

*Dictionnaire historique de toutes
les communes du département ...*

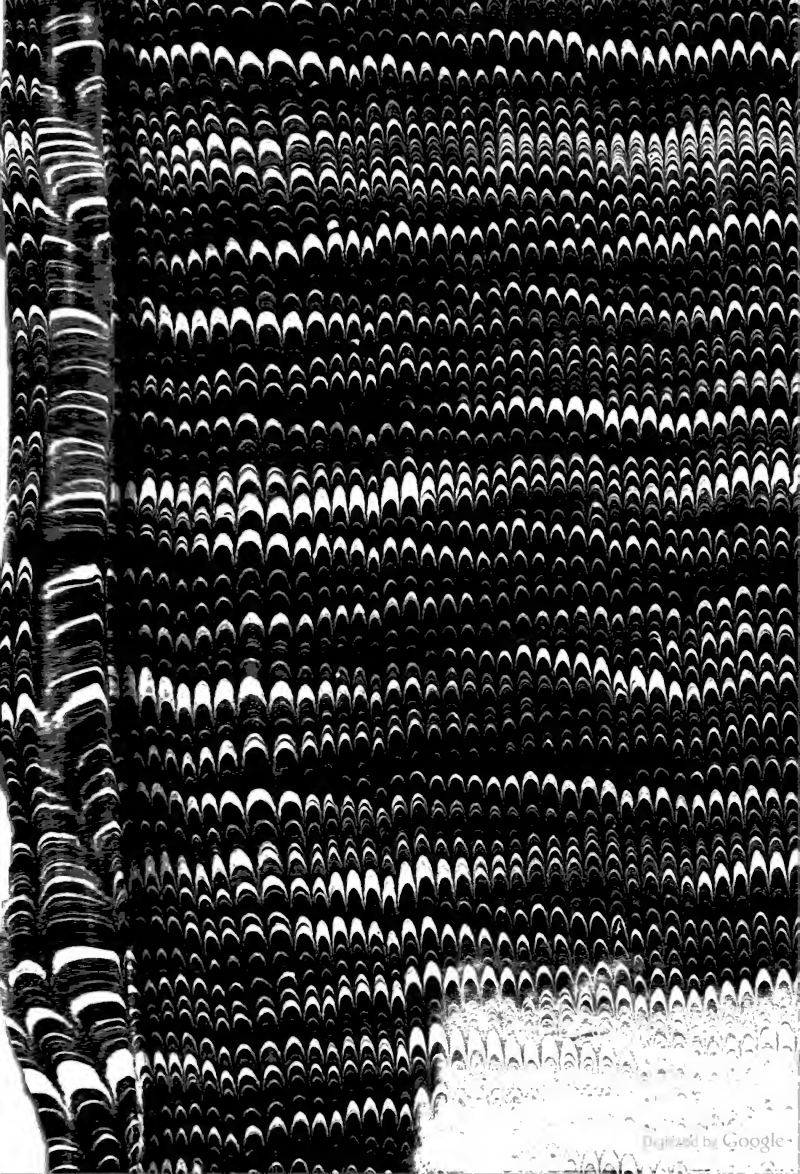
Charpillon, Anatole Caresme

FR
6075
2
2



*From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.D. 1877, Fellow of Harvard College 1835-1881
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC*

HARVARD COLLEGE LIBRARY



DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE TOUTES LES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.



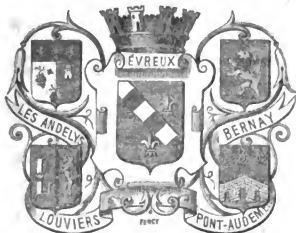
°
DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
DE TOUTES LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT
DE L'EURE.

HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE. — STATISTIQUE

Par M. CHARPILLON, Juge de Paix.

Avec la collaboration de M. l'Abbé CARESME.

Cet Ouvrage est publié sous le patronage de M. le PRÉFET de l'Eure.



LES ANDELYS.

CHEZ DELCROIX, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

GRANDE-RUE, 64.

1868.

Fr 6075.2.2
v

HARVARD COLLEGE LIBRARY

F. C. LOWELL FUND

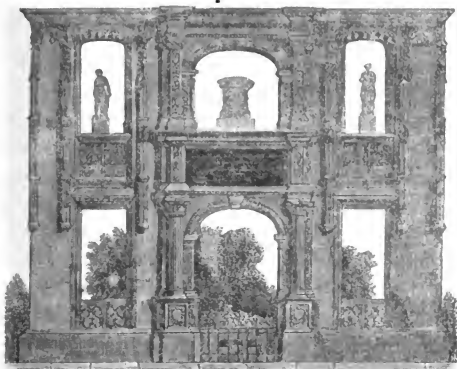
July 14, 1926
(2 vols)

J

A MADAME LA DUCHESSE D'ISTRIE,

Hommage du profond respect de l'auteur,

CHARPILLON.



Portique du château de Gaillon, transféré à Paris, au Palais des Beaux-Arts.

INTRODUCTION.

L y a bientôt trente ans, M. Gadebled publiait un Dictionnaire topographique, statistique et historique du département de l'Eure. Cet ouvrage qui, à la clarté du style, joint le mérite de l'exactitude, a rendu depuis lors de très-grands services, mais il ne se trouve plus aujourd'hui en rapport avec la situation du pays. Tout s'est modifié, s'est transformé sous l'impulsion puissante des inventions modernes : les routes, les chemins de fer ont changé les relations et fait pénétrer le mouvement et la lumière dans les communes les plus éloignées des grands centres; la science a presque partout substitué les machines aux bras; l'agriculture elle-même a obéi au progrès général et, après avoir été commerciale, elle est devenue industrielle; enfin les découvertes archéologiques et paléographiques, faites dans ces derniers temps, ont jeté un jour nouveau sur l'histoire de nos contrées.

Le succès qui s'est attaché à notre première publication (1) nous a engagé à continuer et à compléter l'œuvre commencée par M. Gadebled.

(1) Gisors et son canton.

Comme lui, nous avons adopté la forme de Dictionnaire, afin de rendre les recherches plus faciles.

La première partie de notre ouvrage contient tous les renseignements que l'on peut désirer sur la topographie, la géologie, la population, la religion, les différentes administrations, l'industrie, l'agriculture et le commerce. Nous garantissons l'authenticité de nos chiffres, que nous avons puisés aux sources officielles, mais nous ne ferons pas ressortir tous les enseignements qu'ils contiennent; nous laisserons cette tâche aux esprits éminents qui sont chargés, dans nos assemblées politiques et scientifiques, dans notre Conseil général, de veiller aux intérêts moraux et matériels du pays.

Après l'histoire générale, chaque commune sera pour nous l'objet d'une étude spéciale: les événements du temps passé viendront successivement se dérouler comme un vaste panorama, tantôt brillant, tantôt sombre, destiné à mettre, sous les yeux de la génération présente, les splendeurs et les misères des générations passées.

Grâce aux notes précieuses de M. l'Abbé CARESME, nos notices historiques feront complètes tout en étant succinctes.

Nous remercions MM. les chefs de service de leur obligeance à nous communiquer leurs documents administratifs, et nous tenons à donner à Monsieur le Préfet JANVIER DE LA MOTTE, un témoignage tout spécial de notre reconnaissance pour son empressement à mettre à notre disposition les renseignements dont nous avons eu besoin, et à prendre, sous ses auspices, l'ouvrage que nous publions aujourd'hui, auquel il a donné ainsi les premiers éléments de succès.

Gifors, le 20 Décembre 1867.

CHARPILLON.



Philippe-Auguste jurant de respecter les coutumes de Normandie.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Nous allons d'abord tracer à grands traits l'histoire générale du département, qui se confond jusqu'en 1790 avec celle de la Normandie; nous ferons cependant spécialement ressortir tout ce qui concerne notre contrée. Chacune des communes nous en fournira ensuite les détails et leur réunion en formera l'ensemble.

Lorsque les Romains, commandés par César, vinrent conquérir la Gaule, ils la trouvèrent divisée en trois parties et habitée par trois peuples différents de langage, d'institutions et de lois, les Belges, les Gaulois ou Celtes et les Aquitains.

Les Celtes, placés entre les deux autres nations, étaient séparés des Belges par la Marne et la Seine, et des Aquitains par la Garonne.

Ce que nous appelons Normandie était connu des Romains sous le nom de ligue Armorique ou des onze cités, et le territoire qu'occupe le département était habité :

Par les Ebuoviques, dont la métropole était *Mediolanum Aulercorum* (Evreux), et qui formaient avec les Cénomans (Manceaux) et les Diablintes (habitants du Bas-Maine), la confédération des Aulerques.

Par les Lexoviens qui avaient pour capitale Lisieux et qui s'avançaient jusqu'aux bords de la Risle.

Enfin par les Vélocasses qui ont donné leur nom au Vexin et dont *Rotomagus* (Rouen) était la métropole.

57 ans avant Jésus-Christ, Publius Crassus, lieutenant de César, profitant des troubles et des divisions qui existaient non-seulement entre les cités, mais encore entre les villages et même entre les chefs de chaque famille, vint planter les aigles romaines dans la Gaule celtique.

Un an s'était à peine écoulé que toutes les cités impatientes du joug étranger se soulevèrent ; les sénateurs des Lexoviens et des Ebuoviques, dévoués aux intérêts de Rome, ayant refusé de prendre part au mouvement national, furent égoûrés par les habitants de ces deux cités, qui allèrent grossir les rangs de l'armée de Ambiorix et attaquer le camp de Titurinus Sabinus.

César, qui se trouvait alors aux environs de Vannes, accourut à la tête de ses légions, battit les révoltés, ramena sous son obéissance les cités Armoriques et prit chez elle ses quartiers d'hiver.

52 ans avant Jésus-Christ, les Ebuoviques, les Lexoviens et les Vélocasses, se joignirent à l'armée du jeune chef Arverne, qui avait soulevé son peuple et s'était fait investir du commandement militaire, sous le nom de Vercingétorix.

Ce soulèvement ne réussit pas mieux que le précédent, l'Aulerque Camulogène, qui commandait l'armée du Nord, voulut précipiter dans la Seine les légions de Labinius, mais il fut vaincu et périt avec presque tous ses guerriers. Le Vercingétorix, assez heureux d'abord, fut complètement battu sur les bords de la Saône et forcé d'aller se mettre à l'abri sous les murs d'*Alesia* (Alise), César le poursuivit et conçut l'audacieux projet de terminer d'un coup la guerre, en assiégeant à la fois et la ville et le camp des révoltés. Après une lutte sans trêve ni merci, d'environ cinq semaines, le Vercingétorix, se voyant sur le point de succomber et voulant adoucir César en faveur de ses compagnons, vint se livrer lui-même entre les mains de son vainqueur.

Avec lui disparut pour toujours l'indépendance gauloise.

César, voulant faire accepter son pouvoir aux peuples qu'il avait vaincus, leur laissa leurs lois, leurs magistrats et leur administration civile et religieuse ; les changements ne commencèrent que sous Auguste : c'est à partir de son règne que les mœurs, les coutumes, les lois, l'administration, la langue même des vainqueurs, se substituèrent peu à peu à celle des vaincus. La religion des Druides, prohibée d'abord, fut abolie ensuite et remplacée par le paganisme romain, dont les idoles furent à leur tour renversées par saint Taurin, saint Nicaise et les autres apôtres de Normandie.

Auguste divisa la Gaule en trois provinces et comprit le territoire qu'occupe le département de l'Eure dans la Lyonnaise. Lorsque Dioclétien divisa cette province en deux, notre pays fut englobé dans la seconde, qui avait *Rotomagus* (Rouen) pour métropole, et qui embrassait la Touraine, l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Un siècle plus tard, sous le règne de Valentinien, la seconde Lyonnaise fut encore morcelée en deux parties, dont l'une, conservant le même nom et la même métropole, ne comprit plus que les pays connus depuis sous la dénomination de Normandie, tandis que l'autre, qui eut Tours pour capitale, se composa du surplus de la précédente circonscription.

Pendant leur domination, qui dura environ cinq siècles, les Romains, puissamment aidés par les Gaulois dont l'ardeur dans les combats s'était reportée sur les travaux de la paix, parsemèrent la Normandie de leurs monuments, des produits de l'art grec et de

leur industrie ; ils la dotèrent d'arcs de triomphe , de temples , de cirques , de théâtres , de bains dont on a trouvé des vestiges dans un assez grand nombre de localités , à côté de restes d'habitations particulières.

Les principaux établissements des Romains dans le département , et qui leur servaient de points stratégiques , étaient : *Mediolanum-Aulercorum* (Evreux) , cité florissante , embellie avec le plus grand soin ; *Uggade* (Pont-de-l'Arche) , *Breviodurum* (Brionne) . *Ritumagus* (Radepont) , *Canetum* (Berthouville).

De nombreuses routes militaires , dont les traces sont encore visibles , reliaient entre elles les différentes cités de la Gaule romaine. Quatorze principales ont été reconnues dans le département , indépendamment de divers embranchements et voies doubles.

Vers la fin du IV^e siècle , les Romains , amollis par la débauche , dégradés par la servilité et la corruption , se trouvèrent complètement impuissants pour arrêter les hordes de Barbares qui , du Nord , du Midi et de l'Orient , se précipitèrent sur les provinces de l'Empire et s'en disputèrent les lambeaux.

Nous voyons tour à tour les Vandales , les Huns , commandés par Attila qui s'intitule lui-même le fléau de Dieu , les Alains , traverser la seconde Lyonnaise et ne laisser après eux que ruines et désolation. Saint Jérôme désigne dix peuples qui envahirent simultanément les Gaules.

En 497 Clovis , à la tête des Francs , arrive à son tour , chasse les Romains de la seconde Lyonnaise et la range sous sa domination ; à sa mort ses fils partagèrent son empire et la seconde Lyonnaise fut incorporée dans le royaume de Neustrie.

Pendant la longue période qu'embrasse l'histoire des successeurs de Clovis jusqu'à Charlemagne , il est difficile de distinguer autre chose que des assassinats , des meurtres et des adultères à travers une vapeur de sang ; aussi nous passerons rapidement et nous nous contenterons de dire que Dagobert et Clotaire III habitèrent Etrépagne , et que les rois Mérovingiens possédaient des habitations à Notre-Dame-du-Vaudreuil et à Neaufles.

Les hommes du Nord qui , sous Charlemagne , n'avaient fait , pour ainsi dire , qu'entrevoir les côtes de France , s'avancèrent jusqu'à Paris , sous le règne de Charles-le-Gros , et vinrent s'y établir sous Charles-le-Chauve. En 844 ils saccagèrent Rouen et tout son diocèse dont faisaient partie les villes des Andelys , d'Etrépagne et de Gisors. Evreux subit le même sort ; Paris n'échappa au pillage que moyennant une rançon de 7,000 livres d'argent.

Tous les ans on voit ces barbares , montés sur de légères embarcations , cotoyer les rivages de l'Océan , remonter les fleuves , pénétrer jusqu'au centre de la France , détruire par le fer et le feu , tout ce qui se trouve sur leur passage , et retourner dans leur pays aussitôt qu'ils sont gorgés de butin , pour revenir l'année suivante.

Charles-le-Chauve convoqua divers conciles pour aviser au moyen de prévenir le retour des hommes du Nord ; il fit fortifier Pont-de-l'Arche et jeter un pont sur la Seine pour les arrêter.

En 876 un jeune chef de pirates scandinaves nommé Rollon , ayant été chassé de son pays , rassembla une troupe nombreuse et vint s'abattre avec elle à l'embouchure de la Seine ; le pays , ruiné par les précurseurs de Rollon , se trouvait dans l'impossibilité de se défendre. Cédant aux sollicitations des bourgeois , l'Archevêque de Rouen se rendit à Jumièges pour supplier en leur nom le chef normand d'épargner la ville et se soumettre à lui comme à leur seigneur et roi.

Rollon s'empressa de venir prendre possession de Rouen et d'en relever les murailles et les tours pour en faire sa place d'armes et le centre de ses excursions. C'est de là qu'il

s'élança pour aller piller la Bretagne, l'Anjou, l'Auvergne, la Bourgogne, le Perche et le Maine; on entend de tous côtés des cris de détresse et de désolation. Le roi, impuissant à protéger ses sujets, ne songe plus qu'à se faire un allié de l'ennemi qu'il ne peut vaincre; il charge l'Archevêque de Rouen, Francon, des premières négociations et, à la suite d'une trêve de trois mois, un traité définitif est conclu à Saint-Clair-sur-Epte, en 912.

Charles-le-Simple abandonna au chef scandinave, à la charge de foi et hommage et à la condition qu'il recevrait le baptême (1), la contrée qui avait été si souvent dévastée par les hommes du Nord, et qui prit du nom de ses conquérants celui de Normandie.

Ce pays, l'un des plus riches de France, se trouvait, après soixante-dix années de guerre et de troubles, presque complètement désert et abandonné. Rollon, à son retour de Saint-Clair, reçoit le baptême avec un grand nombre de ses frères d'armes et fait preuve, dans l'administration de la contrée qui vient de lui être abandonnée, d'autant de sagesse et de modération qu'il avait montré de violence dans les combats. Les vingt années qui s'écoulèrent entre sa conversion et sa mort furent employées par lui à rebâtir et fortifier les villes qu'il avait détruites, à relever les monastères qu'il combla de largesses, à faire défricher les terres qu'il distribua à ses compagnons par portions déterminées en les mesurant au cordeau, à réprimer le brigandage qui désolait les routes, et enfin à ramener la sécurité par des lois sévères (2).

Rollon, devenu vieux, abdiqua en faveur de son fils Guillaume-Longue-Epée qui lui succéda en 927, mais n'hérita ni de son courage, ni de son énergie. C'est lui qui fit construire le château de Lions pour servir de rendez-vous de chasse.

Ce prince se trouva mêlé à tous les différends qui s'élevèrent entre Hugues-le-Grand, les comtes de Flandre, de Vermandois et Louis IV d'Outremer; il mourut assassiné par Arnold comte de Flandre, en 943.

La Normandie fut jetée par ce crime dans un grand péril à cause de l'extrême jeunesse de Richard, fils de Guillaume. Le Roi de France, poussé par Arnold comte de Flandre, l'assassin du père, s'empare de la personne du fils dont il se déclare hautement le protecteur, afin de pouvoir lui enlever plus facilement ses Etats; il recoit des mains de Hugues le comte d'Evreux, que celui-ci vient d'enlever aux Normands, et envahit la Haute-Normandie.

Richard étant parvenu à s'échapper de Laon, caché dans une masse de foin, appela à son secours Harald à *la dent noire*, roi de Danemarck, qui s'empressa d'accourir et de rétablir l'autorité du duc.

Louis IV fut forcé, en 946, par un traité fait aussi à Saint-Clair-sur-Epte, d'abandonner de nouveau au jeune duc tout le territoire cédé à son grand-père, ainsi que tous les domaines qui y avaient été ajoutés successivement.

Lothaire, poussé par Gerberge, sa mère, veuve de Louis IV, se ligua avec Thibault, comte de Chartres, de Tours et Blois, pour anéantir la domination normande. Les coalisés envahirent le territoire du duc, attaquèrent Evreux, qu'ils prirent d'assaut et livrèrent au pillage.

(1) Flodoard, écrivain contemporain, s'exprime ainsi : « Ils (les Normands) consentirent à recevoir la foi chrétienne à condition qu'on leur céderait quelques contrées maritimes avec la ville de Rouen et toutes ses dépendances. »

(2) Certains auteurs prétendent que les sujets de Rollon avaient une telle confiance dans sa protection que, même après sa mort, son nom, prononcé par les opprimés, était un ordre pour les magistrats de faire promptement et bonne justice, et que la fameuse clameur de *Haro* viendrait de l'exclamation : *Ah! Rollon!* que jetaient ceux qui appelaient le Duc à leur secours.

Richard implora de nouveau le secours de ce même Harald, qui l'avait sauvé vingt ans auparavant. Les Danois, attirés par l'espoir du butin, accourent en foule jusqu'à Jeufosse, d'où ils se répandent dans les domaines du comte de Chartres et du roi de France, pillant et ravageant tous les pays qu'ils parcourent.

Le roi ne put obtenir la paix et l'éloignement des Danois qu'en rendant Evreux au duc, qui fit rebâtir la ville, relever les églises qui avaient été détruites, et la donna, en 989, avec le titre de comté, à son fils naturel Robert.

Richard I^{er}, surnommé Sans-Peur, mourut à l'abbaye de Fécamp en 996. Son fils Richard II lui succéda et, après avoir affermi la puissance de ses prédécesseurs, il mourut en 1027. Richard III ne régna qu'un an; son frère puiné Robert, surnommé le Diable, lui succéda; il aida Henri de France à reconquérir son trône et obtint, comme prix de ses services, tout le pays connu sous le nom de Vexin-Français jusqu'à Pontoise. Ce prince, doué d'un esprit aventureux, conçut l'idée d'aller en pèlerinage à Jérusalem. Il assembla les barons, les évêques et les abbés de son duché, leur fit reconnaître comme son successeur l'enfant d'une concubine appelé Guillaume, nomma Alain, sénéchal de Normandie et s'embarqua pour aller mourir à Nicée, en Bithynie, sans avoir pu fouler la Terre-Sainte.

Guillaume II, surnommé le Bâtard, encore enfant, lui succéda en 1035. Ce prince grandit au milieu des troubles et des querelles des barons et seigneurs de ses domaines, et montra bientôt les qualités qui devaient le rendre célèbre et justifier en même temps, sinon légitimer, le choix de son père. Aidé d'Alain, duc de Bretagne, il triompha de ses compétiteurs, agrandit ses Etats, protégea les sciences et les arts et, lorsqu'il a rétabli l'ordre dans son duché, il passe en Angleterre à la tête d'une armée d'aventuriers, arrache sur le champ de bataille d'Hastings la couronne du front de Harold, change son surnom de Bâtard en celui de Conquérant, taille à chacun de ses compagnons un domaine dans le royaume qu'il vient de conquérir et revient mourir à Rouen en 1087. Guillaume laissa son domaine de famille, la Normandie, à son fils aîné Robert. « Quant à l'Angleterre, dit-il, je ne la lègue à personne, parce que je ne l'ai point reçue « en héritage, je la remets entre les mains de Dieu, tout en faisant des vœux pour que « mon fils Guillaume l'obtienne et y prospère. » Son dernier fils Henri ne reçut qu'une somme de 5,000 livres d'argent.

Guillaume, surnommé le Roux, se hâta d'aller prendre possession du trésor et de la couronne d'Angleterre, puis il revint en France disputer et enlever la Normandie à son frère aîné Robert qui se fit remettre par lui une somme de 10,000 marcs d'argent et partit pour la croisade. A peine maître de la Normandie, le roi d'Angleterre demanda au roi de France la restitution du Vexin français qui avait été cédé à son aïeul Robert-le-Diable et, sans attendre la réponse, il s'empara de la Roche-Guyon, de Mantes, de Vetheuil et de Gisors. Il songea alors à protéger ses frontières contre les agressions des Français et chargea de ce soin Robert-le-Belesme qui s'adjoignit l'architecte Leofroy.

La principale forteresse élevée par cet habile homme de guerre, « *ingeniosus artifex* » comme l'appelle Ordéric Vital, est celle de Gisors dont les ruines imposantes font encore l'admiration des visiteurs. Guillaume-le-Roux mourut d'une blessure reçue à la chasse, assassiné, dit-on, par son confident Gauthier Tyrel; à la nouvelle de sa mort, Henri, troisième fils du conquérant, profite de l'absence de son frère aîné, Robert, qui est parti pour la croisade, et se fait sacrer à Westminster le 5 août 1100.

Robert, surnommé Courte-Heuse, apprit en Sicile la mort de son frère et se hâta de venir se remettre en possession de son duché. Bientôt, poussé par ses barons et surtout

par Ranulfe Flambard, son favori, il se décide à passer en Angleterre pour reprendre la couronne qui lui a été enlevée, mais au lieu de combattre, il cède à son frère toutes ses prétentions au trône, moyennant une pension de 3,000 marcs d'argent, qu'il ne recut jamais et à laquelle il renonça peu après.

Guillaume de Breteuil, l'un des plus puissants seigneurs de Normandie, étant mort vers cette époque, sa succession fut le sujet d'une guerre acharnée entre les barons normands qui prirent parti les uns pour les neveux, les autres pour un fils bâtard. Le comte d'Evreux Raoul de Conches, Amaury de Montfort et autres, en profitèrent pour assouvir leurs vengeances personnelles et ravager les villes et villages de leurs voisins.

Pendant que ses vassaux pillaient et incendiaient ses domaines, Robert s'entourait d'histrions et de courtisanes et se plongeait dans les plus viles débauches. Henri, indigné de sa conduite, l'appela à une entrevue et lui fit des reproches sanglants; Robert, pour l'apaiser, promit de mieux gouverner et lui abandonna le comté d'Evreux. Le roi d'Angleterre avait à peine quitté la Normandie que ses partisans furent en butte aux attaques et aux outrages de ses ennemis et surtout du trop fameux Robert de Belesme. Le pays se trouva encore plongé dans l'anarchie et livré au pillage.

Les Normands s'adressèrent de nouveau au roi d'Angleterre et le supplièrent de venir sauver le pays de sa ruine. Henri accourut à leur appel; bat son frère dans la plaine de Tinchebrai, le fait prisonnier et l'envoie à Londres après lui avoir, dit-on, fait crever les yeux; peu après la bataille il se présente devant Gisors et, moitié par ruse, moitié par force, s'en fait remettre les clefs.

Louis-le-Gros, voyant la citadelle de Gisors entre les mains de Henri 1^{er}, lui en demanda la restitution et, sur son refus, il embrassa la cause de Guillaume Cliton, fils de Robert-Courte-Heuse.

La guerre, allumée en 1109, se continua avec des chances diverses jusqu'en 1118, époque à laquelle Foulques, comte d'Anjou, qui venait de marier sa fille avec Guillaume, fils de Henri, parvint à négocier un traité entre les deux monarques.

L'année suivante, le roi d'Angleterre eut une entrevue à Gisors avec le pape Calixte II, qui était venu le solliciter, de rendre à Guillaume Cliton le duché de Normandie dont il avait dépouillé son père. Le roi prétendit n'avoir agi que dans l'intérêt de la religion et plaida si bien sa cause, qu'il obtint du pape, la confirmation de toutes les coutumes qu'il avait établies tant en Angleterre qu'en Normandie.

Guillaume, fils de Henri 1^{er}, ayant péri dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, Louis-le-Gros redemanda la restitution de Gisors, qui avait été cédé à ce jeune prince à la charge d'hommage par le traité de 1118. Le refus de Henri fut la cause d'une nouvelle guerre. Louis, secondé par Eustache de Breteuil, Hugues de Gournay et quelques autres seigneurs mécontents, entra en Normandie pour y rétablir l'autorité de Guillaume Cliton. Le roi d'Angleterre revient dans son duché aussitôt qu'il apprend cette nouvelle, s'empare de Breteuil, brûle Evreux, qui appartenaient à ses adversaires, et marche au-devant des Français qu'il rencontre dans les plaines du Vexin, entre Verclives et Étrépagny (1). L'armée de Louis-le-Gros fut complètement battue et se réfugia en désordre aux Andelys; peu après, le roi de France, ayant reçu des renforts, reprit l'offensive, se jeta dans les contrées arrosées par l'Eure, ravagea tous les pays qui se trouvaient sur son passage et voulut s'emparer de Breteuil et d'Ivry; mais Henri étant arrivé au secours de ces villes, Louis n'osa pas courir les chances du combat et fut forcé de quitter la Normandie.

(1) Bataille de Brémule, ainsi appelée du nom d'une ferme située entre Gaillarbois et Écouis.

Après la mort de l'héritier présomptif de la couronne, les seigneurs normands, inquiets pour l'avenir et craignant que le roi ne leur imposât, comme successeur, un de ses bâtards ou un parent éloigné, tournèrent leurs regards du côté de Guillaume Cliton et, dans une ligue conclue à la Croix-Saint-Leufroy, au mois de septembre 1123, ils s'engagèrent à rétablir ce prince dans le duché de ses pères ; au nombre des barons qui prirent part à cette ligue, nous voyons Galeran, seigneur de Meulan et de Beaumont-le-Roger, Amaury de Monfort, comte d'Evreux, Guillaume de Roumare, Hugues de Monfort et enfin Foulques, comte d'Anjou qui donna une de ses filles en mariage au prétendant.

Un des premiers actes des conjurés, fut de chercher à s'emparer du château-fort de Gisors, mais la précipitation de l'un d'eux qui devança l'heure, fit échouer leur projet, Robert de Chandos qui commandait la citadelle mit le feu à la ville et força les seigneurs à se retirer.

A peine Henri eut-il été instruit de ce qui se passait, qu'il revint en Normandie, s'empara de Montfort, de Pont-Audemer, bat les conjurés à Bourgtheroulde, rase le château de Vatteville, qui leur avait servi de quartier général, détruit Brionne et se rend à Gisors pour chasser les partisans de son neveu qui se trouvaient dans les environs.

Un dernier chagrin était réservé au vieil Henri ; son gendre Geoffroy, surnommé Plantagenêt, fils de Foulques, comte d'Anjou, voulant le forcer à partager son trône avec lui, envahit la Normandie avec ses Angevins mais se retire bientôt devant son beau-père qui s'en va mourir, le 1^{er} décembre 1135, dans le château de Lyons-la-Forêt, selon les uns, et dans celui de Saint-Denis-le-Ferment, selon les autres ; sa mort fut le signal de l'anarchie la plus complète. Les barons qui ne sentent plus peser sur eux la main puissante du maître, renouvellent leurs vieilles querelles ; Guillaume de Breteuil reprend en 1136 les domaines qui ont été enlevés à son père ; Roger de Toëny, excommunié par l'évêque d'Evreux, s'empare du Vaudreuil, pille l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy et, au moment où il retourne enfermer son butin dans son château d'Acquigny, le comte de Meulan l'attaque et le fait prisonnier. Richer de l'Aigle, de son côté, ravage les domaines de Roger, fait une irruption sur les terres des moines de Saint-Evroult et enlève leurs troupeaux ; Gilbert de Clairret porte le pillage et l'incendie sur les bords de l'Eure et de la Risle pendant que Galeran de Meulan, à la tête des troupes royales, détruit les villages des barons qui refusent de reconnaître l'autorité d'Etienne de Blois.

Au milieu de tous ces désordres arrive Geoffroy-Plantagenêt, qui veut reprendre les domaines de sa femme, mais les deux expéditions qu'il tente avec ses Angevins n'ont d'autres résultats que de semer sur son passage le meurtre, le pillage et l'incendie.

Lorsqu'Etienne de Blois, qui s'est enparé de la couronne d'Angleterre à la mort de son oncle Henri, se croit solidement assis sur le trône, il se décide à revenir en Normandie pour y rétablir l'ordre, mais il s'aliène ses vassaux en prenant à sa solde un corps de Flamands qu'il comble de faveurs et se trouve forcé, après s'être retiré à Pont-Audemer avec un petit nombre de seigneurs fidèles, à retourner en Angleterre, défendre son trône, que menacent les Ecosais.

Son départ fut le signal d'une ligue en faveur de Geoffroy-Plantagenêt ; ce prince, aidé du roi de France Louis VII, d'Ernaud, sénéchal du comté d'Evreux, de Roger Toëny de Conches, qui a recouvré sa liberté, et d'autres chevaliers, entre en Normandie le 14 janvier 1144, passe la Seine à Vernon, marche sur Rouen, dont les bourgeois lui ouvrent les

portes, et s'empare successivement de tout le duché. Louis VII réclame alors le prix de ses services et reprend le comté du Vexin.

Au mois de septembre 1151, Henri II succède à Geoffroy son père; il reçoit d'abord l'hommage des barons normands et s'appête à passer en Angleterre, quand on le voit tout-à-coup aller en Guienne, épouser la reine Eléonore, que Louis VII vient de répudier. A cette nouvelle le roi de France, sous prétexte de soutenir Eustache fils d'Etienne de Blois, mais en réalité pour venger l'affront que lui cause le mariage d'Eléonore, entre en Normandie, s'empare de Verneuil et se dirige sur Pacy, mais Henri passant par Vernon y arrive le premier. Louis n'ose pas attaquer son adversaire et se retire pour revenir bientôt piller Nonancourt, Tillières et les environs de Verneuil.

Henri qui a hâte de passer en Angleterre, conclut une trêve avec son rival, va se faire sacrer à Westminster, et quand il se sent affermi sur son trône revient sur le continent reprendre la lutte. Il fortifie Etrepagny, ravage le Vexin et se fait céder le château de Montfort par le comte d'Evreux.

Vers la fin de 1159, une conférence fut ménagée entre les deux souverains, le rendez-vous fut domé entre Gisors et Neufmarché. Louis VII consentit à donner sa fille Marguerite, âgée de deux ans, issue de son second mariage, au fils du roi d'Angleterre, et de cette même Eléonore qu'il avait répudiée; la princesse française devait apporter en dot le Vexin, que Henri désirait réunir à la Normandie dont il avait été démembré; mais en attendant que le mariage put être accompli, Gisors devait être mis en séquestre entre les mains des Templiers; aussitôt que ce traité fut conclu, Henri obtint une dispense du pape, fit célébrer le mariage au Neubourg, à l'insu du roi de France, et se fit livrer par les Templiers la forteresse confiée à leur loyauté. Henri la fit mettre en bon état de défense ainsi que les châteaux de Neaufles, de Dangu et de Château-sur-Epte, pour protéger ses frontières du côté de la France.

La guerre s'alluma bientôt entre les deux souverains à l'occasion du comté d'Auvergne, et tout le poids en retomba sur le Vexin; Henri s'empara de Chaumont et brûla les villages voisins; les Français ne traitèrent pas mieux le territoire d'Andely, et quand des deux côtés il ne resta plus que des cendres dans les lieux traversés par les armées, on fit une trêve.

Henri-le-Jeune, que son père avait associé à son autorité, voulant se soustraire à la tyrannie que Henri II exerçait sur les siens, se réfugia vers 1174 à la cour du roi de France, son beau-père, où il fut rejoint par ses frères.

Avant d'en venir de nouveau aux mains, une conférence eut lieu à Gisors en 1177, entre les rois de France et d'Angleterre et les fils de ce dernier; Louis-le-Jeune présenta au père un pain d'une main et une pierre de l'autre, c'est-à-dire la paix ou la guerre, mais Henri n'accepta ni l'un ni l'autre, et l'assemblée se sépara sans avoir pu s'entendre. « *Adveniente nativitate beate marie venerunt ad colloquium apud Gisortium et non potuit inter eos convenire.* » (Benoît de Pétersborough).

Il y eut force combats singuliers entre les seigneurs des deux pays, mais Louis-le-Jeune n'osa pas engager la bataille et se retira; quelque temps après, le comte de Flandre s'étant joint à lui, il alla avec Henri, son gendre, mettre le siège devant Rouen. Le roi d'Angleterre étant accouru au secours de la ville, il fut fait une autre trêve et pris jour « audit Gisors pour faire la paix, sans toutefois aucun effet » (1).

Philippe-Auguste succéda à son père en 1180, des contestations s'étant élevées entre

(1) Dutillet, *Recueil des Traités*.

la reine-mère et le comte de Flandres qui avait été désigné comme régent, les parties choisirent comme arbitre le roi d'Angleterre, qui applanit les difficultés dans une conférence tenue à Gisors.

Trois ans après, le fils de Henri II, qui avait épousé Marguerite de France, étant mort sans enfants, Philippe alla trouver Henri au lieu ordinaire des rendez-vous, entre Gisors et Trie, et réclama le douaire de sa sœur avec le Vexin et les châteaux qui lui avaient été constitués en dot ; le roi d'Angleterre s'obligea à payer tous les ans à sa belle-fille une pension de 2,750 livres, monnaie d'Anjou, payables à Paris (*pro calunnia dotis suæ et Gisortii*), il fut en outre convenu que le second fils de Henri, Richard, comte de Poitou, qui reçut depuis le surnom de Cœur-de-Lion, épouserait Alix, sœur de Philippe, et recevrait en dot le comté du Vexin.

Après les fêtes de Noël de l'année 1185, les deux rois se réunirent encore à Gisors. Philippe se plaignit de ce que le mariage de sa sœur Alix n'avait pas encore été célébré, Henri demanda et obtint une remise, il espérait, dit-on, la mort de sa femme Éléonore pour épouser Alix à la place de son fils.

Philippe-Auguste, privé de la forteresse de Gisors, résolut d'élever dans le voisinage un château-fort qui fut en état de contre-balancer sa puissance ; le gouverneur de Gisors s'y opposa et de là naquit une guerre acharnée que les rois de France et d'Angleterre se firent pendant deux ans, et lorsqu'ils se furent tous deux épuisés, ils eurent une entrevue à Ivry, où ils conclurent la paix.

Vers cette époque, Jérusalem étant tombée entre les mains des Sarrazins, le pape envoya des légats dans toute la chrétienté. A la nouvelle des malheurs qui venaient de frapper la ville sainte, les deux rois oublièrent leurs dissentiments et se réunirent à une conférence qui leur fut assignée par les légats, à Gisors, sur la frontière des deux royaumes, au mois de février 1188 ; Guillaume de Tyr dépeignit d'une façon si éloquente les persécutions auxquelles étaient en but les chrétiens d'Orient, que les rois, Richard-Cœur-de-Lion et une foule de seigneurs des deux nations prirent immédiatement la croix.

Malgré les serments d'amitié qui avaient été échangés sous les auspices des légats, les hostilités recommencèrent bientôt. Philippe-Auguste s'empara du Berry et de l'Auvergne et poursuivit ses adversaires jusqu'en Normandie ; Henri II demanda alors une conférence sous un orme témoin des précédents rendez-vous, situé près de Gisors ; on fit une trêve de trois jours et la paix allait être conclue quand une raillerie à propos de l'orme sous lequel les soldats anglais étaient à l'abri des rayons du soleil, tandis que les Français étaient exposés à toute son ardeur, vint rompre les négociations ; les Français furieux se précipitent sur leurs ennemis, les mettent en déroute, les poursuivent jusqu'à Vernon et reviennent abattre l'orme qui avait été la cause du combat.

Les Anglais reprirent l'offensive et allèrent mettre le siège devant la ville de Mantes ; au moment où ils commençaient l'attaque, Philippe arriva avec son armée et les força à se retirer ; après de nombreux actes d'hostilités, qui n'eurent d'autre résultat que de semer la misère dans toute la Normandie, un cardinal envoyé par le Saint-Siège parvint à réunir les princes avec leurs barons et évêques dans la semaine de la Pentecôte 1189 à la Ferté-Bernard. Philippe offrit à Henri de lui rendre toutes les places dont il s'était emparé sous la seule condition que le mariage de sa sœur avec Richard ne serait pas davantage différé ; Richard, de son côté, demandait à conclure ce mariage et à être associé au trône. Le roi d'Angleterre s'y refusa craignant sans doute d'être détrôné par son fils ; celui-ci chercha un refuge à la cour de Philippe, auquel il fit hommage des domaines que la maison des Plantagenets tenait de la couronne de France.

Les troupes recommencèrent les hostilités; Philippe enleva successivement la Ferté-Bernard et le Mans, où son adversaire s'était réfugié, et il se disposait à le poursuivre à Saumur, quand Henri demanda à traiter et déclara accepter les conditions que lui ferait Philippe. Celui-ci exigea que Henri lui fit hommage de tous les états qu'il possédait en France, que le mariage d'Alix se fit immédiatement, que Henri et son fils allassent à la mi-carême se joindre à Vézelay à l'armée des croisés, que Henri lui payât 20,000 mares d'argent pour l'indemniser des frais de la guerre et qu'enfin il lui remit les villes du Mans et de Tours ou à son choix les châteaux de Gisors, Pacy et Nonancourt pour garantir l'accomplissement des conditions du traité (1).

Henri souscrivit à ces conditions humiliantes; il obtint cependant que le mariage d'Alix n'aurait lieu qu'au retour de la Terre-Sainte. A peine avait-il signé ce traité qu'il tomba malade et alla mourir au château de Chinon, le 3 juillet 1189.

Trois jours après la mort de son père, Richard-Cœur-de-Lion s'aboucha avec Philippe pour la confirmation de la paix et prendre les dernières dispositions pour la croisade à laquelle ils s'étaient engagés à Gisors.

Les deux rois s'embarquèrent, l'un à Gênes, l'autre à Marseille, et se retrouvèrent en Sicile, où la division commença à se manifester entre eux à propos d'une réclamation faite par Richard à Tancrede, roi de Sicile; mais ce qui acheva de les brouiller fut l'aveu par Richard de son mariage avec Berangère, fille du roi de Navarre, au mépris de ses engagements avec Alix. Philippe réclama la dot que Richard refusa de rendre, mais qui promit de payer comme compensation une somme de 10,000 mares d'argent (2).

Après un court séjour en Palestine, qui n'avait fait qu'envenimer la brouille des deux rois, Philippe revint en France en 1192 et s'empressa de profiter de l'absence de Richard pour entrer en Normandie, reprendre la dot de sa sœur et se faire céder par le duc Jean toute la rive droite de la Seine, sauf la ville de Rouen, la rive droite de l'Iton avec les places fortes d'Evreux, Vaudreuil, Verneuil et autres.

Richard quitta l'Orient peu de mois après Philippe, mais il eut la malheureuse idée de vouloir traverser l'Allemagne pour rentrer dans ses Etats, il fut reconnu malgré son déguisement de pèlerin, arrêté et livré à Henri VI, qui le retint prisonnier; et ce ne fut que moyennant une rançon de 150,000 mares d'argent qu'il parvint à recouvrer la liberté.

Lorsque Philippe apprit la délivrance de son ennemi, il entreprit une nouvelle campagne en Normandie, se porta sur les bords de l'Eure, enleva successivement Ivry, Pacy-sur-Eure et Neubourg; de leur côté, les bourgeois d'Evreux apprenant que Richard était entré à Barfleur, se déclarèrent pour lui et massacrèrent une partie de la garnison française. Philippe s'en vengea en brûlant la ville et se retira à la nouvelle de l'approche de Richard.

Différentes tentatives de négociations furent inutilement faites tant à Rouen, Pont-de-l'Arche, qu'à Vaudreuil; il fut impossible de s'entendre; aussi la guerre continua, mais fut portée dans l'Anjou et le Poitou; Richard surprit son rival entre Fretteval et Blois, lui fit essuyer une déroute complète et s'empara de son trésor, de sa chapelle portative et de ses archives qui, depuis ce jour, sont déposées à la tour de Londres (3).

Le cardinal-légat et l'abbé de Citeaux usèrent de leur influence sur les deux monarques pour les décider à la paix; un traité fut conclu le 23 juillet 1194, et les limites du

(1) Benoit de Petersborough.

(2) *Rigaud de gestis Philippi Augusti.*

(3) Roger de Hoveden.

royaume de Philippe furent portées jusqu'à l'Eure et l'Avre ; toutes les places que ce prince occupait en Normandie, entre autres Vaudreuil, Louviers, Léry et Pont-de-l'Arche, lui furent abandonnées ; et de toutes les places démantelées pendant la guerre, Richard ne pouvait fortifier que Driencourt, Conches, Neubourg et Breteuil.

Ce traité ne fut pas plus respecté que les précédents. Les deux rois se retrouvent bientôt en présence sous les murs du Vaudreuil, Richard bat son rival, fait à son tour des excursions sur le territoire de France, brûle les moissons et rend aux habitants le mal que les Français ont fait en Normandie. Quelques temps après, les deux rois vont se rejoindre dans les plaines du Berry, et au moment où le combat va s'engager, Richard se présente devant Philippe, lui fait hommage comme à son suzerain et demande à traiter.

Les négociations se prolongèrent jusqu'au mois de janvier 1196, époque à laquelle la paix fut signée à Gaillon. Richard abandonna à son rival Gisors, Neaufles et tout le Vexin normand et de plus les châtellenies de Pacy, Vernon, Gaillon, Ivry et Nonancourt. De son côté, Philippe lui rendit Eu, Aumale, Neufchatel, etc. Andely devait rester à l'archevêque de Rouen et ne devait pas être fortifié ; malgré cette clause, Richard faisait peu de temps après construire sur les rochers qui dominent le cours de la Seine, le château Gaillard, destiné à couvrir sa frontière.

Ce fut la cause d'une nouvelle guerre. Philippe, battu entre Vernon et Gamaches, se réfugia à Mantes pendant que Richard lui enlevait Courcelles et Boury.

Le roi de France ayant reçu des renforts marcha au secours du Vexin. Arrivé près de Gisors, il tomba dans une embuscade que lui avait tendue Richard. Au lieu de fuir, il s'élança sur les troupes anglo-normandes, se fraie un passage, et gagne Gisors ; au moment d'entrer dans la ville, le pont, qui était trop chargé, se rompit et le roi, ainsi que tous les siens, tombèrent dans l'Epte. Philippe faillit se noyer et on « le retira à grande peine de l'eau et de la vase par les pieds (1). »

A un an de là, Richard tombait sous l'arbalète d'un soldat inconnu, au siège de Chalus. Son successeur n'était pas de taille à reprendre ce qu'il s'était laissé enlever, et pendant que Jean court à Chinon mettre la main sur les trésors laissés par son frère, Philippe s'empare de la ville et du comté d'Evreux, enlève Conches, qui appartenait à Roger de Toëni, et donne son appui aux seigneurs qui refusent de rendre hommage à Jean et se déclarent pour Arthur, son neveu, fils de Geoffroy, son frère aîné.

Une trêve fut enfin conclue au mois de mai 1200 dans un endroit situé entre Audely et Gaillon. Jean renouvela les conventions faites avec Richard dans le traité de 1196 et abandonna au roi de France le comté d'Evreux. Quillebeuf devait appartenir à Philippe sans pouvoir être fortifié.

Mais bientôt le meurtre du jeune Arthur, duc de Bretagne, lâchement égorgé par son oncle, soulève l'indignation de l'Europe entière. Philippe cite Jean, son vassal, à comparaître devant lui, son suzerain, pour répondre à l'accusation portée contre lui. Sur son refus, il entre en Normandie, enlève Conches, Radepont, Vaudreuil et va mettre le siège devant le château Gaillard, qu'il emporte le 6 mars 1204 après cinq mois d'une lutte acharnée.

Trois mois après, le 1^{er} juin, Rouen, Verneuil et Arques, qui tenaient encore pour Jean, se voyant abandonnées par lui, ouvrirent leurs portes à Philippe, qui réunit de fait la Normandie à la couronne de France, et prêta serment de respecter les coutumes, mais la

(1) *Itaque rex Franciæ cecidit in aquam et vix per pedes extractus, penè suffocatus est.*

réunion légale n'eut lieu qu'en 1361 et fut consacrée par lettres-patentes du roi Jean commençant ainsi : *Joannes dei gratia, Francorum rex... notum facimus per presentes, tam presentibus quam futuris... insuper nostræ coronæ augentes insignia ducatum Normanniæ volumus, in modum qui sequitur nostræ coronæ sociari... etc.*

Le comté d'Evreux fut distrait de la couronne environ un siècle après sa réunion. Philippe-le-Bel le donna en 1307 à son frère Louis, qui le servit toujours fidèlement et se distingua dans la guerre contre les Flamands. Louis eut pour successeur son fils Philippe, surnommé le Sage. Ce comte épousa la princesse Jeanne, qui lui apporta en dot la Navarre; son fils Charles que ses cruautés, ses perfidies et ses débauches ont fait surnommer le Mauvais, se joignit aux Anglais pour piller et dévaster une grande partie de la Normandie; battu par Duguesclin au combat de Cocherel, le 16 mai 1364, il se réfugia en Angleterre, d'où il revient pour recommencer sa vie de désordre et de pillage. Charles V confisqua ses domaines en 1378, mais Charles VI les rendit au fils de Charles-le-Mauvais, et peu de temps après, ce nouveau comte d'Evreux les céda au roi de France en échange d'une somme d'argent et du comté de Nemours, qui fut érigé en duché-pairie (1).

Après les désastreuses batailles d'Azincourt, en 1415, et de Verneuil en 1424, les Anglais profitant de la folie du roi et des querelles des Armagnacs avec les Bourguignons, reprirent la Normandie que Philippe-Auguste avait arrachée avec tant de peine et par lambeaux des mains de Richard-Cœur-de-Lion et de Jean-sans-Terre. Ce ne fut que lorsque la vierge de Domremy, Jehanne la Pucelle, eut prêté son secours merveilleux et providentiel à Charles VII et l'eût fait sacrer à Rheims, que ce prince put reprendre l'offensive et chasser les Anglais de son royaume.

Dunois et Poton de Xaintrailles, secondés par un vaillant chevalier normand, Robert de Floques, leur enlevèrent successivement Pont-de-l'Arche, Verneuil, Evreux, Louviers, Gisors, Andelys, la Haute et la Basse-Normandie. La province fut encore agitée au commencement du règne suivant, par la guerre du bien public.

La fin du règne de Louis XI et les règnes suivants jusqu'à la Ligue signalèrent une ère de prospérité jusqu'alors inconnue dans notre contrée; l'industrie et le commerce prirent un essor considérable, les lettres qui s'étaient renfermées dans le cloître, commencèrent à se faire jour au dehors.

Au moment où Henri IV fut appelé au trône par la mort de Henri III, Evreux avait pour évêque un homme d'un grand mérite qui, oubliant le caractère de paix dont il était revêtu, souffla l'esprit de rébellion et de discorde.

A sa voix, les bourgeois d'Evreux s'armèrent et saccagèrent les châteaux d'Harcourt, du Neubourg et de Conches, qui tenaient pour le roi; leurs efforts échouèrent devant la forteresse de Breteuil.

L'armée royale ne tarda pas à les faire rentrer dans l'obéissance, et pendant que le duc de Montpensier se rendait maître des Andelys, que Sully s'emparait de Gisors, le maréchal de Biron se faisait ouvrir les portes d'Evreux et forçait l'évêque à se réfugier à Louviers.

Henri IV battit le duc de Mayenne dans les plaines d'Ivry, le 14 mai 1590, s'empara ensuite de Louviers, vint à Pont-Saint-Pierre recevoir la soumission de Pont-de-l'Arche et alla enfin à Andelys se faire remettre les clefs du château Gaillard.

Après avoir soumis la Normandie par les armes, ce prince se l'attacha par son abjuration.

(1) Le comte d'Evreux possédait dans le département les villes d'Evreux, Pont-Audemer, Pacy, Nonancourt, Beaumont-le-Roger, Breteuil, etc.

La grande seigneurie qui avait succédé à la grande vassalité abattue par Louis XI, était parvenue à l'apogée de sa puissance, quand Richelieu apparut à l'horizon comme une comète sanglante.

Ce terrible faucheur de têtes, après avoir fait tomber sous la hache du bourreau les fronts qui refusaient de s'incliner devant son chapeau rouge, fit raser les forteresses derrière lesquelles les seigneurs s'étaient si souvent abrités pour braver l'autorité royale ; c'est à lui que remontent le démantèlement et la ruine d'une grande partie des châteaux féodaux de la Normandie.

A sa mort, les seigneurs essayèrent encore de résister à l'autorité royale, et la guerre de la Fronde vint jeter de nouveau le trouble dans notre contrée.

Excités par le duc de Longueville, gouverneur de la Province, le Parlement de Rouen et une partie des villes de Normandie embrassèrent la cause des princes.

Le duc d'Harcourt ayant été chargé par Mazarin de les faire rentrer dans l'obéissance, se rendit successivement maître de Louviers, Vernon, Andely, Ecouis, Pont-Audemer et Quillebeuf; mais il échoua devant les murs de Rouen.

Harcourt qui vint au Pont-de-l'Arche,
Monté sur un cheval rouan,
Sans avoir entré dans Rouen.

(*Courrier de la Fronde*).

Ce ne fut qu'en apprenant l'arrestation des princes que la Normandie déposa complètement les armes. Cet épisode a été nommé, non sans quelque exagération, la guerre d'Harcourt.

L'échange de la principauté de Sedan contre le comté d'Evreux et les vicomtés de Beaumont-le-Roger, Breteuil, Conches et Nonancourt, fut pour cette partie du département de l'Eure, une source de prospérité.

Les ducs de Bouillon, qui avaient fixé leur séjour au château de Navarre, reconstruit par Mansard, y tenaient une véritable cour, en tous points semblable à ces petites cours d'Allemagne, que nous voyons aujourd'hui disparaître sous les envahissements de la Prusse. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le vertueux duc de Penthhièvre, de son château de Bizy, répandait dans toute la contrée de nombreux bienfaits.

Le département de l'Eure, formé en 1790, du démembrement de l'ancien duché de Normandie, accepta la révolution sans enthousiasme et fut bientôt en proie à des souffrances excessives causées par le trop brusque passage de l'ancien régime au nouveau (1). Des agitations signalèrent les années 1792 et 1793; et lorsque Buzot vint prêcher l'insurrection contre la Convention, qui l'avait décrété d'accusation avec ses collègues les Girondins, 2,000 soldats et gardes nationaux se levèrent à sa voix et se joignirent à l'armée de Puisaye qui marchait sur Vernon, mais arrivés à Brécourt, ils rencontrèrent la brigade commandée par Humbert, prirent la fuite au premier coup de canon et retournèrent dans leurs foyers.

Ce fait, que l'histoire appelle le combat de Brécourt, est connu dans le pays sous le nom de *bataille sans armes*, pas une goutte de sang n'ayant été versée.

La chouannerie fit d'assez nombreuses recrues parmi les habitants du département, mais elle disparut entièrement, après que Frotté eut été fusillé à Verneuil.

Lorsque Napoléon, après son divorce, eut donné en 1810 à l'impératrice Joséphine, le domaine de Navarre, cette belle résidence recouvra un instant sa splendeur passée; pen-

(1) M. Boivin-Champeaux.

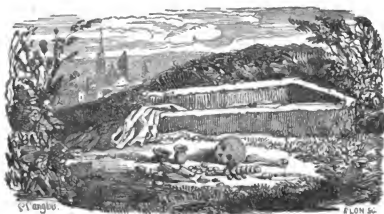
dant deux ans Joséphine y tint sa cour et son souvenir est encore cher à tous les habitants d'alentour. A cette époque, Navarre fut érigé en duché pour le prince Eugène et sa postérité.

Depuis la disparition de la chouannerie jusqu'à nos jours, le département a joui de la paix la plus profonde et, après être resté en dehors des idées socialistes de 1848, il n'a pris aucune part aux soulèvements qui ont signalé la fin de l'année 1852. Voici les chiffres des suffrages obtenus par Napoléon Bonaparte dans le département : Pour la présidence (1848). 90,720 ; pour l'empire (1852), 90,972.

Toute l'activité des esprits s'est portée sur l'agriculture, l'industrie et le commerce ; de grands travaux d'utilité publique ont été entrepris et menés à fin ; le département a été sillonné de routes ; notre magnifique réseau de chemins de grande et moyenne communication s'est achevé ; enfin, grâce au dévouement du préfet actuel (1) et de MM. les membres du conseil général, grâce à leur affection pour notre beau département, trois chemins de fer d'intérêt local ont été entrepris et construits.

L'agriculture a fait d'énormes progrès, l'industrie s'est répandue dans toutes les localités et a pu figurer avec avantage dans notre dernière exposition ; enfin le commerce a pris un essor considérable.

(1) M. Janvier de la Motte,



Tombeau Gallo-romain.

STATISTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

TERRITOIRE. — TOPOGRAPHIE.



Le département de l'Eure, qui a l'aspect d'un triangle, a été formé de la partie orientale de la Normandie, connue sous le nom de Vexin, des pays d'Ouche, d'Auge, Lieuvin et Roumois et enfin d'une partie du Perche, des campagnes de Saint-André et du Neubourg. La rivière d'Eure qui le traverse du sud-est au nord, lui a donné son nom.

Il est situé dans le bassin de la Seine, région nord-ouest de la France, entre les 48°, 37' et 49°, 28' de latitude et les 0°, 31' et 2° de longitude occidentale. Ses limites sont : au nord, le département de la Seine-Inférieure ; au midi, ceux de l'Orne et d'Eure-et-Loir ; à l'est, les départements de l'Oise et de Seine-et-Oise, et enfin, à l'ouest, celui du Calvados. Sa plus grande étendue, de Gisors à Fiquetleur, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, est de 10 myriamètres 7 kilomètres, sur une longueur du nord au sud, de Quillebeuf à Chenebrun, de 9 myriamètres 4 kilomètres.

Le département, dont le cadastre a été achevé en 1841, occupe une superficie de 596,639 hectares qui se subdivisent d'après leur nature en : pays de bruyères ou de landes, sol de riche terreau, de craie ou calcaire, de gravier, sablonneux et pierreux.

Le sol n'a pas de montagnes, mais seulement quelques chaînes de coteaux, qui s'inclinent généralement du nord-est au nord-ouest. Sa hauteur moyenne au-dessus du niveau de la mer est de 150 mètres. Le point culminant est le Mesnil-Rousset, qui se trouve à une altitude de 228 mètres, Chéronvilliers est à 215 mètres, le mont Rôti, près de Pont-Audemer, est à 203 mètres, et la forêt de Conches à 187 mètres.

Le département de l'Eure est un pays de plaines, divisé en six plateaux distincts, séparés par les rivières qui le sillonnent et vont toutes déverser leurs eaux dans la Seine, à l'exception de la Calonne, qui se jette dans la Touque.

Le premier, connu sous le nom de Vexin normand et qui comprend en entier l'arrondissement des Andelys, est isolé du reste du département par le cours de la Seine et se trouve à peu près enclavé dans les vallées de l'Epte et de l'Andelle.

Le second, assez étroit, commence dans le département de Seine-et-Oise et se continue entre la Seine et l'Eure, jusqu'à leur confluent.

Le troisième, compris entre l'Eure et l'Iton, est divisé en deux régions, la plaine de Saint-André et la portion du Perche qui a été incorporée dans l'Eure.

Le quatrième, composé du Roumois, de la plaine du Neubourg et de la partie du pays d'Ouche, dépendant de l'arrondissement d'Évreux, se trouve entre la Seine, l'Eure, l'Iton et la Risle. Le Roumois est séparé de la plaine du Neubourg par une suite de vallons secs qui courent entre Montfort et Elbeuf.

Le cinquième, appelé le pays d'Ouche, est situé entre la Charentonne et la Risle.

Enfin, la plaine du Lieuvin, qui est à l'ouest de la Charentonne et de la Risle, forme le dernier.

SYSTÈME DES EAUX

Rivières.

Par suite de la disposition du sol, tous les affluents de la rive gauche de la Seine se dirigent du sud au nord tandis que ceux de la rive droite coulent du nord-est au sud-ouest.

La Seine sort du département de Seine-et-Oise pour entrer sur celui de l'Eure au confluent de l'Epte à Giverny, traverse Vernon, Pont-de-l'Arche, quitte le territoire d'Igouville pour pénétrer dans le département de la Seine-Inférieure, et revient dans l'Eure à Aizier baigner la limite nord-ouest du département jusqu'à Fiquefleury; l'étendue de son parcours, dans le département de l'Eure, est de 66 kilomètres 194 mètres, sa pente moyenne est de 128 millimètres par 1,000 mètres; ses affluents principaux sont, sur la rive gauche, l'Eure et la Risle.

L'Eure prend sa source dans la forêt de Loigny (Orne), traverse le département d'Eure-et-Loir, qu'elle sépare de celui auquel elle donne son nom, depuis Saint-Georges jusqu'à Bueil, où elle pénètre dans le département, passe à Pacy, Louviers, et se jette ensuite dans la Seine en amont de Pont-de-l'Arche, au village des Damps, après avoir reçu les eaux de l'Avre et de l'Iton.

L'Avre sépare le département de l'Eure de celui d'Eure-et-Loir depuis Courteilles jusqu'à sa jonction avec l'Eure entre Muzy et Saint-Georges.

L'Iton prend sa source dans l'Orne, entre dans le département de l'Eure au Theil, disparaît à Villalet dans des gouffres souterrains, reparaît à 16 kilomètres de là à Gaudreville et va se jeter dans l'Eure, aux Planches, après s'être grossi du Rouloir et de la Croisille.

La Risle, que l'on écrit aussi Rille, sort du département de l'Orne où elle prend naissance pour entrer dans celui de l'Eure, à Herponcey, reçoit divers cours d'eaux, entre autres : la Charentonne, les rivières d'Authou, de la Varenne, de Tourville, de la Corbie, etc., passe à Rugles, Beaumont, Brionne, Montfort, Pont-Audemer et déverse ses eaux dans la Seine, à la Roque, au-dessous de Quillebeuf.

Les deux principaux affluents de la rive droite, sont : l'Epte et l'Andelle, qui toutes deux prennent naissance dans les sables ferrugineux de Forges (Seine-Inférieure).

L'Epte entre dans le département de l'Eure au pont de Neufmarché; après avoir traversé le territoire de la commune de Bouchevilliers, sert de limite au département de l'Oise jusqu'aux confins du territoire de Gisors, qu'elle parcourt pour sortir à sa frontière et continuer la séparation des deux départements jusqu'à son confluent dans la Seine, à Giverny, à 4 kilomètres au-dessus de Vernon, après avoir reçu les eaux de la Troène, du Révillon et de la Lévière.

L'Andelle entre dans l'Eure à Vascœuil, passe à Perriers, Fleury, Charleval, Radepont, Pont-Saint-Pierre, Romilly, et va se confondre dans la Seine, au-dessous de la côte des Deux-Amants, entre Pitres et Amfreville-sous-les-Monts.

On compte dans le département quatre ports de mer ouverts au cabotage, deux sur la Seine, Quillebeuf et Aizier, et pareil nombre sur la Risle, Conteville et Pont-Audemer.

La Seine est navigable sur tout son parcours dans le département. La navigation de la Risle qui est entièrement maritime commence à Pont-Audemer et n'a qu'un développement de 19 kilomètres. L'Eure est navigable de Louviers à la Seine.

Les rivières flottables sont : le Rouloir, l'Iton dans sa partie inférieure, l'Andelle, la Lieure et le Fouillebroc.

Fontaines.

La couche d'argile plastique qui sépare le calcaire grossier de la craie étant imperméable, donne naissance à de nombreuses sources sur les flancs et à la base des collines qui sillonnent le département.

Il existe des sources minérales à Saint-Germain, près Pont-Audemer, à Bec-Hellouin, Becthomas, Beaumont, Hondouville, le Vieux-Conches, Martagny et Breteuil.

Puits artésiens.

Les premiers puits artésiens établis en Normandie ont été forés à Gisors en 1823; depuis lors, il en a été percé dans un assez grand nombre de localités du département, mais sans aucun succès.

Lacs et Étangs.

On ne trouve dans le département de l'Eure ni lacs ni étangs, mais seulement quelques marais dont le plus important, appelé Vernier, situé entre Quillebeuf et la pointe de La Rocque, a une superficie de 2,600 hectares.

GÉOLOGIE.

La constitution géologique du sol est presque partout calcaire, et en quelques endroits siliceuse, ayant pour base une terre végétale, mêlée sur certains plateaux d'une argile sableuse très fertile.

D'après M. Antoine Passy, les terrains reconnus dans le département, appartiennent à quatre formations ou époques principales de l'histoire géologique de la terre.

La première est la formation contemporaine, celle qui a lieu de nos jours, pour ainsi dire sous nos yeux; elle comprend: le sol cultivé ou cultivable (*humus*), les alluvions ou attérissements des rivières, les tourbes et le calcaire travertin, qui est déposé par les eaux dans certaines localités.

La seconde formation ou époque diluvienne, comprend les terrains appartenant au dernier cataclysme, qui a laissé la surface de la terre telle qu'elle est: c'est l'époque où ont été creusées les vallées et celle du dépôt des terrains meubles, dont les éléments appartiennent à un âge antérieur. Ces terrains renferment parfois des squelettes d'animaux, tels que les éléphants, etc., qui n'habitent plus nos parallèles.

La troisième formation ou époque tertiaire, comprend les terrains qui se sont assis tranquillement dans nos climats, à la superficie de la craie.

La quatrième est celle de la craie, c'est la plus récente des formations secondaires, mais la plus ancienne de celles reconnues dans le département.

M. A. Passy établit ainsi la nomenclature des terrains qui composent le sol, avec l'indication des localités où chaque espèce se rencontre plus particulièrement.

TERRAINS.	LOCALITÉS PRINCIPALES.
Alluvions contemporaines	Vallées des rivières.
Alluvium ancien	Plaines à céréales.
Diluvium	Argile et sables avec silex (pays d'Ouche).
Sables avec meulrières en fragments	Entre l'Eure et la Seine.
Minerai de fer	Pays d'Ouche.
Grès et poudingues	Evreux, Broglie, Lyons.
Argile plastique supérieure	Evreux.
Meulrières	Houlbec-Cocherel.
Sables supérieurs	} Entre l'Eure et la Seine.
Calcaire lacustre supérieur	
Calcaire lacustre inférieur	
Sables moyens	} Rives de l'Eure et de l'Epte.
Calcaire grossier	
Argile plastique inférieure	
Craie blanche	Vallées.
Craie glauconieuse	Lieuvin.
Gault	} Brai.
Grès vert	
Etage portlandien	
Etage kimmérien	Vallée de la Calonne, Cormeilles.

La principale richesse du sol est le minerai de fer oxydé limoneux, que l'on trouve en fragments brisés et par veine dans les cantons de Rugles, Verneuil, Damville, Breteuil et Conches, ainsi que dans la forêt d'Evreux.

La tourbe s'exploite seulement dans le marais Vernier, mais on la rencontre aussi dans les vallées de l'Eure et de l'Iton.

Caumont, Vernon et Louviers, possèdent de belles carrières de pierre à bâtir.

La pierre meulière est exploitée sur les territoires d'Houlbec et de Sainte-Colombe.

On trouve des grès qui sont utilisés pour le pavage à Broglie, Saint-Laurent-des-Grès et dans les environs d'Evreux.

Le département fournit aussi de la pierre à chaux, de la terre à tuile, à brique et à foulon ; enfin du succin ou ambre jaune.

CHAPITRE DEUXIÈME.

FLORE ET FAUNE.



A France a été divisée par les naturalistes en cinq grandes régions végétales, et le département de l'Eure a été compris dans la région septentrionale, qui s'étend depuis le nord de la France jusqu'à la Loire et au Cher, et du Rhin à l'Océan.

Presque toutes les plantes de cette région se retrouvent dans les autres, nous n'en ferons pas la nomenclature, nous renverrons nos lecteurs au Catalogue publié par M. Chesnon en 1846, et nous indiquerons seulement les plantes ci-après, dont la présence dans le département a été constatée par ce botaniste distingué, depuis la publication de son ouvrage.

Barbarea Intermedia — *Geranium sanguineum* — *Geranium Phæum* — *Melilotus Leucanthæ* — *Fiagaria Elatice* — *Sedum elegans* — *Seseli*, v. *Glaucum* — *Carum bulbocastanum* — *Hieracium Borcale* — *Gentiana campestris* — *Myosotis stricta* — *Verbascum Blattarioides* — *Primula variabilis* — *Atriplex patula* — *Rumex maximus* — *Amaranthus retroflexus* — *Phalangeum liliago* — *Phalangium bicolor* — *Ornithogalum pyrenaicum* — *Bromus inermis* — *Cynodon dactylum* — *Aceras Antropophora*.

Quand à la faune, elle a trop d'analogie avec celle des environs de Paris pour qu'il soit nécessaire de décrire ici les espèces de quadrupèdes, d'oiseaux, de poissons, de reptiles, d'insectes, etc., qui vivent dans le département soit à l'état sédentaire, soit à l'état de passage seulement (1).

CHAPITRE TROISIÈME.

MÉTÉOROLOGIE.



L'EURE est soumise au climat séquanien ; la température est douce, humide et relativement uniforme, elle s'élève en moyenne à + 10°, 9.

Le thermomètre monte rarement au-dessus de + 26° et descend peu au-dessous de — 9°.

Les hivers sont moins rigoureux que dans l'Est, à la même latitude, de même que les étés sont moins chauds. Les vents dominants sont ceux du sud-ouest, du nord-ouest et du nord ; les pommiers qui bordent les routes, indiquent parfaitement par leur inclination, la périodicité constante de ces vents en même temps que leur impétuosité.

On compte une moyenne annuelle de 118 jours de pluie, 16 jours d'orage et 22 jours de brouillards. La pluie est plus fréquente à l'automne qu'au printemps.

(1) La nomenclature de ces différentes espèces d'êtres a été donnée dans « *Gisors et son canton* » ouvrage de l'auteur. (Note de l'éditeur.)

L'hiver se prolonge jusque dans le courant d'avril, souvent le froid se fait sentir jusqu'au mois de juin et force à allumer du feu.

Ordinairement, la neige ne tombe que dans les mois de janvier et février, mais aussi on a des exemples trop fréquents, de neige très abondante à la fin d'avril et au commencement de mai.

La tradition a conservé le souvenir de certaines époques, rendues désastreuses pour le département, soit par une température anormale, soit par les débordements des rivières, soit encore par des trombes, des tourbillons et des orages.

CHAPITRE QUATRIÈME.

POPULATION.



Le département de l'Eure possède dans ses archives une lettre adressée au préfet, en 1831, par un cultivateur du pays, qui indique les causes qui devaient, de nos jours, amener la diminution de la population. « L'économie, disait M. Legrand, est portée à un point que les familles s'observent, afin de n'avoir que peu d'enfants. De 1780 à 1810 et antérieurement, il y avait plus d'enfants dans les familles : il n'était pas rare d'en compter depuis quatre jusqu'à dix. Ainsi, je crois que la population des pays ruraux aisés tend plutôt à diminuer qu'à s'accroître. Partout le peuple travaille et aspire à l'aisance (1). »

Dénombrement.

Nous donnons, dans le tableau ci-après, les chiffres des dénombrements qui se sont succédés depuis 1821, de dix en dix années, en observant que la dernière période ne comprend que cinq ans, et nous faisons ressortir l'augmentation ou la diminution de la population résultant de ces dénombrements.

DATE DES DÉNOMBREMENTS.	CHIFFRE DE LA POPULATION.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1821	416,178	»	»
1831	424,248	8,070	»
1841	425,780	1,532	»
1851	415,777	»	10,003
1861	398,661	»	17,116
1866	394,467	»	4,194
Totaux.....		9,602	31,313
Différence en faveur de la diminution.....			21,711

Il y a dans ce tableau, deux périodes bien distinctes ; l'une, ascendante qui s'arrête en 1841, et l'autre descendante, sous l'empire de laquelle nous sommes encore en ce moment et qui va toujours en s'accroissant.

La diminution a été, chaque année, savoir :

De 1841 à 1851 de	23,81	pour 1,000
De 1851 à 1861 de	42,14	—
De 1861 à 1866 de	21,20	—

Nous aussi nous pensons que cette diminution tient à ce que l'égoïsme, devenu la loi

(1) Ce sont les doctrines de Malthus mises en pratique et, à notre point de vue, l'économie dont parle M. Legrand n'est autre chose que la démoralisation.

suprême des mariages, les rend inféconds et, par suite, à ce que depuis 1841, le nombre des naissances ne suffit plus pour combler le vide produit par les décès.

Quant à l'émigration, elle ne contribue, suivant nous, à cette diminution que dans une proportion relativement peu importante.

En effet, depuis 1821, le nombre des groupes mariés n'a cessé d'augmenter d'année en année jusqu'à aujourd'hui, tandis que la fécondité des mariages n'a cessé de diminuer.

Distribution de la population.

La population du département se répartit par arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	1821	1831	1841	1851	1861	1866
Les Andelys	61,656	64,337	65,348	64,717	62,537	61,011
Bernay	81,422	82,828	80,388	77,202	74,081	72,676
Evreux	115,501	118,397	123,256	120,374	115,237	116,058
Louviers	68,812	68,942	69,240	68,859	66,791	67,320
Pont-Audemer	88,787	89,744	87,548	84,825	80,015	77,402
Totaux	416,178	424,248	425,780	415,777	398,661	394,467

L'arrondissement d'Evreux, seul, a une population supérieure à celle qu'il avait en 1821 ; les quatre autres, ont éprouvé une diminution qui s'est fait sentir, surtout dans ceux de Pont-Audemer et de Bernay.

Si nous comparons le recensement de 1841 à celui de 1866, nous voyons que la population a décréue chaque année, savoir :

Dans l'arrondissement des Andelys, de	2,05	pour 1,000
— de Bernay	4,29	—
— d'Evreux	2,33	—
— de Louviers	1,10	—
— de Pont-Audemer	4,63	—

C'est donc l'arrondissement de Pont-Audemer qui a éprouvé la plus grande diminution proportionnelle.

Le nombre des communes du département qui était de 791, en 1840, n'est plus, en 1867, que de 700, qui se divisent par arrondissements, et d'après leur population, de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	COMMUNES AYANT UNE POPULATION								TOTAL.	
	Au-dessous de 200 habitants.	de 201 à 500 habitants.	de 501 à 1,000 habitants.	de 1,001 à 2,000 habitants.	de 2,001 à 3,000 habitants.	de 3,001 à 4,000 habitants.	de 4,001 à 5,000 habitants.	de 5,001 à 10,000 habitants.		de 10,001 à 20,000 habitants.
Andelys	16	66	28	5	»	1	»	1	»	117
Bernay	9	66	39	7	1	»	1	1	»	124
Evreux	62	102	44	11	2	»	1	1	1	224
Louviers	15	55	32	6	2	»	»	»	1	111
Pont-Audemer	11	50	51	8	3	»	»	1	»	124
	113	339	194	37	8	1	2	4	2	700

Ce qui représente une moyenne de 563 habitants par commune.

L'arrondissement d'Evreux est celui qui renferme en nombre absolu et aussi proportionnellement à sa population le plus grand nombre de communes ; celui de Louviers est celui qui en contient le moins.

Densité.

La densité de la population est le rapport de la superficie avec le nombre des habitants d'un pays.

Dans le département de l'Eure, la population se répartit dans chaque arrondissement d'après l'étendue territoriale, de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION.	ETENDUE TERRITORIALE.	RAPPORT.
Les Andelys	61,011	104,431	1 h. 72 a.
Bernay	72,676	109,585	1 51
Evreux	116,058	210,986	1 90
Louviers	67,320	78,650	1 17
Pont-Audemer	77,402	92,987	1 21
Totaux	394,467	596,638	1 h. 51 a.

La moyenne est donc de 1 hectare 51 ares par habitant ; l'arrondissement d'Evreux est celui qui a le moins de densité, et les arrondissements de Pont-Audemer et de Louviers ceux où la population est le plus agglomérée ; le plus grand écart est de 73 ares par habitant.

Population électorale.

Le nombre des électeurs inscrits sur les listes électorales au 31 mars 1867 était :

Pour l'arrondissement des Andelys de	18,898
— de Bernay	22,579
— d'Evreux	37,441
— de Louviers	29,455
— de Pont-Audemer	24,608
Total	124,381

Population par sexes.

Les dénombremens successifs faits depuis 1806 ont constamment fait ressortir une supériorité numérique du sexe féminin sur le sexe masculin, ainsi que le tableau ci-après nous le fait voir.

Années.	POPULATION PAR SEXES.					
	NOMBRES ABSOLUS.			NOMBRES PROPORTIONNELS.		
	Masculin.	Féminin.	Total.	Masculin.	Féminin.	Total.
1806	194,230	208,557	402,796	48.40	51.60	100
1841	207,017	218,763	425,780	48.62	51.58	100
1846	206,460	216,787	423,247	48.77	51.23	100
1851	204,403	211,374	415,777	49.16	50.84	100
1856	199,871	204,794	404,665	49.39	50.61	100
1861	197,717	200,944	398,661	49.59	50.41	100
1866	196,879	197,588	394,467	49.88	50.12	100

L'écart assez important qui existait entre les rapports numériques des deux sexes au chiffre de la population, n'a pour ainsi dire pas varié de 1806 à 1841, mais nous voyons par les cinq derniers dénombremens que l'équilibre tend chaque jour à s'établir.

La supériorité numérique, du sexe féminin au commencement du siècle, peut être attribuée d'abord aux guerres de l'empire, et ensuite à un plus grand nombre de décès masculins dus, soit à une moins grande vitalité de ce sexe, soit à la nature même de ses travaux. Mais aujourd'hui que partout les machines ont remplacé les bras, que les conditions plus défavorables dans lesquelles se trouvaient placés les individus du sexe masculin, ont presque disparu, la prédominance des naissances masculines établira l'équilibre dans un avenir très prochain.

Population par état-civil.

La population divisée par état-civil se répartit ainsi qu'il suit d'après les cinq derniers dénombremens :

Années.	Enfants et non-mariés.	Mariés.	Veufs.	Total.	Enfants et non-mariées.	Mariées.	Veuves.	Total.
1841	101,204	96,505	9,248	207,017	90,411	95,021	24,331	218,763
1846	97,305	99,650	9,505	206,460	94,723	97,802	24,262	216,787
1851	94,422	99,738	10,243	204,403	89,199	98,188	23,987	211,374
1856	89,009	100,161	10,701	199,871	82,780	98,160	23,854	204,794
1861	86,265	100,250	11,202	197,717	78,630	98,412	23,902	200,944
1866	85,667	99,377	11,835	196,879	75,637	97,635	24,316	197,588

Le rapport de chacune des catégories de ce tableau, au nombre total des individus de chacun des deux sexes, donne les résultats suivans :

Années.	Enfants et non-mariés.	Mariés.	Veufs.	Total.	Enfants et non-mariées.	Mariées.	Veuves.	Total.
1841	48,92	46,62	4,46	100	45,44	43,44	11,12	100
1846	47,13	48,27	4,60	100	43,70	45,11	11,19	100
1851	46,19	48,79	5,02	100	42,19	46,45	11,36	100
1856	44,53	50,11	5,36	100	40,43	47,93	11,64	100
1861	43,64	50,70	5,66	100	39,14	48,97	11,89	100
1866	43,51	50,48	6,01	100	38,28	49,42	12,30	100

Le nombre proportionnel des enfans et célibataires des deux sexes n'a pas cessé de diminuer à chaque dénombrement, de même que l'on remarque une élévation progressive presque constante dans celui des hommes et des femmes mariés.

L'écart est surtout remarquable pour le sexe féminin. Le nombre proportionnel des enfans et célibataires de ce sexe a diminué de 7,16 p. 0,0 en 25 ans ; de même que le nombre proportionnel des mariées a augmenté de 5,98 p. 0,0.

Si les nombres effectifs des mariés des deux sexes ne sont pas identiques, cela tient, d'une part, à l'absence momentanée de l'un des époux, au moment des recensements, et d'autre part, à la qualification de personne mariée, prise ou attribuée à certains individus.

A toutes les périodes sur lesquelles nous avons opéré, le nombre des veufs est de plus de moitié inférieur à celui des veuves, et tous deux tendent à se rapprocher, le premier en augmentant constamment et le second en restant stationnaire.

Le dénombrement de 1866 nous fournit, sur la distribution de la population, par état civil et par arrondissements, les renseignements ci-après :

ARRONDISSEMENTS	SEXE MASCULIN.			SEXE FÉMININ:			TOTAUX
	Garçons	Hommes	Veufs	Filles	Femmes.	Veuves	
Andelys	13,013	15,386	1,757	12,222	15,061	3,572	61,011
Bernay	15,098	18,553	2,330	13,619	18,296	4,780	72,676
Evreux	24,572	30,554	3,294	20,350	30,027	7,261	116,058
Louviers	15,751	16,474	2,930	13,246	15,985	3,834	67,320
Pont-Audemer . . .	17,233	18,410	2,424	16,200	18,296	4,869	77,402
Totaux	85,667	99,377	11,835	75,637	97,635	24,316	394,467

Si nous calculons pour chaque arrondissement le rapport de chaque groupe des deux sexes avec le chiffre total de la population, nous trouvons sur 100 habitants :

ARRONDISSEMENTS	Garçons	Mariés	Veufs	Filles	Mariées	Veuves	TOTAL
Andelys	21,33	25,22	2,87	20,03	24,69	5,86	100
Bernay	20,78	25,53	3,21	18,74	25,17	6,57	100
Evreux	21,17	26,33	2,84	17,53	25,87	6,26	100
Louviers	23,39	24,48	3,02	19,68	23,74	5,69	100
Pont-Audemer . . .	22,26	23,78	3,13	20,89	23,62	6,32	100
Le département. .	21,72	25,16	3 »	19,18	24,77	6,17	100

En résumé, la population du département se compose de :

Enfants et célibataires des deux sexes	40,90 p. 100
Hommes et femmes mariés	49,93 —
Veufs et veuves	9,17 —
Total égal.	100,00

Enfants et célibataires. — Les arrondissements de Pont-Audemer et de Louviers sont ceux qui, proportionnellement à leur population, contiennent le plus d'enfants et de célibataires ; l'arrondissement d'Evreux est celui qui en compte le moins. Les enfants et célibataires du sexe féminin sont moins nombreux que ceux de l'autre sexe, mais l'excédant des veuves sur les veufs comble le déficit.

Cette différence s'explique simplement par la raison que l'âge fixé pour le mariage est plus élevé pour l'homme que pour la femme.

Mariés. — Pour les mariés la même chose se reproduit, mais en sens inverse ; ce sont les arrondissements de Pont-Audemer et de Louviers qui en ont le moins, proportionnellement à leur population, de même que c'est l'arrondissement d'Evreux qui en renferme le plus grand nombre.

Veufs et veuves. — Dans l'arrondissement de Bernay, il y a 9,78 veufs sur 100 habitants, dans celui de Pont-Audemer 9,45, tandis que dans l'arrondissement des Andelys on en compte seulement 8,73.

Population d'après l'âge.

Le tableau suivant donne, d'après le recensement de 1866, la division de la population par âges.

AGES.	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
	Garçons	Mariés.	Veufs.	TOTAL.	Filles	Mariées	Veuves.	TOTAL.
De 0 à 1 an.	3,993	»	»	3,993	3,718	»	»	3,718
De 1 à 5 ans	12,091	»	»	12,091	12,291	»	»	12,291
De 5 à 10 —	14,317	»	»	14,317	14,228	»	»	14,228
De 10 à 15 —	13,956	»	»	13,956	13,778	»	»	13,778
De 15 à 20 —	14,079	66	1	14,146	12,764	1,592	5	14,271
De 20 à 25 —	10,403	3,212	37	13,652	6,144	7,652	162	13,958
De 25 à 30 —	5,225	8,382	144	13,751	2,652	10,353	226	13,231
De 30 à 35 —	2,507	11,002	247	13,756	1,548	11,315	474	13,337
De 35 à 40 —	1,785	12,020	324	14,129	1,232	11,579	710	13,521
De 40 à 45 —	1,427	11,855	445	13,727	1,081	11,262	972	13,315
De 45 à 50 —	1,173	11,580	609	13,362	1,055	10,533	1,472	13,060
De 50 à 55 —	957	10,461	801	12,219	953	9,226	1,755	11,934
De 55 à 60 —	691	8,802	1,010	10,503	819	7,146	2,115	10,080
De 60 à 65 —	671	8,325	1,462	10,458	953	6,617	2,784	10,354
De 65 à 70 —	644	7,600	2,445	10,689	947	5,672	4,342	10,861
De 70 à 75 —	290	3,842	1,954	6,086	716	3,234	4,133	8,083
De 75 à 80 —	96	1,543	1,278	2,917	438	1,196	2,993	4,617
De 80 à 85 —	41	542	790	1,373	224	296	1,586	2,106
De 85 à 90 —	14	161	244	359	44	34	556	634
De 90 à 95 —	1	12	39	52	8	2	107	117
De 95 à 100 ans	»	1	2	3	»	»	21	21
Âges non constatés.	41	2	»	43	54	3	3	60
TOTAUX.	84,402	99,348	11,832	195,582	75,637	97,022	24,316	197,575

D'après ce tableau, la population du département se compose suivant l'âge :

Au-dessous de 15 ans	22,63
De 15 à 20 ans	7,22
De 20 à 40 —	27,81
De 40 à 60 —	24,85
De 60 à 80 —	16,29
De 80 à 90 —	1,13
De 90 à 100 ans et au-dessus.	0,07

Total. 100,00

Mouvement de la population.

Le mouvement de la population donne les résultats généraux suivants par année pendant la période décennale de 1856 à 1865.

ANNÉES.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.	Excédant des décès	Mariages.
1856	7,841	8,056	»	815	2,847
1857	7,799	9,097	»	1,808	3,171
1858	7,914	9,462	»	1,548	3,311
1859	8,144	10,433	»	2,289	3,118
1860	7,937	8,788	»	851	3,249
1861	7,876	8,990	»	1,114	3,151
1862	7,679	7,990	»	311	2,941
1863	7,913	9,054	»	1,741	3,070
1864	7,803	9,423	»	1,620	2,964
1865	7,675	9,587	»	1,912	3,110

Le tableau ci-après indique le mouvement de la population par arrondissements pendant la même période.

ARRONDISSEMENTS.	Naissances.	Décès.	Excédant des naissances.	Excédant des décès.	Mariages.
Les Andelys	13,975	14,191	»	216	4,634
Bernay	13,433	16,638	»	3,205	5,729
Evreux	20,380	25,684	»	5,304	8,899
Louviers	14,051	16,682	»	2,631	5,296
Pont-Audemer	16,742	20,085	»	3,343	6,374
TOTAUX	78,581	92,680	»	14,099	30,932

En examinant le mouvement de la population, par année, nous voyons que tous les ans les décès l'ont emporté sur les naissances et qu'il y a un excédant moyen annuel de 1,409 décès.

Quant au mouvement par arrondissements, nous remarquons des différences assez sensibles ; dans celui des Andelys, l'excédant annuel des décès sur les naissances n'est que de 1,54 p. 1000, tandis qu'il est de 14,45 dans celui de Louviers ; de 19,99 dans celui de Pont-Audemer ; de 23,70 dans celui de Bernay et enfin de 26 pour 1000 dans celui d'Evreux.

La population générale du département était, en 1856, de 404,665 habitants. Si on la compare à celle de 1866, on trouve une diminution de 10,198 habitants, soit une perte annuelle de 2,52 pour 1000.

En négligeant l'émigration, suivant nous insignifiante, qui se fait au détriment des campagnes, mais seulement au profit des usines et des villes du département ; en laissant aussi de côté l'immigration des Belges, des Allemands, des Suisses, etc., qui viennent se fixer tous les ans dans le département, pour se livrer aux travaux soit agricoles, soit industriels, la diminution de la population devrait être de 14,099 habitants, chiffre auquel s'élève l'excédant des décès ; mais une partie de ces mêmes décès doit être attribuée à des enfants nés en dehors du département, qui y ont été placés en nourrice et qui y sont morts.

Cet excédant de décès est dû, ainsi que nous l'avons déjà observé, au peu de fécondité des mariages. Le désir des jouissances matérielles et la rage du luxe, qui se sont infiltrés dans tous les esprits, détournent le mariage du but qui lui a été assigné par la nature, la propagation de l'espèce humaine.

Si le département se trouvait, sous le rapport de la fécondité, dans les conditions générales de la France, au lieu d'avoir à enregistrer une diminution nous constaterions une augmentation de la population.

Nous allons extraire du mouvement général de la population, tous les faits qui s'y rattachent et qui la constituent, c'est-à-dire les naissances, les mariages et les décès enregistrés à l'état civil.

NAISSANCES.

Rapport des naissances à la population.

Les naissances se sont élevées dans la période 1856 à 1865, morts-nés non compris, à 78,581, se répartissant par sexes et par arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	RÉUNION des deux sexes	MOYENNE annuelle.
Les Andelys	7,236	6,739	13,975	1397.50
Bernay	6,979	6,454	13,433	1343.30
Evreux	10,439	9,941	20,380	2038.00
Louviers	7,185	6,866	14,051	1405.10
Pont-Audemer	8,480	8,262	16,742	1674.20
Tout le département.	40,319	38,262	78,581	7858.10

En comparant ces nombres aux chiffres de la population qui leur correspondent, on voit qu'il y a eu chaque année :

Dans l'arrondissement des Andelys.	1 naissance sur 43,67 habitants.
— de Bernay	1 — sur 54,11 —
— d'Evreux	1 — sur 56,95 —
— de Louviers	1 — sur 47,99 —
— de Pont-Audemer.	1 — sur 46,24 —

La moyenne, pour le département, est une naissance sur 50,18 habitants.

Ces naissances se divisent en légitimes et naturelles. Le tableau ci-après fait connaître, par arrondissements, le chiffre de chacun de ces groupes, divisés par sexes, dans la période décennale, sur laquelle nous avons opéré.

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS LÉGITIMES.		ENFANTS NATURELS.	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Les Andelys.	6,604	6,156	542	583
Bernay	6,275	5,818	704	636
Evreux	9,593	9,155	846	786
Louviers	6,627	6,382	558	484
Pont-Audemer.	7,645	7,400	835	856
	36,834	34,917	3,485	3,345
	71,751		6,830	

La proportion des naissances naturelles aux naissances légitimes, est :

Arrondissement des Andelys, de	1 sur 11,42
— de Bernay	— 8,67
— d'Evreux	— 11,48
— de Louviers	— 12,47
— de Pont-Audemer	— 8,96

La moyenne pour le département est de 1 — 10,50

Cé sont les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer qui comptent le plus grand nombre proportionnel d'enfants naturels, et celui de Louviers qui en renferme le moins.

Les agglomérations d'habitants facilitant les unions illicites, ce sont ordinairement les grands centres de population, les grandes villes, en un mot, qui contiennent proportionnellement le plus de naissances naturelles. Dans le département de l'Eure, le contraire se produit, ce sont les campagnes qui l'emportent sur les villes.

Nous signalerons ici un fait que nous avons eu déjà occasion d'observer (1), à savoir : que dans chaque arrondissement la diminution de la population est en raison directe du nombre des enfants naturels ; on peut, du reste, s'en rendre compte en se reportant au paragraphe : *Distribution de la population*, ou, en d'autres termes, plus la démoralisation est grande et plus la population diminue.

Rapport sexuel.

Dans chacune des années de la période 1856 à 1865 et dans chacun des arrondissements, les garçons légitimes ont toujours eu dans les naissances une supériorité marquée sur les filles légitimes, et elle est toujours restée à peu près la même quant aux enfants naturels, dans les arrondissements des Andelys et de Pont-Audemer, les naissances féminines l'emportent, mais dans les autres le contraire se produit.

Les naissances des deux sexes sont entre elles dans le rapport suivant :

(1) *Gisors et son canton, étude statistique et historique.*

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS LÉGITIMES.	ENFANTS NATURELS.
	Filles. — Garçons.	Filles. — Garçons.
Les Andelys	sur 100 filles 108,73	sur 100 filles 92,94
Bernay	— — 107,84	— — 102,68
Evreux	— — 104,78	— — 107,60
Louviers	— — 103,83	— — 115,22
Pont-Audemer	— — 103,22	— — 99,88
Pour le département . . .	sur 100 filles 105,48	sur 100 filles 104,18

Enfants naturels.

Les enfants naturels se divisent en deux classes distinctes : l'une comprend ceux qui ont été reconnus par le père et la mère ou par l'un des deux, soit dans l'acte de naissance dressé par l'officier de l'état-civil, soit par acte authentique postérieur ; l'autre se compose des enfants non reconnus ou dont la reconnaissance (non légale) ne résulte que de la déclaration faite par les témoins dans l'acte de naissance.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE d'enfants naturels.	ENFANTS naturels reconnus.	PROPORTION pour 100.
Les Andelys	1,125	320	28,44
Bernay	1,340	370	28,35
Evreux	1,632	422	26,00
Louviers	1,042	389	37,29
Pont-Audemer	1,691	481	28,79
Le département	6,830	2,182	31,94

L'arrondissement de Louviers est celui qui compte le plus grand nombre proportionnel de reconnaissances d'enfants naturels, et l'arrondissement d'Evreux celui qui en compte le moins ; l'écart est de 11,29 pour 100.

Pour assurer l'état-civil aux enfants naturels, la loi accorde aux père et mère, non-seulement la faculté de les reconnaître, mais encore le droit de les légitimer par un mariage ultérieur.

Dans notre période décennale 1856 à 1865, il y a eu dans le département 1,268 mariages réparateurs qui ont légitimé 1,942 enfants et qui se divisent, savoir :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE ABSOLU des mariages.	MARIAGES réparateurs.	NOMBRE proportionnel.
Les Andelys	4,634	183	3,94 pour 100
Bernay	5,729	218	3,80 —
Evreux	8,899	263	2,95 —
Louviers	5,206	258	4,87 —
Pont-Audemer	6,374	346	5,42 —

L'arrondissement de Pont-Audemer est celui qui compte le plus grand nombre de mariages réparateurs, 5 pour 100 en chiffre rond, celui d'Evreux en a moins de 3 pour 100.

Morts-nés.

Après nous être occupés des enfants nés viables, il nous reste à dire un mot des morts-nés, c'est-à-dire des enfants présentés sans vie à l'officier de l'état-civil et qui n'ont pas eu d'actes de naissance.

Sont compris sous cette dénomination tous les enfants, morts avant, pendant ou après l'accouchement, et avant la présentation qui doit être faite dans les trois jours.

Si nous établissons le rapport des morts-nés aux conceptions dans la période 1856 à 1865, nous obtenons les résultats suivants :

ARRONDISSEMENTS.	ENFANTS légitimes.		ENFANTS naturels.		MORTS-NÉS pour 100 conceptions.	
	morts-nés	conçus	morts-nés	conçus	légitimes	naturels
Les Andelys	493	13,348	74	1,199	3.61	6.17
Bernay	510	13,603	89	1,429	3.75	6.22
Evreux	719	19,467	95	1,727	3.68	5.50
Louviers	501	13,510	78	1,120	3.70	6.96
Pont-Audemer	716	15,707	420	1,811	4.41	6.51
Le département . .	2,939	74,690	456	7,826	3.93	6.25

Ce tableau prouve, jusqu'à l'évidence, que les dangers qui menacent l'enfant jusque dans le sein de sa mère sont bien plus grands pour les conceptions naturelles, et cela s'explique facilement par le désir qu'ont les filles de dissimuler leurs grossesses, et par les moyens qu'elles mettent en œuvre pour y arriver.

II. — MARIAGES.

Le plus grand événement de l'existence est le mariage, qui a pour effet de constituer la famille; aussi nous allons chercher à examiner les mariages sous tous les aspects que leur importance comporte.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE TOTAL des mariages		NOMBRE D'HABITANTS pour un mariage		MOYENNE des deux périodes.
	1856 à 1860	1861 à 1865	1856 à 1860	1861 à 1865	
Les Andelys	2,259	2,375	143	140	141
Bernay	2,281	2,848	134	131	132
Evreux	4,608	4,291	130	128	129
Louviers	2,678	2,618	128	128	128
Pont-Audemer	3,270	3,104	129	141	135
Le département . .	15,696	15,236	132	130	131

Il résulte de ce tableau que la moyenne des mariages, comparée au nombre d'habitants, a légèrement augmenté dans la seconde période quinquennale; sous ce rapport, l'arrondissement de Pont-Audemer fait seul exception.

Fécondité des mariages.

Si l'on établit un rapprochement entre les mariages annuels et les enfants légitimes qui naissent chaque année en laissant de côté les morts-nés, l'on constate qu'au lieu d'augmenter, la fécondité tend plutôt à diminuer. En voici le tableau par année depuis 1856.

1856	2.51		1861	2.27
1857	2.76		1862	2.38
1858	2.16		1863	2.33
1859	2.39		1864	2.38
1860	2.24		1865	2.26

Mariages par âges et par état civil.

Le tableau suivant comprend les mariages du département, pendant la période quinquennale de 1861 à 1865, par âges et par état civil.

MARIAGES ENTRE		MARIAGES																					
VEUVES												FILLES											
TOTAL.												TOTAL.											
												et au-dessus de 50 ans											
												à 50 ans de 40 ans											
												à 40 ans de 35 ans											
												à 35 ans de 30 ans											
												à 30 ans de 25 ans											
												à 25 ans de 20 ans											
												20 ans de moins de											
TOTAL.												TOTAL.											
												et au-dessus de 50 ans											
												à 50 ans de 40 ans											
												à 40 ans de 35 ans											
												à 35 ans de 30 ans											
												à 30 ans de 25 ans											
												à 25 ans de 20 ans											
												20 ans de moins de											
TOTAL.												TOTAL.											
												et au-dessus de 50 ans											
												à 50 ans de 40 ans											
												à 40 ans de 35 ans											
												à 35 ans de 30 ans											
												à 30 ans de 25 ans											
												à 25 ans de 20 ans											
												20 ans de moins de											
TOTAL.												TOTAL.											
												et au-dessus de 50 ans											
												à 50 ans de 40 ans											
												à 40 ans de 35 ans											
												à 35 ans de 30 ans											
												à 30 ans de 25 ans											
												à 25 ans de 20 ans											
												20 ans de moins de											
TOTAL.												TOTAL.											
												et au-dessus de 50 ans											
												à 50 ans de 40 ans											
												à 40 ans de 35 ans											
												à 35 ans de 30 ans											
												à 30 ans de 25 ans											
												à 25 ans de 20 ans											
												20 ans de moins de											
TOTAL.												TOTAL.											
												et au-dessus de 50 ans											
												à 50 ans de 40 ans											
												à 40 ans de 35 ans											
												à 35 ans de 30 ans											
												à 30 ans de 25 ans											
												à 25 ans de 20 ans											
												20 ans de moins de											
TOTAL.												TOTAL.											

GARÇONS

VEUFES

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRES ABSOLUS DES MARIAGES				
	GARÇONS et FILLES	GARÇONS et VEUVES	VEUFS et FILLES	VEUFS et VEUVES	TOTAL des MARIAGES.
Les Andelys	2,001	54	147	83	2,376
Bernay	2,469	80	176	123	2,848
Evreux	3,599	117	337	238	4,291
Louviers	2,290	75	161	83	2,618
Pont-Audemer	2,660	92	228	124	3,104
Le département.	13,118	418	1,049	651	15,236

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRES PROPORTIONNELS				
	GARÇONS et FILLES	GARÇONS et VEUVES	VEUFS et FILLES	VEUFS et VEUVES	TOTAL des MARIAGES.
Les Andelys	88 n	2.33	6.18	3.49	100
Bernay	86.69	2.80	6.18	4.33	100
Evreux	83.87	2.72	7.85	5.54	100
Louviers	87.81	2.87	6.15	3.17	100
Pont-Audemer	85.70	2.97	7.24	3.59	100
Pour le département.	86.42	2.74	6.74	4.10	100

Il résulte de ces rapports que les mariages en premières noces sont moins nombreux dans l'arrondissement d'Evreux que dans les autres, mais que par contre il renferme un plus grand nombre proportionnel de mariages de veufs avec des filles et de veufs avec des veuves.

Les arrondissements des Andelys et de Louviers l'emportent pour le nombre proportionnel des premiers mariages, celui de Pont-Audemer a la supériorité pour les mariages de garçons avec des veuves.

Sur 100 hommes qui se marient, 88,84 sont garçons et 11,16 sont veufs, soit 1 veuf sur 7,95 garçons, tandis que sur pareil nombre de femmes 92,98 se marient pour la première fois et 7,02 contractent une nouvelle union, c'est-à-dire dans la proportion de une à 13,27.

Tout ce que nous venons de dire démontre que les seconds mariages sont plus fréquents chez les hommes que chez les femmes. Nous ajouterons qu'ils sont moins nombreux dans les campagnes que dans les villes.

Sur 100 individus de chacun des deux sexes au-dessous de 20 ans, neuf dixièmes des filles se marient et un dixième seulement des garçons. De 20 à 25 ans les chances de mariage sont à peu près égales, néanmoins les filles en ont un peu plus, environ 7 p. 100; de 25 à 30 ans ce sont les garçons qui ont l'avantage, ils ont 68,87 chances de se marier; sur 100, les filles n'en ont que 31,13; jusqu'à 50 ans les chances sont à peu près doubles au profit du sexe masculin, mais au-dessus le contraire se produit, les filles ont 53,59 pour 100 de chances de se marier et les garçons seulement 46,41.

Les veufs des deux sexes se remarient à tous les âges, mais surtout après 50 ans, 40 pour 100 des seconds mariages ont lieu après cet âge. Près des deux tiers des veufs, qui contractent une nouvelle union, épousent des filles; ce n'est guère qu'à partir de 45 ans qu'ils se décident à s'unir à des veuves; quant à celles-ci, elles épousent plus volontiers des veufs.

L'état civil des époux influe d'une façon assez remarquable sur leur âge relatif au moment du mariage.

Voici les différences d'âge des époux d'après les conditions d'état civil dans lequel ils se trouvent au moment du mariage :

MARIAGES	AGE RELATIF AU MOMENT DU MARIAGE	
	DE L'HOMME	DE LA FEMME
Entre garçons et filles.	26 ans 6 mois.	22 ans 1 mois.
- garçons et veuves.	35 - 10 -	35 - 5 -
- veufs et filles.	42 - 4 -	32 - 10 -
- veufs et veuves.	57 - 3 -	47 - 9 -

Il n'y a qu'une seule condition d'état civil dans laquelle l'âge des époux s'équilibre, c'est celle des garçons qui épousent des veuves ; dans toutes les autres, l'âge de l'homme est supérieur.

Pour les premiers mariages, l'homme est plus âgé que la femme de 4 ans 5 mois ; pour les mariages de veufs et de filles, la différence est de 9 ans 6 mois ; la même différence existe pour les mariages de veufs et de veuves.

Nous croyons utile de faire connaître ici la proportion, dans les premiers mariages, de femmes plus jeunes, du même âge, ou plus vieilles que les hommes.

AGE DE L'HOMME	FEMMES			TOTAL
	plus jeunes	du même âge	plus âgées	
de 20 à 25 ans	41	49	10	100
de 25 à 30 ans	74	20	6	100
de 30 à 35 ans	84	13	3	100
de 35 à 40 ans	87	11	2	100
de 40 à 50 ans	79	18	3	100
MOYENNE	73	22	5	100

Il résulte de ce tableau que de 20 à 25 ans l'homme épouse indifféremment des femmes ou plus jeunes ou du même âge que lui, et qu'il se décide assez volontiers à épouser des femmes plus vieilles, mais qu'ensuite, au fur et à mesure qu'il avance en âge, il est rare qu'il s'allie avec une femme plus âgée que lui.

Contrats de mariage.

Depuis la loi du 21 janvier 1851, les registres de l'état civil constatent si les époux ont fait précéder leur union d'un contrat. Nous croyons utile d'en faire connaître les nombres absolus et proportionnels par arrondissements.

ARRONDISSEMENTS	MARIAGES				TOTAL
	NOMBRES absolus		NOMBRES proportionnels		
	précédés d'un contrat	sans contrat	précédés d'un contrat	sans contrat	
Les Andelys	2,388	2,246	51.53	48.47	100
Bernay	4,777	952	83.39	16.61	100
Evreux	5,676	3,223	63.78	36.22	100
Louviers	3,492	1,804	65.94	34.06	100
Pont-Audemer	4,531	1,813	71.09	28.91	100
Pour le département. .	20,864	10,068	67.46	32.54	100

On voit qu'il y a entre les arrondissements des différences assez grandes pour le nombre proportionnel des mariages précédés d'un contrat. L'arrondissement des Andelys est celui qui en compte le moins et celui de Bernay qui en a le plus.

Les mariages qui ne sont précédés d'aucun contrat appartiennent, d'après M. Legoyt, à la classe la moins aisée de la société. Il s'en suit que, plus un pays est riche, plus le nombre proportionnel des contrats doit être grand, en sorte que l'on pourrait dire que l'arrondissement des Andelys est celui dont les habitants ont le moins d'aisance et l'arrondissement de Bernay celui dont les habitants en ont le plus.

Si nous établissons un rapprochement entre l'aisance des habitants de chaque arrondis-

sement, mesuré d'après le nombre des contrats qui précèdent les mariages et les enfants naturels, nous voyons que ce sont les pays les plus riches qui donnent naissance au plus grand nombre proportionnel d'enfants naturels.

La moyenne des contrats de toute la France étant de 41 pour 100 mariages, le département de l'Eure doit être classé parmi ceux qui comptent le plus d'habitants aisés.

III. — DÉCÈS.

Le nombre des décès s'est élevé, dans la période 1856 à 1865, proportionnellement à la population, savoir :

ARRONDISSEMENTS	Les Andelys, à	2.26	pour 100
	Bernay, à	2.24	—
	Evreux, à	2.23	—
	Louviers, à	2.39	—
	Pont-Audemer, à	2.51	—
	Le département.	2.33	pour 100

En comparant l'intensité de la mortalité de chaque arrondissement, nous voyons que l'avantage est en faveur des habitants de l'arrondissement d'Evreux, dont la force de vitalité l'emporte de 2,80 pour 1,000 sur celle de la population de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Décès par âges, sexes et état-civil.

Nous donnons dans le tableau ci-après les décès du département par âges, sexes et état-civil, dans la période 1856 à 1865 :

ÂGES.	SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
	Garçons.	Mariés.	Veufs.	TOTAL.	Fillles.	Mariées.	Veuves.	TOTAL.
De 0 à 1 an. . .	11,279	»	»	11,279	9,035	»	»	9,036
De 1 à 5 ans. . .	2,649	»	»	2,649	2,632	»	»	2,632
De 5 à 10 — . .	1,058	»	»	1,058	1,056	»	»	1,056
De 10 à 15 — . .	674	»	»	674	692	»	»	692
De 15 à 20 — . .	1,014	5	5	1,024	781	102	6	889
De 20 à 25 — . .	1,173	208	6	1,387	590	646	16	1,252
De 25 à 30 — . .	565	441	14	1,020	282	722	49	1,053
De 30 à 35 — . .	309	618	32	959	161	786	39	986
De 35 à 40 — . .	221	1,747	36	2,004	148	761	63	972
De 40 à 45 — . .	211	1,029	51	1,294	151	789	95	1,035
De 45 à 50 — . .	235	1,388	84	1,707	137	800	181	1,118
De 50 à 55 — . .	184	1,723	134	2,038	153	1,006	239	1,398
De 55 à 60 — . .	198	2,029	285	3,112	243	1,187	497	1,927
De 60 à 65 — . .	247	2,417	612	3,276	381	1,793	944	3,098
De 65 à 70 — . .	218	2,387	960	3,565	385	1,994	1,759	4,138
De 70 à 75 — . .	173	2,004	1,396	3,572	487	1,663	2,763	4,913
De 75 à 80 — . .	143	1,012	1,941	3,096	444	1,023	3,023	4,490
De 80 à 85 — . .	85	288	1,534	1,907	305	589	2,020	3,514
De 85 à 90 — . .	38	50	573	661	140	164	1,273	1,577
De 90 à 95 — . .	7	4	143	154	23	37	332	392
De 95 à 100 — . .	3	»	17	20	4	5	48	57
De 100 et au-dessous.	»	»	»	»	1	»	2	3
TOTAUX.	20,684	17,950	7,819	46,453	18,231	14,047	13,949	46,227

On voit que dans la période que nous avons adoptée il y a un excédant de 226 décès masculins; la moyenne proportionnelle des décès masculins est de 2,34 pour 100 habi-

tants mâles, et celle des décès de l'autre sexe de 2,30 pour 100 filles et femmes; la vitalité du sexe féminin est donc un peu supérieure à celle de l'autre.

Si nous comparons les décès par état-civil au nombre total, nous trouvons :

Sexe masculin	{	Garçons	22,23 pour 100
		Mariés	19,36 —
		Veufs	8,44 —
Sexe féminin	{	Fillles	19,67 —
		Mariées	15,15 —
		Veuves	15,96 —
Total		100,00	

Les décès afférents aux garçons l'emportent sur les décès des autres catégories.

Le nombre des décès des hommes mariés est supérieur à celui des femmes mariées, mais en revanche les décès des veuves l'emportent de beaucoup sur les décès des veufs.

Voici le tableau proportionnel des décès par âges.

AGES	Sexe masculin.	Sexe féminin.
de 0 à 1 an	24,28 pour 100	19,56 pour 100
de 1 à 5 ans	5,60 —	5,68 —
de 5 à 15 —	3,61 —	3,99 —
de 15 à 20 —	2,20 —	1,90 —
de 20 à 30 —	5,18 —	4,97 —
de 30 à 40 —	6,37 —	4,21 —
de 40 à 50 —	6,46 —	4,62 —
de 50 à 60 —	11,08 —	7,18 —
de 60 à 70 —	14,78 —	15,51 —
de 70 à 80 —	14,43 —	20,22 —
de 80 à 90 —	5,53 —	11,21 —
de 90 et au-dessus	0,38 —	0,95 —
TOTAUX	100 » pour 100	100 » pour 100

Il résulte des tableaux qui précèdent, qu'un tiers des enfants du sexe masculin meurt avant 20 ans, un autre tiers de 20 à 60, et le dernier tiers avant 90 ans, car fort peu survivent à cet âge; qu'un tiers des enfants du sexe féminin meurt avant 25 ans, un autre tiers de 25 à 70, et le dernier tiers de 70 à 100 ans. Enfin qu'un quart du nombre total des garçons et un cinquième du nombre des filles meurent dans l'année de la naissance.

L'âge moyen des décédés du sexe masculin, depuis le jour de la naissance, est de 38 ans 6 mois; l'âge moyen des décédés du sexe féminin est de 44 ans 9 mois. La durée de la vie probable étant en France, d'après M. Legoyt, de 36 ans, le département se trouve donc sous ce rapport dans d'excellentes conditions hygiéniques.

La durée de la vie probable est, pour chacun des groupes de la population, d'après leur état-civil à partir de 18 ans :

SEXE MASCULIN			SEXE FÉMININ		
Garçons	36 ans 7 mois		Fillles	50 ans 0 mois	
Hommes	56 10 —		Femmes	56 6 —	
Veufs	73 " —		Veuves	74 4 —	

Soit une existence moyenne, pour chacun des deux sexes : masculin, 58 ans, féminin, 63 ans.

Si la vitalité est plus grande chez le sexe féminin, cela doit tenir aux travaux plus pénibles dont les hommes sont chargés et aussi à l'abus qu'ils font des liqueurs alcooliques.

Le célibat est moins favorable à l'homme qu'à la femme; quant au mariage, il est aussi avantageux à l'un qu'à l'autre sexe, car il ne faut pas oublier que si l'existence de la femme, dans cet état, n'est que de 56 ans 6 mois, tandis que celle de l'homme est de 56 ans 10 mois, la femme se marie 3 ans plus tôt.

Le veuvage paraît être l'état-civil le plus favorable à l'existence, surtout pour les femmes, qui le supportent mieux encore que les hommes.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CONSTITUTION PHYSIQUE. — CARACTÈRE.

§ 1^{er}

QUATRE peuples, d'une origine toute différente, habitent le département, et, malgré la fusion forcée du commencement de ce siècle, ils ont conservé des différences marquées dans l'aspect physique et dans le caractère.

L'arrondissement des Andelys, formé de l'ancien Vexin normand, a été peuplé par les Vellocasses.

Les habitants sont de taille à peu près moyenne et sont généralement lymphatiques; le sexe féminin offre dans cette région certains types assez beaux.

L'Evreucin était occupé par une branche des Aulerques, dont on retrouve les descendants dans les arrondissements d'Evreux et de Louviers; généralement, les Ebuoviques sont d'une taille plus élevée que les habitants du Vexin; dans la campagne du Neubourg, par exemple, se conserve une race de cultivateurs forts et vigoureux, à la taille élevée et aux larges épaules; les femmes y sont moins belles que les hommes.

Le Roumois était habité jadis par un peuple ne descendant ni des Cauchois ni des Ebuoviques, non plus que des Vellocasses: c'est aujourd'hui une partie de l'arrondissement de Pont-Audemer.

Placés entre la Risle et la Seine, les habitants de cette contrée ont conservé beaucoup d'usages particuliers; on y trouve une race de femmes grandes, maigres, nerveuses et infatigables au travail; les hommes sont laborieux, mais d'un tempérament froid.

Les Lexoves occupaient autrefois une partie de l'arrondissement de Pont-Audemer et preque tout l'arrondissement de Bernay.

C'est un peuple qui diffère des trois autres; il se rapproche davantage du bas-normand. Moins grand que les autres, ses épaules sont larges; il est trapu, il a le tempérament très sanguin, c'est presque le type auvergnat.

Nous donnons dans le tableau ci-après le relevé par arrondissement et par nature, le nombre des infirmes existant dans le département au 1^{er} mai 1866.

ARRONDISSEMENTS.	Italo et Crétois.		Alliétois.		Averlois.		Bourtois.		Goîtreux.		TOTAL.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
Les Andelys..	43	32	14	18	43	38	17	10	20	68	203
Bernay. . . .	13	19	2	7	19	22	4	9	6	13	114
Evreux. . . .	65	57	44	56	53	50	33	33	6	12	415
Louviers. . .	50	33	11	19	33	44	16	17	23	72	318
Pont-Audemer	55	48	14	19	67	42	21	12	4	17	299
	224	189	85	119	215	202	91	81	59	182	1,449

Le sexe féminin compte un plus grand nombre d'infirmes que le sexe masculin, et la différence est surtout sensible pour la goîtrerie; plus de 75 pour 100 des goîtreux appartiennent au sexe féminin.

Dans les autres catégories d'infirmités, l'écart est peu important; cependant l'idiotisme se rencontre plus fréquemment dans le sexe masculin.

Si nous examinons maintenant les infirmités par arrondissements, nous voyons que celui des Andelys contient, proportionnellement à sa population, le plus grand nombre d'infirmes, tandis que l'arrondissement de Bernay est celui qui en a le moins.

Les arrondissements des Andelys et de Louviers ont à peu près le privilège de la gai-
trerie ; pour la folie, Evreux a la supériorité, et les habitants de l'arrondissement de
Bernay ignorent à peu près cette infirmité.

§ 2

Généralement les habitants du département de l'Eure sont peu actifs ; leurs passions
sont calmes ; ils s'emportent rarement ; on pourrait même dire qu'ils sont un peu mous,
mais en revanche ils ont de la tenacité dans les idées, et, sous une écorce souvent rude, ils
cachent un grand fond de finesse et un jugement droit. Sans être dissimulés, ils ne livrent
jamais leur pensée entière, ils ont toujours une réticence à leur service ; ils sont ombrageux
et se méfient de tout.

Les Vellocases et les Ebuoviques, qui ont eu des rapports plus suivis avec la France
que les autres, sont plus francs et plus ouverts.

Quant aux Lexoviens, ils ont peut être un peu l'esprit de ruse et de chicane que l'on
reproche aux Normands, reproche que ne méritent plus les trois autres races.

On remarque encore aujourd'hui des nuances dans le langage, dans le costume même
de chacun de ces peuples.



CHAPITRE SIXIÈME.

ADMINISTRATION CIVILE.

Division.



e département, qui faisait autrefois partie du gouvernement de Normandie,
est aujourd'hui divisé en cinq arrondissements, qui ont pour chefs-lieux :
les Andelys, Bernay, Evreux, Louviers et Pont-Audemer. Le siège de la
préfecture est à Evreux ; les autres villes sont des sièges de sous-préfectures.
Le territoire est morcelé en 700 communes qui forment 36 cantons.

Le préfet administre le département et spécialement l'arrondissement dans
lequel il réside ; les sous-préfets, sous ses ordres, sont chargés de l'adminis-
tration des arrondissements. Le conseil de préfecture, composé d'un secrétaire
général et de quatre membres, est chargé, sous la présidence du préfet ou du
conseiller vice-président, nommé tous les ans par décret, de juger les affaires conten-
tieuses d'administration.

Élections.

Au 1^{er} janvier 1868 le département était, pour les élections au Corps législatif, divisé en
quatre circonscriptions, renfermant 124,381 électeurs.

La première, qui comprend sept cantons de l'arrondissement d'Evreux : Evreux (sud),
Damville, Nonancourt, Pacy, Saint-André, Verneuil et Vernon, et deux cantons de
celui des Andelys : Ecos, les Andelys, renferme 30,209 électeurs.

La deuxième comprend quatre cantons de l'arrondissement de Bernay : Bernay,
Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Broglie et quatre cantons de l'arrondissement d'Evreux,
Breteuil, Conches, Evreux (nord) et Rugles ; le nombre des électeurs est de 27,737.

La troisième est composée de tout l'arrondissement de Pont-Audemer et des cantons de
Thiberville et Brionne, dépendant de l'arrondissement de Bernay ; elle renferme 33,347
électeurs.

La quatrième, composée de l'arrondissement de Louviers et de quatre cantons de
celui des Andelys, savoir : Fleury-sur-Andelle, Lyons, Etrépagney et Gisors, compte
33,081 électeurs.

Conseil général.

Les électeurs de chacun des 36 cantons nomment un membre du conseil général qui se réunit chaque année en vertu d'un décret de l'Empereur, répartit par arrondissements les contributions directes, établit le budget des recettes et des dépenses du département, vote les impositions nécessaires pour faire face aux dépenses et expose au gouvernement les besoins du pays.

Conseils d'arrondissement.

Ces conseils, chargés de la répartition des contributions directes entre les communes de l'arrondissement, sont composés de 47 membres, savoir : 11 pour l'arrondissement d'Evreux et 9 pour chacun des quatre autres.

Communes.

Chacune des 700 communes est administrée par un maire et pourvue d'un conseil de 10, 12, 16, 21, 23 et 27 membres, suivant la population.

Ce conseil a pour mission de délibérer sur tout ce qui touche aux intérêts de la commune.

L'Empereur nomme les maires et adjoints des chefs-lieux de canton et des communes de 3,000 habitants et au-dessus; les maires et adjoints des autres communes sont à la nomination du préfet.



CHAPITRE SEPTIÈME.

RELIGION.



U milieu des ténèbres profondes qui environnent l'apparition de l'église chrétienne dans les Gaules, voici ce que nous croyons apercevoir : nous sommes au premier siècle, saint Paul enflammé de l'amour divin, se présente devant l'aréopage d'Athènes et proclame les vérités sublimes de l'Évangile : à sa voix inspirée, plusieurs membres de l'illustre assemblée abjurent leurs erreurs passées pour se faire eux-mêmes les soldats de la nouvelle doctrine.

Denis, citoyen aussi considérable par sa fortune que par sa science ; Denis, que l'histoire a surnommé l'aréopagite, Nicaise, Eléthère, ses amis, sont au nombre des nouveaux chrétiens et n'aspirent plus qu'à faire eux-mêmes des prosélytes. Saint Paul leur conseille d'aller se mettre à la disposition du pape, mais avant il institue Denis évêque d'Athènes.

Saint Clément occupait la chaire de saint Pierre et songeait à profiter du répit accordé aux chrétiens par l'empereur Vespasien, pour faire pénétrer dans les Gaules la parole de Jésus, quand Denis vint se mettre à sa disposition.

Le pape le supplia de faire au Seigneur la conquête des peuples de ces contrées, et lui adjoignit saint Nicaise qu'il avait consacré évêque, saint Quirin, saint Scuvicule et autres.

Ces premiers apôtres de notre patrie traversèrent les Gaules, évangélisant les populations qui se trouvaient sur leur passage et arrivèrent à Lutèce (Paris). Après un repos de quelques jours, saint Denis, qui avait été institué évêque de Paris et chef de la mission, envoya ses compagnons dans toutes les directions répandre les vérités évangéliques.

La gloire de porter les lumières de la foi chez les Vellocasses (habitants du Vexin), échut à saint Nicaise, à saint Quirin et à saint Scuvicule ; pendant que saint Denis convertissait les Parisiens, saint Nicaise évangélisait notre pays et ceux d'alentour, renver-

sait les idoles et les populations s'empressaient d'embrasser les doctrines sublimes qui placent sur le même rang le maître et l'esclave. Après plusieurs années d'apostolat dans le Vexin, saint Nicaise résolut de se rendre à *Rothomagus* (Rouen), pour renverser le culte des faux dieux. Il suivit pour s'y rendre les bords de la Seine, fit dans le trajet de nombreux miracles, rendit la vue à Clair, prêtre des faux dieux, qui lui demanda le baptême et se fit lui-même dans le Vexin l'apôtre de la nouvelle religion.

Domitien ayant remplacé Titus sur le trône des César, donna les ordres les plus sévères pour faire disparaître de son vaste empire tout ce qui portait le nom de « chrétien. »

Saint Nicaise et ses compagnons se rendaient de Rouen à Paris, quand ils furent surpris à Ecos par les soldats de Flaccienus Sisinnius. Le général romain ne pouvant leur faire renier Jésus, les fit battre de verges, et lorsqu'ils eurent expirés sous les coups des bourreaux, il fit jeter leurs corps en pâture aux oiseaux de proie. Le sang généreux des martyrs féconda la terre de Neustrie, et quand plusieurs siècles après saint Martin vint parcourir nos contrées et prier sur leur tombeau à Gasi, il ne trouva que peu d'idolâtres à convertir, quelques *pagani* (paysans) au fond des campagnes les plus reculées.

Peu après le martyre des premiers apôtres du Vexin, saint Taurin se rendit chez les Aulerques-Eburoviques, pour leur enseigner les vérités évangéliques et choisit pour siège de son épiscopat la ville principale de la contrée, *Mediolanum-Aulercorum*.

Ce saint prêtre renversa les idoles, fit convertir en église dédiée à la sainte Vierge le temple le plus important de la ville, qui était consacré à Diane, mais il s'attacha tout spécialement à déraciner des esprits le culte des faux dieux qu'y entretenaient les druides.

Licinius, gouverneur de la ville, l'ayant un jour entendu expliquer au peuple la parole de Dieu, en fut si troublé, qu'il lui interdit son ministère et ordonna son supplice ; saint Taurin allait expirer sous les coups, quand on vint annoncer à Licinius la mort subite de son fils. Aussitôt le gouverneur fait suspendre le supplice et conjure sa victime d'implorer son Dieu et de le prier de lui rendre son enfant.

Le saint martyr se mit aussitôt en prières, « et rendit l'âme à l'enfant avec le sang qui coulait à russeaux des veines de son corps (1). »

Ce miracle entraîna la conversion de Licinius, de sa famille, de ses amis et d'une partie du peuple d'Evreux.

Pendant plusieurs siècles, l'obscurité la plus profonde enveloppe l'histoire religieuse du département ; à la fin du IV^e et au commencement du V^e, les Huns et les Vandales envahirent le pays des Aulerques-Eburoviques, mirent tout à feu et à sang, détruisirent les églises, égorgèrent les prêtres, et se retirèrent avec un butin immense, pour faire place à d'autres barbares.

Les habitants de cette malheureuse contrée retombèrent bientôt dans toutes les pratiques de l'idolâtrie et ne les abandonnèrent véritablement qu'à la voix de saint Gaud, que l'on considère comme le second évêque d'Evreux.

Depuis, et jusqu'au XV^e siècle, la religion ne cessa de prospérer dans notre pays; vers 1540 les doctrines de Luther et de Calvin commencèrent à se faire jour et firent un certain nombre de prosélytes, mais bon nombre revinrent à leur foi primitive et peu à peu les familles des autres abjurèrent leurs erreurs pour rentrer dans le sein de l'église catholique.

Cependant, plusieurs habitants du département ont été victimes de leur fanatisme religieux ; d'aucuns ont été brûlés, d'autres pendus.

La Révolution de 1789 dispersa tous les ordres religieux du département, ferma les églises, en chassa les ministres, et voulut un moment faire disparaître le nom de Dieu, mais elle fut impuissante à déraciner au fond des cœurs l'amour de Jésus-Christ.

Ce fut avec un grand enthousiasme que le département accueillit le décret du 21 frimaire an IX, qui permettait la réouverture des églises et le libre exercice de tous les cultes.

Presque tous les habitants du département professent la religion prêchée par saint Nicaise et saint Taurin, mais bien peu en accomplissent les devoirs.

On compte dans l'Eure 392,715 catholiques, 414 protestants, 8 israélites et 20 individus professant d'autres cultes.

(1) *Mémorial historique des Evêques d'Evreux.*

L'ancien diocèse était beaucoup moins important que celui d'aujourd'hui ; il était divisé en trois archidiaconés, d'Evreux, d'Ouche et du Neubourg, enfin il comprenait 15 doyennés renfermant 550 paroisses et 6 annexes ; il était privé des arrondissements des Andelys et de Pont-Audemer, ainsi que d'une partie de ceux de Louviers et Bernay, mais il possédait une partie du doyenné de l'Aigle et la paroisse de Saint-Jean-d'Elbeuf, qu'il n'a plus.

Le diocèse actuel formé par la circonscription du département de l'Eure est suffragant de l'archevêché de Rouen ; il est divisé en deux archidiaconés, celui d'Evreux, qui se compose de l'arrondissement de ce nom et de Bernay, celui de Pont-Audemer qui est formé des trois autres arrondissements. Ces deux archidiaconés renferment 567 paroisses et 37 cures, qui sont toutes fixées dans les divers chefs-lieux de canton ; la cure de Fleury-sur-Andelle, par exception, est établie à Ecouis.

Le clergé de l'église métropolitaine est composé de deux vicaires-généraux, d'un secrétaire général, de deux secrétaires particuliers de MONSEIGNEUR et de huit chanoines.

Ces chanoines qui sont au même nombre qu'au jour de leur création, furent dotés, dit-on, par ce même Licinius qui avait ordonné le supplice de saint Taurin et qui leur « *osmona*, » après sa conversion, « *la baronnie d'Angerville et le droit de haute-justice sur leurs rassaux, francs de fouage, de coutume et de peage* » (1).

Quant aux évêques, ils furent enrichis par les libéralités de Rollon, premier duc de Normandie, et de ses successeurs ; ils étaient barons de Condé, Brosville, d'Illiers et des Baux-de-Breteil.

La Révolution de 1789 enleva aux uns et aux autres leurs baronies et leurs dotations.

Evreux possède un grand-séminaire, fondé en 1666 par l'évêque Henri de Maupas, qui en confia la direction aux Eudistes ; ceux-ci en firent l'ouverture le 14 juin 1667.

Nous aurons occasion de parler des petits-séminaires d'Evreux et de Pont-Audemer, au chapitre de l'Instruction.

Les différentes congrégations religieuses qui existent dans le département et qui se consacrent soit à l'instruction des enfants, soit aux soins des malades, etc., sont : les Frères de la Doctrine chrétienne, les Dames Ursulines, les Sœurs de la Providence d'Evreux et de Rouen, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les Sœurs de Bon Secours ; les Sœurs de Marie-Joseph, les Sœurs de Bon Secours de Troyes, les Dames Carmélites, les Dames Bénédictines, les Dames du Saint-Sacrement, les Dames Augustines, les Dames d'Ernemont, les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve et les Dames de la Miséricorde, etc.

CHAPITRE HUITIÈME.

JUSTICE.



Le territoire qu'occupe le département de l'Eure renfermait les deux grands bailliages d'Evreux et de Gisors, quatorze bailliages secondaires, six présidiaux, dix vicomtés et châtellenies, sans compter les juridictions seigneuriales, l'officialité ou justice ecclésiastique, les maîtrises des eaux et forêts, la prévôté, etc.

Indépendamment de la coutume générale qui régissait toute la Normandie, chacun des grands bailliages avait sa coutume particulière ; enfin, les vicomtés et châtellenies avaient leurs usages locaux.

La compétence de chacun des tribunaux dont nous venons de parler était assez mal définie et dépendait souvent : soit de la naissance et des dignités des justiciables, soit du bon plaisir des juges eux-mêmes.

(1) Nous verrons plus tard, dans l'*Histoire d'Angerville*, que cette donation provenait de Rollon, premier duc de Normandie.

Le grand bailliage d'Evreux, qui remonte au XIII^e siècle, existait encore au moment de la Révolution. Saint-Louis institua, en 1235, celui de Gisors, qui fut supprimé, ainsi que les bailliages secondaires qui en dépendaient, en 1772, et remplacé par les quatre bailliages ou justices duciales de Gisors, Vernon, Andelys et Lyons, créés en faveur du duc de Penthièvre.

Les baillis qui avaient succédé aux anciens comtes dans le droit de rendre justice, étaient baillis d'épée; les sentences étaient expédiées en leurs noms, bien qu'ils n'eussent pas assisté aux jugements.

C'est à Henri II, roi de France, que l'on doit la création des sièges présidiaux qui furent établis pour abrégier la durée des procès et juger en dernier ressort jusqu'à la somme de 2,000 livres.

Toutes ces juridictions furent emportées par le tourbillon égalitaire de 1789, et furent d'abord remplacés par des tribunaux soumis au principe électif, dont les sièges étaient les chefs-lieux de district; Gisors obtint d'être le siège du tribunal du district des Andelys.

Ce ne fut que la loi du 27 ventôse an VIII qui constitua les tribunaux à peu près tels que nous les voyons.

Le département fait partie du ressort de la Cour de Rouen; chacun des chefs-lieux d'arrondissement a un tribunal composé de trois juges titulaires, deux juges-suppléants, un procureur impérial et un substitut; le tribunal d'Evreux seul, qui est divisé en deux chambres, est composé de sept juges titulaires, trois juges-suppléants, un procureur impérial et deux substitués. Tous ont un greffier et plusieurs commis-greffiers.

Des tribunaux de commerce existent à Bernay, Evreux, Louviers et Pont-Audemer; à Andelys, c'est le tribunal civil qui en remplit les fonctions.

Chacun des arrondissements est pourvu d'un bureau d'assistance judiciaire et possède un conseil de prud'hommes, l'arrondissement des Andelys seul excepté.

Tous les cantons ont une justice de paix; il y a dans le département 36 avocats, dont 3 stagiaires, 34 avoués près les tribunaux de première instance, 112 huissiers, 84 notaires et 7 commissaires-priseurs.

Les commissaires de police sont au nombre de 35.

Chacun des chefs-lieux d'arrondissement possède une prison départementale, et Gaillon une maison centrale de détention et une colonie agricole pour les jeunes détenus, appelée Colonie des Douaires.

Nous allons faire connaître les travaux des tribunaux de première instance et des justices de paix du département par périodes quinquennales, de 1856 à 1865.

Tribunaux civils.

Le tableau ci-après indique le nombre moyen annuel des procès par arrondissement, de 1856 à 1860 et de 1861 à 1865.

NATURE DES AFFAIRES.	Nombres moyens annuels des affaires jugées par les Tribunaux.									
	des Andelys.		de Bernay.		d'Evreux.		de Louviers.		de P ^o -Audemer	
	1856 à 1860	1861 à 1865	1856 à 1860	1861 à 1865	1856 à 1860	1861 à 1865	1856 à 1860	1861 à 1865	1856 à 1860	1861 à 1865
Du rôle général.	437	425	375	390	613	562	244	281	408	478
Portées en dehors du rôle.	113	96	232	208	170	170	143	194	248	190
Total des affaires introduites.	550	521	607	598	783	732	387	375	656	670
Affaires jugées ou rayées par suite de désistement, transaction, etc	437	429	566	546	703	650	356	345	606	612
Restant à juger.	113	92	41	52	80	82	31	30	50	58
Jugem ^{ts} { préparatoires ou interlocut.	63	45	71	69	103	77	39	51	50	75
{ sur demandes incidentes	8	5	16	9	12	8	5	5	5	5
Jugem ^{ts} { en premier ressort.	154	126	174	171	265	313	98	72	162	179
{ en dernier ressort.	98	133	70	80	174	101	62	116	95	113
Nombre d'affaires à juger.	550	521	607	598	783	732	387	375	656	670

Le nombre des affaires à juger, qui était chaque année de 2,983 pour le département dans la période 1856 à 1860, n'a été que de 2,896 de 1861 à 1865; le nombre des jugements préparatoires ou interlocutoires a aussi un peu diminué dans la même période.

Si nous établissons un rapprochement entre la population et le nombre des procès de chaque arrondissement, nous trouvons les rapports suivants :

Les Andelys	1	procès par	114 habitants.
Bernay	1	—	120 —
Evreux	1	—	153 —
Louviers	1	—	176 —
Pont-Audemer	1	—	116 —
Le département.	1	—	134 —

Assistance judiciaire. — Chaque année, 45 individus en moyenne sont admis à jouir du bénéfice de l'assistance judiciaire.

Séparations de corps. — Le nombre des demandes en séparation de corps varie peu chaque année; il est en moyenne, depuis dix ans, de 46, dont 3 formées par les maris et 43 par les femmes: 31 de ces demandes sont admises et les autres rejetées ou retirées.

Séparations de biens. — Le nombre moyen annuel des demandes de séparations de biens est de 104, qui sont presque toutes accueillies.

Ventes judiciaires. — La moyenne des ventes judiciaires du département est, chaque année, de 319, dont 208 sont renvoyées devant notaires et 111 ont lieu à la barre des tribunaux. La moyenne, pour chaque arrondissement, est de :

Les Andelys	1	pour 1090 habitants
Bernay	1	— 1200 —
Evreux	1	— 1376 —
Louviers	1	— 2489 —
Pont-Audemer	1	— 1200 —

Le tribunal des Andelys est donc celui qui, chaque année, ordonne le plus grand nombre proportionnel de ventes judiciaires, et le tribunal de Louviers celui qui en compte le moins. L'écart entre eux est de plus de moitié.

Actes notariés. — Les notaires du département ont reçu annuellement, depuis 1861, 46,959 actes qui se répartissent entre les arrondissements de la manière suivante : Les Andelys, 7,216; Bernay, 8,643; Evreux, 16,107; Louviers, 5,967 et Pont-Audemer, 9,026. Ce sont donc les notaires de l'arrondissement d'Evreux qui en reçoivent le plus grand nombre proportionnellement à la population et ceux de Louviers qui en reçoivent le moins.

Tribunaux de commerce.

Les tribunaux de commerce du département furent institués à différentes époques, ceux de Bernay et de Pont-Audemer datent des 18 pluviôse et 18 prairial an VII; celui de Louviers, du 6 octobre 1809; enfin, celui d'Evreux a été institué par ordonnance royale du 9 décembre 1827; nous avons dit plus haut que le tribunal civil des Andelys jugeait commercialement.

Dans la période 1856 à 1860, les tribunaux de commerce du département ont jugé une moyenne annuelle de 2,487 affaires. Le nombre annuel de leurs jugements a été de 2,628 dans la période 1861 à 1865. Ils ont prononcé, chaque année, l'ouverture de 48 faillites.

Proportionnellement à la population, les affaires inscrites chaque année au rôle des tribunaux de commerce se répartissent ainsi :

Les Andelys	1	affaire pour 213 habitants
Bernay	1	— 115 —
Evreux	1	— 156 —
Louviers	1	— 126 —
Pont-Audemer	1	— 141 —

Justices de paix.

Au fur et à mesure que l'instruction se répand dans les masses, les procès tendent à diminuer. Aussi, nous devons dire que les contestations sont de moins en moins nombreuses et que, depuis cinq ans surtout, la diminution a fait des progrès sensibles.

Nous donnons dans le tableau ci-après, le nombre moyen annuel des affaires portées devant les tribunaux de paix de chaque arrondissement, dans la période de 1861 à 1865.

ARRONDISSEMENTS.	ATTRIBUTIONS JUDICIAIRES.					Total des Jugements.	ATTRIBUTIONS CONCILIATOIRES.		
	Affaires introduites.	AFFAIRES TERMINÉES.					Affaires portées en conciliation en dehors de l'audience.		
		Par abandon.	Par arrangement à l'audience.	Par jugement par défaut.	Par jugement contradictoire.		NOMBRE D'AFFAIRES		
parties	conclues	non conclues							
Les Andelys.	1,025	104	116	371	434	805	7,644	3,738	3,906
Bernay.	1,533	235	346	483	469	952	11,043	5,226	5,817
Evreux.	1,358	138	331	449	440	889	13,772	6,346	7,426
Louviers.	1,054	94	155	339	466	805	9,176	5,416	3,760
Pont-Audemer.	1,230	132	261	427	410	837	12,454	5,179	7,275
Le département.	6,200	703	1,209	2,069	2,219	4,288	54,089	25,905	28,184
ARRONDISSEMENTS.	NOMBRES PROPORTIONNELS								
Les Andelys.	n	10,14	11,32	36,20	42,34	100	100	48,90	51,10
Bernay.	n	15,33	22,58	31,50	30,59	100	100	47,32	52,68
Evreux.	n	10,16	24,38	33,06	32,40	100	100	46,08	53,92
Louviers.	n	8,92	14,71	32,16	44,21	100	100	59,02	40,98
Pont-Audemer.	n	10,73	21,22	34,72	33,33	100	100	41,50	58,50
Pour le département.	n	11,34	19,50	33,37	35,79	100	100	47,88	52,12

Ce tableau présente les résultats suivants :

Attributions judiciaires. — Sur les affaires introduites devant les tribunaux de paix 30,84 pour 100 se terminent par abandon ou arrangement à l'audience ; 33,37 pour 100 sont jugées par défaut et 35,79 contradictoirement.

L'arrondissement de Bernay est celui qui voit le plus grand nombre proportionnel des affaires déferées aux juges de paix se terminer par abandon ou arrangement ; ce sont les arrondissements des Andelys et de Louviers qui en ont le moins.

Attributions conciliatoires. — 44,88 pour 100 des affaires portées au bureau de conciliation, en dehors de l'audience, sont conciliées par le juge, et 52,12 pour 100 ne le sont pas, presque toujours à cause du défaut de comparution de l'une des parties ; l'arrondissement de Louviers seul fait exception, le nombre des affaires que les juges de paix concilient l'emporte de 18,04 pour 100 sur le chiffre des affaires non conciliées.

Le tableau suivant indique le rapport de la population de chaque arrondissement au nombre des affaires du bureau de conciliation .

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE POUR 100 HABITANTS	
	d'affaires introduites.	d'affaires en conciliation.
Les Andelys.	1,68	12,03
Bernay	2,10	15,19
Evreux	1,17	11,86
Louviers.	1,56	13,63
Pont-Audemer	1,58	16,09
Le département.	1,62	13,76

Les juges de paix du département président chaque année 872 conseils de famille, reçoivent 64 actes de notoriété et 89 d'émancipation ; enfin procèdent à 224 appositions de scellés.

Si nous réunissons les différentes espèces de contestations qui se produisent annuelle-

ment en justice de paix et devant les tribunaux civils et de commerce et si nous établissons un rapprochement entre les arrondissements, nous voyons que celui de Bernay donne naissance au plus grand nombre proportionnel de procès, et que celui d'Evreux en a le moins.

Justice criminelle.

Les divers agents de l'autorité ont constaté, depuis 1861, une moyenne annuelle de 3,324 crimes et délits qui se répartissent ainsi qu'il suit :

Contre les propriétés	66 23	pour 100
— les personnes	17 90	—
Délits de chasse, vagabondage, etc	15 87	—
	100 .	

Cour d'assises. — La Cour d'assises a eu à statuer chaque année, depuis 1861, sur le sort de 63 accusés. Le tableau ci-après indique la nature des crimes et le résultat des verdicts du jury :

NATURE DES CRIMES.	NOMBRE DES ACCUSÉS				TOTAL
	ACQUITTÉS	CONDAMNÉS			
		aux travaux forcés	à la réclusion	à la prison	
Infanticides	1	2	»	1	4
Assassinats et tentatives d'assassinat.	1	2	1	»	4
Meurtres	»	1	»	1	2
Coups et blessures	1	»	»	»	1
Viols et attentats à la pudeur	4	3	5	5	17
Faux	1	»	1	4	6
Vols qualifiés	3	6	5	6	20
Extortions de titres, banqueroutes, abus de confiance, etc	1	»	»	2	3
Incendies	1	4	»	1	6
TOTAUX	13	18	12	20	63

Sur 100 accusés qui passent en Cour d'assises, 24,64 sont acquittés, 28,57 sont condamnés aux travaux forcés, 19,05 à la réclusion, et 31,74 à la prison.

Le rapport des accusés avec la population est de 1 par 6,523 habitants ; il était de 1 par 3,557 habitants en 1836 ; il y a certainement une amélioration très grande sous ce rapport ; mais nous devons dire que certains faits qui étaient, il y a trente ans, déferés à la Cour d'assises, sont aujourd'hui portés devant les tribunaux correctionnels.

Sur le nombre des accusés, 52 pour 100 ne savent ni lire ni écrire ; en 1836, la proportion était de 66 pour 100.

Il est donc bien évident que plus l'instruction se répand, plus les crimes diminuent.

« C'est peut-être un des plus grands problèmes sociaux à résoudre que de savoir quelle est l'influence de l'instruction sur les masses. Est-elle bonne, est-elle mauvaise ? Tel est le problème que je me pose et que je ne puis parvenir à résoudre » nous disait il y a peu de temps un fort honorable et savant magistrat du ressort de la Cour de Rouen.

Quant à nous, nous n'avons pas le moindre doute à cet égard ; les chiffres établissent d'une façon évidente que plus l'instruction se répand (1), plus les procès et les crimes diminuent ; et si notre cadre nous permettait d'approfondir cette grave question, nous pensons qu'il nous serait possible de démontrer que nous sommes dans le vrai.

(1) Voir le chapitre de l'Instruction, page 44.

Tribunaux correctionnels.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre moyen annuel de prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, avec la nature des délits qui leur sont reprochés.

NATURE DES DÉLITS.	NOMBRES MOYENS ANNUELS DE PRÉVENUS				TOTAL
	ACQUITTÉS	CONDAMNÉS			
		à plus d'un an	à moins d'un an	à l'amende	
Rupture de ban	1	20	33	»	63
Vagabondage et mendicité	»	4	52	»	56
Outrages envers un magistrat	1	»	22	32	55
Rébellion contre les agents de l'auto- rité	»	»	30	4	34
Coups et blessures	7	9	101	38	155
Homicide et blessures par imprudence					
Attentats et outrages publics à la pu- deur	1	1	8	9	19
Vois simples	2	5	23	4	34
Banqueroute simple, escroquerie et abus de confiance.	19	85	288	13	405
Faux témoignage.	5	18	57	3	83
Tromperie sur la nature ou la quantité de la chose vendue.	»	»	2	»	2
Incendies	5	»	9	31	45
Sociétés secrètes.	»	»	1	1	2
Ouverture sans autorisation de cafés et cabarets	»	1	1	»	2
Délits de chasse, de pêche, etc.	1	»	9	»	10
Contraventions aux lois sur les contri- butions et la police des chem. de fer.	12	»	20	144	176
Délits forestiers	1	»	»	6	7
	3	»	34	52	80
TOTAUX	58	152	690	337	1,237

En établissant un rapprochement entre le nombre des crimes et délits constatés chaque année avec celui des affaires qui sont déferées à la Cour d'assises et aux tribunaux correctionnels, il est facile de voir que plus de 60 0/0 échappent à la répression.

Le nombre proportionnel des accusés acquittés est seulement de 4 0/0 en police correctionnelle.

Les délits poursuivis correctionnellement se divisent : vagabondage et mendicité, 9,61 pour 100 ; contre les personnes, 24 pour 100 ; contre les propriétés, 66,39 pour 100.

Sur les individus reconnus coupables, 71,41 pour 100 sont condamnés à la prison, et 28,59 pour 100 à l'amende ; dans ces nombres, les femmes figurent pour environ un cinquième.

Les individus condamnés par les tribunaux correctionnels sont, avec la population, dans la proportion de 2,14 pour 1,000.

Simple police.

3,585 individus, en moyenne, sont appelés chaque année, depuis 1861, devant les tribunaux de simple police ; 5,80 sur 100 sont acquittés ou renvoyés pour cause d'incompétence ; 87,70 pour 100 sont condamnés à l'amende, et 6,50 pour 100 seulement à la prison.

Morts accidentelles.

Nous devons aussi dire un mot des morts qualifiées accidentelles qui ont été suivies

d'enquêtes de la part de l'autorité, et qui ont été constatées dans le département du 1^{er} janvier 1857 au 31 décembre 1866.

La moyenne annuelle de ce genre de mort est de 174, dont 140 applicables au sexe masculin et 134 au sexe féminin. Ces morts sont causées : 60 par l'immersion, 37 par l'écrasement ou les éboulements, 2 par les explosions de machines et accidents de chemins de fer, 7 par des chutes, 2 par des armes à feu, 7 par l'asphyxie ou le feu, 2 par la faim, le froid ou la fatigue, 19 par l'usage immodéré des liqueurs alcooliques, 27 par tout autre genre de mort accidentelle ou mort subite naturelle.

Suicides.

Il y a encore un autre genre de mort dont il est indispensable de parler, puisqu'il attire tout spécialement les regards de la justice, le suicide.

Le département compte une moyenne annuelle de 80 suicides et, comme pour les morts accidentelles, la proportion entre les deux sexes est à peu près la même. Les hommes se pendent plus volontiers, et les femmes préfèrent l'immersion.

L'âge de ces malheureux varie de 50 à 75 ans. Au-dessous de 50 ans, le suicide est une exception.

CHAPITRE NEUVIÈME.

INSTRUCTION.



A fondation des premières écoles, dans le département, remonte à une époque fort ancienne; on en trouve des traces dans une foule d'aveux des xii^e, xiii^e et xiv^e siècles.

Les seigneurs du moyen-âge en avaient créé dans les nombreuses localités dépendant de leurs domaines.

L'Instruction se divise en secondaire et primaire. Nous n'avons pas d'établissement d'instruction professionnelle, des cours seulement sont annexés au collège d'Evreux.

Instruction secondaire. — Avant 1789 le département possédait 8 collèges, mais on n'a véritablement de renseignements que sur ceux d'Evreux, Gisors, Vernon et Andelys.

Le plus ancien était celui de Gisors, qui remontait au commencement du xv^e siècle, et qui était administré par les Pères de l'Assomption. Le personnel enseignant était composé du principal, qui recevait 500 livres, et de deux régents, dont les appointements étaient, pour chacun, de 400 livres. Au commencement du xviii^e siècle, il fut réorganisé « *sur le pied de celui de Vernon*, » dit la délibération de l'Hôtel-de-Ville, et, pour augmenter les appointements du principal, on supprima la charge du bourreau, près le bailliage, et on lui en attribua les gages, mais on lui imposa l'obligation, en cas de besoin, de faire venir un bourreau pour exécuter les sentences criminelles du bailliage et de payer les frais de voyage, ceux d'exécution restant à la charge du domaine.

Lors des mauvais jours de 1793, le principal et les régents furent obligés de s'expatrier et le collège fut fermé. Il était alors installé près de l'église, sur le bord de l'Epte, dans les bâtiments qui portent encore le nom de Vieux-Collège.

Ce ne fut qu'en 1812, et à force d'instances, que la ville de Gisors obtint la création d'un collège communal qui fut installé dans une partie des bâtiments de l'ancien couvent des Carmélites, mais il n'eut qu'une existence de courte durée, puisqu'il disparut devant les prescriptions de la loi du 15 mars 1850; il fut remplacé par une pension d'instruction primaire supérieure qui existe encore aujourd'hui.

En 1606, les habitants des paroisses de Saint-Pierre-d'Autils, Saint-Just, la Chapelle-Genervray, Mercey, Saint-Etienne-sous-Bailleul et Vernon se réunirent pour solliciter la fondation d'un collège à Vernon. Henri IV, non-seulement autorisa ce collège, qui fut installé dans des bâtiments du prieuré de la léproserie saint Lazare, mais encore le dota des revenus de cet établissement. Il était gouverné par des ecclésiastiques qui étaient choisis dans l'origine par les habitants des six paroisses qui l'avaient réclamé et qui avaient le privilège d'y envoyer leurs enfants.

Le duc de Penthièvre, qui était propriétaire des seigneuries de Gisors, Vernon, etc.. le fit reconstruire en 1775. Il était dans un état florissant quand la Révolution vint en fermer les portes après en avoir chassé les professeurs. Depuis lors, à différentes reprises, la ville a fait en vain des sacrifices importants pour arriver à le relever, mais elle a dû enfin y renoncer. A sa place s'est installée une pension d'instruction primaire supérieure.

Le collège des Andelys, supprimé aussi en 1793, fut fondé en 1684 par Gabriel Le Prevost, docteur en médecine, et Roland Duval, sieur du Viennois, bourgeois des Andelys. Il était composé suivant les statuts « de deux religieux prêtres ayant pour mission d'instruire la jeunesse des Andelys et lieux environnants dans la piété et les langues grecques et latines, tant en prose qu'en vers... et jusqu'à la rhétorique. » Il y avait en outre un maître pour les classes élémentaires. Le collège, reconstruit à neuf en 1771, était situé près de l'église Notre-Dame; ses cour, jardin et dépendances étaient bornées par la rivière de Gambon. Ils occupaient l'emplacement de l'ancien manoir des archevêques de Rouen.

Le collège d'Evreux doit sa fondation à Louis-Albert de Lezay Marnesia, nommé évêque du diocèse en 1759.

Aux fonctions de principal était attaché en outre du logement, un canonicat dans la cathédrale, d'un revenu de 2,000 livres.

L'instruction était donnée par des ecclésiastiques qui étaient en même temps ou vicaires dans les différentes paroisses de la ville ou attachés au service de l'Hôtel-Dieu; le principal, qui avait son logement en face le collège, était ordinairement un jésuite.

Ce collège fut également fermé pendant la Révolution et, lorsqu'il fut rouvert, on l'installa dans les bâtiments d'un ancien couvent de capucins qu'un arrêté du 23 août 1804 concéda à la ville d'Evreux. Enfin il fut érigé en Lycée impérial par décret impérial du 4 avril 1854.

Bernay possède un collège communal qui occupe une partie des bâtiments du couvent des Annonciades, fondé par saint Louis.

Une maison d'instruction pour les jeunes gens, placée sous le patronage de monseigneur l'évêque d'Evreux, a été créée à Ecouis, au commencement de ce siècle.

Des établissements particuliers d'instruction secondaire ou d'instruction primaire existent aussi aux Andelys, à Louviers, Vernon, Neubourg et Pont-Audemer.

Le tableau ci-après indique le nombre des élèves des principaux établissements d'instruction secondaire du département et fait connaître combien suivent les études classiques et combien étudient seulement le français.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS.	ANNÉE 1856.			ANNÉE 1866.		
	NOMBRE D'ÉLÈVES			NOMBRE D'ÉLÈVES		
	suis- vant les études classiques	étudiant le français.	TOTAL	suis- vant les études classiques	étudiant le français.	TOTAL
Lycée d'Evreux.	106	52	158	158	122	280
Collège de Bernay	"	"	"	15	68	83
Petits (de Pont-Audemer	"	"	"	26	51	77
séminaires) d'Evreux	113	"	113	125	"	125
Etablissements libres	229	240	469	125	373	498

C'est avec regret que nous constatons que l'on abandonne, dans notre département, l'étude des auteurs latins; le tableau qui précède, que nous n'avons pu compléter comme

nous l'eussions désiré, établit qu'au lycée d'Evreux et dans les établissements libres, le nombre des élèves qui suivent les études classiques diminue de jour en jour et que, par contre, le nombre des élèves qui se contentent d'étudier le français va toujours en augmentant.

En 1856, 67,19 pour 100 des élèves suivaient les études classiques au lycée d'Evreux, et en 1866, on n'en compte plus que 53,43, soit une diminution de 10,76 sur 100.

La différence est bien plus sensible pour les établissements libres qui enseignaient le latin à 48,33 pour 100 de leurs élèves, tandis qu'en 1866, 24,70 pour 100 étudiaient cette langue; c'est-à-dire qu'en dix ans le nombre des jeunes gens, qui ont fait leurs études latines dans les établissements libres, a diminué de moitié en chiffre rond.

Instruction primaire. — Avant 1789, le gouvernement ne s'occupait pas de l'instruction, mais cependant, grâce aux dotations des seigneurs ou des curés, un assez grand nombre de paroisses en Normandie avaient des écoles tenues quelquefois par les vicaires et le plus souvent par les sacristains.

Le pape Benoît XIII, s'inspirant des idées de l'abbé de Lasalle, institua, en 1724, la Société des Frères des écoles chrétiennes. La bulle d'institution fut approuvée par lettres-patentes de Louis XV, du 26 avril 1725. C'est le premier acte public dans lequel la royauté fasse mention de l'instruction primaire.

Les quelques établissements qui se formèrent alors, joints à ceux qui existaient déjà, étaient bien loin de suffire aux besoins de la population; aussi l'on peut dire qu'avant la Révolution, l'instruction primaire n'existait véritablement pas.

Malgré les lois des 3 et 14 septembre 1791, du 11 floréal an X; malgré le décret du 17 mars 1808, sur l'organisation de l'Université; l'ordonnance du 29 février 1816 et la loi du 20 mars 1818, l'instruction ne commença à se répandre parmi le peuple qu'après la promulgation de la loi du 28 juin 1833.

Pour populariser l'instruction, il fallait des instituteurs; aussi le gouvernement dut-il, avant tout, aviser aux moyens d'en former: de là naquirent les Ecoles normales primaires.

Le département de l'Eure posséda des premiers une école de ce genre, dont il doit la création à M. Antoine Passy, ancien préfet.

Le Conseil général, que l'on est toujours assuré de voir à la tête des idées d'amélioration et de progrès, vota les sommes nécessaires pour construire les bâtiments dans lesquels l'Ecole Normale primaire fut installée le 21 janvier 1833.

Cet établissement, admirablement tenu et organisé, est une pépinière féconde dans laquelle se recrutent aujourd'hui la presque totalité des excellents instituteurs du département; le nombre des jeunes gens qui y sont admis est en moyenne de 40; une école annexe permet aux élèves maîtres des deux dernières années de s'exercer à la pratique de l'enseignement. Les cours de deux années d'abord sont aujourd'hui de trois ans.

L'Eure renferme un trop grand nombre de communes proportionnellement à sa population (1); aussi l'administration a-t-elle dû réunir, pour l'instruction, certains villages qui ne pouvaient subvenir isolément à l'entretien d'une école. En 1866, on comptait 126 réunions de ce genre, comprenant 266 communes.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre et la nature des écoles du département à deux époques différentes :

NATURE DES ÉCOLES.		ÉCOLES TENUES PAR			
		DES LAÏQUES.		DES CONGRÉGANISTES.	
		1856	1866	1856	1866
ÉCOLES D'ÉLÈVES D'ÉLÈVES	spéciales aux garçons	156	171	2	7
	mixtes { dirigées par un instituteur	293	206	1	»
		dirigées par une institutrice.	11	16	10
	spéciales aux filles	22	28	96	83
	spéciales aux garçons	19	11	3	3
	mixtes { dirigées par un instituteur	5	5	1	»
		dirigées par une institutrice.	7	3	8
	spéciales aux filles	55	43	60	78
	Totaux		568	573	181

(1) 6 n'ont pas 100 habitants; une d'elles n'en a que 53.

Le nombre des écoles de toute nature, qui était, en 1856, de 749, est, en 1866, de 765 : soit une augmentation totale de 16.

Cet accroissement s'est surtout produit sur les écoles communales dirigées par des laïques ; le nombre des établissements de ce genre était, en 1856, de 482 ; il est, en 1866, de 511 : soit une différence de 29 écoles communales laïques en faveur de la dernière année.

Les écoles communales, tenues par des congréganistes, ont diminué, en somme, de 3 depuis dix ans.

L'augmentation des écoles communales n'est donc que de 26, environ de 3 chaque année.

Quant aux écoles libres, celles qui étaient dirigées par des laïques ont diminué de 24, tandis que le nombre des autres augmentait seulement de 14.

Nous indiquons dans le tableau qui suit le nombre des enfants des deux sexes qui, dans chaque arrondissement, ont fréquenté les écoles en 1856 et 1866, avec le chiffre de ceux qui, à ces deux époques, ne recevaient aucune instruction.

ARRONDISSEMENTS.	1856			1866			Ne recevant aucune instruction.	
	FRÉQUENTANT L'ÉCOLE.			FRÉQUENTANT L'ÉCOLE.			1856	1866
	Garçons	Filles	Total.	Garçons	Filles	Total.		
Les Andelys	3,123	2,868	5,991	3,578	3,394	6,972	925	904
Bernay	2,743	2,567	5,310	3,211	3,271	6,482	1,907	934
Evreux	5,293	5,229	10,522	6,481	6,486	12,967	896	503
Louviers	2,880	2,840	5,620	3,276	3,587	6,863	1,638	125
Pont-Audemer	3,325	3,652	6,977	4,064	3,881	7,945	1,678	185
Le département	17,364	17,156	34,520	20,610	20,619	41,229	7,104	1,951

D'après ce tableau, 34,520 enfants des deux sexes fréquentaient les écoles en 1856 et 41,229 reçoivent aujourd'hui l'instruction primaire ; il y a donc un excédant en faveur de 1866 de 6,709 enfants, savoir : 3,246 garçons et 3,463 filles.

Si nous établissons le rapport des enfants des deux sexes qui ont fréquenté les écoles en 1856 et en 1866, avec la population de chaque arrondissement, nous arrivons aux résultats suivants :

ARRONDISSEMENTS	POPULATION.		PROPORTION pour 100 habitants.		AUGMENTATION en faveur de 1866.
	1856.	1866.	1856.	1866.	
	Les Andelys	63,307	61,011	9,44	
Bernay	74,695	72,676	7,11	8,91	1,80
Evreux	118,112	116,058	8,90	11,17	2,27
Louviers	67,611	67,320	8,28	10,19	1,91
Pont-Audemer	80,940	77,402	8,63	10,26	1,64
Pour le département	404,665	394,467	8,50	10,43	1,921,0/0

Le nombre proportionnel des enfants qui ont fréquenté les écoles en 1856 et en 1866 a été, aux deux époques, moins élevé dans l'arrondissement de Bernay que dans les autres, et l'arrondissement des Andelys a toujours eu la supériorité.

Nous ajouterons enfin que les arrondissements de Pont-Audemer et de Bernay sont ceux où l'instruction a fait le moins de progrès depuis dix ans.

En résumé, le nombre proportionnel des enfants fréquentant les écoles dans le département a augmenté de près de 2 pour 100 du nombre des habitants.

La diffusion de l'instruction parmi les filles a fait aussi des progrès; elles figuraient, en 1856, pour 49.69 pour 100 dans le nombre total des écoliers; elles sont actuellement dans la proportion de 50.01 pour 100.

L'instruction est donnée gratuitement dans le département à 5,750 garçons: soit 27.89 pour 100 des enfants du sexe masculin qui fréquentent l'école, et à 5,257 filles: ce qui donne un rapport de 25.50 pour 100 admises gratuitement.

Près de 5 pour 100 des enfants des deux sexes ne reçoivent aucune instruction. Les tableaux du mouvement de la population renferment d'autres renseignements sur l'instruction dans le département; ils font connaître le nombre des époux des deux sexes qui ont signé leur acte de mariage ou qui ont déclaré ne savoir signer. Nous en donnons les résultats pendant deux périodes quinquennales.

	PROPORTION SUR 100 MARIAGES			
	1856 à 1861		1862 à 1867	
	hommes	filles	hommes	filles
Nombre de mariés qui ont signé.	86.07	78.19	87.04	80.38
— qui ont déclaré ne savoir signer.	13.93	21.81	12.96	19.62
Total.	100.00	100.00	100.00	100.00

L'écart qui existe entre les deux sexes, sous le rapport de l'instruction, tend chaque jour à diminuer.

Indépendamment des écoles communales pour les enfants, des cours d'adultes ont été ouverts en 1866 dans une foule de localités; en 1865, on comptait 182 écoles de ce genre fréquentées par 2,318 élèves; l'année 1866 en a vu ouvrir 407, qui ont reçu 8,234 élèves du sexe masculin.

Le dénombrement de 1866 nous donne, sur le degré d'instruction de la population, les indications suivantes :

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'INDIVIDUS								TOTAL.
	ne sachant ni lire ni écrire.		sachant lire.		sachant lire et écrire.		dont on n'a pu vérifier l'instruction.		
	SEXE		SEXE		SEXE		SEXE		
	mascul.	féminin	mascul.	féminin	mascul.	féminin	mascul.	féminin	
Les Andelys.	9,418	11,064	1,914	2,440	18,607	17,106	217	245	61,011
Bernay.	14,580	13,978	4,288	7,298	16,368	14,628	732	390	72,602
Evreux.	15,278	17,691	3,481	4,461	37,885	34,832	552	642	114,822
Louviers.	10,107	11,393	3,411	3,911	20,548	17,414	189	348	67,320
Pont-Audemer.	13,256	15,523	3,896	4,831	20,395	18,415	520	566	77,402
TOTAUX.	62,639	69,649	16,990	23,341	113,743	102,394	2,210	2,191	393,157

33.64 pour 100 des habitants ne savent ni lire, ni écrire; 10.25 pour 100 savent seulement lire; 54.96 savent lire et écrire; on n'a pu vérifier le degré d'instruction des autres.

Si nous établissons le rapport par sexes, nous trouvons :

	SEXE		RÉUNION
	masculin	féminin	
Ne sachant ni lire, ni écrire	15.93	17.71	33.64
Sachant lire	4.32	5.93	10.25
Sachant lire et écrire	28.92	26.04	54.96
Dont on n'a pu vérifier l'instruction.	58	57	1.15
	49.75	50.25	100.00

La proportion des individus du sexe masculin sachant lire et écrire est supérieure à celle de l'autre sexe, mais ce dernier l'emporte sur le nombre proportionnel des individus sachant lire seulement.

Il y a une disproportion très grande entre les arrondissements pour la diffusion de l'instruction : ainsi tandis que dans l'arrondissement de Bernay, 41 pour 100 seulement des habitants savent lire et écrire, on en compte 63 pour 100 dans celui d'Evreux, c'est-à-dire 22 pour 100 en plus. Les arrondissements les plus favorisés ensuite sont ceux des Andelys, de Louviers et de Pont-Audemer, qui renferment, en nombre proportionnel, 58, 56 et 50 pour 100 de leurs habitants sachant lire et écrire.

Les enfants qui recevaient gratuitement l'instruction étaient, en 1856, de 10,231 ; leur nombre s'élève aujourd'hui à 11,237 : soit une augmentation de 1,006, environ un dixième.

Nous avons déjà eu occasion de répéter, après une foule d'économistes, que non-seulement l'instruction moralise les masses, mais encore fait disparaître les contestations entre les particuliers et diminue le nombre des crimes ; les calculs qui précèdent viennent confirmer ce que nous avons dit.

L'arrondissement de Bernay est celui qui voit naître, chaque année, le plus grand nombre proportionnel d'enfants naturels et de contestations judiciaires et c'est en même temps celui où l'instruction est le moins répandue ; de même que l'arrondissement d'Evreux, qui a le moins d'enfants naturels et le moins de contestations judiciaires, est par contre celui où l'on trouve le plus grand nombre proportionnel d'individus sachant lire et écrire et d'enfants fréquentant les écoles.

Salles d'Asile. — Ces institutions, qui ont été créées pour recevoir les enfants au-dessous de six ans et qui ont pour but de leur donner les premières notions d'instruction, sont au nombre de treize : dont trois libres et dix publiques, qui sont dirigées moitié par des laïques et moitié par des congréganistes. Leur population se composait, en 1866, de 1,485 enfants, savoir : 784 garçons et 701 filles. Le département possède en outre quatre ouvroirs.

Bibliothèques publiques. — Il existe des bibliothèques à Evreux, Vernon, Verneuil, Conches, Andelys, Louviers, Bernay, Pont-Audemer et Gisors. Il s'en commence à Brionne et au Neubourg. Plusieurs écoles ont des bibliothèques de prêt de livres, et 85 des bibliothèques scolaires renferment entre elles, en 1867, 11,115 volumes.

CHAPITRE DIXIÈME.

FINANCES.



A Révolution de 1789 fit bonne justice d'une foule d'impôts de toute nature dont les privilégiés du rang et de la naissance étaient en partie exempts (1) ; aujourd'hui tous les citoyens sont égaux devant l'impôt comme devant la loi.

Contributions directes. — Le service en est confié à 1 directeur, 1 inspecteur et 12 contrôleurs.

Douanes. — Le département dépend de la direction de Caen, de l'inspection de Honfleur : 3 receveurs, 2 capitaines, 2 lieutenants sont chargés de ce service.

Contributions indirectes. — 1 directeur, 1 contrôleur, 4 sous-inspecteurs, 5 receveurs entrepositaires, 5 receveurs sédentaires, 29 receveurs ambulants à cheval, 4 à

(1) Les exemptions d'impôts avaient été, dans le principe, une légitime compensation du service militaire imposé aux seigneurs.

ped, 176 buralistes dont 2 pour la navigation, indépendamment de commis et employés divers, sont chargés de tout ce qui concerne cette administration.

Le bureau de garantie pour les matières d'or et d'argent est composé d'un contrôleur, 1 receveur et 1 essayeur.

Enregistrement et domaine. — Cette administration compte 1 directeur, 1 inspecteur, 5 vérificateurs, 5 conservateurs des hypothèques, 3 receveurs des actes judiciaires, 1 receveur de timbre extraordinaire et 34 receveurs ordinaires.

Eaux et forêts. — Le département fait partie de la 2^e conservation, dont le siège est à Rouen; le personnel se compose de 2 inspecteurs, 2 sous-inspecteurs, 5 gardes généraux et 1 brigadier sédentaire.

Poids et mesures. — Chaque arrondissement possède 1 vérificateur, Evreux seul en a 2.

Télégraphie. — Evreux et Louviers ont des bureaux à service complet; service limité à Andelys, Bernay et Pont-Audemer. Le nombre des bureaux municipaux se répartit par arrondissement ainsi qu'il suit : les Andelys, 10; Evreux, 16; Bernay, 6; Louviers, 5; Pont-Audemer, 11. Total : 48.

Administration des Postes. — 1 directeur, 1 contrôleur, 1 receveur principal, 1 commis principal, 49 receveurs ordinaires et 10 distributeurs, sont à la tête du service de la poste aux lettres. On compte 34 relais de la poste aux chevaux.

Trésor public. — Les recettes et les dépenses de l'état du département et des communes sont faites par un trésorier-payeur général, 4 receveurs particuliers et 89 percepteurs.

Nous allons, après avoir donné la nomenclature des différentes administrations financières et des employés de chacune d'elle, mettre sous les yeux des lecteurs le compte des recettes de toute nature perçues dans le département, au profit de l'Etat, pendant l'année 1866.

Recettes.

CONTRIBUTIONS EN PRINCIPAL.			
Foncieres		3,261,663 fr.	» c.
Personnelles et mobilières		499,240	»
Portes et fenêtres		565,289	»
Patentes		589,065	25
Ensemble		4,915,263 fr.	25 c.
Produit de la vérification des poids et mesures		14,308	63
CONTRIBUTIONS, TIMBRE ET DOMAINE.			
Enregistrement, greffe, hypothèques, etc.	4,349,505	64	
Timbre	759,420	59	
Produits des domaines	10,568	93	
— des forêts et de la pêche	109,474	53	5,361,989 98
— divers	13,202	15	
Prix de vente d'objets mobiliers des ministères	59,818	14	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	2,982,457	04	
Licences	49,004	40	
Voitures publiques	69,364	03	
Navigation, bacs, péages, etc.	2,755	23	6,102,014 87
Recettes diverses	88,177	96	
Tabacs	2,825,451	36	
Poudres	84,804	85	
Produit des dépêches télégraphiques		39,267	35
— de la poste aux lettres		2,293,845	76
Total des recettes au profit de l'Etat		18,726,689 fr.	84 c.

Si nous établissons un rapprochement entre les produits des différentes branches d'impôts du commencement du siècle et ceux d'aujourd'hui, nous verrons que les quatre

contributions (1) ont diminué au lieu d'augmenter, tandis que les produits des domaines et des contributions indirectes ont décuplé (2).

Les contributions directes s'élevaient, en l'an IX, en principal, à . . .	4,980,996	
Elles ne sont plus, en 1867, que de	4,195,263	25
Elles ont donc diminué de	785,732 fr. 75 c.	

En examinant séparément la contribution foncière, on voit qu'elle a subi une diminution très sensible; du chiffre de l'an IX, 4,067,700 fr., elle est descendue à 3,261,663 f.

Budget du département. — Les recettes effectuées en vertu des délibérations du conseil général, provenant des centimes additionnels ont consisté, pour les exercices 1856 à 1866, en :

	1856		1866	
Centimes additionnels, ordinaires et fonds com-				
mun	440,112	63	504,895 fr.	44 c.
Centimes facultatifs	258,754	26	282,068	17
— extraordinaires	373,867	68	634,876	62
— spéciaux pour les chemins	235,745	05	245,763	16
Reliquat des exercices précédents et des recettes				
diverses	378,563	05	287,107	47
Totaux	1,685,043	67	1,954,710	86

Les recettes ci-dessus ont servi à couvrir les dépenses ci-après :

Dépenses ordinaires	442,625	30	523,246 fr.	61 c.
— facultatives	268,619	59	297,978	17
— extraordinaires	462,690	47	639,213	32
— spéciaux aux chemins	431,942	59	488,647	76
Ensemble	1,605,877 fr.	95 c.	1,949,085 fr.	86 c.

Les comptes des exercices 1856 et 1866 ont produit les excédants de recette suivants

	79,165 fr. 72 c.	5,625 fr. » c.
--	------------------	----------------

Nous n'avons pas compris, dans les sommes ci-dessus, les recettes et dépenses relatives à l'instruction primaire qui ne figurent pas dans les résumés généraux présentés chaque année à l'approbation de Sa Majesté, mais nous les donnons ici pour compléter ce qui a rapport au budget.

	1856		1866	
Recettes	95,670 fr.	25 c.	112,417 fr.	49 c.
Dépenses	88,899	96	112,417	49
Reliquats	6,770 fr.	29 c.	»	»

Les centimes facultatifs votés par le conseil général se sont élevés, en 1856, à 20 centimes qui ont produit 866,367 fr. 99 c., elles ont atteint le chiffre de 27¹/₂ en 1866, qui ont donné une recette de 1,260,100 fr. 41 c.

Les recettes départementales ont augmenté, en dix ans, de 269,667 fr. 19 c., soit en nombre proportionnel de 1,60 pour 100 chaque année; mais aussi les dépenses se sont accrues de 343,207 fr. 91 c., soit de 2,06 pour 100 par an.

Budgets communaux. — Les recettes ordinaires prévues aux budgets communaux s'élèvent, pour l'exercice 1867 et par arrondissements :

Arrondissement des Andelys	376,418 fr.	} 3,400,985 fr.
— d'Evreux	973,395	
— de Louviers	521,827	
— de Bernay	963,482	
— de Pont-Audemer	565,863	

(1) Foncières, personnelles et mobilières, portes et fenêtres et patentes.

(2) Nous regrettons de ne pas mettre les dépenses en regard des recettes, mais un des chefs de service nous a refusé communication des dépenses de son administration et nous sommes forcés, par là même, de ne pas donner les autres.

Ces sommes sont absorbées par les dépenses communales de toute nature.

Le nombre des cotes foncières était, en 1813, de	180,625
en 1826, de	179,633
en 1835, de	181,517
en 1840, de	187,020
Il est aujourd'hui de	202,890

CHAPITRE ONZIÈME.

ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.



On compte dans le département 455 bureaux de bienfaisance fonctionnant régulièrement, qui distribuent des secours en nature et en argent aux indigents, et 18 hospices ou hôpitaux affectés au traitement des malades et presque tous destinés en même temps à recevoir des vieillards infirmes et des orphelins.

Bureaux de bienfaisance. — Le rapport de M. le Préfet de l'Eure au Conseil-Général, dans sa session de 1866, constate que les recettes de ces établissements se sont élevées en 1865 à la somme de 305,007 fr. 12

Les secours distribués pendant la même année ont donné lieu, compris les frais d'administration, à une dépense totale de 142,232 50

En sorte que les économies réalisées se sont élevées à 162,774 fr. 62
sur lesquels 161,609 fr. 17 ont été employés à acheter des rentes sur l'Etat.

Le nombre des indigents secourus en 1865 par les bureaux de bienfaisance est de 4,600.

Hôpitaux, Hospices. — Dans les premiers temps du Christianisme et au moyen-âge, les couvents et les évêques, qui avaient à leur charge les pauvres de leurs domaines et de leurs diocèses, fondèrent, pour les soulager plus efficacement, des maisons de piété destinées à les recevoir, qui prirent le nom d'hôpitaux.

Les hospices étaient des bâtiments détachés des couvents où les moines donnaient l'hospitalité aux étrangers.

Lorsque les Croisés eurent rapporté d'Orient et introduit la lèpre en France, une foule de seigneurs firent construire dans leurs domaines des bâtiments destinés à renfermer les malheureux atteints de cette maladie, que la science était alors impuissante à guérir. Ces espèces d'hôpitaux, qui s'appelaient léproseries ou maladreries, étaient de véritables prisons ; les individus qui y entraient n'en devaient plus sortir, et ne devaient plus avoir de contact avec le monde.

Il y en avait dans presque toutes les paroisses.

Lorsque la lèpre disparut, vers le milieu du XVII^e siècle, les biens des léproseries furent attribués aux hospices, aux bureaux des pauvres et à quelques couvents.

Le département possède aujourd'hui 18 hôpitaux ou hospices dont l'origine est fort ancienne ; ceux de Brionne et de Pont-de-l'Arche seuls sont de date récente. Nous allons indiquer succinctement la date et l'origine de la fondation de chacun de ces établissements, avec le nombre de lits qu'ils possèdent ; et nous ferons connaître le nombre de religieuses qui y sont attachées.

L'hôpital Saint-Jacques d'Andelys est fort ancien ; un titre de son chartrier, daté de 1225, fait connaître qu'à cette époque il existait déjà depuis longtemps. Saint Louis le dota de 50 l. parisis, et Philippe-le-Bel, en 1311, donna aux maîtres, frères et sœurs de la Maison-Dieu-d'Andelys, le droit de prendre chaque année, la veille de la Nativité de saint Jean-Baptiste, 50 charretées de bois dans la forêt des Andelys. Le duc de Pen-

thièvre le fit reconstruire en 1784, et augmenta considérablement son revenu. Il est desservi par 8 sœurs du Sacré-Cœur de Jésus d'Ernemont, et il possède 100 lits dont 21 pour les malades payants.

Bernay doit à saint Louis la fondation de son hôpital civil et militaire ; les malades sont soignés par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; on y compte 126 lits.

Il existe en outre à Bernay une maison dite de la Miséricorde, desservie par des sœurs de la même congrégation qui sont chargées de l'éducation des filles pauvres et de donner à domicile les soins aux indigents.

Guillaume 1^{er}, comte de Breteuil, fonda au XI^e siècle dans le chef-lieu de sa seigneurie, une léproserie qui est devenue l'hôpital actuel. Le 9 janvier 1193 le pape Célestin III prit sous sa protection les pauvres de la chapelle et de l'hôpital de Breteuil. Cet établissement, qui possède 18 lits, est desservi par des religieuses de la Providence d'Evreux.

L'hôpital de Brionne a été fondé par un legs de M. Frémont des Essarts il y a peu d'années ; il est desservi par des religieuses et renferme 40 lits.

Celui de Bourg-Achard remonte au XVII^e siècle ; il est desservi par des sœurs de la Providence d'Evreux et il possède 35 lits.

En 1479, Nicolas Rougeolle, receveur des aides en l'élection d'Evreux, fonda l'hôpital de Conches, auquel un arrêt du Conseil attribua en 1781 les biens et les revenus de la maladrerie. Cette maison est desservie par des sœurs de la Providence d'Evreux et possède 35 lits.

Ecouis doit son hôpital à Enguerrand de Marigny qui le fonda en 1309 pour les malades et les pèlerins allant à Jérusalem ; il est desservi par des sœurs d'Ernemont de Rouen. On y compte 17 lits pour les indigents.

L'hôpital Saint-Jacques ou Maison-Dieu d'Evreux fut fondé par Simon de Beaufort vers le milieu du XI^e siècle et, lors de la suppression de la léproserie de Saint-Nicolas, on lui en attribua les revenus. Il est desservi par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul ; on y entretient 42 vieillards des deux sexes et on y compte 270 lits pour les malades.

Gisors doit, dit-on, à Philippe-Auguste la fondation de son hôpital, hospice qui fut ensuite doté par saint Louis. Il est desservi par des sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve ; il entretient 12 vieillards indigents, reçoit des pensionnaires, et possède 24 lits pour malades indigents et 12 pour malades payants. Un orphelinat pouvant recevoir 20 jeunes filles y est annexé.

M^{me} Francoise de Brancas Bresson, princesse d'Harcourt, fonda l'hôpital de cette localité en 1696 et confia le soin des malades aux sœurs Augustines. Cette maison renferme 80 lits pour les malades.

L'hôpital Saint-Jean, de Louviers, fut fondé par les bourgeois de Louviers avec l'aide de Jean Martigny, abbé de Saint-Taurin, qui donna à cet effet une place sur le fief de l'abbaye. Les biens et revenus de la maladrerie de Saint-Ildevert lui furent attribués dans la suite. Il est desservi par les sœurs de la Providence d'Evreux ; il compte 210 lits.

L'hôpital du Neubourg, fondé au XIII^e siècle, fut enrichi des biens de la maladrerie de Sainte-Madeleine et de Saint-Barthélemy, qui lui furent attribués en 1693. Il possédait en outre les produits d'une foire qui avait été créée en sa faveur. Il est desservi par les sœurs de la Providence d'Evreux, et il possède 47 lits pour les malades.

L'hôpital de Nonancourt, qui compte 20 lits, fut fondé au XIII^e siècle, le prieuré de la maladrerie de Saint-Barthélemy, qui existait à la Madeleine de Nonancourt, y fut réuni en 1693.

Il avait anciennement des droits sur les foires de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, ainsi que sur celle d'Avrilly. Il est desservi par les religieuses de la Providence d'Evreux dont une est chargée de la tenue d'une école de filles annexée à l'établissement.

L'hôpital de Pacy est fort ancien. Saint Louis lui donna et *amosna* le droit de prendre du bois et de pennage dans la forêt de Mérey. La léproserie de Saint-Léonard, qui possédait des propriétés importantes, lui fut réunie par arrêt du conseil du roi de 1724 ; il renferme 39 lits.

Les habitants de Pont-Audemer fondèrent l'hôpital de cette ville, vers le milieu du XII^e siècle et, pour assurer son entretien, lui concédèrent le droit de réclamer à tous les marchands un denier sur chaque vente de 5 sols et au-dessus, et divers autres privilèges,

Robert de Meulan lui donna la sèche moute dans la ville et le droit de prendre dans la forêt de Brotonne le bois nécessaire à la maison, avec pennage pour les porcs. Cet établissement possède 106 lits pour les malades, qui sont soignés par les sœurs d'Ernemont.

Pont-de-l'Arche doit son hospice à M. Blin, ancien maire, qui légua à la ville, en 1826, une somme de 136,000 francs affectés à ce but. Les malades sont soignés par les sœurs de la Providence d'Evreux; on y compte 22 lits.

C'est au xiii^e siècle que l'hôpital de Verneuil fut fondé. Il possède 90 lits pour les malades, qui reçoivent les soins des sœurs de Saint-Nicolas de Verneuil.

Saint Louis est le fondateur de l'hôpital de Vernon. Les biens de plusieurs léproseries lui furent attribués; aussi, avant 1789, c'était un des plus riches établissements de ce genre du département; il possède 255 lits.

Les recettes ordinaires et extraordinaires des établissements que nous venons d'énumérer se sont élevées, en 1866, à 832,407 fr. 68 c.

Tandis que les dépenses de toutes natures n'ont été que de 685,094 fr. 97 c.

En sorte que les recettes ont excédé les dépenses de 147,372 fr. 71 c.

Le tableau ci-après est le résumé officiel de la situation des hospices pendant l'année 1866 :

NOMS DES HOSPICES.	NOMBRE de Lits.	Personnel de l'Hospice.	NOMBRE DE MALADES		Total.	MOYENNES de Malade.	NOMBRE DE DÉCÈS.		Total.
			Hommes.	Femmes.			Hommes.	Femmes.	
Andelys . . .	79	20	179	113	292	9,590	13	18	31
Bernay . . .	111	30	123	96	219	32,387	18	15	33
Bourg-Achard .	30	8	20	16	36	9,038	"	"	"
Breteil . . .	13	6	8	7	15	3,245	3	1	4
Brionne . . .	35	8	27	15	42	7,867	4	2	6
Conches . . .	29	10	51	21	72	8,266	6	4	10
Ecouis . . .	17	5	2	7	9	3,201	"	"	"
Evreux . . .	229	40	724	293	1,017	50,525	56	27	83
Gisors . . .	93	15	155	71	226	13,838	19	11	30
Harcourt . . .	80	25	63	51	114	25,117	10	6	16
Louviers . . .	199	16	267	186	453	62,762	49	29	78
Nouveau . . .	34	15	32	20	52	9,734	5	4	9
Nonancourt . .	14	7	39	17	56	3,541	3	5	8
Pacy . . .	47	6	51	38	89	10,333	6	9	15
Pont-Audemer .	94	18	102	52	154	19,206	16	11	27
Pont-de-l'Arche.	17	9	29	35	64	5,618	3	1	4
Verneuil . . .	77	17	301	44	345	19,424	7	7	14
Vernon . . .	240	38	1,318	298	1,616	50,994	27	22	49
TOTAUX . . .	1,423	293	3,491	1,380	4,871	345,686	245	172	417

Il résulte de ces chiffres que 71,66 pour 100 des individus, admis dans les hospices, appartiennent au sexe masculin et 28,34 pour 100 au sexe féminin; que le séjour de chacun d'eux a été de 70 jours et enfin que la mortalité a été, pour les deux sexes, de 8,53 pour 100.

Nous ferons remarquer qu'il est mort un bien plus grand nombre proportionnel de femmes que d'hommes, et que c'est l'hospice de Vernon qui a reçu la plus grande quantité de malades.

(1) Si les nombres de lits de ce tableau ne sont pas identiques à ceux que nous avons donné plus haut, cela tient à ce qu'indépendamment des lits pour les malades il en existe d'autres dans la plupart des hôpitaux affectés soit aux orphelins, soit aux vieillards.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Institutions de prévoyance.



es institutions ont pour effet, non-seulement de soustraire à la disposition des sommes qui, minimales par elles-mêmes, forment en se groupant un capital imposant, mais encore de pousser à l'épargne et de créer des ressources pour l'avenir en développant au sein des populations des habitudes d'ordre et d'économie qui les sauvegardent des entraînements des passions et des maux qui sont les conséquences de l'âge des maladies et des accidents.

Les caisses d'épargnes, les sociétés de secours mutuels et les assurances contre l'incendie, sur la vie, etc., constituent les différentes institutions de prévoyance du département.

Caisses d'épargnes. — L'arrondissement des Andelys possède deux caisses d'épargnes, l'une au chef-lieu, l'autre à Gisors. Celui de Bernay n'en a plus. Evreux, Louviers et Pont-Audemer en ont chacun une.

Nous présentons la situation à dix années d'intervalle dans le tableau suivant :

ARRONDISSEMENTS.	AVOIR DES DÉPOSANTS.						NOMBRE DES LIVRETS.		
	1 ^{er} janv. 1857.		1 ^{er} janv. 1866.		Augmentation.	1 ^{er} janv. 1855.	1 ^{er} janv. 1866.	Augment.	
	fr.	c.	fr.	c.					fr.
Evreux	1,022,872	50	1,754,609	42	731,736	84	6,478	6,677	109
Les Andelys	506,487	44	757,242	96	250,755	52	3,241	3,266	25
Gisors	300,781	19	532,515	96	231,734	77	1,845	2,004	159
Louviers	321,259	73	329,669	75	8,410	02	877	986	106
Pont-Audemer.	440,421	04	1,345,532	91	905,111	87	3,828	4,160	322
TOTAUX.	2,501,821	93	4,719,571	n	2,127,749	02	16,269	17,083	814

Si l'on applique à chaque arrondissement les livrets afférents à la caisse d'épargne de cet arrondissement, leur rapport à la population est, pour les Andelys, de 1 pour 11 habitants ; de 1 pour 20 habitants, à Evreux ; il est de 1 pour 77 habitants dans l'arrondissement de Louviers ; enfin, il est de 1 livret pour 20 habitants à Pont-Audemer.

La valeur moyenne du livret dans chaque caisse d'épargne était, au 1^{er} janvier 1866, savoir : aux Andelys, de 220 fr. ; à Evreux, de 262 fr. ; à Gisors, de 265 fr. ; à Louviers, de 328 fr. et à Pont-Audemer, de 324 fr.

L'arrondissement des Andelys est celui où il y a le plus grand nombre proportionnel de gens économes, mais dans celui de Pont-Audemer les habitants économisent davantage.

L'arrondissement de Bernay, nous avons déjà eu occasion de le signaler, est celui qui est le plus processif, qui contient le plus grand nombre proportionnel d'enfants naturels et d'individus dépourvus de toute instruction ; nous voyons ici qu'il est le moins économe c'est-à-dire le moins prévoyant. (1)

Sociétés de secours mutuels. — Ces sociétés participent à la fois des institutions de prévoyance et d'assistance. Elles assurent à leurs membres, au moyen de légers sacrifices mensuels, des secours en cas de maladie ou d'infirmités momentanées rendant le travail impossible, et peuvent leur procurer dans certaines circonstances données des pensions de retraite.

En 1857 il n'existait, dans le département, que six sociétés de secours mutuels approuvées par l'administration. En 1867 leur nombre s'élève à quinze, qui se répartissent

(1) Il est juste de dire que la caisse d'épargne de Bernay a dû cesser ses opérations à la suite de spoliations commises par son caissier.

sent entre les arrondissements de la manière suivante : quatre dans celui d'Evreux, trois dans celui des Andelys, deux dans celui de Louviers, cinq dans celui de Pont-Audemer. L'arrondissement de Bernay n'en possède qu'une qui ne fonctionne pas.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre des membres honoraires et participants des sociétés de secours mutuels, au 1^{er} janvier 1867, avec le montant de leur avoir disponible à la caisse des retraites.

ARRONDISSEMENTS.	ANNÉE 1866.		
	MEMBRES		AVOIR disponible.
	Honoraires.	Participants.	
Les Andelys	51	178	5,225 fr. 18 c.
Bernay	199	782	18,816 »
Evreux	73	617	14,619 91
Louviers	51	137	32,000 06
Pont-Audemer	»	»	» »
Ensemble	377	1,714	33,861 fr. 15 c.

Les sociétés de secours mutuels de l'arrondissement des Andelys sont celles qui possèdent l'avoir disponible le plus important proportionnellement au nombre des membres participants; les sociétés de l'arrondissement d'Evreux, au contraire, possèdent l'avoir disponible le moins élevé.

CHAPITRE TREIZIÈME.

ORGANISATION MILITAIRE.



u moyen-âge, les seigneurs et possesseurs de fiefs levaient, au moment d'entrer en campagne, les contingents qu'ils devaient fournir aux grands vassaux de la couronne, et la réunion de toutes ces troupes constituait la force militaire de la France. Tout possesseur de fief, sans distinction de sexe, âge et qualité, devait le service d'ost (ou de l'armée).

Ce n'est qu'à partir du règne de Charles VII que les armées sont devenues permanentes. Sous l'ancienne monarchie, le recrutement se faisait, soit par des levées forcées, soit par des enrôlements volontaires, soit même, quand le besoin l'exigeait, par les deux modes simultanément.

La constitution de 1791 obligea au service militaire tous les citoyens en état de porter les armes. La loi du 24 février 1793 mit en réquisition permanente tous les Français célibataires ou veufs sans enfants, de dix-huit à quarante ans. La conscription fut établie par la loi du 18 fructidor an IV, et l'engagement volontaire lui fut substitué par la loi du 10 mars 1818 (1). Le mode de recrutement aujourd'hui en vigueur est fixé par la loi du 21 mars 1832, modifiée par la loi du 1^{er} février 1868.

Le département de l'Eure dépend de la 2^e division militaire, dont le siège est à Rouen ; il est compris dans la direction du génie militaire du Havre. C'est à Vernon que se trouve la direction centrale et le parc principal de construction des équipages militaires de France. Un général de brigade est chargé du commandement, et deux sous-intendants militaires, de l'administration de tout ce qui concerne l'armée.

(1) Cette loi portait que l'on aurait recours à des appels seulement en cas d'insuffisance des engagements volontaires ; mais en fait, l'engagement volontaire fut l'exception.

La gendarmerie fait partie de la 3^e légion, dont le chef réside à Rouen. Ce corps, appelé autrefois maréchaussée, est le plus ancien de l'armée; chaque soldat qui en faisait partie portait le nom d'archer. L'escadron du département est composé d'un chef d'escadron, 3 capitaines, 2 lieutenants, 1 sous-lieutenant, 40 sous-officiers et brigadiers et 168 gendarmes. Une compagnie de vétérans garde la maison centrale de Gaillon.

Une succursale du dépôt des remotes de Caen, pour les achats de chevaux propres au service militaire, existe dans l'ancienne abbaye du Bec-Hellouin; elle est commandée par deux capitaines, un sous-lieutenant et un vétérinaire.

En 1852, on ne comptait que 34 compagnies de pompiers dans l'Eure, ayant un effectif de 1,182 hommes, soit 34,79 par chaque; mais, grâce à l'initiative généreuse de M. le préfet secondé par le conseil général, nous avons aujourd'hui 133 compagnies de pompiers, qui ont un effectif de 5,723 hommes, soit 43,03 par compagnie; il y a donc une augmentation considérable non seulement dans le nombre des compagnies, mais encore dans leur effectif moyen; 13 de ces compagnies possèdent des chirurgiens sous-aides-majors.

Recrutement. — Tous les ans, dans chaque commune, les maires dressent, soit d'après les registres de l'état-civil, soit d'après les déclarations qui leur sont faites par les parties intéressées, les tableaux de recensement des jeunes gens soumis au tirage au sort pour le recrutement de l'armée.

Lors du tirage, les conscrits sont invités à faire connaître les motifs d'exemption qu'ils ont l'intention de faire valoir, ainsi que les infirmités qui peuvent les rendre impropres au service militaire.

Au moment des opérations de révision, les jeunes gens qui, d'après l'ordre de leurs numéros, doivent être compris dans le contingent, sont entendus et examinés.

Les exemptions sont de deux sortes: les unes, déterminées par la loi, sont connues d'avance et appelées légales; les autres, qui ont pour cause une infirmité apparente ou cachée, sont prononcées par le conseil de révision.

Nous allons examiner les conscrits sous le rapport du nombre des exemptions légales de la taille et des infirmités, en 1856 et en 1866. Dans un chapitre précédent, nous avons constaté leur degré d'instruction; nous n'aurons donc pas à y revenir.

Le nombre des conscrits, comme le chiffre de la population, n'a pas cessé de diminuer depuis 1841. Il était en moyenne, chaque année, de 1847 à 1856, de 3,262, tandis qu'il n'a plus été que de 2,816 dans la période de 1857 à 1866.

La taille moyenne des conscrits, qui peut être considérée à peu près comme celles des habitants du département, a toujours été en s'abaissant depuis 1816.

Les tableaux de recrutement nous donnent les résultats suivants dans chaque arrondissement, à deux époques différentes :

ARRONDISSEMENTS.	TAILLE MOYENNE	
	1850 à 1856	1857 à 1866
Les Andelys	1 ^m 655	1 ^m 656
Bernay	1 659	1 659
Evreux	1 660	1 657
Louviers	1 661	1 660
Pont-Audemer.	1 655	1 655
Le département †.	1 658	1 657

La taille moyenne des conscrits a donc diminué d'un millimètre en seize ans pour tout le département.

Mais si nous examinons séparément chacun des arrondissements, nous voyons qu'elle a diminué de 3 millimètres dans l'arrondissement d'Evreux, et 1 millimètre dans celui de Louviers, tandis qu'elle n'a pas varié dans les arrondissements de Bernay et Pont-Audemer, et qu'elle a augmenté d'un millimètre dans celui d'Andelys.

Les plus beaux hommes du contingent de chaque année sont fournis par les arrondissements de Louviers et de Bernay.

Voici, pendant deux périodes, le détail des exemptions accordées par la loi ou prononcées par le conseil de révision :

	CLASSES	
	1850 à 1856	1857 à 1866
Défaut de taille	586	1,192
Infirmités diverses	5,021	7,805
Ainés d'orphelins	107	144
Fils ou petit-fils de veuves	941	1,493
Fils ou petit-fils d'aveugles ou septuagénaires	75	84
Puinés de frères aveugles ou impotents	5	2
Ainés de deux frères de la même classe et désignés tous deux par le sort	6	17
Frères de militaires sous les drapeaux	686	1,256
Frères de militaires morts en activité de service ou réformés pour blessures reçues ou infirmités contractées au service	145	216
Total des exemptions	7,572	12,209

Le tableau ci-après fait connaître par arrondissement, pour deux périodes différentes, le nombre des conscrits exemptés pour défaut de taille ou infirmités :

	CLASSES			
	1851 à 1856		1857 à 1866	
	EXEMPTIONS POUR		EXEMPTIONS POUR	
	Défaut de taille.	Infirmités.	Défaut de taille.	Infirmités.
Les Andelys	101	926	241	1,455
Bernay	112	922	200	1,378
Evreux	136	1,118	275	2,021
Louviers	88	993	179	1,376
Pont-Audemer	149	1,062	297	1,575
Ensemble	586	5,021	1,192	7,805

Le rapport des conscrits exemptés pour défaut de taille avec le nombre total, est, pour la première période, de 3,64 pour 100, et pour la seconde, de 4,23 pour 100.

Quant aux jeunes gens exemptés pour cause d'infirmités, la proportion, avec le nombre total des conscrits, est, pour la première période, de 31,22 pour 100, et dans la seconde, de 27,71.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

VOIES DE COMMUNICATION.



Les Romains sont les premiers qui se soient occupés du service public des chemins, mais ils le faisaient seulement au point de vue stratégique dans les pays soumis à leur domination, et l'on trouve encore, sur une foule de points, dans le département, des traces de leurs voies militaires.

Charlemagne fit réparer les voies romaines et confia l'inspection des chemins publics à des commissaires généraux appelés *missi*, qui furent départis dans les provinces.

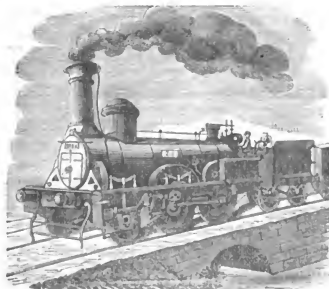
Plus tard ces commissaires furent supprimés et la police des chemins confiée à différentes juridictions entre lesquelles des conflits d'attributions s'élevaient

fréquemment. Henri IV, voulant y mettre un terme, créa un office de grand voyer, mais Louis XIII supprima cette charge et créa un directeur général des ponts-et-chaussées; la largeur des chemins royaux fut fixée à 60 pieds par arrêt du conseil du roi du 3 mai 1720. Un arrêt du conseil du roi, du 6 février 1776, divisa les routes en quatre classes, dont il détermina les largeurs.

L'école des ponts-et-chaussées fut bien créée en 1747, mais l'organisation de l'administration des ponts-et-chaussées dans chaque département ne fut réglée que par le décret des 4 et 6 août 1791.

Les rois s'occupaient des routes et chemins royaux et chaque seigneur était chargé de l'entretien des chemins qui traversaient ses domaines; mais il est juste de dire qu'ils les entretenaient tellement mal que fort souvent les communications étaient devenues presque impossibles entre les pays les plus rapprochés. Les chemins connus aujourd'hui sous la dénomination de vicinaux n'existaient que de nom, et ce n'est véritablement qu'à l'impulsion donnée par le gouvernement de Juillet, et surtout par Sa Majesté l'Empereur, que nous devons la magnifique réseau de chemins vicinaux qui couvrent la France.

Le département de l'Eure, grâce à l'initiative de ses préfets et de MM. les membres du conseil général, est un des mieux dotés sous le rapport des voies de communication.



Chemins de fer. — Le département est desservi par le chemin de fer de Paris à Cherbourg qui le traverse de l'est à l'ouest, par le chemin de Paris à Rouen, qui suit la vallée de la Seine, par le chemin de Rouen à Serquigny, qui relie la ligne de Cherbourg à celle de Rouen, par le chemin de Conches à Laigle et enfin par le chemin de Paris à Laigle qui ne fait pour ainsi dire qu'effleurer l'extrémité méridionale du département et qui passe à Nonancourt et à Verneuil, par le chemin de fer de Louviers à la ligne du Havre et par celui de Pont-Audemer à Glos-sur-Risle.

Dans un avenir très prochain, aux chemins de fer que nous venons de citer, il convient d'ajouter celui de Paris à Dieppe et ceux de Gisors à Pont-de-l'Arche et à Vernon.

L'inspection de la voie, du matériel, de l'exploitation commerciale et le service du contrôle et de la surveillance des chemins de fer en exploitation sont confiés à des ingénieurs inspecteurs résidant à Paris; le commissaire de surveillance administrative de la ligne de Cherbourg habite Evreux.

Routes impériales. — 12 routes impériales, 2 de 1^{re} classe, 4 de 2^e et 6 de 3^e classe desservent le département. Leur développement est de 463,496 mètres dont 443,850 mètres de chaussées empierrées et 19,646 mètres de chaussées pavées.

1^{re} CLASSE. — La route n° 12, de Paris à Brest, entre dans le département à Saint-Georges-sur-Avre et en sort à Armentières après un parcours de 33,095 mètres et après avoir traversé Nonancourt, Tillières et Verneuil.

N° 13, de Paris à Cherbourg, traverse le département de l'est à l'ouest sur une lon-

gueur de 83,145 mètres, passe à Pacy, Evreux, la Commanderie, Fontaine-la-Soret et Duranville.

2^e CLASSE. — N° 14, de Paris au Havre, entre dans l'Eure à Guerny, se dirige du sud-est au nord-ouest, traverse l'arrondissement des Andelys sur une étendue de 30,318 mètres, passe aux Thilliers, Ecouis et Fleury-sur-Andelle.

N° 14 bis, auxiliaire, prend naissance dans l'intérieur de Gisors en s'embranchant sur la route n° 15 ci-après, passe à Bèzu-Saint-Eloi, Etrépaguy et, après un parcours de 25,504 mètres, va se réunir à Ecouis à la précédente.

N° 15, de Paris à Dieppe, ne touche le département que sur un parcours de 7,138 mètres et sur deux points, Gisors et Bouchevilliers.

N° 24, de Paris à Granville, part de Verneuil, se dirige vers l'ouest, entre dans l'Orne après un développement de 11,869 mètres.

3^e CLASSE. — N° 30, de Rouen à La Capelle, traverse le territoire de Vascoeul sur une étendue de 2,577 mètres.

N° 138, de Bordeaux à Rouen, entre dans l'Eure aux Essarts et en sort à Bosbenard-Commin, passe à Broglie, Bernay, Brionne et Bourgheroulde; son développement est de 60,119 mètres.

N° 154, d'Orléans à Rouen, se dirige du sud au nord, traverse les arrondissements d'Evreux, Louviers et une pointe de celui des Andelys, sur une longueur de 61,153 mètres, passe à Nonancourt, Evreux, Louviers et Pont-de-l'Arche.

N° 180, de Honfleur à Rouen, parcourt 50,744 mètres dans l'arrondissement de Pont-Audemer, traverse le chef-lieu et passe à Bourg-Achard.

N° 181, d'Evreux à Breteuil (Oise), s'embranché à Pacy sur la route n° 13, passe à Vernon, les Thilliers, Dangu et arrive à Gisors, entre dans l'Oise après un parcours de 42,897 mètres.

N° 182, de Mantes à Rouen, longe la rive gauche de la Seine sur une longueur de 43,290 mètres, passe à Vernon, Gaillon et Pont-de-l'Arche où elle emprunte la route n° 154.

Routes départementales. — Ces routes, au nombre de 27, forment ensemble une longueur totale de 798,853 mètres; en voici la désignation avec l'indication des principaux points de passage et la longueur de chacune d'elles dans le département.

	Longueur dans le département.
N° 1, de Rouen au Mans, part d'Elbeuf, se dirige du nord au sud, passe au Neubourg, à Conches, Breteuil et sort du département en quittant le territoire de Verneuil.	65,510 mètres
N° 3, de Chartres à Lisieux, passant par Montreuil-l'Argillé	19,951 —
N° 4, de Paris à Honfleur, se dirige de l'est à l'ouest, passe par Heudebouville, Louviers et Pont-Audemer.	45,700 —
N° 5, des Andelys à Paris, va rejoindre du sud-ouest au nord-est la route impériale n° 14, passe par Harquency, Travaillies et Mouflaines.	14,188 —
N° 6, des Andelys à Rouen, se dirige du sud-est au nord-ouest, passe par le Thuit, Heuqueville, Amfreville-les-Champs et Pont-Saint-Pierre.	20,220 —
N° 7, de Vernon aux Andelys, suit la rive droite de la Seine, passant par Pressagny, Port-Mort et Bouafles.	19,214 —
N° 8, de Vernon à Magny, passant à Gasny	10,255 —
N° 9, d'Evreux à Alençon par Glisolles, Conches, la Neuve-Lyre, Ambenay et Rugles	46,582 —
N° 9 bis, suit une direction parallèle à la précédente, passe à la Bonneville	7,926 —

A reporter. 249,546 mètres

<i>Report</i>	249,546 mètres
N° 10, de Pont-Audemer à Evreux, longe la rive droite de la Risle jusqu'à Brionne, passe sur l'autre rive et va emprunter la route impériale n° 13, de Paris à Cherbourg, sur le territoire de Thibouville.	25,600 —
N° 11, de Rouen à Falaise, passant à Bernay, se dirige vers le sud-ouest	13,819 —
N° 12, de Bourgheroulde à Gournay, passant par Bosc-Roger, Pont-de-l'Arche, Pont-Saint-Pierre, Charleval et Lyons-la-Forêt.	47,035 —
N° 13, de Bernay à Louviers, par Serquigny, Beaumont-le-Roger et le Neubourg	47,817 —
N° 14, de Rouen à Caen, prend la direction du sud-ouest et passe à Beuzeville.	8,016 —
N° 15, de Louviers à Gournay, par Venables, les Andelys, Sausay-la-Vache, Puchay, la Neuve-Grange, Morgny et Bezu-la-Forêt	37,650 —
N° 16, de Louviers à Elbeuf, par Saint-Pierre-de-Lièroult (Seine-Inférieure).	9,340 —
N° 17, de Neubourg à Pont-l'Evêque, par Brionne, Pont-Authou, Saint-Georges-du-Vivère, Lieurey et Cormeilles.	39,400 —
N° 18, de Bernay à Lisieux, par Thiberville.	12,590 —
N° 19, de Lisieux à Aisier, par Cormeilles et Pont-Audemer avec embranchement sur la Mailleraye par Bourneville.	40,450 —
N° 20, de Damville à Pont-Audemer, passant à Conches, Laferrière, Beaumesnil, Bernay et Lieurey	76,570 —
N° 21, de Rugles à Pacy, avec embranchement vers la limite d'Eure-et-Loir au-dessus d'Ivry, passe à Breteuil, Damville, Saint-André et la Couture.	74,555 —
N° 22, d'Evreux aux Andelys, par Gravigny, Saint-Vigor et Gaillon.	26,650 —
N° 23, de Louviers à Dreux, par Acquigny, La Croix-Saint-Leufroy, Authueil, Pacy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille.	45,400 —
N° 24, de Bourgheroulde à la Mailleraye, avec embranchement sur la Chapelle-Brestot, à Bourg-Achard et Routot	19,000 —
N° 25, de Thiberville à Orbec.	12,000 —
N° 26, de Gisors à la Roche-Guyon, passant à Dangu, Berthenonville, Aveny et Bray.	11,045 —
N° 27, de Verneuil à Château-Neuf, passant par Brezollès (Eure-et-Loir).	2,370 —
Total.	798,853 mètres

Le service des ponts-et-chaussées est compris dans la première division ; il est confié à un ingénieur en chef, trois ingénieurs ordinaires et un conducteur faisant les fonctions d'ingénieur.

L'ingénieur en chef est chargé spécialement du service de la navigation intérieure.

Le département de l'Eure est compris, pour le service des mines, dans la division nord-ouest de la France, arrondissement de Rouen, où résident l'ingénieur en chef et l'ingénieur ordinaire.

Chemins vicinaux. — Un agent-voier en chef, un agent-voier en chef adjoint, cinq agents-voiers d'arrondissement et trente-six agents-voiers cantonaux sont chargés de tout ce qui concerne les chemins vicinaux.

Ces chemins se divisent en chemins de grande communication, chemins d'intérêt commun et chemins vicinaux ordinaires.

Au 31 décembre 1866 le réseau des chemins vicinaux se trouvait dans la situation matérielle ci-après :

CHEMINS.	A L'ÉTAT			Longueur de chaque catégorie.
	d'entretien.	de construction.	de sol naturel.	
de grande communication	1,140 ^k 710 ^m	803 186	27 385	1,441 ^k 494 ^m
d'intérêt commun	803 186	157 282	72 188	902 759
ordinaires	427 796	1,314 786	1,314 786	5,742 864
Total	6,514 701 ^m	1854 442 ^m	1,2864 974 ^m	8,0874 117 ^m

La longueur de ces différentes natures de chemins a peu changé depuis le 1^{er} janvier 1857, mais leur état s'est beaucoup amélioré : 3,770,294 mètres étaient à cette époque à l'état de sol naturel ; on n'en comptait plus, au 1^{er} janvier 1857, que 1,386,974 mètres, en sorte que depuis dix ans le service vicinal a fait passer 2,383,320 mètres de l'état de sol naturel à celui d'entretien ou de construction.

Nous indiquons dans deux tableaux ci-après la nomenclature des chemins de grande et moyenne communication avec leur longueur ; enfin, nous donnons dans un dernier tableau l'étendue des chemins ordinaires par arrondissement.

Chemins de grande communication.

1 des Andelys à la route impériale n° 30.	24,990	38 de Damville à Tillières.	12,167
2 des Andelys à Bray	23,147	39 de Breteuil à la Ferrière-sur-Risle	19,185
3 de Gasny à Bouchevillers	38,986	40 de Brionne à Elbeuf (Seine-Inférieure)	19,646
4 de Pont-de-l'Arche à la route départementale n° 13	18,074	41 de Ménéqueville à Louviers	31,717
5 du Neubourg à Bourgheroulde	16,200	42 de Neubourg à Gaillon	18,619
6 d'Evreux à Verneuil	32,408	43 d'Evreux à St-Pierre-de-Liéroult (S.-Inf.)	39,118
6 bis de Damville à Nonancourt	14,682	44 de Quillebeuf à Routot	18,605
7 d'Evreux à Nonancourt	32,875	45 d'Appelle à Vieux-Port	14,503
8 de Bernay à Verneuil	44,194	46 de Montfort à Duclair (Seine-Inférieure)	19,922
8 bis de Rugles à Glos-la-Ferrière (Orne)	8,959	47 de Toutainville à Fiquelcœur	16,650
9 d'Orbec à Nonancourt	63,942	48 de Conches à Beaumont-le-Roger	15,509
9 bis de Breteuil à Chaudey (Orne)	15,423	49 de Bueil à la limite d'Eure-et-Loir	1,662
10 de Thiberville à Honfleur	26,580	50 de Damville à Elbeuf (Seine-Inférieure)	33,324
11 de la Rivière-Thilouville à la route départementale n° 9	27,396	51 de la Neuve-Lyre à Glos-la-Ferrière (Orne)	12,147
12 de Pont-Audemer à Quillebeuf	12,285	52 de Pont-Audemer à Cornuilles	12,881
13 de Beuzeville à Lieurey	18,049	53 de Routot au lac de Jumièges (S.-Inf.)	5,035
14 de Pont-Audemer à St-Georges-du-Vivier	11,700	54 de Duclair à Moulineux (Seine-Inf.)	3,010
15 de Routot à Saint-Georges-du-Vivier	16,614	55 de Perriers-sur-Andelle à Darnétal (S.-I.)	4,208
16 d'Appelle à Bourgheroulde	17,238	56 d'Écosais à la route départementale n° 6	7,757
17 de Montfort à Louviers	31,295	57 de Vernon à Bray	16,459
18 des Andelys à Ry (Seine-Inférieure)	20,535	58 de Pont-Saint-Pierre au port de Poses	4,115
19 d'Étrépagny à Ry (Seine-Inférieure)	26,195	59 des Andelys à la vallée d'Épte	17,039
20 de Dangu à la Feuillie (Seine-Inférieure)	25,585	60 d'Écos à Gasny	7,778
20 bis de Morigny à Lyons	8,068	61 de Beaumont-le-Roger à la ligne n° 8	10,646
21 d'Étrépagny aux Thilliers	7,680	62 de Bernay à La Ferté-Fresnel (Orne)	20,270
22 des Andelys à la Roche-Guyon (S.-et-Oise)	6,230	63 du Sap à la Ferrière-sur-Risle	27,483
23 de Serquigny à la route imp ^{te} n° 13	7,462	64 de Serquigny à Saint-Georges	18,122
24 de Beaumont à Glos-la-Ferrière (Orne)	27,393	65 de Thiberville à Moyaux (Calvados)	3,104
25 de Thiberville à Glos-la-Ferrière (Orne)	30,713	66 de Lyre au Neubourg	18,862
26 de Brionne à Lieurey	18,825	67 de Pont-Anthou à Boisset-le-Châtel	7,104
27 de Thiberville à Lieurey	10,759	68 de Chambray à Vernon	15,532
28 de Bernay à Saint-Georges-de-Vivier	11,459	69 de la Chapelle-Réaume au Goulet	7,920
29 de Rouge-Perriers à Ecardenville	3,981	70 de Rugles à Chennebrun	17,905
30 d'Evreux au Neubourg	19,539	71 de Nonancourt à Marcilly-sur-Eure	12,914
31 d'Evreux à Beaumont-le-Roger	23,677	72 de Pacé à Gaillon	16,337
32 d'Evreux à Verneuil	23,017	73 de Quillebeuf à Amfreville-la-Campagne	14,845
33 de Pacé à Septeuil (Seine-et-Oise)	6,345	74 de Bourneville à Saint-Maclou	18,024
34 de Saint-André à Rosny (Seine-et-Oise)	6,906	75 de Routot à Caudelbec (Seine-Inférieure)	4,375
35 de Saint-André à Dreux (Eure-et-Loir)	11,020	76 de Ménéqueville à la route imp ^{te} n° 181	21,534
36 de Conches à Louviers	30,549	77 de Tourville à Sainte-Opportune	2,250
37 d'Evreux à Breteuil	28,074		
		Total	1,441,494

Chemins d'intérêt commun.

1 des Andelys à la station de Saint-Pierre.	13,883	37 d'Avrilly à Emanville	23,478
2 de Gisors à Lyons.	28,772	38 de la Ferrière à la station de Romilly	6,016
3 de Gisors à Vesly.	6,984	39 de Bernay à Beaumont	10,214
4 d'Heudicourt à la route imp ^e n° 15	8,519	40 des Thilliers à Gaillon	20,558
5 des Thilliers à Ecos.	6,575	41 d'Ailly à Chauflour	27,101
6 de Berthenonville à la route imp ^e n° 181	6,624	42 de Coudres à Dreux (Eure-et-Loir)	12,524
7 de Broghe à la ligne n° 8	5,349	43 de N.-D. du Vaudrou à Pont-de-l'Arche.	7,219
8 de Pont-Authou au Neubourg	19,126	44 de Carbec-Grestain à Saint-Macloù	9,440
9 de Bernay à Theil-Nolent	7,979	45 de la route imp ^e n° 13 au Neubourg	6,870
10 de Bernay à Saint-Aubin-de-Scellon	12,736	46 de Vernon à Villiers-en-Desœuvre	5,896
11 de ceinture de Bernay	33,816	47 de Pont-Saint-Pierre à Audé.	10,974
12 de Bernay à Saint-Victor-d'Épine.	11,967	48 de la ligne n° 12 au val de la Porte	8,357
13 de Broghe à la Ferrière.	16,469	49 de Saint-Georges à la ligne n° 10	18,475
14 d'Évreux à Chambray	10,233	50 de Hauville à la station du Fond-du-Chêne.	14,237
15 de Val David à Saussay-sur-Eure	17,816	51 de Pont-Audemer à la Roque.	10,422
16 de Breteuil à Tillières.	9,846	52 de Beuzeville à Conteville	10,020
17 du Biennien à la Couture	13,174	53 de Saint-Gratien à Épiagne	7,015
18 du Boulay-Morin à Venelles.	17,803	54 de Giverville à Saint-Aubin-de-Scellon	7,718
19 d'Évreux à Garennes.	21,977	55 de Beaumont au Grosthoil.	13,085
20 de la Vieille-Lyre à Marcilly-sur-Eure	46,555	56 de Marcilly-sur-Eure à Houdan (S.-et-O.)	1,087
21 de Lyre à Senonches (Eure-et-Loir)	26,734	57 d'Irai à Brezollès (Eure-et-Loir)	4,230
22 de Nonancourt à Saint-Georges.	9,724	58 d'Écouis à Ahzay	19,535
23 de Conches à Ambeval	20,145	59 de Dangu à Serfontaine.	16,978
24 de Bois-Normand à Villers.	17,656	60 de Neubourg à Mandeville	12,789
25 de Pacy-sur-Eure à Mantes (S.-et-Oise)	4,841	61 de Beuzeville à Berville-sur-Mer	4,628
26 de Garennes à Louviers	33,675	62 de Calaignes à Lyons.	14,418
27 de Conches à Saint-André	26,465	63 du Boulay-Morin à Gaillon.	13,770
28 de Saint-André à Dreux (Eure-et-Loir)	14,736	64 d'Iville à Mandeville.	9,245
29 de Gaillon à Muids	8,700	65 de Neubourg à Elbeuf (S.-Infér.)	14,875
30 de Cornailles à Ranjy (Calvados)	4,129	66 de Saint-Georges à la Croix-de-Fer.	8,706
31 de Lieurey à Moyaux (Calvados)	6,243		
32 du Neubourg à Bourg-Achard	17,386		
33 de Montfort à Épaignes	17,483		
34 de Pont-Audemer à Serquigny	28,170		
35 de Verneuil à Brezollès (Eure-et-Loir)	3,355		
36 de Saint-Pierre-d'Autilly à Mercey	6,839		
		Total.	302,759

Un 67^e chemin d'intérêt commun, celui de la Vallée-de-l'Olison, de Tourville-la-Campagne à Saint-Cyr-la-Campagne, a été classé en 1867. Cinq autres sont à l'étude.

Chemins ordinaires.

ARRONDISSEMENTS.	AU 31 DÉCEMBRE 1866, ÉTAIENT À L'ÉTAT				LONGUEUR totale des chemins.
	de sol naturel.	de simple terrassément.	de premier empierrément	de complet entretien.	
	K. M.	K. M.	K. M.	K. M.	
Les Andelys.	154 766	2 723	12 983	742 248	912 720
Bernay	173 919	» 430	12 571	717 689	904 609
Évreux	487 763	» 375	50 479	1,412 795	1,951 412
Louviers	277 350	3 387	27 990	592 879	901 206
Pont-Audemer	220 988	» 925	45 419	805 584	1,072 917
TOTAUX.	1,314 786	7 840	149 442	4,270 796	5,742 864

Navigaton. — La Seine est navigable dans tout son cours à travers le département ; l'Eure et la Risle le sont seulement sur une partie.

Le tableau ci-après présente le tonnage de la navigation sur l'Eure et la Risle de 1862 à 1866 ; nous laissons de côté la navigation de la Seine, à laquelle le département ne contribue que pour une part très minime.

	1862	1863	1864	1865
Eure	10,053	11,113	9,392	10,397 tonnes.
Risle	28,305	26,176	25,380	24,801 —

La rivière l'Eure vient d'être récemment déclassée et n'est plus considérée comme navigable en amont de Louviers.

CHAPITRE QUINZIÈME.

AGRICULTURE. — Considérations générales.

Ferme du hameau de Longuemare, près des Andelys.



Le sol du département de l'Eure est un des plus fertiles de France, et sa variété permet les cultures les plus diverses.

La propriété est divisée en un grand nombre de parcelles, environ 1,500,000, c'est-à-dire près de 3 l'hectare; l'étendue des exploitations n'est pas toujours en rapport avec celle des propriétés, et beaucoup de domaines sont loués par parcelles.

Les terres arables occupent la plus grande partie de la superficie; les prés et herbages sont situés plus particulièrement dans le fond des vallées; quelques rares vignobles, traces d'une culture autrefois très développée, ne se rencontrent plus que sur les coteaux les mieux exposés des rivières de l'Avre, de l'Eure et de la Seine; les bois et les forêts couvrent les versants souvent escarpés des collines.

Les plateaux sont de véritables plaines à céréales; la vallée de la Seine et celle de l'Eure, après le confluent de l'Iton, sont livrées non-seulement à la culture des céréales, mais encore à celle des gros légumes, de la gaude, du chardon, etc.

Suivant les arrondissements et même suivant les diverses parties d'un même arrondissement, les expressions de grandes, de moyennes et de petites propriétés ne sont pas attribuées à la même superficie.

Il en est de même pour la culture, qui se divise en grande, moyenne et petite.

La moyenne, pour tout le département, peut être établie de la manière suivante :

Grandes propriétés...	100 hectares et au-dessus.
Moyennes — ...	de 30 hectares à 100.
Petites — ...	au-dessous de 30 hectares.

Les grandes propriétés sont surtout situées dans l'arrondissement des Andelys et dans les cantons d'Évreux, de Saint-André et de Nonancourt.

Division agricole du département.

Le département se divisait, à trente années d'intervalle, sous le rapport agricole, de la manière suivante :

NATURE DU SOL.	1836.		1866.	
	ÉTENDUE.	RAPPORT à la superficie totale.	ÉTENDUE.	RAPPORT à la superficie totale.
Céréales	230,546	38 68	220,377	36 99
Racines	10,114	1 69	24,286	4 08
Cultures diverses	8,221	1 37	14,162	9 37
Jachères	80,493	13 50	55,427	2 32
Prairies artificielles	38,231	6 50	63,424	10 64
Id. naturelles	26,669	4 47	23,534	3 96
Vignes	1,196	0 20	1,136	0 19
Culture arborescente	35,039	5 88	35,430	6 01
Landes, pâtis, etc.	18,400	3 08	14,347	2 42
Superficies diverses : bois, étangs, marais, routes, chemins, propriétés bâties	146,856	24 63	143,142	24 02
TOTAUX	595,765	100 »	595,765	100 »

Il y a, d'après ce tableau, une augmentation dans le sol arable de 10,000 hectares environ, ce qui s'explique par les défrichements de bois, le dessèchement de marais et la mise en culture de terrains en friches.

On voit aussi que la culture des céréales a diminué en 1866 de 10,000 hectares, mais que la culture des plantes légumineuses et autres diverses, a plus que doublé ; que 1,560 hectares de marais ont été desséchés, et enfin que la superficie des prairies artificielles a augmenté de 25,193 hectares au préjudice des jachères.

Mode d'exploitation. — Conditions de location.

Les tableaux de recensement de 1866 constatent que l'exploitation du sol, dans le département, se fait de la manière suivante :

	Nombre absolu.	Rapport au nombre total.
Propriétaires cultivant et habitant leurs terres	14,899	71 80
Régisseurs faisant valoir pour maîtres absents	384	1 88
Fermiers	5,420	26 14
Colons et métayers	40	» 09
Ensemble	20,743	100 »

Les propriétaires habitant leurs terres et faisant valoir tant pour eux que pour autrui, forment plus des deux tiers des cultivateurs ; les fermiers un peu plus du quart.

Les prix de location des terres que nous mettons en regard de la valeur de la propriété, est pour le département en moyenne par hectare :

	Valeur vénale.	Prix de fermage.
Terre de 1 ^{re} classe	3,000	100
— 2 ^e classe	2,500	90
— 3 ^e classe	2,500	75
— 4 ^e classé	1,800	60
Moyenne	2,450	81 25

Le revenu représente donc environ 3 1/2 pour 100 du capital foncier ; les impôts sont presque toujours mis à la charge du fermier sans diminution du prix de son bail ; il reste

au propriétaire à supporter les autres charges, telles que réparations, primes d'assurance contre l'incendie des bâtiments de la ferme; presque toujours le fermier est tenu de charrier les matériaux pour construction et réparations, de laisser une certaine quantité de paille et souvent une étendue déterminée de prairies artificielles.

Les redevances en nature qui étaient autrefois stipulées ont presque complètement disparu.

Les baux sont ordinairement de douze à quinze ans dans le Vexin; dans d'autres parties du département ils ont une durée moindre; mais dans la grande culture la durée des baux tend à s'accroître.

Salaires et Instruments.

Le personnel agricole est loin d'être en rapport avec les besoins actuels d'une culture perfectionnée qui exige un plus grand nombre de bras; le déficit est d'environ un quart.

Cette insuffisance doit être attribuée à ce que les familles sont moins nombreuses qu'autrefois (1).

Les salaires ont augmenté en proportion de la rareté des bras; les ouvriers agricoles engagés à l'année ou au mois, qui résident à la ferme, gagnent en moyenne 35 fr. par mois; quant à ceux qui ne travaillent qu'à la journée, leur salaire varie suivant qu'ils sont ou ne sont pas nourris, de 1 fr. 50 c. à 2 fr. 50 c.

Le prix de la journée est pour les femmes de 1 fr. 50 c., et pour les enfants de 1 fr., non nourris. Les gages des servantes de ferme sont en moyenne de 300 fr.

Si nous comparons ces salaires avec ceux de 1836, nous voyons qu'ils ont augmenté de plus de 35 p. 0/0.

Le département n'est pas très riche en instruments agricoles perfectionnés, ce n'est que dans la grande culture que l'on peut espérer les rencontrer; la plus grande et la plus belle exploitation agricole du Vexin, celle de M. le comte de Lagrange, est sous ce rapport à la hauteur des progrès de l'industrie.

Population agricole (2).

Le tableau ci-après fera connaître, par arrondissements, le nombre des personnes attachées à l'agriculture et qui en vivent dans le département.

ARRONDISSEMENTS.	CHEFS D'EXPLOITATIONS.		PERSONNES TOTALES.	AGENTS EMPLOYÉS et ouvriers à l'année.		DOMESTIQUES.		TOTAL de l'agriculture.
	Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
Les Andelys.	6,137	2,902	3,041	1,838	752	1,378	765	25,227
Bernay	7,222	5,425	4,264	1,468	661	1,968	1,603	36,738
Evreux	13,978	8,883	7,082	2,061	1,095	2,105	1,473	51,740
Louviers	6,037	2,423	3,894	889	519	827	628	24,032
Pont-Audemer.	5,386	1,766	7,013	5,329	3,851	4,360	1,619	35,103
Totaux.	38,760	21,399	25,294	11,585	6,878	10,638	6,178	172,840

Il en résulte que, proportionnellement à la population, le nombre des individus vivant de l'agriculture sont, dans l'arrondissement des Andelys, de 44,63 p. 0/0; de 50,55 p. 0/0 dans celui de Bernay; de 44,49 p. 0/0 dans celui d'Evreux; de 35,69 p. 0/0 dans l'arrondissement de Louviers, et de 45,36 p. 0/0 dans celui de Pont-Audemer.

L'arrondissement de Louviers est donc celui où l'agriculture fait vivre le moins grand nombre proportionnel d'individus, et l'arrondissement de Bernay celui qui, sous ce rapport, a la supériorité.

(1) Nous avons vu avec satisfaction que la commission d'enquête avait admis nos idées et nos chiffres sur le dépeuplement des campagnes. (Gisors et son canton.)

(2) Dénombrement de 1866.

Procédés de culture. — Assolements.

Dans l'arrondissement d'Evreux, l'assolement le plus généralement suivi est l'assolement triennal avec jachères couvertes, et une sole de prairies artificielles (luzerne et sain-foin) en dehors de la rotation; on fait aujourd'hui un peu plus de plantes fourragères qu'autrefois; la jachère morte disparaît, sauf dans quelques cantons du sud-ouest de l'arrondissement, pour faire place à la culture des racines, des trèfles, minettes, etc.; nous devons dire que dans cette partie du département, la culture fourragère paraît être arrivée à son maximum de développement, et que l'élevage du mouton, qui tend chaque jour à se perfectionner, y est pratiqué sur une grande échelle.

Dans l'arrondissement des Andelys, où se voit particulièrement la grande culture, l'assolement alterne tend à prédominer; son adoption a fait disparaître la jachère et l'ancien assolement triennal au moins en grande partie.

Le cours à deux soles ou deux saisons est suivi principalement par les cultivateurs des arrondissements de Bernay, de Pont-Audemer et d'une partie de celui de Louviers.

Dans l'assolement triennal, on sème : la première année, du froment; l'année suivante, de l'orge, de l'avoine ou du blé de mars, et la troisième, des menus grains, baillies, etc., ou bien on laisse la terre se reposer; mais la jachère morte tend à disparaître.

On sème du blé de deux ans en deux ans, d'après le système de cours à deux soles.

Le tableau ci-après fait connaître, par arrondissement, l'étendue de terres affectées à chaque culture pendant l'année 1866 (1).

ARRONDISSEMENTS.	TERRES LABOURABLES.						NOMBRES proportionnels
	Céréales.	Racines et légumes.	Cultures diverses	Jachères.	Prairies artificielle ^s	Total des terres labourab ^{les}	
Les Andelys	40,602	5,503	2,376	6,919	24,416	69,921	18.24
Bernay	38,301	3,529	2,238	14,412	10,643	69,613	18.16
Evreux	83,330	6,376	3,492	18,612	26,808	138,618	36.72
Louviers	29,567	4,749	2,376	5,620	5,462	47,774	12.80
Pont-Audemer	28,077	4,124	3,680	9,874	6,065	51,350	24.08
TOTAUX	230,377	24,286	14,162	55,427	63,424	377,676	100.00

L'arrondissement d'Evreux renferme, à lui seul, plus du tiers des terres labourables, tandis que celui de Louviers n'en contient guère que le neuvième.

Proportionnellement à sa superficie, l'arrondissement des Andelys est celui qui a le moins de jachères, le plus de prairies artificielles et qui cultive en même temps la plus grande étendue de racines. Ce sont les arrondissements de Louviers et de Pont-Audemer où la culture des prairies artificielles est le moins développée.

ARRONDISSEMENTS.	Prairies naturelles.	Vignes.	Plantations diverses.	Pâturages, landes et pâtis.	Bois, forêts, étangs, propriétés bâties, etc.	TOTAL.
Evreux	4,773	823	10,432	4,627	51,339	72,303
Bernay	4,521	n	8,209	2,928	23,847	39,505
Les Andelys	2,628	143	3,438	2,219	26,081	34,509
Louviers	2,289	161	2,926	1,509	23,852	30,737
Pont-Audemer	9,323	n	10,925	3,064	17,723	41,035
Totaux	23,534	1,136	35,930	14,347	143,142	218,089

(1) Une partie des chiffres admis pour 1866 sont ceux de la statistique de 1852.

L'arrondissement de Pont-Audemer contient, en nombres absolus, le double de prairies naturelles de celui des autres arrondissements qui en contient le plus.

La vigne n'est pas cultivée dans les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer ; mais, par contre, ce sont ceux-là où les plantations d'arbres à cidre jouissent le plus de faveur.

Les pâturages et landes se répartissent d'une façon presque proportionnelle. Quant aux bois et forêts, c'est l'arrondissement de Louviers qui en renferme la plus grande étendue, eu égard à la superficie de son territoire.

Le tableau ci-après indique l'état actuel du surplus du sol du département.

Dessèchements, drainages et irrigations.

Depuis trente ans, l'étendue des dessèchements opérés dans notre département a été peu importante, excepté pour l'arrondissement de Pont-Audemer, où l'on a converti en bonnes prairies 1,475 hectares faisant partie du marais Vernier.

Le nombre d'hectares desséchés se répartit entre les arrondissements de la manière suivante :

Evreux	12
Bernay	0
Les Andelys	60
Louviers	3
Pont-Audemer	1,475
Ensemble	1,560

Une grande partie des plateaux du département, notamment dans la région sud-ouest, pourraient être drainés ; la superficie des terres qui auraient besoin de cette importante amélioration est évaluée à un septième dans le savant rapport du président de la Commission de l'enquête agricole. Jusqu'à présent, on ne compte que 684 hectares 87 ares de terres drainées.

La contenance des prairies arrosées ou arrosables, dans les vallées autres que celles de la Seine, est évaluée à 15,000 hectares ; dans cette dernière vallée, les arrosements ont lieu par débordements, et presque partout ailleurs au moyen de rigoles.

Le nombre d'hectares de prairies irriguées a plus que doublé en moins de quinze ans, car, en 1852, il était seulement de 6,230 hectares.

Production du sol.

Pendant longtemps, la culture du département a été presque exclusivement agricole, c'est-à-dire qu'elle ne produisait que des céréales ; elle est devenue commerciale, et elle tend aujourd'hui à devenir industrielle par la création des sucreries d'Etrépagny, de Fontenay, des Andelys, de la Rivière-Thibouville, et par l'établissement d'un certain nombre de distilleries agricoles.

§ 1^{er}. — FROMENT.

Le froment est la plus importante de toutes les céréales que l'on cultive dans le département, non-seulement à cause de l'étendue de terre que l'on y consacre, deux tiers environ du sol labourable, mais surtout en raison du rôle important qu'elle joue dans l'alimentation.

Nous donnons, dans le tableau suivant, l'étendue des terres ensemencées en blé à trois époques différentes, 1804, 1852 et 1865, avec la production par hectare, le poids et le prix moyen de l'hectolitre :

	hectares ensemencés.	Rendement par hectare.	Poids de l'hectolitre.	Prix de l'hectol.
1804	125,497	14.76 hectol.	76.20	18. »
1852	117,287	15.46 —	76.98	» »
1865	117,409	16.20 —	75.60	16.61

La culture du froment a diminué de 8,000 hectares en chiffre rond depuis 1804 ; mais la production a augmenté de près d'un tiers ; si le prix a subi des variations, le poids est toujours resté à peu près le même.

§ 2. — MENUS GRAINS.

L'enquête agricole donne les résultats suivants pour la culture des menus grains à deux époques différentes :

	Superficie cultivée.		Rendement par hectare en hectolitre.	
	1801	1852	1804	1852
Méteil.	"	17,354	"	13.81
Seigle.	4,330	11,674	13.97	14.25
Orge	3,245	6,708	16.02	16.54
Avoine	29,667	66,905	20.37	21.86
Sarrasin	"	79	"	23.41

Il résulte de ce tableau que la culture du méteil n'était pas usitée au commencement du siècle, non plus que celle du sarrasin, que l'on cultive plus du double d'orge et d'avoine qu'en 1804, de même que la culture du seigle est trois fois plus étendue aujourd'hui qu'à l'époque dont nous venons de parler, et enfin que le rendement de toutes ces céréales a augmenté.

Voici quels ont été les prix de vente et de poids des différentes espèces de céréales de 1835 à 1865 :

	1835.		1845.		1855.		1860.		1865.	
	Poids.	Prix.	Poids.	Prix.	Poids.	Prix.	Poids.	Prix.	Poids.	Prix.
Froment. . .	77 82	15 45	76 12	18 91	76 98	33 56	73 40	22 22	75 60	16 61
Méteil . . .	73 07	13 35	76 65	16 22	74 47	28 85	72 25	19 15	74 60	13 73
Seigle . . .	68 86	8 92	71 56	11 01	71 47	18 16	68 24	13 37	72 55	9 96
Orge	57 33	8 61	63 86	10 45	65 05	14 53	62 02	14 36	56 10	9 64
Avoine . . .	46 98	7 49	45 03	7 54	47 85	8 31	45 37	9 81	47 20	7 97

Les prix, comme on le voit, ont subi des variations très diverses; l'avoine a atteint en 1866, le chiffre de 10 fr. 96 c.

§ 3. — POMMES DE TERRE.

La pomme de terre est devenue une des conquêtes les plus précieuses de l'agriculture, tant pour la nourriture de l'homme que pour celle d'un grand nombre d'animaux.

L'introduction de ce précieux tubercule, dans notre contrée, remonte à 1788; elle est due en partie au baron de Breteuil, seigneur de Dangu, qui en fit venir directement d'Amérique plusieurs variétés, dont il répandit et encouragea la culture dans le Vexin.

Malgré les avantages qu'offre la pomme de terre, malgré les efforts de tous les hommes intelligents, ce n'est qu'à partir de 1817 que sa culture a pris un assez grand développement, qui va du reste toujours en augmentant.

Le tableau ci-après fait connaître la quantité d'hectares consacrés à la culture de ce tubercule, le produit par hectare et le rendement total avec le prix moyen à différentes époques.

	Nombre d'hectares.	Produit par hectare.	Total du rendement.	Prix de l'hectolitre.
1804.	1245	180 "	224,100	3 "
1837.	4764	256 1/3	1,221,130	2 40
1852.	3801	250 "	950,250	3 50
1866.	6345	230 "	1,459,350	6 "

La culture de la pomme de terre s'est surtout développée depuis 1852, et nous devons dire que la maladie a nuí beaucoup à son extension; le rendement est de 200 à 250 hectolitres l'hectare.

Cultures industrielles.**BETTERAVES.**

Le nombre d'hectares cultivés en betteraves était seulement de 75 hectares en 1804, et de 549 en 1852.

La superficie occupée par cette racine a été, en 1866, de 8,465 hectares; quant au rendement, de 25,000 kilogrammes par hectare, il est arrivé à 30,000, et aujourd'hui on l'évalue à 45,000 kilogrammes.

La réaction des nouvelles sucreries des Andelys, de Fontenay et de la Rivière-Thibouville vont nécessiter la culture supplémentaire d'au moins 2,400 hectares de betteraves.

Graines oléagineuses — Plantes textiles.

En 1852, les graines oléagineuses étaient cultivées sur une superficie de 6,045 hectares; et, en 1865, les cultivateurs du département n'y ont plus consacré que 3,967 hectares.

Il y a quelques années, le lin et le chanvre occupaient une place assez grande dans la culture, mais ces plantes ont été un peu délaissées depuis quelques années.

Le rendement du colza est de 25 hectolitres de graine; celui du lin est très variable, il a été, en 1852, en moyenne pour tout le département, de 6 hectolitres 84 litres de graine et de 2 quintaux 1 livre de filasse, le tout par hectare.

Cultures maraîchères.

La culture maraîchère occupe une superficie d'environ 7,000 hectares de terre travaillée par des jardiniers de profession. Nos renseignements étant incomplets à cet égard, nous nous contenterons de dire que le revenu brut peut être évalué en moyenne à 1,850 francs l'hectare.

Les produits des jardins échappent également à nos investigations et nous n'en parlerons que pour mémoire. Ils sont en progrès.

Prairies naturelles et artificielles.

L'étendue des prairies naturelles a un peu diminué depuis trente ans, mais les prairies artificielles ont presque doublé de 38,231 hectares qu'elles occupaient en 1836; elles sont arrivées en 1866 à 63,424 hectares, c'est-à-dire qu'elles forment presque le tiers des terres cultivables.

La luzerne forme la base de cette culture, parce qu'elle s'accommode de tous les sols, qu'elle dure sept ans et que ses produits réunissent la quantité et la qualité. On en fait deux et trois coupes, mais souvent on fait pâturer la dernière.

Vient ensuite le sainfoin ou bourgogne, qui se plaît dans les sols légers et crayeux.

Nous plaçons ensuite, et en troisième lieu, le trèfle incarnat, qui tend chaque jour à se répandre de plus en plus. Ce fourrage a l'avantage de pousser au commencement du printemps et de croître abondamment: il utilise la jachère morte avec les trèfles et les minettes.

Dans les années ordinaires, le blé n'étant pas suffisamment rémunérateur, les cultivateurs augmentent chaque jour l'étendue de leurs prairies artificielles pour produire du beurre, faire des élèves et de la viande de boucherie. Je pourrais citer un certain nombre de fermiers qui paient leur fermage avec le prix du beurre qu'ils font vendre toutes les semaines à la halle de Paris.

Labours et frais de culture.

Après avoir fait connaître les différentes cultures auxquelles le sol labourable est soumis, nous croyons utile de faire connaître les frais qu'elles occasionnent.

FRAIS DE CULTURE.

Froment.	3 labours,	60 fr.	Fumier,	180 fr.	Semence,	45 fr.	Total :	285 fr.
Méteil.	3	—	60 —	—	180 —	—	45 —	— 285 —
Seigle.	3	—	60 —	—	180 —	—	35 —	— 275 —
Orge.	2	—	40 —	—	180 —	—	30 —	— 250 —
Avoine.	1 labour et hersage,	25 fr.	Semence,	30 fr.			Total :	55

Le tableau ci-après fera connaître les frais occasionnés par la culture d'un hectare de betteraves, de colza et de lin, y compris même le prix du fermage.

Désignation.	Betteraves.	Colza.	Lin.
Loyer, impôt, frais généraux	145 fr.	145 fr.	145 fr.
Engrais	200	180	200
Labour, hersage, etc.	80	60	60
Graine et ensemencement	20	»	»
Plantation	»	25	70
Binage	55	30	»
Sarclage	»	»	30
Arrachage, bottelage	35	25	70
Mise en silos, désilotage, transport	65	»	»
Battage, récolte	»	50	40
Transport, livraison	»	»	50
	600 fr.	490 fr.	665 fr.

Fumiers, engrais.

Dans les exploitations bien entendues on recueille aujourd'hui le purin ; cependant il y a encore beaucoup à faire pour empêcher la déperdition d'une assez grande quantité de fumier dans les cours de fermes.

Depuis les temps les plus reculés, la marne est employée comme engrais et produit des effets excellents dans les terrains argileux et compactes. On la trouve presque partout et à une faible profondeur.

Le parage des moutons est un mode de fumure également usité ; il est établi que 300 moutons fument un hectare de terre en vingt-cinq nuits en changeant le parc deux fois par nuit.

Néanmoins, la production du fumier de ferme est insuffisante et les cultivateurs sont obligés d'y suppléer par l'achat d'engrais naturels ou artificiels ; le guano et le tourteau sont ceux que l'on emploie de préférence.

Dans le Vexin, le nombre des bestiaux est dans chaque exploitation généralement proportionné à l'étendue des terres ; néanmoins, les apports d'engrais étrangers sont indispensables pour compenser les exportations de grains, bestiaux, etc., dans l'arrondissement d'Evreux le nombre des bestiaux est insuffisant et, d'après les données de l'enquête agricole, il n'y aurait qu'une demi-tête de gros bétail par hectare de terre.

Culture des arbres à fruits.

La culture des poiriers et des pommiers à cidre remonte à une époque assez reculée.

Au moyen-âge, le cidre n'était pas d'un usage général comme aujourd'hui. Ce n'est qu'au ^{xr} siècle qu'il l'emporta sur la bière, qui était la boisson ordinaire des Normands.

Ce n'est qu'à partir du ^{xir} siècle que l'on commença à greffer et ériger les poiriers et pommiers. Avant cette époque on faisait du cidre avec des pommes sauvages appelées pommes de bois.

La culture des pommiers à cidre, dans le département suffit grandement aux besoins de la consommation des habitants, et dans les années abondantes elle permet l'exportation d'une certaine quantité de cidre ou de fruits.

L'étendue des vergers s'élevait, en 1859, à 22,667 hectares ; leur production a été de 46,700 hectolitres de cidre, vendu en moyenne 6 fr. 81 c. l'hectolitre, soit en totalité 3,196,197 francs.

L'arrondissement de Pont-Audemer est la partie du département où cette culture a le plus d'importance : chaque hectare de prairie planté de pommiers rapporte en moyenne 50 hectolitres de pommes, représentant un revenu de 125 francs.

Indépendamment des pommiers plantés en verger, un assez grand nombre sert de bordure aux champs, le long des chemins et des routes.

Les variétés les plus communes sont : le galopin, le hardinillier ou l'orgueil, le brulin, le barbari et le beudan.

Le tableau ci-après nous donne, d'après les relevés officiels, le nombre d'arbres à cidre et leur production, en 1866, dans chaque arrondissement, avec le prix moyen de l'hectolitre.

ARRONDISSEMENTS.	Nombre d' Arbres.	Production en hectolitres.	Prix moyen de l'hectolitre.	Prix total.
Les Andelys.	170,850	68,790	9 fr.	619,110
Bernay.	1,334,100	142,100	8	1,136,800
Evreux.	1,175,000	156,649	9	1,409,841
Louviers.	566,483	107,850	10	1,078,500
Pont-Audemer.	207,130	68,360	11	751,960
Totaux.	3,454,253	553,749	»	4,996,211

Le produit moyen de chaque arbre à cidre a été de 1 fr. 44 c. pour tout le département, mais nous devons constater qu'il y a des différences très grandes entre chacun des arrondissements. Ainsi, tandis que le produit de chaque arbre était de 3 fr. 62 c. dans l'arrondissement des Andelys, il n'était que de 85 cent. dans celui de Bernay.

Il existe dans les arrondissements d'Evreux, spécialement dans la vallée de la Seine, un millier d'hectares plantés en cerisiers, pruniers, pommiers, poiriers, dont les fruits servent à l'alimentation et sont colportés avantageusement sur divers points.

Ces cultures donnent des produits très avantageux, puisque l'hectare de pruniers entre autres produit en moyenne 20 quintaux de fruits vendus ensemble 300 francs.

Vignes.

La vigne était autrefois cultivée sur presque tous les points du territoire du département. Une foule de chartes du moyen-âge ne laissent aucun doute à cet égard ; mais aujourd'hui cette culture n'a plus qu'une bien faible importance. En 1852, 1,136 hectares étaient consacrés à cette culture ; nous n'en avons plus aujourd'hui que 1,107, dont le produit moyen est de 21 hectolitres 7 litres à l'hectare.

Bois.

Le sol forestier occupe environ le cinquième de la superficie du département ; depuis quinze ans, il y a eu des défrichements assez considérables ; il y a eu aussi quelques plantations.

Les principales forêts sont celles d'Ivry, de Pacy, de Vernon, de Conches, de Beaumont, de Breteuil, du Neubourg, de Montfort, de Pont-le-Arche, d'Andelys, de Lyons, de Longloël, etc.

Dans les hautes futaies, on voit le chêne, le hêtre, le charme, le bouleau, le tremble ; les mêmes espèces se trouvent aussi dans les taillis avec l'érable, le cornouiller et le coudrier.

Animaux domestiques.

Voici, d'après les recensements de 1804, 1837, 1852 et 1866, le nombre des animaux domestiques existant dans le département à ces différentes époques :

Espèces de Bestiaux.	1804	1837	1852	1866
Chevaux.	29,533	47,571	54,283	57,585
Anes et ânesses.	4,500	5,961	7,452	9,084
Mules et Mulets.	1,500		387	149
Bêtes à cornes.	38,197	103,745	93,458	110,415
Bêtes à laine.	200,000	400,601	620,689	479,157

Le recensement de 1866 nous donne les résultats suivants :

RACE CHEVALINE.	{ Poulains 8,858 Chevaux. 37,920 Juments 9,007 }	57,585
RACE MULASSIÈRE.	{ Mulets 149 Anes 9,084 }	9,233
RACE BOVINE	{ Veaux 17,059 Bouvillons 17,696 Taureaux. 1,070 Bœufs 997 Vaches 73,593 }	110,415
RACE OVINE.	{ Béliers communs. 1,350 — perfectionnés 480 } 1,830 Brebis communes. 125,493 } 151,346 — perfectionnées 25,853 } Moutons communs 191,925 } 236,643 — perfectionnés. 44,718 } Agneaux communs 80,490 } 89,337 — perfectionnés. 8,847 }	479,156
RACE PORCINE.	{ Verrats communs 504 } 683 — perfectionnés 179 } Truies communes 4,837 } 6,642 — perfectionnées 1,805 } Cochons communs 23,315 } 26,348 — perfectionnés 3,033 } — de lait communs. 11,150 } 12,515 — — perfection. 1,365 }	36,188

En fin de compte, 2,504 animaux de l'espèce caprine, dont 155 perfectionnés; il y a aussi 30,447 ruches d'abeilles, dont 6,260 perfectionnées.

Dans un rapport fait à la Société d'Agriculture de l'arrondissement, en 1861, par M. Louis Passy, la situation de la race ovine, dans l'arrondissement des Andelys, est ainsi résumée : « Les races anciennes et communes diminuent; les races perfectionnées augmentent; les métis-mérinos régissent; les races anglaises s'essayent. On élève moins d'agneaux; on achète plus de moutons. La culture alimentaire de plus en plus le commerce de la boucherie, sans perdre de vue la production d'une laine assez propre, mais très abondante. »

Volailles.

Depuis l'établissement des chemins de fer, l'élevage des oiseaux de basse-cour a pris un très grand développement; c'est une source de revenus très productive que les ménagères soignent aujourd'hui tout particulièrement.

Les races de Crèveœur et de Houdan ont un peu amélioré la poule normande qui, du reste, a par elle-même d'excellentes qualités.

Productions agricoles.

Nous n'avons pas de documents plus récents que ceux de la statistique officielle de 1852, sur les produits de l'agriculture dans le département de l'Eure.

Voici ce que nous y trouvons :

§ 1 ^{er} . CÉRÉALES.	{ Froment, grain 31,002,090	46,734,813 fr.
	{ Méteil, — 3,546,564	
	{ Seigle, — 1,670,116	
	{ Orge, — 1,004,932	
	{ Avoine, — 9,494,345	
	{ Sarrazin, — 16,166	

	<i>Report.</i>	46,734,813 fr.
§ 2. CULTURES DIVERSES.	Pommes de terre.	1,903,586
	Betteraves	446,707
	Racines et Légumes divers.	1,151,243
	Légumes secs.	3,442,914
	Graines oléagineuses	1,732,224
	Chanvre	155,860
	Lin.	682,812
	Jardins potagers.	2,552,020
	Cultures diverses, Gaudes, etc.	57,211
	Prairies artificielles.	2,530,456
Vergers	776,114	
Vignes.	424,346	
Autres arbres productifs, pommiers	3,196,197	
Autres cultures	57,211	
§ 3. PATURAGES.	Prairies naturelles fauchables.	989,935
	— non fauchables (pâtis, etc.).	810,347
§ 4. ANIMAUX DOMESTIQUES.	Espèce chevaline	14,644,068
	— asine.	15,032,541
	— bovine.	10,796,986
	— ovine.	77,903
	— caprine.	1,876,576
	— porcine.	14,226
	Miel et cire.	886,233
Volailles.	1,588,273	
Œufs, Plumes, etc.		
Total général		113,660,602 fr.

Il résulte des chiffres qui précèdent que la recette brute des produits cultivés et des animaux entretenus sur les exploitations représentait, pour le département de l'Eure, une somme de 113,660,662 fr., qui s'éleverait aujourd'hui, d'après le rapport sur l'enquête agricole, à 115 millions.

Renseignements divers.

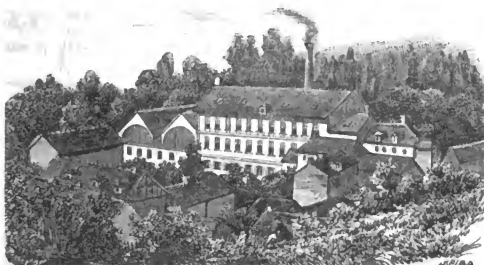
Le département possède une Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres, créée par un arrêté de l'Administration centrale, du 23 mai 1738, qui fut reconstituée en 1807, et dont les statuts, modifiés après 1830, furent approuvés par ordonnance royale du 11 juin 1832.

Cette Société, qui a rendu de très grands services, rayonne sur toutes les communes par les comités d'arrondissement et de canton.

Tous les ans, des concours parfaitement organisés viennent stimuler l'émulation des maîtres et des serviteurs.

CHAPITRE SEIZIÈME.

INDUSTRIE.



Filature de soie aux Andelys.

On peut classer le département de l'Eure, sous le rapport industriel, parmi les vingt plus riches de France; depuis les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, il a toujours été en possession de nombreux établissements et usines consacrés à l'industrie; déjà à ces époques éloignées, la draperie, la tannerie et la métallurgie, étaient florissantes dans nos contrées.

Aujourd'hui encore, la fabrication des draps, la filature et le tissage du coton, du chanvre et du lin, doivent être classés au premier rang de l'industrie, vient ensuite la métallurgie.

Les grandes usines et les établissements importants, au nombre de 1,489, marchent presque tous par procédés mécaniques, mis en mouvement par l'eau ou la vapeur; ils se répartissent par arrondissement de la manière suivante (1) :

ARRONDISSEMENTS.	USINES et exploitations.	POPULATION vivant de l'industrie.	RAPPORT à la population.
Les Andelys	255	23,037	37,70 p. 0/0
Bernay	201	25,999	35,77 —
Evreux	428	39,428	34,50 —
Louviers	319	31,646	47, » —
Pont-Audemer	226	28,191	36,55 —
Totaux.	1,489	148,301	Moyenne, 38, » p. 0/0

Il en résulte que ce sont les arrondissements de Louviers et des Andelys qui contiennent le plus grand nombre proportionnel d'individus occupés aux travaux de l'industrie, et que l'arrondissement d'Evreux est celui qui en a le moins; l'écart entre Louviers et Evreux est de 12,50 p. 0/0.

(1) Pour arriver à trouver le chiffre exact des usines de chaque nature d'industrie, nous avons dû faire le dépouillement des rôles des patentes des 700 communes, mais aussi les renseignements qui pourront résulter de notre travail auront le mérite de la vérité la plus scrupuleuse.

Dans le chiffre de 148,301 ouvriers industriels, les patrons des deux sexes figurent pour 23,351.

Les développements que toutes les branches de l'industrie ont acquis depuis le commencement du siècle ont eu pour effet d'augmenter, d'une façon notable, l'importance relative de la population industrielle du département; mais nous devons dire en même temps que le nombre des patentés a diminué depuis 1860 dans des proportions assez importantes, et que cette diminution est due surtout à la crise cotonnière, qui a eu pour effet de faire disparaître un certain nombre de petits industriels et d'augmenter en même temps l'importance des grands établissements.

Le tableau ci-après fait connaître par arrondissements le chiffre des patentés à différentes époques.

Années.	Les Andelys.	Bernay.	Evreux.	Louviers.	Pont-Audemer.	Total.
1803	2,698	3,502	5,540	2,511	2,387	16,638
1820	2,938	3,718	5,740	3,270	2,541	18,207
1840	3,536	3,561	6,690	3,038	3,451	20,276
1860	3,642	3,725	6,509	3,233	3,981	21,150
1866	3,104	3,369	6,102	3,144	3,518	19,177

Nous passerons maintenant en revue et nous étudierons séparément chaque genre d'industrie.

1° Industrie textile.

L'industrie textile est la branche la plus importante de la fabrication du département. Le nombre des usines et établissements importants qu'elle alimente dans chaque arrondissement se divise ainsi qu'il suit :

	Les Andelys.	Bernay.	Evreux.	Louviers.	Pont-Audemer.	Total.
Chanvre et lin.	»	20	2	»	4	24
Coton.	49	47	5	1	11	113
Laine.	8	13	10	108	15	156
Soie.	4	1	»	»	»	5
Tissus divers	»	17	3	1	»	21
Ensemble.	61	98	20	110	30	319

Ces divers établissements et usines se répartissent de la manière suivante, d'après le mode dont les matières premières sont traitées :

	Les Andelys.	Bernay.	Evreux.	Louviers.	Pont-Audemer.	Total.
Filatures de laine.	3	10	4	33	5	55
Fabr. de draps et tissus de laine.	3	1	2	30	2	38
Foulons et dégraisseurs.	21	2	4	27	3	57
Filatures de coton.	20	19	1	1	4	45
Tissages méc. de coton et toiles.	7	4	2	»	3	16
Retorderies, carderies, etc.	1	1	2	13	3	20
Fabr. de passementerie à la méc.	»	1	1	»	»	2
— de rubans.	»	16	»	1	»	17
Impression sur étoffes.	1	»	»	»	»	1
Teintureries.	»	7	»	5	3	15
Teillage mécanique de lin.	»	18	2	»	3	23
Filature de lin.	»	2	»	»	3	5
Blanchisseries d'étoffes et de fils.	1	16	2	»	1	20
Moulinage de soie.	4	1	»	»	»	5
TOTAUX.	61	98	20	110	30	319

L'arrondissement de Louviers contient à lui seul 37,55 pour 100 des établissements de l'industrie textile ; mais, par contre, celui d'Evreux n'en renferme que 5,48 pour 100.

Le lin n'est travaillé que dans les environs de Bernay et de Pont-Audemer.

Indépendamment des grands établissements industriels dont nous venons de parler, un grand nombre d'ouvriers, dans les campagnes des arrondissements de Louviers, de Bernay et de Pont-Audemer, se livrent à domicile à la fabrication des draps, des tissus de laine, des toiles et de la bonneterie.

Louviers est le grand centre de l'industrie drapière dans le département, de même que l'arrondissement de Bernay a le privilège de la fabrication des frocs ; dans le canton de Bourgheroulde seul, de 12 à 1,500 ouvriers tissent le drap pour les négociants d'Elbeuf.

Des coutils d'excellente qualité sont fabriqués à Evreux et dans les environs ; l'industrie rubanière est surtout florissante dans l'arrondissement de Bernay, et particulièrement dans les cantons de Bernay, Broglie et Thiberville.

La fabrication de la mercerie est localisée dans les environs de Broglie, Saint-André et Thiberville.

Le tableau ci-après fera connaître, d'après le recensement de 1866, le nombre des exploitations ou établissements grands et petits de l'industrie textile, avec le chiffre des patrons, des ouvriers et des individus, en général, qui vivent de cette industrie.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE :				
	Établissements.	Patrons.	OUVRIERS.		Individus vivant de cette industrie.
			Hommes.	Femmes.	
Les Andelys.	114	121	1,712	2,315	7,016
Bernay.	470	1,379	3,009	3,204	12,863
Evreux.	249	453	733	238	2,761
Louviers	166	166	5,029	4,278	16,464
Pont-Audemer	1,078	1,078	3,078	3,259	11,844
Ensemble	2,077	3,197	13,561	13,294	50,948

Chacune des usines de Louviers emploie en moyenne 55 ouvriers, tandis que dans l'arrondissement d'Evreux la moyenne par établissement n'est que de 3 ouvriers des deux sexes.

En comparant le chiffre de 50,948 ci-dessus à la population totale du département, on voit que 13 p. 0/0 des habitants vivent de l'industrie textile.

2° Mines et tourbières.

Il existe dans le département et particulièrement dans les cantons de Breteuil, Conches, Damville, Rugles, Verneuil et Beaumont-le-Roger, un grand nombre de localités où le minerai de fer pourrait être exploité avec avantage ; on le trouve souvent à 70 centimètres ou un mètre ; la profondeur varie jusqu'à 10 ou 12 mètres ; les filons ont une épaisseur depuis 33 centimètres jusqu'à 2 mètres.

On trouve de la tourbe dans une foule de localités, et principalement dans le marais Vernier ; mais les bancs qu'elle forme dans nos vallées sont peu épais et d'une qualité médiocre.

3° Métallurgie.

C'est dans l'arrondissement d'Evreux que l'industrie métallurgie compte le plus grand nombre d'établissements ; il renferme entre autres grands établissements : 7 hauts-fourneaux, 21 fabriques de ferronnerie et quincaillerie, 11 tréfileries de fer et de laiton, 5 clouteries mécaniques, 28 fabriques d'épingles à la mécanique, 6 usines à polir les métaux, 6 lamineries et 1 établissement de construction de machines.

L'arrondissement des Andelys possède 8 lamineries de zinc et cuivre, 1 fabrique de clous à la mécanique et 1 établissement de construction de machines.

Il existe, tant à Pont-Audemer que dans les environs, 1 haut-fourneau, 3 polissages de métaux, 1 lainerie et 2 fabriques de quincaillerie.

3 clouteries mécaniques sont exploitées dans l'arrondissement de Bernay ; enfin, 10 ateliers de construction de machines sont en activité à Louviers et dans les environs.

Un grand nombre d'habitants du canton de Breteuil sont occupés à la fabrication des clous, des pointes et des objets nécessaires à l'équipement de la cavalerie, tels que : mors de brides, bouclerie, éperons, étriers, etc. Dans le canton de Rugles, les femmes fabriquent à domicile des épingles et des agrafes, au moyen de petits métiers à la main ; les hommes fabriquent des clous et de la grosse quincaillerie pour le compte, soit de maîtres cloutiers, soit de négociants. On confectionne aussi, dans le canton de Pont-Audemer, divers objets de quincaillerie fine.

Le tableau ci-après fera connaître le nombre des établissements métallurgiques importants, celui des patrons, la quantité des ouvriers des deux sexes de cette industrie, enfin le chiffre des personnes qu'elle fait vivre (1).

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE DE				
	Établissements	Patrons.	Ouvriers.		Individus vivants de cette industrie.
			Hommes.	Femmes.	
Les Andelys	54	53	239	8	825
Bernay	25	36	26	4	177
Evreux	565	505	1,490	846	6,722
Louviers	44	44	231	92	719
Pont-Audemer	37	31	65	4	273
TOTAUX	725	759	2,051	954	8,716

La métallurgie et toutes les industries qui en dérivent, font vivre 6 pour 100 des habitants de l'arrondissement d'Evreux, et seulement 2 pour 1,000 des habitants de celui de Bernay ; la moyenne pour le département est de 2 pour 100.

4° Carrières de pierres.

Parmi les richesses minérales du département, nous devons signaler les carrières de pierre de Caumont, Bouafles, Vernon, Louviers, etc. Les meuleries d'Houlbec-Cocherel et de Sainte-Colombe, près Vernon ; les grès de la forêt d'Evreux et des environs de Broglie.

Nous ferons dans le tableau ci-après, la répartition par arrondissements, des différentes industries auxquelles les produits naturels du sol ont donné naissance.

ARRONDISSEMENTS	Carrieres	FABRIQUES DE					Verrerie	Scieries de pierres et marbre	TOTAL.
		chaux.	tuiles et briques	plâtre.	poterie.	meules de moulin.			
Les Andelys	7	17	31	7	»	»	»	»	62
Bernay	1	17	24	1	1	»	1	»	45
Evreux	10	11	67	3	»	2	»	2	95
Louviers	32	13	68	5	3	»	»	»	121
Pont-Audemer	2	10	15	2	2	»	»	2	33
TOTAUX	52	68	205	18	6	2	1	4	356

(1) Les chiffres de ce tableau ont été puisés dans le dénombrement de la population de 1866.

L'arrondissement de Louviers possède les deux tiers des carrières de pierre, et il a la supériorité pour les industries qui concernent les produits naturels du sol ; les arrondissements de Pont-Audemer et de Bernay occupent le dernier rang.

Autrefois le département renfermait un assez grand nombre de verreries ; il n'y en a plus qu'une aujourd'hui dans les environs de Bernay ; l'arrondissement d'Evreux a le privilège des meules de moulin ; on fabrique la poterie spécialement dans les cantons de Pont-Audemer et de Beuzeville.

On fabrique de la chaux, du plâtre, des tuiles et briques dans tous les arrondissements, mais dans des proportions bien différentes : ceux d'Evreux et de Louviers ont plus de soixante tuileries et briqueteries, tandis que celui de Pont-Audemer n'en a que quinze. Les fabriques de chaux et de plâtre se répartissent à peu près également.

Les scieries de pierre et de marbre sont localisées dans les arrondissements d'Evreux et de Pont-Audemer ; ce dernier renferme, en outre, un moulin à ciment.

Ces différentes industries font vivre 2,954 individus.

5° Industries se rattachant à l'agriculture.

Le nombre et l'espèce des établissements industriels qui se rattachent à l'agriculture figurent, divisés par arrondissement, dans le tableau ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	MOULINS			Braseries	FABRIQUES DE			Exploitation de Moulins à vapeur.	Fabrique d'engrais.	Total.
	à Blé.	à Moutarde	à Huile.		Alcool.	Sucre.	Vinagre.			
Les Andelys	78	»	1	»	6	3	»	5	»	93
Bernay	55	1	3	2	»	1	»	7	»	69
Evreux	129	2	3	6	2	»	3	17	3	165
Louviers	40	»	»	1	»	»	»	1	»	42
Pont-Audemer	67	1	9	2	»	»	»	2	»	81
TOTAUX	369	4	16	11	8	4	3	32	3	450

Les arrondissements des Andelys et de Bernay possèdent seuls des sucreries ; les fabriques d'alcool sont localisées dans les environs des Andelys et d'Evreux ; cependant, nous dirons que l'on fabrique également, dans les arrondissements de Bernay et de Pont-Audemer, des eaux-de-vie de cidre qui se consomment sur place.

Bernay, Evreux, Verneuil, Vernon, Louviers et Pont-Audemer sont les seules villes où l'on brasse la bière.

Les moulins à moutarde et à huile sont assez inégalement répartis : l'arrondissement de Pont-Audemer possède 1 moulin à moutarde et 9 à huile, et celui de Louviers n'en renferme aucun.

Les moulins à blé sont exploités par 452 patrons qui occupent 332 ouvriers.

Un nouveau genre d'industrie, qui tend chaque année à augmenter, s'est depuis peu introduit dans le département : l'exploitation des machines à battre à vapeur est aujourd'hui une source de profit. Les cultivateurs apprécient de mieux en mieux les avantages de ces machines, qui viennent jusqu'au milieu de leurs cours faire en quelques jours l'ouvrage de plusieurs mois.

3,365 personnes vivent des industries qui se rattachent à l'agriculture.

6° Industries diverses.

Nous classerons au nombre des industries diverses celles qui concernent les cuirs et les peaux, le papier et l'impression, l'habillement, la tabletterie, les instruments de musique, les machines, l'éclairage, etc.

Cuirs et peaux. — Le département compte 97 hongroieries, tanneries, corroieries,

chamoiseries et mégisseries, 25 moulins à tan, qui se répartissent entre les arrondissements de la manière suivante :

ARRONDISSEMENTS.	Tanneries, mégisseries, etc.	Moulins à tan.	Ensemble.	NOMBRE DE :	
				ouvriers.	individus vivant de cette industrie.
Les Andelys	9	3	12	135	206
Bernay	17	5	22	59	137
Evreux	49	8	27	321	836
Louviers	5	»	5	69	144
Pont-Audemer	47	9	56	495	1,442
TOTAUX	97	25	122	1,079	2,855

La moyenne des ouvriers de chacun de ces établissements est de 14 pour l'arrondissement de Louviers, de 12 pour celui d'Evreux ; mais elle n'est que de 3 pour celui de Bernay.

En chiffres ronds, la moitié des tanneries, mégisseries, etc., appartient à la ville de Pont-Audemer ; l'arrondissement de Louviers est celui qui en a le moins.

Papeteries, impression. — Le tableau ci-après fera connaître la distribution, par arrondissement, des établissements de papeteries et d'impressions, des ouvriers et des individus vivant de ces industries.

ARRONDISSEMENTS.	PAPETERIES.			IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE, TYPOGRAPHIE.		
	Etablisse- ment ou usines.	Ouvriers.	Vivant de cette industrie.	Etablisse- ment ou usines.	Ouvriers.	Vivant de cette industrie.
Les Andelys	1	9	13	4	11	34
Bernay	3	5	21	4	5	21
Evreux	5	207	333	9	182	303
Louviers	»	»	»	1	13	27
Pont-Audemer	1	85	175	2	5	15
TOTAUX	10	306	542	20	216	400

La moitié des papeteries et 67 pour 100 des ouvriers de cette industrie appartiennent à l'arrondissement d'Evreux ; Louviers n'en possède pas. C'est encore l'arrondissement d'Evreux qui a, pour ainsi dire, le monopole de l'impression en général, puisqu'il renferme à peu près la moitié des usines de ce genre employant 84 pour 100 des ouvriers.

Habillement. — L'arrondissement des Andelys possède une fabrique de casquettes et une de pantoufles ; celui de Louviers, 4 fabriques de chaussons ; enfin, celui de Bernay, une fabrique mécanique de chemises pour l'exportation.

On fabrique, dans beaucoup de localités de l'arrondissement des Andelys, des dentelles dites de Chantilly, des gants et de la tapisserie ; la ganterie occupe aussi, dans les cantons de Breteuil, de Rugles et de Verneuil, un certain nombre d'ouvriers.

Tabletterie. — On compte, dans l'arrondissement d'Evreux, 17 fabriques, dont 4 par procédés mécaniques, de peignes et objets en corne, buffle et ivoire, 3 fabriques de boutons. Une fabrique de boutons et 2 de dominos existent dans l'arrondissement des Andelys.

La fabrication des peignes, etc., dans le canton de Saint-André, occupe 873 ouvriers des deux sexes, dont 320 femmes, et fait vivre 1,901 individus.

Instruments de musique. — On compte 18 fabriques d'instruments de musique, toutes dans l'arrondissement d'Evreux; mais il n'y en a véritablement que 3 importantes. Cette industrie occupe 243 hommes et 23 femmes, mais fait vivre 589 personnes.

Bois. — 245 établissements de tourneurs, parmi lesquels 10 beaucoup plus importants que les autres, font vivre 1,112 personnes; on rencontre ce genre d'industrie particulièrement dans les arrondissements de Louviers et d'Evreux. — On compte 20 scieries mécaniques mues, soit par l'eau, soit par la vapeur; 4 dans chacun des arrondissements des Andelys, Louviers et Pont-Audemer; 5 dans celui de Bernay, et 3 dans celui d'Evreux. — La fabrication des sabots occupe, dans l'arrondissement des Andelys, 592 ouvriers, qui habitent presque tous le canton de Lyons; l'arrondissement de Bernay en renferme 139; celui de Louviers 46; celui de Pont-Audemer 215; enfin celui d'Evreux 431, qui résident principalement dans le canton de Breteuil; cette industrie fait vivre 2,932 personnes.

Eclairage. — Les villes d'Evreux, Vernon, Verneuil, Andelys, Gisors, Bernay, Brionne, Louviers, le Neubourg et Pont-Audemer, possèdent chacune une usine à gaz. — Les fabriques de bougies, cierges et chandelles, sont au nombre de 43, qui se répartissent en nombres à peu près égaux entre les arrondissements de Bernay, Evreux, Louviers et Pont-Audemer; celui des Andelys n'en possède qu'une.

Produits chimiques. — Une fabrique de colle forte et un moulin à broyer les couleurs existent dans chacun des cantons de Fleury-sur-Andelle et Pont-Audemer. Celui de Fleury possède, en outre, une fabrique de produits chimiques, et le canton d'Ecos une fabrique de chocolat. — On trouve, dans l'arrondissement de Louviers, 5 usines à triturer les bois de couleurs et 2 dans celui de Pont-Audemer.

Industrie relative à la science. — L'arrondissement de Louviers renferme, à Saint-Aubin-d'Escroville, un établissement où l'on fabrique avec grand succès des sujets d'anatomie plastique.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

COMMERCE.

Le commerce du département s'exerce particulièrement sur les produits de l'agriculture et les produits manufacturés.

Les principaux objets importés sont : le vin, le sucre, le sel, la fonte de zinc, le fer, le cuivre, les peaux destinées aux chamoiseries, tanneries, etc.; la laine, le coton pour la filature et le tissage; la soie pour la confection de la dentelle et les travaux de passementerie; l'ivoire, les cornes, les buffles, les os pour la tabletterie, etc.; divers articles pour l'habillement et l'ameublement, enfin des chevaux et animaux ruraux.

L'exportation comprend des grains, des farines, du beurre, des œufs, des fruits, de la volaille, des animaux de basse-cour et de boucherie; des cuirs, des dentelles, des gants, de la tapisserie, des chemises, des casquettes, des chaussures, des épingles, des pointes, des clous, des objets de sellerie, de bouclerie, de quincaillerie, de la ferronnerie, des zincs et des cuivres laminés; des draps, des tissus de laine et de coton, des toiles de toute nature, des sabots, des peignes, des billes de billard, des instruments de musiques, des objets d'anatomie, etc.

Le débit des effets de commerce dans le département, à dix années d'intervalle, pourra nous donner une idée du progrès commercial qui s'est accompli.

TIMBRE	EFFETS DE COMMERCE vendus.		DIFFÉRENCE en 1866.	
	1856.	1866.	en plus.	en moins.
à 05 centimes	82,931	92,938	10,007	"
10 —	51,863	62,436	10,543	"
15 —	20,490	29,836	9,346	"
20 —	21,059	14,065	"	9,994
25 —	11,292	16,114	4,822	"
50 —	973	18,600	17,647	"
Totaux	191,638	234,009	52,365	9,994

L'administration a donc débité en 1866, 42,371 effets de commerce de plus qu'en 1856. Cette augmentation porte principalement sur les effets de 50 centimes.

La population commerçante se compose par arrondissements et d'après le sexe :

ARRONDISSEMENTS.	SEXE		TOTAL.
	Masculin.	Féminin.	
Les Andelys	1,076	1,176	2,252
Bernay	1,157	1,190	2,347
Evreux	2,179	2,173	4,352
Louviers	1,534	1,575	3,109
Pont-Audemer	1,385	1,442	2,827
Ensemble	7,331	7,556	14,887

Il existe des conseils de prud'hommes à Evreux, Bernay, Brionne, Louviers et à Pont-Audemer ; et des chambres consultatives des arts et manufactures dans tous les chefs-lieux d'arrondissement, excepté celui des Andelys.

79 communes ont des foires et 75 des marchés ; le nombre des foires s'élève à 209, qui durent 230 jours ; il y a 94 marchés par semaine.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

BIBLIOGRAPHIE.



terminant la statistique, nous espérons être agréable à nos lecteurs en leur indiquant les auteurs qui peuvent être consultés avec le plus d'intérêt sur l'histoire du département de l'Eure.

Nous les diviserons en deux catégories : nous rangerons, dans la première, les auteurs qui ne traitent de l'Histoire qu'au point de vue général de la Normandie, et nous classerons, dans la seconde, ceux qui se sont restreints soit à l'histoire du département, d'un arrondissement ou d'un canton, soit à l'histoire d'une ou plusieurs communes et soit même simplement à l'histoire d'un château, d'un édifice, etc.

§ 1^{er}.

On trouve des renseignements précieux sur l'histoire du département de l' Eure dans :

- ANSELME (le père), Histoire générale et chronologique, 9 vol. in-^o, 1733.
 ANNUAIRE des cinq départements de l'ancienne Normandie, 33 vol. in-8°, de 1835 à 1867 inclus.
 ACHERY (dom Luc d'), Chroniques de l'abbaye de Fontenelle.
 ART (l') de vérifier les dates.
 BABIN (év. de Lisieux), Hist. des règnes de Charles VII et Louis XI, Ed. Quicherat, 3 in-8°.
 BARABÉ, Recherches sur le Tabellionnage en Normandie, 1 vol. in-8°, 1863.
 BOUQUET (dom), Grand Recueil des historiens français.
 BEAUREPAIRE (Ch. de), les Etats de Normandie sous la domination anglaise, in-8°, 1859.
 — De l'Administration de la Normandie sous la domination anglaise, 1424, 1425 et 1429, in-4°, 1859.
 — Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen-âge, in-8°, 1865.
 BELBEUF (marquis de), Histoire des grands Panetiers de Normandie, gr. in-8°. 1856.
 BONNIN, *Registrum visitationum arch. Rothomagensis*, 1 vol. in-4°, 1852.
 BOSQUET (M^{lle} Amélie), La Normandie romanesque et merveilleuse, in-8°, 1845.
 BROMPTON (les Chroniques de).
 BRETON (Guillaume le), La Philippide.
 BULLETIN MONUMENTAL (le) de 1835 à 1867 inclus. 33 vol. in-8°.
 BULLETIN (le) de l'Académie Ebroicenne, in-8°, 1834-1837.
 CANEL, Blason populaire de la Normandie, 2 vol. in-8°, 1857.
 — Armorial des villes et corporations, in-8°, 1863.
 CAPEFIGUE, Essais sur les invasions maritimes des Normands dans les Gaules, in-8°, 1823.
 CHARMA (A.), Guillaume de Conches, in-8°, 1857.
 COMMINES (Philippe de), Histoire et Mémoires.
 CHESNAYE (des Bois, la), Dictionnaire de la Noblesse, 15 vol. in-4°, 1773.
 DELISLE (Léopold), Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie du moyen-âge, in-8°, 1851.
 — Recueil de Jugements de l'Echiquier de Normandie, in-4°, 1864.
 DEPPING, Histoire des expéditions maritimes des Normands au x^e siècle, in-12, 1844.
 — Hist. de la Normandie sous le règne de Guillaume-le-Conquérant et de ses successeurs, 2 vol. in-8°. 1835.
 DUMOULIN (G.), Histoire générale de la Normandie, 1 vol. in-^o, 1631.
 DUCHESNE (A.), Recueil des historiens de Normandie.
 DUBOIS (Louis), Recherches archéolog., histor., etc. sur la Normandie, in-8°, 1842.
 — Itinéraire de la Normandie, 1 vol. in-8°, 1828.
 DUMESNIL (Marie), Chroniques neustriennes ou Précis de l'Histoire de Normandie, 1 vol. in-8°, 1825.
 ESTAINOT (vicomte R. d'), La Ligue en Normandie, 1588-1594, 6 vol. in-8°, 1862.
 ESTIENNOT (dom), Cartulaire de Saint-Martin de Pontoise.
 FLOQUET, Histoire du Parlement de Normandie, 7 vol. in-8°, 1840-42.
 — Essai historique sur l'Echiquier de Normandie, in-8°, 1842.
 — Histoire du privilège de saint Romain, 2 vol. in-8°, 1833.
 FRÈRE (Ed.), Manuel du Bibliographe normand, 2 vol. in-8°, 1858-60.
 FROISSART, Chroniques.
 GALLIA, *Christiana*.
 GUILBERT (Aristide), Les Villes de France.
 GOUBE, Histoire du duché de Normandie, 3 vol. in-8°, 1815.
 HIPPEAU, Le Gouvernement de Norm. aux XVII^e et XVIII^e siècles, 5 vol. in-8°, 1864-65.
 HOVEDEN (Roger), Annales trad. de l'anglais.
 JANIN (Jules), La Normandie illustrée.
 JUMIÈGES (Guillaume de), Chroniques.
 LAISNÉ, Les Agitations de la Fronde en Normandie, in-8°, 1863.

- LEBEURIER (l'abbé), Etat des anoblis en Normandie de 1545 à 1661, in-8°, 1866.
 LEBRETON (Th.), Biographie Normande, 3 vol. in-8°, 1857-59.
 LICQUET, Histoire de Normandie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre en 1066, 2 vol. in-8°, 1835.
 MAGNY, Nobiliaire de Normandie, 2 vol. gr. in-8°, 1862.
 MALAIS (l'abbé), Calendrier normand et Analectes, in-8°, 1860.
 MASSEVILLE (de), Histoire sommaire de la Normandie, 4 vol. in-12, 1698.
 MICHEL (Francisque), Chroniques anglo-normandes, 3 vol. in-8°, 1836-40.
 — Les Chroniques de Normandie, petit in-4°, 1839.
 MILLIN, Les Antiquités nationales.
 MÉMOIRES de la Société des Antiquaires de Normandie.
 MONSTRELET, Chronique.
 MORERI, Dictionnaire, 8 vol. in-f°.
 NEUBRIDGE (Guillaume de), Histoire des fils de Guillaume-le-Bâtard.
 NEUSTRIA PIA.
 NORMANDIE ILLUSTRÉE (la), texte de M. Raym. Bordeaux et de M^{me} A. Bosquet, 2 vol. in-f°, 1852-55.
 NODIER ET TAYLOR, Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France.
 PETERSBOROUGH (Benoit), Histoire traduite de l'anglais.
 POMMERAYE (Dom), Les Conciles de l'Eglise de Rouen.
 RECUEIL de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure depuis 1822.
 REVUE DE ROUEN ET DE LA NORMANDIE, 1833 à 1852, 20 vol. in-8°.
 RACINE (dom), Histoire de saint Martin de Pontoise.
 RIGORD, *de Gestis Philippi-Augusti*.
 ROQUE (la), Histoire générale des Familles nobles de Normandie.
 SUGER (l'abbé), La vie de Louis-le-Gros.
 THIEURY (J.), Armorial des Archevêques de Rouen, in-4°, 1864.
 TIREL de MONTMIREL, Histoire abrégée de Normandie, in-12, 1844.
 VITAL (Orderic), Histoire ecclésiast. publiée par A. Le Prévost, 5 vol. in-8°, 1838-1855.
 — Histoire de Normandie, traduite par M. Guizot, 4 vol. in-8°, 1826.
 WACE (Robert), Le Roman de Rou, publié par F. Pluquet, 2 vol. in-8°.

§ 2.

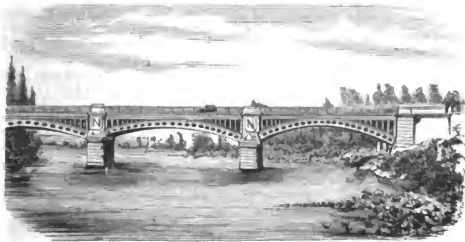
Parmi les écrivains qui se sont plus spécialement attachés à l'histoire locale, nous signalerons :

- ANDRIEU, Cartulaire de Bonport.
 AUMALE (duc d'), La prise du Château de Pont-Audemer, in-8°, 1589.
 AVANNES (d'), Esquisses sur Navarre, 2 vol. in-8°, 1839.
 BÉGÉ, Statistique agricole du département de l'Eure, in-4°, 1840.
 BERGER de XIVREY, l'Abbaye du Breuil-Benoit.
 BLAIS (l'abbé), Notice historique et archéologique sur Notre-Dame-de-la-Couture de Bernay, in-8°, 1852.
 BLANCOIS, Essai historique sur le Prisonnier de Gisors, in-8°, 1859.
 BOVIN-CHAMPEAUX, Notice pour servir à l'histoire du départ. de l'Eure in-8°, 1864.
 BORDE (Léon de la), La Tour du Prisonnier et l'Eglise de Gisors, 1849.
 BONNIN, Puy de Musique érigé à Evreux en l'honneur de M^{me} Sainte-Cécile, in-8°, 1837.
 — Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Evreux et le département de l'Eure, in-12, 1843.
 — Monstres générales de la Noblesse du bailliage d'Evreux en 1469, in-8, 1853.
 — Notes, fragments et documents pour servir à l'histoire de la ville d'Evreux, in-8° 1847.
 — Souvenirs et Journal d'un Bourgeois d'Evreux, 1740-1830, in-12, 1850.
 BORDEAUX (Raymond), Œuvres diverses, Notices sur Verneuil, le Neubourg, Pont-de-l'Arche, etc.

- BOISMARE, Mémoire sur la topographie et la station de Quillebeuf, in-8°, 1813.
- BOURGET (dom), Histoire de la royale Abbaye du Bec en Normandie (en anglais), 1649.
- BOUCLON (Adolphe de), Les Saints du diocèse d'Evreux, in 8°. 1864. (Saint-Nicaise).
- BROSSARD DE RUVILLE, Histoire des Andelys, 2 vol. in-8°, 1863-1864.
- CANEL (A.), Essai historique et archéologique sur l'arrondissement de Pont-Audemer, 2 vol. in-8°, 1833-34.
- CARESME (l'abbé), Notices sur Acquigny, Louviers, etc.
- CHARPILLON (L.-E.), Gisors et son canton, statistique, histoire, in-8°, 1867.
- CHASSANT ET SAUVAGE, Histoire des Evêques d'Evreux, in-12, 1847.
- CHASSANT, Notice historique sur la Tour de l'horloge d'Evreux.
- COCHET (l'abbé), Cimetière franc découvert à Martot, près le Pont-de-l'Arche, in-8° de 12 pag., avec grav. Evreux, Hérisssey, 1857.
- Note archéologique sur un cimetière gaulois découvert au Vaudreuil (Eure) en 1857 et en 1859, in-8° de 14 p., avec grav. — Rouen, E. Cagniard, 1864.
- COURPONT (Berée de), Histoire des Châteaux et Seigneurs de Dangu (manuscrit).
- DEVILLE (A.), Histoire du château Gaillard et du siège qu'il soutint contre Philippe-Auguste, 1203 et 1204, gr. in-4°, 1820.
- Comptes des dépenses du Château-Gaillard, in 4°, 1850.
- Œuvres diverses.
- DENYAUD, Histoire de Gisors (manuscrit, 2 vol., le 1^{er} est à la bibliothèque de Rouen.)
- DEVILLE, Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon, in-4° avec atlas, 1850.
- DIBON (Paul), Essai historique sur Louviers, in-8°, 1835.
- DURANVILLE (Léon de), Essai historique et archéologique sur la ville de Pont-de-l'Arche, in-8°, 1856.
- DOUBLET DE BOISTHIBOULT, Notice sur la maison centrale de Gaillon, br., 1837.
- DURAND, Histoire de l'Eglise cathédrale d'Evreux et Calendriers historiques de 1740 et 1750.
- DUTENS, Description topographique de l'arrond. communal de Louviers, in-8°, 1818.
- FALLUE (L.), Histoire du château de Radepont et de l'Abbaye de Fontaine-Guérard, in-8°, 1851.
- FILLEUL (N.), Les Théâtres de Gaillon, petit in-4°, 1566.
- GADEBLED, Dictionnaire topographique, statistique et historique du département de l'Eure, in-12, 1840.
- Histoire du département de l'Eure à l'usage des Ecoles primaires, in-18, 1843.
- GAILLARD (E.), Recherches archéologiques pour servir d'introduction à un voyage dans la Seine-Inférieure et l'arrondissement des Andelys.
- GARDIN (Alex.), Histoire de Conches, 1 vol. in-8°, 1865.
- GUILMETH, Notice historique sur la ville et les environs d'Evreux, in-8°, 1845.
- Notice historique sur le château de Brionne, br., in-8°, 1831.
- Id. Id. sur la ville et les environs de Verneuil, in-8°, 1849.
- Notice sur Gaillon.
- HERSAN, Histoire de Gisors, in-12, 1858.
- LE BATELLIER (d'Aviron), Mémorial historique des évêques d'Evreux, publié par M. Le-beurrier, in-8°, 1865.
- LE BRASSEUR, Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux, in-4°, 1724.
- LEBEURRIER (l'abbé), Notices historiques sur Aclou, Acon, Acquigny, Aigleville, Ailly, Aizier, Ajou, Alaincourt, Alisay, annuaires de l'Eure, de 1862 à 1867.
- Histoire de la ville d'Evreux, almanach 1867.
- Rôles des taxes de l'arrière ban du baillage d'Evreux, en 1562, in-8°, 1861.
- Notice sur l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, in-8°, 1866.
- Les Coutumes de Vernon au XII^e siècle.
- LEMAITRE (M^{me} Ph.), Notice sur les antiquités d'Illeville, in-8°, 1837.
- La Normandie au x^e siècle ou le patronage d'Illeville, in-8°, 1847.
- Histoire du château et de l'église de Montfort, in-8°, 1855.

- LIANCOURT (marquis Gaëtan de la Rochefoucault), Histoire de l'arrondissement des Andelys, in-8°, 1833.
- LE PRÉVOST (Aug.), Notice historique et archéologique sur le département de l'Eure, in-12, 1833.
- Liste des communes, écarts et fermes, du département de l'Eure, in-12, 1835.
 - Dict. des communes, écarts, hameaux, du id. id. in-12, 1837.
 - Id. des anciens noms de lieux, du id. id. in-12, 1839.
 - Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul, in-8°, 1848.
 - Notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure, publiées par MM. Léopold Delisle et Louis Passy, 3 vol. in-8°, 1862 à...
 - Œuvres diverses, rapports, mémoires, brochures.
- MASSON DE SAINT-AMAND, Mémoire statistique du département de l'Eure, in-f°, 1805.
- Essais historiques sur l'ancien comté et ville d'Evreux, 2 vol. in-8°, 1815.
- MAIRIE (Potin de la), Lettres sur Gisors, br. in-8°, 1833-1834.
- MALLEBRANCHE, Notre-Dame de Bernay, in-8°, 1861.
- MICHEL (Théodore), Hist. de la ville et du canton de Vernon, 1851.
- MESTEL (avocat), Lettres historiques et critiques sur les Andelys, in-8°, 1834.
- MORIN, Histoire de Louviers, 2 parties in-12, 1822.
- OZANNE, Essai statistique et historique sur le Neubourg, 2 vol. (manuscrit).
- PASSY (A.), Notice géologique sur le département de l'Eure, in-8°, 1832.
- PASSY (L.), Notice sur le prieuré de Bourg-Achard.
- PETIT (A.), Notes historiques sur l'origine, les seigneurs, le fief et le bourg de Damville, in-8°, 1859.
- RENAULT, Excursion archéologique dans les arrondissements de Louviers et des Andelys, 1862-1864.
- REVER (F.), Mémoire sur les ruines du vieil Evreux, in-8°, 1827.
- Voyage des élèves du pensionnat de l'Ecole centrale de l'Eure et Œuvres diverses.
- ROCHÉ (P.), Histoire topographique, médicale et statistique de Breteuil et de ses environs, in-8°, 1845.
- ROQUE (La), Hist. généalog. de la maison d'Harcourt, 4 in-fol., 1662.
- ROUSSEL-DESFRESCHES (avocat), Epître à M. de Châteaubriand sur le Tombeau du Poussin, in-4° et in-8°, 1829.
- ROYER (F.), Recherches sur Uggade et l'antiquité de Pont-de-l'Arche, in-8, 1826.
- SECOUSSE, Mémoires pour servir à l'histoire de Charles, roi de Navarre, comte d'Evreux, surnommé le Mauvais, 2 in-4°, 1755-1758.
- SEMELAINNE (doct.), Essai sur l'histoire de Conches, 1868.
- THÉROUDE, Vie de saint Adjutor et sommaire de ce qu'il y a de remarquable à Vernon, in-8°, 1638.
- La Prise du château de Neubourg, in-4°, 1640.
- TOUQUET, Description statistique de l'Eure, in-f°, 1802.





Pont d'Andé.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE TOUTES LES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DE L'EURE.

A

ACLOU (1)

Était avant la révolution une paroisse du dioc. de Lisieux. — Doy. et Elect de Bernay. — Vic. de Pont-Audemer. — Génér. de Rouen.

Le nom primitif est Arclou, qui dérive du celtique *Ar-Kleuz*, fossé, clôture de terre.

Au XI^e siècle, la seigneurie et le moulin d'AcloU appartenait au prieuré de Saint-Lô de Rouen; Henri II, roi d'Angleterre, lui confirma cette possession en 1171.

Les religieux avaient le droit de basse-justi-

(1) M. Lebeurier ayant publié des notices très complètes sur AcloU, Acon, Acquigny, Ailly, Aizier, Ajou et Alisay, l'auteur s'est contenté, pour ces communes, de faire des extraits des savantes monographies de l'archiviste du département, en y ajoutant les renseignements qu'il possédait. (Note de l'éditeur.)

tice sur toute la paroisse, avec une pêcherie sur la Risle et différentes redevances féodales, indépendamment du manoir et du moulin, qui leur payaient un revenu de 13 l. 15 s. 6 d. angevins.

L'église est fort ancienne; elle a été reconstruite aux XII^e et XIII^e siècles, et on y a fait de grandes réparations en 1649 et dans les années suivantes; elle était à la présentation du prieur de Saint-Lô et dédiée à saint Remi.

En 1603, la misère la plus profonde régnait par toute la France, les trente pauvres qui existaient à AcloU reçurent chacun 8 sous, qui furent pris sur les propriétaires de biens.

A la fin du XVIII^e siècle, on a trouvé, sur

cette commune, des débris d'armes et une grande quantité d'ossements humains, ainsi que des pièces de monnaie à l'effigie de Henri III, ce qui semblerait établir qu'un combat s'est livré à cet endroit, pendant les guerres de la Ligue.

Le hasard a fait découvrir en 1848, sur les bruyères communales, des médailles romaines de Néron, Domitien, Adrien, etc.

ACLOU, canton de Brionne, sur la Risle. — 343 hab. — Route imp. n° 138. — A 144 m. d'alt. — Surf. terr., 370 hect. — Sol: craie glauconieuse et diluvium. — 4 Contrib., 3,718 fr. en ppal. — Rec. ord. du budg., 2,060 fr. — Rev. comm., 900 fr. — 6 perm. ch. — Et Rec. des cont. ind. de Brionne. — Perc. de Berthouville. — 3 débit. — Pariois. succ. — Réunion d'école à Franqueville. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 41; d'arr., 14; de cant., 3.

Dépendances: LA BOISSAIE, LES FRÉTELETS, LES FRICHES, LA MARE-ABRAHAM, LA MARE-PEQUET, LE MOULIN-D'ACLOU, LA MOUQUETIÈRE, LA PIE, LA RUE-HAVARD, LA RUE-SIGNOL, LA HAULE.

Agriculture: Céréales, plantes textiles. — 8,000 arbres à cidre.

Industrie: Moulin à blé. — Tissage. — 8 Patentes.

ACON.

Paroisse du dioc. d'Evreux. — Doy. de Nonancourt. — Vic. de Conches. — Baill. d'Evreux. — Génér. d'Alençon.

Le nom de cette commune, d'après M. Le Prevost, est celtique et signifie : *Pierre*.

Le premier seigneur de cette localité dont l'histoire fasse mention, est Simon d'Anet, qui vivait au XII^e siècle.

Au mois de février 1230, Robert d'Acon, avec plusieurs autres chevaliers du pays, fut témoin d'une donation faite par Guillaume de Conches, doyen de Mortain, à la femme de Robert du Fresne, nommée Hayse.

Vincent d'Acon, fils de Robert, succéda à son père et eut un procès en 1242 avec l'abbaye du Bec, au sujet du patronage de l'église.

Ce seigneur laissa pour héritier son fils Pierre qui, à la fin de sa vie, en 1291, soutint avec sa femme Ameline, un procès devant le vicomte de Verneuil, contre le chevalier Pierre de Marcouville, au sujet d'une rente sur le fief de Monteau, situé à Dame-Marie.

Au commencement du XIV^e siècle, Acon était un arrière-fief mouvant de la seigneurie de Dreux, et appartenait à Jean d'Acon, fils de Pierre.

Ce seigneur mourut laissant un fils en bas-âge, nommé Bernard, qui fut placé

sous la tutelle de Jean de Pommereuil, avec lequel il plaidait en 1386 au sujet de sa tutelle.

Le 10 mai 1460, Thibault, seigneur d'Acon, très probablement petit-fils de Bernard, confirma aux habitants d'Acon et d'autres villages, leurs droits d'usage sur une pièce de terre appelée la commune d'Acon, mais en même temps il leur imposa l'obligation d'entretenir à leurs frais un banc pour la dame d'Acon dans l'église. Un aveu que le seigneur de Dreux rendit à l'évêque d'Evreux, en 1466, constate : que le fief d'Acon, demi-fief de haubert, se relevait par 71. 10 s. tournois, et que le seigneur d'Acon devait faire à la décharge de celui de Dreux vingt jours de garde au château de Condé.

Thibault laissa deux fils, Jean et Robert; le premier vécut peu, et après Jean d'Acon ce fut son frère Robert qui eut la terre patrimoniale, il avait le titre d'*escuyer*, il acheta le fief de Dreux ou de Breuil et contribua à la construction de l'église de la paroisse; il mourut vers 1517, laissant ses domaines à son fils, Nicolas d'Acon. Divers actes de 1535 à 1558 établissent l'existence à cette époque de moulins à blé, à foulon et à tan. Le fief d'Acon appartenait à Gilles, fils de Jean d'Acon, en 1565, lorsque celui de Dreux, dont il mouvait directement, fut réuni à la baronnie de Tillières, qui fut érigée en comté.

Urbain d'Acon succéda à Gilles, vers 1580. Ce seigneur voulant arroser ses prés, acheta au comte de Tillières le droit de faire une dérivation de la rivière, à la charge d'une redevance annuelle d'une paire de gants de chevroton ou de 10 sous tournois; il mourut en 1648. Sa fille, Anne d'Acon, fit passer cette seigneurie dans la famille de Tilly, qui la conserva jusqu'en 1784, par son mariage avec Louis de Tilly. Le dernier seigneur d'Acon fut Henri-François de Guenet, qui le possédait en 1790. L'église, monument du XVI^e siècle, dédiée à saint Denis, était à la présentation de l'abbaye du Bec.

ACON est une commune de 614 habit., du canton de Nonancourt, sur la rivière l'Avre, à 174 m. d'alt. — Sol composé d'alluvions contemporaines et craie blanche. — Surf. territor., 916 hect. — 4 Contrib., 5,321 fr. — Rec. ord., budg. 1867, 2,060 fr. — Rev. comm., 18 fr. — Et Percept. de Tillières. — Rec. des cont. ind. de Nonancourt. — 8 débit. — Pariois. succ. — Presbyt. — Ecole mixte. — Maison d'école et Mairie. — Bur. de bienf. — 12 permis de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 34; de cant., 8. — R. imp. n° 12. — 75 hect. de communaux.

Dépendances: LES BRULEZ, LE MESNIL-PI-

PART, LE ROUSSET, LA CORVÉE, HEUDEZ, LES PLANCHES.

Agriculture : céréales, bois. — 2,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie : Moulin à eau. — 18 *Patentés*.

ACQUIGNY

Était avant la Révolution une paroisse du dioc. d'Evreux. — Doy. de Louviers. — Vic. et Elect. de Pont-de-l'Arche. — Baill. et Génér. de Rouen.

Ce village, nommé Aciniacus dans une charte de Charles-le-Chauve de 876, domaine d'Acinius, est d'origine romaine; on y a trouvé, il y a quelques années, des médailles en argent et des vestiges de tuyaux et de maçonnerie provenant des Romains. Saint Mauxe et saint Venérand furent martyrisés sur son territoire; le champ où eut lieu leur supplice est tous les ans l'objet de nombreux pèlerinages.

En 1035, Roger de Tosny de Conches était seigneur d'Acquigny, c'est lui qui donna à l'abbaye de Conches l'église d'Acquigny, avec la dime du blé, du vin, des moulins et du poisson pêché dans la rivière. Son fils, Raoul de Tosny, lui succéda vers 1550; il accompagna Guillaume-le-Conquérant en Angleterre et fut longtemps en guerre avec le comte Guillaume d'Evreux; il mourut en 1102, laissant comme successeur son fils Raoul-le-Jeune.

Ce dernier resta constamment fidèle au roi d'Angleterre, qui lui fit épouser Adélie, fille du comte de Waltheof, dont il eut Roger de Tosny; après la mort de Henri I^{er}, il embrassa la cause de Geoffroy d'Anjou contre le roi Étienne.

Un autre Roger de Tosny fut un des serviteurs les plus dévoués de Jean-sans-Terre, et, lorsque Philippe-Auguste eut achevé la conquête de la Normandie, il fut, lui et ses fils, excepté de l'amnistie que le roi de France accorda à tous les seigneurs normands qui lui avaient été hostiles.

C'est vers ce moment que la baronnie d'Acquigny fut divisée en deux moitiés; l'une appartenait, en 1141, à Robert du Neubourg à cause de son mariage avec la fille de Raoul-le-Jeune de Tosny; elle passa successivement à Henri du Neubourg, puis à la famille de Poissy, qui la posséda jusqu'en 1261. A la mort du dernier seigneur de ce nom, la seigneurie d'Acquigny forma le douaire de Isabelle de Marly, sa veuve, et à la mort de cette dame, elle retourna à Isabelle de Poissy, sa fille, épouse de Hervé IV de Léon; nous voyons ensuite, de 1304 à 1363, Hervé V, VI, VII et VIII de Léon la posséder successivement.

Les Tosny portaient : *d'argent à trois*

T. 1.

hures de sanglier de sable; les Poissy : *d'or au chef de sable*, et les Hervé de Léon : *d'or au lion de sable*.

Hervé VIII de Léon étant mort sans enfants, sa part de la baronnie d'Acquigny fut encore subdivisée en deux parties : l'une qui passa de Jean de Rohan à Alain VIII et IX de Rohan, à Jean d'Orléans à cause de Marguerite de Rohan, sa femme, et enfin, en 1469, à Jeanne de Laval, reine de Sicile, qui la laissa à son frère Guy XV de Laval, qui réunit toutes les parties.

Les armes des Rohan étaient : *de gueules à 9 macles d'or*, 3, 3 et 3.

Philippe-Auguste ayant excepté Roger de Tosny de l'amnistie accordée par lui aux seigneurs normands, confisqua l'autre moitié de la baronnie d'Acquigny, qui appartenait à Roger, et la donna à Barthélemy de Roye, qui fut chambrier de France en 1209.

Le connétable Mathieu de Montmorency était propriétaire d'Acquigny en 1227; son fils, Guy VII de Laval, lui succéda en 1230; nous voyons ensuite Guy VIII, IX, X, XI de Laval posséder successivement la moitié de la baronnie d'Acquigny; viennent ensuite Isabeau de Craon, veuve de Guy XI, Guy XII, Jean de Monfort, qui prit le nom et les armes de Laval en épousant Anne de Laval, fille unique de Guy XII, Guy XIII, XIV et XV de Laval. Ce dernier réunit, vers 1486, toutes les portions divisées de la baronnie d'Acquigny.

Les Montmorency portaient : *d'or à la croix de gueules cantonnée de seize ailerons d'azur*, et les Laval : *à la croix de gueules brisée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de seize ailerons d'azur*.

Durant la longue période que nous venons de franchir, de 1204 à 1500, Acquigny eut beaucoup à souffrir des démêlés de Charles-le-Mauvais avec le roi de France et des guerres avec les Anglais; pillé d'abord par les gens d'armes d'Evreux, qui se dirigeaient sur Vernon, en 1356, et qui s'emparèrent du château, il fut attaqué, après la bataille de Cocherel, par Jean de la Rivière, favori de Charles V, qui s'en rendit maître en 1364.

Le château, qui était fort important, fut rasé en 1378, avec les autres forteresses du roi de Navarre.

Henri V, appelé en France par les démêlés des Armagnacs et des Bourguignons, confisqua, en 1419, la terre d'Acquigny, qui appartenait alors à Anne de Laval, veuve de Jean de Montfort (Guy XII de Laval), pour la donner à Guillaume le Maréchal, qui était tenu de lui en rendre hommage par un fer de lance donné chaque année, et devait en outre entretenir, pour le service du roi d'Angleterre, deux hommes d'armes et quatre archers.

Pendant plusieurs années, la justice seigneuriale d'Acquigny tint ses audiences à Louviers, à cause de l'occupation anglaise, et lorsqu'elle cessa, en 1450, Anne de Laval entra dans la possession de ses domaines.

Guy XV de Laval, qui avait réuni toute la baronnie d'Acquigny, la laissa, en 1500, à son neveu Guy XVI. Celui-ci la laissa à sa fille unique, Anne de Laval, mariée le 16 février 1539, à Louis de Sully, seigneur de la Roche-Guyon, etc., qui fit reconstruire le château sur l'emplacement de l'ancienne forteresse. Leur fils, Henri de Sully, qui leur succéda en 1584, prenait les titres de comte de la Roche-Guyon, damoiseau de Commercey, baron d'Acquigny, chevalier des ordres du roi; son écu portait : *d'hermine à la fasce vivrée de gueules surmontée de trois tourteaux de même*.

François de Sully, fils d'Henri, obtint l'érection de la Roche-Guyon en duché-pairie (1). Il fut tué au siège de la Rochelle, et sa succession passa tout entière à Pierre de Gondî, son cousin, qui se rendit acquéreur de la part revenant à ses cohéritiers, le 24 mars 1663.

Pierre de Gondî revendit lui-même les baronnies d'Acquigny et de Crèvecoeur, à Leblanc du Rollet et Jacques Deshommets, par contrat du 24 septembre 1646; et dans le partage qu'ils en firent le 10 juin suivant, le premier eut la baronnie d'Acquigny et l'autre celle de Crèvecoeur.

Leblanc du Rollet, favori du duc de Longueville, surnommé *la Croisette*, à cause de son fief de ce nom, prit une grande part aux guerres de la Fronde, dans lesquelles il aida son protecteur de tout son pouvoir; mais lorsque la duchesse de Longueville, après l'emprisonnement des princes, voulut soulever la Normandie, du Rollet refusa de la seconder.

Pendant les troubles qui avaient suivi l'avènement au trône de Louis XIV, les habitants d'Acquigny, craignant le pillage des gens de guerre, cachèrent ce qu'ils avaient de plus précieux dans l'église.

Leblanc du Rollet vendit la terre d'Acquigny à Claude le Roux, seigneur de Cambremont, conseiller au Parlement de Rouen, le 12 octobre 1656, moyennant 186,000 livres. Il portait : *d'azur à trois licarnes effarées d'argent, 2 en chef, 1 en pointe*.

Esprit-Robert-Marie Le Roux d'Esneval, petit-fils de Claude, possédait la seigneurie d'Acquigny quand la Révolution vint à éclater; ses armes étaient : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 têtes de léopard d'or 2 et 1, qu'il écartelait du blason des d'Esneval*.

La paroisse d'Acquigny renfermait sept fiefs : ACQUIGNY, BECDAL, CAMBREMONT, deux

(1) Père Anselme.

du nom de la MÊTAIRIE, SURVILLE et SAINT-MAUXE.

Seize pleins-fiefs, six quarts de fiefs et deux huitièmes de fiefs relevaient d'Acquigny.

Le baron d'Acquigny avait séance à l'Échiquier de Normandie; il jouissait des droits de haute, moyenne et basse justice; il pouvait faire conduire ses bêtes et ses porcs au pâturage et au panage, dans la forêt de Bord, et y prendre le bois nécessaire pour son chauffage et pour la réparation de ses bâtiments. Il jouissait des droits de fouage, de four et pressoir banal, de tor et ver, de colombier à pied, etc.

L'église, dédiée à sainte Cécile, est très ancienne; après avoir été réparée à différentes époques, elle a été en partie reconstruite en 1755; l'abbaye de Conches y présentait jusqu'en 1747, et le seigneur du lieu ensuite.

C'est sur le territoire d'Acquigny, que saint Mauxe et saint Vénérand, avec leurs compagnons, souffrirent le martyre vers le commencement du v^e siècle. Une chapelle et un prieuré furent édifiées à l'endroit même où les saints avaient été enterrés. Les bâtiments du prieuré n'existent plus; mais la chapelle a été reconstruite en 1752.

Une chapelle dédiée à saint Lambert, a été détruite il y a quelques années.

Le château actuel a été bâti, dit-on, par Anne de Laval, sur les ordres de François I^{er}. Son plan, assez bizarre, a la prétention de figurer les lettres A S L entrelacées.

On voit au-dessous du village du Hamel, au sommet d'un mamelon, les ruines du château de Cambremont, et à peu de distance, les ruines du château Robert, qui couronnent un coteau abrupte.

ACQUIGNY, canton de Louviers, sur l'Eure. — 848 habit. — A 20 m. d'alt. — Sol, alluvions contemp. et craie blanche. — Surf. territ., 1,409 hect. — 4 Contrib., 13,296 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 5,498 fr. Rev. com., 512 fr. — 21 permis de chasse. et percep. de Louviers. — Rec. des contrib. ind. de Gaillon. — 13 débitants. — Pariois. succ. — Bureau de bienf. — 2 écoles de garçons et de filles. — 2 maisons d'école, mairie. — Presbyt. — Dist. aux ch.-l. de dép. 18; d'arroud, et de cant., 5. — Comp. de sap.-pompiers. — R. imp. n^o 154 et dép. n^o 23. — Ch. de grande com. n^o 42. — 15 hect. de communaux.

Dépendances : BECDAL, LE BOUT-DU-PONT, LE HAMEL, LE MOULIN-POSTEL, LES PATIS, SAINT-MAUXE.

Agriculture : céréales, plantes légumineuses, bois, plantations de noyers, 7,000 arbres à cidre.

Industrie : Une scierie mécanique hydraulique. — 2 filatures hydr. de laine ayant

3,300 broches. — 4 fouleries mécaniques, dont 3 hydr. et 1 mix. ayant 58 machines. — 55 *Patentés*.

AIGLEVILLE

Était une paroisse du dioc. et de l'élect. d'Evreux. — Doy. de Pacy. — Baill. de Chartres. — L'église, sous le vocable de Notre-Dame, était à la présentation de l'abbé de Saint-Evroult.

Aiglivilla ou Aglivilla, village d'Aiglus ou d'Aglyus, suivant les uns, et Aquilovilla, village de l'Aigle, suivant M. l'abbé Lebeurier.

Cet historien raconte, d'après Ordéric Vital, que Fulbert de Beine bâtit, vers 1010, sur un de ses domaines, un château auquel il donna le nom d'Aigle, à cause d'un nid d'aigle trouvé en cet endroit.

Ingenulpho de l'Aigle, fils de Fulbert de Beine, prit le nom du château bâti par son père, fonda l'église de la paroisse, donna la première moitié du fief d'Aigleville à l'abbaye de Saint-Evroult avec le patronage, et se fit tuer à la bataille d'Hastings en 1066.

L'autre moitié de ce fief passa à Richard de l'Aigle, fils d'Ingenulpho, et après lui, à son fils, Gilbert de l'Aigle, qui fut fait prisonnier par les Français et racheté par Guillaume-le-Roux, en 1097. Son écu portait : *un aigle aux ailes déployées*.

Le fief ecclésiastique resta entre les mains des religieux jusqu'en 1790, époque où il fut vendu au profit de la nation. La grange avec l'enclos, qui étaient les cheffois du fief, furent adjugés moyennant 7,525 l. Les moines avaient les deux tiers de la dime du blé, du lin, du chanvre et des légumes.

La mouvance du fief laïc dépendait de la châtellenie de Bréval; en 1232, Alexandre de Perceval était propriétaire de ce fief pour partie, le surplus appartenait à Robert-sans-Avoir.

De nombreuses difficultés s'élevèrent entre Alexandre Perceval et les moines, à l'occasion de leurs droits respectifs; une sentence arbitrale y mit fin.

Quant à Robert-sans-Avoir, il eut aussi des contestations avec l'abbé de St-Evroult au sujet du partage du bois d'Aigleville, du droit de champart sur les jardins et de la propriété d'une mare. Le bailli de Gisors fut choisi comme arbitre et concilia les parties.

Robert-sans-Avoir vendit sa part de fief à Geoffroy de Perceval vers 1260. Ce dernier seigneur remit son fief au roi moyennant une pension.

A partir de ce moment, nous avons une longue interruption dans la succession des seigneurs.

En 1477, nous retrouvons le fief laïc entre les mains de Pierre de Montiers, du chef de Jeanne de Saint-Pol, sa femme; il passa ensuite à la famille Le Barbier, qui le posséda de 1477 à 1674. Le dernier seigneur de ce nom ne laissa pas de descendants, sa succession échet à des collatéraux. Henri de Sailly, marié à Anno Le Barbier et Charles de Sailli furent seigneurs d'Aigleville de 1674 à 1715 en même temps que Jean-François de Beauverger, à cause de sa femme. De Montiers portait : *d'or à 3 chevrons de gueules*, et Le Barbier : *d'argent à 3 mains droites de sable posées 2 et 1 et appaumées*.

François-Henri de Sailly réunit les différentes parties du fief laïc d'Aigleville, en 1757, et les transmit en 1765 à sa fille Marguerite de Sailly, qui vendit sa terre après la révolution, à M. Hochon, notaire à Pacy, dont la famille en est encore propriétaire au moins en grande partie.

Les armes des Sailly étaient : *d'azur à 3 têtes de butor arrachées d'or 2 et 1*.

AIGLEVILLE, canton de Pacy, à 140 m. d'alt. — Surf. terr., 322 hect. — Sol : alluvions contemporains, sables, calcaire grossier et craie blanche. — R. imp. n° 13. — 125 hab. — 4 Contrib., 1,366 fr. en ppal. — Rec. ord. du budj., 616 fr. — 1 permis de chasse. — 55. Percep. et Rec. des cont. ind. de Pacy. — 2 débit. — Réunion pour l'église et l'école à Villegats. — Bur. de bienf. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 22; de cant., 3.

Agriculture. — Céréales.

Industrie : 2 briqueteries et tuileries. — 5 *Patentés*.

Dépendance : LA GRANDE-FERME.

AILLY

Était avant la Révolution une paroisse du dioc. d'Evreux. — Doy. de la Croix-Saint-Leufroy. — Vic. et Elect. de Pont-de-l'Arche. — Baill. et Génér. du Rouen. — L'église, sous le vocable de Saint-Médard, était à la présentation du chapitre de Beauvais.

Ce nom doit venir de Ailli-Acus, domaine d'Aillius; on trouve dans les chartres du moyen-âge Alleyum, Allium et Allyacum.

Le domaine d'Ailly appartenait vers 940 à Leutgarde, fille du comte de Vermandois, épouse de Guillaume-Longue-Epée. Cette dame épousa en secondes noces, après l'assassinat de son mari, Thibaut-le-Tricheur, comte de Chartres, etc., dont elle eut Eudes I^{er}, comte de Chartres, son seul héritier.

Eudes I^{er}, comte de Tours, de Blois et de Chartres, épousa en secondes noces Berthe de Bourgogne, qui lui donna plusieurs enfants. L'un d'eux, Roger, chancelier de

France, évêque et comte de Beauvais, eut dans le partage de la succession de son père la terre d'Ailly, qu'il donna à son chapitre au commencement du XI^e siècle, avec l'église paroissiale et une chapelle dédiée à la sainte Vierge.

Le village d'Ailly n'a été témoin d'aucun fait historique intéressant; nous mentionnerons seulement que les registres de décès de la paroisse constatent que, de 1712 à 1714, une bête fit de grands ravages dans le pays, et que deux petites filles, l'une de quatre ans et l'autre de neuf, furent dévorées par elle; mais ils n'indiquent pas la nature de l'animal.

Le plein fief de haubert d'Ailly relevait primitivement du roi en son château du Vaudreuil, et à partir de 1515, de la vicomté de Pont-de-l'Arche; il avait dans sa mouvance les fiefs d'Asnières et de Tournebu, avec les droits de moyenne et basse justice. Les habitants étaient banniers du moulin du Bec et en même temps tenus, entre autres, des droits de gerbage, de piquets, de poitevines et de lignage (1); particulièrement les habitants du hameau du Gruchet devaient fournir un lit garni lors des visites des religieux dans leurs domaines.

Les armes du chapitre de Beauvais sont: *de gueules à la croix d'or, cantonnée de quatre clefs de même.*

ASNIÈRES était un huitième de fief qui appartenait, en 1455, à Charlotte de Léon, épouse de Drogon ou Dreux d'Asnières (2), et qui passa au chapitre de Beauvais en 1588.

TOURNEBU fut vendu par Guillaume de ce nom au chapitre, vers 1290. Ses armes étaient: *d'argent à la bande d'azur.*

Les autres fiefs qui se trouvaient sur la paroisse d'Ailly étaient:

LES QUAIZES, quart de fief relevant de la seigneurie de Bérrou à Aubevoye, qui passa dans les mains du chapitre, vers 1530.

LA PRÉVÔTÉ, qui avait été fleffée etc transmettait par héritage; plusieurs pièces de terre et de bois y étaient attachées, outre la moitié des amendes, les droits de reliefs et le treizième; mais aussi le prévost était tenu de fournir la prison et les liens pour garder les condamnés.

L'église est remarquable par les parties qui remontent au XII^e et XIII^e siècles.

L'ancien manoir du chapitre a été transformé en auberge. La chapelle qui existait au hameau des Quaizes, sert aujourd'hui de grange.

(1) Relevances en blé, en avoine et en charrois de bois.

(2) En 1419 le roi d'Angleterre avait enlevé aux époux Dreux d'Asnières, ce qu'ils possédaient dans la baillie de Caen, pour le donner à un anglais, mais ils furent remis en possession de leurs domaines vers 1450.

AILLY est la patrie de Guillaume Dagoumer, célèbre professeur de philosophie, mort en 1748. Aujourd'hui commune de 944 hab., canton de Gaillon, sur le Ru-du-Bec, à 156 m. d'alt. — Surf. territ., 1,555 hect. — Sol: sables avec meulières en fragments. — 4 Contrib., 11,424 en ppal. — Percpt. de Venables. — 3; et Rec. des cont. ind. de Gaillon. — 4 débit. — Paroiss. succ. — Presbyt. — Bur. de bienf., 1. — Ecoles de garçons et de filles. — 2 maisons d'école. — 30 permis de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 18; d'arr., 10; de cant., 6. — 17 hect. de communaux incultes. — Chem. de gr. comm. n° 42. — Ch. de moy. comm. n° 41.

Agriculture: Céréales. — 9,450 arbres à cidre.

Industrie: Deux moulins à vent, une Briqueterie. — 26 *Patentes*.

Dépendances: LE BOUT-DE-NEZ, LA BUCAILLE, GRUCHET, INGREMARE, MALPAU, MÉTREVILLE, LES QUAIZES, LE BEC, LA FOLIE, LA BROCHE, L'ORTIEK.

AIZIER

Était autrefois une paroisse du dioc. du Baill. et de la gén. de Rouen. — Des Doy., Vie. et Elect. de Pont-Audemer. — L'Église, dédiée à Saint-Pierre, était à la présentation de l'abbaye de Fécamp.

Les plus anciens titres portent Aésié, de aés, lieu aquatique; ce village remonte à une époque fort ancienne, il existait certainement à l'époque gallo-romaine, qui y a laissé des traces nombreuses; on a même trouvé sur son territoire certains monuments de la civilisation gauloise.

Suivant M. l'abbé Lebeurier, deux voies romaines partaient d'Aizier, l'une pour aller à Gravelle, et l'autre pour se diriger sur Sainte-Croix et gagner la vallée de la Risle (1) à Annebaut.

Aizier, sous la domination romaine, était un port assez important qui eut beaucoup à souffrir des invasions des hommes du Nord; après la conquête, il fut compris dans le domaine réservé par le chef. Ce fut Richard II, duc de Normandie, qui l'en détacha pour le donner en 1026 à l'abbaye de Fécamp, mais nous pensons qu'il avait dû appartenir à un chef normand, nommé Strotineus.

Au XII^e siècle la Seine changea de lit en s'éloignant d'Aizier et en laissant une certaine étendue de terrain, qui fut revendiquée par l'abbé de Fécamp et par le comte de Meulan; la contestation se termina par le

(1) Quelques savants supposent que ces deux voies mettaient en communication, l'une *Mediolanum-Aulerorum* (Évreux) et *Noricomagus* (Lisieux), et l'autre *Julitbona* (Lillebonne) et *Breviodurum* (Pont-Audemer).

partage de toutes les alluvions. A la même époque d'autres difficultés s'élevèrent entre l'abbé et le comte, au sujet de leurs droits respectifs dans la forêt de Brotonne, qui se trouvait en partie sur le territoire d'Aizier. Des jurés choisis par les parties déclarèrent que l'abbé pouvait prendre dans la forêt une charretée de bois par jour, y faire paître chaque année 200 porcs sans payer de redevance, et que les habitants d'Aizier avaient des droits déterminés par un pacte spécial et n'étaient pas coutumiers (1).

Une partie de l'église d'Aizier, qui existe encore aujourd'hui, a été construite au XII^e siècle. Vers la même époque, les moines fondèrent la chapelle de saint Thomas de Cantorbéry, destinée aux lépreux d'Aizier; elle est aujourd'hui complètement en ruines.

De 1336 à 1681, les changements de lit de la Seine furent l'occasion de nombreux procès entre les moines de Fécamp, le vicomte de Pont-Audemer et les habitants d'Aizier.

Une autre contestation s'éleva en 1398, entre l'abbaye et Henri de Bézu, au sujet du droit de chasse que ce dernier réclamait sur la baronnie d'Aizier; les héritiers du seigneur renoncèrent aux prétentions de leur auteur, et mirent fin au débat en 1459.

Aizier était une baronnie ayant droit de haute justice; les moines avaient droit de port pour charger et décharger toutes sortes de marchandises; les droits de four à ban de marché, de jeauge, etc., indépendamment des droits féodaux ordinaires; en 1611 l'abbaye afferma tous les revenus de sa baronnie d'Aizier moyennant 900 livres.

Lors de la Révolution tous les droits féodaux furent abolis et les biens des moines furent vendus par la nation.

AIZIER, canton de Quillebeuf, sur la Seine, à 27 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — Route dép. n° 19. — Surf. terr., 212 hect. — 4 Contrib., 1,817 fr. en ppal. — Rec. ord., budg. comm., 1,336 fr. — Bur. de donane, — 52 de Quillebeuf. — Percept. et Rec. des cont. ind. de Bourneville. — Eglise du XII^e siècle, réunie pour le culte à Sainte-Croix-sur-Aizier. — Bur. de bienf. — Ecole mixte. — Maison d'école. — 7 déb. boissons. — 4 perm. chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 70; d'arr., 14; de cant., 11. — Petit port, embarquement de cidre et grains.

Agriculture : Peu de céréales. — 600 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 11 *Potentés*.

Dépendances : ARSEAUX, LE FLAC et L'ÉGLISE.

(1) Ces droits sont constatés aux XII^e et XV^e siècles dans des coutumes que l'on trouve aux archives de la Seine-Inférieure.

AJOU

La commune actuelle se compose de trois anciennes paroisses : Ajou, Mancelles et Saint-Aubin-sur-Risle, qui ont été réunies en 1792.

1^o AJOU, du dioc. et baill. d'Evreux. — Doy. d'Onche. — Vic. de Beaumont-le-Roger. — Elec. de Bernay. — Génér. d'Alençon.

Le nom de cette paroisse est cité pour la première fois dans une charte de la seconde moitié du XII^e siècle, par laquelle Henri II, roi d'Angleterre, confirma la donation que Vauquelin de Mancelles et sa sœur avaient faite aux moines du Bec, du patronage de l'église d'Ajou, des dîmes de la paroisse, de la seigneurie et de 20 acres de terre près de l'église.

Quelques années après, l'abbaye du Bec échangea ses possessions d'Ajou, avec le chapitre d'Evreux, contre différents droits et avantages que les chanoines lui firent; il fut stipulé, entre autres conventions, que l'abbé du Bec et ses successeurs seraient à perpétuité chanoines d'Evreux, sans être tenus à résidence, et que leur prébende se composerait des droits de patronage et autres qu'avait le chapitre à Saint-Aubin-d'Ecosville, Marbeuf, la Roussière, Emalleville, Barc et Hellenvilliers (1).

Ici, comme partout, nous trouvons une famille portant le nom de la paroisse. Nous voyons en 1280 Raoul d'Ajou donner à l'abbaye du Bec le droit qu'il avait sur le moulin de Gadencourt, près de Meulan.

Les seigneurs du fief de Mesnil-Lucas ayant essayé à plusieurs reprises de s'emparer du patronage d'Ajou, au préjudice du chapitre, les chanoines obtinrent, en 1322, des lettres de Charles-le-Bel ordonnant au bailli de Rouen de leur en assurer la possession, et, en 1325, le vicomte de Pont-Audemer, lieutenant du bailli de Rouen, rendit une sentence pour faire exécuter les ordres du roi.

Ajou nous offre, au commencement du XVI^e siècle, des renseignements curieux sur la possession des bénéfices à cette époque. Nous empruntons à M. Lebeurier le récit suivant :

« Etienne de Couches ou Conchêez, curé d'Ajou, venait de mourir à 2 heures de l'après-midi, le 11 novembre 1505, lorsque Jehn Seurey, prêtre, partit d'Ajou pour se rendre à Rouen, franchit en quatre heures les douze ou treize lieues qui l'en séparaient, en changeant de cheval, et arriva à 6 heures du soir. Il se rend « tout botté chez le cardinal Georges d'Amboise, pour lui annoncer la mort d'Etienne de Couches, et solliciter la cure d'Ajou,

(1) M. Lebeurier, *Ajou*.

« dont la collation, prétendait-il, appartenait au cardinal légat du pape. Le bénéfice lui fut accordé et il fut mis immédiatement en possession. Mais pendant que Seurey courait à Rouen, un autre prêtre, Jehan de Vétigni, courait à Evreux pour annoncer la mort du curé défunt à Jacques Baudoux, chanoine, qui était en tour de bénéfice, c'est-à-dire qui avait le droit de nommer aux bénéfices dépendant du chapitre et vacants, pendant la semaine, droit que les chanoines exerçaient successivement. Il y arriva à six heures du soir, précisément à la même heure que Seurey à Rouen; messire Baudoux fit immédiatement assembler le chapitre devant le portail de la cathédrale et lui présenta, pour occuper la cure d'Ajou, Toussaint Lefrançois, clerc, qui fut agréé et mis en possession par le vicaire-général du diocèse, le 13 novembre 1505.

« Peu de jours après, Lefrançois résigna son bénéfice entre les mains de l'évêque d'Evreux, et le 17 novembre, Jehan Collas, chanoine, qui était semainier, présenta pour curé Jacques Baudoux lui-même, qui fut agréé et mis en possession le 23. Au mois de mars suivant, Seurey interjeta *« Clameur de Haro*. Après plusieurs années de procédure aux assises de Beaumont-le-Roger, pendant lesquels les fruits et revenus du bénéfice furent placés sous séquestre, l'affaire fut portée au parlement, qui la termina par arrêt du 28 juillet 1508 dont voici le dispositif :

« La Cour en fesant et disant droit « aux parties sur le principal de la matière, « a mis et met ledit Seurey en amende dudit haro, a maintenu et gardé, maintient et garde ledit Baudoux en la possession et jouissance dudit bénéfice d'Ajou, fruits et revenus d'iceluy, lève le sequestre à son profit et condamne Seurey en restitution des levées se aucunes en cueillées et perçues ou empêchées cueillir et percevoir et la condamne aux dépens. »

En 1519, le chapitre abandonna aux curés de la paroisse la seigneurie d'Ajou en se réservant seulement la collation du bénéfice; aussi, à partir de cette époque les curés prenaient la qualité de *seigneurs temporels et spirituels* et payaient au chapitre une rente de 4 l. 5 sous.

Cet état de choses dura jusqu'à la Révolution, qui s'empara des biens et les vendit au profit de la nation. Le dernier curé, seigneur temporel, fut Henri Bardel, qui l'était encore en 1790.

Fiefs : LES GREZ, quart de fief de haubert, relevait de la baronnie des Bottereaux. Il appartenait, au xv^e siècle, à la famille de Pommereuil et il passa successivement des

maines de Mathieu de Pommereuil, qui le possédait en 1498, à Jacques de Pommereuil I du nom, Jacques II de Pommereuil, Nicolas de Pommereuil, puis à Françoise Renée de Pommereuil, fille de ce dernier, qui le porta avant le 24 avril 1674 à François-Paul de Gaudechard.

Pommereuil : *de gueule au chevron d'or accompagné de 3 molettes de même.*

Pierre-François Gaudechard était seigneur des Grez en 1691, il portait : *d'argent à 3 merlettes de gueule mises en orle.*

Guy César de la Luzerne, marquis de Benzeville, etc., posséda le fief des Grez de 1696 à 1725, après lui, son fils le vendit avec d'autres domaines, à Louis, comte de Prie, le 15 février 1755. Les armes de la Luzerne étaient : *d'azur à la croix ancrée d'or chargée de 5 coquilles de sable.*

Louis de Prie, fils du comte, devint seigneur des Grez vers 1760, mais, ruiné par de folles prodigalités, il vendit son fief à Philippe Ducloux Lange, le 5 décembre 1776. Prie : *de gueule à 3 tierces feuilles d'or, 2 et 1.*

Le nouvel acquéreur ayant fait de mauvaises affaires, ses créanciers firent saisir le domaine utile, qui fut acheté en 1782 par MM. Levasseur frères, négociants à Rouen; quant aux droits féodaux que s'était réservé Ducloux Lange, ils furent abolis par la Révolution.

MESNIL-LUCAS. Le fondateur de ce fief est connu par une charte de l'abbaye du Bec, de 1208, par laquelle Lucas du Mesnil donna aux religieux trois acres de terre, au bois Chevrenil, sur la paroisse du Noyer.

En 1469, Olivier de Dampierre était seigneur du Mesnil-Lucas. Après lui, en 1515, son fils Pierre lui succéda et vendit probablement son fief qui se trouvait, en 1558, entre les mains de Guillaume Foucault, chanoine d'Evreux, dont la famille le posséda plus d'un siècle. Il passa ensuite à la famille Pommereuil et suivit le sort du fief des Grez.

C'était un quart de fief de haubert, relevant de Beaumesnil.

2^e MANCELLES. Paroisse du doy. et de l'archidioc. d'Ouche; vic. de Beaumont.

L'église, dédiée à saint Côme et à saint Damien, était à la présentation du seigneur de Moulin-Chapelle (1).

Une charte de Lire, de la fin du xi^e siècle, contient sur Mancelles le paragraphe suivant : « Richard Mahiart et Simon de Gout-« tières virent un jour trouver Hildebert, « abbé de Lire, et le prièrent d'obtenir du « seigneur de Breteuil (2), de donner au

(1) Fief sur la Houssaie dont nous aurons occasion de parler.

(2) C'était alors Guillaume, fils du fameux Guillaume Fritz-Osbern.

« couvent le service qu'ils lui devaient, à cause de son fief de Mancelles. Le seigneur de Breteuil, vaincu autant par l'amour qu'il portait au monastère que par les prières de l'abbé, consentit à cette demande et posa sa donation sur l'autel de Lire, en présence d'une foule de monde, de Roger de Glos et des seigneurs du fief Roger et Simon, etc. »

On voit par là, qu'en général, les vassaux préféraient la suzeraineté des abbayes à celle des chevaliers.

Au XII^e siècle, Vauquelin de Mancelles était seigneur de cette paroisse; elle passa ensuite aux seigneurs du Moulin-Chapel, que nous voyons pendant une longue suite de siècles possesseurs de Mancelles en même temps que seigneurs du fief des Grez (1), du Mesnil-Lucas, etc.

Le cartulaire de saint Taurin fait mention de Richard-le-Bel et de Jeanne, sa femme, de Mancelles.

Fief. Sur le territoire de Mancelles se trouvait le fief de BROUTE-CHAPON, qui devait son nom à son premier propriétaire, nommé Raoul, et qui relevait du roi.

En 1195, Raoul Broute-Chapon paya au trésor royal 50 sous pour avoir le droit de procéder à une enquête; il figura comme témoin dans une donation faite à Nicolas de Bernay et dans une charte de Robert du Boulay en faveur du couvent de Notre-Dame-du-Lesme.

Au XIII^e siècle, Michel Mauclerc vendit aux moines de Lire un setier de froment sur sa dime, dans le fief de Broute-Chapon.

Lors de la montre de 1469, ce fief appartenait à Jehan de Saint-Clair, écuyer, seigneur en même temps des Petits-Monts, à Saint-Aubin-le-Guichard et du Tilleul. Ce personnage, le premier inscrit sur la liste des archers de la vicomté de Beaumont-le-Roger, se présenta à cheval et bien armé.

A partir de 1560, Broute-Chapon eut les mêmes seigneurs que la paroisse de Mancelles.

3^e SAINT-AUBIN-SUR-RISLE. Toutes les paroisses dédiées à saint Aubin remontent à une haute antiquité. Saint-Aubin-sur-Risle, du doyenné d'Ouche portait, au XII^e siècle, le nom de Vernet « *Vernetum*, » d'après une charte de Robert de Leicester; on trouve aussi Saint-Aubin-de-Vernet, *S. Albinus de Vernets* dans une charte de 1251 du cartulaire de Saint-Taurin.

En 1221, Robert de Courtenay, qui avait été gratifié du domaine de Conches, enlevé aux Tosny, céda à Guillaume des Minières le patronage de Berville, Collandres, Ro-

milly, la Houssaye et Saint-Aubin, probablement sur Risle.

Mathieu de Saint-Aubin, gendre de Gilbert de Lallier, nous paraît avoir été seigneur de la paroisse dont nous nous occupons; ce même Mathieu vendit, en 1260, à Raoules Essarts, moyennant 30 l. tournois et la rente annuelle d'une paire de gants blancs, du prix de 4 deniers, pouvant aller à sa main et à celle de ses héritiers; une rente de 40 s. tournois et 10 poulets assise sur des terres voisines de celles de Guillaume des Minières.

Il y avait autrefois un moulin à Saint-Aubin, dont il ne restait plus que la place en 1414 (1).

En 1469, la seigneurie de Saint-Aubin appartenait à Loys le Conte qui, se trouvant fort âgé, présenta à sa place, à la montre de Beaumont, son fils, Estienne le Comte.

Des 1514, Christophe le Louterel, écuyer (2) était seigneur temporel de Saint-Aubin-sur-Risle, il eut pour successeur Adrien le Louterel, son fils, sieur de Saint-Aubin et des Jardins (3), qui épousa, en 1560, Marie d'Argences, dont il eut Jean II^e du nom, marié à Marguerite des Châteaux.

Nicolas le Louterel, I^{er} du nom, seigneur de Saint-Aubin et des Jardins, fils de Jean II^e, fut fiancé en 1607 avec Esther d'Ernevilledelaunai.

De ce mariage naquit Robert le Louterel, écuyer et seigneur de Saint-Aubin, etc., après lui, Nicolas le Louterel II, Louis le Louterel et Charles le Louterel possédèrent successivement la seigneurie et le patronage de la paroisse.

La maison le Louterel portait : *d'azur à deux loup cerviers d'or, passant l'un au-dessus de l'autre.*

M. Le Bigre, déporté pour refus de serment, a été le dernier basé de Saint-Aubin-sur-Risle. Un prêtre constitutionnel et marié, nommé Bardel, y exerçait, avant le concordat, les fonctions curiales.

Fief. LES HAUTS-CHÊNES. En 1469 Jehan-le-Roux, seigneur des Hauts-Chênes et de Gouttières, en partie, se présenta à la montre monté à cheval, armé de brigandines, salade, dague et vouge.

En 1562, Guillaume du Bois et ses cohéritiers étaient seigneurs du Basé-Richer, de la Jaujuppe (4), des Hauts-Chênes, de Gouttières, de la Mare-aux-Oulx, le tout estimé à 500 l. de revenu.

Du Bois, escuyer, sieur de l'Étang de la

(1) M. de Beurepaire.

(2) Il était fils de Jehan le Louterel I^{er} du nom, écuyer, sieur des Jardins, à Thévray.

(3) Ces deux fiefs furent taxes, en 1562, à 11 livres. En 1760, Louis le Louterel pour le fief seul de Saint-Aubin, fut imposé annuellement à 60 livres.

(4) A Grandvilliers.

(1) Les Pommereuil, La Luzerne, de Prie (voir ci-dessus, *Fief des Grez.*)

Jaujuppe : *de sable à l'aigle au vol abaissé d'or.*

Gabriel de Moucheron, sieur du Boulay, possédait, en 1627, le fief noble des Hauts-Chênes, qu'il vendit le 1^{er} juin de ladite année à Nicolas le Louterel II, dont la famille le conserva jusqu'à la Révolution.

AJOU, canton de Beaumesnil, sur la Risle, à 144 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — Chem. gr. comm., n^{os} 11 et 63. — 374 hab. — Surf. terr., 862 hect. — 4 contrib., 6,825 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 1,979 fr. — *cs*, Percep. et Rec. cont. ind. de Beaumont-le-Roger. — Eglise très ancienne, paroiss. succ. — Réunion d'école à Ferrière-Haut-Clocher. — Bur. bienf. — 1 déb. boiss. — 1 perm. ch. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 30; d'arr., 20; de cant., 7.

Agriculture: céréales, prairies. — 8,000 arbres à cidre.

Industrie: Tissage de toiles. — 3 moulins à blé.

13 *Patentes*.

Dépendances: LE BAS-D'AJOU, LA BRUNETIÈRE, LES GREZ, MANCELLES, LE MESNIL-LUCAS, LE MOULIN-CHAPELLE, LE MOULIN DE CHATEL-LA-LUNE, SAINT-AUBIN-SUR-RISLE, LE TROUILLARD, LE HAMERAIS, LES CLOS-GALES.

ALISAY.

Ancienne paroisse du dioc. du baill., de la génér. de Rouen. — Du doy. de Perriers. — De la vic. et de l'élec. de Pont-de-l'Arche.

Lieu planté d'alisiers, suivant T. Duplessis, propriété d'Alisius ou d'Alicianus, suivant d'autres, telle serait l'origine de ce nom.

Une partie d'Alisay était comprise au IX^e siècle dans le territoire de Pitres, un des endroits les plus fameux de notre histoire locale.

Lorsque Rollon voulut remonter la Seine, dans l'intention de piller Paris, sa flotte fut arrêtée à Pont-de-l'Arche par les fortifications que Charles-le-Chauve y avait élevées; les pirates quittèrent alors leurs vaisseaux et s'établirent sur les bords de la Seine, dans un camp entouré de fossés et de levées de terre, situé à cheval, sur les paroisses d'Alisay et d'Igenville, où ils attendirent les Français. Ceux-ci ne tardèrent pas à les attaquer et à pénétrer dans le camp, mais à peine y furent-ils entrés, que les Normands se précipitèrent sur eux et les massacrèrent. Le reste de l'armée française prit la fuite, laissant le cours de la Seine entièrement libre.

La paroisse d'Alisay se trouva comprise dans les domaines que le roi de France

abandonna aux Normands par le traité de 911. Elle appartenait vers 1050 à Guillaume, fils d'Osbern de Crépon, comte de Breteuil, et elle passa successivement à Guillaume II, comte de Breteuil; à son fils naturel, Eustache de Breteuil, gendre de Henri I^{er} d'Angleterre, qui la lui enleva pour la donner à Guillaume de Guader, en 1119. Amicie de Guader, fille de Guillaume, apporta cette même terre en dot à Robert de Meulan, comte de Leicester; Amicie de Leicester, leur fille, la fit passer en 1181 dans la famille de Dammartin, par son mariage avec Albéric, comte de ce nom.

Les seigneurs de Dammartin, Albéric II du nom de Renaud, possédèrent la seigneurie d'Alisay de 1199 à 1214. Leurs armes étaient : *fascé d'azur et d'argent de six pièces*.

Après la bataille de Bouvines, Philippe-Auguste confisqua la terre d'Alisay, mais Louis VIII la rendit à Mathilde de Dammartin, fille de Renaud, qui avait épousé Philippe-Hurepel, fils naturel de Philippe-Auguste.

Robert de Dreux, qui portait : *échiqueté d'or et d'azur à la bordure de gueules*, posséda la seigneurie d'Alisay de 1231 à 1236. A sa mort, elle revint à Mathilde de Dammartin, en 1241. Cette dame se retira dans son château d'Alisay ou de Rouville, où Eudes Rigaud vint la visiter le 9 mars 1252; pour donner à l'archevêque un témoignage de sa bienveillance, elle lui abandonna pour lui et ses successeurs, le 12 novembre 1258, le patronage de l'église d'Alisay, et mourut en 1259, laissant son riche héritage à des collatéraux.

En 1324, Jean Gougeul possédait le fief de Rouville, auquel celui d'Alisay avait été réuni; il le laissa en 1350 à son fils Jean, qui épousa Jeanne de Villaines, fille de Pierre, sénéchal de Toulouse; il fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364. Il eut pour successeur à Rouville, Pierre Gougeul, chevalier, conseiller, chambellan et maître d'hôtel du roi, qui rendit avec du fief de Rouville, sans faire mention de celui d'Alisay, le 7 novembre 1374.

Pierre Gougeul acheta en 1398 le fief de la Boche, situé sur Alisay, que l'on appelait aussi « le fief du roi, » parce qu'il était situé près du château royal de Pont-de-l'Arche. Ce seigneur combla de ses bienfaits l'abbaye de Bonport, donna une rente de 25 sous tournois au prieuré des Deux-Amants, fonda deux chapelles en l'honneur de saint Pierre et de saint Antoine, dans la paroisse d'Alisay, et après avoir été capitaine de Pont-de-l'Arche, lieutenant des maréchaux de France en Normandie, commis pour recevoir la monstre de 300 lances destinées à la défense de Cherbourg, en 1380, il fut tué à la

bataille d'Azinecourt, laissant pour héritiers, Regnier et Pierre de Rouville, ses enfants.

L'aîné, Regnier, survécut peu de temps à son père, son frère lui succéda en 1416; la même année il rendit hommage au roi du fief de Rouville (Alisay), du fief du roi et de divers autres.

Pierre de Rouville défendit en 1418 Pont-de-l'Arche contre Henri V, roi d'Angleterre, et lorsque la ville fut forcée de se rendre, il obtint un sauf-conduit, mais ses biens furent confisqués et donnés à un chevalier anglais, nommé Jean Sulton, à la charge de la redevance d'un fer de lance à la saint Jean de chaque année. Quelque temps après, Pierre de Rouville reentra en grâce auprès du monarque anglais, qui lui rendit ses biens, en s'en réservant la haute justice. Ce seigneur servit loyalement son nouveau maître, ce qui ne l'empêcha pas de conserver ses fiefs après la réduction de la Normandie par Charles VII. Il avait épousé Aldonce de Braquemont, fille de Robert, amiral de France, dont il eut trois fils.

L'aîné, Jacques Gougeul de Rouville, qui devint chanoine de Rouen, lui succéda en 1459; il mourut en 1491, laissant les terres de Rouville et de la Boche à son neveu, Louis de Rouville, qui les conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1527.

Les différents seigneurs de ce nom qui ont été ensuite propriétaires des terres d'Alisay et de la Boche, depuis 1491 jusqu'en 1684, sont : François de Rouville, de 1527 à 1549; Jean de Rouville, de 1549 à 1589; Jacques de Rouville, de 1589 à 1628, et François de Rouville, de 1628 à 1684. Ce dernier rendit aveu au roi, en 1633, des fiefs de Rouville, de la Bosse (Boche) et de Grainville-la-Teinturière.

La seigneurie de Rouville fut pendant quelque temps érigée en comté en faveur de François de Rouville, le 21 février 1664; mais cette érection n'eut pas de suite, les créanciers du nouveau comte firent vendre ses biens, et les terres de Rouville et de la Bosse furent adjugées à Gilles Hallé, président à mortier au parlement de Rouen, le 11 septembre 1684.

Les armes des Rouville étaient : *d'azur semé de billettes d'or à deux goujons adossés de même.*

Les seigneurs du nom de Hallé qui ont possédé les fiefs de Rouville et de la Bosse, sont :

De 1684 à 1692, Gilles Hallé dont nous avons parlé.

De 1692 à 1758, Jehan-Gilles Hallé, fils du précédent, qui fut aussi président à mortier. Ce seigneur payait une rente de 150 l. à une sœur de la Providence, chargée de tenir l'école des filles; l'école de garçons

était dirigée par le vicaire de la paroisse, c'est lui qui fit construire le portail de l'église.

De 1758 à 1775, Gilles-Louis Hallé, comte de Rouville, fils du précédent. Il fut comme son père, président à mortier. Il eut de nombreuses difficultés avec le curé de la paroisse; l'archevêque y mit fin par une lettre du 19 décembre 1767. Louis XV voulant récompenser le président Gilles-Louis Hallé des services rendus à la royauté par ses ancêtres et par lui, érigea en sa faveur la terre de Rouville en comté.

De 1779 à 1780, Gilles-Charles-Marie Hallé, fils du précédent, qui ne survécut à son père que dix-huit mois.

De 1780 à 1790, Louis-Guillaume Hallé, frère du précédent, qui vendit à madame Marie-Madeleine Franlt, veuve de messire de Berroyer, les fiefs de Rouville et de la Bosse, avec leurs dépendances, moyennant 527,000 livres.

Les armes de cette famille étaient : *d'azur à fasce d'argent, chargée de 2 étoiles de sable et accompagnée de 3 étoiles, 2 en chef et 1 en pointe.*

Les héritiers de la dame de Berroyer vendirent le château et les terres de Rouville à M. Philippe Bizet, le 1^{er} messidor, an VIII; ils passèrent ensuite, par succession, à M^{me} de la Poterie. Les autres propriétés achetées par madame de Berroyer furent vendues à M. Legris, dont les héritiers les possèdent encore.

Rouville était un plein fief de haubert auquel celui d'Alisay avait été réuni dès le xiv^e siècle, avec droit de haute, moyenne et basse justice. L'ancien château est aujourd'hui en ruine.

L'église, dédiée à Saint-Germain, remonte avant 856. Les chefs français y recurent la communion le matin de leur rencontre avec les Normands. L'archevêque de Rouen en avait la présentation. Le seigneur du lieu présentait aux chapelles de Saint-Antoine et de Saint-Pierre, qui se trouvaient sur le territoire d'Alisay.

ALISAY, canton de Pont-de-l'Arche, sur la Seine, à 66 m. d'alt. — Surf. terr., 862 hect. — Sol d'alluvions contemporaines. — R. dép. n^o 12. — Chem. d'int. com., n^o 58. — 550 hab. — 4 Contrib., 6,980 fr. en ppal. — Rec. ord. du budg., 2,689 fr. — Rev. com., 48 fr. — 5 perm. de chasse. — Parris. succ. — \square et Percep. et Rec. des cont. ind. de Pont-de-l'Arche. — 9 débit. de boiss. — Ecole mix. dirigée par une sœur. — Maison d'école. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 34; d'arr., 14; de cant., 3. — 75 hect. de terrains incultes.

Dépendances : ROUVILLE, LA MAISON-ROUGE, LE SOLITAIRE.

Agriculture : céréales, légumes. — 1,200 arbres à cidre.

Patentés, 20.

AMBENAY

Était autrefois une paroisse du dioc. et baill. d'Évreux. — Vic. et élec. de Conches. Génér. d'Alençon.

L'église, sous le vocable de Saint-Martin, était à la présentation de l'abbé de Lire; la tour carrée qui la surmonte date du xv^e siècle.

Ambenay, en latin *Ambenaium*, est, à notre avis, d'origine celtique. M. Le Prévost suppose qu'il signifie domaine d'Ambenins; en 1834 on y a découvert 196 médailles d'or très bien conservées et très précieuses par leur rareté et la variété des types, de la fin de la république romaine et du règne d'Auguste. On voyait encore, il y a quelques années, un dolmen druidique sur le territoire de ce village.

Sous les Normands, Ambenay, par suite de sa situation topographique, fut compris dans le domaine de Breteuil, concédé à Herfaste, frère de la duchesse Gunnor. Il passa d'abord à Osbern, fils d'Herfaste, puis à Guillaume, son petit-fils. Ce dernier en disposa en faveur de l'abbaye de Lire, qu'il fonda en 1085.

Le nom d'Ambenay se trouve cité au xiii^e siècle dans une charte de Robert, comte de Leicester et de Breteuil, mais il en est plus souvent fait mention à partir du xiii^e siècle; ainsi :

En 1202, Guillaume, curé d'Ambenay, fut témoin dans une charte de Robert du Boulay en faveur de Notre-Dame-du-Lesme; ce même Robert donnait vers la même époque, à l'abbaye de Lire, tout ce qu'il possédait sur le Moulin-d'Ambenay.

Vers 1210, Guillaume d'Ambenay et Julienne, sa femme, remirent aux moines de Lire 7 s. angevins de rente, les corvées, charges accidentelles, plaids et autres services qui leur étaient dus annuellement sur le tènement que les moines possédaient aux Frétils.

En 1214, le Robert du Boulay, dont nous venons de parler, donna à Girard d'Auvergnay, le quart de la vavassorie d'Ambenay avec d'autres propriétés qui passèrent bientôt entre les mains des moines de Lire.

On trouve, en 1217, une charte d'Albercia du Chesnay et de Jean Erart, son fils, en faveur de Herbert Croc, rédigée en présence de tous les habitants d'Ambenay: « *Coram hominibus de Parochia Sancti Martini de Ambenaya* ».

En 1233, Guillaume du Moulin-Hamet vend aux religieux de Lire le moulin Hamet,

situé entre le pont d'Ambenay et celui de Neaufles-sur-Rille.

Nicolas Croc, fils de Herbert Croc, chapelain de Notre-Dame de Rugles, donna à l'abbaye de Lire, en 1247, son pré de Transières, situé près du moulin Ratier, qui existe encore à Ambenay; l'année suivante, il ajoute à cette libéralité son pré de l'Aube, situé près de l'écluse du moulin du Désert, également sur la paroisse d'Ambenay.

En 1257 Raoul Thiberge donne à l'abbaye de Lire divers biens, entre autres une pièce de terre sise près la croix d'Ambenay.

Guillaume du Plessis, évêque d'Évreux, confirma en 1326 au curé d'Ambenay une donation de Guillaume Edouard, vingt-troisième abbé de Lire (1).

Au commencement du xvii^e siècle l'abbaye de Lire avait, selon toutes apparences, vendu la seigneurie d'Ambenay, puisque nous la voyons à ce moment en la possession de la famille Baudot, qui portait : *de sable au chevron d'or, accompagné de 3 voilettes d'argent de même*.

Cyprien de Baudot était seigneur d'Ambenay, en 1509. Un de ses descendants, François de Baudot, écuyer, était propriétaire du fief d'Ambenay en 1634; il avait épousé noble dame Marie de Bardonil et était capitaine gouverneur de la ville et tour grise de Verneuil.

Charles de Baudot, petit-fils de François, était seigneur d'Ambenay et de Fumichon; il eut de son mariage avec Françoise Alorge de Malicorne, entre autres enfants, Charles de Baudot, deuxième du nom, qui lui succéda vers 1730, et dont la fille, Madeleine-Charles-Jacques Baudot de Fumichon, épousa Henri-le-Bœuf, chevalier, comte d'Osnoy, seigneur et patron du lieu.

La paroisse d'Ambenay était couverte de fiefs que nous allons passer rapidement en revue.

1^o Celui de BAILLY resta dans la famille de ce nom depuis 1195 jusqu'au xv^e siècle et passa alors à un seigneur nommé Marc de Contes, demeurant à Ivoy, qui portait : *écartelé au 1^{er} et au 4^e d'azur, chevronné d'or, semé de 3 croix de gueules, au 3^e et 4^e d'argent bandé de gueules, chargé de 3 tourteaux de sable*.

Le fils de Marc, Louis de Contes, était seigneur de Rugles et du fief Bailly, en 1469.

Au milieu du xvii^e siècle, Michel de Poissieux, chevalier de l'ordre, baron d'Anglure, était seigneur de Rugles et de Bailly et présenta à la cure de Sainte-Opportune à cause de sa baronnie et de son fief de Bailly.

2^o LA BONNEVILLE, on a dit Bonneval. Ce fief appartenait, en 1210, à Nicolas de Bonneval.

(1) *Gallia Christiana*.

3° LE BOSHION (*Roscum hugonis*). Dans une charte du XI^e siècle, Guillaume d'Onche est indiqué comme possesseur de ce fief.

En 1342, Pierre de Moyaux renonça à la prétention qu'il avait eue d'assujétir les hommes du Boshion de faire fouler leurs draps à ses moulins de Rugles.

La famille de Baudot possédait ce fief en 1510. Pierre de Baudot, écuyer, en était seigneur en 1662.

4° CHÈNECOURT. En 1214, dans une charte en faveur de Notre-Dame-du-Lesme, on trouve parmi les témoins Robert de Chêne-court.

5° LE CHESNEY ou QUESNAY. Ce fief, dont le nom ne figure plus dans les hameaux d'Ambenay, appartenait en 1217 à Albercia du Chesney et à son fils Jean Erart et mourait de la seigneurie d'Auvergny.

6° LES SIAULES. En 1247, les frères du Désert ou de Notre-Dame-du-Lesme possédaient ce fief et y avaient un moulin. En 1562, Guillaume Herier, écuyer, était seigneur des Siaules. On attribue à la famille Herier, qui était d'origine écossaise, la création du manoir fortifié de Mauny.

7° LA ROCHE et LES NOËS paraissent avoir été des fiefs; De la Vallée, écuyer, sieur des Noës, de la Roche et de la Crèche, maintenu le 4 janvier 1667 dans l'élection de Bernay, portait : *d'azur à 3 croissants d'or*.

8° BOTTEREAUX. Il y avait en ce lieu une chapelle transformée aujourd'hui en usine.

9° LA RIVIÈRE. Dans la donation que Philippe-Auguste fit, en 1219, à Robert de Los, il est question, parmi les domaines concédés du pré de la Rivière-sur-Risle. *Riparia super Risle*.

Christophe de Moriancourt, écuyer, et Maître Nicole Girard, étaient seigneurs de la Rivière, à Ambenay, en 1562.

Leur fief était estimé à 12 s. d'impôts.

AMBENAY, canton de Rugles, sur la Risle, à 206 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — Surf. terr., 1,680 hect. — R. dép. n° 9. — Ch. de moy. comm. n° 23. — 851 hab. — 4 Contrib. , 10,165 fr. en pal. — Rec. ord. du budg., 3,917 fr. — 15 perm. de chasse. — Rec. Percep. et Rec. des cont. ind. de Rugles. — 13 débit. — Paroiss. suc. — Ecole mix. — Maison d'école avec mairie. — Presbyt. — Bur. de bienf. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 47; de cant., 2.

Dépendances : BAILLY, LA BONNEVILLE, LA BORNE, LE BOSHION, LE BOUT-DU-BOIS, CHÈNECOURT, LE CORNET, LE COURANT, LE CULORON, LA FLEURIÈRE, LE GACEL, LAUNAY, LE LONG-DE-L'EAU, LE LONG-DES-BOIS, LES MARDELLES, LES MARES, LES RENARDIÈRES, LES SIAULES, TRANSIÈRES, LES VIVIERS, LE BUAU, MAUNY, LES POTERIES, LA ROCHE, L'HERMITE, LE MOULIN-ROGER, LE CHÈNE-

BRANCU, LA MÉTAIRIE, MAUREPAS, LES NOËS, LES BOTTEREAUX.

Agriculture : céréales, prairies. — 0,000 piéds d'arbres à cidre.

Industrie : une fonderie de laiton; 2 tréfileries de fer; 2 tréfileries de laiton; — fabrique de clous, grande fabrique d'inglès. — Deux moulins à blé. — 39 *Patentes*.

AMÉCOURT

Était avant la Révolution une paroisse de l'Archidiaconat du Vexin normand, du Doy. de Gisors; relevant pour les cas ordinaires de la haute justice de Mainneville, et pour les cas royaux et d'attribution, du Baill. et de l'Elect. de Gisors.

L'église, dédiée à saint Hellier, resta jusqu'en 1657 à la présentation de l'abbé de Saint-Germer; ce droit fut ensuite exercé par le seigneur du lieu.

Amécourt a été dénommé : Amata curia, Amécuria et Amercourt; pour les uns c'est la cour, l'enclos, la mesure d'Aimé; pour les autres ce nom signifie pays difficile à cultiver de Amara curia.

Ce village se trouvant placé à l'extrême frontière de la Normandie, sa défense ne devait être confiée qu'à des seigneurs bien dévoués à leur souverain; c'est là sans doute l'origine de la concession faite par les rois anglo-normands d'un fief qui, en dehors de la seigneurie de la localité, était placé, moitié sur Amécourt et moitié sur Saint-Denis-le-Ferment, autre village peu éloigné de la ligne de l'Épte.

Avant 1180, Mathieu de Mussegros avait hérité de ce fief, car cette même année il paya 20 liv. pour en être mis en possession.

Immédiatement après la conquête, ce même fief fut donné à Guillaume de l'Isle et à Mathieu de Mussegros, qui se trouvèrent ainsi posséder chacun une moitié de fief à Amécourt et à Saint-Denis. Voici comment s'exprime à cet égard le *Registrum* de Philippe-Auguste :

« Guillaume de l'Isle a la moitié d'un fief à Saint-Denis-le-Ferment, et à cause de lui il doit un mois de garde au château de Neaufles, et ses hommes doivent réparer une perche des fossés à ses frais et cons-truire une herse et aider à apporter le merrain nécessaire pour faire les pieux lorsque besoin sera. Mathieu de Mussegros a également la possession de la moitié de ce fief et doit le même service. »

Dans un autre exemplaire du *Registrum* postérieur à celui que nous venons de citer, il est répété que Guillaume de l'Isle doit un mois de garde au château de Neaufles en raison de son fief. L'autre moitié se trouve alors entre les mains de Jean de Mussegros,

fils de Mathieu; il ne doit que quinze jours de garde; « mais pour compléter le mois, ceux qui possèdent le reste du fief, » dit le *Registram*, « sont obligés aux quinze autres jours. » Ce qui établirait que Jean n'aurait hérité que de la moitié de la portion de Mathieu de Mussegroit.

Le village d'Amécourt appartenait, vers 1142 à Guillaume de Roumare, seigneur de Neufmarché.

Une bulle du pape Innocent III, datée de 1190, nous apprend que l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy avait des revenus dans le fief d'Amécourt, appartenant alors à Guillaume Pelet.

Le Pouillé d'Eudes Rigaud constate aussi que, du temps de ce prélat, la seigneurie d'Amécourt était possédée par ce même Guillaume Pelet.

En 1261 Gautier, curé honoraire d'Amécourt, recut l'ordination des mains d'Eudes Rigaud.

Un des successeurs de Guillaume Pelet à la seigneurie d'Amécourt était, en 1284, Guillaume Calletot qui portait : *d'or à un lion de gueules, rampant à collier d'argent*.

Philippe-le-Bel acheta cette terre au commencement du xiv^e siècle, pour la donner avec d'autres à Enguerrand de Marigny; peu après il ajouta à cette libéralité une redevance de 32 liv. 10 sous, que lui payaient les sept Villes-de-Bleu, (1) ainsi appelées à cause d'une forêt de ce nom, qui dépendait du domaine royal; on a fait dériver le nom de *bleu* de *ablutus homicide*; d'autres, à l'opinion desquels nous nous rangeons volontiers, pensent que *bleu* voulait dire *maraudeur*, et que l'on disait les *sept Villes-de-Bleu* ou de *maraudeurs*, en raison des ravages que les habitants des sept villages faisaient dans la forêt.

En 1308 le roi accorde encore à son favori la haute justice du fief de Mainneville, dont dépendait Amécourt et qui faisait partie du domaine royal.

Hector d'Amécourt, écuyer portait : *d'or à 3 pals de sable*; ainsi que le constate le dénombrement donné à Louis de Bourbon, seigneur de Clermont, en 1366.

Crespin d'Amécourt, écuyer par le même dénombrement, portait : *d'or à 3 pals de sable à la crotte de gueules*.

La seigneurie d'Amécourt fut vendue en 1519 par Guillaume de Fours, dont la famille la possédait depuis longtemps, à Guillaume de Beauvais (2). Celui-ci la garda peu de temps et la vendit à Nicolas de Marlé, qui eut une

contestation avec les habitants de son domaine au sujet de plusieurs marais sis dans la paroisse d'Amécourt, joignant la rivière qui avaient été de tout temps commune entre eux et qu'il voulait s'approprier.

La famille de Marle, qui portait : *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois ailerons de gueules*, conserva le domaine d'Amécourt pendant environ un siècle; Louis Sublet, chevalier, seigneur de Nainville, en fit l'acquisition par acte passé devant les notaires du Châtelet de Paris, le 19 avril 1655.

Nous voyons ensuite Pierre Dufour de Longuerue posséder cette seigneurie, de 1668 à 1707; puis M. Carpentier l'acheta pour la revendre, en 1735, à un conseiller au Parlement de Paris, nommé Lefebvre, dont le petit-fils, Adrien Lefebvre d'Amécourt, conseiller de grande chambre au Parlement, émigra en 1792 et mourut en Prusse.

Une partie des terres de la seigneurie était passée, en 1806, à un M. Lefebvre, né à Villiers-le-Bel, banquier à Paris; elle fut vendue par ses petits-enfants, en 1863, à M. Bataudy, maire du pays.

Un aveu de 1451 établit qu'Amécourt était un plein-fief de haubert relevant de la seigneurie de Mainneville.

L'église est très ancienne; le côté nord est roman et remonte au xi^e siècle. La tradition veut qu'il y ait eu une maladrerie dans cette paroisse; mais nous n'avons trouvé aucun titre qui le constate.

Les moines de Saint-Germer ont possédé de grandes propriétés à Amécourt, entre autres le fief du CUISINIER, qui fut vendu au seigneur de Nainville par acte du 9 novembre 1657.

Les autres fiefs de la paroisse étaient : GUERGUESALE ET LES SIÈGES.

AMÉCOURT, situé sur l'Epte, est aujourd'hui commune du cant. de Gisors. — 188 hab. — Surf. territ., 460 hect. — A 141 m. d'alt. — Sol composé d'alluvium ancien remanié, mêlé de silex, d'argile plastique et de craie blanche. — Contrib. fonc., 2,990 fr. en princip. — Budget, rec. ord., 2,134. — 2 permis de chasse. — m et percep. de Mainneville. — Rec. des contrib. ind. d'Etrépnagny. — 2 débits de bois. — Pariois, succ. — Ecole mix. — Maison d'école et mairie. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 79; d'arr., 32; de cant., 13. — Chem. d'int. com. n^o 59, de Dangu à Serfontaine.

Dépendances : GUERGUESALE, LES SIÈGES, LES RENARDIÈRES.

Agriculture : Céréales. — Arbres à cidre, 1,360.

Industrie : 1 moulin à blé. — Fabrique de dentelles.

4 Potentés.

(1) Les sept villages qui portaient le nom de villes de bleu étaient: Mainneville, Hébecourt, Tierceville, Saint-Denis-le-Fermeut, Heudicourt, Sancourt et Amécourt.

(2) Louvet, Nobiliaire du Beauvaisis.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE (Canton),

arrond. de Louviers, est borné au nord par le canton de Bourgheroulde et le dép. de la Seine-Inférieure, au sud par le canton du Neubourg, à l'est par ceux de Pont-de-l'Arche et de Louviers, et à l'ouest par le canton de Brionne.

Topog. : Surf. territ. — Plateau fertile que la vallée de l'Oison divise en deux parties à peu près égales et que sillonnent quelques petits vallons secs.

Contenance cadast. en hectares : 11,865 ; savoir : terres labourables, 7,275. — Prés et herbages, 350. — Bois, 2,451. — Vergers et jardins, 1,161. — Oseraies et alnaies, 0,10. Terrains divers incultes, 268. — Mares et étangs, 12. — Routes et chemins, cours d'eau, etc., 291.

Cours d'eau : L'Oison prend sa source à Saint-Amand-des-Hautes-Terres, coule du S.-O. au N.-E., passe à Saint-Ouen-de-Poncheuil, Bec-Thomas, la Saussaye, Saint-Germain-de-Pasquier et Saint-Cyr-la-Campagne, fait mouvoir 11 moulins ; entre ensuite dans le département de la Seine-Inférieure pour se perdre dans les sables.

Géolog. : Le sol est, en général, composé d'alluvium ancien et de diluvium ; on trouve cependant la craie blanche dans la vallée de l'Oison et à Saint-Nicolas-du-Bosc, et l'argile plastique supérieure au Thuit-Signol et à Saint-Amand-des-Hautes-Terres.

Voies de communication : Routes départ. n° 1, de Rouen au Mans, passe à Amfreville-la-Campagne, Fouqueville, Saint-Ouen-de-Poncheuil, Saint-Pierre-des-Cercueils et la Saussaye. — Chemins de gr. com. n° 5, du Neubourg à Bourgheroulde, par la Pyle, la Haye-du-Theil, Tourville et Thuit-Signol ; n° 17, de Louviers à Monfort, par Vraiville, Fouqueville, Amfreville, Tourville, etc. ; n° 40, de Brionne à Elbeuf, par Gros-Theil, la Haie-du-Theil et Saint-Pierre-des-Cercueils ; n° 50, de Damville à Elbeuf, par Mandoville et Saint-Didier ; n° 73, de Quittebeuf à Amfreville-la-Campagne. — Chem. de moy. comm. n° 45, 32, 55, 60, 64 et 65.

Population : 10,288 habitants, dont 3,362 électeurs qui participent à la nomination du député de la 4^e circonscription et qui nomment un conseiller général et un conseiller d'arrond.

Divis. administr. : 24 communes : Amfreville-la-Campagne, Bec-Thomas, Fouqueville, le Gros-Theil, la Harengère, la Haye-du-Theil, Houlbec-près-le-Gros-Theil, Mandeville, la Pyle, Saint-Amand-des-Hautes-Terres, Saint-Cyr-la-Campagne, Saint-Didier, Saint-Germain-de-Pasquier, Saint-Meslain-du-Bosc, Saint-Nicolas-du-Bosc, Saint-Ouen-de-Poncheuil, Saint-Pierre-des-

Cercueils, Saint-Pierre-du-Bosc-Guorard, la Saussaye, le Thuit-Anger, le Thuit-Signol, le Thuit-Simer, Tourville-la-Campagne et Vraiville.

Ch.-l. de percept. : Amfreville et la Saussaye. — Rec. des contrib. ind. d'Amfreville, comprenant 40 communes. — 19 buralistes.

Contrib. fonc. : 82,514 ; person. et mob., 10,500 ; portes et fenêtres, 17,030 ; patentes, 4,665. Total, 114,799 en ppal. — Rec. ord. prévues aux budg. communaux, exercice 1867.

173 Permis de chasse.

Instruct. publ. : 17 établissements d'instruction primaire, dont 4 spéciaux aux garçons et 4 aux filles ; 9 mixtes, parmi lesquels 4 sont tenus par trois femmes laïques et une congréganiste ; 417 garçons et 399 filles y sont reçus, dont 124 gratuitement. — 99 enfants ne reçoivent pas d'instruction.

Etablis. de bienf. : Amfreville, la Haie-du-Theil, Harengère, Saussaye, Saint-Cyr-la-Campagne, Thuit-Signol, ont chacun un bureau.

Dioc. ecclésiast. : Doy. d'Amfreville et 20 succursales, Bec-Thomas, Fouqueville, le Gros-Theil, la Harengère, la Haie-du-Theil, Houlbec, Mandeville, la Pyle, Saint-Amand-des-Hautes-Terres, St-Cyr-la-Campagne, St-Didier-des-Bois, Saint-Nicolas-du-Bosc, St-Pierre-des-Cercueils, St-Pierre-du-Bosc-Guorard, la Saussaye, le Thuit-Anger, le Thuit-Signol, le Thuit-Simer, Tourville-la-Campagne et Vraiville.

Div. jud. : 1 juge de paix, 1 commissaire de police, 2 notaires et 2 huissiers.

Force publ. : Brigade de 5 gendarmes. — Compagnies de sap. pomp. à Amfreville, au Gros-Theil et à Tourville.

Agricult. : Culture florissante de céréales et de colza sur la partie du canton composée d'alluvium qui se trouve sur la droite de l'Oison, culture extrêmement divisée. — Extension de la forêt du Neubourg à la Pyle et à Saint-Nicolas-du-Bosc, et des forêts de la Loude et des Monts-le-Comte sur la rive gauche de l'Oison, et de celle de Pont-de-l'Arche sur la rive droite. — 17,500 arbres à cidre. — Comice agricole commun avec le canton du Neubourg.

Indust. : 11 Moulins à blé. — Filage de laine.

Comm. : Blé, bestiaux. — Foires au Gros-Theil les 12 février et 25 octobre (bestiaux, mercerie, etc.) ; à Amfreville-la-Campagne, le mardi de Pâques et le 1^{er} jeudi de la Fête-Dieu (bestiaux). — Marchés le mardi au Gros-Theil (halle), le jeudi à Amfreville.

357 Patentes.

AMFREVILLE — LA — CAMPAGNE

Était une paroisse du doy. du Neubourg, — de la génér. d'Aleucon, — du baill. de Conches, — de la vic. de Beaumont-le-Roger, — de la seigneurie du Guignon.

L'église, dédiée à la sainte Vierge, était à la présentation du Seigneur.

Quoique nous pensions que le nom d'Amfreville soit d'origine scandinave et signifie : le village d'Anfroy ou d'Onfroy, néanmoins nous plaçons sa fondation à l'époque mérovingienne. Quant à la dénomination de : la Campagne, ce n'est qu'une corruption de : la Champagne normande appliquée à la plaine du Neubourg.

Vers le milieu du XI^e siècle, Amfreville appartenait à un seigneur normand nommé Gernagois et à Aubrée, sa femme, sous la suzeraineté des seigneurs de Conches.

Les deux époux firent don de l'église et des dîmes de leur paroisse à l'abbaye de la Trinité du Mont-Sainte-Catherine, du consentement de Guillaume, roi d'Angleterre, et de Raoul, alors seigneur de Conches.

Quelques années après, Raoul du Bec, seigneur d'un fief voisin appelé depuis le Bec-Thomas, réclama contre cette donation; mais il se désista de ses prétentions et céda lui-même aux religieux différents droits sur ses domaines. Tous ces faits sont consignés dans une charte précieuse que nous traduirons ici :

« Sachent tous les fidèles que Gernagois
« et Albèreda, sa femme, du consentement
« de Guillaume et de Robert, leurs fils,
« ayant donné, pour le salut de leurs âmes,
« la dime d'Amfreville à la Sainte-Trinité,
« avec l'agrément de Guillaume, roi d'An-
« gleterre et duc de Normandie, et l'assen-
« timent de Raoul de Conches, seigneur su-
« zerain, Raoul du Bec, qui revendiquait
« cette même dime et s'en emparait au dé-
« triment des religieux, l'a, par la grâce de
« Dieu, cédée et délaissée tout entière à la
« Sainte-Trinité, de telle sorte que ni son
« héritier, ni quel'un autre de ses parents,
« ne pourra jamais y prétendre, mais qu'elle
« restera à perpétuité aux religieux. C'est
« pourquoï Gaultier, abbé du monastère, et
« ses moines, ont donné audit Raoul 14
« livres de deniers. Celui-ci, de son côté, a
« donné en plus à ladite abbaye un hôte ou
« fermier dans ce même village, avec la
« dime de tout son travail, de tout son do-
« maine, même la dime de la laine et des
« fromages provenant de ses troupeaux.

« Fit l'an de l'incarnation du Seigneur
« M, XCI, avec le consentement du comte
« Robert, fils du roi Guillaume. Suivent les
« signatures de ce comte et des principaux

« seigneurs de sa cour, Raoul de Conches,
« Robert de Beaumont, qui fut depuis le
« célèbre Robert de Meulan, Gislobert Cres-
« pin et autres. »

Cette charte n'est pas signée des deux fils de Gernagois, Guillaume et Robert, qui à ce moment étaient probablement passés en Angleterre, où ils fondèrent la puissante maison des Umfraville, à laquelle les Péerages anglais donnent pour chef un Robert d'Amfreville, qui était en même temps seigneur de Tourville, village situé près de notre Amfreville.

Au commencement du XV^e siècle, lors des grandes guerres avec les Anglais, un Umfraville d'Angleterre, qui avait accompagné son roi en Normandie, trompé par la similitude du nom, obtint la seigneurie d'Amfreville-sur-Iton, croyant ainsi rentrer en possession du fief possédé par ses illustres ancêtres.

En abandonnant leur patrie normande, les seigneurs d'Amfreville-la-Campagne ont été la cause involontaire du silence que l'histoire garde sur leur domaine de la plaine du Neubourg pendant la brillante période des siècles anglo-normands.

Un Richard d'Amfreville, domicilié dans le Roumois, paya 20 sous d'amende au trésor royal, en 1180. Guillaume d'Amfreville, fondé de pouvoir de Robert de Vieuxpont, bailli du Roumois en 1198, paraît aussi appartenir à notre Amfreville.

Après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, en 1204, le domaine d'Amfreville dont le propriétaire résidait probablement en Angleterre, fut confisqué et donné à Jean de Moar ou de Muis, nom d'un fief assis à Marbeuf; le *Registrum* de Philippe-Auguste indique que le fief d'Amfreville relevait du maréchal de Normandie.

En 1243, la terre et la seigneurie d'Amfreville, qui portait alors le surnom de la Campagne, étaient passées à un chevalier originaire des environs de Falaise, nommé Guillaume d'Ussy.

De 1290 à 1318, Philippe d'Ussy, écuyer, fut seigneur d'Amfreville; un jugement des *Obis*, de 1309, indique que la mouvance du Neubourg s'étendait sur une portion d'Amfreville.

Jehan d'Ussy ou d'Ussy, écuyer, succéda à Philippe et vendit la terre patrimoniale à Robert de Tournebu, qui avait épousé noble damoiselle Marie de Tancerville.

La famille de Tournebu garda la terre d'Amfreville environ un siècle, et la vendit à Compagnon de Gauville, qui tirait son origine d'un fief de ce nom, sis à Saint-Pierre-de-Salerno, près Brionne; elle passa par succession à Charles de Gauville, che-

valier, qui était lié d'amitié avec la famille d'Harcourt, et qui fut un des six chevaliers témoins de la transaction passée à Louviers le 18 février 1405, entre les deux frères, Jean et Louis d'Harcourt (1).

Quelques années après, la seigneurie d'Amfreville appartenait à Gilles le Goupil, maître ès-arts, licencié en droit, originaire

Crosville-la-Vieille, dont elle eut une fille, Catherine Vipart, et en secondes, Jacques Dubose, seigneur de Brétigny-sur-Brionne.

À la mort de Gilles le Goupil III, son fils, Nicolas le Goupil lui succéda. Une épitaphe relevée par Farin, au prieuré de Saint-Lô de Rouen, résume toute sa vie : « Cy gist « noble honno M. Nicolas le Goupil, licen-



Château d'Amfreville-la-Campagne.

d'Andelys, qui fut relevé en 1408 d'un défaut d'aveu en la chambre des comptes de Paris.

D'après la tradition locale, l'église et une partie du pays auraient été brûlés vers cette époque dans les guerres avec les Anglais.

Robert le Goupil, fils de Gilles, bourgeois de Rouen, était seigneur d'Amfreville-la-Campagne à la date du 13 janvier 1438; il prend cette qualité avec celle de seigneur de Frenelles, à Boissefont, dans un acte concernant la chapelle du Saint-Esprit dans l'église collégiale d'Andelys, fondée par les seigneurs de Frenelles, dont il avait épousé l'héritière.

Gilles le Goupil, deuxième du nom, succéda à son père, Robert, en 1454; il rendit aveu au roi dans le cours de cette même année, et il fut noté comme défaillant à la monstre de la noblesse, passée à Beaumont-le-Roger, au mois de mars 1469; son fief fut mis provisoirement en la main du roi.

Gilles le Goupil, troisième du nom, seigneur d'Amfreville, rendit aveu et dénombrément en la chambre des comptes de Paris, le 4 mai 1484. Sa fille, Anne le Goupil, épousa en premières noces Jean Vipart, écuyer, seigneur des Ifs, du Bois et de

« cié aux lois, sieur d'Amfreville-la-Cham-
« pagne et de Frenelles-en-Vexin, conseiller
« du Roi notre sire sur le fait de la Justice
« des Aides en Normandie, qui mourut le
« 26 avril 1506. Près de lui gist noble de-
« moiselle Catherine de S. Pierre, sa femme.
« Il portait : de sinople à trois léopards d'or,
« et la demoiselle : un chevron d'or et trois
« roses d'argent. »

Au lieu de trois léopards, les armoriaux disent trois renards rampants d'or, ce qui s'accorde mieux avec le nom de Goupil, qui vient de *Vulpes*, renard.

Jean le Goupil succéda à Nicolas, son père; il fut élu à Rouen en 1496 et échevin de la même ville en 1511.

Vient ensuite Guillaume le Goupil, qui obtint la création de deux foires à Amfreville, en 1517, et qui acheta, le 15 juillet 1520, moyennant 65 l. tournois de rente, le fief d'Iville, dit aussi de la Garenne ou de Saint-Antoine. Sa veuve, Françoisse Lhuillier, présenta à la cure en 1524. Leur fils, Charles le Goupil, épousa Isabelle de Croismare et mourut fort jeune, laissant deux filles, Françoisse et Marie le Goupil, dont la garde noble fut confiée à leur mère et à Jean le Goupil, leur oncle, par le roi Henri II, le 6 septembre 1552.

(1). Histoire d'Harcourt.

Françoise le Goupil épousa François Cavelier, seigneur de Brétigny, et Marie, Jean de la Haye, seigneur de Chanteloup. Dans le partage de la succession paternelle, cette dernière eut la terre d'Amfreville, mais cependant sa mère, Isabelle de Croismare, en conserva la jouissance toute sa vie, car elle est seule nommée dans les rôles de l'arrière-ban de 1562; son fief est taxé 80 l.

En 1586, Philippe de la Haye Chanteloup, fils de Marie le Goupil et de Jean de la Haye avait succédé à ses père et mère, il présenta cette même année à la cure d'Amfreville. Vers le même temps, il partagea la succession d'Adrien de Croismare, président à la cour des Aides, avec Nicolas le Maréchal seigneur de Noyers, Françoise le Goupil, veuve de François d'Houdetot et autres colatéraux. En 1621, Philippe de la Haye, sieur d'Amfreville, prenait encore les titres de seigneur d'Iville, de Cesseville, d'Auvergny, de Sotteville-sous-le-Val et de Saint-Amand, en partie. Ses armes étaient : *parti d'argent et de gueules, au chef de sable, chargé de trois besants d'or*. Il mourut en 1633, laissant de son mariage avec Prudence de Canonville, une fille unique, Prudence de la Haye-Chanteloup, qui épousa, en 1627, Charles de Tilly, III^e du nom, seigneur châtelain de Blaru, gouverneur pour le roi des ville et château de Vernon. Prudence mourut jeune et sans enfants, son mari se remaria le 29 juillet 1640.

Dès 1641, François de Martel, chevalier, issu de la famille le Goupil, avait recueilli la succession de Prudence de la Haye, sa parente, et avait nommé à la cure d'Amfreville, comme seigneur de la paroisse. Il portait : *d'or à trois marteaux de gueules*.

François Martel, seigneur de Fontaines, baron d'Arcy et comte de Clères, vendit la terre et seigneurie d'Amfreville, le 19 juin 1655, à messire Charles Puchot, écuyer, sieur du Plessis, seigneur de Bois-Nouvel, conseiller au Parlement de Normandie.

En 1676, ce même Charles Puchot présenta à la cure d'Amfreville. Il mourut en 1703, doyen des conseillers au parlement de Normandie, laissant un fils nommé Georges. Celui-ci rendit hommage au duc de Bouillon, le 19 février 1708; il était aussi seigneur de Saint-Amand-des-Hautes-Terres, d'Auvergny, etc., d'après un titre de 1709. Il fonda, de concert avec dame Catherine Michel, sa femme, une école de fille à Amfreville, le 27 juin 1717, et la dota de 110 livres de rente sous la condition qu'elle serait tenue par une sœur de la Providence de Rouen, ordre fondé par le R. P. Barré.

Georges Puchot mourut sans enfants, laissant pour héritier son neveu, Charles-Georges Puchot, chevalier, seigneur du Plessis et

d'Agranville. Ce gentilhomme fut, en 1725, parrain d'une cloche à Amfreville avec la dame abbesse de Saint-Jean-du-Neubourg; et il vendit la terre d'Amfreville et les fiefs en dépendant à Bénigne-Etienne-François Poret, chevalier, seigneur de Boissefont (1), seigneur-patron de Bondeville et Vattetot, alors conseiller au Parlement de Normandie et plus tard procureur général près la chambre des comptes de Rouen.

M. de Boissefont améliora beaucoup sa terre d'Amfreville, et fit construire un nouveau château en 1743.

Il mourut à Paris le 10 février 1775 laissant de son mariage avec Louise Marye de Blossville, un fils unique, aussi conseiller au Parlement et procureur général, appelé à relever par substitution le nom de Blossville.

En 1779 messire Benigne Poret de Blossville, chevalier, vicomte et haut-justicier de Blossville, seigneur d'Amfreville, prenait aussi les titres de baron de Buchy, seigneur châtelain de Bois-Heroult (2), Bois-Bordel, Sainte-Croix-sur-Buchy, Saint-Amand-les-Hautes-Verres, Saint-Antoine d'Irville, Auvergny, le Donné, Bondeville, Vattetot, Saint-Mars et autres lieux, de conseiller du roi en son conseil, de procureur général à la cour des comptes de Normandie et de secrétaire des commandements de S. A. R. Mgr le comte d'Artois. Il épousa Marie-Henriette de Civille, dont il eut entre autres enfants : Benigne Poret, marquis de Blossville, officier supérieur de cavalerie, conseiller général et député de l'Eure, qui hérita de la terre d'Amfreville, et Alphonse-Charles Poret, comte de Blossville, contre-amiral.

M. Benigne Poret de Blossville épousa Marie Duval de Sanadon, dont il eut entre autres enfants, M. Benigne-Ernest Poret, marquis de Blossville, chef actuel de la famille, ancien député, membre du conseil général de l'Eure, qui habite la terre d'Amfreville, lui provenant de la succession de son père, et Jules-Alphonse-René Poret de Blossville, officier de marine distingué, disparu dans les mers de glace, en 1833, avec le brick la *Lilloise*, qu'il commandait.

Les armes des Poret sont : *d'azur à 3 glands d'or en sens inversés 2 et 1*, avec la devise : *in robore robur*.

La terre d'Amfreville était un plein-fief de haubert, qui avait les droits des deux foires dont nous avons parlé, qui se tenaient dans l'origine le 9 mai et le 10 octobre.

La tenue des plaids et gages pèges avait lieu au manoir seigneurial; par une dérogration spéciale à la coutume de Normandie,

(1) Fief voisin de Fécamp.

(2) Il venait d'acheter de M. de Bois Guilbert la châtellenie de Bois-Héroult et ses dépendances.

les enfants du seigneur d'Amfreville partageaient par égale portion l'héritage de leur père, à l'exception du manoir, qui restait à l'aîné.

Parmi les redevances seigneuriales, nous signalerons seulement celle qui obligeait chaque vassal, le jour de son mariage, à présenter, pour le dîner du seigneur, un plat de viande, deux pains et deux pots de boisson de la qualité de celle qui se buvait à la noce. Les ménétriers de la fête devaient accompagner les porteurs de cette redevance et jouer de leurs instruments devant le seigneur.

Amfreville a été le théâtre de plusieurs combats dans les guerres de la Ligue et de la Fronde; on a trouvé sur son territoire des armes et des monnaies de différentes époques, depuis les hachettes gauloises jusqu'aux épées du *xvii^e* siècle et des monnaies du haut-empire en même temps que des pièces à l'effigie de Henri IV.

L'église n'offre rien de remarquable; certaines parties semblent appartenir au *xiii^e* siècle; la croix du cimetière est très ancienne. La Charité d'Amfreville, autorisée par Claude de Sainctes, évêque d'Evreux, a été érigée par une bulle de Sixte-Quint.

Les religieux de la Trinité-du-Mont-Sainte-Catherine fondèrent à Amfreville, vers le *xi^e* siècle, un prieuré appelé de Saint-Aubin-des-Fresnes. On a conservé les noms de quelques prieurs :

En 1570, Pierre Bidois,

Christophe de Champlay.

En 1573, Dom Nicolas Poitevin, religieux de la Trinité.

En 1587, Louis Buisson, clerc, et Dom Ronland de Myere.

Et en 1594, Dom Guillaume Guerard.

Par suite de la destruction de l'abbaye de Sainte-Catherine, le prieuré fut abandonné en 1602, et les biens de la mense abbatiale donnés aux Chartreux de Gaillon. Quant aux religieux, ils se retirèrent au prieuré de Saint-Julien de Rouen. Néanmoins, en 1667, Dom Claude Bigot, un des religieux et le second de la maison, prenait le titre de prieur de Saint-Aubin-des-Fresnes, au diocèse d'Evreux; enfin, un décret de Jean Le Normand, évêque d'Evreux, en date du 23 mars 1722, unit le prieuré de Saint-Aubin à la chartreuse de Saint-Julien de Rouen. L'ancienne chapelle a été convertie en grange.

Les actes du tabellionage remontent à 1493. Le comte de Cressy était propriétaire de l'office de notaire en 1698.

Fiefs. LA MARE-COUTURE appartenait, en 1317, à Simon de Caillouel, et au *xviii^e* siècle, à une famille Lhuillier, dont les armes

étaient : *d'argent à 3 quintes feuilles de gueules.*

En 1717, Jean Lhuillier, écuyer, seigneur de Mare-Couture et dame Berthelot, son épouse, donnèrent à l'abbaye Saint-Jean de Neubourg une délégation sur le produit de leur ferme de Crèches, située à Ormes, à cause de la réception, dans cette abbaye, de leur fille Marguerite.

Jean-Etienne-François Lhuillier, écuyer, commensal du roi, officier du serment de France à la cour des monnaies du roi, frère de la religieuse, hérita du fief de Mare-Couture; il vivait en 1738, et avait épousé Louise Hnillard.

MONTMANOIR. Tout porte à croire qu'il existait un fief de ce nom; un acte de 1316 cite les noms de Richard, d'André et de Gervais de Montmanoir.

AUVERGNY était un quart de fief de haut-berthelot, relevant du baron de Neubourg; il avait été démembré de la seigneurie de Saint-Amand en 1386, par la donation qu'en fit Guillaume Landry à sa sœur Jeanne, à l'occasion de son mariage avec Louis de Tournebu. Il appartenait, en 1452, à Simon Patey, qui en prit le nom.

Les vassaux de ce fief étaient tenus de faire le guet en temps de guerre; ils furent condamnés au bailliage de Beaumont, le 15 septembre 1455, pour ne s'être pas conformés à cette obligation.

AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE, ch.-l. de canton, arrond. de Louviers, est une commune de 709 hab. — Surf. territ. 664 h. — Sur un plateau, à 156 m. d'alt. — Sol entièrement composé d'alluvium. — R. dép. n° 1, de Rouen au Mans. — Chem. de gr. com. n° 17, de Louviers à Montfort, et 73, de Quittebeuf à Amfreville-la-Campagne. — Contrib. fonc., 6,447 en princip. — Rec. ord. prévues au bug. 1867, 4,957 fr. — 13 permis de chasse. — Ch.-l. de percep. et de contrib. ind. — 2 — 9 débit. de boiss. — Pariois. succ., presbyt. — Ecoles de garçons et de filles. — Maison d'école. — Mairie. — Bureau d'enregistr. — Brigade de gendarmerie. — Bureau de télégraphe. — Justice de paix. — 1 notaire. — 2 huissiers. — 1 commissaire de police. — 1 bureau de bienfaisance. — Une compagnie de pompiers. — Une fanfare. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 30; d'arrond., 20.

Dépendances : LE BOSQ-HAREL, INGLEMARE, SAINT-AUBIN-DES-FRESNES.

Agriculture : Céréales. — Colzas. — 6,500 arbres à cidre. — Comice agricole.

Commerce : Blé et autres céréales, bestiaux. — Foires les mardi de Pâques et jour de la Fête-Dieu. — Marché le jeudi.

31 *Patrolés.*

AMFREVILLE-LES-CHAMPS.

Du dioc. du Parlem. de Rouen, — du bailli. de Gisors, — de la vic. et de l'élect. d'Andely, — faisait partie de l'exemption du chapitre de Rouen.

Aufredi villa in Campis, doit avoir une origine commune avec les deux autres villages situés dans le voisinage, Amfreville-sous-les-Monts et Amfreville-la-Mi-Voie. Il existait avant l'invasion normande, ce qui tend à démontrer que les noms scandinaves sont chez nous plus anciens que les normands, et doivent être attribués aux nombreuses colonies saxonnnes qui vinrent s'établir dans la seconde Lyonnaise, à une époque très reculée.

Amfreville-les-Champs fut donné ou restitué à la cathédrale de Rouen par Guillaume-Longue-Epée, à la suite d'une victoire qu'il avait remportée, d'après un auteur ancien, sur Rioult, comte de Bessin, vers l'an 930.

Depuis ce moment jusqu'à la Révolution, notre Amfreville, avec son église, est toujours resté la propriété exclusive du chapitre métropolitain, qui en dota deux chanoines. Vers le milieu du x^e siècle, le duc Robert confirma en faveur de la cathédrale, à la prière de l'archevêque Robert, son oncle, les dispositions de son prédécesseur.

D'après un document qui nous paraît apocryphe, Béatrix de Roncherolles avait donné au prieuré des Deux-Amants, en 1031, une acre de terre à Amfreville-les-Champs (1).

Au commencement du xiii^e siècle, on voit le nom d'un Guillaume d'Amfreville figurer d'abord comme témoin d'une vente faite en 1206, par Guillaume d'Annebot, à Geoffroy, abbé de Saint-Ouen, et ensuite assister à une donation faite par Heulebourg de Baudemont au même abbé de Saint-Ouen, en 1211, d'un tènement à Sainte-Geneviève-les-Gasny. Ce Guillaume devait être propriétaire d'un fief dans un des Amfreville du Vexin.

En 1226, dans une vente faite par André Bouttevillein à Jehan de Manquency, d'une rente de 8 d. tournois et deux chapons, due par deux personnes de Romilly, moyennant 100 s. tournois, figure comme témoin Hugues d'Amfreville, prêtre.

Les curés ajoutaient alors, comme nous le voyons, le nom de leur paroisse au leur.

Le Pouillé d'Eudes Rigaud, dans l'article

(1) Il se trouve, dit cette pièce, sur l'ancien cartulaire, Béatrix de Roncherolles, qui a fait cette donation suivante : à cause de son anniversaire, nous avons eu une acre de terre sise à Amfreville-les-Champs; morte le 30 mai, sa fondation est de l'an 1031.

Pour que cet acte fût vraisemblable, il faudrait le reculer au moins d'un siècle.

consacré à Amfreville-les-Champs, constate qu'en 1260 il existait dans cette paroisse deux prébendes, soixante-dix feux, c'est-à-dire environ six cents habitants, et que le revenu des prébendes était de 18 livres tournois; enfin, que l'église, dédiée à saint Pierre, était à la présentation du chapitre de Rouen.

Les religieuses de Fontaine-Guérard possédaient aussi des biens à Amfreville, caren 1299, devant l'official de Rouen, elles donnèrent à emphytéose, au sire de Saint-Pierre-aux-Champs, un tènement sis audit lieu.

On voit par là que le nom de la paroisse disparaissait quelquefois pour faire place à celui du patron.

Au xv^e siècle, on vit souvent les paroisses plaider avec les commandants des châteaux voisins, qui exigeaient des subsides pour l'entretien des garnisons. En 1490, il y avait un procès de ce genre à l'échiquier de Rouen, entre le capitaine du Château-Gaillard et les habitants de Gaillon, Aubevoie, Port-Mort et Amfreville-les-Champs, touchant le guet dudit château.

Il résulte de deux aveux de 1564, qu'un prêtre du Vivarais et un Italien attaché à Catherine de Médicis, étaient à la fois seigneurs d'Amfreville; on y lit ce qui suit :

« De-noble et scientifique personne, Monsieur Maître François de la Bernade, prêtre, pronotaire apostolique, abbé commandataire de l'abbaye de Montebourg, chanoine en la grande église cathédrale de Rouen, seigneur prébendé et haut justicier d'Amfreville-les-Champs, petite portion ;

« Item, de Monseigneur noble et scientifique personne Innocent-Maric de Seghiza, prestre aumosnier de la Reine mère du roi notre sire, pronotaire du S. Siège Apostolique, chanoine en la grande église de Rouen, seigneur haut justicier d'Amfreville en la grande portion (1). »

Ces aveux furent donnés par Jacques du Buisson, dont la famille fut anoblie par la suite, et qui posséda plusieurs autres seigneuries.

François de la Vernade ou la Bernade, qui figure dans le premier aveu, prit possession par procureur de la dignité d'archidiacre du Vexin français, le 10 juillet 1563; il mourut le 3 janvier 1574, et eut pour successeur, dans sa dignité et sa prébende, Nicolas Tiercelin, prêtre du diocèse de Tours.

Le 27 mai 1603, Jacques du Buisson prenait le titre de noble homme, en rendant aveu à Messire François Saint-Ault, cha-

(1) Registre de l'Echiquier. Archives du Palais-de-Justice de Rouen.

noine haut prébendé d'Amfreville pour la terre de la Chapelle.

A cette époque, la famille du Buisson avait acquis une certaine notoriété : un membre, François, était chanoine prébendé d'Amfreville ; un autre, Gilbert, était seigneur de Feuguerolles. Jacques du Buisson avait obtenu de Henri IV, en 1586, des lettres d'anoblissement.

En 1655, Marguerite Dufour, épouse civilement séparée d'Antoine-Emmanuel du Buisson, « escuyer, » rendait aveu à Messire François Briffaut, prêtre et chanoine à Rouen, à cause de sa prébende.

Les aveux de l'année 1659 sont présentés au nom de haut et puissant seigneur Messire François Auvery, abbé de Courvaudon, conseiller du roi, chanoine de l'église cathédrale, seigneur prébendé et haut-justicier en partie d'Amfreville-les-Champs, et de noble et discrète personne Maître Jean Briffaut, prêtre, chanoine et seigneur prébendé, haut-justicier dudit lieu.

Jehan Behu, avocat, était alors bailli d'Amfreville.

Treize ans après, noble et discrète personne Maître Louis Thirel, prêtre, chanoine de la cathédrale, se disait seigneur d'Amfreville-les-Champs.

La seigneurie de cette paroisse resta divisée entre les mains de deux chanoines de la cathédrale de Rouen jusqu'à la Révolution.

Dans un des derniers aveux rendus à la seigneurie d'Amfreville, nous voyons les titres du seigneur ecclésiastique s'étaler avec un certain luxe ; il commence ainsi :

« De noble et discrète personne Messire Joseph-Noël-Antoine Gondouin des Moulins, prêtre, chanoine de l'église cathédrale métropolitaine de Notre-Dame de Rouen, primatiale de Normandie, seigneur second prébendé et haut-justicier, en partie, d'Amfreville-les-Champs, seigneur, aussi en partie, de Houville, Basqueville et autres lieux. »

Cet aveu, rendu par Jean-Pierre Lesage, nous apprend que le village actuel de la Tuilerie se nommait autrefois Saint-Germain, et qu'il y existait une chapelle dédiée au saint évêque d'Axerre, dont le culte, dans nos contrées, remonte aux temps mérovingiens.

Une famille noble du nom de Bréant se trouvait établie à Amfreville lors de la recherche de la noblesse par Barrin de la Galissonnière, en 1696 ; elle était alors représentée par Robert Bréant, « escuyer, » sieur de Lougchamps, demeurant à Amfreville, et par Claude Bréant, aussi « escuyer, » sieur de Berthouville, demeurant à Thuit-Signol ; ils avaient pour ancêtres : Pierre, Hector, Robert et Léonore.

Leur cause fut renvoyée, comme douteuse, au conseil, qui émit l'avis qu'ils étaient usurpateurs ; cependant, en juillet 1670, il fut dit que les parties justifieraient par d'autres titres.

Cette famille portait : *de sable à la fasces d'or accompagnée de 3 molettes de même.*

AMFREVILLE-LES-CHAMPS, canton de Fleury-sur-Andelle. — Sol : alluvium ancien. — A 136 m. d'alt. — R. dép. n° 6. — 337 hab. — Surf. territ., 656 hect. — 4 contrib., 3,881 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 2,313 fr. — et percep. de Pont-Saint-Pierre. — Rec. contr. ind. de Fleury-sur-Andelle. — Ecole mix. de 24 enf. — Maison d'école. — Pârois. succ. — Bur. de bienf. — 5 déb. de boissons. — 2 perm. de classe. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 41 ; d'arrond., 14 ; de cant., 10.

Dépendances : LA MARÉ-AUTEUIL, BOSC-AIARD, LES ESSARTS, LE PLIX, LA TUILERIE, VERDAL.

Agriculture : Céréales. 1,400 arbres à fruit.

Industrie : Néant. — 11 Patentes.

AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS.

Cette commune a vu son importance s'accroître en 1854 par l'annexion de Senneville. Nous allons en faire l'histoire sous deux paragraphes :

§ 1^{er}. — AMFREVILLE. — Archid. du Vexin normand. — Doy. de Ganaches. — Baill. — Vic. — Elect. — Génér. de Rouen.

Son surnom lui vient de sa situation topographique ; quant à son origine, elle doit être la même que celle d'Amfreville-les-Champs.

Avant l'année 1142, un monastère de chanoines réguliers, connu sous le nom des Deux-Amants, existait sur cette paroisse ; et, à une époque probablement peu éloignée de la fondation de l'abbaye, Hugues, surnommé Longue-Épée à cause de sa bravoure, lui donna la redime de 4 acres de terre à Amfreville ; c'est la première mention faite par l'histoire du nom de cette commune.

En 1203 Amfreville avait acquis une certaine importance, car on voit Jourdain de Canteloup, seigneur d'un fief sur la paroisse, donner un palefroi au roi Jean-sans-Terre, pour avoir tous les ans à Amfreville une foire qui durerait deux jours ; la charte que le roi donna sans doute, resta sans valeur par suite de l'invasion des Français en Normandie.

Vers 1208, Robert Poulain, archevêque de Rouen, donna aux religieux des Deux-Amants l'église d'Amfreville « *Ecclesiam S.*

Michaeli de Anfresvilla » que lesdits religieux « feront desservir par l'un d'eux. »

On lit, dans le Pouillé d'Eudes Rigaud, que le prieur des Deux-Amants dessert l'église de Saint-Michel d'Anfresville, qu'il perçoit le revenu de la paroisse où il existe soixante feux; enfin on ajoute qu'il est incertain si cet état de choses est basé sur un droit ou non. Le rédacteur du Pouillé ignorait sans doute la donation de Robert Poulain.

Le fief de Gamaches, assis à Senneville, s'étendait sur notre Anfresville. Jean de Cleres, chevalier, et Gilles de Gamaches, son épouse, vendirent le fief de ce nom, qui leur provenait de la succession de Robert de Gamaches, à Pierre Rondel, écuyer, moyennant « huit vingt-sept moutons de bon or. »

CANTELoup.

Le plus important des fiefs d'Anfresville était celui de Canteloup, de *Cantus lupi*, lieu voisin d'une forêt où l'on entend le hurlement du loup; c'était un plein fief de hautbert à pleines armes, relevant du fief de Puchay, quart de la baronnie de Cailly, dans le bailliage de Gisors; le château des seigneurs de ce nom se trouvait dans un vallon que l'on découvrirait du prieuré des Deux-Amants.

La tradition raconte que le malheureux jeune homme, qui succomba en voulant porter « sa mie » au sommet de la montagne, était seigneur de Canteloup. Sur le tombeau commun élevé à leur mémoire, dans le cloître de Fontaine-Guépard, le jeune chevalier était représenté tout armé, tenant son écu aux armes de sa famille : *d'argent à une bande de sable.*

Le nom de Canteloup figure plusieurs fois dans les premières donations faites au prieuré des Deux-Amants. Guillaume de Canteloup lui donna, vers 1130, le moulin de Canteloup, la redime que Roger de Radepont avait en cet endroit, une rente de 2 sous, etc.

Baudouin de Canteloup succéda, vers 1180, à Guillaume, son père ou son aïeul; on voit son nom cité plusieurs fois dans les rôles de Normandie; la même année, un certain Florence Doyen paya 40 sous au trésor pour avoir le droit de poursuivre Baudouin, qui figure sur les rôles du fisc comme débiteur de 14 liv. 5 sous, en qualité de caution de Hugues de Longchamps.

Ce fut ce même Baudouin de Canteloup qui fonda la chapelle de Fumechon-sur-Radepont, en 1183; peu de temps après, il la donna à l'abbesse de Pontevrault, pour y établir un monastère de son ordre; et malgré les confirmations de Richard-Cœur-de-Lion et de l'archevêque Gautier de Coutances, cette communauté ne put se soutenir.

En 1184 Baudouin fut condamné à 10 liv. d'amende envers le roi, pour avoir nié une dette qu'il avait contractée envers les juifs de Gisors.

Le successeur de Baudouin, Jourdain de Canteloup, ne nous est connu que par le don qu'il fit, en 1203, au roi Jean, d'un palefroi pour obtenir la création d'une foire à Anfresville.

Le fief de Canteloup passa ensuite à la famille de Mansigny, dont le sceau portait : *une croix cantonnée de 12 étoiles rangées à chaque canton 2 et 1.* Nous le trouvons au commencement du xv^e siècle en la possession de Jean de Mansigny, auquel le roi d'Angleterre l'enleva en 1419 à cause de sa rébellion, pour le donner à l'un de ses officiers, nommé Richard Nynne, écuyer.

La fortune du sire de Mansigny, qui fut confisquée par le monarque anglais, se composait de plusieurs terres dans les bailliages de Ronen, Evreux, Gisors, Mantes et Louviers, estimées à 400 écus de revenu.

Après l'expulsion des Anglais, Canteloup passa à la famille d'Assy; Baudouin d'Assy, seigneur de Canteloup, épousa vers 1460, Marie Prévosteau, fille de Guillaume de ce nom, seigneur du Bois-Gautier à Ecos.

Les armes de Baudouin d'Assy, peintes en une ceinture autour d'une chapelle, derrière le grand autel du prieuré, étaient : *d'argent à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'or et cantonnée de douze merlettes du second émail.*

En 1495 Baudouin d'Assy, sieur de Canteloup, rendit aveu pour ce fief à Guillaume de Mauviel, sieur de Puchay.

Il existait dans le manoir de Canteloup une chapelle de Sainte-Marguerite qui fut le sujet d'un accord entre le prieur des Deux-Amants et Baudouin d'Assy.

La famille d'Assy conserva le fief de Canteloup jusqu'au 3 février 1544, époque à laquelle Jeanne d'Assy le fit passer dans la famille de Chaumont, par son mariage avec Antoine de Chaumont, seigneur de Quiry et de Bertichères, dont elle eût trois fils et deux filles.

Jean de Chaumont, fils d'Antoine, épousa en 1567 Anne de Champrond, dame de Villecoq, dont il eut Jean-Charles et Henri de Chaumont qui furent successivement seigneurs de Quiry et de Canteloup.

Henri de Chaumont, chevalier, vendit en 1608 sa terre de Bois-Gautier à Ecos, à François Lemoine, ex-lieutenant général au bailliage de Gisors, et son fief de Canteloup à un membre de la famille Hallé.

En 1610 Jacques Hallé, sieur du Val, ex-conseiller, échevin de Rouen, était seigneur de Canteloup; il eut des contestations sans fin avec Jacques de la Ferté, alors prieur

des Deux-Amants, et après sa mort, arrivée en 1632, il fut inhumé à Saint-Herbland. Sa femme, Geneviève Damiens, était décédée bien avant lui, dès le 15 novembre 1610.

L'aîné des cinq fils de Jacques Hallé, qui avait reçu le même prénom que son père, fut comme lui conseiller au Parlement de Normandie, seigneur de Canteloup et autres lieux ; il mourut le 17 décembre 1654, laissant trois filles issues de son mariage avec Marie Gavron.

L'aînée, Marie Hallé, reçut en partage la terre de Canteloup et épousa François du Vignerai, écuyer.

Enfin au moment de la Révolution, Canteloup appartenait avec Saint-Denis-des-Monts et Blacarville, à M. Bizet, marchand à Rouen.

LE PLESSIS.

Il existait également à Amfreville un fief nommé Plessis-Nicole, qui devait son surnom à l'un de ses seigneurs nommé Nicolas.

Dans une charte du xii^e siècle, ce Nicolas du Plessis confirma à l'abbaye de Lire les dîmes de son fief, que Hugues de Vaux tenait de lui.

Lors de la fondation des Deux-Amants, Nicolas du Plessis avait donné 2 sous de rente sur une masure nommée la Houlede.

Philippe-Auguste se trouvant à Pont-de-l'Arche en 1206, donna à Raoul de Boulogne ce que Marguerite de Toigny avait à Pont-Saint-Pierre, à Romilly, à Pitres et dans la forêt de Longbeul ; il lui concéda également le Plessis-Nicole.

Ce dernier fief avait été, suivant nous, confisqué sur Brice-le-Chambellan, dont les fils Jean, Nicolas et Geoffroy, portèrent le surnom de du Plessis.

Après être resté un instant dans les mains de Jacques des Essarts, huissier d'armes du roi, il fut acquis par les religieux des Deux-Amants, en 1365 ; depuis lors, il devint en 1649 la propriété des jésuites de Rouen, et après leur suppression il resta au collège de Rouen jusqu'à la Révolution.

PRIEURÉ DES DEUX-AMANTS (1).

Il existait autrefois sur le territoire d'Amfreville, un prieuré très célèbre, dont la fondation remonte à la première moitié du xii^e siècle, et connu sous le nom des Deux-Amants ; il avait été placé sous le patronage de sainte Madeleine et était occupé

par des chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin.

Placé au sommet de la montagne, ce monastère jouissait d'une vue magnifique sur les vallées de la Seine, de l'Eure et de l'Andelle.

Il doit, selon toute apparence, son origine à quelques hommes pieux, réunis ensemble sur la montagne des Deux-Amants, alors en friche. La charte de confirmation des privilèges du monastère, datée de 1207, constate que les moines avaient mis en culture une partie des terres environnantes. Les seigneurs du voisinage favorisèrent la maison naissante et lui donnèrent bientôt le moulin de Canteloup avec la pêche, la redime que possédait Roger de Radepont dans le même village, le fief du Hamel ; deux vasseurs, Raoul Anger et Raoul, fils de Durand, chargés de fournir un cheval pour les besoins de leurs nouveaux maîtres ou de payer une rente de 20 sous, et enfin différentes rentes, dîmes, etc. ; le vaillant Baudry de Bray s'empressa aussi de donner aux religieux des marques de sa libéralité.

Le monastère fut autorisé par Hugues, archevêque de Rouen, dans une charte rédigée en présence de Fraterne, abbé de Saint-Ouen, vers l'an 1150.

Peu d'années après, un seigneur du pays de Caux, conféra aux chanoines d'un seul coup, les chapelles des huit paroisses dont les noms suivent : Notre-Dame-de-Rupière, Saint-Pierre-du-Jonquet, Notre-Dame-de-Vimont, Saint-Martin-de-Fourneville, Saint-Germain-de-Criquetot, Saint-Jouin, Saint-Vandrille-de-Berville-en-Caux et Notre-Dame-de-Lamerville.

On ne connaît cette donation que par la charte de confirmation donnée vers le même temps par Roger de Berville, que nous croyons être le donateur lui-même.

Berville-en-Caux a longtemps appartenu à la famille de Malesmains, dont Roger de Berville a été probablement la souche, et c'est pour cela que l'on fait honneur du prieuré des Deux-Amants aux anciens seigneurs de Malesmains, et que les armes du monastère étaient : *trois mains gauches d'argent en champ de gueules*.

Parmi les libéralités faites au prieuré, de 1143 à 1157, nous mentionnerons seulement la donation que lui fit un seigneur du voisinage, à son retour de Jérusalem, d'une rente annuelle d'un millier d'anguilles, payable au commencement du carême, à Rupière, et celle de dame Euphémie de Fleury, de trois acres de terre à Gaillardbois pour l'entretien d'une lampe qui brûlerait jour et nuit devant l'autel de la bienheureuse Marie-Madeleine, patronne des religieux des Deux-Amants, et d'une rente en

(1) D'après le père T. Duplessis, ce nom « des Deux-Amants » serait une prononciation altérée des « deux monts », parce qu'il y a à cette endroit deux montagnes très rapprochées l'une de l'autre et qui se touchent presque.

D'autres prétendent que le monastère a reçu ce nom en souvenir de la mort de deux amants, dont la légende peinte au xiii^e siècle par Marie de France, et de nos jours par Ducis et Duval de Sanadon, est encore vivante dans le pays.

blé sur le moulin de Fleury, avec la dime de son moulin d'Irreville aussi à Gaillardbois, pour son anniversaire.

L'année 1175 est marquée par une importante donation du roi de France, Louis-le-Gros ; elle consistait en cinquante arpents de terre à Autie, et du droit d'usage dans la bruyère du val Renier.

Il nous est impossible de relater toutes les donations faites aux religieux jusqu'au commencement du XIII^e siècle, elles sont beaucoup trop nombreuses ; nous nous contenterons seulement de citer parmi les bien-faiteurs, les noms de Hugues du Fay, de Guy-le-Loup, de Raoul de Vaux, de Robert de Leicester, de Guillaume de Gaillardbois, de Raoul le Sueur (1), de Guillaume de Bosnormand, et enfin de Roger de Roncherolles (2).

Bien que déjà approuvés par l'archevêque Hugues, il manquait aux chanoines, au point de vue ecclésiastique, une existence légale et une confirmation solennelle des nombreuses donations qui leur avaient été faites depuis la création de leur maison. Ce fut l'archevêque Gautier-le-Magnifique, si célèbre par ses luttes avec Richard-Cœur-de-Lion, qui leur octroya cette approbation indispensable aux établissements religieux.

Indépendamment des libéralités dont nous avons parlé, la charte de 1207 contient encore l'énumération des donations faites au prieuré par : Renaud, curé de Damneville ; Bandoïn de Marcouville, Chrétien de la Perne ; Raoul de Chaumont, Agnès de la Heunière, Guillaume de Muïds, Roger de Malesmains, Osbern de Cailly, Goel de Baudemont et beaucoup d'autres.

Après la charte de Gautier, les donations ou acquisitions continuèrent, sur une large échelle, jusqu'à l'année 1245.

En 1210, Guy de la Roquette, chevalier, confirma le don fait par Oziria, sa mère, de terres situées à Houville, vers le chemin de Gisors.

On a, du mois de mars 1221, une charte de Guillaume de Roncherolles, fils de Roger, par laquelle ce chevalier confirme les donations de ses prédécesseurs au prieuré des Deux-Amants, avec approbation de l'archevêque de Rouen.

Vers 1228, Mathilde, fille d'Osbern de Cailly et d'Hildeburge de Baudemont, qui prenait le titre de dame et maîtresse (*hera*)

(1) Ce seigneur renonça au monde et prit l'habit de religieux au prieuré des Deux-Amants.

(2) Une généalogie très fautive de cette illustre maison, parle d'un Roger de Roncherolles qui aurait donné, en 1120, les dîmes de ses moulins au prieuré des Deux-Amants ; il est certain que cette donation est du Roger de Roncherolles qui vivait en 1206, et qui fut inhumé à la fin de septembre de la même année, à côté du grand autel du monastère.

de Cailly et Baudemont, donna aux frères des Deux-Amants 30 acres de terre dans sa forêt de Basqueville-en-Vexin.

Vers l'année 1250, le pape Innocent IV, par une bulle spéciale, prit l'établissement des Deux-Amants sous la protection du saint-siège.

A partir du milieu du XIII^e siècle, le journal d'Eudes Rigaud nous fournit de nombreux renseignements sur le prieuré que le prélat visita fort souvent.

Sous la date du 18 juillet 1249, Eudes Rigaud venant de Fresnes-l'Archevêque, explique qu'il a passé la nuit aux Deux-Amants et qu'il a été reçu aux frais de la communauté, « le lendemain, « dit-il, » « nous avons procédé à la visite du monastère, nous y avons trouvé douze chanoines. « Ils ont de revenu 440 liv., ils doivent environ six vingt livres (1), et on leur en « doit bien autant. Dans la chapelle d'Autie « se trouve un chanoine seul, nous avons « ordonné qu'il soit rappelé dans le cloître « ou qu'on lui donne un *socius*.

En 1251, Godefroy de Roncherolles avait succédé à Guillaume, son père.

On a de lui une charte en faveur de la chapelle de Saint-Laurent, fondée et dotée par ses ancêtres.

Que tous sachent, dit-il, présents et avenir, que moi, Godefroy de Roncherolles, chevalier, j'ai donné et concédé par la présente charte, pour le salut de mon âme, des âmes de mes prédécesseurs et successeurs à Dieu à la chapelle Saint-Laurent et au chapelain y servant Dieu, 4 acres 1/2 et le reste. J'ai donné la présente charte confirmée par mon sceau l'an 1251, au mois de mai, en présence du seigneur Guillaume de Thun, doyen, et de plusieurs autres. Sceau avec l'inscription : *Guillaume de Roncherolles*.

Ce seigneur avait un frère nommé Girard, simple écuyer, qui, lui aussi, donna 60 sous de rente au prieuré.

Lors d'une visite faite le 29 décembre 1253, l'archevêque s'exprime ainsi : « Ils « sont douze chanoines et huit sont prêtres ; « leurs dettes s'élèvent à environ 100 liv., « mais on leur doit 100 livres de dette solvable et 80 livres peu faciles à recouvrer. « On n'a pas soin des infirmes ; frère Guillaume de Gaillardbois est accusé d'ivrognerie, nous avons ordonné de le rappeler dans le cloître. Frère Guillaume Barbot « après le vin est sujet à la colère, de même « Mathieu est murmurateur. »

Le 1^{er} décembre 1256, l'archevêque écrit, entre autres observations : « Nous avons enjoint que chaque semaine on lise la règle « au moins une fois. On n'a pas soin des « malades ; nous avons enjoint de corriger (1) 120 livres.

« cela. Nous avons ordonné spécialement
« au sous-prieur de visiter avec soin les in-
« firmes et de pourvoir à leurs besoins ; on
« ne leur donne pas de vêtements aussitôt
« qu'ils en manquent ; nous avons prescrit
« de corriger cet abus. »

Sous la date du 9 février 1258, on trouve :
« Ils sont xv chanoines demeurant ensemble
« et ils ont quatre prieurés. On ne s'accuse
« pas mutuellement des fautes de règle ;
« nous avons enjoint de corriger cela. On
« ne pourvoit pas convenablement les cha-
« noines de vêtements et de chaussures.
« etc »

Dans ses visites de l'année suivante, le
prélat constate toujours les mêmes abus.

En 1262, son journal porte : « Il y avait
« là un novice ; nous l'avons averti de se
« confesser souvent et de communier au
« moins une fois par mois. Ils devaient en-
« viron huit vingt livres et n'avaient ni
« avoine ni provisions suffisamment pour
« l'année. A l'encontre du prieur, ils ont
« dit qu'il sortait de la maison plus souvent
« qu'il n'était nécessaire, qu'il faisait du
« bien à sa famille de manière à gêner la
« maison. De plus, que ce même prieur leur
« devait 20 livres pour leurs pitances sans
« qu'ils puissent les obtenir paisiblement ;
« enfin, que ce même prieur donnait et
« aliénait les biens de la maison comme les
« chevaux et les coupes sans la permission
« du chapitre. Nous avons ordonné au
« prieur de leur permettre de percevoir
« paisiblement, sur la grange de Netre-
« ville (1), les 20 livres qu'il leur devait
« pour leurs pitances. Quant aux autres
« chefs, ils n'étaient qu'une mauvaise chi-
« cane comme il paraissait au premier coup
« d'œil ; chicanes soulevées par un certain
« frère nommé Barbot, et c'est pourquoi
« elles furent considérées comme frivoles
« et sans fondement. »

Nous n'en finissons pas de reproduire tous
les passages du journal de l'actif et infatigable
archevêque, concernant le monastère
dont nous nous occupons. Chaque fois, le
prélat constate que les religieux, malgré ses
prescriptions réitérées, observaient peu la
règle et soignaient mal les infirmes et les
malades. La dernière visite dont parle ce
journal est du 19 novembre 1269, c'était la
vingt-deuxième ; ce jour-là on compta à
Eudes Rigaud 7 livres 7 s. pour son droit de
procuracion.

Nous revenons encore aux donations que
les seigneurs pieux du voisinage firent au
monastère.

En 1263, Guillaume de Poissy, seigneur
de Noyon-sur-Andelle, aujourd'hui Charle-
val, avait perdu son fils Robert. Ce chagrin

(1) Hameau dépendant d'Erreux.

domestique le disposa à donner à l'église
Sainte-Madeleine des Deux-Amants, pour le
salut de son âme, de ceux de sa femme Isa-
belle et du fils qu'il avait perdu, ce qu'il perce-
vait sur une pièce tenue de son fief à Houville.

En 1274, Emeline dite la Favresse lui
donna 6 deniers tournois de rente sur une
terre à Houville ; en 1290, Godefroy ou
Geoffroy de Roncherolles, dont nous avons
parlé comme d'un bienfaiteur du prieuré,
étant venu à mourir, fut inhumé dans la
chapelle, à côté du grand autel.

Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, ayant
été tué à la bataille de Courtray, sa veuve,
Ile de Meulan, obtint du roi Louis-le-Hutin
l'autorisation de consacrer 51 livres parisis
de rente à fonder quatre chapelles (1) : une
au prieuré des Deux-Amants et les trois
autres à l'abbaye du Trésor au Val-Guyon
et à la Haye-le-Comte, près de Louviers.

Pour la fondation à notre prieuré, la
comtesse donna en 1316, aux chanoines, son
moulin de Torsel ou d'Estorsel, à Romilly-
sur-Andelle.

Guillaume de Roncherolles, fils de Gode-
froy, qui avait épousé Mabaud de Chelles,
ayant été tué en la guerre, fut enterré à l'ab-
baye des Deux-Amants, à côté du maître-
autel, au mois de septembre 1318.

En 1330, Simon de Mansigny, chevalier,
seigneur du Puchay, donna au prieuré, pour
le salut de son âme, des âmes de ses ancêtres,
particulièrement de son père et de sa mère,
à la condition de célébrer un obit solennel
à perpétuité, tout le fief de la Cornue à
Houville, avec 18 s. tournois et 6 s. parisis.

Charles, qui fut depuis Charles V, auto-
risa en 1363, en sa qualité de duc de Nor-
mandie, Jacques des Essarts, son huissier
d'armes, en considération des bons et agré-
ables services qu'il lui avait rendus au fait
de la guerre, à vendre 100 livres de terre
ou de rente. En vertu de cette autorisation,
le seigneur vendit aux religieux sa fief-
ferme du Plessis-Nicole, relevant de Pont-
Saint-Pierre, moyennant une rente de
60 livres. Par un contrat du 5 janvier 1365,
les religieux remboursèrent à leur vendeur
50 livres de rente, et leur dette se trouva
réduite à 10 livres. Peu après, ils obtinrent
du roi Charles V des lettres d'amortisse-
ment pour ce fief, mais à la condition de
payer 200 fr. d'or (2).

Sous la date du 18 mai 1337, eut lieu la
fondation d'un obit par Pierre Gougeul, dit
Moradas, chevalier, sire de Rouville, qui
donna 10 s. tournois de rente pour cette des-
tination.

(1) Par chapelle, on entendait alors non pas un
édifice, mais un certain nombre de messes célébrées
par un chapelain spécial à un autel désigné *ad hoc*.

(2) Manuscrit des archives de Rouen.

Lorsque Charles VI monta sur le trône de France, le 16 septembre 1380, il décliva, à titre de joyeux avènement, un brevet en vertu duquel Guillaume du Hommet devait avoir une place dans le prieuré des Deux-Amants. Les religieux s'opposèrent à cet impôt d'un nouveau genre et obtinrent une sentence des requêtes de l'hôtel qui leur accorda congé de cour.

Depuis l'année 1413 jusqu'à l'époque où le cardinal de Joyeuse, alors archevêque de Rouen, ayant jeté les yeux sur la mense priorale des Deux-Amants, pour doter le collège des jésuites de Rouen, obtint du pape Paul V l'union de cette mense au collège par une bulle datée de 1607, nous laisserons encore de côté une foule de documents. Nous dirons seulement que le prieuré des Deux-Amants fut presque entièrement détruit à l'époque de l'invasion anglaise; qu'il fut brûlé et dévasté une seconde fois, en 1591, pendant les guerres de la Ligue, et que les différents prieurs qui se sont succédés depuis 1380 jusqu'à l'union au collège des jésuites, sont :

1381, Jean d'Auteuil ou de Santeuil.

1427, Robert Legrand.

1473, Michel Langlois.

De 1490 à 1499, Etienne de Longuemare.

De 1499 à 1513, Etienne Bouillet.

De 1514 à 1530, Jean Perroy.

De 1530 à 1587, Nicolas Chanvin.

De 1588 à 1591, Charles Tiercelin.

De 1591 à 1598, Jacques Lecoq.

De 1598 à 1607, Nicolas Tiercelin.

De 1607 à 1620, Nicolas de Neuville.

Enfin, de 1620 à 1649, le dernier prieur fut Jacques de la Ferté, qui plaida avec ses religieux. Dans le procès qu'il soutint contre les deux frères Charles de Lyons et Jacques de Houetteville, le prieur signale les désordres existant dans la maison : manque absolu de discipline et d'esprit religieux, violences commises contre ceux qu'on avait tenté d'introduire pour donner le bon exemple, etc.

Les lettres-patentes du roi, pour la réunion définitive de la mense priorale au collège des jésuites de Rouen, sont datées de 1649. Trois ans après, les anciens chanoines disparurent tout-à-fait après cinq cents ans d'existence, pour faire place aux Génovéfains, qui à leur tour furent emportés par le souffle révolutionnaire (1).

§ 2. — SENNEVILLE, dénommé sur les Monts, à cause de sa situation topographique, était, avant l'annexion, une paroisse de l'archid. du Vexin normand, — du baill. de Gisors. — Elec. gén. de Rouen. — Vic. d'Andely.

(1) Le cadre du *Dictionnaire historique* ne permettant pas d'entrer dans de plus longs détails, MM. Charpillon et Caresme se proposent de publier ultérieurement une histoire complète de tous les établissements religieux du département de l'Eure.

(Note de l'éditeur.)

En 1231, Pierre de Senneville se trouvait aux assises du roi, tenues à Gisors par le bailli Raoul Arondel, le lendemain de la fête de saint Pierre et de saint Paul.

Pour donner une idée des mœurs du XIII^e siècle, nous croyons devoir donner ici la traduction d'un acte contenant confession de ses fautes, par un curé de la paroisse de Senneville, qui, après avoir mené une vie de dissipation et de débauche, était revenu de ses égarements :

« A tous ceux... Raouel, recteur de l'église
« de Senneville, diocèse de Rouen, salut,
« sache votre universalité qu'au sujet de
« l'irrégularité que j'aurais encourue pour
« avoir, étant suspendu et excommunié, cé-
« lébré les saints mystères, commis le crime
« de fornication et d'adultère avec Robine,
« femme d'un habitant de la Neuville (Chant-
« d'Oisel), joué aux dés, fréquenté les taver-
« nes, blessé le chapelain de la chapelle de
« Roncherolles d'un coup de faucon à la tête,
« accusations qui auraient trouvé un tel
« crédit auprès des personnes honnêtes et
« graves, et particulièrement auprès du ré-
« vérénd père Eudes (1), par la grâce de
« Dieu archevêque de Rouen, que ledit
« révérend père ne pouvant dissimuler mes
« actes, serait dans la résolution de procé-
« der à une enquête contre moi. »

Le curé sollicite ensuite son pardon et prend l'engagement de résigner sa cure à la première demande qui lui en sera faite, et il termine ainsi :

« Enfin, j'ai juré sur les saints Evangiles
« de ne jamais revenir, par moi ou d'autres,
« sur les mesures prises ou à prendre contre
« moi. »

Un autre Pierre de Senneville, probablement fils du premier, était seigneur de la paroisse en 1272; nous le voyons figurer à cette date dans une charte de l'abbaye de Lire, avec son frère Gilles, et faire un accord avec les religieux des Deux-Amants.

Les titres du XIII^e siècle constatent qu'à cette époque, la culture de la vigne avait une certaine importance à Senneville.

Cette seigneurie passa, au XIV^e siècle, à une famille de Livarot ou Livarou, qui la conserva peu, car, en 1403, Robert Alorge acheta de Jean de Livarou la nue-propriété du fief de Senneville, moyennant 600 livres tournois.

Trois ans après, l'usufruitier étant mort, le seigneur Alorge bailla son manoir de Senneville, en se réservant le colombier, pour 35 setiers de blé (2).

(1) Rigaud.

(2) M. de Beaurepaire (*Etat des Campagnes*, page 149) a publié une Notice très intéressante sur Robert Alorge, un des plus riches bourgeois de Rouen, qui se livra d'abord au commerce de vins, ensuite à des spéculations, prêta aux nobles, aux bourgeois, et fit ainsi une fortune immense.

Son fils Robert lui ayant intenté un procès, il en mourut de chagrin le mardi d'après Pâques de l'année 1412 (1); mais sa veuve, Alips, vivait encore en 1422.

Robert Alorge, deuxième du nom, accrut la fortune de son père, mais après avoir prêté serment aux Anglais, il conspira contre eux, s'allia avec le Dauphin (Charles VII), fut pris et eut la tête tranchée sur la place du Vieux-Marché de Kouen, le 13 juin 1421.

Ses deux frères, Guillaume et Jean, se partagèrent sa succession en 1430, et Senneville fut compris dans le lot du dernier, qui avait alors la charge de verdier de la forêt de Longboël.

Robert Alorge, fils de Jean, lui succéda comme seigneur de Senneville et comme verdier; il fut chargé de tenir en 1475 les plaids de la seigneurie du Plessis et mourut vers 1490, laissant deux enfants, Martin et Marguerite, qui épousa Thomas des Essarts et qui était morte en 1511.

Martin Alorge acheta en 1564, du prieuré des Deux-Amants, les fiefs de Havars et de Gamaches, qu'il céda avec ses autres biens vers la fin de sa vie, *à cause de la débilite et impuissance de sa personne*, à son fils Georges, en se réservant à Senneville *ce qu'il faudra pour meubler deux chambres à garde-robis du grand bâtiment de briques, ses coffres, son lit, flûse et toiles, avec les meubles d'une cuisine, une icarie pour sa haquenée... une tourelle à faire paullur, une part du colombier, la jouissance de 12 acres de terre à faire blé et de 12 autres acres à faire trémois.*

Georges Alorge s'engagea à doter Renée Alorge, sa sœur, *par l'avis et consentement de son père*, « dit le contrat, » *il ne pourra lui donner moins de 1,000 écus* (2).

En 1608 le seigneur de Senneville avait la tutelle de Louis de Hellenvilliers, son neveu, seigneur du Mesnil-Jourdain. Les biens du mineur furent décrétés et à la suite d'un long procès, Georges Alorge fut condamné à rendre 2,700 livres 10 sous aux créanciers; il lui fut alloué 816 liv, pour la nourriture de son pupille.

Nous avons recueilli, sous la date de 1630, un aveu rendu à Georges Alorge, écuyer, sieur de Senneville, et des fiefs de Havars, Gamaches et Dorevaux à Senneville et Amfreville.

Les lots de partage des fiefs, terres et seigneuries appartenant à Georges Alorge, écuyer, sieur de Senneville, de Gamaches et des Havars, nous apprennent que ce sei-

gneur avait épousé Anne du Poirier, dont il avait eu trois enfants : Charles Alorge, écuyer; Georges Alorge, curé de Bernières, et Tranquille Alorge, qui eut Senneville dans son lot.

Après la mort de Tranquille Alorge, Catherine Caron, sa veuve, fit maintenir de noblesse ses quatre enfants mineurs, Edmond, Georges, Charles et Tranquille, le 10 février 1667.

Un aveu du 12 juillet 1690 constate que Charles Alorge, chevalier, était seigneur de Senneville et des fiefs de Gamaches, Havars et Dorevaux, assis à Senneville et à Amfreville-sous-les-Monts.

Au mois de décembre 1702, Madeleine Alorge de Senneville fut reçue à Saint-Cyr sur preuves de noblesse remontant à 1486.

Alorge : *d'or au croissant d'azur; au chef de sable, chargé d'une étoile du champ.*

Peu d'années après, la seigneurie de Senneville passa aux Godefroy (1); elle appartenait en 1718 à Charles-Nicolas Godefroy, conseiller au Parlement de Normandie, et en 1761 à Charles-David Godefroy, l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi. Sa fille, Marie-Charlotte, épousa Etienne, marquis d'Aligre, pair de France, d'où est sortie Etienne d'Aligre qui épousa, en 1810, Michel-Marie, marquis de Pommeret, et mourut en 1866, laissant la terre de Senneville à ses enfants.

Les cheminées de l'ancien manoir seigneurial font, dit-on, l'admiration des visiteurs.

L'église de Senneville, dédiée à saint Maclou, fut donnée en 1206 par Mathieu de Gamaches, au prieuré de Saulceuse, qui la faisait desservir par ses chanoines.

Un aveu de la première moitié du xvii^e siècle constate que Jean Rondel, fils de Thomas, tenait trois vergées de terre dans le fief du Plessis à Amfreville, pour lesquelles il était tenu, entre autres charges, d'offrir le jour du vendredi saint un tourtis (eierge de cire), du prix de 4 deniers, devant l'image de saint Maclou en l'église de Senneville.

Fiefs. Les chartes des xii^e et xiii^e siècles indiquent que la paroisse de Senneville renfermait les fiefs de Gamaches, Havars et Dorevaux.

GAMACHES, quart de fief de haubert, relevant de Pont-Saint-Pierre, s'étendait sur Senneville, Amfreville et Flipou, et portait le nom emprunté au domaine principal de son propriétaire.

Mathieu de Gamaches, seigneur de ce fief en 1190, fut un des personnages importants

(1) Ancienne famille du pays.

(1) Chronique de Pierre Cochin.

(2) Georges Alorge tui parolo et maria sa sœur à Louis de Morainville, seigneur de Coudray, à Quatre-mares, pres Louviers, suivant contrat du 31 mai 1604.

de son temps, il prit part à la croisade prêchée par Guillaume de Tyr (1).

En 1260, Robert de Gamaches avait succédé à Mathieu dans ce fief : Gilles de Gamaches, héritière de Robert, épousa, au milieu du XIV^e siècle, Jean de Clères et vendit presque aussitôt le fief paternel, sis à Senneville, à Pierre Rondel, écuyer, moyennant huit vingt et sept moutons de bon or.

Pierre Rondel garda peu de temps son acquisition ; il la céda bientôt aux religieux des Deux-Amants, qui eux-mêmes vendirent en 1564 les fiefs des Havars et de Gamaches à Martin Alorge ; plus tard les religieux essayèrent inutilement d'en opérer le retrait.

Depuis ce moment le fief de Gamaches a suivi le même sort que Senneville et est passé dans les mêmes mains.

LES HAVARS et DORESVAUX, après avoir appartenu au monastère des Deux-Amants, furent réunis par la famille Alorge à la seigneurie de Senneville qu'elle possédait déjà.

AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, canton de Fleury-sur-Andelle, au confluent de cette rivière, dans la Seine, à 12 m. d'alt. — Sol : alluvions contemporaines et craie blanche. — Chem. de gr. com. n° 73, — 440 hab. — Surf. terr., 1,106 hect. — 4 Cont., 4,335 fr. en ppal. — Rec. ord., budg. comm., 3,338 fr. — et et Percept. de Pont-Saint-Pierre. — Rec. des Cont. ind. de Fleury-sur-Andelle. — Paroisse succ. — Ecole mixte. — Mais. d'école. — 13 permis de chasse. — 8 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 41. — D'arr., 18. — De cant., 13.

Dépendances : SENNEVILLE, ORGEVILLE, CANTELOU, LES DEUX-AMANTS, LE PLESSIS, LE VALAMAI, LE VALPITANT.

Agriculture : Céréales. — Bois. — 1,100 arbres à cidre.

Industrie : 1 four à chaux. — 1 briqueterie. — 14 Patentes.

AMFREVILLE-SUR-ITON

Était avant la Révolution une paroisse du dioc. d'Evreux, — de la vic. et de l'élec. de Pont-de-l'Arche, — du parlem. et de la gén. de Rouen.

Le surnom de cette commune est dû à sa situation sur la rivière l'Iton. D'après les péages anglais, le chef de la famille d'Amfreville-sur-Iton serait Robert de Umfreville, seigneur de Toures ou Turfhill, probablement Tourville, près le Neubourg, et parent de Guillaume-le-Conquérant. Le plus ancien seigneur d'Amfreville-sur-Iton

(1) Nous donnerons à l'article *Gamaches* une notice complète sur la famille de ce nom.

que nous connaissions en France, est le vaillant Gautier d'Amfreville, fait prisonnier par les Français en 1097, avec Thibaut Payon de Gisors, et qui n'obtint la liberté que moyennant une forte rançon (1). Ce même Gautier disposa en faveur de l'abbaye de Jumièges de la moitié du fief de Miserey, dont l'autre moitié est restée dans sa famille pendant plusieurs siècles (2).

En 1150, Amaury d'Amfreville donna aux lépreux d'Evreux toutes les terres incultes qu'il possédait au Breuil, entre Gauciel et Miserey.

Quelques années après, nous voyons Gautier, curé d'Amfreville, payer au trésor royal une somme de 40 sous, pour avoir le droit de plaider devant la cour du comté d'Evreux au sujet d'un duel judiciaire.

Pierre I^{er}, seigneur d'Amfreville, fut un de ceux qui, en 1192, attestèrent devant l'archevêque de Rouen les miracles opérés par l'intercession de sainte Madeleine, honorée dans la chapelle bâtie par saint Adjector ; il mourut en 1195.

A la même époque, le fils d'un nommé Léchassier, d'Amfreville, tua un nommé Thonroude, du bateau de la Haye et prit la fuite. Suivant l'usage d'alors, son mobilier fut confisqué et vendu au profit du trésor. Cette vente produisit 39 sous, dont il fut tenu compte à l'échiquier.

Lorsque Philippe-Auguste se fut emparé de la Normandie sur Jean-sans-Terre, il donna à Roger Pêcheveron, un des chevaliers, le domaine de Criquebeuf et la valeur de 40 sous de reute, sur la terre des héritiers d'Amfreville, sise à Miserey.

De 1208 à 1220, le siège abbatial de la Croix-Saint-Leufroy fut occupé par Richard d'Amfreville, que nous croyons être de la noble famille de ce nom. Pierre, II^e du nom, seigneur d'Amfreville et de Baquepuit, fils de Simon, vivait en 1295 ; il eut pour successeur Simon d'Amfreville, II^e du nom, qui rendit hommage en 1309 à Flandrine, abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux, d'un fief mouvant de l'abbaye.

De 1363 à 1404, la seigneurie d'Amfreville fut possédée par Pierre, III^e du nom, qui épousa la fille de Lancelot d'Hellenvilliers, seigneur de Bières, etc. (3). L'histoire a constaté que ce seigneur acheta, en 1364, un cheval moyennant 80 florins d'or, prix très élevé pour cette époque.

Son fils, Pierre d'Amfreville, IV^e du

(1) Ordéric Vital.

(2) M. Le Prevost signale, vers 1137, un Gautier d'Amfreville « qui figure, dit-il, à trois reprises au rôle de la Pipe de la 31^e année de Henri I^{er}, pour remises et taxes diverses ».

C'était probablement le fils de Gautier fait prisonnier avec Thibaut Payen.

(3) *Histoire de la maison d'Harcourt.*

nom, chambellan du roi, tenait le fief de Bezu-le-Long, au droit de Marguerite d'Anou, sa femme ; il se signala à la bataille d'Azincourt et fut fait prisonnier par les Anglais ; le vicomte de Pont-de-l'Arche saisit le fief d'Amfreville sous prétexte que Jean, frère et héritier de Pierre IV d'Amfreville, n'en avait pas payé le relief, Jean s'adressa au roi Charles VI, qui écrivit à son vicomte d'attendre dix-huit mois avant d'exercer aucune poursuite, à moins que la mort du sire d'Amfreville ne fut confirmée auparavant.

Pierre d'Amfreville n'était pas mort ; il obtint sa liberté en se rangeant sous la bannière de Henri V, roi d'Angleterre, qui lui restitua ses biens (1) ; mais au bout de quelques années, il saisit la première occasion pour quitter le service de Henri. Celui-ci, pour l'en punir, lui confisqua son fief de Bézu-le-Long et le donna à Richard Gancel, en 1427.

Trois ans après, Pierre IV d'Amfreville s'en vengeait, en se joignant aux chevaliers qui enlevèrent Louviers aux Anglais, et il fut un de ceux qui défendirent cette ville contre le comte de Bedford, en 1431.

Mais le régent s'en étant rendu maître, mit la main sur les domaines du seigneur d'Amfreville et les donna à Pierre Poolin, écuyer, bailli de Harcourt. Ce dernier ne put en prendre possession qu'avec beaucoup de difficultés ; les vassaux, fidèles à leur seigneur légitime refusant de le reconnaître, il s'imposa par la force.

Lorsque Charles VII eut chassé les Anglais de la Normandie, Claudin d'Amfreville, écuyer, fils de Pierre, *qui de tout temps avait tenu le party du roy sans varier*, se fit délivrer les biens de son père aux assises de Pont-de-l'Arche, le 5 septembre 1454. Ces biens étaient alors en « *désolation, ruine et non valoir*. » Un aven de 1455 établit qu'il avait la provision des écoles de sa seigneurie. Claudin, par suite de la destruction de son manoir, alla demeurer dans la vicomté de Pont-de-l'Arche ; lors de la mort de 1469, où furent appelés les nobles de la vicomté d'Evreux, il fut déclaré absent et ses biens mis en la main du roi. Il avait épousé Jeanne du Mesnil, dame de Champ-Dolent (2).

(1) Documents anglais. Quant à nous, nous pensons que cette soumission est une pure invention de la chancellerie étrangère.

(2) A la revue de la noblesse passée en 1469, figure Thibaut d'Amfreville, frère ou cousin de Claudin. Il était seigneur de Bieres et du Mesnil-sur-l'Estrée et attaché à l'hôtel du roi. Sa femme, Marie de Fontaines, fille de Louis, seigneur de Criqueot, lui apporta ce fief, dont il était seigneur en 1497.

Il faut encore rattacher à cette famille un Jacques d'Amfreville, seigneur de Miserey, de Mesnillet et d'Éporville, marié à Françoise de Nollent, héritière du chef de sa mère, du domaine de Houetteville, voisin d'Amfreville.

Jacques d'Amfreville, fils de Claudin, exerça en 1481 son droit de patron de la paroisse, dont il portait le nom. Il épousa Marie de Poissy, héritière du dernier seigneur de Huest ; de ce mariage naquirent un fils et quatre filles, parmi lesquels Nicolas d'Amfreville, Françoise et Catherine d'Amfreville. Nicolas jouissait en 1516 des nombreuses seigneuries qui lui provenaient de son père ; nous ne savons s'il se maria, mais il est constant qu'il était mort sans enfants, en 1537.

Les armes des d'Amfreville étaient : *d'argent à un aigle de sable béqué et membré de gueules*.

Françoise d'Amfreville, mariée d'abord à Jacques de Chambray, succéda à son frère Nicolas et fit passer la terre d'Amfreville et celle de Champ-Dolent dans la famille des Pommereuil, par son mariage avec Robert de ce nom, seigneur de Miserey et d'Irville.

Cette union fut de courte durée, et la dépouille mortelle des deux époux repose à l'abbaye de Bonport. Leur épitaphe, qui a été retrouvée dans une fabrique de Louviers, est ainsi conçue :

« Puissant seigneur messire Robert de Pommereuil, en son vivant chevalier, sieur dudit a lieu de Miserey et d'Irville, premier esuyver a d'escurie du Roy, capitaine des villes et chéa tenu de Pont-de-l'Arche, grand maistre ena questeur des eaulx et forêts en Normandie et a Picardie, lequel décéda le XXVII^e jour de a may MCLXIII. Priez Dieu pour lui. Et noble a dame Françoise d'Amfreville, dame dudit lieu, a de Champ-Dolent et d'Aspremont, femme du a dit chevalier, laquelle décéda le dernier jour a de mars MCLXVIII. Priez..... »

Pommereuil portait : *d'azur à 3 pommes d'or*. Le 14 juin 1568, Françoise d'Amfreville étant morte sans enfants, Catherine, sa sœur, alors veuve de Charles le Conte de Nonant, reçut en partage la terre patrimoniale qui appartenait, en 1574, à Claude Vipart, pour moitié, et à Charles le Conte de Nonant, héritier de Catherine d'Amfreville ; pour l'autre moitié.

Le Conte de Nonant portait : *d'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe de 3 besants d'or posés 2 et 1*.

Claude Vipart mourut sans enfants, laissant ses domaines à son frère Nicolas, que nous voyons en 1580, constituer en dot à sa nièce, Anne de Sabrevois, une somme de 10,000 liv., à l'occasion de son mariage avec Jacques de Beaulieu, sieur de Querguesal ; en 1585, Nicolas Vipart rendit aven du huitième de fief de la Métairie qui lui appartenait ; sa succession passa à des collatéraux ; ses armes étaient : *d'argent au lion de sable* (1).

(1) Nicolas Vipart était également baron du Bec-Thomas et seigneur de Baquepuis.

Jean de Sabrevois, baron du Bec-Thomas, hérita de la terre d'Amfreville, qu'il laissa à défaut d'enfants à ses deux sœurs, Anne et Jacqueline de Sabrevois. Cette dernière eut la terre d'Amfreville, et comme elle n'eut pas d'enfants de son mariage avec Louis de Sainte-Marie, sire de Caenchy, son héritage revint à sa sœur aînée. On voyait sur leur écu : *d'argent à la fescé de gueules, accompagnée de trois roses de gueules en chef et de trois en pointes du même 2 et 1.*

Anne de Sabrevois, baronne du Bec-Thomas, avait épousé Jacques de Beaulieu, dont elle eut un fils, nommé Jean, qui hérita du Bec-Thomas et d'Amfreville, vers 1625.

Jean de Beaulieu parvint à réunir sur sa tête les deux portions de la baronnie du Bec-Thomas, qui était divisée depuis longtemps; mais ce fut peut-être au prix de la seigneurie d'Amfreville, qu'il vendit à Guillaume Guyot, par contrat du 28 janvier 1629; il avait épousé Marguerite du Bosc, fille de Léonor, seigneur de Radepont. Beaulieu portait : *d'argent à six croisettes patées de sable.*

Guillaume Guyot, premier du nom, était fils d'Étienne Guyot, seigneur de Fontaine-sous-Préaux; il avait épousé le 17 janvier 1613, Madeleine de Bonissent, dont il eut sept enfants. Simple avocat à Rouen, il sut acquérir une grande considération, car il est qualifié de « personne de haute doctrine et de très grande probité, » dans une information de 1636.

Son fils aîné, Guillaume Guyot II^e, prenait les titres d'écuyer, seigneur, châtelain et patron d'Amfreville-sur-Iton, de la Mare, des Plix et de la Métairie; il épousa en 1652, Elisabeth de Voisin de Camp-Heroult, dont il eut quatre enfants.

L'aîné, Alexandre, eut la terre d'Amfreville; il épousa en 1693, Marie-Anne-Madeleine d'Andel, fille de François, écuyer, seigneur de Rotelière; il mourut en 1733, laissant aussi quatre enfants.

Après lui, ce fut son fils aîné, Jean-Baptiste-François-Robert Guyot, qui hérita de la seigneurie d'Amfreville; ce seigneur servit cinq ans comme cadet volontaire dans le régiment du roi, infanterie, et douze ans dans les gardes, compagnie de M. de Ville-roi; il mourut en 1753.

Le dernier seigneur d'Amfreville fut Antoine-Jean-Baptiste Guyot, fils de Jean-Baptiste. Il se maria à Marie-Françoise du Bosc de Radepont, en 1766; il fit reconstruire son château en 1775; la Révolution le força de s'expatrier, et après son départ, ses meubles, son château furent vendus avec une partie de ses autres biens. Il entra en France en 1804 et alla se fixer à Louviers, où il mourut en 1813. Une de ses filles épousa M. de Co-

querel, maire de Louviers sous la Restauration. Les armes des Guyot étaient : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois champignons d'or, 2 et 1, pour supports deux sauvages.*

Le château a été habité par M. Masson Saint-Amand, premier préfet du département, auteur de divers ouvrages très estimés.

L'église, sous le vocable de Notre-Dame, était à la présentation du seigneur; elle possédait une confrérie du Saint-Rosaire, érigée vers 1650.

Fief. LA MÉTairie était un huitième de fief mouvant d'Amfreville, dont il a toujours partagé le sort depuis 1455, époque où Claudin d'Amfreville en rendit aveu.

AMFREVILLE-SUR-ITON était un plein fief comprenant toute la paroisse. C'est aujourd'hui une commune de 589 hab. — Cant. de Louviers, à 16 m. d'alt. — Sol composé d'alluvions contemporaines et craie blanche. — Surf. territor., 548 hect. — Contrib. fonc., 4,563 fr. en ppal.—Rec. ord. du budg., 3,623 fr. — et Perc. de Louviers. — Rec. des cont. ind. de Gaillon. — 4 débit. — Paroiss. succ. — Ecole mixte. — Maison d'école. — 20 permis de chas. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 16; d'arr. et de cant., 9. — Ch. de gr. comm. n° 36.

Dépendances : LA MARE HERMIER.

Agriculture : Prairies. — Petit vignoble. — 7,700 arbres à cidre.

Industrie : 3 foulons à draps.

ANDÉ.

Dioc. de Rouen. — Arch. du Vexin normand. — Doy. de Gamaches. — Baill. de Gisors. — Vic. et Elect. des Audelys. — Génér. de Rouen.

Le nom de cette commune appartient évidemment à la langue celtique et signifie : *route, chemin, pour d'aucuns, et lieu caché, ombragé, pour d'autres; au moyen-âge on a écrit Andiacum et Audiacum.*

Il en est d'Andé comme de la plupart des villages de la Normandie, l'histoire ne commence pour lui qu'à la fin du XII^e siècle.

A cette époque, le patronage de l'église et la principale seigneurie de la paroisse appartenait à la maison de Roncherolles; mais en même temps il existait une famille portant le nom d'Andé établie au Mesnil-d'Andé, dont nous aurons à nous occuper en parlant du fief de ce nom.

Dans la charte de confirmation des possessions du prieuré des Deux-Amants, donnée par Gautier, archevêque de Rouen, le 16 juillet 1207, nous voyons que les moines possédaient entre autres biens, une

acre de terre attenant au cimetière d'Andé, provenant de la donation de Guillaume de Muids, et que Roger de Roncherolles (1) leur avait donné l'église avec le patronage; mais il y a lieu de croire qu'il s'était réservé le fief laïque, puisque Guillaume II du nom, son petit-fils, prenait les titres de seigneur de Malicorne, Houville, Andé, etc.

Guillaume II, allié avec Mahaud de Chelles, eut deux fils, Jean et Godefroy (2); l'aîné hérita entre autres domaines, de la terre d'Andé, et devint seigneur de Pont-Saint-Pierre par son mariage avec Isabelle d'Hangest.

Un aveu de 1419 nous apprend que le fief d'Herqueville, possédé au XIII^e siècle par Rabel de Muids et alors par Philippot de Saint-Martin, s'étendait sur Andé.

Le fief de Connelles, huitième de fief de haubert relevant de la baronnie d'Herqueville, s'étendait aussi sur Daubeuf, Muids et Andé.

A la fin du XVI^e siècle, les vignobles de cette dernière paroisse étaient encore importants.

Après être demeurée longtemps dans la maison de Pont-Saint-Pierre, la seigneurie d'Andé passa aux seigneurs de Muids de la maison de Houetteville. Dans un aveu de 1610, noble homme Jacques de Houetteville, seigneur de Maigremont, de Muids, de Surville, ajoute à ces titres ceux de seigneurs d'Andé, de Daubeuf, etc. A la fin du même siècle, Pierre Romé, marié à Françoise de Billes, était seigneur d'Andé; il portait: *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un loup, le tout du même.*

Au milieu du XVIII^e siècle nous trouvons, à la date du 13 mars 1745, le décès de Marguerite-Elisabeth Thorel, veuve de messire Jacques-Charles Coquerel, chevalier, seigneur d'Andé, du Vieil-Rouen et d'autres lieux, conseiller à la cour des comptes de Normandie.

Le MESNIL-D'ANDÉ est toujours resté une seigneurie séparée de celle d'Andé, et appartenait au XII^e siècle à la famille de ce nom. Un mémoire des rentes dues par l'abbaye de la Noë, en 1174, signale Simon d'Andé comme créancier du couvent, pour une rente de 6 sous. L'histoire fait mention en 1204, de Richard d'Andé, en 1229, de Simon II d'Andé, que l'on voit intervenir dans une donation de rente sur une mesure de son

fief, et la sceller de son sceau qui portait: *une grande fleur de lys fleurie.*

Ce même Simon donna, en 1246, à la Noë, 20 sous de rente sur une vavassorie au Mesnil-d'Audé, que tenait de lui Pierre de Vito; à partir de 1247, il n'est plus question de cette famille primitive d'Andé.

Au XIV^e siècle, le Bac du Mesnil-d'Andé appartenait au seigneur de ce fief.

Vers 1660, de Postel, a escuyer, a été sieur du Mesnil-d'Andé; ses armes étaient: *d'argent à trois roses de gueules.* En 1785, le chancelier de Maupeou portait entre autres titres, ceux de seigneur du Thuit, de Muids, d'Herqueville, du Mesnil-d'Andé, etc.; ses armes étaient: *d'argent au porc-épic de sable.*

L'église, dédiée à Notre-Dame était, en 1207, à la présentation du prieur des Deux-Amants; ce droit passa ensuite au collège des Jésuites de Rouen, et après leur suppression au collège de Rouen. Le Pouillé d'Endes Rigaud constate, qu'au milieu du XIII^e siècle, le revenu de la cure était de 25 liv. tournois et que le nombre des chefs de famille était de 28.

On remarque à Andé un magnifique pont, jeté sur la Seine par les soins de M. Boulanger, agent-voyer en chef du département, pour le service du chemin de grande communication n° 41 (1).

ANDE, canton de Louviers, sur la Seine, à 15 m. d'alt. — Sol: alluvions contemporaines et craie blanche. — Chem. gr. com. n° 41. — Chem. d'int. com. n° 47. — 445 hab. — Surf. terr., 492 hect. — Contrib. fonc., 2,068 fr. — Rec. ord., budg., 2,746 fr. — et Percép. de Saint-Pierre-du-Vauvray. — Rec. des Cont. ind. du Pont-de-l'Arche. — Parioiss. suce. — Ecole mixte. — Maison d'école. — 4 déb. boiss. — 10 perm. ch. — Dist. en kil. aux ch.-l. dedép., 31; d'arr. et de cant., 8.

Dépendances: LE MESNIL-D'ANDÉ.

Agriculture: Céréales. — 1,600 arbres à cidre.

Industrie: Un moulin à blé. — *Patentés.*

LES ANDELYS (Arrondissement).

Topographie et géologie: L'arrondissement des Andelys formé d'une partie du Vexin normand, est un vaste plateau compris entre l'Andelle, l'Epte et la Seine, sillonné de vallons et divisé en deux régions naturelles: le Vexin normand et la forêt de Lyons; il est limité au nord par le départ. de la Seine-Inférieure, au sud et à l'est par les départ. de l'Oise et de Seine-et-Oise, et à l'ouest par la Seine, qui le sépare des arrond. de Louviers et d'Évreux.

(1) Voir la gravure en tête de la lettre A.

(1) Roger de Roncherolles, fils d'Ansel, demeurait au manoir de ce nom, à Cuverville en Vexin, c'était un des plus puissants seigneurs de son temps; il possédait la paroisse de Tocqueville du Petit-Caux, et il est en 1207, avec l'archevêque de Rouen, un procès au sujet du patronage des églises de Tocqueville, Cuverville, etc.

(2) Guillaume II mourut au mois de septembre 1318; il fut inhumé dans l'église du prieuré.

Surf. territ. : En hectares 104,350, savoir : Terres labourables, 69,433. — Prés et herbages, 2,848. — Vignes, 159. — Bois, 16,731. — Forêts domaniales, 6,240. — Vergers et jardins, 2,710. — Oseraies et aulnaies, 125. — Etangs, mares et canaux, 24. — Carrières et mines, 2. — Cours d'eau, 538. — Terrains divers incultes, 2,367. — Routes, chemins, etc., 2,491.

Cours d'eau : La Seine sépare l'arrond. des Andelys du surplus du départ. Elle reçoit sur sa rive droite : — l'Épte qui, depuis Bouchevilliers jusqu'à son confluent, limite l'arrond. et les départ. de l'Oise et de Seine-et-Oise, et dont les affluents sont : la Troène, le Reveillon, la Lévière grossie de la Bonde, et les ruisseaux de Roconval, de Saint-Martin, de Fréval et de Berthenonville ; — l'Andelle, qui traverse les cantons de Lyons et Fleury, reçoit les eaux de la fontaine d'Argent, de la Hudeau, du ruisseau des Rosettes, de la Lieure, du Fouillebroc, de la Fontaineresse, du Crévon, du Héron, et va se jeter dans la Seine, entre Pitres et Amfreville-sous-les-Monts ; le ruisseau de Saint-Martin, celui des Fontainettes et de Paix, la petite rivière de Gambon aux Andelys et le ruisseau de Catenay dit de Sainte-Genevieve à Notre-Dame-de-l'Isle.

Géologie : Le sol est un composé d'alluvions contemporaines, d'alluvium, de calcaire grossier, d'argile plastique, de craie blanche et de grès et poudingues.

Voies de comm. : Trois chemins de fer sillonnent l'arrond. : le premier qui ne fait que l'effleurer, de Paris à Dieppe, a une station à Gisors. Le second, de Gisors à Pont-de-l'Arche, traverse les cantons de Gisors, Etrépagny, Andelys et Fleury-sur-Andelle ; ses stations sont Bézu, Etrépagny, Saussay-la-Vache, Menesqueville, Charleval, Fleury, Radepont, Pont-Saint-Pierre et Romilly ; le troisième, de Gisors à Vernon, par la vallée de l'Épte, avec stations à Dangu, aux Bordeaux-de-Saint-Clair, à Bray et à Gasny.

Ponts-et-chauss. : Le service est confié à un ingénieur ordinaire, à sept conducteurs embrigadés et à deux employés chargés de la surveillance de cinq routes impériales et de huit routes départementales, dont voici la nomenclature. *Routes imp.* : n° 14, traverse les cantons de Gisors, Etrépagny, Andelys et Fleury-sur-Andelle ; n° 14 bis, subsidiaire, part de Gisors, passe à Etrépagny et rejoint la précédente à Ecouis ; n° 15, de Paris à Dieppe, par Gisors et l'enclave de Bouchevilliers ; n° 30, de Rouen à Gournay, passe à Vasconil ; n° 181, d'Evreux à Breteuil (Oise), traverse les cantons d'Écos et de Gisors. — *Routes départ.* : n° 5, des Andelys à Paris, par Harquency et Mou-

flaines ; n° 6, des Andelys à Rouen, par le Thuit et Pont-Saint-Pierre ; n° 7, de Vernon aux Andelys, par Pressagny et Portmort ; n° 8, de Vernon à Magny, par Gasny ; n° 12, de Bourgtheroulde à Gournay, par Pont-Saint-Pierre et Lyons-la-Forêt ; n° 15, de Louviers à Gournay, par les Andelys, Saussay-la-Vache et Morgny ; n° 22, d'Evreux aux Andelys, emprunte dans l'arrond. une partie de la route départ. n° 7 ; n° 26, de Gisors à la Roche-Guyon, emprunte jusqu'à Dangu la route impériale n° 181 et traverse le canton d'Écos dans la vallée de l'Épte, emprunte jusqu'à Dangu la route impériale n° 181 et suit ensuite la vallée de l'Épte.

Service vicinal : Un agent-voyer d'arrondissement, un piqueur et six agents-voyers cantonaux, ont sous leur surveillance les chemins de grande communication, d'intérêt commun et de petite vicinalité.

Chem. de gr. comm. : n° 1, des Andelys à la route impér. n° 30, par Ecouis et Lyons ; n° 2, des Andelys à Bray, par Tourny ; n° 3, de Gasny à Bouchevilliers, par Tourny, Etrépagny et Mainneville ; n° 18, des Andelys à Ry, par Fresnes, Charleval et Vasconil ; n° 19, d'Etrépagny à Ry, par Lyons ; n° 20, de Dangu à la Feuillie, par Heudicourt, Morgny et Fleury-la-Forêt ; n° 22 bis, de Morgny à Lyons, par Beauficel ; n° 21, d'Etrépagny aux Thilliers, par Gamaches ; n° 22, des Andelys à la Roche-Guyon ; n° 41, de Louviers à Menesqueville, par Andé et Gail-lardbois ; n° 55, de Perriers-sur-Andelle à Darnétal ; n° 56, d'Ecouis à la route départ. n° 6, par Houville ; n° 57, de Vernon à Bray, par Gasny et Fourges ; n° 58, de Pont-Saint-Pierre à Poses ; n° 59, des Andelys à la vallée d'Épte, par Harquency, Guiry et Cahaignes ; n° 60, de Gasny à Ecos ; n° 70, de Menesqueville à la route impér. n° 181, par Touffreville, Etrépagny et Chauvincourt.

Chem. d'int. comm. : n° 1, des Andelys à la station de Saint-Pierre ; n° 2, de Gisors à Mainneville ; n° 3, de Gisors à Vesly ; n° 4, d'Heudicourt à la route imp. n° 15 ; n° 5, des Thilliers à Ecos ; n° 6, de Berthenonville à la route imp. n° 181 ; n° 40, des Thilliers à Gaillon ; n° 47, de Pont-Saint-Pierre à Andé ; n° 58, d'Ecouis à Alisay ; n° 59, de Dangu à Sérifontaine, et n° 62, de Cahaignes à Lyons.

Population : 61.011 habitants, dont 30,155 du sexe masculin, et 30,855 du sexe féminin.

Div. administ. : 6 cantons, chefs-lieux : Andelys, Ecos, Etrépagny, Fleury-sur-Andelle, Gisors et Lyons. — 117 communes.

Finances : 1 recette particulière au chef-lieu. — 1 vérificateur des poids et mesures.

Contrib. direct. : 2 contrôleurs, aux Andelys et à Gisors. — 16 percepteurs, à Andelys,

Hennezis, Heuqueville, Ecos, Gasny, Tourny, Fleury-sur-Andelle, Ecouis, Pont-St-Pierre, Gisors, Dangu, Mainneville, Lyons-la-Forêt, Fleury-la-Forêt, Etrépagny et Puchay.

Contributions de 1867.

Foncieres	508,590 fr. en ppal.
Personnelles et Mobilieres	89,436
Portes et fenetres	79,069
Patentes	107,849
Total	866,174 fr. en ppal.

Recettes ordinaires prévues aux budgets des communes, exercice 1867, 523,434 fr. — 1,213 permis de chasse.

Contrib. indir. : 1 sous-inspecteur, 1 receveur principal entreposeur au chef-lieu, 2 commis à pied et 5 receveurs ambulants, à Etrépagny, Fleury-sur-Andelle, Gisors, Lyons et Tourny; — 31 burialistes. — 793 débitants.

Produit des contributions indirectes. — 1866.

Boissons et produits divers	477,162
Tabacs	441,673
Poudre	13,396

Enregist. et Dom. : 1 vérificateur et 1 receveur dans chaque chef-lieu de cant. — 1 conservateur des hypothèques au ch.-l. d'arrond.

Poste aux lettres : 9 bureaux, à Andelys, Ecos, Ecouis, Etrépagny, Fleury-sur-Andelle, Gisors, Lyons, Thilliers-en-Vexin et Tourny. — 2 distributions à Morgny et à Dangu.

Poste aux chevaux : 7, à Andelys, Ecouis,

Les écoles primaires se divisent par cantons de la manière suivante :

CANTONS DE :	ÉCOLES COMMUNALES				ÉCOLES LIBRES		
	SPÉCIALES pour		MIXTES pour les deux sexes.	TOTAL.	DE :		
	Garçons.	Filles.			Garçons.	Filles.	TOTAL.
Andelys	4	1	13	18	»	5	5
Ecos	6	3	16	25	»	3	3
Etrépagny	4	3	14	21	»	2	2
Fleury-sur-Andelle	7	5	13	25	»	2	2
Gisors	8	4	10	22	1	5	6
Lyons	3	3	9	15	»	1	1
TOTAUX	32	19	75	126	1	18	19

Le nombre des écoliers qui fréquentaient les écoles était, au 1^{er} janvier 1867 :

CANTONS DE :	GARÇONS		FILLES	
	payants.	gratuits.	payantes.	gratuites.
Les Andelys	442	195	502	166
Ecos	539	102	502	174
Etrépagny	394	163	399	167
Fleury-sur-Andelle	610	113	491	188
Gisors	344	288	392	163
Lyons	301	87	289	79
TOTAUX	2630	948	2515	937

Etrépagny, Fleury-sur-Andelle, Gisors, Lyons et Thilliers-en-Vexin.

Télégraph. : 1 bureau à service limité à Andelys, et 10 bureaux municipaux, à Charleval, Ecos, Ecouis, Etrépagny, Fleury-sur-Andelle, Gasny, Gisors, Lyons, Pont-Saint-Pierre et Tourny.

Élections : La population électorale de l'arrond. est de 18,898 votants, qui nomment 6 conseillers généraux et 9 conseillers d'arrond.; les cant. d'Ecos et des Andelys font partie de la 1^{re} circonscription électorale pour la nomination des députés; les cant. de Fleury, Etrépagny, Gisors, Lyons, sont compris dans la 4^e

Instruct. L'instruction secondaire est donnée aux garçons dans trois pensions dirigées par des laïques et dans une maison diocésaine. — 1 inspecteur primaire.

Die. ecclésiast. : 6 cures, qui toutes sont aux ch.-l. de cant., sauf celle du cant. de Fleury-sur-Andelle, qui est à Ecouis.

Cong. relig. : Sœurs de la Providence d'Evreux, de Rouen; Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, d'Ernemont, de St-Vincent-de-Paul et de la Nativité.—Frères de la Doctrine chrétienne.

Div. judic. : Tribunal de 1^{re} instance; à défaut de tribunal de commerce spécial, le tribunal civil en fait les fonctions. — 6 justices de paix et 6 commissaires de police aux chefs-lieux de cant. — 15 notaires. — 7 avocats. — 6 avoués. — 20 huissiers. — 1 commissaire-priseur.

Il n'existe pas de conseil de prud'hommes.

En établissant le rapport par sexe des enfants qui fréquentent les écoles dans chaque cant. avec le chiffre de la population, nous trouvons par 100 habitants : dans le cant. des Andelys, 5,87 garçons, 6,13 filles; dans celui d'Ecos, 7,38 garçons, 7,66 filles; dans celui d'Etrépnay, 6,18 garçons, 6,25 filles; dans le cant. de Fleury, 5,22 garçons, 4,98 filles; dans celui de Gisors, 6,04 garçons et 5,31 filles; enfin, dans le cant. de Lyons, 4,97 garçons et 4,71 filles.

L'instruction est donc plus répandue dans les cantons d'Ecos et d'Etrépnay que dans

les autres, et à ne considérer que le sexe masculin, Gisors occupe le troisième rang.

Si maintenant nous comparons les sexes ensemble, nous voyons que, dans les cant. des Andelys, d'Ecos et d'Etrépnay, le nombre proportionnel des filles qui fréquentent les écoles est supérieur à celui des garçons, et que le contraire se produit pour les autres.

Les communes sont propriétaires, dans l'arrond., de 107 maisons d'école, dont 11 spéciales aux filles; 15 maisons sont louées et deux sont prêtées.

Sous le rapport de l'instruction, la population se répartit ainsi qu'il suit :

		Ne sachant ni lire ni écrire.	Sachant lire.	Sachant lire et écrire.	Font ou n'a pu vérifier l'instruction.	TOTAL.
Sexe	masculin.....	9,418	1,914	18,607	217	30,156
	féminin.....	11,064	2,440	17,107	245	30,855
		20,482	4,354	35,713	462	61,011

Il en résulte que 33,58 pour 100 des habitants ne savent ni lire ni écrire, 7,13 pour 100 savent lire, 58,53 savent lire et écrire, enfin on n'a pu vérifier le degré d'instruction de 0,76 pour cent.

L'arrond. possède 4 salles d'asile et 2 bibliothèques publiques.

Institut. de prévoy. L'arrond. des Andelys n'a que 2 caisses d'épargnes, qui comptaient, au 1^{er} janvier 1866, 3,266 livrets, représentant une somme de 775,242 f. 96 c. due aux déposants.

Cinq sociétés de secours mutuels, dont deux libres, assurent à leurs membres, en cas de maladie rendant le travail impossible, les médicaments, les soins du médecin et des secours en argent.

Etablissem. de bienf. — Hospices. Trois hospices renfermant 230 lits, tant pour les malades indigents que pour les malades payants des deux sexes, existent à Andelys, Ecouis et Gisors.

Le nombre des bureaux de bienfaisance, qui n'était que de 16 en 1840, s'élève, en 1867, à 51, qui se répartissent assez inégalement entre les cant. Celui d'Ecos en compte le plus grand nombre, et par contre, le cant. des Andelys en a le moins.

Force pub. 25 gendarmes commandés par 3 brigadiers, 3 maréchaux-de-logis et 1 officier, sont chargés du maintien de l'ordre. L'arrond. possède aussi 40 compagnies de pompiers, dont l'effectif est de 1,514 hommes.

Sociétés music. On compte 15 fanfares ou musiques municipales.

Agriculture. Pays de grande culture où l'assolement triennal, avec suppression presque totale des jachères, est partout observé. Depuis quelques années, une quantité assez importante de bois a été défrichée et livrée à la culture. Des prés et pâtures permettent d'élever et de nourrir des animaux des races bovine et ovine. Les chevaux y sont élevés avec succès; *Gladiateur* est né à Dangu. De-

puis quelques années, la culture des betteraves a pris un développement très grand, grâce aux sucreries d'Etrépnay, de Fontenay et des Andelys. et à divers établissements de distillerie. La vigne n'est cultivée que sur quelques coteaux qui avoisinent la Seine. La forêt de Lyons est le théâtre d'une exploitation considérable. — On compte 170,850 pieds d'arbres à cidre.

Commerce. Le commerce le plus important a pour objets les produits de l'agriculture, les grains, les laines, les animaux de boucherie, le beurre, les œufs et les volailles, qui sont expédiés sur Paris et Rouen. Foires aux Andelys, à Gisors, Lyons-la-Forêt, St-Nicolas-de-Pont-Saint-Pierre, Fleury-sur-Andelle, Ecouis, Charleval, Etrépnay, Ecos, Tourny, Frenelles, laumeau de Boisemont et Mainneville. — Marchés le lundi à Andelys et Gisors, le mardi à Fleury-sur-Andelle et Etrépnay, le jeudi à Ecos et à Lyons, le vendredi à Andelys, le samedi à Pont-St-Pierre et à Mainneville, et le dimanche à Charleval, Ecouis, Morgny et Tourny.

Indust. De grands et nombreux établissements industriels existent sur les bords de l'Epte, de l'Andelle, du Gambon et de leurs affluents.

Canton des Andelys,

Borné au nord par celui de Fleury-sur-Andelle, au sud par la Seine, à l'est par les cant. d'Ecos et d'Etrépnay, à l'ouest par ceux de Pont-de-l'Arche et de Gaillon.

Topog. — Surf. territ. Deux vallées principales qui viennent se réunir aux Andelys, et qui se dirigent, l'une du nord au sud et l'autre de l'est à l'ouest, divisent le cant.



Ancien Couvent des Ursulines, détruit par un incendie, en 1861.

en trois plateaux. La surface cadastrale est de 19,531 hectares, savoir : terres labourables, 12,278 ; prés et herbages, 328 ; vignes, 80 ; bois, 4,758 ; vergers et jardins, 361 ; oseraies et aulnaies, 30 ; mares, canaux, etc.. 4 ; terrains incultes, 892 ; routes, chemins, rivières, etc., 669 hect.

Cours d'eau. La Seine, qui limite le cant. au sud-est et au nord-ouest, longe les communes de Notre-Dame-de-l'Isle, Port-Mort, Courcelles, Bouafles, Veillon, Andelys, le Thuit et la Roquette; ses affluents sont le Gambon, qui prend naissance au-dessus d'Harquency, traverse le Grand et le Petit-Andely, et les ruisseaux de St-Martin, des Fontainettes, de Paix et du Catenay.

Voies de communic. Le cant. est desservi par la route imp. n° 14, qui passe à Suzay et Boisemont; par les routes dép. n° 5, passant à Harquency et Travaillies; n° 7, par Port-Mort et Bouafles, n° 6, par Heuqueville et Pont-Saint-Pierre; n° 15, qui s'embranchent sur la route imp. n° 14 au village de Frenelles; n° 22, qui emprunte la route dép. n° 7, par les chem. de gr. comm. n° 1, 18, 22, 41 et 59, et enfin par les chem. d'int. com. n° 1 et 40.

Population. 10,934 hab., parmi lesquels 3,312 électeurs qui participent à la nomination du député de la 1^{re} circonscription et qui nomment un conseiller général et deux conseillers d'arrond.

Divis. administr. et financ. 18 communes : les Andelys, Boisemont, Bouafles, Corny,

Courcelles-sur-Seine, Cuverville, Daubeuf, Fresnes-l'Archevêque, Guiseniers, Harquency, Hennezi, Heugueville, Notre-Dame-de-l'Isle, Port-Mort, la Roquette, Suzay, le Thuit et Veillon.

Andelys, Hennezi et Heuqueville sont sièges de perception.

Les contributions du cant. s'élèvent en principal.

Foncière.....	104,360	} 155,764
Portes et fenêtres...	16,430	
Personnelle et mob..	16,424	
Patentes.....	18,550	

Les recettes prévues aux budgets des différentes communes du cant. s'élèvent, pour 1867, à 116,613 fr. — On compte 261 permis de chasse ●

Division ecclésiast. 17 paroisses, 1 cure au Grand-Andely.

Instruct. pub. 2 établissements d'instruction secondaire, 13 écoles communales mixtes, 4 spéciales aux garçons et 5 qui ne reçoivent que des filles, existent dans le cant; 16 maisons d'école appartiennent aux communes; 1,305 enfants des deux sexes les fréquentent, savoir : 637 garçons, dont 195 reçoivent l'instruction gratuite, et 668 filles, parmi lesquelles 668 ne paient au cune rétribution; 421 jeunes gens ont fréquenté les cours d'adultes pendant l'année 1866.

Force publ. Une compagnie de pompiers existe dans chacune des communes des Andelys, de Boisemont, d'Hennezi et de Port.

Mort; la brigade de gendarmerie du chef-lieu est composée de 5 hommes, 1 maréchal-logis et 1 officier. Les Andelys et Notre-Dame-de-l'Isle ont chacun une fanfare.

Institut. de bienf. Un hospice au chef-lieu contenant 100 lits, pour les malades des deux sexes. Les Andelys, Hennezis et Suzy sont les seules communes qui aient un bureau de bienfaisance.

Agriculture. Culture florissante de céréales, betteraves, colza, chanvre, prairies, vignes sur les coteaux de la Seine. Forêt des Andelys sur les communes des Andelys, Bouaffes, Hennezis, Courcelles et Port-Mort.

Industrie. 18 moulins à blé, 2 moulins à tan, 1 filature de laine, 1 scierie de bois, 2 fabriques de drap à métiers à la main, 1 moulinerie de soie de 2,800 broches, 3 tanneries, 1 sucrerie, complètement, avec une usine à gaz et 1 briquetterie, la nomenclature des usines du canton.

Commerce de grains, bestiaux, volailles, beurre, œufs, qui sont achetés pour Rouen et Paris.

Foires aux Andelys.

LES ANDELYS.

Le Grand et le Petit-Andely, après avoir longtemps formé deux villes distinctes, ont été réunies en 1790; les noms de *Andeleium vetus* et *Andeleium novum*, donnés au XIII^e siècle aux deux Andelys, indiquent parfaitement qu'ils sont de deux époques différentes. *Andeleium novum* (Andely le nouveau ou le Petit-Andely), ne date que du XII^e siècle. La partie longeant la Seine de son emplacement actuel, servait auparavant de port à Andely-le-Vieux (*Andeleium vetus*, ou le Grand-Andely). Ce dernier est tour à tour dénommé *Andelegum*, *Andilegum*, *Andelejus*, *Andeleium* et *Andeli*.

Toussaint Duplessis tire l'étymologie de ce nom des mots celtiques *and* et *leg*, pierre obscure, couverte, c'est-à-dire cachée, entourée de bois; il y aurait eu là une de ces pierres mystérieuses qu'adoraient les Gaulois. M. Brossard de Ruville, dans son savant et magnifique ouvrage sur les Andelys, auquel nous avons fait plus d'un emprunt, fait dériver *Andelegum* de *And*, mot celtique qui signifie frontière, limite, parce que Andely se trouvait à la limite des deux tribus les Veloasses et les Eburoviques.

Le monument druidique qui existait au Grand-Andely avant la Révolution, auprès de la fontaine de sainte Clotilde, semble donner raison au P. Duplessis.

Parmi les autres étymologies qui ont été données du mot Andely, il en est une que nous trouvons assez curieuse pour lui don-

ner place ici. Jacques Desmai prétend que *Andeleium* est une abréviation ou une corruption de *Antelilium* devant les lys, « parce que les premiers fondements de l'église et « maison où se retirait la reine (sainte Clotilde) furent jettés devant que les lys « fussent apportés du ciel (1). »

Les restes d'antiquités qui ont été trouvés au Grand-Andely attestent qu'il y avait là autrefois une bourgade gauloise à laquelle s'est substitué un établissement romain qui, à son tour, aura été détruit au commencement du V^e siècle, lorsque les hordes de barbares venues du Nord, de l'Orient et du Midi, se ruèrent sur la Gaule et saccagèrent la seconde Lyonnaise, dont faisait partie le Vexin normand.

Au commencement du VII^e siècle, Clotaire II donna les terres des Andelys à l'église de Notre-Dame de Rouen. Toutefois nous n'osons rien affirmer à cet égard. Un auteur assure que la *temporalité* archiépiscopale ne recut aucun préjudice de la conquête de la province en 910, ni de son érection en duché, et que le domaine d'Andely, la plus belle partie du *temporel* des archevêques, leur resta.

En 845, la ville des Andelys fut pillée et ravagée, pour la première fois, par les Normands, qui depuis lors, dans chacune de leurs invasions, y laissèrent des traces sanglantes de leur passage.

Le roi Carloman, blessé à la chasse dans la forêt de Lyons, se fit transporter à Andely, où il mourut à la fin du IX^e siècle.

Au X^e siècle, les bateaux qui montaient et descendaient la Seine devaient acquitter un droit de péage en passant devant le château d'Andely. Robert, fils de Richard II, duc de Normandie, quarante-quatrième archevêque de Rouen, en exempta l'abbaye de St-Père-de-Chartres, à la demande de leur abbé Landry.

Ces droits produisaient un revenu important, et cependant un grand nombre de couvents avaient obtenu des exemptions.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les péages consistaient en un droit de banage de 8 d. par chaque muid de vin transporté par terre et en un droit de travers sur les bateaux.

Ce n'est qu'à partir du XII^e siècle qu'Andely commence véritablement à jouer un rôle dans l'histoire des luttes des rois de France et d'Angleterre, qui pendant si longtemps ont ensanglanté la Normandie.

En 1119, Asselin, qui gouvernait Andely pour Henri I^{er}, roi d'Angleterre, irrité des poursuites qu'exerçait contre lui l'arche-

(1) C'est évidemment une allusion au fait apocryphe, — la remise des fleurs de lys à Clovis par un ange.

vêque Geoffroy, dont il était débiteur, alla trouver Louis-le-Gros, qui se trouvait à Pontoise, et lui proposa de lui livrer la ville. Louis accepta avec empressement et lui donna une troupe de soldats qu'il introduisit dans sa grange et cacha sous la paille pendant la nuit. Le lendemain matin, au moment où le roi se présentait aux portes, les bourgeois, effrayés, se précipitèrent dans la citadelle, pêle-mêle, avec les soldats cachés par Asselin, qui répétaient le cri de guerre anglais; mais à peine ces soldats furent-ils entrés dans le château, qu'ils crièrent *Saint-Devis et Montjoie*, chassèrent les bourgeois et ouvrirent les portes au roi de France, qui occupa la ville.

Louis-le-Gros y séjourna quelque temps et soumit les pays voisins; il venait d'attaquer le château de Noyon-sur-Andelle (1), lorsqu'il rencontra l'armée de Henri dans la plaine de Brémulle; il engagea le combat, malgré l'avis de Bouchard de Montmorency, il fut complètement défait et eut beaucoup de peine à regagner Andely, après s'être égaré dans la forêt.

L'année suivante, le pape Calixte II étant venu en France, parvint à rétablir la paix entre les deux rois; le traité signé à Gisors, en 1120, fit rentrer Andely dans le domaine de l'archevêque de Rouen.

Le pape Innocent II, se trouvant à Blois en 1151, adressa à Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, une bulle par laquelle il confirma solennellement les droits et possessions des archevêques de cette ville; dans l'énumération de ces possessions, on lit ce qui suit :

« La ville d'Andely, avec ses hameaux, ses forêts, prés, eaux, justices et libertés; avec son port et les droits à percevoir sur les navires : pour vous et pour les serveurs attachés à votre domaine et manoir, le libre transport du vin, du froment et de tout le reste, tant par terre que par eau, avec le passage franc des ponts et des ports de mer en tout temps (2). »

En 1155, le souverain pontife confirma encore une fois les possessions temporelles des métropolitains normands.

L'année 1167 fut fatale à la ville d'Andely, qui fut en partie livrée aux flammes pendant la guerre acharnée que se faisaient les rois Louis-le-Jeune et Henri II.

Une vieille chronique raconte ce désastre en ces termes :

« La guerre étant déclarée entre les Français et les Anglais, le bourg de Chaumont, dans le Vexin français, tomba au pouvoir de Henri, roi des Anglais, qui le livra aux flammes et fit périr un grand nombre de per-

« sonnes. A cette nouvelle, le roi des Français, vivement irrité, rassembla ses forces, et se jetant sur les domaines de Saint-Ouen dans le Vexin, savoir : sur Gasny et autres, il les brûla. Andely lui-même, un très beau bourg, propriété particulière de Notre-Dame et de l'archevêque de Rouen, fut aussi livré aux flammes. Le prince de vastas aussi les biens du monastère de la Trinité de Rouen; mais une promptue punition suivit la faute : car le même jour, un grand nombre de ses soldats, en retournant à leur camp, moururent misérablement accablés par la soif, l'ardeur du soleil et la poussière ou frappés par la terre. »

La paix fut conclue peu après et chaque place reentra à son ancien possesseur.

Andely était presque l'unique ressource des archevêques, comme nous l'apprend Rotrou, ancien évêque d'Evreux, alors métropolitain. Ce prélat, écrivant à Guillaume, archevêque de Sens, alors tout-puissant à la cour de Louis VII, le supplie d'agir auprès du roi pour la conservation des biens de l'Eglise de Rouen, et surtout de la ville d'Andely :

« Nous confions à votre protection, lui dit-il, et nous mettons sous votre tutelle et celle de notre roi, Andely et nos autres possessions. »

En terminant, le prélat s'exprime ainsi : « Puisqu'Andely est pour nous et pour tous ceux que nous nourrissons l'unique moyen d'existence, épargnez notre ville, si vous voulez épargner notre vie. »

Quelques années après, la ville des Andelys eut beaucoup à souffrir des excès commis par une troupe de Gallois féroces que Richard-Cœur-de-Lion avait fait venir du fond de l'Angleterre et qui périrent presque tous en un seul jour, dans une rencontre contre les Français; la guerre s'étant rallumée, se continua avec des chances diverses, jusqu'au jour où s'étant rencontrés dans les plaines d'Issoudun, Richard, au moment d'engager le combat, se présenta devant Philippe, lui fit hommage comme à son suzerain et demanda à traiter. La paix ne fut cependant signée qu'à Louviers, en janvier 1196; l'article 17 du traité portait en substance : que la ville des Andelys appartenant à l'archevêque, ne pourrait être fortifiée (1); que les deux rois n'y prétendaient aucun droit de fief ni de domaine; qu'en cas de mort du prélat, le revenu de cette terre ne tomberait point en régle, mais serait remis aux mains des chanoines du chapitre métropolitain.

(1) C'est-à-dire qu'on ne devait pas ajouter de nouvelles fortifications aux anciennes : *Andeleium non poterit infortiari*. Depping, t. 2, p. 349. Delisle et Louis Passy, article *Louviers*.

(1) Aujourd'hui Charleval.

(2) Dom Bessin.

Aussitôt l'archevêque Gautier-le-Magnifique leva l'interdit qu'il avait jeté sur les terres du roi de France, et dans une lettre qu'il adressa à Philippe-Auguste, on trouve le passage suivant :

« Que Votre Excellence sache que, pour l'honneur de Dieu, de l'Église et pour le nôtre, pleine et entière satisfaction nous a été donnée... en nous restituant dans leur intégrité... la ville d'Andely et tous nos autres revenus et propriétés.

Trois mois à peine s'étaient écoulés que la paix fut de nouveau rompue; Richard qui, dans le traité de Louviers, a fait l'abandon de Gisors, Neaufles, Dangu, etc., sentant la nécessité de protéger ses frontières, commença à un kilomètre du grand Andelys, sur les rochers qui dominent le cours de la Seine, la construction du Château-Gaillard; Guillaume le Breton explique ainsi le nom de cette forteresse : *Totam munitionem illam vocavit Gaillardum quod sonat in gallico, petulantiam.*

Richard surveilla lui-même et pressa tellement les travaux, que la citadelle fut achevée en très peu de temps, on en dit les uns, trois ans suivant d'autres; il l'appela souvent, dit-on, *sa jolie fille d'un an.*

Cette forteresse, qui a joné au moyen-âge et aux *xiv^e* et *xv^e* siècles, un si grand rôle dans les luttes des rois de France et d'Angleterre, se composait de trois parties distinctes reliées entre elles par des murs de circonvallation.

La première était placée à la pointe même des rochers et ses ruines imposantes déterminent encore parfaitement aujourd'hui son enceinte primitive.

La seconde était située presque en face de la première, dans une île que deux ponts en bois reliaient aux rives de la Seine, dont le cours était barré par une estacade.

La troisième était une espèce de camp retranché entouré, d'une part, par le fleuve, d'une autre par un étang, et défendu, en outre, par des tours en pierres et en bois. Le village qui s'est formé à cet endroit est devenu le Petit-Andely.

Enfin, deux petits forts détachés, l'un sur le plateau qui domine le promontoire de la Roche appelé *Cléry*, et l'autre dans une île à environ 400 mètres en amont, nommée *Boutavent*, complétaient l'ensemble des fortifications.

Lorsque l'archevêque Gautier eut connaissance de cet empiètement fait sur son domaine, au mépris du traité et de tous ses droits, il commença par réclamer et protester; mais Richard, restant sourd à ses réclamations, il jeta l'interdit sur la province; des négociations s'engagèrent alors et aboutirent à un arrangement. L'archevêque, du

consentement du pape et de son clergé, céda au roi d'Angleterre le manoir d'Andely avec le nouveau château de la Roche, etc., ensemble tous ses droits de moulture; Richard donna en échange à l'Église de Rouen, ses moulins sur le Robec, avec les droits de moulture, le bourg de Dieppe, le village de Boutteilles, le manoir de Louviers avec les coutumes et la forêt d'Aliermont; et de plus, comme pot-de-vin, Richard fit cadeau à l'archevêque et à son chapitre de 300 muids de vin (1).

Une bulle donnée par le pape Innocent III, le 26 avril 1198, confirma cet échange, en menaçant les contrevenants de toutes les foudres de l'Église.

Lorsque Philippe-Auguste se fut bien assuré de l'importance de la nouvelle forteresse de son rival, il s'empressa d'augmenter les défenses de Pacy-sur-Eure, de Vernon, etc., puis ne chercha plus qu'un prétexte pour lui déclarer la guerre; il le trouva dans un démêlé qui s'était élevé entre le seigneur de Vierzon, son feudataire, et le roi d'Angleterre.

Les deux armées se rencontrèrent dans les plaines de Gamaches, au mois de septembre 1198; les Français furent complètement battus et forcés de se réfugier à Vernon; fort peu de temps après, Philippe tomba à Courcelles, dans une embuscade que lui avait tendue Richard; il parvint cependant à se frayer un passage et à gagner Gisors, mais un bon nombre de ses chevaliers furent fait prisonniers et ramenés au château Gaillard.

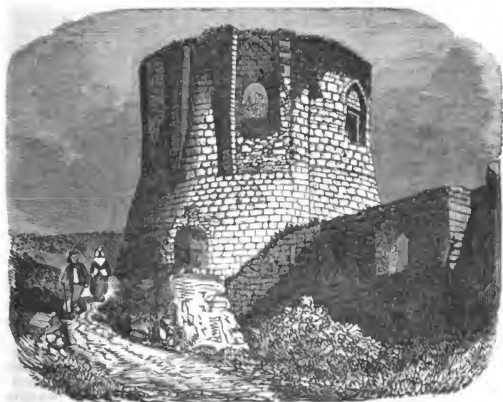
Le pape Innocent III s'entremît encore et amena les deux monarques à conclure une trêve, le 14 janvier 1199; Richard en profita pour compléter le système de fortifications du Château-Gaillard, et faire élever dans une île qui se trouvait en amont, un fort auquel il donna le nom de *Boutavent*; c'est aussi à ce moment qu'il fonda et fit entourer de murailles le Petit-Andelys appelé alors la coteure d'Andelys.

Après la mort de Richard, son frère Jean-sans-Terre vint souvent à Andely et au Château-Gaillard, et c'est dans un séjour qu'il y fit, que voulant s'attacher les bourgeois de la ville, il leur octroya les *coutumes, libertés et franchises de péage* dont jouissaient les bourgeois de Rouen.

La mort du jeune duc Arthur, fournit au roi de France un motif pour mettre à exécution le projet qu'il nourrissait depuis longtemps, d'enlever au roi Jean les domaines qu'il possédait encore en Normandie.

Il commença par s'emparer de toutes les places fortes des environs, et quand il l'a

(1) De la Rochefoucault.



Donjon du Château-Gaillard

isolé, il se décide à attaquer le château favori de Richard.

Les terribles péripéties de ce siège mémorable qui fut commencé au mois d'août 1203, et qui dura jusqu'au 6 mars 1204, ont été poétiquement décrites par un témoin oculaire, Guillaume Le Breton, dans sa *Philippeide*, dont nous extrayons les passages les plus intéressants.

« Le descendant de Charles, désirant conquérir, pour les Français, un si noble château, plaça d'abord son corps d'armée non loin du château inférieur que la Seine enferme dans son sein, et dressa ses tentes le long des rives du fleuve. Les gardiens du château annoncent qu'ils veulent faire les plus grands efforts pour résister, et, afin de ne pas être subitement envahis par l'ennemi, ils rompent leur pont et le précipitent dans les eaux du fleuve. Aussitôt s'élèvent plusieurs pierriers qui ne cessent de lancer des pierres. Une triple palissade, établie en dessous des remparts du Château-Gaillard et formée de pieux carrés et de chêne très dur, s'étend d'une rive à l'autre du fleuve, afin de rendre la rivière innavigable à nos vaisseaux. Mais les plus jeunes des Français, à qui l'art de la navigation n'est pas resté inconnu, vont arracher cette palissade, la renversent à coups de hache;

« Aussitôt après, le roi ordonna d'amener de larges navires, tels que nous en voyons voguer sur le cours de la Seine, et qui transportent ordinairement les quadrupèdes et les chariots le long du fleuve. Le roi les fit enfoncer dans le milieu de la rivière en les couchant sur le flanc, et les posant immédiatement l'un à la suite de l'autre, un peu au-dessous des remparts du château; et, afin que le courant rapide des eaux ne pût les entraîner, on les arrêta à l'aide de pieux enfoncés en terre et unis par des cordes et des crochets.

« Les pieux ainsi dressés, le roi fit établir un pont sur des poutres

« fit élever sur quatre larges navires deux tours, construites avec des troncs d'arbres et de fortes pièces de chêne vert, liées ensemble par du fer et des chaînes bien tendues, pour en faire en même temps un point de défense pour le pont et un moyen d'attaque contre le château;

« Pendant ce temps, agité en son cœur de toutes sortes de sollicitudes, Jean cherche, en mendiant des secours dans les artifices qui lui sont connus, et ce qu'il n'ose entreprendre en plein jour, à la face du soleil, savoir, de faire irruption dans le camp, il veut l'oser à la faveur de la nuit

« obscur. Alors, révélant à son maréchal
« les secrets de son cœur :

« O toi, Guillaume, lui dit-il, tres fidèle
« dépositaire de mes pensées, prends avec
« toi trois cents chevaliers d'élite, et trois
« mille serviteurs à cheval. Prends en outre
« quatre mille hommes de pied parmi mes
« vassaux, fais que la bande de Lupicar
« marche avec toi. Allez ensemble à l'ombre
« de la nuit ténébreuse, et lorsque la lune
« dorée aura caché sa face, jetant subite-
« ment le désordre dans le camp du roi,
« faites une attaque vers cette partie du
« fleuve, d'où naguère le roi a passé de ce
« côté-ci, en traversant son pont

« Qu'Alain, qui sillonne
« la mer avec ses navires à éperon, prenne
« avec lui les pirates qu'il occupe.

« Prenez encore, avec les autres
« trois mille des hommes que la Flandre m'a
« tout récemment envoyés. Portez secours à
« vos compagnons.

« On obéit à ce roi, et nul délai ne retient
« ceux qui doivent partir. Les guerriers
« prennent les armes; la flotte abandonne
« le port.

« tout à coup, et par une nuit épaisse, il se
« fait une irruption dans le camp des nôtres;
« car le maréchal avait conduit ses troupes
« de terre en toute hâte et par le plus court
« chemin; tandis que les infinies sinuosités
« de la Seine retardaient la marche de la
« flotte, s'avancant le long de son cours.

« Tout aussitôt une clameur terrible s'é-
« lève dans les tentes. A peine ceux qu'elles
« renferment sont-ils éveillés, la mort les
« entraîne vers le fleuve qu'ils cherchent à
« traverser à la nage; car le pont ne pouvait
« suffire, pour donner passage à tant de
« milliers d'hommes de peuple se précipitant
« à la fois. Cependant le chevalier des
« Barres, faisant briller son glaive, s'oppose
« à leur fuite, et avec lui sont le comte de
« Boulogne, Grucher, Gui, Mathieu

« Où fuyez-vous? s'écrient-ils; pourquoi
« tournez-vous le dos?

« Disant ces mots, ils ramènent au combat
« les hommes effrayés; leur inspirent un
« nouveau courage; et, tous, d'un commun
« accord, se portent contre l'ennemi. Leurs
« bras vigoureux forcent à se replier vaincu
« celui qui naguère était vainqueur: l'épée
« s'agitte avec fureur et accomplit l'œuvre
« que la colère inspire à des cours invin-
« cibles. En même temps ils rassemblent
« des torches en toute hâte sur la rive du
« fleuve et dans les lieux plus éloignés,
« substituant ainsi le jour à la nuit. Les uns
« allument des lampes, les autres

« A la suite des premiers chevaliers et
« lorsque la lumière se trouve ainsi multi-

« pliée sur tous les points, les troupes s'a-
« vacent en hâte et suivent les bannières
« du chevalier des Barres. Mais, tandis que
« les hommes et les armes passent en foule
« sur le pont, celui-ci se brise, surchargé
« d'un poids qu'il ne peut supporter. On le
« répare cependant, sans aucun retard, sur
« le point même où il s'est rompu, et bien-
« tôt, comme naguère, il prête de nouveau
« son secours à ceux qui se montrent si zé-
« lés. Le chevalier des Barres et l'illustre
« escadron, en courage invincible, aussitôt
« qu'il leur fut permis de reconnaître, à
« l'aide des flambeaux, les visages de leurs
« ennemis, accomplissent avec ardeur les
« œuvres de Mars; et, repoussant vigou-
« reusement l'ennemi, ils renversent, font
« des prisonniers, massacrent.

« Déjà l'armée se reposait; mais, sans
« s'être livrée de nouveau au sommeil, déjà
« la première lueur du jour avait rougi l'ho-
« rizon et réfléchissait ses rayons sur les
« ondes, légèrement agitées; mais, voici la
« flotte armée en course, chargée d'hommes
« et d'armes, s'avancant brusquement, sil-
« lonnant les flots de la Seine de ses proues
« aiguës. Une seconde fois on crie aux
« armes: Guerriers, prenez les armes; ré-
« pandez-vous sur les bords du fleuve; mais
« surtout défendez le pont; élancez-vous au
« sommet des tours.

« Animés par de telles clameurs, les com-
« battants se rassemblent aussitôt, et rem-
« plis d'une bouillante ardeur, rivalisant de
« zèle, ils ont tous saisi leurs armes. Jour-
« dain, Eldon, de Rader, Pavi, Périgues,
« Tatin s'élancent sur les tours de bois.

« Sur le pont sont des guerriers, décorés
« de l'ordre de la chevalerie, et parmi eux
« se trouvent le chevalier des Barres, Simon
« Guide, les frères Malvoisin, le seigneur de
« Morent et d'autres, dont la valeur portera
« les noms à la postérité.

« En même temps, une troupe d'hommes
« bien armés et munis de leurs boucliers
« s'avance d'une marche rapide vers les
« rives du fleuve: ils occupent tous les
« abords et ne cessent de lancer des pierres
« et toutes sortes de traits.

« Déjà cependant les ennemis s'appro-
« chaient du pont et, tenant en main leurs
« fers tout préparés, osaient entreprendre
« de couper les pieux et les bateaux qui
« supportaient les poutres. Mais ils ne pu-
« rent soutenir longtemps les traits qui
« pleuvaient sur eux comme la grêle.

« Il y avait sur l'un des bords du pont une
« énorme poutre de chêne, bien équarrie et
« d'un poids immense, tellement que vingt
« taureaux avaient en grand-peine à la trans-
« porter sur un chariot: précipitée du haut
« du pont sur les assaillants, cette poutre

« brasa les deux bâtiments, brisa les deux
« proues et frappa sur les hommes qui s'oc-
« cupaient à couper les pieux et les grosses
« pièces de charpente. Alors seulement les
« ennemis firent un mouvement rétrograde ;

« Cependant ,
« Gaubert, Lodue Galiot, Thomas et Jean ,
« que l'on a surnommé en langue latine ,
« le *Noir*, ayant rencontré, par hasard ,
« deux galères bonnes courrières, s'en em-
« parèrent et prirent avec eux des guerriers
« exercés aux combats sur l'eau. Ces quatre
« hommes, poursuivant vivement ceux qui
« fuyaient sur la rivière, leur faisaient en
« même temps la guerre.

« Ce Gaubert était tellement habile dans
« l'art de nager, qu'il pouvait aller sous
« l'eau à une distance de mille pas. Cet
« homme, ayant rempli des vases avec des
« charbons ardents, les ferma et les frotta
« de bitume à l'extérieur, avec une telle
« adresse, qu'il devenait impossible à l'eau
« de les pénétrer. Alors il attache autour de
« son corps la corde qui tenait aussi ces
« vases, et, plongeant dans l'eau, sans être
« vu de personne, il va secrètement aborder
« aux palissades, élevées en bois et en
« chêne, qui enveloppaient d'une double en-
« ceinte les murailles du château (*de l'île*).
« Puis, sortant de l'eau, il va mettre le feu
« aux palissades vers le côté de la Roche-
« Gaillard, qui fait face au château (*de l'île*).
« côté qui n'était défendu par personne :

«
« Tout aussitôt le feu s'attache aux pièces
« de bois qui forment les retranchements et
« aux murailles qui enveloppent l'intérieur
« du château.

« Témoignages d'allégresse, des cris s'é-
« lèvent aussitôt dans le camp et retentis-
« sent joyousement jusque dans les cieux.
« Témoignages de tristesse, on entend dans
« l'intérieur des remparts des cris de dou-
« leur ; Enfin le roi, s'étant
« rendu maître du château, à force de va-
« leur, à la suite de tant de combats et de
« nombreux assauts, fit reconstruire tout ce
« qui avait été détruit par la force des armes
« ou par le feu ;

« Entre le château (*de l'île*) et les rem-
« parts de la Roche, qui n'en était pas éloi-
« gnés, se trouvait une petite ville, envi-
« ronnée de murailles de toutes parts et
« remplie d'une nombreuse population.
« Celle-ci, aussitôt que l'île eut été prise,
« abandonna ses propriétés, se retira au-
« dessus et se mit à l'abri derrière les forti-
« fications de la tour. Le roi, voyant cet im-
« portant bourg et ses solides murailles dé-
« laissés volontairement par leurs propres
« habitants, y fit entrer tout d'abord les
« gens de son escorte et de sa troupe. En-

« suite il distribua toutes les habitations à
« de nouveaux citoyens.

« La Roche-Gaillard cependant n'avait
« point à redouter d'être prise à la suite
« d'un siège, tant à cause de ses remparts,
« que parce qu'elle est environnée de toutes
« parts de vallons, de rochers taillés à pic,
« de collines dont les pentes sont rapides et
« couvertes de pierres ; en sorte que, quand
« même elle n'aurait aucune espèce de for-
« tifications, sa position naturelle suffirait
« seule pour la défendre. Les habitants du
« voisinage s'étaient donc réfugiés en ce
« lieu, avec tous leurs effets, afin d'être plus
« en sûreté. Le roi, voyant bien que toutes
« les machines de guerre et tous les assauts
« ne pourraient le mettre en état de ren-
« verser d'une manière quelconque les mu-
« railles bâties sur le sommet du rocher,
« appliqua toute la force de son esprit à
« chercher d'autres artifices, pour parvenir,
« à quelque prix que ce fût et quelque peine
« qu'il dût lui en coûter, à s'emparer de ce
« nid, dont toute la Normandie est si fière.

« Alors donc le roi donna l'ordre de creu-
« ser en terre un double fossé sur les pentes
« des collines et à travers les vallons, de
« telle sorte que toute l'enceinte de son
« camp soit comme enveloppée d'une bar-
« rière qui ne puisse être franchie, faisant,
« à l'aide de plus grands travaux, conduire
« les fossés depuis le fleuve jusqu'au sonnet
« de la montagne. Puis,
« entre ces deux fossés, le roi fait élever
« une tour en bois et quatorze autres ou-
« vrages du même genre, tous tellement
« bien construits et d'une telle beauté que
« chacun d'eux pouvait servir d'ornement
« à une ville.

« Après avoir rempli toutes ces tours de
« serviteurs et de nombreux soldats, le roi
« fait en outre occuper tous les espaces vides
« par ses troupes, et, sur toute la circonfé-
« rence, disposant les sentinelles de telle
« sorte qu'elles veillent toujours en alter-
« nant d'une station à l'autre.

« Et, comme il n'y
« avait qu'un seul point par où l'on pût ar-
« river vers des murailles, en suivant un
« sentier tracé obliquement, et qui formait
« diverses sinuosités, le roi voulut qu'une
« double garde veillât nuit et jour et avec
« le plus grand soin à la défense de ce point ;
«

« Roger compta et choisit tous les hommes
« capables de faire la guerre, que leur bra-
« voure et leur âge rendaient plus vigou-
« reux, afin de les retenir dans le fort, esti-
« mant que les vivres qu'il possédait en ce
« moment pourraient suffire à leur entre-
« tien pour tout le reste de l'année ; quant
« à tous les autres, plus faibles par leur âge

« ou par leur sexe, ou qui étaient atteints
« d'une infirmité quelconque, il les mit à
« part; leur donna leur congé, afin qu'ils
« pussent tous s'en aller; et cette fois il en
« fit sortir douze cents en même temps, sa-
« chant bien qu'il envoyait ces malheureux
« à une mort certaine; mais ne s'inquiétant
« nullement de leur destinée, et songeant
« uniquement à se maintenir un peu plus de
« temps dans le château.

« Aussitôt que nos troupes virent sortir
« de l'intérieur du château et se diriger
« vers le fond de la vallée en suivant le flanc
« d'une colline, ces hommes portant des vi-
« sages pâles et défaits et tous couverts de
« haillons, elles les attaquèrent de loin à
« coups de flèches, et les forcèrent bientôt
« à s'arrêter et à se porter en arrière.

« Que feront ces malheureux, ainsi re-
« poussés de ça, de là?
« Ils erraient mairtenant dans les
« vallons et les cavernes, privés de tout es-
« poir de trouver quelque nourriture; et
« n'ayant, durant de longs jours, pour se
« soutenir (ô déplorable extrémité!), que
« l'eau qu'ils vont puiser au fleuve voisin.

« Il arriva qu'une femme mit un enfant
« au monde, et cet enfant, encore souillé du
« sang de sa mère, fut déchiré à l'aide des
« ongles et dévoré jusqu'aux entrailles, en
« un instant, par les plus affamés.»

Le poète historien raconte ensuite que la
moitié de ces malheureux mourut de faim
et que les autres, après quatre mois de
souffrances inouïes, parvinrent à faire con-
naître leurs misères au roi qui ordonna de
les laisser sortir et de leur donner des
vivres.

Puis il continue ainsi :

« Mais déjà l'hiver était fini et la terre,
« imprégnée d'une chaleur toute nouvelle,
« produisait des plantes et des fleurs, dont
« elle a soin; et Flore, confiante en Zéphire,
« son époux, le prie d'émailler de fleurs les
« jardins, par son souffle bienfaisant; l'a-
« gréable déesse aimant à arranger ses che-
« veux dans les parterres. Voyant la lenteur
« du siège et pensant qu'il ne pourrait s'em-
« parer de la Roche qu'au bout d'un très
« long temps, le roi, impatient en son cœur
« de commencer, et pressé d'en finir, ras-
« semble ses cohortes armées, établit son
« camp sur le sommet de la montagne et le
« prolonge des deux côtés, jusques à la rive
« du fleuve, à travers les pentes escarpées
« de la colline, afin de tenter un moyen
« quelconque de parvenir jusqu'aux mu-
« railles et de s'emparer de la citadelle le
« plus promptement qu'il sera possible...

« A l'extrémité de la roche et dans la di-
« rection de l'est, était une tour élevée,
« flanquée des deux côtés par un mur qui se

« terminait par un angle saillant, au point de
« sa jonction. Cette muraille se prolongeait
« sur une double ligne, depuis le plus grand
« des ouvrages avancés, et enveloppait les
« deux flancs de l'ouvrage le moins élevé.

« Or, voici par quel coup de vigueur nos
« gens parvinrent à se rendre d'abord main-
« tres de cette tour. Lorsqu'ils virent le
« fossé à peu près comblé, ils y établirent
« leurs échelles vers l'autre bord du fossé,
« au-dessus duquel se trouvait la tour, fon-
« dée sur le roc. Mais nulle échelle, quoi-
« qu'elles fussent assez longues, ne se trou-
« va suffisante pour atteindre au pied de la
« muraille, non plus qu'au sommet du ro-
« cher, d'où partait le pied de la tour. Rem-
« plis d'audace, nos gens se mirent alors à
« percer dans le roc, avec leurs poignards
« ou leurs épées, pour y faire des trous, où
« ils pussent poser leurs pieds et leurs
« mains; et se glissant ainsi le long des as-
« pérités du rocher, ils se trouvèrent tout à
« coup arrivés où commençaient les founda-
« tions de la tour. Là, tendant les mains à
« ceux de leurs compagnons qui se trou-
« vaient sur leurs traces, ils les appellent à
« participer à leur entreprise; et, employant
« des moyens qui leur sont connus, ils tra-
« vaillent alors à miner les flancs et les
« fondations de la tour, se couvrant tou-
« jours de leurs boucliers, de peur que les
« traits lancés sur eux, sans relâche, ne les
« forcent à reculer, et se mettant à l'abri,
« jusqu'à ce qu'il leur soit possible de se
« cacher dans les entrailles même de la mu-
« raille, après avoir creusé en dessous. Alors
« ils remplissent ces creux de troncs d'ar-
« bres, de peur que cette partie du mur,
« ainsi suspendue en l'air, ne croule sur eux
« et ne leur fasse beaucoup de mal en s'af-
« faissant; puis, aussitôt qu'ils ont assez
« agrandi cette ouverture, ils mettent le feu
« aux arbres et se retirent en un lieu de
« sûreté.

« Cet immense ilion tombe alors, et fait,
« en tombant, un horrible fracas... Alors
« s'élève dans les airs, en tourbillon tor-
« tueux, un nuage formé de flammes, de
« fumée et d'autant de poussière qu'il
« peut s'en élever du sein d'une si grande
« destruction.

« A cette heure même, Roger fit aussi em-
« braser, dans cette même enceinte, tout ce
« que la flamme pouvait atteindre, afin
« qu'aucun de ces matériaux ne pût servir
« aux Français. Tout brûlait donc, la vio-
« lence du feu n'était point encore apaisée
« et déjà les Français, se précipitant au mi-
« lieu des flammes et des torrents de fumée,
« animés qu'ils étaient par les cris des com-
« battants et le retentissement des trom-
« pettes, inondent les retranchements et

« les murailles de leurs nombreux batail-
« lons. Avant tous les autres, Cadoc planta
« sa bannière sur la tour à demi renversée
« et au point le plus élevé. Mais comme ils
« se trouvaient arrêtés de nouveau par un
« fossé très large qui séparait cette partie
« du château de l'enceinte suivante et par
« une muraille qui se présentait encore et
« s'élevait, garnie de tours, il devenait dif-
« ficile de pénétrer dans la seconde en-
« ceinte, où l'ennemi, tout effrayé, venait
« de se retirer après s'être sauvé.

« Alors les servants d'armes, dont c'est
« l'office de combattre avec le glaive ou
« les lances, Bogis, Eustache, Manassès,
« Ori, Gravier et toute la troupe fidèle, se
« mettent à rôder autour de la muraille,
« cherchant partout si le hasard leur ferait
« découvrir quelque issue par laquelle on
« peut s'avancer dans les retranchements
« et combattre de près les ennemis.

« Sur le sommet de la colline, Jean avait
« fait construire, l'année précédente, un
« certain bâtiment contigu à la muraille et
« placé sur le côté droit du château, en face
« du midi. La partie inférieure de ce bâti-
« ment était destinée à un service qui veut
« toujours être fait dans le mystère du ca-
« binet, et la partie supérieure, servant de
« chapelle, était consacrée à la célébration
« de la messe ; là, il n'y avait point de porte
« au dehors ; mais en dedans, il y en avait
« une par où l'on arrivait à l'étage supé-
« rieur, et une autre qui conduisait à l'étage
« inférieur. Dans cette dernière partie du
« bâtiment était une fenêtre prenant jour
« sur le dehors, et par laquelle le flambeau
« doré du soleil éclairait le cabinet. Bogis
« et ses fidèles compagnons ayant vu cette
« fenêtre, et rassemblant aussitôt toutes les
« forces de leur corps et de leur cœur, se
« glissent avec une adresse merveilleuse le
« long des fossés, puis, s'accrochant des
« pieds et des mains pour grimper au som-
« met du talus, arrivent enfin secrètement
« au pied des remparts. Alors, s'élevant sur
« les épaules de ses compagnons avec une
« légèreté admirable, Bogis s'élance de tout
« son corps par la fenêtre ouverte devant
« lui, puis, tendant une corde à ses compa-
« gnons, il les tire à lui, l'un après l'autre,
« et lorsqu'ils se trouvent tous enfermés
« dans le même cabinet, il les excite à en
« faire sauter les portes avec le feu, afin
« que tous puissent s'élancer au plus tôt
« sur l'ennemi et porter le désordre dans
« ses rangs.

« Alors il se fait un grand bruit; les portes
« brisées tombent avec fracas. Remplis
« d'ardeur, les jeunes gens s'empressent
« pour se jeter en avant ; mais bientôt, et
« dès que tout ce bruit a frappé les oreilles

« des assiégés, ceux-ci se dirigent vers ce
« côté, et ramassant des bois de toutes parts,
« ils y mettent aussitôt le feu, afin de brû-
« ler tout l'intérieur du bâtiment, ou d'em-
« pêcher du moins ceux qui l'occupent de
« trouver un chemin pour parvenir jusqu'à
« eux. Mais nul incendie ne peut arrêter
« l'œuvre de la valeur, nulle force ne peut
« suffire pour ralentir les exploits des grands
« courages. A peine les portes sont-elles
« abattues, les jeunes gens s'élancent, l'épée
« nue, à travers les flammes. Déjà le cabinet
« est embrasé, et avec lui toutes les habitations
« et le château sont également en feu.
« L'ennemi fuit alors devant l'incendie et
« les armes inattendues des guerriers, et se
« retire dans la citadelle, où il croyait pou-
« voir défendre encore pendant longtemps,
« à raison de son élévation et de sa position
« sur la roche entourée de murailles.

« A peine cependant de tous ceux que
« Roger avait naguère avec lui, lui restait-
« il encore cent quatre-vingts hommes en
« état de combattre, tant il y avait étendus
« ça et là sur la terre de corps privés de
« vie, tant il s'en trouvait d'autres atteints
« de mortelles blessures, et pour la vie des-
« quels leurs amis ne conservaient aucune
« espérance ! De plus, tout ce qui faisait le
« plus bel ornement du château était réduit
« en cendres; les murailles et toutes les forti-
« fications avaient péri ; il ne restait plus
« rien de tout ce qui faisait l'honneur de ce
« beau lieu. Et nous, pendant ce temps, nous
« pensions que Bogis et tous ses compa-
« gnons avaient été également enveloppés
« dans ce grand désastre ; mais ils s'étaient
« mis en sûreté dans les profonds replis
« d'une caverne, dans laquelle les assiégés
« renfermaient naguère leurs pierres et leurs
« traits.

« Au pied du rocher par lequel on arri-
« vait à cette citadelle, était un pont taillé
« dans le roc vif, que Richard avait fait
« ainsi couper autrefois, en même temps
« qu'il fit creuser plus profondément les
« fossés. Ayant fait glisser un mantelet sur
« ce pont, les nôtres vont sous sa protection
« creuser au pied de la muraille. De son
« côté, l'ennemi travaille aussi à pratiquer
« une mine, et ayant fait une ouverture, il
« lance des traits contre nos mineurs, et les
« force ainsi à se retirer. Nos assiégés ce-
« pendant n'avaient pas tellement entaillé
« leur muraille, qu'elle fût menacée d'une
« chute ; mais bientôt une catapulte lance
« contre elle d'énormes blocs de pierres. Ne
« pouvant résister à ce choc, la muraille se
« fend de toutes parts, et crevant bientôt
« par le milieu, une partie du mur s'écroule,
« une autre portion demeure encore debout,
« mais une large brèche se trouve ouverte,

« et les travaux que l'ennemi avait faits « intérieurement se retournent contre lui-même. A cette vue, nos Français s'élancent à travers les décombres, et, s'accrochant de leurs mains, arrivent bientôt par « la brèche sur la muraille. Ils s'emparent « alors de vive force de tous ceux qu'ils « rencontrent ; car aucun des ennemis ne « se rendait de plein gré au vainqueur ; « chacun d'eux, au contraire, se débattait « encore et résistait, autant qu'il lui était « possible, à celui qui voulait le prendre. »

Philippe fit réparer les brèches, relever les murailles, et rendit la place plus formidable qu'auparavant ; puis, voulant comme Jean-sans-Terre, se concilier l'affection des habitants, il leur accorda *une commune sur le modèle de celle que Louis-le-Jeune avait donnée aux habitants de Mantes.*

Cette commune ne fut probablement que momentanée, puisqu'il n'en est plus question postérieurement.

La situation topographique d'Andely fit de cette ville, au moyen-âge, une place de commerce importante.

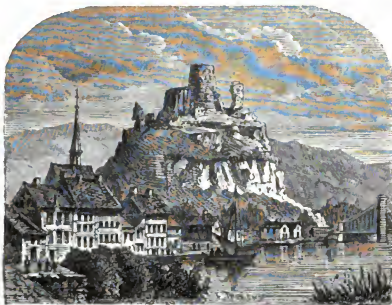
La fabrication des draps et le commerce des farines ont été pour elle une source de richesses ; dès le XIII^e siècle, Andely était un marché important.

Une ordonnance de Charles VI, en date de 1410, portant confirmation des statuts des drapiers d'Andely, nous montre combien l'industrie drapière était florissante dans cette ville.

Un registre du *Trésor des Chartes* constate qu'en 1308, Philippe-le-Bel possédait cinq moulins au Grand et au Petit-Andely ; qu'il aliéna au profit de Robert du Four, moyennant 420 liv. de rente annuelle et perpétuelle payable moitié à l'échiquier de Saint-Michel et moitié à l'échiquier de Paques de chaque année.

En 1412, Pierre de Hellenvilliers était seigneur de ces moulins, et ce fief resta dans sa famille jusqu'au 3 août 1618, époque où il fut vendu à Nicolas la Vache du Saus-say.

Saint Louis eut maintes occasions de visiter Andely et d'habiter le Château-Gaillard ; son successeur y vint aussi, et c'est là que Louis-le-Hutin fit enfermer, en 1314, sa femme, Marguerite de Bourgogne, avec ses deux sœurs, Jeanne et Blanche, toutes trois convaincues d'adultère ; Jeanne y resta peu de temps, son innocence fut reconnue et elle retourna auprès de son mari. Après deux années de captivité, Marguerite y fut étranglée ; quant à Blanche, elle n'en sortit qu'au



Vue du Château-Gaillard, prise du quai.

En 1290, le bailli de Gisors fieffa à Nicolas de Villiers deux places au Grand et au Petit-Andely, pour construire des halles, moyennant une redevance annuelle 8 liv. 10 s.

La présence à Andely, au XIV^e siècle, d'un assez grand nombre de juifs qui se livraient au commerce, nous est attestée par différents actes de l'époque.

bout de sept ans pour aller prendre le voile.

Le Château-Gaillard servit ensuite de retraite, en 1334, au roi d'Ecosse, Robert Bruce, qui était venu demander un asile à la France, après avoir été chassé de ses Etats par Edouard de Bailleul, d'une famille originaire de Normandie.

Lorsque le roi Jean-le-Bon épousa Jeanne



Fontaine Sainte-Clotilde.

de Boulogne, il lui constitua un douaire de 12,000 livres parisis de rente assis : *Premièrement, es lieux et chastellenie de Tournant, de Torcy, Mannier-en-Brie, et en toutes les appartenances, et après es chastellenies de Gisors, de Pont-de-l'Arche, de Gaillard, de Andely, etc.*

En 1355, ce même roi Jean s'étant emparé du comte d'Evreux, Charles-le-Mauvais le fit enfermer au Château-Gaillard, d'où il sortit pour être transféré au Châtelet.

Le roi Charles VII assigna pour douaire à sa femme, le 3 mai 1403, *« les villes, chastellenies, terres, etc., de Vernon, Andelys, Lyons, etc. »*

Après la malheureuse journée d'Azincourt, les Anglais se jetèrent sur le Vexin normand, se rendirent maîtres des châteaux de Dangu, Neaufles, Gisors, la Roche-Guyon,

puis vinrent attaquer la citadelle andelysienne.

Malgré la défense héroïque de la garnison, malgré les prodiges de valeur des trois frères Roncherolles qui s'y firent tuer, le château de Richard-Cœur-de-Lion rentra dans les mains de ses premiers possesseurs, en 1419, 200 ans environ après qu'il en était sorti.

Lahire, qui commandait à Louviers en 1429, s'en rendit maître par surprise en escaladant les murailles, mais quelques mois plus tard, le duc de Bedford força la garnison à capituler.

Tous les châteaux et places fortes du Vexin normand restèrent sous la domination anglaise jusqu'en 1448, époque à laquelle Charles VII vint en personne attaquer le Château-Gaillard, qui consentit à lui ouvrir

ses portes que quand Rouen et toutes les villes de Normandie étaient déjà rentrées dans le domaine de la couronne.

L'année suivante, Guillaume Manchon, chanoine de la collégiale d'Andely, notaire en la cour archiépiscopale, déposa au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, comme ayant été témoin dans le procès où cette pieuse héroïne avait été condamnée.

Le 20 août 1468, une scène lamentable attrista le marché du Petit-Andely. L'infortuné Charles de Melun, gouverneur-général de Paris, lieutenant du royaume, y fut décapité par ordre de Louis XI, dont il avait encouru la disgrâce.

Antoine de Bourbon, blessé au siège de Rouen, fut transporté à Andely, où il mourut le 17 novembre 1562, âgé de quarante-deux ans. Protestant d'abord, puis catholique zélé, le roi de Navarre mourut chrétiennement (1).

Henri IV s'empara du Château-Gaillard en 1589, les Ligueurs le lui reprirent presque immédiatement, mais lui en ouvrirent les portes en 1591.

Sur la demande des états-généraux de Normandie, Henri IV ordonna la démolition d'une partie du château et abandonna les matériaux aux Chartreux de Gaillon et à divers ordres religieux de la localité, pour réparer ou reconstruire leurs couvents; le donjon ne fut démoli que sous Louis XIII.

Louis XIV réunit en 1710 les seigneuries de Gisors, Andelys et Vernon, sous le titre de vicomté, et en forma l'apanage de Charles de France, duc de Berry, son petit-fils.

Quelques années après, le roi étant rentré en la possession de la vicomté de Gisors, à la mort de son petit-fils, la céda en échange à Charles-Louis-Auguste Fouquet, contre le comté de Belle-Isle-en-Mer.

Dans l'évaluation qui fut faite alors des charges et produits des domaines échangés, le revenu d'Andely fut fixé, déduction faite des frais de régie, des fiefs et aumônes, à la somme de 9,309 l. 12 s. 2 d.

Charles-Louis-Auguste Fouquet ayant perdu son fils, qui se fit tuer à la tête de son régiment à la bataille de Crevelt, mourut de chagrin, léguant tous ses biens au roi, qui érigea les trois seigneuries de Gisors, Andely et Vernon, en duché-pairie, en faveur de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre. Ce prince le possédait encore lorsque la Révolution vint à éclater.

Au XVIII^e siècle Andelys était le siège d'une vicomté dépendant du bailliage de Gisors; il y avait un présidial qui comprenait dans son ressort les bailliages de Gisors, Vernon et Lyons, un grenier à sel de vente

(1) Lettre de saint Charles-Borromée à Catherine de Médicis.

volontaire, un bureau des aides, une maîtrise des eaux et forêts; enfin Andelys était associé avec Vernon pour la juridiction des élus.

Lorsque l'Assemblée nationale divisa la France en départements et en districts, les Andelys furent désignés comme chef-lieu d'un district administratif du département de l'Eure; le tribunal civil qui, tout d'abord lui avait été enlevé pour être donné à Gisors, lui fut rendu par la loi sur l'organisation des tribunaux, du 27 ventôse an XI.

Le grand Andely était autrefois un doyenné de l'archidiaconé du Vexin normand, du diocèse de Rouen; la religion catholique y fut prêchée d'abord par saint Nicaise et ses compagnons au I^{er} siècle; saint Space vint ensuite au IV^e achever la conversion de quelques infidèles et ranimer la foi des chrétiens; son zèle apostolique lui valut le martyre, qu'il subit à Andely d'après la tradition.

La reine sainte Clotilde, femme de Clovis, y fonda en 511 une abbaye de filles, qui devint bientôt très célèbre; la légende raconte : « que les ouvriers qui travaillaient au monastère se trouvant un jour « exténués de chaleur et n'ayant aucune « boisson pour les reconforter, s'adressèrent à sainte Clotilde, qui se mit en « prières et obtint que l'eau d'une fontaine « qui se trouvait à côté, cut pour ces ouvriers la force et le goût du vin. »

Tous les ans, depuis lors, le jour de la fête de la sainte, de nombreux pèlerins viennent s'y baigner pour obtenir la guérison de certaines maladies (1).

Vers 542, saint Evode, archevêque de Rouen, mourut subitement dans l'église d'Andely, en faisant sa visite pastorale. Il fut transporté en grande pompe des Andelys à la cathédrale de Rouen, où il fut inhumé (2).

Dans le siècle qui suivit l'établissement des religieuses par sainte Clotilde, la réputation de ces pieuses filles avait déjà passé le détroit et pénétré jusque chez les Anglo-Saxons. « Alors, nous dit le vénérable « Bede, la coutume s'établit dans cette nation d'envoyer dans les monastères de France les filles de qualité pour y être instruites ou pour s'y consacrer à Jésus-

(1) C'était avant la prédication de l'Evangile une fontaine consacrée des Gaulois, qui resta l'objet d'un culte idolâtre jusqu'au jour où sainte Clotilde la sanctifia.

(2) Les expressions dont se servent les actes du saint établissent qu'Andely était déjà au moins un bourg important et qu'il y existait une communauté de clercs. En sorte que l'église, agrandie ou rebâtie par sainte Clotilde, servait à la fois d'église paroissiale aux habitants, de collégiale pour les clercs et d'oratoire pour les religieuses logées dans un bâtiment voisin.



Hospice Saint-Jacques, aux Andelys.

« Christ. On les envoyait à Faremoutiers, à Jouarre ou à Andely. »

C'est ainsi que le dévouement et les vertus de quelques religieuses avait fait connaître jusqu'en Angleterre le nom de cette petite ville de Neustrie.

En 831, Ansegise, abbé de Fontenelle, légua par son testament, au couvent d'Andely, la somme de 12 s. d'or, à la condition d'avoir part aux prières de la communauté.

Cette abbaye, détruite par les Normands vers l'an 900, fut rebâtie comme collégiale à la fin du XI^e siècle.

En 1244, le chapitre fut réorganisé par l'archevêque de Rouen; les quatre grosses prébendes dont il était composé furent converties, l'une en dignité décanale, et les trois autres en canonicats; les quatre vicaires perpétuels et le sacriste furent conservés; quant aux huit petites prébendes, elles furent réduites à deux, celle du diacre et celle du sous-diacre.

L'église, dédiée à Notre-Dame, date de la fin du XII^e siècle. Elle a subi divers changements et additions aux siècles suivants, et elle vient d'être entièrement restaurée de nos jours. Sa façade dans le style byzantin, son aile droite du style gothique fleuri, son aile gauche en partie renaissance, enfin ses magnifiques vitraux, en font un des monuments religieux les plus remarquables de la Normandie.

L'église du Petit-Andely, qui a la forme d'une croix grecque, a été construit par Richard-Cœur-de-Lion en même temps que le village, et placée sous la protection de saint Sauveur.

Le dimanche de l'an 1316 avant la fête de saint Gervais et de saint Protas, une confrérie du Saint-Sacrement fut érigée en cette église. Les statuts, renouvelés une première fois le 25 novembre 1450, furent modifiés à différentes époques, et en dernier lieu les 10 avril et 2 octobre 1808 (1).

Une confrérie de Saint-Roch et Saint-Sébastien, dont les statuts ont été révisés en 1539, par le cardinal Georges d'Amboise, existe aussi dans l'église Notre-Dame.

Indépendamment des deux églises principales, les Andelys possédaient encore: l'église de sainte Madeleine, située dans le faubourg de ce nom, qui datait du XI^e siècle qui fut supprimée à l'origine de la Révolution, vendue ensuite comme bien national et démolie au commencement de ce siècle, les chapelles de saint Jean-des-Fossés, de saint Nicolas et de sainte Clotilde, située près de l'église Notre-Dame; le prieuré de saint Léonard près le Château-Gaillard, les couvents des Pénitents, des Capucins, de Saint-Jean, des Ursulines (2); le couvent-hospice de Saint-Jacques, qui a été somptueusement reconstruit par le duc de Penthièvre, en 1785, enfin les Templiers, y ont possédé une maison de leur ordre.

Dès 1235, il existait sur la paroisse de la Madeleine une léproserie dont les statuts, rédigés en 1380, nous fournissent des renseignements précieux sur l'assistance pu-

(1) C'est peut-être la première confrérie, qui ait été fondée en France sous l'invocation du Saint-Sacrement.

(2) Ce couvent, qui avait été converti en tribunal et en mairie, a été détruit en grande partie par un incendie, en 1861.

blique au moyen-âge. Nous regrettons que leur étendue ne nous permette pas de les reproduire.

Cet établissement fut supprimé en 1545, et la plus grande partie de son revenu affectée à l'hôpital royal de Saint-Jacques du Petit-Andely. Quant à la maison, elle fut donnée aux Capucins, qui s'y établirent en 1585.

Il y avait récemment encore au Grand-Andely un monument gothique très remarquable, appelé la Grande-Maison, qui avait été construit sous le règne de François I^{er} et qui se rapprochait par le style de l'hôtel de Bourgheroulde et du Palais-de-Justice de Rouen; il faisait l'admiration de tous les visiteurs; l'anglais Dawson Turner, Nodier et le baron Taylor, l'ont décrit dans leurs ouvrages sur la Normandie. C'était le chef-moisu ou manoir du fief de Radeval, dont les seigneurs portaient: *trois fers de pique d'azur au lambel de trois pièces*.

Lors de la réunion des Andelys en une seule ville, leurs écus furent aussi réunis en un portant, partie au premier: *d'argent à deux grappes de raisin de sables, dont une coupée en pointe*; au deuxième: *d'azur à deux tours d'argent, dont une coupée en pointe, au chef cousu de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or*, avec la devise: *Fecit utraque unum*.

Les Andelys s'honorent d'avoir donné le jour à Henri et Roger d'Andely, trouvères, qui vivaient aux XI^e et XII^e siècles; à Guérin d'Andely, abbé de Sainte-Geneviève, à Paris, mort en 1292; à Turnèbe, célèbre philologue descendant d'une famille écossaise, qui vivait au XVI^e siècle; au Poussin, surnommé le Raphaël français, qui naquit au hameau de Villers, en 1594, et mourut à Rome en 1665; à Delaisement, chimiste distingué, qui vivait au commencement du XVIII^e siècle; à Letellier, neveu du Poussin, que les uns font auteur bénédictin et les autres peintre estimé; à Beuzelin, auteur de poésies, mort en 1797; à Blanchard l'aéronaute, inventeur du parachute, à l'orateur diplomate de Dreux-Brézé et à d'autres que nous ne pouvons tous nommer.

La Calprenède et Thomas Corneille sont tous deux morts aux Andelys et reposent dans l'église Notre-Dame. La femme du grand Corneille y est également inhumée, ainsi que ses père et mère.

C'était autrefois une paroisse, du dioc. de Rouen, — de l'archid. du Vexin normand, — du doy. de Gamaches, — du parl. et de la génér. de Rouen.

L'église collégiale du Grand-Andelys, sous le vocable de Notre-Dame, était à la présentation des chanoines, qui avaient aussi la collation de l'église du Petit-Andely.

Topograp. : Le Petit-Andely est situé sur les bords de la Seine, et le Grand-Andely à un kilomètre du premier, dans une vallée étroite, arrosée par le Gambon, à 12 m. d'alt, par 49° 14'34" de latt. et 0° 56'13" de long. O., à 37 kil. d'Evreux. Surf. territ. : 4,042 hect. Route départ. n^{os} 5, 6, 7, 15 et 22. Ch. de gr. comm n^{os} 1, 2, 18, 22 et 50. Chem. d'int. comm. n^o 1.

Géologie : Craie blanche et alluvions contemporaines.

Administ. div. : Chef-l. d'arrondis. et de canton. — Sous-préfecture. — Cure avec succ. au Petit-Andely. — Tribunal de 1^{re} instance. — Juge de paix. — Comm. de police. — 6 avoués. — 5 huissiers. — 1 comm. prison. — 3 notaires. — Brig. de gendarmes à cheval. — Recette partiel. — ch.-l. de percept. — Bureau d'enregist. — Conserv. des hypoth. — Entrepôt et recet. des contrib. indir. — Stat. du chem. de fer à Gaillon et à Pont-St-Pierre. — Cont. foug., 50,904 fr. en ppal. — Recettes prévues au budget de 1867, 60,094 fr. — Produit de l'octroi, 21,173 fr. — Hospice (100 lits), rev. ord., 31,266 fr. 25 c. — Bureau de bienf. — Caisse d'épargne. — 2 établissem. d'instruct. second., de 120 enfants. — 2 écoles communales spéc. de 160 garçons — 1 école spéc. de 149 filles. — 2 pensions de jeunes filles, renfermant 180 élèves, dont 57 pensionnaires. — Une biblioth. publ. de 2,000 volumes. — Popul., 5,161 habit.

Monum. et établissem. pub. — Eglise au Grand et au Petit-Andely. — Chapelle de sainte Clotilde, près l'église Notre-Dame. — Hôtel-de-Ville, hôtel de la sous-préfecture, tribunal. — Halle aux grains. — Statue du Poussin, sur la place du Marché. — Presbytère. — Une maison d'école pour les garçons. — Salle de spectacle. — Hospice Saint-Jacques.

Antiquités : Les ruines du Château-Gaillard existent encore, par leur masse imposante, l'admiration des étrangers. Nous devons également signaler à l'attention des antiquaires l'hôtel du Grand-Cerf, qui a porté les noms de la *Fleur de lis* et du *Viennois*. Ce curieux monument remonte au règne de François I^{er}, comme l'attestent les salamandres et les fleurs de lys que l'architecte a répandues à profusion; le lézard y est aussi sculpté dans toutes les attitudes. La partie la plus remarquable est la cheminée de la cuisine, supportée par deux colonnettes avec écussons; l'un aux armes de France, l'autre aux armes d'un seigneur inconnu.

Fiefs. Les archevêques de Rouen inféodèrent, pendant leur possession, une partie du territoire d'Andely, à la charge d'abord de foi et hommage et ensuite de cens et redevances; et lorsque Gautier-le-Magnifique

céda le domaine d'Andely à Richard-Cœur-de-Lion, il se réserva la mouvance des fiefs. Nous signalerons : LA BAGUELANDE, CLÉRY, FEUQUEROLLE, LONGEMARE, MESNIL-BEL-LANQUET, NOYERS, LES PLANCHES, RADEVAL, LA RIVIÈRE, VILLERS, que nous allons passer rapidement en revue.

LA BAGUELANDE pour *Vague lande*, terre inculte sans bornes fixes. Il en est question pour la première fois dans une charte donnée par Roger Thorel, seigneur de Guiseniers en 1205.

C'était un huitième de fief de haubert mouvant du Château-Gaillard, dont Guillaume de la Fouillée rendit aveu au roi le 27 avril 1453, tenu de 60 mines de blé de rente et deux chiens chaque année.

Ce domaine passa successivement aux familles Lombard, le Goupil, de la Porte, etc. Enfin il appartenait, en 1789, aux le Pelletier de Longuemare.

CLÉRY, quart de fief de haubert, appartenait, en 1180, à Eustache de Cléry, dont la famille le conserva jusqu'au xv^e siècle.

Il se trouvait, en 1121, entre les mains de Jean Guère, et en 1597, Nicolas de la Vache se disait sieur

de Cléry. Dans l'acte de vente qu'en fit Messire Robert-Alexandre de la Vache le 7 novembre 1770, à dame Marie-Jeanne de Cuisi, veuve du sieur de Bionval, nous voyons que ce fief consistait en manoir seigneurial, cours, droit de pâturage, terres et héritages non fleffés, avec droit de présentation à la chapelle de Cléry, dédiée à saint Jacques et à saint Philippe.

Vers 1730, les habitants de Cléry et ceux de Baguelande firent construire à leurs frais, sur un terrain que leur avait cédé le seigneur, une demeure pour le chapelain, sous la condition qu'il instruirait leurs enfants.

FEUQUEROLLE, lieu où croit la fougère. Au xiii^e siècle, il existait une famille de ce nom qui conserva ce fief, au moins pour partie, jusqu'en 1653. A cette époque, M. Gabriel de Beaulieu-Villiers parvint à réunir entre ses mains une partie des biens de la seigneurie de Feuquerolle. Sa veuve vendit les deux tiers du fief de Feuquerolle, quart de fief de

haubert, relevant du fief du Cardonnet, situé à Guiseniers, à Messire Pierre Georges Lebas, conseiller du roi en l'élection d'Andely, par acte devant les notaires du lieu, en date du 22 janvier 1691.

Les héritiers Lebas vendirent leur domaine de Feuquerolle le 17 mars 1780, à M. de la Barre de Nanteuil, qui le vendit lui-même, au moment d'émigrer, à un M. d'Havas, de Rouen.

Enfin, M. le baron de Gauville en fit l'acquisition devant un notaire de Rouen, le 21 février 1809.

LONGEMARE. Robert de Longuemare figure comme témoin dans une charte de Robert de Gaillarbois en faveur de Mortemer, vers 1150.

En 1345, Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France, permit à Guillaume Martel de jouir du fief de Longuemare.

Depuis le commencement du xv^e siècle jusqu'au milieu du xviii^e, la seigneurie de Longuemare resta dans les mains d'une famille bourgeoise des Andelys qui avait été anoblée, nommée le Pelletier, dont les armes étaient : *d'azur à 1 fasces d'argent, chargée de 3 coquilles de*



Hôtel du Grand-Cerf.

sable. Elle passa, vers 1750, à une autre famille Le Pelletier, originaire du Beauvaisis.

LE MESNIL-BELLENGUET était un plein fief de haubert qui appartenait, en 1301, à Mahieu du Mesnil-Bellenguet. Jacques du Mesnil en rendit aveu au roi au mois de juillet 1469.

Aimée du Mesnil, fille de Jacques, le porta par mariage à Jacques Postel, écuyer, qui rendit aveu au roi en 1502 et 1526.

Vers 1680, Simon de Saint-Paul, sieur de la Motte, du Mesnil et de Gadencourt en partie, présenta son aveu en expliquant que son fief s'étendait sur la paroisse de Notre-Dame d'Andely; que son domaine fleffé consistait en 200 acres de terre, bois et vignes, pour lequel il lui était dû 9 livres, douze poules, onze chapons, quatre-vingts œufs, six à sept pains de 5 den., deux paires de gants, chapeau de roses et épingles, enfin 90 à 100 boisseaux d'avoine, etc...

Simon de Saint-Paul portait : *d'argent au*

sautoir engrêlé de sable, accompagné de 3 loutreux de gueules posés 1 et 2.

En 1723, Léonor de Campoyer, écuyer, est dit seigneur du Mesnil-Bellenguet ; ses armes étaient : *d'argent aux 3 fasces de gueules, aux 5 tourteaux de même, 3 en chef et 2 en pointe.*

Ce domaine, qui a appartenu à la famille de la Barre, a été complètement démembre de nos jours.

NOYERS. Pierre de Noyers, écuyer, fut témoin de la donation que Guillaume de Daubeuf fit à l'archevêque de Rouen, en 1228, du patronage de l'église de Daubeuf.

Au mois de décembre 1322, Guillaume du Belloi, Catherine du Bois-Gautier, sa femme, dame du Viennois, Robert et Guillaume de Villiers, vendirent à Guillaume Benoist tout ce qu'ils possédaient à Noyers-sur-Andely en rentes, redevances, etc., ensemble le manoir « se composant d'une cuisine, d'une salle et d'autres bâtiments, « plus la Motte, la Bove, etc... *item* la seigneurie des Rochers et des Fauvas ; *item* « le patronage de la chapelle des Noyers ; « *item* la seigneurie de Saint-Thomas de « Noyers, etc... moyennant 600 liv. tournois. »

L'abbaye de Saint-Louis de Poissy acheta ce fief de Messire Albert de Rousselet et de Madeleine le Maréchal, son épouse, suivant acte passé devant les notaires, au Châtelet de Paris, le 13 septembre 1619, moyennant 100,000 l. tournois.

Le 4 janvier 1791, la terre de Noyers fut vendue comme propriété nationale à l'ex-chancelier de Maupeou.

LES PLANCHES. C'était un quart de fief de haubert qui appartenait, en 1233, à Vimond des Planches ; il était passé en 1412 à Guy XIII, sire de Laval, baron d'Acquigny.

Le 13 avril 1488 et le 3 octobre 1515, Pierre le Roi, seigneur de la Poterie, fit hommage de son fief de Baequeville et de son quart de fief des Planches.

De 1518 à 1547, les aveux sont présentés par Jean et Jacques Picart, seigneurs de Radeval.

Le fief des Planches était passé, en 1595, à la famille de la Barre, dont nous avons déjà parlé.

RADEVAL. Le mercredi avant Pâques de l'année 1313, Mathieu de Trye avoua tenir le fief de Radeval du comte de Dammartin par lignage et de l'archevêque par foi et hommage.

Lors des grandes guerres du xv^e siècle, Henri V d'Angleterre confisqua la terre de Radeval sur Mathieu de Trie, pour la donner à Jean Wallez, écuyer.

Le fief de Radeval était passé en 1409 à la famille Picart, qui le conserva jusqu'en 1592.

A ce moment, Louiso Picart, dame de Radeval, le porta à François de Bassompierre, maréchal de France.

M. Colin de Saint-Marc en était seigneur au moment de la Révolution.

LA RIVIÈRE. Nous voyons une famille de la Rivière posséder ce fief de 1336 à 1523.

Au mois de février 1543, Etienne de Piel rendit aveu au roi de son fief de la Rivière, qui fut plus tard réuni à celui du Mesnil-des-Planches. M^{re} de Cuisy en a été le dernier propriétaire féodal.

LA VACHERIE, demi-fief de haubert, est cité pour la première fois dans une chartre de Jean-sans-Terre, en 1200.

Une famille de ce nom paraît avoir existé jusqu'à la fin du xiv^e siècle.

Jehau de la Perreuse rendit aveu de son fief de la Vacherie en 1453.

Le chancelier de Maupeou a été le dernier seigneur de ce domaine.

VILLERS. Au xii^e siècle, Villers était tenu en hommage des archevêques par les comtes de Dammartin, de ceux-ci en parage par les sires de Trie, et de ces derniers en hommage par les seigneurs de Villers.

Cette terre est restée entre les mains des seigneurs de ce nom de 1171 à 1488, époque où elle passa à la famille Picart. Elle fut ensuite démembrée en trois fiefs nommés : le Plessis, Montmort et Grogny.

Le premier, après avoir appartenu aux seigneurs de Bohion, à Pierre Lemoine et à Charles le Roux, passa en 1761, au sieur de Bionval.

Le fief de Montmort, tiers de fief de haubert, était possédé, en 1678, par Pierre Lemercier, qui portait : *d'azur à 1 chevron d'or accompagné de 3 bourses de même.*

Quant au fief de Grogny, il était possédé, en 1552, par Guillaume Michel, écuyer, dont les armes étaient : *d'argent à la croix de sable, cantonnée de 4 écuireils de gueules.*

Agriculture : Céréales, bois. — 3,000 arbres à cidre.

Industrie : 1 usine à gaz. — 1 fabrique de chaux. — 4 fabrique de plâtre. — 1 briqueterie. — 2 fabriques de draps. — 4 moulins de soie. — 3 tanneries. — 2 moulins à tan. — 15 moulins à blé. — 2 imprimeries. — 1 fabrique de sucre. 3 carrières.

Commerce de grains et laine. — 3 librairies. — 1 journal d'annonces légales. — Foires, le jour de la mi-carême, les 4 juin, 14 septembre et 1^{er} lundi de novembre. — Marchés, les lundis et vendredis.

Dépendances : LES ARCHES, LA BAGUELANDE, LE CHANTIER, CLERY, FEUGEROLLE, LA LIÈRE, LONGUEMARE, MANTEL, LE MESNIL-BELLANGUET, NOYERS, PAIX, LES PLANCHES, RADEVAL, LA RIVIÈRE, LA VACHERIE, VILLERS, POUQUELLE, TOULON, VILLENEUVE.

ANGERVILLE - LA - CAMPAGNE

Dépendait du dioc., — du baill., — de la vic. et de l'élect. d'Evreux, — de la gén. de Rouen. L'église, sous le patronage de la sainte Vierge, était à la présentation des huit premiers chanoines de la cathédrale d'Evreux.

Son nom vient de *Ansgerie villa*, village d'Ansger; on trouve *Angerilla* dans le nécrologe chrétien, et *Augierilla* dans le cartulaire de la léproserie de Saint-Nicolas d'Evreux, en 1233.

Dudon de Saint-Quentin, auteur contemporain, rapporte que le troisième jour de son baptême, Rollon, premier duc de Normandie, donna aux huit chanoines d'Evreux, dits de l'ancienne fondation, la baronnie d'Angerville, avec les dîmes de cette paroisse, celles de Melleville et de la vallée d'Evreux.

Et cependant, dit M. Le Prevost : « Dès 1603, le chapitre convenait de l'absence complète de titres et mettait en avant l'incroyable prétention de tenir cette baronnie du comte d'Evreux, qui fut baptisé par monsieur S. Taurin dès l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur quatre-vingt-sept; lequel comte donna aux-dits chanoines tout le temporel qu'ils tiennent. »

On comprend qu'avec cette prétention, les chanoines préféreraient, dans leurs aveux, énoncer que la terre d'Angerville leur appartenait de temps immémorial, plutôt que d'indiquer la donation de Rollon.

Vers 1190, Richard-Cœur-de-Lion confirma à l'abbaye de Saint-Taurin la dime d'Angerville. En 1210, cette paroisse est citée comme un demi-fief « dans l'honneur ou comté d'Evreux. »

Les huit premiers chanoines de la cathédrale prenaient le titre de barons d'Angerville et avaient chacun une portion du domaine. Ils furent maintenus dans la possession de la haute-justice ou plaid de l'épée de cette paroisse, dans l'enquête de 1269.

Dans un des volumineux registres relatifs à Angerville qui existent à la préfecture de l'Eure, et qui, pour la plupart, contiennent le dénombrement des propriétés des chanoines du chapitre, on lit, à la date de 1521, un aveu qui contient le passage suivant :

« *Item* aud. fief et lieu d'Angerville, il y a huit mesures, logis et estables qui contiennent, avec et compris tout leur domaine de ladite seigneurie, trois cents acres de terre, liberté et usage en ladite forest d'Evreux, de valeur communs ans cent cinquante livres tournois et trois mil cinq cents ou quatre mille livres, ou environ, pour une fois payer. »

T. I.

Angerville était une des huit paroisses de la sergenterie de Brosville; on comptait, en 1749, 2 feux privilégiés et 40 feux taillables.

Au moment de la Révolution de 1789, les chanoines ayant été dispersés, leurs biens furent vendus au profit de la nation.

ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE, canton d'Evreux (sud), à 148 m. d'alt. — Sol entièrement composé de diluvium. — R. imp. n° 154 d'Orléans à Rouen. — Chem. de gr. com. n° 6 d'Evreux à Verneuil, n° 7 d'Evreux à Nonancourt. — Popul., 153 hab. — Surf. territ., 357 hect. — Contrib. fonc., 1,267 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 675 fr. — 3 perm. de chasse. — Percép. de Guichainville. — 5 et rec. des cont. ind. d'Evreux. — 1 déb. de bois. — Réunion à Guichainville pour le culte et l'instruction. — Dist. en kil d'Evreux, 6.

Homeaux : LES FAYAUX, LA GURULE, DU VAL, SAINT-MARTIN, VILLENEUVE.

Agriculture : Céréales, colza. — 780 arbr. à cidre.

Industrie : 1 Four à briques. — 2 *Patentes*.

APPEVILLE dit ANNEBAUT

Paroisse des dioc. — Baill. et génér. de Rouen. — Des doy. et élect. de Pont-Audemer.

En latin, *Apiella* ou *Apevilla*, maison de campagne d'Apius, disent certains antiquaires, village des pommières, du saxon *apple*, suivent d'autres savants. Quelle que soit l'étymologie de son nom, cette localité paraît remonter à une époque très ancienne. Son territoire était traversé par la voie romaine de *Julibona* (Lillebonne) à *Nocionagus* (Lisieux). On a trouvé, sur le penchant de la côte de la Fontaine-aux-Malades, un certain nombre de hachettes gauloises en cuivre.

Le nom de ce village est cité pour la première fois dans la seconde moitié du XI^e siècle, à l'occasion de la donation faite par Pierre de Condé (1), à l'abbaye du Bec, d'un moulin à Appeville.

Vers le même temps, Ansfrida, veuve de Guillaume de Montfort, offrit son fils Turold à l'abbaye de Préaux, en présence d'un prêtre nommé Richard d'Appeville. Guillaume, frère de Turold, se rendit peu de temps après à Préaux et ajouta aux donations faites lors de l'entrée de son frère en religion, la dime du moulin Bécherel, situé à Appeville.

A la fin du XI^e siècle, Robert de Montfort, fils de Hugues, donna aux religieux du Bec le patronage de l'église de Saint-André

(1) Pierre de Condé était issu d'une fille de Gilbert Crespin.

d'Apperville, avec les terres, les dîmes et les dépendances (1).

Les rôles normands, qui remontent à 1180, nous offrent souvent le nom des seigneurs d'Apperville (2).

En 1181, Robert d'Apperville et son frère reçurent du roi 22 l. pour faire réparer les maisons royales de Vatteville. Ce Robert était agent du Trésor, et l'on voit, à la date de 1195, qu'il était reliquataire sur les impôts qu'il avait reçus d'une somme de 14 l. 14 s. 3 d., et que de plus il était pécige ou caution de 100 s. pour Richard d'Argences.

Jean d'Alençon ayant fait un emprunt aux bourgeois de Pont-Audemer, ce fut Robert d'Apperville qui se chargea de le lever; il redébit au Trésor, en 1195, 7 l. sur cet emprunt.

Robert d'Apperville était aussi préposé à la recette et à la garde des forêts de Vatteville, de Montfort et de Roumare, et de plus il avait la surveillance de la forêt de Brotonne et de la ferme de Barneville; il régla tous ses comptes avec le Trésor en 1198, et fit état de 333 l. pour le produit de la forêt de Montfort, de 122 l. pour celui de la forêt de Roumare. Quant à la somme de 622 liv. provenant de la forêt de Vatteville, il justifia son emploi; ses gages pour la recette et la garde de cette dernière forêt étaient de 44 liv. par an.

Landry, fils de Geoffroy d'Apperville, ayant fait une réclamation injuste, fut condamné à 20 s. d'amende, et figure pour cette somme sur les rôles, à la date de 1198.

Une autre mention nous apprend que Gaultier, frère de Guillaume de Vatteville, paya 33 l. au Trésor, afin d'avoir le droit d'épouser la fille de Guillaume d'Apperville.

Enfin, nous y trouvons le passage suivant : « Robert d'Apperville, 250 marcs pour acheter la boue volenté du roi et la confirmation de la charte du roi Richard, pourvu qu'il paye 3,000 l. qu'il a perçues. »

Les fraudes commerciales étaient fréquentes à la fin du xii^e siècle, bien qu'elles fussent punies assez sévèrement. André d'Apperville (3), qui se livrait à Pont-Audemer au commerce de vins, fut condamné à 100 s. d'amende pour vin survendu. Vers la même époque, deux habitants d'Apperville, furent condamnés pour le même délit, l'un à 20 s. et l'autre à 5 s. d'amende.

Robert d'Apperville ayant été un personnage important de son temps, nous tenons à faire ressortir tout ce qui le concerne. Aussi nous dirons encore que son nom est

cité dans trois dépêches de Jean-sans-Terre au moment du déclin de sa puissance en Normandie. Le roi l'avait chargé d'aller en Angleterre chercher des chiens, et dans trois lettres de la fin de 1203, ce prince donne des ordres à son sénéchal pour rembourser à Robert les sommes qu'il a pu dépenser.

Il paraît que Robert d'Apperville ne poussa pas le dévouement à son maître, le roi Jean, jusqu'à le suivre en Angleterre; on le trouve en 1215, au nombre des jurés qui affirmèrent avec serment les droits rétrogrades de l'abbaye de Fécamp et du comte de Meulan sur les marais de Vatteville et d'Aizier (1).

Cette même année, Mathieu de la Poterie, qui avait épousé Jeanne du Theil-Nolent, confirma l'abbaye du Bec dans la possession de la dime de deux moulins à Apperville.

On trouve, dans les titres de l'abbaye du Bec, un grand nombre de pièces relatives à Apperville.

En 1255, un nommé Richard Apstoire donna au Bec une demi-acre de terre à Apperville.

Vers le milieu du xiii^e siècle, le Pouillé d'Endes Rigaud nous renseigne sur Apperville. L'abbé du Bec est désigné comme patron. « La cure valait 25 l. de revenu et la paroisse contenait 120 feux ou chefs de famille. »

En 1302, Robert de Mortemer, seigneur de Glos-sur-Risle, et sa femme, donèrent aux moines du Bec, d'abord 150 l. tournois de rente sur les moulins d'Apperville, puis ensuite tout le revenu de ces moulins à charge de prières.

C'est en 1387 que, pour la première fois, Raoul d'Annebaut est indiqué comme seigneur d'Apperville, dans un contrat d'acquisition de 9 liv. de rente sur la vicomté de Pont-Audemer.

Depuis plus d'un siècle, les seigneurs d'Annebaut-en-Auge avaient des intérêts sur les bords de la Risle, car déjà, en 1270, dans une enquête pour des faits qui s'étaient passés à Illeville, près d'Apperville, on en appelait au témoignage de Richard d'Annebaut, chevalier.

En 1404, Raoul, petit-fils de Richard, qualifié de Monseigneur et de chevalier, seigneur d'Annebaut et de Brestot, fut témoin à Louviers de la transaction intervenue entre les deux frères Jean et Louis d'Harcourt; on lui connaît trois enfants : Jean, qui lui succéda; Guillaume, qui prit l'état ecclésiastique, et Jeanne, mariée à Guillaume de Hautemer, seigneur de Fervaques.

Messire Jean d'Annebaut, chevalier, avait remplacé son père comme seigneur d'Apperville, en 1416, car il renouça cette année,

(1) M. Lebeurier.

(1) Il leur donna en même temps les églises de Montfort et de Flaucourt.

(2) Nous nous sommes contenté d'extraire les mentions les plus intéressantes concernant Apperville.

(3) C'était probablement le frère de Robert.

au profit de l'abbaye du Bec, à toute prétention sur le patronage de l'église. Il fut tué, en 1421, en combattant sous les ordres du comte d'Aumale, à la bataille de Verneuil, laissant trois enfants : 1^o Jean II d'Annebaut, seigneur d'Apperville, 2^o Pierre d'Annebaut, seigneur de Brestot; 3^o et Robine d'Annebaut, mariée à Richard de Lieurey, seigneur de Malicorne.

Du temps de Jean I^{er} d'Annebaut, le curé d'Apperville bailla sa cure à Messire Thomas du Cible, pour trois ans, moyennant 60 l. par an (1).

Jean, n^o du nom, eut, comme son père, les seigneuries d'Annebaut, Apperville, Brestot et Aubigny à Triqueville; il fut gentilhomme de la chambre du roi et connétable héréditaire de Normandie; sa première femme, Marie Blosset, fille de Jean Blossot, seigneur de Carrouges, lui donna cinq enfants :

1^o Claude d'Annebaut ci-après :

2^o Jacques d'Annebaut cardinal duitre de sainte Suzanne, évêque de Lisieux et abbé du Bec;

3^o Anne d'Annebaut, mariée à Jean de Vieux-Pont, seigneur de Chailoué :

4^o Jeanne d'Annebaut, qui devint la femme de Robert de Ségrétain;

5^o Marie d'Annebaut, épouse de Hélié de Saint-Germain.

De son second mariage avec Perrine de Jencourt, Jean II d'Annebaut eut encore deux filles : Alice, mariée à Julien du Saussey, seigneur de Barneville, et Marie, abbesse de Saint-Amand.

Claude d'Annebaut succéda à son père vers 1515 et commença à se faire connaître à la défense de la ville de Mézières assiégée, en 1521, par le comte de Nassau. Il se couvrit de gloire à la bataille de Pavie en combattant sous les yeux du roi et fut fait prisonnier comme lui. Il défendit ensuite Turin contre l'armée impériale et, en 1536, il enleva aux impériaux différentes places fortes du Piémont; le roi, voulant le récompenser, le fit capitaine-général de la cavalerie légère.

L'année suivante il fut de nouveau fait prisonnier sous les murs de la ville de Théroanne qu'il était venu secourir.

(1) M. de Beaurepaire.

Le seigneur d'Annebaut ayant recouvré la liberté fit bientôt de nouveaux exploits et, après la prise de Saint-Pol, François I^{er} le nomma maréchal de France, lui donna le gouvernement du Piémont et l'envoya en ambassade extraordinaire à Venise; il était en ce moment commandeur de l'ordre de Saint-Michel. Le roi le combla de faveurs et le créa, en 1543, amiral de France. Claude d'Annebaut commanda en chef l'expédition

d'Angleterre, battit trois fois les Anglais sur mer, puis fit tous ses efforts pour rétablir la paix. Pendant la disgrâce du connétable de Montmorency, François I^{er} en fit son premier ministre.

A la mort du roi qui avait été son bienfaiteur, l'amiral d'Annebaut se vit privé de sa charge de maréchal de France et fut éloigné de la cour par Henri II; mais plus tard il entra en grâce et fut rappelé auprès de Catherine de Médicis. Il mourut à la Fère, en Picardie et fut inhumé à Apperville dans l'église paroissiale; quelques années après, les restes du cardinal son frère, furent déposés à ses côtés. — L'église d'Apperville, dédiée à saint André fut commencée en 1518 et achevée par les soins des

deux illustres frères d'Annebaut; leurs armes reproduites dans différents endroits attestent suffisamment qu'ils avaient dû contribuer pour une large part dans les réparations.

Un aveu du Bec de 1521 établit que les religieux possédaient à cette époque, outre le patronage de l'église, le moulin de la ville et deux rentes, l'une de 5 s. tournois, l'autre de 10 s. sur les moulins d'Apperville qui avaient appartenu à monseigneur Hector de Boscherville.

De 1522 à 1546 l'amiral fit bâtir le fameux château de son nom à Apperville; les proportions qu'il lui donna étaient si énormes que ni lui ni ses successeurs ne purent le faire achever. Le pavillon du nord seul fut terminé; mais de toutes ces constructions il ne reste aujourd'hui que des monceaux de ruines.

On a prétendu que l'amiral ayant le projet de rendre la Risle navigable avait fait



Eglise d'Apperville-Annebaut.

poser les énormes anneaux en fer que l'on voyait naguères dans les murailles afin d'arrêter les navires.

Ce fut lui qui obtint en 1549 l'érection de la terre d'Apperville en baronnie sous le nom d'Annebaut.

Il avait épousé Françoise de Tournemine, veuve en première nocces de Pierre de Laval, et en secondes, de René de Montejean, maréchal de France, dont il eut Jean, son successeur, et Marie-Madeleine, mariée deux fois, la première au marquis de Saluces, et la seconde au comte de la Rocheport.

Jean III, baron d'Apperville-Annebaut de Retz et de la Hunnodaye, fut comme son père un vaillant homme de guerre; ses services lui méritèrent d'être chevalier de l'ordre du roi et bailli d'Evreux. Il était à Cerissoles et au siège de Fossano, où il se rompit l'épaulé en tombant de cheval; enfin il fut blessé mortellement en 1562 à la bataille de Dreu.

De sa première femme Antoinette de la Beaume, Jean III n'eut qu'une fille nommée Diane, morte le 23 décembre 1560. Sa seconde femme, Claude-Catherine de Clermont, restée veuve, épousa en secondes nocces Albert de Gondî auquel elle porta la baronnie de Retz.

Jean étant mort sans enfants, sa sœur Marie-Madeleine d'Annebaut, alors épouse du comte de la Rocheport, recueillit sa succession.

Cette dame décéda elle-même sans postérité en 1571 et ses biens furent dévolus à ses tantes les dames de Vieux-Pont, de Baqueville-Martel et aux enfants de Marie d'Annebaut, femme de Hélié de Saint-Germain. Les armes de la famille d'Annebaut étaient: *de gueules à la croix de vair*.

En 1574, Jeanne Segretain, épouse de Nicolas Martel, baron de Baqueville, fille de Jeanne d'Annebaut, sœur de l'amiral et de Robert de Segretain, prenait la qualité de dame d'Annebaut et vendit à ce titre le moulin de la Fosse, à Corneville.

Baqueville blasonnait: *d'or à 3 marteaux de gueules*.

Cependant le partage de la succession de la dame de la Rocheport ne fut terminé qu'en 1601, et la baronnie d'Apperville-Annebaut fut comprise dans le lot de Charlotte de Vieux-Pont, arrière-petite-fille d'Anne d'Annebaut et de Jean de Vieux-Pont, sieur de Chailloué, mariée à Bernard Potier, sieur de Blérencourt, lieutenant-général de la cavalerie légère de France.

Cette dame mourut sans enfants en 1645, et ses biens, au lieu de retourner à la famille d'Annebaut, furent maintenus en la possession du mari, jusqu'au remboursement des

sommes qu'il avait payées aux créanciers de la succession.

En 1640, la baronnie d'Annebaut fut érigée en marquisat au profit de Bernard Potier de Blérencourt, mari de Anne d'Annebaut, qui mourut en 1662, après avoir transmis son marquisat à René Potier duc de Tresme et de Gesvres, son frère aîné (1).

Ce dernier seigneur, après avoir joui pendant huit ans du marquisat d'Annebaut, mourut à Paris, le 1^{er} février 1670, âgé de quatre-vingt-onze ans, laissant la terre Apperville-Annebaut à Léon Potier un de ses fils.

Léon Potier, duc de Gesvres, pair de France, marquis d'Annebaut, etc., devint premier gentilhomme de la chambre du roi, fut nommé gouverneur de Paris, après la mort du duc de Créquy, le 15 février 1687, devint l'année suivante chevalier des ordres du roi et mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le 9 décembre 1704, laissant douze enfants, issus de son mariage avec Marie-Françoise du Val, fille de François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Loudres et à Rome.

Le second des enfants Potier, nommé Léon, entra dans les ordres, fut abbé de Bernay, devint cardinal-archevêque de Bourges, se démit de son archevêché, au mois de janvier 1729, fut nommé abbé de Saint-Remy-le-Rhéims, et mourut le 12 novembre 1744.

Le quatrième, Jules-Auguste, chevalier de Malte, lieutenant du roi aux bailliages de Rouen et de Caux, eut la charge de gouverneur de Pont-Audemer.

Charles, le sixième, porta le titre de comte d'Annebaut et mourut jeune; Bernard-François Potier, l'aîné de cette nombreuse famille, hérita du marquisat d'Annebaut, mais en 1723, Jean-Baptiste Danican d'Annebaut, au nom de Claude-Charlotte de Tilly-de-Blaru, héritière de Madeleine d'Annebaut, reentra en possession du domaine de ce nom, en payant 470,000 liv. aux créanciers du duc de Gesvres.

Les armes de la famille Potier de Gesvres étaient: *d'azur à 2 moires, d'or au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur*.

Après avoir reconstruit le marquisat d'Annebaut, M. Danican reentra aussi en possession de la vicomté de Pont-Audemer, pour laquelle il eut de grands démêlés avec le Fise, et dont on prétendait qu'il était seulement engagé et non échangiste. M^{re} Danican, religieuse carmélite à Paris, auteur d'une volumineuse histoire des Carmélites de cette ville était probablement sa fille.

(1) La justice de ce marquisat s'exerçait dans trois sièges, à Apperville-Annebaut, à Aubigny-sur-Triqueville et à Annebaut-en-Auge.

M. Danican mourut en 1765, laissant ses affaires dans le désordre le plus complet; l'abbé Terray, à la suite d'un arrêt de 1766, parvint à faire vendre la vicomté de Pont-Audemer, qui fut achetée par Clément de Barville, avocat général à la Cour des aides de Paris, chargé de rembourser les finances d'engagement (1).

Le second marquis d'Annebault du nom de Danican mourut en 1772.

Il existe aux archives de la Seine-Inférieure une pièce ainsi intitulée: « Scellés » sur les papiers trouvés au château d'Annebault, appartenant à la succession du sieur Danican, engagiste du domaine de « Pont-Anthou et Pont-Audemer. » Il laissait un fils mineur qui se vit bientôt dépouiller de son marquisat.

La terre d'Apperville-Annebault fut également vendue à Clément de Barville, par acte du 20 octobre 1777, moyennant la somme de 800,000 liv. Quelques années après, le 8 juin 1784, sur le rapport du ministre Calonne, un arrêt enleva la vicomté de Pont-Audemer au marquis d'Annebault.

Sous la Restauration, le marquis Danican d'Annebault réclama la propriété de la forêt de Montfort, mais une ordonnance de 1821 le déclara seulement engagiste, et comme le prix d'engagement avait été remboursé, une ordonnance de 1833 le débouta de ses prétentions. Cependant, M. de Salomon de Sauges, cessionnaire des héritiers d'Annebault, est encore aujourd'hui en instance, et l'affaire ne paraît pas complètement terminée.

Les droits de foire et marché d'Apperville-Annebault dépendaient autrefois de la vicomté de Pont-Audemer.

Fiefs. Il existait dans cette paroisse un certain nombre de fiefs que nous allons passer rapidement en revue.

Le moulin du Bois. — Le moulin du Bois était un fief qui pendant très longtemps a appartenu aux Poisson, très ancienne famille du pays; d'après un aveu du 11 septembre 1379, Jehan Poisson, chevalier, était seigneur du Buisson et d'un tiers de Condé-sur-Risle.

Le 23 mai 1628, Jean Poisson, écuyer, fils de Guillaume, rendit aveu à la Chambre des comptes de Rouen, pour le huitième de fief du Bois relevant d'Apperville.

Charles Poisson et André Poisson renouvelèrent cet aveu le 21 mars 1657 et le 17 mai 1680.

André-François Poisson devint seigneur du Bois par échange avec André Poisson,

(1) Nous dirons ici, une fois pour toutes, que nous devons à l'obligeance de M. Canel, homme aussi savant que modeste, divers renseignements fort intéressants sur les communes de l'arrondissement de Pont-Audemer.

son oncle, passé devant les notaires de Pont-Audemer, le 3 avril 1713.

Le 24 août 1771, Jacques-André Poisson, sieur de Franqueville, seigneur du Bois et de Sainte-Marguerite de l'Ortier, était parvenu à Saint-Thurien.

Poisson, maintenu de noblesse le 11 janvier 1668, portait: *de gueules à 3 coquilles d'or abaissées sous un dauphin d'argent.*

LA CARETERIE. — Un titre inédit nous apprend qu'il existait à Apperville un fief de la Careterie; nous y lisons en effet: « Messire Henri de Besu, chancelier, seigneur du Val-de-la-Mare, vend à messire Guillaume de Tonrebu, chevalier, seigneur de Marbenf, 15 liv. de rente, que lui fait « Guillaume-le-Boutellier, sur son fief et « terre de la Careterie à Apperville. »

MORTAGNE. — Peu d'années après la fondation du prieuré de Saint-Gilles à Pont-Audemer (1135), Raoul de Rouen donna aux lépreux de ce prieuré une mesure près du marché de Pont-Audemer, et 4 s. sur la terre de la Baillie, auprès du petit champ acheté par lui de Robert de Mortagne (1).

En 1190, Laurent de Mortagne, fils de Roger, donna à l'abbaye du Bec 40 acres de terre à Lieurey, deux moulins à Apperville et 5 autres acres de terre provenant de Guillaume de Bailleul. Cette donation eut lieu en présence de Gilbert Crespin et de Mathieu de la Poterie; Laurent y ajouta ensuite deux vavassories ou fermes à Jouveaux.

Il est encore question de Mortagne en 1198, 1215, 1253 et 1412.

LES PLANETS. — En 1554 Jean d'Annebault, baron de la Hahaudaye, neveu du cardinal d'Annebault, qui continuait le château commencé par son père et qui cherchait à en étendre le domaine, fit proposer aux religieux du Bec d'échanger leur terre et fief noble des Planets, voisin d'Apperville, contre une autre terre appelée Guarguesale. Ce fut un nommé de la Perdrix, homme d'affaires du baron, qui fit cette proposition au chapitre. Celui-ci chargea le sous-prieur, le sous-chantre et le sacristain, d'aller sur les lieux examiner l'affaire. Sur leur rapport, l'échange n'eut pas lieu, et le cardinal d'Annebault, abbé du Bec, en fut tellement irrité, qu'il relégna les trois délégués dans trois prieurés éloignés de la dépendance de son monastère. Moins d'un siècle après, en 1618, le fief des Planets fut réuni à la baronnie d'Annebault; l'aïeule François du Par à Valletot relevait des Planets, qui eux-mêmes mouvaient d'Annebault.

RONDEMARE. — C'est un fief très ancien; dès le XI^e siècle, Simon de Rondemare, *Rotunda marca*, du consentement de Albreda,

(1) Le Prévost, t. 2, p. 556.

sa femme, donna aux religieux du Bec toute la terre qu'il avait à Bos-Robert à la charge de prières.

La famille primitive de Rondemare paraît avoir été remplacée au Bos-Robert par celle des Recuchon.

Après les Recuchon, vint Nicolas Malesmains, qui cêda en 1295 le patronage de la chapelle de Rondemare à l'abbaye de Corneville.

En 1308, Philippe-le-Bel désirant avoir le patronage et les biens que l'abbaye du Bec possédait à Ecouis et à Touffreville, cêda en échange aux religieux, d'abord la ferme de Rondemare avec la basse-justice (1), tant sur cette ferme que sur 160 vassaux, dont quelques-uns habitaient Appeville; deux moulins sur la Risle, près de Montfort, nommés les moulins de Rondemare, avec maison, motte et moutiers et la pêcherie; puis il ajouta le moulin de Bequerel, avec un vivier et la pêcherie; enfin 7 l. 19 s. 5 d. dus par les héritiers Robert de la Londe.

Etienne de Rondemare, official de Rouen en 1418, tirait peut-être son nom de ce village d'Appeville.

Le hameau de Rondemare fut cruellement décimé par la peste de 1608. On assure qu'une personne seule échappa au fléau.

Avant 1830 ce lieu était un simple carre-four, il s'y est formé peu à peu une petite bourgade.

L'ancienne chapelle dédiée à sainte Catherine existe encore, elle présente quelques vestiges d'architecture du XIII^e siècle; la nef a été convertie en cave et en grange, le chœur seul a conservé son ancienne destination. On y célèbre les offices le lundi de la Pentecôte. Les nombreux pèlerins qui s'y rendent ce jour-là font processionnellement le tour de la chapelle pour obtenir d'être préservés des maléfices.

SAINTE-MARGUERITE-DE-L'ORTIER. — Dès le XII^e siècle on trouve des traces du fief de l'Ortier. En 1180, Richard Beverel, fermier de la baillie du Lieuvin, reçut 30 sous provenant de la vente du mobilier d'Herbert Bongin, en fuite pour avoir blessé Robert de l'Ortier.

En 1195, Guillaume de l'Ortier figure deux fois sur les rôles du trésor: la première fois pour 100 sous 2 den., pour ses prises et maltoies, et la seconde pour 70 sous à l'occasion d'une enquête. Robert de l'Ortier y est inscrit en 1200 pour 100 s. comme caution de Richard Landry.

Au milieu du XIII^e siècle, il existait à l'Ortier une léproserie assez importante; Eudes Rigaud, dans son Pouillé, dit que dans

cette léproserie se trouve une chapelle, dont le desservant avait été présenté par le roi de France.

Un aveu de 1391 porte qu'il est dû à Raoul d'Annebaut, comme sieur de l'Ortier, par le tenement Jean Chopillard, « deux « saetes (*sagitta*) barbelées et empennées de « plumes d'aigle. »

En 1441 le soin des âmes était attaché à la léproserie; le roi présenta encore en 1487, mais depuis les chanoines de Cléry en ayant obtenu le patronage, y présentèrent en 1538 et déclarèrent avoir ce droit dans un aveu du 10 mai 1594. Le seigneur d'Annebaut y présenta en 1663.

Quant au fief, il était au XVIII^e siècle entre les mains de Jacques-André Poisson, seigneur du Bois et de Sainte-Marguerite-de-l'Ortier.

La léproserie de Sainte-Marguerite-de-l'Ortier a été depuis réunie à l'hôpital d'Harcourt.

LE VIEUX-MONTFORT. — Sur le territoire d'Appeville se trouve le manoir du Vieux-Montfort, voisin d'un endroit nommé le Castellier, où se voient encore les restes d'une ancienne tour romaine.

En 1255, Osbert du Vieux-Montfort, vendit à l'abbaye du Bec une maison qui lui appartenait dans la paroisse de Saint-André-du-Bec.

Devenue par la suite propriétaire du manoir du Vieux-Montfort, l'abbaye du Bec le fieffa en 1316 à Raoul Garguesal, escuyer, avec toute la droiture que ledit manoir avait dans la forêt du lieu sous la redevance de 28 sous de rente.

D'après les chartes de l'abbaye, Raoul n'exécuta pas ses engagements et fut évincé, alors les moines fieffèrent à Michault Laisné les masures et herbagés du Vieux-Montfort, à la réserve de la chapelle de Saint-Mislefort et de différentes pièces de terre dépendant de la chapelle, moyennant 50 sous de rente.

Un jugement de 1493 rendit entre l'abbaye du Bec et M. Jean Lefebvre, curé d'Appeville, ordonna que toutes les offrandes qui se feraient à la chapelle du Vieux-Montfort appartiendraient aux moines.

Par la suite, le fief du Vieux-Montfort appartient à Antoine de Gripière, écuyer, capitaine de cheval-légers, fils de Jean de Gripière, sieur du Quesnay, à Illeville, et de Geneviève le Bienvenu.

APPEVILLE DIT ANNEBAUT, canton de Montfort, sur la Risle et les ruisseaux de Billou et de Claireau. — A 16 m. d'alt. — Sol composé d'alluvions contemporaines et de craie glauconieuse. — R. dép. n° 10, de Pont-Audemer à Evreux. — Ch. de gr. com. n° 15, de Romtot à Saint-Georges-du-Vivier; n° 45, d'Appeville à Vieuxport. — Populat.,

(1) Un premier lot de terre de 27 acres est estimé 12 sous l'acre; 6 acres d'un autre lot sont portées à 25 sous chaque.

895 hab. — Surf. terr., 1,334 hect. — Contr. fonc., 7,540 fr. en ppal. — Rec. ord., budg. 1867, 10,248 fr. — 15 perm. de chasse. — 52. Percép. de Montfort. — Rec. des cont. ind. de Saint-Georges-du-Vivère. — Rec. rural. de Montfort. — 23 débits de boiss. — Église, paroiss. succ. — Ecole mixte de 45 garç. et de 49 filles. — 12 enfants admis gratuit. — Maison d'école et mairie. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 55; d'arr., 11; et de cant., 3.

Agriculture : Céréales, prairies, lin, bois. — 1,800 pieds d'arbres à croquer.

Industrie : 7 moulins à blé. — 2 fours à chaux. — 3 briqueteries. — Machine à battre locomobile.

Commerce : Foire le 25 avril (chevaux, bestiaux, draperie, lin, bonneterie, mercerie. — 28 septembre, 2 jours (grains, chevaux, etc.). — Marché le jeudi. — 55 *Patentes*.

Dépendances : BÉQUEREL, LE BOIS, LE BOIS, LES BUNELS, LES CABOTS, LES CHAUFOURNIERS, CLAIREAU, LA CLAIE, LES GRÉAUME, HAUCHARD, L'HERMITAGE, LUCETTE, LES MARESTES, MIGNOT, MORTAGNE, LE MOULIN-DE-BOIS, LA MULOTIERE, LES PLANETS, LA ROCQUE, RONDEMARÉ, LA SAUVAGERIE, LE VIEUX-MONTFORT, etc.

ARMENTIÈRES.

Ancienne paroisse du dioc. de Chartres, — de la province du Perche, — du comté de Dreux et du Parl. de Paris, — des doy. et élect. de Verneuil.

Armentarior, nom sous lequel ce village était désigné du temps de l'occupation romaine, signifie un lieu où l'on élevait des troupeaux de bœufs; son église, dédiée à saint Martin, indique une des premières paroisses chrétiennes de la contrée.

Vers le milieu du x^e siècle, alors qu'Armentières était à peu près inculte, un chevalier nommé Archinulfe, donna ce village à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, à l'exception de 2 sous de rente et du passage.

Dans une charte de la fin du x^e siècle, signée par Gautier I^{er}, comte de Dreux, et du Vexin, par sa femme Eve, fille de Landry, jadis aussi comte de Dreux, et par Rosselin, leur fils, Archinulfe vendit le patronage de la paroisse aux religieux et ne tarda pas à l'usurper après en avoir reçu le prix.

Au moment de mourir, il le restitua à l'abbaye.

Après sa mort, son fils, nommé Teudon, cédant à de mauvais conseils, s'empara à son tour de la vicairie ou faisant sonner la cloche de l'église, et ne consentit à renoncer à ses prétentions que moyennant 10 sous de deniers.

Un peu plus tard, Albert Ribaud, sei-

gneur suzerain de Teudon, s'empara à son profit de la rente, du passage et de la vicairie, qu'il restitua bientôt.

Le savant abbé de La Rue pense que le Robert d'Armentières désigné dans le *Domesday Book* comme sous-tenant pour une maison en Angleterre, était d'Armentières, près Verneuil.

Deux chartes du cartulaire de Saint-Père font mention de Foulques et de Fulbert d'Armentières.

Une bulle de 1106, de Pascal II, en faveur de l'abbaye de Chartres, cite l'église d'Armentières sous le nom d'autel (1).

Vers l'an 1132, Henri, roi d'Angleterre, donna à l'église d'Evreux et à l'évêque les églises de Nonancourt, et en même temps les péages de Verneuil et d'Armentières.

En 1203, dans un arrangement intervenu entre Gohier de Chennebrun et Guy, abbé de Saint-Père, le seigneur prit l'engagement de n'ouvrir l'écluse des religieux à Armentières qu'une seule fois entre le Carnaval et la Saint-Jean: un jour pour sécher la rivière et un pour pêcher (2).

De 1207 à 1216, Guillaume de la Ferté, Pierre de la Rivière et Vivien du Bois, renoncèrent, en faveur de l'abbaye, à toutes leurs prétentions sur les pâtures, fongères, bruyères de la terre d'Armentières, ainsi qu'à tous autres droits.

Vers cette époque, les religieux de Saint-Père établirent à Armentières un prieuré de leur ordre sous l'invocation de saint Pierre.

En 1226, Richard de Gournay-le-Guérin fit la remise au prieuré d'Armentières de certaines redevances que lui devaient les moines, savoir: un bœuf à la Saint-Jean et trois chapous à Noël. Sarah, « sa femme bien-aimée, » consentit à cette remise.

Au mois d'avril 1269, Robert d'Armentières et Guillaume le Roux, bourgeois de Chennebrun, cédèrent au prieur d'Armentières leurs droits héréditaires sur le moulin de Boissel, moyennant 50 s. tournois.

Deux cents ans plus tard, la seigneurie d'Armentières appartenait aux riches et puissants barons de Ferrières. En 1453, Jean de Ferrières, quatrième du nom, baron de Ferrières, de Préaux et de Dangu, était en même temps seigneur d'Armentières.

Il mourut laissant deux fils issus de son mariage avec Jeanne de Tilly. Le premier, Jean, eut Armentières et toutes les seigneuries de son père, excepté Thuri et Dangu, qui restèrent à son frère Guillaume. Il devint pronotaire apostolique et maître des requêtes de l'hôtel du roi. Jean s'étant retiré en Dauphiné, dissimula son caractère

(1) Les autels étaient alors inférieurs aux églises.

(2) Le Prevost, article Chennebrun.

de prêtre et se maria par surprise avec Anne Geoffroy, qui lui donna successivement quatre filles que le pape Innocent VIII consentit à légitimer à cause de la bonne foi de la mère.

Ce fut la troisième, nommée Françoise, qui eut la terre d'Armentières avec celle de Chambrais, aujourd'hui Broglie, et la baronnie de Pré-aux. Elle épousa Antoine d'Arces, seigneur de la Baste, vice-roi d'Ecosse en 1507.

De ce mariage naquit un fils nommé Nicolas d'Arces, qui, en 1531, était encore sous la tutelle de son père.

Nicolas d'Arces eut une fille unique nommée Charlotte, héritière de la baronnie de Ferrières et de la châtellenie de la Rivière-Thibonville. Cette dame, après avoir épousé en premières noces Louis de Humières, contracta mariage, vers 1565, avec noble et puissant seigneur Mg^r Gilles des Ursins, seigneur d'Armentières; elle ne donna qu'une fille à son second mari, Charlotte des Ursins, mariée à Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy, surnommé *la Grande-Barbe*.

La terre d'Armentières appartenait, en 1628, à Henri, fils d'Eustache, gouverneur de Saint-Quentin, marié deux fois, la seconde avec Antoinette d'Herbin, dont il eut: 1^o François de Conflans, tué à la chasse sans avoir été marié; 2^o et Henriette de Conflans, dite M^{lle} d'Armentières, seule héritière de sa branche, qui mourut le 14 avril 1712, après avoir donné les terres qu'elle possédait à son cousin, Michel de Conflans, qui se qualifia depuis de marquis d'Armentières.

LA CHEVALERIE paraît avoir été un fief d'Armentières. De Tury, écuyer, sieur de la Chevalerie, fut maintenu de noblesse, le 30 juin 1667; il portait: *d'argent à 2 fasces de gueules accompagnées de 7 molettes de même 4 et 3.*

ARMENTIÈRES, canton de Verneuil, sur l'AYRE, à 200 m. d'alt. — Sol: diluvium et craie blanche. — R. imp. n^o 12. — 308 hab. — Surf. terr., 611 hect. — 4 Contrib., 2,609 fr. en ppal. — Rec. ord. budg., 1,728 fr. — Percep. ☐ de Verneuil. — Rec. cont. ind. de Rugles. — Ecole mix. de 33 enf. — Maison d'école. — Patois. succ. — Presbyt. — 4 débit. de bois. — 10 permis de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 48; de cant., 11.

Dépendances: BELLOU, BOIS-MASSOT, LA CHAUVÉLIERE, LA CHEVALERIE, LA FAILLIE, SAINT-ÉTIENNE, LA VACHERIE.

Agriculture: Céréales. — Prairies. — 7,000 arbres à cidre.

Industrie: 1 moulin à blé. — 11 *Patentés*.

ARNIÈRES.

La commune actuelle est formée de la réunion opérée le 8 août 1845, d'Arnières et de Bétengeville-la-Rivière.

1^o ARNIÈRES dépendait du Dioc., — du Baill., — de la Vic. et de l'Elect. d'Évreux. — De la Génér. de Rouen.

On disait autrefois *Asimaria*, village d'origine romaine, où l'on élevait des ânes en assez grand nombre pour que le nom en soit resté au pays.

Un des hommes les plus savants du département a fait des recherches à Arnières, et y a trouvé l'emplacement d'un théâtre romain rustique, et a signalé une vallée voisine de ce théâtre encore toute remplie de débris antiques.

L'auteur des esquisses sur Navarre parle d'un château d'Arnières, « dont on voit, a dit-il, » encore les débris sur les confins « de Saint-Germain-de-Navarre et d'Arnières, près d'une vaste excavation appelée le trou du diable. Il est facile de suivre le contour des murailles; elles ont une grande épaisseur et paraissent de construction normande, quoiqu'on y trouve « quelques pierres et des tuiles romaines; « l'édifice semble avoir beaucoup plus d'étendue que je ne l'indique; peut-être y a-t-il en plusieurs tours reliées entre elles « par des murs et formant une vaste enceinte. »

Le même auteur suppose qu'Herlevé, mère des enfants de Robert de Normandie, était la fille du seigneur d'Arnières, mais ne cite aucun titre à l'appui de son assertion.

Placée près de la ville épiscopale, cette localité fut une des premières de la contrée à embrasser le christianisme comme l'indique son église dédiée à saint Martin.

Lorsque le comte Richard fonda, en 1060, l'abbaye de Saint-Sauveur, il lui donna par la chartre de fondation tout le domaine qu'il possédait à Arnières, excepté le fief des Chevaliers, le bois et l'eau; puis il déclara déroger à ce dernier article en ajoutant à ses dons une pêcherie sur la rivière d'Iton et la dime des essarts de la forêt d'Évreux.

Au milieu du XII^e siècle (1150), Hilarie, abbesse de Saint-Sauveur, concéda à Simon de la Motte divers immenbles situés à Arnières; l'un sur la roche appelée Whiteclive (1), un autre à un endroit nommé le champ Guimond; un manoir, trois pièces de pré et 4 acres dans le champ de la Liève (denga) (2). L'abbaye possédait à Arnières

(1) Whiteclive est un mot anglais qui signifie côte blanche, nom que porte encore aujourd'hui une partie de la côte Saint-Michel.

(2) Ce mot indique une borne milliaire.

1 acre de mesure, 20 acres d'enclos, 50 acres de labour, 16 acres de prairies et pâtures, 50 acres de bois et un vignoble enclos de 4 acres (1).

En 1188, Amaury II, comte d'Evreux, au moment de partir pour la terre sainte, emprunta de l'argent pour faire son voyage à Robert Dardez, qui paraît avoir été son banquier, et lui assura cent sous de rente sur ses moulins d'Arnières.

Plus tard, il est probable que Dardez envoya de l'argent au comte, car celui-ci étant à Jérusalem même, ajouta sur les mêmes moulins, 50 sous de rente payable à la mi-carême, sous la seule condition que Dardez ferait hommage, la veille de Pâques, d'une paire d'éperons dorés.

Dans une autre charte de la fin du XII^e siècle, Amaury lui donna encore cent sous angevins à percevoir chaque année sur sa chambre jusqu'à son retour, puis il ajoute : « Si je ne pouvais pas revenir, je veux que Robert et ses héritiers légitimes reçoivent chaque année, à la mi-carême, cette même rente sur mes moulins d'Arnières. »

En 1200 un chevalier, nommé Raoul, habitait Arnières et y possédait une seigneurie ; il avait marié sa fille, nommée Avicie, à Mathieu, seigneur d'Orvaux, et lui avait constitué en dot dix sous de rente sur un fief sis près d'Arnières, entre le haut Péan et le chemin d'Evreux, tenu par Hugues de Bacquepuit, père de Roger, qui rappelle ce fait dans une charte de 1202.

Au moyen-âge les rois chargeaient souvent les prévôtés d'acquitter les obligations contractées par eux sous le titre d'aumônes ; nous avons la liste de ce que Philippe-Auguste faisait payer sur la prévôté d'Evreux, et nous voyons en ce qui concerne Arnières que les chanoines avaient, en 1204, sur les moulins de cette paroisse, un droit de dime estimé à 8 setiers et une mine de froment valant 49 s. 1/2 ; et que les religieuses de Saint-Sauveur avaient dans cette même localité une dime égale à celle des chanoines (2).

Au commencement du XIII^e siècle, les chartes de la Noë font mention d'une Isabelle d'Arnières, veuve de Roger d'Andé, qui confirma en 1208 une donation faite à cette abbaye, de diverses pièces de terre situées entre l'iton et le sommet de la côte, vers la grange que les religieux possédaient au haut Péan ; mais qui retint la moule et le champart desdites terres.

En 1224, Geoffroy Péré, du consentement de Mathilde, sa femme, vendit à Alice, abbesse de Saint-Sauveur, un pré et des rentes à Arnières.

(1) Le Prevost.

(2) Coutumier normand.

Une charte de 1225, de Philippe de Chese, permet de croire, dit M. Léopold Delisle, que dès lors les religieuses de Saint-Sauveur songeaient à établir de nouvelles habitations à Arnières (1). « S'il arrive, dit cette charte, que les religieuses viennent donner sous la redevance d'un cens annuel des terres pour y construire des habitations, les tenants desdites religieuses seront obligés à mordre à nos moulins. »

En 1285, Pierre du Buisson et Agnès, sa femme, vendirent au chapitre d'Evreux tout ce qu'ils possédaient au Plessis-Grohan, avec l'usage qu'ils avaient sur les moulins du seigneur, roi de France, sis à Arnières, sur la rivière d'Iton.

M. Gaddled a dit que les religieuses venaient anciennement chasser à Arnières ; c'est là une erreur, car si elles y allaient quelquefois prendre l'air et se délasser, elles n'ont jamais assisté qu'à une chasse au cerf, en 1289, dont on a beaucoup parlé et que l'on raconte ainsi (2) :

« L'évesque d'Auteil, reconnaissant que les esprits ainsi qu'un arc toujours tendu se débilitent, permit à Alix de Mergiers, abbesse de Saint-Sauveur, la récréation du cerf vené, dont la dime lui appartenait, par donation faite à cette abbaye, par Richard et Simon, comtes d'Evreux.

« Cette dame ayant choisi un beau jour d'esté, fut, accompagnée de Perrette de la Croisetie, sa prieure, Nicole de Coligny, Jeanne Duplessis, Juliane de Briône et Alix de Crèveœur, religieuses, se divertir en la maison et seigneurie d'Arnières : Guillaume d'Ivry, grand veneur de France, prit cette occasion de venter un cerf, qui poursuivi jusqu'aux abois, vint jeter ses larmes dans les eaux de Saint-Germain, où ces dames eurent le plaisir de le voir mourir. La nappe dépuillée par Thomas de Saint-Pierre, fut portée dans l'abbaye de Saint-Sauveur, dont les voûtes retentirent à l'écho mélodieux des clérons et des joyeuses acclamations qui finirent cette régalie religieuse et officieuse. »

Un aveu de 1411 signale un moulin d'Arnières comme relevant de la baronnie de Garenrières, à la condition de payer 60 sous de relief et d'offrir un fer de lance à la saint Remi.

Ce fait explique comment Guy César de la Luzerne, héritier de la baronnie de Garenrières, en la vendant à Adrien du Bose, seigneur de Vitermont, dit que la mouvance s'étend sur Arnières.

L'abbaye de Saint-Sauveur eut, en 1611,

(1) Condition.

(2) *Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Evreux*, édité par M. Lebouurier.

un procès qui trancha une question de droit controversée jusqu'alors, à savoir : si les communautés religieuses pouvaient exercer le retrait féodal.

Antoine Boullenc, écuyer, sieur de la Plesse, à Guichainville, avait acheté dans ce village des héritages tenus de l'abbaye de Saint-Sauveur. L'abbesse Louise du Plessis-Liancourt intenta l'action de retrait féodal, la vicomté d'Evreux lui donna raison, mais sur un appel au Parlement, la Cour, par un arrêt du 22 décembre 1642, cassa le premier jugement et décida que le couvent n'était pas recevable dans son action (1).

En 1749, Arnières dépendait de la sergenterie d'Avrilly; on y comptait un feu privilégié et 49 taillables. L'église était à la présentation de l'abbesse de Saint-Sauveur.

Les religieuses cédèrent une partie de leurs propriétés aux ducs de Bouillon avant la Révolution, et le surplus fut vendu au profit de la nation.

Un hameau d'Arnières portait le nom de **MONCEL**, du latin *Moncellus* (2), une éminence. Guérin de Moncelle, qui épousa l'héritière d'Irreville vers 1220, devait tirer son nom de ce fief. En 1244, une mesure est indiquée comme sise sur le bord de l'eau, entre le Moncel et Arnières.

Une note de M. R. Bordeaux, publiée par M. le Prévost, article *Bérengeville*, indique que l'on a trouvé à deux reprises différentes dans le pré de Moncel, près de l'église de Bérengeville, des antiquités romaines : des cerceaux en pierre, des armes, des tessons de tuiles, des écailles d'huîtres, des substructions en tuf et en silex, des fragments de poterie, de menues objets de bronze, fibules, cuillères, trois ou quatre médailles du bas-empire, quelques monnaies du moyen-âge, un sceau du XVIII^e siècle. Le tumulus où se trouvaient les cerceaux qui ont été fouillés, en contenait beaucoup d'autres qui sont restés intacts et qui sont recouverts aujourd'hui par l'emplacement de la route.

La carrière de Bapaume aujourd'hui abandonnée, a fourni une partie des pierres qui ont servi à construire les anciens monuments d'Evreux (3).

2^e **BERENGEVILLE-LA-RIVIÈRE** doit son nom à un seigneur franc nommé Bérenger, et la chapelle rappelle un des plus anciens souvenirs de l'église d'Evreux.

« Saint Landulphe ou Laud, qui gouverna « le diocèse pendant la première moitié du « VII^e siècle, se plaisait à dit une pieuse tra- « dition, à goûter à Bérengeville ces joies « de la vie contemplative et solitaire si

« chère aux premiers pasteurs de nos con- « trées. On montre encore la caverne à la- « quelle ce souvenir est attaché, et on y voit « la statue en bois de saint Landulphe. C'est « sous son invocation qu'était dédiée l'église « paroissiale située tout près du territoire « d'Arnières, et dont il ne reste plus que des « fondations.

« A quelques pas de l'église se trouvait « une fontaine qui a été l'objet d'un pieux « pèlerinage jusqu'au jour où la construc- « tion du chemin de grande communication « d'Evreux à Breteuil força de la com- « muer (1). »

Il ne nous paraît pas démontré que Bérengeville-la-Rivière ait été divisé en deux paroisses, comme le dit M. Le Prévost; c'est un point qui a encore besoin d'être éclairci.

Le premier document qui fasse mention de cette paroisse est une charte par laquelle Richard-Cœur-de-Lion confirma en 1195 la donation faite par Raoul d'Evreux à l'abbaye de Saint-Taurin, de la moitié du territoire de Bérengeville.

L'existence d'un Geoffroy de Bérengeville nous est révélée par une charte de Mathieu d'Orvaux, antérieur à 1203; vers le même temps, vivait aussi Raoul le Tourneur de Bérengeville.

Antérieurement à 1280, Richard de Bérengeville, prêtre et curé de l'une des deux paroisses de ce nom, avait 15 sous de rente dans le fief de Villez-sur-Damville, qu'il vendit aux moines de la Noë; à la même date un chevalier, nommé Robert Guichard, avait dans le fief de Bérengeville une rente de 20 sous, qu'il vendit aussi aux moines.

La maison de Sacquenville a possédé Bérengeville dès le XIII^e siècle; en 1249, Guillaume de Sacquenville confirma une vente faite par Jean de Condé, au chapitre d'Evreux, de biens à Bérengeville (2). Pierre de Sacquenville, chevalier, seigneur de Bérengeville, embrassa le parti de Charles-le-Mauvais, combattit à Cocherel, où il fut fait prisonnier et de là conduit à Pont-de-l'Arche. Ce seigneur eut deux filles de son mariage avec Jeanne de Dreux, savoir : Isabeau, deuxième femme de Robert de Dreux, III^e du nom, et Marguevite, qui fut dame de Prey, de Sacquenville, de Saint-Germain-des-Angles et de Bérengeville-la-Rivière.

Par lettres du mois d'octobre 1354, Charles de Navarre, comte d'Evreux, donna à Pierre de Sacquenville, l'usage dans les Essarts, comme dans la haute forêt, pour son hôtel de Bérengeville.

Au mois de janvier 1356, Yon ou Jean de Garençières obtenait, en récompense de ses

(1-2) Le Prévost.

(1) Archives du Parlement de Rouen.

(2) Aujourd'hui Moncel.

(3) Le Prévost.

services, les biens dont Marguerite de Saquenville avait la propriété.

Yon de Garencières fut maintenu en 1401 dans ses droits sur la forêt d'Evreux, à cause de Bérengerville.

Des Garencières, le fief de Bérengerville passa aux Montenay, leurs héritiers.

En 1469, M^g Jehan, sire de Montenay, etc., se présenta à la montre de Beaumont « habillé en homme d'armes, avec un autre, « neuf archers et quatre vougiers, tous suffisamment montés et armés. »

En se présentant ainsi accompagné, le sire de Montenay prouva qu'il était le plus puissant seigneur de la vicomté d'Evreux.

Philippe, Jacques et Jean de Montenay, barons de Garencières, furent successivement seigneurs de Bérengerville.

« Item, le fief de Bérengerville-la-Rivière, « en la duché d'Evreux, par un demy fief « de haubert qui fut à Marguerite de Saquenville, à présent poccédé par Jehan « de Montenay, baron de Garencières (1). »

Malgré cet aveu, il faut reconnaître qu'en septembre 1581, Jean de Montenay et noble dame Marguerite de Mornay, son épouse, avaient vendu le fief de Bérengerville à messire Olivier de Hallegret et à noble dame Françoise le Vêlu, sa femme.

Cet Olivier de Halgoet, *escuyer*, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Cargrest et de Bérengerville-la-Rivière, acheta encore un autre fief des sires de Montenay, en 1600.

Joseph de Halgoet, chevalier, seigneur de Cargrest et de Bérengerville-la-Rivière, avait succédé à son père en 1618; il était seigneur de Bérengerville, du Plessis-Grohan et de Garel en 1625.

Louis Bruant de Carrières en était seigneur en 1682; il est connu par la fondation qu'il fit dans le château, d'une chapelle dédiée à la sainte Vierge.

La taxe des francs-fiefs pour 1750 porte : « Bérengerville-la Rivière, élection d'Evreux, sergenterie de la Bonneville: 11 feux privilégiés, 25 feux taillables. »

Les habitants de Bérengerville avaient des droits d'usage dans la forêt d'Evreux, constatés dans le Coutumier des forêts de Normandie rédigé vers 1400.

La taxe des francs-fiefs dont nous avons parlé nous révèle l'existence sur cette paroisse des fiefs BAINARD et LE CONTE; le premier était possédé, en 1469, par Jean Baignard, noté comme absent à la montre de Beaumont; quant à l'autre, Jehan de Monney en était seigneur en 1562.

L'église était à la présentation de l'abbesse de SAINT-SAUVEUR.

ARNIÈRES, cant. d'Evreux (sud), sur l'Iton, à 100 m. d'alt. — Chem. de gr. com.

(1) M. Ange Petit (Damville). Avenu de 1602.

n° 37. — Sol : alluvions contemporaines, sables avec meulrières, craie blanche et calcaire lacustre inférieur. — 544 hab. — Surf. territ., 1,203 hect. — 4 contrib., 7,167 fr. en ppal. — Rec. budg. ord., 2,734 fr. — 58 d'Evreux. — Percop. de Saint-Sébastien. — Rec. cont. ind. de Conches. — Paroiss. suc. — Presbyt. — Ecole mix., 64 enf. — Maison l'école et mairie. — 4 déb. de bois. — 8 perm. de chasse. — Dist. en kil. d'Evreux, 6.

Dépendances : LE CHANTIER-DES-FLOTTEUX, LES COTES, LA FRICHE, LA GRENOILLÈRE, LA GRILLE, GIBOUREL, LA GUEULE-DU-VAL, LA MAISON-DES-SAUCES, LE MOUCEL, LE PETIT-CHATEL (1).

Agriculture : Céréales. — Prairies. — 1,200 arbres à cidre.

Industrie : 4 moulins à blé. — 1 four à chaux. — 25 *Patentes*.

ASNIÈRES.

Ce nom indique un lieu où l'on élevait et où l'on nourrissait des ânes (2).

Les deux anciennes paroisses, Saint-Jean et Saint-Gervais d'Asnières, aujourd'hui réunies sous cette dernière dénomination (3), n'étaient évidemment que des fractions d'un même territoire qui embrassait une partie de la commune du Pin, assise de l'autre côté de la Calonne.

Toutes deux faisaient partie de l'archidiaconat de Lienvin, — du doy. de Corneilles, — du bailli. de Rouen, — de la vic. de Pont-Audemer.

La fondation de la paroisse Saint-Gervais doit remonter au iv^e siècle, à l'époque où saint Victrice, archevêque de Rouen, reçut des mains de saint Ambroise même et apporta en Normandie des reliques provenant des deux saints frères (4).

Les rôles normands signalent deux fois en 1180 l'existence d'Asnières (5).

On trouve en 1184 dans les comptes de Richard Bevel, receveur dans le Lienvin pour Henri II d'Angleterre, un article ainsi conçu : les terres des monts d'Asnières ont produit 62 sous, celles des monts du Pin, 45 sous.

Quelques années après (1198), Hugues

(1) Ce château avait été construit par les ducs de Bouillon.

(2) L'usage de désigner les lieux par les noms des animaux qu'ils produisaient est très ancien.

(3) 5 octobre 1854.

(4) On lit dans une donation faite en 963 par Charles-Chaume à Hilbolderitani *quam Astmaria vocant* cette mention s'applique peut-être à l'Asnières dont nous nous occupons.

(5) On y fait mention d'un Guillaume de Saint-Frogent, qui résidait près d'Asnières.

Les continuateurs de Le Prévost n'ont trouvé aucun document sur cette commune antérieur à 1210.

d'Asnières était seigneur du pays et nous voyons dans les comptes de Richard Silvain, receveur de la baillie d'Auge (1) : que Hugues d'Asnières avait payé pour le fief de ce nom qui était « un fief entier de chevalier (fief de « premier rang) dont Hugues de Montfort « était seigneur suzerain, la somme alors « très importante de 10 livres.

« *De feodo Hugonis de Asneriis 10 lib. de « 1 milite.* »

Cet impôt si lourd était nécessité par la guerre des Anglo-Normands avec les Français, lutte acharnée qui se termina par la conquête de notre province. Une scission profonde s'établit entre les habitants, les uns soutinrent jusqu'au bout leur duc avec une généreuse fidélité, tandis que les autres s'empressèrent de se rallier au vainqueur. Jean, fils aîné de Hugues d'Asnières se déclara de bonne heure pour Philippe-Auguste, qui l'en récompensa en lui donnant une large part de la déponille des vaincus.

L'acte qui le constate est ainsi conçu :

« Philippe par la grâce de Dieu..... qu'on « sache qu'après une enquête faite par Ni- « colas de Montigny, nous donnons et con- « cédonns à Jean d'Asnières, eu égard à son « service et à son héritier né en légitime « mariage, à perpétuité, en fief et hommage « tout ce que Gaultier d'Esselée avait dans « le pays d'Auge, tant en fief qu'en domaine, « à Saint-Clair et à Barneville, avec tout ce « que Raoul de Repentigny et Hugues de « Launay avaient semblablement dans le « pays d'Auge, tant en fief qu'en domaine, « en y joignant tout ce que nous avions à « Champ-Bernard. Or, nous accordons tout « ceci au même Jean et à son héritier légi- « time à perpétuité, pour en jouir selon les « usages et coutumes de la Normandie, avec « tous les accroissements et améliorations « qu'il pourra faire à ces immeubles, sauf « le service qui nous en est dû et sauf le « service dû aux seigneurs dont ils sont te- « nus. Pour que cette donation demeure « stable et à toujours nous avons muni le « présent de notre sceau, fait à Gisors, l'an « du Seigneur 1207. »

A ce moment, Jean d'Asnières, dont le roi de France venait de récompenser si généreusement les services, ne jouissait pas encore du fief de sa famille, Hugues son père vivait encore, comme le prouve la vente qu'il fit alors de la moitié d'un moulin à un gentilhomme du voisinage :

« Sachent présents et avenir que moi, « Hugues d'Asnières, ai donné et concédé « à Simon de Morainville, en échange de « son service et de son hommage, la moitié

« du moulin Chevreuil avec toutes ses dé- « pendances, en chemins, sentes, eaux, bief « et mouture, avec tout le tenement en en- « tier que Guillaume de Chevreuil et Josce- « lin son frère tenaient de moi et toutes ses « dépendances.

« Cette moitié du susdit moulin et le te- « nement seront tenus par ledit Simon et « ses héritiers, de moi et de mes enfants, « pacifiquement et avec exemption de tout « genre de service, de rente et contestation, « pour 2 sous de rente en monnaie usuelle, « payable à la Saint-Michel.

« Et si moi Hugues ne pouvais à l'avenir « garantir audit Simon ou à ses héritiers « ladite moitié dudit moulin avec le tenement dont il a été parlé, moi ou mes hé- « ritiers serions dans l'obligation de leur « fournir en échange, valeur pour valeur, « soit sur ma terre d'Asnières, soit sur mon « moulin. »

« Or, afin que cette donation soit faite et « que cette concession soit invariablement « observée, Simon m'a donné 7^{ss} 1. tour- « nois.

« Et pour que ceci demeure ferme et « stable, j'ai apposé au présent écrit l'auto- « rité de mon sceau. »

Simon de Morainville n'achetait cette moitié du moulin Chevreuil que pour la donner aux religieux du Bec, et ce fut pour Hugues d'Asnières l'occasion d'une nouvelle charte ainsi conçue :

« Sachent... que moi Hugues d'Asnières, « j'ai accordé et par ma présente charte « confirmé à Dieu, à la sainte Vierge et aux « moines du Bec, servant Dieu au Bec ou « devant l'y servir, la moitié du moulin « Chevreuil, que Simon de Morainville a « tenu de moi et que ledit Simon leur a « donné en aumône; de telle sorte que les- « dits moines tiennent et possèdent cette « moitié dudit moulin à perpétuité, libre- « ment et paisiblement, à la réserve par moi « et mes héritiers d'une rente chaque an- « née, à la Saint-Michel; de deux sous seu- « lement de monnaie courante pour tous « services, coutumes, aides, reliefs, tailles, « exactions et toutes autres choses.

« En échange, moi et mes héritiers ga- « rantissons pour l'avenir auxdits moines, « à nos frais, ladite moitié dudit moulin « avec le siège et l'eau jusqu'au moulin « d'Annerolles.

« Pour cette concession, j'ai reçu de la « charité du Bec, par la main de Guillaume, « abbé, 10 l. tournois.

« Fait l'an de grâce 1210, à Pâques fleu- « rie (1). » Suivent les noms des témoins.

(1) Il était chargé de percevoir au nom du roi l'aide que chaque fief devait fournir pour l'entretien de l'armée.

(1) On remarque parmi les témoins les noms des deux fils de Hugues d'Asnières, ceux de Richard, chapelain du Bec, de Pierre le Roy, de Raoul le



Maison de campagne de Son Exc. M. Troplong.

Hugues d'Asnières mourut peu après, car l'année suivante son nom est remplacé par celui de son fils aîné sur le registre de Philippe-Auguste.

A l'article Baillie de Bonneville-sur-Touque (1), il est dit que Jenn d'Asnières tient la moitié d'un fief assis à Asnières (2).

Un autre exemplaire de ce registre porte que le demi-fief de Jean d'Asnières était situé dans la baillie du célèbre Cadoc, châtelain de Gaillon (3).

Ailleurs, dans la liste des fiefs de Guillaume d'Angerville, maréchal de Normandie, il est dit que Jean d'Asnières possède un demi-fief à Saint-Clair-en-Auge, donné par le roi aux termes de la charte de 1207 ci-dessus transcrite.

Le registre contenant l'énumération des fiefs de l'évêque de Lisieux constate qu'il existait à Piencourt un fief de chevalier se trouvant, en 1211, dans les mains de Jean d'Asnières.

Ce seigneur fut choisi comme arbitre en 1222, avec Jean de la Porte, personnage important de ce temps, dans un procès entre Robert Bertran et Guillaume Paynel, au sujet d'un moulin.

Guillaume d'Asnières, fils de Jean, siègea Brument et de Jean du Bose; ces trois derniers accompagnaient partout le chapelain, afin d'apposer leurs signatures aux actes faits en faveur de l'abbaye du Bec.

(1) Appelé Baillie de Jean de la Porte.

(2) Son père avait tenu ce fief tout entier, et il y a lieu de penser qu'il fut partagé entre ses enfants à son décès.

(3) Ce routier avait été chargé, sous Philippe-Auguste, de la défense de Pont-Audemer et de la contrée maritime voisine de l'emouchure de la Touque.

à l'échiquier de Rouen tenu à la Saint-Michel 1258, sous la présidence de l'archevêque Eudes Rigaud.

Il vivait peut-être encore lorsqu'en 1274, Guillaume de Bailloul, chevalier, prit à ferme, des religieux du Bec, le moulin Chevreuil, qui avait appartenu à ses ancêtres.

Ce seigneur eut pour successeur son fils, Guillaume d'Asnières, évêque de Lisieux, qui illustra son pays et sa famille par ses vertus et ses hautes fonctions.

Voici la demande adressée au régent du royaume de France, pour avoir main-levée de la Régale, pendant que Philippe-le-Hardi était allé en Aragon venger le massacre des Vêpres siciliennes:

« Au vénérable père en Dieu, Mathieu
 « par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Denis
 « en France, lieutenant du seigneur roi de
 « France, pendant son absence, Guillaume
 « (de Flavacourt) par la même permission
 « archevêque de Rouen, salut et volonté
 « disposée à obéir à son bon plaisir. Ayant
 « acquis la connaissance certaine que l'é-
 « lection faite en l'église de Lisieux, le
 « lundi avant la fête prochaine de saint
 « Barnabé, apôtre (1), de vénérable et dis-
 « crete personne Maître Guillaume d'As-
 « nières, chanoine et chantre de cette même
 « église, a été canonique et en bonne forme,
 « nous avons jugé convenable de la confir-
 « mer par notre autorité métropolitaine,
 « suppliant qu'il plaise à votre paternité de
 « le mettre en possession des droits résér-
 « vés au roi suivant l'usage, et cela sans dé-
 « lai si tel est votre plaisir, attendu que le
 (1) Juin 1285.

« retard dans ces circonstances est périlleux
« et condamnable, et qu'en l'évitant vous
« aurez bien mérité de Dieu.

« Que votre paternité vive en bonne santé
« et se conserve longtemps en Notre-Sei-
« gneur Jésus-Christ. Donné à Valemont,
« le vendredi avant ladite fête, l'an du Sei-
« gneur 1285. »

Pendant les premières années de son épiscopat, Guillaume d'Asnières eut une contestation avec Jean du Pont-de-l'Arche, doyen de sa cathédrale, au sujet de la juridiction spirituelle que celui-ci s'attribuait; une sentence arbitrale des évêques d'Avanches et de Séz y mit fin au mois d'octobre 1290.

C'est à lui que l'on doit les statuts synodaux et la construction de la chapelle Saint-Paul à l'évêché, dans les vitraux de laquelle on voyait son portrait et ses armoiries.

S'il y a lieu de penser que ce fut l'évêque Guillaume d'Asnières qui donna à l'abbaye de Belle-Etoile, du diocèse de Chartres, le prieuré de Saint-Eustache, établi sur la paroisse Saint-Jean d'Asnières, il est certain du moins que les disciples de saint Norbert occupaient ce prieuré lorsque l'évêque leur confia l'église de Saint-Jean pour la desservir à l'exclusion des prêtres séculiers (1).

En 1298, le prélat, sentant sa fin approcher, fit plusieurs donations au chapitre pour la réparation des ornements de l'église, et afin d'avoir un obit dans sa cathédrale, il lui donna une rente de 16 liv. à prendre sur le moulin de Rillegate, à Saint-Léger-de-Bonneville.

Après avoir siégé douze ans, Guillaume mourut le mardi après la Saint-Barthélemy 1298.

La chronique de Saint-Evroult, en annonçant sa mort, dit que sa mémoire est restée en bénédiction (2).

Robert d'Asnières, qui vivait en 1323 et prenait le titre d'écuyer, était probablement le frère ou le neveu de l'évêque (3).

Le Pouillé de Lisieux rédigé à la date de 1348, mentionne la chapelle de Saint-Paul fondée dans le manoir épiscopal par Guillaume d'Asnières, et désigne, en 1350, Jean d'Asnières comme patron de l'église Saint-Gervais d'Asnières (4).

Ce Pouillé ne fait pas mention de l'église Saint-Jean d'Asnières qui avait été donnée

(1) C'est peut-être aussi à ce prélat que l'on doit l'établissement des moines de la Belle-Etoile à Repentigny, car c'était une terre que Philippe-Auguste avait donnée à son aïeul Jean d'Asnières.

(2) « Obiit Guillelmus de Asneris bone memorie quondam episcopus Lexoviensis. »

(3) Notes de M. Le Prevost.

(4) Ce personnage, dit M. Le Prevost, devait descendre de Hugues d'Asnières, dont on a une chartre à la date de 1219, ou de Jean et Robert d'Asnières, qui y souscrivirent.

aux Prémontrés, qui y remplissaient les fonctions de curé.

L'histoire de G. du Moulin, rédigée vers 1350, vient confirmer le témoignage du Pouillé.

On lit dans l'armorial qui est à la suite : « Monsieur Jean d'Asnières, portant : *d'hermine danchée à une fasce de gueules.* »

Quelques années après la rédaction du Pouillé, les religieux de Saint-Evroult s'introduisirent à Asnières et y possédèrent, quelque temps du moins, le patronage d'une des deux églises. On lit dans la chronique de ce monastère :

« L'an 1376 est morte noble dame du Mo-
« ley, notre sœur, qui nous a donné les
« fiefs de Jouveaux et d'Asnières, avec le
« droit de patronage sur les deux églises
« et toutes leurs dépendances (1). »

On croit généralement que les vassaux étaient autrefois entièrement à la merci de leurs seigneurs et qu'ils manquaient de garanties contre eux; c'est là une erreur très grande, comme le prouve un fait emprunté à l'histoire d'Asnières : « Messire Guillaume d'Orbec, chevalier, seigneur des fiefs d'Asnières et du Val (2), ayant accablé de coups « de dague et de verge un nommé Aubert, « fut traduit devant l'Echiquier et déclaré « déchu de son droit sur ce vassal (3). »

Ainsi, dès la fin du XIV^e siècle, la seigneurie de Saint-Jean d'Asnières était passée à la famille d'Orbec. Cependant il y avait encore des descendants des seigneurs primitifs d'Asnières, puisque dans un procès soulevé à l'Echiquier en 1463, entre les puissants seigneurs Michel d'Etouteville, Jean de Ferrières et le baron de Montenay, au sujet du patronage de l'église d'Equainville, nous voyons figurer comme témoin de l'enquête l'écuyer Pierre d'Asnières.

Ce fut le dernier seigneur de ce nom, car en 1469 on n'en voit aucun figurer à la montre des nobles de la vicomté d'Orbec, tenue à Beaumont-le-Roger.

Jehan Cadevalestre s'y présenta pour la fief-ferme de Saint-Gervais d'Asnières, et de Livet en costume de *Vouquier*, c'est-à-dire armé d'une vouge (4), « suffisamment monté « et armé, » disent les inspecteurs. Alain de Boveroy s'y présenta comme seigneur du fief de Saint-Jean d'Asnières, « armé de cor- « set blanc, de salade, ganteletz et javeli- « nes, monté d'un cheval. »

(1) *Neustria pia*. Ce passage n'est pas dans la chronique publiée par M. Leopold Delisle, édition d'Orderic Vital.

(2) Nous pensons qu'il s'agit du Val-Sery, où se trouve aujourd'hui la maison de campagne de S. Exc. M. Troplong, président du Sénat.

(3) *Hist. du Parlem.*, par M. Floquet, année 1392.

(4) Sorte d'épieu.

Le rôle des taxes de l'arrière-ban de 1562 nous donne quelques renseignements :

« Damoiselle Marye Ruffault est dame des fiefs d'Asnières et d'Orbec, qui après deux siècles sont encore dans une seule main et doivent ensemble une taxe de 11 l. (1).

« Maître Eustache Toutain, *roturier et homme de plume*, est seigneur du fief de Saint-Jean d'Asnières, possédé jadis par Alain de Boveroy et taxé 40 sous. »

Le fils d'Eustache Toutain ou son petit-fils obtint, le 8 novembre 1610, à cause de ses longs services, un privilège équivalent à la noblesse. On lit dans l'état des anoblis publié par M. Lebeurrer :

« Lettres-patentes du roi portant exemption de tailles et autres charges et subsides populaires, données en faveur de Guillaume Toutain, sieur de Saint-Jean d'Asnières, pour avoir servi vingt-cinq ans dans les troupes. »

Deux actes notariés de 1633 et 1636 nous apprennent que Messire Gilles François de Hally, escuyer, était à ces deux époques seigneur de Saint-Gervais d'Asnières.

Ses armes étaient : *de sable à deux fasces d'argent, au pal d'or brachant sur le tout.*

En 1651 Jean de Carrey, conseiller du roi et maître ordinaire en sa chambre des comptes, obtint des lettres d'anoblissement et fit l'acquisition des seigneuries de Saint-Gervais et de Saint-Jean-d'Asnières (2) ; il prenait le titre de sieur de Saint-Gervais et de Goville (3), seigneur patron de Saint-Jean-d'Asnières, maître des comptes, etc. Il obtint en 1671 des lettres de confirmation de noblesse ; il portait : *de gueules à trois losanges d'or, 2 en chef 1 en pointe* ; on trouve aussi : *d'azur à trois carreaux d'or.*

En 1674 son fils, François Carrey de Saint-Gervais, fut reçu conseiller au Parlement de Normandie, et laissa lui-même pour successeur son fils, François-Alexandre de Carrey, sieur d'Asnières et de Saint-Léger-de-Glatigny, qui fut reçu à son tour au Parlement de Rouen, en 1706.

Ce seigneur donna avec au roi, le 15 février 1715, pour le fief Faulcon à Oïssel, au droit de Anne-Cécile de Martainville, sa femme.

Un de ses frères possédait un canonicat dans la cathédrale de Rouen, comme le prouve une inscription existant sur une cloche de Saint-Léger-de-Glatigny (4) ; et

(1) Cette taxe supposait un revenu de 110 l., puis-que l'on imposait au dixième.

(2) Il descendait de Nicolas Carrey un des quatre capitaines de Rouen déjà anobli en 1588.

(3) Fief à Saint-Pierre-de-Salerno.

(4) Voici la copie de cette inscription : « Le 6 décembre 1716, cette cloche a été nommée Marie-Jeanne par messire Jean-Baptiste de Carrey, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église primatiale

il est probable qu'un troisième frère a été la tige des Carrey de Goville, seigneurs de Malouy.

MM. de Carrey de Saint-Gervais, écuyers, nobles d'extraction, possédaient en 1741 le fief du moulin Noël à Bernay, comme héritiers collatéraux de messire François Carrey de Goville, seigneur de Malouy.

● En 1760, la terre d'Asnières était imposée à 375 liv. et appartenait à un autre membre de la famille de Saint-Gervais, conseiller au Parlement, de même qu'il y a lieu de penser que l'abbé de Saint-Gervais, qui vendit en 1767 la moitié de la seigneurie de Malouy à M. Junin, n'est pas le même que le parrain de la cloche de Saint-Léger-de-Glatigny.

Lors du rétablissement du Parlement de Normandie par Louis XVI, en 1774, M. Carrey de Saint-Gervais fut un des chanoines qui allèrent féliciter la cour à cette occasion (1).

La famille de Saint-Gervais conserva la seigneurie d'Asnières jusqu'à la Révolution.

On voit dans le Pouillé du diocèse de Lisieux rédigé au xvii^e siècle, que le seigneur de Saint-Gervais d'Asnières était patron de l'église, et que le prieur d'Asnières et l'abbé de Belle-Etoile avaient le droit de présenter à la cure de Saint-Jean.

La recette des taxes imposées en 1571 à toutes les paroisses du diocèse de Lisieux, s'éleva pour Saint-Gervais d'Asnières à 50 livres, autant que Saint-Etienne-Lallier, et 10 livres de plus que Saint-Georges-du-Vivère.

Indépendamment des deux églises dont nous avons parlé, il existait une chapelle dédiée à sainte Marie-Madeleine pour le service du château.

Aujourd'hui, de ces édifices religieux, il ne reste plus que l'église dédiée à saint Gervais.

Fiefs. Les paroisses de Saint-Jean et St-Gervais d'Asnières renfermaient différents fiefs que nous allons passer en revue.

Celui de la TABLE-D'ASNIÈRES que l'on a appelé plus tard la MOTTE-D'ASNIÈRES (2),

• et cathédrale de Rouen, et par noble dame Marie-Anne-Cécile de Martainville, épouse d'Alexandre-François de Carrey, seigneur, patron de Saint-Léger-de-Glatigny. »

(1) C'est lui qui donna à la bibliothèque du chapitre l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, écrite par Dom Bouillard. Après la mort de M. Terisse, doyen du chapitre, il fut élu à sa place et installé le 16 avril 1786. Lors du rétablissement du culte, en 1802, Cambacères le choisit pour son premier vicaire général. Il est l'auteur ou s'est vu de ce qui se est passé en l'église cathédrale de Rouen, le 28 décembre 1790, in-8°, 15 p. »

(2) Sur le bord de l'ancien chemin de Cormelles à Bernay, au sommet du versant de la colline, en face de la propriété dite de la Motte, on remarque un énorme silex taillé en forme de table couché à plat

est signalé en 1469 comme étant compris dans les fiefs du Pin appartenant à Jehan d'Anexy.

Avant 1483 Jean de Barville, qui habitait Epreville-en-Lieuvin, était propriétaire du fief de la Cour d'Asnières sur Saint-Gervais : il avait épousé Jeanne Le Grix (1), dont il eut un fils et quatre filles.

Cette famille de Barville portait : *d'or à la croix de saint André de gueules cantonnée de quatre lions de sable.*

Constantin de Barville hérita des seigneuries de son père vers 1485 ; il épousa Louise Martel de Bacqueville-en-Caux, dont il n'eut pas d'enfant, et mourut en 1523, après avoir procuré les alliances les plus honorables à ses sœurs, Guillemette, Gilette, Charlotte et Jacqueline de Barville.

Lors du partage de la succession de Constantin de Barville, en 1523, la Cour-d'ASNIÈRES tomba dans le lot des enfants de Charlotte de Barville, décédée épouse de Guillaume Le Breton, écuyer, seigneur de la Couture à Menles. Mais bientôt ce fief passa à Jacques de Livet, petit-fils de Gilette de Barville et de Richard de Livet : il le rendit aveu en 1572 pour son fief de Bourneville, qu'il vendit la même année à Jean du Quesne ; il y a tout lieu de penser qu'il vendit également son fief de la cour d'Asnières.

Il y avait aussi la Tour-d'ASNIÈRES, dont François de Granges ou de Gronches était seigneur, en 1562, à cause de la demoiselle, sa femme. Ce fief relevait du Pin-la-Pomme, assis dans le voisinage.

LE VAL-SÉRY, fief mouvant de la baronnie de Fumechon, s'étendait sur les paroisses de Saint-Gervais et de Moyaux. Il appartenait, en 1258, à un chevalier nommé Jean du Val, qui déposa dans son enquête contre le prévôt de Beaumont-le-Roger. Il se trouvait, en 1380, entre les mains de Messire Guillaume d'Orbec, qui le réunit à la châtellenie de Saint-Gervais d'Asnières.

Vers 1660, François de Gémare, écuyer, qui portait : *d'azur au chevron d'or, surmonté d'un cœur du même et accompagné de 3 étoiles d'argent*, prenait le titre de *Sieur de Val-Séry* ; à sa mort, ce domaine passa à François de Gémare Deliez, sa veuve, qui elle-même le transmit à son fils, François de Gémare, écuyer, sieur de Reine et autres lieux. Ce dernier le vendit, le 9 mai 1715, à un sieur Guillaume Prévost, et il appartient, depuis 1840, à S. Exc. M. Troplong, président du Sénat, dont le nom lui assure pour l'avenir une célébrité historique.

sur le sol, connu sous le nom de *Pierre de la Motte*. C'est probablement de cette pierre que le fief tire son nom.

(1) Cette dame était de la famille de Jean Le Grix, vaincu dans son combat singulier contre le seigneur de Carrouge, en 1186.

Saint-Gervais-d'Asnières est la patrie de François Bellanger, docteur en Sorbonne, né en 1688 et mort à Paris le 12 avril 1789 (1).

De François Salerne, médecin à Orléans, neveu de Bellanger, mort en 1760, auteur du *Manuel des Dames de charité* et de plusieurs ouvrages d'histoire naturelle.

ASNIÈRES, composée de la réunion opérée le 5 octobre 1851, de Saint-Gervais et de St-Jean-d'Asnières, est une commune du canton de Corneilles sur la Calonne, à 160 m. d'alt. — Sol composé de diluvium et de craie glauconieuse. — 553 hab. — Surf. territ., 727 hect. — 4 Contr., 6,986 fr. en ppal. — Rec. ord. bud., 2,680 fr. — et Percept. de Corneilles. — Rec. des contr. ind. de Saint-Georges-du-Vieuvre. — 2 débitants. — Pariois succ. — Ecole mixte de 40 enf. — Bur. de bienf. — 7 perm. de chasse. — Dist. aux ch.-l. de départ., (5) ; d'arr., 22 ; de cant., 5. — Chem. de gr. comm. n° 10.

Dépendances : ASNEROLLES, L'AUBINIÈRE, L'AUTELIN, LA BEUZERIE, LE BOIS DUFOUR, LE BOIS LAMBERT, LA BOULANGERIE, LE BUSC, LA CÔTELLERIE, LE CAFÉ DES CRIQUETS, LA COUR DU CHATEAU, LES FONTAINES PIGNI, LA FORGE BARON, LE GRAND LIEU, LE HANGARD, LA LIEVRIÈRE, LA LOGE, LA MARE VERNIER, LA MARCHERIE, LE MONT-AIGU, LE MONT-CALENJOUR, LA MOTTE, LE MOULIN DU GÉNIE, LE MOULIN D'ANDROLLES, LE TREMBLAI, LA VACHERIE, LA VALETTE, LE VAL-SÉRY, LES VAUX-BELLANGER et LE VILLAGE-NEUF.

Agriculture : Céréales. — 900 arbres à cidre.

Industrie : 3 moulins à blé, 2 échangeries, 1 rontoir. — 13 Patents.

AUBEVOIE.

Ancienne paroisse du dioc. d'Evreux, — de l'élect. d'Andely et de Vernon. — du parlém. de Rouen.

Ce village, de fondation romaine, doit son nom à une ancienne voie et à la couleur de son empierrement, *Albaria*, voie blanche.

En 900, Aubevoie, qui faisait partie du domaine de Gaillon, fut avec lui annexé au comté d'Evreux lors de sa formation en faveur de Robert, fils de Richard, duc de Normandie.

(1) Voici la liste de ses ouvrages : 1° *Antiquités romaines de Denis d'Halicarnasse*, traduites en français avec notes, cartes et plans de Rome ; 2° *Libri Psalmorum cum notis*, in-4°, 1729, ouvrage important sur les psaumes ; 3° *Théologie astronomique*, traduite de l'anglais ; 4° *Vies des Hommes illustres omises par Plutarque au nombre de huit* ; 5° *Essais critiques sur les Ecrits de Rollin, les traductions d'Hérodote, etc.* ; 6° *Supplément aux Essais sur M. Rollin* ; 7° *Lettre au P. Catrou sur sa traduction de Virgile* (voir M. Canel, t. 2, p. 387, *Essai sur l'arrondissement de Pont-Audemer*).

Et lorsque Richard d'Evreux fonda, en 1060, l'abbaye de Saint-Sauveur pour « sa chère fille Godechilde, » qui voulait se consacrer au Seigneur, il donna dans le village d'Aubevoie la dime du toulieu (1), celle du cens (2) et de toutes les redevances en argent, avec huit hôtés ou fermiers, une demi-charruée de terre et la dime des fromages et de la laine.

Le seigneur Ansquetil d'Auteuil donna la même année au nouveau monastère un moulin et une vigne à Aubevoie, à l'occasion de la prise de voile de sa fille.

Nous voyons, les années suivantes, les abbayes de la Trinité de Caen, de Conches, de Præaux, de Saint-Evroult, de Saint-Vandrille et de la Noë, acquérir de nombreuses propriétés à Aubevoie, par suite des libéralités des comtes d'Evreux, de différentes dames et des seigneurs du voisinage (3).

Une des donations faites à l'abbaye de Præaux a été le sujet d'un incident assez intéressant que le cartulaire de la maison raconte en ces termes :

« Guillaume, prêtre, Robert, Auvray et Roger Harenc fils de Roger, intendant « des vignes de la vallée d'Aubevoie, se « présentèrent un jour à Præaux et donnèrent « à Saint-Pierre de Præaux, chacun « leur part de l'héritage paternel, consistant « tant en terres et vignes ; à cause de cette « donation, Dom Samuel, prieur du convent, leur donna 10 sous en présence de « Osmond, prêtre, d'Honfroy fils d'Enguerand et d'Isoret. »

« Au bout de cinq ans, trois des frères réclamèrent ce qu'ils avaient donné ; le comte Amaury ordonna la preuve de la donation et fixa un jour (4).

« Robert Postel accepta d'être le champion de Saint-Pierre, et on s'assembla à Gaillon, à la cour du comte, devant ses justiciers : Guillaume Chèvre, Guillaume Pointel, Postel des Rotoirs, Barthélemy, Hugues chapelain et Hugues Quine-Dort. »

« Les trois frères craignant l'issue du combat, renoncèrent à leur réclamation en déposant une baguette en présence des susdits barons... Alors, le moine Guérin « du Montpichon leur promit 10 s. à titre « de reconnaissance. »

Roger, fils d'Auvray, un des quatre donateurs qui n'avait pas pris part à cet arrangement, renonça aussi à ses prétentions.

Les comtes d'Evreux avaient inféodé une partie de leur domaine d'Aubevoie, et au

(1) Impôt indirect.

(2) Impôt direct.

(3) Nous regrettons que notre cadre ne nous permette pas de donner le détail de toutes ces libéralités.

(4) Le combat judiciaire devait trancher la difficulté.

bout de quelques années, le principal feudataire finit par prendre le titre de seigneur du lieu.

Guillaume d'Aubevoie est le premier seigneur de ce nom que nous connaissons ; il descendait probablement de Raoul-le-Barbu, qui avait vendu à la comtesse d'Evreux la moitié de la dime et de l'église de la paroisse, que cette dame donna ensuite à l'abbaye de la Croix. Guillaume mourut vers 1160, laissant trois fils : Raoul, Jean et Guillaume.

Raoul d'Aubevoie se trouvait, en 1189, à Jérusalem avec son seigneur suzerain, Amaury III, et figure parmi les témoins de la charte que le comte d'Evreux octroya à Robert de Dardez (1).

A son retour de la Terre-Sainte, Amaury abandonna au chapitre d'Evreux l'église d'Aubevoie et la dime des moulins à foulon de la ville d'Evreux (2).

Jean et Guillaume d'Aubevoie, frères de Raoul, figurent à différentes reprises sur les rôles normands à la fin du XI^e siècle (3).

Une bulle du pape Innocent III, de 1199, fait mention d'Aubevoie et de son église.

Philippe-Auguste ayant cédé, en 1205, la châtellenie de Gaillon au fameux routier Cadoc, celui-ci y fonda une collégiale et la dota, entre autres biens, d'un demi-muid de blé à prendre sur les moulins d'Aubevoie, qui dépendaient de son domaine.

Gislebert d'Auteuil, suivant l'exemple du routier, donna au chapitre de Gaillon, en 1208, une rente d'un demi-muid de blé sur ses moulins d'Aubevoie (4).

Une charte donnée en 1221, par Raoul de Cierrey, évêque d'Evreux, fait mention d'Aubevoie et d'un fief qu'il nomme le Petit-Cerf.

Jean d'Aubevoie était mort en 1223, laissant une fille unique nommée Agnès, qui porta le fief paternel à Guillaume de Tournebu, son mari. Celui-ci, du consentement de sa femme, confirma à l'abbaye de l'Estree le don de 20 sous de rente fait par son beau-père, et la même année les deux époux y ajoutèrent deux setiers de blé.

Lambert Cadoc, qui, du temps de Philippe-Auguste, avait contracté envers l'Etat la dette énorme de 14,200 liv. parisis, s'en

(1) Voir Arnières.

(2) Ces dons servirent à créer dans la cathédrale les deux chapellenies d'Aubevoie, qui étaient les plus anciennes et les mieux retribuéés de cette église.

(3) Jean devait au Trésor royal, en 1198, 40 sous pour droit d'euquête. Guillaume est cité à cause d'une terre à Franqueville que le roi d'Angleterre lui avait retirée, probablement parce qu'il était passé au service de Philippe-Auguste.

Jean possédait le fief de la Neuville-des-Vaux, pour lequel il devait faire à ses frais huit jours de garde au château de Pacy.

(4) Ce texte nous fait penser que le moulin d'Auteuil se trouvait sur la paroisse d'Aubevoie.

acquitta en partie sous le règne suivant par la remise qu'il fit à la reine Blanche, au mois d'août 1227, des fiefs de Gaillon, Tosny, les Noës, le moulin d'Auteuil, etc. Ses amis cautionnèrent le surplus de sa dette, et parmi eux Guillaume d'Aubevoie est inscrit pour 100 l. sur les 11,000 l. que produisit cette espèce de souscription.

Roger Camin donna la même année, aux moines de la Noë, qui possédaient déjà une grange à Aubevoie, un muid de vin pressuré avec le pied (1), à prendre sur le produit de la vigne de Boulenguel.

En 1232, Agnès, veuve de Guillaume de Tournebu, dame d'Aubevoie, confirma la donation que son mari avait faite à l'abbaye de l'Estrée neuf ans auparavant.

Les dîmes de la paroisse furent, en 1234, le sujet d'un différend entre le chapitre de Gaillon et l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, qui choisirent pour arbitres des religieux du Saint-Sépulchre de Caen.

A partir de 1250 jusqu'en 1261, l'abbaye de la Noë s'enrichit de nombreuses possessions à Aubevoie; Ansfray de Muternis lui vendit sa vigne du Champ-de-la-Pique; Henri de Bretteville, 14 sous 6 den. de rente sur une mesure; Raoul du Monastère, une pièce de terre appelée les Landes; Thomas le Prieur et Agnès Bouvier, sa femme, qu'on appelait la *Bouvière*, une maison « sur le chemin qui conduit à Gaillon et en ramène; » Germond le Comte lui donna deux pièces de terre dans les Landes et 4 l. tournois, et Jean de Richebourg, 2 acres de terre climat « des Landes. » Geoffroy Marescot lui fit l'abandon de la redevance d'un muid de vin et lui vendit 40 l. tournois.

Saint Louis, se trouvant au château Gaillard, au mois d'août 1261, octroya aux religieux de la Noë une charte d'amortissement de toutes les acquisitions que l'abbaye avait faites à Aubevoie, d'une contenance de 41 acres provenant des fiefs d'Amfroy de Muternis, d'Hellonde dite la Soie, d'Agnès la Bouvière, de la Bigne, de Jean-Giberge, de Maître-Simon, du Champ-Messelin et d'Auteuil.

Le roi termine sa charte en faisant la remise à l'abbaye de tous les droits de champart et autres qui lui étaient dus tous les ans.

En 1262, le roi cédant Gaillon à son ami Eudes Rigaud, en échange du vivier et des moulins que le prélat possédait à Rouen, explique dans la charte que l'église d'Aubevoie dépend de Gaillon, et fait figurer le moulin d'Auteuil parmi les immeubles cédés à l'archevêque.

(1) C'est ce que l'on appelle la première goutte dans les pays vignobles.

En 1267, Gauguin Duret, écuyer, gendre de Guy de Mauléon, rendit hommage au prélat pour un fief relevant de la seigneurie d'Aubevoie.

Pendant près de deux siècles l'histoire est à peu près muette sur Aubevoie.

En 1451, le capitaine du château Gaillard voulant contraindre les habitants de Gaillon et d'Aubevoie, à faire le gué dans sa forteresse, ceux-ci résistèrent, et la querelle qui fut portée devant l'Echiquier de Rouen, ne cessa qu'avec l'abandon du formidable donjon bâti par Richard-Cœur-de-Lion.

En 1789 M. de Chalange, d'Aubevoie, représentait la noblesse à l'assemblée, qui se composait des ressorts d'Andelys et de Pont-de-l'Arche.

Aubevoie a donné le jour, le 25 février 1798, au chevalier Henri-Ernest Grout de Beaufort, qui mourut le 3 septembre 1825, sur le haut Sénégal (1).

L'église d'Aubevoie, placée sous le patronage de saint Georges, était à la présentation du chapitre d'Evreux.

Fiefs. La paroisse renfermait LA CHARTREUSE, LE PRIEURÉ DE GRAND-MONT et différents fiefs, dont nous allons esquisser rapidement l'histoire.

CHARTREUSE. C'est en 1571, que le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, jeta les fondements de la Chartreuse de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance, connue sous le nom de Chartreuse de Gaillon, à cause de la proximité du château de ce nom, mais située sur le territoire d'Aubevoie; les pierres et matériaux provenant d'un petit fort nommé le Goulet, situé près de Vernon, furent employés dans la construction.

D'après Le Brasseur, le prélat commença seulement la Chartreuse sans l'achever, de sorte que les religieux qui y avaient été envoyés, n'ayant pas de quoi loger ni faire subsister une communauté, firent leurs remontrances au fondateur et recurent de leurs supérieurs l'ordre de l'abandonner.

D'autres prétendent, au contraire, que l'archevêque leur acheta 504 acres de terre à Saint-Just, avec les paroisses de Longleville et d'Hennesis.

Leur revenu s'accrût encore, en 1572, des revenus de l'ancien prieuré de Launay, à Radepont, et de la chapelle de Saint-Germain-les-Pabours, à Morgny, qui relevait de ce prieuré.

Nicolas de Piel, sieur de Fourges, sa femme et son frère, vendirent en 1572, aux religieux, la seigneurie de Fourges, quart

(1) M. de Beaufort venait d'accomplir une exploration importante. Jomard a publié à Paris, en 1826, une notice in-8°, de 52 pages, sur ce voyageur, et Jules de Bloisville, un article dans la *Biographie universelle*.

de fief relevant de Baudemont, moyennant mille écus; le fief de Gamaches, dit aussi de Clères, sis à Fourges, relevant de Panilleuse avec celui de la Rivière, sis au même lieu, mais relevant du roi en sa châtellenie de Gisors, moyennant deux mille écus.

Le cardinal plaça à la tête de la maison, Dom Jean de Billy, alors prieur du Mont-Dieu, qui avait d'abord mené une vie assez dissipée et qui s'était converti à la vue d'un incendie allumé par la foudre (1).

Les Chartreux obtinrent, en 1576, les biens de la chapelle Saint-Fiacre, à Aubevoie, et en 1582, l'église et les dîmes de Bethléem, au même lieu; en 1583, Bernardin Guerre, seigneur de Courcelles-sur-Seine, lui vendit une partie de cette seigneurie.

Le premier prieur de la Chartreuse mourut en 1585, après avoir publié un assez grand nombre d'ouvrages (2).

Le cardinal de Bourbon, qui fut un instant roi de France sous le nom de Charles X, mourut cinq ans après le prieur, et son corps fut rapporté dans la maison qu'il avait fondée pour servir de sépulture à sa famille, et placé à côté de son frère puîné, tué à la journée de Saint-Quentin.

En 1592, les Chartreux vendirent leur fief de Fourges à Jean de Montenay, seigneur de Garancières.

Charles de Bourbon eut pour successeur à l'archevêché de Rouen, son neveu, du même nom que lui, qui mourut en 1594, à Saint-Germain des-Prés, et fut déposé dans la Chartreuse de Gaillon.

Ce second cardinal de Bourbon permuta son abbaye de Saint-Jouin contre l'abbaye de Sainte-Catherine, de Rouen, qu'il voulut unir à la Chartreuse fondée par son oncle; mais les religieux résistèrent, et il mourut avant d'avoir réalisé son projet.

Après son décès, Henri IV intervint, et obtint du pape Clément VIII, le 5 mai 1597, une bulle unissant les biens de la Mense abbatiale à la Chartreuse, puis il confirma lui-même cette disposition et voulut que la maison prit le nom de son fondateur.

Les Bénédictins de Sainte-Catherine et les Chartreux procédèrent entre eux, le 25 août 1599, au partage des bénéfices; les disciples de saint Bruno eurent dans leur lot le prieuré de Bizy, les paroisses d'An-

seumeville, de Boisguillaume, de Boismont-sous-Parceaux, etc.; la chapelle de Leomesnil, à Boisemont; quant à la chapelle du Saint-Esprit, à Andelys, elle resta alternative. Ce partage fut sanctionné par un arrêté du conseil privé, en date de 1603.

Charles de Bourbon-Soissons, qui s'était signalé à la journée de Contras, en 1587, et dans une foule d'autres rencontres, mourut le 1^{er} novembre 1616, et son corps fut apporté à la Chartreuse d'Aubevoie; Anne de Montafé, sa veuve, lui fit ériger dans le chœur de l'église un tombeau en marbre, où elle fut elle-même inhumée avec deux de ses enfants.

Deux statues également en marbre blanc, couchées sur le tombeau, représentaient le mari et la femme.

On voyait également dans la Chartreuse, les tombeaux de Charlotte et de Marie de Bourbon, de Louise-Christine de Savoie, Carignan, d'Eugène-Maurice de Savoie, mort à Unna, en Westphalie, le 8 juin 1673, et de sa sœur Anne-Marie-Françoise de Savoie, dite mademoiselle de Dreux.

On conservait aussi dans l'église le corps de Louise de Bourbon-Soissons, épouse du duc Henri de Longueville, morte le 9 septembre 1639; à côté se trouvait le corps de son frère, Louis de Bourbon-Soissons, tué à la bataille de Sedan, qu'il avait gagnée contre l'armée du roi; après, venait la dépouille de sa sœur, Marie de Bourbon-Soissons, veuve de François de Savoie, prince de Carignan, morte le 3 juin 1692, âgée de quatre-vingt-sept ans.

Le chœur de l'église où reposait cette race princière, avait quarante-deux hautes chaires pour les religieux; une plaque de marbre noir placée derrière le rétable, indiquait que le grand autel de marbre noir et blanc avait été fait des libéralités de la veuve du prince Charles de Bourbon; on croit que cet autel se trouve aujourd'hui dans le chœur de la principale église de Vernon. Le beau groupe représentant le Christ au tombeau, qui possédait cette chartreuse, et dont parle Millin, est actuellement dans l'église Notre-Dame des Andelys, avec le beau rétable attribué à Lesueur qui orne la chapelle de la sainte Vierge.

Sous la sacristie, qu'on appelait « chapelle de saint Louis, » se trouvait un caveau où avaient été inhumés François d'Orléans-Longueville, deuxième femme de Louis de Bourbon, prince de Condé, et Jeanne de Coesme, veuve de Louis de Montafé.

Le cloître, qui avait la forme d'un carré, contenait huit cellules sur chacun des côtés, soit trente-deux.

En 1621, Eustache Lesueur se retira dans la Chartreuse de Gaillon, où il peignit une

(1) Jean de Billy était fils d'un gouverneur de Guise, et avait deux frères, Jacques, helléniste distingué, et Geoffroy, qui devint évêque de Laon et fit de lui quelques ouvrages.

(2) Il publia, en 1591, un *Traité des sectes des hérésies de notre temps*; en 1570, *Dialogue de la perfection de la charité*, et divers autres ouvrages religieux des années 1571, 1572, 1576 et 1578.

partie de vingt-deux tableaux composant la vie de saint Bruno. Ce chef-d'œuvre qu'il mit trois ans à terminer, était destiné au cloître des Chartreux de Paris.

Le 20 juin 1635, le général de l'Oratoire permit à ses prêtres de traiter de la cure de Saint-Jacques, avec les Chartreux de Gaillon, qui obtinrent l'année suivante un nouveau prieuré, celui de la Chapelle-aux-Pots, près Beauvais.

On trouve en 1653, les Chartreux engagés dans un singulier procès : un nommé Charité, maître de port à Vernon, avait le droit de faire passer les bateaux sous une arche du pont de cette ville, moyennant un certain droit qui, ayant été saisi et décrété, fut acheté par les Chartreux ; les enfants du décreté *clamèrent à droit lignager*, et un arrêté du 20 juin 1653, mit les parties hors de cause.

De 1706 à 1729, les moines obtinrent encore la réunion à leur mense, du prieuré de Sainte-Catherine de Bisv, de Sainte-Austreberthe de Pavilly, et de Saint-Aubin des Fresnes, à Amfreville-la-Campagne.

En 1718, Nicolas Bertin, acolyte de Paris, ami de Port-Royal, visita la Chartreuse et constata que la magnifique tombeau des Bourbon-Soisson avait été retiré du chœur et placé dans une chapelle du côté de l'Épître.

La Chartreuse fut détruite par un incendie, en 1764 ; mais elle fut réédifiée en 1776, et c'est pour subvenir à une partie des dépenses que les moines avaient vendu, en 1770, leur fief de Giverville.

Pendant la Révolution de 1789, un religieux nommé Dom Honorat, ayant été expulsé de la Chartreuse, se fixa à Aubevoie et recueillit, en 1793, le célèbre Marmonel, auquel il donna asile pendant quelque temps.

L'église et presque tous les bâtiments ont été démolis ; enfin, aujourd'hui le chemin de fer traverse le clos qui en dépendait.

Après Dom Jean de Billy, la gloire littéraire du couvent, est le célèbre Dom Bonaventure d'Argonne, mort en 1704 (1).

Parmi les autres chartreux de Gaillon qui se sont occupés de littérature, on cite Dom Hippolyte Charraun, traducteur, qui vivait au xvii^e siècle ; Dom Jean Demas, auteur liturgique du même siècle ; nous y ajoutons Dom Leclerc, traducteur des œuvres du bienheureux Henri Suzon.

PRIEURÉ DE GRANDMONT. Vers l'an 1180, les religieux de l'ordre de Grandmont, dits aussi Bons-Hommes, fondé par St-Etienne

(1) On a de lui : *Un Traité de la lecture des Pères, des Mélanges d'histoire et de littérature et un Traité sur l'éducation, Maximes et Réflexions, avec un discours du Sel dans les ouvrages d'es-*

de Muret, furent établis dans la forêt de Rouvray, par Henri II, roi d'Angleterre ; puis ayant été transférés par lui dans son parc près de Rouen, leur couvent prit le nom de Notre-Dame-du-Parc (1).

A la même époque, Simon, comte d'Eureux, ayant donné aux religieux du Parc un lieu appelé le Bois-d'Aubevoie, les nouveaux propriétaires le défrichèrent et y construisirent un prieuré de l'ordre de Grandmont, sous la dépendance de celui de Rouen. Le supérieur prenait le titre de correcteur (2).

En 1250, Guillaume le Cot, Haïsla, sa femme, et Gautier, leur fils, donnèrent à ce prieuré 3 sous parisis de rente.

Cet établissement fut uni à celui de Rouen le 17 novembre 1317, par le pape Jean XXII. Il lui était dû par le domaine de Gaillon 4 sous parisis par semaine, deux milliers de harengs saurs, un muid de vin et quarante-deux setiers de mouture (3).

En 1502, la nomination du prieur, à laquelle prirent part les religieux de Notre-Dame de Grandmont à Aubevoie, constata l'union des deux maisons dont nous avons parlé.

Etienne Porcher (4), prieur commanditaire de Grandmont, évalua, en 1519, le revenu du petit prieuré à 250 l., et celui du grand à 1,300 l.

Ces revenus servirent, à la fin du xvi^e siècle, à doter le collège des jésuites de Rouen, auquel les deux prieurés furent unis par une bulle du pape Clément VIII, sur la résignation que fit le dernier prieur, Jacques du Tillet (5).

Dans un concordat passé en 1633, devant le prévôt de Paris, entre les jésuites et les religieux de Grandmont, ceux-ci abandonnèrent aux premiers le Petit-Grandmont, en se réservant une portion du prieuré.

Malgré le changement de propriétaires, les archevêques étaient toujours redevables envers le petit monastère, sur leur seigneurie de Gaillon, de 4 sous par semaine, de 20 sous, de cinq muids de blé, d'un muid de vin et de deux mille harengs chaque année ; à la suite d'un accord à ce sujet entre le prélat et le recteur, le tout fut converti en une rente annuelle de 800 l., indépendamment de 3,500 l. d'arrérages.

Fiefs. Parmi les fiefs qui existaient à Aubevoie, nous signalerons ceux de BÉROT,

(1) T. Duplessis.

(2) Voir la chartre de Galeran de Beroude de 1281.

(3) Le prieuré d'Aubevoie possédait également, à Saint-Just près Vernon, une ferme importante dont jouissaient les Grands-Montins de Rouen.

(4) Il fut ensuite évêque de Bayonne et archevêque de Tours.

(5) Jacques du Tillet était conseiller au Parlement du roi ; il entra dans l'ordre des Chartreux en sortant de celui de Grandmont.

de GROSMEUIL, du MOUTIER, de LA ROQUE, du ROULE et de TOURNEBU.

BÉROT. Dans les premières années du XIII^e siècle, on trouve un Raoul de Bérou (1) au nombre des vingt-quatre jurés qui statuèrent sur les coutumes de la forêt des Andelys; il donna à l'abbaye du Bec la dime de ses moulins d'Acon, et en 1216, il confirma les moines de l'Estrée dans la possession des terres qu'ils avaient dans le fief de l'Hosmes qui lui appartenait.

Roger de Bérou, probablement fils de Raoul, siégea aux assises d'Evreux en 1248; il voulait, en 1255, que le vin de sa vigne fût bu tous les ans dans le convent de la Noë, immédiatement après le vin de la vigne de son oncle.

Après Roger parut Galéran de Bérou, qui donna à emphytéose, à l'abbaye de la Noë, une pièce de vigne moyennant deux muids de vin, l'un pour lui et l'autre pour le correcteur et les moines du Petit-Grandmont.

Ce même Galéran donna aux religieux de la Noë un muid de vin chaque année, en se réservant pour lui et ses héritiers le droit de le reprendre si les donataires ne le buvaient pas le premier mercredi d'octobre.

Dans la suite, la seigneurie de Bérou passa aux seigneurs de Garencières.

Jean de Garencières, chevalier, seigneur de Croisy et de Cierrey, et Marie de Garencières, sa sœur, abbesse de St-Sauveur d'Evreux, rendirent, en 1461, hommage au roi pour la terre de Bérou, située dans la vicomté de Vernon.

« *Item*, dit un aveu de 1501, rendu par le cardinal Georges d'Amboise, d'icelle châtelainie, terre et seigneurie de Gaillon sont tenus plusieurs fiefs, c'est à savoir : le fief de Berou, qui tient à présent Jean de Garencières, qui a cour et usage. »

Les armes des Garencières étaient : *de gueules à 3 chevrons d'or.*

Nicolas d'Esquetot était seigneur de Bérou en 1542.

Le fief des Quaises, qui relevait de Bérou, avait été acheté par les chanoines de Beauvais, et la rente seigneuriale qu'ils devaient au fief suzerain fut fixée à 30 sous, par une transaction intervenue entre les chanoines et Nicolas d'Esquetot, en 1543.

Esquetot, seigneur du Plessis, portait : *d'or à 3 bandes de sable surmontées chacune d'une merlette de même.*

GROSMEUIL était un fief qui appartenait, au XVII^e siècle, à la famille de Chalange.

De Chalange, écuyer, sieur du Mesnil, éléction de Pont-de-l'Arche, fut maintenu

(1) Cette famille tirait son nom de Bérou, près de Dreux.

le 11 août 1666; il portait : *de gueules à 3 soleils d'or.*

LE MOUTIER. Ce village paraît avoir été un ancien fief, ou du moins il a donné son nom à une ancienne famille d'Aubevoie. Le nom de Moutier indique un ancien édifice religieux.

Jean, Robert et Raoul du Moutier « de *Monasteriu*, » frères, figurent, en 1229, 1259, sur les titres de l'abbaye de la Noë.

LA ROQUE. Parmi les seigneurs primitifs de ce fief, nous signalerons Jean de la Roque, Louis de la Roque, Robert de la Roque et Jacques de la Roque, qui fut maintenu de noblesse : *d'azur à 3 rocs échiquetés d'or.*

Ce domaine passa ensuite à la famille Bisson, à laquelle elle a donné son nom.

En 1770, M. Jacques Bisson de la Roque reconnut n'avoir aucun droit sur la portion de la côte des Deux-Amants, dont on lui avait permis l'usage pour faciliter le flottage des bois de la forêt de Lyons sur la rivière d'Andelle.

Le partage des biens de la succession de M. Jacques Bisson, en date du 20 février 1771, constate que la Roque était un quart de fief de haubert... consistant en plusieurs maisons, granges, étables, pressoir et colombier à pied, cour, jardins, masures, puits à eau, droit d'un petit *doit* d'eau venant de la source des fontaines du parc de Gaillon, le tout borné... clos de murs et contenant 1 acre 20 perches... plus le droit de faire baptiser et construire es susdites maisons de la Roque une chapelle pour y faire célébrer la sainte messe, pour l'entendre à sa commodité; avec droit de basse et moyenne justice sur les hommes et vassaux dudit fief, les reutes en argent, grains, oiseaux, champarts, etc., suivant et conformément aux lettres-patentes d'érection du mois de novembre 1583.

Les armes de la famille Bisson étaient : *d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 losanges de gueules au chef censuré, échiqueté d'argent et de sable de trois traits.*

LE ROULE, en latin *Rotulus*, est très ancien. Audouin, évêque d'Evreux, confirma à l'abbaye de Saint-Evroult, vers 1120, la propriété d'un hôte ou petit fermier au Roule (1).

L'enquête qui eut lieu dans les premières années du XIII^e siècle, pour déterminer l'étendue respective des châtelainies de Gaillon et d'Evreux qui se trouvaient alors divisées, après avoir été longtemps unies, établit qu'il y avait une léproserie au Roule et en même temps une chapelle de Saint-Jacques qui était à la nomination de l'archevêque de Rouen.

(1) M. Lebourrier, *Aigleville*.

On en parle encore dans les comptes de 1445 à 1447; il y est dit que le chapelain prend sur les terres de la Granche, 3 setiers de blé; quant aux malades du Roule qui prennent sur la terre de la Gareune aussi 3 setiers de blé, le receveur, Pierre de Manneville, ne leur a rien donné, attendu qu'il ne s'y trouve point de lépreux.

Si l'on en croit la généalogie de la famille Toustain, Colin de Toustain, chevalier, était en 1422 seigneur de Béthencourt, du Roule, près Gaillon, etc.

Le Roule passa momentanément à la famille de Pilois, car Louis de Pilois comparut comme seigneur de Tournebu et du Roule à une montre tenue à Rouen en 1486.

Jeanne de Pilois, fille unique de Louis, épousa, en 1493, Guy des Hayes, dont elle eut deux fils, Gilles et Olivier, qui furent successivement seigneurs du Roule.

Ce domaine entra vers 1565 dans la famille de Toustain.

Eustache de Toustain, échevin de Rouen en 1578, était seigneur du Roule; il épousa Marguerite Legras; c'est de lui qu'est sortie la branche des Toustain du Roule. Son fils, Guillaume, seigneur du Roule, était conseiller de ville à Rouen en 1605, il fut député par la noblesse de Rouen aux Etats de Normandie, en 1609.

Les Toustain portaient : *d'or à une bande échiquetée d'or et d'azur de 2 traits.*

Vers 1606 la branche des Toustain du Roule existait encore; le Roule est ensuite arrivé par alliance à une famille Langlois, dont un membre acquit dans ces derniers temps une triste célébrité (1).

Les armes des Langlois étaient : *de gueules à 3 épis d'argent.*

TOURNEBU. La famille de ce nom (2) avait, dès le XI^e siècle, de belles possessions dans l'Erveux; à la fin du XII^e siècle elle était également établie dans le Vexin; on trouve vers 1180 Guillaume de Tournebu, premier du nom, renonçant à ses droits sur le patronage de l'église d'Anthevernes, en faveur de l'abbaye de la Trinité-du-Mont.

Le roi saint Louis, zélé pour la conservation des ordres de la religion, ne voulut jamais consentir à la très humble prière que lui fit Richard de Tournebu, très noble cavalier, de faire bâtir dans son château d'Aubevoie une chapelle pour l'usage des purifications aux couches de la dame sa femme, sans l'autorité et consentement de Richard de Saint-Léger, évêque diocésain, qui en donna permission, les droits réservés au curé de la paroisse (3).

(1) Langlois du Roule, accusé d'avoir tué sa femme, fut poursuivi et acquitté par la cour d'assises de Rouen, après avoir été condamné par celle de l'Eure.

(2) Les Tournebu sont originaires de Calvados.

(3) *Mémorial des évêques d'Erveux*, publié par M. Lebeurrier.

C'est à la prière de Richard de Tournebu et de Gauville Harenc que l'évêque de Saint-Léger fit, en 1227, la dédicace de l'église de Notre-Dame de la Noë.

Guillaume de Tournebu, II^e du nom, épousa Agnès d'Aubevoie, et vendit en 1265, aux moines de la Noë, son droit sur le Mesnil, au-dessus de Gaillon, moyennant 120 liv. tournois.

Vingt-cinq ans après nous voyons apparaître dans une vente faite au chapitre de Beauvais, un autre Guillaume de Tournebu, III^e du nom, probablement fils de celui qui précède.

Les armes des Tournebu étaient : *semblable à une molette de gueules et billeté de même.*

Après avoir perdu un instant la trace des Tournebu d'Aubevoie, nous retrouvons au XIV^e siècle, un Pierre de Tournebu, marié à Béatrix de la Roche-Guyon, dont il n'eut pas d'enfants; poussé par la cupidité sans doute, ce chevalier fit empoisonner sa belle-mère et ses deux sœurs; mais son crime ayant été découvert, ses biens furent confisqués et donnés à son suzerain, l'archevêque de Rouen (1).

Il y a tout lieu de croire que ce prélat vendit Tournebu, car en 1400, Jean d'Orléans, écuyer, se dit dans un aveu, seigneur du plein fief, ayant droit de patronage sur la chapelle de Notre-Dame incorporée au manoir; vient ensuite Jacques d'Orléans, son fils, qui en rendit aveu en 1413.

Après Jacquet ou Jacques d'Orléans, le fief de Tournebu fut acheté par Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen (2), qui s'en défit bientôt après en faveur de Catherine de Trousseauville, que nous croyons avoir été femme de Jean de Menilles; mais au moment de la grande invasion anglaise de 1418, Henri V ayant conquis la Normandie, donna à Perceval de Lindelay le manoir de Tournebu avec d'autres biens appartenant à Jean de Menilles, à la charge d'hommage et d'un fer de lance à la saint Georges, attendu, dit le roi dans sa charte, « que Catherine et Jean ne sont pas encore venus à notre obéissance » (3).

Le nouveau seigneur ayant été tué dans un combat contre les Français, Henri donna tout ce qui avait appartenu au défunt, le 6 novembre 1420, à son sergent Brian Cornwallis, à la charge de lui remettre chaque année un fer de lance au château de Rouen, à la saint Jean.

De 1445 à 1447, l'archevêque Raoul Roussel eut un procès avec le procureur du roi, au

(1) Guillaume de l'Etrange occupait alors le siège archiepiscopal.

(2) De 1406 à 1422, c'était le fils naturel de Jean VIII, comte d'Harcourt.

(3) Le revenu de ces biens est estimé dans la donation, à 300 liv. chaque année.

assises d'Andelys, au suiet de la haute justice de Tournebu; le prélat succomba et paya les frais, qui s'élevèrent à 20 saluts d'or (1).

Roger Mustel, écuyer, élu à Rouen, acheta le fief de Tournebu par contrat du tabellionage de Rouen, du 5 décembre 1446.

Un aveu de Gaillon, rendu en 1501 par le cardinal Georges d'Amboise, contient le passage suivant :

« Le fief de Tournebu en basse-justice « que tient à présent Louis le Pillois, dont « les chefs sont assis es dites paroisses de « Gaillon et d'Aubevoic et pour le discord « de l'hommage, procès est pendant en la « Cour de l'Echiquier de Normandie, entre « ledit archevêque et le procureur du roi « notre sire, pour cause que ceux qui les « tiennent ont mis l'hommage à la main « du roi (2) »

Olivier des Hayes rendit aveu en 1545 pour le fief noble de Tournebu, « tenu, dit-« il, du château Gaillard et châtel d'Aude-« lyls, assis à Aubevoic et s'étendant sur « Gaillon, Courcelles et Port-Mort (3); » nous voyons par là que la question pendante à l'Echiquier avait été tranchée en faveur du roi (4).

En 1565, Olivier des Hayes tenait encore le fief de Tournebu.

Peu d'années après il fut acheté par Jacques Thésart, sieur des Essarts, et érigé pour lui en baronnie (5); ses armes étaient : *d'or fascé d'azur*.

Geheviève de Bois-l'Evêque, veuve en premières noces de Jean de la Rosière, et en secondes de Guillaume de Marillac, contrôleur général des finances, était, en 1594, dame du Bois et du Busc, à Croville-lavieille, d'Yville, de Tournebu et de Fontaine-l'Abbé; à la mort de cette dame, le fief de Tournebu passa à son fils, Louis de Marillac, d'abord gentilhomme de la chambre de Henri IV, et qui mérita par ses exploits, le bâton de maréchal de France et le titre de comte de Beaumont-le-Roger; il s'attira ensuite la haine de Richelieu, qui le fit condamner à mort et lui fit trancher la tête sur la place de Grève, le 10 mai 1632; il avait épousé Catherine de Médicis (6), dont il

(1) Monnaie qui portait l'empreinte de la sainte Vierge recevant la salutation angélique, qui fut frappée sous Charles VII, puis sous Henri VI d'Angleterre. Le salut d'or valait 15 sous tournois.

(2) Ce paragraphe est au pluriel parce que le fief de Bevon était dans le même cas.

(3) Archives de l'Eure.

(4) A cette époque les seigneurs cherchaient à se soustraire à la domination ecclésiastique, et ne voulaient relever que du roi.

(5) La Roque prétend que ce seigneur ne pouvait souffrir qu'on ajoutât à son nom la particule « du ». Sa fille porta sa succession dans la maison des Rhingraves, princes de Salm. (*Traité de la noblesse*).

(6) C'était une fille de Côme de Medicis et de Diane, comtesse de Bardi.

n'eut pas d'enfants; une partie de ses fiefs passa au comte de Maure, neveu de sa femme, qui vendit le domaine de Tournebu à Achille de Guersent, seigneur d'Aigremont.

Nicolas Lejeune, seigneur du Rocher, possédait Tournebu en 1699.

On le retrouve en 1681 entre les mains de Francois Guersent, aussi seigneur d'Aigremont qui, dans un aveu pour ce fief, en 1687, fait mention de son droit de pêche sur la rivière, du côté de la seigneurie, depuis le fossé Pillens jusqu'au Gord, situé vis-à-vis du Roule.

La famille de Guersent portait : *argent à trois fusées accolées en bandes de gueules*.

De nos jours Tournebu a appartenu à madame la marquise de Combray, morte en 1823; le château a été ensuite acheté par M. Hébert, chevalier de la Légion d'Honneur, maire du troisième arrondissement de Paris.

AUBEVOIC, canton de Gaillon, sur la Seine. — A 20 m. d'alt. — Sol : Alluvions contemporaines, sables avec matières en fragments. — Route dép. n° 22. — 550 hab. — Surf. terr., 7-3 hect. — 4 Contrib., 7,169 f. en ppal. — Rec., budg. ord., 3,029 fr. — 55, Percept. et Rec. des Contrib. ind. de Gaillon. — Ecole mixte, 40 enf. — Maison d'école. — Pâris. succ. — Bur. de bienf. — 3 déb. de bois. — 15 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 25; d'arr., 13; de cant., 1.

Dependances : LE ROULE, BETHLÈM, CHARLEMAGNE, LA CHARTREUSE DE GAILLON, LE COURTILLIER, LA CRÉTIÈRE, LA MAISON-ROUGE, LES MOULINS, LE MOUTIER, LA ROQUE, LE ROULE, SAINT-FIACRE, LES VALLETS, GROS-MESNIL, TOURNEBU.

Agriculture : Céréales, bois, culture variée, cerisiers, 10 hect. de vigne. — 7,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie : 1 moulin à blé. — 3 briqueteries. — 1 carrière. — 21 Patentes.

AULNAY.

Paroisse du dioc. — Elect. et baill. d'Evreux. — De l'archidiaç. d'Onche. — Du doy. de Conches — et de la sergenterie de la Bonneville.

Le nom d'Aulnay, en latin *Alnetum*, signifie un lieu planté d'aulnes. Rien n'indique que ce village soit ancien, pas plus que son nom latin que son église, dédié à saint Pierre.

Les documents qui en parlent ne remontent qu'au XI^e siècle.

En 1180, Arnoul le Sueur d'Aulnay figure comme témoin dans une charte de Thomas de Saint-Jean de Morsent; c'est la Pre-

mière mention que l'histoire fasse de ce village.

Guillaume le Tourneur d'Aulnay est cité, en 1199, dans une charte d'Emma d'Angerville; on rencontre le nom de Raoul d'Aulnay dans une charte de 1200.

Dans la seconde moitié du XII^e siècle, la seigneurie d'Aulnay appartenait à Roger de Portes, soldat dévoué au roi Jean d'Angleterre. Philippe-Auguste, après la conquête de la Normandie, confisqua les fiefs de Portes, Aulnay, etc., qui avaient appartenu à Roger de Portes, et les inféoda, en juin 1203, à Bernard du Plessis (1), qui depuis longtemps était à son service.

Un droit d'usage dans la forêt d'Evreux était attaché au manoir d'Aulnay, suivant le dire des moines de Saint-Taurin.

L'enquête qui eut lieu en 1210, sur les droits des usagers dans cette même forêt, constate que le curé d'Aulnay et trois de ses confrères voisins, avaient seuls droit de jouir du « pasnage » sans payer.

Bernard du Plessis mourut avant 1216, année où Gilles du Plessis, son fils, donna à la cathédrale d'Evreux 10 sous de rente sur le moulin de Saint-Germain, pour l'anniversaire de son père, dont l'obit se célèbre la veille des Nonces de mars (2).

Différentes chartes de 1216, 1220 et 1221, font mention de Gilles du Plessis, de Geoffroy d'Aulnay, d'Evvard d'Aulnay et de Raoul, son frère (3).

Une sœur de Gilles du Plessis, nommée Eustachie, confirma une donation faite par sa mère en 1221.

Jean du Plessis avait succédé à Gilles ou Gilon, son père, en 1234. Leurs sceaux, appendus à une charte de 1254 et à une autre précédente, portent : *un écu semé de fleurs de lys brisé d'une bande*.

Jean du Plessis, chevalier, épousa Alice de Tourville, dont il n'eut pas d'enfants, et qui était veuve en 1238.

Une partie de sa succession passa à la famille Mahiel de Portes; car en 1257, Henri Mahiel de Portes reconnaissait, devant l'official d'Evreux, qu'il avait fait remise aux moines de la Noë de quatre setiers de blé de rente, mesure de Conches, qu'il touchait par leurs mains sur la mouture commune du moulin du Pont, sis à Aulnay.

La seigneurie d'Aulnay passa ensuite à Drogon ou Dreux de Roye (4), marié à Alice de Garlande, dont il n'eut que trois filles.

Drogon de Roye siégea à un échiquier tenu à Longueville-en-Caux (1) en 1258, et il fut un des arbitres chargés, en 1260, de terminer une contestation qui s'était élevée entre l'abbaye de la Noë et les hommes d'Oissel le Noble, au sujet du pâturage dans les bois de Lespeises.

Son écu portait : *de gueules à la bande d'argent*.

Drogon étant mort sans postérité masculine, son héritage passa à Mathieu de Roye, chef de la branche dite du Plessis et d'Aulnay, mort vers 1360.

Une charte d'amortissement de Philippe-le-Hardi, datée de 1281, constate que l'abbaye de la Noë avait acheté, pendant le XIII^e siècle, différentes rentes à Aulnay.

Mathieu de Roye, seigneur du Plessis et d'Aulnay, dont nous avons parlé, eut pour successeur son fils, également nommé Mathieu, un des chefs de l'armée que le duc de Normandie conduisit dans les Flandres, en 1340.

Il fut nommé grand-maitre des arbalétriers, se trouva au siège de Romilly, en 1362, à la bataille de Cocherel en 1380, et il mourut l'année suivante.

Jean I^{er}, fils de Mathieu, conseiller, chambellan du roi, fut seigneur d'Aulnay (2); il défendit Acre et le château de l'Ecluse contre les Anglais, commanda l'avant-garde au siège de Tunis, en 1390, et se fit tuer, avec deux de ses frères, à la funeste journée de Nicopolis.

On lit dans le Coutumier des forêts, de 1420 :

« Le seigneur d'Aulnay a dans sa forêt
« d'Evreux toute la contume du bois comme
« les habitants d'Aulnay, Asnières, etc. . .
« qui ne payent aucun redevance. S'il
« prend du bois sujet à amende, il paye
« comme les coutumiers; doit aider à faire
« les jugements dans les plaids tenus par
« le verdier.

« *Item*, il a le pennage, pâturage et herbage
« franchise pour toutes ses bêtes,
« hors essart, en tout temps. . . bois pour
« son chauffage lui et ses gens pour son
« manoir d'Aulnay.

« *Item*, il est dû au sire d'Aulnay, par le
« comte d'Evreux, deux hêtres bons et suffisants
« pour ses moulins de Cativeil et de
« Saint-Germain, par livre du verdier.

« *Item*, le comte d'Evreux doit le bois pour
« faire le tournaat du moulin du Pont, in-
« divis entre le seigneur d'Aulnay et les

(1) Il s'agissait d'une contestation entre l'abbaye de Boscherville et ses hommes de Pretot. (*Echiquier*, Leopold Delisle.)

(2) Le continuateur de M. Le Prevost dit : précédemment Messire Robert de Roye, chevalier, eut seigneurie d'Aulnay et du Plessis.

Nous n'avons aucune trace de ce seigneur.

(1) Le Plessis-Grohan.

(2) Cartulaire normand, n. 170.

(3) Il arrivait souvent que certains particuliers ajoutaient à leur nom celui de la paroisse qu'ils habitaient, quoique le seigneur seul eût le droit de le porter.

(4) La famille de Roye était originaire de Picardie.

« moines de la Noë, et pour lequel le fermier doit au roi un setier de blé, et un boisseau au sergent fieffé de la garde.

« *Item*, le sire d'Aulnay et les religieux ont le saut du moulin du Pont, et le sire d'Aulnay a la pêcherie fermée pour lui seulement; les religieux peuvent néanmoins faire ouvrir les portes pour le service du moulin, quoique la rivière soit au comte d'Evreux et de son domaine.

« Il a aussi le saut de son moulin de Chêti-vel, avec droit de curer au-dessus et au-dessous; avec le moulin, il a une pêcherie close; mais une autre près le moulin ne lui appartient pas.

« En la rivière de Saint-Germain il a le saut de ses moulins à tan et peut en faire ouvrir les portes... Il a en la même rivière le saut du moulin Hérouart et ses portes.

« *Item*, le seigneur d'Aulnay a deux portions de la rivière d'Iton, l'une depuis l'écluse de la morte-eau qui entoure la forteresse jusqu'au-dessous des planches des îles, l'autre depuis le manoir de Bérangeville jusqu'au près du quai de Saint-Laud. Nul n'y peut pêcher ou prendre des oiseaux.

« Enfin, ledit seigneur a en la forêt d'Evreux la terre, la pierre, la mousse et la noire épine et ne doit rien payer hors le paast (1), le blé et l'obligation de juger aux plaids.»

Mathieu de Roye fut seigneur d'Aulnay après Jean son père; il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt et se racheta moyennant une forte rançon. Il embrassa la cause du duc de Bourgogne, qu'il représenta au traité d'Arras, en 1435, et il mourut en 1440 (2).

Guy de Roye, son fils, sire d'Aulnay, etc., suivit aussi le parti du duc de Bourgogne; il assista à la prise de Pont-Audemer, en 1449, et y fut fait chevalier par le roi.

Le duc de Bourgogne le nomma chevalier de la Toison-d'Or en 1461, et il mourut deux ans après sans laisser de postérité.

En 1453, Guy de Roye fut avenu pour ses fiefs de Ferrières-Haut-Clocher, d'Aulnay et de Saint-Germain d'Evreux, qu'il vendait quelques mois après à Guillaume de la Rochefoucauld, dont les armes étaient : *ourlé d'argent et d'azur à 3 chevrons de gueules brochant* (3).

Ce dernier seigneur maria sa fille, Anne-

Philippe, avec Charles de Melun, seigneur de Nantouillet, etc., le 21 janvier 1454, et lui constitua en dot 300 écus d'or, avec les seigneuries d'Aulnay, Quillebeuf, Ferrières-Haut-Clocher, Portes, Caugé, les Maureux, Gravigny et Saint-Germain d'Evreux.

L'aveu donné par le nouveau propriétaire le 17 novembre 1454, fait le plus triste tableau de son fief d'Aulnay.

La cour et l'usage de ce fief étaient tombés de 100 sous à 5 sous. *« Chatel bien maintenu par fortune de guerre abattu et démolé... Colombier qui tombe, deux bouts de la grange en décadence... Moulin du Pont démolé (1).*

Charles de Melun, qu'on appelait le seigneur de Nantouillet, après avoir joui pendant quelques années de la faveur de Louis XI, tomba en disgrâce, et eut la tête tranchée sur la place du Petit-Andely, le 20 août 1468.

Après l'infortuné Charles de Melun, les seigneurs d'Aulnay du nom de Melun, sont :

De 1468 à 1502, Louis de Melun, filleul de Louis XI, son fils, qui laissa deux garçons et deux filles de son second mariage avec Michelle de la Place, fille d'un conseiller au Parlement.

De 1502 à 1513, Philippe de Montmorency.

De 1513 à 1522, la veuve de Louis de Melun, qui avait l'usufruit des terres d'Aulnay, de Portes et de Faverolles.

De 1522 à 1548, Adrien de Melun, fils de Louis, échanson du roi et bailli de Chartres, qui épousa en premières noces, le 17 septembre 1536, Marguerite de Vieux-Pont (2), dont il n'eut pas d'enfants.

De 1548 à 1566, Charles de Melun, II^e du nom, frère d'Adrien. Nous pensons que ce seigneur avait eu Aulnay dans le partage de la succession paternelle et qu'il le possédait du vivant de son frère aîné, car il présenta à la cure à partir de 1516; il mourut en 1566, laissant une fille unique, Madeleine de Melun, issue de son mariage avec Marie, dame de Luré.

Melun portait : *d'azur à 7 besans d'or, 3 et 1 au chef de même.*

Madame de Melun épousa, le 11 mars 1572, Louis de Champagne, comte de la Suze, baron de Brouassin, qui combattit dans les rangs de l'armée des huguenots et fut tué à la bataille de Coutras, en 1587, laissant deux enfants, savoir :

Louis de Champagne, II^e du nom, et Catherine de Champagne (3).

(1) M. de Beaurepaire, p. 315.

(2) Fille de Laurent de Vieux-Pont seigneur du Neulourg.

(3) Catherine de Champagne épousa Amaury Goyon, marquis de la Moussaye. (*Histoire d'Harcourt.*)

(1) Le paast était un dîner que l'on donnait au vendeur le jour de la livraison du bois.

(2) C'est à lui que s'applique le texte du Coutumier que nous avons reproduit en partie.

(3) Guillaume de La Rochefoucauld était seigneur de Nonans et de Courpourtrain par sa mère, de la Bergerie et de Port-d'Archiac par Marguerite de Torsay, sa femme.

Louis de Champagne, II^e du nom, épousa Charlotte de la Rochefoucault de Roye, dont il eut Gaspard de Champagne, qui lui avait succédé en 1639.

Ce seigneur épousa Henriette de Coligny, fille de Gaspard de Coligny, III^e du nom (1). Certains écrivains prétendent qu'elle se fit séparer de son second mari, qui était protestant, et qu'elle reentra dans le sein de l'Eglise catholique en 1653. Elle mourut le 10 mars 1673, après avoir acquis de la réputation par ses poésies et surtout par d'excellentes élégies. Cette dame avait donné 25,000 écus à son mari pour obtenir son consentement à la rupture de leur mariage. On dit alors qu'elle avait perdu 50,000 écus, parce qu'avec un peu de patience, son mari lui en aurait donné 25,000 pour se débarrasser d'elle.

Gaspard de Champagne, comte de la Suze, eut un procès à l'occasion du patronage d'Aulnay, parce que l'évêque soutenait que, étant protestant, ce seigneur ne pouvait donner un pasteur à une église catholique.

La Suze Champagne : *de sable fretté d'argent chargé d'un lion naissant armé et lampassé d'azur.*

Une décision du vicomte de l'Eau de Rouen, du 27 août 1778, autorisa « le sieur Nanquette, entrepreneur de flottage, à établir une batterie de pieux en la paroisse d'Aunay, à l'endroit du quey, en laissant libre le passage des voitures. »

Avant la Révolution, Aulnay renfermait 2 feux privilégiés et 49 feux taillables.

L'église, qui était placée sous le vocable de saint Pierre, existe toujours et est parfaitement entretenue.

Dépendances : LE BUGIVET, CATIVET, LES CÔTES-DE-CONCHES, LA FRICHE, LE SOUCI.

Le hameau de Cativet, en partie sur Aulnay et sur la Bonneville, a été le siège d'un moulin et a donné son nom (2) à une famille assez nombreuse qui apparaît pour la première fois dans l'histoire à l'occasion de l'acquisition de l'impératrice Mathilde, fille de Henri I^{er}, fit de Evrard de Chaitivel et de ses fils, moyennant 8 l. 10 s., d'une propriété à Aulnay, destinée à agrandir les possessions de l'abbaye de la Noë, qu'elle avait fondée en 1144.

Les comtes de Meulan, Robert et Galeran, son fils, aidèrent la princesse dans sa pieuse entreprise, le premier en donnant son assentiment aux ventes faites par ses vassaux et le second en donnant tout ou partie du moulin Cativel.

(1) Cette dame avait épousé en premières noces Thomas Hamilton, comte de Haddington, seigneur écossais.

(2) Le nom de Chetivel, aujourd'hui Cativet, est d'origine celtique et a été donné autrefois à plusieurs moulins.

Evrard de Cativel eut trois fils : Raynaud, Etienne et Odo de Cativel; le nom d'Etienne de Cativel figure souvent dans les chartes de son temps.

En 1204, Emma de la Neuville céda à la Noë ce qu'avait donné sa sœur Asceline, surnommée « la Belle; » les deux premiers témoins sont Etienne Cativel et Raoul d'Aulnay.

Parmi les cens de l'abbaye de la Noë se trouvent : 20 sous dus par Etienne de Cativel, et 4 den. sur le moulin de ce nom.

Enfin, Etienne de Cativel fut un des témoins de la charte de 1207, par laquelle Robert du Bois-Gencelin donna aux moines de la Noë sa terre d'Oissel-le-Noble.

Outre le moulin de Cativet, il en existait encore un autre dit de Quincampoix.

En mai 1281, devant Etienne de Montargis, vicomte de Rouen, messire Grégoire du Bois-Gencelin, prit en fief, de son frère Robert, « un moulin appelé Quinquempoist assis en la paroisse d'Aunay, pour 14 liv. tournois de rente, » savoir :

50 sous à payer au roi à la Chandeleur.

104 sous aussi au roi à la saint Remy, à cause d'une rente assise sur les hommes d'Ecquetot.

Enfin, 6 l. 6 s. à payer au vendeur quinze jours après la saint Remy.

Faute de paiement, le chevalier Robert de Gencelin avait le droit de rentrer dans son moulin.

En 1282, Robert transporta au roi la rente de 6 l. 6 s. que lui devait son frère.

On retrouve cette rente parmi les biens que le roi assigna en 1298 au comte d'Evreux.

AULNAY, canton d'Evréux (sud), sur l'Iton, à 70 m. d'alt.—R. dép. n° 9.—Sol : alluvions contemporaines et craie blanche. — 229 hab. — Surf. territ., 153 hect. — 4 contrib., 1,751 fr.—Budg. ord. rec., 1,228 f. 55, percept. d'Evreux. — Rec. cant. ind., Conches. — Réunion pour le culte et l'école à la Bonneville. — 2 déb. boissons. — 4 perm. chasse. — Dist. en kil. d'Evreux, 10.

Dépendances : LE BUGINET, LE CATIVET, LES CÔTES-DE-CONCHES, LA FRICHE, LE SOUCI.

Agriculture : Céréales, prairies. — 800 arbres à cidre.

Industrie : 2 moulins à blé. — 6 Patentes.

AUTEUIL,

Du dioc. — du baill. — de la vic. et de l'élec. d'Evreux, — de la gén. de Rouen.

Auteuil, situé dans la charmante vallée de l'Eure, peut revendiquer le vers qu'un poète moderne adresse à un autre Auteuil.

Les Auteuils sont fils des Temps (1).

(1) Victor Hugo, *Chansons des Bois*.

Quel que soit le respect que nous ayons pour la science de M. Le Prévost, nous croyons cependant que *Althoum* (1), nom que portait autrefois Auteuil, a une physiologie celtique qui nous le fait croire antérieur aux Romains.

On a trouvé sur son territoire des tombeaux en plâtre coulé, renfermant des ossements et des armes.

Peu d'années après l'établissement des Normands dans nos contrées, Auteuil avait pour seigneur Ansquetil, qui possédait un fief à Aubevoile. Vers la moitié du XI^e siècle, la fille d'Ansquetil s'étant consacrée au seigneur dans l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux, son père offrit pour dot un vignoble et un moulin à Aubevoile, avec deux hôtels (2).

Le seigneur d'Auteuil assista à Gisors, en 1070, avec Roger de Beaumont, Thibaut Payen de Gisors, et autres barons, au plaid tenu au sujet du prieuré de Saint-Ouen de Gisors, dont les abbayes de la Croix et de Marmoutiers se disputaient la possession (3).

Elinance d'Auteuil, fils d'Ansquetil (4), fut un de ceux qui se joignirent en 1118, à Amaury de Montfort et envahirent Evreux, que ce dernier seigneur revendiquait comme héritier de Guillaume, comte d'Evreux, son oncle. Elinance n'oublia pas que sa sœur vivait chez les recluses de Saint-Sauveur, et fit don au couvent d'une portion de la rivière d'Iton à Gravigny.

Le nom de Goël d'Auteuil, fils et successeur d'Elinance, est cité vers 1140 dans une charte en faveur de la léproserie d'Evreux, et dans le passage suivant du cartulaire de Préaux :

« Le jour de saint Sylvestre, Odon, fils
« de Tetberge, vint à Préaux et donna
« toute la dime qu'il tenait de Goël d'Au-
« teuil, savoir : la dime des noix, du lin, du
« chanvre, du blé, et déposa sa donation
« sur l'autel, en y mettant une clef; c'est
« pourquoi il fut admis dans la société des
« religieux... » (5).

En 1180, Alexandre d'Auteuil avait remplacé Goël; on le voit figurer dans la charte

(1). D'après M. Le Prévost, ce nom signifierait un lieu élevé.

(2). Petits fermiers.

(3). Malgré les efforts d'Odilon, abbé de la Croix, et du célèbre Guimond, son religieux, il fut décidé que ce prieuré était une dépendance de Marmoutiers.

(4). La charte par laquelle Guillaume, comte d'Evreux, donna, vers 1070, aux moines d'Evreux ses domaines d'Avrilly et de la Sôgne, est signée : *Helinancius filius Anchetilli*. A propos du nom d'Elinance, M. Le Prévost remarque que ce nom est étranger à la Normandie, et qu'il n'en peut citer qu'un seul exemple dans la famille de Taisy : l'infortuné Elinance, tué à la bataille de Bourgtheroulde un siècle auparavant.

L'introduction de ce nom dans la maison d'Auteuil, ajoute-t-il, pourrait être l'indice de quelques anciennes relations de parenté ou de mouvance avec la puissante maison des comtes de Conches.

(5). Nous pensons que cette dime devait être prélevée sur le fief d'Auteuil à Aubevoile.

de Simon de Montfort, en faveur du prieuré de Noyon-sur-Andelle; dans les grands rôles de l'Echequier normand, en 1198, à propos de la confiscation des biens d'un usurier; dans une bulle du pape Innocent III, datée de 1199, constatant la donation que lui ou un de ses ancêtres avait faite à la Croix-Saint-Leufroy, du quart des dimes d'Auteuil. « *Quartum partem decimarum d'Auteuil.* »

Alexandre d'Auteuil fit de nombreuses libéralités à l'abbaye de Jumièges, il lui donna : les dimes des deux charriées à Fontaine-sous-Jouy, celles du vin, de la forêt, des prés, avec deux gerbes dans le fief qu'il avait sur cette paroisse; il confirma une donation du pré Anseume, faite par Guillaume du Mesnil, aux religieux, et donna son consentement à une vente que ce même Guillaume du Mesnil avait faite au prieur de Jony-sur-Eure (1), d'un pré à Fontaine-sous-Jouy, moyennant 30 liv. angevines; puis, avant de mourir, il recommanda à son fils Gilbert, de donner sur ses biens de Reuilly, une rente à l'abbaye, objet de ses prédilections.

A ce moment Philippe-Auguste poussait activement la conquête de la Normandie; après s'être fait céder le comté d'Evreux par Amaury III, dernier comte de cette ville, au mois de mai 1200, son premier soin fut de dépouiller de leurs terres les chevaliers qui étaient restés fidèles au roi Jean. Un certain Roger-le-Bigot s'était vu ainsi enlever ses terres du Mesnil et de Fauville, près d'Evreux, qui avaient été données à Gilbert d'Auteuil; par représailles le roi d'Angleterre expédia un ordre ainsi conçu : « Il est ordonné à Jean de Préaux de faire avoir à Robert-le-Bigot la terre qui fut à Gilbert d'Auteuil, à Graigneuseville, au lieu des terres du Mesnil et de Fauville. » Au dos est écrit : *Terre pour terre* (2).

Gilbert d'Auteuil exécuta les dernières volontés de son père dans une charte datée de 1202, ainsi conçue : « Qu'il soit connu de tous... que moi Gislebert d'Auteuil j'ai donné à l'église de Jumièges et aux moines y servant Dieu, librement et paisiblement en perpétuelle aumône, 10 sous angevins à percevoir par les moines ou leurs sergents le dimanche des Palmes pour moi, pour l'âme de mon père Alexandre qui m'a commandé cette donation, pour l'âme d'Amaury, mon frère, et pour les âmes de ma mère et de mes ancêtres, à prendre sur mon revenu de Reuilly (3)... »

Le cartulaire de saint Taurin nous offre une autre charte que nous allons reproduire

(1) Ce prieuré dépendait de Jumièges.

(2) Rôles 25.

(3) Notes de M. Le Prévost.

pour montrer les sentiments de piété filiale dont était animé Gilbert d'Auteuil.

« A tous les enfants de la sainte mère
« l'église auxquels cet écrit parviendra, moi
« Gillebert d'Auteuil, salut : vous saurez
« que pour le salut de mon âme, de ma
« femme et de mes ancêtres, j'ai donné et
« accordé à Dieu et à l'église Saint-Taurin
« d'Evreux les bottes que chaque année à
« Noël, j'avais coutume de recevoir dans la
« même abbaye... Fait l'an de l'incarnation
« de Seigneur 1203. »

Gilbert eut un peu à souffrir de l'invasion française, car le Routier Cadoc, châtelain de Gaillon, lui prit quatre portions des deux fiefs de chevalier dont se composait son domaine d'Auteuil, et parmi les immeubles qui passèrent ainsi dans les mains de Cadoc, nous signalerons le moulin d'Auteuil à Aubervoie.

Pour être agréable à son puissant voisin, le châtelain de Gaillon, Gilbert donna en 1208 aux chanoines de cette ville, une rente de 100 sous et d'un demi muid de blé avec une maison de pierre devant la fontaine, deux hôtes près de ladite maison et 10 acres de bois dans le bois Aymard.

La même année, ce seigneur d'Auteuil donna à l'abbaye de la Noë 2 acres de terre au Mont-Martin près Gaillon, et 12 deniers de reutes sur ses cens (*impôts*) du Hamel(1).

Vers la même époque eut lieu la désunion des châtellenies de Gaillon et d'Evreux, et la commission d'enquête chargée de fixer les droits respectifs des deux domaines, décida que Gilbert d'Auteuil et deux autres chevaliers ne devaient à Gaillon ni garde ni relief, mais qu'ils devaient remplir à Evreux les obligations attachées à leurs fiefs.

Le registre des fiefs de Philippe-Auguste, rédigé de 1210 à 1212, contient l'énonciation suivante : « Gilbert d'Auteuil tient du roi dans la prévôté de Pacy, 103 sous, un hôte et une cœture, le tout par un quart de fief de haubert, tenu à dix jours de garde à ses frais. » Or y lit aussi : « Guillaume d'Auteuil tient à Saint-Cyr-la-Campagne un fief de chevalier relevant du Neubourg (2).

Gilbert d'Auteuil possédait avec le prêtre Heuton le patronage et l'église de Saint-Vigor, paroisse contiguë à son domaine d'Auteuil, dont elle n'était séparée que par la rivière; les deux propriétaires se réunirent pour en faire don en 1214 au chapitre d'Evreux.

C'est le dernier acte où nous voyons le nom de Gilbert; après lui viennent successivement : Pierre d'Auteuil, qui siégea en

1235 avec les plus grands seigneurs de la contrée, dans une affaire entre l'abbaye de Saint-Taurin et Oger, fils de Renaud Houpequin. Amaury d'Auteuil qui plaidait en 1298 avec l'abbaye de Saint-Vandrille pour une terre sise au Mesnil de Gaillon; Jean d'Auteuil cité dans un contrat passé au tabellionnage de Rouen, le 8 avril 1362, et inscrit avec le titre de chevalier sur le Nécrologe de l'abbaye de la Croix; c'est le dernier membre de l'illustre famille d'Auteuil (1).

La seigneurie d'Auteuil s'étendait sur Autouillet, Saint-Julien-de-la-Liègue, Saint-Aubin-sur-Gaillon, Fauville, Reully, Heudreville, Gravigny et Saint-Pierre-d'Evreux.

De ce grand fief relevaient :

Autouillet, Maillart, le fief Bernier, deux huitièmes de fief à Saint-Julien et à Saint-Aubin, le moulin d'Auteuil, Vigny, Fauville, le Hamel à Reully, et plusieurs fiefs à Heudreville, Oultrebois à Gravigny, etc.

Après l'extinction de la famille d'Auteuil, leur seigneurie se retrouve vers 1400 entre les mains de Jean, baron de la Ferté-Fresnel, du Neubourg, etc., qui avait épousé Jeanne de Garençières et qui eut la baronnie de ce nom, pour laquelle il rendit aveu en 1411. Après lui Claudin d'Hellenvilliers, son gendre ou son beau-frère, fut seigneur d'Auteuil, il portait : *d'argent à une fasce de gueules à trois aigles d'azur*, et il ajoutait : *un écu de Garençières de gueules à trois chevrons d'or*.

Roger, fils et successeur de Claudin d'Hellenvilliers, se maria trois fois, la dernière avec Agnès de la Champagne, qui lui apporta la baronnie de la Ferté-Fresnel, avec les seigneuries d'Avrilly et du Mesnil-Jourdain.

Nous avons extrait le passage suivant d'un aveu rendu par Roger d'Hellenvilliers, le 30 avril 1113, de la seigneurie d'Auteuil :

« Audit fief appartient environ 11 acres
« et demi d'eau à pêcher qui se donne à
« ferme au profit du seigneur et produit
« communément 62 sous de ferme ou envi-
« ron. Et a droit ledit seigneur sur chaque
« bateau remontant l'Eure et passant par
« les portes de ladite rivière, de prendre
« deux croches de sel soit vides ou char-
« gés qui peuvent bien valoir au profit du
« seigneur 25 sous tournois de rente. »

A cette époque la vallée de l'Eure renfermait de nombreux vignobles, et les vins rouges d'Auteuil étaient particulièrement renommés sous le nom de Peril.

Jean d'Hellenvilliers, fils aîné de Roger,

(1) L'évêque d'Evreux, Nicolas d'Auteuil, qui vivait au temps d'Amaury et de Jean d'Auteuil, était étranger au diocèse et n'avait probablement aucun lien de parenté avec ceux dont nous venons de parler.

(1) Probablement le Hamel, à Reully.

(2) Nous croyons qu'il faut lire Gilbert, au lieu de Guillaume qui est inconnu.

était, en 1454, seigneur d'Auteuil, de la Ferté-Fresnel, des Planches et du Mesnil-Jourdain; il épousa Catherine de Lorey, dont il eut: Alain, son successeur; Arthur, tige des Hellenvilliers du Mesnil-Jourdain, et Guillaume, auteur de la branche des Feuquerolles.

Le procureur du roi, sur le fait des eaux et forêts, ayant mis en la main du roi Louis XI, par cri général, tous les bois de la verderie et châtellenie de Breteuil, Jean de Hellenvilliers demanda la délivrance à son profit de deux touches de bois, exemptes du droit de tiers et danger, l'une contenant 1,800 acres et l'autre 1,400; sa demande fut accueillie par jugement rendu par Jean de Montenay, baron de Garençières, lieutenant enquêteur des eaux et forêts en Normandie, le 4 août 1464.

Alain d'Hellenvilliers, écuyer, fils de Jean, seigneur de la Ferté-Fresnel, des Planches et d'Auteuil, se présenta à la montre de Beaumont-le-Roger en 1469, « pour servir « le roi notre seigneur, « dit le compte « rendu, » en habillement d'hommes d'armes, deux archers, un gros valet et un « page en sa compagnie, montés de cinq « chevaux. »

De son mariage avec Marie de Boissay, il laissa plusieurs enfants; l'aîné, Jacques, qui lui avait succédé le 9 avril 1502, dans les seigneuries d'Auteuil, des Planches et de la Ferté-Fresnel, présenta en 1503 à la chapelle de Notre-Dame de la Vallée, dans le fief Bernier, à Auteuil; il laissa quatre filles et un fils de son union avec Marguerite de Maricourt.

Jacques d'Hellenvilliers ayant été nommé tuteur des enfants d'un sieur de Gaillarbois, soutint un procès à l'occasion duquel on décida « que les meubles ne tombaient pas « en garde d'après la coutume de Normandie. »

Nicolas d'Hellenvilliers, fils de Jacques, épousa Anne de Bouville, dont il n'eut point d'enfants, sa succession fut partagée entre ses quatre sœurs; le 3 mai 1571. L'aînée, épouse de Jacques Thésart, sieur des Esurts, eut Auteuil dans son lot, et le vendit presque aussitôt pour acheter la baronnie de Tournebu à Aubevoie (1).

La création, en 1588, de la baronnie de la Boulaye, formée par la réunion de plusieurs fiefs, absorba la seigneurie d'Auteuil, qui disparut pour un temps; aussi nous allons maintenant tracer l'histoire des fiefs.

BERNIER. Un noble du nom de Pierre Bernier, fonda ce fief vers 1270; il ap-

(1) Marie d'Hellenvilliers, femme de Pierre d'Ouville, eut la première portion de la baronnie de la Ferté-Fresnel; Charlotte d'Hellenvilliers, épouse de Gilles de Saint-Pierre, sieur des Auteux, eut la seconde portion de cette baronnie.

partenait, en 1413, à Thomas Le Moine, et en 1469, à Guillaume Le Moine, son fils, qui lui avait succédé; ce dernier fit défaut à la montre de la noblesse et son fief fut mis en la main du roi; ses enfants et descendants le conservèrent jusqu'en 1588, époque où Nicolas de Grimouville l'acheta des héritiers de Louis-le-Moine pour le réunir à la baronnie de la Boulaye.

LA BOULAYE. Michel de la Boulaye qui fut un des personnages les plus importants de son temps, à cause de sa grande réputation d'expérience et d'impartialité, se trouva mêlé comme arbitre à une foule d'affaires.

Il figura à l'Échiquier de Rouen à la Saint-Michel 1248, dans un procès entre les religieux du Bec et Jean de Faipou, il y siégea encore en 1288; dans les comptes de la ville de Rouen pour 1200, on trouve au chapitre des dépenses « une somme de 25 l. allouées à M^g Michel de la Boulaye pour son salaire, et une autre somme de 7 liv. 10 sous pour ses dépenses (1).

Au xv^e siècle, Guillaume d'Estancoon qui était seigneur de la Boulaye, ne put prendre part à la montre de Beaumont, parce qu'il était au service du roi Louis XI; après lui on trouve Jean d'Estancoon, chevalier, capitaine de la porte du roi et de 60 hommes de ses ordonnances, seigneur de la Salle-Houlbec et de la Boulaye.

Il épousa Jeanne de Rose Nivinen, dont il eut trois filles; la seconde, Anne, eut dans le partage de la succession paternelle la Boulaye, la Salle-Houlbec et un fief à Menilles, qu'elle apporta à François de Grimouville, son mari, et qui étaient estimés en 1502 à 96 liv. 16 s. 3 d. Cinqu ans après, la Boulaye seule payait 240 liv.

C'est en 1588 que la Boulaye fut érigée en baronnie, avec adjonction des fiefs d'Auteuil, d'Anthouillet, Saint-Julien-de-la-Liègne, Chambray, etc., par lettres patentes octroyées par Henri III, à Nicolas de Grimouville, fils de François.

Nicolas de Grimouville qualifié de seigneur de l'Archaut, d'Auteuil et de la Boulaye, portait : *écartelé au 1 et 4 de gueule à 3 étoiles d'argent posées 2 et 1 au 2 et 3 d'azur au lion d'or tenant en ses griffes un tronçon d'arbre.*

Cette nouvelle baronnie avait droit de haute et basse-justice, château clos de murailles, fossés et pont-levis; le baron était patron d'Auteuil et des chapelles de Notre-Dame-du-Val et de l'Hermitage; il avait aussi certains droits sur l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy.

Les pleins fiefs d'Heudreville-sur-Eure et

(1) Ces gages étaient, sans nul doute, le prix des demarches faites par ce seigneur, dans l'intérêt de la commune de Rouen.

de Fauville, avec cinq ou six autres quarts ou huitième de fief en releveant.

Le baron de la Boulaye mourut le 8 mars 1592 sans laisser d'enfants de son mariage avec Anne-Diane de Vivonne (1). Cette dame devenue veuve, institua pour son légataire universel son frère utérin Jacques Nompur de Caumont, qui devint le célèbre maréchal de la Force (2).

Le maréchal donna la baronnie de la Boulaye comme apanage à son fils aîné, Amand de Caumont-Vivonne, marquis de la Force, qui prit en 1610 et 1642 le titre de seigneur d'Auteuil et de la Boulaye. Il fut créé maréchal de France après la mort de son père, en 1652, et mourut en son château de la Force, le 16 décembre 1675. Ce fut lui qui obtint en février 1652 que son fief fut distraict de la vicomté d'Evreux, pour être tenu de la tour du château de Rouen; ses armes étaient: *d'azur à trois léopards d'or*.

A la date de 1687, nous avons un aveu pour la baronnie de la Boulaie, rendu par Jacques Nompur de Caumont-Vivonne, duc de la Force, petit-fils du deuxième maréchal: « Nous avons, dit-il, dans cet aveu, « la garde en temps de guerre pendant « quinze jours de la porte Peinte de la ville « d'Evreux et sont tenus tous les nobles te- « nants de notre dite seigneurie nous ac- « compagner avec armes convenables pour « la défense de cette porte, et sont tenus les « bourgeois de ladite ville de nous apporter « et présenter les clefs de ladite porte et « fournir nos vassaux et nous de logis, « linges, langes, lits et de tous autres us- « tensiles de ménage pendant ledit temps « de garde, même d'étables et de paille « blanche pour nos chiens et nos chevaux. « A cause de ladite prééminence nous avons « quatre maisons assises en ladite ville « d'Evreux, en la paroisse de Saint- « Pierre. »

Le duc de la Force était rentré dans le sein de l'église catholique, mais on craignait à la cour qu'entouré de domestiques calvinistes, il ne rebâtît dans Evreux, aussi le 16 novembre 1698, le comte de Pontchartrain, ministre d'Etat, ordonna l'arrestation de deux valets de chambre, d'un officier, du maréchal-ferrant et du fauconnier du duc; Suzanne de Beringhen, sa femme, reçut la défense de ne pas communiquer avec son mari sans témoins. Jacques Nompur de Caumont, duc de la Force,

(1) Elle était fille de François de Vivonne, seigneur de la Chataignerie, tue le 10 juillet 1547, par Guy Châlot, baron de Jarnac, d'où est venu le mot proverbial: coup de Jarnac.

(2) La veuve du seigneur de la Chataignerie avait épousé, en secondes noces, François de Caumont, tué dans son lit le jour de la Saint-Barthélemy, 1572, le héros de l'épisode de *la Henriade*.

mourut à son château de la Boulaye, le 19 avril 1699, et ce fut son fils Henri qui eut, après lui, la terre de la Boulaye; ce seigneur fut reçu à l'Académie française en 1715, et il mourut sans postérité, le 10 juillet 1726, laissant sa baronnie à son frère Armand Nompur de Caumont, duc de la Force.

En 1750, le duc de la Force vendit sa baronnie à M. de Valroche.

En 1789, M. Chouix de Bussy était seigneur d'Auteuil, d'Auteuillet et de Saint-Julien-de-la-Liègue; sous la Restauration, la Boulaye a appartenu à sa fille Marie-Alexandrine, veuve de Chantemesle.

C'est cette dame qui a vendu la Boulaye aux démolisseurs; on conservait dans le château le fauteuil où Henri IV s'était assis avec la table sur laquelle il avait écrit, dans un séjour qu'il y fit.

On voit encore aujourd'hui à Auteuil une vaste construction de briques soutenue par des contreforts, c'est l'église commencée par M. Chouix de Bussy et que la Révolution l'empêcha d'achever. L'ancienne église aujourd'hui rasée, était placée sous le patronage de saint Pierre; le seigneur du lieu y présentait.

Il existait aussi sur Auteuil une chapelle de Notre-Dame, pour l'usage des seigneurs du fief Bernier et à leur présentation.

AUTEUIL, du canton de Gaillon, sur l'Enre, à 30 m. d'alt. — Sol: alluvions contemporaines, craie blanche, calcaire, lacustre inférieur. — 333 hab. — Surf. terr., 708 hect. — 4 cont., 3,774 fr. — Budg. ord., 2,501 fr. — et Percep. de la Croix-Saint-Leufroy. — Rec., cont. ind. de Gaillon. — 3 déb. — 10 perm. de ch. — Eglise à Ecardenville. — Ecole mixte, 42 enf. — Dist. en kil. aux ch.-l. de départ., 14; d'arr., 18; de cant., 10. — R. départ. n° 22 et 23.

Dépendances: L'AUBERGE, LA BOULAIE, LA BASSE-COUR, LA CÔTE-CORNU OU LA MUETTE, LA FORÊT, LA LIÈGÈTE, LE MARAIS, L'ORTE-VOIX.

Agriculture: Céréales, prairies, 6 hect. de vigne. — 2,240 arbres à cidre.

Industrie: 1 four à chaux. — 15 *Potentés*.

AUTHENAY,

Du dioc. et du baill. d'Evreux, — de l'élec., — de la vic., — du doy. de Conches.

Ce village d'origine celtique portait le nom latin de *Auteniacum* ou *Autencium*, son église dédiée à la Sainte Vierge indique que la paroisse a été fondée assez tardivement.

Authenay se trouva par sa situation faire partie du domaine de Damville dont les seigneurs l'inféodèrent à un de leurs vassaux; et là comme presque partout se trouva une famille primitive portant le nom de la pa-

roisse ; mais nous n'en connaissons qu'un seul membre, Gilbert d'Autenay, qui accompagna l'archevêque de Rouen Rotrou lorsqu'en 1171, Simon de Grandvilliers donna son église de Roman à l'abbaye de Lire.

Il existait à Authenay une pièce de Pré, nommée *la Noe d'Authenay*, que Guillaume des Minières vendit au mois de mars 1242 à Jean, doyen de Saint-Martin, de Tours (1), avec une terre sise entre le vieux et le nouveau Ber et qui s'étendait de la *Pierre Péculée* jusqu'à la côte (2).

En 1285, Philippe-le-Bel, voulant récompenser les services de Mathieu IV de Montmorency et ceux de son père lui donna le domaine de Damville, et une charte du mois de février 1292 nous apprend que cette donation comprenait le fottage (3) des treize paroisses qui formaient dans l'origine le domaine de la baronnie de Danville; Authenay occupe le neuvième rang par son importance.

Jehan de Chambray vendit, en 1288, au Chapitre d'Evreux vi l, tournois de rente assises en la paroisse de Notre-Dame-d'Authenay, dans le fief des Essarts (4); avec cette rente et d'autres ressources fut fondée dans la cathédrale d'Evreux la prébende dite : du Nuisement Authenay et Chantelou ; le chanoine titulaire nommait à la cure de la paroisse.

A la fin du XIV^e siècle la tenure du fief principal de cette paroisse, qui appartenait à Damville, se trouvait entre les mains des évêques d'Evreux qui la réunirent à leur fief d'Illiers et dans son aveu du 28 mars 1400 Guillaume de Floques, évêques d'Evreux, déclare que Authenay et les Loges (5) relevaient de son évêché.

En 1469 la seigneurie d'Authenay était entre les mains de Jehan du Mesnil qui ne se présenta pas à la montre de la noblesse tenue cette année à Beaumont-le-Roger (6); son fief fut pris et mis en la main du roi.

Trente ans après elle était passée à la maison de Bienfaiite et Jeanne de Bienfaiite l'apporta en mariage à Guillaume-le-Velu, son mari (7). Celui-ci voulut, en 1501, s'em-

(1) Devenu évêque d'Evreux en 1244.

(2) Par le vieux et le nouveau Ber il faut peut-être entendre le Gèbert, arrière fief situé sur Authenay, quand à la *Pierre Péculée*, c'est évidemment le docteur connu dans le pays sous le nom de Pierre Lee qui réunit à 1 kilomètre de Danville entre le chemin et la rivière et qui a été détruit il y a quelques années.

(3) Impôt par feu.

(4) C'était une extension du domaine des seigneurs de ce nom.

(5) Autre fief sis dans la paroisse.

(6) On ajouta à son nom : que par où dire il demeurait dans la vicomte d'Auge.

(7) La famille le Velu était ancienne dans le pays ; des 1189, Pierre-le-Velu, écuyer de Conches, obtint des Anglais de conserver ses liens. En 1467, Jehan-le-Velu se présenta à la montre en homme d'armes avec deux chevaux.

parer du patronage de la paroisse au détriement du Chapitre d'Evreux, mais le curé présenté par lui ne fut pas accepté; son fils François-le-Velu lui succéda dans la seigneurie d'Authenay et renouvela mais en vain, en 1533, la tentative de son père.

En 1562, nous trouvons que les héritiers de Jehan-le-Velu sont seigneurs de Garel, du Bucherin, à Quittebeuf et du fief Cadot, à Saint-Aubin-sur-Gaillon; depuis lors, nous ne les voyons plus à Authenay.

Leurs armes étaient : *d'argent à la bande de gueule, chargée de 3 nolettes du champ*.

Dans la première moitié du XVIII^e siècle, Authenay appartenait aux seigneurs de Lieurey (1), le 10 décembre 1735, messire Henri-Alexandre de Lieurey, chevalier, seigneur et patron d'Authenay, etc., était fondé de pouvoirs de M^{re} de Baignard, veuve du seigneur d'Hellenvilliers; on voit par là que le Chapitre d'Evreux avait fait l'abandon au seigneur du patronage de la paroisse.

La famille de Lieurey conserva la seigneurie d'Authenay jusqu'à la Révolution; ses armes étaient : *d'azur à la bande d'or chargée de 2 roses d'argent, à 2 nolettes d'épron en pointe du second émail*.

Mademoiselle de Lieurey d'Authenay était, sous la Restauration, pensionnaire chez les Bénédictines de Verneuil où elle est morte vers 1840.

Fiefs. Parmi les fiefs d'Authenay nous signalerons :

LA GAUDRIÉE qui était, dans le principe, sur la paroisse de Gouville et qui y figure encore en 1400 dans un aveu de l'évêque d'Evreux.

LE GÈBERT dont nous avons dit un mot en parlant d'une vente faite à Jean, doyen de Saint-Martin-de-Tour.

LES LOGES sont mentionnées comme un fief dont Guillaume de Floques rendit aveu en 1400.

LE MONT-LARON, autrefois le Mout-Larion. En 1469 Jehan le Mectoier, seigneur de ce fief, se présenta en habillement de brigandines, vouge, salade et épée, monté d'un cheval.

VAUX. Nous pensons que Baudoin-des-Vaux dont le nom figure au bas d'une charte de Ginoud de Grandvilliers dans le XII^e siècle était seigneur de ce fief; en 1451 il était possédé par les héritiers de Jehan de Chantelou, écuyer, que cette propriété avait fait surnommer Jehan-de-Vaux (2);

(1) Cette famille originaire de Lieurey s'est répandue dans une partie du pays d'Evreux; au XV^e siècle elle est à Gaudreville-la-Rivière; au XVI^e siècle elle y est encore et on la voit à Melleville, au XVII^e siècle au Cormier, et dans le siècle suivant elle est à Authenay et à Villes-sur-Danville.

(2) Ce même Jehan de Vaux avait été seigneur d'une des quatre parts de la seigneurie de Chantelou relevant de Danville.

c'était alors un tiers de fief relevant de la baronnie de Damville.

Les rôles de l'arrière-ban pour 1562 nous apprennent qu'Hector de Coigny ou Conigny était alors seigneur de Vaux, qui appartenait encore à la même famille en 1789.

Coigny maintenu le 5 juillet 1657 : *d'argent à la fleur de lys de gueules, accostée de deux membres d'aigle du même; celui à dextre contourné et accompagné de trois loupes de sable ceux du chef affrontés.*

AUTHENAI, du canton de Damville, sur l'Iton, à 160 m. d'alt. — Sol: Sable avec meulrières en fragments et craie blanche. — R. dép. n° 21. — 208 habitants. — Surf. territ., 608 hect. — 4 Contrib., 2,850 fr. en pp. — Réc. ord. budg. comm., 1130 fr. — 5 et Percep. de Damville. — Rec. des contr. indir. de Breteuil. — Réunion pour le culte à Damville. — Ecole à Rôman. — 6 perm. chasse. — Dist. en kil. un ch.-l. de dép. et d'arr., 21; de cant., 3.

Dépendances: LE BOIS-MORIN, LA BROUSSE, GAUBRÉE, LE GÉBERT, LES LOGES, LE MONT-JOLY, LE MONT-LARRON, LE MOULIN-DE-ROMAN, LE PLESSIS, VAUX.

Agriculture: Céréales, prairies. — 1250 arbres à cidre.

Industrie: 2 moulins. — 5 *patentés*.

AUTHEVERNES.

Les uns tirent ce nom du celtique, les autres le font dériver du latin *alta avena*, campagne élevée, où l'on cultivait surtout l'avoine; du dioc. de Rouen, — du doy. de Beaudemont, — de l'élect., de la vic. et du baill. de Gisors.

Sous les premiers ducs de Normandie, le domaine d'Authervenes, avec son église dédiée à la sainte Vierge, appartenait à Hellouin le Sénéchal (1).

Vers l'an 1030, Goscelin, vicomte d'Arques, et Emeline, sa femme, ayant fondé près de Rouen l'abbaye de la Trinité, dite du Mont, à cause de sa situation, et de sainte Catherine, à cause d'une relique de cette sainte rapportée d'Orient, il y eut une pieuse émulation entre les seigneurs normands pour la doter généreusement.

Richard et Roger, fils d'Hellouin, lui donnèrent leur église d'Authervenes avec 3 acres de terre et la dime des Coutures (2); de plus Richard, sur sa part du domaine, donna un jardin où se trouvait une grange,

(1) Ordéric Vital en parlant d'Hellouin, dit qu'il était seigneur d'Hugleville-en-Caux, et surnommé le Vieux, que sa veuve, Ada, se remaria avec Richard, de Saint-Valéry-sur-Somme.

(2) C'est-à-dire des terres cultivées qu'ils possédaient dans la paroisse.

trois maisons pour des fermiers, avec tout ce que Herbert Graverenc tenait de lui. Ada, mère des deux frères, s'associa à leur largesse et donna aux religieux deux jardins et 10 acres de terre, à Authervenes.

L'abbé Rainier, pour ne pas se laisser vaincre en générosité, leur donna 8 liv. de deniers, un cheval de choix et un excellent chien, puis il mit au service de Roger un de ses chevaliers, nommé Hugues du Mesnil.

Cette donation rendit les Bénédictins de la Trinité patrons de l'église et possesseurs du principal fief de la paroisse, fief de haultbert, qu'on appela fief de Sainte-Catherine, du nom de la patronne de l'abbaye. Le pape Adrien IV confirma en 1158, aux religieux, la possession d'Authervenes.

Sur le territoire de la paroisse se trouvait un autre fief, du nom de CHAUMONT ou FORT-D'AUTHEVERNES, qui était probablement occupé par une famille portant le nom de la paroisse.

Dès 1152 on rencontre Guillaume d'Authervenes, « de *Alta Avesna*, » tenant avec Osmond de Falaise, des religieux de Marmoutiers, la dime de Nainville (1).

On trouve à la même époque une famille Bainart, installée à Authervenes et représentée par Roger dit de Authervenes.

André d'Authervenes payait, en 1180, une amende de 18 s., pour avoir fait défaut. Au XII^e siècle, la famille de Tournebu (2) possédait à Authervenes un fief très important; elle réclamait en raison de ce fief le patronage de l'église, et voici la transaction qui intervint alors avec les religieux.

« Moi, Guillaume de Tournebu, du consentement et volonté de mon père et de mes frères, j'ai concédé et donné à l'abbé et aux moines de la Sainte-Trinité-du-Mont, de Rouen, tout le droit que je réclamaï sur l'église d'Authervenes, comme seigneur et héritier de mon père, dans ce même village.

« En outre, j'ai consenti en faveur des abbé et moines, à ce qu'ils aient et possèdent la quatrième partie du bois qui est commun entre nous... Que s'il arrivait que d'un commun accord le bois vienne à être défriché et mis en culture, l'abbé et ses religieux auront également leur quart de la terre... Lorsque viendra le temps de la moisson, l'homme chargé de recueillir mon campart ne pourra partager qu'en présence de celui de l'abbé et des moines... Or, on doit savoir que l'abbé et les moines doivent avoir la quatrième partie dans ce partage... Pour cette concession, les religieux m'ont donné de la charité de l'é-

(1) Village de la paroisse de Noyers.

(2) Originaire de Basse-Normandie.

« glise 30 liv. angevines et un pulefroi esti-
mé 20 liv. . . » (1).

D'après le registre de Philippe-Auguste, Guillaume Bainart, descendu de Roger, tenait en 1210 à Authevernes, du couvent de la Trinité, un quart de fief de chevalier de plaines armes.

Philippe-Auguste voulant récompenser les services de Baudoin Daniel, tige de l'illustre famille de Bois-d'Ennemets, lui donna dans les premières années du XIII^e siècle, tout ce que Jean de Tournebu avait possédé à Authevernes.

Dans une charte de 1216, le roi de France prévoyant le cas où Baudoin n'aurait pas d'enfants, donna à son frère Gilbert et à ses héritiers : « tout ce qu'il possédait à Authevernes provenant de Jean de Tournebu, et aussi tout ce qu'il avait à Mouflaines, « provenant de Robert de Lesdis. . . » (2).

Cette même année Guillaume d'Authevernes prit part à une charte de Guillaume Crespin, en faveur des moines de Marmoutiers (3); nous voyons en 1232 un Guillaume d'Authevernes siéger aux assises d'Andelys, pour juger une contestation entre Benoît le Clerc de Touffreville et l'abbaye du Bec.

De son côté la famille Bainart s'était agrandie, et au mois d'août 1236, Gilbert Bainart donna aux Templiers de Bourgout le tiers de tout l'héritage qu'il possédait entre l'Épte et l'Andelle, sauf 2 acres de terre et une mesure, sise près de l'église.

Au milieu du XIII^e siècle le Pouillé d'Eudes Rigaud nous offre les renseignements suivants : Authevernes était la onzième des 44 paroisses du doyenné de Baudemont; l'église, dédiée à la sainte Vierge, était à la présentation de l'abbé de Sainte-Catherine; la paroisse avait 60 feux et la cure valait 30 liv. de revenu.

D'après le P. Anselme, la plus grande partie du fief laïque d'Authevernes se trouvait, en 1326, dans la maison de Trie.

« Charles-le-Bel remit en juin 1326, à Marguerite de Trie, dame de Longray, le tiers et douget de ses bois d'Authevernes « et de Danemois, qui étaient de son propre « héritage. »

Le fief d'Authevernes passa ensuite à la famille de Fours, qui le posséda très longtemps.

En 1662, Jacques de Fours, seigneur d'Authevernes en partie, se disait aussi seigneur

(1) Parmi les témoins, nous voyons figurer Laurent du Bois, qui tirait son nom d'un fief à Authevernes; qui est devenu le Bois-d'Ennemets, dont l'étymologie est assez controversée; les uns lui donnent une origine celtique, tandis que d'autres pensent que ce nom veut dire : bois consacré à Némésis.

(2) Cartulaire de Philippe-Auguste, cote 2670, folio DCXVII, verso.

(3) Le Prevost. *Dangy*.

de Doudeauville. Or, les religieux de Fontaine-Guerard ayant vendu ce fief au sieur de la Gandelle, sa veuve voulut faire peindre un litre funèbre autour de l'église; Jacques de Four, seigneur d'Authevernes, s'y opposa; mais ses prétentions furent repoussées par le Parlement.

De Fours portait : *d'azur à la croix engrêlée d'or*.

Les titres de la famille de Bois-d'Ennemets constatent qu'au commencement du XIV^e siècle, les seigneurs de ce lieu étaient dominants à Authevernes et avaient des droits de corvées sur les tenants de l'abbaye du Mont, en ladite paroisse.

Guillaume-Daniel de Bois-d'Ennemets était maire ou du moins capitaine de Rouen, en 1361 (1).

Le 10 septembre 1395, Jacques, seigneur du Long-Chevalier et du Bois-d'Ennemets, vendit à honorable et sage homme, maître Guillaume de Neanville, secrétaire du roi, moyennant 4,200 liv. tournois, un fief de plaines armes, avec un manoir sis aux Bostiaux, à Authevernes, tenu par Adam de Gaillardbois, et mouvant en foi et hommage de M^{me} la reine Blanche, comme douairière à cause de sa châtellenie de Gisors (2).

Lors de l'invasion anglaise, à cause de la misère du temps, l'archevêque de Rouen fit, en 1437, remise aux trésoriers de l'église d'Authevernes, de la rétribution qu'elle lui devait.

En 1452, Guillaume Legay, escuyer, rendit aveu au seigneur de Bois-d'Ennemets pour le fief de Senoncourt, sis à Cahaignes, mouvant de lui.

Michel-Daniel de Bois-d'Ennemets et autres lieux comparut, en 1469, avec un page et un archer, à la montre des nobles de la châtellenie de Vernon; son petit-fils, Jacques-Daniel du Bois-d'Ennemets, devint en 1555 président du Parlement de Rouen. En prenant possession, il déclara avoir avancé à Henri II 10,000 livres, exhiba les lettres de dispense du roi en raison de cette somme, et prêta pour le reste le serment de « *non numerata pecunia*. »

Sept ans après, le Parlement ayant été transféré à Louviers, le président du Bois-d'Ennemets devenu suspect aux gens du roi, fut forcé de se justifier. On l'accusait : « 1^o d'avoir assisté aux fiançailles et mariage « de sa petite fille avec un religieux fait « au préche; aux fiançailles de son fils cé- « lébrées par un chanoine apostat; 2^o d'avoir « mangé de la viande en ces deux recon- « tres, quoique ce fut jour d'abstinence; « 3^o d'avoir porté faveurs aux ministres pré- « dicants, conversé, bu, mangé avec eux :

(1) Archives de la chambre des comptes.

(2) Titres de la famille de Bois-d'Ennemets.

« 4^e de s'être montré dans son office de président favorable aux religionnaires, à ceux même qui étaient mis en jugement pour crime d'hérésie, en distribuant leurs procès à des juges qui partageaient les idées nouvelles; 5^e d'avoir, sur la dénonciation des juges prédictants, mandé un jour chez lui, et intimidé par une douce sermonce, des prédicateurs catholiques dont le crime était d'avoir prêché sincèrement la parole de Dieu. »

Le président protesta avoir toujours voulu vivre et mourir dans la foi de Jésus-Christ et de l'église, telle que ses parents avaient promis pour lui quand il avait été baptisé, il y avait plus de soixante ans; puis il se justifia des faits qui lui étaient imputés (1); malgré sa défense victorieuse en apparence, le Parlement enjoignit au président de s'abstenir de ses fonctions. A trois mois de là des lettres-patentes du roi permirent au président l'entrée du palais; de son côté le Parlement déclara les lettres subreptices et Daniel déchu de leur bénéfice.

En 1577, Jacques-Daniel, seigneur du Bois-d'Ennemets, de la Haumière, de Forest, prit part à la réformation de la coutume de Normandie; son fils, Jacques, troisième du nom, était lieutenant du grand maître de l'artillerie, en 1590.

Le moment était venu où l'abbaye de la Trinité devait disparaître, pillée par les calvinistes, en 1562; elle fut presque détruite dans les guerres de 1592 et 93.

Henri IV fit démolir ce qui en restait en 1597; une bulle du pape Clément VIII unit la même année la mense abbatiale à la chartreuse de Gaillon, et lors du partage des menses, Authavernes se trouva dans le lot des Chartreux.

Sous Louis XIII, Daniel de Bois-d'Ennemets, favori de Gaston d'Orléans, frère du roi (2), fut tué en duel à Venise, en 1627, par un spadassin français, nommé Juvigny.

En 1640, Michel-Daniel, sieur de Bois-d'Ennemets, avait épousé Isabeau Daguet; il mourut peu après, euses enfants mineurs présentèrent à la chapelle Saint-Jean de Forest-la-Folie, en 1644.

Un fils de Michel, nommé Claude Daniel, seigneur de Bois-d'Ennemets, fut maintenu de noblesse le 27 juillet 1667; un autre, nommé Jacques, rendit aveu en 1663 au duc de Ferrare, à cause de sa châtellenie de Gisors, pour les fiefs de Saints, des Thilliers et des Bordeaux-de-Saint-Clair; un troisième, Nicolas, seigneur de Guerny, eut un fils nommé Jean-Paul, qui fut page du roi en sa petite écurie, le 28 août 1672.

(1) Voir l'*Histoire du Parlement*, par M. Floquet.

(2) C'est l'auteur des *Mémoires d'un favori du duc d'Orléans*.

En 1684, le sieur du Bois-d'Ennemets vendit à la fabrique d'Andely son fief du Veneur, à Forêt-la-Folie, moyennant 18,000 l. et acheta celui de Requiécourt.

Ses trois fils furent seigneurs: l'aîné, de Fours, le second de Bois-d'Ennemets, et Benjamin, le troisième, de Requiécourt.

Les trois frères plaidaient en 1700 contre François le Boulenger qu'ils disaient avoir soustrait une somme de 36,000 liv.

Claude Daniel, chevalier, premier marquis de Bois-d'Ennemets, et le plus illustre de sa race, devint écuyer de la reine en 1733; il acheta, en 1763, aux Chartreux de Gaillon, leur seigneurie d'Authavernes; il avait un droit de péage sur la Chaussée de Bordeaux-de-Saint-Clair; devenu lieutenant-général, il mourut le 1^{er} mars 1790.

Alexandre Daniel, 2^e marquis de Bois-d'Ennemets, mourut en 1824, laissant un fils nommé Léopold, marié avec M^{lle} de Metz.

Le château des Bois-d'Ennemets est encore habité par les descendants de la famille, dont l'écusson porte : *de guenes à la bande d'argent chargée de 3 molettes d'épéron de sable et accompagnée de 2 lions d'or, l'un en chef, l'autre en pointe.*

Indépendamment des fiefs dont nous avons parlé, nous devons encore signaler : Celui du BEAUFRANC, mouvant du Bois-d'Ennemets, et qui appartenait en 1584 à Laurent du Perrier.

Et le fief de LA CHESNAY, qui appartenait en 1688 à Jacques de Guestrus, dont l'aïeul, Henri de Guestrus, sieur de Travailles, avait reçu des lettres de noblesse en 1591. Ses armes étaient : *d'azur à la croix onerée et alésée d'or, accompagnée en chef de 2 molettes d'argent et en pointe d'un croissant de même.*

L'église, qui a été réparée il y a quelques années, n'offre rien de remarquable; elle avait un droit de dime affermé 56 liv., en 1697, et elle possédait une confrérie du Saint-Resaire remontant au commencement du xvi^e siècle.

AUTHEVERNES a donné le jour à Gasse, musicien distingué, mort en 1812 (1), et à M. Boulenger, conseiller à la cour d'Orléans, mort il y a quelques années; c'est une commune du canton de Gisors, à 148 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien, calcaire grossier inférieur, argile plastique. — 250 habit. — Surface terr., 822 hect. — 4 contr., 5,026 fr. en ppal. — Rec. ord. du budg., 3,346 fr. — des Thilliers. — Percép. de Dangu. Rec. des contr. indir. de Tourny.—

(1) Nous pensons qu'il était de la famille de Jean de Gasse, qualifié : homme de chambre de M. de Noyers, dans une donation qu'il fit à la fabrique d'Authavernes, d'une chasuble de damas et de 100 l., à la charge de faire dire un obit.

Paroisse suc. — Presbyt. — Mairie. — Ecole mixte de 15 enf., dont 7 gratuits. — 2 déb. bois. — 8 perm. de chasse. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 52; d'arr., 19; de cant., 15. — R. imp. n° 14. — Chem. de gr. comm. n° 59.

Dépendances: LE CHATEAU-DE-BOIS-D'EN-NEMETS, LA CHARTREUSE, LA GUÉRITÉ.

Agriculture : céréales. — 600 arbres à cidre.

Industrie: néant. — 5 patentés.

AUTIEUX (LES).

Du dioc., — du baill., — de l'élect. d'Evreux; — de la sergenterie de Saint-André; — du Parl. de Rouen.

Ataria, nom que portait au moyen-âge cette paroisse, signifie une église inférieure à une église paroissiale, une sorte de succursale, et indique en même temps une origine ancienne, remontant aux premiers temps du christianisme. Le culte de son patron, saint Etienne, est aussi ancien que l'Eglise catholique, et il était déjà célèbre en Occident du temps de saint Augustin.

Au commencement du XI^e siècle, Héloïse, femme de Hugues Tête-d'Ours, propriétaire du village et de l'église des Autieux, les donna à l'abbaye de Coulombs, où elle se retira après la mort de son mari et où elle mourut en odeur de sainteté, le 10 février 1034 (1).

Après la mort de cette dame, son neveu Richard, fils d'Hellouin (2), s'empara de la terre des Autieux au préjudice des moines; puis, touché de repentir, il la rendit en présence du duc Guillaume, de la duchesse Mathilde, sa femme, de Robert Courte-Heuse, son fils, de Robert Mortain, et de plusieurs seigneurs, le 13 avril 1066, six mois avant l'expédition d'Angleterre.

Dans la charte de restitution des Autieux, Richard se dit frère de Robert, abbé de Coulombs.

Environ un siècle après, en 1130, les moines furent encore troublés dans leur propriété, par Roger-le-Bègue, seigneur de Gisors, signalé comme un des brigands les plus redoutables de son temps (3), et ils ne purent en jouir paisiblement que lorsque le roi Etienne l'eut chassé de son château (4).

A la fin du XII^e siècle, il existait une famille des Autieux, très considérée dans le pays. Robert des Autieux figura comme témoin, avec d'autres chevaliers, dans la charte donnée vers 1205, par Eustache

(1) Un an environ avant sa mort, cette dame avait donné à l'abbaye où elle avait cherché un refuge les paroisses de Lainville et de Magny en Vexin.

(2) MM. Delisle et Pas-y disent : fils d'Herland.

(3) Oericric Vital.

(4) Voir l'article Gisors, ci-après.

d'Hellenvilliers, pour confirmer la donation faite par Gilbert, son père, aux religieux du Bec, des dîmes et du patronage de la paroisse d'Hellenvilliers (1).

Le chapitre d'Evreux et l'évêque du diocèse avaient, de leur côté, obtenu les dîmes des deux principaux hameaux de la paroisse. Dans les premières années de son épiscopat, Luc, confirmant les biens de son chapitre, lui assure la possession des dîmes de Criezol et de Teurtraie, en ayant soin de réserver la portion revenant à la chapelle de son manoir épiscopal.

Sous le règne de Philippe-Auguste, un Renaud des Autieux avait succédé à Robert. Ce seigneur se rendit coupable, en 1226, d'un crime, qu'il expia par l'exil et les périls de la croisade; voici comment les détails en sont parvenus à la postérité :

« On fit en 1250, après la mort de Raoul
« Mauvoisin, seigneur de Saint-André, une
« enquête sur l'étendue des droits du défunt
« et de son père dans leur domaine. Jean de
« Monceaux, chevalier, un des jurés, déposa
« sous la foi du serment que, du temps de
« Philippe-Auguste, Renaud des Autieux
« avait tué un homme, et que, pour ce
« crime, il avait été arrêté sur le territoire
« de Saint-André par les gens du seigneur
« roi. Mais le seigneur du lieu, qui était
« alors Pierre de Mauvoisin, alla à la res-
« cousse du meurtrier vers les gens du
« roi.

« Par ordre de Philippe, Pierre obtint la
« réhabilitation de sa justice; on fit néan-
« moins la paix, et du consentement de ce
« même Pierre, l'homicide prit le chemin
« du pays d'outre-mer. »

Le crime ne restait pas plus impuni au XIII^e siècle qu'au XIX^e, et il était peut-être plus utilement expié.

Après le crime commis par Renaud, la seigneurie des Autieux passa entre les mains de l'illustre famille des Minières, car nous voyons, peu après, maître Jean des Minières, chanoine de Chartres, donner à l'abbaye de la Noë une rente de xx sous sur ses cens des Autieux, « pour payer, » dit-il, « les frais de la lampe qui brûlera sans cesse « nuit et jour devant le corps du seigneur. »

Nous revendiquons, comme né aux Autieux, le chanoine Messire Bertiault des OSTIEX, qui fut député par le chapitre d'Evreux aux assises de Breteuil, tenues en 1318, par Jehan l'Oncle, bailli de Gisors, pour s'entendre avec le seigneur de Gauville, près d'Evreux, qui disputait aux chanoines le patronage de sa paroisse (2). Les parties

(1) Chartre inédite communiquée par M. Dantu, curé d'Hellenvilliers.

(2) Berthaut des Autieux était accompagné du doyen du chapitre Adam Delille.

convinrent de s'en rapporter à la décision de l'évêque d'Erreux.

Antoine de Lignes était seigneur des Autieux en 1570.

En 1740, la paroisse des Autieux renfermait 2 feux privilégiés et 40 feux tailables.

Le patronage de l'église qui, à partir de 1034, appartenait à l'abbaye de Coulombes, passa par la suite, nous ne savons comment, à l'abbaye de Conches.

LES AUTIEUX, cant. de Saint-André, à 145 m. d'alt. — Sol : grès et poudingues. — R. dép. n° 21. — 170 hab. — Surf. terr., 487 hect. — 4 contrib., 2,509 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 1,106 fr. — \square et rec. cont. ind. de Saint-André. — Percep. de Coudres. — Réunion à Saint-André pour le culte et l'instruction. — 2 déb. boissons. — 5 perm. chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 16; de cant., 3.

Dépendances : CRIZEL, TEURTRAIE.

Agriculture : Céréales. — 2,300 arbres à cilbre

Industrie : Moulin à vent. — 6 Patentes.

AUTOU

Dépendait des baill., — Parl. et dioc. de Rouen, — de la vic. de Pont-Audemer, — de la sergent. de Montfort.

Autou a été dénommé Autouel et Autonc; c'est un nom d'origine celtique qui indique un endroit bas, le fond d'une vallée. Telle est, du reste, la situation de ce village sur la rive gauche de la Risle, au confluent du torrent d'Autou.

On a écrit que le tiers de la seigneurie d'Autou, avec le droit de patronage, appartenait à l'abbaye du Bec, et les deux autres tiers à l'évêché d'Avranches.

Nous n'avons trouvé nulle part de traces d'un droit de patronage exercé par l'abbaye du Bec; nous savons seulement que, vers le milieu du xi^e siècle, Guillaume Fritz Osbern, châtelain de Breteuil, donna au vénérable Hellouin, abbé du Bec, tout ce qu'il avait en domaine à Brionne, avec la terre de Ransonet à Autou (1).

Quant aux évêques d'Avranches, il est plus facile d'expliquer comment ils possédaient les deux tiers de la seigneurie.

En effet, Autou fut compris, par suite de sa situation topographique, dans le vaste domaine du Vièvre, donné par Richard I^{er}, duc de Normandie, à son frère Raoul d'Ivry (2), dont le fils Jean, étant devenu évê-

(1) On connaît encore à Autou les prairies de Ransonet, qui faisaient autrefois partie intégrante du fief d'Avranches.

(2) Raoul d'Ivry avait une grande réputation de force et de courage pour avoir tué un ours dans la forêt du Vièvre.

que d'Avranches, donna à ses successeurs un fief important assis à Saint-Philibert et s'étendant sur Fréneuse et sur Autou.

Des évêques d'Avranches, la seigneurie d'Autou a dû passer à ceux de Lisieux; ce qui est certain, c'est que dès le xi^e siècle elle était en main-morte (1). A partir du xvi^e siècle, et probablement longtemps auparavant, l'évêque de Lisieux était seigneur et patron de la paroisse d'Autou, relevant de la baronnie de Thiberville, qui lui appartenait.

Un titre de l'abbaye du Bec fait mention, à la date de 1257, de deux pièces de terre à Autou, l'une nommée la COURTE-PIÈCE, et l'autre le PRÉ-ROUD dans le RAUCONNEY.

En 1264, Richard Cael de Pont-Autou vendit en 1264, à l'abbaye du Bec, une rente de 20 sous qu'il possédait à Saint-Aubin d'Autou.

L'année suivante, Raoul Fecomme de Bréosane vendit aux mêmes religieux une rente de même valeur au même lieu.

Philippe-le-Bel, voulant récompenser Jean d'Harcourt des services qu'il avait rendus à Philippe-le-Hardi, son père, lui donna en 1287 la seigneurie et haute-justice de Brionne.

Et, dans une charte de 1293 (2), le nouveau propriétaire fait mention du moulin de SALERNE, situé à Autou, et permet aux religieux de Préaux de le posséder librement.

Dans l'échange du domaine d'Ecouis, fait en 1310 par Philippe-le-Bel avec l'abbaye du Bec, Autou, dénommé Autouel, était une des huit paroisses dans lesquelles se trouvaient répartis les 140 vassaux cédés aux religieux.

On trouve, en 1343, une vente à l'abbaye du Bec par René de Poncheraux, seigneur d'un petit fief à Livet-sur-Autou, d'une rente de 10 s. due par Guillaume Cantel, à cause d'un clos sis à Autou.

Il est question, en 1438, du fief des Anmônes relevant de l'abbaye du Bec, comme ayant des extensions sur Autou.

Cette même abbaye fieffa, en 1491, à Raoul Mare, deux pièces de terre sises à Autou et Pont-Autou.

Au commencement du xvi^e siècle, Jean du Bosc, écuyer, qui avait épousé Marie de Trouseauville, prenait le titre de seigneur de Brétigny, Autou et Livet.

En 1573, Pierre le Doyen avait le titre de seigneur d'Autou. Sa fille, Catherine le Doyen, en épousant Pierre du Val, lui apporta en dot la terre d'Autou. Le Doyen : *d'or à 3 têtes de Maure de sable, ailées et tortillées d'argent.*

(1) C'est-à-dire qu'elle avait pour seigneur un ecclésiastique.

(2) M. Le Prevost.

François du Val, petit-fils de Pierre, avait le titre de seigneur d'Autou et du Bosc-Livet en 1640.

Lors de la recherche de la noblesse par la Galissonnière, Pierre du Val avait recueilli le domaine d'Autou dans la succession de François du Val, son oncle.

Les armes de cette famille étaient : *de sable à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 têtes de poisson d'argent.*

L'église d'Autou, dédiée à saint Aubin, a gardé des traces d'architecture romane; le nom du saint évêque d'Angers, d'ailleurs, atteste une origine mérovingienne.

A deux pas de cette église se trouve la voie romaine de Rouen au Mans, dont l'empierrement est encore visible; on parle aussi de constructions antiques trouvées sur le territoire de cette commune.

Enfin, nous dirons qu'il existait autrefois une léproserie à Autou, sans pouvoir indiquer l'époque de sa fondation.

AUTOU, cant. de Montfort, sur la Risle et le torrent d'Autou, à 151 m. d'alt.—Sol; alluvions contemporaines, craie glauqueuse et calcaire travertin. — 340 hab. (1). — Surf. territ., 296 hect. — 4 contrib., 4,536 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 1,481 fr. — c Montfort. — Percep. de Pont-Autou. — Rec. des cont. ind. de St-Georges-du-Vieyre. — Réunion d'école à Pont-Autou. — Paroiss. succ. — 3 déb. de boissons. — 5 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 43; d'arrond., 23; de cant., 8.

Dépendances : LE BAS, LA BUCAILLE, LES CHAMPS-DE-LAUNAY, LES CHAMPS-SALÉS, LA CROIX-BLANCHE, LES MAISONNETTES, LES SIMONS, LA BATAILLE, LA CROIX-DE-L'ORME, LA CURANDERIE, LE MOISSON, LA NATION, SALLERNE.

Agriculture : Prairies. — Lin. — 750 arbres à cidre.

Industrie : 3 moulins à blé — 2 moulins à huile. — 1 retorderie de 2,200 brochets. — 1 fab. de cartes. — 16 *Patentés*.

AUTOUILLET

Du dioc., — de l'élect., — du baill., — de la vic. d'Evreux, — de la génér., — du Parl. de Rouen.

Le nom d'Autouillet annonce un diminutif d'Autou, qui lui est contigu, et dont il paraît être un démembrement; il est, du reste, à remarquer que l'église d'Autouillet est dédiée au prince des apôtres, saint Pierre, et celle d'Autouillet à son frère, saint André (2).

(1) Autou est une des rares communes où la population a augmenté depuis 1840.

(2) Autouillet près Paris a également pour voisine la seconde des deux communes d'Autouillet qui existent en France.

Les seigneurs d'Autouillet ont dû primitivement posséder la paroisse d'Autouillet, et ce n'est que vers le milieu du XIII^e siècle que nous la voyons entre les mains de seigneurs particuliers ayant le surnom de Mallart ou Maillard.

Guillaume Mallart, chevalier, donna en 1180, à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, les dîmes et le patronage de la paroisse d'Autouillet, en présence de Jean, évêque d'Evreux, qui confirma cette libéralité (1). Il était cependant trop tard pour que l'église d'Autouillet pût être comprise dans la liste des églises soumises à l'abbaye de la Croix, insérée dans la bulle octroyée par le pape Lucien III, au mois de septembre 1181.

Cette même année Guillaume Mallart assista comme second témoin après Alexandre, seigneur d'Autouillet, à une charte de Guillaume d'Ecardenville, en faveur de l'abbaye de la Noë (2).

Guillaume Maillard et son fils ou son frère Alexandre, accompagnèrent leur seigneur suzerain, Amaury, comte d'Evreux, dans son voyage de la terre sainte.

Ils signèrent tous deux les chartes que le comte Amaury octroya en Orient au profit de Robert de Dardaz, qui lui avait prêté de l'argent.

Autouillet, qui n'avait pas été compris dans la bulle de 1181, figura dans une seconde confirmation des biens de l'abbaye de la Croix, émanée du célèbre pape Innocent III, le 20 mai 1199. La bulle contient le passage suivant : *L'église de Saint-André d'Autouillet, avec la troisième partie de la dime et une pension de 2 sous. « Ecclesiam « sancti Andree de Aututiolo cum tertia parte « decima et pensione duorum sol. »*

Des deux seigneurs d'Autouillet qui étaient partis pour la Croisade avec le comte d'Evreux, nous savons qu'il en revint au moins un dont le nom se retrouve au bas de la charte par laquelle Gilbert d'Autouillet, pour exécuter les dernières volontés de son père, donna aux moines de Jumièges une rente de 10 s. angevins. Après la signature du curé Heuton vient celle d'Alexandre d'Autouillet, *« de Autulleio, »* avec le titre de chevalier.

Alexandre Maillard, ayant pour second Guillaume de Bosc-Regnould commandait, en 1201, dans le célèbre fort de BOUTAVANT (3), à une nombreuse garnison.

Guérin de Glapion lui paya à cette date, par ordre du roi Jean, 80 liv. à titre d'avance pour l'entretien de ses soldats, et

(1) *Neustria pta.*

(2) Charte publiée par M. Lebeurier, *Annuaire 1836*; seulement, au lieu de Guillelmus Matheus, il faut lire : Guillaume Mallart d'Autouillet.

(3) C'était une dépendance du château Gaillard placée dans une île de la Seine.

l'année suivante le roi de France lui enleva le fort confié à sa garde.

Malgré sa résistance au vainqueur, Alexandre Maillart ne perdit rien de ses domaines, qui s'étendaient à Cocherel et Hardancourt. On a de lui un accord avec les moines de Jumièges, fait aux assises de Pacy en 1207, au sujet du revenu qu'il avait coutume de percevoir sur leur moulin, situé dans son fief de Cocherel.

Enfin, nous voyons encore une fois Alexandre Maillart figurer dans l'histoire et servir de témoin, en 1209, à Robin de Vaux-sur-Eure, lorsqu'il donna aux moines de Jumièges un bois à Jouy-sur-Eure.

Philippe Maillart, fils et successeur de Alexandre, seigneur d'Autouillet, figura, avec Michel de la Boulaye, Pierre d'Auteuil et autres seigneurs, dans un célèbre procès qui se termina en 1235, entre l'abbé de St-Taurin et Renaud Hocpin, au sujet des relictifs du Buisson-Amaury (1).

Les armes d'un des Maillart qui prirent part à la Croisade de 1187 étaient : *d'azur à un sauteur d'argent, engreslé à 4 mailles du même* (2).

En 1248 vivait Denis Maillard, propriétaire d'un fief à Garancières, dont la femme se nommait Alice. N. de *Autouillio* était bailli de Caen en 1268.

Autouillet, fief entier de haubert, avait pour seigneur, en 1413, Jehan le Vasseur; puis nous voyons le nom de cette paroisse reparaître, en 1464, dans le dénombrement que fit Jean du Oheimin, abbé de la Croix, des biens de son couvent « *Item, a dit-il, le patronage de Saint-Adrien d'Auteuil et ses appartenances.* »

Lors de la montre de 1469, parmi les nobles, noblement tenants et officiers du roi de la vicomté d'Evreux, on cite Glaudre Rautet ou Rouclet, écuyer, seigneur d'Autouillet, auquel le roi avait donné les moulins d'Evreux et d'Andely, à l'occasion de son mariage avec Lonise de Vieux-Pont, dame de Couraille et de Pronay-le-Gillon (3); après la mort de son mari, cette dame se remaria avec Perceval de Billy, seigneur d'Ivort.

De 1524 à 1584, il n'est fait mention d'Autouillet qu'à l'occasion du patronage de l'église, exercé par l'abbaye de la Croix.

Autouillet fut réuni, en 1588, à la baronnie de la Boulaye, créée en faveur du duc de Caumont la Force.

Diane de Vivonne ajoutait à ses titres, en 1590, ceux de Auteuil, Autouillet, la Boulaye, Maillart, Bernier, etc.

(1) Aujourd'hui le Buisson-Hocpin, près d'Evreux. Voyez M. Delisle, *Echiquier*.

(2) Dumoulin.

(3) Les trois filles issues de ce mariage entrèrent au couvent de Saint-Sauveur d'Evreux.

En 1718, Nicolas Bertin, acolyte, qui était très lié avec la maison de Port-Royal et l'évêque de Montpellier, visita la paroisse d'Autouillet, où une de ses sœurs avait été inhumée. On a publié récemment son voyage liturgique en Normandie, et nous regrettons vivement que l'espace ne nous permette pas de donner ici un extrait de ce qui concerne Autouillet.

En 1789, Chonlx de Bussy était seigneur d'Auteuil, d'Autouillet et de Saint-Julien-de-la-Liègue.

Fiefs. Nous signalerons ceux de Bois-Bigot, Maillart et des Rotiers.

Bois-Bigot. En 1233 intervint une transaction au sujet du droit d'usage dans les bois de Champenart, entre Guy Bigot d'Autouillet, chevalier, et Guillaume Racine, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, en présence de Richard de Cierrey, évêque d'Evreux, et d'Amaury de Meulan, seigneur temporel de la Croix.

C'est à ce Guy Bigot qu'il faut rattacher la création du Bois-Bigot, huitième de fief situé sur Autouillet, qui ne relevait pas de la seigneurie d'Auteuil, mais directement du roi.

En 1549, Jacques de Fontaine, marié à Françoise de Villiers, était seigneur de Bois-Bigot et du Boulay à Canappeville; leur fille, Françoise de Fontaine, épousa Jean de Haumont, sieur des Villez-sous-Bailleul, la Boulaye et Bois-Bigot. De ce mariage naquit un second Jean de Haumont, qui épousa Renée de Dampont.

Cette dame se fit séparer de biens d'avec son mari, et le fief du Bois-Bigot fut vendu le 6 mars 1615, à François le Provost, écuyer, seigneur de Cocherel.

Après la mort de Jean de Haumont, II^e du nom, le tuteur de Jean de Haumont intenta l'action de clameur lignagère; mais il ne put rembourser les frais et le seigneur de Cocherel revendit le Bois-Bigot deux mois après son acquisition à Diane de Vivonne, qui le réunit à ses autres fiefs.

Haumont portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croisettes du même, au chef d'argent, chargé de 3 couronnes d'épine de sinople.*

MAILLART. Nous avons vu que la famille Maillart avait eu pendant longtemps la seigneurie d'Autouillet; son nom s'est conservé dans le pays par le fief Maillart, fief entier de haubert dont parle l'aveu d'Auteuil de 1413. Il était alors tenu par les héritiers de Thomas Maillart à court et usage. Sa possession avait donné lieu à un procès entre Gauvain de Dreux et Guillemot Maillart, écuyer.

En 1492, Jean d'Estangon tenait le fief Maillart à Autouillet, estimé 121. de revenu.

LES ROTOIRS. Jehan du Peroy tenait en 1413 le fief des Rotoirs à Autouillet, sans court ni usage. C'était un huitième de fief qui est encore cité dans l'aveu de 1498.

AUTOUILLET, cant. de Gaillon, sur l' Eure, à 107 m. d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, craie blanche, sables avec meulieres en fragments. — R. dép. n° 23. — Surf. territ., 451 hect. — 218 hab. — 4 contrib., 4,251 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 1,260 fr. — et percep. de la Croix-Saint-Leufroy. — Rec. contr. ind. de Gaillon. — Parois. succ. — Presbyt. — Réunion d'école à Auteuil. — 1 comp. de sap.-pompiers. — 5 déb. de boissons. — 5 perm. de chasse. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 15; d'arrond., 19; de cant., 11.

Dépandances : LES ACRES, LA HAUTE-BOULAYE, LA PETITE-BOULAYE, LES ISLES.

Agriculture : Céréales. — Prairies. — 2,240 arbres à cidre.

Industrie : 2 moulins à foulon. — 9 Patentes.

AUVERGNY,

Ancienne paroisse des dioc. d'Evreux, — doy. de Lire, — archidiaç. d'Ouche. — Elec. de Conches. — Génér. d'Alençon.

ON a écrit ALVERNIACUS, ALVERNAIUS, AUVERNAY, nom d'origine celtique que M. Le Prevost traduit par le domaine de l'Arverne (1).

Le vocable de saint Aubin, sous lequel est placée l'église, atteste une origine mérovingienne, ainsi que nous l'avons dit à l'article *Autou*.

Un seigneur d'Auvergny accompagna Robert Courte-Hense à la Croisade, en 1099.

Les auteurs du *Gallia Christiana* citent Auvergny et son église parmi les nombreuses possessions que Guillaume Fritz Osbern donna à l'abbaye de Lire, dans une charte antérieure à 1071. Mais, comme l'ont très bien remarqué MM. Passy et Delisle (2), la charte dont parlent les bénédictins est visiblement postérieure et fort différente de la charte de fondation de Lire.

C'est seulement un siècle plus tard que l'église d'Auvergny avec ses dépendances, *Ecclesiam de Alvernay cum omnibus suis pertinentiis*, le patronage de Corneuil et de Champ-Dominel, la moitié de Bois-Arnauld avec Neaufles-sur-Risle, et d'autres immenses, furent donnés à l'abbaye de Lire par Arnauld de Bois-Arnauld (3). Parmi les témoins de cette importante donation, nous remarquons Robert du Bois, frère du dona-

teur; Guillaume du Val, qui possédait une partie d'Auvergny, et Raoul-le-Jeune, de la famille des seigneurs de cette paroisse.

L'évêque d'Evreux, Guérrin de Cierray, ratifia la donation d'Arnauld du Bois-Arnauld, vers 1195.

Au commencement du XIII^e siècle apparaissent deux personnages portant le nom d'Auvergny, que nous croyons être les deux frères, Girard et Richard, qui sont cités très souvent dans les chartes de Lire.

Dès avant la conquête, Richard d'Auvergny servit dévoué à Arnauld du Bois, qui, ayant perdu son frère Robert, donna aux moines de Lire, chargés de prier pour son âme, deux setiers de blé, l'un de froment et l'autre de gros blé, à prendre sur son moulin de Rugles. Quant à Girard, il figure pour la première fois dans une charte de 1205 (4).

Trois ans après, ce même Girard d'Auvergny et Alexandre d'Auvergny (2) renoncèrent à leurs prétentions sur la moulte de la terre du Chesnay, à Ambenay, appartenant à l'abbaye de Lire.

Girard d'Auvergny donna encore aux religieux de Lire, en 1209, du consentement d'Anbrée, sa femme, et de Richard son fils, le quartier qu'il avait sur le moulin de Neaufles, avec la moulte des fiefs de la Chaubolière, de Bourse et de Trousselin, et en outre le fief qui avait appartenu à un nommé Bomier, à La Selle (5).

A l'article des fiefs mouvants de Breteuil, le registre de Philippe-Auguste énonce que Girard d'Auvergny tient un demi-fief à Auvergny, que son frère Richard tient un quart de fief au même lieu, et Alexandre du Val un autre quart (4).

On lit dans l'enquête de la forêt de Breteuil, à peu près contemporaine du *Registrum* :

« Richard d'Auvergny a son panage « quitte pour ses porcs et le mort-bois à « brûler, hors défens, Girard d'Auvergny a « les mêmes droits. »

Une charte donnée en 1210, par le chapitre d'Evreux, nous apprend que les religieux de Lire possédaient « l'église d'Auvergny avec la présentation du prêtre et deux « parts de la dime du blé. »

Vers le même temps, Luc, évêque d'Evreux, confirma la donation faite en 1209 par Girard d'Auvergny aux moines de Lire.

En 1214, Girard consentit à une donation de Jean du Pont et de Goda, sa

(1) Notes de M. Le Prevost.

(2) Peut-être Alexandre du Val, qui possédait un fief à Auvergny.

(3) Cette donation fut confirmée par Luc, évêque d'Evreux, l'année suivante.

(4) Le fief du Val était situé à Neaufles-sur-Risle.

(1) Habitant de l'Auvergne.

(2) Notes de M. Le Prevost, article AUVERGNY.

(3) Cette famille était depuis plusieurs générations attachée aux châteaux de Breteuil.

femme, en faveur de Liro, de 22 deniers de rente à Ambenai (1). La même année, Robert de Bresey fit donation, à Robert d'Auvergny, du huitième du moulin de Neaufles, du quart des vavasseries d'Ambenay, des Frétils et des Mares.

Une charte de 1217 contient les mentions suivantes concernant Gérard d'Auvergny :

« On saura que moi, Girard d'Auvergny, chevalier et seigneur en chef du fief où le pré en question est situé, j'ai accordé et voulu *benignement* cette donation (2)... » Enfin, il termine en déclarant que, pour donner de la force à l'acte, il le revêt de son sceau.

La dernière charte qui fasse mention de Girard d'Auvergny est un échange à la date de 1218, contenant le passage suivant :

« Sachent... que moi, Richard d'Auvergny, chevalier, et moi, Alexandre du Val, quittons et cédon, à titre d'échange, à Girard d'Auvergny, chevalier, toute la moultte que nous avions sur tout le fief que Raoul le Meignan tenait dudit Girard d'Auvergny à la Selle. »

M. Léopold Delisle, pour prouver que le chardon était cultivé en Normandie au XIII^e siècle, cite une charte donnée la même année par Richard d'Auvergny en faveur de Robert Manessier, dans laquelle il est question d'un *chardonnnet* bornant un pré.

« En un pré sur la rivière de Risle, près la Vieille-Lire, qui est assis entre le pré du Parc et entre le chardonnnet de Roger, fils de Girard (3). »

Philippe-Auguste, en donnant à Robert de Los le domaine de Bois-Arnauden 1219, fait l'énumération des revenus qui y sont attachés, et nous remarquons que Richard d'Auvergny et Raoul-le-Jeune devaient chaque année 4 liv. de poivre estimées 8 sous.

Dans la charte ci-après, que nous allons traduire, Richard d'Auvergny se dit fils d'ERMELINE, pour ne pas être confondu avec Richard, fils d'AURMÉE, son cousin.

« Sachent... que Richard d'Auvergny, chevalier, fils d'Ermeline d'Auvergny et son héritier, j'ai donné et délaissé avec garantie contre tous, l'aumône que ma mère Ermeline a donné et aumôné à Dieu et à l'église NOTRE-DAME-DU-DÉSERT et aux frères y servant Dieu, savoir: 3 jours (4) de terre à Breteuil, se trouvant près la vigne

« de Sulpice Alis, défunt, vers le moulin à tan. Fait l'an du Seigneur 1223. »

L'existence de Girard d'Auvergny, dont nous avons parlé plus haut, est constatée en 1234, par la charte suivante :

« Sachent... que moi, Girard d'Auvergny, j'ai donné... à Dieu et à l'église de la B^e MARIE DE LIRE... tout ce que j'avais et devais avoir dans tout le fief qu'Alexandre du Val tenait de moi, de telle sorte que je ne retiens rien dans le dit fief ni sur ledit Alexandre, excepté 2 deniers de garde quand il échera et qui me seront payés de la main desdits moines. »

Girard mourut de 1234 à 1248, car à cette dernière date Richard d'Auvergny, son fils et son héritier donna son consentement à une concession de Foubert de Bezancourt et autres, dans le fief du Chesnay, à Ambenay.

Robert d'Auvergny, écuyer, était seigneur de la paroisse dont il portait le nom, en 1270 (1); Geoffroy d'Auvergny lui avait succédé en 1276; dans une charte donnée par Geoffroy, il est question de la croix boissée, *cruc bussota* (2).

Un aveu du 28 août 1454 indique qu'à cette époque Auvergny se trouvait dans un état déplorable :

« Sont, les revenus des héritages de nulle valeur et revenus à l'occasion des guerres du temps passé, et les autres sont en la main du seigneur, parce que les hommes qui avaient coutume de les tenir sont, les uns morts, les autres hors du pays. »

Le 18 août 1460, Robert du Hamel, maître ès-arts, curé d'Auvergny, se chargea des réparations de l'école de la Jeune-Lire, et s'obligea à payer une rente de 60 sous aux religieux de Lire, « qui le laisseront nommer un clerc pour gouverner cette école; toutefois, les moines pourront remplacer le clerc s'il était incapable de tenir cette place (3). »

La famille d'Auvergny se conserva jusqu'au XVI^e siècle: Vers 1515, Jacqueline d'Auvergny, héritière de cette terre, épousa Jehan du Val (4), écuyer, qui portait: *d'argent à la bande de gueule*; dont elle eut Jeanne du Val, mariée le 17 novembre 1535, à Edmond Durand, écuyer, sieur du Mesnil, des Salles et de la Herpignière, reçu capi-

(1) Jean du Pont reçut des religieux 7 liv. tournois qui servirent à acquitter une dette considérable contractée envers les juifs.

(2) Voir cette charte dans M. Le Prevost, article AMBENAY; mais il faut lire 1217, et non 1247.

(3) Les draps que l'on fabriquait à cette époque dans un grand nombre de localités, exigeaient ce genre de culture.

(4) Le joug représentait un arpent de terre.

(1) La Roque.

(2) On avait alors l'habitude de couronner de buis les croix élevées sur le bord des chemins. (Delisle, p. 352.)

(3) On peut conclure de ce fait que les écoles, au XVI^e siècle, n'étaient pas entièrement gratuites.

(4) La famille du Val était établie à Saint-Aulan-le-Guichard et Gouttières.

taine du château et tour grise de Verneuil, le 4 août 1538 (1).

François Durand, fils d'Edmond, fut baptisé à Saint-Laurent de Verneuil, le 18 juin 1543; il était seigneur d'Auvergny en 1564; et c'est en cette qualité qu'il rendit aveu à Gilles de Lieurey, sieur de Marcilly et de Malicorne; il fut député de la noblesse en 1582, et vendit peu après son fief d'Auvergny à Philippe d'Épinay, sieur de Mézières.

Les armes de la famille Durand étaient : *d'azur à trois têtes de lévrier d'argent collées de queues.*

Philippe d'Épinay, de la noble famille d'Épinay Saint-Luc, épousa Françoise le Clavier, dont il eut Pierre d'Épinay, seigneur d'Auvergny, qui lui succéda vers 1617, et qui avait épousé, l'année précédente, Elisabeth de Laval, fille de Jean de Laval, seigneur de Gournay-le-Guérin et de Claude de Prunelé.

Un membre de la famille de d'Épinay était encore seigneur d'Auvergny en 1788; ses armes étaient : *d'argent au chevron d'azur chargé de onze besants d'or.*

AUVERGNY, cant. de Rugles, sur la Risle, à 173 m. d'alt. — Sol : diluvium minéral de fer. — 92 hab. — Surf. territ. : 378 hect. — 4 contrib., 2,275 fr. — Rec. ord. budg. comm., 751 fr. — Percep. Neuve-Lire. — Rec. cont. ind., Rugles. — Réunion pour le culte et l'instruction à Neaufles. — 1 déb. boissons. — 1 permis de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 36; de cant., 7.

Dépendances : LE CIGNE, LE GRAND-AUVERGNY, LE HAMEL, LE MOULIN-A-TAN, LES FORIÈRES, LE NOUVEAU-MONDE.

Agriculture : Céréales. — Prairies. — 2,800 arbres à cidre.

Industrie : 1 moulin à blé. — 1 usine pour la fabrication des épingles à cheveux et des dés à coudre. — Fabrication d'épingles à domicile. — 7 *Patentés.*

AVIRON

Était une paroiss. du dioc., — du baill., — de la vic., — de l'élect. d'Évreux, — de la génér., — du Parlem. de Rouen, — de la sergent. de Brosville.

Aviron est probablement un nom d'origine celtique que nous n'essaierons pas d'interpréter, quand le savant M. Le Prestre ne l'a pas osé.

L'église d'Aviron, placée sous l'invocation de saint Saëns, paraît avoir été fondée dans

(1) Les autres branches de la famille d'Auvergny et Gouttières étaient tombées en quenouille en 1562. Marie et Jacqueline d'Auvergny étaient dames de Vaux-sur-Risle et de Bois-Panthou. Yvonne d'Auvergny, veuve de Guillaume Bardouil, était dame du Val à Neaufles-sur-Risle.

le courant du VIII^e siècle, lorsque notre compatriote, saint Leufroy, apporta dans l'Évrecin le culte de son ancien abbé (1); elle fut donnée au chapitre d'Évreux par les seigneurs de Garambouville (2).

Amaury, comte d'Évreux, confirma cette donation vers 1115, et la charte qu'il octroya à cette occasion est terminée en ces termes :

« Or maintenant confiant en votre amitié, « je vous conjure comme mon seigneur et « père et tout le chapitre d'accorder à Maître « Réchard de Beaumont, clerc familier, la « prébende qui a appartenu à Maurice, fils « de Raoul de Garambouville. »

Nous pensons que c'est à cause de son fils que Maurice de Garambouville avait donné le patronage d'Aviron au chapitre. Cette charte, voisine de 1130, est postérieure à la réconciliation du comte et de l'évêque, car elle témoigne de rapports affectueux existant alors entre eux.

Cette charte fut confirmée par Rotrou, évêque d'Évreux, en 1139, puis par le pape Eugène III, en 1143. Sa bulle, qu'il donna à cette occasion, est ainsi conçue :

« par notre autorité « apostolique, nous vous confirmons dans la « propriété des églises d'Aviron, de Bon- « court et du Coudray, de leurs dépendances « et de deux parts des dîmes de St-Germain « qui nous ont été données canoniquement « par votre évêque, et nous fortifions cette « donation par l'autorité du présent écrit.

Le pape Lucius III accorda, en 1182, une bulle au chapitre d'Évreux, dans laquelle on retrouve Aviron avec ses franchises et ses dépendances.

Nous avons de précieux renseignements sur la famille primitive des seigneurs d'Aviron dans une charte de l'évêque d'Évreux de la fin du XI^e siècle :

« Au nom de la sainte et indivisible Tri- « nité, moi, Jean, par la grâce de Dieu, « évêque d'Évreux, je veux faire connaître « à tous présents et à venir, que Guillaume « de Fumeehon, avec Colombe sa femme et « ses fils Robert et Richard, ses héritiers, « de concert avec Gilebert d'Aviron et son « fils Guillaume, du consentement de son « seigneur Pierre du Donjon, ont donné à « l'église Notre-Dame de l'Estrée et aux « moines y servant Dieu, toutela terre qu'ils « possédaient à Etrée, pour la posséder li- « brement, paisiblement et à perpétuité, à « la seule condition que lesdits religieux « leur donneront chaque année huit se- « tiers de blé méteil, quatre de froment

(1) Saint Leufroy était allé se former à la vie religieuse dans le monastère du pays de Caux, fondé par saint Saëns, vers 675.

(2) Fief qui se trouvait sur la paroisse d'Aviron.

« et quatre d'avoine à la mesure de Dreux, « savoir : la moitié à Guillaume de Fumechon et l'autre moitié à Gilbert d'Aviron, à la fête de tous les saints. Pour le présent, les moines leur donnèrent XI l. « angevines à partager. . . »

En 1203 et 1207, il est fait mention de Robert et de Roger d'Aviron (1) dans différentes chartes.

Au milieu des troubles causés en Normandie par l'invasion française, au commencement du XII^e siècle, Luc d'Aviron, probablement frère de Gilbert, dont nous avons parlé, alla s'établir dans les environs de Pont-Audemer, où il devint seigneur du fief de la Mare sur Grambouville (2).

Dans la liste des fiefs de l'honneur de Montfort, dressé après la conquête, Luc d'Aviron figure pour un quart de fief.

Robert d'Aviron, chanoine d'Evreux, fut pris plusieurs fois pour témoin en 1218 et 1220, et il parvint à la plus haute dignité du chapitre en devenant doyen à la mort de Henri, vers l'an 1225; Humbert l'avait remplacé en 1235 (3).

La confirmation des biens du chapitre d'Evreux émanée de l'évêque Raoul de Cierry, en 1221, nous apprend que l'on récoltait alors de la gaude dans la paroisse d'Aviron (4).

La famille de ce nom possédait des biens auprès de Nonancourt et de Pacy. En 1237, Nicolas de Grandchamp, curé de St-Aubin de Pacy, donna à l'abbaye de Lire sa maison paternelle, située à Pacy, près la porte Godeline; de sorte qu'après la mort de Robert d'Aviron, son seigneur et son ami, le prix de cette maison devait être employé à célébrer son anniversaire (5).

Guillaume d'Aviron, fils de Gilbert, dont il a été parlé dans la charte de l'évêque Jean, de 1190, fut témoin de Michel Bouguerel, curé de la Gueroude, dans une donation en faveur de l'abbaye de Lire; il eut au moins deux fils d'Emeline, sa femme, Amicus d'Aviron et Geofroi d'Aviron. Tous ensemble vendirent en 1248, au couvent de l'Estrée, la redevance en grains que cette maison avait constituée au profit de Gilbert d'Aviron, père de Guillaume.

La branche de la famille d'Aviron établie près de Pont-Audemer existait encore en 1275; on lit dans une enquête de cette date :

« Item, le vicomte prit ou fit prendre un « muids d'avoine et un chien à perdrich que

(1) M. Le Prevost.

(2) Le cartulaire de Préaux contient une charte de Luc d'Aviron au sujet de cinq vergées de pré qu'il tenait du fief de la Mare, à Toutainville, et qu'il donna à cette abbaye.

(3) *Gallia Christiana*.

(4) 2^e Cartulaire du chapitre. (L. Delisle.)

(5) M. Le Prevost.

« Richard Fichet, écuyer, lui donna pour « nuire à Thomas d'Aviron et à ses hommes « au sujet d'un héritage pour lequel ils plaident ensemble pardevant ledit vicomte. « Et retira ledit vicomte à Thomas et à ses « hommes leur bonne saisine sans jugement « et sans chose voir, sur un moulin qui était « l'objet de la contestation. Ce serait prouvé « par la commune enquête de Formoville et « de Triqueville et par Rolin Sanson qui le « chien *afeta* (1).

En 1302, Jean de Aviron fut installé comme curé de Notre-Dame du Mesnil-Simon; à la fin du même siècle, le domaine d'Aviron relevait de l'évêque d'Evreux et appartenait à Guillaume des Rothoires sur Saint-Aubin de Gaillon.

Aviron, comme terre des évêques, était exempt, de temps immémorial, de fouage, pavage, entrée de villes, foires et marchés publics, travers et péages; mais les habitants devaient porter, eux et leurs femmes, une crose peinte à leur pourpoint, comme vaisaux de l'évêque.

Ces privilèges furent renouvelés, à la demande de Guillaume de Floque, évêque d'Evreux, en 1450.

Lors de la montre de 1460, Guiot de Hénault se présenta et fut reçu pour Jehan Lemoine, bourgeois d'Evreux, seigneur d'Aviron, âgé de 80 ans et plus, malade de gravelle et autres maladies. Ce fondé de pouvoirs était armé de brigandine, arc et trosse, et monté d'un cheval.

Louis Lemoine, sieur d'Aviron en 1525, portait : de gueules à un chevron d'or accompagné de trois roses d'argent.

Vers l'an 1530, Guillaume le Batelier, juge du temporel de l'évêché d'Evreux, était seigneur d'Aviron; il eut pour fils Jacques Le Batelier, seigneur d'Aviron et du Rosset, qui était mort en 1562, et dont les héritiers furent taxés à 13 l. 10 s. pour l'arrière-ban, à cause de leurs fiefs.

Le célèbre Jacques le Batelier, seigneur d'Aviron, était fils du précédent; on le voit figurer comme témoin, le 11 juillet 1568, dans l'acte qui unit le prieuré de St-Jacques de l'Hôtel-Dieu d'Evreux au bureau des pauvres. Il contribua, en 1575, à la fondation du *Puy de Musique* en l'honneur de sainte Cécile. Nommé prince de cette confrérie en 1587, il donna à dîner et à déjeuner le lendemain, « à l'issue de la messe des trépassés, le tout gratis, en sa maison devant le château. Il donna ensuite le souper du *Puy* avec l'aide de ses confrères, auquel assista Monsieur le prince d'Epinoÿ et Madame sa femme (2), et se

(1) Carl. normand.

(2) Pierre de Melun, prince d'Epinoÿ, marié à Hippolyte de Montmorency, était alors bailli d'Evreux.

« passa le tout en grande honnêteté et allé-
« gresse. »

Il mourut vers les dernières années du
xvi^e siècle, car, en 1602, ses héritiers tenaient le fief du Rosset à Grandvilliers, re-
levant de Corneuil (1).

En 1750, Aviron dépendait de la sergen-
terie de Brosville et comptait 2 feux privi-
légiés et 40 feux taillables; dix ans après,
Aviron payait 761 l. d'impositions. M. Tur-
reau de Linières, seigneur du fief, était im-
posé pour sa part à 180 l. La famille Tur-
reau de Linières conserva la seigneurie
d'Aviron jusqu'à la Révolution.

Fiefs : GARAMBOUVILLE, dont l'étymologie
est *Vareger villa*, la demeure du Varegue ou
Varegue (2), était le principal fief d'Avi-
ron.

Vers 1130, Raoul de Garambouville donna
au chapitre d'Evreux l'église d'Aviron et fut
témoin avec Audouin, évêque d'Evreux, et
plusieurs de ses chanoines, de la donation
que Raoul Foard fit à l'abbaye de St-Père
de Chartres de l'église de Pullay.

Dix ans plus tard, en 1144, se présente un
Laurent de Garambouville, frère ou parent
de Raoul, ayant un fils nommé Guillaume.

Laurent et son fils reçurent 20 sous d'in-
dennité de l'impératrice Mathilde, parce
qu'on avait eu besoin d'une petite portion
de leur propriété pour la fondation de l'ab-
baye de la Noë. Leur suzerain, Hugues de
Lacy, donna son agrément par une charte
signée d'un Anquetil de Garambouville, pré-
vôt de la seigneurie, comme nous l'apprend
une autre charte.

Laurent, chevalier de Garambouville,
après avoir été témoin d'une charte en 1196,
investit l'année suivante les moines de la
Noë de son fief du Bois-Martin, de *Bosco
Martini*, et confirma les donations faites aux
religieux par ses vassaux, Robert et Guil-
laume, fils de Roscelin de la Bonneville.

Vers l'an 1200, Raoul Le Clerc de la Bon-
neville et autres donnèrent à l'abbaye de
la Noë toute la terre qu'ils tenaient du fief
de Garambouville entre le *Pont-de-Caugé* et
le bois de la *Moteuse*. Le fils de Gilbert de

Garambouville, un des fils de Raoul, étant
leur seigneur, reçut 2 sous pour sa conces-
sion, en présence d'Ansketil Prévôt de
Garambouville.

Un état des revenus du roi à Evreux, en
1204, porte que Garambouville vaut un
demi-muid d'avoine de revenu, et que le
vinage rapporte 4 l. 4 s. 4 d. (1).

Le nom de Laurent de Garambouville fi-
gure en 1205 parmi ceux des jurés qui pro-
noncèrent sur les droits des châtellenies de
Gaillon et d'Evreux et dans différentes
chartes de 1208.

On trouve Gilbert de Garambouville dans
une charte de Richard de Villalet, en 1224;
ce même Gilbert donna en 1228, au cha-
pitre d'Evreux, une mesure située dans cette
ville, devant le moulin à foulon, et dans
laquelle se trouvait jadis un four apparte-
nant au comte Amaury.

En 1233, Gilbert de Garambouville
donna à l'abbaye de la Noë 3 arpents de
terre sis devant le Tilleul, près la terre de
Pierre le Bigot, que Hubert du Tilleul lui
avait donnée pour services rendus. L'année
suivante, Mathieu de Portes, chevalier, fit
savoir par une charte spéciale, que Gilbert
avait donné cette pièce de terre devant le
Tilleul.

On remarque Roger de Garambouville,
écuyer, sur les rôles de la noblesse du pays
d'Evreux, en 1270.

Pendant près de deux siècles, nous per-
dons la trace des seigneurs de Grambou-
ville.

En 1469, Robin Rotru se présenta à la
montre de la noblesse, tenu à Beaumont,
et fut reçu « pour et au lieu de Jehan Sainxe,
« seigneur du fief Gouffier et de Garambou-
« ville en partie, en habillement de Voucier,
« monté et armé suffisamment. »

La seigneurie se trouvait dès lors divisée
en deux parties.

Simon Boullenc, natif d'Evreux (2), sieur
de Garambouville, fut reçu en 1508 con-
seiller au Parlement de Rouen. Il portait :
*de gueules à la fasce d'argent, chargée de trois
tourteaux d'azur et accompagnée de trois pommes
de pin d'or.*

Jacques de Boullenc, 1^{er} du nom, sieur de
Garambouville, fils de Simon, reçu con-
seiller au Parlement de Paris, le 27 no-
vembre 1522, n'existait plus en 1567.

Après lui viennent : Claude Boullenc,
seigneur patron de Gilissoles et de Garam-
bouville, conseiller au Parlement en 1559;
Jacques II de Boullenc de Garambouville et
autres lieux, maître particulier des eaux et

(1) Cartulaire, normand.

(2) Il descendait, selon toute apparence, de Richard
de Boullenc, seigneur de la Lande à Roman, près
Damville.

(1) Après la réforme de la coutume de Normandie,
qui fut terminée en 1586, Le Batelier, alors avocat au
présidial d'Evreux, fit un commentaire de cette cou-
tume qui fut publié par le premier président Groulard
sans nom d'auteur. Depuis, ce travail fut édité avec
les œuvres de Bérault et de Godefroy, publiées à
Rouen en 1684, 2 vol. in-f.

On attribue également au seigneur d'Aviron le
Mémoire historique des évêques, ville et comté d'E-
vreux, source où Le Brasseur a puise son histoire, que
le savant archiviste du département de l'Eure vient
de faire réimprimer.

(2) Les guerriers scandinaves, et particulièrement
ceux qui faisaient partie de la garde des empereurs
d'Orient, à Constantinople, portaient l'arme nationale,
la *Varegue*, et prenaient le nom de Varegue ou
Varegue. (Le Prévost.)

forêts du bailliage d'Evreux, qui épousa, le 24 mai 1567, Claude de Comte (1), dont il eut quatre fils : Claude de Boullenc, marié à Hélène de Sabrevois ; Henri de Boullenc, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1635, successeur de son père Claude dans la charge de maître particulier des eaux et forêts du bailliage d'Evreux, maître d'hôtel ordinaire du roi en 1644, etc., qui épousa, le 19 novembre 1632, Marthe de Tambourneau, veuve en 1660.

La division de Garambouvile en deux portions, dont nous avons parlé, dura longtemps.

En 1547, noble homme Adrien d'Helleuilliers se dit seigneur de Feuguerolles, Garambouvile, etc.

Jean de la Roche, président de la Cour des aides, était seigneur de Garambouvile en 1571. Vient ensuite Pierre de Fautereau, chevalier, sieur de Garambouvile, grand-échançon du roi en Normandie, marié à Charlotte Toustain, d'où est venu Pierre-André de Foutereau, baron de Garambouvile, mort célibataire.

Les armes des Fautereau étaient : *d'azur à trois croissants d'or*.

Lors de la recherche de la noblesse par la Galissonnière (2), les deux familles en possession de Garambouvile furent reconnues comme de noblesse ancienne.

Foutereau, chevalier, marquis de Maynières, baron de Villiers, Monchy-le-Châtel, seigneur de Garambouvile et autres lieux, maintenu le 22 novembre 1668, portait : *d'azur, à trois croissants d'or*.

Il y avait à Garambouvile un château (3) dans lequel se trouvait une chapelle à la présentation du seigneur.

Turreau de Garambouvile, né à Evreux, en 1756, était capitaine d'infanterie quand la Révolution éclata. Nommé général par le Comité de salut public, il fut envoyé en 1804, en qualité de ministre plénipotentiaire, aux États-Unis. Il mourut en 1816, dans sa terre de Conches (4).

Le hasard a fait découvrir en 1862, sur le territoire d'Aviron, quatre cents petites pièces de monnaies, dont un quart de monnaies royales, en argent, de la fin du XII^e siècle, et le surplus de monnaies féodales en billon, du XI^e siècle et du commencement

du XI^e. Ces pièces, dont un tiers était en assez bon état de conservation, avaient été renfermées dans un sac de toile fine avant d'être déposées dans un pot caché au pied d'un chêne (1).

AVIRON, cant. d'Evreux (nord), à 145 m. d'alt. — Sol : sables avec matières en fragments. — 131 hab. — Surf., 725 hect. — 4 cont., 3,224 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 1,491 fr. — Percep. ⁽²⁾ d'Evreux. — Rec. cont. ind. de Conches. — Réunion pour le culte et l'instruction à Gauville-la-Campagne, 8 perm. de chasse. — Dist. en kil. d'Evreux, 4 kil.

Dépendances : LE BOUT-DU-BOIS, LES FONTENELLES, LA FRICHE-DE-LA-MOTTE, GARAMBOUVILLE.

Agriculture : Céréales. — 600 pieds d'arbre à cidre.

Industrie : Néant. — 3 Patentes.

AVRILLY,

Du dioc., — du baill., — de la vic. et de l'élect. d'Evreux, — de la gén. de Rouen, — était en 1750 le chef-lieu d'une sergenterie qui s'étendait sur 35 paroisses et renfermait 76 feux privilégiés et 1,858 feux taillables. — Avrilly seul avait 2 feux privilégiés et 47 taillables.

Nous sommes ici, en présence d'un bourg évidemment celtique, remontant à une haute antiquité et dont les vastes ruines d'aujourd'hui attestent la splendeur d'autrefois.

On trouve dans les chartes du moyen-âge *Avrilleius, Avrillus, Aprileius*, etc.

Avrilly, suivant dom Bessin, Chemin et Trigau aurait été au II^e ou III^e siècle, le théâtre du martyre de saint Dominin (2), dont le corps fut transporté au Puy-en-Vélay, lors de l'invasion des Normands (3).

Au XI^e siècle, les comtes d'Evreux étaient suzerains d'Avrilly, qui possédaient collectivement Robert Louvel (4) et Hugues, surnommé d'Avrilly.

Robert Louvel épousa Hildeburge, fille

(1) Voir la description qu'en a faite M. Brunet à la séance générale de la Société française d'archéologie tenue à Falaise, le 16 juillet 1864.

(2) L'église l'honore le 16 juillet.

(3) Les Bollandistes ont prétendu que saint Dominin avait souffert la mort à Avrilly, près la Palisse, et nous regrettons que M. Le Prevost ait adopté leur opinion sans discussion ; nous pensons que le dernier mot de cette affaire n'est pas dit et qu'elle doit être étudiée de nouveau ; car malgré leur érudition incontestable, les Bollandistes sont loin d'être infailibles en géographie, et l'auteur de *l'Histoire ecclésiastique de Normandie*, Trigau, nous paraît avoir donné une preuve certaine de la translation des reliques du saint de notre Avrilly au diocèse du Puy.

(4) Robert Louvel doit être le père d'Asclen, de Goel et de Guillaume Louvel, dont parle Orderic Vital (t. 2, p. 470).

(1) Fille de noble homme Jean le Comte, écuyer, seigneur de Faverolles.

(2) En 1666 et années suivantes.

(3) M. Gadebled, d'après M. Saint-Amand, a donné une note intéressante sur Garambouvile, où il est question du château bâti par le cardinal de Bourbon, d'une imprimerie et de caucous destinés à repousser les troupes de Henri IV. Nous n'avons rien trouvé pour justifier ces détails. A notre avis, c'est une méprise.

(4) On a de lui : *Des Mémoires pour servir à l'histoire de la Vendée et Aperçus sur la situation politique des États-Unis*.

d'Hervé de Gallardon, et ce fut probablement à l'instigation de sa femme, qu'il donna, vers 1090, son domaine d'Avrilly à l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux, aux termes de la charte suivante :

« Qui que tu sois, qui verras les titres de ce domaine sacré, sache que moi Robert, surnommé Louvel, et Foubert, mon gendre, avec Hugues d'Avrilly, du consentement de mes seigneurs et de l'applaudissement de nos amis, pour les âmes de nos prédécesseurs et de nos successeurs, nous avons donné à Dieu et à saint Taurin... toute la terre du village qu'on nomme la Sogne... nous avons donné aussi 200 acres de terre, sises dans le territoire et le fief d'Avrilly, avec toute la dime que nous avons dans le domaine qui dépend de cette paroisse.

« Or, à cause de cette donation... j'ai envoyé un moine, nommé Gilbert, au monastère de Saint-Taurin, et j'ai reçu par lui des moines 7 l. de deniers, une once d'or, avec un très beau cheval, et moi Fulbert, j'ai reçu 10 l. et une once d'or, et moi Hugues 7 l. »

Le comte d'Evreux ratifia cet acte en ces termes :

« Sachent tous les enfants de l'église catholique que... j'ai accordé à Dieu et aux moines de Saint-Taurin, en héritage perpétuel, la terre et la dime qui se trouve dans le territoire d'Avrilly, puis la terre, entièrement libre et franche, qu'on appelle vulgairement LA SOGNE, lesquelles terre et dime Robert Louvel et Fulbert, son gendre, ont donné et vendu à Saint-Taurin. Pour moi j'ai consenti à cette donation et je l'ai confirmée de ma propre main, en retour j'ai reçu 100 sous des moines. »

Suivent les noms des témoins (1) et à la fin on lit : ceci est le signe de Guillaume, comte.

Robert Louvel ayant été frappé d'une terrible maladie, quitta sa femme et ses enfants pour se retirer à l'abbaye du Bec. Hildeburge, honorée du titre de bienheureuse, se fit recluse près l'abbaye de Pontoise, où elle mourut en 1115, après avoir été la bienfaitrice de Saint-Taurin.

Simon, comte d'Evreux, fonda à lui seul jusqu'à six des canonicats de la cathédrale de cette ville ; et il en forma un avec son domaine d'Avrilly (2).

(1) Parmi les témoins, nous remarquons le fameux Toustain, qui portait à la bataille de Hastings le drapeau envoyé par le pape. Il était originaire du Bec-aux-Cauchois, et se fixa dans l'Evreux vers 1066; enfin il signa avec Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, et Gilbert, évêque d'Evreux, la grande charte de Lire, publiée par les Bénédictins.

(2) La prébende d'Avrilly et celle d'Ilville ont servi à soutenir la haute position du doyen de chapitre jusqu'à la Révolution.

Vers 1180 commence à paraître le nom d'Herbert d'Avrilly, qui figura pendant quarante ans dans une foule d'affaires importantes (1). Il déposa comme juré dans une enquête faite du temps de Cécile, abbesse de Saint-Sauveur, vers 1193; et il déclara que depuis qu'on avait commencé à éssarter la forêt d'Evreux, l'abbesse avait eu paisiblement deux gerbes et la troisième, et que les abbesses avaient joui de ce droit au temps d'Hilarie et d'Isabelle.

En 1196, les religieux de Saint-Taurin obtinrent de Richard-Cœur-de-Lion, une charte de confirmation de toutes leurs possessions, datée du Vaudreuil, et dans laquelle le roi analyse les chartes que nous avons traduites plus haut.

Les comtes d'Evreux n'avaient pas aliéné tout leur domaine en fondant la prébende d'Avrilly. Après Simon, son fils Amauri II put encore donner à Notre-Dame-de-la-Noë, 100 sous à prendre dans son village d'Avrilly, à la Noël du Seigneur, savoir : 40 s. pour payer l'huile nécessaire au service de l'église, et 60 s. pour acheter la lingerie de l'hôtelier.

Parmi les témoins se trouve Vauquelin Forestier, c'est-à-dire un des gardes ou administrateurs de la forêt d'Evreux, natif d'Avrilly, dont le nom reparait à chaque instant dans les chartes de cette époque.

Aussitôt que Philippe-Auguste apprit la mort de Richard-Cœur-de-Lion, il se jeta sur la Normandie, s'empara de la ville et du comté d'Evreux et en même temps du château fort d'Avrilly, qui était défendu par un double fossé.

Après sa conquête et le traité de 1200 qui lui en assura les fruits, Philippe se trouvant à Evreux au mois de juillet suivant, rendit Ivry et Avrilly à Robert d'Ivry, qui était seigneur de ces forteresses, mais se fit donner des garanties. Manasses, Pierre et Guy Mauvoisin, Roger de Maulé, Philippe de Blaru et Pierre de Richebourg, promirent au roi de France, dans le cas où Robert d'Ivry ne lui remettrait pas les forteresses qu'il lui confiait, et lorsqu'il le voudrait, de lui laisser tout ce qu'ils possédaient eux-mêmes en terres et en biens (2).

Dans une foule d'enquêtes et informations qui suivirent la conquête, on voit figurer les noms de Vauquelin d'Avrilly, le Forestier et de Hugues d'Avrilly. L'une d'elles constate que le curé de la paroisse avait droit de pannage dans la forêt d'Evreux.

Le château d'Avrilly avait pour gouverneur, en 1204, Garuier, qui fut témoin d'une charte en faveur de la Noë, dans laquelle il

(1) Herbert était prévost, c'est-à-dire chargé de percevoir les revenus de la seigneurie.

(2) Cartulaire normand, n° 1065.

prit le titre de châtelain, et dans la liste des fiefs dressée à cette époque, Avrilly est compté pour un demi-fief de l'honneur d'Evreux. Une charte du même temps parle d'une rue qui tend du moutier (église) du Plessis-Grohan au parc d'Avrilly.

En 1217, Roger, seigneur de Grohan, consentit à une donation faite à Herbert d'Avrilly de 2 acres de terre sise à Grohan.

Hugues d'Avrilly prit encore part comme témoin à la transaction intervenue en 1208 entre les religieux de Saint-Taurin et Thomas de Louviers, au sujet du patronage des églises de cette ville.

Robert d'Ivry, seigneur d'Avrilly, dont nous avons parlé à la date de 1200, eut un successeur de son nom qui donna en perpétuelle aumône à l'église de Saint-Martin d'Avrilly, la place que Barthélemy, prêtre, c'est-à-dire curé de la paroisse, avait possédée en son vivant (1).

Robert fut remplacé par Galéran d'Ivry, mort en 1235, dont le frère, Guillaume d'Ivry, paraît avoir eu en partage la terre d'Avrilly.

C'est de lui ou d'un fils du même nom, dont il est question dans la charte suivante, du roi saint Louis.

« Louis, par la grâce de Dieu... vous saurez que nous avons accordé par grâce à Guillaume de Boussey, chevalier, qu'il puisse recevoir et tenir autant de temps qu'il lui plaira à notre volonté, l'usage dans le bois Crespin, que Guillaume d'Ivry, seigneur d'Avrilly, lui a donné, à ce qu'il dit, d'après des lettres écrites à ce sujet par Guillaume d'Ivry, où cette donation est, dit-il, renfermée. Or cet usage, Guillaume d'Ivry ne pouvait le donner, à notre avis, sans une permission expresse de nous.

« Donné à Evreux en la fête de l'Ascension du Seigneur, l'an du même Seigneur 1268. »

Guillaume avait eu en 1235 un procès avec son neveu, Robert, sire Ivry (2); l'arrêt rendu par l'Échiquier est ainsi conçu :

« Il est accordé que la terre réclamée par Guillaume d'Ivry, chevalier, de son neveu, dont il demande saisine, et pour laquelle il a une charte de son frère, sera examinée, et qu'ensuite on verra s'il a la portion de père et mère qu'il doit avoir, combien la terre vaut et en quel état on lui a donnée. »

Guillaume d'Ivry se trouvait, en 1240, au Bec, où il signa des lettres testimoniales.

(1) Ce prêtre est cité dans le nécrologe de la cathédrale comme ayant fait au chapitre une aumône de 3 sous.

(2) Robert était fils de Galéran d'Ivry, frère de Guillaume

Ivry portait : de gueules à trois chevrons d'or.

Une charte de 1260 nous offre les noms de Raoul le Bourrelier d'Avrilly et de Herbert le Maréchal, bourgeois de la même paroisse. Ce dernier donna, vers 1267, à l'abbaye de l'Estrée, 5 s. tournois de rente sur un arpent de terre dans le fief du seigneur d'Avrilly.

Un titre bien authentique que nous venons de lire, établit victorieusement qu'un membre de la famille d'Ivry était encore seigneur d'Avrilly en 1268; cependant l'histoire de la maison d'Harcourt contredit ce que nous disons, à moins d'admettre une division de la baronnie d'Avrilly (1).

Il est certain toutefois qu'à la fin du XIV^e siècle ou dans les premières années du XV^e, Avrilly appartenait à la branche de la famille d'Hellenvilliers, établie à Feuquerolles, dans la campagne du Neubourg (2).

On lit dans l'histoire d'Evreux, publiée par M. Lebeurrer :

« La sergenterie d'Avrilly, première baronnie du baillage d'Evreux, a droit de sergenterie d'homme à cheval et de foire franche, au jour de l'apôtre saint Mathieu, le 21 septembre.

« L'abbé et les religieux de Conches sont en possession d'y vendre leur bestail franc de mereau. Pierre de Hellenvilliers, baron d'Avrilly et bailli d'Evreux, a aumôné, en 1412, au chapitre du lieu, la dime de la paroisse d'Avrilly, qui se partage avec le prieur de la léproserie, dont il ne reste à présent aucune marque de chapelle ni de bâtiments réguliers. Il maintient l'abbé et les religieux de Saint-Pierre-de-Conches en possession de vendre, dans Avrilly, leurs bestiaux exempts de tous subsides aux jours de foires (3). »

(1) D'après la Roque, une Jeanne-Tesson, en épousant Richard d'Harcourt, mort avant 1242, lui aurait apporté Saint-Sauveur-le-Vicomte, Auxvers et Avrilly, Raoul, leur second fils, aurait été la tige des seigneurs d'Avrilly, que l'on donne aussi à Jean d'Harcourt, son aïné. Raoul épousa Agnès de Vendôme, mourut en Aragon en 1285, et fut inhumé dans l'abbaye du Parc à Harcourt. Il avait eu de son mariage Jean et Guillaume; Jean fut seigneur d'Avrilly, et décéda en 1287, deux ans après son père. Il avait épousé la fille du Vidame de Chartres, dont sortit Raoul, second du nom, dit aussi Raoul III. Ayant pris alliance dans la maison de Trie, il eut une fille nommée Jeanne, mariée d'abord à Philippe de Sully, puis à Amaury de Meulan, baron du Neubourg, qui vivait en 1316.

(2) Une dame de la famille de Trie, fille du seigneur de Fontenay, en épousant Claudin d'Hellenvilliers, lui avait apporté la terre d'Avrilly. (Nous n'osons cependant rien affirmer à cet égard.)

(3) Il y avait, en effet, à Avrilly, une léproserie fondée du temps des croisades, dont les biens paraissent avoir été réunis à l'hôpital de Nonancourt; le reste de l'article est exact, sauf ce qui concerne la dime qui avait été donnée par Guillaume, comte d'Evreux, comme nous l'avons vu plus haut, *Archives du chapitre de Conches*.

En 1428, le 19 octobre, Guillaume d'Hellenvilliers, fils de Pierre, baron d'Avrilly, qui avait réuni en sa personne les terres des deux branches d'Avrilly et de Feuquerolles, obtint délai pour faire hommage des terres d'Avrilly, Feuquerolles et des moulins d'Andely (1).

Avrilly fut presque entièrement détruit, en 1417, lors de l'invasion anglaise, et ne put jamais se relever de ses ruines; les habitants, pour atténuer leur désastre, obtinrent la création de quatre foires, dont une a conservé de l'importance jusqu'à nos jours (2).

Henri V d'Angleterre donna, au mois d'avril 1420, à Benoit Feret, son homme lige, l'office de la sergenterie d'Avrilly.

Guillaume d'Hellenvilliers avait épousé Jeanne de Clère, dont il eut Jean, seigneur d'Avrilly, qui était décédé en 1469, et dont les enfants étaient mineurs.

A l'Echiquier de 1474, vint la cause de Jeanne de Clère, veuve du feu sieur d'Avrilly, contre Marie Doudemare, en son nom et comme tutrice des enfants mineurs de Jehan de Hellenvilliers, chevalier.

La seigneurie d'Avrilly échut à Robert d'Hellenvilliers, un des enfants de Jean, ainsi que le constate un arrêt du 23 décembre 1511, rendu dans la cause d'entre : Jehan le Goupil, *escuyer*, seigneur de Noyers-sur-Andely, d'une part, et Robert d'Hellenvilliers, seigneur d'Avrilly, d'autre part (3).

Après Robert, nous trouvons Jacques d'Hellenvilliers, seigneur d'Avrilly, qui épousa Louise de Hautemer, dame de Fervaques et de Plasnes; cette dame, devenue veuve, épousa Aymar de Prie, baron, et depuis marquis de Toucy.

Valeran d'Hellenvilliers, probablement fils de Jacques, sire d'Avrilly, rendit hom-

(1) *Histoire des Andelys*, par M. Brossard de Ruville. Ces moulins provenaient probablement à Guillaume de sa grand-mère, Jeanne de Trie.

(2) M. Gadebled.

(3) *Histoire des Andelys*, par M. Brossard de Ruville.

mage au roi, le 11 mai 1575, et épousa en 1590, Anne Lebrun, dont il eut Louis d'Hellenvilliers qui, lui aussi, rendit hommage le 2 mai 1603.

Valeran, deuxième du nom, vendit le 3 août 1618, les moulins d'Andely à Nicolas la Vache, sieur du Saussaye, et se maria le 3 décembre 1628, à Gabrielle Catinot. En 1644, Valéran, seigneur d'Avrilly et de Sommaire, vendit ses seigneuries du Boesle et de Juguettes à Gédéon le Comte, sieur de la Richardière.

Un Hellenvilliers, écuyer, seigneur d'Avrilly, fut maintenu de noblesse dans l'élection de Verneuil, le 1^{er} septembre 1667.

Le fief d'Avrilly passa ensuite à la famille des Essarts, de la maison Lombelon; le marquis des Essarts était seigneur d'Avrilly et des Essarts, en 1788.

En 1787, M. Bourdon, curé d'Avrilly, eut l'honneur, avec l'abbé de Narbonne, d'être élu pour représenter l'ordre du clergé à l'assemblée du département, à Evreux, présidée par Mgr l'Evêque.

La chapelle du château était à la présentation du seigneur. Le premier mardi de mai, on y célébrait une messe, appelée la *Messe-le-Comte*, après laquelle se faisaient des distributions aux pauvres.

AVRILLY, canton de Damville, à 155 m. d'alt. — Sol : diluvium. — 165 hab. — Surf. terr., 714. — 4 contrib., 2,492 fr. en ppal. — Rec. ord., budg., 2,155 fr. — Percept. Corneuil. — Danville. — Rec., cont. ind., Saint-Audré. — Ecole mixte. — Eglise au Plessis-Grohan. — 2 déb. de boissons. — 7 perm. de chasse. — Ch. d'int. comm. n° 37. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 11; de canton, 9.

Dépandances : Néant.

Agriculture : Céréales. — 4,500 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 5 *Patentés*. — *Foire* le 21 septembre : moutons, bestiaux, draperie.

B

BACQUEPUITS.

Du dioc., du baill., de l'élect. d'Evreux. — Du la sergenterie de la Bonneville. — De la génér. de Rouen. — On y comptait en 1750 2 feux privilégiés et 40 feux taillables.

On a écrit au moyen-âge *Baupiz*, *Bakepid*, *Bachiputeus*, etc. Ce nom, d'origine gallo-romaine, vient, suivant quelques-uns,

de *Bacchi Podium*, puits de Bacchus. M. Le Prévost le fait dériver de *Bacus* et l'interprète par le puits de l'esclave.

La paroisse peut être fort ancienne, car le culte de saint Laurent, son patron, était très célèbre aux v^e et v^e siècles.

Par sa position, le fief de Bacquepuits était sous la suzeraineté des comtes d'Evreux : il est donc tout naturel de voir Ives

ou Ivon de Bacquepuits servit de témoin à Guillaume d'Evreux, lorsqu'il approuva la donation faite à Saint-Taurin des deux domaines de la Sogne et d'Avrilly.

Cette charte donnée vers 1075, est le seul acte où paraisse le nom du premier seigneur connu de Bacquepuits (1).

Du temps de Gilbert-le-Grand, évêque d'Evreux, vers 1110, quatre chevaliers qui possédaient en commun une terre nommée la Campagne, *campaniam*, la donnèrent à l'abbaye de Saint-Taurin avec l'église de Saint-Laurent (2). Le premier, nommé Hugue Batpuche, qu'il faut interpréter par Hugues de Bacquepuits, était, suivant nous, fils d'Ivon et père d'un second Hugues, qui vécut jusqu'à la fin du XI^e siècle.

Il est très vraisemblable que c'est Hugues, I^{er} du nom, qui signa, vers 1135, la charte de fondation de l'abbaye de la Noë, bâtie à l'aide des libéralités de l'impératrice Mathilde (3).

Hugues de Bacquepuits, deuxième du nom, fut le plus illustre de sa race; il prenait les titres de sénéchal (4) et de justicier du roi; il figura comme témoin dans les actes les plus importants des comtes d'Evreux et de Meulan.

Amaury de Lacy, renonçant à tous ses droits sur le fief de Claville en faveur du chapitre d'Evreux, l'appela comme témoin avec Adam de Cierray, père de l'évêque de ce nom.

Hugues II de Bacquepuits paraît avoir eu des relations assez suivies avec Simon de Montfort, dit *le Chauve*; il signa plusieurs chartes de son suzerain, entre autres celle de dotation du prieuré de Noyon-sur-Andelle (5). Il était également lié avec Robert II, comte de Meulan, dont il signa une charte.

En 1195, il paya au trésor royal 100 sous, comme pleige ou caution de Richard Landry.

Nous le voyons ensuite siéger comme justicier du roi, avec Gilbert de Vasqueil, dans une transaction passée entre Guillaume de Tournebu et l'abbaye de la Trinité de Rouen; puis enfin, être témoin d'une donation par Nicolas de Glos à Robert de Bernay, clerc, c'est-à-dire secrétaire du vaillant Guillaume-Fritz Raoul, sénéchal de Normandie, de 20 acres de terre dans la bruyère des Frétils, moyennant une livre de poivre par an (6).

(1) Notes Le Prevost, *Avrilly*.

(2) Cette paroisse n'est connue depuis sous le nom de Saint-Laurent-des-Bois, dans la campagne de Saint-André.

(3) *Gallia Christiana*, art. Saint-Taurin.

(4) Probablement sénéchal du comte d'Evreux.

(5) Charleval.

(6) Notes Le Prevost, *Frétils*.

Hugues II de Bacquepuits mourut vers l'an 1200, au moment où, par le traité du Goulet, Jean-sans-Terre céda à Philippe-Auguste le comté d'Evreux. La limite des deux Etats fut déterminée par une borne plantée à égale distance d'Evreux et du Neubourg, sur le territoire de Bacquepuits, dans le fief de Guillaume Boudrot, sur les confins de Bernienville.

Ce seigneur laissait deux fils, Roger de Bacquepuits, dit le Moine, et Gilbert de Bacquepuits; Roger, l'aîné, fut témoin en 1201 d'une charte de Basille de Glisolles en faveur de la Noë, et d'une autre de Robert II, comte de Meulan; on a de lui une charte en faveur de la Noë que nous traduisons :

« Moi Roger, seigneur de Bacquepuits, « j'ai concédé aux moines et à l'abbaye de « Notre-Dame de la Noë, tout le pré que « Hugues, mon père, leur a donné, situé « entre leurs terres du Val-Préau et le che- « min d'Evreux; de plus, j'ai donné aux « dits moines comme étant mes frères (1), « 10 s. chaque année, payables à la saint « Remy, sur le fief qui me doit cette somme, « que Raoul d'Arnières, chevalier, a donné « à Mathieu d'Orvaux, en lui accordant sa « fille en mariage. »

Parmi les témoins nous remarquons, Gilbert de Bacquepuits, probablement le frère de Roger, et Gilbert de Huest, auquel Roger servit lui-même de témoin, lorsque ce seigneur confirma une donation faite aux lépreux d'Evreux, par son vassal Robert Rabel.

Roger de Bacquepuits prit lui-même le surnom de *le Moine*, dans une charte de 1231, contenant donation du clos Portel, qui dépendait d'un fief, sis à Aubevoie, dont il était suzerain.

Ce seigneur ne vivait plus en 1235 et il était remplacé par son fils, Hugues III de Bacquepuits, qui siégea comme juge dans la célèbre affaire de l'abbé de Saint-Taurin avec Renaud Hocpin, au sujet de la tenure du fief du Buisson, près d'Evreux. Après Mgr Pierre d'Auteuil, venaient : Mgr Hugues de Bacquepuits, Mgr Alexandre de Vaux-sur-Eure, etc.

Une autre affaire non moins importante que la précédente fut l'occasion d'un jugement plus solennel encore, rendu par l'Echiquier de Rouen tenu à la Saint-Michel de 1243.

L'écuyer Jean de Faipou, seigneur d'un fief à Saint-Aubin-d'Ecosville, prétendait avoir droit de relief sur la moitié de ce fief, aumônée par ses ancêtres à la présente abbaye du Bec. Il succomba devant l'Echiquier,

(1) Roger de Bacquepuits était agrégé à l'abbaye de Saint-Taurin, de là lui est venu le surnom de *Moine*, qu'il prit lui-même dans une charte de 1231.

dont faisaient partie Hugues de Bacquepuits, Guillaume de Boscherville, l'évêque d'Evreux, plusieurs abbés, et beaucoup d'autres chevaliers.

Après Hugues, nous trouvons Simon, son fils aîné, qui avait probablement, « dit M. Le Prévost, » épousé l'héritière d'Amfreville, et que l'on appelait Simon d'Amfreville : il vivait en 1270, comme on le voit dans les rôles publiés par La Roque, où il figure au premier rang parmi les gentilshommes du diocèse d'Evreux.

Une chartre donnée en 1294 par Richard de Sacquenville, chevalier, en faveur des Templiers de Renneville, signale un chemin de Bacquepuits à Rublenont, *quemdam qui dicit de Baquepuiz apud Rublenont* (1).

Pierre d'Amfreville, qualifié de chevalier et de seigneur de Bacquepuits, qui vivait en 1295, était sans doute fils de Simon ; il reconnaît, de concert avec la dame *Sanctissimum*, sa femme, avoir vendu au chapitre d'Evreux une rente assise sur une maison de la paroisse Saint-Nicolas de cette ville (2).

Pendant plusieurs siècles Bacquepuits et Amfreville-sur-Iton ont continué d'avoir les mêmes seigneurs, dont nous avons tracé l'historique à l'article d'Amfreville ; aussi nous nous contenterons de les passer rapidement en revue.

Simon d'Amfreville, deuxième du nom, le lundi après l'octave de la Trinité, 1309, rendit hommage à Flandrine, abbesse de Saint-Sauveur, pour un fief qu'il tenait d'elle (3).

Mgr Pierre d'Amfreville, chevalier, sieur d'Amfreville, acheta un cheval 80 florins d'or en 1365 : c'est probablement lui qui épousa la fille de Lancelot d'Hellenvilliers. En 1382 il était capitaine de Dieppe, pour le roi.

Lors de l'invasion anglaise, Pierre d'Amfreville, III^e du nom, mari de Marguerite d'Anou, dame de Bèzu, fut dépoillé de Bacquepuits et d'Amfreville au profit de l'anglais Gilbert d'Amfreville, qui croyait rentrer dans le domaine de ses pères.

Ces mêmes biens, qui étaient estimés à 600 écus de revenu, furent transmis le 16 août 1421, au chevalier Robert Brewes, un des officiers du roi d'Angleterre (4).

Claudin d'Amfreville reentra en possession des deux seigneuries de sa famille, aux assises de Pont-de-l'Arche, en 1454 (5).

De 1484 à 1513, Jacques d'Amfreville, fils de Claudin, fut seigneur de Bacquepuits.

Nicolas d'Amfreville lui succéda, de 1517

(1) M. Delisle, *condition*.

(2) Le Prévost, *notes*.

(3) *Gallia Christiana*.

(4) Brequigny, *Rôles de la Tour de Londres*.

(5) Il avait épousé Isabelle du Messil, qui lui apporta le domaine de Champ-Dolent.

à 1532. Marie de Poissy, sa veuve, jouissait de la seigneurie de Bacquepuits en même temps que Francoise d'Amfreville, dame de Champ-Dolent, sœur et héritière de son mari.

En 1538, Hector de Vipart, baron du Bec-Thomas, présenta à la cure de Bacquepuits, au droit de Marguerite d'Amfreville, sa femme, autre sœur de Nicolas, qui avait recueilli la succession de Francoise.

Jean de Vipart, fils aîné d'Hector, présenta à la cure de Bacquepuits en qualité de seigneur, en 1555.

Claude, frère puîné de Jean, l'avait remplacé en 1558.

Le troisième fils d'Hector fut à son tour seigneur de Bacquepuits, de 1584 à 1591.

Ce dernier mourut également sans enfants, laissant pour héritière du domaine de Bacquepuits, sa nièce, Jacqueline de Sabrevois, épouse de Louis de Sainte-Marie, seigneur de Caenely, qui vivait en 1613.

Peu après cette date, Claude Eudes, sieur du Vieil-Manoir, conseiller au Parlement de Rouen, acheta les fiefs de Bacquepuits et de Bérangeville-la-Campagne, et il mourut en 1610.

Ses armes étaient : *d'or au lion coupé d'azur et de gueules*.

En 1640, Gilles Eudes, écuyer, seigneur de Bérangeville-la-Campagne, était en même temps seigneur et patron de Bacquepuits. Il portait : *d'or à un lion rampant de gueules*. Après son décès, arrivé le 14 décembre 1645, sa veuve, Catherine de Brévédent, présenta à la cure en 1652.

Leur fils, Marc-Antoine Eudes, sieur de Bérangeville, trésorier de France à Rouen, y présenta en 1678.

Il était mort en 1709, mais avant son décès il avait vendu la terre de Bacquepuits à M. Le Doulx de la Musse, moyennant 34,000 liv., sur lesquelles 29,000 liv. furent payées comptant, quant aux 5,000 liv. restant, M. de la Musse devait les employer à rembourser quelques rentes ; mais n'en ayant rien fait, les créanciers poursuivirent les enfants des vendeurs. M. de Brévédent, leur tuteur, demanda la résolution de la vente pour défaut de paiement intégral du prix ; ses conclusions lui furent adjugées en première instance, mais en appel la Cour accorda un délai de six mois à M. Le Doulx, pour payer le surplus de son prix.

Il y a tout lieu de croire que M. Le Doulx s'exécuta, puisqu'il resta en possession de Bacquepuits. Messire Adrien Le Doulx, dont les descendants habitent Evreux, en était seigneur un moment de la Révolution.

Les armes de cette famille étaient : *d'azur à trois têtes de perdrix d'or au lambel d'argent*.

BACQUEPUTS, canton nord d'Evreux. — Sol composé d'alluvium ancien et de diluvium. — A 140 m. d'alt. — Chem. de gr. comm. n° 30, d'Evreux au Neubourg ; n° 36, de Conches à Louviers ; n° 50, de Damville à Elbeuf. — 175 hab. — Surf. terr., 507 hect. — 4 cont., 3,184 fr. — Rec. ord. budg. 1867, 1,844 fr., compris 489 fr. de produit de biens comm. — Percept. de Sainte-Colombe-la-Campagne. — (2) de la Commanderie. — Rec. des cont. ind. de Conches. — Réunion à Saqueville pour le culte et l'instruct. — 1 déb. de boiss. — 5 permis de chasse. — Dist. en kil. d'Evreux, 12.

Agriculture : Céréales, lin. — 860 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 6 *Patentés*.

BACQUEVILLE.

De l'archid. du Vexin n., — du doy. de Gamaches, — du baill. de Gisors, — de la vic. et de l'élect. d'Andely, — Parlem. et génér. de Rouen, — de la sergent. d'Heuqueville.

Bacqueville a été autrefois dénommé *Bascavilla*, *Baschevilla*, *Buskevilla*, village du serf, du colon.

Sous les rois mérovingiens, la cathédrale de Rouen possédait, sur le plateau qui domine la rive gauche de l'Andelle, un vaste domaine qui s'étendait sur les paroisses de Bacqueville, Marcouville, Houville, Cuverville, Amfreville-les-Champs et sur le hameau de Fretteville (1).

L'église de Bacqueville, dédiée à la très-sainte Vierge, doit probablement sa fondation aux chanoines, qui l'auront placée sous l'invocation de leur patronne.

Lorsque le duc Robert I fut sur le point de partir pour la Terre sainte, où il devait mourir, il voulut laisser à l'église de Rouen un témoignage de son dévouement pour elle, et dans une charte où il exprime de grands sentiments de piété, il confirma toutes les possessions territoriales de l'antique basilique. Après avoir cité deux villages du Beauvaisis et un autre du Vexin français, il énumère les propriétés voisines de l'Épte, puis il aborde le groupe rapproché de l'Andelle, en commençant par Bacqueville, dont la moitié seulement appartenait à la cathédrale.

Cette charte, qui remonte vers 1030, est le premier document historique qui fasse mention de la paroisse dont nous nous occupons.

(1) L'illustre chapitre de Rouen tirait de ces terres et de toutes celles qui lui tenait des libéralités des rois ou des seigneurs, ce qui était nécessaire à sa subsistance, aux frais du culte et à l'embellissement de la cathédrale-métropole de la province.

Aux 11^e siècle, Bacqueville, incorporé dans la châtellenie de Vernon, se trouvait placé sous la suzeraineté des seigneurs de cette ville. Il y existait un seigneur laïque, vassal des comtes de Vernon, et de plus un château fort où les rois d'Angleterre tenaient une garnison.

Guiscard de Bacqueville fut témoin, en 1132, de la charte que Mathieu de Vernon, frère de saint Adjutor, donna à l'abbaye de Tiron, où le saint s'était retiré.

Nous ignorons s'il faut voir dans ce Guiscard un parent de Baudry de Bray ou du Bose qui, vers 1135, eut la jouissance du château et de la terre de Bacqueville.

Baudry de Bray, vaillant chevalier s'il en fut, est un des personnages les plus intéressants du 12^e siècle ; il se montra, de 1119 à 1130, le partisan le plus dévoué du roi de France, et en même temps l'adversaire le plus acharné des rois anglais. Il était à Andely avec Louis-le-Gros, en 1119, et combattit à ses côtés dans les plaines de Verclives, à la bataille de Bremulle.

Trois ans après, en 1121, il entra dans la conjuration de la Croix-Saint-Leufroy et se joignit aux seigneurs qui voulaient rétablir le fils de Robert-Courte-Henise sur le trône de Normandie ; il joua un rôle important dans l'entreprise qui fut tentée contre Gisors et que l'habileté de Robert de Candos fit échouer (1).

Baudry de Bray assistait en 1126, à la cour de Louis VI, aux fêtes de Noël ; mais peu après, en 1128, Guillaume Cliton, l'héritier légitime du duché de Normandie, étant mort de ses blessures, Baudry se rapprocha du roi Henri 1^{er}, reçut de lui, avant l'année 1131, trois manoirs en Angleterre et fut remis, à titre de donation ou de restitution, en possession du domaine et de la forteresse de Bacqueville ; nous en avons la preuve dans la donation que Baudry fit alors au prieuré des Deux-Amants, de la chapelle d'Ecragnetuit (2) avec les terres adjacentes, du libre passage à travers sa seigneurie de Bray, sans payer de tonlieu ; enfin, du droit de pennage gratuit dans la forêt de Bacqueville, pour les pores élevés sur les domaines du prieuré.

Outre ses bienfaits envers le prieuré des Deux-Amants, Baudry est cité dans le cartulaire de Jumièges comme ayant donné à cette maison le tiers des dîmes de Mezrières.

(1) Certains écrivains pensent que l'insuccès de cette tentative doit être attribué à l'impotence de Baudry de Bray, qui devança l'heure.

(2) Hameau dépendant de Bacqueville. *Ehra*, dit M. Le Prevost, signifie en islandais des champs cultivés ; *Ehra* peut donc être interprété par la mesure au milieu des champs, ou encore *Kreik-tuit*, mesure de la hauteur, mesure prise sur une éminence. Les moines en firent le centre d'une vaste exploitation agricole.

en-Vexin et du Bosc-Roger, près de Baudemont.

En 1144, Geoffroy Plantagenet, duc d'Anjou, gendre de Henri I^{er}, fit reconnaître sa propre autorité en Normandie; les barons s'impressèrent à l'envi les uns des autres de traiter avec lui et de se soumettre. Baudry de Bray suivit le torrent et fut probablement du nombre des seigneurs qui se joignirent au duc d'Anjou lorsque ce prince franchit la Seine à Vernon pour aller mettre le siège devant Rouen.

Cette ville s'étant rendue à condition que ses privilèges seraient respectés, Geoffroy octroya une charte aux habitants, et parmi les vingt barons, fleur de la noblesse normande, qui se portèrent solennellement cautions de Geoffroy d'Anjou; à la suite de Galéran de Meulan, et de Robert, châtelain du Neubourg, nous trouvons Baudry de Bray au huitième rang, après Roger de Tosny, seigneur de Conches.

Baudry mourut vers 1145, laissant deux fils, Goël et Garnier de Baudemont.

Goël de Beaudemont, qui avait épousé Agnès Crespin, fille de Goscelin, eut, en sa qualité d'ainé, la plus grande partie des biens de son père; Bacqueville fut du nombre, moins la forteresse qui se trouvait entre les mains de Henri Plantagenet, duc de Normandie (1). Ce prince céda en 1150, à Louis-le-Gros, le Vexin normand avec toutes ses forteresses, savoir: Gisors, Néaumes, Dangu, Gamaches, Haqueville, Château-sur-Epte, Baudemont, Bray, Tonrnay, la Bucaille, Noyon-sur-Andelle, et autres; si Bacqueville n'est pas nommé, la suite prouve qu'il était compris dans cette cession.

Deux ans après ce traité, Louis VII, irrité du mariage de Henri II avec Eléonore de Guienne, qu'il venait de répudier, embrassa la cause d'Eustache, fils d'Etienne, s'empara de Neufmarché et menaça la ligne de l'Andelle. Henri accourut se porter sur cette rivière, et chaque jour il lançait au-delà des colonnes chargées de piller pour ravitailler son armée; c'est dans ces expéditions que les châteaux de Bacqueville, de Guitry et d'Étrépaguy, qui appartenaient aux Français, furent livrés aux flammes.

Une motte assez considérable indique seule aujourd'hui l'endroit où s'élevait jadis la forteresse de Bacqueville.

À la fin du mois de juillet 1152, Louis-le-Jeune vint avec Thierry, comte de Flandre, assiéger Vernon, et malgré les plus grands efforts, malgré quinze jours d'attaques incessantes, il ne put s'emparer du château. Son allié se disposant à se retirer avec ses troupes, Louis ne voulut pas avoir la tenté

1. Roi d'Angleterre sous le nom de Henri II.

de lever le siège; il préféra traiter avec Richard de Vernon, seigneur de la ville; il fut convenu que la bannière de France serait élevée sur la grande tour, dont la garde serait confiée à Goël, fils de Baudry, vassal du roi et du seigneur de Vernon, suzerain de Bacqueville.

L'abbaye du Bec abandonna, en 1170, les dîmes dont elle jouissait à Bacqueville, moyennant deux muils de froment mesurés avec la mesure publique (1); mais en se retirant sur ce point, l'illustre abbaye s'établit fortement à Mézières, sous la protection de Goël de Baudemont, qui lui abandonna tous ses droits sur l'église de cette paroisse.

Dans la dernière moitié de sa vie, le seigneur de Bacqueville consacra ses soins et ses richesses à la construction d'une église pour le prieuré de Sausseuse (2).

« L'église dédiée à la Sainte Vierge, » dit Toussaint Duplessis, « fut bâtie, à ce que l'on croit, par Goël de Baudemont, grand bienfaiteur du monastère, aussi bien qu'Agnès sa femme, fille de Goscelin Crespin, « Garnier, son frère, et Baudry, son fils (3). »

Lors de la dédicace de l'église de Sausseuse, qui eut lieu le 8 juillet 1117, Goël donna aux chanoines du patronage des églises de Notre-Dame-de-Bacqueville et de Saint-Etienne du Val-Corbon, qui lui appartenait.

Depuis la fondation de Sausseuse, l'église de Bacqueville eut le privilège d'être desservie par un chanoine régulier qui remplissait les fonctions curiales sous la direction de son supérieur.

La même année, Goël confirma, par une charte, les dons faits par son père au prieuré des Deux-Amants (4).

Le pieux Goël de Baudemont arriva à une grande vieillesse; il vivait encore en 1203, car on lit son nom dans les rôles normands

(1) Histoire manuscrite.

(2) Cette maison devait son origine au vénéralde Richard, fils du seigneur de Tilly près Vernon, qui, vers 1118, avait formé dans son presbytère une communauté de chanoines réguliers. Au bout de quelques années, le fondateur trouvant ses frères trop à l'étroit, transporta sa maison à trois quarts de lieue de Vernon, en un lieu nommé Sausseuse, parce qu'il était planté de saules.

(3) Ce récit a fait supposer au savant M. Le Prevost qu'il avait existé deux Goël de Baudemont, l'un père de Baudry de Bray, dont nous avons parlé, et l'autre son fils; il nous paraît que c'est une erreur et qu'il n'a existé qu'un seul Goël, fils de Baudry, époux d'Agnès et père d'un autre Baudry.

(4) La grande charte donnée par l'archevêque Gautier, en 1208, contient l'article suivant: *Item par donation de Goël de Baudemont, la chapelle d'Esraquetuit avec les terres qui lui sont adjacentes et le passage des portes de vos domaines et tout votre usage dans sa forêt de Bacqueville et le libre transit de tout ce qui vous est nécessaire par Bray.*

de cette année, comme débiteur envers le Trésor public de 100 sous, taxe qui lui était imposée comme possesseur d'un fief de chevalier. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Sausseuse, où l'on voyait encore son tombeau dans le XVIII^e siècle. Pour honorer sa mémoire, on a placé au bas d'un des cintres de la voûte ses armes, qui sont : *d'azur à la croix d'or*; enfin, son nom a été inscrit dans le nécrologe du prieuré.

Goel de Baudemont laissa deux enfants : un fils nommé Baudry et une fille bien connue sous le nom de Hildeburge ou Heudebourg, qui épousa successivement Osbern de Cailly et Robert de Piquigny.

Baudry de Baudemont, II^e du nom, figure sur le registre de Philippe-Auguste, rédigé vers 1210, où il est dit que ce seigneur tient du roi, Mézières et le village du Thil; mais qu'il tient du fief de Vernon tout ce qu'il possède dans la vallée de Vernon, et qu'il doit au roi le service d'un chevalier, et en plus d'un quart de chevalier (1).

Baudry mourut jeune et sans enfants, laissant pour seule héritière sa sœur, Hildeburge.

Cette dame n'était pas encore mariée lorsqu'elle confirma, par une charte spéciale, la donation de la chapelle d'Eraquetuit, donnée au prieuré des Deux-Amants par son père et son aïeul. Goel n'avait donné que le droit d'usage dans la forêt de Bacqueville; sa fille y ajouta : *le bois nécessaire lorsque les religieux feront bâtir dans leur métairie*. Enfin, Hildeburge, après avoir redressé les torts de ses gens, tint les chanoines quittes de la redevance annuelle d'un porc qu'on avait injustement exigé d'eux.

Lorsqu'elle eut épousé Osbern de Cailly (2), elle confirma, de concert avec son mari, la métairie que les religieux tenaient d'eux dans l'essart d'Eraquetuit.

Hildeburge resta veuve vers 1197, avec deux filles, Pétronille et Alice (3). Quelques années après, elle épousa en secondes nocces Robert de Piquigny.

Hildeburge possédait en 1209 le fief de Crèvecoeur sur Saint-Vigor, près la Croix-Saint-Leufroy.

Robert de Vaux ayant donné aux reli-

(1) Le registre ne fait pas mention d'un fief que Baudry tenait de la châtellenie de Paÿ.

(2) Osbern de Cailly-en-Caux, seigneur très riche et d'une famille très ancienne, était veuf en épousant Hildeburge, et avait une fille, mariée depuis à Regnaud du Bosc. Vers l'an 1170, Henri II avait confirmé Osbern dans tous les biens que Roger, son père, et Osbern de Cailly, son aïeul, avaient possédés. L'honneur de Cailly avait dans ses dépendances jusqu'à douze fiefs de chevaliers.

(3) Pétronille épousa en premières nocces Etienne de Longchamps, dont elle eut un fils nommé Baudry, qui fit revivre le nom de Baudry de Bray, son bis-aïeul, et en secondes nocces Geoffroy du Bosc. Alice contracta mariage avec Henri de Ver.

gieux de Jumièges une partie du bois de Crenne à Jony-sur-Eure, cette dame ratifia la donation comme suzeraine.

Vers le même temps, Pétronille, sa fille, mariée à Geoffroy du Bosc, donna aux moines du Bec les biens qu'elle avait à Monlineaux près d'Ilonfleur, *selon que Roger de Cailly, son aïeul, les avait possédés*.

Lors de la rédaction des listes des fiefs normands, Robert de Piquigny tenait Bacqueville et Baudemont, relevant de Vernon. En 1211, Hildeburge, avec l'agrément de son mari, donna aux moines de Jumièges un *tennement* à Sainte-Geneviève, près Gasny.

Robert de Piquigny siégea en 1214 comme juge dans le fameux procès qui suivit la mort de Raoul Tesson, et qui se termina par un partage entre ses trois filles (1).

Une charte de 1231 nous apprend que Mathilde, fille d'Osbern de Cailly, belle-fille de Hildeburge, dont nous avons déjà parlé, était à ce moment dame de Cailly et de Baudemont. Elle était également dame de Bacqueville, comme l'atteste une charte que M. de Beaurepaire a analysée ainsi : Donation par Mathilde, dame et *hera* de Cailly et de Baudemont, aux religieux des Deux-Amants, de terres en la forêt de Bacqueville, devant son domaine d'Eraquetuit, entre la couture des religieux et un lieu nommé Bonnemare (2).

Une partie de la succession de Mathilde, et Bacqueville en particulier, passèrent à Nicolas de Hotot, qui descendait probablement par les femmes de la famille de Baudemont.

Au mois de juillet 1249, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, fit à Ecouis la visite des prêtres du doyenné de Vesly (3), dont Bacqueville dépendait.

Sa note sur le curé de cette paroisse, que la rumeur publique accusait de mauvaises mœurs, a le droit de nous étonner, parce que c'était un chanoine régulier de Sausseuse.

Quatorze ans plus tard, en 1263, le même prélat fit la visite du prieuré de Sausseuse, et ajouta à la fin de son procès-verbal une note destinée à lui rappeler qu'il devait réprimander le chanoine curé de Bacqueville.

(1) A côté des descendants de Baudry de Bray, on trouve à Bacqueville une famille qui porte le nom de la paroisse. Ainsi, en 1192, parmi les seigneurs qui déposèrent devant l'archevêque Gautier sur les vertus de saint A-tutor, nous voyons figurer un Guillaume de Bacqueville. A la même époque, un Robert de Bacqueville était prieur des chanoines réguliers de Sausseuse; il avait succédé à Gilbert de Rouen, qui était supérieur de la communauté en 1183; on sait de lui qu'il mourut le 6 des ides de juin et qu'il fut remplacé par Guillaume de Heubeourt, qui siégeait en 1244.

(2) Archives de la Seine-Inférieure, série D. 107.

(3) Dit depuis doyenné de Gamaches.

qui s'était permis de tenir à ferme l'église d'Houville, placée dans son voisinage.

Les renseignements fournis à cette époque par le Pouillé d'Eudes Rigaud sont conformes à l'histoire. Il place l'église sous le patronage de la sainte Vierge; puis il indique que le prieur de Sausseuse fait desservir l'église par ses chanoines; qu'il y a cent vingt feux dans la paroisse; que le prieur perceit tout le revenu de la cure, évalué à 70 liv. tournois, et qu'il laisse 30 l. aux chanoines qui desservent la cure (1).

La terre de Bacqueville reutra en même temps que celle de Baudemont dans le domaine royal, et par suite des mêmes circonstances, c'est-à-dire à l'extinction de ses seigneurs.

En 1281, vers la fin du règne de Philippe-le-Bel, Henri Louvel, bailli de Verneuil, et Richard du Fai, clerc du bailli de Rouen, furent chargés d'estimer la valeur des domaines de Bacqueville et de Pont-Saint-Pierre, pour fixer la rente que le roi avait promise à Hervé de Léon, en échange de ses châteaux de Sènonches et de Châteauneuf-en-Thimerais.

Avec les notes de M. Le Prevost, nous publions *in extenso*, en ce qui concerne Bacqueville, cette curieuse estimation.

Valeur des terres et revenus du seigneur roi à Bacqueville :

Primo, LX.XV acres et demie et LX.VIII perches de terre, valent par an XLV l. VIII s. et IV deniers; ce qui fait par acre 12 sous de cette époque, 10 fr. 80 c. de la nôtre (2).

Item, XXVI acres et demie et XII perches de terre partagées à moitié, valent par an XXV l. XVI s. IV deniers (par acre à peu près 16 sous 6 deniers de l'époque, 17 fr. 55 c. de la nôtre) (2).

Item, un clos autour de la motte du château et la motte avec les fossés, valent XXV s. (22 fr. 50 c. de notre monnaie).

Item, les ventes en deniers à la fête de la Toussaint, VIII l. III s. V deniers (147 fr. 7 c. de notre monnaie).

Item, à la Noël du Seigneur, en blé XXIX mines II boisseaux, la mine évaluée à V sous (4 fr. 50 c.), fait VII l. VII s. IV deniers (3).

Item, IV^{XX}. XV chapons valent XLIX s. IV deniers (chaque chapon 37 c. de notre époque).

(1) Tout ce que MM. L. Pasy et Léopold Delisle ont dit sur le prieuré et les moines de Bacqueville regarde Bacqueville-en-Caux, car il n'y a jamais eu de prieuré à Bacqueville-en-Vexin.

(2) La livre tournois valait à cette époque 18 fr. de notre monnaie, le sou 90 c. et le denier 7 c. 1/2 (Le Prevost). Ces évaluations nous paraissent très élevées, et il faut admettre que le sol était d'une fécondité exceptionnelle pour donner un produit aussi extraordinaire.

(3) D'après cette évaluation, la mine formait 2 boisseaux, à peu de chose près.

Item, LVIII poules valent XXIV s. II deniers (5 deniers la poule, c'est-à-dire 35 c. d'aujourd'hui).

Item, avec les chapons et les poules, en argent VII s. et VI deniers.

Item, une somme d'accoin vaut XII sous (la somme était le sixième du muid).

Item, à la Pâques du Seigneur, en argent, VIII l. XI s. et VIII deniers.

Item, IV^{XX}. XIII arufs valent IV s. et VII deniers (1 denier et demi la douzaine, 10 c. de notre monnaie).

Item, à la Saint-Remi, en argent, XIII l. II s. et III deniers.

Item, à la Chandeleur, en argent, IV l. VII sous.

Item, un setier de blé vaut XII sous (cette mesure de blé équivalait à la somme d'avoine).

Item, la récolte du chaume en septembre vaut III s. et IV deniers.

Item, la moitié du moulin de Douville vaut, le seigneur roi payé, XII livres.

Item, les corvées pour clore les jardins, V s. par an.

Item, les corvées des charvues, — liv. — sous.

Le service des bêtes de somme, IX sous.

Item, un fief doit 1 — par ruche d'abeilles.

Item, les droits de champart et de moulte sèche, deux muids et demi de blé, valent IX l. (3 l. 12 s. de l'époque; 64 fr. 80 c. de la nôtre) (1).

Item, un muid et demi d'avoine vaut cent huit sous.

Item, les coupes de bois et les reliefs valent XI livres par an.

Total de la valeur de Bacqueville, VI^{XX} liv. VII deniers.

Malgré cet important revenu que le roi tirait de Bacqueville, il n'en était pas seigneur en entier, car nous trouvons qu'en 1285, Nicolas de Hotot, l'héritier de Mathilde de Cailly, dont nous avons déjà parlé, était seigneur de Bacqueville (2). Il fut excommunié cette même année par le chapitre de Rouen, avec tout l'ordre des frères mineurs de Normandie, à cause des vexations commises au préjudice de l'église cathédrale (3). La sentence d'excommunication commença ainsi : « Le doyen et chapitre de Rouen à tous et chacun des abbés prieurs et personnes ecclésiastiques, etc. » Elle est datée du vendredi fête de saint Mathien, apôtre et évangéliste.

(1) La mine valait 3 sous de l'époque et était un peu plus que le double du boisseau; le muid était donc composé d'à peu près 14 mines 1/2 ou 29 boisseaux.

(2) Il était fils de Mg^r Pierre de Hotot près Dieppe, chevalier.

(3) Il s'agissait d'entreprises faites sur les biens que les chanoines possédaient à Bacqueville.

Les armes des Hotot étaient : *d'argent à la fasce d'azur, accompagnée de 4 aiglettes de sable.*

En 1327, un habitant de Puchay, nommé Pierre d'Aubigny, devait une somme considérable à Thomas Héroult, vicomte de Gisors, pour du bois pris dans la forêt de Lyons.

Ne pouvant se faire payer, le vicomte de Gisors fit estimer les biens de son débiteur par *« bonnes gens dignes de foi. »* Nous trouvons parmi les témoins *Ytasse*, c'est-à-dire Eustache de Bacqueville, et Pierre de Bacqueville.

Au XIV^e siècle, les prix des baux étaient stipulés payable en grains, au lieu de l'être en argent. On cite à Bacqueville-en-Vexin, à la date de 1360, un bail pour neuf ans de terres gagnables, moyennant un fermage de 40 muids de blé, 2 mines de pois blancs (à 3 sous la somme moins que le choix à la mesure de Pont-Saint-Pierre), XVII pièces tant chapous que gelines et VI^{xx} (120) œufs (1).

Robert Cauvin, *escuyer* de la paroisse de *Bacqueville-Jouste-Ecouis*, est cité dans un contrat du 29 janvier 1366.

La même année, Bacqueville et le hamel du Bosc ou du Buse furent compris dans la vente que Jeanne de Ponthieu, comtesse de Vendôme, fit à Guillaume de la Haye, chevalier, sieur de Monbray, et à dame Philippe de Manneville, sa femme, de plusieurs fiefs du Vexin. Les armes du sieur de la Haye-Monbray étaient : *semblables à un lambeau de gueules.*

Durant l'occupation anglaise du XV^e siècle, Jehan de Rogierville fut nommé verdier en la forêt de Longboël et de Bacqueville, le 12 février 1419, et le 24 du même mois, Gueroult La Loe fut pourvu de l'office de sergenterie en la forêt de Bacqueville-la-Chaume en Vexin.

Un aveu rendu en 1424, par Guillaume, abbé de Mortemer, établit que les religieux de cette maison avaient des droits très étendus dans la forêt de Bacqueville, à cause de leur hôtel de Bruneville (2).

Après être sortie de la maison de la Haye de Monbray, la seigneurie de Bacqueville se retrouve entre les mains d'Anne de Laval, fille unique de Guy XII de Laval, mariée à Jean de Montfort, seigneur de Kergolay, dit Guy XIII de Laval.

Cette dame, qui était baronne d'Acquigny, fit en 1455 hommage au roi pour le fief de Bacqueville; ses armes étaient : *d'or à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent et accompagnée de 16 alerions d'azur.*

Elle mourut en 1465, et son fief passa

(1) De Beaurepaire. *Condition.*

(2) Le Prevost. *Lisurs.*

dans la famille de Maromme, comme le prouve l'épithaphe suivante, relevée par Farin dans l'église des Jacobins de Rouen :

Gist noble homme Guillaume de Maromme, sieur du Bosc de Bacqueville en Vexin et du fief Bigot, qui trépassa l'an 1472, le 6 avril, avec lui gist demoiselle Jeanne le Goupil, sa femme, fille de feu sire Jean le Goupil, sieur de Mireville, Monneville, le Coudrai-en-Caux et du Mesnil-Ds, laquelle décéda l'an 1492.

Avant la mort de la veuve de Guillaume de Maromme, le fief de Bacqueville avait été acquis par Pierre le Roy, écuyer, sieur de la Poterie, dont l'aveu est du 13 avril 1480 (1).

Il existe, à la date de 1499, un bail par les religieux des Deux-Amants, de la ferme d'Ecracquetuit, dans lequel on imposa au fermier l'obligation de planter d'entes franches 2 acres de jardin. Dans un autre bail de 1514, le fermier devait planter deux cents entes en deux ans.

Pierre le Roy, fils du précédent, rendit aveu pour Bacqueville le 3 octobre 1515, et fit aussi hommage pour le quart de fief des Planches sur Andely, dont il était aussi seigneur; il portait : *d'azur à 1 chevron d'or accompagné de 3 ombres de soleil du même à 8 rayons ondés posés 2 et 1.*

En 1573, Charles IX échangea Noyon-sur-Andelle contre la châtellenie du Vaudreuil et les droitures qu'il avait dans les forêts de Lyons et de Bacqueville.

Vers 1580, Gabriel de Limoges, sieur de Saint-Just, était capitaine des gardes des forêts de Lyons, Longboël et Bacqueville.

Jeanne le Roy, petite-fille de Pierre, porta en mariage, vers 1600, la seigneurie de Bacqueville à Girard du Chausais, écuyer. Cette dame était veuve en 1645, époque à laquelle elle transigea avec Jacques de la Ferté, prieur des Deux-Amants, au sujet d'un droit de monte sur 5 acres de terre à Bacqueville.

Jean du Chausais, issu du mariage de Girard avec Jeanne le Roy, fut seigneur de Bacqueville après le décès de sa mère; il épousa Renée Bréant, dont il eut, entre autres enfants, Nicolas du Chausais, sieur de Bacqueville.

Cette famille fut maintenue de noblesse le 20 janvier 1669.

En 1657, le sieur de Fioux, maître des requêtes, fut maintenu en la jouissance des droits de pâturage et bois à bâtir qu'il avait en la forêt de Lyons à cause du fief de Bacqueville.

(1) D'après Magny, la famille Le Roy appartient à la généralité de Rouen et s'est divisée en plusieurs branches répandues en Anjou, dans l'île-de-France et au Canada. Pierre Le Roy avait été anobli par lettres-patentes de Charles VIII, en 1483. Un de ses ancêtres, Jean Le Roy, était vicomte de Gisors en 1413.

La seigneurie de Bacqueville passa ensuite à Jean-Louis Faulcon de Ris, premier président au Parlement de Normandie, qui obtint l'érection de cette terre en comté par lettres-patentes de 1660.

Guillaume Le Baube était, en 1662, conseiller du roi, bailli vicomtal de la haute-justice de Bacqueville.

La famille Faulcon de Ris conserva cette seigneurie jusqu'au 22 juin 1713, époque où Anne de Faulcon, fille de Charles, la porta en mariage à Jean-Prosper Goujon de Gasville, chevalier.

Goujon de Gasville portait : *d'azur à 2 goujons d'argent en sautoir, surmontant une rivière de même.*

Le comté de Bacqueville passa ensuite à Jean François Boivin de Bonnetot, veuf le neuf mars 1744, de Pulchérie de Castillon, dont il eut un fils. Il portait : *d'azur à 3 croix d'or.*

Le 2 mai 1785, le vertueux duc de Penthièvre acheta la terre de Bacqueville, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

L'église renferme un beau rétable du commencement du XVII^e siècle, provenant d'un couvent de Rouen.

Fiefs. LE BOSQ ou LE BUS appartenait, en 1366, à la comtesse de Vendôme, qui le rendit, ainsi que nous l'avons dit, à Guillaume de la Haye. En 1605, Pierre du Bosq était seigneur de Bruneville, de Houville et du Bosq.

LES PERRUSSEAUX. Nous pensons que le quartier de Bacqueville qui porte le nom des Perrusseaux se nommait autrefois la Peruche ou la Perruchie, *Peruscha* et *Perrucia*.

Iluges de Lisors, en se faisant moine à Mortemer, donna au couvent 3 acres de terre près du champ de la Peruchée, « *Juxta campum de Peruceia.* »

Chrétien de la Peruche donna aux moines des Deux-Amants une couture de terre à la Poterie.

En 1418, Guillaume de la Peruche, écuyer verdier de la verdorie de Guiseniers, fut destitué par le roi d'Angleterre.

Vers 1525, Jean de Ver (1), seigneur de la Peruche près Vernon-sur-Seine, épousa Marguerite de Mornay, fille de Philippe et de Berthe d'Isques.

LA POTERIE. Ce fief, dont le nom rappelle un dépôt d'argile plastique où les Romains avaient établi une fabrique de poteries, est cité plus d'une fois dans l'histoire. Ainsi, au XII^e siècle, Goseclin Crespin donna aux religieux de Mortemer 28 acres de terre sises vers la Poterie, « *Circa Poterian.* » Au siècle suivant, Baudry de Mar-

couville et Chrétien de la Peruche donèrent aux Deux-Amants une couture près de la Poterie. Il est aussi question d'un accord passé entre les prieurs de Sansseuse et des Deux-Amants, sur la dime d'une terre voisine de la Poterie appartenant à l'église de Marcouville.

Au XV^e siècle, la Poterie appartenait à Pierre le Roy, écuyer; son petit-fils, qui portait le même nom, en était seigneur en 1515.

Il paraît que la famille le Roy conserva la Poterie ou tout au moins le nom jusqu'à la Révolution.

D'après Magny, Louis le Roy de la Poterie, page de la petite écurie, puis officier aux chevaux-légers, épousa, le 21 juillet 1761, Jeanne-Françoise Mesnage, dont il eut Louis le Roy, comte de la Poterie, officier au régiment du roi en 1783.

BACQUEVILLE, canton de Fleury-sur-Andelle. — Sol composé de : alluvium ancien, diluvium et argile plastique inférieure. — A 132 m. d'alt. — Chem. de gr. com. n° 41 de Louviers à Menesqueville. — 484 hab. — Surf. terr., 1,100 hect. — 4 contr., 6,574 fr. en ppal. — Rec. ord. du budg., 4,311 fr., compris 216 fr. 63 c. de rev. com. — Percap. — 5 d'Écois. — Rec. cont. ind. de Fleury. — Pârois. suc. — Presbyt. — Ecole mixte de 75 enf. — 9 Perm. de chasse. — 4 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de cant., 7 kil.; d'arroud., 10; de dép., 45.

Dépendances : LE BUSQ, LE CHOUQUET, ECRICULTUIT, LONGUENNES, LES PERRUSSEAUX ET LA POTERIE.

Agriculture : Céréales, bois. — 2,000 arbres à cidre.

Industrie : 2 briqueteries. — 15 Patentes.

BAILLEUL-LA-VALLÉE.

Du doy. de Cormeilles. — De l'archid. du Lieuvain. — Du dioc. et de l'élect. de Lisieux. — De la vic. d'Orbec. — De la génér. d'Anglenon. — Du Parl. de Rouen.

Les chartes du moyen-âge portent : *Bailiols*, *Baillol*, *Bailluel*, *Ballol*, etc. C'est un nom d'origine celtique, qui signifie avenue d'arbres.

La tradition raconte qu'il existait jadis à Bailleul une ville très importante, qui s'étendait de Bonneville-la-Louvet jusqu'à Hendreville; le sol, du reste, est couvert de débris d'antiquités romaines (1).

(1) On accuse dans le pays les Anglais d'avoir détruit les constructions antiques de Bailleul. On y a trouvé des vestiges de maçonneries, des fragments de briques, de tuiles à rebords et de poteries; des pièces de monnaies antiques, une médaille d'Adrien, et le tracé d'une rue pavée, qui paraissait se diriger, d'un côté vers l'église de Bailleul, et de l'autre vers le hameau des Péteraux à Cauverville. (Voir le savant ouvrage de M. Canel.)

(1) Ce Jean de Ver descendait peut-être de Heuri de Ver, époux d'Alice, deuxième fille d'Hildeburge de Baudemont.

Un tumulus gaulois qui a été détruit vers 1793, constate, d'une façon qui ne peut être révoquée en doute, que le village est antérieur à l'occupation romaine. Cette construction, sépulture privilégiée, se trouvait non loin de l'église de Bailleul, vers le pied de la côte, dans un herbager appelé la *Cour du Fort*, près duquel on a trouvé pour 8,000 fr. d'anciennes pièces de monnaie.

Dès le IX^e siècle il est fait mention de Bailleul dans l'histoire de la translation des reliques de saint Regnobert, évêque de Bayeux, et de saint Zénon, son diacre. L'auteur cite deux habitants de Bailleul, un homme et une femme aveugles, qui recouvrèrent la vue, grâce à la présence des saintes reliques dans le pays.

Vers l'année 1130, Hugues, fils de Guillaume Vanescrot, prit le surnom de Bailleul, à cause du fief de ce nom qui lui appartenait; son père avait vendu aux moines de Saint-Gilles une terre contiguë à leur domaine; outre le prix convenu, les religieux firent un don en argent à la famille du vendeur; Hugues de Bailleul reçut 12 deniers, et Galeran, son frère, pareille somme.

Lorsque Hugues de Montfort, troisième du nom, donna en 1146 le prieuré de Saint-Imer-en-Auge à l'abbaye du Bec, Elie de Bailleul fut un des témoins.

Guillaume de Bailleul, fils d'Elie, figura comme témoin dans différentes chartes de Raoul de Groslay, de Robert de Menlan et de Henri du Neubourg, de 1155 à 1180.

Les rôles de 1180 citent à la fois Gilles, Guillaume et Richard de Bailleul, comme cautions d'un certain Osbert de Maisoucelles. Cette même année, Guillaume de Bailleul avait probablement une partie de ses domaines sous le séquestre, car Roger Landry fit état au trésor royal de 8 liv. 12 deniers, « *provenant du revenu de la terre de Guillaume de Bailleul* (1). »

La famille de la Poterie, qui habitait dans le voisinage, était alliée avec les Bailleul, et les noms des uns et des autres se trouvent

(1) La famille de Bailleul s'est divisée en plusieurs branches qui ont étendu leurs rameaux dans tout le pays d'Auge; elle possédait des biens vers Lieurey et sur la Risle; en 1190, Laurent de Mortagne confirma à l'abbaye du Bec un don de 5 acres de terre, fait par Guillaume de Bailleul. Un sieur Raoul de Bailleul, domicilié dans la baillie de Pont-Audemer, fut, en 1195, taxé à 10 marcs comme pleige de Richard Landry; il servit la même année de mandataire à Robert de Ros, gouverneur de Bonneville-sur-Touques, pour rendre compte à l'Échiquier des amendes recueillies dans la baillie de ce seigneur. En 1198, Raoul de Bailleul paya au trésor, 66 sous 8 deniers, comme possesseur d'un vers de fief dans la mouvance de Hugues de Montfort. Le 27 avril 1200, le roi Jean lui confirma 10 livres de terre qui lui avaient été inféodés moyennant hommage, service et éperons dorés, par Hugues de Montfort; sa femme, Alice, était veuve en 1234; et il avait un frère du nom de Guillaume. Raoul, issu d'une branche cadette, ne possédait rien à Bailleul.

souvent ensemble dans les chartes du moyen-âge, et il n'est donc pas étonnant de voir Guillaume de Bailleul donner une hôte à Enalleville près d'Evreux, pour le repos de sa belle-mère, nommée Burgondie, mère de Mathieu de la Poterie.

Les armes de Guillaume de Bailleul étaient: *partie d'hermines et de gueules*.

En 1185, Richard de Lamberville, qui avait épousé la fille de Guillaume, était devenu seigneur de Bailleul par son mariage, et il avait dans cette paroisse un demi fief, pour lequel il paya 100 sous (1).

Philippe de Lamberville, fils de Richard, quitta le nom de son père pour prendre celui de Bailleul; nous lisons, en effet, dans une charte inédite citée dans l'histoire manuscrite du Bec, et qui remonte vers 1204 :

« Philippe de Bailleul, fils de Richard de Lambreville, donne au Bec le tènement de Guillaume Garelet celui de Guillaume Le Grand, sis à Jouveaux. Le frère de Philippe, nommé Guillaume, donne également un moulin à Coquinvillers, et deux vavasseurs livres à Jouveaux. »

Vers ce temps, Guillaume de Chevreuil et Joseclin, son frère, tenaient sur le territoire de Bailleul un moulin qui a conservé leur nom; Hugues d'Asnières qui en possédait une partie, la vendit à Simon de Morainville, en présence de plusieurs seigneurs, parmi lesquels se trouvait Guillaume de Bailleul.

Le registre de Philippe-Auguste note Guillaume de Bailleul comme possesseur d'un quart ou d'un tiers de fief à Coquinvillers (2); il n'est pas fait mention de Philippe de Bailleul, qui était peut-être déjà mort en 1210.

Lors des assises qui furent tenues à Bernay le lendemain de la saint Barthélemy, en 1225, sous la présidence de Mgr de la Porte, bailli de Ronen, Guillaume II de Bailleul, frère de Philippe, y assista avec plusieurs chevaliers distingués.

Guillaume III de Bailleul, que nous considérons comme fils du précédent, prit à ferme perpétuelle des religieux du Bec, en 1274, la moitié du moulin Chevreuil, sis dans la paroisse de Bailleul, moyennant 8 l. tournois de rente.

Guillaume IV, écuier, était seigneur de Bailleul au commencement du XIV^e siècle (3); Robert d'Artois, comte de Beaumont, s'étant

(1) Ce fief relevait de Coquinvillers, siège des domaines de la maison de Montfort, dans le pays d'Auge.

(2) On verra par la suite que ce fief, nommé Grosseville, est toujours resté dans la mouvance de Bailleul. (A. Le Prévost.)

(3) En 1295, un Robert de Bailleul prit part à une expédition maritime, commandée par le comte d'Harcourt; en 1321, le même eut un procès avec l'abbaye du Bec, au sujet du moulin Chevreuil, et nous sommes

permis de chasser dans les bois de Bailleul, Guillaume se plaignit de cette violation de ses droits, et à la suite d'une enquête obtint une ordonnance du roi, datée du 2 mai 1308, dont nous avons extrait textuellement le passage suivant :

Nous comons pour nous et nos héritiers, que ledit de Bailleul tiegne la dite terre de vous en toutes franchises et libertés, qu'il ne soit nul qui puisse courre en chés bois, terres, ne peschier en sa dite rivière ; et le defendons à tous qu'il ne soit nul sy hardy qui y cache ne ne pèche (1) es bois, terres et rivière dudit de Bailleul...

Guillaume de Bailleul est désigné comme patron de la paroisse dans le Ponillé de Liesieux, rédigé vers 1350 (2) ; il mourut peu après, laissant entre autres enfants, Guillaume et Galeran de Bailleul.

Vers cette époque, en 1357, la guerre ayant éclaté entre le roi de France et Charles-le-Mauvais, Bailleul eut beaucoup à souffrir ; la forteresse fut successivement occupée par les Navarrais et les Français. Jean de la Boissaye la remit au duc de Normandie, pour se retirer dans le château du Bee-Allis, situé sur une côte voisine, dite du Vieux-Manoir, et défendu par une triple enceinte de retranchements. Les Anglais et les Navarrais qui se trouvaient dans les environs de Cornailles, vinrent l'assiéger ; mais une trêve momentanée ayant été conclue, ils furent forcés de se retirer sans avoir réussi dans leur attaque.

Guillaume V de Bailleul et Galeran, son frère, furent, vers 1380, les héros de deux tristes aventures

Nous empruntons à la *Revue de Rouen* de mars 1865, le récit de la première :

« Un noble du nom de Galeran Bailleul, veut épouser madame du Saussay, veuve de Henri des Loges. Le sieur Tassin de Vangon, père de la dame, s'oppose à ce mariage, et Galeran fery ledit Tassin d'une *espée sans mort ou mutilation*. Le mariage a lieu pour prévenir de plus grands malheurs. Mais Guillaume de Bailleul, frère de Galeran, qui lui avait prêté assistance afin d'arriver à la conclusion du mariage, est mis en prison par ordre du bailli de Rouen : *« En laquelle prison il a esté et est détenu prisonnier par l'espace de cinq semaines ou environ, sans ce que nostre dit bailli lui ait ouverte voye de procès ordinaire, ne portés à croire que c'était un frère puiné de Guillaume IV de Bailleul.*

Parmi les conditions d'une fiefte consentie par Robert de Bailleul, au profit de la léproserie de Saint-Gilles, vers la même époque, se trouve l'obligation de rendre cent têtes d'aïl en septembre.

(1) Qui y chasse ou qui y pêche.
(2) A cette même époque, Potlogues de Bailleul, était seigneur de Renouard ; il descendant de Gilles de Bailleul, seigneur de Renouard, qui devait être un cadet de la branche aînée des Bailleul.

a que il ait été delivré a pleige pour estre a droit sur le fait dessus dit, combien qu'il en a ait requis et fait requérir par plusieurs fois, a si comme il dit. » Le roi accorda des lettres de rémission à Vincennes, mars 1381.

A peine quittes de cette triste affaire, les frères de Bailleul retomberent dans une autre, qui suppose que Galeran fut marié bien peu de temps avec sa première femme.

En 1382, Galeran de Bailleul, de complicité avec Guillaume, son frère, s'empara de Guillemette de Morsan, alors veuve, et la conduisit dans une chapelle où il l'épousa sans prêtre, puis la mena à Morainville, en conservant néanmoins pour elle le plus grand respect. Trois jours après Guillemette trouva moyen de s'échapper et d'épouser un chevalier du pays, nommé Olivier du Mesnil.

Le roi pardonna encore aux frères de Bailleul, par lettres de rémission données à Senlis en juin 1383.

Guillaume s'étant plaint que les pourceaux et bestiaux des habitants de Bailleul et des pays voisins lui causaient de grands dommages, Charles VI manda au vicomte d'Orbec de punir les délinquants.

La succession de Guillaume V de Bailleul fut dévolue en 1416 à Geoffroy, Galeran et Pierre, ses enfants, qui firent leurs lots de partage le 3 septembre 1427. La seigneurie de Bailleul passa à Geoffroy l'aîné qui, en 1463, lors de la recherche de la noblesse, fut reconnu comme noble d'ancienne extraction.

Lors de la montre de la noblesse de la vicomté d'Orbec, Mahieu de Bailleul, *escuier*, fils de Geoffroy de Bailleul, seigneur de Bailleul, de Piencourt et de Canthelou, se présenta et fut reçu pour son père, en *habillement d'homme d'armes, un vaugier, un cotelier et un paye en sa compagnie, suffisamment montés et armés.*

Pendant l'invasion anglaise, la forteresse de Bailleul fut détruite et les seigneuries de Geoffroy furent confisquées au instant par le roi d'Angleterre, qui les lui rendit par lettres données à Rouen le 15 mai 1422.

Guillaume VI de Bailleul succéda à Geoffroy, son père, en 1472, et laissa bientôt après, en 1483, sa seigneurie à Mathieu de Bailleul, son frère.

Celui-ci, allié à Anne de Clinchamps, rendit aveu de ses fiefs de Bailleul, Piencourt et de Canthelou, le 20 juin 1486 (1).

Constantin, l'aîné de ses enfants, lui succéda à la fin du xv^e siècle ; il épousa Marie

(1) Ce seigneur eut une magnifique famille, composée de dix enfants : 1. Constantin, qui lui succéda ; 2. Satoris, seigneur de Piencourt ; 3. Guillaume, seigneur de Canthelou ; 4. Cesarine, femme de Constantin Bouquetot ; 5. Marguerite, mariée à Louis de Bigars ; 6. Jacqueline ; 7. Françoise ; 8. Isabeau ; 9. Marie, toutes

d'Orgiste, fille de Jean d'Orgiste, sieur de Clères et de Fontenelles, qui lui apporta en mariage le fief de Clères.

A la mort de Constantin de Bailleul, arrivée vers 1506, ses deux filles, Michelle et Marguerite, partagèrent sa succession. Marguerite, qui avait épousé Richard de Livet, seigneur de la Poterie-Mathieu, eut les trois quarts du fief de Bailleul ; Michelle, femme de Pierre de Beaumets, eut l'autre quart et le fief de Clères.

Cette dernière assassina son mari, mais il y avait sans doute des circonstances atténuantes, puisqu'elle ne fut condamnée, par sentence du bailli d'Alençon du 31 octobre 1533, qu'à cent livres d'amende et à une retraite de six mois dans un couvent (1).

En 1501, Etienne de Marches, au nom de Marguerite de Beaumets, fille de Michelle de Bailleul, vendit le quart de Bailleul à Gilles de Livet, son cousin-germain, fils de Richard, qui possédait les trois autres quarts.

L'année suivante, lorsque l'on dressa les rôles du ban et de l'arrière-ban, le fief de Bailleul (2) appartenait à Guillaume de Livet, qui l'avait échangé avec Gilles, son père, contre le fief de la Poterie-Mathieu. Plus tard, Gilles de Livet reprit le fief de Bailleul et l'agrandit, en achetant de Marguerite de Beaumets, alors veuve de son second mari, le fief de Clères qui appartenait à cette dame.

Gilles de Livet vivait encore en 1588, et ses deux fiefs furent décrétés et achetés en 1607 par Jean Ygon, seigneur du Bos-Normand.

François Ygon, fils de Jean, hérita des deux seigneuries et y joignit Rougecourt à Morainvilliers, que son frère avait acheté en 1634 du comte de Tillières et qu'il recueillit dans sa succession.

Les fiefs de Bailleul et de Clères passèrent, en 1639, à Nicolas Asselin, sieur de Frenelles, depuis conseiller au Parlement.

Ce nouveau seigneur prit part avec ses voisins à un grand procès contre le Sens, seigneur de Folleville, qui avait fait unir cette vicomté à son fief et qui se trouvait ainsi leur suzerain. Les lettres patentes du roi furent infirmées par arrêt du 21 août 1675, où il est dit : *que très humbles remon-* les quatre religieuses : les deux premières à Montmartre, et les deux autres à Saint-Leger-de-Préaux ; enfin, Catherine, mariée à François du Bosc, seigneur d'Hervival.

(1) Cette dame se remaria à Jean l'anceuseur, écuyer, sieur de la Motte, qui, en 1562, est qualifié de seigneur de Clères dans la taxe de l'arrière-ban. Son fief fut imposé à 10 livres, ce qui suppose un revenu de 100 liv.

(2) Le fief de Bailleul fut taxé à 40 liv., comme rapportant un revenu de 400 liv.

trances seront faites à sa majesté sur la conséquence de telles adjudications.

Louis Asselin, sieur de Frenelles à Boise-mont et de Bailleul, fut reçu conseiller au Parlement à la place de son père, en 1676 ; sa fille unique épousa Henri-Joseph, comte de Manneville, gouverneur de Dieppe et Arques, dont elle n'eut non plus qu'une fille, nommée Charlotte-Nathalie de Manneville, qui porta le domaine de Bailleul à Jean-Victor de Rochechouart, duc de Mortemer, dont elle fut la troisième femme et qu'elle épousa le 1^{er} mai 1751.

Cette dame devenue veuve, vendit ses fiefs de Bailleul, de Clères et de Rougecourt, à Nicolas-Alexandre de la Rne, sieur de Ruqueville, dernier possesseur féodal.

Bailleul était un plein fief de haubert mouvant de la vicomté d'Orbec ; *les vassaux étaient obligés de battre l'eau pendant que la femme du seigneur était en couches, et quelques-uns devaient lui donner une paire de gants et trois deniers pour aller à l'office de la messe de minuit.*

L'église de Bailleul, dédiée à la sainte Vierge, appartient à la dernière période de l'architecture romane ; elle fut donnée vers 1175 à l'abbaye de Préaux, mais dans les derniers temps le patronage était revenu aux seigneurs ; on voit encore au nord de l'église, sur le bord de la côte, les ruines de l'ancienne forteresse.

Fiefs. Il existait à Bailleul le fief Pipart ou de Clères et celui de la Rivière, dont nous allons tracer rapidement l'histoire.

CLÈRES. Le fief de Clères portait dans l'origine le nom de Pipart.

Au milieu du XI^e siècle, Hugues Pipart donna au B^x Hellouin et à l'abbaye du Bec que cet homme vénérable venait de fonder, le quart de l'église du Theil-Nollent et de tout ce qu'il possédait en ce lieu.

Un parent du précédent, nommé Gautier Pipart, mourut vers 1090, dans une expédition en Angleterre, et son corps fut rapporté à l'abbaye de Préaux pour y être inhumé ; son fils Robert donna au monastère pour le rachat de l'âme de son père, la dime d'une charrue dans le village de BAILLEUL et la dime du moulin Bécherel, dépendant de son domaine de Bailleul.

Ce même Robert Pipart était attaché à la personne de Roger de Beaumont, auquel il servit de témoin lorsque, vers 1088, il assura par une charte solennelle l'existence de la collégiale de Beaumont, fondée par lui sous le règne de Guillaume-le-Conquérant ; et tout porte à croire que Robert Pipart recut de la libéralité du puissant Roger le fief d'Ecardanville, dit le Mesnil-Pipart, qui passa à ses descendants.

Robert Pipart donna aux religieux de la

Trinité la dime entière de son moulin de Melleville, assis à Goupillères.

Vers 1110, trois chevaliers du nom de Pipart figurent comme témoins dans une contestation entre l'abbé de Préaux et un certain Hellouin, fils de Gilbert d'Épaignes.

Gautier et Robert Pipart furent témoins en 1106 de la donation de prieuré de Saint-Mer au Bec.

En 1180, Gilbert Pipart était gouverneur du château de Séez et tenait à ferme, moyennant 110 liv., la vicomté de cette ville, en même temps que la prévôté de Moulins et de Bonsmoulins; on voit par ses comptes qu'il redevait 25 liv. au trésor; et c'est en raison de son poste que ce seigneur a été qualifié de justicier du roi à un Echiquier tenu sous Henri II (1).

Guillaume Pipart fut employé en 1184 à la garde du château de Neufmarché-en-Lyons, et reçut de Guillaume de Roumare, son chef, dix sous pour son service.

Lorsque Guillaume de la Mare leva, au nom du roi, dans l'évêché de Lisieux, une somme de 100 liv. pour la caution de Robert Pantouf, le plus imposé de tous les seigneurs fut Gautier Pipart, qui paya 8 liv.

Au milieu des guerres qui précédèrent la conquête de la Normandie par les Français, Gautier Pipart obtint la seigneurie de Varangeville-la-Chaussée, près de Duclair; il obtint en 1203 du roi Jean, un marché chaque semaine fixé au mardi.

Après la conquête le *Registrum* constate que Gautier Pipart avait un fief à Manneville, qu'on appelle encore aujourd'hui Manneville-la-Pipart; un autre à Bailleul, et un troisième à Sarville-sur-Calonne.

Ce seigneur consentit, en faveur du chapitre d'Évreux, à reconnaître que les deux gerbes et la tierce dime qu'il recevait comme patron de Goupillères, ne lui appartenaient qu'à titre d'aumône.

Il est encore question de Gautier Pipart en 1231, dans un jugement de l'Echiquier de Rouen, où l'on rappelle qu'il avait la garde noble des filles de Philippe Pantouf, lesquelles avaient commencé à plaider pour leurs partages. On décida que tout ce qui avait été fait en l'absence de Gautier Pipart était nul.

A partir de 1232 Gautier Pipart disparaît pour faire place à Guillaume, qui fut témoin cette même année de la donation de Guillaume de Tournebu en faveur de la léproserie de Saint-Nicolas d'Évreux.

Guillaume Pipart se trouvait en 1237 aux assises de Pont-de-l'Arche (2); en 1240 il

(1) *Des revenus publics*, par M. L. Delisle.

(2) Jean de Faipou, seigneur du fief de ce nom, à Saint-Aubin-d'Écrosville, renonça en faveur du Bec à une paire de bottes et à une plisse, moyennant 20 liv. tournois.

assistait à une grande réunion de chevaliers à l'abbaye du Bec, où il attesta avec les autres les donations faites à cette maison. En 1242 il fut le premier témoin d'un accord consenti aux assises de Verneuil entre Vincent d'Acon et l'abbaye du Bec, et d'une renonciation au patronage d'Acon que fit Berthe d'Acon, tante de Vincent, en faveur des religieux (1). En 1248 il siégea à l'Echiquier de la Saint-Michel, dans une contestation entre l'abbaye et Jean de Faipou, dont nous avons déjà parlé. Enfin en 1263, dans une charte de Michel de Fumechon qui habitait le hameau de ce nom, à Écardanville, Guillaume Pipart prit le titre de sergent du roi, ce qui indique qu'il était possesseur d'une des sergenteries de la forêt de Beaumont.

Depuis lors, l'histoire est muette sur la famille Pipart: elle est remplacée à Varangeville, à Manneville-la-Pipart et à Bailleul, par une autre non moins ancienne, la famille de Clères.

En 1315 Philippe de Clères, chevalier, avait succédé au droit des Pipart à Bailleul, Goupillères, etc. Il est encore cité en 1328 et 1330.

De 1340 à 1350, Jean de Clères était seigneur du fief Pipart à Bailleul, auquel il laissa son nom. Le 16 mars 1364, Jehan de Pommercuil prenait à ferme de Jacques de Clères, pour cinq ans, son manoir de Bailleul, les terres labourables et le moulin, le tout pour 5 liv. par an (2).

Pour faciliter la destruction des loups qui étaient très nombreux au moyen-âge, on établit un impôt qui prit le nom de taille des loups, et dans un aveu que Georges, seigneur de Clères, rendit en 1456, il est dit: *Que ses hommes sont francs, quittes et exempts des tailles de loups, à moins que les loups ne soient pris en la terre et avec le congé ou permission du seigneur* (3).

L'histoire de la maison d'Harcourt fait mention d'un autre hommage rendu par Georges de Clères, en août 1461, et l'on pourra se faire, en lisant l'énoncé de cet aveu, une idée des richesses de ce seigneur qui possédait tout à la fois:

La baronnie de Clères, relevant du duché de Normandie;

La baronnie de Beaumont, à Varangeville, relevant du comté de Montfort;

La baronnie de la Croix-Saint-Leufroy, dans le bailliage d'Évreux;

Goupillères et Ivétot, dans la vicomté de Beaumont-le-Roger;

(1) L'intervention de Guillaume Pipart, dans les affaires d'Acon, est justifiée par l'existence dans cette localité d'un fief nommé encore aujourd'hui le Mesnil-Pipart.

(2) Notariat de Rouen.

(3) L. Delisle, *Condition au moyen-âge*.

Manneville-la-Pipart, vicomté d'Auge ;
 La seigneurie de Bailleul (c'est-à-dire le
 fief de Clères), tenue de la vicomté d'Orbec ;
 Panilleuse, vicomté de Vernon ;
 Hugleville, dans la vicomté de Rouen ;
 Touffreville, Breuille, près Caudebec-en-
 Caux, etc.

En 1489, Georges, baron de Clères, ven-
 dit son demi fief à Jean d'Orgiste, dont la
 fille épousa Constantin de Bailleul, et nous
 avons vu comment il avait fini par être réuni
 à Bailleul.

LA RIVIÈRE. Comme il existait trois fiefs
 de La Rivière dans la vicomté d'Orbec, il
 est difficile de bien les distinguer ; néan-
 moins il nous paraît que Roger de La Ri-
 vière inscrit pour 20 sous parmi les cautions
 de Robert Pantouf, receveur du roi en 1198,
 était seigneur et peut-être fondateur du fief
 de La Rivière à Bailleul.

Au xv^e siècle, lors de la montre de 1469,
 ordonnée par Louis XI, le fief de La Rivière
 était partagé entre Julien Mallet et Guil-
 laume du Mesnil ; le premier se présenta
 avec trois chevaux et le second avec deux
 seulement.

Il est dit dans un dénombrement du 10
 juin 1484, que Jean Mallet, écuier, était
 procureur de Julien Mallet et de Tassin de
 Chesnets, ses père et mère, seigneurs de
 Cauverville et de La Rivière-sur-Bailleul.

Damoiselle Marguerite de Normanville,
 veuve de Jacques du Mesnil, seigneur de La
 Rivière, au nom d'Adrien du Mesnil, son
 fils, fit production, en 1540, comme la famille
 du Mesnil remontait aux anciens seigneurs du
 Mesnil-Ferry, près Pont-Audemer.

En 1562, les héritiers du Mesnil tenaient
 en entier le fief de La Rivière à Bailleul, et
 ils furent taxés à 10 livres pour l'arrière
 ban (1).

La famille du Mesnil portait : *de gueules à
 un léopard d'or en chef à 4 burelles d'argent.*

Une des gloires de Bailleul serait d'avoir
 vu naître Roger I du nom, abbé du Bec pen-
 dant trente ans, de 1149 à 1179. Les Béné-
 dictins lui donnent le surnom de Bailleul, et
 M. Le Prevost dit qu'il était probablement
 de Bailleul-la-Vallée (2).

Jean-Baptiste Touquet, mort à Passy, près
 Paris, est né à notre Bailleul, le 3 janvier
 1775. Il embrassa d'abord la carrière des
 armes et parvint au grade de colon 1 ; il
 entreprit sous la Restauration des publica-
 tions dont le but était de préparer la révo-
 lution de 1830 ; on connaît sa *Charte à cinq
 centimes*, son *Voltaire de la petite propriété*

(1) Ce qui supposait un revenu de 100 livres.

(2) Tous les monuments anciens le disent de Lom-
 bardie, et nous pensons qu'il s'agit au contraire de
 Roger II, abbé du Bec, de 1187 à 1194.

ou des chaumières, son *Évangile* qui le fit
 condamner à la prison et à l'amende.

BAILLEUL-LA-VALLÉE, canton de Cor-
 meilles, sur la Calonne, à 150 m. d'alt. —
 Sol : Alluvions contemporaines, alluvium
 ancien, craie glauconieuse. — 458 hab. —
 Surf. territ., 467 hect. — 4 contrib., 3,626 fr.
 en ppal. — Rec. ord. du budg., 2,089 fr. —
 53 de Cormeilles. — Percept. de Morain-
 ville. — Rec. des contr. indir. de Saint-
 Georges. — Ecole mixte de 45 enf. — Par.
 succ. — 5 perm. de chasse. — 5 déb. de
 boissons. — Dist. en kil. aux ch. l. de dép.,
 65 ; d'arr., 22 ; de cant., 7.

Dépendances : LE BOIS-DUFOUR, LE BOS-
 CAU-LONDE, LA BLINIÈRE, LA BOVE, LA CHO-
 PARDIÈRE, LA CÔTE, LE-MESNIL, LA RIVIÈRE,
 LA VADELORGERIE et LA VALLÉE.

Agriculture : Céréales, lins, légumes, prai-
 ries, bois. — 800 arbres à cidre.

Industrie : 3 moulins à blé, 3 échangeries
 et 7 routoirs. — 16 *Patentés*.

BALINÈS.

Dépendait du dioc. d'Evreux. — De la vic.,
 du baill. et de l'élect. de Verneuil. — De la
 génér. d'Alençon.

Le mot Balines vient, d'après M. Le Pre-
 vost, du mot celtique BALI, *allée d'arbres de
 haut jet*, et à une origine commune avec
 Bailleul.

Dès la fin du xi^e siècle, il existait à Ba-
 lines une ferme qui portait le nom de Lou-
 viers, c'était alors le manoir d'un chevalier
 nommé Robert, attaché à la personne de
 Guillaume de Breteuil, auquel il servit deux
 fois de ténoin, de 1090 à 1102.

Bernier de Balines était seigneur de cette
 paroisse au milieu du xii^e siècle, et c'est
 avec lui que le nom de Balines figure pour
 la première fois dans l'histoire. Il paraît
 avoir été attaché comme écuyer et vassal à
 la personne de Richer, II^e du nom, baron
 de l'Aigle.

Lorsque ce puissant baron eut donné à
 Hugues du Désert un terrain sur les bords
 de l'Iton, pour y établir ses ermites, il af-
 franchit, vers 1135, les religieux de tout
 droit de tonlieu dans ses domaines, et parmi
 les témoins de cet acte, nous trouvons Ber-
 nier de Balines, qui figura aussi en 1160
 dans une charte de la Noë.

Le nom de Nicolas de Balines, petit-fils
 de Bernier, est mentionné dans une charte
 de Lyre, de 1247 ; Nicolas Croc, chapelain
 de Notre-Dame-de-Rugles, en donna à l'ab-
 baye une demi-acre de pré près du moulin
 Ratier et tout ce qu'il possédait dans le grand
 pré de l'Aube, près de l'écluse du moulin
 du Désert, ent soin de réserver la redevance
 d'un chapon due à Nicolas de Balines.

Balines et la Turgère relevaient de la baronnie de Condé-sur-Iton, appartenant aux évêques d'Evreux, et dans un aven de 1400, rendu au roi par l'évêque Guillaume de Centiers, nous voyons figurer au nombre des fiefs tenus de Condé et soumis à la haute justice du prélat, *le fief de la Turgelle* (1) et de *Balines*.

Dans la seconde moitié du xv^e siècle, la seigneurie de Balines appartenait du moins en grande partie à Nicolas Postel, seigneur des Minières, de Grosbois et du Jarier (2), qui comparut à la revue de la noblesse de la vicomté d'Evreux, en 1469. Il avait le patronage des églises de Balines et de Grosbois, et à l'occasion de son droit sur cette dernière paroisse il eut, en 1505, une contestation avec René de Bretagne, comte de Penthievre et baron de l'Aigle, dont relevait le fief de Grosbois. Nicolas Postel fut forcé de céder à son puissant suzerain et de payer une amende que lui infligea le bailli d'Alençon, ce qui ne l'empêcha pas d'exercer encore son droit de présentation, en 1509.

Postel : *d'argent à une colonne de guêles, mise en bande, accostée de 3 trèfles de stuople.*

Madeleine Postel, fille unique de Nicolas, épousa en 1509 Robert de Beaumoussel, écuyer, seigneur de la seconde portion du fief de Vitray, près de l'Aigle. Elle mourut de 1513 à 1527, et son mari lorsqu'il n'était plus que seigneur de Vitray, mais ayant la garde noble de Richard et Nicolas, ses enfants, nomma Richard, qui était clerc, à la cure de Balines; Nicolas de Beaumoussel, son frère, étant devenu majeur, ils partagèrent la succession de leur mère, et le fief de Balines fut compris dans le lot de Nicolas.

Vers 1562, Nicolas de Beaumoussel, ou son fils Maurice, vendirent la seigneurie de Balines avec ce qui leur restait du fief de la Turgère, à Etienne Bigot, qui était propriétaire du surplus. Depuis lors les deux domaines ont subi le même sort.

Fief, LA TURGÈRE. Dès avant 1530 les Bigot étaient propriétaires en partie du fief de la Turgère.

Cette famille cherchait à rattacher son origine à celle des anciens Bigot, comme il résulte d'un acte de fondation que nous allons transcrire :

Longtemps avant 1380, dît cet acte, vivait un Pierre Bigot, gendarme, comme il se voit par un acte ancien, latin et français, du mois de mai 1240, et il apparut en outre par les histoires d'Angleterre, duché de Normandie et autres

provinces voisines, que ceul dudit nom étoient en grande considération et possédaient dans ledit royaume et duché les titres les plus éclatants et les premières seigneuries, même des l'an 1049.

Un acte de fondation faite au couvent des Cordeliers de Rouen, le 21 janvier 1042, par un membre de cette noble maison, nous apprend qu'en 1380 vivait Emery Bigot, qualifié d'écuyer, seigneur et patron de Notre-Dame de Balines-là-Turgère, Beynes, Fontaines, Bezolles, la Barberie, l'Épinay, la Bourganière, Saint-Michel-de-Sommaire, maire et vicomte de Verneuil, portant épée; il épousa, le 15 avril 1393, Jeanne Havelon, fille unique de Jean Havelon, écuyer, seigneur de l'Épinay et de Saint-Michel-de-Sommaire.

Lors des grandes guerres du xv^e siècle, Emery Bigot fut des premiers à se soumettre au roi d'Angleterre, qui l'en récompensa le 20 mai 1418, en lui donnant l'office de vicomte et receveur de Verneuil et du Château-neuf en Thimerais.

Emery eut deux enfants, Guillaume et Pierre Bigot, qui partagèrent les biens des successions de leurs père et mère, par contrat passé à Verneuil, le 6 octobre 1435.

Guillaume l'aîné eut les fiefs de Fontaine et de la Turgère (1); ce seigneur exerça la charge d'avocat du roi à Rouen, et il comparut aux échiquiers des années 1454, 1456 et 1462. Il laissa quatre enfants de son mariage avec Marie de l'Espringuet, savoir: Noël, Guillaume, Antoine (2) et Simonne Bigot, qui fit, le 1^{er} mai 1487, une fondation dans l'église de Saint-Laurent, à Rouen, à l'intention de son père.

La sépulture de la famille fut d'abord à Saint-Laurent (3), et sur le premier pilier du chœur se trouvait une grande plaque de marbre noir, qui portait une épitaphe gravée en lettres d'or, commençant ainsi :

Cy gisent nobles hommes M^r Guillaume Bigot, sieur de la Turgère et de Fontaine, advocat du roi au bailliage de Rouen, lequel étant venu demeurer en cette paroisse après la mort d'Emery Bigot, son père, escuyer, seigneur de la Turgère .. vicomte de Verneuil, y décéda le 23 mai 1462 et fut inhumé sous la tombe qui est près de ce pilier, laquelle a été la sépulture de plusieurs de ses descendants.

(1) Pierre Bigot était, en 1480, seigneur de Saint-Michel-de-Sommaire; il était remplacé en 1499 par Christophe Bigot.

(2) Guillaume fut lieutenant général du bailli de Rouen; il mourut sans enfants en 1498, et fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent. Dans le partage des biens c'e la succession paternelle, Antoine eut les seigneuries de Courcelles, de Baines, près Verneuil, et de Fontaine, près Brezolles; il fut dispensé de l'arrière ban en 1498, et mourut en 1512.

(3) Elle fut ensuite transportée dans l'église des Cordeliers, ainsi que nous le verrons ci-après.

(1) On trouve également Turgoise dans les anciens titres.

(2) Nous pensons qu'il s'agissait du fief du Gerier, à Courcelles.

Lors de la montre de la noblesse des vicomtes de Conches et de Breteuil, en 1469, « Robinet de la Croix se présente et fut reçu pour les hoirs de feu maistre Guillaume Bigot, armé de Brigandines, rouge, salade, épée et à cheval. »

Noël Bigot qui eut le fief de la Turgère, entra dans les ordres et devint curé de Honetteville; il fut obligé de fournir un homme armé, en 1471, pour une expédition des seigneurs normands en Bourgogne, et il comparut comme seigneur de la Turgère à la montre de Rouen de 1486; enfin il mourut le 1^{er} août 1513, et fut inhumé dans la tombe de sa famille.

Antoine Bigot, troisième fils de Guillaume I, laissa trois enfants, qui partagèrent sa succession en 1539, et le fief de la Turgère échut à Etienne Bigot I du nom, qui fit une fondation aux Cordeliers de Rouen, le 8 février 1550, et qui mourut en 1580; il avait épousé Marie Puchot, dont il eut quatre fils (1).

Laurent, l'aîné, chef de la branche des seigneurs de Graveron, hérita du domaine de la Turgère, qu'il laissa avec celui de la Houssaye et la seigneurie de Graveron, à son fils unique, Etienne Bigot, II^e du nom.

Ce dernier fut un riche seigneur qui prenait les titres de d'écuyer, seigneur et patron de la Turgère, Balines, Graveron, Grosbois, Pennetier, Cappellet, Ecambosc, Brauville et autres lieux, conseiller du roi et général à la cour des aides; il mourut en 1619 et ce fut son fils, Guillaume Bigot III, qui eut le fief de la Turgère.

Farin a relevé dans l'église Saint-Jacques des Cordeliers de Rouen, l'inscription suivante, gravée sur une tombe :

L'an 1641, Guillaume Bigot, écuyer, seigneur de la Turgère, conseiller en la cour des aides, fit faire cette cave, décorer la chapelle et ici transporter de la chapelle de Notre-Dames-Anges, les corps d'Estienne Bigot, aussi escuyer et conseiller, décédé le 5 octobre 1619, et de damoiselle Belin, décédée le 6 décembre 1607, ses père et mère, d'Estienne et Marie, ses frère et sœur du deuxième lit, décédés enfants l'an 1619, de Charles, Catherine et Anne Bigot, enfants de Guillaume et de damoiselle Marie de Beaulieu, sa femme. Priez pour leurs âmes

Le Musée de Rouen possède une plaque commémorative de la pose, en 1645, de la première pierre d'une maison. Le milieu forme une croix avec les deux noms : BIGOT et DE PARDIEUX, et autour : *sub hoc signo teta.*

De l'autre côté de la plaque, autour des armes des Bigot, on lit : *Guill. Bigot D. de*

(1) Le plus jeune, nommé Charles Bigot, conseiller au Parlement, est dit-on, la souche d'où sont sortis les Bigot de Montville et de Gruchy, éteints dans la personne du président Bigot de Montville, mort en 1745

la Turgère et de Graveron et aliorum et Mar. de Beau-lieu Conjres et Guill. Bigot filius constructore et hunc lapidè posere. Au bas des armes : in hoc signo florebut.

En 1649, M. de la Turgère, au nom de la cour des aides dont il était conseiller, fut un des seize députés que la ville de Rouen envoya au traité de paix conclu à Ruel à la suite des guerres de la Fronde (1).

Guillaume IV, fils du précédent, fut reçu au Parlement en 1647. En 1653, il présentait à la cure de Balines; Philippe Bigot, son frère, arriva en majorité vers 1667, et les partages qui eurent lieu alors firent passer la Turgère dans son lot. Guillaume étant mort subitement à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy où il se trouvait, son cœur resta dans l'église du monastère, et on le couvrit d'une pierre de marbre sur laquelle on grava une épitaphe finissant ainsi.... *qui decéda subitment en cette abbaye, le 27^e jour de mai 1681. Profités de son exemple et priés Dieu pour le repos de son âme* (2).

Philippe Bigot recueillit la riche succession de son frère, et obtint en 1683 l'union des fiefs qu'il possédait aux environs d'Évreux et leur érection en baronnie sous le nom de Graveron-la-Turgère (3).

Philippe Bigot, baron, châtelain de Graveron-la-Turgère, fut parrain, en 1691, de la seconde cloche de l'abbaye du Bec qui pesait 3,000 livres. Il obtint, en 1695, l'incorporation à sa baronnie du fief de Bois-Normand-la-Campagne, et il acheta en 1724, le fief du Feuqueray, assis à Bouquetot. Enfin, devenu doyen du Parlement, après avoir été conseiller de grande chambre, Philippe Bigot mourut en 1730, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, et fut inhumé dans une chapelle de l'église de Graveron.

Son fils unique, nommé Guillaume-Philippe, reçu conseiller au Parlement en 1703, épousa le 2 juin 1704 une demoiselle Dupont, dont il n'eut pas d'enfants. En 1735 il était devenu prêtre de l'Oratoire, et il mourut vers 1757 (4), après avoir vendu, vers 1740, son fief de la Turgère.

Les armes de la famille Bigot étaient : *d'argent à 3 roses de gueules chargé d'un chevron de sable.*

L'acquéreur de la Turgère était Jacques-Dominique Barberye de Courteilles, marquis de Courteilles, ambassadeur en Suisse, qui

(1) Masseville.

(2) Cette épitaphe est aujourd'hui dans l'église paroissiale de la Croix, où elle a été transportée lors de la démolition de la basilique abbatiale, en 1751.

(3) Il n'est pas question de Balines dans cette pièce, et nous n'en sommes pas surpris, en raison de l'affection particulière des Bigot pour le titre de la Turgère, qui servait à distinguer leur branche et qu'ils substituaient à celui de la paroisse.

(4) On a de lui des conférences sur divers sujets de morale et de piété. (Paris, 1763.)

était, en 1753, un des six intendants des finances. Il fut taxé, en 1760, à 48 liv. pour ses seigneuries de Balines et de Grosbois.

De cette maison, Balines est passé avec Courteilles à la famille de Rochechouart et à la duchesse de Richelieu, veuve du ministre de Louis XVIII.

D'après un ancien document, la cure de Balines était estimée 800 liv.; l'archidiaire percevait du curé 52 sous 6 deniers pour sa visite, et 10 sous de la fabrique.

Balines compte une illustration littéraire dans la personne de Guillaume Le Gay, prêtre, vicaire de la paroisse, auteur de plusieurs Noëls insérés dans un recueil resté manuscrit (1).

BALINES, du canton de Verneuil, sur l'Avre. — A 169 m. d'Alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — R. imp. n° 12. — 232 hab. — Surf. territ., 375 hect. — 4 contr., 1,458 fr. en ppal. — Rec. ord., budg. 1867, 2,198 fr. — Percept. de Tillières-sur-Avre, 2^{es} et rec. des cont. ind. de Verneuil. — Pairs, succ. — Presbyt. — Ecole mixte. — 7 pers. de ch. — 1 débit. de boiss. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 39; de canton, 4.

Dépendances : LA BOISSIÈRE, LE CLOS-TOLLET, ÉCORCHEVEZ, LE FAUX, LES PETITES-TURÈRES, LES SABLONS, LA GRANDE-TURÈRE, LE LOUVIERS, LE BOIS-SUEUR.

Agriculture : Céréales, prairies. — 7,200 arbes à cidre.

Industrie : Une brasserie. — 8 Patentés.

BARC.

Du dioc. d'Evreux. — Parlem. de Rouen — Intend. d'Alençon. — Elect. de Conches. — Vic. de Beaumont-le-Roger.

Il est difficile de donner l'étymologie du nom de Barc; M. Le Prevost lui-même ne sait quelle signification lui assigner; il semble cependant disposé à admettre que Barc est un mot qui doit avoir la signification d'écorce, de bois. Son église est dédiée aux deux frères martyrs de Soissons, saint Crépin et saint Crépinien, dont le culte était déjà célèbre sous les rois de la première race, du temps de saint Eloi (2).

La voie romaine d'Evreux à Lisieux et Lillebonne, par une exception très rare chez les Romains, en l'absence d'obstacles naturels, forme un coude prononcé sur le territoire de Barc. Il semble qu'au lieu de marcher vers Lisieux comme on paraît en avoir

eu l'intention, on change brusquement de direction pour se reporter vers Lillebonne.

Par sa position topographique, Barc faisait nécessairement partie du domaine de Beaumont, et dans l'ordre féodal relevait des seigneurs de cette ville.

Vers le milieu du XI^e siècle, Escalwis, fils d'Ilbert, donna au B^s Hellouin, fondateur et premier abbé du Bec, tout ce qu'il possédait à Barc, en se réservant toutefois sa maison et son moulin; et il lui céda en même temps tout ce qu'il possédait à Surcy, dans le Vexin (1).

Après avoir servi de dot à la duchesse Judith, qui le donna à l'abbaye de Bernay, Beaumont devint vers l'an 1036 l'appanage du célèbre Roger de Beaumont, fils d'Onfroy de Vieilles.

Ce puissant baron fut probablement le créateur de cette ville; il la fortifia, construisit le château et fonda l'église primitive de Saint-Nicolas. Il dota de plus cette ville chérie dont il portait le nom, d'un grand établissement religieux, d'une collégiale, monument de sa piété et de sa grandeur, qu'il plaça sous le vocable de la très sainte Trinité et qu'il dota avec magnificence vers l'an 1070; Barc fut largement mis à contribution pour cet objet; sur onze charnuées de terre comprises en la charte de fondation, Roger en donna trois au Mesnil-Hellouin (2), dépendance de Barc, et une à Barc même. Chaque charnuée étant, comme l'indique le donateur lui-même, de 90 acres, c'était un total de 360 acres pour Barc seulement.

« Dans ces domaines, » dit M. Delisle, « dont l'étendue étonne notre imagination, » les religieux établirent par la suite des fermes modèles, et c'est ainsi qu'ils mirent en culture de vastes et inutiles fo-a-rêts. »

Roger donne ensuite un emplacement, où les chanoines de Beaumont pourrout bâtir une grange pour y recueillir les dîmes ordinaires; il ajoute deux gerbes à prendre sur les vilains et les bordiers qui doivent le champart, et de plus, sur la terre d'Oger de Barc, deux gerbes de la dime, mais sur la bergerie de Rougefosse (3) la dime toute entière. Enfin Roger donne la dime complète des redevances et des panages de Barc, puis la dime du moulin Osvein, assise sur la mouture commune; celle de tous les revenus de la forêt de Barc, comprenant la dime de la chasse, celle de la récolte du

(1) Ce recueil, ouvrage de plusieurs ecclésiastiques de la contrée se trouve entre les mains d'un amateur de Rouen, M. Charles Jourdain.

(2) Il ne faut pas considérer comme ayant fait autrefois partie du domaine de Barc l'ancienne paroisse Saint-Aubin dite de Barc, qui est plus souvent appelée Saint-Aubin-de-Beaumont; on a dit Saint-Aubin-de-Barc à cause du voisinage seulement.

(1) Ceci doit faire penser qu'Escalwis était vassal du vénérable abbe qui, par droit d'héritage, était seigneur de Surcy.

(2) Nous pensons que le Mesnil-Hellouin s'appelle aujourd'hui le Mesnil-des-Granges.

(3) Rougefosse nous paraît avoir été une métairie romaine, conservée par les Normands et exploitée plus tard par les moines du Bec.

miel et de toutes les autres provenances, même la dime pleine et entière des impôts que payent les hommes qui habitent la forêt.

Quelques années plus tard Roger, sur le conseil de Gilbert-le-Grand, alors évêque d'Evreux, donna les deux églises de Beaumont et les deux églises de Barc à sa collégiale.

Galeran, petit-fils de Roger, hérita de sa sollicitude pour la collégiale de Beaumont, et une charte qu'il donna en sa faveur apprend que Robert, fils de Galeran, avait donné aux chanoines la moitié des dîmes qu'il possédait à Barc. Henri I^{er}, roi d'Angleterre, confirma cette donation en 1131.

Dix ans après, le comte de Meulan, découragé en voyant l'inutilité de ses efforts pour faire prospérer la collégiale fondée par son aïeul, la transforma en prieuré de l'abbaye du Bec. C'est ainsi que cette célèbre abbaye, qui était déjà propriétaire à Barc, fut mise en possession du patronage de l'église et du riche domaine qui lui servait d'apanage.

Robert de Meulan, fils de Galeran, a eu deux fois occasion de parler de Barc dans ses chartes. La première, en donnant à Gaultier de Fouquerolles, en récompense de ses services, cinq acres de terre, dont deux situées à Rougefosse, et la seconde dans l'acte de fondation du prieuré de Châtel-la-Lune, pour les Bons hommes de Grand-Mont; il parle de 15 acres de terre à Barc échangeées avec Gilbert du Mesnil (1).

Les cultivateurs du moyen-âge faisaient un grand usage de la marne; dans certains cantons on marnait tous les quinze ans, et dans d'autres le terme de la marne était de dix-huit ans; M. L. Delisle cite en exemple une charte de Roger, abbé du Bec, datée de 1161, qui autorise ses hommes du Mesnil-Hellouin et de Rougefosse, à marnier tous les dix-huit ans.

« Sachtent tous présents et avenir que moi
« Roger, abbé du Bec, du consentement et
« par le conseil de nos frères, j'ai accordé
« et confirmé à nos hommes du Mesnil-Hel-
« louin et de Rougefosse, de marnier chacun
« la moitié de la terre qu'ils tiennent, c'est-
« à-dire cette partie que, selon le règlement
« de dom Letard, abbé, mon prédécesseur,
« et d'après la charte qu'ils en ont, doit
« rentrer dans le domaine du prieuré de la
« Trinité de Beaumont. J'ai accordé ceci, à
« la condition que ces mêmes hommes ajou-
« teraient chaque année 6 livres de deniers
« à ce qu'ils payaient antérieurement cha-
« que année selon que le portent les chartes
« dudit prieuré, où ce que doit chacun et à
« quel titre se trouve désigné; toutefois j'ai

(1) Ce Gilbert tirait sans doute son surnom d'un des villages de ce nom à Barc.

« accordé à Hugues, prévôt de cette terre,
« à cause de ses services, une diminution de
« 4 sous par an, de sorte qu'au lieu de 15 s.
« il en paiera 11. Cet accord fait l'an du
« Seigneur 1161, durera dix-huit ans et sera
« terminé au jour de saint Romi. »

Lorsque l'abbé du Bec fut, en 1203, déclaré à perpétuité chanoine d'Erreux, il fonda la prébende dite de Marbeuf, et y employa le patronage de ses églises de Marbeuf, Saint-Aubin d'Eerosville, la Rousière, Emalleville, Barc, Hellenvilliers, sans parler du patronage de Dame-Marie donné à Luc, évêque d'Evreux, et de celui d'Ajon donné au chapitre.

Bouchard du Homme, chevalier, propriétaire de ce fief, à Beaumont, donna vers 1210 l'église de Saint-Crépin de Barc, une rente en argent et en chapons.

On trouve dans l'histoire manuscrite du Bec, à la date de 1223, des lettres de Raoul, évêque d'Evreux, décidant que les vicaires perpétuels (1) de six églises de son diocèse, au nombre desquelles était celle de Barc, feraient une rente annuelle à l'abbaye.

Le Cartulaire de la Trinité de Beaumont nous apprend qu'une discussion s'éleva en 1258, entre l'abbé et le couvent du Bec d'une part, et le curé de Barc de l'autre.

Le curé prétendait avoir le tiers des dîmes des guedes et des blés croissant dans les jardins ou terres attenantes aux habitations, avec d'autres dîmes qui lui appartenaient, disait-il, de droit commun. Les religieux soutenaient que ces dîmes leur appartenaient. Il y eut une transaction aux conditions suivantes :

« Le curé se contentera à l'avenir des
« menues dîmes dans lesquelles la guede ne
« sera pas comprise. Les religieux en au-
« ront les dîmes entières à cause de leur
« prieuré de Beaumont-le-Roger, et de plus
« celle des blés semés soit dans les jardins
« soit dans les champs.

« Ledit Simon, curé de la paroisse, aura
« la dime du lin, du chanvre et des fèves
« dans toute sa paroisse, sauf le champart
« de l'abbé et du couvent.... seront tenus
« l'abbé et le couvent de payer au susdit
« curé, chaque année à Noël, deux setiers
« de méteil et un d'orge, mesure de Beau-
« mont, pour tout ce qu'il a pu ou pourrait
« exiger d'eux. »

Au mois d'octobre 1263, Robert Lestourmy de Barc, et Isabell, sa femme, vendirent au prieuré de Beaumont, moyennant 40 liv. tournois, la moitié du manoir situé dans la paroisse du Barc, dont ils possédaient le surplus, avec le pourpris et la terre qui se trouvait derrière.

(1) C'est ainsi que l'on désignait les curés des églises dont les moines étaient curés primitifs.

En 1208, Richard du Moulin et Jeanne, sa femme, cédèrent aussi aux religieux une mesure avec son pourpris, contenant une versée de terre, située dans la paroisse de Barc, et 5 acres de terre en trois pièces, le tout au *Mesnil-Hellain*, et en outre tous leurs biens meubles. Ils s'engagèrent de plus à servir les religieux tant qu'ils le pourraient, moyennant la jouissance d'un manoir situé où l'on voudra et les délivrances suivantes leur vie durant, savoir :

« Une miché conventuelle avec deux petits pains demi blancs, un pot de vin du couvent ou un galon de cidre ou de ceravoise, et trois jours de la semaine, chaque jour un ferrut de viande ; les quatre autres jours six œufs. En carême quatre aloses chaque mois. Chaque année 30 s. de tournois pour les choses nécessaires à leur vêtement. Un des deux venant à décéder, le survivant aura la moitié des délivrances spécifiées dans cet arrangement. »

Il est fait mention de Barc dans différents titres et chartes de 1272, 1309 et 1310, dans lesquels nous voyons paraître les noms de Jeanne Le Tellier, Robert le Cahon, Guillaume de la Boissière, Mathieu Folin, etc. En même temps que les triages de la Haie-Henri, des Rotieux, du Haizue, des Elbaraux et des Genestains.

En 1310, Mathieu, évêque d'Evreux, nomma des commissaires pour fixer les limites des paroisses de Barc et Saint-Léger-le-Gaultier. Voici le résultat de l'enquête :

« Nous official d'Evreux... nous sommes transporté dans lesdites paroisses, après avoir appelé comme il convient religieuse et honnête personne le prieur de la sainte Trinité de Beaumont et dix-sept particuliers (1), lesquels après avoir prêté serment, nous ont affirmé ce qui suit sur les limites et bornes de chacune des deux paroisses, savoir :

« Que la terre contenue entre la fosse Gaultier et la sente de la Laronnesse, est de la paroisse Saint-Léger ; que cette sente qui se dirige vers la Ferrière, partage lesdites paroisses de Saint-Léger et de Barc jusqu'à un fossé qui la traverse. Or, ce fossé partage aussi lesdites paroisses jusqu'à la terre de Guillaume de la Fosse, qu'on appelle terre de Perriers, laquelle est de la paroisse de Barc ; puis la limite est la tête du champ dont le chef est vers Saint-Léger, en allant droit au champ d'Aubert le Cauchois, en appuyant un peu vers Barc et le champ Pivein. Du bout de ce champ elle va droit à une sente

« qui conduit de Beaumont au Quesney, laquelle sente divise les paroisses jusqu'aux boutières de la couture du prieur de Beaumont, en se dirigeant vers la fosse Tyboud et allant de ladite fosse au clos Ricard. En foi de quoi, etc. »

Au mois de janvier 1315, Louis-le-Hutin échangea avec les religieux du Bec, leur moulin Osvein, sis à Barc, contre deux fermes ; l'une à Drucourt, et l'autre à Franqueville, près Brionne.

Il est question de Barc dans divers titres de 1316, 1384 et 1413.

Au milieu du XVII^e siècle, le 6 décembre 1645, Louis de Malortie, chevalier, seigneur et patron de Campigny, sieur de la Motte, de Barc, de Bigars et de Mesnil-Brouard, fut reçu chevalier de Malte au grand prieuré de France (1). Il fut maintenu de noblesse le 4 avril 1668 et il se maria trois fois ; la première avec Geneviève de la Barre, la seconde avec Anne Legrix, et la troisième avec Barbe Le Febure.

Un procès jugé en 1690, où figure un curé de Barc, a motivé un arrêt qui trancha une question importante, concernant l'action de clameur liguagère.

Louis de Malortie mourut en 1694, dans son château de Bigars, à Campigny, et fut inhumé dans l'église de cette paroisse. De son premier mariage était issue Claude de Malortie, et du second Gaspard-Claude, sieur de Bigars, de Barc et du Mesnil-Brouard.

Malortie portait : *d'azur à 2 chevrons d'or, accompagnés de 3 fers de lance d'argent, 2 et 1, la pointe en bas.*

Gaspard-Claude épousa, en 1687, Catherine Guerin de Tourville, qui lui donna dix enfants ; à la mort de cette dame il convola en de secondes noces, en 1705, avec Marie-Anne de la Haye.

L'église de Barc possède un tableau de Notre-Dame-de-Pitié, qui se trouvait autrefois dans l'église de Notre-Dame-du-Val, à Conches, œuvre du chevalier Sixte, peintre du duc de Bouillon.

Fiefs. Parmi les fiefs de cette paroisse, nous remarquons ceux de BROUARD, DU CLOS-MARTIN, DE MIREY et de GISAY.

BROUARD. En 1562, maître Guillaume Viart était tuteur légitime de Jehan Viart, son fils, qui était du chef de sa mère seigneur du fief Brouard ; on trouve aussi le Mesnil-Brouard. Il fut taxé à 30 sous sur le pied d'un revenu de 15 fr. Guillaume Viart en fit aveu au duc d'Anjou, le 17 février 1577.

Pierre Dauplay fut ensuite seigneur de

(1) Parmi lesquels nous reconnaissons Jean Lestourmy et Guillaume de la Boissière, comme membres de familles établies à Barc.

(1) Les preuves faites pour son admission sont relatées dans un manuscrit qui appartient à M. le comte de Malortie.

Brouard; après lui, le 8 juillet 1638, Jacques Dauplay, son fils, sieur du Mesnil, lieutenant particuliers aux eaux et forêts de Beaumont, donna avec au roi pour un huitième de fief, nommé le fief Brouard, assis au Mesnil-Isambart, paroisse de Barc. Il y avait mesure, maison et colombier.

En 1645, Louis de Malortie était seigneur de Brouard en même temps que du principal fief de la paroisse; Gaspard-Claude de Malortie, un de ses enfants, lui succéda en 1694, et il fut lui-même remplacé dans la seigneurie du Mesnil-Brouard par Jean-Joseph de Malortie, son neveu, seigneur de Campigny, de la Motte, de Bigars, de Saint-Martin, Saint-Firmin et du Mesnil-Brouard.

Jean-Joseph de Malortie désigné sous le nom de M. de la Motte, était en 1726 capitaine dans le régiment des gardes françaises; il avait épousé en 1720, dans l'église de Saint-Patrice de Rouen, demoiselle Antoinette-Marguerite de Calaignes, et il mourut dans la même paroisse en 1733, laissant six enfants.

CLOS-MARTIN. Nicolas Cossard ou Coffard, sieur de Clos-Martin, à Barc, qui habitait Beaumont, obtint des lettres de noblesse données à Paris en décembre 1652.

Ce seigneur s'allia dans la noble famille de Graveron en épousant Renée de Graveron (1), et il fut maintenu de noblesse le 1^{er} novembre 1667.

Ses armes étaient: *d'azur au chevron d'or, deux étoiles d'argent en chef et un demi vol du même en pointe.*

MIREY. En 1469, Cardot Bineault, seigneur du fief Mirey, se présenta en habillement d'archer à la montre de Beaumont, suffisamment monté et armé.

D'après un aveu de 1648, rendu par Richard de la Houssaye, seigneur de Flancourt, le fief Mirey, situé à Barc, ne se composait que de 12 acres de terre; son revenu était estimé à 40 liv.

Richard de la Houssaye vendit son fief de Mirey à Jean Louis, bourgeois de Rouen, qui le tenait en 1667 à titre de huitième de fief.

GISAY. Le 3 août 1607, Nicolle Boullenc, veuve de François du Four, écuyer, secrétaire du roi, vendit avec pour le fief de Gisay, comme d'un huitième de haubert assis au hameau de Rougefosse. « Il est de presant non bâti, » dit l'aveu, « mais il y a quelques murailles d'anciens édifices ruinés anciennement par les guerres. »

Le domaine fieffé était de 225 acres, rap-
 (1) Cette dame était fille de Jean de Graveron, seigneur du lieu et de la Haye en Boulenois; l'un de ses frères, André de Graveron, était seigneur de Flipou et de Saint-Aubin-d'Ecrosville; un autre, nommé Jacques, était seigneur de la Haye-de-Calleville.

portant 4 deniers par acre et un quart de gros sel. Le fief devait huit jours de garde au château de Beaumont.

D'après un aveu de 1684, François de Lorraine possédait 25 acres de terre à Barc, dont il se disait patron.

François du Four, deuxième du nom, rendit avec en 1609 pour les fiefs de Gisay et du Vièvre; il était fils de Nicolle de Boullenc, châtelain de Fontaine-le-Chatel et propriétaire du fief de la Mer.

En 1648, Claude Maillot fit hommage au roi pour Corneville, Gisay et l'Espée (1); ce fut lui qui vendit à la famille de Malortie Gisay, avec d'autres fiefs.

Les Mallet portaient: *de gueules au chevron d'or accompagné de 3 fermaux de même.*

BARC, canton de Beaumont-le-Roger. — A 146 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien et diluvium. — Chem. de gr. comm. n° 31, d'Evreux à Beaumont-le-Roger, par le village de Rougefosse. — N° 48, de Conches à Beaumont-le-Roger. — 743 hab. — Surf. terr., 1,135 hect. — 4 contr., 8,453 fr. en ppal. — Rec. ord., budg., 3,507 fr. — 2, percept., rec. des contr. ind. de Beaumont-le-Roger. — Ecoles de garçons et de filles. — Une maison d'école. — Pâris. succ. — Presbyt. — Bur. de bienf. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 25; d'arr., 17; de cant., 4. — 9 perm. de chasse. — 5 déb. de boissons.

Dépendances: LE BOIS DE BARC, LA CARRIERE, LE CLOS-MARTIN, LES GÉNÉTAIS, LE MESNIL-BINET, LE MESNIL-DES-GRANGES, ROUGEFOSSÉ, LES TUILIERIES et VÉTIGNY.

Agriculture: Céréales. — 12,000 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — *Patentes,* 26.

BARILS (les).

Dioc. d'Evreux. — Vic. de l'Aigle. — Elect. de Verneuil. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Le nom de cette commune, appelée Barill dans le premier pouillé d'Evreux, vient des barils qu'on y fabriquait autrefois. Baril est tiré de Bara, mot celtique qui signifie mesure de capacité. Nous avons constaté avec un certain intérêt, que les villages portant à peu près les mêmes noms, Bois-BARIL, LA BARILLIÈRE et la BARILLERIE, se trouvent comme cantonnés dans la même contrée.

Une voie romaine venant de Condé-sur-Iton, par Mandres et se dirigeant sur Saint-Christophe pour arriver à Chennecbrun, passait au Bois-Franc, hameau des Barils (2).

(1) Ce dernier fief, assis à Beaumontel, s'étendait aussi sur Barc.

(2) V. angeois.

On trouve parmi les bienfaiteurs de l'abbaye de Tiron, un nommé Payen des Barils, et il est permis de supposer qu'il appartenait à la commune dont nous nous occupons (1).

Au XI^e siècle, un membre de la célèbre famille Crespin fut envoyé à Tillières pour y défendre de ce côté la Normandie contre les attaques des Français. La famille Crespin étendit par la suite ses possessions, car elle avait à la fois, non-seulement Damville, mais encore un autre domaine composé des Barils et de Bourth.

En 1228, Jacques de Bovelingham était devenu seigneur de Tillières au droit d'Hilarie, sa femme; dans les années suivantes il eut des démêlés assez vifs avec les seigneurs placés dans la mouvance de son fief. En 1238, un jugement de l'Echiquier de Paques tenu à Rouen, intervint entre lui et Nicolas de Malesmains, un de ses cohéritiers, et décida que Nicolas de Malesmains percevrait « l'aide de l'armée dans la portion d'héritage qui lui était échue, et qu'il en remettrait le produit à Jacques de *Boulingham*. »

Or, dans la portion du domaine des Tillières échue à Nicolas de Malesmains, se trouvaient les Barils et Bourth, ainsi que le prouve l'article suivant des réclamations des Normands (2).

« Jacques *Boningham*, chevalier, de Tillières, se plaint de ne pouvoir obtenir les redevances et l'aide de l'armée, de la terre de Nicolas de Malesmains, d'honneur mémoire, chevalier, qui se trouve dans les paroisses de Tillières, des Barils et de Bourth, et dans les autres paroisses relevant du fief de Tillières dans les diocèses d'Evreux et de Lisieux. Or, ces redevances et aides lui sont dues comme étant l'aîné et comme ayant fait hommage pour tout le fief de Tillières à Mgr le roi; c'est pourquoi il a éprouvé une perte de 420 li v. tournois, sans compter les dépenses que lui a coûté la nécessité de défendre ses droits. »

L'abbaye du Trésor, fondée dans le Vein, en 7228, par Raoul du Bus, pour des religieuses de l'ordre de Cîteaux, fut l'objet des faveurs particulières du roi Saint Louis.

Ce prince se trouvant à Asnières le 8 février 1248, lui donna entre autre valeurs, « une rente de 27 sous tournois sur certaines terres assises en la paroisse de Bariz, entre la ville des diz Bariz et les haies de Verneuil, et cela en pure et perpétuelle aumône. »

(1) M. Le Prévost.

(2) *Querimonia normanorum*, registre des Enquetes de saint Louis.

Au XI^e siècle, l'abbaye de Jumièges possédait à Verneuil et dans les environs un domaine important; au XIII^e, elle s'établit aux Barils par la générosité d'un seigneur voisin de cette localité. Vers 1226, Richard de Gournay (1) et sa femme, nommée Segille, octroyèrent aux religieux une charte, par laquelle ils leur accordaient par avance, « tout ce qu'ils pourraient avec l'aide de « Dieu acquérir légitimement dans l'église « des Barils. »

Dans la dernière moitié du XIII^e siècle, les Barils avaient sous la suzeraineté des châtelains de Tillières, des seigneurs particuliers. En 1288, Pierre et Regnaud des Barils, écuyers, qui habitaient la paroisse de Cintray, avec Mathilde, leur mère, alors veuve, vendirent au chapitre d'Evreux toutes les dîmes qu'ils avaient ou pouvaient avoir dans la paroisse, et particulièrement dans les terres des Gastines (2).

La seigneurie des Barils appartenait au XIV^e siècle à Jehan du Buisson (3), qui offrit en 1326, à Robert d'Artois, de lui vendre sa terre de Cintray, par l'entremise de Jeanne de Valois, épouse de ce comte. « Di- « manche dernier, » écrit la dame à son « mari, » Mgr Jehan du Buisson est venu à « Conches offrir sa terre de Cintray avec « son autre terre, s'il nous plaisait. » Nous pensons qu'il s'agissait de sa terre des Barils et nous ignorons les suites de cette offre.

En 1469, Jean du Buisson, écuyer, se présenta à la montre de la vicomté d'Evreux comme seigneur de Melleville et de deux portions de fiefs, le Buisson et la Couture, que nous croyons devoir placer aux Barils et à Cintray.

Pendant près de deux siècles, nous perdons la trace des seigneurs des Barils.

Au milieu du XVI^e siècle, Gabriel de Laval joignait au titre de baron de la Faigne, celui de seigneur de Tartigny, Gournay, le Guérin, des Barils, etc. En 1660 il présenta à la cure de cette dernière paroisse (4).

Il épousa Anne Viole (5), dont il eut : 1^o Thomas de Laval, seigneur de Tartigny, mort en 1652, avant son père. 2^o Jean de Laval, seigneur de Gournay, tué en duel.

(1) Il était fils de Guérin, deuxième du nom, frère de Gautier de Gournay, surnommé le Guérin.

(2) Ces terres se trouvaient à Saint-Christophe-sur-Avre, paroisse voisine, qui renferme la grande et la petite Gastine.

(3) Il était fils de Robert du Buisson, seigneur de Cintray, en 1258 et années suivantes. Le surnom du Buisson pris au XIII^e siècle par les seigneurs de Cintray et des Barils, leur vient probablement des haumeaux situés dans cette dernière paroisse, où l'on trouve le grand et le petit Buisson.

(4) Il avait acquis ce droit du bureau des poutres d'Evreux.

(5) Fille de Pierre Viole, seigneur d'Athis, président aux enquêtes du Parlement de Paris.

3^e Louis de Laval, chevalier de Malte et commandeur d'Artain. 4^e François, aussi chevalier de Malte. 5^e Et Charles de Laval, tué dans une rencontre.

Dans un aveu rendu au roi par une abbesse du Trésor, en 1672, il est encore fait mention de la rente de 27 sous donnée par Saint-Louis.

L'église des Barils, placée sous le patronage de Notre-Dame, était à la présentation du prieur de l'Hôtel-Dieu d'Evreux ; ce droit passa au bureau des pauvres de cette ville, en 1560, après avoir été pendant quelques années entre les mains des régents du collège, des procureurs et conseillers de ville, et des marguilliers des huit paroisses, il revint encore au bureau des pauvres, qui le vendit vers 1600 à Gabriel de Laval, seigneur des Barils.

Fiefs. Parmi les fiefs assis sur la paroisse des Barils, nous citerons : LE BOIS-GUILLOT et LE BUISSON.

BOIS-GUILLOT. Vers 1060, l'abbaye de Lyre possédait sur le territoire des Barils un huitième de fief, nommé le Bois-Guillet, qui fut acheté par Jean de Laval, seigneur de Tartigny et de Gournay-le-Guérin, dans le voisinage des Barils.

Jean de Laval, fils de Hugues, épouse Claude de Prunelé, fille d'André de Prunelé, seigneur de Gazelan et d'Esneval, et de Marguerite le Veneur, dont il eut huit enfants ; l'aîné, Gabriel de Laval, réunit le fief du Bois-Guillet à celui des Barils, et depuis lors ils sont restés dans les mêmes mains.

LE BUISSON a donné son nom à la famille qui possédait la seigneurie des Barils, aux XIV^e et XV^e siècles.

LES BARILS. canton de Verneuil. — Sol composé de diluvium. — A 202 m. d'alt. — 314 hab — Surf. territ., 953 hect. — 4 cont., 2,090 fr. — Rec. ord., budg. 1867, 722 fr. — et percept. de Verneuil. — Rec. des contr. indir. de Rugles. — 3 déb. de bois — 8 perm. de chasse. — Parois. succurs. — Presbyt. — Ecole mixte de 36 enfants. — Dist. en kil. des ch.-l. de dép. et d'arr., 44, de cant., 7.

Dépendances : L'ARTUSERIE, LES BOIS-FRANCS, LE BOIS-GUILLOT, LA CHALARDIERE, LE CHATELET, LE COTTIN, LA COUR-PRIOULT, LA FLOUTERIE-LA-FORÊT, LE FOUR-A-CHAUX, LA GAILLARDERIE, LA GAUCANNERIE, LE GRAND-BUISSON, LA GUIGNARDERIE, LA HAIE, LA MAISON-DES-CHAMPS, LA MPROULLERE, LE PETIT-BUISSON, LE PLESSIS, LA TUILERIE, LA VÉRONNERIE.

Agriculture : Céréales, bois. — 7,000 arbres à cidre.

Industrie : 2 tuileries, 1 four à chaux. — 14 Patentes.

BARNEVILLE.

Dioc. — Grand arch. de Rouen. — Doy. — Vic. et Elect. de Pont-Audemer. — Gén. et Parl. de Rouen.

Barneville, suivant nous, vient plutôt de l'anglo-saxon *Barn*, qui signifie grange, que des noms propres Barnon ou Bernon, d'origine scandinave.

Dans le milieu du XI^e siècle, les religieux de Jumièges avaient pu réunir Barneville à leurs vastes possessions de la rive gauche de la Seine. Guillaume-le-Conquérant leur confirma, en 1079, « la donation qu'on leur avait faite de toute la dime, tant des pores « que des abeilles, et de toutes les autres « choses sujettes à la dime, avec l'église. »

Dès cette même époque il existait à Barneville une vacherie, qui fournissait aux ducs de Normandie le beurre et les fromages nécessaires à leur consommation, en sorte qu'il y a lieu de penser que cette paroisse resta partie intégrante de leurs domaines jusqu'à la réunion de la Normandie à la France.

En 1180, Guillaume de Malpolu, fermier de la vicomté du Roumois, fit état au Trésor de 2 sous 6 deniers, pour 15 pains de beurre vendus l'année précédente, et de 27 sous 6 deniers pour 300 fromages et 15 *beures*, provenant de la vacherie de Barneville dans l'année courante.

Outre la vacherie, il existait à Barneville de nombreuses porcheries, qui appartenaient au domaine ducal et formaient un revenu à part. La même année, 1180, Guillaume de la Mare fit compte au Trésor, pour les sept porcheries de Barneville, situées dans la forêt des Essarts (1), d'une somme de 8 liv. 16 s. 6 den., provenant de l'année précédente.

À côté du domaine ducal, nous voyons à Barneville un domaine fleffé à un gentilhomme qui portait le nom du fief. Philippe de Barneville possédait aussi des porcheries dont il payait la dime. En 1180 il redevait quatre pores sur l'année 1178, indépendamment de l'année courante, en sorte que le fermier du fisc, Guillaume de la Mare, porta en dépenses dix pores, que Philippe de Barneville n'avait pu fournir.

En 1195, Philippe était remplacé par Guillaume de Barneville, qui paya 50 sous pour l'aide du roi ; cette même année, Lucas, fils de Jean, fermier de la vicomté du Roumois, tint compte de 27 s. 6 den. pour 300 fromages et 15 *beurés* de la vacherie de Barneville.

Robert d'Appelveuil qui tenait les porcheries en 1198, fit état de 14 l. 5 s. pour 114

(1) La forêt de Mauny portait aussi le nom de forêt des Essarts.

porcs de la porcherie de Barneville, dans la forêt des Essarts. La même année nous voyons reparaître sur les rôles du fisc, Guillaume de Barneville, comme débiteur de 22 sous pour l'aide du roi.

Les rôles normands de 1203 font plusieurs mentions des huit porcheries de Barneville, et nous apprennent qu'un sieur Nicolas de la Londe était débiteur de 80 porcs et qu'il fit état de 7 l. 11 s. 7 d. pour solde de son compte relatif à ces porcheries.

Vers ce même temps, l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville reçut de la libéralité de Geoffroy Trousebot, un moulin à Barneville (1).

En 1205, Guillaume de Barneville, du consentement de sa mère, Emma, et de ses héritiers, donna à l'abbaye de Jumièges un hôte qu'il avait au Mont-Ilugues, nommé Guillaume, fils de Hugues. Il était obligé de faire aux moines une rente annuelle de 16 s., à cause de la réception de ladite Emma, comme sœur et pensionnaire à Jumièges, et sous la condition qu'il lui serait fait les distributions journalières suivantes :

- Un pain du réfectoire ;
- Une mesure de boisson comme pour un religieux ;
- De la cuisine, une part de ragoût comme à tous, et une pitance quand il y en aurait ;
- Son serviteur aura ce qu'on donne aux bas serviteurs de la maison ;
- Pour son feu le bois convenable. »

Le donateur ajoute en ce qui concerne l'habillement de sa mère :

- La première année je la vétirai d'habits convenables à l'ordre ; dans la suite les moines lui fourniront tout ce qui lui sera nécessaire. »

Dans les premières années du XIII^e siècle, le prieur et les chanoines de Bourg-Achard intentèrent une action contre Tridon, curé de Barneville, qui avait confisqué et prétendait retenir plusieurs paroissiens appartenant à l'église de Hougoumare (2), et certains profits, gerbes, dimes, pains, deniers qu'il percevait illégalement sur quelques paroissiens de l'église Notre-Dame-de-Caumont. L'abbé de Saint-Pierre-sur-Dive, le prieur et le sous-prieur de Sainte-Barbe, furent désignés par le pape Innocent III pour terminer le différend ; néanmoins ce fut devant le grand archidiacre de Rouen, le prieur de Saint-Lô de Rouen et le doyen du Mesnil, que les parties consentirent à transiger. Les chanoines firent une concession au curé, mais ils recouvrèrent, non-seulement tous les paroissiens de l'église d'Hougoumare,

mais encore tous les profits, gerbes, pains, deniers et dimes, que le curé faisait enlever de l'autel de Notre-Dame-de-Caumont. Cette transaction fut confirmée par serment prêté sur l'autel de l'église Notre-Dame-d'Onville et par deux chartes confirmatives, l'une de Robert, archevêque de Rouen, et l'autre de Guillaume, abbé du Bec, en 1209.

Guillaume de Mortemer, originaire de Glos-sur-Risle, était en 1202 fermier de la vicomté d'entre Risle et Seine ; il avait dans sa ferme les porcheries de Barneville, et à l'époque calamiteuse de la conquête de la Normandie par les Français, il obtint de l'abbaye de Jumièges le patronage de la paroisse, qu'il céda aux religieux du Bec, en 1224 (1).

Emma, mère de Guillaume de Barneville, dont nous avons parlé, se remaria avec Mathieu de Bouquetot, dont elle eût quatre fils. L'aîné, Pierre de Bouquetot, donna le patronage de Saint-Paul de la Haye au prieur de Bourg-Achard, pour l'âme de Guillaume de Barneville, son frère.

En 1224, Guillaume lui-même donna aux mêmes chanoines une terre à Bouquetot, et il reçut de la charité de la maison 30 s. tournois. L'année suivante il confirma en présence de Raoul de Bouquetot, son frère, la donation d'une acre de terre à Hougoumare, faite par sa mère.

A l'Échiquier de Pâques tenu à Caen en 1263, Guillaume Crespin et Jeanne, sa femme, cédèrent aux moines de Jumièges tout le droit qu'ils avaient sur la rivière entre Iville et Jumièges, ne gardant qu'un droit de pêche et de heurtage sur la Seine (2).

Le Pouillé d'Eudes Rigaud, rédigé vers 1265, nous apprend que l'abbé du Bec était patron de la paroisse, que la cure valait 30 liv., et qu'il y avait 130 paroissiens ou chefs de famille.

Sur la paroisse de Barneville se trouvait alors la terre de Mauny, qui avait été apportée par Alix de Sancerre, dame de Mauny, à Guillaume Crespin IV^e du nom, son mari, seigneur d'Etrépagny et de Dangu.

Regnaud, curé de Barneville, eut en 1271 une contestation avec Guillaume Crespin ; le curé disait avoir les droits paroissiaux et les dimes, tant personnelles que foncières, de ceux qui habitaient le fief et les terres dites des Essarts, de Mauny, jusqu'à Beaulieu et au Val-des-Leux ; le chevalier soutenait, au contraire, que ces droits appartenaient à sa chapelle de Mauny. Eudes Rigaud termina le différend en érigeant en

(1) Ce doit être le moulin des Côtes, qui existe encore.

(2) Paroisse contigue à Barneville.

(1) L'abbaye du Bec le conserva jusqu'à la Révolution.

(2) M. de Bourrepère. *Vieillesse de l'eau*.

paroisse indépendante, la chapelle Saint-Jean de Mauny, et en décidant que la juridiction de l'église de Barneville devait s'étendre jusqu'au chemin qui conduisait à Ville-sur-Seine.

Jean Crespin, second fils de Guillaume, eut les seigneuries de Dangu et de Mauny; il renonça, en 1320, à toute prétention contraire aux droits des moines sur le patronage de l'église de Barneville, et pour se libérer d'une rente de 15 sous qu'il devait à l'abbaye du Bec sur la terre de Mauny, il lui donna en aumône un manoir assis en les paroisses de Houguemare et de Barneville.

Vers 1350, Jean Crespin réunit les seigneuries de Barneville et de Mauny, et il épousa Jeanne Tesson, dame de Thury, dont il eut deux fils et une fille. Guillaume Crespin, l'aîné, fut seigneur de Mauny, et devint l'époux de Jeanne de Mouy, ou selon d'autres, de Jeanne de Calletot, dame des trois villes de Saint-Denis, dont il eut un autre Guillaume Crespin, père de Jean Crespin, seigneur, baron du Bec, de Mauny, Planes, Maulévrier, etc., marié à Jeanne d'Orcher.

Jean Crespin II^e du nom, leur fils, épousa Marguerite d'Amboise, dont il n'eut pas d'enfants, en sorte qu'à sa mort, sa sœur, Jeanne Crespin, mariée à Pierre de Brézé, hérita de Mauny et de Maulévrier, qu'elle porta à son mari.

Au milieu du xv^e siècle, Pierre de Brézé (1), au droit de Jeanne Crespin, sa femme, était seigneur de Mauny et de Barneville; c'est vers cette époque que la terre de Mauny fut érigée en baronnie et que Barneville y fut annexé.

Pierre de Brézé fut tué à la journée de Monthéry, le 14 juillet 1465. Son fils, Jacques de Brézé, baron de Mauny, épousa Charlotte, fille naturelle de Charles VII et de la belle Agnès Sorel, dont il eut deux enfants. L'ayant surprise en adultère avec Pierre de la Vergne, son veneur, dans la nuit du 16 juin 1470, il la tua, et Louis XI le condamna à cent mille écus d'amende qu'il ne paya jamais.

Pierre de Brézé, fils aîné de Jacques et de l'infortunée Charlotte, étant mort sans enfants d'Yolande de la Haye, son frère, Louis, devint après lui, en 1494, baron de Mauny; il épousa la fameuse Diane de Poitiers, qui chercha à expier ses infidélités en faisant

(1) Pierre de Brézé, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, aida Charles VII à chasser les Anglais du royaume; il se trouvait en 1449 aux entreprises de Coches, de Pont-de-l'Arche, de Verneuil, de Pont-Audemer, de Mantes, de Vernon et de Rouen. Il combattit vaillamment en 1450 à la bataille de Formigny. A la mort de Charles VII, Louis XI l'emmena au château de Loches, et l'enfit partir pour l'envoyer avec un faible corps d'armée au secours de l'infortunée Marguerite d'Anjou.

élever à la mémoire de son mari le superbe tombeau que nous admirons à la cathédrale de Rouen.

Sa succession fut partagée entre François et Louise de Brézé, et selon toutes apparences, la baronnie de Mauny passa alors à la maison de Hauteemer.

Les armes des Brézé étaient : *d'azur à 8 croisettes d'or posées en orle autour d'un écusson du même emblé d'azur et l'azur rempli d'argent.*

D'après un généalogiste moderne, M. O. Gilvie, la seigneurie de Barneville ne serait pas passée immédiatement des Brézé aux Fervaques; Henri de Beaulieu, écuyer, natif de Valenciennes, naturalisé par lettres patentes du roi en forme de charte, datées à Pont-de-l'Arche du mois de juin 1571, aurait été seigneur de Barneville-sur-Seine; son petit-fils, Jérôme-Augustin de Beaulieu, seigneur de Pouilly, capitaine des vaisseaux du roi, etc., vivait en 1690. Ses armes étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 grelots du même.*

Quoiqu'il en soit, nous retrouvons au milieu du xv^e siècle, Mauny entre les mains de Guillaume de Hauteemer, seigneur de Fervaques, comte de Grancey, maréchal de France. Marié d'abord avec Renée Levesque de Marconnay, puis avec Anne d'Aligre, il eut du premier lit trois filles, Louise, Charlotte et Jeanne de Hauteemer (1).

Jeanne eut la baronnie de Mauny, qu'elle porta en mariage, le 8 mai 1579, à Claude d'Etampes, capitaine des gardes du corps de François de France, duc d'Alençon, auquel elle donna cinq enfants.

L'aîné, Jacques d'Etampes, baron de la Ferté-Imbaut, marquis de Mauny, seigneur de Barneville, Caumont et la Bouille, maréchal de France connu sous le nom de maréchal de la Ferté, porta les armes au sortir de l'enfance.

Il était au siège de la Rochelle en 1620, il fut envoyé en ambassade en Angleterre en 1641, il fut ensuite colonel des Ecossais, maréchal de France le 5 janvier 1651, chevalier en 1662; il mourut en son château de Mauny, le 20 janvier 1668, âgé de soixante-dix-huit ans.

Il avait épousé en 1620, Catherine-Blanche de Choiseul, première dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, qui lui donna trois garçons et trois filles.

François d'Etampes, premier écuyer de Gaston d'Orléans, recueillit la terre de

(1) Louise de Hauteemer épousa en premières nocces Jacques d'Hellenvillers, seigneur d'Avrilly, et en secondes, Aymer de Pre, baron de Toucy, auquel elle porta la seigneurie de Plosmes. Charlotte fut mariée à Pierre Rour-l, seigneur de Melay, et de cette union sont sortis le maréchal de Grancey et François Rousset, évêque de Lisieux.

Mauny dans la succession de son père. « Un jour, en le voyant entrer dans son cabinet, le roi Louis XIII qui donnait audience au cardinal de Richelieu, lui donna en bégayant : *que... que... voulez-vous, mar, marquis de Mauny?* Le marquis qui bégayait encore plus que le roi répondit : *Sire, je... je... je... viens de... de... dire, etc.* Le roi croyant que de Mauny le contrefaisait, le prit rudement par les bras et voulait le faire tuer par ses gardes, mais le cardinal apaisa le roi en lui disant : *Sire, votre majesté ne sait donc pas que de Mauny est bête, de grâce, pardonnez lui un défaut dont il n'est pas même responsable.* »

Le roi, honteux de sa promptitude, embrassa Mauny et l'aima toujours depuis (1).

François d'Etampes épousa, le 16 mai 1641, Charlotte Brulart, dont il eut quatre enfants (2).

L'aîné, Charles d'Etampes, marquis de Mauny et de la Ferté-Imbaut, appelé le marquis d'Etampes; capitaine des gardes de Philippe de France, duc d'Orléans et de Philippe, petit-fils de France, régent du royaume, mourut en 1716; il avait épousé Marie de Regnier, qui lui donna six enfants, entre autres Roger, marquis de Mauny (3), dont les descendants ont conservé leur domaine jusqu'à nos jours.

En 1789, M. le marquis d'Etampes est inscrit le premier des nobles du bailliage de Pont-Audemer et se trouva à l'assemblée de l'ordre de la noblesse tenue aux Cordeliers de Rouen; il était encore maire de Barneville en 1818.

On trouve dans les archives de Rouen trois présentations à la cure de Barneville par l'abbaye du Bec; la première, par Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen et abbé du Bec; la seconde, par Louis de Bourbon, comte de Clermont, autre abbé, et la troisième, par Martin Fillaud, prieur du Bec.

Dans un procès-verbal de visite, entre 1709 et 1725, le visiteur remarque que le vicaire ne tient pas l'école comme il y est obligé.

L'église est remarquable par son ancien-

(1) Amelot de la Houssaye.

(2) Le Charles, dont nous parlons; 2° François, dit le comte d'Etampes, qui épousa Elisabeth de Châlons, fille de Rodrigue de Châlons, chevalier, baron de Cretot, secrétaire du roi; 3° François d'Etampes, mariée à Jean Toussaint, seigneur de Héleville; 4° et une autre fille qui devint chanoinesse de Reims.

(3) Les autres étaient Jean-Baptiste, comte d'Etampes, tué en 1704 à la bataille de Hochstet; Charles-Philippe, chevalier de Malte, comte d'Etampes, après la mort de son frère, il épousa, en 1709, la fille du comte de Nonant, Louise-Charlotte, épouse du comte de Fienues; Marie-Françoise et Marie-Angélique, religieuses.

neté, et on reconnaît son architecture romane aux petites fenêtres dont elle est ornée.

La célèbre confrérie du Roumois, établie à Saint-Ouen-de-Thouberville, avait, en 1772, comme premier protecteur, messire Louis, marquis d'Etampes, baron, haut justicier de Mauny, seigneur et patron dudit lieu de Mauny, de Barneville, etc., seigneur de Thouberville, la Houssaye, etc.

En 1784, le curé de Barneville affermaient ses dimes de Barneville moyennant 1,800 l. En 1400, messire Robert Quesnel, loua sa cure de Barneville à un paysan pour un an, au prix de 105 l., en se réservant une chambre sur la rue, dite la chambre aux prêtres, et une étable pour son cheval.

Fiefs. On trouvait à Barneville trois fiefs : LA HOUSSAIE, LES TUILERIES et LES MONTS.

LA HOUSSAIE. Au mois d'octobre 1238, Guillaume de la Houssaye abandonna aux moines de Jumièges, moyennant une rente de 40 sous, le droit de heurtage qu'il prétendait sur les navires et bateaux qui se chargeaient et se déchargeaient entre l'eau d'Yville et le port de Barneville.

Ce fief passa plus tard à la famille d'Etampes, qui le possédait encore lors de la Révolution.

LES TUILERIES. Au XIV^e siècle les Tuileries de Barneville étaient renommées et sont souvent citées avec celles de Guenouville, de Honguemare et du Landin, dans le registre du tabellionage de Rouen, de 1361 à 1402. On portait les tuiles aux Monts-d'Yville, où elles étaient livrées aux acheteurs. C'est de Barneville que le comte de Tancarville fit venir, en 1410, la tuile qui servit à couvrir les nouvelles constructions de son château.

En 1788, le marquis d'Etampes était seigneur des Tuileries.

LES MONTS. C'était probablement les Monts d'Yville, où l'on venait chercher la tuile de Barneville. Ce fief appartenait, en 1762, à M^e Le Filleul du Bourdonney.

BARNEVILLE-SUR-SEINE, canton de Routot, sur la Seine. — A 134 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — Ch. de gr. comm. n^o 46. — Surf. terr., 878 hect. — 644 bab. — 4 contrib., 6,788 fr. en ppal. — Rec. ord., budg. 1867, 3,218. — \square , perc. et rec. des contrib. ind. de Bourg-Achard. — Paroiss. succ. — Ecole mixte de 74 enfants. — Maison d'école et mairie. — 18 perm. de chasse. — 8 déb. de boissons. — Dist. eu kil. aux ch.-l. de dép., 54; d'arr., 29; de cant., 9.

Dépendances : LA BELLE-MARE, LA BRIQUETERIE, LA CAVERE-RENARD, LES CLOS, LA COQUINERIE, L'ÉVÈQUERIE, LA FERRONNERIE, LE GOUFFRE, LES MOULINS-DES-CÔTES-L'ORAILLE,

LE PASSAGE-DE-LA-ROCHE, LA PEINERIE, LA RUE-BOURGEOIS, LE VALLOT.

Agriculture : Céréales, colza, forêt. — 1,200 arbres à cidre. — Fruits.

Industrie : 1 moulin à vent, 2 briqueteries, fabrique de sabots. — 17 *Patentes*.

BARQUET.

Du dioc. d'Évreux, — de l'archidioc. et du doy. du Neubourg, — de l'élect. de Conches, — du Parl. de Rouen, — de l'intend. d'Alençon.

La commune actuelle de Barquet a été formée, en 1792, par la réunion des paroisses des Authieux, de Barquet, de Bosc-Roger et de la Vacherie, dont nous allons faire successivement l'histoire.

§ 1^{er}. BARQUET.

On a écrit tantôt Barquet, Barchet et tantôt Barket, Basqueith, enfin Barquet, diminutif de Barre.

L'histoire de Barquet s'ouvre vers 1150, par un crime qui fut heureusement expié par le repentir. « Robert de Barquet, chargé d'anathème par l'Église pour cause d'homicide, vint à Préaux et posa comme donation, sur l'autel de saint Pierre, ladime entière de son domaine de la paroisse de Combon; devenu frère du lieu, les moines chantèrent cinq cents messes pour l'allègement de son fardeau (1). »

Le cartulaire de Préaux nous apprend aussi que Godefroy de Barquet, fils de Robert, ne respecta pas d'abord l'offrande de son père. Voici ce que nous y lisons :

« L'an de l'incarnation 1182, Godefroy de Barquet vint à Préaux, et dans le chapitre, devant toute l'assistance, avouant la faute qu'il avait faite en causa du dommage à Saint-Pierre de Préaux au sujet de la dime que Robert de Barquet, longtemps auparavant, comme nous l'avons dit en l'autre feuillet, avait donnée à Saint-Pierre la dime de toute sa terre de Combon, il demanda pardon et l'obtint.

« Dans la suite, contrit et pénitent des torts en question, il demanda par d'instantes prières d'être reçu participant aux bonnes œuvres de la maison de Saint-Pierre et des frères de la Congrégation, ce qui lui fut accordé. Heureux donc de ce bienfait et de cette confraternité, il donna la susdite dime à Saint-Pierre, quitte de toute redevance, posa son don sur l'autel et fit de sa main, avec de l'encre, un signe de croix pour en attester la confirmation. C'est pourquoi il reçut 20 s. de la charité de l'église. »

On trouve à la date de 1198, dans le cartulaire de Préaux.

tulaire du Bec, une charte de Guerin de Cierray, dans laquelle il est question de la couture des religieux au Plessis-Mahiet, sise dans le fief de Barquet.

Geoffroy de Barquet, fils puiné de Godefroy, accompagna à la croisade le comte d'Évreux Amaury III, auquel il servit de témoin dans les deux chartes qu'il donna en Palestine en faveur de Robert de Dardez.

De 1195 à 1211, nous voyons Geoffroy de Barquet figurer comme témoin dans un grand nombre de chartes en faveur des Templiers de Renneville, avec lesquels il paraît avoir eu des relations suivies, et auxquels il donna lui-même 7 acres 1/2 et 7 perches sur la paroisse de Barquet, dans les terres des Sablonnières.

Il fut gouverneur du château de Gaillon pour les comtes d'Évreux, et il prit part, en 1210, à l'enquête qui eut lieu alors sur les droits respectifs des chatellenies de Gaillon et d'Évreux.

Son neveu, Bouchard de Barquet, l'avait remplacé en 1211; ce fut lui et son frère Robert qui donnèrent l'église de Barquet, avec son patronage et tout ce qui en dépendait, à Raoul, archidiacre d'Évrois, et celui-ci les transmit au chapitre.

Bouchard de Barquet figura comme témoin, en 1227, dans une charte de Guillaume de Collerville en faveur de la Noë.

En 1240 vivait un troisième Geoffroy de Barquet, dont le nom figura au bas de lettres testimoniales dans le cartulaire du Bec.

Après l'extinction de la famille primitive de Barquet, un siècle se passa sans que nous connaissions ses seigneurs.

« Il se voit, par les archives de la chambre des comptes, que Messire Jean Chretien, chevalier, seigneur de Tannay, du Mont-lin-Louvet, de Launay, de Barquet et des Authieux, par lettres des 25 juin 1428 et 19 mars 1432, eut souffrance de faire les foi et hommage et bailler son aven et son dénombrement à cause desdites seigneuries (1). »

Jean Chretien, fils de Guy et de Marie de Clère, dame des Authieux, épousa M^{lle} Jeanne de Harcourt, fille bâtarde de Jean V^e du nom, comte de Harcourt (2). De ce mariage naquit Robert Chretien, écuyer, seigneur de Barquet, Launay, etc., qui constitua sa mère procuratrice générale et spéciale en toutes ses causes et affaires.

Par lettres datées d'Argentan en 1450 et de Ronen en 1461 et 1465, Robert Chretien, devenu chevalier, fit au roi, entre les mains de Louis, sire d'Estouteville, foi et hommage

(1) *Histoire d'Harcourt*.

(2) D'après les registres du tabellionage de Beaumont, du 13 juillet 1455, cette dame était alors veuve. Il y a tout lieu de croire qu'elle vécut au moins jusqu'en 1475.

pour ses plains-fiefs de haubert de Launay, Barquet et Moulin-Louvet, tenus de la vicomté de Beaumont-le-Roger, et pour ceux de Boos et de Sommerville.

Jeanne de Harcourt portait, à cause de son mari, un écu : *de gueules à 3 cornets ou hachets d'argent qui est Chrétien de Barquet* (1).

Des 1469, Robert devait être mort et était remplacé probablement par son frère.

A la montre de Beaumont, Robert de la Bouveriesse présenta en habillement d'archer à cheval et bien armé, au lieu de Maître Jehan Chrestien, prêtre, seigneur de Barquet, des Authieux, de Launay, d'Atizet et des Boys.

La famille Chrétien, qui s'éteignit en la personne de ce prêtre, fut remplacée à Barquet par celle d'Erneville, que l'on a écrit aussi Renneville, Ermanville, etc.

Jean d'Erneville recueillit, au moins en partie, la riche succession de Jehan Chrétien. Ses deux fils mineurs étaient, en 1506, seigneurs de Launay et de Barquet; l'aîné, Jean, était, en 1539 et 1558, seigneur de Launay; et en 1562, Robert d'Erneville possédait le fief de Barquet, qui fut alors taxé à 33 l. pour l'arrière-ban.

De 1563 à 1588, nous trouvons Louis d'Erneville seigneur de Launay, de Bigars, de Barquet et de Maubuisson à Serquigny. Il épousa Françoise de la Voue, dont il eut Philippe d'Erneville, seigneur de Launay en 1613, et Charles d'Erneville, qui possédait le fief de Barquet en 1598.

Ce dernier est cité dans un acte de tutelle comme allié à la famille de Malortie; enfin, en le voit figurer en 1608, à l'âge de soixante-cinq ans, dans une enquête concernant le fief de Bérangeville-la-Campagne.

La famille d'Erneville conserva Barquet pendant tout le XVII^e siècle et fut maintenue de noblesse lors des recherches de la Galienssonnière; elle portait : *d'azur au chevron de sable accompagné de cinq molettes du même*.

Charles d'Erneville, écuyer, fit aveu au roi en 1695 d'un plein-fief de haubert assis à Barquet, tenu du château de Beaumont; il y existait un manoir et un colombier.

Marie-Jeanne-Claude d'Erneville épousa, vers 1740, Charles-François Campion, chevalier, seigneur de Montpoignant, La Rive, L'Ormais, Saint-Pierre-des-Cercueils, Bos-Ferey, la Quesce, etc., auquel elle porta le domaine de Barquet.

François Campion, II^e du nom, fils du précédent, seigneur de Montpoignant et de Barquet, épousa Louise-Sophie du Houllay, héritière de Saint-Aubin-le-Vertueux.

Fief A L'ÉPÉE. Au XII^e siècle, on trouve parmi les officiers attachés à la personne de Robert II, comte de Meulan, un Jean de l'Épée, « *Johannes de Spata*, » qui se trouvait

avec son maître à Mortain en 1189, et lui servit de témoin dans une charte. Le domaine que ses services méritèrent est devenu le fief de l'Épée, placé à la fois sur Barquet et Beaumontel.

C'était un quart de fief tenu du roi en la comté de Beaumont, qui fut vendu en 1408 par Mahieu de Baigneux, écuyer, demeurant à Milly en Beauvaisis, à Guillaume Flambart, bourgeois de Bernay, moyennant 400 l. tournois (1).

§ 2. LES AUTHIEUX.

Les Authieux, du latin *Altavir*, les Authels, noms que l'on donnait dans les premiers temps de l'introduction du christianisme dans les Gaules, aux églises d'une médiocre importance.

Dans le XII^e siècle, on remarque comme témoin, dans une charte de Galeran, comte de Meulan, en faveur de l'abbaye de Prèaux, Roger des Authieux, son chapelain, qui devait être natif de cette paroisse.

A la fin du même siècle, on voit figurer deux fois dans l'histoire un Robert des Authieux, très probablement seigneur de ce fief. Il fut un des témoins de la charte de fondation de l'abbaye de la Noë, et il servit de témoin avec son voisin, Ranulfe de Bigards et autres, à une donation de Robert de Morsan, en faveur des moines du Bec chargés du prieuré de Beaumont.

En 1247, Jean, curé des Authieux près le Neubourg, céda à son frère Luc, de Saint-Etienne-du-Rouvray près Rouen, tout ce qu'il possédait dans cette paroisse.

Au milieu du XIV^e siècle, Marie de Clères, fille de Georges, sire de Clères, et d'Isabelle Mallennais, possédait le domaine des Authieux; après avoir épousé en premières noces Robert de Thibouville, chevalier, mort vers 1385, elle se maria à Guy Chretien, chevalier, seigneur de Sommerville et de Boos près Vire, bailli de Rouen et de Gisors et vicomte de Bayeux. Enfin, cette dame mourut à Paris le 5 octobre 1395. Son épitaphe, qui se trouvait dans le chœur de l'église des Cordeliers de Rouen, est assez curieuse, et nous regrettons, à cause de sa longueur, de ne pouvoir la reproduire ici.

Marie de Clères laissa sa seigneurie des Authieux à son fils Jehan Chretien (2).

L'aveu donné au roi par Yves de Vieux-Pont, en 1403, confirme ce que nous avons dit et nous apprend que les Authieux relevaient féodalement de la baronnie du Neubourg.

« *Item*, dit l'aveu, les hoirs de defunt Marie de Claire en tiennent un fief entier, « appelé le fief des Authieux, assis en la

(1) M. de Beaurepaire.

(2) Voir article *Barquet*.

« paroisse de Saint-Aulteuux, lequel fief ils a tiennent en parage de Mg^r de Claire (1), « lequel en est en mon hommage. »

Après Jehan Chrétien, le fief des Authieux, avec celui de Barquet, passa à Robert Chrétien, Jehan Chrétien, II^e du nom, et enfin à la maison d'Erneville; mais en 1562, son sort est séparé de celui de Barquet. Les Authieux et le Moulin-Louvet sont à un seigneur différent dont nous ignorons le nom.

Ces deux fiefs furent alors taxés ensemble à 30 l. pour l'arrière-ban.

En 1500, le fief des Authieux était devenu la propriété de Jacques Barrey, sieur du Buisson, qui fut anobli par lettres de Henri IV données à Mantes, le 22 mars de la même année (2).

La famille Barrey conserva la seigneurie des Authieux jusqu'à la Révolution (3).

En 1807, M. Barrey des Authieux fut nommé membre du conseil général de l'Eure.

M. le comte de Barrey des Authieux est, en 1868, aussi membre du conseil général de l'Eure.

De Barrey : *de gueules à 3 bandes d'or ; au chef d'argent chargé de 3 hures de sanglier de sable.*

L'église, sous le vocable de Notre-Dame, était à la présentation du chapitre d'Evreux. En 1614, René de Joigny, prêtre et curé de Notre-Dame des Authieux, permuta sa cure avec Regnaud du Vivier, pour la cure de Montaure près Louviers (4).

Par contrat passé devant les notaires d'Evreux, le 31 août 1688, M. Joachim Martel, écuyer, sieur de Saint-Calais, lieutenant-général à Conches et à Breteuil, donna à Messieurs du séminaire d'Evreux une somme de 1,500 liv., à condition qu'ils recevraient gratis les pauvres ecclésiastiques de treize paroisses : Barc, Barquet, les Authieux, Bosc-Roger, la Vacherie, etc.

§ 3. BOSC-ROGER PRÈS BARQUET.

Le surnom de Roger doit être celui du fondateur, ou tout au moins d'un seigneur de la paroisse; le vocable de saint Martin annonce une localité très ancienne.

Dans le XII^e siècle, vers 1150, apparaît dans l'histoire un seigneur de Barquet nommé Raoul, qui semble avoir été attaché à la personne des châtelains de Conches;

(1) D'après la Roque, ce Mg^r de Claire serait ou Georges ou Jean de Cleres, frères de Marie.
(2) Ces lettres, qui avaient d'abord été données sans financer, furent ensuite taxées à 600 l. M. Lebeurier, *Etat des nobles*.

(3) Au XVIII^e siècle, Pierre-Alexandre Barrey, seigneur de Bordiguy et des Authieux, épousa Marie-Anne du Vaucel, qui lui apporta le fief de Berville à Breteuil.

(4) René de Joigny était en même temps doyen de la cathédrale d'Evreux, de 1612 à 1623.

il assista comme témoin, avec Robert du Neubourg et autres, à la charte par laquelle Roger de Conches donna aux moines du Bec l'usage de sa maison du Plessis-Mahiet et le bois à prendre dans la forêt de Conches.

Il faut aussi considérer comme un seigneur de cette paroisse le Michel de Bosc-Roger qui fut témoin dans une charte donnée en 1200 en faveur de la Trinité de Beaumont.

En 1221, l'évêque Raoul de Cierry ceda à son chapitre les églises de la Vacherie et de Bosc-Roger, avec les dimes du blé et de la gaude pour être employées aux besoins des chanoines, en réservant aux vicaires de ces *autelages* (1) les menues dimes et les terres d'aumônes, à l'exception toutefois du journalier de terre que Simon de la Vacherie avait donné aux chanoines avec un muid de blé pour les vicaires, mesure de Beaumont.

Tout porte à croire que le prélat était lui-même seigneur de Bosc-Roger, car en 1245 Jeanne de Cierry, sa sœur ou sa nièce, épouse de Jean le Veneur, était dame de cette paroisse.

D'après un aveu de 1397, le fief de Bosc-Roger avait une motte avec manoir, maison, grange et colombier, avec 63 acres de terre. Le patronage de l'église appartenait au seigneur, qui devait six jours de garde au château de Beaumont-le-Roger.

En 1450, Pierre Leudet rendait aveu pour ce fief.

Guillaume Lachère, seigneur de la Nobletière à Landepereuse et du Bosc-Roger, se présenta à la montre de 1469, armé de brigandines, harnais de jambes, gardes, gantelets, salade et voûge, accompagné d'un gros valet armé lui-même d'une brigandine, hache, montés de trois chevaux.

Un siècle plus tard, Françoise de Laval (2), veuve de Jacques de Casanove, seigneur de Gaillarbois, était dame de Bosc-Roger. Son fief devait payer 20 l. pour la taxe des francs-fiefs.

La famille Casanove, originaire du Languedoc, portait : *d'azur au bras d'or naissant d'une tour de même tenant en sa main une clef d'argent, soutenu des pattes du devant d'un lion d'or.*

En 1788, M. du Four, seigneur du Bosc-Roger, se fit représenter à l'assemblée de la noblesse par M. Leconte de Vallemont.

§ 4. LA VACHERIE.

Ce nom indique un endroit où l'on élevait

(1) C'est-à-dire aux cures de ces petites églises.
(2) Elle était fille de René de Laval, seigneur de la Faigne, un des vainqueurs de Marignou, et de Marie de Bussy, dame de Tartigny. Elle épousa en secondes noces Jean de Ghisy, seigneur de Bertangles, et en troisièmes, Jean d'Outrelean, seigneur du huisier Alpin.

des vaches dont on employait le lait à faire du beurre et du fromage.

Vers 1140, Robert de la Vacherie, chevalier attaché à la personne du vaillant Roger de Conches, fut témoin d'une charte par laquelle ce seigneur donna au monastère de Conches la dime de toutes les bêtes tuées à la chasse et de tous les revenus de ses domaines.

Robert de la Vacherie épousa Adélaïde de Grosloy, il en eut un fils nommé Simon, dont parle Galestan de Meulan dans une charte de 1155.

Ceméne Simon de la Vacherie et Raoul de Grosloy donnèrent au prieuré de la Trinité de Beaumont, en 1162, la moulte des terres de l'Épinay.

Nous avons vu, dans l'histoire des Authieux, l'évêque Raoul de Cierray faire, en 1221, mention de Simon de la Vacherie.

Le fief de la Vacherie se trouvait, au XIV^e siècle, dans les mains de Jean de Tournebu (1), auquel le roi Philippe octroya, en 1341, des lettres datées de Poissy, « par lesquelles ledit seigneur roi donne pouvoir « audit Jean de Tournebu de sceller du « sceau de ses armes toutes lettres-patentes « et procurations dont il aura besoin en ses « affaires. »

Jean de Tournebu épousa Jeanne Commin, fille de Jean, seigneur de la Londe, dont il eut Pierre Baron de Tournebu, Robert de Tournebu, seigneur de la Vacherie en 1343, et Jeanne, mariée à Pierre de la lleuze, seigneur de la Mailleraye.

Jean, fils de Robert de Tournebu et de Marie de Pelleant, eut le fief de la Vacherie, et de plus l'héritage de Pierre de Tournebu, son oncle, décédé en juin 1393. Devenu majeur, il transigea avec Jeanne de Tournebu, sa tante, au sujet de la terre de la Vacherie. Il devint échançon du roi, connétable et capitaine de Rouen. Enfin il épousa, en 1418, Alice Poignant, dont il eut trois fils et trois filles; il mourut laissant les affaires de sa succession dans un désarroi complet.

Pierre de Tournebu, le troisième eut la terre de la Vacherie, sur laquelle son père avait assis une rente de 40 l. par contrat du 6 mars 1410. Pierre fut poursuivi pour le paiement de cette rente et il transigea avec Jean de Billy, son créancier, par acte passé devant les tabellions de Rouen, le 9 mai 1461. Odon Lenfant le poursuivit aussi pour la garantie de la terre de Gerros, vendue par Jean de Tournebu, en 1422.¹

À partir du XVII^e siècle, la terre de la Vacherie se trouve dans les mains de la famille Martel, qui fut anoblie en 1655.

1) Fils de Guy de Tournebu et de Jeanne Crespin, fille de Jean, seigneur de Dangy.

2) La Roque.

Au moment de la Révolution, M. Martel de la Vacherie était seigneur de la paroisse; il était maire de Barquet en 1818. Ses armes étaient : *de gueules à trois marteaux d'or au lambel d'argent.*

BARQUET, canton de Beaumont. — A 148 m. d'alt. — Sol : Alluvions anciens et diluvium. — Chem. de gr. com. n° 48. — 594 hab. — Surf. terr., 1,368 hert. — 4 Contrib., 6,780 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,235 fr. — Ch.-l. de percept. — Rec. des cont. ind. de Beaumont. — Rec. buraliste. — Ecole mixte de 55 enf. — Maison d'école. — Parois. succ. — Presbyt. — 1 bur. de bienf. — 20 perm. de chasse. — 5 déb. de boiss. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 22; d'arr., 24; de cant., 8.

Dépendances : LES AUTHIEUX, BOSCO-ROGER, LE FANY, LE HAUT-BUISSON, SAINT-THOMAS ET LA VACHERIE.

Agriculture : Céréales. — 10,000 arbres à cidre.

Industrie : Fabrique de tuyaux de drainage. — Tissage de toiles. — 16 Patentes.

LA BARRE

Était une paroisse du doy. d'Ouche, — du dioc. de Lisieux, — de la vic. et de l'élec. de Conches, — de la génér. d'Alençon, — du Parl. de Rouen.

La commune actuelle se compose des paroisses de La Barre, Saint-Jacques-de-la-Barre, de la Noë-de-la-Barre, de Villiers et de Bois-Baril qui ont été réunies en 1792 et dont nous allons tracer l'histoire sous quatre paragraphes.

§ 1^{er} LA BARRE ET SAINT-JACQUES-DE-LA-BARRE.

Nous traiterons ensemble de ce qui concerne les deux paroisses de la Barre et de Saint-Jacques-de-la-Barre.

Le nom de la Barre vient du celtique et désigne une barrière, une clôture, une enceinte fermée par des barreaux, des pieux et toute espèce d'obstacle. La Barre est située sur la voie romaine de Lisieux à Paris, voie qui a continué de servir à la grande circulation jusqu'à la création de la route de Paris à Cherbourg (1).

L'emplacement du manoir féodal est encore reconnaissable au midi de la voie romaine.

En 1070, l'église de Saint-André-de-la-Barre figure au nombre de celles que Guil-

(1) On voit encore à la Barre de vastes écuries qui servaient à loger les chevaux de somme employés au roulage et dans lesquelles on les suspendait au moyen de mécaniques pour les reposer de leurs fatigues, sans leur laisser la faculté de se coucher; on craignait qu'ils ne fussent plus capables de se relever au moment du départ.

laume-Fritz Osbern, châtelain de Breteuil, donna aux moines de Lyre.

Sous la suzeraineté des seigneurs de Breteuil, la Barre avait ses seigneurs particuliers. Robert 1^{er} de la Barre, qui vivait du temps de Guillaume-le-Conquérant, paraît avoir eu deux fils, Simon, contemporain du duc Robert Courte-Heuse et Roger de la Barre qui fut témoin d'une charte de Richard de Bois-Auzeray.

Simon eut pour fils le célèbre et infortuné Luc de la Barre.

Lié de très bonne heure avec Galéran de Meulan, Luc figure dans les chartes de ce comté, étant encore enfant, *adhuc puer*. Il était en 1119 au nombre des guerriers normands qui défendirent Breteuil contre Louis-le-Gros. En 1123, il embrassa la cause de Guillaume Cliton, ayant eu le malheur d'être fait prisonnier, il fut condamné en 1124 avec plusieurs autres chevaliers à être privé de la vuc, pour avoir fait sur le roi Henri des chansons satiriques et tenté de criminelles entreprises (1).

Charles, comte de Flandre, qui se trouvait alors à la cour, s'affligea de la condamnation de ces malheureux et en exprima sa pensée à Henri : « seigneur Roi, dit-il, vous faites « une chose inusitée chez nous, en punissant « par la mutilation des chevaliers pris à la « guerre au service de leur maître. » Le Roi lui répondit : « seigneur comte, mon action « est juste. . . . Il est vrai que Luc ne m'a « jamais fait hommage, mais dernièrement, « il a combattu contre moi au siège de Pont-« Audemer : la paix étant faite, je lui ai par-« donné sa félonie et lui ai permis de se re-« tirer en liberté avec ses chevaux et ses ba-« gages. Aussitôt il s'est attaché à mes enne-« mis et, réunis à eux, il a rallumé contre « moi des inimitiés qui étaient apaisées et « ajouté à ses crimes passés des crimes plus « grands encore. De plus, ce chansonnier qui « fait le plaisant, a composé contre moi d'in-« décentes chansons qu'il chante publique-« ment pour m'outrager, et il a fait souvent « ainsi rire à mes dépens mes malveillants « ennemis. En ce moment Dieu me l'a livré « pour que je le châtie. . . . Luc ayant appris « qu'il était condamné à vivre dans d'éter-« nelles ténèbres, aima mieux mourir que « de vivre aveugle : il résista tant qu'il put « aux instruments des bourreaux. Enfin, « étant entre leurs mains, il se frappa la « tête comme un fou contre les pierres et « les murailles et ainsi, au grand regret de « beaucoup de personnes qui connaissaient « ses prouesses et son enjouement, il rendit « l'âme d'une manière déplorable » (2).

Il est très fâcheux que l'on n'ait conservé

(1) Orderic Vital.

(2) Orderic Vital, livre XII, traduction Guizot.

aucune des productions satiriques de ce guerrier-trouvère, c'eût été un inappréciable monument de la poésie de cette époque. Une charte de Galéran de Meulan rend témoignage de la renonciation faite par Luc en sa cour et en sa présence, à toutes les prétentions qu'il avait élevées sur l'église Saint-André-de-la-Barre.

Avant de mourir, Luc de la Barre avait donné à l'abbaye de Lyre le tiers du moulin de la Barre et 6 acres de terre dans la vallée de Gisay.

Avicie, fille de Luc, épousa Richer qui est cité comme seigneur de la Barre de 1179 à 1193. Ce seigneur et sa femme confirmèrent à l'abbaye de Lyre une terre dans la vallée de Gisay et la dime du moulin de la Barre que Roger de la Barre, oncle présumé d'Avicie, avait données aux moines.

À la place du tiers du moulin donné par Luc, son gendre Richer fit agréer aux moines 8 acres de terre près de ce moulin, la dime du Cens qu'il percevait à la Barre sur les bourgeois, les vavasseurs et les paysans. Au bas de cette charte qui paraît être de 1180, on trouve le nom de quelques-uns des amis de Richer comme Hugues de Bacquepuits et Roger d'Angouille.

Peu après, Robert, comte de Meulan, confirma les donations faites par Richer, son vassal, à l'abbaye de Lyre.

Robert de la Barre, 11^e du nom, fils de Richer, est inscrit en 1198 sur les rôles normands, comme débiteur de 7 livres sterlings envers l'Échiquier, pour n'avoir pas fait le service militaire qu'il devait à Nonancourt, puis de 6 autres livres pour une omission du même genre.

Un cabaretier de cette époque a été tiré de l'oubli par les rôles normands : « Tiger « de la Barre paya en 1195 20 sous à l'échi-« quier pour vin survenu et 5 sous en « 1198. »

En 1210, le Chapitre d'Evreux confirma à l'abbaye de Lyre :

L'église avec le patronage de la Barre, deux parts de dime, 20 sous de rente sur l'antel de la paroisse, la dime du Cens annuel payé par les bourgeois, les vavasseurs et les paysans, avec la dime du moulin de la Barre (1).

(1) M. LÉOPOLD DELINLE a publié un bail de la terre des moines de Lyre à la Barre qui contient des particularités assez curieuses, et que nous reproduisons ici : à tous ceux. . . . l'official d'Evreux dans le seigneur, vous saurez que constitués en notre présence, Geoffroy humble, abbé de Lyre, et le couvent du même lieu en la personne de leur bailli, chargé de leur procurator d'une part, et M^r Roger Maupoint de l'autre, ont reconnu avoir donné audit Roger à ferme pour 12 ans, le manoir qui s'ont à la Barre avec les maisons d'édifices en ce lieu et les terres qui appartiennent audit manoir et la dime entière de tout le tûe qu'ils avaient coutume de percevoir du temps de feu Guillaume, jadis curé de la Barre, moyennant

Robert de la Barre eut deux fils et une fille. Les deux fils, Jean et Robert de la Barre étant morts sans enfants, la terre patrimoniale revint aux enfants de Mabire de la Barre, leur sœur, épouse de Guillaume de Thuit-Signol.

Gilles de Boscherville, chevalier, l'aîné des enfants de Mabire, devient seigneur de la Barre à partir de 1240, car dès cette année Richard de Bose-Renout, vassal des seigneurs de la Barre reconnut que si l'arrangement conclu entre les religieux de Lyre et Gilles de Boscherville au sujet de la substitution du moulin de Houmes à celui de la Barre était annulé, il cesserait de percevoir un muid de blé sur ce dernier moulin dit aussi « Moulin Roger. »

En 1248, Gilles fieffa aux moines de Lyre son moulin de la Barre avec la moule verte et sèche de tous ses tenanciers des fiefs de la Barre et du Bose-Renout; une discussion s'étant élevée entre lui et les religieux au sujet du moulin, il s'obligea à une rente de 28 sous pour dégager les bannières de son moulin de certaines obligations féodales.

Nous voyons ensuite ce seigneur servir de témoin dans un grand nombre de chartes, siège en 1248 à l'Échiquier de la Saint-Michel, à Rouen, où les prétentions de Jean de Falpoa, écuyer, contre l'abbaye du Bec furent repoussées; il mourut vers 1255, laissant au moins deux fils: Pierre, qui le remplaça à la Barre, et Charles, qui fut seigneur de Neuville-sur-Authou.

En 1292 une sentence de l'Échiquier ordonna la destruction d'un moulin à vent construit par Pierre de Boscherville, probablement fils de Gilles, seigneur de la Barre, comme préjudiciable au moulin Roger, appartenant à l'abbaye de Lyre.

En 1308, Pierre de Boscherville confirma les chartes de ses prédécesseurs en faveur de Lyre, notamment le patronage de l'église Saint-André, celui de la chapelle de la Léproserie, les droits des religieux sur le moulin Roger et le patronage de l'église du Bose-Renout.

Robert de Harcourt, V^e du nom, qui fut tué à la bataille de Nicopolis, avec la fleur de la noblesse française, en 1396, était seigneur de la Barre; son fils, Robert VI, lui

7 muids de blé payables annuellement à la mesure de leur grenier, savoir: deux muids de froment ou de pois, s'ils en veulent au lieu de froment, avec deux muids de gros blé (c'est le meteil de nos jours) et 3 muids d'avoine ou d'orge. Sur ces quatre derniers muids, il devra en payer deux dans les octaves de la saint André et les deux autres muids au moment des Cendres; quand aux 3 autres muids d'avoine ou d'orge, il devra les livrer dans les octaves de Pâques. Or, ledit Roger Maupoint sera obligé de conserver en bon état ledit manoir et les maisons jusqu'au terme susdit et dans l'état où il les a pris.

succéda; il fut armé chevalier au siège de Domfront, en 1410, et comme son père, il mourut de la mort des braves, à la bataille d'Azincourt, *succéant Monstrelet*, sans avoir été marié.

Marie Painel, fille de Guillaume de ce nom, seigneur de Milli, et de Marie d'Harcourt, tante du héros d'Azincourt, porta la seigneurie de la Barre à Guillaume de Tournebu, son mari, seigneur de Marbeuf et Blangy.

En 1417, Messire Jean de Tournebu, chevalier, fils de Guillaume, représentant Messire Robert de Harcourt, donna le dénombrement des terres de Beaumesnil, Marbeuf, Fumechon et la Barre. Son fils, du même nom, comparut à la montre de 1469, et est inscrit le premier des hommes d'armes de la vicomté de Beaumont; il était accompagné de deux hommes d'armes, quatre archers, deux voigiers et deux pages, tous à cheval. Il avait épousé Louise de Haugert, dont il eut plusieurs filles. Après sa mort, arrivée le 7 mai 1487, une de ses filles porta la Barre à Jean-la-Sec, qui en était seigneur en 1490, tout en étant patron de Saint-Jacques de la Barre.

En 1516, Maître Nicolas le Sec, fils de Jean, était seigneur de la Barre. Nicolas le Sec, II^e du nom, fut taxé en 1592, pour son fief de la Barre, à 40 liv. pour l'arrière-ban.

Marie le Sec, fille de Nicolas, épousa Pierre de Maugère; elle était, en 1586, patronne de Saint-Jacques de la Barre (1). Jean de Maugère avait succédé à son père en 1623.

Vers la fin du XVII^e siècle, le seigneur de Saint-Jacques de la Barre étant protestant, avait perdu le droit de présenter à la cure de la paroisse.

Il semble que la seigneurie de la Barre, différente de celle de Saint-Jacques, soit devenue au XVI^e siècle le partage d'une famille de Fougères, originaire des environs de Caen.

René de Fougères, I^{er} du nom, chevalier, commandant du château d'Harcourt, était en 1608 seigneur de la Barre et de Villiers; il épousa en premières noces Justine de Graveron, dont il eut un fils nommé aussi René, seigneur de la Barre et de Hectomare, qui mourut sans enfants.

Après l'extinction de la maison de Fougères, la famille de Noël, qui était depuis longtemps en possession de la Noël-de-la-Barre, acquit aussi la seigneurie principale de la Barre.

François-Louis de la Noël, seigneur de la Noël, la Barre, Gisay, Saint-Ouen de Man-

(1) La ferme de la Maugère a probablement pris son nom de la famille dont nous nous occupons.

celles et Villiers de la Barre, épousa en troisième nocces Elisabeth d'Abos, qui mourut en mettant au monde Elisabeth-Renée de la Noë, depuis baronne de Bottereaux, dame de la Barre, qui épousa Guillaume de Karuel, et mourut le 23 mai 1742.

La terre de la Barre avec les Bottereaux, Cisay, Saint-Ouen de Mancelles et Villiers échut à Louis-Maximilien d'Abos, dont les armes étaient : *de sable, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent.*

En 1787, M. de Courtouvre de Bois-André obtint la distraction du fief de Bose-Renoult d'avec celui de Saint-André de la Barre. De Courtouvre : *d'argent, à la fasce de 5 fusées de gueules.*

Fief. Sur la paroisse de Saint-Jacques de la Barre se trouvait le fief du MESSIL-TRANCREMOUCHE.

Pierre Postel, chevalier, qui en était seigneur en 1562, fut taxé à 4 liv. pour l'arrière-ban. Le 7 avril 1730, François le Cornu, sieur de la Balivière, vendit ce fief à Nicolas le Cornu, ancien capitaine au régiment du Beauvais; enfin, M. du Honquet en était propriétaire en 1760.

Saint-André de la Barre était le siège de la sergenterie noble d'Onche, quart de fief de haubert, dont la juridiction était fort étendue.

Noël Le Pellay la possédait avant 1634. Elle était entre les mains de Adrien Lefebvre en 1638.

Jacques Daniel, oculiste célèbre, est né à la Barre en 1696.

§ 2. — NOË DE LA BARRE OU CRÉPINIÈRE.

L'église de la Noë était dédiée à saint Jean l'Évangéliste, de sorte que les trois apôtres, saint André, saint Jacques et saint Jean, étaient les protecteurs des agglomérations connues aujourd'hui sous le nom de la Barre. La Noë occupait la partie méridionale, et Saint-Jacques de la Barre la partie orientale. Dans la langue celtique, la Noë signifie un canal, un fossé, une prairie.

Crespin de la Barre fut le fondateur de la paroisse de la Noë; on lui a tout au moins donné son nom; son nom est cité plusieurs fois dans les chartes de la seconde moitié du XII^e siècle.

À la fin du XII^e siècle, Guillaume de la Barre parait avoir eu dans son lot la Crépinière. Il vendit aux moines de Lyre sa part du moulin de la Chaise avec la moulte sèche et humide, en se réservant le droit de moudre son blé; plus, x acres de terre.

Ce seigneur est cité avec son fils Raoul, dans les rôles normands.

En 1210, la Crépinière, comptée pour trois quartiers de fief, se trouvait dans la

mouvance de Guillaume de Sacquenville et y est restée depuis.

Raoul de la Barre, chevalier, ratifia en 1220, en présence de l'évêque d'Evreux, les donations de son père au monastère de Lyre, et il reçut alors, comme il le dit lui-même dans sa charte, de la charité des religieux, 61. tournois pour l'aider à s'acquitter envers les juifs auxquels il devait une grosse somme.

Son fils Robert l'avait remplacé en 1241; c'est le même probablement qui, en 1279, eut une longue transaction avec les religieux de Lyre, relativement au droit de mouture que Guillaume de la Barre s'était réservée.

Après l'extinction de la famille de la Barre, nous retrouvons au XV^e siècle sa seigneurie entre les mains de Jean de la Noë, seigneur de Cisay.

André de la Noë, un des enfants de Jean, écuyer, était seigneur de la Noë en 1494. Noble dame Judith de la Noë lui avait succédé en 1502. André de la Noë, II^e du nom, présenta à la cure comme seigneur en 1526 et en 1545.

D'après un aveu de 1611, la Noë-Crespin était un quart de fief relevant de la baronnie des Bottereaux.

Elisabeth-Renée de la Noë réunit en sa personne les diverses seigneuries de la Noë, qu'elle apporta en dot à Guillaume de Karuel, sieur de la Pasière.

De la Noë, maintenu le 11 avril 1666, portait : *d'azur à la bande d'or acostée de 3 molettes d'épéron du même.*

Le dernier seigneur de la Noë, au moment de la Révolution, fut M. d'Aumay.

§ 3. LE BOIS-BARIL.

Lors de la rédaction du registre de Philippe-Auguste, on y inscrivit que Nicolas de Bonneville et Guillaume d'Ambenay avaient un fief au Bois-Anzeray, un autre à Launay et un troisième à Bois-Baril.

Bois-Baril, tiers de fief, relevait primitivement de Breteuil; dans la suite, il releva directement du roi par un quart de fief de haubert.

En 1469, Guillot Grouart était tenant du fief de Bois-Baril; il se présenta à la montre « à cheval, habillé de salade, ganteletz et « javeline. »

La famille Poisson parait à la fin du XV^e siècle. Guillaume Poisson, seigneur de Bois-Baril en 1497, portait : *de gueules à un daphin d'argent en chef et 3 coquilles d'or en pointe.*

D'après un aveu rendu en 1605, par Jean Poisson, le fief de Bois-Baril s'étendait sur Bois-Anzeray, avait manoir et motte, plusieurs corps de logis, un portail et un pont

en bois. L'enclos était entouré de fossés profonds pleins d'eau.

Jean Poisson mourut sans enfants, et sa sœur Suzanne porta le fief en dot à Jacques le Mansel, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, qui donna son aveu le 5 juillet 1635. Gabriel le Mansel, écuyer, fils de Jacques, l'avait remplacé en 1652.

Le Mansel de la Londe : *d'argent au chevron de sable, accompagné de 3 manches mail taillées du même.*

La terre du Bois-Baril fut décrétée en 1674 et achetée par Louis Courtin, chevalier, qui présenta à la cure en 1682, et dont les armes étaient : *d'azur à trois croissants d'or.*

Dans le XVIII^e siècle, Bois-Baril devint, avec la seigneurie de Saint-Jacques de la Barre, la propriété de M. de Hlland ; il passa ensuite au marquis d'Épinay-Saint-Luc.

Le docteur Eloi, curé de Bois-Baril, fut déporté en 1792 ; la paroisse, avec celle de Villiers et de la Noë de la Barre, dépendait du doyenné de Lyre.

LES MÉTAIRIES. Sur le territoire de Bois-Baril, et relevant de ce fief, existait jadis une vassorie noble appelée les Métairies.

Lors de la montre de 1469, à la suite de Guillot Grouart, tenant du fief de Bois-Baril, « se présente Jehan Loret, armé de « corset blanc, salade, demie lance, épée et « dague, un varlet en sa compagnie monté « de deux chevaux. »

En 1562, lors de la taxe des francs-fiefs, les hoirs de feu Pierre Loret avaient la seigneurie de la franche vassorie des Métairies, taxée à 16 l.

§ 4. VILLERS-PRÈS-LA-BARRE.

Cette paroisse, qui dépendait du bailliage d'Évreux, de la vicomté d'Orbec et du doy. d'Orche, portait autrefois le nom de *Villaria*, réunion de plusieurs petits manoirs. Son église était dédiée à saint Pierre.

Une charte de 1160 constate qu'à cette époque l'abbaye de Bernay avait déjà la propriété de cette église et d'une partie des dîmes.

Dans tout le moyen-âge, le nom des seigneurs de Villiers n'apparaît qu'une fois dans l'histoire. Vauquelin de Villiers, « de *Villiers*, » donna à l'abbaye de Lyre 5 sous à prendre sur 4 acres de terre qu'il avait à Plainville.

En 1562, le fief de Villiers était partagé en deux portions : Jehan Bertheran, dit Hellot, était seigneur de la première portion, et fut taxé à 6 liv. pour les francs-fiefs ; la seconde portion, taxée aussi à 6 liv., appartenait aux enfants de feu Raoul Bertheran, dit Hellot.

Peu d'années après, les Bertheran sont remplacés par Louis de la Noë, qui était, en 1590, à la fois seigneur de la Noë de la Barre, de Gisay et de Villiers. Il eut comme successeurs Jacques et Louis II de la Noë.

Au moment de la Révolution, M. d'Aunmey était seigneur de Villiers et de plusieurs autres paroisses contiguës.

LA BARRE, cant. de Beaumesnil, à 199 m. d'alt. — Sol : diluvium. — Chem. de gr. com. n° 8 de Bernay à Verneuil, n° 9 d'Orbec à Nonancourt, n° 24 de Beaumonte-Roger à Glos-la-Ferrière, n° 63 du Sacq à la Ferrière-sur-Risle. — Popul., 918 hab. — Surf. terr., 1,733 hect. — 41 Contr., 1867, 11,080 fr. en ppal. — Rec. ord. budg., 9,847 fr. — 25 perm. de chasse. — 3 et ch.-l. de percep. — Rec. des cont. ind. de Broglie. — Bur. télégr. — 28 débits de boiss. — Paroisse succ. — Presbyt. — Ecole spéc. de 56 garç. et de 64 filles. — 2 Maisons d'école. — Bur. de bienf. — Comp. de sap. pompiers. — 1 notaire. — 1 huissier. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 40 ; d'arr., 17 ; et de cant., 8.

Dépendances : BOIS-BARIL, BOISERAY, LA BUCAILLE, LA CÔCANTIERE, LES FAUDITS, LA FOLLETIERE, LES GASTINES, LE GIBOURDEL, LA GIRARDIERE, LA GRAVERIE, LA HUNELIERE, LES LICES, LA MALADRERIE, LA MAUGERE, LE MESNIL, LA MÉTAIRIE, NERVEL, LA NOË-DE-LA-BARRE, LA NORMANDIERE, LA NOUVIERE, LA PILLERIE, LA PIVANTIERE, LA RIBOUDIÈRE, SAINT-JACQUES-DE-LA-BARRE, LE SAUSSAY, LE VERGER, LE VIEUX-JARDIN, VILLERS

Agriculture : Céréales — 30,000 arbres à cidre.

Industrie : 1 four à chaux. — 1 briqueterie. — 1 fabrique de chandelle. — Fabrique de toile.

Commerce : Foires les 13 mars, 11 juin, 9 octobre et 6 décembre (bestiaux, laine, fil, lin, frocs, etc.). — Marché le mercredi. — 100 *Patentés*.

BARVILLE

Est une ancienne paroisse du doy. de Moyaux, — du dioc. et de l'élect. de Lisieux, — de l'intend. d'Alençon, — du Parl. de Rouen.

Barville, en latin *Barvilla*, est cité pour la première fois à la fin du XII^e siècle. Guillaume de Barville fut taxé, en 1195, à 20 s. pour la caution de Guillaume de Cirefontaine, chevalier de son voisinage. En 1198, le même Guillaume de Barville figure une seconde fois sur les rôles ; on y constate qu'il a fourni 20 s. pour aider à former le cautionnement de Robert Pantouf, et que Robert de Barville avait payé 40 s. pour la même cause.

En 1386, il y avait procès entre le prieur de Beaumont et noble homme Robert de Barville, au sujet d'une rente de 220 l. que ce chevalier devait aux religieux sur la baronnie de Drucourt, qu'il leur abandonna pour se libérer envers eux.

L'état des revenus des chanoines de Lisieux constate qu'il était dû à la trésorerie du chapitre, au siècle suivant, 100 s. pour l'obit de Nicolas de Barville.

Le 20 novembre 1421, le roi d'Angleterre rendit à Godefroy de Barville, son homme lige, tous les biens qu'il possédait auparavant dans la vicomté de Pont-Audemer.

Jean de Barville, seigneur d'Asnières, de Fresnes, de Bournainville, demeurant à Eperville-en-Lienvin, fut reconnu noble par Montfaut; il épousa Jeanne le Gris, dont il eut un fils et quatre filles.

1^o Constantin, qui lui succéda;

2^o Gillette de Barville, épouse de Richard de Livet, seigneur de Bournainville;

3^o Guillemette, mariée à Étienne Vipart;

4^o Jacqueline, qui s'allia avec Gabriel de Pommercœur, écuyer;

5^o Et Charlotte, femme de Guillaume le Breton, sieur de la Couture.

Constantin de Barville épousa Louise Martel, dont il n'eut pas d'enfants.

En 1483, Constantin de Barville, seigneur de Barville, la Fortière, Asnières, Bournainville et la Poterie, maria sa sœur Guillemette avec Étienne Vipart, baron du Bee-Thomas, et dans le contrat qui précéda cette union, passé à Saint-Georges-du-Vivier, il lui constitua en dot une somme de 10,000 liv. C'est en lui que s'éteignit la famille de Barville, qui dura depuis plus de trois cents ans. Ses armes étaient : *d'or à la croix de Saint-André de gueules, cantonnée de 4 lions de sable.*

Richard de Livet était mort avant Constantin de Barville, son beau-frère, laissant un fils nommé Guillaume, qui recueillit la succession de son oncle pour partie; le surplus échut aux trois autres sœurs du défunt. Les partages eurent lieu les 2, 18 et 27 juillet 1523, sous la présidence de Pierre de Croixmare, conseiller au Parlement de Rouen.

Guillaume de Livet étant issu de l'aînée des sœurs de Constantin de Barville, eut le premier lot, composé des fiefs, terres, seigneuries de Barville, de Notre-Dame-de-Fresnes, de la vavassorie d'Espérance à Giverville et de 25 l. de rente sur la terre de la Fortière à Eperville.

De Marie de Mares, Guillaume de Livet eut pour fils aîné Guillaume de Livet, II^e du nom, émancipé en 1545, qui hérita de Barville et se maria avec Isabeau du Mesnil. Il vivait encore en 1562.

Jean de Livet, I^{er} du nom, fils de Guillaume II, chevalier, marquis de Barville, épousa Marie de Clinchamp (1), dont il eut Adrien de Livet, chevalier de Malte, marquis de Barville, seigneur de Bois-Hubert, qui lui succéda vers 1650.

Il y eut dans cette famille, en 1690, un procès resté célèbre dans les annales judiciaires du Parlement de Normandie.

Adrien de Livet avait 7 ou 8,000 liv. de rente. En mariant son fils Jacques de Livet avec Marie-Françoise de Cornu, il le dota de 2,000 l. de rente, dans lesquels la terre de Barville se trouvait comprise, et il s'obligea à lui conserver le reste de sa fortune. Peu après, Adrien de Livet se remaria avec dame Marie de Changy ou des Champris, dont il reconnut avoir reçu 10,000 l. Cette dame étant devenue veuve, épousa le sieur Graveron, qui réclama la dot et le douaire de sa femme au sieur Jacques de Livet, seigneur de Barville.

L'arrêt décida que la veuve aurait sa dot de 10,000 fr. et son douaire sur les biens dont son mari était saisi au moment de son mariage, sans pouvoir rien prétendre sur les 2,000 l. de rente constitués en dot à son beau-fils.

Louis-François de Livet, marquis de Barville, fils de Jacques, épousa en 1724 Bonne de Charlon de Cretot, dont il eut Louis-François de Livet, II^e du nom, marié en 1763 à Anne-Charlotte-Gabrielle de Giverville.

Charles-Louis-Xavier de Livet, marquis de Barville, fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur par Charles X, le 1^{er} août 1830, et cette nomination fut renouvelée par Napoléon III, le 19 février 1855.

Les armes de cette famille sont : *d'azur à 3 molettes d'or 2 et 1.*

BARVILLE, cant. de Thiberville, à 173^m d'alt. — Sol : alluvium ancien et diluvium. — 215 hab. — Surf. territ., 269 hect. — 4 contrib., 2,760 fr. en pnal. — Rec. ord. budg. 1867, 946 fr. — \square — Pèrep. et rec. cont. ind. de Thiberville, — 1 déb. de boissons. — 4 perm. de chasse. — Pariois. succ. — Presb. — Bur. de bienf. — Réunion d'école à St-Aubin-de-Scellon. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 57; d'arr., 12; de cant., 3.

Dépendances : LA CHAUSSÉE, LE CHESNOT, LES CRIQUEUX, LA JUDÉE, LE LOGIS et LE VAL-DE-BAUDRANGE.

Agriculture : Céréales, lins. — 6,200 arbres à cidre.

Industrie : Nèant. — 4 *Patentés*.

(1) Cette dame était fille unique et héritière de Robert de Clinchamp, seigneur de Bazouques, de Caudecote, etc.

BAUBRAY.

Dioc d'Evreux. — Vic. et Elect. de Conches. — Intend. d'Alençon. — Ch.-l. de sergenterie s'étendant sur cinq paroisses.

Baubray est un nom celtique qui doit venir de *Bali*, allée, et de *Brai*, terre humide. Le sens du mot serait donc « une allée fan-gense. »

La paroisse, sous l'invocation de la sainte Vierge, nous paraît cependant ne s'être formée que tardivement.

Immédiatement après l'établissement des Normands, Lambert donna aux religieux de Jumieges, du temps du duc Richard I^{er}, le village de *Barbericus*, avec l'église (1).

Sous Richard II, Racher donna aux mêmes religieux la portion de fief qu'il possédait à Baubray : « *Quem tenebat in Babreto.* »

Si ces textes s'appliquent à notre localité, l'abbaye de Jumieges ne se maintint pas longtemps à Baubray, et fut promptement remplacée par l'abbaye de Conches qui se trouvait dans le voisinage.

Dans la grande charte de Conches, antérieure à 1102, Raoul de Tosny, fils de Roger, le fondateur de l'église Saint-Pierre de Conches, donne, concède et soumet à cette abbaye, tous les hermitages de sa forêt, ainsi que la dime de toute terre mise en culture dans la forêt (2).

Aux échiquiers tenus à Conches en 1246, 47 et 1248, sous la présidence de Robert du Fay, le greffier était Roger, curé de Baubray.

En 1430, un impôt de 1,500 livr. fut frappé par les Anglais, qui étaient maîtres du pays sur la vicomté de Conches et de Breteuil; la paroisse de Baubray paya 16 liv. 10 s.

Après avoir perdu de vue la seigneurie de Baubray, nous la retrouvons, en 1475, entre les mains de Robert, dit Robinet-le-Bœuf, maître d'hôtel du roi Louis XI.

« Lorsque dom Alphonse, roi de Portugal, vint en France en 1477 pour solliciter des secours de Louis XI, voyant l'inutilité de ses démarches, s'éloigna, décidé à céder la couronne à son fils et à aller fuir ses jours en terre sainte; Robert-le-Bœuf fut chargé par Louis XI de le ramener et de lui promettre des secours, et ce fut dans un village près d'Honfleur, que Robinet-

le-Bœuf retrouva le prince fugitif et le fit changer de dessein (1). »

Robert-le-Bœuf avait épousé Hardouine Cheuu, sœur de Perrot-Cheuu, roi d'Yvetot, il fut tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. « Du côté du roi on perdit un chevalier de Normandie, d'auprès d'Evreux, nommé Robinet-le-Bœuf (2). »

Le Bœuf blasonnait : *d'or à un bœuf passant de gueules.*

La succession de ce seigneur fut partagée entre ses six filles, suivant acte passé à Evreux, le 15 janvier 1504; Georgette le Bœuf, la quatrième, eut dans son lot la Gihardière, à Saint-Ouen-d'Athez, et la seigneurie de Baubray, qu'elle porta à Jacques d'Achey, seigneur de Beuzeval, son mari. Achey : *Escartelé; au 1. d'azur à la bande d'azur, accompagné de 4 tourteaux de gueules posés en orbe; au 2. d'or. à 3 tourteaux de gueules; au 3. échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules; au 4. d'argent à 3 tourteaux de sable; sur le tout escartelé; aux 1 et 4, chevronné d'or et de gueules; aux 2 et 3, de gueules à 2 fasces d'or.*

Les époux d'Achey vendirent leur terre de Baubray à Thomas Postel, qui possédait déjà une partie des fiefs de la paroisse. A la mort de ce dernier seigneur, son fils lui fit ériger, dans l'église de Baubray, un magnifique tombeau dont l'histoire de Rouen nous a laissé la description suivante :

« Sur six colonnes de pierre de quatre pieds de hauteur, est une table de marbre où sont écrites ces lignes :

« *Cys gist illustre, noble et vertueux seigneur, Mgr Thomas, seigneur et patron des Mnières-Postel, du Cormier, Baubray, le Colombier, Sainte-Macthe, Saint-Arsent, conseiller du roi, consolateur des pauvres de grande charité et devotion, lequel, après avoir preveu son décès sans regn et des honneurs et biens de cette pérè vniton, a renau son âme à notre Seigneur, le 19 octobre l'an de grâce 1519. Priez Dieu pour lui. Amen.* »

« Ces six colonnes, continue Farin, sup-portaient au commencement, une table de marbre, sur laquelle étoit Thomas Postel « était représenté print, mais les hérétiques l'ont détruite en 1562. Cette sépulture a été construite aux dépens d'Antoine Postel, son fils. »

Antoine Postel fut reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1523, et nous pensons que le Thomas Postel, qui est devenu fameux par des aventures dont nous empruntons le récit à l'*Histoire de Rouen* par Oursel, était son fils.

(1) D. Barante (*Hist. des ducs de Bourgogne*), Felibien prétend que Robert-le-Bœuf aurait retrouvé le roi de Portugal à Rome dans un couvent.

(2) *Hist. de France*, par le P. Daniel.

(1) Il n'est pas certain que ce village soit notre Baubray.

(2) Ces ermitages sont devenus dans la suite des paroissses qui ont conquis leurs territoires sur la forêt de Conches, et c'est ainsi que l'ermitage de Notre-Dame-de-Baubray est devenu la paroisse du même nom.

« Le Parlement de Rouen fut, à la sollicitation du chancelier Poyet, interdit par François I, au mois d'août 1540, pendant un séjour que ce prince fit à Rouen avec sa cour.

« Cet interdit fut levé le 7 janvier suivant, par les bons offices du cardinal d'Amboise II^e du nom. Un seul conseiller demeura interdit pour avoir encouru la disgrâce de ce chancelier, qui poussa son indignation contre l'ex-magistrat, jusqu'à faire nommer des commissaires pour lui faire son procès. Il aurait sans doute assouvi sa vengeance, si l'on ne se fut pas servi de ruse en feignant sa mort. Elle fut poussée jusqu'au point de faire au prétendu défunt des funérailles à Saint-Laurent de Rouen, sa paroisse, où l'on enterra une bûche en présence de la plupart de ses confrères qui y assistaient. Postel profita de l'erreur commune pour se retirer en Allemagne, où son heureuse étoile lui fit découvrir une ligne qui se tramait contre François I^{er}, entre Charles-Quint et le Grand-Turc. Il trouva moyen d'en informer la cour de France.

« Par un juste retour, Roger, son ennemi capital, ayant, par ses vexations (1), encouru la disgrâce du roi, Postel se justifia des calomnies dont son puissant ennemi l'avait chargé, et fut rétabli dans tous les honneurs et prérogatives de sa charge, au grand étonnement de ses confrères qui l'avaient réellement cru mort. »

En 1562, les héritiers d'Antoine Postel, en son vivant *escuyer*, conseiller du roi, étaient seigneurs des Minières-Postel, du Coullombier et du Cormier. Ces trois fiefs furent taxés à 36 liv. pour les francs fiefs, ce qui représentait un revenu de 360 liv.

Antoine Postel II^e du nom, sieur des Minières et du Coullombier, Pierre Langlois, receveur des deniers communs à Conches, et maître Louis Langlois, curé de la ville, furent députés, en 1586, par les gens des trois états de la châtellenie, pour donner leur avis sur la réforme de la coutume de Normandie.

Sous la date de 1605, Henri IV octroya aux cinq paroisses : du Fidelaire, de Sébécourt, de Sainte-Marguerite, de Sainte-Marthe et de Baubray, dépendant de la vicomté de Conches, des lettres-patentes les autorisant à jouir à perpétuité des terres qu'elles tenaient dans l'enclos de la forêt de Conches, en payant seulement 5 sous par acre, de rente et redevance, au lieu d'une mine de blé et d'un chapon qu'elles payaient anciennement, en raison de la fléche que

(1) De 1512 à 1545.

leur avaient faite les seigneurs de Conches (1).

MM. Laumonier (2) ont relevé dans la chapelle du château de Baubray l'inscription suivante :

« Cy gist Jean-Baptiste Postel, chevalier, seigneur des Minières et des Houilles, qui a désiré que son corps fut inhumé en cette chapelle, où il a fondé une messe chaque semaine, et son cœur est sous le tombeau qui est en l'église de Baubray. Il décéda le 27 septembre 1680, âgé de 78 ans. »

C'est probablement lui qui fut maintenu de noblesse le 20 juin 1667, n'ayant encore que le titre d'*écuyer*.

François Postel, mort en 1695, exprima le même vœu que son père, d'après une longue inscription que l'on voit dans la même chapelle. Il eut pour successeur son fils, Louis Postel des Minières et des Houilles, marié à Jeanne de Bonneville, dont est issu Louis Claude-Henri Postel, capitaine au régiment de Champagne.

En 1760, Gilles Postel, seigneur du Coullombier, à Baubray, était imposé à 30 liv.

Elisabeth-Josphine de Postel des Minières, épousa, en 1786, Guillaume le Chevalier, seigneur de Bovelle, etc., capitaine au bataillon de chasseurs cantabres devenu le 5^e léger.

Au moment de la Révolution, M^{lle} de Postel des Minières était dame des Petites-Minières et du Bois-Richer, à Saint-Ouen des Minières, près Damville.

L'église de Baubray, dédiée à Notre-Dame, était à la présentation de l'abbé de Conches.

En 1862 la fabrique conçut l'idée de repaver l'église, et, pour le faire avec plus de luxe, il fut résolu de partager les carreaux de terre cuite qui formaient l'aire, par des bandes de pierre. On prit à cet effet des pierres sculptées, employées déjà à cet usage dans l'église, mais dont on avait retourné les sculptures du côté du sol. Les maçons se mirent à les refendre consciencieusement et à les tailler pour les utiliser dans leur nouveau travail. MM. Laumonier eurent connaissance de ce fait et se rendirent aussitôt à Baubray, où ils purent acquérir ce qui restait et parvinrent à reconstituer un tombeau, dont ils présentèrent le dessin à la séance de la Société française d'archéologie, tenue à Evreux, le 27 mai 1864.

Ce mausolée n'était autre que celui de Postel des Minières, dont nous avons donné la description d'après Farin. On y voit, en effet, six colonnes en forme de balustres feuillagées à leur renflement, qui supportent

(1) Ces terres appartenant aux cinq paroisses formaient une superficie de 2,000 acres.

(2) Sculpteurs habiles qui habitent Conches.

une corniche sculptée de beaux rinceaux. Les cinq compartiments de l'entrecolonnement sont remplis par des niches cintrées, abritant des statuettes, des vertus. A leurs attributs on reconnaît la *Justice*, la *Force*, la *Vérité*, la *Religion*, et la *Charité*. C'est une admirable composition de la renaissance dont on doit vivement regretter la destruction (1).

Baubray faisait partie de la sergenterie des cinq paroisses, et dans un compte du guet, datée de 1429, il est dit que *les habitants sont francs dudit guet de tout temps*. Le sergent était, en 1469, Richard de Beausse, qui se présenta à la montre armé de salade et voûge, et monté à cheval.

Fiefs. Nous signalerons ceux des MINIERES, des FOURNEAUX, du COLOMBIER, tous trois situés sur la paroisse de Baubray et relevant de Conches; enfin nous dirons un mot du hameau des BORDEAUX.

LES BORDEAUX. C'est probablement de ce hameau que tirait son nom Guillaume des Bordeaux, *escuyer*, qui acheta de Roger de Bémécourt, en 1333, toute la dot de sa femme Perronelle de Lucey, moyennant une rehte de 19 liv. tournois.

Le COLOMBIER, huitième de fief, sur lequel se trouve le château actuel de Baubray, nous paraît être toujours resté depuis le XIII^e siècle dans les mains de la famille Postel.

FOURNEAUX était un quart de fief de haubert, auquel une famille de Fourneaux a donné son nom.

Au milieu du XV^e siècle, Louis Postel (2), maître des requêtes ordinaires du roi, était seigneur de Fourneaux; il eut deux fils qui furent recus chevalier de Malte, en 1487 (3).

Le fief de Fourneaux passa ensuite à Alphonse Darande, sieur de Crosville. Il y avait : maisons, cours, jardin; pendant la minorité des enfants d'Alphonse Darande, il fut vendu en justice et acquis par Guillaume Dodigny, *escuyer*, gentilhomme ordinaire, servant en la maison du roi, qui en rendit aveu le 15 décembre 1603.

Darande : *Coupé d'argent à l'aigle issante de sable et de gueules à une fleur de lys fleurcée d'or*.

LES MINIERES. D'après un généalogiste, Robert de Courtenay, châtelain de Conches, aurait, en 1234, inféodé la terre des Minieres, dite les *Minieres-Postel*, sise à Baubray, à Jean Postel.

La famille Postel qui a retenu le nom du fief inféodé par le sire de Courtenay, s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Outre les Minieres données à Jean Postel, il existait à Baubray le fief du Colombier dont nous avons parlé, qui appartenait à Nicolas Postel vers 1350. Son fils, Hugues, seigneur des Minieres et du Colombier, épousa le 25 février 1363, Jeanne de Courtenay, de la maison royale de France, dont il eut Robert Postel, bailli d'Alençon, en 1425.

En 1469, Jehan Postel était seigneur des Minieres et de Grosbois; il se présenta à la montre la même année « en habillement de « brigandines salade et voûge, un page en « sa compagnie et montés à deux chevaux. »

Nous lui connaissons deux fils : Mathieu Postel, qui fut après lui seigneur des Minieres et qui devint conseiller au Parlement de Rouen en 1490, et Nicolas Postel, seigneur de Grosbois et de Balines.

De Mathieu est issu Thomas Postel, qui réunit entre ses mains, ainsi que nous l'avons dit, tous les fiefs de la paroisse.

A partir de ce moment les Minieres ont suivi le sort de Baubray, et sont passées dans les mêmes mains :

Postel : *d'argent à une colonne de guirles, mise en bande, accostée de 3 trèfles de sinople*.

BAUBRAY, canton de Conches. — A 175 m. d'alt. — Sol : diluvium. — 438 hab. — Surf. terr., 1,526 hect. — 4 cont., 6,208 fr. en ppal. — Rec., budg. ord. 1867, 2,717 fr. — Percep. de Fresne. — 2 de Conches. — Rec. cont. ind. de Bretenil. — Parois. succ. — Presbyt. — Ecole mixte de 41 enfants. — Maison d'école. — 6 perm. de chasse. — 3 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 23; de cant., 7.

Dépendances : LE BOUQUETARD, LES BORDEAUX, LE CLOS-VALLÉE, LE COLOMBIER, LE CORNET, LE COUDRAY, LA CROIX-DU-FRICH, LES GRÉS, LE GROS-HÊTRE, LES GUILLARDIERES, LE LONG-ESSART, LE LONG-BOIS, MALBORTIE, LES MARAIS OU L'ÉGLISE, LES MINIERES, LA VALLÉE, LES VENTES-MAUXES, LA VENTELLE, LA VERREPIE, VILLENEUVE.

Agriculture : Céréales, chanvre, bois. — 2,500 arbres à cidre.

Industrie : 4 fabriques de sabots. — 16 Patentes.

LES BAUX-DE-BRETEUIL.

Du dioc. d'Evreux, — de l'élect. de Conches, — de la génér. d'Alençon, — du Parl. de Rouen.

D'après M. Le Prévost, le nom des Baux est d'une interprétation facile, c'est le pluriel du mot latin *Banca* employé au moyen-âge dans le sens de bardeau, tuile de bois, on a dit *Baux* les bardeaux pour désigner

(1) *Congrès Archéol.*, t. 28.

(2) Nous croyons que c'était un membre de la famille Postel des Minieres.

(3) Magny.

un groupe de maisons couvertes de ces tuiles en bois.

M. L. Delisle s'éloigne pour cette fois de l'opinion de son savant maître et ami, « s'il nous était permis, dit-il, d'avoir une opinion, nous expliquerions Baux par des terres baillées à des colons. »

Nous ne nous permettrons pas de prononcer entre deux autorités si compétentes.

La paroisse des Baux est toute moderne, son territoire se compose d'une vaste portion de la forêt de Breteuil qui a été défrichée de main d'homme (1); antérieurement à la paroisse, existait un village nommé le Champ-Motteux, mentionné vers l'an 1140, dans la charte suivante :

« Robert, comte de Leicester, fils de la comtesse Pétronille, donne et concède à Dieu et au monastère Notre-Dame de Lyre, le Champ-Motteux avec les maisons qui s'y trouvent édifiées avec tout l'approvisionnement du même lieu et toutes ses dépenses d'années en pure et perpétuelle aumône, à tenir librement, paisiblement et honorablement, comme l'aumône la plus indépendante qui soit en toute ma terre. Je veux de plus que les serviteurs des moines occupés à cultiver cette terre, reçoivent dans ma forêt de Breteuil le bois nécessaire à construire et réparer leurs maisons et pour se chauffer suffisamment, sur le vu et la livraison de mes forestiers et de plus le droit de pâture dans la forêt autant qu'il sera nécessaire. »

Peu après la conquête, le Champ-Motteux paraît être passé de l'abbaye de Lyre à Barthélémy de Dreux (2), bailli de Philippe-Auguste. Voici son article dans l'enquête de la forêt de Breteuil.

« Barthélémy de Dreux a son hébergement et le vif bois pour la consommation du Champ-Motteux, par livrée, et le mort bois pour son brûler et sa cloture, la pâture pour 20 vaches avec leurs veaux et pour 16 bœufs dans la forêt, avec le panage pour cent pores. »

Vers 1216, saint Louis donna aux religieux de Maubuisson la portion de la forêt de Breteuil dans laquelle se trouvait le quartier de Longuemare qui a servi d'em-

(1) Voici comment se formaient alors les villages construits dans les bois : le terrain destiné aux habitations se partageait en parties égales que l'on nommait *boels*, on assignait aux colons un de ces boels ordinairement plus longs que larges, d'où le nom si répandu de *longs boels*; à l'une des extrémités du boel, chacun élevait sa chaumière, toutes les portes s'ouvraient du même côté sur le chemin qui devenait la rue du village.

M. Bonin a parfaitement observé cette disposition à Baux-de-Breteuil et à Baux-Sainte-Croix.

(2) Ce seigneur jouissait également du fief de Chagny à la Neuve-Lyre qui avait appartenu à Gohier de Châteauneuf.

placement à la paroisse des Baux, appelée dans le commencement Saint-Christophe-de-Longuemare.

« Item, Dans la forêt de Breteuil, à Longuemare, ont été livrés 866 acres et 43 perches, y compris 5 acres cédées à Jean dit Prieur, dont on ne reçoit rien, chaque acre pour 4 sous, total en denier, 172 l. et 5 s. tournois. »

Plus loin le saint roi cède dans la forêt du Désert, 65 acres estimées 4 s. l'acre, total en deniers, 13 l. tournois.

L'intervention d'une abbaye étrangère dans leur voisinage éveilla la susceptibilité des moines de Lyre qui avaient entre autres privilèges le patronage de tous les ermitages de la forêt de Breteuil. Pour sauvegarder leurs droits, ils acquirent des religieux de Royaumont, aux mêmes conditions que les paysans, un petit lot où ils se proposaient d'élever une chapelle; mais réfléchissant sur ce qu'il n'était pas convenable que l'emplacement de la maison de Dieu paya le cens à un seigneur temporel, ils allèrent probablement en mars 1246 à Pacy, prier le roi de leur aumôner 2 acres de terre pour la chapelle et le cimetière. Leur demande fut sans doute favorablement accueillie, car la même année ils obtinrent de Jean d'Aubergenville, évêque d'Evreux, un mandement pour faire mettre un clerc nommé Martin, en possession de l'église de Saint-Christophe-de-Longuemare nouvellement construite. C'est celle qui fut connue depuis sous le nom de Saint-Christophe-des-Baux (1).

Le succès des moines fut bientôt troublé par les prétentions des dames de Maubuisson. « Au commencement du mois d'août 1249, » dit le chroniqueur de Lyre, « nous fûmes en butte à une très violente persécution. Depuis sa fondation notre monastère n'avait jamais été soumis à d'aussi rudes épreuves. Les dames de Maubuisson que des conseillers pervers poussèrent à nous dépouiller de nos droits de patronage dans la forêt de Breteuil, nous perdirent par leurs calomnies dans l'esprit de la reine Blanche et de ses baillis dont les excès nous causèrent de notables préjudices. » Mais les moines regagnèrent du terrain sur leurs adversaires. En avril 1251, l'official de Paris délégué du Siège, adjugea à l'abbaye de Lyre le patronage de l'église des Baux et la dime des novales de la forêt de Breteuil (1).

Deux ans après, Jean d'Aubergenville, évêque d'Evreux, du consentement des moines de Lyre et des curés de Saint-Pierre-de-la-Vieille-Lyre et des Baux-de-Longuemare, ordonna que l'église des Baux serait

(1) L. Delisle, *conduits*, etc.

désormais paroissiale et renfermerait des fonts baptismaux et un cimetière.

Découragées, sans doute par l'issue de leur procès, les religieuses de Maubuisson cédèrent à l'évêque d'Evreux au mois de février 1256 la meilleure partie des droits que saint Louis leur avait conférés dans la forêt de Breteuil, notamment les 978 acres et demie et 43 perches assises à Longuemare et les 65 acres du désert.

Cette vente fut confirmée par le roi et par l'abbé de Cîteaux en 1257.

Aux curieux détails fournis par M. Delisle sur l'incident qui faillit dépouiller les moines de Lyre d'une partie de la forêt de Breteuil, nous ajouterons le récit du *Gallia Christiana*

Gislebert de la Haye, abbé de Lyre en 1249, disent ses confrères bénédictins, eut à essayer tous les ressentiments de la reine Blanche, mère de saint Louis, mais il préféra les supporter plutôt que de céder aux religieuses de Maubuisson dotées par cette reine d'une chapelle dans la forêt de Breteuil. A cause de son refus, il fut cité devant la reine régente, à laquelle il disputa pour la féchir son prélécesseur Raoul avec quatre religieux et il fut condamné par sentence des juges et même excommunié par son évêque Jean de la cour d'Aubergenville, rien ne put l'empêcher de soutenir ses droits; et le fruit de sa résistance, fut que la chapelle de Saint-Christophe resta dans la possession de son monastère.

En 1256, l'abbesse de Maubuisson reconut avoir reçu de l'évêque d'Evreux et de son chapitre 1,600 l. tournois pour la vente de la terre que la communauté possédait dans la forêt de Breteuil au lieu appelé les Mares (2).

Au moment de cette vente, le Champ-Motteux appartenait à Pierre dit Bourguenel, chevalier, ainsi qu'on l'apprend d'une vente de 1258, faite par ce gentilhomme à l'abbaye de Saint-Evroult. Dans un autre titre de la même abbaye daté de 1270, il est question du chemin de Guernaville à Champ-Motteux.

Des 1259, le nom des Baux avait prévalu, car il est fait mention à cette date de biens acquis au chapitre d'Evreux en vertu d'une donation de Robert des Baux.

Le premier curé de cette paroisse figure dans l'obituaire de Lyre, le troisième jour avant les calendes d'octobre « dit ce document » est décédé Martin, premier curé des Baux.

(1) L. Delisle, d'après l'inventaire de Lyre.

(2) Sous ce nom il faut entendre non-seulement les terres situées aux Mares, hameau du Chesne, mais encore celles assises à Longuemare, non primitif des Baux-de-Breteuil.

Philippe-le-Hardi ratifia en 1275 la vente faite par les religieuses à l'évêque d'Evreux, et il accorda au prélat et à ses successeurs le droit de haute-justice (1). Plus tard le roi permit aux habitants des Baux de prendre le bois sec sur pied et le voit rompu et gisant à terre, sans pouvoir s'aider d'aucun instrument en fer; En mai 1319, Philippe-le-Long leur accorda comme aux autres usagers la permission de se servir d'un outil de métal.

Dans la charte de ce prince, publiée par M. Delisle, il est dit « que les habitants ne pourront accéder à la forêt que par les chemins accoutumés et publics. » Il fut cependant permis à Robert-le-Tabourier, Jean de Mauville, etc., dont les demeures étaient éloignées de tout chemin, de pratiquer des ouvertures de quatre pieds et demi fermées de barrières pour le passage de leurs gens et de leurs bêtes.

Une charte de Mathieu des Essarts, évêque d'Evreux, de 1305 fait mention de la paroisse des Baux, dénommée Saint-Christophe-des-Baux.

On lit le paragraphe suivant dans un aveu de Guillaume, évêque d'Evreux, du 26 septembre 1412 :

« Item, Il tient la terre de Baux avec toutes ses appartenances, en pure et perpétuelle aumône, et la donna le roi de France en pure aumône en toute haute justice basse et moyenne, sans y retenir aucune chose, excepté comme quand il est jugé par ses démerites. »

Le Chapitre d'Evreux conserva le domaine des Baux jusqu'à la Révolution.

Fiefs. Parmi les fiefs, nous signalerons celui de LA POTERIE qui appartenait en 1640 à Nicolas-le-Forestier, écuyer, sieur de la Poterie. Cette même année, ce gentilhomme venait d'entendre la messe dans l'église de Landepereuse, en compagnie de son frère et de son cousin, quand il se prit de querelle avec le sieur de la Boullaye et quelques-uns de ses amis, un combat s'engagea entre ces gentilshommes, tous armés d'épées, de fusils et de pistolets, le sieur de la Boullaye fut tué et le sieur de la Poterie avec ses complices se rendirent à l'armée pour échapper à la punition; la reine Anne d'Autriche obtint pour eux le privilège de lever la Fierté en 1649 et ils eurent ainsi la vie sauve.

L'année suivante, le sieur le Forestier de

(1) M. Godebled attribue à la reine Blanche, mère de saint Louis, l'érection de la baronnie avec haute-justice.

En 1293, Nicolas d'Auteuil établit la haute-justice des quatre baronnies dépendant de l'évêché d'Evreux, savoir : Illiers, Conde, Baux-de-Breteuil et Brosseville.

la Forestière qui avait été présent au meurtre ne put obtenir la même faveur.

PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DU-DÉSERT (1). D'après une tradition que nous citons pour mémoire, saint Melain, évêque de Rennes, mort vers 533, aurait été le premier fondateur de l'ermitage du désert dans la forêt de Breteuil (2).

Dans les premières années du XII^e siècle, un homme vénérable nommé Hugues était supérieur de l'ermitage, il sut se mériter les bonnes grâces de Robert, comte de Leicester et de Breteuil, qui fonda pour lui et ses ermites le prieuré du Désert et y fit bâtir une église sous le vocable de Notre-Dame, voici sa charte de fondation que nous traduisons intégralement à cause de son importance historique.

« Robert, comte de Leicester, seigneur
« de Breteuil à tous barons chevaliers, bourgeois appartenant à l'honneur de Breteuil,
« salut. Je veux vous faire savoir à tous
« que j'ai donné concédé et par la présente
« charte confirmé à Dieu et à la B^e Vierge
« du désert et à Hugues, serviteur de Dieu,
« et aux frères qui demeurent au même
« lieu et y servent le Seigneur pour la ré-
« mission de mes péchés et le salut des
« âmes de mes pères, parents et antécé-
« seurs, toutes les libertés et exemptions
« dans tout ce qui regarde la hiérarchie sé-
« culière, de telle sorte que cette maison et
« l'enclos où ses frères travaillent ne soient
« soumis à aucune autorité, ne répondent à
« aucune exaction en sorte qu'ils n'obéis-
« sent qu'à l'évêque d'Evreux dans les ma-
« tières épiscopales et au seigneur de Bre-
« teuil comme leur avoué dans le fief où
« leur communauté est fondée, s'accorde et
« ordonne formellement que la susdite église
« du désert et Hugues le serviteur de Dieu
« et ceux qui serviront Dieu en ce lieu aient
« et possèdent librement et paisiblement
« tous les bénéfices qui leur sont donnés ou
« le seront à l'avenir canoniquement.

« Je concède à la même église en aumône
« perpétuelle, aux frères qui y servent
« Dieu, le Plessis qui est à l'entour de leur
« clos libre et quitte pour le fortifier et le
« protéger avec l'étang qui se trouve dans
« le vallon du Lesme, libre et quitte et de
« plus les Landes qui se trouvent entre l'é-
« tang et le Plessis... avec un bigre libre
« dans la forêt pour le luminaire de l'église
« et le vif bois sur livraison à l'usage de
« leur hébergement et le bois-mort pour
« leur chauffer et celui de leurs hommes
« sans livraison, de plus je donne le pâtu-

(1) On l'appelait aussi NOTRE-DAME-DU-LESME, maintenant, chapelle de Sainte-Suzanne.

(2) Le culte de saint Melain, jadis célèbre dans le diocèse d'Evreux, ne confirme pas suffisamment l'opinion vulgaire.

« rago pour leurs animaux et ceux de leurs
« hommes, et enfin l'exemption de tonlieu
« dans tout le fiefde Breteuil. Si les susdits
« frères viennent à essarter, les moines de
« Lyre auront seuls ladime.

« Toutes les donations susdites avec les
« libertés et exemptions, moi, dit Robert,
« je les ai accordées et concédées en posant
« un Missel sur l'autel le jour de la dédicace
« de ladite église célébrée le 4^e jour avant
« les calendes de mai; et en ce même jour...
« avec le consentement d'Audoïn, évêque
« d'Evreux, j'ai donné pour le vivre et la
« subsistance des serviteurs de Dieu fixés
« en ce lieu, ma métairie sise entre Che-
« ronvilliers et le Bois-Arnauld libre et
« quitte... La comtesse Aucie, ma femme,
« a donné un marc d'argent à perpétuité,
« payable chaque année, à prendre sur son
« revenu de Serpevine. Ernauld-du-Bois a
« donné 10 s. de dunois à toujours payables
« à la fête de Sainte-Croix, en mai, sur son
« revenu de Glos; Guillaume Fresnel, 5 s.
« dunois payables pour toujours à la dite
« époque sur son revenu de la Ferté.

« Tous ces dons et bénéfices ont été re-
« mis comme une pure aumône en la main
« dudit religieux évêque qui dédiait l'église,
« et ma femme et moi les avons déposés sur
« l'autel. Enfin j'ai fait veu de rendre cette
« donation ferme, stable et perpétuelle par
« l'apposition de mon seau et de ma signa-
« ture. » Suivent les noms d'un grand
« nombre de témoins. « Ceci a été fait du
« temps de Hugues-du-Désert qui a cons-
« truit ladite église à partir des fondements
« l'an de l'incarnation du Seigneur, 1125.

Un peu plus tard, en 1128, Richer de l'Aigle donna au vénérable Hugues un emplacement dans sa forêt pour y fonder un monastère (1) Hugues se trouva ainsi à la fois supérieur de deux communautés. Henri I^{er}, roi d'Angleterre, confirma, en 1130, les donations qui précèdent avec les additions suivantes: « chaque semaine de l'année, 2 s. Dunois sur le revenu de la prévôté de Breteuil et dans le château de Breteuil, « 2 s. quittes sur le cens des deux maisons
« que tient Reinier fils de Gir, avec 6 per-
« ches de terre à Beaufort (2). »

Dans le même temps le pape Innocent II octroya une bulle en faveur de N -D-du-Désert. En 1164, Robert II, comte de Leicester lui donna la chapelle de Saint-Nicolas-du-Bosc, près de Neaufles, confirma le don qu'avait fait son père de deux bourgeoisies, « l'une que tient Bernard Guernon, à la
« Glos, et l'autre Hubert Bochart, à la
« Neuve-Lyre; lesdites bourgeoisies libres

(1) Cet établissement fut ensuite transféré sur les bords de l'Iton et prit le nom de Chaise-Dieu.

(2) Hameau de Bourth.

« et quittes et tenues seulement à hommage
« envers les seigneurs de Breteuil : enfin il
« ajouta le droit de paillage pour dix pors
« attaché à la bourgeoisie de Lyre. »

Grâce à leur puissant protecteur les ermites virent leur réputation s'étendre au loin, Jean de Chambines leur donna, sur le conseil du comte Robert II, la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine qui était devant la porte de son manoir, à Hécourt; ensuite il donna à la chapelle de Chambines pour le salut de son âme et pour celui des âmes de ses parents et antécédents « l'herbage qui « l'environne selon que les bornes sont posées avec le clos de l'église, à la condition « que les religieux du Désert arrangent et « cultivent la vigne et qu'ils ne laisseront « la moitié du vin, alors je leur fournirai « le bois nécessaire pour élore et faire les vignes, de plus en tête de ma couture je « leur donne une terre pour faire un jardin... deux hôtés devant la chapelle, une « mesure en Normandie, 3 s. pour la lumière de la lampe, la dime du blé et du « vin dans le village de Chambines avec la « moute du blé... en plus un gage de 100 s. « aux Moulins (1). »

Un voisin du donateur, Amaury de Garennes, témoin de cette charte, donna à son tour « à Sainte-Marie-du-Désert et à l'église Sainte-Madeleine de Chambines qui « est fille de Notre-Dame-du-Désert, 4 arpents de terre dans le fief d'Hécourt, sis « auprès de 2 autres arpents que Henri de « la Leue a donné à cette même église. »
A la fin du XII^e siècle lorsque le grand serviteur de Dieu, Hugues du Désert vivait encore; Henri, baron du Neubourg donna deux chartes en sa faveur.

La première est une lettre adressée à ses amis et clients pour les inviter à excepter des droits de péage, « tout ce qui est nécessaire à l'entretien du seigneur Hugues du Désert. »

Par la seconde il donne aux Frères une somme de sel, à prendre chaque année au Neubourg, le mercredi avant la Pentecôte.

En 1207, Henri, prieur du Désert, vendit aux moines de Lyre une vigne à Breteuil.

Robert de la Chapelle, seigneur d'un fief de ce nom à Lyre, donna, en 1208, au Prieur du Désert, deux mesures qu'il avait dans le fief de Bordigny.

L'enquête des usages de la forêt de Breteuil, faite en 1210, constate les droits des ermites, conformément à leur charte de fondation.

Richard d'Auvergny, fils d'Ermeline et son héritier, se déclare, en 1223, garant de l'aumône faite par sa mère à l'église Notre-Dame-du-Désert de III jagées de terre sises

(1) Hambeau de Méry.

à Breteuil dans le voisinage d'un moulin à tan.

En 1230, Henri-Hache-en-Col, donna à Sainte-Marie-du-Désert 2 s. de rente sur un tènement qu'Isabelle, dame de Gysay et Guillaume, son frère aîné, lui avaient donné à lui et à Geoffroy Hache-en-Col, son parent. La même année Jean, seigneur de Cheronvilliers, aumôna aux religieux 4 acres de terre; deux ans après il leur donna le patronage de l'église de Saint-Pierre-de-Cheronvilliers et il ajouta à ces libéralités, en 1234, 12 s. de rente assis à la Noe.

Simon de Chambray fit don aux religieux du Désert, en 1239, du patronage de la chapelle-Saint-Laurent-de-Chambray, donation qui fut confirmée par l'évêque d'Evreux et par Guillaume de la Ferté-Fresnel, oncle de Simon.

Malgré toutes les donations qui leur furent faites, les ermites du Désert, n'ayant pas une règle fixe, ne purent se soutenir et le prieuré devint membre de l'abbaye de Lyre. Cette union déjà résolue en principe et approuvée en 1234 par Richard de Saint-Léger, évêque d'Evreux, ne fut consommée définitivement qu'en 1245 (1).

Les donations subséquentes font mention de cette union; en 1255 Guillaume de Courteilles, chevalier, donna au prieuré du Désert et à l'abbaye de Lyre 3 acres de terre sur le Lesme (2).

En 1276 Colin du Val, écuyer, pour le salut de Pétronille sa mère et de Guillaume son frère, et aussi pour l'entretien d'une lampe dans la chapelle de Saint-Nicolas-du-Bosc, à Neaulles-sur-Risle, fit présent au prieur et aux frères du Désert de 3 s. de rente.

En 1285, Mathien des Essarts, chanoine, et depuis évêque d'Evreux, confirma le don de la chapelle Saint-Laurent-de-Chambray, à Gouville.

D'après un acte de 1308, Jean de Bois-Arnaud devait payer aux moines du Désert, chaque année, aux deux échiquiers, 100 s. tournois.

A l'échiquier de 1322 il y eut discussion entre Notre-Dame-du-Lesme et Ferrand de Brucourt au sujet du patronage de Cheronvilliers.

Dans la suite des temps, sainte Suzanne a été honorée au prieuré du Désert à cause d'une partie de ses reliques qu'on y con-

(1) Les ermites continuèrent cependant à avoir une administration distincte et une histoire séparée; quant au second établissement du monastère Hugues du Désert, la Chaise-Dieu, il était entre dans l'ordre de Pontrevaux dès 1132.

(2) Le vallon de Lesme, voisin du prieuré, finit à la longue par lui donner son nom et au lieu de Notre-Dame-du-Désert, on a dit Notre-Dame-du-Lesme, de même que ce dernier nom a été remplacé par celui de Sainte-Suzanne.

serve en une chasse dorée et un bras aussi doré... c'est pourquoi on s'est habitué à lui donner le nom de chapelle ou prieuré de Sainte-Suzanne (1).

Le pèlerinage à Sainte-Suzanne est toujours en grand renom dans le pays, dit M. Vaugeois; il a lieu toute l'année, mais surtout le lundi de la Pentecôte et le jour de l'Ascension.

A propos de sainte Suzanne, martyrisée à Rome sous Dioclétien, il régnait deux croyances populaires qui ne peuvent guère s'accorder avec les actes de la sainte, c'est qu'elle a demeuré dans le souterrain qu'on nomme la cave de Sainte-Suzanne et que la mare portant son nom qui longe les murs de l'église existait déjà de son temps; on ajoute que la sainte importunée par le croassement des grenouilles de la mare leur ordonna de se taire; que depuis ce temps elles sont restées muettes.

Cette mare est un reste des fossés qui entouraient l'ermitage; quant à ce qu'on appelle la cave de sainte Suzanne c'est une crypte fort remarquable de 30 pieds de profondeur, ayant la forme d'une croix recroisetée... Les voûtes en plein cintre sont construites en grison ou pouding ferrugineux; chaque pierre a 1 pied de long sur 6 pouces de large, c'est le moyen appareil des Romains encore employé dans la tour grise de Verneuil et la cave du château de Conches (2).

En 1820, près de l'ermitage de sainte Suzanne, on a découvert des médailles antiques: un Philippe, un Gordien Pie et un Posthume d'argent, une Lucille de grand bronze et un Maximien de moyen bronze.

Les environs de l'ermitage sont sillonnés par d'anciennes voies romaines, une des branches de l'ancien chemin d'Evreux à Sées et se dirigeant sur Condé, passe au midi du hameau de Sainte-Suzanne, puis par l'étang du Val-du-Lesme; la voie de Condé à Laigle passe aux environs de la chapelle de Sainte-Suzanne.

BAUX DE BRETEUIL, canton de Breteuil, à 185 m. d'alt. — Sol: diluv. et craie blanche. — Chem. de gr. comm. n° 9. — ch. d'int. com. n° 23. — Surf. terr. 3,423 hect. 1,296 hab. — 4 cont., 17,469 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 6,188 fr. — 25 perm. chas. — Ch.-l. de percep. — et rec. cont. ind. de Breteuil. — 18 déh. — Parois. succ. — Presbyt. — Ecoles spéc. de garçons et de filles. — 1 maison d'école. — Bur. de bienf. — C^o de pompiers. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 38; de canton, 9.

(1) Il ne reste plus aujourd'hui que le chœur du temps des religieux, toute la nef a été détruite sans retour sur un plan très restreint.

(2) M. Vaugeois *Histoire de Laigle*.

Dépendances: LA BOURGANNIÈRE, LA CARRIÈRE, CHAMP-MOTTEUX, LA CHAPELLE-SAINTE-SUZANNE, CHEMIN-PIÉRRÉ, CHESNE-REGNIER, LES CHOUETTES, LE CORNET, LA COUAILLE, COUPE-GORGE, LA CROIX, LA DESLOGERIE, LE FAILLOT, LA GÉOLIERIE, LE GROS-CHARME, LE HAMELET, LE HARAS, LE LONG-LE-BOIS, LES NOES, LE NOUILLON, L'ORMERIE, LE PIED-DU-SEUIL, LA POTERIE, LA RUE-AUX-VAURABOURGS, LA RUE-DU-BOIS, LA RUE-PRÉVOST, LA SASSERIE ET LA VALLÉE.

Agriculture: peu de céréales, forêt. — 6,500 arbres à cidre.

Industrie: Fabrication de sabots, d'épingles et de quincaillerie. — 66 *Patentés*.

BAUX-SAINTE-CROIX,

Parois. du dioc., — de l'élec. et de la vicomté d'Evreux, — de la sergent. d'Avrilly, — du Parl. de Rouen.

L'ancienne voie romaine d'Evreux à Condé passait sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui la commune des Baux-Sainte-Croix. Il y a quelques années, en déblayant un amas de cailloux qui se trouvait à peu de distance de cette voie, on a découvert un dolmen dont la table repose sur cinq pierres de cette espèce de pouding siliceux qui se rencontre sur la côte voisine du Sec-Itou (1).

Un grand nombre de figurines en terre cuite moulées ont été trouvées en 1825, sur le territoire de Baux, au fond d'une mare nommée l'Argilière, à sept cents pas au nord de l'église. La plupart sont des Vénus anadyomenes grossières, des femmes allaitant un ou deux enfants, une femme à cheval, coiffée du *bardo-cucullus*. Il y a tout lieu de croire qu'il aura existé en cet endroit un atelier de potier. On a encore trouvé, tant dans la mare qu'aux environs, des tuiles romaines et des restes de constructions (2).

D'après une tradition respectable que le bréviaire d'Evreux a autorisée, saint Gaud, évêque d'Evreux, aurait choisi, pour y vivre dans la solitude, le lieu où se voit aujourd'hui la chapelle du Gaud (3). Après avoir fait ordonner Maurosion pour être son successeur, dit la leçon, le saint pontife, dans le but de satisfaire pour un temps aux vœux de son peuple, choisit à quatre milles de la ville un lieu solitaire, sur le penchant d'une colline où, dans la suite, une église fut

(1) Le Prevost.

(2) M. Rever a donné en 1827, dans le *Bulletin de la Société de l'Eure*, une description des dessus au trait de ces figurines, dont les premières sont visiblement de petites idoles destinées à être placées dans des laraires rustiques.

(3) Le nouveau bréviaire, plus exact, se contente de dire qu'à l'endroit où le saint évêque s'est retiré, il existe une antique chapelle sous le titre de Notre-Dame-du-Gaud.

bâtie sous son invocation et se nomme encore l'Ermitage de saint Gaud.

Gaud ou Gault signifie bois, et l'on dit Notre-Dame-du-Gaud au lieu de Notre-Dame-du-Bois. C'est peut-être par homonymie qu'on a cru que saint Gaud y avait fait sa demeure; on peut tout concilier en supposant que l'évêque est lui-même le fondateur de la chapelle et qu'il l'a placée sous l'invocation de la sainte Vierge.

Suivant l'archidiacre Boudon, *Vie de saint Taurin*, l'Ermitage du Gaud serait seulement le lieu où le vénéré prélat aurait obligé les peuples qui fondaient en larmes, à s'en retourner, leur disant adieu et leur donnant sa bénédiction. « Il y a encore une chapelle, dit-il, dans la forêt d'Evreux nommée Notre-Dame-du-Gaud, avec une petite maison habitée par des ermites, que l'on tient être le lieu d'une si triste séparation. »

Vers le milieu du XI^e siècle, il n'était pas encore question des Baux; mais la charte de fondation de Saint-Sauveur explique comment l'église de cette paroisse fut placée sous le patronage des dames de l'abbaye.

« Dans Evreux, disait le comte Richard, je donne la dime des revenus et produits de toute la forêt d'Evreux, même la dime du miel et de la chasse, quel que soit le chasseur, la dime du blé et du produit des essarts qui se feront dans ladite forêt, et ave c les églises de cette même forêt. »

L'Ermitage de Notre-Dame-du-Gaud existait au XIII^e siècle, car saint Louis en parle dans une charte de 1246, dont voici la substance :

« Le roi, instruit des dommages éprouvés par l'abbaye de la Noë par suite des terres mises en culture dans la forêt d'Evreux, accorde à cette communauté 45 acres de terres sises dans cette forêt, près l'Ermitage de la B^e Marie de Gaud. L'abbé donna un reçu et se déclara suffisamment indemnisé. »

L'Hôtel-Dieu d'Evreux posséda de très bonne heure un établissement dans la forêt; on en trouve la preuve dans un acte émané de Philippe-le-Hardi. Ce prince étant à Evreux en 1277, donna une charte ainsi conçue :

« Nous faisons connaître que le prieur et les frères de l'Hôtel-Dieu d'Evreux, à cause d'une ferme perpétuelle sise au Gaud, près de l'Ermitage de ce lieu, nous devaient une rente de 21 l. tournois; considérant la pauvreté de cette maison, nous lui en faisons la remise à perpétuité. »

En reconnaissance, les frères s'obligèrent à faire célébrer tous les jours une messe du Saint-Esprit pour le roi.

Le nom des Baux-de-Sainte-Croix est

prononcé pour la première fois dans un échange de 1306 (1), et l'on peut croire que déjà on avait bâti sur l'emplacement des Baux une chapelle dédiée à la croix, qui devint un peu plus tard l'église paroissiale. Nous citerons à l'appui de cette opinion la charte suivante, donnée par l'évêque d'Evreux à son chapitre :

« Mathieu, etc... salut en celui qui est le vrai salut de tous. Comme dans la forêt d'Evreux qui est de notre diocèse, aux environs des chapelles ou ermitages du Gaud-de-Sainte-Croix, vers Garrel, et en plusieurs autres lieux de ladite forêt, ont été de nouveau pratiquées des novales ou essarts mis en culture, dont la dime est de droit à notre disposition, attendu qu'ils ne se trouvent compris dans la limite d'aucune paroisse que ce soit. »

L'évêque, dans la suite de cette pièce, dispose en faveur de son chapitre de 10 liv. de rente à prendre sur les dimes de ces novales pour alléger les grandes charges que ce corps avait eues à supporter, et aussi pour le récompenser des marques d'honneur et de respect qu'il lui avait prodiguées; enfin, et surtout pour faciliter l'échange de certains anneaux, pierreries et autres joyaux (2).

La paroisse n'était donc pas encore constituée; mais elle le fut bientôt après, et dans sa fondation on employa, suivant l'observation de M. Bonnin, le système suivi pour les Baux-de-Breteuil. D'après le coutumier des forêts, rédigé au XV^e siècle, les habitants des Baux-Sainte-Croix étaient obligés de payer au roi 6 s. tournois par acre de terre.

Un bail du manoir du Gaud, appartenant à l'Hôtel-Dieu d'Evreux, qui fut consenti par le prieur en 1433, constate que le manoir se trouvait sur la paroisse des Vestes-ès-Bois, et non sur celle des Baux, et nous offre des particularités curieuses que nous empruntons à M. de Beaurepaire.

« Le prieur reçoit les dangers du manoir, excepté les fruits du jardin, lesquels seront *partis* (séparés, au boisseau; la moitié du colonadier s'il lui plaît le repeupler, et une chanbre. Le bail est à moitié pour neuf ans. Le prieur trouvera la moitié du grain qu'il faudra à semer la terre, les preneurs l'autre moitié, c'est à savoir bonne semence et loyale, et à semer et en cœur de saison; après lesquels labours ainsi faits les preneurs seront tenus sarcler et nettoyer de toutes males herbes qui y pourraient croître... Et quand viendra en l'aout de chacun l'an, lesdits labours et grains seront *partis* par moitié gerbe à

(1) Le Prevost, *Dict. des noms de lieu*.

(2) Le chapitre decida en effet que tous ces joyaux seraient employés à faire une mitre au prélat.

« gerbe. Chacun paiera la moitié de ce que les labours coûteront et les preneurs seront tenus à mener la moitié du prier en « la granche du manoir... »

Dans un autre bail de 1437, le prieur de l'Hôtel-Dieu d'Evreux fit une avance aux fermiers de 3 setiers d'avoine du prix de 6 l. tournois, pour semer la première année, et de 6 l. tournois pour avoir des bêtes à labourer les terres. Ce bail était pour six ans et moyennant 7 setiers de blé et 1 setier d'orge, mesure d'Evreux.

Le 25 mars 1491, la même ferme est louée pour 2 muids de grains, deux tiers blé et un tiers mars, deux pourceaux gras du prix de 40 s., douze sacs de charbon, le charroi de 200 moules de bois par an, deux queues de cidre tel comme il croitra es-arbres de la ferme, pourvu qu'il en croisse jusqu'à un nombre de six queues; s'il n'en croit que « trois, le bailleur n'en aura qu'une. »

Le 12 décembre 1495, autre bail pour six ans, moyennant 3 muids 1/2 de grain, deux tiers blé, un tiers mars, deux porcs gras du prix de 40 s. et cent glais de feurre de blé.

La chapelle Notre-Dame-du-Gaud était, comme la paroisse, sous le patronage de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux.

BAUX-SAINTE-CROIX. cant. d'Evreux (sud), à 150 m. d'alt. — Sol : sables avec meulrières et fragments. — Surf. terr., 1,091 hect. — 409 hab. — 4 contrib., 5,286 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,438 fr. — 10 perm. chasse. — Percep. de Guichainville. — 52 d'Evreux — Rec. cont. ind. de Conches. — 1 déb. de boissons. — Parris. succ. — Presbyt. — Ecole mix. — Maison d'école. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 8 kil.

Dépendances : LE CHAMBELLAN, LA CHAPPELLE-SAINT-GAUD, LES CRIÈRES, LE DESERT-ARNIÈRES, LES GRANDS-BAUX, LA GRANDE-PATTE-D'OIE, LES PETITS-BAUX.

Agriculture : très peu de céréales. — Forêt. — 1,000 arbres à cidre.

Industrie : 2 briqueteries.

Commerce : Foire le 11 septembre (bestiaux et mercerie. — 12 *Patentes*.)

BAZINCOURT

Dépendait des baill., — élect. et doy. de Gisors, — des dioc. et Parl. de Rouen.

La commune de Bazincourt a vu son importance s'accroître de près de moitié par l'annexion qui lui a été faite en 1808 de la commune de Tierceville.

§ 1^{er}. BAZINCOURT.

Ce village, dénommé dans les chartes du moyen-âge *Basincort*, *Beusincourt*, *Basin-*

cortis, etc., tire probablement son nom de *Basine curtis*, ferme ou métairie de Basin. *Basinus* vient lui-même de *Basenus*, qui veut dire maître, et qui appartient à l'élément teutonique. La fondation de Bazincourt doit remonter vers le VII^e ou le VIII^e siècle, et le vocable de l'église doit être attribué à l'influence des religieux de Saint-Deais, qui introduisirent fréquemment le culte de leur saint patron dans le Vexin.

Bazincourt a fait primitivement partie, au moins pour une portion, de la dotation du prieuré de Gasny (1), et dans une charte de Richard II, au X^e siècle, en faveur de l'abbaye de Saint-Ouen, chargée de garder le tombeau du saint apôtre, il est fait mention du manoir ou village nommé Saint-Remi-de-Bezu, avec la cinquième partie de Bazincourt, « de *Bucincurte*. »

Entre 1039 et 1098, Raoul de Bazincourt donna à l'abbaye de Pontoise et à Gautier, son abbé, une petite terre sise à Menouville, près de Melun.

Peu d'années après, Guillaume de Bazincourt, Arnoul de Bézu-Saint-Eloi et autres, figurèrent comme témoins dans une charte donnée en faveur du même monastère, par Guillaume de Bauthelu.

Ce Guillaume de Bazincourt vivait encore en 1134.

Au XI^e siècle, lorsque l'abbaye de St-Ouen de Rouen repeupla l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, qui resta sous sa dépendance, elle lui donna son prieuré de Saint-Aubin de Bézu, d'où relevaient, comme d'un point central, diverses églises des environs.

Lors de la séparation de deux abbayes, en 1199, les moines de la Croix obtinrent du pape Innocent III une confirmation de leurs possessions, parmi lesquelles on trouve le prieuré de Bézu, et à la suite, comme dépendance, la chapelle de Saint-Denis de Bazincourt. Dès le siècle suivant, les droits des moines de la Croix sur cette église étaient passés aux archevêques de Rouen; toutefois, ils eurent longtemps un fief dans la paroisse (2).

Après la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, Bazincourt échut, au moins en partie, à Adam Cabot, qui eut pour successeur Pierre Cabot, dont il est fait mention dans les *Olim*, à la date de 1262,

(1) Ce prieuré, sanctifié par la présence des reliques de saint Nicaise et de ses compagnons, avait été richement doté par les rois des deux premières races. Il dépendait de l'abbaye de St-Ouen de Rouen.

(2) Dans un Cénombrement des biens de l'abbaye de la Croix, on trouve le passage suivant : *Un noble fief à pleines armes sans court et sans usage avec toutes ses appartenances, dépendances de l'hôtel et prieuré de Bézu* (M. Leouurier).

« Enquête faite par Ansel, bailli de Gisors, à l'effet de savoir si Pierre Cabot, « qui doit le tiers et danger de son bois de « Bazincourt, et qui ne peut vendre ce bois « sans la permission du roi, a vendu et « a coutume de vendre le tilleul et l'écorce « du tilleul dudit bois sans la permission « du roi et sans acquitter le tiers et « danger (1). »

A la même époque, Barthélemy du Fay possédait à Bazincourt un fief relevant de Jean de Gisors.

Le Pouillé d'Endes Rigand constate qu'au XIII^e siècle la paroisse comptait trente-quatre chefs de famille, et que la cure valait 15 l. tournois.

En 1460, Thibaut de Chantemerle, petit-fils de Jean de Chantemerle, gouverneur de Gisors, était seigneur de Bazincourt.

Robert de Mailly prenait, dans un acte du 23 février 1520, les titres de seigneur de Ruessnil, Framericourt, Bazincourt, etc.

Emardou Aymard de Manneville était gouverneur de Gisors, seigneur d'Haussonville, de Bazincourt, etc. Il fut soupçonné d'avoir des intelligences avec le gouverneur du château de Dieppe, partisan zélé de Henri IV, et forcé en 1589, au moment de la Ligue, de quitter son commandement de la place de Gisors.

Charles de Fouilleuse le remplaça et fut bientôt forcé aussi de se démettre de son poste pour la même cause. Lorsque Sully se fut emparé de Gisors, en 1591, de Manneville reprit son poste. Nous avons, à la date de 1611, un aveu rendu par « discrète personne Denis Daré, curé de Bazincourt, à « noble seigneur Emarl de Manneville, « chevalier des ordres du roi, seigneur du « dit lieu d'Ozeville et de Bazincourt.

D'après un autre aveu du 7 juillet 1618, Charles de Fouilleuse était sieur de Flavacourt, de Bazincourt, etc. Après lui, Philippe de Fouilleuse, capitaine, gouverneur de Gisors, devint seigneur de Bazincourt (2). Il céda son titre de gouverneur de Gisors à son fils en 1635. Depuis lors jusqu'à son décès, arrivé en 1656, il se contenta de prendre le titre de marquis de Bazincourt, sieur de Houdancourt et de Bertincourt, etc.

La mort de Philippe de Fouilleuse fut suivie d'un procès entre ses héritiers et Catherine Maignard, sa veuve. Cette dame était domiciliée dans son pays, soumis à la coutume de Senlis; mais son contrat de mariage avait été passé à Rouen; de sorte qu'un arrêt du 6 septembre 1664 décida

(1) M. Le Prevost. Cette enquête montre toute l'importance que l'on attachait, au XIII^e siècle, à l'écorce du tilleul pour la fabrication des corbeilles.

(2) Il devint marquis de Flavacourt par l'érection en marquisat des fiefs réunis de Flavacourt et de Sérifontaine.

qu'elle avait pu s'obliger avec son mari, mais que ses engagements ne pouvaient être exécutoires sur les biens situés en Normandie.

Messire Pierre-Benjamin de Combes, gouverneur et bailli de Gisors de 1706 à 1718, était seigneur de Tierceville et de Bazincourt. Il soutint un procès contre le comte de Charolais, seigneur d'Eragny.

Charlotte-Alexandrine Sublet, veuve de Messire Armand de Belsunce, dame d'Heudricourt, rendit avec le 30 octobre 1747, à dame Marie-Madeleine Chevalier, veuve d'Alexandre le Riche, écuyer, dame de Saucourt, de Bazincourt et autres lieux, pour son fief du Mesnil-Guilbert, relevant de Saucourt.

Bazincourt appartenait, en 1760, à Madame Olimpe-Félicité de Barbette, épouse séparée, quant aux biens, de Louis-François Levailant, sieur de Valcourt. Depuis, cette terre a été vendue en détail par les héritiers de cette dame.

On voit encore, au sommet d'une colline qui domine le village, l'emplacement de l'ancien château.

L'église, dédiée à saint Denis, conserve des traces d'architecture romane; le patronage était alternatif entre le seigneur de Saint-Paër et l'archevêque (1). Le 1^{er} juillet 1751, les cloches de la paroisse furent bénites et nommées : la grosse, Jeanne; la moyenne, Louise, et la petite, Catherine, par le parrain, Messire Jean-Baptiste Grout, seigneur et patron de Saint-Paër, et à cause de cette seigneurie, patron de Bazincourt, etc., et par la marraine, dame Louise-Catherine Robineau de Fourneaux, son épouse.

Fief, BEAUREGARD était un fief mouvant de Bazincourt qui appartenait en 1760, à la dame de Valcourt.

§ 2. TIERCEVILLE.

Le nom primitif, *Tigervilla*, annonce par sa désinence une fondation gallo-romaine due à un personnage nommé Tiger.

Tierceville apparaît dans l'histoire à la fin du XII^e siècle, représenté par son seigneur, Pierre de *Tigervilla*, qui fut condamné à 100 s. d'amende pour avoir retenu injustement le vin d'un mercenaire (2).

Dans une liste de fiefs publiée par la Roque, on lit que Hugues de Tierceville est propriétaire du fief de ce nom et d'un autre

(1) Il y a lieu de penser qu'un seigneur de Saint-Paër se trouvant en même temps seigneur de Bazincourt, aura aliéné son fief en se réservant le droit de patronage alternatif.

(2) Sous le nom de mercenaire, il faut entendre les aventuriers à la solde de Richard-Cœur-de-Lion, qui étaient presque considérés comme des ennemis par ceux qu'ils venaient de défendre.

à Etrépagny (1). Le registre de Philippe-Auguste fait aussi mention de ce seigneur comme propriétaire d'un fief dans le Vexin français aux environs de Pontoise.

À la même époque, parmi les nombreux fiefs que Jean de Gisors tenait du roi, on cite celui d'Adam de Boquet, « qui se trouve à Tierceville (*apud Tigervillam*), mouvant du château de Neaufles (2).

Henri de Tierceville, chevalier, figure vers 1270 dans les rôles de la noblesse du Vexin, publiés par la Roque.

Dans les premières années du xiv^e siècle, la terre de Tierceville servit, avec plusieurs autres du Vexin, à agrandir le domaine d'Enguerrand de Marigny.

Par un premier acte daté de Vernon en 1305, le roi reconnaît que sept paroisses, au nombre desquelles se trouve Tierceville, ont des droits très anciens d'usage, pâture, bois à bâtir, etc., dans les bois de Neufmarché et dans la *Haye ou forêt de Bleu*, à la charge d'une rente en commun de 32 l. 10 s. parisis envers lui. Philippe-le-Bel substitua ensuite Enguerrand dans ses droits (3).

Par un autre acte de 1300, Philippe donne à son favori, en accroissement de fief, les villes de *Tiergeville*, Bouchevilliers, Lilly, Morgny, etc. Enfin, le même jour, le roi ajoute à ces libéralités la haute-justice de Tierceville et d'un grand nombre d'autres localités. Par suite, Tierceville se trouva relever de Mainneville et d'Ecouis en arrière-fief.

Après la mort d'Enguerrand, la terre de Tierceville passa à Messire Renaud de Trie, déjà seigneur de Serfontaine, Mareuil, Buhy, etc., capitaine des châteaux de Saint-Malo et de Rouen. Il était en 1380 chambellan du duc d'Anjou; il assistait au tournoi de Saint-Denis, le 3 mai 1389; deux ans après, il était à la tête de la jeune noblesse de la cour, lorsque le roi partit d'Amiens pour aller au-devant du duc de Lancastre. Enfin, après avoir exercé la charge de maître des arbalétriers, il fut nommé amiral et mourut sans enfants en 1406. De Trie portait : *d'or à la bande d'azur*.

Tierceville était un demi-fief de haubert qui passa pour moitié à Jacques de Trie, frère de Renaud, et après lui, à Catherine de Trie, sa fille, épouse de Gérard Raoullin, seigneur de la Grange. Quant à l'autre moitié, elle était échue à Marie de Trie, sœur de Renaud, qui avait épousé Jean de Saint-Cler, dit *Bruneau*, seigneur du Plessis.

(1) Il y a, dans le texte, Tignonville; mais il est visible de voir que le mot est alité et doit être traduit par Tierceville.

(2) Le Boquet était un fief à Neaufles-St-Martin.

(3) Cette forêt a fait donner aux sept paroisses sur lesquelles elle s'étendit le surnom des Sept-Villes-de-Bleu.

Un aveu d'Ecouis, en 1551, nous apprend que « Messire Pierre de Saint-Cler, chevalier, tient par hommage, de la dame de « Mainneville, un quart de fief de haubert « dont le chef est assis en la paroisse de « *Tiergeville* et s'étend sur cette paroisse et « celles environnantes. »

Nous retrouvons, un siècle après, Tierceville en la possession d'une famille Mahaut. Jehan Mahaut, sieur de Tierceville et du Mesnil, prévôt vicomtal de Gisors, fut anobli par lettres de Henri III, données à Lyon au mois de septembre 1574. Ses armes étaient : *une souche de sable en champ d'or, au chef d'azur chargé de 3 croissants d'argent*.

Jehan Mahaut, seigneur de Tierceville, et M^r Robert le Page, avocat, furent députés en 1577, pour la réforme de la coutume de Normandie. Son fils, Quentin Mahaut, devint conseiller au Parlement de Rouen en 1583, et il obtint en 1588 des lettres-patentes du roi qui réunirent les deux quarts du fief de Tierceville.

Quentin Mahaut eut pour fils aîné François Mahaut, official de Rouen, qui porta toute sa vie le titre de seigneur de Tierceville.

Une fille de Quentin Mahaut, n^e du nom, épousa Pierre de Combes, dont elle eut : 1^o Pierre-Benjamin, qui fut gouverneur de Gisors de 1706 à 1718, et seigneur de Tierceville jusqu'en 1746, époque de son décès; 2^o Jeanne-Marie-Hélène et Marguerite-Françoise de Combes, qui succédèrent à leur frère dans la seigneurie de Tierceville.

Ces deux demoiselles vendirent leur fief de Tierceville à M^{me} Olympe-Félicité de Barbette, veuve en premières nocces de Messire Louis de Caqueray, seigneur du Landel, et épouse en secondes nocces de Louis-François Levaillant, sieur de Valcourt, moyennant une rente viagère de 3,300 l., aux termes d'un acte reçu par M^r Leroux, notaire à Lyons, le 9 juin 1752.

De Combes blasonnait : *d'azur à une ancre d'argent en pal, sur une mer du même, acostée de 2 étoiles d'or*.

Cette dame mourut au mois de novembre 1774, et la seigneurie de Tierceville passa à Louis-Charles-Théodore de Caqueray du Landel, issu de son premier mariage, qui la vendit à son beau-frère, Charles-Nicolas Duperrier de Boisfranc, par acte devant les notaires de Rouen, du 5 juillet 1780, moyennant la somme de 104,000 l.

De Caqueray portait : *d'or à la fasce de gueules, accompagné de 3 roses de même*.

Lors du partage de la succession de M. Charles-Nicolas de Boisfranc, qui eut lieu le 29 avril 1789, Tierceville fut attribué à Louis-Charles-Olympe de Boisfranc.

son fils, capitaine au régiment de Conti-dragons.

Ce dernier seigneur féodal vendit la terre de Tierceville à M. le baron de Montreuil, qui l'a léguée, en 1806, à sa nièce, M^{me} la comtesse de Briey.

L'église, sous le vocable de la sainte Vierge, était à la présentation du seigneur; elle a été démolie pendant la Révolution, et pour la remplacer, M. de Montreuil a fait construire dans son parc une chapelle dédiée à sainte Jovine, dans laquelle on voit les armes de Montreuil et celles de la famille de Briey.

La mouvance de la seigneurie de Tierceville s'étendait sur le village de Droitecourt, situé sur la gauche de l'Épte.

À l'extrémité du territoire de Tierceville, au sommet du coteau qui se trouve en face de Sérifontaine, dont il est séparé par la vallée de l'Épte, on voit encore les ruines d'un ancien fort du moyen-âge, appelé le château Saussard.

Fiefs. Parmi les fiefs situés en la paroisse de Tierceville, nous citerons ceux de FEURIERES, BRÉANÇON, ÉPINAY, enfin celui des PROUILLARDS, dit de BOUTON.

Les trois premiers nous ont toujours paru appartenir au seigneur de la paroisse depuis la fin du XVI^e siècle, et ne faisaient qu'un seul tout avec le fief dominant, auquel ils furent réunis par lettres-patentes du 3 mars 1588.

BOUTON ou LES BROUILLARDS était un fief de pleines armes tenu et mouvant de la seigneurie de Sancourt, qui fut attribué à Louis-François-Théodore Le Vaillant de Valcourt dans le partage de la succession de la dame Olympe-Félicité Barbette, sa mère, dont nous avons déjà parlé.

De Valcourt le vendit au sieur du Boisfranc, par acte de Combecy, notaire à Sérifontaine, en date du 20 juillet 1782; il fut plus tard compris dans la vente faite à M. de Montreuil.

BAZINCOURT, cant. de Gisors, sur l'Épte, à 65 m. d'alt. — Sol composé de : alluv. contemp., diluv., argile plastique inf., craie blanche. — 452 hab. — Surf. territ., 1,011 hect. — 4 contrib., 7,014 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,352 fr. — Percep. et rec. cont. ind. de Gisors. — Pariois, succ. — Presbyt. — Ecoles de garçons et de filles. — Bur. de bienf. — 3 déb. de boissons. — 11 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 71; d'arrond., 34. — Cant., 4. — Chem. d'int. com. n^o 2, de Gisors à Mainneville, n^o 4 d'Heudicourt à la route imp. n^o 15.

Dépendances : BEAUREGARD, la CÔTE, LE FOUR-A-CHAUX, SAINTE-MARIE, LES URULINES, TIERCEVILLE.

Agriculture : Céréales, prairies, bois. — 1,200 arbres à cidre.

Industrie : 2 lamineries de zinc. — 1 briquetterie. — Fabriques de gants et de dentelles. — 4 Patentes.

BAZOQUES.

Dépendait du doy. de Moyaux, — du dioc., — de l'élec. de Lisieux, — de la vic. d'Orbec, — de la génér. d'Alençon, — du Parl. de Rouen.

Bazoques, de *Basilica* « les chapelles », doit son nom à l'existence de plusieurs chapelles romanes sur son territoire, et le vocable de saint Martin, sous lequel était placée l'église, achemine à prouver l'antiquité de cette localité.

Dès le XII^e siècle, la seigneurie et le patronage de la paroisse étaient attachés au fief de CAUDECÔTE en latin, *Cal'da Tunicia*.

En 1180, Richard de Caldecote paya 50 s. au trésor pour fausse clameur.

Robert de Caudecote, probablement fils de Richard, est plus connu que son père; en 1198, il est *pleige* de Guillaume de Planes pour 55 s. et de Robert Pantouf pour 30 s. Par suite d'alliance, il était en 1209 propriétaire de la terre de Semerville pour deux tiers, en sa qualité de suzerain, il consentit à l'exécution de la transaction intervenue entre les Templiers et Robert de Bois-Rond (1).

En 1246, Pierre de Caudecôte renonça, en faveur de l'évêque de Lisieux, à toutes ses prétentions sur l'église de Bazoques. Les chartes du Calvados signalent vers la même époque Guillaume et Thomas de Caudecôte, probablement frères de Pierre.

Le Pouillé de Lisieux parle sous la date de 1350 de l'église de Bazoques comme de la septième du doyenné de Moyeux.

La famille de Caudecôte qui se maintint à Bazoques jusqu'au milieu du XV^e siècle était alors représentée par Pierre de Caudecôte qui nous paraît avoir eu pour enfants :

1^o Henri de Caudecôte, marié à Judith de Thibouville, fille de Guillaume, qui mourut jeune, car sa veuve épousa depuis Henri de Gonvis « esneyer ».

2^o Isabelle de Caudecôte, mariée à Guillaume de Lieurey, seigneur de Gaudreville-la-Rivière, qui vivait encore en 1469 (2).

3^o Jeanne de Caudecôte, d'abord mariée à

(1) Un de ses oncles, nommé Robert de Caudecôte, donna aux Templiers en entrant dans leur ordre les tiers de Semerville.

(2) Pierre de Caudecôte avait fait à cette dame lors de son mariage, une donation qui fut dans la suite le sujet d'un procès entre elle et Guillaume de Lieurey, fils d'Isabelle de Caudecôte, son neveu.

Nicolas Louvet, puis Olivier de Clinchamp, par contrat de 1431.

Un aveu de 1451 constate que les vassaux du fief de Caudecôte « fief plein de haubert » relevant de Beaumont-le-Roger, devaient « aider au seigneur à cueillir ses pommes et « ses poires et à les piler ou cidrer.

Fiefs. CAUDECÔTE. Jeanne de Caudecôte porta les domaines de Caudecôte et de Bazoques à Olivier de Clinchamp, son second mari, dont elle eut trois enfants.

En 1463, lors de la recherche par Montfour, Olivier de Clinchamp fut reconnu d'ancienne noblesse, et en 1469, en sa qualité de seigneur du fief de Caudecôte, il se présenta à la montre d'Orbec, en habillement d'hommes d'armes à quatre chevaux et un brigandier voulogier avec lui.

Clinchamp portait : *d'argent à un gonfanon de trois pendans de queues.*

Les trois enfants d'Olivier procédèrent en 1486 au partage des biens de la succession de leur père : Jacques de Clinchamp, l'aîné, eut les seigneuries de Caudecôte et de Bazoques, il avait épousé le 26 novembre 1483 Gillette Vipart, dame de Launay, fille de Guillaume Vipart, seigneur de Launay, et de Jacqueline d'Anere, qui lui donna cinq enfants. Guillaume de Clinchamp, l'un d'eux, seigneur de Caudecôte et de Bazoques, épousa Françoise Costard, fille et héritière de Jean Costard, écuyer, seigneur du Fay et de Bois-Hubert près Evreux, car dans la preuve de noblesse qu'il fit sous François I^{er}, il est dit seigneur de Caudecôte et du Fay. Noble homme Guillaume de Clinchamp présenta en 1555 à la cure de Bois-Hubert à cause de sa femme et de sa seigneurie du Fay. En 1562 il fut imposé à 70 l. pour la taxe des francs fiefs.

Robert de Clinchamp, son fils, épousa Françoise de Nollens par contrat du 27 avril 1567. De cette alliance sortit Jean de Clinchamp, seigneur de Caudecôte et de Bazoques, Jean de Clinchamp, commandeur de Sainte-Vaubourg, Olivier, prêtre, curé de Bazoques, Nicolas, seigneur du Fay, et une fille nommée Anne, restée seule héritière de cette famille, qui épousa Jean du Liver, seigneur de Barville, auquel elle porta Bazoques, Caudecôte, le Fay et Bois-Hubert.

Adrien, Louis-François I^{er}, Louis-François II^e du nom, et More-Antoine-Louis, furent successivement propriétaires des fiefs de Caudecôte et de Bazoques.

En 1789, M. de Barville de la maison de Liver était encore seigneur de Bazoques.

Le Bosc-GUERET était un fief possédé dans ces derniers temps par M. Duval de Bosc-Gueret, maire de Bazoques en 1817.

BAZOQUES, cant. de Thiberville, à 182 m. d'alt. — Sol : alluv. ancien. — R. dép.

n° 20 de Damville à Pont-Audemer. — 331 hab. — Surf. terr., 585 hect. — 4 cont. ppal 6,541 fr. — Rec. ord. budg. 1867, 2,283 fr. — Percép. de Boissy-Lamberville. — Rec. et rec. cont. ind. de Thiberville. — Ecole mix. de 41 enf. — Maison d'école. — P. paroiss. suc. — Presbyt. — Bur. de bienf. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 50; d'arr., 10; de cant., 9. — 3 perm. chasse. — 3 déb. boissons.

Dépendances. LA BONNETERIE, LE BOSC-GUERET, LES BOISSONS, CAUDECÔTE, LA GRANDE-RUE, LES LOULAINS, LA MARE-AUTOUR, LE VAL-RICARD, LA VASTINE.

Agriculture. Le sol est un des plus fertiles du plateau du Lieuvin, céréales, lins. — 10,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie. On fabrique des frocs et des toiles. — 10 *Patentés*.

BEAUFICEL.

Archid. du Vexin normand. — Doy. et baill. de Gisors. — Vic. et élec. de Lyons. — Dioc. et parl. de Rouen.

Le nom primitif est Bel Fuissel du latin *Bellum foelic*, belle pierre à fusil. On trouve en effet dans cette commune une abondance remarquable de pierres à briquets.

Beauficel-en-Lyons était dans l'origine une lande inculte et stérile, hérissée de silex pyromagues. Il doit sa fondation au défrichement et aux plantations opérés par les moines de Mortemer (1). Ou lit dans la chronique de cette abbaye, tome XIV des historiens de France :

« L'an de l'incarnation du seigneur 1134, « le roi Henri vint visiter ses moines de « Mortemer, leur donna une terre dans la « lande de Belfuissel pour y construire une « grange. »

« Vers le même temps, l'an de l'incarna- « tion du Seigneur 1138, le roi Etienne prit « le lieu de Mortemer et les frères sous sa « protection et leur accorda avec une grande « bonté tout ce que le roi Henri leur avait « donné... »

Cette chartre datée de Lyons eut pour témoins l'évêque de Carlisle, Mathilde, femme du roi et Galéran, comte de Meulan et d'Exester.

Lorsque Geoffroy, comte d'Anjou, eut conquis la Normandie, il augmenta la concession faite aux religieux dans la lande de Beauficel ; son fils Henri II, alors qu'il n'était encore que duc de Normandie, ajouta 80 ares de terre aux donations précédentes.

(1) Un excellent observateur a constaté que les bois dont la commune se compose presque exclusivement ont été plantés de main d'homme ; nous n'hésions pas un instant à y attribuer la plantation aux Cisterciens de Mortemer.

En 1202, Philippe-Auguste confirme à son tour les donations et privilèges de l'abbaye de Mortemer et fait mention de la grange et des terres qui se trouvaient dans la lande de Beauficel.

Au bout d'un siècle et demi, toute cette lande avait été plantée ou défrichée, des terres avaient été distribuées aux colons et un village s'était formé; on bâtit alors l'église dédiée à la Très-Sainte-Vierge et le roi donna, en 1203, une acre de terre pour faire un cimetière (1).

D'après une charte de 1343, les habitants de Beauficel-en-Lyons étaient chargés envers le roi d'une redevance de 3 gerbes ou d'un boisseau de blé (2).

Jean de France, créé duc de Normandie en 1332, et l'archevêque de Rouen se disputèrent le patronage de Beauficel, mais ils transigèrent en 1343 « pour cette fois seulement » sans renoncer à leurs prétentions respectives.

La contestation se renouvela en 1350 après la mort de Philippe de Valois, entre Blanche d'Evreux, sa veuve, et Guillaume de l'Estrange, archevêque de Rouen; le roi renvoya l'affaire au Parlement de Paris, devant lequel les parties transigèrent le 24 novembre 1382.

Le patronage devait être alternatif entre le roi et le prêtre diocésain, et cependant par la suite il fut alternatif entre l'archevêque et le seigneur, sans doute par suite d'une cession du roi.

A la fin du xiv^e siècle, la seigneurie de Beauficel appartenait à Nicolas ou Colard d'Estouteville, seigneur de Torcy, mentionné dans une montre que *Mouton*, sire de Blainville, fit en 1364 des gens d'armes du diocèse de Rouen. A sa mort arrivée en 1416, sa fille, Isabeau d'Estouteville, dame de Beaumont, qui avait épousé Guillaume de Vendôme, vidame de Chartres, possédait Beauficel ou tout au moins un fief sur cette paroisse.

Isabeau mourut sans enfants, laissant sa succession à Guillaume d'Estouteville, son père, grand-maître des eaux et forêts de France.

Pendant l'invasion anglaise, la seigneurie de Beauficel fut conquise avec les autres terres de Guillaume d'Estouteville qui était resté fidèle au roi de France, mais par lettres du mois de juillet 1427 données à Paris, Henri, roi d'Angleterre, rendit à Jean d'Estouteville, fils de Guillaume, et à

ses frères, les biens qui avaient été possédés par leur père (1).

D'après un aven du 7 avril 1467, il existait à Beauficel un manoir seigneurial avec une chapelle qui était à la présentation du seigneur.

Nous avons à la date de 1469 une déclaration des terres tenues du roi à Beauficel, provenant des noyales ou terres défrichées de la forêt de Lyons; on y fait mention de la Brière, du Vanchel, des Cornets, des Belles-Epines, du Clos de la Harenguerie et du Clos-Bastard.

Jean d'Estouteville fonda, le 5 janvier 1489, une collégiale dans sa terre de Blainville. Le lendemain, assisté de l'évêque d'Evreux, le pieux fondateur se présente à l'offertoire avec sa chartre de fondation à la main. Il y a lieu de penser que dans la donation se trouvaient comprises quelques terres sur Beauficel, car la collégiale de Blainville y possédait une partie de fief.

Le seigneur d'Estouteville mourut fort âgé le 11 septembre 1491 et fut enterré dans l'église du monastère de Sainte-Claire de Rouen qu'il avait fondé en 1466 (2). Il portait: *écartelé au 1 et 4 fascé d'argent et de gueules de 10 pièces au lion de sable d'or brochant sur le tout qui est Estouteville au 2 et 3 d'azur à la croix d'argent cantonnée de 16 crois croisettes au pied fiché d'or qui est Mauquenchy de Blainville.*

De sa femme Françoise de La Rochefoucault, dame de Montbason, il avait eu un fils unique nommé Louis, mort avant lui, en sorte que ses biens passèrent aux enfants de son frère, d'Estour d'Estouteville et la terre de Beauficel échut en partage à Jeanne d'Estouteville, dame de Beaumont, qui épousa Jean Martel de Baqueville, seigneur de Rames et d'Ausseville, dont elle eut François Martel, mort sans postérité.

La seigneurie de la paroisse de Beauficel devint pendant quelque temps la propriété de la maison de Vieux-Pont qui l'obtint probablement par une alliance avec la famille Martel de Baqueville.

L'église d'Anzouville, vicomté de Rouen, renfermait autrefois un tombeau sur lequel on lisait: « Gist René de Vieux-Pont, écuyer, « sieur d'Aussoville et de Beauficel qui dé-
« ceda le 5 septembre 1605. »

En 1692, Armand de Liévin, écuyer, était seigneur de Beauficel. Charlotte de Liévin

(1) Ces biens se composaient de Corneuil, Gouville, Beauficel, etc. (*Hist. d'Harcourt*).

(2) Jean d'Estouteville prit une part active aux affaires de son temps, en 1436, le roi lui confia la garde de Harfleur, il était capitaine de Chateau, y en 1444, il fut nommé prévôt de Paris en 1446, devint ensuite chambellan du roi, maître des arbalétriers, se trouva à la bataille de Formigny et combattit à la journée de Guingate en 1479.

(1) M. Le Prevost pense que la plus grande partie de ce terrain fut consacré à l'établissement d'un presbytère.

(2) Il paraît que l'église ne fut pas construite sur le fond des religieux, car ils n'en eurent pas le patronage.

(2) Léopold Delisle, *Condition*.

de cette famille était en 1680 veuve de Pierre de la Varie, seigneur de Bézu.

L'archevêque de Lyon prétendait à cette époque être primat des Gaules, tandis que les archevêques de Rouen, comme primats de Normandie, ne voulaient reconnaître d'autre supérieur que le pape. En 1697, Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon, voulant assurer sa suprématie, donna des lettres de provision pour la cure de Beauficel qui était en litige entre deux prêtres; Jacques-Nicolas Colbert défendit les droits de son église; un arrêt du Conseil d'Etat du 12 mai 1702 se prononça en faveur des archevêques de Rouen et déclara qu'il y avait abus de la part de l'archevêque de Lyon dans la provision qu'il avait faite de la cure de Beauficel.

D'après un aveu de 1704, Beauficel était un quart de fief noble, portion du fief de Maurepas (1).

Piefs. LA BRUYÈRE est cité pour la première fois dans la déclaration des novales faite en 1460 dont nous avons parlé. En 1518 une contestation s'éleva entre les chanoines de Blainville et le seigneur du fief de la Bruyère au sujet du patronage de la chapelle Sainte-Catherine de Maurepas.

En 1540, dans la liste des terres tenues nuement du roi et essartées de la forêt de Lyons, il est fait mention de la Bruyère à Beauficel; et dans un aveu du 25 juin 1551, il est dit que le fief de Maurepas, assis à Maurepas et Beauficel était autrefois partagé en quatre parts qui avaient droit de présenter alternativement à la cure de Bézu-la-Forêt; le premier quart appartenait aux chanoines de Blainville et le second devait être celui de la Bruyère.

M^r Jean Dieuport, sieur de la Bruyère, président en l'élection de Lyons, obtint en 1615 confirmation du droit de colombier à pied sur une pièce de terre se trouvant dans le fief de la Bruyère. Il obtint aussi la permission d'édifier un colombier dans l'enclos de sa maison et seigneur de Beauficel.

Selon un aveu du 7 novembre 1618, le quart de fief de haubert dit la Bruyère a droit de présenter alternativement avec le sieur de Maurepas à la cure de Bézu-la-Forêt et à la chapelle de Sainte-Catherine de Maurepas. Dans un autre aveu du 24 avril 1676, le seigneur du fief de la Bruyère, à Beauficel, déclare avoir le patronage triennal de la cure de Bézu-la-Forêt et de la chapelle de Sainte-Catherine de Maurepas avec les chanoines de Blainville et le seigneur de Maurepas.

LA BARRE. Aujourd'hui divisée en haute et basse Barre, a dû être un fief d'ou Raoul de la Barre, membre d'une commission d'enquête sur les droits de Jean de Trie, seigneur

(1) Fief à Bézu-la-Forêt.

de Radeval dans la forêt d'Andely, tirait probablement son nom.

BEAUFICEL, cant. de Lyons, à 163 m. d'alt. — Sol : diluv. et craie blanche. — Surf. terr., 708 hect. — 413 hab. — 4 cont. 4,905 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1868, 2,670. — 8 perm. chasse. — 25 de Lyons. — Percap. de Fleury-la-Forêt. — Rec. des cont. ind. de Lyons. — 4 débits. — Prebyt. — Pariois. succ. — Ecole mix. — Maison d'école. — Dist. en kil aux ch.-l. de dép., 60; d'arrond., 20; de cant., 4.

Dépendances. LA BASSE-BARRE, LES BAS-CORNETS, LA BOUVETIÈRE, LE BOUT-DE-LA-VILLE, LA HARANGUERIE, LA HAUTE-BARRE, LES HAUTS-CORNETS, LA LANDE ASSELIN, LE LOGIS, LE NOUVEAU-MONDE, LE PARLEMENT.

Agriculture. Céréales, forêt. — 1,600 pieds d'arbres à cidre.

Industrie. 1 moulin à blé, fabrication de sabots. — 19 *Patentés.*

CANTON DE BEAUMESNIL.

Borné au N. par celui de Bernay, au S. par celui de Rugles, à l'E. par les cant. de Beaumont-le-Roger et de Conches, et à l'O. par celui de Broglie.

Topog. — *Surf. territ.* Le canton est coupé dans la direction du S.-O. au N.-E. par un vallon sec auquel viennent aboutir un grand nombre de replis montueux.

La surface cadastrale est de 17,626 hect., savoir : terres labourables, 12,258; prairies et herbages, 879; bois, 1,970; vergers et jardins, 1,719; mares et canaux, etc., 6; terrains divers incultes, 345; routes, chemins, rivières, etc., 389 hect.

Géologie. Les principaux terrains reconnus dans le canton, sont : le diluvium, les grès et pondingsues, le minerai de fer et la craie blanche.

Cours d'eau. Le canton est séparé par la Risle, sur une longueur de 5 kil. des cant. de Rugles et de Conches.

Voies de communic. Le chem. de fer de Paris à Cherbourg passe assez près du canton sans le desservir directement; la stat. la plus rapprochée est celle de Beaumont-le-Roger. — R. dép. n° 20 de Damville à Pont-Audemer par Ajou, Beaumesnil et Grand-chain. — Chem. de gr. comm. n° 8 de Bernay à Verneuil par Jonquerets-de-Livet, Landepereuse, Epinay et la Barre; n° 9 d'Orbec à Nonancourt par la Barre; n° 11 de la Rivière-Thibouville à la r. dép. n° 9 par Châtel-la-Lure, comm. de Noyer et Ajou; n° 24 de Beaumont-le-Roger à Glos-la-Ferrière (Orne) par Beaumesnil et la Barre; n° 25 de Thiberville à Glos-la-Ferrière par Saint-Pierre-du-Mesnil; n° 61 de Beaumont à la



Château de Beaumesnil.

ligne n° 8, par Granchain; n° 63, du Sacq à Ferrière-sur-Risle, par St-Pierre-du-Mesnil, Gisay, la Barre, Saint-Aubin-sur-Risle et Ajou. — Chem. d'int. com. n° 7, de Broglie à la ligne n° 8, par Jonquerets-de-Livet; n° 13, de Broglie à Ferrière-sur-Risle, par Epinay et Thévray.

Population. 7,444 hab., dont 2,422 élect. de la 2^e circonscription. — Nomment 1 conseiller général et 1 conseiller d'arrondissement.

Divis. adm. et financ. 17 communes : Ajou, la Barre, Beaumesnil, Bosc-Renoult, Epinay, Gisay, Gouttières, Grandchain, Jonquerets, Landepereuse, le Noyer, St-Aubindes-Hayes, la Roussière, Saint-Aubin-le-Guichard, Sainte-Marguerite-en-Ouche, St-Pierre-du-Mesnil et Thévray.

2 ch.-l de percept., Beaumesnil et la Barre.

Les contrib. du cant. s'élèvent en ppal :

Foncière	61,365	} 86,245
Portes et fenêtres	8,326	
Personnelle et mob.	11,755	
Patentes	4,799	

Les recettes ord. prévues aux budg. des différentes communes du canton s'élèvent, pour 1867, à 47,456 fr. — On compte 194 permis de chasse.

Contrib. ind. 4 recettes buralistes : A Beaumesnil, la Barre, Bosc-Renoult et Landepereuse.

Die. eccl. Une cure à Beaumesnil et 16 paroisses.

Instruct. pub. 14 écoles de garçons, dont 4 spéciales et 10 mixtes, 3 écoles spéciales de filles. — 12 maisons d'école appartiennent aux communes et 3 sont louées. — 358 gar-

çons et 403 filles reçoivent l'instruction primaire.

Force publ. Une compagnie de pompiers à la Barre. — 4 gendarmes, 1 brigadier. — 2 sociétés musicales, à Beaumesnil et à Noyer-en-Ouche.

Institut. de bienf. 14 bureaux de bienf. ; Epinay, Grandchain et Landepereuse sont les seules communes du canton qui n'en ont pas.

Agriculture. Sol généralement de mauvaise qualité, maigre, pierreux, peu de céréales, bouquets de bois épars çà et là, saponnières. — Comice.

Industrie. 8 moulins à blé. — 3 fabr. de toiles de fil. — 2 fab. de frocs. — 5 fours à chaux. — 4 tuileries. — 1 fab. de poterie. — 1 fab. de vinaigre. — 1 autre de chandelles. — 1 établissement de confection de chemises pour l'exportation. — Fabrication de clous à la mécanique, d'eau-de-vie de cidre et de sabots.

Commerce de lin, chanvre, fil, toiles, bestiaux et quincaillerie. — Foires et marchés à Beaumesnil et à la Barre. — 307 *Patentés*.

BEAUMESNIL

Dépendait de l'achid. et du doy. d'Ouche, — du dioc. d'Evreux, de la vic. de Beaumont-le-Roger, — de l'élect. de Bernay, — de la génér. d'Alençon. Son importance s'est accrue, en 1792, de la réunion de Saint-Lambert, et en 1845, de l'annexion de Pierre-Ronde.

Le nom latin de Beaumesnil, *Bellum Masnile*, appartient à l'une des catégories les plus récentes des noms de lieux.

Beaumesnil dépendait originairement de Beaumont-le-Roger, et son église, dédiée à saint Nicolas, a emprunté son patron à l'église bâtie dans le château de Beaumont par Roger-le-Grand, châtelain de cette ville (1).

De Robert, comte de Meulan, fils de Roger, ce domaine passa à Galeran, comte de Meulan, son fils, puis à Robert II, son petit-fils; Jeanne de Meulan, fille de Robert, l'apporta en dot avant 1191, avec Elbeuf et autres fiefs, à Robert II, baron de Harcourt, son mari.

Robert II, dit le Vaillant et le Fort, eut pour fils aîné Richard I^{er}, sire de Harcourt, d'Elbeuf et de Beaumesnil, chevalier, qui épousa Jeanne Tesson, dont il eut plusieurs enfants, entre autres Jean, Raoul et Richard; il mourut avant 1242, et ce fut son troisième fils, Richard II^e du nom, qui eut en apanage la terre de Beaumesnil (2).

Ce seigneur épousa Jeanne de Saint-Célerin (3) et l'on cite de lui deux chartes en faveur des Templiers de Renneville, l'une de 1265 et l'autre de 1271, enfin il assistait avec ses deux frères à l'Échiquier de Pâques, tenu à Rouen en 1266; son fils aîné Robert II, sire de Beaumesnil, est compris dans un compte de 1288, et après son décès arrivé en 1313, il fut inhumé dans l'église Notre-Dame-du-Parc, où l'on voyait jadis son épitaphe. Il avait épousé Jeanne de Villequier dont il eut deux enfants: Robert III^e du nom qui suit et Marguerite d'Harcourt alliée à Bandon de Créquy.

Robert III est mentionné dans divers actes, de 1345 à 1346; il épousa Jeanne de Prunelay et combattit vaillamment à la bataille de Crécy, aux désastres de laquelle il eut le bonheur d'échapper.

Robert de Harcourt, IV^e du nom, fils du précédent, sire de Beaumesnil, est qualifié de chevalier dans une quittance donnée par lui le 6 février 1309 et scellée d'un sceau à deux fusées d'hermines; lors de la revue qu'il passa dans l'abbaye de Conches le 1^{er} février 1371, il était accompagné de 4 chevaliers et de 14 écuyers; il siegea à l'Échiquier de 1374, devint maréchal de Normandie et mourut au siège de Carthage par les Génois en 1390. De son second mariage avec Marguerite de Mauvoisin-Rosny il eut Robert qui suit, Pierre de Harcourt et deux filles.

(1) Le culte de saint Nicolas, d'abord inconnu à l'église d'Occident, ne se répandit en Normandie qu'au XI^e siècle.

(2) C'est lui qui fut la tige des Harcourt-Beaumesnil.

(3) De ce mariage naquirent quatre enfants: Robert III; Raoul, auteur de la branche de Carentonne; Alice, mariée à Hugues d'Orbec, et Jeanne, alliée à Fouiques de Champagne.

Robert de Harcourt, sire de Beaumesnil, V^e du nom, seigneur de Fumechon et de la Barre est mentionné en 1397 dans les registres de l'échiquier; il périt avec la fleur de la noblesse à la bataille ou plutôt à la boucherie de Nicopolis le 28 septembre 1396.

Robert, VI^e du nom, issu du mariage du précédent avec Blanche de Montmorency (1), fut fait chevalier au siège de Domfront en 1411; il mourut comme son père et son aïeul, et comme avait mérité de mourir son bisaïeul, de la mort des braves, à la bataille d'Azincourt, en 1415 (2). Sa tante Marie de Harcourt, épouse de Guillaume Paynel, seigneur de Milly, recueillit sa succession, et leur fille Marie Paynel porta la terre de Beaumesnil dans la maison de Tournebu par son mariage avec Guillaume de Tournebu, seigneur de Marbeuf et de Blangy.

Le 8 septembre 1411, Guillaume de Tournebu, chevalier seigneur de Beaumesnil, représentant Robert de Harcourt, rendit aveu pour la seigneurie de Tourneham. Il était mort avant le 24 mai 1418, car à cette date Henri V, roi d'Angleterre donna à Robert de Wylongby le château et domaine de Beaumesnil qui avaient appartenu « dit-il » à Guillaume de Tournebu, chevalier défunt.

D'après un aveu du seigneur anglais de 1419, Beaumesnil n'était encore qu'un plein fief de haubert.

Jean de Tournebu, fils de Guillaume, se trouva ainsi pendant le temps que dura l'occupation anglaise, privé de l'héritage paternel; il avait épousé, le 8 mai 1399, Louise de Hangest (3), dont il eut Jean de Tournebu, II^e du nom.

En 1435, Florent, sire d'Illiers, chassa les Anglais du château de Beaumesnil, mais il retomba bientôt en leur pouvoir, puisqu'en 1447, Jean de Tournebu, écuyer, seigneur de Beaumesnil, et Marbeuf « obtint souffrance » de donner son dénombrement à cause que « ses terres étaient occupées par les Anglais (4). »

Jean de Tournebu II, sieur de Beaumesnil, fut autorisé par Louis XI à revendiquer ses droits sur les moulins de Montfort; il comparut à la montre de 1469 avec le titre de sire et baron de Beaumesnil, seigneur de Marbeuf, Fumechon, la Barre, Glos-sur-Risle, Vatteville, Bliquetuit, Villequier, etc.

On voit que Jean II de Tournebu n'avait

(1) Fille de Hugues de Montmorency, seigneur de Beausault, chevalier et de Jeanne de Harcourt.

(2) M. Le Prévost. Nous nous associons de grand cœur au vœu émis par ce savant de voir le nom de ces quatre personnages inscrits dans la mairie et la maison d'école de Beaumesnil.

(3) Fille de Jean de Hangest, V^e du nom, tué à la bataille d'Azincourt.

(4) Cette forteresse a été complètement détruite et il en reste à peine aujourd'hui quelques vestiges.

pas vendu sa terre de Beaumesnil en 1458 comme le dit La Roque (1).

Comme Jean de Tournebu avait encore le titre de seigneur de Beaumesnil en 1474, dans un procès à l'Echiquier, avec Robert de la Ferrière, il faut rectifier le récit de l'historien de la maison de Harcourt et croire que ce fut Jean de Lorraine, bâtard de Baudemont, qui acheta Beaumesnil à la charge de le rendre, en cas de ligne éteinte, moyennant une indemnité de 10,000 écus. Malgré cette convention, le bâtard vendit sa terre à René de Lorraine, duc de Lorraine et de Calabre, pour pareille somme qui fut payée comptant aux termes d'un contrat passé devant les notaires du Châtelet (2).

L'ancien seigneur de Beaumesnil, Jean de Tournebu mourut le 7 mai 1487 et fut inhumé dans la cathédrale d'Evreux, où l'on voyait ses armes: *d'azur à la bande d'argent, semée de billetes d'or*.

René de Lorraine prenait, en 1501, le titre de roi de Sicile avec ceux de baron de Quatremares, Routot et Beaumesnil, et il mourut le 10 décembre 1508; il avait épousé en secondes noccs Philippe de Gueldres qui, en 1514, était qualifiée de reine de Jérusalem et de Sicile et de dame de Beaumesnil.

En 1520, cette reine honoraire prit le voile au couvent de Pont-à-Mousson, où elle mourut en odeur de sainteté en 1547, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Claude de Lorraine, V^e fils de René, duc de Guise, comte d'Annale et marquis d'Elbeuf eut la terre de Beaumesnil, à partir de 1520; il épousa Antoinette de Bourbon-Vendôme et mourut en 1550.

René de Lorraine, son septième fils, eut Beaumesnil en apanage avec le marquisat d'Elbeuf; il fut chevalier de l'Ordre, général des galères; il épousa, le 3 février 1550, Louise de Rieux, comtesse d'Harcourt et il mourut en 1566, laissant pour successeur légitime Charles de Lorraine, 1^{er} du nom comme duc d'Elbeuf, pair, grand écuyer et grand veneur de France, comte d'Harcourt, de Lillebonne et de Rieux.

Le duc d'Elbeuf épousa Marguerite Chabot, dame de Pagny, dont il eut six enfants et, après son décès, arrivé en 1605, il fut inhumé dans l'église de la Saussaye près d'Elbeuf. Un an avant sa mort, c'est-à-dire

en 1604, il avait vendu sa terre de Beaumesnil à Jacques Le Conte, seigneur de Nonant (1).

Ce nouveau propriétaire la fit ériger en marquisat et c'est lui qui fit construire le magnifique château dont nous donnons une vue. Il prenait les titres d'écuyer, de gentilhomme ordinaire et de conseiller du roi en son Conseil d'Etat, de lieutenant pour le roi au bailliage d'Alençon, de marquis de Nonant, Beaumesnil, le Merlerault, Brotonne et la Mare-Broc (2).

Jacques Le Conte de Nonant avait épousé Marie Dauvet des Maréts, dont il eut une fille unique nommée Catherine à laquelle il laissa sa succession en 1659.

Le 2 octobre 1660, Catherine Le Conte de Nonant épousa Erard Bouton, H^e du nom, comte de Chamilly, maréchal-de-camp, nommé cette même année gouverneur de Dijon, et deux ans après, élu de la noblesse aux Etats de Bourgogne. De ce mariage naquirent entre autres enfants, François Bouton, comte de Chamilly ci-après; Louis François, abbé de la Couture, au Mans, et un autre François, colonel du régiment de Béarn, puis brigadier des armées du roi, qui mourut en 1702 des blessures qu'il avait reçues au combat de Fredlinghen;

Bouton: *d'azur à la fasce d'or*.

Erard Bouton de Chamilly était mort en 1686 et sa veuve possédait la baronnie de Beaumesnil lors d'un aveu fourni par François de Lorraine, prince et comte d'Harcourt, dans lequel on cite les 13 fiefs ci-après relevant de Beaumesnil, qui étaient en même temps justiciables du comte d'Harcourt, savoir :

- Le Long-Essart;
- Le Homme, à Vieilles;
- Le Fief-de-Brai;
- Le Fief-de-la-Hiette, à Landepereuse;
- Le Bois-Richer, à Saint-Lambert;
- La Rue-au-Tilleul-en-Ouche;
- Le Plessis, à Thevray;
- Le Mesnilotte, à Combon;
- Le Fief-au-Blanc, à Granchain;
- Le Chastellier-Saint-Pierre;
- Le Mesnil-Tranchemouche;
- Le Chastel-en-Ouche, à Grandchain;
- Le Bois-de-Beauficel et le Bois-du-Buc, à Croville.

Pour compléter la liste des fiefs relevant de Beaumesnil, il faut y joindre la Joanne

(1) Le duc d'Elbeuf laissa la jouissance de Beaumesnil, pendant tout le temps qu'il posséda ce domaine, à son frère naturel René de Beaumesnil qui partit en d'une cloche au Grostheil en 1585, avec Anne de Tiercelin, femme de Mgr de Bigards, seigneur de Tourville.

(2) La Mare-Broc et Brotonne étaient deux fiefs que le Conte de Nonant avait achetés en 1585 et qu'il revendit ensuite à Catherine Roque, alliée à un Du Quesne.

(1) Cet historien prétend que ce fut Jean de Lorraine, comte d'Harcourt, qui en fit l'acquisition et qu'il y employa probablement une somme de 1,000 ducats d'or qui lui avait été léguée par son frère Ferry de Lorraine.

Jean de Lorraine était le second fils de Antoine de Lorraine, comte de Vandemont et de Marie d'Harcourt, comtesse d'Harcourt et d'Annale.

(2) Dans la suite, les membres de la famille d'Aché qui remplacèrent les Tournebu à Marbeuf, élevèrent des prétentions à la seigneurie de Beaumesnil et en prirent le nom dans les titres.

nière et un fief au Fayel qui fut l'occasion d'un procès jugé le 2 août 1668 (1).

François Bouton, comte de Chamilly, recueillit la baronnie de Beaumesnil dans la succession de sa mère; il fut nommé maréchal-de-camp en 1697; ambassadeur extraordinaire en Danemark en 1698; il devint lieutenant-général des armées du roi en 1704, mourut à l'âge de cinquante-huit ans, le 23 janvier 1722 et fut inhumé dans l'église de Saint-Sulpice de Paris. Il avait épousé, en 1691, Catherine Poncet (2) dont il eut cinq filles, quatre moururent au berceau; il ne lui resta que Françoise-Elisabeth qui porta la terre de Beaumesnil au comte de Clères, de la branche de Fontaine-Martel, qu'elle épousa le 7 février 1720.

Louise-Suzanne-Edmée Martel, fille de François Martel de Clères et du comte de Fontaine-Martel, épousa le 19 février 1700 Armand-Joseph de Béthune, duc de Béthune-Charost, pair de France (3), né le 1^{er} février 1738. Beaumesnil fut la résidence de prédilection du duc et de la duchesse de Charost qui y donnèrent longtemps l'exemple de toutes les vertus et dont la mémoire est vénérée dans cette partie de l'arrondissement de Bernay (4).

La duchesse de Charost mourut à Beaumesnil en 1777 et le duc se remaria avec M^{lle} de Tourzel; il devint ensuite maire d'un des arrondissements de Paris et il y mourut le 27 octobre 1800 (5). Ses armes étaient: *d'argent à la fasce de gueules, au lambel de 3 pendans du même.*

Armand-Louis-François-Edme de Béthune Charost, fils du duc, monta sur l'échafaud, à l'âge de vingt-trois ans le 28 avril 1794, sans laisser de postérité; il avait épousé sa cousine Maximilienne de Béthune-Sully, qui convola en de secondes noces avec le duc de Montmorency-Laval auquel elle apporta la terre de Beaumesnil.

L'église, qui était à la présentation du seigneur, fut reconstruite par les soins et aux frais de M. le duc de Montmorency-Laval.

Aujourd'hui le château appartient au comte Rodolphe de Maistre, fils du célèbre comte de Maistre.

Au mois de septembre 1832, en réparant

(1) On le cite pour prouver que les redevances dues aux seigneurs ne se prescrivaient que par 40 ans. En conséquence de l'arrêt, l'aveu de Pierre Benard, aîné de l'aïeuse au Fayel, fut chargé d'une redevance de 48 boisseaux d'avoine.

(2) Fille de Mathias Poncet de la Rivière, comte d'Ably, président au grand Conseil, et de Marie Berthault.

(3) Il était fils de François de Béthune, duc d'Aucenis et de Marie-Elisabeth de la Rochefoucauld de Roye.

(4) Le Prévost. Notes L. Delisle et L. Passy.

(5) La reconnaissance des habitants du Cher lui a élevé un monument par souscription dans le jardin public de Bourges.

un chemin vicinal sur le territoire de la commune de Beaumesnil, on a trouvé sous une racine d'arbre environ 5,000 médailles romaines presque toutes du temps de Gallien.

« Beaumesnil » dit Oursel dans son *Histoire de Rouen* est un bourg recommandable par son château, un des plus réguliers de la province, entouré de fossés à fond de cuve et pleins d'eau. On y tient un « petit marché tous les lundis de l'année. »

Nous ajoutons comme dernier détail que la juridiction de la baronnie de Beaumesnil s'étendait sur sept paroisses et que, dans le château, existait une chapelle dédiée à Notre-Dame, qui était à la présentation du seigneur.

Fief. ROCHEFORT était un fief assis sur la paroisse de Beaumesnil, qui nous paraît avoir appartenu à une famille Baulieu, maintenue de noblesse dans l'élection de Verneuil le 18 mai 1667, dont les armes étaient: *d'argent au croissant de sable, accompagnés de 6 croisettes, uncrées de même, 3 en pointe.*

§ 2. SAINT-LAMBERT.

Cette paroisse, qui fut incorporée à la commune de Beaumesnil en 1792, avait pour patron saint Lambert, évêque de Maestricht martyrisé en 709, dont le culte devint très populaire en Normandie au moyen-âge. Le seigneur de Beaumesnil était patron de son église et le fief laïque, qui appartenait en 1792 à M. du Berché, se trouvait dans la sergenterie et le doyenné d'Onche, et dans la vicomté de Beaumont.

Fief. LE BOSQ-RICHER portait en 1469 le nom de *Bosc-Rechier*; il avait pour seigneur Guillaume du Bois, qui se présenta à la montre tenue à Beaumont « à cheval, garny de jaeline. » On trouva qu'il n'était pas suffisamment armé et on lui recommanda de faire le service et de s'armer le mieux qu'il pourrait.

L'année suivante, Guillaume du Bois fut anobli et paya une taxe de V livres; un siècle après, un membre de cette famille, Guillaume du Bois, écuyer, avait encore la seigneurie du Bosc-Richer; il possédait avec ses cohéritiers jusqu'à six fiefs (1) pour lesquels la cohéirie était taxée à 50 livres.

Du Bois blasonnait: *de sable à l'aigle au vol abaissé d'or.*

Avant 1607, une demoiselle du Bois avait épousé Pierre de Pigace, écuyer, sieur de Parfouru et lui avait apporté les fiefs de la Mare-aux-Oues et des Petits-Monts, à Saint-Aubin-le-Guichard et celui de Bosc-Richer.

(1) Le Bosc-Richer, la Jaujuppe, le Lucivel, les Hauts-Chènes, Gouttières et la Mare-aux-Oues à Saint-Aubin-le-Guichard.

En 1684, le Bosc-Richer, relevant de Beaumesnil, appartenait à un sieur Pigace, descendant de Pierre dont nous avons parlé. Les armes de la famille étaient : *de sable fascé d'argent, accompagné de trois molettes de même.*

§ 3. PIERRE-RONDE.

Le 16 mai 1845, la commune de Pierre-Ronde a été réunie à celle de Beaumesnil ; elle avait cessé d'être paroisse au moment de la Révolution ; son église dédiée à saint Cyr et à sainte Julitte, suppose une haute antiquité et une origine mérovingienne, et son nom latin *Petra rotunda* indique une villa de fondation romaine.

Le seigneur de Beaumesnil était patron de la paroisse qui relevait de sa baronnie et qui dépendait du doyenné d'Ouche ; son dernier curé, M. Mabire, est mort déporté.

Le fief du POMMIER-ENTÉ a laissé quelques souvenirs historiques.

Au xv^e siècle, Jehan Lienfrey était seigneur du Pommier-Enté, dépendant de la vicomté de Conches (1).

En 1562, Guillaume le Louterel, écuyer, seigneur en partie du Pommier-Enté, situé sur la paroisse de Pierre-Ronde, vicomté de Beaumont-le-Roger, fut taxé à 4 l. pour les francs fiefs.

Ce Guillaume le Louterel avait deux frères, Adrien le Louterel I^{er} du nom, seigneur de Saint-Aubin-sur-Risle et des Jardins, et Pierre le Louterel, propriétaire de l'autre partie du fief du Pommier-Enté. Tous trois étaient fils de Christophe le Louterel, seigneur des mêmes fiefs.

Le Pommier-Enté appartenait encore à cette famille lorsqu'elle fut maintenue de noblesse, le 29 juin 1606 ; ses armes étaient : *d'azur à 2 loups cerviers d'or.*

BEAUMESNIL-EN-OCHE, ch.-l. de cant., à 169 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie. — R. dép. n° 20. — Ch. de gr. com. n° 24. — 570 hab. — Surf. terr., 805 hect. — 4 contrib., 5,381 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867. 3,602 fr. — et ch.-l. de percep. — Rec. cont. ind. de Beaumont. — Cure paroiss. — Presb. — Ecole de garçons. — Pension et école de filles. — Maison d'école. — Mairie. — Bur. d'enreg. — Bur. télégr. — Justice de paix. — 1 notaire. — 1 huissier. — 1 commissaire de police. — Fanfare. — Brigade de gendarm. — Bur. de bœuf. — 20 perm. chasse. — 8 déb. de bois. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 39 ; d'arr., 13.

Dépendances. LA BLINIÈRE, BORCHER, BOIS-BARDOU, BOSQ-DES-PRÉS, LE BOULAY, LE CALVAIRE, LE CHESNAY, LA COUTRIE, LA COUR-BOITE, LA COUR-VIGNERON, LA DUQUERIE, LE

(1) D^r Semélaigne, *Histoire de Conches.*

FUTEL, LE GRAND-CLOS, LA GRIMONDIÈRE, LA HAFETIÈRE, LA HARANGÈRE, LE LIEU-PATTEY, LA MARAGÈRE, LES MISTINIÈRES, LES MONTS, LE NOUVEAU-MONDE, L'OUSINIÈRE, PIERRE-RONDE, LES RENCONTRES, ROCHEFORT, ROCRAI LA SAPAIE, SAINT-LAMBERT ET LE TERTRE.

Agriculture. Céréales. — 9,000 arbres à cidre.

Industrie. Atelier de confection de chemises pour l'exportation. — 1 four à chaux.

Commerce. Foires : le 2^e mardi après Pâques et le dernier lundi d'octobre. — Marché le lundi. — Bestiaux, mercerie, draperie, rouennerie. — 25 Patentes.

BEAUMONT-LE-ROGER (Canton de),

Arrond. de Bernay.

Topog. Le canton, traversé par la Risle, est sur la gauche de la rivière presque entièrement occupé par la forêt de Beaumont, tandis que sur la droite s'étend la plaine du Neubourg, dont le sol dans certains endroits est marécageux ; ses limites sont au N. le canton de Brionne, au S. celui de Conches, à l'E. les cantons du Neubourg, Evreux et Conches, et à l'O. ceux de Beaumesnil et de Bernay.

Surf. territ. En hect. 21,323, savoir : terres labourables, 12,548 ; prés et herbages, 911 ; bois, 5,469 ; vergers et jardins, 1,982 ; marais, étangs et canaux, 21 ; terrains incultes, 686 ; routes et chemins, etc., 412 ; rivières et cours d'eau, 60.

Cours d'eau. La Risle coule du S. au N. sur un parcours de 27 kil. dans le canton ; ses affluents sont : la rivière de Vieilles, les ruisseaux formés par les fontaines de Georget, de Beaumont et de Roger, le ruisseau marneux et la Charentonne.

Géologie. Les principaux terrains dont la présence a été constatée sont l'alluv. ancien, le diluvium, les alluvions contemporaines et la craie blanche.

Voies de communic. Chem. de fer de Paris à Cherbourg, stations à Romilly et à Beaumont-le-Roger. — R. imp. n° 13 de Paris à Cherbourg, par Ecardenville et la Rivière-Thibouville. — R. départ. n° 10 de Pont-Audemer à Evreux, par le haut de la Rivière-Thibouville ; n° 13 de Bernay à Louviers, par Beaumont-le-Roger. — Chem. de gr. comm. n° 11 de la Rivière-Thibouville à la r. départ. n° 9, par Nassaudres, Beaumont et Ajou ; n° 29 de Rouge-Perriers à Ecardenville, par le Mesnil-Pipart, ne sort pas du canton ; n° 31 d'Evreux à Beaumont, par Claville ; n° 48 de Conches à Beaumont, par Barquet ; n° 61 de Beaumont à la ligne n° 8, de Bernay à Verneuil. — Chem. d'int. com. n° 38 de la Ferrière à Romilly ; n° 30

de Bernay à Beaumont ; n° 55, de Beaumont au Grostheil.

Popul. 12,466 habitants.

Div. adm. 22 communes : Beaumont-le-Roger, Barc, Barquet, Beaumontel, Berville, Bray, Combon, Ecardenville, Fontaine-la-Soret, Goupillères, Grosley, la Houssaye, Launay, Nassandres, Perriers, Plessis-Sainte-Opportune, Romilly-la-Paathenaye, Rouge-Perriers, Sainte-Opportune-du-Bosc, Thibouville, Tilleul-Dame-Agnès, le Tilleul-Othon. — 3 ch.-l. de percep. à Beaumont-le-Roger, Barquet et Goupillères.

Les contributions du canton en 1867 sont en principal.

Fonciers.	125,177)
Portes et fenêtres.	14,940)
Personnelles et mobilières.	18,984)
Patentes.	14,217)
	173,318 fr.

Les recettes prévues aux budgets des différentes communes du canton s'élèvent, pour l'exercice 1867, à 86,318 fr. les revenus communaux y figurent pour 16,388; on compte 235 permis de chasse.

Contrib. indir. 4 ruralistes à Beaumont, Barquet, Goupillères et Nassandres; ch.-l. de Recette Beaumont.

Div. ecclési. 1 cure à Beaumont, 19 paroiss. succursales, Launay est réuni à Beaumontel et Tilleul-Dame-Agnès à Berville.

Établis. de bienf. 10 communes ont des bureaux de bienfaisance.

Instruct. publ. 7 écoles spéciales de garçons dont une libre, 10 écoles mixtes, 7 écoles spéciales de filles. Les communes possèdent 19 maisons d'école et en louent une. — 775 garçons et 635 filles fréquentent les écoles.

Div. judic. 1 juge de paix, 1 greffier, 2 notaires, 3 huissiers, 1 commiss. de police.

Elect. 4095 électeurs de la 2^e circonscrip. électorale, nomment 1 conseiller gén. et 1 conseiller d'arrond.

Force publ. 4 gendarmes, 1 brigadier, 9 comp. de sap.-pomp., dont l'effectif est de 353 hommes.

Sociétés musicales. 4 à Beaumont, Bray et Combon, 1 orphéon à Beaumont.

Agric. Céréales, colzas, lins, racines fourragères, prairies et bois. — Comice.

Indust. Tissage de toiles de lin et coton, carrières de pierre, 16 moulins à blé, dont 2 à vent, 2 moulins à huile, 6 filatures de coton, 8 teillages mécaniques de lin, 2 moulins à huile, 5 fabriques de bougies et chandelles, 7 tanneries, mégisseries et corroieries, 1 verrerie, 1 sucrerie, 6 blanchisseries, 1 fab. de draps, 9 briqueteries et tuileries, 2 fours à chaux.

Commerce. Céréales, chevaux, ânes, bestiaux, colza, toile, laine.

Patent., 526.

Foires à Beaumont (voir la commune).

BEAUMONT-LE-ROGER.

auquel la commune de Vieilles a été réunie en 1825, était avant 1791 une petite ville, siége d'un bailliage, d'une vic. et d'une serg.; — elle dépendait du dioc. d'Evreux. — de l'Archid. du Neubourg. — du Parl. de Rouen, — de la Génér. d'Alençon.

Le nom de Beaumont appartient à la langue que parlaient nos pères pendant l'occupation romaine, dès le v^e ou le vi^e siècle; il y eût sur le territoire de *Belmont*, comme on disait alors, un premier établissement chrétien qui est resté longtemps paroisse, sous le nom de Saint-Martin-des-Porées; les paroisses de Saint-Léonard et de Saint-Aubin, qui sont certainement antérieures aux Normands, ne furent fondées qu'un peu plus tard (1). Enfin la paroisse de Saint-Nicolas ne vint qu'en suite.

Le Bourg-Dessus paraît avoir été le noyau de la population primitive.

Sous les premiers chefs normands, après leur établissement et leur conversion, Beaumont resta dans le domaine ducal, et il en fut détaché vers l'an 1038, par Richard II, pour servir de douaire à Judith de Bretagne, sa femme.

Quelques années après, en 1017, la pieuse Judith comprit Beaumont dans le nombre des domaines dont elle dota son abbaye de Bernay et le plaça au premier rang de sa chartre, ce qui confirme ce que nous venons de dire de son importance relative à cette époque.

Vers l'an 1030, le moine Raoul, fils ou parent d'Honfroy, seigneur de Préaux et de Pont-Audemer, fut envoyé de Fécamp pour gouverner l'abbaye de Bernay (2).

Pendant son administration, la communauté qu'il dirigeait abandonna à Honfroy et à ses fils, ses domaines de Vieilles, de Beaumont et de Beaumontel, moyennant sans doute des compensations équivalentes dont l'histoire n'a pas parlé. A partir de ce moment, Honfroy prit le surnom de Vieilles, et de ses deux fils, le plus jeune s'appela Roger de Beaumont : Robert, l'aîné, ne porta jamais le nom de Beaumont; il fut assassiné de très bonne heure par Roger de Clères (3).

Nous nous séparons ici du savant M. Le Prévost qui suppose qu'Honfroy aurait usurpé le domaine de Beaumont, et nous pensons au contraire que la cession de Beau-

(1) Beaumont avait dès lors une certaine importance, puisque la commune de Beaumontel, sa voisine, n'en était qu'un diminutif.

(2) En 1048, le moine Raoul était abbé du Mont-Saint-Michel.

(3) Honfroy avait un troisième fils, nommé Guillaume, mentionné dans la chartre de fondation de Préaux, comme ayant reçu un soufflet à l'occasion de cette fondation.

mont par les moines de Bernay au puissant Honfroy, ne fut pas arrachée par la violence, qui aurait soulevé l'indignation générale, mais que ce fut une excellente mesure politique, inspirée par le duc Robert lui-même, qui sentait la nécessité de fortifier et d'agrandir la puissance d'Honfroy et de sa famille, pour assurer l'avènement de son fils naturel, Guillaume ; aussi nous voyons, dès 1040, les fils d'Honfroy écraser, dans une bataille, la puissance des comtes de Conches et sauver le jeune duc.

La position stratégique de Beaumont et de ses dépendances avait donc, suivant nous, été cédée par les religieux aux vaillants seigneurs de Pont-Audemer, qui, ainsi rapprochés, pouvaient mieux surveiller et contenir les belliqueux descendants de Malahuee (1).

Le duc Robert vivait encore lorsque Roger de Beaumont donna à sa chère abbaye de Préaux la dime de sa pécherie de Beaumont.

Tranquille possesseur de la localité dont il avait pris le nom, Roger s'appliqua à la faire grandir et prospérer. Il y fit construire une forteresse, fit entourer de murailles le Bourg-Dessus, contigu à son château, de façon à mettre les habitants à l'abri d'un coup de main, et fonda l'église de Saint-Nicolas (2).

Roger épousa en 1045 ou 1046, Adeline de Meulan, sœur de Hugues II, comte de Meulan. Celui-ci ayant pris l'habit monastique, au Bec, vers 1077, Roger hérita de la magnifique succession de son beau-frère, qui fit passer entre ses mains toute la portion occidentale de l'Île-de-France (3). Il assista, en 1069 à l'assemblée de Lillebonne, où fut décidée l'expédition d'Angleterre, pour laquelle il fournit 60 navires.

Ce seigneur était un des conseillers intimes de Guillaume-le-Bâtard, auquel il était tout dévoué ; il ne prit aucune part à la conquête de l'Angleterre, son maître l'ayant prié de rester en Normandie pour assister Mathilde dans le gouvernement du duché, mais il était représenté à la bataille d'Hastings par son fils aîné, Robert de Beaumont, qui fut depuis le célèbre comte de Meulan, premier ministre de Henri I^{er}, roi d'Angleterre.

En 1079, Roger de Beaumont qui avait alors la garde du château d'Ivry, chercha à réconcilier le roi Guillaume avec son fils Robert, qui s'était soulevé contre lui.

L'année suivante, il fonda la collégiale de Beaumont, en l'honneur de la Sainte-Trinité (4) et la dota généreusement.

(1) Frère de Rollon.

(2) La ville de Beaumont reconnaissante s'est toujours glorifiée d'ajouter à son nom celui de Roger.

(3) L. Delisle et L. P. Ley. *Notes Le Prevost*.

(4) Nous consacrerons un article spécial à ce grand établissement religieux, qui fut l'œuvre la plus importante de la vie de Roger.

Après la mort du conquérant, Roger de Beaumont quitta la cour de Robert-Courte-Heuse, mais ayant appris que son fils, Robert de Meulan, avait été emprisonné par ordre du duc, il s'empressa d'y revenir et obtint sa mise en liberté.

Vers 1094, le vieux Roger fatigué du monde, se retira à Préaux où il embrassa la vie monastique et il y mourut quelques années après, âgé d'environ quatre-vingts ans.

Robert, comte de Meulan, fils aîné de Roger, hérita du domaine de Beaumont, et son frère puîné, Henri, eut la terre du Neubourg.

En reconnaissance des services rendus par Robert de Meulan à la bataille d'Hastings, Guillaume lui avait donné le comté de Leyeester, qu'il transmit à son second fils. Pendant sa jeunesse, Robert prenait le titre de Robert de Beaumont, et ce n'est qu'à partir de 1082 que nous le voyons prendre la qualification de comte de Meulan.

M. Le Prevost en fait l'un des personnages les plus puissants et peut-être le politique le plus accompli de son temps, après toutefois son souverain Henri I^{er}, dont il fut le principal conseiller, comme son père avait été celui du conquérant.

Robert de Meulan manifesta dans toutes les occasions son antipathie pour Robert-Courte-Heuse, et il embrassa ouvertement la cause de Guillaume-le-Roux ; aussi, lorsque ce prince envahit le Vexin français, au lieu d'imiter la plupart des seigneurs du pays, qui fermèrent leurs portes aux envahisseurs, Robert leur ouvrit toutes ses places fortes (1).

Guillaume, comte d'Evreux, et Raoul de Conches, qui étaient partisans de Robert Courte-Heuse, profitèrent d'une absence du comte de Meulan pour se jeter sur le territoire de Beaumont et le ravager ; ils ne se retirèrent qu'en emportant un immense butin.

Le comte de Meulan vint à Beaumont en 1103 et y fit la paix avec ses ennemis, le comte d'Evreux, Goel d'Ivry et Raoul de Conches, il alla jusqu'à promettre sa fille Adeline, âgée d'un an, au neveu de Guillaume, nommé Amaury.

Robert de Meulan se trouvait en 1106 dans les rangs de l'armée de Henri I^{er} lorsque ce prince rencontra son frère Robert Courte-Heuse dans la plaine de Tinchebrai, et contribua puissamment à la victoire.

(1) Robert de Meulan « dit *Depping* » était un des plus grands hommes d'Etat du temps et un des plus puissants barons qui ayant des terres, des châteaux et des vassaux en France, en Angleterre et en Normandie, était recherché des souverains de ces trois pays ; telle était l'idée qu'on avait de sa puissance, qu'un historien anglais assure que la guerre et la paix entre ces souverains dépendaient de lui. Celui que le comte de Meulan soutenait, pouvait d'avance se regarder comme vainqueur, et sa personne jetée dans la balance décidait la victoire.

Il avait épousé en premières noces Godechilde de Tosny, qu'il répudia bientôt pour épouser en 1095 Elisabeth de Vermandois, fille de Hugues, comte de Vermandois, dont il eut neuf enfants, et qui cependant lui fut enlevée par Guillaume de Varenne, comte de Surrey, avec lequel elle se remaria et dont elle eut encore trois enfants.

Cette trahison causa le plus grand chagrin à l'infortuné Robert qui, à l'exemple de son père et de son aïeul, alla s'enfermer à Préaux et y finit ses jours sous l'habit monastique le 5 juin 1118; il laissait deux fils jumeaux, Galeran, héritier des domaines de France, et Robert, qui eut le comté de Leicester et, par sa femme, le domaine de Breteuil.

Après la mort de l'héritier présomptif de la couronne d'Angleterre, qui avait péri dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, Galeran, comte de Meulan et de Beaumont, s'associa aux seigneurs normands qui se liguèrent en 1123 à la Croix-Saint-Leufroy, en faveur de l'héritier légitime, Guillaume Cliton. A cette nouvelle, Henri revint d'Angleterre, s'empara de Montfort et pendant qu'il emportait Pont-Audemer, le comte Galeran s'était enfermé dans le château de Vatteville avec ses beaux-frères, Hugues de Neufchâtel, Hugues de Montfort et Guillaume Louvel.

Les ligueurs revenaient à Beaumont le 26 mars 1124, lorsqu'ils furent attaqués dans les plaines de Bourtheroulde et complètement battus par les troupes du roi.

Galeran fait prisonnier fut conduit en Angleterre et forcé par Henri I^{er} de donner l'ordre à Morin du Pin de rendre immédiatement Beaumont. Il était libre et réconcilié avec Henri en 1135, puisqu'il se trouva à Lyons auprès de son lit de mort, et qu'il accompagna le corps de son maître à l'abbaye de Reading (1), où il fut inhumé.

Déjà Etienne de Blois, favorisé par son frère, l'évêque de Winchester, s'était emparé du trône et avait fait main basse sur le trésor, quand Galeran, débarqua en Angleterre avec la détonnelle mortelle de Henri.

Le comte de Meulan suivit d'abord le parti du roi Etienne, mais ensuite il se déclara pour Mathilde sa rivale.

La même année, 1135, il fonda la léproserie de Saint-Gilles, près de Pont-Audemer, et lui abandonna la dime du produit de sa vigne de Beaumont. Deux officiers attachés à la personne du comte donnèrent au même établissement la terre du Coudray à Pont-Audemer et 20 acres de terre, à Epaignes, qu'on leur rendit ensuite.

Le 5 mars 1140, il datait de Beaumont la donation de la chapelle de Saint-Nicolas du château de Meulan, à Richard, prieur du

(1) Abbaye d'Angleterre fondée par Henri I^{er}.

Bec, représentant le prieuré de Saint-Nicolas. Le comte déposa en signe de sa donation un couteau sur l'autel. A ce moment Raoul était vicomte de Beaumont.

La même année, Galeran donna encore une rente de 100 s. de *Rouennais* pour la cuisine de l'abbaye du Bec, en présence de Robert du Neubourg et de Richard de Beaumont (1); enfin, en 1142 il donna sa collégiale de Beaumont à l'abbaye du Bec pour en faire un prieuré. Il prit la croix en 1146 avec Louis-le-Jeune, et il revenait de la Terre-Sainte en 1150 quand il fut assailli par une tempête, pendant laquelle il fit vœu de fonder un monastère (2).

Sur la fin de sa vie, Galeran ne s'occupait plus que d'œuvres pies, et alla finir ses jours à Préaux, à l'exemple de ses ancêtres, au mois d'avril 1166. C'était le seigneur le plus grand, le plus riche et le mieux allié de toute la Normandie. Il laissa de son mariage avec Agnès de Montfort l'Amaury, six fils et trois filles.

Robert II, son fils aîné, lui succéda dans ses domaines de Beaumont-le-Roger, de Brionne et de Pont-Audemer, aussi bien que dans son comté de Meulan.

Peu après la mort de son père, Robert II parait comme témoin, avec le curé de la paroisse de Saint-Nicolas-de-Beaumont, de la donation faite au prieuré de la Trinité, du patronage de la Huanière. Il était en Sicile en 1167 avec le titre de connétable. A peine rentré dans ses domaines, il embrassa la cause de Henri-Court-Mantel, prit part à sa révolte et ses biens furent confisqués, mais il fut amnistié à la paix de Palaise en 1175 (3).

Si Robert rentra dans une partie de ses biens, il ne recouvra pas sa forteresse de Beaumont, dans laquelle le roi Henri II mit une garnison. En 1180, Guillaume de la Mare paya 25 l. à Gautier de Cantelou sur les 50 l. qui lui étaient dues par an, pour la garde du château de Beaumont.

Le seigneur de Beaumont montra autant de zèle que ses ancêtres pour les fondations religieuses. On le voit en 1181 créer dans la forêt de Beaumont un prieuré de l'ordre de Grand-Mont (4), et, parmi les donations qu'il fit à cette maison, nous remarquons 5 muids de froment et 5 d'avoine, payables le jour de la Saint-Remi en son grenier de Beaumont, 28 l. de rente en monnaie ayant cours à Beaumont, à prendre sur ses revenus

(1) C'était probablement le chapelain du comte.

(2) Pour accomplir son vœu il contribua à la fondation du Valasse, faite par l'impératrice Mathilde sept ans après (*M. Le Prevost*).

(3) Les historiens s'accordent à représenter Robert II comme un personnage de peu de moyens.

(4) Nous aurons occasion d'en parler plus longuement lorsque nous ferons le notice historique de la commune du Noyer sur laquelle il était situé.

de Pont-Audemer, permission de pêcher deux fois la semaine dans les eaux et étangs de Beaumont; enfin un hôte ou fermier à Beaumont.

Vers la même époque, le comte Robert voulant récompenser Gautier de Feueurolles de ses services, lui donna une mesure à Beaumont, avec d'autres immeubles détachés de ses domaines.

Robert prit la croix à Gisors, en 1188 des mains de Guillaume de Tyr, avec les rois de France et d'Angleterre et une foule de princes et seigneurs et, dans les hostilités qui suivirent cette assemblée, il adopta un instant le parti de Philippe-Auguste.

Son fils Galeran épousa en 1189 Marguerite de Fongères; il partit pour la croisade en 1190 avec Richard-Cœur-de-Lion, et il trouva la mort en Terre-Sainte dans un combat singulier contre un Sarrazin.

En 1190, Bernard-le-Gallois était prévôt de Beaumont pour le comte Robert, mais le roi Richard avait conservé la possession de cette ville, car dans une charte du mois d'octobre de la même année, datée de Palerme, il ordonna au sénéchal de Normandie de mettre les moines de la Trinité en possession des dîmes du moulin Louvet, à Beaumont, que Guillaume Pipart leur contestait.

Jean-sans-Terre, profitant de l'absence de son frère Richard, se liga avec Philippe-Auguste auquel il livra le château de Beaumont, que ce prince possédait encore en 1192 lorsque Richard sortit de captivité.

Le vaillant Cœur-de-Lion revint comme la foudre en Normandie, força le roi de France à lever le siège de Verneuil et reprit Beaumont en 1194.

L'année suivante, le receveur du roi paya sur un mandat de son maître, 10 l. 10 s. pour la solde des chevaliers et sergents en garnison dans le château de Beaumont pendant la guerre.

Vers 1195, Raoul de Rupière, frère de Guillaume, évêque de Lisieux, s'était chargé de payer une somme de 123 mares d'argent due au prélat par Robert, comte de Meulan; celui-ci donna audit Raoul 20 acres de terre dans sa couture du Tillen, 10 acres dans sa couture de SENEL, une rente de 10 l. monnaie d'Angers sur les moulins de l'Etaug, à Beaumont-le-Roger et l'hôtel de Guillaume Goucier dans la même ville (1).

Après la bataille de Courcelles, en 1198, « le rois Philippe qui moult fu dolenz et en-
« goisseux de la honte et du damage que il ot
« receu et désirant de soi vengier... ses oz as-
« sembla et entra en Normandie à grant force,
« a tot le pais gasta et destruisit jusques au NOFF-
« BORCET jusques à Beaumont-le-Rogier. Quant

(1) Léop. Delisle, *Gonèsses*.

« tout ce pais ot prae il retorna en France et
« donna congîe à ses gens, et s'en retorna chas-
« cun en son pais (1).

Le 19 juin 1202, pendant la lutte suprême qui décida de la possession de la Normandie, le roi Jean écrit de l'Aigle à Geoffroy du Bois et au clerc Guillaume, ses trésoriers : « nous vous mandons de délivrer à Robert
« de Hauterive 50 l. angevines pour nos tra-
« vaux qui doivent être faits à Beaumont. »

En 1203, le comte Robert prit parti pour Jean-sans-Terre qui confia sa forteresse de Beaumont à Pierre de Meulan, second fils du comte Robert. A cette occasion, il écrivit de Falaise le 31 janvier : « A nos hommes
« dévoués de Pont-Audemer et aux Juifs de la
« même ville, nous vous mandons de prêter à
« Pierre de Meulan 200 l. angevines pour ache-
« ver l'approvisionnement de notre château de
« Beaumont. Ces 200 l. vous seront rendues sur
« les produits de la forêt de Brotonne. Nous
« avons déjà cette somme à notre disposition et
« vous avez pour la cautionner Jehan de Préaux,
« a qui vous rendra votre argent, à moins qu'il
« ne vous soit rendu comme je le proposons au-
« paravant. »

Pierre de Meulan était à peine investi du commandement de la forteresse de Beaumont qu'il en livra les clefs au roi de France, et celui-ci, pour le dédommager, lui assigna 600 livrées de terre sur le domaine de Courcelles, près Caen (2).

Le roi de France se trouvant à Evreux au mois de juin 1203, inféoda à Bernard du Plessis, seigneur du Plessis-Grohan, le moulin que Roger de Portes, seigneur dévoué au roi Jean, possédait à Beaumont.

An mois d'octobre de la même année, par une lettre datée de devant le Château-Gaillard, Philippe-Auguste donna à Guy de la Roche le château de Beaumont pour le tenir comme le tenait précédemment Pierre de Meulan. L'année suivante le roi écrivit à Guy de la Roche et aux baillis de ce seigneur pour les inviter à payer aux moines de Lire les aumônes qu'ils avaient droit de prendre à Beaumont-le-Roger.

Philippe-Auguste consumma la conquête de la Normandie par un traité conclu avec les seigneurs de la contrée et les principaux habitants de Rouen, le 1^{er} juin 1204; le comte Robert de Meulan fut personnellement exclu de la capitulation et Beaumont-le-Roger resta dévolu à la couronne de France (3).

(1) Chron. de Saint-Denis.

(2) Pierre de Meulan survécut peu à sa trahison, car il était mort le 28 mai 1203.

(3) Robert de Meulan et Mathilde de Corouailles, sa femme, réduits à la pauvreté, se retirèrent en Angleterre et obtinrent quelques secours du roi Jean, entre autres, le manoir de Thornbury et 25 mares d'argent. Robert était mort en 1212 sans que l'on sache exactement la date et le lieu de son décès.

Les comtes de Meulan portaient : *écartelé aux 1 et 4 échiqueté d'or et de gueules, aux 2 et 3 de sable, au lion d'argent la queue fourchée.*

Philippe-Auguste concéda à Raoul de Ru-pierre la rente de 10 l. qu'il avait sur les moulins de l'Étang à Beaumont-le-Roger et les 30 acres de terre qui lui avaient été don-nées par Robert, comte de Meulan. La charte datée de Vernon, vingt-septième année du règne (1205), n'est pas mention-née dans le catalogue des actes de Philippe-Auguste (1).

La rente de 10 l. dont nous venons de parler fut achetée peu après la concession de cette charte, par Pierre de Tillay, bailli de Caen, qui lui-même céda au roi, en 1208, les terres et rentes de Beaumont-le-Roger en échange de divers droits à Mesnil-Mauger : les moulins de l'Étang se trouvèrent ainsi libérés (2).

Guy de la Roche ayant entretenu des relations assez suivies avec Gautier de Mondreville qui avait trahi le roi de France, devint suspect et fut forcé, au mois de jan-vier 1206, non-seulement de reconnaître sa faute, mais encore de faire à Philippe l'aban-don de Beaumont-le-Roger ; il s'engagea, de plus, à ne point traverser l'Epte ou l'Eure sans une permission du roi, et à lui livrer toutes ses places quand il en serait requis.

A l'Échiquier de la Saint-Michel de l'année 1208, Richard de Harcourt déclara qu'il devait le service de cinq chevaliers à Beau-mont, pendant quarante jours, aux frais du seigneur du lieu, pour la garde du château : *Il demanda une reconnaissance de sa déclaration par le Roi, et l'on jugea qu'il y avait droit.*

L'année suivante, l'Échiquier décida que les hommes de Beaumont avaient leur re-cours à l'endroit du comte Robert, et qu'on devait informer sur leurs droits respectifs et savoir : *« si les habitants sont propriétaires « des états en payant une redevance au comte, « ou si lui-même avait ces états dans son do- « maine. »* (3)

Il existe, à la date de 1210, une déclaration de Philippe-Auguste, portant que Beaumont est réuni à son domaine.

Lambert Cadoc, chevalier ex-châtelain de Gaillon, voulant acquitter ses dettes, remit à la reine Blanche, au mois d'août 1227, un moulin à Beaumont-le-Roger.

Sous la date de 1255, nous avons une charte de saint Louis, en faveur de Robert de Meulan, héritier de Pierre; le saint roi confirma l'assignation consentie autrefois par Philippe-Auguste, et la changea en pro-priété immobilière; de son côté, Raoul re-

nonça à toute prétention sur les anciens domaines de sa famille.

Ce même prince flécha, en 1258, au prieuré de Beaumont, moyennant 591. 10 s. tournois, une île du vivier de cette ville, contenant 48 perches, les prés et l'aulnaie situés sous le haut pré, des deux côtés de la Risle, ainsi que le cours d'eau appelé BAVA, le tout contenant 28 acres en dedans des bornes posées, à l'exception du lit principal de la rivière et d'une pêcherie; enfin les services dus pour la récolte du foin. Le saint roi ajoute : *ses vignes du château de Beaumont avec les corvées dues pour les cultiver, sauf à racheter les rentes en vin dues par nous sur ces vignes* (1).

Au mois d'octobre 1258, Ambroise, bour-geois de Beaumont-le-Roger, vendit avec le consentement d'Emeline sa femme, à Jean Goscelin, bourgeois de Pont-de-l'Arche, tous ses droits sur une maison sise en cette der-nière ville.

Parmi les accusations formulées, vers 1275 contre Jean de Neuvy, vicomte de Pont-Audemer, on trouve celle-ci.

« Un homme ayant été tué à Beaumont, « sa femme et ses amis allèrent à la cour du « roi et en rapportèrent des lettres portant « qu'on leur fit bon droit du mal-fai- « teur; mais la paix fut faite et le vicomte « reçut pour sa part de l'accommodement « plus de 40 l. et le roi rien. On peut prou- « ver la mort et la paix qui s'en suivit par « la commune enquête de *Belmont-le-Ro- « ger* » (2).

L'information eut lieu et établit au con-traire que le prétendu assassiné avait été simplement mis en prison pour avoir insulté le prévost, à l'issue des Plaids de Beaumont et que le vicomte (3) ni personne n'avait reçu d'argent.

Lorsque Philippe-le-Hardi constitua, en 1307, à son second fils Louis, comte d'Evreux, une pension de 15,000 l., Beaumont était destiné à la parfaire en cas de besoin, mais il ne fut pas nécessaire d'y recourir.

En 1310, Maître Laurent, recteur de l'église Saint-Nicolas-de-Beaumont, était le premier des commissaires désignés par Ma-thieu, évêque d'Evreux, chargés avec l'Official de fixer les limites des paroisses de Barc et de Saint-Léger-le-Gautier.

Au mois d'août 1314, Philippe-le-Bel as-signa à Robert d'Artois une rente de 4,000 l. sur Beaumont-le-Roger et sa forêt, mais sans titre honorifique (4). Cependant Beau-mont appartenait encore au domaine royal

(1) Ainsi, au milieu du XII^e siècle, la culture de la vigne était encore florissante à Beaumont.

(2) Le meurtrier se nommait Guillaume Beault, prévost de la ville, et sa prétendue victime Robert de Moulins, simple valet.

(3) C'était à ce moment Jean de Meurey.

(4) Trésor des chartes.

(1) Léop. Delisle, *Gonessac*.

(2) Léop. Delisle.

(3) Ce jugement suppose que le pauvre Robert avait conservé la propriété de Beaumont.

au mois de janvier 1315, et ce ne fut que dans les premiers mois de 1316 que Louis-le-Hutin, exécutant les intentions de son père, érigea Beaumont en comté-pairie en faveur de Robert d'Artois, III^e du nom, descendant de Robert I, comte d'Artois, frère de saint Louis.

Dès le 10 décembre 1316, Philippe-le-Long écrivait au bailli de Rouen, au sujet des préjudices et injustices des serviteurs du comte de Beaumont, et cependant ce n'est qu'à partir de 1317 que Robert d'Artois prit le titre de comte de Beaumont. L'année suivante, il épousa Jeanne de Valois, fille de Charles de Valois, sœur de Philippe VI, qui parvint au trône en 1328.

Robert voulant rentrer dans le comté d'Artois qui avait été attribué à sa tante Mahaut, fit fabriquer quatre fausses lettres, mais son crime ayant été constaté, il fut banni du royaume et ses biens furent confisqués par arrêt de la Cour des Pairs du mercredi avant Pâques fleuries (19 mars 1331) (1).



La ville de Beaumont a adopté, nous ne savons pourquoi, les armes de Robert d'Artois : *Semié de France au lambel de quatre pendans de queues, chaque pendan chargé de 3 châteaux d'or.*

Après le banissement de ce prince, messire Gale-

ran de Vaux, bailli de Rouen, avait en 1340 le titre de gouverneur de Beaumont-le-Roger; quatre ans plus tard, Jean de Saint-Quentin occupait les mêmes fonctions.

Le 18 janvier 1345, Philippe de Valois érigea de nouveau Beaumont en comté-pairie en faveur de son second fils Philippe, âgé de neuf ans et de Blanche de France (2) qui lui était fiancée. Il fut alloué à cette jeune princesse un douaire de 1,200 l. sur la terre de Beaumont-le-Roger, réductible à 600 l. pour le cas où le jeune Philippe mourrait avant l'âge de quatorze ans.

Deux actes des 24 juillet et 10 novembre 1349 en faveur du prieuré de Beaumont et du curé de la Gueroulde, font mention de Philippe-de-France, comme étant alors comte de Beaumont-le-Roger.

Les députés de la noblesse assemblés à Paris, en 1351, par le roi Jean, accordèrent à ce prince le droit de lever un impôt sur

(1) Robert d'Artois se retira en Angleterre auprès d'Edouard III qui le créa duc de Richemond et qui, à sa sollicitation, entreprit de disputer à Philippe-de-Valois la couronne de France. Telle fut la source des désastres qui, pendant plus de deux siècles, ont désolé notre patrie. Robert mourut à Londres en 1343 des suites de ses blessures, à l'âge de cinquante quatre ans.

(2) Fille de Charles-le-Bel.

leurs hommes et sur ceux du duc d'Orléans en sa comté de Beaumont-le-Roger.

Le roi Jean reprit à son frère Philippe le comté de Beaumont le 5 mars 1353, pour le donner, au mois de février suivant, au roi de Navarre Charles-le-Mauvais, en même temps que Breteuil, Conches et Pont-Audemer (1).

Beaumont fut alors donné spécialement à Louis d'Evreux, frère de Charles, qui prit le titre de comte de Beaumont.

Par contrat daté du 21 avril 1362, Raoul et Thomas Viard frères vendirent aux exécuteurs du testament de Denis Viard *quelque chose* pour l'accroissement de la fondation d'une chapelle de saint Denis en l'église de Saint-Nicolas-de-Beaumont (2).

Après la mort de Louis d'Evreux, devenu duc de Duras, arrivée en 1372, son neveu Charles dit le Noble, porta le titre de comte de Beaumont jusqu'à l'époque où il devint roi de Navarre. Charlot, fils illégitime du duc de Duras, le prit également et le transmit à ses enfants (3).

Le roi Charles V ayant cru que le roi de Navarre avait conspiré contre lui, ordonna en 1378, de confisquer tout ce que ce prince possédait en France et le réunit à la couronne, puis il chargea Du Guesclin et Philippe, duc de Bourgogne, de soumettre les places de la Normandie occupées par les Navarrais.

Charles III, fils du roi de Navarre, s'étant joint à eux, Pierre du Tertre, gouverneur de Bernay, lieutenant de Charles-le-Mauvais, enjoignit au capitaine de Beaumont de ne pas livrer cette place *« quand Monsieur (le comte de Beaumont) (4) s'y présenterait avec le duc de Bourgogne. »*

Du Guesclin et le duc Philippe vinrent mettre le siège devant Beaumont et, aussitôt après l'investissement, Philippe-le-Bon envoya le Gallois d'Achy, un de ses lieutenants, s'emparer de Bernay.

La ville de Beaumont, que Pierre du Tertre désigne sous le nom de STIPULA, dans sa correspondance mystérieuse avec le roi

(1) Ce fut à la suite d'un traité signé à Mantes : « Premièrement », dit ce traité « Monsieur de Navarre aura toute la contrée de Beaumont-le-Roger, les châteaux de Conches et de Breteuil avec toutes leurs noblesces droitz et appartenances que tient à présent M. d'Orléans et que tint jadis M. Robert d'Artois... et aussi M. d'Orléans y consentira à cause de son douaire. »

(2) Notariat de Rouen.

(3) On trouve successivement après lui quatre Louis de Beaumont, comtes de Lérin ; le dernier ne laissa qu'une fille, Briande de Beaumont, mariée à Diego de Tolède, deuxième fils du duc d'Albe. Leurs descendants ont porté le nom de Tolède-Beaumont jusqu'au neuvième duc d'Albe, mort à Paris le 25 mai 1711.

(4) C'était le titre que portait le fils du roi de Navarre ainsi que nous l'avons déjà dit.

de Navarre, ne tint pas longtemps ; la forteresse se rendit au comte d'Harcourt et à Bureau, seigneur de la Rivière, le 6 mai 1378 (1).

La veille, Guillaume du Hazé, receveur des aides, avait payé une somme pour les gens d'armes étant en la bastide de Beaumont-le-Roger, et le lendemain, dans une sorte de proclamation, le comte d'Harcourt et Jean Bureau, se disent envoyés du roi pour aider et reconforter les gens d'armes, etc.

On prétend que le château de Beaumont fut alors détruit par les ordres de Du Guesclin (2). Le 28 octobre 1378, Robert de Lettre, vicomte d'Evreux, paya 200 l. aux gens d'armes qui avaient gardé le château de Beaumont, jusqu'à ce qu'il fut abattu.

Charles dit le Mauvais mourut le 1^{er} janvier 1387, laissant le comté de Beaumont à son fils Charles III, surnommé le Salomon de la Navarre.

Le 9 juin 1401, le domaine de Beaumont fut compris dans l'échange conclu entre Charles VI, roi de France, et Charles III, dit le Noble, qui reçut en compensation le duché de Nemours.

En 1418, la ville fut prise et livrée au pillage par Henri V, roi d'Angleterre, qui changea entièrement l'administration du pays ; Guillaume Richomme fut nommé vicomte, et Jean Jobert verdier de la forêt.

L'année suivante, le 3 février, Jean le Chevalier eut l'office de garde-des-seaux en la vicomté, le 23, Jean Chevestre fut nommé au même office et remplacé le 24 par Robert Duval.

La sergenterie de la forêt passa de même dans l'espace d'un mois, de Drouet Langlois à Robert le Gaveron et à Guillaume de Namps.

Par une commission donnée au camp de Rouen, le 1^{er} mars 1420, Guy le Bouteiller eut ordre de reprendre Beaumont, dont les français s'étaient emparés un mois auparavant.

La verderie de Beaumont étant devenue vacante en 1421, par la mort de Jean Jobert, le roi anglais la donna à Colin-Maréchal. Celui-ci eut pour successeur, le 20 avril 1422, Robert du Bois, chevalier.

De 1437 à 1449, la ville de Beaumont prise et reprise par les Anglais et les Français, éprouva de grands dommages.

Par lettres du 17 novembre 1460, Louis XI, en considération du mariage qui devait être célébré un an plus tard, entre Jeanne, fille naturelle de Jean II, duc d'Alençon, et Guy de Maumont, chevalier, seigneur de Saint-

Quentin, son conseiller, donna à la future épouse les comté et vicomté de Beaumont-le-Roger.

Au mois de mars suivant, que l'on comptait encore 1460, Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon et lieutenant du roi en Normandie, tint à Beaumont une grande montre ou revue de la noblesse du bailliage d'Evreux, composée des vicomtés d'Evreux, Orbec, Conches, Breteuil et Beaumont-le-Roger. Jehannequin de Gaillarbois, écuyer, était alors vicomte de Beaumont, Raoullet de Castello, attaché à l'hôtel du roi, verdier de la forêt, et Jehan Bigars, sergent fleffé de la sergenterie.

Dans l'année qui suivit cette revue, deux habitants de Beaumont, Jean Anquetil et Michel Andrieu obtinrent des lettres de noblesse.

Guy de Maumont se présenta à l'Échiquier en 1474 « comme comte de Beaumont-le-Roger » qui dit lui avoir été donné par le roi, requerrunt avoir siège ainsi que le roi rescrivait à la cour par ses lettres après lecture desquelles à lui fut montré les sièges des comtes et barons qui devaient comparoir à l'Échiquier et s'y alla asséoir ; et promptement se présenta Guillaume le Picart, procureur du roi au bailliage de Rouen, qui requit avoir le double des lettres et don, protesta de les impugner et de battre en temps et lieu, s'il voit que bien soit (1).

Jeanne d'Alençon vivait encore en 1481, elle avait eu de son mariage avec Guy de Maumont, une fille unique, Anne de Maumont, mariée à Berard Stuart, seigneur d'Aubigny, en Berry, etc., dont la fille Anne Stuart, comtesse de Beaumont-le-Roger et dame d'Aubigny, épousa un de ses parents, le brave Robert Stuart, capitaine des cent-gardes écossais, dit le maréchal d'Aubigny, qui rendit de grands services en Italie, où il défendit Navarre en 1500. Plus tard, en 1515, il défût les troupes de Prosper Colonne, près de Villefranche, en Piémont, servit dans la guerre de Provence, en 1536, et mourut sans postérité en 1543. Ses domaines firent alors retour à la couronne.

Pendant que Beaumont appartenait à ce vaillant guerrier, un habitant du lieu nommé Nicolas Dusault, se livrait à la fabrication de la fausse monnaie. Poursuivi pour ce crime, il fut en outre convaincu d'avoir blasphémé Dieu et ses saints. Les juges d'Evreux le condamnèrent à être pendu après avoir eu l'oreille coupée, mais il obtint sa grâce en 1515 en levant la Fierté.

Jacques Bellengé, vicomte de Beaumont-le-Roger, reçut en 1520, des lettres d'anoblis-

(1) On voit par cet incident que les comtes de Beaumont avaient séance à l'échiquier où ils représentaient la noblesse du bailliage d'Evreux.

(1) Chrétien Lassere y commandait, et avec lui se trouvait frère Jean du Vallet, chanoine régulier de l'abbaye de Corneville, chapelain de la chapelle de Saint-Jean-du-Château. (Le Prévost.)

(2) Chroniq. de Nageret.

ment. Il maria sa fille à Noël Le Barge, sieur de la Baguelande, aux Andelys.

En 1577, M^r Pierre du Brevil était lieutenant-général en la ville de Beaumont, pour justice.

A cette époque, Beaumont servait à récompenser les services de Michel de Castelnau, à la fois guerrier et homme de lettres. Les rois Charles IX et Henri III l'employèrent à des négociations importantes : il fut cinq fois ambassadeur en Angleterre et il mourut en 1592 (1). A défaut d'enfants, ses domaines

firent retour à la couronne. Il portait : *coupe de queues et d'or; la queue chargée d'un château d'or, et l'or chargé d'un lion de sable.*

On fit, en 1594, des réparations importantes au moulin de l'Étaug, au Prétoire et aux Halles de Beaumont-le-Roger ; deux ans après, une maladie contagieuse s'étant déclarée dans ce bourg, la population disparut presque entièrement.

Dans la première moitié du xvii^e siècle, le comté de Beaumont devint encore la récompense de services rendus à l'État. Il fut quelques années l'apanage de Michel de Marillac, qui devint maréchal de France en 1629, et qui fut arrêté au camp de Felizzo en Piémont en 1630, pour avoir offert de tuer de sa propre main le car-

dinal de Richelieu, lorsqu'il opina contre lui dans l'assemblée qui prit le nom de : *Journée des dupes*. Le 8 mai 1632, il fut condamné par des commissaires choisis parmi ses ennemis, à avoir la tête tranchée, et peu après il subit son supplice sur la place de la Grève, à Paris (2).

Dix ans plus tard, en 1642, Frédéric Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, ayant pris part au traité fait avec l'Espagne, fut arrêté et obligé de céder au roi sa ville de Sedan en échange du comté d'Evreux, de la vicomté de Beaumont et de la forêt du même nom, qui restèrent dans sa famille jusqu'à la Révolution.

(1) On a de lui des Mémoires de ses négociations, ouvrage justement estimé, publié par M. le Laboureur.

(2) Après la mort du cardinal, la mémoire de Marillac fut réhabilitée par arrêt du Parlement.

Les quatre églises de Beaumont étaient, dans le principe, à la présentation du seigneur dont les droits passèrent d'abord au prieuré de Beaumont, puis à l'abbaye du Bec. Bouchard du Homme, seigneur du voisinage, disposa, en leur faveur, de rentes en argent et en chapons.

Il ne reste plus que l'église Saint-Nicolas, dont certaines parties sont du xiii^e siècle, tandis que d'autres sont des xiv^e, xv^e et xvi^e. Le portail sud présente un beau spécimen des sculptures de la Renaissance ; on

remarque également des verrières de la même époque (1).

Outre ces quatre églises, le prieuré que nous allons traiter à part, et la chapelle Saint-Jean du château, on trouvait à Beaumont :

1^o L'hôtel-Dieu ou hôpital de Saint-Antoine, ancienne léproserie ou maladrerie, qui paraît avoir été assez considérable et qui fut réuni à l'hôpital d'Harcourt par lettres royales, vers 1678 ;

2^o La chapelle Saint-Marguerite, située dans la partie rurale de Beaumont, à laquelle Bouchard du Homme donna 2 s. de rentes sur une vacherie située dans le voisinage ;

3^o Une chapelle dédiée à Saint-Roch ;

4^o Une autre, dédiée à Saint-Denis.

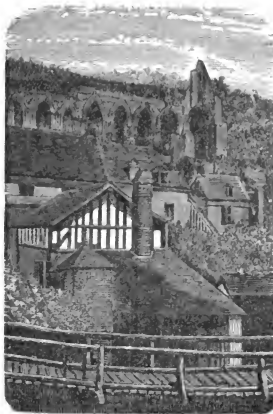
Guillaume Viard, sieur de Rougefosse,

qui en était patron au droit de ses ancêtres, y présente en 1652 ;

5^o Enfin, la chapelle Saint-Marc, dans la forêt vis-à-vis l'église de Launey ; près cette chapelle entièrement isolée dans la forêt, à proximité d'un ancien camp, sont des ruines que l'on considère comme celles d'un temple païen. La forêt, vendue à M. de Clerque par les Rohan, héritiers des Bouillon, renferme des vestiges romains : au milieu de constructions d'ailleurs grossières, on a trouvé des médailles du iii^e siècle, des inscriptions et divers objets antiques.

(1) On voit dans cette église une pierre tombale appartenant au xiv^e siècle, qui a recouvert le corps de Jehan de Moustiers, un des nombreux partisans de Charles de Navarre, exécuté en 1365.

Ce seigneur est probablement la tige des Moustiers, de Berengeville-la-Campagne.



Ruines de l'Abbaye de Beaumont-le-Roger.

La mouvance de Beaumont-le-Roger s'étendait au loin et, dans l'énumération qu'en donne Duchesne, on voit figurer 37 fiefs de haubert, non compris ceux qui dépendaient de l'honneur de Pont-Audemer et d'Elbeuf (1).

Beaumont était le chef-lieu d'une haute-justice ; il y avait un maire, un capitaine et un lieutenant de ville.

Dès l'an 1346, Fouchet était tabellion royal à Beaumont. Relever *manerie* comme les avocats de Beaumont est le seul dicton qui se rapporte à cette ville (2).

Beaumont compte en ce moment un poète parmi ses habitants. M. Jules Prieur, tonnelier, a publié en 1865 chez Dentu, à Paris, *Les Veillées d'un Artisan, une nuit au milieu des ruines*.

LA TRINITÉ-DE-BEAUMONT.

Les ruines imposantes que l'on aperçoit du chemin de fer, en passant devant Beaumont, sont les restes d'un important prieuré de l'abbaye du Bec ; son fondateur est le célèbre Roger de Beaumont qui, suivant l'usage des seigneurs de ce temps, voulut attacher son nom à une grande fondation religieuse.

Ce fut vers 1070 qu'il jeta les fondements d'une collégiale dédiée à la Très-Sainte-Trinité. Le projet du châtelain de Beaumont parvint à la connaissance de Guillaume-le-Conquérant, qui l'approuva et qui devait assister à la dédicace, lorsqu'il mourut en 1087. La cérémonie fut célébrée cette même année ou la suivante par l'archevêque Guillaume Bonne-Ame, en présence de Gilbert, évêque d'Evreux, de Robert, duc de Normandie, de Robert d'Harcourt, des trois frères de Thibouville, de toute la cour de Roger, depuis Guillaume de Fortmouville, son sénéchal, jusqu'à Hugues, le concierge de son château.

Par une charte rédigée le même jour, le fondateur dota généreusement son établissement, il lui donna :

Onze charruées de terre labourable (3), dont quatre à Barc, une à Clairmont, commune de Bray, trois à la Neuville-de-Combon et trois à Fréville, hameau de Goupillères, sans compter le bois attaché à cette dernière propriété ;

Deux gerbes de dime à Barc, à Saint-Léger-le-Gautier et sur beaucoup de propriétés particulières ;

Le Champart qu'il possédait à Beaumontel et à Beaumont-la-Ville, hameau qui en dépendait ;

(1) Le Prévost. *Notes L. Delisle et L. Passy.*

(2) Autrefois, dit M. Canel, il arrivait que des avocats plaidaient deux fois par jour devant diverses juridictions. Plaider ainsi, c'était relever manerie.

(3) Chaque charruée se composait de 90 acres de terre, la totalité de ces domaines s'élevait à 900 acres.

La dime de la bergerie de Rouge-Fosse, à Barc et des deux bergeries de Beaumont-la-Ville, en laine, agneaux et lait ;

La dime entière des vacheries de Launay ;

A Saint-Cyr-de-Salerno, une charruée de terre et deux gerbes de la dime de plusieurs tenanciers, dont Roger possédait le champart ;

La dime complète des redevances et des panages de Combon, de Barc, de Beaumont-la-Ville et de Serquigny, de tous les revenus de la forêt de Barc et de la forêt d'Ouche, savoir : la dime de la chasse, de la récolte du miel et de toutes autres provenances aussi bien que des tenures des habitants ; des amendes de toute la vicomté de Beaumont, en deça et au-delà de la Risle ; la dime du tonlieu de Beaumont et de l'impôt foucier, des jardins du donateur, de la vigne située entre l'église Saint-Nicolas et le château, aussi bien que des vignobles appartenant à ses enfants, avec leur consentement ;

Sur le tonlieu du Neubourg, 6 l. pour le luminaire de l'église ;

Les deux moulins des Essarts et de Sainte-Opportune, chargés de la mouture des habitants du Neubourg ;

La dime de Saint-Paul-du-Neubourg, le moulin Osvein avec la mouture commune attachée jusqu'ici à ce moulin dans lequel les chanoines doivent avoir le droit de mouture ; enfin la dime de tous les autres moulins de Beaumont ;

Un muid de froment à prendre sur lui-même dans ses moulins de l'Étang ;

La dime d'un moulin à orge pour la préparation de la bière et la mouture de quatre chanoines à ce moulin ;

Sur le tonlieu de Beaumont, 60 s. ; au chanoine Odon, le peintre, samaisin exempté de tout impôt avec le droit de la tenir en prébende (1) ;

Quarante perches de l'eau de la Risle ;

L'exemption de toutes coutumes, tant pour les chanoines que pour les serviteurs vivant à leurs dépens ;

Les autres hommes des chanoines sont assimilés, pour les coutumes forestières, aux hommes du donateur ; l'exemption de tout droit de panage sur les pourceaux des chanoines est accordé, là, où un droit est exigé. Dans la délivrance des bois aux bourgeois de Beaumont, les chevaux et les ânes des chanoines ne seront soumis à aucun droit ;

Enfin la concession d'une foire le jour de la dédicace de l'église de la Sainte-Trinité (2)

(1) On peut conclure de ce détail que les chanoines vivaient isolément et non en communauté et que Roger de Beaumont avait à cœur de protéger les artistes.

(2) Le 29 septembre, jour de Saint-Michel. Voir notes Le Prévost, par L. Delisle et L. Passy.

La collégiale de Beaumont était gouvernée par un supérieur qui prenait le titre de doyen. Le premier supérieur paraît avoir été Wazon qui prit la qualité de doyen dans un échange avec l'abbaye de Préaux, fondée ou rétablie par Honfroy de Vieilles. Wazon reçut de l'abbaye ce qu'elle avait au Mesnil-Isambart-sur-Barc et lui céda ce que son établissement possédait à Salerne (1).

Avant d'aller finir ses jours à l'abbaye de Préaux, Roger de Beaumont, avec le conseil et l'assentiment de Gilbert-le-Grand, évêque d'Evreux, confia un certain nombre d'églises à ses chanoines, qui durent les desservir jusqu'à leur remplacement par les moines du Bec.

Il leur donna les églises de Saint-Nicolas et de Saint-Léonard de Beaumont, l'église de Saint-Aubin sur le territoire de cette ville et l'église de Saint-Crespin de Barc, avec toutes leurs dépendances et dotations particulières. Il ajouta bientôt à ces libéralités la vigne du chanoine peintre Odon, dont nous avons parlé, deux maisons pour le logement des chanoines sur la chaussée du vivier, avec deux autres maisons au Neubourg.

Deux amis, deux serviteurs dévoués du vieux Roger de Beaumont se sont aussi inscrits au nombre des bienfaiteurs de la collégiale : « Robert Pipart, dit le cartulaire de Beaumont, » a aumôné à la Sainte-Trinité la dime pleineire de son moulin de Melleville, à Goupillières ; et Raoul, vicomte de Beaumont, a donné une terre qu'il avait près des Neuf-Moulins et de l'église. »

Robert de Meulan, fils et successeur de Roger, n'oublia pas la collégiale fondée par son père et lui donna le manoir d'Edenetown ; sa femme y joignit l'église de Blessefort et 20 s. pour le luminaire.

Peu d'années après la mort du comte Robert, la dignité de doyen de Beaumont fut conférée à Philippe d'Harcourt (2), qui était en même temps archidiacre d'Evreux et qui parvint à l'évêché de Bayeux en 1142. De son temps et de celui de Galeran de Meulan, la collégiale acquit par ses soins l'église de Beaumontel, qui paraît lui avoir été donnée par Richard de Beaumontel avec l'agrément de Galeran, devenu seigneur de Beaumont depuis la mort de son père.

Henri I^{er}, se trouvant à Arques en 1131, confirma cette donation et toutes les autres possessions des chanoines, au moment où il se disposait à passer en Angleterre.

La noblesse de ce temps, à l'exemple de ses suzerains, entraînait volontiers dans les

communautés religieuses et augmentait ainsi l'influence de ces établissements. En 1135, Raoul de Groslay se faisant chanoine, donna à ses frères l'église de Saint-Pierre de la Hutanière, avec ses coutumes et dépendances (1).

Malgré les efforts de Galeran, ses générosités et les sacrifices des seigneurs qui relevaient de lui, l'établissement des chanoines séculiers ne put se soutenir. Tous les hommes d'élite à cette époque aspiraient vers la vie religieuse ; il fallut remplacer les chanoines par des moines ; Philippe d'Harcourt alors doyen de la collégiale, homme fort habile et fort lettré, donna lui-même les mains à la transformation de sa collégiale en prieuré de l'abbaye du Bec, à laquelle il portait une grande affection (2).

Cette affaire importante fut terminée par une charte de Rotrou, évêque d'Evreux, aussi très favorable à cette mesure.

Galeran de Meulan, en approuvant le changement, fit don au nouveau prieuré de son verger près le parc du château et de 90 acres de terre, sises à Beaumont-la-Ville, que Robert son père avait données en usufruit à Bigot, l'un de ses hommes d'armes.

Le premier prieur fut Robert, moine du Bec, qui vint en 1143 suivi d'un certain nombre de religieux, prendre possession de la collégiale au nom de sa communauté.

Dès l'année suivante, le pape Innocent II approuva par une bulle la donation faite par Galeran, à l'abbaye du Bec. Cette décision rencontra des contradicteurs en Angleterre ; les chanoines de Sainte-Frideswide, à Oxford, réclamèrent comme héritiers des chanoines de Beaumont (3), les dimes des églises de cette ville. L'affaire fut déferée au pape Eugène III, et renvoyée par lui pour être jugée au métropolitain Hugues, archevêque de Rouen, dont la décision fut confirmée par une bulle adressée à Létard, abbé du Bec.

Le souverain Pontife dit que : « sensible aux prières de Rotrou, évêque d'Evreux, il revêt de son autorité apostolique la décision de Hugues, archevêque de Rouen, qui adjuge à sa communauté la collégiale de la Trinité, sauf les droits des chanoines encore vivants. »

On donna d'ailleurs satisfaction aux chanoines d'Oxford, en leur laissant le domaine d'Edenetown, propriété particulière des chanoines normands.

Cette perte d'une terre au-delà du détroit, fut aussitôt compensée par la donation qu'Osbern, seigneur de Bourneville, en

(1) M. Le Prévost, art. *Groslay*.

(2) Nous verrons à l'art. Bec-Hellouin que Philippe d'Harcourt légua sa bibliothèque à cette abbaye.

(3) Les deux maisons étaient, selon toutes apparences, unies de confraternité.

(1) Cartulaire de Préaux.

(2) 3^e fils de Robert I^{er}, châtelain d'Harcourt et de Colée d'Argouges.

Roumois, vassal de Galeran fit, à la sollicitation de son suzerain, de l'église de Saint-Pierre de sa paroisse avec les dîmes. Osbern vint lui-même à Beaumont et déposa sa charte sur l'autel de la Trinité en présence de Galeran (1).

Les religieux du Bec réussirent à merveille à Beaumont et surent se concilier l'affection des seigneurs voisins. Raoul de Grosley leur donna en 1155 toute sa terre d'Épinay, avec le consentement de Galeran de Meulan, son seigneur, qui l'indemnisait en lui donnant 20 l. chartraines.

L'année suivante, le prieur Robert eut pour successeur Guillaume d'Acquigny, qui doit être le même que Guillaume-des-Monts, qui avait donné à l'abbaye, avant de s'y retirer, 7 acres de terre sur les monts d'Acquigny (2).

La gestion du second prieur ne dura pas plus d'un an, car il était remplacé en 1162, par un de ses confrères nommé Hervé; ce changement nous est indiqué par une nouvelle charte de Galeran de Meulan, contenant confirmation de l'abandon de la monte, fait par Raoul de Grosley, qui l'avait retenue.

De leur côté, les moines tinrent ce seigneur quitte d'une rente dont la valeur était estimée plus de 33 l.; puis Simon, fils de Raoul, remit 5 s. chartrains en présence de Robert, fils du comte, de plusieurs de ses officiers, Hervé étant prieur.

Ce dernier était déjà remplacé en 1165, par un autre religieux nommé Eustache, témoin d'une des dernières chartes de Galeran. Ce bon et religieux seigneur mourut l'année suivante dans l'abbaye de Préaux, dont il avait tant aimé les enfants.

Après Eustache, nous trouvons à la tête du prieuré de la Trinité, Ouen, qui est nommé en 1171, dans une confirmation faite par Raoul Harpin, de biens donnés par ses ancêtres aux religieux.

Le successeur d'Ouen nous paraît avoir été Osbern, religieux très capable, qui fut plus tard élevé à la dignité d'abbé. Ce fut de son temps qu'eut lieu la fondation des **BONS-HOMMES DE GRANMONT**, par Robert de Meulan, et dans la charte de ce seigneur, le prieur de la Trinité est nommé avant Amaury et Roger de Meulan, frères du comte.

En 1175, Osbern étant prieur de Beaumont, obtint du comte Robert de Meulan, moyennant 20 mares d'argent, une charte très étendue concédant à son prieuré des privilèges importants. Le comte abandonna aux religieux le dixième de son revenu à Beaumont, c'est-à-dire tous les revenus de la vicomté pendant la dixième semaine.

Lorsque le comte de Meulan confirma

(1) *Cartulaire de la Trinité de Beaumont.*

(2) M. Lebeurier, *Acquigny.*

les donations faites par la famille Harpin au prieuré de la Trinité, tous les membres de cette famille se présentèrent devant l'autel et y déposèrent leur don. Osbern leur fit remettre une valeur de 25 l. angevines (*environ 348 fr.*) en blé et autres denrées.

En 1179, Osbern parvint à l'éminente dignité d'abbé du Bec et fut remplacé comme prieur à Beaumont par Robert d'Orvaux, qui était chantre de son abbaye en 1170. Un des premiers actes de ce nouveau prieur fut d'acheter le pourpris de Beaudoin le chapelain, pour 16 l. angevines. Moins d'un an après, en 1180, Robert de Meulan confirma cette acquisition et octroya au prieuré une charte très solennelle, portant permission de construire à Beaumont un nouveau moulin, probablement en aval de celui de l'Étang; Galeran, fils aîné de Robert reçut 30 l. angevines, et son père un talent d'or.

Le même comte Robert donna au prieuré, entre 1182 et 1190, tous les hommes du Tremblay et de la Neuville à Combon, avec ceux de la prébende de Baudoin, et *« il promit que ses justiciers jugeront les hommes du « prieuré équitablement. »*

De Palerme, où il s'était arrêté pendant son voyage en Terre-Sainte, en 1190, Richard-Cœur-de-Lion adjugea aux religieux de la Trinité, la dime du moulin Louvet, que leur disputait Guillaume Pipart.

Au moment où il allait partir pour la Croisade, Gilbert de Bigards vint en 1195 à Beaumont, offrir au prieuré 2 gerbes sur la dime de sa terre de Bigards. Quelques mois après, le comte Robert donna au prieuré 60 s. sur ses moulins de l'Étang.

Le marché de Beaumont appartenait alors au prieur de la Trinité, qui payait au roi en 1195, une redevance d'une once d'or, valant 21 l. 12 s. 6 deniers (1).

En 1199, le pape Célestin confirma par une bulle les pensions dont les moines du Bec jouissaient sur les églises Saint-Nicolas et Saint-Léonard de Beaumont, et sur Saint-Pierre de Beaumontel.

Au commencement du XIII^e siècle, Arnould avait remplacé Robert d'Orvaux, comme prieur; et vers le même temps, Bouchard du Homme, faisant ses libéralités à diverses églises, donna à la Sainte-Trinité deux ventes: l'une de 10 s. et 6 chapons, sur Guillaume Piel et l'autre de 5 s. et 2 chapons, sur la femme Pipera.

Une transaction conclue en 1210 par le doyen du chapitre d'Erveux, mit fin à une

(1) *Revenus, etc.*, par Léop. Delisle. Il se faisait alors à Beaumont un commerce important et il s'y trouvait des juifs. En 1198, Joscelin, juif de Beaumont, paya au Tresor 8 l. 15 s., provenant d'une taille levée sur ses confrères. A la même époque, Roger le Gallos paya une amende de 100 s., pour avoir sottement parlé. *Pro stulti loquiu.*

discussion qui était survenue entre le prieur de Beaumont et le vicairé des chanoines.

Un croisé, appartenant au territoire même de Beaumont, Jean-le-Coq, ayant besoin d'argent pour son voyage d'outre-mer, vendit en 1217, au prieur de la Sainte-Trinité, sa maison sise dans la rue Neuve, avec le courtill adjacent, moyennant 50 s. tournois (1). Antérieurement, en 1214, Raoul de Beaumontel avait donné au prieuré une maison et mesure, près l'église de sa paroisse, avec une acre de terre adjacente.

Il y eut, en 1217, une discussion assez vive entre le prieur et le curé de Saint-Nicolas, au sujet des bougies offertes par les fidèles le jour de la Purification. Le prieur réclamait 6 l. en échange de l'abandon de son droit et il eut gain de cause.

Cette même année, Raoul de la Chapelle remplaça Arnoul comme prieur.

Jean de Gaillon, chevalier, seigneur de Groslay et le prieur de Beaumont conclurent au mois de juin 1219, un arrangement au sujet du bois du Val-Menier et des pâturages du Pin : le seigneur s'engagea à payer aux moines une rente de 25 s., avec la condition que, si le bois du Val-Menier ou les pâturages du Pin étaient mis en culture, les religieux en percevaient les noyales (2).

Pétronille, fille de Basile de Fortmville, légua, au moment de sa mort, 3 acres de terre au prieuré; sa mère qui lui survécut acquitta ce legs (3).

L'année 1223 est signalée par les donations faites au prieuré par Jean de Gouttières et Thomas, son fils.

Philippe-le-Prêtre, Croisé, fit remise en 1227 au prieuré, de 5 setiers de froment, provenant d'une terre à la Neuville-de-Combon; de leur côté, les religieux par les mains de Raoul de la Chapelle, leur prieur, donnèrent au croisé 15 l. tournois, pour lui aider dans son lointain voyage.

Robert de Fourques avait remplacé Raoul de la Chapelle en 1234; ce fut lui qui donna la même année à Henri, fils de Robert, prévôt des religieux à la Neuville, toutes les tenures dont avait joui son père, aux mêmes conditions, et de plus, la jouissance viagère de la prévôté. Henri, de son côté, donna 10 l. tournois au prieuré, avec une mesure édifiée de bâtiments, dans le fief de Grimond, sis à Combon (4).

Le 4 mai 1250, Eudes Rigaud, en tournée de visite dans le diocèse d'Evreux, arriva de Lierru à Beaumont; il y trouva 12 moines de l'ordre du Bec. On ne put lui présenter d'exemplaire des statuts du pape Grégoire,

inconnus en Normandie. Les moines payaient la dime sur le pied de 1,000 l. de revenu. Ils devaient 60 l. et une pension de 60 s. à une juive convertie.

En 1253, Jean d'Auvillers avait remplacé le prieur Robert et l'on croit que ce fut vers cette époque que le roi saint Louis donna le parc de Beaumont au prieuré.

Le 30 juin 1255, l'archevêque de Rouen vint d'Evreux coucher à Beaumont pour se rendre le lendemain à Bernay.

En janvier 1257, Richard-le-Gallois (1) donna au prieuré une rente de 10 s. pour plusieurs motifs et surtout pour amortir la dime de ses états de Bourg-Dessus où l'on vend et achète le pain.

Le 24 mai de l'année suivante, le prélat commença la visite du diocèse d'Evreux par le prieuré de Beaumont, où il reçut pour droit de procuration 91. 18 s. 6 d. Il constata en outre sur son registre que l'abstinence de la viande n'est pas observée; que les revenus de la maison ne sont pas mis en écrit et qu'ils s'élevaient à 1,000 l., etc. (2).

Cette même année, Elie avait remplacé le prieur Jean d'Auvillers dans sa charge de prieur, et ce fut lui qui eut un procès avec le curé de Barc au sujet des guedes (3).

En 1262, Clément était prieur de la Trinité. La même année, le *vigneur* (4) de Beaumont reconnut devoir aux religieux 30 s. de rente, en échange du service féodal dont il était tenu par rapport aux vignes placées sous le château du roi, fleffées au prieuré.

Michel de Fumechon, sergent du roi dans la forêt d'Ouche ou de Beaumont, vendit en 1263, aux moines de la Trinité, 4 s. de rente achetés de Guillaume Gosc, au Hamel, paroisse de Gouttières.

Quatre ans plus tard, Robert de Fresney, *Parquier*, fleffé du parc de Mgr le roi, à Beaumont, donna aux religieux tout le droit qu'il pouvait avoir ou espérer dans ce parc.

Eudes Rigaud revint à Beaumont plusieurs fois, et le dernier séjour du pieux et zélé prélat au prieuré de la Trinité est du 12 janvier 1269. Il vint y passer la nuit après avoir diné dans le château de Mgr Henri de Ferrières; il vécut à ses dépens et gagna Evreux le lendemain.

Philippe-le-Hardi se trouvant à Harcourt le samedi après l'exaltation de la Croix (1272), donna en faveur du prieuré des lettres où il ordonne à ses baillis de défendre les droits

(1) Il descendait de Bernard-le-Gallois, gouverneur et capitaine du château en 1170.

(2) Registre des visites, édition Bonnin.

(3) Voir art. Barc, *Dict. hist.*

(4) Officier chargé du soin des vignes du roi.

(1) M. Le Prévost. *Beaumont-le-Roger*.

(2) M. Le Prévost art. *Groslay*.

(3) M. L. Delisle. *Cart. Norm. Notes*.

(4) M. Le Prévost. art. *Combon*.

des moines de Beaumont et de leur faire rendre leurs revenus (1).

Il y eut en 1278 une discussion entre Raoul de Beaumontel et les religieux, au sujet des dîmes du blé et des autres fruits croissant dans le jardin de Jehan-le-Gallois à la Harpinière.

Richard du Fay, seigneur de Blacerville, lieutenant du bailli de Rouen, un des meilleurs administrateurs de ce temps, céda aux religieux, en 1287, la mesure Sonnet, à Bourneville, avec une demi-acre de terre; Guillaume de Livet, seigneur du fief, confirma cette donation en 1289, en présence de Guillaume de Bourneville et de plusieurs autres seigneurs. Cette acquisition fut pour le prieuré l'occasion d'un procès avec Rognauld, curé du lieu, au sujet des dîmes (2).

M. Léop. Delisle a publié une transaction assez importante conclue l'an 1300, entre Guillaume de Lisieux, alors prieur de Beaumont, et ses hommes du Tremblay à Combon.

Les religieux avaient sur leurs vassaux le droit de moutonnage, jusque-là exigé en nature; il fut convenu que les tenanciers paieraient une indemnité en argent; chaque béliier fut taxé à 16 s., payables le jour de l'Ascension.

Les Bénédictins de Beaumont jouissaient dans la forêt de cette ville de droits d'usage constatés de la manière suivante dans une enquête de 1301 :

« C'est assavoir, franchise de pasnage et « pasturage à leur bestes en la dicte forest.

« *Item*, en la dicte forest onze fous à leur « choix à Noël ;

« *Item*, leur usage à ardoir par tout la « dicte forest, hors de deffens par tout l'an « aus branches et aus fours (*fourches*) par « haut : c'est assavoir : de trois fours le « moindre en chêne et en fous, à deus che- « vaus et à trois anes, sans l'arbre desho- « norer.

« *Item*, chacun an chesnes tout et tiueux « comme il convient de nécessité à faire « huit charetés fournis ;

« *Item*, de merrien tout et tel comme il « convient de nécessité en yaue et hors yaue « à la reparation de trois moulins.

« *Item*, eschalas perques et fourches tant « comme il convient à leur vigne de dessus « le châtél que il tiennent du roy chacun « an.

« *Item*, les diz religieux pueent deschar- « gier leur chevaux et leur asnes en leur « manoir au Val-Saint-Martin et amener

(1) *Cart. norm.* C'est peut-être en vertu de ces lettres qu'en 1279, Renaud Barbour, bailli de Rouen, commit le vicomte de Pont-Audemer pour faire une enquête sur les droits que le prieuré pouvait avoir aux moulins et pêcheries de Beaumont.

(2) L. Delisle, *condition*.

« leur buche à leur charrete toute foys et « a quante foys que il leur plect en la manière « et en la forme que il est accoutumé. »

Outre un droit d'usage dans la forêt de Beaumont, le prieuré avait un droit de dime qui fut échangé en 1314 avec Louis-le-Hutin contre deux fermes estimées 300 l. de rente (1).

De 1319 à 1344, le prieuré s'enrichit de différentes rentes qui lui furent cédées par Etienne Osmont, Jehan de la Fosse, Richard Supplice, Guillaume Le Mesnier et autres (2).

Robert de Rabu était, en 1367, prieur de Beaumont.

Messire Robert de Barville qui avait succédé à Guillaume Canterel, comme fermier de Drucourt, eût une contestation en 1370 avec les religieux de Beaumont au sujet de la rente qui leur était due et, dans l'arrangement qui intervint, le chevalier engagea tous ses biens, sauf son corps et son armure.

Il semble que le procès entre le prieuré et Robert de Barville ait été repris dans la suite. En 1386 le garde du scel des obligations d'Orbec atesta qu'il y avait eu procès entre Chrétien de Trouart, prieur de la Trinité, et noble homme, Robert de Barville.

Dès les premières années du xv^e siècle, le prieuré de Beaumont était possédé en commandement par le cardinal du Verger ou de Vergey, déjà pourvu de plusieurs autres bénéfices pour soutenir son titre.

Ce cardinal donna à bail, pour trois ans et moyennant 550 l. par an, le prieuré de Beaumont, le 2 janvier 1414, à messire Macy Garnier, curé de Pont-sous-Avranches. Le preneur devait employer en réparations et en fournitures d'ustensiles pour l'église et l'hôtel du prieuré, 200 l. et quand il s'agirait de dépenses au-dessus de 10 l., s'assurer du consentement du sous-prieur et prendre l'avis de gens à ce connaissant ; « Il rendra « compte des réparations à maître Hugues de « la Platière, licencié ès-lois et serviteur du « cardinal ; il paiera les pensions dues par « le prieuré, notamment celle de l'abbé du « Bec (3) et gouvernera bien et dûment au « dit hôtel ses moines qui y vaqueront au « service divin » (4).

Pendant que le pape Alexandre V gouvernait l'Eglise, Louis de Flisque, cardinal du titre de saint Adrien, obtint en 1410, par l'entremise de l'évêque de Plaisance, les

(1) Une de ces fermes sise à Drucourt était tenue en emphytéose par Guillaume Canterel, bourgeois de Pont-Audemer, et produisait 280 l. ; l'autre, sise à Franqueville, près Brienne, était tenue par Jean de la Fosse et rapportait 52 l. 4 s.

(2) Les religieux vendirent en 1339 un étal assis en la boucherie de Beaumont, au Bourg-Dessus, moyennant 20 s. et 2 chapons de rente.

(3) Une once d'or chaque année.

(4) M. de Beaurepaire, *Condition*.

prieurés de Beaumont et de Saint-Imer avec ordre aux abbés et couvents, sous les peines contenues et fulminées dans les lettres, de laisser ledit cardinal ou son procureur prendre possession des deux prieurés et de s'y maintenir, ce qui n'empêcha pas l'abbé Guillaume de faire appel de cette décision et d'obtenir gain de cause (1).

La *Chronique* du Bec nous apprend aussi qu'en 1424, il fut accordé au roi de lever des décimes sur le clergé et que le prieuré de Beaumont paya pour sa part 500 l.

Dom Robert d'Evreux, dit aussi de Rouen, était prieur en 1479 et se disait comme tel, seigneur en partie de Druccourt; cette même année, il obtint clameur de *gage-pleige* contre l'abbaye dont il était membre, pour empêcher la construction d'une grange sur une pièce de terre voisine de l'église.

Le 1^{er} octobre 1484, le prieur de Beaumont, que la *Chronique* du monastère appelle un homme religieux et de mœurs édifiantes, devint abbé du Bec.

Lorsque vint avec le xvi^e siècle le concordat de Léon X et le règne de François 1^{er}, le prieuré fut donné comme l'abbaye dont il dépendait.

En 1522, maître Lyonnet Le Lou, prêtre, était prieur de Beaumont (2). Peu après, le prieuré passa à Oger de Chambray (3), qui était en 1557 à la fois abbé de Joug-Dieu au diocèse de Lyon, de Corneilles et, en outre, prieur de Charolles et de Beaumont-le-Roger.

François Guernier, simple clerc, fut prieur de Beaumont après Oger de Chambray; il mourut probablement en 1587. La même année, Marien de Martinbos, chanoine et chancelier de la cathédrale de Rouen, obtint le prieuré par la faveur du cardinal de Bourbon dont il était vicaire-général.

Après en avoir perçu les revenus pendant dix ans, le chancelier de Martinbos l'échangea en 1597 pour celui de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Rouen, que lui céda André de Levemont.

Le 21 novembre 1624, François de Moreau, religieux profès de Saint-Taurin d'Evreux, obtint de son évêque des lettres d'envoi en possession, quoique le prieuré fut possédé par un moine inconnu (4). En même temps, Mg^r de Vic, abbé du Bec, présentait Dom Isaac Lesage, religieux de Cluny; puis pour augmenter la confusion, Charles Compagnot, religieux du Bec se mettait aussi sur les rangs.

Tous les compétiteurs échouèrent, d'après un titre que nous reproduisons :

(1) *Chronique* du Bec.

(2) *Minutes* du notariat de Pont-Authou.

(3) C'était le cinquième fils de Jean III, seigneur de Chambray, d'une maison très ancienne du diocèse d'Evreux.

(4) C'est ainsi qu'on désignait le religieux qui essayait de lutter contre un supérieur étranger.

« Copie collationnée d'une transaction
« passée le 3 septembre 1634 entre le sieur
« Marescot, prieur de la Sainte-Trinité-
« de-Beaumont-le-Roger, d'une part, dom
« Pierre de Bos Regnoul et Claude Mahiel,
« religieux de l'abbaye du Bec, alors rési-
« dents et mansionnaires audit prieuré et
« le procureur syndic de la Congrégation
« de Saint-Maur, fondé de procuration spé-
« ciale des prieurs et religieux du Bec, par
« laquelle lesdits religieux ont déchargé le-
« dit prieuré de l'entretienement des reli-
« gieux que le prieur et religieux avaient
« droit d'y envoyer en mansion à condition
« de la part du prieur de faire dire les ser-
« vices et obits et de payer par an une rente
« perpétuelle de 1,500 liv. »

Le Brasseur nous fournit sur la situation du prieuré de Beaumont, à l'époque où il écrivait, quelques lignes d'un haut intérêt.

« Le Prieuré de la Sainte-Trinité dit-il » qui est à l'extrémité de la ville est très considérable et desservi par deux prêtres, depuis que les Bénédictins qui l'habitaient, se sont retirés à l'abbaye du Bec, d'où il dépend, après que leurs bâtiments ont été détruits pendant les guerres. On voit dans cette église de très anciennes reliques et les Bénédictins du Bec y viennent faire le service divin dans les fêtes solennelles » (1).

En 1776, le prieuré valait encore de 20 à 25,000 liv. de rente à M. l'abbé de Pernon, qui en était titulaire. L'église était desservie par deux chapelains logés dans les bâtiments claustraux.

Ces bâtiments furent dévastés pendant la Révolution et transformés, en 1820, en une manufacture de draps qui fut à son tour abandonnée. La démolition reprit son œuvre, la tour fut abattue avec les voûtes, et rien n'eût été épargné, si l'Etat n'eût pas acheté ce qui restait encore debout.

Fiefs. Parmi les fiefs, nous signalerons : LA SERGENTERIE-PIEFFÉE, LE BOURG-DESSUS, LA FOUTELAIE, LE HOMME, LE MOULIN-LOUVET ET LE VAL-BON-CŒUR.

LA SERGENTERIE-PIEFFÉE de Beaumont appartenait à la famille Bigards lors de l'invasion anglaise. Henri V la lui enleva en 1418, pour la donner à un nommé Jean Labbé, mais elle rentra plus tard à ses anciens possesseurs. Jean Bigards parut à la montre de Beaumont en 1469, comme sergent fieffé de la Sergenterie, ses armes étaient : *d'argent à 2 fasces de gueules.*

Laurent Bigards donna avec au roi de cette sergenterie estimée un quart de fief de hau-

(1) Les Bénédictins, auteurs du *Gallia Christiana*, disent que le principal prieuré du diocèse d'Evreux est celui de Beaumont-le-Roger, fondé par les comtes du lieu et qu'il est illustré par les reliques dont il est enrichi.

bert; le 3 novembre 1549, il fut remplacé par Gabriel de Bigards, dont la fille épousa Robert Chevestre, qui donna avec le 18 janvier 1619. Après lui vient Jean Chevestre, qui possédait en même temps la charge de receveur des consignations en la vicomté de Beaumont. Chevestre portait : *d'azur à 3 chouettes d'or*.

LE BOURG-DESSUS, autrefois fermé de murailles, était contigu au château; il est cité dans une charte pour les templiers de Renneville, en 1229. Le château fort, bâti à ce que l'on croit, par Roger de Beaumont, se trouvait sur une roche escarpée en précipice, auprès de l'église Saint-Léonard, paroisse de Bourg-Dessus (1); il était entièrement détruit en 1722, et il n'en restait plus que quelques ruines qui en déterminaient seulement la place et l'étendue.

Dans la suite des temps, le Bourg-Dessus était devenu un fief qui resta longtemps dans la famille de Beaumontel; Nicolas, Charles, Paul et un second Charles du Val, en furent successivement seigneurs de 1563 à 1601.

Du Val : *d'argent à la bande de gueules*.

LA FOUTELAIE était probablement un ancien fief dont le nom signifie Héteraie. M. le Prévost a trouvé en 1260 et 1262 Michel de la Foutelaie; en 1275, Chrétien de la Foutelaie; et en 1313, Guillaume de la Foutelaie.

François de Lorraine, comte d'Harcourt, possédait en 1684 un domaine non fleffé à la Foutelaie, de la contenance de 90 acres, qui lui donnait le droit de mettre des bestiaux *sans compte* dans la forêt de Beaumont.

LE HOMME. Ce nom, dit M. Le Prévost, provient visiblement des langues scandinaves et indique un lieu entouré d'eau, une île dans un marais.

Eudes du Homme, premier propriétaire connu de ce fief, fut témoin de deux chartes de Robert de Meulan, l'une de 1160 et l'autre du même temps pour le prieuré de Saint-Gilles, à Pont-Audemer; on le croit père de Guillaume et de Richard du Homme, vassaux des seigneurs de Beaumont et souvent cités dans leurs chartes.

Bouchard du Homme prit part à la confirmation que fit le comte Robert des dons de la famille Harpin au prieuré de Beaumont. Son nom se trouve aussi au bas de la charte de fondation du prieuré de Grandmont, en 1177.

Guillaume du Homme, frère de Bouchard, paraît avoir été attaché d'une manière spéciale au jeune Galeran, fils du comte Robert. Il fut en 1189 un des six gentilshommes de la cour du comte qui assistèrent à Mor-

(1) M. Chambellan a été le dernier curé de Bourg-Dessus que l'on appelait aussi *Boursif*.

tain au mariage de l'infortuné jeune homme avec Marguerite de Fougères. On le trouve comme témoin de la charte par laquelle Galeran donna 40 s. de rente au chapitre de Rouen; son nom est encore apposé à une charte en faveur de Bonport et à une autre en faveur de Lire.

Les deux frères, Guillaume et Bouchard du Homme, assistent encore comme témoins le 7 janvier 1196, de la donation de 40 s. de rente sur les moulins de l'Etang, faite au prieuré de Beaumont par le comte Robert.

Bouchard disposa vers 1200 d'un certain nombre de rentes en faveur de 14 églises ou paroisses des environs. Sainte-Marie-Madeleine, chapelle encore existante au château du Homme, eut pour sa part 16 s. de rente, 7 chapons et gélines. Ces dispositions furent approuvées par Guillaume du Homme qui donna, en 1205, au prieuré de la Trinité un verger et une mesure où demeurerait Godefroy-le-Barbier. On ne sait plus rien de lui ni de sa famille; quant à Bouchard, il épousa Pétronille, fille de Basile de Fortmerville, dame de Glisolles.

Vers 1210, le fief du Homme est compté pour un quart de fief dans la mouvance de Beaumont.

Le Homme appartenait en 1420 à Isabelle de Pommereuil, dont la famille possédait, près de là, le fief important de Moulin-Chapel. Cette dame refusa courageusement de se soumettre aux Anglais et se vit expulsée brutalement de son domaine qui fut donné avec d'autres à l'anglais Henri Vernay.

À la fin du même siècle, Mgr Jehan d'Avoize, chevalier, était à la fois seigneur de Grandchain, du Homme et du Val-Jardin, à Saint-Clair-d'Arcey. En 1684, le fief se trouvait entre les mains des d'Aché, seigneurs de Serquigny et Marbenf. Dans un aveu du comte d'Harcourt, le fief du Homme est dit assis à Vieilles et relevant de Beaumesnil et en arrière-fief du comté d'Harcourt.

L'abbé de Louvigny, curé de Boisney, a été possesseur du fief du Homme. Ce domaine fut vendu pour la majeure partie le 2 août 1780, par M. Anne-Charles-René, marquis d'Aché, à M. René Horvieu, ancien avocat au Parlement de Normandie, dont les héritiers le revendirent à MM. Fortier et Dupont de l'Eure; il passa ensuite à M. de Clereq, qui en fit l'acquisition en 1825 et il appartient aujourd'hui à titre successif à M^{me} la comtesse de Boisgelin.

Le château du Homme est une des plus charmantes habitations du département.

MOULIN-LOUVET, Richard-Cœur-de-Lion se trouvant à Palerme, décida que la dime du moulin Louvet appartenait à l'abbaye du

Bec et non à Guillaume Pipart qui la réclamait. A la même époque, on remarque parmi les serviteurs de Robert II, comte de Meulan, un Roger de Préaux, qui paraît avoir eu en fief le moulin Louvet, et qui fut témoin de plusieurs chartes de son maître; ses héritiers la possédaient encore en 1310.

Messire Jean Chrétien, seigneur du moulin Louvet, obtint délai en 1428 et 1432, pour son acte d'hommage; plus tard, en 1450 et 1465, Robert Chrétien rendit aveu pour le fief du moulin Louvet, tenu de la vicomté de Beaumont.

En 1562, la seigneurie des Authieux et celle du moulin Louvet étaient réunies dans la même main.

VAL-BON-CŒUR. Nicolas Chambellan était seigneur du Val-Bon-Cœur au xv^e siècle; Marguerite de Boullenc, sa veuve, se maria à Martin le Forestier, sieur de Foucrainville, puis à Raoul Huet, sieur de Crèches, conseiller au bailliage d'Evreux.

VIEILLES.

VIEILLES, en latin *Vetula*, exhale un parfum de haute antiquité. Ce nom appartient à l'époque romaine, mais déjà alors Vieilles était pour les maîtres du monde un village très ancien, qui, après avoir été paroisse, est devenu aujourd'hui un faubourg de Beaumont-le-Roger.

Vieilles, vers l'an 1008, fit partie de la dotation de Judith de Bretagne, qui en donna quelques années après, le domaine à son abbaye de Bernay.

Cette localité avait à cette époque une certaine importance, puisque Honfroy, seigneur de Pont-Audemer, en prit le nom, préférablement à celui de tous ses autres domaines (1).

Lorsque Robert de Meulan et son frère Henri, comte de Warwick et châtelain du Neubourg, partagèrent la succession de Roger de Beaumont leur père, Vieilles fut attribué au plus jeune, car, dans la suite, cette localité releva des comtes d'Harcourt, qui furent possesseurs en divers temps de la châtellenie du Neubourg.

Vers l'an 1135, vivait un personnage vassal de la famille de Beaumont, qui ajoutait à son nom celui de Vieilles, il avait peut-être obtenu la cession, ou tout au moins l'administration de ce domaine. Robert de Vieilles fut témoin, avec l'illustre Robert du Neubourg à la charte par laquelle Amaury de Montfort, comte d'Evreux, en confirmant au chapitre de cette ville la dime d'Aviron, demanda à l'évêque Audoin un canonice vacant pour Richard de Beaumont (2), son

clerc. Il figura encore en 1155 dans une charte de Galeran de Meulan, lorsque ce seigneur confirma la donation de Raoul de Grosloy, en faveur du Bec, de la terre de l'Épinay.

Guillaume de Vieilles, probablement fils de Robert, fut témoin en 1162 dans un second acte de Galeran, concernant le précuré de la Trinité et le domaine de l'Épinay.

En 1275, Henri et Simon Mauco, de la paroisse de Vieilles, donnèrent aux religieux de la Trinité un jardin à Beaumontel.

Il existait, en 1331, une famille du Porron, à Vieilles.

Dès le xv^e siècle, on trouve des exemples de baux de neuf ans; quelquefois le fermier soldait de suite le montant du prix de toutes les années de fermage. Ainsi, en 1337, Colin Houel donna à bail, pour neuf années au prieré de Beaumont, deux pièces de terre à Vieilles, moyennant 25 l. tournois payées comptant (1).

Avant Pâques 1393, Robert Duval, clerc, était commis juré au siège de Vieilles à Beaumont-le-Roger, sous Lucas Alehu, tabellion dudit lieu de Vieilles, pour Jean VII, comte d'Harcourt.

La seigneurie de Vieilles appartenait donc alors à la maison d'Harcourt, d'où elle passa à la famille de Lorraine. Un aveu de 1684, rendu par François de Lorraine, prince et comte d'Harcourt, indique le droit de présenter à la cure de l'église de Notre-Dame-de-Vieilles, avec droit de travers dans cette paroisse.

En 1779, M. Coquerel était curé de Vieilles, et M. de Chambors en était seigneur en 1789.

SAINT-MARTIN-DES-PORÉES. Sur le territoire de Vieilles se trouvait la chapelle de Saint-Martin-des-Porées, dite aussi Saint-Martin-de-la-Couture. C'était un oratoire fort ancien, et probablement le premier point où le christianisme s'est établi dans la contrée. En 1262, l'église Saint-Martin, comptée pour la quatrième paroisse de Beaumont, reçut en don une rente de 12 d. et un chapon.

Saint-Martin-des-Porées était encore paroisse en 1311 et même en 1324, car Etienne Osmont vendit cette même année au prieuré de la Trinité, une rente sur une terre, dans la paroisse de Saint-Martin-des-Porées.

BEAUMONT-LE-ROGER, ch.-l. de cant. — Arrond. de Bernay. — Sur la Risle, à 80 m. d'alt. — Sol composé d'alluvium ancien, de diluvium, d'alluvions contemporaines et de craie blanche. — *R. dép.* n° 13, de Bernay à Louviers. — *Chem. de gr. com.* n° 11 de la Rivière-Thibouville à la r. dép. n° 9; n° 31 d'Evreux à Beaumont; n° 48, de Conches à Beaumont; n° 61 de Beaumont au

(1) Nous avons dit comment Beaumont et ses environs devinrent la propriété des descendants de Torf.

(2) C'est-à-dire naif de Beaumont.

(1) Delisle, *condition*.

chemin de Bernay à Verneuil. — Ch. d'int. com. n° 39 de Bernay à Beaumont; n° 55 de Beaumont au Grosheil. — *Chem. de fer de Paris à Cherbourg.* — 2099 hab. — Surf. terr. 3,641 hect. — 4 contrib 31,513 fr. — en pail. — Rec. ord. budg. 1867, 23,233 fr. — — Ch.-l. de percep. — Rec. des cont. ind. — Cure paroiss. — Presbyt. — 1 école de garçons. — 1 école et 2 pensions de filles. — 2 maisons d'école de garçons et de filles. — Mairie. — Bur. d'enregis. — Bur. télégr. — Halle. — Justice de paix. — 2 notaires. — 3 huissiers. — 1 commissaire de police. — 1 brig. de gendarmerie. — 1 comp. de pomp. — 2 fanfares. — 1 orphéon. — 1 bur. de bienf. — 40 perm. de chasse. — 25 déb. de boiss. — Dist. en kil. aux ch.-l. d'arr. 16. — De dép. 30. — Eaux minérales.

Dépendances. BOURG-DESSUS, CABORY, LE HOMME, L'ORAILLE, SAINT-AUBIN-DE-BARC, SAINT-LAURENT-LA-SOURDIÈRE, LE VAL-BON-CŒUR, LE VAL-SAINT-MARTIN, LA VERRERIE, VIEILLES ET LA CHAPELLE-SAINT-MARC.

Agriculture. Forêts. — Prairies. — 2750 arbres à cidre.

Industrie. 3 moulins à blé; 2 à tan, 1 à huile. — 3 routoirs. — 3 blanchisseries. — 1 tissage à la main. — 4 briqueteries. — 5 corroyeurs, tanneurs et mégissiers. — 1 verrerie à bouteilles. — 2 fours à chaux, 1 à plâtre. — 1 scierie mécanique.

Commerce, foires : le mardi de Pâques, le mardi après le 11 juillet, les 29 septembre et 8 décembre. — Marchés les mardi et samedi. — Grains, chevaux, bestiaux, colza, toile. — 193 *Patentes*

BEAUMONTEL.

du dioc. d'Evreux, — de l'archidiaç. du doy. du Neubourg, — du baill. et de la vic. de Beaumont, — de l'élect. de Conches, — de la Génér. d'Alençon, — du Parl. de Rouen.

On peut dire de la commune de Beaumont qu'elle est la sœur du Beaumont-le-Roger, dont elle est un démembrement; son nom indique une origine commune et les deux paroisses contigües ont eu aussi un sort commun.

Beaumontel et son vaste territoire ont été comme Beaumont le domaine particulier des ducs de Normandie. Comme lui, *Belmontel* a fait partie de la dot de la duchesse Judith et a nourri les premiers religieux de Bernay, et, comme lui enfin, il servit à augmenter la puissance des enfants d'Honfroy, amis si dévoués de Guillaume-le-Conquérant.

Des portions notables du fief de Beaumontel ont dû être aliénées pendant la domination des abbés de Bernay, de 1015 à 1035. Ainsi, Raoul fils d'Othon, y possédait un

moulin dont il donna la dime à l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux, probablement avant la fondation de la collégiale de Beaumont. Puis, il a existé momentanément une famille qui ajoutait à son nom celui de Beaumontel.

Richard de Beaumontel, antérieurement à 1130, y tenait un fief composé de terres labourables, bois et vergers, qui paraît avoir été acquis par Philippe d'Harcourt, le célèbre doyen de la collégiale. Galeran de Meulan, seigneur de Beaumont et Beaumontel approuva cette acquisition en 1131, et il consentit même à ce que les dimes fussent divisées en deux parts, l'une pour Philippe d'Harcourt, sa vie durant, et l'autre pour servir à acheter le pain des chanoines.

Dix ans plus tard, en 1142, les religieux du Bec, appelés par le comte Galeran, vinrent remplacer les chanoines et rendre la vie au cloître de la Trinité; ils devinrent les patrons de Beaumontel, et leur arrivée fut pour Galeran l'occasion de nouvelles générosités.

Trente ans auparavant, le comte Robert avait détaché de son domaine seigneurial une charruée (1) de terre située à Beaumont-la-Ville, hameau de Beaumontel, pour la donner à un vieux guerrier nommé Bigot et à son frère, qui devaient en jouir pendant toute leur vie; ceux-ci renoncèrent à leur usufruit, afin que Galeran put offrir ce riche présent aux religieux du Bec, en les recevant à Beaumont.

Il existait peut-être encore en 1200 un membre de la famille primitive de Beaumontel; le roi Jean écrivait du Mans, le 8 juin de cette année, à l'abbé de Caen, de faire payer sans délai à Raoul de Beaumontel, gardien de Courcelles, près Caen, ce qui lui était dû pour son traitement depuis la Saint-André de l'année précédente; cependant le nom de ce seigneur ne figure pas dans la liste des fiefs de l'honneur de Beaumont, rédigée vers 1210.

Jean, curé de Beaumontel en 1217, paraît avoir été un personnage important. Il fut témoin d'une charte du *Crosé* Philippe-le-Prêtre, en faveur du prieuré, et prêta deux fois son sceau pour être apposé à deux autres chartes. Par l'une d'elles, Gautier Morel donnait au prieuré une demi-acre de terre du fief de la Harpinière, entre la terre de Raoul de Montreuil et celle des templiers de Renneville.

Les frères Maucoé de Vieilles donnèrent en 1257 au prieuré, un jardin, sis dans la paroisse de Saint-Pierre-de-Beaumontel, entre le jardin de Henri Enguerrand et le parc du seigneur roi.

En 1270, une charte fait mention de la

(1) 90 acres de terre.

terre des Lépreux de Beaumont ; nous pensons qu'il s'agit de la léproserie de Saint-Laurent-de-Beaumontel, où il y avait une chapelle devenue le centre d'un hameau (1).

Dans la seconde moitié du *xiv^e* siècle, le fief de Beaumontel appartenait à Louis d'Orbec, *écuyer*, qui figure dans le coutumier des forêts, rédigé vers 1405, comme seigneur de Beaumontel. Ses armes étaient : *d'or au lion de gueules*.

Après avoir expliqué les droits de chauffage, pâturage, panage et estoublage dus au seigneur Louis d'Orbec, le coutumier contient le passage suivant : « *Item* le dit *escuier* à son franc boulenger, qui est franc de vendre et acheter par tous lieux, et doit avoir xv porcs francs en la dicte forêt ; et pour ce doit apporter chacun en de jour en jour du pain en la halle de Beaumont, hors et excepté le jour du mardi, et aider à fourner le pain de la ville de Beaumont. *Item* le dit *escuier* est coutumier comme tous les nobles coutumiers. *Item* il doit avoir ses porcs francs sans nombre pour lesquels quels franchises le dit *escuier* est tenu de faire x jours de garde au chastel de Beaumont quand le cas s'offre » (2).

En 1393, par contrat du tabellionage de Beaumont, Guerin du Bosc, de la paroisse de Beaumontel, prit à fief du prieur de la Trinité un *culas*, chaumière d'après M. Le Prévost, assis en ladite paroisse, pour trois souz tournois de rente.

Dans le commencement du *xv^e* siècle, Marguerite d'Orbec, fille ou petite-fille de Louis, porta la seigneurie de Beaumontel à la famille du Val, par son mariage avec Macé du Val (3).

Les minutes du tabellionage de Beaumont-le-Roger constatent que damoiselle Marguerite d'Orbec, veuve de *Massiot* du Val, vendit à Jean-le-Sec, *écuyer*, 6 l. de rente, le 16 septembre 1442, sur quoi elle obtint *lettres royales*, pour faire casser le contrat, ainsi qu'il résulte d'un arrêt du 26 novembre 1459 (4).

Une fois en possession du fief de Beaumontel, la famille du Val fut assez heureuse pour le conserver jusqu'à la révolution de 1789, c'est-à-dire pendant plus de trois siècles.

En 1469, Thomas du Val, *écuyer*, seigneur des fiefs du Val, de Beaumontel, de Goutières en partie et de la sergenterie des Salles en la châtellenie d'Alençon, se presenta à

la montre de Beaumont : *monté de deux bons chevaux, armé de brigandines, harnois de jupes, avans-bras, salade, gantelets, dague et voûge*.

Ce Thomas du Val, fils de Macé, sieur du Val et de Beaumontel, fit hommage au roi en 1484, pour ses deux quarts de fief de haubert. De son mariage avec Michelle Affagart, il eut entre autres enfants, Jacques du Val, marié à Anne de Trousseauville, dont issurent deux fils, savoir : François, qui eut le fief de Beaumontel et Louis, celui du Val. L'aveu de François est du 23 mars 1538 (1).

Nicolas du Val, fils de Louis et neveu de François, eut après le décès de son oncle, mort sans enfants, la seigneurie de Beaumontel ; il eut aussi le fief de Bourg-Dessus, à Beaumont. Il épousa Madeleine des Houles, fille de Marguerin des Houles, sieur de Grandvilliers.

De ce mariage, naquirent deux enfants : Charles du Val, *I^{er}* du nom, sieur de Beaumontel et du Bourg-Dessus et Georges du Val. Le premier épousa, le 20 octobre 1601, Marie de Mézières, dont il eut Paul du Val, *écuyer*, seigneur de Beaumontel et de Brai, capitaine de cavalerie, qui épousa, le 21 février 1656, Catherine de Longueil et qui rendit hommage le 24 novembre 1683 du quart de fief de Beaumontel, au duc de Bouillon, comte d'Evreux et *vicomte* de Beaumont.

La famille du Val fut maintenue de noblesse le 31 janvier 1668.

Charles du Val, *II^e* du nom, fils du précédent, seigneur de Beaumontel et du Bourg-Dessus, épousa, le 4 juin 1687, Marie de la Warde, dont il eut au moins deux enfants : Anne-Charles-François du Val de Beaumontel, reçu page du roi le 2 septembre 1720 ; et Marie-Thérèse-Louise du Val, mariée en 1716 à Adrien-Louis de Graveron, seigneur d'Heudreville-sur-Eure et de la Haie-de-Calleville.

Cette famille portait : *d'argent à la bande de gueules*. Un de ses membres, probablement fils ou petit-fils du précédent, existait encore à la Révolution et périt sur l'échafaud (2).

L'église de Beaumontel, dédiée à Saint-Pierre, existait sans aucun doute du temps du comte Roger, mais sur un plan moins vaste que le beau monument rebâti au *xvi^e* siècle, dont la tour élégante, surmontée de la statue du patron de la paroisse, attiro de loin les regards.

Cet édifice, classé parmi les monuments historiques, occupe une situation pittoresque sur le versant d'un coteau planté de sapins (3).

(1) Cette léproserie a été réunie en 1696 à l'hôpital d'Harcourt, en même temps que l'hospice Saint-Antoine de Beaumont.

(2) M. Le Prévost, *Notes* L. Delisle et L. Passy.

(3) Originaire de Saint-Aubin-le-Guichard, Macé du Val était fils aîné de Guillaume du Val, *écuyer*, seigneur de Saint-Aubin et de Goutières.

(4) *Hist. d'Harcourt*.

(1) Archiv. de Rouen.

(2) M. Le Prévost, *Notes* L. Delisle et L. Passy.

(3) Ad. Joanne, *Guides*.

La chapelle du Saint-Esprit qui existait dans cette paroisse, fut fondée le 27 octobre 1667, par Claude Leclerc, marchand à Beaumontel et Barbe Morand, sa femme; le droit de présentation donné à l'abbé de Conches, puis au prieur revint au donateur, qui voulut qu'après sa mort il appartint aux aînés de la famille de sa femme pour deux présentations seulement et ensuite à l'évêque d'Evreux; le revenu qui était d'abord de 200 l. fut ensuite augmenté (1).

Saint-Pierre de Beaumontel est compté pour 500 l. dans l'ancienne liste des bénéfices de l'abbaye du Bec. En 1199, le pape Célestin confirma la pension que l'abbaye percevait sur cette église.

Fiefs. Il existait un grand nombre de fiefs parmi lesquels nous citerons ceux de : BOSC-ANDELIER, à l'Épée, GISAY, LA HERPINIÈRE et LES NEUF-MOULINS.

Le BOSC-ANDELIER n'était qu'une vassorie relevant du fief de Bigards et se trouvait du côté de Goupillières. En 1502, Richard Picori, écuyer, seigneur à la fois de Villiez-sur-le-Neubourg, de la Barrière et du Bosc-Andelier, payait une taxe de XII l. pour ces trois fiefs réunis.

Le Bosc-Andelier appartenait en 1632 à Jacques Chevestre, écuyer, lieutenant du bailli de Beaumont.

AL'ÉPÉE. Au nombre des serviteurs dévoués de Robert II, comte de Meulan, figure Jean de l'Épée, *de Spate*, dont le nom paraît au bas de plusieurs chartes. Il fut un des six seigneurs qui accompagnèrent le comte Robert à Mortain en 1189 et signèrent le contrat de mariage de son fils Galéran avec Marguerite de Fougères.

Le comte détacha probablement un morceau de son domaine dont il gratifia Jean de l'Épée. C'était, d'après M. de Beaurepaire, un quart de fief sis à Barquet et à Saint-Léonard de Beaumont, tenu du roi en sa vicomté de Beaumont (2).

Mathieu de Baigneux, écuyer, demeurant à Milly, en Beauvaisis, le vendit en 1408 à Guillaume Flambart, bourgeois de Bernay, moyennant 400 liv. tournois.

Claude Mallet, héritier des Flambart, fit hommage pour les fiefs de Corneville, Gisay, et à l'Épée, le 16 février 1578.

Le 2 juillet 1610, François du Val, avocat au Parlement de Normandie, dans un aveu au roi, dit tenir à droit de succession de Morin du Val, son père, le fief de l'Épée, huitième de fief qui s'étend sur les paroisses de Saint-Nicolas de Beaumont, Saint-Crespin-de-Barc, etc. Il se composait de 21 acres

(1) Note Rouillon.

(2) Quant à nous, nous pensons que le chefmois était situé sur la paroisse de Beaumontel, aveu de 1648. Peut-être faut-il croire que ces deux fiefs étaient différents.

de terre non fleffées et de 135 données en fief (1).

GISAY n'était composé que de 9 acres non fleffées et appartenait, en 1578, comme nous venons de le voir, à la famille Mallet.

LA HERPINIÈRE. Au temps de Robert I^{er}, comte de Meulan, vivait un serviteur de cette maison nommé Herpin qui a laissé son nom au domaine de la Herpinrière. Raoul Herpin, I^{er} du nom, donna en 1146, au prieur de Beaumont, la dime de tous ses biens de Beaumontel; son fils Guillaume, qui servit quelquefois de témoin au comte Robert II, confirma les dispositions de son père dans une charte donnée du temps du prieur Osbern vers l'an 1170. Le comte, après avoir parlé des dimes aumônées par les Herpin comme assises sur la paroisse de Beaumontel, ajoute que toute cette famille est venue déposer sa donation sur l'autel et la confirmer à haute voix. Au nombre des témoins de cette charte se trouve Guillaume Herpin de Marmorain (2).

Le fils aîné de Guillaume était sans aucun doute Raoul Herpin II qui confirma à son tour au prieur, en 1196, la dime en entier de tout son domaine, de tous ses hommes et de toutes les terres de son fief. Ouen, alors prieur, lui donna en reconnaissance un marc d'argent.

Dans un acte du Cartulaire de Beaumont, il est question, en 1244, d'une sente qui conduit à Serquigny, près la terre de Roger Chrétien, dans le fief de la Herpinrière.

Maitre Guillaume Herpin, probablement fils de celui dont nous avons parlé, est cité dans une charte de 1260.

En 1278, une discussion s'éleva entre le prieuré et le curé de Beaumontel au sujet des dîmes du Vieux-Jardin, de Jean Le Gallois, situé à la Herpinrière. De coutume antique approuvée et observée jusque-là, le curé percevait xi d. tournois pour la dime du lait; il avait, en outre, les dîmes des veaux, des poulets, des oies et des œufs dans la paroisse.

Dans le courant du XVIII^e siècle, la famille d'Erneville a possédé le château et la terre de la Herpinrière.

LES NEUFS-MOULINS étaient aussi un fief relevant d'Harcourt et appartenant au prieuré de la Trinité.

BEAUMONTEL, cant. de Beaumont, sur la Risle, à 90 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium et craie blanche — *Chem. de gr. com.* n° 11 de la Rivière-Thibouville à la r. dép. n° 9. — *Chem. d'int. com.* n° 55. — Popul., 599 hab. — Surf. terr., 1,149 hect.

(1) *Arch. de la Seine-Inférieure.*

(2) Ce qui indique que ce dernier Guillaume avait formé un établissement non loin de Saint-Aubin-le-Guichard.

— 4 Contr., 11,851 fr. en ppal. — Rec. ord. budg., 1868, 1362 fr. — ☒ — Percep. — Rec. des cont. ind. de Beaumont-le-Roger. — Paroisse succ. — Presbyt. — Ecole mixte de 74 enf. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 11 perm. de chasse. — 3 déb. boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de cant., 2; d'arr., 14; de dép., 32.

Dépendances: BEAUMONT-LA-VILLE, LE BOSC-ANDELIER, LES GRANGES, LA HERPINIÈRE, LE LONG-DU-BOIS, LE LUISIGNEUL, LES MÉTREUX, LE MOULIN-A-FOULON, LES NEUFS-MOULINS, LE PARC, LES PATURES, PIERRELÉE, LA PLARDIÈRE, LE RIÔME, SAINT-LAURENT, ET LA VALLÉE.

Agriculture: Céréales, prairies, lins. — 5,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie: 2 moulins à blé. — 1 filature de coton. — 1 fabrique de draps. — 2 teillages de lin. — 1 moulin à foulon. — 6 routoirs. — 1 fabrique de chandelles. — 19 *Patentés*.

BEC-HELLOUIN.

L'abbaye étant antérieure à la paroisse et son histoire, bien plus intéressante, c'est d'elle dont nous allons d'abord nous occuper.

§ 1^{er}. ABBAYE.

Il n'existait point au XI^e siècle, époque de sa fondation, de monastère plus célèbre en Normandie que celui du Bec, soit à cause de sa régularité, soit à cause de son zèle à cultiver les lettres.

1^{er} abbé, LE VÉNÉRABLE HELLOUIN.

Hellouin, fils d'Ansgot et d'Héloïse (1), parente des comtes de Flandre, naquit à Bonneville vers 994; il entra de bonne heure au service de Gilbert de Brionne. Habile dans le maniement des armes, doué d'un courage à toute épreuve, élégant et bien fait de sa personne, le sire de Bonneville passait pour un des chevaliers les plus accomplis de la province.

Le dépit d'avoir été victime d'une injustice le fit s'éloigner un instant de la cour; mais dans un jour de danger, il vola au secours de son maître et le sauva; le comte touché de son dévouement lui rendit tous ses biens et le combla de faveurs. Il avait

(1) Ansgot et Héloïse eurent trois autres enfants, savoir: Eudes, Roger et une fille mariée à Balderic de Serraville; ils paraissent leur avoir laissé en héritage, outre le fief de Bonneville, le Petit-Quevilly, le Pré, près de Rouen, Surcy-en-Vexin, Cernay et un manoir à Malleville.

trente-sept ans lorsque, se trouvant à un combat livré par son seigneur au comte de Ponthieu, il fit vœu au milieu de la mêlée, de se consacrer au service divin.

Sauvé du péril, Hellouin renonce aux choses mondaines, laisse croître sa barbe, ne se nourrit plus que de pain grossier, fréquente assidûment les églises; enfin il s'adresse au comte Gilbert et, à force de sollicitations, obtient l'autorisation de fonder un monastère et de disposer à son gré du patrimoine de ses aïeux.

Le v^{ob} Hellouin se mit aussitôt à l'œuvre et fonda, en 1035, sur son fief de Bonneville, une église en l'honneur de la sainte Vierge. C'est là qu'il reçut l'habit religieux des mains de l'évêque de Lisieux, nommé Herbert.

La première dotation fut très peu importante et ne se composait guère que du seul patrimoine d'Hellouin, mais sa mère et ses frères l'augmentèrent en y ajoutant une partie de leurs biens. Nous allons transcrire ici cette charte qui est le premier titre de l'abbaye et l'acte de sa fondation.

« Que tous ceux qui font profession de la religion chrétienne sachent que moi, Hel-
« louin, fils d'Ansgot, en présence et de
« l'agrément et de l'aveu de mes frères,
« Eudes et Roger, avec l'approbation de
« Gilbert, comte, d'Albert et de Ranulphe,
« du consentement de Robert, comte, et de
« Robert, archevêque, j'ai donné à Notre-
« Dame le tiers de Bonneville, y compris
« les dépendances, Quevilly et Surcy, avec
« ce qui dépend de ces deux domaines, la
« terre de Cernay avec ses atténuances,
« biens qu'Ansgot, mon père, a possédés
« pendant sa vie; j'y ajoute la dot de ma
« mère qui, par la volonté expresse de mon
« père, m'a été donnée en entier; en pré-
« sence des témoins Fulbert, prêtre, Vital
« Rainald et autres. »

Trois ans après avoir pris l'habit monastique, Hellouin ayant été consacré prêtre par le même évêque qui l'avait tonsuré, et plusieurs frères s'étant soumis à son autorité, il devint leur abbé et adopta la règle de Saint-Benoît.

Le monastère de Bonneville ne subsista que cinq ans et, dans cet intervalle, l'histoire ne signale que deux faits: d'abord la grande sainteté des religieux qui cultivaient la terre, défrichaient les landes et bruyères à l'exemple et sous la direction de leur abbé; ensuite un incendie qui faillit coûter la vie à Héloïse, mère du fondateur.

Le manque d'eau força les religieux à abandonner leur premier établissement pour le transférer dans la vallée voisine,

près de l'endroit où le petit ruisseau du Bec, aujourd'hui rivière de Saint-Martin, vient se perdre dans la Risle. Le nouvel établissement n'était pas encore achevé que l'on y vit arriver le célèbre Lanfranc, l'un des hommes les plus distingués de cette époque, dont le mérite et les talents ont jeté un vif éclat sur l'abbaye fondée par le vénérable Hellouin.

Lanfranc, né à Pavie d'une famille sénatoriale, après avoir étudié les lettres et le droit en Italie, vint en France pour visiter les écoles; il se dirigeait sur Rouen quand, vers la fin du jour, en traversant une forêt sur les bords de la Risle, il fut attaqué et dépouillé par des voleurs qui l'attachèrent à un arbre et l'abandonnèrent. Menacé d'une mort cruelle, il voulut prier et il se trouva que le philosophe Lanfranc ne savait pas une prière; il eut honte et douleur de son ignorance et fit vœu, s'il recouvrait la liberté, de se consacrer à Dieu. Vers le point du jour il entendit des voyageurs passer à peu de distance, il les appela et quand ils l'eurent rendu à la liberté il les pria de lui indiquer le plus pauvre et le plus obscur monastère du pays; on lui nomma le Bec et il s'y dirigea. Arrivé en présence d'Hellouin, occupé à bâtir son four: « Dieu te conserve, » dit Lanfranc; — Dieu te bénisse, répond « l'abbé, tu es lombard (1)? — Oui. — Que veux-tu? — Me faire moine. »

Après un noviciat d'un an, Lanfranc prononça ses vœux.

Une si excellente acquisition remplit le v^{me} abbé Hellouin d'une vive et sainte joie, parce qu'il était dès lors persuadé que Dieu avait exaucé ses prières. En effet, la nécessité de pourvoir à la dépense le forçait à s'absenter hors du couvent, et il n'avait personne pour présider à sa place dans l'intérieur et pour faire respecter la règle (2).

Gilbert de Brionne, le premier des bienfaiteurs de l'abbaye naissante, devenu l'ami et le protecteur d'Hellouin, fut assassiné « dit Guillaume de Jumièges » à l'instigation de Raoul de Gacé, et après sa mort, Brionne, réuni d'abord au domaine ducal, fut donné en 1045 à Guy de Bourgogne.

Le nouveau comte ne se montra pas moins favorable à l'abbaye du Bec que son prédécesseur; et pendant les courts instants de sa puissance, de 1045 à 1047, il donna son approbation à l'achat que firent les moines, d'une portion de la forêt de Brionne, connue

encore aujourd'hui sous le nom de Parc-du-Bec (1).

Vers la même époque, Guillaume Giroie demanda à entrer au Bec, et donna l'emplacement de l'ancienne abbaye de St-Evroult, échangée depuis pour la paroisse de la Rousière.

Devenu prieur, Lanfranc ouvrit cette fameuse école du Bec, qui pendant cinquante ans fut la plus célèbre de l'Europe et le centre du mouvement philosophique et intellectuel en Occident. En se consacrant de nouveau à l'enseignement, l'illustre professeur de Pavie ne se proposait que d'instruire les moines ses confrères, ou tout au plus d'ouvrir une de ces écoles si communes au moyen-âge, où la jeunesse du pays venait se former à la science et à la piété. Son but fut bientôt dépassé; dès qu'on sut qu'il était remonté dans sa chaire, un mouvement rapide et comme électrique remua tous les hommes studieux et les entraîna vers le Bec.

Les historiens, qui nous font en général un tableau si brillant de l'habileté du prieur du Bec et de la célébrité de son école, ne nous ont laissé aucun détail intime sur cette importante académie du moyen-âge. Un anglais, Gervais de Tillisbery, nous apprend que cent élèves au moins suivaient à la fois les cours de Lanfranc, et payaient une rétribution que le professeur, qui ne pouvait rien posséder en propre, remettait à son abbé (2).

Voici quel était le programme des études: quelques-uns des principaux disciples de Lanfranc se livraient sous ses yeux à l'enseignement élémentaire des sept arts libéraux (3) en faveur des enfants ou des jeunes gens envoyés à l'abbaye pour y recevoir une éducation convenable. Il y avait en outre une chaire spéciale de Théologie, une autre pour l'Écriture-Sainte, et une pour le droit canonique et civil.

Une des gloires de l'école du Bec est d'avoir servi de transition entre saint Augustin et saint Thomas; la scholastique qui y fut suivie était sage, onctueuse et en même temps abondante et lumineuse; elle ressemblait beaucoup à la méthode des savants qui dans

(1) Mabillon.

(2) L'empressément à suivre les leçons de Lanfranc s'explique par la disposition où se trouvaient les esprits dans la seconde moitié du xi^e siècle; après tant de guerres d'invasions et de désastres qui précédèrent cette époque, un amour incroyable pour l'étude se manifesta dans toutes les contrées de l'Europe.

(3) Les trois premiers: la Grammaire, la Rhétorique et la Dialectique formaient le *Trivium*, les quatre autres connus sous le nom de *Quadrivium* étaient: la Musique ou chant d'église, l'Arithmétique, la Géométrie et l'Astronomie.

(1) A son accent et à ses vêtements, Hellouin avait reconnu sa nationalité.

(2) Extrait de la chronique du Bec.

ces derniers siècles ont traité les hautes questions philosophiques et métaphysiques.

On peut diviser en deux catégories les hommes illustres sortis de l'école du Bec : la première se compose de ceux qui, attachés au couvent par leurs vœux monastiques, continuèrent l'œuvre de leurs premiers maîtres, ou furent appelés à prendre part à la rénovation et à l'avancement scientifique et moral de l'Angleterre après la conquête normande ; la seconde renferme les savants venus de divers pays, souvent très éloignés, pour suivre les cours du Bec, et qui dans la suite se firent un nom dans le monde religieux ou savant. Parmi ceux-ci, nous devons citer le pape Alexandre II, le célèbre Ives de Chartres.

C'est vers l'an 1051 que commença la grande lutte des moines du Bec avec Béranger de Tours.

« En l'an du Seigneur 1051 « dit la chronique du Bec » l'église de France était « troublée par Béranger de Tours (1), qui « soutenait que l'Eucharistie que nous recevons à l'autel n'était pas véritablement le « corps et le sang de Jésus-Christ.... Lanfranc « de Pavie composa l'ouvrage le plus lumineux et le plus parfait qui eut encore paru « sur cette matière. Il répond dans son livre « de la manière la plus satisfaisante à chacune « des questions et à tous les arguments de « son adversaire : tout ce qu'il avait avancé « à tort ou mal compris s'y trouve victorieusement réfuté et éclairci par l'autorité des « Saintes-Ecritures. »

Lanfranc joignait à ses talents de professeur une aptitude remarquable pour l'administration temporelle. Guillaume, duc de Normandie, apprécia bientôt son mérite et en fit son principal conseiller.

Chaque jour voyait arriver au Bec de nouveaux voyageurs avides de s'instruire ; dans le cours de cette année (1059) survint un italien dans la force de l'âge, qui était appelé par son génie supérieur et son intelligence d'élite à devenir le premier homme de son siècle : son nom était saint Anselme.

Né d'une famille distinguée d'Aoste, il avait eu, étant enfant, une vision ou un songe mystérieux, pendant lequel il se crut transporté dans la maison de Dieu, et nourri à sa table d'un pain délicieux. Plein de douceur et d'affabilité, il était chéri de tous ; grâce à son assiduité et à son application, il fit des progrès rapides dans l'étude. Lorsqu'il eut

(1) On prétend que le dépit d'avoir vu passer les élèves de son école à celle de Lanfranc, l'avait jeté dans l'hérésie de Jean Scot, philosophe contemporain de Charles-le-Chauve.

perdu sa mère, il abandonna sa patrie et vint se réfugier auprès de Lanfranc, dont la renommée était arrivée jusqu'à lui, et dont il devint bientôt le disciple de prédilection.

Le nombre des religieux s'accrut tellement que les bâtiments du monastère, qui d'ailleurs étaient humides et malsains, devinrent aussi trop étroits ; ce fut alors que Lanfranc sollicita le v^{ob} Hellouin de construire un nouvel établissement, plus vaste et dans un endroit plus sain.

Les constructions furent commencées en 1060, sur l'emplacement où se trouve aujourd'hui le dépôt de remonte, et elles furent poussées avec la plus grande activité.

Guillaume-le-Conquérant et sa femme Mathilde, voulant obtenir du pape les dispenses dont ils avaient besoin pour la célébration de leur mariage, fondèrent en 1062, les abbayes de Saint-Etienne et de la Trinité de Caen. Lanfranc fut placé à la tête de la première et Anselme lui succéda comme prieur du Bec et comme professeur de l'école.

Les moines du Bec quittèrent leur deuxième maison la veille de la Toussaint 1073, pour aller prendre possession de celle qui venait d'être construite. Quatre ans après, le 23 octobre 1077, Lanfranc, qui avait été élevé à la dignité d'Archevêque de Cantorbéry, après être resté pendant sept ans à la tête de l'abbaye de Saint-Etienne, quitta son siège archiepiscopal pour venir faire la dédicace de la nouvelle église, placée comme l'ancienne sous l'invocation de la Sainte-Vierge (1). La cérémonie eut lieu en présence de cinq prélats, d'un grand nombre de seigneurs et des personnages les plus distingués des environs. L'ancienne église devenue inutile fut conservée sous le nom de chapelle d'Hellouin.

« L'année suivante, le v^{ob} Hellouin, soldat glorieux du Christ, fut reçu par les anges, au milieu du chœur des justes, son précieux corps étant resté étendu sur la terre, pendant que son âme était admise aux Cieux.

Il fut enseveli au milieu du chapitre qui lui-même avait fait bâtir (2). »

(1) Lanfranc, devenu archevêque, se trouva tout-à-coup riche et aida puissamment par ses largesses le vénérable Hellouin à construire les bâtiments claustraux et la basilique abbatiale.

(2) Chroniq. du Bec, édition du P. Luc d'Achery. Quant à la biographie du vénérable Hellouin, elle fut écrite par Gilbert, moine de l'abbaye, de l'illustre famille de Crespin, qui vivait de son temps, et c'est elle qui a servi de base à toutes les notices qui ont été publiées depuis.

II-abbé. SAINT ANSELME.

« Le vénérable abbé étant mort » dit la « chronique » on choisit, pour lui succéder « le prieur Anselme, qui avait occupé ce « poste pendant quinze ans. »

Anselme fit tous ses efforts pour se soustraire à cette dignité, et ce ne fut que pour obéir aux ordres formels de l'archevêque Maurille qu'il se décida à l'accepter. Il reçut la bénédiction abbatiale dans l'église du Bec, des mains de Gilbert, évêque d'Evreux, le 18 janvier 1079. Malgré son humilité profonde, nul cependant ne devait mieux que le nouvel abbé remplir la charge de pasteur.

Voici un extrait du tableau de son administration, laissé par Eademer :

« Ayant confié les divers emplois du monastère aux soins et à la sollicitude de ceux des frères dont il connaissait, de science certaine, la conduite et l'activité, « il se donnait tout entier à la contemplation divine, à l'instruction des moines, à leur éducation, à leur correction.... »

« Sa grande vigilance et sa sollicitude « dans la réception des hôtes, son zèle à « leur prodiguer les services réclamés, sont « des faits patents ; il y employait sa personne en toute joyeuseté et ses biens en « toute libéralité. Lorsqu'il arrivait que la « nourriture propre à la réfection des corps « ne suffisait pas à son gré, il suppléait gracieusement à ce qui manquait par son « empressement à l'égard des hôtes, et la « gaieté de son visage. Souvent il fit « lever du réfectoire la nourriture des « frères pour la faire apporter et présenter « aux hôtes.... »

Ces détails sur la situation précaire du Bec sont confirmés par différentes lettres de S. Anselme au primat d'Angleterre, qui n'oublia jamais qu'il avait été un des disciples d'Hellouin, et qui vint généreusement au secours de ses anciens frères, dans les moments difficiles.

A peine Anselme eut-il pris possession de son siège abbatial, que le jeune et illustre Guillaume de Montfort vint demander à être admis dans sa congrégation, et que Guillaume Bonne-Ame, ancien moine du Bec, fut nommé archevêque de Rouen (1).

Dans l'année même de son ordination, Anselme fit un voyage en Angleterre, pour visiter les nombreuses possessions de son abbaye et surtout pour rendre visite à son ami Lanfranc. Nous extrayons d'une lettre qu'il écrivit aux religieux du Bec, le len-

(1) Un autre élève de l'école du Bec, le célèbre Guitmond, avait refusé cette dignité.

demain de son arrivée, les passages suivants :

« Connaissant de science certaine que « votre dilection, si pleine de douceur pour « moi, désirait de tout cœur avoir des nouvelles de ma santé et de ma situation, je « ne puis l'affliger par le moindre délai.... « La protection divine touchée de vos prières « m'a conduit sur la terre anglaise après « une très heureuse traversée et sans les « incommodités que la plupart des passagers « ont coutume de souffrir. Parti à une heure, « je suis arrivé à neuf et j'ai pu, le soir, « parvenir auprès de notre seigneur et père « l'archevêque Lanfranc, qui m'a reçu avec « joie dans sa maison de campagne nommée « Limingis.... »

Pendant l'absence de S. Anselme, sa chère abbaye du Bec fit l'acquisition d'un novice de grande importance nommé Rodulphe ou Raoul, fils de Lancelin, trésorier de Beauvais ; aussitôt qu'il apprit cette heureuse nouvelle, le saint abbé adressa à Raoul une lettre de félicitations commençant ainsi :

« Frère Anselme, que l'on nomme l'abbé « du Bec, à Rodulphe, autrefois son ami infiniment cher, aujourd'hui son seigneur, « son frère et son fils bien-aimé ; puisse-t-il « par le mépris des fausses richesses de la « terre, gagner les véritables richesses du « ciel !.... »

S. Anselme était de retour de son voyage en Angleterre au mois de juillet 1080, puisqu'il assistait au concile de Lillebonne avec le B. Lanfranc. Il faut faire remonter à la même année l'introduction des religieux du Bec dans l'église Sainte-Honorine, à Conflans, que Yves, comte de Beaumont-sur-Oise, donna avec toutes ses dépendances à notre abbaye.

En 1084, le pape S. Grégoire VII, qui gouvernait alors l'église de Dieu, malgré les incessantes préoccupations de son orageux pontificat, ne laissa pas que d'abaisser ses regards vers l'abbaye du Bec et de trouver un moment pour se recommander aux prières de la communauté et de son pieux supérieur. Nous lisons dans une lettre qu'il écrivit à Anselme les passages suivants :

« Puisque la bonne odeur de tes fruits « s'est exhalée jusqu'à nous, que de dignes « actions de grâces nous rendons à Dieu ! « Nous t'embrassons de cœur dans la dilection de Jésus-Christ, ayant la certitude « que par l'exemple de ton dévouement, « l'Eglise de Dieu verra sa position s'améliorer et, qu'aïdée de tes prières et des « oraisons de tes frères, elle échappera, « par la miséricorde de Jésus-Christ, aux

« périls qui la menacent. Tu le sais, frère, « si l'oraison d'un seul juste a trouvé « grâce devant Dieu, que n'obtiendront pas « les supplications de plusieurs justes. »

L'année suivante, S. Anselme, nous apprend Eademer, fut un nouveau voyage en Angleterre, mais cet auteur ne nous en a pas laissé de relation; fort heureusement, la correspondance du vigilant abbé fournit des détails précieux sur ses excursions d'outre-mer. Anselme était uni par les liens d'une sainte familiarité avec le roi (1), et lorsque les affaires de son église l'appelaient à la cour du prince, ce dernier oubliait sa rudesse habituelle, devenait humble et affable, au grand étonnement de tout le monde.

Jusqu'à 1088, l'abbaye du Bec n'avait fourni des prélats qu'aux Anglo-Normands, mais cette année, Foulques de Dammartin, un des religieux confiés aux soins de S. Anselme, occupa un siège épiscopal dans l'Eglise de France: il fut élu évêque de Beauvais.

L'année 1089 est signalée par la mort du B^e Lanfranc qui, après dix-neuf années de pontificat, fut attaqué d'une fièvre et emporté au bout de quelques jours. Sa perte fut vivement ressentie et les religieux du Bec se distinguèrent au milieu de la douleur publique par les nombreux éloges du défunt.

A peine l'illustre vainqueur de Béranger était-il descendu dans la tombe, qu'un autre novateur s'élevait dans l'Eglise de France, Roscelin, chanoine de Saint-Corneille de Compiègne, soutenait que les idées universelles ne sont que des noms sans aucune réalité: de là le nom de *nominaux* donné à ses partisans.

L'abbé Anselme fut le premier sur la brèche pour combattre cette erreur philosophique dont les conséquences altéraient le dogme catholique (2), et alors commença cette polémique qui partagea en deux camps opposés, *réalistes* et *nominaux*, les philosophes du moyen-âge.

S. Anselme était en correspondance non-seulement avec les prélats et les grands du monde, mais il se plaisait surtout à écrire aux plus humbles religieux et il le faisait avec une affabilité charmante; il leur prêtait des livres, ses propres manuscrits et même des cahiers de musique. Voici quelques passages d'une lettre qu'il écrivait à deux moines de Saint-Martin à Séz, qui avaient perdu des cahiers prêtés.

(1) Guillaume-le-Conquérant.

(2) Le premier concile qui condamna cette hérésie fut celui qui se tint à Soissons en 1092.

« L'ami à ses amis, le bien-aimé à ses « bien-aimés, frère Anselme à dom Jean et « à dom Bosen (1), leur souhaite une joie « sans mélange en cette vie et en l'autre. « Quelqu'aimables et douces que soient la « sagesse et l'amitié, elles ne laissent pas « néanmoins, dans cette vie périssable, de « causer quelquefois de la douleur et de « l'amertume. Plus même ces sentiments « sont vrais et profonds, moins ils causent « de peines, mais aussi plus ces peines sont « poignantes.... Ceux qui aiment sincère- « ment offensent moins souvent ceux qu'ils « aiment; mais lorsque la chose arrive elle « est bien plus affligeante. Voilà pourquoi « vous avez gémi si amèrement d'une légère « faute de négligence, s'il faut taxer de né- « gligence ce qui vous est arrivé avec mes « manuscrits. En considérant votre regret, « je vous avoue que plus il est sincère, plus « la plaie de votre cœur est saignante, et « plus le mien doit se sentir blessé.... Plus « j'ai su que vous vous affligiez par affection « pour moi, plus vous avez gémi et plus à « bon droit ma douleur a été grande. Cica- « trisez donc votre blessure et cessez de « vous affliger si vous voulez guérir la « mienne...

« Nous allons réclamer au prieur de Caen, « auquel nous l'avons prêtée, la musique « que vous avez demandée et nous vous « l'enverrons. »

On voit par cette lettre que la musique était cultivée au Bec, et nous pouvons citer deux musiciens distingués de ce temps qui sortirent de cette abbaye: Raoul, depuis abbé de la Bataille, et Osbern, grand chantre de Cantorbéry.

L'établissement religieux, fondé ou réparé en 1063 par la princesse Mathilde appelée Notre-Dame-du-Pré ou de Bonne-Nouvelle, fut en 1092 érigé en prieuré de Saint-Benoit par Robert-Courte-Heuse qui le plaça avec tous les domaines qui en dépendaient sous la suprématie de l'abbaye du Bec.

Après la mort du B^e Lanfranc, Guillaume-le-Roux voulant profiter des revenus de l'archevêché laissa le siège de Cantorbéry vacant pendant trois ans, et ce fut vers la fin de la dernière année que Hugues-le-Loup, comte de Chester, écrivit à Anselme pour lui annoncer son intention de fonder un monastère dans son comté et pour lui demander de venir y conduire une colonie de moines du Bec.

Notre saint abbé se décida bien malgré lui à passer en Angleterre pour déférer à la demande de Hugues. A son arrivée, il s'oc-

(1) Bosen devint abbé du Bec en 1124.

cupa de l'installation de la nouvelle communauté, et plaça à la tête son propre chapelain, nommé Richard.

A ce moment, le roi Guillaume étant tombé malade, céda aux sollicitations de tout le clergé de son royaume et désigna comme successeur de Lanfranc, le saint abbé du Bec, et cette fois encore ce fut après une longue résistance qu'il se décida à accepter le bâton pastoral.

« Lorsque la renommée » dit l'historien du Bec « eut d'un vol rapide traversé les mers et aboré au Bec, les religieux furent atterrés et plongés dans la consternation. »

Voici comment Anselme raconte à ses disciples son élection.

Il commence par leur montrer les cruelles douleurs, les larmes, les cris et les gémissements auxquels il a été en proie lui-même en apprenant le choix dont il était l'objet, puis il continue : « Ils n'ont pu l'ignorer ceux qui ont vu mon visage en ce jour lorsque les évêques et les abbés, avec les autres dignitaires, m'entraînèrent de force à l'église, malgré mes réclamations et ma résistance : On eut pu douter alors si c'était des fous qui entraînaient un homme sage ou des hommes sages qui entraînaient un insensé, si ce n'était que ceux là chantaient et que moi, pâle d'étonnement et de douleur, je paraissais plus mort que vif.... Je ne vois plus pour moi qu'un seul parti à prendre : c'est qu'après avoir prié de toutes mes forces que ce calice passe loin de moi, s'il est possible, je dise à Dieu si ma prière n'est pas exaucée et ma résistance sans succès : Seigneur, que votre volonté soit faite et non la mienne.... »

Les religieux du Bec ne donnèrent leur consentement et ne rendirent sa liberté à leur abbé qu'après bien des discussions et à une très faible majorité.

On fut longtemps à se consoler de la perte d'Anselme ; les jeunes pensionnaires surtout, pour qui le saint déployait des trésors de douceur et de tendresse, regrettèrent amèrement son départ ; ils lui écrivirent, pour lui exprimer leur douleur, une lettre que nous n'avons plus ; mais M. de Montalembert a publié la charmante réponse faite à ces jeunes gens (1).

(1) Nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de reproduire les adieux si touchants que S. Anselme adressa à ses religieux. Du reste, toutes les lettres du saint archevêque sont des modèles de style, en même temps que de la piété la plus éclairée et de la charité la plus pure.

III. abbé, GUILLAUME DE MONTFORT.

On eut bien de la peine à découvrir un successeur à S. Anselme ; il fallut faire venir de Poissy le v^{me} Guillaume de Montfort.

La conquête de l'Angleterre eut deux conséquences fâcheuses pour l'abbaye du Bec : la première fut de l'enrichir d'une foule de possessions au-delà du détroit et de mettre sous sa dépendance un grand nombre de prieurés (1). Sans doute les moines du Bec avaient besoin de ces dons, car nous les avons vus dans une sorte de pauvreté occasionnée par les dépenses inséparables d'un personnel considérable et d'une hospitalité généreuse accordée chaque jour à de nombreux étrangers. Toutefois ces établissements, presque indépendants par leur situation de la maison-mère, devinrent bientôt un fardeau ; la régularité ne pouvait se maintenir dans ces petites réunions qui absorbaient un grand nombre de sujets qui auraient été plus utiles au chef-lieu de la congrégation.

La seconde fut l'empressement que l'on montra en Angleterre pour les religieux du Bec ; l'élite de la maison littéralement passa le détroit. Lanfranc surtout appela auprès de lui bon nombre de ses anciens confrères et leur distribua des évêchés et des abbayes. C'était une gloire pour notre illustre maison, mais c'était aussi un appauvrissement. L'émigration des moines fit tomber la célèbre école du Bec (2).

Guillaume, le nouvel abbé du Bec, fut béni par l'archevêque de Rouen, le 10 août 1094 et fut reçu par ses frères avec beaucoup d'honneur et de joie.

Sous son administration, grâce à la miséricorde de Dieu et aux largesses des princes et autres fidèles, l'abbaye du Bec s'enrichit d'un grand nombre d'immeubles et de revenus ; en même temps, elle atteignit intérieurement un haut degré de splendeur.

(1) Tous les seigneurs qui avaient accompagné Guillaume-le-Conquérant et auxquels il avait partagé les domaines des vaincus s'étaient, à l'envi les uns des autres, empressés de donner des preuves de leur libéralité à notre abbaye normande.

(2) Des le milieu du xii^e siècle, il n'y avait plus au Bec ni philosophe, ni théologien ; toute la communauté est dispersée dans les prieurés ; le soin du temporel domine tout, c'est l'ère des chartes ; il ne reste plus de loisirs pour les études sérieuses. Toutefois, si notre abbaye perdit quelque chose de son avenir littéraire par la conquête, l'Angleterre, portion importante de l'église catholique, y gagna. Les trois priats, les évêques, les abbés, que notre maison lui fournit, réformèrent son clergé et jetèrent les fondements de cette civilisation avancée qui fait la gloire de ce pays.

Une bulle du pape Pascal II, de 1102, confirma à l'abbaye du Bec la possession des églises Saint-Pierre-de-Pontoise, Saint-Nicolas-de-Meulan et Sainte-Honorine-de-Confans.

S. Anselme qui, depuis dix ans n'avait pas revu son abbaye du Bec, y revint en 1103, et y fut reçu avec les transports de la joie la plus vive.

Ce fut vers cette époque que Philippe I^{er} se fit affilier à la congrégation du Bec, et dont nous extrayons le passage suivant :

« Moi Philippe, roi de France et Louis, mon fils, recevons en garde et fief toutes les propriétés de N.-D. du Bec, qui se trouvent en France et spécialement la barque et le navire qui, chaque année, sont amenés et chargés dans les vendanges; nous voulons, en outre, que tous ceux qui verront ces présentes lettres scellées, sachent que nous sommes frères et membres de l'église du Bec... »

Ce fut sans doute après la journée de Tinchebrai, que Henri I^{er}, comte d'Eu, partisan dévoué du roi Henri, fonda en 1103 le prieuré de Saint-Martin-au-Bosc et le soumit à l'abbaye du Bec, après l'avoir doté de la paroisse de Saint-Vandrille-de-Milebos, et du manoir du Hou.

L'année 1109 est marquée par la mort de S. Anselme, arrivée le mercredi saint (1).

En 1113, Robert de Candos, depuis gouverneur de Gisors, fonda en Angleterre le prieuré de Godelive, où Guillaume de Montfort envoya pour prier le moine Hugues, avec douze frères.

Henri I^{er} voulut donner à l'abbaye du Bec une marque éclatante de son affection, en lui accordant en 1116 le magnifique privilège de ne relever que du roi, et en lui confirmant toutes ses possessions de Normandie (2).

Guillaume, III^e abbé du Bec, qui était déjà souffrant depuis longtemps, fut forcé de s'aliter à la fin du mois de mars 1124, et mourut le 16 avril suivant, après avoir gouverné l'abbaye d'Hellouin plus de trente-un ans. Ce fut le prieur qui lui succéda.

(1) Parmi les écrits laissés par saint Anselme, nous citerons les traités sur : *la Vérité, le libre Arbitre, la Chute du diable, le Grammairien*, ou solution de nombreuses questions de dialectique, *le Monologue*, ou preuves rationnelles de la nature de Dieu, *le Prolegon*, ou allocution sur l'existence de Dieu; *l'Incarnation du Verbe, Pourquoi Dieu s'est-il fait homme? Un recueil de lettres, des Méditations*, enfin *un Traité de la possession*.

(2) Nous regrettons que notre cadre ne nous permette pas de donner le détail des donations faites à notre abbaye. Nous nous contenterons seulement d'en indiquer quelques-unes.

Auprès de son lit de mort se trouvait le roi Henri, qui le pria de vouloir bien lui désigner son successeur, mais il s'y refusa. Le prince lui baisa la main droite, et, en se retirant : « Plut à Dieu » dit-il « que mon âme soit où est en ce moment la sienne ! » Guillaume avait reçu 169 moines à la profession. Beaucoup d'entr'eux parvinrent soit à l'épiscopat, soit à la dignité abbatiale (1).

IV^e abbé. BOSON.

L'élévation de Boson à la dignité abbatiale, donna encore plus d'éclat aux vertus qu'il avait pratiquées et qu'il avait déployées étant prieur. Sa bonté et son indulgence n'empêchèrent cependant pas les habitants du Bec de se révolter contre lui et ses religieux. Il fallut que le roi Henri intervint pour les ramener à l'ordre.

« Boson, chéri de Dieu et des hommes » dit le chroniqueur du Bec « était l'ami » d'Henri, roi des anglais, qui trouvait en « lui une piété sincère, une sainteté éminente, jointes à une prudence consommée » dans les conseils.

Le roi, tous les ans, donnait à Boson de fortes sommes d'argent, pour l'aider à recevoir ses hôtes et pour l'assister dans l'entretien du monastère. Il est certain que sous l'administration de ce saint homme, l'abbaye du Bec se trouvait dans une étrange pénurie, malgré les libéralités du roi (2).

L'impératrice Mathilde avait, comme son père, voué la plus tendre affection à notre abbaye (3) qu'elle fit participer pour la plus large part à ses libéralités envers les établissements religieux.

A la prière de Boson, Jean, évêque de Lisieux, confirma en 1134 les possessions du Bec, dans l'étendue de son diocèse; nous remarquons dans la liste : les églises de Saint-Philibert, de Saint-Etienne-du-Val-Alier, de Saint-Ouen-du-Bois-Toustain, de Saint-

(1) On peut citer Turold d'Envermeu, évêque de Bayeux, dont le frère Hugues donna au Bec le prieuré du même nom, Raoul, abbé de Saint-Augustin de Cantorbéry, Thibaut, V^e abbé de la maison, qui fut aussi métropolitain de l'Angleterre, Letard, autre abbé du Bec, Albold, abbé de Saint-Edmond, Raoul et Normand, abbés de N.-D. d'Ivry, Gilbert, abbé de Conches, Michel, abbé de Préaux, enfin Milon Crespin, chantre du Bec, illustre par sa science et sa piété, qui a écrit la vie de Lanfranc, celle de Guillaume et de ses trois premiers successeurs.

Une des gloires de l'abbaye du Bec est d'avoir été pendant longtemps comme une pépinière inépuisable d'hommes distingués, parmi lesquels la plupart des abbayes normandes choisissaient leurs chefs.

(2) Cet état fâcheux ne peut être attribué qu'à la multitude d'hôtes et de voyageurs qui étaient reçus au Bec.

(3) On prétend même que s'étant trouvée malade, en 1127, elle avait demandé à être enterrée au Bec.

Georges-du-Viévre, de Beuveron, de Blandey, de Clermont, de Livarot, du Mesnil-Simon, de Sernay, de Drucourt, de Bournainville, de Covilleville, du Teil-Nolent, de Duranville, de Bois-Renout, avec le tiers d'une dime de Flaqueray, moitié de Cofreville et la chapelle Saint-Pierre.

Audouin confirma aussi aux religieux du Bec-Nassandres la chapelle de Bigards, que Gilbert et Guillaume de Bigards venaient de leur donner.

Dans le même temps, Galeran de Meulan approuva la concession faite au Bec par Rodulfe ou Raoul, chanoine de la cathédrale, de sa propre maison et de tout sa dépendance, à la réserve de la chambre à pétrir le pain (1). Richard de Romilly donna la terre du Plessis-Mahiet, pour le luminaire de l'église du Bec. Roger de Conches, seigneur suzerain en approuvant cette donation, ajoute pour l'usage de la maison de Plessis-Mahiet, le droit de prendre « librement et gratis, du bois à brûler dans sa forêt » (à Seez-Mesnil). Enfin, dans la même année 1134, Geoffroy du Chesne donna le patronage d'Emalleville, avec une foire de deux jours.

En 1135, Bosen échangea ce qu'il tenait à Oppigny (Bourg-Beaudoin) avec Guillaume de Vernon, contre 20 s. de rente à prendre sur le Tonlieu de Vernon (2). En même temps, Guillaume confirma les possessions des religieux dans ses domaines. Guillaume de Glos donna au Bec l'église de Saint-Laurent-de-Marnefer, donation qui fut confirmée par l'évêque et le seigneur suzerain.

Le roi Henri mourut à la fin de cette même année, et un des prieurs du Bec hérita d'une partie de sa dépouille mortelle : « Nous pensons que le dépôt confié au moine du Bec en résidence à Rouen, contribua beaucoup à attirer sur eux les bienfaits et les largesses de la fille et des petits-enfants du défunt. » (3).

L'abbé Bosen survécut à peine sept mois au roi Henri ; il mourut le 24 juin 1136, à la suite d'une longue maladie. Pendant les douze années de son gouvernement, il avait reçu à la profession monastique 182 religieux.

V. abbé, THIBAUT.

Thibaut fut appelé à succéder à Bosen, mais ce ne fut que quatorze mois après son élection qu'il reçut la consécration abbatiale des mains de Hugues, archevêque de Rouen ; quelques mois auparavant, Louis VII, roi

(1) Cette demeure a pu devenir plus tard la maison canoniale de l'abbé du Bec, lorsqu'il fut reconnu premier chanoine de la cathédrale d'Évreux.

(2) Cette somme était destinée à l'office du Camérier.

(3) Ordéric Vital.

de France, avait confirmé les privilèges des religieux du Bec dans ses états.

Depuis trois ans environ, Thibaut était à la tête de l'abbaye du Bec, quand il fut appelé à l'archevêché de Cantorbéry; avant de partir pour Rome, où il devait aller chercher le pallium, il conseilla aux religieux du Bec d'attendre son retour pour lui choisir un successeur. Pendant son absence, ce fut le prieur Richard de Beaufour qui gouverna l'abbaye, et, lorsque Galeran de Meulan donna au Bec, en faveur de son prieur de Saint-Nicaise, la paroisse de Saint-Nicolas-de-Meulan, c'est à Richard de Beaufour qu'il remit sa charte, le 5 mars 1139. La donation était représentée par un couteau déposé sur l'autel.

VI. abbé. LETARD.

Voici comment la *Chronique* du Bec annonce l'élection du successeur de Thibaut :

« L'an du seigneur 1139, fut élu et institué tué abbé du Bec, unanimement par toute la congrégation, un homme d'une grande sainteté et d'une science non moins éminente, nommé Dom Letard, né dans le bourg du Bec. »

Letard, installé dans la chaire abbatiale, s'occupa immédiatement de la construction d'un nouveau Chapitre; l'ancien était déjà devenu trop étroit pour contenir le nombre toujours croissant des enfants d'Hellouin. Il fut aidé dans cette grande entreprise par les libéralités de Robert du Neubourg qui, après avoir prodigué ses trésors à l'abbaye, voulut y mourir sous l'habit monastique et y recevoir la sépulture. D'après Robert du Mont, qui écrivait alors au Bec sa continuation de Sigebert, le Chapitre fut commencé en 1140.

La même année, Galeran de Meulan fit remise aux moines d'un muids de vin du Clos qu'ils lui devaient; en échange, les religieux lui cédèrent tout ce qu'ils possédaient dans la vallée d'Hauville, et ce fut peut-être en reconnaissance de cette cession que Galeran donna, vers le même temps, 100 s. rouennais à la cuisine du Bec, et qu'il accorda une exemption absolue d'impôt à tout ce qui passerait dans la cour du Bec pour le service du camérier.

L'année 1141 est marquée par des actes importants; Robert de Beaufour et l'évêque d'Avranches, Richard de Beaufour confirmèrent la donation qui avait été faite au Bec par Robert de Beaufour, en prenant l'habit religieux, de l'église Saint-Martin-de-Beveron, au diocèse de Lisieux. Un nommé Alverède, de Gamaches, donna à l'abbaye du Bec, l'église paroissiale d'Écouis, dédiée

à saint Aubin. Guérin, évêque d'Amiens, confirma tout ce que possédait le prieuré du Bec dans son diocèse. L'abbé Letard obtint de Hugues, archevêque diocésain, une ample confirmation de tous les privilèges et possessions de l'abbaye dans l'archi-diocèse de Rouen.

Au mois de décembre 1141, la congrégation du Bec, déjà si nombreuse, s'accrut d'un nouveau prieuré; elle prit possession de la célèbre collégiale de Beaumont-le-Roger que lui donna le comte Galeran, du consentement de Rotrou, évêque d'Evreux, et de Philippe de Harcourt, doyen de la collégiale (1).

Ce fut en 1143 que Letard devint aveugle. « Dieu permit qu'il tombât en cécité et qu'il fut privé des yeux du corps afin de faire éclater la patience, le mérite et les autres vertus de son serviteur et pour lui faire tourner les yeux de l'âme vers la contemplation de la vraie lumière. » (*Chronique du Bec.*)

En 1144, le pape Lucius II confirma tous les biens et privilèges de l'abbaye du Bec, tant en France qu'en Angleterre.

Sous le règne d'Etienne, un moine du Bec nommé Roger, né en Lombardie, comme Lanfranc et saint Anselme, se rendit célèbre en Angleterre dans l'enseignement du droit civil et canonique; mais il vit son cours fermé à cause de son dévouement à l'impératrice Mathilde et il dut revenir au Bec (2).

Le Chapitre du monastère du Bec, commencé en 1140, fut achevé en 1146. Voici ce qu'en dit M. Le Prévost: « Le Chapitre du Bec, œuvre très remarquable de l'époque de transition, fut construit vers le milieu du XII^e siècle. Nous avons eu la douleur de voir consommer, sous nos yeux, dans la première année du gouvernement de Louis XVIII, la destruction de ce vénérable édifice dans lequel les zigzags de l'architecture romane, encore bigarrés de leurs peintures primitives s'élançaient gracieusement le long d'arcades déjà gothiques... c'était de l'art normand, contemporain de la splendeur du Bec. »

En 1147, à l'exemple de son beau-frère, Galeran de Meulan, Hugues de Montfort, IV^e du nom, se décida, sur le conseil de l'archevêque Hugues, à convertir la collégiale de Saint-Imier, fondée par ses ancêtres dans le diocèse de Lisieux, en un prieuré de la dépendance du Bec.

(1) Si l'on en croit la *Chronique* du monastère, Galeran fit, à cette occasion, de nouvelles libéralités au monastère fondé par sa famille, et il se déclara non seulement l'avoué du prieuré mais encore celui de l'abbaye.

(2) C'est lui qui succéda à Letard.

Cette même année, Henri, fils aîné de l'impératrice Mathilde, vint avec sa mère visiter le Bec où on lui fit une réception solennelle et où on le salua comme l'héritier futur de son père.

Enfin, Arnoul, évêque de Lisieux, donna au prieuré de Saint-Philibert, succursale du Bec, quatre églises: Saint-Etienne-l'Allier, Saint-Ouen-du-Bois-Toustain (la Noë-Poulain), Saint-Pierre-du-Vivier ou des Îfs et Saint-Philibert, près Montfort.

La prospérité du Bec fut un moment interrompue par la mort de Letard, arrivée le 2 juillet 1149 (1).

VII^e abbé, ROGER I^{er}.

Roger I^{er}, VII^e abbé du Bec, fut béni à Saint-Vandrille, le 25 juillet, par l'archevêque de Rouen (2), « à partir de ce jour, » dit le chroniqueur local, il veilla assidûment nuit et jour sur le troupeau confié à ses soins. »

Voici les événements qui signalèrent l'administration du nouvel abbé:

Geofroy Plantagenet donna, en 1150, les trois prébendes de Bures-sur-Béthune à l'abbaye du Bec, en faveur des religieux de Bonne-Nouvelle de Rouen; quelques mois après, Guillaume et Pierre de Gerberoi lui donnèrent leur terre du Bocher, dans le comté de Boulogne-sur-Mer.

Galeran de Meulan, continuant ses libéralités envers le prieuré de Beaumont, donna en 1155 à Raoul de Grosli 20 l. chartreuses pour le déterminer à donner au Bec son domaine de l'Epinaï. Deux ans après, il engageait Simon d'Anet à exempter les moines de tous droits de péage et coutume dans ses domaines.

En 1156, l'impératrice Mathilde donna à sa chère abbaye du Bec une portion de la forêt de Fécamp, tout le champ de Villierville, les landes de Bordeaux avec deux chapelles, probablement Saint-Martin-de-Bordeaux et Saint-Germain-de-Villierville, une rente de 4 l. à prendre sur les pêcheries de Pont-de-l'Arche, avec le patronage et les dimes de Mery.

Le Bec eut l'insigne honneur, en 1158, d'être visité à la fois par les rois Louis-le-Jeune et Henri II, qui y passèrent une nuit.

Robert du Neubourg, vidame de Normandie, sentant sa fin approcher, distribua tous ses biens aux pauvres et se fit moine à l'abbaye du Bec, où il mourut le 30 août de la même année.

(1) Le plus savant des moines du Bec à cette époque, le célèbre Robert du Mont, composa l'épithaphe de Letard.

(2) Les rédacteurs du *Gallia Christiana* et M. le Prévost le nomment Roger de Bailleul, comme s'il était né dans cette localité. Robert du Mont nous atteste qu'il était lombard et que ses études du droit en avaient fait un habile jurisconsulte.

Lorsque de toutes parts des constructions religieuses s'élevaient sur de vastes proportions, l'église abbatiale du Bec, bâtie par le B^e Hellouin, dans un temps de pauvreté, devenait trop étroite, et devait paraître bien mesquine à côté du splendide chapitre qui venait d'être terminé. Sans détruire entièrement le sanctuaire primitif, on lui fit subir un agrandissement si considérable, qu'il équivalait à une reconstruction. La première pierre du nouveau monument fut posée avec solennité; l'évêque Rotrou, ami de la communauté, vint prêter son ministère sacré à la cérémonie, qui eut lieu le 14 août 1161; les travaux commencèrent immédiatement et ne furent terminés que dix-sept ans après.

Dans le mois qui suivit la cérémonie du 14 août, le Bec perdit un de ses plus zélés protecteurs, dans la personne d'Herbert, évêque d'Avranches. Ce prélat ayant choisi l'église du Bec pour sépulture, son corps y fut apporté et déposé dans le tombeau où reposait déjà l'évêque Richard de Beaufort, un de ses prédécesseurs, inhumé en 1142.

Philippe d'Harcourt, évêque de Bayeux, qui avait formé le vœu d'embrasser la vie monastique au Bec, mourut en 1164 sans avoir pu le mettre à exécution. En emportant dans la tombe le regret de n'avoir pu finir ses jours au Bec, le prélat légua à l'abbaye sa bibliothèque, composée de 113 volumes (1).

Nous croyons que ce fut en 1165 que Galeran de Meulan, sentant sa fin approcher, prit l'habit religieux à l'abbaye de Præaux (2), gouvernée par Michel, ancien religieux du Bec; et nous apprenons des archives du Bec qu'un chevalier, nommé Osbert de Bourneville, à la prière de son suzerain, le comte Galeran, donna, du consentement du roi Henri, au prieur de Beaumont, l'église et les dîmes de Saint-Pierre-de-Bourneville.

Les abbayes du Mont-Saint-Michel, de St-Evroult et de Præaux étaient gouvernées en 1166 par les religieux du Bec; l'antique monastère de Jumièges eut aussi cette année un supérieur nommé Roger, qui fut tiré de cette riche pépinière. Presqu'à la même époque, Emeric Cellierier du Bec était nommé abbé de Saint-Ouen et lorsque Michel, abbé de Præaux, vint à mourir, le

(1) Les belles-lettres, le droit romain et surtout les écrits de Cicéron, occupent une assez grande place dans cette collection. A ce moment, l'abbaye ne possédait dans sa bibliothèque qu'environ 160 vol. manuscrits, renfermant les ouvrages des pères et des docteurs de l'Eglise, etc., bien peu avaient rapport à l'histoire ancienne et moderne, sacrée et profane. (Le Prévost.)

(2) Il fit profession et mourut vingt-sept jours après; le poète de l'abbaye, Etienne de Rouen, a payé un juste tribut de reconnaissance à sa mémoire.

15 décembre 1167, ce fut Henri, hôtelier du Bec, qui le remplaça. L'abbaye de Bernay emprunta aussi successivement deux supérieurs au même monastère.

Roger, abbé du Bec, signa en 1167 la chartre de privilèges qui fut accordée par le roi Henri II aux habitants de Rouen, mais le grand événement de l'année fut la mort et l'inhumation au Bec de l'impératrice Mathilde.

En l'année 1070, Henri du Neubourg sanctionna toutes les donations de son père, puis fonda un obit en faveur de Godechilde de Tosny, sa mère; Richard de la Poterie fut inhumé au Bec et, le même jour, son frère Mathieu donna aux religieux un *hôte* à Emaleville; enfin Simon de Granvilliers leur fit don de la dime de la paroisse de Breux qui lui appartenait.

Lorsque le roi Henri fut solennellement absous dans l'église de Saint-André d'Avranches du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, l'abbé du Bec assistait à cette mémorable assemblée avec les évêques et tous les autres abbés de Normandie.

L'abbé Roger refusa, en 1073, l'archevêché de Cantorbéry, et la même année il racheta de Robert II de Meulan, moyennant la somme énorme de 100 l. parisis, et de 10 l. angevines, l'impôt qui était dû à ce seigneur dans le bourg du Bec, en sa qualité de châtelain de Brionne. Le comte déclara les religieux et leurs vassaux quittes de tout droit de péage dans tout l'honneur de Brionne.

La nouvelle église du Bec, qui avait été commencée en 1161, fut dédiée le 13 des calendes d'avril 1178, par l'archevêque Rotrou, en présence du roi d'Angleterre, Henri II, qui, à cette occasion, donna à l'abbaye 100 l. de revenu, et son fils confirma cette donation en déposant son anneau sur l'autel. Richard, doyen du chapitre d'Evreux, donna l'église de Rougemontiers, et l'archevêque accorda quarante jours d'indulgences à ceux qui visiteraient l'église du Bec le jour anniversaire de la dédicace.

L'abbé Roger mourut en 1179, après une administration de plus de trente ans, qui avait enrichi son monastère de nombreuses possessions.

C'est à lui que l'on doit la construction d'une infirmerie et d'une maison pour recevoir les voyageurs; il répara aussi le dortoir et fit construire des canaux qui portaient l'eau dans tous les appartements. Enfin, pendant son administration, l'abbaye du Bec eut la gloire de fournir douze abbés à diverses maisons (1).

(1) Les commencements de l'histoire de l'abbaye du Bec sont tellement intéressants que nous nous sommes laissés entraîner à les décrire peut être un peu lon-

VIII. abbé, OSBERN.

C'était, dit le chroniqueur du Bec, un homme d'une prudence consommée et d'une vie pieuse et édifiante. Il obtint en 1182 une bulle du pape Léon III, et des lettres de l'archevêque Rotrou. Il mourut après sept ans onze mois de gouvernement, et fut inhumé dans le chapitre aux pieds du vénérable Hellouin.

IX. abbé, ROGER II

Il était prieur du Bec lorsqu'il fut élu abbé en 1187. Il mourut en 1194, après avoir gouverné l'abbaye avec une vigueur remarquable pendant sept ans, deux mois et quatre jours, dit le chroniqueur local; on l'enterra aussi dans le chapitre.

X. abbé, GAULTIER

Le pape Célestin III accorda une bulle au nouvel abbé, en 1195; l'année suivante, l'église abbatiale fut en partie détruite; en 1197, Gaultier donna sa démission; enfin ce fut de son temps que Philippe-Auguste confirma tous les privilèges du prieuré de Meulan.

XI. abbé, HUGUES DE CAUQUINVILLIERS.

Auparavant prieur de Bonne-Nouvelle, à Rouen, il ne resta à la tête de l'abbaye que un an et demi, trois mois et trois semaines; il mourut le 16 mai 1198, et fut déposé auprès du v^{ic} Hellouin; il avait souscrit la même année à la fondation de l'abbaye de Bellosanne, par Hugues III de Gournay.

XII. abbé, GUILLAUME II.

Il confirma en 1203 les chanoines réguliers de Beaulieu dans la possession des vignes acquises par eux à Meulan, dans le fief des religieux du Bec; il acheta la même année, au prix d'assez grands sacrifices, le droit de faire partie du chapitre d'Evreux, avec toutes les prérogatives y attachées sans être tenu à résidence.

La prébende qu'il fonda dans la cathédrale avait un revenu évalué à environ 10,000 l., consistant en dîmes, patronages d'églises, etc. Cette belle dotation valut à l'abbé d'être réparti le premier chanoine de la cathédrale d'Evreux, et d'être appelé le premier aux chapitres généraux.

En témoignage de sa satisfaction, Guillaume donna particulièrement : 1^o à Luc, évêque d'Evreux, l'église de Dammartin avec ses dépendances; 2^o au chapitre, celle d'Ajou avec plusieurs traits de dîmes dans la paroisse d'Ormes.

Il établit en 1203 le prieuré de Lay, dont l'église avait été fondée en 1190 par Mathieu, comte de Beaumont-sur-Oise et Eléonore sa femme. Après avoir siégé pendant treize ans, deux mois et deux semaines, il mourut

à Lay pour notre cadre; nous allons maintenant passer rapidement la suite.

en 1211, et on l'inhuma à la droite du v^{ic} Hellouin.

XIII. abbé, RICHARD DE SAINT-LÉGER.

Il était justicier du Bec lorsqu'il fut élu abbé de sa communauté à la fin de septembre 1211; on le présenta au roi Philippe-Auguste qui le reçut avec bonté, et Robert, archevêque de Rouen, lui donna la bénédiction. L'église du Bec qui était tombée vingt ans auparavant, fut réédifiée par ses soins, ou du moins, les travaux furent commencés en 1215. L'architecte Ingelramme qui en avait la direction s'en occupa d'abord avec activité; en dix-huit mois il augmenta la longueur de la nef, refit le portail qu'il accompagna de deux tours magnifiques, mais ensuite il se négligea tellement que l'abbé dut le remplacer par Gautier de Meulan, qui acheva l'édifice. Richard publia dans le chapitre général de 1219 des statuts pour les prieurs soumis à sa maison, et fut nommé évêque d'Evreux en juillet 1223.

XIV. abbé, HENRI DE SAINT-LÉGER.

De prieur devenu abbé, Henri reçut la bénédiction à la fin de juillet 1223 des mains de Thibaut, archevêque de Rouen.

« Cet Henri » dit la chronique « se montra à ce qu'on croit supérieur à tous ceux qui menaient alors une vie louable et pieuse. »

Il agissait, avec les ressources fournies par les nobles et les roturiers, la pitance des religieux, fit faire un dortoir neuf (1); mais son principal titre à la reconnaissance est d'avoir assaini les chambres et l'infirmierie au moyen de canaux qui entraînaient les immondices.

Henri eut un procès avec Geoffroy, évêque de Chartres, au sujet d'un droit de procure que ce prélat exigeait dans les églises de Breval et de Rouvres.

En vertu d'une bulle pontificale du mois de juillet 1235, il réunit en chapitre général tous les supérieurs bénédictins du diocèse de Rouen pour travailler avec le prieur de Sainte-Barbe-en-Auge, l'archidiacre de Rouen et deux abbés de l'ordre de Cîteaux, à la réforme de l'ordre des Bénédictins.

Il mourut le 20 juin 1247 et fut inhumé aux pieds du fondateur du Bec, en présence des prieurs de la congrégation, venus soit du continent, soit d'outre-mer pour le chapitre général.

XV. abbé, ROBERT DE CLAIRBEC.

Il était, dit la chronique, intendand des vignes de l'abbaye du Bec dans l'Île-de-France lorsqu'il fut élu abbé du Bec, au mois de juillet 1247; le siège métropolitain étant vacant, sa nomination fut agréée par

(1) Avant lui les moines couchaient dans un vieux dortoir, rangés sur trois lignes assez confusément.

le chapitre, et la consécration lui fut donnée dans la cathédrale de Rouen par l'évêque d'Evreux. Il se trouvait en 1250 à Conflans, à la translation des reliques de sainte Honorine avec l'archevêque de Rouen et l'évêque de Paris. En 1557, saint Louis avant de partir pour la Terre-Sainte vint au Bec se recommander aux prières des frères. « Cette année, dit la chronique, le jour de l'Annonciation, le roi vint au Bec et mangea au réfectoire, ayant à sa gauche l'archevêque Eudes Rigaud et à sa droite Robert, abbé du Bec, avec beaucoup d'autres. »

En partant, le roi confirma les possessions et privilèges de l'abbaye.

Pendant que Robert assistait à Lisieux à un chapitre général, son abbaye devint la proie des flammes; il mourut en 1205 et fut inhumé dans le chapitre.

XVI^e abbé, JEAN DE GUINEVILLE.

Après avoir été choisi pour abbé par ses frères, son élection fut annulée par Eudes Rigaud, qui le nomma ensuite, la même année, abbé de plein droit; il mourut en 1272, et son tombeau fut placé vers la tête du pieux Hellouin.

L'infatigable Eudes Rigaud visita l'abbaye à différentes reprises, et, malgré sa sévérité, il fut forcé de constater seulement sur son *Registrum*, à défaut d'autres choses, que la comptabilité seule laissait à désirer et que la bibliothèque était en désordre.

XVII^e abbé, PIERRE DE LA CAMBRE.

De prieur d'Envermeu, il fut fait abbé au mois d'octobre 1272 et béni par Eudes Rigaud; la même année, la grande tour centrale de l'église, qui n'était pas encore achevée, tomba et compromit beaucoup le reste de l'édifice. En 1275, on posa la première pierre d'une nouvelle église (1).

Pierre de la Cambre fit un arrangement avec les prieurs relevant du Bec, au sujet des bénéfices qui restèrent, à partir de cette époque, dévolus à l'abbé. Il mourut en 1281 et fut inhumé dans le Chapitre.

XVIII^e abbé, YMIER de SAINT-YMIER.

De prieur il fut élu abbé en 1281, et sa nomination fut approuvée par l'archevêque de Rouen le jour de saint André. Le lendemain il se rendit auprès du roi et reçut la bénédiction au manoir de Fresne, des mains de Guillaume de Flavacourt; ensuite, il alla faire profession de foi à la cathédrale de Rouen, et en prenant possession il prêta un serment long et solennel. Presque aussitôt, il passa en Angleterre pour régler différentes affaires et il revint en 1282.

On retrouva cette année le corps de l'im-

(1) Le chœur et les transepts furent construits du temps de Pierre de la Cambre.

pératrice Mathilde au milieu des ruines de l'église.

L'abbé Ymier tint son Chapitre général en 1285; on permit aux religieux d'avoir un manteau pour sortir; on y régla que les moines envoyés dans les prieurés n'y resteraient pas au-delà de six ans; enfin on y adopta aussi plusieurs règlements pour l'administration intérieure de la maison.

Après cette réunion, l'abbé s'occupa avec un zèle extraordinaire de la reconstruction de l'église et choisit pour architecte maître Robert de Fontaine; il fit aussi confirmer les privilèges dont le Bec jouissait en France, en Normandie, en Angleterre et en Flandre. Enfin après être resté vingt-trois ans à la tête de l'abbaye, il s'éteignit au mois de novembre 1304.

XIX^e abbé, GUILBERT de SAINT-ETIENNE.

Tous les prieurs ayant été convoqués, on choisit pour abbé Guilbert de Saint-Etienne, alors grainetier du couvent. Il acheva l'église commencée par ses prédécesseurs, gouverna pendant vingt-trois ans et fut inhumé dans la chapelle de la T.-S.-Vierge, nouvellement bâtie.

XX^e abbé, GEOFROY 1^{er} FARE.

D'abord prieur de Bonne-Nouvelle, il fut élu à la fin du mois d'août 1321, et transféré en 1334 à l'évêché d'Evreux où il mourut en 1341.

XXI^e abbé, JEAN II des GRANGES.

De justicier du monastère, il devint abbé au mois de mai 1335. Il se trouva aux funérailles du célèbre Marc-d'Argent, abbé de Saint-Oue de Rouen en 1339; on lui doit la dédicace de l'église de son abbaye, célébrée en 1342 par Jean, évêque d'Avranches (1). Il donna une rente de 10 liv. tournois pour le *Salve Regina* que l'on chantait chaque jour après Complies; il mourut le 1^{er} mars 1351 et fut inhumé auprès de son prédécesseur.

XXII^e abbé, ROBERT des COURROYES.

Il était docteur en décrets et d'une science au-dessus du commun; décédé en 1361, il fut inhumé dans la chapelle de la sainte Vierge.

De son temps, le roi Jean ayant été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, les Anglais se répandirent comme un torrent dans tout le royaume. Ce fut alors que, pour arrêter leur invasion, Louis de Harcourt, gouverneur de Normandie, voulut faire démolir la magnifique église qui venait d'être achevée et la remplacer par deux tours fortifiées; mais cependant on se contenta d'entourer la basilique et le Chapitre d'ouvrages de défense précédés d'un fossé.

(1) Cette église fut, comme les précédentes, placée sous l'invocation de la sainte Vierge.

Pour opérer la transformation de l'abbaye en place de guerre, il fallut abattre trois côtés du cloître, une partie du dortoir et du cellier (1). Les moines enfin furent forcés d'engager les revenus et les fonds du monastère pour l'entretien des gens d'armes employés à la défense de cette nouvelle forteresse.

XXIII. abbé, GUILLAUME de BEUZEVILLE.

Élu abbé en 1361, cet homme, d'une éminente piété, mourut en 1388 et fut inhumé devant l'autel de saint Nicolas et de sainte Catherine.

XXIV. abbé, ETOUT D'ETOUTTEVILLE.

Etout, issu d'une famille illustre de Normandie, avait pour frères Thomas, évêque de Beauvais, et Guillaume, évêque de Lisieux. Il prit l'habit monastique à Fécamp, devint abbé de Cerisy en 1385, et lorsque Geoffroy Harenc, homme distingué, eut été choisi par la communauté entière pour remplacer Guillaume, Etout, soutenu par le crédit de sa famille, lui enleva la chaire abbatiale qu'il occupa pendant deux ans et huit mois.

A ce moment, le monastère se trouvait dans la plus triste position ; il était endetté, ses manoirs, moulins et autres dépendances tombaient en ruines.

Sous la courte domination d'Etout, le mal ne fit que s'aggraver, car cet abbé étranger recevait beaucoup et menait un train de grand seigneur. Il obtint du pape l'usage de la mitre et institua un trésorier laïque, ce qui ne s'était jamais vu. Enfin, cet usurpateur, après avoir réduit l'abbaye à un état pire que n'avaient fait les guerres précédentes, fut nommé abbé de Fécamp et, lorsqu'il quitta le Bec, il emporta tout ce qu'il put en livres et objets précieux qui lui servirent à fonder, conjointement avec son frère, l'évêque de Lisieux, le collège de ce nom à Paris.

XXV. abbé, GEOFFROY II HARENC.

Ayant été forcé de céder au crédit de l'abbé d'Etoutteville, Geoffroy avait obtenu en 1389 l'abbaye de Jumièges ; après le départ d'Etout il fut élu par ses confrères et nommé de nouveau abbé du Bec, par Clément VII en 1391. Il s'appliqua par son administration sage et économe à réparer en partie les maux causés par la guerre et par son prédécesseur. Il mourut à Padoue en 1398, en revenant de la Terre-Sainte qu'il était aller visiter (2).

XXVI. abbé, GUILLAUME IV D'AUILLIERS.

Né dans le village de ce nom, au diocèse de Lisieux, il fut béni au mois d'août 1399

par Guillaume de l'Étrange ; il continua et acheva par ordre du roi les fortifications de l'abbaye (1). Pour subvenir à ces dépenses, on diminua de 21. tournois par an la paie que chaque religieux recevait pour ses besoins ; on obligea les vassaux du Bec à payer un demi-florin d'or pour chaque acre de terre qu'ils tenaient de l'abbaye ; enfin le duc de Normandie autorisa les moines à lever, par forme de subside et de capitation, 12 d. par mois sur chacun de leurs hommes.

Consumé par le chagrin que lui causèrent les maux de la guerre, Guillaume cessa de vivre en janvier 1418 et fut inhumé dans le milieu du chœur.

XXVII. abbé, ROBERT III DU BEC.

On lui donna le surnom du Bec parce qu'il y était né. Il était docteur en décrets et prieur de Bonne-Nouvelle lorsqu'il fut élu abbé en 1418 ; peu de temps après, le duc de Clarence vint mettre le siège devant la forteresse du Bec, et, après un mois de résistance, les assiégés furent forcés de se rendre. Le vainqueur pillait l'abbaye et en chassa tout le peuple qui s'y était réfugié.

Le roi d'Angleterre, Henri V, vint au Bec avec une partie de son armée et y séjourna les 4, 5, 6 et 7 juin ; il y laissa une garnison qui pillait les provisions et réduisit les moines à une affreuse misère.

Cependant la Normandie ayant fait soumission à Henri V, l'abbé Robert qui, après son élection s'était réfugié dans les domaines du roi de France, se décida en 1419 à revenir au Bec et à rendre foi et hommage au vainqueur qui lui restitua tous les biens de l'abbaye saisis pour cause d'absence.

L'année suivante, les religieux du Bec fondèrent à Rouen l'hôtel du Bec, sur l'emplacement de l'ancien hôtel des Fontaines, pour s'y retirer pendant la guerre.

En 1421, les Français, commandés par Xaintrailles et la Hire, ayant repris la tour du Bec, l'abbé Robert, considéré comme traître, fut chargé de chaînes et conduit par le comte de Salisbury dans les prisons de Rouen où, pendant cinq mois, il eut à supporter une dure captivité ; justifié par les aveux des auteurs de cette prétendue trahison, il fut rendu à la liberté et le roi d'Angleterre lui fit restituer le temporel mis en séquestre avec tout le mobilier ; quant aux fortifications, elles furent rasées jusque dans leurs fondements.

Robert III mourut à Rouen le 4 mai 1430 ; son corps rapporté au Bec fut inhumé auprès des restes de son prédécesseur.

(1) Les religieux couchèrent alors, les uns dans les chapelles autour du chœur, les autres dans la sacristie.

(2) Il fut inhumé dans l'église de Padoue où les religieux lui firent élever un monument.

(1) Les murailles avaient 15 pieds d'épaisseur à la base, et 10 au sommet ; leur hauteur surpassait celle des murs d'Avignon et elles étaient flanquées de 15 grosses tours placées de distance en distance.

▷ **XXVIII^e abbé, THOMAS FRIQUE.**

On l'appelle aussi Thomas du Bec à cause du lieu de sa naissance; il était prieur de l'abbaye lorsqu'il fut élu abbé le 19 juin 1430; le 14 juillet suivant, il prêta serment au roi d'Angleterre; enfin il résida presque toujours dans son hôtel à Rouen, à cause des guerres qui désolaient la province.

Pendant l'absence de son chef, l'abbaye fut plusieurs fois livrée au pillage; quant aux terres qui en dépendaient, elles restèrent incultes.

Le *Gallia Christiana* nous apprend que l'abbé Frique assistait le 24 mai 1431 à la prétendue abjuration de l'infortunée Jeanne d'Arc. Cependant il ne fut point appelé comme juge au procès de notre héroïne comme le furent ses confrères de Fécamp, de Jumièges et de Cornécilles. Il assista au mois d'octobre suivant au sacre de Jean de la Chaussée, abbé de Jumièges, avec lequel il eut dans la suite un long procès au sujet de la préséance dans les synodes.

Thomas Frique fit fonder deux cloches pour le Bec, et paya au fondeur 7 l. outre son entretien et celui de son domestique; il paya également à Jean Sandrien, peintre à Rouen, 90 l. tournois pour seize statues de pierre représentant les apôtres et autres saints (1). Il augmenta dit-on, les richesses de son monastère et, à sa mort, arrivée le 5 juillet 1446, il fut inhumé auprès de Guillaume Vallée.

XXIX^e abbé, JEAN III DE LA MOTTE.

Il était le dixième fils de noble homme Simon de la Motte, bourgeois de Rouen; il fut successivement prieur de Beausault, de Cauchy, de Notre-Dame du Lay, de Saint-Pierre de Pontoise, prieur claustral du Bec et ensuite de Conflans; il était docteur en décrets, et, en cette qualité, il professa longtemps le droit à la Faculté de Paris; c'est alors qu'il reçut des moines de Marmoutiers le prieuré des Eufs en Thierache. Nommé abbé, il fut béni par l'archevêque Raoul Roussel.

Lorsque Charles VII vint en 1449 mettre le siège devant Rouen, l'abbé de la Motte fut un des délégués chargés de se rendre auprès de Dunois au port de Saint-Ouen, pour traiter avec lui de la reddition de la ville. On le retrouve à Bourges, où fut rédigée la Pragmatique Sanction et à l'Échiquier de Rouen; il mourut le 17 novembre 1452.

XXX^e abbé, GEOFROY D'ÉPAIGNES.

Prieur de Bonne-Nouvelle, fut élu abbé à l'unanimité des suffrages, le 20 décembre 1452; après avoir été confirmé et béni, il prêta serment au roi le 16 février 1453.

(1) Ces statues ont été transportées dans la chapelle du cimetière de Bernay.

Son administration est marquée par de nombreuses acquisitions au profit du couvent (1); et par la restauration intérieure et extérieure, non-seulement de l'église de l'abbaye, mais encore des bâtiments claustraux et de l'infirmerie (2). Il s'opposa aussi très vivement à ceux qui obtenaient les prieurés en commande. Pendant sept ans, quoique malade, il lutta contre les promesses et les menaces de ceux qui convoitaient son abbaye qu'il n'abandonna qu'avec la vie, le 4 mai 1476 (3).

De son temps, le prieur du Bec, nommé Robert, contribua lui-même à l'embellissement de l'église et fit décorer sa chambre avec le plus grand luxe.

XXXI^e abbé, JEAN IV BOCHARD.

Naquit à la Vauclle, près de Saint-Lô; il était confesseur et aumônier du roi Louis XI. Parvenu en 1453 à l'évêché d'Avranches, il fut un de ceux qui engagèrent le roi à se prononcer pour les *Réalistes* contre les *Nominaux* et à donner l'édit de Senlis en 1473. Trois ans après, il obtenait de tenir en commande l'abbaye du Bec qui avait été gouvernée jusque-là par un abbé régulier.

L'abbé Bochard prêta serment entre les mains du roi le 13 juillet 1477, on le vit peu au Bec; il s'y fit remplacer par Jean le Marchand, doyen de son chapitre, homme habile et expérimenté. C'est par les soins de Jean Bochard que fut achevé le beffroi commencé par son prédécesseur.

Ce monastère, malgré les dégradations et les mutilations que la main du temps et des hommes lui ont fait subir, présente encore aujourd'hui un aspect majestueux et grandiose; les pierres qui le composent sont si bien ajustées, que l'on croirait voir un gigantesque monolithe taillé dans une immense carrière.

Sur la fin de sa vie, l'abbé Bochard avait donné sa démission en faveur de Jean Hautements d'Aptot, mais il mourut le 28 novembre 1484 sans avoir terminé cette affaire (4). Les religieux du Bec ne l'ont point inscrit au rang des abbés dans leur nécrologe.

XXXII^e abbé, ROBERT D'ÉVREUX
(dit aussi de Rouen).

Il était prieur de Beaumont lorsqu'il fut élu abbé le 10 décembre 1484.

(1) Il incorpora à son abbaye les trois fiefs de Caumont, du Feugueray et du Boulay.

(2) On lui doit aussi un grand nombre de beaux ouvrages en cuivre: l'aigle du milieu du chœur, la statue de Moïse tenant entre ses mains les tables du Décalogue pour chanter l'épître, un pupitre à quatre faces représentant les quatre évangélistes, et quatre grands candélabres.

(3) Le nouveau système des *commandes* faisait de l'abbaye du Bec une riche proie, désirée par un grand nombre de hauts dignitaires ecclésiastiques.

(4) Dans l'année qui précéda cette démission, Dom. Pierre de Chrétienville, moine du Bec, avait rédigé un catalogue de la riche bibliothèque de l'abbaye.

Le 17 avril de l'année suivante, il fut béni et fit serment d'obéissance à l'église de Rouen; il siégea jusqu'au 6 avril 1485, époque de sa résignation en faveur de Guillaume Guérin; le nécrologe indique son décès au 22 janvier 1492.

XXXIII^e abbé, GUILLAUME GUÉRIN.

Dom Carré, faisant l'histoire de l'abbé Guérin, commence ainsi: « Guillaume, le « trente-troisième de nos abbés, ayant été « béni à Rouen le 23 octobre 1491, fut ins- « tallé dans son siège avec beaucoup d'ap- « pareil et de solennité; il fut uniquement « occupé à montrer dans sa personne un « tableau vivant de la loi divine, aussi il « rayonne entre les autres comme un astre « très éclatant. »

Après une sage administration de vingt-deux ans, le vieil abbé, désirant obvier aux incertitudes de l'avenir, résigna en 1513 son abbaye à Jean Ribaud, son neveu, fils de sa sœur, mais le roi Louis XII y mit opposition, voulant que Louis d'Orléans, archevêque de Toulouse, succédât à Guillaume. Le roi étant mort, la résignation de Guillaume prévalut en cour de Rome, et Jean Ribaud occupa le siège abbatial à la place de son oncle.

XXXIV^e abbé, JEAN RIBAUD.

Quinze jours après la bénédiction de Jean Ribaud, l'abbé démissionnaire Guérin fut emporté par une attaque d'apoplexie, le 4 avril 1515.

Le nouvel abbé n'occupa que deux ans la chaire du vénérable Hellouin; au bout de cetemps, il fut forcé de la céder à l'évêque de Coutances; il retourna alors dans son pays emportant avec lui une grande quantité d'or, d'argent et de vases précieux; bientôt il obtint l'abbaye de Vallemont qu'il fit rebâtir en partie avec les richesses enlevées au Bec.

XXXV^e abbé, ADRIEN GOUFFIER.

Après la démission de Jean Ribaud, François I^{er} avec l'agrément du Pape, donna l'abbaye du Bec à Adrien Gouffier, cardinal de Boissy, évêque de Coutances, frère du fameux amiral de Bonnivet, son favori.

Les agents du nouvel abbé traitèrent fort mal les religieux du Bec; les uns furent exilés dans les prieurés et les autres mirent en prison.

Heureusement pour les moines du Bec qu'en 1520 on donna au cardinal l'abbaye de Fécamp avec l'archevêché d'Albi. La mort lui enleva tout en 1523. Ses armes : *d'or à trois jumelles de sable* sont encore au moment où nous écrivons sur la porte de l'abbatiale du Bec.

XXXVI^e abbé, JEAN VIDE DUNOIS

Succéda au cardinal de Boissy en 1520; c'était un homme de mœurs très douces, et

très entendu dans les affaires ecclésiastiques (1). En 1521, il donna aveu au roi pour le temporel de son abbaye. De son temps, en 1525, Dom François Carré fut reçu à la profession (2). L'abbé Jean ayant été appelé à l'assemblée de Nice, mourut en Italie en 1533, emportant les regrets de tous.

XXXVII^e abbé, JEAN VII LE VENEUR (3).

Doué d'une grande prudence et d'une expérience consommée dans les affaires, il fut successivement le favori de Charles VIII, de Louis XII et enfin de François I^{er} qui en fit son conseiller et son aumônier, et qui lui donna l'abbaye du Bec en 1533. Il mourut en 1543, se trouvant à la suite du roi, dans une petite ville de Picardie; son cœur resta au Bec, et son corps fut inhumé dans la cathédrale de Lisieux.

François I^{er} se trouvait à l'abbaye du Bec lorsque Jean le Veneur fut installé; il y revint une seconde fois, en 1540, avec la reine Eléonore et il y resta huit jours; il prenait, dit-on, ses repas dans la belle salle capitulaire, d'où il jouissait de la vue des eaux pures et limpides qui arrosaient le cloître.

XXXVIII^e abbé, JACQUES D'ANNEBAUT

Obtint l'abbaye du Bec dès l'année 1543 par la faveur de l'amiral, son frère; il reçut les ordres au Bec avec l'agrément du pape, par le ministère de l'évêque d'Hippone, et la préritise le 2 mai 1545; enfin, il fut sacré à Lisieux le lendemain (4).

A peine installé, l'abbé d'Annebaut ne songea qu'à s'emparer des biens et des revenus du Bec; son administration fut une véritable ruine pour le monastère.

Jacques d'Annebaut assista, en 1550, à l'entrée de Henri II à Rouen, où il mourut dans l'hôtel du Bec, au mois de juin 1558, et il fut inhumé dans l'église d'Apperville, à côté de l'amiral d'Annebaut, son frère.

XXXIX^e abbé, FRANÇOIS DE TOURNON

Nous rétablissons avec la *Neustria Pia*, dans la liste des abbés du Bec, le cardinal de Tournon qui jouissait de ce titre, conjointement avec le cardinal d'Annebaut (5), auquel il survécut, et après sa mort il présentait aux bénéficiés (6).

(1) Il était fils de François d'Orléans, comte de Dunois de Longueville et d'Agnes de Savoie; il fut cardinal du titre de Saint-Martin-des-Monts, évêque d'Orléans et archevêque de Toulouse.

(2) On doit à ce savant moine, qui écrivait en latin dans le goût de la renaissance, une histoire de son abbaye et une édition d'un opuscule de Lanfranc.

(3) Était fils de Philippe le Veneur, baron de Tillières, et de Marie Blossot; il devint évêque de Lisieux et cardinal.

(4) Le pape Paul III le fit cardinal.

(5) Il y avait probablement entre eux un traité pour le partage des revenus de l'abbaye.

(6) « En mai 1560 » dit T. Duplessis, « le cardinal de Tournon, qui n'était plus abbé du Bec, s'était réservé de pourvoir aux bénéfices de sa dépendance.

XL. abbé, LOUIS de LORRAINE.

Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Sens, etc., a laissé peu de traces de son administration. Il se démit en 1572 en faveur de son neveu, en se réservant, toutefois, la nomination aux bénéfices. Cette même année, les religieux lui adressèrent une requête contre ses agents qui les maltraitaient et leur faisaient endurer des privations pour leur nourriture et leur entretien.

Le cardinal de Lorraine nommait encore aux bénéfices en 1557, et il mourut le 28 mars 1578.

Du temps de cet abbé, le Bec ne fut point exempt des ravages et des déprédations qui affligèrent les monastères pendant les guerres civiles de religion. Le service divin et l'exercice public du culte y furent suspendus comme dans beaucoup de lieux. L'église et les bâtiments furent saccagés.

XLI. abbé, CLAUDE DE LORRAINE.

Connu sous le nom de chevalier d'Aumale, n'avait que neuf ans lorsque son oncle, le cardinal de Lorraine, lui résigna l'abbaye du Bec; il fut tué le 3 janvier 1591, à l'âge de vingt-huit ans, en voulant surprendre Saint-Denis par la Ligue (1).

XLII. abbé, DOMINIQUE de VIC.

Après la mort du chevalier d'Aumale, l'abbaye resta en économats jusqu'en 1597, époque où Henri IV nomma Dominique de Vic, abbé du Bec. Il n'avait alors que douze ans; il fut sacré archevêque d'Auch en 1625 et il mourut le 1^{er} janvier 1661, après avoir été soixante-trois ans abbé du Bec.

Ce fut de son temps, le 10 juillet 1626, que les R. R. P. P. de la Réforme, de la congrégation de Saint-Maur, furent introduits à l'abbaye du Bec, à l'occasion de quelques différends survenus entre l'abbé et les anciens religieux. Ceux-ci, pour se conformer aux pères de la Réforme qui étaient vêtus de noir, quittèrent leurs habits blancs (2). Grâce à leur sage administration, les pères Réformés purent bientôt refaire le portail de l'église abbatiale, construire un nouveau cloître, réparer tous les bâtiments, refondre presque toutes les cloches, etc (3).

Une partie de la nef de l'église de l'abbaye s'était écroulée vers 1591, le chœur seul avait résisté et fut sauvé de la ruine par les RR. PP. de Saint-Maur.

Voici ce qu'en dit M. Le Prévost: « Si

(1) L'auteur de la *Henriade* a illustré sa mémoire en le faisant périr dans un combat singulier.

(2) L'usage des habits blancs remontait, dit-on, au temps de saint Anselme.

(3) Les revenus de l'abbaye s'élevaient alors à 85,000 liv. et, dans une transaction faite avec l'abbé en 1654, les religieux s'obligèrent à lui servir une pension de 11,000 liv. en sus de sa manse abbatiale, à la condition que tous les revenus leur appartiendraient.

le chœur échappa à une ruine semblable, c'est à la congrégation de Saint-Maur qu'il en fut redevable. Entrée en possession de l'abbaye en 1626, elle consolida et décora malheureusement, dans le déplorable goût de l'époque, ce qui subsistait encore de l'église du XIV^e siècle; elle y construisit un jubé en marbre, d'architecture classique, termina les chapelles du midi et du levant et éleva, sur les dessins d'un frère convers, nommé Guillaume de la Tremblay, un maître-autel à colonnes de marbre rouge et à baldaquin d'assez mauvais style qui fut terminé en 1685 (1). En pavant le sanctuaire, on trouva les ossements de l'impératrice Mathilde que l'on renferma dans une caisse de bois couverte de lames de plomb, après les avoir enveloppés dans une écharpe de soie verte brodée d'or (2).

XLIII. abbé, JACQUES-NICOLAS COLBERT.

L'abbaye du Bec, après être restée en économats depuis la mort de Dominique de Vic jusqu'en 1665, fut donnée à Jacques-Nicolas Colbert, deuxième fils du célèbre contrôleur des finances, qui en prit possession par procuration le 6 juillet de la même année.

Dès le jour de sa prise de possession, les religieux lui adressèrent une requête pour être libérés des charges onéreuses de la convention de 1654, mais ils durent se résigner à payer au nouvel abbé une pension de 8,000 l., indépendamment du tiers des revenus qu'il percevait.

Jacques-Nicolas Colbert fut sacré archevêque de Carthage en 1681; dix ans après la mort de M^{gr} de Medavy, il fut nommé archevêque de Rouen et mourut le 10 décembre 1707.

Les RR. PP. de la Réforme firent achever de son temps tous les travaux commencés sous ses prédécesseurs, et enrichirent l'abbaye de magnifiques ornements.

Enfin, ils présentèrent une requête à l'effet de procurer les honneurs d'un culte public à leur saint fondateur, et demandèrent l'autorisation de lever de terre les ossements du bienheureux Hellouin, pour exposer ses précieuses reliques à la vénération publique.

Leur enquête fut accueillie favorablement et, le 7 juillet, on procéda à l'ouverture du tombeau du bienheureux Hellouin. Voici la copie du procès-verbal qui fut dressé à cette

(1) Le même artiste est l'auteur des statues qui décoraient l'autel des vierges, ainsi que des statues de saint Martin, saint Nicolas et saint Charles. Cette dernière, sous le nom de saint Médard, se trouve dans l'église du Bec avec la statue de sainte Marguerite. Le maître-autel a été transféré dans l'église Sainte-Croix de Bernay.

(2) Cette caisse échappa aux spoliateurs de 1793 et le souvenir en était perdu, lorsque, le 10 décembre 1846, un coup de pioche donné au hasard la fit apparaître et rendit à la Normandie les restes de la petite-fille de Guillaume-le-Conquérant.

occasion. « On trouva dans le sarcophage un corps revêtu d'une chasuble, ayant à sa gauche une crosse de bois, et à ses pieds et jambes des pantoufles et des petites bottines. Ledit corps étant dans sa situation naturelle sans qu'aucune partie fut déplacée, quoique toutes les chairs fussent consommées, la tête un peu recourbée, parce que le tombeau était trop court, la mâchoire belle et les dents blanches, les mains au dessus la poitrine, la crosse n'ayant pas de bout recourbé, peut-être à cause de la petitesse du tombeau. Une des pantoufles décosue par le bout laissait voir très distinctement les doigts du pied. »

XIV. abbé. ROGER de la ROCHEFOUCAULD.

Dès le lendemain de la mort de Monseigneur Colbert, Louis XIV nomma à l'abbaye du Bec l'abbé de la Rochefoucauld de la Roche Guyon, âgé de vingt ans, qui prit possession par procureur, le 18 mars 1708.

L'abbé de la Rochefoucauld eut avec ses religieux un procès opiniâtre, au sujet de la pension qu'il réclamait, procès qui dura trois ans, coûtades sommes énormes et se termina en 1713 par un arrangement amiable : l'abbé céda tous les biens de sa manse, moyennant une pension de 48,000 l.

Le 18 juin 1717, l'abbé de la Rochefoucauld, en allant à la guerre contre les Turcs, mourut à Bude, en Hongrie.

À la suite des guerres de succession et des revers de nos armes, les terres labourables furent frappées d'une très forte contribution; chaque acre dans les environs du Bec devait payer une taxe de 4 l. 11 s.; la ferme de Mailloc, que le monastère possédait à Thierville, fut imposée à 455 l., et l'on peut juger par là ce que l'abbaye dut payer.

XV. abbé. LOUIS II DE BOURBON CONDÉ.

Ce prince n'avait que neuf ans lors que le roi le nomma abbé du Bec à la fin de 1717; il recut le baptême aux fêtes de Noël et la tonsure deux jours après, et prit possession par procureur le 19 avril de l'année suivante. On lui donna le titre de comte de Clermont. Il fut nommé de l'Académie française en 1754, et y occupa le fauteuil n° 18, à la place de M. de Boze qui lui-même avait remplacé Fénelon. Enfin, il devint grand maître des francs-maçons de France, et mourut le 16 juin 1771.

XVI. abbé. IVES DE MARBEUF.

L'abbaye resta quelques années en économe après la mort du comte de Clermont, et fut donnée en 1777 à Ives-Alexandre de Marbeuf, qui avait été sacré évêque d'Autun

le 12 juillet 1767. Il eut l'archevêché de Lyons en 1788, et lors de la Révolution, il se retira en Allemagne et mourut à Lubeck le 15 avril 1789.

En 1788, Dom. Dupont, prieur du Bec, fut élu député de l'ordre du clergé pour le département de Pont-Audemer. Le 28 juin de cette même année, les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, qui faisaient partie de la province de Normandie, se réunirent en diète à l'abbaye du Bec (1).

Le 4 octobre 1792, le tombeau du bienheureux Hellouin avec ses précieuses reliques fut transféré du chapitre de l'abbaye, dans l'église paroissiale du Bec, et, lorsque l'on eut soulevé le dessus de la tombe, on trouva le corps dans le même état qu'en 1707.

L'ancienne abbaye du Bec fut convertie en un dépôt d'étalons, par décret du 4 juillet 1810; ce dépôt subsista jusqu'en 1833, époque à laquelle il fut remplacé par une succursale de dépôt des remontes établi à Caen pour les achats de chevaux de cavalerie.

Les armes du Bec, d'après le Brasseur, auraient été : *de gueules semées de fleurs de lys d'argent, au franc canton de sable, chargé d'une molette d'or.*

Cependant, M. Le Prévost pense que le sceau de l'abbaye représentait : *la Sainte-Vierge assise sur un banc, portant l'enfant Jésus et tenant à la main gauche un bâton terminé par une fleur de lys, avec cinq étoiles en chef.*

D'après une liste dressée vers 1550, les bénéfices de l'abbaye du Bec se composaient de 165 cures, 18 prieurés et 22 chapelles (2).

Nous donnerons seulement la nomenclature des prieurés, dont neuf étaient dans le diocèse de Rouen, savoir :

1° Le prieuré conventuel de Bonne-Nouvelle.

2° Le prieuré conventuel d'Envermeu.

3° Le prieuré simple de Beausault.

4° id. de Bouconvilliers.

5° id. de St-Martin-au-Bosc.

6° id. de St-Martin-la-Garenne.

7° id. de St-Pierre-de-Pontoise.

8° id. de Senos.

9° id. de St-Aubin-de-Pontoise.

Un dans le diocèse d'Amiens, celui de Caeuchy.

Trois dans le diocèse de Lisieux.

1° St-Imer, conventuel.

2° St-Philibert, id.

3° St-Lambert ou St-Eloi de Nassandres, simple.

Un dans le diocèse d'Evreux, celui de Beaumont-le-Roger.

(1) Nous possédons une liste imprimée des religieux qui s'y trouvèrent, et un petit recueil des discours qui furent prononcés à cette diète.

(2) Nous ne parlons que des bénéfices français.

Le prieuré de Ste-Honorine, de Conflans, diocèse de Paris.

Enfin trois dans le diocèse de Chartres :

1° Rouvres, simple.

2° Bréval id.

3° Meulan, conventuel.

Quelques années avant la Révolution, le revenu de l'abbaye s'élevait à 180,000 l.

Nous n'entreprendrons pas de faire la nomenclature des biens de l'abbaye; nous dirons seulement que leurs possessions étaient immenses, et qu'elles avaient donné lieu au dictionnaire suivant :

De quelque part que le vent vente
L'abbaye du Bec a rente. (LE PRÉVOST).

Histoire littéraire.

Voici, au point de vue des lettres, les principaux écrivains sortis du Bec, outre Lanfranc et saint Anselme :

GILBERT CRESPIN.

OSBERN, chantre de Cantorbéry.

GUILLAUME, abbé de Cormeilles.

ARNOUL, abbé de Petresburg.

ROGER DE CAEN, poète latin.

MILON CRESPIN, historien des premiers abbés du Bec.

ROBERT DU MONT, le célèbre chroniqueur.
EADMER, le charmant biographe de saint Anselme.

ETIENNE DE ROUEN, auteur d'ouvrages restés manuscrits.

GUILLAUME DE BOUGEVILLE, auteur d'une chronique.

DOM. FRANÇOIS CARRÉ, sous-prieur du Bec.

Depuis l'introduction de la réforme de saint Maur, un grand nombre de bénédictins distingués ont séjourné au Bec, où la congrégation avait établi un noviciat et un cours de Philosophie. Un des plus célèbres professeurs a été Dom Massuet, le savant éditeur de saint Irénée.

Nous devons une mention particulière à Dom Benigne Thibaut, l'historien de notre abbaye, qui mourut au Bec le 7 juin 1684 (1).

Il faut encore citer parmi les historiens du Bec, Dom Jean Bourget, dont le travail très court a été traduit en anglais.

§ 2. PARISSIE DU BEC.

Dioc., baill et génér. de Rouen. — Doy. de Bourgtheroulde. — Elec. et vic. de Pont-Audemer. — Sergenterie de la Londe.

Cette paroisse a vu s'augmenter son importance par l'annexion de la paroisse de Saint-Martin-du-Parc qui lui a été réunie le 1^{er} juin 1828.

(1) Né à Dijon, il prononça ses vœux à Saint-Remi de Reims et professa la Rhétorique au collège de Tiron pendant quinze ans; il vint ensuite au Bec où il remplissait l'office de sacristain.

C'est en 1060 que le V^e Hellouin, cédant aux conseils de Lanfranc, changea pour la troisième fois l'emplacement de son abbaye, et vint s'établir dans le lieu où nous en voyons aujourd'hui les restes.

Les nombreux écoliers qui venaient des provinces les plus éloignées suivre les leçons de Lanfranc et d'Anselme, donnèrent bien vite naissance à un village qui s'éleva à côté de l'abbaye, dans un vallon naguère désert et fangeux, et il fallut aussitôt construire, pour les habitants, une église paroissiale qui fut dédiée sous le vocable de saint André.

Les religieux du Bec favorisèrent de toutes leurs forces la formation de ce village qu'ils prirent soin d'abord de faire affranchir de tout seigneur féodal.

Saint Anselme obtint de Guillaume-le-Conquérant le droit d'établir un bourg, de sorte que les habitants eurent dans la suite le titre de *bourgeois*. Non content des prérogatives attachées à cette qualité, Anselme songea aussi à l'affranchissement autant que possible de son cher village vis-à-vis de la puissance spirituelle. Un moine du Bec, Guillaume Bonne-Ame, qui était devenu précisément archevêque de Rouen, déclara, dans une charte très solennelle de 1092, que la paroisse du Bec était libre à perpétuité de toute redevance envers l'évêque, excepté dans les choses dont l'évêque peut seul disposer. Si une cause doit être terminée par l'épreuve du fer, d'après la décision de l'abbé, où l'affaire sera renvoyée devant l'Eglise mère ou elle sera jugée, ou l'archevêque enverra lui-même le fer sur les lieux et le jugement sera porté par ses gens (1).

L'établissement d'un bourg, où il n'y avait point de supérieur féodal, donna bientôt naissance à des abus que le roi Henri 1^{er} chercha à réprimer par une charte de 1125.

Nul, sous peine de 18 s. d'amende, ne pouvait entrer dans le bourg avec des armes; d'un autre côté, les privilèges des habitants consistaient à ne pouvoir être obligés aux réparations des châteaux et des ponts.

A cette époque, toute concession n'était valable qu'après une confirmation, et c'est par ce motif que Hugues, archevêque de Rouen, consentit en 1141 à confirmer le privilège particulier octroyé par Guillaume Bonne-Ame, son prédécesseur. Dans sa charte, il nomme spécialement l'église de Saint-André du Bec qu'il déclare être libre et exempte au même titre que l'église mère de l'abbaye, excepté dans les choses réservées spécialement au ministère épiscopal.

(1) Jusque dans ces derniers temps, les religieux du Bec arguaient de ce privilège contre toute tentative de visite des archevêques de Rouen.

Il ne manquait plus que la sanction pontificale ; elle ne se fit pas attendre. Par un rescrit daté de Bénévent (1171), le pape Alexandre III approuva expressément les dispositions de Guillaume, d'heureuse mémoire, autrefois archevêque de Rouen (1).

Presque au même temps, l'illustre abbé Roger, 1^{er} du nom, acheta de Robert de Meulan, seigneur de Brionne, le droit d'avoir un marché au Bec.

L'année 1263 fut une année fatale pour le Bec-Hellouin : le 15 mai, avant la Pentecôte, le feu prit auprès d'après l'heure des Complies et consuma tout le bourg avec son église ; il gagna ensuite l'abbaye qui eut également beaucoup à souffrir de cet incendie.

D'après un document rédigé du temps de l'archevêque Eudes Rigaud, vers 1270, l'église Saint-André-du-Bec, était soumise à l'abbé du Bec comme patron.

Le revenu de la cure était de xv liv. ; on fixe à 240 le nombre des chefs de famille, ce qui suppose une population considérable. Le premier curé de la paroisse dont l'histoire nous ait conservé le nom est le prêtre Raoul qui fut présenté par l'abbé, et qui fut reçu par l'archevêque Robert avant 1222.

A la fin du XIII^e siècle, dans une discussion qui s'était élevée entre Henri, fils d'Agathe, bourgeois du Bec-Hellouin et le prévost de Brionne, nommé Etienne, celui-ci traita d'homme injuste et de traître son interlocuteur qui répondit qu'il en avait menti. Le prévost alla sur le champ se plaindre à Jean de Nenvy, vicomte de Pont-Audemer, son compère, qui fit arrêter le pauvre Henri, le fit charger de chaînes et jeter dans un cachot. Sa femme désolée se rendit auprès du vicomte, mais ce fonctionnaire l'épouvanta tellement que la malheureuse qui était enceinte accoucha en sortant, devant tout le monde, d'un enfant qui mourut sans baptême. « Ce serait prouvé, » dit le *Cartulaire normand*, auquel nous empruntons cette anecdote, « par la commune enquête du Bec-Hellouin » (2).

Le roi Jean voulant se procurer de l'argent convoqua les Etats généraux en 1350 ; l'aide fut accordée par les prélats et les barons, mais les bourgeois ne pouvant voter d'impôts sans le consentement de leurs pairs, on assembla dans ce but des états à Pont-Audemer où le Bec envoya trois députés : Jean Figuier, Guillaume d'Aubevoie et Regnoul Cabot.

(1) Œuvres de Lanfranc, édit. de Venise.

(2) Nous ignorons comment se justifia le vicomte et surtout le prévost, accusé en outre d'avoir volé les pierres de la forteresse pour se faire bâtir une maison. Ce qui nous intéresse, c'est le nom de bourgeois donné aux habitants du Bec et le surnom d'Hellouin que portait déjà le pays.

Le xv^e siècle est marqué par l'établissement de deux foires au Bec, le 10 mai et le 30 novembre, et par la rigueur de deux hivers suivis d'inondations qui firent périr les bestiaux, détruisirent les moissons et qui eurent pour complément la peste.

Le 13 mars 1521, Jean de Dunois, abbé du Bec, présentait un aveu dont nous tirons le passage qui concerne la paroisse du Bec, chef-lieu d'une baronnie très importante.

« En laquelle ville avons droit de haute, « moyenne et basse justice, ressortissant en « l'assise du Pont-Auton et de là en la Cour « du Parlement de Rouen, le patronage de « l'église paroissiale du Bec, plusieurs manoirs noirs..., bois clos et non clos francs de tiers et danger, dans lesquels nous avons droit de panage quand il échecoit, rivière « courant naquissant au-dessous dudit monastère..., sur laquelle sont assis plusieurs « moulins à nous appartenant, avec le droit « de moutes tant sèches que vertes..., droit « de garenne en icelles terres labourables, « après, paturages, marché à jour de vendredi et à jour de samedi après None, « deux foires en l'an... coutumes, connaissance de poids et mesures, d'aulnage, de forfaitsures et épaves, droit de ban à vendre vin par six semaines en l'an, « rentes et redevances appartenant à haute, « basse et moyenne justice. En outre avons « droit sur les marchands apportant poisson « en icelle haute justice, qu'ils ne peuvent « exposer en vente, sans premièrement « porter en la cuisine dudit monastère, « sous peine de forfaiture, ni les bouchers « venant audit marché, exposer chair en « vente, sans notre congé sous peine d'amende. Item, avons droit d'assurance de « tous les breuvages vendus en taverne en « icelle haute justice sous peine de forfaiture et sont tous les taverniers tenus « porter un pot de chacune pièce de breuvage dedans notre dit monastère pour icelui apprécier. Et aussi sont tenus iceux « taverniers sujets nous bailler chacun pot « de vin pour un denier moins que le prix « à quoi il aura été apprécié. Et aussi avons « franchement le cours de nos fontaines... « semblablement nous et nos domestiques « sommes francs quittes à tous ports, passages et acquiez tant par eau que par terre par tout le royaume de France et « duché de Normandie et sommes francs et « exempts de panage nous et nos domestiques « domestiques en toutes les forêts du roi « notre dit sieur en Normandie et aussi « sont nos hommes demeurant en notre dite « haute justice, francs, quittes et exempts « de toutes opérations et réparations de « villes et châteaux, fossés, tranchées et de « tout séculier service. Et en icelle ville et

« autres paroisses avons plusieurs francs
« aumoniens ressortissant à haute et basse
« justice de notre aumône, exempts de guet,
« panage, coutumes et autres subjections.
« Et si avons sept de nos serviteurs ou
« autres à notre volonté francs de fouage... »

Fiefs. Nous signalerons :

LE FIEF DES AUMÔNES, qui s'étendait sur Autou et Pont-Autou.

LA BOISSIÈRE. On ne trouve plus de traces de ce fief qui appartenait en 1410 à Jean de Mont-Rôti.

LA CHAMBRERIE est aujourd'hui une petite ferme dont le revenu était probablement affecté au service du chambrier de la maison. En 1319, Amaury de Meulan renonça à 2 pelisses d'agneau et à 2 paires de bottes, auxquelles il avait droit, pour l'office de chambrier (1).

LES GRANGES. C'était un établissement agricole très important, que les religieux faisaient valoir; on y voit encore deux magnifiques granges dont l'une porte encore l'écusson de l'abbé Colbert, l'autre paraît beaucoup plus ancienne.

LA HAULE était un quart de fief relevant de Breteuil, elle a dû faire partie des domaines d'Onfroy de Vieilles et de Roger de Beaumont, son fils. Le comte Robert de Meulan dut posséder la Haule en même temps que Brionne et le Bec, puis cette terre se trouva dans le lot de son second fils, Robert, comte de Leycester, qui l'incorpora à son domaine principal lorsqu'il fut devenu comte de Breteuil, par son mariage avec IRTA.

Après la mort du dernier des comtes de Breteuil-Leycester, du nom de Robert, arrivée en 1204, la Haule redevint une propriété particulière. Gilbert, Guillaume et Étienne de la Haule sont cités dans différentes chartes de 1234, 1256 et 1289. Il est encore fait mention du hameau de la Haule en 1492, le manoir était situé au Bec sur le ruisseau appelé l'Eau-du-Doigt.

LA MADELEINE. Il est question de ce fief en 1272 et de la chapelle de Sainte-Madeleine, près de la Haule en 1314. Il y avait là au moyen-âge une léproserie qui a été détruite depuis longtemps.

LE MONT-MAL est une longue colline boisée qui sépare le Bec de Brionne et dont une partie domine le vallon du Bec. Le Parc du Bec paraît avoir été taillé en plein drap dans ce vaste bois.

Au moment où l'abbaye du Bec se formait dans la vallée de ce nom, Guy de Bourgogne, comte de Brionne, donna au nouveau monastère le bois de Mont-Mal, *hayiam de Monte-Malo*. Cette première dotation ne paraît pas avoir eu de suites; mais, vers 1202,

(1) Le Prevost.

Avrienne, fille de Guillaume de Brionne, donna une seconde fois aux religieux le bois de Mont-Mal avec d'autres domaines.

En 1239, un chevalier nommé Guillaume Beauvillain, vendit à Richard du Bosc une pièce de bois sur le Mont-Mal, et celui-ci le transmit à l'abbaye; l'année suivante, Raoul du Plessis et Héloïse, sa femme, approuvèrent cette vente. Trois ans plus tard, Guillaume Beauvillain donna tout son bois du Mont-Mal aux religieux; la confirmation de cette libéralité par Richard du Bosc eut lieu en présence d'un grand nombre de seigneurs.

Les habitants de Brionne renoncèrent bien en 1248 à toute prétention sur le bois de Mont-Mal, le bois Beauvillain, la couture devant la porte du Parc, le bois d'Ecoute-pluie, etc.; mais les droitures qu'ils avaient dans ces bois furent réglées en 1288.

En 1313, les ponts de Brionne étant en mauvais état, les religieux du Bec ondernèrent pour les réparer des arbres provenant de leur bois de Mont-Mal.

Au **XVI^e** siècle, époque de décadence, les religieux aliénèrent leur bois de Mont-Mal. Nous dirons ci-après (1) comment ils parvinrent en partie à la famille de Bonnechose, qui a vendu ce domaine il y a quelques années.

SAINT-NICOLAS. Au **XI^e** siècle, les religieux du Bec avaient une grande vénération pour le saint évêque de Myre, et, sur la côte la plus voisine de l'abbaye, on construisit une chapelle qui devint un prieuré, où trois religieux habitaient à l'époque des visites d'Eudes Rigaud. Le clos où était la chapelle existe encore.

§ 3. SAINT-MARTIN-DU-PARC

Est une des plus anciennes localités de la contrée; son église, dédiée à saint Martin, paraît n'avoir été dans le principe qu'un oratoire placé pour la protection des voyageurs sur le bord du grand chemin de Séz à Rouen (2).

Le nom de Parc, ajouté à celui de l'apôtre des Gaules, le voyageur chrétien par excellence, provient d'un enclos fait avec des pieux et des palissades, qui existait primitivement sur son territoire et servait, soit à la chasse, soit à la pâture ou à la garde des bestiaux saisis pour délits forestiers (3).

A peine installée dans la vallée, l'abbaye du Bec devint propriétaire de ce parc et de toute la rivière, au moyen d'un échange fait avec Robert, abbé de Jumièges, avant 1044 (4).

(1) Saint-Martin-du-Parc.

(2) Cette voie, très fréquentée au moyen-âge, se réunissait à Saint-Denis-des-Monts à un autre chemin passant à Pont-de-l'Arche, et se dirigeant aussisur Rouen.

(3) L. Delisle, *condition*.

(4) Charte inédite.

Vers 1024, Richard II, duc de Normandie, avait fait don, à l'abbaye de Jumièges, de Malleville et du Parc ; la charte qu'il donna à cette occasion est le premier document qui fasse mention de la paroisse de Saint-Martin-du-Parc. En 1050, Guy de Bourgogne donna aux religieux du Bec toute la partie de la forêt de Brionne, qui se trouvait au-delà du chemin conduisant de l'église Saint-Martin à la Neuville-du-Bosc, avec l'eau depuis le parc jusqu'à sa source (1), le *sang* et les droits de panage.

Trois ans après, Lanfranc ayant encouru la disgrâce du jeune Guillaume-le-Bâtard, celui-ci lui ordonna de quitter le pays, puis, sa vengeance n'étant passatisfait, il fit livrer aux flammes la métairie du Parc (2).

Saint-Martin-du-Parc a été dénommé Saint-Martin-le-Vieux, dans une bulle du pape Eugène III, de 1147, et simplement le Parc dans une charte de Henri II, et dans les pouillés d'Eudes Rigaud et de Raoul Rousel.

Sur la fin de son règne, Henri II donna un fief sur Malleville et Saint-Martin à un de ses officiers, nommé Hugues-le-Bigot, qui le transmit au comte Roger-le-Bigot, son fils, auquel Philippe-Auguste l'enleva pour le donner à Jean de Rouvray, jusqu'à concurrence d'un revenu de 240 l. (3).

Robert Le Moonnier donna en 1240, aux religieux du Bec, une terre avec une mesure qu'il possédait à Saint-Martin-du-Parc. En 1251, Robert du Boulay, seigneur d'un fief sur la paroisse de Saint-Martin, renonça en faveur de l'abbaye de Jumièges, à ses droits sur les églises de Malleville et de Saint-Martin-du-Parc (4).

Au milieu du XIII^e siècle, la cure valait 15 l. de revenu et la paroisse comptait cinquante feux. Les religieux de Jumièges étaient patrons.

Un Jean de Rouvray, fils ou petit-fils de celui qui avait reçu le fief de Philippe-Auguste en 1204, céda en 1282 aux religieux tous les droits qu'il pouvait avoir aux fontaines de Saint-Martin et aux cours d'icelles (5) ; sa fille, Jeanne de Rouvray, épousa Jean de Varennes, seigneur de Vignacourt, en Picardie, et tous deux vendirent en 1318, à

l'abbaye du Bec, le fief que Richard de Saint-Denis tenait d'eux à Saint-Martin et Malleville. La même année, Jean de Varennes, chevalier, sa femme et Jean de Montreuil mirent l'abbaye en possession du fief dont il s'agit.

En 1240, Colin de Saint-Denis et Robert des Prolondes vendirent le fief du Rouvray, sis à Saint-Martin et à Malleville, mais l'abbaye intenta aussitôt une clameur féodale à l'encontre de l'acquéreur et reprit le fief.

Au milieu du XV^e siècle, l'abbé de Jumièges présenta Jean Martel pour être curé. La cure ne valait plus alors que 10 l. et on ne comptait plus que 15 feux dans la paroisse.

Guillaume de Flavigny était trésorier de Saint-Martin-du-Parc en 1521 ; vers ce temps, Jacques de Harcourt, baron de la Motte et abbé de Belle-Etoile en était curé.

En 1601, Henri de Cossette, tuteur de la mineure Marthe de Cossette, donna avec à la seigneurie de Saint-Martin pour les bois du Mont-Mal.

Marthe épousa Gilles des Corches d'où sont issus : François, Madeleine, etc. Marguerite, fille de François, épousa Louis-Gaston de Bonnechose, dont elle eut un fils du nom de son père, qui vendit sa part à Marguerite-Charlotte de Bonnechose, sa sœur, mariée à Thomas Boissel de Mauville, dernier possesseur.

Fiefs. LE BOULAY, LE FEUGUEREY, MÉMOULINS, LE QUESNEY.

LE BOULAY était un fief avec moulin qui fut uni à la baronnie du Bec-Hellouin. Guillaume du Boulay, fils de Robert, donna à l'abbaye du Bec en 1190, la source et fontaine qui se trouvaient dans son champ devant sa porte. Sa charte, d'où est extrait ce que nous venons de dire, était une confirmation de la donation faite par Robert du Boulay, son père, ou plutôt d'une donation encore plus ancienne, faite par Hugues, dit le Moine et Jeanne sa femme, et aussi par Thomasse et Robert Labbé, son fils, qui, de concert avaient donné à l'abbaye deux fontaines à Saint-Martin : *le Fous-Poissonne et le Longus-Fons*.

Robert du Boulay, fils et héritier de Guillaume, était un des quatre seigneurs patrons de Malleville ; il donna en 1256 à l'abbaye du Bec, une terre à Malleville pour le salut de son âme ; cinq ans auparavant, il avait abandonné aux moines de Jumièges les droits qu'il avait sur les églises de Malleville et de Saint-Martin-du-Parc.

Jean du Boulay, chevalier, vendit son fief aux religieux du Bec ; en 1415, moyennant 900 l.

LE FEUGUEREY. Jean du Feuguerey, écuyer, vendit en 1300 à l'abbaye du Bec, 10 s. et un chapon de rente.

(1) Il s'agit de la rivière qui a donné son nom à l'illustre abbaye du Bec. Cette charte, encore inconnue du comte de Brionne, est signée de ses principaux officiers, parmi lesquels nous distinguons Gautier de Montgommery.

(2) Nous pensons que le moulin du Parc, sur le territoire de Bos-Robert, occupe l'emplacement de l'ancienne ferme brûlée par les ordres du duc de Normandie.

(3) Actes de Philippe-Auguste.

(4) Notes Le Prévost. Voir la charte à la *Madeleine de Nonancourt*, où elle a été mêlée par mégarde avec d'autres. Au lieu de *Boucles* lisez Boulay.

(5) Invent. des titres.

M^e Guillaume de Feuguerey était rec-
teur de l'église de Glus en 1350, et ce fut
en 1415 que les religieux du Bec firent l'ac-
quisition du fief de Feuguerey du seigneur
Guillaume, chevalier, moyennant 2,250 l.
tournois.

Le seigneur du Feuguerey était le premier
des quatre patrons de Malleville.

MÉMOULINS. Vers 1075, Garnier de Mai-
moulins donna la moitié de ce qu'il posséd-
ait aux Maimoulins; Alfred son frère donna
l'autre moitié.

Ce moulin prit ensuite le nom d'une fa-
mille Mainier qui le posséda longtemps.

LE QUESNEY. Robert du Quesney était en
1235 un des quatre patrons de l'église de
Malleville, voisine de son fief.

L'abbaye du Bec, à cause de son fief de
Caumont, exerça en 1436 le retrait de 6 l.
de rente sur Richard le Febvre, écuyer,
que Jean du Quesney avait acquis de Guil-
laume Regnoul, écuyer, sieur du Bosc-
Regnoul.

L'abbaye du Bec fit dans la suite l'acqui-
sition du fief du Quesney; on lit en effet,
dans un aveu des religieux de 1521 : « de
laquelle baronnie du Bec-Aelwyn dépende
à les fiefs de Feuguerey, Quesney et le Boulley
à assis en la vicomté de Pont-Autou. »

LE BEC-HELLOUIN. Cant. de Brionne,
sur le ruisseau de Saint-Martin, à 110 m.
d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, di-
luvium et craie blanche. — 727 hab. — Surf.
territ., 955 hect. — 4 contrib., 7,645 fr. en
ppal. — Rec. ord. budg. 1868, 4,358 fr. —
— Percep. et rec. des cont. ind. de
Brionne. — Droits de places et d'octroi,
1,400 fr. — 1 école mix., 18 garçons,
23 filles. — Maison d'école. — Mairie. —
Presbyt. — Parois. succ. — 16 débit. —
16 perm. chasse. — Dist. en kil. aux ch.-
de dép., 46; d'arr., 21; de cant., 6. — Che-
min d'int. com. n° 8 de Pont-Authou au
Neubourg.

Dépendances : L'AVENTURE, LA CÔTE-DU-
PARC, MÉMOULIN OU MOULIN-MESNIER, LE
MOULIN-A-BLÉ, LE PONT-HACHETTE, SAINT-
MARTIN-DU-PARC, SAINT-NICOLAS, LA BLAN-
CHISSERIE, LES GRANDES, LE FERROIR, LE
MOULIN-AU-COT, LE MOULIN-DU-BOULAY, LA
CHAMBRERIE, LE CHEMIN-NEUF, LE MONT-
MAL.

Agriculture. Céréales, prairies, colzas,
bois. — 10,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie. 3 moulins à blé, 1 blanchis-
serie.

Commerce de chevaux, bestiaux, toile, fil,
lin, mercerie. — Foires : les troisièmes ven-
dredi de janvier, 10 mai, Vendredi-Saint,
26 août, 30 novembre. — Marché au blé le
vendredi. — 33 *Patentés*.

LE BEC-THOMAS,

Dioc. d'Evreux. — Vic. et Elec. de Pont-
de l'Arche. — Parl. et Génér. de Rouen.

La petite rivière d'Oison, qui arrose le
vallon où est assis le Bec-Thomas, a donné
son nom au village. La paroisse, de fonda-
tion normande, paraît avoir été formée aux
dépens de Saint-Martin-la-Corneille, et
nous pensons qu'elle doit son origine à noble
famille de Tournebu, déjà établie au com-
mencement du XI^e siècle, sur le plateau du
Neubourg (1). On signale dès avant 1035 un
Guillaume de Tournebu, attaché à la per-
sonne du duc Robert I^{er}. C'était probable-
ment lui qui avait un domaine à Criquebeuf-
la-Campagne, tout près du Bec-Thomas,
dont il donna l'église et la dime à l'abbaye
du Bec, vers l'an 1060, de concert avec Adda,
sa femme, et Guillaume son fils.

Il est certain qu'à cette époque, ce Guil-
laume de Tournebu était déjà établi au Bec-
Thomas, car dans la suite les fiefs du Bec-
Richard et du Pêcheron, situés à Crique-
beuf, en relevèrent féodalement.

Guillaume, fils du précédent, figure le 8
juillet 1083 dans une charte en faveur de la
Sainte-Trinité de Caen, et à peu près dans
le même temps dans une transaction avec
l'abbaye de Fécamp. On doit le regarder
comme le père de Simon, de Thomas de
Tournebu et de Guillaume de Tournebu,
évêque de Coutances.

Thomas, qui était lié avec le comte Gale-
ran de Meulan, signa en 1151 une lettre que
ce pieux seigneur adressait au pape Eu-
gène III, pour lui rendre compte de la fon-
dation du prieuré de Saint-Gilles à Pont-
Audemer, et lui demander la confirmation
des biens de cet établissement (2). Il assista,
en 1155, à la grande réunion tenue à Brionne
chez le comte Galeran, où, par une charte
très solennelle, on confirma les possessions
de l'abbaye de Préaux.

Thomas de Tournebu avait toute la con-
fiance du fils de Henri II (3), qui l'envoya à
Londres en 1170 auprès de Saint-Thomas de
Cantorbery, pour lui défendre de par-
courir l'Angleterre, et lui enjoindre de re-
tourner dans son diocèse.

En 1172, Thomas de Tournebu avait dix-
sept chevaliers sous ses ordres, et il est in-
scrit au livre rouge pour le service de trois
chevaliers. Comme il ne pouvait sans doute
aller à la guerre et suivre le roi, c'était Ri-
chard de Harcourt qui jouissait des services
qui lui étaient dus.

Thomas de Tournebu est cité quatre fois

(1) Les Tournebu tiraient leur nom d'un village des
environs de Bayeux.

(2) Hist. d'Harcourt, t. 3.

(3) Henri, marie à Alice, sœur de Philippe-Auguste.

dans les rôles de 1180. On avait saisi son mobilier, pour le forcer à payer un droit dû par Simon de Tournebu, son frère, décédé vers ce temps-là, et la vente avait produit 112 s. Il devait, d'un autre côté, 10 s. pour une reconnaissance, et avait payé 10 l. pour avoir permission de vendre un bois dans la Basse-Normandie. Enfin, il devait au trésor royal la somme énorme de 600 l., reste de 800 qu'il avait dû payer par suite d'une convention.

En 1161 et 1183, ce seigneur donna des marques d'une grande libéralité à l'abbaye du Bec. C'est évidemment lui qui a été le créateur du Bec-Thomas, qui y fit construire un manoir, et qui lui donna son nom.

Le domaine du Bec-Thomas avait été mis en 1195 sous la main de Richard-Cœur-de-Lion, pour acquitter les dettes nombreuses de Thomas de Tournebu envers le trésor, et il avait été affermé à trois bourgeois de Louviers, Roger du Martrey, Ouin Le Febvre et Remi, moyennant 260 l.

Voici le compte-rendu par les fermiers, pour l'année 1195.

Il avaient versé au trésor royal 100 l. 5 s.

Le manoir avait une chapelle dédiée à Saint-Jean-Baptiste, et on devait au chapelain un muid de blé commun, estimé 72 s. Ils portent également en dépense 9 l. 7 s. 6 d. pour 2 muids 7 setiers et un quart de gros blé que le domaine devait aux Templiers, plus 18 s. pour 1/2 muid de froment d'aumône établie, dû aux mêmes Templiers.

Guillaume d'Amiens avait aussi reçu un muid de blé à cause de son fief, Le Forestier autant, et Robert de Harcourt 72 s., dont il devait rendre compte. Enfin, les fermiers avaient versé à la recette de Raoul de Saint-Amand, 29 l. 9 s. 6 d., et ils avaient donné à Geoffroy du Val-Richer, 71 l. pour son engagement, en sorte qu'il ne devaient plus au trésor que 31 l. 9 s. (1).

Thomas était mort avant d'avoir vu son domaine passer sous le séquestre. Idonie, sa veuve, qui figure aussi sur les rôles comme débitrice de 100 s., lui avait donné plusieurs fils ; l'aîné, Jean, eut le Bec-Thomas et la baronnie de Tournebu, Guillaume eut Marbeuf, et Amaury la terre de Saint-Salpiec, près Bayeux.

La liste des fiefs, dressée vers 1210, constate que Jean de Tournebu tenait deux fiefs et un quart mouvant de Marbeuf.

Jean de Tournebu, qui avait une affaire contre Robert, comte d'Alençon, à l'Échiquier tenu à Falaise en 1215, ne s'étant pas présenté au jour indiqué, lorsque le comte lui-même avait comparu, fut condamné à une amende envers Mgr. le Roi (2).

(1) Rôles normands.

(2) L. Delisle, *Echiquier*.

Dès 1223, le Mont-Hérault, hameau du Bec-Thomas, était connu sous ce nom. Cette même année, Richard Clerc, fils de Quentin, qui habitait ce village, donna aux moines de Bonport, du consentement de Guillaume son frère aîné, une rente de huit boisseaux de froment de la première qualité, estimés 8 deniers, pour la confection du pain employé au Saint-Sacrifice de l'autel, et en outre 2 s. de rente pour le luminaire.

Une donation faite en 1229 par Jean de Tournebu aux religieux du Bec de tout le fouage de sa dime de Fouqueville, donna naissance à une contestation entre les habitants tenanciers soumis à la dime et l'abbaye. Richard, évêque d'Evreux et Richard de Harcourt, chevalier, pris pour arbitre, décidèrent que le seigneur n'avait que la dime des gerbes battues dans l'étendue du territoire de Fouqueville.

Dix ans plus tard, les deux frères Théobald et Guillaume Bourgonet étaient en procès au sujet du fief de Claville. L'aîné soutenait que le fief était indivisible et que son puîné n'en devait rien avoir. Trois amis des deux parties furent choisis pour en juger. Ce tribunal officieux, dont faisait partie Jean de Tournebu, décida que le fief pouvait être partagé et l'échiquier ratifia cette décision en audience solennelle.

Un acte de vente, en date de 1242, par Raoul Moisson, de la paroisse de Saint-Martin près le Bec-Thomas, avec le consentement de Marie, sa femme, à Jean Durand du Pont-de-l'Arche, constate qu'à cette époque le Bec-Thomas portait son surnom actuel.

L'année suivante, l'échiquier décida que de Limare (1), chevalier, ferait assigner aux assises Jean de Tournebu et que s'il ne pouvait en obtenir la permission d'assigner sur les terres de son fief une rente de 4 liv. en faveur de Renaud Burnel, à cause de la mort de son frère, ledit chevalier de Limare serait alors obligé de placer cette rente sur une terre qui serait dans une meilleure condition (2).

Jean de Tournebu mourut sans enfants vers 1250, laissant sa succession à son frère Guillaume, seigneur de Marbeuf.

En 1253, Guillaume confirma, par une charte spéciale, toutes les donations faites à l'abbaye du Bec par Jean de Tournebu, chevalier d'heureuse mémoire, son frère aîné (3). Sur cette charte se voyaient son sceau et ses armes : *d'argent à la bande d'azur*.

Parmi les habitants du Bec-Thomas, nous

(1) Ce doit être Raoul de Limare, cité à cette époque dans les chartes du Bec, dont le fief était situé à Crastot.

(2) Echiquier.

(3) Histoire d'Harcourt.

trouvons, en 1257, un noble écuyer nommé Jean Roussel, qui après avoir épousé Isabelle du Thuit-Signal, alors veuve de Fouques d'Ouville, chargea le 27 juin de cette année un habitant du Thuit-Signal, nommé Robert d'Alisay, de payer 10 s. de rente aux religieux de Bonport. Ce seigneur est surtout connu pour avoir vendu, de concert avec sa femme, aux religieux de Lire, une rente sur le Moulin-Roger, à la Barre. Guillaume de Tournebu vivait encore en 1263, époque où il réclama la garde du fief de Criquebeuf-la-Campagne, sous prétexte que Simon Pécheveron, aïeul du mineur, avait tenu ce fief en hommage de Jean de Tournebu son père. Sa prétention fut repoussée et la garde resta au roi.

Le seigneur du Bec-Thomas avait deux fils qui partagèrent sa riche succession. Richard, le second, eut le domaine de Marbeuf; Jean, l'aîné, prenait en 1260 le titre de baron de Tournebu et du Bec-Thomas, et nous le voyons en 1270 suivre Saint-Louis à la Croisade.

Jean de Tournebu, II^e du nom, confirma en 1273 à l'abbaye du Bec les biens que cette maison possédait à Saint-Nicolas du Bosc-Asselin. Il épousa Isabelle de Beaumont qui lui apporta en dot l'importante place de Neufmarché-en-Lyons, échangée avec le roi Philippe-le-Bel en 1291 contre les terres de la Londe et de Tourville; la mouvance de Criquebeuf fut alors adjugée à la baronnie du Bec-Thomas.

Jean de Tournebu, III^e du nom, baron de Tournebu et du Bec-Thomas, succéda à Jean II^e (1), il fut nommé en 1308 pour faire le procès aux Templiers avec les ducs de Bourgogne et de Bretagne, les comtes de Flandre, de Nevers, etc. L'an 1313 il fut honoré du collier de l'ordre du roi; il siégea sur les bancs de l'échiquier en 1336 et 1343. Le 21 avril 1338, il se trouvait à Rouen à une assemblée de la noblesse normande pour rectifier un traité fait avec le roi Philippe-de-Valois; il fut fait prisonnier à Caen par les Anglais en 1346 en combattant avec les seigneurs de Melun, de Tancarville, d'Eu, etc. De son mariage avec Jeanne Comin, il eut deux fils, Pierre qui lui succéda et Robert seigneur de la Vacherie.

Pierre de Tournebu était au nombre des barons que le roi Jean surprit au château de Rouen en 1356, attablés avec le roi de Navarre et le comte de Harcourt. On connaît cette scène vraiment terrifiante, où le roi montra une fureur brutale qui n'est pas une gloire pour sa mémoire. Plus heureux

(1) Les généalogistes donnent pour fils à Jean de Tournebu, II^e du nom, Guy de Tournebu, sans s'apercevoir que tous les faits qui le concernent sont contemporains de ce même Jean; nous pensons que c'était son frère.

qu'une partie de ses amis, Pierre ne fut qu'emprisonné et conserva la vie. Ayant pris part à la défense du château de Caen, il fut fait prisonnier par Thomas de Hollande et conduit en Angleterre. Il sortit de captivité en laissant comme otage son fils unique, issu de son mariage avec Béatrix de la Roche-Guyon, qui mourut en exil.

Par acte des 11 et 12 mai 1359, Pierre de Tournebu donna au chapitre de Rouen, représenté par M^{re} Guillaume Jacob et Jean de la Roche, chanoines, 200 l. de rente, à prendre en la *revenue* de sa baronnie, sur les terres de Fouqueville, de Mondeville et d'Oisel (1). Sa femme étant morte, il épousa en secondes noces Jeanne de Saint-Jean, nièce du connétable Du Guesclin, à laquelle il donna, par contrat passé devant le bailli de Caen, en 1377, 6,000 florins d'or, dont 4,400 assignés sur la baronnie de la Motte.

Se voyant sans enfants, il vendit en 1380 ses baronnies du Bec-Thomas et de Tournebu à Girard de Tournebu, chevalier, sieur d'Anvilliers, son cousin, en s'en réservant l'usufruit.

Pierre vivait encore avec sa femme en 1401, car il fut juré alors qu'ils devaient avoir, leur vie durant, les fruits du fief des Jardins et du fief Brunel, assis à Combon, près du Neubourg.

Gérard de Tournebu rendit aveu pour le Bec-Thomas le 14 février 1391, et il en jouit paisiblement jusqu'en 1400, époque de sa mort (2). A ce moment, le contrat de vente fut attaqué et une transaction accorda la baronnie du Bec-Thomas à Jean de Tournebu, neveu de Pierre (3).

Jean de Tournebu IV^e, prend le titre de baron de Tournebu, dans des actes de 1403 et 1406, où il est qualifié d'échanson du roi. Il avait épousé, en 1399, Alice Poignant, dont il eut deux fils. Par acte passé devant les notaires du Chatelet, le 11 septembre 1407, il vendit sa baronnie du Bec-Thomas, qu'il avait obtenu l'autorisation de désunir de celle de Tournebu, à son beau-père Thomas Poignant, bailli d'Harcourt. Déjà, en 1399, il lui avait donné son fief et château de la Motte; par le contrat, le gendre promet 400 l. tournois au père de sa femme, dans le cas où il n'aurait pas d'enfants (4).

Thomas Poignant est connu par le rôle qu'il joua en 1382 dans la fameuse *Harelle* ou révolte de Rouen; il réussit par son habileté à sauver sa tête et ses maisons que l'on commençait à démolir.

Dans l'hommage qu'il fit au roi, le 22 septembre 1406, pour la baronnie du Bec-Tho-

(1) Le Prévost, *Fouqueville*.

(2) Hist. d'Harcourt.

(3) Il était fils de Robert, seigneur de la Vacherie, près Beaumont.

(4) De Beaurepaire, *condition*, etc...

mas, il prend le titre de conseiller au bailliage de Pont-de-l'Arche.

Un acte du tabellionage de Rouen du 12 octobre 1401 constate que le douaire de la dame Saint-Jehan, veuve de Pierre de Tournebu, fut liquidé entre elle et son neveu Jehan de Tournebu, à 200 l. de rente viagère sur les terres de Tournebu, du Bec-Thomas, de la Motte-de-Cesny, en bonne et suffisante assiette (1).

Lors de l'invasion anglaise, Thomas Poignant ayant voulu résister aux ennemis de son pays, son château fut livré au pillage et détruit; quant à ses biens, ils furent saisis par ordre de Henri V, le 11 juin 1419.

Après l'expulsion des Anglais de nos contrées, Thomas Poignant rendit hommage pour sa baronnie du Bec-Thomas, mais il ne put donner son dénombrement parce que ses titres avaient été perdus à Louviers, lors du siège de cette ville.

Son fils Thomas Poignant, II^e du nom, qui avait épousé, en 1452, Marie Vipart, fille de Jean Vipart et de Robine de Betancourt, d'une noble famille de la vicomté d'Auge, lui succéda vers 1459, car son hommage au roi pour le domaine du Bec-Thomas est de cette année. Il vendit sa baronnie en 1472 à son beau-frère Jean Vipart et il mourut la même année (2).

Poignant portait : *d'argent à un chevron de sable accompagné de 3 macles de même à un chef d'or chargé d'un lion léopardé de gueules.*

Jean Vipart avait le titre d'écuyer seigneur du Val, avant d'être propriétaire du Bec-Thomas. Le 22 juin 1473, il fit hommage au roi de cette baronnie mouvante de la châtellenie du Pont-de-l'Arche, et comme il n'avait pas d'enfants de son mariage avec Guillemette d'Ancre, il la transmit à son frère Nicolas (3), qui paya, en 1475, 100 liv. de relief pour droits de cession.

Maître Nicole Vipart, chantre et chanoine d'Evreux, fit es-mains de Jean Héberge, évêque d'Evreux, ayant la garde du scel en l'absence du grand chancelier, la foi et hommage de la terre du Bec-Thomas, par lettres données à Amiens le 14 mai 1475.

Etienne Vipart hérita en 1479 de son frère Nicolas et, le 14 février de la même année, il fit un accord avec les héritiers de feu Thomas Poignant, son beau-frère. Il épousa en 1483, Guillemette de Barville qui fut dotée par Constantin de Barville, son frère, de 1,000 liv., dont 800 devaient être employés à acheter des fiefs pour une valeur de 60 liv. de revenu (4).

Ce seigneur transigea, en 1488, avec l'ab-

(1) Baralé.

(2) Généalogie Vipart imprimée.

(3) Nicolas Vipart était chantre et chanoine d'Evreux, ecclésiâtre et chanoine de Lisieux.

(4) Tabellionage de Saint-Georges-du-Vivère.

baye du Bec au sujet des rentes qu'elle percevait dans ses domaines; il servait, en 1492, avec le titre d'homme d'armes dans la compagnie de messire Charles d'Harcourt, seigneur de Beuvron.

Dans un aveu de 1522, l'abbé du Bec déclare qu'il a au Bec-Thomas « siège de grange et des rentes. »

Etienne Vipart avait en l'intention, en 1493, de reconstruire le château détruit par les Anglais et il avait constaté, sur un registre qui a été conservé jusqu'à la Révolution, le détail des dépenses que devait coûter la réédification.

Hector Vipart succéda à son père, le 27 décembre 1527; trois ans auparavant, il avait épousé Marguerite d'Amfreville-sur-Itton, alors qu'il n'avait que le titre de seigneur de la Trousebotière. On le choisit, en 1527, pour représenter la noblesse du bailliage de Rouen aux Etats de Normandie et il fut fait chevalier sur le champ de bataille de Marignan en même temps que le roi François I^{er}, probablement aussi de la main de Bayard.

Jean de Vipart, II^e du nom, l'aîné des trois fils d'Hector, rendit hommage au roi en 1552, au nom de la cohérisie. Claude de Vipart, second fils d'Hector, fit hommage à son tour, en 1555, par suite de la mort de son frère. Il fut nommé député de la noblesse aux Etats de Moulins, en 1566, mais il s'excusa et fut remplacé par Gilles de Saint-Pierre, sieur des Authieux-sur-Caillonne.

Nicolas de Vipart, II^e du nom, frère puîné de Jean et de Claude, parvint à la seigneurie du Bec-Thomas en 1570, date de son hommage; il y prend le titre de chevalier et déclare avoir racheté le droit de tiers et danger dans ses bois. Lorsque sa nièce, Anne de Sabrevois, épousa Jacques de Beaulieu, sieur de Guerguesale, il lui constitua en dot une somme de 10,000 liv.

Françoise de Vipart, fille d'Hector, avait eu de Jean de Sabrevois, son mari, un fils aussi nommé Jean qui succéda à son oncle Nicolas Vipart, mort sans enfants en 1590. Ce nouveau seigneur épousa Marie d'Alègre dont il n'eut pas non plus d'enfants; il mourut en 1608 laissant pour héritières ses deux sœurs : Anne de Sabrevois, épouse de Jacques de Beaulieu, et Jacqueline, mariée à Louis de Sainte-Marie, seigneur de Canchy.

Beaulieu : *d'argent à 6 croisettes patées de sable.*

Sainte-Marie : *écartelé d'or et d'azur.*

Le récit suivant emprunté à M. Floquet (1) ne nous donnera pas une idée bien avantageuse d'un des barons du Bec-Thomas.

« Dans une soirée de janvier 1610, Jean-

(1) *Histoire du prieuré de Saint-Romain.*

Maximilien de Graffard, écuyer, sieur de Mailly, le sieur Dugard et un domestique partirent masqués du château du Bec-Thomas, près Elbeuf, où ils demeurèrent avec le sieur de Beaulieu, seigneur et baron du Bec-Thomas. Arrivés devant la maison de Simon Mabire où devaient avoir lieu, ce jour-là, les fiançailles du sergent Roussel; ils demandèrent à Mabire « *s'il voulait recevoir un momman (déli de dez)* » en attendant les fiançailles et montrèrent l'intention d'y assister sans être invités. Sur le refus de Mabire de les recevoir, ils insistèrent et parurent vouloir entrer de force. Mabire et ses gens leur résistèrent; une lutte s'engagea et le sieur de Graffard, furieux de ce que son domestique avait été terrassé par Mabire, déchargea son pistolet sur ce dernier et le tua. On supposa que Graffard de Mailly et Dugard avaient été envoyés par le sieur de Bec-Thomas, ennemi juré de Mabire. Le Parlement avait condamné par contumace le sieur du Bec-Thomas à avoir la tête tranchée et Graffard de Mailly ainsi que Dugard à *estre mis sur la rade.* »

En 1613 de Graffard obtint le privilège de la Fierle, mais il ne fut délivré que pour la cérémonie. Le soir, il fut arrêté par ordre du Parlement après le repas qui avait eu lieu chez le maître de la confrérie de Saint-Romain.

Les deux sœurs, Anne et Jacqueline de Sabrevois, jouissaient de la baronnie du Bec-Thomas chacune pour une portion et elles en donnèrent conjointement avec au roi en 1612. Toutes deux étaient séparées de biens d'avec leurs maris, ce qui suppose des affaires en mauvais état dans les deux familles.

Cet aveu fournit sur la mouvance de la baronnie des détails intéressants que nous empruntons à M. Le Prévost.

« Relèvent de ladite baronnie les fiefs ci-après :

« La terre et seigneurie de la Harengère qui est un seul fief entier, paroisse de la Harengère et un quart de fief nommé du Bosc-RICHARD, sis paroisse de Criquebeuf-la-Champagne, lesquels fiefs possédés par Jean de Nollent, baron de Saint-Julien, pour et au nom de damoiselle Marie du Busc son épouse.

« Un fief entier nommé de PESCHEVERON, paroisse de Criquebeuf-la-Champagne, à Claude de Launoy sieur de Houdin, ayant épousé damoiselle Le uise de Lanes; duquel fief relève le fief de DOISSEL, dont est tenant Richard de Nollent, sieur de Saint-Cyr.

Le fief VINCENT qui est un huitième de fief, paroisse de Foucqueville, qui est possédé par les Célestins de Mantes.

Le fief de la SERPE qui est un quart de fief assis à Léry, à Anthoine Collas.

Le fief de TROUSSEBOUT, huitième de fief de haubert, paroisse de Saint-Nicolas-du-Bosc-Asselin, à messire Ozias de Boniface, pour et au nom de dame Anne Deschamps, son épouse.

Le fief de MONT-PAGNAN, plein fief de haubert, paroisse de Saint-Ouen-du-Ponceuil, à Nicolas de Campion, écuyer.

Le fief du Bosc-FÉREY, huitième de fief de haubert, assis aux Hautes-Terres, paroisse du Thuit-Signol, aux héritiers de Jean Lanoy.

Le fief de MONTFORT, paroisse de Saint-Denis-des-Monts, à Nicolas de la Barge.

Le fief de LANDEMARÉ, quart de fief, assis paroisse de Foucqueville, à François Langlois.

Le fief de PORPINCHEY, assis paroisse de Saint-Pierre-des-Cerqueux, à Louis Routtier. »

Jean de Beaulieu, fils de Jacques, qui réunit les deux portions de la baronnie, trouva probablement la succession de son père dans un triste état et fut par suite forcé de vendre la terre d'Amfreville (1). Il épousa Marguerite du Bosc, fille de Léonore du Bosc, seigneur de Radepont; à sa mort, sa veuve se retira à Louviers où elle fonda un couvent de Pénitents. Sa dot qui s'élevait à 165,000 liv. resta sur le domaine du Bec-Thomas.

Charles de Beaulieu, fils aîné de Jean, hérita de la baronnie du Bec-Thomas; il épousa Anne Bontemps qui, sous le nom de baronne de Bec-Thomas, était en 1652, dame de la maison de la reine Anne d'Autriche. Ce fut lui qui obtint en 1658 l'érection de sa baronnie en marquisat; il se fit maintenir de noblesse en 1668, avec son fils Charles et son frère Michel de Beaulieu, seigneur de Richebourg (2).

Charles II de Beaulieu, deuxième marquis du Bec-Thomas, épousa, dit-on, la fille du fermier-général Pierre Le Tellier; mais il est certain qu'en 1689, il était exempt dans les gardes du corps et gouverneur de Pont-de-l'Arche.

A sa mort, la terre du Bec-Thomas, grevée de dettes, fut louée judiciairement et ce bail donna lieu, en 1713, à un procès dont parle Basnage; elle fut ensuite décrétée et adjugée à Léonore du Bosc-de-Radepont, neveu de la veuve de Jean de Beaulieu et son héritier, qui s'en rendit acquéreur pour

(1) Voir Amfreville-sur-Itton.

(2) C'est le même qui fut tué à la bataille de la Marsaille, gagnée en 1693, par le maréchal de Castinat.

sauver les 165,000 l., montant de la dot de sa tante (1).

Le seigneur de Radepont revendit bientôt la terre du Bec-Thomas à Marc-Antoine de Languedor, sieur du Bois-le-Vicomte, conseiller au Parlement de Normandie, qui mourut en 1735.

En sortant de la maison de Beaulieu, le marquis du Bec-Thomas était redescendu au rang de baronnie, comme on le voit par la déclaration qu'en fit, en 1735, Pierre-Marc-Antoine de Languedor, fils de Marc-Antoine. Cependant son propriétaire prend le titre de marquis en entrant au Parlement en 1736; il avait en outre le titre d'Averton dans le Maine; il fut reçu président à mortier en 1741, et il fut prince du Palatinod de Rouen en 1767. Lors de son décès arrivé en 1780, ce fut sa sœur Marie-Anne-Françoise-Aimée de Languedor, religieuse à Neufchâtel-en-Bray, qui recueillit sa succession.

Cette demoiselle légua ses biens à son parent Thomas - Louis - César Lambert de Frondeville, chevalier, président à mortier au Parlement de Rouen. Dans cet acte, le Bec-Thomas n'est plus désigné que sous le titre de baronnie, ce qui établit qu'il n'y a pas eu une seconde érection postérieure à l'extinction des Beaulieu.

En sa qualité de seigneur du Bec-Thomas, le président de Frondeville se disait patron honoraire de la Harenegère, de Limbeuf, de St-Pierre-des-Cercueils, de St-Ouen-de-Poncheuil, etc. Il émigra et mourut pair de France en 1816; ses armes étaient: *d'azur au lion rampant d'or, au chef d'argent*.

M^{me} Godard et M^{me} Lebrét, née de Miro-mesnil, héritières de la famille Languedor, firent annuler le testament qui les dépoillait au profit du marquis de Frondeville.

Les enfants Godard vendirent, en 1810, le domaine de Bec-Thomas à M. Würtz, puis il est passé à M. Sevaistre, qui a fait construire en 1852 un château dans le style Louis XIII.

La chapelle du manoir seigneurial dédiée, comme nous l'avons dit, à saint Jean-Baptiste, devint plus tard l'église paroissiale.

D'après le savant M. de Beaurepaire, vénérable et discrète personne maître Robert le Barbier, chanoine de Rouen, bailla la cure de la chapelle du Bec-Thomas en 1441 pour 2 setiers de blé par an.

On reconnaissait encore, il y a quelques

(1) Léonore de Beaulieu, dit le chevalier de Bec-Thomas, son frère, était alors chef d'escadre des galères de France; il avait pris part à la glorieuse campagne de 1676 où notre flotte gagna trois batailles; on le trouve avec Duquesne au bombardement de Gènes, en 1684; il mourut en 1705. Son blason était: *d'argent au croissant mis de côté de sable en cœur accompagné de 6 erois à 8 pointes de même, mises en orle, 3, 2 et 1.*

années, dans l'enceinte du château, l'emplacement de la chapelle primitive (1).

Des débris de tuiles romaines, des monnaies anciennes, ont été trouvés sur le territoire du Bec-Thomas; il y existait autrefois un marché le mardi et une foire le mardi gras. On voit encore l'emplacement de l'ancienne halle, près de l'église.

Fiefs. La SERGENTERIE du Bec-Thomas était un demi-fief de haubert relevant du roi qui s'étendait sur presque tout le plateau du Neubourg. Avant 1619, elle avait appartenu à Nicolas Osmont, à Jean Brière, dont la fille l'avait vendue à Nicolas de Saint-Ouen. La veuve de ce dernier et Alexis de Saint-Ouen, son frère, la donnèrent à Louis de Saint-Ouen, qui en rendit aveu en 1619.

ESPAILLARD est un très ancien moulin relevant de la baronnie du Bec-Thomas; on trouve moulin des Paillart dans un titre de 1518, et il est cité dans l'aveu de la baronnie de 1612.

BEC-THOMAS. Cant. d'Amfreville-la-Campagne, sur l'Oison, à 163 m. d'alt. — Sol: diluvium, argile plastique et craie blanche. — Surf. terr., 140 hect. — 284 hab. — 4 contr., 2,419 fr. en ppal. — Rec. budg. 1867, 1,777 fr. — percept. de la Saussaye. 2 et rec. cont. ind. d'Amfreville-la-Campagne. — Ecoles mix. de 35 enf. — Egl. succ. — Presbyt. — 11 perm. chasse. — 3 déb. de boiss. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 34; d'arr., 17; de cant., 4.

Dépendances: ESPAILLARD, MONTHEROULT, LE MOULIN-DU-BOURG ET LE MOULIN-GUILAUME.

Agriculture: Céréales, bois. — 4,000 arb. à cidre.

Industrie: 3 moulins à blé.

11 *Patentes*.

BÉMÉCOURT,

Dioc. et baill. d'Evreux. — Elect. de Conches. — Parl. de Rouen. — Génér. d'Anleçon.

La forme primitive du nom de cette commune, *Bermercort*, semble indiquer qu'elle doit sa fondation à un inconnu du nom de *Bermer*, et la terminaison *cort* du latin *curia*, nous fait croire que Bémécourt remonte à la seconde race de nos rois.

Le territoire de cette commune a été acquis successivement sur la forêt de Breteuil, défrichée et mise en culture; son rapprochement de Breteuil implique aussi sa dépendance de ce domaine.

Dans la première moitié du XI^e siècle, le célèbre Fitz Osbern, châtelain de Breteuil, se trouvait suzerain de Bémécourt; il en employa les bois à la dotation de l'abbaye

(1) M. Le Prevost.

de Lire ; on lit dans sa grande charte qu'il donne « toute la dime de tout son bois de « Bémécourt avec la coutume de la forêt de « Breteuil. »

Au temps d'Arnauld, quatrième abbé de Lire, qui gouverna cette abbaye à partir de l'an 1070, ce don se trouva révoqué en ce qui concerne le bois de Bémécourt. C'est alors que Guillaume de Breteuil, fils et successeur de Fitz Osbern, donna aux religieux la dime et la rèdeime de toute la vallée de Pitres, en compensation de la perte causée par le retrait de Bémécourt (1).

Ce domaine fut alors fleffé à des seigneurs particuliers qui en prirent le nom suivant l'usage du temps. Guillaume de Bémécourt, le plus ancien seigneur que nous connaissons, vivait dans la seconde moitié du XII^e siècle ; c'était un des chevaliers attachés à la personne de Robert II, comte de Leycester, qui l'employa souvent comme témoin. Nous le voyons figurer en cette qualité dans la donation que le comte Robert fit aux religieux de son moulin à foudre de Lire.

Vers 1180, Guillaume est mentionné avec le même comte Robert, surnommé *aux blanches mains*, dans une charte de Gilbert de Théray, en faveur de N.-D.-du-Désert. Il figure comme témoin dans l'enquête des droits de l'abbaye de Lire, dans la forêt de Breteuil, que le comte de Leycester fit faire en 1190, avant de partir pour la croisade, d'où il ne devait pas revenir.

Guillaume de Bémécourt mourut vers 1196, laissant son fief à Roger, son fils (2).

Les rôles de 1198 citent deux fois le nom de Roger de Bémécourt, à l'occasion de deux paiements faits au trésor, le premier de 40 l. 5 s. 6 d., pour la *misér.corde* (3) de son père qui venait probablement de mourir, et le second de 40 s. pour *jurée* (4).

Roger fut auprès de Robert III, comte de Breteuil-Leycester, ce que son père avait été auprès de Robert II ; il lui servit de témoin dans différentes circonstances.

Nous avons deux chartes de Roger de Bémécourt : par la première, ce seigneur renonce, en faveur de l'abbaye de Lire, à tous ses droits sur la vavassorie de la Bretèche, qui avait été donnée aux moines par la veuve de Guillaume de Guernanville. Roger en fit la déclaration sur l'autel même de N.-D. de Lire et reçut à cette occasion 50 s. angevins de la charité des religieux (5). Dans la seconde, d'une date voisine de 1200,

il cède à Guillaume Leblanc tout ce qu'il possédait à la Sôgne. Raoul, curé de Bémécourt et Hubert de Bémécourt, frère ou parent de Roger, sont cités dans cet acte (1).

Un article des rôles nous apprend qu'en 1200, sous le règne de Jean-sans-Terre, Roger de Bémécourt était veneur du roi et chargé du soin de la meute royale.

L'invasion française de 1204 n'apporta point de changement à la situation de Roger comme propriétaire ; son fief est signalé en 1210 comme ayant des droits importants dans la forêt de Breteuil. On lit dans le *Registrum* :

« Le seigneur de Bémécourt a pour son manoir le vif bois par livrée et le mort bois pour son chauffer ; de plus le panage libre pour ses pores et pour les pores de ses vassaux ; ses moutons peuvent aller dans les bois tant qu'on ne perd pas de vue la campagne, et ses autres animaux peuvent aller jusqu'à la Catellerie (2) en prenant pour limite le chemin qui conduit de Breteuil au Désert ; quant à ceux de ses hommes fixés à Bémécourt, ils ont le mort bois pour se chauffer et de plus pour le vendre à Breteuil à la condition d'un denier payable le samedi au receveur du roi qui a moitié et le reste au forestier.

« Les fours de Mg^r Roger de Bémécourt qui se trouvent à Lire ont les mêmes droits que les fours du roi (3).

« Roger peut avoir deux bigres dans la forêt comme les religieux de Lire et les moines du Désert, mais il paiera à son retour un baril de miel au roi.

« Enfin il a le droit d'avoir un tourneur dans la forêt pour faire des écuelles et de prendre sur les trois fourches du tilleul la moindre des trois.

« Le curé de Bémécourt a le vif bois pour le manoir et le mort bois pour brûler par-tout dans la forêt. »

Un arrêt de l'échiquier de Pâques en 1219, nous révèle certaines particularités de la vie de Roger de Bémécourt.

Il avait épousé une femme nommée Julienne et son mariage avait ensuite été déclaré nul. Lorsqu'il fut mort, Julienne réclama son douaire sur les domaines de Roger. L'échiquier, présidé par Mg^r Guérin, évêque de Senlis, déclara que Julienne, autrefois femme de Roger de Bémécourt, n'avait point de douaire à prélever sur les terres de Roger si, en Cour ecclésiastique (4), on pouvait prouver qu'elle eût contracté un

(1) Le Prévost, *Pitres*.

(2) Hugues de Bémécourt qui vivait alors, était probablement son second fils.

(3) On appelait *misericorde* ou *mercy* une amende encourue pour un delit.

(4) Droit de faire procéder à une enquête.

(5) Cart. de Lire.

(1) Cette charte doit être la même que celle dont parle M. Le Prévost, art. *Arilly*.

(2) Ce nom indique des fortifications romaines.

(3) Le four à ban que Roger possédait à Lire était un fief qui passa aux Tournebu et aux Pevrel.

(4) Tout ce qui regardait le mariage était du ressort des tribunaux ecclésiastiques.

autre mariage du vivant de Roger avant que lui-même eût épousé une autre femme (1).

Jean de Bémécourt, qualifié d'écuyer dans la liste des tenants du fief de Breteuil, publié par La Roque, avait remplacé Roger en 1270.

Selon toutes les apparences, Jean eut pour fils Roger de Bémécourt, deuxième du nom, qui épousa Peronelle de Lucey, dont il eut, entre autres enfants, un fils nommé Rogerin.

Lors de la création du comté de Beaumont en faveur de Robert d'Artois en 1318, Roger de Bémécourt se trouva attaqué dans le droit qu'il possédait de chasser les bêtes à pied clos dans un quartier du bois de Lire et dans la garenne de Lire.

Ce seigneur fut forcé, pour payer ses dettes, de vendre successivement tous ses biens. Il commença par vendre, en avril 1333, la dot de sa femme à Guillaume des Bordaues, écuyer, moyennant 19 l. tournois de rente.

Rogerin son fils, qui avait acheté des coupes de bois au roi dans la forêt de Breteuil, était redevable en 1333 de 190 l. tournois et, afin de le libérer, Roger de Bémécourt transporta au roi la rente qui lui était due par Guillaume des Bordaues.

Avant 1336, Roger avait vendu le fief dont il portait le nom à Jean de Tournebu, sire de Marbeuf.

A peine en possession de son fief, Jean de Tournebu eut à se défendre contre les officiers royaux qui contestaient ses droits et privilèges dans la forêt. Des informations furent ordonnées et le jugement rendu à la suite par Henri de Meudon et Simon le Porcher, daté de Gisors du 8 mai 1337, constate que Jean de Tournebu, à cause de son fief de Bémécourt, avait : « toute chasse à la bête à pied clos, du clair jour jusqu'à la nuit, sans porter cas, droit de prendre du bois mort de la forêt, pour faire la haie de sa chasse, enfin, le pâturage pour toutes ses bêtes dans la forêt, hors le parc et le taillis. »

Dans les dernières années du XIV^e siècle, Robert de Tournebu, chevalier, fils ou petit-fils de Jean de Tournebu, était seigneur de Bémécourt (2). Ses deux filles, Jeanne et Thomasse, partagèrent sa succession au mois d'avril 1400.

D'après un arrêt de l'Echiquier de 1300, Thomasse l'aînée, qui avait épousé Robin de Caux, hérita du fief de Bémécourt. De Caux : *d'azur à deux léopards d'or*.

Rauline de Caux, issue de ce mariage, épousa noble homme Robert ou René de Pe-

(1) L. Delisle, *Echiquier*.

(2) D'après M. Bonnin, ce Robert serait celui qui a été surnommé Villars. La généalogie des Tournebu est encore tellement obscure que nous n'osons rien affirmer à cet égard.

vrel dont elle eut Marguerite Pevrel (1) et Jehan Pevrel.

En 1402, au moment où la branche des Tournebu de Bémécourt tombait en quenouille, les habitants de cette commune virent leurs droits constatés par le coutumier des forêts. Les agents du roi reconnurent qu'ils avaient le droit de prendre dans la forêt du bois pour se chauffer et se loger en payant 5 s. de la charretée. Ils pouvaient ramasser le bois vert *gisant* et le bois sec encore debout et le vendre à Breteuil, mais à la condition de payer 10 s. tournois aux dames de Poissy (2); de plus, ils avaient droit de pâturage, *hors défens*, et le droit de mettre leurs porcs dans la forêt en payant un droit au seigneur de Bémécourt.

En 1456, Jehan Pevrel obtint la terre de Bémécourt comme légitime héritier de Thomasse de Tournebu, sa grand-mère; peu après, il acheta de Jehan Le Grix une rente de 15 liv. qui avait été attribuée à Jeanne de Tournebu sur le fief de Bémécourt, lors du partage de la succession de Robert de Tournebu.

Jehan Pevrel, écuyer, seigneur de Bémécourt et d'une portion du fief nommé fief du Four-à-Ban, assis à la Neuve-Lire, était absent à la montre de 1469. Il fut constaté qu'il demeurait au bailliage de Caux. Son fief fut mis en la main du roi.

Guillaume Pevrel fils de Jehan et d'Etienne Martel, présenta, le 16 décembre 1498, un aveu assez curieux (3).

On voit par ce document que le fief de Bémécourt était très étendu; il y avait un manoir, des mottes, des fossés, un colombier à pied, droit de présenter à la cure de Bémécourt, une sergenterie dans la forêt de Breteuil, droit de prendre du bois pour se chauffer et bâtir, un *fou* (hêtre) à Noël, de trois ou trois ans droit de mettre un bigre, droit de chasser pour le seigneur et ses commensaux *à pain et à pot*, part des deniers du bocage, savoir: sur chaque cheval à bât de Breteuil, Lire et Rugles, un denier à Noël.

De son côté, le châtelain devait se trouver à Breteuil au jour des *Forêts* pour aider à juger, puis il devait dix jours de garde au *chastel de Breteuil devers le parc*. La valeur du fief de Bémécourt qui avait été de 120 l. n'était plus alors que de 90 liv.

Guillaume Pevrel est cité comme seigneur de Bémécourt depuis 1479 jusqu'en 1515. Il avait épousé Jeanne Gouley; leur fils, Antoine Pevrel, chevalier, était, en 1519, seigneur de Bémécourt et de Monterolier.

(1) Cette dame épousa d'abord Guillaume de Taxencourt, puis Jean Guedon, seigneur du manoir de Franqueville et vicomte d'Erveux.

(2) Convent fondé par Philippe-le-Bel.

(3) Le Prévost, *Bémécourt*.

Louis Pevrel, fils aîné d'Antoine, devint abbé de Saint-Victor-en-Caux; il cèda la seigneurie de Bémécourt, le 5 février 1517, à son frère puîné Anne Pevrel, en considération de son mariage avec Charlotte de Fumecelon.

En 1543, Anne Pevrel faisait partie des ordonnances de la compagnie du duc d'Estouteville, comte de Saint-Paul. Un de ses fils, nommé François, servait sous le maréchal de Bris (1). Anne Pevrel vivait encore en 1560.

Antoine Pevrel, sieur de Monterolier et de Bémécourt acheta, avant 1580, de Charles de Grenelle, la seigneurie des halles d'Andely. *Damoiselle* Marguerite Le Grand, sa veuve, en était encore propriétaire en 1580.

Nous voyons paraître en 1588 Aimé Pevrel qui obtint du roi, en 1603, « don et « remise de 300 liv., au-dessous de ce que « pourra monter l'amende à laquelle il a « été condamné par le maître des eaux et « forêts de Conches. » Il épousa Peronne de Venois qui apporta, dans la famille Pevrel, la terre du Nuisement près d'Evreux.

Son fils Aimé, II^e du nom, contracta mariage avec Marguerite de Moucheron, dame du Boulay, près Verneuil; c'est probablement lui qui amortit, en 1627, une rente de 100 liv. constituée, en 1621, au profit de Valéran d'Hellenvilliers.

La famille se divisa alors en deux branches; Louis, frère d'Aimé II, qui habitait le Nuisement, fut seigneur de Monterolier et de Nogent.

La branche cadette se trouva représentée par Louis, fils d'Aimé II, qui fut maintenu de noblesse en 1669 et qui épousa, en 1672, alors qu'il avait le titre de chevalier, Marguerite de la Barre (2). Leur fils, Louis-Alexandre Pevrel, chevalier, engagé d'abord dans la cléricature, avait été pourvu de la chapelle Saint-André, dans le fief de Verdun, sur la résignation de Claude de la Barre son parent du côté maternel. Il épousa, en 1698, Marie-Charlotte Le Doulx, fille de messire Claude Le Doulx, écuyer, sieur de Broville (3).

Il y eut dans cette famille, au commencement du XVIII^e siècle, des procès célèbres dans les annales du droit dont ont parlé Basnage et Houart.

En 1741, Louis-François Pevrel, chevalier, était seigneur et patron de Bémécourt.

(1) François Pevrel, sieur de Monterolier, épousa Françoise de Mouchy et mourut jeune, car cette dame était remariée, en 1557, à Nicolas aux Epaulles, sieur de Sainte-Marie-du-Mont.

(2) Fille de François de la Barre, sieur de Verdun à la Vacherie.

(3) Ce seigneur, ayant perdu sa femme, devint prêtre et chanoine d'Evreux; il avait trois filles et un fils.

Les armes de cette famille étaient: *d'or fretté d'azur, le tout chargé d'un lion issant de gueules.*

Aux assemblées de la noblesse, en 1789, on voit figurer M. de Saint-Aignan, baron de Bémécourt, tant pour lui que pour M. de Coigny, seigneur de Vaux, à Authenay (1). Il portait: *d'argent à trois feuilles de chêne de sinople.*

Bémécourt était un fief de haubert, relevant de la châtellenie de Breteuil. L'église, dédiée à saint Pierre, était à la présentation du seigneur de la paroisse.

Fief. LA BERTAUDERIE. Dans un acte de 1704, il est question du père du sieur de la Bertauderie, prêtre de Verneuil. En 1828, vivait à Verneuil, M. Le Vacher de la Bertauderie qui tirait son nom de ce fief.

BÉMÉCOURT, canton de Breteuil, sur le ruisseau du Lesme, à 185 mètr. d'alt. — Sol: diluvium, grès et poudingues. — Route dép. n° 21. — Surf. territ., 1711 hect. — 619 hab. — ☉ et rec. cont. ind. de Breteuil. — Percep. des Baux-de-Breteuil. — 4 contrib., 8,103 fr. en ppal. — Rec. ord. bud. com., 2,940 fr. — Pariois, suc. — Presb. — Ecole mixte de 45 enf. — Maison d'école. — 7 déb. boiss. — 10 perm. chasse. — Bur. de bienf. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép. et d'arr., 35; de cant., 4.

Dépendances: LA BOULAIE, LA BERTAUDERIE, LA BRIQUETERIE, LA CHAPELLERIE, LE CHESNAY, LE CORNET, LA FAENGERIE, GAILLON, LA HAIZE, LE LESME, LA MORINIÈRE, LES NOES, LE NOUVEAU-MONDE, PATROUILLET, LES PORTES, LA RUE-AUX-MOULES, LES VALLÉES ET LA VERTE-CHAINE.

Agriculture. Céréales, forêt. — 3,000 arbres à cidre.

Industrie. Fabrication active d'objets de ferronnerie de toutes sortes. — 1 fabrique de bouclerie. — 32 *patentés.*

BÉRENGEVILLE-LA-CAMPAGNE.

Dioc., élect., baill. et vic. d'Evreux, — serg. de la Bonneville, 3 feux privilégiés, 57 taillables, — parl. et gén. de Rouen.

La paroisse du Mesnil-Péan a été réunie à Bérengenville-la-Campagne le 22 janvier 1808.

§ 1^{er}. BÉRENGEVILLE-LA-CAMPAGNE.

On a découvert, sur le territoire de cette commune, une enceinte antique qui présente la forme d'un pentagone irrégulier dont un des angles est émoussé et courbé en arc de cercle; on n'y accédait que par une seule voie. Le fossé a douze pieds de largeur et le

(1) M^{me} la baronne de Saint-Aignan habitait Verneuil en 1828.

vallum ou retranchement présente encore cinq pieds d'élévation. La plate-forme intérieure est large de 60 pieds. A un quart de lieue s'en trouvait un autre de forme rectangulaire, sur la commune de Tourneville (1).

Bérenger, dans la langue gothique, signifie un homme de guerre. Lorsque les Francs allèrent en Italie combattre les Lombards, ils en rapportèrent ce nom d'homme qu'ils appliquèrent à quelques villages. Telle est l'origine du nom des deux Bérengerville de l'Eure qui, en raison de leur rapprochement, pourraient avoir eu le même fondateur, puisqu'au moyen-âge, on voit le même seigneur exercer ses droits féodaux sur les deux villages.

La fondation de la paroisse, sous l'invocation de Saint-Pierre, peut remonter à nos rois de la seconde race; néanmoins, rien ne nous révèle son existence avant le xiii^e siècle.

En 1206, Raoul de Condé et Robert son frère, abandonnèrent au chapitre d'Evreux tous les droits qu'ils possédaient et réclamaient sur le patronage de l'église et deux gerbes de la dime. Par une autre charte sans date, Robert de Condé prit à ferme la portion des dimes du chapitre moyennant une rente de 8 setiers de froment pur, 8 de métal pur et enfin 8 setiers d'orge et d'avoine (2). Guillaume de Surville et Isabelle sa femme, contestèrent en 1245, aux abbayes d'Evreux, les droits du chapitre sur le patronage de Bérengerville, mais ils finirent par les reconnaître.

En 1249, Guillaume de Scaquenville approuva une vente que Jean de Condé fit au chapitre d'Evreux (3).

Ce dernier donna encore au chapitre, en 1256, deux maisons avec une mesure (4) et ses dépendances, le tout situé à Bérengerville.

Cette paroisse est citée en 1261 dans un acte de vente de Thomas le Callouor, habitant de Scaquenville, aux Templiers de Renneville.

Vers la fin du moyen-âge, le fief de Bérengerville se trouvait divisé en plusieurs membres dont nous allons successivement nous occuper.

(1) Le Prévost.

(2) Le Prévost.

Cette famille de Condé nous paraît originaire de Condésurton et il est probable qu'en échange de son fief, cédé aux évêques d'Evreux, elle reçut des compensations aux environs de cette ville. Nicolas de Condé, prêtre, était propriétaire d'un manoir, à Gravigny vers 1230. Luc de Condé était chanoine d'Evreux en 1250.

(3) Les Scaquenville ont aussi possédé longtemps Bérengerville-la-Rivière, et c'est ce qui nous autorise à croire que primitivement il y a eu des rapports entre les deux paroisses.

(4) C'est-à-dire une habitation de paysan.

Le principal fief avait pour seigneur, en 1469, Pierre des Mouthiers, écuyer, qui se présenta à la montre de cette année, habillé en *homme d'armes*, accompagné de Jehan des Mouthiers, son frère, seigneur d'une portion de fief à Bose-Roger, près Pacy, où cette famille s'est longtemps maintenue (1). Pierre des Mouthiers n'ayant eu de son mariage avec Jeanne de Saint-Pol qu'une fille nommée Agnès, mariée à Roger le Barbier (2), à sa mort, le fief de Bérengerville passa à la famille du Bose-Roger.

Cette branche était représentée en 1510, par Robert des Mouthiers et par Simon des Mouthiers. En 1549, Jean, fils de Simon, député par la noblesse d'Evreux aux Etats de Normandie, est désigné comme seigneur de Bérengerville-la-Campagne. Dans le rôle de l'arrière-ban pour 1562, son fief est taxé à 20 l. 12 s.

Le fief de Bérengerville se trouvait en 1583 entre les mains de Jacques de Nollent, chevalier, baron de Saint-Julien. Adrien de Limoges était seigneur de Scaquenville et de Bérengerville en 1652. Au milieu du xviii^e siècle, M. Taillet était seigneur de Bérengerville et son fief était imposé à 360 l.

Fief. AUX ALAINS. On trouvait à Bérengerville-la-Campagne un huitième de fief noble, dit le fief le Roi, qui avait pour propriétaire, en 1394, Phélipot Alain, d'où est venu le nom de fief aux Alains. Un document, portant la date du 21 décembre 1398, fait le plus triste tableau de ce fief. *Le manoir était ars (brûlé) et détruit pour le fait de la guerre lors étant en icelui pays* (3).

Le fief le Roi était, en 1419, divisé en deux parts : l'une appartenait à Guillaume de Chalenge, l'aîné d'une famille originaire des environs d'Evreux. Ce fut lui qui fonda dans le beffroi de la ville de Louviers, sous l'invocation de la Sainte-Vierge, la chapelle dite de Chalenge, entourée de beaux panneaux de bois sculptés qui ornent aujourd'hui la chapelle de la Sainte-Vierge dans l'église de Louviers et y font l'admiration des étrangers. On y voit les armes des Chalenge : *de gueules à trois rayons de soleil d'or*.

La fondation de la chapelle de Chalenge, très libéralement dotée de la seigneur de Bérengerville, fut secondée par Philippote du Chiefdelaville, sa femme : il fonda la même année un *Inviolata* que l'on devait chanter tous les samedis devant le crucifix à Notre-Dame de Louviers.

Au titre de seigneur de Bérengerville-la-Campagne, il joint ordinairement celui de

(1) M. Le Prévost l'a placée par erreur à Bérengerville-la-Rivière.

(2) M. Leleurrier, *Aigleville*.

(3) Archives impériales.

seigneur du Hamel-d'Acquigny qu'il possédait aussi.

Il est probable que Guillaume de Chalenge laissa deux fils, car le patronage de la chapelle fondée par lui était partagé en deux portions.

Jehan de Chalenge, écuyer, fils de Guillaume, est cité dès 1455 comme seigneur du Hamel-d'Acquigny; avant 1475, il avait tenu à ferme, des chanoines de Beauvais, la seigneurie d'Ailly; il présenta, en 1484 et 1497, comme seigneur de Béréngenville et du Hamel, un de ses cousins à la chapelle de Chalenge; il présenta encore en 1500 et 1501, mais nous pensons qu'il mourut avant 1505.

Dans la liste des exempts d'impôt à Louviers pour l'an 1506, figurent Jehan Chalenge, seigneur du Hamel-d'Acquigny, et Guillaume, son frère.

En 1512, Jacques Chalenge, écuyer, licencié ès-lois et vicomte d'Hendebouville, fait savoir que les bourgeois de Louviers ont constitué 100 l. tournois de rente au profit de noble homme, Jehan de Chalenge, seigneur du Hamel-d'Acquigny et de Béréngenville-la-Campagne.

La fille de ce seigneur, nommée Jeanne, épousa Claude le Roux, sieur du Bourgethroule et de Tilly, reçu en 1520 conseiller au Parlement.

En 1526, Claude le Roux, au nom de sa femme, reconnut avoir reçu des bourgeois de Louviers 1,000 l. pour le remboursement de la rente constituée à Jehan de Chalenge. On lui devait une année d'arrérages, mais il en fit l'abandon à la condition que les bourgeois feraient griller la vitre donnée par le même Jehan de Chalenge.

La dame Le Roux mourut le 1^{er} décembre 1531, laissant quatre enfants en bas âge; elle fut inhumée à Rouen, dans l'église Saint-Etienne-des-Tonneliers, où sa pierre sépulcrale servait de maître-autel en 1689, et a été depuis déposée à la cathédrale.

Après la mort de Jeanne, le Hamel-d'Acquigny et un fief à Imfreville passèrent à ses enfants, mais Béréngenville resta à la famille de Chalenge. Jehan et Jacques de Chalenge en furent successivement seigneurs; la veuve de ce dernier, Agnès Guérin, reçut un aveu le 1^{er} juin 1561 (1).

L'autre portion du fief aux Alains était tenue, en 1469, par Jehan Thiboust, qui n'y résidait pas mais qui habitait la vicomté de Pont-de-l'Arche. Ce seigneur est encore cité en 1472 et sa fille Jeanne en 1486. Cette portion vint ensuite aux mains de Vincent Eudes qui prend le nom de noble homme, sieur de Béréngenville, lieutenant général du bailliage d'Evreux, le 25 novembre 1557, en

(1) Archiv. de la Seine-Inf.

mariant sa fille Madeleine, issue de son mariage avec Marie de Moralès, à Pierre le Jumel, sieur de Lisores, etc., depuis président au Parlement de Rouen.

Dans le rôle de l'arrière-ban de 1502, on signale comme possesseurs de Béréngenville, d'abord, Jehan des Mouthiers; la somme de 29 l. à laquelle il est taxé, indique qu'il a le plus gros lot. Viennent ensuite les héritiers de feu maître Vincent Eudes, avec la faible taxe de 10 l. 8 s., enfin les héritiers de feu maître Jehan Chalenge, taxés seulement à 60 s. (1).

A partir de cette époque, il n'est plus question des Chalenge à Béréngenville; leur portion passe à Isabeau de Biville, mariée à Adrien d'Hellenvilliers, seigneur de Feuquerolles. Cette union ne fut pas prospère, car Isabeau était séparée d'avec son mari lorsqu'elle rendit hommage, en 1580, pour le fief de Béréngenville qu'elle nomme Béréngenville-la-Fontaine.

Les héritiers de Vincent-Eudes dont il est question dans le rôle de 1562, avaient pour principal représentant Claude-Eudes, le plus illustre membre de cette famille, seigneur à la fois de Béréngenville, de Bacquepuits et de Vieil-Manoir, reçu conseiller au Parlement de Normandie en 1569 (2).

Claude Eudes donna avec au roi le 18 juin 1608 pour le fief aux Alains qu'il venait d'acquérir des enfants de feu noble homme Charles de Biville; cette terre était en décret sur les poursuites de Barbe de Costard, épouse séparée quant aux biens de Guillaume de Beaumets, sieur du Boulay. Parmi les droits attribués au fief, nous remarquons dans les aveux celui de *Tor et de Ver*.

A sa mort, arrivée le 30 janvier 1619, Claude-Eudes fut inhumé à Saint-Sauveur de Rouen; son fils, Gilles-Eudes, écuyer, conseiller et trésorier du roi, hérita de ses seigneuries; il mourut en 1645, laissant de son mariage avec Marguerite de Brèvevent, un fils, Marc-Antoine Eudes, qui fut, comme son père, trésorier de France, et dont un des premiers actes fut d'obtenir, en 1649, l'érection en fief de la prévôté du Vieux-Manoir qu'il possédait.

Le roi, par lettres-patentes du mois d'octobre, unit le fief de la Perrenne et trois autres huitièmes de fief à la prévôté du Vieux-Manoir pour ne plus composer qu'un

(1) Ces héritiers de Jehan désignent probablement ce Jacques de Chalenge dont la femme était déjà veuve en 1561.

(2) Robert-Eudes de Béréngenville, frère de Claude, fut reçu chevalier de Malte en 1504. Christoph-Eudes, doyen d'Evreux, devait être de la même famille; c'était un homme d'une haute capacité, qui fut aussi curé de Louviers, officier d'Evreux et de Rouen, grand vicaire du cardinal de Bourbon et qui mériterait une biographie particulière.

fief de haubert relevant du roi, sous le nom de fief de Bérèngeville.

En 1650, messire Marc-Antoine Eudes prend, dans un acte de baptême à Bacquepuit, le titre de conseiller du roi, général de ses finances à Rouen; il présentait à la cure de Bacquepuit en 1670, et il mourut vers 1684, laissant plusieurs enfants mineurs de son mariage avec Antoinette de Brévedent.

Le 14 octobre 1704, Jacques-Léonard le Boscher, écuyer, seigneur de Bérèngeville, demeurant au Vieux-Manoir, vendit à Marc-Antoine Eudes, 11^e du nom, un héritage à Acquigny.

D'après M. Le Prévost, le fief de Bérèngeville au Vieux-Manoir appartenait, en 1700, aux enfants mineurs de Marc-Antoine Eudes.

Au moment de la Révolution, M. de Costard avait réuni dans ses mains les seigneuries de Bérèngeville, de Saquenville et de Villiez-sur-le-Nenbourg. Costard portait : *coûlé d'argent et de sable de 6 pièces.*

Le superbe château de Bérèngeville est passé à titre successif à M. Desmare, comte de Trebons, dont les armes sont : *d'azur à 3 croissants d'argent.*

§ 2. MESNIL-PÉAN.

Péan est l'abréviation du mot payen; on pourrait croire que ce village a servi de dernier refuge aux payens du pays, mais il est plus probable que son surnom lui vient d'un seigneur nommé Payen. En 1196, Roger Payen habitait Saint-Sébastien, à peu de distance du Mesnil-Péan.

En 1232, un chevalier, nommé Jean de Séz-Moullins, donna 5 s. de rente que Durand Point-de-Mulle et ses héritiers lui devaient sur un tènement relevant de lui au Mesnil-Péan (1). *Apud Meullum Paganii.*

Nous avons donc la certitude qu'au milieu du XIII^e siècle, la paroisse Saint-Pierre-du-Mesnil portait déjà le surnom de Péan; de plus, dans les rôles de la Roque, dressés vers 1270, figure Guillaume du Mesnil-Péan, comme seigneur de la paroisse.

La famille primitive du Mesnil-Péan se maintint en possession de ce fief pendant deux siècles sans interruption; Guillaume du Mesnil-Péan en rendit aveu en 1402.

Dans un autre aveu du 22 janvier 1409, on parle de cinq mesures où il ne demeure aucune personne (2). Le fief se composait de 50 acres de terre louées un setier l'acre, mesure d'Evreux, tous frais de labourage déduits (3).

(1) Notes Le Prévost.

(2) Arch. de l'Empire.

(3) C'est un exemple de louage avec paiement en grains.

En 1416, Jehan Harenc prit possession du fief à cause de Marguerite du Mesnil-Péan, sa femme, seule héritière de Guillaume du Mesnil-Péan, son frère.

Lors de l'invasion anglaise qui arriva presque aussitôt, Jehan Harenc obtint de Henri V, alors qu'il était devant Rouen, au mois de septembre 1418, la confirmation des fiefs et terre du Mesnil-Péan et du Bose, le tout provenant du chef de sa femme (1).

En 1469, Nicolas Taupin, écuyer, capitaine des francs-archers du bailliage d'Evreux, était seigneur du Mesnil-Péan. Pierre Taupin lui avait succédé en 1484. Nicolas Taupin, 11^e du nom, présentait à la cure en 1516.

En 1534, c'était encore un Nicolas Taupin, probablement 11^e du nom; sa fille, nommée Philippe, porta la seigneurie du Mesnil-Péan à Bertrand Sebire, écuyer, son mari (2), dont les armes étaient : *d'or au chevron de sable accompagné de 2 roses de gueules en chef et d'une volette du meuc en pointe.*

Jean Sebire, fils de Bertrand, est porté au rôle de 1562, comme seigneur du Mesnil-Péan et son fief est taxé à 32 l.

Dans le siècle suivant, messire Jean Lenoz de Brécourt, chevalier, seigneur du Buisson, épousa, vers 1650, noble damoiselle Marie de Cotty; leur fils, Claude-Jacques Lenoz de Cotty de Brécourt, chevalier, seigneur et patron du Mesnil-Péan, du Buisson, etc., épousa en 1699 Catherine de Salmé et fut blessé mortellement au combat d'Eckeren en 1703.

La Gazette de France annonçait, en juin 1774, que Marie-Jeanne-Françoise-Georges de Nollent, femme de Louis-Charles de Cotty de Brécourt, ancien officier au régiment de la Père, déjà mère de huit enfants en moins de six ans, venait d'accoucher en son château de Mesnil-Péan, de trois enfants qui paraissaient pleins de santé.

En 1789, M. Lenoz de Cotty, seigneur du Mesnil-Péan, blasonnait : *d'azur au lion d'argent, le chef couvé de gueules chargé de 3 étoiles d'or.*

La descendance de cette famille est représentée aujourd'hui comme suit :

1^o Gabriel-Alfred-Louis Lenoz de Cotty de Brécourt, né en 1823, lieutenant de vaisseau, qui a épousé en 1858 M^{lle} Anna de Bonnechose, dont il a en un fils, Louis, né en 1861;

2^o Henri-François Lenoz de Cotty de Brécourt, frère du précédent, né en 1826, capitaine de dragons, marié en 1856 à

(1) Rôles de Brequigny.

(2) Bertrand Sebire était de la paroisse d'Houneville; il avait fait ses preuves de noblesse en 1523.

M^{re} Louise-Augustine Jeanne de Brebisson, dont il a eu un fils nommé Paul.

BÉRENGEVILLE-LA-CAMPAGNE, canton du Neubourg, à 144 m. d'alt. — Sol : diluvium. — Chem. de gr. comm. n° 36. — Surf. terr., 927 hect. — 229 hab. — [5] de la Commanderie. — Percép. de Saint-Aubin-d'Écrosville. — Rec. des contrib. ind. d'Amfreville-la-Campagne. — 4 contribut. 1867, 4,621 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. comm., 2,341 fr. — Pairois succ. — Ecole mixte de 34 enf. — Maison d'école. — 2 désh. de boissons. — 12 perm. de chasse. — Dist. en kilom. au ch.-l. de dép., 12, d'arrond., 17, de cant., 12.

Dépendances : LE MESNIL-PÉAN.

Agriculture : Céréales. — 5,200 arbres à cidre.

Industrie : 1 briqueterie. — 11 Patentes.

BERNAY (Arrondissement).

Topographie : L'arrondissement de Bernay est formé d'une partie des pays d'Ouche et de Lieuvin ; il est borné au nord par l'arrond. de Pont-Audemer, au sud par celui d'Evreux, à l'est par ceux de Louviers et d'Evreux, et à l'ouest par les dép. de l'Orne et du Calvados.

Surf. territ. : En hectares 100,385, savoir : Terres labourables, 69,937. — Prés et herbages, 5,208. — Bois, 17,501. — Vergers et jardins, 10,447. — Oseraies et aulnaies, 3. — Mares et eaux, 53. — Terrains incultes, 3,067. — Etangs, 5. — Routes, chemins, etc., 2,417. — Rivières et cours d'eau, 188. — Bâtiments d'utilité publique, 43.

Cours d'eau : La Risle entre dans l'arrond. à la Houssaye, traverse du S.-E. au N.-O. les cant. de Beaumont-le-Roger et de Brienne et pénètre dans l'arrond. de Pont-Audemer après un parcours de 32 kil. Ses affluents de la rive gauche sont : la Charentonne qui se grossit de la rivière de Crosnier et de la Guiel ou rivière de Ternant. Le torrent d'Anthouest le seul affluent de la rive droite. — La Caloune prend sa source près de Thiberville et sort de l'arrond. après un cours de 5 kil.

Géologie : Les principaux terrains, dont l'existence a été constatée dans l'arrond., sont : les alluvions contemporaines, l'alluvium ancien, le diluvium, le minerai de fer, les grès et poulingues, la craie blanche et la craie glauconieuse.

Voies de comm. : Le chemin de fer de Paris à Cherbourg, traverse l'arrond. du sud-est au nord-ouest. Ses stations sont : Romilly-la-Puthenaye, Beaumont-le-Roger, Serquigny, Bernay et Saint-Mards-Orbec. — Le chemin de fer de Serquigny à Elbeuf et Rouen tra-

verse l'arrond. du sud au nord, passe à la Rivière-Thibonville et Brienne.

Ponts-et-chauss. : Le service est confié à un ingénieur ordinaire, trois conducteurs embrigadés et quatre employés, chargés de l'entretien et de la surveillance de deux routes impériales et de huit routes départementales, dont voici la nomenclature. — *Routes imp.* : n° 13, de Paris à Cherbourg, par les cantons de Beaumont, Brienne, et Thiberville ; n° 138, de Bourdeaux à Rouen, par Broglie, Bernay et Brienne. — *Routes départ.* : n° 3, de Chartres à Lisieux, par Mélicourt et Montreuil-l'Argillé ; n° 10, de Pont-Audemer à Evreux, par Brienne ; n° 11, de Rouen à Falaise, par Orbec ; n° 13, de Bernay à Louviers, par Serquigny et Beaumont-le-Roger ; n° 17, de Neubourg à Pont-l'Évêque, par Brienne ; n° 18, de Bernay à Lisieux, par Thiberville ; n° 20, de Damville à Pont-Audemer, par Conches, la Ferrière, Bernay et Lieurey ; et n° 25, de Thiberville à Orbec.

Service vicinal : Un agent-voyer d'arrondissement, un piqueur, cinq agents-voyers cantonnaux, ont, dans leur service, les chemins de grande communication d'intérêt commun et vicinaux, dont voici le détail : — *Chem. de gr. comm.* : n° 8, de Bernay à Verneuil, par Rugles ; n° 9, d'Orbec à Nonancourt, par Broglie ; n° 10, de Thiberville à Honleur, par Cormeilles et Beuzeville ; n° 11, de la Rivière-Thibonville à la route départementale n° 9, par Beaumont ; n° 23, de Serquigny à la route départem. n° 13 ; n° 24, de Beaumont à Glos-la-Ferrière, par Beaumesnil ; n° 25, de Thiberville à Glos-Ferrière, par Broglie ; n° 26, de Brienne à Lieurey, par Giverville ; n° 27, de Thiberville à Lienray ; n° 28, de Bernay à Saint-Georges-du-Viévre ; n° 29, de Rouge-Perriers à Ecardenville ; n° 31, d'Evreux à Beaumont, par Gauville ; n° 40, de Brienne à Elbeuf, par Grostheil ; n° 48, de Conches à Beaumont-le-Roger ; n° 61, de Beaumont à la ligne n° 8 ; n° 62, de Bernay à la Perté-Fresnel, par Broglie ; n° 63, du Saucy à la Ferrière-sur-Risle ; n° 64, de Serquigny à Saint-Georges-du-Viévre. — *Chemins d'int. comm.* : n° 7, de Broglie au chemin de grande comm. n° 8 ; n° 8, de Bernay au Theil-Nolent ; n° 10, de Bernay à Saint-Aubin-du-Scellon ; n° 11 de ceinture, de Bernay ; n° 12, de Bernay à Saint-Victor-d'Épine ; n° 13, de Broglie à la Ferrière ; n° 34, de Pont-Audemer à Serquigny ; n° 38 de la Ferrière à la station de Romilly, près Bougy ; n° 39, de Bernay à Beaumont ; n° 48, de la ligne n° 12 au Val-de-la-Porte ; n° 54, de Giverville à Saint-Aubin-du-Scellon ; et n° 55, de Beaumont au Grostheil.

Population : 72,676 habitants, dont 35,371

du sexe masculin et 36,695 du sexe féminin.

Élections: 22,979 électeurs, dont 14,240 font partie de la 2^e circonscription électorale (cantons de Bernay, Beaumesnil, Beaumont et Broglie) et 8,739 dépendent de la 3^e circonscription électorale (cantons de Brionne et de Thiberville).

Ins. adm.: 6 cantons, ch.-lieux: Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Bernay, Brionne, Broglie, Thiberville. — 124 communes.

Finances: 1 recette particulière au ch.-lieu.

Contrib. direct.: 2 contrôleurs à Bernay et à Brionne. — 15 percept. à: Beaumesnil, La Barre, Beaumont-le-Roger, Barquet, Gouillères, Bernay, Courbépine, Brionne, Berthouville, Harcourt, Broglie, Montreuil-Argillé, Thiberville, Boissy-Lamberville, et Saint-Germain-la-Campagne.

Contributions de 1867.

Fonciers 642,834 fr. en ppal.
Personnelles et Mobilières 92,437
Portes et Fenêtres 112,090
Patentes 93,985

Total 941,346 fr. en ppal.

Contrib. ind.: 1 sous-inspecteur, 1 receveur principal, entrepreneur au ch.-lieu, 2 commis à pied et 4 receveurs ambulants, à Beaumont, Brionne, Broglie et Thiberville. — 28 buralistes. — 785 débits de boissons.

Produit des contributions indirectes. — 1865.

Boissons et produits divers 468,383 fr.
Tax. acc. 437,531
Poules 12,249
Total 918,163

Enregist. et Dom.: 1 vérificateur, 7 recettes, 2 à Bernay et 1 dans chaque chef-lieu de canton. — 1 conservateur des hypothèques au ch.-lieu.

Postes aux lettres: 8 bureaux, à La Barre, Beaumesnil, Beaumont, Bernay, Brionne, Broglie, Montreuil-Argillé et Thiberville. — 1 distribution à Giverville.

Postes aux chevaux: 6, à Bernay, Brionne, Broglie, le Marché-Neuf, Beaumont-le-Roger, La Rivière-Thibouville.

Télégrap.: 7 bureaux, à Bernay, La Barre, Beaumesnil, Beaumont-le-Roger, Brionne, Broglie et Serquigny.

Die. ecclésiast.: 7 cures, 2 à Bernay et 1 à chaque chef-lieu de canton.

Congrég. relig.: Les congrégations religieuses qui se livrent dans l'arrond. au soin des malades ou à l'instruction sont: Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les Dames du Saint-Sacrement, les Ursulines, les Augustines, les Sœurs de la Providence, d'Yvreux, de Rouen et d'Ernemont.

Die. jud.: Tribunal de 1^{re} instance. — Tribunal de commerce au ch.-lieu. — Conseil de Prud'hommes à Bernay et à Brionne 6 Justices de paix, aux chefs-lieux de cant. — Chambre consultative des Arts et Manufactures. — 14 notaires. — 6 avocats — 7 avoués. — 1 commissaire-priseur. — 18 huissiers

Instruct. publ.: 1 collège communal à Bernay. — 1 inspecteur primaire.

Les écoles primaires se divisent par cantons de la manière suivante:

CANTONS DE :	ÉCOLES COMMUNALES				ÉCOLES LIBRES		
	SPÉCIALES pour		MIXTES pour les deux sexes.	TOTAL.	DE :		
	Garçons.	Filles.			Garçons.	Filles.	TOTAL.
Beaumesnil	4	2	10	16	1	1	2
Beaumont-le-Roger	6	4	10	20	1	3	4
Bernay	5	2	8	15	2	8	10
Brionne	7	4	10	21	1	5	6
Broglie	6	4	9	19	1	1	2
Thiberville	7	5	7	19	1	3	4
TOTAUX	35	21	54	110	7	21	28

Le nombre des élèves qui fréquentaient l'école au 1^{er} janvier 1867 était :

CANTONS DE :	GARÇONS		FILLES	
	payants.	gratuits.	payants.	gratuits.
Beaumesnil	301	57	234	170
Beaumont-le-Roger	577	198	336	157
Bernay	314	220	537	317
Brionne	460	151	410	192
Broglie	311	88	338	82
Thiberville	338	136	394	114
TOTAUX	2361	850	2,249	1,132
	3,211		3,371	

En établissant le rapport par sexe des enfants qui fréquentent les écoles dans chaque canton avec le chiffre de la population, nous trouvons par 100 habitants : dans le canton de Beaumesnil, 4,80 garçons, 5,40 filles ; dans celui de Beaumont, 4,63 garçons et 3,95 filles ; dans celui de Bernay, 3,33 garçons et 5,36 filles ; dans celui de Brionne, 4,35 garçons, 4,28 filles ; dans celui de Broglie 4 garçons et 4,22 filles ; enfin dans celui de Thiberville, 4,19 garçons et 3,98 filles.

Le rapport pour tout l'arrondissement est de 4,34 garçons et de 4,50 filles par 100 habitants.

Abstraction faite des sexes, l'instruction

est plus répandue dans les cantons de Beaumesnil et de Bernay que dans les autres et, à ne considérer que le sexe masculin, Bernay occupe le dernier rang et le canton de Beaumesnil a la supériorité sur les autres.

Si nous comparons les sexes ensemble, nous voyons que, dans les cantons de Bernay et de Broglie, le nombre proportionnel des filles qui fréquentent les écoles est supérieur à celui des garçons et que le contraire se produit pour les autres cantons.

Les communes sont propriétaires de 85 maisons d'école, dont 15 spéciales aux filles, 27 sont louées parmi lesquelles 9 spéciales aux filles.

Sous le rapport de l'instruction, la population de l'arrond. se répartit ainsi qu'il suit :

	Ne savent ni lire ni écrire.	Sachent lire.	Sachent lire et écrire.	Font ou n'ont pu rendre l'instruction.	TOTAL.
Sexe masculin . . .	16,378	4,288	14,580	735	35,981
feminin	14,628	7,628	13,978	391	36,625
	31,006	11,916	28,558	1,126	72,676

L'arrondissement de Bernay possède une salle d'asile qui a reçu, en 1896, 110 enfants et une bibliothèque de 4,590 volumes.

Instit. de prévoy. L'arrondissement de Bernay ne possède ni caisse d'épargne ni Société de secours mutuels.

Etabliss. de bienf. — 3 hospices, à Bernay, à Brionne et Harcourt, — 97 bureaux de bienf. communaux qui se répartissent ainsi qu'il suit : 14 dans le cant. de Beaumesnil, 16 dans celui de Beaumont, 16 dans celui de Bernay, 18 dans celui de Brionne, 14 dans celui de Broglie, et enfin 19 dans celui de Thiberville.

Force pub. 29 gendarmes commandés par 5 brigadiers, 3 maréchaux-de-logis et 1 capitaine, sont chargés du maintien de l'ordre. — 19 compagnies de sapeurs-pompiers comprenant un effectif de 782 hommes. — 1 orphelin et 13 sociétés musicales.

Agriculture. Assolement biennal dans le Lieuvin et la plaine du Neubourg et triennal dans le pays d'Onche ; les productions principales sont le blé, les pois, vesces, lins, pommes de terre et fourrages. — Éleve de chevaux pour le recrutement de l'armée et pour le cabriolet. — Culture du pommier, principalement dans les cantons de Bernay et de Thiberville ; 1,334,100 arbres à cidre.

Indust. Grand tissage dans les campagnes de toiles de lin et de toiles de fil et coton connues sous le nom de cannelés et de mélangés. — Fabrication de rubans dans le canton de Thiberville. Fabrication de froes (étouffe de laine croisée) ; de rubans et de clous. — Carrières de pierre.

Commerce de grains exportés à Rouen et à Lisieux, de cidre, de chevaux et bestiaux, volailles, œufs et beurre.

BERNAY (Canton).

Topog. La vallée de la Charentonne divise le cant. en deux parties à peu près égales ; les limites sont : au nord les cant. de Brionne et de Thiberville, au sud ceux de Beaumesnil et de Broglie, à l'est le cant. de Beaumont-le-Roger, à l'ouest celui de Thiberville.

Surf. territ. En hectares, 10,433, savoir : Terres labourables, 10,093. — Prés et herbages, 670. — Bois, 2,950. — Vergers et jardins, 1,733. — Oseraies et aubaines, 3. — Mares, canaux, 6. — Terrains divers incultes, 435. — Routes, chemins, promenades, etc., 334. — Rivières, cours d'eau, etc., 49.

Géologie. Les principaux terrains reconnus sont : l'alluvium, le diluvium, les alluvions contemporaines, la craie blanche et la craie glauconieuse.

Cours d'eau. La Charentonne traverse le cant. du sud au nord-est ; elle reçoit à gauche, les eaux de la fontaine Saint-Germain et la petite rivière le Crosnier ; à droite le ruisseau de la fontaine l'Abbé.

Vies de comm. Le cant. est desservi par le chemin de fer de Paris à Cherbouze et par l'embranchement de Serquigny à Elboul et à Rouen ; route imp. n° 138 ; route dép. n° 18, de Bernay à Lisieux ; n° 20, de Damville à Pont-Andem-r ; chem. de gr. com. n° 8, 24, 62 ; chem. d'int. comm. n° 9, 10, 11, 12 et 39.

Population. 16,020 hab., parmi lesquels 4,626 électeurs qui participent à la nomination du député de la 2^e circonscription et qui nomment un conseiller général et deux conseillers d'arrond.

Die. adm. 18 communes: Bernay, Caorches, Carsix, Corneville, Courbépine, Fontaine-l'Abbé, Malouy, Menneval, Plainville, Plasnes, Saint-Aubin-le-Vertueux, Saint-Clair-d'Arcey, Saint-Léger-de-Râtes, Saint-Martin-du-Tilleul, Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, Saint-Victor-de-Chrétienville, Serquigny et Valailles.

Die. ecclési. 2 cures à Bernay et 17 succursales dans chacune des communes.

Die. jud. 1 juge de paix et son greffier. — 3 notaires. — 1 commissaire-priseur. — 6 huissiers.

Instruct. publ. 1 collège communal. — 15 écoles de garçons, dont 7 spéciales et 8 mixtes; 10 écoles spéciales de filles; 13 maisons d'école appartiennent aux communes, 2 sont louées; 534 garçons et 965 filles reçoivent l'instruction primaire, dont 617 gratuitement.

Force publ. 9 gendarmes, 1 brigadier, 1 maréchal-des-logis, 1 capitaine. — 3 compagnies de sapeurs-pompiers, dont l'effectif est de 161 hommes. — 1 commiss. de police.

Finances. Les contributions du cant. s'élevaient en 1861: Ponceièrès, 119,618; Portes et fenêtres, 27,225; Person. et mobilières, 25,611; Pat., 37,515. Ensemble, 210,999 fr. — Budgets des communes, du cant., recettes perçues pour l'exercice 1867, octrois compris, 173,491. — Nomb. de perm. de chasse, 217.

Etabliss. de bienf. 16 communes ont chacune un bureau de bienfaisance.

Agriculture. Céréales, lins, plantes fourragères; élevage de chevaux et bestiaux; bois, plantations importantes d'arbres à cidre.

Industrie. 4 moulins à blé, 1 moulin à moutarde, 3 filatures de coton, 1 filature de lin, 1 filature de laine, 3 teillages et 1 tissage de lin, 3 fabriques de tissus, 3 fabriques de rubans, 5 teintureries, 4 blanchisseries, 1 foulon, 3 fabriques de casquettes, 1 fabrique de vinaigre, 3 tanneries et 3 scieries mécaniques complètes avec une imprimerie, une usine à gaz, 2 briqueteries et 3 fours à chaux la liste des établissements industriels du canton.

Commerce. Grains, bestiaux, chevaux, cidre, volailles et objets fabriqués.

Foires à Bernay et à Carsix. — 927 *Patentes*.

BERNAY.

Cette ville à laquelle les paroisses de Bouffey et de Carentonne ont été annexées en 1792, dépendait du dioc. de Lisieux, — du Parl. de Rouen, — de l'intend. d'Alençon, — était chef-lieu d'élect., dont dépendaient 6 sergenteries, — siége d'une vicom., — grenier à sel.

§ 1^{er}. BERNAY.

Pour les uns, *Bernacum*, dénomination sous laquelle Bernay était connu au moyen-âge, vient du celtique et signifie une grange; d'autres l'interprètent par colline et enfin, d'autres par passage.

Cette cité paisible et industrielle remonte dans tous les cas à une respectable antiquité; les Romains y ont laissé quelques traces de leur séjour; on a reconnu récemment, sur les murs de l'église actuelle de Bernay, les fragments d'une inscription romaine.

Heureusement placé dans une vallée au bord de la Charentonne et sur le passage d'une grande voie gallo romaine, qui reliait Rouen avec le Mans, Bernay prit un accroissement rapide et se trouva le chef-lieu d'un riche domaine composé de 21 paroisses, dont les ducs de Normandie avaient fait leur propriété particulière.

Richard II le choisit entre tous, en 1008, pour en faire le donaire de Judith, fille de Conan, duc de Bretagne, qu'il venait d'épouser.

Quelques années après, en 1013, cette pieuse princesse qui était faible et malade, résolut de donner à Dieu le vaste territoire qu'elle avait reçu de son mari et songea à se procurer des prières après sa mort en créant, en l'honneur de la sainte Vierge, au chef-lieu même de ses possessions, une abbaye de religieux, sous la règle de S. Benoît. Elle choisit, pour mener à bonne fin son œuvre, l'homme de confiance de son mari, le réformateur de Fécamp, nommé Guillaume de Dijon (1), qui s'acquitta de sa mission avec le plus grand zèle quand la mort enleva Judith en 1017.

Au bout de sept ans, l'abbaye de N.-D.-de-Bernay était achevée et, au mois d'août 1026, Richard, entouré de ses fils, des évêques de son duché, de ses douze vicomtes et de beaucoup d'autres seigneurs, signa, au palais de Fécamp, la chartre de fondation.

Ce document prouve déjà l'importance de Bernay à cette époque; il est désigné en première ligne comme un lieu où se tenaient un marché chaque semaine, avec des foires tous les ans, et où l'on percevait des droits de coutumes.

Richard mourut peu de jours après et son nom se trouvait dans l'obituaire de Bernay, à la date du 23 août 1026.

Le B^x Guillaume, chargé de Fécamp, de Jumièges et d'une foule d'autres monastères, choisit, pour diriger sous ses ordres la nouvelle maison de Bernay, Raoul de Beaumont, fils d'Honfroy de Vicilles et frère de Roger de Beaumont. Six ans après,

(1) Ce saint abbé, originaire de Lombardie, fut le restaurateur de presque tous les monastères de cette époque.

Guillaume de Dijon allait recevoir au ciel la récompense de ses travaux.

En 1047, Bernay avait pris une importance telle que, lors de la révolte de Guy de Bourgogne, le duc Guillaume commanda aux habitants de Bernay de prendre les armes et de le suivre. Avec leur secours, celui de ses autres sujets et surtout, avec l'aide du roi de France, il gagna cette même année la bataille du Val-des Dunes qui affermit sur sa tête la couronne ducale.

Raoul quitta l'abbaye de Bernay en 1018 pour devenir lui-même abbé de l'importante maison du Mont-Saint-Michel; Jean d'Allie, successeur du V^{bl} Guillaume, lui substitua un de ses moines, nommé Théodoric ou Thicry.

Ce second prieur est fameux pour avoir cédé au père de Roger de Montgommery, son parent, la moitié du bourg de Bernay pour y loger lorsqu'il y viendrait (1).

C'est à cette cession qu'il faut attribuer l'origine de la comté de Bernay, possédé d'abord par les Montgommery, devenus comtes d'Alençon et dont la ville a pris les armes : *d'azur au lion rampant d'or armé et lampassé de gueules*.

L'abandon d'une partie de Bernay eut lieu, sans aucun doute, avec l'agrément du duc Guillaume, heureux de voir occuper un point important de son duché par son ami intime, Roger II de Montgommery, qui avait presque aussitôt succédé à son père. Les religieux eux-mêmes trouvèrent un défenseur dans la personne du vaillant Roger, qui fit élever sur-le-champ une forteresse dans la portion qui lui avait été cédée.

Vers 1065, l'abbaye de Bernay eut à sa tête un moine de Fécamp nommé Vital, homme extrêmement capable, à qui l'on doit l'achèvement de la célèbre abbaye de Westminster. Nous reviendrons sur ce remarquable personnage dans l'article que nous consacrerons à l'abbaye.

Bernay était représenté à l'expédition d'Angleterre, en 1066, par Raoul de Bernay, qui figure sur toutes les listes des compagnons de Guillaume (2).

Le seigneur de Bernay, Roger de Mont-

(1) Le père de Roger de Montgommery, qui se nommait lui-même Roger, n'est connu que par la fondation d'une collégiale à Troarn, changée par son fils en abbaye de Benedictins (*Ordre Vital*). M. Le Prevost a commis deux inexactitudes en disant que Thierry, abbé de S.-Evroult, gardien des propriétés de l'abbaye de Bernay disposa de la moitié de Bernay en faveur de son parent, Hugues de Montgommery : ce dernier se nommait Roger et non Hugues, et Thierry, abbé de S.-Evroult en 1060, était moine de Jumièges et non de Fécamp.

(2) Ce guerrier s'établit en Angleterre, où il vivait encore en 1081; on dit qu'il prit aussi part aux merveilleux exploits des Normands en Italie, qu'il assista à la conquête de Naples ou il se couvrit de gloire en même temps qu'il amassa de grandes richesses.

gommery, était resté en Normandie pour aider Mathilde dans son gouvernement; il passa en Angleterre, au mois de décembre 1067 pour recevoir la donation que le Conquérant lui fit de Chester, d'Arundell et de Schrewsbury.

Quelques années après, ce seigneur facilita à Gilbert, abbé de Conches, l'introduction de ses religieux à Troarn, dont Durand du Neubourg devint abbé.

L'autre portion de Bernay avait changé de maître en 1081: Vital, nommé abbé de Westminster, avait été remplacé par son frère, moine de Troarn.

On voit figurer en 1096, parmi les témoins de la donation du prieur de S.-Martin-d'Aucly à l'abbaye de S.-Lucien-de-Beauvais, le nom de Robert de Bernay.

Roger II de Montgommery, marié avec Mabile de Bellême, mourut en 1094, laissant, pour héritier principal, l'aîné de ses fils, Robert de Bellême, qui eut dans son lot les domaines de Sées et de Bernay (1).

Ce dernier commandait, en 1097, l'armée de Guillaume-le-Roux dans le Vexin et c'est alors qu'il donna le plan du formidable château de Gisors.

Après bien des tergiversations, Robert de Bellême se déclara pour Robert-Courte-Heuse et fut vaincu avec lui à Tinchebray; il parvint cependant à échapper au désastre et Henri 1^{er}, roi d'Angleterre, mit fin à ses intrigues en le faisant arrêter en 1112.

Le roi profita de sa captivité pour s'emparer du château de Bernay, où il mit une garnison commandée par un brave et fidèle capitaine nommé Endes dit Borleng.

En 1119, plusieurs seigneurs normands embrassèrent la cause de Guillaume Cliton, fils du malheureux Robert vaincu à Tinchebray; l'un d'eux, Richer de l'Aigle, s'empara le 17 septembre 1122, de Endes Borleng, qui se trouvait alors dans le village de Gisay avec un immense butin qu'il avait fait sur les terres des ennemis du roi.

« Peu après, la confédération plus sérieuse de la Croix-S.-Leufroy vient à se former, entre divers autres seigneurs, pour le rétablissement du fils de Robert-Courte-Heuse; un d'entre eux, le comte Galeran de Meulan avait fortifié sa tour de Vateville; aussitôt, Raoul de Bayeux, gouverneur d'Evreux pour le roi, vint à Bernay trouver son confrère Endes Borleng et plusieurs autres pour leur faire part de la situation; tous résolurent de marcher à l'ennemi et de le surprendre au retour. Trois cents chevaux se ren-

(1) Le nom de ce seigneur est un des plus mal famés de l'Histoire. « En tout temps », dit Wace, « les Bellême furent pleins de méchanceté et d'orgueil. » Robert de Bellême avait été surnommé le Diable.

dirent auprès du Bourgtheroulde en mars 1126. Quand les troupes royales découvrirent l'armée des conjurés, le gouverneur de Bernay prit la parole en ces termes :

« *Voici les ennemis du roi qui exercent leurs fureurs sur ses terres ; ils marchent avec sécurité et en vaincraient personnel un des seigneurs auxquels il a confié la défense de son royaume (1). Que ferons-nous ? Est-ce que nous leur permettrons de ravager impunément tout le pays ? Il faut qu'une partie de nos troupes descende pour livrer bataille et s'efforce de combattre à pied, tandis qu'une autre partie gardera ses chevaux pour surcher au combat. Que la troupe des archers occupe la première ligne et tâche d'arrêter le corps ennemi en tirant sur ses chevaux. La valeur et la vigueur de chaque combattant paraîtront à découvert aujourd'hui dans cette plaine. Si, engourdis par la lâcheté, nous laissons sans coup férir l'ennemi entraîner prisonnier un bâton du roi, comment oserons-nous soutenir les regards de ce monarque ? Nous perdrons à bon droit notre soldat et notre gloire et je juge que nous ne devons plus dorénavant manger le pain du roi.* »

« Tous les compagnons de Eudes, encouragés par les exhortations de cet illustre chevalier, consentirent à mettre pied à terre avec les leurs pourvu qu'il fut de la partie ; il ne refusa pas et attendit gaiement à pied et en armes le moment de combattre de concert avec ses gens dont il était vivement aimé. »

« Dans le parti opposé, Galeran, jeune et avide de gloire, laissait éclater sa joie à la vue du combat. Amaury, comte d'Evreux, n'avait pas la même confiance. »

« *Voici Odon Borleug, dit-il, qui descend de cheval avec les siens ; sachez qu'il s'efforcera opiniâtrement de vaincre. Ce belliqueux chevalier, quoiqu'il deceuve faustassin avec les siens, ne prendra pas la fuite mais il voudra vaincre ou mourir...* »

« Au bout de quelques instants, les archers avaient tué ou blessé les chevaux de leurs adversaires ; le superbe Galeran était prisonnier avec quarante des siens et la ligne était abattue par le courage et l'habileté du gouverneur de Bernay (2). »

Parmi les conjurés battus à Bourgtheroulde se trouvait Guillaume Crespin qui possédait au moins la moitié d'un moulin à Bernay (3).

À cette époque, les étoffes de Bernay étaient très renommées ; Guillaume Talvas, lui du nom, comte de Pontlieue, donna à l'abbaye de S.-André 15 liv. de rommois, à prendre à Bernay pour acheter des étoffes.

(1) Gautier, fils de Guillaume de Valliquerville.

(2) Ordéric Vital, *Traduction de M. Guizot*.

(3) Cette portion de moulin fut donnée par Agnès, femme de Crespin, à l'abbaye du Bec pour servir à faire les frais d'un anniversaire.

Un peu plus tard, les moines de S.-André donnèrent au fils d'Ursiel, un de leurs bienfaiteurs, une tunique en étoffe de Bernay (4).

Après la mort du roi Henri, arrivée en 1135, Guillaume Talvas dit aussi de Bellême, fils du trop fameux Robert, profita de la circonstance pour rentrer, les armes à la main, en possession de ses domaines de Normandie qui avaient été mis sous le sequestre ; nous pensons qu'il recouvra en même temps son domaine de Bernay.

Ce fut auprès de cette ville que Robert de Montfort-sur-Risle s'empara, en 1153, de son oncle Galeran de Meulan, qu'il emmena prisonnier et enferma dans le château d'Orbec jusqu'à la restitution de Montfort.

Le roi Henri II donna en 1156 une charte en faveur de l'abbaye de Bernay dont nous traduisons l'extrait suivant concernant la ville :

« Vous saurez, » dit le prince, « que j'ai accordé et confirmé à Dieu, à N.-D. de Bernay et aux moines y servant Dieu... la moitié de la ville même de Bernay avec toutes ses dépendances en bois, en prés et autres choses, selon qu'elle se trouve divisée et toutes les églises de la même ville (2). »

Guillaume de Talvas mourut le 22 juin 1171 et eut pour successeur, dans la seigneurie de Bernay, son second fils Jean, comte d'Alençon, qui épousa Béatrice du Mans, dont il eut Jean II, Robert III et Guillaume IV, comtes d'Alençon et seigneurs de Bernay, plus une fille nommée Ele (3).

Les rôles de l'année 1180 nous offrent quelque intérêt pour l'histoire de Bernay ; ils nous apprennent que les juifs, attirés par le commerce important qui se faisait dans cette ville, s'y étaient déjà établis ; ils payèrent alors 50 s., valeur d'un marc d'argent, pour avoir la paix du roi (4).

En 1190, Richard, qui dut à sa force et à sa valeur, le surnom de *Cœur-de-Lion*, passa par Bernay accompagné des archevêques de Rouen, de Cantorbéry et d'une suite composée de la plus haute noblesse pour aller à Rouen y recevoir le manteau et le cercle ducal (5).

Cette même année, Robert de Bernay siégeait à l'échiquier de Caen.

Jean II, comte d'Alençon, mourut le 6 mai 1191, laissant Bernay à son frère Robert. Ce seigneur jouissait, comme il le dit

(1) Le Prévost.

(2) Ce texte confirme ce que nous avons dit du partage de Bernay entre les moines et les Talvas.

(3) En 1221, Amery, vicomte de Châtelleraud, Ele sœur de son frère comte d'Alençon et Robin Malet abandonnèrent à Philippe-Auguste Alençon etc. (L. De-lisle).

(4) M. Le Prévost.

(5) M. Blais, *N.-D.-de-la-Couture*.

dans une charte, de *l'honneur de Bernay*. Il fit donation à Robert des Erables de plusieurs terres qui relevaient de *cet honneur*, en présence de Guillaume son frère.

On apprend par les rôles de 1195, que Jean d'Alençon avait fait un emprunt aux habitants de Bernay et que les vassaux de l'abbaye qui habitaient en dehors de la comté, ayant été taxés à 90 liv., réclamèrent comme n'étant pas sujets du comte, et que le roi leur fit grâce (1).

Sur le même rôle figure maître Geofroy de Bernay qui devait 50 liv. pour l'aide du roi; en 1198, il restait encore devoir sur cette somme, 40 liv. 13 s. 6 den.

Il y avait à Bernay beaucoup de juifs et une rue a longtemps porté leur nom; le plus important à la fin du XII^e siècle était un nommé Meir; son concubinaire, Lieulo-Bénil, demeurant à Laigle, paya au trésor 20 besans pour s'être désisté d'une clamour envers lui (2).

Un Guillaume de Bernay, établi dans le pays de Caux, paya, en 1198, 20 s. pour sa taille. Cette même année, on fit sur le marché de Bernay un achat de 6 muids, 10 setiers et une mine de froment pour l'approvisionnement du château de Verneuil, moyennant 127 liv. 12 s. 6 den., qui furent payés sur un mandat du roi; il en coûta 12 liv. 7 s. 6 den. pour le faire conduire à destination; enfin, un Robert de Bernay, établi à St-Julien-le-Faucon, était redevable envers le trésor de 13 liv. pour droit d'enquête.

Au moyen-âge, un Justicier du roi a souvent présidé des assises tenues à Bernay; la première trace que nous en rencontrons est de la première année du règne du roi Jean, c'est-à-dire de 1199 à 1200.

Pendant la lutte de ce prince avec Philippe-Auguste, Robert, comte d'Alençon, embrassa la parti des Français; aussi, à la date du 22 janvier 1203, le roi anglais écrivait-il, du Mans, au sénéchal de Normandie, de livrer à Robert, comte de Leicester, tout ce que le comte Robert possédait à Bernay; mais la prise du château Gaillard et la conquête de la Normandie empêchèrent l'exécution de cet ordre et permirent au comte d'Alençon de rentrer en possession de son domaine.

Dès 1205, le comte de Breteuil-Leicester, en mariant son fils nommé Jean, avec Alice, fille de Barthélemy de Roze, aux termes d'un acte de mariage daté du Vaudreuil, donna aux jeunes époux, Almenèches et

Bernay avec leurs dépendances, estimées 90 l. tournois; il permit en même temps à Jean de constituer à Alice, sa femme, 500 l. de rente sur Bernay, et au besoin sur Almenèches. Robert de Courtenay et Cadoc, châtelain de Gaillon, se portèrent garants de ces conventions matrimoniales (1).

Les Juifs de Normandie furent réunis à Ronen en 1207, et on leur assigna une demeure dans le château; sur la liste figure Crescens, juif de Bernay (2). La même année, l'échiquier décida que Guy de *Lucny* (peut-être Licurey) ne paierait pas le nommé Den, juif de Bernay, tant que le fils de Pierre de Sabrenil, dont il avait la garde, ne serait pas parvenu à sa majorité, et que jusque-là cette dette ne produirait pas d'intérêts.

L'année suivante, l'échiquier jugea encore un procès concernant Bernay; voici les faits: un certain Raoul de Montigny tenait en gage, du comte Robert d'Alençon, un moulin à Bernay, pour une somme de *viii* livres, mais le comte prétendait que son moulin n'était en gage que pour 70 l. L'affaire portée devant la cour, Raoul ne put produire sa charte de gage qu'il avait perdue.

Les arbitres choisis par les parties furent d'avis que le comte Robert ne devait payer que 70 l. Alors l'échiquier décida que Robert aurait son moulin de Bernay, et que le roi aurait les 70 l. (3).

En 1210, le célèbre Cadoc vint le mardi avant la Pentecôte, tenir à Bernay de solennelles assises, avec les autres justiciers du roi. En leur présence, Guillaume Sarrazin, chancelier, rendit aux moines de Saint-Evroult, 12 acres de terre qu'il avait à tort acquises, dans la paroisse de Pont-Echaufré (4). A ces mêmes assises, Raoul de Rocquemont donna à l'abbaye de cette ville, son moulin de *Rokemont*, dépendant du fief de ce nom, à Saint-Aubin-le-Vertueux. Parmi les noms qui se trouvent au bas de la charte, nous signalerons ceux de: Gaultier l'ipart, Henri de Ferrières, Richard de Harecourt, Robert de Thibouville, Guillaume de Plânes, etc.

Après la mort de Robert IV d'Alençon, sa fille Ade, qui avait épousé Robert Malet, sire de Gravelle, reçut dans les partages de la succession de son père, qui eurent lieu vers 1218, Bernay, Sées, les Bois Malet, etc. Ces mêmes domaines passeront ensuite à Robert Malet, II^e du nom, sire de Gravelle, chevalier banneret, marié avec Agnès de Tancarville.

(1) Dans la suite, Alice, veuve de Jean, se remaria avec Raoul de Nesle; la sœur d'Alice, nommée Amicie, épousa Guillaume Crespin.

(2) Cert. Normand.

(3) *Echiquier*, L. Delisle.

(4) Le *Prevost*, N.-D.-du-Hamel.

(1) Cet emprunt fait dans la baillie de Lisieux avait produit 184 liv., dont le seigneur avait touché 180 l. à la condition d'en rendre comple.

(2) On pourra juger de la richesse de Meir quand on saura qu'il paya au fisc 500 liv. pour hériter de son père de son frère et 20 liv. en sus pour avoir un delat.

En 1220, un juif avait été assassiné dans les rues de Bernay sans qu'aucun des bourgeois qui entendaient ses cris vint à son secours ; aussi lorsque ce fait parvint à la connaissance des maîtres de l'échiquier réunis à Falaise, tous les bourgeois furent mis en cause et il fallut que chacun d'eux se rachetât par une amende ou établisse par six témoins qu'il n'avait pu secourir la victime. Les barons, s'étant à l'échiquier, déclarèrent à cette occasion que le meurtre d'un juif par un chrétien était un cas réservé à la justice du roi (1).

Jean de la Porte, bailli du roi, assisté de quatre chevaliers vint, au mois de février 1223, tenir les assises à Bernay ; devant lui, Henri du Val, riche propriétaire du Teillonolent, fit une donation de divers immeubles à l'abbaye du Bec, et ce fut aussi en sa présence qu'eut lieu un duel judiciaire au sujet du patronage des deux églises (2).

Ce même bailli tint de nouvelles assises à Bernay le lendemain de la saint Barthélemy,

1225, et parmi les seigneurs qui l'assistaient figurent : Guillaume de Friardel, sénéchal de M^{se} le maréchal de Normandie ; Guillaume du Mesnil, Gilles de Boscerville, Philippe du Mesnil, Roger d'Argences, Mathieu de la Poterie, Guillaume de Bailleul, Henri de la Poterie (3).

On confirma, dans cette réunion, les nombreuses donations faites par Jehan de la Cressonnière à l'abbaye du Bec.

Au mois d'août 1227, Lambert Cadoc, qui siégeait naguère en maître aux assises de Bernay, fut forcé, pour se libérer de la somme de 12,200 l. qu'il devait au roi, de lui abandonner tous ses biens, parmi lesquels des prairies et une maison à Bernay.

Quelque temps après son mariage avec Marguerite de Provence, S. Louis fit un voyage en Normandie et se trouvait à Ber-

nay en 1231, au moment où se tenaient les assises, qu'il releva par sa présence et auxquelles assistaient Guillaume du Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux, et Richard, évêque d'Evreux. Ce fut à cette solennité judiciaire que Ozerdo Malouy renoua à ses prétentions sur l'église de sa paroisse, donné par ses ancêtres aux religieux de Préaux.

L'année suivante, Jean des Vignes, bailli du roi, vint sans doute tenir de nouvelles assises à Bernay, car il data de cette ville une lettre en faveur d'Edith, dame de Feugneray, adressée à l'abbé du Bec, par laquelle il permettait à cette dame d'entretenir 20 pores dans les bois de l'abbaye.

Jean Malet, écuyer, seigneur de Graville, avait remplacé son père comme seigneur de Bernay, lorsqu'en 1247, il maria sa sœur Philippa Malet (1) avec Robert de Brucourt ; il lui constitua en dot son manoir de Bernay avec les jardins achetés de feu maître Greu. Il y joignit 170 l. de rente à



Église Sainte-Croix de Bernay.

prendre sur ses terres de Champeaux, de la Pilette, des Chenets, de la Malcuve, du Coudray, etc., indépendamment d'un grand nombre de tenanciers, et dans leur énumération, on voit figurer les noms de plusieurs fiefs ou hameaux de Bernay (2).

Malet : de queues à 3 fermeaux d'or.

Robert de Brucourt, seigneur d'une partie de Bernay, eut un fils nommé Jean, dont la fille se fit religieuse aux Emmurées de Rouen à la fin du XIII^e siècle ; son père lui assigna en dot 10 l. tournois sur le fief de Jean Goulafré, écuyer, nommé le fief des Bois, sur la halle où les étoffes fabriquées dans la ville sont ou doivent être vendues et sur le moulin de Jean Malet, écuyer, le tout situé sur la paroisse de la Couture de Bernay.

Vers le temps où Jean Malet se montrait si généreux envers sa sœur, le roi S. Louis

(1) Les Généalogistes sont en à tort pour femme, à Jean Malet, Marie, fille d'Hervé de Léon, qui ne vivait qu'au XIV^e siècle.

(2) Le Prévois, p. 280.

(1) Le Prévois.

(2) Les Cœurs champions étaient Robert Rousset du Chalet et Richard Lehout du Belloir. Le Prévois.

(3) Cartulaire du Bec.

fondait à Bernay une Maison-Dieu, à l'imitation de celles qui existaient à Evreux, Louviers et Vernon. La réception qui fut faite à ce monarque en 1231, lorsqu'il vint tenir à Bernay ses *Grands Jours*, le déterminait peut-être à cet acte de libéralité (1).

Bernay était déjà, en 1200, le chef-lieu d'un doyenné, puisqu'au concile de Pont-Audemer, présidé, le 29 janvier de cette année, par le célèbre archevêque Eudes Rigaud, le doyen de Bernay fut désigné par ce prélat pour être un des témoins synodaux du diocèse de Lisieux au prochain concile (2).

Saint Louis donna, en 1268, à son cinquième fils Pierre, Alençon et Bernay.

En l'année 1275, un couvent de Cordeliers fut fondé à Bernay, dit Vadding, dans une petite vallée du diocèse de Lisieux, environnée d'une chaîne de collines. Il fut bâti avec les libéralités des habitants et les largesses du roi Philippe, fils de saint Louis, dont le bon vouloir nous est attesté par une charte gardée dans les archives (3).

Les juifs de Bernay eurent un procès avec les bourgeois qui voulaient les forcer à faire comme eux la garde de la ville ; l'échiquier de 1276 décida que les juifs n'étaient pas obligés à cette garde (4).

Pendant longtemps les habitants groupés autour de l'abbaye de Bernay ne possédèrent point d'église ; ils avaient acquis par titre de droit d'être admis dans une des chapelles de l'abbaye consacrée à saint Benoit. Plus tard, les religieux firent construire une église indépendante d'eux qui devint paroissiale en 1281. Ils y placèrent un vicaire perpétuel et exercèrent sur elle leurs droits de seigneurs patrons (5).

Au commencement du xiv^e siècle, la partie de Bernay qui, à la mort de Pierre d'Alençon, était rentrée au domaine royal fut incorporée au comté d'Evreux et donnée par Philippe-le-Bel à son frère puîné, Louis de France, lors de son mariage avec Marguerite d'Artois, fille de Philippe d'Artois, seigneur de Conches. Philippe, comte d'Evreux, dit le Bon, en hérita en 1320 en même temps que du trône de Navarre.

Dès le xiii^e siècle, Bernay était le siège d'une vicomté (6) à laquelle était attaché un office que Philippe-le-Bel nomme *officium*

(1) Ces détails prouvent l'ancienneté de la fabrication des frocs à Bernay et en faisant mention d'un Jean Malet, n^o du nom, qui ne peut être que le fils de celui qui vivait en 1248, nous forcé à recueillir la généalogie des Malet et à l'augmenter d'une génération.

(2) Journal d'Eudes Rigaud, édition Bonnin.

(3) Cart. normand.

(4) Echiquier. L. Delisle.

(5) Notes Le Prévost, p. 299.

(6) Il existe sous la date de 1282 un acte émané du vicomte de Bernay. *Hist. du Tilleul*, par Le Prévost.

panne, qui fut souvent rempli par des clercs. Geoffroy de Fresne l'avait occupé avant 1308; Philippe-le-Bel donna cette charge la même année à Jean de Provins, son clerc et notaire, avec 25 liv. tournois de rente payables à Rouen à l'échiquier de la S.-Michel (1).

Jean Malet, n^o du nom, sire de Gravelle et de Bernay, fut armé chevalier en 1313. Il se trouvait à Bernay lorsqu'il donna aux Cordeliers de cette ville, en 1325, un jardin sur la paroisse de la Couture, près d'un autre jardin que ces religieux y possédaient déjà. Deux bourgeois de Bernay : Raoul Le Page et Colin Sainte sont nommés dans cette donation.

En 1342, messire Jean Malet, chevalier, seigneur de Gravelle et Guillaume III, abbé de Bernay, approuvèrent les statuts de la Madeleine de Bernay, le premier comme seigneur de la comté, et le second de la baronnie.

Une sœur de Jean Malet avait épousé Louis de Thibouville qui avait reçu en cette occasion une rente de 112 setiers de froment et de 3 setiers de gros blé sur les moulins de Bernay. Cette rente fut dans la suite le sujet d'un procès entre Louis de Thibouville, alors veuf, mais usufruitier de la rente, Robinet de Thibouville son fils, d'une part, et Jean Malet de l'autre. Celui-ci chargea Jean Malet, iv^e du nom, de suivre le procès. On transigea néanmoins en 1340; Jean Malet fils fut déchargé du service de la rente mais, en même temps, il fit abandon à ses adversaires des deux moulins à blé qu'il possédait à Bernay avec les deux rivières qui les alimentaient.

Le sire de Gravelle s'obligea à ne faire construire aucun moulin à blé et les sires de Thibouville aucun moulin à drap.

Ce fut en 1352 que commencèrent les troubles, suscités par Charles-le-Mauvais, héritier d'une partie de Bernay au droit de son père, Philippe, comte d'Evreux et roi de Navarre. Il avait attiré dans son parti son co-seigneur de Bernay, Jean Malet, qui trempa dans le meurtre du connétable de la Cerda et fut grâcié, pour ce fait, en janvier 1356. Le 5 avril suivant, le sire de Gravelle dinait avec le dauphin au château de Rouen, lorsque le roi Jean entra, fit prendre Jean Malet, le comte d'Harcourt, Maubé du Maine, Mares et Collinet Doublet, les fit conduire en charrette dans le Champ-du-Pardon, où il leur fit trancher la tête en sa présence.

Quelques semaines après cette sanglante exécution, le 13 juin 1356, le roi Jean fit présent à Marie d'Espagne des biens que les Malet avaient recueillis de la succession des

(1) Nous pensons que le titulaire était chargé de surveiller la fabrication des frocs.

anciens comtes d'Alençon ; Bernay y était compris.

On fixe à 1357 la destruction de l'église primitive de St-Croix, que l'on raconte ainsi : Après la réconciliation apparente du roi de Navarre et du dauphin, celui-ci manda secrètement aux gouverneurs des villes cédées de ne point recevoir le roi de Navarre. Charles arma et se présenta devant Bernay, dont le gouverneur lui refusa l'entrée. Il fit le siège de la place et s'en empara, malgré la vigoureuse défense des habitants. Au milieu de cette lutte, l'église, placée trop près du fort, fut détruite.

Après l'entrée des Navarrais dans le fort, Philippe de Picquigny obtint la charge de capitaine de Bernay ; il fut remplacé, en 1363, par Jacquelin de Baigneux qui recevait 240 écus par an. En 1365, il ne recut que 200 liv. et, dans les comptes du roi de Navarre, on constate qu'il était payé jusqu'au dernier jour de mars 1366.

Dans la portion de Bernay relevant d'Evreux se trouvait un fort appelé la Tour, environné de fossés, dont on augmenta les fortifications au moyen d'un échange de terrain fait avec les Cordeliers. Cet acte reçut l'approbation du pape Grégoire XI par une bulle du mois de décembre 1371 (1).

C'est à la générosité de Belot Taillefer que les habitants de Bernay doivent leur église de St-Croix ; aussi, mérite-t-il toute leur reconnaissance.

Au mois de mai 1372, ce riche citoyen, membre d'une illustre famille de Bernay, ayant même la qualité d'écuyer, se présenta devant Guillaume Fleury, tabellion au siège de Bernay, et déclara que *meu en pitié et en dévotion pour le salut et sauvement de son âme, de son père, de sa mère, de son ael, de son aelle, de tous ses bienfaiteurs et amis, et pour faire et redrechieir l'édiffement* de l'église de la paroisse de St-Croix de Bernay ; il avait donné à toujours à honorable homme et sage maître Pierre du Tertre, conseiller du roi de Navarre et capitaine de sa forteresse et ville de Bernay, à Guillaume Havart, à Robert Lasnier, prêtres, et à un certain nombre d'habitants de Bernay, qu'il désigne nominativement, un manoir avec ses édifices près la rue Taillefer, entre la rivière Courant et le Chemin-du-Roi.

Le donateur ne demanda, en échange de sa propriété, qu'une messe de *Requiem* pour lui et ses ancêtres, le jour de Sainte-Catherine, et 5 s. de rente pour les religieux de l'abbaye. Gillette, veuve de Henri Taillefer, aïeule de Belot, intervint à l'acte pour l'approuver dans tout son contenu.

Dans une transaction intervenue le 30 août 1372, entre les habitants de la paroisse

(1) Notes. Le Prévost, p. 294.

de Sainte-Croix et les religieux de l'abbaye, ceux-ci délaissèrent auxdits habitants une maison et place à Bernay étant dans leur fief, laquelle le nommé Belot Taillefer avait donnée en aumône auxdits habitants, pour y faire bâtir une église à la place de celle qui avait été détruite par les guerres, une place pour le cimetière et du bois pour construire l'édifice ; à la charge par les habitants de le tenir en état de bâtiment et couvertures, sans en rien prétendre contre lesdits religieux, comme aussi tous les ornements et vases employés au service divin. Il est dit qu'ils pourront y mettre des cloches pesant chacune 100 livres et faire faire un clocher et tout ce qui serait nécessaire, mais à la condition d'en obtenir la permission de l'évêque de Lisieux et du roi de Navarre (1).

Au mois de mars suivant 1373, des lettres-patentes de Charles, comte d'Evreux et roi de Navarre, accordèrent aux habitants l'autorisation dont ils avaient besoin et permirent aux religieux de donner leur consentement pour ce qui concernait leur seigneurie (2).

Treize mois après, Charles-le-Mauvais confirma les lettres-patentes qu'il avait données l'année précédente ; dans cette charte, l'emplacement de la nouvelle église est désigné entre la rivière du moulin à foudre et la rue Taillefer, ayant par devant la rue aux Juifs et par derrière la rue de l'Estre (3).

Charles V, roi de France, s'étant décidé, en 1378, à enlever la Normandie au roi de Navarre, son armée, au lieu de faire le siège de la ville de Breteuil, devant laquelle elle se présenta d'abord, se dirigea sur Bernay.

Du Tertre était préparé à la défense, car, outre sa garnison, il avait avec lui le capitaine et les gens de guerre nouvellement sortis du château du Moulin-Chapel, qu'ils n'avaient pas jugé tenable contre les troupes de Charles V. Du Tertre les plaça dans la tour avec trois ou quatre charpentiers, un maçon et un canonnier.

Ce fut le mercredi de la semaine sainte, 14 avril, que le sire de la Ferté, le Galois d'Achey et Eon de Trémagon arrivèrent après dîner devant Bernay, avec des gens d'armes. Le bas-fort chargé de protéger l'abbaye leur fut ouvert ; Jean Cardonnel, écuyer, qui y commandait, demanda au Galois d'Achey

(1) Notes Le Prévost, p. 299.

(2) Les religieux avaient eu la générosité de renoncer aux droits résultant de leur qualité de seigneurs en ne se réservant que ceux attachés au patronage.

(3) En latin *Astrionum*. Il y avait à Bernay une famille de l'Estre. Robin de *L'Atrio* est cité en 1246 comme tenancier de Jean Malet. Plus tard, en 1472, Thomas de l'Estre était religieux de l'abbaye de Bernay.

d'entrer dans la tour de Bernay, en disant : qu'il avait fait serment à du Tertre de vivre et de mourir avec lui; ne l'ayant point obtenu, il parvint à s'y introduire par ruse.

Dès que les troupes du roi furent maltraitées du bas-fort et de l'abbaye, elles firent, avec les défenseurs de la tour, une trêve d'un jour que l'on prolongea ensuite jusqu'à la veille de Pâques, au soleil levant.

« A quel jour et heure ceux de dehors commencèrent à faire getter moult efforcément un engin qu'ils avoient dréié contre la tour, et tout ce jour continuèrent jusques à la nuit, et ceux de dedenz trairent et gretterent au contraire : tantveies lendemain qui fut jour de Pasques jusques après dîner, il n'y ot trait né loncé d'une partie ne d'autre; mais entendirent à euz adrecier; et tantot après dîner, ceux de dehors firent getter leur engin, et ceux de dedenz trairent et gettèrent jusques au soir, que P. Du-tertre et ceux qui estoient dans la tour virent venir plusieurs gens d'armes au dit lieu, et tenoient que ce fust le connestable (1). Et celui jour, environ l'entrée de l'nuict, ceux de dehors firent getter leur engin contre la dite tour, et puis ceux de dedenz firent traire leur canon vers les Cordeliers, ou ceux de dehors avoient assis un quel de leurs gens, et lors requirent ceux dudit quel qu'ils se départassent cette nuit de plus traire à euz, et ceux de dedenz requirrent aussi que l'on se départast de faire getter l'engin; et ainsi se cessèrent d'une part et d'autre pour cette nuit, et lendemain l'on parla de traité de par ledit connestable, et se continuèrent les paroles dudit traité, tant que ledit maistre P. du Tertre accorda rendre ladite tour et soi submettre à la volonté du roy, parce que Mons. de Bourgoigne et le connestable escrivoient au roy pour luy, et le menerot le connestable devers le roy à son retour du pays, et que sa femme auroit la moitié de ses biens pour nourrir ses enfans.

« Avant de sortir de la tour à ces conditions, du Tertre désirait brûler sa correspondance avec Charles-le-Mauvais; mais déjà Eon s'était avancé avec ses gens, jusqu'au pied des murailles, pour le conduire vers le connétable. Du Tertre ne pouvant plus différer son départ, chargea sa femme de détruire tous ses papiers, et lui donna la clef du coffre, où ils étaient renfermés. Au lieu de remplir immédiatement sa mission, celle-ci voulut accompagner son mari jusqu'à l'escorte qui l'attendait. Mais à peine avaient-ils atteint l'un et l'autre la contrescarpe du fossé, qu'un soldat de la tour nommé Marcon et quelques-uns de ses compagnons levèrent le pont, pour se ménager une occasion de voler, en les empêchant de revenir sur leurs pas; et lorsque

(1) Du Guesch.

les français entrèrent dans la tour, ils trouvèrent toute la correspondance de Charles-le-Mauvais, dans laquelle Bernay est désigné sous le nom d'Aurore (1).

Après la reddition de la ville, les habitants obtinrent de Charles V, en 1379, la concession du terrain nécessaire à la restauration de l'église Sainte-Croix; la même année, Marie d'Espagne, épouse de Charles de Valois, 11^e du nom comte d'Alençon, dame d'une partie de Bernay, mourut laissant quatre fils (2); Pierre, l'un d'eux, eut en partage le comté d'Alençon et la seigneurie de Bernay.

Par un acte du 27 décembre 1379, les religieux de Bernay permirent aux habitants de faire bâtir l'église Sainte-Croix, et leur donnèrent une somme de 250 l., qui devait être employée en rente au profit de ladite église. Il est fait mention en 1388, pour la première fois d'une manière authentique, de l'hôpital Saint-Jean de Bernay (3).

La fondation des deux charités de Bernay remonte à la fin du xiv^e siècle. La première est celle de la Conture dont la charte, accordée par les vicaires-généraux de Guillaume d'Estouteville, porte la date de 1398 (4). Celle de la charité de Sainte-Croix fut autorisée deux ans plus tard.

Le roi Charles VI confirma par lettres patentes de 1492, la charte de l'évêque de Lisieux, contenant les statuts de la charité de l'église Sainte-Croix, par lesquels il était permis aux paroissiens de faire porter croix, campanelle, bannière et autres ornements par toutes les paroisses et églises de la ville et banlieue de Bernay.

Le 29 août 1404, Pierre, comte d'Alençon, partagea ses biens entre les enfants issus de son mariage avec Jeanne de Chamailard; sa quatrième fille, Marguerite d'Alençon, qui s'était consacrée au service des pauvres dans l'Hôtel-Dieu d'Argentan, eut dans son lot plusieurs terres, notamment Montrenil-Largillé et Bernay (5).

Après la mort de Marguerite, le comté de Bernay dut revenir à Jean I, duc d'Alençon, son frère, mort à la journée d'Azincourt en 1415, puis à Jean II son neveu, qui vécut jusqu'en 1476.

Ce fut au mois de janvier 1411, que le roi Charles VI accorda aux habitants de Bernay la permission de fortifier leur ville

(1) *Lettres sur l'Histoire de la Normandie*, par M. Canel.

(2) Deux embrassèrent la vie religieuse, Charles se fit Dominicain et Philippe devint archevêque de Rouen.

(3) Nous lui consacrerons un article spécial.

(4) En 1406, Guillaume d'Estouteville, évêque de Lisieux, étendit et completa les reglements de cette confrérie.

(5) Fret, *Hist. du Perche*, p. 465.

qu'il appelle « une bonne et notable ville assise en pays de frontière, l'une des meilleures et mieux peuplées de tout le pays de Normandie. »

Une portion de la seigneurie de Bernay était sortie en 1413 de la maison d'Alençon, ainsi que le constate l'extrait ci-après que nous faisons à l'histoire de la famille d'Harcourt.

« Les archives de la Chambre des comptes de Paris en la *layette* Evreux, pièce xv, p. 42, font mention de la vente de la seigneurie de Menneval et de la ville de Bernay, faite sous la condition de rachat pour la somme de 8,000 l. tournois à Jean, comte d'Harcourt et d'Aumale, vicomte de Chatellerauld, par Roger de Bréauté, chevalier seigneur de Bréauté, de Neuville et de Menneval, du consentement de Marguerite d'Etoutville, femme dudit Roger de Bréauté; le contrat de cette vente, passé à Rouen l'an 1413.

« Quitance de la somme de 681 l. payée au roi, tant pour le relief que pour le treizième, à cause de la vente ci-dessus, le 15 février audit an 1413, et d'accord fait entre le roi Charles et le comte d'Harcourt, pour la seigneurie de Menneval retirée par Sa Majesté, comme seigneur du fief et à lui délaissé, en rendant audit comte, le prix et loyaux coûts, confirmé par arrêt du Parlement du 13 février 1415.

« Autre quitance du susdit Jean, comte d'Harcourt, pour la somme de 8,700 l., reçue du roi à cause de la terre de Menneval, retirée par sa puissance de fief au mois de décembre 1416. »

Le 4 août 1417, effrayée par l'approche des Anglais, la Charité de la Couture, corporation déjà riche et puissante, sortit de Bernay avec ses trésors et ses ornements, sous la conduite de ses chefs, les deux frères, Germain et Guillaume Lemaitre, et se réfugia à Verneuil, où elle resta jusqu'à la Toussaint.

Henri V était en effet débarqué à Tonques le 1^{er} avril et peu de jours après, il s'empara de Lisieux; il ne vint cependant à Bernay que le 2 mai 1418. Ce jour-là, il nomma Jean Radelyf bailli d'Evrenx, puis il s'en retourna au château de Caen d'où il était venu. On retrouve ce prince à Bernay le 2 juin suivant, jour où il enleva par un double décret les domaines du Neubourg et de Combon à leurs seigneurs légitimes pour les donner au comte de Salisbury.

En quittant Bernay, Henri laissa pour y commander en qualité de capitaine, l'écuier Richard Vorcestre, auquel il écrivait peu de temps après pour lui recommander de ne pas relâcher les prisonniers faits sur les *rebelles*.

Le 17 juin même mois, le monarque anglais confia la charge de vicomte de Montreuil et de Bernay à Jean Nouvellet, par lettres datées de sou camp, devant Louviers; puis le 14 juillet suivant, il lui adjoint un conseiller anglais, nommé Godefroy de Berniby.

Henri V étant à Rouen, le 21 mars 1419, accorda la jouissance de ses biens à Pierre Gloriant, qui avait le titre de maître ès-arts. Ce prince accorda la même faveur à Guillaume Gloriant, aussi de Bernay. Il leur permit de jouir de ses héritages dans les bailliages de Caen et d'Alençon, jusqu'à concurrence de xx l. de rente (1).

Alors que la Normandie toute entière était au pouvoir des Anglais, Charles VI, dans un règlement fait pour les drapiers de Chartres, ne laisse pas de citer: Rouen, Evreux, S.-Lô et Bernay comme étant de bonnes villes de son royaume.

Le roi d'Angleterre qui, en 1420, régnait de fait sur une partie de la France, nomma, le 3 janvier de cette année, Jean Martel, contrôleur du grenier à sel de Bernay, et Gaiffroy Ferron, mesureur au même grenier. Le 4 mars, il donnait à Jean Roussel une provision de vendre du poisson, avec droit de vendre du hareng dans la ville de Bernay; et il rendait à Pierre Crocq de Bernay, qui lui avait prêté serment, tous ses héritages dans les bailliages de Caen et d'Alençon jusqu'à concurrence de xx l. tournois.

Le 12 octobre 1421, Thibaut Berthe et Roberte, sa femme, obtinrent la restitution de leurs biens; le roi leur rendit même la sergenterie de Bernay, qu'ils possédaient à titre héréditaire.

Au mois de juillet de la même année, les Anglais qui occupaient l'abbaye du Bec, en furent un instant chassés, mais ils la reprirent bientôt avec le secours de leurs compatriotes qui occupaient Bernay, conduits par le comte de Salisbury.

Guillaume Pecqueult de la ville de Bernay obtint, en 1422, l'office de *cohuage* et *crierie* de la vicomté d'Orbec.

Henri V, qui avait fait mettre le séquestre sur les biens des Bénédictins de Bernay, donna ordre de le lever le 4 janvier 1422. Au mois d'août suivant, il accorda une sorte de sauf-conduit général en faveur des habitants de Bernay et de Menneval, portant permission de vendre et acheter sur terre et sur mer de jour et de nuit, dans tous les lieux de son obéissance (2).

Jean de la Haye et le célèbre Ambroise de Loret, capitaine de Ste-Susanne, ayant à

(1) Collection Bréquigny. Un carrefour de Bernay se nommait les Croix-Gloriant.

(2) Le Prevost, p. 210.

leur tête le vaillant Jean VII d'Harcourt, comte d'Aumale, défrent, au mois d'août 1422, un corps de troupes anglaises et entrèrent dans Bernay où ils trouvèrent un grand nombre de chevaux et d'effets que les ennemis avaient laissés et dont ils s'emparèrent (1).

Les gens des trois Etats de Normandie s'étant réunis à Paris au mois de décembre 1421, accordèrent à Henri VI d'Angleterre, qui avait été proclamé roi de France, un subside de 20,000 l., pour lequel le vicomté de Montreuil et Bernay fut taxée à 775 l. Jean Bonnellet ou Nouvellet, vicomte, fit l'assiette de cet impôt avec le secours de Jehan la Pucelle, lieutenant du bailli d'Alençon en la vicomté, de Richard Legras, procureur du roi, et de Godefroy de Basville, avocat du roi en la vicomté.

Indépendamment de la fabrication des froes, il existait à Bernay, au xv^e siècle, une manufacture importante de chaussures. Au mois de janvier 1425, Henri VI data du château de Rouen sa confirmation des statuts des chaussetiers de Bernay (2).

Malgré les malheurs du temps, le commerce de Bernay se maintenait; il y venait des marchands même de la Suisse. En 1428, Gilles Deschamps, trésorier de l'archevêque de Rouen, voulant lui faire passer de l'argent, envoya deux fois Jeanne Remonde à Bernay où elle devait trouver des marchands qui porteraient cet argent au prélat qui était à Genève. Remonde reçut 11 sous pour ses deux voyages de Rouen à Bernay.

Lors du procès de l'héroïne d'Orléans, de l'immortelle Jeanne d'Arc, le premier des notaires apostoliques ou greffiers se nommait Guillaume Colles dit Bois-Guillaume; ce personnage devint dans la suite curé de la Couture de Bernay et s'attira l'animadversion des Anglais. On a un mandement d'Henri VI aux vicomtes de Rouen et de l'Eau, qui leur ordonne de veiller à ce que l'officiel fasse faire l'inventaire de Guillaume Colles, alors sous le coup d'une excommunication *aggravée et réaggravée*. Le produit de la vente devait servir aux frais d'absolution (3).

Au moyen-âge, l'église de N.-D.-de-la-Couture était tous les ans visitée par de nombreux pèlerins qui s'y rendaient, attirés dit-on, par un reliquaire renfermant des cheveux de la Sainte Vierge, conservé dans cette église, en vertu d'une permission accordée en 1448 par Thomas Basin, évêque de Lisieux (4).

(1) *Hist. d'Harcourt*.

(2) Voir ces statuts dans Le Prévost, p. 322.

(3) Le style de ce mandement nous fait penser que l'curé de la Couture était un partisan dévoué des Français.

(4) Le Prévost, p. 305.

Bernay fut définitivement recouvré par le roi de France en 1449; ce fut le comte de Dunois, secondé des comtes de Clermont, de Nevers et de plusieurs autres seigneurs, qui se rendit maître de la ville et de son château, place alors bien fortifiée et défendue par un capitaine anglais nommé Jean Of, disent les *Mémoires* sur Alençon.

Au mois de mars 1449, Charles VII, après avoir chassé les Anglais, vint de Honfleur passer quelques jours à Bernay, pour de là se rendre à Alençon.

Un procès entre les habitants de Bernay et l'abbaye, qui fut terminé par arrêt de l'échiquier de 1472, nous donne des renseignements très intéressants sur les drapiers foulons à cette époque. Il fut jugé : « que « chaque drapier aurait le droit de fouler « ou faire fouler ses draps où bon lui sem- « blerait, pourvu qu'ils aient été visités et « trouvés bons et loyaux; qu'il serait payé « aux religieux 6 deniers par chaque pièce « de drap grande ou petite; que pour assu- « rer le paiement de cet impôt et prévenir « les fraudes, les draps après avoir été vi- « sités par les jurés, seraient *sinnés d'un petit « signal de plomb portant croche* avant d'être « mouillés. Les contrevenants devaient « payer une amende de 18 sous pour chaque « drap qui n'aurait pas été visité et estani- « pillé avant le mouillage. »

Louis XI rendit, le 22 mai 1473, une ordonnance relative à l'achat et à la vente des draps par les marchands de Paris. On y voit que la draperie de Louviers et de Bernay était depuis longtemps très recherchée à Paris; mais en 1507, on avait fait défense d'y vendre des draps pressés, ce qui nuisait au commerce de la Normandie, dont les draps arrivaient à Paris après avoir subi l'opération de la presse. Louis XI voulant y porter remède rendit, le 22 mai 1473, une ordonnance relative à la vente et à l'achat des draps par les marchands de Paris.

Dans une autre ordonnance du 8 janvier 1474, le roi dit encore que les draps affluent de Bernay et de ses autres villes de Normandie.

La même année, Jean II, comte d'Alençon, seigneur d'une partie de Bernay, ayant été condamné à mort par le Parlement, pour crime de trahison, ses biens passèrent à René, duc d'Alençon, son fils. Louis XI lui rendit quelques mois après Montreuil et Bernay.

M^{gr} Jehan, baron de Ferrières, ajoutait à ses titres en 1481, celui de seigneur de Bernay (1).

En 1485, les officiers des *Grands-Jours* d'Alençon prétendaient étendre leur juri-

(1) Il représentait les Thibouville qui avaient un fief et un moulin à Bernay.

diction sur les hommes et tenants de Bernay; le 20 avril de la même année, l'échiquier, en présence de Charles VIII, donna défaut contre les prélats et nobles du bailliage d'Alençon et déclara que le duc n'avait aucun échiquier.

L'année 1490 est marquée par la fondation des Pénitents de Bernay. Vers la fin du xv^e siècle, les habitants de la paroisse Sainte-Croix agrandirent considérablement leur église après avoir obtenu, moyennant 25 l. tournois, des religieux, seigneurs de la baronnie de la ville, l'autorisation de s'étendre sur la ruelle Taillefer, qui en relevait et qui était sujette à redevance. Il résulte d'un acte du 27 décembre 1497, que les religieux laissèrent en annuëe aux habitants, le droit qu'ils avaient sur les fonds destinés à l'élargissement de l'église.

On construisit alors une tour solide qui existe encore aujourd'hui et qui se terminait par une flèche recouverte de plomb, haute de 32 à 34 mètres et d'un travail exquis (1).

L'échiquier de Rouen rendit, le 30 octobre 1509, entre les abbé et religieux de Bernay et Guillaume Berthou, curé de Ste-Croix, un arrêt par lequel les religieux furent maintenus en possession et jouissance de toutes les oblations qui se faisaient dans l'église de Ste-Croix, à l'exception de quatre chandelles toutes les semaines et de 4 derniers tous les dimanches, que le curé devait prélever. Ils devaient encore avoir la moitié des droits curiaux de sépultures et de mariages, moitié des pains et des menues dimes. Le curé Berthou fut en outre condamné à la restitution des fruits et levées des oblations perçus et aux dépens.

Après avoir, comme nous l'avons dit, restitué la vicomté de Montreuil et Bernay à René, duc d'Alençon, Louis XI le fit enfermer en 1481 dans une cage de fer et condamner à une détention perpétuelle. L'infortuné duc René sortit de prison à la mort du roi, en 1483, se maria avec Marguerite de Lorraine en 1488, et mourut en 1492; son fils, Charles III, duc d'Alençon et comte de l'Irèche, fit hommage à Louis XII le 10 octobre 1509, pour le duché d'Alençon dont la vicomté de Montreuil et Bernay faisait toujours partie.

Charles III, qui était tout dévoué à François I^{er}, se distingua à Marignan et devint, en 1516, gouverneur de Normandie.

Les bourgeois de Bernay plaidèrent alors avec le seigneur de Courbépine, et l'arrêt qui fut rendu dans cette affaire, le 14 février 1516, décida que le sénéchal ne doit rien exiger pour la réception des aveux et qu'après une possession quadragenaire, un vassal peut donner une déclaration comme n'étant plus sujet aux gages pleiges et aux

treizièmes, etc. La partie du fief de Courbépine qui s'étendait sur Bernay, fut déclarée exempte des reliefs et treizièmes (1).

C'est à l'année 1518 que commence le livre de la Charité de Ste-Croix-de-Bernay, manuscrit où se trouvent des faits intéressants pour l'histoire locale.

La Charité de la Couture conserve également un registre où l'on remarque de délicates miniatures du xv^e siècle.

Aux procès toujours si ruineux que soutinrent les habitants, vinrent s'ajouter les ravages de ce que l'on appelait alors les grandes compagnies « en l'année 1523, un nommé » Grosdos, sa compagnie et la compagnie du Borgede S.-Jacques viendrent et logèrent audit lieu et bourg de Bernay, au mois d'aoust et ilz pillèrent ledit Bourg.

Item, à la Toussaint suivant il y eut un effraye et furent les habitants dudit bourg de Bernay contrainz arrivés et non arrivés jusques à Tzielle (Triel) près Paris (2).

Cette même année, Jean le François de Bernay fut anobli.

« Au mois de juin 1524, la compagnie de la Grue, autrement dit les six mille diables, fut audit lieu de Bernay, qui y séjournèrent deux jours entiers et étaient en la bande huit cents hommes ou environ. »

Le dernier duc d'Alençon, de la maison de Valois, mourut à Lyon, le 11 avril 1524, ne laissant que deux sœurs. François I^{er} réunit alors le duché d'Alençon à la couronne, mais en 1526, il le constitua en dot à Marguerite de Valois, sa sœur, lorsqu'il la maria à Henri II d'Albret, roi de Navarre (3); et après la mort de ces nouveaux possesseurs, en 1449 et 1450, Bernay avec le duché d'Alençon fut de nouveau réuni à la couronne.

« En l'année 1533 ou environ ce temps, Mgr de Tracy, *coroneil* de mille hommes de pied, passa et logea audit bourg avec sa compagnie et y séjournèrent jour et demi ou environ. »

Item. « En l'année 1536, logèrent audit bourg certain capitaine, neveu de Mgr le cardinal le Veneur (4), et sa compagnie, qui y séjournèrent par jour et demi. »

« Vers la Toussaint, 1537, viendrent par assaut un nommé Grosteil et sa compagnie, qui étaient environ quatre-vingts hommes, audit Bernay, qui y séjournèrent par quelque espace de temps et tuèrent plusieurs habitants du bourg, sans compter les pillages qu'ils y firent et encore que ledit Grosteil, sa compagnie et autres voleurs, out par diverses fois fait sonner le *tabourin* audit bourg et lorsqu'ils n'étaient que dix ou douze. »

D'après la réponse faite à la requête des bourgeois, Grosteil et sa compagnie, qui

(1) Bannage, p. 209.

(2) En 1536, suivant M. Blais, p. 41.

(3) De ce mariage naquit la célèbre Jeanne d'Albret, mère de Henri IV.

(4) François le Veneur, baron de Tillières.

(1) Cette flèche s'éroula en 1687 et entraîna dans sa chute une partie de la nef. *Le Prévost*, p. 303.

étaient entrés à Bernay, n'en sortirent pas; ils furent tués en amasse dedans la ville (1).

Item. « En l'année 1539, au bourg de Bernay, logea un capitaine de gens de pied au nombre de deux cents ou environ, qui se disaient aller à Canadaz et à Honfleur, et y séjournèrent un jour et demi. »

« Au mois d'août 1540, la compagnie du sieur du Mont-de-la-Vigne (2), au nombre de mille soldats, logea dans le bourg pendant un jour et demi. »

Ce passage fréquent de troupes à travers la ville, inspira à ses habitants la pensée de la fortifier; ils s'adressèrent à François I^{er} qui donna vers 1540, à ses chers et bien-aimés les manants et habitants de Bernay, l'autorisation de se clore, d'avoir et de lever, à cette fin, aides, subsides, deniers communs, dont ils jouissent, et plusieurs impositions qu'ils pourront recevoir pendant six ans sur les denrées et marchandises vendues et distribuées à Bernay (3).

Le 7 février 1542, François I^{er} écrivait au bailli de Rouen: « Comme par certains avertissements nous avons entendus que l'ennemi et nos autres ennemis font grands préparatifs et ont défilé dresser plusieurs grosses armées, avons avisé que les habitants des villes closes de notre royaume contraindront à la solde de 50,000 hommes de pied pour quatre mois; et pour partie duquel nombre les villes closes de votre bailliage seront cotisées à 96,000 l. pour 4,000 hommes... »

Lorsque cet impôt eut été recouvré, de nouvelles lettres-patentes du 22 février 1543 prescrivirent la levée d'une nouvelle contribution égale à la première (4).

Bernay réclama. Le roi qui se trouvait au Bec-Hellouin répondit favorablement le 16 avril de la même année, et déchargea ses chers et bien-aimés les manants et habitants du bourg de Bernay, des 500 liv. qu'ils devaient payer pour leur part de la cotisation. Cependant aux assises tenues à Orbec, le 22 avril 1544, les gens du roi ne voulurent point admettre l'exemption cotroyée aux bourgeois par François I^{er}. Vincent Eudes, seigneur de Bérèngenville-la-Campagne, vint à Bernay le 26 avril, fit comparaître Jacques de Croisy, procureur de la ville, et se livra à une sorte d'enquête sur la situation pécuniaire du bourg de Bernay. Il fut constaté que la ville était dans un état prospère, qu'elle n'avait pas plus souffert du fait des gens de guerre qu'Évreux, Lisieux, etc., et enfin que l'impôt accordé par le roi pour les fortifications avait produit, la première an-

née 1,100 liv., et les autres années 800 liv., desquels ils (les habitants) avaient commencé ladite clôture, mais ne l'avaient encore parachevée (1).

« Le lendemain, 27 avril, le lieutenant, accompagné du procureur du roi, de Croisy et de M^{re} Jean Hardouin, *advocat*, voulant se rendre compte de l'emploi des fonds, visita la ville et ses environs, trouva qu'elle était d'un côté, environnée et circonvoyée d'une hautescote et montaigne, nommée les Monts-Saint-Michel, qui est costée fort roide et droicte et quasi inaccessible à monter, qui a esté encommencée à dresser par les dits habitants et coupée à pied droit pour servir de clôture et en lieu de muraille, laquelle si parachevée était, comme elle est, en la plupart, ja coupée à pied droit, l'on ne pourrait entrer dans la ville par ledit costé; et d'autre costé, de vers l'église de la Couture il y a commencemens de grands fossés et renpartz de vingt-cinq pieds de large ou environ dudit costé qui pourrait être de 170 espaces, et le reste dudit costé sont prairies et rivière, et aux deux bouts semblablement avec quelques terres labourables (2). »

Vincent-Eudes dit encore dans son procès-verbal que Bernay est une ville riche et forte par sa situation et l'opulence de ses habitants, ayant 1,200 liv. tournois de rente ou deniers communs; comme ils n'avaient que 500 liv. à payer au roi, il conclut au rejet de leur demande.

« En 1546, vint loger à Bernay la compagnie de Mgr l'admiral d'Annebault qui y fit monter de 100 hommes d'armes et de 200 archers qui y séjournèrent plus de trois semaines, tellement, qu'ils y dépensèrent plus de 4,000 liv. (3).

Item, continuent les bourgeois, en juin audit an, logèrent à Bernay environ 75 hommes de pied allant s'embarquer au Havre, lorsqu'on allait en Angleterre.

Item, audit mois de juin, logèrent les compagnies des capitaines Dupont et Hame qui y séjournèrent par deux jours, et autres gens de guerre, les capitaines desquels n'en sont lesdits de Bernay mémoratifs. »

C'est en 1547 que les habitants de Bernay présentèrent à Jean Escorcolle, conseiller du roi, le mémoire dont nous avons publié de nombreux extraits concernant les servitudes militaires qu'ils avaient eu à supporter dans la première moitié du XVI^e siècle.

Les gens du roi ripostèrent par un Mé-

(1) Le Prévost, p. 273.

(2) MM. Canel, Blais et Le Prévost.

(3) Dans la suite les gens du roi contestèrent ce fait et dirent que les hommes d'armes et archers de la compagnie de Mgr l'admiral avaient été repoussés.

(1) Le Prévost, p. 273, Blais, p. 42.

(2) Il était capitaine d'Évreux et de Lisieux.

(3) M. Blais, p. 39.

(4) Le Prévost, p. 270.

moire qui nous fait connaître la situation de la ville à cette époque, en voici un extrait :

« Les maisons dudit lieu sont de grande essence et bâtiment, toutes d'une contenance l'une à l'autre, à grand nombre jusques à 4.000 ou environ ; les rues de grandes longueur, toutes pavées, et jusques au nombre de 30 ou environ ; le lieu habité par des artisans et marchands de toutes sortes de marchandises, riches et opulans en biens autant que en ville de Normandie.

« Il y a maison de ville et officiers pour les affaires communes de ladite ville ; il y a artillerie et bastion de defence commune.

« Il y a grandes halles, tant à bled, draps, chairs, pain, toiles que autres marchandises, jusques à 5 ou 6 distinguées et séparées l'une de l'autre.

« Il y a marchés ordinaires trois fois la semaine et, entre lesdits marchés, il y en a un le samedi qui est le plus beau de dix lieues à l'entour, tant de bestes que autres choses, foires, deux ou trois fois par

an, de grande renommée au royaume de France.

« Il y a juridiction pour le vicomte et pour le bailli, siège et auditoire à cette fin pour le roi, et autant pour le duc d'Alençon.

« Il y a siège d'élection et deux élus pour le roi sur le fait des aides et tailles, et receveur des envois de la taille.

« Il y a grenier à sel pour le roi et officiers ordinaires.

« Il y a hôpital fondé, avec religieuses en nombre suffisant, honorablement logées.

« Il y a couvent de Cordeliers.

« Il y a une grosse abbaye de l'ordre de S.-Benoît, de grand revenu.

« Deux belles églises paroissiales, bien décorées d'orgues et de grosses cloches, autant que dans n'importe quelle ville de Normandie.

« Par ces moyens, Bernay doit être considéré comme ville, et ville close, parce

qu'en cinq endroits et chemins par lesquels on y entre, il y a cinq portes avec guichet, toutes de bois, couvertes en tuiles et hautes de vingt pieds environ, épaisses de un pied, fort anciennes, comme d'apparence de cent ans et plus, et tour d'un côté ; il y a une haute montagne, laquelle est taillée en partie à pied droit ; de l'autre côté elle est close d'un grand fossé de 25 à 30 pieds de large, d'une profondeur d'environ 15 pieds, qui

longe le couvent des Cordeliers, suit la grosse abbaye et sa muraille dans laquelle il y a des tourelles, et deux cours d'eau de la rivière qui passent auprès desdites murailles. A l'un des bouts il y a un grand étang avec plusieurs marécages qui empêchent que l'on ne peut entrer audit Bernay de ce côté.

« Aux rues de la ville il y a eu des chaînes qui ont été ôtées.

« Ce lieu ne peut être dit village tant parce que nous avons ci-dessus expliqué qu'à cause de la grande étendue de Bernay qui est aussi populeux et plus que les villes d'Evreux et

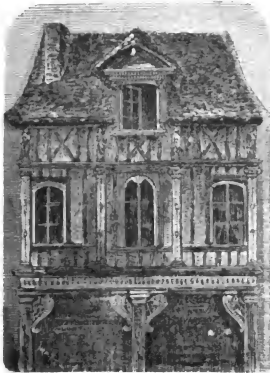
de Lisieux, et dix fois plus grand que Conches et Paey.

« Ce lieu n'est pas plus assujéti au passage des gens d'armes que les autres villes des bailliages d'Evreux et d'Alençon, par lesquelles ont passé plusieurs compagnies de gens de pied et de cheval durant les guerres, et on ne peut croire que mille hommes de guerre de pied soient assez hardis que d'entreprendre de loger en ce lieu, encore moins gens de cheval, non plus qu'aux faubourgs d'Evreux et de Lisieux, qui sont plus grands que ce qui est enelos des murailles et qui pourraient être moins gardés que les habitants de Bernay (1). »

Bernay obtint néanmoins un arrêt qui condamnait les villes closes des bailliages d'Evreux et d'Alençon à lui rembourser les sommes qu'il avait payées pour la solde des 50,000 hommes de pied.

Les gens du roi eurent bientôt leur revanche ; comme les fonds provenant des im-

(1) Le Prévost, p. 273.



Maison en bois de la rue de l'Humanité.

positions autorisées par François I^{er} n'avaient pas été en totalité employés aux fortifications, on nomma M^r Antoine Postel (1) pour examiner les comptes de l'administration pendant six ans. Le 26 juillet 1549, la ville fut condamnée à payer 3,515 liv. 19 s. 8 den. au roi, qui donna cette somme à M^r de Vendôme, seigneur de Rubempré.

Bertheran du Puy, représentant de ce seigneur, fit mettre arrêté et saisit une somme de 1,967 liv. qui restait due à Bernay par les villes closes des bailliages d'Evreux et d'Alençon.

Une sentence fut obtenue par le seigneur de Rubempré le 26 juillet 1549. Les habitants furent forcés de capituler, et Richard Prévot dit de *Gornay* transigea en leur nom avec leur créancier, auquel il promit *nil escus solvit* outre les frais.

Au milieu du xvi^e siècle, les établissements religieux de Bernay se composaient, outre les deux paroisses, d'une chapelle de Sainte-Gertrude sur la Couture, d'une chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, d'une léproserie peut-être attenante à cette chapelle, enfin, d'une Maison-Dieu où se trouvaient les chapelles de Saint-Jean et de Sainte-Catherine.

Jehan Jamet était, en 1555, sergent royal et héréditaire à Bernay.

Le 3 décembre 1550, le roi François II donnait, pour supplément de douaire, à sa mère, la célèbre Catherine de Médicis, Bernay et le duché d'Alençon.

L'année 1562, dit le registre de Sainte-Croix, fut une année de crainte et de souffrance, à cause des hérésies qui estoient sur le monde. Bernay se trouva mêlé, à peu près malgré lui, aux luttes sanglantes des guerres de religion.

Après la bataille de Dreux, l'amiral de Coligny sortit de Caen avant la conclusion de la paix, que le prince de Condé négociait, et s'empara de plusieurs villes qu'il pillait. Le 18 mars 1563, il emporta d'assaut la ville de Bernay après une résistance de quelques instants. Les prêtres furent impitoyablement massacrés pour avoir excités les catholiques à se défendre. La ville et l'abbaye furent livrées au pillage et à la fureur des flammes. Toutes les chapelles et les églises, excepté Notre-Dame-de-la-Couture, furent brûlées avec leurs trésors, chartriers, etc. C'est à ce moment que fut tué le P. André Duguay, gardien du couvent des Cordeliers, qui, dit-on, est honoré sous le nom de saint Paty (2).

Il est probable que, peu de temps après, Bernay fut repris par les catholiques.

(1) Seigneur des Minières à Baubray, conseiller au Parlement.

(2) Guilmet, Blais.

Charles IX, voulant former l'apanage de son frère François, obtint de sa mère, Catherine de Médicis, la cession du duché d'Alençon et du comté du Perche, dont il investit son frère par lettres-patentes du 8 février 1566. Ce jeune prince, dernier fils de Henri II, alors âgé de douze ans, prit le titre de duc d'Alençon.

La partie de Bernay qui relevait du bailliage d'Evreux fut imposée à 1,000 liv. par édit du 28 mars 1568. Cinq ans après, des lettres de Charles IX, datées de Fontainebleau, fixèrent la contribution de Bernay à 500 liv (2).

Cependant, le comte de Montgomery avait recommencé la guerre et s'était enfermé dans Saut-Lô avec deux mille hommes. Matignon étant venu l'assiéger, il se sauva à Domfront, où il fut pris le 26 mai 1574. Le 10 juin suivant, il passait par Bernay, comme nous l'apprenons d'une pièce de vers insérée dans le registre de la Charité de Sainte-Croix (2). Le lendemain du passage du chef huguenot, Guillaume Guérin fut élu échevin de cette Charité.

C'est vers cette époque que l'on éleva le donjon de la porte d'Orbec où, d'après une note manuscrite, les habitants « qui avaient donné la main aux huguenots furent enfermés, et pendus ensuite aux porches de la halle, sous le prétoire, le 16 février 1575 (3). »

En 1576 et années suivantes, maître Guillaume Bueaille était procureur pour le roi et pour Mgr le duc, en la vicomté de Montreuil et Bernay (4).

« Les habitants voulant se préserver des fréquentes incursions des soldats vagabonds qui pillaient dans ces temps de troubles, résolurent enfin de mettre leur ville au rang de celles qui étaient véritablement closes (5). Ils présentèrent une requête à Henri III, au mois d'août 1578, « pour lui demander la permission de clore « et fermer leur bourg de fossés, murailles, « portes, et d'y élever et construire des remparts et fortifications nécessaires à leur « tranquillité. » Dans les lettres qui octroient cette demande, le prince fait un tableau flatteur de la situation de Bernay ; il indique que la paroisse Sainte-Croix a de cinq à six cents maisons assez logeables, que les habitants sont la plupart gens d'honneur et de qualité, riches et opulents, qu'il y a une élection composée de trois élus, un bureau de recette des aides et tailles ainsi que de la

(1) Dubois, *Hist. de Lisieux*, p. 183.

(2) Montgomery fut exécuté à Paris, le 26 juin suivant.

(3) M. Blais, p. 40.

(4) Le duc d'Alençon jouissait donc de la comté de Bernay.

(5) M. Blais, p. 43.

gabelle et du grenier à sel; qu'il y a, en outre, foires et marchés ordinaires où se débitent plusieurs marchandises tant étrangères que du pays (1).

La somme de 2,000 l. à laquelle les habitants s'étaient imposés étant de beaucoup insuffisante, de nouvelles lettres-patentes autorisèrent, en 1579, une nouvelle assiette de 1,000 écus, pour achever les travaux.

Maître Pierre Hardy était, en 1582, avocat pour le roi et Mgr le duc, en la vicomté de Montreuil et Bernay.

L'année suivante, le vicomte d'Orbec rendit une sentence concernant la réparation des moulins de la baronnie de Bernay. On y voit que cette ville était alors partagée entre deux vicomtés.

Cette même année, la contagion régnait à Bernay (2).

Le 10 juin 1584, le duc d'Alençon, seigneur de Bernay, mourut à l'âge de trente ans, et depuis, Bernay est resté uni à la couronne.

Avec les précédentes impositions, on n'avait pu achever les remparts. Les bourgeois obtinrent, le 23 juin 1586, de nouvelles lettres-patentes pour leur donner moyen d'acquitter les sommes qu'ils avaient empruntées, d'achever la clôture et les fortifications de la ville, d'indemniser les particuliers des terres, maisons et lieux, pris pour ladite clôture et les fortifications, et enfin pour bâtir un collège (3).

Lorsque les travaux furent achevés, les fortifications se composaient de murailles flanquées de tours de distance en distance, d'un bas fort, de larges fossés avec remparts, et de cinq portes qui ont conservé leur nom jusqu'à ce jour : celles d'Orbec, de Lisieux, de Rouen, de Paris et des Champs, qui correspondaient à cinq faubourgs.

En 1586, M^r Henri Liberge était vicomte de Montreuil et de Bernay; M^r Robert Lamperrière, receveur des tailles pour le roi; M^r Jean Duclou, lieutenant-général du bailliage d'Alençon en la vicomté de Montreuil et Bernay; M^r Remy Monnay, sergent bachelier, et M^r Pierre Conet, sergent royal. L'année suivante, on retrouve dans l'administration les mêmes noms, sauf celui du vicomte, qui était mort.

Nicolas Lesueur était contrôleur du grenier à sel, en 1588.

Les fortifications qui semblaient devoir protéger les habitants de Bernay, attirèrent au contraire sur eux une foule de malheurs. Des bandes de paysans, au nombre de dix ou douze mille, fatigués par les pillages des gens de guerre et les exactions des rece-

veurs des impôts, se soulevèrent en 1588, et on leur donna le nom de *Gautiers*, parce que les premiers rassemblements armés avaient eu lieu à la Chapelle Gautier. Le comte de Brissac, un des généraux de l'armée de la Ligue, se mit à leur tête et, après avoir fait de Bernay une de leurs principales retraites, les Gautiers se portèrent au secours des ligueurs de Falaise, que le duc de Montpensier, gouverneur de Normandie pour Henri III, tenait assiégés. Ils furent défaits à Pierrefitte et massacrés dans Vimoutiers, après avoir fait une légère résistance. Le duc vint ensuite assiéger Bernay, dont les habitants eurent pouvoir résister à l'abri de leurs murailles; mais les assiégés ayant fait usage de grosse artillerie, ouvrirent la brèche et donnèrent un premier assaut, que les Gautiers repoussèrent vaillamment; mais bientôt les royaux en donnèrent un second et furent cette fois plus heureux; après un combat acharné de quatre heures, les capitaines Baequeville et Grimouville (1) entrèrent à la tête de leurs soldats et se rendirent maîtres de la place. « L'on y fit « un grand carnage, » dit Masseville, « et « la plupart de la ville fut brûlée. »

Au dernier assaut, les assiégés perdirent seize gentilshommes et environ cent soldats. Gabriel des Hayes, sieur de la Cauvinière, guidon des gendarmes du duc de Montpensier, y fut tué (2).

La plus grande partie de la ville fut brûlée, la forteresse rasée, et les Gautiers, partie assommés, partie écartelés; toutefois, ceux qui se rendirent à discrétion eurent la vie sauve et purent retourner à leur charrue (3); quant aux habitants qui ne firent pas de résistance, ils furent également épargnés.

Dès l'année suivante, les habitants indignés d'avoir à loger des huguenots que les capitaines Valages et Duclou, calvinistes forcés, avaient fait venir pour renforcer leur parti, manifestèrent ouvertement leur mécontentement; Jean Pocquet, bourgeois de Bernay et échevin de la Charité de Notre-Dame-de-la-Couture, occasionna une lutte sanglante par l'opposition qu'il mit à les recevoir. Bernay subit encore une fois le joug de la force armée et fut pillé de nouveau; tous les bourgeois et marchands furent mis à rançon. Comme l'un des faubourgs, celui des Champs, refusait de se soumettre, les deux capitaines firent porter des fagots pour les jeter tout enflammés sur ce faubourg et le réduire en cendres, et là s'offrit un spectacle qui montre

(1) Nicolas de Grimouville, seigneur d'Auteuil et de la Boulaye. *Dict. histor.*, p. 165.

(2) La Chesnaie-des-Bois.

(3) Mezeray, d'après M. Blais, p. 47.

(1) Le Prévost, p. 275.

(2) Archives de Rouen.

(3) M. Blais.

à quels excès peut conduire l'acharnement des partis. On vit une femme, la mère de Valages, commander elle-même sur les fossés, de mettre le feu au faubourg, de telle sorte qu'il ne resta pas une maison qui ne fût brûlée et consumée (1).

A la suite de la prise de Bernay, Pierre Prévost, chef de l'artillerie du duc de Montpensier, réclama comme un droit les cloches des églises de Bernay. Le duc les lui accorda ou une somme égale à leur valeur, « lui permit de les prendre et d'en « disposer à son gré; » mais il était plus facile de les donner que de les prendre, et Prévost les réclamait encore en 1596; on avait ordonné de lui payer 1,500 écus en échange, mais l'affaire s'arrangea pour 200 (2).

Un document de l'année 1594, nous apprend que la recette des tailles dans l'élection de Bernay, n'avait pu se faire cette année, à cause de la révolte des Gaultiers. (3).

Charles de la Varde, demeurant à Bernay, fut anobli en 1596.

A la guerre succéda un autre fléau : la peste s'abattit sur Bernay en 1596, sema la mort de tous côtés et enleva, en quelques mois, une partie des habitants de la ville. Le 15 août, le banquet annuel des Frères de la Charité de la Couture, pour raison de la contagion et peste étant averti Bernay, eut lieu en la maison de l'Ermitage.

Le 6 février 1597, intervint une transaction par laquelle le sacristain de l'abbaye de Bernay céda à maître Mathieu Jambin, vicaire perpétuel, c'est-à-dire curé de Sainte-Croix de Bernay, tout le revenu de l'église Sainte-Croix, à la charge de fournir la chandelle que le sacristain était obligé de donner pour le service de l'église (4).

Pendant le XVII^e siècle, Bernay respira et répara les pertes des siècles précédents.

Jean de Croisy, seigneur du Teil à Vallailles, d'une très ancienne famille de Bernay, et président de l'élection de cette ville, obtint en 1608 des lettres de noblesse, qu'il paya six cents l. (5). M. Louis de Bois-la-Ville, président en l'élection de Bernay, a aussi été anobli au commencement du XVII^e siècle.

La tour du clocher de la Couture fut réparée en 1615, et l'assise de pierres blanches qui la couronnent date de cette époque (6).

(1) Extrait du registre de la Charité-de-la-Couture. Voir M. Blais, p. 45.

(2) Le Prévost, p. 278.

(3) Arch. de la Seine-Inférieure.

(4) Factum, 1721.

(5) M. Lebourrier. *Etat des nobles*

(6) M. Blais, p. 120.

L'année suivante, Jeanne Robin, de Bernay, qui était percluse de tous ses membres, obtint sa guérison entière, en invoquant Notre-Dame-de-la-Couture (1). Maître Sanson Dupuis, conseiller du roi, était vicomte de Bernay et Montreuil de 1624 à 1627.

Par acte du 5 mars 1628, Jacques de Malleville, curé de la Couture, renonça à toutes ses prérogatives en faveur de l'abbé de Bernay, seigneur patron de sa paroisse, et promit de lui faire toutes les soumissions que lui et ses prédécesseurs avaient faites de tout temps.

Les discussions entre les religieux et les curés de la ville se renouvelaient de siècle en siècle. Une transaction du 18 juin 1630, intervenue entre l'abbé et les religieux de Bernay d'une part, et Thomas le Prévost, curé de Sainte-Croix de l'autre, établit que les sieurs abbé et religieux sont seigneurs, patrons et curés primitifs de Sainte-Croix, qu'ils jouiront de tous les droits attachés à cette qualité, énoncés dans la transaction, et que le sieur le Prévost ne pourra prendre la qualité de curé, mais celle de vicaire perpétuel.

Les années 1634 et 1637 sont signalées par l'anoblissement de Pierre et François Fonques, sieurs de Beauchamp et du Parc et par celle de Jean le Prévost, sieur du Fay, tous de Bernay.

Les religieux et les curés de Bernay plaidaient encore en 1643, car, le 26 novembre de cette année, fut signé un concordat entre dom Jean-Marc, prêtre, religieux profès, ancien prieur de l'abbaye, représentant l'abbé et les curés ou vicaires perpétuels de Sainte-Croix et de la Couture, dans lequel il est dit : que lorsqu'il se fera des processions générales ou particulières, les religieux auront toute préférence et honneur au préjudice desdits curés, attendu leur qualité de curés primitifs, et qu'en leur absence, le curé ou vicaire perpétuel de Ste-Croix et la Charité précéderont le curé ou vicaire de la Couture et la Charité; qu'il en sera de même en toute occurrence (2).

La peste reparut à Bernay en 1650 et fit autant de victimes qu'en 1596. On vit le clergé de la ville et les frères de la Charité des deux paroisses remplir leurs pieux et pénibles devoirs avec un héroïsme au-

(1) Le Bertr.

(2) Ainsi se trouve anéantie la prétendue antériorité de l'église de la Couture, soutenue par un ancien vicaire de cette paroisse. M. Blais, p. 76 et 77. D'ailleurs il n'est pas exact de dire que dans les poulies la Couture est nommée avant Ste-Croix, c'est le contraire qui est vrai. Quant à l'inhumation provisoire de Judith de Bretagne dans l'église de la Couture, il faut hardiment reléguer ce qui a été dit à cet égard parmi les fables inventées dans le temps des guerres de préséance.

dessus de tout éloge; cependant aucun d'eux ne fut atteint par le fléau. Pour témoigner leur reconnaissance envers Dieu, ils considèrent cette circonstance miraculeuse sur leur registre (1).

De 1647 à 1654, Pierre Barrey, sieur de Montfort, Jean Guenet, sieur de la Blardière, procureur du roi à Bernay, Alexandre Guenet, greffier au bureau des finances de Rouen (2), et Louis Jouvin, sieur des Loges, grenetier du grenier à sel de Bernay, obtinrent des lettres d'anoblissement.

Un arrêté du Conseil permit aux habitants de Bernay, en 1655, de lever pendant six ans de nouveaux impôts, en outre des anciens octrois.

Les sieurs Tuant et Le Marchand furent condamnés, le 9 février 1658, par sentence du juge d'Orbec, à présenter aux religieux de Bernay, chacun un bonnet sacerdotal (3).

Une des cloches de la Couture de Bernay pesant 3,200 kilog. fut baptisée en 1658 et eut pour parrain M. Feydeau, abbé et baron de Bernay, et pour marraine, Louise-Marie Dauvet.

Les religieux et les curés des deux paroisses transigèrent encore en 1659; mais cette fois, au sujet des processions et du *Te Deum*, il fut convenu que les religieux présideraient, comme par le passé, aux processions de la ville et que le *Te Deum* se chanterait en l'église de l'abbaye où assisteraient les curés de la Couture et de Ste-Croix avec leur clergé.

Les transactions dont nous avons parlé soulevaient toujours des débats; aussi nous voyons en 1660 le bailliage de Bernay en ordonner l'exécution et, deux ans après, l'official de Lisieux régler l'ordre des processions.

Messire André de Mainteternes, écuyer, sieur de Family, était receveur des tailles à Bernay en 1672.

Le 3 juillet 1687, sur les cinq ou six heures du soir, un ouragan des plus violents éclata sur la ville où il causa de nombreux dégâts, mais le plus terrible fut la chute de la flèche qui surmontait la tour de l'église Ste-Croix. Cette flèche, haute de 16 à 17 toises et, d'après une description du XVII^e siècle, l'un des édifices les plus hardis et les plus élégants de France, fut renversée sur la nef dont elle brisa la voûte, écrasa sous ses débris onze personnes et en blessa sept autres grièvement. Une partie du chœur fut très endommagée et la solidité des murailles tellement compromise par la violence du choc que l'on dut cesser d'y célébrer l'office divin.

(1) M. Blais, p. 49 et 50.

(2) Les descendants de ces deux frères se sont illustrés dans la robe et l'épée.

(3) Les prêtres, qui disaient leur première messe à Ste-Croix, étaient assujétis à cette redevance.

Les paroissiens, comme en 1357, lors de la ruine de leur église par le fait des guerres, furent reçus de nouveau dans celle de l'abbaye, et l'autel de S.-Benoît leur tint lieu d'église paroissiale pendant sept ans que durèrent les travaux de réparations et de reconstruction (1).

Une sentence du bailliage de Bernay condamna, le 31 juillet 1699, le nommé Camfleur et un autre à 5 liv. d'amende envers le roi, pour avoir recelé des meubles volés.

Le XVIII^e siècle fut signalé à Bernay par des procès acharnés et interminables entre l'abbaye et les curés des deux paroisses.

Une première sentence du 2 juillet 1702, rendue par le bailliage de la ville, entre les religieux et maître Pierre Aubry, prêtre habitué de Ste-Croix, maintint l'abbaye dans ses droits honorifiques et fit défense à Aubry d'occuper, au préjudice des moines, la première place du chœur.

Nouveau procès en 1706 entre l'abbaye et maîtres Martin du Bosc, prêtre de Ste-Croix, et Adrien Mulot, curé de la paroisse; nouvelle sentence du bailliage par laquelle : « le prieur et les religieux sont maintenus dans leur titre de curés primitifs; en cette qualité, le religieux qui dira la messe paroissiale le jour de la Purification fera la bénédiction des cierges et la procession. Le prieur ou un autre religieux pourra célébrer la messe paroissiale dans les fêtes spécifiées aux transactions de 1630 et 1659; alors le sieur Mulot, curé de Sainte-Croix, sera tenu d'envoyer au couvent un prêtre revêtu de son surplis avec son bonnet carré, avertir de l'heure, amener ledit religieux et le ramener. De plus, ledit sieur Mulot, curé de Sainte-Croix, ira chercher les religieux en corps pour faire la procession des Rogations, et le prieur ou un autre donnera dans l'église Sainte-Croix la bénédiction aux prédicateurs de l'Avent, du Carême et aux autres prédicateurs extraordinaires. Quant à la diuine de la chapelle Saint-Michel, les parties instruiront plus amplement, mais le coût de l'arrêt sera payé par le sieur Mulot. »

Cette sentence, déclarée exécutoire par provision, fut frappée d'appel au Parlement. Dans l'intervalle, différentes ordonnances de l'évêque de Lisieux, de 1708 et 1712, et un mandement des vicaires-généraux du 30 octobre 1714, réglèrent le chant et les cérémonies à observer dans l'église Sainte-Croix.

Au mois de février 1718, les officiers, les bourgeois et les habitants intervinrent au procès et se joignirent aux curés contre l'abbaye; enfin, le 21 du même mois, le Parlement, dans un arrêt solennel, confirma à peu près en son entier la décision du bailliage et régla en outre les rapports à ob-

(1) Malbranche, Notice sur l'hospice de Bernay.

server dans les cérémonies entre les religieux et les curés.

Cependant les débats n'étaient point encore terminés; après la signification de l'arrêt, qui eut lieu le samedi-saint 1718, le curé fit notifier au prieur que le lendemain, jour de Pâques, il entendait célébrer la messe paroissiale, et que l'on eût à ne pas le troubler; malheureusement il n'en fut pas ainsi, car il se passa ce jour-là dans l'église une scène des plus regrettables, qui entraîna l'arrestation de Baivel, huissier, et de Lieuvin, drapier. Ceux-ci se pourvurent au conseil contre divers arrêts rendus contre eux et demandèrent à être reçus parties intervenantes dans la nouvelle instance engagée par du Carpont en 1719, avec la pleine et entière main-léevée de leurs personnes, leur élargissement, une réparation d'honneur; puis que l'abbaye fût condamnée à 3,000 l. envers Baivel et à 2,000 l. envers Lieuvin.

La captivité de ces deux bourgeois n'avait cependant guère duré, et ils jouissaient de la plus entière liberté, car dans le courant de juillet, le lieutenant-général d'Orbec s'étant rendu aux prisons pour voir si Baivel y était, depuis quel temps et en vertu de quoi il en était sorti, fut obligé de constater que Baivel et Lieuvin n'étaient point *eslites prisons*, qu'ils s'y étaient transportés le 19 juin, et que le geôlier les avait laissés sortir sur leur parole.

Dans le cours de l'année 1720 mourut M^r François du Carpont, curé de Sainte-Croix, l'infatigable adversaire des religieux de Bernay; mais sa mort n'arrêta pas les procédures; il fut remplacé par M^r Guillaume-Antoine Laugeois, que l'on força à intervenir au procès; bien plus, la sœur de du Carpont tint à continuer l'œuvre de son frère.

Après une foule de mémoires, de répliques, de dires, de contredits, etc., un arrêt du roi, du 24 juillet 1721, désigna pour juger: l'abbé Bignon, le Pelletier des Forts, l'abbé de Pomponne, de la Bourdonnaye et le Guerochoi, avec de Fontanieux pour rapporteur.

L'abbé s'étant désisté de ses poursuites sur cinq points importants, le conseil d'Etat, de l'avis du duc d'Orléans, régent du royaume, donna son arrêt dans le sens des dernières conclusions des religieux; mais cette décision ne satisfait personne, et la situation resta la même. Aussi l'année suivante il y eut une nouvelle escarmouche.

Pierre Gonet, nouveau curé de Sainte-Croix, venait, le jour de Pâques 1722, de célébrer la messe pour la première fois, lorsque Nicolas Guerout, sergent à Bernay, se présenta dans l'église pour lui signifier, à

la requête des bénédictins, un arrêt du conseil d'Etat et une commission du Parlement de Normandie.

Le curé profita de cette maladresse, et, à sa requête, le conseil du roi annula l'exploit du sergent Guerout, qui fut interdit pour six mois, mais l'arrêt n'accorda pas les 3,000 liv. d'amende demandés par M^r Gonet.

Retournons un instant nos pas et reposons-nous un peu des détails fastidieux de cet interminable procès en parlant des réglemens concernant le commerce.

La fabrication des frocs à Bernay remontait, comme nous l'avons déjà dit, à une époque très éloignée, et, à la longue, des fraudes s'y étant introduites, il devint nécessaire de prendre des mesures pour les prévenir et les réprimer, dans l'intérêt même du commerce, qui en était considérablement diminué.

Les marchands et fabricants de Bernay, Lisieux, etc., se réunirent en 1713 et 1714, avec l'autorisation du roi, afin de délibérer, en présence des sieurs Chrétien et de la Fosse, inspecteurs des manufactures, sur les remèdes à apporter à cet état de choses. A la suite, Sa Majesté Louis XV rendit, le 4 février 1716, une ordonnance dont nous avons extrait ce qui suit :

« Art. 1^{er}. Il ne sera fabriqué à l'avenir à Lisieux, Bernay, etc., que deux qualités de frocs, *frocs en fort* et *frocs en faible*; fait défense, sa majesté, d'en fabriquer d'autres, à peine de confiscation et de 300 liv. d'amende.

« 2. Les frocs en fort auront au moins 30 portées en chaîne de 32 fils chacune, faisant 960 fils, sans y comprendre les liteaux ou lisières; ils seront fabriqués dans des rots de demi-aune et demi-quart au moins, entre lesdits liteaux, de façon à avoir une demi-aune au retour du foulon; leur longueur ne pourra excéder 24 à 25 aunes.

« 3. Les frocs en faible, pour doubler, auront au moins 26 portées de 32 fils chacune, faisant 832 fils, dans des rots d'une demi-aune un douze de large entre les lisières, de façon à avoir une demi-aune de large au retour du foulon; ils ne pourront au plus excéder 24 à 25 aunes de long.

« 4. Les lisières des frocs en faible seront composés de 3 fils au moins de laine beige, ou de couleur bleue de bon teint, afin qu'on puisse les distinguer des frocs en fort.

« 5. Les fabricants seront tenus de mettre sans abréviation leur nom et leur demeure à l'aiguille ou au métier au chef desdites étoffes, avant de les porter au foulon.

« 6. Fait défense, sa majesté, à tous fabricants d'avoir chez eux et d'employer dans la fabrique de leurs frocs tant en fort

« qu'en faible, aucune matière de mauvaise qualité, comme plures ou plis d'agnelin, « bourres, mauvais peignons, morines et « autres méchantes laines.

« 7. — Fait également défense d'exposer « en vente ni vendre aucune de ces étoffes « dans le cours de l'année, qu'elles ne soient « bien sèches (1). »

Quelques années après, le roi ayant été informé que ce règlement n'était exécuté ni à Lisieux ni à Bernay, mais seulement à Tardouez et à Fervaques, readit un nouvel arrêté le 18 avril 1719, à l'effet de prescrire les mesures nécessaires pour *obliger tous les fabricants à s'y conformer.*

Le portail de l'église Sainte-Croix, tel qu'on le voit aujourd'hui, a été construit vers 1724; on refit une nouvelle porte d'entrée, qui fut ornée de quatre colonnes ou pilastres, surmontées d'un entablement avec une niche au-dessus, dans laquelle se trouve la statue de sainte Hélène, tenant en sa main la croix du Sauveur.

M. Blais note, en 1725, la destruction d'un beau vitrail qui surmontait le portail de Notre-Dame-de-la-Couture.

Le 2 mai 1730, le conseil d'Etat donna un arrêté définitif pour le règlement de la fabrication des frocs; dans l'exposé des motifs, il est dit : « que l'ordonnance de 1716 n'a point été observée, que les fabricants font des frocs de quatre espèces différentes, qu'ils vendent à la pièce, dont ils diminuent chaque jour la longueur et aussi la largeur. »

On fit pour réprimer ces fraudes commerciales, un règlement en dix-sept articles, qui fixe à deux qualités les espèces de frocs qu'il est permis de fabriquer, *frocs en fort et frocs en faible*, qui déterminent les portées en chaîne avec le nombre de fils de chanvre, la longueur et la largeur des deux espèces de frocs, etc. (2).

Le 14 août 1733, à la sortie de vêpres, le tonnerre tomba sur la flèche de Sainte-Croix, la détruisit presque entièrement, puis alla frapper l'orgue où il causa de grands dégâts; il en coûta 1,650 liv. pour le réparer (3).

Vers 1739, l'évêque de Lisieux désirant avoir un Pouillé général de son diocèse, adressa un questionnaire à tous les curés soumis à son autorité; M^r Jean Desplanches, curé de la Couture, fit à cette occasion des notes sur cette église.

Le 2 juillet de l'année suivante, une femme mit le feu à sa demeure, situé vis-à-vis des marches du cimetière; cet incendie, favorisé par l'état de l'atmosphère, se communiqua aux maisons des deux côtés de la

rue Marie occupées par le clergé de la Couture, et détruisit en une heure dix-huit bâtiments. La chambre des frères de la Charité et le couvent des Pénitents furent en partie la proie des flammes (1).

D'après le sommaire des fiefs et héritages nobles du bureau de Bernay, généralité d'Alençon, le principal fief de Bernay appartenait au roi en 1741, et se trouvait situé tant en la bourgeoisie dudit lieu, qu'aux hameaux de Malouve, Champeaux, la Pilette et les Chenets. Ce fief, nommé domaine de Montreuil, avait bailliage et vicomté, etc. Il était alors engagé à M. Gabriel et rapportait de 4 à 5,000 liv. (2).

Vers 1750, on répara le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Couture dans le style de la renaissance, et cette même année, on vendit au sieur Bréant une portion notable du fief de la ville, moyennant 1,200 liv. qui furent employées à l'acquisition d'une pompe à incendie. En 1753, le gouvernement ratifia cette vente.

M. Bertout d'Hendreville, gouverneur de Bernay en 1756, prétendait en cette qualité disposer de l'enceinte des remparts, que revendiquaient également les héritiers de Jacques Gabriel, dont nous avons déjà parlé (3).

Les sieurs Cotis, Adrien Perier et Leconte, qui avaient assassiné le seigneur de Réville, furent condamnés au supplice de la roue, le 21 juillet 1769, par la chambre de la Tourneille, à Rouen, et, après avoir été exécutés à Bernay, leurs corps furent exposés sur les routes des environs.

Pendant la tourmente révolutionnaire, le grand autel de l'abbaye du Bec et plusieurs autres monuments précieux furent transportés dans l'église de Sainte-Croix de Bernay, dont ils font aujourd'hui le principal ornement.

Ce grand autel, d'ordre composite, achevé en 1685, est surmonté de huit colonnes de marbre jaspé. Le tabernacle élevé sur les gradins de l'autel, est de marbre blanc et supporte un superbe Enfant Jésus couché sur la paille; la sainte Vierge et saint Joseph l'accompagnent (4).

A l'entrée du chœur se trouvent deux belles statues en pierre fine, enlevées aussi au Bec

(1) M. Blais, p. 110.

(2) Jacques Gabriel, architecte, était fils d'un autre architecte du même nom, qui avait bâti le château de Choisy et commença le Pont-Royal; il donna les plans des places publiques et des embellissements faits à Nantes et à Bordeaux; ces travaux lui ouvrirent les portes de l'Académie d'architecture et lui valurent la place d'inspecteur général des bâtiments du roi et de premier ingénieur des ponts et chaussées. Il mourut à Paris en 1742, étant chevalier de Saint-Michel.

(3) M. Le Prévost.

(4) C'est l'œuvre de frère Guillaume de la Tremblaye, convers du Bec et natif de Bernay.

(1) Le Prévost, p. 324.

(2) Voir pour plus grands détails, Le Prévost, p. 227.

(3) M. Blais, p. 120.

et représentant saint Benoit et saint Maur. Les deux autels placés dans les bras du transept avec le banc-d'œuvre, proviennent également du Bec. Enfin, les deux belles pierres tombales incrustées dans le mur, en entrant, ont jadis recouvert les restes de deux abbés du Bec.

L'église Sainte-Croix possédait encore, à la fin du XVII^e siècle, une statue appelée indistinctement saint Guillaume ou le B^e Bernay, qui était placée dans une niche, au haut et à l'extérieur de la muraille méridionale du chœur. Le vulgaire s'étant imaginé que Bernay devait son nom à l'abbé Guillaume, et faisant allusion à la statue dont nous parlons, avait l'habitude de demander à quiconque visitait la ville pour la première fois : s'il avait vu Bernay et en quel endroit il était placé (1).

En 1776, le marquis d'Heudreville était gouverneur de Bernay, Proger, lieutenant du roi, de la Motte, lieutenant-général de police, de la Crétinière, lieutenant-général honoraire, et le Danois, procureur du roi.

En 1788, le bailliage d'Orbec et Bernay était ainsi constitué : Desperiers de Fresne, chevalier de Saint-Louis, lieutenant civil et criminel, Le Danois de la Soisière, lieutenant-général civil et criminel, résidant à Bernay, et de Bonneval, lieutenant particulier, civil et criminel honoraire.

L'élection de Bernay au moment de la Révolution renfermait six sergenteries : Bernay, Chambrais, Glos et la Ferté, Montfort, Ouche et les paroisses mixtes.

Lors de la formation des départements, Bernay eut un instant l'espoir d'être le chef-lieu de l'Eure.

Hommes illustres.

Bernay a vu naître un certain nombre de personnages distingués, parmi lesquels :

ALEXANDRE DE BERNAY, qu'on a souvent appelé Alexandre de Paris, parce qu'il s'y était fixé, naquit à Bernay vers 1158. Il brilla à la Cour de Philippe-Auguste, et commença à attirer l'attention par le roman d'*Elène, mère de saint Martin*; on lui attribue aussi *Brisson*, *Atys* et *Prophylius*, roman en vers. Mais ce qui lui valut sa célébrité, c'est la continuation du poème rimé d'*Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine*, roman commencé par Lambert Lecourt, écrit en vers de douze syllabes, d'où est venu à ces vers le nom d'*Alexandrins*. Le travail de Lecourt et d'Alexandre de Bernay renferme de beaux vers, de sages maximes et des récits naturels, voici le début du poème :

Qui vers de riche estoir, veut savoir et oïr,
Por prendre bon exemple et proesse accueillir :
De connoistre reson d'amer et de hair :
D'Alexandre je veul l'estoire rafraichir.

(1) Guilmet, *Notice sur Bernay*.

Ce roman est une allégorie du règne de Philippe-Auguste, l'*Alexandre* de son temps, et l'on reconnaît aisément à travers le voile, l'association de Philippe au trône de son père, la guerre avec les Anglo-Normands et la confiscation des juifs (1).

Dans ces dernières années, on a donné à la rue de l'Air le nom de rue Alexandre, en souvenir de cet ancien poète.

BONAVENTURE BROCHARD, cordelier de Bernay, homme d'une science très profonde, dit *M l'abbé Blais*, fit en 1533 avec Gressin Arfagnard, seigneur de Courteilles, un voyage à Jérusalem et au Mont-Sinaï, dont il a écrit la relation sous le titre de : *Descriptio terræ sanctæ*; il mourut vers 1540.

JÉRÔME ANSELME LEMICHEL, savant bénédictin, né à Bernay en 1579, mort en 1614, fut un des collaborateurs de Dom Mabillon, et l'un des plus laborieux érudits de la congrégation de Saint-Maur; on a de lui : 1^o *Historia majoris monasterii* (Marmoutiers) qui se trouvait en 1841 dans la bibliothèque de Tours; 2^o *Recueil de pièces concernant l'abbaye de la Couture au Mans*; 3^o *Extrait d'un cartulaire de l'abbaye de Fleury*; 4^o *Extrait d'un cartulaire du prieuré de Gourmay-sur-Marne*; 5^o *Recueil concernant l'abbaye de Josaphat*, etc., etc...

NICOLAS LE VAVASSEUR, très habile musicien, devint organiste de la cathédrale de Lisieux, puis de Saint-Pierre de Caen, où il mourut en 1658. Il cultivait aussi la poésie, si l'on en juge par les stances imprimées, en tête de l'*Histoire de Gabriel du Moulin*, et signées de lui. On lui doit la musique des *Psaumes de David*, du *Cantique des trois enfants* et de plusieurs chansons éditées à Paris et à Caen.

GABRIEL DU MOULIN, mort en 1660, curé de Menneval, auteur d'une *Histoire générale de Normandie* publiée en 1601, etc.

GABRIEL BUGNOT, poète latin, mort en 1673.

DOM GUILLAUME FOUQUES est le second savant fourni à la congrégation de Saint-Maur par la ville de Bernay; il naquit en 1651, se fit bénédictin à l'abbaye de Lire en 1671, et mourut à Saint-Corneilles-de-Compiègne le 10 février 1702; il a traduit en français les *Heures bénédictines* à l'usage des frères convers de Saint-Maur.

ALEXANDRE POQUET, savant théologien, né en 1655 et mort à Paris le 26 octobre 1734.

FRANÇOIS CORRELIN, artiste distingué, auteur de *Methodes de musique*, mort en 1744.

ANDRÉ GOULAFRE, curé de Sainte-Croix, mort en odeur de sainteté le 5 janvier 1703. On a fait récemment des recherches pour

(1) Ce roman a été traduit en italien, en espagnol et en allemand.

constater l'emplacement où il a été inhumé dans son église.

SIMON HERVIEU DE LA BOISIÈRE fit aimer la religion par ses vertus et la défendit par ses écrits; il naquit en 1707 et mourut à Paris le 21 août 1777. Ses écrits les plus connus sont au nombre de six: 1° *Préservatif contre les faux principes de Carrey de Montgeron* qui défendait les faux miracles du diacre Paris; 2° *Traité des vrais miracles*; 3° *Traité de l'esprit prophétique*, etc. En 1780 on publia un écrit posthume de la Boisière ayant pour titre: *Double hommage que la vérité exige dans les circonstances présentes*.

JACQUES-PHILIPPE BRÉANT, né le 10 novembre 1710, mourut le 5 février 1772. Parmi ses poésies on remarque *l'Art de peindre*, poème en quatre chants; on lui attribue deux petites pièces en vers de cinq syllabes: *le Printemps* et *l'Été*.

FRANÇOIS-P.-A. LÉGER, acteur et auteur dramatique, né en 1765 et mort à Paris en 1824; on lui doit quelques vaudevilles et quelques chansons.

ROBERT-THOMAS LINDET naquit en 1743, devint curé de Sainte-Croix, bénié en 1785 le nouveau cimetière, où il fit construire une chapelle. Elu député du clergé pour le bailliage d'Evreux aux États-Généraux de 1789, il vota constamment pour la gauche; il donna son adhésion à la constitution civile du clergé et prêta serment. Le 15 février 1791 il fut élu évêque constitutionnel de l'Eure et sacré à Paris le 6 mars suivant, par M. de Talleyrand, évêque d'Autun; il se maria le 20 novembre 1792 dans l'église Sainte-Marguerite de Paris, et fut le premier prélat constitutionnel qui donna ce hideux scandale. Son département l'envoya à la Convention où il vota la mort de Louis XVI. Il renonça à l'épiscopat dans la fameuse séance du 7 novembre 1793 et renia le 6 du même mois ses lettres de prêtrise. Devenu membre des Anciens en 1795, il en sortit en 1798 et vécut depuis dans l'obscurité. Exilé comme régicide en 1816, il rentra bientôt dans sa patrie et mourut à Bernay, âgé de quatre-vingts ans, le 10 août 1823. Outre ses discours politiques, on a de lui: 1° *une lettre-circulaire au clergé de son diocèse*, 1791, in-8; 2° *lettres aux religieuses des monastères de son diocèse*, 1791, in-8.

JEAN-BAPTISTE-ROBERT LINDET, frère de Thomas, était avocat à Bernay au moment où la Révolution éclata; nommé procureur-syndic du district de Bernay, il fut appelé à l'Assemblée législative, puis à la Convention; il vota la mort du roi sans sursis; c'est lui qui a fait le rapport au nom de la Commission des Vingt-un sur les prétendus crimes imputés à Louis XVI. Le 10 mars 1793, il proposa la création d'un tribunal révolu-

tionnaire plus tyrannique et plus arbitraire que celui qui fut adopté. Brissot l'appela *la hyène*. Devenu membre du Comité de salut public, il fut plus modéré; ses missions dans les départements du Calvados, de l'Eure et du Finistère ne furent point marquées comme ailleurs par une traînée de sang; il rendit même de grands services à quelques communes poursuivies pour avoir favorisé l'insurrection fédéraliste. Il sauva les membres de la municipalité de Conches. Décrété d'accusation à la suite des journées de prairial, il fut amnistié en 1796. Impliqué depuis dans la conspiration de Babeuf, il fut acquitté. Il devint ministre des finances en 1799, puis il entra dans la retraite et vécut dans l'obscurité jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 17 février 1825. C'était un savant jurisconsulte et un administrateur distingué.

On a de lui un *Rapport sur les crimes et un rapport sur la situation intérieure de la République*.

CHARLES-ROBERT LAMY. Bernay a eu le triste honneur de donner trois régicides à la France et à l'Eure ses deux évêques constitutionnels. Lamy, né à Bernay le 28 mai 1747, était curé de Sainte-Clair-d'Arcey au moment de la Révolution; il obtint l'archiprêtré de Beaumesnil après avoir prêté le serment civil.

Le 27 juillet 1798, six membres du presbytère diocésain se réunirent au Pont-de-l'Arche sous la présidence de Gratien, évêque constitutionnel de Rouen, et publièrent un arrêté qui invitait le clergé et les fidèles de chaque paroisse du diocèse d'Evreux à choisir six commissaires, dont trois laïques, pour nommer un nouvel évêque. Les six membres du presbytère et les délégués se réunirent plus tard dans l'église de Louviers pour procéder à l'élection, mais ils en furent chassés, et ce fut dans une des salles de l'auberge du Mouton, où ils s'étaient réfugiés, qu'ils élurent pour deuxième évêque constitutionnel de l'Eure Charles-Robert Lamy. Ce nouvel intrus partit aussitôt pour Paris et s'y fit sacrer à Notre-Dame. De retour dans son diocèse, il publia le 15 août 1800 une lettre pastorale qui convoquait pour le 24 septembre suivant un synode de tous les prêtres constitutionnels. Il présida cette assemblée dont les notes ont été imprimées à Evreux, chez J.-J.-L. Ancelle. Le 5 octobre suivant, il se trouva au prétendu Concile convoqué à Rouen par Jean-Claude Lobanc Beaulieu, et en 1801 à celui de Paris, au mois de septembre suivant, il donna sa démission, rentra dans la vie privée sans occuper jamais d'autres fonctions publiques (1).

AUGUSTE LE PRÉVOST, né à Bernay le 3

(1) *Fisque*, France pontificale, p. 86.

juin 1787, mourut le 14 juillet 1859. Après avoir achevé ses études grecques et latines, il apprit l'anglais, l'italien, l'allemand, le suédois, le sanscrit et l'hébreu. D'abord captivé par les séductions des sciences naturelles, il étudia la botanique, l'entomologie et la géologie, puis bientôt il s'adonna avec ardeur à l'étude des sciences historiques. Il essaya un instant la carrière administrative; nommé sous-préfet de Rouen en 1814, il fut destitué après les Cent-Jours, et put reprendre ses chers travaux. Pendant dix-sept ans, de 1831 à 1848, il représenta le canton de Bernay au Conseil général. Elu député en 1834 par le collège de Bernay, il siégea à la chambre jusqu'en 1848. Il était membre de beaucoup de sociétés savantes françaises et étrangères, et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui ouvrit ses portes en 1838. Il contribua puissamment au mouvement imprimé à l'étude des sciences historiques. C'est lui qui le premier élassa et démontra les époques de l'architecture de nos églises. Ses ouvrages sur les sciences, l'agriculture, l'histoire, l'archéologie et la littérature sont tellement nombreux que nous ne pouvons en faire ici la nomenclature. Ses œuvres se composent surtout de notices et de rapports aux sociétés savantes; nous citerons seulement: *l'Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul*, *le Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*, *le Dictionnaire des communes, hameaux, écarts, etc. du département de l'Eure*, *les Œuvres d'Orderic Vital*, etc. Mais suivant nous, un de ses grands titres à notre reconnaissance, est d'avoir réuni un immense faisceau de notes historiques et de documents sur toutes les communes du département de l'Eure (1).

On cite encore comme enfants de Bernay : PRÉVOST, qui fut enfermé pendant quarante ans à la Bastille, pour avoir fait quelques couplets contre la marquise de Pompadour, et qui mourut en 1824, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

DUNOY, né en 1750, avocat, puis juge, député suppléant de l'Eure à l'Assemblée législative, puis à la Convention, où il vota la mort du roi. Chef de l'insurrection du 1^{er} prairial, il fut condamné à mort le 28, et mourut sur l'échafaud.

HUCHET, général de division, qui se fit remarquer dans la guerre de la Vendée par des actes que l'histoire qualifie sévèrement.

HUREL, auteur de plusieurs ouvrages de physique et d'astronomie.

LE ROY, curé de la Couture, prédicateur distingué.

Enfin, J.-E. ALLAIN, professeur de l'Université de France, auteur d'une *Grammaire latine* adoptée comme classique.

(1) Nous renvoyons à la remarquable biographie publiée par M. Antoine Passy.

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BERNAY.

L'histoire de l'abbaye de Bernay, fondée en l'honneur de la très sainte Vierge par une princesse, illustrée par plusieurs abbés, assez fortement constituée pour vivre près de huit siècles, et nous montrant encore, après sa destruction, une des plus belles églises de la contrée, nous offrirait la matière d'un volume, si nous nous laissions entraîner au-delà de notre cadre.

Bernay et ses environs furent, comme nous l'avons dit, donnés en douaire vers l'an 1000, par le duc Richard II, à sa jeune épouse, Judith, fille de Conan-le-Jeune, duc de Bretagne; cette pieuse princesse, mère de plusieurs enfants, mourut jeune; mais avant, elle voulut consacrer les biens qu'elle avait reçus de son époux à la fondation d'un monastère d'hommes sous la règle de saint Benoît, chargés de prier pour le repos de son âme et peut-être aussi de veiller sur son tombeau.

Elle voyait souvent, à la cour de son mari, le bienheureux Guillaume de Dijon, restaurateur infatigable des monastères, qui était venu en Normandie pour réformer et organiser les abbayes. Ce fut ce saint homme, son guide et son ami, qu'elle chargea de réaliser ses pieux projets.

Guillaume commença cette grande œuvre vers 1015, et, avec l'aide de ses disciples, sut la mener à bonne fin.

Judith n'eut pas la consolation de voir sa chère maison terminée; elle mourut le 28 juin 1017, assistée à ses derniers moments par le vénérable abbé de Fécamp. On prétend qu'elle fut inhumée provisoirement dans l'église de la Couture, puis transférée plus tard dans l'église abbatiale (1).

Au moment de la mort de Judith, on construisait, pour la nouvelle communauté, la belle église que l'on voit encore aujourd'hui, et qui est un des plus anciens et des plus curieux édifices romans de notre contrée. On y trouve quelque chose de l'architecture simple, noble et sévère de l'abbaye de Fécamp, et en même temps du style pittoresque, et quelquefois bizarre, de celle de Jumièges. La nef est particulièrement remarquable par la belle proportion de ses colonnes, dont la disposition et les élégants motifs des chapiteaux rappellent ceux de l'ordre corinthien; sur la corniche de l'un

(1) L'espace ne nous permet pas de discuter cette prétention; mais il nous paraît bien plus probable que la princesse fut inhumée à l'abbaye de Fécamp, lieu de sépulture de la famille ducale de Normandie, où longtemps on la son épitaphe. Une autre existe à Bernay; mais sa rédaction trahit une origine récente.

des piliers se trouvent ces mots : *me fecit Izembarodus* (1).

En 1026, l'abbaye de Bernay était en partie terminée ; Richard II se sentant mourir avait, au mois d'août de cette même année, réuni autour de lui, dans son palais de Fécamp, ses deux fils, les évêques de son duché, ses douze vicomtes et les grands de sa cour. C'est dans cette réunion, la plus nombreuse dont on ait gardé souvenir, que le prince donna la charte de fondation. Nous en citerons seulement le passage le plus important

« Soutenue par cette espérance et ins-
« pirée par cette piété, l'épouse que Dieu
« m'avait donnée et qui se nommait Judith,
« a choisi le Christ pour héritier du do-
« maine que nous lui avions constitué en
« dot et nous a humblement demandé notre
« assentiment à sa volonté. Comme nous
« avons toujours cédé à ses prières, ne fai-
« sant qu'une seule chair avec elle selon
« ce qu'a dit le Seigneur : *ils seront deux en*
« *une chair*, j'ai observé ma promesse et je
« me suis prêté à sa dévotion et à l'exécu-
« tion des pieux projets qu'elle méditait
« d'accomplir avec l'aide de Dieu.

« Son œuvre une fois commencée, elle en
« jeta les fondements en l'honneur de la
« très sainte Vierge, dans un lieu nommé
« Bernay par les anciens, se disposant à
« faire construire un monastère convenable
« à une communauté de religieux ; mais
« avant d'avoir terminé ce qu'elle désirait,
« elle s'est endormie pieusement dans le
« Christ.

« Instruit de ses intentions, je me suis
« empressé de construire l'habitation des
« serviteurs de Dieu, puis je l'ai confiée,
« pour la conserver à jamais, au monastère
« de la Trinité de Fécamp, et j'ai chargé le
« vénérable Guillaume de l'achever et d'en
« prendre le gouvernement, qu'il devra
« transmettre à ses successeurs légitime-
« ment ordonnés. »

Suivent les donations dans l'ordre sui-
vant : 1° Bernay, Champeaux, Toussue, le
Tilleul, Vallailles, Saint-Aubin-le-Ver-
tueux, Caorches, le Fay, les Loges, Cour-
tonne, Courtonnelle, l'église du village de
Fresnes et une charnuée de terre, Saint-
Clair-d'Arcey ;

2° Beaumont, Beaumontel, Fontaines et
Vicilles, avec toutes leurs dépendances ;
Coubépine, Landepereuse, Grandcamp, le
Fresne, Capelles, Giverville, Cantepie et
Malouy, avec les églises, moulins, prés,
terres cultivées et incultes ; avec les eaux,

(1) Il est probable que cet architecte est le même
que Izembarod Ier, abbé de la Trinité-du-Mont-Sainte
Catherine près Rouen, que l'historien de saint Ervoul
nous représente comme un homme d'une habileté ad-
mirable. Guilmet, *Notice sur Bernay*, p. 96.

les cours d'eaux et les pêcheries, depuis la
vallée de Cernières jusqu'à la fontaine
Roger.

Nous avons parlé plus haut du marché et
des foires de Bernay donnés aussi au mo-
nastère par le duc.

Ce prince mourut le 22 ou le 23 août
1026 (1) ; deux ans après, le vénérable Guil-
laume se démit de ses abbayes de Norman-
die pour visiter les établissements qu'il avait
fondés ou reformés dans le midi de la
France (2). En 1031 il revint mourir à Fé-
camp.

RAOUL DE BEAUMONT I, abbé (3). — Les ab-
bayes normandes confiées au bienheureux
abbé de Saint-Benigne de Dijon, eurent des
abbés choisis parmi ses disciples et formè-
rent une congrégation dont l'abbé de Fé-
camp demeura le chef. Bernay eut pour su-
périeur particulier Raoul de Beaumont, fils
d'Honfroy, frère de Roger, de Robert et de
Guillaume de Beaumont.

Le gouvernement de Raoul, à Bernay,
dura vingt ans, de 1028 à 1048, et tout
porte à croire qu'il fut habile, puisqu'on
l'appela de Bernay au poste plus important
du Mont-Saint-Michel, qu'il occupa encore
dix ans.

On ne cite qu'un seul trait de son adminis-
tration, c'est la cession de Vieilles, de Beau-
mont et de Beaumontel, faite à Honfroy de
Pont-Audemer et à ses fils. On l'en a blâmé
même dans son ordre, sans se rendre compte
des circonstances et des compensations qui
ont dû légitimer cette cession (4).

De 1048 à 1090, l'abbaye de Bernay fut
confiée à un autre religieux de Fécamp,
nommé Théodoric, qui ne figure pas au
nombre des abbés, parce que sans doute il
n'était qu'un prieur sous les ordres de Jean
d'Alie, abbé de Fécamp (5).

On reproche à cet administrateur d'avoir
donné à Roger, père de Roger de Montgom-
mery, son parent, une partie de la ville de
Bernay, devenue depuis la comté possédée
par les comtes d'Alençon, après n'avoir été

(1) L'habituel de l'abbaye de Bernay constatait son
décès à cette date.

(2) L'histoire nous apprend qu'il avait quarante
monastères sous sa direction, occupés par 1,200 reli-
gieux.

(3) Jusqu'ici Raoul n'a pas été considéré comme
abbé de Bernay par les historiens, mais comme un
prieur ou économe ; un document publié récemment
par M. L. Delisle, ne permet plus de lui refuser ce
titre.

(4) Voir *Dictionnaire historique*, article Beau-
mont-le-Roger. Raoul, élevé à Fécamp sous le bien-
heureux Guillaume, n'a pu consentir à compromettre
les intérêts de son abbaye. C'est lui qui fit achever
l'église du Mont-Saint-Michel ; il mourut au retour d'un
voyage à Jérusalem, en 1058.

(5) On doit se garder de le confondre avec ses con-
temporains et homonymes, Théodoric, abbé de Ju-
mièges, et Théodoric, abbé de Saint-Ervoul.

dans le principe qu'un pied-à-terre, un simple séjour en passant.

Il y a tout lieu de supposer que cette concession fut arrachée par la nécessité et pour acheter la protection des seigneurs de Montgommery.

VITAL, 2^e abbé. — Vers 1060, on vit arriver de Fécamp pour occuper le siège abbatial de Bernay, un religieux d'un grand mérite, nommé Vital, qui fut certainement le plus illustre de ceux qui gouvernèrent l'abbaye au moyen-âge. Peu après sa nomination à Bernay, Vital obtint de plusieurs seigneurs du pays de Caux, l'église de Bolbec, où un prieuré, dépendant de Bernay, fut fondé sous l'invocation de saint Michel.

« Moi, Roger Porcher, dit l'un des donateurs, je déplore mes nombreuses offenses et parce que j'ai besoin du suffrage des « serviteurs de Dieu, je donne à Dieu, à « Sainte-Marie de Bernay et au seigneur « Vital, abbé de ce même monastère, et aux « moines y servant Dieu, le quart de l'église « Saint-Michel de Bolbec. »

Gautier Giffard, seigneur en chef, confirma le don fait par ses vassaux à dom Vital. Les noms des témoins de l'abbé nous offrent seuls de l'intérêt, ce sont : Geoffroy de Bernay, Raoul Pichenoth, Hugues Affagard, Roger Escallard, Adelleme orfèvre, Osbern fils d'Herman, et Richard de Planes.

Vital était lié d'amitié avec le pieux Osbern, abbé de Saint-Evroult, qui mourut le 27 mai 1066. Le lendemain, l'abbé de Bernay, dit Odreric Vital, arriva pour célébrer les obsèques de son ami, et il lui donna la sépulture dans le cloître, auprès de l'église de Saint-Pierre.

L'abbé de Bernay avait aussi des relations d'amitié avec toutes les personnes distinguées de son temps; le roi Guillaume l'avait pris en affection et l'appelait souvent comme témoin dans ses chartes les plus solennelles, les évêques anglais eux-mêmes recherchaient son amitié; il figure comme témoin avec Odon, évêque de Bayeux, et Paul, abbé de Saint-Alban, dans une charte de Guillaume de Calais, évêque de Durrham.

Enfin, en 1076, Vital, qui avait, en quelque sorte, tiré du néant l'abbaye de Bernay, parut à Guillaume-le-Conquérant digne d'être placé à la tête de l'abbaye de Westminster, où il voulait, comme dans tous les emplois de son nouveau royaume, placer des hommes sûrs et capables (1).

OSBERN, 3^e abbé. — En même temps que le roi Guillaume écrivait à Jean d'Alie, abbé de Fécamp, pour lui demander Vital, qu'il destinait à Westminster, il le pria

de permettre qu'Osbern, moine de Troarn, vint remplacer Vital à Bernay; Jean d'Alie ne voulant pas admettre comme supérieur un religieux étranger à sa congrégation, Osbern dut faire profession à Fécamp avant d'être installé.

Aux fêtes de la Pentecôte 1080, Guillaume-le-Conquérant tint à Lillebonne un concile célèbre. Le mardi qui suivit la fête, Osbern présenta la donation faite à l'abbaye de Bernay du prieuré de Bolbec; cette charte fut lue et approuvée en présence du roi, des prélats du concile et des grands du royaume, dont les noms suivent :

Guillaume, archevêque de Rouen; Odon, évêque de Bayeux; Hugues, évêque de Lisieux; Michel, évêque d'Avranches; Gilbert, évêque d'Evreux; Guillaume de Breteuil, Roger de Montgommery, seigneur d'une partie de Bernay; Roger de Beaumont, Robert et Henri ses fils, Raoul de Conches, Hugues de Montfort, Gautier Giffard, Roger Bigot, Néel, vicomte de Cotentin, et Guillaume Bertran.

Guillaume-le-Conquérant vivait encore lorsque son chambellan, Robert Malet, fit bâtir dans sa résidence d'Eye, au comté de Suffolk, un prieuré où il voulut avoir des religieux tirés de Bernay (1).

Après la mort du roi, arrivée en 1087, l'abbé Osbern se rendit à Caen pour assister à ses obsèques, qui furent célébrées, comme on sait, à l'abbaye de Saint-Etienne, au milieu des plus étranges incidents (1).

Au moyen âge, les communautés religieuses étaient dans l'usage de se faire part de la mort de leurs membres. On écrivait sur un rouleau de parchemin l'éloge du défunt en demandant pour lui des prières; la communauté où cette encyclique était présentée faisait une réponse sur le même parchemin.

Après la mort de saint Bruno, arrivée le 6 octobre 1101, son *rouleau* fut présenté à sainte Marie de Bernay; mais la réponse n'a pas été conservée.

Un autre *rouleau*, celui de Mathilde, abbesse de la Trinité de Caen, fut présenté en 1113, et voici la réponse ou, selon l'expression reçue, le *titre* de l'abbaye de Bernay;

« Que son âme et les âmes de tous les fidèles défunts dans le nom du Christ reposent en paix. Amen. Priez pour les nôtres: Vital, abbé; Raoul, abbé; Richer, prieur; Fulbert, prieur; Benoit, Raoul Anquetil, Aubert, Guillaume, Garnier, Roger, Raoul,

(1) Cette maison possédait dans le comté de Suffolk des propriétés considérables à Neuhote, Binebroc, Clamedone et Bristone; elle avait aussi dans le comté de Nortampton les manoirs de Gratinges et d'Everdon.

(1) Il s'y trouvait sept évêques et douze abbés ayant à leur tête le grand saint Anselme du Bec.

(1) Dubois, *hist. de Lisieux*. L'abbé Vital mourut en 1082, après avoir fait achever l'église de Westminster, où l'on voit encore son tombeau.

Hugues, Acard, Nicolas Willaume, Odeline, femme mariée, Raoul et les autres dont Dieu sait les noms, Hugues, Béatrice (1). »

NICOLAS, 4^e abbé (2), succéda à Osbern en 1115, et fut tiré de Fécamp, dont Bernay était encore dépendant. Du temps de cet abbé, en 1122, mourut le bienheureux Vital, abbé de Savigny; son *rouleau*, porté à Bernay, reçut le titre suivant : « Que son âme et les âmes de tous les fideles défunts reposent en paix. Amen. Priez pour les nôtres : Osbern, Vital, Raoul abbés; Richer, Fulbert, Godouin, prieurs; Benoit, Raoul, Fulbert, Arnoul, Godefroy, etc., et pour tous les autres frères, sœurs, parents, amis et bienfaiteurs dont Dieu sait les noms. »

RICHARD I^{er}, 5^e abbé, succéda à Nicolas vers 1140; quoique sorti de Fécamp, il ne voulut plus dépendre de l'abbaye mère. De son côté, Henri de Sully, abbé de Fécamp, défendit les droits de sa maison, et ce fut le célèbre Arnoul, évêque de Lisieux, qui les concilia en 1142. Il fut décidé que les abbés de Bernay seraient choisis indistinctement dans les deux communautés; moyen terme qui devait conduire à leur séparation.

Galeran de Meulan choisit en 1152, pour l'emplacement de l'abbaye du Valasse, un endroit près de Lillebonne, où se trouvait une chapelle dédiée à saint Marcel, partie intégrante du grand établissement de Bolbec que les religieux de Bernay possédaient dans le pays de Caux. Le comte proposa à l'abbé Richard un échange qui fut accepté.

Un peu avant 1159, Henri II donna en faveur de l'abbaye de Bernay une charte que son importance nous force à traduire presque intégralement.

Henri reconnaît que les religieux ont : la moitié de Bernay avec ses dépendances en bois et près; ils ont également toutes les églises de la ville (3), Toussue, le Tillent, Vallailles, le village de Saint-Aubin, le Theil avec son église, le Fay, les Loges, Courtonne et ses dépendances, l'église du village qu'on nomme Fresnes avec la dime, saint Clair d'Arcey, Fontaine avec le champ dit *champ d'Ermenoult*, sainte Marguerite avec la dime d'Epinay, N.-D. de Bresay et

(1) D'après ce texte précieux, qui vient d'être publié par M. L. Delisle, il n'est plus possible de rayer Raoul de la liste des abbés, sur laquelle ses frères l'ont inscrit. Nous avons ici les noms des premiers prieurs et des premiers religieux du monastère, ceux de quelques bienfaiteurs ou amis décédés dans la maison. Judith et son époux sont oubliés, aussi bien que Théodoric. Il paraît que l'abbé Osbern vivait encore, puisqu'il n'est cité que dans un titre postérieur.

(2) Nous ne plaçons pas avant l'abbé Nicolas, le Robert Noé, dont le nom s'est glissé dans les catalogues sur la foi d'une épitaphe évidemment altérée quant à la date.

(3) Ainsi sainte Croix et la Couture existaient déjà.

ses dépendances, l'église de saint Marcel de Longueville avec la vigne et une partie de la dime, l'église de Pressagny avec les dîmes et ses dépendances, l'église de Bolbec et ce qui en dépend; à Saint-Aubin de Scellon, une parcelle de terre et les dîmes, l'église de Moyaux avec dime et dépendances, le village qu'on nomme Saint-Nicolas, le Bosc-Richard, l'église de Villiers avec partie de la dime et du domaine; dans le pays d'Ouche, tous ses droits sur l'église de Canon, un hôte au Fresnes et des vignes, à Breville une terre, des hôtes, et une part de la dime, enfin, au Val-Morin, la chapelle Saint-Jacques, l'aunaie, l'eau et la terre. *En Angleterre*, un manoir qu'on nomme Gratings et un autre appelé Everdon, au territoire de Wigorn, une terre nommée Mora, le prieuré d'Eye avec toutes ses dépendances. Enfin, tous les tènements que Galeran, comte de Meulan, Robert de Breteuil et Vauquelin de Ferrières ou autres tenaient en fief de l'abbaye avec cinq arpents de terre et vigne à Tosny, avec une foule de parcelles de terre dispersées çà et là.

En terminant, Henri II cite les noms du roi Henri, son aïeul, et du comte Richard, qui avait éprouvé un grand bonheur en fondant cette abbaye. *Gaudens ecclesiam fundavit.*

L'abbé Richard mourut en 1169, comme nous l'apprend Robert du Mont.

GOSCELIN, 6^e abbé. — A la mort de Richard, l'abbaye de Bernay se trouva si indépendante de Fécamp, qu'un lieu de choisir un abbé dans son sein, on le tira de l'abbaye du Bec, pépinière alors inépuisable de sujets distingués.

Goscelin, envoyé à Bernay par Roger, abbé du Bec, gouverna très peu de temps sans laisser de traces de son administration; sa mort est indiquée dans le nécrologe du Bec au 15 août 1175.

GUILLAUME I^{er}, 7^e abbé, fut également emprunté au Bec; on ignore si c'est à propos de cet abbé ou de son prédécesseur qu'Arnoul, évêque de Lisieux, écrivit aux moines de Bernay une lettre qui nous a été conservée. Le prélat se plaint de ce que les religieux lui avaient envoyé, pour fixer le jour de la bénédiction d'un nouvel abbé, un jeune délégué sans instruction et sans gravité, qui n'avait pas craint de l'offenser par des discours arrogants. Arnoul promet néanmoins d'arranger l'affaire *sans rigueur*.

L'histoire manuscrite du Bec fait mention, sous l'an 1177, d'une charte de Guillaume, abbé de Bernay, portant confirmation d'une donation faite au Bec par un nommé Bretonel et Marie, sa femme.

Vers 1178, l'abbé Guillaume consentit à un arrangement amiable dans une contes-

tation qui s'était élevée entre lui et l'abbé du Valasse (1).

Les moines de Bernay, à l'imitation des autres établissements religieux de Normandie, firent don au roi, en 1184, de 40 l. 5 s. dont voici l'emploi : 20 l. payées sur un mandat du prince, servirent aux frais d'un voyage que Jean, fils du roi, avait fait à Rouen ; les 20 l. 5 s. restant furent données aussi sur l'ordre du monarque au comte Guillaume de Mandeville, pour servir à la réparation des forteresses échelonnées sur les frontières.

La même année, deux chevaliers qui avaient suivi en Normandie, Henri dit le Lion, duc de Saxe, mari de Mathilde, fille de Henri II, logèrent à l'abbaye de Bernay.

Il faut placer vers 1190 la mort de l'abbé Guillaume.

SECOND, 8^e abbé, est connu pour avoir eu un procès en 1192 avec l'abbaye des Vaux-de-Cernay ; il avait à payer au trésor, en 1198, une somme de 41 liv. ; il avait déjà versé 15 l., et il en redevait 26 quand il mourut en 1203.

RICHARD II DE MOYAUX (2), 9^e abbé, transigea en 1204, avec Vincent, abbé du Valasse, en présence de Robert II, comte de Meulan.

Lors des assises solennelles tenues à Bernay vers 1210, après la conquête de la Normandie, sous la présidence du célèbre Cadoc, un gentilhomme de la paroisse de Saint-Aubin-le-Vertueux, fit à l'abbaye de Bernay une donation importante, que nous traduisons intégralement :

« Sachant tous présents et à venir que moi, Raoul de Roquemont (3), j'ai donné et cédé à Dieu, à l'église Notre-Dame de Bernay, à l'abbé et aux moines y servant Dieu, mon moulin de Roquemont, avec toutes les mouttes de mon fief de Roquemont, les pêcheries et le cours d'eau avec les dépendances dudit moulin, de telle sorte que moi ou mes héritiers, aussi longtemps que nous demeurerons dans le pourpris de mon fief de Roquemont, nous puissions moudre gratuitement audit moulin, pourvu que le blé provienne de notre propre culture et soit récolté sur notre propre domaine de Roquemont.

« En outre j'ai donné... tout le fief qu'a tenu de moi Guillaume Le Petit avec son hommage, tous les revenus et servitudes dudit fief ; et depuis j'ai donné et cédé en perpétuelle aumône tout mon bois de Roquemont, comme il s'étend en long et en

(1) On sait que le prieuré de Bolbec se trouvait tout près de cette abbaye.

(2) Tirait son surnom du lieu de sa naissance.

(3) Les Notes Le Prévost portent Raoul de Montgommery, mais il n'existe pas de personnage de ce nom dans l'histoire, il faut lire Raoul de Roquemont.

« large avec la terre située au-dessous, sauf mon chauffage et celui de mes héritiers, que nous prendrons dans ledit bois sur le vu des sergents de l'abbé, tout le temps que nous habiterons dans le manoir de Roquemont. Et s'il arrivait que les moines vendissent ledit bois de Roquemont, notre droit de chauffage et celui de mes héritiers serait échangé pour un droit semblable dans les brosses des Vaux-de-Saint-Clair d'Arcy, propriété des religieux.

« A l'avenir les moines paieront chaque année, à Aubert Chauçon ou à ses héritiers, 40 s. de monnaie usuelle en Normandie, que je lui payais à droit féodal.

« En outre, moi Raoul de Roquemont, dois percevoir, tant que je vivrai et chaque jour, 4 pains du couvent et un galon de vin ou 4 deniers de monnaie usuelle pour le vin, quand les moines n'en boient pas ; chaque jour aussi un plat de la cuisine, comme un des moines du couvent ; après mon décès, les religieux seront entièrement déchargés de cette redevance.

« On saura de plus que l'abbé et les moines me donneront chaque année, ma vie durant, deux robes en étoffe de bure qui se fabrique à Bernay, savoir : une tunique et un vêtement par-dessus ; la tunique sans fourures deux fois par an, savoir : à la foire de Bernay, en septembre, une robe, et à la foire de Pâques fleurie une autre robe ; mais après mon décès ils seront quittes au sujet de ces robes ; de plus, si j'avais un cheval à moi en propre, tant que je serai dans la ville de Bernay, ils devront me fournir une quantité convenable de foin et d'avoine.... »

Le *Registre* de Philippe-Auguste, rédigé vers le même temps, constate que l'abbé de Bernay possédait deux fiefs et demi de chevalier dans la baillie de Lisieux, savoir : à Saint-Jean de Bouffay, un fief ; à Roquemont, un fief, et à Saint-Mards de Fresnes, un demi fief.

Un procès plaidé à l'Echiquier, en 1209, entre le comte Robert d'Alençon et l'abbé de Bernay, donna lieu à une décision ainsi conçue : *Il sera fait une division entre le comte Robert et l'abbé de Bernay, de la vergée de terre, mais en dehors du manoir seulement* (1).

Richard de Moyaux vivait encore en 1220, mais à partir de ce moment il n'en est plus question.

GAUTIER, 10^e abbé, eut une contestation avec les religieux de Conches, au sujet des dîmes de Tosny ; Richard de Saint-Léger, évêque d'Evreux, prononça contre lui en 1226.

(1) L. Delisle, *Echiquier*, p. 15.

GUILLAUME II, 11^e abbé, succéda à Gautier en 1226, et mourut l'année suivante.

ABBÉ INCONNU. — Après la mort de l'abbé Guillaume II, l'abbaye fut administrée par un abbé resté inconnu. Cependant il est possible que ce soit JEAN DE FONTAINE, dont le nom se trouve dans les archives de l'Éure (1); nous attendrons néanmoins de nouvelles lumières avant de l'insérer au catalogue des abbés de Bernay.

L'archevêque de Rouen fit, en 1249, sa première visite métropolitaine dans le diocèse de Lisieux. Il vint de Saint-Evroult à Bernay, le 29 janvier, se loger dans l'abbaye, où il vécut lui et ses gens aux dépens du monastère.

Le lendemain il en fit la visite: « Ils étaient quinze moines, dit-il dans son journal. Avant l'incendie de la maison ils étaient ordinairement trente-cinq, tous sont prêtres, excepté cinq. Les séculiers entrent dans le cloître à cause des travaux. Ils n'observent pas les jeûnes de règle, surtout ceux qui voyagent. Quelquefois ils mangent de la viande, principalement ceux qui demeurent dans les prieurés. Nous avons ordonné et enjoint que le jeûne soit observé, et nous leur avons interdit l'usage des viandes, excepté quand la règle le permet. Ils ont 2,000 liv. de revenu et doivent environ 3,000 liv. La dette pour les pensions s'élève à 30 liv. Nous avons défendu à l'abbé et au couvent d'accorder des pensions à qui que ce soit (2). »

LAURENT LE TRECALIER, 13^e abbé. L'histoire n'a rien laissé sur sa personne ni sur la date et la manière dont il parvint au siège abbatial; nous pensons que ce fut sous son administration que l'abbaye de Bernay s'enrichit des donations que lui firent de 1248 à 1258, Richard d'Ormes, Robert du Montier et Roger Le Prévost, de la paroisse d'Ormes; Jehan de la Planche et Odoline, sa femme; enfin Renaud de Ferrières, de maisons, terres et bois.

L'archevêque de Rouen visita encore l'abbaye le 16 janvier 1255 et le 16 janvier 1258; il revint à Bernay où il reçut des religieux son droit de procuration, montant à 9 l. 7 s. 6 deniers. Le lendemain il fit sa visite, dont il dressa ainsi le procès-verbal. « Ils sont vingt-sept moines résidant. En Angleterre ils ont un prieuré occupé par dix-sept religieux, deux en Caux, un dans le diocèse d'Évreux (3). Les lundi et vendredi on donne l'aumône à tous ceux qui se pré-

sentent; le mardi à tous les lépreux, et le jeudi aux écoliers pauvres (1)... Ils ont assez de provisions jusqu'à la récolte, sauf le vin dont ils auront bien jusqu'à la Pentecôte (2). »

L'abbé Le Trécalier mourut en 1264, et sa tombe aurait reçu un épitaphe dont voici la traduction (3):

Après avoir fleuri à Bernay, l'abbé Don Laurent Le Trécalier repose ici en paix. Puisse-t-il être, comme en cette vie, le commensal du Christ, et que maintenant la lumière brise pour lui à jamais; que celui qui est à la fois trois et un lui accorde cette faveur.

ABBÉ INCONNU. — De 1265 à 1277, c'est-à-dire pendant treize ans, l'abbaye de Bernay fut gouvernée par un abbé dont le nom n'a pas été conservé.

En 1266, Eustache d'Aubigny confirma tous les dons faits aux religieux de Bernay dans la paroisse d'Ormes (4). Deux ans après, Jean de Sémerville, écuyer, donnait à l'abbaye une rente de 3 s. 4 deniers assise sur le pré du Pont-Baudet, et le quart d'une livre de poivre due sur la maison d'un juif opulent de Bernay nommé Cressand.

Le 12 janvier 1268, Eudes Rigaud fit sa dernière visite à l'abbaye de Bernay. « Nous avons visité, dit-il, par la grâce de Dieu l'abbaye de Bernay. Ils étaient vingt-six moines en résidence; tous étaient prêtres excepté quatre. Une fois chaque mois ils se confessent et communient. Ils ne devaient rien; on leur devait £00 l.; ils avaient des provisions pour l'année. Grâce à Dieu, leur situation était bonne. Nous avons reçu notre droit de procuration montant à 7 l. 8 sous. Le même jour, nous sommes allés dîner au manoir de M^{gr} Henri de Ferrières, à Ferrières (5). »

GILBERT dit CHOQUET, 15^e abbé. — Le 7 avril 1277, Guy du Merle, évêque de Lisieux, écrivait à Philippe-le-Hardi une

(1) Ce fait est digne de remarque, puisqu'il prouve qu'il y avait à Bernay des écoles fréquentées par les enfants pauvres.

(2) Les visites réitérées de l'archevêque de Rouen soulevèrent de vives réclamations de la part de ses suffragants, qui portèrent leurs plaintes à Rome, où nous pensons qu'elles furent accueillies; Eudes Rigaud eut seulement une commission spéciale et personnelle, et ses successeurs ne l'exercèrent plus après lui. En 1255, Bernay fut choisi pour tenir des conférences à ce sujet, et le 30 mai, le métropolitain s'y trouva pour faire la paix avec les six évêques de Normandie, ses suffragants.

(3) Guilmeth. *Note sur Bernay.*

(4) Arch. de l'Éure.

(5) Le sévère et rigide archevêque constate dans sa dernière visite l'excellente situation de l'abbaye de Bernay, sa prospérité croissante, malgré le désastre dont elle avait été victime peu auparavant; ses reproches antérieurs étaient, du reste, peu graves. On comprend qu'il était difficile, outre les situations ordinaires, d'observer encore les jeûnes de règle dans les prieurés où les religieux se livraient surtout aux travaux pénibles de l'agriculture.

(1) Titres de Fontaine-l'Abbé, 1252 et 1255.

(2) Ce fragment, dit M. Bonnin, est le seul document qui nous ait conservé le souvenir de l'incendie de l'abbaye au XIII^e siècle.

(3) Saint-Marcel, près Vernon.

lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Ayant examiné l'élection faite dans le « monastère de Bernay, situé dans notre « diocèse, d'après les règles canoniques, « d'un sujet capable dans la personne de « frère Guillaume Gilbert dit Chouquet, « moine et aumônier dudit monastère, et « porteur des présentes, nous avons jugé, « après un mûr examen et le conseil des « hommes prudents, de l'approuver. . . . « Nous venons donc requérir et prier hum- « blement votre royale sérénité de bien « vouloir, suivant l'usage, investir le sus- « dit Gilbert des régales dudit monas- « tère. »

Ainsi que nous l'avons dit, saint Louis avait donné, en 1268, Bernay et Alençon à Pierre, son cinquième fils. Ce prince, revenu de la Croisade en 1277, voulut donner à ses droits de comte de Bernay une prétention exagérée en se proclamant seigneur et patron de l'abbaye.

Les religieux repoussèrent cette tentative d'envahissement et obtinrent du roi les lettres suivantes, qui offrent un grand intérêt historique :

« Philippe. . . faisons savoir. . . que notre « cher et feal Pierre, comte d'Alençon, ayant « exposé en notre cour contre l'abbé et le « couvent de Bernay, savoir: que le monas- « tère de Bernay, à partir de sa première « fondation, avait été bâti par les comtes « d'Alençon et se trouvait dans les limites « de son comté; de plus, que Louis, d'il- « lustre mémoire, roi des Francs notre père « et le sien, avait donné à lui comte ledit « comté d'Alençon avec tous les droits et la « haute justice dite « *Plaid de l'Épée*, » avec « ses autres dépendances, de la même ma- « nière que notre père les possédait du « temps qu'il vivait et habitait dans le « comté; c'est pourquoi ledit comte réclame « la custodie ou garde dudit monastère et « le plaid de l'épée dans le territoire et sur « les hommes dudit monastère en résidence « dans les fiefs du comte et veut percevoir « un droit sur leurs biens dans ledits « fiefs en raison de son comté. »

« Les moines soutiennent au contraire que « le monastère n'a pas été fondé par les « comtes d'Alençon, qu'il n'est ni du comté « ni dans le comté d'Alençon et qu'il n'ap- « partient point aux donations faites par le- « dit seigneur notre père à notre frère dans « ledit comté ni de sa dépendance, affir- « mant que c'est Richard, duc de Norman- « die, qui a permis à sa femme nommée Ju- « dith de fonder un monastère dans un lieu « nommé Bernay avec le domaine qu'il lui « avait donné en dot; comme cette prin- « cesse, prévenue par la mort, n'avait pu

« mener son projet à bonne fin, le même « duc, pour le salut de son âme et de l'âme « de sa femme, avait achevé son œuvre et « bâti et doté l'église avec son patrimoine. « Ajoutant d'autres raisons par lesquelles « ils soutenaient devoir rester en notre « garde, protection et juridiction.

« Ayant donc examiné les raisons appor- « tées de part et d'autre, entendu les dépo- « sitions des témoins... et inspecté les privi- « léges, chartes et lettres produites par les « parties, il a été prononcé par jugement « de notre Cour: « *que le monastère de Ber- « nay doit demeurer sous notre garde et protec- « tion et de celles de nos héritiers qui seront « ducs de Normandie... fait à Paris, l'an du « seigneur 1280 au mois de juin.* »

L'année qui suivit la conclusion de ce procès si important, l'abbé de Bernay assis- ta aux obsèques de Pierre de la Cambre, abbé du Bec.

Le comte Pierre d'Alençon ne paraît pas avoir conservé de ressentiment contre les religieux, car, étant allé, en 1282, en Cala- bre pour y venger le massacre des Vêpres siciliennes, il fut grièvement blessé et fit son testament qui contient un legs impor- tant en faveur de l'abbaye de Bernay.

GUILLAUME, 16^e abbé. Il est probable que Gilbert Chouquet vécut jusque vers 1300 et il y a lieu de penser qu'il fut remplacé par un abbé nommé Guillaume qui est encore inconnu, mais différent de celui de 1342 : en effet, l'approbation que fit en 1384 (1), l'official de Lisieux des statuts de la Maladre- rie de la Madeleine de Bernay, constate que les règlements rédigés en 1307 ont été con- venus entre Guillaume, humble abbé de Bernay, et messire Jean Malet, chevalier, seigneur de Graville.

ROBERT NOË, 17^e abbé, doit, suivant nous, être intercalé ici; il n'est du reste guère connu que par sa singulière épitaphe où l'on a mêlé au texte latin le mot français *enséveli*.

GUILLAUME IV, 18^e abbé, n'est connu que pour avoir été témoin de la dédicace de l'abbaye du Bec qui donna lieu, en 1342, à une grande solennité religieuse.

ETIENNE, 19^e abbé, succéda au précédent et mourut la cinquième année du pontificat d'Urban V, le 2 janvier 1367 (2). Son ab- baye avait acheté le 15 septembre précédent de Jean de Villers et de Jehanne sa femme, 3 acres de terre.

GUILLAUME V^e VIARD, 20^e abbé. C'est à lui que le pape Grégoire donna, en 1371, par une bulle datée d'Avignon, l'autorisation d'é- changer les portions de terrains nécessaires à la construction des forts qui devaient ser- vir à défendre Bernay. Il prit part l'année

(1) Malbranche.

(2) *Gallia Christiana*.

suiwant à la transaction dont nous avons parlé, à laquelle on doit l'église actuelle de Sainte-Croix; il était encore abbé en 1375 (1).

GUY DE ROFFINAC, 21^e abbé, était, en 1389, supérieur de l'abbaye de Bernay, qu'il quitta en 1394 pour devenir abbé de la Crête.

Le 20 octobre 1392, le roi Charles VI reconnu par des lettres spéciales que l'abbaye de Bernay avait le droit de prendre deux chênes chaque année dans la forêt de Conches (2). Le prince ajoute que l'abbaye a été tenue et occupée par les Navarrais par très long temps et qu'il y a eu grand mutations d'abbés en ladite abbaye (3).

Ce fut entre les années 1377 et 1390 que Richard II, roi d'Angleterre, enleva aux religieux de Bernay leur prieur d'Eye, dernier lambeau de leurs riches possessions d'outremer.

BÉGON DE MURAT, 22^e abbé. C'était un gentilhomme de l'Auvergne, docteur en décrets, qui tenait à la fois le prieuré d'Ellencourt et l'abbaye de Bernay; il fut aussi recteur du collège Saint-Martial d'Avignon de 1384 à 1395, procureur et vicaire-général de Jean, abbé de Cluny, qui le chargea de payer la chambre apostolique en 1394 et le délégua pour faire la visite de toutes les maisons de l'ordre de Cluny, dans lesquelles il mit la réforme.

BERTRAND DE SAINT-BAUSILLE, 23^e abbé, était à la tête de l'abbaye de Bernay le 4 septembre 1406, comme le prouve son aveu rendu ce jour même à la Chambre des comptes de Paris, publié en partie dans les Notes Le Prévost.

Dans cet acte : « Bertrand, humble abbé de N.-D., avoue tenir une baronnie » avec moyenne et basse justice dont l'église de son abbaye est le chef. Il a un « fief près de Caudebec à cause du prieuré » de Bolbec; un autre à Pressagny avec « le manoir de Saint-Marcel. Il est tenu à » un chevalier envers le roi, mais c'est le « seigneur de Bouffey qui doit acquitter » ce service. »

PONCE PIGNON, 24^e abbé. — On sait seulement qu'il mourut le 1^{er} décembre 1422, après avoir été institué quelque temps auparavant.

C'était le temps de la grande invasion anglaise : époque désastreuse dont les établissements religieux eurent beaucoup à souffrir.

Le 4 janvier 1422, Henri V, par lettres datées du château de Rouen, ordonna de

(1) Chartes authentiques de Gaignières.

(2) Le droit lui avait été concédé par Raoul de Tosny, seigneur de Conches, qui avait probablement aussi donné à notre abbaye le riche prieuré de Pressagny, voisin de son domaine de Tosny.

(3) Le Prévost.

laisser l'abbaye percevoir ses revenus jusqu'à la Pentecôte alors prochaine. Cette permission fut renouvelée le 5 juin par d'autres lettres données à l'abbaye du Bec.

De plus, Simon Gonelle, qui fut ensuite abbé de Bernay, et Jean Leroy, autre religieux de l'abbaye, obtinrent du monarque anglais des lettres de protection.

SIMON I^{er} DE GONELLE, 25^e abbé, était grainetier et administrateur de son convent, lorsqu'il fut choisi pour abbé le 23 juin 1422. Son élection fut notifiée aussitôt à l'évêque de Lisieux, et cependant il n'était pas encore confirmé dans sa dignité à la fête de Pâques 1424; après avoir obtenu un délai en 1432 et 1434, il ne prêta serment qu'en 1449. Il présenta l'année suivante un aveu qui se trouve à la Chambre des comptes (1); on le trouve à l'échiquier de 1453; il prêta serment à Louis XI en 1461, et lia société avec les religieux de Conches.

De son temps, en 1438, les assises de Beaumont se tinrent à la Rivière-Thibouville à cause des guerres; un jugement qui y fut rendu confirma les religieux dans la possession du patronage de Bouffey que leur contestait Colas Anquetin, procureur du roi au bailliage.

GUILLAUME VI^e DE FLOQUES, 26^e abbé. — Simon de Gonelle résigna ses fonctions vers 1457, à cause de son grand âge (2), et fut remplacé par Guillaume de Floques, religieux profès de saint Benoît, et évêque d'Evreux. En 1462, l'abbaye de Bernay était liée de confraternité avec celle de Jumièges.

Guillaume de Floques put remonter sur son siège épiscopal au mois de janvier 1464; mais ce ne fut que pour quelques mois, car il mourut le 23 novembre de la même année.

De 1463 à 1485, les religieux de Bernay eurent un procès à soutenir à l'échiquier contre Jean et Jacques de Villers, écuyers, capitaines de Gisors qui voulaient exiger d'eux un droit de guet à cause de leur prieuré de Pressagny.

RICHARD III BOSCHAGE, 27^e abbé, prêta serment au roi le 4 mai 1465. Il plaiddait en 1469 contre un procureur de Richard Olivier de Longueil, dit le cardinal de Coustances, qui soutenait que son maître avait en commende l'abbaye de Bernay. L'échiquier de Rouen donna raison à l'abbé.

Richard eut à soutenir une lutte bien plus formidable avec les bourgeois de Bernay. Il y eut à la fois plusieurs procès à l'échi-

(1) Arch. de l'Empire.

(2) Il avait quatre-vingts ans en 1463; sa mort est marquée au 31 décembre de cette année dans le nécrologe de l'abbaye.

quier et aux assises d'Orbec. Les religieux se plaignaient d'être privés de leurs droits seigneuriaux dont les bourgeois se disaient exempts; d'un autre côté, les religieux avaient des moulins à foulon, où ils prétendaient faire respecter les règlements sur l'aunage des froes; pour échapper aux droits et aux inspections, les bourgeois faisaient fouler dans leurs maisons au grand préjudice des religieux et des acheteurs.

Il fut solennellement jugé qu'au lieu et place des treizièmes et autres droits, les habitants donneraient 400 liv. et paieraient à l'avenir 2 s. par chaque acquisition immobilière.

Pour le foulage, on accorda de fouler à domicile, mais à la charge de payer aux religieux 6 den. par pièce de drap qui serait visitée et estampillée, sous peine de 18 s. d'amende (1).

Richard Boschage siégeait à l'échiquier de 1474 et mourut en 1476; il fut inhumé à la droite de l'autel de Saint-Etienne, dans l'église de son abbaye.

JEAN DE LA CHAPELLE, 28^e abbé, qui succéda à Richard, est indiqué comme supérieur de la maison de Bernay en des lettres de 1481.

On trouve, à la date de 1480, mention d'un bail fait pour deux ans par les religieux de la boucherie de Bernay.

En 1482, Henri Blondel et Robine, sa femme, vendirent à Dom Robert Brunel, religieux et aumônier de l'abbaye, une maison et jardin, rue Boucheville, paroisse Sainte-Croix.

Le 8 mai 1484, Jean de la Chapelle prêta serment au roi, et présenta son aveu dans lequel se trouve le dénombrement des paroisses dont les religieux étaient patrons, et même celles où ils possédaient seulement des immeubles; nous y voyons figurer Sainte-Croix de Bernay, la Couture, Valailles, Fontaine-l'Abbé, Sainte-Marguerite-en-Onche, Saint-Aubin-le-Vertueux, Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé, Saint-Mards-de-Fresnes, Courtonne-la-Ville, Villers-près-la-Barre, le Planquay, Moyaux, Pressagny-l'Orgueilleux, Saint-Marcel, N.-D.-de-l'Île, etc., etc. . .

(1) Il est question dans cette pièce de Simon des Allées, comme prieur de Bolbec; ce n'était pas sans peine que ce religieux était parvenu à occuper ce poste, dont Michel Besnard, religieux de Fecamp, s'était emparé; il fallut l'intervention du vicomte de Caudesc-en-Caux et celle de l'échiquier; on voit aussi figurer dans le jugement les noms des principaux religieux et ceux des bourgeois placés à la tête de l'industrie des froes; nous citerons parmi les moines: Robert Brunel, prieur, Pierre de la Porte, Raoul de Roze, Robert le François, Nicole Benard et Nicole Bonnet, et parmi les bourgeois: Nicole Dumont, Jehan Barry, Michel Vesquier, Guillot Bertout, Jehan de Malleville, Guillot Gruel, Robin Vaultier, Simon le Vélain, Vinot Hurel, Robin la Hache.

Les gens des comptes de Paris donnèrent un récépissé de cet aveu avec mention du serment de l'abbé, le 20 mai 1484, sur quoi Robert Auvray, écuyer, lieutenant du bailli d'Evreux, fit main levée du temporel, le 5 juin suivant (1).

Au moment où Jean de la Chapelle fut nommé abbé de Bernay, il administrait la célèbre abbaye de Saint-Père, à Chartres; deux ans après, en 1486, il eut encore en commende l'abbaye de Nogent, du diocèse de Laon; c'est à lui que l'on doit une des jolies verrières de la Couture; « c'est, dit M. Blais, une charmante Annonciation dont la vierge, avec son maintien grave et maiestueux, a dans la physionomie « quelque chose de divin; dans le pan de « droite est représenté un abbé, adressant à « Marie les paroles de l'archange: *Ave Maria, etc.* »

Au bas sont les armes de la famille de la Chapelle: *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperon du même et en pointe d'un croissant d'argent.*

En 1860, M. Léon Métayer, en faisant exécuter des fouilles dans l'intérieur de l'ancienne église abbatiale, a trouvé au milieu de la nef, une dalle tumulaire sur laquelle étaient gravées les armes de l'abbaye surmontées d'une crose et sur laquelle on pouvait encore lire: *Co Octagesio*. Cette pierre recouvrait un squelette, dont l'avant-bras droit pressait une très riche crose en cuivre doré et ciselé dont la volute était tournée en dedans.

« Tout nous porte à croire, » dit M. Métayer, que l'éminent abbé, propriétaire de « cette crose, devait être Jean de la Chapelle, le seul dans l'existence duquel on « retrouve la finale octogénaire gravée sur « la dalle qui le recouvrait (2). »

SIMON II^e DES ALLEES, 29^e abbé. C'est à tort qu'on le nomme Salois, son véritable nom était des Allées; nous l'avons vu prieur de Bolbec en 1472; une charte du prieur du Val-des-Infirmes, près Bolbec, nous apprend qu'il était abbé de Bernay en 1492. Il permit de l'aveu du couvent, en 1497, aux habitants de la ville, d'ouvrir un chemin pour accéder au moulin de Bernay, et il concéda une place pour l'agrandissement de l'église Sainte-Croix. Le nécrologe de Cormeilles place sa mort au 11 avril.

LOUIS DES HAULLES, 30^e abbé, était d'une éminente piété et d'un zèle ardent pour l'embellissement de la maison de Dieu;

(1) Voir M. Le Prévost, p. 292 et 293.

(2) Cette crose d'une très belle conservation, et aujourd'hui déposée au musée de Cluny, a une longueur totale de 1 mètre 50 c. Au-dessous de la volute se trouvent 6 petites niches où l'on reconnaît un abbé bénissant, la crose à la main, S. Pierre, S. Jacques-le-Mineur, S. Thomas, S. Paul et S. Luc.

nommé abbé en 1490, il enrichit l'église de son couvent de peintures, de statues et d'ornements de tous genres. Il assistait aux échiquiers de 1502, 1503, 1505, et il mourut cette dernière année.

Au second pilier de l'église abbatiale, aujourd'hui convertie en halle, on voit encore deux écussons : l'un est celui de Louis des Haulles, *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois lionceaux de gueules*, l'autre, qui est celui de l'abbaye, porte : *échiqueté d'or et d'azur au franc quartier d'hermines*.

FRANÇOIS BOHIER, 31^e abbé (1), le premier des abbés commendataires de Bernay, était doyen de Tours et prévost de Normandie à Chartres lorsqu'il fut placé à la tête des religieux de Bernay en 1524. L'année suivante et en 1526, il fut député aux états de Normandie par la duchesse d'Angoulême, régente du royaume pendant la captivité de François I^{er}, pour aviser aux moyens de payer la rançon du roi.

C'est de son temps que l'abbaye éprouva le plus grand de ses désastres. Après la bataille de Dreux, en 1563, Coligny, chef du parti protestant, sortit de Caen et lança le prince Porcien contre Lisieux, où il fut repoussé; irrité de cette défaite, Porcien se jeta sur Bernay qui fut pris d'assaut, saccagé et brûlé. L'abbaye eut surtout à souffrir, elle perdit son trésor, ses reliques, ses titres et son chartier; les habitants se joignirent aux Reîtres, et il ne resta pas une seule chambre habitable pour les religieux qui en furent réduits à chercher un asile dans une hôtellerie.

Pour atténuer une si malheureuse situation, il fallut recourir immédiatement aux plus douloureux sacrifices; les religieux vendirent à vil prix, en 1563, un grand nombre de terres et de fiefs. Ainsi le domaine fleffé et non fleffé de Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé fut vendu à messire Louis d'Irlande, moyennant 3,075 l.; deux moulins, l'un à blé, l'autre à foulon, furent achetés par M. de la Coste au prix de 600 écus. Les fiefs de Cahon, près Falaise, de Saint-Aubin-le-Vertueux (2), de la Pergautière, à Boissey-le-Châtel, du Montier à Moyaux, eurent le même sort. On donna 46 acres de terre à un sieur Boucher pour 46 écus, et une maison que les religieux avaient à Vernon fut vendue en 1564 à Etienne Druccourt (3).

L'abbaye fleffa en 1566 à Nicolas Roger une maison rue aux Juifs pour 100 s. François Boyer, dont les armes étaient : *d'or au*

lion d'azur au chef de gueules, mourut en 1567 après avoir été coadjuteur de Denis Briçonnet, son oncle, évêque de Saint-Malo, qu'il avait remplacé en 1534 (1).

ANTOINE VIALART, 32^e abbé, était prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, lorsqu'il fut élevé à la dignité abbatiale; ses armes étaient : *d'azur au sautoir d'or accompagné de quatre croix patencées du même*. Sous son administration, l'abbaye fut encore forcée pour réparer ses désastres passés, de fleffer : en 1571 à Saturnin des Champs, demeurant à Orbec, 40 acres de bruyères en la paroisse Saint-Mards-de-Fresne, pour 170 écus; en 1573, à M^{re} Jean Liberge, sieur d'Esperande, 22 perches de terre à Menneval pour 2 écus et 4 acres à Beauvoir pour 6 écus; à Jehan Bocage de Bernay 6 acres de bruyères à Rocquemont, pour 12 écus; enfin à Jean Blondel 4 pièces de bruyères à Beauvoir pour 4 écus.

C'est ainsi que disparurent en un instant devant les calamités de la guerre les riches donations d'autrefois.

En 1575, Jehan Liberge était sénéchal de la baronnie de Bernay pour les religieux.

THOMAS BOHIER, 33^e abbé, succéda à Antoine Vialart, qui devint archevêque de Bourges en 1572. Il était seigneur de Nazzelle et doyen de Tours au moment de son élévation (2). Il est dit abbé et baron de Bernay le 11 mars 1575 dans les registres du Parlement de Paris. Sous la date du 13 janvier 1576, nous avons le procès-verbal d'emprisonnement de maître Sébastien Duval, receveur général de l'abbaye, à l'occasion de la taxe de 820 l. imposée aux religieux pour leur part dans la contribution d'un million de livres octroyée au roi par le clergé du royaume.

AYMAR HENNEQUIN, 34^e abbé. Il y eut un intervalle entre Thomas Bohier et Aymard Hennequin, car en 1577, noble homme Marin Brisart, sieur du Champ-Large était écuyer de l'abbaye *alors vacante et en régle*. L'année suivante, Aymar avait pris possession et nommait Dom Grégoire de Neuville à la charge d'annônier; ce fut lui qui aida puissamment l'abbaye à se relever de ses ruines; mais ce fut aux dépens des biens du monastère, car on continua à vendre et à fleffer. En 1582, Dom Robert Roussel, sous-prieur et bailli de l'abbaye et Dom Grégoire de Neuville, aumonier et prieur de Saint-Michel-du-Mont-Milon, tous deux chargés de la procuration des autres religieux, ven-

(1) François Bohier était un prélat de mérite et très savant. Joachim Perjon lui donna sa traduction latine des *Morales* d'Aristote, et lui-même traduisit en français la *Conjecture* des derniers jours du cardinal de Cusa.

(2) Il était neveu de l'abbé François Bohier et de Gilles Bohier, évêque d'Agde.

(1) Fils de Thomas Bohier, chambellan de Louis XI et de Catherine Briçonnet, fille de Guillaume, qui devint cardinal et archevêque de Narbonne.

(2) Jean Hardouin lacheta moyennant 625 l.; 38 acres de terre sur la même paroisse furent achetées par M. Gaston de Grieu pour 1,100 l.

(3) *Archives de l'Eure*.

dirent 5 acres de terre à Jacques Barrey, sieur du Mesnil à Meuneval, moyennant 50 écus qui furent employés aux réparations du chœur de l'abbaye. Jacques Barrey acheta encore en 1586, 2 acres et demi 3 perches de terre à Beauvoir, pour 7 écus.

Aymard Hennequin portait *d'or et d'azur au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent*

JÉRÔME HENNEQUIN, 35^e abbé, frère du précédent, était évêque de Soissons en 1588 quand Aymard lui céda l'abbaye de Bernay (1).

Sous le nouvel abbé, la maison était ainsi constituée : Dom Grégoire de Neuville était prieur, Dom Pierre Cornu secrétaire et Bonaventure de Calf chantre ; les principaux religieux étaient : Philippe Le Maignan, Jean Lepere, Robert Le Forestier, Jean Mare et Guillaume de Calf (2).

A peine remise de ses malheurs de 1563, l'abbaye de Bernay devait subir une nouvelle épreuve en 1588 ; les Gautiers s'emparèrent de la ville, chassèrent les religieux et novices de leur couvent, qui fut converti en fort et qui servit de place d'armes tour à tour aux huguenots et aux catholiques. Trois moulins et les titres de l'abbaye, qui avaient échappé aux pillages précédents, furent brûlés et dévastés.

En 1597, Dom Grégoire de Neuville, qui était toujours prieur de l'abbaye, et Jean Le Maignan, qui en était le bailli, fléchirent à Michel Morin, receveur des tailles à Bernay, 3 acres de terre à la Couture pour 37 écus.

Au commencement du xvii^e siècle, Charles Chanu, écuyer licencié-ès-lois, était sénéchal de la baronnie de Bernay. Sous la date de 1609, nous avons les baux à ferme de l'office et du fief de l'aumône par le prieur Dom Grégoire à Philippe Poncel, avocat, moyennant 30 l.

De 1609 à 1615, Laurent Beauvallet était fermier général de l'abbaye pour le compte de l'abbé Jérôme.

DREUX HENNEQUIN, 36^e abbé. D'après un abus de ce temps, Jérôme Hennequin se démit de son abbaye, avant sa mort, en faveur d'un neveu nommé Dregon Hennequin de Villenoce (3). Ce troisième Hennequin était fils d'Oudart, frère des deux précédents abbés ; il fut reçu conseiller clerc au Parlement de Paris le 12 août 1508, mais il refusa, en 1615, l'évêché de Soissons et se contenta du titre plus modeste de trésorier et d'abbé de Bernay.

(1) Aymar fut nommé archevêque de Reims et mourut en 1594 sans avoir pris possession.

(2) Extrait d'un contrat de fief de 6 pièces de terre à Meuneval, faite à Louis de Malleville esc. sieur de Toussue.

(3) Jérôme Hennequin ne mourut qu'en 1619, léguant sa chapelle à sa chère abbaye de Bernay.

Jacques Firmin était sous-sénéchal de l'abbaye et, en 1618, Jacques le Velain avait le titre de sénéchal.

L'abbé Dreux perdit le 14 février de cette dernière année un procès contre un sieur d'Orival, écuyer, au sujet d'une rente de 30 liv. due aux religieux. Dans un aveu de 1584, on avait omis la mention de cette dette, et dans un second, l'omission fut frappée d'un blâme. Le sénéchal de Bouffley et le bailli d'Evreux jugèrent que le blâme était à bon droit, mais le Parlement cassa les arrêts, et l'abbé n'ayant pu fournir d'autres titres fut condamné (1).

L'année 1628 est une époque importante pour l'abbaye de Bernay à cause de l'introduction de la congrégation de Saint-Maur, société régulière et savante, qui releva toutes les abbayes confiées à ses soins et les maintint longtemps dans la science et la piété. Par le concordat passé avec Dreux Hennequin, celui-ci s'engagea à assurer aux nouveaux religieux une rente de 3,360 l. exempte de charges.

Les religieux rentrèrent en 1636 dans la possession de la terre de Fontaine-l'Abbé, qu'ils avaient aliénée autrefois, mais à la condition de donner 15,000 l. au comte de Maur, héritier de M. de Marillac ; sur cette somme on défalqua 3,000 écus à titre de confiscation.

Dom Jean Mare, religieux, ancien aumônier en 1634 et receveur de la seigneurie de St-Nicolas était prieur des anciens en 1633.

En 1648, Dom Annibal du Bois-de-la-Ville, religieux et aumônier, loua son fief de l'aumône pour 80 l.

L'abbé Dreux Hennequin mourut le 7 mars 1651, il était doyen des conseillers au Parlement et âgé de 77 ans.

FRANÇOIS FEYDEAU, 37^e abbé. L'abbaye de Bernay reste dans la même famille. François est le troisième fils de Denis Feydeau, chevalier, seigneur de Brou, membre du conseil privé et de Gabrielle Hennequin, sœur du précédent abbé ; l'année même de son élévation, il fut reçu au Parlement de Paris et il fit, avec les religieux de Saint-Maur, un second concordat pour modifier celui de 1628.

Le 12 octobre 1652, François Liberge, écuyer licencié-ès-lois exerçait les fonctions de sénéchal de la baronnie de Bernay.

Un arrêt du Parlement de Rouen, rendu le 11 juillet 1666, en faveur de l'abbé de Bernay et le curé du Moyaux, décida : *qu'un particulier qui avait toujours payé la dime à la onzième gerbe la payerait à la dixième* (2).

(1) Basnage, t. 1, p. 298.

(2) Cette aggravation était fondée sur l'usage du lieu et parce que les paroissiens la payaient ainsi.

François Feydeau mourut cette même année 1600 ; les religieux firent dresser un état des réparations qu'il avait négligé de faire pendant sa vie, et ses héritiers furent obligés de payer une indemnité de 25,000 l. (1).

Feydeau : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 coquilles de même.*

LÉON POTIER DE GÈVRES, 38^e abbé, second fils de Léon Potier, duc de Gèvres, pair de France, marquis d'Annebault (2) et de Marie-Françoise-Angélique Du Val, n'avait que 10 ans lorsqu'il fut pourvu en 1666 de l'abbaye de Bernay, qu'il devait tenir en commendé près d'un siècle (3).

La nomination du nouvel abbé fut suivie, en 1667, d'un nouveau concordat; la maison avait 22,000 l. de rente et l'on fixa à 8,000 l. la part des religieux. Ceux-ci avec leurs faibles ressources firent néanmoins reconstruire leur maison presque en entier.

Les armes de l'abbé étaient : *d'azur à 2 mains appaumées d'argent au franc quartier échiqueté d'argent et d'azur.*

Un savant très remarquable et le plus connu des prieurs de Bernay, Dom Gabriel Bugnot, de la congrégation de Saint-Maur, se fit un nom dans les lettres pendant les premières années qui suivirent l'élevation de Léon Potier à la dignité abbatiale; il mourut prieur de Bernay le 21 septembre 1673 (4).

De 1681 à 1690, Jean de Varin, *escuyer*, licencié en droit, était sénéchal de la baronnie de Bernay. Jacques Manoury, *escuyer*, était sous-sénéchal en 1701; André Lotellier, déjà procureur en 1698, l'était encore en 1705; l'année suivante, Jacques de Manoury était sénéchal en titre et Jacques Bucaille receveur des droits seigneuriaux.

L'abbé de Bernay, archevêque de Bourges, fut promu au cardinalat par Clément XI en 1719. Nous ne reviendrons pas sur le procès qu'il soutint contre les curés de la ville; il fut nommé commandeur du Saint-Esprit en 1724, et reçut, pour augmenter sa position, l'abbaye de Saint-Remi de Reims; il se démit de son archevêché en 1729.

Dom Claude Mallet était prieur de Bernay en 1730, et, en 1731, Alexis Fouques, sieur d'Asnières, était sénéchal de l'abbaye.

Le 12 novembre 1744 mourut à Paris le cardinal de Gèvres, abbé de Bernay, âgé de 88 ans.

Jean-Baptiste-Joseph LANGUET DE GERGY, 39^e abbé. Au mois de mai 1745, le roi donna l'abbaye de Bernay au vénérable curé de Saint-Sulpice, docteur en Sorbonne et frère de l'académicien du même nom, qui était archevêque de Sens. C'était l'année même de la construction de la belle église de Saint-Sulpice, qui venait d'être rebâtie par le zèle et les soins de son respectable curé.

Languet, qui n'était venu à Bernay que pour y exercer sa charité, mourut dans son abbaye en 1750, à l'âge de 75 ans; son corps fut transféré à Paris et inhumé à Saint-Sulpice où on lui éleva un superbe mausolée (1).

Ses armes étaient : *d'azur au triangle fêché et renversé d'or, chargé de 3 molettes d'épéron de gueules.*

Un acte de 1749 nous révèle la situation de l'abbaye au milieu du XVIII^e siècle.

Dom Étienne Le Picard est prieur; les autres religieux sont : Dom Pierre Follope, Dom Pierre Lemaitre, Dom Gilbert de Saint-Afrique, Dom Laurent Delié, Dom Philippe Saint-Ange, Dom Guillaume Fililant, secrétaire du chapitre et Dom Jean Capelle, tous religieux profès.

En 1751 le prieur demanda à ses frères la permission de faire un emprunt dont il exposa ainsi les motifs : Depuis trois ans, ils soutenaient un procès avec l'abbé pour avoir des lots et partages, procès terminé par une transaction; il fallait reconstruire le mur de clôture, démolir les bâtiments cédés par l'abbé, lui reconstruire des écuries et un colombier. De plus, il fallait faire curer le grand canal, et un procès avec le prieur du Mont-Milon avait coûté très cher; en somme le couvent devait 7,000 l. Jacques Christophe Germont, sieur de Mesmont, prêta aux religieux une somme de 4,000 l.

Jean-Bernard DE PORDENS, 40^e abbé, obtint Bernay en commendé au mois de novembre 1754, alors qu'il était aumônier de la Dauphine et fut proposé à Rome le 17 février 1755.

En 1764, Dom Jean-Dominique Richer était procureur, Dom Étienne Le Picard était encore prieur le 30 décembre 1769 et l'année suivante, Charles Jacques, sieur de la Motte, était sénéchal de la baronnie.

(1) Pendant la Révolution, ce monument fut transporté au musée des Petits-Augustins, puis en 1824, il fut replacé à Saint-Sulpice, chapelle Saint-Jean. M. Languet est représenté à genoux, à droite est un ange et à gauche la mort; son buste, sculpté par Caffieri en 1748, a été gravé par Augustin de Saint-Aubin en 1768.

(1) Arch. de l'Eure.

(2) Dict. hist. Appeville-Annebault.

(3) Cet abbé fut aussi protonaire apostolique, comte et seigneur de Saint-Géraud d'Aurillac, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, archevêque de Bourges, cardinal et abbé de plusieurs autres monastères.

(4) Voici la liste de ses ouvrages : 1^o *Vita et regula sancti Benedicti carminibus expressa*, Paris, 1662, in-12, 1665 et 1699; 2^o *Sacra Elogia sanctorum ordinis sancti Benedicti versibus redacta*, Paris, 1663 et 1665, deux éd.; 3^o La continuation de l'*Argenis* de Jean Barclay avec 2 éloges de sa façon, œuvre remarquable imprimée à Leyde en 1664 et 1669, *cum notis variorum*, à Nuremberg en 1709.

Quand éclata la Révolution, le nombre des bénédictins de Bernay était réduit à quatre (1) qui se dispersèrent lors de la fermeture des couvents.

L'ancienne abbaye a été transformée en hôtel-de-ville; quant à l'église qui renferme des parties si belles d'architecture romane, elle sort de halle aux grains (2).

CORDELIERS. — Les Cordeliers s'établirent à Bernay en 1275. Un bourgeois de cette ville nommé Hugues Maubert leur donna un emplacement pour bâtir, situé près de l'abbaye, sur la paroisse de l'église Sainte-Croix. Ce terrain occupait tout l'espace compris entre les rues de la Comédie, de la Sous-Préfecture, de l'Humanité et le boulevard Dubus. *M. Blais* cita un passage de l'acte de fondation approuvée par lettres-patentes de Philippe-le-Hardi.

En 1286, Mathilde Restout, tutrice de Guillaume Restout son fils, donna aux Cordeliers de Bernay la moitié d'un terrain que son fils possédait sur Sainte-Croix, entre la propriété de Guillaume Quoquin et celui des religieux d'un côté, et séparé de l'autre par le fossé de l'abbé, moyennant 55 sous tournois que lui donnèrent Galeran, curé de St-Martin-le-Vieux et Richard au Courtnez, procureurs de religieux; Hugues Maubert, le principal bienfaiteur des frères, est un des témoins de cette charte.

La même année, Robert Hardouin et Améline sa femme vendirent aussi aux Cordeliers une portion de terrain leur appartenant, moyennant 10 l. tournois.

Ces différentes donations ou acquisitions permirent aux religieux de s'établir de suite d'une façon convenable.

Quelques années plus tard, en 1325, Jean Malet, seigneur de Bernay, en partie au droit des comtes d'Alençon, donna aux enfants de Saint-François un jardin assis en la paroisse de la Couture, borné d'un côté par l'héritage de Raoul Lepage, d'autre côté par un jardin dont les frères étaient propriétaires et qui se trouva ainsi élargi.

Le couvent des Cordeliers eut beaucoup à souffrir à cause de sa proximité de l'abbaye lors des luttes dont Bernay fut le théâtre au XIV^e siècle, et lorsqu'on commença à réparer les désastres de la guerre, une contestation assez vive s'éleva entre les Cordeliers et les Bénédictins (3); ceux-ci adressèrent une requête au roi en 1306, pour se plaindre « que leurs voisins avaient jeté dans leur « fossé des démolitions, des débris, du fumier » et autres ordures et avaient endommagé la « clôture. » Le roi renvoya la cause par devant

le prévost de Paris, parce que Guy de Roffinac, abbé de Bernay, professait la théologie dans l'université de cette ville.

Quelques jours après, les Cordeliers de leur côté, présentèrent une requête au roi, et lui exposèrent : « Que Charles, roi de « Navarre ayant fortifié l'abbaye avait fait « creuser des fossés dont on avait rejeté la « terre dans leur enclos. » Ils demandèrent la permission d'en débarrasser leur maison afin de pouvoir continuer la construction de leur église.

L'affaire fut renvoyée à Gillet Crespin, lieutenant du vicomte de Pont-Autou et de Pont-Audemer. Après une enquête contradictoire, le commissaire donna permission aux Cordeliers de rétablir leur maison sans causer néanmoins de préjudice aux religieux leurs voisins.

Un cordelier, nommé Bonaventure Brochard, fit en 1513 avec Greffin Arfagard, seigneur de Courteilles, et par l'ordre du chapitre général de son couvent, un voyage à Jérusalem et au Mont-Sinaï (1).

Lorsque Gabriel du Moulin publia son *Histoire générale* de Normandie, frère Jean Manceau, bachelier, gardien des Cordeliers, composa une pièce de vers latins intitulée : *Epigramma*, imprimée en tête de l'histoire du laborieux curé de Menneval.

Au moment où le prince Porcien, à la tête des calvinistes, s'empara de Bernay, les religieux eurent beaucoup à souffrir; l'un d'eux le Père André Duguay, gardien du couvent, fut saisi par les hérétiques qui lui firent souffrir le martyre en haine de sa piété et de la religion catholique, puis on le jeta dans la rivière des Champs. Après sa mort un tableau, retraçant la scène de son martyre, fut exposé dans l'église des religieux où il fut honoré sous le nom de saint Paty.

Le Parlement de Rouen annula en 1693 un legs fait aux Cordeliers, dont le nombre en 1698 était de quinze; leur revenu s'élevait à 2,000 l.

PÉNITENTS. Ces religieux, qui étaient du tiers ordre de saint François, eurent pour fondateur à Bernay, où ils s'établirent en 1400, un sieur Guillaume Filleul, de Lisieux. Leur couvent, d'abord situé à la porte de Rouen, fut transféré auprès de l'église de Notre-Dame-de-la-Couture, dans la propriété occupée aujourd'hui par M^{me} Dumont. Dès l'année 1608, le couvent des Pénitents de Bernay se trouva placé sous l'autorité du P. Vincent Mussard, réformateur des Pénitents, et fut classé dans la *custodie* de Rouen. En 1650, la réforme y fut entièrement établie et il fit partie de la congréga-

(1) M. Boivin-Champeaux, p. 72. *Notices hist.*

(2) Voir dans M. Le Prevost la description de l'église abbatiale, p. 277.

(3) M. Le Prevost, p. 312.

(1) Le manuscrit contenant le relation de ce voyage sous le titre de : *Descriptio terrarum sanctarum*, se trouve à la Bibliothèque impériale, n° 10,285.

tion de France, dite de Piepus, qui avait son siège à Paris. En 1698 le couvent ne fermait plus que neuf religieux ayant un faible revenu de 200 l.

LA CONGRÉGATION. — Les dames de la Congrégation, nommées aussi dames de la Comté, parce qu'elles habitaient dans la partie de la ville soumise au duc d'Alençon, étaient des chanoinesses régulières de l'ordre de saint Augustin, réformées par le B^e Pierre Fourrier. Leur but était, comme celui des Ursulines, d'instruire les jeunes filles. Elles étaient établies à Bernay avant 1641. Une jeune fille de Jouveaux, nommée Catherine Lefevre, vint s'y réfugier cette année et prit l'habit sous le nom de sœur de la Croix. Ce fut elle qui fonda plus tard à Rouen une maison du même ordre, dont les premières religieuses furent tirées de Bernay.

En 1664, sœur Marie de Ste-Thérèse, religieuse de cette maison, qui était perclue depuis cinq ans, fut miraculeusement guérie à la suite d'une neuvaine à Notre-Dame-de-la-Couture. La R. mère de l'Assomption, assistante du couvent, atteste que sœur Marie de l'Ascension, aveugle depuis plusieurs mois, a été guérie en 1668 par l'intercession de Notre-Dame-de-la-Couture.

En 1698, les dames de la Congrégation, au nombre de cinquante, jouissaient d'un revenu de 5,000 l.

Leur maison, située place du Pilon, est actuellement occupée par le collège.

ANCIEN HOSPICE. — On attribue sans preuves positives, au roi saint Louis la fondation, vers 1250, de l'ancien Hôtel-Dieu de Bernay. En 1350, le Pouillé de Lisieux fait mention de l'Hôtel-Dieu de Bernay, où se trouvaient deux chapelles, l'une en l'honneur de saint Jean et l'autre en l'honneur de sainte Catherine.

Vers 1370, Etienne Luchier, curé de Sahrens, tenait en commende l'hospice de St-Jean de Bernay. Cet établissement, d'abord desservi par des religieuses Cordelières, fut confié par Louis XII, en 1504, aux sœurs Grises de l'ordre de saint François, qui n'en prirent possession que le 20 novembre 1512 (1).

En 1549, Jeanne de Maxuel était *humble mère et maîtresse* de l'hôpital et maison-Dieu de Bernay. Les revenus n'étaient encore que de 150 l.

Dès 1521, un procès-verbal constate que l'enclos de l'hôpital est situé au milieu de la ville et bâti de grandes et belles maisons de briques et de pierres de taille de la contenance de 3 vergées.

En 1612, les sœurs Grises de Bernay, à l'exemple de beaucoup d'autres maisons voulant se cloître, adoptèrent, comme les Pé-

nitents, la réforme du P. Vincent Mussard; cette résolution leur attira une sorte de persécution : on leur retira les revenus de l'hospice, sous prétexte que les malades étaient mal soignés. Un concordat conclu en 1664 mit fin à ces débats; les religieuses se chargèrent d'acquitter les fondations et d'entretenir quatre lits pour les malades de la ville.

Cet arrangement, qui donnait aux bourgeois toutes les garanties possibles, fut passé par M^r Jean Guenet, écuyer, sieur de Blardière, procureur du roi en l'élection au nom de l'Abbé, seigneur de Bernay, et par un certain nombre des principaux bourgeois. Du côté des religieuses se trouvaient sœur François Le Doyen, dite de Saint-Bonaventure, supérieure; sœur Agathe Le Doyen, dite de Saint-Charles; sœur Catherine Morin, dite de Saint-Claude; sœur Marie de Franqueville, dite de St-Pierre; sœur Marie Dhommev, dite de Saint-Joseph, et sœur Catherine Thuret, dite de Sainte-Elisabeth (1).

Pendant les vingt ans qui suivirent le concordat, l'hospice s'enrichit de nombreuses donations et devint en même temps insuffisant pour recevoir le nombre toujours croissant des malades indigents.

Après la chute de la flèche de Sainte-Croix, en 1687, les bourgeois demandèrent au conseil du roi à faire une levée de 40,000 l., dont 28,000 pour la réparation de leur église, et le surplus pour établir un hôpital-général; et dans leur enquête ils font le plus triste tableau de la situation des pauvres de Bernay. « Beaucoup de pauvres, » y est-il dit, dénués de toutes ressources, sans asile, sans vêtements, sans pain, errent dans les rues... exposant aux regards le triste spectacle de leurs plaies et de leurs infirmités. Dans la rigueur de l'hiver, on les trouve la nuit couchés dans les rues... où ils allument du feu pour réchauffer leurs membres engourdis, au risque d'incendier la ville qui est bâtie en bois (2)... »

Dix ans s'écoulèrent sans améliorer ce triste état; il fallut tout le dévouement et toute l'ardente charité de Madame de Ticheville pour triompher des obstacles. Enfin Louis XIV, par ses lettres-patentes du mois de mars 1697, donna l'existence légale au nouvel hôpital de Bernay, qu'il prit en même temps sous sa protection.

Les dames de Saint-François continuèrent à exister jusqu'à la Révolution, comme religieuses vouées à la pénitence et à la prière, et conservèrent toujours le soin de quatre

(1) Tous ces noms sont ceux de la noblesse des environs ou des meilleures familles de Bernay.

(2) M. Malbranche, p. 14.

(1) M. Malbranche, *Hospice de Bernay*, p. 3.

malades. D'après un état de situation de 1698, elles étaient au nombre de quarante-huit, et possédaient 8 à 10,000 l. de revenu. Leur maison, appelée couvent de la Grande-Rue, avait son entrée rue aux Juifs; les derniers vestiges de leur chapelle, qui avait été convertie en filature, furent dévorés par un incendie en 1841.

En 1702, les quatre lits de l'ancien hospice, occupés par autant de malades soignés par les sœurs Grises, furent transportés, avec leur mobilier, à l'hospice général (1).

HÔPITAL-GÉNÉRAL. Lorsque Mgr de Matignon, évêque de Lisieux, eut aux sollicitations de M^{me} Anne d'Arzac, veuve à trente-cinq ans de Messire Marc-Antoine des Hayes, sieur de Ticheville, alors vicomte et maire perpétuel de Bernay, obtenu les lettres-patentes de 1697, qui autorisaient la création d'un hôpital général, on l'établit provisoirement rue de la Géole, et l'on fit venir de Vimoutiers deux religieuses hospitalières, la Mère Oriol de Sainte-Agnès, et Sœur Marie Huguais, de Sainte-Marie, auxquelles on confia la direction du nouvel établissement. La nouvelle chapelle fut bénite le 13 mai 1697, et un règlement rédigé par Mgr de Lisieux fut approuvé par le Parlement de Rouen le 21 juin 1697 (2).

A cette époque, on employait le revenu des anciennes maladreries à doter les hôpitaux; le 24 janvier 1698, un arrêt du conseil d'Etat réunît à l'hôpital de Bernay les maladreries de la Madeleine à Bernay, de Saint-Clair et de Saint-Thomas-de-la-Cannée à Boissy-Lamberville, de Saint-Brice à Carsix, et de Saint-Michel-du-Val-Boutry, près Saint-Evroult.

A peine fondé, le nouvel hôpital fut en butte aux attaques des religieuses de Saint-François, qui furent déboutées de leurs prétentions. Un arrêt du conseil d'Etat confirma les lettres de 1697, et M. de Manoury fut nommé par le roi administrateur-receveur de la maison.

En 1700, on joignit aux quatre maladreries déjà données à l'hôpital, celle de Saint-Symphorien, à Ferrières, et en 1708, on ajouta les léproseries de Saint-Jean-de-la-Barre, de la Vieille-Lyre et de Chambrais.

L'emplacement de la rue de la Géole étant incommode et trop étroit, M^{me} de Ticheville acheta en 1700 le manoir Vicard, situé sur le penchant du Mont-Milon, et l'hôpital y fut installé en 1706. La pieuse fondatrice, afin de pouvoir terminer la chapelle, de-

manda l'autorisation de faire une loterie qui devait rapporter 100,000 l. (1).

En 1729, mourut madame de Sainte-Agnès, première supérieure des religieuses de l'hôpital, elle fut remplacée par Suzanne Lorient, dite sœur de l'Assomption.

En 1736, *damoiselle* Thérèse de Prie, bienfaitrice de l'établissement, fut marraine d'une première cloche avec *noble et discrète personne* Louis-Alphonse d'Irlande, administrateur de l'hôpital. La seconde cloche eut pour parrain, en 1744, *noble et discrète personne* Adrien-François d'Irlande, curé de la Couture, et *noble dame* Anne de Ticheville, fondatrice et supérieure de l'hôpital.

Dame Madeleine d'Arzac, sœur de la fondatrice, donna son nom la même année à une autre cloche.

M^{me} de Ticheville mourut le 2 décembre 1747, à l'âge de quatre-vingt-six ans, et fut inhumée dans le cimetière des pauvres (2).

Les différentes supérieures de l'hôpital qui lui ont succédé sont : la sœur de l'Enfant Jésus, décédée en 1765; M^{me} Boivin, dite Sainte-Victoire; Marguerite de Barrey-du-Theil, dite sœur Sainte-Julie, morte en l'an X; Marguerite Quecrey, dite sœur Sainte-Elisabeth.

En 1810, les sœurs hospitalières de Bernay furent reconnues par l'Etat, et cependant leur communauté ne put subsister; elles sont aujourd'hui remplacées par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

LA MADELEINE. — Au moyen-âge chaque localité avait sa léproserie; il arrivait cependant quelquefois que plusieurs paroisses se réunissaient pour en fonder une. Celle de la Madeleine de Bernay, située sur la route d'Orbec, dans un vallon étroit, traversé aujourd'hui par le chemin de fer, servait aussi pour la paroisse de Menneval.

En 1307, le baron et le seigneur de Bernay promulguèrent des règlements très sagement rédigés pour la maladrerie de la Madeleine; on voit dans cette pièce que les religieux de l'abbaye étaient patrons.

En 1521 et 1541, Simon de la Bouque était bailli de la léproserie; Robert Barrey en fut élu administrateur en 1533.

Le Pouillé de Lisieux, rédigé vers 1550, mentionne *inexactement* « que la chapelle de « la bienheureuse Madeleine, léproserie du « lieu, est soumise au patronage du seigneur d'Alençon. »

En 1570, le duc d'Alençon ayant nommé Nicolas de Fontaine, sieur de Boiscart, ad-

(1) Nous ignorons le sort de cette demande, mais nous savons que la chapelle fut achevée vers 1721.

(2) Son nom vient d'être tiré de l'oubli par l'opuscule de M. Malbranche sur l'Église-Dieu, ouvrage écrit avec autant de exactitude que de convenance.

(1) Voir l'excellente notice de M. Malbranche qui nous a fourni ces détails.

(2) L'hôpital fut érigé sous le titre de Notre-Dame-de-Pitié et de Miséricorde.

ministrateur de la léproserie, les habitants s'y opposèrent et lui intentèrent un procès. Le 12 octobre 1576, une sentence trancha la question en faveur des habitants qui avaient nommé Guillaume Escochaill.

Le 15 mars 1598, les religieux de Bernay firent réunir la Madeleine à la messe conventuelle de leur abbaye. Il y eut sans doute quelque opposition à cette mesure, car un arrêt de 1608 maintint Dom Guillaume de Calf, religieux de Bernay, en possession de la chapelle de la Madeleine.

On a, sous la date de 1609, un aveu rendu au roi par Guillaume Bucaille, administrateur de la Madeleine.

Le bailli de la léproserie, élu par les habitants, avait droit de haute et basse-justice dans la ville pendant les trois jours de la fête de la Pentecôte; la foire, qui avait lieu à cette époque, appartenait à la léproserie. Le bailli était assisté de quatre conseillers qui prenaient serment (1).

Le 19 mars 1611, un arrêt de grand conseil maintint de nouveau Dom Guillaume de Calf en possession de la chapelle et maladrerie de Bernay, dont il était pourvu au préjudice de Guillaume Bucaille, sieur du Buisson, nommé par le roi (2).

Deux ans après, Guillaume de Calf résigna la léproserie à maître Charles de Calf, curé de Faverolles, son frère, qui à son tour la céda à Pierre de Calf, son parent.

En 1672, Pierre-Hyacinthe de Mandy, sieur d'Épinay, pourvu de la léproserie par l'abbé de Gèvres ou par le cardinal de Vendôme, légat (3), fut déposé et au profit de l'ordre du Mont-Carmel, qui en jouit pendant vingt ans, à partir du 3 septembre 1674.

En 1697, Dom Jérôme Chevalier, prieur claustral de l'abbaye, avait été nommé prieur de la Madeleine par son abbé, et ce ne fut que le 23 janvier 1699 que Jacques de Manoury en prit possession, au nom de l'hôpital général dont il était administrateur.

Une tradition très ancienne voulait que l'église de la Couture fût fondée à l'endroit où un berger avait fait la découverte d'une statue de la Sainte-Vierge, sur les indices fournis par un de ses moutons, qui allait sans cesse auprès d'un buisson grattant la terre, comme pour indiquer qu'il y avait là un trésor caché. En mémoire de cet événement miraculeux les jeunes gens avaient formé une confrérie, et il était d'usage qu'ils allassent chaque année, le jour de Sainte-Madeleine, choisir un mouton dans le troupeau de la ferme de la maladrerie de la Madeleine (4). Ce mouton était promené trois

fois autour de la ville, et mangé dans un joyeux banquet. Dans les derniers temps, au lieu d'un mouton, le fermier payait 10 l. dont les jeunes gens lui donnaient quittance (1).

Livrer la Madeleine à l'hôpital, c'était vouer à la destruction cet antique et respectable monument; on employa les matériaux de la chapelle que l'on démolit, à construire une autre chapelle qui n'existe plus aujourd'hui et qui fut bénite en 1706.

CHAPELLE SAINT-GERMAIN. Cet oratoire, consacré au saint évêque d'Auxerre, était le plus ancien monument chrétien du pays, et doit remonter aux premiers temps de la dynastie mérovingienne; elle avait trente-six mètres de long sur quatorze de large. Les fondations encore visibles, sont d'une maçonnerie excessivement dure. À côté, se trouve une fontaine entourée de pierres de taille, faisant corps avec le chœur; on la nomme encore fontaine de Saint-Germain (2).

SAINTE-GERTRUDE. Cette chapelle devait être sous le vocable de Sainte-Gertrude de Nivelles, abbesse bénédictine; il n'en existe plus de traces.

SAINT-MICHEL-DE-MONT-MILON. Le saint archevêque Michel était apparu plusieurs fois sur une montagne, et on lui bâtissait des oratoires sur les lieux élevés; telle est l'origine de la chapelle du Mont-Milon, appelé déjà le Mont-Saint-Michel, dans un titre de 1544.

Cette chapelle, commode pour les habitants du quartier qui allaient y entendre la messe, était desservie par les religieux de l'abbaye, et regardée comme un prieuré de leur obédience; Dom Grégoire de Neuville en était prieur en 1582.

Vers la fin de sa vie, le redoutable M. Lochet du Carpont, curé de Sainte-Croix, attaqua encore les religieux, au sujet de la chapelle du Mont-Milon, et demanda à partager les oblations; son attaque fut continuée par M^r Jean le Prévot, son successeur, à la cure de Sainte-Croix.

Jacques Taupin, fermier de la ferme, eut à se défendre et fut aidé par les religieux et par Dom Nicolas Levesque, prieur de la chapelle; une sentence du 23 février 1725 donna gain de cause aux religieux (3).

Collège. Le collège de Bernay se trouvait autrefois dans le voisinage de Sainte-Croix; dès 1508, les sommes nécessaires à sa fondation étaient réunies, et néanmoins il ne fut achevé que dans les premières années du XVII^e siècle, par les soins d'un bienfaiteur

(1) M. Canel.

(2) C'est évidemment une ancienne fontaine druidique qui a été placée sous l'invocation du saint patron de la chapelle.

(3) Arch. de l'Èure.

(1) On estime à 50 l. le revenu de la foire, ce qui portait à 900 l. le revenu de la léproserie.

(2) Arch. de l'Èure.

(3) M. Malbranche.

(4) M. Malbranche, p. 41.

nommé Asse (1). Le curé de Sainte-Croix, principal du collège, en nommait les professeurs, en vertu d'un titre de fondation de 1681 (2).

FIERS ET HAMEAUX.

COSNIER. C'est le nom d'un faubourg de Bernay où se trouve aussi le ruisseau de Cosnier qui alimentait jadis une grosse forge. Les moulins de Cosnier furent achetés par l'hôpital de Bernay en 1732.

LE BOIS-TAILLEFER. Nous avons déjà parlé de Belot Taillefer, le principal fondateur de l'église Sainte-Croix en 1372. Il existait autrefois une rue *Taillefer*, qui, partant de la ville, aboutissait au Bois-Taillefer. La famille de ce nom est très ancienne dans le pays.

En 1195, Robert Taillefer payait 100 sous pour l'aide du roi ; il figure avec Gilbert Taillefer sur la liste des cautions de Guillaume de Planes, près Bernay ; Henri Taillefer, de la même famille, était aussi caution en 1198 de Robert Pantouf, ancien receveur de la baillie de Lisieux.

Gilbert Taillefer tenait en fief, en 1246, plusieurs tènements ou membres du fief que Jean Malet, seigneur de Bernay, donna en mariage à son beau-frère Robert de Brucourt, en se réservant les prairies que Gilbert Taillefer tenait de lui.

Belot Taillefer, le bienfaiteur de Sainte-Croix, qui vivait en 1374, était le petit-fils de Henri Taillefer et de Gillette, mariée à Belot Le Melle.

LE BOSC. Un quartier de Bernay s'appelait *sous-le-Bosc*, et devait tirer son nom d'un bois voisin. En 1374, Robert du Bosc était un des principaux bourgeois qui prirent part à la reconstruction de Sainte-Croix.

BOSC-LE-COMTE. Cette portion du bois de Bernay se nommait ainsi parce qu'il appartenait au comte, et qu'il fallait le distinguer du bois de l'Abbé. Jean Malet en jouissait en 1246, puisqu'il donna au futur époux de sa sœur 219 acres et demi de bois, à *prendre dans ses bois de Bernay, qu'on appelle les Bois-le-Comte* (3).

Depuis lors, le Bosc-le-Comte, quart de fief de haubert, a toujours relevé du fief de Brucourt.

Claude Le François, sieur du Bois-le-Comte, élection de Bernay, fut anobli par arrêt de 1527 ; il portait : *de gueules à la croix d'ar-*

gent semée de coquilles de sable, et cantonnée de quatre lionceaux d'or.

En 1562, Pierre Noël, écuyer, était seigneur de Fumeçon à Guichainville et de Bois-le-Comte ; ce dernier fief est évalué à 10 l. de revenu en 1567.

Un siècle après, en 1666, le fief de Bois-le-Comte appartenait à Alexandre d'Irlande, qui était décédé en 1698, puisque le 21 octobre de cette année, ses enfants rendirent aveu pour le fief de Bois-le-Comte Antoine et Nicolas d'Irlande en furent l'un après l'autre seigneurs en 1712 et en 1742 (1).

Irlande : d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux merlettes d'argent et en pointe d'une coquille du même.

François Hubert des Cours acheta le Bois-le-Comte avec ses 219 acres, par acte insinué, le 11 juillet 1751. Les armes de ce seigneur étaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois lions du même.*

Ce fief fut ensuite acquis par M. Bréant, substitut du procureur-général, qui portait : *écarté au 1^{er} et 4, d'argent, à l'angle éployé de sable couronné de gueules, au 2 et 3 d'azur, chargé d'un soleil d'or.* M. Constant Bréant le possédait en 1789.

BOURG-LE-COMTE formait un domaine particulier bien distinct de Bosc-le-Comte. En 1246, Berthelot du Bourg-le-Comte était un des principaux vassaux de Jean Malet, à Bernay.

L'hospice général de Bernay acheta une première partie du domaine de Bourg-le-Comte en 1728, moyennant 30,000 l. Enfin, en 1751, André Baudot, écuyer, sieur de Senneville, et ses frères, lui vendirent le surplus.

BRUCOURT. En 1247, Jean Malet, sieur de Bernay, étant sur le point de marier sa sœur *Philippa* avec Robert de Brucourt, détacha une portion importante de son fief pour le donner à son futur beau-frère ; c'est ainsi que s'est formé le plein-fief de haubert de Brucourt (2).

De ce mariage naquit Jean de Brucourt, qui eut lui-même une fille nommée *Philippa*, qui entra aux Enmurées de Rouen ; son père donna pour sa dot 10 l. de rente assises sur son domaine de Bernay.

En 1733, le fief de Brucourt appartenait au comte de Bertoncelles, qui le vendit à Olivier-Joseph Filleul, chevalier, seigneur des Chenets, d'abord page de Louis XIV, puis maître des comptes à Rouen. Filleul blasonnait : *parti, contre-parti d'or et d'azur, à l'orle de gueules chargé de onze besants d'or.*

(1) Cette famille a laissé des témoignages de sa générosité à l'égard des œuvres utiles : ainsi en 1697 Pierre Asse, docteur en théologie, donna tant en son nom qu'en celui de ses frères, Jean Asse, marchand à Paris, et Jean Asse décédé bourgeois en la même ville, 6,000 liv. à l'hôpital de Bernay.

(2) M. Blais, p. 34.

(3) Le Prévost, p. 280.

(1) Cette famille descendait de Guillaume d'Irlande, avocat à Bernay, qui fut anobli pour 900 écus sol. valant 2,023 l. en 1523.

(2) Le Prévost, p. 280.

Apolline-Madeleine Filleul, une des trois filles de l'acquéreur, épousa en 1763, Marie-Joseph Roch, marquis de Gauville, colonel du régiment de Cambresis, puis brigadier des armées du roi, auquel elle apporta le fief de Brucourt, dont il était encore seigneur en 1789. Gauville : *de gueules au chef d'argent semé d'hermine*.

Deux moulins banaux, relevant et du roi et de la seigneurie de Brucourt, appartenaient, à la fin du XVIII^e siècle, à l'hospice, et avaient été fiefés à Pierre Lieuvain, moyennant 600 l. de rente.

CHAMPEAUX, en latin *Campelli*. Les Petits-Champs existait comme hameau dès l'époque gallo-romaine. On le trouve sous le nom de *Campellis* dans la dot constituée à la comtesse Judith.

Cette princesse ou son mari, à sa prière, en fit don à l'abbaye de Bernay en 1026.

En 1240, Me^r Guillaume de Champeaux, chevalier, assiatit à une grande réunion de seigneurs à l'abbaye du Bec.

Jean Malet, écuyer, seigneur de Gravelle, donna en 1247 à Robert de Brucourt, époux de Philippa Malet, tout ce qu'il possédait à Champeaux.

Dès 1472 Jean de Malleville habitait Bernay et possédait probablement déjà le fief de Champeaux.

En 1587, noble homme Nicolas de Malleville était seigneur de Champeaux; un de ses descendants Robert de Malleville, écuyer, sieur de Champeaux, fut maintenu de noblesse le 1^{er} avril 1606. Les armes de la famille étaient : *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules*.

Jean Boivin, marchand à Bernay, possédait en 1741 un colombier à Champeaux, paroisse de la Couture, lui provenant de la succession de son père (1). La famille Boivin ajoute encore aujourd'hui à son nom celui de Champeaux.

LES CHÉNETS. Nous en traiterons à l'article Saint-Martin-du-Tilleul.

FROCOURT donnait son nom à une prévôté appartenant à l'abbaye de Bernay et relevant de sa baronnie.

MOULIN-NOËL. Hubert de Courson, chevalier (disez Courtonne), possédait en 1235, sur le Moulin-Noël une rente de 2 setiers de froment qu'il échangea contre un fief au Tilleul (2).

Etienne Flambart, *esc.*, seigneur du Moulin-Noël, plaidait à l'Échiquier en 1474 avec Antoine et Neel, seigneur de Plainville.

La famille Flambart était remplacée en 1550 par Simon de la Bouque, *esc.*, sergent héritaire de Bernay et bailli de la Madeleine. Son fief était évalué à 472 l. de rente.

François Carrey de Gosville fiefra le Moulin-Noël à Robert Desportes en 1732. Dix ans après, ce moulin appartenait à MM. Carrey de Saint-Gervais et, en 1746, à Louis-Nicolas Manoury.

Manoury : *d'argent à trois mouchetures de sable*.

M. Saget, président du Parlement de Paris, était à la fois seigneur de Fontaine-Abbé et du Moulin-Noël; ses créanciers firent vendre ses fiefs vers 1760, et en 1781, M. de Colonia se disait seigneur de Fontaine-Abbé et du Moulin-Noël.

LA PILETTE, *selon M. Le Prévost*, n'existant pas à l'époque du mariage de la comtesse Judith et de la chartre de fondation de l'abbaye, car on l'aurait mentionnée avec autant et plus de soin même que Champeaux, fort inférieur en étendue et en population, peut-être aussi ce hameau dépendait-il du Tilleul, et fut-il comme les autres détaché par les Montgommery et les Talvas.

Alexandre de la Pilette, *de Puiletta*, est mentionné en 1184 sur les rôles normands comme caution d'une somme de 10 s.

En 1247, Jean Malet donna à sa sœur tout ce qu'il possédait à la Pilette.

Maitre Roger de la Pilette était curé de Saint-Martin-le-Vieux, près Bernay, en 1262.

En 1382, vivait Guillaume de la Pilette (1).

Pierre Fouques, sieur de la Pilette, lieutenant général à Orbec, obtint en 1636 la confirmation de son ancienne noblesse; par arrêt du Conseil, il fut maintenu de noblesse en 1666; nous lui connaissons quatre fils :

1^o Yves de Fouques, écuyer, sieur de la Pilette, qui avait la charge de son père en 1670 et 1672; 2^o Pierre de Fouques, écuyer, sieur de Beauchamp, vicomte de Bernay; 3^o François de Fouques, écuyer, sieur du Parc; 4^o et Nicolas de Fouques, curé de Saint-Germain-la-Campagne.

Pierre de Fouques, seigneur de la Pilette, fils d'Yves, était en 1706 revêtu de la charge de lieutenant qu'avait exercée son père. En 1737, Pierre-Louis de Fouques, fils du précédent, lui avait succédé dans la même charge. Il prenait les titres de chevalier, seigneur de la Pilette, la Mare-Anger, la Mesvrière et le Parc, de conseiller du roi et de lieutenant-général à Orbec; sa femme était Marie-Autoinette de Giverville.

Deux fils naquirent de ce mariage: Messires de Fouques de Caorches, et de Fouques de la Pilette; ils épousèrent les deux sœurs, filles de Jacques Manoury, écuyer du roi, et ils devinrent par leurs femmes seigneurs de Gosville à Saint-Pierre de Salerne.

Au moment de la Révolution on trouve

(1) M. Blais, p. 82.

(1) Le Prévost, p. 330.

(2) *Hist. du Tilleul*, par Le Prévost.

1° de Fouques, seigneur de la Pilette et de la Mare; 2° de Fouques de la Pilette, seigneur du Fengray; 3° et de Fouques de la Pilette de Gauville.

De Fouques : *de sable au lion contourné de gueules affrontant une cigogne d'argent.*

Le fameux chef de la bande royaliste Le Pelletier fut arrêté le 18 brumaire an X dans une ferme de ce hameau, après avoir soutenu un siège qui coûta la vie à quatre gendarmes.

LA MALOUVE. Il est fait mention de ce quartier de Bernay dans la charte de Jean Malet, de 1217, en faveur de sa sœur.

LES GRANGES. L'abbaye flécha en 1586, à Charles Guichard, dit *Bucaille*, quatre acres de terre et pâture pour 40 écus. Cette propriété faisait partie de la ferme des Granges-l'Abbé, paroisse de la Couture.

LE MANOIR D'IRLANDE. La famille d'Irlande, dont nous avons parlé *art. Bosc-le-Comte*, avait un manoir à Bernay. En 1741, messire d'Irlande, écuyer et curé de la Couture, y possédait un colombier lui provenant de la succession de son père.

COURMÉPINE ET GRANDCHAIN étaient des moulins qui appartenaient aux seigneurs de ces paroisses.

LE MOULIN-DE-LA-TOUR appartenait aux religieux, celui de SAINT-CLAIR au seigneur de Saint-Clair d'Arcey, et le MOULIN-DE-L'ÉTANG à l'hospice.

L'AUMONE. Ce fief, qui s'étendait sur Bernay et Manneval, appartenait à l'aumônier de l'abbaye, qui en touchait les revenus.

SERGENTERIES. Il y avait à Bernay deux sergenteries nobles et héréditaires : celle du comte, devenue royale, et celle de l'abbaye, dite baronnale.

En 1469, Thomas le Charpentier, à cause de sa femme, tenait la sergenterie du plaïd de l'Épée de Bernay. En 1555, Jehan Jamet était sergent royal et héréditaire; Simon de la Bouque avait été sergent héréditaire de Bernay avant 1562. En 1582, M^r Remi Monnay était sergent baronnal, et M^r Pierre Conet, sergent royal.

La veuve du sieur Le Mathieu, chirurgien à Bernay, était propriétaire, en 1741, des deux tiers d'une sergenterie; la même année, Charles Caillot, avocat au Parlement, auditeur et depuis correcteur en la chambre des comptes à Rouen, était propriétaire des deux sergenteries nobles de Bernay, qu'il afferma aux sieurs Belhache et du Laurens, moyennant 700 l., et qu'il transmit à son gendre, M. Bréant, substitut du procureur général, auquel elles appartenaient en 1768.

§ 2. BOUFFEY.

Cette paroisse, qui était située sur la rive

droite de la Charentonne, faisait partie du diocèse d'Evreux, du doyenné d'Ouche et de la vicomté de Beaumont; elle fut réunie à Bernay en 1792.

Comme Bouffey n'est pas mentionné dans la charte donnée par Henri II, en 1150, contenant l'énumération des domaines de l'abbaye de Bernay, nous en concluons que cette localité n'existait pas encore, et qu'elle fut fondée vers ce temps par Lambert Bouffey, qui est cité trois fois sur les rôles normands, comme fixé dans les environs de Bernay (1) : 1° en 1105, il fit état au trésor de 100 sous, pour être mis en possession de sa sergenterie (2); 2° la même année, il paya 15 sous et il en redevait encore 5; 3° en 1198, il fut taxé à 6 l. pour une enquête faite sur ses droits; il paya 20 sous, il redevait 5 l.

Les religieux de Bernay avaient dû céder à Lambert Bouffey le terrain où il s'établit, car outre qu'ils y possédaient un fief en 1210, comme nous l'apprenons du *Registram*, le seigneur de Bouffey était obligé à faire le service militaire à leur place.

Les descendants de Lambert Bouffey échappent à nos recherches jusqu'à Henri de Bouffey, qui vivait en 1380. Ce seigneur, ayant agrandi le canal qui conduisait l'eau de la Charentonne à son moulin, au préjudice du moulin Crespin à Menueval, appartenant à l'abbaye du Bec, une sentence ordonna que les choses fussent remises dans leur ancien état (3).

L'aveu donné par Bertrand de Saint-Bausille, abbé de Bernay en 1406, contient un article important concernant Bouffey.

« A cause duquel temporel, dit-il, je suis tenu et à cause de ma dite église, faire au roi notre dit seigneur, un chevalier en sa guerre, toutes les fois qu'il lui plaît de prendre les servages de ses vassaux par quarante jours; duquel servage ou service m'est tenu d'acquitter le seigneur de Saint-Jéhan de Bouffey, à cause du fief de Bouffey qu'il tient de moi à cause dudit temporel, et le doit ou service dudit seigneur envoyer à mes dépens, et il est tenu faire le service. »

Messire Jéhan de Bouffey, prêtre, était, en 1414 et 1415, chapelain et administrateur de la maladrerie de Lisieux.

En 1410, Henri de Bouffey étant mort au milieu des désastres de l'invasion anglaise; Ancelin, son fils, s'adressa à Henri V. Ce

(1) Ce doit être le fils du seigneur des Bottereaux, qui approuva la donation de la terre de la Gastine, faite à l'abbaye de la Trappe du temps d'Albold, premier abbé qui siégea de 1146 à 1172. Le *Registram* de Philippe-Auguste dit en effet que les moines de la Trappe tiennent du fief de Lambert Bouffey un quart de hautert.

(2) Cette sergenterie devait être à Montreuil ou à Bernay.

(3) Le Prévost p. 386.

prince alors assiégeait Rouen, lui accorda les fiefs, terre et domaine de Bouffey, situés dans la vicomté de Beaumont, qui lui revenaient par le décès de son père.

Ancein était mort avant 1461, car cette même année, Louise des Marets, sa veuve, se maria avec Jean de Bréauté, seigneur de Menneval; mais avant, elle avait eu deson premier mari un fils, Jean de Bouffey, 1^{er} du nom, qui fut seigneur de Courbépine, par sa femme, née de Mailloc.

Jean de Bouffey était un grand et puissant seigneur qui, lors de la mort de Beaumont, est appelé Monseigneur et chevalier, et qui se présenta pour lui et à l'acquit de l'abbaye de Bernay en *habillement d'homme d'armes monté de cinq chevaux et accompagné de deux archers en bon habillement et de deux pages*.

C'était un homme d'humeur assez difficile; car de 1467 à 1476, l'abbaye dut avoir recours aux sommations pour l'obliger à faire son service de chevalier, et son nom retenissait souvent à l'Échiquier. En 1474, il plaidait avec D^{lle} Colette d'Achy, dame de Carentonne, sa voisine, puis avec sa parente Marguerite de Tournebu, veuve de Jean de Mailloc, oncle ou cousin de sa femme.

Jean de Bouffey présenta à la cure de sa paroisse en 1474 et 1492; après son décès, son fief de Bouffey passa à son frère utérin Jean de Bréauté, et la seigneurie de Courbépine à Jean de Bellemare.

Bouffey : *d'hermine au vol de sable*.

Jean de Bréauté (1) hérita de Bouffey vers 1495; dès l'âge de seize ans, il était vicomte de Menneval. Il devint capitaine de Dieppe et de tout le pays de Caux. En 1500 et en 1509, Louis Malet de Gravelle plaidait contre les seigneurs de Bouffey et de la Grue.

En 1508, le seigneur de Bouffey réclamait aux religieux du Bec une rente de 9 l. sur le fief de Mailloc, à Thierville; il épousa Antoinette de Manoury, fille d'Étienne, capitaine d'Evreux, dont il eut Adrien de Bréauté; il nomma à la cure de Bouffey en 1520, et mourut le 21 mars de l'année suivante.

Adrien 1^{er}, sire de Bréauté, chevalier, vicomte de Hotot, seigneur de Menneval et de Bouffey, fut capitaine de cinquante hommes d'armes et commandait pour le roi au Mont-Saint-Michel; c'est lui qui vendit la terre de Menneval au sieur de Mainteferne.

Il avait épousé, le 21 mai 1520, Jeanne de la Haye, dont il eut Adrien, II^e du nom et Charlotte, mariée le 17 juillet 1555 à Jean d'Orbec; on le voit exercer son droit de

patronage à Bouffey, depuis 1522 jusqu'en 1561, époque de sa mort (1).

En 1562, Adrien, II^e du nom, sire de Bréauté, seigneur de Saint-Jean de Bouffey, fut imposé à l'arrière-ban pour 10 l., et les religieux de Bernay, pour leur portion, à 30 l.

Ce seigneur devint conseiller du roi, gentilhomme de la chambre, commandant et bailli de Gisors, colonel-général du ban et de l'arrière-ban de la Normandie; il épousa Suzanne de Mouchy, fille de Jean, seigneur de Sénarpont, au mois d'avril 1576, et mourut dans un âge avancé, au mois de juin 1605. Pierre, son fils aîné, avait été tué à Bar-le-Duc en 1590, dans un combat singulier contre les Espagnols, et ce fut son second fils Adrien qui recueillit seul sa succession.

Adrien III passa en Hollande en 1600 avec l'intention de venger la mort de son frère; revenu en France, il épousa, en 1603, Françoise de Roncherolles, fille de Pierre de Roncherolles, baron de Pont-Saint-Pierre, dont il eut sept enfants, et qui mourut en 1644. Il avait vendu en 1636 sa terre de Bouffey à Charles le Comte de Nonant, et il mourut en 1658.

Bréauté portait : *d'argent à la quinte-feuille de gueules*.

Charles le Comte de Nonant, acquéreur de Bouffey, devint vicomte de Beaumont et baron de Ferrières par la vente que lui fit Eustache de Conflans, le 25 janvier 1653. Ses armes étaient : *d'azur un chevron d'argent accompagné de trois besants mal ardonnés d'or*. Il mourut sans enfants de son mariage avec Claire de Marle, et sa succession, ouverte en 1662, passa pour partie aux Bouton de Chamilly, héritiers de la branche aînée des Nonant, et pour le surplus à Pierre Dauvet de Trigny, qui eut Bouffey dans son lot.

Un état de la sergenterie d'Ouche, au xvii^e siècle, constate que la paroisse de Bouffey renferme quatorze contribuables; que la cure vaut 400 l., que le fief relevant de l'abbaye de Bernay, composé de 200 acres de terre, vaut 2,000 l. (2).

Anne Dauvet, comte de Bouffey, après avoir servi glorieusement son roi dans les armées, se donna tout entier aux bonnes œuvres et consacra tous ses revenus à la décoration de l'église de la Couture, qu'il fit couvrir en ardoises, et au soulagement des pauvres. « Ses bonnes œuvres, dit M. Blais, l'ont accompagné au-delà du tombeau, car la paroisse, non contente de lui avoir donné pendant sa vie des marques de son respect,

(1) Il était fils de Jean de Bréauté, tué le 16 juin 1465 à la bataille de Montlithéri, et de Louise des Marets, veuve en premières noces d'Ancein de Bouffey.

(1) Adrien 1^{er} paraît avoir fait une seconde alliance avec Charlotte de Ligny, qui posséda Bouffey de 1561 à 1566.

(2) Le Prévost, p. 386.

fonda à sa mort un service à perpétuité pour le repos de son âme. »

Alain-Louis Dauvet, chevalier, dit le comte Dauvet, brigadier des armées du roi et maréchal-de-camp, était seigneur de Bouffey en 1789. Ses armes étaient : *bandé de gueules et d'argent au lionceau de sable sur la première bande d'argent.*

Bouffey était le chef-lieu d'une prévôté de l'abbaye de Bernay qui s'étendait sur Menneval, Valailles, Durevoir et Toussue. L'église, qui paraît n'avoir été d'abord qu'une chapelle seigneuriale, était placée sous le vocable de saint Jean.

§ 3. CARENTONNE.

Du dioc. d'Evreux, — du doy. d'Ouche. Son patron, saint Martin, annonce que la fondation de son église remonte à l'époque mérovingienne.

Lorsque les Normands se partagèrent la Neustrie, Carentonne resta dans le domaine ducal.

Robert II l'en détacha, avec les autres localités limitrophes, pour en former la dotation de Judith de Bretagne. Cette princesse, pour des raisons qui ne sont pas connues, n'en disposa pas en faveur de son abbaye de Bernay.

Une partie de la seigneurie, avec un moulin seigneurial, appartenait, au XI^e siècle, à une famille Alys, qui a laissé d'intéressants souvenirs.

Guillaume Alys, I^{er} du nom, fit la campagne d'Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant, qui le récompensa en lui donnant la baronnie d'Ellatun dans le Hampshire (1); mais au lieu de se fixer dans le pays conquis, il revint sur le continent, où il possédait des biens considérables et où il était étroitement lié avec les châtelains de Conches et de Breteuil, auxquels il a souvent servi de témoin. Outre son fief de Carentonne, il avait celui qui porte encore le nom de Moulin-Alys à Breteuil, et le domaine de Marnefer, dont il donna la dime aux moines de Saint-Evroult.

Guillaume Alys, II^e du nom, fut un vaillant guerrier; il servait dans les rangs de l'armée de Guillaume de Breteuil lorsque ce seigneur vint assiéger Ascelin Goël dans Ivry; il eut le malheur d'être fait prisonnier avec neuf autres chevaliers et resta longtemps dans les cachots du châtelain d'Ivry.

En 1103, lors de la guerre occasionnée par la succession de Guillaume de Breteuil, Guillaume Alys embrassa le parti d'Eustache, gendre du roi. Orderic Vital a parlé à diverses reprises des deux Guillaume Alys, père et fils.

Outre le fief dont nous venons de parler, (1) Domesday book.

il existait à Carentonne un autre fief occupé par des seigneurs qui prenaient le nom de la localité.

En 1180, Geoffroy de Carentonne paya au trésor une amende de 10 s. à cause d'une réclamation mal fondée.

Vers ce même temps, Guillaume Alys, III^e du nom, fut aussi condamné à une amende pour avoir assisté, en 1181, aux épousailles de Robert de Sacquenville (1).

Guillaume Alys, III^e du nom, étant mort sans enfants, ce fut son parent, Guillaume de Sacquenville, qui hérita de ses domaines de Breteuil et de Carentonne (2).

Dans l'énumération des fiefs de la mouvance de Breteuil, vers 1210, ont lit : *de Quarrona quarterium feodi*, qui paraît s'appliquer à Carentonne.

Vers 1220, Guillaume de Sacquenville donna au prieuré de Maupas, nouvellement fondé à Capelles, une rente de 2 setiers de froment et de 2 setiers de gros blé à la mesure de Bernay à prendre sur son moulin de Carentonne.

En 1226, Jean de Sacquenville, fils et héritier de Guillaume, confirma cette donation en présence du pieux fondateur.

La famille de Carentonne existait encore à cette époque. En 1232, Richard de Carentonne assistait aux assises de Pont-Audemer; en 1237, il était aux assises de Pont-de-l'Arche; en 1240, il signait des lettres testimoniales pour l'abbaye du Bec, et en 1251, il donait à ce même monastère 40 s. de rente sur son moulin de Carentonne.

Guillaume de Sacquenville, II^e du nom, avait succédé à son père en 1267, dans ses seigneuries de Carentonne, des Bottereaux, etc. Au moment de partir pour la Terre-Sainte, il donna aux religieux de Lire une rente de 60 sous tournois à prendre sur son moulin de Saint-Martin de Carentonne. A son retour d'Orient, il fut témoin, en 1278, avec Robert et Raoul d'Harcourt, à une charte de Henri de Ferrières, en faveur du prieuré de Bosc-Morel.

L'année suivante, Mg^r de Sacquenville figure avec ses trois fils, aussi chevaliers, Guillaume, Robert et Pierre, dans une transaction entre Robert de la Barre et les religieux de Lire.

Sacquenville : *d'hermine à l'aigle de gueules, becqué membré d'azur.*

Vers la fin du XIII^e siècle, Jeanne de Sacquenville s'alliait avec Raoul d'Harcourt, de la branche de Beaumesnil, et lui appor-

(1) Henri II s'était opposé à cette union, et tous les assistants furent frappés d'une amende.

(2) Guillaume de Sacquenville était en même temps seigneur des Bottereaux, ce qui explique pourquoi le moulin Alys, à Breteuil, est nommé moulin des Bottereaux, et pourquoi, dans un aveu de 1611, Carentonne est placé dans la mouvance des Bottereaux.

taient en dot la terre de Carentonne; de là le nom de Harcourt-Carentonne, pris par la seconde branche des Harcourt-Beaumesnil, qui, aux armes de cette branche; de gueules à 2 fasces d'hermine, ajoutait un lambel d'or.

En 1339, le samedi après l'Épiphanie, Messire Raoul d'Harcourt, chevalier, seigneur de Carentonne, était témoin d'un arrangement concernant le Mesnilotte à Combon.

Indépendamment de Carentonne, Raoul possédait Grandchain (1), qui lui venait des Sacquenville, et la chapelle Bayvel du chef de sa mère.

Son fils, Jean de Harcourt, sire de Carentonne, de la Chapelle-Bayvel, du Mesnilotte, de Grandchain, etc., fut du nombre des trois cents seigneurs amnistiés, en 1360, par le roi Jean, pour avoir suivi le parti de Charles de Navarre.

Jean d'Harcourt est inscrit en 1367, parmi les chevaliers qui servaient l'Etat, avec deux bacheliers et huit écuyers; l'année suivante, sa compagnie se composait de six chevaliers et de 33 écuyers; il fut du nombre des quatorze mille gentilshommes qui, en 1383, passèrent en Afrique sous la conduite de Louis de Bourbon, comte de Clermont; il fit la campagne d'Allemagne en 1387, à la tête de neuf chevaliers bacheliers et de trente-trois écuyers de sa compagnie; sa solde s'éleva à 1,083 l. Il mourut vers 1290, sans laisser d'enfants de son mariage avec Jeanne d'Etonteville; sa mort fut suivie d'un procès qui dura encore en 1397.

Isabeau d'Harcourt, sœur et héritière de Jean, épousa d'abord Pierre Mauvoisin, seigneur de Serquigny, auquel elle apporta Carentonne, Grandchain et Saint-Clair d'Arcy (2); après la mort de son premier mari, elle épousa en secondes noces Jean d'Achey dit le *Grand Gallois* (3), qui assistait en 1397 au mariage de Jean, comte du Perche, seigneur en partie de Bernay, et qui est cité en 1400, dans les minutes du notariat de Bernay, comme seigneur de Carentonne.

De cette union sortirent trois fils et une fille; l'aîné, Jean d'Achey dit le *Petit Gallois*, pour le distinguer de son père, hérita de Carentonne et se maria à Jeanne de Courtrebray, dont il eut deux filles.

Achey: *chevronné d'or et de gueules.*

Le 12 avril 1420, Henri V, roi d'Angle-

terre, se trouvant au château de Rouen, donna à Thomas Walton les manoirs de Grandchain et de Carentonne, qui furent, dit-il, à *Gallois d'Achy, chevalier rebelle, le tout estimé 40 écus de revenu.*

Entre 1421 et 1422, le *Petit Gallois* mena des lettres de noblesse du roi de France et d'Angleterre et les obtint (1).

Carentonne reentra bientôt en la possession de ses légitimes propriétaires, et après la mort du *Petit Gallois*, il passa, en 1456, à sa seconde fille, Colette d'Achey, mariée d'abord à Jean Pigace, sieur de Boucel, puis à Guillaume de Montagu, qui en rendit avec le 6 octobre 1456 (2). C'était un quart de fief; il n'est pas question de manoir, mais de maisons et jardins fieffés à Jehan Belangier pour 4 l. de rente.

Le moulin de la ville est tenu du roi en la comté de Beaumont; les vassaux sont tenus de piller les pommes du seigneur pour faire son cidre, de faner ses prés, de curer le bief de son moulin, de charroyer les meules quand le cas s'offre.

Roger Regnard, prêtre, a un fief dans la paroisse, et Richard Mahiel tient en fief le moulin Tenyère. Le seigneur doit dix jours de garde à Beaumont et relève par 5 sous tournois de rente.

La même année, Laurent de Vieuxpont, baron du Neubourg en partie, avoue tenir un fief en la paroisse de Carentonne.

En 1469, la seigneurie de Carentonne était retournée à Michel Pigace, fils de Colette d'Achey et de Jean Pigace, son premier mari. Michel Pigace comparut à la montre de Beaumont *en habillement d'homme d'armes à trois chevulz.*

Il était seigneur du Mesnilotte et du Bois-card à Combon; son nom est cité à l'échiquier de 1474. A cette date, sa mère, dite la dame de Carentonne, vivait encore et plaidait avec Jean de Bouffey.

Michel Pigace avait épousé Claude de l'Hôpital, qui était veuve en 1488 et tutrice de Jean Pigace, son fils, âgé de dix-sept ans (3).

Après ce Jean Pigace, nous trouvons Louis Pigace, seigneur de Carentonne, qui présenta à la cure de la paroisse en 1517, 1518 et 1529; il épousa Marie de Canonville, dont il eut Jacques Pigace et Susanno Pigace, mariée à Jean de Courcy.

En 1557, Jacques Pigace, *escuyer*, seigneur d'Apres et d'Anguesse, présentait à la cure de Carentonne; cinq ans après, Jehan Pigace, *escuyer*, jouissait des fiefs de Carentonne, la Boissaye et le Mesnilotte.

(1) *Chambre des Comptes.*

(2) Voir Notes Le Prévost, p. 471.

(3) Michel Pigace avait un frère nommé Roland, auteur de la branche d'Anguesse, qui disputa dans la suite le patronage de Carentonne.

(1) Dénommé par erreur Grandchain dans les notes Le Prévost.

(2) Pierre Mauvoisin renouça en 1391 à toute prétention sur le patronage de Saint-Clair vendu depuis longtemps par un Sacquenville à un chanoine d'Évreux.

(3) Son frère puîné, Eudes d'Achey, épousa Jeanne de Mauvoisin, héritière de Serquigny, fille de Pierre et d'Isabeau d'Harcourt.

Adrien Pigace, sieur de Carentonne, épousa une demoiselle d'Épinay de la famille des seigneurs de Vaux. Aussi, d'après un aveu des Bottereaux, en 1611, Grandchain et Carentonne formaient un plein fief de haubert avec droit de présenter à la cure de Vaux.

Au commencement du XVII^e siècle, Gédéon de Pigace, fils aîné d'Adrien, était seigneur de Carentonne et de la Saussière aux Frétils; en 1624, Antoine Pigace, son frère puîné, seigneur du Raveton, se disait aussi seigneur de Carentonne; mais Gédéon eut gain de cause.

Anne de Pigace, probablement fille de Gédéon, épousa Jean Mauduit, sieur de la Rosière, dont elle eut un fils et dont elle était veuve vers 1650.

A cette époque, *Quarentonne*, comme on écrivait alors, avait vingt-sept contribuables; le fief relevait du roi et valait 2,500 l. La cure valait 500 l.

Alexandre Mauduit, fils de Jean, écuyer, marquis de Carentonne, épousa la fille de Jacques Carrel, sieur de Meatrix, et de Françoise Malet; il fut maintenu de noblesse le 28 décembre 1666; ses armes étaient: *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois roses du même*.

La terre de Semerville qui avait appartenu en 1620 à Gédéon de Pigace, était aussi passée aux Mauduit; en sorte qu'en 1684, le sieur de Carentonne était seigneur de Semerville.

En 1700, le chevalier de Carentonne était seigneur de Semerville.

Fiefs. LA BOISSAYE (1). Lorsque la guerre éclata entre Charles-le-Mauvais et le roi de France, Jean de la Boissaye occupait, pour ce dernier, la forteresse de Baillcul, qu'il sut garder et défendre pendant longtemps contre les attaques des Navarrais; il fut enfin forcé de la remettre au maréchal de Normandie, et il se retira alors dans son propre manoir du Bec-Alis pour le défendre; pendant qu'il faisait ses préparatifs, les Anglais venus de Corneilles, brûlèrent les bâtiments où il avait mis ses provisions. La paix qui survint bientôt, permit aux assiégés de recevoir des secours des villes voisines (2).

Si le manoir d'Alis fut alors détruit, le fief n'en conserva pas moins le nom de son propriétaire, le brave Jehan de la Boissaye. Il n'est pas nommé dans l'aveu de 1452, sans doute parce qu'il relevait directement du roi, et c'était probablement le fief que Laurent de Vieux-Pont possédait alors à

Carentonne; il fut acquis bientôt après par les propriétaires du grand fief.

En 1562, Jehan Pigace était seigneur de Carentonne, de la Boissaye et de Mesnilotte; le revenu de ses trois fiefs s'élevait à plus de 600 l., car il fut taxé pour l'arrière-ban à 126 l. 13 s. 4 deniers.

Au siècle suivant, la Boissaye devint l'apanage d'une branche cadette de la maison Pigace. Vers 1650, Adrien de Pigace possédait le fief de la Boissaye, composé de 400 acres de terre et 50 acres de prairies d'un revenu de 1,000 l.

Carentonne a été réuni à Bernay en 1792.

Prévôté. En 1474, Jehan du Bois était prévôt de la prévôté de Carentonne.

BERNAY.

Topog. Sur la Charentonne et le Cosnier, à 105 m. d'alt., par 49° 5' 32" de latit., et 1° 44' 17" de long. O., à 46 kil. d'Evreux. — *Surf. terr.*, 2,400 hect. — *Voies de comm.*, chem. de fer de Paris à Cherbourg. — R. imp. n° 138, de Bordeaux à Rouen. — R. dép. n° 11, de Rouen à Falaise; n° 13, de Bernay à Serquigny; n° 18, de Bernay à Lisieux; n° 20, de Damville à Pont-Audemer. — Ch. de gr. com. n° 8, de Bernay à Verneuil; n° 28, de Bernay à Saint-Georges-du-Vivier; n° 62, de Bernay à la Ferté-Fresnel. — Chem. d'int. com. n° 9, de Bernay au Theil-Nollet; n° 10, de Bernay à Saint-Aubin-du-Scellon; n° 11, de ceinture de Bernay; n° 12, de Bernay à Saint-Victor-d'Épine; n° 39, de Bernay à Beaumont.

Géolog. Alluvions contemporaines, diluvium et craie blanche.

Div. administ.: Ch.-J. d'arrond. et de cant. — Archiprêtre et doyen. — 2 cures paroiss. — Trib. de 1^{re} instance. — Trib. de comm. — Conseil de prud'hommes. — Chamb. consultative des arts et manuf. — J. de paix. — 1 comm. de police. — 7 avoués. — 3 notaires. — 6 huiss. — Ing. ord. des ponts et chauss. — 1 agent-voyn. d'arrond. — 1 agent-voyn. cant. — Rec. part. des finances. — 1 contrôleur des contrib. dir. — 1 sous-insp. des cont. ind., avec 1 receveur ppal entrepreneur. — 1 cons. des hyp. — 1 vérif. et 2 rec. d'enreg. — Bur. télégr. — Chef-l. de percept. — 4 contrib., 94,030 fr. en ppal. — Rec. prévues au budg. 1867, 128,024 fr. — Produit de l'octroi, 64,000 fr. — Hospice (126 lits). — Bar. de bienf. — 1 collège comm. — 1 école comm. de garçons et 2 écoles privées, recevant ensemble, en 1867, 351 enf. — 1 école commun. de filles et 1 privée. — 4 pensions de demoiselles. — Bibliot. publ. de 6,500 vol. — 1 brig. de gendarm. à cheval, 1 à pied, effectif de 11 hommes. — 1 comp. de sap. pomp. de 94 hom. — 1 fanfare. — Popul., 7,510 hab.

(1) Voir M. Canel, t. 2, p. 365.

(2) Ces détails nous feraient croire que la Boissaye est l'ancien fief des Guillaume Alis dont nous avons parlé.

Monuments et établis. publ. 2 églises. — Hôtel de sous-préf. — Hôtel-de-Ville. — Collège. — Hospice. — 2 presbyt. — 2 maisons d'école. — Salle de spectacle. — Halle aux grains.

Antiquités. Nous signalerons l'église Ste-Croix, située dans la Grande-Rue. — L'Église Notre-Dame-de-la-Couture, située près de la gare du chemin de fer, sur le flanc d'un coteau. — Les bâtiments de l'abbaye fondée par Judith, qui renferme les tribunaux, la sous-préfecture, l'hôtel-de-ville, etc. L'église de l'abbaye qui a été transformée en halle au blé et aux toiles; enfin plusieurs maisons en bois de la Renaissance, dont la plus remarquable, située à l'angle des rues de l'Humanité et du Commerce, a été reproduite par la gravure.

Agriculture : Céréales, lins, prairies. — 60,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie : 2 moulins à blé. — 2 teillages de lin. — 1 filature et 1 tissage mécanique de lin. — 1 filature de laine. — 1 filature de coton. — 5 teintureries. — 4 blanchisseries de toiles et fils. — 3 tanneries et corroïeries. — 1 foulon. — 3 scieries mécaniques. — 3 fabriques de rubans. — 3 fabriques de casquettes. — 2 briqueteries tuileries. — 1 usine à gaz. — 3 imprimeries et lithographies. — Grande fabrication chez les particuliers, de frocs, lacets et rubans.

Commerce important de grains, de chevaux, de bestiaux, de laine, de toiles, de mercerie, de frocs et de quincaillerie. — *Fêtes*, lundi de la 5^e semaine de carême, le mercredi de la Pentecôte, le 8 juillet et le 26 décembre. — *Marchés* les mardi, jeudi et samedi. — 638 *Patentés*.

Dépendances : LE BAS-BOUFFEY, LE BOIS-TAILLEFER, LE BOSQ, LE BOSQ-LE-COMTE, LA BROUTINIÈRE, CARENTONNE, CHAMPEAUX, LES CHENÉTS, COURBÉPINE, LA COUTURE, FRO-COURT, L'ÉTANG, GRANCHAIN, LA GROSSE-TOUR, LA GRANDE-MALOUVE, LES GRANGES, LE HAUT-BOUFFEY, LA MADELEINE, LE MALHARQUIER, LE MANOIR-D'IRLANDE, LE MAS-CRIER, LE MONT-MILON, LA MORELLERIE, LA PETITE-MALOUVE, LA PILETTE, LA PLANQUETTE, LA PUGELIÈRE, SAINT-CLAUDE, SAINT-MICHEL, LA TOURANGERIE ET LE VAL-MORIN.

BERNIENVILLE,

auquel la commune de Pithienville a été réunie le 25 juillet 1844, était autrefois une paroisse du dioc., du baill., de la vicom. et de l'élect. d'Evreux, — de l'archidiac. du Neubourg, — du doy. de Louviers, — de la sergenterie de Brosville.

§ 1^{er}. BERNIENVILLE.

Le nom de ce village, formé de *Bernoini*

villa, domaine de Bernouin, était commun chez les Francs des VIII^e et IX^e siècles. D'un autre côté, l'église dédiée à saint Léger, dont le culte était très populaire au IX^e siècle, achève de nous persuader que l'existence de Bernienville doit remonter à cette époque.

On trouve dans les titres du moyen-âge *Bernoienvilla*, *Bernoevilla* et *Bernoieville* (1).

Au milieu du XII^e siècle, vers 1150, Bernienville avait pour seigneur Adam de Cierrey (2), propriétaire d'un fief avec moulin à Evreux, et des domaines de Cierrey, de Bernienville et de Pithienville.

Déjà, à cette époque, le chapitre d'Evreux se composait des huit chanoines d'Angerville et de deux autres dits de Brosville.

Simon, comte d'Evreux, avait augmenté ce nombre et inspiré à ses vassaux une pieuse émulation. Adam de Cierrey voulut, lui aussi, fonder à ses frais une prébende connue depuis sous le nom de *Prébende de Bernienville*, et voici la charte qu'il donna à cette occasion :

« Sachent tous présents et à venir que moi, Adam, seigneur de Cierrey, chevalier, j'ai donné et cédé à Dieu et à l'église de Notre-Dame d'Evreux, en pure et perpétuelle aumône, toutes les dimes que j'avais et percevais dans les paroisses de Cierrey, de Bernienville et Pithienville, avec le droit de patronage que j'avais sur les églises de ces villages, pour la rédemption et le salut de mon âme, de mes prédécesseurs et successeurs, de telle sorte qu'avec les revenus susdits, il sera fondé une prébende dans ladite église, et qu'à l'avenir ledit chanoine qui tiendra ladite prébende aura ces revenus comme je les avais et percevais. Or, le doyen et le chapitre de cette même église ont promis *bonnement* de faire ceci... » Parmi les témoins nous remarquons : Jean Néel, seigneur de Prey; Raoul de Saint-Luc, chevalier, et M^{re} Pierre de Carcouet, doyen (3).

Cette charte doit être placée, pour la date, entre 1160 et 1170; elle est antérieure à la bulle que le pape Lucius III, mort en 1192, donna en faveur du chapitre d'Evreux, et dans laquelle il fait une mention spéciale de Bernienville *avec toutes ses franchises, ses appartenances et dépendances*.

Quelques années après, en 1193, Guérin de Cierrey, fils du pieux fondateur de la prébende de Bernienville, était choisi pour occuper le siège épiscopal d'Evreux, qu'il honora par ses vertus et ses lumières. En 1194, Guillaume de Cierrey, frère du prélat, approuva la fondation de la prébende « pour

(1) Le Prévost, p. 331.

(2) Un ancien historien d'Evreux, copié par Le Bresseur, dit qu'Adam de Cierrey était neveu de Simon, comte d'Evreux.

(3) Le Prévost, p. 510.

le salut de mon âme, dit-il, et de Mg^r mon frère Guérin, évêque d'Evreux. »

Ce prélat vivait encore, lors du traité du Goulet, conclu en 1200 entre Jean-sans-Terre et Philippe-Auguste. Il avait été stipulé que la frontière des deux royaumes serait fixée à égale distance des murs de la ville d'Evreux et du château du Neubourg ; une des bornes limitatives fut plantée dans un lieu nommé la vallée *Karlou*, au point de division d'un fief de Bacquepuits et d'un autre fief sur Bernienville (1).

Après Guérin de Cierrey, mort en 1201, deux autres membres de sa famille occupèrent avec éducation le siège d'Evreux : Raoul I^{er}, de 1220 à 1223, et Raoul II, de 1236 à 1243. Ces prélats avaient à titre de propriété personnelle le manoir de Bernienville, et ils y avaient fait ériger une chapelle dédiée à saint Maur, disciple de saint Benoît ; l'un des trois, peut-être le dernier, fit don de son manoir aux évêques d'Evreux, *ses successeurs à perpétuité* (2).

Dans une charte du cartulaire de Renneville, du mois de janvier 1260, il est question d'un chemin qui conduit de Bois-Hubert à Bernienville.

En 1263, un habitant du village, nommé Simon de Bernienville, vendit aux religieux de Saint-Taurin, avec le consentement de son frère Raoul, curé de Bernières, et avec celui de sa mère nommée Acirie, une pièce de terre *aux Ardillières*, sur la paroisse de Saint-Aquilin d'Evreux (3).

Par une charte spéciale du mois de juillet 1275, Philippe-le-Hardi accorda à Philippe de Chaours, évêque d'Evreux, divers privilèges, et à la fin se trouve le passage suivant : « Nous décidons en outre que les « oblations de la chapelle Saint-Maur, du « manoir épiscopal de Bernienville ne seront « point assujetties au droit de régale, ni « pour nous ni pour nos successeurs (4). »

Au XIII^e siècle, les donations qui furent faites aux Templiers de Renneville augmentèrent beaucoup leurs possessions territoriales. Un habitant de Bernienville, nommé Richard Osouf, donna, au mois d'avril 1281, aux frères de Saint-Etienne, comme on les appelait alors, une pièce de terre située sur la paroisse de Bernienville, aboutissant d'un côté au chemin *« par où l'on va et revient d'Evreux »*, et d'un autre côté à la Couture de l'évêque d'Evreux, nommée les LONGUES-ACRES.

Dans la déclaration du temporel de l'évêché d'Evreux, fait en 1400 par Guillaume de

(1) *Dict. hist.* Bacquepuits, p. 184.

(2) Ce manoir était contigu à l'église, et les seuls vestiges qui en restent consistent en une enceinte entourée de fossés.

(3) *Notes Le Prevost.*

(4) *Cart. normand.*

Cantiers, figurent en tête les terres et appartenances de Bernienville avec Brosville et Aviron, où l'évêque avait aussi des manoirs. Le prélat déclare qu'il a dans ses fiefs haute, moyenne et basse-justice. En terminant, il reconnaît que tout son domaine est sujet au droit de régale, excepté, dit-il, « les oblations de la chapelle Saint-Maur, s'étant au manoir de Bernienville, qui ne *cheent* (tombent) point en régale. »

Le dernier avril 1498, Jean Le Meclayer fut présenté pour la chapelle Saint-Maur dans le manoir épiscopal de Bernienville.

En 1619, Thomas Dodigny, écuyer, sieur de Montigny, habitait Bernienville (1).

Dans la longue série des chanoines qui ont possédé la prébende de Bernienville, nous remarquons Jacques Le Doulx de Melleville, qui échangea en 1649, son canonicat pour la chapelle de Noyon, à la Vacherie.

Vénérable et discrète personne M^r Guillaume Pelet, était curé de Bernienville en 1652.

D'après les comptes de l'année 1727-1728, les recettes de la fabrique de l'église de Bernienville, grâce au revenu de diverses terres qu'elle possédait dans plusieurs paroisses voisines, s'élevaient à 205 l., sur lesquels Pierre Anjo, le trésorier, n'avait dépensé que 167 l. M. le curé avait reçu 70 l., le maître d'école 40 l. ; le lunaire avait absorbé 42 l., mais l'article le plus curieux de la dépense est intitulé : *Frais contre le trésorier de Bacquepuits pour ravoir la clochette qu'on avait prise le jour des Rogations.*

Une autre dépense de ce compte est ainsi motivée : pour le papier timbré acheté pour donner les déclarations des biens de l'église dépendant de la seigneurie d'Ivry (2), et le contrôle, payé 17 l. 6 s.

De 1732 à 1760, M^r Nicolas Trevet était curé de Bernienville.

Il est fait mention, en 1745, des banes du Trésor et du Rosaire, qui avaient été brisés par des voleurs ; il existait à ce moment, dans la paroisse, 1 feu privilégié et 41 taillables.

On sépara, en 1766, l'école des filles de l'école des garçons ; honnête fille Agathe Rémond en fut la première maîtresse ; André Huet était alors instituteur et Jean Anjo curé.

On voit encore dans l'église de Bernienville, des traces d'architecture du XIII^e siècle : la porte est ogivale, le côté du sud est du XV^e siècle ; quant au chœur, il est moderne ; la statue de saint Léger, patron de la paroisse, est d'une exécution remarquable. Une statue de Notre-Dame de Pitié porte la

(1) Archives de Rouen.

(2) Nous parlerons ci-après de ce fief situé à Bernienville.

date de 1666, et une inscription indique qu'elle a été donnée par Abraham Simon de Croisy.

A l'autel de la sainte Vierge se trouve un tableau représentant *la fuite en Egypte*, signé : Joseph Chevalier, 1643.

Fiefs. — d'IVRY. Il a existé de tout temps à Bernienville un fief relevant des seigneurs d'IVRY, qui appartenait, suivant nous, au XI^e siècle, à Raoul d'IVRY, frère utérin du duc Richard I^{er}.

Ce fief a été longtemps possédé par les seigneurs d'IVRY. Pierre Petit, l'un d'eux, en parle ainsi en 1436 :

Item. « J'ai droit de prendre chacun un « ung muy de blé, mesure d'Evreux à cause « de moultes sur ung fief assis en la paroisse de Bernienville qui fut M^r Febvre, « que tient à présent Robinet Le Doyen à « cause de sa femme, et lequel muy de blé « se doit assembler par le prévost dudit « fief. »

Item. « Robinet Le Doyen à cause de sa « femme en tient un quart de fief par foi et « hommage assis en la paroisse de Bernienville qui *soulait* valoir x l. et de présent « ne revient qu'à 100 sols ou environ. »

M. de Beaupaire cite ce fief, dont le revenu était diminué de moitié, pour montrer quels désastres avaient accompagné et suivi l'invasion anglaise et normande (1).

En 1200, Roger Laval possédait à Bernienville un fief qui se trouvait sur la limite des royaumes de France et de Normandie (2).

§ 2. PITHIENVILLE.

Peintevilla est la forme latine du nom de Pithienville qui nous apparaît pour la première fois vers 1165, dans la charte d'Adam de Cierrey.

Ce seigneur réunit les dimes et le domaine de Pithienville à ses possessions de Bernienville, et donna le tout au chapitre d'Evreux pour la fondation d'une prébende.

Pithienville doit tirer son nom de son fondateur : les noms de *Pintus* et de *Petinus* ne sont pas rares chez les Romains (3) ; son église, dédiée à la sainte Vierge, dont il est parlé dans la charte d'Adam de Cierrey, pouvait être cependant de fondation relativement récente.

En 1210, Bernienville et Pithienville ne sont pas cités dans la liste des fiefs du comté d'Evreux ; nous pensons qu'ils étaient com-

pris dans les cinq fiefs dont Sacquenville était le chef-lieu.

Dès le XIII^e siècle, une seigneurie laïque s'était implantée à Pithienville ; d'après les rôles publiés par la Roque, Perceval de *Peintevilla*, gentilhomme des environs d'Evreux, vivait en 1270.

L'aveu du temporel de l'évêché d'Evreux, en 1400, s'exprime ainsi : « Le fief de Pithienville qui s'estent en la paroisse de Pithienville, en ville et faubourgs d'Evreux et es territoires d'environ et en sont tenus le fief de la rue Saint-Sauveur que tient à présent Robert Bude et le feu de Mesleville. »

En 1460, le fief de Pithienville appartenait à M^r de Guiry, chevalier, seigneur du Bois-Gencelin (1) et de la Factière aux Jonquerets, qui parut à la montre de Beaumont avec le costume des hommes d'armes, ayant avec lui deux archers, un page et cinq chevaux. Il avait acheté de l'Etat, en 1462, le château de Navarre près d'Evreux, moyennant 315 l., et il présentait à la cure de Pithienville en 1477.

La famille de Guiry avait encore la seigneurie de la Factière en 1562 ; elle se maintint aussi longtemps à Saint-Sébastien et à Pithienville ; mais à cette dernière date, Charles Desbonnes au droit de sa femme, jouissait des deux seigneuries. Leur revenu devait être assez faible, car elles n'étaient taxées qu'à 70 sous.

Les Guiry croient descendre d'un frère de saint Romain, archevêque de Rouen ; leurs armoiries : *d'argent à 3 quintes feuilles de sable*, se voient encore dans la crypte de saint Godard, où a reposé le corps du saint archevêque (2).

Au XVII^e siècle, les comtes d'Harcourt réclamaient la tenure du fief de Pithienville. Leur aveu de 1664 le représente comme un plein fief de haultbert qui s'étendait sur Saint-Léger d'Evreux et devait quarante jours de garde au château d'Harcourt. La propriété en était aux mains des héritiers du sieur de Convenant (3).

En 1747, Charles le Couturier, écuyer, seigneur de Pithienville, avait des terres à Canappeville (4). L'année suivante, on comptait à Pithienville 2 feux privilégiés et 18 feux taillables.

L'église de cette paroisse ne subsiste plus, les petits autels et plusieurs saints ont été transportés dans l'église de Bernienville, où on les voit aujourd'hui.

(1) Aujourd'hui Saint-Sébastien.

(2) Cette prétention est fondée sur une généalogie révisée par d'Hossier, qui existe encore dans la famille.

(3) A cette époque, le fief de Convenant au Saqy près Damville, appartenait à la famille Guillard, que nous retrouverons à Conches et dans les environs.

(4) Arch. de l'Evre. Terrier de Canappeville.

(1) *Condition*, etc., p. 317.

(2) Ce Roger, propriétaire à Bernienville, n'est autre que Roger de Val, un des principaux habitants de la baillie du Vaudreuil qui, en 1198, prêta 10 l. lors de l'épourent fait dans cette baillie par Gautier d'Ély.

(3) Dans un acte de vente de 1322, le nom latin de cette paroisse, écrit *Pintevilla*, se rapproche beaucoup plus de la forme ancienne que de la moderne.

La Mère-Odue est une très ancienne auberge, sur la route d'Evreux à Lisieux. Dans un spirituel article, M. Chassant s'est servi de Pithieuville et de la Mère-Odue pour signaler l'écueil où peuvent échouer les savants les plus habiles, en essayant de déchiffrer les inscriptions antiques.

BERNIENVILLE, cant. nord d'Evreux, à 139 m. d'alt. — Alluvium ancien. — Le territoire est traversé par la r. imp. n° 13 et par le chem. de gr. comm. n° 36. — Pop., 218 habit. — Surf. terr., 503 hect. — 4 cont., 4,371 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 1,572 fr. — Percept. de Sainte-Colombe-la-Campagne. — Rec. cont. indir. de Conches. — 52 de la Commanderie. — Parois. succ. — Presbyt. — Réunion d'école à Saqueniville. — 1 déb. de boiss. — 9 perm. de chasse. — Distance en kil. au ch.-l. de dép., 131.

Dépendances : LA MÈRE-ODUE, LE BOSQ.

Agriculture : Céréales, plantes sarclées. — 400 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 5 Patented.

BERNIÈRES,

Dioc. et archidiaç. d'Evreux, — Doy. de Vernon, — Baill. de Gisors, — Elect. des Andelys et de Vernon, — Parl. et Génér. de Rouen.

Suivant MM. Huet et de la Rue, Bernières est un mot saxon qui signifie : grange, grenier, fenil, etc., en latin *Berueria* (1).

Le nom de Bernier, si commun sous les deux premières races de nos rois, est peut-être celui du fondateur ou d'un propriétaire de Bernières, et le vocable de l'église, dédiée à saint Denis, nous autorise à penser que la paroisse a une origine mérovingienne.

Au x^e siècle, Bernières faisait partie du vaste domaine dont Tosny était le chef-lieu, qui appartenait à la cathédrale de Rouen, et que l'archevêque Hugues détacha des biens de son église pour en faire don à Raoul, son frère (2).

Les Tosny, suivant la coutume des temps féodaux, donèrent le domaine de Bernières à plusieurs de leurs vassaux, à la condition d'hommages et autres servitudes en usage. Au xi^e siècle, un certain Robert de Vals (3), qui possédait une partie de ce domaine, voulant sans doute être agréable à Raoul de Tosny, son suzerain, donna aux religieux de Saint-Evrout, que le châtelain de Conches affectionnait d'une façon toute particulière, la moitié de deux portions de la dime de Bernières qui lui appartenait. Vers 1090, Roger, son fils, confirma cette donation, et

(1) Il existe six communes de ce nom en Normandie.

(2) Ce Raoul, issu de Mahoul, oncle de Rollon, était un homme illustre et puissant, qui fut la tige des seigneurs de Conches et Tosny.

(3) M. Le Prévost a pensé à Vaux-sur-Risle.

recut en récompense de la charité des moines 40 s. de Drouais, et sa femme 10 s. (1).

Raoul de Tosny, suzerain de Bernières, s'empressa d'approuver la donation de son vassal, et la fit confirmer par sa femme Elisabeth de Montfort-L'Amaury, et par ses fils Raoul et Roger (2).

En 1113, le roi Henri I^{er}, à son retour à Rouen d'un voyage à Saint-Evrout, confirma toutes les donations qui avaient été faites jusque-là à ce monastère et en particulier, celle de Robert de Vals, qui est ainsi mentionnée : « à Bernières, une certaine part de la dime. »

Quelques années après, Audin, évêque d'Evreux, approuva aussi toutes les donations faites dans son diocèse aux moines de Saint-Evrout, mais d'une façon plus explicite que le roi. « A Bernières, dit-il, deux parts de l'autel et de toute la dime du fief de Robert de Vals (3).

Jean de Saint-Léger était seigneur de Bernières en 1497; deux ans après, cette terre était acquise par une famille qui a jeté un grand éclat sur cette paroisse.

Les annales du Parlement de Normandie n'ont pas enregistré de plus beaux noms que ceux des Maignard de Bernières.

Guillaume Maignard, natif de Vernon, reçu, en 1499, au Parlement de Rouen, était seigneur de Bernières lorsque Louis XII établit l'Échequier perpétuel; on jeta les yeux sur lui pour être un des quinze conseillers laïcs qui devaient composer cette illustre compagnie. Quand on nous le peint brutal, inaccessible aux plaideurs et leur fermant sa porte (4), on fait l'éloge de son intégrité et de son impartialité. Guillaume Maignard est également cité pour ses libéralités envers les pénitents de Vernon (5).

Il mourut en 1514, laissant deux enfants; il fut inhumé en l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen, sous une tombe où une partie de sa famille vint le rejoindre.

Son fils aîné (6), Thomas Maignard, *esc.*, sieur de Bernières, devint conseiller du roi et général en la cour des aides de Rouen; il épousa Catherine Durand, fille de Jean, seigneur de la Rivière-Bourdet, qui lui apporta le fief de ce nom; il mourut en 1559, deux

(1) La statistique de Falaise applique à tort ce fait à Bernières (Calvados).

(2) Il s'agit de Raoul II, mort en 1102, et non de Raoul III, suivant les *Notes Le Prévost*.

(3) M. Lebeurier, *Aigleville*. Seulement on a imprimé Bladum de Vax au lieu de Robertum de Vals, comme dans *Orderic Vital*.

(4) Le Chandellier, et après lui M. Floquet, M. Goselin, *Rec. de Rouen*, sept. 1808.

(5) *Hist. de Vernon* par Michel.

(6) Jean, son second fils, sieur de Laistre, épousa Anne de Reaume, et fut déclaré noble le 10 février 1530, par arrêt contre les habitants de Vernon. (M. Lebeurier, n° 578, *Etat des anoblis*.)

ans après sa femme. On les inhumait ensemble auprès de Guillaume Maignard.

De ce mariage sortit Jean Maignard, *esc.*, seigneur de Bernières, qui fut président de la cour des aides de 1569 à 1576; il mourut en 1582, laissant de son union avec Marie de Croixmare, un fils nommé Charles, sieur de Bernières, qui fut reçu président au Parlement en 1600, auquel le roi fit don en 1613 d'une pension de 800 l.

Dès 1614, Charles Maignard, II^e du nom, fils du précédent, était reçu maître des requêtes. Il hérita de la seigneurie de Bernières à la mort de son père, arrivée le 21 juin 1621, et le 29 juin suivant il fut reçu président à sa place. Marié avec Françoise Puchot, il en eut une nombreuse postérité, et mourut à l'âge de trente-huit ans, le 10 mars 1632; sa veuve vivait encore en 1605.

Toute l'histoire du fils aîné du second président de Bernières (1) est résumée dans son épitaphe recueillie par Farin aux Capucins de Rouen :

• Cy gist Messire Charles Maignard de Bernières, conseiller du roi en ses conseils, seigneur de Bernières, la Rivière-Bourdel, Bostières, Berquetot (lisez Beautot), etc., lequel, après avoir mené une vie pleine d'intégrité dans les charges, de charité envers les pauvres, et de toutes les bonnes œuvres du véritable juste et d'un parfait chrétien, mourut à Issoulin dans le Berry, le 31 juillet 1662, âgé de 45 ans. Les ordres pour son retour chez lui, que le roi lui accordait, manquèrent de sa piété et de sa vertu, arrivèrent trois heures après sa mort; ainsi, le roi des rois l'ayant retiré de l'exil du monde, sa famille voulut avoir la consolation de faire ramener son corps pour le déposer ici avec ses ancêtres. »

Voici l'inscription du tombeau de sa femme :

• Cy gist aussi dame Anne Amelot, son épouse, issue de l'illustre maison Amelot de Paris; sa vie fut exemplaire et elle seconda, avec des dispositions admirables, la piété et la charité de son mari; elle mourut à Paris le 12 juillet 1653, âgée de 33 ans, laissant plusieurs enfants de leur mariage. »

Un de leurs enfants, Etienne Maignard, sieur de Bernières, obtint, en 1678, des lettres-patentes du roi, qui réunirent les fiefs de Buesemouchel, de Rouville et de Vebleron

(1) Les autres enfants du président Maignard et de Françoise Puchot étaient : 1^o Philippe Maignard, seigneur de Hauville, conseiller au Parlement en 1649 et procureur-général en 1653, chef de la branche de la Vaupalière; 2^o Jacques Maignard, chevalier de Malte; 3^o Madeleine Maignard, décedée en couches à l'âge de dix-neuf ans, épouse de Claude Groullart, conseiller au Parlement; 4^o Charles Maignard de Bernières, capitaine aux gardes françaises, se signala par son courage dans toutes les batailles, sièges et rencontres auxquels il prit part; il fut tué dans le Boulonnais à la tête de sa compagnie, le 22 juillet 1662; il n'avait que trente-six ans, et cependant il avait déjà fait dix-sept campagnes; il avait été reçu chevalier de Malte avec son frère; 5^o Jacques Maignard, II^e du nom, mort à Paris le 20 février 1647, âgé de dix-huit ans.

en une seule terre, sous le nom de marquisat de Bernières (1).

Charles Louis Maignard, frère d'Etienne, fut reçu procureur-général en 1692. Six ans plus tard, il obtint aussi l'érection en marquisat de sa seigneurie de Bernières-sur-Seine. Il eut de Marie-Françoise Le Cornu de Bimorel, sa première femme, Gilles-Henri Maignard, marquis de Bernières, qui devint président à mortier en 1707, et mourut sans enfants le 18 octobre 1734.

Le marquisat passa alors à Madeleine-Françoise-Gabrielle Maignard, sa sœur, consanguine, qui avait épousé Philippe de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, dont elle était veuve le 18 décembre 1734. Cette dame hérita également du marquisat de Bernières-en-Caux, et en elle s'éteignit la branche principale des Maignard, après trois siècles d'illustration dans la robe et dans l'épée (2).

Maignard portait : *d'azur à la bande d'argent, chargée de 3 quintes feuilles de gueules.*

En 1771, M. Claude Camusat de Bernières était seigneur de Tosny et de Bernières.

D'après un aveu de 1519, la seigneurie de Tosny s'étendait à Bernières au-dessus de la vigne des pruniers qui était la fin du clos et garenne de Tosny.

Le marquis de Roncherolles possédait un hac sur la Seine, entre la Roquette et Bernières.

Fief. — PORT-PUCELLE. — On lit dans un aveu de Philippe de Levis, sieur de Tosny, de 1406 :

« Item, Ung autre port sur la rivière de Seine appelé le Port-Pucelle assis en la paroisse de Bernières, lequel est à présent à non valoir pour ce qu'il n'y a point de batel.

Jacques de Coetlogon, autre seigneur de Tosny en 1519, déclare posséder sur la rivière de Seine « le Port-Pucelle à Bernières (3). »

BERNIÈRES, cant. de Gaillon, sur la Seine, à 15 m. d'alt. — Sol : alluv. contemporains et craie blanche. — 189 hah. — surf. territ., 664 hect. — 4 contrib., 1,263 f. en ppal. — Rec. du budg. 1867, 1,292 fr. — Perc. de Venables. — 25 et rec. cont. ind. de Gaillon. — Réunion pour le culte et l'instruction à Tosny. — 1 déb. de boissons. — 6 perm. de chas. — Dist. en kil. aux ch. l. de dép., 30; d'arrond., 16; de cant., 9.

Agriculture : Céréales, plantes sarclées, légumes, arbres fruitiers. — 3,080 arbres à cidre.

Industrie : 1 briqueterie. — 4 Patentes.

(1) Dans le pays de Caux.

(2) Le rameau de la Vaupalière s'éteignit aussi avant la Révolution.

(3) *Vicomté de l'Éau*, par M. de Beaurepaire, p. 182.

BERNOUVILLE,

des baill., élec., vicom. et doy. de Gisors.— Génér. et Parl. de Rouen.

Le territoire de Bernouville faisait partie du vaste domaine dont Gisors était le chef-lieu, qui fut probablement donné à l'archevêque de Rouen pour l'entretien de l'église métropolitaine, dès le temps des premiers empereurs chrétiens. Dans la suite, ces possessions furent morcelées et données en garde à divers seigneurs qui s'y établirent à titre héréditaire. Ceci est prouvé par la tenure des fiefs de Bernouville, dont les uns relevaient encore de l'archevêque de Rouen, et les autres du roi ou de la baronnie de Dangu, terre démembrée du grand domaine archiepiscopal de Gisors.

Bernouville a pour racine *Bernonis villa*, formée de l'alliance d'un nom franc et d'un mot latin. Cette réunion annonce ordinairement une origine remontant à la première ou à la seconde race.

L'histoire manuscrite du Bec nous apprend que le patronage de l'église de Notre-Dame de Bernouville près Gisors, fut donné à l'abbaye en 1173, par Elie Ridel, alors seigneur de la paroisse, avec le consentement de ses fils Geoffroy et Hugues. Rotrout, archevêque de Rouen, cédant à la prière du donateur, revêtit cette disposition de sa haute approbation (1). Enfin en 1184, le pape Lucius III confirma à l'abbaye du Bec les possessions de l'église de Bernouville.

Elie Ridel était probablement fils ou parent de Geoffroy Ridel, noyé en 1120 dans le naufrage de la *Blanche-Nef*.

Une portion de fief à Bernouville appartenait en 1210 aux seigneurs de Gisors. Dans l'énumération des domaines de Jean de Gisors, relevant du roi, on a soin de mentionner ce qu'il possède à Bernouville, « *et id quod habet apud Bernouille.* » Cette seigneurie passa à son petit-fils Guillaume de Gisors, dit aussi de Bezu. En 1248, Eudes Rigaud note que le curé de Bernouville, nommé Pierre, a coutume d'aller à la chasse avec Mg^r Guillaume de Bezu ; que la cure vaut 20 l. tournois, et qu'il existe 30 chefs de famille.

Les armes de Guillaume de Gisors étaient : *d'argent à la croix de gueules chargée d'un cœur d'or.*

Parmi les bienfaiteurs du prieuré du (1) On lit dans les *Notes de Le Prévost* que le patronage de Bernouville fut donné au Bec par Thomas Bardou, châtelain de Verneuil, et par Rohais, sa femme. C'est une erreur qu'il importe de rectifier, la donation faite par ces seigneurs ne concernant que Notre-Dame de *Bernouille*. Les rôles normands font mention de la terre de Thomas Bardou à Bernouville ; voir aussi M. l'abbé Cochet, art. *Bernouille*, dans les églises de l'arrondissement de Havre.

Mont-aux-Malades, près Rouen, figurent les noms de Michel de Bernouville et de Gilbert son fils, vivant au XIII^e siècle, et descendants d'Elie Ridel.

C'est ce Gilbert de Bernouville qui nous a laissé quelques chansons d'amour, adressées à Béatrice d'Oudenarde, dont il parle ainsi dans l'envoi de sa deuxième chanson :

Chanson tu t'en iras là
Où j'ai tout mon cœur donné
La dame du Mont saura
Qui plus aime en vérité
Foy et loyauté
Et qui plus en a.

En 1308, la haute-justice de Bernouville fut un des privilèges qui vinrent grossir la puissance éphémère d'Enguerrand de Marigny.

En 1413, Guillaume Crespin, sire de Dangu, donna à fief « à Pierre de Cham-bly, seigneur de Neaufles, quatre acres « de terre gagnable, que l'on appelle le « Champ, qui fut Pierre Letellier, par devers « Bernouville. »

La seigneurie de Bernouville appartenait en 1422 à Paul Bernard, esc., qui la transmit à Jean Bernard, son fils, prêtre aux Andelys, dont la tombe a été retrouvée dernièrement dans l'église Saint-Sauveur du Petit-Andely.

La pierre tumulaire représente un prêtre portant un calice, et revêtu d'une chasuble richement brodée. En réunissant les parties de l'inscription, on parvient à lire les mots suivants :

« Maistre Jeh. Bernard. en son vivant prêtre et seigneur de Bernouville, lequel... trépassa le 11.... 1505 (1). »

Bernard blasonnait : *d'argent au pal de gueules accompagné de 2 croissants d'azur.*

Jeanne et Laurence Bernard recueillirent la succession de Jehan, leur frère, et eurent chacun un demi-fief de haubert.

L'aînée épousa Paul de Fours, dont elle eut une fille nommée Marguerite de Fours, qui rendit aveu en 1578 à l'archevêque de Rouen pour son fief de Bernouville.

Catherine de Fours, sœur de Marguerite, épousa Jacques Leloup, leur fils Pierre, se maria à Geneviève Michel, dont il eut un fils, Pierre Leloup, II^e du nom. Après lui vinrent Josias Leloup et Nicolas Leloup, seigneur du Jardin, des Marets et de Bernouville, qui fut maintenu de noblesse le 15 novembre 1668.

Michel Leloup, fils de Nicolas, mourut vers 1736, sans laisser d'enfants de son mariage avec Aimée-Judith des Lyons. Son fief fut alors réuni par déshérence à la baronnie de Dangu.

Les armes des Leloup étaient : *de gueules*

(1) *Hist. des Andelys* par M. Brossard de Ruville.

aux épées croisées d'argent gardées d'or à 3 étoiles d'argent, deux en chef, une en pointe.

Le 13 septembre 1727, le feu prit dans les bâtiments du presbytère, qui furent brûlés avec les meubles, grains et bois qui s'y trouvaient.

Dans un aveu rendu en 1774 au duc de Penthièvre, à cause du comté de Gisors, Messire André-François-Gabriel Jubert de Bouville prend le titre de baron, haut-justicier de Dangu, Vesly, Gisancourt, Bernouville, Beauséré, et des fiefs et seigneuries des Marets, d'Aumont, etc.

M. Le Tonnellier de Breteuil était, en 1789, seigneur de Dangu, Bernouville et Vesly.

Fiefs. — LES MARAIS. Laurence Bernard, sœur puinée du curé de Saint-Sauveur d'Andely, eut dans le partage de la succession de son frère, le fief des Marais, qu'elle porta à son mari Robert de Gaillardbois, dont elle eut un fils nommé Louis, qui transmit le fief des Marais à sa fille Suzanne de Gaillardbois, mariée en 1558 à Pierre de Sébouville.

Gaillardbois : d'argent à six tourteaux de sable posés 3, 2 et 1.

Après la mort de Pierre de Sébouville, arrivée en 1575, son fils Louis, seigneur des Marais et de Bernouville, épousa Louise de Dampierre, dont il eut un fils et trois filles. Antoinette, l'aînée, se maria en 1602 avec Charles de Capendu, vicomte de Boursonne, auquel elle apporta un fief à Hennesis, appelé *Baudemont*; Françoise, la seconde, transmit la seigneurie d'Écos à son mari Nicolas de Mony, seigneur de Richebourg; la troisième eut en dot le fief de la Bucaille, et prit pour époux M. d'Amblainville.

Louis de Sébouville, le fils, seigneur d'Hennesis, du chef de Louise de Dampierre, sa mère, eut la seigneurie des Marais; il se maria avec Anne de Capendu, sœur de son beau-frère, et mourut avant 1633, laissant pour héritier François de Sébouville, son fils, qui eut la terre d'Hennesis avec le château et la seigneurie des Marais.

François de Sébouville mourut sans enfants en 1642, laissant sa succession à son frère Léonor, qui eut lui-même pour héritier son fils François de Sébouville, seigneur des Marais, marié en 1670 à damoiselle Marie Frontin.

De ce mariage naquit Eléonore de Sébouville, chevalier, seigneur des Marais en partie, et du fief du Foynel.

Sébonville : d'azur au lion issant d'or.

Eléonore de Sébouville vendit, le 23 février 1723, à Messire Honoré, comte de Sabran et de Forcalquier, la seigneurie des Marais, demi-fief de haubert, relevant par paragage du fief du Jardin, consistant en un

château, etc., 8 arpents de pré, 110 arpents de terre et 70 arpents de bois, avec le fief du Foynel, quart de haubert relevant de Bézu.

Sabran : de gueules au lion d'argent.

Le nouveau propriétaire de la seigneurie des Marais la garda peu; il la revendit en 1737 à Philippe le Roux, conseiller au grand conseil, qui lui-même la céda cinq ans après à Antoine Doyen.

Les armes de le Roux étaient : d'azur au chevron d'argent chargé en pointe d'un croissant de gueules accompagné de 3 molettes d'or, 2 en chef, 1 en pointe.

Doyen, qui blasonnait : mi partie d'or et d'argent au chevron de gueules chargé de 2 lions d'argent, vendit le château et la seigneurie des Marais à Claude Eléonore de la Fresnaye, dont la famille possède encore une partie des propriétés qui dépendaient de ce fief.

La Fresnaye : de gueules à 3 fresnes d'or.

Dans un pouillé du XVII^e siècle, Bernouville, près Gisors, est compté pour 500 l. dans le total du revenu de l'abbaye du Bec. Vers 1710, Roger de la Rochefoucauld, abbé du Bec, aliéna, de son autorité privée, la dime de Bernouville, sur laquelle les abbés avaient une rente de 200 l. (1)

FRANCONVILLE ou FRANQUEVILLE. Dans un aveu du fief ou Moulin Basselin, de 1453, il est question du fief Gautier de Franconville, relevant du Moulin Basselin, séant à Bernouville et à Neaules.

Robert de Franconville était verdier de la forêt de Lonchamps et 1413, et Simon de Franconville en 1415.

PRIEURÉ DE BEAUMONT-LE-PERREUX. « Du temps de Henri I^{er}, roi d'Angleterre, dit Duplessis, Robert de Candos, connétable de Normandie, vivait très religieusement au château de Gisors, dont il était capitaine, avec Isabelle, sa femme... Guillaume abbé du Pin... passa par Gisors. La vie pénitente de l'abbé toucha le connétable, et un de ses neveux nommé Guillaume Manneveu... qui alla se faire religieux dans l'abbaye du Pin. Le connétable, de son côté, fonda, en 1130, un monastère à Beaumontet y appela des religieux de l'abbaye du Pin; son neveu fut du nombre. Il eurent pour premier supérieur un nommé Alexandre, anglais de nation, qui avait fait nu-pieds le voyage de Jérusalem... En peu de temps, ce monastère augmenta considérablement. Plusieurs personnes qui tenaient un rang distingué dans le monde y embrassèrent la vie religieuse. »

Le pape Innocent III bénit lui-même l'église de ce monastère, auquel il accorda quelques privilèges. On a écrit que Robert de

(1) Factum, p. 8.

Candos y a été enterré avec sa femme, mais une abbaye anglaise, fondée par ces illustres époux, revendique aussi cet honneur.

Au bout de quelques années, les religieux ne se plaisaient sans doute plus à Beaumont, ou n'y trouvant pas la solitude qu'ils y étaient venus chercher, pensèrent d'abord à se retirer dans le Limousin; mais le roi d'Angleterre n'ayant pas voulu les laisser sortir de ses états, ils se fixèrent, en 1134, à Mortemer-en-Lyons; et comme ils ne pouvaient pas abandonner complètement Beaumont qu'il ne convenait pas de changer en grange après la bénédiction du pape, ils le donnèrent aux moines de Longueville-en-Caux, patrimoine des ancêtres d'Isabelle (1).

En 1711, le prieuré de Beaumont existait encore, et Jacques Oviève en était receveur; il fut acheté en 1790 par M. de La Fresnaye, qui l'habita jusqu'en 1803. Dans la soirée du 13 janvier 1793, tandis que la famille de La Fresnaye était réunie dans le salon de Beaumont, une bande de chauffeurs commandée par le fameux Cadet, la *Cocarde*, s'introduisit dans l'habitation, et au moment où les brigands allaient commencer le pillage, la présence d'esprit de la femme de chambre de M^{me} de La Fresnaye les obligea de prendre la fuite.

À côté du prieuré existait un fief qui appartenait en 1750 à la famille Sublet d'Anglecourt.

En 1776, dame Charlotte-Alexandrine Sublet, veuve de messire Antoine-Armand, chevalier, comte de Belzunce, prenait le titre de dame d'Heudicourt, etc.... et aussi de dame des fiefs et seigneuries de Labroche, Mesnil-Guilbert, Beaumont-le-Pierreux, etc... (2).

BERNOUVILLE, canton de Gisors, sur la Bonde. — A 90 m. d'alt. — Chem. de gr. com. n° 20, de Dangu à la Feuillie. — Sol: alluvium ancien. — Grès et poudingues. — Craie blanche. — 202 hab. — Surf. terr., 601 hect. — 4 contrib. 4,988 fr. en pal. — Rec. ord. bud. 1867, 2,465 fr. — (3) — Percep. et rec. contrib. ind. de Gisors. — Réunion pour le culte et l'instruction à Bezu-Saint-Eloi. — Mairie. — 1 déb. de boiss. — 6 permis de chas. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 62; d'arr., 24; de cant., 6.

Dépendance : BEAUMONT-LE-PERREUX.

Agriculture : Céréales. — Prairies. — 1,200 arbes à cidre.

Industrie : 1 Tissage mécanique de laines. — 1 moulin à blé. — 4 Patentés.

(1) Toussaint-Duplessis.

(2) Notariat d'Érepegny.

BERTHENONVILLE.

La commune de Molincourt a été réunie à Berthenonville le 18 avril 1842, et nous donnerons leur histoire sous deux paragraphes.

§ 1^{er}. BERTHENONVILLE,

des dioc., génér. et Parl. de Rouen. — de l'archidioc. du Vexin normand, — du doy. de Pormort, devenu le doy. de Beaudemont, — des bailli., vic. et élect. de Gisors.

La plus ancienne forme du nom latin de Berthenonville est *Brettonvilla*; on trouve également *Brettonvilla* et *Britonisvilla*. Le domaine de Breton ou Berthon, ce nom franco-romain, indique pour nous une origine carlovingienne.

Dans le xiv^e siècle, l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen, établie à Authevernes, avait aussi des intérêts à Berthenonville; le pape Adrien IV, confirmant en 1156 les biens des religieux, fait mention « d'une portion des dîmes de cette paroisse. »

Le fief de Berthenonville et le patronnage appartenaient, vers le milieu du xiii^e siècle, à Pierre Lebrun, chevalier (1); la paroisse comptait 40 feux, et valait 20 l. de revenu.

Dans une liste des seigneurs du Vexin, donnée par la Roque, Pierre Lebrun et Jean Lebrun sont qualifiés du titre de *Mg^r*, qu'on ne donnait alors qu'aux chevaliers.

Outre Berthenonville, Pierre Lebrun était encore seigneur de Molincourt et d'Aveny; il eut pour successeur Jean Lebrun, qui présenta à la cure le clerc Guy de Palaiseau, dont parle Eudes Rigaud dans son *Pouille*.

Cette famille Lebrun se maintint plusieurs siècles, dans la seigneurie de Berthenonville et des fiefs voisins.

En 1330, Jean Lebrun, *esc.*, est compté au nombre des seigneurs du Vexin, vassaux de l'archevêque de Rouen; un autre Jean Lebrun, dit *Brunet*, chevalier, seigneur d'Aveny et de Dampsmeuil, est cité deux fois dans l'*Echiquier* de 1386.

Dans l'aveu rendu au roi, en 1408, par Jean de Ferrières, ce seigneur fait mention de deux fiefs et d'un quart de fief tenus de lui par Jacques et Jean Lebrun, tous deux chevaliers.

Après la mort de Jacques Lebrun, qui avait été tué à la funeste bataille d'Azincourt, ou dans la guerre qui suivit, le roi d'Angleterre donna, le 21 avril 1419, à Thomas Boyville, *esc.*, tous les manoirs et domaines de feu Jacques Lebrun, chevalier, dans le bailliage de Gisors, jusqu'à concurrence d'un valeur de 400 l. de rente, à la

(1) Il descendait d'un autre Pierre Lebrun, possesseur, en 1210, d'un fief à Vatimesnil. (Reg. Philip-Aug.)

charge d'hommage et d'une redevance insignifiante exigible à la Saint-Jean, au château de Vernon.

L'ancienne maison Lebrun paraît s'être un instant relevée de ses ruines; l'histoire d'Harcourt a recueilli les noms du sire de *Nerville*, probablement Nainville, portant les plaines armes des Lebrun : *d'or au chef de sable*, et de *M^{gr} Adam Lebrun*, brisant : *d'un lambel d'argent*.

Toutefois, une famille Lebrun, très ancienne, établie à Boisguillaume, portait : *coupé de gueules et d'or au lion rampant de l'un en l'autre*.

En 1405, le fameux acheteur de biens de cette époque, Robert Alorge, marchand de vin, à l'usage *Notre-Dame*, à Rouen, et son beau-père, Jacques Le Tournour, avaient acheté les fiefs de Fayel et de Montercuil, à Saint-Clair-sur-Epte, avec un huitième de fief à Berthenonville, de Pierre Le Mesreer, *esc.*, qui leur avait déjà vendu, l'année précédente, un huitième de fief à Aveny (1).

Robert Alorge mourut le mardi après Pâques 1412, et eut pour héritier son fils Robin, qui prit le nom de Robert, et qui fut après lui seigneur de Berthenonville.

Après la fin tragique de ce dernier (2), ses deux frères Guillaume et Jean Alorge, partagèrent la succession de leur père, en 1430; le fief de Berthenonville échut à Jean, avec le manoir de Farceaux, etc.

Dès 1397, les chartreux de Paris avaient acheté de Guillaume Crespian, le fief de Noyers, qui avait des extensions sur Berthenonville, et dans un aveu de 1480, ces religieux déclarent avoir à Noyers, sur Dangu, un noble fief qui s'étend à Berthenonville-sur-Epte, en raison duquel ils ont toute justice et seigneurie sur les lieux où s'étend ledit fief.

Aux termes d'un aveu de Philibert de la Porte, *esc.*, en date du 8 mai 1456, le seigneur de Château-sur-Epte avait le droit de la rivière d'Epte, en tant que monte un quart de lieue de long, à prendre depuis le pont de Saint-Cler, en venant jusques à la rivière de Breteronville (3).

Ainsi, le droit de pêche sur les deux rives de l'Epte appartenait au seigneur de Château-sur-Epte seul. De plus, les manants de Berthenonville étaient francs et exempts des droits de travers, pour eux, leurs chevaux, harnais, bestiaux et denrées, pourvu que ce qu'ils portaient ou menaient provint de leur propre héritage, et ne fût point destiné au commerce (4).

En 1580, Jean de Pacaronny était seigneur de Berthenonville. Renée le Bourguignon, sa veuve, et François de Pacaronny, son fils, vendirent, en 1615, divers immeubles à M^r Jacques Dehors (1).

François de Pacaronny, H^r du nom, seigneur de Gisancourt et de Berthenonville, fut parrain, en 1685, de Marie-Elisabeth de Sébouville (2); il fut remplacé par Adrien de Pacaronny, seigneur de Berthenonville, qui présenta une requête, en 1726, pour obtenir une remise sur sa capitation (3).

L'église de Berthenonville est dédiée à sainte Beuve, abbesse de Reims, parente du roi Dagobert I^{er}, et non la nièce de son fils, morte en 673, dont le culte était autrefois assez répandu dans le diocèse de Rouen.

D'après le pouillé de Rouen de 1618, le seigneur présentait à la cure; mais ce patronage passa ensuite aux Chartreux de Paris, qui l'exercèrent en 1704 et 1736.

Il existait à Berthenonville une ancienne chapelle dédiée à Sainte-Marguerite, qui était, en 1578, à la présentation du seigneur de Nainville (4).

§ 2. MOLINCOURT.

Cette ancienne paroisse doit son nom à un moulin qui existait dans le voisinage; *Molincourt* ou *la cour du Moulin*; sa situation civile et religieuse était identique à celle de sa voisine, à laquelle elle a été réunie.

Dans une charte donnée en 1244 par Raoul de Boisfranc, à l'abbaye du Trésor, il est fait mention du chemin qui tend vers Molincourt.

A cette époque, Pierre Le Brun était seigneur de la paroisse, qui renfermait trente chefs de famille, et dont la cure valait 20 l.

Il est probable que la famille Le Brun conserva Molincourt aussi longtemps que Berthenonville.

Au xvii^e siècle, la seigneurie de Molincourt appartenait à une famille du Gal, qui possédait dans l'élection d'Andely les fiefs de Noyers, de Molincourt et des Monts; elle fut maintenue de noblesse le 27 septembre 1670; son écu était : *d'azur à trois trèfles d'argent*.

Vers 1700, les héritiers de Laurent du Gal, en son vivant écuyer, sieur de Molincourt, payaient à l'abbaye de Fécamp une redevance de 6 sous et un chapon à Noël, pour une maison à Heudebouville près Louviers (5).

M. de Seffrie, sieur de Molincourt, était subdélégué des Andelys, en 1775, et fut

(1) M. de Beaupaire, *Vicomte de l'Eau*.

(2) *Dict. hist.* — *Amfreville-sous-les-Monts*.

(3) M. de Beaupaire, *Vic. de l'Eau*.

(4) M. de Beaupaire, *Vic. de l'Eau*, p. 221, 222, 223.

(1) Notariat d'Etrépagny.

(2) Etat civil de Bernouville.

(3) Arch. Seine-Inf.

(4) T. Duplessis.

(5) La maison Odoard du Hazé était alliée à celle du Gal de Molincourt.

élu le premier des députés du Tiers-Etat, à l'assemblée départementale d'Andely et de Pont-de-l'Arche, au mois d'octobre 1788.

BERTHENONVILLE, cant. d'Écos, sur l'Épte, à 75 m. d'alt. — Sol: alluvions contemporaines et calcaire. — Route dép. n° 26 de Gisors à la Roche-Guyon. — Chem. d'int. com. n° 6 de Berthenonville à la route imp. n° 181. — 287 hab. — Surf. terr., 592 hect. — 4 Contrib., 2,883 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,335 fr. — Percept. d'Écos. — Des Thilliers. — Rec. contrib. ind. de Tourny. — Parois. succ. — Presbyt. — Ecole com. mixte. — Bur. de bienf. — 2 déb. de boissons. — 6 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 52.; d'arr., 25; de cant., 7.

Agriculture: Céréales, prairies, racines. — 400 arbres à cidre.

Industrie: 1 moulin à blé. — 9 *Patentés*.

BERTHOUVILLE,

Dioc. de Lisieux. — Doy., Elect. et Sergent de Bernay. — Vic. d'Orbec. — Parl. de Rouen. — Génér. d'Alençon.

Sur le bord de l'ancienne voie romaine du Mans à Rouen, qui traverse le territoire de Berthouville, au hameau romain de Villeret, un labourer a fait, en 1830, une merveilleuse découverte de plus de soixante-dix objets en argent, dont la présence a fait reconnaître l'emplacement d'un temple de Mercure, surnommé *Canetus*, parce que ce lieu portait jadis le nom de *Canetum*.

Tous ces objets, dont plusieurs appartiennent à l'époque la plus brillante de l'art antique, se composaient de vases, de statues, d'instruments de sacrifice et d'offrandes votives. Ils formaient le trésor du temple ou du moins du *sacellum* de Mercure, et furent enfouis probablement dans le III^e ou le IV^e siècle de notre ère, dans le but de les soustraire à quelque invasion de barbares (1).

Dès 1832, M. A. Le Prévost publiait un mémoire accompagné de beaux dessins dus à la plume de M. P. Oursel, dans lequel il décrit de la façon la plus remarquable, les objets trouvés à Berthouville. Retenus par notre cadre, nous ne pouvons suivre M. Le Prévost dans les savants détails qu'il donne au sujet de ces vases, dont M. l'abbé Cochet a dit: « Qu'ils sont les plus beaux que l'antiquité nous ait laissés. »

Ce trésor avait été trouvé dans un champ rempli de substructions romaines, et depuis 1830, on y avait, de temps en temps, pratiqué des fouilles qui avaient amené d'importantes découvertes, quand, en 1840,

(1) Ces objets, qui pesaient plus de 50 livres, ont été achetés par la bibliothèque impériale, moyennant 15,000 fr.

M. de Caumont recommanda d'explorer de nouveau ces constructions, et d'y chercher non un temple, mais une villa, accompagnée d'un *sacellum*. Douze ans s'écoulèrent sans travaux sérieux; enfin, en 1861, un jeune archéologue rempli de zèle, M. Léon Le Métayer, parvint à exhumer les ruines de l'ancien temple de Mercure. L'emplacement de la *cella* (chapelle), et de ses dépendances adjacentes, couvre une superficie d'environ 2,000 mètres carrés; outre les enduits et les tronçons épars des colonnes en stuc qui devaient primitivement supporter les corniches de la *cella*, on a recueilli des hachettes en silex, des fibules, du paillon d'or, des marbres de diverses nuances, des flûtes en ivoire, des miroirs en métal, des fragments de vases en bronze, un sistré de même métal, ayant appartenu à une statue, etc... Des vases en terre nous ont révélé les noms de quelques potiers, et la numismatique romaine et gauloise a fourni à son tour un nombreux contingent de médailles rares. Enfin, on y a trouvé un certain nombre de tombeaux, dont les squelettes étaient parfaitement conservés.

Il est probable que les adorateurs de Mercure-Canet trouveront la mort dans l'invasion qu'ils redoutaient, et qu'en mourant ils emportèrent le secret du lieu où reposaient les objets sacrés.

Berthouville, en latin *Berthovilla*, doit remonter au VIII^e ou au IX^e siècle, et tire son nom d'un seigneur appelé Berthold; cependant il n'en existe pas de traces dans l'histoire avant la fin du XII^e siècle.

En 1198, Gautier de Berthouville paya au trésor une petite somme de 20 sous, comme caution de Robert Pantouf, receveur de la contrée, et 3 mares comme caution de l'évêque de Lisieux.

Le seigneur principal de la paroisse était à ce moment Roger de Ressencourt, qui figure, en 1190, comme témoin d'un acte de Raoul, évêque de Lisieux, concernant la dime du Petit-Coudray, à Boissy, et dans un autre de Gilbert de Lamberville, chevalier, qui approuva aussi la donation faite en cette circonstance à l'abbaye du Bec, peu éloignée de Berthouville.

Roger de Ressencourt disputa, dans la suite, le patronage de la paroisse à l'évêque de Lisieux; mais sa prétention fut écartée par sentence du bailli de Rouen, de 1204 ou 1214. Malgré cet échec, Raoul de Ressencourt son successeur, légua tous ses droits aux religieux du Bec. En 1261, Robert, abbé de cette puissante maison, cédant aux réclamations de Foulques d'Astin, évêque de Lisieux, et de Guillaume de Pont-de-l'Arche, doyen de son chapitre, remit la décision du litige aux mains du prélat lui-même.

De cette manière habile de procéder, il arriva que l'abbaye du Bec eut la dime de la moitié du blé et de la guede recueillis dans la paroisse, le chapitre l'autre moitié et l'évêque le patronage (1).

L'abbaye du Bec s'étendit alors à Berthouville; en 1271, Jean Aleaume lui vendit une rente de 12 deniers; mais ce qui était plus important, Crespin de Berthouville, descendant de Garnier, dont nous avons parlé, céda aux religieux, en 1302, dix acres de terre avec les vassaux qui les occupaient et tous droits féodaux (2).

L'abbé du Bec, pour toutes ses possessions du diocèse de Lisieux, parmi lesquelles figure Berthouville, fut taxé, en 1350, à 253 liv. 13 s. 4 den.

Berthouville était la vingt-sixième paroisse dudoyenné de Bernay, et avait pour patron l'évêque de Lisieux.

Ce patronage excitant la convoitise des agents du roi de Navarre, ordre fut donné à Martin du Feuquerey, lieutenant du bailli de Beaumont, le 8 septembre 1360, et aux autres officiers du roi de Navarre, de ne pas cesser leurs poursuites, afin de faire déclarer le patronage de Berthouville tenu du roi de France, ce qui le faisait revenir à Charles-le-Mauvais.

Le 10 août précédent, le dauphin et régent Charles avait au contraire défendu à Guillaume de Berthouville, chevalier, de déférer le patronage au roi de Navarre.

D'après un aveu de 1405, Berthouville était un quart de fief relevant d'Orbec (3); *Maistre* Robert de Cierrey en était seigneur en partie, lors de la mort de 1469. Il est compté parmi les défailants de la vicomté d'Orbec. Il portait: *de sable à la croix dentelée d'or* (4).

Suivant un dénombrement de la vicomté de Conches et Breteuil, au xv^e siècle, le fief de Berthouville proprement dit et un quart de fief noble dans la même paroisse, relevaient de cette vicomté.

Dans l'aveu de Jean de Dunois, abbé du Bec, du 13 mars 1521, il est dit que les religieux ont un fief à Hecmanville, qui s'étend sur Berthouville, et qu'ils y ont: « hommes, hommages, rentes, revenus et autres servages seigneuriaux.

Le nom de Berthouville se trouve attaché aux désastres qui fondirent sur Rouen pendant les guerres de religion.

En 1562, le fameux Noël Cotton, seigneur

(1) Ce droit de patronage était assis sur un fief qui, ayant son siège à Berthouville, s'étendait sur Livet, Autou, Hecmanville, et se rattachait à la baronnie de Thiberville.

(2) *Notes* Le Prévost.

(3) *Notes* Le Prévost.

(4) La famille de Cierrey, originaire de l'Évrecin, a fourni plusieurs évêques au diocèse.

de Berthouville, qui venait d'embrasser le protestantisme et qui était un des chefs du mouvement réformiste, avait été nommé échevin de Rouen. Aux fêtes de Pâques, sa maison, située dans les faubourgs, fut pendant trois jours remplie de réformés, qui s'y rendirent successivement pour la cérémonie de la Cène; il fit partie du conseil des Dotze, présidé par Dubosc d'Emandreville; au mois de juillet, il accompagna son chef à la sacristie de la cathédrale pour y opérer la saisie des objets précieux; mais au mois d'octobre, le duc d'Anjou ayant repris la ville, Cotton de Berthouville fut arrêté et jeté en prison. Le 30 octobre, les quatre chefs de l'insurrection, le président Dubosc, le ministre Marlorat, Gruchet de Soquence et Cotton, furent condamnés par une commission du Parlement, nommée la *Tournelle*, le premier à avoir la tête tranchée et les autres à être pendus. Leurs têtes furent clouées à des poteaux placés sur le pont de Rouen, et leurs corps furent suspendus à des fourches plantées sur les hauteurs qui dominent la ville (1).

Cette même année, 1562, le fief de Berthouville, appartenant à Noël Cotton, bourgeois de Rouen, avait été taxé, à cause de l'arrière-ban, à la somme de 241, dixième de son revenu (2).

La famille Cotton, qui donna plus tard un autre échevin à la ville de Rouen, et que nous retrouverons au Tremblay et à Omonville, près le Neubourg, blasonait: *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coinnets d'argent*.

En 1570, la taxe imposée à la paroisse Saint-Pierre de Berthouville, au profit du Trésor épiscopal, fut de 40 l.

Vers 1630, le fief de Berthouville passa aux mains de Michel Morin, sieur de Ressencourt, demeurant à Orbec, et nobli en 1638.

Morin, *escuyer*, sieur de Berthouville, de Ressencourt, etc., fut maintenu de noblesse le 31 août 1666; il portait: *d'or à la croix engrêlée de sable*. François Morin, *escuyer*, vendit en 1705 son fief de Ressencourt à René Le Maréchal; et, en 1740, Auguste-Philippe Morin, *escuyer*, mousquetaire du roi, étant devenu sieur de Berthouville, racheta de la famille Le Maréchal le fief de Ressancourt.

Berthouville appartenait, en 1770, à Louis-Jacques Grossin, qui fut reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1777, et qui obtint le titre de comte par brevet de Louis XVI, en 1783. Député du bailliage de Caen en 1789, il fut secrétaire des États généraux; il émigra en 1791, fut élu député par le départe-

(1) Fallue, *Hist. de l'Egl. de Rouen*, t. III, p. 236.

(2) M. Lebeurier, *Rôles* p. 78.

ment de la Seine-Inférieure à la rentrée des Bourbons, fut choisi pour vice président de la chambre de 1815 à 1827, et mourut à Paris le 13 février 1838, laissant deux fils.

Grossin : *de sable au chevron d'or accompagné de 3 tons d'argent.*

Un garde de M. de Morsan, nommé Thomas Lemire, natif de Berthouville, ayant été condamné à mort pour avoir tué un habitant de Berthouville qui l'injurait et le menaçait, obtint sa grâce en 1777, en levant la fierte de saint Romain (1).

L'église de Berthouville, dédiée à saint Pierre, était, comme nous l'avons dit, sous le patronage de l'évêque de Lisieux. Il y avait en 1630 un procès entre le curé de Berthouville, les paroissiens, les religieux du Bec et les chanoines de Lisieux, pour savoir à qui incomberait l'obligation de faire les réparations de l'église et du presbytère; un arrêt du 16 mai 1631 décida que le chœur devait être entretenu par le curé, probablement parce qu'il avait les grosses dîmes, la nef par le trésor et le presbytère par les paroissiens (2).

Fiefs. 1° **ASNIÈRES.** L'aveu de Planes, rendu en 1456, dit que le fief de Bourg-Achard, relevant de Planes, s'étendait jusqu'à Berthouville; d'un autre côté, M. Lebeurier signale à Berthouville le fief d'Asnières (3), c'est probablement le même.

C'est de ce fief dont il s'agit dans le compte-rendu de la montre de 1469 où, après avoir parlé du seigneur de Berthouville absent, le rédacteur ajoute le tenant du fief qui fut à l'Ermitte de Plasnes (4).

En 1771, le fief d'Asnières appartenait à Messire Abdon Thomas le Sons, chevalier, seigneur et marquis de Morsan, dont les armes étaient : *de gueules au chevron d'or accompagné de 3 encensoirs d'argent.*

2° **MAILLY.** Le Boucher, *escuyer*, sieur de Ressenecourt et de Mailly, maintenu de noblesse le 12 juin 1666, portait : *d'argent au demi chevron de gueules, sinistré d'un lion leopardé de sable.*

M. de Louvigny du Rosay, *escuyer*, héritier de la demoiselle Le Boucher de Mailly, tenait vers 1770, à Berthouville, un fief et terre noble qui valait 1,000 l. de revenu. Ses armes étaient : *d'argent au chevron de sable accompagné de 3 têtes de bœuf.*

3° **RESENECOURT,** de *Reccens curia*, maison neuve, est une ancienne villa romaine, devenue au XII^e siècle *le domaine d'un chevalier nommé Roger*, dont nous avons parlé plus haut, qui paraît avoir eu un fils ou un frère

(1) M. Floquet.

(2) Basnage, p. 133.

(3) *l'écusson*, p. 93.

(4) Le fief d'Asnières dépendait d'un ermitage situé à Plasnes, et s'étendait sur cette paroisse et sur Morsan.

nommé Guillaume, décédé, laissant des enfants mineurs, car les rôles de 1195 font mention de 501. dues par Roger Harenc pour avoir la garde du fils de Guillaume de *Ressenecourt* et de sa terre. Jean des Barres, seigneur de la Motte et de Ressenecourt, vivait en l'année 1300 (1).

Jeanne de Ressenecourt, peut-être la dernière de cette antique maison, qui avait épousé Jean de Préaux, chevalier, vendit en 1394, à Raoul d'Annebaut, le fief de la Mare Godard (2).

En 1469, Philippot Douillée, *escuyer*, seigneur de Ressenecourt, se présenta à la montre *armé de brigandines, salade et ceug monté de deux chevrons*, ce qui suppose un fief important.

Sur le rôle des taxes de l'arrière-ban, Roger Duval, *escuyer*, seigneur de Ressenecourt, est taxé à 10 l., sur le pied de 100 l. de reute. Après lui, vient Jacques Duval, *escuyer*, qui épousa Collette Joly, veuve d'Antoine Lambert, sieur du Londo à Bapaume, et qui consentit, le 17 avril 1589, au mariage de Jacques Lambert, son beau-fils, avec Catherine de Pontz, fille du Seigneur du Buisson-Fallue (3).

Lorsque Maître Michel Morin fut anobli, en 1638, il possédait déjà le fief de Ressenecourt, et sa famille le possédait encore lorsqu'elle fut maintenue de noblesse en 1666. Il est vrai qu'à la même époque on trouve aussi maintenu de noblesse Le Boucher, sieur de Mailly et de Ressenecourt (4).

Ce fief passa ensuite à René Le Maréchal, et revint, comme nous l'avons dit, à Auguste-Philippe Morin, qui le vendit lui-même, avec la seigneurie de Berthouville, à M. Grossin de Bouville.

4° **LE VILLERET.** Ce hameau d'origine romaine, devenu célèbre par la prodigieuse découverte de 1830, était un fief dont Mg^e le Sens de Morsan prenait le titre en 1779.

5° Gabriel Lartois, bourgeois de Rouen, avait en 1770 fait l'acquisition, du sieur Poret du Bosc, de Frénesse-sur-Risle, d'un fief noble à Berthouville, dont le nom nous est inconnu.

Lartois avait pour armes : *parti au 1^{er} d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 gerbes de blé surmontées chacune d'une étoile aussi d'or au 2^e d'azur, chargé de 3 besants d'or.*

BERTHOUVILLE, cant. de Brionne, à 148 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien et diluvium. — Chem. de gr. com n° 6, de Serquigny à Saint-Georges. — 700 hab. —

(1) *Hist. de la maison d'Harcourt.*

(2) Le Prévost, p. 129.

(3) Barrin de La Galissonnière.

(4) Mailly était peut-être une dépendance de Ressenecourt.

Surface territ., 753 hect. — 4 contrib., 9,104 en ppal. — Rec. ord. budg. 1868, 4,009 f. — Ch.-l. de peceep. — 25 et rec. cont. ind. de Brionne. — Parris. succ. — Ecole spéc. de garçons, id. de filles. — 5 déb. de boissons. — 9 permis de chasse. — dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 46; d'arrond., 12; de cant., 7.

Dépendances: LA BRUYERE, LE CHEMIN-CHAUSSE, LA GONTIERE, MAILLY, LE MARABOUT, LE MARCHÉ-NEUF, LA MAROTTE, LE MONT-FOUGARD, LA MULETIERE, LE PLESSIS, LES VALMONTS, LE VAL-DE-RESSENGOURT, LE VILLERET.

Agriculture: Céréales, plantes sarclées. — 15,000 arbres à cidre.

Industrie: Tissage de toile chez les particuliers. — Une fonderie suif. — 22 *Patentés*.

BERVILLE-EN-ROUMOIS.

L'importance de cette commune s'est accrue de près de moitié par l'annexion d'Angoville et de Basville, qui a eu lieu le 10 septembre 1844.

§ 1^{er}. BERVILLE.

Dioc., Parl. et Génér. de Rouen. — Elec. et Vic. de Pont-Audemer. — Doy. de Bourgheroulde.

M. Le Prévost propose de faire dériver Berville de *Behervilla*, et *Béher* serait le nom franc du fondateur.

Saint Paër, en latin *Paternus*, évêque d'Avranches, mort en 565, est le patron de l'église de Berville (1), ce qui nous donne à penser que cette paroisse est très ancienne. « Au hameau de l'Eglise, on trouve des briques et de la poterie rouge des Romains... Près de là, dans le Champ-din-Puits, il existe une grande mare qui est, dit-on, pavée. Près du bord on voit l'eau bouillonner, et il en sort un air très froid. Cette circonstance ferait croire que quelque aqueduc vient y aboutir. Une tradition locale veut qu'il y ait existé un temple payen à l'endroit où nous venons de signaler les vestiges de constructions antiques (2).

Au point de vue féodal, Berville, au XI^e siècle, faisait partie intégrante d'un domaine dont Boissey-le-Châtel était le centre, et se composait au outre des paroisses limitrophes d'Angoville et du Thieillement. Les seigneurs d'Harcourt en devinrent propriétaires, soit par donation, soit par l'alliance d'Anquetil, tige de cette maison avec Eve de Boissey-le-Chatel (3).

Guillaume d'Harcourt, petit-fils d'Anque-

(1) Le culte de ce saint, d'origine gallo-romaine, a été célèbre en Normandie aussitôt après sa mort.

(2) M. Canel. *Berville*, p. 244.

(3) *Hist. d'Harcourt* par La Roque.

til, connu par sa fidélité au roi Henri I^{er} (1), était seigneur de Berville au milieu du XI^e siècle. Les vassaux des quatre paroisses dont nous venons de parler étaient obligés de faire moudre leurs grains au moulin de Caumont, à Pont-Autou.

Vers 1140, Guillaume d'Harcourt donna les moulins banaux de ces paroisses à l'abbaye du Bec, bâtie à une demi-lieue de Caumont.

Sous l'autorité du seigneur suzerain, Berville était tenu en arrière-fief par une famille qui en avait pris le nom. A la date de 1203, les rôles normands constatent que Robert d'Harcourt doit au trésor 100 s., pour le fief d'un chevalier que Richard de Bosc-Regnoul et Richard de Berville tiennent conjointement (2).

Richard de Berville figure comme témoin d'une charte de Godefroy Burnel, du Bosc-Normand. Il n'était que simple écuyer, et son nom est mis à la suite des noms de trois chevaliers également témoins à l'acte (3).

On trouve en 1223, à Rouen, comme témoin d'un autre acte de vente, un Lucas de Berville, qui pourrait être le fils de Richard.

Robert d'Harcourt, II^e du nom, se trouvant à l'abbaye du Bec en 1203, confirma avec l'agrément de Richard, Jean et Amaury d'Harcourt, ses trois fils, la donation faite par Guillaume d'Harcourt, son père, des moulins de Caumont (4).

Ce fut Amaury, le plus jeune des enfants de Robert, qui hérita du domaine de Boissey. Du temps de ce seigneur, il existait à Berville un *personnat* (titre de curé honoraire) valant 14 liv., et une vicairie valant 20 l.; on y comptait 80 chefs de famille (5).

En 1229, Richard de Mustel (6) de Berville, promet aux religieux du Bec de faire moudre à leurs moulins de la vallée du Bec ou de la vallée de la Risle, Amaury d'Harcourt vivait encore en 1236, car cette année il fut un des chevaliers que consulta saint Louis au sujet de la terre d'Alisay, réclamée par la comtesse de Boulogne.

Cette branche de la maison d'Harcourt s'étant éteinte par défaut de postérité, la seigneurie de Boissey et de Berville passa aux héritiers de Hardouin de Boissey. Vers

(1) Orderic Vital.

(2) Les deux Richard de Bosc-Regnoul et de Berville tenaient également ensemble, à cette époque, un quart de fief à Besbénard, nommé les Hayes, qui appartenait à Guillaume des Hayes.

(3) Cartulaire de Bonport.

(4) *Hist. manuscrite du Bec*. Ce fait est rapporté inexactement et avec une date fictive dans les *Notes* Le Prevost, art. *Boissey-le-Châtel*.

(5) Pouille d'Eudes Rigaud.

(6) Nous pensons qu'il est l'auteur de la célèbre famille Mustel, originaire du Roumois, établie à Rouen, dont nous aurons l'occasion de parler.

1270, Thomas, présenté par eux, avait été reçu curé honoraire de Berville par Eudes Rigaud, dont l'épiscopat avait commencé en 1247.

Ce prêtre vint lui-même, le 12 janvier 1252, dédier solennellement la nouvelle église de Berville; le premier sanctuaire chrétien fondé dans cette paroisse était si ancien qu'il avait déjà fallu le remplacer. Cette seconde église a elle-même fait place à une troisième toute moderne.

De 1231 à 1241, M^{gr} de Tilly, alors tuteur de Hedouin de Boissey, avait présenté à la cure, et dans la suite ce fut cette maison de Tilly qui prévalut à Boissey et qui eut la seigneurie de Berville.

D'après la Roque, Robert de Boissey n'eut qu'une fille, Isabelle, mariée à Raoul de Tilly.

Boissey : *d'hermine au lion de gueules.*

Ferrand de Tilly, châtelain de Boissey et de Berville, vers la fin du xiv^e siècle, vit ses domaines confisqués par les Anglais en 1421.

Ses armes étaient : *d'or à une fleur de lys de gueules.* Jean de Tilly, fils du précédent, marié à Jeanne de Thibouville, reentra dans les biens de sa famille après l'expulsion des Anglais; sa fille unique, Jeanne de Tilly, épousa Jean de Ferrières.

Ce puissant seigneur présenta en 1453, à la cure de Berville, son propre fils, Jean de Ferrières, qui n'avait que vingt ans; la valeur de la cure était de 50 l., mais le nombre des paroissiens se trouvait réduit à 24 (1).

Jean de Ferrières, curé de Berville, aîné des enfants de Jeanne de Tilly, avait, contre l'usage, été destiné à l'Église, et son frère, Guillaume, devait recueillir l'héritage de la maison; mais Jean prit néanmoins le parti des armes, et dissimulant son caractère sacré, il épousa, en 1483, dans le Dauphiné, une fille d'une honnête maison, nommée Aimare Geoffroy, dont il eut quatre filles qui furent légitimées par rescrits des papes Innocent VIII et Alexandre VI, s'appuyant sur cette circonstance que la mère avait ignoré la condition du père. Après la mort de sa mère, arrivée en 1495, l'ex-curé de Berville vendit sa châtellenie de Boissey à René de Lorraine, comte d'Elbeuf, qui prenait le titre de roi de Jérusalem et de Sicile. Ce prince la réunit, en 1502, à son comté d'Elbeuf, et après sa mort, arrivée en 1508, son cinquième fils, Claude de Lorraine, duc de Guise, eut le comté d'Elbeuf avec Boissey et Berville, et le fit ériger en marquisat.

La maison de Lorraine conserva ce domaine pendant plus d'un siècle et demi; ce fut Charles III, duc d'Elbeuf, qui vendit sa châtellenie de Boissey avec ses dépendances à Robert Le Roux, conseiller du roi au

(1) Arch. de Rouen.

grand-conseil, qui possédait déjà, au droit de ses ancêtres, la terre de Tilly.

Robert Le Roux, III^e du nom, comme seigneur de Tilly, était un homme d'un grand mérite et d'une vaste capacité. Il eut sept fils qui se partagèrent sa succession.

Ce fut le dernier, nommé Nicolas, qui eut la seigneurie de Berville; on le trouve avec ce titre dans une déclaration donnée par lui du jardin de Richebourg hors le pont à Rouen, en 1670; il mourut sans enfants de son mariage avec Anne de Moges de Buron.

Après lui nous trouvons Nicolas de Bauquemare, président aux requêtes du Parlement de Paris, présentant à la cure de Berville comme seigneur du lieu; un ecclésiastique nommé François Fallagne. Bauquemare : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 muflés de lion du même posés 2 et 1.*

La terre de Berville passa ensuite à Madeleine Le Roux, fille unique de Pouponne Le Roux, frère aîné de Nicolas, mariée avec Maximilien-Constantin Auzeray, marquis de Courvaudon, qui devint président du Parlement de Normandie en 1703, dont les armes étaient : *d'azur à 3 muflés de leopard d'or.*

En 1692, Berville avait une école pour les jeunes garçons tenue par le vicaire de la paroisse (1).

Vers 1715, la succession de M^{me} la marquise de Courvaudon, Madeleine Le Roux de Tilly, était ouverte, et dans les partages que firent ses héritiers, Berville échut à Pierre Constantin le Vicomte, comte de Blangy, encore mineur, qui devint depuis colonel du régiment de la couronne (2).

Le Vicomte : *d'azur à 3 coquilles d'or.*

En 1763, le comte de Blangy était lieutenant-général des armées du roi; il laissa pour héritier son frère, le marquis de Blangy, qui vendit, vers 1780, la terre de Berville à M. de Planterose, dont un descendant était, il y a quelques années, conseiller de préfecture à Evreux.

LÉPROSIE DE SAINT-LÉONARD. — D'après une tradition consignée dans les *Archives de la Seine-Inférieure*, on sait que Saint-Léonard a été anciennement une église paroissiale réunie à Berville par les anciens seigneurs d'Harcourt.

M. Canel dit que Saint-Léonard était autrefois une léproserie placée sous le vocable de saint Marc et située au Bois-Givard; elle devint ensuite une simple chapelle, et l'on vient encore en pèlerinage auprès de ses ruines, surtout lors de l'assemblée de Saint-Marc, pour faire marcher les enfants.

(1) Arch. de la Seine-Inf.

(2) Arch. de la Seine-Inf.

En 1644, André Druel, seigneur du Thuit, fit réparer la chapelle, et l'on y plaça deux nouveaux autels dédiés, l'un à la sainte Vierge, et l'autre à saint François Xavier.

Fiefs. Le Bosc. En 1667, André Druel, sieur du Thuit et du Bosc, demeurant à Rouen, fut maintenu de noblesse; il portait: *d'azur au chevron d'argent accompagné de deux molettes d'or en chef et d'une coquille du même en pointe.*

LE THUIT. Si ce mot est d'origine saxonne, il faut qu'une colonie de Saxons soit venue, à une époque très reculée, s'établir dans ce quartier, car nous trouvons aux environs de Berville, quatre communes et deux fiefs de ce nom. Comme il est difficile de ne pas les confondre, nous ne commencerons l'histoire du Thuit-de-Berville qu'à Nicolas du Quesnay.

Ce seigneur fonda en 1536, dans son manoir du Thuit, une chapelle dite de l'Écce Homo, qui fut bénie en 1545 par Mgr Jean de la Massonaye, évêque d'Alipone (1). Dans l'intention du fondateur, ses seigneurs du Thuit devaient en être les patrons.

Robert du Quesnay, fils ou petit-fils de Nicolas, seigneur du Thuit, de Sahurs et de Septimenville, obtint des lettres d'anoblissement en 1611 (2).

L'armorial de Magny signale une famille du Quesnay, seigneur du Thuit, qui portait: *écheté d'or et d'azur.*

Austreberthe du Quesnay, héritière du Thuit, le transmit à son époux, Michel Druel *esc.*, conseiller à la table de marbre du palais à Rouen, seigneur d'Angoville. Leur fils et héritier, André Druel, épousa successivement Marguerite Bigot et Françoise de Fontaine, dont il eut: 1^o Charles Druel; 2^o André Druel, seigneur du Thuit après son père; 3^o Isaïe Druel, capitaine, tué au service; 4^o Michel, avocat-général à la cour des Aides; 5^o Nicolas, abbé de N.-D.-du-Val, et Alexandre, seigneur de Pilla-voine (3).

La chapelle du Thuit était un des nombreux bénéfices que possédait le célèbre abbé de Rancé avant sa retraite à la Trappe (4).

André Druel, 11^e du nom, *esc.*, seigneur du Thuit, de Bose et de Sahurs, était correcteur en la chambre des comptes de Rouen. Conformément à une ordonnance de 1691, il donna une déclaration des titres des deux chapelles qu'il possédait à Berville, la Passion et Saint-Léonard.

Marc-Antoine-Romain Druel d'Angoville fut ensuite seigneur du Thuit et présenta en cette qualité à la chapelle de la Passion.

(1) Archives de la Seine-Inférieure.

(2) M. Lebourrier, Anoblis.

(3) La Gallissonnière, Manuscrit à Rouen.

(4) Arch. de la Seine-Inf.

Charles Guy, du Val-d'Angoville, y présenta au même titre en 1787.

Du Val: *de sable à 2 chevrons d'or accompagné de 3 têtes de poisson d'argent.*

M. le comte du Rony a occupé le château du Thuit au commencement de ce siècle; il appartient aujourd'hui à M. Constant Grandin, d'une honorable famille de commerçants d'Elbeuf.

§ 2. ANGOVILLE.

Vient d'Ansoth, nom normand; mais il n'en faut pas conclure que cette paroisse n'a été fondée que depuis l'invasion normande; longtemps avant le x^e siècle plusieurs de nos localités portaient des noms en usage chez les peuples du Nord.

Au hameau de l'Église, on a trouvé des tombeaux en pierre; au hameau de l'Avounerie, des tuiles romaines; au hameau des Friches, des fondations en maçonnerie, des fragments de tuiles à rebords et de poterie rouge, des médailles et plusieurs bagues. Si l'on s'en rapportait à une tradition locale, il y aurait en une ville au hameau des Friches (1).

On ne sait si l'église a été placée d'abord sous l'invocation de la sainte Vierge ou sous le vocable de saint Lubin, évêque de Chartres, mort en 557, dont le culte devint célèbre aux xi^e et xii^e siècles.

Angoville faisait partie au xi^e siècle du domaine de Boissey, qu'Ève de ce nom porta en mariage à Ausquiel d'Harcourt qui le transmit à son fils Robert. Celui-ci, à son tour, le laissa à Guillaume d'Harcourt son fils.

Sous la suzeraineté des châtelains d'Harcourt existait une famille d'Angoville dont plusieurs membres sont parvenus à notre connaissance.

Guillaume d'Angoville se fit religieux à l'abbaye du Bec en 1178.

Deux ans plus tard paraît Roger d'Angoville qui semble avoir été très considéré de son temps. Il avait contracté une dette de 30 liv. envers le trésor afin d'avoir recours contre Raoul de Sahurs; mais comme il n'avait pas de droit à ce recours, on lui remit sa dette par ordre du roi. Dans une charte de Robert d'Harcourt pour la Noë, en 1192, Roger d'Angoville est le premier témoin (2). Nous voyons encore son nom figurer au bas de plusieurs autres chartes de la fin du xii^e siècle et du commencement du xiii^e.

Les habitants d'Angoville étaient obligés de moudre aux moulins de Caumont que Guillaume d'Harcourt avait donnés, ainsi que nous l'avons dit, vers 1140, à l'abbaye du Bec.

(1) M. Canel.

(2) Histoire d'Harcourt.

En 1210, Robert d'Harcourt approuva un échange fait par Roger d'Angoville avec les religieux du Bec (1). Ce châtelain mourut peu après, et le patronage avec la haute-justice d'Angoville passèrent à Richard d'Harcourt, l'aîné de ses trois fils.

Roger d'Angoville lui survécut, car il vint en 1221 au Bec, et déposa sur l'autel un chandelier en témoignage de la donation qu'il avait faite aux religieux d'un arrière-fief que tenait de lui Geoffroy Gablair; Adèle, sa femme, Simon et Robert, ses enfants, approuvèrent la donation. Il mourut probablement la même année (2).

Simon d'Angoville, ayant commis nous ne savons quelle forfaiture, fut dépourvu de son fief l'année suivante; mais sa fille n'eut pas à souffrir de ce malheur; voici le texte d'un arrêt de l'échiquier de 1222 : « On a jugé que la fille de Simon d'Angoville doit avoir en mariage le tiers du domaine de Simon son père et que ce tiers doit être pris à Angoville même; attendu qu'il a été prouvé que Simon, de concert avec son fils et héritier, lui a donné ce tiers au moment où elle était fiancée et avant la forfaiture de Simon; de plus il a été décidé que Richard d'Harcourt, seigneur du fief, en raison de la forfaiture, aurait ce qui resterait le tiers pris (3). »

Robert d'Angoville, peut-être frère de Simon, et *Laurentia*, sa femme, qui habitaient Evreux, firent, en 1238, une donation à l'abbaye de Saint-Taurin. Cette famille alla s'éteindre dans le cloître; en 1266, Geoffroy d'Angoville demeurait au prieuré de Saint-Martin-la-Garenne; en 1269, Guillaume d'Angoville, moine du Bec, était détaché au prieuré de Beausault.

De 1231 à 1237, Richard d'Harcourt nomma un curé pour Angoville; il exerça de nouveau son droit, de 1237 à 1241, en nommant pour curé un sieur Georges.

Jean I^{er} d'Harcourt, son fils et son successeur, surnommé le Prud'homme, présenta également à la cure en 1278, du temps de l'archevêque Guillaume de Flavaccourt. La cure valait alors 15 liv.; les paroissiens étaient au nombre de 47 chefs de famille.

Jean, qui fut le compagnon de saint Louis à la croisade, fonda vers 1260, dans un coin de son château d'Harcourt, le prieuré de Notre-Dame-du-Parc pour servir de sépulture à lui et à sa famille; il y fit venir une colonie de chanoines de l'ordre du Val-des-Ecoliers, et il employa à doter la nouvelle

communauté les biens qu'il possédait à Angoville. C'est là l'origine du prieuré d'Angoville, maison qui servait de ferme, de pied-à-terre aux religieux et où se trouvaient les granges dans lesquelles se recueillaient les dîmes.

Sous la date de 1440, nous avons quelques détails sur Angoville: Jean VII, comte d'Harcourt, en était le patron, et il avait présenté Martin Davy à la cure qui valait 20 l.; la population était réduite à 20 chefs de famille.

Ce comte d'Harcourt n'eut qu'un fils, Jean VIII, comte d'Aumale, tué à la sanglante bataille de Verneuil, en 1424.

Au xv^e siècle, Angoville était renommé pour la production du poiré (1).

En 1462, la cour ecclésiastique du diocèse de Rouen condamna un paroissien d'Angoville à trois jours de prison, pour emploi d'une formule superstitieuse (2).

Jehan Morette, demeurant à Angoville, dans la sergenterie du Roumois, fut anobli vers 1470 par l'édit des francs-fiefs et versa 10 l. au trésor (3).

Marie d'Harcourt, fille de Jean VII et sœur du comte d'Aumale, porta presque tous les immenses domaines de sa maison dans celle de Lorraine, par son mariage avec Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont.

Angoville passa donc à la famille de Lorraine, puis à la branche de Guise, d'où sortit celle d'Elbeuf, qui, à son tour, donna naissance à la branche d'Armagnac-Brionne.

C'est à cette dernière branche qu'Angoville resta. Henri de Lorraine, deuxième fils de Charles I^{er}, duc d'Elbeuf, comte d'Harcourt, Armagnac et Brionne présenta à la cure avant 1606, époque de sa mort. D'après un aven de 1608, le comte de Brionne avait droit de présenter aux cures de Brionne, Angoville et Valleville.

En 1697, deux habitants d'Angoville, les sieurs Guillaume Ansoult, tabellion laboureur, et Guillaume Foulon, compagnon drapier, qui avaient été condamnés à mort, pour avoir tué dans une dispute un sieur Boismare, obtinrent le privilège de lever la fierte de saint Romain et eurent la vie sauve.

D'après un rôle des vingtièmes, pour la paroisse d'Angoville, dressé entre 1762 et 1780, on comptait, dans cette paroisse, 42 acres de mesures, 8 de prairies et 266 acres de terres labourables et bois-taillis; elle payait 945 l. d'impôts.

Le droit de présentation à la cure fut exercé par la famille de Lorraine, longtemps après qu'elle ne possédait plus rien dans

(1) Cartulaire du Bec.

(2) *Histoire du Bec*.

(3) M. L. Delisle a fait imprimer *Alius* dans son texte au lieu de *filia*: de plus il indique Angoville-au-Plain près Avronches, mais le nom de Simon et surtout celui de Richard d'Harcourt ne peuvent laisser aucun doute.

(1) De Beaurepaire, *Condition*, etc., p. 87.

(2) Le même, p. 219.

(3) *Registre d'Osmy, manuscrit*.

la paroisse. Le fief principal appartenait, dès 1647, à Michel Druel, que son mariage avec Austreberte du Quesnay rendit en même temps seigneur du Thuit à Berville.

Une Druel d'Angoville épousa M. du Val de Cerqueux, d'où naquit Charles Guy du Val d'Angoville, qui était encore mineur en 1769. Le père de ce jeune homme avait alors un procès qui eut du retentissement. M. de Flavigny ayant vendu 20 acres de terre à Adrien Lavoisey, dans les seigneuries d'Angoville et de Bézu, M. de Cerqueux les clama à droit féodal, et M. de la Boulaye, beau-frère du vendeur, à droit lignager; M. de Cerqueux fut débouté en première instance et en appel.

M. Guy du Val d'Angoville était aussi seigneur du Grand-Manoir, à Thuit-Hébert; à l'assemblée de la noblesse, en 1788, il était chargé des pouvoirs de MM. du Val des Cerqueux et du Moncel de la Noë.

Léopoldine-Alexandrine Guy du Val d'Angoville, fille d'Albert-Nicolas Guy du Val d'Angoville, et de dame Odile du Tillet, a épousé en 1848, M. des Champs de Bois-Hébert, officier au 53^e de ligne.

Fief. Bézu paraît être le nom d'un soldat attaché aux seigneurs d'Harcourt, qui lui aurait donné un domaine à Angoville en récompense de ses services. C'était un tiers de fief relevant de Brionne.

Pour faire le service du roi Philippe-Auguste, en l'ost de Foix, Hugues de Bézu se présenta au nom de Jean d'Harcourt; il rendit aussi aven, au nom de son maître, pour le fief de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Henri de Bézu était en la compagnie du comte d'Harcourt en 1390, et se trouvait poursuivi à l'échiquier par le bailli du roi de Navarre.

Vers le milieu du xv^e siècle, Marguerite de Bézu épousa Guillaume de la Motte, seigneur de Martot (1).

A cette époque, la famille de Bézu était éteinte et avait fait place à Charles Martin de Bézu, natif de Pont-de-l'Arche, anobli par les francs-fiefs dans la sergenterie du Roumois; un membre de cette famille, Martin, acheta, en 1490, des religieux de Bernay, le fief de la Pergantière, à Boissey-le-Châtel (2).

Nicolas du Quesnay, écuyer, sieur de Bézu, était conseiller référendaire à la cour des comptes de Rouen.

Bézu a ensuite partagé le sort du fief du Thuit à Berville, et appartenu aux mêmes seigneurs.

§ 3. BASVILLE.

Dans le ix^e ou le x^e siècle, un seigneur

(1) Histoire d'Harcourt.

(2) *Manuscrit d'Osney.*

franc, nommé Ebbon, donna Basville et son église, dédiée sous le vocable de la Nativité de la Très-Sainte-Vierge, à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Il est probable que Basville tire son nom de son ancien propriétaire, et que *Basvilla* est une contraction d'*Ebboniscilla*.

Le duc Richard II, dans sa charta de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Ouen, mentionne spécialement Basville et son église.

Hugues d'Amiens, qui gouverna l'église de Rouen depuis 1130 jusqu'en 1165, permit aux religieux de Saint-Ouen d'infester spécialement leurs revenus de Basville aux dépenses de leur infirmerie.

Au milieu du xiii^e siècle, Basville, placé sous le patronage de l'abbaye de Saint-Ouen, valait x l. de rente à son curé, et se composait de 35 paroissiens ou chefs de famille.

Sur les registres de l'archevêché de Rouen de 1465, on appelle ce lieu *Basvilla*. D'après une déclaration du 11 mars 1678, le monastère de Saint-Ouen avait les dîmes de la paroisse et le droit de présenter à la cure (1); mais à la fin du xviii^e siècle, l'abbaye de Jumieges, le chapitre de la cathédrale de Rouen et le seigneur de Basville, jouissaient du droit de présentation chacun quatre mois de l'année (2).

Lors des recherches dirigées par la Galissonnière, Marc-Antoine, Jean et Robert de Bellemare, sont signalés comme demeurant à Basville et sont reconnus nobles.

Fief. LA TOMBERIE. On a trouvé au hameau de ce nom, des tuiles romaines, et même une enceinte circulaire d'environ 20 toises de circonférence, reste sans doute de quelque *Catellus* romain.

Cette vieille ruine est devenue le chef-mois d'un fief auquel la famille Ozanne a donné quelque réputation.

Le premier personnage de ce nom que nous connaissons, est Antoine Ozanne, seigneur de Basville en Roumois, de la Tomberie, etc.; il obtint des lettres de noblesse données à Vincennes en 1574, moyennant une finance de 1,000 l. Les descendants d'Antoine n'enrent pas d'abord connaissance de ces lettres, car, lors des recherches de la Galissonnière ils firent commencer leur généalogie à Robert Ozanne, marié à Isabeau de Frémont.

Les deux frères Robert et Jean Ozanne furent déclarés usurpateurs, le 13 décembre 1668, et ils payèrent chacun 1,100 l., afin, sans doute, de ne plus être inquiétés sur leur origine (3). Leurs armes étaient : *d'azur*

(1) T. Duplessis.

(2) M. Le Prévost.

(3) *Manuscrit d'Osney.*

à la pique d'or, mise en pal et accostée de 2 lions du même surmontés de deux molettes du même en chef.

Le fief de la Tomberie appartenait, à la fin du XVII^e siècle, à François de Nolent, chevalier, sieur du Bose-Richard, de la Tomberie, etc., époux de Marie du Fay.

Nolent: d'argent à une fleur de lys de queues accompagnée de 3 roses du même.

BERVILLE EN ROUMOIS, cant. de Bourghtheroulde, à 144 m. d'alt. — Sol: diluvium. — Chem. de gr. com. n° 16, d'Apperville à Bourghtheroulde. — 561 hab. — Surf. territ., 910 hect. — 4 contrib., 9,437 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 1868, 3,601. — 73, percept. de Bourghtheroulde. — Rec. cont. ind. de Beuzeville. — Pariois, suc. — Ecole de garçons. — Ecole libre de filles. — Bar. de bienf. — 4 déb. de bois. — 4 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 43; d'arrond., 21; de cant., 4.

Dépendances: ANGOVILLE, BOSVILLE, LE BOSQ, L'ÉGLISE, LA FÉVERDIE, LES HÊTRES, LA MARE-HIN, LA MONNERIE, LA NOË, LE RUTOIR, LA SOURDIÈRE, LE TUIT, LE VAL.

Agriculture: Céréales. — 2,500 arbres à cidre.

Industrie: Tissage de toiles. — 12 Patentés.

BERVILLE-LA-CAMPAGNE

Dioc. d'Evreux. — Archidiaç. d'Ouche. — Elect., Vic. et Doy. de Conches. — Parl. de Rouen. — Génér. d'Alençon.

L'Eglise de Berville, dédiée au grand saint Martin de Tours, nous indique que la paroisse est une des plus anciennes de la contrée.

Par sa position topographique, Berville se trouvait naturellement placé dans la mouvance de Conches, dont il relevait pour un quart de fief, et ses premiers seigneurs étaient vassaux des châtelains de cette ville.

Le plus ancien seigneur de ce fief que nous connaissons, nommé Mathieu de Berville, en a aussi été le plus illustre; son nom est souvent cité dans les actes de ses suzerains.

Vers 1160, il est témoin d'une charte de Roger de Tosny, en faveur du prieuré de Saint-Mauxe d'Aquigny, puis d'une autre du même châtelain en faveur de l'abbaye de Conches, où il est nommé avant les abbés de la Noë et de l'Estrée qui étaient présents; l'abbaye de la Noë lui devait une rente de 8 sous. On retrouve encore son nom au bas d'une seconde charte de Roger de Tosny en faveur du prieuré de Saint-Mauxe. Enfin, en 1184, il est témoin avec son fils d'une donation faite par Bandoïn de Cantelon à l'abbaye du Bec, d'un bois taillis à Angre-

ville, près Gaillon. Robert de Maubuisson le prit pour témoin d'une donation qu'il fit à l'abbaye de la Noë en 1208. Enfin, lui-même parvenu à une grande vieillesse, en 1214, dans une charte spéciale on le prend le titre de chevalier, c'éda à cette même abbaye de la Noë les terres que les religieux possédaient dans le Gombert, et qui relevaient de son fief de Berville (1).

Après la conquête de la Normandie, Conches fut enlevé aux Tosny pour être donné à Robert de Courtenay. Ce nouveau seigneur ayant été subrogé aux droits des anciens possesseurs, était suzerain et patron de Berville; il donna, en 1214, le patronage de cette paroisse et de plusieurs autres à son sénéchal, Guillaume des Minières.

Un Roger de Berville, H^e du nom, paraît, en 1230, comme témoin avec ce même Guillaume des Minières, d'une charte de Guillaume de Conches, doyen de Mortain, en faveur de Hayse, femme de Raoul de Fresne (2).

D'après une bulle du pape Grégoire IX en faveur de l'abbaye de Conches, les religieux possédaient déjà, en 1234, un fermier à Berville. *In Bervilla unum hospitem* (3).

En 1248, Roger de Berville, H^e du nom, siégea aux plaids de la baronnie de Conches, présidée par Robert du Fay (4).

M^g Guillaume de Berville, chevalier, probablement fils du précédent, est cité en 1270 comme devant ser-vir au roi dans la châtellenie de Breteuil.

On trouve dans le cartulaire du chapitre d'Evreux, à la date de 1252, sept actes relatifs aux dîmes de Berville, que se disputaient: l'évêque d'Evreux, l'archidiacre d'Ouche, le curé de Berville et l'abbaye de Lyre. Le jugement, qui fut rendu par les trésoriers de Bayeux et d'Evreux et par un chanoine de cette dernière ville, accorda quelque chose à chacune des parties (5).

Jocanno Guerod, de la paroisse de Berville, vivait en 1279 (6).

En 1419, Jean Arthur, donnant avec pour le fief de Romilly, dit qu'il s'étend sur Berville (7).

Berville, en 1429, était une des paroisses de la sergenterie Guignon; la paroisse était tenue de payer chaque année 12 l. pour la garde de Conches.

Au XV^e siècle, le fief de Berville avait pris le nom de Michel Barberote, etc., qui avoua

(1) Le Prévost, Naisement.

(2) Le Prévost, Fresnes.

(3) Gallia Christiana.

(4) Léopold Delisle, *Echiquier*, p. 266.

(5) Notes Le Prévost.

(6) Notes Le Prévost.

(7) Senelaigue.

en 1454 pour un quart de fief dit le fief de Berville (1).

Lors de la montre de 1469, on nota comme absent Michel *Barberocte*, seigneur du fief de la Barberocte, qui demeurait au bailliage d'Alençon.

Dans le siècle suivant, en 1523, Noël Guillard, lieutenant particulier du bailli de Conches, était seigneur de Berville, et il fut taxé pour l'arrière-ban à 7 l.

En 1593 et 1594, Louis Guillard, sieur de la Motte, lieutenant du bailli d'Evreux, était fils de Noël Guillard, sieur de Berville, et frère de Robert Guillard, *esc.*, sieur de Berville.

Antoine Guillard, fils de Robert, *esc.*, sieur de Berville et de Sotteville (à Breteuil), fut aussi lieutenant général au bailliage d'Evreux pour la vicomté de Conches; il donnait avec en 1633 pour le noble fief, terre et seigneurie de Berville, quart de fief de haubert, dont il avait hérité.

Par acte passé à la Ferrière, le 11 mai 1639, messire Antoine Guillard, *esc.*, sieur de Berville, lieutenant criminel à Conches, vendit moyennant 7,000 l., à messire Pierre Pigace, sieur de Parfouru, le lieu ou enclos du Chêne-au-Loup, consistant en manoir, chapelle d'une contenance de 10 acres, enclos de grilles, sur la paroisse de Notre-Dame-du-Val, à Conches (2).

Berville avait changé de maître en 1664; Henri Jubert du Thil, chevalier, était à la fois seigneur de Romilly, Quincarnon, Colandrea, Berville et Tilleul-Dame-Agnès.

Jubert: *écartelé au 1^{er} et 4, d'azur à la croix alésée d'or, au 2 et 3 d'azur à cinq fers de pique d'argent.*

Après les Jubert, nous trouvons les Vaucel, car Marie-Anne du Vaucel, de Berville, épousa Pierre-Alexandre Barrey, seigneur de Bordigny et des Authieux, qui vendit Berville à Charles Le Gendre, seigneur de Romilly, marié à Eléonore Gaspard d'Estaing de Saillans.

Le Gendre portait: *coupé d'azur et d'argent, l'azur chargé de deux poissons d'argent posés en face, l'un au-dessus de l'autre, l'argent chargé d'un rosier de sinople à trois branches, terminées chacune par une rose de gueules.*

Charles Le Gendre devint lieutenant-général des armées du roi, en 1734 commandeur de ses ordres; il mourut à Paris le 7 avril 1746, laissant deux fils.

L'aîné, Pierre Hyacinthe Le Gendre, de Berville, colonel du régiment de Rouergue, épousa le 17 mars 1737 sa cousine Marie-Adélaïde Le Gendre de Maigremont, dont il eut Eléonore-Louise Le Gendre de Berville, mariée en 1761 à Emmanuel du Hallay, che-

valier, seigneur du Hallay, de la Borderie, sire de Retiers, comte de Montesson, appelé le marquis du Hallay, qui devint cornette des mousquetaires du roi en 1763, et depuis seconde enseigne.

Lorsque Pierre-Hyacinthe maria sa fille, il était lui-même marquis de Berville, lieutenant général des armées du roi, etc.: son fief de Berville était imposé en 1760 à 84 l.; on comptait à ce moment 84 feux dans la paroisse.

L'infortunée marquise du Hallay mourut l'année même de son mariage, le 1^{er} décembre, en donnant le jour à Emmanuel-Louis-Eléonore-Agathe du Hallay, reçu mousquetaire de la garde du roi en 1773 (1).

En 1813, un M. du Hallay était maire de Romilly, et cette famille est encore représentée dans notre département par M. le comte du Hallay Coctquen, ancien officier de cavalerie à Houlbec-Cocherel.

Les armes de cette famille sont: *de gueules frottées d'argent de 6 pièces.*

Fiefs. LE BOSQ. En 1419, l'abbé de Conches rendit avec pour un fief à Berville, appelé le *Fief du Bosq, la cour et usage semblablement tenus en notre dite abbaye* (2).

BERVILLE-LA-CAMPAGNE. Cant. de Beaumont, à 150 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien, diluvium et craie. — Chem. de gr. commun. n° 48, de Conches à Beaumont, — 214 hab. — Surf. territ., 859 hect. — 4 contrib., 4,359 fr. en ppal. — Rec. budg. 1868, 2,055 fr. — Percp. de Barquet. — 5: de Conches. — Rec. cont. ind. de Beaumont. — Parois. suc. — Presbyt. — Ecole mixte. — 1 déb. de bois. — 9 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 22; d'arrond., 29; de cant., 13.

Dépendances: LA BUCAILLE, LE CORMIER, LES GRUAUX.

Agriculture: Céréales. — 10,000 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 5 *Potentiés.*

BERVILLE-SUR-MER,

Dioc. de Lisieux. — Archidiac., Doy., Vie. et Elec. de Pont-Audemer. — Gén. et Parl. de Rouen.

Indépendamment des ruines d'une habitation gallo-romaine, signalées par M. Revet, on a trouvé sur le territoire de Berville, en divers endroits, des vestiges de constructions romaines et même des amas de laitier et de charbon qui semblent indiquer l'emplacement d'une forge antique; on a aussi découvert auprès de l'église des tombeaux en pierre dont un renfermait une épée et une médaille (3).

(1) La Chesnaye des Bois.

(2) Semelaigne, *Hist. de Conches.*

(3) M. Canel, t. II, p. 453.

(1) Arch. de l'Empire.

(2) M. Gardin, *Hist. de Conches.*

Dans la côte qui domine la mer existe une excavation nommée *Fosse-Glame* qui aurait, dit-on, servi à enfermer des armes et des munitions lors de la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard. On dit aussi que ce prince avait placé au-dessus un poste d'observation, lorsqu'il partit de Bives.

L'église de Berville est placée sous l'invocation de saint Melain, évêque de Rennes, mort vers 540 (1).

Sous les Normands, Berville fit d'abord partie du domaine de Conteville, appartenant à Hellouin, époux de la mère de Guillaume-le-Conquérant et fondateur de l'abbaye de Grestain : ceci explique comment cette abbaye possédait des droits étendus sur Berville.

Les dîmes de cette paroisse passèrent à Hugues de Nonant, archidiacre de Lisieux, qui devint évêque de Chester en 1184. Ce prélat, voulant donner aux chanoines de Lisieux un souvenir de son passage au milieu d'eux, donna les dîmes de Berville au Chapitre qui les a toujours conservées depuis.

Jourdain de Hommet, évêque de Lisieux, de 1200 à 1220, confirma la donation de Hugues de Nonant et, dans l'acte que nous avons sous les yeux, il déclare qu'à la prière de Guillaume de Pont-de-l'Arche, et du chapitre de Lisieux, les églises de Berville, de Piencourt et de Courtonne-la-Murdrac, qui appartiennent à leur communauté, seront à l'avenir exemptes des droits de synode, de visite et de tous autres droits épiscopaux, et cela à perpétuité (2).

Vers la fin du XIII^e siècle, Robert Bertrand, H^e du nom, conclut un arrangement avec l'abbaye de Grestain à laquelle il reconquit le droit de prendre tout le varech qui viendrait s'échouer entre l'Épine de Berville et la maison de Robert Hachart, à Houffleur (3).

Au XIV^e siècle, la seigneurie de Berville passa entre les mains d'une famille Houël, qui la conserva jusqu'à la Révolution.

L'église date de la fin du XIII^e siècle ; le chœur est plus remarquable et d'un style pur que celui de la nef qui a été raccourcie et restaurée en 1751.

Un arrêté du Parlement, rendu le 29 juillet 1729, concernant la paroisse de Berville, offre de l'intérêt au point de vue ancien et a été publié par Routier, *Pratique bénéficiale*, 474. Voici les faits :

« Le sieur Pастey, curé de Berville-sur-

(1) Le chœur d'un saint breton comme patron de la paroisse nous paraît dû au voisinage de l'exemption de Dol, dont le clergé était breton.

(2) Le Prévost, *Piencourt*, p. 532.

(3) M. de Beaurepaire, *Vicomté de l'Eau*, p. 178.

la-Mer, mourut en l'année 1723, et le sieur Daubin, comme gradué, se fit pourvoir de ce bénéfice. Pendant l'année du déport il transigea avec les héritiers Pастey au sujet des réparations du presbytère, et, moyennant 130 liv., il les tint quittes. »

En 1725, le sieur Daubin résigna au sieur Mioques, et celui-ci au sieur Leutraïn. Ce dernier intenta un procès aux paroissiens en 1727, pour faire mettre le presbytère en état, et les paroissiens agirent en recours contre les héritiers Pастey.

La cour adjoignit les conclusions des paroissiens et condamna les héritiers Pастey aux dépens.

Fief. La POMMERAYE. SIMON Houël acheta en 1345 la terre de la Pommeraye à Berville (1).

D'après un aveu du fief de la Pommeraye du 5 août 1410, 15 acres de terre étaient loués au prix moyen de 10 s. l'acre ; les vassaux étaient obligés à piler les pommes de leur seigneur.

Thomas Houël fut un des gentilshommes qui défendirent, en 1424, le Mont-Saint-Michel contre les Anglais, Jean Houël fut mis à la taille, comme n'étant pas noble, lors de la recherche de la noblesse de 1463.

Guillaume Houël releva sa famille en épousant Yvonne de Dreux, issue du sang royal par Robert de Dreux, quatrième fils de Louis-le-Gros.

Après la mort de Gilles de Dreux, tué au siège de Rouen en 1562, et de Jean de Dreux, blessé au siège de Verneuil en 1590, Guillaume Houël joignit à son fief de la Pommeraye la seigneurie de Morainville en Lieuvin.

Jehan Houël, fils de Guillaume, épousa Marie de Tonnecot (2), dont il eut Charles Houël, seigneur de la Pommeraye et de Morainville, qui mourut sans enfants de son alliance avec Charlotte de Tournebu et dont Farin a relevé, dans l'église des Jacobins de Rouen, une longue épitaphe latine gravée sur une table de marbre. A la suite se trouve une épitaphe française ainsi conçue :

« Cy devant gist le cœur hault et magnanime de M. Charles Houël, chevalier, « sieur de Berville et de la Pommeraye-sur-Mer, gouverneur et lieutenant pour le « roi en la citadelle de Saint-Tropez en « Provence qui décéda le 7 décembre 1656. »

Le fief de la Pommeraye passa à Philippe Houël qui survécut très peu à son frère Charles, et mourut le 28 avril 1658. Le fils aîné de Philippe, nommé Charles, hérita des biens de son oncle et fit élever le monument des Jacobins dont nous venons de

(1) De Magny.

(2) D'une famille établie à Berville depuis 1421.

parler (1). C'est en sa faveur qu'en 1657 Morainville fut érigé en baronnie. Philippe, frère de Charles, marié avec Jeanne d'Esme le 28 avril 1658, fut seigneur de la Pommeraye, de la Fossé (2) et de la Planche; il habitait le manoir de la Pommeraye lorsqu'il fut maintenu de noblesse au mois de mars 1664. Ses armes étaient : *d'azur à 3 pals d'or*.

En 1718, la branche de la Pommeraye était représentée par Philippe Houel, seigneur de Berville, qui était assez mal dans ses affaires, si nous en jugeons par une pièce de procédure dont voici l'analyse :

M^r Charles Grandin, prêtre, assesseur au bailliage, avait fait saisir sur Philippe de Houel, écuyer, sieur de Berville, pour le paiement de ses *crédites*, les héritages en roture qui lui appartenaient, parmi lesquels une mesure avec bâtiment à usage de demeure, grange, pressoir, écurie, colombier (c'était probablement le manoir de la Pommeraye). Le sieur de Berville forma opposition et même clamour de *Haro*, dont il fut débouté par jugement de Gaspard Legrix, etc., lieutenant général aux vicomtes de Pont-Autou et de Pont-Audemer, et fut condamné à 5 s. d'amende.

Nous ne savons comment le sire de Berville se dégagea de ses créanciers ; mais, dans la suite une de ses petites-filles, Anne-Françoise Houel de la Pommeraye, épousa Hercule Legrix, petit-fils de Gaspard, lieutenant en la vicomté de Pont-Audemer.

En 1788, M. d'Houel de la Pommeraye se présenta aux assemblées de la noblesse et il émigra en 1792.

L'ancien fief de la Pommeraye passa, vers 1800, entre les mains de M. Masson de Saint-Amand, premier préfet de l'Eure (3). Cette propriété appartient aujourd'hui à la famille Poupard, qui n'a rien négligé pour faire de la Pommeraye une demeure charmante.

La chapelle de Saint-Thomas de Berville se trouvait peut-être dans le manoir de la Pommeraye.

TONNETOT. Jean de Tonnetot, de la paroisse de Berville, a été anobli par arrêt de 1421 (4).

En 1613, Michel de Tonnetot était seigneur de Faveril, à Equainville, et de Berville-Tonnetot.

Cette famille, qui fut maintenue de noblesse le 24 juillet 1668, portait : *d'argent*

(1) Lépitaphe porte en effet : Carolus de Morainville la Pommeraye ex fratre ejus nepos hoc monumentum ceteritati sacrauit.

(2) Il y a un fief de ce nom à Saint-Maclou-la-Campagne.

(3) Auteur d'une histoire du comté d'Evreux.

(4) M. Lebeurier.

au cœur de gueules accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

Les Tonnetot ont contracté des alliances avec la plupart des familles nobles de la contrée.

L'ÉRISE de Berville, déjà citée comme abornement à la fin du XIII^e siècle, a continué longtemps à servir de limite pour la Risle. Dans une série d'actes que nous avons sous les yeux, L'ÉRISETTE de Berville est donnée comme point extrême du droit de pêche dans la Risle. Nous citerons seulement les lettres-patentes du roi Charles, données à Paris le 8 janvier 1416, adressées au maître des eaux et forêts pour informer du droit prétendu par un nommé Baillietterre et lui délivrer le quart de la pêche de tous poissons à limon, depuis les moulins appelés des Roys jusqu'au lieu de l'ÉRISETTE.

Berville est un lieu célèbre pour la pêche et les navires y posaient autrefois afin d'y attendre un vent favorable qui leur permit de remonter la Seine ; aujourd'hui il est question d'en faire la tête du chemin de fer de Pont-Audemer à Glos.

En 1741 il existait une compagnie, détachée pour la garde de la côte, tirée des paroisses de Fatouville, Berville et Grestain.

On voit sur la côte de Berville deux petits retranchements très anciens que les habitants attribuent aux Anglais.

BERVILLE-SUR-MER, cant. de Beuzeville, à l'embranchure de la Seine, à 22 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie glauconieuse. — Chem. de gr. comm. n° 47 ; chem. de moy. comm. n° 61. — Surf. terr., 371 hect. — 4 cont., 3,540 en ppal. — Rec. ord. budg., 1868, 2,457 fr. — et rec. contrib. ind. de Beuzeville. — Percép. de Conteville. — Parois. suc. — Presb. — Bur. de bienf. — Ecole mixte — 9 déb. de boiss. — 6 perm. chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 81 ; d'arr., 15 ; de cant., 11.

Dépendances : LE BUSSON, L'ÉGLISE, L'ÉPINE, LA JU'DÉE, LE MAROLLET, LA PANNERIE, LA PORTION et LA POMMERAIE.

Agriculture : Céréales, lius, légumes. — 2,500 arbres à cidre.

Industrie : Marine, pêche. — 13 *Patentés*.

Canton de Beuzeville.

Topog. Plateau assez élevé, borné au nord par la Seine, au sud par le canton de Cormeilles, à l'est par les cantons de Quillebœuf et de Pont-Audemer, à l'ouest par le département du Calvados.

Surf. territ. En hect., 13,932, savoir : Terres labourables, 8,091. — Prés et herbages, 1,489. — Bois, 890. — Vergers et jardins, 2,425. — Terrains divers incultes,

606. — Routes, chemins, etc., 307. — Rivières et cours d'eau, etc., 35.

Géologie. Les principaux terrains dont la présence a été constatée, sont les alluvions contemporaines, l'alluvium, le diluvium et la craie glauconieuse.

Cours d'eau. La Seine limite le canton au nord, et reçoit la Risle qui, sur une longueur de près de 10 kil., sépare le canton de celui de Quillebeuf. — Les affluents de la Seine sont : 1° la Morel, qui prend sa source à Saint-Elier, et reçoit les ruisseaux d'Equainville et du Moïret; 2° la Vilaine, qui prend naissance à Saint-Pierre-du-Val; 3° le ruisseau de Jables, qui a sa source à Fatonville. — La Risle reçoit le ruisseau de Foulbec et le Doux-Héroult. — Le canton est aussi arrosé sur un parcours de 7 kil., par la Corbie, qui sort de terre à Martainville, et va grossir la Risle dans le canton de Pont-Audemer.

Voies de communication. — Chem. de fer. La station la plus rapprochée est celle de Pont-Audemer. — R. imp. n° 180, d'Houfleury à Rouen, par Fiquetleury et Fortmouville. — R. dép. n° 14, de Rouen à Caen, par Benzeville. — Chem. de gr. comm. n° 10, de Thiberville à Houfleury, par Benzeville et Fiquetleury; n° 13, de Benzeville à Lieurey, par Martainville; n° 47, de Toutainville à Fiquetleury, par Foulbec et Conteville; n° 52, de Pont-Audemer à Cormeilles, par Vannecroq, et n° 74, de Bourneville à Saint-Maclou, par Foulbec.

Chem. d'int. comm. n° 44, de Corbec à Saint-Maclou; n° 52, de Benzeville à Conteville; n° 61, de Benzeville à Berville-sur-Mer.

Population. 9,930 habitants.

Div. adm. 17 communes: Beuzeville, Berville-sur-Mer, Boulleville, Conteville, Fatonville-Grestain, Fiquetleury, Equainville, Fortmouville, Foulbec, la Lande, Manneville-la-Raoult, Martainville, Saint-Léger-sur-Bonneville, Saint-Maclou, Saint-Pierre-du-Val, Saint-Sulpice-de-Grainbonville, le Torpt et Vannecroq. — 3 ch.-l. de percept.: Beuzeville, Conteville et Martainville.

Les contributions du canton s'élèvent en principal pour 1867 :

Foncieres	111,703	} 147,892
Personnelles et mobilières	12,650	
Portes et fenêtres	15,736	
Patentes	8,313	

Les recettes ordinaires prévues aux budgets des différentes communes du canton, s'élèvent à 78,962 fr. Les revenus communaux et octrois figurent dans ce chiffre pour 23,238 fr. — 94 permis de chasse.

Contrib. indir. Chef-l. de recette. — 4 buralistes, à Beuzeville, Conteville, Fatonville et Saint-Maclou.

Div. ecclésiast. 1 cure au ch.-l. — 14 par. succ. Saint-Sulpice de Grainbonville est réuni pour le culte à Foulbec, et Boulleville à Saint-Maclou.

Etablissement de bienf. Il existe un bureau de bienfaisance dans chacune des communes du canton.

Instruction. publ. 7 écoles spéciales de garçons, 8 écoles mixtes, 6 écoles spéciales de filles; 545 garçons et 489 filles les fréquentent. — 147 garçons et 134 filles sont admis gratuitement. Les communes possèdent 12 maisons d'école et en louent 4.

Div. judic. 1 juge de paix, 1 greffier. — 2 notaires, — 3 huissiers — 1 commissaire de police.

Elections. 3,231 électeurs de la 3^e circonscription électorale. — Nomme 1 conseiller génér. et 1 conseiller d'arrond.

Force publ. — 4 gendarmes, 1 brigadier. — 1 comp. de sapeurs-pomp. au ch.-l. d'un effectif de 20 hommes

Agriculture. Sol fertile, blé, lin, chanvre et légumiers. — *Industrie.* 2 filatures de coton. — 1 scierie de marbre et 1 scierie de bois. — 12 moulins à blé. — 1 teillage de lin. — 2 tanneries. — 1 moulin à tan. — 1 laminerie.

Commerce important de grains, de bœufs, de chevaux, de fil et lin.

Patentes. 425.

Foires à Beuzeville. — V. la commune.

BEUZEVILLE.

Dioc. de Lisieux. — Génér. et Parl. de Rouen. — Doy., Vic. et Elect. de Pont-Audemer.

On dit aujourd'hui Beuzeville en Lieuvain, pour le distinguer de ses homonymes (1). Autrefois on a dit Beuzeville-les-Franches-Terres, à cause de la fertilité de son sol. Beuze est probablement une altération de Boson, qui serait le fondateur de Beuzeville.

On a trouvé sur son territoire quelques antiquités celtiques : deux menes en pondingue, l'une entière et l'autre incomplète, ont été recueillies.

La paroisse a dû se former vers l'époque mérovingienne; le patron de son église est saint Hélier, disciple de saint Marcou, ermite dans l'île de Gersey, où il fut massacré par des barbares, au vi^e siècle.

Ce n'est qu'à partir de l'établissement des Normands que l'histoire fait mention de Beuzeville. Dans la première moitié du xi^e siècle, vivait Théodorice ou Thierry de Beuzeville, dont le fils, Richard, est cité comme témoin d'une donation faite sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, par Gilbert et Ermentrude, sa femme, en faveur

(1) Il y a en France huit Beuzeville.

des moines de Préaux, de tout ce qu'ils possédaient à Marbeuf (1).

Le pape Alexandre III constate, dans une bulle de 1168, que les religieux de Cormeilles avaient à Beuzeville une ferme occupée par un fermier : *Unum hominem apud Bezevillam* (2).

Le nom de Richard paraît avoir été héréditaire dans la maison de Beuzeville, car, en 1198, vivait un second Richard de Beuzeville qui, ayant négligé d'envoyer des sergents à cheval à l'armée de Richard-Cœur-de-Lion, paya pour cette omission, à la recette de la baillié d'Auge, une amende de 12 liv., somme alors considérable (3).

C'est dans le courant du XIII^e siècle, que l'église de Beuzeville fut reconstruite sur une assez vaste échelle ; il reste encore de cette reconstruction d'élegants chapiteaux romans.

On dit que le bourg et la première église étaient placés primitivement à l'endroit nommé les Monts-Saint-Helier (4).

A l'époque de Philippe-Auguste, Gautier de Beuzeville possédait un demi-fief relevant de Notre-Dame-du-Val-sur-Mer (5).

Gautier n'était cependant pas le seigneur principal de Beuzeville, c'était Henri du Quesnay, dont le nom est resté à un fief de la paroisse.

Henri du Quesnay avait été condamné, en 1198, à une amende de 110 s., parce qu'il ne s'était pas rendu à Nonancourt pour le service du roi ; il donna au mois de juillet 1225, à l'abbaye du Bec, du consentement de Julienne, sa fille, les dîmes, le patronage et tout ce qu'il possédait à Beuzeville.

Vers le même temps, Sibille de Veux donna à la léproserie de Saint-Gilles, fondée par Galeran de Menlan, tout le tènement que Richard Morestel tenait d'elle dans la partie du fief de la Gohaigne qui s'étendait sur Beuzeville ; de cette manière, Robert Morestel devenait passible envers les frères du service qu'il devait à Sibille pour son tènement (6).

D'après le cartulaire de Saint-Gilles, dès cette époque, le marché de Beuzeville était important et avait ses mesures particulières : le setier d'orge contenait 14 boisseaux et celui d'avoine 12.

On lit dans ce même cartulaire : Alain de Beuzeville, sa femme, nommée Julienne, fille de Robert Canu, donna aux lépreux

une terre située devant la porte même de leur maison, à Saint-Germain-de-Pont-Audemer, que tenait d'elle Odon Hays.

Selon toute apparence, Henri du Quesnay avait marié sa fille Julienne à Guillaume le Camerier, dit aussi de Contemoullins qui, en 1206, ajouta aux donations de son beau-père, en faveur de l'abbaye du Bec. Celle-ci en retour lui offrit par pure charité une somme de 40 liv.

A côté du patron de Beuzeville, la famille de ce nom subsistait et conservait un rang distingué dans la contrée, car, lors des assises tenues à Pont-Audemer, en 1232, Gautier de Beuzeville siégea au-dessus de Roger de Planes.

Lors de l'échiquier de Pâques, tenu à Rouen en 1239, Gautier de Beuzeville, chevalier de la baillié de Pont-Audemer, était aux prises avec Jean d'Etouteville, de l'illustre famille de ce nom. Le suprême tribunal normand déclara que Jean d'Etouteville n'avait pas le droit de révoquer le fondé de pouvoirs chargé de le représenter auprès de Jean des Vignes en la baillié de Caux, et d'en substituer un autre dans le procès qu'il soutenait en la baillié de Pont-Audemer, contre Gautier de Beuzeville, chevalier, et que pour cette révocation il devait être condamné à l'amende.

En 1249, Guillaume de Contemoullins de Beuzeville, se porta caution de l'abbé de Saint-Taurin d'Evreux. Ce seigneur ayant chassé avec un de ses amis dans la gareme du Vaudreuil, échappa aux sergents du châtelain et se réfugia avec son complice à Louviers, sur le territoire de l'archevêque de Rouen. Le châtelain les fit arrêter et emprisonner au Vaudreuil ; mais Eudes Rigant alla trouver le roi saint Louis et obtint que les prisonniers lui seraient remis pour la conservation de son droit. Les deux chasseurs furent immédiatement mis en liberté sous la caution des deux frères Geoffroy et Jean de Roncherolles.

Parmi les juges siégeant à l'échiquier de la Saint-Michel 1258, à Rouen, nous remarquons les deux principaux seigneurs de Beuzeville, assis presqu'à côté l'un de l'autre. Richard de Contemoullins occupe la 4^e place et Gautier de Beuzeville la 44^e.

Après 1258, nous ne trouvons plus de traces de la famille primitive de Beuzeville (1).

Richard de Contemoullins, fils de Guillaume, siégea aux assises de Pont-Audemer, de 1260, présidées par Jean de Livet et par

(1) Cartulaire de Préaux.

(2) *Neustria pia*.

(3) *Rôles normands*, p. 31.

(4) Nous pensons que cette commune a pu être ainsi nommée, parce qu'elle faisait partie du domaine ou fief de l'église dédiée à saint Helier.

(5) *Collection de Duchesne*.

(6) M. Canel.

(1) M. Le Prévost signale bien Guillaume et Jean de Beuzeville, chevaliers, cités dans les chartes de l'abbaye de Saint-Amand, mais il y a trop de communes du nom de Beuzeville pour que nous oisions les revendiquer.

Richard du Fay (1) : en 1272 il déposa, sous la foi jur serment, dans une contestation entre Mg^r Jean d'Harcourt et Pierre le Vilain, au sujet du moulin du Pont-Guérout ; enfin, en 1274, après avoir revendiqué le patronage de la paroisse, il y renonça.

En 1290, un riche particulier de Beuzeville, nommé Robert le Mire, vendit à l'abbaye du Bec tous les droits qu'il avait dans la forêt de Beuzeville.

Robert de Contemoullins, qui avait succédé à Richard, vendit à l'abbaye du Bec tout ce qu'il possédait encore de grosses et de menues dîmes (2).

On vit, en 1308, un religieux né à Beuzeville, devenir abbé de Grestain, qu'il gouverna d'une façon remarquable.

En 1312, le pape Clément V accorda à l'abbaye du Bec la jouissance des dîmes retirées par rachat des mains de Robert de Contemoullins ; de plus, il chargea des commissaires de mettre l'abbaye en possession de ces dîmes (3).

Aux États de Pont-Audemer, tenus le 20 mars 1350, et convoqués par le roi Jean pour obtenir un subside de la bourgeoisie, Beuzeville se fit représenter par Richard Le Groux (4).

Au milieu du xiv^e siècle, Beuzeville était la neuvième paroisse du doyenné de Pont-Audemer ; outre la cure, il y avait dans l'église deux vicairies perpétuelles et inamovibles ; l'abbé du Bec est indiqué comme patron.

A la même époque, Jean de Gaillon, descendant du célèbre routier Cadoc, châtelain de Gaillon (5), était seigneur principal de Beuzeville ; il portait : *de gueules à 3 lionsceaux d'or*. De son temps, le bourg de Beuzeville donna à l'église un second abbé non moins distingué que celui de Grestain, dont nous avons parlé. Voici comment la Chronique du Bec s'exprime à son égard :

« En 1361, on nomma pour abbé, à l'unanimité, un homme d'une grande religion, frère Guillaume de Beuzeville, dont le nom de famille était Popeline, qui reçut immédiatement la bénédiction abbatiale ; modeste et doux pour ses frères, il gouverna l'ordre avec autant de courage que de sagesse, au milieu des guerres qui agitaient la Normandie, la France et l'Aquitaine. Bien que son monastère se trouvât réduit à la plus extrême nécessité, il ne laissa pas par sa modération et sa patience de la préserver d'une

foule de malheurs, de dangers et de périls. »

Le seigneur de Beuzeville avait épousé Marie, dite aussi Jeanne de Tournebu, sœur de Jean de Tournebu, seigneur de la Vacherie et de la Londe ; de ce mariage naquit Jean de Gaillon, II^e du nom, qui devint seigneur de Beuzeville après son père.

Jean du Quesnay fit en 1406 un bail des revenus de sa encre à un paysan, pour trois ans, moyennant 30 l. tournois.

En 1409, 16 boisseaux d'orge, à Beuzeville, valaient 16 s. 8 deniers, et 120 boisseaux d'avoine étaient estimés 62 s. Le boisseau de froment, mesure de Beuzeville, valait, en 1413, 12 den., et le boisseau d'avoine 6 den.

En 1431, l'abbaye du Bec abandonna à Messire Jean de Gaillon, II^e du nom, ses droits sur la foire de Beuzeville (1).

Lorsque Geoffroy d'Épaignes, abbé du Bec, fouda, en 1458, un obit pour lui, ses parents, amis et bienfaiteurs, il y affecta une rente de 10 l. tournois à prendre sur les revenus que le Bec avait à Beuzeville (2).

Lors de la recherche de la noblesse, dirigée par Montfaut, en 1463, Robert Survie fut trouvé noble à Beuzeville ; mais un certain Robert du Bosc fut mis à la taille comme usurpateur de noblesse.

En 1490, les religieux de Fécamp achetèrent, à Beuzeville, les cidres nécessaires à leur consommation ; ce qui prouve que la réputation du cidre de cette contrée est déjà ancienne.

Nous pensons que l'église de Beuzeville fut agrandie et restaurée vers cette époque, et que l'on construisit alors la galerie en pierre du côté de la place.

L'aveu du Bec, de 1521, contient le passage suivant :

Item, nous appartient les patronages des églises de Beuzeville, où il y a deux portions, et de l'église de Quetteville.

Dans le siècle suivant, Beuzeville n'échappa pas entièrement aux troubles suscités en France par le calvinisme. En 1562, Guy de Longchamp, seigneur de Fumichon, fut informé qu'un parti de protestants avait passé la nuit du 7 au 8 février à Beuzeville, se dirigeant sur Pont-Lévéque, pour de là attaquer Lisieux le 10. Il écrivit au duc de Guise, demandant des secours ; celui-ci répondit de son camp d'Orléans, qu'il fallait s'adresser au maréchal de Brissac, qui commandait à Rouen (3).

Par acte passé au Parlement de Rouen, le 8 septembre 1571, Beuzeville acquit du

(1) C'était sans doute la foire de Saint-Hélier. *Titres du Bec*.

(2) Chronique du Bec.

(3) Dubois. *Hist. de Lisieux*.

(1) *Vicomté de l'Eau*, de Beaurepaire.

(2) Titres du Bec.

(3) Titres du Bec.

(4) Recherches sur les États.

(5) La famille de ce chef étranger s'était établie à Groslay, d'où elle s'étendit dans le Lieuvain, le Roumois et l'Évreux, où elle fut florissante pendant plusieurs siècles.

roi la côte de Saint-Hélier, de 14 à 15 hectares, pour le prix de 105 s. tournois. On prétend que c'est le siège de l'ancien bourg (1).

D'après le registre des taxes du diocèse de Lisieux, imprimé en 1571, au lieu d'un curé avec deux vicaires, il y avait, à Beuzeville, deux curés ou deux portions de cure qui furent, dans la suite, réunies en une; la taxe était de 100 l.

A la fin du xvi^e siècle, la famille de Livet, originaire de Rouen, avait remplacé celle de Gaillon dans la seigneurie de la paroisse.

Vers 1550 vivait Jacques de Livet, marié avec Madeleine de Neuville. Gilles de Livet, leur fils, épousa Aimée de la Mare, dont il eut Claude de Livet, qui est qualifié seigneur honoraire de Beuzeville, parce que les abbés du Bec conservaient toujours le patronage. Claude se maria avec Anne du Val, et lors de leur union, consacré en 1612 par arrêt du Parlement, les contractants s'agenouillèrent sous le drap nuptial avec leurs cinq enfants (2).

En 1617, un sieur Pierre Roque, natif de Pont-Audemer, fut condamné à mort, puis gracié en levant la fierte de Saint-Romain; on lui reprochait une agression contre le sieur des Manoirs et le curé de Beuzeville (3).

Le roi accorda des lettres de dérogeance le 25 juin 1656, à demoiselle Jeanne Fillenl, qui s'était méalléiée en épousant Richard Denis. Elle était alors veuve et habitait Beuzeville (4).

Jean le Charestier, sieur de Cormelles, demeurant paroisse de Beuzeville, fut anobli par lettres vérifiées le 13 août 1637. A ce moment, les deux cures de Beuzeville avec les autres revenus rapportaient à l'abbaye du Bec une somme annuelle de 1,000 l.

A Beuzeville, comme ailleurs, les seigneurs se disaient souvent seigneurs de la paroisse parce qu'ils y possédaient un fief; de là plusieurs seigneurs à la fois. Lors de la maintenance de noblesse de l'ancienne famille Auber, originaire de Rouen, l'un des maintenus, Artus-Antoine Auber, se dit seigneur de Beaumonceil, et Jean sieur de Beuzeville. On trouve en 1640 François Auber, seigneur d'un fief Stergant, réuni depuis à Beaumonceil.

Un arrêt du Parlement de Rouen, rendu le 23 avril 1705, entre le curé de Beuzeville et le sieur de Beaumonceil, seigneur du lieu, décida que le curé serait tenu de prendre la dime des pommes, des poires et autres

fruits sous les arbres et sur le champ et non en grenier (1).

Claude de Livet eut pour fils Vincent de Livet, qui fut seigneur de Beuzeville et qui mourut en 1682; il fut remplacé par François de Livet, mort en 1723 (2).

Livet: *de gueules à trois pals abaissés d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une molette d'éperon d'or accostée de deux merlettes du même.*

Gédéon Auber, écuyer, mort le 27 novembre 1724, portait: *de gueules à trois trèfles d'or, au chef de sable chargé d'un croissant.* Il est qualifié seigneur de Beuzeville, Beaumonceil, Lachy et Blaquemare; sa fille porta en dot ces mêmes domaines, en 1736, à Charles-Gabriel des Hommets, seigneur de Martainville, dont les armes étaient: *d'azur à trois flammes d'or.*

Un descendant de ce dernier, seigneur de Beuzeville, est mort ces années dernières, laissant une immense fortune.

Le registre de la paroisse de Beuzeville pour l'année 1725, renferme la note suivante, écrite de la main du curé M. Roussel: « Cette année fut une des plus tristes qu'on ait jamais vues; le blé, qui depuis le commencement de l'année avait toujours valu 25 ou 30 l., à la Pentecôte monta d'un marché à l'autre jusqu'à 45 et enfin, en deux autres marchés, jusqu'à 90 l.; ce qui fut plus triste encore, c'est que l'on n'en pouvait pas trouver pour de l'argent. . . . » (3).

Il existe à Beuzeville, depuis plusieurs siècles, une confrérie de la charité. Avant la Révolution, elle avait un livre sur lequel un certain nombre de personnes de cinquante-une paroisses avaient fait inscrire leurs noms.

En 1764, tout le bourg, composé de maisons couvertes en chaume, fut réduit en cendres par un incendie (4).

Fiefs. BELLE-LONDE. Dès 1300, il est fait mention de Raoul de Belle-Londe et de Guillaume de Beaumouchel, à Beuzeville (5).

En 1395, la chapelle de Saint-Michel à Meulan, fut baillée par Robert le Prévost, curé de Saint Martin-aux-Buseaux, à Messire Robert de Belle-Londe, curé de Mézy. Cette chapelle était, pour une portion, à la nomination des abbés du Bec (6).

Avant 1528, Robert Ernoul était seigneur de Belle-Londe; Gabriel Droullin l'avait remplacé en 1593. Droullin, *esc.*, sieur de Rochefort, élection de Pont-Audmer: *d'azur à deux pals alisés et fichés d'argent.*

En 1615, cette seigneurie se trouve par-

(1) Routier, *Pratique bénéficiale.*

(2) M. Canel.

(3) M. Canel.

(4) M. Canel.

(5) Le Prévost.

(6) De Beurepoire.

(1) M. Canel, p. 417.

(2) M. Canel.

(3) Floquet, *Fierte.*

(4) Lebeurier, *Anoblis.*

tagée en deux portions, entre Jean Desson, qui céda ses droits à son frère Pierre Desson et Guillaume, seigneur du Torpt.

Nous ne voyons pas Belle-Londe passer à leurs enfants, d'où il faut conclure que la famille Charlemaïne, déjà en possession d'une moitié du fief, racheta l'autre.

Desson : *d'azur à la tour crénelée d'or, accompagnée de trois croissants d'argent.*

En 1615, Guillaume Charlemaïne, le premier anobli de sa famille, était seigneur de Belle-Londe en partie, du Boulay-sur-Gonneville, et de la Champagne, autre fief à Beuzeville.

Les Charlemaïne conservèrent le fief de Belle-Londe jusqu'à la Révolution; ils avaient été maintenus de noblesse en 1608; leurs armes étaient : *d'azur au chevron d'or, accompagné de deux croissants d'or en chef et d'une molette en pointe.*

BEAUMOUCHEL doit son nom à sa position sur une éminence; c'est un fief très ancien, qui a dû être primitivement une villa romaine. On y a trouvé des ossements humains, et, d'après une tradition, c'était un cimetière des religieux de la contrée (1).

Au XII^e siècle, ce fief avait pour seigneur Raoul de Beaumoucel, chevalier assez puissant, dont le nom figure plusieurs fois sur les rôles normands; il fut taxé, en 1195, à la somme alors énorme de 30 l. pour la caution du receveur royal, Richard Landry; trois ans après, il redevait encore plus de 12 l.; mais il réduisit cette dette à 6 l. 15 s. On le condamna à une amende de 60 s. pour n'avoir pas fait le service du roi à Nonancourt, puis on le chargea encore de payer 10 marcs pour la caution de Richard d'Argences; mais il obtint un bref du roi pour être déchargé de 9 marcs.

Après la conquête, Etienne de Beaumoucel ayant marié Denise, sa sœur, à Libert du Mesnil, s'obligea, envers son beau-frère, à une rente de 4 l. 8 s., dont 38 s. à prendre annuellement sur les moulins de Beaumoucel, avec stipulation du droit de retour, à défaut d'héritiers directs de cette union (2).

Lors des assises solennelles, tenues à Pont-Audemer, en 1260, pour statuer sur les droits de l'abbaye de Jumièges, dans la partie de la basse Seine, au premier rang des chevaliers, après l'abbé du Bec, siégeait Richard de Beaumoucel, et à sa suite seize chevaliers (3).

Guillaume de Beaumoucel paraît avec Raoul de Belle-Londe, dans un acte de 1300;

(1) M. Canel.

(2) Cette chartre, datée du mois de mai 1224, existe encore en original, et a été publiée par M. Barabé; on y voit un sceau de cire verte, sur queue de parchemin, et sur ce sceau l'empreinte d'une chouette avec l'exergue : *Signillum Stephani de Belmonte.*

(3) De Beaufort, *Vie. de l'Eau*, p. 150.

deux ans après, il vit ses prétentions sur le patronage de Quetteville, repoussées au profit de l'abbaye du Bec (1).

Au nombre des chevaliers que Robert de Thibonville passa en revue pour Godefroy d'Harcourt, capitaine souverain en Normandie, en 1347, nous voyons : *Monsieur Guillaume de Beaumoucel, fils de Monsieur Guillaume de Beaumoucel* (2).

Aux Etats tenus à Pont-Audemer, en 1350, on voit figurer, parmi les nobles présents à la séance du 24 mars, Guillaume de Beaumoucel. Ces nobles chevaliers offrirent *leurs corps, leurs biens et tout ce qu'ils pourraient faire* au service du roi (3).

Lors de l'invasion anglaise, Jeanne de Beaumoucel, *femme lige* du roi d'Angleterre, obtint, par décret du 5 décembre 1421, de conserver les biens qu'elle possédait dans la vicomté d'Ange.

Dans une contestation qui s'éleva, en 1463, entre Michel d'Etoutville et Jean, baron de Ferrières, au suiet du patronage d'Equainville près Beuzeville, on nomma douze jurés pour déposer et instruire l'affaire; après Robert Survie, un des habitants notable de Beuzeville, on lit le nom de Pierre de Beaumoucel, simple écuyer. Il est probable que ce personnage n'était plus seigneur que de Blaquemare, et que les Nollent-Fatouville possédaient Beaumoucel.

Au milieu du XV^e siècle, Richard de Nollent était devenu seigneur de Beaumoucel, alors qu'il possédait déjà Fatouville, Bellegerville, Fourneville et beaucoup d'autres fiefs indépendamment de ceux que lui apporta Jeanne de Fleurigny, sa femme.

Dans les partages de sa succession, qui eurent lieu en 1486, Beaumoucel échut à Olivier de Nollent, qui le laissa à Elie de Nollent, son fils aîné, marié en 1564, à Jacqueline d'Harcourt, de l'illustre famille de ce nom.

En 1608, lors de sa maintenue de noblesse, Artus-Antoine Auber était seigneur de Beaumoucel; après lui, Jean Auber et Gédéon Auber, mort le 27 novembre 1724, furent propriétaires de ce fief.

La fille de Gédéon porta en dot Beaumoucel, en 1736, avec presque tous les fiefs de Beuzeville, à Charles-Gabriel des Hommets, seigneur de Martainville.

Dans ces dernières années, M. Roger, juge de paix de Pont-Audemer, avait remplacé comme propriétaire les anciens seigneurs de Beaumoucel, que nous avons été heureux de retrouver en grande partie.

BLAQUEMARE. D'après un bail du 10 avril 1410, le fief de Blaquemare, à Beuzeville,

(1) Inventaire des titres.

(2) *Hist. d'Harcourt.*

(3) Recueil. Société de l'Eure.

composé de 47 acres et demie de terre labourable, d'un jardin d'une acre 34 perches, était loué 29 l., plus une demie acre de pâturage en marais, 5 s. (1).

Pierre de Beaumoucel, écuyer, appelé à une enquête concernant Equainville, était probablement seigneur de Blaquemare.

Robert de Beaumoucel était seigneur de Blaquemare en 1508; son fils, Messire Pierre de Beaumoucel, chevalier, seigneur de Blaquemare, épousa Jeanne de Meutrix, dont il eut Marie de Beaumoucel, mariée en 1558, à Scipion de Grippière, écuyer, sieur de Collemont et du Quesnay à Illeville.

En 1626, le fief de Beaumoucel appartenait à la famille de Nollent; il passa ensuite dans la maison Auber, qui le transmit aux des Hommets.

LE BOSQ-AU-DOYEN est appelé *sieurie* en 1598, et vavassorie en 1633; un Robert du Bosc fut mis à la taille en 1463, lors de la recherche de la noblesse par Monfault.

LE CORBUCHON était une vavassorie noble, assise à Beuzeville, qui fut augmentée au XVII^e siècle par l'adjonction de divers domaines fiefés et non fiefés, relevant des Manoirs et des Fauques.

Cet arrière-fief doit son nom à un certain Osbert Corbuchon, cité deux fois dans les rôles normands de 1198, pour deux dettes de 5 s. envers le Trésor.

Nicolas le Pesqueur en était seigneur dans les premières années du XVII^e siècle. Gillette, sa fille, le porta à noble homme Charles de Fourmont, son mari, sieur du Mesnil et de Saint-Germain de Varreville; tous deux le vendirent le 10 juillet 1650 à Pierre Parin, receveur des aides à Pont-Audemer, et depuis il est demeuré dans cette famille (2).

CANCLAIR était une franche vavassorie relevant de Belle-Loude, et s'étendait, dit M. Canel, sur 21 acres de terre à Beuzeville. Elle avait été vendue en 1646 par Robert Bondot à Jean Heudier de Fortmouville. Le fils de celui-ci la céda à Philippe d'Épaignes en 1680. Trente-quatre ans plus tard, Jacques d'Épaignes, conseiller du roi, président au grenier à sel de Honfleur, la vendit à Jean le Dain, maître perruquier dans la même ville. Celui-ci, après avoir été entravé par deux retraits à droit de lignage de la part de Franc Langlois, prêtre, et J.-B. d'Épaignes, frère de Jacques, fut enfin reconnu propriétaire de la vavassorie en 1716. C'est dans un acte de 1777 que P.-J.-V. Charlemaigne se qualifie pour la première fois de seigneur de Canclair.

LA CHAMPAGNE. Geoffroy, indiqué comme

(1) *Etat des Campagnes*, par M. de Beaufort, p. 282.

(2) M. Canel. *Notes manuscrites*.

possesseur de ce fief par M. Canel, était seigneur de Campigny.

En 1594, la Champagne appartenait à Guillaume Charlemaigne, qualifié de noble homme. L'année précédente, le Parlement séant à Caen, avait jugé un procès dans lequel figurait M^{re} de la Champagne comme légataire du sieur de Quetteville (1).

La famille Charlemaigne paraît s'être maintenue dans ce fief jusqu'à la Révolution.

LES FAUQUES appartenaient aux religieux de Grestain et relevaient directement du roi; ils furent ensuite acquis par les Charlemaigne.

LA GOHAIGNE, d'après un aveu du Bec de 1521, avait son siège à Hébertot et relevait du fief de Neuilly à Beuzeville; il est certain que cet arrière-fief avait des extensions sur Beuzeville, d'où est venue la vavassorie de la Gohaigne dont parle M. Canel; elle appartenait, au XII^e siècle, à Sibille de Veux. Bien des années après, en 1638, elle appartenait à Jean de Nollent, un des descendants de Richard, seigneur de Beaumoucel (2).

LES GREAUX, terre qualifiée de *sieurie* dans un aveu de 1624.

LES JONQUETS ou JONQUERETS, s'étendant sur Beuzeville et sur la Loude, servaient, en 1659, de titre de noblesse à François Tallon, seigneur des Jonquerets, qui épousa le 20 février de cette année, dans la chapelle de l'hospice de Pont-Audemer, Marie Gréaume. La même année, il recevait 66 l. au droit de M^{re} André Gréaume, sergent, son beau-père (3).

LACHY. Indépendamment des Nollent-Bombanville, établis à Sassy et à Morsent, près Evreux, des Nollent-Limbeuf, qui se fixèrent à Hébertot et à Fatouville, il existait dans le département de l'Eure une troisième famille de Nollent, beaucoup moins répandue que les autres, qui ne paraît pas être sortie de Beuzeville, où elle possédait le fief de Lachy; elle portait : *d'azur à la croix d'or, cantonnée de 4 étoiles du même*.

En 1463 figure dans l'enquête dont nous avons parlé Jean Nollent, simple vavasseur, titre inférieur à celui d'écuyer, qui donnait déjà le privilège de la noblesse. Un descendant de Jean épousa Christine du Bosc, et nous pensons que les Nollent devinrent seigneurs de Lachy par cette alliance.

Michel de Nollent, fils de Guillaume et de Christine du Bosc, était seigneur du Lachy en 1546; il succomba dans une contestation qu'il eut avec l'abbaye du Bec, à l'occasion de la tenure d'une acre de terre.

(1) Commune du Calvados limitrophe de Beuzeville.

(2) *Hist. d'Harcourt*, où elle est nommée Baheigne.

(3) Titres manuscrits.

Ce seigneur épousa successivement Marie Lhermitte, dont elle eut un fils nommé Jean, et Suzanne Leclerc, qui lui donna Guy de Nollent. Jean épousa Blanche Varin, dont il eut Helier, maintenu de noblesse le 13 janvier 1668.

Après Helier, son fils Tanneguy fut seigneur de Lachy et de Blaquemaire; vint ensuite les Auber et les des Hommets.

LIVET. Sur la portion du hameau d'Amberville qui avoisine le Torpt et qui dépend de Beuzeville, existait un petit fief dit de Livet, dont les possesseurs prenaient le titre de seigneurs honoraires de Beuzeville. Colin de Livet, chef de cette maison, fut anobli en 1440 pour 1001. (1).

LES MANOIRS étaient un quart de fief de haubert, relevant de la baronnie d'Aubigny à Triqueville, membre du marquisat d'Annebant.

Ils appartenaient au *xv^e* siècle à la famille Le François, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, et qui, en 1463, était représentée par Colin et Cardin Le François, choisis pour déposer dans une enquête concernant le patronage d'Equainville, et dans laquelle ils sont qualifiés de vassaux, parce qu'ils ne possédaient que des arrières-fiefs.

En 1470, Colin Le François fut anobli avec Colin de Livet, dont nous avons parlé, et Guillaume Calais; on se fonda sur ce qu'ils étaient acquéreurs de fiefs nobles.

Henri Le François, un des fils de Colin, épousa Jeanne de Nollent, de la famille des seigneurs de Lachy. De ce mariage naquit Jean Le François, qui fut prêtre, puis un second Jean, marié à Etienne Legrand, dont quatre enfants: Louis Le François, sieur des Manoirs après son père; Robert Le François, docteur à Caen; Marguerite, mariée à Thomas de Baonne, bourgeois d'Honfleur, et Jacqueline, femme de Jean Cavalier, écuyer.

De Marguerite Poisson, Louis Le François des Manoirs eut Claude, qui fut émancipé dès l'âge de treize ou quatorze ans, pour pouvoir élamer à droit lignager la terre des Manoirs, que son père avait fiefcée à Jean Gueurier, *esc.*

Robert de Quetteville, *esc.* assista le jeune Claude Le François dans ses démarches pour recouvrer le fief paternel.

Philippe Le François, fils de Claude, donna aveu pour son fief des Manoirs le 30 août 1602. Le domaine non fiefcé était de 33 acres et le domaine fiefcé de 175. Les rentes seigneuriales annuelles se com-

(1) Il faut peut-être rattacher au fief de Livet une famille le Roy de Livet, dont les membres ont occupé des charges de judicature à Pont-Audemer, et dont nous aurons occasion de parler à l'article Epaigues.

posaient de : 9 l. 3 s. en deniers, de 111 boisseaux d'avoine, mesure de Beuzeville, de 4 oies, de 30 chapons, de 350 œufs et de plusieurs journées de charrue, de herse, de charrettes, etc.

En 1605, Philippe Le François, dont la noblesse avait été contestée, obtint une décharge de la taille; il se maria le 7 octobre 1618, avec Claude de Campion, veuve de Jean de Rupière, sieur du Livet (1).

De ce mariage naquit François Le François, marié le 23 novembre 1648, avec Françoise de Thienville, qui fut déclaré usurpateur de la noblesse, lors de la recherche dirigée par Barrin de la Galissonnière; mais il fit appel et fut confirmé.

En 1720, François Le François, II^e du nom, était seigneur des Manoirs; il laissa son fief à sa fille Madeleine. D'après un acte exercé par cette demoiselle, contre un de ses vassaux, en 1727, « les plaids de la seigneurie se tenaient sur une pièce de terre « en labour, où autrefois était le fief (2). »

Le François : *d'azur à trois cygnes d'argent.*

Mademoiselle Le François vendit sa seigneurie à Pierre Parrin, écuyer, sieur de Semainville, porte-épée de parement du roi, qui fournit son aveu devant le bailli d'Annebant le 2 octobre 1747.

Pierre-Luc Parrin, fils du précédent, maître des requêtes à la Cour des comptes de Rouen, était seigneur des Manoirs en 1773.

LA MARE-HEBERT. Les registres de l'état civil de Beuzeville font mention de François Dautouyère, sieur de la Mare-Hébert, mort le 25 juin 1625, et une Dautouyère, la dernière du nom, mourut le 4 décembre 1737; elle avait transmis son fief à Charles Margeot son mari. Charles Margeot, dont les descendants existent encore au hameau de la Mare-Hébert.

NEUILLY est un nom d'origine celtique signifiant un lieu remarquable et illustre, en latin *Nobilicium*.

Après avoir été la demeure de quelque Gaulois, puis d'un Romain, Neuilly fut converti, lors de l'établissement des Normands, en un château fort, entouré de fossés, avec une chapelle dédiée à sainte Marguerite.

En 1195, *Baldricus* de Neuilly occupait cette petite forteresse, qui était le chef-lieu de plusieurs fiefs voisins. Il était, à la même époque, en contestation avec un voisin nommé Nicolas Rimbault, au sujet d'un fief de deux charruées de terre; ils transigèrent cependant, et le sire de Neuilly, pour avoir le droit d'user de cette com-

(1) Philippe Le François avait un frère nommé Robert, marié à Borne d'Oreray, qui est l'auteur de la branche de la Chesnaye, fief situé à La Lande.

(2) Note inédite de M. Cauel.

vention, paya un besan au trésor du roi (1).

Au milieu du XIII^e siècle, Jeanne de La Lande donna aux religieux du Bec une rente de 15 s. qu'elle avait sur le moulin de Neuilly; Henri de La Lande, oncle de Jeanne, confirma, en 1257, le don fait par sa nièce.

Robert Frestel, chevalier, vendit, en 1324, à l'abbaye du Bec, son manoir de Neuilly, qui relevait alors du seigneur du Mesnil-sur-Blangy (2); quelques années après, en 1350, l'église ou chapelle de Neuilly, de *Nutleyo*, dédiée à sainte Marguerite, est presque mise sur le rang des paroisses dans le pouillé de Lisieux; le seigneur y présentait; il y avait auprès de cette chapelle un puits qu'on disait receler des trésors.

En 1403, les religieux du Bec jouissaient du moulin de Neuilly, qui devait une rente de 40 s. aux religieux de Grestain (3).

Voici ce que l'aveu du Bec de 1521 dit du fief de Neuilly:

« *Item*, à Beuzeville, ung fief noble nommé le fief de Neuilly, dont le chef est assis en la paroisse dudit lieu, et s'estend es paroisses de Queteville et Hébertot et illec envyron, auquel lieu a manoir, maison, moulin à eau, moultes, campars, prés, bois frane de tiers et danger, prez, pasturages, le droit de patronage d'une chapelle et toutes droictures qu'à fief noble à basse justice appartient.

« *Item*, en cette paroisse de Benzeville avons ung autre petit nommé le fief de Rambahert dépendant dudit fief de Neuilly, auquel nous avons hommes, hommages et appartenances.

« *Item*, en la Gohenne en la paroisse de Hébertot ung fief ou portion de fief en basse justice dépendant dudit fief de Neuilly, auquel nous avons hommes, hommages et appartenances.

« *Item*, en la paroisse d'Ecquemenville une vavassourerie à court et usage dépendant dudit fief de Neuilly où nous avons hommes, hommages et appartenances.

« *Item*, en la paroisse N.-D. du Val ung fief à basse justice dépendant dudit fief de Neuilly auquel nous avons semblablement hommes, hommages et appartenances, duquel fief sont tenus deux quarts de fief dont sont tenants les hoirs Pierre de Sallenze et de l'autre les hoirs Richard de la Vigue, et nous en sont deulz les hommages et plusieurs rentes et si avons le patronage de l'église dudit lieu. »

Il est probable que vers la fin du XV^e siècle les religieux du Bec vendirent ce fief au moment des guerres de religion; le manoir

était devenu comme une place d'armes où les protestants étaient installés; il fut attaqué, pris et détruit par les Espagnols de la garnison de Pont-Audemer en 1592 (1).

Si l'on en croit une tradition recueillie par M. Canel, « un jour de la deuxième moitié du XVII^e siècle, un seigneur de Neuilly étant à la chasse, laissa passer l'heure de la messe sans revenir, comme c'était son habitude, et vers midi le chapelain crut pouvoir monter à l'autel. Cependant le sieur de Neuilly étant de retour, furieux de ne pas avoir été attendu jusqu'à la fin, dirigea son arme à feu sur le prêtre et l'abattit au pied du sanctuaire. Bientôt l'assassin disparut de la contrée. Quelques libéralités furent faites en son nom aux abbayes du Bec et de Grestain, et il fut contraint à fonder dans la chapelle quinze messes par an à l'intention de sa victime. » Lors de la Révolution, on payait encore au prêtre qui la célébrait une rente annuelle de 200 l. (2).

Vers l'époque présumée de cette anecdote, en 1666, messire Louis de Brinon, conseiller au Parlement de Normandie, seigneur-châtelain de Formville, était aussi seigneur de Neuilly; ses armes étaient: *d'azur au chevron d'or, au chef encouté du même*.

Cette seigneurie passa ensuite à Charles-Pierre de Bailloul, président au Parlement, par son mariage avec Marie-Charlotte-Renée de Brinon.

Bailloul mourut en 1775. Il portait: *d'argent à la fasce de queues à 3 mouchetures d'hermine de sable 2 et 1*.

Les religieux du Bec, après avoir vendu le fief de Neuilly, conservèrent la dime des quatre épis, du blé, du seigle, de l'orge et de l'avoine.

LE QUESNAY-MAUVOISIN. Dans une liste des fiefs, publiée par Duchesne, se trouve Geoffroy Mauvoisin, qui tenait, vers l'an 1200, un demi-fief de chevalier; nous pensons que c'est lui qui a laissé son nom au fief du Quesnay.

D'après une tradition qui nous est communiquée par M. Canel, une dame qui avait la seigneurie de ce domaine, boucha avec une peau de brebis noire, une source qui prenait naissance en ce lieu, et coulait dans un ravin traversé par la route de Honfleur à la Maison-Mauger. Elle tomba malade: une soif inextinguible la dévorait. Pour être guérie, elle donna le Quesnay aux dames de la Chaise-Dieu, près de Rugles, qui le conservèrent longtemps.

(1) On trouve les détails de cette prise dans une relation en vers, composée en espagnol par Antoine Emmanuel, attaché à l'armée du duc de Parme, que M. Le Prévost a heureusement retrouvée, et qui a été traduite en partie par M. Canel. Son étendue ne nous permet pas de la reproduire ici.

(2) M. Canel, *Beuzeville*, p. 420.

(1) Rôles, 79.

(2) M. Le Prévost.

(3) Sentence du Bec.

Outre le Quesnay-Mauvoisin, il existe à Bezeville un autre village nommé le Quesnay. Claude Desson, sieur du Quesnay, et du Torpt, maintenu de noblesse en 1608, devait être seigneur d'un des fiefs de ce nom.

LE VAL-RIMBERT était situé en partie sur Bezeville et en partie sur N.-D. du Val.

En 1265, Guillaume de Bouleville, chevalier, avait vendu son manoir du Val-Rimbert et moitié du moulin, bois, terres et rentes. L'abbaye du Bec flécha le tout en 1266, à Raoul Lemire. En 1290, Robert Lemire vendit aux religieux pour 61. ses droits dans le produit de la forêt de Bezeville et sur le fief du Val-Rimbert.

On a vu, par l'aveu de 1521, que ce fief relevait de Nenilly et appartenait au Bec. Dans la suite, cette maison vendit son fief, que nous retrouvons entre les mains de Gédéon Auber, puis son gendre, Gabriel des Hommes, sieur de Martainville.

Autrefois, les habitants de Bezeville avaient donné lieu à divers dictons, tels que : *Ils sont comme les bouchers de Bezeville, ils se mettent deux sur une bête*, par allusion au mauvais état de la boucherie. On dit encore : *Elle va à Bezeville*, en parlant d'une femme qui va où elle ne doit pas aller. *Elle a une taille de Bezeville*, pour désigner une longue taille, etc.

BEZEVILLE, ch.-l. de cant., arrond. de Pont-Audemer, sur la rivière de Saint-Hélier, à 127 m. d'alt. — Sol : Alluvions contemporaines, diluvium et craie. — R. dép., n° 14. — Chem. degr. com., n° 10. — Chem. d'int. com. n° 61. — surf. terr., 2,325 hect. — 2,455 hab. — 4 cont., 35,249 en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 24,816 fr. — Ch.-l. de percep. et de rec. des cont. ind. — ☞ — École spéc. de garçons. — Id. de filles. — Église, cure paroiss., presbyt. — Bur. de bienf. — Télec. — Juge de paix. — 1 com. de police. — 2 notaires. — 2 huissiers. — Bur. d'enreg. — Une C^e de sap.-pomp. — 1 fanfare. — Hôtel-de-Ville. — Halle au blé et à la boucherie. — 22 perm. chasse. — 30 déb. de boissons. — Dist. en kil. au ch.-l. d'arrond., 15; de dép., 80.

Dépendances: AMBERVILLE, LES AUZERAIS, BEAUMOUCEL, LA BÉGINERIE, BELLELONDE, LA BERTINIÈRE, BLAQUEMARE, LES BOIS-RIMBERT, BRASSY, LA BRIÈRERIE, LA BRIQUETTERIE-DUVAL, LA CARRELERIE, LE CALVAIRE, LA CHAMPAGNE, LE CORBUCHON, LA COUR-PLANIER, LES COUTANCES, LA COUTERIE, LA CROIX-BRIÈRE, LES FAULQUES, LES FRANCHES-TERRES, LES GARDINETS, LA GOHAIGNE, GRAVILLE, LE GROS-POIRIER, LE HANNETOT, LA HAQUERIE, LES HÉMERY, HOUQUELON, LES HES, LES JONCQUETS, LACHY, LE LIEU-GUÉRARD, LES LHERMITE, LA MARE-HÉBERT, LA MAISON-

MAUGER, LA MODERIE, LES MONTS-SAINT-HÉLIER, NEUILLY, LES POGNONS, LA POMME-D'OR, LA POMME-ROYALE, LES QUATRE-PARROISSES, LE QUESNAY, LE QUESNAY-MAUVOISIN, LA ROCHE, LA RUE-RIOULT, LE SCY, LA VALLÉE DE NEUILLY, LE GRAND-MOULIN, LE PETIT-MOULIN.

Agriculture: Pays essentiellement agricole, céréales, prairies, colza, lin. — 8,500 arbres à cidre.

Industrie: 4 moulins à blé. — 2 fabriques de chandelles. — 2 briqueteries. — 1 four à chaux. — 1 tannerie.

Commerce: De chaux, de bestiaux, de grains. — Foires les 2^e mardi de février, 15 juillet et 2^e mardi d'octobre. — 192 Patentes.

BÉZU-LA-FORÊT.

Dans la langue celtique, *Beziou*, pluriel de *Bez*, signifie des sépulcres, et *Beziou* signifie bouleau. Toutefois, les anciennes chartes désignant les Bézu de l'Eure sous le nom de *Bacivun*, il faut remonter aux sépulcres et au bouleau, pour avouer que nous ignorons l'origine du nom de Bézu.

Ce qui est hors de tout doute, c'est la haute antiquité de la commune dont nous nous occupons; il suffit, du reste, de dire que son église est dédiée à saint Martin de Tours, ce qui suppose les temps mérovingiens.

Dès le 1^{er} siècle, Bézu donnait son nom à la forêt voisine, que nous appelons aujourd'hui Forêt-de-Lyons, et dans laquelle Carloman fut mortellement blessé, les uns disent par un sanglier qu'il poursuivait, les autres par un des siens qui voulait percer le sanglier de son javelot. Le roi fut transporté au monastère d'Andely, où, malgré les soins dont il fut entouré, il succomba aux suites de ses blessures, au mois de décembre 884 (1).

Vers 1180, Henri II d'Angleterre donna aux religieux de Mortemer, pour l'âme d'Henri, son aïeul, de son père et de sa mère, 200 acres de terre à prendre dans la lande de Bézu, in *Landa de Bezu*, dans le voisinage de leur grange et de l'église de Bosquentin, en outre de ce qu'ils avaient déjà reçu de son père et de sa mère. Cette charte, datée de Quevilly, eut pour témoins l'archevêque Rotrou, Arnoul, évêque de Lisieux, et Gilles, évêque d'Evreux.

À la fin du 11^e siècle, Bézu, en tout ou en partie, appartenait aux seigneurs de Longchamps; Hugues, l'un des deux, ayant pris l'habit religieux avec sa femme Eve et ses deux fils Guillaume et Etienne dans l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, donna à cette

(1) M. Brossard de Ruville, *Hist. d'Andely*.

maison un demi-muid de blé de rente sur son moulin de Bézu dans la forêt, mesure de Lyons.

En 1219, Bézu est cité dans une charte de Jean de Grochi.

Au milieu du XIII^e siècle, le revenu de *Bézu-le-Sec*, comme on l'appelait également, s'élevait à 231. tournois. La paroisse renfermait 60 feux; l'archevêque en était patron; mais pendant une vacance du siège, un prêtre nommé Gautier avait été reçu comme curé, sur la présentation de Raoul, chevalier, seigneur de la paroisse.

La famille de Longchamps, dont nous avons parlé, fut remplacée par un membre de la noble et antique maison Le Veneur.

En 1288, Philippe-le-Bel confirma à Jean Le Veneur le don de la moitié de la terre de Longchamps, et donna l'autre moitié à Pierre, frère de Jean.

Avant la fin du XIII^e siècle, dit T. Duplessis, un gentilhomme nommé Jean Le Veneur, avait fondé la chapelle Sainte-Catherine de Maurepas, à la collation de l'archevêque de Rouen. Vers 1306, Robert Le Veneur, fils de Jean, abandonna 50 arpents de terre dans les landes de Bézu et de Martagny pour les communes-pâtures des hommes de ces deux paroisses.

En 1330, Robert Le Veneur figure sur la liste des seigneurs du Vexin normand qui tenaient des fiefs de l'archevêque de Rouen. Bézu est cité en 1345 dans un rôle des revenus de l'abbaye de Mortemer.

M. de Beaurepaire enregistre deux ventes de fief de Bézu, et nous reproduisons ses textes :

« 1412. Vente par Hue de Pisieux, *escuyer*, et damoiselle Jeanne de Fraconville, sa femme, demeurant au Mesnil-sous-Vienne, à honorable homme Jean Vippart, licencié en droit-canon, prêtre du personnat du Prédange et official de Rouen, à sa vie et à celle de Jeannin Vippart, son neveu, des fiefs de Bézu et de Martagny.

« Des 1418, Jean Vippart n'était plus official de Rouen, et il est probable que cette vente n'eut pas d'effet par suite de l'invasion anglaise.

« Toujours est-il que le 28 octobre 1424, les deux fiefs de Martagny-en-Lyons et de Bézu-la-Forêt, relevant du roi, valant 12 l. tournois de rente, étaient vendus 120 l. tournois par Hue de Pisieux, *escuyer*, sieur du Mesnil-sous-Vienne, et Jeanne de Franqueville, sa femme, à Michel Dutot, bourgeois de Rouen. »

Dans une déclaration des dîmes des novales de la forêt de Lyons, dans le voisinage de Bézu, on trouve cités l'Angle, le Vauroux, le Clos-Baquet et le Vivier de Vizenay, aujourd'hui Viseneuil (1).

(1) *Arch. de Rouen.*

En 1477, on fut obligé de réconcilier l'église de Bézu, profanée sans doute par une effusion de sang (1).

Jean Caqueray vint en 1493, de la Folie-en-Valois, s'établir à Bézu-la-Forêt, où il épousa Jeanne de Bonju. Dans la suite, ses descendants obtinrent le droit d'établir une verrerie (2).

Les enfants de Jean Caqueray furent seigneurs des Landes à Bézu, et prirent même le titre de seigneurs de cette paroisse; Salomon Caqueray, fils de Jean, est l'auteur de la branche des seigneurs de la Salle.

Dans le XVI^e siècle, la famille de la Varie, établie à Bézu, en prenait le titre seigneurial. Jean de la Varie, vivant en 1549, eut de son mariage avec Barbe de la Gondelle, Valerien de la Varie, épousa en 1564 Nicole d'Argence. Leur fils, Charles de la Varie, se maria en 1594 avec Marie de Benserade, dont il eut Pierre de la Varie, qui, dans un aveu du 3 juillet 1654, prend le titre d'écuyer, seigneur patron de Bézu-la-Forêt, Maurepas, le Grand-Fay et Martagny en partie (3). Il était mort en 1666, année où ses enfants furent maintenus de noblesse.

Leurs armes étaient : *d'or à l'aigle éployé de gueules*, ou, suivant d'autres, à 2 têtes de sable.

En 1679, les principaux propriétaires de Bézu-la-Forêt étaient, outre Charlotte de Lievin, veuve de Pierre de la Varie et Louis de Courcel, seigneur de Belleface à Morgny :

Henri le Clerc, chirurgien à Morgny ;
Georges le Lac de Hautecourt ;
Jean le Vaillant, sieur de Plémont ;
René le Vert, sieur de Bernapré,
Et Jacques Lusse, curé de Longchamps.

Avant la famille de la Varie, il faut peut-être placer haut et puissant seigneur Pierre de Runes, chevalier, seigneur du Grand et Petit-Bézu, marié à Jacqueline de Lameth. Ses armes étaient : *d'argent au sautoir d'azur cantonné de 4 alérions de gueules*.

On voit que Bézu était partagé en deux fiefs qui appartenaient pour moitié à deux seigneurs.

En 1692, Michel de Fours, seigneur en partie de Bézu-la-Forêt, est imposé à 88 l. : il portait : *d'azur à la croix engrêlée d'or*.

On a des lettres 1696 qui permettent à Jacques Caqueray, sieur de Bézu, d'établir une verrerie à plats et bouteilles.

En 1703, Joseph-Alexandre Pavoyot, sieur de la Houteville, conseiller au Parlement

(1) *Arch. de Rouen.*

(2) Les Caqueray sont une des quatre grandes familles honorées de ce privilège. Les *Notes Le Prévoist* marquent, en 1417, l'établissement d'une verrerie à la Haye par un Le Vaillant, tige d'une de ces familles.

(3) Avec manuscrit rendu par Louis Péteau, receveur en l'élection de Lyons.

de Rouen, marié à Elisabeth Le Couteux, était aussi seigneur de Mussegros et de Bézula-Forêt; il blasonnait: *pallé et contre-pallé d'or et d'azur de 6 pièces*. Sa fille, Marie-Catherine-Madeleine Payvot de la Hauteville, épousa Nicolas de Fremont d'Auneuil, président de la première chambre des enquêtes du Parlement de Paris, auquel elle apporta les terres de Maussegros et de Bézula.

La famille de Frémont portait: *d'azur à 3 têtes de Léopard d'or posées 2 et 1*.

Les seigneurs de Bézula ne possédaient pas la haute-justice de leur fief; elle avait été unie avec les hautes-justices de Bosquentin et de Martagny, et partie au fief de Maupertuis à Lilly. Dans la suite, elle fut vendue au sieur Dauvet de Lilly, qui fut forcé de la rendre, en 1738, à Charles-Louis Auguste Fouquet de Belle-Isle, comte de Gisors (1).

En 1764, la seigneurie de Bézula-Forêt appartenait à Nicolas Dauvet, marquis de Mainneville, qui obtint cette même année la réunion des fiefs de: Mainneville, Longchamps, Mortagny, les Landes, Bézula-Forêt, Montigny, le Mesnil-sous-Vienne, Hébécourt, Fromental, etc., pour ne composer à l'avenir qu'une seule terre sous le nom de *Marquisat de Dauvet Mainneville*.

Les habitants de Bézula avaient dans la forêt de Lyons des droits d'usage qui sont constatés à la date de 1308 dans le coutumier des forêts de Normandie.

Au moyen-âge, Bézula-Forêt était une des 700 paroisses qui se rendaient annuellement au pèlerinage de Saint-Jean-du-Temple au hameau de Repentigny sur la paroisse du Mont-Roty (2).

Le clos Bernard appartenait à la famille de Sébonville en 1606.

Fiefs. — LA FONTAINE-DU-HOUX. Il existe entre les savants une grande divergence au sujet de l'emplacement d'un palais des rois de la première race, situé en un lieu nommé Basin; nous nous rallions volontiers à l'opinion émise dans un texte que nous empruntons à M. de Beaurepaire. Voici ce qu'on lit sous la date de 1489 dans une information au sujet des dîmes du chapitre de Rouen:

« A la distance de trois traits d'arc de l'église de Bézula, il existe un vieux manoir en ruines, lequel, à en juger par ce qui reste, a été autrefois somptueusement bâti.

« On l'appelle le Manoir du Roi, et il est placé dans un lieu où se trouve une source nommée vulgairement la Fontaine du Houx, où se trouve une chapelle dédiée à saint Eutrope. Tous dans l'information se sont accordés à dire que ce manoir était autre-

fois d'une merveilleuse structure, que c'était un lieu célèbre où les rois de France et les princes avaient coutume de résider (1). »

Peut-être faut-il placer Basin à Bézula-Forêt, en laissant les deux Basium aux endroits où se trouvent Bézula-le-Long et Bézula-Saint-Elou.

Ebroin ayant chassé le roi Thierry et Leudesse, son maire du palais, vint s'emparer des trésors du prince qui se trouvaient à « Baci-van villam »; sous ce nom il faut peut-être entendre le manoir du roi à Bézula-Forêt.

Charles-le-Chauve habita souvent le palais de Basin. Il y reçut, en 847, les envoyés qui venaient lui annoncer la mort du breton Maugilus. La même année, il data de Baziu une donation à Vénilon, archevêque de Sens.

En 856, Charles expédia de Baziu les capitulaires adressés aux Francs et aux Aquitains par l'entremise d'Hadabran et de Botton. Un diplôme pour la cathédrale et l'abbaye de saint Lucien de Beauvais, donné par le même prince la 30^e année de son règne, est daté: *apud salus, id est palatium Basiu*. Enfin, un autre diplôme pour l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, donné par Charles la 36^e année de son règne, est aussi daté du palais de Basin: *Actum Basiu palatio* (2).

Nous pensons que le palais de Bézula fut détruit par les Normands. Carloman y était venu néanmoins pour chasser dans la forêt voisine, lorsqu'il fut si malheureusement blessé.

Au xv^e siècle, la Fontaine-du-Houx était le chef-lieu d'une sergenterie forestière en la Verdrie de Beauvoir-en-Lyons, dont Jehan du Hamel était titulaire vers 1420 (3).

L'antique chapelle de saint Eutrope, dont nous avons parlé, était en titre en 1470. Après l'occupation anglaise, il ne restait plus que des ruines de ces bâtiments de Bézula, jadis si somptueux; les terres qui dépendaient du Manoir du Roi étaient devenues incultes, et se distinguaient à peine des limites de la forêt; pour en tirer parti, il fallut les hailler en emphytéose, vers 1474, à Janet Lesage qui défricha le terrain et fit construire une maison à usage de ferme (4).

Si l'on en croit M. Gadebled, la Fontaine du Houx aurait été un des pavillons de chasse de Charles IX, dans la forêt de Lyons.

Dans la suite, le fief de la Fontaine-du-

(1) Si de Valois, T. Duplessis et Mabillon avaient connu ce texte, ils auraient peut-être changé d'opinion et placé le palais de Baziu à Bézula-Forêt. L'un de ces savants le place à Bussis et l'autre à Baisieux aux environs de Corbie.

(2) Neustria pia, *Saint-Ouen*.

(3) Collection Bréguigny.

(4) De Beaurepaire, *condition*, etc., p. 139.

(1) Titres de l'abbaye de Mortier.

(2) Hist. de Gournay.

Houx devint la propriété de la famille de Fours, si puissante autrefois dans le Vexin. Un membre de cette maison obtint des lettres d'union de plusieurs héritages et tenures à son fief de la Fontaine-du-Houx.

En 1643, le capitaine de la Fontaine-du-Houx, fils ou parent du chevalier de Fours, fut tué avec plusieurs soldats dans une rixe avec les habitants du Tronquay; à la suite de cette catastrophe, la terre de la Fontaine-du-Houx ne tarda pas à passer en d'autres mains, ainsi que le constate un titre de la chambre des comptes de Rouen portant: lettres de don des droits de lots et ventes des terres de Fours et de la Fontaine-du-Houx, les Landes et Martagny, en faveur du sieur de Risle Maury, aide-major de Furnes.

En 1773, la Fontaine-du-Houx avait pour propriétaire le marquis de Cosnac, par donation de M^{me} de Cosnac, sa belle-mère; le château était en ruines.

LA HAYE. Vers 1417, un des rares survivants de la journée d'Azincourt, nommé Le Vaillant, obtint pour prix de ses services, dit M. Le Prévost, le privilège d'établir une verrerie au lieu dit la Haye (1).

Le Vaillant, *escuyer*, sieur de la Haye, maintenu de noblesse le 10 février 1669, portait: *d'azur ou dextrochère mouvant, d'une nuée d'argent paré de gueules, tenant une épée en pal du second, garnie d'or.*

En 1679, Jean le Vaillant, sieur de Plémont, était propriétaire de la Fontaine-du-Houx. A l'assemblée de la noblesse, en 1788, M. Le Vaillant de la Haye était présent et chargé de la procuracy de Madame d'Aubigny du Coudray.

LES LANDES. En 1540, il est fait mention des Landes de Martagny, à Bézu, comme nouvellement essartées.

Nous avons vu plus haut que les Landes furent aliénées en même temps que Fours et la Fontaine-du-Houx, et qu'elles firent partie du marquisat Dauvet-Mainneville.

MAUREPAS. A la fin du XIII^e siècle, Jean le Veneur fonda la chapelle de Sainte-Catherine de Maurepas; on sait que ce seigneur possédait au moins en grande partie la seigneurie de Bézu avec celle de Longchamps. Il eut entre autres enfants, Jean le Veneur, II^e du nom, marié avec Jeanne du Bois-Arnaud. Ce dernier seigneur mourut en 1308, laissant trois fils qui se partagèrent les successions de leurs aïeux et possédèrent de nombreux fiefs dans le Vexin.

En 1518, les chanoines de Blainville, le seigneur de Maurepas et celui de la Bruyère, se disputaient le patronage de Sainte-Catherine. D'après un aveu de 1551, le fief de

Maurepas, assis à Maurepas et à Beauficel, était autrefois partagé en quatre parts qui avaient le droit de présenter alternativement à la cure. Le seigneur du lieu avait deux portions, les deux autres appartenaient aux chanoines de Blainville, fondés en 1489, par Jean d'Etoutville, et au fief de la Bruyère à Beauficel.

Pierre de la Varié était, en 1654, seigneur de Maurepas, de Bézu et de Martagny en partie; quelques années après, la seigneurie de Maurepas appartenait à Charles Osmond, qui fit rebâtir la chapelle et la dota par contrat du 3 novembre 1668.

Osmond: *de gueules au vol d'hermines.*

Selon un aveu du 24 avril 1676, les anciens seigneurs du fief de la Bruyère avaient le patronage triennal de Bézu-la-Forêt et de la chapelle Sainte-Catherine avec les chanoines de Blainville et le seigneur de Maurepas; mais la dame de Maurepas a fait juger par sentence du juge de Lyons que le patronage appartenait à elle seule.

LES NOËS. M. Pavyot, dont nous avons parlé comme seigneur de Bézu, possédait également le fief des Noës à Bézu, au milieu du XVIII^e siècle.

LA PANNE. En 1669, Georges le Vaillant, sieur de la Panne, demeurait à Mortagny.

LA ROQUE. Lors de la maintenance de noblesse de la famille Osmond, en 1667, Charles d'Osmond, sieur de la Roque, un des maintenus, habitait Bézu-la-Forêt; son frère André d'Osmond, sieur de Dangu (1), habitait Martagny; ils étaient fils de Thomas d'Osmon, *esc.*, sieur de Martagny et du fief de Dangu.

VISENEUIL. Il est fait mention du vivier de *Vizenay* dans une déclaration des noyales de la forêt de Lyons.

Lettres de vétéranee pour Jean Vionnet, sieur de Viseneuil, demeurant audit lieu, paroisse de Bézu-la-Forêt, du 24 décembre 1624, et en la Cour audit an (2).

BÉZU-LA-FORÊT. Cant. de Lyons, sur la Levrière qui y prend sa source, à 154 m. d'alt. — Sol: diluvium et craie blanche. — R. dép. n^o 15, de Louviers à Gournay. — Chem. d'int. com. n^o 2, de Gisors à Lyons-la-Forêt. — Surf. territ., 982 hect. — 424 hab. — 4 contrib., 6,482 fr. en ppal. — Rec. budg. ord. 1867, 4,271 fr. — Percép. de Fleury-la-Forêt. — $\frac{2}{3}$ et rec. cont. ind. de Lyons. — Parrois, suc. — Presbyt. — Ecole mixte. — Maison d'école. — 1 comp. de sap.-pomp. — 14 perm. de chasse. — 3 déb. de bois. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 62; d'arrond., 26; de cant., 12.

Dépendances: LE CLOS-BAQUET, LA CROUTE, LES FAUDÈS, LA FONTAINE-DU-HOUX, LA

(1) Le Vaillant devint la souche d'une des quatre grandes familles de gentilshommes verriers.

(1) Fief à Neuf-Marché.

(2) Lebeurier, *Arnobis*, n^o 563.

GRANDE-PANNE, LES GRANDS-JARDINS, LE HAUT-PONTU, LES LANDES, MAUREPAS, LA PETITE-PANNE, LA ROQUE, LA VALLÉE-THOMAS, VISENEUIL, LE VOUROUX, LA VIEILLE-TOUR.

Agriculture: Céréales, bois. — 1,600 arbres à cidre.

Industrie: Moulin à blé et à tan. — 15 *Patentés*.

BÉZU-SAINT-ELOI.

Le village de Saint-Eloi a été annexé en 1845 à Bézu-le-Long, qui a pris le nom de Bézu-Saint-Eloi.

§ 1^{er}. BÉZU-LE-LONG,

Baill., Vic., Elect. et Doy. de Gisors. — Génér. et Parl. de Rouen.

Bacivum superius et Bacivum subterius, qui désignent peut-être Bézu et Saint-Eloi, sont mentionnés ensemble pour la première fois dans un jugement rendu par Clovis III en personne, l'an 691, dans son palais de Chateaufort, la première année de son règne. Par cet arrêt, Chrotaire, diacre économiste de l'abbaye de Saint-Denis et depuis abbé de Chartres, fut maintenu en possession de ces deux terres et de plusieurs autres qu'il avait achetées de Boson, contre un nommé Chuncbert qui prétendait lui avoir rendu le prix de la vente des terres en contestation (1).

On cite, sous la date de 706, une chartre de Chilpéric II, qui donne à l'abbaye de Saint-Denis la moitié de la terre nommée *Bacivum superius*. D'après ce que nous avons dit, ce don ne doit être qu'une confirmation.

Fulrad étant devenu abbé de Saint-Denis, en 750, obtint de Pépin d'Héristal, alors maire du Palais, que deux commissaires parcoureraient l'empire franc avec mission de reprendre les biens enlevés au célèbre monastère. Pépin ratifia le travail des commissaires par une chartre donnée en 750, et parmi les biens restitués, on trouve les deux Bézu, le supérieur et l'inférieur.

Charlemagne confirma en 775 les biens de l'abbaye de Saint-Denis et mentionne les deux Bézu avec leurs surnoms ordinaires.

L'invasion normande vint, dans le siècle suivant, annuler toutes les dispositions prises par les princes des deux premières races; mais lorsque les barbares du Nord furent devenus chrétiens, non-seulement ils relevèrent les monastères qu'ils avaient détruits, mais encore ils en fondèrent de nouveaux; l'abbaye de Saint-Onen, objet de leur vénération, recueillit une grande partie des dépouilles de l'abbaye de Saint-Denis dans le

(1) Hist. de Saint-Denis, 30.

Vexin. Puis les moines de Saint-Onen ayant, par respect pour le saint dont ils gardaient le tombeau, rétabli le monastère de la Croix-Saint-Onen, dit depuis de la Croix-Saint-Leufroy, lui donnèrent une partie des propriétés qu'ils possédaient sur la rive droite de l'Epte, où l'on remarque visiblement les traces du passage et de l'influence des moines de Saint-Denis; c'est ainsi que l'abbaye de la Croix eut Bézu-le-Long avec son prieuré, Saint-Denis de Bazincourt, Saint-Denis-le-Ferment, Sainte-Austreberthe dans le même village, etc.

Bézu, cité dès le vi^e siècle, n'est pas mentionné dans le x^e ni dans le xi^e siècle. Thibaut Payen, seigneur de Gisors, donna, en l'année 1100, à l'abbaye Saint-Martin de Pontoise, un moulin à tan situé à Bézu.

Gilbert de Bézu et Arnoul de Bézu figurent comme témoins, l'un à une chartre de Thibaut Payen, en 1120, et l'autre à une donation de Guillaume Bantelu, à l'abbaye de Saint-Martin, en 1134.

En 1130 et 1142, Hugues II, de Gisors, donna à Saint-Martin de Pontoise, en présence d'Ives, curé de Gisors, les droits de mouture sur ses moulins de Bézu-le-Long (1). Après la mort de ce seigneur, son corps fut conduit à Saint-Martin de Pontoise, par sa veuve Mathilde, son frère Thibaut et sa sœur Richilde; au moment des obsèques, Mathilde donna, du consentement du frère du défunt, la dime des moulins de Bézu (2). Il ne devait s'agir dans la circonstance que d'une confirmation.

En 1151, Hugues, archevêque de Rouen, récapitulant les propriétés de la célèbre abbaye de Pontoise, mentionne un moulin à tan situé à Bézu.

Gilbert de Bézu, probablement fils de celui dont nous avons parlé à la date de 1120, figure comme témoin d'un acte de Jean de Gisors, daté de 1183. La même année, Jean de Gisors, dans son aveu au roi, fait mention de Bézu (3).

En 1191, le pape Lucien III confirma les moines de la Croix dans la possession de diverses églises dont elle avait le patronage; nous lisons dans sa bulle: L'église de Saint-Remi avec la chapelle du prieuré et l'église Saint-Eloi.

Innocent III, confirmant à son tour, en 1199, les biens de l'abbaye de la Croix, s'exprime ainsi: L'église de Saint-Remi de Bézu, avec les hôtels, terres et dîmes du fief de Jean de Gisors, et les dîmes des autres hôtels, des terres et du bois donné en alleux par le roi. Comme il n'est plus question ici de la chapelle du prieuré, il faut en conclure

(1) M. Hersan, p. 2.

(2) M. Le Prévost.

(3) Note personnelle, chartrier de Mainneville.

qu'elle n'existait plus, et que l'église de Saint-Remi, située à côté, servait aux religieux du prieuré.

Dans l'aveu général, rendu au roi par Jean de Gisors, en 1205, ce riche seigneur avoue tenir dans le Vexin normand, *Besiu*, avec ses dépendances en bois, en plaine et en autres choses. Pour ce seul domaine il devait le service de trois chevaliers.

On fixe la mort de Jean de Gisors à l'année 1220 (1) ; il paraît que de son vivant son fils, Hugues, jouissait déjà de Bézu, ainsi que le constate le registre de Philippe-Auguste, rédigé vers cette époque.

Hugues III^e du nom, après avoir confirmé en 1218, aux moines de Saint-Martin de Pontoise, la mouture du moulin de Bézu, mourut en 1233, laissant deux fils, Odon et Guillaume. L'aîné étant mort sans postérité, le second recueillit seul les biens de ses ancêtres.

L'évêque de Lisieux faisant, en 1234, l'énumération des biens qui composaient l'exemption d'Errépagny, mentionne un demi-muid de blé à prendre sur les moulins, maisons et terre de Bézu et du Mesnil (*sans doute le Mesnil-Guilbert*).

Entre 1236 et 1245, le prêtre Osmond, présenté par l'abbé de la Croix-Saint-Loufroy, fut admis comme curé de Saint-Remi par Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen.

Pendant un voyage qu'Eudes Rigaud fit à Rome, en 1254, son vicaire général, l'archidiaire Jean de Nointel, accepta de l'abbé de la Croix, le sous-diaire Jean Cormillet, pour être curé de Saint-Remi ; plus tard, en 1270, le prêtre admit, sur la présentation dudit abbé, un clerc nommé Richard. On comptait alors 80 chefs de famille à Bézu ; la cure valait 20 livres, que l'abbé et les religieux de la Croix s'étaient obligés, par écrit, à garantir au curé. C'est un exemple assez ancien de la portion congrue.

Guillaume de Gisors fit son testament en 1267, et mourut peu après ; sa veuve, Jeanne, plaidait en 1270 avec les religieux de Pontoise, au sujet des dîmes des moulins de Bézu, mais elle perdit son procès (2).

Guillaume laissait deux filles, Isabelle, qui se fit religieuse, et Jeanne, qui épousa, en 1306, Henri de Ferrières, auquel elle porta en dot Bézu et les autres biens de sa maison.

Mg^r Henri de Ferrières, chevalier, est cité dans l'échiquier de 1321, et il paraît qu'il mourut jeune et sans postérité, car c'est son frère Jean I, baron de Ferrières, qui est cité dans la liste des vassaux de l'archevêque de Rouen dans le Vexin, à cause

du fief de l'Isle à Gisors. Il possédait aussi Bézu, car ces deux fiefs sont restés longtemps unis.

Ce Jean I, sire de Ferrières, est connu par deux donations au prieuré du Bosc-Moret, en 1330 et 1333 ; il assistait en 1340 à la dédicace de l'abbaye du Bec ; La Roque lui donne pour femme Alice de Hercourt, dont il eut plusieurs enfants. Vauquelin ou Gauvain l'aîné, marié à Jeanne de Précieux, hérita de Ferrières, et un de ses frères, nommé Henri, eut Bézu et l'Isle à Gisors, comme le prouve la pièce suivante :

« Traité de mariage entre Vauquelin de Ferrières, chevalier, et damoiselle Marguerite d'Esneval, sœur du noble homme messire Robert d'Esneval, par lequel messire Henri de Ferrières donne à son fils 300 liv. de rente, à prendre es fiefs de Gisors et Bézu. Messire d'Esneval en donne autant le 13 janvier 1396. »

Henri de Ferrières avait donc un fils nommé Vauquelin, comme son oncle le baron de Ferrières, mais qu'on ne peut confondre avec lui.

D'après un contrat du 17 juillet 1375, Vauquelin était seigneur de Bézu et propriétaire de la ferme de Port-de-Muids (1).

Vauquelin de Ferrières eut de Marguerite d'Esneval un fils nommé Henri II^e du nom, qui transigea le 10 juin 1387, avec Nicaise Leveueur. Celui-ci reconnut que son fief de Chailly à Gamaches était sujet à la banalité du moulin de Bézu.

Ce Henri de Ferrières paraît n'avoir eu qu'une fille, nommée Alice, dame de Lisors, de Bézu et de Saint-Eloi, qui, selon toutes apparences, contracta deux alliances ; la première dans la famille d'Annou, et la seconde avec Robert de Tournebu.

Marguerite d'Annou, issue du premier mariage d'Alice de Ferrières, épousa Pierre d'Amfreville, qui était seigneur de Bézu, en 1402. Néanmoins, pour la conservation de ses droits et pour constater que Bézu relevait de lui par parage, Jean de Ferrières II^e du nom, sire de Ferrières, chef de la branche aînée, donna au roi son aveu du fief de Bézu.

Nous y voyons qu'il existait dans ce village deux manoirs (2), une pêcherie près du grand moulin, un four à banc, des rivières, un colombier, 250 acres de bois appelés le Grand et le Petit-Parquet. On devait au seigneur, à la Toussaint, des rentes en grains, en argent, en volailles, gâteaux et œufs, 8 pots de vin, 1 livre de poivre, 2 boisseaux

(1) Manuscrit d'Osmev, notariat de Rouen.

(2) Les restes d'une vieille tour que l'on voit encore et que l'on appelle la *Tour de la reine Blanche*, sont probablement les débris de l'un de ces manoirs.

(1) M. Hersan, *Gisors*.
(2) Notes Le Prevost.

d'oignon, mesure de Gisors, et un diner annuel pour le couroy de Gamaches.

Parmi les fiefs relevant de Bézu, nous remarquons celui de Sainte-Marie-des-Champs, dont mouvait le fief de la Griprière, Chailly assis à Gamaches, l'île assis à Sainte-Marie-des-Champs, deux autres fiefs à Gauaches; enfin un vavassorie à Bézu même, tenue par Robin et Jehan Le Loup.

On avait cru que Pierre d'Amfreville avait succombé à la bataille d'Azincourt, et, sur cette fausse nouvelle, Marguerite d'Annou, sa femme, s'était soumise au roi d'Angleterre, qui lui avait rendu ses biens, en 1420; l'année suivante, il confisqua sur Pierre, Amfreville et Baquepuits. Enfin, Marguerite s'étant retirée de son obéissance, le roi donna Bézu à Richard Goussel en 1427, moyennant l'hommage d'un fer de lance à la Saint-Jean. Le revenu du fief était alors estimé à 120 liv.

L'année suivante, Thomas Goussel, écuyer, sieur de Bézu, était en procès avec l'archevêque de Rouen, pour l'hommage du fief de Gamaches à Marcouville (1).

Pierre d'Amfreville contribua à la défense de Louviers en 1431; mais, après la défaite des Anglais, les fiefs de l'île, à Gisors, et de Bézu passèrent à Alice et Guillemette de Tournebu, issues du second mariage d'Alice de Ferrières avec Robert de Tournebu. Elles eurent en 1449 délai de faire foi et hommage pour un grand nombre de fiefs dans lesquels nous remarquons l'île, Saint-Eloi et Bézu (2).

Le 18 juin 1457, Guillemette et Alice de Tournebu vendirent leurs seigneuries de l'île et de Bézu à Jean de Récusson, qui les garda peu de temps, puisque Jean de Ferrières, IV^e du nom, les clama à droit lignager et en fit hommage au roi en 1462.

Jean de Ferrières, baron de Dangu, chambellan du roi, épousa Jeanne de Tilly dont il eut deux fils, Jean et Guillaume; il vivait encore en 1481, mais sa femme était veuve en 1488.

Jean, l'aîné des enfants, ayant d'abord embrassé l'état ecclésiastique, Guillaume eut dans son lot Dangu et Bézu; de son mariage avec Jacqueline de Fayel, vicomtesse de Breteuil, il eut un fils nommé Pierre et une fille nommée Françoise; enfin, il mourut dans les premières années du XVI^e siècle, avant 1511.

Pierre de Ferrières succéda à son père, mais il eut à lutter contre les enfants de son oncle Jean, qui, au mépris de son sacerdoce, s'était marié clandestinement dans le Dauphiné. Il transigea avec ses cousins en 1529

et conserva les seigneuries de Dangu, Préaux et Crèveceur. Il mourut en 1550, sans enfants, de son mariage avec Anne Basset, fille de Jean Basset, bailli de Gisors.

Farin nous a conservé son épitaphe, recueillie dans la chapelle du château de Dangu :

Gist messire Pierre de Ferrières, seigneur de Dangu, Ferrières, Préaux, etc., lequel étant âgé de 68 ans, decéda le 7 septembre 1550.

Ses armes étaient : *d'argent semé d'hermines à un orle de gueules chargé de 8 fers d'or.*

Françoise de Ferrières, sœur de Pierre, épousa d'abord Ferry, seigneur d'Aumont, d'où vint Anne d'Aumont, mariée à Claude de Montmorency, baron de Fossez, maître d'hôtel de François I^{er} et lieutenant-général de la marine de France, mort en 1546.

Geneviève de Montmorency, septième enfant de Claude, épousa le 3 février 1552 Gilles de Pellevé, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi, auquel elle porta le fief de Bézu, et dont il rendit aveu au roi le 2 décembre 1555.

Gilles de Pellevé, frère du cardinal de ce nom, archevêque de Sens, se fit tuer à la bataille de Saint-Denis en 1567.

Pellevé : *de gueules à la tête humaine d'argent aux cheveux levés d'or.*

L'année suivante, Gilles de Pellevé, II^e du nom, fils du précédent, accorda aux habitants de la paroisse divers droits coutumiers avec la permission de prendre le bois sec dans les bois de Bézu et du Mesnil-Guilbert.

Philippe de Pellevé rendit aveu au roi pour le fief de Bézu en 1606 (2).

De 1619 à 1626, Charles d'Aubourg, chevalier, sieur de Porcheux, était seigneur de Bézu; il portait : *d'azur à 3 fasces d'or.*

La seigneurie de Bézu fut décrétée le 9 juin 1652 sur Henri d'Aubourg, et dans cette circonstance, Michel Sublet, seigneur d'Hendicourt, acheta 60 acres en terres et bruyères; Henri-Auguste d'Orléans, marquis de Rothelin, baron de Varengebec et de Neaufles, acheta ce fief qui passa après lui à Henri d'Orléans, II^e du nom, marquis de Rothelin, son fils.

Ce dernier mourut le 19 septembre 1691, laissant onze enfants; mais aucun n'hérita du fief de Bézu, car il fut décrété en 1684, sur les poursuites d'un sieur de Saint-Germain, et vendu avec Saint-Eloi et la Coppière à Michel Sublet, II^e du nom, seigneur de Noyers et d'Hendicourt; après lui nous trouvons Ponce-Auguste Sublet, dont la fille Charlotte-Alexandrine épousa Messire Armand, marquis de Belzunce, qui était mort

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

(2) Hist. d'Harcourt.

(1) Pièces de procédure du bailliage de Gisors.

(2) Houard, Droit normand, iv.

avant 1747. Cette dame ne se remaria pas et elle rendit veu au roi pour son fief de Bézu en 1703.

Orléans Rothelin : *écarté au 1 et 4 d'or à la bande de gueules au 2 et 3 d'or au pal de gueules, chargé de 3 chevrons d'argent. Sur le tout d'azur à 3 fleurs de lys d'or au lambel d'argent et au bâton péri en bande de gueules.*

Elle eut, en 1771, un procès avec le comte d'Eu, au sujet du fief de Chailly à Gamaches, qu'elle disait relever directement de Bézu, mais on décida, faute de preuves et contrairement à l'aveu de 1408, qu'il relevait du roi.

M^{me} de Belzunce soutenait, en 1775, un procès contre le marquis Dauvet, au sujet d'une pièce de bois provenant autrefois de la forêt de Bleu, dont tous deux se disputaient la possession.

Sublet : *d'azur au pal bretessé d'or maçonné de sable, chargé d'une vergette du même.*

L'église, qui n'a rien de remarquable, offre cependant, à l'extérieur, quelques traces d'architecture romane.

PRIEURÉ. Il nous paraît certain que l'église de Saint-Remi de Bézu, fondée peu de temps après la mort du saint archevêque de Reims, arrivée vers 533, a été d'abord desservie par les moines de Saint-Denis, ou du moins que ces religieux, propriétaires de la dime de Bézu, ont fondé dès le vi^e siècle, près de l'église, un établissement où ils recueillaient leurs revenus et où quelques-uns d'entre eux résidaient.

Après le cataclysme produit par l'invasion normande, il ne resta aux moines de Saint-Denis, dans le Vexin, que les *trois villes de Saint-Denis* (1).

Leur succession fut recueillie en partie par les religieux de Saint-Ouen de Rouen, qui annexèrent le prieuré de Bézu à l'abbaye de la Croix-Saint-Ouen, dite depuis de Saint-Leufroy, lorsque les abbés de Saint-Ouen la relevèrent et en firent une succursale de leur puissante maison.

Il est fait mention du prieuré de Bézu dès 1067, et en 1181, le pape Lucius III en assurait la possession à l'abbaye de la Croix.

Dans le siècle suivant, il n'y avait déjà plus de religieux à Bézu, puisque l'archevêque Rigaud n'en parle pas et qu'il n'aurait pas manqué de les visiter.

En 1411, l'abbé de la Croix parle ainsi de Bézu, dans un dénombrement des biens de sa maison :

Item. Un fief noble sans cour et sans usage, de plaines armées avec un hôtel dit prieuré, assis en la paroisse de Saint-Remy de Bézu, en la vicomté de Gisors, le patronage de l'église avec les dimes grosses et

(1) Lilly, Fleury et Morgny.

menues de ladite paroisse ; *item* hommes et hommages, rentes en argent, corvées et oisceaux, vente, reliefs et forages ; *item* xviii mines de grain de rente par chacun an, sur le moulin dudit lieu de Bézu ; *item* 27 acres de terre labourable, ou environ, 2 acres de vignes ou environ, avec 3 arpents de pré assis à Bazincourt... *item* xxxii acres de bois ou environ à tiers et danger du roi ; *item* au Mesnil Baudouin ix acres de bois, anciennement terres labourables (1).

On retrouve à peu près les mêmes expressions dans les aveux suivants :

En 1460, il y avait procès entre Jean Fleury, prieur de Bézu-le-Long, et Jean de Morcamp, écuyer, seigneur de Provémont, ayant le droit de déport de la cure de cette dernière paroisse. En 1494, il y eut un mandement donné par le lieutenant du bailli de Gisors, à l'instance du prieur de Bézu, contre le enré de Provémont, à l'occasion d'une clamour de gage pleige.

Le prieuré de Bézu était tenu en censive, en 1520, par Charles de Chambray, fils de Jean de Chambray, chanoine archidiaire de Laon, etc.

François-Placide de Baudry de Piencourt, depuis abbé de la Croix et évêque de Mende, eut dès sa minorité le titre de prieur de Saint-Remi ; son oncle, Baudry, passa un bail en son nom (2).

En 1709, François de Bec de Lièvre, chevalier, seigneur de Brumaro à Brestot, prieur de Saint-Remi de Bézu, louait son prieuré à Jean-Baptiste du Quosnay, sieur de la Groudière.

Le prieuré fut vendu au moment de la Révolution, puis démoli ; sur l'emplacement d'une portion des bâtiments, existe aujourd'hui une charmante maison de campagne, qui appartient à la famille de Médine, dont les ancêtres, issus des Medina Cæli, sont venus en France à la suite de Duguesclin (3).

Fiefs. LE FOYNEL, d'abord nommé *Frynel*, était un quart de fief relevant du fief principal.

Dès 1402, le coutumier des forêts constate que Jehan Delaitre, en raison de son hôtel de Frynel, a le franc panage et pâturage pour ses bêtes sous cette condition que ses bêtes retourneraient chaque jour au gîte dudit hôtel. Il avait également le droit de prendre du bois pour construire et pour brûler.

Jehan, sire de Ferrières, avoue, en 1408, que du fief de Bézu-le-Long relève un quart

(1) M. Lebeurier.

(2) Arch. de Rouen.

(3) Nous retrouverons les de Médine sur différents points du département, et nous aurons alors l'occasion de faire leur histoire.

de fief nommé Frynel, tenu de lui par Jehan Delaitre.

En 1548, Antoine Le Coq était seigneur de Foynel; son fils, Jean, fut après lui également seigneur de Foynel; ce dernier mourut sans enfants, et le 25 avril 1587, ses sœurs: Adrienne Le Coq, veuve du sieur de Droitecour, en son vivant écuyer, demeurant au Foynel; noble demoiselle Jehanne Le Coq, femme de François de la Porte; Louise Le Coq, épouse de Pierre Doré, vendirent chacune leur part du fief paternel, à Louis de Schouville, seigneur de Bernouville.

En 1653, Messire Louis de Schonville était seigneur de Bernouville-des-Monts et du Foynel; son fils, Charles, avait le même titre l'année suivante. Il était remplacé en 1666 par son frère Henri.

Léonore de Schouville, fils de François et de Marie Frontin, seigneur des Marais et de Bernouville, vendit le fief de Foynel avec les Marais, le 23 février 1723, à Messire Honoré, comte de Sabran.

Le Foynel passa depuis à la famille Sublet, et il appartenait, en 1775, à M^{me} de Belzunce (1).

MARQUEŒUR. Ce fief appartenait aussi, dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, à M^{me} de Belzunce, et mouvait de Beaumont-le-Perreux.

MESNIL-GUILBERT. Ce fief, le plus important de Bézu-le-Long, porte le nom de son premier propriétaire. Un chevalier normand, du nom de Gilbert, doit avoir habité le Mesnil, en latin *Mosnile* Manoir.

Il paraît qu'en 1184, il appartenait à Philippe de Blaru, seigneur du fief de ce nom, près Vernon, et qui avait une maison dans cette ville (2); nous pensons qu'il avait épousé une sœur de Jean de Gisors, qui lui avait apporté en dot le Mesnil-Guilbert. Après la mort de cette dame, le fief revint à son frère. On lit en effet, dans le registre de Philippe Auguste:

« Jean de Gisors tient... et le mariage de la femme de Philippe de Blaru et ce qu'il a au Mesnil-Guilbert. »

Dès 1205, le Mesnil-Guilbert se trouve au nombre des fiefs dont Jean de Gisors rendit aveu au roi.

En 1308, la haute-justice du Mesnil-Guilbert fut comprise dans les donations faites par Philippe-le-Bel à son favori.

Nicaise le Veneur, en vertu d'une concession faite en 1325, prenait en la forêt de Lyons, pour brûler en son manoir du Mesnil-Guilbert, autant de bois que pouvait en charrier journellement une charrette à 2 ou 3 chevaux (3).

Ce Nicaise le Veneur était le dernier des trois fils de Jean le Veneur, veneur du roi, mort en 1302; il n'avait qu'une partie du fief du Mesnil-Guilbert; le surplus était sorti de la famille de Gisors pour entrer dans la maison de Chaumont; nous trouvons, en effet, dans la Roque, le texte suivant:

« Nous apprenons des chartes du roi que feu Robert le Veneur, chevalier, avait été seigneur, en partie, du Mesnil-Guilbert par demi-fief, à cause de demoiselle Marguerite de Chaumont, sa femme. »

En 1387, vivait Nicaise le Veneur, H^e du nom, seigneur du Mesnil-Guilbert et du fief de Lachy à Gamaches.

Pierre d'Amfreville, alors seigneur de Bézu, possédait, en 1401, 23 acres de bois au Mesnil-Guilbert.

Nicaise fut remplacé par Guillaume le Veneur, probablement son fils, qui rendit aveu en 1406, pour les larris du Mesnil-Guilbert.

En 1439, un conflit de juridiction s'éleva entre Guillaume de la Fontaine, lieutenant général du bailli de Rouen, sieur du Mesnil-Guilbert, et l'officier de l'archevêque, au sujet de l'emprisonnement de Jehan Daudin, épicier à Rouen, qui avait voulu faire *chevaucher* l'âne d'un mari battu par sa femme, et qui invoquait le privilège de clerc pour échapper à la punition.

Ce seigneur portait : *de gueules à la croix dentelée d'argent et cantonnée de 4 aigles d'or.*

En 1486, Charles de Stennelay, seigneur du Mesnil-Guilbert, donnait aveu au seigneur de Bézu, Sauvage Stennelay, son fils et héritier, intenta une clameur de haro contre Pierre de Ferrières.

Hector de Beaulieu, sieur du Mesnil-Guilbert, lieutenant royal, tenait les assises de Gisors en février 1536 (1).

Robert le Bret, seigneur du Mesnil-Guilbert, était gouverneur de Gisors en 1555; il eut un duel dans cette ville, le 19 mars 1564, contre M. d'Aubourg, seigneur de Porcheux, qui fut tué. Comme le duel était défendu, le capitaine le Bret s'exila et fut condamné à mort; mais dans la suite son jugement fut réformé et il fut absous. Ses armes étaient : *d'or au sautoir de gueules chargé en cœur d'un écusson d'argent, surchargé d'un lion de sable, et aux extrémités de quatre coquilles d'argent et cantonné de 4 merlettes du second.*

En 1561, Gilles de Pellevé, seigneur de Bézu, accorda aux habitants du Mesnil-Guilbert, une charte fixant leurs droits dans les bois de Bézu, et leur faisant remise du droit de *baon* au four de Bézu.

Julien le Bret, fils de Robert, était seigneur du Mesnil-Guilbert en 1623; il devint

(1) Le Prévost, *Neaufles*.

(1) Titres Dauset.

(2) Notes manuscrites.

(3) M. Léopold Delisle.

lieutenant général du bailliage de Gisors en 1631; l'année suivante il était intendant du duc de Longueville.

Robert le Bret II^e du nom, était gouverneur de bailli vicomtal de Gisors, en 1640; son fils Vincent, vicomte de Gisors, vendit en 1653 la terre du Mesnil-Guilbert à Michel Sublet, marquis d'Heudicourt.

Le 30 octobre 1747, M^{me} de Belzunce rendit aveu pour le fief du Mesnil-Guilbert.

§ 2. BÉZU-SAINT-ELOI.

Sur le territoire de Bézu se trouvait une seconde paroisse dont l'église était dédiée à saint Eloi, mort en 639.

L'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, patronne de l'église Saint-Remi, voulait aussi l'être de l'église de Saint-Eloi; elle présente une requête dans ce sens au pape Lucius III et, en 1181, ce pontif les reconnut patrons de Saint-Eloi de Bézu.

En 1190, le pape Innocent III, en confirmant les possessions de l'abbaye, ne fait mention que des dîmes du fief d'Osmond Menayer, à Saint-Eloi.

La seconde portion de Bézu a presque toujours partagé le sort de la première et a eu, presque toujours, les mêmes seigneurs. Au moment de la conquête française, Jean de Gisors la posséda au moins en partie. Le *Registrum* fait mention de ce qu'il posséda à Saint-Eloi, mouvant de Neaufles. Dès 1205 il avait fait hommage au roi pour son fief de Saint-Eloi.

Quelques années après, le puissant Guillaume Crespin, seigneur de Neaufles, présente à la cure de Saint-Eloi, peut-être en qualité de suzerain; le curé, nommé Richard, reçut l'approbation de Gautier-le-Magnifique, archevêque de Rouen.

Guillaume de Gisors présenta un autre curé vers 1233. Enfin, un troisième curé, nommé Pierre, fut présenté vers 1250 par Guillaume de Gisors et Guillaume Crespin à Eudes Rigaud, qui constate que l'église avait 20 liv. de revenu et qu'il y avait 50 feux.

Bézu-Saint-Eloi entra dans la maison de Ferrières par le mariage de Henri de Ferrières avec Jeanne de Gisors.

Au commencement du xv^e siècle, Alice de Ferrières, dame de Lisors, Saint-Eloi et Bézu, épousa Richard de Tournebu, d'où sortirent Guillemette et Alice de Tournebu, qui vendirent Bézu et l'Isle, le 18 juin 1457, et il est probable qu'elles vendirent en même temps le fief de Saint-Eloi; nous le trouvons, en effet, entre les mains de Jeanne de Belleguet, femme de René de Trie, seigneur de Sérifontaine. Jean de Rouvray hérita de cette dame, et sa fille Rauline, mariée à Guillaume du Bosc, vendit le fief de Saint-Eloi à Simon Morhier, sieur de Tierceville,

chevalier et avocat du roi, le 11 décembre 1446 (1); mais il reentra vers 1490 dans la famille de Ferrières, probablement par clameur lignagère.

La paroisse de Saint-Eloi passa ensuite des Ferrières aux Pellevé, par les Montmorency Fossex; puis, aux d'Aubourg et aux d'Orléans Rothelin, pour arriver à la riche famille Sablet, qui la laissa à M^{me} de Belzunce, son dernier rejeton.

Saint-Eloi de Bézu était un fief de pleines armes, relevant de Mainneville, probablement depuis le passage d'Enguerrand de Marigny dans le Vexin; il s'étendait sur Gisors, Neaufles et aux environs; son revenu consistait en 14 l. s. 6 den. de rente en argent, une mine d'avoine, 10 œufs, 5 chapons et une poule 1/2, avec un demi-setier de vin.

En 1685, Jean-Baptiste du Quesnay, sieur de la Grandière, porte-manteau de la grande écurie du roi, fut condamné à donner déclaration aux collecteurs de Saint-Eloi, de l'excédent des terres qu'il possédait au-delà de son privilège (2).

Fiefs. On signale, dans un document officiel du xviii^e siècle, l'existence de quatre fiefs: COPIERE, LA VALLÉE-AUGER, LES GRANGES ET NEAUFLES.

Dans son aveu de 1408, Jehan de Ferrières déclare un huitième de fief de pleines armes assis à Saint-Eloi-de-Bézu, que tenait de lui, par hommage, Robillard de Dangu, *escuyer*.

LA GRANGE mouvant de Mainneville, et, dès le xv^e siècle, Gérard Raoulin, sieur de la Grange, épousa Catherine de Trie qui lui apporta Tierceville et Harqueuey.

En 1760, Marie-Olympe-Félicité de Barbotte, épouse de Louis-François Levailant de Valcourt, était dame de Bazincourt, de Tierceville, de Beauregard et de la Grange.

BÉZU-SAINT-ELOI, cant. de Gisors, sur la Bonde et la Lévrière, à 110 mètr. d'alt. — Sol: alluvium ancien et craie blanche. — Chem. de fer de Pont-de-l'Arche. — Route imp. n^o 14. — Chem. de gr. com. n^o 20, de Dangu à la Feuillie. — Chem. d'int. com. n^o 59, de Dangu à Sérifontaine. — 734 hab. — Rec. ord., budg. 1868, 6,307 fr. — 4 contrib., 9,776 fr. en ppal. — 22 — Percep. — Rec. des contrib. ind. de Gisors: — Ecoles de garçons et de filles. — 1 maison d'école. — Eglise succ. — Presbyt. — Comp. de sap.-pompiers. — 1 fanfare. — 1 perm. de chasse. — 10 déb. de boiss. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 65; d'arr., 28; de cant., 6.

Dépendances: MARQUEBEUF, LE MESNIL-GUILBERT.

(1) Tabellionage de Rouen.

(2) Archives de Rouen.

Agriculture: Céréales, bois. — 2,000 arbres à cidre.

Industrie: 3 moulins à blé, 1 filature et tissage de fil, 1 briqueterie. — 31 *Patentés*.

BOIS-ANZERAY.

Cette commune a vu son importance augmenter de moitié par l'annexion de Cernay et de Marnières.

§ 1^{er}. BOIS-ANZERAY.

Dioc. d'Evreux. — Archidiacon. d'Ouche. — Doy. de Lire. — Vic. et élect. de Conches. — Parl. de Rouen. — Gén. de Rouen.

On dit par corruption *Bois-Auceray* et *Bois-André*.

Nous pensons que ce village est d'origine normande; le nom Anserede et Anserai était commun dans l'Evrecon au XI^e siècle, et il est probable qu'Anserède, frère de l'un des témoins de la grande charte de Lyre, donna son nom à la paroisse dédiée à Notre-Dame.

Vers 1080, nous trouvons parmi les témoins d'une charte de Guillaume de Breteuil, fils et héritier du puissant Fitz Osbern, un Richard, fils d'Anserede, qui, à nos yeux, est le fondateur de Bois-Anzeray.

Ce Richard eut un fils du même nom, qui embrassa la vie monastique à l'abbaye de Lyre vers l'année 1140, et qui, en prenant l'habit, donna aux religieux son moulin de Lire. Son frère Roger consentit à cette donation en présence de Robert I, comte de Leicester et Breteuil.

Le comte Robert, dans une charte donnée avant 1168, confirma lui-même la charte de Richard; plus tard, Robert, comte de Leicester et Breteuil, II^e du nom, la revêtit de son approbation en présence de Pétronille sa femme, et de plusieurs de ses officiers.

Mathieu de Bois-Anzeray hérita de son père après sa retraite au couvent de Lire; il paya en 1195, au trésor royal, 20 s. pour avoir fait défaut dans un procès; il confirma, en 1206, sur la demande de Guillaume Chacepain, curé de la Neuve-Lire, d'abord le don qu'il avait lui-même fait d'une métairie et d'un tènement qui avait appartenu à Chrétien Chacepain; puis toutes les aumônes de ses ancêtres, savoir: 1^o la métairie du Buisson-Asse; 2^o la vassorie du Val-Drouard (1) avec leurs dépendances respectives; 3^o deux gerbes de la dime de son fief entier de *Ennes* ou *Ethnes*, qui nous paraît être Cernay; 4^o un moulin de la Vieille-Lire avec toutes les moutes humides et sèches en gerbes et en deniers de tout son fief d'Ouche.

J'ai gardé la mémoire, ajoute le donateur, et je puis affirmer que j'ai accordé les précédentes aumônes et que j'en ai confirmé la

(1) A la Vieille-Lire.

possession par la charte que j'ai faite aux religieux après la mort de mon père, alors que j'étais chevalier.

En reconnaissance les moines lui donèrent 15 l. tournois (1).

Lire, évêque d'Evreux, approuva, vers 1210, les donations faites à l'abbaye de Lire par divers seigneurs qu'il appelle ses fils bien-aimés. Nous y retrouvons la métairie et le tènement Chrétien Chacepain, dont nous venons de parler. Vers le même temps, Mathieu de Bois-Anzeray fut témoin d'une charte par laquelle Guillaume de la Barre donna aux moines de Lire sa moitié du moulin de la Chaise, dont la mouture s'étendait sur le Bois-Anzeray et sur la Noë de la Barre (2).

Lors de la rédaction des *Registres* de Philippe-Auguste, Bois-Anzeray est désigné comme un fief de chevalier, relevant du comté de Breteuil; il est noté que Mathieu de Bois-Anzeray a fait hommage au roi, et qu'il avait un autre fief de chevalier à Cernay; Enfin, on y lit que Nicolas de Bonneville et Guillaume d'Auvergnay possédaient ensemble un fief à Bois-Anzeray.

On constata à la même époque les droits d'usage qui grevaient la forêt de Breteuil; Mathieu de Bois-Anzeray avait le droit d'y entretenir 15 porcs sans rien payer.

Mathieu vivait peut-être encore en 1222, lors d'une discussion survenue entre l'abbé de Lire et le prieur de Sainte-Barbe-en-Auge au sujet des dîmes de la paroisse d'*Ethnes* qui lui appartenait (3).

Mathieu de Bois-Anzeray, I^{er} du nom, ne laissa que des filles: Euphémie, l'aînée, épousa Roger de Putot, chevalier, qui devint par cette alliance seigneur de Bois-Anzeray, dont il prit le nom.

Guillaume de Gisay avait en 1222 un fief ou une extension de son fief sur Bois-Anzeray. En sa qualité de suzerain, il consentit à la donation faite par Robert et Roger Sarrazin, de 4 acres de terre sises près de la métairie qui fut à Chrétien Chacepain, vers le Bois-Baril.

Roger de Putot, dit aussi de Bois-Anzeray, prit l'habit religieux à l'abbaye de Lire vers 1250; il était, dans cette circonstance solennelle, entouré des chevaliers, ses voisins et amis: Roger de la Barre, Henri du Bosc-Renout, Gervais, son fils, Robert de Hellenvilliers, etc. Le nouveau religieux abandonna à son couvent ce qu'il avait conservé de droits sur le moulin donné par ses aïeux; il renonça au repas qu'on devait aux hommes de sa maison lorsqu'ils faisaient

(1) Notes Le Prévost, p. 345.

(2) Notes Le Prévost, art. *La Barre*.

(3) Ce différend s'apaisa sous la médiation de l'évêque d'Evreux.

moudre leur blé au moulin, en réservant néanmoins les droits de Mathieu et Raoul, ses fils et héritiers.

Ce fut Mathieu, l'aîné des enfants de Roger, qui fut, après son père, seigneur de Bois-Anzeray; nous avons de lui, sous la date de 1251, une confirmation en faveur de Lyre, de toutes les donations de ses aïeux; dans cette chartre, Mathieu de Bois-Anzeray, H^e du nom, explique qu'il avait eu une contestation avec les religieux à propos de la dime d'Ethnes; il mentionne ensuite le moulin de la Vieille-Lyre, nommé moulin Anzeray, du nom de son premier seigneur, avec les moutures du fief d'Ouche. Enfin, il décharge les moines du raffraichissement ou collation que les hommes de sa maison avaient le droit d'exiger lorsqu'ils allaient moudre au moulin.

Peu après cet accord, l'abbé de Lyre et Mathieu, signèrent un compromis, écrit en français, avec une pureté et une naïveté dignes de Joinville; nous ne pouvons, à cause de sa longueur, en donner qu'une analyse.

Les parties sont: frère Gilbert, abbé de Lyre, et *Maceu*, *seignor* de Bois-Anseré, chevalier.

Le chevalier soutient d'abord qu'il a le droit de faire moudre le blé de sa table au moulin Anzeray, à Lyre, aussitôt après celui qui est dans la trémie, attendu que ses *ancesors avoient retenue lor moule franche et quite en icel moulin*.

A ce premier chef, l'abbé répond qu'il ne peut ne ne doit moudre son blé et devant dit moulin devant que celui qui aura enguerné... ait molu sa cuete.

Le chevalier insiste, en disant qu'il a le droit de tourner le cours de l'eau et de l'empêcher d'aller au moulin des religieux.

Sur ce, l'abbé lui répond qu'il ne le peut, attendu que *tote l'eau est nostre des le grand pont de la Nove Lire, sique au feu (fief) de Conches*.

Le chevalier soutient ensuite que les hommes de son fief d'Ouche peuvent moudre partout où il leur plaira; sur quoi l'abbé répond qu'ils ne peuvent moudre à outre moulin... sanz forfait et sanz amende.

Le chevalier élève alors une autre chicane; l'abbé, dit-il, ne son commandement ne peuvent fere justice en ma franchise dedens le moulin, quer ge di que ge n'i tient rien de lui. Celui-ci réplique par lui et par son covent que nos poons fere nostre justice el devant diz moulin et sus le dit Maceu et sur tout autre.

Ici, l'abbé reproche au seigneur ses violences à l'égard des hommes de l'abbaye, « en metant son blé sus le ble à celui qui avait enguerné, et fist arester l'un blé et l'autre par le serjant le roi. » L'abbé réclame le blé et demande que le seigneur ne puisse à l'a-

venir faire dégrener le blé en train de moudre.

On convint de s'en rapporter à l'arbitrage de deux chevaliers, Nicolas de Glos et Raoul de la Haye.

Cette pièce est datée des assises de Breteuil, le lendemain de l'octave de l'Épiphanie, 1255.

Mathieu eut probablement pour fils et successeur Pierre du Bois-Anzeray, écuyer, qui vivait en 1270, dans la mouvance de Breteuil.

Deux siècles après, la seigneurie de Bois-Anzeray appartenait à Jehan Pélerin, écuyer, qui était assez opulent, car il se présenta à la montre de 1460, très bien armé, avec un page en sa compagnie et deux chevaux.

Guillaume Pélerin, son fils, lui succéda. « De deux contrats passés à Montreuil, les 13 février 1496 et 28 juillet 1523, il résulte, dit l'historien d'Harcourt « que Guillaume Pélerin, seigneur de Bois-Anzeray, et Jehan Pélerin, seigneur de Gauville, étaient frères et avaient pour mère Catherine Lecomte. »

En 1523, Etienne Pélerin, sieur de Bois-Anzeray, produisit sa généalogie pour être maintenu de noblesse.

L'année suivante, Sébastien Loret, de la paroisse de Bois-Anzeray, justifia de sa noblesse. Il était seigneur du fief des Métairies, situé tout près de là, sur le Bois-Baril; déjà un de ses ancêtres, Jean Loret, avait assisté à la montre de 1469, et depuis on retrouve, en 1562, Pierre Loret, seigneur des Métairies (1).

Jehan Pélerin, *esc.* H^e du nom, était seigneur de Bois-Anzeray en 1562.

Son fief fut taxé à 28 l. 8 s., ce qui suppose un revenu d'environ 280 l.

Pélerin: *d'or à un chevron échiqueté d'argent et de gueules au chef de sable, chargé de 3 coquilles d'or.*

Ce Jehan Pélerin avait disputé au père de Nicolas d'Épinay, une portion du fief des Métairies, assis à Bois-Baril (2). D'après un aveu de 1605, le fief principal de Bois-Baril s'étendait sur le territoire de Bois-Anzeray.

En 1602, on fit don au sieur de la Pyle, des reliéfs et treizième dus au roi, à cause de la vente de la terre et sieurie de Bois-Anzeray, relevant de la vicomté de Conches et de Breteuil.

La terre de Bois-Anzeray fut acquise au commencement du XVII^e siècle par Jehan le Cornu, seigneur du Buisson, à Saint-Martin-de-Cernières, auquel on fit remise, en 1608, du treizième dû sur le prix de la vente.

(1) Cette famille s'est éteinte et on ignore ses armoiries. Une maison de ce nom, en Bretagne, portait: *d'argent au sanglier rampant de sable.*

(2) *Aveu*, Arch. Seine-Inf.

En 1609, *Loys* le Cornu, sieur du Buisson, donna son aveu pour Notre-Dame de Bois-Anzeray, composé de 80 acres ou environ. On retrouve dans cet acte le droit de moudre au moulin de Lire.

Le membre le plus illustre de la famille le Cornu, qui ait possédé la terre de Bois-Anzeray, est messire François le Cornu, marquis de la Balivière, qui mérite une mention spéciale.

Dès sa plus tendre jeunesse, il prit le parti des armes, et parvint aux grades les plus éminents; à sa mort, arrivée en 1735, il était lieutenant général des armées du roi, lieutenant des gardes du corps, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis et gouverneur de Rocroy.

Il tenait de ses pères la terre du Bois-Anzeray, qu'il augmenta et dont il embellit le château. Pourvu de la charge de commandeur de la maison du roi, en 1717, il ne laissait pas de revenir à son château de Bois-Anzeray, où il résidait de Pâques en juillet, et du mois d'octobre jusqu'au milieu de l'hiver.

En 1730, le marquis de la Balivière, qui était alors veuf et sans enfants, avait pour voisine la baronne des Bottereaux, sa parente, qui comptait sur sa riche succession; mais ses espérances furent déçues par l'habileté d'un autre gentilhomme qui portait le nom du vieux général.

Nicolas le Cornu, qui se disait parent du seigneur de Bois-Anzeray et qui était son filleul, possédait près de là la terre de la Rouge-Maison, à Bois-Normand. En novembre 1729, à la suite d'une attaque d'apoplexie qu'avait eue le marquis, Nicolas le Cornu se fixa auprès de lui et l'amena à Paris, au mois de février 1730. Le 7 avril suivant, il se fit faire une donation, déguisée sous forme de vente, de la terre de Bois-Anzeray, avec son domaine, son château, ses glaces, tables de marbre, tableaux de famille, y compris la terre de la Balivière et le fief du Mesnil-Tranchemouche, pour le prix de 76,000 l.; puis, quelques jours après, François le Cornu légua à Nicolas, par un testament, tous ses meubles.

La baronne des Bottereaux attaqua ces dispositions; mais elle perdit son procès en première instance et probablement en appel, car, en 1760, Nicolas le Cornu, fils du légataire universel du marquis de la Balivière, fut imposé à 146 l. comme propriétaire du fief de Bois-Anzeray (1).

Le Cornu : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 cors d'or liés de gueules.*

(1) Ce seigneur avait pour frère l'abbé de la Balivière, aumônier du roi, abbé de Bonnevall, au diocèse de Chartres. Leur sœur Louise-Françoise Le Cornu avait épousé Pierre, marquis de Merle, seigneur d'Orléac.

Au moment de la Révolution, M. de Choiseul était seigneur de Bois-Anzeray, où il résidait. Il portait : *d'hermine au lambel de sable.* A la même époque M. Vitard, curé de Bois-Anzeray, préféra l'exil au serment et fut déporté.

Le Chemin-Perré, voie romaine, passe par le territoire de cette commune, entre la Barre et la Vieille-Lire. Il suit une direction à peu près droite; il est large d'environ 8 mètres; il est placé au-dessus du niveau des terres et comblé en cailloux (1).

§ 2. CERNAY,

Qui a été réuni à Bois-Anzeray en 1808, est une commune très ancienne, dont le nom est d'origine celtique. Son patron, saint Antonin, martyr à Pamiers, est aussi une preuve de sa haute antiquité.

D'après les registres de Philippe-Auguste, Cernay était un plein-fief de haubert relevant de Breteuil. Hugues d'Hellenvilliers et Henri de Vitot y tenaient ensemble les trois quarts d'un fief. Le seigneur de Bois-Anzeray y avait aussi des possessions féodales.

En 1270, Lambert de Cernay, bourgeois de la Nouvelle-Lire, prit en fief des religieux une propriété située en la paroisse Saint-Gilles, dans la cure de Beauvoir.

Au temps de l'invasion anglaise, la terre de Cernay, qui appartenait à Robert Danvy, fut confisquée par le roi Henri V.

En 1469, un second Robert Danvy, *escuyer*, ne put comparaître à la montre, parce qu'il était de la charge de Mg^r le connétable Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, auquel Louis XI fit trancher la tête en 1475.

Louis David fut seigneur de Cernay de 1482 à 1520, et présentait à la cure.

En 1547, noble homme Jean David exerça aussi son droit de seigneur et patron. *Loys Davy, esc.*, II^e du nom, était seigneur de Cernay en 1562; son fief est estimé 38 s.

François de la Plesse, déjà seigneur du fief de Sommaires à Cernay, en 1562, fut taxé pour l'arrière-ban à 60 s.; il était seigneur patron de la paroisse en 1572; il fit aveu de son fief de Cernay au duc d'Alençon, le 12 février 1577. Sa veuve, noble dame Nicole de Feugueray, l'avait remplacé en 1588.

Romain de la Plesse, leur fils, leur succéda; mais étant mort sans postérité, sa sœur, Françoise de la Plesse, en hérita et porta le fief de Cernay à son mari, Guillaume Le Cerf, *escuyer*.

La Plesse : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 roses du même.*

En 1601, Françoise de la Plesse, dame de Cernay, présenta à la cure; son mari rendit aveu au roi en 1616. Cernay était un

(1) Notes Le Prévost.

quart de fief; il y avait 27 acres de terres non fleffées, un colombier à pied, et le patronage de l'église lui appartenait (1). Pierre Le Cerf, *escuyer*, sieur de Cernay; présenta à la cure en 1035.

Après lui, nous trouvons François Le Cerf, seigneur, patron de Cernay. Le fief, à ce moment, valait 410 l. et la cure 200. Il y avait 9 contribuables, 200 acres de terre louées 1, 2 et 3 livres l'acre.

Le Cerf blasonnait: *d'argent au chevron de gueules accompagné de trois coeurs du même.*

En 1789, M. Labbé de Cernay était seigneur du lieu. C'était une paroisse du doyenné et de l'archidiaconé d'Ouche.

Fiefs. LE MESNIL. M^{re} du Mesnil, veuve de Gédéon de Gislain, *escuyer*, sieur du Chesnet, était propriétaire du Mesnil en 1760. Les Gislain, de l'élection de Mortagne, portaient: *d'azur au cerf d'or.*

SOMMAIRE est le nom d'un fief divisé en plusieurs paroisses, dont l'une était sous le patronage de saint Antonin comme Cernay.

§ 3. MARNIÈRES

A été réuni à Cernay en 1845. Des dépôts de marne ou des marnières ont fait donner à cette commune le nom de *Marnerie*. La marne, comme engrais, était connue des Romains et en usage chez les Gaulois et chez les Francs. Marnières est d'origine romaine, comme l'indique son nom latin, et son érection en paroisse doit remonter aux premiers temps du christianisme, comme l'atteste le culte de saint Denis, son patron (2).

Lorsque le célèbre Fitz Osbern épousa, en 1405, Adélicie, fille de Roger de Tosny, il lui offrit en dot, selon l'usage du temps, Trisay avec son moulin Marnières et Rubremont; aussi, lorsque plus tard, le châtelain de Breteuil fonda l'abbaye de Lire pour être la sépulture de sa femme, il lui donna ces mêmes domaines (3).

Robert de Marnières et Guillaume, son frère, seigneur avec lui du même village, figurent sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, dans deux chartes du comte Guillaume Fitz Osbern.

Du temps d'Audin, évêque d'Evreux, mort en 1139, Arnault de Marnières était un des chanoines de son église. Cet ecclésiastique fut un des témoins de la donation de l'église de Pallay à l'abbaye de Saint-Père de Chartres.

Lors de la rédaction du registre des fiefs de Philippe-Auguste, on y consigna que

(1) Arch. Seine-Inférieure.

(2) M. L. Delisle cite le nom de cette commune comme preuve de l'usage de la marne dans nos contrées. *Condition*, p. 231.

(3) *Gallia christiana*

l'abbé de Lyre possédait un demi fief à Marnières.

Le chapitre d'Evreux, en 1210, comprend dans son approbation des privilèges de l'abbaye de Lyre: « l'église de Marnières, la présentation du curé et la moitié des dîmes du blé. »

En 1219, Haimeric de Marnières devait 15 s. de rente au fief du Bois-Arnault.

Parmi les titres de Lyre se trouve une charte par laquelle Guillaume de Marnières, clerc, abandonne à l'abbaye tout ce qu'il avait dans cette paroisse.

En 1248, Philippe du Souillard donna aux religieux un acre de terre à l'Epine, paroisse de Marnières; à la même époque, Philippe de la Chette (1) et Amicie, sa femme, leur vendirent un tènement à Marnières, au prix de 27 l. C'est probablement le même tènement que l'abbé de Lyre fiefia au mois de mai 1260.

En 1284, Michel du Coudray, de la paroisse de Marnières, vendit à ce même couvent une rente de 5 s. tournois.

En 1380, Jehan le Veneur, seigneur de Rugles, voulut obliger les habitants de Marnières, vassaux de l'abbaye, à faire le guet et la garde de son château de Rugles; les moines résistèrent et le châtelain se désista, par un acte du 10 septembre de la même année (2).

En 1762, Marnières, dans l'élection de Conches, comptait 37 feux.

BOIS-ANZÉRAY, cant. de Rugles, à 195 m. d'alt. — Sol: diluvium. — Chem. de gr. com. n° 9, de Lisieux à Nonancourt; n° 8, de Bernay à Verneuil. Pop. 275 hab. — Surf. territ., 1,172 hect. — 4 contrib., 4,558 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,077 fr. — et percep. de la Neuve-Lyre. — Rec. cont. ind. de Rugles. — Parois. suc. — Presbyt. — Ecole mixte tenue par une religieuse, maison d'école. — Bur. de bienf. — 2 déb. de bois. — 8 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'ar., 39; de cant., 12.

Dépendances. LE BOIS-TRUEL, BOIS-ASSE, CERNAY, LA GRANDE FRICHE, LA HIETTE, LE MOUSSEL, LA NAVELIÈRE ET LA NOE-ALLAIN. *Agriculture:* Céréales, bois. — 3,700 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 9 Patentés.

BOIS-ARNAULT,

Dioc. d'Evreux, — Archidiac. d'Ouche, — Doy. de Lyre, — Vic. et Elec. de Conches, — Parl. et Génér. de Rouen.

Bois-Arnault est une localité relativement moderne, qui s'est formée sur les ter-

(1) Ferme à la Neuve-Lyre.

(2) M. Lebeurier. *Ambéany*.

raius conquis successivement par la culture sur la forêt voisine. Le premier groupe d'habitations élevé sans doute dans le bois, reçut le nom de son propriétaire.

Les moines de Lyre contribuèrent probablement à la fondation de la paroisse, dont l'église fut, comme celle de la Vieille-Lyre, placée sous le patronage du prince des apôtres.

Lorsque Guillaume Fitz Osbern fonda, vers 1050, l'abbaye de Lyre, les officiers de sa maison secondèrent ses vues; l'un d'eux, Arnault, surnommé *Popeline* pour le distinguer des autres personnages du même nom, donna au nouveau couvent presque toutes les possessions dont la générosité de son maître avait payé ses services.

Dans une charte spéciale, Arnault donna aux religieux l'église de Corneuil avec sa dime; les dimes de Bois-Penthou et de Bois-Pulbert, que nous croyons être Bois-Nouvel (1).

Le fils du donateur, nommé Arnault, fils d'Arnault, accepta la *Fraternité* de l'abbaye et donna aux moines le moulin de Verrières, qu'il tenait de l'évêque d'Evreux à Coulonges, un hôte au Chesne, et approuva la donation de son père, en présence de plusieurs gentilshommes de la contrée (2).

Le village jusqu'alors n'existait pas, puisque nulle part il n'en est fait mention; il n'a dû être créé que par le troisième des Arnault, qui prit le premier le surnom « du Bois. »

Après la mort violente et prématurée de Guillaume Fitz Osbern, tué dans un combat en 1071, les deux Arnault s'attachèrent à la fortune de son fils, Guillaume de Breteuil, et remplirent successivement à sa cour la charge de connétable.

Arnault, fils de Popeline, assista le châtelain de Breteuil dans tous les actes importants souscrits par lui; ainsi, lorsque Guillaume donna à Lyre la dime et la redime de la vallée de Pîtres, en échange de Bémécourt, Arnault-Popeline est au 3^e rang des témoins, immédiatement après le *dapifer* de son seigneur; une autre fois, le châtelain de Breteuil donne encore aux religieux une charnée de terre à Saint-Aiglan et le domaine de Hugues son vassal, son fidèle serviteur, est encore présent.

En 1092, lorsque Guillaume de Breteuil vint avec ses chevaliers pour reprendre la forteresse d'Ivry qu'il avait été forcé de livrer à Goël, il se logea dans l'abbaye d'Ivry;

(1) Cet Arnault est évidemment le même que celui qui figure dans les chartes de Saint-Evroult. Cette maison lui devait la moitié du patronage de Poilley, près Verneuil, qu'il tenait sous la suzeraineté des seigneurs de l'Aigle. (Lebeurier, Aigleville, *Charte Eugénitaphé*.)

(2) Le Prestost, *Corneuil*.

Goël sortit de son château, surprit le couvent qu'il emporta de vive force, et fit bon nombre de prisonniers parmi lesquels nous voyons le vieil Arnault, fils de Popeline (1).

Son fils, Arnault, II^e du nom, était également attaché à la personne de Guillaume de Breteuil, auquel il servit de témoin avec son dapifer et son chapelain, lorsque ce seigneur donna, en 1099, aux religieux de Saint-Evroult, une rente de 100 s. sur le toulieu de Glos (2).

Guillaume de Breteuil mourut à l'abbaye du Bec, le 12 janvier 1102, et c'est au moment où l'on allait transporter son corps à l'abbaye de Lyre, qu'Eustache de Breteuil, son fils, entra dans le chapitre du Bec, suivi de sa femme et de ses fidèles serviteurs, Guillaume Alis, Arnault et autres, pour y confirmer toutes les donations de son père (3).

Dans les disputes auxquelles donna lieu la succession du châtelain de Breteuil, entre ses neveux et Eustache, son fils naturel, Arnault, III^e du nom, s'attacha à ce dernier et accepta de lui, en 1119, le commandement du fort de la Nouvelle-Lyre.

A ce moment, Eustache, qui réclamait en vain la tour d'Ivry, se révolta contre son beau-père, Henri I^{er}. Ce prince vint au mois de septembre dans le pays d'Ouche, et se présenta devant Lyre. Arnault du Bois, effrayé par les succès du roi, et ne recevant de secours ni d'Eustache, ni d'Amaury, comte d'Evreux, imita le gouverneur de Glos, et le seigneur du Pont-Echauffré, en remettant sa forteresse au roi Henri, qui la donna à Raoul de Gael, neveu de Guillaume de Breteuil (4).

Raoul de Gael avait une fille nommée Amicie, qu'il destinait à Richard, fils de Henri I^{er}. Cet infortuné jeune homme ayant péri, en 1120, dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, Raoul donna sa fille à Robert, comte de Leicester, surnommé *le Bossu*, qui devint ainsi seigneur de Breteuil. Arnault du Bois s'attacha à ce nouveau maître, et fut pour lui ce que ses aïeux avaient été pour les deux Guillaume de Breteuil.

Lorsque le pieux Robert, comte de Leicester, frère de Gûlêran de Meulan, eut fondé, dans la forêt de Breteuil, l'ermitage de Notre-Dame-du-Désert, Arnault du Bois était présent à la dédicace solennelle qui en fut faite par Audin, évêque d'Evreux; et dans la charte de fondation, le comte Robert fait une mention spéciale d'une métairie qu'il donne aux religieux, placée

(1) Depuis ce jour, l'histoire est muette sur son compte.

(2) Orderic Vital, *liv. 11^e*.

(3) *Notes Le Prestost*.

(4) Orderic Vital.

entre Cheronvilliers et le Bois-Arnault; c'est la première preuve que l'on puisse donner de l'existence de la commune dont nous nous occupons.

Une charte de 1130, donnée par le roi Henri, nous apprend qu'Arnault du Bois avait lui-même donné, à la communauté des ermites, une rente de 10 s. de Dunois, sur son revenu de Glas; M. Le Prévost parle aussi d'une pareille somme donnée à Lyre, la même année.

En 1138, Arnault du Bois était devenu sénéchal du comte de Leycester; cette année, Simon le Roux sortit de ses forteresses d'Echaufray et d'Echaufour, et ravagea les terres du comte Robert, situées dans l'évêché d'Evreux. Alors Guillaume Fresnel et ses six frères, Alain du Tannay et Arnault, prirent les armes, et par représailles brûlèrent le Pont-Echaufray, Montreuil et les bourgs circonvoisins (1).

Robert conserva la seigneurie de Breteuil jusqu'en 1152, époque où il entra comme chanoine régulier à N.-D. de Leycester; dans presque toutes les chartes qu'il donna, de 1130 à 1152, nous voyons figurer le nom d'Arnault du Bois, qui est qualifié de connétable du comte.

Arnault du Bois fut aussi un des témoins de la charte par laquelle Robert aux blanches mains confirma aux moines de Lyre la franchise de 57 de leurs hommes à la Neuve-Lyre (2).

Arnault, III^e du nom, le premier de ceux qui ajoutèrent à leur nom celui de Bois, mourut vers le temps où son maître se retirait à l'abbaye de Leycester; lui-même est compté au nombre des bienfaiteurs de cette maison, à laquelle il donna l'église de Clifton, qu'il tenait sans doute de la générosité du comte Robert, qu'il avait si fidèlement servi. Arnault du Bois fit d'ailleurs, au moins une fois, le voyage d'Angleterre; il y servit de témoin à une charte pour le prieuré de Bristol, où il a le titre de connétable du comte de Leycester.

Robert et Amicie, sa femme, en se retirant tous deux dans un couvent, laissèrent pour héritier de Leycester et de Breteuil, leur fils, Robert II, surnommé aux Blanchesses.

(1) Orderic Vital, liv. xii.

M. Depping, dans son *Histoire de la Normandie*, fait à tort d'Arnault un sénéchal du comte d'Evreux, qui se joint au séditieux pour faire le plus de mal possible aux terres du roi; c'est précisément le contraire: les terres du comte de Leycester avaient été ravagées par les partisans de Mathilde et du comte d'Anjou, et c'était pour défendre les intérêts d'Estienne que le belliqueux Arnault avait incendié, avec ses amis, Echaufray et Montreuil.

(2) M. L. Delisle, *Cart. norm.*

(3) Les notes Le Prévost l'appellent Robert III; mais comme seigneur de Breteuil, il ne peut être que le second du nom.

Mains, qui épousa Pétronille, héritière de la maison Grentemesnil; nous trouvons constamment auprès de lui et de la comtesse, sa femme, un Arnault du Bois qui doit être le IV^e de ce nom.

En 1162, le comte Robert II confirma, en présence d'Arnault du Bois, les biens que son père et sa mère avaient donnés à l'abbaye d'Etone, où Amicie s'était retirée; quelques années plus tard, Arnault prit part à la fondation du prieuré de Hinkelay, dans le comté de Leycester, pour les religieux de Lyre (1); les chanoines de Leycester lui durent aussi la confirmation des libéralités de son père, et de plus la donation de l'église de Bulkington.

Robert donna son moulin à foulon de Lyre aux religieux, en présence d'Arnault, auquel il servit à son tour de témoin, avec la comtesse, sa femme, lorsque ce serviteur de leur maison confirma le don fait à l'abbaye de la Noë, par Hubert de Boshion, de 10 acres de terre dans le fief de Nagel. Arnault, fils du donateur, prit part à cette charte.

Le comte de Leycester ayant reçu la croix en 1188, des mains de Guillaume de Tyr, confirma avant son départ toutes ses libéralités en faveur de Lyre; Arnault du Bois est le premier de ses officiers admis à l'honneur d'être témoin. Immédiatement après le départ de son père (2), Robert III reconut, par un acte public, que Baudouin de Charnelles et Guillaume, son fils, avaient donné à N.-D. de Lyre, avec l'agrément d'Arnault du Bois, 10 s. de rente sur la prévôté de Breteuil.

Vers la fin du XII^e siècle, du temps de Robert III, de Leycester, dit fils de Pétronille, vivait un Arnault du Bois, V^e du nom, sur lequel l'histoire n'a gardé que quelques faits. Il approuva, par une charte spéciale, en présence de Robert du Bois, son frère, les dons faits à Lyre, soit par lui ou ses ancêtres, savoir:

La dime de tout ce qu'il possède dans le moulin de Verrières, tant en blé qu'en deniers;

L'église de Corneuil, avec la terre adjacente à l'église de Champ-Dominel avec ses appartenances;

La dime de sa fosse à charbon dans la forêt de Breteuil (3);

(1) *Monasticon anglicanum*.

(2) Ce seigneur parut à la fin de 1189, et mourut dans la traversée l'année suivante.

(3) Chaque propriétaire de fosse charbonnière avait le droit d'y consumer autant de bois que sept hommes pouvaient en apporter dans un jour. Cette fosse alimentait ordinairement une forge pour la fabrication du fer; de là le nom de *Barons fossiers* donné aux propriétaires de grosses forges. (M. de Formeville, *Barons fossiers*, p. 3.)

La moitié de la dime de la paroisse de Bois-Arnault, le fief Lebrad excepté;

L'église de Neufles-sur-Risle, avec ses dépendances.

Arnaud V^e, qui n'est que le III^e du nom pour les chanoines de Leicester, confirma en Angleterre les dons de ses ancêtres, et il y fut témoin dans une charte de Bohesie de Verdun, par laquelle cette dame donait aux religieux de Boletou, le manoir, l'avouerie et le patronage de cette paroisse. La présence à cet acte, de Richard d'Harcourt, aussi comme témoin, indique une époque rapprochée de 1195 (1).

Enfin, en 1200, Arnault du Bois et un VI^e Arnaud, son fils, donnent à l'abbaye de la Noë 6 acres de terre à Nagel (2).

Dans la liste des francs-fiefs de Breteuil, Bois-Arnault est le chef-lieu d'un domaine comprenant 9 fiefs et demi et un tiers.

Un des plus intrépides défenseurs de la nationalité normande, lors de la conquête française, fut sans contredit le vaillant Robert, comte de Leicester, fils de Pétronille; et le dernier des Arnault du Bois, à l'exemple de son seigneur, prit une part très active à la résistance; aussi, dès 1203, Philippe-Auguste se trouvant à Evreux, confisqua ce qu'Arnault possédait à Chalet (hameau de la Vieille-Lyre), aux Essarts et au Chêne, pour le donner à Roger des Essarts.

Arnault du Bois ne fut pas entièrement dépossédé, car le registre signale un Arnault du Bois comme propriétaire de 5 fiefs de chevalier; neuf ans après, ce seigneur était mort probablement sans héritiers. Par une charte datée de Compiègne, en 1219, le roi voulant récompenser les services de Robert de Los, chevalier, lui donna le manoir de Bois-Arnault avec les biens d'un revenu de 100 l. tournois, dont une partie avait appartenu à Arnault du Bois.

Voici ce qui concerne Bois-Arnault ou ses anciens seigneurs :

Sur les cens qui ont été à Arnault du Bois, tant à Bois-Arnault qu'à Rugles, 9 l. 7 s. 2 d.;

L'église d'Auvergny, avec toutes ses appartenances;

20 s. sur le revenu de la prévôté de Glos;

À la Haye-Saint-Sylvestre, deux gerbes à prendre dans le fief d'Arnault du Bois.

Robert du Bois, frère d'Arnault, mourut peu après, et ce dernier lui fonda un obit dans l'abbaye de Lyre, au prix de 2 setiers de blé, l'un de froment, l'autre de gros blé (4).

Guérin de Cierray, qui occupa le siège

(1) Hist. d'Harcourt.

(2) Le Prévost.

(3) Id. Haye-Saint-Sylvestre.

(4) Id. Bois-Arnault.

d'Evreux de 1192 à 1200, ratifia, par une charte spéciale, les libéralités faites à l'abbaye de Lyre par son cher fils, Arnault du Bois.

Le curé du Bois-Arnault jouissait à ce moment d'un droit particulier dans la forêt de Breteuil: le Buisson du Bois-Arnault, partie de la forêt voisine de cette paroisse, faisait partie du défens (1).

Robert de Los, que nous venons de voir doté si largement, avec la fortune des Arnault, devait être un de ces mercenaires Flamands que les rois de France entretenaient dans leurs armées. Aussitôt après la conquête, il avait reçu du roi le fief de la Nobletière, à Landepréuse, relevant de Bois-Arnault; il avait dans la forêt de Breteuil le mort-bois et tout ce qui était nécessaire pour bâtir et se chauffer.

Robert de Los eut de sa femme, nommée Agnès, un fils appelé Jean de Bois-Arnault, qui est connu par la vente qu'il fit, de concert avec Agnès, sa femme, au mois d'avril 1270, à Pierre de la Broce, chambellan de l'illustrissime roi de France, de 30 liv. de rente qu'il percevait sur la prévôté de Glos; le 26 du même mois, samedi après la *Quasimodo* 1270, dame Agnès, veuve de Robert de Los, ratifia cet acte.

Jean de Los était remplacé, en 1275, par Robert II de Bois-Arnault (2), qui fit, au mois d'août 1277, un échange avec les moines du Désert: il donna aux religieux 10 s. de rente sur Herbert Perrez, et 5 s. sur Gautier Huart, qui occupaient à Bois-Arnault, des tenements mouvants de son fief, en échange, on lui remit deux rentes de 10s. chacune, que son père avait données au prieuré pour son obit; à la suite de cet acte, Robert donna, pour le salut de feu Agnès, sa mère, et pour son propre anniversaire, une rente de 12 den. (3).

Jeanne, fille de Robert II de Bois-Arnault, épousa Jean le Veneur, II^e du nom, seigneur de Longchamps, dont elle était veuve, en 1308, avec trois enfants mineurs: Philippe, Jean et Nicaise; elle était à ce moment remariée à Philippe de Moyaux.

Lorsque Philippe-le-Bel voulut tailler à son favori, Enguerrand de Marigny, un vaste domaine dans le Vexin normand, il dut, tout d'abord, acquérir le manoir de Longchamps, et pour l'obtenir, il céda à la veuve et aux mineurs le Veneur, le château et la terre de Rugles qui, à cause du voisinage de Bois-Arnault, étaient plus à leur convenance. L'échange fut conclu le vendredi après la *Trinité* de 1308 (4).

(1) Partie réservée.

(2) La Roque, Rôles.

(3) Le Prévost.

(4) Id. Longchamps.

Roger de Bois-Arnault, frère de Robert II, agit dans cet acte comme tuteur de ses neveux. Il tenait en fief, du roi, les moulins de Rugles, au prix de 72 liv. tournois, qui furent comptés dans l'échange (1).

Désormais, les seigneuries de Bois-Arnault et de Rugles vont se trouver unies pour longtemps, et, malgré les droits des enfants le Veneur, Pierre de Moyaux porta toute sa vie le titre de seigneur de Rugles ; en 1342, il voulait forcer certains vassaux de l'abbaye de Lyre à fouler leurs draps à ses moulins de Rugles. Après le décès de Pierre de Moyaux, son beau-fils, Jean le Veneur, écuyer, paraît avoir joui des seigneuries de Rugles et de Bois-Arnault. Il devait être fort âgé en 1380, lorsqu'il voulut contraindre les habitants d'Ambenay et des autres paroisses voisines, à faire le guet à son château de Rugles (2).

Presque aussitôt, en 1382, on trouve pour seigneur de Rugles, Jean Le Mercier, écossais d'origine, secrétaire du roi, qui fut exilé en 1391. Il portait : *de ... à 2 têtes de sanglier de ... au franc quartier chargé de 3 étoiles de ...*

Son fils, Charles Le Mercier fut, après lui, seigneur de la Neuville et de Rugles ; c'est à lui que la reine Isabeau fit délivrer une somme de 1,000 liv. par son trésorier, à l'occasion du mariage qu'il devait contracter.

Les droits coutumiers des riverains de la forêt de Breteuil furent constatés par écrit, vers 1400. Le curé de la paroisse de Bois-Arnault a un article spécial contenant des droits très étendus, mais il doit, en compensation, célébrer trois messes par an pour le roi et pour le *sac royau* : une en Carême, une autre dans l'Avent et la troisième le mercredi de la Pentecôte ; le sergent de la garde devait être invité à y assister ; à l'égard des droits des habitants, ils n'offrent rien de particulier.

Lors de la grande invasion anglaise, le château de Rugles, commandé par Jehan du Merle, seigneur de Champhault, capitula le 18 octobre 1417, cinq jours après celui de l'Aigle. « Quant aux bourgeois et habitants de la ville de Rugles, du Bois-Arnault et du Bailly, est-il dit dans la capitulation, ils auront et demeureront leurs corps et leurs biens, meubles et héritages, pourvu qu'ils se soumettent à faire le serment d'être féal et loyal à notre seigneur le roi comme ses hommes liges, etc. (3). »

Ainsi Bois-Arnault et Rugles étaient toujours unis ; pendant l'occupation anglaise,

(1) Roger était de plus chevalier, gouverneur du château de Breteuil et gardien de la forêt ; il mourut vers 1317.

(2) M. Lebeurier, *Ambenay*.

(3) M. Vaugois, *Hist. de l'Aigle*.

ils eurent en commun pour seigneurs, d'abord l'Anglais Guillaume Portier, capitaine du château de Rugles, puis Guillaume de Neuville, sire de Faucomberge, nommé en 1410. Cet officier, après avoir été capitaine d'Evreux en 1438, remplissait les mêmes fonctions à Conches en 1442, et lors de la surprise de Pont-de-l'Arche par les habitants de Louviers, conduits par le sire de Brézé, le sire de Faucomberge fut fait prisonnier et amené à Louviers, d'où il ne sortit qu'en payant une rançon de 20,000 écus (1).

Après l'expulsion des Anglais, Bois-Arnault et Rugles revinrent à leurs légitimes possesseurs ; Marguerite Le Mercier, fille de Charles, apporta ces fiefs en dot à Jean de Contes, d'une famille de Picardie, qui portait : *d'or au lion de sable*. De ce mariage sortirent : Louis de Contes, écuyer, qui eut Rugles et Bailly, à Ambenay, et Jean de Contes, II^e du nom, héritier du Bois-Arnault, de l'Ecurueil et de Lucey, fiefs à la Neuve-Lyre. Ils ne comparurent pas à la montre de 1469, parce que l'un habitait Compiègne, et l'autre la Picardie (2).

Antoinette de Contes, fille unique de Jean de Contes II, épousa Valeran de Renty, dont elle était venue en 1511.

Noble homme, Jacques de Renty, chevalier, était seigneur des Bottereaux et de Bois-Arnault de 1557 à 1564 ; il était remplacé, en 1584, par Claude de Renty, qui présenta à la cure ; mais un autre Jacques de Renty, II^e du nom, prévalut contre lui.

Renty : *d'argent à 3 dolaires de queues, les 2 premières abossées*.

En 1587, Jean de Patoureau, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et lieutenant de sa vénerie, était seigneur de la Rochette et du Bois-Arnault. Cette famille Patoureau était alliée à la maison de Renty ; Madeleine de Patoureau, mariée à Charles, baron de Renty, devint la mère du célèbre Gaston de Renty, mort en 1648 en odeur de sainteté, à l'âge de trente-sept ans.

Patoureau : *d'azur au chevron d'argent chargé de 7 aiglons de sable, accompagné d'une gerbe d'or en p. inte*.

Bois-Arnault, comme on écrivait alors, appartenait, avec Rugles, Bailly, etc., à René du Plessis Chatillon, marié à Diane-Renée de Poisieux, héritière de Bailly. Son écu portait : *d'azur à 3 quintes feuilles de queues*.

Michel du Plessis-Chatillon l'avait remplacé en 1632 ; l'année suivante, François, marquis du Plessis-Chatillon, était seigneur de Rugles, Bailly et Bois-Arnault ; il présente, cette même année, à la cure de cette dernière paroisse, qui avait cessé d'être

(1) Morin, *Hist. de Louviers*.

(2) M. Bonnin, *Montre*.

soumise au patronage de Lyre dès le xv^e siècle. André du Plessis-Chatillon, comme seigneur de Bois-Arnault, présenta à la cure en 1649; il avait succédé à François, en 1645, et il mourut avant 1670, car, cette même année, Nicolas Dauvet, chevalier, comte des Marest, baron de Boursault, etc., avait la garde noble de Jacques du Plessis-Chatillon, seigneur de Rugles en 1678, et de Pierre du Plessis-Chatillon, châtelain, vicomte de Rugles, seigneur patron de Ste-Opportune en 1685, tous deux enfants d'André du Plessis.

Nous pensons que ces deux seigneurs ont possédé, l'un après l'autre, le domaine de Bois-Arnault; après eux viennent successivement :

De 1705 à 1713, César-Antoine du Plessis-Chatillon, fils de Pierre ;

De 1713 à 1764, César-Antoine du Plessis-Chatillon, fils du précédent ;

Et de 1764 à 1730, Marie-Félicité du Plessis-Chatillon, nièce du précédent, mariée à Charles-Bernard de Narbonne Pelet, dont les armes étaient : *de gueules au lion d'or armé et lampassé de gueules* (1).

Il existait autrefois à Bois-Arnault une maladrerie où l'on recevait les lépreux de Rugles et Ambenay; après la suppression de cet établissement, ses biens passèrent aux fabriques des trois paroisses, qui avaient le droit d'y envoyer leurs malades; en 1689, pour acquitter une taxe, la fabrique de Bois-Arnault, de concert avec celles de Rugles et d'Ambenay, vendit 4 acres de terre, dont les églises jouissaient en commun.

Viejs et hameau. LE COURANT. En 1308, le prieur de N.-D. du Lesme fieffa 2 acres de terre à Pierre de Bois-Arnault, qui aboussaient « d'un côté à la Noë-Courante. » C'est probablement de cette Noë que vient le nom du hameau.

LE CHABLE. En 1219, Philippe-Auguste donna à Robert de Los, chevalier, des biens au Chable, près Glos.

L'ESTRÉE. Le nom de ce hameau indique qu'il est traversé par l'ancienne voie romaine de Condé à l'Aigle.

GLATIGNY. Dans une enquête de 1210 ou environ, les assésinés affirmèrent que quatre hommes du hameau de Glatigny n'ont jamais rien payé, pour avoir des droits dans la forêt.

Dans un aveu du 21 novembre 1605, Philippe d'Épinay, seigneur d'Anvergny, de l'Oraille et de Vaux déclare, que de son fief relèvent deux prévôtés, dont l'une a été vendue à M^e Robert Girard, procureur du roi, sieur de Glatigny; cette prévôté dite de la Noë et de Glatigny, s'étendait sur les hameaux de Glatigny, de la Noë et aux en-

(1) M. Lebeurier. *Ambenay*.

virons, dans les paroisses de Bois-Arnault et de Rugles (1).

La famille Girard, qui a possédé le fief de la Rivière à Ambenay, portait : *d'argent au chevron de gueules occupé par 3 branches d'arbre de sinople*.

En 1700, Claude d'Épinay, écuyer, sieur de l'Oraille et de Glatigny, blasonnait : *d'argent au chevron d'azur chargé de 11 besants d'or*. Sa fille, Françoise d'Épinay, épousa vers 1742, Alexandrie le Hantier, qui devint ainsi seigneur de Glatigny.

M. Le Hantier était seigneur de l'Oraille et de Glatigny quand la Révolution éclata; il portait : *d'azur à 2 chevrons d'argent accompagnés de 3 molettes d'épée du même*.

LA MOINERIE. Pierre Renault fit, en 1375, abandon au prieur de N.-D.-du-Lesme, du fief de la Moinerie et du lieu dit de la Potentièrre, qui contenait treize journaux. L'année suivante, ces deux terres furent fieffées à Jean Huart, moyennant 9 liv. 10 s. tournois.

LA NOË-SUR-RUGLES. Dès 1231, il existait à Bois-Arnault un lieu nommé la Noë.

Richard Loche de la Noë donna, cette année, aux moines de Lyre, 3 acres de terre entre les Siaules et le Bois-Arnault. Nous avons parlé plus haut de la prévôté de la Noë unie à celle de Glatigny. Certains herbages de ce hameau portaient le nom de Noë. Guillaume Fegue vend aux moines un acre de noë pour 100 s. tournois. En 1278, Raoul Perier et Julienne sa femme renoncèrent à toute prétention sur les noës vendues par Guillaume Fegue.

En 1613, Nicolas de Launoy, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa maison et de M^e l'educ de Guise, prenait, dans un aveu, le titre de seigneur de la Noë, au droit de Madeline le Muterel, sa femme, héritière de René le Muterel, sieur de Fauville.

L'ORAILLE. Ce mot signifie bordure, d'où sont venus *orle* et *ourlet*. Le hameau de l'Oraille se trouvait, en effet, sur la bordure de la forêt de Breteuil.

En 1355, les religieuses de Maubuisson vendirent à Jean, évêque d'Evreux, 147 acres et une vergée de terre qu'elles possédaient à l'Oraille, le tout estimé à 18 liv. tournois (2).

Les chartes de Lyre font mention des terres de l'Oraille, sous la date de 1206. Roger Fegue donne, en 1271, 5 s. de rente à l'Oraille. Les vassaux de l'Oraille sont cités, en 1308, dans les chartes du prieur de Lesmes. Ce fief passa, dans la suite, en mains laïques.

En 1469, Colin Tauppin était seigneur du

(1) *Aveu* manuscrit. Arch. Seine-Inf.

(2) Cart. normand.

Mesnil-aux-Bigres et du fief de l'Oraille, capitaine des francs-archers du bailliage d'Evreux. Noble homme Pierre Taupin fut après lui seigneur de l'Oraille. Marin de Pluviers, chevalier, devint seigneur de l'Oraille en épousant Madeleine Taupin. Il en donna avec au roi comme d'un huitième de fief relevant de Breteuil.

En 1605, Ambroise d'Épinay l'acheta du s^r de Pluviers. Philippe d'Épinay en était seigneur en 1605; après lui, Claude d'Épinay, en 1700; et au moment de la Révolution, M. le Hautier possédait le fief de l'Oraille avec la seigneurie de la paroisse.

D'après le contumier des forêts, rédigé vers 1400, les hommes de l'Oraille devaient aider le châtelain de Breteuil à faucher les landes de la forêt de ce nom.

LA ROCHE ET LES SIAULES sont des extensions de deux fiefs de ce nom dont le chef-mois était sur Ambenay.

BOIS-ARNAULT, cant. de Rugles, à 210 mètres d'alt. — Sol: diluvium et craie. — Route départ. n° 21 de Rugles à Pacy. — Ch. de gr. comm. n° 8 de Bernay à Verneuil; n° 70 de Rugles à Chenebrun. — 896 hab. — Surf. terr., 1,200 hect. — 4 contrib., 4,558 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,705 fr. — Perc. et rec. contrib. ind. de Rugles. — 20 de la Neuve-Lyre. — Pároiss. succ. — Presbyt. — Ecoles spéciales de garçons et de filles. — 2 maisons d'école. — Bur. de bienf. — 16 perm. de chasse. — 21 déb. de boissons. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép. et d'arr., 44; de cant., 2.

Dépendances: LES ARGILLÈRES, LE BOIS-MARTIN, LA BORNE, LA BRIQUETERIE, LE CHABLE, LA COUPE, LE COURANT, LE CRETEL, L'ESTRÉE, GLATIGNY, LA GRANDE-ORAILLE, LE GROSCHÈNE, LA MOINERIE, LA MOUCHERIE, LA MAISON-DU-GARDE, LA NOE-SUR-RUGLES, LE PARC, LE PRESBYTÈRE, LA ROCHE, LES SIAULES.

Agriculture: Céréales, forêts. — 14,500 arbres à cidre.

Industrie: 2 briqueteries. — Fabrication active d'épingles et de clous — 71 *Patentés*.

BOISEMONT,

Dioc., Parl. et Génér. de Rouen. — Doy. de Gamaches. — Baill. de Gisors, — Vic. et Elect. d'Andely.

L'étymologie du nom de cette commune est due à un personnage d'origine scandinave, peut-être Bosen, dont on a fait *Bosennis-Mons*, d'où Beusemont et Boiseмонт. Le patronage de saint Martin indique d'ailleurs une des plus anciennes paroisses des environs; on l'appelait autrefois Boiseмонт-sous-Farceaux, parce qu'elle se trouvait au-

dessous de cette dernière commune, en allant vers la Seine.

Peu après l'arrivée des Normands, Boiseмонт se trouvait entre les mains des seigneurs de Boury, village situé sur la gauche de l'Épte.

En 1105, lorsque Raoul, fils de Valbert de Boury, restitua à l'archevêque Guillaume Bonne-Ame les terres de Gisors, son vassal, Hugues de Boiseмонт, assistait à la cérémonie. Il est probable que le seigneur de Boury avait donné en allen, à Hugues, tout ou partie de son fief de Boiseмонт, ne s'en réservant que la suzeraineté. Cette seigneurie se composait non-seulement de Boiseмонт, mais encore de Frenelles, avec une partie de Mesnil-Verclives, de Mussegros et même du Coudray (1).

Une bulle du pape Adrien IV, de 1156, confirma à l'abbaye de la Trinité-du-Mont, fondée près de Rouen, en 1030, par le vicomte Gosselin, le patronage de l'église de Boiseмонт qui lui appartenait.

Les chartes de l'abbaye de Mortemer parlent d'Ascelin de *Boesemont* et d'Orielle, sa femme, qui aumônèrent à ce monastère 6 mines de blé de rente annuelle, pour être reçues le jour de la fête de Saint-Remi, en présence de Richard de *Boesemont* et autres témoins, l'an 1209 (2).

Guillaume de *Boesmont*, écuyer, fit, avant 1212, une donation au pieux d'écus Deux-Amants.

Après la conquête française, la seigneurie principale de Boiseмонт était entre les mains de Jean de Boury, qui donna, en 1226, aux Templiers de Bourgout, son bois situé sur la paroisse de *Boesemont*, au-delà du Vallon de la Haye, tenant à un autre bois qui avait été donné en mariage à Agnès, sa sœur, et au bois de Guillaume Crespin d'Harquency. Alice, femme du vendeur, et Jean, son fils, consentirent à la vente.

Deux ans après, Gilbert le Changeur, d'Andely, donna aux templiers 4 acres de terre dans les Essarts de Boiseмонт, qu'il tenait de Jean de Boury, chevalier, auquel il payait une redevance de 10 s. Les chevaliers lui donnèrent à cette occasion 40 s.

Le pouillé d'Eudes Rigault constate que, du temps de ce prélat, la paroisse comptait 100 feux et rapportait 20 l. tournois.

Le 6 octobre 1254, Gilbert, curé de Boiseмонт, se présenta devant le prélat au manoir de Fresne - l'Archevêque, et promit avec serment de résigner sa cure, sans juge-

(1) Il existe encore à Boiseмонт un bois nommé le bois de Boury, où l'on voit un puits et des restes de fondations. C'était là que se trouvait le manoir où les seigneurs de Boury avaient leur résidence ou un simple pied-à-terre.

(2) Hist. d'Harcourt.

ment public, si à l'avenir il retombait dans le péché d'incontinence, dont il était accusé, et qu'il ne puisse se purger, renonçant à toute réclamation. Il remit en même temps, à son archevêque, un engagement dans le même sens.

Le 21 octobre de l'année suivante, Eudes Riganlt note dans son journal, qu'il a fait ce jour même citer Gilbert de Boiesmont à comparaître le mercredi, veille de Saint-Martin d'hiver, devant lui à Rouen ou devant son officiel, pour y entendre le résultat de l'enquête dirigée contre lui, et la lecture d'une lettre qu'il avait remise à son supérieur et scellée de son sceau.

Jean Crespin, chevalier, seigneur de Suzay, échangea, en 1265, son bois de l'Épinay à Harquency, contre 7 acres de terre à Boiesmont et 44 l. parisis que lui abandonna le commandeur de Bonrgoult (1).

Jean de Bourry, qui avait accompagné saint Louis lors de son premier voyage en Orient, périt dans cette expédition, avec Gautier, son fils; il eut pour héritier son second fils, Guillaume de Bourry, dont la fille, Jeanne de Bourry, fit passer la seigneurie de Boiesmont dans la famille de Trie, par son mariage avec Thibaut de Trie.

Renaud, fils de Thibaut, fut le père de Mathieu de Trie dit Lohier, qui eut d'un premier mariage Renaud, seigneur de Sérifontaine, amiral de France, et Jean de Trie, seigneur de Latainville; et d'un second, Jacques de Trie. Jean eut dans son lot Boiesmont, et le roi lui fit don, en 1383, d'une somme de 1,500 l. Il fit son testament le 27 mars 1400, et voulut être inhumé dans l'église Sainte-Catherine-du-Val à Paris, auprès de Catherine de la Trémouille, sa femme (2), dont il n'avait eu qu'un fils, Louis de Trie, qui fut seigneur de Boiesmont sous la tutelle de Renaud de Trie, son oncle, en 1402, et en 1406 sous celle de Marguerite de Trie, sa tante.

En 1410, Louis de Trie, *escuyer*, eut un différend avec Mgr Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, au sujet de son fief de Boiesmont; mais cette querelle fut apaisée par les amis de l'écuyer, de concert avec les gens du prélat (3).

D'après un aveu de 1412, le ban des moulins d'Andely s'étendait sur *Bouaissement* (4).

Louis de Trie a la qualité de chevalier et de chambellan du roi, en 1419, dans une donation que Charles VII lui fit, de 600 l. Ses terres furent confisquées par le roi d'Angleterre, et données par lui, en 1423, à Richard

de Wideville, son grand sénéchal en Normandie.

En 1421, Louis de Trie recevait une pension du roi de France, parce que son manoir de Bedanne avait été confisqué par Henri V d'Angleterre, et donné à Guillaume Ascebele, écuyer (1).

Louis mourut célibataire et sans enfants; son héritage fut recueilli par son oncle, Jacques de Trie, qui mourut le 5 octobre 1432, laissant deux fils et sept filles.

Les deux fils moururent sans lignée; une des filles, nommée Jeanne, dame du Coudray et de Villargeaux, épousa, en 1460, Martin Pillavoine, seigneur de Jeufosse, et lui porta la terre de Boiesmont. Guillaume Pillavoine, leur fils, eut de son mariage avec Marie Hamelin, vers 1480, Richard, marié à Antoinette de Gaudchart, dame de Botencourt et de Bachivilliers, dont il eut trois fils.

L'aîné, Barthélemy Pillavoine, écuyer, fut seigneur de Boiesmont et du Coudray; il épousa, le 4 avril 1551, du consentement de Robert de la Marck, maréchal de France, en présence de Françoise de Brézé, femme de Robert, de Quentin et de Guy de Pillavoine, ses frères, Eléonore d'Esuivaux, dont il eut plusieurs enfants. Il rendit hommage pour son fief du Coudray, en 1564; dix ans après, il fut choisi pour représenter la noblesse du bailliage de Gisors aux États de Normandie; enfin, il fut député pour la réformation de la *coutume*, en 1577.

Georges de Pillavoine, son fils aîné, prit après son père, en 1593, le titre de seigneur de Boiesmont, Frenelles, Coudray et du Deffends. Il délaissa le nom de sa famille pour prendre celui de Trie. On lit sur la cloche du Coudray, une inscription qui le nomme Georges de Trie, *dit Loyer*, sieur du Coudray et de Léomesnil; il fut député aux États tenus à Rouen en 1611, et dans un hommage féodal qu'on lui rend le 28 juillet 1617, il est qualifié de seigneur de Boiesmont, Frenelles, Coudray, Fontenil, Hudoyer, du Deffend et de Pommereuil en partie; il s'était marié à Gisors le 31 août 1582, avec Catherine de Salamanque, fille d'André, sieur de Lormaye à Venables.

Ses enfants partagèrent sa succession en 1619 (2); Claude, le second des quatre fils, eut le titre de seigneur de Boiesmont, et mourut sans postérité; Edme, son frère puîné, mourut aussi sans alliance. Ce fut Georges de Trie Pillavoine, le dernier des fils, qui eut la seigneurie de Boiesmont, qu'il laissa à son fils, Charles; celui-ci

(1) Notes Le Prévost.

(2) *Hist. manusc. de Sérifontaine*, par M. Patte.

(3) *Arch. de Rouen*, G., 543.

(4) Brossard de Ruville, *Hist. d'Andely*.

(1) *Hist. d'Harcourt*, Bedanne, fief à Verclives.

(2) Philippe, l'aîné, eut la seigneurie du Coudray, et laissa un fils nommé François, marié avec Catherine Sublet.

épousa Anne Regnard, dont il eut plusieurs enfants. Dans le partage de sa succession, la terre de Boiseumont échut à Nicolas de Trie Pillavoine, son troisième fils.

C'est probablement au moment de la mort de ce dernier seigneur que le fief de Boiseumont sortit de la famille de Trie Pillavoine. Charles-Pierre, fils de Nicolas, ayant épousé Elisabeth de Fouilleuse, héritière de Bois-Préaux à Lisors, alla se fixer dans cette terre dont il prit le nom.

Pillavoine portait : *d'argent au lion d'azur armé et lampassé de gueules.*

Avant 1734, Benigne-Etienne Poret du Bosc fut reçu au Parlement avec le titre de seigneur de Boiseumont.

M. de Boiseumont acheta, en 1741, la seigneurie d'Amfreville-la-Campagne; il était alors seigneur-patron de Boudeville et de Valletot-en-Mer; il mourut à Paris le 10 février 1775, laissant de son mariage avec Marie de Blossesville, un fils unique, Benigne Poret de Blossesville, qui fut chargé de relever par substitution le nom de Blossesville.

Outre le fief laïque de Boiseumont dont nous venons de parler, il en existait un autre qu'on peut appeler ecclésiastique, parce qu'il se composait de la dotation primitive de l'église, possédée dès le XII^e siècle par les Bénédictins de la Trinité-du-Mont. Ces religieux conservèrent ce fief jusqu'après leur translation à Saint-Julien de Rouen.

Dans un aveu de Nicolas la Vache, donné en 1620, il est dit : « que ceux de Frenelles et de Boiseumont sont tenus de moudre aux moulins d'Andely, excepté l'hôtel et le manoir des religieux abbé et couvent de Sainte-Catherine de Rouen. » Par la suite, les Chartreux de Gaillon obtinrent la plus grande partie des biens de l'ancien abbaye. Ils eurent, en 1656, des lettres d'amortissement pour les fiefs de Boiseumont et de Frenelles.

D'après un rapport fait à l'intendant, en 1775, la charité des Chartreux était la grande ressource des habitants de la paroisse. On y comptait 30 ménages pauvres (1).

FIEFS, FRENELLES, LA HEUNIERE, LEOMESNIL.

FRENELLES. Ce hameau, qui s'étend aussi sur Corby, doit son nom, d'origine romaine, à une plantation de frênes. Dès le XII^e siècle, il y existait une chapelle, dont le pape Adrien IV confirma la possession aux religieux de la Trinité du Mont, conjointement avec l'église de Boiseumont; et déjà aussi il y avait un fief laïque dont une famille portait le nom.

Ainsi, en 1219, Garnier de Frenelles amena aux teneurs de Bourgout une mesure à Frenelles; Albéric le Sauvage, seigneur de la terre, approuva la donation en présence de Jean de Boury, chevalier, seigneur suzerain. Garnier donna encore, en 1230, aux teneurs, une pièce de terre pour le salut de Gimère sa femme.

L'année précédente, Henri Cour-de-Blié avait vendu à Hugues l'Enfant, de Frenelles, 5 s. parisis de rente sur toute sa mesure, moyennant 40 s. parisis (1); Mathieu de Frenelles et trois autres personnes prirent à ferme, en 1256, le domaine qu'Endes Rigaut possédait à Fresne-l'Archevêque avec celui de Port-Mort, moyennant 700 l. tournois.

Ce même Mathieu de Frenelles cautionna, en 1259, Robert de Frânes qui venait d'acheter 6 acres de terre au prélat.

Quelques années après, vivait Jean de Frenelles, qui a préservé son nom de l'oubli par une fondation pieuse au profit de la collégiale d'Andely, de *seize-vingt et dix* livres parisis en deniers, destinées à acquiescir une rente perpétuelle; le roi de France, Philippe de Valois, permit à la fabrique d'acheter 30 l. de rente à la condition de faire célébrer, chaque semaine, une messe du Saint-Esprit, et, après son décès, une messe de *Requiem* (2).

En 1433, la chapelle de Frenelles ayant été profanée, on procéda à sa réconciliation (3); un siècle après la mort de Jean de Frenelles, son fief était passé à Robert le Goupil, bourgeois de Rouen, qui, dans un acte passé devant le lieutenant du bailli de Gisors, le 13 janvier 1438, exposa « qu'il lui appartenait, au droit de son héritage, de présenter à la chapelle du Saint-Esprit, fondée par ses prédécesseurs, à l'autel de la Trinité, en l'église collégiale d'Andely. »

Gilles le Goupil, maître ès-arts, fils de Robert, est cité à la montre de 1469 avec les titres de seigneur d'Amfreville et de Frenelles. Viennent ensuite Jean le Goupil, Nicolas le Goupil, licencié ès-lois, sieur d'Amfreville-la-Campagne et de Frenelles en Vexin, conseiller aux aides, marié avec Catherine de Saint-Pierre.

En 1558 un sieur Goupil, curé d'Amfreville, était seigneur de Frenelles; il portait : *de sinople à 3 renards d'or.*

Dans un hommage qu'on lui rendit en 1617, Georges de Trie Pillavoine, seigneur de Boiseumont, prend le titre de seigneur de Frenelles. Ce titre fut également porté quelque temps par Philippe, son fils aîné,

(1) Le Prévost. Notes.

(2) Cette messe se disait dans la chapelle de la Trinité. *Hist. d'Andely*, par M. Brossard de Ruville.

(3) *Arch. de la Seine-Inférieure.*

(1) M. Mestell, avocat aux Andelys, possédait un répertoire des titres et papiers des terres et seigneuries de Courcelles, Boiseumont et Frenelles, qui ont appartenu aux ci-devant Chartreux de Gaillon.

concurrentement avec celui de seigneur du Coudray. En revanche, Philippe Asselin, conseiller du roi, écuyer, entra au Parlement de Normandie, en 1618, avec le titre de seigneur de Frenelles et de Boiseumont; mais ses héritiers ne gardèrent que le titre de Frenelles.

L'aveu que nous avons déjà cité, sous la date de 1620, porte que l'hôtel du fief de *Gouys-Frenelles* n'est point sujet à venir mondre au moulin d'Andely.

Dans le chœur de l'église Saint-Pierre-du-Châtel, à Ronen, on lisait l'épithaphe suivante: « Gist Philippe Asselin, écuyer, s^r de Frenelles et de Boiseumont, en son vivant conseiller du roi au Parlement de Normandie. »

En 1646, Nicolas Asselin, s^r de Frenelles, entra au Parlement de Rouen; son fils du même nom, y entra en 1652. Celui-ci avait acquis en 1639 la seigneurie de Bailloul-la-Vallée, qu'il défendit en 1675 contre les entreprises du seigneur de Folleville (1). Louis Asselin, fils de Nicolas, fut, après lui, seigneur de Frenelles; il entra avec ce titre au Parlement, en 1676. Vingt ans après, Jean Asselin, capitaine en la compagnie des gendarmes du roi, était seigneur de Frenelles.

Par contrat passé au Châtelet de Paris, en 1720, François Asselin, écuyer, sieur de Frenelles, prêta une somme de 1,319 l. 10 s. au denier 40, à messire Louis de Remy, chevalier, baron de Rouvray.

Asselin: *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles d'or et en pointe d'un croissant du même.*

La branche aînée des Asselin conservait le nom de Frenelles pour se distinguer des autres familles du même nom.

Dans la première moitié du xviii^e siècle, Elisabeth du Val, veuve de Charles-François Guedier, écuyer, conseiller au Parlement, était dame des fiefs du Viennois, la Motte, Frenelles, Brécourt et Douain. Son mari portait: *de gueules, au lion d'or, adextré en chef d'une mollette d'épéron d'argent et sévestré d'un croissant du même.*

Il y avait aussi à Frenelles un fief nommé le fief de Gory, qui appartenait aux chartreux de Gaillon, comme successeurs de l'abbaye du Mont.

LA HEUNIÈRE, en latin *Hueneria*, la demeure de Huen. Nous trouvons dans les environs, une famille de la Heunière. Une chartre du prieuré des Deux-Amants, fait mention d'un acre de terre à Marcouville, donnée par Agnès de la Heunière (2).

Dans la seconde moitié du xii^e siècle, la Heunière appartenait à Gilbert et Mathieu

Budengel (1), qui la vendirent, par égard pour ses services, à Richard d'Etrépagny, moyennant 80 livres d'Angers. Vers l'an 1190, Richard fit lui-même don de cette terre aux religieux de Fontaine-Gaërd; nous avons sous les yeux cette charte inédite. Richard en donne pour motif le salut de son âme, et spécialement celui d'Odon Budengel (2). Il a agi par le conseil de son seigneur et père Gautier, archevêque de Rouen, cité parmi les témoins: Mathieu Budengel, seigneur du fief, y a consenti. Guillaume, abbé de Mortemer, Robert Crespin, etc., figurent parmi les témoins. A cette pièce est attaché un sceau de cire rouge, portant une tête d'homme, et autour est écrit: *Sigillum Ricardi d'Etrépagny*. Cette donation fut confirmée par l'archevêque, en 1204.

La possession de la Heunière donnait aux religieux des droits dans la forêt de Lyons; elles furent inquiétées à ce sujet, ainsi qu'il résulte d'une lettre du roi saint Louis, datée de Paris, au mois de mars 1270. « Nous vous mandons, dit le saint roi au châtelain de Lyons, de ne pas empêcher ni permettre qu'elles soient empêchées, tant qu'il plaira à notre volonté, nos bien aimées en J.-C., l'abbesse et convent de Fontaine-Gaërd, de prendre leur bois à brûler dans notre forêt de Lyons, comme elles ont coutume de le faire pour leur grange de la Heunière, si toutefois les usagers ont le droit de prendre du bois à brûler, et en se soumettant aux conditions imposées à tous (3). »

Les religieuses conservèrent la Heunière jusqu'à la Révolution.

LEOMESNIL. La bulle du pape Adrien IV, de 1152, reconut que la chapelle de Saint-Nicolas de Leomesnil appartenait à l'abbaye Ste-Catherine de Rouen; *Capella de Wilhermi Maisnillo*. Ce nom latin annonce une ferme créée par un Normand du nom de Guillaume.

Le 2 octobre 1421, *Lymmesnil*, seigneurie tenue du roi, fut vendue par Guillaume de Hellenvilliers, fils de Philippe, bailli d'Evreux, stipulant tant en son nom qu'en celui de ses frères, à Jean le Cauchois, bourgeois de Rouen, spéculateur de l'époque, moyennant 505 l. et une rente viagère de 50 l. tournois; un an était donné pour le terme du *racquit*, qui pouvait être effectué moyennant 750 l. (4).

(1) Cette famille a laissé son nom au Mesnil-Bellenuey, près les Andelys.

(2) Probablement parent de ceux qui avaient donné la Heunière à Richard.

Ce Richard, fils de Godefroy d'Etrépagny, est mentionné dans les titres de Mortemer, comme ayant donné 100 l. et d'autres biens, pour l'anniversaire de son père, de sa mère et de sa sœur. (*Neustria Pia*)

(3) *Chart. normand.* d'après l'original aux arch. de l'Eure.

(4) De Beaurepère, *Condition*, p. 136.

(1) *Diction. hist.* Bailloul-la-Vallée.

(2) Le Prevost, *Marcouville*.

Il y a, sous la date de 1454, aux archives de l'Empire, un aveu de ce fief nommé alors *Guillemesnil*.

Louis Mustel rendit aveu au roi pour le fief de Léomesnil, relevant de sa châtellenie des Andelys, le 20 août 1583. Le seigneur de Léomesnil présenta à la chapelle en 1556.

Georges de Pillavoine, dit Georges de Tric, et surnommé *Lohier*, est qualifié de seigneur du Coudray et de Léomesnil dans l'inscription de la cloche du Coudray, gravée vers l'an 1595.

Les anciens pouillés de Rouen constatent que les chartreux de Gaillon, successeurs de l'abbaye de Sainte-Catherine, avaient le patronage de la chapelle Saint-Nicolas de Léomesnil.

Le fief de Léomesnil avait droit de pêche-rie dans la rivière du Gambon.

BOISEMONT, cant. des Andelys, à 148 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien. — *R. imp.* n° 14, de Paris au Havre; *R. dép.* n° 15, de Louviers à Gournay. — Surf. terr., 1,322 hect. — Pop., 579 hab. — 4 contrib., 12,508 en ppal. — Rec. budg. ord. 1868, 4,768 f. — 25 d'Écouis. — Percep. des Andelys. — Rec. des cont. ind. d'Étrépaguy. — Parois succ. — Presbyt. — Ecole de garçons. — Ecole de filles, ensemble 111 enfants. — 1 maison d'école. — 4 déb. de boissons. — 15 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. d'arrond. et de cant., 8; de dép., 45.

Dépendances: FRENELLES, LÉOMESNIL, LA HEUNIERE, LE VEIT-BUISSON.

Agriculture: Grande culture, céréales, racines. — 1,840 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — Foire le 24 juin au hameau de Freuilles: chevaux, bestiaux, draperie, louage de moissonneurs. — 19 *Patentés*.

BOIS-HELLAIN.

Archidiac. du Lienvin. — Doy. de Honfleur. — Parl. et baill. de Rouen. — Vic. et Elect. de Pont-Audemer.

Un bois défriché par les soins d'un de ses propriétaires a été le point de départ de cette commune. On trouve très souvent chez les Fraues et chez les Normands le nom d'Hellouin.

Le Bois-Hellain a été probablement fondé par les Normands après leur conversion; l'église est très ancienne et dédiée à la sainte Vierge.

Cette paroisse ne se trouve point comprise dans la dotation primitive de l'abbaye de Cormeilles; elle ne lui aura été donnée que dans le XIII^e siècle. Le premier pouillé de Lisieux, rédigé vers 1350, désigne l'abbaye de Cormeilles comme ayant le patro-

nage de l'église, qu'elle a conservé jusqu'à la Révolution.

Au XIV^e siècle, le Bois-Hellain était la première paroisse du doyenné d'Honfleur; Mathieu et Giroit du Bois-Hellain étaient au nombre des principaux habitants de la paroisse Sainte-Croix de Cormeilles. Le lieutenant du bailli de Rouen les interrogea pour savoir si l'aveu donné par les religieux de N.-D. de Cormeilles était sincère et véritable.

En 1451, Jean Hernier, de la paroisse du Bois-Hellain, obtenait du roi des lettres de rémission.

Le fief de Bois-Hellain, d'après Brussel, relevait de la châtellenie de Pont-Audemer; il était possédé, en 1562, par Martin de Halley, II^e du nom (1), seigneur de la Chapelle Bayvel et de la Barmorsan à Cauverville en Lienvin; ces trois fiefs furent alors imposés à 50 l. (2). Martin de Halley, sieur de la Chapelle, entra au Parlement de Normandie en 1568, comme conseiller-clerc. Il portait: *de sable à 2 fasces d'argent, au pal d'or brachant sur le tout*.

Au mariage de Guillaume Vipart, seigneur de Silly, célébré le 27 septembre 1571, nous trouvons réunis: 1^o haut et puissant seigneur, messire Martin de Halley, seigneur de la Chapelle, chevalier de l'ordre du roi; 2^o Olivier de Halley, seigneur du Boc (peut-être du Bois-Hellain); 3^o et Martin Halley, seigneur des Métairies.

En 1571, la paroisse du Bois-Hellain était taxée à 20 l. pour les décimes à payer à l'évêché de Lisieux.

Cinquante-quatre ans après le mariage dont nous venons de parler, nous trouvons un Martin du Halley, comme on écrivait alors, seigneur de la Chapelle, qui avait été inhumé dans l'église de cette paroisse (3). Il s'agit évidemment d'un Martin du Halley, III^e du nom, qui était, en 1607, seigneur des Planches, près Louviers.

Son fils, Christophe, était, en 1621, d'après le pouillé d'Évreux, seigneur de la Chapelle, du Bois-Hellain et des Planches. On le désigne comme ayant vendu le fief de Dardez, en 1626, à Claude Loubert (4). Il fut parrain dans l'église de la Chapelle-Bayvel et dans celle de Louviers, en 1627 et 1629. De son mariage avec Marie de Falaise, sœur et héritière de Gabriel de Falaise, baron de la Ferrière près de Domfront, il eut deux enfants.

(1) Pierre de Halley, sieur des Métairies à la Chapelle-Bayvel, était probablement son frère; ils étaient sans doute fils de Martin Halley, seigneur de Jouvaux, Asnières et Launay, marié en 1540, avec Françoise de Nollent.

(2) M. Lesourier, *Arrière-ban*.

(3) M. Isaac, *la Chapelle-Bayvel*.

(4) La Goussonnere.

Jean de Hally, le plus jeune, fut seigneur du Bois-Hellain et de la Ferrière; ses armes étaient : *de sable à 2 jumelles d'argent*. Il mourut probablement sans postérité, vers 1668, et ce fut son frère aîné, Christophe du Hally, II^e du nom, qui recueillit sa succession. Celui-ci prit le titre de comte de la Ferrière; il était de plus premier chambellan de Philippe de France, duc d'Orléans, lorsqu'il épousa, en 1663, Marie Rouxel de Médavy.

On lui donne, dans un contrat de fief du 1^{er} juillet 1664, les titres suivants : Haut et puissant seigneur, messire Christophe de Hally, chevalier, comte de la Ferrière, seigneur baron de la Chapelle, Bois-Hellain, Dampierre, Clavages, Saint-Quentin, Saint-Marceuf, aussi seigneur châtelain, vicomte et haut-justicier de la Carnuelle, seigneur-patron des Milla-Savates et autres lieux.

M^e Nicolas du Monstier, seigneur dudit lieu, qui était le fondé de pouvoirs de ce grand seigneur, demeurait alors dans la paroisse du Bois-Hellain. On imprimait, à la même époque, un *factum* pour Christophe de Hally, marquis de la Ferrière, contre la dame de Maupeou, propriétaire du contrôle des poids de Normandie (1).

Le comte de la Ferrière vendit, le 19 août 1670, la Chapelle-Bayvel avec son fief de Bois-Hellain, à Claude de Noscy, seigneur de Fontenay (2), dont la famille n'était pas sans illustration. M. de Noscy était officier d'Evreux en 1556. Philippe et Christophe de Noscy étaient chanoines de Lisieux en 1561. Philippe entra comme conseiller-clerc au Parlement en 1563. Son blason portait : *d'argent à 3 fasces de sable, l'argent chargé de 10 merlettes de sable*, 4, 3, 2 et 1. Anger de Noscy était, en 1562, seigneur du Feugueret, et Jean, seigneur du Condray (3).

Messire Claude de Noscy, chevalier, seigneur de Fontenay, la Chapelle-Bayvel et Bois-Hellain, paraît dans un contrat de fief en 1674; sa femme, Marie Leroy de Gombardville, lui donna trois enfants :

1^o Charles de Noscy;
2^o Marie-Gabrielle de Noscy, mariée à Pierre du Merle, seigneur du Blan-Buisson;
3^o Et Marie-Claude de Noscy, devenue, le 3 novembre 1689, l'épouse d'André Desson, seigneur du Torpt.

André Desson acheta de son beau-frère, en 1702, les fiefs de la Chapelle-Bayvel et du Bois-Hellain.

Dans l'aveu du premier de ces fiefs, il est dit qu'il s'étend sur le Bois-Hellain.

André Desson mourut le 26 septembre

(1) *Biblioth. de M. Delassize.*
(2) Avec l'apparence d'une grande fortune, le comte de la Ferrière mourut oisif.
(3) M. Lebeurier, *Rôles de l'arrière-ban.*

1733, et ce fut Nicolas Desson, son frère, qui devint seigneur du Bois-Hellain.

Desson : *d'azur à la tour crénelée d'or, accompagnée de 3 croissants d'argent.*

Nicolas Desson mourut sans enfants en 1745, et ce furent ses petits-neveux, Nicolas-Antoine de Giverville et Jean-Louis de Giverville, tous deux mousquetaires du roi, qui recueillirent sa succession (1). Dans le partage qu'il firent en 1762, le Bois-Hellain échut à Nicolas-Antoine de Giverville; cet acte fait mention du moulin banal de Bois-Hellain.

Nicolas-Antoine de Giverville épousa noble dame Adélaïde Hurard de Catillon, dont il eut Nicolas-Jean-Marie de Giverville, baptisé le 19 juillet 1798 (2).

En 1786, le curé de la paroisse avait le tiers de la dime de tous les grains, seigle, blé, orge, avoine, poids ronds, vesces, etc., qu'il louait 650 liv. Cette même année, la dime des fruits en pommes et poires était affermée 160 liv.; le surplus de la dime était perçu par l'évêque de Lisieux, probablement par suite de l'extinction de l'abbaye de Cormeilles.

Dans les derniers temps qui précéderent la Révolution, les seigneurs étaient devenus patrons alternatifs avec les religieux.

BOIS-HELLAIN, cant. de Cormeilles, à 142 mètr. d'alt. — Sol: alluvium ancien et diluvium. — Route dép. n^o 19, de Lisieux à Aizier. — Chem. de gr. comm. n^o 52 de Pont-Audemer à Cormeilles. — 284 habit. — Surf. terr., 320 hect. — 4 contribut., 3,849 fr. en ppal. — Rec. ord. budg., 2,187 fr. — et percép. de Cormeilles. — Rec. contrib. ind. de Beuzeville. — Pâris. suce. — Ecole mix. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 5 perm. de chasse. — 1 déb. de bois. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 76; d'arr., 13; de cant., 4.

Dépendances : LA BOUDERIE, LA COTE-HINOULT, L'ÉGLISE, LA FORGE, LES MALLIÈRES, LA TRANCHARDIÈRE, LA VALLÉE.

Agriculture : Céréales. — 3,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie : Tissage de toile et fabrication de cordes. — 17 *Patentés*.

BOIS-JÉRÔME.

Cette commune est formée des villages de Bois-Jérôme et de la chapelle-Saint-Ouen, qui ont été réunis le 25 juin 1844.

§ 1^{er}. — BOIS-JÉRÔME,

Archidiaç. du Vexin normand. — Doy. de

(1) Ils étaient fils de Marguerite-Madeleine Desson, fille d'André, et de Antoine de Giverville, seigneur de Bombois à Saint-Aubin-du-Scellon.
(2) Titre de M^{me} de Baglion, née de Giverville.

Baudemont, — Elec. d'Andely, — Vic. de Vernon, — Baill. de Gisors, — Génér. et Parl. de Rouen.

Sur la lisière de la forêt de Vernon, existait un village que sa situation topographique avait fait surnommer le Bois ; on y avait construit, pour les besoins spirituels des habitants, une chapelle en l'honneur de saint Sulpice, évêque de Bourges, prêtre des temps mérovingiens, dont le culte était très répandu dans l'ancienne Neustrie.

Avant le milieu du XII^e siècle, ce village appartenait à Anserède, riche seigneur, surnommé tantôt Anserède de Vernon, tantôt Anserède du Bois, et comme il possédait encore Haricourt et Fours, on l'appelait aussi Anserède de Fours.

Vers le même temps, un prêtre pieux et zélé, nommé Richard, curé de Tilly, avait fondé à Sausseuse, près de Vernon, une maison de chanoines réguliers, auxquels Anserède de Vernon donna, en 1130, ses deux églises du Bois et de Haricourt pour les desservir ; le presbytère du Bois devint un prieuré où résidaient les chanoines chargés de la desserte des deux églises (1).

Anserède ayant eu le malheur de perdre un de ses fils, nommé Bandry, fonda, avec l'agrément de Gireaume, son autre fils, une chapelle à Fours en l'honneur de la très-sainte Vierge, sous le nom de N.-D.-des-Halles, qu'il donna à desservir aux religieux de Saint-Germain-des-Près (2).

Gireaume, fils d'Anserède, qui avait consenti à cette donation, a laissé son nom à la paroisse du Bois, nommée improprement Bois-Jérôme au lieu de Bois-Gireaume.

Anserède paraît encore comme témoin d'une charte, contenant vente par les frères de Saint-Lazare de Vernon, aux moines de Montebourg, d'une rente d'un baril de vin, moyennant 30 s. (3). Enfin, devenu vieux, il fut témoin, en 1177, avec son fils Gireaume, de la charte par laquelle Goël de Baudemont, retenu au lit par la maladie, donna, en 1177, au chanoine de Sausseuse, chargé de desservir l'église du Val-Corbon, le droit d'usage dans ses bois.

Gireaume, fils d'Anserède, se nomme ainsi en servant de témoin, en 1185, à une charte de Richard de Vernon, en faveur de l'abbaye des Vaux-de-Cernay (4).

Le seigneur du Bois n'eut pas à souffrir de la transition du règne de Jean-sans-Terre à celui de Philippe-Auguste ; il conserva tous ses biens.

(1) T. Duplessis.

(2) L'acte de fondation dans lequel Anserède prend le titre de seigneur de Fours, se trouve dans l'histoire de Saint-Germain-des-Près, de Dom Bouillard, p. 150.

(3) Cartul. normand, n^o 764, p. 173.

(4) Cart. de la maison.

Lorsque Raoul de Crèvecœur et sa femme donnèrent, en mai 1206, aux religieux des Vaux-de-Cernay, une vigne à Gamilly, Gireaume du Bois, *Girelmo de Busco*, figure parmi les témoins. Il est nommé plusieurs fois dans les registres rédigés vers 1210 ; dans l'un, il est dit que *Girelmo du Bosc* doit le service d'un demi-fief pour la garde de Vernon et le service d'un chevalier à l'armée du roi. Un autre registre porte que Gireaume de Fours tient du roi tous ses fiefs, excepté celui de la Roquette, qui relève du roi.

Gireaume était mort en 1214, laissant son nom au pays dont il avait été seigneur ; son fils Robert ajouta immédiatement au sien, celui de Bois-Gireaume ; puis, continuant l'œuvre de ses ancêtres dont il possédait les fiefs, avec Marie, sa femme, il fit desservir l'église de Fours par un chanoine de Sausseuse.

Après la mort de Robert, sa famille se partagea en deux branches : l'aînée conserva Fours avec une supériorité féodale sur Bois-Gireaume qui fut attribué à la branche cadette.

En 1260, Hugues du Bosc, probablement de la famille du Bosc-Gireaume, vendit à Jean Langlois de Halles, une rente d'un chapon et demi, assise sur deux pièces de terre à Haricourt (1).

« L'église de Bois-Gireaume, dit le Pouillé d'Eudes Rigaud, rédigé au milieu du XIII^e siècle, est dédiée à saint Sulpice ; le prieur de Sausseuse la fait desservir par deux chanoines, qui possèdent jusqu'à 30 liv. de revenu ; ces chanoines servent pour les deux églises : Haricourt a vingt-huit paroissiens, Saint-Sulpice en a quarante-trois ; le prieur perçoit ce que les chanoines n'ont pas dépensé. »

Les rôles de la Roque, publiés vers 1270, citent parmi les seigneurs du Vexin, Jean de Bois-Gireaume.

Le 23 janvier 1275, Mg^r Jean de Bois-Gireaume, chevalier, et Agnès, sa femme, approuvèrent la cession faite aux religieux des Vaux-de-Cernay, par Jean Langlois de Halles, de la rente que lui avait vendue Hugues du Bosc. Le 7 octobre de l'année suivante, Jean et Agnès renoncèrent, en faveur du même couvent, à une rente de 6 s. qui leur était due ; un mois après, les deux époux consentirent, au profit des religieux, à la vente de 6 acres 1/2 de terre à Saint-Sulpice (2), voisines de la terre du châtelain de Vernon, Eudes ou Odon Plas-tral, et de la terre de Jean Borel, d'une famille qui paraît avoir été importante à Bois-Jérôme.

(1) Cart. des Vaux-de-Cernay.

(2) Bois-Jérôme portait quelquefois ce nom.

Deux propriétaires du Bois-Jérôme : 1^o Henri Jean et Isabelle, sa femme; 2^o Jean Borel et Marie, sa femme, vendirent en 1280, aux Cisterciens des Vaux-de-Cernay, un acre de terre voisine des propriétés de Guillaume Rabonel et de Henri de la Porte. Jean de Bois-Gireaume approuva cette vente, comme seigneur en chef.

Le cartulaire des Vaux-de-Cernay contient confirmation de la vente des 6 acres et demi de terre, faite précédemment par Jean et Agnès. Ces nobles époux donèrent une garantie sur une propriété qu'ils avaient à la Croix-du-Seigneur.

Henri Jean fit, en 1280, une nouvelle vente d'un acre et demi, aux moines des Vaux, et renonça à 3 deniers de rente qu'il avait à prendre sur ladite pièce de terre.

Jusqu'alors le seigneur de Fours, dont toutes les terres vendues relevaient par partage, avait refusé de donner sa sanction; il fit même sommation aux moines de les lui remettre en main; cédant ensuite aux conseils de ses amis, il approuva en masse, le 25 mai 1283, les ventes faites par lui et par ses hommes, Henri et Jean Borel.

Robert le Portier, bailli de Gisors, reçut des religieux, le 10 février 1284, la finance qu'ils devaient pour leurs acquisitions.

Sous la date de 1293, il existe dans les chartes de l'abbaye du Trésor, une charte de Jean d'Écos, concernant le Bois-Jérôme (1).

Le coutumier des forêts de Normandie constate ce que « le commun et habitants de Bosc-Gireaume ont accoutumé de prendre en la forêt de Vernon. » Ils avaient le bois à bâtir en quantité déterminée, le mort-bois, le pâturage pour les bestiaux, excepté pour les porcs dans les mois défendus, mais ils devaient au roi une gerbe de blé par an, 12 den. au verdier, 4 den. au sergent, et en outre, le *charrué* du merrain pour le château de Vernon.

Aux XIV^e et XV^e siècles, les tuileries de Bois-Jérôme avaient une certaine réputation. Le compte des dépenses de Louis de Harcourt, archevêque de Rouen, nous apprend que ce prélat faisait acheter, en 1414, des tuiles à Bois-Jérôme (2).

Un aveu, pour la seigneurie de Fours, rendu par Henri de Fours, confirme tous les renseignements qui précèdent; il y est dit: que le fief de *Bois-Giraume*, membre du fief de Fours, est un fief de haubert et que le relief est de 15 liv. en cas de mutation; que les antécédents du seigneur de Fours ont donné à Sausseuse la dime et le patronage de *Bois-Giraume* avec un fief assis à Tilly.

(1) Le Prévost, *Notes*, p. 353.

(2) De Beaurepaire.

Au XVI^e siècle, la famille de Pillavoine était propriétaire de Bois-Jérôme.

Charles le Cauchois était seigneur de Bois-Jérôme, lorsqu'il se fit maintenir de noblesse, le 3 août 1666; il épousa en premières noces, Marie de Carnuel, et en secondes, Diane de Méautrix. Ses armes étaient: *de gueules au chevron d'or, en pointe un tronc d'arbre du même, d'où sortent deux rameaux de sinople entrelacés dans le chevron.*

La seigneurie de Bois-Jérôme appartenait, au commencement du XVIII^e siècle, à Jacques d'Anviray.

§ 2. — LA CHAPELLE SAINT-OUEN

Doit son existence aux prétentions exagérées de Baudry de Bray, seigneur puissant et entreprenant, dont nous avons déjà parlé (1). Il avait fait élever une chapelle sur les terres de l'abbaye de St-Ouen, qui relevaient de son prieuré de Gasny.

Le jour de la dédicace, Fraterne, abbé, et ses religieux, se plaignirent à l'archevêque Hugues, et affirmèrent que la chapelle était construite sur leur domaine.

Sous la médiation du prélat, les parties transigèrent en 1135; il fut convenu que le patronage de la chapelle dédiée à saint Ouen, appartiendrait aux religieux, et que de plus, ils auraient deux parts des dîmes, sur toute la colline contiguë au château de Baudemont, qui appartenait à Baudry.

Dans une assise qui eut lieu à Gisors, en 1226, les moines de St-Ouen donèrent à Geoffroy de la Chapelle, « leur confrère pour les biens spirituels, » un tènement à la Chapelle-St-Ouen.

En mars 1228, Geoffroy Goujon, chevalier, demeurant à Vernon, et Eve, sa femme, donèrent aux moines de St-Ouen, en présence de Richard, évêque d'Évreux, tout le champart qu'ils avaient à la Chapelle-St-Ouen et autres lieux.

Geoffroy de la Chapelle, dont nous avons parlé, reparait en 1234, comme témoin d'une charte de Goujon, chevalier.

Le Pouillé d'Eudes Rigaud constate que l'abbé de St-Ouen est le patron de la Chapelle-St-Ouen, qu'il s'y trouve 37 paroissiens ou chefs de famille, que l'église a 10 l. de revenu.

Dans le XVI^e siècle, la famille de Caruel possédait la seigneurie de la Chapelle-Saint-Ouen sur Gasny, qu'il ne faut pas confondre avec la Chapelle-Saint-Ouen sur Sigy, autre propriété des religieux de Rouen.

Lors de la recherche de la noblesse, par la Galissonnière, les deux frères Henri et Charles Caruel habitaient la Chapelle-Saint-Ouen; Henri avait épousé Marie Frontin, et Charles Louise de la Marcesserie.

(1) *Dict. hist.*, art. Baocqueville.

En 1683, dame Marie-Thérèse Duval, femme de Messire Roger de la Garenne, seigneur de la Chapelle St-Onen, de Ste-Geneviève du Béquet, etc., avait accepté d'être marraine d'une cloche, à la Madeleine d'Andely, avec M. Gabriel Le Prévost, docteur en médecine et lieutenant-général en l'élection (1).

BOIS-JÉROME, cant. d'Ecos, à 138 m. d'alt.—Sol : alluvium ancien et diluvium.—*R. dép.* n° 8, de Vernon à Magny.—*Chem. de gr. com.* n° 22, des Andelys à la Roche-Gayon.—Surf. terr., 1,048 hect.—177 hab.—4 contrib. 1807, 4,974 fr. en ppal.—Rec. ord. budg. com., 3,808 fr.—*cc* de Vernon.—Percep. de Gasny.—Rec. cont. ind. de Tourny.—Parois. succ.—Presbyt.—Ecole mix. de 75 enf.—Maison d'école.—Bur. de bienf.—3 déb. de boissons.—10 perm. chasse.—Dist. en kilom. aux ch.-l de dép., 36 ; d'arr., 25 ; de cant., 9.

Dépendance : LA CHAPELLE SAINT-OUEN.

Agriculture : Céréales, bois, — 800 pieds d'arbres à cidre.

Industrie : 2 tuileries. — 8 *Patentés*.

BOIS-LE-ROI.

Du Grand-Archid. et de l'Elect. d'Evreux, — du Doy., du Baill. et de la Vic. de Nonancourt, — de la Gén. et du Parl. de Rouen, — Sergenterie d'Ivry.

Bois-le-Roi doit son nom à sa position, dans une éclaircie entre les forêts d'Ivry et de Roseux ; son église, dédiée à saint Jean-Baptiste, était, de temps immémorial, sous le patronage de l'abbaye de Marmoutiers, fondée par l'illustre saint Martin de Tours. Cette antique maison possédait, à Croth, depuis l'an 1060, un prieuré fondé pour elle, par Gazon de Châteauneuf en Thimerais (2), et nous pensons que le patronage de Bois-le-Roi lui a été donné en même temps par ce seigneur.

Quant au surnom ajouté au nom primitif, nous pensons qu'il vient de ce qu'avant la conquête normande, Bois-le-Roi était un domaine ou bénéfice qui faisait partie des biens particuliers du roi de France (3).

Si la seigneurie ecclésiastique de Bois-le-Roi n'a cessé d'appartenir à l'abbaye de Marmoutiers, il semble que la seigneurie laïque est également restée aux seigneurs d'Anet. Nous avons, à la date de 1485, des baux de terres et maisons à Bois-le-Roi, par Jacques de Brézé, qui tua sa femme

1) *Hist. d'Andely*, p. 459, 1.

(2) Ce seigneur a été le tige d'une maison qui a possédé autrefois ces fiefs sur les bords de l'Èure et de l'Avre.

(3) Dans la charte de fondation du prieuré de Croth, Gazon cite plusieurs localités voisines qui étaient du patrimoine royal, de *beneficio regis*.

Charlotte, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, qu'il avait surpris en adultère avec Pierre de la Vergne.

Le 2 septembre 1514, messire Toussaint Varin, évêque de Thessalonique, fit la dédicace de l'église et la bénédiction du cimetière de Bois-le-Roi.

Le 11 mars 1536, la célèbre Diane de Poitiers, alors veuve de Louis de Brézé, et maîtresse de Henri II, ayant la garde noble de Françoise et Louise de Brézé, ses filles mineures, présenta à la cure de Bois-le-Roi.

Françoise de Brézé, comtesse de Maulevrier, épousa Robert de la Marck, duc de Bouillon ; et Louise de Brézé, dame d'Anet, épousa Claude de Lorraine, duc d'Anjou.

L'abbaye de Marmoutiers reprit bientôt son droit de patronage ; en 1547, le vicair général de l'évêque de Nègrepont, ci-devant abbé de Marmoutiers, présenta à la cure de Bois-le-Roi ; le vicair général de François, cardinal de Joyeuse, abbé de Marmoutiers, y présenta également en 1601.

Vers 1615, il y eut une protestation des habitants de Bois-le-Roi et du hameau des Chaises, contre Guillaume de Bourges, seigneur de l'Île-Sassay, à Ezy, qui prétendait avoir plus de bois dans la forêt de Rozeux que les autres usagers, appelés *ramu-giers* (1).

A l'époque de la recherche de la noblesse, Gabriel d'Andrieu, seigneur de Guitrancourt, demeurant à Bois-le-Roi, fut maintenu le 8 avril 1667. Son blason était : *d'argent fascé de sable, la fasce chargée de 3 molletes d'épervin d'or, soutenues de 3 foudres rangés et fichés de 8 pièces du second émail au chef de queues*.

Le 2 février 1765, Denis de Péguilhan de Larboust, dernier abbé de Breuil-Benoît, présenta au roi une requête dont nous citerons deux points qui intéressent Bois-le-Roi.

« 1^o Au hameau de Chêze, paroisse de Bois-le-Roi, dépendant de ladite abbaye, il y a une ancienne chapelle, sous le titre de Saint-Julien, qu'il serait nécessaire de démolir, attendu qu'elle est en ruines et que les murs lézardés et surplombés ne pourraient supporter la charpente du comble, dont les deux tiers sont découverts depuis plusieurs années. Cette chapelle, d'ailleurs, est absolument inutile, puisque depuis très longtemps on n'y a point dit la messe, parce que ledit hameau est à peu de distance de la paroisse et qu'il s'en faut très peu que les maisons soient attenantes »

« 2^o L'abbé expose qu'il y a des bâtiments un nombre de treize, servant de logement à plusieurs particuliers, granges, écuries, etc. ; que ces bâtiments, mutilés d'ail-

(1) *Arch. d' Eure-et-Loir*.

leurs, sont totalement en ruines et ne peuvent soutenir aucunes réparations, à l'exception de trois, qu'on pourrait mettre en état de servir à resserrer les grains que l'abbaye récolte dans ledit hameau de Chêze. »

La requête fut approuvée le 2 février 1765, et par suite, disparut la vieille chapelle de Saint-Julien, avec les principaux vestiges de l'établissement, que les Cisterciens de Breuil-Benoît possédaient à Bois-le-Roi.

L'église de cette commune, dont certaines parties remontent au XII^e siècle, possède un reliquaire du XVI^e.

Fiefs. BOITRON avait pour seigneur, en 1667, un gentilhomme de la maison de Glapion, qui possédait dans cette contrée un assez grand nombre de fiefs. Ses armes étaient : *d'azur à 3 fasces d'or à la bordure de gueules.*

LES ESSARTS. En 1613, Denis Hurault, abbé du Breuil-Benoît, passa avec plusieurs habitants de Bois-le-Roi, un bail emphytéotique par lequel il leur cêda, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, un des fiefs de l'abbaye, nommé les Essarts, situé au hameau des Chêzes, moyennant une rente annuelle de 150 l., d'une douzaine et demie de chapons, d'autant de poulets et de 10 minots de blé (1).

BOIS-LE-ROI, canton de Saint-André, à 139 m. d'alt. — Sol : diluvium. — *Chen. d'int. com.* n° 17, de Bremien à la Couture. — Surf. terr., 544 hect. — 755 hab. — 4 contrib., 3,391 en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,671 f. — Percep. d'Ivry-la-Bataille. — 5 et rec. cont. ind. de Saint-André. — Pairois. succ. — Ecoles spéc. de garçons et de filles. — 1 maison d'école. — Bur. de bienf. — C^e de sap.-pomp. — musiq. d'harmonie. — 5 perm. chasse. — 5 déb. boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 25; de cant., 8.

Dépendances : BOITEAU, LES BRUYÈRES, FONGUEUX, LE PETIT-BOIS-LE-ROI.

Agriculture : Céréales, forêt. — 2,300 arbrs à cidre.

Industrie : Fabrique de peignes en buis. — 1 four à chaux, une tuilerie. — 38 *Patentés.*

BOISNEY,

Dioc. de Lisieux, — Doy., Vic. et Elect. de Bernay. — Génér. d'Alençon, — Pavl. de Rouen.

Le nom de cette commune est d'origine celtique, et son église, dédiée à saint Aubin, évêque d'Angers, ne dément pas cette haute antiquité; ajoutons qu'elle se trouvait à portée de la voie romaine ou gauloise, de Rouen au Mans, qui traverse un de ses

(1) *Hist. de Breuil-Benoît*, par M. de Xivray.

hameaux appelé, à cause de sa situation, le Chemin-Chaussé. Le Catelet, autre dépendance, indique un point fortifié établi en cet endroit par les Romains.

Après l'invasion normande, Boisney fit partie du domaine dont Thibouville était le chef-lieu. Robert I^{er} de Thibouville, père de Roger, présent à la bataille d'Hastings, est le plus ancien propriétaire connu de ce vaste domaine, dont Boisney est resté partie intégrante jusqu'à nos jours.

C'est en 1180 qu'on trouve pour la première fois le nom de Boisney dans l'histoire; à cette date, un certain Guérin de Boisney paya 20 s. au receveur du roi pour être excusé de comparaître dans une affaire. Quelques années après, un Denis de Boisney, qui paraît avoir eu de l'importance dans le pays, était sous-fermier du fisc, et tenait en ferme des revenus d'église. En 1195, il tenait l'église de Giverville à raison de 10 l. par an, et celle de Saint-Nicolas-du-Bosc-l'Abbé pour 60 s.; il avait à ferme le fougage de la paroisse de Canfleury; enfin, il avait payé au trésor pour son propre compte, 26 l. 8 s. 11 d., pour avoir fait procéder à des enquêtes.

Les rôles de 1198 font connaître Robert de *Boenai*, cité d'abord pour avoir payé 60 s. comme caution de Guillaume de Planes, puis un marc, comme caution de l'évêque de Lisieux.

Robert de Thibouville, II^e du nom, seigneur de Boisney, avait été taxé à 33 l. pour le cautionnement de ce même Guillaume de Planes.

Sous la date de 1209, on trouve Raoul de *Boenai* employé comme témoin dans une charte de Raoul de Récusson pour le Bec.

En 1218 vivait M^r Guillaume de Boisney, chanoine de Lisieux, personnage important, qui fut un des trois commissaires pontificaux chargés de régler un grave différend survenu entre les moines du Bec et les Cisterciens de Mortemer.

L'histoire inédite du Bec nous révèle l'existence de Jean-Denis de Boisney, fils du Denis de Boisney dont nous avons parlé, qui donna au Bec, en 1220, par pure aumône, le tiers de son héritage situé à Neuville (1). Les deux autres tiers de cet héritage devaient servir de garantie au tiers donné. L'année suivante, Robert II de Thibouville, seigneur de Boisney, remit aux religieux tout le droit qu'il pouvait avoir sur cet héritage. Un peu plus tard, en 1227, Jean-Denis de *Boenay* donna également au Bec, de sa propre volonté, 7 acres de terre, en présence de Pierre de Brioune, chevalier.

(1) Probablement Neuville-sur-Autou. commune du voisinage.

Lors de la rédaction du plus ancien des pouillés de Lisieux, vers 1350, l'église de Boisney est inscrite la première sur le tableau du doyenné de Bernay; Louis de Thibouville était à ce moment patron de la paroisse (1).

Thibouville : d'hermines à la fasce de gueules.

Après une prospérité de quatre siècles, la famille de Thibouville finit par s'éteindre; Jeanne de Thibouville porta les domaines de sa maison dans celle de Tilly, dont les armes étaient : *d'azur à 2 fasces d'or*; elle était veuve de Jean de Tilly en 1448; sa fille, Jeanne de Tilly, fit elle-même entrer ces mêmes biens dans une famille non moins illustre, celle des Ferrières.

Les hasards de la Révolution ont ramené dans l'église de Boisney la pierre sépulcrale de cette même Jeanne de Tilly, qui en avait eu jadis la seigneurie; cette pierre porte l'effigie d'une femme entourée de l'inscription suivante :

Cy gist noble et puissante dame Jehanne de Tilly veuve de noble et puissant seigneur Jehan sire et baron de Ferrières, en son vivant d. me dudit lieu de Ferrières, de la Rivière-Thibouville, de Cruevecour-en-Auge, de Bailleul et de Boisney-le-Châtel, laquelle trespassa l'an 1495 le 27 février Priez Dieu pour elle.

Peu d'années après, le dernier des Ferrières, marié malgré son sacerdoce, n'eut que des filles; l'une d'elles, Françoise de Ferrières, eut dans son lot la châtellenie de la Rivière-Thibouville, dont Boisney faisait partie; elle épousa, vers 1507, Antoine d'Arce, seigneur de la Bastie, vicé-roi d'Escosse, qui portait : *d'azur au franc quartier dextre d'or à une bande en devise composée d'argent et de gueules de 7 pièces brochant sur le tout*. De ce mariage naquit Nicolas d'Arce, dont la fille, Charlotte, fut mariée à messire Gilles des Ursins. En 1604, Charlotte des Ursins, leur fille, baronne de Ferrières et de la Rivière-Thibouville, avait contracté mariage avec Eustache de Conflans; c'était une femme aussi illustre par son esprit que par sa piété (2). Son petit-fils, nommé Eustache, qui était à la fois baron de Chambray et de Ferrières et châtelain de la Rivière-Thibouville, dissipa presque toute cette fortune et mourut en 1690.

Conflans : d'azur au lion d'or.

La châtellenie de la Rivière-Thibouville fut acquise par Henri Lambert, chevalier, seigneur d'Herbigny, qui obtint, en 1673, l'érection de sa terre en marquisat; son fils, Henri Lambert, II^e du nom, qui lui

(1) Ce Louis de Thibouville était, suivant M. Le Prevost, frère puîné de Robert de Thibouville, seigneur de Fontaine-la-Soret; nous avons déjà parlé de lui art. BERNAY, où il possédait le fief de Bruccourt.

(2) Elle composa une paraphrase sur l'épître de saint Paul aux Hébreux.

succéda en 1704, se maria en 1731 avec Louise-Elisabeth de Rochechouart, sœur de l'évêque d'Evreux.

Dans la seconde moitié du dernier siècle, M. Alexandre-Marc-René-Etienne d'Angny, fermier-général, devint marquis de Thibouville et prit le titre de seigneur de Boisney. Il portait : *de gueules à la bande cablée d'argent chargée d'un nœud en barre de sable et d'une croix treflée au pied fiché d'or, accompagnée en pointe d'une coquille d'argent*. C'est lui qui a fait construire le magnifique château actuel de la Rivière-Thibouville.

Nous sommes forcés de revenir sur quelques faits restés en arrière.

L'abbaye du Bec possédait encore, en 1521, les donations de Jean-Denis à Boisney.

Item, dit un aveu de cette date, *es paroisses de Plumes et Boisney, avons certaines rentes à nous omises de longtemps avecque autres desquels avons les reliefs et treizièmes*.

En 1571, un registre des taxes fixe la part afférente à Boisney à 140 l.

Un procès dans lequel figure un curé de Boisney, offre quelq'intérêt; ce prêtre, nommé Robert Mesnage, avait acheté, en 1569, de Guillaume Fontaine, une mesure et héritage. Quelques années après, il déclara, devant les tabellions, qu'il avait fait cette acquisition pour Robert et Louis Le-comte, enfants naturels de Jacqueline Le Roy, et que cette femme lui avait donné les deniers de l'acquisition. Après la mort de Jacqueline, Thomas Le Roy, son frère, prétendait être l'héritier de sa sœur; mais un arrêt du Parlement le débouta de sa prétention (1).

Charles de la Pille, sieur de la Perelle, qui habitait Boisney en 1666, fut admis à jouir des privilèges de la noblesse.

En 1692, Philippe de Mailloc, curé de Boisney, était exécuteur testamentaire de Gilles Chapel, curé d'Aclon (2). L'abbé de Louvigny, seigneur du Homme, a été le dernier des curés de Boisney avant la Révolution.

La jolie église romane de Boisney, dont la majeure partie est en pierre de taille, mérite l'attention des visiteurs. Pourvue de collatéraux, de croisées et d'un clocher central, elle se distingue surtout par un groupe élégant de fenêtres romanes qui décore l'extrémité de chacun de ses transepts, et par ses piliers carrés à archivolte en plate-bande, qui séparent la nef des collatéraux. Le dessous du clocher est orné de boudins et de zigzags à chapiteaux romans assez curieux, malgré leur simplicité. Ces ar-

(1) Basnage, t. II, p. 248.

(2) Cette paroisse fut au curé de Boisney l'institution d'un vicaire chargé des écoles et du catéchisme.

cadés sont en ogive, comme cela arrive souvent dans nos églises romanes les plus pures (1).

On remarque dans cette église la pierre tumulaire de Robert de Floccques, illustre guerrier du temps de Charles VII, qui est représenté vêtu de sa cote d'armes, la tête nue, les mains jointes, ayant un lévrier couché à ses pieds.

Il existe dans le cimetière deux ifs remarquables par leur grosseur : l'un à 6 mètr. 67 cent., et l'autre 5 mètr. 33 de diamètre.

Fiefs. 1° LE DÉSERT. En 1732, Joseph de Louvigny prenait le titre de sieur du Désert : on trouve en 1760, messire François-Joseph de Louvigny du Désert.

2° L'ÉPERVIER. Les fiefs dits de l'Épervier sont nombreux dans le département ; ce nom provient sans doute de l'hommage d'un épervier qui ces fiefs devaient à leur seigneur dominant.

Le fief de l'Épervier de Boisney appartenait à l'abbaye de Bernay, et était affecté à la dotation du chœur de cette maison. Des 1308, nous avons des traces de son existence, dans un aven de Pierre du Moustier. En 1406 et 1412, deux avenx de Jean Parent et de Germain Chardin, en font aussi mention. Messire Guillaume du Bois fit aven aux religieux, en 1491, pour des biens situés dans leur fief de l'Épervier ; deux autres avenx de 1498 et de 1533, signaient l'ainesse Jean Lecomte et l'ainesse Anquetil, comme des dépendances du fief de l'Épervier, qui était borné par le fief de Corelles et par la seigneurie de la Rivière-Thibouville.

En 1590, Jean Vochelet donna aven au chœur de l'abbaye, pour 45 perches de terre dans le fief de l'Épervier, tenues à un chapon et à quelques deniers de rente.

Jean Guenet était, en 1654, sénéchal pour les religieux du fief de l'Épervier qui s'étendait sur Berthouville.

Le trésor de Saint-Aubin-de-Boisney avait aussi des terres dans la censive de l'Épervier, et un aven de 1732 cite des censitaires de haut rang, ce sont : MM. de Carsy, Louis de Louvigny, seigneur de la Marette, et Charles Fleury, officier de la duchesse d'Orléans.

MARCHÈRES. Nicolas le Peinteur, commissaire examinateur en l'élection de Bernay, était, en 1660, seigneur de Marchères (2) ; il fut maintenu de noblesse le 14 mai 1666. Ses armes étaient : de gueules, parti d'or, chargé de 3 oiglettes rangées d'argent. Il eut deux fils : Charles et Edouard le Peinteur.

(1) Extrait de M. Le Prévost, p. 354.

(2) Il descendait probablement de Jean le Peinteur, écuyer, qui assistait à une revue à Conches en 1371, et servait sous Robert d'Harcourt (*Hist. d'Harcourt*, p. 1813).

Ce dernier était sieur de Marchères, brigadier de cheveau-légers de la garde du roi, et habitait la paroisse de Boisney lorsqu'il maria, en 1688, sa fille Marie le Peinteur avec Charles le Bienvenu, écuyer, sieur du Bourg et de St-Pierre-des-Is (1).

En 1700, M de Marchères, fils ou neveu du brigadier de la garde, était capitaine d'infanterie ; soixante ans plus tard, le fief de Marchères appartenait à Jacques Philémon de Lieurey, comme ayant épousé M^{lle} le Peinteur de Marchères ; il était imposé à 50 liv. (2).

Il semble que les le Peinteur rentrèrent dans la terre de leurs aïeux. Pendant la Révolution, Chrysogone le Peinteur, chevalier, seigneur de Marchères, mourut à l'armée de Condé ; il avait épousé Colombe-Antoinette de Bellemare, dont il eut deux fils : Edouard et Théodore.

LA MARETTE a été longtemps le patrimoine de la famille de Louvigny, dont la noblesse est ancienne. En 1463, Montfort avait reconnu Raulin de Louvigny, demeurant à Chambrais (Broglie), comme un noble de vieille souche.

En 1601, un sieur de Louvigny tenait à Boisney l'ainesse qui fut messire Damien Lecomte, relevant du fief de l'Épervier. Noble homme Jacques de Louvigny, sieur du lieu de la Marette et de la Roche, tenait, en 1602, l'ainesse Anquetil, relevant du même fief (3).

Philémon de Louvigny, sieur de la Marette, et Martin-Joseph de Louvigny (4), tous deux résidant à Boisney, furent maintenus de noblesse en 1665. Louis de Louvigny était seigneur de la Marette en 1732 ; il était remplacé, en 1700, par Joseph de Louvigny, dont le fief était imposé à 57 liv.

Lors de la Révolution, M. de Louvigny était seigneur de la Roche-Recusson et de la Marette.

De Louvigny : *d'argent au chevron de sable accompagné de 3 têtes de loup du même.*

BOISNEY, cant. de Brionne. — Sol : alluvium ancien, à 150 mètr. d'alt. — Route imp. n° 13, de Paris à Cherbourg. — Chem. de gr. comm. n° 64, de Serquigny à Saint-Georges. — 180 hab. — Surf. territ., 576 hect. — 4 contr. 1867, 8,034 fr. en ppal. — Rec., budg. ord., 3,176 fr. — Percep. de Berthouville. — \square et rec. contr. ind. de Brionne. — Paroiss. succ. — Ecole mixte de 61 enf. — Bur. de bienf. — C° de sap. pomp. — Faufare (5). — 9 perm. de chasse.

(1) Le Prévost, Montfort. 419.

(2) Arch. de l'Eure.

(3) Arch. de l'Eure.

(4) Ce dernier était frère d'un autre de Louvigny, seigneur de la Martinière au Chambrais.

(5) Cette société musicale a été organisée par les soins du docteur Hamel, membre du Conseil général.

— 4 déb. de bois. — Dist. en kil. au ch.-l. de départ., 41 ; d'arr., 9 ; de canton, 6.

Dépendances : LA BARONNERIE, LE BOUT-DES-HAIES, LE CATELET, LE CHEMIN CHAUSSE, LE DÉSERT, LE GRAND-BOISNEY, LA MARETTE, MARCHÈRES ET LE PETIT-BOISNEY.

Agriculture : Céréales, plantes sarclées. — 10,000 arbres à cidre.

Industrie : Nécant. — 14 *Patentés*.

BOIS-NORMAND, PRÈS LYRE,

Paroiss. des dioc. d'Evreux. — Doy. de Lyre. — Archidiacon. d'Ouche. — Elect. de Conches. — Gener. d'Alençon. — Parlem. de Rouen.

Normand est le nom du fondateur de la localité; de celui qui aura défriché et mis en culture le coin de forêt où est assis le Bois-Normand. Le patronage de saint Julien, évêque du Mans, dont le culte ne s'est répandu qu'après sa translation, au ix^e siècle, annonce également que cette paroisse est postérieure à l'invasion normande. Au xi^e siècle, Bois-Normand était compris dans la mouvance de Breteuil, mais il ne fit point partie de la dotation de l'abbaye de Lyre ; le patronage resta au seigneur, qui, vers 1090, était Foulque de Bois-Normand, de *Silvâ Normanni*.

Ce chevalier paraît avoir été le vassal et l'ami de Guillaume de Breteuil, auquel il servit de témoin, lorsque ce puissant seigneur donna à l'abbaye de Lyre les églises de Glos et quand, un peu plus tard, il lui fit la cession des dîmes de la vallée de Pîtres (1).

Vers la fin de la domination anglo-normande, la seigneurie de Bois-Normand se trouvait entre les mains d'Adam de Cierrey (2), qui donna au couvent de Lyre, en présence de l'évêque, son frère, et du consentement de ses fils Thibaut, Gilles et Roger, 40 s. augevins sur le moulin Normand.

Thibaut de Cierrey, fils aîné d'Adam, confirma la donation de son père, et dans la charte spéciale d'approbation qu'il fit lui-même, l'évêque appelle son frère Adam « homme vénérable. »

A cette époque vivait Robert de Bois-Normand, qui était, suivant nous, curé de la paroisse, et non de la famille déjà éteinte des seigneurs de ce nom.

chevalier de la Légion d'honneur, qui, non content de rendre à son pays de grands services par ses savantes consultations gratuites, lui a aussi inculqué le goût de la musique.

(1) Notes Le Prévost, *Pîtres*.

(2) Il était frère de Guérin de Cierrey, évêque d'Evreux, et tous deux avaient pour père un autre Adam de Cierrey.

En 1215, André Patellier vendit aux moines de Lyre 12 acres de terre à Bois-Normand, pour 8 liv. tournois qui servirent à payer une dette contractée envers le juif Manassés (1). Arnaud de Beaumais (2), suzerain du fief dont la terre dépendait, approuva la vente avec Nicole, sa femme.

Au moment de la lutte suprême de Philippe-Auguste et de Jean-sans-Terre, celui-ci avait été obligé de céder à son rival la forteresse de Portes, et, pour indemniser Roger, qui en était seigneur, il lui avait abandonné, en échange, tout ou partie du domaine de Bois-Normand.

Lorsque le roi de France, après la conquête, voulut récompenser Robert de Los, il lui assigna une rente de 100 l. en immenses, et il fit entrer dans sa donation « la terre de Bois-Normand, selon que Roger de Porte l'avait tenue, » estimée à 60 s. de rente.

En 1227, Adam de Beaumais, probablement fils d'Arnaud et de Nicole, donna à l'abbaye de Lyre tout le fief du Buisson-Terré, que Jocelin le Vigneron tenait de lui et de ses ancêtres, au Bois-Normand.

Thibaut de Cierrey, dont nous avons parlé, paraît avoir eu un fils, nommé Guillaume, qui lui succéda dans la seigneurie principale de Bois-Normand. Ce Guillaume de Cierrey, ayant la qualité de Chevalier, confirma en 1233, par une charte qui existe encore, toutes les donations faites par ses ancêtres ; il la confirma spécialement, en 1240, par une charte dans laquelle il prend la qualité de seigneur de Bois-Normand, une rente de 40 s. donnée aux moines de Lyre par ses aïeux ; il y ajoute 20 s. pour le salut de l'âme d'Amicie, sa mère (3).

En 1260, Guillaume de Cierrey, écuyer, cité comme ayant un fief dans la mouvance de Breteuil, était, sans aucun doute, seigneur du Bois-Normand et fils du chevalier du même nom. Robert de Cierrey, qui lui avait succédé en 1270 (4), est cité sept ans après, dans une charte de Bariote, fille de Nicolas du Bois-Thierry, en faveur de Lyre, dans laquelle il est qualifié de chevalier ; on le voit encore figurer dans un acte de 1295, par lequel il reconnaît une rente de 31. 10 s. sur son moulin de Bois-Normand (5).

La famille de Cierrey s'est conservée à Bois-Normand jusqu'au milieu du xiv^e siècle.

(1) M. L. Delisle cite ce fait comme preuve de la pauvreté des propriétaires au xiii^e siècle, qui, souvent, expliquent que l'aliénation de leurs biens n'a pour but que de satisfaire leurs créanciers.

(2) Fief situé à Mantelion.

(3) Notes Le Prévost.

(4) La Roque, *Traité de la Noblesse*.

(5) Les Cierrey de Bois-Normand avaient aussi la seigneurie de Cierrey, près Evreux, car aux mêmes dates ce sont les mêmes noms ; on y trouve, en 1284, Robert de Cierrey, chevalier, confirmant les acquisitions de l'abbaye de la Noë dans son fief.

En 1345 (1), Jeanne de Cierrey, dame de Bosc-Roger, femme de Jean le Veneur, seigneur de Rugles et de Bois-Arnaud, donna aux religieux de Lyre, 10 s. de rente sur le moulin de Bois-Normand.

Dans ce même siècle, les Cierrey furent remplacés, à Bois-Normand, par la maison de Gisay.

Dès 1394, Jehan de Gisay, écuyer, avouait tenir du roi, en sa châtellenie de Breteuil, le fief de Bois-Arnaud, assis à la Neuve-Lyre, mais s'étendant sur Saint-Julien-de-Bois-Normand.

Placée ainsi, en quelque sorte, à Bois-Normand, la famille de Gisay ne tarda pas à acquérir le fief principal. Guillaume de Gisay, écuyer, se présentait comme seigneur de Bois-Normand à la montre tenue à Beaumont, en 1469, avec un habillement d'homme d'armes et 2 chevaux.

Outre un fils, nommé Benoît, Guillaume de Gisay eut une fille appelée Jeanne, mariée en 1485, à Jean de Bonnechose le jeune, écuyer, seigneur de Vieuxpont, de la noble maison de Bonnechose, dont est issu le cardinal-archevêque de Rouen.

Foncles de Bonnechose, fils aîné de Jean et de Jeanne de Gisay, épousa sa cousine, Marie de Gisay, qui parait lui avoir apporté la seigneurie de Bois-Normand :

De Bonnechose : *d'argent à trois têtes de moure de sable.*

En 1505, Benoît de Gisay, prêtre, probablement le dernier de sa famille, se fit présenter à la cure de Bois-Normand, dont il était seigneur. Après lui, le domaine de Bois-Normand avec celui de la Cordillière, revint à Jean de Bonnechose, fils de Thomas.

Le fief de Bois-Normand se trouvait alors divisé en plusieurs parts. En 1511, Laurent le Tabouyer en possédait une. On trouve, en 1523, Laurent Thur, qui avait probablement hérité de la portion de Laurent le Tabouyer; ses armes étaient : *partie de gueules et d'argent.*

Noble homme Jean de Bonnechose, dont nous avons parlé, présenta à la cure en 1530; il mourut sans enfants, laissant pour héritier son frère, Guillaume de Bonnechose, marié à Marguerite de Soumont, dont il eut Jacques, Pierre et Guillaume de Bonnechose, qui devint curé de Bois-Normand (2).

Jacques de Bonnechose était mort en 1570, ayant eu de son mariage avec Marguerite de la Noë, une fille, nommée Marie, qui fut placée sous la garde du roi, et qui mourut

avant d'être mariée, laissant pour héritier son oncle Pierre. Celui-ci avait trois fils, René et Louis de Bonnechose; les deux aînés embrassèrent l'état ecclésiastique; ce fut le dernier, Ambroise, qui continua la famille. En 1595, René de Bonnechose, comme seigneur de Bois-Normand, présenta à la cure; mais, en 1630, ce droit était exercé par Ambroise, devenu seigneur unique de Bois-Normand. Après sa mort, son fief fut recueilli par sa sœur, Marie de Bonnechose, qui contracta mariage avec Etienne de Rouyl.

Le fief de Bois-Normand n'appartenait pas intégralement à la maison de Bonnechose, car en 1562, Louis le Cornu, écuyer, seigneur de la Belletière à Melicourt, seigneur de Bois-Normand, en partie, paya 18 l. pour l'arrière-ban; de leur côté, Jacques, Pierre et Guillaume de Bonnechose, fils de Jehan, seigneurs en une autre partie, payèrent 28 l.; enfin, Jehan Datin et messire Guy le Cornu payèrent chacun 7 l. pour un sixième du même fief.

En 1567, Maurice le Cornu était seigneur de Bois-Normand et du Bourg; un siècle plus tard, c'était Giles le Cornu, qui fut reconnu pour être d'ancienne noblesse en 1666, et dont les armes étaient : *d'azur, au chevron d'argent accompagné de 2 cors d'or liés de gueules.*

L'autre partie avait eu pour seigneur Louis, fils d'Etienne de Rouyl, seigneur de la Rouillère, qui assista le 10 août 1641 au mariage de son beau-frère, Nicolas de Nollent, avec Marie d'Epiny; après sa mort, en 1650, le tuteur de ses enfants, présenta pour eux à la cure de Bois-Normand.

Marie de Rouyl, fille de Louis, épousa François Clerel de Rampan, dont elle était veuve en 1684. Les armes de Rouyl étaient : *d'hermine au chef de gueules chargé de 3 fers de cheval d'argent.*

Ce fut en 1694 que les différentes branches du fief de Bois-Normand furent réunies dans une même main avec le titre de baronnie (1); il avait, en 1730, pour possesseur, Jacques-François de Clerel, chevalier, seigneur de Rampan; après lui nous trouvons André Clerel, chevalier, seigneur de Say, baron de Bois-Normand et des Bottereaux, qui blasonnait : *d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de 3 merlettes rangées du même et en pointe de 3 tourteaux d'azur.*

Françoise-Catherine Clerel de Rampan, baronne de Bois-Normand, dame de Say, St-Côme et la Rouillère, épousa, le 23 juillet 1742, Pierre-Robert Leroux d'Enneval, baron d'Acquigny, et mourut à Rouen le 8

(1) La date 1245 doit être altérée chez M. Le Prévois, car Jean le Veneur ne peut être que le seigneur de Rugles, qui vivait au xiv^e siècle.

(2) La Chesnoye des Bois.

(1) Les lettres-patentes réunirent les trois quarts de la baronnie des Bottereaux à celle de Bois-Normand avec la mouvance du fief de Bailly à Ambaury.

mars 1753; elle fut enterrée aux Gravelines, où l'on apporta le cœur de son mari, mort en 1788.

C'est un baron d'Acquigny que le Bois-Normand doit la reconstruction de son église.

Fiefs. 1° LA BRETECHE. Par ce mot emprunté à la basse latinité, on entend une petite forteresse, un point fortifié. Deux endroits nommés Breteche se trouvent à peu de distance de Lyre, et nous ne savons auquel il faut attribuer le trait suivant :

« L'an du Seigneur 1200, dit Geoffroy de la Breteche lui-même dans une charte, je tombai dans une grande détresse à cause de l'argent que j'avais pris en usure, à cause de la guerre, à cause du malheur des temps et à cause de la dot de ma fille; je courais grand risque de perdre tout mon héritage si je n'eusse trouvé un expédient salutaire. »

Cet expédient, c'était l'abandon aux moines de Lyre, moyennant 10 l. angevines, de sa part des près de la Breteche (1).

D'après un aveu de 1612, la Breteche figure parmi les fiefs relevant des Bottereaux. On trouve vers 1650, Charles Legendre, écuyer, sieur de *Breteque*.

2° CHAVANNES. Ce fief ou arrière-fief a été longtemps possédé par une branche de la famille Le Cornu, originaire de la Boissière près Saint-André. Les Le Cornu de Chavannes étaient, lors de la Révolution, seigneurs de la Duquerie, de la Chapelle et de la Salle; une demoiselle de Chavannes, dont M. de Barrey a hérité, est morte à Verneuil, il y a quelques années, dans un âge très avancé.

3° LA CORNILLIÈRE. Jean de Bonnechose avait, en 1530, le titre de seigneur de la Cornillière et de Bois-Normand.

4° LA DUQUERIE. Regnô Le Cornu, sieur de la Duquerie, fut maintenu de noblesse en 1666. On trouve René Le Cornu, seigneur de la Duquerie, cité en 1681, dans une enquête sur les droits et l'étendue de la seigneurie de l'Aigle (2).

5° LA PRÉVOTÉ ou PRÉVOTIÈRE. Vers 1270, on trouve dans les rôles de la Roque un certain Gulois de la Prévoté, écuyer. Guillaume Esmangard, sieur de la *Prévotièrre*, était lieutenant des eaux et forêts en la vicomté de Breteuil, en 1577.

6° LA ROUGE-MAISON. En 1611, l'aînése Bedoise, relevant du fief du Ton, assis entre les deux Lyre, avait été fiefcée aux héritiers Le Cornu, sieur de la Rouge-Maison, garde de la châtellenie de Breteuil. En 1666, Claude Le Cornu, sieur de la Rouge-Maison, fut maintenu de noblesse. N. Le

Cornu, écuyer, sieur du Perchot, de la Rouge-Maison de la Blietière et de Bois-Normand, avait épousé Marguerite Malard, fille de François Malart, chevalier, sieur de Fanfernaux.

En 1730, Nicolas Le Cornu, seigneur de la Rouge maison, parvint à se faire vendre, par François Le Cornu, la terre de la Ballyvière et celle du Bois-Anzeray (1).

7° SAINT-JUST a dû donner son nom à une branche de la famille de Guesnet, établie sur plusieurs points du département.

BOIS-NORMAND, cant. de Rugles. — Sol : diluvium, minéral de fer, à 195 mètr. d'alt. — Chem. de gr. cont. n° 51, de la Neuve-Lyre à Glos-la-Ferrière. — Chem. d'int. com. n° 24, de Bois-Normand à Villers. — Surf. terr., 1,688 hect. — Pop., 536 hab. — 4 contrib., 7,566 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,452 f. — et percept. de la Neuve-Lyre. — Rec. cont. ind. de Rugles. — Pairois. succ. — Presbyt. — Ecole mix. de 35 enf. — Maison d'école. — 7 déb. de boissons. — 11 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 38; de cant., 9.

Dépendances : L'ANGLE, LA BAUDINIÈRE, LA BOURGÈRE, LA BRETECHE, LA BUCAILLE, LES CHATELETS, CHAVANNE, LA CLAIRIÈRE, LA CORNILLIÈRE, LA DUQUERIE, L'ÉGLISE OU LE FAY, FOCESNARD, LA HERPERIE, LA LOUVERIE, LES MINÉRAIS, LA NOR-BOUCHARD, LA PILLIÈRE, LA PRÉVOTIÈRE, LA RASSENTIERE, LA ROUGE-MAISON, SAINT-JUST, LA SALVAGERIE, LA SURANNIÈRE, LES TUILERIES, LA VALLÉE.

Agriculture : Céréales, bois. — 12,500 arbres à cidre.

Industrie : Fabrique de clous à la mécanique, 1 tuilerie. — 19 *Patents*.

BOISSET-LE-CHATEL.

Grand archidiaç., — Doy. de Bourgtourroule, — Vie et Elect. de Pont-Audemer, — Baill., Parlem. et Génér. de Rouen.

Le nom de Boisset, du latin *Buxicium* ou *Bussetum* indique que le buis croissait en abondance sur son territoire. Au moyen âge, le buis était recherché par les tourneurs, et aussi pour orner les croix placées le long des chemins; de là sont venues les nombreuses localités du nom de Boissy et de Boisset.

Le nom de Boisset s'appliquait à toute la contrée voisine; on disait Saint-Denis et Saint-Philbert de Boisset en parlant des deux paroisses contiguës à cette localité.

(1) *Dict. hist.*, Bois-Anzeray.
Il est dit au procès que les deux sieurs Le Cornu n'étaient pas parents. Neanmoins Chevillard blasonne pour les deux familles : d'azur à 3 cors de chasse d'argent, ce qui suppose même origine.

(1) Léopold Delisle. *Condition*.

(2) Vaugois, p. 575.

Lorsque le v^{ble} Hellouin eut fondé à Bonneville, paroisse limitrophe de Boisset, un monastère qui, reporté un peu plus loin, devint la célèbre abbaye du Bec, des rapports de voisinage s'établirent entre le pieux fondateur et les habitants de Boisset. Fulbert, curé de cette paroisse, fut un des témoins de la charte primitive de l'abbaye du Bec, antérieure à 1035; il assista aussi à la charte par laquelle Roger, frère d'Hellouin, fit l'abandon au monastère de sa part de Bonneville et du Petit-Quevilly.

Après la conquête normande, le premier possesseur de Boisset nous paraît être Roger, dont le fils, nommé Ascelin, donna vers 1040, à l'abbaye du Bec, divers biens avec le patronage de l'église de Boisset, dédiée primitivement à saint Remi; Hugues de Montfort, dont la suzeraineté s'étendait sur Boisset et les environs, approuva cette donation; Hugues, fils d'Ascelin, augmenta la terre qui avait appartenu à Fulbert, curé de Boisset (1).

Au moment de la fondation du Bec, Eve de Boisset, probablement fille d'Ascelin, se mariait avec Anquetil d'Harcourt, tige de cette illustre maison. Cette alliance nous paraît l'origine de la suzeraineté exercée par cette famille sur le territoire de Boisset, concurremment avec les seigneurs de ce nom qui continuèrent à subsister. Ce sont les d'Harcourt qui construisirent le château-fort auquel Boisset doit son surnom.

D'après l'historien d'Harcourt, Errand d'Harcourt, fils aîné d'Anquetil, aurait été seigneur de Boisset-le-Châtel, et, n'ayant point d'enfants, il aurait laissé ce fief à Robert d'Harcourt, son frère puîné, surnommé le *Fort*, mais plus connu sous le nom de Robert fils d'Anquetil; le même historien donne à Henri, quatrième fils de Robert, le titre de châtelain de Boisset.

Un acte authentique établit que Guillaume d'Harcourt, fils de Robert I, avait des droits sur Boisset, car il donna, vers 1124, à l'abbaye du Bec, les moulins de Caumont à Pont-Auton, avec le droit de banalité qui en dépendait à Boisset-le-Châtel, Teillement, Berville et Angoville (1).

Orderic Vital, le grand historien normand, cite le nom de Boisset à propos de la guerre qui éclata entre le roi Henri et Galéran de Menlan.

En 1195, un Gautier de Boisset qui habi-

tait entre la Risle et la Seine, paya 7 s. 7 d. pour une enquête; nous n'osons affirmer qu'il appartenait à la famille de Boisset-le-Châtel qui subsistait toujours et conserva la seigneurie d'une partie de la paroisse. Dans le même temps vivait Jean de Boisset qui avait tenu en fief de Robert de Navarre un tènement à Saint-Philbert.

Robert de Harcourt, II^e du nom, entouré de ses trois fils, Richard, Jean et Amanry, confirma, en 1203, en présence du roi Jean qui se trouvait au Bec, le don des moulins de Caumont, avec le droit de moule qu'il avait à Boisset et dans les communes voisines dont nous avons parlé plus haut. Ce fut Amanry d'Harcourt qui hérita de Boisset.

Robert de Navarre, seigneur principal de Saint-Philbert, donna, en 1207, à l'abbaye du Bec, 5 acres de terre qu'il avait dans le *Val-du-Bosc*, situé sur le territoire de Boisset; l'année suivante, ce seigneur voulant partir pour Jérusalem, vint au Bec pour se recommander à la protection de N.-D.-du-Bec, et en présence de ses suzerains, après avoir confirmé ce que l'abbaye possédait dans son fief, il ajouta aux donations précédentes le tènement que Guillaume Servin tenait de lui à Boisset, et qui était obligé à la redevance d'un épervier à la Saint-Michel, et d'une paire d'éperons dorés à la Sainte-Marguerite.

Guillaume de Boisset, membre de la famille de ce nom, assista comme témoin avec Robert d'Harcourt, à une charte de Guillaume le Maréchal, comte de Pembrock, lorsque ce seigneur donna au Bec le patronage d'Orbec (1). Un jugement de l'échequier de 1222, décida que ce même Guillaume de Boisset ne pouvait être mis en possession de son moulin, puisqu'il avait été renversé pendant que son fief était entre les mains du roi.

En 1233, Amanry d'Harcourt, seigneur de Boisset, au moins en partie, remit à l'abbé et au jardinier du Bec une pelisse qui lui était due à cause de son manoir de Voicreville; l'année suivante, Robert Servin, riche personnage, qui avait un manoir à Saint-Philbert, donna à l'abbaye tous les vassaux qu'il avait à Boisset (2).

Entre 1236 et 1249, le seigneur de Tilly, tuteur de Hardouin de Boisset, seigneur et patron de la paroisse, présenta à la cure Guillaume qui fut agréé par l'archevêque. La cure valait alors la somme très considérable de 50 liv.; les chefs de famille étaient au nombre de soixante-quinze; les héritiers de Boisset avaient le patronage de Berville en Roumois, paroisse voisine.

(1) Harcourt, 314.

(2) Le Prevost, Notes.

(1) *Hist. manusc. du Bec*, par Dom Thibaut.

(2) Une chapelle qui se trouvait autrefois sur le bord du chemin sur le territoire de Saint-Denis-des-Monts, dédiée à saint Vulfran, dite chapelle de dame Eve, a rappelé longtemps le souvenir d'Eve de Boisset.

(3) Ces quatre paroisses relevaient donc du seigneur d'Harcourt, puisqu'elles devaient aller moudre à ses moulins de la Risle.

Le Povillé ajoute : « A Boisset, il existe un château-fort avec une chapelle, dont le seigneur de Gacey est patron à cause de sa femme, et, sur sa présentation, l'archevêque Eudes Rigaud a reçu le prêtre Guillaume Adèle (1). »

C'était donc le château-fort, avec le fief y annexé, qui composait le domaine des Harcourt à Boisset. La maison de Gacé ne le conserva pas ; il revint aux d'Harcourt, puis il passa aux princes de Lorraine-Elbeuf.

Le 12 janvier 1252, Eudes Rigaud, après avoir fait la dédicace de l'église de Berville en Roumois, qui appartenait au seigneur de Boisset, vint le soir coucher à Boisset aux frais des paroissiens de Berville ; il paraît qu'Hardouin de Boisset était mineur et ne pouvait faire les honneurs du manoir seigneurial à son archevêque.

Dans un arrêt de l'échiquier de 1269, Richard d'Harcourt a le titre de sire d'Elbeuf et de Boisset-le-Châtel.

L'historien de la famille de Harcourt a donné un certain nombre de seigneurs de la maison de Tilly, vivant au *xiv^e* siècle, qui portaient, avec d'autres titres, celui de Boisset ; mais, les Tilly avaient aussi la seigneurie de Boisset en Auge, en sorte qu'il est facile de faire confusion.

Pour ne faire usage que de titres authentiques, nous dirons qu'en 1412, Mg^r Jean de Tilly, chevalier, sieur de Boisset-le-Châtel et de Tuebent, vendit à Andrien Marguerie, archidiacre du Petit-Caux, à son filleul Andrien Poignant et à Simonnet Poignant, une rente de 60 liv., moyennant 400 liv. L'année suivante, Jean de Tilly vendit encore à Nicolas Thirel, bailli de Saint-Saire, et à Marion, sa femme, une rente de 12 liv. (2).

Malgré la gêne qu'indiquent ces ventes, Jean de Tilly n'en resta pas moins fidèle à son roi, lors de l'invasion anglaise. Par lettres datées du 8 août 1421 (3), le roi Henri donna à Henri Verney, écuyer anglais, pour son *loyal service*, la terre de Boisset-le-Châtel, que possédait Jean de Tilly, chevalier ; peu de temps après, le Conquérant ajouta à cette donation les terres de Saint-Mards-sur-Risle, du Buisson-Duret, du Homme, avec le fief de Déville.

Ce seigneur anglais, châtelain de Boisset, était capitaine-gouverneur de Honfleur dès 1416, et il repoussa alors le connétable Ber-

nard d'Armagnac qui voulait reprendre la ville (1).

Jean de Tilly avait épousé Jeanne de Thibouville, qui était venue en 1433, et rentrée en possession de la terre de Boisset, car elle obtint, le 6 août de cette année, du roi Charles VII, des lettres de souffrance d'en faire foi et hommage. Par suite du décès de Jean de Thibouville, son neveu, cette dame avait hérité d'une douzaine de seigneuries provenant de cette maison. Elle maria sa fille unique, Jeanne de Tilly, à Jean de Ferrières, un des plus puissants et des plus riches barons de la contrée.

Au milieu des agitations de cette époque si tourmentée, l'archevêque de Rouen donna son approbation au testament de Michel Aalis, curé de Boisset-le-Châtel (2).

Un titre de 1481 fait mention de Mg^r Jean, seigneur et baron de Ferrières, Montfort-le-Rotrou, Vibraie, Préaux, Bernay, la Rivière-Thibouville et Boisset-le-Châtel, et de noble dame Jeanne de Tilly, sa femme, et de Jean, leur fils (3). Ce dernier transigea, en 1485, avec sa mère, qui alors était veuve.

Jean de Ferrières, fils de Jeanne de Tilly, après avoir embrassé l'état ecclésiastique, porta néanmoins les armes en Dauphiné, où il se maria en 1483 ; il eut d' Aimare Geofroy quatre filles qu'il reconnut par son testament de 1504 et qui furent déclarées légitimes par deux papes et l'échiquier, à cause de la bonne foi de la mère.

Ces événements eurent pour conséquence de faire changer Boisset de maîtres. D'une part, les princes de Lorraine, héritiers des d'Harcourt, ressaisirent la châtellenie, et d'une autre, Jean de Ferrières vendit son fief de Boisset, sous le nom de Tilly, à la famille Le Roux, qui commençait alors son illustration.

Une grande partie des biens des d'Harcourt était passée à la maison de Lorraine en 1417, par le mariage de Marie d'Harcourt, fille de Jean, avec Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont. Son petit-fils, René de Lorraine, qui se disait roi de Sicile et de Jérusalem, jouissait de la châtellenie de Boisset. Après lui, Claude de Lorraine, duc de Guise, eut le comté d'Elbeuf avec la châtellenie de Boisset.

La terre de Tilly avait été vendue dès avant 1499, probablement par Jean de Ferrières à Guillaume Le Roux, qui entra, cette année, au Parlement de Rouen avec le titre de seigneur de Bourgtheroulde et de Tilly (4).

(1) *Hist. d'Harfleur*, p. E Dumont, p. 20.

(2) *Arch. de Rouen*.

(3) *Hist. d'Harcourt*.

(4) M. de Merval.

(1) Ces quelques lignes nous disent pourquoi Boisset a été surnommé le Châtel ; il en résulte aussi qu'Amaury d'Harcourt n'avait pas laissé d'enfants mâles, et que le seigneur de Gacé était son gendre. Ce seigneur doit être Amaury Sabreuil, qui vivait en 1260 ; sa femme, qui se nommait Philippa, lui donna quatre enfants.

(2) M. de Beaurepaire, p. 167.

(3) Collection Brequigny.

Guillaume Le Roux, qui est, comme on sait, le fondateur du célèbre hôtel de Bourgtheroulde que l'on admire à Rouen, épousa, en 1486, Jeanne Jubert, dont il eut plusieurs enfants. Claude Le Roux I du nom, fut son héritier et entra aussi au Parlement avec le titre de seigneur de Bourgtheroulde et de Tilly, en 1520.

Claude Le Roux épousa Jeanne de Chalenge, dont il eut deux enfants, Claude et Robert; dans le partage de sa succession, le premier eut Bourgtheroulde et Infreville, et le second Tilly, Cambremont, Beedal et Villettes près Louviers.

Robert Le Roux est donc la tige de la branche des Le Roux de Tilly qui s'est perpétuée presque jusqu'à nos jours; c'est lui qui, en 1561, rendit aveu de la terre de Tilly et autres à René de Lorraine, marquis d'Elbeuf, qui lui-même vendit, en 1570, à Robert Le Roux, une pièce de terre de la paroisse de Boisset, sur laquelle était un ancien château démolí et une chapelle dite de Saint-Cyr, en se réservant le droit de présenter à la chapelle.

Robert Le Roux épousa Barbe Guiffart, dont il eut un fils, aussi nommé Robert, et il mourut en 1583; sa veuve se remaria au président Groulart.

Robert Le Roux, II^e du nom, fut un des plus grands magistrats de son siècle; son beau-père, le président Groulart, l'envoya étudier à Leipsick et à Padoue; à son retour, il épousa, en 1599, Marie de Bellièvre, dont le père devint chancelier de France. Le 19 octobre de cette même année, il fit aveu à messire Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pour sa terre de Tilly; l'année suivante, il fut reçu président aux requêtes, et en 1611, conseiller au Parlement. Il choisit sa sépulture aux Célestins, où Sarrazin, le grand sculpteur du temps, lui fit un tombeau magnifique, surmonté d'une épitaphe que l'espace nous empêche de reproduire; elle nous apprend que cet illustre magistrat mourut le 24 mai 1638, âgé de soixante-six ans; sa femme mourut au même âge, quatre ans après, et on l'inhuma auprès de lui; elle lui avait donné quatre fils et une fille.

Robert Le Roux, III^e du nom, l'aîné de la famille, eut la seigneurie de Tilly; on le représente comme un homme d'une grande capacité; sa famille fut très nombreuse.

Charles de Lorraine, III^e du nom, duc d'Elbeuf, vendit en 1658, à Robert III, sa châtellenie de Boisset; le seigneur de Tilly put alors présenter Guillaume Aulay pour remplir la cure de Boisset (1).

(1) Il paraît néanmoins que les ducs d'Elbeuf n'affectèrent pas leur droit de haute justice; les archives de l'Eure conservent le registre des plaids de la seigneurie de Boisset, membre du duché d'Elbeuf.

Robert IV, fils aîné de Robert Le Roux III^e, fut reçu au Parlement, en 1655, avec le titre de seigneur de Tilly; il obtint, en 1670, la réunion à la cure de Boisset, de la chapelle de Saint-Cyr et Sainte-Julitte qui existait dans le vieux château, et il présenta à ce bénéfice; il mourut en 1676, sans avoir été marié. Louis Le Roux, son frère puîné, prit alors le nom de seigneur de Tilly; il partageait ce titre avec son frère, Claude, qui entra au Parlement cette même année, avec la qualification de sieur de Montérolier et de Tilly.

Louis de Tilly présenta, en 1678, à l'archevêque de Rouen, une requête pour être autorisé à faire célébrer la messe dans une chapelle érigée au nouveau château de Boisset; il rappelle que l'ancien château a été ruiné par les guerres, mais que la chapelle en dépendant, a été cependant conservée. Le prélat fit droit à cette demande, et transféra le titre et l'office de la chapelle de Saint-Cyr au nouveau château. Louis Le Roux de Tilly avait épousé Marie-Catherine Le Conteux, qu'il laissa veuve en 1684, n'en ayant eu qu'une fille, morte en bas-âge. Sa veuve se remaria avec Henri Bigot, baron de Monville, conseiller au Parlement. Ce magistrat, au droit de sa femme dame de Tilly et de Boisset, nomma le 24 juillet 1686, à la chapelle de Saint-Cyr, et il présenta aussi à la cure de Boisset.

Il y avait eu, en 1685, une visite de l'église par M^g Jean-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen. Ce prélat ordonna que l'image de saint Remi (1) serait ôtée de dessus le tabernacle et placée à côté.

Pomponne Le Roux, chevalier, frère puîné de Robert IV et de Louis, devint, après le décès de sa nièce, seigneur de Tilly-Boisset. On a de lui un contrat de donation à la chapelle de dame Eve, bâtie à Boisset sous l'invocation de saint Vulfran. Ce seigneur fit donation entre vifs de sa terre de Boisset à un de ses neveux, fils de Claude Le Roux, seigneur de Monterolier. Ce neveu étant mort, Boisset passa à sa sœur, Madeleine Le Roux de Tilly, mariée plus tard avec Maximilien Anzeray, marquis de Courvaudon.

Dans son testament, le chevalier Pomponne Le Roux déclara que tous les matrilux qui se trouvaient sur sa terre de

tenus souvent à Marcouville par le bailli du duché d'Elbeuf, depuis 1623 jusqu'en 1674. Nous trouvons encore, en 1740, une sentence rendue par Jacques Pollet, lieutenant du duché d'Elbeuf et des châtellenies de Boisset, la Haye-du-Teil et le Teil.

(1) Saint Remi était le patron primitif de la paroisse, et saint Jean celui d'une chapelle. On a conservé les statuts de la confrérie du Rosaire, etc. dans la chapelle de Saint-Jean l'Evangeliste de Boisset.

Tilly y resteraient pour les réparations, et que les meubles du château faisaient partie de sa donation. Le mobilier était de peu de valeur; mais on trouva dans un coffre 13,520 fr. en espèces que M. de Courvaudon et les sieurs de Tilly se disputèrent; un arrêt du 18 décembre 1699, décida que l'argent était meuble, et qu'il appartenait à M. de Courvaudon.

En 1699, le marquis de Courvaudon fut reçu au Parlement de Rouen, dont il était président en 1703; sa fille aînée, Catherine-Madeleine, se maria avec Pierre-Nicolas Baudoin de Gonseville; une autre, nommée Barbe, épousa Bernardin Cadot, marquis de Sobouville; les deux autres s'allièrent: l'une dans la maison le Vicomte de Blangy, et l'autre avec M. Levaré. Le président vivait encore, quand l'archevêque de Rouen ordonna, le 11 avril 1730, que les deux chapelles de Saint-Cyr et de Saint-Vulfran seraient démolies; que le titre de celle de St-Cyr continuerait d'être annexé à la chapelle du nouveau château de Tilly; que le titre de Saint-Vulfran ou Dame-Eve serait transféré au maître-autel de l'église de Boisset, et que les revenus continueraient d'être annexés à la cure pour l'entretien d'un vicaire.

La succession du président de Courvaudon s'ouvrit vers 1731, et se partagea entre ses quatre filles; l'aînée, mariée à Pierre-Nicolas Baudoin, eut Tilly et Boisset; une fille de cette dame, Marie-Marguerite Baudoin de Gonseville, épousa Roman Abraham de Rouen, sieur de Berronville (1).

Anzeray portait: *d'azur à 3 têtes de léopard d'or.*

En 1780, Boisset appartenait à noble demoiselle Catherine - François Baudoin, dame de Gonseville, baronne d'Envermeu, dame et châtelaine de Boisset, Tilly et autres lieux, qui fut marraine d'une cloche à Saint-Pierre-le-Petit (Seine - Inférieure).

Baudoin: *d'argent à la croix de sable cantonnée au 1 et 4 d'une croix de Malte d'azur, au 2 et 3 d'une tente girouettée de gueules.*

C'est cette demoiselle qui légua la seigneurie de Boisset à son parent, M. Le Vicomte, comte de Blangy: la terre de Tilly passa ensuite à M. le comte Christian de Blangy.

Les armes de Le Vicomte étaient: *d'azur à 3 coquilles d'or.*

Le château de Tilly, bâti dans le style de la renaissance, est remarquable par ses tourelles élégantes qui flanquent les extrémités et le centre du bâtiment; la briquerie employée dans la construction forme des dessins assez gracieux.

On remarque encore, sur le territoire de

1) Arch. Seine-Inf.

Boisset, les ruines de l'ancien château de Tilly, que les ligueurs occupèrent en 1580, d'où ils faisaient des excursions dans le voisinage.

Fiefs. 1^o LA PERGANTIERE appartenait primitivement à l'abbaye de Bernay; dans un aveu de ce convent de 1484, il est fait mention du patronage de Boisset-le-Châtel comme étant une possession des religieux.

Un autre titre de 1563, nous apprend l'aliénation du fief de la Pergantière, paroisse de Boisset-le-Châtel, au profit de M^r Charles Martin, sieur de la Vatière, moyennant 450 l. (1).

2^o LES ROTIS ou ROTIERS. Jean Duquemoy, *escuyer*, seigneur du Quemoy près Bourg-Achard, était, en 1575, seigneur des Rotiers. Un de ses descendants, Gaspard du Quemoy était à la fois seigneur du Quemoy, de la Métairie et des Rotiers, patron honoraire de Voisereville et du Graveron, maître-d'hôtel du roi (2).

BOISSET-LE-CHATEL, cant. de Bourgheroulde, à 155 mètr. d'alt. — Sol: alluvium ancien, diluvium et craie blanche. — Route dép. n^o 4, de Paris à Honfleur; chem. de gr. com. n^o 67, de Pont-Aunou à Boisset. — 4 contrib., 5,304 en ppal. — Reciev. ord. budg. 1867, 3,655 fr. y compris 915 fr. de droits de places et octroi. — Ch.-l. percep. — ∞ de Bourgheroulde. — Recet. cont. ind. de Bourg-Achard. — Pairois. succ. — Presbyt. — Ecole de garçons, id. de filles. — 1 maison d'école. — 1 notaire. — 1 huissier. — Bur. de bienf. — C^o de sap.-pomp. — Bur. télég. — 9 perm. chasse. — 8 déb. boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 44; d'arr., 22; de cant., 8.

Dépendances: LE BOULAY, LES CHAMPS, LE FROG, LE GRAND-HAMEL, LE MONT-AUX-MALDES, LE MOUDINET, LE PETIT-HAMEL, LA PERGANTIERE, LA POULE, LES ROTIS, TILLY.

Agriculture: Céréales, prairies, plantes sarclées. — 1,600 arbres à cidre.

Industrie: Néant. *Commerce* de bestiaux, drap, lin, mercerie; foire le 17 septembre, — 36 Patentes.

BOISSET-LES-PREVAUCHES.

Elec. et dioc. d'Evreux. — Vic. et Baill. de Pacy, — Parl. et Génér. de Rouen.

C'est aussi au bois qui croit sur son territoire, que Boisset doit son nom; son surnom est emprunté à un village très ancien, nommé la Pervanchère, et aujourd'hui les Prevauches. Quant à la paroisse placée sous l'invocation de sainte Geneviève, elle a dû être fondée dans le siècle qui a suivi la

1) Archives de l'Eure, fonds de l'abbaye de Bernay.

2) D'Hozier, *Généalogie du Quemoy.*

mort de la patronne de Paris; toutefois, l'histoire ne la mentionne qu'à partir du XIII^e siècle. Dans les premières années de ce siècle, le chapitre d'Evreux, d'après une lettre de l'évêque Luc, possédait la dime de la Pervanchère (1).

Il ressort d'une charte de Raoul de Cierrey, un des successeurs de Luc, qu'outre les dîmes de la Pervanchère, dans la paroisse de Boisset, le chapitre d'Evreux avait encore celles du Breuil-Orriré, autre fief de Boisset.

Le roi saint Louis, bienfaiteur zélé de l'abbaye de Maubuisson, près Pontoise, doit lui avoir donné la seigneurie de Boisset-les-Prevanches. Les religieuses y fondèrent un hôtel ou manoir, ce qui suppose la propriété d'une terre importante donnée en ferme. Lors de la rédaction du coutumier des forêts, on constata, en leur faveur, des droits très étendus dans la forêt de Méré (2).

Item, dit le coutumier, elles peuvent mettre franchement tant de pourceaux qu'elles peuvent avoir sans nul deprey à cause de leurs maisons de Boissel... et aussi out à cause de leur ville et seigneurie de Boissel, tous pasniages, herbages, ramages, et tous autres droits quelconques qui appartiennent au roi notre sire (3).

En 1492, Jean de Mézières, seigneur du fief de la Pervanche, comme on disait alors, épousa Anne de Chambrais, de la noble maison de ce nom, dont il eut un fils nommé Thomas de Mézières, qui fit également un mariage trèsavançateur en épousant Jeanne Le Breton, fille de Guillaume Le Breton, écuyer, et de Charlotte de Barville.

Leur fils Jacques se maria avec Adrienne Giffard, d'où vint Louis de Mezières allié avec Marie de Livet, père d'un second Louis, époux de Louise Jubert (4).

Mezières portait: *d'un au lion de sable couronné du même, armé et lampassé de gueules*.

Au XVII^e siècle, le Pouillé d'Evreux appelle cette paroisse, *Boissetum in Pervancheria*, ce qui ferait supposer qu'elle a été fondée dans les limites de l'ancien fief de la Pervanchère. La seigneurie était, à cette époque, possédée par Jean-Baptiste Mezières, chevalier, fils de Louis de Mézières et de Louise Jubert, maître d'hôtel de la reine Henriette-Marie de Bourbon, mariée à l'infortuné Charles I^{er}, roi d'Angleterre.

Il fut maintenu de noblesse le dernier mai 1670; il avait fourni sa généalogie à partir de 1492; marié avec Jeanne de Lux, il en avait deux fils, Louis et Henri (5).

(1) La lettre de 1250, adressée au châtelain de Pacy, ne concerne pas Boisset-les-Prevanches, comme l'a cru M. Pasty, mais bien Boisset-Hennequin.

(2) Dépendance de la forêt de Pacy.

(3) Le Prévost. *Bretagnes*, p. 414.

(4) La Gallesnièrre, *Généalogie Vipart*.

(5) *Recherches de la Noblesse*.

En 1672, Louis de Mezières, chevalier, était seigneur de Bournainville; son fils, Louis-Adrien, entra au Parlement en 1729.

Au moment de la Révolution, la famille de Mezières était remplacée à Boisset par le vicomte de l'Espinasse, qui prenait le titre de seigneur, non plus de la Pervanche, mais des *Prevanches* (1).

M. A. E. de l'Espinasse était maire de Boisset-les-Prevanches en 1812.

BOISSET-LES-PREVANCHES, cant. de Pacy, à 144 mètr. d'alt. — Sol: diluvium, calcaire grossier et craie blanche. — Route départ. n^o 21, de Rugles à Pacy. — Chem. d'int. comm. d'Evreux à Garennes. — St. chemin de fer, de Paris à Cherbourg. — Popul., 316 hab. — Surf. territ., 747 hect. — 4 contrib., 2,997 fr. en ppal. — Rec. ord. budg., 1,518 fr. — Percep. de Breuil-pout. — 5 et Roe, cont. ind. de Pacy. — Réunion pour le culte et l'instruction à Martainville-le-Cormier. — 13 perm. de chasse. — 5 déb. boiss. — Dist. en kil. aux ch. — 1. de dép. et d'arr., 18; de cant., 8.

Dépendances: BOISSET-LE-BAS, LA MAISON-CREPIN, LES PERVANCHES.

Agriculture: Céréales, bois. — 3,600 arbres à cidre.

Industrie: Tissage de coutils. — Exploitation de machines à battre. — 10 *Patentés*.

LA BOISSIÈRE,

Dioc. d'Evreux. — Elect. de Verneuil, — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

La Boissière, en latin *Buzzia* et *Boissoria*, doit son nom à sa situation sur la lisière de la forêt de Méré; le patronage de son église, dédiée à l'apôtre saint Jacques, ne paraît pas indiquer une haute antiquité.

Des anciens seigneurs de la Boissière, il ne nous est resté que deux noms: celui d'Albin de la Boissière, un des personnages importants du pays, qui d'posa, sous la foi du serment, dans l'enquête ouverte vers 1210, au sujet des droits des riverains dans la forêt de Méré (2), et celui de Guillaume de la Boissière, chevalier, que les religieux de Lire ont inscrit avec celui de sa femme dans leur nécrologe, sous la date du 17 décembre.

Il est probable que ce seigneur avait donné à l'abbaye de Lyre le patronage de l'église de la Boissière, et que les moines avaient voulu lui témoigner leur reconnais-

(1) La famille de l'Espinasse, originaire de la Guyenne, est d'ancienne extraction. Elle s'était divisée en deux branches, dont l'aînée, fixée dans l'Élection de Domfront, portait pour armes: *fascé d'argent et de gueules de 6 pièces*; la cadette, éteinte dans l'Élection de Bayeux, portait des armes différentes (La Chesnaye-de-Bois).

(2) Cart. normand.

sance, en l'inscrivant au nombre des bienfaiteurs de leur maison.

Dans les premières années du xv^e siècle, les droits des habitants de la Boissière dans la forêt de Merz, furent constatés dans le *Coutumier*.

Un siècle plus tard, la seigneurie de la Boissière appartenait à la famille le Cornu, qui paraît originaire de Chavigny (1).

Pierre le Cornu, chevalier, seigneur de la Boissière, fut reconnu, en 1539, noble d'extraction, lors de la recherche de la noblesse confiée aux soins de M. de Marle; il avait épousé, cette même année, Françoise de Bonenfant, dont il eut Gilles le Cornu, chevalier, seigneur de la Boissière, marié le 28 janvier 1557, avec Marie de la Haye.

Jean le Cornu, fils de Gilles, chevalier, seigneur de la Boissière, épousa, le 14 novembre 1579, Jacqueline de Noire; de ce mariage vint Robert le Cornu, chevalier, seigneur de la Boissière, reconnu noble par sentence des élus de Verneuil, le 16 juillet 1630; il avait épousé, le 12 mai 1623, Claire Monde le Voisin, dont il eut Pierre qui continua la suite des seigneurs de la Boissière (2).

Pierre le Cornu, II^e du nom, chevalier, seigneur de la Boissière, officier d'infanterie, épousa, le 29 décembre 1663, Madeleine de Bretignères, dont naquirent Jacques et Alexandre (3).

Jacques le Cornu, chevalier, hérita de la Boissière, et se maria, le 29 octobre 1697, avec Marie des Farris, qui lui donna Charles le Cornu et Marie le Cornu, devenue depuis femme de Gaspard Pomponne d'Erneville, seigneur de Goutières.

Charles Le Cornu épousa, le 3 juin 1731, Elisabeth de Vion, de Gaillon, fille de Jean de Vion, chevalier seigneur de Gaillon, et de Marie - Françoise du Mesnil - Jourdain. Comme nous ne trouvons plus à la suite du nom de Charles Le Cornu que le titre de baron de Corboyer, nous devons supposer qu'il n'était plus seigneur de la Boissière (4).

Un arrêt du Parlement du 8 mai 1727, inséré dans les *Pratiques bénéficiales* de Rouzier, p. 464, nous offre quelque intérêt au point de vue de la paroisse de la Boissière.

Maitre François Varenne, curé de la Bois-

(1) On montrait dans l'église de Chavigny un tableau donné en 1359 par un le Cornu, sur lequel étaient peintes les armes de cette noble famille.

(2) Il eut encore deux autres fils qui ont été la tige des branches de la Balivière et de Chavannes.

(3) Ce dernier a été l'auteur des le Cornu de Mandres, dont il n'est resté qu'une fille, mariée au baron de Bemécourt.

(4) Charles Le Cornu eut deux fils, Charles Pomponne, baron de Corboyer, mousquetaire de la garde du roi, et Philippe-Auguste, page de la reine, femme de Louis XV, chevalier de Malte, lieutenant de dragons, qui fut tué dans les guerres.

sière, demandait à Sébastien Baroche, son paroissien, la dime d'une pièce de terre ensemencée en vesces, sise à la Boissière, dans les champs triage, « sur la maison Houzey ».

Baroche, à son tour, accusait son curé d'avoir nuitamment et mal à propos cueilli de la dragée excrue dans son champ, et demandait 30 l. d'indemnité. Par le jugement définitif, le paroissien fut déchargé, et le curé condamné aux frais de première instance et d'appel.

Fief. LES ESSARTS. Sur la Boissière se trouve un quartier appelé les Essarts, nom qui indique assez une terre jadis convertie de bois.

Au nombre des pièces justificatives de la généalogie de la famille d'Osmoy (1), nous en trouvons une par laquelle Pierre des Essarts, vers 1150, renonce aux réclamations qu'il élevait contre l'hôpital de Jérusalem, et reconnaît dûment acquis audit hôpital, les biens qu'il possédait provenant de son héritage. Cette concession fut approuvée par Robert Le Bonf, seigneur dominant.

LA BOISSIERE, cant. de Saint-André, à 142 met. d'alt. — Sol: diluvium et calcaire grossier. — Chem. d'int. com. n^o 19, d'Evreux à Garceues. — Popul., 214 hab. — Surf. territ., 347 hect. — 4 contrib., 1,042 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 924 fr. — 55, percep. et rec. cont. ind. de Saint-André. Réunion pour le culte et l'instruct. à Bretegnolles. — 7 perm. chasse. — 2 déb. boissons. — Dist. en kil. aux chef-l. de dép. et d'arr., 10; de cant., 9.

Dépendances: L'ESSART-CLEMENT, LES ESSARTS.

Agriculture: Céréales, bois. — 2,500 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 6 *Patentés*.

BOISSY-LAMBERVILLE.

Dioc. de Lisieux, — Doy., Vic. et Elect. de Bernay. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Boissy doit son nom, d'origine celtique, à la quantité de buis qui croissent sur son territoire; son église, dédiée à la sainte Vierge, n'a été probablement établie que du temps des Normands, dans le siècle qui suivit la fondation de l'abbaye de St-Sauveur, établie à Evreux vers l'an 1055, par le comte Richard. Une bienfaitrice inconnue, désignée seulement comme femme de Vauquelin, donna aux religieux d'Evreux l'église de Boissy, avec 60 acres de terre et la dime de Lamberville.

(1) Village peu éloigné de la Boissière, et tout nous fait croire que le sieur des Essarts, dont il est question dans cette pièce, était de la paroisse de la Boissière.

C'est peut-être la femme de Vauquelin Maminot, qui se révolta en 1138, contre le roi Etienne, mais qui fit ensuite sa soumission par le conseil de Robert de Ferrières, comte de Derby, son beau-père (1).

Le pape Eugène III confirma cette donation par une bulle du 1152.

Nous trouvons, en 1198, un petit gentilhomme, nommé Guichard de Boissy, obligé au paiement de 9 s. 7 d. de sterlings, pour la caution de l'évêque de Lisieux, et nous lui voyons payer 10 s. pour la caution de Robert Pantouf (2).

Un Gilbert de Boissy, chevalier, qui sans aucun doute possédait le fief de Boissy, figure en 1216, dans une charte de l'abbaye de Préaux.

Le Pouillé de Lisieux, de 1350, signale l'église de Boissy comme étant sous le patronage de l'abbesse de St-Sauveur.

Le 13 octobre 1407, le fameux spéculateur marchand de vins, Robert Alorge, de Rouen, achetait, avec Jacques Letourneur, son beau-père, de Henri de Trouseauville, écuyer, plusieurs fiefs à Epreville et à Duranville, et en même temps, diverses rentes à Boissy. Lors du partage qui eut lieu le 13 mai 1424, entre les héritiers Alorge, les rentes de Boissy furent attribuées à Jehan Le Tourneur, fils de Jacques (3), et c'est ce qui peut expliquer comment, à la montre de 1460, ce seigneur est signalé comme ayant un fief à Boissy.

Une famille Le Tourneur, de la Généralité de Rouen, portait : *de gueules à 3 têtes de léopard d'or arrachées et lampassées d'azur*.

Le fief de Jean Le Tourneur n'était pas celui de Boissy proprement dit, qui appartenait alors à Jacques Labbé, aussi propriétaire des fiefs de St-Jean-de-Livet et de Lombelon. Ce seigneur comparut lui-même à la montre avec un certain luxe. Il se présenta en homme d'armes, lance fournie, 2 archers et 5 chevaux.

En 1484, Jacques Labbé, écuyer, soutenait un procès aux plaids d'Orbec, contre Marie de Betherville, veuve de Jean de Hattemer (4). Sa fille, Jeanne, dame de Boissy et de Friardel, épousa noble homme Philippe de Rupière, *escuyer*, seigneur de Canappeville, dont elle eut Catherine de Rupière, mariée à François de Bitot, *escuyer*, sieur de Bitot (5).

Le fief de Boissy se trouva par la suite uni à celui de Lamberville, comme nous allons le dire.

Fiefs. LAMBERVILLE. Ce fief, beaucoup plus important que celui de Boissy, doit avoir succédé à une villa franque, dont le fondateur portait le nom de Lambert.

Une vevne Vauquelin, qui le possédait avec Boissy, dans le XII^e siècle, en donna la dime aux religieuses de Saint-Sauveur, chez lesquelles elle s'était retirée. A la fin du même siècle, Lamberville était passé entre des mains laïques; Richard de Lamberville paya au trésor, en 1180, 40 s. pour avoir le droit de reconnaître ou de nier, et 10 s. pour avoir concouru à un duel à Lisieux. On cite avant lui Hugues de Lamberville, qui possédait deux gerbes de la dime du Petit-Coudray à Boissy. Ses héritiers vendirent, avant 1192, cette portion de dime à Raoul, évêque de Lisieux, qui la donna à l'abbaye du Bec.

Gilbert de Lamberville confirma cette libéralité par une charte spéciale, dans laquelle figurent comme témoins plusieurs chevaliers, trois chanoines, etc. (1).

Gilbert et Richard de Lamberville étaient frères: leur nom paraît ensemble dans une charte du cartulaire de Préaux, et Richard seul est témoin de la donation faite à cette même abbaye par Michel Labbé de Tourville.

Le rôle de 1198 met Richard au rang des *pleiges* (cautions) de l'évêque de Lisieux pour un marc. Ce seigneur jouissait d'un fief entier à Bailleul, et d'un autre quart de fief qui relevait aussi de Hugues de Montfort, seigneur d'Orbec; enfin, il paraît avoir eu un autre quart de fief près de Montfort-sur-Risle.

Richard de Lamberville avait quatre fils; les deux premiers, nommés Philippe de Bailleul et Guillaume, donnèrent, en 1204, à l'abbaye du Bec, des biens à Jouvaux et à Cauquinvilliers (2). Robert, le troisième, confirma, en 1208, les donations de Philippe et de Guillaume de Bailleul, ses frères, à l'abbaye du Bec.

Raoul de Lamberville, quatrième fils de Richard, était *Personne*, c'est-à-dire curé honoraire de Criquebeuf-la-Campagne. Cet ecclésiastique prétendait avoir deux parts de la dime de la paroisse, et plaidait, en 1228, avec Henri, abbé du Bec; Richard, évêque d'Evreux, pris pour arbitre, adjugea les dimes à l'abbaye, et fit restituer au curé ce qu'il avait indûment perçu (3).

Au XIV^e siècle, le fief de Lamberville, en tout ou en partie, appartenait à Jean de Thibouville, fils de Robert de Thibouville,

(1) Les Maminot étaient originaires de Courbépine, près Bernay.

(2) Rôles traduits par L'Echaudé.

(3) M. de Beurepaire, p. 154

(4) Documents Techener.

(5) *Hist. d'Harcourt*.

(1) Le Prévost, *Boissy-Lamberville*.

(2) *Hist. manusc. du Bec*.

(3) *Hist. manusc. du Bec*. B04. imp.

IV^e du nom (1) ; sa fille, Louise, le porta en mariage à Robert Campion, vers 1460 ; ces deux époux le possédaient seulement par parage ; de sorte que Jean de Ferrières, issu de Jeanne de Thibouville, aînée de la maison, en fit hommage (2), en 1460, à Louis de Harcourt, comme chancelier de France.

Lors de la mort de 1469, Robert Campion est dit seigneur de Boissy, qu'il faut entendre de Lamberville.

De la maison de Campion, Lamberville passa à la maison de Pierrepont ; Richard de Pierrepont, écuyer, était seigneur de Lamberville et de Vassy avant 1552 ; il était mort le 7 avril de cette année, lorsque sa fille, Marguerite, épousa Jacques de St-Gilles, seigneur de Saint-Gilles (3).

Pierrepont : *de gueules au chef denché d'or.*

Lors du rôle de l'arrière-ban, dressé en 1562, les enfants de feu Richard de Pierrepont sont signalés comme seigneurs de Lamberville ; le dixième de leur revenu est évalué à 40 l. (4).

Un des descendants de Pierre, noble homme Louis de Pierrepont, seigneur de Lamberville, de Gonnevillle et de Fafaise, épousa Louise le Vallois, dont il eut Suzanne de Pierrepont, mariée le 29 septembre 1600, à Jacques le Trésor, écuyer, sieur de la Guinarderie (5).

Peu d'années après, la terre de Lamberville appartenait à Léon Heusté, sieur de la Motte, qui obtint, en 1624, l'incorporation à son fief et seigneurie de Lamberville, de 23 acres de terre qu'il avait acquis dans la dépendance de ce fief.

Au mois de février 1687, mourait à l'abbaye du Bec Dom Olivier Heusté de Lamberville, grand prieur honoraire, et l'un des deux derniers bénédictins de l'ancien ordre du Bec. Les réformés de Saint-Maur firent placer sur son tombeau, dans une des chapelles de l'église de l'abbaye, une pierre de marbre noir chargée de l'épithaphe suivante :

A Dieu très bon et très grand
Et pour l'éternelle mémoire

Noble et Religieux homme Dom

Olivier Heusté de Lamberville

Afin de porter le joug de la sainte règle dès l'enfance
Se hâta de venir en ces lieux à peine âgé de dix ans

(1) Il était frère de Robert de Thibouville V^e, et d'Agnes de Thibouville. Nous disons en tout ou en partie, car dans ce siècle on trouve Robert de Hellande, chevalier, sieur de Lamberville, dont la veuve, Jeanne de Montmorency, vivait en 1404.

(2) Cet hommage eut lieu, pour tout ou partie, de Lamberville, car, dans le même siècle, on trouve Robert de Hellande, chevalier, sieur de Lamberville, frère d'un chanoine d'Evreux.

(3) *Bist. d'Harcourt.*

(4) M. Lelieurier.

(5) D'Horier, généalogie le Trésor.

Il a passé 70 ans dans les exercices de la vie
bénédictine

Avec piété, persévérance et félicité

L'Office de grand prieur

Auquel il fut appelé, malgré sa jeunesse, par son seul
mérite

A été rempli par lui courageusement pendant 30 ans
Les réformes de l'ordre ont été par lui reçues,
encouragées, aidées.

Il a régi, gouverné, instruit ses frères de l'ancienne
observance

Et pour l'ornement de notre sainte basilique

Il a connu tous ses biens

Ayant bien mérité de tous et universellement regretté

Il a terminé le cours de sa belle vie

Par une mort pieuse devant Dieu

Le 25 février 1687 à l'âge de 80 ans

Que dans ce lieu orné et embelli par ses soins

Il repose en paix.

En tête de l'épithaphe sont les armes de la famille Heusté : *de sable à la croix d'or cantonnée au 1^{er} et 4^e d'un lion rampant d'or, au 3^e et 4^e d'un aigle éployé du même.*

Voici quelques faits qui justifient cet éloge posthume.

En 1600, messire Olivier Heusté de Lamberville, prieur des anciens, fut parrain de la grosse cloche de l'abbaye ; il donna 700 l., en 1675, pour faire construire la chaire à prêcher, œuvre remarquable de sculpture (1) ; enfin, c'est à l'aide de ses libéralités que l'autel des Vierges put être achevé.

Deux ans après la mort de ce zélé décorateur de la maison de Dieu, son neveu ou son petit-neveu, François Heusté, sieur de Lamberville, entra au Parlement de Normandie.

En 1704, Léon Heusté, sieur de Lamberville, conseiller maître à la Cour des comptes de Rouen, fils de François, remplaçait son père. C'est lui qui obtint des lettres d'union du fief de Boissy à celui de Lamberville, pour ne composer qu'une seule terre érigée en plein fief de haubert, sous la dénomination de Lamberville-Boissy ; mais l'usage de dire Boissy-Lamberville a prévalu (2).

Une dame de Lamberville donna, en 1770, à l'hospice de Bernay, une somme de 1,500 l. pour la fondation d'un lit au profit de la paroisse de Boissy (3).

De 1781 à 1789, M. de Martigny était seigneur de Lamberville et de Boissy.

LE COUDRAY. Sur les confins de Boissy, et de Courbépine était assis autrefois un fief de haubert, nommé le Coudray. La partie de ce fief qui se trouvait sur Boissy, portait déjà, au XII^e siècle, le nom de Petit-Coudray, tandis que le nom de Grand-Coudray était réservé pour la partie assise sur Courbépine.

Entre 1182 et 1192, une partie de la dime du Petit-Coudray était divisée en trois

(1) On prétend qu'elle se trouve aujourd'hui à la cathédrale d'Evreux.

(2) Registres de la Chambre des comptes.

(3) M. Malbrauche.

parts, qui appartenait à Guillaume de Bois-Rond, à Vauquelin et à sa femme, Emma, et enfin à Guillaume Hellowin et à Mathilde, sa femme; ces trois seigneurs reurent 2 gerbes de la dime à Raoul, évêque de Lisieux, qui, lui-même, les remit à l'abbaye du Bec en présence de Gilbert de Lamberville.

LA MOTINIÈRE. Thibaut Hardelay, de la paroisse de Huest, près Evreux, produisit en 1523 sa généalogie, plusieurs lettres justificatives et le témoignage de plusieurs gentils-hommes, pour prouver sa noblesse; ses descendants devinrent seigneurs de la Motinière à Boissy-Lamberville (1); Frédéric de Hardelay, écuyer, sieur de la Motinière, avait épousé Jeanne Fourquemin; son fils, Pierre de Hardelay, éprouva, en 1666, des difficultés pour établir sa noblesse, et il fut renvoyé au conseil.

Hardelay : *d'azur à 3 mains sénéstrés d'or à une rose du même en cœur.*

LA VASTINE, dont le nom indique une ancienne ruine, est un fief très ancien, qui s'étendait aussi sur Boissy et Courbépine; Raoul de la Vastine, son premier seigneur connu, fut frappé d'une amende de 6 s. 10 d. pour s'être désisté d'une clamure intentée. Robert, fils du comte Jean d'Alençon, propriétaire d'une partie de Bernay, comprit, dans une donation qu'il fit à Robert des Erables, le fief et la terre que tenait de lui, Raoul de la Vastine, dans le comté de Bernay, et pour lequel fief Raoul lui payait un muid de froment de rente à la Saint-Remi (2).

LA VILLETTE est un nom d'origine romaine, qui a dû, dans la suite, donner son nom à une famille de la Villette, propriétaire du fief du Coudray.

En 1437, Guy de la Villette était vicomte de Rouen (3); on voit dans l'aveu de 1456, pour le fief de Planes, que le fief du Coudray est tenu par les hoirs Guy de la Villette à cause de leur mère. Lors de la mort de 1460, Guy de la Villette, sieur du Coudray, est dit demeurant à Caen. Ce Guy de la Villette, II^e du nom, eut pour héritier messire Jean de la Villette, écuyer, et messire Guillaume de la Villette, prêtre, qui plaidaient à l'échiquier, en 1474, contre Jean Tabouyer, écuyer, et autres (4).

LA CAHENNAIS. Tel est le nom du lieu où se trouvait l'ancienne léproserie de la Canané, fondée du temps des croisades, pour servir de retraite aux lépreux (5).

(1) M. Lebeurier, *Annuaire 1868*, p. 271.

(2) *Bernay*, p. 279, Le Prévost.

(3) *Documents* Techeur.

(4) *Manusc.* d'Omey.

(5) C'est un souvenir du culte, rendu autrefois dans nos contrées à la femme de Cana, dont Notre-Seigneur a loué lui-même la foi si humble et si persévérante.

Le 27 mai 1402, Guillaume Pillon, ladre de la Maladrerie de la *Quehenay*, par le conseil de Robert Mellin, trésorier dudit lieu, et de plusieurs autres, vendit une vergée de terre à Thomas Lesage de *Boissy*. Au XVI^e siècle, l'évêque de Lisieux en était patron. La léproserie de la Cahennais fut réunie à l'ordre du Mont-Carmel et de St-Lazare le 16 mars 1676; et il parait, d'après M. Malbranche, que M. Le Vallois, curé de Boissy, la fit démolir en 1701 (1).

CHAPELLE SAINT-CLAIR. Ce n'était pas une léproserie, mais une chapelle de dévotion, bâtie en l'honneur de saint Clair, le martyr du Vexin, qui avait été aveugle (2) avant sa conversion, et que l'on honorait pour les maux d'yeux. Cette chapelle avait des revenus et constituait un bénéfice sans charge d'âmes. En 1771, messire Charles-Deschamps, acolyte, était prieur de la chapelle Saint-Clair, *seante* à Boissy.

SERGENERIE NOBLE. Boissy était le siège d'une sergennerie noble qui appartenait, en 1741, à Maître Charles Caillet, avocat au Parlement, auditeur en la Chambre des comptes; elle passa ensuite, en 1768, à M. Bréant, substitut du procureur général, auquel M^{lle} Caillet l'apporta en mariage.

BOISSY-LAMBERVILLE, cant. de Thiberville, à 178 mètr. d'alt. — Sol: alluvium ancien. — *Chem. gr. com.* n^o 28, de Bernay à Saint-Georges. — *Popul.*, 572 hab. — *Surf. terr.*, 815 hect. — 4 contrib., 9,773 fr. en ppal. — *Rec. ord. budg. com.*, 3,709 fr. — *Ch.-l.* de percep. — *Et* et *rec. cont. ind.* de Thiberville. — *Parois. succ.* — *Presbyt.* — Ecole mixte de 49 enf. — 8 perm. chasse. — 7 déb. boissons. — *Dist.* en kil. aux eh.-l. de dép., 47; d'arrond., 9; de cant., 11.

Dépendances: LA BELLEVUE, LA BLANCHE-PORTÉ, LA BRETAGNE, LE BUTTERAY, LA CAHENNAIS, LE CARROUGE, LA CHAPELLE SAINT-CLAIR, LE COUDRAY, LA COUMANTERIE, DOMENESQUE, LA GRANDE-BUQUETERIE, LA HAUTEVILLE, LAMBERVILLE, LA PETITE-BUQUETERIE, LA VASTINE, LA VILLETTE.

Agriculture: Céréales, lins, plantes sarclées. — 10,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie: Néant. — *Commerce* de bestiaux, lin, fil, toile, mercerie; foire le 4 septembre. — 21 *Potentés*.

BOISSY-SUR-DAMVILLE,

Dioc. d'Evreux. — Elec. de Conches. — Sergent. de Damville. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

(1) Nous pensons que dans son histoire de l'hospice de Bernay, M. Malbranche a confondu ensemble la Cahennais et la chapelle de Saint-Clair, que M. Le Prévost a distinguées. (*Pouillés de Lisieux*, p. 35).

(2) Saint Nicaise lui rendit la vue et le convertit.

Le buis ou, comme disaient les anciens, *le bois*, a dû être très commun autrefois en Normandie, puisqu'un certain nombre de paroisses en ont tiré leur nom ; Boissy-sur-Damville est de ce nombre. C'est une paroisse par l'église est dédiée à saint Martin, et par conséquent une des plus anciennes de la contrée, antérieure même à Damville, devenu son chef-lieu.

En l'année 1169, saint Bernard d'Abbeville fonda, dans le diocèse de Chartres, avec la protection de Rotrou, comte du Perche, la célèbre abbaye de Tiron placée sous la règle de saint Benoît. La réputation du nouveau monastère et de son fondateur s'étendit rapidement en Normandie ; Henri I, alors maître de ce duché, voulut voir le saint, le serra dans ses bras et ne manqua jamais d'envoyer chaque année à Tiron, 60 marcs d'argent. Les grands de la cour suivirent l'exemple du roi d'Angleterre, et c'est probablement dans ces circonstances que l'église de Boissy fut donnée à l'abbaye de Tiron (1).

Entre 1147 et 1153, le Pape Eugène III confirma par une bulle, l'église de Saint-Martin de Boissy, *Busseim*, à Tiron. Le grand pape Alexandre III fit de même en 1180, et désigne Boissy sous le nom de *Boese*.

Vers l'année 1166, Simon de Grandvilliers voulant donner l'église de Roman à l'abbaye de Lire, rassembla un certain nombre de témoins ecclésiastiques et laïques ; nous remarquons dans le clergé, Gilbert, chapelain de Boissy (2).

Après la conquête du duché de Normandie par Philippe-Auguste, les seigneurs du fief des Minières, voisin de Boissy, obtinrent la plus grande partie des fiefs de cette localité. En 1228, Roger des Minières avait le fief de la Cunelle, et vingt ans plus tard il donnait à l'abbaye de l'Estrée 4 acres 1/2 de terres qu'il avait sur le territoire de Boissy, sises entre la terre qu'il avait donnée en mariage à Agnès, sa fille, et la terre de la Rousserie, sur le chemin qui allait de Boissy à la Cunelle, près de la Croix-de-la-Tavernie, avec deux autres acres près la sente qui conduit de la Cunelle au Tilleul (3).

Une charte de 1256, donnée par Robert de Tranchevilliers, publiée en partie par M. Le Prévost, indique quelques trièges qui se rapportent à Boissy ; on y voit : le champ au-dessus des Marnières, la Courte-Pièce, le

Champ-Lambert de Saugueuse, le Champ-du-Cormier, le champ des Noés, le bois et la couture de Guillaume des Minières, le champ des Margiers.

D'après l'aveu de Damville, de 1454, la garenne de Damville s'étendait sur Boissy, qui est appelé *Bouyisset* ; l'aveu de 1602 contient la même répétition.

Il est peu question de Boissy dans le cours des xv^e et xvi^e siècles ; presque tous les fiefs qui se trouvaient sur la paroisse relevaient de l'autorité féodale des seigneurs des Minières et de Corneuil. Il a néanmoins existé une seigneurie de Boissy qui appartenait, le 10 août 1696, à Louis de Quincarnon, demeurant aux Ervolus, paroisse du Plessis-Grohan, qui fut, à cette date, maintenu de noblesse. En 1789, la branche de Quincarnon de Boissy subsistait encore ; ses armes étaient : *d'argent à trois trèfles de sinople*.

En 1720, Augustin-Jérôme d'Erard, chevalier, prenait le titre de seigneur d'Hellenvilliers, Boissy et Coulonges, au mariage de son frère Louis-René d'Erard ; c'était sans doute à cause d'un fief qu'il avait sur la paroisse.

On comptait à Boissy, en 1765, 114 feux taillables.

Fiefs. 1^o LA BRETONNERIE. On disait autrefois la BRETHONNIE ; c'était un huitième de fief relevant des Minières qui, en 1602, était « sans cour ni usage. » Pendant plusieurs siècles il a appartenu aux seigneurs d'Hellenvilliers et à leurs successeurs.

Jeanne d'Hellenvilliers, la dernière de sa branche, l'apporta en dot à Guillaume de Mainemares, sieur de Bellegarde, avec Hellenvilliers et Coulonges, un peu avant 1464. René de Mainemares en hérita en 1529, puis Jean de Mainemares l'eut en 1554, et il passa ensuite à Gaspard de Mainemares, qui le fit unir, vers 1602, à sa terre d'Hellenvilliers.

Peu de temps avant la Révolution, ce fief servait de titre nobiliaire à Jean Lesueur de la Bretonnerie, ancien gendarme de la garde anglaise du roi, anobli par lettres données à Versailles au mois de juillet 1778, dont les armes étaient : *d'azur à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe, d'un croissant, le tout du même*. Il était fils de Nicolas Lesueur du Coudray, conseiller au bailliage d'Evreux, qui avait aussi porté le titre de la Bretonnerie ; il avait épousé, dans l'église de Damville, en 1728, Louise-Jeanne Le Boulanger, dont il eut quatre fils (1).

2^o LA CUNELLE. Ce fief est très ancien et mentionné dans l'histoire avant la paroisse elle-même. Entre les années 1063 et 1069, Gilbert de la Cunelle, sa femme et son fils,

(1) Manuscrit particulier.

(1) Cette maison avait plusieurs prieurés dans le diocèse d'Evreux, où elle comptait parmi ses religieux, le célèbre saint Adjecteur de Vernon.

(2) S'il n'a pas le titre de curé, c'est que probablement il administrait l'église sous l'autorité des religieux de Tiron.

(3) Le Prévost, *les Minières*, p. 411.

nommé Grimond, étaient présents avec leurs principaux vassaux, lorsque Robert, seigneur de Grandvilliers, rendit l'église de cette paroisse aux religieux de St-Vandrille; d'après cette charte, Gilbert de la Cunelle était suzerain de Grandvilliers (1).

Vers 1080 vivait Raoul de la Cunelle, second fils de Gilbert, qui a laissé des traces dans l'histoire. Du temps de Guillaume-le-Conquérant, entraîné par l'exemple de Guillaume Crespiu, gouverneur de Tillières et de Damville, il donna, de concert avec son fils, à l'abbaye du Bec, une petite terre auprès de Tillières et aux environs de Damville, une demi-charruée de terre (30 acres) (2). Orderic Vital le signale comme un des héritiers d'Albert de Craveut, mort un peu après 1086. Il était un des chevaliers attachés à la personne de Guillaume, châtelain de Breteuil, comme nous l'apprenons d'une charte de ce seigneur où il ratifie, en faveur de Saint-Evroult, une donation de ce même Raoul de la Cunelle (3).

Après la conquête française, les seigneurs des Minières, favorisés par les vainqueurs, absorbèrent toutes les seigneuries voisines. En 1228, Roger des Minières était seigneur de la Cunelle, qui devint alors une dépendance de son fief principal et qui tomba dans un profond oubli. En 1602, ce n'était plus qu'un tènement sans court ni usage, qui avait appartenu à Jehan Dupont et relevait des Minières.

8° LA RACHÉE. Une charte de Robert de Tranchevilliers, pour l'abbaye de Lyre, en date du mois d'avril 1256, fait mention d'une pièce de terre ditela Courte-Pièce, sur le chemin de la Rachée.

En 1602, la Rachée était un huitième de fief relevant de Cornueil, autre domaine des seigneurs des Minières; elle appartenait alors à Gaspard de Mainemares, seigneur d'Hellenvilliers et de Coulonges.

4° SAUGUEUSE. Dès 1167, Raoul de Saugueuse était témoin de la donation de l'église de Roman à l'abbaye de Lyre (4).

Lambert de Saugueuse est cité plusieurs fois dans la charte de Robert de Tranchevilliers, de 1256, pour des terres qu'il possédait à Boissy. En 1263, Raoul de Saugueuse était seigneur du fief du Tilleul à Boissy (5). L'année suivante, Gautier du Coudray, écuyer, prenait le titre de seigneur de Saugueuse.

Guillaume des Minières avait vendu, en 1242, des terres touchant au fief de Saugueuse (6).

(1) Le Prevost, *Grandvilliers*.

(2) Ange Petit, *Hist. de Damville*.

(3) Orderic Vital, t. II, p. 406, et t. III, p. 35.

(4) *Hist. de Damville*, pièces justificatives.

(5) M. Le Prevost.

(6) *Cartulaire normand*.

En 1411, Robert de Saugueuse tenait un quart de fief en la paroisse des Minières.

A la mort de 1469, *Jehan de Sengueuse, escuyer, seigneur d'icelui, se présenta à cheval, armé de brigandines, vouge, salude, gantelets et gorgeri*.

Anne de Saugueuse, veuve de Pierre Godart, *esc.*, épousa le 26 avril 1570, à Damville, Charles de Myr, remarié plus tard avec Judith de Hallot.

1601. Lots faits à Evreux entre Charles de Myr, écuyer, sieur de Saugueuse, pour lui et Georges de Myr, sieur de Saint-Martin, et Nicolas de Myr, sieur de la Garonne, ses frères, héritiers de Pierre de Myr, *esc.*, sieur de Chaillot, leur père (1).

D'après le terrier de la seigneurie des Minières, dressé en 1784, qui existe aux archives de l'Eure, cette seigneurie avait des extensions sur Boissy, et Nicolas-Gédéon David, écuyer, sieur de Saugueuse, est compté au nombre des censitaires.

5° LE TILLEUL. C'est de ce fief qu'empruntait son nom le Robert du Tilleul dont il est question dans un curieux jugement de l'échiquier de Rouen, rendu à la Saint-Michel 1208.

« Record fut fait devant Barthelemy Dracon entre Guillaume des Minières et Robert du Tilleul, au sujet d'une terre en litige. Les jurés affirmèrent que Guillaume des Minières avait plus de droit sur cette terre que Robert, et alors, il fut décidé que Guillaume, conformément à son droit, aurait cette terre. Après le jugement, les jurés revinrent et déclarèrent qu'ils n'avaient pas bien dit, parce que Robert avait, sur ce domaine, un droit supérieur à celui de Guillaume. On jugea que les jurés rendraient à Robert la valeur de ladite terre et que Guillaume la garderait (2). »

En 1263, Raoul de Saugueuse était seigneur du fief du Tilleul, en la paroisse de Boissy, et donnait, aux religieux de Lyre, 20 s. de rente sur ce fief.

L'aveu de Damville de 1602, nous apprend que le fief de la Motte-en-Tilleul, n'avait plus ni court ni usage, qu'il relevait des Minières, et qu'il appartenait à Gaspard de Mainemares.

BOISSY-SUR-DAMVILLE, cant. de Damville, à 150 mètr. d'alt. — Sol: diluvium, sables avec meulieres en fragments. — Chem. de gr. comm. n° 6, de Damville à Nonancourt. — Surf. territ., 976 hect. — Popul., 307 hab. — 4 contr., 4,085 fr. en ppal. — Rec. ord., budg. comm. 1867, 2,562 fr. — \square et percep. de Damville. — Rec. cont. ind. de Nonancourt. — Par. suc. — Presbyt. — Ecole mixte de 37 enf. —

(1) La Galissonnière, *Mousser. de Rouen*.

(2) L. Delisle, *Echiquier*, p. 164.

Maison d'école. — 12 perm. de chasse. — Déb. de boiss., néant. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 25; de cant., 5.

Dépendances: BOIS-LAINÉ, LA BRETONNERIE, LA CUNELLE, LE FAY, LA FOUDE, LE GROS-BREUIL, LA ROCHÈRE, SAUGÈUSE, LE TILLEUL.

Agriculture: Céréales. — 2,000 arbres à cidre.

Industrie: 1 tuilerie. — 7 *Patentes*.

BONCOURT,

Dioc. Vic., — Elec. et Baill. d'Evreux. — Génér. d'Alençon, — Parlem. de Rouen. — Sergent. de Paey, 2 feux privilégiés, 36 feux taillables.

Les uns font venir Boncourt de *bonus curtis*, bon village, à cause de la fertilité de son territoire; les autres de *Bodonis curtis*, village de Bodon. Ce lieu, dit l'abbé Rouillon, était jadis renommé par son tumultus gaulois, appelé la Butte de Saint-Martin. On trouve dans les bois de Boncourt des retranchements antiques, qui avaient été combinés avec d'autres sur Hardancourt et Croisy, pour la défense de la vallée de l'Eure.

Pour nous, l'histoire de Boncourt ne commence qu'au milieu du xii^e siècle (1), époque à laquelle Rotrou, évêque d'Evreux, donna à son chapitre les dîmes de Boncourt et de plusieurs autres églises. Dans un voyage que Rotrou fit à Rome, à la fin de 1152, ce prélat fit approuver sa donation par le pape Eugène III, qui en expédia la bulle, datée de Viterbe, à Guillaume de Gos, doyen du chapitre.

L'église de Boncourt, soumise au chapitre d'Evreux par le pasteur suprême, était dédiée à la sainte croix de N.-S.

En 1198, un juif nommé Josse, fils d'Abraham, paya un marc d'or au trésor pour avoir le droit de se faire payer lui-même de Richard de Vernon et de Guillaume de *Bonencourt* (2).

Un seigneur voisin, Robert de Vaux-sur-Eure, donna en 1210, à l'église de Boncourt, qu'on écrivait alors *Bonencourt*, la dime du champart qu'il avait sur la paroisse pour l'entretien du luminaire de l'église.

La confirmation des biens du chapitre d'Evreux, par l'évêque Raoul, en 1221, nous apprend qu'en cultivait de la gaède à Boncourt. La même année, le chapitre y percevait la dime du vin (3).

(1) Le Robert de Boncourt dont parle M. Passy dans les notes Le Prevost, doit être de Boncourt près Dreux.

(2) Nous pensons qu'il s'agit de notre Boncourt, qui n'est pas très éloigné de Vernon. (*Rôles LE-chauday*, 109.)

(3) L. Delisle, *Condition*, 330 et 432

Le fief de Boncourt paraît n'avoir été aliéné que tardivement par le chapitre, car nous ne trouvons de seigneurs portant le nom de la paroisse qu'au xvi^e siècle.

En 1601, Jean de Bouquetot, chevalier des ordres du roi, était à la fois seigneur de Vaux-sur-Eure, Boncourt, Breuil et Caillouet; il avait épousé une riche héritière, Esther d'Orbec, dame patronne d'Orbec et de Bienfaite, qui était veuve en 1613, et tutrice de Guyonne et Louise de Bouquetot, ses deux filles mineures. La première épousa Philippe de Chaumont, seigneur de Quiry, tué au combat de Poligny en 1638; et la seconde, Henri de Chaumont, baron de Lecques et de Bourdon, qu'elle rendit seigneur d'Orbec.

La famille de Chaumont conserva peu de temps le fief de Boncourt, qui appartenait, à la fin du xvii^e siècle, à Adrien Lucas, sieur de Boncourt, trésorier de France, dont les armes étaient: *d'or à la fusée d'azur, accompagnée de 6 trèfles de gueules, 3 en chef, 3 en pointe*. Son fils, Nicolas-Alexandre Lucas, fut reçu à l'office de trésorier de France en 1707.

Le 31 août 1723, Claude-Charles Droullin, chevalier, seigneur du Mesnil-Glaise, épousait Elisabeth-Marie Carrel, héritière de Boncourt et de Vaux-sur-Eure.

En 1789, M. de Mesnil-Glaise, probablement issu de cette union, réunissait sous son autorité féodale, les seigneuries de Hardancourt, Vaux, Boncourt et Caillouet.

Les Mesnil-Glaise, de la généralité d'Alençon, portaient: *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 quintes feuilles de pourpre*.

De 1667 à 1670, le village de Boncourt a été affligé par des incendies, dont la cause est restée inconnue, et qui avaient jeté l'épouvante dans l'esprit de tous les habitants.

Le Brasseur, à la fin de son histoire du comté d'Evreux, a donné sur ce sujet une lettre très intéressante que nous reproduisons en partie:

Extrait d'une lettre de M. Etienne à l'auteur du Journal des Savants, du 30 mars 1671.

« Comme j'étais allé saluer M. l'intendant de la généralité de Rouen au mois de septembre 1670, il arriva 4 ou 5 habitants d'un village nommé Boncourt, situé sur la rivière d'Eure, qui lui présentèrent une requête dans laquelle ils exposaient la pauvreté à laquelle ils ont été réduits à cause du feu qui a consumé leurs maisons, sans qu'on en ait pu découvrir la nature ni la cause. Ce qu'ils racontèrent de ce feu me sembla si extraordinaire que je suppliai M. l'intendant de me faire donner une copie du procès-verbal, qui fut certifié par le licute-

nant de Pacy et par un doyen rural du diocèse d'Evreux. »

« Ce procès-verbal porte que depuis quatre ans le village nommé Boncourt a été brûlé par un feu qui a pris à la plupart des maisons, en divers temps et à diverses fois, sans aucune cause apparente; que le feu prenait tantôt dans les maisons, quelquefois aux murailles et sur les fumiers; qu'il était très ardent, d'une couleur bleuâtre, et qu'il exhalait une puanteur assez grande..... qu'ayant une fois pris à une maison qui était jointe à deux autres, il consuma la première et la dernière sans toucher à celle du milieu; et que le valet de M. Duhomme, l'un des gendarmes du roi, s'étant couché sur une botte de paille, qu'il avait mise au milieu d'une grande salle pour éviter ce feu, un moment après, le feu prit au milieu de cette paille. »

M. Etienne explique qu'il ne s'est pas contenté de voir ce procès-verbal, qu'il est allé sur les lieux, et qu'on lui en a confirmé le contenu; ensuite, il ajoute qu'on lui a assuré, mais qu'il a peine à le croire, « que le feu ayant pris un jour à la sablière d'une grange, il la brûla sans brûler le chaume dont cette sablière était couverte. » Enfin, l'auteur de cette lettre termine sans indiquer quelles pouvaient être, suivant lui, les causes de ces incendies (1).

Le village fut déchargé de la taille pour plusieurs années, et M^{gr} de Maupas, évêque d'Evreux, fit faire des prières, et ordonna que dans les temps où le feu prenait, le curé avec tous ses paroissiens, porteraient le Saint-Sacrement en procession par tout le territoire du village, afin d'obtenir la cessation d'un accident si funeste et si inexplicable (2).

Fief. LE RUFFEY. Au XVI^e siècle, Faucon de Richer, écuyer, sieur de Ruffey, achetait de messire Jean de Ferrière, vidame de Chartres, la seigneurie de Marolles. Jacques de Richer, son frère, fut aussi seigneur de Ruffey. Charlotte de Richer, fille de Jacques, épousa en premières noces Jean du Buisson, écuyer, seigneur des Barils; puis en secondes nocces, par contrat du 4 février 1604, Joseph Le Bouf, chevalier, seigneur et patron d'Osnoy, qui était mort avant le 30 janvier 1614.

BONCOURT, cant. de Pacy, à 118 mét. d'alt. — Sol: calcaire grossier et craie blanche. — R. imp. n° 13, de Paris à Cherbourg. — Popul., 137 hab. — Surf. terr., 406 hect. — 4 contrib., 1,162 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1868, 844 fr. — Percép., 2 et rec. cont. ind. de Pacy. — Réunion

(1) Aujourd'hui, on ne tarderait pas à découvrir la main criminelle qui les allumait.

(2) Le Brasseur, 493.

pour le culte et l'instruct. à Caillouet-Orgeville. — 3 perm. chasse. — 4 déb. boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 12; de cant., 6.

Dépendances: LE COUVENT, LE CLOS DE LA CORNE, DAVETTE, LE MOUTIER, L'EGLISE, RUFFEY, LE TROULORIN.

Agriculture: Céréales. — 1,000 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 3 Patentes.

LA BONNEVILLE,

Des Dioc., Vic., Elec. et Baill. d'Evreux, — Parl. de Rouen, — Génér. d'Alençon, Siège de Sergenterie, composé de 28 paroisses, — 53 feux privilégiés et 1,412 tailables (1750).

Il n'est pas difficile d'interpréter le nom de ce village, situé dans une charmante prairie et sur le chemin très fréquenté d'Evreux à Conches; les Romains, auxquels il doit son origine, avaient leurs raisons pour l'appeler *Bon-Village*. Le patronage de son église, dédiée à saint Pierre, était partagé entre le chapitre d'Evreux et le seigneur.

Par une bizarrerie qui n'est pas rare dans l'ancien système féodal, la Bonneville, quoiqu'à peu de distance d'Evreux et de Conches, se trouvait appartenir, en partie, au seigneur de l'Aigle, à cause de son fief de Villalet, et pour une autre partie aux comtes de Meulan, comme seigneurs de Beaumont; mais ces deux châtelains n'étaient que suzerains; leur domaine était fleffé à des seigneurs d'un ordre inférieur, qui prenaient le nom de ces fiefs; et c'est ainsi que s'explique l'existence d'une famille de la Bonneville et de plusieurs autres dont nous aurons à parler.

Les achats de terrain faits par l'impératrice Mathilde, vers 1160, pour l'agrandissement de l'abbaye naissante de la Noë, nous donnent quelques renseignements sur la situation de la Bonneville à cette époque.

Parmi les propriétaires qui durent céder leurs terres en faveur du monastère, nous citerons Maurice de la Bonneville et Raoul, son frère, qui reçurent une indemnité de 8 l.; Thomas, chevalier, Guillaume, son frère, Girout de Houppelande, et Robert, son neveu, auxquels on alloua 8 l. 5 s.; Evrard de Cativel, et ses fils, qui eurent 8 l. 10 s.; Robert Le Prêtre, dit aussi de la Bonneville, et ses frères, qui obtinrent 8 l.; enfin, Laurent et Guillaume de Garambonville, dont la concession faite avec le consentement de Hugues de Lacy, seigneur suzerain, ne s'éleva qu'à 20 s. Toutes ces aliénations, qui ne comprenaient que des terres situées entre le moulin Cativel, la terre déjà donnée aux religieux, le grand

chemin allant à Evreux et la rivière d'Iton, furent en outre revêtues de l'approbation des deux seigneurs en chef, Robert de Meulan et Richer de l'Aigle (1).

Les cessions dont nous venons de parler eurent lieu par une charte en date de 1166, qui fut rédigée dans le prieuré de la Bonneville de Rouen, où l'impératrice mourut l'année suivante; parmi les témoins figure Maurice de la Bonneville.

Vers le même temps, Richer de l'Aigle donna lui-même un emplacement, dans son fief de la Bonneville, pour bâtir l'église des religieux, en présence de Thomas et Maurice de la Bonneville, tous deux chevaliers. Ce dernier avait trois fils, dont on retrouve les noms dans les documents de l'époque (2).

Maurice de la Bonneville avait donné son nom à un fief de cete paroisse, au XIII^e siècle; l'abbaye achetait de Richard Le Fournier une rente de 2 s. dans le fief Maurice.

Roseelin de la Bonneville, dont nous avons parlé plus haut, figure en 1200, comme témoin dans une charte d'Alverede de Greigneuseville; il laissa deux fils qui, eux-mêmes, firent à la Noë, en 1197, des donations que Laurent de Garemboville, leur suzerain, voulut bien confirmer. Un autre habitant de la Bonneville, Raoul Le Clerc, donna ce qu'il possédait près le pont de Ganges sur la rivière d'Iton.

Dôdat, clerc de profession, natif ou domicilié à la Bonneville, jouissait alors d'une certaine considération, car il figure comme témoin dans plusieurs chartes de Roger de Portes et d'Isabelle d'Arnières, veuve du chevalier Roger d'Andé; en 1212, Robert de l'Épine donnait à la Noë la moitié du four de feu Dôdat, le clerc de la Bonneville.

Les dîmes et le patronage de l'église de cete paroisse appartenaient aux seigneurs de Villalet, sous la suzeraineté des seigneurs de l'Aigle. Richard de Villalet les donna, en 1224, avec celles de Villalet et de Manthelon, au chapitre d'Evreux, qui les conserva, au moins en partie, jusqu'à la Révolution.

(1) Charte de fondation.

(2) Emma, l'aînée, épousa Ontroy de la Neuville, dont elle eut un fils nommé Roger; l'un et l'autre renoncèrent, en 1208, à leurs droits sur le moulin Hermier. Emma avait à la Bonneville un domaine nommé la *Marc-Heuth*, ou la *Marc-Hugues*; elle donna aux religieux de la Noë un acre de terre à la *Marc-Heuth*, et approuva une donation de 2 acres au même lieu, faite en 1204, par Roger de la Cour.

Asceline, la seconde, surnommée *la Belle*, était veuve de Hugues du Moncel, en 1204, lorsque sa sœur Emma approuva une donation qu'elle avait faite à la Noë, de tout ce qu'elle possédait au Bois-Martin.

Heloïse, la dernière, qui l'emportait sans doute encore en beauté sur sa sœur Asceline, car elle avait reçu le surnom de *Plus Belle*, renonça aussi, en 1208, à ses droits sur le moulin Hermier.

Nous voyons, de 1221 à 1231, Jean de l'Île, Guillaume Le Canu, seigneur de Jersey à Illiers, et Richard de Bois-Gencelin, donner aux moines de la Noë différentes propriétés sur la paroisse de la Bonneville.

En 1221, Gondelin de la Bonneville était témoin d'une charte de Hugues Huré, de Nogent-le-Sec, pour la Noë.

Les religieux de Conches avaient aussi pris pied à la Bonneville, car, en 1234, une bulle de Grégoire IX leur assure la possession de deux hôtels avec leurs enclos, à la Bonneville, qu'ils avaient encore au XV^e siècle; car on lit dans l'aveu de Conches: *Item*, nous avons à la Bonneville plusieurs rentes et revenus; *item*, nous avons en ladite paroisse, sur le moulin au seigneur d'Aulnay (1), 6 setiers de blé par an, à la mesure de Portes.

Gervais Cornet, habitant de cete paroisse, donna, en 1269, à l'abbaye de son pays, d'abord deux pièces de terre, puis 3 s. de rente au Maubuisson, hameau du Nuïsement.

Une charte de Philippe-le-Bel, de 1280, cite plusieurs fois Bonneville et le fief de Villalet. La dernière mention que nous trouvons de la famille primitive de la Bonneville, existe sous la date de 1314, dans le cartulaire de saint Thaurin; c'est une charte de Guillaume de la Bonneville, aliénant au profit de cete abbaye, une rente d'un sextier de vin et de 3 pains qu'on lui devait à la Trinite.

Dans le cours du XIV^e siècle, la famille de Fresne, près Conches, obtint la plupart des seigneuries d'alentour, entre autres celles de Villalet et de la Bonneville. Fresne: de *guelles à 3 tourteaux d'hermine posés 2 et 1*.

En 1403, Bremor de Fresne était seigneur du Fresne et de la Bonneville (2); sa fille, Marguerite, seule héritière des biens de sa maison, épousa Jean Le Bouf, qui devint ainsi seigneur de la Bonneville, de Fresne, du Mesnil-Hardray, d'Anet, etc. (3).

Jean Le Bouf et sa femme, comparaissent dans un acte dressé à la vicomté de Conches et de Breuteil, le 20 janvier 1453, et dans un autre, du 4 février 1464, devant les tabellions de la Bonneville. Charles VII lui donna, en 1458, « pour ses bons et notables services contre les Anglais, » 600 écus d'or, somme alors énorme, et Louis XI confirma ce don en 1462. Lors de la guerre du Bien-Public, Jean Le Bouf embrassa le parti des princes et ouvrit les portes d'E-

(1) Le texte porte Amoy, lire Aulnoy.

(2) Vente Techeur. Arch. de la Société heraldique de France.

(3) C'était le deuxième fils de Guillaume Le Bouf, chevalier, seigneur d'Osmy.

vreux, dont il était gouverneur, pour le roi, aux troupes du duc de Bretagne.

Le *Bœuf d'or au huf de qu'elles passant.*

A la montre de 1469, Jean Le Boeuf comparut avec trois valets, un page, en tout six chevaux.

En 1480 et 1492, il reçut des aveux pour divers héritages relevant de la Bonneville. Il laissa deux enfants, Jeanne Le Boeuf, mariée à Thibaut de Poissy, seigneur de Bouville, et de Huest, et Robert Le Boeuf, chevalier, seigneur du Fresne, des Brosses, d'Anot, de la Dodardière, de la Bonneville, etc., maître d'hôtel de Louis XI. Ce seigneur, qui jouissait, en 1475, d'une pension de 330 l. tournois, épousa Hardonyne Chanu, sœur de Pierre ou Perrot Chanu, roi d'Yvetot, dont il eut six filles, et il trouva la mort à la journée de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488.

Sa troisième fille, Hélène Le Boeuf, dame de la Bonneville et de Château-Reusson, épousa, en premières noces, Jacques d'Ossencourt, seigneur de Bonnetot, et en secondes, Palanède d'Estancou; dans le partage de la succession paternelle, en date du 13 janvier 1501, on lui attribua la nue-propriété de la seigneurie de la Bonneville, l'usufruit ayant été réservé à sa mère; d'après un titre de 1529, elle était mariée en troisième nocces avec Jean de Mascaron, seigneur de la Mascuire, qui présenta, en 1521, à la cure de la Bonneville, au nom de sa femme. Hélène Le Boeuf avait eu, de son mariage avec Jacques d'Ossencourt, une fille, nommée Catherine, mariée en 1509, à François de Dreux, seigneur de Morainville, de Bonnetot, etc., de la maison royale de Franco, issu de Robert, comte de Dreux, cinquième fils de Louis-le-Gros.

Catherine mourut en 1521 ou 1522, laissant trois enfants de son mariage avec François de Dreux; Gilles, l'aîné, fut seigneur de la Bonneville et il recut, en cette qualité, quatre aveux de 1552 à 1560; il est nommé, en 1562, dans le rôle de l'arrière-ban, et son fief de la Bonneville est estimé à 300 l. de revenu; enfin, il fut tué la même année au siège de Rouen, n'ayant pas eu d'enfants d'Antoinette de Presteval.

Jacqueline de Dreux, sa sœur, hérita de lui en partie et fit passer la Bonneville dans la famille de Mascaron, par son mariage avec Jean-Antoine de Mascaron, seigneur de Mascuire et de Villette, dont les armes étaient: *d'azur à la tour d'or*. En 1560, Jean de Mascaron présentait à la cure,

Leur fils, Jean de Mascaron, fut, après eux, seigneur de la Bonneville de 1584 à 1600; il était mort avant 1620, date à laquelle Nicole de Manger, sa veuve, est ci-

tée comme tutrice de ses enfants. Georges de Mascaron, l'un d'eux, était propriétaire de la Bonneville en 1658; deux ans plus tard, le duc de Bouillon le nomma gouverneur d'Evreux; il était alors maréchal-de-camp, gentilhomme ordinaire de la maison du roi. Il présentait encore à la cure de la Bonneville en 1682.

Ce fut en 1695 que Godefroy Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon et comte d'Evreux, devint, par acquisition, seigneur de la Bonneville, qu'il garda fort peu de temps, et qu'il vendit et échangea avec Edmond Jorel, écuyer, sieur de Saint-Brice, auquel il imposa l'obligation de créer une forge, aux termes de deux contrats des 24 mars 1710 et 21 avril 1711.

Quelques années après, en 1717, lorsque Jorel voulut mettre à exécution ses engagements, le duc de Bouillon lui céda une portion de la rivière d'Iton, *pour aider l'établissement des forges, fourneau et fonderie, auquel il était obligé* (1).

D'après un arrêt du conseil d'Etat du 20 mai 1749, un sieur Bimorel, étant aux droits de Jorel, avait présenté requête tendant à obtenir la nullité des contrats de vente et d'échange passés entre le duc de Bouillon et Jorel, demandant que le duc de Bouillon fit tenir de lui rendre et restituer une somme de 80,000 l. d'une part, et de 70,000 de l'autre, pour les prix principaux de la vente et de l'adjudication de la terre, seigneurie et grosse forge de la Bonneville; puis, qu'il fut condamné à payer également 20,000 liv. *pour ce qu'il en avait coûté pour les suites*, au moyen de quoi le duc de Bouillon devait reprendre la terre et seigneurie de la Bonneville. Sur cette requête, le conseil renvoya les parties devant l'intendant.

Au moment de la Révolution, M^{me} de Villequier était dame de la Bonneville.

Fiefs. 1^o SERGENTERIE. Outre la sergenterie administrative, la Bonneville possédait une sergenterie d'épée qui, dans l'origine, devait surveiller la portion de la forêt d'Evreux nommée la Garde-de-la-Bonneville. Le 24 juin 1418, Henri V, roi d'Angleterre, étant en son camp devant Louviers, donna la sergenterie d'épée de la Bonneville à Guillaume Guillebert (2).

Girant de Montnairal, sergent fiéffé de la Bonneville, se présenta, en 1409, à la montre de Beaumont, bien armé et à cheval; depuis, les seigneurs de la paroisse ne dédaignèrent pas de joindre la sergenterie à leurs titres. Robert Le Boeuf, l'un d'eux, fut investi de l'office de sergent de la Bonneville (3). Plus tard, Louis de Quenel, sei-

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

(2) Collection Bréquigny.

(3) Généalogie d'Ormo.

gneur du Petit-Bosc, créé chevalier par Louis XI en 1509, et qui avait épousé une des filles de Robert Le Bouef, obtint pour dix ans, en 1512, la sergenterie de la Bonneville.

GAREMBOUVILLE. Ce fief, situé à Aviron, avait une extension sur la Bonneville. Laurent de Garemboville et Guillaume, son frère, cédèrent une portion de terrain pour la construction de l'abbaye de la Noë. En 1200, Robert le Clerc donna au convent toute la terre qu'il avait à la Bonneville dans le fief de Garemboville, entre le Pont-de-Ganges (1) et le Bois-Moteuse.

HOUPPELANDE. Ce fief, d'après M. Le Prévost, se trouvait sur la Bonneville. Robert de l'Épine avait, en 1212, la mesure de la Houppelande; en 1219, il est fait mention d'une rente donnée à la Noë, par Adam et sa femme, sur le tenement de la Houppelande. Robert de Houppelande est témoin, en 1230, d'une charte de Raoul Canu, seigneur de Jersey. Vers 1250, Laurent de Glisolles, prêtre, vendit à la Noë une aere de terre dans le fief de Houppelande (2).

LE MONCEL. Vers 1180, Hugues de Moncel avait épousé Asceline la Belle, fille de Maurice de la Bonneville. En 1219, Roger de Houppelande avait un tènement dans le Moncel.

LE MOULIN DE L'ÉPINE (3) rappelle aussi le nom d'une ancienne famille de la Bonneville. En 1212, Robert de l'Épine fit plusieurs donations à la Noë; nous voyons ensuite les noms de Raoul, fils de Robert, Durand de l'Épine. Raoul fit l'acquisition d'une portion du moulin de Heimet, qu'il donna ensuite aux religieux Cisterciens. Le moulin de l'Épine est mentionné, au XIV^e siècle, dans les partages Le Bœuf. En 1419, les moines de Conches avaient une rente de 5 setiers de blé sur ce moulin.

VILLALET OU VIROLET. Nous avons dit plus haut qu'une portion de la Bonneville relevait de Villalet sous la suzeraineté des seigneurs de l'Aigle. L'église même de l'abbaye de la Noë se trouvait dans les limites de ce fief. Au XIII^e siècle, les religieux achetèrent une rente de 12 den. dans le fief de Virolet, et Gervais Cornet leur vendit 2 acres de terre dans le même fief.

En 1400, les évêques d'Evreux réclamaient la tenure de la Bonneville et de Villalet.

L'aveu de l'Aigle, de 1509, signale, comme relevant de cette châtellenie, le fief de Virolet, d'où relève le fief de la Bonneville.

En 1570, Louis Le Velu se disait encore seigneur du Ituisson-Vernet, de Villalet et de la Bonneville.

ABBAYE DE LA NOË

Grâce peut-être à sa nouveauté, mais à cause, surtout, de l'influence du grand nom de saint Bernard, l'ordre de Cîteaux acquit, au XII^e siècle, une telle rapidité d'extension que, dans le seul diocèse d'Evreux, nous le voyons s'établir simultanément sur trois points différents: à l'Estrée, au Breuil-Benoit, à la Noë, sans parler de Bonport où il eut plus tard un établissement important.

Ce fut vers l'an 1150 (1) que Guérin vint de l'abbaye de Jouy, avec quelques religieux de la filiation de Pontigny (2), s'établir dans les terres marécageuses de la Bonneville, d'où vint à l'établissement qu'ils créèrent le nom de la Noë. L'évêque d'Evreux, Rotrou, et le comte Simon leur vinrent en aide; le prélat bénit leur premier oratoire; Simon leur donna le fief Morand à Caugé, un moulin près d'Evreux avec 3 muids de vin à prendre dans son clos de Gaillon. L'impératrice Mathilde, qui était alors malade au prieuré du Pré, consacra une somme d'environ 40 liv. à acheter, aux propriétaires voisins, le terrain nécessaire à l'agrandissement de la maison; puis, vers 1170, Richer de l'Aigle donna l'emplacement de l'église.

GUÉRIN, 1^{er} abbé de la Noë, gouverna sa maison avec un grand succès; tous les seigneurs des environs lutèrent entre eux de générosité envers les Cisterciens, dont la vie était austère et le travail continu. Ils se livraient à la culture, car Roger de Tosny, châtelain de Conches, leur permit de prendre dans sa forêt le bois nécessaire à la confection de leurs charrucs. En 1174, Guillaume Chevreuil, de Nogent-le-Sec, donna au couvent tout ce qu'il possédait dans les fiefs du Condray et de la Brosse-Alix; son fils, du même nom, confirma la donation; un nombre des témoins de cette charte figure Jean, domestique de l'abbé, et Gilbert, qui se qualifie du titre de charretier de l'abbaye.

LUC DE PORTES, 2^e abbé, Guérin mourut en 1180, et fut remplacé par Luc, qui était natif de Portes (3), dont l'administration

(1) La date 1144, indiquée par Le Brasseur, et répétée après lui par le *Gallia christiana*, est erronée, comme le prouve l'ensemble des faits.

(2) Jouy et Pontigny sont deux paroisses du diocèse de Sens, qui ont possédé des abbayes célèbres.

(3) Portes est un village peu éloigné de la Bonneville. Luc avait un frère appelé Robert, qui était moine, *commentarius*.

(1) Ce Pont-de-Ganges est le nom d'un ancien fief, dont le souvenir est perdu. On trouve Beranger de Ganges, témoin d'une charte d'Hilario, abbesse de Saint-Sauveur, en 1150. En 1208, Errard de Nanges est témoin d'une charte d'Isabelle d'Armeres, *Ganges, Ganges, Nanges*, sont probablement les noms altérés d'un même fief.

(2) Le Prévost. *La Bonneville, Illiers*.

(3) Voir, à l'article AULNAY, ce que nous avons dit du moulin Cativeil. (*Diet. hist.*)

paraît avoir été très brillante, car, de son temps, les dons affluèrent de toutes parts. Amaury, comte d'Evreux, successeur de Simon, donna, vers 1185, une rente de 100 s. à prendre sur la prévôté d'Avrilly le jour de Noël ; sur cette somme, 40 s. devaient être employés à entretenir la lampe de l'église, et 60 s. à acheter du linge pour le service de l'hôtellerie. De plus, il leur donne le droit de prendre, chaque jour, une pleine charretée de bois vif dans la partie de sa forêt, voisine du couvent (1). Enfin, il ajoute un muid de vin aux trois donnés par son père, sur le clos de Gaillon. En 1189, Basile de Glisolles donna sa terre et son bois, aux environs d'Oissel et de Broquigny, puis le bois nécessaire aux religieux pour bâtir leur grange de Jumelles ; enfin, elle choisit d'avance, comme lieu de sa sépulture, l'église de la Noë, où elle fut inhumée en 1207.

Vers 1100, Herbert Quentin donne à la Noë une mesure avec une maison entre la forêt d'Evreux et sa propre maison de Grohan, sur la paroisse du Plessis. Roger de Conches donna également une charte en faveur de la Noë.

Nous avons, de 1192 à 1198, différentes donations en faveur des Cisterciens, par Robert de Harcourt, Guillaume Chevreuil père et fils, Robert de Bois-Geneclin, Laurent de Garambouville et Herbert de Grohan.

Vers l'année 1200, Roger de Portes donna aux moines tous les arbres qu'il avait à Villez-sur-le-Roule, portant des noix ou d'autres fruits, avec le droit de remplacer par des plantations ou par des greffes, ceux que l'âge ou le vent détruirait.

A la même date, Roseclin de la Bonneville, Gilles de Cierrey, Arnaud du Bois et son fils augmentèrent, par leurs donations, les possessions de la Noë.

L'année suivante, Basile de Glisolles confirma les possessions de la Noë à Jumelles, et ajoute que si les moines n'y possèdent pas 300 acres de terre et de bois, ils pourront compléter cette quantité en prenant ce qui sera nécessaire du côté du Long-Essart (2).

La même année mourut Guérin de Cierrey, évêque d'Evreux, qui fut inhumé dans le chœur de l'église de la Noë, à la droite de l'autel, dans une cavité pratiquée dans le mur, où l'on voyait autrefois sa statue en pierre et couchée.

Autour de l'arcade on lisait les deux vers latins suivants :

Ecce sub hoc tumulo præsul Guarinus humatur
Hic pius in populo vernitibus esca datur.

(1) Ce bois vif ne devait se composer que de branches.

(2) Glisolles, Le Prévost.

Parmi les donations qui furent encore faites à la Noë, sous l'administration de Luc, nous citerons, en 1202 et 1203, celles de Roger de Baquepuits, de Raoul d'Arnières, de Mathieu et Raoul d'Orvaux ; en 1204, celles de Roger de Cierrey et de Roger d'Andé. Cette même année, Guillaume Chevreuil de Nogent donna, du consentement de Gilbert son fils, le haut domaine de tout le fief de Galéran de Menillet (1), de Roger et Robert ses fils ; Robert Cape donna 6 acres de terre, Herbert Quentin de Grohan céda la terre que lui avait donné Asce du Plessis-Grohan ; ce dernier, à son tour, donna 1 acre et demi de terre, près la rue qui tend du Moustier du Plessis, vers le parc d'Avrilly.

Amaury de Vernay donna, en 1205, aux religieux, leur moule sur des terres déjà données par Eudes de Pincheloup ; Roger de Portes, fils d'Amicie, céda une vigne à Iliers et le clos environnant, à condition que le vin en serait bu par les moines à son anniversaire.

En 1205, l'abbé Luc délaissa au roi Philippe-Auguste un moulin à Evreux, *extra muros*, que le comte Simon avait donné, en échange de la terre de la Métairie, près la Queuc-Blanchard ; c'est le dernier acte de l'administration de Luc.

GUILAUME 1^{er}, 3^e abbé, fut élu en 1206, et cette même année, un seigneur voisin, Geofroy d'Oissel confirma aux religieux 2 acres de terre aux Angles que Grol d'Oissel leur avait données en prenant l'habit dans leur maison.

L'année suivante, Amaury Pullus ou Poulain, seigneur de Glisolles, rectifia une longue transaction à laquelle Guillaume Poulain son père n'avait pu apposer son sceau à cause d'une mort subite. Par cet acte, les droits d'usage que Basile de Glisolles avait donnés dans les bois de cette paroisse, sont remplacés par 20 acres de bois et 10 liv. tournois. Philippe-Auguste, étant à Pacy, ratifia ces conventions.

La même année, Gilbert et Geofroy Chevreuil confirmèrent, en qualité de suzerains, les donations qui avaient été faites à la Noë par Girelme, Raoul Pélissier, Raoul du Bourlier, Robert le Begue, leurs fief-fataires.

L'année 1208 est marquée par les libéralités de Guillaume Chevreuil, de Gilbert son fils, de Luc, frère de Henri des Essarts, de Gilbert d'Auteuil, etc.

Raoul de Ferrières, fils de Hugues d'Omonville, donna, en 1209, aux religieux, la moule des terres de son fief avec le consentement de Sibille du Merle, sa femme. Cette même année, Raoul, surnommé Lan-

(1) Fief à Nogent-le-Sec.

glois, frère de Raoul Postel, donna une rente de 18 d., 2 chapons et 20 œufs; et comme il n'avait pas de sceau, il emprunta celui de son frère aîné, qui confirma sa libéralité.

L'année suivante, l'abbé et le prieur de la Noë furent choisis comme juges, avec le prieur de Beaumont, dans une contestation concernant Etreville, dont le patronage appartenait à l'abbaye de Préaux.

Giraume de Vernet donna à la Noë deux hôtes au Buisson-Vernai avec leurs femmes, qui payaient une rente de 10 s., 2 chapons et 30 œufs, et de plus 5 acres de terre près la terre de Roger de Pincheloup. Cette même année, Roger de Saint-André donna une rente de 60 s. sur ses revenus de Grosœuvre pour un obit.

En 1211, Emma d'Angerville, du consentement de ses enfants, fit donation à la Noë du tiers de son fief d'Angerville. Les chartes de la Noë font déjà, à cette époque, mention des *Aïnesses*; nous voyons que Guillaume Vital et ses *puînés* tenaient 15 acres de terre, que 15 autres arpents étaient tenus par Robert du Puits-Tielin et ses *puînés* (1).

En 1214, Roger de Berville, chevalier, cède, à la Noë, les terres que les moines détiennent au Gombert dans son fief (2).

Gilon du Plessis, fils et héritier de Bernard du Plessis, confirme, en 1216, une rente de 60 s., que son père avait donné sur ses cens de Portes, pour avoir sa sépulture dans l'abbaye. Guillaume, prêtre, fils de Simon de Grohan, cède, à la même date, tout ce qu'il a, en domaine et fief de Herbert Quentin, à Grohan. L'année suivante, Vaquelin d'Avrilly et Roger de Grohan font chacun une donation aux religieux.

En 1218, Godefroy Le Blanc fait savoir que, du consentement d'Etienne, clerc, son frère, il a donné aux moines de la Noë 5 s. de rente censuelle sur la maison de Geoffroy Goujon, chevalier, sise à Vernon, sur le fossé, auprès du manoir d'Eudes Plastrat, châtelain de Vernon.

En 1219, l'abbé Guillaume transigea avec les religieuses de Saint-Sauveur sur la pêche des anguilles dans l'Iton, et il mourut peu après.

GUÉRIN, II^e du nom, 4^e abbé, remplaça Guillaume, et son administration n'est, non plus, guère marquée que par les donations que les seigneurs du voisinage firent à l'abbaye (3).

En 1223, Agnès, fille d'Adam de Cierrey,

veuve de Gilbert Camin, aumône aux religieux un muid du meilleur vin de la cuve dans sa vigne d'Angerville, près Gaillon (1); Guillaume de Chambines leur cède tout ce qu'ils avaient déjà en fief et en domaine dans la paroisse de Menilles (2).

On a, sous la même date, une charte de l'abbé Guérin où il est question d'une section de la forêt d'Evreux, nommée la *Queue-Blanchard*.

L'église abbatiale de la Noë, commencée vers 1170, sur l'emplacement donné par Richer de l'Aigle, ne fut achevée qu'en 1227. Richard de St-Léger, évêque d'Evreux, en fit alors la consécration solennelle (3). Dans une charte de la même année, on lit : « Je consens à la rente que Geoffroy Dodin, « de Ferrières, mon homme, a fait de sa « terre (4). » Homme est ici synonyme de vassal et non de serf.

En 1229, Jean et Robert du Montier frères, donnent à la Noë, en présence de la paroisse d'Aubevoie, une portion de terre au Buisson-Pasquier. Gautier du Lignier consentit à la donation faite par Gautier du Valet d'un tènement relevant de lui, à Oissel-le-Noble. Simon d'Andé intervient dans une donation de rente sur une mesure de son fief et la scelle de son sceau, *chargée d'une grande fleur de lys fleurie et entourée de son nom*; enfin, après avoir figuré comme donataire avec Mathieu de Caugé, dans une charte en faveur de la Noë, il aumône personnellement à l'abbaye 1 acre de terre, en présence de la paroisse de Caugé.

Nos pères se servaient de mesures qui variaient suivant les moulins : par exemple, en 1231, il est question dans les chartes de la Noë, de la mesure du moulin du Pont (5).

La même année, Ade, dame des Planches, près Louviers, fit une donation à la Noë.

En 1232, les religieux de la Noë prenaient un setier d'avoine pour la moute de 8 acres de terre à Tournedos (6); Roger Le Moine, de Ferrières-Haut-Clocher, confirme les donations de 2 d. de rente et de la moute de deux pièces de terre que son père et sa sœur avaient faites à la Noë.

L'année suivante, Adeline, fille de Guillaume Broutesaule ou Broutesauge, céda aux religieux le droit de pressurage qu'elle avait à Menilles, tant sur leurs vignes que sur celles de leurs hommes. Cette même année, Gilbert, chevalier, seigneur des Essarts, concéda et confirme à la Noë les

(1) Léopold Delisle.

(2) Le Prévost, *Nuisement*.

(3) Notre cadre ne nous permettant pas de reproduire toutes les donations, nous citerons à l'avenir seulement les plus importantes.

(1) Léopold Delisle.

(2) Le Prévost, *Menillet*.

(3) *Gallia christiana*.

(4) Léopold Delisle.

(5) *Id.*

(6) Léop. Delisle. *Condition*.

libéralités de son père et de son aïeul; puis il donne en outre, pour le salut de son âme, d'Agnès, sa femme, et de ses amis, une rente de 20 s. qui devait servir aux frais de la pitance à donner aux religieux le jour de l'obit de son père, et 15 s. pour le luminaire de l'église abbatiale.

En 1234, Robert Mahiel de Portes, fils et héritier de Pierre, céda à la Noë 18 setiers de blé à la mesure de Conches, sur ses mottes de Portes, dont trois avaient été donnés par Richard des Planches, sept vendus par les chanoines d'Ardenne, et huit donnés par Aides des Planches. Jean du Plessis, fils de Gilon de Plessis, chevalier, céda la même année, aux Cisterciens, les biens donnés par Robert de la Neuville; sur les sceaux de Gilon et de Jean, appendus aux chartes, on voit: *un écu semé de fleurs de lys, brisé d'une bande.*

Guérin de Cissay, chevalier, confirma, en 1235, un manoir que Guillaume de la Motte avait donné aux moines dans le village de Garel. Ce même Guillaume de la Motte donna encore 20 s. de rente sur Guillaume de Garel, et, dans la charte, il est question du manoir d'Engenold de Mousseaux sur Danville.

Deux ans après, Eudes du Bourlier, et sa femme, Amicie, donnèrent un acre de terre à Nagel, et Jacques de Frenes, chevalier, seigneur du fief, confirma la donation, Etienne Leblanc confirma la donation faite en 1218, par Godefroy Leblanc, son frère, d'une rente de 5 s.

L'année 1238 est marquée par les donations d'Isabelle d'Arnières, veuve de Roger d'Andé, de Martin de Danville, fils de Roger de Conches, de Raoul, fils de Roger le Hidoux, de Jean, fils d'Osbert du Buisson-Vernet, de divers biens situés à Nagel.

Roger du Nuisement, fils de Hugues, chevalier, aumône à la Noë, en 1239, une rente de 10 s. que les moines lui devaient pour des terres situées à Canappeville (1).

Au mois de juin de la même année, Pierre de Courtenai affranchit tous les biens que les religieux possédaient dans la tenure de sa terre de Conches, à la charge par eux de faire à perpétuité son anniversaire et celui de sa femme (2).

M. Léopold Delisle cite une charte de la Noë, de 1239, où il est question de Jean Le Normand aîné d'une aïeule et de plusieurs autres.

Après avoir gouverné son abbaye pendant vingt-cinq ans, Guérin II mourut en 1245; et, la même année, Raoul d'Omonville avait concédé 4 acres de terre à Oissel,

(1) Ancien fief à St-Germain-des-Prés, dit aussi St-Germain-de-Navarre.

(2) P. Anselme, t. I, p. 481.

dans son fief, que Jean Chef d'Oissel avait données aux moines pour la dotation du portier (1).

GEORROY, 5^e abbé, fut installé en 1246, et, la même année, Jean et Raoul Huré, frères, donèrent aux moines 18 d. de rente sur le champ de la Sottise, *Stuttin*, à Angerville; Guillaume de Minières, seigneur de Grenieuseville, donna une rente de 60 s. sur les moulins de sa paroisse.

Saint Louis ayant entrepris de défricher la forêt d'Evreux, envoya Julien de Peronne et Oudin Le Roux, son paunetier, pour bailler aux colons des portions de bois, et, afin de prévenir les réclamations des moines de la Noë, il leur céda 45 acres de terre, près l'ermitage de N.-D. du Gaud; de sorte qu'en mars 1247, l'abbé se déclara suffisamment indemnisé du tort que lui causait le défrichement.

L'année suivante, son monastère eut, avec Bernard de Broquigny, une contestation au sujet des aides dus au seigneur sur un tènement à Portes; il fut convenu que ces aides seraient remplacés par une rente de 6 d. par acre, et de 2 s. 1/2 par mesure (2).

BARTHELEMY, 6^e abbé, remplaça Geoffroy en 1248; la même année, Gilbert du Bourlier, chevalier, approuva les possessions des moines dans son fief.

Dans le cours des années 1250 à 1253, Anfroy de Muternes, Germond Le Comte, Geoffroy Marescot, Gervais de Portes, fils de Hugues, Henri de Bretteville et *Helye*, sa femme, et Raoul de Cissay, cédèrent aux religieux divers biens et revenus à Aubevoie et à Oissel.

En mars 1255, Raoul d'Orvaux affranchit de son droit de monte, 5 acres de terre appartenant à la Noë, moyennant une rente d'un setier de mèteil (3).

Raoul du Montier vendit, en 1259, aux moines de la Noë, moyennant 30 s. tournois et la remise de 2 s. parisis, une terre à Aubevoie. Cette même année, une contestation s'éleva au sujet du pâturage d'un bois appartenant à l'abbaye, entre les religieux et les habitants d'Oissel; Drogon de Roye, seigneur d'Aulnay, et Richard du Bois-Gencelin, les concilièrent; il fut convenu que les premiers ne pourraient vendre ou défricher que la moitié du bois, et que si les habitants ne jouissaient plus que d'une moitié, ils ne payeraient plus que la moitié

(1) Le Prévost, *Oissel-le-Noble*.

(2) Ces aides étaient dus au seigneur dans trois cas: lorsque son fils aîné était armé chevalier quand il mariait sa fille aînée, et lorsque lui-même était prisonnier (Léopold Delisle).

(3) Léopold Delisle. *Condition*.

de la redevance, qui consistait par maison en 2 boisseaux d'avoine et 2 tourteaux (1).

En 1261, Jean de Richebourg donna à l'abbaye 2 acres de terre dans les Landes, à Aubevoic, en présence de la paroisse.

Saint Louis, se trouvant au Château-Gaillard, au mois d'août 1261, approuva toutes les acquisitions que les moines de la Noë avaient faites à Aubevoic, et il les tint quittes de 4 liv. 3 s. 1,2 qui lui étaient dus, à la charge de prières pour l'âme de son père et de sa mère (2).

En 1265, l'abbé Barthelemy siégea à l'échiquier de Normandie; la même année, Guillaume de Tournebu abandonna aux religieux, pour 120 liv. tournois, tout son droit au Mesnil-sur-Gaillon.

André, doyen d'Arras, Guillaume de Mières, chevalier, fondés de pouvoir du comte d'Artois, donnèrent, par un acte daté de Conches, en 1275, au v^{ie} père Barthelemy, abbé de la Noë, la moule sèche de 30 arpents de terre labourable, en plusieurs pièces, dans les trièges du Mesuillet, du Grand et du Petit-Rouillard, à Nogent.

Deux ans après, le roi ayant exigé un droit sur les acquisitions des abbayes, la Noë prétendit en être exempte; mais un arrêt du Parlement de Paris la débouta de cette prétention: « Attendu, y est-il dit, que la charte invoquée par le couvent de la Noë, ne l'exempte pas de financer pour les acquisitions faites depuis trente ans, dans les fiefs et arrière-fiefs relevant du roi. » Les religieux furent donc forcés de s'exécuter.

En 1279, Gilbert des Essarts, chevalier, seigneur du lieu, confirma toutes les acquisitions que les moines avaient faites dans son fief, savoir: un setier d'avoine avec une mine de bon seigle, mesure de Breteuil (3).

Azon, 7^e abbé, avait succédé à Barthelemy en 1280. L'année suivante, Galeran de Berou vendit en emphytéose, aux religieux, une pièce de vigne, moyennant 2 muids de vin: un pour lui, et l'autre pour les frères du Grandmont.

L'année 1284 est signalée par les confirmations que firent Robert de Cierray, Mathieu des Essarts, Pierre de Houssemaigne, Roger des Essarts, Gilbert de Houssemaigne, des donations et acquisitions de l'abbaye dans leurs domaines.

RAOUL, 8^e abbé, paraît à la tête de sa maison en 1288, cur il fit, à cette date, un accord avec Jean, abbé de Conches, au sujet de la dime de 12 acres de terre.

En 1294, Galeran de Berou, écuier, donna aux moines de la Noë, pour son obit annuel,

un muid de vin, mesure de Gaillon, en se réservant, pour lui et ses héritiers, le droit de le reprendre, si les religieux ne le buvaient pas le premier mercredi du mois d'octobre (1).

Après avoir été dotés et enrichis par les seigneurs du voisinage, les Cisterciens de la Noë augmentèrent leurs possessions territoriales par de nombreuses acquisitions; mais, à partir de l'époque où nous sommes arrivés, nous allons les voir abandonner la culture de leurs propriétés pour les convertir, peu à peu, en rentes et redevances. Les agitations et les menées de Charles-le-Mauvais, puis ensuite, les luttes et les guerres avec les Anglais, ont dû conduire à ce résultat funeste qui a été, pour l'abbaye, une des causes de son affaiblissement.

ROBERT 1^{er}, 9^e abbé, dont le nom de famille était Huville, est cité comme abbé de la Noë en 1335.

ROBERT II, 10^e abbé, dit de Morsent ou de Rouen, de 1378 à 1380.

PASQUIER, 11^e abbé, de 1380 à 1390. Dans un titre de 1383, il est question de 10 muids de vin très pur, à Longueville près Vernon, et d'un muid de vin dans le clos des moines, à Aubevoic, pour la célébration des messes.

ROBERT III, GILLES, 12^e abbé, maître en théologie, remplaça Pasquier en 1390.

ROBERT IV, LE FRERON, 13^e abbé, fut élu en 1390. Le Coutumier des forêts, rédigé vers cette époque, signale un manoir de l'abbaye de la Noë à Illecourt. Item, dit-il, les religieux ont un manoir en la paroisse de Saint-Taurin de Heccourt, auquel il appartient 4 acres de vigne ou environ, et fut pris, ledit manoir et appartenances, par les gens de Mg^r le roi de Navarre, à 10 liv. paris qui valent 12 liv. 5 s. tournois.

D'après le compte du domaine que possédait l'archevêque de Rouen à Gaillon, on voit qu'en 1410, il était grevé d'une rente de 4 muids de vin blanc envers les religieux.

JEAN 1^{er}, 14^e abbé, avait succédé à Robert IV en 1426. On a dans la collection Brequigny, à la même date, une lettre du roi Henri V d'Angleterre, adressée à l'abbé de la Noë, auquel il ordonne d'envoyer ses hommes d'armes à la montre qui devait avoir lieu sous les ordres du lieutenant du capitaine d'Evreux.

GUILLEAUME II, 15^e abbé, est nommé dans des titres de 1428 et 1434.

PIERRE ACART, 16^e abbé, avait remplacé Guillaume II en 1440. La redevance de 4 muids de vin sur le clos le Roi, à Gaillon, est encore mentionnée dans les comptes de 1445.

ROBERT V, 17^e abbé, de 1446 à 1449.

(1) Léopold Delisle, *Condition*.

(1) Oysel, *Le Prévoist*.

(2) Le Prévoist, *Aubevoic*.

(3) Id., *Les Essarts*.

MARTIN DE HARCOURT, 18^e abbé, vivait en 1450, et fut environ un an à la tête de sa maison.

ROBERT VI HAPPEL, 19^e abbé, succéda à Martin de Harcourt. En 1451, Amaury Sarraudin, religieux de la Noë, fut tiré de cette maison pour être placé à la tête de l'abbaye du Breuil-Benoit, et on le vît assister, en 1458, à l'élection de l'abbé de la Trappe, qui était, comme on sait, fille de l'abbaye du Breuil.

PIERRE OSMONT, 20^e abbé, nommé à cette fonction en 1470, la résigna en 1497, et mourut en 1510.

RAOUL HÉBERT, 21^e abbé, était moine de Bonport, aussi de l'ordre de Cîteaux, et bachelier en théologie, lorsqu'il fut appelé à remplacer Pierre Osmont; il mourut en 1506.

JEAN FERRY, 22^e abbé, aussi bachelier en théologie, est le dernier des réguliers: il occupa le siège abbatial jusqu'en 1547.

ROBERT DE QUENEL, 23^e abbé, était curé de la Bonneville, lorsque l'abbaye de la Noë lui fut donnée en commendé, en 1549. (1). Ce fut de son temps que, le 22 septembre 1551, Frère Bernard Penneau, bachelier en théologie, prieur claustral de la Noë, obtint, par dispense du Saint-Siège, la cure de Sainte-Marthe, qu'il résigna en 1580. Robert de Quenel était prince du *Puy-de-Sainte-Cécile*, à Evreux, en 1576; il mourut le 23 septembre 1584, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, et fut inhumé à la Noë.

CHARLES DE LA ROQUE, 24^e abbé. Les bénédictins du *Gallia Christiana*, donnent pour successeur à Robert de Quenel, son neveu, Gabriel de Quenel qui, en effet, le remplaça à Conches; mais nous croyons qu'en ce qui concerne la Noë, c'est une distraction de leur part; il y a tout lieu de croire que Robert résigna la Noë en 1580, en faveur de Charles de la Roque, qui était reçu à cette date, avec le titre d'abbé de la Noë, au Parlement de Rouen. Il portait : *d'azur à 3 rocs échiquetés d'or posés 2 et 1; on trouve encore : écartelé au 1 et 4 de gueules à 3 roches d'or, au 2 et 4 à trois roses d'argent. Sur le tout d'argent à la flamme de gueules, surmonté d'un casc de sable.*

Charles de la Roque, chanoine de Rouen, parvint à la dignité de métropolitain, fonda un prix dans la Société des

(1) Il était fils de noble homme Louis de Quenel et de Françoise Le Bouef, héritière de la terre de Fresne près de Conches, et frère de Jean de Quenel, seigneur du Fresne et des Brosses au Mesnil-Hardray, qui avait épousé une demoiselle d'honneur de Diane de Poitiers. Par la faveur de cette dame, Robert de Quenel obtint d'abord la commendé de la Noë, puis, vers 1562, celle de Conches; mais, de son côté, il consentit à céder à la belle duchesse, la terre d'Auet qu'il tenait de sa mère.

Patinods, dont il faisait partie, et mourut en 1616.

ARNOUL DE MALAGNY, 25^e abbé, obtint la commendé de la Noë en 1617 (1).

SÉBASTIEN DE GUEMADREC, 26^e abbé, était évêque de Saint-Malo, et déjà abbé de Saint-Jean-des-Prés lorsqu'il remplaça Arnoul.

ANTOINE, 27^e abbé. A la mort de l'évêque de Saint-Malo, arrivée en 1702, Antoine, archidiacre de Chartres, commendataire de Grandcanip, fut abbé de la Noë jusqu'en 1719.

Le Brasseur nous apprend, dans son histoire du comté d'Evreux, qu'en 1720 la communauté de la Noë était réduite à quatre moines de la filiation de Pontigny, qu'une partie de l'abbaye tombait en ruines, sans espérance de conserver le reste.

CLAIR FRANÇOIS DES NOTS DE VILLERMONT, 28^e abbé, tint la commendé de la Noë à partir de 1721, et il mourut en 1753. De son temps, un chanoine d'Evreux, nommé Lescaulier, put recueillir et rassembler deux cent soixante chartes de la Noë, qu'il vendit, en 1734, à la bibliothèque du roi, où elles se trouvent, sous le n° 5,464 du fonds latin.

DE CHEYLUS, 29^e abbé, était vicaire-général de l'évêque de Lisieux lorsqu'il obtint la Noë, qu'il ne garda que peu de temps, puisque l'année suivante, il passait à Cormeilles.

M. BIAUDOS, 30^e abbé, remplaça M. de Cheylus; il consacra une bonne partie des ressources qu'il tira de la Noë, à embellir l'hôtel du Doyenné, qu'il habitait à Bayeux. C'était un pieux ecclésiastique, doué du véritable esprit de charité joint à une grande générosité (2).

La Révolution dispersa les religieux, et, depuis, une grande partie des bâtiments a été détruite; il ne reste plus aujourd'hui qu'une portion de l'église, conservée dans le parc de M. Duval, et des granges monumentales, à la Bonneville, construites vers le xiii^e siècle.

LA BONNEVILLE, cant. de Conches, sur l'Iton, à 119 mètr. d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, grès, pondingues et crinie blanche. — Route dép. n° 9, d'Evreux à Aleuçon; chem. d'int. com. n° 37, d'Aurilly à Emanville. — Station chem. fer de l'Ouest. — Pop., 428 hab. — Surf. territ., 397 hect. — 4 contrib., 4,030 f. en pnal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,563 fr. — Percép. du Fresne. — et rec. cont. ind. de Conches. — Pairois succ. — Presbyt. — Ecole mix., maison d'école. — télégr. élect. — bur. de bienf. — 9 perm. de chasse. —

(1) Il était natif de Gap (*Hautes-Alpes*).

(2) M. de Villers. Notice sur le doyenné de Bayeux.

8 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 11; de cant., 9.

Dépendances: CATIVET, LA FORGE, LE LOGIS, LA NOE.

Agriculture: Céréales, prairies, bois. — 1,600 arbres à cidre.

Industrie: 2 moulins à blé, 2 carrières et 1 forge qui n'est pas exploitée. — 31 *Patentés*.

BONNEVILLE-APPETOT.

Archid. de Rouen. — Doy. de Bourgtheroulde. — Vic. et Elec. de Pont-Audemer. — Baill., Génér. et Parl. de Rouen.

La commune d'Appetot a été réunie à Bonneville le 25 juin 1844, et nous allons tracer la notice de chacune d'elles sous un paragraphe spécial.

§ 1^{er} BONNEVILLE.

On a trouvé, au mois de juillet 1845, dans la ferme de la Baronnie, près de l'ancien chemin de Pont-Audemer au Neubourg, de nombreuses médailles romaines, parmi lesquelles plusieurs en argent sont consulaires et appartiennent aux familles Crisia, Lucilia, Titia, Porcia, Marcia, Cornelia, etc.; d'autres sont de Marc-Antoine, d'Auguste, de Trajan et de Gaillien (1).

Au reste, le nom de Bonneville annonce une localité romaine, et est dû sans doute à la fertilité de son sol (2).

Au x^e siècle, Bonneville relevait féodalement de Brionne et appartenait à un Normand nommé Ansgot, marié à Héloïse, dame de Malleville, de la famille des comtes de Flandre, dont il eut trois fils et une fille. Hellouin, l'aîné, qui fut le célèbre fondateur de l'abbaye du Bec, naquit à Bonneville, en 994; et lorsqu'il fut en état de porter les armes, il fut admis à la cour du comte Gilbert de Brionne. Celui-ci ayant entrepris une expédition contre Enguerand, comte de Ponthieu, fut battu et forcé de fuir; Hellouin fit vœu, dans le désordre de la défaite, de se consacrer à Dieu s'il échappait au danger. Ce fut en vain que, plus tard, l'on tenta de changer sa résolution; il ne craignit même pas d'encourir la disgrâce de son suzerain, qui confisqua tous ses biens et ceux de ses vassaux. Il obtint cependant main-léevée de la saisie, et il entreprit aussitôt, en 1034, l'érection d'un monastère dans le manoir de ses pères (3).

La charte de fondation mentionne le don par le v^{ème} abbé du tiers de la Bonneville.

Quelques années après, Odon, frère d'Hellouin, lui vendit sa part de l'église de Bonneville et la dime; Roger, son autre frère, lui vendit sa part de la Bonneville et de Quevilly moyennant un cheval et 100 s.

L'église de Bonneville, dédiée à saint Pierre, dut servir à la fois de paroisse pour les habitants et d'oratoire aux premiers religieux.

En 1037, Hellouin, âgé de quarante ans, avait été ordonné prêtre et abbé par l'évêque de Lisieux; outre sa mère et deux de ses vassaux, son beau-frère, Baudry de Servaville, devenu veuf, était venu se joindre à lui, avec son jeune fils nommé Hugues.

L'établissement de Bonneville ne subsista que cinq ou six ans; la sainte Vierge apparut, dit-on, à Hellouin, et l'invita à transporter sa maison dans la vallée voisine. Après cette translation, l'emplacement du monastère de Bonneville, converti en ferme, resta une sorte de prieuré où quelques religieux résidaient, afin de diriger l'exploitation de cet immense domaine. Cette ferme porte encore aujourd'hui le nom de Baronnie, parce qu'elle est devenue, par la suite, le siège d'une baronnie importante à laquelle se rattachait un très grand nombre de fiefs et de patronages. Drognon-le-Gros, religieux du Bec, habitait Bonneville lorsqu'il eut, en 1147, une vision du v^{ème} Hellouin, qui se plaignait de certains abus qui s'étaient introduits dans la communauté (1).

En 1195, Léon, fils de Jean Prévost, fit à l'abbaye une donation importante en biens situés sur Bonneville, et en récompense, les moines s'obligèrent à le loger, le nourrir comme un des amis de la maison (2).

En 1208, Arnoul de Bonneville, religieux du Bec, fut élevé à la charge très importante de prieur de Meulan.

Richard, abbé du Bec, donna, en 1222, 27 l. tournois à Robert de la Goufraye, chevalier, qui avait fait présent à son abbaye de 6 acres de terre à Bonneville (3).

Les années 1228, 1231 et 1243 sont marquées par les acquisitions faites à Bonneville par les religieux du Bec, de Guillaume de Tierreville, de Basille, sa sœur, veuve de Raoul de Scène, de Guillaume Malterre et de Nicolas du Buse.

En 1260, Thomas de Tierreville, surnommé l'Abbé, alors curé de Malleville, vendit au Bec une pièce de terre sise à Bonneville, touchant par un bout à la terre des Lépreux de Sainte-Marguerite-de-Bret-

(1) M. Canel, *Note inédite*.

(2) La leçon, *Burnevilla*, que l'on trouve dans les anciens écrivains, n'est qu'une altération de *Bonneville*.

(3) M. Canel.

(1) *Hist. manusc.* du Bec.

(2) id. id.

(3) Chrouicon illustr., *Bibl. Imp.*

teville (1); Richard de Tierville, frère du vendeur, sanctionna la vente et reçut de l'abbaye 60 s. tournois.

Vers ce temps, le Pouillé d'Éudes Rigaud constate que la cure de Bonneville, placée sous le patronage de l'abbaye du Bec, valait 30 l., et que la paroisse renfermait cent chefs de famille, situation très florissante qui n'a pas été dépassée depuis.

Guillaume Fromentin vendit au Bec, en 1284, une demi-acre 9 perches 1/2 de terre, sise au Bois-Rond, sur la paroisse de Bonneville. Vers la même année, Odon Dubuisson reconnut devoir à l'abbaye une rente de 10 s. 1 d. et un chapon, à cause de 21 perches de terre à la Bonneville (2).

En 1318, 4 acres et une vergée de terre à Bonneville, furent adjugées à MM. Étienne Cornet. Deux ans après, l'abbaye achetait de Raoul de Rouen 10 perches de terre avec une *Maillye* et la maison dessus étant sise à Bonneville et un jardin nommé *Le Clos-Morette sis audit Bonneville*.

Il existe, à la date de 1460, lettres faisant mention de 16 s. de rente à prendre sur une pièce de terre nommée *Cainesse*.

Des soldats cantonnés à Bonneville, en 1485, avaient des palefreniers qui commettaient toutes sortes d'agressions contre les habitants; ceux-ci furent obligés de s'armer pour mettre ces valets à la raison. Le lendemain, quelques militaires du détachement, prenant fait et cause pour leurs serviteurs, se réunirent un nombre de 7 ou 8, dans l'intention de les venger, et tombèrent sur les villageois en criant : *Les roici, les ribauds, tuez, tuez, à mort!*

Deux paysans, Gautier Cavelier et Lombard, qui portaient un arc bandé et des flèches, tuèrent en se défendant un de leurs adversaires; Cavelier, à son tour, reçut douze coups d'épée qui le rendirent impotent pour le reste de ses jours; il aurait même été pendu comme meurtrier, si le chapitre de Rouen ne l'eût pas fait jouir du privilège de la fiole (3).

D'après M. Floquet, le gracié de l'année 1485 se nommait Jehan de Rouen, dit Cor-

nelay. Cet individu, alors âgé de vingt-sept ans, natif de Bonneville-sur-le-Bec, mais demeurant à Saint-Gervais-lès-Rouen, avait, paraît-il, tué un palefrenier de Louis, batarde de Bourbon, amiral de France, qui le tourmentait à l'excès et l'insultait.

Il y eut, en 1493, une reconnaissance faite à l'abbaye du Bec par Robert Le Mercier, d'être tenant d'une pièce de terre sise à Bonneville, relevante de la vavassorie des Vieux à Pont-Autou.

Un aveu donné en 1521, par Jean d'Orléans-Longueville, abbé du Bec, à la chambre des comptes, fournit des renseignements précieux sur l'importance du fief de Bonneville.

Item, dit ce document, en la paroisse de Bonneville-sur-le-Bec, avous baronnie, qui est la propre fondation de notre dit monastère, tenue en basse-justice dont le chef est assis en ladite paroisse, et s'étend dans les paroisses de Malleville-sur-le-Bec, Bos-Robert, Touville, Saint-Martin-du-Parc, Saint-Taurin, Saint-Paul et Saint-Eloi-de-Fourques, Voisereville, Saint-Philibert-sur-Boisset, Appetot, Tierreville, Glos, Pont-Autou, Authou et Livet, Neufville-sur-Authou, Morsan, Saint-Pierre et Saint-Denis du Bose-Guérad, Saint-Denis-des-Monts et Saint-Georges-du-Viévre. Et à cause d'icelle baronnie sont tenus de nous par foi et hommage, le fief de Fourquettes à Saint-Eloi-de-Fourques, le fief des Ifs assis à Saint-Taurin, le fief de Bellemare assis à Saint-Denis-du-Bose-Guérad, le fief de Saint-Philibert-sur-Boisset, la vavassorie du Vièvre, le fief de Longsault sur Saint-Martin de Brienne avec le droit de présenter à la cure de Saint-Michel de Brienne, le fief de la Motte assis à Saint-Germain de Pont-Audemer. Et à cause de laquelle baronnie avous les patronages et droits de présenter aux églises paroissiales de : Bonneville, Bos-Robert, Saint-Taurin, Saint-Paul, Saint-Eloi-de-Fourques, Voisereville, Saint-Philibert-sur-Boisset, Appetot, Pont-Autou, Neufville-sur-Authou, Saint-Denis-des-Monts et Saint-Georges-du-Viévre (1).

Il existe, à la date de 1623, une sentence de condamnation de plusieurs années d'arrérages de rentes dues au Bec par *l'aïnesse*, qui fut Jean Aubert, sise au triage de Ricambeau.

Lors des troubles de la Froude, M^g Henri de Lorraine, comte d'Harcourt et de Brienne, qui commandait l'armée royale contre le duc de Longueville, avait, en 1649, établi un instant son quartier-général à Bonneville, d'où il vint visiter l'abbaye du Bec (2).

(1) Arch. de l'Éure.

(2) *Chroniq. manusc.* du Bec.

(1) Cette léproserie, située sur les confins de Bonneville et de Malleville, était destinée à recevoir les lépreux des trois paroisses de Bonneville, Malleville et de Bos-Hellouin.

(2) C'est à tort que les notes de M. Le Prévost font mention d'une paroisse de Saint-Léger à Bonneville, cette erreur est due au scribe qui a rédigé l'inventaire des titres du Bec. Comme il ignorait l'existence d'une paroisse Saint-Léger-sur-Bonneville dans le diocèse de Lisieux, il a attribué à Bonneville-sur-le-Bec plusieurs titres qu'il faut restituer à la première de ces deux paroisses. C'est aussi par la faute de ce scribe que M. Le Prévost a écrit: Sainte Marguerite de Bonneville ou de Butteville; le vrai nom est Bretteville. En général, les noms et les dates de cet inventaire sont assez exacts.

(3) Fallue *Hist. de l'égl. métropolitaine*.

En 1697, l'abbaye du Bec fit construire un bâtiment ayant 72 pieds de long, dans sa ferme de la Baronnie, qu'elle conserva jusqu'à la Révolution.

Fiefs et hameaux. LE HAMEL ou BRENON. Nous pensons que Breton est le nom moderne un peu altéré de M. de Brinon, qui possédait à Bonneville un fief appelé Amel ou le Hamel, relevant de la baronnie de Bonneville.

Adrien Ballue, chanoine de Rouen, est le créateur de ce fief (1); c'est lui qui obtint, en 1584, avec le consentement de l'abbé du Bec-Hellouin, la permission d'édifier un colombier sur ses terres assises en la paroisse de Bonneville (?). Il vivait encore en 1589; car alors il porta plainte au Chapitre contre des soldats logés chez son confrère, M. de Saldaigne, qui avaient commis plusieurs vols en passant par la porte et les fenêtres, qu'il pria de faire boucher.

Le chanoine Ballue eut pour héritier Jean-Pierre Ballue, sieur d'Amel, conseiller du roi, qui assistait, en 1611, à l'installation d'un curé au Bec.

Ce dernier n'eut qu'une fille, demoiselle Françoise Ballue, qui épousa Claude de la Barre, II^e du nom, seigneur du Plessis-Bouquelon, qui fut nommé, en 1632, président à la Chambre des comptes de Rouen, et qui prenait le titre de seigneur de Bonneville.

Le président de la Barre eut deux fils, Claude de la Barre, seigneur du Plessis-Bouquelon, et Jacques, qui prit le titre de seigneur de Bonneville.

Les deux frères furent maintenus de noblesse en 1667.

Jacques de la Barre, écuyer, sieur de Bonneville, dénommé quelquefois seulement sieur d'Amel, prit alliance dans la maison de Fontaine-Martel. Il vivait encore en 1667, et le 17 novembre, par contrat passé

(1) Cet ecclésiastique aux allures excentriques, mérite une courte biographie. En 1567, il était en possession de sa prébende, et fut désigné pour surveiller la réparation des fortifications du quartier Martainville. Le chapitre lui reprocha d'avoir été de maison en maison avec des solvats pour desarmer les religionnaires et n'admit pas ses excuses. L'année suivante, comme il se trouvait à Dieppe, on envoya voir s'il ne surveillait pas les fortifications, et un peu plus tard, comme il était allé au Bec sans permission, on le priva des distributions accoutumées. En 1570, il représenta le clergé de Rouen aux États de Normandie. L'année suivante, il obtint un congé de 3 ans et une pension de 120 livres pour aller faire ses études à Orléans. Il faisait partie, en 1576, d'une députation envoyée par le chapitre à M. de Carrouge, gouverneur de Rouen, qui voulait enlever les chanoines dans la Sainte-Union. En 1580, il faisait partie de l'assemblée qui délibéra sur l'érection à Rouen d'une chambre des comptes. (*États de Normandie*.)

(2) Registres de la chambre des comptes.

au manoir d'Amel, il vendit plusieurs pièces d'héritages.

Après sa mort, son fils, Charles-Philippe, épousa demoiselle Anne de Thiesse, sans le consentement de la dame sa mère, alors mariée au sieur Desson, seigneur de Douville. Restée veuve vers 1672, Anne de Thiesse écrivit à sa belle-mère une lettre d'excuses; mais celle-ci lui répondit qu'elle resterait toujours dans l'indifférence à son égard. Lorsque M^{me} de Douville vint à mourir, Anne de Thiesse réclama son douaire sur la succession de sa belle-mère; mais sa demande fut repoussée, parce qu'elle s'était mariée sans le consentement de cette dame.

Ce procès, dont a parlé Basnage (II, p. 388), fut suivi d'un autre que la Chronique du Bec, année 1683, résume ainsi : « Cette même année fut terminé le procès soulevé entre la communauté et M. de la Barre, qui fut condamné, par arrêt du Parlement, à rendre avec à notre baronnie de Bonneville des 25 acres de terre qu'il possédait dans l'étendue de ladite baronnie et à tous les dépens. »

La terre d'Amel passa ensuite à Nicolas-Louis de Brinon, sieur de Formoville, reçu conseiller au Parlement de Rouen, en 1696, dont les armes étaient : *d'azur au chevron d'or, au chef édenté de gueules*.

Marie-Charlotte-Renée de Brinon, héritière de Formoville et de la seigneurie d'Amel, épousa Charles-Pierre de Bailleul, chevalier, seigneur de Bailleul, président à mortier au Parlement, mort en 1775.

Nicolas-Charles-Armand de Bailleul, marquis de Bailleul, reçu président au Parlement, en 1776, a dû être le dernier propriétaire féodal du domaine fondé par Adrien Ballue.

Bailleul : *d'argent fascé de gueules, accompagnés de 3 mouchetures d'hermine de sable, 2 et 1*.

LES ROIS. Il existait autrefois à Bonneville un hameau des Rois. En 1230, Jean du Bosc donna au Bec une pièce d'héritage près le hameau des Rois, et en 1239, le même donnait encore à l'abbaye, 5 vergées de terre et 13 perches, dans son champ de la Maillère.

LE VALVANDRIN. Ce fief, qui ne relevait pas de la baronnie de Bonneville, paraît avoir été le berceau d'une famille qui s'est multipliée et établie sur plusieurs points de la Normandie.

Dès 1287, Guillaume de Valvandin vendait à l'abbaye du Bec tout le droit qu'il avait sur la vavassorie de Valvandin (1).

Pierre du Valvandin, arbitre, en 1386, entre Philippine Bertran et les religieux du Val-Richer, devint la même année bailli

(1) Le Prévost, d'après l'incert. des titres du Bec.

d'Harcourt; il avait épousé Alips de Clerbec, qui était veuve en 1390, et qui, deux ans après, plaidait à l'échiquier de Rouen (2). Ils eurent une fille nommée Aliue et un fils nommé Martin de Valvandin, écuyer, qui, en 1406, avait le droit de prendre un dîner chaque année sur la cure du Thuit-Simier (3).

Martin de Valvandin avait épousé Jeanne de Tournebu, et lorsqu'il mourut, en 1417, on mit en adjudication la garde de Loys de Valvandin et de ses autres enfants. On est heureux de voir que ces pauvres enfants furent adjugés à leur mère.

Robert de Valvandin, écuyer, et Marie, sa femme, obtinrent, en 1420, de conserver leurs biens à la condition de prêter serment au roi d'Angleterre. Un contrat d'échange, de 1428, nous apprend que Jeanne de Valvandin avait épousé Guillaume Osmont, écuyer.

Deux siècles plus tard, la famille de Valvandin était éteinte, et Claude de la Barre en prenait le titre.

LA VACQUERIE. Les lieux nommés Vacquerie ou Vacherie sont communs en Normandie, où abondent d'excellents pâturages. Il existait à Bonneville un fief de ce nom, d'origine romaine, dont le plus ancien seigneur connu est Simon de la Vacquerie, de *Vaccoria*, qui donna aux moines du Bec le fief de Guillaume de Foukerart, qui lui appartenait.

Asceline de la Vacherie avait épousé Guillaume Lion, probablement de Malleville, où il y avait alors une famille de ce nom. En 1219, on trouve ces deux époux, au Bec, jurant sur les saints Évangiles de ne rien réclamer sur une terre, maison et verger, dont ils avaient fait donation à l'abbaye.

En 1240, Gales du Fresne, seigneur suzerain, confirma la donation de Simon de la Vacquerie. En 1283, Robert de la Vacquerie, de la paroisse de Notre-Dame de Bonneville, vendit au Bec une vergée de terre à Bonneville.

En 1413, Michel et Jean de la Vacquerie frères, vendirent aux religieux un noble fief nommé la Vacquerie, sis à Bonneville, avec toutes ses appartenances et dépendances, tant en rentes seigneuriales, maisons, masures, terres labourables et autres choses spécifiées au contrat.

L'abbaye conserva ce domaine jusqu'à la Révolution.

§ 2. APPETOT.

L'église d'Appetot a conservé quelques traces de construction romane, et au-des-

sous se trouvent des restes de murailles encore plus anciennes, dont les pierres, disposées en arête de poisson, accusent une haute antiquité. On plaçait dans les premiers siècles les églises baptismales, sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. Il n'est pas permis de supposer que Saint-Jean-Baptiste d'Appetot ait servi d'église baptismale à cause de son peu de grandeur; mais cet édifice a pu être précédé d'un sanctuaire plus vaste et plus important.

Appetot a un nom d'origine saxonne, qu'on interprète par la mesure ou le village des pommiers; on y a trouvé des médailles, des tuiles romaines et des substructions antiques à l'entrée du château actuel.

Vers le milieu du XI^e siècle, un certain Ives, qui n'est pas connu d'ailleurs, donna à l'abbaye du Bec, nouvellement bâtie dans le voisinage, ce qu'il possédait à Appetot, avec les églises de Saint-Germain-de-Pasquier et de Saint-Christophe-de-la-Harengère, avec l'approbation de Richard, fils d'Hellouin, son suzerain.

L'inventaire des titres du Bec fournit les renseignements suivants sur Appetot (1):

En 1230, Guillaume Langlois donne aux religieux du Bec, le tiers de son tènement d'Appetot avec 5 vergées de terre à la Fossette-du-Coudray, en échange de biens situés en Angleterre;

En 1261, Michel Caron vend aux mêmes religieux 12 s. et 1 chapon de rente sur Pierre Marron, Roger Maze et Julienne de la Mare, ses vassaux;

1275, mention du Champ-Coignard-sur-Appetot et du Triage des-Vallées;

1284, Gautier Coignard vend au Bec ses maisons d'Appetot;

1303, Pierre Maze se reconnaît débiteur envers l'abbaye d'une rente de 50 s. et de 2 chapons.

Le Pouillé d'Endes Rigaud constate, vers le milieu du XIII^e siècle, que l'abbé du Bec était patron d'Appetot, que la cure valait 12 l. et que la paroisse contenait 14 paroissiens.

À la fin du XV^e siècle, Jean Hauteument d'Appetot (2), était parvenu à la charge très importante de prieur claustral de la célèbre abbaye du Bec; l'administration entière de cette immense maison lui fut même remise par l'abbé Jean Boucard, évêque d'Avranches, en 1483, qui résigna même en sa faveur; mais cette résignation n'eut aucun effet, le prélat étant mort le 24 no-

(1) Grande charte inédite du Bec. Cette donation est mentionnée dans la chartre présentée par saint Anselme, alors qu'il était abbé du Bec, vers 1080, à l'approbation du roi d'Angleterre, Guillaume Le Roux.

(2) La famille Hauteument parvint à la noblesse, et s'est consacrée à Appetot jusqu'à nos jours.

(2) Hist. d'Harcourt.

(3) De Beaurepaire, p. 197.

vembre 1484, avant que sa démission eût été confirmée et agréée par le pape. L'argent que le prieur avait envoyé à Reme pour payer les frais des bulles et les annates fut même perdu.

Les religieux du Bec, auxquels Louis XI avait imposé son aumônier, furent heureux de recouvrer leur droit d'élection, et ils placèrent à leur tête Dom Robert d'Erveux, prieur de Beaumont-le-Roger. En 1491, l'abbé Robert résigna en faveur de Dom Guillaume Guerin, prieur de Saint-Philibert; et deux mois après, Jean d'Appetot, resté simple prieur, mourut au Bec. Dans l'espoir d'être abbé, dit l'historien de la maison, il avait fait confectionner à Rouen, pour enrichir l'église de son abbaye, une chasuble avec tunique et dalmatique en or très pur; il y a apparence, dit le traducteur de la chronique, que ces ornements précieux sont ceux que l'on voit aujourd'hui dans la sacristie de l'église du Bec.

Il résulte de l'aveu présenté en 1521, qu'Appetot faisait alors partie de la baronnie de la Bonneville. *Item*, dit cet aveu, en la paroisse de Bonneville sur le Bec, avons une baronnie... qui s'étend en la paroisse d'Appetot. Et si avons en aucunes icelles paroisses, manoirs, colombiers, granges, domaines, champarts, bois francs de tiers et danger.

En 1577, sous l'administration si désastreuse du fameux chevalier d'Aumale, l'abbaye du Bec aliéna son fief d'Appetot au profit d'un de Faucon dont la pierre tombale se voit encore dans le chœur de l'église, en se réservant le patronage.

Marie, fille du sieur de Faucon, porta en mariage le fief d'Appetot à Guillaume Thouroude secrétaire du Roi, cité dans les mémoires de Sully pour les services qu'il rendit à Henri IV. Il était secrétaire de sa chambre en 1594, lorsqu'il reçut de ce prince la déshérence de maître Jean Dubosc, de Caen (1). Le savant M. Raymond Bordeaux a retrouvé les armes des Thouroude sur une maison de Caen : *d'argent à 3 roses de queues 2 et 1, à la fasce d'azur chargée d'une étoile en abîme*. Guillaume Thouroude, devenu seigneur d'Appetot, vendit en 1608 plusieurs pièces de terre et mourut vers 1632, laissant trois enfants (2).

Nicolas Thouroude l'aîné eut, après son père, la seigneurie d'Appetot et fut d'abord comme lui secrétaire du roi. Il était garde des sceaux du Parlement de Normandie,

lorsque le 25 mars 1660, il fut maintenu de noblesse avec son frère Louis.

Le 30 octobre 1667, Charles de Thouroude, écuyer, fils de Mgr de Thouroude, garde des sceaux à la Chancellerie de Rouen, fut parrain dans l'église de Thierville, d'un fils de Nicolas Allais et de Marie Lefebvre; la marraine était damoiselle Elisabeth des Rues.

M^{me} d'Appetot, née Hébert, emprunta en 1694, à M. le curé de la paroisse, une somme de 60 liv. pour laquelle elle souscrivit une reconnaissance qui a été conservée (1).

Nicolas de Thouroude, H^e du nom, écuyer, était seigneur d'Appetot en 1715, car M^e Jean-Baptiste Dubois, curé de la paroisse, lui fit une vente à cette date.

Vers 1750, Appetot était imposé à 250 liv.

En 1782, messire Charles-Marc-Antoine Guillaume de Thouroude, chevalier, était seigneur d'Appetot et des fiefs, terres et seigneuries de la Haule, de la franche vassorie à l'Épée et du Bosc-Buisson.

Marie Thouroude d'Appetot, fille de ce noble seigneur, épousa Charles Angélique de Gurry, marquis de Gurry, chevalier de la Légion d'honneur, dont les armes sont : *d'argent à 3 quintefeuilles de sable posées 2 et 1*.

De ce dernier mariage naquit à Rouen, le 25 février 1804, Caroline Geneviève de Gurry, mariée le 9 octobre 1826, à Charles-Henri Le Bœuf, comte d'Osmoy, ancien garde du corps, décédé il y a quelques années membre du conseil général de l'Eure. Sa veuve possède aujourd'hui le château bâti à Appetot au XVII^e siècle par Guillaume Thouroude.

BONNEVILLE-APPETOT. — Cant. de Montfort-sur-Risle, sur le ruisseau du Bec, à 150 m. d'alt. — Sol : Alluvium ancien, diluvium et craie blanche. — *Chem. de gr. com.* n° 67, de Pont-Authou à Boisset-le-Châtel. — Surf. terr., 728 hect. — Pop., 329 hab. — 4 contrib., 6,638 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,600 fr. — de Montfort. — Percep. de Pont-Authou. — Rec. cont. ind. de Bourg-Achard. — Parris. succ. — Ecole mixte de 41 enf. — Bur. de bienf. — 8 perm. chasse. — 2 déb. boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 48; d'arrond., 22; de cant., 9.

Dépendances : BRINON, LA BARONNIE, EDOUVILLE, LA GRANDE-MARE, L'HOMME-DE-BIEN, LES MARAIS, LE MONTIER, LE VAL-VANDRIN.

(1) Généalogie d'Osmoy.

(2) La pierre tumulaire qui recouvre les restes de ce seigneur et ceux de Marie Faucon sa femme, existe encore dans l'église d'Appetot, et on lit encore facilement leurs épitaphes.

Agriculture: Céréales, lins. — 600 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 6 *Potentés*.

BOSBÉNARD-COMMIN,

Grand-Archid. de Rouen. — Doy. de Bourgheroulde, — Vic. et Elec. de Pont-Audemer, — Bail. Parl. et Génér. de Rouen.

Le domaine de Bosbénard-Commin, appelé aussi le Petit-Bosc-Béuard, a dû être créé aux dépens de la forêt de la Londe, vers l'époque carlovingienne, par un seigneur franc du nom de Bernard.

« Comme trace des anciens habitants, on a trouvé sur le territoire de cette commune plusieurs petits outils en cuivre qui paraissent d'origine gauloise, et l'on rencontre dans les bois, mais surtout dans la forêt de la Londe, de nombreux vestiges de constructions antiques ».

« Au hameau du Neubourg, dans le bois de la Varenne, voisin de la forêt, il existe, une enceinte fort remarquable, creusée de main d'homme à pentes abruptes, maintenant entièrement envahie par les plantations. La ligne de terrassements qui la circonscrit est à peu près circulaire; vers l'ouest, un tertre assez considérable s'élève au milieu de cette ligne comme une tour tronquée, ayant tous les caractères d'un tumulus celtique. Il y aurait eu d'après la tradition, des combats livrés sur ce point. On assure également qu'au milieu de cette excavation existait un dolmen sur lequel se faisaient les sacrifices humains (1). »

En 1179, Adrienne, femme de Bernard Commin, et Guillaume son fils, vendirent au trésorier de l'Église de Rouen une maison et un verger ayant appartenu à Bhold de Graud-Pont.

En 1189, Bernard Commin, dit l'Ancien, donna à l'abbaye du Bec, du consentement du roi Henri, cent acres de terre dans l'esart de la forêt de Lillebonne, sur la paroisse de Saint-Martin de Gomerville, qu'il tenait en fief de l'impératrice Mathilde. Au moyen de cette libéralité, le donateur et Richard son fils, qui était clerc, devaient être reçus au Bec lorsqu'ils le voudraient. La donation fut confirmée par le dépôt d'un chandelier sur le grand autel du Bec. (2)

Bernard Commin est cité deux fois dans les rôles de l'Échiquier en 1180, et il dut payer 100 s. au trésor pour avoir le droit de transiger (3).

Guillaume, fils aîné de Bernard Commin, devint capitaine d'Arques, et en 1202, le roi Jean écrivait au trésorier de Caen de pro-

curer à Guillaume Commin une somme de 547 liv. 12 s. pour payer les soldats de sa garnison, et en outre 89 liv. en raison des cinq chevaliers qui étaient sous ses ordres.

En 1190, Jean de Bosc-Béuard donna aux moines du Bec la moitié des dimes de la paroisse dont il portait le nom.

Le cartulaire de Saint-Georges-de-Boscherville renferme, à la date de 1218, une charte de Jean Commin, frère de Guillaume, relative au bois de Rispeville et au manoir de Beaurepaire, dans les environs d'Infréville, et il prévoit le cas où les défrichements et les nouvelles habitations nécessiteraient l'établissement d'une nouvelle église.

Jean Commin eut sans doute pour fils le Bernard Commin qui a donné, en 1226, son surnom à Bosbénard.

Quoi qu'il en soit, si la famille Commin qu'on retrouve encore au Petit-Couronne au XIV^e siècle, a laissé son nom au Petit-Bosc-Béuard, elle n'avait pas la seigneurie de la paroisse.

Dès 1180, Jean de Bosc-Béuard assistait au mariage de Galéran de Meulan avec Marguerite de Fougères. Ce seigneur est cité à plusieurs reprises dans les rôles normands de 1195, et il paraît avoir eu pour frère Richard de Bosc-Béuard, condamné en la même année à 50 s. d'amende pour avoir vendu un coin de forêt sans autorisation royale (1).

Après 1204, Jean de Bosc-Béuard et Guillaume son fils assistèrent, comme témoins, à la charte par laquelle Of. Boterel céda à Jean de Saint-Aubin, tout le tènement qui relevait de son frère Jean Boterel au Hamel Jude (2).

Trois ans après, Jean du Bosc-Béuard figure comme témoin dans un accord entre Guillaume de Plasnes et le prieur de Bourg-Achard : lui-même donna aux religieux du Bec la dime de son fief de Bosc-Béuard et la moitié de la dime du fief de Dauboc près d'Epreville. Il était présent, en 1214, à l'Échiquier, lors du partage de la succession de Raoul Taisson, et en 1224, dans une charte spéciale où il prend le titre de chevalier et de seigneur du Bosc-Béuard-Commin, il donne aux chanoines de Bourg-Achard, pour son anniversaire, une rente de 5 s. sur Thomas Langlais du Bos-Gout.

Jean de Bosc-Béuard eut pour successeur Guillaume son fils, cité plus haut, qui présente, avant 1231, à la cure de la paroisse. On trouve également Guillaume siègeant, en 1232, aux Assises d'Andely et du Bec; l'année suivante, il confirma une donation

(1) M. Canel, p. 239.

(2) Hist. manusc. du Bec.

(3) Le Prévost.

(1) Rôles de Léchaudey.

(2) Cartulaire de Bonport.

faite par Guillaume de Bouquetot au prieuré de Bourg-Achard.

Jean, 11^e du nom, succéda à Guillaume son père; il avait le titre de chevalier, et le Pouillé d'Eudes Rigaud le cite comme patron de la paroisse, qui avait alors 20 liv. de revenu et qui renfermait 34 chefs de famille. Il mourut vers 1250, laissant pour héritier son fils Thomas, écuyer, qui était en même temps seigneur de Boshénard-Cressy.

Vers 1275, Thomas de Boshénard, ayant alors le titre de chevalier, fut appelé dans une enquête devant Jean de Neuvy, vicomte de Pont-Audemer, et déclara que le prieur de Bourg-Achard n'avait aucun droit dans la forêt de la Londe (1).

En 1400, la famille de Boshénard existait encore et était représentée par Isabelle de Boshénard, qui jouissait de droits très-étendus dans la forêt de la Londe, à cause de son manoir.

On peut considérer comme le dernier représentant de cette famille, Michel de Boshénard, prêtre, qui, d'après un aveu de 1531, avait tenu de l'abbaye du Bec, une vassorie noble à Bouquetot.

Au xv^e siècle, vers 1450, Robert le Cornu était seigneur de Boshénard-Commin (2); il avait présenté Paul Boucho à la cure, estimée alors à 40 liv. de revenu; on y comptait 80 paroissiens (3).

Vers la même époque, on se livrait à Boshénard à l'élevé et à la culture des arbres, car, en 1500, les religieux de Valmont, voulant former un plant de pommiers, en firent venir dix douzaines à raison de 9 s. la douzaine; 13 poiriers leur avaient coûté 12 s. (4)

Dès l'année 1515, noble homme Jean Ribault, sieur de Boshénard-Commin et de Beauchamp, épousait Annette ou Agnès du Quesnoy, d'une noble famille du Roumois. Leur fils Jean contracta mariage, le 17 mai 1544, avec Madeleine Patrix, dont il eut Jean-Baptiste Ribault, marié lui-même avec Marie Maignard, fille de Charles Maignard, lieutenant-général des eaux et forêts.

Charles Ribault, fils de ces derniers, sieur du Mesnil-Ribault, à Hénouville, près Rouen, fut reçu conseiller au Parlement en 1631; il avait épousé, l'année précédente, Elisabeth des Hommets, fille de Jacques des Hommets, sieur de Gulchainville. Un des quatre fils sortis de cette union, Jacques Ribault, fut condamné, à la suite d'une

(1) Léop. Delisle, *Cart. normand*, p. 135.

(2) La famille le Cornu a possédé très longtemps, près de là, la seigneurie de Saint-Philbert-sur-Boisset.

(3) Arch. de la Seine-Inf.

(4) M. de Beurepaire, *Cond.*, 83.

rixé dans la cathédrale de Rouen, à entendre la messe un cierge à la main, devant l'autel du Vœu (1). Il fut maintenu de noblesse, le 2 janvier 1668, avec les titres de seigneur du Mesnil-Beaucamp et du Boshénard-Commin, gentilhomme ordinaire de Monsieur, frère unique du roi, demeurant à Paris et au Mesnil, paroisse d'Hénouville (2).

Ribault : *de gueules à la fasce d'or, chargée de 3 tourteaux de gueules, accompagnée de 3 croix ancrées d'argent 2 et 1.*

Néanmoins, à la même époque, nous trouvons que la seigneurie de Boshénard-Commin était une des nombreuses terres appartenant à Pierre du Fay, chevalier, seigneur de la Mesangère, baron de Saint-André en la Marche et de Marciilly-sur-Eure, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et chef du *Vol pour pié* pour les plaisirs de Sa Majesté, etc... D'après M. Canel, il était devenu seigneur de Boshénard, du chef de sa grand'mère, Françoise de Par dieu de Boudeville. Autour de l'écu de ses armes : *de gueules à la croix d'argent cantonnée de 4 molettes d'épée du même*, il mettait une jarretière à boucle et fermoir d'or et un collier d'or avec ces mots de sable : *Faites bien et laissez dire.*

Boshénard-Commin et les autres fiefs de ce noble seigneur passèrent à son fils, Pierre du Fay, baron de la Mesangère et de Saint-André, de Saint-Uricu, de Condé-sur-Risle et de Marciilly-sur-Eure. Catherine de Montagny, son épouse, était veuve en 1709, et tutrice de messire Anonyme du Fay, son petit-fils.

La seigneurie de Boshénard-Commin fut décrétée, le 27 juin 1712, à la requête de messire François Le Cordier de Bigards, marquis de la Heuse, baron de Bourgethroule et procureur général au Parlement de Normandie. Nous extrayons des pièces de procédure les détails suivants :

Les droits seigneuriaux dus en la paroisse d'Epreville en Roumois au fief de Boshénard, furent levés, le 27 juin 1712, moyennant 50 liv. Le même jour, la grande ferme de Boshénard, c'est-à-dire le fief, terre et seigneurie, ayant son extension sur les paroisses d'Epreville et d'Infréville, consistant en maison, manoir, écurie, granges, pressoir, colombier, etc.; patronage dudit lieu de Saint-Pierre, cours, jardins, terres labourables, domaine fleffé, rentes, treizièmes, grains, oiseaux, moulin à vent, domaine non fleffé consistant en 75 acres de terres labourables, avec un parc consistant en 80 acres de bois-taillis, pâture et pré, fut louée, y compris un bois-

(1) Fallu, *Histoire de Rouen*, iv, 183.

(2) La Galissonnière, *Manuscrit de Rouen*.

taillis attenant à la forêt du Roi, nommé la Garenne, contenant 18 acres, moyennant un fermage annuel de 1,000 liv.

Le fief de Bosbénard fut acquis en 1713 par Jean Thirel, qui prit le titre de sieur et patron de la paroisse, et qui fut le père de Nicolas Thirel, plus connu sous le nom d'abbé de Boismont, de l'Académie française, et de Charles Thirel (1).

Ce dernier devint seigneur de Bosbénard en 1757; il eut, de Charlotte Hallé sa femme, trois filles : 1^e Marie-Eléonore Thirel, décédée célibataire au commencement de ce siècle; 2^e Marie-Alexandre-Cécile, mariée à M. Michel-Pierre de Pillon de Bosc-Regnoul; 3^e et Charlotte-Antoinette, mariée à M. Jacques-Nicolas de Bellemare.

Thirel : *d'azur ou lion d'or accompagné de 3 molettes d'épéron du même 2 et 1.*

Après le décès de Charles Thirel, le Bosbénard fut attribué à l'aînée, et lorsqu'elle-même vint à mourir, ses deux sœurs, les dames de Pillon et de Bellemare, le vendirent à la famille Vallée, qui le possède encore.

Le château actuel a été construit le 28 juin 1715 par le sieur Thirel, qui s'alloua le sieur Thomas Lemarchand, M^e maçon de la ville de Caen.

L'église de Bosbénard-Commin était autrefois dans la cour du château, et en 1715, elle consistait en *un chancel tombé en ruines*. Elle fut construite en 1734, sur un terrain concédé par M. Thirel, au bout de l'avenue de son château. On y remarque les boiseries du chœur et de l'autel, et surtout la gloire qui surmonte le tabernacle. Deux fenêtres possèdent des vitraux du xvi^e siècle très bien conservés, et représentant saint Pierre et saint Paul, patrons de l'église, et deux autres saints (2).

Fiefs. LE CAMP-HÉROULT. L'histoire d'Harcourt cite, à la date de 1300, un Jean des Barres, seigneur de Champéroul, qui avait épousé Clémence de Dreux, fille de Robert de Dreux, seigneur de Beu; mais nous n'osons affirmer qu'il s'agisse du Camp-Héroult, à Bosbénard, qui était un quart de fief de haubert relevant de la vicomté de Pont-Audemer.

Il paraît qu'antérieurement à l'année 1580, ce fief appartenait à la maison Jubert de Brécourt, qui fut bientôt remplacé par la famille Voisin, dont les armes étaient : *d'azur ou vol d'argent accompagné de deux croissants d'or et d'une croix fleurdelysée du même en pointe.*

(1) Sou-fauteuil, qui porte le n^o 3, est aujourd'hui occupé par M. Guizot. Nous aurons occasion de parler de cet homme distingué qui a été seigneur du Landin et abbé de Orestain.

(2) Nous devons ces documents à la gracieuse obligeance de M. le comte Arnos de Capto.

D'après un aveu du 26 octobre 1581, il existait sur le fief de Camp-Héroult une chapelle de Saint-Thomas; le curé en recevait les revenus et en acquittait les charges (1).

Jean Voisin, sieur de Guenouville et du Camp-Héroult, bourgeois de Rouen, fut anobli, en 1585, par Henri III, pour avoir tenu les cahiers des Etats et avoir été, pendant trente ans, grenetier au grenier à sel de Rouen. L'année suivante, Jacques Voisin, sieur du Camp-Héroult, fils de Jean, entra au Parlement de Normandie.

M. de Camp-Héroult-Voisin, comme on l'appelait, était festinant en 1604 (2), et on rendit un arrêt sur son rapport, en 1612. Il acheta, deux ans après, à Louis de la Poterie, seigneur de Saint-Pierre aux Champs, une rente de 50 liv. tournois. Il mourut en 1634, laissant de son mariage avec Anne de Croismare, Elisabeth de Voisin de Camp-Héroult, mariée à Guillaume Guillot, seigneur d'Amfreville-sur-Iton.

Camp-Héroult passa alors à un sieur Louis Fremin, sieur de Poissy, portant : *d'argent à la fasce d'azur chargée de 3 besants d'or.*

Un arrêt rendu le 12 janvier 1667, entre le sieur de Frémin-Poissy et le curé de Bosbénard, décida que le bois en haye, qui était âgé de plus de quarante ans, devait le troisième au seigneur.

Barbe Fremin porta en mariage la seigneurie du Camp-Héroult à André Druel, son mari, qui la possédait en 1682, et dont les armes étaient : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 molettes d'or et d'une coquille de même en pointe.*

Elle fut fieffée, quelques années après, à M. de Sevrey.

Le 10 février 1774, Charles-Nicolas Sevrey, directeur des vingtièmes de la généralité de Rouen, fils aîné de Nicolas Sevrey, doyen et syndic des avocats de la Cour des Comptes, vendit le fief du Camp-Héroult à Charles Thirel, seigneur et patron de Bosbénard-Commin.

Sevrey : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 pommes de pin d'or, 2 en chef 1 en pointe, la pointe en haut.*

Lors du partage de la succession Thirel, le 20 septembre 1789, le Camp-Héroult échut à M^{me} de Bellemare sa fille, qui le transmit à Charles de Bellemare son fils.

De Bellemare : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 3 carpes de même, 2 en chef 1 en pointe.*

Le 26 août 1846, M^{me} Marie de Semalé de Bonneval, petite-fille de M. Charles de Bellemare, vendit le domaine du Camp-Héroult

(1) T. Duplessis.

(2) C'est à-dire qu'il donna le dîner à ses collègues du Parlement.

à M^{me} Julie de Bellemare sa parente, veuve de M. Henri Arnois de Captot, conseiller à la Cour de Rouen, dont un fils le possède aujourd'hui (1).

Ajouté : *de gueules au chevron d'argent accompagné en pointe d'un casque de front grillé et fermé du même.*

LES HAYES. Le nom de ce fief annonce un terrain nouvellement défriché et le voisinage d'une forêt. Roger des Hayes est cité par Duchesne comme tenant un quart de fief dans la baillie de la Londe.

Guillaume des Hayes donna, en 1218, à l'abbaye du Bec, 2 gerbes de la dime de son fief des Hayes, près le Bourgtheroulde.

En 1257, Jeanne des Hayes, femme de Renaud Trousebout, donna au Bec une rente de 60 s., à prendre sur Geoffroy du Mesnil et Richard Grimont, à cause d'un fief tenu d'elle à Saint-Pierre.

D'après un titre de la même année, Jeanne des Hayes avait à St-Pierre de Bosbénard un fief tenu par Guillaume de Bourdeny (?).

En 1260, Arnoul des Hayes, chevalier, siégeant avec d'autres seigneurs aux Assises de Pont-Audemer, reconnu par sentence, que l'abbé de Jumièges avait à bon droit saisi les *namps* des personnes qui péchaient en l'eau de Jumièges située entre l'abbaye et Yville, désignée sous le nom de *l'Eau de Dieu* (3).

Arnoul des Hayes fut employé, en 1270, dans l'enquête concernant les droits prétendus par le prieuré de Bourg-Achard dans la forêt de la Londe. En 1304, Pierre des Hayes, qui avait un fief dans la sergenterie de la Londe, paya 4 liv. pour 20 liv. de rente noble, d'après un rôle de la subvention des nobles (4).

Messire Guillaume des Hayes, chevalier, assistait, en 1347, à une montre passée par Robert de Thibouville. C'est probablement à lui que l'armorial du xiv^e siècle donne pour armes : *d'argent à 3 suerlettes de sable couronnées et onglées d'or.*

En 1382, Robert d'Angerville fit avenu pour un fief de chevalier, nommé le fief des Hayes et ses dépendances, dont le chef est assis au Bosbénard et s'étend sur Bos-Roger et Bourgtheroulde, bailliage de Rouen, vicomté de Pont-Autou; il devait quarante jours de service au château du Vaudreuil.

Vers 1400, la dame des Hayes, à cause de son fief et *ostel a en la forêt de la Londe, chacun an un fou (hêtre) à Noël.* Cette dame, probablement veuve de Richard d'Angerville, avait eu de lui une fille, nommée Marie, qui épousa, en 1451, Guillaume d'E-

pinay, auquel elle apporta la terre des Hayes (1). Guy ou Guyon, issu de ce mariage fit, en 1484, foi et hommage au bureau de la Chambre des Comptes du fief des Hayes; ses descendants possédèrent cette terre pendant plus de deux cents ans.

Le 16 juillet 1599, Robert du Quesnay, sieur du Thuit et du Mesnil des Hayes, vendit ce dernier fief à M. Adrien Toustain, sieur de Frontehose et de Simesy, conseiller au Parlement de Rouen.

Jacques Toustain, fils d'Adrien, échangea le fief et terre du Mesnil et des Hayes avec dame Judith de Clermont, veuve de Centurion de Pardieu, baron de Boudeville, Bosbénard-Commin, etc., contre la terre et seigneurie de Fay et la vassorie noble de Frémont, sise en la paroisse d'Ouille en Caux, par contrat du 16 juillet 1617.

Pierre du Fay céda le 4 août 1673 le fief et seigneurie des Hayes, plein fief de haubert, s'étendant sur les paroisses de Bosbénard, Saint-Pierre du Bos-Roger et autres, à dame Marguerite du Fay, sa sœur, veuve d'Antoine Peyrat, sieur de la Madeleine.

François-Philippe du Peyrat rendit avenu de la seigneurie du Mesnil des Hayes, le 11 septembre 1683.

En 1757, M. Le Carpentier en était propriétaire; ses armes étaient : *d'argent au chevron de sable, chargé en pointe d'une molette d'éperon du champ* (?). De nos jours, MM. Durillé et Poussin, d'Elbeuf, ont eu la terre des Hayes.

LE PERREI. Ce nom indique ordinairement le passage d'une voie romaine. Jean et Richard du Perrei, qui figurent comme témoins, avec Jean de Bosbénard, dans une charte voisine de 1204, tiraient assurément leur nom de ce village.

BOSBENARD-COMMIN, cant. de Bourgtheroulde, à 130 mètr. d'alt. — Sol: diluvium. — *Route dép.* n° 24, de Bourgtheroulde à la Maillerie. — Surf. terr., 417 hect. — Popul., 330 hab. — 4 contrib., 3,922 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 1,357 fr. — *ex.* percep. et rec. contrib. ind. de Bourgtheroulde. — Parioiss. succ. — Bur. de bienf. — Réunion d'école à Infreville. — 8 perna. de chasse. — 4 déb. bois. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 45; d'arr., 32; de cant., 3.

Dépendances. BURAY, LE CAMP-HÉROUT, LA CHAUSSÉE-DE-ROUMARE, LE FROC, LES HAYES, LE MESNIL, NEUBOURG, LES NOES, LE PERREI.

Agriculture. Céréales, plantes sarclées, colza, bois. — 1,200 arbres à cidre.

Industrie. Tissage de toile, fabrication de sabots. — 7 *Patentés.*

(1) La Chesnaye-des-Bois.

(2) M. Magny, *Nobiltaire de Normandie.*

(1) Documents particuliers.

(2) Cartulaire de Bonport.

(3) De Beaurepaire, *Vic. de l'Eou*, 159.

(4) Histoire d'Harcourt, p. 1307.

BOSBÉNARD-CRESSY,

Grand-Archid., — Doy. de Bourtheroulde, — Vic. et Elec. de Pont-Audemer, — Baill., Parl. et Génér. de Rouen.

Bosbénard-Cressy, qu'on appelle aussi le Grand-Bosbénard, paraît avoir été le chef-lieu des deux villages quasi-homonymes. Son église, dédiée à la sainte Trinité, aurait été donnée à l'abbaye du Bec, par Gilbert de Hantot, dans les premières années du XII^e siècle (1).

T. Duplessis nous apprend, de son côté, que Raoul de Cressy et Adeline sa femme, ont donné au Bec le patronage de Bosbénard. Il est certain que la charte est antérieure à 1141, car Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, comprit cette paroisse dans les lettres de confirmation des patronages de l'abbaye.

Quelques années après vivait un personnage important, nommé Hugues de Cressy, qui était probablement fils de Raoul et seigneur de Bosbénard. En 1180, il jouissait de 20 acres de pré dans le parc de Rouen, en sa qualité de gardien de la tour de cette ville (2). Il accompagnait, vers ce temps, Guillaume-Longue-Epée dans un voyage que fit ce prince à Bourg-Achard, et il prit part à une charte datée de ce lieu (3). Ce Hugues de Cressy fut le témoin d'un acte d'Advisé, femme de Bernard Commin. Le rapprochement de ces deux noms amène à supposer que la famille Cressy avait le Bosbénard en entier et qu'elle en céda une partie aux Commis.

Quoi qu'il en soit, les rôles de 1180 nous apprennent que Hugues de Cressy devait au trésor 60 pores, pour le panage de la forêt de Rouvray, qu'il tenait en ferme depuis plusieurs années, et qu'il paya en outre 10 liv. pour la caution de la vicomtesse de Rouen. A la même date, il s'était associé avec plusieurs autres et tenait à ferme les droits que l'Etat percevait à Rouen sur les vins. Dans les années suivantes, il conduisit un corps de troupes pour la guerre du Poitou, et il lui fut alloué 100 liv., dont il avait rendu compte en 1184. Il était mort en 1195, et son héritier, qu'on ne nomme pas dans les rôles, eut à payer la somme énorme de 348 liv. comme *pleige* de l'évêque de Lisieux (4).

Au milieu du XIII^e siècle, les deux Bos-

(1) Titres du Bec.

(2) M. de Beaupaire. *Vicomté de l'Eau*.

(3) Léop. Delisle, *Recherches sur Guillaume-Longue-Epée*.

(4) M. Le Prévost fait de Raoul de Cressy un héritier de Hugues, ce qui est évidemment une erreur typographique, puisque Raoul vivait cinquante ans avant Hugues, de même que le patronage de l'église Sainte-Ursule est parfaitement inconnu.

bénard avaient pour seigneur commun Thomas de Bosbénard, qui, n'étant que simple écuyer, présenta pour curé un prêtre nommé Raoul, qui devait remplacer Mathieu, prêtre aussi nommé à la cure par l'abbé du Bec, au temps de l'archevêque Maurice. Malgré les droits bien établis de l'abbaye, le curé présenté par le seigneur fut agréé par Eudes Rigaud; devenu chevalier vers 1270, Thomas de Bosbénard, enhardi dans son usurpation, présenta au même prélat un curé nommé Nicolas, qui fut encore agréé. La paroisse avait alors 20 liv. de revenu et une population de 50 feux.

La famille de Bosbénard proprement dite se maintint dans les deux seigneuries de ce nom jusqu'aux premières années du XV^e siècle. Isabelle de Bosbénard avait alors des droits importants dans la forêt de la Londe, à cause de son *hostel*, et elle devait deux fois l'an se rendre aux plaids du ressort du panage de la forêt (1).

Les deux Bosbénard ont dû passer ensemble à sire Robert Le Cornu, un des bourgeois les plus importants de la ville de Rouen, qui prit part, en 1472, à la fondation de la chapelle des Trépassés, dans le cimetière de Saint-Maure (2).

Une damoiselle Le Cornu, en épousant Jacques Le Lieur, lui apporta la seigneurie du Bosbénard. Il comparut avec ce titre à une montre tenue à Rouen en 1486; les deux époux furent inhumés ensemble à Saint-Martin-du-Pont.

Robert Le Lieur, avocat général au Parlement, en 1499, épousa Jeanne Bonté, héritière de Brametot; par suite de cette union, les terres de Bosbénard et de Brametot se trouvèrent pendant quelque temps entre les mains des mêmes seigneurs.

Les historiens de Rouen racontent qu'en 1518, la source d'Yonville fut amenée dans la capitale de la Normandie, pendant que Jacques Le Lieur, notaire-secrétaire du roi, sieur du Bosbénard, était échevin de Rouen. L'année suivante, il était conseiller de ville et député pour représenter la bourgeoisie aux Etats de Normandie. Maître Jacques Le Lieur, notaire-secrétaire du roi, resta échevin jusqu'en 1541; ses concitoyens le nommèrent député aux Etats-Généraux, en 1534 et 1542. Il présida ceux de 1543 et y prit la parole pour réclamer contre les subsides qu'on demandait pour les gages des membres de la Chambre des Comptes.

Ce Jacques Le Lieur, homme distingué, qui fut à la fois magistrat municipal, poète et prince des Palinods de Rouen, est l'auteur du fameux *Livre des Fontaines*, dit aussi le

(1) Notes Le Prévost, p. 370.

(2) Farin, T. III, p. 71, *Edition de 1868*.

Lierre enchainé, qui contient des plans et des vues de toute la ville de Rouen (1).

Antoine Le Lieur, sieur de Boshénard et de Brametot, représenta la noblesse aux Etats de 1550 (2) et on le trouve aux Etats de Rouen de 1561, portant la parole contre l'honneur de l'Eglise catholique et de la ville de Rouen. Ainsi, les seigneurs de Boshénard et de Brametot étaient devenus hérétiques ou favorisaient l'hérésie. L'année suivante, on décida « que ledit sieur serait ajourné aux Etats pour se dédire et purger les dites paroles (3). »

Les dispositions d'Antoine Le Lieur expliquent l'existence d'un *Prêche* à Gelleville, paroisse de Boshénard, ce qui ne l'empêcha pas d'être l'année suivante l'hôte du roi, comme on en jugera par le passage ci-après :

« Le jeudi xix août, audict an 1563, le roy Charles IX partit de la ville de Rouen pour s'acheminer en la Basse-Normandie et s'en vint le diet jour coucher à Boshénard, lieu fort plaisant, appartenant au sieur de Bresmetot, et le lendemain, disner à la chapelle de Brestot et au Pont-Audemer coucher, où il feist entrée (4). »

Jean Le Lieur, successeur d'Antoine à Boshénard, épousa Isabeau Durand, qui lui donna Marie Le Lieur, marié à Judith de Clermont d'Amboise, fille de Georges, marquis de Gallerande. Catherine Maignard, nièce d'Isabeau Durand (5), dame de Hauville, de la Harelle et de Boshénard, épousa Marc-Antoine de Seghizzo ou de Seglise, Florentin venu en France avec Catherine de Médicis, dont il devint le premier maître d'hôtel. De ce mariage, sortit une fille unique, Madeleine de Seghizzo, mariée en 1586, à Robert de Tournebu, baron de Livet. L'épithaphe de M^{me} de Seglise, relevée par Farin, est ainsi conçue :

Gist noble dame Catherine Maignard, veuve de messire Marc-Antoine de Seglise, sieur de Bouges, laquelle décéda le 1^{er} septembre 1604.

Vers le milieu du xviii^e siècle, la seigneurie de Boshénard appartenait à la famille de Chanu, originaire de Plainville, près Bernay, dont les armes étaient : *d'azur à 3 besants d'or* (6).

(1) Le Lieur, né à Rouen, rue de la Savonnerie, avait pour devise : *De bien, Le bien*; il a été décidé dernièrement que la rue des Iroquois, à Rouen, prendrait le nom de rue Jacques Le Lieur (*Recue de Rouen, janvier 1869*).

(2) M. Canel, p. 46, et Farin.

(3) La Pommeraye, *Hist. de la Cathédrale*.

(4) Notes. Le Prévost, p. 371.

(5) Catherine Maignard était issue de Jean Maignard, seigneur de Bernière, et de Marie Durand, sœur d'Isabeau (*La Chesnaye des Bois*).

(6) M. Canel a écrit que le domaine de Boshénard était arrivé aux du Fay, par une alliance avec la maison de Foulleuse; ce doit être une erreur, car la

Le 8 octobre 1760, messire Michel Gabriel de Chanu, écuyer, sieur du Boshénard et seigneur patron du Tilleul-Fol-Enfant, faisait baptiser, dans l'église de cette dernière paroisse, une fille nommée « Michelle-Marie (1). »

M. de Boshénard fit avec en 1708, au maréchal duc de Broglie, pour sa terre du Tilleul; il habitait alors la paroisse de la Couture, à Bernay. L'année suivante, il prenait le titre de seigneur patron du Tilleul, patron honoraire de Cerqueux, la Lande, le Boshénard et autres lieux; il mourut à l'âge de 70 ans, dans sa terre du Tilleul, le 14 juin 1783. Michel-Alexis-Chanu, officier de dragons, fut son héritier; mais il perdit ses biens, par suite de son inscription sur la liste des émigrés; rentré en France sous le Consulat, il fit l'acquisition de l'emplacement du Paraclet (2), où il mourut peu après, sans postérité.

L'une de ses sœurs, M^{lle} Marie Michelle, dont nous avons mentionné le baptême, continua d'habiter Bernay, qu'elle édifia longtemps par la pratique de toutes les vertus; elle avait pris le nom de M^{lle} de Cantepie; sa sœur aînée, Catherine-Genève de Chanu, était dame de Boshénard; enfin, une troisième sœur, dite du Tilleul, avait épousé, le 28 novembre 1775, J.-B. Guillaume de Mire, capitaine d'infanterie, demeurant à Cauapville-sur-Touques. (3)

L'abbé du Bec déclara en 1521 avoir une vassalerie à Boshénard-Cressy, ayant cour et usage en basse-justice, hommes, hommages, rentes, revenus, etc... droit de présenter à la cure. De plus, l'abbaye possédait encore une grange dans la paroisse.

Fiefs et Hameaux. 1^o GÈDEVILLE, autrefois GELLEVILLE. En 1500, M^{re} Jean Poisson (4), chapelain de la chapelle du Trait, seigneur en partie de Gelleville, abandonna les dîmes de son fief de Gelleville, pour un tiers au curé du Grand-Boshénard et pour les deux autres tiers à l'abbaye du Bec.

D'après une déclaration du 14 février 1687, Jean Poisson, II^e ou III^e du nom, revenant sans doute sur la transaction qu'il avait passée avec le Bec, donna les revenus de la chapelle N.-D. de Gêdeville, à la chapelle de Saint-André d'Yainville, dont il était lui-même titulaire. Par la suite, le

famille du Fay n'a jamais possédé que le petit Boshénard et non le grand; ce même avant donne ensuite Boshénard à M. de Chalu; il faut lire de Chanu.

(1) Le Prévost, *Hist. du Tilleul*.

(2) Maison fondée par la célèbre Héloïse.

(3) *Hist. du Tilleul*, par M. Le Prévost.

(4) M. Le Prévost signale Jean Poisson comme seigneur du Manoir, qu'il suppose être le siège du fief de Boshénard; mais il résulte de l'acte de 1500, dont nous avons parlé et de l'ensemble des faits, que Jean Poisson était seigneur de Gêdeville, et que son fief relevait d'Elbeuf et non d'Etoutville.

collège des Trésoriers, à Paris, jouissait d'un tiers de ces revenus.

Cette chapelle fut transformée en *Prêche*, à l'époque où un membre de la famille Le Lieur favorisait le protestantisme; mais elle fut rendue à sa première destination lors de la révocation de l'édit de Nantes.

2° **LE VIVIER** était un très ancien fief relevant, comme Gédéville, des seigneurs d'Harcourt, puis des ducs d'Elbeuf.

Simon du Vivier, chevalier, assistait en 1232, avec Guillaume de Boshénard, aux Assises d'Andelys. En 1264, un Richard du Ringer, dit du Vivier, résidait à Houlbec, près le Gros-Theil (1).

Eudes Rigaud, faisant en 1265 la visite du doyenné de Bourgheroulde, trouva qu'Henri Cornet, chapelain du Vivier, résidait à peine dans son bénéfice; en sorte que, par suite de sa négligence, le seigneur d'Harcourt avait fait saisir les revenus de la chapelle. Le prélat lui ordonna de résider à l'avenir.

BOSBÉNARD-CRESCY, cant. de Bourgheroulde, à 134 mét. d'alt. — Sol; diluvium. — *Ch. d'int. com.* n° 32, du Neubourg à Bourg-Achard. — Surf. terr., 438 hect. — 4 contrib., 4,697 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 1,330 fr. — Percep. de Boisset-le-Châtel. — ☉ et Rec. cont. ind. de Bourg-Achard. — Réunion pour le culte et l'instruction à Thuit-Hébert. — Bur. de Bienf. — 2 perm. de chasse. — 2 déb. bois. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 47; d'arr., 29; de cant., 6.

Dépendances: LA BEGAMIÈRE, BOUVILLE, LA BAZINIÈRE, GÉDOVILLE, LA CANONNERIE, LE GENEL, LE MANOIR, LA HAIRIE, LA VAL-LÉE, LE VIVIER.

Agriculture: Céréales, colza. — 600 arbres à cidre.

Industrie: Nœant. — 6 *Patentés*.

BOSCHERVILLE.

Gr.-Archid., — Baill., Génér. et Parlem. de Rouen, — Doy. de Bourgheroulde, — Vic. et Elec. de Pont-Audemer.

Boschev, radical du nom de Boscherville, appartient aux langues du Nord; le patronage resté en mains laïques et l'église dédiée à la sainte Vierge sont des indices d'une origine récente (2).

À la fin du XII^e siècle, le patronage et la seigneurie de Boscherville appartenaient à Guillaume du Thuit, seigneur du Thuit-Signol, mentionné dans les *Registres* de

Philippe-Auguste; comme devant un service de chevalier. Ce seigneur épousa Mabire de la Barre, dont il eut quatre enfants: Gilles de Boscherville, chevalier, qui fut seigneur de la Barre; Isabelle du Thuit-Signol, mariée successivement à Fouleques d'Onville et à Jean Roussel; Alice, femme de Geoffroy Bardoul de Champ-Rond; enfin Nicolas du Thuit, surnommé le sénéchal, qui hérita du Thuit-Signol et du patronage de Boscherville.

Nicolas du Thuit vint à Jumièges en 1216, et céda au chantre de cette abbaye ses droits sur un fief à Bos-Normand (1). Il vivait encore vers 1240, époque où il présenta à l'archevêque Pierre de Colmien, pour la cure de Boscherville, le prêtre Raoul. Les revenus de cet ecclésiastique s'élevaient à 35 liv., et l'on comptait 35 feux dans la paroisse.

Si Nicolas du Thuit avait le fief ecclésiastique attaché au patronage de l'église, son frère, Gilles de Boscherville, en avait la seigneurie laïque avec celle de la Barre, car l'on voit dans une charte de 1261, que Mg^r Gilles de Boscherville, chevalier, était propriétaire « d'un terrain aboutissant (2). »

Ce seigneur fut un des personnages importants de son temps; il fut témoin, en 1207, d'une donation de Henri de Ferrières à Guillaume de Capelles. A propos du nom de Ferrières, nous dirons que cette famille étant devenue maîtresse de tout ou partie de la seigneurie du Bourgheroulde, le fief de Boscherville se trouva dans leur mouvance, et depuis lors il a toujours relevé de la baronnie de Ferrières.

Gilles de Boscherville assistait aux Assises tenues à Bernay en 1210 et en 1226; son nom figure au bas d'une charte pour le prieuré de Maupas à Capelles entre 1220 et 1230; il siffla son moulin Roger, à la Barre, en 1248, aux religieux de Lire, auxquels il donna une rente de 28 s. à titre d'indemnité en 1253; il mourut peu à près, dans un âge très avancé.

Vers 1270, on trouve dans les Rôles de la Roque, Jean de Boscherville. A cette époque, le patronage de Boscherville appartenait encore à la branche du Thuit. Jean du Thuit, fils de Nicolas, eut entre autres enfants, Guillaume, qui, du temps d'Eudes Rigaud, présenta à la cure un ecclésiastique nommé Pierre (3).

Le patronage passe ensuite à Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, qui donna en 1293, à son chapitre, deux parts des dimes de Boscherville, proche de Bourgheroulde, avec le droit de présenter à la

(1) Le Prévost, p. 270.

(2) Un titre de 1261, dans lequel Roger Foudre se dit de la paroisse du N.-D.-de-Boscherville, établit que l'église n'était pas dédiée à saint Satureur, mais bien à la sainte Vierge. (Notes Le Prévost.)

(1) Barabé, *Tabellionage royal*.

(2) Le Prévost, *Boscherville*.

(3) Pouillé, art. *Boscherville*.

ture qu'il se réserve toutefois pendant sa vie.

L'église n'était pas dédiée à saint Sauveur, mais à la sainte Vierge, comme l'indique un titre de 1201, dans lequel Roger Foudre se dit de la paroisse de N.-D.-de-Boscherville (1).

En 1206, Guillaume le Boulanger, de la paroisse de Boscherville, vendit à l'abbaye du Bec une rente de 30 s. tournois (2).

Une sentence de l'Échiquier ordonna, en 1292, la destruction d'un moulin à vent appartenant à Pierre de Boscherville, qui était préjudiciable au ban du moulin Roger, propriété de l'abbaye de Lyre.

Pierre de Boscherville, probablement fils de Jean, confirma, en les énumérant, toutes les chartes de ses ancêtres en faveur de Lyre; un aveu rendu par lui mentionne l'usage de percevoir dans un chapeau l'argent payé pour le panage des porcs. Pierre avait le droit de prendre 2 sols dans le *chappel* du panage de la forêt de Brotonne (3).

Dès 1336, Amaury de Boscherville renonça, en faveur du Bec, à toute prétention sur le patronage de Neuville-sur-Antou, dont le fief relevait encore de Boscherville en 1602 (4).

Esclavet de Boscherville se trouvait au nombre des écuyers auxquels Jean d'Harcourt fit passer montre en 1368 (5); le *Catalogue de Trécher* le cite comme étant seigneur de la Barre, le 27 avril 1416.

En 1403, Jovenet Bonvoisin d'Infreville baille et alloue pour neuf ans à Jean Laire de Boscherville une sienne fille de l'âge de quatorze ans; elle lui sera tenue de faire tous les profits et tout ce qu'elle pourra et saura faire. Le maître lui fournira ses nécessaires de boire et de manger et paiera pour elle entre les mains de son père 60 s. tournois, à savoir: 20 s. au bout de six ans, et le restant par portions égales à la fin de chacune des trois dernières années (6).

Par traité passé devant Pierre Quesnel, notaire à Cany, le jeudi 3 juillet 1404, dame Marie de Boscherville épousa Jean de Canonville, 1^{er} du nom, seigneur de Malleville, Raffetot et Bouseville-la-Guérand, auquel elle porta la terre dont elle tirait son nom. Lors du partage de leurs successions, leur fils Nicolas, chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme ordinaire de sa

chambre, eut Boscherville avec les seigneuries de Grosmenil, Beaucamp et Oudalle.

Nicolas de Canonville eut de son mariage avec Louise de Serviat, dame de Criquetot (1), Louis de Canonville, aussi chevalier des ordres du roi, l'un des cent gentilshommes de son hôtel, gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou, enseigne de cinquante hommes d'armes, seigneur de Buray, Louversey, Criquetot, etc., qui épousa Barbe de Chambray, d'où vinrent Gabriel, Pierre et Antoine.

Canonville portait: de gueules à 3 étoiles d'or.

Pierre eut dans son lot le domaine de Boscherville.

Ce fut vers 1601 que Jean Godard, écuyer, sieur de Braqueville, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, fit l'acquisition de Boscherville; ses armes étaient: d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 molettes d'or et en pointe d'une rose d'argent tigée et feuillée de sinople. Godard revendit le fief à Georges du Fay, écuyer, sieur de la Mésangère et vicomte de Pont-Autou, qui le possédait en 1604, lors de l'aveu rendu pour la baronnie de Ferrières par Charlotte des Ursins, épouse d'Eustache de Conflans.

Suivant cet aveu, Boscherville était un plain-fief de haubert à plain-champ et plaines-armes qui devait 40 jours de garde au château de Chambray (Broglie). Du fief de Boscherville relevaient ceux de Neuville-sur-Antou et du Thuit-Hagueron (2).

La seigneurie de Boscherville ayant été, pendant un certain temps, divisée en deux parts, nous sommes forcés de revenir sur nos pas.

Le roi Henri accorda, en 1420, au chevalier Laurent de Limare, à Crestot, les biens de Jean de Boscherville, son cousin-germain; mais celui-ci s'étant soumis, obtint des lettres de rémission. Le roi anglais lui fit don des biens de Jean Burel et lui permit même de posséder dans les bailliages de Gisors et de Cotentin jusqu'à 1,600 ecus de revenu.

Au milieu du xv^e siècle, un pouillé rappelle que le chapitre de Rouen est patron, que Mathieu Lequesne est curé, que la paroisse a 24 liv. de revenu et que le nombre des chefs de famille est réduit à 18 (3).

En 1451, Pierre de Boscherville, seigneur de la paroisse, avait épousé Péronelle Riout, qui lui apporta les fiefs de Couillerville et de Champeaux. Leur fille unique, nommée Jacqueline, prit pour époux Philippe de Fleurigny, sieur de Pommereuil, qui parut

(1) Notes Le Prévost, Boscherville.

(2) Cartulaire du Bec.

(3) Delisle, *Condition*, p. 387.

(4) Les seigneurs de Boscherville avaient un fief à Neuville-sur-Antou, où M. Mézayer a retrouvé, il y a quelques années, le tombeau d'un membre de cette famille.

(5) Hist. d'Harcourt. Arch. du Bec. Aveu de Ferrières.

(6) C'est un curieux spécimen de boit à nourriture.

(1) Fief à Villette dans la campagne du Neubourg.

(2) Notes Le Prévost.

(3) Arch. de Rouen.

à la montre de 1469, et qui plaidait à l'Échiquier en 1474, et subissait l'humiliation d'une amende honorable envers un chevalier qu'il avait offensé par des paroles *arrogantes*. Sa femme lui survécut, et elle se maria avec Antoine de Château-Neuf, dont elle était venue en 1499; la succession de cette dame fut partagée entre les Canonville, Guy d'Orbec, seigneur du lieu, Perrine de Jeucourt, épouse de M. de Matignon et M^g Claude d'Annebaut (1).

Pierre de Canonville réunit les deux portions du fief de Boscherville, qui passa, comme nous l'avons dit, à Jean Godard, puis à Georges du Fay. Celui-ci eut de son mariage avec Marie d'Alègre, Pierre du Fay, chevalier, baron de la Mésangère, qui vendit cette baronnie avec Boscherville, en 1659, à Guillaume Scot, moyennant 176,170 liv.

En 1663, Guillaume Scot, conseiller du roi, baronnet, seigneur de la Mésangère, se disait aussi seigneur de Boscherville; il portait : *d'or, au croc en repos au naturel, volé d'azur, chargé d'un croissant du champ, accusé de 2 étoiles du même*.

Le dernier seigneur de Boscherville, descendant de Guillaume, fut Jean-Edouard Scot, baron de Boscherville, dont le portrait se voit encore aujourd'hui dans un des salons du château de Bouquelon.

M. Selles de Boscherville, maître des comptes à Rouen, avait la seigneurie de la paroisse lors de la Révolution.

BOSCHERVILLE, cant. de Bourgtheroulde, à 114 mètr. d'alt. — Sol: diluvium et craie blanche. — *Chemin de grande comm.* n° 5, de Neubourg à Bourgtheroulde. — Surf. territ., 245 hect. — 160 hab. — 4 cont., 2,403 fr. en ppal. — Rec. budg. 1867, 1,000 f. — Réunion pour le culte et l'instruction à Bosc-Normand. — Bur. de bienf. — Percep. 55 et rec. contr. ind. de Bourgtheroulde. — 8 perm. de classe. — 1 déb. de boiss. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 39; d'arrond., 38; de canton, 3.

Dépendances: LE BAS-BOSCHERVILLE, LES CLOS, L'ÉGLISE.

Agriculture: Céréales, colza. — 500 arbr. à cidre.

Industrie: Néant. — 3 *Patentés*.

LE BOSC-MOREL,

Doy. et Arch. d'Onche, — Dioc. et Baill. d'Évreux, — Elect. et Vic. d'Orbec, — Génér. d'Alençon, — Parl. de Rouen.

(1) La famille de Boscherville n'était pas éteinte dans toutes ses branches; Hector de Boscherville donnait avenu, en 1512, pour les moulins de Monfort. Isabelle de Boscherville, abbesse de Montivilliers, devait être aussi de cette maison.

Le nom de Bosc-Morel, qui paraît avoir été d'abord Bosc-Moret, indique un défrichement récent; la paroisse, dont l'église était dédiée à saint Christophe, fut fondée postérieurement aux Croisades, vers le XII^e siècle, dans le domaine des seigneurs de Ferrières, sur la droite de la Charentonne.

Les rôles de 1263 constatent que Pierre du *Bosc-Moret* était obligé de payer au trésor 100 s., pour cent brebis qui lui avaient été adjugées après enquête. Ils nous apprennent aussi qu'un Robert de *Bosc-Moret*, qui habitait Brionne et qui était soumis au service militaire, avait déserté avec plusieurs autres, et que le trésor leur réclamait une somme de 4 liv. qui leur avait été avancée sur leur solde (1).

Un Jean du *Bosc-Moret*, plus authentique que Robert, fut témoin, vers 1207, avec son suzerain et son voisin, Renaud de Fresney, à une vente ou donation faite par Vauquelin-L'oiseleur au chevalier Guillaume de Capelles (2).

Dès le XIII^e siècle, il existait à Bosc-Morel un prieuré de chanoines réguliers, sous la règle de saint Augustin, fondé en l'honneur de la sainte Vierge, par Hugues de Ferrières, d'après la généalogie donnée par la Chesnaye des Bois, mais plus probablement par Guillaume et Henri de Ferrières.

On a, en effet, des chartes de ces deux derniers seigneurs en faveur du prieuré, sous les dates de 1267 et 1277; parmi les témoins qui y sont nommés, figurent Robert et Raoul d'Harcourt, Robert et Guillaume d'Ivry, Robert de Porpinchey, doyen d'Évreux (3).

Jean, seigneur de Ferrières, chevalier, donna 12 s. de rente au prieuré de *Bosc-Moret*, le vendredi après la fête de la Sainte Croix, à la condition de célébrer l'obit de demoiselle Louise de Beaumont, fille de la dame de Ferrières et de Tiphaine de Fresbourg.

Nicole de Hotot, chevalier, et Isabelle de Ferrières, sa femme, dame de Saint-Martin-le-Gaillard, firent aussi des donations pieuses en 1323, et Jean de Ferrières en 1330 (4).

Un acte de 1387 porte encore *Bosc-Moret*; mais, dans la suite, Bosc-Morel a prévalu.

En 1459, le prieur de Bosc-Morel et celui de Maupas transigèrent au sujet du moulin des Noës, sur la Charentonne. L'arrange-

(1) Nous reproduisons ce texte après M. Le Prévost, mais sous toutes réserves, parce que le mot *Morel* paraît ajouté à *Bosco* dans le texte latin, altéré, comme on dit, par le voisinage. Un Robert du Bosc habitait les environs de Brionne à cette époque.

(2) Le Prévost, *Capelles*.

(3) Hist. d'Harcourt, p. 1017.

(4) Hist. d'Harcourt, p. 1017.

ment fut approuvé par Jehan, prieur de Lierre, supérieur hiérarchique du prieur de Bosc-Morel (1).

Dans les aveux de la baronnie de Ferrières, N.-D. du prieuré de Bosc-Morel est comprise parmi les dépendances de ce grand fief; les nobles barons y avaient un de leurs cinq manoirs; celui du prieuré de Bosc-Morel se nommait le Colombier et comprenait environ 80 acres de terre.

Quant au fief de Bosc-Morel, il fut uni à celui de Fresney, assis sur la paroisse de Chambray (2); avant cette réunion, Jean de Montfort est dit seigneur de Bosqueuey et de Bosc-Morel (3). Tassine de Montfort, sa fille, dame de la Goufrière, épousa Guillaume de Mainbeville.

Un Jehan de Montfort remplaçait Simon de Chambray, seigneur de Lisieux, à la montre de 1469; à cette date, Jehan du Rouyl était déjà seigneur de Fresney et se faisait remplacer par Jacques du Roulx, son fils.

Peu d'années après, en 1510, Françoise du Rouyl, avait épousé André de Mainbeville, auquel elle avait apporté Fresney, d'où relevait le Bosc-Morel.

André de Mainbeville présenta cette même année à la cure, mais il eut un compétiteur dans la personne de noble homme Jacques de Pigace, au droit de Marguerite de Quesnel, sa femme (4).

En 1559, Jacques de Mainbeville, seigneur de Fresney, auquel le fief de Bosc-Morel était alors réuni, présenta à la cure de cette dernière paroisse. Il épousa Marie Marguerie, qui lui apporta la terre de Cornières.

Sur le rôle de l'arrière-ban de 1562, Jacques de Mainbeville, *escuyer*, seigneur de Fresney, Cracouville et Bosc-Morel, est taxé à 54 liv., dixième de son revenu (5).

On trouve dans la même vicomté, Jehan Chevalier, taxé à 6 liv. comme seigneur du Bois-Morel; il s'agit évidemment non du fief principal, mais d'un petit fief dans la paroisse.

En 1580, Guillaume de Mainbeville, fils de Jacques, seigneur de Cornières, Fresney et Bosc-Morel, présenta à la cure, et il mourut sans avoir d'enfants de Judith-aux-Epaules, sa femme, laissant pour héritières ses cinq sœurs, Jeanne, Catherine, Jacqueline, Guillemette et Barbe.

Dans le partage fait entre les sœurs, le Bosc-Morel échut à l'aînée, qui épousa

(1) Le Prévost, *Copelles*.

(2) Aujourd'hui Broglie.

(3) Hist. d'Harcourt, p. 939.

(4) Le Bosc-Morel était sans doute encore séparé de Fresney.

(5) Il y a dans le texte *Val-Morel*, mais c'est évidemment une méprise.

Pierre de Caumont, conseiller du roi et procureur de Sa Majesté au bailliage et siège présidial de Caen.

L'aveu de Ferrières, publié dans les *Notes* de M. Le Prévost, et rendu en 1604, fait mention du Bosc-Morel, comme d'un quart de fief uni à Fresney; et y est dit que la forêt ou buisson Cornilafre, qui y est de bonne et grande étendue, assise sur la sergenterie de Chambray. Cette forêt était en dime et hors de tiers et danger du roi, et la dime appartenait au prieur et curé du prieuré et paroisse de N.-D. du Bosc-Morel « de la fondation de mes prédécesseurs, » ajoute Charlotte des Ursins, « et sur lequel prieuré et paroisse du Bosc-Morel, icelle forêt est située et assise. »

Il ressort de ces renseignements, que l'ancienne église de saint Christopho et le prieuré ne formaient plus qu'un seul établissement religieux, et que la cure de Bosc-Morel, avait été longtemps régulière et desservie par le prieur des chanoines.

Isabeau Patry, veuve de Philippe Merlet, *esc.*, dame de la terre et seigneurie de Bosc-Morel, présenta à la cure en 1641, 1662 et en 1663.

La famille du Merlet, maintenue de noblesse dans l'élection de Bayeux en 1666, portait: *d'azur au chef de gueules, chargé de trois coquilles d'or.*

Noble homme, Jean du Merlet, *esc.*, seigneur de Mallouet (1) et de Bosc-Morel, présentait à la cure de cette dernière paroisse en 1669.

Pendant la Révolution, le sieur Le Villain dit le Noble, qui était curé de la paroisse, fut déporté.

Fiefs et hameaux. LE BOULAY. Une famille Leforestier ayant les seigneuries du Milley à Saint-Vincent-la-Rivière, de Longpré et du Boulay à Bosc-Morel, fut maintenu de noblesse en 1667. François Leforestier, sieur du Boulay, habitait le Chamblac, lorsqu'il fut reconnu noble d'ancienneté à la même époque; ses armes étaient: *d'or au chevron de gueules, chargé de 3 molettes d'éperon et accompagné de 3 feuilles de noisetier de sinople.*

LE CHEMIN-PERRÉ indique le passage d'une voie romaine sur le territoire de Bosc-Morel.

LA GOULLE. En 1184, Robert de la Goulle, de Goella, paya 10 s. au trésor pour avoir laissé un prisonnier s'évader (2).

LONGPRÉ. Voir plus haut.

LES NOES étaient un moulin dont nous avons parlé ci-dessus.

LE VAL-DU-ROI. Il existait, à Bosc-Mo-

(1) Près de Vire.

(2) Rôles, p. 37.

rel, un fief de ce nom. En 1460, Richard le Portier était seigneur du Chesnay et du Val, que nous plaçons à Chamblac et à Bosc-Morel.

Dans les rôles de l'arrière-ban, en 1602, Jean de Pierrepont est dit seigneur du Vaudoré (1).

BOSC-MOREL, cant. de Broglie, sur la Charentonne, à 185 mètr. d'alt. — Sol: grès et poudingues. — *Ch. d'int. com.* n° 7, de Broglie à la ligne n° 8. — Surf. terr., 1,007 hect. — 200 hab. — 4 contrib., 4,362 fr. — Rec. ord. budg. 1867, 996 fr. — Percep., et rec. cont. ind. de Broglie. — Réunion pour le culte et l'instruction à Chamblac. — 2 perm. chasse. — 1 déb. boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 46; d'arrond., 10; de cant., 2.

Dépendances: LES BEQUETIÈRES, LA BILHEUDIÈRE, LE BOULAY, LA BOURDONNIÈRE, LE CHEMIN-PERRÉ, LA COEFFRERIE, LA CONARDIÈRE, LE FORT-QUEVAL, LA GOULLE, LA MERGERIE, LE GROS-HÊTRE, LE LONGPRÉ, LES NOES, LE POT-DE-VIN, LA PIERRE-L'ORMÉE, LE PRIEURÉ.

Agriculture: Forêt, ouvrages en bois. — 8,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie: Carrière de grès. — 3 *Potentés*.

BOSC-RENOULT-EN- OUCHE,

Arch. d'Ouche, — Dioc. de Lisieux, — Vic. et élec. de Conches, — Génér. d'Alençon, — Parl. de Rouen.

Cette commune est formée de Bosc-Renoult et de Rubremont, qui ont été réunis en 1792.

§. — BOSC-RENOULT.

Tous les noms des paroisses placés sur la rive gauche de la Risle accusent l'emplacement d'une ancienne forêt. *Raynold ou Renoult* était un nom très commun sous la seconde race. Le vocable de sainte Anne, sans nuire à l'antiquité du pays, annonce néanmoins que l'église a été bâtie tardivement et sous l'influence des religieux de Lyre.

Au xi^e siècle, Robert du Chalet, qui fut depuis le 1^{er} abbé de Lyre, y faisait sa résidence, lorsqu'il reçut miraculeusement l'avis de se dévouer à la fondation de Lyre (2). Dans le siècle suivant, l'église de Bosc-Renoult appartenait au seigneur de la

(1) Sur quoi M. Riout de Neuville suppose que c'est pour Vaudoré ou Val-du-Roy à Bosc-Morel (M. Leburrier); nous offrons cette conjecture sans la garantir.

(2) Un prêtre affligé de la lèpre eut pendant trois samedis une vision dans laquelle on lui ordonna d'inviter Robert du Chalet à bâtir, à la place d'une chapelle dédiée à saint Christophe, un monastère en l'honneur de la sainte Vierge. (*Gallia Christiana* xi.)

paroisse, nommé Henri, qui la donna à l'abbaye de Lyre, avec les droits de présentation et les revenus qui y étaient attachés (1).

Henri du Bosc-Renoult a également inscrit son nom dans le cartulaire de N.-D. du Désert, par la donation d'une terre sise entre Bois-Arnaud et la forêt de Breteuil, qu'il tenait de Simon de Grandvilliers: le prieur devait lui payer 3 s. A titre d'hommage. Dans une seconde charte, semblable à la première, il relate que Gervais, son fils, a posé avec lui la donation sur l'autel de la sainte Vierge, dans l'église du prieuré (2). Henri paya au Trésor, en 1180, une amende de 20 s. pour avoir contesté un droit de moule.

Henri et Gervais son fils étaient présents lorsque Robert de Bois-Anzeray prit l'habit à Lyre et fit une donation au couvent: tous deux figurent aussi comme témoins dans une charte de Mathieu de Bois-Anzeray, fils de Robert.

Vers 1190, Robert II, comte de Meulan, confirma la donation faite par son vassal à l'abbaye de Lyre, de l'église de Bosc-Renoult. Il résulte de cette approbation que le fief de Bosc-Renoult relevait de Beaumont-le-Roger.

Guérin de Ciérey, évêque d'Evreux, voulant aider les religieux de Lyre à réparer leur couvent, qui avait été fortement endommagé, soit en 1108, lorsque Philippe-Auguste ravagea tout le pays jusqu'à Neubourg, et à Beaumont, soit l'année suivante, lorsqu'il prit Conches, et peut-être aussi à ces deux époques, leur donna les deux tiers de la dime du Bosc-Renoult. L'évêque Luc confirma, vers 1210, diverses donations faites à l'abbaye de Lyre; dans l'énumération se trouvent 4 acres de terre au Bosc-Renoult, données par Raoul le Graverenc, Guillaume son frère et Henri son neveu (3).

La famille le Graverenc avait de l'importance à Bosc-Renoult, car un peu plus tard, dans les miracles de saint Louis (4), se trouve citée Jeanne, fille de Pierre le Graverenc, de la paroisse de Bosc-Renoult.

Gervais du Bosc-Renoult, fils de Henri, eut pour successeur son fils Richard, dont il nous reste deux actes. Par le premier, daté de 1235, il confirma la donation faite par son aïeul Henri, aux moines du Désert, de 4 acres de terre, moyennant une redevance de 3 s. (5); dans le second, de l'année 1240, et où il est qualifié de chevalier, il consent à ne plus percevoir un muid de blé qui lui

(1) Chartes de Lyre.

(2) Cart. de Lesme.

(3) Le Prevost, *Noyer*.

(4) *Historiens de France*, t. 20, p. 44.

(5) Le Prevost, p. 374.

était dû sur le Moulin-Roger, à la Barre, dans le cas où un arrangement conclu entre l'abbaye de Lyre et Gilles de Boscherville, seigneur de la Barre, viendrait à être annulé (1).

Au xv^e siècle, les fiefs de Bosc-Renoult et de la Chapelle, à la Neuve-Lyre, appartenaient à Jehan Muterel, qui comparut à la montre de 1469, *bien armé et bien monté de deux chevaux*. Il faisait partie des nobles de la vicomté de Beaumont (2). En 1492, Jean Muterel, probablement fils du précédent, tenait le fief de Fauville, il présida les Assises de Conches, au mois de juin 1516, et reçut en 1518 une somme de 25 liv. à titre d'indemnité pour avoir représenté la noblesse du bailliage aux Etats de Normandie (3).

Simon Muterel, fils de Jean, devint, en 1522, procureur-général au Parlement de Rouen. L'année suivante, il acheta le fief du Boulay-Bethan, à Canappeville, qu'il revendit à Adrien de Melun, baron des Landes. Il fut inhumé, avec le titre de N. H. sieur de Fauville, dans l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen.

Le collège d'Evreux fut transporté, en 1530, dans l'hôtel ayant appartenu au seigneur de Fauville.

Jean Muterel, sieur de Fauville, III^e du nom, reçu au Parlement de Normandie en 1544, portait : *d'argent à l'aigle éployé de sable*. Après lui, René Le Muterel était seigneur de Fauville, Bosc-Renoult, Saint-Germain-de-Navarre, Quillebeuf, la Haye, la Chapelle, la Noë, la Salle, etc.

Tous ces domaines restèrent à Madeleine Le Muterel, fille et héritière de René, qui, en 1586, était mineure, sous la tutelle de Nicolas Hendey, conseiller au Parlement. Elle épousa, le 13 juillet 1598, Nicolas de Launay (4), qui, en 1513, était chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa maison et de Mg^r le duc de Guise, gouverneur des villes et châteaux d'Eu, sieur de Launay, Couquières, Saint-Piat, et par sa femme, sieur de Bosc-Renoult, etc. En 1615, il se disait baron, pair et connétable du Boulonnais. Son nom paraît encore, comme seigneur de Fauville, en 1628.

La famille de Launay, en Picardie, portait : *d'argent à deux bandes d'azur*.

(1) Le Prévost, p. 374. Il résulte d'une charte de 1248, que le Moulin de la Barre, dit le Moulin-Roger, avait une partie de ses tenanciers dans le fief de Bosc-Renoult. (Le Prévost, *La Barre*.)

(2) La famille Le Muterel n'est pas sans illustration; elle a possédé, dans l'Evreux, un grand nombre de seigneuries. Des 1401, Raoulin Muterel était lieutenant de Jehan de Cintray, verdier de Breteuil. (M. Lebeurier, *Ambois*, 152.)

(3) Documents Téchener et Etats de Normandie, par M. Canel.

(4) Arch. de la Seine-Inf.

Jeanne de Launay, fille de Jacques et petite-fille de Nicolas, épousa Guy de Nollent, seigneur de Fatouville, Hébertot, etc., dont elle eut François de Nollent, qui n'eut qu'une fille de son mariage avec Madeleine Arthur.

Les domaines de François de Nollent revinrent alors à Nicolas de Nollent, baron d'Ollandon et de Fatouville, marié à Rouen, le 10 août 1641, avec Marie d'Espinay (1). Ce doit être lui qui fut maintenu de noblesse vers 1668; il portait : *d'argent à une fleur de lys de gueules accompagnée de 3 têtes de vises du même*.

En 1760, la veuve de M. de Nollent était dame de Bosc-Renoult et son fief était imposé à 100 liv. (1).

Au moment de la Révolution, Bosc-Renoult avait pour curé M. Guèroult, qui fut déporté. L'abbé de Lyre présentait à la cure et avait les deux tiers de la grosse dime, affermés 380 liv.; la cure en valait 300. (M. Le Prévost.)

Fiefs et hameaux. LA BIGOTIÈRE. Il y a deux autres fiefs de ce nom dans l'Eu, l'un à la Neuville et l'autre à Groslay.

En 1459, Guillaume de Pierrecourt, seigneur de la Bigotière, ayant coutume de suivre et fréquenter les guerres, se présenta à la montre de Beaumont armé de brigandine, salade, épée et javeline, monté d'un cheval (2).

La Bigotière appartenait, en 1667, à François Courtneuve, qui fut maintenu de noblesse avec Pierre son fils, le 30 mai de ladite année. Leurs armes étaient : *d'argent à une fasce de 5 fusées de gueules*.

LE SOILLARD était un très ancien fief, qui avait pour seigneur, en 1200, Roger de Soillard, témoin de la charte par laquelle Geoffroy de la Bretèche céda le quart de son fief au convent de Lyre, pour se tirer de la misère (3).

Les archives de Lyre avaient autrefois une charte de Pierre de Soillard, qui leur avait donné une acre de terre à l'Épine, paroisse de Maruères.

VALMONT a dû donner son nom à une famille le Conte de Valmont, qui s'est éteinte dans la personne de M. le comte de Valmont, chanoine honoraire d'Evreux, qui vivait encore en 1813.

§ 2. RUBREMONT.

Ce nom, d'origine latine, signifie une colline de couleur rougeâtre; la paroisse à laquelle il s'applique, placée sous l'invoca-

(1) Elle était fille de René d'Espinay, sieur de Bois-Gueroult et de Claude de Roncherelles.

(2) Ce doit être le même que Guillaume Pierrecourt, de la paroisse du Fidelaire, anobli par arrêt de 1483. (M. Lebeurier, *Anobis*, n. 1218.)

(3) Notes Le Prévost, p. 446.

tion de saint Ouen, doit remonter avant l'invasion normande.

Dès le milieu du XI^e siècle, Rubremont faisait partie de la dotation d'Adelise, femme du célèbre Fitz Osbern, qui le donna à l'abbaye de Lyre, fondée pour lui servir de sépulture.

Rubremont est souvent cité dans les chartes de Lyre, sous le nom de *Rubcamont* et *Rubramons*.

Dans une charte en faveur de Lyre, antérieure à la chute du duché de Normandie, Richard III, comte de Leycester et de Breteuil, dit que les hommes de *Rubramon* seront libres et quittes dans toutes ses terres, en bois ou en labour et en tous lieux (1).

Il est question de Rubremont dans deux chartes de 1276 et 1304.

Dans un aveu de 1498, Guillaume Pevrel, seigneur de Bénécourt, a soin de noter qu'il a sa part des deniers du Bocage, c'est-à-dire sa part des redevances des usagers de la forêt de Breteuil. Ces droits consistaient à avoir sa part avant tous les autres, des oves, pains et gerbes dus par les hommes de *Rubremont* (2).

Par la suite des temps, l'abbaye de Lyre avait dû aliéner son fief de Rubremont, qui appartenait, au XVIII^e siècle, à une famille Harou, descendue d'un Harou du Mesnil, maître de forges en 1655, connu pour avoir changé l'emplacement du haut-fourneau de Trisay.

Le sieur Harou, seigneur de Rubremont, maria son fils aîné, Cyprien, le 23 janvier 1708, avec Renée-Marie-Thérèse Boudin, déjà veuve, demeurant en Bourgogne, et lui promit 10,000 liv. Le mariage ne fut pas heureux: M^{me} Harou ne put se résoudre à habiter la Normandie, où son mari mourut en 1732.

Un long procès, dont nous ignorons l'issue, s'engagea alors entre la veuve et les héritiers du mari (3). Toussaint Harou, l'un d'eux, sieur de la Blinière, du Chalet et de Rubremont, avait eu, de son mariage avec Marie-Charlotte le Pellerin de Gauville, une fille nommée Marie-Anne, qui épousa, le 10 avril 1725, René-François de Giverville, seigneur patron de Saint-Maclou et seigneur de la Londe. De ce mariage naquit, l'année suivante, un fils qui fut nommé Toussaint-François-Charles (4). Lors de la Révolution, M^{me} de Rubremont

demeurait à Fauville, châtellenie de la Ferté-Loupière, ressort de Joigny.

CHALET-EN-RUBREMONT, dit aussi Housse-Maigne, est un fief très ancien. Robert du Chalet, qui habitait le Bosc-Renoult, tire son nom de ce lieu.

En 1562, ce fief appartenait à Ambroise de la Pierre(1), qui paya 40 s. pour l'arrière-ban, comme 10^e sou de revenu.

La Pierre: de sable à 3 barres d'argent avec une étoile en pointe, ou selon Chevillard: d'azur à 3 bandes d'argent.

Après Ambroise, on trouve Jean de la Pierre, écuyer, seigneur de la Favellière, Chalet en Rubremont, Fessanvilliers, etc. Marié à Renée de la Boulaye, leur fille Catherine épousa, en 1570, François le Bœuf, écuyer, sieur du Vivier.

Nous avons vu plus haut Chalet et Rubremont passer à la famille Harou. Au moment de la Révolution, ces deux fiefs appartenant à M. de Frémont, dont la famille, originaire de l'élection d'Evreux, portait: d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 trefles de sinople.

BOSC-RENOULT-EN-OUCHÉ, cant. de Beaumesnil, sur la Risle, — à 185 mètr. d'alt. — Sol: diluvium. — Surf. terr., 785 hect. — 344 hab. — 4 contrib., 3,905 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 1,849 fr. — ∞ et percep. de la Barre. — Rec. contrib. ind. de Brionne. — Pairois, succ. — Presbyt. — Ecole mixte de 27 enf. — Bureau de bienf. — 14 perm. chasse. — 1 déb. boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 39; d'arr., 21; de cant., 8.

Dépendances: LA BENADIÈRE, LA BIGOTIÈRE, LA GRAVERIE, LE HAMEAU DE L'ÉGLISE, LA LIVINIÈRE, LA MAHOUDIÈRE, LA MARTINIÈRE, LES MONTS, LA PINSONNIÈRE, QUINCAMPOIS, LA RAULIÈRE, RUBREMONT, LE SOUILLARD, LA TRABOUILLERE ET VALMONT.

Agriculture: Céréales. — 15,000 arbres à cidre.

Industrie: 2 moulins à blé, tissage d'étoffes chez les particuliers. — 12 Patentés.

BOSC-REGNOULT-EN-ROUMOIS.

Gr. Archid., Bail., Génér., Parl. de Rouen, — Doy. de Bourtheroulde, — Vic. et Elect. de Pont-Audemer.

Ce village est assis sur l'emplacement d'un bois défriché; mais nous ne connaissons pas le Ranulphe ou Regnoult qui lui a laissé son nom: il peut avoir vécu sous les premiers Normands, car la paroisse n'est

(1) La famille la Pierre descendait de Nicolas la Pierre, sieur du Val-Boutard, anobli en 1515, par le duc d'Alençon.

(1) Le Prévost, *Breteuil*, p. 419.

(2) *id.* *Bénécourt*.

(3) Ces héritiers étaient Toussaint Harou, sieur de la Blinière, du Chalet et Rubremont, et Marie-Anne Harou de Danneville, épouse de messire Marie le Cornu, seigneur de Binorel.

(4) Archives de M^{me} de Baglion, née de Giverville.

pas très ancienne, comme semble l'indiquer le patronage de la sainte Vierge (1).

A la fin du XI^e siècle, les barons d'Harcourt, châtelains de Boisset-le-Châtel, étaient suzerains de Bosc-Regnoul. Les listes des fiefs de 1180, citent Richard de Bosc-Regnoul comme tenant, avec un gentilhomme voisin, le quart de fief des Hayes au Bosc-Bénard; elles nous apprennent que Robert d'Harcourt versa 100 s. au Trésor, en échange du chevalier qu'il devait fournir à l'armée du Poitou, à cause d'un fief entier que tenaient de lui Richard de Bosc-Regnoul et Richard de Berville.

Guillaume de Bosc-Regnoul, fils ou frère de Richard, fut un défenseur de la nationalité normande; en 1200, il occupait, avec Alexandre Mollard et un certain nombre de sergents à la solde du roi, le fort de Boutavant (2); on alloua à ces soldats une première somme de 80 liv. Ensuite Guillaume reçut particulièrement pour lui et 4 sergents sous ses ordres, une autre somme de 43 liv. 6 s. 8 d.

Après la conquête, Guillaume rentra dans son manoir de Bosc-Regnoul et inscrivit son nom dans les fastes historiques de l'abbaye du Bec, en donnant, en 1208, un vasseux obligé au service d'un cheval.

Entre 1237 et 1245, Georges de Bosc-Regnoul, chevalier, était seigneur et patron de la paroisse; il présenta à l'archevêque Pierre de Colmeu, un candidat nommé Hélié, qui fut agréé. La cure valait alors 15 liv. et l'on comptait 30 feux.

La famille primitive de Bosc-Regnoul était éteinte en 1399, et elle était remplacée par Guillaume Bourgeois, dit Bosc-Regnoul, seigneur de la paroisse, qui vendit à messire Jean Ernoul, curé de Saint-Cande à Rouen, 60 s. tournois et un chapon de rente moyennant 13 liv. tournois. On voit Guillaume Bourgeois figurer en deux endroits dans l'inventaire des titres du Bec, sous le nom de Guillaume *Regnould* et *Regnolt*.

Vers 1450, Mathieu Mellier était seigneur et patron de la paroisse; il présenta en cette qualité, pour être curé, Robert Le Chandelier; la cure était estimée 40 liv., et des 30 feux du XI^e siècle, il n'en restait plus que 12 (3). En 1458, l'archevêque approuva une quête pour la réparation de l'église.

A partir de 1481 apparaît une famille qui s'est conservée jusqu'à nos jours, qui porte exclusivement le nom de Bosc-Re-

gnoul, descendue peut-être du Guillaume dit Bosc-Regnoul, dont nous avons parlé.

Guillaume de Bosc-Regnoul épousa, le 31 août 1481, Agnès d'Auvergny; leur fils Jacques épousa Marie Bian, dont la sœur, nommée Barbe, s'était mariée avec Nicolas de la Haye. Il y eut, en 1518, une transaction passée à Moxaux entre les deux beaux-frères.

Jacques eut 4 enfants; Jenn, qui lui succéda; Toussaint, curé de Bosc-Regnoul et seigneur de Lenteuil; Louise, mariée à Michel le Neven, licencié ès-lois, et Marie de Bosc-Regnoul, qui épousa, le 5 juin 1548, Denis de Malortie, sieur de la Varenne, à Touville. C'est au temps où vivait Jacques de Bosc-Regnoul que se rapporte le texte suivant emprunté au rôle des fiefs de la vicomté de Pont-Antou et Pont-Audemer, année 1541:

« *Sergenterie de la Londe*: Le fief du Bosc-Regnoul appartenait à Jacques du Bosc-Regnoul, escuier, tenu du sieur de Guise, à cause de sa dite châtellenie de Boisset-le-Châtel, par un demi-fief de haubert, vault communes années, 100 liv. tournois, charges ordinaires rabattues. »

Jean du Bosc-Regnoul, 1^{er} du nom, épousa le 4 janvier 1554, Jeanne Le Grand, dont il eut Jacques, 1^{er} du nom (1), qui prit pour femme Geneviève de Bec de Lièvre, d'où sortit une nombreuse postérité.

Gilles, l'un des enfants de Jacques (2), recueillit en partie les biens de sa maison, ou du moins la seigneurie de Bosc-Regnoul, qui passa à son fils Jacques III.

Gilles de Bosc-Regnoul, 1^{er} du nom, fils de Jacques III, fut maintenu de noblesse en 1667, année pendant laquelle il épousa Anne du Quesnoy, fille de Gaspard du Quesnoy, qui lui apporta cette terre avec celles de Voisreville et des Routils, à Marilly-la-Campagne. Cette dame était veuve le 16 septembre 1691 (3).

Bosc-Regnoul passa bientôt à la famille Le Chéron; nous avons, à la date du 10 novembre 1714, un aveu rendu à Nicolas le Chéron, *esc.*, sieur de la Salle du Bois à Louviers, seigneur patron du Bosc-Regnoul, pour une pièce de terre relevant de son fief, à Saint-Léger-du-Génélay.

Deux frères du nom de Le Chéron, l'un seigneur et l'autre curé de la paroisse, se ruinèrent tous deux à force de plaider l'un contre l'autre. Après leur mort, la terre

(1) Ses autres enfants furent Adrienne du Bosc-Regnoul, mariée à Antoine de la Rivière, seigneur du Grand-Manoir, à Thuit-Hébert.

(2) Les autres étaient: Jean, sieur de Homare; Jacques, sieur des Marettes; Adrien, sieur de Vauteville; François-Pierre, religieux au Bec, et enfin Charles.

(3) La Chesnaye des Bois.

(1) T. Duplessis nous paraît avoir raison contre MM. Le Prévost et Canel, qui désignent comme patron saint Clair, apôtre du Vexin.

(2) Dépendance du Château-Gaillard aux Andelys.

(3) Archives de Rouen.

seigneuriale fut vendue par licitation, vers 1771, à M. Ponthus, riche fabricant à Rouen. C'est de cette époque que date le beau château bâti sur la hauteur méridionale de Bosc-Regnoul.

Le nouveau seigneur mourut peu après son acquisition, laissant 2 fils prêtres; l'aîné, curé de Boshénard, hérita de la seigneurie, et M. de Bosc-Regnoul est encore aujourd'hui maire de la commune de ce nom.

L'église n'offre rien d'intéressant; on y honore saint Clair, martyr du Vexin, et saint Hildevert, évêque de Meaux.

Fiefs. 1° LENTEUIL était une dépendance de la seigneurie de Bosc-Regnoul, qui servait d'apanage aux cadets de famille. Vers 1550, Toussaint du Bosc-Regnoul, 2^e fils de Jacques I, était curé de la paroisse et seigneur de ce fief.

Après lui, son petit neveu, Jean de Bosc-Regnoul, fut seigneur de Homare et de Lenteuil; ce seigneur épousa, le 8 mai 1642, Catherine de la Bouque (1), d'où vient Nicolas du Bosc-Regnoul, qui fit partie d'une expédition au Canada. Jean, sieur de Lenteuil, vivait encore en 1648; il était censitaire de Boisset-le-Châtel (2).

La branche de Bosc-Regnoul de Lenteuil s'est conservée jusqu'à nos jours; en 1812, M. de Bosc-Regnoul de Lenteuil était juge de paix de Bourgtheroulde; en 1818, il était membre du conseil d'arrondissement.

2° Le MOTLIN a aussi servi de titre seigneurial dans la famille de Bosc-Regnoul. Jean du Bosc-Regnoul, qui vivait en 1554, se qualifiait de du Moulin.

BOSC-REGNOULT-EN-ROUMOIS, cant. de Bourgtheroulde, à 130 mètr. d'alt. — Sol: diluvium. — Surf. terr., 256 hect. — 197 hab. — 4 contrib., 1,959 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 922 fr. — Percep. de Boisset-le-Châtel. — ∞ de Bourgtheroulde. — Rec. cont. ind. de Bourg-Achard. — Réunion pour l'instruction et le culte à Tonville. — Bur. de bienf. — 20 perm. chasse. — 1 déb. boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 50; d'arr., 27; de cant., 8.

Dépendances: LES BRUYÈRES, LENTEUIL, LE MOULIN.

Agriculture: Céréales, colza. — 2,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie: Tissage de toiles. — 7 *Patentés.*

BOSC-ROGER,

Archid., Baill., Parl. et Génér. de Rouen. — Doy. de Bourgtheroulde. — Vic. et Elect. de Pont-Audemer.

Nous ne reviendrons pas sur l'étymo-

(1) Fille de Nicolas de la Bouque, *etc.*, sieur des Gaines et du Manor, et de Marguerite Alorge.

(2) Arch. de l'Eure.

logie de *Bosc*; quant à Roger, ce nom, si aimé etsi commun chez les Normands, indique une fondation normande et par conséquent récente, le vocable de saint Pierre, choisi pour la paroisse, vient confirmer cette opinion.

Le Bosc-Roger, assis sur une portion défrichée de la forêt de la Loude, avait des seigneurs particuliers placés sous la suzeraineté de la maison d'Harcourt, héritiers des Meulan (1).

Vers 1204, on lit que Jean de Bosc-Roger est homme ou vassal du roi pour 18 livres de terre par an, dans la forêt de Thiberville et dans celle de la Loude (2).

Lorsque les religieux du prieuré des Deux-Amants cédèrent à l'abbaye de Bonport, le 31 juillet 1205, la chapelle Saint-Martin-de-Mares avec tous leurs droits, depuis Pont-de-l'Arche jusqu'à Criquebeuf, on voit figurer parmi les témoins, Vital, curé de Bosc-Roger (3).

Après la conquête, le célèbre Cadoc avait recu de Philippe-Auguste un fief important à Bosc-Roger, qu'il donna à la collégiale de Gaillon lorsqu'il la fonda. « En outre, dit-il, je donne tout le domaine que j'avais au Bosc-Roger, consistant en terres, en vassaux, en revenus, en services et autres choses qui doivent et ont coutume de venir en ma main (4). »

M. Canel pense que Raoul de Bosc-Roger, seigneur et patron de la paroisse au milieu du XIII^e siècle, était fils de Jean, cité plus haut; à ce moment, les chefs de famille étaient au nombre de 124.

D'après une ancienne version française des échiquiers tenus à Rouen en 1244, il fut jugé: « que Ogiers de Canelle ne respondera pas vers Hue del Bois-Roger par ses défauts devant que elles soient poïées et puis fera ce qu'il devra (5). »

Dans ce passage, nous croyons reconnaître un Hugues de notre Bosc-Roger, plaidant avec son voisin, le seigneur du Canouel.

Les années 1247, 1261 et 1264 sont marquées par différentes ventes de propriétés situées à Bosc-Roger.

Vers 1270, la famille de Bosc-Roger était déjà éteinte; ce fut M^{gr} Guillaume Breton (6), chevalier, qui présenta à la cure de la paroisse.

(1) Ce village a pu être fondé par le célèbre comte de Meulan, Roger de Beaumont, comme l'a pensé M. Masson de Saint-Amand. *Essais sur le comté d'Evreux.*

(2) Cart. normand.

(3) Cart. de Bonport.

(4) Notes Le Prevost. Gaillon.

(5) L. Delisle. *Echiquier*, 754.

(6) Cette famille a laissé son nom au Val-Breton, village d'Infreville, contigu à Bosc-Roger.

Peu d'années après la mort du célèbre archevêque Eudes Rigaud, arrivée en 1275, Guillaume d'Harcourt fondaît, à peu de distance de Bose-Roger, la collégiale de la Saussaye. Les chartes de cet établissement nous font connaître que la seigneurie de Bose-Roger appartenait, du moins en partie, à Thomas de Saint-Amand, car il vendit aux chanoines, en 1329, le quart de sa dime de Bose-Roger pour 1000 l. tournois. Peu après, Jean de Saint-Amand, héritier sans doute de Thomas, vendit son droit de dime qui fut clamé, en 1333, par Jean d'Harcourt, IV^e du nom, à droit de seigneurie (1). Le mercredi de la Pentecôte de la même année, ces dimes furent vendues au doyen de la Saussaye, moyennant 500 liv. (2).

Il existe, à la date de 1402, un bail de 4 acres de terre à Bose-Roger, dans lequel il est stipulé, à propos du mariage, que « les bailleurs *trouveront la marle*, que le preneur la charriera du Busc-Bequet, où elle lui sera livrée, jusque sur les champs où elle sera répandue. Les bailleurs sont chargés de *desfeuquier* la terre, c'est-à-dire d'en enlever les fougères (3).

Le dimanche 3 juin 1403, Pierre de Campox, clerc de la paroisse de Bose-Roger, s'alloue à Robert le Bouvier, de la même paroisse, à partir de la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Gilles, *pour faire et ouvrir de seage en bois et lui faire tous ses autres profits*, en tout ce qu'il saura faire, moyennant 20 s. à la Madeleine, 15 s. à la mi-août et 15 s. en la conclusion du terme. Pierre de Campox oblige son corps ; le Bouvier oblige tous ses biens (4).

Voici, d'après M. de Beaurepaire, la valeur locative des terres dans la paroisse de Bose-Roger au commencement du xv^e siècle.

Trois vergées sont louées 15 s. ; 1 acre et 14 perches, moyennant 25 s. l'acre.

Le manoir de Girot des Vaux, écuyer, avec le jardin, sauf le *fruitage*, 7 vergées de terre labourable en deux pièces, l'une d'une acre et 1/2 vergée en *linières*, l'autre d'une 1/2 acre et 26 perches, le tout pour 4 l. 12 s.

Deux acres en 4 pièces, 40 s. ; une 1/2 acre, 13 s. ; 5 vergées, 27 s., etc.

Par un acte du 18 avril 1407, Robert le Bouvier, dont nous avons parlé, donne à Guillemette, fille de Colin le Bouvier, une 1/2 acre qu'il retient à titre de louage pour trois ans, moyennant 10 s. tournois par an ; puis il prend cette fille à son service, aux gages de 100 s. tournois pour les trois ans.

(1) M. Bréauté, *Notes sur Bose-Roger*. Journal de Pont-Audemer.

(2) Le vendeur, Jean d'Harcourt, élevé à la dignité de comte en 1339, fut tué à la journée de Cressy, en 1346.

(3) M. de Beaurepaire, *Condition*, 18.

(4) Id. 224.

« Si pendant ce temps elle trouve son honneur et profit à faire pour se marier, elle le pourra et sera payée à proportion du temps qu'elle aura passé chez son maître (1). »

Nous trouvons également chez M. de Beaurepaire deux autres exemples de baux d'ouvrage assez curieux.

« En 1407, Robin Messière de Moulineaux, tuteur et gouverneur des enfants sous-âge de feu Colin Dubuse, alloue pour cinq ans à Jean le Sèneschal, de Bose-Roger, *le corps de Roulin Dubus, l'un desdits mineurs, pour en avoir tout et tel service comme il saura et pourra faire*. Ce bail et alleu fait moyennant 4 liv. tournois pour tout le temps, à payer en 4 années. Seneschal sera tenu : *trouver manger, coucher, lever, cauchier et rétir bien et suffisamment selon son état*. »

« Le 2 février 1413, du Bose-Rogerbaille à titre de louage, jusques au terme de neuf ans, à Michaut le Bouvier, du Bose-Normand, c'est assavoir : Estienne, fille et enfant dudit Cardot, pour faire et accorder audit Michaut, tout et tel service comme elle saura et pourra faire, ledit terme durant ; et *alleu* ainsi fait pour la somme de 22 s. 6 d. pour une fois paier et pour tout le terme durant et pour lui trouver tous ses nécessaires et gouverner bien et doublement de toutes choses. »

« En 1409, Simon de Gauville, curé de la paroisse, donna à bail, pour six ans, sa cure à un paysan, moyennant un loyer annuel de 150 liv. tournois, en se réservant une chambre bonne et convenable à prendre à son plaisir pour demeurer toutes fois et quantes fois que il lui plaira venir à ladite cure et le cellier pour mettre les cidres de la dépense de lui et de ses gens et étable pour ses chevaux. »

Ce bail ne reçut pas son exécution, car l'année suivante le temporel de la cure fut loué par le même curé à messire Jouen de Semelaigne et à Robert Heshert, prêtres, avec les mêmes réserves ; mais le prix fut réduit à 140 liv. par an.

La seigneurie de Bose-Roger est restée dans la famille d'Harcourt jusqu'à la mort de Jean VII, arrivée le 18 décembre 1452 (2). Le Bose-Roger devint alors la propriété de Marie d'Harcourt, fille aînée de Jean, mariée en 1417 à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont.

Cette dame était veuve en 1447, et Jean

(1) M. de Beaurepaire, *Condition*.

(2) M. Canel a cru que Philippe d'Auxi avait possédé la seigneurie de notre Bose-Roger, et qu'il l'avait vendue, le 28 août 1408, pour la dotation de la chapelle du bois de Vireuses, vente ratifiée ensuite par Jeanne d'Estouteville, sa veuve. Ce fait ne peut s'appliquer au Bose-Roger dont nous nous occupons, mais à un autre village du même nom.

de Lorraine, son second fils, possédait avec elle le comté d'Harcourt. Ce prince signala son courage en 1119 à la conquête de la Normandie. Dix ans plus tard, en 1150, de concert avec sa mère, et dans l'espoir d'acquiescer le royaume céleste, il céda le patronage de Bose-Roger au doyen des chanoines de la Saussaye, avec cette réserve que le chapitre n'entrerait en jouissance des revenus de l'église qu'après le décès du curé (1).

A partir de cette donation, l'église de Bose-Roger, avec ses revenus, se trouva appartenir aux chanoines de la Saussaye; le curé n'était plus qu'un vicaire perpétuel à portion congrue, et dans le dernier siècle, ce bénéfice était estimé 6,000 liv.

En reconnaissance de ce don si important, les chanoines fondèrent pour leurs bienfaiteurs, dans l'église de Bose-Roger, une messe du Saint-Esprit changée en messe de *requiem* après leur décès. Chaque jour de l'année, on récitait pour eux un *De Profundis* et chaque samedi une antienne à la sainte Vierge.

La comtesse de Vandeuil et son fils, Jean de Lorraine, sollicitèrent et obtinrent seulement en 1461, le décret de l'acte portant union à la collégiale de Saint-Louis-de-la-Saussaye, de la cure de Bose-Roger (2).

Pierre Deschamps, alors chanoine et grand-archidiacre, approuva l'union, mais, en compensation de son droit de départ, l'archevêque exigea une rente de 7 liv. 10 s. pour lui et l'archidiacre, qui perdait aussi son droit de visite.

Dans les premiers jours de septembre 1463, les chanoines de la Saussaye présentèrent à la cure, en qualité de vicaire, M. Richard Le Boulanger. Voici quels étaient alors ses moyens d'existence.

Il avait droit à sa demeure au presbytère avec un coin du jardin; il avait, en outre, tout le casuel de l'église, gros et menu, à cause des sacrements et sépultures; deux setiers de froment, un d'orge et un d'avoine, à la mesure du lieu, au terme de Noël et de Pâques par égal. Toutes les dîmes du bois, miel et cire, et les émoluments des lettres certificatoires sous le seal de l'église; enfin, une pièce de terre, appelée le Champ-de-Saint-Pierre, la cour du presbytère demeurant commune entre le chapitre ou leurs fermiers et le vicaire.

Par suite de son acquisition, la collégiale avait aussi ses charges, que M. REACTY résume ainsi :

1° A l'église ou chapelle de Thibouville, 3 liv. à la Chandeleur;

(1) M. Reute. *Journal de Pont-Audemer.*

(2) *Ch. de la Seine-Inf.*

2° A la chapelle Martel, qui relevait des Templiers de Renneville, 3 setiers, 1/2 blé, 1/2 avoine, mesure de Bourgtheroulde;

3° Au comte d'Harcourt, 3 setiers de blé et 3 boisseaux de pois blancs;

4° 3 pots d'huile pour la lampe de l'église de Bose-Roger, obligation de réparer le pilier de la tour et de fournir le vin du jour de Pâques.

On était alors sévère pour ceux qui s'écartaient des réglemens concernant les dîmes; ainsi, le 9 juillet 1472, un certain Guillaume Lefèvre, ayant omis de lier plusieurs gerbes dimales provenant de son champ, fut traduit devant un délégué du chapitre de la Saussaye et condamné à une amende de 60 s. destinés à acheter deux chandeliers pour servir au culte divin, avec deux cierges de cire, du poids d'une livre, pour être offerts à l'église le jour de la fête patronale de saint Pierre (1).

A la faveur des édits de tolérance, un préche avait été construit à Bose-Roger, vers la fin du xvi^e siècle; il fut rasé en 1685 (2), d'après un certificat de deux charpentiers de Bouquetot, et les matériaux en furent adjugés le 10 décembre de la même année, moyennant 150 liv. qui durent être remises à l'hospice de Pont-Audemer (3).

En 1658, lors de la maintenance de noblesse dirigée par La Galissonnière, Jacques Odoard, signalé comme seigneur de Bose-Roger, portait : *de queues à 3 valletes d'éperon d'argent, au chef du même, chargé d'un lion léopardé de sable.*

Le nommé Louis le Cerf, d'Elbeuf, soldat dans la compagnie colonelle du régiment de la Loude, descendant de Bose-Roger à Elbeuf avec Richard Dugard, employé dans les fermes du tabac. Un ponlet d'Inde s'étant échappé du panier de Dugard, un nommé le Vacher se mit à plaisanter les deux voyageurs; une dispute s'ensuivit, dans laquelle le sieur le Vacher fut tué. Le Cerf ayant été condamné à mort, obtint sa grâce en levant la fierte de saint Romain, en 1708.

Le 17 avril 1721, Adrien le Monnier, vicaire d'ville, permuta avec Pierre Martin, pour la vicairie de Saint-Pierre de Bose-Roger, avec le consentement de messieurs les chanoines de la Saussaye (4).

L'église de Bose-Roger n'a rien de remarquable; il existait, en 1658, une chapelle de saint Patrice, fondée à l'autel de la Sainte-Vierge. Elle était, en 1738, à la collation de l'archevêque de Rouen (5).

Tiefs et hauteurs. 1° Le BUC était une

(1) M. Réubry. *Notes sur Bose-Roger.*

(2) En 1681, d'après Masseville.

(3) *Notes de M. Canel.*

(4) Arch. de Rouen.

(5) T. Duplessis.

vavassorie relevant du roi, à cause de la vicomté de Pont-Autou et Pont-Audemer. Il existait dans ce hameau un moulin qui était mû par une source maintenant tarie.

2° LA CAPELLE. M. Canal signale l'existence d'une chapelle à Bose-Roger du côté de Bose-Normand; nous croyons que c'est l'établissement religieux fondé en l'honneur de la Sainte-Vierge, avec le legs d'une dame de la paroisse nommée Haise Norjout, qui avait laissé une somme très importante à deux exécuteurs testamentaires chargés par elle d'acheter des rentes pour doter une chapelle.

Ce legs servit à acheter :

A La Londe, d'Asseline de Mandeville et de Nicolas et Jean Haimart, ses fils, 4 l. tourn. de rente;

Au Thuit-Simer, de Geoffroy Wnflart et de Marie sa femme, 60 s. tourn. de rente;

A Cléon, à Saint-Aubin et à Freuseuse, de Jean Haye et de Pétronille de Cléon, sa femme, 6 l. tourn. de rente;

Item à Cléon, de Richard de Neuville, chevalier, et de Théophanie, sa femme, 28 s. de rente;

Encore à Cléon, une autre rente de Guillaume d'Orival, chevalier.

En 1261, le roi saint Louis permit, par des lettres spéciales où sont relatées ces acquisitions, que les revenus affectés à la dotation de la chapelle de Bose-Roger fussent possédés en main-morte (1).

Alexandre, euré de Bose-Roger, acheta en outre, pour la chapelle, deux pièces de terre à Thuit-Signol, et Richard de Neuville, etc. ratifia cette acquisition (2).

Un des premiers chapelains fut Robert Cabot, prêtre, auquel Mathieu du Grouchet, chevalier, permit, en 1275, ainsi qu'à ses successeurs, de percevoir chaque année 7 s. de rente sur un tènement relevant de lui, à Saint-Aubin près Elbeuf, lesdits 7 s. vendus par Pétronille de Cléon aux exécuteurs testamentaires d'Haise Norjout.

A la même date, Guillaume le Grezi s'obligea par serment, devant l'official de Rouen, à ne point troubler les chapelains de Bose-Roger dans la possession des biens affectés à ladite chapelle.

Philippe d'Alençon étant parvenu au siège de Rouen, en 1362, donna la chapellenie perpétuelle de N.-D. du Bose-Roger à Geoffroy de Gauzy, son chapelain.

Le testament de Guillaume du Hamel, chapelain de Bose-Roger, fut approuvé à l'archevêché en 1483.

(1) Le Prévost, *Bose-Roger*, p. 375.

(2) Sur l'acte conservé aux Arch. de la Seine-Inférieure, on voit les sceaux de Guillaume, seigneur d'Orival, de Jean Haye ou Aye, de Richard de Neuville, de Jean Haimart, d'Amund le Sénéchal, de Pétronille de Cléon, de Théophanie de Neuville, etc.

3° SIGLAS se traduisait en latin par *Cingula*. Pierre de Cingula signa comme témoin une charte de Robert de Meulan, donnée en 1192, en faveur de l'abbaye de Bonport.

Jean de Siglas, écuyer, s'oblige, en 1365, à 46 l. envers Olivier de Courson, chevalier (1).

En 1404, Pierre de Siglas donnait à bail des terres assises à Bose-Roger (2).

Les noms de Guillaume et Jean de Siglas figurent dans divers contrats du tabellionage de Rouen des années 1440 et 1446.

A l'échiquier de Rouen, en 1471, se trouvait d³⁰ Thomine Osmont, veuve de Jean de Siglas, avec Jean Osmont son frère, chargé de sa procuration, seigneur du Conches et de la Quîze à Thuit-Signol.

A partir de cette époque, la famille Osmont eut la seigneurie de Siglas, par suite de l'alliance que nous venons de signaler.

En 1524, Robert Osmont, seigneur de Siglas et de Bose-Guérand, assistait au mariage d'Hector Vipart.

Osmont : de gueules à un vol d'argent semé de mouchetures d'hermine.

Pierre d'Osmont, écuyer, était, en 1562, seigneur de Siglas, et même de Conches au Thuit-Signol. Les héritiers de Thomas d'Osmont, écuyer, avaient, en 1694, le fief de Beaumont, relevant de Ferrières au Thuit-Signol. Thomas d'Osmont, 11^e du nom, mourut laissant des mineurs sous la tutelle de Richard de Nollent, sieur de S.-Cyr; le 3 décembre 1608, le tuteur présenta une requête tendant à ce que Thomas, fils du défunt, fût déclaré passé-âge; la Cour le déclare majeur; mais il ne pourra, pendant deux ans, disposer de son bien sans le consentement des sieurs de Malicorne et de Sainte-Colombe.

En 1611, ce même Thomas, devenu majeur, donnait au sieur de Saint-Cyr décharge du compte de tutelle qu'il lui avait rendu.

La seigneurie de Siglas arriva ensuite dans la famille Oloart, par son alliance avec les Alorge de Malicorne.

4° THIBOUVILLE. Il existait à Bose-Roger un fief et un manoir de Thibouville. Dès 1267, Robert de Thibouville avait des intérêts de ce côté et percevait les coutumes de Bourgheroulde, et en 1364, un autre Robert de Thibouville avait droit à une partie des revenus de la même ville.

M^{me} Jeanne de Thibouville, veuve de Jean de Tilly, seigneur de Boisset-le-Chatel, obtint délai pour donner le dénombrement de sa terre de Bose-Roger et autres seigneuries qui étaient échues, à elle et à sasseur, par la mort de Jean de Thibouville, leur neveu (3).

(1) Notariat de Rouen.

(2) M. de Beaurepaire.

(3) *Hist. d'Harcourt*, p. 794.

D'après *T. Duplessis*, on fonda ou rétablit, en 1065, une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge dans le fief de Thibouville, et on la dota de 10 écus de rente pour 49 messes par an; mais la fondation fut annulée par sentence de l'official de Rouen, du 27 août 1692. Le seigneur de Thibouville augmenta ensuite cette donation pour 12 messes de plus, et la chapelle fut érigée en titre par lettres du 17 février 1694.

Le droit de présentation appartenait au possesseur du manoir de Thibouville.

Thibouville : *d'hermine à une fasces de queues*.

On trouve, comme seigneur de Thibouville à cette époque, Christian de Garennières, maintenu comme étant d'ancienne noblesse, le 9 avril 1667. Il portait : *de gueules à 3 chevrons d'or*.

BOSC-ROGER, cant. de Bourgtheroulde, à 143 m. d'alt. — Sol : diluvium. — *R. dép.* n° 12, de Bourgtheroulde à Gournay. — Surf. terr., 990 hect. — 4 contrib., 13,322 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 6,501 fr. — Percep., 25 et recette cont. ind. de Bourgtheroulde. — Pairs, suc. — Presbyt. — Écol. com. de 62 garçons. — Écol. lib. de 60 filles. — 1 maison d'école. — Bur. de bienf. — 14 perm. classe. — 7 déb. boisson. — Dist. en kil. aux ch.-f. de dép., 38; d'arr., 39; de cant., 4.

Dépendances : LE BUC, LA BRÉAULÈRE, LA BUISSONNIÈRE, LA CHAPELLE, LES GENÈTES, LE HAMEL, LE MARAIS, MAROUGE, LES NOIETTES, LA PETITE-RUE, LA QUEUE-BOURGUIGNONNE, LES RUES, SIGLAS.

Agriculture : Céréales, bois. — 4,200 arbres à cidre.

Industrie : Tissage et préparation de trames pour la fabr. d'Elbeuf. — 2 briqueteries. — 54 *Patentés*.

BOSGOUET,

Archid., — Doy. de Bourgtheroulde, — Vic. et Elec. de Pont-Audemer, — Baill., Parl. et Gén. de Rouen.

Gouet est un nom d'homme, d'origine celtique; quant au mot Bosse, il est dû à la situation de la localité, placée entre les forêts de la Loude et de Manny (1). Le patronage de saint Martin et les nombreuses antiquités éparses sur le sol, viennent attester la haute antiquité de la paroisse.

Sur cette commune, dans le bois de Mallemains et à quelques centaines de pas seulement d'un ancien grand chemin de Lisieux à Rouen par Montfort (2), se trouve, au milieu d'une légère dépression du sol, une pierre brute couchée sur le sol, ayant en-

viron 2 mètres carrés et 66 centimètres d'épaisseur. C'est, suivant nous, un monument druidique, et nous voyons, dans les nombreuses traditions superstitieuses dont elle est entourée, un reste de ce culte des premiers habitants de la Gaule pour les pierres, contre lequel les prélateurs du christianisme ont lutté en vain pendant plusieurs siècles. Cette pierre est connue sous le nom de *Pierre-Tournaute*, parce qu'elle est supposée faire une révolution sur elle-même chaque année, la nuit de Noël. On prétend encore qu'un ancien propriétaire du terrain l'ayant enlevée de l'emplacement qu'elle occupe, à l'aide de 300 chevaux, elle y revint d'elle-même la nuit suivante (1). On parle encore d'une très-grande bataille où il a dû périr cent mille hommes, livrée dans les environs, et d'un garde-chasse enrichi par un trésor caché dans le voisinage.

Il existe beaucoup de fossés et de débris de retranchements, tant dans le bois de Mallemains que dans la partie contiguë de la forêt de la Loude, qui paraît n'avoir été qu'un démembrement de l'antique forêt d'*Arclanum*, aujourd'hui Broutonne.

M. S. Ouen de Pierrecourt a trouvé, en faisant déraciner de vieux chênes dans l'été de 1817, plusieurs sarcophages groupés dans une disposition parallèle et concentrique. Ils renfermaient des ossements, de petits vases de terre et des fragments d'armes en fer rongés par la rouille; d'autres squelettes étaient déposés entre ces sarcophages et protégés par de simples tuiles romaines. Ces tombeaux paraissent avoir déjà été fouillés. On a recueilli aux environs des agrafes, des ornements d'armures en cuivre argenté, des plaques ornées de damasquinures rectilignes et parallèles, et enfin une seule médaille (2).

D'un autre côté, dans une mesure, au même lieu, dépendant de la propriété de M^{me} d'Heugleville, M. le docteur des Alleux a observé les traces non douteuses d'une enceinte fortifiée et entourée de fossés profonds disposés suivant les règles de l'art (3).

Après l'établissement des Normands dans nos contrées, l'antique paroisse du Bosgouet devint le partage des seigneurs de Pont-Audemer, Honfroy la posséda, et après lui, son fils aîné Robert, et Guillaume, le troisième de ses enfants, en donnèrent l'église, sous le règne de Guillaume-le-Bâtard, à leur *chère* abbaye de Préaux, avec la dime de tout le revenu provenant soit des terres, soit de la forêt (4).

Cette donation doit remonter à 1048 ou

(1) M. Le Prévost.

(2) M. Le Prévost. *Notice hist. et archéolog.*

(3) *Id.*

(4) *Cart. de Préaux.*

(1) M. Le Prévost.

(2) C'était, suivant nous, une voie romaine.

1050, époque présumée de la mort de Robert, fils d'Honfroy, tué par Roger de Clères; elle fut confirmée, dans les premières années du XII^e siècle, par Robert, comte de Meulan, neveu des donateurs; mais dans la charte il n'est plus fait mention que d'une seule église et de la dime de toute la paroisse. Le comte ajouta à cette libéralité 30 acres de terre.

Henri I^{er}, ayant succédé à son frère Robert Corctelheuse, accorda aux moines de Préaux, pour le rachat des âmes de son père et de sa mère, une foire de trois jours, libre et franche comme les foires du roi.

Cette concession de foire paraît ne pas avoir eu de suites, car dans sa bulle de 1179, le pape Alexandre III ne parle que de l'église St-Martin du Bosgouet.

À cette époque, le fief principal de la paroisse était entre les mains de Jehan du Bosgouet, qui donna aux religieux de Bourg-Achard une vergée de terre que tenait de lui le curé de Bosgouet, nommé Robert (1).

Jehan du Bosgouet fut condamné, en 1198, à une amende de 7 l. 10 s. pour s'être permis de vendre une portion de forêt sans l'autorisation du roi. Il y avait à cette époque, à Bosgouet, une léproserie qui recevait de l'État une subvention régulière de 30 s. 6 d.

Jehan du Bose-Bénard-Commin, chevalier, confrère et associé aux biens spirituels de l'église St-Lô de Bourg-Achard, donna, en 1224, pour célébrer l'anniversaire de sa mort, une rente perpétuelle de 5 s. à prendre sur la terre que tenait de lui, à Bosgouet, le sieur Thomas Langlais (2).

Au mois d'avril 1234, Robert de Jouy donna aussi aux chanoines 8 acres et 1 vergée de terre au Bosgouet, située entre la terre de Robert de Honguemare et celle de Raoul Goncelin, et depuis la terre de Gantier de Honguemare jusqu'à la forêt du roi (3).

Quelques années après, le Pouillé d'Éudes Rigaud constate que l'abbé de Préaux est le patron de la paroisse, qui a 25 l. de revenu, et que le curé, M^r Raoul, a été reçu par l'archevêque sur la présentation de l'abbé.

L'enquête dirigée par Richard du Fay pour savoir si le prieuré de Bourg-Achard avait le droit d'usage dans la forêt de la Londe, se tint, vers 1350, dans le cimetière du Bosgouet, où se réunirent Thomas de Bose-Benard, Arnoul des Hayes, les veneurs, les sergents de la forêt et *grant foison de bone gens*.

Le 29 décembre 1363, Roger de Hotot,

(1) Lettres de Rotrou pour Bourg-Achard.

(2) M. L. Passy.

(3) Cart. de Bourg-Achard.

écuyer, vendait par contrat, devant les notaires de Rouen, la tenure d'une pièce de terre au Bosgouet.

Lors de la rédaction du *Continuaire* des forêts, vers 1400, Jehan du Bosgouet, écuyer, était sergent fiéfé de la forêt de Brotonne. Il avait, outre les droits coutumiers, du bois pour édifier, c'est-à-dire pour réparer et rebâtir son hôtel de Cayëanmont et 5 s. touru. *sur le chapel du passage* (1).

En 1448, Martin Pouchin du Bosgouet et une vingtaine d'autres eurent un privilège de Saint-Romain, l'avantage de conserver la vie. Ils avaient, de complicité, tué, à la Trinité de Touberville, quatre Anglais qui, le même jour, avaient violé deux femmes et tué le mari de l'une d'elles; ils étaient allés ensuite jeter les corps dans une caverne qui existait dans un bois voisin. Longtemps ignorés, les auteurs de cette justice sommaire furent dénoncés par l'un d'eux qui était passé aux Anglais.

Dans un aveu rendu en 1453, au roi Charles VII par le Chapitre de Rouen, se trouvaient des rentes à percevoir au Bosgouet (2).

On poursuivit, en 1461, les habitants du Bosgouet, qui avaient établi une taille sur la paroisse sans autorisation de l'archevêque (3).

M. Canel et M. Le Prévost ont cru, à tort, suivant nous, que la seigneurie du Bosgouet était passée des Meulan à la famille de Clères, puis aux Chrétien, aux Ste-Marie, et enfin aux du Fay (4); car une des pièces de la collection Téchener est indiquée comme suit :

« Acte par lequel Blancher Chaubellain, archer de la garde du corps du roi, verdier de la forêt de Maulevrier au bailliage de Canx et Caudébec, nommé ses procureurs *François le Cornu, écuyer, seigneur de Bosgouet, et Louis le Preut, et leur donne, par-devant toute cour, procuration sur sa personne. Signé: Buquet et Dauphin, notaires* (22 mars 1500, c'est-à-dire 1501), n^o 1526. »

Au XVI^e siècle, l'abbaye du Bec avait un domaine à Bosgouet. *Item*, dit son aveu de 1521, « avons un autre petit fief nommé le petit fief de Bosgouet, assis en la paroisse de ce lieu et *illec environ*, en quel fief a court et usage, hommes, hommages, rentes, revenus et autres appartenances et tous nos

(1) Il existe un rôle du fouage de l'année 1401, vendu l'année dernière chez Téchener, à Paris.

(2) Fallue, t. II, p. 494, *Hist. de la Cathéd. de Rouen*.

(3) Arch. de la Seine-Inf.

(4) C'est une erreur causée par les fautes si fréquentes dans l'*Histoire d'Harcourt*, qui a imprimé *Baugouet* au lieu de *Bosgouet*. V. *Dict. hist.*, art. *Bosgouet*.

hommes resseans en icelui fief, francs es pâturages de Mauny. »

Pierre Le Lieur, sieur du Bosgouet, qui fut reçu conseiller au Parlement de Normandie en 1531, portait : *d'or à la croix dentelée de gueules, cantonné de 4 têtes de sautoie de fosse* (1).

Pierre Le Lieur, dit le savant M. E. Gosse, de Rouen (*Revue de Normandie*, 1868), violent à l'excès, grossier, querelleur, se livrait sans réserve à ses emportements jusque dans les rues, se battant contre des ouvriers de la draperie et se mettant par suite dans le cas d'être traduit devant les chambres pour ses excès, forcé et violencé; si peu maître de lui et comprenant si mal son devoir, qu'un jour il se rebella contre la Cour tout entière. Une nouvelle plainte avait été déposée contre lui; le président de Moulville le voyant entrer dans la chambre du conseil, lui dit : « Monsieur Le Lieur, retirez-vous; on rapporte une requête qui vous touche. » A quoi Le Lieur répondit *petulairement et avec arrogance* qu'il ne se retirerait point. « Il faut que vous vous retirez, insiste le président. » — « Non feray, non feray, répliqua Le Lieur, et fussiez-vous plus grand nombre, fussiez-vous quarante, je ne sortirai pas (2). »

Après avoir été exclu du Parlement en 1541, emprisonné au Vieux-Palais, transféré à Paris, Pierre Le Lieur fut rendu à ses fonctions; mais, deux ans après, il devint fou, fut enfermé aux Augustins de Rouen, où il mourut le 14 février 1548 (3).

Sous la date de 1500, nous avons trouvé une mention du compte du revenu des terres du Bosgouet, appartenant au connétable de Montmorency.

Les registres de la Chambre des Comptes marquent, à la date de 1595, l'érection du fief de Bosgouet avec incorporation des fiefs de la Chopillière et du Cherroy.

Antoine Targot, seigneur du Bosgouet en 1702, portait : *d'hermines fretté de gueules* (4).

Jacques-Etienne de la Rue, seigneur du Bosgouet, vendit ce domaine en 1715 à Jean-Pierre de la Rue, dont les armes étaient : *d'argent à 3 fasces de gueules* (5).

En 1736, Jean-Léonard du Four était seigneur de Bosgouet, lorsqu'il entra au Parlement; son écu portait : *d'azur à 3 croissants d'or posés 2 et 1*.

La même année, Jacques Duval, curé du Bosgouet, fut reçu dans la grande confrérie

du Roumois; une requête fut présentée, vers 1750, à M^g de Saulx-Tavannes, par les frères de charité du Bosgouet, qui demandaient à unir à leur association les frères de charité d'une paroisse voisine. Cette pièce, déposée aux archives de Rouen, porte au bas l'avis du curé auquel elle avait été renvoyée.

Armand-Constant le Boulanger de Bosgouet était très-lié d'amitié avec le célèbre peintre Decamps; il entra au Parlement de Normandie en 1785; ses armes portaient : *d'or à 3 palmes de sinople 2 et 1, accompagnées d'une étoile de gueules en chef*.

Le Bosgouet a, depuis, été la propriété de M. Alexandre de St-Onen de Pierrecourt, marié d'abord avec demoiselle Thérèse-Caroline de Médine, nièce du comte de Médine, vice-amiral, morte en 1822. Blason : *d'azur au sabot d'argent cantonné de 4 aiglettes au vol abaissé du même*.

M. Prévost, de la maison Fauquet Lemaitre, de Bolbec, a fait l'acquisition de la terre de Bosgouet, en a rebâti le château et n'a rien épargné pour en faire un magnifique domaine.

Fiefs: LE CHERROY, HAUTONE, LAUBRIÈRE, MALLEMAINS, SAINT-GILLES.

1^o LE CHERROY. En 1403, Pierre Hardel, de la paroisse de Guenonville, vendait pour 55 l., à Jean le Tabletier, bourgeois de Rouen, à sa vie et à celle d'Isabelle, sa femme, un 6^e de fief au Bosgouet. Il est possible qu'il s'agit ici de Cherroy ou de la Chopillière (1).

Nous avons dit plus haut que le fief de la Chopillière ou du Cherroy avait été incorporé à la seigneurie de Bosgouet; il en fut désuni plus tard, car un arrêt du conseil d'Etat prescrivit, en 1773, la vente de la fiefierme du Cherroy, qui appartenait sans doute au domaine.

2^o HAUTONE. Du temps du comte Galeran de Meulan, un de ses vassaux du Bosgouet, nommé Roger de Hautone, donna à Dieu et à St-Gilles, en perpétuelle annone, sa maison de Pont-Audemer, quitte de toute coutume, comme il la tenait lui-même du comte Robert.

Galeran de Meulan, fils de ce dernier, confirma cet abandon aux frères de St-Gilles (2). Dans une seconde confirmation émanée du roi Henri II, vers 1179, il est dit que cette maison était occupée ou appartenait à Robert de la Touche de Tolcha (3).

Hautone appartenait, en 1520, à Jean Bonshoms, dont le fils du même nom, docteur en droit, sénéchal du temporel et des annones de l'archevêché de Rouen en 1539

(1) D'après Magny, t. 1, Pierre Le Lieur était le second fils de Roger Le Lieur, écuyer, seigneur de Mallemains au Bosgouet, et d'Isabelle de Lailly.

(2) Registres secrets.

(3) M. Floquet, *Hist. du Parlem. de Normandie*.

(4) Arch. de l'histoire de Pont-Audemer.

(5) Arch. de l'Eure.

(1) M. de Beaurepaire, p. 159.

(2) Le Prévost, *Pont-Audemer*, 355.

(3) Hist. d'Harcourt, *Preuves*.

et 1541, épousa, en 1542, Françoise du Bec de Lièvre, fille de René, seigneur de Sazilly et de Marie Osment.

Jean de Bonshoms, 1^{er} du nom, fut reçu au Parlement en 1543; après lui nous retrouvons Robert de Bonshoms, qui fut admis en 1623 avec le titre de seigneur de Couronne qu'il portait préférentiellement à celui de Hautone. Ce seigneur, après avoir été reçu président en 1651, mourut en 1658; mais déjà la terre de Hautone était passée à la famille de Toustain.

Bonshoms portait : *de gueules à 2 tétes de cerf d'or en chef et 1 levrier en pointe.*

Adrien Toustain, 1^{er} du nom, est le premier qui prit le titre de seigneur de Hautone; après avoir été capitaine de Rouen, après avoir servi sous Charles IX, il était, en 1571, entré au Parlement, dont il mourut doyen en 1606; son 4^e fils, Robert, hérita de Hautone, Solteville et Grestain : il servit sous Henri IV, sous Louis XIII, et fut pourvu, en 1636, de la charge de garde des sceaux de Normandie. Dès 1627, il avait épousé Renée de Fergeol, fille de Jacques, seigneur de Caumont et de la Hétraye, dont il eut sept enfants.

François Toustain, l'un d'eux, fut, après son père, seigneur de Hautone et garde des sceaux en 1654; il résigna cette charge en 1658 à Nicolas Tharoude, seigneur d'Appetit, et vendit, l'année suivante, ses terres de Normandie pour acheter la terre d'Ecreneux en Beauce.

Toustain : *d'or, à une bande échiquetée d'or et d'azur de 2 traits (1).*

Ce fut vraisemblablement, dit M. Canel, la famille Le Féron qui acquit Hautone. Les Le Féron blasonnaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 fers de lance d'argent au chef du même chargé de 3 trèfles de sable.*

Peu avant la Révolution, Hautone passa dans les mains de M. Sarrazin de Maraise, originaire du Dauphiné (2).

3^e LAUBIÈRE appartenait, vers le milieu du XVIII^e siècle, à M. Avenaux; plus tard, en 1772, cette seigneurie était passée à messire Louis, marquis d'Étampes, baron, haut-justicier de Mauny, seigneur patron de cette paroisse, de Barneville, etc.

4^e MALLEMAINS. Ce fief tire sans doute son nom d'un de ses anciens propriétaires qui ne paraît pas appartenir à la grande et riche famille des Mallemaings, si puissante sous les derniers rois anglo-normands.

Gilles ou Gilbert Mallemaings est le premier seigneur connu de ce fief; il habitait, avant 1203, la baillie de Pont-Audemer, et il avait emprunté 73 l. 13 s. à Roger le Roy

(1) Magny, *Nobil. de Normandie.*

(2) M. Canel, *Bosquet*, p. 131.

et à Gimare, sa femme. Ceux-ci, pour avoir le droit de poursuivre leur débiteur en justice, durent s'obliger à payer le quart de leur créance au Trésor. Le *Role* ajoute qu'il faut maintenant chercher Gilles Mallemaings dans la baillie de la Londe (1).

Vers 1220, Guillaume Mallemaings, seigneur et ami de Robert de Piencourt, persuada à son vassal de donner le patronage de Bouquetot aux chanoines de Bourg-Achard (2).

Nicolas de Mallemaings, arbitre de Guillaume de Bonquetot, seigneur du Breuil-sur-Touques en 1272, était de la même famille, et c'est lui qui avait approuvé une donation faite au prieuré de Bourg-Achard quelques années auparavant (3).

Dès la fin du XIV^e siècle, Jean le Lieur, écuyer, vicomte de Pont-Auton et Pont-Audemer en 1385 et 1401, était seigneur de Mallemaings; il assistait, en 1401, à la confection du rôle des amendes et exploits des Assises de Pont-Auton (4). Le 2 juillet 1395, ce même vicomte avait donné 10 s. tournois à Robert Teylart pour avoir pris une louve dans le bois de Pincheloup, à Tourville, près Pont-Audemer (5).

Jean le Lieur (6) avait épousé noble damoiselle Michelle du Faur, dont il eut pour fils Jacques le Lieur, 1^{er} du nom, seigneur de Mallemaings, l'un des commissaires chargés de traiter, en 1418, avec Henri V, roi d'Angleterre, de la capitulation de la ville de Rouen.

En 1499, la famille le Lieur était représentée par Robert le Lieur, premier avocat général au Parlement de Rouen, par Pierre le Lieur, reçu conseiller-clerc la même année, et par Jean le Lieur, reçu aussi conseiller-clerc en 1507; ce dernier parvint, en 1522, au poste éminent de doyen de la cathédrale, et mourut en 1536; c'est lui qui fonda le prix du Rondeau aux Palinods de Rouen (7).

Le fief de Mallemaings était sorti, au commencement du XVI^e siècle, de la maison le Lieur pour entrer dans une autre également ancienne et parlementaire.

En 1504, Jean de Corneilles était admis

(1) Mallemaings du Bosquet dépendait autrefois de la baillie de la Londe.

(2) Cartulaire, n^o 11 et 12.

(3) Un Vincent Mallemaings, chevalier, qui se trouvait au Bec en 1249, doit être aussi placé au nombre des Mallemaings du Roumois, entre Guillaume et Nicolas.

(4) *Documents*, Têcherer, n^o 712.

(5) C'est un exemple de prime accordée pour la destruction de ces animaux nuisibles.

(6) Il était fils de Jacques le Lieur, chevalier, maître général des eaux et forêts, gouverneur du fort Ste-Catherine et maire de Rouen, *Généalogie Magny et Barrin de la Gali-sonnée*. Vincent le Lieur, abbé de Préaux, était son frère.

(7) D. Pommerye, M. de Merval.

au Parlement ; il avait, en 1522, le titre de sieur de Tendos et de Mallemaïns ; le chapitre lui donna, cette même année, 2 gallons de vin, pour avoir appuyé le choix des chanoines dans la désignation du prisonnier qui devait lever la Pierre.

On lisait jadis dans l'église des Carmes de Rouen :

Cy gist Jean de Cormeilles, vivant sieur des fiefs de Cormeilles, de Mallemaïns, conseiller du Roi en sa cour du Parlement de Rouen, et Marie Garin, sa femme, laquelle decéda le 24 juillet 1526.

Jacques de Cormeilles, fils de Jean, était, en 1528, avocat général ; après lui, la famille de Cormeilles se partagea en deux branches sous le nom de Tendos et de Mallemaïns. Cette dernière fut représentée successivement par Pierre, Thomas et Jean de Cormeilles. Jean fut maintenu de noblesse en 1669. Ses armes étaient : *de gueules à la tour d'argent.*

En 1760, Mallemaïns se trouvait entre les mains de M. Pain, et il appartenait, au moment de la Révolution, à M. Charles

De nos jours, M. Charles, conseiller à la Cour impériale de Rouen, ajoutait à son nom celui de l'ancien fief de Mallemaïns, dont il était propriétaire.

5^e ST-GILLES. Vers l'an 1160, les religieux de St-Gilles, près Pont-Audemer, ayant reçu d'assez fortes sommes d'un Irlandais nommé Simon et de Simon de Pourchoy, les employèrent à acheter des immeubles. Leur première acquisition fut une terre au Bosgouet, que leur vendit un écuyer du comte Galeran, nommé Normant, moyennant 30 marcs d'argent. Le comte, fondateur du prieuré de St-Gilles, avait conseillé cet achat, qui fut approuvé par son fils Robert et par le roi Henri.

C'est là l'origine du fief de St-Gilles au Bosgouet.

En 1700, un arrêt du conseil d'Etat déclara que le tiers des biens de l'ancienne léproserie de Pont-Audemer serait adjugé à l'hôpital de cette ville (1). Le fief de St-Gilles se trouva dans ce tiers. Aussi nous lisons dans les comptes de l'hospice, en 1718 :

« Le fief et terre de St-Gilles, paroisse de *Baugouet*, affermé à 550 l. à Jean le Pin, par bail du 16 juin 1715, pour 9 années, non compris les treizièmes. »

BOSGOUET, canton de Routot, à 140 m. d'alt. — Sol : diluvium. — *R. Imp.* n° 180. — Surf. terr., 955 hect. — Popul., 462 hab. — 4 contrib., 9,130 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,683 fr. — Σ , percep. et rec. contrib. ind. de Bourg-Achard. — Parois. — Ecole mix. de 41 enfants. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 10 perm. de

(1) M. Canel

chasse. — 5 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 51 ; d'arrond., 25 ; de cant., 9.

Dépendances : LE BEL-AIR, LE BEAU-SOLEIL, LA BOUTELLERIE, LA GOUSSINIÈRE, HAUTONE, LA HÉBERDERIE, HONGUEMORETTE, LES JODELINS, LONGUEMARE, LOUBRIÈRE, LES LANDRIERS, MALLEMAÏNS, LES MESSILS, LE MANOIR, LE NOBLE, LE PETIT-NOËL ET ST-GILLES.

Agriculture : Céréales, colza, plantes sarclées. — 1,200 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 12 *Patentes*.

BOSGUERARD de Marcouville.

Marcouville en Roumois et Saint-Denis de Bosguerard ont été réunis en une seule commune sous le nom de Bosguerard-de-Marcouville, le 25 mai 1844.

§ 1^{er}. BOSGUERARD.

On a constaté à Bosguerard, sur une bruyère portant le nom significatif *des Cate-liers*, et qui domine toute la contrée environnante, l'existence de trois enceintes fort remarquables.

La principale, de forme carrée et de la contenance d'un hectare, est entourée de fossés qui paraissent plus profonds vers le nord et sont presque partout visibles.

A cent cinquante pas environ, se trouve une autre enceinte beaucoup plus petite, et non loin de là en existait une troisième encore plus petite, qui a disparu sous des nivellements opérés vers 1820.

On dit y avoir trouvé des tronçons d'épée et des balles de fonte que M. Canel croit être des pyrites. On a également découvert, sur le territoire de Bosguerard, des hachettes en silex et d'autres objets.

Dans un pays où sont restés tant de vestiges antiques, il n'est pas surprenant de voir l'église placée sous le patronage de saint Denis, apôtre de Paris ; c'est une nouvelle preuve d'une origine très reculée.

Toute cette contrée, qui portait primitivement le nom de *Bosc*, à cause des bois dont elle était couverte, s'étendait au delà de la ligne du Roumois, jusque sur Saint-Pierre-du-Bosguerard, dans le diocèse d'Evreux (1).

Les deux paroisses du Bosguerard doivent leur surnom de Guerdard à leur ancien propriétaire, le puissant Girardou Guerdard Fleitel, qui en donna le patronage à l'abbaye de St-Vandrille en 1040. Ce seigneur lui donna également des reliques de saint Etienne, qu'il avait rapportées d'un voyage en

(1) Fondée plus tard, cette dernière paroisse a toujours été dépendante de l'autre.



Château de Bosguerard-de-Marcouville.

Terre-Sainte. Son fils, Guillaume Fleitel, devint évêque d'Evreux en 1045; Basilie, sa fille, d'abord mariée à Raoul de Gacé, fils de l'archevêque Robert, épousa en secondes noces le brave Hugues de Gournay, 1^{er} du nom, auquel elle porta le Bosguerard. C'est lui qui commandait la flotte normande envoyée au secours d'Edouard, roi d'Angleterre; il se trouva à la bataille de Mortemer, en 1055; onze ans plus tard, il se couvrit de gloire à la bataille d'Hastings; il revint en Normandie après avoir été blessé à Cardiff en 1074. Ce fut à son retour qu'il donna au Bec la moitié de la moule de Bosguerard. Il assistait, en 1077, à la dédicace de St-Etienne de Caen, et chercha, l'année suivante, à réconcilier le roi Guillaume avec son fils Robert. Il se retira du monde en 1082, pour entrer à l'abbaye du Bec et y prendre l'habit monastique, pendant que Basilie, sa femme, s'y faisait religieuse (1).

Saint Anselme, écrivant à son ami Gondulphe, depuis évêque de Rochester, lui dit, en parlant des deux époux :

« Le seigneur Hugues et la dame Basilie sa femme vous adressent les plus chaleureux remerciements en échange des gracieuses paroles que vous leur écrivez, pour les présents que vous envoyez, pour les prières que vous faites à leur intention et pour celles que vous promettez. Je leur ai moi-même offert vos présents, j'ai lu vos lettres et rap-

(1) C'est à tort que M. Décorde, dans son *Histoire du canton de Gournay*, a fait de Basilie Fleitel, épouse de Hugues 1^{er}, la femme de Hugues, son fils, nicône au Bec dès son enfance et mort prieur de Meulan en 1110.

porté vos paroles, ce qui leur a été infiniment agréable (1). »

Girard, un des deux fils de Basilie et de Hugues, recueillit leur héritage; il donna au Bec, du vivant de son père et avec lui, tout son domaine de Bosguerard, excepté le bois Rainier et un autre bois situé sous la maison de Raoul (2); ce fut un des puissants seigneurs de Normandie. Il se croisa en 1096, suivit la bannière du fameux Bohemond et mourut l'année suivante dans cette lointaine expédition.

Edithe de Varenne, sa femme, le rendit père de Hugues II de Gournay, et de la belle Gondrée, mariée à Néel d'Aubigny.

Nous ne retrouverons plus les successeurs des châtelains de Gournay à Bosguerard, qui dès lors resta partagé entre Fontenelle et le Bec.

Fontenelle conserva longtemps le patronage des deux églises St-Denis et St-Pierre. Une charte de Guillaume-le-Conquérant, en faveur de St-Vandrille, porte :

Bosguerart et Ecclesias cum decimis : Dans le siècle suivant, Hugues, archevêque de Rouen, donna aussi le seau de son autorité à la possession des religieux de St-Vandrille.

Le Bec se fit également confirmer ses possessions. Henri II signale dans une charte lo

(1) Cette lettre, antérieure à 1077, date de l'élevation de Gondulphe à l'épiscopat, établit que Hugues était venu avec sa femme habiter le Bec, où il ne prit l'habit qu'en 1082.

(2) Charte inédite du Bec.
Après la mort de son mari, Basilie continua à vivre au Bec avec Anfrida, sa nièce, et Eva, veuve de Guillaume Crespin; toutes les trois moururent au mois de janvier 1094.

manoir de *Bosc-Guerard*; il mentionne dans une autre le Bosguerard donné par Hugues de Gournaay, sans autre explication.

Robert de Bosguerard, cité dans les rôles normands en 1198 et 1199, comme témoin d'une charte pour le patronage d'Alisay, peut aussi bien appartenir à notre Bosguerard qu'à une autre paroisse du même nom près de Monville.

Au mois de juin 1252, Robert le Meniant, clerc, vendit au cancrier du Bec 2 acres de terre dans le fief de Guillaume le Meniant, son frère. Il est question dans cette charte d'une léproserie qui se trouvait sur St-Denis-des-Monts et d'un chemin qui allait au Bontheroulle (1).

Au mois d'octobre 1257, Guillaume, Pierre et Robert de Verrières vendirent, à l'abbaye du Bec, des immenses et des rentes assis à Bosguerard. On cite dans la charte la rue du Hamel Mare et un habitant nommé Robert le Courtois (2).

Robert Thelarron vendit en 1258, aux moines du Bec, pour 30 s., une rente de 3 s. assise sur 3 vergées de terre situées dans la paroisse de St-Denis-du-Bois, de *Bosco*.

Nous pensons pouvoir revendiquer comme seigneur de la paroisse, Henri de Bosguerard, qui figure comme témoin, en 1259, à une vente faite par Richard de Bourg-Achard (3).

L'abbaye de St-Vandrille présenta à la cure de Bosguerard en 1272. Un siècle plus tard, la cure de cette paroisse fut baillée par le curé, messire Ricard Néron, à messire Pierre Houffray, prêtre, pour trois ans, à raison de 100 florins par an (4).

En 1421, la cure fut de nouveau donnée à bail à messire Jean de Pymont, prêtre, et à un bourgeois de Rouen, pour deux ans, moyennant 10 l. tourp. par an.

Vers le milieu de ce même siècle, après les guerres de l'invasion anglaise, Bosguerard avait pour patron Jean de Bellemare; la cure était estimée 40 l., et l'on comptait 40 chefs de famille dans la paroisse.

En 1482, Jehan Osmond était seigneur de Thuit-Signol et de Bosguerard, et il présenta à la cure en cette qualité en 1484; mais il y a lieu de croire que les Bellemare revendiquèrent bientôt leurs droits, car en 1499, Jehan de Bellemare prenait le titre de seigneur du Bosguerard dans l'acte de tutelle de Catherine Vipart; il avait pour suzerain l'abbaye du Bec, qui s'était fait céder le patronage par les moines de Saint-Vandrille, comme il résulte de l'aveu suivant : « Le fief de Bellemare, dit ce document, daté

de 1521, assis en la paroisse de Saint-Denis du Bosguerard, que tient Jean de Bellemare (1). »

« Et si avons, une acre environ en bois, dans les bois nommés *Buis-Guard*, assise en la paroisse de St-Denis du Bosc-Guerard. »

En 1533, l'abbé du Bec présenta comme seigneur patron; les présentations suivantes furent faites par Robert Osmont, puis par Louis de Bellemare.

Peu de temps après, la seigneurie de Bosguerard échappait aux Bellemare pour devenir l'appanage d'une famille espagnole qui a laissé d'honorables souvenirs en Normandie.

Jehan de Quintanadoine, en espagnol *Quinquan Arbanaas*, fils aîné d'un gentilhomme de Burgos, était venu en France avec sa sœur, dame d'honneur d'Éléonore d'Autriche, deuxième femme de François I^{er} (2).

Jean se fixa en Normandie, où il épousa Isabeau de Civille, fille d'Alonce de Civille, seigneur du Tronquay, et de Madeleine Petit (3). Il acheta, avant 1539, de Jacques Dubosc, la terre de Brétigny, car cette année, dans le compte des dépenses de l'archevêché de Rouen, il est alloué, à sire Jehan de Quintanadoine, sieur de Brétigny, trésorier des pauvres de Rouen, une somme de 125 l. (4). C'est vers la même époque qu'il dut faire l'acquisition de la terre du Bosguerard. Voici l'épithaphe qu'il avait dans l'église St-Etienne-des-Tonnelliers de Rouen :

« Gist noble homme Jean de Quintanadoine, natif de Burgos en Espagne, sieur de Brétigny-sur-Briconne, de St-Denis-du-Bosguerard, etc., qui deceda l'an 1539, et damoiselle Isabeau de Civille, sa femme, laquelle deceda l'an 1531.

Leur fils puîné, Fernand de Quintanadoine (5), sieur de Brétigny et probablement aussi de Bosguerard, fut échevin de Rouen en 1565 et en 1575; il mourut en 1601, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Francoïse Cavalier. L'aîné paraît avoir été le célèbre M. de Brétigny, un de

(1) La famille de Bellemare était établie depuis longtemps dans ce quartier. En 1198, Nicolas de la Londe, faisant un emprunt au nom du roi dans la baillie de la Londe, reçut de Richard de Bellemare une somme de 10 l. En 1293, Henri de Bellemare, clerc, était fondeur de pouvoirs de Guillaume de Mortmer, alors fermier de la vicomté d'entre Risle et Seine. En 1412, Jehan de Bellemare le jeune donnait son aveu au Roi pour le nef de Conches, dit Douville au Thuit-Signol.

(2) Boucher, *Vie de sainte Thérèse*.

(3) La Chesnaye-des-Bois.

(4) Arch. Seine-Inf.

(5) L'aîné, Jean, fut chanoine de Rouen et conseiller-clerc au Parlement en 1554; une des deux filles, nommée Marguerite, épousa Pierre de Medine; Marie, la plus jeune, prit alliance avec Thomas Guiffard, sieur des Nonnettes.

(1) Lehenrier, *Pièces justificatives*.

(2) Cart. du Bec.

(3) Cart. du Bec.

(4) M. de Beaurepaire, 135.

ceux qui ont le plus contribué, par leur zèle et leurs libéralités, à l'établissement des Carmélites en France. Il mourut à Rouen, et fut enterré dans l'église de *ses filles*, au pied des marches du grand-autel. On lisait sur sa tombe :

« Cy gist vénérable et noble personne Jean de Quintanadoine, prêtre, premier fondateur de ce monastère, vivant seigneur de Brétigny, de St-Denis-du-Bosguerard et de St-Léonard, qui décéda le 8 juillet 1634, de son âge 79. Priez Dieu pour son âme. »

Vizit post mortem qui mortuus ante mortem (1).

Alphonse, ou peut-être Jean-Alphonse, frère ou neveu du pieux protecteur des filles de Ste-Thérèse, seigneur de Bosguerard, obtint, en décembre 1637, des lettres par lesquelles il fut reconnu d'ancienne noblesse, de la noble et antique maison de Quintanadoine, originaire d'Espagne, et, comme tel, agrégé au corps de la noblesse de France, sans payer finance; on lit cependant, dans un autre manuscrit, qu'Alphonse paya 1,650 l. pour obtenir des lettres de noblesse.

Quintanadoine : *d'argent à la croix vidée et fleurdelysée de sable, écartelé de gueules, à la fleur de lys d'or.*

Depuis, Jean et François de Quintanadoine, ainsi que damoiselle Elisabeth-Madeleine de Quintanadoine, demeurant au prieuré royal de St-Louis de Rouen, furent seigneurs et patrons de St-Denis-de-Bosguerard.

Thomas Osmont et François Ygou, seigneur de Bosnormaud, prénaient le titre seigneurial de notre paroisse, en concurrence avec les Quintanadoine; ceux-ci, divisés en trois branches, Bosguerard, Brétigny et Betteville, se virent inquiétés dans leur noblesse au commencement du xviii^e siècle; et, en 1723, les commissaires généraux constatèrent les droits nobiliaires de : 1^o François de Quintanadoine, sieur du Bosguerard; 2^o d'Antoine-Jean-Baptiste de Quintanadoine, et de Marie-André de Quintanadoine, sieur de Betteville.

Osmont : *de gueules à un vol d'argent semé de mouchetures d'hermines.*

Il existait, en 1692, au Bosguerard, une école fondée pour les garçons par les demoiselles Baudouin. A cette date l'église tombait en ruine. Messire Pierre de la Houssaye, qui était, en 1725, curé de la paroisse, présenta requête à l'archevêque pour qu'il lui fût permis de célébrer l'office divin dans la nef de son église, en attendant la reconstruction du *chancel*.

Guillaume Valois, doyen du Bourgtheroulde, après avoir visité l'église de Bosguerard, fit un rapport dans lequel nous lisons

(1) Outre cette épitaphe, son frère Alphonse lui avait fait graver un éloge assez long.

que cette église est une des plus étendues du doyenné; qu'elle a 400 paroissiens, et que le bénéfice vaut de 1,000 à 1,200 l., dont le curé, M. de la Houssaye, ne jouissait pas, parce que le revenu était saisi pour la reconstruction du *chancel*.

L'église, après avoir été reconstruite en 1740, fut restaurée de nouveau en 1824.

L'abbaye du Bec avait les deux tiers de la dime et le curé l'autre tiers.

Le dernier seigneur a été Laurent-Denis de la Bunodière de Bourville, président aux Requêtes, entré au Parlement en 1781, dont les armes étaient : *d'azur à la bande d'or chargée de 3 têtes de lion de gueules* (1).

Fiefs et honneurs. 1^o LA BOURMIÈRE, Jean Poisson, sieur de la Bourdière, demeurant à Barc, qui fut reconnu d'ancienne noblesse et maintenu le 1^{er} septembre 1667, portait : *de gueules à 3 coquilles d'or au dauphin d'argent posé en cœur.*

2^o LE BOSQ. L'abbaye du Bec avait, parmi ses titres, un factum établissant qu'elle possédait le fief du Bose, assis en la paroisse de Saint-Denis de Bosguerard.

3^o LES BRUYÈRES. Le 5 octobre 1413, Martin Viel, du Bosguerard céda en échange, à Guillaume des Bruyères, une mesure plantée, *de dessus laquelle ledit Martin pourra lever une étalle et celle oter avant Pâques.*

Martin Saver, sieur de la Houssaye en 1637, présenta en 1641 une requête à Monseigneur François I de Harlay, archevêque de Rouen, afin d'obtenir la permission de faire célébrer la messe dans la chapelle qu'il avait fait construire en son manoir des BRUYÈRES, en la paroisse de Saint-Denis de Bosguerard.

L'autorisation fut accordée par Mg^r de Harlay et par son vicaire-général, Antoine Gaulde (2).

4^o LE HAMEAU-MARC est cité dans une charte du xiii^e siècle, comme nous l'avons déjà dit.

5^o LES CASTELLERS. Voir ce qui a été dit plus haut.

6^o LE DOMAINE. Il y a à Saint-Denis-du-Bosguerard une propriété nommée le Domaine. Elle appartenait, dit-on, à des protestants, qui furent obligés de l'abandonner lorsqu'ils furent exilés; revenus pendant la Révolution, leurs héritiers rentrèrent dans leurs droits (3).

7^o LA FONTAINE paraît devoir son nom à un chevalier du xiii^e siècle, nommé Jean de la Fontaine, qui ne nous est connu que par un titre du Bec, de 1231, portant confirmation d'une vente et donation par Guillaume Mauclerc, de deux pièces de terre

(1) De Merval.

(2) *Archives de la Seine-Inf.*

(3) M. Camet.

près la Mare-Sausseuse, à Saint-Philibert-sur-Boisset.

8° LE MARAIS. C'est probablement une extension du marais de Heulbec, paroisse contiguë à Bosguerard.

9° LA MÉSANGÈRE était un demi-fief de haubert, relevant de la châtellenie de Boisset-le-Châtel, vicomté de Pont-Audemer.

En 1337, Guillaume de Gaillon, écuyer, seigneur de la Mésangère, fit hommage des fiefs qu'il tenait du roi et de l'archevêque; il siégea à l'Echiquier la même année.

En 1398, Jean de Gaillon, écuyer, sieur de la *Mésengière*, vendit à l'archevêque Pierre Roger, un muid de froment de rente qu'il avait sur le moulin Jourdain, à Louviers, moyennant 155 l. tournois (1).

Peu d'années après, la Mésangère avait changé de propriétaire; le 16 octobre 1409, Jean Mahiel l'one ce manoir, et stipule dans son bail que si le fermier peut *marler*, il lui rabattra 20 s. par acre; *il pourra d'ailleurs percer maille à la où il cuidera bien estre.*

La Mésangère passa par alliance à la famille de Morainville, et dès 1411, sa présence à Bosguerard nous est signalée par une vente que fit Jean de Morainville, écuyer, à deux frères (2).

Pierre de Morainville est nommé, avec plusieurs seigneurs voisins, dans une affaire portée devant l'Echiquier en 1474; dix ans plus tard, lui-même ou plutôt son fils du même nom, de concert avec Laurent de Morainville, l'un et l'autre écuyers et sieurs de la Mésangère, renoncèrent, dans un accord qu'ils firent avec l'abbaye du Bec, au droit qu'ils prétendaient avoir de prendre sur les dîmes de Saint-Pierre et de Saint-Denis de Bosguerard, un cent de feure d'avoine ou 5 s. (3).

Jean de Morainville, 11^e du nom, probablement fils de Pierre, seigneur en partie de la Mésangère, prit à fief, de l'abbaye du Bec, la PETITE-CAROUCHE, sous la redevance de 4 s. par acre et d'une poule pour le tout.

Laurent de Morainville, écuyer, vendit au Bec, en 1500, de concert avec Guillaume de la Londe, 8 l. de rente sur Pierre Souet de la paroisse de Saint-Denis-du-Bosguerard (4); il eut trois fils, Pierre, Robert et Etienne, qui transigèrent sur sa succession en 1534.

Etienne fut seigneur de la Mésangère, des Monts et de Gaillon, maître d'hôtel du duc de Guise, son suzerain à cause de son château de Boisset; il épousa Marguerite du

Bourdonnay et fit un échange, le 21 mars 1558, avec François de Morainville, sieur du Coudray, son neveu (1).

Son fils Guillaume de Morainville, sieur de la Mésangère et de Gaillon, passa acte le 21 avril 1561, avec François de Morainville, sieur du Coudray, son oncle, au sujet d'une rente que leur devait Isabeau de Croismare, dame d'Amfreville-la-Campagne.

Jehan Poisson, qui vivait en 1554, porte aussi le titre de seigneur de la Mésangère, qu'il avait probablement acheté de Guillaume de Morainville; il était en même temps propriétaire du fief des Monts, assis dans la paroisse de Bosguerard (2).

Quoi qu'il en soit, en 1589, la Mésangère était occupée par les troupes catholiques, qui en furent chassées par les protestants. Le duc de Mayenne, aidé par les troupes du duc de l'orme, vint assiéger le château, défendu par une nombreuse garnison à laquelle on offrit de capituler; sur son refus, la Mésangère fut investie le 3 juillet 1592, et ses bastions battus en brèche par deux gros canons. L'artillerie détruisit plus en un jour qu'on n'aurait pu construire en un an. Découragés, les protestants se retirèrent dans une tour et demandent à capituler. Pendant qu'ils délibèrent, les assaillants franchissent le fossé et s'introduisent dans la place: la garnison se rend alors à discrétion, et Mayenne laisse, avant de continuer son expédition, un détachement de son armée (3).

En 1604, le fief de la Mésangère appartenait à Georges du Fay, du chef de sa première femme. Devenu veuf, il s'était remarié en 1594, avec Marguerite d'Alègre, qui lui apporta la baronnie de Saint-André.

Georges du Fay ne vivait plus en 1619, et l'on rendait aveu à ses enfants (4). Deux d'entre eux, Auréd et Guillaume du Fay de la Mésangère, entrèrent dans l'ordre de Malte en 1623 et en 1626; Pierre du Fay, leur aîné, prenait le titre de baron de la Mésangère et de Saint-André; il fut maître de camp d'un régiment de cavalerie, épousa Charlotte du Prat et mourut vers 1650; mais cette même année, il avait vendu le fief, terre et seigneurie de la Mésangère, demi-fief de haubert, consistant en manoir seigneurial, bâti de château clos de fossés à foud de cuve pleins d'eau, porte à pont-levis, colombier, etc., à Guillaume Scot,

(1) La Galissonnière. *Généalogie de Morainville.*

(2) Guillaume de Morainville paraît n'avoir eu qu'une fille, nommée Suzanne, mariée à Pierre Rigault, seigneur d'Aigretville, maître d'hôtel de Charles de Lorraine, marquis d'Elbeuf, qui habitait Quatremares près Louviers.

(3) M. Canel.

(4) Le nom de la Mésangère a servi depuis cette époque à distinguer cette branche des du Fay.

(1) *Archives de la Seine-Inf.*

(2) M. de Beaurepaire. *Condition*, 167.

(3) Inventaire du Bec.

(4) Laurent de Morainville n'a, dans la généalogie de sa famille, que le titre de seigneur de Gaillon, fief situé, suivant nous, à Condé-sur-Risle.

écuyer, chevalier, baronnet de la couronne d'Angleterre, moyennant 176,170 l. (1).

Le nouveau seigneur de la Mésangère avait, en 1662, une charge de conseiller-secrétaire du roi avec les seigneuries de Boscherville et de l'Épervier à Hauville. Guillaume Scot, fils du précédent, avait succédé à son père avant 1677 ; cette même année, il entra au Parlement avec le titre de sieur de la Mésangère ; il épousa Marguerite Rambouillet de la Sablière, si bien connue sous le nom de M^{me} de la Sablière et si fameuse par son amitié constante et dévouée pour le bon La Fontaine.

Ce conseiller au Parlement, grand amateur de livres, comme le témoigne le catalogue de sa Bibliothèque, faisait profession de la religion calviniste ; un arrêt du conseil d'Etat lui fit défense de faire dorénavant aucun exercice de la religion prétendue réformée dans sa terre de la Mésangère (2).

Il mourut le 16 juillet 1682, laissant une veuve de vingt-cinq ans avec deux fils en bas âge. C'est alors que La Fontaine composa pour cette dame, encore dans tout l'éclat de sa beauté, la fable ou plutôt le conte intitulé : *Daphnis et Alcimadure*.

Un autre savant, le célèbre Fontenelle, était lié aussi avec M^{me} de la Mésangère et venait passer dans son château une partie de la belle saison ; c'est à la Mésangère et sous l'inspiration de M^{me} Scot qu'il composa ses *Entretiens* sur la pluralité des mondes, ouvrage dont Voltaire a dit :

Lignorant l'entendit, le savant l'admira. (3)

Lorsque l'auteur fit la lecture de son ouvrage à M^{me} de la Mésangère, celle-ci exigea qu'il en fit disparaître tout ce qui pouvait la faire reconnaître et révéler le nom de la Mésangère.

En 1690, la belle et gracieuse Marguerite Rambouillet épousa en secondes noccs Noyce de Fontenay, célèbre par sa liaison avec le Régent.

Guillaume Scot, III^e du nom, fils aîné de la charmante baronne, reçut, dit-on, dans son château de la Mésangère, l'infortuné Jacques II, mort en 1701 ; cette même année, le seigneur de la Mésangère, âgé de 21 ans, donna avec pour le fief de l'Épervier à Hauville ; il obtint une dispense d'âge l'année suivante pour entrer à la Chambre des Comptes, dont il devint président en 1711, après son union à la Cour des Aides. Il épousa, vers 1710, Thérèse de Pas, de Bois-Abbé, qui lui apporta la terre des

Roys avec le patronage de Bouquelon et de St-Ouen-des-Champs ; il vivait encore en 1723.

Antoine Scot, frère puîné de Guillaume, maître d'hôtel du roi, épousa, en 1713, Anne-Elisabeth Bouvet, et mourut à Paris en 1743, laissant une fille, nommée Anne-Elisabeth Scot de la Mésangère, qui se maria le 13 décembre 1738, à Charles-Alexandre Vissec de la Tude Joannis, marquis de Ganges, baron des Etats du Languedoc.

Pendant que la branche cadette de la Mésangère s'éteignait loin de la Normandie, trois fils se partageaient la succession de la branche aînée : le premier, Guillaume-Antoine Scot, eut la Mésangère ; Édouard-François-Pierre eut les Roys et l'Épervier, dont il rendit avec le 31 janvier 1741 ; Boscherville échoit à Jean-Baptiste Scot, le plus jeune.

Guillaume-Antoine Scot hérita de la seigneurie des Roys à la mort de son frère ; mais il la vendit en 1750 pour payer la terre du Plessis à Bouquelon, qu'il venait d'acquérir. Dans un acte du 2 avril 1757, il a le titre de marquis de la Mésangère. Noble dame Marie-Anne de Chambord, sa femme, était veuve en 1762.

Leur fils, Guillaume IV, s'allia avec Adélaïde Morin, fille de M. Morin de la Rivière, seigneur d'Écauillon et de Bois-Hérault. Ce fut lui qui aliéna la seigneurie de la Mésangère.

Les Scot de la Mésangère, pour se distinguer de la branche de Fumechon, mettaient à la place des 2 étoiles, un franc quartier d'argent à une main appuyée de gueules.

La terre de la Mésangère appartenait, en 1812, à M. Chrétien de Fumechon, conseiller à la Cour impériale de Rouen, qui blasonnait : *d'azur au griffon rampant d'argent, tenant entre ses pattes une molette d'or*.

LES MONTS. En 1499, Jean Poisson, seigneur des Monts, assistait à un acte de tutelle. Un peu plus tard, en 1558, Etienne de Morainville, écuyer, est qualifié de seigneur de la Mésangère, des Monts et de Gaillon.

Cependant le fief des Monts resta à la famille Poisson, car Anne Poisson, dernier rejeton de sa branche, le porta en mariage à Charles Martel, *écuyer*, qui en prit le titre et mourut sans postérité, le 1^{er} septembre 1698.

Il paraît avoir eu pour héritier son frère aîné Jean Martel, seigneur de Hécourt, inhumé dans l'église de Bosgnerard, qui avait épousé, le 19 août 1696, Marie de la Housaye, fille de Jacques, seigneur de Rougemontier et Beauchamps ; son fils Jean Martel, vicomte de Martel, seigneur de Hé-

(1) C'était un Écossais établi à Rouen, rue du Gros-Orloge, et possesseur d'une fortune colossale.

(2) *Revue de Rouen*, novembre 1868.

(3) Voir un excellent article de M. F. Bouquet dans la *Revue de Rouen*, qui nous a été d'un grand secours.

court, fut inhumé à Saint-Denis-des-Monts vers 1765.

LE RANGÉ. Il se peut que le nom de ce hameau vienne d'un gentilhomme nommé Richard du Ringer, dit du Vivier, qui vendit, en 1264, à l'abbaye du Bec, tout le bois avec le fond qu'il possédait à Houlbec, village qui tient au Bosguerard; il paraît avoir eu pour fils Thomas Ringer, écuyer, patron alternatif de la cure de Houlbec (1).

LA SOUDIERE était une ferme appartenant à l'abbaye du Bec.

§ II. MARCOUVILLE.

Marculfeilla, nom latin de cette paroisse, indique une origine mérovingienne. On trouve dans les chartes du moyen-âge, *Marcovilla* et *Marcovilla*; ses patrons, saint Eutrope, 1^{er} évêque de Saintes, et saint Maurice, l'intrépide chef de la légion thébaine, étaient du reste en grande vénération chez les Gallo-Francis.

Sous les Normands, Marcouville fit partie du vaste domaine de Boisset-le-Chatel, placé sous la suzeraineté de la puissante maison d'Harcourt. Au XIII^e siècle, Gautier d'Yvetot et Gautier de Beuseville s'en disputaient le patronage; il y eut à cette occasion un procès à l'Echiquier de 1239. On jugea que Gautier d'Yvetot avait réellement la saisine, c'est-à-dire la possession de la terre (2).

Jean d'Etouteville, mêlé à cette procédure, fut condamné à une amende pour avoir employé contre Gautier de Beuseville, dans la baillie de Pont-Audemer, un procureur fondé dans la baillie de Caux.

Malgré la décision dont nous venons de parler, Gautier de Beuseville présenta encore, avant 1245, à l'archevêque Pierre de Colmeu, un candidat qui fut agréé.

Du temps d'Eudes Rigaud, Jourdain d'Yvetot, chevalier, était patron de la paroisse, qui renfermait 17 feux; la cure valait 15 l.

D'après un bail du 30 septembre 1408, une vergée de terre à Marcouville était louée 40 s. pour neuf ans; un autre bail du 6 septembre 1410, concède trois vergées pour 20 s. (3).

Marie, comtesse d'Harcourt et d'Aumale, mariée en 1417 à Antoine de Lorraine, veuve en 1447, était alors patronne de Marcouville; Simon d'Erneville, présenté par elle, en était curé; la valeur de la cure

(1) M. Le Prévost. *Houlbec*.

(2) Ce Gautier d'Yvetot ne peut être que le fils de Richard d'Yvetot et le petit-fils de Gautier, qui vivait du temps des croisades, où il s'est sans doute signalé, car par la suite son fief fut affranchi de tout hommage; ce privilège a donné plus tard à ses descendants l'occasion de se dire Rois d'YVETOT. (D. T. Duplessis.)

(3) De Beaurepaire, p. 981.

était de 30 l.; mais la paroisse avait diminué de près de moitié en deux siècles; elle ne comptait plus que 10 feux.

Une charité sous le nom de deux patrons de la paroisse fut fondée à Marcouville en 1503.

Selon un aveu du 6 août 1542, le duc d'Elbeuf avait le droit de présenter à la cure.

Dès 1619, messire Etienne Guérin, sieur de Marcouville, est cité comme ayant un immeuble à Harcourt.

Pierre de la Quiéze, bourgeois de Rouen, fit, en 1626, une fondation de messes à Marcouville.

En 1636, Jean Guérin, sieur de Berville, paroisse de Marcouville, gendarme de la compagnie du roi, obtint des lettres de noblesse (4); il avait épousé Marguerite Heurtault, fille de Norbert Heurtault, *escuyer*, notaire-secrétaire du roi à Rouen, et de Marguerite Arondel; il en eut un fils nommé Jean.

Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et François de Guérin, seigneur de la paroisse, présentèrent successivement à la cure de Marcouville: Julien Bigot, Antoine Minot, Jean-François de Folleville et Jacques Samson le Grix d'Epreville.

Adrien de Guérin, seigneur et curé de Marcouville, présenta à l'officiel de Rouen une requête tendant à obtenir la réduction de la fondation de 1626 (2).

Pierre de Guérin était seigneur de Marcouville en 1725.

En 1775, le grand-vicaire de Mgr de la Rochefoucauld ordonna le rétablissement de la Charité, fondée en 1503, et il approuva en même temps une donation de 22,000 l. faite par un particulier à cette confrérie.

Jean-François de Guérin était seigneur de Marcouville en 1750; il épousa Madeleine d'Epinau de Sommaire, dont il eut Jean-Charles-François de Guérin, tonsuré à Rouen en 1775, qui fut admis au Parlement en 1786.

De Guérin: *d'azur au massacre d'or soutenu de deux lions issants d'argent* (3).

M. Charles-François de Guérin vendit la terre de Marcouville à M. Chrétien de Saint-Pierre de Bosguerard, le 12 juin 1793.

Elle appartient aujourd'hui à M. le comte Léon-Clément d'Assonvillez, dont la famille, d'origine picarde, est devenue normande par ses alliances.

D'Assonvillez: *d'azur à 8 fuselées d'argent accompagnées en chef à dextre d'une étoile d'argent*.

L'église de Marcouville n'existe plus.

(1) Un manuscrit qui nous a été communiqué dit qu'il lui en coûta 770 l.

(2) Archives de la Seine-Inférieure.

(3) de Merval.

BOSGUERARD - DE - MARCOUVILLE, cant. de Bourgheroulde, à 127 m. d'alt. — Sol : un peu marécageux, composé de diluvium et craie blanche. — *R. imp.* n° 138, de Bordeaux à Rouen. — Surf. terr., 1,200 h. — Pop., 677 hab. — 4 contrib., 8,281 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 4,061 fr. — Percp., 32 et rec. cont. ind. de Bourgheroulde. — Pârois. suc. — Presbyt. — Bur. de bienf. — Ecole mixte de 44 enf. — C^e de sap. pomp. — 5 perm. chasse. — 7 déb. bois. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 39; d'arr., 26; de cant., 5.

Dépendances : LA BADINERIE, LA BOISSIÈRE, LE BOSGUERARD, LA BOULLONNERIE, LA BOIRIDIÈRE, LES BRUYÈRES, LES CATELIERS, LA CHALERIE, L'ÉGLISE, LA FACTIERE, LA FONTAINE, GREMARRE, LE GUENIER, LE HAMEAUMARC, LE MARAIS, LA MÉSANGÈRE, LES MONTS, LE MOULIN-GIROUX, LE RANGÉ, SAINT-MAURICE, SAUGÈRE ET LA SOUDIERE.

Agriculture : Céréales, colza, bois. — 5,000 arbres à cidre.

Industrie : Tissage de toiles, fabrication de sabots. — 26 *Patentés*.

BOS-NORMAND.

Grand-Archid. — Doy. de Bourgheroulde. — Vic. et Elec. de Pont-Audemer. — Baill., Parl. et Génér. de Rouen.

Dès la fin du règne de Charlemagne, les Normands avaient commencé à se montrer à l'embouchure de nos fleuves. Plus tard, ces aventuriers, profitant de la faiblesse des derniers rois carlovingiens, envahirent les rives de la Seine, et c'est alors qu'un certain nombre d'entre eux dut se fixer dans la contrée, bien avant l'établissement définitif de leur nation dans la Neustrie.

Le Bos-Normand, placé sous l'invocation de Saint-Aubin, doit remonter, au moins, aux premières invasions des *hommes du Nord*, sinon au-delà.

Vers 1173, Etienne d'Evreux, qui paraît avoir été templier, donna le patronage de Bos-Normand, qui lui appartenait, aux chevaliers du Temple, établis à Sainte-Vaubourg (1).

Les rôles constatent, sous la date de 1180, que Guillaume de Bos-Normand a la propriété de 60 acres de terre dans le domaine du roi, par suite d'une donation de ce prince; plus loin, à la même date, Raoul de Flancout, fermier du pays compris entre Risle et Seine, note dans son compte 6 l.

(1) Comme la charte fut donnée en Angleterre, nous pensons qu'Etienne d'Evreux descendait de Gautier d'Evreux, quatrième fils de l'archevêque Robert, passé en Angleterre avec le Conquerant, et dont les comtes d'Essex sont descendus.

Au reste, la famille d'Evreux n'est pas entièrement connue dans toutes ses branches.

Il s. 3 d. pour une terre donnée à Guillaume de Bos-Normand. Dans les mêmes rôles, année 1184, il est dit que l'hôpital de la Madeleine de Rouen possède une terre entre la Londe et la forêt, que Guillaume de Bos-Normand tenait par une charte du roi (1).

La première année de son règne, Richard-Cœur-de-Lion donna aux templiers de Bos-Normand des droits très étendus dans la forêt de la Londe.

Guillaume de Bos-Normand était un seigneur riche et généreux, connu par ses largesses envers les établissements religieux; on a de lui une charte en faveur du prieuré des Deux-Amants, dans laquelle il est question du manoir de Tournedos-sur-Seine. Mabilie, sa femme ou sa fille, donna, de son côté, aux chanoines 3 acres de terre dans le champ Bouet (2).

Jean de Bos-Normand, fils de Guillaume, est cité dans le rôle de 1203, à l'occasion d'une amende enconrue pour un délit.

A l'époque où Etienne d'Evreux et la famille de Bos-Normand se partageaient la seigneurie du pays, vivait à côté d'eux une autre famille, longtemps puissante, que nous devons tirer de l'oubli, celle des Burnel.

Jean Burnel avait, en 1180, un procès avec Robert de Piencourt, dans lequel le duel judiciaire fut interdit par les jurés; il donna, en 1185, aux religieux du Bec, plusieurs gerbes de sa dime de Bos-Normand avec la dime de son fief de Cretot et rente de 24 l.

Geofroy ou Godefroy de Burnel, que nous croyons fils de Jean, est connu par plusieurs chartes du cartulaire de Boport, à partir de la fin du XII^e siècle. Par la première, il donne en fief à Gautier du Saussay tout le tènement qu'il avait sur le moulin de Paismonche, pour 37 l. tourn., en présence de trois chevaliers et de plusieurs gentils-hommes du pays.

Au commencement du XIII^e siècle, on trouve à Bos-Normand une famille de Saint-Aubin, d'un rang honorable, y possédant un fief, et qu'on doit cependant distinguer de la famille de Bos-Normand (3).

Les Saint-Aubin étaient en relation avec les Burnel, car, vers 1204, Geofroy Burnel cède à Jean de Saint-Aubin toute la terre

(1) Ce n'est donc pas un Richard de Bos-Normand qui aurait donné, en 1190, la terre de la Londe à la Madeleine de Rouen, comme l'ont dit T. Duplessis et, après lui, MM. Canel et Le Prévost. C'est, au contraire, Richard-Cœur-de-Lion qui a confirmé la donation de Guillaume. (V. *Paris, art. la Madeleine.*)

(2) Cart. des Deux-Amants.

(3) On sait que saint Aubin est le nom du patron de la paroisse et que, quelquefois, elle est appelée Saint-Aubin.

qu'il avait au *hamel Jude* (1), avec ses dépendances, le service et la rente que cette terre avait sur le tènement de Jean Boterel, pour 2 s. de monnaie courante à Rouen, savoir : 18 d. pour la terre et 6 d. pour le tènement.

La même année, Of Boterel, frère de Jean, céda à Jean de Saint-Aubin tout le tènement qu'il avait au *hamel Jude*, au prix de 60 s. tourn. et de 1 d. de rente à Pâques; Geoffroy Burnel, qui ajoute à son nom celui de Bos-Normand, figure parmi les témoins.

Guillaume Burnel continua Geoffroy son père à Bos-Normand; il céda, en 1221, à l'abbaye du Bec, ses droits sur un tènement que Raoul Recuchon possédait dans la paroisse; il lui donna, la même année, ses champs du Buissonnet et de l'Épine-Baudry à Crestot.

Nicolas Burnel, parent de Guillaume, confirma au Bec tous les dons faits à cette maison par ses prédécesseurs à Crestot et à Bos-Normand. Son sceau, publié par M. Barabé, dans la *Sigillographie normande*, est ovale et porte l'empreinte d'un soldat romain revêtu de la cote d'armes, avec une longue et large épée à son côté (2).

Une transaction de 1231 adjugea au Bec la dime de plusieurs pièces de terre que réclamaient les Templiers.

Dans une charte de 1247, Bos-Normand est appelé Saint-Aubin. Jean de Saint-Aubin vendit cette année 3 acres 1/2 de terre, dans la paroisse de Saint-Aubin, en présence de Robert Lesage, curé, qui est aussi appelé curé de Saint-Aubin dans une autre charte de la même année.

Eudes Rigaud constate que la cure, soumise, comme on sait, au patronage des Templiers, vaut 12 l. et que les paroissiens s'élèvent à 65 chefs de familles.

En 1253, Jean de Mansigny, chevalier, de la volonté de Pernelle sa femme, concède 1 acre de terre donnée aux Templiers, par Guillaume le Perché de Bos-Normand (3); une demi-acre de terre à Bos-Normand fut vendue, en 1261, moyennant 8 l.

De 1250 à 1261, Renaud de Saint-Aubin avait remplacé Jean du même nom, dont nous avons parlé.

Pierre de la Fortière ou de la Forestière vendit en 1262, aux Templiers, une vergée de terre à Bos-Normand; la même année, Jean Erard vendit une acre de terre dans

la même paroisse, moyennant 15 l. tournois.

Gilles et Renaud de Saint-Aubin figurent, en 1265, dans une vente aux Templiers avec leur frère Roger, chevalier du Temple.

Renaud de Saint-Aubin échangea, en 1267, une pièce de terre aboutissant sur le chemin, où l'on payait un droit de passage dans la *ville* de Bos-Normand.

On trouve, la même année, Mg^r Robert de Bos-Normand en concurrence avec Renaud de Saint-Aubin; il s'en suit qu'il faut distinguer les deux familles. Il existait encore à Bos-Normand deux maisons riches et puissantes : les Meulan, qui tenaient le fief du Quesnay, et les Recuchon, dont nous avons déjà signalé la présence.

En 1271, Amaury Recuchon abandonna ses droits sur 3 vergées de terre, sises sur le chemin royal de Louviers au Bourgheroulde, que Geoffroy de Vernon venait de vendre aux Templiers de Sainte-Vaubourg.

Ce Geoffroy de Vernon était de la paroisse de Bos-Normand; il prit en fief, des religieux de Bonport, une pièce de terre, moyennant une rente de 32 s., et il donna en garantie une hypothèque sur une autre pièce de terre qu'il avait à Bos-Normand, dans le champ Durand, entre la terre de Nicolle veuve Robert Foubert et les terres de Neuville (1).

En 1278, Amaury Recuchon, écuyer de la paroisse de Bos-Normand, donnait à Dieu et à N.-D. de Bonport toutes les redevances qu'il avait sur une pièce de terre que les religieux de Bonport avaient achetée de Renaud de Profond-Val et de Jeanne sa femme, dans la paroisse de Bos-Normand, entre la terre des héritiers de feu Guillaume Petit et la terre de Thomas de Neuville, aboutissant d'un côté aux Quatre-Acres, et de l'autre au chemin de Neuville à Elbeuf (2).

Amaury Recuchon est cité une dernière fois, en 1284, dans le cartulaire de Bonport, comme ayant donné une acre de terre de son fief dans la vicomté du Pont-de-l'Arche (3).

Après la condamnation des Templiers, en 1312, Sainte-Vaubourg devient une commanderie des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui eurent également la seigneurie et le patronage de Bos-Normand.

Richard le Prévost, né au Bos-Normand, titulaire de la sergenterie au Bourguignon en la forêt de la Londe, fut condamné à mort pour plusieurs cas criminels à lui imposés, et

(1) Au Bose-Roger (Cart. de Bonport, n° xxxvi.)

(2) Nous retrouverons les Burnel établis au Thuit-Anger, à Crestot, à Saint-Eloi et à Vraiville.

(3) Le Prévost, p. 385.

La famille de Mansigny était alors établie à Romilly et Puchay.

(1) Cart. de Bonport, p. 317.

(2) Cart. de Bonport, n° 304, p. 312.

(3) Nous retrouverons cette famille à Bos-Robert et nous la suivrons jusqu'à sa fusion avec les Tonneville à Saint-Ouen-de-Touberville.

entre autres pour avoir occis Richard Le Monnier ; mais il fut sauvé par la Fierce en 1391 (1).

Le Coutumier des forêts constate, vers 1400, les droits de l'*Ospitalier* (2) du Bos-Normand et de ses hommes en la forêt de la Londe, en vertu du privilège accordé par Richard-Cœur-de-Lion la première année de son règne. Il est fait mention du droit de vif bois pour l'usage du moulin, et, en échange, l'hospitalier et ses hommes ne doivent que prières et oraisons.

D'après un bail de Giroit de Vaux, en 1404, 2 acres de terre au Bos-Normand étaient louées, pour 5 ans, moyennant 9 l.

La famille Boterel, dont nous avons parlé, s'était maintenue à Bos-Normand, car le 8 janvier 1408, Etienne de Berneval du Val-de-la-Haye, alloua, pour la nourrir et la gouverner, sa fille, âgée de 7 ans, à Henri Boterel et à Robine sa femme, du Bos-Normand. Pendant neuf ans, lesdits mariés en auront tel service comme elle pourra ou saura faire, selon sa puissance. Ils la nourriront et gouverneront bien et suffisamment de tous ses nécessaires et paieront audit Etienne ou à la petite fille, pour les quatre premières années de sa minorité, 20 s., et pareille somme pour chacune des cinq dernières années (3).

Un habitant du Bos-Normand, qui avait tué Jean-Barbier, de la paroisse de la Neuville-du-Bosc, fut sauvé par la fierte en 1435 (4).

En 1436, Frère Guérard, du Val, était curé du Bos-Normand (5). Dom T. Duplessis note que la cure était régulière, et qu'en 1487, le Grand-Prieur de France y présentait. A la fin du xv^e siècle, la seigneurie laïque de Bos-Normand devait appartenir à Philippe Lhuillier, chambellan du roi et capitaine de la Bastille; il est constant, du moins, que sa fille Charlotte était dame de ce fief et de Quillebeuf, lorsqu'elle épousa Louis Picard, chevalier, seigneur de Radeval, d'Etelan, de Bourg-Achard, chambellan de Louis XII, bailli de Tournay, qui fut député aux Etats de Normandie en 1497, et qui mourut en 1500.

Ce Louis Picard était un homme terrible. A propos du passage de Courval-sur-Seine, qu'il disputait aux religieux de Jumicéges, il les menaça, en 1497, de leur faire mille outrages et de brûler leur bateau (6).

(1) Floquet, *Fierce*.

(2) Cet hospitalier était, en même temps, curé de la paroisse, qui était régulière, c'est-à-dire desservie par un religieux.

(3) De Beaurepaire, p. 230.

(4) M. Floquet.

(5) Le titre de Frère indique qu'il appartenait à l'ordre des Hospitaliers, composé de clercs et de chevaliers.

(6) M. de Beaurepaire, *Vicomté de l'Eu*.

Isabeau Picard, l'une de ses filles, épousa, en 1528, François de Pompadour, vicomte de Comborn, dont elle eut trois enfants; elle lui avait apporté Bourg-Achard, Quillebeuf et le Bos-Normand.

Pompadour : *d'azur à 3 tours d'argent maçonnées de sable*.

François de Pompadour mourut en 1534, et ses enfants étaient encore fort jeunes, lorsque fut rédigée la note suivante, que nous empruntons à M. le Prévost :

« Le fief de Bos-Normand appartient à François et à Madeleine, dits de Pompadour, enfants mineurs d'ans de feu messire François de Pompadour, en son vivant chevalier, sieur du lieu et de feue Isabeau le Picard, sa femme, tenu du roi nostre dit seigneur, par ung plein fief de haubert, vault, communs ans, toutes charges portées la somme de xii^l l. tournois. »

François de Pompadour, seigneur de Laurière, mourut célibataire; sa sœur Madeleine épousa, en 1550, Tanneguy le Veneur, premier comte de Tilières, seigneur de Carrouge, frère aîné de Gabriel le Veneur, évêque d'Evreux; c'est lui qui, selon toutes les apparences, vendit, avant 1587, le fief de Bos-Normand à Pierre Ygou, ainsi qu'il résulte d'une épitaphe à Saint-Vincent de Rouen, ainsi conçue :

Gist honorable homme Pierre Ygou en son vivant sieur du Bos-Normand, qui decéda le 10 mai 1587 (1).

Pierre Ygou, bourgeois de Rouen, eut pour héritier son fils Jean, qui parait avoir augmenté les biens de sa maison.

Jean Ygou, II^e du nom, succéda à son père, et fut remplacé à Bos-Normand par François Ygou, son frère; ce dernier fit, en 1639, un échange des fiefs de Baillieu, Cleres et Rougecourt, avec Nicolas Asselin, sieur de Frenelles.

Un second François Ygou était seigneur de Bos-Normand et de Bos-Guerard en 1677.

Depuis longtemps la cure avait été sécularisée; mais un chevalier de Malte présentait toujours le curé; nous citerons en preuve l'aveu suivant, qui est un modèle du genre :

« De messire Charles-Casimir de Rogres de Champignelles, chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, brigadier des armées du roi, enseigne des gardes du corps de Sa Majesté, commandeur de la commanderie de Sainte-Vaubourg, et membre en dépendant au grand prieuré de France, et en cette qualité seul seigneur spirituel et temporel, patron, collateur de plein droit des paroisses du Val-de-la-Haye, Bois-Normand, Touffreville, la Cable et Sandou-

(1) Farin, t. 2, p. 256.

ville, moyen et bas-justicier des seigneuries et extensions d'icelles, des fiefs de Croisset, Ineauville et autres. »

Du temps des Ygou vivait à Bos-Normand, Nicolas Berment, simple laboureur, fils de Pierre, tenant du fief de Neufvillette, en 1582; il avait épousé, sans être noble, Madeleine de Bardouil (1). Après la mort de son mari, cette dame obtint, le 16 novembre 1630, des lettres de relief de dérogeance (2).

En 1786, messire François-Félix, de Rouen, écuyer, était seigneur-patron du Thuit-Anger, de Saint-Pierre de Bosguerard, et seigneur patron honoraire de la paroisse de Bos-Normand, dont les commandeurs de Sainte-Vaubourg avaient toujours le patronat réel: De Rouen: *d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une roue du même; au chef engrelé d'argent, chargé de 3 molettes d'éperons de gueules.*

L'ancien château existe encore avec sa chapelle; quant à l'église du lieu, elle n'a aucun caractère architectural.

Fiefs et hameaux. 1° LA CAPELLE est probablement une extension du hameau de ce nom à Bos-Roger.

2° LE MOULIN DE NEUVILLETTE était le moulin seigneurial du fief de Neufvillette, dont le chef-mois était sur le Thuit-Simer.

3° LE PERREY. Divisé entre plusieurs paroisses. Ce village est très ancien et son nom indique le passage d'une voie antique.

Un peu après 1204, Jean et Richard du Perrey sont au nombre des témoins de la vente faite par Of Boterel à Jean de Saint-Aubin dont nous avons parlé plus haut. Renaud du Perrey paraît leur avoir succédé.

En 1256, Guillaume du Perrey est cité dans une charte du cartulaire de Sainte-Vaubourg concernant le Bos-Normand.

Jean dit Ernaud vendit, en 1264, à Roberte du Perrey, une demi-acre de terre en la paroisse de Bos-Normand, pour 10 l. tournois (3).

4° LE QUESNAY. Sur le territoire de Bos-Normand a existé un quart de haubert nommé le Quesnay.

Au XIII^e siècle, ce fief appartenait à une branche de l'illustre famille de Meulan. En 1261, Guillaume de Meulan, sa femme et son fils consentirent à la vente d'une pièce de terre faite aux Templiers par Guillaume Droitva. Le sceau de l'acte porte: *un lion avec un lambel à 5 pendans* (4).

(1) La famille Bardouil, qui était de très ancienne noblesse, possédait alors le fief des Hautes-Terres à Saint-Pierre de Bosguerard.

(2) Lebauner. *Annobit.* n° 520.

(3) Cart. de Sainte-Vaubourg.

(4) Les armes de la grande famille des Meulan étaient: *de sable au lion d'argent.*

L'année suivante, ce même Guillaume de Meulan, chevalier; Eustachie, sa femme, et Amaury, son fils, aussi chevalier, consentirent à la vente faite par Jean Evrart d'une acre de terre à Bos-Normand, pour 15 l.

En 1267, Amaury avait succédé à son père et était seigneur du Quesnay (1).

Plusieurs actes authentiques du XIV^e siècle font mention de Jean de Meulan, *escuyer*, seigneur du Quesnay, près Bourgtheroulde, qui fieffa, en 1370, un jardin au Mesnil-Patry, près de Caen (2).

Pierre de Recucon était, en 1540, seigneur du Quesnay, quart de fief relevant du roi et valant 40 l. tourn. de revenu.

En 1605, Marguerin Malortie acheta le Quesnay de Roch de Recucon et le transmit à Louise de Malortie, sa fille unique.

Malortie: *d'azur à 2 chevrons d'argent accompagnés de 3 fers de lance à l'antique d'argent la pointe en bas.*

Louise de Malortie épousa Jacques Le Mercier, second fils de Charles Le Mercier du Veneur, à Ecaquelon, dont elle eut trois fils.

Le Mercier: *d'argent à 3 cœurs de gueules au chef d'azur.*

François-Antoine Pollet était, en 1740, seigneur du Quesnay. Cette famille, anoblie par les charges de judicature, a conservé cette terre jusqu'à nos jours.

BOS NORMAND, cant. de Bourgtheroulde, à 164 m. d'alt. — Sol: diluvium et craie. — Surf. terr., 334 hect. — Popul., 349 hab. — 4 contrib., 3,253 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 1373 fr. — ☒, percep. et rec., cont. ind. de Bourgtheroulde. — Parois. — Ecole mixte. — Bur. de bienf. — 4 perm. de chasse. — 2 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 39; d'arr., 30; de cant., 3.

Dépendances: LA CAPELLE, LA GRANDE-RUE, MARNETTES, LE MOULIN DE NEUVILLETTE, LE PERREY, LA RUE-DU-HAMEL.

Agriculture: Céréales, plantes sarclées, bois. — 1,000 arbres à cidre.

Industrie: Tissage. — 3 Patentes.

BOSQUENTIN,

Archid. du Vexin normand. — Doy. et Baill. de Gisors. — Vic. et élec. de Lyons. — Parl. et Gén. de Rouen.

Bosquentin vient évidemment de *Boscu-Quentin*, Bois-Quentin.

On peut dire que cette paroisse est une fille de l'abbaye de Mortemer; c'est, en effet,

(1) Nous pensons qu'il avait pour frère Jean de Meulan, chanoine de Rouen et seigneur des Pleignes, au Thuit en Vexin, qui fonda pour Eustachie, sa mère, un obit dans la cathédrale de Rouen.

(2) La Roque, *Hist. d'Harcourt.*

cette maison qui l'a créée, l'a fait grandir, l'a entourée de soins et l'a maintenue en sa possession pendant près de sept siècles.

On sait qu'en 1230, le gouverneur de Gisors, Robert de Caudos, avait fondé un petit monastère à Beaumont-le-Perreux (1), où il avait fait venir des religieux tirés de l'abbaye du Pin. Pendant les quatre années que dura cette petite communauté, un novice, rebuté par l'austérité de la règle, s'était retiré du couvent pour aller vivre en ermite dans un coin de la forêt de Lyons nommé Bosquentin ; et lorsqu'en 1134 il apprit que les bénédictins de Beaumont étaient venus se fixer à Mortemer, il sentit renaître sa première ferveur, revint vers ses anciens frères et leur donna son ermitage avec le terrain qu'il avait défriché du consentement de Hugues d'Avésne, seigneur de ce lieu (2).

Sur ces entrefaites, en 1137, au moment où l'abbé Alexandre se donnait à l'abbaye d'Orcamp et entraînait ainsi dans le grand ordre de Cîteaux, le roi Etienne vint dans le Vexin, et par une charte datée de Lyons, donna aux moines de Mortemer l'ermitage de Bosquentin avec 140 acres de terre à l'entour, pour y bâtir une grange avec la permission aux frères établis en ce lieu de tirer de la forêt tout ce qui serait nécessaire à leur exploitation (3).

Ces détails nous font assister, en quelque sorte, à la naissance de la paroisse de Bosquentin ; la charte fut donnée en présence de la reine Mathilde, femme d'Etienne, d'un évêque et de Galéran de Meulan.

En 1154, Henri II, rival d'Etienne, était devenu roi d'Angleterre et se trouvait à Bayeux, entouré de trois évêques normands (4) et de Robert du Neubourg. Il donna, dans cette circonstance, une charte où il se déclare, lui et sa mère, fondateurs de l'abbaye de Mortemer, à laquelle il confirme tous ses biens. Bosquentin y est cité comme une terre que les religieux pouvaient cultiver selon leur bon plaisir.

Vingt ans plus tard, vers 1174, Henri II donna à Mortemer une seconde charte très importante pour l'histoire de Bosquentin. Le prince donnait aux moines 200 acres de terre, mesurées à la perche du roi, à prendre dans la lande de Bèzu, voisines et à portée de la grange qu'ils avaient près de l'église ; ensuite il confirma ce que l'abbaye possédait déjà à Bosquentin de la libéralité de ses prédécesseurs ; la charte donnée au

château de Quevilly a pour témoins l'archevêque de Rouen Rotrou, Henri, évêque de Bayeux, Arnoul de Lisieux, Gilles d'Evreux, Jean, doyen (1).

Ainsi, dans l'espace de 25 à 30 ans, les Cisterciens avaient transformé l'ermitage de Bosquentin en un vaste établissement agricole, ils y avaient appelé des colons et créé une paroisse. L'église fut dédiée à sainte Anne, ce qui nous rappelle la dévotion ardente des disciples de saint Bernard pour la Sainte-Vierge.

Richard Cœur-de-Lion étant parvenu au trône le 6 mai 1189, prit pour confesseur, lorsqu'il alla se faire couronner roi d'Angleterre, le 13 août suivant, Guillaume, abbé de Mortemer ; il ne pouvait donc manquer de se montrer généreux envers l'abbaye. Le 20 mai 1190, étant revenu à Rouen, il confirma les biens des moines, spécifiant d'abord les terres de Bosquentin ; puis il y ajouta 7 charruées de terre à chacune 60 acres ; en tout 420 acres, dont une partie se trouvait près des terres en culture de la grange de Bosquentin (2).

Philippe-Auguste se trouvant au château de Lyons, en 1202, donna une charte en faveur de Mortemer ; on y retrouve la grange, les terres de Bosquentin et la donation de 7 charruées de terre, dont une partie se trouvait dans le voisinage des coutures de Bosquentin.

Vers 1260, Eudes Rigaud institua un curé à Martagny, sur la présentation de Jean *Bosquentin*, écuyer, qui devait être de la paroisse de Bosquentin.

Par une charte datée de Longchamps, en 1312, Philippe-le-Bel permit aux moines de Mortemer de louer l'angle de Morgny, la lande du Fayel, qui se trouvait sur le territoire de Bosquentin, et la lande de Puchay.

En 1421 et en 1454, l'abbé de Mortemer cite Bosquentin au nombre des granges et des manoirs de sa maison.

Le 6 juin 1647, défense est faite aux paroissiens de Bosquentin de mener paître leurs bêtes dans les paroisses voisines (3).

Dans le partage provisoire fait en 1651, entre Philippe de la Fontaine, abbé de Mortemer, et ses religieux, Bosquentin se trouva placé dans la manse abbatiale.

Nous lisons dans un aveu rendu en 1683, par le cardinal Pierre de Bouzi, archevêque de Narbonne, abbé de Mortemer :

« En la paroisse de Bosquentin un plain fief de hanbert appelé le fief de Bosquentin,

(1) Cart. de Mortemer.

(2) Charte inédite.

(3) Un texte publié par M. Passy, dit que Richard donna 60 acres de terre à Bosquentin. Il y a évidemment erreur.

(4) Flaust, t. x, p. 30.

(1) *Dict. historique*, art. *Bernouville*.

(2) *Neustria Pia*.

(3) *Charte inédite*, fragments dans *Neustria Pia*.

(4) Arnoul de Lisieux, Philippe de Bayeux et Rotrou d'Evreux.

qui s'étend en la paroisse du dit lieu, relevant de la dite abbaye, auquel il y a basse-justice qui s'exerce par un sénéchal et consiste en domaine fleffé et non fleffé; le domaine fleffé, en routes, en deniers, blé, avoine, chapons, poules, dîmes, champarts., et le domaine non fleffé, en un manoir seigneurial, cour, maison, édifices, etc. »

Il y eut, en 1699, une contestation devant l'administration diocésaine au sujet des limites de Bosquentin et Lilly; le curé de Mainneville fut chargé de faire une information.

La haute-justice de Bosquentin était réunie à celle de Maupertuis, qui avait été aliénée, par le domaine, au sieur Danvet de Lilly; elle était rangée, en 1738, parmi les droits que pouvait revendiquer le maréchal de Belle-Isle, devenu comte de Gisors.

En 1818, plusieurs hameaux de Lilly ont été réunis à Bosquentin.

Fiefs et hameaux. 1° LE CLOS. L'intéressante et féconde maison le Vaillant était établie à Bosquentin dans le XVII^e siècle. Charles le Vaillant, écuyer, fils de Henri, était seigneur du Clos. Damien et François le Vaillant demeuraient aussi à Bosquentin, lorsqu'ils furent maintenus de noblesse, le 10 février 1669.

Le Vaillant : *d'azur, au dextrochère mouvant d'une anée d'argent paré de gueules, tenant une épée en pal du second, garnie d'or* (1).

2° LA GRANDE-PANNE était habitée, au XVII^e siècle, par Georges le Lat, sieur de Hautecourt, maintenu de noblesse le 6 janvier 1670; ses armes étaient : *de sable à 3 fasces ondes d'argent à une bande de gueules brochant chargée de 3 besants d'or*.

BOSQUENTIN, cant. de Lyons, à 167 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — Chem. d'int. com. n°2, de Gisors à Lyons. — 245 hab. — Surf. terr., 687 hect. — 4 contrib., 4,484 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,798 fr. — Percép. de l'Henry-la-Forêt. — □ et rec. cont. ind. de Lyons. — Parois. suc. — Presbyt. — Ecole mix. de 49 enf. — Maison d'école. — 5 perm. chasse. — 1 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 60; d'arr., 24; de cant., 9.

Dépendances : LE BOIS-LA-TOUR, LE CLOS, LE FAYEL, LA GRANDE-PANNE, LANGLÉE, LE PARC, ROME, LA ROQUE.

Agriculture : Céréales. — 600 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 5 Patentes.

(1) M. Magny.

BOSROBERT.

L'importance de cette commune a été augmentée en 1827 par l'annexion de Saint-Taurin-des-Îles.

§ 1^{er}. BOSROBERT.

Grand-Archid., — Baill., — Parl. et Gén. de Rouen. — Doy. de Bourgheroulde, — Vic. et Elec de Pont-Audemer.

M. Guilmet (1) pense que Bosrobert doit son nom à Robert, fils de Baudouin de Meules et petit-fils du comte Gilbert de Brionne; il cite à l'appui de son opinion un aveu de l'abbaye du Bec, dont il résulte que Bosrobert était autrefois enclavé dans le comté de Brionne, et que Robert de Meules en fit don à l'abbaye vers 1087 (2).

Quoi qu'il en soit, l'abbaye du Bec possédait, en 1141, l'église de Bosrobert, dédiée à saint Pierre et saint Paul (3), et vit, à la même époque, ses possessions de Bosrobert s'agrandir par la donation que lui firent Simon de Rondemare et Alberade sa femme, de tout ce qu'ils possédaient en cette paroisse, à la condition d'avoir part aux prières de la communauté.

Au commencement du XIII^e siècle, Raoul de Recuchon était seigneur principal de Bosrobert (4); il parait pour la première fois en 1205, avec le titre de chevalier, comme témoin de la donation que les chanoines des Deux-Amants firent aux Cisterciens de Bonport, du prieuré de Saint-Martin de Maresdans (5). L'année suivante, il était présent à l'acte de vente que Tatin, seigneur de Pinterville, fit à Etienne, seigneur du Mesnil-Jourdan, de l'île Jourdain et du gord de Courcelles. En 1209, il donna aux moines du Bec un tènement à Brionne, et fut témoin de la donation d'une vavassorie qu'Hélie Risbou fit à l'abbaye.

La même année, Raoul et Mabilie, sa femme, donnèrent au Bec un tènement et un pré à Landemare, hameau de Léry, avec l'agrément de Guillaume, son frère. En 1215, il donne encore à ces religieux un tènement situé à Brionne. Il possédait, en 1221, un tènement à Bos-Normand, qui lui provenait peut-être de Nicolas Burnel, dont il était l'héritier; c'est en cette qualité qu'il renonça l'année suivante, en faveur des religieux de Jumièges, aux droits qu'il pou-

(1) Chronique de l'Eure, p. 121.

(2) Il faut peut-être placer cette donation en 1090, lorsque Robert rentra pour quelque temps en possession de Brionne. (*Ordre Vital*, t. 3, p. 331.)

(3) T. Duplessis, t. 2.

(4) Cette famille, qui a laissé de nombreux souvenirs, paraît avoir eu pour tige Guillaume Recuchon, qui ceda, en 1142, à l'abbaye du Bec, un muid de froment de rente sur sa terre du Désert de Bosrobert.

(5) Cartulaire de Bonport.

vait avoir sur le fief de Neufvillette; son sceau en cire verte, sur lacet en soie, qui est appendu à la charte, porte une tête d'empereur romain avec ces mots : *Sigillum Radulphi de Bos-Robert* (1).

Raoul de Récuchon paraît être mort en 1232 et avoir eu trois fils, Pierre, Etienne et Guillaume.

Dès 1231, Pierre de Récuchon siégeait à l'Echiquier de Rouen, où l'abbé de Préaux gagna son procès contre Roger de Brotonne; après avoir cédé aux moines du Bec le droit de panage qu'il avait dans leurs bois, Pierre leur céda, en 1235, son fief de la Haganière, comme Haganoth l'avait possédé avant lui (2).

Etienne de Récuchon, frère de Pierre, donna aussi au Bec une rente sur son fief à Seiche-Fontaine, que l'on croit avoir été situé à Bosrobert.

Guillaume Récuchon, III^e du nom, était témoin au Bec en 1240 (3), et il siégeait à l'Echiquier en 1260; nous avons encore Jean Récuchon aux Echiquiers de Caen et de Rouen, en 1252 et 1258.

Lorsque l'archevêque Eudes Rigaud visita, en 1265, le doyenné de Bourgheroulde, on lui rapporta que des bruits fâcheux couraient sur le compte du curé de Bosrobert, au sujet de la femme de son clerc et d'une anglaise. Le sage et zélé prêtre lui ordonna d'éloigner à tout prix de sa maison le clerc, qui se nommait Bigre, et sa femme.

Le Pouillé de l'archevêque, rédigé à cette époque, constate que l'abbé du Bec était patron de la paroisse; que la cure valait 25 l. et que l'on comptait 70 chefs de famille.

En 1270, Jean Récuchon vendit au Bec 24 acres de bois près le chemin du Memoulin; en 1276, il céda les bois qui lui restaient encore à Bosrobert; enfin, l'année suivante, il vendit aux moines 10 l. de rente sur son manoir.

Jean et Guillaume Récuchon, écuyers, représentaient à Bosrobert, en 1279, leur illustre maison; en 1282, Michel Pétronille vendit au Bec deux pièces de terre situées à Bosrobert.

A l'entrée du XIV^e siècle, nous trouvons les Récuchon établis à Touberville. On constata en 1312 l'obligation, pour Jean Récuchon, chevalier, de garder les chemins de la forêt de la Londe, à cause du droit d'usage attaché à son manoir de Touberville (4). Ce seigneur mourut peu après et fut inhumé aux Jacobins de Rouen. « *Au bas de l'église, dit Farin, est le tombeau de Jean Récuchon* la

Horgue, seigneur de Touberville, qui décéda l'an 1320.

A cette date, Jean du Bois, *esc.*, demeurant à Calleville, était, au droit de sa femme, propriétaire sur Bosrobert, car en 1333 il vendit « à *Mestre Benethalle, prêtre, moyennant 19 l. tourn. tout l'héritage et tout le feu qu'il avoit ou pouvoit avoir en la paroisse de Saint-Pierre-du-Bosc-Robert, tant en ventes de deniers, en oiseaux, en oeufs et autres choses,* » moyennant une redevance annuelle de deux soumettes à faucon du prix de 4 deniers (1).

L'éloignement des Récuchon établis à Touberville favorisa les vues de l'abbaye du Bec sur le fief de Bosrobert; l'inventaire des titres du Bec contient, en effet, le passage suivant :

« Cession par Mg^r Jean de Tonneville du droit qu'il avait sur le fief de Bosc-Robert, à cause de sa femme, héritière de Mg^r Jean Récuchon, en récompense de quoi l'abbé du Bec donne à Jean de Tonneville une ferme à Touberville, nommée la ferme Marie-Badon, et 40 l. de rente (1349). »

Pour augmenter leur domaine de Bosrobert, les religieux du Bec donnèrent, en 1368, à Philippe de l'Aistre, chevalier, leur terre d'Aillet à Epégard, près le Neubourg, en échange d'un membre de fief noble à Bosrobert (2).

En 1435, Mathieu Campion, chevalier, seigneur du Boshérou à Ecaquelon, qui possédait des rentes sur le fief de Bosrobert, les échangea avec le Bec contre plusieurs terres et rentes que l'abbaye avait près de Montfort.

A l'issue de la guerre de 30 ans, vers le milieu du XV^e siècle, Jean Lefevre, curé de la paroisse, avait été présenté par l'abbé du Bec; le revenu de la cure était estimé à 100 s., et on ne comptait que 5 paroissiens ou chefs de famille.

Entre 1450 et 1475, Bosrobert eut pour curé un prêtre que sa générosité a fait inscrire dans les annales du Bec.

« Richard le Grand, » dit la chronique de cette maison, « donna au couvent la lampe qui est au milieu du chœur avec une belle coupe d'argent doré, en considération de l'abbé Geoffroy, auquel il était depuis fort longtemps attaché. »

La nef de l'église fut reconstruite vers cette époque, et sa dédicace eut lieu le 5 septembre de l'an de grâce 1474, d'après une inscription placée dans la muraille; on y constate que le curé se nommait M. Foet; le chapelain, Poulet, et que Guillaume Marc a donné la pierre sur laquelle est gravée l'inscription.

(1) Ce sceau a été publié par M. Barabé, *planche 7, no 2.*

(2) C'est probablement le clos Hagan à Belleville.

(3) Arch. d'Evreux. *Débris du cartulaire du Bec.*

(4) Léopold Delisle, p. 738.

(1) *Cartulaire de Beaumont-le-Roger.*

(2) *Notes Le Prevost, t. 1, p. 382.*

On signale en 1484 l'existence, à Bosrobert, du hamel du Parc; en 1488, du triage de la Croix-Couverte; en 1499, du Quesne de la Jurée; en 1500, du hameau Dame-Agnès, relevant du fief de Récuchon, et en 1507, du hameau du Buhot (1).

D'après l'aveu du Bec de 1521, Bosrobert relevait de la baronnie de Bonneville, dont les religieux étaient seigneurs. Michel Dufresne est cité comme curé de Bosrobert, en 1525.

A la date de 1623, nous trouvons la vente d'une pièce de terre à Bosrobert, au hameau du Buhot, à côté de damoiselle Marie de Premieramy, tenue du grand fief de Malleville. La lecture de l'acte fut faite par M. Marechal, curé, en présence de quatre des principaux habitants : Guillaume Daudiot, Jean Marc, Thomas du Plessis et Raulin de la Nos (2).

En 1697, l'abbaye du Bec fit planter 1,200 pieds d'arbres, tant en dedans qu'en dehors de sa ferme de Bosrobert.

En 1729, M. Robert Bretteville était curé de la paroisse; M. Carle, qui lui avait succédé en 1717, avait donné sa démission en 1750, et était remplacé par M. Cotelle, qui exerçait encore en 1768.

Le chœur de l'église actuelle appartient à la seconde moitié du xviii^e siècle. On remarquait jadis, dans la nef, une ancienne statue de la Sainte-Vierge, en pierre dorée, de six pieds de hauteur, qui, depuis, a été mutilée et jetée dehors. Le portail à nervures gothiques a été autrefois décoré de peintures (3).

Fiefs. 1^o LE DAUDIOT tire son nom d'une famille qui existe à Bosrobert depuis plusieurs siècles; il est cité comme fief dès 1279 dans les titres du Bec.

2^o LE DÉSERT appartenait, en 1142, à Guillaume Récuchon, tige de la famille de ce nom.

Marc Bicherô était, en 1191, propriétaire du fief de la Patinière, situé au Désert, une des dépendances de la paroisse.

3^o LE MANOIR était une ferme qui appartenait au Bec, et le chef-lieu des possessions de cette maison, à Bosrobert.

4^o LA MÉTAIRIE, en partie sur Saint-Eloi de Fourques. (Voir cette commune.)

5^o LES POULETS rappellent une très ancienne et très nombreuse famille qui s'est continuée jusqu'à nos jours.

6^o SEICHES-FONTAINES. Dès le xi^e siècle, Richard de Harcourt avait donné au Bec tout ce qu'il possédait à Seiches-Fontaines, ad *Siccus Fontanas* (4). En 1190, Henri du

Neubourg donna aux moines son droit de moute à Seiches-Fontaines. Plus tard, en 1238, Etienne Récuchon fit aussi le don d'une rente de 5 s. sur son fief de Seiches-Fontaines, près le Bosrobert (1).

Récuchon : *Fuscé d'or et de vair de 6 pièces à fleurs de lys de l'un en l'autre accompagnées d'un chevron de gueules.*

7^o THOUROUDE était une simple aïeuse de quelques acres de terre relevant du noble fief de Beaumont, qui fut Mortraine, à Franqueville près Brienne. En 1609, Pierre Escallard, à cause de sa femme, fille de Jean Daudiot, était aîné de cette aïeuse dont M^r Charles Porée, notaire apostolique, tenait une demi-acre. Pierre Parnuit en avait acquis une acre du seigneur de la Cour-Malleville. Thomas Gueroult, sieur de Beluc, vicomte de Bernay, était sénéchal de la seigneurie (2).

§ II. SAINT-TAURIN-DES-IFS.

Cette paroisse est aussi appelée Saint-Taurin-sur-Fourques, à cause du voisinage de Saint-Paul et de Saint-Eloi de Fourques. Le patronage du saint apôtre de l'Ebreicin peut s'expliquer par le voisinage du diocèse d'Evreux, qui s'avancait autrefois jusqu'à Calleville. Sainte Suzanne, honorée le 11 août, comme saint Taurin, était la seconde protectrice de la localité.

Saint-Taurin a dû être donné au Bec, avec Bosrobert, au commencement du xiii^e siècle. Hugues d'Amiens en confirma la possession aux moines en 1141 (3).

Il existait à Saint-Taurin, dès le xiii^e siècle, un fief du Bosc, dont un certain nombre de seigneurs ont été tirés de l'oubli par le cartulaire du Bec.

Une première charte contient une vente, par Robert du Bosc, à l'abbaye, d'une pièce de terre sise à Saint-Taurin, entre la terre d'Elicie de la Champagne (4) et celle de Guillaume Carpeutier.

Michel du Bosc, *esc.*, fils de Robert, laissa deux héritiers, Robert et Raoul, qui vendirent au Bec, en 1250, différentes pièces de terre situées au Bosc de Saint-Taurin et à Saint-Taurin. Leur oncle, Robert du Bosc, frère de Michel, vendit lui-même une pièce de terre au Bosc, appelée le Petrier, située entre la terre de son frère Raoul et le chemin du Roi.

Au mois de décembre 1250, Robert Bochier du Tuteil (*triage du Bec*), vendit aux moines,

(1) Cartulaire du Bec.

(2) Titre manuscrit.

(3) T. Duplessis.

(4) Fief à Malleville.

C'est peut-être ce Robert du Bosc qui donna au Bec, en 1209, toutes les dîmes de son fief à Bonneville.

(1) Notes Le Prévost, p. 382.

(2) Titre manuscrit.

(3) Guilmet, Notice sur Bosrobert.

(4) Grande charte inédite du Bec.

du consentement de Nicole, sa femme, une pièce de terre à Saint-Taurin.

Richard de la Campagne, demeurant à Malleville, vendit, en 1250 et 1257, plusieurs pièces de terre à Saint-Taurin. Dans une vente consentie par Thomas le Porc, à Robert du Val, en 1257, il est fait mention du Valame, sous le nom de *Vallis Aalais*.

En 1261, Nicolas de Saint-Taurin, demeurant à Bosrobert, vendit aux religieux du Bec sa vavassorie de Saint-Taurin.

Thomas Frique, élu abbé du Bec en 1430, acheta le fief du Bosc à Saint-Taurin (1).

Outre le fief du Bosc, il existait à Saint-Taurin le fief très important des Ifs, qui a laissé son nom à la commune. Vers le milieu du xv^e siècle, la seigneurie des Ifs appartenait, selon toute apparence, à Jean Vipart, *esc.*, seigneur du Val, du Bois à Croville-la-Vieille, des Places, *etc.*, marié à Robine de Bettencourt: il se fit remplacer à la montre tenue à Beaumont en 1469, par son fils Jean (2).

Ce dernier prend, en 1483, le titre de seigneur des Ifs, dans le contrat de mariage de son frère Etienne, baron du Bec-Thomas, avec Guillemette de Barville. Il mourut vers 1499, laissant de son mariage avec Anne le Goupil, une fille unique âgée de trois ans, nommée Catherine, qui fut placée sous la tutelle de Gilles le Goupil, son aïeul.

Catherine Vipart épousa, en 1517, Richard Myée, *esc.*, seigneur de Guesprey et de la Chapronnière; la même année, les jeunes époux transigèrent avec Anne le Goupil, leur mère et belle-mère, alors mariée avec Jacques du Bosc, seigneur de Bretigny.

Catherine Vipart, dame des Ifs, ratifia également, en 1518, une transaction intervenue entre son mari et Etienne Vipart son oncle.

L'aveu du Bec, de 1521, signale le fief des Ifs comme relevant de la baronnie de Bonneville, et Jehan Vipart, comme tenancier de ce fief et de celui de Longsault, à Brionne (4).

La postérité de Richard Myée et de Catherine Vipart fut assez nombreuse. Jean de Myée, l'aîné, eut, avec la seigneurie de Guesprey, celle des Ifs à Saint-Taurin; Guillaume fut seigneur de la Motte; Thomas, chevalier de Malte, et Louis, sieur de Fresnes.

Myée: *d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois besants du même.*

Jean de Myée épousa, le 20 décembre 1547, Françoise de Chambray, fille de Nico-

(1) *Chronique du Bec.*

(2) Il avait encore trois autres fils: Nicolas, Etienne et Louis Vipart.

(3) Fille de Gilles le Goupil, seigneur d'Amfreville-la-Campagne.

(4) Par Jean Vipart, il faut nécessairement entendre ses héritiers.

Jas, seigneur de Chambray, baron d'Auffay et de Bonaventure de Brunel. Cette dame était veuve le 10 octobre 1601.

L'histoire de Philippe de Myée, leur fils, est résumée dans l'épitaphe suivante, qui existait dans l'église Saint-Sauveur, à Rouen:

« Dame Catherine de Boisvesque, femme de messire Philippe de Myée, baron de Guepry, sieur de Saint-Taurin-des-Ifs, enseigné dans la compagnie de deux cents hommes d'armes de la reine mère du roi, ayant vécu saintement dans l'amitié des siens et dans la vertu, mourut en Dieu le 14 novembre 1614. Mais la mort, séparant leurs corps, semble unir plus étroitement leurs âmes, pour ce le dit sieur, survivant à sa chère moitié, a choisi ce même sépulchre pour ses os, que la terre a reçus le... (1) »

Du temps des Vipart et des Myée, nous signalerons Philippe Dulong, curé en 1564; Isaac Christophe, curé en 1683.

Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage, abbé du Bec, présenta à la cure de Saint-Taurin en 1652; après lui, Louis de Bourbon, comte de Clermont, exerça le même droit.

En 1692, il existait une école unique pour les garçons et pour les filles, tenue par M. le curé lui-même.

Sous M^{gr} de la Rocheboucauld, M. Vallois, curé d'Anneville, doyen du doyenné de Bourtheroulde, vint faire la visite de l'église. A la suite du procès-verbal, l'archevêque ordonna aux parties intéressées de fournir les choses nécessaires à la célébration des saints mystères et d'assurer les honoraires d'un clerc pour aider le curé dans le desservice de la paroisse (2).

En 1756, M. le comte de Caulincourt était propriétaire du bois des Ifs, et probablement de la seigneurie tout entière. Ses armes étaient: *de sable au chef d'or.*

L'église de Saint-Taurin, à moitié détruite, remonte au xii^e siècle, et sert aujourd'hui de grange. Les images de ses patrons, saint Taurin et sainte Suzanne, ont été transportées à Malleville.

BOSROBERT, cant. de Brionne, sur le Bec, à 140 m. d'alt. — R. imp. n^o 138. — Sol: alluvium ancien, diluvium et craie blanche. — Pop., 425 hab. — 4 contrib., 5,926 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,314 fr. — Percep. — □ — Rec. cont. ind. de Brionne. — Paroisse suc. — Ec. de 42 garç. — Ecole de 31 filles. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 2 déb. de boissons. — 7 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 45; d'arr., 20; de cant., 5.

Dépendances: BRÉVAL, LE BEHOT, LE DAUDIOT, LE DÉSERT, LA HOUBLONNIÈRE, LES MAGNETS, LE MANOIR, LA MÉTAIRIE, LE MOULIN-DU-PARC, LES POULETS, SAINT-TAURIN-DES-IFS, THOUROUDE.

(1) Farin, p. 316.

(2) Arch. de Rouen.

Agriculture : Céréales, prairies, lin, houblonnière, plantes sarclées. — 9,000 arbres à cidre.

Industrie : Tissage de toiles. — 1 moulin à blé. — 11 *Patentés*.

LES BOTTEREAUX,

Des Dioc. d'Evreux, — Doy. de Lyre, — Archidac. d'Ouche, — Vic. et Elec. de Conches, — Gén. d'Alençon, — Parl. de Rouen.

C'est du vieux mot français *botterel*, sous lequel on désignait un crapaud, qu'il faut faire dériver le nom de Bottereaux, paroisse très ancienne dédiée à saint Jean-Baptiste, dont le culte remonte aux premiers siècles de l'Eglise.

Dès l'origine de la féodalité, la paroisse des Bottereaux dut se trouver placée sous la suzeraineté des seigneurs de Breteuil.

Lorsque le puissant Guillaume Fitz Osbern fonda l'abbaye de Lyre, vers 1046, il comprit l'église des Bottereaux dans sa charte de dotation, et en 1071, peu de temps avant sa mort, en confirmant ses donations précédentes, Guillaume la désigna spécialement dans une autre charte qu'il donna en présence du célèbre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, et de Gilbert, évêque d'Evreux (1).

Au XII^e siècle, le territoire des Bottereaux était fleffé à des seigneurs particuliers : car, lors de la fondation de l'abbaye de la Trappe, vers 1140, Richard Ilurel et ses fils ayant donné à Albod, 1^{er} abbé de ce monastère, la terre de la Gastine (2), cette donation fut confirmée d'abord par Guillaume et par Lambert Bouffey, fils du seigneur des Bottereaux, puis par Robert, comte de Leycester et de Breteuil, seigneur suzerain (3).

Il résulte de ce passage qu'une famille Bouffey (4) avait alors la propriété du fief des Bottereaux. D'après les listes des fiefs, dressées vers 1175, la seigneurie des Bottereaux était tombée en quenouille, et appartenait à Emma de la Cressonnière, qui possédait à la fois sept fiefs de chevalier.

Cette riche héritière épousa, vers ce temps, Robert de Saquenville, malgré la volonté du roi Henri II, qui frappa d'une amende Robert du Noyer, Hugues Croc et

Guillaume Alis, pour avoir assisté au mariage.

En 1180, Geoffroy Trousebot s'engagea à payer 100 l. au Trésor, pour avoir le droit de poursuivre ce même Robert de Saquenville.

A la fin du même siècle, Robert, chapelain des Bottereaux, est employé comme témoin, dans une charte de Herbert de Messey (1).

Dès 1195, Jean de Saquenville paya au Trésor royal 12 d., pour la publication de l'acte par lequel son frère Gilles lui abandonnait une portion de sa terre. La même année, il paya encore 10 sols (2). A peu près à la même date, il confirma aux moines de Lyre la dime du moulin Alys, qui leur appartenait, par une charte que l'évêque Guérin de Cierrey approuva avant 1200, année de sa mort (3).

Jean de Saquenville étendit ses largesses à l'abbaye du Bec; il approuva, vers 1199, comme seigneur suzerain, avec Gilles, son frère, la donation qu'Eloi le Blanc avait faite aux religieux des deux tiers de la dime de Grandchain, et, de plus, il renonça à tous les droits qu'il pouvait avoir sur cette dime (4).

Vers cette époque, Emma de la Cressonnière, mère de Jean et de Gilles de Saquenville, fit don à l'abbaye de Lyre d'une rente de 20 s. Angevins, qu'elle avait sur la prévôté de Lyre, pour l'âme de son mari et de Jean de Saquenville son fils. A la suite de cette donation, on en trouve une autre de 20 *soudées* de terre aux Bottereaux. Ces deux dispositions, après avoir été confirmées par Robert III, comte de Leycester, furent approuvées, en 1209, par Luc, devenu évêque d'Evreux.

Du temps de ce prélat, Jean de Saquenville approuva les donations en terres et rentes faites à l'abbaye de Lyre par ses vassaux, Gilbert, Hugues et Guillaume la Buffe, dans son fief des Bottereaux (5). En 1203, il fut témoin de deux chartes de Robert II, comte de Meulan, en faveur de l'abbaye de Saint-Taurin (6). Il mourut quelques années après, laissant un fils nommé Guillaume, déjà seigneur des Bottereaux, lors de la rédaction du Registre de Philippe-Auguste.

Ces registres nous donnent, sous la rubrique : *Fiefs de Guillaume de Saquenville*, l'état de la mouvance des Bottereaux, vers 1216 (7). En voici le détail :

(1) Arch. de l'Eure.

(2) Rôles 78 et 79.

(3) M. Lebeurier, *Ambenay*, 138.

(4) Dans l'inventaire des titres du Bec, on trouve *Eligius* de Saquenville, mais il faut lire *Egidius*, Gilles.

(5) Le Prévost, *Bottereaux*.

(6) Cart. de Saint-Taurin.

(7) L'altération du texte rend assez difficile l'interprétation de ce document.

(1) Gallia Christ.

(2) A La Barre.

(3) Gallia Christ., *art. Trappe*.

(4) Plusieurs seigneurs de ce nom se trouvaient dans les environs; ainsi: en 1125, lors de la fondation du prieuré du Lesme, par Robert 1^{er} de Leycester, Renaud Bouffey est placé comme témoin entre Baudouin de Granvillers et Baudouin de Charnelles. Plus tard, Guillaume Bouffey sert de témoin à la comtesse Petronille. Ajoutons que, d'après un aveu de 1612, on attribue à un seigneur des Bottereaux la donation du patronage de Couvains (Orne) à l'abbaye de Lyre.

LA SELLE, 3/4 de fief; LES NOËS à AMRE-NAY, 3/4 de fief; HARCEAU, probablement SAINT-CLAIR-d'ARCEY, 1/2 fief; MANNEVAL ET LE BEURON, 1/2 fief; GISAY, 3/4 de fief; LE MESNIL-GONDON, dit MESNIL-MAUDUIT, 3/4 de fief; NICOLAS DE GLOS, 1/2 fief probablement à Bois-Mahiard; LA CHAPELLE, à la Neuve-Lyre, 1/4 de fief; BOIS-PENTHOU ET BOIS-NOUVEL, 1/4 de fief; les moines de la Trappe, 1/4 dans le fief LAMBERT-BOTFFEY.

En tout, 6 fiefs 1/4.

Cette mouvance, qui a subi des modifications par la suite, s'est conservée à peu près intacte pendant la période féodale.

Dans une charte de 1210, qui eut pour témoins le grand chantre, l'archidiacre et un chanoine d'Evreux, contenant transaction avec les religieuses de Saint-Sauveur, Guillaume de Saquenville ne prend que le nom de Guillaume des Bottereaux.

La même année, le chapitre d'Evreux confirma aux moines de Lyre l'église des Bottereaux, avec la présentation du curé, deux parts de la dime du blé, de toutes les oblations et casuels de l'autel, et de toutes les menues dimes, plus 4 s. de coutume sur ce que le curé recevait pour les défunts. Les religieuses possédaient également, dans la paroisse des Bottereaux, deux parts de la dime du *ceus* et des *regards*, et autres produits et revenus de la forêt et du bois vendus; enfin, ils avaient, sur le moulin de Bousseaux, deux parts de la dime sur toutes choses.

Guillaume des Bottereaux vendit, vers 1219, à Guillaume Bole, chanoine d'Evreux, le patronage de Saint-Clair-d'Arcey. Il résulte des termes de la confirmation de Raoul de Clerrey, en 1220, que Guillaume était aussi seigneur de Saquenville, et que le prélat l'appelle son *fiis bien-aimé*.

Par une autre charte, rédigée, à Evreux, en présence de plusieurs gentilshommes des environs de Rugles et de Lyre, Guillaume de Saquenville abandonna aux religieuses de Saint-Sauveur tous ses droits *d'aides et de services* sur un tènement que ces dames possédaient à la Selle.

En 1226, Guillaume était mort et remplacé par Jean de Saquenville, II^e du nom, qui confirma, la même année, une donation faite par son père au prieuré de Maupas, fondé à Capelles, d'une rente de 2 setiers de froment et de 2 setiers de gros blé, à prendre sur son moulin Alys à Carentonne (1).

L'année suivante, il prend le titre de seigneur des Bottereaux, dans une charte par laquelle il confirme l'acquisition, faite par Roger de Préaux, de Jean de la Cressonnière, d'une rente de 4 l. sur la Prévôté de Lyre,

(1) Le Prévost, Carentonne.

et de la donation de cette rente à l'abbaye. Dans une autre charte de la même année, en confirmant à l'abbaye de Lyre la donation, par Bernelle, femme de Hugues Alys, chevalier, de 60 s. de rente sur la prévôté de la Neuve-Lyre, il se dit fils de Guillaume (1).

A la suite d'une procédure devant l'official d'Evreux, il intervint, en 1243, un accord entre les religieux de Lyre et les dames de Saint-Sauveur, au sujet des dimes des Bottereaux (2).

Guillaume, fils de Jean de Saquenville, était à la fois, en 1246, seigneur de cette dernière paroisse et des Bottereaux (3). Deux ans plus tard, il siégeait le premier aux plaids de la baronnie de Conches et il donnait une charte aux Templiers de Renneville. En 1249, il confirma une vente par Jean de Condé au chapitre d'Evreux.

En 1254, les religieuses de Saint-Sauveur louèrent, pour treize ans, leur métairie de la Selle, avec extension sur Saint-Antoine-Sommaire et les Bottereaux (4).

Le lundi de Pâques de l'année 1267, Guillaume de Saquenville, étant sur le point de partir pour la Sicile, dont Charles d'Anjou faisait alors la conquête, donna aux moines de Lyre une rente de 60 s. tournois, à prendre sur le moulin Alys, à Carentonne.

Les rôles de la Roque, qui remontent à 1270, désignent, comme seigneur des Bottereaux, Guillaume de Saquenville, qui est appelé, dans un endroit, *Sacquet de Saquenville*.

En 1275, Raoul, curé des Bottereaux, homme, sans doute, actif et entreprenant, prit à bail, pour deux ans seulement, des moines de Lyre, leur manoir et ferme de la Maillardière, aux Frétils, qui contenait environ 145 ares de terre. On lui donna pour l'exploiter, 3 chevaux de harnais, 120 brebis, 20 aumailles et 2 veaux (5).

Guillaume de Saquenville était revenu de son voyage d'outremer en 1278, car il assista, comme témoin, à la charte de Henri de Ferrières en faveur du prieuré de Bosc-Morel; l'année suivante, il fut témoin d'une restitution faite aux moines de Lyre par Robert de la Barre avec ses trois fils, Guillaume, Robert et Pierre.

Nous avons, sous la date de 1280, une vente aux religieux de Lyre, pour 110 s..

(1) Le Prévost, Saquenville.

(2) Les religieuses avaient à la Selle un domaine important, qui s'étendait sur les Bottereaux.

(3) Le Prévost, Semerville.

(4) Leopold Delisle, *Condition*, 53.

(5) Ce n'était peut-être qu'une confirmation, car son père est cité dans le cartulaire comme ayant donné ces 60 s. (Le Prévost, Saquenville.)

(6) Leop. Delisle, *Classe agricole*, 695.

par Guillaume le Jimel, d'un manoir qu'il tenait d'eux à droit héréditaire, dans la paroisse Saint-Jean-des-Bottereaux, en un lieu nommé la Boutardière.

Les trois frères de Sacquenville se partagèrent la succession de leur père : Guillaume, l'aîné, paraît avoir eu les Bottereaux, et Robert, le puîné, Sacquenville, autant qu'on peut en juger par une charte qu'il donna pour les Templiers de Renneville, en 1294 (1).

En 1330, Pierre de Sacquenville, seigneur de Mussegros, est compté au nombre des vassaux de l'archevêché de Rouen dans le Vexin (2), et c'est à la branche de Mussegros qu'appartenait la seigneurie des Bottereaux en 1345; Guillaume de Sacquenville, seigneur de ces deux terres et de Blaru, est cité dans une charte de l'archevêché de Rouen (3).

De Guillaume sortit Jean de Sacquenville, dit Saquet, seigneur de Blaru, III^e du nom, qui se trouva au siège de Cognac, en 1375, avec sept écuyers de sa compagnie, et qui épousa Ide de Beussard, dont il eut Jean de Sacquenville, chevalier, seigneur du Trait, et Ide de Sacquenville, dame de Rosny (4).

Fouques de Sacquenville, qui avait épousé, vers 1410, Jeanne d'Harcourt, bâtarde de Jean VII, comte d'Harcourt, réunit en sa personne, en 1422, les seigneuries de Blaru, Mussegros et des Bottereaux, et il mourut en 1452.

Sacquenville : *d'hermines à un aigle de gueules bequé et membré d'azur.*

Après l'extinction de la branche de Sacquenville-Blaru, un rameau de la grande famille de Garençières se trouva en possession, à la fois, de Blaru et des Bottereaux.

En 1461, Jehan de Garençières fit hommage au roi des terres de Blaru et des Bottereaux, situées dans les vicomtes de Vernon et de Breteuil, conjointement avec Marie de Garençières, sa sœur, abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux.

Lors de la montre tenue à Beaumont, en 1469, Jehan de Garençières, *escuyer*, seigneur des Bottereaux, fut excusé, parce qu'il était, dit le procès-verbal, *« escuyer d'écurie du roi, notre sire. »*

En 1480, Jehan de Garençières, baron des Bottereaux, parvint à se faire recevoir le

septième *baron fossier* de Normandie (1); il se présenta à l'assemblée des Férons, le dimanche après la Saint-Jean-Baptiste 1480, « représentant qu'au droit de sa seigneurie des Bottereaux il était fossier, et que ses prédécesseurs avaient toujours joui des franchises du métier de féronnerie; il requérait, en conséquence, être reçu audit métier et jouir des privilèges comme fossier, obéissant payer les droits, vins, namps et autres droits accoutumés et de garder les ordonnances dudit métier. »

Il fut reçu *comme fossier* et autorisé à jouir des franchises, privilèges et prérogatives dudit métier de féronnerie, à condition « qu'il ne ferait user dudit métier ni besogner autrement que fessait lesdits frons d'ancienneté. » Cette réception se fit contre l'avis du procureur de l'abbé de Saint-Evroult, qui soutenait que les statuts de l'institution s'y opposaient (2).

Noble homme Jean de Garençières, en sa qualité de seigneur des Bottereaux, présenta, en 1485, à la cure d'Herponcey, dont le patronage appartenait à la baronnie des Bottereaux; il y présentait encore en 1500. Il avait épousé Jacqueline d'O, dont il eut trois filles; la dernière, nommée Gabrielle, épousa, vers 1519, Olivier de la Haye, chevalier, seigneur de Montbault et du Coul-dray, auquel elle apporta en dot la terre des Bottereaux (3).

Garençières portait : *de gueules à 3 chevrons d'or.*

D'après une sentence de la vicomté de Beaumont, du 12 mai 1519, Olivier de la Haye, seigneur des Bottereaux, eut un procès avec Mathieu de Pommercuil, tenant du fief des Grez, à Ajou, sur la capacité du boisseau servant à mesurer l'avoine que le fief des Grez devait à la baronnie des Bottereaux.

Olivier présenta à la cure de Sainte-Opportune, près Rugles, en 1544; mais il était mort en 1548, puisque sa femme présenta seule à Herponcey.

Cette dame se remaria à un gentilhomme nommé Groullard, dont elle eut un fils nommé Nicolas, qui était seigneur des Bottereaux en 1562 (4); son fief fut alors taxé, pour les francs-fiefs, à 80 l., sur un revenu

(1) Cette nomination fut annulée en 1659. (De Formeville, *Barons fossiers*.)

(2) De Formeville, p. 4.

(3) L'aînée, nommée Helène, épousa, en 1496, Pierre du Quessel, baron de Coupigny; à la mort de son père, elle hérita de la terre de Pinson. La seconde, Jacqueline, contracta mariage, le 23 mai 1513, avec Guillaume de Morainvillers, dit Vipart, seigneur de Flacourt, etc.

(4) Gabrielle de Garençières épousa, en troisième noces, Jacques de Renly, qui présenta à la cure de Sainte-Opportune, comme seigneur des Bottereaux, en 1557.

(1) Léopold Delisle, *Classe agricole*, etc.

(2) *Hist. d'Harcourt.*

(3) C'est, sans doute, le même que M^r Guillaume de Sacquenville, dit Saquet, sire de Blaru, qui fut, pendant les années 1359 et 1360, lieutenant du roi et de M^r Charles, son fils, regent du royaume, duc de Normandie, dauphin du Viennois, dans le bailliage de Gisors.

(4) *Hist. d'Harcourt.*

de 800 l. Néanmoins, en 1570, la baronnie était rentrée dans les mains du noble homme Alexandre de la Haye, seigneur de Monbault, que nous supposons issu du premier mariage de Gabrielle; il présenta à la cure d'Herponcey en 1570 et 1574.

Le 25 juin 1599, Nicolas de Pommerail, seigneur du Moulin-Chapel, rendait aveu à Philippe de la Haye, fils d'Alexandre, seigneur de Monbault et des Bottereaux. Ce nouveau baron présenta à la cure d'Herponcey en 1603 et en 1604; il était alors chevalier de l'ordre et l'un des cent gentilshommes de la maison du roi.

Ses armes étaient : *d'or au sautoir d'azur*.

La baronnie des Bottereaux fut décrétée sur Philippe de la Haye, sur Suzanne de Piedefer, sa femme, et sur Reine de la Haye, sa sœur, et elle fut acquise, en 1610, par M^g Guillaume de Péricard, évêque d'Evreux.

Le prélat donna son aveu au roi, le 5 janvier 1612; il restait la place d'une ancienne forteresse ou château en ruine, jadis occupé par les Anglais. Sur son emplacement existait un pavillon de briques avec portail entre deux tourelles à pont-levis. Le seigneur a droit de présenter au bénéfice de Saint-Denis-d'Herponcey, et alternativement à celui de Saint-Martin de Vaux; il a, en outre, « les droits honorifiques à l'église des Bottereaux, ban et droiture d'école et droit à un dîner par an à l'abbaye de Lyre, chasse à cor et à cri, verdier pour garder les bois, prévôt fieffé sur les Bottereaux et la Selle; trois prévôts tournoyants aux Frétils, à la Noë près Rugles, et une autre sur la Selle et les Frétils; autre prévôt pour le fief du Ton et un autre pour le Bois-Penthou. Droit de porc sans payer et droit de pêche depuis le pont d'Eenblai jusqu'au pont de Lyre; le droit d'être Féron-Fossier, deux moulins, le moulin Alys, dit aussi des Bottereaux, et le moulin Rattier ou des Vaux, à Neaulles. »

Les fiefs relevant des Bottereaux sont ainsi énumérés :

LA GAUDINIÈRE, à Chamboit; LE BOIS-BARIL dit BÉCARD, à Bois-Mahard; SAINT-LAURENT-DU-TENSEMENT, 1/4 de fief; LES GREZ, à Marcelles; LA NOR-CHEPIN, 1/4 de fief; LA CHAPELLE, à la Neuve-Lyre; GISAY; BOIS-MAHARD; LE BAILLY et LE BOULLAY, à Rugles; MESNIL-MAUDUIT, à Saint-Pierre-du-Mesnil; LA GASTINE, à la Barre; LA BLANDINIÈRE; LA RIVIÈRE, à Ambery; LA QU'AISE, à Bois-Nouvel; COUVAINS; PICOLON, à Ambery; LA LIGORIEL; LA BRETESCHE; LA CHESNAYE; BEISSON-MOREL; ANTREU; LA PÉTONNIÈRE, LA RENOUILLÈRE, LE TON.

L'année qui suivit cet aveu, l'évêque d'Evreux mourut, laissant sa baronnie à un neveu de son nom.

Le 5 janvier 1623, René du Plessis-Châtillon rendait aveu pour le fief du Bailly, à noble et puissant seigneur Charles de Péricard, seigneur des Bottereaux, marié à Esther de Costentin. Cette dame a donné à son mari plusieurs enfants, parmi lesquels nous citerons : François de Péricard, qui devint évêque d'Angoulême et prieur de Saint-Philibert-sur-Risle, et Renée de Péricard, mariée à Charles d'Achey, seigneur de Serquigny, puis à Georges le Cordier de Varville, seigneur de la Pyle.

Péricard : *d'or au chevron d'azur accompagné en pointe d'un ancre de sable, au chef d'azur chargé de trois molettes d'or*.

En 1651, la baronnie des Bottereaux fut vendue à Philippe Gruin, receveur des tailles, à Alençon, par le seigneur de Serquigny, avec l'autorisation de l'évêque d'Angoulême.

Dès 1652, Philippe Gruin, baron des Bottereaux, présentait à la cure d'Herponcey, et l'année suivante, il prenait le titre de seigneur patron de cette paroisse. Il se vit rayer, le 16 janvier 1659, de la liste des Barons-Fossiers, en vertu d'une sentence du juge des Férons, qui décide « à bonne cause l'opposition des anciens Fossiers, à ce que l'on inscrivent à leur suite le nom du sieur des Bottereaux. »

Gruin portait : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 hures de sautier de sable armées et willées d'or*.

Anne Gruin, fille unique et seule héritière du baron des Bottereaux, épousa, en 1666, Anne le Vaillant, chevalier, marquis de Rebaix, dont elle était civilement séparée quant aux biens (1).

En 1696, Françoise de Thieuville, épouse de André Clerel, chevalier, obtint des lettres patentes qui réunirent les trois quarts de la seigneurie des Bottereaux, qui lui appartenait, à sa baronnie de Bois-Normand; son fils, Jacques-François Clerel de Rampen, conseiller au Parlement en 1684, était baron des Bottereaux et de Bois-Normand, etc., en 1730, lorsque le marquis de la Luzerne lui présenta son aveu pour le fief des Grez (2).

Les armes des Clerel étaient : *d'argent à la fusée de sable accompagnée en chef de 3 merlettes du même et en pointe de 3 tourteaux d'azur* (3).

(1) Le marquis de Rebaix a laissé son nom au vieux manoir des Bottereaux, qui depuis lors a porté le nom de REBAIS, et où l'on voit encore les débris de l'ancien château féodal occupé par les Sacquenville et les Garrencières.

(2) En 1736, Elisabeth de la Noë, dame de la Barre, épouse séparée, quant aux biens, de messire Guillaume Karuel, chevalier, se disait baronne des Bottereaux. (Facton imprimé.)

(3) Mgny.

Françoise-Catherine Clerel de Rampen, sœur de Jacques, baronne du Bois-Normand, épouse, le 23 juillet 1742, Pierre-Robert le Roux d'Esneval, dit le président d'Acquigny, qui est désigné comme baron de Bois-Normand et des Bottereaux, dans un acte de 1747. Elle mourut en 1753, et son mari en 1788.

Esprit-Robert-Marie d'Esneval, président à mortier au Parlement de Rouen, a été le dernier baron des Bottereaux; son blason portait : *écartelé de le Roux et d'Esneval*.

Fiefs. LA BLANDINIÈRE. En 1545, Jean de Croismare, sieur de la Blandinière, était reçu conseiller au Parlement de Rouen (1); il portait : *d'azur un lion passant dor*; pour brisure une croizette d'or au-dessus de la tête de lion, pour le distinguer des Croismare de Limesy, ses aînés.

Jean de Croismare, écuyer, sieur de la Blandinière, donna quittance, en 1557, de 40 l., pour les arrérages d'une rente constituée par l'hôtel de ville de Rouen sur les greniers à sel (2). Il devint président au Parlement de Rouen en 1567, et nous pensons qu'il était mort en 1596, époque où il fut remplacé au Parlement par Pierre-Charles, sieur du Gruchet et de la Blandinière, dont les armes étaient : *d'argent à la fasce d'azur chargée de 3 couronnes d'or*.

D'après l'aveu de 1612, la Blandinière appartenait aux hoirs du feu président de la Blandinière et devait 5 s. de rente à la baronnie des Bottereaux.

Louis-Charles fut reçu conseiller au Parlement en 1651, et Nicolas-Charles, en 1653, l'un et l'autre avec le titre de la Blandinière.

Lors de la recherche de la noblesse, M. de Marle trouva domicilié à Glos, Election de Bernay, Adrien de Vallée, seigneur de la Blandinière, dont l'écu portait : *d'argent à 2 molettes de sable, en chef et en pointe une hure de sanglier du même*.

2° L'OKAILLE. Dès le xii^e siècle, il est question de ce fief dans une charte donnée à Westminster, par le roi Henri II, en faveur de Lyre. Le prince confirme aux religieux la propriété d'un vassal et de 21 s. de sel, *apud Loreiam*, dans le fief des Bottereaux (3).

3° LE SAUSSAY. En 1226, le Saussay, relevant de Breteuil, appartenait à Richard d'Harcourt. Ce fief avait droit de marché (4).

LES BOTTEREAUX. Cant. de Rugles, à 201 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie. — *Chem. de gr. con.* n° 8, de Bernay à Verneuil, et n° 51, de la Neuve-Lyre à Glos-la-

Ferrière. — Surf. terr., 1,182 hect. — 264 hab. — 4 contrib., 4,416 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,234 fr. — 33 — Percep. et rec. cont. ind. de Rugles. — P. paroiss. suc. — Presbyt. — Ecole mix. de 43 garçons et 10 filles. — Maison d'école. — 7 perm. de chasse. — 2 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 46; de cant., 7.

Dépendances : LA BALIGANIÈRE, LA BLANDINIÈRE, LA BLINIÈRE, LA BUCAILLE, LA BUCHERIE, LA COCANTINIÈRE, LA COUTURE, LA DIOTIÈRE, LA DROLINIÈRE, LA LEVRETIÈRE, LA MOUTIÈRE, L'OKAILLE, REBAIS, LA RESSONDIÈRE, LA ROCHE, LE SAUSSAY, LA VALLÉE.

Agriculture : Céréales, bois. — 6,800 arbres à cidre.

Industrie : Fabrication de pointes et de bêquets. — 7 *Patentés*.

BOUAFLES.

Doy. de Baudemont. — Baill. de Gisors, — Vic. et Elec. d'Andely, — Parl. et Gén. de Rouen.

D'après M. Le Prévost, Bouaffles devrait s'interpréter par le domaine de Bo, altération du nom de Bui; la terminaison *alfa*, suivant le même auteur, désigne un territoire, un domaine.

On peut également admettre que ce village doit son nom à sa situation entre la Seine et la forêt des Andelys, de *bosc*, bois, et *af*, courant d'eau.

Bouaffles paraît avoir été un des nombreux domaines que l'abbaye de Saint-Denis possédait dans le Vexin. Fulrad, abbé de cette maison, homme actif et capable, obtint de Pépin le Bref, maire du Palais, deux commissaires chargés de rechercher les biens ayant autrefois appartenu à Saint-Denis. Le résultat de cette enquête est consigné dans une charte donnée, en 750, par le maire du Palais, et Bouaffles, sous le nom de *Baldacha*, paraît au nombre des propriétés restituées (1).

Les dispositions du diplôme de Pépin sont reproduites dans un autre, de Charlemagne, daté du palais de Quierzy, en 775, la 2^e année de son règne, avec cette différence que le village est nommé *Bodalca*.

Lors de l'invasion normande, l'abbaye de Saint-Denis perdit de nouveau la plupart de ses domaines du Vexin. Au milieu du xi^e siècle, Bouaffles appartenait à Hon-

(1) *Hist. de Saint-Denis*, 43.

Il est dit, dans la charte, que Pîtres, Mézières, Verneuil avec *Baldacha*, se trouvaient « *in pago Tellao*, » c'est-à-dire dans le pays de Telles. Or, il est certain que cette petite contrée se trouvait dans le voisinage de la rivière d'Ephe, qui a porté aussi le nom de Telles : « *Per sequantiam in Rivium Tellas ascendant.* » (Berin, 863.)

(1) M. de Merval.

(2) Vente Téchener.

(3) Monasticon.

(4) *Hist. d'Harcourt*.

froy de Pont-Audemer, sous la suzeraineté des archevêques de Rouen, probablement à cause de leur ville d'Andely.

Honfroy en disposa bientôt en faveur d'une abbaye de femmes, qu'il fit construire en l'honneur de saint Léger, martyr, dans le village de Préaux, à la prière de la pieuse Albérade, sa femme.

Le jour de la dédicace de l'église du monastère, le pieux et savant Hugues, grand-archidiacre de Rouen, qui gouvernait le diocèse sous le nom de l'archevêque Mauger, lut à l'assemblée une charte du prélat, qui approuvait la donation de son vassal, ainsi conçue :

« Moi, Mauger, par la grâce de Dieu, évêque des évêques, pour la rédemption de mon âme, ayant pris conseil de mes fidèles, j'accorde et donne à perpétuité à Dieu, à sa sainte et glorieuse Mère, notre commune protectrice Marie, et à la maison bâtie en son honneur et en l'honneur du très-victorieux martyr saint Léger, tout ce qu'Honfroy a tenu de moi à Bouafles (*Bodelfa*), pour servir à la subsistance des religieuses qui doivent y célébrer les divins offices, à cette condition que l'abbesse de ce même monastère, une fois par an, au jour de la fête solennelle de Marie notre Dame et Dominatrice, officiera dans son église. J'approuve ce qui précède en traçant une croix (1). »

Quoique l'église de Bouafles ne soit pas mentionnée, il est probable qu'il en existait déjà une, dédiée à saint Pierre, dont le patronage est resté jusqu'à la Révolution entre les mains des religieux.

À la fin du XII^e siècle, en 1198, à côté du fief ecclésiastique des Bénédictines de Préaux, existait un fief laïque et une famille noble qui portait le nom de Bouafles. Jean de Bouafles paraît avoir été employé à la garde ou à la construction du Château-Gaillard. Au nombre des dépenses faites pour ce château, on trouve une somme de 10 l. payée à Jean de Bouafles, sur un mandat du roi.

Cinq ans plus tard, vers 1203, le seigneur de Bouafles avait apparemment suivi le parti de Philippe-Auguste, car sa femme se trouvait, à Rouen, prisonnière des Anglo-Normands. Il y eut, au mois d'octobre de ladite année, un échange de prisonniers, et le roi Jean, qui se trouvait au château de Montfort, écrivit au maire de Rouen de livrer la femme de Raoul de Bouffe au clerc du connétable de Chester, pour être échan-

gée avec des soldats de ce connétable pris par les Français (1).

Frère Gaultier de Bouafles, religieux de Saint-Ouen et prieur de Saint-Gilles, à Saint-Aubin, près Elbeuf, fut témoin, en 1205, de la donation que Gilbert, prieur des Deux-Amants, fit à Pierre, abbé de Bonport, de la chapelle des Maresdau, près de Pont-de-l'Arche (2).

D'assez vives discussions s'étant élevées, vers ce temps, entre l'abbé de Beaubec, l'abbesse de Préaux, Osbert, curé de Bouafles, et les habitants de cette paroisse, au sujet des pâturages communaux, Thibaud d'Amiens, archevêque de Rouen, y mit fin, au mois d'octobre 1227, en décidant que l'abbé de Beaubec ne pourrait envoyer que 40 montons sur le territoire de Bouafles et qu'il paierait, à l'abbesse de Préaux, un denier par tête de bétail (3).

En 1230, Mathilde, veuve de Hugues le Riche, vendit à Gautier du Port, bourgeois d'Andely, 11 s. et un chapon de rente à Bouafles, dont 4 s. dus par Girard de Mousseaux, et les 7 autres s. et un chapon dus sur une vigne qui confinait à la vigne dudit Girard, moyennant 4 l. et à la condition de faire, à Mg^r Raoul de Bouafles, la rente de 12 d. à la St-Rémi et d'un chapon à Noël.

Le chevalier Raoul de Bouafles, suzerain du fief, apposa son sceau à la charte en signe d'approbation (4).

Entre 1221 et 1238, Anne, abbesse de Préaux, fit présenter à l'archevêque de Rouen, par un fondé de pouvoirs, son aveu, dans lequel elle reconnaît tenir tout ce qu'elle a de bien à Bouafles, de Dieu et de l'église Notre-Dame de Rouen, à laquelle elle doit, tous les ans, à la Purification, un cierge du poids de 30 livres et l'hommage.

Jean Seïsor (*le Coupeur*) de Bouafles, du consentement de sa femme, vendit, au mois de janvier 1249, à Robert-Charles et Roger de Tosny, 44 s. 6 d. et deux chapons de rente, sur divers particuliers de la paroisse, moyennant 115 s. tournois (5).

Dans la visite du doyenné de Tournay, qu'Eudes Rigaud fit la même année, le sévère prélat constate, sur son registre secret, que le curé de Bouafles n'a pas une très-bonne réputation.

Lorsque Eudes Rigaud débarqua au port de Wissant, le 23 juillet 1260, au retour d'une mission qu'il était allé remplir à Londres, auprès de Henri III, de la part du

(1) *Rôles*, 126, Lechaudry.

(2) Cart. de Bonport.

(3) *Archives de l'Eure*, Fonds de Saint-Léger de Préaux.

(4) Cette chartre a été analysée par M. Brossard de Ruville, dans son *Histoire des Andelys*.

(5) *Arch. de l'Eure*.

(1) Dutois, *Histoire de Lisieux*, dit que Mauger ratifia la donation de Bouafles, à la condition que l'abbesse de Saint-Léger viendrait, une fois par an, à la fête de la Sainte-Vierge, faire ses fonctions d'abbesse à l'évêché. C'est là une erreur que nous tenons à relever.

roi saint Louis, l'abbesse de Préaux se présenta et lui rendit hommage, à cause du fief de Bouafles, qu'elle tenait des archevêques de Rouen.

Raoul de Bouafles laissa, de son mariage avec Alésie, un fils nommé Pierre, qui lui succéda, vers 1200, et qui dissipa l'héritage paternel.

Pierre de Bouafles vendit, en 1261, à Eustache de Cléry, une acre de terre dans l'île de Beauport, située à Bouafles; l'année suivante, il lui vendit encore une pièce de terre à la Fosse-Hubont; dans le même mois, il vendit encore à Robert le Sénéchal, clerc, 15 s. de rente et deux chapons, que lui devait Honfroy le Vigneron, sur un tènement sis entre celui de Guillaume, fils Noël, et celui d'Osbert Bose (1). En 1266, Pierre de Bouafles, écuyer, vendit à l'abbaye de Préaux, d'abord une rente de 5 s., sur une pièce de terre que Jean Ligier tenait de lui à Bouafles, puis toute la terre qu'il avait dans l'île de Beaupré, à Bouafles. Parmi les témoins et les habitants qui sont mentionnés dans ces actes, nous citerons Guillaume Cavare ou Canare, dont la famille a été puissante et s'est maintenue longtemps, Honfroy le Vigneron, Robert le Long, Philippe Marmion, Hubert Ercart, Nicolas, curé de Bouafles, etc.

Le Pouillé d'Endes Rigaud désigne saint Pierre comme patron et l'abbesse comme ayant droit de présentation à la cure, estimée 15 l. de revenu.

Dans la même année 1266, Raoul Rambourg, avec l'agrément de Stéphanie sa femme, vendit à l'abbaye de Préaux 10 s. de rente sur Jean de Mousseaux de Bouafles.

En 1268, Pierre de Bouafles vendit encore aux religieuses de Préaux une rente de 20 d. tournois que lui devait Honfroy le Vigneron.

De 1271 à 1279, nous ne connaissons de l'histoire de Bouafles que huit contrats de vente, qui nous font connaître les noms de divers habitants, tels que Pierre dit Malherbe, Richard d'Enfer, Jean, Robert et Jacques Malherbe, frères; Guillaume Oûin, Jean de la Noë, neveu du curé, Osbert Doucin, Jean de Mousseaux, Gamelin de Mousseaux, etc. Il est fait mention d'un chemin de Mousseaux à la Seine et d'un chemin de Bouafles aux Noës-Morin.

Sous la date de 1287, Nicolas de La, prêtre, voulant obtenir des prières pour lui, pour Nicolas son père, pour Agnès sa mère et pour trois autres parents, donna aux dames de Préaux 29 s. 6 d. de rente, qu'il percevait dans leur fief de Bouafles.

Le vendredi avant l'Épiphanie 1308, les

(1) L'official de Rouen constata cette vente par un acte qui est aux Archives de l'Eure.

religieuses de Préaux fieffèrent à Jean Honfroy de Bouafles, d'abord 6 acres et 3 vergées de terre à Bouafles, placées entre la terre de Pierre du Montier et la terre de Jean Vimont, moyennant 30 s. parisis par an et l'hommage, puis une mesure qui fut à Baudichon, et une autre mesure plantée d'arbres près la mesure qui fut à Bréart.

En 1330, les religieuses de Saint-Lôger de Préaux sont dites vassales de l'archevêque, à cause de leur fief de Bouafles.

Le coutumier des forêts de Normandie nous apprend que Jean Canare ou Cavare dit le Grand, avait à Bouafles un hôtel ou manoir auquel étaient attachés des droits dans la forêt d'Andely, consistant principalement en un fou à Noël, avec droit de panage et pâturage, excepté pour les chèvres. En revanche, le propriétaire de l'hôtel de Bouafles devait par an un diner au verdier de la forêt. Il devait fournir les ustensiles, amener le bois pour la cuisine, présenter du pain, du vin, une poule pour le faucon du Verdier, du pain pour ses levriers et un boisseau d'avoine pour ses chevaux.

Le curé de Bouafles, à cause de son hôtel presbytéral, avait droit de prendre du bois dans la forêt et d'y envoyer ses bêtes, à la condition de prières pour « *le Roy, notre sire.* »

Quant aux habitants, ils avaient des droits détaillés et spécifiques au curé.

En 1418, Jean de Courcelles rendit aveu à l'abbesse de Préaux pour le quart de fief de Courcelles et le fief Rabot, huitième de fief, tous deux relevant de Préaux.

Aux xv^e et xvii^e siècles, les vignobles de Bouafles avaient encore de l'importance et donnaient des vins *nerets* (noirs) estimés (1).

Lors de la recherche de la noblesse, une famille de Vieu jouissait de la seigneurie de Bouafles, ou du moins en prenait le titre. Les deux frères, Pierre et Charles de Vieu, demeurant à Bouafles, présentèrent leur généalogie de cette manière :

Robert du Vieu, fils d'Hector du Vieu, élu à Gisors, épousa Marion Le Prévost; d'où Robert, marié à Marie La Porte, d'où Robert, marié à Marie Malvende; d'où les deux frères, Pierre, marié à Anne Pouchet, et Charles, à Charlotte Caron.

Armes : *d'argent à 2 ceurs joints de queues.* Malgré ces titres, les deux frères de Vieu furent déclarés usurpateurs le 9 septembre 1686, et renvoyés au conseil.

À la même époque, noble homme Jacques Chasot achetait, à Bouafles, une demi-acre à Mousseaux, triage des Pointeaux.

On trouve plus tard, comme propriétaire à Bouafles, noble homme Jacques Chasot, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection d'Andely, Vernon et Gournay.

(1) De Beaurepaire, 110, 115.

Postérieurement à 1732, M^{me} Marguerite-Blanche de Brancas, abbesse de Préaux, fille du maréchal de ce nom, rendit son aveu pour le fief de Bouafles.

M. de la Barre du Menillet, d'une famille ancienne qui avait la seigneurie de ce nom, sur les Andelys, était curé de Bouafles en 1750.

Fief. MOUSSEAUX. Il a été question plusieurs fois de ce fief dans le cours de la notice qui précède. L'ancienne famille de Mousseaux paraît éteinte depuis longtemps.

BOUAFLES, cant. des Andelys, sur la Seine, à 31 mètr. d'alt. — Sol: alluvions contemporains, diluvium et craie blanche. — *Route dép.* n° 22, d'Evreux aux Andelys, et n° 7, des Andelys à Vernon. — Surf. terr., 1,102 hect. — 281 hab. — 4 contr., 3,165 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,237 fr. — Percep. d'Hennesis. — Recet. cont. ind. des Andelys. — Pairois, succ. — Presbyt. — Ecole mix. de 32 enf. — Maison d'école. — 12 perm. chasse. — 2 déb. boissons. — Corr. avec Gaillon, station de l'Ouest. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 31; d'arr. et de cant., 5.

Dépendance: MOUSSEAUX.

Agriculture: Céréales, plantes sarclées, forêts. — 1,400 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 4 *Patentés.*

BOUCHEVILLIERS.

Doy. de Gisors, — Archid. du Vexin normand, — Baill. de Gisors et de Senlis, — Elec. de Chaumont et de Gisors, — Parl. de Paris et de Rouen, — Gouvern. de l'Île-de-France et de Normandie, — Génér. de Rouen.

On fait venir le nom de Bouchevilliers de l'anglo-saxon *Boche*, ou du latin *Boscus*, village du bois.

Comme c'est à cet endroit que s'ouvre la vallée de l'Épte sur le pays de Bray, quelques étymologistes ont pensé que Bouchevilliers pouvait venir de *Bucca-Valtis*, Bouche de la Vallée.

On a trouvé sur le territoire de cette commune un assez grand nombre de médailles romaines et quelques objets de l'époque celtique.

Cette localité nous paraît ancienne et d'origine gallo-romaine; toutefois, la paroisse n'a pu être fondée qu'au vii^e siècle, après la mort de saint Ouen, son patron.

Il semble qu'à cette époque reculée l'abbaye de Saint-Denis comptait Bouchevilliers au nombre de ses villes ou fermes du Vexin, ce qui est certain au moins pour les Margottes (1).

(1) Haneau dépendant de Bouchevilliers.

Vers 1180 vivait Gautier, I^{er} du nom, surnommé Gastinel, dont la mère s'appelait Adda. Il avait épousé Pétronille, dont il eut un fils nommé aussi Gautier. Ce dernier donna aux Prémotrés de Marcheroux une terre située sur le chemin d'Amécourt à Bouchevilliers, et qui s'étendait jusqu'au territoire de Mainneville: il recut, en échange, 40 l. angevines, et se réserva une pension de 12 mines de blé à l'ancienne mesure de Gisors. Il donna en outre un pré situé en France, sur la gauche de l'Épte, en présence de Hugues-le-Portier et de Guillaume de l'Île-la-Croix (1).

L'archevêque Rotrou, mort en 1184, donna son approbation à cette vente, en expliquant que Gautier avait remis entre ses mains le pré de la Fresnaye et le Pré-Roger, qu'il avait assignés à l'entretien des frères de Marcheroux.

Vers 1195, Gautier de Bouchevilliers servit de témoin à une charte de Guillaume de Garlande, en faveur de l'abbaye de Marcheroux.

Le fief de Gautier de Bouchevilliers est encore cité dans une charte en faveur de la même abbaye (2).

En 1205, Gautier de Bouchevilliers, qui a le rang de chevalier, déclare que du consentement de Pétronille, sa femme, et de Gautier, son fils, il abandonne à l'abbé de Marcheroux une rente d'un demi-muid de blé qu'il avait sur la grange de Sainte-Genève à Mainneville.

Parmi les témoins de cette charte figure Hugues d'Hébécourt.

Dans le Pouillé d'Endes Rigaud, le revenu de l'église de Bouchevilliers est évalué à 30 l. Les chefs de famille étaient au nombre de 40, et Gautier de Bouchevilliers en était patron.

Ce Gautier devait être le petit-fils de Gautier, I^{er} du nom, qui vivait en 1180. Il eut pour successeur Guillaume de Bouchevilliers, marié avec Alice d'Hébécourt, qui partagea la succession de son beau-père avec Robert de Vaumain, marié avec Jeanne, sœur d'Alice.

Enguerrand de Marigny obtint, en 1308, du roi Philippe-le-Bel, la haute-justice, et non la seigneurie directe de Bouchevilliers, qui appartenait à la famille de ce nom.

En 1360, Jean Cotin acheta à la ville de Bouchevilliers, à Pierre d'Amécourt, du même lieu, un foinier au prix d'un écu d'or.

Gautier de Bouchevilliers, III^e du nom, rendait, en 1400, aveu au roi en sa châtellenie de Lyons.

Au commencement du xv^e siècle, les achats de rentes de blé à vie n'étaient pas

(1) *Notes Le Prévost*, p. 385.

(2) M. Lebourier. *Amécourt, Pièces just.*

moins usités que ceux de rentes en argent. On cite en exemple la vente faite en 1412, par Jean de Bouchevilliers, écuyer, demeurant audit lieu, à Robert La Vache, conseiller du roi, à sa femme et à son fils Robillard, d'un muid de blé de reute (1).

La famille de Bouchevilliers, composée de plusieurs rameaux, s'était étendue dans le Vexin; elle y possédait la seigneurie de Thuit-la-Fontaine; Pierre de Gisancourt possédait ce fief en 1425, au droit de Jeanne de Bouchevilliers, sa femme.

En 1451, Jehan de Bouchevilliers tenait de Blanche de Gamaches, dame de Mainneville, un fief de haubert à Bouchevilliers.

A la même époque vivait Gautier de Bouchevilliers, qui tenait aussi, dans la mouvance de Mainneville, un fief de haubert avec Huet de Piseux et Jacquet de St-Pierre (2). Nous citerons encore Guillaume de Bouchevilliers, dont la fille avait épousé Guillaume de Saint-Pierre, auquel elle avait apporté en dot un quart de fief dont il possédait déjà deux autres quarts.

Après l'extinction de la famille primitive de Bouchevilliers, la seigneurie de ce village passa dans la famille de Gisancourt, dont un membre avait épousé, comme nous l'avons dit, Jeanne de Bouchevilliers.

Au commencement du xvi^e siècle, la seigneurie appartenait à Nicolas de Gisancourt, marié à Catherine de Téliigny. Leur fille, Jeanne de Gisancourt, épousa, le 23 mai 1527, Philippe de Roncherolles, seigneur du lieu, baron de Pont-Saint-Pierre, remarié depuis à Renée d'Épinay (3).

En 1582, les habitants d'Amécourt eurent un procès avec ceux de Bouchevilliers. Le vacher d'Amécourt avait fait paître ses vaches sur un pré borné par la prairie de Pierre de Roncherolles, seigneur du Pont-Saint-Pierre et de Bouchevilliers, et par les planches du moulin aux Flaments. Les habitants de Bouchevilliers firent une clameur de haro et prétendirent que ce pré leur appartenait pour une partie, le reste étant la propriété de noble homme Adrien de Mercastel, sieur des Calletots, et du sieur des Margottes. Les habitants d'Amécourt soutenaient au contraire que le pré était à eux et qu'il était de leur dimage, ainsi que le moulin aux Flaments. Néanmoins, le vicomte de Longchamps et Mainneville adjugea le droit de pâurage aux habitants de Bouchevilliers. Le juge royal de Lyons (20 juin 1582)

(1) *Tabellionage de Rouen*. De Beurepaire, page 121.

(2) Il existait à Bouchevilliers un fief *Gautier*.

(3) *Chartrier* de la famille Bressard, à Mainneville. Louis de Roncherolles, père de Philippe, avait lui-même épousé une Gisancourt, nommée Marguerite, sœur de Nicolas.

confirma la sentence. On ignore ce que devint cette affaire portée au Parlement (1).

Bouchevilliers resta pendant plus de deux siècles dans la famille de Roncherolles.

Philippe eut pour héritier Pierre de Roncherolles, III^e du nom, baron du Pont-Saint-Pierre, seigneur de Bouchevilliers, qui fut député de la noblesse aux États généraux, en 1614, et qui mourut en 1621, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

Pierre de Roncherolles, IV^e du nom, fils et successeur du précédent, épouse Marie de Nicolai. De son temps, en 1625, Mainneville fut érigé en une baronnie, dont le fief de Bouchevilliers faisait partie intégrante; mais cette érection n'eut pas de suite; les lettres patentes ayant été frappées d'opposition, ne furent pas enregistrées.

Pierre fut remplacé par son fils, Charles de Roncherolles, marié à Françoise de Lameth; après lui vint Claude, qui eut Michel de Roncherolles, de son mariage avec Catherine Le Veneur.

Michel épousa, en 1702, Marie-Anne-Dorothee Legrix. Il s'intitula, en 1718, d'après l'inscription qui se trouvait sur une cloche, chevalier, marquis de Pont-Saint-Pierre, Montreuil, Echaufour, comte de Cizay, baron d'Écouis, Dampierre, Gamaches, Marigny, Bouchevilliers, Mainneville, châtelain de la Ferté, grand-voyer de Picardie, haut-justicier d'Artois, premier baron de Normandie, conseiller d'honneur-né au Parlement de cette province.

En 1720, Michel de Roncherolles vendit la seigneurie de Bouchevilliers à un sieur Marion, qui la céda bientôt à un sieur Lebègue. Mais M^{me} la marquise de Dauvet clama la terre de Bouchevilliers au nom de ses enfants, en leur qualité de seigneurs de Mainneville, et le sieur Lebègue en passa contrat de délai en 1720.

En 1782, M. L'Escalopier était devenu seigneur de Bouchevilliers, au droit de damoiselle Sulpice, sa femme; Armand-Jean-François de L'Escalopier, chevalier, conseiller au Parlement de Paris, en était seigneur en 1780.

Bouchevilliers a compté longtemps au nombre de ses habitants un savant entomologiste, M. Alexandre-Louis Lefebvre, né à Paris, le 14 novembre 1797, et décédé à Bouchevilliers, le 12 décembre 1867.

Fiefs. 1^o LE CAMPADAN. L'historien du canton de Gournay propose de faire venir Campadan de *Camp nœc Innois*.

A la date du 17 juillet 1633, messire Jehan du Vivier, chevalier, était seigneur du Campadan et du petit fief de Saint-Martin, à Vatinmesnil.

(1) M. Lebeurier: *Extrait de sa savante notice sur Amécourt*.

En 1681, Jacques Vauquét, curé de Neumarché, était en procès avec Louis Lefant, curé de Bouchevilliers, relativement à la laine du troupeau de la ferme du Campadan, dont les bergeries étaient sur Bouchevilliers. Après avoir porté l'affaire au bailliage de Lyons et au Parlement de Rouen, la difficulté se termina par une transaction (1).

En 1717, le Campadan appartenait à Philippe Grandin, écuyer, sieur du lieu et de la Gaillennière à Longchamps.

2° LES MARGOTES. Une charte de 1209 fait mention d'une terre qui commence à la Mare-Gode (2).

Dès 1272, il est fait mention d'une terre sise à Amécourt, dans le voisinage des Margotes. Trois ans plus tard, l'abbaye de Saint-Denis, qui possédait la terre des Margotes, en fit un bail à vie à Jean de Gamaches, chanoine de Rouen, cité ailleurs comme étant l'oncle de la fille de Mg^r Pierre de Talmontiers.

Ce bail, publié par M. L. Delisle, mérite d'être analysé.

Le preneur s'oblige à donner 80 minis de blé par an et 40 mines d'avoine, mesure de Gisors; il tiendra le manoir en bon état, devra le clore en murs ou maisons dans l'espace de neuf ans; il devra doubler la grandeur du jardin et l'entourer de haies et fossés. Quant aux terres, il doit les marquer, les cultiver par saisons; enfin, il a le droit de semer des pois ou fèves dans les terres en jachères.

En 1284, Guillaume de Calletot recut en échange, des moines de Saint-Denis, tous les prés que les religieux possédaient à Bouchevilliers, Talmontiers, Amécourt, etc. Le manoir des Margotes lui fut également cédé, mais il s'engagea à en laisser la jouissance au fermier, Jean de Gamaches.

La terre des Margotes resta dans la famille des Calletot environ un siècle. N. de Calletot, dame des trois villes de Saint-Denis, l'apporta en mariage à Guillaume Crespin, VIII^e du nom, qui vivait en 1388. Elle passa à son fils, Guillaume IX, marié à Jacqueline d'Orcher. Pendant l'invasion anglaise, en 1421, le roi Henri enleva les Margotes à Guillaume Crespin pour les donner à Marie de Bréauté, veuve de Jean d'Orcher, sa belle-mère (3).

Au XVII^e siècle, les Margotes appartenait à Pierre Le Flument, que nous trouvons mêlé à un procès fort épineux, qui dura de 1609 à 1611. Le sieur des Margotes devait une rente de 7 l. à Romain des Godels. A défaut de paiement, le créancier avait fait faire exécution pour vingt-neuf

années d'arrérages sur les biens de Pierre Le Flument; celui-ci soutint que la rente n'était pas foncière, et ne paya que cinq années d'arrérages (1).

3° BOURDIN. Philippe de Gaillardbois était, en 1600, seigneur du fief Bondard et de la vassalerie Gautier, à Bouchevilliers (2).

BOUCHEVILLIERS, sur l'Épte, cant. de Gisors, à 175 mètr. d'alt. — Sol: alluvium ancien, argile plastique et craie blanche. — R. imp. n^o 15, de Paris à Dieppe. — Chem. de gr. com. n^o 3, de Gasny à Bouchevilliers. — Surf. terr., 428 hect. — Popul., 135 hab. — 4 contrib., 2,553 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 1,623 fr. — 25 et pcep. de Mainneville. — Rec. cont. ind. d'Étrépagny. — Pairois, succ. — Presbyt. — Ecole mixte de 27 enf. — Maison d'école. — Mairie. — 2 perm. chasse. — 2 déb. boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 70; d'arrond., 34; de cant., 17.

Dependances: LE CAMPADAN, LES MARGOTES, LE HAMEAU.

Agriculture: Céréales, prairies. — 1,560 arbres à cidre.

Industrie: Depuis longtemps on y fabrique de la dentelle. — 1 moulin à blé. — 6 Patentes.

BOULAY-MORIN,

Dioc., Baill., Vic. et Elect. d'Evreux, — Parl. et Gén. de Rouen.

Cette commune peut tirer son nom d'une plantation de bouleaux; mais elle doit son surnom à l'un de ses seigneurs, Morin du Pin, sénéchal de Robert I^{er}, comte de Meulan et précepteur du comte Galeran, son fils.

Ce dévoué serviteur des seigneurs de Beaumont, donna, au commencement du XII^e siècle, aux religieuses de Préaux, sa dime de Normauville, et aux moines de Saint-Taurin, un moulin sous les murs d'Evreux et un autre à Saint-Germain-des-Angles (3).

L'influence de Morin fut fatale à son élève, qu'il entraîna, en 1124, dans une guerre désastreuse contre le roi Henri II. C'est en vain qu'il fortifia les châteaux de son maître et qu'il occupa lui-même Beaumont. Il se vit forcé de rendre cette ville au roi, qui le dépoilla de ses biens.

A la fin du même siècle vivait, dans une

(1) Arrêt du Parlement reformant un jugement du bailliage de Gisors.

(2) Notes manuscrites.

(3) Les opulents seigneurs de Beaumont possédaient dans cette contrée, à la Croix-Saint-Léon, un domaine important qui s'étendait dans la vallée de l'Iton jusqu'aux portes de Louviers, et ils en avaient sans doute détaché quelques parcelles au profit de leur fidèle serviteur.

(1) Essai sur le canton de Goumay. p. 367.

(2) M. Lebeurier, Amécourt.

(3) Brequigny.

position élevée, un Robert du Boulay, qui devait avoir la seigneurie du Boulay-Morin, et qui figure comme témoin, en 1184, à la charte par laquelle Hugues de Vaux abandonna aux moines de N.-D. de Lyre les deux tiers de la dime de Flipou (1).

Dans la donation que Louis VIII fit, en 1225, à Simon de Poissy, du domaine de Normanville, se trouva compris un lot de 28 acres au Bois-Morin (2). Ce nom désigne sans doute le Boulay-Morin, paroisse sur laquelle le fief de Normanville avait des extensions (3).

Entre 1344 et 1363, le fief du Boulay-Morin relevait d'Acquigny, dont Hervé de Léon était seigneur, et il était possédé par Guillaume de Houetteville, chevalier (4), qui n'eut que deux filles : Agnès, mariée à Richard du Mesnil-Vicomte, et Jeanne, épouse de Jean de Pommercuil, seigneur du Moulin-Chapel.

Un débat relatif à la *tenure* du Boulay-Morin, que les seigneurs de Houetteville contestaient à ceux d'Acquigny, donna naissance à un procès qui était pendant à l'échiquier de 1386, entre Agnès de Houetteville et Jehan de Pommercuil, d'une part, et Jehan Malet, sieur de Graville, second mari de Marie de Léon, sœur et héritière de Hervé de Léon, baron d'Acquigny (5).

L'affaire durait encore en 1390, et les parties en cause étaient : d'une part, Raoul de Montfort de Kergorlay, chevalier, seigneur de Vergelay et du Busherout, né du premier mariage de Marie de Léon avec Jean de Kergorlay, baron d'Acquigny, et de l'autre, Jehan de Pommercuil, seigneur du Boulay-Morin et du Moulin-Chapel, et sa belle-sœur, la dame de Houetteville, veuve de Richard du Mesnil-Vicomte.

L'issue de ce procès nous est inconnue ; mais les barons d'Acquigny durent avoir gain de cause, puisque le fief du Boulay-Morin resta dans leur mouvance (6).

Il résulte de ce qui précède, que les gendres de Guillaume de Houetteville possédaient par indivis la terre de Boulay-Morin, qui resta par la suite la propriété exclusive des descendants d'Agnès, femme de Richard du Mesnil.

Bertrand du Mesnil, écuyer, était en 1403

(1) La présence de Guillaume de la Champagne et de Gilbert de Huest, voisins eux-mêmes du Boulay-Morin, ne laissent guère de doute sur la position de Robert du Boulay. (*Cart. de Lyre.*)

(2) *Cart. normand et N. romaneille*. M. Le Prévost. (3) Arcu de Jean, sieur des Landes et de Normanville, rendu en 1403.

(4) Houetteville était un fief peu éloigné du Boulay-Morin.

(5) Dans un autre texte fourni par M. Le Prévost, art. *Houetteville*, la dame de Graville, alors veuve, est appelée Jeanne de Léon.

(6) *Hist. d'Harcourt*, p. 677.

seigneur du Boulay-Morin ; cette même année, Jean de Guichainville de Boissnormand lui vendit 30 l. tournois de rente sur ses héritages (1) ; l'année suivante, l'aveu de Neubourg, rendu par Yves de Vieux-Pont, nous révèle que Bertrand du Mesnil et Marguerite Galois, sa femme, avaient tenu le fief de la Quene-du-Tronc, qui avait été saisi sur eux par défaut d'hommage (2).

En 1324, la terre et seigneurie du Mesnil-Vicomte fut confiscuée sur Bertrand du Mesnil, resté fidèle à son roi. Le duc de Bedford la donna à David Elié, chevalier anglais (3).

Guillemette du Mesnil, fille et héritière de Bertrand, épousa Guillaume de Mailloc, auquel elle porta le fief du Boulay-Morin (4).

On lit dans l'aveu de la baronnie d'Acquigny, rendu par Anne de Laval :

Item Guillaume de Mailloc, écuyer, et sa femme, fille de messire Bertrand du Mesnil, en son vivant chevalier, en tiennent au droit d'icelle femme un fief entier appelé le fief du Boulay-Morin.

Lors de la montre de 1469, le premier des archers inscrits au tableau de la vicomté d'Erveux, fut Jehan de Mailloc, *esc.*, seigneur de Saquenville en partie, et du Boulay-Morin, qui se présenta en habillement d'archer, armé de brigandines, un valet en sa compagnie, montés de deux chevaux. A la même revue, Pierre de Mailloc, *esc.*, seigneur de Houetteville et d'Emalleville, fut excusé comme étant au service du roi Louis XI (5).

Jean de Mailloc épousa Marguerite des Planches ; il présenta à la cure du Boulay-Morin en 1480 et en 1483, et il mourut laissant au moins deux fils : Christophe, qui fut après lui seigneur du Boulay-Morin, et Jean, qui hérita de Saquenville.

Christophe de Mailloc épousa Marguerite Labbey et présenta, de 1516 à 1553, à la cure du Boulay. On lit en effet dans l'aveu d'Acquigny de 1584 :

Item le fief terre et seigneurie du Boulay-Morin, qui est un demi-fief, qui fut à messire Bertrand du Mesnil, depuis à Guillaume de Mailloc, et en est à présent tenant Christophe de Mailloc ou ses représentants.

Le représentant du seigneur du Boulay était Guillaume de Mailloc, II^e du nom, marié à Marguerite de Louvigny, qui exerça les droits de seigneur patron de 1556 à 1587.

Isaac de Mailloc, seigneur patron du Bou-

(1) Vente Téchener, n° 1506.

(2) Le Prévost, *Neubourg*.

(3) Brasquy.

(4) La Gaissonnière.

(5) Pierre et Jean étaient évidemment les deux frères, fils de Guillaume de Mailloc et de Guillemette du Mesnil.

lay en 1020, épousa Louise des Courtils, veuve de Louis de Clères. Il obtint, au droit de cette dame, des lettres patentes pour être payé de 1,000 écus qui avaient été assignés à son premier mari sur les amendes de la généralité d'Alençon. L'aveu d'Acquigny de 1636 le signale encore comme seigneur du Boulay-Morin.

Mailloc : *de gueules à 3 maillets d'argent.*

Nous pensons qu'Isaac de Mailloc était père de Claude de Mailloc, veuve de Laurent Paumier, qui avait la seigneurie du Boulay-Morin, d'après un aveu du 27 mai 1653 (1).

En 1655, Charlotte de Baudry, veuve d'Abraham de Mailloc, jouissait du Boulay-Morin conjointement avec François de la Barre, seigneur de Verdun, époux de Marie de Mailloc, dont il eut deux fils, François et Nicolas.

La veuve d'Abraham et Marie de Mailloc, sa belle-sœur, présentaient à la cure en 1657.

Nicolas de Mailloc, sieur de ce lieu et du Boulay-Morin, fut maintenu de noblesse le 16 août 1660. Il figure en 1671 au nombre des parents de Françoise de Pomereuil, fille mineure de François, seigneur de Pomereuil et Miserey. Il s'opposa, en 1687, au décret de la terre de Saint-Aubin de Seillon, à cause de la terre et ferme de la Bouretière, qu'il possédait en ce lieu.

À la fin du XVIII^e siècle, la seigneurie du Boulay-Morin appartenait à un littérateur, comme le prouvent les titres suivants :

Eloge d'Antoine-Paul-Joseph Foydeau de Brou, prononcé à l'Académie de Rouen par M. Maillet du Boulay, le 4 août 1762.

Eloge historique de M. Maillet du Boulay, seigneur patron du Boulay-Morin, écuyer, maître en la Cour des comptes de Rouen, et Vincent Machuel, 1770, in-8^o de 38 pages, par Cotton des Houssayes.

Eloge historique de M. Maillet du Boulay, seigneur patron du Boulay-Morin, lu à l'Académie le 1^{er} août 1770, par Haillet de Couronne.

Aujourd'hui, le château de Boulay-Morin est la propriété de la famille Asselin de Villequier, dont les armes sont : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles d'or, et en pointe d'un croissant du même.*

Fiefs. 1^o LE MESNIL-DOUCERAIN. Nous pensons que le surnom du Mesnil vient de l'un de ses propriétaires.

Robert le Bigot recut du roi Jean, dans les dernières années de son règne, une terre à Greigneuseville, en échange d'une autre au Mesnil et à Fauville. A cause du voisinage, il doit s'agir ici du Mesnil-Doucerain ou du Mesnil-Morin (2).

(1) Arch. de l'Eure.

(2) Antiquaires de Normandie, t. xv, p. 107.

Il y avait au Mesnil-Morin une chapelle de Saint-Nicolas à la nomination de l'évêque d'Evreux.

Messire François Le Blanc du Rollet, chevalier, seigneur de la Croisette, marquis des Landes et de Normanville, qui mourut le 24 janvier 1726, a le titre de seigneur du Mesnil-Doucerain, sur son tombeau, dans l'église de Normanville.

2^o LE MESNIL-MORIN était un huitième de fief relevant du fief de Dardez, lequel relevait lui-même d'Acquigny et Crèvecœur.

Au commencement du XIV^e siècle, cette humble seigneurie appartenait à Jehan de Dardez; peu après, Jean de Sillans, II^e du nom, sergent d'armes du roi, était seigneur de Dardez, Verdun et du Mesnil-Morin; son écu portait : *d'argent au sautoir bretéssé de gueules chargé de 5 besants d'or* (1). Il eut pour fils et successeur Guillaume de Sillans, remplacé lui-même par Jean de Sillans, III^e du nom, seigneur de la Ferrière, marié à Catherine d'Hermanville.

De ce mariage naquit Jean, IV^e du nom, qui était en différend, de 1463 à 1497, au sujet des fiefs de Dardez, de Verdun et du Mesnil-Morin.

En 1584, René de Tessey ou ses représentants tenaient le fief qui avait appartenu, dit l'aveu, à Jehan de Dardez.

Tessey : *d'or à 2 fers de chev. d'azur.*

Louis de Champagne, comte de la Suze, qui blasonnait : *de sable freté d'argent chargé d'un lion naissant armé et lampassé d'azur*, possédait le Mesnil-Morin en 1636.

Alexandre Conrad Bochart, marquis de Champigny, mort en 1773, a été un des derniers seigneurs du Mesnil-Morin. Ses armes étaient : *d'azur au croissant d'or sous une étoile en même.*

BOULAY-MORIN, cant. nord d'Evreux. — A 145 m. d'alt. — Sol : diluvium. — *R. Imp. n^o 154*, d'Orléans à Rouen. — *Ch. d'int. com. n^o 18*, du Boulay-Morin à Venables. — Surf. terr., 550 hect. — Pop., 214 hab. — 4 contrib., 2,347 fr. en ppal. — Rec. ord. bug. 1867, 1,205 fr. — *ex. percep.* et rec. cont. ind. d'Evreux. — Paroisse suc. — Presbyt. — Bur. de bienf. — Ecole libre de 65 enf. — 10 perm. de classe. — 3 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., d'arr. et de cant., 7.

Dépandances : LE MESNIL-DOUCERAIN, LE MESNIL-MORIN.

Agriculture : Céréales. — 2,100 arbres à cidre.

Industrie : 1 briqueterie. — 11 Patentes.

(1) De Magny.

BOULLEVILLE,

Des Baill., Vic. et Elec. de Pont-Audemer.
— DIOC., Génér. et Parl. de Rouen.

Il est difficile d'interpréter le nom de Boulleville; c'était, suivant nous, une ancienne villa ou ferme romaine, qui paraît avoir appartenu de tout temps au domaine.

La paroisse, placée sous la protection de saint Jean-Baptiste, doit remonter aux temps mérovingiens.

On a découvert, en 1834, dans la cour de l'ancien presbytère, des meules en poulingne et une hachette en silex (1).

Sous les ducs de Normandie, le village de Boulleville faisait partie de leur domaine, et pendant la minorité de Guillaume-le-Bâtard, il fut donné à titre précaire à un archidiaque de Lisieux, nommé Guy.

En 1040, année où mourut Alain, comte de Bretagne, régent du duché, l'archidiaque obtint du jeune duc, que l'église de Boulleville et la terre qui lui servait de dotation, seraient données à l'abbaye de Préaux, avec une autre église. L'abbé Anfray admit le donateur au bénéfice des prières de la communauté, avec la faculté d'y entrer si telle était sa vocation. Guy profita de cette clause, et devint moine à Préaux (2).

A la fin du même siècle, Toussain-Efflauc, un des riches propriétaires de la contrée, ayant perdu son fils, nommé Sturmide, donna aux moines de Préaux, sans doute pour avoir des prières, trois hommes ou vassaux qu'il tenait de l'abbé à Boulleville, avec la moitié de la dime de la paroisse.

Guillaume de Boulleville, de *Boldvilla*, employé comme témoin dans une charte de Galeran de Meulan contenant donation aux religieux de Préaux, de biens à Combon, était sans doute propriétaire d'un fief à Boulleville, assez important pour l'autoriser à en porter le nom.

Une charte de Henri II confirma aux moines de Préaux l'église de Boulleville, que leur avait donnée le comte Guillaume. La bulle du pape Alexandre III, datée du palais de Latran, en 1178, mentionne également cette église comme une propriété de l'abbaye de Préaux.

En dehors de l'église de Boulleville et de son patrimoine, il restait encore de vastes possessions, dont jouissait le domaine ducal. En 1180, les biens de Boulleville donnés en ferme, en même temps que la vicomté de Conteville, rapportèrent 170 l., plus 7 l. 3 s. pour le marché et les pourpris que le fermier avait recouvrés à la suite d'une enquête. Guillaume de la Mare, c'était le nom

(1) M. Canel, *Note manuscrite*.

(2) Cartulaire.

du fermier, avait, sur les 177 l. 3 s. de sa ferme, donné 60 s. à deux prêtres de Lisieux, qui jouissaient de cette pension à titre d'aumône (1).

A la date de 1184, les mêmes énonciations se trouvent reproduites; mais les rôles de 1195 ne font payer à Guillaume de la Mare que 27 l. 3 s. de ferme, pour les mêmes domaines réunis.

Guillaume de Boulleville, chevalier, vendit, en 1265, à l'abbaye du Bec, son manoir du Val-Rimbert, sur le territoire de Beuzeville (2).

Boulleville était, en 1350, une des paroisses du doyenné de Pont-Audemer; l'abbé de Préaux en était le seigneur patron; sa maison percevait les deux tiers des dîmes des grains; l'autre tiers et la dime des verges appartenaient au curé.

En 1571, la taxe imposée à la paroisse était de 45 l., sommée supérieure à celles dues par la plus grande partie des paroisses du doyenné.

Damoiselle Marguerite de Gaillon avait perdu sa noblesse en épousant Jean Fortin, de la paroisse de Boulleville; devenue veuve, elle obtint, en 1630, des lettres qui la relevèrent de sa dérogeance (3).

A l'époque des recherches de la noblesse, au XVII^e siècle, plusieurs familles nobles habitaient Boulleville. Nous signalerons d'abord : Louis le Bienvenu, sieur d'Aubermout; puis Michel de Grieu, d'une famille ancienne, dont les armes étaient : *d'argent à trois grues de sable*.

La principale famille du pays se nommait Charlemaigne (4); en 1668, lors de sa maintenance de noblesse, Dominique Charlemaigne, capitaine des cuirassiers, prenait le titre de seigneur de Boulleville (5).

M. Charlemaigne de Bellelonde était, en 1760, seigneur de la paroisse et patron honoraire; il assistait, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du grand bailliage de Rouen, pour l'élection de Pont-Audemer.

Charlemaigne : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants, et en pointe d'une molette d'épée, le tout du même*.

M^r Etienne Legras était, en 1698, curé de Boulleville; un de ses successeurs, François Bellenger, neveu du savant curé de Saint-Gervais d'Asnières, s'est fait un nom dans la médecine. Voyant que les campagnes manquaient de médecins, le curé de Boulleville s'occupa de l'art de guérir, et composa un recueil d'observations, sorte de manuel

(1) Rôles, 31.

(2) *Dict. hist.* p. 366.

(3) *Lebeurier, Anobis*, n° 585.

(4) Cette famille, qui n'est connue que depuis la seconde moitié du XVI^e siècle, avait pour aïeul principal le fief du Boulay à Geneville.

(5) La Galissonnière.

de médecine rurale qui, assure-t-on, n'a pas été perdu (1).

Avec les moines de Préaux, plusieurs maisons religieuses se partageaient les revenus de Bouleville.

En novembre 1782, M. Mesnard, supérieur du séminaire de Lisieux, louait 120 l. un trait de dime, nommé le Val-Durand, assis dans les paroisses de Bouleville et de Saint-Maclou. M. Dazol, supérieur du petit séminaire, recut encore ce fermage, le 5 février 1791 (2).

Le séminaire de Lisieux avait sans doute succédé, en partie, aux droits de l'abbaye de Grestain, qui, d'après un aveu de 1664, possédait vingt-trois pièces de terre sur la paroisse.

Le titulaire d'une chapelle de la Trinité, fondée dans l'église abbatiale de Préaux, touchait aussi la dime de 36 acres de terre, situées au Moulin-à-Vent.

La paroisse de Bouleville s'étendait jusqu'au pied de l'église de Saint-Maclou, et il en était résulté, entre les deux paroisses, une mésintelligence fâcheuse, que de nombreux procès ont longtemps entretenue. Une de ces contestations commença en 1786, par une assignation donnée à une veuve, à comparaitre devant le bailliage de Pont-Audemer, pour y être condamnée à présenter le pain à bénir, dans l'église de Bouleville. Les habitants de Saint-Maclou, prétendant que la maison était de leur paroisse, prirent le fait et cause de la veuve, et, en 1790, l'affaire était encore pendante.

L'église de Bouleville, selon M. Camel, auquel nous empruntons ces détails, n'offre rien de remarquable; on y invoque spécialement saint Hildevert, évêque de Meaux.

Fiefs. LA BRUYÈRE appartenait, en 1607, à Adrien Morel.

FRANCHE VAVASSORIE DE BOULLEVILLE. Les habitants acquéraient le droit de conduire leurs troupeaux sur les terres en dépendant, moyennant une rente annuelle payée au domaine de la vicomté.

Divers aveux de 1632 et 1644 déclarent plusieurs pièces de terre, *tenues du roy*, nostre sire, en sa franche vavassorie de Bouleville (3).

BOULLEVILLE, cant. de Beuzeville, à 122 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium et craie glauconieuse. — *R. dép.*, n° 14, de Rouen à Caen. — Surf. terr. 717 hect. — Pop., 346 hab. — 4 contrib., 7,554 fr. en ppal. — Rec. ord., bndg. 1867, 2,787 fr. — *SS*, Percep. et rec. des cont. ind. de Beuzeville. — Réunion pour le culte à Saint-Maclou. — Ecole mix. de 49 enfants.

(1) M. Camel. *Saint-Gervais d'Assnières*.

(2) Papiers manuscrits.

(3) Notes manuscrites.

— Maison d'école et mairie. — Bureau de bienf. — 5 per. de chassa. — 2 déb. de boisson. — Dist. en kil. au chef-l. de dép., 80; d'arr., 12; de cant., 3.

Dépendances : LE BOULAY, LA BRUYÈRE, LA DAUHERIE, L'ÉGLISE, LA HAUGURRIE, LES MARIÉS, LE PETIT-CHATEAU, LE POMMIER-DU-SEIGNEUR, SAINT-MACLOU, LA VALLÉE.

Agriculture : Céréales, plantes et racines sacées, lins. — 3,000 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 13 *Patentés*.

BOUQUELON,

Du Grand Archidiaque. — Vic., Doy. et Elec. de Pont-Audemer. — Baill., Parl., et Génér. de Rouen.

Bouquelon vient de *Boscus longus*, bois long à traverser, c'est-à-dire de grande étendue.

On voit encore sur le territoire de cette commune, sur la côte du Mont-Finet, les vestiges d'un retranchement que les habitants appellent LE CATELET, qui domine à la fois la vallée de la Risle et le vallon où se trouvent l'église et le château de Saint-Mards.

A peu de distance de Mont-Finet, une autre enceinte existe au village de Gouy; et il y a une trentaine d'années, on a recueilli à Bouquelon, non loin d'un retranchement circulaire, nommé les FORTS, environ 60 hachettes de bronze réunies ensemble.

Les territoires de Bouquelon et de Saint-Onen-des-Champs ne formaient primitivement qu'un seul domaine qui s'appelait : *Rocs, Roys ou Roie*. On érigea deux paroisses sur ce domaine, et les églises qui furent placées, toutes les deux, sous la protection de saint Onen, archevêque de Rouen, eurent aussi le même patron laïque, le seigneur de Roys.

La paroisse, située dans la partie cultivée, reçut le nom de Saint-Onen-des-Champs; l'autre, qui se trouvait dans les bois, tint le nom de Saint-Onen-de-Bouquelon, et celui de Roys resta au fief situé entre les deux paroisses.

Guillaume Péverel, surnommé *Nottingham*, se trouvait à Rouen, et à l'abbaye de Saint-Evroult, à la suite du roi Henri 1^{er} d'Angleterre, dans le cours de l'année 1113, et il y a tout lieu de croire que ce seigneur reçut de la libéralité du roi, le fief de Bouquelon, qui valait 11 l. de revenu, avec deux autres terres, l'une à Toutainville, l'autre à Formoville.

Guillaume Péverel, dit le jeune, fils du précédent, est cité par Orderic Vital, comme un des principaux adversaires du roi Etienne; il se vit privé, en 1155, de

son domaine de Bouquelon, en punition du crime d'empoisonnement, commis par lui sur la personne de Raulfe, comte de Chester (1).

Le roi d'Angleterre garda, pendant environ vingt-cinq ans, les terres confisquées sur Guillaume Péverel, et s'en dessaisit pour récompenser les services militaires d'un de ses officiers, nommé Jean, fils de Luc, qui commandait alors la garnison du château de Montfort.

Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, rendant compte d'une somme de 120 l. reçue pour le roi Henri II, déclare avoir donné 33 l. à Jean, fils de Luc, à cause des terres qui lui ont été cédées par charte royale, dans les villages de Bouquelon, Formoville et Toutainville (2).

Jean, fils de Luc, ou simplement Jean Luc, sut se maintenir en faveur auprès des rois Henri II, Richard et Jean, et finit par acquérir de grandes richesses, car un jour, il put prêter jusqu'à 100 l. au roi Jean.

En 1195, Guillaume de la Mare, receveur des deniers du roi dans la baillie de Pont-Audemer, reçut de Luc, fils de Jean, 20 s. de *jurée* (3).

Le capitaine Jean Luc commandait à Rouen, avec Luc du Donjon, lors du déclin de la puissance du roi Jean en Normandie. Nous pensons que Philippe-Auguste acheta ensuite sa défection, qu'il paya généreusement. De son côté, le monarque anglais, pour le punir d'avoir quitté son parti, fit confisquer plusieurs domaines d'Angleterre qui appartenaient à son fils, nommé Luc, fils de Jean. Il était maire de Rouen en 1215 et 1217.

Luc, fils de Jean, hérita des terres données à son père, à Bouquelon et ailleurs, car il est cité dans le Registre de Philippe-Auguste comme devant le service d'un demi-chevalier, dans l'honneur de Pont-Audemer.

Il est difficile de savoir quelle terre Jean Luc et son fils possédaient à Bouquelon; on peut supposer, néanmoins, que c'était le Plessis, quart de fief de haubert relevant du roi.

Au moyen-âge, on appelait Plessis une portion de forêt, fermée par une clôture de bois vif, dont les branches s'entrelaçaient. Cet enclos était exempt de servitudes, et les seigneurs en avaient la jouissance exclusive (4).

Telle est l'origine de notre Plessis, qui,

(1) Stapleton. *Rôles de l'Echiquier anglais*.

(2) Rôles normands.

(3) C'était un droit que l'on payait au roi pour faire reconnaître ses droits par une enquête ou jurée.

(4) Léop. Delisle. *Classe agricole*, 345 et 346.

de simple réserve dans une contrée boisée, sera devenu une succursale de Roys, et comme une seconde demeure des seigneurs de cet ancien fief, ayant son manoir féodal, sa chapelle, etc.; et comme ces deux domaines ont presque toujours appartenu au même possesseur, nous mènerons leur histoire de front.

Vers le milieu du XII^e siècle, et sur la fin de sa vie, Richard de Roys abandonna le monde pour prendre l'habit religieux dans l'abbaye de Préaux. — A cette occasion, Richard de Roys, II^e du nom, son fils, donna à l'abbaye une rente de 20 s. à prendre sur le moulin de Roys à Manneville; les autres enfants du pieux Richard de Roys étaient Robert, qui fut évêque d'Evreux de 1201 à 1203, et Hugues de Roys.

Richard, II^e du nom, ayant commis un meurtre, alla l'expié dans la Terre-Sainte, laissant en Normandie un fils en bas âge, nommé Hervé de Roys.

Hugues, frère de Richard, est connu par un procès qu'il eut en 1210 et années suivantes, avec Hervé de Roys, son neveu. Un premier jugement de l'échiquier décida qu'Hervé pouvait revendiquer, nonobstant le procès que lui intentait son oncle, la saisine de la terre de son père. Hugues se plaignit, en 1211, de ce que son neveu réclamait un domaine perdu par forfaiture; Hervé répliqua que son père, avant son exil, était propriétaire de la terre en litige, et que, d'ailleurs, on ne pouvait exercer d'action en revendication contre un mineur. La cour jugea qu'Hervé ne devait pas être inquiété pendant sa minorité.

Une enquête acheva de démontrer que Richard de Roys, avant son départ, jouissait à titre de propriétaire; enfin, au milieu de ces débats, Hugues de Roys fut, à son tour, condamné au bannissement pour avoir refusé quatre fois de se justifier du meurtre de deux gentilshommes, ses voisins (1).

Avant sa condamnation, Hugues de Roys avait remis aux moines de Préaux une rente de 5 s. qu'ils lui devaient sur le fief Harent, à Bouquelon. Hervé, son héritier, sanctionna cette remise en 1222; ce même Hervé était, en 1227, caution de 100 l. pour Cadoc, châtelain de Gaillon.

En 1213, le fief principal de Bouquelon appartenait à Geoffroy du Plessis, qui était impliqué dans un procès avec Robert de Colombeaux, son voisin, à l'occasion de l'abandon que lui avait fait le roi Henri II, de la terre qui avait été confisquée sur Adam du Tanay, pour crime de forfaiture. Plus

(1) Léop. Delisle. *Jugements de l'Echiquier*, n^o 76, 78, 724.

tard, Robert de Colombeaux demanda que l'on fit une enquête pour savoir si Adam du Tanay était réellement propriétaire au moment de la forfaiture; le seigneur du Plessis fut condamné à une amende pour s'y être opposé (1).

Le Pouillé d'Eudes Rigaud indique Pierre de Roys, chevalier, comme patron de la paroisse (2). Le revenu de la cure était de 11 l., et le nombre des chefs de famille s'élevait à 72. Le même document nous apprend que Jean de Roys, chevalier, qui était sans doute fils de Pierre, avait présenté comme curé de Bouquelon, à Eudes Rigaud, c'est-à-dire après 1243, M^r Nicolas Postel. Lors des assises tenues à Pont-Audemer, en 1273, Jean de Roys siégea, comme juge, dans une affaire entre Jean d'Harcourt et les religieux de Préaux.

Dans les premières années du XIV^e siècle, la famille de Roys s'éteignit et fut remplacée par une autre maison noble, originaire de Mellemont, fief à la Chaussée, près Duclair.

Après la mort d'un premier de Mellemont, dont nous n'avons pas retrouvé le prénom, ses fils Jean et Lucas se partagèrent sa succession; Jean eut le fief des Roys et Lucas celui de Mellemont; leur sœur Jeanne épousa messire Jehan le Vicomte, chevalier, dont la fille se fit religieuse en 1365 (3).

Une convention intervenue entre les deux frères, en 1348, à la suite d'un différend, constate que messire Lucas de Mellemont avait le patronage des églises de Saint-Ouen des Champs et de Saint-Ouen de Bouquelon, à cause de son fief de Roys.

L'année 1361 nous fournit un exemple intéressant du commerce de grains fait en commun par une paroisse. « Le commun de la paroisse de Saint-Ouen de Bouquelon vend à Jean Rosselin, bourgeois de Rouen, xviii^{ss} (18 fois 20) mines de fourment, 12 den. de moins que le choix de la halle de Rouen, rendu à ladite halle pour xix^{ss} (19 fois 20) florins d'or (4). »

Jehan de Mellemont, II^e du nom, rendit aveu au roi, le 15 janvier 1389, pour le fief du Plessis-Bouquelon, comme d'un quart de hanbert relevant de Sa Majesté. Son oncle Lucas fit revivre, en 1390, ses prétentions sur le patronage de Bouquelon, mais elles furent repoussées par l'Échiquier.

Jehan II est cité le 15 décembre 1396 dans un acte de partage entre les dix enfants de Jeanne de Bouquetot; il mourut laissant au moins deux fils, Jean et Guillaume.

En 1408, Jean de Mellemont prend le titre

(1) Léop. Delisle *Echiquier*, 118.

(2) Il était sans doute fils d'Hervé de Roys, dont nous avons parlé; il avait présenté à la cure en 1232 et en 1235.

(3) *Manuscrit d'Osmy*.

(4) M. de Beaurepaire, 175.

de sieur de Saint-Ouen de Bouquelon dans la vente qu'il fit au célèbre Robert Alorge du fief de Bellengues, au Val-de-Dnn. Guillaume, frère de Jean, ratifia la vente et devint la même année seigneur de Bouquelon, ainsi que le constate son aveu.

L'église paroissiale de Bouquelon conserve encore des vestiges de la munificence des seigneurs de Mellemont, sur un vitrail donné par eux, qui se trouve à gauche de l'autel de la Sainte-Vierge; on voit leurs armes: d'or à la croix de gueules chargée de cinq roses du même avec un faucon en franc quartier.

Si Guillaume de Mellemont s'opposa à la grande invasion anglaise de 1418, sa résistance fut de courte durée, car le 29 octobre 1421, il recevait du roi anglais une patente dont voici la substance:

« Le roi donne à Guillaume de Mellemont, *esc.*, et à Marie de Courcy sa femme, *ses gens liges*, les biens qu'ils possédaient dans la vicomté de Pont-Audemer, ainsi que les possessions dévolues audit Guillaume par la mort des frères Guillaume et Hapart le Bigot, dont il était l'unique héritier (1). »

Jeanne de Mellemont, fille et unique héritière de Guillaume et de Marie de Courcy, épousa son cousin Richard de Courcy, auquel elle porta les biens de sa maison.

Dans un aveu daté de 1454, Richard de Courcy se dit héritier du fief du Plessis au droit de Jeanne sa femme (2).

Richard de Courcy servit la France sous Charles VII et fut fait prisonnier par les Anglais; il présenta, en 1464, Jean le Sénéchal à la chapelle de Saint-Eustache, au manoir du Plessis; les années suivantes il présenta à la cure de Saint-Ouen des Champs et à la chapelle de Saint-Edmond au manoir de Roys.

Gervais Aline, alors curé de Saint-Ouen de Bouquelon, prit part, en 1465, à une enquête faite par les doyens de Pont-Audemer, au sujet des patronages, de leur valeur, du nombre, de l'âge et de la naissance des présents. Ce même Gervais Aline, devenu curé de Tourville, était, en 1474, le procureur de Richard de Courcy, *esc.*, seigneur de Roys, qui plaidait à l'échiquier contre Nicolas de Fréville.

(1) *Collection Bréquigny*.

(2) L'*Histoire d'Harcourt* dit à tort que Richard de Courcy devint seigneur du Plessis par son mariage avec Agnes du Plessis. Cette version est également adoptée par l'auteur d'une généalogie des Courcy dans *La Chénays des Bois*. Il donne à Guillaume de Courcy, issu de ce prétendu mariage, le titre de seigneur du Plessis et de Roys; mais Guillaume ayant été tué à Azincourt, en 1415, n'a pu être seigneur d'une terre dont le propriétaire vivait encore.

Notre texte est également en contradiction avec les généalogistes, qui font épouser à Richard de Courcy, Colette du Lien; on peut cependant tout concilier en supposant à Richard deux alliances.

On dit que Richard de Courcy eut un fils nommé Guillaume, et une fille, Alice de Courcy, mariée à Guillaume des Hayes, seigneur de Boisguéroul et de Touberville.

Guillaume de Courcy, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme de sa maison, épousa Marie d'Épigny, dont il eut François et Gilles de Courcy, qui prit l'habit religieux (1).

François épousa, le 30 mai 1493, Marguerite de Théligny, fille de Guillaume de Théligny, sieur de Lierville et de Verdun, et cependant son épitaphe indique une autre alliance.

Lorsque Pont-Audemer était une ville fermée, le capitaine de la garnison exigeait ordinairement, pour l'entretien de ses hommes, un impôt des paroisses voisines. Ainsi, Rogues de Poix, capitaine de Pont-Audemer, demandait, en 1474, 10 s. par feu; plusieurs paroisses refusèrent cette contribution et poursuivirent le capitaine devant l'Échiquier.

En 1503, 1509 et 1510, les habitants de Bouquelon, de concert avec ceux de : le Marais-Vernier, Saint-Samson-sur-Risle, Saint-Samson-de-la-Roche, Saint-Thurien, Sainte-Opportune, Trouville et Tocqueville, étaient engagés dans un procès semblable contre messire Artur Gouffier, chevalier, seigneur de Boissy et capitaine de Pont-Audemer (2).

Il existe un aveu daté du 28 octobre 1517, rendu à la Chambre des comptes de Paris, qui doit avoir été présenté par François de Courcy, 1^{er} du nom.

Le 3 mars 1526, avant Pâques, le roi nomma capitaine de Pont-Audemer, à la place du sieur de la Roche-Chaudry, François de Courcy, chevalier, seigneur du Plessis et de Roys, en considération de ses bons, grands et agréables services.

François de Courcy mit beaucoup de zèle à préserver la ville de Pont-Audemer des gens de guerre qui, pendant le mois d'août 1528, s'efforçaient de passer par dedans la ville. En récompense, les habitants lui accordèrent une gratification de 40 l., et lors de sa mort, arrivée en 1535, ils envoyèrent 12 torches à son inhumation, qui se fit dans l'église de Bouquelon, où l'on voit encore son tombeau (3).

François de Courcy laissa trois fils, Jean,

(1) La Chesnaye des Bois.

(2) Hist. d'Harcourt, t. I, p. 1608.

(3) M. Canel, *Hist. manuscrit. tirée des Arch. de Pont-Audemer*.

La large pierre sépulcrale entièrement fruste restée dans le chœur de l'église était destinée à couvrir les cendres de François de Courcy et de sa femme. Le nom du noble gentilhomme a été effacé par le temps. Ce qui reste de l'épithaphe est ainsi conçu : S. Ouen de Bouquelon, qui décéda le 1X juin de l'an de grâce M V c., et noble dame Anne-Marie de Longchamp sa femme, laquelle décéda l'an de grâce MCC.....

Guillaume et Alexandre de Courcy qui s'engagèrent dans les ordres sacrés.

Les trois frères se partagèrent les fiefs de leur père en 1537. Guillaume eut le fief de Roys, qui se trouva ainsi, après une longue union, séparé de celui du Plessis, celui à Alexandre.

On lit dans un rôle dressé par le bailli de Rouen en 1540 :

« Le fief du Plessis-Bouquelon appartenant à noble personne, *moistre* Alexandre de Courcy, *prestre*, prônateur du saint-siège apostolique, curé des bénéfices de Saint-Onen-des-Champs et Berville, tenu du roi notre sire par *ung* quart de fief de haubert *vault communs ans*, charges ordinaires portées, la somme de trois cents livres tournois, et pour ce III^e l. (1).

Jean de Courcy devint seigneur du Plessis après Guillaume et Alexandre ses frères; il prevait les titres de chevalier, seigneur du Plessis, de Gouy et de la Rosaye, capitaine de Pont-Audemer, homme d'armes de la compagnie du vice-amiral de France, puis guidon de la compagnie de 50 lances du seigneur de la Mailleaye, suivant deux quittances d'appointements de 1544 et 1548, signées de lui et scellées de son sceau, représentant : *un écu fretté de six pièces*. Il fut aussi chevalier de l'ordre du roi et lieutenant général en Thierache. Il avait épousé, le 1^{er} février 1538, Suzanne Pigache, fille de Louis, seigneur de Carentonne, dont il eut François de Courcy, Adrien de Courcy et Françoise, mariée à Pierre du Tot, sieur de Varnéville.

Suzanne Pigache était veuve en 1558; comme nous l'apprenons d'un contrat passé devant les tabellions de Préaux, « contenant comme damoiselle Loyse le Velu, tutrice du défunt sieur de Lillebec (Jehan Malortie), vendit à dame Suzanne Pigache, veuve de messire Jehan de Courcy, vivant chevalier sieur du Plessis, *ung* membre de fief on vassallerie noble, assis à Bouquelon, tenu à *foy* et hommage dudit fief de Lillebec pour la somme de 26 l., daté du 19 septembre 1558 (2). »

En 1570, la dame de Courcy remit aux mains de Guillaume de Malortie, sieur des Burets, au nom du sieur de Lillebec, *ledit* membre de fief assis à Bouquelon.

François de Courcy, 11^e du nom, fils de Jean, rendit aveu le 28 juin 1582, pour le Plessis-Bouquelon, quart de haubert, ayant droit de *franc jageur* en la forêt de Brotonne et de présentation à la chapelle Saint-Eus-

(1) Notes Le Prévost.

(2) On voit ici apparaître le fief de Bouquelon proprement dit. La vente dont s'agit n'eut pas de suite, et plus tard nous verrons les seigneurs de Lillebec reprendre le titre de Bouquelon.

tache, fondée dans l'enceinte du manoir, ruinée avant 1582 et recommencée à bâtir sous l'invocation de saint Claude.

A l'entrée et joyeux *advenement* du roi en sa ville de Pont-Audemer, le seigneur du Plessis-Bouquelon était tenu « de le conduire à pied depuis la porte par où il entrait jusqu'à son logis, tenir son cheval par la bride et lui servir la première nuit de chambellan. »

Mais aussi le cheval que montait le roi devenait la propriété du vassal (1).

François de Courcy II, qui avait épousé Françoise de Monnay, succomba au siège de Rouen, laissant un fils nommé Jean, qui hérita de Ferrière-Haut-Clocher, du chef de sa mère.

Constant Le Gentil, écuyer, était en 1601 seigneur de Montperreux à Piencourt et du Plessis-Bouquelon, qu'il vendit cette même année; on le trouve encore en 1603 avec le titre de seigneur de Piencourt (2).

Le 3 octobre 1601, Claude de la Barre, *esc.*, sieur du lieu et du Giste-Bénard, trésorier général à Rouen et secrétaire des finances de S. M. Henri IV, présenta son aveu comme acquéreur de Constant Le Gentil (3).

En passant des mains d'un gentilhomme d'épée dans la noblesse de finances, le Plessis vit s'ouvrir pour lui une époque de splendeur. Le château que nous voyons aujourd'hui fut considérablement embelli par un membre de la famille de la Barre. On voit encore, dans le salon et dans la salle à manger, des plaques de cheminées aux armes des de la Barre: *d'azur à 3 croissants d'or avec des levrettes pour support.*

Claude de la Barre, qui avait été anobli par lettres données à Paris en décembre 1578 (4), eut cinq enfants de Marguerite Lecerle, savoir: Daniel, seigneur de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx; N., épouse de N. de Sourville; Claude, qui hérita du Plessis; Geneviève, épouse de David Le Seigneur, sieur de Bailly; et Marguerite, mariée à Jacques du Moncel, sieur de Varengeville et de Gony.

Claude de la Barre, II^e du nom, réunit les titres de seigneur de Bonneville-sur-le-Bec, du Plessis-Bouquelon et de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx; il parvint même, en 1632, à l'éminente dignité de président à la Cour des comptes de Rouen. Son aveu au roi pour le fief du Plessis est du 12 octobre 1645 (5). Il avait épousé la sœur du sieur

Ballue, chanoine de Rouen, dont il eut trois enfants (1).

En 1654, le président de la Barre et sa sœur Geneviève, veuve de M. de Bailly, et son neveu François, sieur de Verdun, interjetèrent clamour de haro contre le décret de la seigneurie de la Chapelle-du-Bois-des-Faulx, poursuivi par demoiselle Françoise Ballue, fille et héritière de M^r Jean-Pierre Ballue, conseiller du roi en la Chambre des comptes.

Claude de la Barre, III^e du nom, seigneur du Plessis-Bouquelon, épousa Jeanne de Chalons, fille de Jean de Chalons, sieur de Maigremont, et il succéda à son père dans sa charge de président. On le trouve engagé, en 1674, dans un procès avec Anne de Thiesso, veuve de Philippe de la Barre, sieur de Bonneville (2).

La mort du second président de la Barre fut pour son fils, Jean-Claude, le signal d'un procès. Le feu président avait acheté de son beau-père, le fief de Maigremont, situé à Saint-Cyr-du-Vaudrenil; et comme le sieur Jean de Chalons devait le prix de l'acquisition qu'il en avait lui-même faite, ses créanciers demandèrent à rentrer en possession de la seigneurie, et ils obtinrent gain de cause au Parlement le 21 août 1680.

Toutefois, Jean-Claude de la Barre, seigneur du Plessis-Bouquelon, conserva une partie de Maigremont, qu'il vendit, en 1692, à Thomas Legendre, seigneur de Romilly.

Le 28 juin de cette même année, Hardouin Rouxel de Médavy, grand-archidiacre de Rouen, vint à Bouquelon pour la visite de la paroisse (3); après avoir ordonné que les saintes huiles seraient renouvelées et que les comptes seraient rendus incessamment, il interdit la chapelle de M. de la Barre, qui menaçait ruine, et défendit à tous prêtres séculiers ou réguliers de célébrer la messe, sous peine de suspense *ipso facto*.

A la suite de cet acte de rigueur, on fit réparer la chapelle, qui prit le nom de Saint-Claude, au lieu de celui de Saint-Eustache, qu'elle portait avant. Jean-Claude de la Barre la dota et M^r Colbert l'érigea en bénéfice.

Le seigneur du Plessis-Bouquelon avait épousé dame Catherine de Brevedent, qui fut marraine, en 1695, avec M^r Jean Pinel, conseiller au bailliage; tous deux vivaient encore en 1702.

Marie-Thérèse de la Barre, fille et unique héritière de Jean-Claude de la Barre, épousa,

(1) *Dict. hist.* Bonneville, p. 423.

(2) N. de la Barre, femme de Claude de Malortie, seigneur de Campigny; Claude, seigneur du Plessis, et Jacques de la Barre, écuyer, sieur de Bonneville.

(3) M. d'Estaintot.

(4) *Manusc.* de M. le comte d'Osnoy.

(5) La Galissonnière.

(3) Jean Legendre était curé en 1669, Jean Perrier en 1773, Jean Ducrotte en 1783, Jean-Raymond Quesnel en 1771, et Jacques Mazier a été le dernier.

dans les dernières années du xvii^e siècle, Jacques Hurard, écuyer, sieur de Brequigny, maître ordinaire en la Cour des comptes de Rouen.

Ce seigneur, qui avait, en sa qualité de propriétaire du Plessis-Bouquelon, un droit de pêche très étendu dans la Risle, plaidait, en 1733, avec Nicolas de la Roque et la communauté des tanneurs de Pont-Audemer, qui avaient fait périr les poissons d'un ruisseau affluent de la Risle, dans lequel ils avaient jeté de la chaux.

Jacques Hurard était probablement mort en 1740, car ses deux fils firent procéder à une estimation de la terre du Plessis, tandis qu'une dame de Bailléul, qui était peut-être leur sœur, en fit faire une autre. Le revenu du fief s'élevait en totalité à 3,808 l.

Le sieur Jacques Hurard avait, comme nous l'avons dit, deux fils, Jacques-Pierre Hurard, écuyer, seigneur du Plessis-Bouquelon, maître ordinaire en la Cour des comptes de Normandie, et Jacques-Michel Hurard, écuyer, sieur de Brequigny, chevalier.

Ces deux gentilhommes, domiciliés à Rouen, rue et paroisse Saint-Nicolas, vendirent, le 6 mars 1750, à messire Guillaume-Antoine Scott, chevalier, seigneur de la Messangère, seigneur et patron de St-Ouen des Champs et de St-Ouen de Bouquelon, à cause de sa seigneurie de Roys, le fief, terre et seigneurie du Plessis-Bouquelon, quart de haubert relevant du roi, en sa châtellenie de Pont-Audemer, moyennant 30,000 l. et 2,400 l. de pot de vin, sur quoi l'acquéreur conserva entre ses mains 21,000 l. pour payer les dettes des vendeurs (1).

Afin de payer le prix de l'acquisition du Plessis, messire Guillaume-Antoine Scott vendit, en 1750, à Louis-Augustin de la Roque, son domaine de Roys, en se réservant le titre seigneurial, moyennant 42,000 liv.

D'après M. Canel, le nouvel acquéreur du Plessis aurait contracté une première alliance avec Barbe-Elisabeth de Gony, veuve de R. E. Oriault de Grand-Mare, qui lui aurait apporté les fiefs de Gony et de Finneville, dont il porte en effet les titres dans la vente du fief de Roys.

Il est certain qu'en 1760, au moment de sa mort, Guillaume-Antoine Scott laissa pour veuve Marie-Anne-Michel de Chambord, avec un fils mineur. Jean-Baptiste Dannican d'Annebail présenta à la cure de Bouquelon à titre de garde noble dudit mineur.

(1) Le domaine non fleffé se composait alors de la ferme du Plessis avec le clos du Paan, 87 acres; de la ferme de la Carbonnière, 48 acres; de la ferme Harent, 23 acres; de la ferme du Mout-Fusiet et d'une pièce de terre appelée la Lissonnière.

En 1762, le seigneur du Plessis était mineur, et sa mère gérait encore la tutelle en 1764. Ce mineur, dernière espérance de sa race, était Guillaume Scott, qui épousa Adélaïde Morin, dont il eut une fille unique.

Le mardi après l'octave du St-Sacrement, 10 juin 1766, la procession générale du St-Sacrement, érigée à St-Ouen de Touberville, partit de St-Tharion pour se rendre à Bouquelon, où elle arriva avec une multitude innombrable de monde... Il y eut sermon à l'église... sur la *friche*... et sur la *brèche*... Le dîner se donna dans la grange du presbytère; il s'y trouva environ 300 personnes! Le 29 juin de l'année suivante, il y eut procession du St-Sacrement sur la *brèche*... Le lendemain, la procession partit solennellement de Blacarville après la grande messe; (le soleil et les autres ornements ayant été portés la veille, à cause de la longueur de la route), pour se rendre à St-Ouen de Pont-Audemer, où elle arriva au bruit du canon, et fut reçue par les magistrats de la ville et une multitude innombrable. Il y eut un reposoir magnifique sur le Marché aux Chevaux... (1).

De 1775 à 1781, Guillaume Scott plaidait avec les habitants de Bouquelon et de St-Ouen, au sujet des *bruyères* de la côte de Risle, du Catelet à Bouquelon et de la côte Pelée à St-Ouen des Champs; il vivait encore en 1790; après sa mort, sa veuve se remaria avec Charles-Barthélemy-Denis de Pillon, dont elle divorça en l'an V.

La branche Scott de la Messangère portait : *au franc quartier d'argent à une main appuyée de guêdes* (?).

Gertrude Scott, âgée de 19 ans, épousa, l'an V de la République, Bon-François-Paul d'Anneville, dont les armes étaient : *d'hermine au sautoir d'argent*. De cette union naquit un fils, qui mourut avant sa mère.

Cette dameigna le Plessis à sa parente, M^{me} Caroline de Guiry, épouse de M. le comte Charles-Henri d'Osnoy.

Bouquelon existait comme paroisse et avait son église particulière dès le xi^e siècle ou le commencement du xii^e; la nef actuelle est de cette époque; une petite fenêtre romane se voit encore dans la muraille du côté nord; la porte d'entrée est d'un très beau style, et semble indiquer la première moitié du xi^e siècle; la tour carrée qui sert aujourd'hui de clocher à l'église, et qui est restée inachevée, ne date que du règne de saint Louis. Il y a, entre cette tour et le chœur, un siècle d'intervalle, car celui-ci porte tous les caractères du xiv^e siècle.

(1) *Registres de Bouquelon*.

(2) C'est ainsi que sont peintes les armes de la famille Scott, dans la magnifique chapelle funéraire bâtie dans le parc du Plessis, par les soins de feu M. le comte Henri d'Osnoy.

Fiefs. 1^o BOUQUELON. Il existait un fief portant exclusivement le nom de la paroisse, relevant de Lillebec, à St-Paul-sur-Risle.

Le fief de Lillebec était lui-même placé sous la suzeraineté de l'abbaye du Bec, auquel Philippe-le-Bel l'avait cédé, en échange, au commencement du xiv^e siècle.

Par suite d'une cession du Bec, Guillaume Malortie était, vers 1450, seigneur de Lillebec et de Bouquelon; il épousa Agnès de Fréville, dont il eut un fils nommé Eustache, qui rendit avec au Bec, en 1491, pour Lillebec, et aussi sans doute pour Bouquelon.

Guillaume Malortie, II^e du nom, écuyer, rendit hommage au cardinal le Veneur, abbé du Bec, en 1538; il avait épousé Marie Vipart, sœur d'I Hector, baron du Bec-Thomas.

Jean Malortie, héritier de Guillaume, était mort en 1558, car sa veuve, Loyse Le Velu, vendit le fief de Bouquelon, moyennant 261 l., à Suzanne Pigace, veuve de Jehan de Courcy, chevalier; mais, en 1570, Guillaume Malortie, sieur des Burets, remboursa le prix de la vente au nom de son neveu, et Bouquelon fut de nouveau réuni à Lillebec pour ne plus en être séparé.

Nicolas Malortie, neveu de Guillaume III, fils de Jean, était seigneur des deux fiefs en 1574; après sa mort, ses trois filles, Françoise, Catherine et Anne Malortie, vendirent Lillebec et Bouquelon, en 1596, à Richard Laisné, qui, de simple procureur, parvint au rang de président aux Aides.

Marie Laisné, sa fille, épousa Richard du Moncel, reçu conseiller au Parlement, en 1587; il vivait encore en 1637, avec les titres de seigneur de Richemond, de Lillebec et du Framboisier.

Richard du Moncel était remplacé, en 1650, par Michel du Moncel, auquel Tanneguy du Moncel avait succédé en 1637, époque où il fut reçu au Parlement.

Moncel : d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 merlettes d'argent, 2 et 1.

A trente ans de là, en 1687, Tanneguy du Moncel, criblé de dettes et déjà deux fois emprisonné, livra ses fiefs à M^r Philippe Noel, conseiller du roi, notaire-secrétaire et greffier en chef de la Cour des Aides à Rouen, et on lit dans l'acte de vente :

« Item, le fief de Bouquelon, situé dans la paroisse de St-Ouen de Bouquelon. »

En 1708, Philippe Noel obtenait un jugement qui condamnait Michel Blondel, aîné en partie de l'aîné au Barbier, et aîné de l'aîné au Poisson, relevant de Bouquelon, à lui payer les redevances seigneuriales.

Peu d'années après, le fief de Lillebec et Bouquelon avait été acquis par Jean-Baptiste Blondel, procureur du roi à Pont-Audemer,

mort en 1753; sa petite-fille, Claire-Emélie Blondel de Lillebec de Bouquelon, épousa Louis-Joseph le Roy de Livet, baron du Teil, auquel elle porta les fiefs dont elle venait le nom.

2^o COLOMBEAUX a eu pour seigneur au xⁱ siècle, selon toutes les apparences, Renouf de *Colombellis*, un des compagnons de Guillaume-le-Bâtard à l'expédition d'Angleterre.

Au xiii^e siècle, Robert de Colombeaux et Geoffroy du Plessis plaidaient devant l'échiquier, en 1213, à l'occasion de la succession d'Adam du Tanay, qu'ils se disputaient.

Colombeaux devint, au xv^e siècle, la propriété d'une famille de la Mare, dont les armes étaient : d'azur au cygne d'argent.

Dès le xv^e siècle, Jeanne de la Mare, veuve de Guillaume Guépoult, était reconnue comme noble dans la sergenterie d'Epaignes.

Jacques de la Mare, seigneur dit Teil, à Epaignes, et de Colombeaux, épousa, le 20 janvier 1588, Catherine de Maimbeville, dont il eut Jean de la Mare. Celui-ci eut de son mariage avec Marie Bouette, Jacques de la Mare, II^e du nom, époux de Marie de la Masure; leur fils, Jean II^e, cité en 1614, se maria avec Marie Osmont, qui lui donna Christophe de la Mare, sieur du Teil et de Colombeaux, demeurant à Epaignes, maintenu de noblesse en 1661. Claude de la Mare, seigneur de Colombeaux et du Teil, cité en 1672, épousa Madeleine Martin, dont il n'eut qu'une fille, mariée dans l'église de Bouquelon, avec Louis le Roy, sieur de Livet, lieutenant civil et criminel au bailliage de Pont-Audemer.

Leur fils, Jean-Louis le Roy, écuyer, seigneur de Livet, était lieutenant particulier au même bailliage en 1705.

Le Roy : d'argent à 3 merlettes de sable.

3^o FINEVILLE relevant de la Grande-Mare ou Mare-Gouvis, à Ste-Opportune.

On lit dans l'aveu présenté le 1^{er} juin 1519, par Louis de Gouvis, pour le fief de la Mare :

« Item est tenu du dit fief, un autre quart de fief noble, nommé le fief de Fineville, assis es paroisse de St-Ouen des Champs et Bouquelon et es parties environ. »

D'après M. Canel, Barbe-Elisabeth de Gouy aurait apporté en mariage les fiefs de Fineville et de Gouy, à Guillaume Scott, seigneur de Roys, son second mari. Il est certain qu'en 1750, Guillaume-Antoine Scott prenait le titre de seigneur de Gouy et de Fineville (1).

4^o GOUY était un quart de fief relevant du roi, dont nous avons parlé plus haut.

5^o LA HOUSSAYE. Parmi les anciens pro-

(1) Titre particulier.

prétaires de ce fief, nous ne connaissons que la famille Thirel (1).

Dès 1610, Pierre Thirel était enquêteur, commissaire-examineur pour le roi, en la vicomté de Pont-Audemer (2); Jean Thirel, probablement fils de Pierre, était seigneur de la Houssaye en 1632, et il était mort en 1651, laissant trois enfants: Jacques, prêtre, curé de Bouquelon; Adrien et Nicolas Thirel, cités ensemble dans un acte de vente.

Le 19 septembre 1680, Marie Thirel, fille d'Adrien, sieur de la Houssaye, bourgeois de Pont-Audemer, épousait un simple laboureur nommé Michel Denise; et, en 1690, Adrienne Thirel, autre fille du sieur de la Houssaye, épousait aussi, à Bouquelon, Jacques Curé.

François Thirel, *espicier*, était, en 1684, seigneur de la Houssaye. Le sieur de la Houssaye Thirel était *ferronnier* en 1718; plus tard, la famille se releva un peu, car, en 1735 et en 1745, Guillaume Thirel de la Houssaye était procureur aux bailliages et vicomtes de Pont-Autou et de Pont-Audemer; enfin, en 1752, Charles-Pierre-Guillaume Thirel était pris pour greffier dans un jugement rendu à Pont-Audemer.

6° LE PLESSIS. Nous avons donné la liste de ses seigneurs; mais nous devons ajouter que le fief de Tinnetot, à St-Samsou, et une foule d'aïnesses, tant à Bouquelon qu'à St-Ouen des Champs, en relevaient.

BOUQUELON, cant. de Quillebeuf, à 120 m. d'alt. — Alluvions contemporaines, diluvium, argile plastique et craie. — *Chem. de gr. comm.* n° 74, de Bourneville à St-Macelou, *chem. d'int. comm.* n° 48, de la ligne n° 12 au Val-de-la-Porte. — Pop., 383 hab. — Surf. terr., 1,175 hect. — 4 contrib. 1867, 5,383 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,573 fr. — Percep. et $\frac{3}{4}$ de Pont-Audemer. — Rec. cont. ind. de Bourneville. — Par. — école mixte de 45 enf. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 7 perm. de chasse. — 3 déb. de boissons. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 71; d'arr., 5; de cant., 10.

Dépendances: BELLEVUE-COLOMBAUX, LA GINGADE, GOUY, GRUEL, LA HOUSSAIE, LE MONT-FINET, LE PETIT, LE PLESSIS, LA Vallée de Bouquelon, LA Vallée de Risle, LA Vallée du Mafais, LA TOURBIÈRE.

Agriculture: Céréales, plantes sarclées, lin. — 1,500 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 11 *Patentes*.

(1) On a dit que c'était une famille d'origine anglaise, venue en France avec Jacques II; mais il serait facile de prouver qu'elle était établie en Normandie longtemps auparavant.

(2) A cette époque, les Thirel s'établirent à Blacerville, où ils possédèrent les fiefs de Jouvence, Bois-Morand et la Kallerie.

BOUQUETOT.

Les paroisses de St-Michel et de St-Paul-de-la-Haye ont été réunies à Bouquetot le 8 mars 1840, pour ne plus former qu'une commune.

§ 1^{er}. BOUQUETOT.

Paroisse du Grand Archid., — Parl. et gén. de Rouen, — Doy., Vic. et Elec. de Pont-Audemer.

Il est difficile de donner l'étymologie du nom de Bouquetot, où il n'y a de certain que l'origine saxonne de sa terminaison, qui signifie *masure*. Bouquetot, comme paroisse, peut remonter au VIII^e ou au IX^e siècle; l'influence de l'abbaye de Jumièges a dû contribuer au choix de saint Philibert comme patron.

Vers le milieu du XI^e siècle, Uble de Piencourt (1) possédait un fief sur la paroisse de Bouquetot, avec le patronage de l'église, qu'il donna, vers 1150, au prieuré de Bourg-Achard, qui venait d'être fondé (2); un peu plus tard, Guillaume de Piencourt, son fils, reprit ce droit de patronage, qu'il remit ensuite aux mains de l'archevêque Rotrou, en déposant un gage en signe de donation sur l'autel de saint Lô, dans l'église du prieuré. Rotrou confirma cette donation vers 1175, et Guillaume de Piencourt donna encore aux chanoines une rente d'une mine de fleur de farine.

Robert de Piencourt, fils de Guillaume, sur le conseil de son seigneur et ami, Guillaume Malesmains, confirma la donation de ses ancêtres, et il est cité dans les rôles de 1180, pour un duel judiciaire avec Jean Burnel.

En 1210, Raoul de Piencourt possédait encore un demi-fief de chevalier dans l'*honneur* de Pont-Audemer; c'est le dernier seigneur du nom de Piencourt dont il soit question dans le Roumois (3). Nous voyons ensuite apparaître une famille portant le nom de la paroisse.

Gervais de Bouquetot est le premier seigneur de ce nom qui soit nommé parmi les bienfaiteurs du prieuré de Bourg-Achard, pour une acre de terre; après lui, Robert de Bouquetot donna aux religieux, de concert avec Mathieu et Guillaume, une autre acre de terre.

Mathieu de Bouquetot épousa Emma, déjà veuve et mère d'un fils nommé Guillaume de Barneville; elle lui donna encore quatre fils, Pierre, Raoul, Robert et Nicolas (4). En 1178 Robert II, comte de Meulan, employa

(1) M. L. Passy l'appelle Guillaume, 1^{er} du nom.

(2) T. Duplessis, art. *Bouquetot*.

(3) Les Piencourt étaient, comme leur nom le fait supposer, originaires de Piencourt dans le Lœuvain.

(4) M. L. Passy. *Prieuré de Bourg-Achard*.

son fidèle serviteur, Mathieu de Bouquetot, comme témoin dans un grand nombre de ses chartes pour les abbayes de Préaux et de Jumièges, et pour Gautier de Feuquerolles. Guillaume de Bouquetot, frère puiné de Mathieu, est mentionné plusieurs fois dans les rôles de 1195 et 1198.

La seconde année de son règne (1200), le roi Jean accorda la veuve de Guillaume de Bouquetot à Philippe d'Aubigny, et ordonna à Guérin de Glapion, son sénéchal, de mettre Philippe en possession de la femme et de la terre du défunt; le sénéchal devait envoyer au roi un état estimatif de la terre, et ce fut le célèbre comte de Leicester qui servit de caution à Philippe pour le paiement des droits de mutation (1).

Des enfants naquirent de cette seconde union, car, en 1211, devant l'échiquier, la dame du Sap, veuve de Henri de Ferrières, réclamait à la fois aux enfants de Guillaume de Bouquetot et aux enfants de Philippe d'Aubigny, une terre que son mari avait autrefois vendue audit Guillaume. Il fut jugé que les enfants des deux lits ne devaient pas être inquiétés au sujet de cette terre, tant qu'ils seraient mineurs.

A l'échiquier de 1203, Robert de Bouquetot tint compte de 4 l. 10 s. 10 d., pour une caution.

Pierre de Bouquetot, seigneur du Mesnil, qui est mentionné pour 40 s. à l'échiquier de 1198, donna aux chanoines de Bourg-Achard le patronage de St-Paul de la Haye-de-Routot.

Raoul, frère de Robert et de Pierre, confirma les libéralités de sa famille, et renonça à ses droits sur le patronage de Bouquetot; il donna aux religieux 12 s. de rente, que devait payer Marc ou ses héritiers, et, à leur défaut, les propres héritiers du donateur (2).

Raoul de Bouquetot était un seigneur puissant, qui devait au roi le service de cinq chevaliers; il fut caution de Richard Landry et de Guillaume de Planes (3).

Du temps de Mathieu et de Guillaume, un certain Marc de la Mare avait donné au prieuré de Bourg-Achard, 4 acres de terre à Bouquetot (4), et Robert de Meulan approuva plus tard la donation.

En 1198, Richard de Bois-Taon, prieur de Bourg-Achard, paya 12 d. pour mettre fin à un procès que lui avait intenté l'héritier de Raoul de Bardouville, au sujet de l'église de Bouquetot (5).

(1) Rôles, p. 104.

(2) Cart. de Bourg-Achard, n° 8.

(3) Il avait une terre dans le Lieuvin, peut-être à Breuil-sur-Touques, où sa famille s'est établie plus tard.

(4) Bulle d'Alexandre III, en 1181.

(5) Rôles.

Raoul de Bouquetot est encore cité dans deux chartes, l'une de Thomas d'Yville-sur-Seine, en 1205, et l'autre de Henri du Pin.

A la même époque, vivait à Bouquetot une famille le Bigre, que plusieurs chartes du cartulaire de Jumièges ont fait connaître.

Elise le Bigre donna, en 1206, aux religieux de Jumièges, pour le salut de son âme et pour l'âme de son père, de sa mère et de son fils et seigneur, Richard le Bigre, deux hommes de son fief de Bouquetot..., avec le ténement qu'ils tenaient d'elle et les services de charue et de charrette au mois d'août, qui s'y trouvaient attachés. La donatrice déclare se déterminer à cette donation, parce qu'elle a été reçue comme sœur par les religieux, et qu'elle participera ainsi, pendant sa vie et après sa mort, à leurs prières. Elle et son serviteur recevront ce qu'on donne à un des moines et à leurs serviteurs, et elle aura un pain pour elle-même; enfin, elle ajoute 8 acres à Brachetuit; son sceau de cire verte est encore appendu à la charte; on y lit : *Sigillum Alicie la Bigresse.*

Geofroy le Bigre confirma la donation de sa femme, et Richard le Bigre consentit, à son tour, aux donations de ses père et mère, auxquelles il ajouta quelques acres de terre à Braquetuit, lors des assises tenues au Bec par Cadoc.

En 1220, Richard le Vavasseur, fils de Guillaume, donna au prieuré de Bourg-Achard, une vergée de terre à Bouquetot, entre la maison de Durand Cabot et celle de Toustain du Feuqueret (1).

Guillaume le Poigneur, chevalier, fit don aux religieux, en 1225, de son repos de l'âme de son père, de sa mère et de Guillaume de Bouquetot, son suzerain, 5 s. de rente sur Adam le Grip, son vassal; Robert de l'Ortier se porta garant, le tout en présence de Raoul et de Robert de Bouquetot, etc... L'année suivante, Raoul de Bouquetot, chevalier, confirma la donation faite par Vital Tyerri, d'une vergée de terre dans le Champ-Dolent; Guillaume de Barneville, son frère utérin, donna aux chanoines une terre à Bouquetot, dit le Champ-des-Marettes, et confirma la donation d'une terre relevant de son fief (2).

En 1232, le prieur et le couvent de Bourg-Achard citèrent devant l'official de Rouen, Gautier le Vavasseur, frère de Richard, qui leur réclamait une vergée de terre qu'il avait donnée douze ans auparavant. Gautier fut condamné à restituer la terre et à payer 30 s. pour les frais; il approuva cette décision en confirmant la donation de son

(1) Cart., n° 95.

(2) Cart., n° 157.

frère, par une nouvelle charte dressée en 1234, devant l'official de Rouen (1).

Raoul, dit Bouquetot, fils de feu Guillaume du Hamel le jeune, donna, en 1233, une acre de terre près de la terre que Beatrix, mère de Richard le Marleur, possédait à titre de dot.

La même année, Jean du Hamel, clerc, donne une acre de terre au même endroit, tenant d'un bout au sentier par lequel on allait de l'église de Bouquetot à Bourg-Achard; d'autre, au chemin conduisant à la demeure de Richard Gode, d'un long à la terre de Richard le Marleur, et d'autre, à la terre de Raoul de Bouquetot, frère du donateur (2).

Richard le Marleur, curé de Saint-Paul, à Rouen, reconnu, en 1234, devant l'official, avoir donné aux chanoines une pièce de terre sise entre la terre de Richard le Marleur et celle de Richard du Hamel (3).

En 1230, Roger Maubuquet donna au prieuré un jardin et une maison situés près du cimetière de Bouquetot, 3 acres de terre en divers endroits et un quartier de froment à la mesure de Bourg-Achard et diverses autres redevances.

Au XIII^e siècle, le chemin royal de Pont-Audemer à Rouen traversait le parc de Bouquetot.

D'après une charte de Préaux, du mois de février 1243, Barthélémy, abbé de Préaux, et son couvent, flèfèrent à Guillaume Boteri de Bouquetot, la terre que Guillaume Ferrand, chevalier, avait donnée le long du chemin de Rouen.

En 1244, Richard Frogent donna au prieuré de Bourg-Achard, une demi-acre de terre à Bouquetot, près du champ d'Alise, que les religieux avaient achetée de Richard le Marleur.

Pierre de Bouquetot (4), chevalier, donna aux chanoines, en 1246, un setier de froment de rente, à la mesure de Bouquetot.

Robert du Hamel, dit Frogent, vend, en 1247, pour 50 s. tourn., une acre de terre dans le parc de Bouquetot, contiguë à la terre des chanoines et aboutissant au chemin du roi, par où l'on va à Pont-Audemer. Si un de ses parents retirait cette terre, il donnerait en échange la terre du Champ-Ferant; il vendit encore la même année, pour 100 s., une rente d'un setier de froment, à la mesure de Bourg-Achard, de la meilleure qualité, à 12 d. près.

Le prieuré de Bourg-Achard acquit aux mois d'avril et mai 1247, de Robert du

(1) M. L. Passy, d'après le cart. de Bourg-Achard.

(2) Cart., n° 90.

(3) L. Passy, *Notice sur le prieuré de Bourg-Achard*.

(4) C'est probablement un des quatre fils de Mathieu de Bouquetot.

Hamel le jeune, tous les revenus et terres que possédait Robert du Hamel, à raison d'un tènement sis à Bouquetot, et de plus, différentes autres pièces de terre dans le Champ-Férant (1).

En 1272, Guillaume de Bouquetot, chevalier, à cause de son fief du Breuil-sur-Touques (2), devait quarante jours de service à St-Wandrille; il racheta ce service moyennant 40 l., et pour le cas de difflentés, Nicolas Malesmains devait servir d'arbitre.

Jean Le Boucher de Bouquetot, condamné à mort pour homicide, fut sauvé en levant la Fierce, à la fête de l'Ascension 1345.

A cette époque, la seigneurie de Bouquetot était passée à la noble famille de Vassy. Robert de ce nom, écuyer, sieur de Bouquetot, contracta une obligation de 5 muids de blé envers Hue de Baigneux, le 20 mars 1365 (3).

En 1368, Philippe de Vassy, fils de Robert, était un des écuyers de la compagnie de Jean d'Harcourt, lors d'une montre passée par ce seigneur.

Vers 1375, la famille de Vassy se trouvait divisée en trois branches. Raoul de Vassy (4) portait : *d'argent à 3 tourteurs de sable*; Philippe de Vassy, seigneur de Bouquetot, les brisait : *d'un lambel de gueules*, et Guy de Vassy : *d'une cotice de gueules*. Leur devise était : *Nodus virtute resolvit* (5).

Suivant le Coutumier des forêts, rédigé vers 1400, les habitants avaient divers droits d'usage dans la forêt de Montfort.

En 1483, Julien Heugues, curé de Bouquetot, figure dans le livre des amendes de l'officialité de Rouen.

D'après un aveu de 1521, l'abbaye du Bec possédait à Bouquetot une vavassorie tenue par les hoirs de messire Michel de Boshénard, en son vivant prêtre.

On approuva, en 1543, le testament de M^r Jean Casin, curé de Bouquetot.

La généalogie des Le Vavasour donne pour tige à cette famille, Jacques Le Vavasour, né à Bouquetot en 1565; il était, dit-on, d'origine calviniste; mais ayant été sauvé de la Saint-Barthélemy, par des parents catholiques, il fut élevé dans leur religion et entra dans ses biens.

La seigneurie de Bouquetot, par suite de l'importance des fiefs qui se trouvaient sur

(1) Le Champ-Férant doit être le même que le champ Dolent, dont Guillaume Ferant était seigneur dans les premières années du XIII^e siècle.

(2) La famille de Bouquetot s'est longtemps maintenue au Breuil.

(3) *Notariat de Rouen. Manuscrit d'Osmoy.*

(4) Lisez *Roland*, d'après l'armorial inséré à la fin de G. Dumoulin.

(5) D'après La Roque, Robert de Samoy et Perrille de Samoy, femme de Girard de Bouquetot, seigneur de Breuil-sur-Touques, portent de semblables armes, mais les brisent : *d'une bordure de gueules*.

a paroisse, était réduite à peu de chose; on trouve cependant un aveu pour Bonquetot, rendu par Pierre Mallet, écuyer, sieur de Drubec et de Taillanville, le 23 août 1540.

Sous la date du 19 mai 1615, fut signé le contrat de mariage d'Olivier Mallet, seigneur de Bonquetot, Caumont, Taillanville, avec Marie Guerin (1).

Dans le courant du xviii^e siècle, Henri de Mathan, chanoine archidiacre de Rouen, conseiller au Parlement, Mathurin Brochart et Simon de Montjoie, chanoine de Bâle, présentèrent à l'église de Bonquetot comme prieurs de Bourg-Achard.

Au xviii^e siècle, le titre de seigneur de Bonquetot était vivement disputé.

Mathurin Brochart, prieur commendataire de Bourg-Achard, prétendit qu'il était, à ce titre, seigneur de Bonquetot, à cause des terres amonées jadis à sa maison par Guillaume de Biencourt. Il n'obtint pas gain de cause, et, à la suite d'un procès, le seigneur de Fréville continua à s'intituler : seigneur patron honoraire de la paroisse.

Fiefs. 1^o LE BOSC-ROGER était un quart de haubert qui s'étendait sur Bonquetot et Rougemontier; ses anciens possesseurs avaient droit de chauffage et de pâturage dans la forêt de Montfort, et, en échange, ils devaient dix jours de garde, avec leurs vassaux, à la porte du château.

Ce fief a été illustré par la famille Mustel, une des plus anciennes et des plus respectables de la ville de Rouen (2).

Dès 1210, Raoul Mustel était témoin d'une charte de Hugues du Quesnoy, pour le prieuré de Bourg-Achard (3).

Michel Mustel, de Berville en Roumois, s'obligeait, en 1229, envers l'abbaye du Bec, à ne faire mouler son blé qu'aux moulins des religieux, dans la vallée de Risle. Jean Mustel était vicomte de l'Eau, à Rouen, en 1302.

En 1342 et 1352, Robert Mustel était maire de Rouen; Jean Mustel l'était également en 1356 et en 1361. Il fut envoyé en 1360, avec un autre bourgeois de Rouen, nommé Amaury Filleul, pour servir d'otage au roi Jean. Ces illustres bourgeois moururent avant de pouvoir revenir dans leur patrie.

Jean Mustel fut conseiller échevin de Rouen en 1391, 1394 et 1397; Roger Mustel l'était à son tour en 1400 et en 1412.

A partir de 1418, Roger Mustel, fils du précédent, remplissait les importantes fonc-

tions de vicomte de l'Eau, déjà occupées par son père.

Lors de l'invasion anglaise, Roger Mustel l'ancien, père du vicomte, obtenait un sauf-conduit en même temps que deux autres bourgeois de Rouen, Jean Le Tourneur et Jacques Le Leur.

Dès le 21 mars 1419, le roi d'Angleterre rendit à Roger Mustel tous ses biens.

Pendant l'occupation anglaise, le vicomte de l'Eau jouissait d'un grand crédit, car on a de lui une foule de *vidimus* (1). En 1422, Roger Mustel, vicomte de l'Eau, acheta le fief de Panilleuse, à Frequentine; trois ans après, il épousa Agnès, veuve de Guillaume Augo, bourgeois de Rouen. A cette époque, M^{me} d'Esneval lui devait 2,500 l., et elle lui céda, en paiement, les fiefs de Rouvray à Veules et du Quesnay à Pavilly (2).

En 1442, Roger Mustel cessa d'être vicomte de l'Eau; l'année précédente, il avait fait approuver son testament, dans lequel il est désigné comme habitant la paroisse de Saint-Patrice; dix ans après, il était conseiller échevin de Rouen (3).

Jean Mustel se trouvait à la montre de Rouen, en 1486, avec le titre de seigneur du Bosc-Roger; il avait épousé Ranline Marguerite (4), dont il eut Jean Mustel, époux de Marie de Maromme. C'est de son temps, en 1560, que Georges d'Amboise fit conduire dans la ville les eaux de Darnétal. Plus tard, en 1510, Jean Mustel, sieur du Bosc-Roger, échevin de Rouen, prit part aux travaux qui amènerent les eaux de la source d'Jonville; en 1509 et 1527, il fut député pour la bourgeoisie de Rouen aux Etats de Normandie.

Un troisième, Jean Mustel, épousa Geneviève Darré, d'où vint Louis, avocat du roi au Parlement de Rouen, marié à Barbe de la Place.

« Ordre de paiement de 219 l. 18 s., pour frais de voyage à noble homme, maître Louis Mustel, sieur du Bosc-Roger, conseiller du roi, avocat en son bailliage de Rouen, donné par les conseillers de la ville de Rouen, le 28 décembre 1555 (5).

Ce Louis Mustel en son fils, ayant le même prénom, épousa Jeanne de la Boulaye; un troisième, Louis, se maria avec Madeleine Le Seigneur, dont il eut Charles Mustel, *écuyer*, seigneur de Bosc-Roger, et Philippe Mustel, seigneur de la Boulaye. Ils demeurent

(1) De Beaurepaire, *Condition*, p. 247.

(2) id. id.

(3) Le célèbre Gilles Deschamps, qui fut doyen du chapitre de Rouen de 1434 à 1438, était son neveu par Jeanne Mustel, sa mère.

(4) Jean Mustel est placé le premier dans la généalogie de la famille produite, en 1609.

(5) *Collection Techeur*.

(1) *Harcourt*, p. 932.

(2) Les Mustel étaient du Roumois et très anciens dans le pays.

(3) Voyez d'Hosier, général du Quesnoy, pièces justificatives, n^o 5.

raient à Bouquetot et furent maintenus de noblesse en 1609. Leurs armes portaient : *semé de France à 2 herbes d'or, posées l'une au 1^{er} canton et l'autre au 4^e.*

Charles Mustel ne laissa que des filles de son mariage avec Judith Leloup. Cette dame, alors veuve, fut obligée à l'arrière-ban par arrêt du 22 août 1681.

Les filles de Charles Mustel moururent sans postérité, et leurs successions passèrent à Philippe Mustel, leur oncle, qui faisait une rente de 28 l. à l'hospice de Pont-Audemer, en 1702.

D'après la déclaration de Louise Audrouet du Cerceau, veuve de Philippe Mustel, seigneur de Bosc-Roger et patron honoraire de Bouquetot, le fief contenait, en 1714, environ 120 acres de domaine non fiefié, avec manoir seigneurial et 180 acres de domaine fiefié.

La terre de Bosc-Roger passa par succession à messieurs et damoiselle de Barville frères et sœur, héritiers de messire Jean-Alexandre et de dame Marguerite Alexandre, dont les armes étaient : *d'or à l'aigle à 2 têtes de sable*. Avant 1724, elle avait été vendue à messire Robert-Henri-Auguste Bousquerque, chevalier, qui prit le titre de seigneur de Bosc-Roger, patron honoraire de la paroisse de Bouquetot (1).

Pour payer le prix de son acquisition, le sieur Bousquerque emprunta 12,000 l. à messire Nicolas-Pierre Camus, 1^{er} président au Parlement de Normandie.

À défaut de paiement des intérêts, le domaine de Bosc-Roger fut décrété, en 1740, sur la poursuite du 1^{er} président, auquel il était dû 15,539 fr. en principal et arrérages; il fut adjugé à Pierre-Armand Le Vicomte, déjà propriétaire des autres fiefs de Bouquetot.

2^o LE FEUGRÉ était un quart de fief qui s'étendait sur le Bourg-Achard. Il consistait seulement en 95 acres de terres fiefées et non fiefées, relevant de Ruffaut. Son nom désigne un lieu où croissaient des fougères.

En 1198, Richard du Fenguerey figure sur les rôles normands comme caution de Richard Landry.

Dans une donation de 1220, par Richard Le Vasseur, au prieuré de Bourg-Achard, la maison de Toustain de Feugré, à Bouquetot, est citée comme abonnement (2).

Le Feugré avait ses seigneurs particuliers, bien que les seigneurs de Ruffaut en prissent le titre, parce qu'il relevait de leur haubert. Marie Dumesnil le possédait en 1421, et il appartenait à Richard Gouley, bourgeois de Rouen, en 1450.

Le Parlement de Paris rendit un arrêt, le

(1) On dit cependant qu'il était protestant.

(2) Cartulaire, n^o 95.

20 août 1608, au profit de M^r Guillaume Halley, procureur au Parlement de Rouen, contre Robert Gislain, écuyer, sieur de Bois-Guillaume, tuteur de damoiselle Marie de Royer. Ce dernier avait prétendu faire casser la donation faite à Guillaume Halley par le sieur de Fréville, père de Marie de Royer, de la terre de Feugré, faute d'insinuation régulière.

Martin de la Place était seigneur du Feugré en 1631, et Louis de la Place, en 1664.

De la Place : *d'azur à 3 molettes d'éperon d'or*.

L'inscription suivante, que l'on voyait à Saint-Maclou, se rapporte à Martin de la Place :

Noble homme, maître Martin de la Place, conseiller du roi et auditeur en la Chambre des Comptes de Normandie, porte au souverain culte de Dieu, à fondé à perpétuité, en la paroisse de Saint-Maclou de Rouen, tous les premiers samedis du mois, ou autres jours en cas d'empêchement, une haute messe de *Beata*, laquelle sera célébrée en la chapelle de la glorieuse Vierge Marie..... puis trois saluts du Saint-Sacrement..... par contrat du 19 août 1619 (1).

Plus tard, le Feugré appartenait à P. B. Guillebert, sieur de Rouville, portant : *d'or à 3 merlettes de sable*. Sa fille le vendit, en 1724, à Philippe-Guillaume Bigot de Graveron, dont les armes étaient : *d'argent au chevron de sable accompagné de 3 roses de gueules*.

Marie-Anne Bigot, fille de Philippe-Guillaume, épousa Pierre-François Doublet, marquis de Bandedeville, et après la mort de son mari, elle vendit le fief du Feugré, en 1775, à Robert Bizet, qui le remit, sur clameur lignagère, à Pierre-Armand le Vicomte, dont la fille le porta à la famille Marguerite (2).

Doublet : *d'azur à 3 doublets ou papillons d'or volant en bande 2 et 1*.

3^o FRÉVILLE était un plein fief de haubert relevant nuement du roi, envers lequel il était tenu d'une redevance de 6 fromages frais payables à Noël. Il avait droit de chauffage et de pâturage dans la forêt de Montfort, avec la faculté de prendre le bois nécessaire pour la réparation de son moulin à vent (3).

Dès la première moitié du XII^e siècle, Richard de Fréville avait un fief à Bouquetot; un certain Guillaume Le Clerc ayant donné au prieuré de Bourg-Achard deux pièces de terre dans ce fief, réserva un chapon et 1 d. à Noël, plus 10 œufs et 1 d. à Pâques; le tout dû à Richard de Fréville.

En 1243, Pierre de Fréville confirma la donation de Guillaume Le Clerc.

(1) Pierre Bonaventure.

(2) M. Canel.

(3) id.

Deux siècles plus tard, le 28 mars 1418, Robert de Fréville, chevalier, qualifié du titre glorieux de rebelle, fut dépouillé de son domaine de Fréville par le roi d'Angleterre, qui le donna à Raoul Neuville, chevalier.

Robert de Fréville, II^e du nom, fils du précédent, reentra en possession du domaine dont il portait le nom en 1434; un troisième Robert de Fréville fit aveu au roi le 8 mai 1480.

De Fréville : *d'argent à 3 flèches tombantes et rangées de gueules surmontées de 3 trèfles du même.*

Jeanne de Fréville, seule héritière de sa branche, porta en mariage, avant 1470, le fief de Fréville à Geotroy du Bois, son mari; la famille du Coudray le possédait en 1532. Pierre du Coudray, sieur de Fréville, était échevin de Rouen en 1550, et fut choisi, la même année, pour représenter la bourgeoisie normande aux Etats de Normandie; sa fille, Marie du Coudray, épousa, en 1560, Jean de Roger, dont elle eut Marie de Roger; devenue veuve, elle se remaria avec un sieur de Gislain.

Outre sa fille, Pierre du Coudray doit avoir en un fils du même nom, qui épousa Marie Le Fieu, qu'il laissa veuve sans enfants.

Le domaine de Fréville revint alors à Marie de Roger, mineure sous la tutelle de Robert de Gislain, sieur de Bois-Guillaume, probablement son beau-père.

Cette tutelle parut avoir été orageuse et traversée par plus d'un procès. Outre celui dont nous avons parlé à l'occasion de la terre du Feugré, Guillaume Halley fut, en 1609, débouté de ses prétentions sur les pépinières du domaine de Fréville, qu'il soutenait être meubles, et sur lesquelles il réclamait 800 l. Enfin, la même année, un arrêt de la Chambre de l'Édit condamna encore le tuteur à donner à Marie Le Fieu, veuve du sieur de Fréville, *pareilles terres et vignes que celles aliénées, par le défunt, sur le donaire de sa femme.*

Par son testament, en date du 6 février 1617, la veuve du seigneur de Fréville fonda une chapelle en l'église paroissiale de Bouquetot, pour que son corps y fût déposé après sa mort (1).

Cependant Marie de Roger, qui avait été mariée avec un de Gislain, probablement le fils de son tuteur, était devenue veuve et avait convolé en secondes noces avec Pierre le Vicomte, sieur de Villy et de Saint-Hilaire, demeurant à Caen, auquel elle apporta en dot les terres de Fréville, Ruffaut, la Luzerne, etc.

Gislain portait : *de sable au chevron d'or*

(1) Arch. de Rouen et Notes de M. Canel.

surmonté d'un croissant accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un lionceau, le tout d'argent.

Pierre le Vicomte fut maintenu de noblesse le 21 février 1668; il demeurait à Bouquetot et il blasonnait : *d'azur à 3 coquilles d'or.*

Après sa mort, ses trois fils, Antoine, Armand et Pierre, partagèrent sa succession en 1658 et 1669. Antoine, l'aîné, déjà sieur d'Hermanville et baron de Blangy, eut une terre située près de Caen et le bien de sa mère (1); Armand eut la terre d'Offières, et Pierre, la seigneurie de Villy. Armand céda à Pierre son domaine d'Offières et resta seul maître de tous les fiefs de Bouquetot.

Armand le Vicomte acheva, en 1684, la fondation, dans son manoir de Fréville, d'une chapelle qui fut placée sous l'invocation de saint Pierre-aux-Liens; il mourut peu après, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Marie Voisin. L'un deux, Pierre-Jacques le Vicomte, épousa, le 10 juillet 1692, Marie de Romé (2).

En 1733, Pierre-Armand le Vicomte, fils de Pierre-Jacques, entra au Parlement de Normandie en qualité de président aux requêtes, et, le 29 mars 1740, il épousa Suzanne Chevalier. Cette même année, il acheta le Bose-Roger, et, en 1741, son père fit réunir Fréville à Ruffaut, sous le nom de Saint-Hilaire-le-Vicomte.

Le président Pierre-Armand perdit sa femme, en 1753, à sa terre de l'Épervier, près de Louviers. Elle ne lui avait donné qu'une fille, Marie-Angélique le Vicomte, qui épousa le 5 juin 1763 le marquis de Marguerie.

Pierre-Armand le Vicomte vivait encore en 1775, puisqu'il acheta cette année le fief du Feugré. Armand-Joseph et Antoine-Louis de Marguerie, ses petits-fils, se partagèrent, un peu avant la Révolution, la terre de Saint-Hilaire à Bouquetot (3).

Marguerie : *d'azur à 3 marguerites d'argent.*

3^e HOULBER était un petit fief relevant de Ruffaut, auquel il fut incorporé dans la suite. Robert de Fréville en fait mention dans son aveu du 8 mai 1480 (4).

4^e RUFFAUT était un plein fief de haubert, ayant droit de chauffage dans la forêt de Brotonne et de prendre du bois pour les réparations du manoir.

Le possesseur était tenu de garder avec ses hommes la porte du château de Montfort

(1) Il était issu d'un premier mariage de son père avec Françoise Saffrey. De lui sont descendus les le Vicomte de Blangy à Boisset et ailleurs.

(2) C'est par cette dame que les le Vicomte sont devenus seigneurs de l'Épervier à Louviers, fief appelé aujourd'hui Saint-Hilaire.

(3) M^{gr} de Marguerie, évêque d'Autun, appartient à cette famille.

(4) M. Canel.

en temps de guerre, et de faire perche et demie de haye en la garde nommée la haye du Mor, quand le roi chassait en personne les bêtes noires dans la forêt de Brotonne.

Les terres non feffées étaient de 58 acres; la partie feffée, s'étendant sur Bouquetot et Rougemontier, était considérable.

Ruffaut appartint aux mêmes propriétaires que Fréville, si ce n'est que, de 1487 à 1512, Jean de Trousseauville le posséda au droit de Marguerite de Fréville, sa femme (1).

§ 2. SAINT-MICHEL-DE-LA-HAYE.

Cette paroisse, placée sous la protection du Prince de la milice céleste, n'est pas très ancienne; nous croyons que sa fondation est le résultat d'un accord passé, en 1202, avec Renaud, abbé de Saint-Wandrille. Robert Landry, frère de Thomas Landry et fils de Richard, s'engagea, par suite des concessions faites à son frère par l'abbé, à établir, dans le délai de deux ans, une église dans les Essarts de Routot (2).

La paroisse Saint-Michel fut alors créée, et un peu plus tard, elle fut partagée pour établir celle de Saint-Paul de la Haye.

Il paraît qu'en donnant son assentiment à la création de la paroisse, l'archevêque de Rouen en retint le patronage.

D'après le pouillé d'Eudes Rigaud, l'archevêque est patron, et la cure vaut 30 l. de revenu.

À côté de l'archevêque, seigneur ecclésiastique, un seigneur laïque s'installa dans la paroisse et revendiqua, pendant plusieurs siècles, le droit de présentation.

Guillaume de Clères, qui paraît avoir été seigneur de la paroisse en 1315, échoua dans une première tentative; une sentence de Pierre de Hangest, bailli de Rouen, maintint l'archevêque Gilles Ayeelin en saisine du patronage de Saint-Michel de la Haye, contre les prétentions de Guillaume de Clères (3).

Jeannot de Clères, fils de Guillaume, mourut jeune sans enfants; sa sœur, Jeanne, veuve en premières noces de Pierre de Hotot, puis remariée à Jean de Rupierre, recueillit sa succession.

On conserve, aux Archives de Rouen, la sentence rendue, en 1354, par Henri Damery, vicomte de l'Eau à Rouen, tenant l'Assise de Pont-Audemer pour Guillaume

Gormont, bailli de Rouen, sur un procès, au sujet du patronage de Saint-Michel, entre Jean de Rupierre, chevalier, et Jeanne de Clères, sa femme, d'une part, et l'archevêque Pierre de la Forêt, de l'autre.

Rupierre : *parté d'or et d'azur.*

En 1421, Guillaume du Quesnoy, sieur de ce lieu, de Varneville-aux-Grès et de Saint-Michel de la Haye, rendit aveu pour ses fiefs; il assistait au siège d'Orléans en 1428, à la solde de la vicomté de Pont-Audemer; il se maria avec Jeanne de la Heuse, fille de Jean dit *Baudrand*, chevalier, seigneur de Quevilly. En 1462, il céda tous ses fiefs à son fils Jean, et mourut avant le 21 octobre 1471.

Une information sur la cure de Saint-Michel de la Haye eut lieu en 1472; ce bénéfice était évalué à 28 l. de revenu annuel; le presbytère avait été ruiné par un incendie et rétabli; la diminution de la valeur de la cure était attribuée aux guerres, qui avaient duré longtemps (1).

Jean du Quesnoy dit *Baudrand*, seigneur du Quesnoy et de Varneville-aux-Grès, vit sa fortune s'agrandir par son mariage avec damoiselle Agarie de la Cauchée, qui lui apporta le Thuit-Hébert, l'Épinay et la Chaussée.

Il eut quatre fils; le second, Jacques du Quesnoy, fut curé de Saint-Michel de la Haye et de Thuit-Hébert, et il devint seigneur temporel de Saint-Michel, en vertu d'un accord intervenu entre lui et Richard du Quesnoy, son frère aîné, le 15 juin 1483.

Quesnoy portait : *d'or à l'aigle à 2 têtes de sable armé et bégué de gueules.*

Jacques du Quesnoy eut pour héritier de sa seigneurie son frère puîné, Michel, qui vivait encore en 1501 (2).

Michel reprit la querelle du patronage de l'église contre l'archevêque et succomba de nouveau, ainsi qu'il résulte d'une sentence de Pierre Daré, lieutenant général de Guillaume de Poitiers, marquis de Cotron, bailli de Rouen.

Du temps de l'archevêque Georges d'Amboise, H^r du nom, de 1510 à 1550, on fit de nouvelles recherches sur la valeur des cures; Saint-Michel est estimé à 60 l. (3).

Vers le milieu du xvi^e siècle, la seigneurie de Saint-Michel avait changé de mains; on lisait jadis, à Saint-Jean-sur-Renelle, cette épitaphe :

Cy-devant gisent les corps de noble homme Jean Voisin, sieur de la Haye et de Quenouville, qui décéda le 26 mars 1573, et de ses descendants.

En 1576, Guillaume Voisin de la Haye

(1) Feuille de parchemin servant de couverture, trouvée par M. de Beaurepaire.

(2) D'Hozier. Généalogie du Quesnoy.

(3) Arch. de la Seine-Inf.

(1) Fréville et Ruffaut sont réunis sous la dénomination de Saint-Hilaire.

(2) L. Delisle; *Condition*, p. 406 et 407.

Richard Landry, père de Robert et de Thomas Landry, était receveur du roi entre Risle et Seine; il fut cautionné par presque tous les propriétaires du Roumois.

(3) D. T. Duplessis dit que Guillaume de Clères était mort avant la fin du procès, et que la sentence fut rendue contre ses enfants.

était tuteur des enfants de Jacques Roque (1).

A la date du 14 janvier 1613, M^e Nicolas Voisin, sieur du Neubosc, avocat au Parlement, avait épousé Anne Bricé; il fut reçu conseiller en 1620, et c'est lui qui fit construire, dans son manoir seigneurial de Saint-Michel de la Haye, une chapelle de Saint-Adrien, qui fut approuvée plus tard par M^e François II de Harlay, entre 1652 et 1672; elle fut alors visitée par Antoine Legendre, curé de Saint-Agnan et doyen du doyenné de Pont-Audemer.

Voisin : d'azur au vol d'argent accompagné en chef de 2 croissants d'or et d'une croix fleurdelisée en pointe.

Jacques Voisin, sieur de Neubosc, entra au Parlement en 1647 (2); son fils, Nicolas, y entra à son tour en 1689.

Nicolas Voisin est probablement le père de Jean-Baptiste-Armand Voisin, chevalier, seigneur de Neubosc, Saint-Michel de la Haye, de Bellestre, de Breteuil et Choquet-Sequence, mort en 1720 et inhumé en l'église Saint-Michel, où l'on voyait sa pierre tumulaire.

Sa fille unique épousa M. de Crèvecœur, que nous croyons être Robert-François Deslandes, reçu en 1721 au Parlement de Rouen, et dont les armes étaient : *de sinople à 3 chevrons d'or.*

M. Jacques-Philémon Le Menu du Bois-Jouvin était seigneur de Saint-Michel en 1769; il avait épousé damoiselle Anne-Thérèse Sèbire de Bois-l'Abbé; tons deux faisaient partie de la grande confrérie du Roumois, dont Antoine Couillard, curé de Saint-Michel, était alors trésorier et recteur.

Fiefs. 1^o CHOQUET-SEQUENCE. M. de Bois-Jouvin en était seigneur dans le xvii^e siècle.

2^o NEUBOSC. Ce fief a donné son nom à une branche de la famille Voisin, qui a fourni successivement trois conseillers au Parlement de Normandie, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

§ 3. SAINT-PAUL-DE-LA-HAYE.

Saint-Michel et Saint-Paul de la Haye ont dû primitivement ne former qu'une seule circonscription, et nous pensons que Robert Landry construisit presque simultanément, en 1202, deux églises au lieu d'une seule qu'il avait promis de bâtir dans les Essarts de Routot. La division s'opéra

(1) Ce nom de la Haye peut s'appliquer aux deux paroisses de Saint-Michel et de Saint-Paul, qui, toutes deux, ont appartenu à la famille Voisin; néanmoins la branche de Neubosc demeurait sur Saint-Michel et en avait la seigneurie.

(2) Sa sœur, Madeleine Voisin du Neubosc, épousa Pierre Damians, sieur de Neuville, reçu au Parlement en 1646.

de telle sorte, que la sacristie de Saint-Paul se trouvait sur la paroisse de Saint-Michel.

Comme c'était au détriment du territoire de Bouquetot que se formaient ces nouvelles paroisses, Pierre de Bouquetot obtint le patronage de Saint-Paul, qu'il donna presqu'aussitôt au prieuré de Bourg-Achard. Vers 1207, Raoul de Bouquetot, son frère, ratifia cette donation (1), que Gautier-le-Magnifique, archevêque de Rouen, mort en 1208, approuva par un acte spécial.

La cure de Saint-Paul était régulière dans l'origine, c'est-à-dire qu'elle fut longtemps desservie par un chanoine régulier tiré de l'abbaye de Bourg-Achard.

Pendant plusieurs siècles, la seigneurie appartenant au prieuré, on ne trouve point de seigneurs de Saint-Paul; ce n'est que quand le fief laïque eut été aliéné qu'on les voit paraître.

Au xvii^e siècle, la seigneurie de Saint-Paul appartenait à une famille Voisin.

En 1649, Voisin de Saint-Paul, conseiller à la Chambre des Comptes, fut un des seize députés envoyés par la ville de Rouen à Ruel, où fut conclu le traité qui mit fin à la guerre de la Fronde. Son fils, Louis Voisin de Saint-Paul, entra, en 1663, au Parlement, dont il fut un des membres les plus éminents; il siégeait encore le 6 février 1697, comme conseiller de la Grand'Chambre (2).

En 1741, lors de l'union des fiefs de Fréville et de Ruffault, Pierre le Vicomte, sieur de Saint-Hilaire, se disait patron honoraire de Saint-Paul de la Haye; son fief de Fréville avait une extension de 50 acres de terre non fleffée sur le territoire de Saint-Paul; le fief de la Luzerne, à Rougemontiers, avait aussi des extensions sur la même paroisse.

Antoine Louis de la Houssaye de Saint-Paul, écuyer, seigneur de la Cauchière à Hauville, acheta, en 1753, le fief de la Grande-Houssaye, situé sur la même paroisse; il était également seigneur du fief des Longchamps, qui paraît avoir été assis sur les confins de Saint-Paul et de Hauville, et qui appartenait depuis longtemps à sa famille; il avait épousé en 1747, à Trouville-la-Haule, Anne-Thérèse de Vinefay, fille d'André, seigneur de la Ferté.

De la Houssaye : *d'argent à un houc de sinople sur une terrasse du même, traversé d'un lion passant de sable et accompagné de 3 merlettes de sable 2 et 1; les deux en chef adossées.*

En 1772, Jacques Marescot était prieur et curé de Saint-Paul de la Haye; quelques années auparavant, il avait été curé de Saint-Onen-de-Thouberville et recteur de la confrérie du Ronmois.

(1) Cart. de Bourg-Achard.

(2) Manuscrit particulier.

On conserve, aux archives de Rouen, un état des fondations, titres et revenus de la fabrique de Saint-Paul.

Du temps du cardinal de la Rochefoucauld, on opéra la réduction des fondations, devenues onéreuses.

En 1790, la mesure et l'herbage du presbytère étaient affermés moyennant 150 l.; depuis longtemps l'église n'existe plus.

BOUQUETOT, cant. de Routot, à 129 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium. — R. départ. n° 24, de Bourgtheroulde à la Mailleraye. — Surf. terr., 1,307 hect. — Pop., 810 hab. — 4 contrib., 13,125 fr. en ppal. — Rec. budg. ord. 1867, 5,036 fr. — Percép. de Routot. — 55 et rec. cont. ind. de Bourg-Achard. — Pâroisse. — Presbyt. — Ecole mix. de 62 garç. et de 38 fil. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 11 perm. de chas. — 11 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 54; d'arr., 24; de cant., 4.

Dépendances: LA BEQUILLE, LA BARILLIÈRE, LE BOIS-INGER, LE BOS-ROGER, LA CALBEA-DERIE, FRÉVILLE, LA HAYE, LES LONGS-CHAMPS, LA MARE-AU-GUAY, LA MARE-LOISEL, LA NEUVILLE, PASSE-TEMPS, LES QUATRE-FOSSES, LES ROUETS, LES RUES, LES RUFFAUX, SAINT-HILAIRE, SAINT-MICHEL DE LA HAYE, SAINT-PAUL DE LA HAYE, LE TOC, LE VIEUX-BOUQUETOT ET VERNEUIL.

Agriculture: Céréales, plantes sarclées, lin. — 1,400 arbres à écorde.

Industrie: 1 moulin à vent, 2 tuileries, tissage de toiles. — 20 *Patentes*.

BOURG-ACHARD,

Du Grand-Archid., — Doy., Vic. et Elec. de Pont-Audemer, — Baill., Génér. et Parl. de Rouen.

Le nom primitif de cette localité a été le Bois ou le Bose, évidemment emprunté à sa situation; sa fondation et le choix de saint Lô pour son patron tiennent peut-être à une circonstance relatée dans une très ancienne vie du saint évêque de Coutances.

Ce saint prélat, ayant été nommé évêque en 529, se rendit à la cour de Childébert pour faire sans doute agréer son élection. Pendant son voyage, il s'arrêta dans un lieu nommé depuis le Bose-Achard, qui n'était alors qu'une épaisse forêt. Par la vertu du signe de la croix, il y préserva ses compagnons de la chute d'un arbre déraciné qui allait les écraser, et il les arracha, par le même secours, à la fureur d'un horrible dragon (1).

C'est après l'arrivée des Normands que le Bose reçut le surnom qui le distingue, et

(1) *Hist. des évêq. de Coutances*, par M. Le Canu.

qui est visiblement emprunté aux langues du Nord. Il le doit très probablement, non pas à un Achard de Domfront, comme l'indique M. L. Passy, mais à un autre Achard, un des officiers qui brillèrent à la cour du duc Robert, père du Conquérant, et qui figure avec les courtisans les plus dévoués au prince, c'est-à-dire avec Osborn, Théroude, précepteur du jeune Guillaume, Toustain et Raoul, chambellans du duc, au nombre des témoins d'une charte donnée par lui en faveur de Saint-Wandrille, vers 1035 (1). Achard est nommé avant eux, ce qui suppose une haute position à la cour, et si son nom ne paraît plus dans la suite, c'est que probablement il suivit son maître en Palestine, où il mourut avec lui.

Quelques années après, Raoul de Tancarville, contemporain d'Achard et témoin, avec lui, de la donation faite à Saint-Wandrille, fonda la collégiale de Saint-Georges-de-Boscherville; c'est dans la charte de fondation de cet établissement religieux qu'il est fait mention, pour la première fois, du Bose avec le surnom d'Achard. On y lit que les chanoines, encore séculiers, ont donné 20 s. à Lambert, fils de Bernier, en échange de la dime de la terre qu'il avait au Bose-Achard, *in Nemore-Achardi*, et de 2 acres de terre. Il est dit plus loin qu'Alzor a cédé aux chanoines la terre qu'il tenait du chambellan de Tancarville à Sahurs, et que les chanoines lui ont donné 30 s. pour une dime achetée de lui à Bose-Achard, mais qu'ils n'ont pu en jouir (2).

Vers la même époque, Dunelm, sœur de Roger de Beaumont, donna aux religieuses de Préaux, fondées par son père et sa mère, à l'occasion de l'entrée de sa fille dans le monastère, un métayer nommé Ascelin, qui tenait 40 acres de terre dans le village nommé le Bose-Achard (3).

Quoi qu'il en soit d'Achard et de Dunelm, nous n'avons pu retrouver la trace de leur postérité.

Vers la fin du XI^e siècle, la seigneurie principale de Bose-Achard, placée sous la suzeraineté des châtelains de Pont-Audemer, appartenait à Guillaume, marié à Albenra (4), dont il eut trois fils nommés: Nivelon, Roger et Henri du Bose, qui ajoutèrent à leur nom celui de leur seigneurie.

Nivelon a immortalisé son nom par une

(1) Neustria Pin. *Art. Fontenelle*.

(2) Deville, *Essai sur Saint-Georges-de-Boscherville*.

(3) L'histoire ne dit rien du mari de cette dame; on a pensé qu'elle pouvait être femme d'Achard parce qu'elle possédait une terre dans ce pays. Cette preuve est faible; néanmoins il n'est pas impossible qu'une fille aimée d'Homfroy de Vieilles ait épousé Achard, dont nous avons parlé plus haut, et qui vivait en 1034.

(4) M. L. Passy, *Notice sur Bourg-Achard*, p. 7.

fondation qui donna lieu plus tard à l'érection du célèbre prieuré de Bourg-Achard. En 1136, secondé par Hugues du Chastel, alors curé de la paroisse, au lieu d'une seule prébende il en établit quatre, occupées par des chanoines séculiers avec un d'entre eux pour doyen. Peu d'années après, il mourut sans postérité, laissant à son frère le soin de consolider, de transformer son œuvre, qui n'a pas peu contribué à l'accroissement et à la célébrité du Bourg-Achard.

Roger du Bose, frère de Nivelon, était alors un seigneur important ; il avait épousé Mathilde, héritière de Plasnes, et il avait pris le nom de cette terre. En 1139, Rotrou, comte du Perche, lui remit la forteresse d'Echanfray, enlevée à Simon Le Roux et à Riboud son frère (1).

Quatre ans après, en 1143, Roger appelait à Bourg-Achard les chanoines réguliers de Falaise pour y établir un chapitre régulier ; à cette occasion, il donna aux religieux de grands biens, parmi lesquels nous remarquons un verger près de l'église, un terrain pour construire l'habitation des chanoines, la dime des moulins de Pont-Authon et la dime du tonlieu de Bourg-Achard (2).

Guillaume de Plasnes, fils et héritier de Roger, mourut avant 1175 ; il est cité dans la charte que l'archevêque Rotrou donna la même année, en faveur du prieuré, et dans laquelle le prélat l'appelle *son cher fils* ; du reste, Guillaume favorisait avec un grand zèle le nouveau monastère qui, de son temps, vit sa dotation s'augmenter ; lui-même confirma aux chanoines l'exemption de toute coutume dans ses domaines, déjà accordée par son père (3).

Roger de Plasnes, II^e du nom, fils de Guillaume, est également nommé dans la charte de Rotrou ; c'est lui qui donna au prieuré, pour le salut de Jean, comte de Mortain, auquel il était tout particulièrement attaché, l'église de Curé en Essex, province où sa famille et lui possédaient de grands biens. On parle de lui comme étant

(1) Ceci indique que Roger avait pris parti pour Geoffroy contre le roi Étienne.

Depuis ce temps, Bourg-Achard et Echauffray, avec les fiefs qui en relevaient, n'ont pas cessé de dépendre féodalement du fief de Plasnes. (Voir Le Prevost, *Actes de Plasnes*).

(2) Ce fief, comme le remarque M. L. Passy, devait avoir déjà une véritable importance, car la *Villa de Bose-Achard* se trouvait heureusement placée sur la route directe de Pont-Audemer à Rouen, peut-être même sur la route de Lisieux à Rouen et de Duclair au Neubourg ; dans la charte, cette localité est appelée déjà *Borgus Achardi*.

(3) Antérieurement Guillaume Longue-Épée, comte d'Aniane, était venu à Bourg-Achard, et, dans ce voyage, il avait donné au prieuré une rente de 20 s. en monnaie de Beauvais.

déjà mort en 1204, à propos de ses manoirs de Briche et d'Estorp.

Roger II, de Plasnes, eut deux fils, Guillaume III et Roger III, qui se partagèrent ses domaines de Normandie et d'Angleterre. Le Bourg-Achard fut compris dans le lot de Guillaume.

Ce seigneur figure souvent sur les rôles normands de 1198 ; il avait eu à payer, en raison de ses héritages, une somme considérable, et il restait encore débiteur de 321 l. pour lesquelles il avait eu à fournir de nombreux *pleigs*, dont on retrouve les noms à chaque page des rôles ; et soit pour cette raison, soit pour une autre, les biens de Guillaume étaient sous le séquestre. Henri Maublanc fit compte à l'Échiquier de 71 l. 5 s. 2 d. provenant du revenu des terres de Guillaume de Plasnes, et de 145 l. produites par la vente de ses bois. Ce Henri Maublanc avait obtenu 15 muids 11 setiers et 1 mine de froment des revenus de Plasnes, et 5 setiers 3/4 de la terre de Guillaume à Bourg-Achard, sans parler de 3 muids 3/4 de pois de la même provenance.

Le tout avait été donné avec 5 autres muids de pois, à Gautier d'Ély, pour l'approvisionnement du château du Vaudreuil. Enfin, 13 autres muids d'avoine, récoltés sur les terres de Guillaume de Plasnes, avaient été livrés à Guillaume de l'Étang.

On pourra juger de la richesse des frères de Plasnes quand on saura que Roger du Plasnes donna, en 1200, 600 l. au roi Jean, pour obtenir la main de la veuve de Richard de Reviers avec sa terre.

Le 17 octobre 1202, le roi Jean était à Bourg-Achard ; l'année suivante, un nommé Carpentier versa 60 s. provenant de la vente des bois de Bourg-Achard.

Au moment de la conquête, Guillaume de Plasnes s'était soumis aux Français, le roi d'Angleterre fit saisir ses manoirs d'Estorp et de Briche ; les experts estimèrent ce domaine à 11 l. de revenu et dirent qu'il s'y trouvait 3 charnières à 6 bœufs, etc., et le tout estimé 20 l.

En 1208, Guillaume de Plasnes plaïdait à l'Échiquier de Falaise, qui le condamna à rendre à Isabelle de Grandvilliers l'héritage qu'elle réclamait et qu'elle disait faire partie de sa dot, et cela, malgré un arrangement que Guillaume avait conclu avec Gazon-le-Drouais, frère puîné d'Isabelle, parce que cet arrangement n'avait été sanctionné ni par un duel, ni par un acte en bonne forme.

Lors de la rédaction des registres de Philippe-Auguste, Guillaume de Plasnes possédait 1 fief 1/2 de chevalier dans la baillie de Pont-Audemer, et 2 1/2 dans l'honneur de Beaumont. Vers ce temps, en 1210, il

donna aux religieux du Bec un *gord* ou pêcherie qu'il avait à Pont-Autou.

Guillaume de Plasnes mourut sans enfants, laissant pour héritier son frère Roger.

En 1217, un jugement de l'Echiquier décida que la veuve de Guillaume de Plasnes avait pour douaire une rente de 25 l. tournois sur les terres que tenait Roger de Plasnes, s'il était prouvé que son frère lui eût donné un fief de haubert.

L'année suivante, la succession de Guillaume donna lieu à un nouveau procès; il fut dit que Roger de Plasnes ferait deux lots de la terre de Plasnes, et qu'Ermenegarde, veuve de son frère, choisirait pour douaire un des deux lots, parce que son mari avait le premier choisi ailleurs une autre portion qui avait été comptée pour un lot (1).

Roger de Plasnes vivait encore en 1231, car il siégea cette année à l'Echiquier de Pâques à Rouen, où fut jugée une affaire concernant l'abbaye de Préaux et Roger de Brotonne.

En 1236, paraît Richard, seigneur de Plasnes, chevalier, qui donna au prieuré une rente de 6 s., assise sur une chambre que Thomas Marguerie tenait de Jean de la Mare, dans sa ville de Bourg-Achard, entre la maison de Geoffroy Lecourt et celle de Gilbert Passebosc.

Richard se trouvant à Jérusalem en 1240, confirma toutes les donations faites par ses ancêtres aux chanoines de Bourg-Achard.

En 1245 paraît, à Bourg-Achard, Roger de Plasnes, IV^e du nom, qui a le titre de chevalier dans l'Echiquier tenu à Caen en 1251.

Vers ce temps vivait Richard de Bourg-Achard, personnage riche et important, qui vendit, du consentement d'Hécie, sa femme, une rente de 15 s., à Caudebec-lès-Elbeuf, moyennant 100 s. Le cartulaire de Saint-Taurin contient deux chartes de lui.

Tout le monde convient qu'Ameline du Bosc ou de Plasnes, unique héritière de sa maison, porta, par son mariage, la seigneurie de Bourg-Achard à Guillaume Malet; mais on n'est pas parfaitement d'accord sur la date (2).

Quoi qu'il en soit, en 1309, le jeudi après la Saint-Martin d'hiver, Robert Malet, chevalier, seigneur de Bourg-Achard, reçut

(1) Cette dernière phrase, assez obscure comme tous les jugements de l'Echiquier, paraît désigner le Bourg-Achard, portion échu à Guillaume de Plasnes dans la succession paternelle.

(2) D'après un titre donné par l'historien d'Harcourt, et adopté par M. Borel d'Hauterive (*Généalogie Malet*), des 1236, Guillaume Malet, chevalier, est signalé comme seigneur de Bourg-Achard et de Plasnes, à cause d'Ameline, dame du Bosc, sa femme.

Cette date, suivant nous, est un peu prématurée.

l'aven de son vassal, Guillaume du Quesnoy (1); il confirma, en 1323, les donations faites par Nicolas de Bois-Hibout, son vassal, à cause de sa châtellenie de Pont-Echanfray.

Jean Malet de Plasnes et Jean Malet de Gravelle, probablement son neveu, se trouvaient ensemble à une réunion de la noblesse, à Rouen, en 1350 (2).

En 1351, les habitants du Bourg-Achard envoyèrent, aux Etats de Pont-Audemer, Philipot Le Mercier et Pierre Audelin; et lors du traité avec le roi de Navarre, en 1354, le fief, ville et terre de Bourg-Achard, fut un des six fiefs dont le roi se réserva la mouvance.

Les chartes du Trésor font mention de l'hommage rendu au roi, le 2 mai 1354, par messire Jean Malet, chevalier, seigneur de Plasnes, pour 300 l. de reute, à vie, à prendre sur le Trésor. Dans le même temps, le sire de Plasnes ajoutait à ses armes *un lambel d'azur*, pour se distinguer de ses aînés, les sires de Gravelle; il était capitaine, châtelain de Bonneville-sur-Touques, et il mourut en 1363 (3), laissant de Jeanne de la Mouche, sa femme, trois filles, dont l'une avait épousé Guillaume de Courcy, 1^{er} du nom; la seconde, Gaucher de Châtillon, et la troisième, nommée Jeanne, Robert d'Orcher.

Dans le partage de la succession de Jean Malet, le Bourg-Achard échu à Guillaume de Courcy, et Plasnes à Robert d'Orcher; ces deux domaines se trouvèrent ainsi séparés après une longue union (4).

Guillaume de Courcy mourut vers 1370, laissant son fils, Guillaume de Courcy, II^e du nom, encore mineur, sous la tutelle de Thomas d'Orcher, son parent maternel. Jeanne de la Mouche, aïeule du mineur, réclama comme douaire Bourg-Achard, qui lui fut adjugé par sentence du bailli de Beaumont et de Pont-Audemer, aux assises d'Orbec. Nous lisons, en effet, que « le 10 mai 1370, Guillaume de Courcy, *escuyer*, seigneur du Fay et de Bourg-Achard, quitta à M^{me} Jeanne, dame de Plasnes et de la Mouche, les rentes en deniers, le marché, la foire et la contume de Bourg-Achard, par contrat passé à Rouen (5). »

Guillaume de Courcy II^e n'eut la jouissance de Bourg-Achard qu'en 1378; il mou-

(1) *Généalogie du Quesnoy*, par d'Hosier.

(2) *Etats de Normandie*, par M. Canel.

(3) *Moreri*, v. *Malet*.

(4) La haute justice resta au fief de Plasnes, ainsi que nous aurons occasion de le voir.

(5) Ce contrat doit avoir été passé par Guillaume de Courcy, quelque temps avant sa mort, et c'est probablement l'exécution de l'acte que Jeanne de la Mouche obtint par sentence.

rut en 1296, car son fils Jean est désigné, cette année, comme seigneur (1).

Une sentence arbitrale fut prononcée, en 1306, entre Jean de Courcy et son vassal, Jehan du Quesnoy, fils de Guillaume.

En 1403, Jean de Courcy fit construire une chapelle dédiée à saint Gilles, dans son manoir du Fay, où il faisait sa résidence; les chanoines du prieuré s'obligèrent à la desservir.

Le seigneur de Bourg-Achard occupe une place parmi les trouvères du XIV^e siècle; on a de lui :

1^o Histoire en prose des Grecs et des Romains, intitulée : *la Bouquassière*, parce qu'elle fut composée à Bourg-Achard;

2^o *Le Chemin de la vaillance*, poème allégorique de plus de 40,000 vers, pour exciter la noblesse à l'art militaire; il le composa à Caudebec en 1406, à l'âge de soixante-six ans; le manuscrit existe au *British Museum* (2).

Un sire de Courcy a été gouverneur de Paris sous Charles VI. Comme il avait demeuré à la cour d'Angleterre, il fut accusé d'intelligence avec les Anglais et de toucher des pensions secrètes pour soutenir son grand train. Le Parlement reconnut son innocence en 1404 et le fit sortir de prison (3).

En 1414, Jehan Fourré de Bourg-Achard, qui avait été condamné à mort pour homicide sur la personne de Robert Le Testu, obtint sa grâce en levant la Pierre.

Lors de la grande invasion anglaise, en 1419, le riche domaine de Bourg-Achard, estimé 300 l. de revenn, fut enlevé à Jean de Courcy et donné à Jean de Bienfaite, Français rallié aux Anglais.

Un peu plus tard, en 1421, Thomas, duc de Clarence, usufruitier de Bourg-Achard, étant mort, Jean de Courcy, chevalier, et Jeanne de Tonnevile, sa femme, furent autorisés, par le roi d'Angleterre, à rentrer dans leur fief.

Un aveu du fief de Bourg-Achard, daté de 1420, fait mention d'un chemin qui devait avoir 24 pieds (4).

Jean de Courcy mourut vers 1430, laissant, entre autres enfants, Charles, Richard et Artus; les deux premiers transigèrent, en 1433, avec Geoffroy d'Epinau, dit des Hayes, seigneur de Bosc-Gueroult, époux de Jeanne

de Courcy (1), leur sœur, et lui abandonnèrent la terre de Ligneris, pour satisfaire aux obligations de son contrat de mariage (2).

En 1438, la conduite de Mathieu Le Helleur, maître des Ecoles de Bourg-Achard, était loin d'être exemplaire; il fut condamné à une amende, à cause de ses liaisons suspectes avec Robine Lombard, et on le menaça de la prison et de 100 l. tournois d'amende si on la retrouvait avec lui (3).

Geoffroy des Hayes, qui remplissait alors l'office de bailli de Caux, plaçait, en 1448, avec ses beaux-frères, Charles de Courcy, seigneur de Bourg-Achard, et Artus de Courcy, *escuyer* (4).

Guillaume de Courcy, III^e du nom, succéda à Charles, son père, en 1450. Nous lisons, en effet, dans l'aveu du fief de Plasnes, rendu par Pierre de Brézé, chevalier, comte de Maulévrier :

« Item Guillaume de Courcy, *esc.*, tient dudit fief de Plasnes, le fief, terre et seigneurie du Bourg-Achard, avecques toutes ses appartenances et appendances, par ung tiers de fief de haubert, et dont il doit le tiers de 40 jours de garde au *chastel de Beaumont le Rogier avec hommaige reliefz*, XIII^e et aides coutumiers quant ils *escheent*, et le cas s'offre, au droit desquels tiers le fief de Bourg-Achard il a franchise foire et autres *droitures* et par *partaignes faitz pieça* de la succession de défunt messire Jehan Malet, jadis seigneur dudit lieu de Plasnes, lui appartient la présentation du *personnage* à simple tonsure, en l'église dudit lieu de Plasnes; lequel fief de Bourg-Achard s'étend audit lieu de Bourg-Achard, Berthouville, Plasnes et autres lieux. »

Suit l'énumération des fiefs relevant de Bourg-Achard; en tête figure Echanfray (5) avec tous ses arrière-fiefs, suivi vient Busc, à Glos-sur-Risle, le Quesnoy et la vavassorie du Val à Bourg-Achard.

Le sire Guillaume de Courcy n'était pas un personnage très recommandable, si on en juge par une lettre fabriquée par lui pour compromettre une personne à laquelle il en voulait. M. Beurepaire a publié un fragment de cette lettre, que nous reproduisons d'après lui (6).

« Robin Toustain si *veult* avoir mon amour, il te faut faire le contenu des présentes, c'est de *ten* comperé Michelot lequel ne *hante* en *hostel* de la ville si n'est a *tiem*.....

(1) Cette dame était née du premier mariage de Jean de Courcy avec Marie Malet de Graville.

(2) La Chesnaye des Bois.

(3) Registre du Promoteur de l'officiel de Rouen, en 1438. Leop. Delisle, p. 186.

(4) *Hist. d'Harcourt*.

(5) Ce nom n'a pas été imprimé correctement dans les notes de M. Le Précost.

(6) *Archives* de la Seine-Inf. Catalog. G., 226.

(1) S'il avait soixante-six ans en 1406, il était frère et non fils de Guillaume II.

(2) M. Frère, d'après de la Rue, *Essais sur les Bardes*.

On a pensé que ce poète était de Courcy près Falaise; mais il appartenait à la branche cadette de sa maison, établie à Bourg-Achard, déjà depuis longtemps.

(3) Il est possible qu'il s'agisse ici d'un seigneur de Bourg-Achard, mais nous n'osons rien affirmer.

(4) Léopold Delisle.

Pour ce je te prie et si prie ma comniere ta femme que, si vous *pocez bailier* aucune chose en buvant ou en mangeant qui lui puisse abrèger la vie. »

Jehan du Quesnoy dit *Baudrond*, écuyer, plaidait à l'échiquier de 1474 avec Guillaume de Courcy, sieur du Bourg-Achard.

D'après un document qui doit remonter à 1476, Isabeau de Bronillart était alors veuve de Guillaume de Courcy; Guillaume (Geoffroy) des Hayes avait épousé Jeanne de Courcy, et Jean Berthame était à clameur de haro pour la seigneurie de Bourg-Achard (1).

Le décret de la seigneurie du Bourg-Achard avait donc suivi de près la mort de Guillaume III de Courcy. Malgré la clameur de haro de Jehan Berthame, la seigneurie demeura à Guillaume Picard, sieur d'Ételan, qui, dès 1453, était procureur général à la Cour des aides, qui avait refusé de prêter serment au duc de Berry, en 1465, lors de la révolte de la Normandie, qui devint conseiller-chambellan de Louis XI, capitaine de Rouen, général des finances, capitaine d'Abbeville, puis bailli de Rouen et commis au gouvernement de toute l'artillerie en 1479 (2); d'après un aveu de 1481, il réunissait sur sa tête les seigneuries d'Ételan, Bourg-Achard, Radeval, Menillet, Chailly, Longjumeau et le Chatelier. C'est de son temps que la confrérie de charité de Saint-Lô de Bourg-Achard fut fondée.

Guillaume Picard mourut vers 1485, laissant trois fils : Louis Picard, sieur d'Ételan et de Bourg-Achard; Jean Picard, sieur de Radeval, et François Picard, archidiacre du Grand-Caux.

En 1486, Louis Picard, sieur de *Bourg-Achard*, chambellan du roi Louis XI, bailli de Troyes, ou de Tournay, selon d'autres, était défaillant à la montre de Rouen.

La mère du seigneur de Bourg-Achard ne mourut qu'en 1493.

Après du grand-autel de l'église des Cordeliers de Rouen, dit Farin, gist noble dame Jeanne de la Garde, veuve de feu noble homme messire Guillaume Picard, en son vivant chevalier, conseiller chambellan du roi Louis XI et son bailli et capitaine de Rouen, sieur d'Ételan, de Radeval et du Mesnil, laquelle décéda le 13 mai 1493; laquelle damoiselle était élevée en hose, à genoux sur un pilier, devant ledit autel.

(1) Collection Téchener.

La famille Berthame, originaire de Bourg-Achard, était alors importante et représentée par deux personnes du même nom. Jehan Berthame, l'aîné, avait payé 20 l. pour être anobli dans la sergenterie du Roumois. Quant à Jehan Berthame, dit le jeune, il avait été anobli en 1470, dans la sergenterie de Saint-Georges-l'Abbaye (*Manuscrit d'Osny*).

(2) M. Brossard de Ruville produit un titre de janvier 1470, qui suppose que Guillaume Picard était déjà seigneur de Bourg-Achard en 1469 (*Hist. d'Andely*).

En 1497, Louis Picard menaçait de brûler le bateau que les religieux de Jumièges avaient dans le petit port de Courval (1); la même année il fut choisi pour représenter la noblesse de Rouen aux États de Normandie. Par son mariage avec Charlotte Lhuillier, il devint seigneur de Quittebeuf (2) et de Bosnormand; il mourut en 1500 et fut placé sous un mausolée en pierre dans l'église de Bourg-Achard. Sa femme fut inhumée à ses côtés en 1536.

Quatre filles étaient nées de leur mariage, et dans les partages de leurs successions, la seigneurie de Bourg-Achard resta à Isabeau Picard (3), femme de François Pompadour, vicomte de Comborn, baron de Treignac.

« En 1511, un malheureux laquier nommé Jehan Canu, qui venait de tuer, dans une querelle, un sergent de Rouen, accourut dans l'église de Bourg-Achard pour y gagner franchise. Il eut le bonheur d'échapper à la mort en portant, cette année, à l'Ascension, la fierte de saint Romain (4). »

François de Pompadour mourut en 1534, et l'une de ses filles, nommée Madeleine, porta la seigneurie de Bourg-Achard à Tanegui le Veneur, comte de Tillières, seigneur de Carrouges, qu'elle épousa en 1550.

La maison Le Veneur posséda peu de temps Bourg-Achard, qui fut acheté par Jean du Moncel, d'une famille du Parlement, riche et considérée à Rouen, et dont on trouve des membres comme conseillers au Parlement ou conseillers de ville, depuis 1532 jusqu'en 1608 et plus tard (5).

Jean du Moncel, garde des sceaux de la chancellerie, sieur du Mesnil-Pavot et de la Bruyère, acquéreur de Bourg-Achard, était échevin de Rouen en 1547; il portait : *d'azur, au chevron d'or accompagné de 3 merlettes d'argent* 2 et 1.

Il avait épousé Jeanne du Four, dont il eut deux filles; Anne du Moncel, l'aînée, hérita de Bourg-Achard en partie, de Limsey et du Mesnil-Pavot; elle épousa, en 1552, Jean du Fay, seigneur de la Lande (6) et du Taillis (7), qui fut reçu, cette année même, au Parlement de Rouen.

Elisabeth de Moncel, dame de Grambouville, la Bruyère et Tolleville, épousa Guil-

(1) Vicomte de l'Eau, p. 190.

(2) T. Duplessis et M^e. Canel et Guilmeth écrivirent à tort *Equiquebeuf*.

(3) Les autres filles étaient Madeleine Picard, dame d'Ételan, du Mesnillet et d'Iville, mariée à messire Jean d'Ecquetot, chevalier, seigneur d'Ecquetot, Bughez, Ricarville, Esconderville, Falemont et Boncourt; Jeanne, épouse de Jacques Le Chevalier, etc.; seigneur des Prunes, et Gilette Picard, mariée à Jean de Brest, chevalier, baron et vicomte d'Éneval, Pavilly, Beausart, etc.

(4) M. Floquet.

(5) M. Canel, *Bourg-Achard*.

(6) A Sainte-Opportune, pres Vieux-Port.

(7) Au Trait, pres de Jumièges.

laume Novins, sieur d'Aubigny, baron de Crepon; c'est elle qui fonda la chapelle du Noviciat des jésuites à Rouen, et elle mourut le 17 juillet 1608 (1).

Anne du Moncel eut trois enfants de son mariage avec Jean du Fay, savoir : Jean du Fay, II^e du nom; Marie du Fay, mariée à Robert de Croismare, puis à André Fauteureau, et Anne, épouse de Robert des Champs, sieur de Reel.

Cette dame, après la mort de son mari, consentit à une seconde union; on trouve à ce sujet deux inscriptions dans Farin.

La première, gravée sur une plaque de marbre noir, dans la nef de l'église de Saint-Laurent, à Rouen, était ainsi conçue :

• Noble dame Anne du Moncel, dame de Saint-Jouin et *Bourg-Achard*, vefve en premières noces de Jean du Fay, escuyer, sieur du Taillis, conseiller du roi en son Parlement de Normandie, et en secondes noces, de messire Adrien de Croismare, sieur du lieu, conseiller au conseil d'Etat de Sa Majesté, et premier président en sa Cour des Aides de Rouen. Le corps de laquelle repose en l'église dudit *Bourg-Achard*, avait donné par testament, au trésor de cette église, pour y fonder chaque jour une messe et plusieurs autres prières en son intention, de ses maris, parens et amis trépassés et de ses successeurs; et Jean du Fay, son fils, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, bailli et capitaine de Rouen, seigneur desdites terres, a fondé trois basses messes par semaine et autres services, par contrat du 24 avril 1605. »

La seconde inscription se trouvait dans la collégiale de N.-D.-de-la-Ronde, où les entrailles de la même dame avaient été déposées.

Jean II du Fay fut créé gentilhomme de la chambre du roi, en récompense *des bons et agréables services par lui rendus au fait des guerres*.

Henri-Robert de Sainte-Marie-aux-Epaules lui céda, en 1607, la charge de bailli et capitaine de Rouen. Il avait, dans la chapelle d'Aubigny, aux Minimes de Rouen, l'épithaphe suivante :

• Haut et puissant seigneur, messire Jean du Fay, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, bailli et capitaine de Rouen, sieur du Taillis, *Bourg-Achard*, Saint-Jouin, Vergetot, Heugueville, Vesly, Pelletot, Limesy, la Haye au Vidame, châtelain de Grambouville (2), la Brière, le Trait et Sainte-Marguerite, qui décéda le 23^e jour de novembre 1615, et haute et puissante dame Madeleine Jubert son épouse devant lui décédée le 15 novembre 1613 représenté ici ensemble en un même tombeau, la mort n'ayant seu separer ce qu'un saint et loyal amour avait si heureusement assemblé pour jouir à jamais d'un repos plus heureux (3). »

Madeleine Jubert, fille de Claude, seigneur de Vesly, avait donné dix enfants à son mari; Jacques du Fay, l'aîné, sieur du

Taillis, bailli et capitaine de Rouen, hérita de Bourg-Achard, et il épousa, en 1607, Judith-aux-Epaules, dame de Lieurey (1); il fut nommé chevalier de Saint-Michel en 1621, et, peu de temps après, il céda sa seigneurie de Bourg-Achard à Gaspard du Fay, sieur de Saint-Jouin, un de ses frères, pour acheter le comté de Maulevrier.

Gaspard du Fay, 5^e fils de Jean II, recu maître des requêtes le 25 janvier 1622, obtint, au mois de juin 1624, des lettres-patentes qui érigeèrent le Bourg-Achard en baronnie; Louise de Hautemer, dame de Prie et de Plasnes, lui ayant cédé la haute justice de Bourg-Achard, le roi, par d'autres lettres-patentes du mois de juin 1625, permit « l'établissement et la réunion de la haute justice au plein fief de haubert seigneurie et baronnie de Bourg-Achard. »

Les habitants du lieu y formèrent opposition, et l'affaire fut évoquée au Parlement de Paris, où les lettres furent enregistrées le 5 janvier 1635.

Le roi, par d'autres lettres du 24 mars suivant, ordonna le même enregistrement au Parlement de Rouen, qui lesregistra le 13 juin de la même année, et ordonna en même temps que le bailli de Bourg-Achard serait employé au nombre des officiers « qui doivent comparance aux appeaux du bailliage de Rouen (2). »

En 1651, Gaspard du Fay devint seigneur de Saint-Thurien, par la mort de Georges du Fay, son frère, seigneur de la Haye-au-Vidame, de la Vieille-Mars et de la Lande, conseiller-clerc au Parlement. Dans un titre de 1655, il se dit seigneur de Saint-Jouin et Saint-Thurien, haut justicier de Bourg-Achard. Il fit aussi l'acquisition du fief de Mallemais, à Bosgouet (3); enfin il mourut en 1665, sans laisser d'enfants de son union avec Madeleine Parent, fille de Paul Parent, seigneur de Villemenon; sa succession revint à son petit-neveu, Jacques du Fay (4).

Jacques du Fay, II^e du nom, comte de Maulevrier, fut aussi bailli de Rouen et seigneur de Bourg-Achard; de son temps, Maulevrier fut décidément érigé en comté par lettres du mois de juillet 1671, enregistrées le 19 août 1672 (5); il épousa, le

(1) Dans la même année, on voit la dame de Bourg-Achard, avec ses sœurs, les dames de Saint-Geran et de Bellefonds, élever un monument à Henri Robert-aux-Epaules, seigneur de Sainte-Marie-du-Mont, leur père.

(2) T. Duplessis, t. II, p. 354.

(3) M. Canel, p. 132.

(4) Il était fils aîné de Jean du Fay, III^e du nom, l'aîné des enfants de Jacques, qui avait fait l'abandon de la terre de Bourg-Achard à son frère Gaspard.

(5) Son frère, Georges du Fay, est aussi appelé seigneur de Bourg-Achard et du Taillis; mais nous pensons que c'est une erreur de La Chesnaye-des-Bois.

(1) *Hist. de Rouen*, Farin, t. III, p. 481.

(2) C'est le château de Grambouville, jadis propriété du cardinal de Bourbon, qui a donné lieu à l'erreur de ceux qui ont fait Charles de Bourbon propriétaire du fief de Grambouville, situé paroisse d'Aviron.

(3) Farin, t. III, p. 401.

24 mai 1679, Madeleine de Montholon, qui était, en 1684, veuve et tutrice des enfants issus de son mariage avec Jacq. du Fay (1).

Jacques-Georges du Fay l'aîné, comte de Maulévrier et de Bourg-Achard, prit alliance avec Claude Rochon, le 3 décembre 1709; il gagna contre les religieux de Bourg-Achard, en 1727, un procès fameux; il vivait encore en 1742, et demeurait en son manoir seigneurial du Fay, sis au Bourg-Achard.

Le 1^{er} décembre 1711 était né Jacques du Fay, III^e du nom, fils des précédents; à l'âge de quatorze ans, en 1725, il avait été reçu page de la reine, et c'est probablement de lui qu'il est question dans l'épithaphe suivante, que nous avons relevée dans l'église actuelle de Bourg-Achard :

Catherine de Bouquetot, dame de Rabu et de l'Épiney, ci-devant dame de Gonseville, épouse de Jacques du Fay, chevalier, comte de Maulévrier, seigneur de Lilliot, d'Estiennevare et comte de Bosc-Achard, capitaine aux cuirassiers du Roi, morte au château de Lymes, le 20 septembre 1775.

Outre sa justice seigneuriale, Bourg-Achard eut aussi une vicomté qui fut supprimée en 1741, pour être réunie à celle de Pont-Audemer.

Vers 1756, l'Intendant, par les ordres du comte d'Argenson, condamna deux particuliers à 50 fr. d'amende au profit d'un postillon de la poste aux chevaux de Bourg-Achard.

À l'époque de la Révolution, la seigneurie de Bourg-Achard était devenue la propriété de la famille Le Comte; M. Jean-Pierre Pottier, de Bourg-Achard, fut député du Tiers-Etat aux assemblées de 1788.

À la même époque, on demanda à former un atelier de charité entre le Landin et Bourg-Achard, pour la réparation de la route (2). Tout le coton filé aux environs de Falaise, et que l'on nommait *choine*, passait par cette voie chaque semaine pour être transporté à Ivetot.

Lors de la création des justices de paix, Bourg-Achard fut un instant le chef-lieu de l'une d'elles, mais bientôt ce titre lui fut enlevé.

Écoles. En 1684, il fut enjoint au sieur Etienne Charles, qui jouissait d'une fondation affectée à l'instruction, de tenir les écoles: on exhortait en même temps les pères et mères d'envoyer leurs enfants à l'école et aux instructions qui se faisaient fêtes et dimanches.

Bourg-Achard possédait, en 1710, une école de garçons et une de filles, séparées

(1) Il existe dans l'église de Bourg-Achard une inscription funéraire où il est dit que ce seigneur était fondateur, au droit de ses prédécesseurs, du prieuré de Bourg-Achard, il avait pris ce titre à la suite d'un procès avec les religieux, dont nous parlerons en son temps.

(2) Ce chemin avait déjà été l'objet de travaux entre 1611 et 1638.

et tenues par un maître et une maîtresse.

Vers le même temps existait aussi une fondation pour marier une fille de trois en trois ans.

Église. La tour romane de l'église de Bourg-Achard, qui s'élevait au-dessus du portail, avec ses six cloches, fut détruite par le feu du ciel en 1626; le clocher qui fut construit à la suite de ce sinistre s'écroula lui-même en 1829, et entraîna toute la nef dans sa chute; les seuls objets curieux qui ont échappé à la destruction sont: les stalles du choeur, dont les sculptures sont admirables; les fonts baptismaux en plomb, du XI^e siècle, ornés des statues des apôtres, et enfin quelques magnifiques vitraux du XV^e siècle (1).

Hospice. En plusieurs endroits du cartulaire du prieuré, il est fait mention de la léproserie de Bourg-Achard; une maison *des lépreux* y existait dès 1243. Cet établissement de charité a disparu et a été remplacé par un hospice.

M. Duval, prieur de Bourg-Achard et abbé de la Victoire de Seulis, décédé en 1675, chargea par son testament l'hôpital des Renfermées de Seulis, auquel il laissait de grands biens, de faire 400 l. de rente pour l'établissement de deux filles de la charité au Bourg-Achard et d'une *apôtuquerie* pour le soulagement des pauvres malades, à charge par lesdites filles de tenir les *petites écoles* pour les jeunes filles, et de visiter les malades de la paroisse (2).

En 1694, Louis XIV unit à l'hôpital de Bourg-Achard, les chapelles de Sainte-Marie de Brestot et de Sainte-Marie de Moulineaux, à la charge néanmoins d'y entretenir l'office divin.

À la suite de cette union, un incendie ayant dévoré une partie de l'hôpital et du bourg, des quêtes furent autorisées pour venir au secours des incendiés, et l'administration de l'hôpital présenta de son côté une requête tendant à obtenir la suspension du service divin dans les chapelles de Brestot et de Moulineaux, et la permission d'affecter les fonds destinés à l'acquit des fondations à la reconstruction du bâtiment incendié.

Dès avant 1740, l'hôpital renfermait huit lits, et une troisième sœur de charité avait été adjointe aux deux autres.

En 1815, l'hospice, dont le revenu était de 4,000 fr., se trouvant endetté, il fut question de le supprimer pour le réunir à celui de Pont-Audemer. Les habitants s'y étant opposés, on se contenta de remplacer les filles

(1) M. Canel.

(2) Voir un mémoire concernant l'érection, le gouvernement, etc., de ces hospices. (Arch. de la Seine-Inférieure.)

de Saint-Vincent de Paul par les sœurs de la Providence d'Evreux.

Charité. Cette société fut fondée en 1482; une gravure servait de diplôme à ses membres en 1640. Mgr de la Rochefoucauld ordonna que la confrérie de Saint-Lô, de Bourg-Achard, serait desservie par un chapelain-prêtre séculier qui occuperait le logement destiné à son office, et aurait pour acquitter les messes de fondations, les honoraires fixés par l'assemblée générale des confrères.

Fiefs. 1. **LE BEAU-PIN** a dû donner son nom à Durand du Pin et à Henri du Pin, mentionnés dans le cartulaire de Jumièges, comme témoins des donations de Richard, d'Elise et de Geoffroy Le Bigre, à Bouquetot. Henri du Pin approuva une de ces donations comme seigneur du fief.

En 1446 et 1447, Robert des Champs, *esc.*, donna en fief plusieurs héritages à Bourg-Achard; il était probablement seigneur du Pin, car après lui, Simon des Champs, sieur du Pin et du Fay, décédé en 1498, fut inhumé à Saint-Eloi de Rouen.

La présence de la famille des Champs à Bourg-Achard donna lieu à une alliance avec la famille du Fay. En 1579, Anne du Fay, fille de Jean et d'Anne du Moncel, épousa Robert des Champs, sieur du Reel et du Bosc-le-Hard. Ces deux époux moururent en 1572 et furent aussi inhumés à Saint-Eloi (1).

Des Champs; *d'argent à la bande d'azur chargée de trois tourlins d'or.*

LE BOSC ou **BTC.** Richard du Bosc est noté dans le cartulaire de Bourg-Achard, comme ayant donné une acre de terre à ce prieuré; c'est sans doute lui qui en 1198 était caution de Guillaume de Plasnes, pour la somme alors importante de 19 l. 5 s.

LE BOIS-DE-LA-MARE. Marc de la Mare est signalé en 1181 comme ayant donné quatre acres de terre au prieuré (2).

En 1198, Richard de la Mare était caution pour Guillaume de Plasnes, de 17 l. 10 s.

Jean de la Mare est un des témoins de la vente faite en 1213 par Pierre de Bardouville, à Jean de Saint-Léger; c'est lui qui donna au prieuré, de 1230 à 1236, une rente de 6 s. que Thomas Margnerie lui devait à cause d'un bâtiment sis à Bourg-Achard, entre la maison de Gilbert Passebosc et celle de Robert Lecourt (3).

En 1245, les héritiers de Henri de la Mare avaient une terre près de la léproserie de Bourg-Achard (4).

Une pièce de terre faisant partie du Camp-

Sorel, relevait, en 1754, du fief de la Mare, qui appartenait alors aux religieux.

LE CAMP-SORREL. Une famille Sorel habitait le Bourg-Achard dès le XII^e siècle, car, d'après la charte de Rotrou, les deux frères du Quesnoy, de concert avec Beatrice, leur mère, renoncèrent au droit qu'ils réclamaient sur la terre de Gautier Sorel, leur frère.

Dans le siècle suivant, Jean de la Mare donna au prieuré toute sa terre et son bois Sorel.

Guy Sorel, fils de Robert, reconnut devant l'official de Rouen, en 1227, avoir cédé au prieuré une rente de 12 s., et donna en garantie son cellier de pierre à Saint-Maclou de Rouen (1).

LE FAY. Avant 1181, Richard du Fay avait donné trois acres de terre aux chanoines de Bourg-Achard (2).

Dès le XIII^e siècle, Robert du Fay, riche métayer, cultivateur, avait une maison à Bourg-Achard. Le petit domaine qui portait son nom n'était point le herceau de la puissante famille du Fay, originaire de Saint-Thurien (3).

LA GREGERIE. Le nom de cette ferme ou hameau doit venir d'une famille Le Gregy, dont on trouve plusieurs membres à Bourg-Achard, au XIII^e siècle.

Raoul Le Gregy est témoin d'une charte de 1224, donnée par Jean de Bosc-Benard-Commin, en faveur du prieuré; en 1233, il est qualifié confrère et associé aux biens spirituels de l'église Saint-Lô de Bourg-Achard, à laquelle il donne une rente de 6 s. 6 d.

En janvier 1228, Raoul Le Gregy et Denise, sa femme, avaient acheté de Robert Coquin un héritage ayant appartenu à Guillaume Cocuin, son père (4).

Thomas Le Gregy confirma, en 1238, les donations faite par Raoul Le Gregy son père; en 1240, il vendit aux chanoines de Bourg-Achard, une rente de 30 s. moyennant 12 l.

HONGUEMARETTE, diminutif de Honguemare, a pu faire partie autrefois du territoire de cette paroisse.

Adrien Toustain, 1^{er} du nom, seigneur de Frontebosc et de Limery, était en même

(1) M. L. Passy, *prieuré de Bourg-Achard*, p. 3.

(2) Bulle d'Alexandre III.

(3) Jusqu'à l'époque des Courcy, les seigneurs de Bourg-Achard habitaient en leur manoir de Plasnes ou un ancien château féodal qui n'existe plus. Jean de Courcy, qui porte le titre de seigneur du Fay, se fit sur ce fief et y fit construire, en 1483, la chapelle Saint-Gilles. Il n'est pas probable que la seigneurie du Fay que nous trouvons accolée à celle du Pin, ait été le Fay, de Bourg-Achard, car les seigneurs de ce domaine ont toujours occupé, depuis Jean de Courcy, la terre du Fay. Un acte de 1742, émané de Georges du Fay, est daté du manoir du Fay (*sans tréma*).

(4) D'Hosier. Preuves de la généalogie du Quesnoy.

(1) Farin.

(2) Bulle d'Alexandre III.

(3) Cart. de Bourg-Achard, n° 6.

(4) M. L. Passy, p. 37.

temps seigneur de Honguemare et de Honguemarettre, en 1542; il avait épousé, l'année précédente, Marie de Cerville; il était en 1541 greffier en chef pour le criminel au Parlement de Rouen, et il commanda des gens de guerre dans le Roumois.

Toustain portait: *d'or à la bande échiquetée d'azur et d'or.*

Honguemarettre passa ensuite à Adrien Toustain, II^e du nom, fils du précédent, et puis à Robert Toustain, son petit fils.

Ce domaine, après être resté trois cents ans dans la famille Toustain, a pu en sortir lorsque Honguemare fut vendu par décret sur Pierre Toustain, fils de Robert.

LA MAGANERIE appartenait au XVII^e siècle à la famille du Quesne. Le 25 août 1644 fut baptisé Pierre du Quesne, fils du sieur de la *Magennerie*, demeurant au Bourg-Achard (1).

LA MAIRIE. Philippe Le Bas, qui habitait Rougemontiers, avait le titre de seigneur de la Mairie, lorsqu'il fut maintenu de noblesse, le 21 novembre 1667; il descendait de Toussaint Le Bas, de Pont-Audemer, sieur de la Mairie, qui fut anobli en décembre 1587, et qui avait épousé Marie du Buisson.

Le Bas: *d'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules, tigées et feuillées de sinople, celle en pointe surmontée d'un croissant du second émail.*

LE QUESNOY. Le chêne, est arbre si vénéré des anciens Gaulois, a laissé son nom aux nombreux villages du Quesne, du Quesnay et du Quesnoy, que l'on rencontre partout. Le Quesnoy de Bourg-Achard a eu le privilège d'appartenir pendant de longs siècles à la même famille (2).

Des la seconde moitié du XII^e siècle, la concession d'un emplacement de moulin à Bois-Autou faite par Roger, abbé de Jumièges, aux chanoines de Bourg-Achard, a pour témoin Guillaume du Quesnoy.

Lorsque l'archevêque Rotrou confirma, en 1175, les biens du prieuré de Bourg-Achard, sa charte fait mention d'un grand nombre de membres de cette famille, entre autres: de Nicolas et de Guillaume du Quesnoy, de Beatrix leur mère, de Robert du Quesnoy, de Trembourg du Quesnoy et de ses deux fils Henri et Guillaume, et de Raoul du Quesnoy (3).

Ce dernier paraît, quelques années après, comme témoin d'une charte d'Alain de Saint-Pierre, en faveur du prieuré (4).

Henri du Quesnoy est signalé, dans les

(1) Notice sur Brestot, par M. de Philippe, p. 25.

(2) D'Hosier a donné la généalogie de cette illustre maison; tout en nous servant du travail du savant généalogiste, nous aurons occasion de le rectifier à l'aide de documents nouveaux.

(3) Lettres de Rotrou. *Cart. de Bourg-Achard.*

(4) D'Hosier, *Charte* n° 2.

rôles de 1198, comme caution de Richard Landry.

En 1213, Robert du Quesnoy, surnommé l'Abbé, et qualifié de chevalier, est témoin d'une vente de Pierre de Bardouville à Jean de Saint-Léger; Hugues du Quesnoy, écuyer, figure aussi plus bas sur la liste des témoins.

Dix ans plus tard, ce même Hugues et Alice, sa femme, donnèrent au prieuré une rente de 20 s., due par Richard Framery, en présence de Robert du Quesnoy dit l'Abbé, son frère ou son parent.

À la même époque, Robert dit l'Abbé consentit à ce que ses vassaux du Quesnoy pussent moudre sans payer de droits au moulin de Glos-sur-Risle, dont il était propriétaire en partie; il reçut de ses gens une indemnité de 25 s. tournois; il fut témoin, en 1225, sous le nom d'Abbé du Quesnoy, d'une charte de Guillaume le Poigneur pour le prieuré; il a le même surnom dans une vente faite par Robert Coquin; enfin, en 1229, il donna aux chanoines une rente de 12 s. sur le tènement de Richard Framery, et une vergée de terre dans le Champ-Gérout, louée 3 s.

En 1240, Robert du Quesnoy donnait au Bec un clos à Voiscreville, avec l'approbation de Raoul de Saint-Léger, chevalier, seigneur du fief. Parvenu à la vieillesse, Robert, qui avait un fils déjà majeur, épousa en secondes noces une femme nommée Yva; il servit de témoin, en 1242, à une charte de Guillaume Restout pour les chanoines; enfin, il vivait encore au mois de novembre 1244, car il reconnut alors, devant l'official de Rouen, avoir vendu au prieuré une pièce de terre pour 13 l. et une rente de 8 sous.

Un nouveau Robert du Quesnoy paraît pour la première fois en septembre 1260; il ne porte point de surnom dans l'acte par lequel il vend au prieuré 4 s. de rente qui lui étaient dus par Guillaume de Boistan. En 1262, il donna aux chanoines 2 acres et 1 vergée 1/2 de terre sises entre la terre de Guerrie, son oncle, et la terre que la dame Yva, sa belle-mère, tenait en donaire, aboutissant sur le jardin dudit Guerrie. L'official de Rouen atteste, en janvier 1263, que Robert du Quesnoy a reconnu son seau appendu à des lettres par lesquelles il promettait avec serment de respecter les conventions faites avec les religieux.

Dans le même temps, Philippa du Quesnoy, restée célibataire, selon toute apparence, donna aux chanoines une pièce de terre située aux Trois-Fossés sur Bourg-Achard. Au mois de mars 1269, Robert du Quesnoy, en donnant au prieuré une rente de 12 s., se dit de la paroisse de Saint-Martin-du-Parc,

près le Bec (1). Ces 12 s. étaient dus par Guerry du Quesnoy, neveu de Robert, et ils étaient hypothéqués sur 5 vergées de terre voisines du pré de Guillaume du Quesnoy, près du chemin du Roi, conduisant du Bourg-Achard au Bec-Hellouin (2).

Vers 1270, à l'occasion d'un fait passé à Catelon, près de Bourg-Achard, les accusateurs du vicomte de Pont-Audemer invoquèrent le témoignage de Guillaume du Quesnoy. Après lui, on place Jean du Quesnoy dit *Taupin*, qui épousa N. de la Haute-Maison. Le 20 avril 1378, *Taupin* du Quesnoy, écuyer, faisait partie d'une montre passée à Pont-Audemer, et le 10 novembre 1396, il ratifia une sentence arbitrale rendue entre lui et Jean de Courey, seigneur de Bourg-Achard (3).

Lors de l'invasion anglaise, Guillaume du Quesnoy avait succédé à Jean dit *Taupin*, son père; il résista peut-être quelque temps aux envahisseurs; mais le 3 avril 1422, il obtint des lettres de grâce après avoir prêté serment au roi d'Angleterre. Dès l'année précédente, il avait rendu aveu au conquérant pour ses seigneuries du Quesnoy, de Varneville-au-Grès et de Saint-Michel de la Haye.

L'aveu de Plasnes, donné en 1456, contient le passage suivant :

« *Item*, relève de Bourg-Achard un demi fief noble, nommé le fief du Quesnoy, que tient messire Guillaume du Quesnoy, chevalier, et siet en la dicte paroisse de Bourg-Achard, en la vicomté de Pont-Autou, et es parties d'environ. »

Guillaume du Quesnoy laissa, de son mariage avec Jeanne de la Heuse, un fils nommé Jean, auquel il céda tous ses fiefs en 1462, et il était mort avant le 21 octobre 1471 (4).

Jean du Quesnoy, dit le *Baudrand*, II^e du nom, écuyer, seigneur du Quesnoy, de Varneville-au-Grès, du Plessis, épousa Agarie de la Cauchée, dame du Thuit-Hébert, de l'Épinay et de la Cauchée, fille et héritière de Thomas de la Cauchée et de damoiselle N. du Jariay. Il fit hommage au roi, le 11 juin 1462, au nom de sa femme, pour les trois fiefs qu'elle lui apportait en dot; lui-même recevait aveu, en 1467, de Jean du Tot, écuyer, pour un tiers de fief à Varneville. Il vendit ce fief en 1471; l'obituaire

de Bourg-Achard marque sa mort au 8 février, probablement en 1483.

Richard du Quesnoy, fils aîné de Jean, *esc.*, seigneur du Quesnoy, du Feuguerey, de la Hense et du Thuit-Hébert, passa, le 11 juin 1483, avec Jacques du Quesnoy, son frère puîné, un accord au moyen duquel le fief du Quesnoy lui demeura en entier (1). Il rentra aussi, par un accord du 14 mai 1490, dans le droit de nommer à la petite chapelle du Thuit-Hébert; il parait avoir eu deux fils, Robert et Louis, sieur de la Hense.

Robert, l'aîné, et le principal héritier, seigneur du Quesnoy et de la Métairie, épousa en premières noces Anstreberte Doullé, dont il eut trois fils: Jean, Nicolas et Eustache, et sa seconde femme, Françoise de la Haye, lui donna un 4^e fils nommé Robert (2).

Jean du Quesnoy, II^e du nom, aîné des quatre frères, eut le titre d'écuyer, seigneur du Quesnoy de Boissay, près St-Pierre-sur-Dive, et des Rotiers; d'abord, il transigea avec ses frères qui lui abandonnèrent l'héritage paternel en entier moyennant des rentes; plus tard, son frère Eustache fit saisir, entre ses mains, le 3 février 1579, tous les biens provenant de la succession de Robert du Quesnoy, leur jeune frère.

Du mariage de Jean du Quesnoy III^e, avec Marie de Martainville, est issu Arthur qui épousa, en 1572, Yolande de l'Épine, et reçut le Quesnoy en avancement d'hoirie; en secondes noces il épousa, vers 1599, Anne Vauquelin, fille du célèbre poète Jean Vauquelin, dont il eut Guillaume du Quesnoy, marié à Renée Le Gros, et qui mourut le 28 décembre 1652.

Gaspard du Quesnoy, fils de Guillaume, laissa une fille unique nommée Anne, qui épousa Gilles du Bosc-Regnoult, auquel elle porta la terre du Quesnoy; elle était veuve le 16 septembre 1691; leur fils, Gilles du Bosc-Regnoult, n'eut pas le Quesnoy, mais il hérita de la seigneurie de Voisreville et devint seigneur de Marcellay-la-Campagne; sa veuve Renée de Roussel vivait encore au mois de mai 1715.

LES ROTIERS. Vincent du Quesnoy, 3^e fils de Jean II, dit *Baudrand*, eut, dans son lot, vers 1480, le domaine des Rotiers; après sa mort ou l'extinction de sa postérité, les Rotiers revinrent à la branche aînée de la fa-

(1) Il s'était sans doute retiré dans ce pays, où l'on trouve un fief du Quesnoy.

(2) Ils s'arrêtent les documents fournis par le cartulaire de Bourg-Achard, en sorte que nous avançons un peu au milieu des ténèbres.

(3) D'Hosier.

(4) Il avait aussi une fille nommée Jeanne, qui épousa N. de Franqueville, seigneur de Coullarville à Brienne.

(1) Les autres enfants de Jean du Quesnoy dit le *Baudrand*, étaient: 1^o Vincent du Quesnoy, seigneur des Rotiers; 2^o Michel du Quesnoy, *esc.*, seigneur de Saint-Michel de la Haye; 3^o Guillemette du Quesnoy, femme de Thomas de Malleville; 4^o Jeanne du Quesnoy, mariée à Robert de Vineloy.

(2) Nicolas et Eustache se firent protestants et portèrent les armes pour leur religion, d'après un acte du 4 septembre 1576.

mille. Vers 1640, Gaspard du Quesnoy prenait le titre de seigneur du Quesnoy, de la Métairie et des Rotiers.

Le Val. Richard du Val, qu'un document présente comme frère de Robert dit l'Abbé du Quesnoy, servit de caution à Guillaume de Plasnes, en 1198, pour une somme de 19 l.

En 1224, un Raoul du Val, surnommé le *Prieur*, est employé comme témoin dans une charte; Richard du Val, peut-être son père, est au nombre des témoins de la donation faite au prieuré, en 1225, par Guillaume le Poigneur.

La maison de Guillaume du Val existait à Bourg-Achard en 1226, et un Geofroy du Val demeurait à Honzeuware en 1234.

Richard du Val, II^e du nom, chevalier, est un des témoins d'une charte de Guillaume Restout, pour le prieuré, en 1212 (1); il donna au prieuré la moitié du Camp Catel. Le 23 juin 1363, Robert du Val achetait de Guillaume Pépin certaines pièces de terre assises au *Boucahort* (2).

Enfin, l'existence de l'arrière-fief du Val est constatée dans l'aveu de Plasnes de 1456, qui contient le passage suivant :

« *Item*, une franche vavassorie, nommée la vavassorie du Val, assise en la dite paroisse de Bourg-Achard et vicomté de Pont-Autou. »

PRIEURÉ DE SAINT-LÔ.

Nous avons vu que Guillaume du Bose, un des plus anciens seigneurs de Bourg-Achard, qui vivait à la fin du XI^e siècle, avait eu d'Albenda, sa femme, trois fils, Nivelon, Roger et Henri.

Devenu l'héritier principal du domaine paternel, Nivelon se décida, non pas à fonder un prieuré, mais à transformer en collégiale l'église de la paroisse jusque-là desservie par un seul prêtre. Les grands sacrifices que fit alors le curé de Bourg-Achard, nommé Hugues du Châtel, nous autorisent à croire qu'il fut le conseiller de Nivelon et le principal promoteur de l'œuvre; c'est du reste le nom que lui donne la charte de Roger du Bose, frère de Nivelon.

Nivelon se borna à fonder quatre prébendes séculières pour le service de l'église et de l'office canonial; mais elles furent dotées par le curé Hugues du Châtel et sa famille. On voit Hugues donner d'abord 30 acres de terre et 3 acres de bois, du consentement de Roger Goule de Martre, et de Marc, son fils; ce dernier reçut 30 s. de dédommagement; il donna encore la fortune de sa mère, qui se composait de 44 acres de terre tenues à ferme par Robert, son neveu.

(1) d'Hosier, VII.

(2) Notariat de Rouen.

L'entreprise était à peine commencée que Nivelon mourut, laissant à son frère, Roger, homme actif et entreprenant, le soin de consolider son œuvre. Sur le siège de Reuon se trouvait alors le savant Hugues d'Amiens, qui avait été chanoine régulier et qui ne négligeait rien pour étendre cet ordre dans son diocèse (1); il persuada à Roger du Bose de modifier l'œuvre de son frère et de fonder un prieuré de chanoines réguliers; on en tira, en 1143, du prieuré de Saint-Jean de Falaise, qui vinrent organiser le nouvel établissement et en construire les bâtiments. Hugues d'Amiens constate ces faits par un acte solennel dans lequel il règle les rapports des deux prieurés de Falaise et de Bourg-Achard; le prieur de Falaise conservait le droit de visite et de correction; mais les religieux devaient obéir respectivement au prieur du lieu où ils se trouvaient, et, en cas de division, l'archevêque avait le droit d'intervenir.

On eut le bon esprit de prendre pour premier prieur le doyen Hugues du Châtel, qui avait fait tant de sacrifices pour la maison. Roger du Bose se montra très généreux dans la circonstance, et donna une charte où il déclare que, par le conseil du vénérable Hugues, pour l'âme de son père et de sa mère, pour le salut et la prospérité de Mathilde, sa femme, et de Guillaume, son fils, il a donné les quatre prébendes fondées par son frère, à des chanoines réguliers, sans retenir sur eux de droit humain, si ce n'est la protection et la défense. Puis il entre dans le détail de ses donations personnelles, qui consistaient en un verger près l'église et une terre pour y construire le nouveau couvent. Il ajoute 3 acres de terre pour le luminare de l'église, la dime du tonlieu de Bourg-Achard, la dime de ses moulins de Pont-Autou, la dime du pain de sa maison et généralement de tous ses revenus de Bourg-Achard. Enfin, 4 acres de terre que Raoul Crépin tenait pour 4 s. à l'Ascension.

Le fondateur confirma également les dons faits par ses vassaux et par le prieur Hugues. Ainsi, Gantier de Glos-sur-Risle avait donné 8 s. et 2 d. de rente, payables le deuxième dimanche de Carême, à la condition de célébrer chaque semaine deux messes pour les défunts (2). Hubert d'Etouteville avait donné, de son côté, en tènement, à Bourg-Achard, du consentement d'Hélisende, sa fille, et avait reçu en échange 100 s. de Roumois.

Toutes les dispositions précédentes furent

(1) On conçoit la prédilection du vénérable prêtre pour un institut qui fournissait pour curés, aux paroisses, des religieux toujours soumis à leur supérieur et surveillés par lui.

(2) L'honoraire d'une messe n'était pas tout à fait d'un denier.

approuvées par Galeran de Meulan, suzerain de Roger du Bose, par Mathilde, femme de Roger, par Guillaume, son fils, et par Henri, son frère.

Un des premiers faits à noter dans l'histoire du prieuré de Bourg-Achard, c'est la rupture de l'alliance qui l'unissait au prieuré de Falaise. Cette maison étant entrée dans la congrégation de Prémontif en 1158, perdit, en changeant de règle, son droit de supériorité, tandis que le prieuré de Saint-Lô recouvra son indépendance et son individualité; nous noterons ensuite l'indéfinissable générosité de Galeran de Meulan envers les maisons religieuses; il donna aux chanoines, dans tous ses domaines, avant de se retirer du monde, en 1163, le panage pour leurs porcs, l'herbage pour leurs bestiaux et le bois pour leur chauffage.

Une charte de l'archevêque Rotrou, datée de 1175, résume l'histoire du prieuré depuis sa fondation, et nous fait connaître les noms de ceux qui, jusque-là, avaient contribué à son agrandissement; en voici le résumé:

« Les chanoines avaient acheté une terre voisine de leur verger avec toute la mare et le verger de Picot; plus la terre où Hugues le Bonvier avait une demeure, et la mesure établie sur le parvis même de l'église dans laquelle habitait une femme nommée Julitte.

« Les deux frères, Nicolas et Guillaume du Quesnoy, avec Beatrice, leur mère, avaient renoncé à leurs droits sur la terre de Gautier Sorel.

« Guillaume Roussel avait donné une terre, et Restout 3 vergées, Guillaume Restout, fils du précédent, 5 acres de terre, lorsque son frère s'était fait chanoine. On avait donné au prieuré, Robert du Quesnoy, encore enfant, avec 5 acres de terre (1).

« Le chanoine Richard du Bois-Taon (2), marié avant d'être religieux, avait donné 5 acres de terre lorsque son fils Raoul, qu'il avait amené avec lui, était devenu chanoine.

« Le prieuré avait reçu 2 acres de terre des frères de Hugues lorsque celui-ci avait pris l'habit, et Richard du Fay avait apporté 2 acres en entrant dans la maison.

« Guillaume Longue-Epée, frère du roi Henri, et un des fils de l'impératrice Mathilde, étant venu à Bourg-Achard, avaient laissé un souvenir de leur passage en donnant une rente de 20 s. de Beauvais sur le tonlieu d'Amale.

« Gervais de Bouquetot avait donné 1 acre de terre; Guillaume de Piencourt, une mine de pois à prendre à Bouquetot; Hugues,

(1) Ces dotations enrichissaient la maison et amenaient à elle les enfants des meilleures familles.

(2) Il devint plus tard prieur.

fils de Robert, sa femme, Agnès, et Mathilde, sa fille, 1 acre de terre (1); Raoul Payen et ses trois fils, 1 acre; Hugues le Vicomte, 1 vergée, pour obtenir de l'archevêque une dispense de mariage; Trembourg du Quesnoy et ses fils Henri et Guillaume, 2 acres; Roger de Fontaines et Guillaume, son fils, une acre; Jean du Bosgouet, 1 vergée de terre tenue à loyer par Robert, curé de Bosgouet, avec une maison dans le bourg même, et une mesure placée entre le cimetière et le four public.

« Plusieurs petits seigneurs des environs, comme Gautier de Pont-Auton, Robert, fils Baudry, Gautier Parent, Richard, son fils, et Osbern du Landin, avaient aussi déposé sur l'autel de Saint-Lô le signe symbolique de leurs largesses envers le prieuré.

« Durand de la Londe et Raoul Tranche-pourcel, son gendre, avaient donné 3 acres et une vergée de terre le jour même où Richard, frère de Durand, était entré dans la communauté des chanoines.

« Nicolas de la Londe avait donné l'église de N.-D. de Caumont avec les deux chapelles de sa dépendance (2). »

L'archevêque relate à la fin de sa charte certaines donations omises à leur date ou effectuées au dernier moment. « Sœur Basilio avait donné à ses frères de Bourg-Achard, une maison à Falaise, probablement avant 1158, lors que les deux communautés étaient encore unies.

« Les chanoines avaient acheté, des religieux de Jumieges, un moulin à Pont-Auton, avec le passage gratuit de la Seine dans le port de Jumieges; mais les vassaux pour jouir de ce droit devaient être accompagnés d'un religieux (3). »

Enfin, Guillaume Capel avait donné 2 acres de terre pour le luminaire de l'église.

La situation du prieuré était donc très satisfaisante, et la période de prospérité dans laquelle il était entré ne devait pas se terminer encore.

En effet, Guillaume de Piencourt, père et fils, résignèrent, peu après 1175, les droits d'avouerie et de présentation qu'ils avaient sur l'église de Bouquetot.

Philippe de la Rivière, qui avait les mêmes droits sur l'église d'Longueuare,

(1) D'après la bulle d'Alexandre III, Hugues, fils de Robert, avait donné 2 acres.

(2) Ces deux chapelles sont devenues les églises de la Triulté et de Saint-Ouen de Touberville. Guillaume de la Londe, frère aîné de Nicolas, s'était fait chanoine, et, après sa mort, il fut inhumé dans le chapitre même du prieuré.

(3) Le prieuré venait, en effet, d'obtenir de Jumieges, vers 1172, la concession de l'emplacement d'un moulin avec les banniers moyennant 100 s. de rente en deux termes. Cette concession ne devait être valable que tant que le prieuré resterait sous l'autorité directe de l'archevêque.

les céda également; enfin, Henri du Neubourg, neveu de Rotron, donna la chapelle de N.-D. du Bosc dans la forêt du Neubourg; Robert du Neubourg, doyen de Rouen, frère de Henri, eut aussi part à cette donation, et dans l'acte qu'il donna pour son compte, il est question de Robert de Bequefort, alors prieur de Bourg-Achard.

C'est le second supérieur de la maison que nous connaissons.

Vers 1180, le roi Henri II accorda au prieuré une charte de confirmation.

Il faut aussi rapporter à cette date la donation qu'Alain de Saint-Pierre d'Autils fit aux chanoines de la dime de son vin et de sa vigne de Longueville, et, en plus, d'un arpent en propriété (1).

Il ne manquait plus à l'existence et aux possessions du prieuré que la sanction de l'autorité pontificale, qu'elle obtint enfin le 17 des Kalendes de mai 1181, d'Alexandre III, un des plus illustres papes qui aient gouverné l'Église.

Sa bulle, adressée à Raoul du Bosc, alors prieur, contient d'abord l'énumération des églises soumises aux chanoines, N.-D. de Caumont et ses chapelles, Bouquetot, Honguemare et N.-D. du Bosc, puis le détail des donations faites au monastère, déjà énoncées dans la charte de Rotron; il s'y trouve cependant quelques additions pour les biens donnés depuis 1175, par Jean du Bosc et Mathilde, sa femme, par Ameline et Thomas, son fils, et par Hélie du Thuit-Hébert.

Au nombre des bienfaiteurs zélés du prieuré à cette époque, il faut compter Robert II, comte de Meulan, dont quatre chartes rappellent les donations; par la première, il renonce à ses droits sur l'église de Bouquetot; par les autres, il renouvelle les exemptions accordées par son père, et confirme les donations de Guillaume des Fontaines.

Peu après la bulle d'Alexandre III, Roger de Plasnes, II^e du nom, petit-fils du fondateur, donna une charte datée de Londres, dans laquelle, après avoir constaté l'amitié et la parenté qui l'unissent au prieur, Raoul du Bosc, il donne aux chanoines l'église de Saint-Pierre de Cure, dans le comté d'Essex, qu'il tenait de la générosité de Jean, comte de Mortain.

Roger de Plasnes eut pour successeur Guillaume, son fils; en 1198, le prieur de Bourg-Achard fut caution pour lui et paya 10 l.

L'archevêque Gautier eut pour le prieuré tout le dévouement de son prédécesseur;

(1) Toutes les maisons religieuses s'empressaient d'acheter, près de Vernon, des vignes qui leur procuraient du vin pour l'autel.

ainsi, Nicolas de la Londe, devenu chevalier, voulut revenir sur sa donation des patronages de Caumont et de ses annexes; Gautier intervint et Nicolas renonça à ses prétentions (1).

Le prélat constata les droits du prieuré dans une charte de 1202, où il dit « qu'il est compatissant à la pauvreté des chanoines, et que, témoin de leurs bonnes mœurs et de leur piété, il ratifie les dispositions du seigneur de la Londe. »

Dans cette circonstance, il confirme de nouveau aux chanoines les églises qu'ils avaient et la possession du prieuré de N.-D. du Bosc, près du Neubourg, déjà garantie par une charte de l'évêque d'Evreux.

En 1203, Richard du Bois-Taon, prieur de Bourg-Achard, paya au fisc royal une légère taxe de 12 d. afin de pouvoir se défendre contre Raoul de Bardouville, qui élevait des prétentions sur le patronage de Bouquetot.

Vers ce temps, Robert de Bernay, qui était propriétaire d'une maison dans la paroisse de Saint-Patrice à Rouen, la donna à son clerc Geoffroy du Bosc; celui-ci la transmit aux chanoines lorsqu'il fut admis parmi eux.

Guillaume de Plasnes, seigneur de Bourg-Achard, souleva quelques difficultés au sujet de la dime du pain et des cens données, en 1143, par son bisaïeul Roger du Bosc; le pape Innocent III nomma des arbitres qui imposèrent, en 1207, une transaction aux parties; Guillaume rentra dans ses dîmes et abandonna en compensation 4 acres de terre (2).

Les chanoines intentèrent à ce moment une action contre Tridon, curé de Barneville, qui prétendait retenir plusieurs paroissiens de Honguemare, et percevoir sur ceux de Caumont des dîmes en pain et deniers. Innocent III dut encore intervenir; il nomma des commissaires qui amenèrent les parties à transaction.

Le prieur céda au curé deux paroissiens qu'il avait près de son église, et lui paya 12 l. tournois pour ses peines et dépens; mais en revanche, les chanoines recouvrèrent leurs paroissiens de Honguemare et tous les profits, gerbes, pains, deniers et dîmes, que le curé faisait enlever de l'église de Caumont.

Cette transaction fut non-seulement confirmée par deux chartes, l'une de Robert, successeur de l'archevêque Gautier, l'autre de l'abbé du Bec, mais encore par serment que Geoffroy du Bosc, alors prieur, et Thomas, un de ses chanoines d'une part, et le

(1) On voit que les réclamations contre les libéralités encore récentes commençaient déjà à se faire jour.

(2) Cartulaire n^o 2.

curé Tridon de l'autre, prêtèrent sur l'autel de l'église de N.-D. d'Ouville.

Baudry de Flancourt ayant été admis, vers 1210, comme chanoine, Raoul de Flancourt, son père, donna au prieuré 6 acres de terre en divers lieux, que Robert du Fay tenait à champart; et en outre, Anfroy, son homme lige, avec tous les droits et avantages qu'il en retirait. Gautier et Robert de Flancourt, par une charte séparée, se portèrent garants de la donation de leur père; il est dit dans cet acte que le prieur et le bailli du couvent devront fournir à chaque chanoine une pitance de la valeur de 5 s. le jour anniversaire de la mort de Raoul de Flancourt.

Ici se place, avec quelque probabilité, la donation sans date, que Richard de Bardouville fit, avec le consentement de Jean, son aîné, de 2 acres de terre rapportant 2 s. 1/2 de rente par an, situées près de la cure des chanoines, au-delà de la haye de Gautier Parent.

Geofroy de Bardouville, fils de Richard, surnommé *le doyen*, donna, du consentement de sa mère et de son frère aîné, une rente de 7 s., etc., due par Renaud Lesort. Les donateurs reçurent des chanoines un cheval blanc harnaché et sellé, plus 15 s. tournois.

Une charte de 1213, émanée de Pierre de Bardouville, contenant vente de 5 acres de terre à Jean de Saint-Léger, a pour premier témoin Raoul, prieur de Bourg-Achard, II^e du nom, qui avait probablement succédé à Geofroy du Bose (1).

A la date de 1220, Richard le Vavasseur, fils de Guillaume, donna une vergée de terre sise à Bouquetot.

En 1222, Henri de Bardouville, prêtre, quatrième fils de Richard, donna tout le revenu d'un tènement que Thomas le Cordonnier, clerc, fils de Robert, tenait de lui à Guenouville.

Au mois de mai de cette même année, Raoul de Bardouville, fils de Guillaume et d'Aliée d'Epreville, donna aux chanoines, avec le consentement de Gautier d'Epreville, tout le tènement qui avait été donné en mariage à sa mère, et de plus une rente de 12 d. que lui devait Gilbert Malvas (2).

Rose, veuve de Nicolas du Bose-Geroud, chevalier, donna la même année au prieur, du consentement de ses fils, Jean et Henri, une acre de terre sise près la mare de l'Angle et la terre de Gautier le Viseur (3).

L'histoire manuscrite du Bec mentionne un Richard comme prieur de Bourg-Achard en 1222.

Les religieux eurent, en 1223, une contestation avec Jean de la Londe, qui se mit violemment en possession de l'église de Caumont, qu'il fut forcé de leur rendre.

La même année, Guillaume Fret, bourgeois de Rouen, donna une rente de 14 s. due par Geofroy Plament, à raison d'une mesure à Bourg-Achard, située dans la dépendance du fief de Roger de Plasnes, plus une demi-acre de terre qui relevait de l'aumône des religieux hospitaliers de Jérusalem, et enfin une demi-acre qui relevait du fief de Sylvestre de Alis (1). La même année, Hugues du Quesnoy et Alice, sa femme, cédèrent une rente de 20 s. due par Richard Framery et ses héritiers (2).

Jean du Bose-Benard-Commin, chevalier, confrère et associé aux biens spirituels du couvent, donna, en 1224, une rente de 5 s. L'année suivante, Guillaume de Barneville confirma la donation d'une acre de terre située à Houguemare, faite par Emma, sa mère.

D'après le cartulaire de Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, les religieux de Bourg-Achard avaient, en 1225, une charrette à deux bœufs et deux chevaux. La même année, Guillaume Le Poigneux, chevalier, donna, pour l'âme de son père, de sa mère et de Guillaume de Bouquetot, son seigneur, 5 s. de rente sur un de ses vassaux nommé Adam Legrip. Un noble chevalier, son ami, Robert de l'Ortier, déposa lui-même la donation sur l'autel de Saint-Lô, et s'en porta garant (3).

Un titre de 1226 nous offre le nom d'un nouveau prieur: Roger du Quesnoy vendit à Richard Polart, pour 60 s., avec le consentement de Hugues, prieur, et des chanoines de Bourg-Achard, la moitié d'une terre qu'il tenait des chanoines à Pont-Autou (4). La même année, Raoul de Bouquetot chevalier, confirma la donation faite par Vital Tyerri, d'une vergée de terre dans le Champ-Dolent à Bouquetot (5). Guillaume de Barneville, frère de Raoul de Bouquetot, donna la terre des Marettes, à Bouquetot. Enfin, Guillaume, deuxième fils de Richard de Bardouville, donna à Laurent et à Guillaume, frères de Bourg-Achard, une maison située dans cette paroisse, et une autre à Bouquetot, avec deux pièces de terre.

Vers 1228, un procès s'engagea entre le prieuré et Nicolas Romain, qui prétendait tenir de sa femme des droits sur le patronage de l'église de Bouquetot. Le jugement qui fut rendu au mois de mars 1229, par l'abbé de Sainte-Geneviève et le cardinal de

(1) D'Hosier, *Général. du Quesnoy, Preuve*, n^o VII.

(2) M. L. Passy, p. 38, d'après le cart. n^o 83.

(3) Id. id. d'après le n^o 136 du cart.

(1) Cart. n^o 130.

(2) D'Hosier, n^o 5.

(3) Id. n^o 3.

(4) Id. n^o 10.

(5) M. L. Passy, d'après le cart. n^o 84.

Saint-Ange, qui s'étaient adjoint M^r Arnoul, archidiacre de Rouen, proclama les droits du prieuré, mais néanmoins accorda au demandeur une indemnité de 26 l. parisis.

Robert du Quesnoy donna, en 1229, une rente de 12 s. à prendre sur le tènement de Richard Framery, et une vergée de terre sise dans le champ Gerout, lonée 3 s. Guy Sorel reconnu, devant l'official de Rouen, avoir donné au prieuré une rente de 12 s. hypothéquée sur son cellier de pierre et sa maison de bois, situés dans la paroisse de Saint-Maclou.

L'année 1230 est marquée par la donation que Jean de la Mare fit aux religieux, d'une rente de 6 s. L'année suivante, Robert Hefel, Beatrice, sa femme, Guillaume-Michel et Pierre, leurs fils, vendirent une rente de 12 s. moyennant 100 s. payés comptant; dans le même temps, Alice du Chemin s'engagea à donner chaque année un setier de froment « mesure de Bourg-Achard » de la meilleure qualité et valant au moins 12 d. le setier.

Devant l'official de Rouen, Robert du Bequet et Emclie, sa femme, reconnurent, en 1232, avoir reçu du prieuré la somme de 7 l. 1/2 de tournois pour la remise de toute la terre qu'ils tenaient du prieur et des chanoines dans les champs Sorel (1).

En même temps, probablement, le prieur fit citer devant le même official, Gautier le Vavasseur, qui fut condamné par défaut à 1^o à restituer une vergée de terre que son frère Richard avait donnée au couvent, et dont il s'était emparé; 2^o et à payer 30 s. pour les frais du procès (2).

Raoul Le Gregy, confrère et associé aux biens spirituels de l'église Saint-Lô, donna aussi cette année une rente de 6 s. 6 d.

Jean du Hamel, clerc, fils de Guillaume, et Raoul dit Bouquetot, son frère, donnèrent au prieuré, en 1233, chacun une acre de terre; les chartes font mention de Béatrice, mère de Richard le Marleur, et du sentier qui reliait l'église de Bourg-Achard à celle de Bouquetot.

Guillaume Osbert, fils d'Osbert Rose, vendit, du consentement de Mabile, sa femme, une demi-acre de terre.

En 1234, Richard, curé de Saint-Paul à Rouen, donna une pièce de terre; au mois d'avril, Robert de Jony fit présent de 8 acres et 1 vergée de terre; l'archevêque Maurice étant venu à Bourg-Achard, vers la fête de Saint-Martin d'hiver, Guillaume, fils d'Osbert Rose, et son frère Roger, clerc, se présentèrent devant le prélat. Le premier reconnut avoir vendu au prieuré une pièce de terre près la Mare-Buc, et confirma la

cession de ce qu'il possédait à Honguemare; il reçut 6 l. en échange; Roger approuva la vente.

Dans le même temps, Gilbert Passebosc, qui semble avoir habité le Bourg-Achard, où il avait une maison, donna au prieuré tout le fief qu'il avait acheté de Geoffroy du Val, à Honguemare.

Jean du Bosc-Gérond donna à son tour une rente de 12 d. sur le fief que Guillaume Mouchard tenait de lui à Honguemare.

L'année 1235 ne nous offre que deux ou trois actes de libéralité envers le prieuré, par Robert Passebosc et Robert Férant, son suzerain.

Richard de Plasnes confirma, en 1236, une vente faite par Jean de la Mare aux chanoines, d'une rente de 6 s. due sur une chambre que Thomas Marguerie tenait dudit Jean de la Mare, dans sa villa du bourg.

Raoul Le Gregy donna, en 1238, une pièce de terre; son fils Thomas confirma l'acte la même année devant l'official.

En 1239, Beatrice reconnut, en présence de Guillaume Boiste, son mari, avoir vendu une pièce de terre située entre le jardin des religieux et la terre de Thomas Tyhard; Roger de Maubuquet donna un jardin avec maison près le cimetière de Bonquetot, avec 3 acres de terre et un quartier de froment à la mesure de Bourg-Achard; enfin Jean de la Londe, connu par ses démêlés avec le prieuré, se désista de tous droits sur les églises, chapelles, revenus, terres ou autres possessions qu'il pouvait avoir à Thouberville.

Richard, seigneur de Plasnes et de Bourg-Achard, se trouvant à Jérusalem en 1240, confirma, par une charte donnée dans cette ville, toutes les donations de ses ancêtres.

L'événement de 1241 est une charte de Robert du Quesnoy dit l'Abbé, par laquelle il donne une acre de terre en présence de Gautier, prêtre et chanoine du prieuré (1).

Il faut peut-être rapporter à cette date le don fait par Pierre le Fevre et Simon Hamelin, avec l'agrément de leurs femmes, d'une rente de 2 setiers de froment (2).

La même année, Guillaume dit Porcel reconnut devoir une rente de 12 d. sur une terre à Bourg-Achard, au lieu dit le Val-Restout (3).

Guillaume Restout confirma en 1242, avec le consentement de Remi Restout, son fils, un don fait de concert avec Raoul Restout, son frère. Il rappelle que dans la suite Raoul fut élevé à la dignité de prieur, et que lui-même donna 2 acres pour être reçu frère, et.

(1) D'Hosier, n^o 12.

(2) Cart. n^o 60.

(3) Cart. n^o 10. M. L. Passy, p. 30.

Le nom de Restout était celui d'une famille assez importante.

(1) M. L. Passy, p. 29.

(2) Gautier ratifia cette décision en 1234.

sa femme sœur, associés aux biens spirituels de la communauté (1).

En 1243, Pierre de Fréville confirma une donation de Guillaume Leclerc.

L'année suivante, Robert Froquent donna une demi-acre de terre près du champ d'Alise, achetée jadis de Richard le Marleur, curé de Saint-Paul à Rouen.

Robert du Quesnoy, non plus l'Abbé, mais le *Laique*, comme il le dit dans sa charte, vendit en 1244, pour 13 l. de tournois, une pièce de terre située entre la terre du prieuré et celle de Pierre Taupin; plus 8 s. de rente dus par Robert Laurent de Flancourt. En cas de déposition, il prenait l'engagement de donner une quantité de terre égale à celle sur laquelle la rente reposait, à prendre dans le fief de Richard Le Vavas-seur.

L'année suivante, Robert Le Fèvre de Bourg-Achard, donna une pièce de terre sise à Hougumare, devant la léproserie du Bourg-Achard (2).

Thomas Le Gregy, de Bourg-Achard, vendit en 1246, moyennant 12 l., une rente de 30 s.; Pierre de Bouquetot donna un setier de froment à la mesure de Bourg-Achard; enfin Robert du Hamel, dit *Frogent*, vendit au prieuré une acre de terre sise à Bouquetot sur le chemin du roi allant à Pont-Audemer. « Si par hasard, dit-il, un de mes parents voulait, dans l'année, retirer par bourse ladite terre, selon la coutume du pays, mes héritiers et moi serons tenus de donner en échange la terre du champ Férant. »

Ce même Robert du Hamel vendit, en 1247, pour 100 s., une rente d'un setier de froment; il fut imité par Robert du Hamel le jeune, qui vendit tout ce que son aîné lui devait sur un tènement à Bouquetot, avec 5 vergées 19 perches dans le champ Férant (3). Sur ces entrefaites, Geoffroy Férant, chevalier, confirma la donation de 6 s. de rente faite par Geoffroy le Cornier.

Eudes Rigaud, de l'ordre des Cordeliers, sacré à Lyon, archevêque de Rouen au mois de mars 1248, prit possession de son siège à Pâques, et commença immédiatement la visite de son diocèse et des communautés religieuses (4); il arriva pour la première fois à Bourg-Achard, le 5 septembre, venant de Boscherville; il fut reçu aux dépens du prieuré dont il commença la visite, mais qu'il laissa inachevée pour aller, le 6, consacrer l'église d'Ecaquelon; il revint le 11,

et recommença ses investigations. Il défendit de laisser pénétrer dans le chœur, pendant les offices, les laïques qui avaient l'habitude de s'y tenir, et ordonna que les religieux qui n'étaient pas prêtres, communieraient et se confessaient au moins une fois par mois.

Dès le 9 janvier 1250, Eudes Rigaud visita de nouveau le prieuré, où il est reçu aux frais des religieux. Il y trouve dix chanoines résidents; deux chanoines étaient seuls en deux prieurés; il ordonna de les rappeler ou de leur donner à chacun un compagnon; ils avaient sept prieurés, savoir: Caumont et les deux églises de Thiberville, Bouquetot, Hougumare, Saint-Paul de la Haye et N.-D. du Bosc. Le prélat constate que les religieux sont négligents à se confesser chaque mois; qu'il n'y a pas de sous-prieur; il ordonne au prieur d'en choisir un. La communauté avait 300 l. de revenu; elle devait environ 105 l., et de plus une pension de 50 l. à M^r Guillaume Landry.

Le 13 mars suivant, Eudes Rigaud vint de Déville loger à Bourg-Achard, où il vécut à ses dépens; il y séjourna le 14 et partit le 15 pour aller au Theil-Nolent, et de là à Thiberville, recevoir le 16 la démission de Guillaume de Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux.

Le 1^r février 1251, le prélat visita encore le prieuré; il n'y trouve que neuf chanoines; il ordonne au prieur d'en recevoir davantage; il renouvelle le reproche de négligence à se confesser, et il ordonne que celui qui ne se confesserait pas chaque mois, jeûnerait le vendredi après le mois écoulé, au pain et à l'eau; il recommanda d'éloigner les séculiers du cloître et de préposer quelqu'un à sa garde. Les dettes ne s'élevaient plus qu'à 90 l.; il y avait assez de blé à vendre pour les payer.

Lorsque Eudes Rigaud alla à Lisieux, en 1252, pour faire la paix avec les évêques ses suffragants, il logea au prieuré le 27 septembre et repartit le lendemain.

Ce n'est que le 15 octobre 1253 qu'il revint faire sa visite. Malgré les ordres du prélat, les religieux ne se confessaient pas tous les mois, la dette était de 200 l.; il y avait assez de blé, d'avoine et de porcs, mais pas de vin. Le prieur était violent, colère et prompt à disputer; l'on travaillait les dimanches et fêtes aux travaux des champs. Le prieur soignait mal les infirmes; il ne se confessait pas; il avait fait construire, sans nécessité, un manoir somptueux, alors que le monastère était mal couvert; un frère du prieur, nommé Robert, ne servant à rien et peu convenable, demeurait dans le couvent. Les revenus étaient de 300 l.; le prieur avait de la guède

(1) D Hoesier, n° 7.

(2) Cart. n° 72 et 121. M. L. Passy, p. 37.

(3) Les deux frères étaient neveux de Richard du Hamel, chanoine du prieuré.

(4) Son journal va nous fournir, pendant une vingtaine d'années, des détails intéressants sur la situation intérieure du prieuré de Bourg-Achard.

pour 60 l.; on leur devait environ 50 l.; l'aumône était peu importante. Robert Mace avait été un peu soupçonné d'une liaison avec une femme non mariée; mais il courait des bruits fâcheux sur le compte du prieur à propos d'une femme Cornu, d'Alide de Bouquetot, d'une défunte nommée Aubrée et de la femme de Mercier : Frère Guillaume, celerier du couvent, était suspect de propriété (1).

Le 20 janvier 1254, nouvelle visite de l'archevêque, qui reçut pour droit de procuration 6 l. 7 s. 7 d. Eudes Rigaud renouvelle ses observations sur la confession. Généralement, dit-il, on donne l'aumône à tout venant; ce qui reste à la table des hôtes et au réfectoire est donné aux lépreux; ils doivent 100 l., on leur en doit bien autant, leurs provisions dureront jusqu'à la récolte; nous avons appris que les curés des églises donnent au prieur selon leur volonté, dépensent à leur gré, sans rendre compte; nous avons ordonné de faire cesser cet abus.

Après cette visite, le prélat regagna le soir son manoir de Déville, près Rouen. Quelques jours après, en visitant le prieuré de la Madeleine, Eudes Rigaud signalait l'absence de frère Nicolas de Godarville, envoyé en pénitence chez les chanoines de Bourg-Achard.

Le prieuré servait d'étape à l'infatigable prélat, que l'on voit s'y arrêter six fois, du 15 mars 1254 au 4 février 1256.

Le 30 mars de cette dernière année, il fit sa visite épiscopale; il y avait dix chanoines, deux étaient morts récemment; tous étaient prêtres, sauf trois. Le prélat renouvela ses ordonnances pour la confession fréquente : on leur devait 100 l., c'était plus qu'ils ne devaient..... Le prieur ne donnait que tardivement et de mauvaise grâce des vêtements à ses chanoines; l'archevêque l'invita à faire mieux, et lui prescrivit de donner tous les deux ans, à chaque chanoine, une pelisse ou manteau.

Le droit de procuration payé par les chanoines fut cette fois de 7 l. 11 s. 4 d.

Le prélat revint encore cette même année coucher trois fois au prieuré.

Après être passé à Bourg-Achard le 18 juillet 1257, Eudes Rigaud revint le 23 du même mois faire la visite du prieuré. Tous les chanoines, au nombre de dix, étaient prêtres, excepté un; le sévère visiteur ordonna de nommer un sous-prieur; il recommanda aussi de s'accuser mutuellement et souvent des fautes de règle; il prescrivit, sous peine

(1) Il est bon de dire que le journal d'Eudes Rigaud n'est pas une œuvre autographe, mais bien celle d'un secrétaire qui semble prendre plaisir à constater tous les cancans et les commérages du village.

d'excommunication, d'observer le silence avec soin. Le prieuré avait toujours un revenu de 300 l.; il devait 180 l. parisis, on lui devait 200 l. tournois; il y avait du vin pour jusqu'à la Saint-Michel, mais pas assez de blé et d'avoine pour gagner la récolte. Le prélat défendit au prieur d'aller seul à cheval, de manger dans le bourg hors du prieuré et de permettre à une femme de manger dans le couvent; enfin, il lui enjoignit de se confesser plus souvent qu'il ne le faisait, et au moins toutes les fois qu'il devait célébrer les saints mystères.

Le 17 septembre suivant, Eudes Rigaud vint coucher à Bourg-Achard, venant de Saint-Wandrille; le 29 décembre, il venait de Couronne demander l'hospitalité au prieuré.

Au mois de septembre 1260, Robert du Quesnoy donna aux chanoines une rente de 4 s. que lui devait Guillaume de Bosc-Taon.

Lors de la visite du 23 janvier 1261, il y avait quinze chanoines, dont sept novices désobéissants, indociles, insolents et incorrigibles, au dire du prieur: pour punir ceux qui manqueraient à la règle du silence, le prélat enjoignit d'infliger aux délinquants une punition sévère pour les effrayer, et même de les priver de vin et de nourriture; il recommanda au prieur d'avoir plus de soin que de coutume de vêtir ses chanoines et de donner aux infirmes la nourriture et ce qui leur était nécessaire. Enfin, après avoir engagé les novices à se corriger, il décida que M^e Geoffroy, longtemps errant de côté et d'autre, sera reçu, sauf la discipline de l'ordre. La procuration fut de 9 l. 6 s. 7 d.

Malgré les dispositions imparfaites des sept novices, le prélat leur donna cependant les ordres mineurs à l'ordination qui eut lieu à Rouen, le samedi avant la fête de Saint-Thomas de la même année; le même jour, frère Robert, chanoine de Bourg-Achard, reçut l'ordre du sacerdoce.

La visite du 12 mai 1262 offre des détails intéressants, sinon entièrement satisfaisants, sur les treize chanoines en résidence; il n'y avait plus que quatre prêtres et quatre novices ignorants, sans intelligence et presque intraitables; le silence n'était pas suffisamment observé. Les novices ne s'étaient pas confessés et n'avaient pas communie tous les mois, selon qu'il leur avait été prescrit. Il y avait assez de vivres pour l'année, et le prieur croyait que, vers la Saint-Michel, il acquitterait les dettes de sa maison, sans vente ni mise en gage des fruits à vendre. Comme le prieur avait reçu plusieurs sujets inutiles et indociles, on lui défendit de recevoir qui que ce fût à l'avenir sans la permission de son supérieur. Le celerier Jean était hardi et insolent envers

les chanoines, il leur disait des injures ; le prélat ordonne de lui retirer son administration, et conseille de le remplacer par un clerc séculier, aussi honnête et fidèle que possible. Le prieur reçut ordre de faire désister de leurs vœux les novices qui étaient au couvent depuis trois ans, qui, à cause de leur ignorance et de leur grossièreté, n'avaient pas pu faire profession... Le prélat reçut 11 l. 10 s. de procuration et alla coucher, le même soir, dans son manoir de Pinterville.

Au mois de décembre 1262, Robert du Quesnoy donna, au prieuré, 2 acres et 1 vergée 1/2 de terre, sise entre la terre de Guerry du Quesnoy, son oncle, et la terre de dame Iva, sa belle-mère (1) ; au mois de janvier suivant, il reconnut, devant l'official de Rouen, avoir apposé son sceau à une chartre par laquelle il promet tenir les conventions faites avec le prieuré.

A cette même époque, Philippa du Quesnoy donna aux chanoines 12 d. de rente aux Trois-Fossés, paroisse de Bourg-Achard.

La visite de 1263 fut lieu le 19 mai, elle constate la présence de dix chanoines résidents, dont six prêtres. On faisait, deux fois par semaine, l'aumône à tout venant. Les créances actives étaient supérieures aux créances passives. Il y avait assez de provisions pour l'année.

Cette même année, l'archevêque fit, le samedi avant Noël, dans sa chapelle de Déville, une ordination où six chanoines de Bourg-Achard furent ordonnés prêtres.

Nouvelle visite en 1265. Le 17 avril, Eudes Rigaud arrive, couche et vit à ses dépens ; le lendemain il fait sa visite ; neuf chanoines sont dans la maison et neuf dans les paroisses ; un des chanoines avait été quelque temps curé de Caumont, paroisse du doyenné de Bourgheroulde, sans avoir l'autorisation du prélat ; il fut très blâmé et défense fut faite d'en agir ainsi. Un jeune chanoine de Corneville, qui se trouvait là, reçut l'injonction de se confesser et de communier plus souvent que d'habitude. Le prieur fut invité à recevoir quelques nouveaux sujets. On devait à la maison plus qu'elle ne devait, et les provisions étaient suffisantes pour l'année. Enfin, le prélat ordonna de réparer les maisons dont les toitures étaient en mauvais état, surtout la grange où l'on recevait les hôtes.

Le 22 avril de la même année, l'archevêque fit une nouvelle apparition à Bourg-Achard, en allant à Thuit-Hébert faire la visite des prêtres du doyenné.

Lors de l'inspection du 28 juin 1266, il y avait dix chanoines, dont quatre novices ; le prieur a prêté à M^e Nicolas de Boisguil-

(1) D'Hosier.

laume, les *Epîtres* de saint Paul, avec *Glosse* et la *Somme* de M^e Guillaume d'Auxerre, de sorte que l'archevêque lui ordonna de les réclamer et de les employer à l'usage de son couvent ; la situation financière était bonne, mais le vin manquait ; ayant appris que la réputation du prieur n'était pas sans tache dans le passé, et qu'elle était mauvaise dans le présent, il l'engagea, avec instance, à s'abstenir des choses défendues, et à racheter le passé par le mérite de sa vie à venir.

Comme le chanoine Geoffroy Boiste, dont il a été parlé plus haut, avait été incarcéré, il lui fit donner un bréviaire et un livre, pour lui permettre de dire ses heures et de prier ; de plus, on devait le faire se confesser et communier chaque semaine.

Trois chanoines de Bourg-Achard reçurent les ordres mineurs et le sous-diaconat en 1266.

Le 13 mai 1267, le prieur de Bourg-Achard assistait l'archevêque de Rouen, lors de sa visite des chanoines de Corneville, près Pont-Audemer. Le 7 août suivant, le prélat était à Bourg-Achard, il y avait douze chanoines ; l'un, Geoffroy Boiste, était tenu en prison ; on recommanda au prieur de visiter plus souvent les chanoines du dehors, et on lui imposa une pénitence pour n'avoir pas réclamé la *Somme* de Guillaume d'Auxerre ; les dettes surpassaient les créances de 100 l. Les provisions étaient en abondance. On compta au pontife 8 l. pour son droit de visite.

Deux chanoines de Bourg-Achard reçurent le diaconat en 1267, et un autre fut ordonné prêtre.

Au mois de mars 1269, Robert du Quesnoy, dont nous avons déjà parlé, donna au prieuré une rente de 42 s., à prendre sur 5 vergées de terre, appartenant à Guerry du Quesnoy, neveu du donateur.

La dernière visite d'Eudes Rigaud est du mois d'avril 1269 ; après avoir officie pontifiquement et prêché, il fit la visite du couvent. Douze chanoines étaient présents, tous prêtres, hormis deux ; on leur devait plus qu'ils ne devaient ; le prieur reçut encore une pénitence, pour n'avoir pas réclamé la *Somme* de Guillaume d'Auxerre. « Par la grâce de Dieu, dit le prélat en terminant, nous avons trouvé tout le reste en bon état. » Ce sont ses derniers mots sur le prieuré de Bourg-Achard ; il partit le lendemain pour l'abbaye de Bec.

Vers 1275, le prieur de Bourg-Achard prétendit avoir le droit d'usage, dans la forêt de la Londe, au Champ-Baudry, comme il l'avait dans la forêt de Brotonne ; sa prétention fut repoussée à l'unanimité, à la suite de l'enquête qu'il avait provoquée. Alors, si l'on en croit une dénonciation di-

rigée contre Jean de Neuvi, vicomte de Pont-Audemer, le prieur, en lui comptant une somme de 50 l. tournois, aurait obtenu d'être mis en possession d'un droit qui ne lui appartenait pas (1).

Une transaction intervint vers ce temps (2) entre le prieur et les héritiers de la maison du Neubourg, au sujet du bois à bâtir et du bois de claufrage, que les chanoines réclamaient dans la forêt du Neubourg; ce droit fut soumis à la formalité d'une autorisation préalable qu'il fallait demander aux seigneurs du Neubourg.

L'archevêque Guillaume de Harcourt déclina, en 1290, que le service divin serait fait, et les sacrements administrés dans les deux paroisses de Touberville, jusque-là annexes de Caumont; il s'ensuivit que le prieur de Bourg-Achard eut deux nouvelles cures régulières à desservir au lieu de deux chapelles.

En 1382, les religieux présentèrent un aveu dont l'autorité fut invoquée, plus tard, dans un procès célèbre, jugé dans le XVIII^e siècle.

Guy Chrétien, vicomte de Bayeux, et Marie de Clères, sa femme, seigneurs de Bosgouet, firent, avant 1390, une fondation au prieur de Bourg-Achard (3).

Vers l'an 1400, les droits du prieuré, dans la forêt de Brotonne, furent inscrits dans le *Concunier des forêts*. Il avait l'herbage et le pâturage, hors *de/fens* pour ses bestiaux, qui étaient francs de panage; de plus, le couvent avait son bois à brûler, livré par le verdier, mais avec l'obligation de *a faire prières et oraisons pour les fondateurs*.

Dès le XIII^e siècle, le prieuré possédait plusieurs maisons à Rouen; il n'est donc pas étonnant de le voir, en 1401, conclure un accord avec Robert Alorge au sujet des maisons que ce riche bourgeois faisait alors construire sur l'emplacement de l'ancien hôtel des Carnes.

En 1419, les biens des chanoines furent confisqués en masse par Henri V, roi d'Angleterre; mais ils leur furent restitués en 1422.

Sur ces entrefaites, en 1421, on posa la première pierre de l'église de la Bouille, destinée à remplacer une chapelle de Sainte-Madeleine. Comme cette nouvelle paroisse était encore créée aux dépens de Caumont, dont le patronage appartenait au prieur de Bourg-Achard, la nouvelle église lui fut également soumise.

En 1430, Frère Jean Commin fut député

de l'archevêque de Rouen, pour faire la visite du prieuré.

L'archevêque autorisa, en 1458 et 1465, des quêtes extraordinaires en faveur du couvent de Bourg-Achard.

En 1495, le prieuré soutenait le curé de Caumont, qui intenta un procès à l'archevêque, à ses officiers et aux habitants du hameau de la Bouille, que les religieux persistaient à regarder comme des paroissiens de Caumont (1).

Richard du Quesnoy approuva, en 1497, les dons faits au prieuré par ses ancêtres, et à la même date, Étienne Morand, chevalier, seigneur de Beyville, du Parc et du Colombier, fit une donation aux chanoines.

Au XV^e siècle, le prieur de Bourg-Achard siégeait à l'Échiquier normand, parmi les ecclésiastiques du bailliage de Rouen; il n'avait au-dessus de lui que les deux prieurs de Saint-Lô de Rouen et du Mont-aux-Malades.

Le catalogue des archives de la Seine-Inférieure signale, à la date de 1530, un *appel comme d'abus* intenté par Nicolas du Bosc, bailli du prieuré.

Le 2 juin 1547, Robert de Martigny, ancien prieur de Bourg-Achard, s'était réservé le droit de présenter aux bénéfices dépendant de son prieuré.

Joachim de Mathan, seigneur du Homme, la Selle, Fours et Villiers, ouvre la période des prieurs commendataires. Ses bénéfices ecclésiastiques étaient nombreux, car il était à la fois curé de Jurques, prieur de Saint-Fromond et du Bourg-Achard, chanoine de Reims et Bayeux, archidiacre de Rouen et doyen d'Écouis; il avait été reçu conseiller-clerc au Parlement, en 1587.

Lors de la mort d'Anne du Moncel, dame de Bourg-Achard, arrivée vers 1602, son mari, messire Jean du Fuy, sieur du Taillis, voulut faire peindre un litre ou ceinture funèbre autour de l'église à la fois priorale et paroissiale, et y faire apposer ses armoiries; les religieux s'y opposèrent; mais comme leurs titres n'étaient pas assez formels, le prieur Mathan offrit de laisser achever le litre, mais à condition que l'on exprimerait ce qu'était par amitié pour le sieur du Taillis. Un arrêt du Parlement du 6 mars 1603 maintint purement et simplement le seigneur aux droits honorifiques dans l'église et lui permit d'achever la ceinture funèbre.

L'année suivante, 1604, le conseiller-clerc, prieur de Bourg-Achard, ne laissa pas de donner le diner accoutumé au Parlement, qui l'avait condamné.

En 1620, Joachim de Mathan était prince du *Puy de Sainte-Cécile*, à Rouen; il mourut

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

(1) Cart. Normand.

(2) En 1270, selon M. Canel; en 1279, selon M. L. Passy.

(3) M. Canel, p. 130.

à Paris, le 30 décembre 1626. Ses armes étaient : *de gueules à deux jumelles d'or au lion passant du même en chef.*

On lui donna pour successeur son frère ou neveu Henri de Mathan, qui était entré au Parlement en 1617, comme conseiller-clerc, y avec le titre de sieur de Saint-Ouen. Déjà chanoine de Rouen, il devint archidiacre du Vexin normand, en 1629, et mourut dans son prieuré, le 11 mai 1645. Son corps fut inhumé dans l'église de Bourg-Achard, où nous avons lu son épitaphe. On a de lui plusieurs présentations aux bénéfices relevant de l'abbaye.

Claude du Val, annônier ordinaire du roi, abbé de la Victoire, à Senlis, succéda à Henri de Mathan, et laissa par son testament les fonds nécessaires à la fondation de l'hôpital actuel de Bourg-Achard. Dès le 20 septembre 1645, il avait fait, avec frère Richard de Saint-Laurent, curé et sous-prieur de Bourg-Achard, et les sept chanoines du prieuré, un traité ainsi conçu :

« Les anciens religieux conserveront leurs places dans le chœur : ils recevront chacun 300 l. et une somme de 60 l. pour le pain, le vin, l'huile, les livres, et toutes les dépenses du service divin ; le prieur s'engage à leur faire préparer, dans un bâtiment séparé, des chambres vitrées, à cheminées indépendantes les unes des autres, un réfectoire, une infirmerie et des chambres d'hôte. Le droit de prendre de l'eau aux mares, le droit de moudre franc aux moulins du prieuré leur est garanti. Les chanoines sont exempts de toutes charges, réparations ordinaires ou extraordinaires, dépenses ou améliorations concernant l'église et le prieuré. A ces conditions, ils cèdent au prieur la pleine propriété du temporel du prieuré, et même, après la mort de chacun d'eux, leurs biens personnels, à la charge, par le prieur, de payer, suivant l'usage, 20 l. auxdits religieux pour le service des curés décédés. Les papiers et titres du prieuré seront remis au prieur, qui en fera dresser inventaire (1). »

Ce traité avait évidemment pour but d'introduire à Bourg-Achard une des congrégations réformées qui venaient de s'établir. On fit des offres au P. Blanchard, abbé de Sainte-Geneviève, supérieur des chanoines réguliers connus sous le nom de Génovéfains. Ce dignitaire donna, le 29 avril 1646, commission à Pierre Lescalopier, prieur claustral de Saint-Lô de Rouen, de traiter avec les religieux de Bourg-Achard. Mais il ne paraît pas que ces premières ouvertures aient été suivies d'un arrangement définitif.

Claude du Val eut pour successeur Mathurin Brochant, chanoine de Paris,

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

En 1669, M. Louis Massonnet, chanoine régulier de Bourg-Achard, alors prieur, curé de Saint-Ouen-de-Touberville, consolida et donna une vaste extension à une confrérie du Saint-Sacrement établie d'ancienne date dans sa paroisse et qui, par ses soins, s'étendit dans tout le Roumois.

Le prieur et les religieux de Saint-Lô de Bourg-Achard prenaient, en 1674, dans la forêt de Brotonne, 25 cordes de bois de chauffage. Ils avaient également le pâturage pour 20 bêtes *amailles*, et le panage pour 20 porcs.

Nous touchons au moment où le prieuré de Bourg-Achard, jusqu'alors inconnu, donna son nom à une réforme de chanoines réguliers, et prit ainsi une place honorable dans l'histoire de la réformation des ordres religieux.

Madeleine de Montholon, veuve de Jacques du Fay, comte de Maulévrier, avait, peu avant la réforme, fait enlever les titres du prieuré et soutenait les religieux *vicieux et révoltés*. Un mémoire rédigé à ce moment démontra que cette dame n'avait ni titre ni droit pour justifier ses prétentions ; ce qui n'empêcha pas Mgr de Médavy, archevêque de Rouen, d'ordonner que des réparations seraient faites au prieuré à la demande de ladite dame du Fay, tutrice de ses enfants, fondateurs au droit de leurs prédécesseurs, seigneurs de Bourg-Achard.

En 1681, lorsque Jean-Nicolas Colbert fut devenu coadjuteur de Rouen, il s'occupa de la réforme du prieuré ; il s'adressa au P. Jean Moulin, qui avait mis la réforme dans le prieuré de Friardel et qui fondait alors une petite congrégation de réformés. Lorsqu'il eut obtenu son concours, le prêtre rendit une ordonnance par laquelle il commettait Dom Jean Moulin, chanoine régulier, pour gouverner, sous l'autorité épiscopale, le prieuré de Bourg-Achard et remédier à tous les désordres qui s'y étaient glissés tant au spirituel qu'au temporel (1).

Le P. Moulin fut installé au prieuré en 1684, et le 22 septembre de l'année suivante, il fit, avec les chanoines, un concordat dans lequel il expose qu'il a donné déjà des marques de sa capacité par le rétablissement des deux communautés religieuses de Friardel et d'Ivernaux. D'après les conventions qui furent arrêtées, le prieur de Friardel devait entrer dans le prieuré de Bourg-Achard, prendre possession des lieux réguliers, y demeurer à perpétuité et y composer une communauté de chanoines régu-

(1) Cette mesure avait été prise à la suite d'une grande tournée faite par Mgr Collart, archevêque de Carthage, dans le Roumois, pendant laquelle il avait visité le prieuré ; le procès-verbal de cette visite existe aux Arch. de la Seine-Inférieure, avec le règlement provisoire fait dans cette circonstance.

liers qui pourrait en recevoir un plus grand nombre si elle le jugeait à propos.

On a une lettre du P. Moulin à M^g Colbert, auquel il rend compte de la conduite de quelques-uns des religieux et des pensionnaires du prieuré (1).

Peu après l'introduction de la réforme à Bourg-Achard, l'abbaye de N.-D. du Vœu, près Cherbourg, voulut avoir aussi des chanoines réformés, et dans une lettre à Longuet, docteur de Sorbonne, le prieur J. Moulin lui raconte dans quelles circonstances il a été à même de faire la visite de l'abbaye du Vœu, L'archevêque, répondant à Longuet, exprime la crainte que le P. Moulin ne vienne à manquer de sujets s'il se chargeait de plusieurs maisons.

Cet inconvénient n'eut pas lieu : Sausseuse, Saint-Laurent-en-Lyons et les abbayes de Miserey, la Vernusse et Saint-Satur, vinrent apporter de puissants renforts à la congrégation dite de Bourg-Achard, sans parler des prieurés du Val-au-Grès, de la Bloutière et de Beaulieu, qui s'y adjoignirent dans la suite.

Bourg-Achard devint le chef d'ordre de toute la congrégation, qui comptait trois abbayes et sept prieurés; le noviciat y fut fixé aussi bien que la résidence du général de la congrégation.

L'habillement consistait en une soutane noire avec un grand collet, comme les Génovéfains; on mettait sur la soutane un rochet et par-dessus un manteau pour sortir; au chœur, les religieux portaient sur le bras une amusse grise; le noviciat fut fixé à deux ans, et la réforme prit le nom d'*Étroite observance*.

Après avoir ainsi consolidé son œuvre, le grand serviteur de Dieu, le v^{ble} P. Moulin, mourut à l'âge de quatre-vingts ans, en odeur de sainteté, au mois de mars 1723, à l'abbaye d'Ivernaux, dont il était prieur (2).

Peu de temps après la mort du pieux réformateur, un procès, qui eut un grand retentissement au palais, s'engagea entre le prieur commendataire, Mathurin Brochant, et les religieux, contre le sieur du Fay, comte de Maulévrier et du Bourg-Achard, seigneur, haut-justicier, patron honoraire et fondateur du prieuré au droit de ses ancêtres. Les religieux succombèrent au bailliage le 7 juillet 1725, mais ils interjetèrent appel au Parlement.

La sentence du bailliage avait débouté

(1) Sous le nom de pensionnaires, on entend les ecclésiastiques qui avaient commis quelque faute et qu'on envoyait en pénitence au prieuré. Nous ignorons pourquoil le couvent de Bourg-Achard avait été ainsi choisi pour servir de pénitencier.

(2) On conserve manuscrit, à la Bibliothèque de Rouen, un ouvrage du Père Moulin sur la règle des chanoines réguliers.

les religieux d'un prétendu fief de l'Aumône, et, en leur faisant défense d'en prendre le titre et d'en exercer les droits, elle les avait condamnés à fermer leur colombier et à détruire les boulins et pigeons, comme étant un droit qui ne peut subsister sans fief, ou du moins sans autorisation du seigneur.

Le titre des religieux était la charte de 1142, dans laquelle Roger du Bosc avait déclaré renoncer à tout droit sur les choses données, ne voulant que les protéger et les défendre. C'est sur cette clause énergique que les chanoines s'appuyaient pour réclamer l'immunité de leurs fonds et leur absolue indépendance.

La Cour, par arrêt du 2 avril 1727, en confirmant la sentence du bailliage, décida que Roger du Bosc n'avait pu démembrer son fief, et que la clause *nullo jure retento* avait un simple affranchissement des devoirs du fief (1).

Vers le temps de ce fameux procès, un prêtre nommé Nicolas Desquinemare, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, prieur et curé de Bully, fut envoyé au prieuré de Bourg-Achard par une lettre de cachet du roi; il en sortit plus tard et mourut à Valognes en 1738. Le procès de cet ecclésiastique a donné lieu à deux *factums*, l'un intitulé : *Examen du procès commencé à instruire au bailliage de Neufchâtel*; l'autre est un mémoire dirigé contre un laboureur qui l'avait dénoncé (2).

Le 13 mars 1733, mourait à Bourg-Achard, Robert le Terrier, prieur claustral et visiteur de la congrégation; il fut inhumé dans l'église, où l'on voit encore son épitaphe; il fut remplacé par Jacques-Louis Chappe comme prieur et curé. Celui-ci délivra, en 1748, pour la généalogie du Quesnoy, un extrait de l'obituaire du prieuré; d'après l'épitaphe qu'on lit encore dans l'église de Bourg-Achard, il mourut en 1751.

Quant aux prieurs commendataires après Mathurin Brochant, qui plaidait en 1727, nous trouvons Simon de Montjoie, évêque de Bâle, ayant pour procureur Louis-Charles Baudoin, docteur en théologie, chanoine de Saint-Germain-l'Auxerrois et abbé de Mauzac.

Le dernier a été Paris Jean Fau de Raze, abbé de Mauzac, qui se faisait ordinairement représenter par Philibert Marescot, vicaire général de Rouen. On estimait alors le prieuré à 5,000 l. de rente.

La mort du prieur Antoine Chappe fut suivie d'une élection assez orageuse, car le

(1) Houard. *Dict. de Droit normand*, t. II, p. 464. Si cette jurisprudence eût été mise en pratique, elle aurait eu pour effet de supprimer immédiatement tous les fiefs qui avaient été données autrefois aux maisons religieuses.

(2) *Manuel du Bibliophile*, par M. Frère.

19 avril 1751, il y eut une information faite par Claude-Louis Rose, docteur de la Faculté de Paris, archidiacre du Grand-Caux, official et vicaire général, qui procéda à une information au sujet d'une prétendue élection du prieur de Bourg-Achard (1).

La présentation aux ordres, en 1761, fut faite par Michel Jean Duellé, prévôt de Bourg-Achard (2).

Nous avons une ordonnance de M^{gr} de la Rochefoucauld, datée de 1767, qui nomme le frère Buchet pour régir la maison de Bourg-Achard en qualité de prieur et en faire les fonctions jusqu'à nouvel ordre (3).

En 1770, il fut question de supprimer le prieuré; mais les habitants y mirent opposition; plus tard, en 1786, l'archevêque essaya de faire réunir les biens du prieuré au séminaire de Saint-Vivien de Rouen; mais on lui opposa qu'il était nécessaire de conserver une communauté digne d'être proposée aux autres comme modèle. Elle continua donc de subsister jusqu'à ce que le souffle révolutionnaire vint la disperser.

Le prieuré de Bourg-Achard a porté quelquefois le nom de Saint-Eustache, parce qu'on y possédait le crâne de saint Eustache dans un beau buste de vermeil; on y voit encore un dais ou trône de bois sculpté et doré d'une très belle exécution, qui provient, dit-on, de la cathédrale de Rouen.

BOURG-ACHARD, cant. de Routot, à 147 m. d'alt. — Sol: diluvium. — *R. imp.* n° 180, d'Honfleur à Rouen. — *R. dép.* n° 24, de Bourgtheroulde à la Mailleraye. — *Ch. de gr. com.* n° 46, de Montfort à Duclair; *ch. d'int. com.* n° 32, du Neubourg à Bourg-Achard. — Surf. terr., 1,232 hect. — Pop., 1,198 hab. — m . — Ch.-l. de percept. et des contrib. ind. — 4 contrib., 1,771 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 13,799 fr., dont 2,100 fr. de droits d'octroi et 5,460 de location de places. — Parois. succ. — Presbyt. — Ecole de garçons de 52 enf. — Ecole libre de filles de 60 enf. — 1 maison d'école. — Hospice contenant 35 lits pour les malades des deux sexes. — Bur. de bienf. — Brig. de gendarm. — 1 notaire. — 1 huissier. — C^e de sap.-pompier. — 27 perm. de chasse. — 27 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 51; d'arr., 24; de cant., 7.

Dépendances: LA BARILLERIE, LE BEAUPIN, LE BOIS-DE-LA-MARE, LA BOUTERIE,

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

(2) C'est le titre que prenait le P. Jean Moulin, et après lui les supérieurs généraux de la congrégation.

(3) Parmi les tombes du cimetière, dit M. Guilmet, on remarque celle de Jean Buchet, dernier prieur des chanoines réguliers de cet endroit, né à Sancerre (Cher), le 16 novembre 1640, homme extrêmement recommandable par sa piété et ses vertus, mort desservant de Bourg-Achard, le 4 mai 1809.

LA BOUTELLERIE, LE BUSC, LE CAMP-SORREL, LE FAY, LE FEUGRÉ, LA GRANGERIE, HAUTE-CROTTE, HONGUEMARETTE, LES LÉGERS, LA MAGENNERIE, LA MANSELLERIE, LA MAIRIE, LA MERCERIE, LE MOUCHEL, LES NAUPTS, LA POTERIE, LE QUESNOY, LA ROMERIE, LA ROUSSELERIE, LES ROUTIERS, LA RUE-MAUGER, LES RUES, LE VAL-POSTEL, LES VALLÉES ET LA VIERGE-MARIE.

Agriculture: Céréales, betteraves, colzas. — 2,000 arbres à cidre.

Industrie: 1 moulin à vent, 2 tuileries. — Commerce de chevaux, bestiaux, lin, toile. — Foires les 2 janvier, 10 avril, 11 juin et 21 septembre. — **Marché** le lundi. — 105 **Patentés**.

BOURG-BAUDOIN.

Grand Archidiac., Elec. Vic. Parl. et Génér. de Rouen, — Baill. de Gisors.

On a découvert sur le territoire de cette commune, au bord de la forêt de Long-Boel, vingt-six médailles celtiques, qui ont été signalées à M. Le Prévost par M. Lebrun, alors directeur de l'usine de Romilly; vingt-quatre de ces médailles étaient d'un alliage d'or et d'argent, une en argent et la dernière en bronze. Elles étaient toutes renfermées dans un caillou creux formant une sorte de tirelire grossière. On n'a pu sauver que la médaille de bronze et une des vingt-quatre d'alliage. La première représente, d'un côté, l'image très imparfaite d'un cheval à tête humaine, et de l'autre, celle d'un homme acroupi, ressemblant à certaines idoles américaines. Sur la seconde on voit un cheval et d'autres objets dont il est difficile de se rendre compte (1).

Opines, nom primitif de cette localité, dont on a fait plus tard Ampenois, a une physionomie toute celtique, et la paroisse chrétienne, sous le patronage de sainte Geneviève, a pu se former dès le vi^e siècle, mais il n'en est pas question avant l'époque normande.

Vers l'an 1058, le domaine d'Opines, comme on disait alors, fut donné à titre de restitution ou de compensation par Guillaume, duc de Normandie, à Baudouin de Meules, son cousin, d'où lui est venu le nom de Bourg-Baudouin.

Ce cousin du Conquérant était fils de Gilbert, comte de Brionne, qui avait été tué par trahison dans le voisinage de Montreuil-l'Argillé. Baudouin s'était alors retiré en Flandres avec son frère Richard, et il ne

(1) L'usage de renfermer des monnaies précieuses dans des pierres creuses paraît s'être perpétué sous la domination romaine. On possède plusieurs médailles impériales en argent qui ont été trouvées dans un caillou de cette sorte à Saint-André-sur-Cailly.

revint que lorsque le fils d'Arlette fut solidement établi dans le duché.

Après être rentré en possession de Meules du Sap, etc., il épousa Emma, cousine-germaine du duc Guillaume ; il assistait à l'assemblée de Lillebonne en 1066, et prit une part glorieuse à l'expédition d'Angleterre. Il fut créé châtelain d'Exeter en 1068, et après la conquête il se montra très généreux envers les couvents. C'est lui, *selon le P. Anselme*, qui donna le patronage du Bourg-Baudouin à l'abbaye de Sainte-Catherine. Le Bec eut aussi part à ses libéralités, et il donna Meules à l'abbaye de Saint-Amand, et la Forêt aux Dames de Caen. Il assista à la dédicace de cette maison, et son nom est inscrit sur la charte, immédiatement après celui des trois fils du roi et de Richard, comte de Mortain. Sa mort précéda l'année 1091, car, à cette date, le euré de Bonneval le signale, lui et son frère, « *comme récemment descendus en enfer* (1). »

Baudouin est connu dans l'histoire sous les noms de Baudouin, fils de Gilbert, Baudouin du Sap, Baudouin le Vicomte et Baudouin d'Exeter. Il laissa quatre fils : Robert, Guillaume, Richard et Viger, avec une fille nommée Marguerite.

Richard, l'un des fils de Baudouin, surnommé de Reviers, du temps de Guillaume-le-Conquérant, passa en Angleterre, où il devint, après son père, châtelain d'Exeter et vicomte de Devon (2).

En 1090, il se déclara partisan de Henri, comte de Cotentin, qui méditait une révolte; plus tard, il devint seigneur de Vernon, et fut un des conseillers du roi Henri, auquel il resta fidèle en 1101; enfin, il mourut en 1107, ayant eu d'Adeline, sa femme, Richard, Robert et Guillaume de Reviers, et, en outre, une fille nommée Mathilde.

On a de lui une charte par laquelle il donne, à la Trinité du Mont-Sainte-Catherine de Rouen, l'église et la dime de sa ville d'Opinies, après avoir reçu des religieux 15 l. de deniers; la présence de Girard de Gournay, qui se croisa en 1096, indique une époque voisine de 1090.

Les rôles de 1135 mentionnent une cession faite, par l'abbaye du Bec, à Guillaume de Reviers, de tout ce que cette maison possédait à Opinies, moyennant certaines rentes à Vernon.

En 1131, dit *l'Histoire manuscrite du Bec*, l'abbé Bosen changea ce qu'il possédait à *Opignie* de la libéralité de Richard de Reviers, de Hugues, son frère, de Guillaume de Reviers ou de Vernon, fils de ce même Richard, moyennant 2 s. de rente, qui devait être reçu par le camérier du monas-

tère, à prendre sur le tonlieu de Vernon. En cette occasion, Guillaume de Vernon confirma les biens que les religieux avaient à Vernon, et spécialement une donation de Girard Bard (1).

Une bulle du pape Adrien IV, de 1156, mentionne l'église d'Opinies comme soumise à l'abbaye de la Trinité, et confirma cette disposition.

Il existait aussi à cette époque une famille importante qui ajoutait à son nom celui de la localité. Endes de *Hopennis* ayant fait un don à l'abbaye de Mortemer, en reçut une somme de 25 s. de Chartres, Richard d'*Opineis* figure deux fois comme témoin dans les chartes de la même abbaye.

Malgré la possession de la plus grande partie de Bourg-Baudouin par les descendants du comte de Brioune, ce village était toujours resté dans la mouvance de Pont-Saint-Pierre, et soumis en partie à ses châtelains. L'important domaine de Pont-Saint-Pierre, qui comprenait la seigneurie de la vallée d'Andelle, passa successivement des seigneurs de Breteuil à ceux de Conches; puis Godechilde de Tosny le fit entrer dans la maison du Neubourg, par son mariage avec Robert du Neubourg, 1^{er} du nom. Son fils, Henri du Neubourg, laissa deux enfants, Robert II, seigneur du Neubourg, et Lucie, surnommée de Poissy, à cause de son alliance avec Robert de Poissy, 11^e du nom (2).

Les armes des Neubourg étaient : *bandés d'or et de gueules*.

Après la conquête de la Normandie, par Philippe-Auguste, nous voyons Robert II du Neubourg et Robert de Poissy, les deux beaux-frères, se partager la seigneurie de Bourg-Baudouin.

Dans une charte en faveur de l'abbaye de Fontaine-Guérard, l'archevêque Gautier rappelle que son *cher fils*, Robert du Neubourg, et Ale, sa femme, ont donné au couvent une acre de terre pour construire une maison dans leur propre domaine, à *Opennes*, près la cour d'Osbert, fils d'Asé; et de plus, pour les montons des religieuses, le pâturage dans la commune pâture d'*Opinies*, libre et quitte de toute redevance (2).

Dans le même temps, le *Registrum* de Philippe-Auguste constate que M^{gr} Guillaume Espaulard tenait, de Robert de Poissy, un tiers de fief de chevalier, placé sur *Opinies* et sur Fleury.

Ce Robert de Poissy avait épousé Lucie,

(1) Tous ces faits indiquent que les Reviers étaient seigneurs de Vernon, qu'ils échangeaient, en 1156, avec Philippe-Auguste, contre une valeur de 600 l. de rente.

(2) Cette dame est aussi appelée *Isabeau* dans *l'Histoire d'Harcourt*.

(3) Charte publiée en partie par M. Le Prévost.

(1) Orderic Vital, t. III, p. 367, 377.

(2) P. Anselme.

filie unique de Brice le Chambellan, qui lui avait apporté le domaine de Radepont; on lui voit, en effet, donner aux Dames de Fontaine-Guérard le droit de pâturage et de panage dans ses bois de Radepont et du Bourg-Baudouin (1).

Le nom de Bourg-Baudouin, usité sans doute depuis longtemps, est employé officiellement, pour la première fois, dans une charte de 1216, en faveur de l'abbaye de Saint-Amand. On y trouve Hugues du Bourg-Baudouin qui, de concert avec Hugues de Thierceville, fait donation aux religieuses d'une terre à Puchay, sauf le droit et profit dû à Enguerrand de Saussay, seigneur du fief (2).

Dans trois chartes concernant cette même abbaye, figure Richard Vasseur ou Le Vasseur d'Aupenais, sans qu'on puisse dire si Le Vasseur était son nom ou l'indication d'un arrière-fief, dont il avait eu la jouissance dans le Bourg-Baudouin; dans ce dernier cas, il faudrait rattacher ce Richard, vivant en 1258, à Eudes et Richier d'Aupenais, dont il a été parlé dans le siècle précédent.

En 1263, Pierre, qui avait obtenu la cure de Bourg-Baudouin sans être encore dans les ordres, fut minoré par Eudes Rigaud, puis ordonné sous-diacre; enfin, l'année suivante, il fut fait diacre, puis prêtre par le même prélat (3).

Au milieu du XIII^e siècle, le nom du Bourg-Baudouin s'écrivait HOUPEMEX; l'abbé de Sainte-Catherine présentait à la cure, qui valait 30 l. de revenu et qui comptait 72 chefs de famille.

Parmi ses habitants se trouvaient de riches propriétaires ayant des relations fréquentes avec les abbayes voisines; ainsi, Emeline, de la paroisse d'Aupenais, du consentement de Robert Julien, son mari, vendit, en 1281, à Emeline d'Eu, abbesse de Saint-Amand, des rentes au Fresne-l'Épéent, au Messil-Raoul, etc.

Robert II de Poissy fut remplacé par Guillaume, son fils, et celui-ci, par Robert III de Poissy: les armes de cette famille étaient: *losangé d'or et d'azur*. Mathilde de Poissy, fille de Robert III, épousa Hervé de Léon, 1^{er} du nom, dont elle eut Hervé de Léon II, mort en 1304, laissant un fils du même nom que lui.

Hervé III de Léon épousa Jeanne de Montmorency, fille d'Erard, seigneur de Conflans, et il eut, comme ses prédécesseurs, la jouissance de la seigneurie de Bourg-Baudouin.

Charles IV, dit *le Bel*, roi de France, con-

céda, en 1324, à Hervé de Léon, chevalier, seigneur de Noyon-sur-Andelle, un marché en sa terre de Bourg-Baudouin (1); cette concession atteste à la fois l'importance de la localité et le zèle de son seigneur à la faire prospérer.

Hervé, qui était aussi seigneur d'Aequigny, eut la douleur de perdre sa femme en 1331, et mourut en 1337. Après lui vinrent Hervé IV et Hervé V, son fils et son petit-fils. Ce dernier étant mort sans postérité, ses deux sœurs, Jeanne et Marie de Léon, se partagèrent sa succession.

Jeanne en fit passer une partie dans la maison de Rohan, par son mariage avec Jean, vicomte de Rohan, qui vivait en 1366, et qui mourut en 1396. Alain de Rohan, leur fils et héritier, possédait Noyon-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre, Radepont et probablement le Bourg-Baudouin, qui avait cessé de lui appartenir avant sa mort, arrivée en 1429.

Au milieu de cette succession de familles d'origine lointaine, le Bourg-Baudouin était devenu, dans les premières années du XV^e siècle, la propriété de Robert de Villiers, écuyer, seigneur de Noyers, près Andely, Henneis, Forest, Gournets et le Becquet. Il mourut avant l'invasion anglaise, laissant pour successeur Jean de Villiers, chevalier, et plusieurs autres enfants. Les héritiers de Robert ayant résisté aux Anglais, virent tous leurs fiefs aux mains de Thomas Merston, écuyer anglais, par décret du roi Henri, daté de Vernon, le 12 avril 1419.

Cette même année, Jean le Roquis, bachelier en décrets, baillait les revenus de sa cure d'Aupenais à un paysan pour un an, moyennant 15 l. tournois (2).

En 1429, une femme s'étant permis d'avancer que ses malédictions avaient toujours leur effet, fut condamnée par la Cour d'Église à Rouen, à offrir un cierge en signe d'amende honorable dans l'église d'Aupenais, sa paroisse (3).

Jean de Teuffes, seigneur de Radepont, consentit, en 1512, à une transaction avec les habitants d'Aupenais au sujet des droits qu'ils avaient dans ses bois et pâturages et dans ceux du seigneur de Foix, qui possédait une partie de la même terre.

Guillaume Painsec, de la paroisse d'Aupenais, fut le prisonnier délivré en 1514 en vertu du privilège de Saint-Romain. M. Floquet, raconte ainsi les causes de sa condamnation:

« Lui et son fils avaient dans les bois de Radepont un atelier pour la préparation du charbon. Les deux frères Maudetour

(1) Fallue, *Château de Radepont*, p. 36.

(2) Le Prevost, p. 403.

(3) *Registrum*, p. 694, 698.

(1) Registres de la Chancellerie.

(2) M. de Beaurepaire.

(3) *id.*, p. 219.

ayant voulu, un jour, y travailler malgré eux, ils leur firent des représentations; mais les Maudetour répondirent que, soit qu'on le voulût ou non, ils continueraient de travailler; Guillaume Painséc crut les intimider par une clameur de haro; ils n'en tinrent compte. De là une querelle qui dégénéra en voies de fait. Dans ce conflit, Robert (Guillaume), Painséc tua un des Maudetour d'un coup de bâton à la tête (1). »

La famille de Villers paraît être rentrée dans une partie de ses domaines, puis-que Louis de Villers était, en 1484, seigneur de Baudemont à Henneis. Nous n'avons plus néanmoins retrouvé ses traces à Bourg-Baudouin.

Le 12 septembre 1521, François I^{er} donna à la reine Claude de France les baronnies de Pont-Saint-Pierre, Radepont et Bourg-Baudouin dans les bailliages de Rouen et de Gisors, avec trois châtellenies dans le bailliage d'Etampes (2).

En 1597, le patronage du Bourg-Baudouin passa de l'abbaye de Sainte-Catherine aux Chartreux de Gaillon, par suite de la destruction du monastère et de l'annexion des revenus à la Chartreuse, fondée par le cardinal de Bourbon.

Guillaume Le Diacre, écuyer, était à la fois seigneur des Essarts, à Radepont, de Vandrimare, de Bourg-Baudouin, de Martinbosc et capitaine de la ville de Rouen. Il avait épousé le 14 décembre 1645, Anne Colombel dont il eut une fille, nommée Elisabeth, mariée à Jacques de Limoges, sieur de Saint-Just et du Fayel, capitaine de cent hommes d'armes.

Le Diacre portait: *Écartelé au 1 et 4 d'or à la croix de Lorraine de gueule, au 2 et 3 d'or au chevron d'azur.*

En 1647, il existait à Bourg-Baudouin une confrérie de Sainte-Geneviève.

Charles Lambert, conseiller du roi, substitué au Parlement de Normandie, était, en 1732, seigneur de Bourg-Baudouin.

Damoiselle Marguerite Lambert se maria avec messire François-Paul Guallois, chevalier, seigneur d'Ampeinois-le-Bourbaudouin à cause de sa femme, seigneur, châtelain et patron de Merrey, Gadencourt, Morainvilliers, Croisy, la Motte, la Chaquetière et autres lieux, conseiller d'Etat, ancien ministre et secrétaire d'Etat du roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, président à mortier au Parlement de Metz, ancien président à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, gouverneur de la ville et château de Caudebec, mort en 1783 (3).

(1) *Histoire du privilège de Saint-Romain.*
 (2) Il est probable qu'il ne s'agissait que de la haute justice.

(3) Renseignements fournis par M. le marquis de Blosserville.

Fiefs. 1^o FOREST. Parmi les titres de Robert de Villers, seigneur de Bourg-Baudouin, nous remarquons celui de Forest, qui paraît être un fief assis dans cette localité. En 1461, Guillaume Toustain, seigneur de Honguemare, du Roule, etc., dont les armes étaient: *d'or à la bande échiquetée d'azur et d'or*, acheta le fief de Forest assis dans les paroisses d'Ampeinois-le-Bourg-Baudouin (1) et Cantelou-le-Bocage.

Sa fille, Guillemette Toustain, dame de la Forest, épousa en 1487, Roger Fave, écuyer, puis de Roger de Saux; néanmoins le fief revint à son frère Guillaume Toustain, 1^{er} du nom, qui le vendit le 16 juillet 1506 à Guillaume de la Roche, seigneur de Vandrimare (2).

2^o GAILLARD-BOIS. Vers l'an 1718, Léonore du Bosc, seigneur de Radepont, reconnut que le moulin de Montaigu à Radepont avait droit de baon sur son fief de Gaillard-Bois, assis à Bourg-Baudouin, Fleury, Bonnemare, la Tuilerie et les Essarts (3).

Du Bosc portait: *de gueules à la croix échiquetée d'argent et de sable trois traits cantonnés de 4 lions rampants d'or.*

Il existait aussi à Bourg-Boudouin une vavassorie de CAUQUETOT, qui relevait également de Radepont (4).

BOURG-BAUDOIN. Cant. de Fleury-sur-Andelle, à 127 m. d'ait. — Sol: alluvium ancien, diluvium et craie blanche — *R. Imp.* n^o 14, de Paris au Havre. — Surf. terr., 451 hect. — Pop., 668 hab. — 4 contrib., 5,772 fr. — Rec. ord. budg. 1867, 3,270 fr. — *g.* — P'cept. et Rec. contrib. ind. de Fleury-sur-Andelle. — Parois. — Presbyt. — Ecole mix. de 64 enf. — 9 perm. de chasse. — 10 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux chef-l. de dép., 46; d'arr., 22; de cant., 5.

Dépendances: CANTELOUP-LE-BOCAGE, LE CLOS-A-L'ECHO, LE CLOS-VAUCHEL, LA CROISSETTE, LA MALADRERIE, RENNEVILLE.

Agriculture: Céréales. — 2,300 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 43 Patented.

Canton de Bourgherouldes.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Topographie. — Le sol est sillonné, dans toutes les directions, de petits vallons secs; les limites sont: au N., le canton de Routot; au S., les cantons d'Amfreville-la-Campagne et de Brionne; à l'E., le dép. de la Seine.

(1) Exemple déjà vu plus haut de la simultanéité des deux noms.

(2) La Chesnay-des-Bois, V^o Frontebosc.
 (3) C'est peut-être le fief dont Gautier Espaulard était propriétaire du temps du Philippe-Auguste.

(4) Le Prévost.

Inférieure, et à l'O., le canton de Montfort.

Surf. territ. — En hect.; 40,274, savoir : terres labourables, 6,888. — Prés et herbages, 204. — Bois, 1,212. — Vergers et jardins, 1,449. — Mares, canaux, 6. — Terrains divers incultes, 120. — Routes, chemins, etc., 220.

Géologie. — Les principaux terrains sont l'alluvium, le diluvium et la craie blanche.

Cours d'eau. — Il n'en existe pas.

Voies de communication. — Chem. de fer de Rouen à Elbeuf et à Serquigny, station à Saint-Ouen-de-la-Londe, à Bourgtheroulde et à Saint-Léger-Boissey. — R. imp. n° 138, de Bordeaux à Rouen, par Bernay, Brionne, Bourgtheroulde et Saint-Denis-des-Monts. — R. dép. n° 4, de Paris à Honfleur, par Saint-Denis-des-Monts et Saint-Philibert-sur-Boissey; n° 12, de Bourgtheroulde à Gournay, par Bosc-Roger et Saint-Ouen-de-la-Londe; n° 24, de Bourgtheroulde à la Mailleraye, avec embranchement sur la Chapelle-Brestot. — Chem. de grande comm. n° 16, d'Apperville à Bourgtheroulde; n° 17, de Montfort à Louviers, par Saint-Denis-des-Monts; n° 67, de Pont-Authou à Boissey-le-Châtel. — Chem. d'int. comm., néant.

Population. — 12,159 habitants.

Div. administr. — 20 communes : Bourgtheroulde, Berville-en-Roumois, Boissey-le-Châtel, Bosbénard-Commin, Bosbénard-Brescy, Bosguérard-de-Marcouville, Boscherville, Bosc-Regnoult, Bosc-Roger, Bosc-Normand, Epreville-en-Roumois, Flancourt, Infreville, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Léger-du-Gennetey, Saint-Ouen-du-Tilleul, Saint-Philibert-sur-Boissey, Theillemont, Thuit-Hébert, Voiscresville. — 2 ch., l. de percep. à Boissey-le-Châtel et Bourgtheroulde.

Les contributions directes du canton s'élevaient, pour l'exercice 1867, en ppal :

Foncieres	77,294	} 105,642
Personnelles et mobilières	9,614	
Portes et fenêtres	14,210	
Patentes	4,524	

Les recettes ordinaires prévues aux budgets des communes du canton, pour 1867, s'élevaient à 49,442 fr.; les octrois, droits de places et revenus communaux, figurent dans cette somme pour 5,380 fr. — On compte 139 permis de chasse.

Contrib. indirect. — Chef-l. de recette — 5 burallistes : à Bourgtheroulde, Boissey-le-Châtel, Epreville-en-Roumois, Saint-Denis-des-Monts et Saint-Ouen-du-Tilleul.

Div. Ecclésiast. — 1 cure au chef-l. — 13 paroisses succurs. — Saint-Philibert-sur-Boissey et Voiscresville sont réunis pour le culte à Boissey-le-Châtel, et Boscherville à

Bos-Normand. — 3 communes n'ont pas d'église.

Établiss. de bienf. — Toutes les communes ont un bureau de bienfaisance.

Sociétés de secours mutuels. — Deux sociétés à Bosc-Roger, l'Emulation chrétienne et la Société philanthropique des anciens Militaires.

Instruct. publ. — 5 écoles spéciales de garçons, 6 écoles mixtes et 5 écoles spéciales de filles, fréquentées par 433 garçons et 342 filles. — 74 garçons et 72 filles reçoivent l'instruction gratuite. — Les communes possèdent 9 maisons d'école et en louent 4.

Div. judic. — 1 juge de paix. — 1 greffier. — 2 notaires. — 3 huissiers. — 1 commissaire de police.

Élections. — 2,823 électeurs de la 3^e circonscrip. électorale. — Nomme un conseiller gén. et 1 conseiller d'arrond.

Force publ. — 4 gendarmes, 1 brigadier. — 3 comp. de sapeurs-pompiers, dont l'effectif est de 114 hommes.

Agriculture. — Le sol est généralement riche, les fermes et habitations rurales sont ordinairement entourées de vastes enclos. — Les négociants de Rouen et d'Elbeuf possèdent dans le canton de nombreuses maisons de campagne. — Céréales et colzas.

Industrie. — De 12 à 1,500 personnes sont occupées au tissage du drap. — 4 briqueteries ou tuileries. — 2 fab. de poteries. — 2 fabriques de bougies et chandelles. — 2 exploitations de machines à battre, locomobiles. — 1 four à chaux.

Commerce de bestiaux, de draps, de toile et de mercerie.

Patent. — 308.

Foires. — A Bourgtheroulde.

BOURGTHEROULDE.



Du grand Archidiac. — Baill., Parl. et Génér. de Rouen. — Ch.-l. d'un doy. rural. — Vic. et Elec. de Pont-Audemer.

Le temps a respecté en partie l'antique prépondérance de ce noble bourg qui, aujourd'hui encore, est le chef-lieu d'un canton et d'un doyenné de l'Eure. Il paraît avoir été fondé, vers 1025, par Turold ou Théroude, précepteur du duc Guillaume, sur un domaine de son héritage, ou donné par le duc Robert, père de son élève (1).

(1) Théroude était un des principaux personnages de la cour du duc Robert et possédait toute sa confiance, puisqu'il lui donne le soin de son fils unique, destiné à regner après lui.

En 1031, Théroude, ayant le titre de chevalier, signe une charte de Saint-Wandrille, immédiatement après le duc Robert, Mauger et Galeran de Meulan.

Il conduisit son jeune élève, en 1033, à l'abbaye de Préaux, pour y déposer, sur l'autel, les donations de son père; l'année suivante, son nom figure au bas d'une charte de Saint-Wandrille, après la famille ducale et le connétable Osbern de Crépon, mais avant Achard (1), Toustain et Raoul de Tancarville, principaux officiers du duc Robert.

Ce prince, en partant pour la Terre-Sainte, en 1035, laissa son jeune fils aux soins de Théroude; mais cette mission délicate devint funeste au fondateur de notre bourg: il fut assassiné vers 1040, probablement en même temps que le sénéchal Osbern, que Guillaume de Montgomery égorga dans la chambre même du jeune duc (2).

C'est dans le voisinage de Bourgheroulde que, peu après l'assassinat de son premier seigneur, se livra le combat acharné entre Roger de Beaumont et Roger de Tosny, dans lequel périrent les deux fils du châtelain de Conches.

Lesceline, fille de Turquetil, dame de Bourgheroulde, épousa Guillaume, comte d'Eu, fils de Richard I^{er}, duc de Normandie, qui était mort, en 1046, lorsqu'elle fonda l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives. On lui doit aussi la fondation d'un couvent de bénédictines à Lisieux; elle mourut laissant trois enfants: Robert, comte d'Eu et seigneur de Bourgheroulde, Guillaume, comte de Soissons, et Hugues, évêque de Lisieux.

Le comte Robert combattait à la journée de Mortemer, en 1054; il fonda, vers 1050, de concert avec Béatrice, sa femme, l'abbaye de Saint-Michel-du-Tréport, qu'il destinait à sa sépulture. La charte de fondation constate que Robert et Béatrice dotèrent l'abbaye naissante de l'église de Bourgheroulde, de la dime en entier et de 30 acres de terre (3).

Après cette fondation, Robert d'Eu prit part à l'expédition d'Angleterre, et eut sa large part de la dépouille des vaincus; il assista, en 1070, au plaid de Gisors, où l'abbaye de la Croix vit condamner ses préten-

tions sur le prieuré de Saint-Ouen; il se déclara pour Guillaume-le-Roux, et mourut vers 1090 (4).

Son fils aîné, Guillaume, II^e du nom, se trouva mêlé à la conspiration de Richard de Montbray, qui voulait placer sur le trône Etienne, comte d'Aumale, au lieu du roi Guillaume. Après la défaite des conjurés, en 1096, Guillaume d'Eu fut mutilé et eut les yeux crevés. Nous pensons que la famille perdit alors le Bourgheroulde.

Ce domaine revint peut-être alors, en tout ou en partie, à Robert d'Harcourt, fils d'Anquetil et neveu de Lesceline, d'où il passa plus tard à Guillaume, puis à Robert II d'Harcourt, et enfin à Jean I^{er}, s'il faut en croire la volumineuse histoire de cette maison.

Ce qui est hors de doute, c'est qu'en 1124, le comte Galeran de Meulan, étant sorti de Vattorville pour aller à Beaumont, fut attaqué près de Rougemontiers, par les gouverneurs de Bernay et de Pont-Auton, qui le firent prisonnier, et que la bataille prit le nom de Bourgheroulde; divers titres de 1145, 1151 et 1185, constatent qu'à ces diverses époques l'abbaye de Tréport possédait toujours l'église de Bourgheroulde avec ses terres, ses dîmes et dépendances.

Au commencement du XIII^e siècle, le nom de Bourgheroulde se trouve dans deux lettres du roi Jean. Voici la première:

Le Roi à Geoffroy Loutrel :

« Nous vous mandons de livrer sans retard, aux sergents de notre amé et féal Pierre de Stokes, notre château de Mouligneux et les Essarts (2), qui se trouvent entre la Londe et le Bourgheroulde, *Butevaldum*, puis vous demeurerez en ce lieu, afin de protéger les travaux. Pont-de-l'Arche, 28 juin. »

On donna en même temps l'ordre au bailli de la Londe de se tenir aux ordres de Pierre de Stokes, pour ce qui concernait la baillie de la Londe et la forêt. Dès cette époque, Henri de Ferrières avait la seigneurie de Bourgheroulde, en tout ou en partie (3); et il obtint du roi les terres nouvellement essartées près de Bourgheroulde dont il vient d'être question (4).

La seconde lettre est ainsi conçue :

Le Roi à Guillaume de Mortemer :

« Sachez que nous avons accordé un dé-

(1) M. Le Prévost pense que Théroude était frère de cet Achard, fondateur du bourg du même nom.

(2) Orderic Vital donne au gouverneur du jeune Guillaume le nom de *Turquetil* de Neuf-Marché, qui paraît être le même personnage que Guillaume de Juniege appelle *Turold*. Turquetil n'est peut-être qu'un diminutif de Turold, et ce qui confirme cette conjecture, c'est que Lesceline, fille de Turquetil, hérita du domaine de Bourgheroulde.

(3) C'est en vertu de cette donation que l'abbaye de Tréport resta longtemps patronne de l'église et propriétaire du fief.

(4) Dans les notes. Le Prévost, M. L. Pasay a confondu le père avec le fils.

(2) Probablement les Essarts à Infréville près Bourgheroulde.

(3) D'après La Roque, Alice d'Harcourt, dame de Bourgheroulde, fille de Jean I^{er}, sire d'Harcourt, aurait épousé Jean, baron de Ferrières, père d'Henri. *Hist. d'Harcourt*, t. III.

(4) C'était sans doute pour agrandir son domaine que Henri de Ferrières avait sollicité et obtenu ces terres voisines de sa seigneurie.

dommagement, à Pierre de Stokes, en échange de la terre sise entre le Bourgtheroulde et la Londe que nous avons donnée à Henri de Ferrières; c'est pourquoi nous te maudons de lui mettre entre les mains. Morfaville, 25 novembre. »

Au moment de la conquête, en 1204, le fameux Lambert Cadoc acheta ou reçut, à Bourgtheroulde, deux rentes, qu'il donna l'année suivante à la collégiale de Gaillon, l'une de 14 l., due par les héritiers Lambert, et l'autre de 6 l., à prendre sur la prévôté de la ville, et payable à Pâques par le prévôt de Henri de Ferrières.

Une charte de 1207, pour les Deux-Amants, émanée de l'archevêque Gautier, rappelle que Berthe de Ferrières a donné au prieuré 5 s. de rente sur cette même prévôté de Bourgtheroulde.

C'est du temps d'Henri de Ferrières que l'abbaye du Bec prit pied sur le territoire de Bourgtheroulde. En 1203, Thomas Breton lui donna un héritage entre le Bourgtheroulde et la forêt, avec 2 acres de terre y adjacentes près la Mare (1).

Ferrières portait : *de gueules à un écusson d'hermine à un orle de fers à cheval d'or*. Henri de Ferrières mourut vers 1211, laissant plusieurs enfants mineurs, qui furent placés sous la garde du roi, qui en fit baill à Richard d'Harcourt. Ce seigneur intérieurement présenta pour être curé un prêtre nommé Georges, qui fut admis par l'archevêque Robert, entre 1208 et 1222 (2).

Dès cette époque, et même longtemps auparavant, le Bourgtheroulde était le chef-lieu d'un doyenné du diocèse de Rouen. Au mois d'octobre 1224, Richard, doyen de Bourgtheroulde, fut employé comme juge dans une contestation entre l'abbaye du Bec et Jean, curé de Bosguéard, au sujet des dîmes de cette paroisse.

Ce même doyen, sous le nom de Richard de la Campagne, fut, la même année, témoin d'une charte de Jean de Bosbesnard, en faveur du prieuré de Bourg-Achard.

En 1227, Nicolas le Parcel donna aux religieux du Bec la plus grande partie des dîmes de Thuit-Hébert.

L'année 1229 est remarquable par l'échange que fit l'abbaye du Tréport avec celle du Bec. La première céda, à titre de ferme perpétuelle, tout ce qu'elle possédait à Bourgtheroulde, tant en dîmes qu'en rentes, terres, vassaux, etc. En reconnaissance, le Bec céda tout ce dont il jouissait à Mon-

treuil près Saint-Victor, et à Saint-Pierre de la Vallée au comté d'En (1).

En 1235, Guillaume Florie vendit à l'abbaye du Bec une terre sise à la Couture de Bourgtheroulde.

Hugues de Ferrières céda au Bec, en 1248, ses droits au patronage de Saint-Laurent de Bourgtheroulde; le Pouillé d'Endes Rigaud mentionne cette donation, mais le nom du Tréport s'est glissé à la place de celui du Bec. Au reste, cette cession n'eut pas de suite, et le droit de présentation demeura définitivement au seigneur. A cette époque, la cure valait 50 l., et les paroissiens étaient au nombre de 80 chefs de famille (2).

Vauquelin de Ferrières, probablement frère d'Hugues, donna au Bec, en 1248, tout ce qu'il avait à Bourgtheroulde, savoir : une rente de 20 s. sur l'église, et 5 s. sur la seigneurie, en plus la terre des Faulx avec les dîmes de tout le village, excepté les fiefs de Bosc-Béranger et de l'Épinay.

Jean de la Londe, chevalier, renonça de son côté, à tous les droits coutumiers qu'il percevait sur le manoir des Faulx, qui, à cette époque, se trouvait sur la paroisse de Bourgtheroulde (3).

Le 18 septembre, Endes Rigaud, venant de l'abbaye du Bec, coucha à Bourgtheroulde à ses frais, le lendemain il arrivait à Rouen.

Une charte du cartulaire de Bonport, du mois d'avril 1252, nous apprend l'existence, dès cette époque, d'un hôpital ou Maison-Dieu à Bourgtheroulde. « Moi Jehan Davy, j'ai donné, du consentement de Nicole, ma femme, pour le salut de nos âmes, à Dieu et à la B^{ve} N.-D. de Bonport, 2 s. de rente, assis en la ville de *Bortroude*, sur une mesure que tient de moi Nicolas Lespesc, laquelle est située entre la maison de Jehan le Barbier et la *Maison-Dieu*, et moi, dit Jehan, j'ai choisi ma sépulture dans la même abbaye. »

Le 10 août 1253, le doyen de Bourgtheroulde se trouvait à l'abbaye du Bec, lorsque l'archevêque Rigaud accepta la résignation que firent de leurs cures, Hélie, curé de Bosc-Regnoul, et Roger, curé de Saint-Paul-de-Fourques (4).

Alice, femme de Thomas du Jardin-Heslebut, de la paroisse de Bourgtheroulde, céda, en 1255, des droits qu'elle avait à Sandouville (5).

(1) Cet échange devait être également avantageux aux deux communautés.

(2) Ce qui indiquerait que la population était d'environ 800 âmes, chiffre à peu près égal à celui d'aujourd'hui.

(3) Depuis, la paroisse de Bourgtheroulde a été morcelée de ce côté au profit d'Infreville, sa voisine.

(4) *Registrum visitationum*, p. 164, t. 1.

(5) Notes Le Prévost, p. 405.

(1) C'est peut-être ce qu'on appelle aujourd'hui la Mare-Tibert.

(2) On voit que les Ferrières avaient usurpé le patronage de la paroisse sur l'abbaye de Tréport, trop éloignée pour défendre son droit.

Au mois de mai 1258, Améline Baschac, d'Elbeuf, donna aux moines de Bonport, pour son âme et celle de feu son mari, 12 d. de rente que Simon Marivaux de Bourgtheroulde lui devait, sur une pièce de terre sise à la Poterie du Bourgtheroulde, entre la terre de Gautier Alexandre et celle d'Honfroy Sirende.

Les témoins sont : Hébert Tessier, Richard Lambert l'ancien, Robert Lambert le jeune, Jean le Cauchois et Robert le Franc.

Le 18 mai 1263, Eudes Rigaud vint de Bourg-Achard coucher à Bourgtheroulde, et le lendemain, il prêcha et donna le sacrement de confirmation, puis s'en alla le soir à son manoir de Pinterville (1).

Robert Hamon, du Bourgtheroulde, et Nicolas, du Thuit, vendirent, en 1264, aux Templiers de Sainte-Vaubourg, tout ce qu'ils tenaient dans le fief du temple à Bosc-Roger en Roumois (2).

Le 23 avril de l'année suivante, Eudes Rigaud réunit au Thuit-Hébert tous les prêtres des quarante-trois paroisses du doyenné de Bourgtheroulde, au nombre desquelles se trouvaient Elbeuf et Brionne. Cette même année, le doyen de Bourgtheroulde assistait au synode d'été, tenu à Rouen : Michel, curé de Saint-Etienne d'Elbeuf, et Jean, chapelain de la léproserie d'Orival, avouèrent leurs torts, et promirent de mener une vie édifiante.

Guillaume, clerc du doyen de Bourgtheroulde, fut admis aux ordres mineurs en 1266 ; l'année suivante, Guillaume de Guisenier, qui est peut-être le même que le précédent, fut élevé au diaconat, sous la garantie et pour le service de M^r Guillaume de Ferrières, seigneur de Bourgtheroulde (3).

Ce personnage, à la fois prêtre et seigneur, doit être le M^r Guillaume de Ferrières, clerc, premier témoin d'une charte de Robert de Fresne, pour le prieuré de Capelle, en 1234. Il eut plus tard un procès avec l'abbaye du Bec (4), au sujet du patronnage de Bourgtheroulde, et prouva ses droits par une enquête dont il justifia à l'archevêque Eudes Rigaud, lorsqu'il présenta à la cure de la paroisse un ecclésiastique nommé Pierre.

L'année suivante, le Guillaume de Ferrières, qui contribua avec Henri de Ferrières, son neveu, à la fondation du prieuré de Bosc-Morel, prenait le titre de seigneur de Bourgtheroulde, ce qui n'empêchait pas la seigneurie d'être divisée entre plusieurs.

(1) *Registrum*, p. 161.

(2) M. L. Passy. *Bosc-Roger*.

(3) *Registrum*, p. 725.

(4) Le texte d'Eudes Rigaud dit que la contestation avait lieu avec l'abbaye du Tréport ; c'est le Bec qu'il faut lire, puisque le Tréport lui avait cédé tous ses droits en 1229.

En 1267, Robert de Thibouville donna aux religieux de Saint-Pierre-sur-Dives une des semaines de la dime des centimes qu'il percevait dans la ville de Bourgtheroulde. La même année, Pierre de Ferrières, seigneur en chef, approuva cette disposition et donna lui-même 60 s. de rente annuelle sur les cens du même pays (1).

Ce Pierre de Ferrières est cité comme témoin des chartes de Guillaume et Henri de Ferrières, pour le Bosc-Morel.

A deux ans de là, Henri de Ferrières, chevalier, donna à sa sœur Marguerite, à l'occasion de son mariage avec Jean de Mauguenchy, 100 l. de rente (2). Ce généreux frère assistait, en 1272, aux assises de Pont-Audemer.

Un document, qui remonte à 1271, nous révèle qu'il existait de Louviers à Bourgtheroulde une voie importante, un chemin royal (3).

L'abbaye du Bec et le curé de Bourgtheroulde conclurent, en 1276, un traité par lequel le curé reconnut que l'abbaye avait le droit de percevoir 30 s. de rente sur la cure du lieu, et qu'il avait dans toute la paroisse les dimes du blé, de l'avoine, de l'orge, de la vesce, des fèves, des pois, des garances, du lin, du chenevis, etc... Dans le fief du Quesnay, à Bosnormand, l'abbaye n'avait que le tiers de la dime de tout ce qui croisait dans les champs et les courtils. La dime du fruit des arbres était en entier au curé, qui avait encore son tiers sur deux autres terres (4).

Vers le milieu du XIII^e siècle, Ives du Bourgtheroulde possédait 8 s. de rente à Evreux, dont les moines de la Noe avaient fait l'acquisition, avant 1280.

Les plus illustres familles normandes semblent s'être donné rendez-vous sur le territoire de Bourgtheroulde, car, indépendamment des Ferrières et des Thibouville, les Tournebu y avaient aussi des possessions. Robert de Tournebu, chevalier, seigneur de Marbeuf, donna au Bec, en 1291, 30 s. de rente sur sa part et portion de la seigneurie de Bourgtheroulde (5).

Lors de la paix conclue à Mantes, en 1355, entre le roi Jean et Charles-le-Mauvais, un des articles portait que le roi de Navarre aurait Pont-Audemer et sa vicomté, mais que le roi y conserverait 6 fiefs à sa volonté.

(1) La date de 1297, donnée par M. L. Passy, doit être une faute d'impression.

(2) *Note communiquée* par M. Réautey.

(3) Nous dirons à cette occasion que la grande voie du Mans à Rouen se réunissait à celle de Louviers vers le Bourgtheroulde, pour n'en plus former qu'une que l'on retrouve encore au Bois-Givard et à Infreville.

(4) Invent. des titres du Bec.

(5) *Vidimus* titres du Bec.

Le sixième de ces fiefs fut : le fief, ville et terre de Bourgtheroulde (1).

Au XIV^e siècle, la mesure de Bourgtheroulde était en usage dans les pays circonvoisins; un curé de Houlebec louait, en 1364, son bénéfice, à la condition de deux boisseaux de pois blancs, à la mesure de Bourgtheroulde (2). Des 1344, le setier de Bourgtheroulde était estimé 12 boisseaux (3). Ce bourg était aussi à cette époque un des centres de la production du poiré, boisson inférieure au cidre, mais qui était d'un grand usage.

Le 12 août 1364, les familles de Thibouville, de Ferrières et de Tournebu se partageaient encore les revenus de Bourgtheroulde. On voit en effet Robert du Mont, vicomte de Pont-Audemer, prendre à ferme la prévôté, c'est-à-dire les revenus et impôts indirects de ce bourg, moyennant 154 l., qu'il s'obligea de payer à messire Robert de Thibouville, à messieurs de Ferrières et autres seigneurs qui étaient participants aux rentes de la ville de Bourgtheroulde (4).

Les armes de Thibouville étaient : *d'hermines à la fasce de gueules*.

Louis de Tournebu, écuyer, seigneur de la Londe et de Bourgtheroulde en partie, accordait en 1395, à Jean Pécot et à ses héritiers, le droit de tenir une forge dans cette localité moyennant une rente annuelle de 12 fers à roussin et 12 fers à palefroy avec les clous.

La même année, les habitants de Bourgtheroulde soutenaient en commun un procès à l'Échiquier.

Tournebu : *d'argent à la bande d'azur*.

Monteil avait dans sa bibliothèque un compte de la terre de Bourgtheroulde qui appartenait à la fin du XIV^e siècle, au vicomte de Chatelleraut, qui n'est autre que Jean VII, comte d'Harcourt et d'Aumale (5).

Le XV^e siècle fut une époque de désastres pour le Bourgtheroulde comme pour toute la France, on pourra en juger quand on saura qu'en 1422, le doyenné de Bourgtheroulde, ne produisit pas même quelques

sous pour la taxe des calendes (1). D'après les comptes de l'archevêché de 1441, le doyenné était inhabité et il n'y demeurait personne, *passé à six ans*. Cette même année, l'église de Bourgtheroulde fut violée par les gens d'armes.

Robert le Cervoisier était doyen rural dès 1439; après lui, nous trouvons Perenello Adam, Andrieu Jomard, Robert Romé, Morieult, etc.

Au retour de la paix, en 1470, l'archevêque approuva des quêtes en faveur de l'hôpital de Bourgtheroulde.

Cependant, en 1452, Jean VII, comte d'Harcourt, était mort à l'âge de 82 ans; son fils avait été tué à la bataille de Verneuil en 1424, en sorte que la principale branche de la grande famille d'Harcourt n'était plus représentée que par deux filles; l'une porta une partie de cette riche succession dans la maison de Lorraine, et l'autre dans la maison de Rieux.

Rieux portait : *d'azur à 10 besants d'or*, 3, 3, 3 et 1.

Jeanne d'Harcourt, la seconde fille de Jean VII, avait épousé, en 1414, Jean III, sire de Rieux, mort le 8 janvier 1431, à l'âge de 34 ans; elle hérita du comte d'Harcourt, dont Bourgtheroulde faisait alors partie, comme on le verra bientôt, et elle mourut, en 1456, à l'âge de 57 ans.

Son fils François de Rieux, sire de Rieux, et Rochefort, comte d'Harcourt, vicomte de Donges, baron d'Ancenis, etc., devint conseiller, chambellan du duc de Bretagne, et fut un des seigneurs qui jurèrent en 1448, l'alliance du duc de Bretagne avec le roi Charles VII, contre l'Angleterre. Le roi Louis XI, encore dauphin, le retint pour être son chambellan par lettres du 25 juin 1450, mais il mourut le 20 novembre suivant.

Cet illustre seigneur laissa pour héritier de son comté d'Harcourt, son fils Jean IV de Rieux, sire de Rieux et de Rochefort, comte d'Harcourt, maréchal de Bretagne, qui suivit son suzerain lors de la guerre du Bien-Public, en 1464, et qui signa le traité de paix qui intervint entre le roi de France et le duc. Sa sœur Louise de Rieux avait été mariée, dès le 24 novembre 1455, avec Louis de Rohan, II^e du nom, baron de Guemenée, mais le contrat ne fut ratifié que le 12 juin 1464, lorsque Louise eut atteint 18 ans; ce fut alors qu'il lui donna douze fiefs dans le Roumois, entre autres celui de Bourgtheroulde. Louis de Rohan-Guemenée jouissait en effet de ces fiefs en 1474, 1480 et 1483.

Rohan portait : *de gueules à 9 macles d'or*.

Le partage des biens des Harcourt entre

(1) Fallue, *Comptes de la fabrique de la Métropole*.

(1) Il ne s'agissait évidemment que de la Haute-Justice.

(2) M. de Beaurepaire.

(3) M. L. Delisle.

(4) *Manuscrit d'Osmy, notariat de Rouen*.

(5) Il ne porta le titre de vicomte de Chatelleraut que du vivant de son frère aîné Charles d'Harcourt, duc d'Aumale, mort à dix-huit ans, en 1384.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs, que M. Steph. de Merval, le savant auteur du catalogue et armorial des présidents, conseillers, etc., du parlement de Normandie, prêtera désormais son concours à MM. Charpillou et Careme, et reverra chacune des épreuves du *Dictionnaire historique*. (Note de l'éditeur.)

les maisons de Lorraine et de Rieux, commencé en 1483, fut terminé par une transaction en 1496.

La baronnie d'Elbeuf fut adjugée à René, duc de Lorraine; mais Jean de Rieux déclara ne pouvoir rendre les 12 fiefs dont Bourgtheroulde faisait partie, attendu que, donnés en mariage à sa sœur, ils étaient détenus par des tiers (1).

Le fief de Bourgtheroulde fut aliéné, en 1499, par Louis de Rohan ou ses héritiers, à Guillaume le Roux, qui fut reçu cette année à l'Échiquier, avec le titre de seigneur du Bourgtheroulde et de Tilly. Il possédait en outre les seigneuries de Becdal, du Mouchel, de Saint-Aubin-d'Eerosville, et depuis il fit l'acquisition de Lucy, de Sainte-Beuve, etc.....

Ce grand homme, tige d'une race nombreuse et illustre, qui a fait tant d'honneur à Bourgtheroulde, avait épousé, le 27 juin 1486, Jeanne Jubert, d'une famille aussi distinguée que la sienne. C'est lui qui commença le magnifique palais que nous voyons encore place de la Pucelle à Rouen et que l'on nomma dans la suite l'hôtel du Bourgtheroulde.

Guillaume Le Roux laissa encore d'autres monuments de son opulence et de sa munificence; on lui attribue la reconstruction de l'église du Bourgtheroulde et l'établissement de la collégiale, que son fils acheva; enfin il contribua à la restauration de l'église de Louviers, où il fonda la chapelle Saint-Nicolas (2); il était, en 1511, tuteur de Jacques Daniel, de la famille de Bois-d'Ennemets. Le poète Le Chandelier a laissé de lui un pompeux éloge dans son poème sur les premiers membres du Parlement de Rouen; il mourut en 1520, laissant quinze enfants.

Il blasonnait : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 têtes de léopard d'or.*

Guillaume Le Roux, l'aîné de cette nombreuse famille, a surtout bien mérité de la localité qui nous occupe. Dès 1506, il était abbé d'Aumale et de Val-Richer, que le cardinal d'Amboise, légat du pape, lui permit de posséder, bien qu'il n'eût pas encore atteint l'âge prescrit par les canons; la dispense qu'il en obtint, datée du 8 mars 1507, est fondée surtout sur la noblesse de sa famille. François I^{er} l'employa dans la négociation du fameux traité de 1515; il acheva, en 1522, la collégiale que son père avait commencée dans l'église Saint-Laurent du Bourgtheroulde; la chapelle de Saint-Claude, qui existait dans cette église, fut à sa re-

quête partagée en quatre portions qui furent conférées à quatre titulaires qui, avec le curé ou doyen, prirent dans la suite le nom de chanoines.

Outre cet établissement, l'abbé d'Aumale fit achever le célèbre hôtel de Bourgtheroulde, dont il portait le titre avec; il assista probablement, à la suite de François I^{er}, à la célèbre entrevue du camp du Drap-d'Or, si admirablement représenté dans la cour de l'hôtel; enfin il mourut en 1532 et fut inhumé dans sa chère église de Bourgtheroulde (1).

Le 21 février de cette même année, Martin Bretel, prêtre, qui possédait la chapelle Saint-Eloi de l'Hôtel-Dieu de Bourgtheroulde, l'échangea avec Jacques Fortin contre la cure de Saint-Germain de Rugles; mais le 19 mai suivant, les deux échangistes, peu satisfaits, reprirent chacun leur place.

Les partages de la succession du président Le Roux eurent lieu entre ses cinq fils, le 28 octobre 1528, devant Alexis Saunier et Jean Hurel, notaires à Bourgtheroulde (2), et la seigneurie de cette localité fut attribuée à Nicolas LeRoux, marié en premières noces à Jeanne de Challenge, qui fut inhumée à St-Etienne-des-Tonneliers de Rouen, où l'on écrivit sur son tombeau :

Gist dame Jeanne Challenge, femme de N. H. Claude Le Roux, conseiller en la Cour du Parlement, sieur de Bourgtheroulde, laquelle décéda le 1^{er} décembre 1531.

Callenge portait : *de gueules à 3 soleils d'or* 2 et 1.

Claude Le Roux mourut jeune, *Invenem Parca extirquit*, dit le poète Le Chandelier, après avoir épousé en secondes noces Madeleine Payen, dont il n'eut pas d'enfants, mais il en laissait quatre de son premier lit : Claude, Robert, Jean et Marie (3).

En 1541, Robert Bequet, charpentier de la cathédrale de Rouen, critiquant un plan présenté pour la flèche, dit que le clocher proposé par ses rivaux saurait tenir debout et qu'il *pourrait tomber en bref comme a fait l'église du Bourgtheroulde* (4).

Claude Le Roux, 1^{er} du nom, seigneur de Bourgtheroulde, d'Infreville et de Saint-

(1) M. Le Prévost, notre savant, devancier, en parlant des deux Guillaume LeRoux père et fils, s'estimait heureux de signaler à la vénération publique *deux des plus nobles amis des arts que la terre de Normandie ait jamais portés. Hôtel du Bourgtheroulde* p. 24.

(2) On voit que l'établissement d'un notariat à Bourgtheroulde remonte assez haut.

(3) Claude et Robert ont été les auteurs de deux branches de la maison Le Roux. Claude commença la branche de Bourgtheroulde-Infreville, et Robert celle de Tilly-Cambrement, d'où sont sortis les Le Roux d'Esneval, barons d'Acquigny. Jean, sieur du Hamel, fut prieur d'Anfy et du Mont-aux-Malades.

(4) Fallue, *Hist. de la Métropole*.

(1) Hist. d'Harcourt, t. 3, p. 505.

(2) L'image de S. Nicolas et les armes de Guillaume et de Jeanne Jubert, se voient encore dans l'église de Louviers.

Aubin-d'Ecrosville, épousa, le 1^{er} mars 1551, Marie Potier, d'une famille illustre dans la robe; le 23 juin 1550, il donna, avec Robert, son frère, devant les notaires de Paris, une décharge à Nicolas Le Roux, leur oncle et tuteur.

Potier blasonnait : *d'azur à 3 mains dextres d'or 2 et 1 au franc quartier échiqueté d'azur et d'argent couvrant une des mains.*

Nicolas Le Roux, 1^{er} du nom, second fils de Claude II (1), seigneur de Bourgheroulde, porta les armes dans sa jeunesse, et, après la mort de son frère Claude, il prit sa charge de conseiller au Parlement; ensuite il fut conseiller au grand Conseil, maître des requêtes, président à mortier au Parlement de Bretagne, enfin au Parlement de Rouen.

Il épousa, le 10 février 1586, Catherine Olivier (2), qui lui donna deux fils, Claude et Louis (3).

Olivier portait : *d'or à l'olivier de sinople contre lequel est appuyé un lion rampant couronné de gueules.*

Le roi lui fit don, en 1596, du troisième des terres de Maupertuis, Gèreville, Luchy et Sainte-Beuve-en-Rivière, qu'il avait vendues; il acheta, en 1602, l'office de président au Parlement de Rouen, qui était de nouvelle création.

Au mois de décembre 1617, Nicolas Le Roux obtint l'érection de Bourgheroulde en baronnie, avec union du fief de Bos-Beranger et de divers autres. Lors de la guerre des mécontents, en 1620, il prit avec son fils, Claude Le Roux de Saint-Aubin, lieutenant général du bailliage, le parti du duc de Longueville.

On sait que Louis XIII vint alors à Rouen, où il fit son entrée le 10 juillet; le lendemain il se rendit au Parlement, où il défendit de reconnaître le duc de Longueville pour gouverneur de la province, et il interdit le président de Bourgheroulde avec son fils, le lieutenant du bailliage.

Nicolas Le Roux survécut peu à cette disgrâce et mourut au mois de juin 1621.

Dès l'année 1611, Claude Le Roux, IV^e du nom, écuyer, sieur de Saint-Aubin d'Ecrosville, était lieutenant du bailli de Rouen; il avait reçu du roi, en 1613, un don de 600 l., et il épousa, le 20 août 1619, damoiselle Marie Cavalier, fille de Jean, sieur des Buquets, qui lui avait antérieurement

résigné sa charge de lieutenant au bailliage. On dit qu'il vivait dans une opulence et une magnificence peu communes (1).

Nous avons dit comment il fut entraîné dans l'équipée du duc de Longueville à la suite de son père, qu'il remplaça comme président à mortier le 20 juin 1621, sous le nom de président de Saint-Aubin. Le chapitre de Rouen le fit remercier, cette même année, de l'arrêt qu'il avait rendu en sa faveur, à l'occasion d'une rente qu'il prélevait sur un jeu de paume à Rouen (2). Peu de temps après, il reçut un don du roi en argent, ce qui fait supposer sa réconciliation avec la cour.

Cavalier portait : *d'azur en croissant d'argent, accompagné de 3 molettes d'or, 2 et 1 :*

On permit à M. le président du Bourgheroulde, prince de la confrérie de Sainte-Cécile, de faire tenir, en 1625, sous le chapitre, le *Puy* de cette corporation comme les années précédentes.

Claude Le Roux IV mourut au mois de décembre 1632, laissant deux fils, Jean et Robert Le Roux (3), et de plus, une fille mariée le 29 avril 1635 à Marc-Antoine de Brevedent, conseiller au Parlement, et depuis lieutenant général du bailliage.

En 1640, la veuve de Claude Le Roux demanda au chapitre de Rouen d'être inhumée dans la cathédrale auprès de la tombe de M. de Brézé, son parent. Cette requête éprouva quelque opposition. On fit observer que la chapelle de la Vierge ayant toujours été le lieu de sépulture d'archevêques et de personnes illustres, on ne pouvait y admettre M^{me} de Bourgheroulde qu'à la condition d'une fondation signalée.

Jean Le Roux, fils aîné de Claude IV, entra au Parlement en 1644, avec le titre de président aux requêtes; il présenta la même année Gaston du Moulin pour être doyen de Bourgheroulde (4).

L'église était en ruine complète en 1660, et l'on rebâtit alors le chœur.

Jean Laugeois, sieur de Beanlieu, vétérinaire des gardes du corps du roi, habitait le Bourgheroulde en 1608, et lors de la recherche de la noblesse, il fut renvoyé au conseil à cause de l'insuffisance de ses titres; mais il fut rétabli dans les droits et prérogatives de noblesse ayant justifié de ses lettres d'annoblissement dûment enregistrées et *accourées* pour services militaires, tant de lui que de ses père et aïeul; il portait : *d'azur à la tour d'argent, au chef d'or chargé de 3 molettes de gueules.*

(1) Documents sur la famille Le Roux.

(2) Fallue, *Hist. de la Métropole*, t. IV, p. 59.

(3) Robert fut reçu chevalier de Malte en 1634.

(4) Guy de Hanoy, curé de Saint-Denis de Bergerard et doyen de Bourgheroulde en 1642, était un doyen rural et non pas le chef de la collégiale.

(1) L'aîné, Claude Le Roux III, seigneur de Sainte-Beuve, devint conseiller au Parlement de Paris.

(2) Fille aînée de Jean Olivier, seigneur de Leuville et gentilhomme de la Chambre, et de Suzanne de Chabanne.

(3) Indépendamment d'une fille mariée à Jean de Baugemare, gouverneur du Vieux-Palais, à Rouen, Louis Le Roux est l'auteur de la branche des Le Roux d'Infreville.

Ici se place dans l'ordre chronologique une histoire intime, un acte de faiblesse du dernier président Le Roux, qui précéda de bien peu la perte de Bourgtheroulde par cette noble et antique maison.

« Jean Le Roux, président aux requêtes du Palais de Rouen, eut un enfant de la demoiselle Lemercher, fille du greffier en chef des requêtes du Palais ; il enleva cette demoiselle, la mena à sa terre de Bourgtheroulde, où il lui fit épouser un sieur des Bruyères.

« Après sept ou huit ans de mariage, la demoiselle Lemercher étant devenue veuve, M. Le Roux, qui était également veuf, l'épousa.

« Il n'y avait d'autre preuve de la bénédiction nuptiale qu'un certificat du curé de Bourgtheroulde mort en 1661. Ce certificat n'était signé d'aucun témoin et paraissait très suspect puisqu'il contenait, au commencement et à la fin, deux dates différentes. La demoiselle Lemercher vint demeurer à Rouen, dans la maison de M. Le Roux, où, après avoir été reconnue par tous les parents, elle accoucha de deux enfants, qui furent tenus sur les fonts par les enfants du premier lit et baptisés comme enfants légitimes. »

M. Le Roux étant mort après huit ans de mariage, son fils du premier lit interjeta appel comme d'abus du mariage de son père ; une fille qui restait de cette union en soutint la validité.

Les moyens d'appel comme d'abus étaient : l'insuffisance du certificat, l'adultère commis durant le mariage du sieur Le Roux, et la preuve qu'on offrait de l'intimité dans laquelle il avait vécu avec la demoiselle Lemercher tandis qu'elle était femme du sieur des Bruyères. De son côté, la fille de cette dame soutenait que, faute de registres dans la paroisse, le certificat devait en tenir lieu, ayant été délivré en un temps non suspect ; qu'au surplus, la preuve de l'adultère n'était pas admissible... ; que d'ailleurs sa possession de fille légitime était notoire.

L'affaire ayant été renvoyée au Parlement de Dijon, un arrêt du 11 août 1678 débouta le sieur Nicolas Le Roux fils de sa demande en preuve, et confirma le mariage et la légitimité de la demoiselle Le Roux.

Jean Le Roux était mort en 1669 ; son fils Nicolas, se voyant sans enfants, vendit sa baronnie, avant 1691, à Louis Voisin, sieur de Saint-Paul, qui avait le titre de chevalier, baron de Bourgtheroulde, lorsqu'il fut parrain d'une cloche au Bec en 1691.

On trouve la mention d'une école à Bourgtheroulde en 1692.

Le 22 juin 1693, M^r Colbert, arche-

vêque de Rouen, fit un règlement pour la collégiale de Bourgtheroulde à la demande de M. Tannequy de Quernel, docteur en théologie et alors doyen.

Louis Voisin de Saint-Paul vivait encore en 1697 ; il avait marié sa fille unique, Marie Voisin, à François Le Cordier de Bigards, marquis de la Housse, reçu, en 1710, procureur général au Parlement de Rouen.

Voisin blasonnait : *d'azur au vol abaissé d'argent, accompagné en chef de 2 croissants d'or et en pointe d'une croissette fleur de lysée du même.*

En 1707, Jacques Saillard, curé chanoine de la Londe, docteur en théologie et doyen rural de Bourgtheroulde, présidait à l'ouverture du tombeau du bienheureux Helouin.

Un document de 1710 fait un triste tableau de la situation de Bourgtheroulde à cette époque. A l'exception de deux ou trois laborieux, le reste de la population était misérable et très fatigué par le transport du bagage des troupes.

François Le Cordier de Bigards, baron de Bourgtheroulde, mourut à Paris le 23 février 1716. Il avait été maire de Rouen en 1707 et en 1709 ; on lisait sur la fontaine de Saint-Cande :

Du règne de Louis le Grand, de la mairie de Messire François Le Cordier de Bigars, chevalier, marquis de la Londe, cette fontaine a été construite en 1709.

Il eut pour successeur l'aîné de ses deux fils, messire Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigards, seigneur, marquis, haut justicier de la Londe, baron du Bourgtheroulde, seigneur patron de Saint-Ouen du Thuit-Heudebert, Orival, Saint-Meslain du Bosc, Tourville-la-Campagne, Montauré, Ecosville, Iquerville, Infreville et autres lieux, reçu conseiller en 1725 et président à mortier en 1731.

Charles Nicolas de la Boulaye était chanoine de la collégiale en 1740, et Jacques-Isaac de la Neuville, doyen-curé en 1742.

Vers ce temps, les chanoines adressèrent une requête à l'archevêque pour obtenir la réduction du nombre des canonicats de leur collégiale.

Un ouvrage publié en 1759 signale le Bourgtheroulde comme un bourg important, dont le château, par sa situation et ses dépendances, méritait d'être mentionné ; il a été détruit en 1795. Le marché du samedi était dès lors très fréquenté, et la foire de Saint-Laurent était très importante.

Bourgtheroulde payait 2,283 l. de contributions en 1764.

En 1772, Guillaume Valois, curé d'Anneville, était doyen rural de Bourgtheroulde.

A cette époque, et longtemps auparavant, toutes les paroisses du doyenné étaient agrégées à la confrérie du Roumois (*du Saint-Sacrement*).

Jean-Baptiste-François Le Cordier de Bigards vivait encore en 1776, avec le titre de conseiller honoraire au Parlement; son nom figure dans le procès de Clément de Barville au sujet de la forêt de Montfort.

En 1781. Jean-Baptiste Le Cordier de Bigards avait succédé à son père comme marquis de la Londe, comte de la Heuse, et président à mortier. L'année suivante, on enregistra des lettres d'érection des seigneuries du Bourgtheroulde et de Monttaure sous le titre de marquisat de la Londe (1).

Jean-Baptiste Le Cordier de Bigards, marquis de la Londe, fut reçu, en 1781, président à Mortier au parlement de Rouen, et il mourut maire de Versailles le 4 mars 1830. Ce dernier possesseur des terres de la Londe et Bourgtheroulde a laissé deux fils et six filles (2).

Le Cordier de Bigards : *écartelé au 1 et 4 d'azur à la bande d'argent chargée de 5 losanges de gueules accompagnée de deux étoiles d'or, 1 en chef 1 en pointe, qui est Le Cordier; au 2 et 3 d'argent à deux fasces de gueules qui est de Bigards.*

Fiefs : LE BOSC-BÉRENGER ET L'EPINAY.

1° LE BOSC-BÉRENGER. On a vu plus haut que Vauquelin de Ferrières avait retenu, dans la donation qu'il avait faite au Bec, la dime du Bosc-Bérenger.

En 1617, le fief de Bosc-Bérenger, devenu la propriété de la famille Le Roux, fut uni à la baronnie de Bourgtheroulde lors de son érection.

Jacques Leblanc, sieur du Bois-Bérenger, élection de Pont-Audemer, obtint, en 1634, des lettres de vénération qui constataient son ancienne noblesse.

2° L'EPINAY est un fief très ancien qui est resté plusieurs siècles dans la maison de du Bosc Coqueréaumont. Gueffin du Bosc, seigneur de l'Epinau, avait épousé Isabelle du Tot.

Jehan du Bosc, leur fils, sieur de Coqueréaumont, Fescamp, Epinau, Hertray, écuyer, reçu au Parlement en 1499, épousa Pierrette Le Tabletier, puis Marguerite Le Cauchois, qui était veuve en 1511.

Jean du Bosc, II^e du nom, procureur du roi au bailliage, mourut à Vernon le 11 oc-

(1) Arch. de la Seine-Inf.

Il faut entendre par cette érection l'union des deux localités au marquisat de la Londe.

(2) Savoir : le marquis Louis de la Londe marié à M^{lle} de Radeport, le comte Paul de la Londe et M^{lle} de Retz, de Fresquienne, de Crevecoeur, de Vaugiraut, de Souey et d'Hyboville.

tobre 1562, laissant de sa seconde femme, Marguerite de Bauquemare, Jacques du Bosc, sieur de Coqueréaumont et d'Épreville-sur-Ry, qui épousa la seconde fille de Claude Jubert, conseiller au Parlement, d'où vint :

1° Jacques du Bosc, qui fit hommage, pour le fief de l'Epinau, au seigneur du Bourgtheroulde, le 20 septembre 1618. De Marie d'Humières il eut Geffrin du Bosc, seigneur de Vitermont, tué à Valenciennes en 1656.

2° Suzanne du Bosc, mariée à Claude du Bosc, sieur d'Epinau, qui appartenait à une branche de sa famille.

Cette branche, descendue de Lambert du Bosc, sieur du Bois-d'Ennebourg, avait aussi une seigneurie de l'Epinau dans ses domaines (1).

Claude du Bosc avait un frère nommé Louis, seigneur d'Epinau en partie, marié à Françoise de Pommerouil, et mort sans enfants. Il eut lui-même un fils nommé Claude, qui assistait au mariage d'Adrien du Bosc, sieur de Coqueréaumont, le 6 novembre 1685 (2).

Du Bosc portait : *de gueules à la croix échiquetée d'argent et de sable de trois traits contournée de 4 lions rampants d'or.*

BOURGHEROULDE, chef-lieu de cant., arrond. de Pont-Audemer. — A 140 m. d'alt. — Sol : diluvium. — R. imp. n° 138 de Bordeaux à Rouen. — R. dép. n° 12 de Bourgtheroulde à Gournay, et n° 24 de Bourgtheroulde à la Mailleyraye. — Ch. d'int. com. n° 5 du Neubourg à Bourgtheroulde, n° 16 d'Apperville à Bourgtheroulde. — Surf. terr. 535 hect. — Pop. 783 hab. — 4 contrib., 10,349 en ppal. — Rec. ord. budg. com. 8,325 fr., dont 4,105 fr. de droits de places et d'octroi. — 3; Chef-l. de percept. et des cont. ind. — Doyenné. — Presbyt. — Ecole spéc. de 75 garçons. — Ecole spéc. de filles recevant 68 enfants. — 2 maisons d'école. — Bur. de bienf. — Chef-l. de just. de paix. — 1 brig de gendarmerie. — 1 C^o de sapeurs-pompiers. — 1 société de musique. — 1 notaire. — 2 huissiers. — 11 per. de chasse. — 27 déb. de boissons. — dist. en kil. au ch.-l. de dép., 43; d'arrond. 31.

Dépendances : LE BOSC-BÉRENGER, LA CHAFELLERIE, LE CRESSON, L'EPINAY, LES HAUTS-VENTS, LE LOGIS, LA MARE-TIBERT, LE MOULIN, LA POTERIE.

(1) Ce pourrait être une portion du fief de Bourgtheroulde.

(2) La s'arrêtaient les renseignements fournis par le P. Anselme.

Par ce qui précède, il est facile de voir que la famille du Bosc n'avait pas, comme l'a dit M. L. Passy, l'Epinau par alliance avec la famille le Taë, qui n'a jamais eu la seigneurie de Bourgtheroulde, mais celle d'un fief du même nom.

Agriculture : céréales, colza. — 2,000 ar-
bres à cidre.

Industrie : 1 briqueterie. — 2 machines à
battre locomobiles. — 2 fab. de chandelles.
— 78 *patentés*.

Commerce de bestiaux, draps, toiles, lins
et mercerie. — *Foires* les 1^{er} janvier, 25 avril,
25 mai, 25 novembre. — *Marché* le samedi.

BOURNAINVILLE

Dépendait des doy. de Moyaux. — Dioc.
de Lisieux. — Vic. d'Orbec. — Elec. de Bernay.
— Parl. de Rouen. — Gêner. d'Alençon.

Ce village a dû être fondé pendant l'oc-
cupation des Gaules par les Romains.

On peut admettre l'étymologie de *Burno-
nis villa*, village de Burnon.

Burnon est un nom assez commun chez
les Francs, et le patronage de Saint Rémi,
l'apôtre de ces peuples, accuse également
une origine mérovingienne.

Après la conquête normande, Bournain-
ville était possédé, en partie, au x^e siècle, par
le célèbre Gilbert Crespin (1), fameux par sa
défense de Tillières

Ce seigneur avait un domaine considé-
rable dans le Lieuvin, qu'il laissa à l'un
de ses fils Guillaume Crespin, 1^{er} du nom,
ami intime du B^e Hellouin, qui s'est illus-
tré lui-même par la défense de Neufles
contre les Français, et qui a donné le jour
au savant Gilbert Crespin, abbé de West-
minster, auteur de plusieurs ouvrages, et
à Guillaume Crespin, 11^e du nom, dit le
Jeune.

Ce dernier hérita de l'affection que son
père portait à l'abbaye du Bec, où sa mère
vivait en recluse et où son savant frère
avait pris l'habit religieux; il lui fit dona-
tion, en 1070, de : 1^o La dime de son mou-
lin et de son domaine du Mesnil-Fulbert (2),
en présence de Payen de Mortagne et de
Gilbert d'Astin (3); 2^o l'église de Drucourt
avec la dime et le patronage; 3^o la moitié
de l'église de Bournainville, de la dime et
du patronage; 4^o sur le moulin de Blangy,
un muid de blé, un demi muid de froment
et un demi muid de grosse avoine.

En même temps, Richard, fils de Rein-
froy, qui possédait l'autre moitié de Bour-
nainville, donna sa part au monastère, en
sorte que la paroisse toute entière se trouva
dans les mains de l'abbaye du Bec (4).

(1) C'est lui qui a été la tige d'une famille vaillante
et riche, que nous voyons se maintenir avec gloire
pendant quatre ou cinq siècles.

(2) Au lieu de *Hilbi*, lisez *Fulberti* dans la charte
donnée par M. Le Prevost, art. Duranville.

(3) *Œuvres* de saint Anselme, p. 560.

(4) Ce Richard, fils de Reinroy, avait aussi un
fief à Favertolles-les-Mares, paroisse limitrophe, tenu
par Archambaud.

Outre la grande donation dont nous ve-
nons de parler, Guillaume Crespin le jeune
confirma tout ce que son père avait donné
à l'abbaye du Bec; sa signature se trouve
au bas de la grande charte du Bec, à la suite
du roi, de la reine et de leurs fils, entre
Roger de Beaumont et Milon Crespin, son
frère, avant Guillaume, comte d'Evreux.

Ce seigneur est, du reste, connu dans
l'histoire, on le voit souvent à la cour du
Conquérant qui l'invita à la dédicace de
Saint-Etienne de Caen, en 1077.

Agnès, sa veuve, donna à l'abbaye du
Bec, pour lui fonder un obit, la moitié d'un
moulin à Bernay, et une rente de 50 s. sur
un autre moulin à Etrépagny (1).

Crespin portait : *fuselé d'argent et de
gules*.

Lorsque Jean, évêque de Lisieux, confir-
ma, en 1134, toutes les possessions de
l'abbaye du Bec dans son diocèse, Bour-
nainville est cité entre Drucourt et le Theil-
Nolent (2).

Guillaume Crespin, 111^e du nom, eut,
sans aucun doute, la jouissance de la sei-
gneurie de Bournainville (3); son fils, Gos-
celin, l'avait également lorsqu'il confirma,
en 1155, les dons faits par ses aïeux (4).

Guillaume IV, fils de Goscelin, accompa-
gnait son père dans cette circonstance, et
déposa avec lui la donation sur le grand
autel de l'abbaye.

Peu d'années après cette confirmation
solennelle, le fief de Bournainville était
sorti de la famille Crespin pour devenir la
propriété de Roger des Essarts, chevalier,
seigneur de la paroisse du même nom, près
Damville. On a de lui une charte dans la-
quelle il donne au Bec la dime de Bour-
nainville, de Mandres et de Duranville. Il
est évident que ce n'était qu'une confirma-
tion (5).

D'après M. L. Prevost, Gilbert des Es-
sarts aurait fait cette donation, et Gilbert,
son fils, l'aurait confirmée. On donne, en
effet, à Roger des Essarts, un fils nommé Gil-
bert, dont le fils, Jean des Essarts, est dit
seigneur de Bournainville. Un titre au-
thentique, produit par M. L. Delisle, nous
apprend au contraire que Jean était frère
puîné de Gilbert. Par suite d'une conven-
tion passée à la cour du roi, entre les deux

(1) Déjà Guillaume Crespin 1^{er} avait fait, vers 1060,
des donations qui font supposer qu'il avait la propriété
d'Etrépagny. (*Œuvres* de saint Anselme, p. 36.

(2) Hist. manusc. du Bec.

(3) On sait que, dévoué au roi de France, il fut fait
prisonnier à la journée de Brenulle, en 1119, et qu'il
échoua devant Gisors en 1123; il avait la garde des
châteaux de Danzy et d'Etrépagny avec une grande
partie de la seigneurie.

(4) C'est de sa charte que nous avons tiré les ren-
seignements concernant ses ancêtres et sa famille.

(5) La Chesnaye-des-Bois.

frères, en présence de trois de leurs amis communs, Gilbert devait servir à son frère, pour son entretien, une rente de 20 l., soit 10 l. à chaque échiquier. Comme cette pension n'était pas payée, Jean traduisit son frère devant l'échiquier tenu à Caen en 1220. Les juges décidèrent que si Gilbert négligeait sa dette, le sergent du roi, en présence de M^r Jean, ferait justice sur la terre de M^r Gilbert, tant pour payer l'amende due au roi que pour acquitter la rente (1).

Etienne des Essarts, fils de Jean (2), fut à la fois seigneur de Bournainville et du Gerier-Arnauld à Champ-Dominel, fiefs longtemps unis dans la même main. Par suite de cette union, Bournainville releva du Gerier, lequel relevait des Essarts, mouvant lui-même de Damville.

Etienne des Essarts donna, en 1230, aux moines de Lyre, les dimes de son fief du Gerier, et, en 1235, il confirma cette donation. L'année suivante, il fut témoin de la charte de Guillaume de Minières, seigneur de Corneuil, en faveur de l'abbaye de Lyre, à laquelle il donnait lui-même, en 1237, l'église de Champ-Dominel, et au curé de la paroisse les dimes de ses champarts (3). Il passa une transaction avec ce même curé, en 1243; puis, en 1248, il siegeait au second rang parmi les seize chevaliers qui tenaient les plaids de la baronnie de Conches (4). Son fils, Gilbert, fit construire une chapelle dans son fief du Gerier-Arnauld et la dota de 10 l. de rente.

Dans le pouillé de Lisieux, rédigé en 1350, l'abbé et le couvent du Bec sont indiqués comme patrons.

En 1403, Guillart de Jarcey, écuyer, seigneur du Gerier-Arnauld et de Bournainville, donna des lettres par lesquelles il relaxa à l'abbaye de Lyre trois pièces de terre sur le vu des titres de cette maison (5).

L'aveu de Damville, de 1454, nous offre le nom d'un nouveau seigneur.

« *Item* le dit de Lombellon tient à cause de son fief des Essarts, un fief de haubert nommé le fief du *Guerri-Érnaud* à court et usage en basse justice, que possède de present Guion de Coustumel *escuier*; et aussi apert que icelui de Coustumel en tient le fief de Bournainville avec toutes ses appartenances, assis en la vicomté d'Orbec (6). »

Coustumel : *d'azur à 5 cotices d'or*.

(1) Echiquier n° 291.

(2) La Chesnaye-des-Bois fait à tort, suivant nous, Etienne fils de Roger des Essarts.

(3) Cart. de Lyre.

(4) Echiquier, L. Delisle.

(5) Cart. de Lyre et la Chesnaye-des-Bois.

(6) La famille du Coustumel possédait également le fief de Jarcey à Illiers, où elle se maintint très longtemps.

Vers la fin du x^v siècle, Jean de Barville était seigneur d'Asnières, de Fresnes et de Bournainville; il habitait à Epreville en Lieuvain, et fut reconnu pour noble en 1463. Son fils et héritier, Constantin de Barville, disputa sans succès, en 1508, à l'abbaye du Bec, le patronage de Bournainville. De son mariage avec Louise Martel de Bacqueville, il eut Antoine de Barville, mort en bas âge; il blasonnait : *d'or au sautoir de gueules, cantonné de six lions rampants de sable*.

La riche succession de Constantin de Barville passa à ses deux sœurs, Jacqueline et Charlotte; lors du partage qui eut lieu en 1523, Bournainville avec la Poterie à Pont-Anthou, la Consignère, la Tillaye, le Coudray et le fief Vacou furent compris dans le lot de Jacqueline de Barville, mariée à Gabriel de Pommereuil.

Les armes de Pommereuil étaient : *de gueules au chevron d'or accompagné de 3 molettes d'éperon du même*.

Peu de temps après le partage, Bournainville revint aux enfants de Charlotte de Barville, qui avait épousé Guillaume Le Breton; les héritiers d'Isabeau Le Breton, leur fille, avaient la propriété de cette terre en 1562. On taxe leur fief à 40 l., probablement parce que tous les autres y étaient compris (1).

Le Breton : *de gueules à 6 annelets d'argent*.

En 1571, Bournainville payait 25 l. pour la taxe des décimes imposée à toutes les paroisses du diocèse de Lisieux (2).

Isabeau Le Breton, à laquelle on donne aussi le prénom de Jeanne, porta le domaine de Bournainville dans la famille de Mézières par son mariage avec Thomas de Mézières, seigneur des Pervanches (3); un de leurs descendants, M. de Mézières, était imposé, vers 1770, à la somme de 31 l.

Mézières : *d'or au lion de sable couronné de même*.

Fief. LE COUDRAY. D'après le *Registrum* de Philippe-Auguste, le seigneur du Coudray possédait un demi fief de chevalier à Bournainville.

Gabriel de Pommereuil, héritier pour un quart par Jacqueline de Barville, sa femme, des vastes domaines de la maison de Barville, avait un fief du Coudray dans ses possessions.

En 1562, Jehan de Nossy, écuyer, fut taxé à 20 l. pour le fief du Coudray dans la vicomté d'Orbec (4).

(1) Lebeurier, *arrière-ban*.

(2) M. Le Prévost, *Pouillés de Lisieux*.

(3) Voir la suite des seigneurs de ce nom qui ont possédé en même temps Bournainville et Boisset-les-Pervanches. *Diet. hist. de l'Euve*, p. 404.

(4) M. Lebeurier croit que l'on pourrait placer ce fief à Bournainville.

BOURNAINVILLE, cant. de Thiberville, à 180 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien. — *R. dép.* n° 18, de Bernay à Lisieux. — Surf. terr., 364 hect. — Pop., 380 hab. — 4 contrib., 4,514 fr. en ppl. — Rec. ord. budg. 1867, 1,816 fr. — ∞ . — Percep. et rec. cont. ind. de Thiberville. — Pârois. — Ecole mix. de 47 enf. — 3 perm. de chasse. 3 déc. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 54; d'arrond., 9; de cant., 3.

Dépandances: LA COUR-A-DERIOU, HAMEAU-SAINTS-GERMAINS.

Agriculture: Céréales, lins. — 11,400 arbres à cidre.

Industrie: 2 fabriques de rubans. — 13 *Patentés.*

BOURNEVILLE.

Dépendait des Archidiac. Baill., Parl. et Génér. de Rouen. — Vic. et Elec. de Pont-Audemer.

L'étymologie de ce nom n'est pas douteuse et vient évidemment de *Burnonia villa*, village de Barnon ou de Bornus.

Si Bourneville, comme paroisse, ne remonte pas au-delà du x^e ou du xi^e siècle, il faut reconnaître qu'il est, comme village, de fondation bien plus ancienne; son emplacement a été couvert de *villas* romaines, parmi lesquelles nous signalerons la riche habitation nommée Beaumont, dont le nom est resté comme un témoignage de son origine antique. Son territoire était traversé d'abord par la voie romaine de Mediolanum à Lillebonne, qui sortait d'Annébaud en montant la côte de Rondemare. De ce point elle laissait à gauche la ferme de la Roque, longeait la cour du château de Médine, passait à l'est de Bourneville et porte encore le nom de Grande-Rue.

Une autre voie romaine, celle de Lillebonne à Lisieux, passait non loin et à l'ouest de Bourneville, touchait au Lieu-Rideau et au hameau de la Motte, avant de prendre par Fourmetot la direction de Pont-Audemer.

Enfin, la très ancienne route de Pont-Audemer à Caudebec, par Thibouville et Fourmetot, passait aussi à Bourneville avant de gagner la forêt de Brotonne; c'est le chemin que suivit Guillaume-le-Conquérant lorsqu'il alla, en 1053, étouffer la rébellion de son oncle Guillaume d'Arques Parti de Valogne, il feignit de se rendre à Rouen en traversant Bayeux et Caen, mais, arrivé à Pont-Audemer, il prit la route de Caudebec (1).

Voici en quels termes le vieux poète Wace rend compte de cette circonstance :

(1) A. Le Prévost.

• Baienes passa et puis Caen
Semblant fist d'aller à Roem
Quant il vint el Pont-Audemer
A Chaudébec ala passer.

Roman de Rou, n. p. 17.

C'est dans le cartulaire de Jumièges qu'il faut chercher la première mention de l'importante paroisse de Bourneville. Richard II, duc de Normandie, donna, en 1026, une charte qui consacrait toutes les donations antérieures faites aux religieux. Le prince, après avoir cité Trouville, son église et ses dépendances, ajoute : Le bois qui s'étend du port qu'on appelle le Tuit jusqu'au val de Bourneville (1).

Ce bois occupait l'espace qui se trouve entre Sainte-Croix et Tocqueville, et touchait d'un bout à la côte qui domine Vieux-Port et Courval (2), et de l'autre à Bourneville.

Dans ce siècle ou le suivant, un nommé Ascelin, Robert d'Équaquelon et Guillaume de Folligny, donnèrent à l'abbaye de Jumièges les dîmes des fiefs que chacun d'eux possédait à Bourneville.

Nous devons revendiquer, comme une des gloires de la localité qui nous occupe, Guillaume de Bourneville, connu également dans l'histoire sous le nom du vicomte de Montfort, qui accompagna le duc Guillaume en 1066, et qui prit une part active à la conquête de l'Angleterre (3), où il trouva la mort.

« Sous le règne de Guillaume, fils de Robert, on conduisit à Préaux un enfant nommé Turold, fils de Guillaume, vicomte de Montfort, afin qu'il devint religieux, et il le fut en effet.

« Il fut amené par sa mère nommée Ansfreda, par son ayeul Osmond, par Boldin son oncle.....

« Ansfroy, abbé de Préaux, reçut le jeune oblat en présence de toute la communauté et des hommes attachés à son service, savoir; de Maldocte, de Vital, de Roger-le-Gras et de plusieurs autres.

« Arrivé devant l'autel, la mère du jeune enfant, en présence de toute l'assemblée, déposa sur cet autel la dot de son fils, qui consistait en la dime de Catelon avec l'église et 10 acres de terre, la dime de Fontainecourt, de Bourneville, de Daubeuf et du Tac (4).

« Tout ceci fut fait avec l'agrément de Hugues de Montfort, qui vint lui-même à

(1) Le texte porte Fourneville, mais la correction est indiquée par le bon sens.

(2) Le port de Courval se nommait aussi autrefois le port de Tuit.

(3) Son nom a été gravé en lettres d'or dans l'église de Dives, avec ceux de ses compagnons, le 17 août 1862, par les soins de la Société Française.

(4) Fontainecourt était à Glos-sur-Risle, Daubeuf à Epreville et le Tac à Flancourt.

Préaux et confirma la donation, en plaçant de sa propre main, sur l'autel de St-Pierre, ce qui était de son domaine dans les dons offerts, afin que la concession demeurât à jamais perpétuellement irrévocable. A cette occasion il fut reçu frère du lieu. »

Après un certain nombre d'années, Guillaume, frère de Turol, qui n'était qu'un petit enfant lorsque son frère avait pris l'habit religieux, parvint alors, à l'âge viril et en possession des domaines de son père, confirma ce qui avait été fait, en y ajoutant Becherel et Boshérout (1). Il mit sa donation sur l'autel de saint Pierre, pour la rédemption de l'âme de Guillaume son père, d'Ansfida sa mère, et aussi pour être reçu frère et associé à toutes les bonnes œuvres de Préaux.

Vers 1098, le même Guillaume était venu une seconde fois à Préaux avec sa femme, donna une acre de terre, près l'église de Catelon, à l'abbé, pour y construire une maison ; mais il retint, en sa main, trois des dix acres de terre données précédemment, parce qu'il devait trouver un clerc pour l'église, et lui donner les trois acres qu'il retenait ; il donna les autres avec toute la dime, à Saint-Pierre ; c'est pourquoi l'abbé Geoffroy lui accorda 30 s. avec la confraternité du lieu.

Ce furent très probablement les religieux de Préaux qui bâtirent la première église placée sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul, et qui fondèrent la paroisse de Bourneville (2).

Cette première église ne fut sans doute qu'une chapelle, car, dès le XIII^e siècle, il fallut la remplacer par une plus vaste, dont il reste encore aujourd'hui la tour qui surmonte le sanctuaire.

Outre les dîmes, l'abbaye de Préaux avait plusieurs propriétés à Bourneville, comme le prouvent les passages suivants :

« Un prêtre, nommé Raoul de Bourneville, a donné à Saint-Pierre de Préaux, deux bordiers à Bourneville, avec leur terre.

« Par donation d'Osbern, clerc, fils de Raoul, prêtre de Bourneville, nous avons un hôte ou fermier, tenant 10 acres de terre, qui paye 3 s. et 3 chapons (3). »

Ce Raoul, curé de Bourneville, qui vivait

(1) Becherel est le nom d'un moulin à Apperville dit Anselaut et Boshérout celui d'un fief à Esquelon.

(2) Deux faits appuient notre conjecture, d'abord le patronage de saint Pierre et saint Paul, qui sont les patrons mêmes de l'abbaye de Préaux ; ensuite, s'il eût existé une église en ce lieu, lors de la donation d'Ansfida, elle aurait été mentionnée comme celle de Catelon, tandis qu'au contraire Bourneville est rangé au nombre des simples fiefs.

(3) On appelait Bordiers certains vassaux obligés à des servitudes plus onéreuses que les autres envers leurs maîtres.

vers 1120, était en même temps seigneur de la paroisse, et il n'est pas impossible qu'il fût le fils de Guillaume, frère de Turol.

Nous empruntons le récit suivant au *Cartulaire de l'abbaye de Préaux* :

« Osbern, clerc, fils de Raoul, prêtre de Bourneville, par l'ordre du comte de Galeran de Meulan, vendit à Saint-Pierre de Préaux, un hôte tenant 10 acres de terre, nommé Roger, fils de Turquetil, corroyeur, qui rendait par an 3 s. 4 chapons, autant de pains, et à Pâques, 40 œufs et 2 pains.

« Plus tard, ce même Osbern enleva cet hôte à Saint-Pierre, mais, étant tombé malade, il remit en possession de ce même homme, Robert, prieur de Préaux, devant la porte de sa maison, le jeudi de la Cène du Seigneur (1120). Témoins de St-Pierre ; Richard Nane et Hellouin, fils de Malet ; témoins du donateur : David, prêtre, Raoul, seigneur du moulin d'Aizier, Osbern, fils de Tourneur.

« De plus, Osbern, le lundi de Pâques suivant, en présence de David, prêtre, de Richard, fils de Gaultier, et du fermier Roger, qu'il venait de nous rendre, envoya 4 deniers pour être déposés sur l'autel de Saint-Pierre, en présence de l'abbé Richard et de tout le couvent, demandant l'absolution de l'injustice qu'il avait commise.

« L'abbé et les moines lui accordèrent cette absolution et gardèrent les deniers. Furent témoins de ceci : Roger, prêtre, fils de Dorée, Tonstain Maldocte, Guillaume Malet, Raoul, fils d'Osbern, Bienvenu, fils de Moisant, Guillaume, serviteur, et Hervé de Campigny. »

Dans la personne de cet Osbern, riche propriétaire à Bourneville et assez mal disposé pour l'abbaye de Préaux, nous croyons reconnaître l'Osbert de Bourneville qui, à la prière de Galeran de Meulan, donna, vers 1145, le patronage de l'église de la paroisse dont il portait le nom, au prieur de Beaumont-le-Roger, dépendant de l'abbaye du Bec, ainsi que nous l'apprenons du cartulaire du prieuré dont nous traduisons un fragment :

« Peu de temps après (1), Osbert de Bourneville cédant aux obsessions de son seigneur, le comte Galeran, ayant d'ailleurs le consentement exprimé du roi Henri, et confirmé par une charte donnée pour le salut de son âme, accorda pour l'augmentation du pain de la communauté, à l'église de la Trinité de Beaumont, l'église Saint-Pierre de Bourneville, avec les terres, les dîmes, les hommes et toutes les

(1) C'est-à-dire après la donation, en 1142, de la collégiale de la Trinité de Beaumont à l'abbaye du Bec.

autres choses dépendantes de la même église, de la manière que lui-même la tenait en aumône de Galeran, comte de Meulan.

« Il donna aussi, avec l'église, tout le fief qu'il tenait du comte dans le même village, à droit d'héritage, avec les terres, vassaux et autres droits de quelque source qu'il les possédât. »

Ledit Osbert déposa ce don sur l'autel de la Sainte-Trinité, en présence et avec l'approbation du comte Galeran et de ses barons. »

A la même époque vivait Geoffroy de Bourneville, que nous croyons fils d'Osbert et qui est cité plusieurs fois dans le cartulaire de Préaux. Il était ami du seigneur d'un fief situé à Hauville, comme on le verra dans le récit suivant :

« Un certain jour, Roger de l'Épervier, avec ses amis et familiers, savoir : Geoffroy de Bourneville, Robert, prêtre, et Gilbert, clerc, vint à Préaux pour réclamer le secours de l'abbé Richard et de toute la communauté. Pressé par la nécessité, il les supplia avec les plus vives instances de bien vouloir soulager sa misère en lui achetant quelque portion de son bien. Il leur vendit une terre moyennant 115 s. (1), et, afin que cette vente eût son plein effet, il en déposa le symbole sur l'autel et fit le signe de la croix en témoignage de son désistement. Parmi ces témoins figure Geoffroy de Bourneville.

Osbern ou Osbert de Bourneville paraît avoir eu un second fils nommé Guillaume, dont le nom figure avec celui de Geoffroy dans une donation faite, vers 1160, à l'abbaye des Dames de Préaux, qui est ainsi analysée :

« Guillaume de Bourneville accorde à Saint-Léger la dime entière du village de la Houssaye (2), du consentement de son frère Geoffroy et de ses héritiers, à perpétuité; en retour, l'abbesse Mathilde lui a donné 30 s. chartrains, et à Geoffroy, son frère, aussi 5 s. chartrains (3). »

Le seigneur de Bourneville continua ses relations avec l'abbaye de Préaux; vers 1165, il se rendit au couvent, accompagné de Richard, l'un de ses fils, et pendant leur séjour, tous deux déposèrent sur l'autel du couvent la donation de toute la dime de ce qu'ils possédaient à Etreville, en terres, en vassaux et en domaine (4).

(1) Cette terre était située dans le champ du Peray, entre le chemin de Brotonne et celui de Bourg-Achard.

(2) Ce village doit être celui qui subsiste encore sous le même nom à Hauville.

(3) La monnaie de Chartres avait cours surtout dans les environs de Pont-Audemer et de Beaumont-le-Roger.

(4) Cart. de Préaux.

Par la suite, Geoffroy prit l'habit monastique à Préaux, comme nous l'apprenons d'une chartre de Thomas de Bourneville, son petit-fils.

Lorsque le pape Alexandre III confirma, en 1178, les privilèges et propriétés des Religieux de Préaux, la bulle fait mention d'un hôte ou fermier, tenant 10 acres de terre à Bourneville.

En se retirant à Préaux, Geoffroy laissa ses domaines à l'un de ses fils nommé Guillaume, qui paraît avoir joui d'une grande considération, si l'on en juge par les actes auxquels il a pris part.

En 1184, il fut témoin de la donation que Baudouin de Cantelou et Julienne sa femme firent à l'abbaye du Bec de biens à Cantelou. On le trouve au prieuré de Beaumont avec Raoul de Grosly et autres, lorsque Roger de Thévray déposa sur l'autel du prieuré le don de 15 acres de terre. Le comte Robert de Meulan le prenait quelquefois pour témoin de ses donations. Enfin, c'est lui qui accorda la chartre suivante :

« Sachent, etc... que moi, Guillaume de Bourneville, du consentement de Thomas, mon fils, j'ai accordé et par la présente chartre confirmé en perpétuelle aumône, à l'église de Saint-Pierre-de-Préaux, aux moines y servant Dieu, tout ce que mon père, au moment de sa profession monastique et antérieurement, ainsi que mes ancêtres, ont donné à cette même église, en terres et revenus, y ajoutant deux gerbes de la dime de toute ma terre d'Etreville. Or, pour cette dernière concession, l'abbé Osbern et le couvent m'ont accordé la société du lieu et une part aux bonnes œuvres de la communauté, à moi, à ma femme et à mes fils, à la vie et à la mort. Témoins : Richard Ferrant, Raoul de Flancourt, Richard, fils de Landry, Galeran de Vatteville, etc. (1) »

Les grands rôles de l'Echiquier normand nous donnent quelques renseignements sur la famille des seigneurs de Bourneville, à la fin du XII^e siècle; on y cite trois personnes de ce nom.

1^o Thomas de Bourneville est mentionné comme ayant encouru une amende de 10 s. pour défaut (2).

2^o Richard de Bourneville est taxé au paiement d'un marc envers le trésor, comme caution de Richard Landry (3), et son nom figure dans les rôles de 1195 et de 1203.

3^o Mathieu de Bourneville est aussi taxé à un marc pour la même cause.

Au commencement du XIII^e siècle, Jean-

(1) Cart. de Préaux.

(2) Il avait sans doute manqué à quelque réunion militaire; ce doit être le fils de Guillaume qui parle de lui dans une chartre que nous venons de traduire.

(3) C'est peut-être le Richard, fils de Geoffroy, dont il a été question.

sans-Terre, pour récompenser Thomas de Bourneville des services qu'il lui avait rendus dans ses guerres contre Philippe-Auguste, le déchargea du paiement d'une somme assez importante qu'il avait empruntée aux juifs, expédient assez peu délicat, mais alors en usage. Voici la lettre de libération :

« Le Roi... à Richard de Villequier... sachez que nous tenons quitte Thomas de Bourneville de 15 l. *angevines* dues à Jacob et à Grosselangue, juifs, c'est pourquoi nous vous mandons de veiller à ce qu'il soit regardé désormais comme libéré de cette dette et de lui faire rendre les obligations signées par lui. Témoin moi-même à Moulineaux, le 12^e jour de février. Par Robert d'Har-court (1). »

Le père de Thomas de Bourneville paraît avoir vécu jusqu'après la conquête; c'est sans doute lui qui est désigné dans la liste des fiefs rédigée vers 1210 comme devant le service d'un chevalier dans la baillie de Pont-Audemer. Immédiatement après lui vient le nom de Thomas de Livet, obligé seulement au service d'un quart de chevalier (2).

Après la mort de Guillaume, son père, Thomas réclama de l'abbaye de Préaux, des bottes et une pelisse en compensation de son fief d'Etreville, dont jouissaient les Religieux; mais vers 1214, il se désista de sa demande par une charte dans laquelle il confirma toutes les donations de son père et de ses ancêtres, et qu'il revêtit de son sceau.

Thomas de Bourneville était présent, en 1215, à une enquête dirigée par Cadoc, au sujet des droits respectifs de l'abbé de Fécamp et du comte de Meulan sur les marais d'Aizier; son nom se retrouve, en 1224, dans un acte du Cartulaire de Bourg-Achard (3). A partir de cette époque, il n'est plus fait mention de lui. Il laissa, croyons-nous, deux fils : Guillaume, l'aîné, hérita du fief de Bourneville, et Roger, le second, entra dans la cléricature.

A ce moment, la cure de Bourneville valait 40 l. de revenu et était occupée par un prêtre nommé Pierre, qui avait été présenté par l'abbé du Bec. Les paroissiens étaient au nombre de 140, ce qui suppose une population approximative de 6 à 700 âmes.

(1) Antiquaires de Normandie, t. xiv, p. 116.

(2) Nous pensons que ce militaire, d'un rang plus modeste, habitait Bourneville et qu'il est la tige de l'ancienne famille de Livet, qui obtint par la suite la seigneurie de Bourneville; on le croit originaire de Livet-sur-Autois. Il devait probablement à Robert II, comte de Meulan, le quart de fief dont il jouissait. Vers 1195, il se trouvait près du comte et servait de témoin à la charte par laquelle Robert de la Mare obtenait le droit de chasse et de parcours dans la forêt de Brotonne. (*Cart. normand*, n° 51.)

(3) M. L. Passy a imprimé Thomas de Barneville, mais d'Hosier à la *Borneville*, qui est la véritable leçon.

Vers 1230, une enquête fut ouverte au sujet du bois de la Pommeraye, portion de la forêt de Brotonne, dont Jean du Bosc réclama la propriété. Le procès-verbal constate la présence de Guillaume de Bourneville et relate ainsi son témoignage :

« Guillaume de Bourneville, chevalier, ayant prêté serment, dit que le roi Richard prit la terre du comte de Meulan en sa main, même la forêt de Brotonne, et la retint tant qu'il vécut. Après la mort du prince, le roi Jean rendit sa terre au comte de Meulan. Alors le comte donna de sa terre à plusieurs, et même la Haye de Routot à Jean de Préaux, et le bois en question à Osbert, père de Jean du Bosc, ensuite il se retira de lui-même en Angleterre avec le roi Jean. Or le roi Philippe fit défense d'avoir égard aux donations faites par le comte du temps du roi Jean et les déclara nulles, excepté le don fait audit Jean de Préaux et à Guillaume la Houssaye (1). »

En 1240, Raoul du Plessis et Héloïse sa femme, sœur de Guillaume Beauvillain, renoncèrent à leur droit de clameur féodale sur un bois voisin du Parc du Bec, vendu à l'abbaye par Richard du Bosc-Robert, chevalier, qui l'avait acheté lui-même, en 1239, de Guillaume Beauvillain. On donna à cette renonciation une grande solennité, et l'on rédigea des *Lettres testimoniales* signées par quarante-quatre gentilshommes du pays, parmi lesquels figure Guillaume de Bourneville entre Jean de Nonant et Guillaume Recuchon (2).

Huit ans plus tard, Guillaume de Bourneville assistait à l'enquête dirigée par Jean de Meulan, bailli du roi saint Louis à Verneuil, pour savoir si le port de Courval, à Trouville, dépendait de la baillie de Caux ou de celle de Pont-Audemer. On peut tirer une nouvelle preuve de la considération dont jouissait Guillaume de Bourneville, de sa présence, en 1248, à l'Echiquier tenu le jeudi avant la fête de Saint-Denis (3).

L'abbé et les religieux de Jumièges prétendaient avoir le droit, appuyé sur des chartes, de faire circuler librement leurs porcs dans toutes les forêts de Normandie. Ce privilège ayant été contesté, la question fut soumise à l'Echiquier réuni à Caen en 1252 et fut résolue en faveur des religieux. Au premier rang des seigneurs siégeait Mg^r Guillaume de Bourneville. C'est, du reste, le dernier acte où il soit cité.

(1) On voit que ce témoignage, tout à fait d'accord avec l'histoire, n'était pas favorable aux prétentions de Jean du Bosc.

(2) Cartulaire du Bec, *Arch. de l'Eure*.

(3) Echiquier de Rouen, n° 789.

Il fut juge contre Jean de Faipou, écuyer, que les Religieux du Bec n'étaient pas tenus à payer le droit de relief dans leurs terres de Faipou et de Marbeuf,

Nous pensons qu'il avait épousé une fille de Roger, seigneur d'Ecaquelon, dont il eut un fils qui avait hérité de la seigneurie d'Ecaquelon.

Vers 1255, le bailli de Pont-Audemer, nommé Jean de Neuvy, était sous le poids des plus graves accusations, et parmi les nombreux méfaits qui lui étaient reprochés se trouvait l'impunité d'un assassinat commis sur un homme de Bourneville. D'après l'acte d'accusation, qui est rédigé en vieux français, Pierre Ouin, fils de Raoul Ouin, avait tué un sieur Guillaume Lefebvre, habitant de Bourneville comme lui, et cela en plein jour. Il fut arrêté sur-le-champ et conduit à Pont-Audemer, où il obtint du bailli sa mise en liberté à force d'argent.

Le vicomte répondit à ce chef « qu'il a voulu que justice fut faite de cet attentat, et que s'il n'a pas été puni, ce n'est pas parce qu'il aurait reçu quelque chose et qu'à l'Echiquier il a été ordonné de n'exiger aucune amende de Perrot Ouin, parce qu'il avait porté le coup en se défendant (1). »

Jean de Livet, de la paroisse de Bourneville, que nous croyons fils de Thomas, président, en 1260, les assises de Pont-Audemer, conjointement avec M^e Richard du Fay, en l'absence du bailli.

A partir de 1252, Guillaume de Bourneville disparaît des Echiquiers où il était fort assidu; mais quelques années après, nous y rencontrons un Robert de Bourneville, qui devait être son fils. Il paraît pour la première fois à l'Echiquier de Caen, tenu le samedi après la Nativité de la Sainte-Vierge, 1267. Dans cette assemblée judiciaire, il fut décidé que l'abbé et couvent du Mont-Saint-Michel restitueraient au roi les amendes qu'ils avaient levées à Bretteville-sur-Odon et à Verson, sur des cabaretiers qui avaient vendu leur vin au-dessus du prix fixé par le roi.

On retrouve Robert de Bourneville à un autre Echiquier, tenu à Caen le mardi, fête de Saint-Denis (2).

Dans le Cartulaire de la Trinité de Beaumont, sous la date de 1275, on lit ce qui suit :

« Jean Livet, écuyer, livre et concède à maître Richard du Fay et à ses héritiers, à bail perpétuel, moyennant un loyer de 12 s. de monnaie courante, la mesure qui appartenait à Thomas Sonnet avec le jardin, sis

au même lieu, dans la paroisse de Bourneville (1). »

En 1287, Richard du Fay, engagé dans la cléricature, n'ayant point d'héritiers directs, disposa du clos édifié de maison qu'il avait acheté à Bourneville, en faveur du prieuré de Beaumont; il y joignit une demi-acre de terre qu'il possédait auprès du moulin à vent appartenant à Guillaume de Livet, écuyer. Comme le clos Sonnet relevait du fief de ce seigneur, à Bourneville (2), pour assurer au prieuré la propriété des biens aumônés par Richard du Fay, Guillaume de Livet accorda en 1289 sa confirmation.

Parmi les témoins on remarque Guillaume de Bourneville, VI^e du nom, écuyer, fils de celui qui, quarante ans auparavant, assistait à l'enquête de Courval, Robert des Gardins ou des Jardins, etc.

Les dimes du clos Sonnet, que les religieux de Beaumont venaient d'acquérir, donnèrent naissance à un procès avec le curé de la paroisse. On lit dans le cartulaire du prieuré que Regnauld, recteur de l'église de Bourneville, réclamait, en 1290, la dime des fruits croissant sur le clos Sonnet.

Etienne de Compiègne, chevalier, ayant fait remise à Philippe-le-Bel d'une rente viagère de 55 l. 10 s. tournois, ce prince, au mois d'août 1298, lui constitua une autre rente de 60 l. 13 s. 4 d. sur ses revenus de Bourneville et autres paroisses du Roumois, à la condition de payer 6 l. 13 s. 4 d. à l'abbaye de Saint-Wandrille (3).

L'an 1305, Guillaume de Bourneville, VI^e du nom, parvenu alors au rang de chevalier, renonça en faveur de l'abbaye du Bec à toute prétention sur le patronage de l'église de la paroisse dont il portait le nom (4). D'après un titre de 1315, Guillaume de Bourneville était aussi seigneur d'Ecaquelon. Depuis il n'est plus fait mention de lui, et en sa personne s'est éteinte, après plusieurs siècles d'existence, la race primitive des seigneurs de Bourneville.

Dans les premières années du XIV^e siècle, Bourneville avait déjà un marché important et une mesure particulière qui paraît avoir été très usitée pour l'avoine; ainsi, lorsque Philippe-le-Bel en 1308, échangea Ecouis et autres terres avec l'abbaye du Bec, contre la sieffe ferme de Rondemare et un certain nombre de fiefs et de rentes plus rapprochés de ce monastère, le roi fit l'abandon de 64

(1) On ne peut plus douter de l'existence d'une branche de la famille de Livet à Bourneville. Ce Jean de Livet est le président des assises de Pont-Audemer en 1260. Richard du Fay lui avait sans doute procuré l'honneur de la présidence, en usant de la grande influence dont il jouissait dans le pays.

(2) Cart. de la Trinité de Beaumont.

(3) Bibliothèque Lezer.

(4) Notes Le Prévost, Art. Bourneville.

(1) Cart. normand, n^o 1229.

(2) Malgré l'existence d'une famille de Bourneville près de Caen, qui nous est signalée par un acte du cartulaire de Troarn, nous persistons à croire que Robert appartenait à notre Bourneville, parce que plusieurs autres seigneurs de la Haute-Normandie siegeaient avec lui.

boisseaux d'avoine, mesure de Bourneville, chaque boisseau estimé 12 deniers. Item un boisseau d'avoine rez 8 deniers (1).

De son côté, M. Léopold Delisle a aussi trouvé le boisseau d'avoine, mesure de Bourneville, estimé à 1 s. dans un acte de 1308 (2).

Après la mort de Guillaume de Bourneville, Mathieu Campion recueillit son héritage et fut comme lui aussi seigneur de Bourneville et d'Ecaquelon; il figura avec le titre de chevalier aux Etats de Rouen en 1339, 1341, 1344, 1348 et 1350. L'archevêque Nicolas Roger le nomma, en 1341, sénéchal de tout le temporel de l'église métropolitaine. En cette qualité, il donna un règlement aux drapiers de Louviers. Il acheta vers 1356, de son oncle Jean de Mortemer, la baronnie de la Haye-du-Puis, qu'il transmit à Nicolas Campion, un de ses fils (3).

Campion: *d'or à 2 bandes de gueules au lion d'azur brochant.*

Vers 1370, Renaud de Livet, chevalier (4), épousa Jeanne de Gaillon, héritière de Bourneville, et devint en même temps seigneur de cette localité (5).

Le 23 janvier 1388, Jehan de Livet rendit aveu au roi pour un quart de fief « dont le chef est assis à Bourneville, et s'estend « es paroisses d'Estreville et de Valletot. » Il reconnut devoir « 10 jours de service d'un homme d'armes au château de Beaumont-le-Roger (6). »

Jehan Morin, dit Danary, de la paroisse de Bourneville, obtint, en 1390, le privilège de la Fierte; il avait été condamné à mort pour avoir occis nobles hommes Jehan de Livet et Richard d'Illeville.

Peut-être faut-il rattacher à ce meurtre une tradition locale ainsi résumée par M. Canel. *Art. Bourneville:*

« On raconte qu'il y a environ 300 ans, le possesseur d'un petit fief voisin chassa sur les terres de Caillouet; inquiété à cause de ce délit par le seigneur, il le tua pour se

(1) *Neustria Pia.*

Il suit de là que la mesure de Bourneville était un boisseau comble.

(2) Condition de la classe agricole.

(3) Un autre fils nommé Mathieu eut le Boisherout; ses descendants ont été seigneurs du Mont-Poignant, etc.

(4) De la famille des Livet établis à Bourneville.

(5) Nous ignorons comment la seigneurie de Bourneville était arrivée aux mains de Jeanne de Gaillon, dont la famille, déjà nombreuse et puissante, était établie à la Mesangère, près de Bourgheroule en 1331. Elle portait: *de gueules à 2 lions d'or, 2 et 1.*

(6) Notes Le Prevost, p. 407.

Cette servitude nous rappelle que Bourneville était placé sous l'autorité féodale des seigneurs de Pont-Audemer, qui étaient seigneurs de Beaumont. Dans le rôle des fiefs dressé en 1541, il est dit que le fief de Livet-Bourneville relève de la Tour de Vatteville qui, comme Beaumont, appartenait aux comtes de Meulan.

venger; mais ses biens furent confisqués au profit des héritiers du défunt. »

L'infortuné Jean de Livet laissait un fils nommé Richard qui lui succéda, et qui du vivant de son père, avait tué en duel le seigneur de l'Épine. Enfermé dans les prisons de l'évêque de Paris, parce que le duel n'avait pas été autorisé par la cour; il obtint sa grâce le 24 août 1389 (1).

Richard de Livet épousa, en 1390, Jeanne Martel, fille et héritière de Jean Martel, seigneur de la Poterie-Mathieu; l'année suivante, il fit aveu au roi de son fief de Bourneville comme d'un quart de haubert; enfin son nom se retrouve encore dans le coutumier des forêts rédigé vers l'an 1400.

Jusqu'à preuve du contraire, nous croisons qu'il faut regarder comme un membre de la famille des seigneurs de Bourneville ce Richard de Livet, chanoine de Rouen, qui fut l'auxiliaire intrépide d'Alain Blanchard dans sa belle défense de la métropole normande contre les Anglais, en 1418. Un jour, lorsque la famine faisait de terribles ravages, le vicaire général de Livet monta sur les remparts, et là, entouré d'un nombreux clergé, il fulmina une sentence d'excommunication contre Henri V et son armée. Le roi n'oublia jamais cet acte de vigueur: lorsque la ville capitula, le bailli, le maire, Alain Blanchard et M^r Robert de Livet furent exceptés du traité; Alain Blanchard fut pendu et le chanoine fut exilé en Angleterre, d'où il revint en 1425 (2).

Un autre membre de cette famille, Guillaume de Livet, était chanoine de Rouen en 1441, et le 27 juillet 1451, il fit partie de la députation envoyée auprès du cardinal d'Estouteville pour lui présenter les protestations du chapitre.

Enfin, un troisième membre de cette maison, Dom Jehan de Livet, religieux profès de l'abbaye du Bec, fut nommé, en 1425, prieur de Saint-Nicaise de Meulan.

Au milieu du xv^e siècle, Georges de Livet, fils de Richard, 1^{er} du nom, était seigneur de Bourneville; il épousa Marguerite de la Brière, dame de Condé et de la Tillaye, qui le rendit héritier de ces deux fiefs. Ayant été fait prisonnier par les Anglais, sa rançon fut payée par sa femme et par Richard de Malortie, en 1451; il rendit aveu pour son fief de Bourneville, en 1464.

Un habitant de Bourneville, Jehan Hellebont, condamné pour crime de lèse maïesté, obtint encore de lever la Fierte, en 1455. Il avait acheté à Aix-la-Chapelle et à Utrecht, 1,000 livres de faux deniers et de fausses oboles à raison de 4 livres pour un écu d'or,

(1) M. Canel, la *Poterie-Mathieu.*

(2) M. Fallue, *Histoire de l'église métropolitaine.*

et il était venu mettre cette fausse monnaie en circulation dans le diocèse de Rouen (1).

En 1402, le cimetière de Bourneville, qui avait été pollué, fut reconcié par une cérémonie religieuse.

Nicolas Lambert était chapelain de Bourneville en 1477.

Vers 1480, Pierre le Secourable, professeur en théologie, fut pourvu de la cure dont le revenu était estimé 100 écus; l'abbé du Bec avait le patronage; on comptait 100 chefs de famille (2).

Richard II de Livet, fils de Georges, rendit son aveu pour Bourneville, en 1409; le 3 septembre 1483, il assistait dans le bourg de Saint-Georges du Vièvre au contrat de mariage d'entre Étienne Vipart, écuyer, sire et baron du Bec-Thomas, et noble damoiselle Guillemette de Barville, deuxième fille de feu Jean de Barville et de Jehanne Le Grix. La future était assistée de sa mère et de son frère Constantin de Barville, seigneur de Barville, la Forestière, Asnières, Bournainville et la Poterie, qui la dota de 1,000 l. (3).

Peu après, Richard de Livet épousait lui-même l'aînée des quatre filles de Jean de Barville, nommée Gilette; un aveu de lui pour le fief de Bourneville se trouve aux *Archives de l'Empire* (4); il était également seigneur au moins en partie de Condé-sur-Risle, et dans l'aveu du Bec de 1521, il est dit que la fiefierme de Condé-sur-Risle est tenue par Richard de Livet et les hoirs de Jean Gasteligneul (5).

Peu après la mort de Richard de Livet, arrivée vers 1515, son fils Guillaume, I^{er} du nom, perdit aussi son oncle Constantin de Barville, et dans le partage de cette succession qui eut lieu sous la présidence de Pierre de Croismare, les 2, 18 et 27 juillet 1523, on lui attribua le premier lot consistant dans les fiefs terres et seigneuries de Barville, Fresne, la vavassorie de l'Espérance et 25 l. de rente sur la terre de la Forestière (6). Il rendit aveu, en 1538, pour le fief Giard, à Thuit-Signol.

Guillaume de Livet mourut en 1545, laissant de son mariage avec Marie des Mares, entre autres enfants, Jean de Livet, qui eut dans son lot le fief de Bourneville. Nous ne connaissons de lui que son alliance

avec Catherine du Buisson (1), dont il eut Jacques de Livet, son successeur.

Livet portait: *d'azur à 3 molettes d'éperon d'or*.

En 1592, Jacques de Livet, *escuyer*, était seigneur de la cour d'Asnières et de Bourneville; de l'aveu qu'il rendit au roi le 17 juillet 1572 pour sa seigneurie de Bourneville, nous extrayons ce qui suit:

« Le fief de Bourneville quart de fief de haubert s'étendait sur les paroisses de Bourneville, d'Étreville et de Vailletot. Outre les rentes en argent, en grains, en œufs, en volailles, il avait court et usage, hommes et hommages, reliefs et treizièmes, regard de mariage, prières, corvées et autres droitures à noble fief appartenant en basse justice. Il avait encore droit et place de foire, une motte pour édifier moulin à vent; droit de présenter aux écoles et clergé de Bourneville; droit de marché le samedi de chaque semaine et de foire le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul. Par suite de ce dernier privilège le seigneur du fief percevait les contumes sur les marchandises exposées en vente et sur les objets de consommation, et il était compétent pour juger les abus commis dans les foires et marchés.

Il y avait aussi, à cause du fief de Bourneville, des droits qui profitaient aux vassaux; ainsi ils pouvaient conduire leurs bestiaux en panage dans la forêt de Brotonne et y prendre le bois sec, la mousse, le caillou, le sablon, l'argile, la pierre, la marno et l'herbe sèche. Il leur était également permis de s'approprier la branche de tout bois jusqu'à 17 pieds en haut; mais dans ce cas ils devaient payer 5 s. pour chaque charretée de hêtre vert ainsi exploité, 2 s. pour la somme et 12 d. pour le faix. Pour le chêne le prix était double, le seigneur n'était tenu à aucune rétribution pour le panage de ses bestiaux, mais les vassaux donnaient quelques deniers par chaque tête de bétail; en outre pour leurs privilèges en général, ils versaient en leur nom et en celui du seigneur à la recette du roi, 18 boisseaux d'avoine et 40 s. Le seigneur devait faire en temps de guerre, 10 jours de garde au château de Beaumont-le-Roger, pourvu qu'il fut en état, enfin d'aller aux plaids de Watteville à toute *advenante semonce* pour assister le verdier de la forêt de Brotonne dans le jugement des causes de son ressort (2).

Jacques de Livet paraît avoir été le dernier seigneur de Bourneville de sa maison; il était remplacé, en 1599, par Jean du

(1) Les du Buisson étaient depuis longtemps établis à Saint-Mards-sur-Risle; on voit encore, dans l'église de Tocqueville, le tombeau de damoiselle Jeanne du Buisson, sur lequel seules les armes de la famille, d'argent à un franc quartier de gueules.
(2) Manuscrit communiqué par M. Canel.

(1) *Histoire du privilège de saint Romain*.
Floquet.

(2) Archives de Rouen.

Pierre le Secourable devint grand archidiacre de Rouen, sans cesser, sans doute, d'être curé de Bourneville; il fit une fondation à la cathédrale pour rendre plus sonnelle la fête de l'Immaculée Conception; il représenta le clergé aux États de Normandie, en 1498, et il mourut à Paris en 1508 (Dom Pommeraye).

(3) Généalogie de la maison de Vipart.

(4) Notes Le Prevost. Art. Bourneville.

(5) Archives de l'Éure.

(6) Généalogie de la maison Vipart.

Quesne, qui joignait le titre de seigneur de Bourneville à ceux du Bocage, Caillouet et Fourmetot; en 1602, du Quesne avait aussi la seigneurie des Houles à Bourneville et celles du Bocage et de Coupainville; il acheta, la même année, le fief de Tournetot.

Il rendit aven pour Bourneville quart de fief acheté de Jacques de Livet et du fief de Tournetot le 12 mai 1603. L'année suivante, il produisit, devant Richard Le Gras, les informations relatives à son fief, et, en 1605, il vendit le fief du Mor, sis à Tournetot, à damoiselle Barbo de l'Isle, sa femme, dont il était séparé quant aux biens.

Ses armes étaient: *d'argent au lion de sable*.

Jean du Quesne eut une famille assez nombreuse, nous lui connaissons quatre fils et une fille; l'aîné (1), Claude, hérita de Bourneville et épousa Marie de Naguet, dont il eut plusieurs enfants. Basnage et Routier parlent de cette dame à propos d'un bois vendu par elle, qui était soumis à la dime envers l'abbaye de Préaux. Cette vente fut suivie d'un procès célèbre terminé en 1657 par un arrêt qui décida que la dime n'était due qu'à cause de la coupe du bois.

Vers ce temps, le fief de Bourneville fut acquis par Jacques Le Normand, seigneur de Beaumont et de plusieurs autres fiefs sur Bourneville.

A partir de 1663, les registres paroissiaux fournissent d'utiles renseignements.

Etienne du Quesne, fils du sieur de Longbrun à Sainte-Croix-sur-Aizier, Louis de Moy, Louis de Môtot et Catherine de Haye, fille de Louis de la Haye, *esc.*, sieur du Camp-de-la-Vigne, sont cités en 1663.

Jacques du Quesne, *esc.*, était curé de Bourneville en 1669; on suppléa en sa présence et dans son église, le 10 juillet 1680, les cérémonies du baptême à Suzanne-Sophie-Catherine-Françoise, fille de Pierre Armand de Sainte-Marie, marquis d'Auxais, et de dame Catherine du Quesne, sa femme.

Le 8 février 1684 mourut Marie Gouffrey, veuve de Jacques de Livet, le dernier représentant de la branche, Livet-Bourneville; l'année suivante, M^r Guillaume Cornet, prêtre, était coadjuteur du vieux curé Jacques du Quesne. Le 30 mars de la même année, Jacques le Normand donna une déclaration au roi pour ses fiefs de Beaumont, Bourneville, la Bataille, Lestoqué et Etreville à lui provenus de la succession de Jacques le Normand, son père.

(1) Les autres étaient: Adrien, sieur du Bocage et de Tournetot, André, sieur du Hamel et de Fourmetot, Thomas, prêtre, curé de Bourneville, et Charlotte du Quesne, mariée à Nicolas du Bosc, seigneur d'Emandreville et de la cour de Bourneville à Etreville.

Ses armes étaient: *d'argent au chevron de simple, accompagné de 2 croissants du même, en chef et en pointe d'une tête de maure de sable, toutillé d'argent*.

Le 23 avril 1697, Pomponne du Quesne, déjà seigneur du Bocage et de Tournetot, acheta Bourneville et Etreville de Pierre, Antoine, Robert et Jacques du Quesne, *escuyers*, et des autres parents lignagers de Nicolas le Normand (1).

On a de l'année 1669, un aven de Pomponne du Quesne, *esc.*, dans lequel il se déclare seigneur du Bocage, Tournetot, Bourneville, « au droit, dit-il, de Nicolas du Quesne, mon frère, gentilhomme du due d'Orléans (2). »

La paroisse de Bourneville fut, le 28 août 1701, le théâtre d'un événement tragique: Pierre du Quesne, sieur du Caillouet, et Lanfranc, son fils, assassinèrent un autre Pierre du Quesne, seigneur de Tocqueville; sous la date du 29 août, les registres de la catholécité marquent l'inhumation dans l'église, de Pierre du Quesne, *esc.*, âgé d'environ soixante-dix ans, sans rien dire de sa mort violente (3).

Le 20 octobre 1706, M. de Tourouvre, archidiacre de Rouen, en visite dans la paroisse de Bourneville, interdit le cimetière dans lequel il avait trouvé des bestiaux, et défendit d'y faire aucune inhumation jusqu'à ce qu'il fut fermé; il défendit de louer l'herbe pour y mettre des bestiaux, et ordonna de réparer les vitres et couvertures de l'église... L'archidiacre ordonna encore que le sieur Lenaele, prêtre, continuerait à faire les fonctions de vicaire dans la paroisse, attendu les infirmités continuelles du sieur Cornet, jusqu'à ce qu'un autre ait été présenté; le vicaire devait avoir 100 l. par an, et le curé s'obligea à lui donner les clefs de l'église et du tabernacle et de tout ce qui était nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions.

En 1708, messire Etienne-Philippe Cosart fut présenté à la cure de Bourneville par M^r Roger de la Rochefoucauld, alors abbé du Bec; le 5 mars 1709, frère Nicolas Queval, de l'observance de saint François, desservait la paroisse en l'absence du titulaire. Comme exemple de la sévérité des lois ecclésiastiques à cette époque, nous citerons le renvoi par le juge de Pont-Audemer à l'officialité d'une requête contre le curé de Bourneville pour le contraindre à donner la sépulture chrétienne à une femme morte sans avoir pu être administrée.

(1) Ce devait être le fils de Jacques le Normand dont nous venons de parler.

(2) Pomponne avait servi à l'étranger et était parvenu à de hauts grades.

(3) Les assassins furent punis par l'exil et la confiscation de leurs biens.

Pomponne du Quesne, chevalier, seigneur du Bocage, Bourneville et autres lieux, devint capitaine des gardes et général major de son Altesse, Mg^r le duc de Brunswick, Lunebourg et Zell; il laissa deux filles de son mariage avec Marie Le Frère: 1^o Elcônore-Marie du Quesne, qui épousa, le 10 septembre 1714, messire Philippe Le Conte, chevalier, seigneur de Monthulé, Chalet et Rubrémont, gouverneur de la ville, château et citadelle de Dieppe et port du Pollet; 2^o et Madeleine-Silvie-Bonne du Quesne, mariée le 4 février 1728, dans l'église de Bourneville, à François Varin, *esc.*, conseiller du roi, maître ordinaire en la Cour des comptes, aides et finances de Normandie.

Le Conte : *d'azur au chevron d'argent, accompagné en pointe de 3 besants mal ordonnés d'or* (1).

Par suite d'une transaction, François Varin eut la seigneurie de Bourneville et son beau-frère celle de Tournetot (2).

Varin : *d'or à 3 flammes de gueules, 2 et 1, au chef d'azur, chargé d'un besant d'or entre 2 croissants d'argent*.

Le 27 novembre 1726, deux archers de la maréchaussée de Pont-Audemer, Germain et Accard, ayant reçu une dénonciation d'un nommé Michel Pesqueur, firent une descente chez Antoine Delamare et chez Capard, collecteurs des tailles de Bourneville, où ils saisirent d'anciennes espèces dont le cours leur parut prohibé. Ils dressèrent procès-verbal et se livrèrent, à l'égard des collecteurs, à des excès, violences et vexations... Jacques Gonfroy, notaire à Bourneville, les aida dans cette équipée.

Les collecteurs, de leur côté, eurent recours au conseil d'Etat, qui ordonna, le 7 janvier 1727, que procès serait fait à Germain, Accard et à leurs complices.

En effet, le 4 avril, la Cour des comptes ordonna d'appeler l'affaire devant elle... et rendit son arrêt le 30 mai 1727.

Guillaume Germain et Gonfroy furent condamnés à 300 l. envers la cour et à un bannissement de trois ans hors les élections de Rouen et Pont-Audemer; Gonfroy dut payer, en outre, 200 l. d'amônes envers les pauvres de Bourneville, et défense lui fut faite d'exercer aucune fonction publique à l'avenir. Accard en fut quitte pour 10 l. d'amende. Il fut enjoint à Duero, commandant la brigade de maréchaussée à Pont-Audemer, de contenir ses cavaliers dans leur devoir (3).

(1) De la Galissonnière.

(2) La famille du Quesne continua de résider à Bourneville et trouva sa sépulture dans le chœur de l'église.

(3) Règlement sur le fait des tailles, Rouen, 1728, p. 856.

M. Renaut, curé de Bourneville, fut admis, en 1732, dans la confrérie du Roumois.

En 1739, il existait un maître d'école à Bourneville, nommé Mignard.

Un factum imprimé à Caen, chez Jean Poisson, contient deux arrêts rendus au profit de la communauté des bouchers de Bourneville contre Jean Sevestre, fermier des droits de prud'homme et vendeurs de cuirs de la ville et vicomté de Pont-Audemer.

Par le premier, rendu le 11 août 1742, par le Parlement de Rouen, il est ordonné que les bouchers de Bourneville ne paieront à Sevestre, pour les cuirs en poil, vendus pour être enlevés et tannés sous un autre marteau, que 5 s. par cuir de bœuf et 2 s. par cuir de vache.

Par le second, en date du 19 janvier 1745, Sevestre fut débouté de sa demande en cassation et condamné à 300 l. envers la communauté des bouchers de Bourneville.

En 1758, Jean-Thomas-Charles du Val de l'Escaude, qui avait recueilli la succession de François Varin, seigneur de Bourneville, était reçu au Parlement.

Du Val : *de gueules à la fasce vivrée d'or*.

En 1788, M. du Val de l'Escaude faisait partie des nobles du bailliage de Pont-Audemer et se fit représenter par M. de Colleville.

Fiefs : LA BATAILLE. Ce nom, qu'on retrouve à peu de distance de là dans la commune d'Étreville, doit tenir à quelque fait dont le souvenir n'a point été conservé. La Bataille était un quart de fief de haubert relevant du roi en sa vicomté de Pont-Audemer.

Dès le temps de Philippe-Auguste, Guillaume de la Bataille jouissait d'un demi-fief de chevalier dans la baillie de la Londe, dans laquelle se trouvait alors Bourneville.

Martin de la Heuse, de 1429 à 1434, rendit hommage au roi pour les fiefs de la Bataille, Beaumont et Tournetot (1).

La Heuse : *d'or à 3 heuses ou houssettes de sable*.

Par alliance, la Bataille passa à Aubery Doullé qui, à l'un des Echequiers de Rouen, était chargé de la procuration de Jean d'Angerville; c'est lui qui vendit, en mai 1447, son fief de la Bataille avec Beaumont et Tournetot à Nicolas Normand, vicomte de Domfront.

Ce dernier laissa le fief de la Bataille à son fils, Guillaume. Celui-ci le transmit à Jean Le Normand, son fils, qui en fit aveu au roi en 1538.

Pierre et Charles Le Normand l'eurent successivement; il passa ensuite à deux Jacques Le Normand, le dernier en fit aveu,

(1) Harcourt, p. 1,966.

en 1685, comme le tenant de Jacques, son père.

Par contrat du 24 septembre 1696, les créanciers de feu Nicolas Le Normand, chevalier, sieur de Beaumont et Bourneville, vendirent la Bataille avec Lestoq ou Lestoqué à Pierre du Quesne, *esc.*, seigneur de Brotonne et Tocqueville, qui en fit aveu au roi le 17 novembre de la même année; son fils, Henri du Quesne, chevalier, fit aveu pour le même fief le 22 février 1702; puis il obtint, en 1706, sa réunion à Brotonne, qui devint alors plein fief de haubert avec l'adjonction de plusieurs autres fiefs.

BEAUMONT était situé près de Lilletot; il avait été dans l'origine le siège d'une *villa* romaine; on y trouve des fragments de tuiles à rebords. Toute la mesure est sillonnée de fondations en maçonnerie; mais la plupart appartiennent à la construction féodale qui succéda au premier établissement. Le manoir était entouré de fortifications dont on voit encore quelques vestiges (1).

Nous pensons que le Raoul de Beaumont qui, vers le milieu du XI^e siècle, donna au Bec 6 hâtes et 7 vergées de terre situées au Petit-Quevilly, tirait son nom de ce fief; il reçut de l'abbaye, en échange, 40 l., sa sœur, Emma, 10 s., et son neveu, Guillaume, 5 s. On symbolisa la donation par un cerge déposé sur l'autel (2).

On peut encore rattacher à notre Beaumont, Robert, vicomte de Pont-Audemer en 1306, et Guillaume de Beaumont, le jeune, qui assistait aux Etats de la noblesse à Rouen, en 1350.

Dans le cours des années 1420, 1432, 1433 et 1434, Martin de la Hense, *esc.*, rendit hommage au roi pour ses seigneuries de la Hense, Quevilly, Bailleul, Beaumont-sur-Bourneville, la Bataille et Tournetot.

En 1447, Aubery Doullé vendait les trois fiefs de Beaumont, la Bataille et Tournetot, à Nicolas Le Normand, dont nous avons parlé plus haut, qualifié de premier veneur, franc jeteur de la forêt de Brotonne.

On l'inhuma, lui et sa femme, dans l'église de Bourneville, à côté du chœur, et lorsque l'on fit réédifier l'autel, on trouva une inscription avec des écussons que l'on reproduisit en partie sur un pilier voisin où elle se lit encore:

Cy gist noble homme Nicolas Le Normand, escuyer, seigneur de Beaumont, Tournetot, la Bataille et de Louvigny, et dame Louise d'Estampes, sa femme, qui vivaient en 1414 (lisez 1454).

Les armes de la dame Le Normand étaient: *d'azur à 2 girons d'or mis en chevron au chef d'argent, chargé de 3 couronnes de gueules.*

(1) M. Canel. *Bourneville*, p. 99.

(2) Raoul paraît avoir été le médecin et l'ami du prince Henri qui périt si malheureusement dans une tempête. (*Benoit de Petersbourg.*)

Guillaume Le Normand, seigneur de Beaumont, succéda à son père. Après lui, nous trouvons Jean de Beaumont, marié à Adrienne d'Orival, qui fut assassiné, en 1551, près du presbytère de Saint-Thurien, par un nommé Nicolas du Tellier, à l'instigation d'Etienne de Gouvais, sieur de la Mare, et de son frère François de Gouvais, curé de Saint-Thurien.

La veuve et le tuteur de Pierre Le Normand, fils du défunt, poursuivirent le meurtrier et ses complices; à la suite d'une longue procédure, Nicolas du Tellier fut condamné à la peine capitale, qu'il évita par la fuite; les seigneurs de la Mare furent condamnés à la fondation d'un service le lundi de Pâques, à l'intention de leur victime (1).

Pierre Le Normand, chevalier, fils de Jean, était déjà mort en 1588; sa veuve, Claude de Quinquempoix, tutrice de ses enfants mineurs, se vit dans la nécessité de vendre le fief de Tournetot, le 14 août 1588, à Jehan du Quesne, qui en fit aveu en 1602.

Charles Le Normand de Beaumont, premier maître d'hôtel de Louis XIII, était, en 1624, gouverneur de la Fère, en Picardie, pendant que Jean Boudon était lieutenant de la citadelle. La princesse Henriette, depuis si célèbre par les malheurs que lui attira son mariage avec l'infortuné Charles I^{er} d'Angleterre, étant venue, en 1625, visiter une chapelle bâtie près de la Fère, sous l'invocation de Notre-Damo-de-Liesse, consentit à être marraine, avec Charles Le Normand de Beaumont, d'un enfant de M. Boudon (2).

Charles Le Normand eut pour successeurs, dans sa seigneurie de Beaumont, Jacques I^{er} (3), et Jacques Le Normand, II^e du nom, qui à son tour paraît avoir été remplacé par son fils Nicolas Le Normand. Ce dernier, obtint, en 1660, des lettres de confirmation de don et concession de la qualité de premier veneur, franc jeteur en la forêt de Brotonne, aux droits y attachés.

Nicolas Le Normand mourut laissant des affaires embarrassées, car les créanciers de sa succession firent vendre les fiefs de Lestoq et Lestoqué avec celui de la Bataille, à Pierre du Quesne, par contrat du 24 septembre 1606.

D'après un acte de 1705, M. Jean-Baptiste Guillot de la Houssaye, déjà acquéreur de Fourmetot, provenant des du Quesne, était

(1) Ce service se célèbre encore de nos jours, la fabrique de Saint-Thurien reçoit encore de M^r Desson, de Saint-Agnan, représentant des sires de la Mare-Gouvais, les 10 l. alloués par le Parlement.

(2) Cet enfant, nommé Henri Marie, devint dans la suite grand archidiacre d'Evreux, et s'est rendu célèbre par sa sainteté et ses vertus.

(3) Françoise Le Normand de Beaumont, abbesse de Bondeville, près Pavilly, devait être sa sœur.

également seigneur de Beaumont, son ayeu est de 1708, et en 1713, il était maire de Rouen, et fit rebâtir la fontaine Gaalor dans cette ville; il s'était adonné à la chimie et faisait partie de l'Académie de Rouen.

Jacques-Etienne de la Rue acheta Beaumont du sieur de la Houssaye, et en rendit aveu le 27 septembre 1716.

Un procès de tenure, en 1745 et 1746, fait connaître que dame Marie-Jeanne Langelet était veuve et héritière du sieur de la Rue, *esc.*, conseiller secrétaire du roi, etc., seigneur, patron honoraire de Fourmetot, le Hamel, Iclon, Beaumont et autres lieux.

En 1663, il est question de l'*Aïnesse* de l'Aubertmare, relevant de Beaumont. L'*Aïnesse* de Boursy, relevait également de Beaumont, en 1664 et 1746; il faut y ajouter l'*Aïnesse* Ouin, dont M. de la Roche du Framboisier était *ainé*, en 1778. Parmi les *Puinés*, se trouvaient les représentants du M. de Sacquepie.

En 1776, messire de la Rue de Fourmetot avait encore le domaine de Beaumont, qui appartient aujourd'hui à M. Lainé, négociant à Pont-Audemer.

LE BOCAGE. Ce fief a formé de bonno heure l'apanage de la famille du Quesne.

On trouve d'abord Antoine du Quesne, sieur du Bocage, dont le testament donna lieu dans la suite à un procès; son frère Jean du Quesne, époux de Barbe de l'Isle, était seigneur du Bocage, de Caillouel, Tournetot, etc.

Un second Jean du Quesne, mari d'Agnès du Fay, laissa le fief à Jean du Quesne, *esc.*, sieur du Bocage, qui épousa Catherine Toustain, fille d'Adrien et de Marie Civile. C'est lui qui plaidait dans le procès suivant, jugé le 11 mars 1648.

Antoine du Quesne avait légué à Françoise du Quesne, son arrière-nièce, tous ses meubles et un tiers de ses acquêts, si elle mourait sans enfants, et, dans ce cas, Jean du Quesne, frère de la légataire, devait hériter. Françoise fit des dettes et mourut sans enfants. Isaac Le Bourg, son créancier, fit saisir les meubles et les fermages; mais Jean du Quesne soutint que c'était une substitution faite à son profit, et que la défunte n'avait pu hypothéquer; la Cour admit son système et déclara la substitution valable (1).

Jean du Quesne avait deux fils, Adrien et Robert du Quesne (2). Adrien fut un des hommes les plus distingués de sa branche; après avoir été conseiller, notaire secrétaire du roi, etc., il devint échevin de Rouen vers 1646, et l'était encore en 1650 et 1657;

il laissa, de son mariage avec Catherine Theroude, deux fils; Nicolas qui prit le titre du Bocage, et Pomponne, seigneur de Tournetot, qu'on appelait aussi le chevalier du Bocage.

Nicolas eut le titre de premier gentilhomme du duc d'Orléans; il fut maintenu de noblesse le 27 juillet 1666, et, en 1669, il était seigneur du Bocage et de Tournetot; son frère Pomponne du Quesne l'avait remplacé en 1694, époque de son décès. Ce dernier devint, comme nous l'avons dit, général au service du duc de Brunswick, et mourut laissant pour héritières deux filles, l'une, nommée Marie-Eléonore, épousa Etienne-Philippe Lecomte.

En 1752, Jean-Marie Pomponne Le Conte, chevalier, était seigneur de Montuley, le *Bocage*, Tournetot, la Cavalerie, à droit successif d'Etienne-Philippe Le Conte, seigneur des mêmes fiefs, à cause de Marie-Eléonore du Quesne, sa femme, fille et héritière de Pomponne du Quesne, chevalier, sieur de Bourneville, du Bocage, Tournetot, la Cavalerie (1).

LE GRAND-BOCAGE. Outre le Bocage, il existait à Bourneville un autre fief ou portion de celui-ci, dit le Grand-Bocage, qui appartenait à la branche des du Quesne, de Brotonne, dont nous aurons à parler. Henri du Quesne, mort en 1711, a les titres de seigneur du Grand-Bocage, Tocqueville, la Mare-Broc et la Bataille.

LES BOIS. Le 30 avril 1699, les commissaires délégués par le roi vendirent à Pierre du Quesne, escuyer, sieur de Tocqueville, 70 arpents de bois nommés la Vente-Houard et la Côte-de-Trouville, relevant du domaine non aliéné du roi dans la vicomté de Pont-Audemer, pour en jouir à titre d'inféodation, sous le nom de fief du Bois.

Pierre du Quesne, en effet, comprend ce fief dans son aveu du 17 décembre 1699, et nous pensons qu'il fut réuni à celui de Brotonne avec autres, par lettres-patentes obtenues en 1706, par Henri du Quesne, fils de Pierre, assassiné en 1701.

BROTONNE. A l'époque romaine, la forêt de Brotonne s'appelait : *Silva-Arelana*; sous les ducs de Normandie, elle prit le nom qu'elle porte aujourd'hui. Devenue la propriété de Roger de Beaumont, elle parvint par héritage à son arrière-petit-fils Robert II, comte de Menlan. Un officier, attaché à la personne de ce comte, obtint probablement de son maître la concession d'un terrain situé sur Bourneville, qui, à cause de sa proximité de la forêt, en prit le nom.

Le premier seigneur connu de ce fief est Guillaume de Brotonne, qualifié serviteur

(1) Basnage, t. II, p. 224.

(2) Ce dernier devint chevalier de Malte, le 17 février 1657. *De Vertot. Hist. de Malte.*

(1) Aveu du 11 avril 1752, communiqué par M. Lebourrier.

du comte (1). Richard de Brotonne, probablement frère de Guillaume, était taxé, en 1195, au paiement de 2 marcs, comme caution de Richard Landry.

Guillaume de Brotonne était un des six jurés qui furent chargés, en 1215, de faire une enquête au sujet des marais d'Aisier.

Roger de Brotonne, seigneur du fief de ce nom, fut entendu comme témoin dans l'enquête qui eut lieu à l'occasion d'un procès dans lequel l'abbaye de Préaux était engagée vers 1230. L'année suivante, à l'Échiquier de Paques, un arrêt solennel mit fin à toutes les réclamations soulevées par Roger de Brotonne contre la même abbaye, au sujet de biens situés à Etreville; on jugea en particulier que l'abbé de Préaux ne serait plus tenu désormais à répondre aux attaques de Roger de Brotonne ou de ses héritiers touchant le fief de l'Épinet, attendu qu'il le possédait depuis 30 ans et plus (2).

En 1269, Renaud Trousebot, chevalier, seigneur de St-Cyr-la-Campagne près d'Elbeuf, donna à Guy de Brotonne une pièce de terre à Cesseville près le Neubourg (3).

A des assises tenues à Pont-Audemer, en 1272, se trouva Thomas de Brotonne avec Robert de Mortemer, Guy du Roumois et autres gentileshommes du pays (4).

Un contrat du 5 juillet 1365 fait mention de Robert de Brotonne, écuyer, demeurant en la paroisse de Hauville (5).

En 1412, frère *Guillebert* de Brotonne était procureur de la maison de St.-Antoine, à Rouen, relevant de St.-Antoine du Viennois (6).

Jean de Brotonne, vice-gérant du doyenné de Foville, reçut 50 s., en 1508, pour avoir administré les sacrements aux prisonniers, à Paques.

Lors de la rédaction du coutumier des forêts, vers 1400, Jehan du Quesne était seigneur de Brotonne.

Trop souvent, dit *M. E. Delisle*, pendant la guerre de cent ans, les bruyères et les genêts envahirent les herbages et les champs, et le laborieux archéologue cite en preuve un aveu du fief de Brotonne, rendu en 1410.

Item, dit cet aveu, j'ay au dit fief x acres de terre en *pasturage*, qui sont en bruyère et *genest*, *vallans communs ans xl s.* de rente ou environ (7).

Cet aveu est sans doute celui rendu par Denis du Quesne, *esc.*, comme d'un demi

fief de haubert. Pierre du Jarriey, *esc.*, tenait de lui la moitié de ce fief, dont le chefmoi était assis à Etreville. Cette tenure avait la valeur d'un quart de fief (1).

On trouve, en effet, dans un rôle de la vicomté de Pont-Audemer, dressé en 1541, un fief ou portion de fief nommé le Jarrier de Brotonne, assis à Etreville.

D'après une généalogie imprimée dans un ouvrage moderne, Geuffrin du Quesne, *esc.*, seigneur de Brotonne, en 1440, serait la tige de la famille du Quesne si répandue dans les environs de Bourneville.

Louis du Quesne était, en 1485, seigneur de Brotonne; il était remplacé, en 1523, par Jehan du Quesne, dont la fille Marie épousa Constantin de Malhortie, sieur du Boscard (2).

Jehan du Quesne rendit aveu de Brotonne, en 1558, comme d'un demi-fief relevant du roi (3).

En 1596, la Cour rendit un arrêt sur le rapport de M^r Pierre du Quesne, sieur de Brotonne, qui avait été reçu au Parlement, en 1571.

En 1601, François du Quesne, sieur de Gueville, fit aveu pour Brotonne d'un demi-fief, au nom de M^r Pierre du Quesne. Ce dernier seigneur fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent de Rouen, où Farin a relevé son épitaphe ainsi conçue :

Gist noble homme, maistre... du Quesne, sieur de Brotonne, conseiller du roi, en sa cour de Parlement de Rouen, qui deceda le 10 octobre 1603.

Le 3 septembre 1625, Brotonne fut acheté par Jacques Leconte, conseiller du roi en son conseil d'Etat, lieutenant pour le roi au bailliage d'Alençon, marquis de Nonant, Beaumesnil, le Meslerault, Brotonne et la Marebroc.

Jacques Leconte le revendit à Catherine Rocque, alors veuve de Jean du Quesne, seigneur de Guinville et de Tocqueville. On la trouve qualifiée des titres de noble dame Catherine Rocque, dame de Brotonne, Tocqueville, la Mare-Broc et de Bois-le-Comte; elle rendit aveu pour Brotonne, en juin 1606 et en mai 1608; elle augmenta la dotation de la chapelle de Brotonne dans l'église de Bourneville; enfin elle vendit le fief de Brotonne à Robert le Blanc du Rollet, *esc.*, sieur de la Croisette, conseiller au Parlement de Rouen, dont les armes étaient : *d'azur à 3 licornes rompantes d'argent, 2 et 1*; mais il fut rendu à Philippe et à Pierre du Quesne, qui la réclamèrent en 1674, par voie de clameur lignagère (4).

Philippe du Quesne, chevalier, seigneur

(1) Notes de M. Lebourier.

(2) *Information* de 1601.

(3) Ce du Quesne était d'après un titre conseiller au Parlement.

(4) Notes de M. Lebourier.

(1) Neustria Pia, p. 322.

(2) Jugements de l'Échiquier normand.

(3) Hist. d'Harcourt.

(4) *Hist. manusc. de Préaux*, communiquée par M. Canel, d'après le cartulaire de l'abbaye.

(5) Notariat de Rouen.

(6) De Beaurepaire, p. 203.

(7) Condition de la classe agricole, p. 288.

de Brotonne, épousa, le 10 février 1678, Marie-Marguerite Le Mercier, fille de Simon, *esc.*, sieur du Veneur; il rendit avec pour Brotonne, en 1679; il mourut sans enfants vers 1691, et sa succession passa à son frère Pierre du Quesne, qui rendit avec au roi, en 1699, pour les fiefs de Brotonne, la Prévosté, Toqueville, dit la Sellerie, le Bois-le-Comte, dit Clouet, le Marc-Broc, Lestouqué ou Lestoc, la Bataille, le Bocage, Caillouet et les Bois.

Le 27 septembre 1696, la chapelle de Brotonne fut érigée en titre à la présentation de Pierre du Quesne, fondateur, et de ses héritiers.

En 1700, Pierre du Quesne obtint la réunion de son fief de Toqueville au fief de Brotonne, et il fut assassiné le 28 août de l'année suivante par ses parents Pierre du Quesne, sieur de Caillouet, de complicité avec Lanfranc du Quesne, son fils.

Henri du Quesne, fils de Pierre, avait été reçu, du vivant de son père, conseiller au Parlement avec le titre de sieur de Brotonne et Toqueville, et il obtenait, en 1710, la réunion de toutes ses seigneuries au fief de Brotonne, qui fut érigé en plein fief de haubert.

Le 2 mars 1711, on inhuma dans la chapelle N.-D.-de-Brotonne, fondée dans l'église de Bourneville, le corps de messire Henri du Quesne, qui y avait été transporté de la paroisse de Toqueville, où il était décedé le 28 février.

Henri du Quesne eut pour successeur M. du Quesne de Brotonne, reçu, en 1747, conseiller maître en la Cour des comptes.

Brotonne passa ensuite aux deux sœurs Henriette et Jeanne du Quesne de Brotonne, la première épousa Hector-Nicolas Paviot, chevalier, seigneur de St.-Aubin-d'Ecrosville, Cesseville, etc., président de la Cour des comptes, et Jeanne prit alliance avec Jacques Bulteau, conseiller au Parlement.

Paviot : *palis, contrepallis d'or et d'azur de 6 pièces.*

Bulteau : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 glands du même.*

Henriette du Quesne, veuve du président Paviot, vivait encore en 1786, et soutenait un procès en l'élection de Pont-de-l'Arche.

Une descendante du président, madame Anisson du Perron, devenue madame de la Haye-Joussein, posséda encore des propriétés à Bourneville.

CAILLOUET doit son origine à Alexandre de Caillouet, auquel Robert II de Meulan conféra, à titre héréditaire, l'emploi de veneur de sa maison, et donna en propriété tous les cuirs des cerfs tués dans la forêt de Brotonne.

Ce seigneur eut trois fils : Jean, Alexandre

et Herbert, employés tous trois dans l'administration des forêts ou dans la vénerie.

Le 30 décembre 1200, Jean-sans-Terre nomma Jean Cailloet son forestier principal en Normandie (1).

Le 22 septembre suivant, le même prince écrivait à Guérin de Glapion, sénéchal de Normandie, la lettre suivante :

« Tu sauras que nous envoyons Robert de Hauterive, notre clerc, et Alexandre de Cailloet pour faire les regards (2) de nos forêts en Normandie. C'est pourquoi nous te mandons de fournir auxdits Robert et Alexandre tels appointements que tu sauras leur être nécessaires, aussi longtemps qu'ils seront employés à notre dit service. Fait en ma présence, à Gouneville, etc. »

Trois mois après, le roi Jean chargea encore Alexandre de Cailloet, d'inspecter et de garder ces mêmes forêts (3).

Il fut alloué, en 1203, à Alexandre Calloet et à ses collègues, pour la dépense des chiens du roi transportés à Mortain, 24 l. 6 s.

En 1199, Herbert de Cailloet et Richard, fils de Guerin, vancurs du roi, avaient reçu de Robert d'Apperville, receveur des revenus publics de la Baillie d'Entre-Risle et Seine, une somme de 20 l. qui leur avait été allouée par le prince, pour acheter des chevaux (4).

On devra se faire une haute idée de l'importance de la vénerie du roi dirigée par Herbert de Caillouet, si l'on en juge par la somme énorme qu'elle coûtait. Ainsi, à la suite de l'article que nous venons de transcrire, il est dit que le receveur du roi a payé 90 l. 17 s. 8 d. pour la dépense des chiens du roi et pour celle des valets ou *Berniers* chargés de les garder.

C'est probablement de cet Herbert, surnommé de la Chasse ou de la Vénerie de Venatione, qu'il est question dans un rôle de la première année du règne de Jean-Sans-Terre, retrouvé à la Tour de Londres. Autant que le permet l'obscurité du texte, on aperçoit qu'Herbert était en procès avec un nommé Richard Avenel, auquel il reprochait de lui retenir injustement son mobilier.

Dans la suite des siècles, le fief de Caillouet se divisa en plusieurs portions possédées par diverses familles, en sorte qu'il est fort difficile de donner la succession de ses seigneurs.

Une des portions du fief appartenait, au xvi^e siècle, à la famille de Livet; lors de la recherche de la noblesse, de 1667, Jacques de Livet fut maintenu avec le titre de sei-

(1) L. Delisle, *des revenus publics*, p. 112.

(2) C'est-à-dire l'inspection.

(3) L. Delisle, *Des revenus*, p. 113.

(4) Antiquaires de Normandie.

gneur de Caillouet; Marie Gonfray, sa veuve, mourut à Bourneville en 1684. Ses armes étaient: *d'azur à 3 molettes d'épéron d'or*.

Charlotte de Livet, leur fille, épousa François de Moy, sieur d'Antheauville, qui hérita de Caillouet. On dit qu'il était nouvellement anobli et qu'il portait: *d'or on sautoir de gueules cantonné de 4 merlettes du même* (1).

François de Moy fit restaurer la chapelle du manoir de Caillouet et obtint d'Antoine Legendre, vicaire-général, la permission d'y faire célébrer la messe sur un autel portatif. On note dans cette permission que la chapelle est voûtée et fort antique.

Charles-Jacques Sebire, petit-fils de Charlotte de Livet, doit être le Sebire de Boies-Abbé, signalé comme possesseur de Caillouet en 1748 (2); il eut pour fils Jacques-Charles-Nicolas Sebire, marié à Agnès Baudry de Neuville.

Sebire: *d'or à 3 fasces de sable*.

M. Duval de l'Escaude finit par acquérir cette portion de fief.

L'autre portion de Caillouet appartenait, vers 1500, à N.-H.-Pierre du Quesne, bailli de Routot, marié à Jeanne Lailler; un de ses fils, après lui seigneur de Caillouet, épousa, en 1551, Jeanne du Bosc, dont il eut François du Quesne, qui céda, en 1580, son fief par échange à Jehan du Quesne, de la branche du Bocage.

Après Jehan du Quesne, ses deux fils possédèrent successivement Caillouet.

Ce fief retourna ensuite aux du Quesne du Roumois, car, lors de la maintenue de noblesse de 1686, Pierre du Quesne, fils de François, seigneur du Roumois, est dit seigneur de Caillouet; il épousa, en 1669, Madeleine Mauduit, dont il eut, entre autres enfants, un fils nommé François, qui fut, trente ans plus tard, son complice dans l'assassinat de Pierre du Quesne de Brotonne.

Après la confiscation des biens des assassins, Etienne Philippe Le Comte obtint le fief de Caillouet, et, en 1752, son fils Pomponne en rendit aveu, et il passa, en 1707, à la famille Duval de l'Escaude, dont un membre le posséda encore.

LA CHEVALERIE (3). Etienne-Philippe Le Comte était devenu seigneur de la Chevalerie par son mariage avec Marie Eléonore du Quesne.

En 1752, Jean-Marie-Pomponne Le Comte se dit, dans un aven, seigneur de la Chevalerie à cause d'Eléonore, sa femme, à droit successif d'Etienne Philippe, son père (4).

(1) Voir M. de Merval.

(2) M. Canel.

(3) On écrivait autrefois la Cavalerie.

(4) Arch. de la Seine-Inférieure.

LES COQUETS. En 1700, Antoine du Harden prenait le titre de seigneur de Chopillard et des Coquets (1); il portait: *d'azur au cor de chasse contourné d'or, lié de gueules et suspendu à une rencontre de cerf du second*.

LA FERTÉ, en latin *Firmitas*, indique toujours un ancien point fortifié, l'emplacement de quelque tour bâtie autrefois par les Romains pour contenir le pays conquis. C'était un fief relevant de Condé-sur-Risle.

Nous ne trouvons de seigneurs de la Ferté qu'à partir de 1615; le 29 octobre de cette année, Guillaume de Vivefay (2), écuyer, sieur de la Ferté, épousa Loyse de Malhortie, qui devint veuve en 1627, et qui se remaria avec Jacques de Vivefay, *esc.*, sieur des Mares.

En 1660, Pierre de Vivefay, *esc.*, fils de Geuffrin de Vivefay, était seigneur de la Ferté; François de Vivefay l'avait remplacé en 1663; après lui, son fils André, marié à Eugénie-Susanne du Quesne, fut seigneur de la Ferté.

Après le décès de André de Vivefay, arrivé le 19 mars 1739, ses deux fils, Jean-Baptiste-François et Louis-Robert-André, portèrent, concurremment avec André de la Bouque, marié probablement à une demoiselle de Vivefay, le titre de seigneurs de la Ferté.

Vivefay portait: *d'azur au pélican d'or, soutenu d'un nid du même, duquel sont issants 2 petits aussi d'or qu'il abreuve de son sang*.

LES HAULLES. Pierre des Haulles, qui a laissé son nom à cet arrière-fief, était, en 1463, sergent fleffé dans la forêt de Brotonne (3).

Jean du Quesne était, en 1662, seigneur des Haulles à Bourneville.

Au moment de la recherche de la noblesse par la Galissonnière, en 1666, la famille de Bonsens avait la seigneurie des Haulles. Elle portait: *d'argent à une fasce de gueules chargée de 3 croisettes d'or, accompagnée de six merlettes de sable, posées 3, 3*.

LES JARDINS. Il existe aux Forts une ferme dite des Jardins, qui doit être l'ancien fief de ce nom, signalé en 1521 comme une vassorie relevant du roi dans la sergenterie du Roumois.

En 1248, Robert des Jardins faisait partie de l'enquête de Courval à Trouville; lui ou son fils fut témoin, en 1289, de la confirmation par Guillaume de Livet des donations de Riehard du Fay.

La dame du Bois tenait le fief des Jardins le 4 juillet 1602, d'après l'aveu de Bourneville; en 1615, elle était remplacée

(1) Titre manuscrit personnel.

(2) Les Vivefay remontent à 1419, ils furent anoblis en 1484, et possédèrent un très grand nombre de fiefs dans le Roumois.

(3) Arch. de Rouen.

par son fils, Louis Le Geongelier, aussi seigneur du Bois et de Grimonval à Ecos, dont les armes étaient : *d'argent à 3 cloches de gueules aux battants de sable posées 2 et 1.*

LA LIEURIE. Une branche des du Quesne se distinguait des autres par le titre de la Lieurie, que nous croyons être un fief sur Bourneville.

Pierre du Quesne paraît en être devenu seigneur par son alliance avec Jacqueline de Saint-Sylvestre, d'où est venu François du Quesne, époux de Catherine Lecoq, cité dans un titre de 1612, que nous avons sous les yeux.

De François sortit Antoine, dont le fils, Pierre du Quesne fut maintenu de noblesse avec lui en 1606. Pierre épousa en premières noces Isabeau le Bourguignon, et en secondes, en 1672, Marie du Bosc, fille de Nicolas, seigneur de la Cour de Bourneville.

LE MONT-LIVET était aussi un arrière-fief relevant de Bourneville; Jacques de Livet le possédait en 1602. Il passa depuis, probablement par l'entremise des Moy, à la famille de Sebire, qui le possédait encore lors de la Révolution.

SAINT-GEORGES. La terre et le manoir de Saint-Georges existent encore à Bourneville, et ce nom a été porté par une branche des du Quesne.

En 1664, paraît pour la première fois Antoine du Quesne, sieur de Saint-Georges, marié à Catherine du Quesne, dont il eut trois filles qui vivaient encore en 1711.

TOURNETOT n'était qu'un huitième de fief. Dès l'an 1215, Geoffroy de Tournetot figure dans une enquête. Ce fief était taxé à 6 l. en 1490, et Claude de Quinquempoix, veuve de Pierre Le Normand, le vendit le 14 août 1588, à Jean du Quesne, sieur du Bocage.

Adrien du Quesne en fit hommage au roi en 1645; son fils, Nicolas, en rendit aveu en 1669; Pomponne du Quesne, frère et héritier de Nicolas, le possédait en 1699.

Etienne-Philippe Le Comte l'eut ensuite par son mariage avec Eléonore, fille de Pomponne du Quesne.

LE PARQUET. Il existait sur le territoire de Bourneville, ou tout près de ses limites, une portion de forêt entourée d'une palissade de pieux qui servait soit au seigneur pour la chasse, soit à la pâture et à la garde des bestiaux saisis pour dettes ou pour délits forestiers. Comme ce parc n'avait qu'une contenance assez bornée, on employait, pour le désigner, le diminutif de Parquet.

En 1198, ce Parquet appartenait au roi Jean-sans-Terre par suite de confiscation sur le comte de Meulan. Son receveur, Robert d'Apperville, avait dépensé 77 l. pour

la réparation de la Haye du roi à Routot et du Parquet de Bourneville (1).

Dix ans plus tard, lorsque Philippe-Auguste confirma la chartre par laquelle Robert de Meulan avait donné à l'abbaye de Jumièges le prieuré de Saint-Philibert du Torpt et le libre parcours dans la forêt de Brotonne, il eut soin d'excepter cinq défens de ce parcours. Dans ces cinq portions réservées se trouve le Parquet de Bourneville.

Sergenterie. Il existait aussi à Bourneville une sergenterie noble dont Jacques Morel était titulaire en 1700, et Jean Lefebvre en 1745.

BOURNEVILLE, cant. de Quillebeuf, à 180 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien, diluvium et craie blanche. — *R. dép.* n° 19, de Lisieux à Aizier, *ch. de gr. com.* n° 44, de Quillebeuf à Routot, n° 45 d'Apperville à Vieux-Port, n° 74 de Bourneville à Saint-Maclou. — Surf. terr., 1,101 hect. — Pop., 716 hab. — 4 contrib., 12,388 fr. en ppl. — Rec. ord. budg. 1867, 7,157 fr. y compris 2,020 fr. de droits de places et d'octroi. — Percep. — ☞ de Pont-Audemer. — Ch.-l. de rec. cont. ind. — Paroisse. — Presbyt. — Ecoles de garç. et de filles recevant 99 enf. — 2 maisons d'école. — Bur. de bienf. — 15 perm. de chasse. — 14 déb. de bois. — 1 notaire. — 1 huissier. — Dist. en kil. aux ch.-l. de cant., 12; d'arrond., 10; de dép., 66.

Dépendances: ARCHEMARE, LE BELAIR, LA BATAILLE, BEAUMONT, LA BÉRANGERIE, LE BOURG, LES BOURGIGNONS, LES BOURSIS, BROTONNE, LE CARREFOUR, CHARRIÈRE, LE CHEMIN DU PONT, LE CHÈNE-MAILLET, LA CHEVALERIE, LE CLOS-SERPETTE, LES COQS, LES COQUETS, LA CÔTE DE BEAUMONT, LA FERTÉ, LE FOND-DE-VEIL-MARE, LA FOSSE-TORCHÈRE, LES FORTS, LE GENNETET, GOHARAUX, LE GRAND-BOCAGE, LA GRANDE-RUE, GRIBAUMARE, LA LONDE, LE MOULIN-DE-BROTONNE, LE MANOIR, LA MARE-A-CUEIL, LA MARE-MORIN, LES MARETTES, LE MONT-LIVET, LE ROSSIGNOL, SAINT-GEORGES, LA SENTE-DES-JARDINS, LE VAL-DE-BOURNEVILLE, LE VALLOT, LES VIGNES d'entière Brotonne.

Agriculture: Céréales, prairies, racines et plantes sarclées, lin. — 3,600 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 52 Patentes.

Commerce de chevaux, bestiaux, fil, lin. — **Foire** le 13 juin. — **Marché** le samedi.

(1) Antiquaires de Normandie, t. xv, p. 66.

BOURTH.

Dioc. d'Evreux. — Vic. Élec. de Verneuil.
— Parl. de Rouen. — Génér. d'Alençon.

Bourth, d'après M. Le Prévost, vient du celtique *Bourt, bohort*, joute, lieu où l'on joute (1).

Une voie romaine partant de Condé, arrivait à Bourth par Cintray, pour aller au Theil et gagner le mont CACHISE (Sainte-Céronne), où les Romains avaient un établissement considérable.

Lors de la création des forts de Tillières et de Damville, destinés à protéger de ce côté la frontière normande, le territoire de Bourth fut annexé à ces deux châtellenies réunies un peu plus tard entre les mains de Guillaume Crespin. C'est de cette époque que date la dépendance de Bourth, à l'égard des châtelains de Tillières, longtemps supérieurs temporels de la paroisse et des barons de Damville, suzerains de quelques fiefs sur son territoire.

Peu après sa fondation, vers 1050, l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux obtint, d'un donateur inconnu, l'église de Bourth, dédiée à Saint-Just, évêque de Lyon, mort vers la fin du iv^e siècle. Dans sa bulle de l'année 1155, le pape Eugène III (2), confirma aux religieuses de Saint-Sauveur, l'église de *Boore*, avec le droit qu'elles avaient sur la dime de cette église (3).

Quinze ans auparavant, grâce à un nommé Goscelin Papot, les ermites du Lesme avaient pris pied à Bourth, et, en 1130, le pape Innocent II, prédécesseur d'Eugène, leur avait confirmé la possession du lieu de *Boort*.

En suivant la rive droite de l'Iton, lorsque l'on est arrivé au-delà de Bourth et de l'usine de Chéraumont, à peu près à moitié du chemin de Bourth à Francheville, on a sur la gauche un travail hydraulique très remarquable, qui a été construit, vers 1054, par Guillaume-le-Batard, à l'époque où il fit élever les fortifications de Verneuil. C'est un barrage de la rivière solidement établi en maçonnerie, et présentant en amont un épi qui partage les eaux et les rejette à droite et à gauche dans deux canaux qui sont destinés à les recevoir, et dont l'un descend par Francheville et Gauville en suivant les sinuosités du terrain et aboutit à la partie la plus élevée de la ville de Verneuil; quant à l'autre il suit une ligne plus droite dans la plaine, et porte ses eaux à

Breteuil. Les habitants du pays donnent le nom de Buquet à cet ouvrage qui a été réparé en 1810 aux frais de l'Etat (1).

Au commencement du xiii^e siècle, Gohier de Chennebrun donna ou confirma à Guy, abbé de Saint-Père de Chartres, une dime très importante de 10 l., dont il jouissait sur Bourth; *decimadecem librorum de Bohurt* (2).

Nous croyons pouvoir attribuer à cette commune Messire Richard de Bort, qui acheta en 1221, du prieuré que l'abbaye du Bec avait à Tillières, un arpent de vigne sur cette paroisse moyennant une rente de 12 d. (3).

En 1228, lorsque Guillaume le Portier donna à l'abbaye de Lyre tout ce qu'il possédait dans le bois du Boulay, il renouça publiquement, en présence de la paroisse de Bourth, à toute le droit qu'il avait sur ce bois, et il déposa ensuite sur le grand autel de Lyre le signe symbolique de sa renouciation.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, nous devons jeter un regard en arrière.

De 1030 à 1190, quatre Gilbert Crespin s'étaient succédé comme seigneurs de Tillières et de Bourth. Vers 1185, Gilbert, IV^e du nom, épousait Eléonore de Vitry, veuve de Guillaume Paynel, et en 1190, lorsque les rois de France et d'Angleterre, dans une entrevue à Nonancourt, se décidèrent à partir pour la croisade; il ne fut pas des derniers à répondre à l'appel que les princes firent à leur noblesse.

En partant pour la terre sainte, où il devait mourir à Ptolémaïs, Gilbert des Tillières laissa sa femme entourée de trois enfants au berceau, un fils nommé Robert, avec deux filles, Julienne mariée depuis à Thomas Malesmains, et Jeanne, qui devint la femme de Beaudoin Rastel.

De la première sortit Nicolas Malesmains, et de la seconde, qui était l'aînée, naquit Hilarie Rastel, héritière de Tillières, mariée à James ou Jacques de Bovelingham, auquel elle apporta la seigneurie de Tillières, dont elle avait dû hériter par suite du décès de son neveu Gilbert Crespin, V^e du nom.

Nicolas Malesmains eut pour sa part des successions de Gilbert IV^e et d'Eléonore, divers domaines situés à Tillières, aux Barils, à Bourth, etc.

Après cette revue rétrospective, on pourra comprendre un jugement de l'échiquier, tenu à Rouen, à Pâques 1238, qui décida que Nicolas Malesmains recuillerait l'aide de l'armée dans la portion qui lui était échue

(1) *Arch.* de Bourth. Vaugois, hist. de Laigle.

(2) *Notes* Le Prévost, *Chennebrun*.

Il s'agit peut-être de Bouhours, hameau de Bourth.

(3) *Hist. manusc.* du Bec. Les rapports de Bourth avec Tillières étaient du reste fréquents.

(1) Vers 1210, Bourth est traduit par *Burgus* dans le registre de Philippe-Auguste, en sorte que cette localité peut tirer son nom du latin que nous traînons par bourg, et qui autrefois signifiait un lieu fortifié.

(2) Et non Alexandre, comme l'a imprimé M. L. Passy.

(3) *Gallia Christiana*, t. II.

et que Jacques de Bovelingham recevait cet aide de la main de Mg^r Nicolas (1).

Nicolas Malesmains est connu par les donations qu'il fit : à l'abbaye du Bec, d'un bois à Tillières, et au couvent de l'Estrée, d'une maison à Lhosmes, il mourut vers 1240.

Son cousin, Jacques de Bovelingham, parle de sa mémoire avec éloges dans un passage des *Reclamations* des Normands au roi saint Louis, dont voici un extrait :

« Jacques de Bovelingham, chevalier de Tillières, se plaint qu'il ne peut obtenir les redevances et aides de l'armée qui lui sont dus sur le domaine de Nicolas Malesmains, chevalier d'heureuse mémoire, situé dans les paroisses de Tillières, des Barils, de Bourth, et dans les autres paroisses relevant du fief de Tillières, sises dans les diocèses d'Evreux et de Lisieux, redevances qu'il doit avoir en qualité d'ainé, ayant fait foi et hommage au roi de tout le fief de Tillières, ce qui lui a causé un tort de 420 l. sans parler des dépenses occasionnées par la nécessité de défendre son droit (2).

Parmi les chevaliers qui assistaient à l'arrangement conclu à Verneuil, en 1242, entre l'abbaye du Bec et Vincent d'Acon, nous remarquons Oysr de Borz qui appartenait sans aucun doute à notre localité.

L'Echiquier de 1245 nous offre le jugement suivant : *L'abbesse d'Evreux doit avoir le patronage de l'église de Borc* (3).

Bourth faisait primitivement partie de la paroisse de Cherouvilliers, dont il n'est qu'un démembrement : de là, est venue la prétention des seigneurs de cette dernière commune, d'être patrons de Bourth, malgré les titres incontestables des religieuses d'Evreux. Cette dépendance est exprimée dans une charte de Guillaume de Courteilles, aumônier, en 1255, au prieur du Désert, 3 acres de terres « assises, dit ce seigneur, » sur le Lesme, près la forêt de Breteuil, dans ma ville de Bourth, *in villa mea de Borgo*, qui se trouve dans la paroisse de Cherouvilliers, en échange de 10 s. de rente donnés par mon père audit couvent, sur ma susdite ville de *Bourg* (4).

Dans une charte du mois de mars 1204, Jean de Cherouvilliers, fils de Jean, aumôner à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux le patronage de l'église de Bourth, en présence de Henri du Neubourg, de Mathieu, Vidame

de Chartes et de plusieurs autres chevaliers. Cette donation fut confirmée par Philippe de Chaurous, évêque d'Evreux, et reconnue dans une transaction faite par Nicolas de Rouves, esc., seigneur de Cherouvilliers, au droit d'Elisabeth de Thévray, sa femme, le tout du consentement de Gilbert de Tillières, seigneur dominant.

Il est évident que la donation de Jean de Cherouvilliers n'était qu'une restitution. Quant aux seigneurs de Tillières, ils n'avaient plus que la suzeraineté du fief de Bourth, dont ils recouvrèrent, dans la suite, la seigneurie directe.

On sait que Gilbert de Tillières, VII^e ou VIII^e du nom, échangea, en 1366, sa baronnie de Tillières avec Charles V, contre le château de Longchamps et 6,000 florins d'or. Peu après, en 1371, Tillières était donné à Guy le Baveux, dont la petite fille, Agnès le Baveux, épousa Jean le Veneur, chevalier, tué à la journée d'Azincourt en 1415.

Jean le Baveux, frère d'Agnès, se soumit aux Anglais en 1419, mais il se rallia à la cause française en 1421, et il eut l'honneur de voir confisquer ses biens, qui furent donnés à Gilbert Halsale, chevalier anglais.

Baveux : de *gueltes*, à 3 chevrons d'argent.

Après la mort de son frère, Agnès eut les seigneuries de Tillières et de Bourth, qu'elle transmit à son fils Philippe le Veneur, baron de Tillières, du Homme et du Valtier, marié, le 20 janvier 1450, avec Marie Blosset, dont il eut : 1^o François le Veneur, 1^{er} du nom ; 2^o le cardinal Jean le Veneur ; 3^o Ambroise le Veneur, évêque d'Evreux ; 4^o Gabriel le Veneur, doyen du chapitre de cette ville, et enfin Charles le Veneur, qui eut pour apanage la seigneurie de Bourth, dont il dut hériter lors de la mort de son père, en 1486.

Charles le Veneur reprit, en 1495, le procès depuis si longtemps commencé contre les religieuses de Saint-Sauveur, mais sans plus de succès que ses prédécesseurs.

On dit que Charles le Veneur, sire de *Thallie* (peut-être Tillières), fut d'abord évêque de Lisieux (1), puis qu'il se maria et mourut laissant un fils aussi nommé Charles, allié à Marie de Gaillon, dont il n'eut pas d'enfants.

Après la mort de Charles le Veneur, son neveu ou son cousin germain, Jean le Veneur, fils de François, était, en 1517, baron de Tillières et de Bourth. Il avait, en 1506, le titre de chambellan et de veneur du roi ; en 1516, celui de bailli de Rouen, enfin, il était panetier de la reine Eléonore, femme de François I^{er}, en 1534 ; son second fils Gabriel, issu de son mariage avec Gilonne

(1) Hist. d'Harcourt.

(1) L. Delisle. *Echiquier*, n^o 636.

(2) L. Delisle. *Echiquier*, p. 127.

(3) id. id. p. 175.

(4) Notes Le Prévost. *Courteilles*.

Le Lesme dont il est question est un ravin qui commence à Bourth et se prolonge jusqu'à Conches, passant à Sainte-Suzanne, Guernaerville et Sainte-Marguerite. Pendant l'été il est à sec, mais l'hiver il est alimenté par les égouts de la forêt.

de Montejan, devint évêque d'Evreux en 1521, et il eut pour successeur Tanneguy 1^{er}, son fils aîné, qui fit ériger Tillières en comté.

Après lui viennent Jacques le Veneur, mort en 1506, et Tanneguy le Veneur, II^e du nom; celui-ci, dans un aveu de 1644 (1), prenait les titres de chevalier des deux ordres du roi, comte de Tillières et Carrouges, baron de Bourg, du Homme, de Saint-Elier, etc., capitaine de 50 hommes d'armes et grand chambellan de la reine d'Angleterre.

La seigneurie de Bourth nous paraît être restée dans la famille le Veneur jusqu'à François-Jacques Tanneguy, comte de Tillières, qui vivait en 1789 et dont les descendants existent encore.

Le Veneur : *d'argent à la bande d'azur, chargée de 3 sautoirs d'or.*

En 1785, Nicolas Girard, fabricant d'épingles à Bourth, qui avait eu le malheur de tuer par accident un enfant nommé Maloisel, obtint le privilège de la Fierle.

Sous la Restauration, il a existé à Bourth un petit séminaire soutenu par les libéralités de M. Ansoult et qui fut supprimé par les ordonnances de 1828.

Fiefs : LE BOIS-GAUX. En 1706, François-Michel Vente, écuyer, était seigneur des Bois-Gaux et des Chatelets; il fut parrain, à Ambenay, de Claude-René Legrand, fils du seigneur de la Rivière (2).

LES CHATELETS. Cette vassorie relevait du fief des Essarts, qui mouvait de Damville. Dès le moyen âge, il est question d'un lieu nommé *Castellaria*, sur le chemin qui conduisait de Breteuil au Désert, c'était sans doute l'emplacement de quelque *Castellier* romain. Les hoirs de Michault Pasquier en avaient la seigneurie en 1455. Plus tard, en 1602, les Chatelets étaient la propriété des hoirs de Jean Desmarest, et en dernier lieu, ils appartenaient à François-Michel Vente.

LA CROUTIÈRE. Cette vassorie, ou Aïnesse, relevait de Damville par les Essarts; elle appartenait, en 1454, à Guillaume Ernaud, messire Louis Pévrel la possédait plus tard.

LE GERIER. Nous pensons que ce fief relevait de Laigle; En 1383, Philippot de Jarrey tenait un fief noble entier à court et usage appelé le fief du Jarriay.

En 1605, Sébastien des Acres était seigneur de la Chapelle, de Poix et du Jarrier. Des Acres : *d'argent à trois aigles éployés de sable, 2 et 1.*

Lors de la recherche de la noblesse par de

- (1) M. Lelieurier, Acon.
(2) id. Ambenay.
(3) Vaugois, aveu de Laigle.

T. I.

Marle, Jacques de Bresnard, sieur du Jarrier, habitait Saint-Sulpice, près de Laigle; il fut reconnu d'ancienne noblesse, ainsi que son parent Charles de Bresnard, sieur du Gué, il portait : *d'argent frette de gueules de 8 pièces.*

LA HERPINIÈRE. Edmond Durand, *esc.*, était seigneur du Mesnil, des Salles et de la Herpinrière dans la vicomté de Verneuil; il portait : *d'azur à 3 têtes de lévrier d'argent collectées de gueules.*

LA PERTUISIÈRE. Jacques de Bretonnières, sieur de la Pertuisière, 2^e fils de Simon de Bretonnières, avocat au Parlement, était trésorier de France, à Rouen, en 1570; il blasonnait : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée d'un soleil du même en chef et en pointe de 3 roses d'argent.*

LE SOUCHEY appartenait, au XVII^e siècle, à une famille Legrand.

Un sieur Legrand, *esc.*, sieur de Souchev, maintenu de noblesse dans l'élection de Verneuil, le 31 mars 1666, portait : *d'hermines à la bande de gueules, chargée de 3 molettes d'or.* Charles-César Legrand du Souchev, habitait, en 1789, le bailliage de Verneuil.

FORGES. Au milieu du XVII^e siècle, Pierre Chouet, sieur de Vieil-Moulin, était maître de forges, à Bourth; il paya, en 1642, au célèbre et malheureux Henri Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, et à Tanneguy Séguier, chevalier seigneur de Rancey, président au Parlement de Paris, les amendes auxquelles il avait été condamné, envers le roi, pour surmesure (1).

Anne Chouet, fille du maître de forges de Bourth, épousa Taurin Fucher, trésorier de France en la généralité d'Alençon, seigneur de l'Ecureuil à Rugles, etc., qui était mort en 1643.

BOURTH. — Cant. de Verneuil, sur l'Iton, à 181 m. d'alt. — Sol diluvium. — *Chem. de fer* de Paris à Laigle. — *Chem. de gr. comm.* n° 8, de Bernay à Verneuil, n° 9 bis, de Breteuil à Chauday. — Surf. terr. 1,863 hect. — Pop. 1,837 hab. — 4 cont. 13,249 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 7066 f. — Percep. \square de Verneuil. — Cont. ind. de Rugles. — Paroisse. — 2 écoles recevant l'une 97 garç. et l'autre 60 filles. — Bur. de bienf. — 1 notaire. — 1 huissier. — 1 Comp. de sap. pompiers. — Comp. de musique. — 40 perm. de chasse. 19 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch. l. de dép. et d'arrond., 43; de cant., 10.

Dépendances : L'ARTOIRE, LA BACDIÈRE, BEAUFOR, BOUHOURS, LA BOUHOURDIÈRE, LES BOIS-GAUX, LA BROSSÉ, LE CHAMPLONG, LES CHATELETS, LE CHÈNE-AUX-CROIX, CHÉRAUMONT, LA CLOUTIÈRE, LA COURBONNETTE,

(1) C'était une gratification du roi. *Arch. de l'Eure.*

CRAPOTEL, LE FOURNEAU, LES FOURNIEUX, LE GÉRIER, LE GRAVIER, LA HERPINIÈRE, LA LINOTIÈRE, LA MARE, LES MARES, LA MAURIÈRE, LES MÉSANGÈRES, LE MINERAY, LES NOES, LA PERTUISIÈRE, LA RAIÉ-FRESNE, LE SOUCHET, LE TERTRE ET LES TOURINIÈRES.

Agriculture : Céréales, forêt. — 12,700 arbres à cidre.

Industrie : 1 briqueterie. — 1 carrière de pierres. — 1 haut fourneau. — 1 trefflerie. — Nombreuses fabriques d'épingles. — 1 fabrique de gants. — 138 *Patentés*.

BRA Y.

Dioc. d'Evreux. — Bail. et Vic. de Beaumont. — Elec. de Lisieux. — Parl. de Rouen. — Génér. d'Alençon.

Bray paraît venir de *Braium*, mot celtique qui signifie boue et par extension un lieu fangeux, des terres humides et par cela même grasses et fertiles; voir pour exemple *le pays de Bray*.

La paroisse, dédiée à la Sainte-Vierge, s'est organisée tardivement; elle dépendait, pour une partie, du patrimoine des sires d'Harcourt, et, pour le surplus, elle relevait de Beaumont.

Dans la dotation de la collégiale de la Trinité, Roger de Beaumont comprit une charrière de terre (60 acres) à Clairmont (1).

À la fin du XII^e siècle, alors que Bray était encore sous la suzeraineté directe des seigneurs d'Harcourt, Guillaume, curé de Bray, et Gautier, son frère, jouissaient d'une certaine notoriété, et on les voit figurer comme témoins dans divers actes de Robert de Meulan et de Robert d'Harcourt, seigneur de Bray.

À la fin du XIII^e siècle ou au commencement du XIV^e, vivait à Bray un noble chevalier nommé Robert le Bret, ayant sans doute dans cette paroisse des domaines importants. Il a laissé, comme souvenir de sa bienfaisance, deux chartes en faveur de la commanderie de Renneville; par la première il donna aux templiers trente acres et demie de terre dans le Bosc de Bray et par la seconde une portion de son bois de Bray (2).

De Robert d'Harcourt ci-dessus nommé sortit Richard, père de Jean, Raoul et Robert d'Harcourt, qui partagèrent sa succession en 1257.

La seigneurie de Bray, les Planches, près de Louviers, Auvers et Avrilly en partie furent compris dans le lot de Raoul d'Har-

court, qui épousa Agnès de Vendôme et qui fut la tige des Harcourt d'Avrilly.

Il faut cependant reconnaître que Bray ne resta pas longtemps dans la branche d'Avrilly, car il est certain que vers l'an 1320 Jean d'Harcourt dit *le Tort* ou le Boiteux, mort en 1326, aumône au prieuré du Parc, fondé par son aïeul, le bénéfice de Bray pour deux portions (1), avec ceux de Thuit-Signol et de Rouge-Perriers.

À la suite de cette donation, les chanoines réguliers du Parc vinrent à Bray remplir les fonctions curiales.

Au milieu du XV^e siècle, une famille du Rouyl, qui paraît remonter à Richard du Rouyl, dont la veuve, Jeanne de Beuville, plaidait au bailliage d'Alençon, en 1448, avait la seigneurie de Bray, qu'elle conserva plus de deux siècles.

Marguery du Rouyl, seigneur du fief de Bray, en partie, et du fief Brunel, à Combon, se présenta à la montre de Beaumont, en 1440, en habillement d'homme d'armes, à trois chevaux (2).

Charles du Rouyl, sieur de Bray, élection de Lisieux, fut maintenu de noblesse le 11 avril 1690.

Suivant les armoriaux, du Rouyl, branche aînée, portait : *d'hermines au chef de gueules, chargé de 3 fers de cheval d'argent*.

La branche de Bray blasonnait : *de gueules à une demi-fascé d'argent, mouvante de dextre, chargée de 3 mouchetures de sable, et un demi-chevron du second émail à sénestre; le tout accompagné de 3 fers de cheval d'or; à la bordure d'azur*.

Vers le milieu du XVII^e siècle, madame Marie Dauvet, veuve de Jacques Le Comte, 1^{er} marquis de Nonant, ayant fait peindre une ceinture funèbre au tour de l'église de Bray, à l'occasion du décès de son mari, M. de Bray l'attaqua, et cette dame produisit au procès une généalogie des princes et gentilshommes de Beaumesnil, depuis 450 ans.

Dans un document de 1684, le fief de Bray est inscrit au nombre des arrière-fiefs relevant d'Harcourt par Beaumesnil, que possédait alors M. de Chamilly.

Paul du Val, écuyer, seigneur de Beaumontel, était aussi seigneur de Bray, en 1683; il portait : *d'argent à la bande de gueules*.

Au lieu d'un an, le droit de déport ne durait que six semaines pour la cure de Bray, parce qu'elle appartenait à des chanoines réguliers (3).

(1) D'après M. Le Prévost, Clairmont était un hameau de Bray. Nous dirons en passant que ce nom de *Clarus* nous indique une demeure romaine.

(2) M. Le Prévost.

(1) Ce bénéfice ou cure de Bray était partagé en plusieurs parts, comme cela arrivait fréquemment à cette époque.

(2) M. Bonnin. *Montre*.

(3) Routier. *Pratiques bénéficiales*.

M. de Cherville a été le dernier seigneur de Bray, en 1789.

Cherville, élection d'Evreux : *coupe d'or, à l'aigle éployé de sable et d'argent, au cerf naturel sur une terrasse de sinople.*

BRAY, cant. de Beaumont, à 145 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien. — *R. dép.* n° 13, de Bernay à Louviers. Surf. terr., 584 hect. — Pop., 380 hab. — 4 contrib., 5,601 fr. en ppl. — Rec. ord. budg. 1867, 2,149 fr. — *cs.* percept. et rec. cont. ind. de Beaumont-le-Roger. — Paroisse. — Presbyt. — Réunion d'école à Ecardenville-la-Campagne. — 10 perm. de chasse. — 3 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de cant., 0; d'arrond., 22; de dép., 26.

Dépendances : Néant.

Agriculture : Céréales, lin, colza. — 8,000 arbres à cidre.

Industrie : 1 blanchisserie de fil. — 12 *Patentes*.

BRESTOT

Dépendait des Vic. et Elec. de Pont-Audemer. — Dioc., Baill., Génér. et Parl. de Rouen.

L'après le savant Huet, Brestot tirait son étymologie de *Lutos tofta*, demeure au milieu d'une terre fangeuse.

Au xi^e siècle, Holfroy de Vieilles ayant fait construire l'abbaye de Saint-Léger, lui donna tout ce qu'il possédait à Brestot, du chef de sa femme, dame de la Haye-Aubrée, et lorsque Renaud-le-Grammeirien fit admettre ses filles dans le nouveau monastère, il donna l'église de Brestot pour leur servir de dot. Le vicomte Hugues, qui nous paraît être un des sires de Montfort de ce nom, donna une terre dans le même lieu et la dime de quatre hommes; enfin, la première abbesse, Emma, acheta également dans la même paroisse 60 arpents, d'un nommé Hilbert, fils d'Hédouin, moyennant 10 l., qu'il donna pour racheter sa liberté (1). Roger de Candos donna pour le même objet 30 acres de terre sises probablement aussi à Brestot.

Sous la suzeraineté de l'abbesse de Préaux, on trouve une suite de grands vassaux qui ajoutaient à leur nom celui de Brestot.

Guillaume de Brestot est témoin d'une charte pour Jumièges vers l'an 1075; Agrvray de Brestot faisait, vers 1130, une rente de 6 s. chartrains sur une maison donnée aux lépreux de Saint-Gilles à Pont-Audemer. Huguette de Brestot est citée dans une charte de Galeran de Meulan (2). Richard

(1) Neustrin Pin.

(2) Des vassaux de Brestot avaient suivi les sires de Montfort en Angleterre; l'un d'eux, Gautier de Braitof, fit des donations au monastère de Bardney.

de Brestot était un des pleiges de Richard Landry à la fin du xii^e siècle. Il est fait mention de la vente des bois de Robert de Brestot dans les pièces du procès de Jean de Neuvy, vicomte de Pont-Audemer.

Le pouillé d'Eudes Rigaud constate, au xiii^e siècle, que Brestot était sous le patronage de l'abbesse de Préaux, que la cure valait 11 l., et que la paroisse renfermait 100 chefs de famille.

Le prêtre Norbert, présenté par l'abbesse entre 1231 et 1237, fut reçu comme curé de Brestot par l'archevêque de Rouen.

En 1250, lors de la translation du corps de sainte Honorine, cérémonie présidée par l'archevêque de Rouen et l'évêque de Paris, Guillaume de Brestot, moine du Bec, était alors prieur de Conflans-Sainte-Honorine, où cette translation avait lieu (1).

Parmi les griefs reprochés au vicomte de Pont-Audemer, Jean de Neuvy, vers 1270, était celui d'avoir fait lever à Brestot l'impôt du fouage au-delà de ce qui était dû. On se plaignit à l'Echiquier, et les maîtres de cette cour ordonnèrent la restitution de ce qui dépassait le droit. Ce fut en vain; le vicomte menaça de faire mettre en la fosse avec les larrons ceux qui se permettraient de réclamer (2).

Dans le cours de cette information, les accusateurs invoquèrent le témoignage de Mg^r Richard d'Annebaut, chevalier, pour des faits qui s'étaient passés à Catelon, non loin de Brestot.

Lors de la cession que l'abbaye du Bec fit, en 1310, à Philippe-le-Bel, de la terre et seigneurie d'Ecoulis, les religieux obtinrent la basse justice sur 140 vassaux, dans six paroisses, parmi lesquelles se trouvait Brestot.

Le 21 février 1365, Jean Jamet, *esc.*, achetait une pièce de terre à Brestot (3).

Dès 1275, la famille d'Annebaut, originaire du Pays-d'Auge, avait une position importante à Brestot, et probablement la seigneurie; quoi qu'il en soit, Raoul est le premier de cette famille que l'on signale, en 1396, comme étant seigneur de Brestot et d'Apperville; il figure, en 1404, avec la qualité de chevalier, à un accord qui eut lieu à Louviers entre les deux frères, Jean et Louis d'Harcourt, et, en 1408, il était maître d'hôtel de Mg^r Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen.

Son fils (4), Jean I, seigneur d'Annebaut et de Brestot, servait dans la compagnie d'Harcourt, comte d'Aumale, et fut tué avec

(1) Chronique du Bec.

(2) Cart. normand.

(3) Notariat de Rouen.

(4) Ses autres enfants étaient: Guillaume, engagé dans les ordres, et Jeanne d'Annebaut, mariée à Guillaume d'Hautemer, seigneur de Ferrières.

lui à la bataille de Verneuil, le 17 août 1424. Il laissait, de Marie Vipart, trois enfants, Jean, Pierre et Robine d'Annebaut, mariée à Richard de Lieurey, seigneur de Malicorne à Francheville.

Pierre d'Annebaut reçut en apanage le domaine de Brestot, qui revint bientôt à son frère aîné, Jean.

Jean II, d'Annebaut, seigneur de Brestot, d'Apperville, d'Aubigny, connétable héréditaire de Normandie, capitaine de Vernon et de Conches, fut le père du cardinal et de l'amiral d'Annebaut. Ce dernier n'eut qu'un fils, Jean III, d'Annebaut, qui ne laissa que Madeleine d'Annebaut, d'abord marquise de Saluces, puis comtesse de Rochepot; cette dame étant morte sans enfants, les descendants de Jean de Vieux-Pont, marié à Anne de Vieux-Pont, obtinrent la baronnie d'Apperville Annebaut, dont Brestot faisait partie. Charlotte de Vieux-Pont la fit passer dans la maison de Gesvres. Léon Potier, duc de Tresmes et de Gesvres, fit ériger sa baronnie en marquisat (1).

Vers l'an 1400, à l'époque de la rédaction du coutumier des forêts, neuf paroissiens de Brestot, savoir : Guillaume Baudouin, Colin Creppel, Loreux du Val, Thomas Le Fèvre, Jehan le Barbier, Guillaume le Barbier, Vincent le Coustellier, Robin Langlois et Michel Morin, avaient des droits longuement spécifiés à la condition de huit jours de garde au château de Montfort.

En 1434, Jean Massien et Jean Le Prince, qui avaient été envoyés de Rouen à la poursuite d'un malfaiteur nommé Jean Barbier, reçurent 40 s.

On approuva, en 1464, le testament de Robert Busquet, curé de Brestot.

Un pouillé de Rouen, rédigé entre 1464 et 1495, indique pour patronne Marguerite, abbesse de Saint-Léger-de-Préaux; Guillaume Canevotte était curé de Brestot; son revenu est estimé 60 l.; les paroissiens étaient encore au nombre de 100.

Le 13 juin 1526, Georges d'Amboise, II^e du nom, archevêque de Rouen, approuva la fondation par Geoffroy de la Houssaye, chanoine de Rouen, d'une chapelle à l'autel Saint-Nicolas, dans l'église de Brestot; plusieurs parents du chanoine prirent part à cette fondation. La chapelle porte indifféremment les noms de la Sainte-Trinité, de la Sainte-Vierge, de Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Denis et Saint-Jérôme (2). Il en existait une autre à l'extérieur de l'église, dédiée à saint Sauveur.

(1) On connaît encore dans le pays les bois du marquisat, propriété, sans aucun doute, des Potier de Gesvres.

(2) T. Duplessis.

Il s'agit sans doute de plusieurs chapelles.

La confrérie de Saint-Jean-Baptiste fut érigée en 1540. Elle obtint, en 1634, du pape Urbain VIII, une bulle concédant des indulgences qu'elle conserve encore. Elle fut approuvée en 1648, époque où elle reçut des statuts.

Cette corporation en vint aux mains, en 1687, un jour de Toussaint, à Valletot, avec la Charité d'Étreville; on se servit de bâtons, de pierres, etc. Le lieutenant criminel de Pont-Audemer condamna la Charité de Brestot à 80 l. d'amende envers sa voisine, et, pour en avoir paiement, un huissier vendit les porcs d'un frère de Brestot, sur quoi s'engagea au Parlement un procès qui mit les parties hors de Cour. Toutefois, il fut reconnu que la Charité de Brestot, étant la plus ancienne, devait avoir le pas sur les autres (1).

Les actes de présentation nous ont conservé les noms de quelques curés de Brestot. De 1633 à 1654, Claude de la Fontaine, abbesse de Préaux, présenta M. de Catalan; nous trouvons ensuite MM. de Beauvais, Louis Laignel du Val, Charles-Benoît Le Bourg, et Pierre-Joseph Le Bourg de Montmorel.

Le 1^{er} octobre 1768, naissait à Brestot, Baptiste Renaud, dont le nom est inscrit dans notre histoire nationale comme ayant puissamment contribué au gain de la bataille de Jemmapes. Simple valet de chambre de Dumouriez, il voit une de nos brigades lâcher pied, aussitôt il court au général qui la commande, lui reproche sa faiblesse et le ramène au combat. La Convention lui vota une épée d'honneur (2); il est mort dans l'indigence le 9 mai 1827 (3).

L'église de Brestot, bâtie dans le style roman du XI^e ou du XII^e siècle, mérite d'être signalée; elle a du reste été parfaitement décrite par M^{me} Philippe Lemaitre. À l'extérieur, sur une tablette encastrée dans le mur, on lit au-dessous de l'image d'un prêtre à genoux :

Cy gist Louis-Robert Mignot, prêtre titulaire de la chapelle de S.-Nicolas de Brestot, décédé le 13 nov. 1716. Priez Dieu pour lui.

En 1793, l'abbé de Caux, ancien titulaire de la chapelle Saint-Sauveur de Brestot, ayant voulu soutenir qu'une mare du pays était communale, fut dénoncé et guillotiné à Paris, où il s'était rendu malgré les conseils de ses amis.

La cloche de Brestot porte une inscription qui constate qu'après avoir été bénite, en 1812, et nommée Marie-Henriette-Christine,

(1) M^e Philippe Lemaitre. Notice sur Brestot.

(2) M. Thiers, *Hist. de la Révolution*, t. III, p. 288.

(3) M. Canel lui a consacré un article intéressant dans la *Revue de Rouen*, mars 1869.

tine, elle fut refondue en 1840 et nommée Marie-Henriette-Emmanuele.

Fiefs : BRUMARE. Guillaume de Brumare est cité dans l'histoire d'Harcourt ; Richard de Brumare était garde du clos des galées du roi, à Rouen, le 27 octobre 1367 ; il livra, en cette qualité, 2,000 viretons à l'abbé de Bonport, pour la défense de son couvent qui avait été transformé en forteresse (1) ; enfin, le 18 septembre 1370, il était sergent d'armes du roi, et il donna quittance de 200 fr. d'or à Jean Le Maréchal receveur du diocèse de Rouen (2).

En 1514, nous retrouvons Brumare entre les mains de Jean Sureau, *esc.*, sieur de Farceaux et Lisors, greffier en chef pour le civil au Parlement, et marié à Marguerite de la Ville, dont il eut plusieurs enfants.

Sureau : *d'argent au sautoir de gueules cantonné de 4 têtes de Meures de sable tortillées d'argent.*

Catherine Sureau, fille ou sœur du greffier en chef, épousa, en 1548, Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Quevilly, auquel elle porta le domaine de Brumare, et dont elle eut trois enfants : Pierre, qui suit, François, tige de la branche de Bonnemare, et Charlotte, mariée à Charles de la Place, seigneur de Fumechon.

Le seigneur de Brumare représentait la noblesse normande aux Etats de Caen, en 1595 ; il mourut à soixante-treize ans, et son portrait se trouve au château de Brumare.

Pierre de Bec-de-Lièvre, son fils, seigneur de Brumare, chevalier de Saint-Michel, épousa Catherine Martel, dame d'Hocqueville, et servit dans toutes les guerres de son temps, jusqu'en 1610 ; son portrait existe également au château de Brumare.

Suivant l'inscription mise au bas de sa tombe, à Saint-Godard, où il est représenté en costume militaire, Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur d'Hocqueville, fut premier gentilhomme de la chambre, maître de camp, en 1620, et conseiller d'Etat d'épée ; il épousa Jeanne Morand, en 1605, enfin il mourut le 15 novembre 1622.

Pierre de Bec-de-Lièvre, fils de Charles, seigneur de Brumare, Rinchoux, *etc.*, épousa, en 1637, Madeleine de Moy devint conseiller d'Etat, premier président de la Cour des Aides, en 1644, premier marquis de Quevilly, en 1655, et mourut à Rouen, le 13 juillet 1685 ; sa statue en marbre se voit encore aujourd'hui à Saint-Godard, et son portrait à Brumare. C'est à lui que l'on doit la fondation des Carmes de Rouen, en 1668. Ses deux fils se partagèrent sa succession ; Pierre, premier président aux Ai-

des, eut les biens du pays de Caux et fut marquis d'Hocqueville ; Thomas Charles, le second, fut marquis de Quevilly et de Brumare.

Le seigneur de Brumare entra au Parlement en 1674, il épousa, la même année, Marie-Anne Pellot, et devint, en 1684, président au Parlement, en remplacement de Jacques Turgot ; on l'appelait le président de Brumare. Il mourut laissant quatorze enfants.

Claude, l'aîné, eut le marquisat de Quevilly ; Charles-François, le troisième, dit l'abbé de Brumare, fut chanoine de Rouen, et obtint les prieurés de Bezu-le-Long et de Saint-Aubin de Fresnes ; Paul-René, le quatrième, fut prieur des Carmes de Rouen ; Henri, le sixième, dit le chevalier de Brumare, trouva la mort au combat naval de Malaga, sur le vaisseau du comte de Toulouse ; enfin, Louis, le septième, après être entré au Parlement, en 1710, avec le titre de seigneur de Brumare, devint marquis de Cany, et réunit tous les biens de sa branche ; il se maria quatre fois ; la première, avec Emélique-Thérèse Marc de la Ferté ; la seconde, avec Marie-Anne Costé de Saint-Supplix ; il épousa, en troisième noces, Anne-Henriette Toustain d'Hébertville, et en quatrième, Marie-Madeleine de Houdetot.

Le marquis de Cany fit achever les Carmes de Rouen, et donna le maître-autel en 1730. Ce fut son fils, issu de son troisième mariage, qui en posa les premières pierres au nom de son père et de sa mère.

Le château de Brumare fut honoré, en 1748, de la visite de M^{gr} de Sault-Tavannes, archevêque de Rouen, qui vint y coucher en revenant de visiter l'abbaye du Bec.

Pierre-Jacques-Louis-Hyacinthe-Marie Bec-de-Lièvre, marquis de Cany, seigneur de Brumare, mourut à Paris, en 1771, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Après lui, son fils, Anne-Louis Roger de Bec-de-Lièvre, chevalier, marquis de Cany, le seigneur le plus riche de la contrée, mourut à Paris, le 28 juin 1789, et son nom s'éteignit avec lui. Une de ses deux filles, héritière de Brumare, épousa, en 1797, messire Anne-Louis Christian de Montmorency, dont elle eut cinq enfants : le prince de Robéque, mort sans alliance en 1853, Christian, mort aussi sans alliance, et trois filles. L'aînée a épousé messire Emmanuel-Désiré-Délié-Louis-Michel-Timoléon de Cossé, comte de Brissac, auquel elle a donné deux fils, Henri et Fernand, et quatre filles, Clotilde, baronne de Skilde, Berthe, comtesse de Robien, Louise et Marie, religieuse.

Bec-de-Lièvre portait : *de sable à deux croix tréflées au pied fichées d'argent, accompagnées d'une coquille du même en pointe.*

(1) *Carrulaire de Bonport.*

(2) Vente Téchener, n^o 1332.

Cossé porte : *de sable à trois fasces d'or, denchées par le bas.*

Près du château de Brumare se trouve une chapelle portant la date de 1522, et dédiée à la Sainte-Vierge.

MOUILLECROTE a dû être un fief, car, en 1180, on trouve à plusieurs reprises Raoul de *Mouille crosta* inscrit dans les rôles comme débiteur du trésor royal.

LA PETITE-HOUSSAYE. Nous pensons que le fief de ce nom se trouvait sur le territoire de Brestot, et qu'on le nommait ainsi pour le distinguer de la Grande-Houssaye, sur le territoire de Houville. On a vu plus haut la fondation d'une chapelle Saint-Nicolas à Brestot, par une famille de la Houssaye, qui devait nécessairement habiter cette paroisse.

De 1641 à 1679, les seigneurs de la Petite-Houssaye, patrons de la chapelle Saint-Nicolas, ont été Lanfranc Dorée, Jean de la Houssaye et Jacques-Pierre Leschamps (1).

LE QUESNEY. En 1508, Jean Piton faisait aveu pour la sergenterie de Montfort. Ce même Jean Piton était, en 1542, propriétaire à Brestot du fief du Quesney, 8^e de fief, relevant de Pont-Audemer; nous le croyons père de noble homme Pierre Piton, verdier de la forêt de Montfort, âgé de trente-cinq ans, sauvé par la fierte, et dont M. Floquet raconte ainsi la tragique histoire, qui malheureusement est une peinture trop caractéristique des mœurs du temps :

« Jean Travers, cousin de Pierre Piton, l'avait souvent insulté; un jour que Piton était à cheval, dans la forêt de Montfort ayant à l'archon de sa selle une arbalète bandée, le garrot dessus, apercevant Travers dans la forêt il le poursuivit à la course de son cheval, Travers se jette dans la rivière à la nage, criant à Piton de ne pas le tuer; mais celui-ci prenant son arquebuse, lui lança le garrot qui était dessus; Travers atteint et percé d'outre en outre mourut dedans la rivière.

« Piton était un homme d'une violence extrême et il avait beaucoup d'autres actes qui accusaient son caractère emporté et sa vie désordonnée.

« Poursuivi en vertu de décrets de prise de corps, il était en fuite depuis six ans.

« Depuis ledit temps ses terres étaient demeurées en friche et en ruine. Les six fils de Richard de la Houssaye, sieur de Flancourt, ses cousins et ses ennemis capitaine l'avaient poursuivi à outrance pour le tuer avec arquebuses et pistolets (2). »

Michel Le Neveu, sieur du Quesney, épousait, le 20 mai 1561, Louise du Bosc-Renault (3).

(1) Archives de la Seine-Inf.

(2) Hist. du privilège de saint Romain.

(3) M^{me} Philippo Le Maître.

Le dernier février 1578, Jean Lormier fit aveu pour le Quesney; après lui Jacques et Louis de la Bouque furent seigneurs de la Vallée et du Quesney; Marie de la Bouque, fille de Pierre, porta le Quesney à son mari, Pierre le Turquier, sieur de Cardouville, qui le vendit à Pierre de Bec-de-Lièvre, marquis d'Hocqueville et de Quevilly, d'où il passa à son fils Pierre, puis à Louis de Bec-de-Lièvre, dont les descendants l'ont conservé jusqu'à nos jours (1).

Le Neveu portait : *d'or à trois têtes de chien de gueules.*

La Bouque : *écartelé par une croix d'argent; aux 1 et 4, de gueules, au lion rampant d'or; aux 2 et 3, d'azur, à l'aigle à deux têtes éployé d'argent.*

Le Turquier : *d'azur à la hure de sanglier d'or, à la flamme du même au franc quartier, au chef d'or, chargé de trois molettes d'azur.*

RINCHOUX. Le fief de Ringe-Houix, relevant de Routot, appartenait, en 1542, à noble homme Jehan de Franqueville (2). Thomas Sureau le posséda plus tard, et sa fille Catherine le fit passer dans la famille de Bec-de-Lièvre, qui l'a conservé.

BRESTOT. Cant. de Montfort, à 143 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium. — *Chem. de gr. com.* n° 15 de Routot à Saint-Georges-du-Vivier. — Surf. terr. 873 hect. — Pop. 676 hab. — 4 contrib. 7,601 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 3,476 f. — Rec. de Routot. — Percép. de Montfort. — Rec. cont. ind. de Bourneville. — Parois. — Ecoles spéc. recevant 36 garçons et 40 filles. — Bur. de bienf. — 7 per. de chasse. — 10 déb. de boissons. — dist. en kil. aux ch. l. de dép., 55; d'arrond., 13; de cant., 7.

Dépendances: LES BOURGIGNONS, BRUMARE, LA CHAPELLE-BRESTOT, LES CHEVRES, LE CLOS-BRETON, L'ECU-DE-BRESTOT, LES GODEBOUTS, LES LABBÉ, LA LOGE, LA MARE-HARENG, LE MONT-ROTI, MOUILLE-CROTTE, LA MAGNANERIE, LE NOUVEAU-MONDE, LE QUESNAY, RINCHOUX, LES ROUSSETTES ET LE THÉROUDE.

Industrie: Néant. — 20 *patentés*.

Agriculture: Céréales, colza, lin. — 900 arbres à cidre.

BRETAGNOLLES.

Des Doy. de Pacy. — Baill. et Elec. d'Evreux. — Génér. et Parl. de Rouen.

Le nom de cette commune vient de *Bri-tanniola*, mot dont il est difficile de bien préciser l'origine, mais qui est ancien puisqu'un lieu du même nom est mentionné, en 862, parmi les biens de saint Martin de Tours.

(1) Dict. hist. art. Brumare.

(2) M. Canel. Routot.

Les *Feoda Normania* rédigés à la fin du *xiii^e* siècle désignent notre localité normande sous le nom de *Bretingnolles*.

C'était un plein fief relevant de la châtellenie de Pacy, ayant droit de haute justice, ce qui équivalait à une baronnie.

Entre le 1^{er} novembre 1202 et le 5 avril 1203, Philippe-Auguste donna *Br. tignolles* (1) à Richard d'Argences, qui avait été jusque-là bailli d'Evreux pour le roi d'Angleterre et dont le nom est souvent cité dans les rôles et figure au bas de plusieurs chartes. En 1208, le roi de France lui donna encore le fief d'Ollonde confisqué sur Guillaume de Tourville; il était mort en 1218 et se trouvait remplacé par Guillaume d'Argences.

Nonobstant la donation de Philippe-Auguste, on trouve en 1206, dans une charte de Thomas de Saint-Germain-de-Fresney pour l'abbaye de la Noe, un gentilhomme nommé Renier de *Breitegnolles* (2).

En 1207, le patronage de la paroisse appartenait à l'abbaye d'Abbécourt (3).

Lorsque Philippe-Auguste fit constater les coutumes de la forêt de Mérey, il fut reconnu que les habitants de Brétagnolles avaient le droit comme ceux de Neuville de prendre des branches d'arbre dans cette forêt.

Le *Registrum* de ce même monarque nous apprend également que de son temps le fief entier de Brétagnolles était tenu par maître Yves, qui à cause de ce fief devait 40 jours de garde à ses frais au château de Pacy (4).

Le 26 juin 1244, Guillaume, évêque de Paris, faisait la dédicace de l'abbaye de filles de Notre-Dame la Royale, dite Maubuisson, située à 7 lieues de Paris, que Blanche de Castille, mère de Saint-Louis, avait fondée en 1241. Plus tard, cette princesse mourut, en 1252, avec l'habit de religieuse de Maubuisson et fut inhumée dans l'abbaye, du temps de la première abbesse nommée Guillemette, sa nièce.

A l'article BAUX-DE-BRETEUIL nous avons dit combien le saint roi fut généreux pour Maubuisson par amour pour sa mère; nous pensons que ce fut aussi sous ses auspices et de son temps qu'eut lieu, entre les Prémontrés d'Abbécourt et les Cisterciennes de Notre-Dame la Royale, l'échange qui fit passer à cette dernière le patronage de Notre-Dame de Brétagnolles.

(1) Il s'agit de Brétagnolles que le roi de France possédait par droit de conquête, et dont il se servait pour payer la défection d'un Normand.

(2) Le Prévost, p. 119.

(3) Maison de l'ordre de Prémontré, fondée par les seigneurs de Poissy.

(4) Maître Yves était sans aucun doute un ecclésiastique, et c'est peut-être lui qui donna le patronage de Brétagnolles à l'abbaye d'Abbécourt.

Le *Coutumier des forêts de Normandie* nous a conservé la mention des droits des paroissiens de Brétagnolles dans la forêt de Mérey :

« Les paroissiens de Breteugnollez ont en la forest de Mérey tout boiz vert en gezant avecques le mort boiz sans amende. Ilz peuvent prendre et cueillir tout fruit en la dicte forest pourveu que la Nostre-Dame my aoust soit passie, reservé glan et faire, le chesne pour xviii s. parisis, le fou pour xv s. la souche pour vii s. l'estoc pour iii s. et le coup en vert pour xii d., prendre gaizeux (1) toies et autres boiz nécessaires pour mener et charier leur boys et aussi peuvent mettre tous leurs porcs et truies en la dicte forest, par paient pour chacune beste ii d. parisis au premier pasnage, pourveu qu'ils aient iceulz audevant de la Saint-Jehan-Baptiste. Et ne sont tenuz à envoyer leurs bestes au second pasnage se il ne leur plaist et se ils le y envoient, ils sont tenus paier pour chacune beste i d., et si les porcs ne vont au premier pasnage, chacun porc paient 2 d. Pasturages pour toutes leurs bestes depuis la Toussaint jusques à la my aoust. Et peuvent escarcir tout leur merien en la forest sans mettre chantiers, sans la plate hache, sans ligne, et sans sie. Et aussi tous ceux qui ont voitture sont tenuz faire chacun an ou noiz de mars une journée de leur voitture au ramage de la dicte forest. Et par ce peuvent prendre quelque fou qu'il leur plaist par livrée du verdier; et par ce doit avoir chacune voitture pot et demi de vin v harens et du pain à suffisant, et en outre s'ils trouvent aucun qui veuille emporter hors du ban de la dicte forest aucun boiz ou merien... (1). »

Les religieuses de Maubuisson, qui avaient un *hostel*, c'est-à-dire une ferme avec maison d'habitation, pour leur fondé de pouvoirs dans le village de Brétagnolles, possédaient aussi dans la forêt voisine des droits étendus énumérés dans le *Coutumier des forêts*. Il résulte également de ce document que le moulin de la seigneurie se trouvait à Pacy.

Le 14 août 1606, Jean du Busc-Richard, écuyer, domicilié à Brétagnolles, fut maintenu de noblesse en même temps que son cousin, François du Busc, seigneur de Saint-Germain de Fresney.

Du Busc: *d'argent à la bande d'azur*.

Le 31 octobre 1765 naissait à Brétagnolles, Marie-Anne-Françoise Rigault, depuis veuve Hainfroy, qui mourut plus que centenaire à Saint-Aquilin de Pacy, en avril 1866.

Fief. LA GARENNE, un des lieux dits de Brétagnolles, nous paraît avoir donné son nom à un Jean de la Garenne, de *Varena*, témoin, vers 1150, d'une charte de Robert

(1) M. Le Prévost, p. 414.

Le Bœuf, chevalier, affirmant un désistement de Pierre des Essarts.

L'église de Brétagnolles renferme des fonts baptismaux richement sculptés, de l'époque de la Renaissance; on y remarque également le maître-autel et le baldaquin qui le couronne.

BRETAGNOLLES, cant. de Saint-André, à 136 m. d'alt. — Sol: diluvium, calcaire grossier. — *Ch. d'int. com.* n° 19, d'Evreux à Garenne. — Surf. terr., 278 hect. — Pop., 200 hab. — 4 contrib., 1,795 fr. en ppl. — Rec. ord. budg. 1867, 1,586 fr. — ☒, percept. et rec. cont. ind. de Saint-André. — Parois. — Presbyt. — Ecole mix. de 63 enf. — Maison d'école. — 5 perm. de chasse. — 2 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch. l. de dép. et d'arrond., 19; de cant., 8.

Dépendances: LA GARENNE, LES QUATRE-VENTS, LES TAILLIS.

Agriculture: Céréales, forêt. — 2,500 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 3 *Patentés*.

Canton de Breteuil.

ARRONDISSEMENT D'EVREUX.

Topographie. — Le terrain est généralement plat et peu accidenté, toute la partie qui se trouve sur la gauche de l'Iton est presque entièrement couverte par la forêt de Breteuil. Les limites du canton sont: au N. le canton de Conches; au S., celui de Verneuil; à l'E., celui de Damville, et à l'O. celui de Rugles.

Cours d'eau. — La rivière la plus importante est l'Iton, qui n'avait autrefois qu'un seul lit, se dirigeant de l'O. au N.-E., et qui a été divisé au XI^e siècle pour fournir des eaux à Breteuil et à Verneuil; il forme trois branches: 1^e le bras forcé de Breteuil, après avoir alimenté deux étangs, se divise en deux canaux qui entourent la ville et va rejoindre à Condé son lit primitif; 2^e le bras forcé de Verneuil; 3^e enfin, le lit primitif de l'Iton, qui est quelquefois à sec dans l'été au-dessous du lit de partage des deux bras, et qui reçoit dans les crues extraordinaires le trop plein de leurs eaux. — Le bras de Verneuil lui-même donne naissance à deux ruisseaux appelés l'un, le Trou-de-Corne, et l'autre, le Trou-de-Botte, qui se réunissent à Saint-Ouen-d'Attez. — L'Iton ayant recouvert les eaux des ruisseaux qui lui ont été empruntés, reprend son ancien lit.

Géologie. — Les principaux terrains dont la présence a été constatée dans le canton, sont: le diluvium, les sables avec meulière en fragments, le minéral de fer et la craie blanche.

Voies de communication. — Chem. de fer de l'Aigle à Conches, effleure l'extrémité occidentale du canton.

R. dép. — N° 1, de Rouen au Mans par Breteuil; n° 21, de Rugles à Pacy par Breteuil. — *Ch. de gr. com.* n° 9, d'Orbec à Nonancourt par les Baux-de-Breteuil, Breteuil et Condé; n° 9 bis, de Breteuil à Chanday; n° 37, d'Evreux à Breteuil par Saint-Denis-du-Béhélan; n° 39, de Breteuil à la Ferrière-sur-Risle par Sainte-Marguerite-de-l'Autel. — *Ch. d'int. com.* — N° 10, de Breteuil à Tillières.

Population. — 10,544 habitants.

Div. administ. — 14 communes: Breteuil, Baux-de-Breteuil, Bémécourt, le Chesne, Cintray, Condé-sur-Iton, Dame-Marie, Francheville, Guernanville, la Guéroulde, Saint-Denis-du-Béhélan, Sainte-Marguerite-de-l'Autel, Saint-Nicolas-d'Attez et Saint-Ouen-d'Attez. — 3 ch.-l. de percept., Breteuil, Baux-de-Breteuil et la Guéroulde.

Les contributions du canton s'élèvent en principal:

Foncieres.....	93,718	} 133,783
Personnelles et mobilières.....	32,866	
Portes et fenêtres.....	13,093	
Patentes.....	14,077	

Les recettes prévues aux budgets des communes du canton, pour l'exercice 1867, s'élèvent ensemble à 70,707 fr., en ce compris 23,463 fr. 10 c., montant des revenus communaux, octrois, droits de places et marchés. — Il existe 260 permis de chasse dans le canton.

Contrib. indirect. — Rec. au ch.-l. — 5 recet. rural. à Breteuil, Baux-de-Breteuil, Francheville, Sainte-Marguerite-de-l'Autel.

Div. Ecclesiast. — 1 cure à Breteuil, 10 paroisses succurs. à Baux-de-Breteuil, Bémécourt, le Chesne, Cintray, Condé, Francheville, Guernanville, la Guéroulde, Sainte-Marguerite-de-l'Autel, et Saint-Ouen-d'Attez; Saint-Denis-du-Béhélan est réuni à Chesne, Saint-Nicolas-d'Attez et Dame-Marie à Saint-Ouen-d'Attez.

Div. judic. — 1 juge de paix et son greffier. — 2 notaires. — 2 huissiers. — 1 commissaire de police.

Etabliss. de bienf. — 1 hospice. — Bur. de bienf. dans 10 communes.

Instruct. publ. — 6 écoles spéciales de garçons, 7 spéciales pour les filles, et 5 écoles mixtes; 558 garçons et 454 filles reçoivent l'instruction primaire, dont 224 gratuitement. — Les communes possèdent 13 maisons d'écoles et en louent 3.

Elections. — 3,616 électeurs de la 2^e circonscrip. électorale. — Nomme un conseiller gén. et 1 conseiller d'arrond.

Force publ. — 5 gendarmes, 1 maréchal-

des-logis. — 3 comp. de sap-pom., dont l'effectif total est de 152 hommes.

Sociétés music. — Dans 3 communes.

Agriculture. — Le sol, qui est généralement humide et sableux à la surface, avec une couche d'argile au-dessous, est peu productif. — Céréales, chanvre et lin, mince de fer dans la forêt et notamment à Condé et Saint-Nicolas-d'Attez.

Industrie. — La métallurgie est l'industrie à peu près unique du canton. — Les habitants de Bémécourt, Cintray, Francheville, fabriquent les objets nécessaires pour l'équipement de la cavalerie : étriers, éperons, mors, brides, bouclerie. — Fabrication d'épingles et de clous à Baux-de-Breteuil. — Fabrication de gants et de sabots. — 3 hauts-fourneaux de 1^{re} et 2^e fusion. — 1 laminerie. — 12 fabriques de ferronnerie et quincaillerie. — 4 établissements de polissage. — 3 grandes fabriques de bouclerie. — 8 moulins à eau. — 2 exploitations de machines à battre locomobiles. — 1 fabrique de chandelles. — 6 tuileries-briqueteries.

Commerce de sabots, de quincaillerie, clouterie, chanvre, lin, chevaux, bestiaux, céréales.

Patent. — 642.

Foires à Breteuil, Condé-sur-Iton. — *Marchés* à Breteuil et Francheville. — V. les communes.

BRETEUIL.

Chef-l. de Doy. et de Vic. — Maîtrise des eaux et for. — Dioc. d'Evreux. — Parl. de Rouen. — Elec. de Conches. — Génér. d'Alençon.



Soit que le nom de Breteuil ait été *Britogilum*, comme Verneuil a été *Vernogilum*, soit qu'il vienne de *Britolium*, toujours est-il que c'est une localité fort ancienne, qui existait déjà avant l'invasion romaine; son église, dédiée à saint Sul-

pice, évêque de Bourges, mort en 644, indique que la paroisse chrétienne a dû s'organiser vers le VIII^e ou le IX^e siècle.

A une époque voisine de la conquête normande, un seigneur franc, nommé Gualon, possédait le fief de Breteuil avec les églises et les dîmes, c'est du moins ce qu'il faut conclure des anciennes chartes où Breteuil se trouve désigné sous le nom de fief Gualon, *Fevium Gualonis*.

Dans le X^e siècle, Breteuil, resté d'abord dans le domaine ducal, dut en être détaché pour récompenser la valeur et la fidélité de Raoul, comte de Bayeux et d'Ivry; et,

lorsqu'il vaillait homme de guerre donna, vers 1011, Daubeuf et Venon à l'abbaye de Saint-Ouen, il spécifia que ces terres faisaient partie du fief de Breteuil, *in fundo Brituelli*.

Breteuil fut, vers la même époque, donné par Raoul à sa fille Emma, lorsqu'elle épousa Osbern de Crepon, père du célèbre Guillaume, fils d'Osbern.

Le fief de Breteuil avait une très grande extension et possédait de nombreux tenants dans l'Évrecin, le Lieuvin et le pays de Caux. De grands privilèges avaient été octroyés, par les premiers ducs de Normandie, aux nombreux fiefs relevant de Breteuil, et qu'on appelait, pour ce sujet, *Francs Fiefs*; les tenants étaient exempts de guet de barage, pontage, acquits et coutumes par tous les bourgs et villes du duché de Normandie (1).

Osbern, seigneur du vaste domaine de Breteuil, fut assassiné, comme on sait, dans le château du Vaudreuil et dans la chambre même du jeune duc Guillaume, dont il était sénéchal; Emma, sa veuve, entra alors à Saint-Amand de Rouen, et son fils aîné Guillaume, jeune encore, resta auprès du duc, dont il partagea tous les jeux et avec lequel il contracta une amitié qui ne se démentit jamais. A partir de 1042, on le voit assister à tous les actes du duc, son ami. Il obtint de bonne heure la place de grand-sénéchal qui avait été occupée par son père, et il épousa, de 1042 à 1045, Adélie, fille de Roger de Tosny, seigneur de Conches. A la même époque, il fonda l'abbaye de Lyre qu'il dota sur ses domaines de Breteuil, et à laquelle il assigna les églises de Breteuil, les dîmes, la terre et les maisons exemptes d'impôts; puis en outre la dime des choses lui appartenant personnellement, savoir: la dime de la monnaie, des moulins, des fourneaux, enfin la dime de tous les hommes libres de la paroisse.

Après la bataille de Mortemer, livrée en 1054, le duc Guillaume, qui n'avait pas encore recouvré le château de Tillières, voulut assurer sa frontière du côté de la France en faisant construire un château formidable à Breteuil; et c'est alors qu'il fit dériver les eaux de l'Iton pour les amener dans les fossés qui entouraient de tous côtés la nouvelle forteresse.

Ce fut à son ami Guillaume Fitz Osbern, déjà seigneur à droit héréditaire de la localité, que le duc confia la défense de ce boulevard de son duché.

Il faut attribuer au fils d'Osbern, à la fois

(1) M. de Beaurepaire. Vicomté de l'Eau, p. 33.

La liste des fiefs mouvants de Breteuil comprenait en 1172, jusqu'à 81 fiefs de chevalier; on en trouve la nomenclature dans les registres de Philippe-Auguste,

guerrier et législateur, les lois spéciales qui régissaient Breteuil et que l'on nommait *les lois et coutumes de Breteuil* (1).

En 1006, le seigneur de Breteuil contribua à la conquête en triomphant des hésitations, en fournissant des vaisseaux, et en payant vaillamment de sa personne à la célèbre bataille qui mit l'Angleterre aux pieds des Normands.

Il fut admirablement secondé par ses vassaux de Breteuil qui se montrèrent des archers hors ligne, et dont l'habileté est attestée par le roman de Rou :

Ensemble o els ces de Breteuil
A maint Englis ont creté Toel....

Après la victoire, il fut établi gouverneur de Winchester; en 1009, il était chargé de la garde d'un des châteaux d'York, il délivra Shrewsbury, et il reçut du conquérant le comté d'Hereford avec l'île de Wight.

Dans les premiers jours de 1071, le comte Guillaume, envoyé par son maître pour secourir la reine Mathilde dans le gouvernement de la Normandie, repassa le détroit avec le célèbre Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, en présence duquel il renouvela et augmenta toutes les donations faites antérieurement par lui à l'abbaye de Lyre. Nous retrouvons dans sa chartre les églises de Breteuil, avec le fief de Gallon.

Très peu après, Guillaume partait pour la Flandre, où il trouva la mort, le 22 février 1071, dans un combat contre Robert le Frison.

Le fils aîné du comte d'Hereford, grand connétable d'Angleterre, connu sous le nom de Guillaume de Breteuil, hérita de ce domaine et de toutes les propriétés de son père sur le continent.

A dix ans de là, Breteuil était le théâtre de la cérémonie religieuse du mariage d'Étienne, comte de Blois, avec Adèle, fille du roi Guillaume; le festin et les réjouissances eurent lieu à Chartres (2).

Après avoir guerroyé toute sa vie avec des succès divers et fait de nombreuses largesses aux communautés religieuses, Guillaume de Breteuil mourut au Bée dans l'habit religieux le 13 janvier 1102, et fut inhumé dans l'abbaye de Lyre.

Parmi les biens qu'il avait donnés aux moines de Saint-Evroult, nous signalerons « un bourgeois à Breteuil, » *unum burgensem in Bretole*, c'est-à-dire un fermier ou vassal chargé de payer une rente aux religieux (3).

(1) Ces coutumes, portées en Angleterre, y restèrent en vigueur pendant plusieurs siècles.

Le grand sénéchal avait également doté Cormeilles, un de ses autres domaines, de lois particulières.

(2) Adèle donna huit enfants à son mari, qui fut tué dans un combat en Palestine en 1101.

(3) Cette donation fut confirmée vers 1120 par Aécin, évêque d'Evreux.

La mort du seigneur de Breteuil fut suivie d'une guerre de succession. Comme il ne laissait que deux bâtards, Eustache et Isabelle, ses neveux, Guillaume de Gaël et Raynaud de Grancey se présentèrent pour lui succéder; mais les habitants de Breteuil, peu jaloux d'obéir à un Breton ou à un Bourguignon, leur préférèrent Eustache, fils illégitime du défunt, qui du reste était soutenu par le roi Henri, dont il avait épousé la fille nommée Julienne. Robert de Meulan étant venu en Normandie en 1203, réconcilia Eustache avec ses ennemis. L'année suivante, il se trouvait avec les autres barons normands à Domfront, où Henri 1^{er} fut reçu avec enthousiasme.

En 1118, Eustache de Breteuil était devenu l'ennemi de son beau-père, et bientôt même, il prit parti pour Guillaume Cliton, héritier légitime du duché de Normandie. Nous laisserons Orderic Vital nous raconter cet épisode curieux de l'histoire de Breteuil :

« Dans le cours de la même année (1119), Eustache de Breteuil, gendre de Henri, fut engagé par ses compatriotes et ses parents à quitter le parti du roi, si ce monarque ne lui rendait pas la tour d'Ivry, qui avait appartenu à ses prédécesseurs (1). Le roi différa de le satisfaire en cela pour le présent, mais il le lui promit pour l'avenir, et, par des paroles flatteuses, le retint à son service, et dans des dispositions pacifiques. Comme ce prince ne voulait pas être mal avec Eustache, parce qu'il était un des plus puissants seigneurs de Normandie, qu'il avait beaucoup d'amis et de vassaux et qu'il possédait des places très fortes, il lui donna en otage, pour lui servir de garantie et se l'attacher plus fidèlement, le fils de Raoul Harenc, qui gardait la tour d'Ivry, et reçut de lui, en échange, ses deux filles, qui étaient les petites-filles du roi. Eustache commit un acte de lâche cruauté à l'égard de son otage. Par le conseil d'Amaury de Montfort, comte d'Evreux, il arracha les yeux du jeune homme et les envoya à son père, qui était un vaillant chevalier. Irrité de cette action, le père alla trouver le roi et lui raconta le malheur de son fils. Ce monarque en fut vivement affligé et livra ses deux petites-filles à Raoul pour qu'il se vengeât sans délai. Raoul Harenc, avec la permission du roi en courroux, prit les filles d'Eustache et, pour venger son fils, leur arracha cruellement les yeux et leur coupa l'extrémité du nez. Ainsi, ô douleur! des enfants innocents expièrent.... Enfin, Raoul, reconforté par le roi, honoré par des présents, retourna garder la tour d'Ivry et fit annoncer à Eustache la peine du talion

(1) On a vu qu'Emma, mère de Guillaume-Fitz-Ostern, était fille de Raoul d'Ivry.

exercée sur ses filles par la sévérité royale. En apprenant la mutilation de leurs filles, le père et la mère s'affligèrent à l'excès. Eustache aussitôt fit fortifier Lyre, Glos, Pont-Saint-Pierre et Paey, et en ferma soigneusement l'accès, de peur que le roi ou ses partisans n'y pussent pénétrer. Il envoya Julienne, sa femme, fille du roi et d'une courtisane, à Breteuil, et lui donna les troupes nécessaires pour la garde de la place.

« Les bourgeois de Breteuil, qui étaient fidèles au roi et ne voulaient l'offenser en rien, comprirent que l'arrivée de Julienne pourrait être funeste à beaucoup de monde; sur-le-champ ils mandèrent à Henri de se rendre en toute hâte à Breteuil. Ce prince, prudent, se rappela le mot du Curion à César en affaires de guerre :

Nul délai, retarder est funeste au succès.

« Et ayant reçu le message des gens de Breteuil, il arriva promptement en ce lieu, dont les portes lui furent ouvertes avec joie et où il entra. Il rendit grâce aux fidèles habitants, défendit à ses soldats de prendre aucune chose et assiégea le fort dans lequel son audacieuse fille s'était renfermée. Alors elle éprouva de grandes inquiétudes de tous côtés et ne sut ce qu'elle devait faire, voyant que son père venait d'arriver très irrité et qu'il n'abandonnerait pas, avant d'avoir vaincu, le siège qu'il avait mis autour du château. »

« Enfin, comme dit Salomon : *« Il n'y a pas de méchanceté au-dessus de la méchanceté de la femme. »* Elle eut l'idée de mettre la main sur l'oint du Seigneur. En conséquence, elle demanda fallacieusement un entretien avec son père. Le roi, qui ne se doutait pas de tant de fourberie dans une femme, se rendit à l'entrevue, où sa malheureuse fille voulait le faire périr. Elle tendit une baliste et lança un trait à son père; mais par la protection de Dieu il ne fut point atteint. A l'instant, le roi fit détruire le pont du château, afin d'intercepter toute communication et de pouvoir prendre sa fille vivante. »

« Julienne, se voyant entourée de toutes parts et sans secours, rendit le château, mais elle ne put obtenir de sortir en liberté. D'après l'ordre du roi, elle fut forcée de se laisser glisser du haut des murs sans pont et sans soutien, et descendit ainsi honteusement jusqu'au fond du fossé en montrant ses fesses nues. »

« Cet événement arriva au commencement de carême, entre le 15 et le 22 février, lorsque le fossé du château était rempli des eaux de la saison et que la gelée qui les glaçait refroidissait justement d'une manière

crnelle la chair délicate de la princesse qui s'y plongeait dans sa chute. Cette malheureuse guerrière se tira de la honteusement et comme elle put, rejoignant son mari qui se trouvait à Paey, et put lui raconter le triste événement dont elle venait d'être la victime (1). »

Le roi Henri convoqua les bourgeois, les loua beaucoup de la fidélité qu'ils lui avaient gardée, les combla de promesses et de bienfaits; puis, par leur conseil, donna la garde du château de Breteuil à Guillaume de Gaël, fils de Raoul, oncle d'Eustache.

Peu après, Henri I^{er} rendit à Raoul de Gaël, frère aîné de Guillaume, guerrier intrépide, tous les biens de ses ancêtres, excepté Paey, resté entre les mains d'Eustache. Raoul garda soigneusement le château que le roi lui avait confié, et mérita beaucoup d'éloges par ses prouesses nombreuses et en combattant de tous côtés les ennemis du bien public.

Après la journée de Brémulle, Louis VI, vaincu, retourna à Paris, où Amaury de Montfort, comte d'Evreux, vint bientôt le rejoindre pour lui conseiller une nouvelle expédition du côté de Breteuil. Il y avait, disait-il, une maison fortifiée à Cintray, où Vauquelin du Tanay avec d'autres guerriers était posté et tenait en respect la garnison de Breteuil. On pouvait s'y réunir pour aller de là attaquer cette ville et pénétrer ensuite au cœur de la Normandie. Raoul de Conches, neveu d'Amaury, devait se joindre à eux.

Louis VI se laissa séduire, et, le 17 septembre, il arrivait devant Breteuil avec des troupes nombreuses, dans l'espoir de rendre à Eustache ce qu'il avait perdu, et de rétablir dans leurs domaines les autres seigneurs qui partageaient l'exil de Guillaume, héritier légitime du duché.

Raoul de Gaël, surnommé le Breton, alla hardiment avec ses troupes au-devant de l'ennemi; il le reçut vaillamment en combattant, et lui fit beaucoup de mal en portant des coups cruels de lance et d'épée. Il fit ouvrir toutes les portes du château; mais, malgré cette facilité qu'il offrait, aucun ennemi ne fut assez hardi pour entrer, parce que l'étonnante valeur des assiégés le repoussa efficacement. On se battit avec opiniâtreté aux trois portes, et, de part et d'autre, tombèrent d'intrépides guerriers.

« Le roi des Anglais ayant appris la nouvelle entrée des Français en Normandie, envoya au secours de Raoul de Gaël, son fils, Richard, avec deux cents chevaliers, dont il fit éclairer la marche par Raoul Le Roux et Runold d'Avranches, guerriers habiles et vaillants.

(1) Orderic Vital, liv. xi., traduction Guizot.

« Pendant que l'on combattait vivement de part et d'autre, l'armée du roi survint; à sa vue, le courage des Français, déjà fatigués, vint à manquer. L'illustre Raoul de Gaël courrait d'une porte à l'autre de la place, et changeait souvent d'armure pour n'être pas reconnu : il renversa ce jour-là plusieurs guerriers fameux, et, les ayant précipités de leurs chevaux, il donna gracieusement leurs montures à ceux de ses compagnons qui en manquaient, et mérita ainsi par ses prouesses d'être loué dans tous les siècles parmi les plus vaillants chevaliers. »

« Un Flamand vaillant et beau renversa Raoul Le Roux, Luc de la Barre et plusieurs autres chevaliers renommés. Il emmena leurs chevaux avec toute l'arrogance de l'orgueil; mais il n'eut pas l'habileté de prévoir le triste sort qui l'attendait prochainement. Il attaqua l'invincible Breton sans beaucoup de précaution, comme s'il eût été un homme du commun; mais il fut aussitôt par lui blessé mortellement, tomba, fut pris en présence de la foule, et, au bout de quinze jours, mourut dans les prisons de Breteuil.

« Le roi des Anglais suivit avec une grande armée son fils, Richard, et les autres guerriers qu'il avait envoyés en avant. Il se disposa de nouveau à combattre contre plusieurs milliers de Français s'il les rencontrait sur ses terres. Ceux-ci, qui s'étaient flattés d'emporter la place par un long siège, voyant ce même jour tromper l'espérance qui les avait amenés pleins d'orgueil, retournèrent en France repoussés avec honte et dommage (1).

Guillaume de Chaumont, gendre du roi, indigné d'avoir échoué devant Breteuil, se jeta sur Tillières, où Gilbert Crespin le fit prisonnier.

Peu après, au mois de novembre, le pape Calixte II fit la paix entre les deux rois, dans la célèbre réunion de Gisors. Eustache de Breteuil et sa femme s'étant présentés en suppliants devant le roi, Henri leur pardonna sans leur rendre Breteuil. Il assigna à son gendre, en dédommagement, une pension de 300 marcs en Angleterre, et Julienne, sa fille, alla prendre le voile à Fontevrault (2).

Cependant, Raoul de Gaël désespérant de se faire aimer des vassaux d'Eustache, forma le projet de se retirer en Bretagne et de laisser Breteuil, Glos et Lyre à sa fille Amicie, qui épouserait Richard, fils naturel du roi. Ce rêve paternel fut anéanti par la mort de Richard, qui périt dans les flots lors du naufrage de la *Blanche-Nef*, arrivé en 1120.

(1) Ordéric Vital, traduction Quizot.

(2) Depping, t. I, p. 374.

Amicie épousa Robert, comte de Leycester, fils du grand Robert de Meulan et frère puîné du comte Galeran.

Un des premiers actes de Robert fut la fondation, en 1125, du prieuré de N.-D.-du-Désert, auquel il donna un étang dans la vallée du Losme, situé dans sa forêt de Breteuil, et l'exemption de tout droit de toulieu dans l'étendue de son fief de Breteuil. Parmi les membres du clergé qui entouraient Audin le jour de la dédicace, nous remarquons Guillaume, doyen de Breteuil, dont le titre indique à quelle haute antiquité remonte le doyenné de cette localité.

Eustache de Breteuil étant mort à Paey, en 1136, son fils, Guillaume de Paey, revendiqua bientôt Breteuil, le fer et la flamme à la main, mais il ne paraît pas avoir eu de succès.

Deux ans après, Roger de Tosny, châtelain de Conches, voulant venger plusieurs injures qui lui avaient été faites autrefois, attaqua Breteuil; il était accompagné du comte de Hainaut, avec 80 chevaliers; de Pierre de Manille, avec 40; de Simon Le Roux, avec 20, et, en outre, il avait réuni une troupe nombreuse qu'il avait tirée de ses terres. L'ardent Roger s'étant mis à la tête de cette brillante armée, assiégea tout à coup la place et, après y avoir jeté des feux, causa un grand dommage aux habitants qui ne s'y attendaient pas. En effet, des ouvriers battaient la moisson sur les places; et, comme il est d'usage en automne, il y avait devant les maisons de grands monceaux épars de gluis et de paille; aussi les flammes trouvèrent facilement un aliment convenable. C'est ainsi qu'une ville opulente fut brûlée en un moment. L'église même de saint Sulpice, évêque et confesseur, fut, hélas! réduite en cendres, avec beaucoup d'hommes et de meubles des bourgeois qui s'y trouvaient renfermés. Les chevaliers de la garnison se voyant prévenus par l'ennemi, et fuyant vers la citadelle avec beaucoup de monde, furent atteints par le glaive.

Dans la même année, la paix fut conclue entre Roger et les deux frères, Galeran, comte de Meulan, et Robert, comte de Leycester; ils conduisirent Roger en Angleterre, auprès du roi Etienne, avec lequel ils le réconcilièrent honorablement (1).

Vers 1140, Richer, sire de l'Aigle, fut fait prisonnier par Robert de Bellesme, qui le surprit sans armes au bourg de Lyre, au moment où il se disposait à passer en Angleterre. On le retint pendant six mois dans les prisons de Breteuil. Au bout de ce temps, Robert de Leycester fit la paix avec Rotrou,

(1) Ordéric Vital, t. XIII, Ed. Guizot.

comte du Perche, oncle de Richer, qui fut mis en liberté.

Par ce traité, le comte de Breteuil abandonna le parti d'Étienne pour se rallier à Mathilde.

Robert, 1^{er} du nom, comte de Leycester et Breteuil, surnommé *le Bassu*, prit, vers 1152, l'habit de chanoine à Notre-Dame de Leycester, où il mourut en 1167; sa femme, Amicie, embrassa également la vie religieuse dans l'abbaye d'Étone, de l'ordre de Fontevrault (1).

En 1154, Henri II, fils de Mathilde, qui n'était encore que duc de Normandie, se trouvait avec toute sa cour à Breteuil, attiré dans ce quartier par le désir de châtier le baron de l'Aigle (2). Il profita de sa présence pour investir Robert II, fils de Robert 1^{er}, des fiefs de son père. « Je lui ai, dit-il, rendu et accordé Breteuil avec tout son honneur et toutes ses dépendances, selon que Guillaume de Breteuil l'a possédé pendant sa vie. »

Rotrou, évêque d'Evreux, vint à Breteuil en 1157, et Guillaume Gouffier renonça, en présence du prélat, à tous ses droits sur les églises d'Illiers-l'Évêque, au profit des moines de saint Père de Chartres.

Robert II, surnommé *aux blanches mains*, épousa Pétronille de Grentemesnil, dont il eut Robert III, Roger de Leycester, archevêque de Saint-André, Guillaume de Breteuil, surnommé *le Lepreux*, et Amicie de Leycester, qui épousa Simon de Montfort; on lui attribue la fondation de l'abbaye de Fontaine-Guérard; il prit part aux discussions du roi Henri avec saint Thomas de Cantorbéry. Mg^r Darbois, archevêque de Paris, raconte une démarche de Robert auprès du prélat, dans les termes suivants: « Les barons vinrent à leur tour faire une dernière tentative pour vaincre la résistance du primat; Robert, comte de Leycester, et Renaud, comte de Cornouailles, s'approchèrent pour lui signifier l'arrêt rendu contre lui. Au moment où Robert, le plus âgé des deux, lui dit: » *Seigneur, entendez le jugement de la cour. Le jugement de la cour, s'écria l'archevêque, se levant et l'interrompant avec vivacité. « Comte, mon fils, écoutez-moi plutôt. Est-ce que le jugement précède l'instruction? Lorsque j'ai quitté les fonctions de chancelier, j'ai été déchargé de toute obligation civile; c'est le roi qui m'a fait monter si haut, et il m'a donné libre à l'église de Cantorbéry. »*

Le comte de Leycester resta interdit et reprit que l'évêque de Londres avait présenté au roi la question sous un autre jour.

(1) Les deux époux avaient fondé ces deux abbayes anglaises.

(2) Vaugeois, *Hist. de l'Aigle*, p. 270.

Puis les deux envoyés demandèrent à l'archevêque s'il voulait attendre leur retour. « *Est-ce comme prisonnier? dit-il. — Par Saint-Lazare, non, répondit le comte. — En ce cas, ajouta l'archevêque, écoutez-moi un instant... Je refuse votre jugement et celui du roi; le pape est mon seul juge, et je ne place avec son église sous sa protection (1).* »

L'attachement de Robert pour le jeune Henri, fils du roi, fut une source de tribulations pour lui, et la cause de grands désastres pour Breteuil.

Henri Court-Mantel, appuyé du comte de Leycester et de plusieurs autres seigneurs, mais surtout du roi Louis VII, se révolta contre son père, en 1173. Le roi de France vint mettre le siège devant Verneuil, qui promit de se rendre, si dans trois jours il n'était pas secouru. Le roi Henri accourut, se porta de Conches sur Breteuil, dont il prit le fort en passant et auquel il fit mettre le feu. On allait en venir aux mains, lorsque les Français demandèrent une trêve. Henri y consentit et rentra dans Breteuil avec son armée, pour y attendre Louis VII ou ses ambassadeurs, mais personne ne se présenta. Bientôt on vit du côté de Verneuil d'épais tourbillons de flammes. Louis VII s'était fait rendre la place, l'avait incendiée et s'était retiré; son adversaire le poursuivit, tomba sur son arrière-garde, enleva Damville et reprit le chemin de Rouen.

Ceci se passait au mois d'août 1173. Au mois de septembre suivant, les deux rois eurent une entrevue à Gisors, sous un orme d'une grosseur prodigieuse. Dans le cours de la conférence, le comte de Leycester s'y fit surtout remarquer par sa haine contre le roi d'Angleterre, non-seulement il se plaignit amèrement de la conduite du roi à son égard, mais il s'y abandonna à des reproches sanglants, à des injures très outragées, et il s'emporta jusqu'à vouloir mettre l'épée à la main. On se sépara avec tant d'aigreur de part et d'autre, que dès le lendemain il y eut une rencontre entre Gisors et Courcelles, où le sang coula en abondance (2)...

À l'issue de la conférence, le comte de Leycester repassa en Angleterre, leva une armée de Flamands, fut battu par Richard de Lucy qui le fit prisonnier et qui l'envoya en France, où il fut enfermé au château de Falaise.

Lors de la nouvelle conférence qui fut tenue, le 8 septembre 1174, sous l'orme de Gisors, on y convint de la paix qui fut signée à la Saint-Michel.

Le comte de Breteuil-Leycester fut exclu du traité parce qu'il avait grièvement offen-

(1) Saint Thomas Becker, arch. de Cantorbéry et martyr, t. 2, p. 26.

(2) *Hist. de France* du P. Daniel.

sé le roi, qui voulut rester maître de son sort.

Ayant enfin recouvré la liberté, il prit la croix à Gisors en 1188, et il assista au couronnement de Richard-Cœur-de-Lion, le 3 septembre 1189. Parti pour accomplir son vœu de croisé, il mourut pendant la traversée, à la fin du mois d'août 1190.

Une charte, que le comte Robert II de Leicester donna avant son départ, résume ainsi les droits que l'abbaye de Lyre possédait à Breteuil.

Elle avait : 1° les églises de Breteuil, le droit de présenter les clercs chargés de les desservir et les biens appartenant à ces églises, le tout ayant fait partie du fief de Gallon ;

2° Une semaine de la dime des revenus de la prévôté de Breteuil et des moulins de la ville ;

3° La dime des deniers provenant de l'impôt foncier ;

4° 60 s. sur la prévôté à cause de la fosse à charbon de Raynald de Bordigny ;

5° 10 s. provenant de Beaudouin de Charnelles et des masures que le couvent possédait à Breteuil ;

6° La dime des revenus de la forêt, c'est-à-dire du bois vendu, du panage, des essarts, de la chasse, de la pêche, etc. ;

7° Enfin, la dime du revenu des foires et celle de tous les étangs et viviers du donateur.

Robert II de Leicester paraît avoir laissé trois fils et deux filles, savoir : Guillaume (1) et Robert, qui portèrent tous deux le nom de Breteuil ; Roger, qui devint archevêque de Saint-André en Ecosse ; Amicie, mariée à Simon de Montfort, comte d'Evreux, et Marguerite, qui épousa Soher de Quiney.

Robert de Breteuil partit pour la croisade avec son père, à la suite de Richard-Cœur-de-Lion, et fut reconnu par ce prince comme comte de Leicester pendant que l'armée séjournait à Messine. Il prit une part glorieuse à la croisade, et se montra l'ami fidèle et dévoué de Richard, qui le sauva dans un combat.

A son retour en Occident, le comte de Leicester se voua tout entier à la défense des droits du roi son maître ; il se jeta dans Rouen en 1193, au moment où Philippe-Auguste allait s'emparer de la place, et le contraignit à lever le siège. Le roi de France s'en vengea en prenant Percy qui lui appartenait. L'année suivante, Robert étant sorti de Rouen la nuit pour dresser une embuscade au roi de France, fut lui-même fait prisonnier par Pierre de Marly qui, tout blessé

qu'il était d'un coup de lance aux deux cuisses, le désarçonna dans le combat (1).

Il fut mené prisonnier à Etampes, et ne recouvra sa liberté qu'en 1195, lors du traité d'Issoudun, et en livrant au vainqueur sa ville de Percy.

Nous avons l'acte qui contient son abandon du château et de la chatellenie de Percy, et un autre par lequel il prie Richard d'y consentir.

Roger, archevêque de Saint-André, et Amicie, frère et sœur du comte, ratifièrent cet abandon.

Nonobstant la cession qu'il avait faite, Robert tenta, sans succès, deux attaques pour rentrer en possession de Percy.

Il avait conservé tous ses droits sur Breteuil, car il déchargea l'abbé de Lyre du service de deux chevaliers pour la garde de son château de Breteuil.

Pendant les guerres suscitées par l'agression française, les habitants de Breteuil souffrirent de notables dommages ; aussi, pour les indemniser, le roi Jean se trouvant à Verneuil, le 25 juillet 1199, permit aux bourgeois de vendre ou d'acheter sur ses terres.

Dans le cours du XII^e siècle, un bourgeois de Breteuil, Baudry, fils de Hoer, sauva son nom de l'oubli en donnant aux religieux de Lyre 60 s. chartrains à Breteuil (2).

Le comte Robert s'attacha au roi Jean, qui lui avait donné à sa cour un rang très élevé, puisqu'il précédait le maréchal comte de Pembroke et le connétable comte de Chester. Il se trouvait au mois d'avril 1201, avec le roi Jean, au Château Gaillard, et au mois de septembre suivant il était revenu avec lui à Breteuil, tous deux y étaient encore le 8 janvier 1203 ; enfin il se retira avec son maître en Angleterre, où il mourut le 20 octobre 1204, sans laisser d'enfants de ses deux mariages avec Amicie Paynel et Laurette de Brusse ; sa sœur Amicie recueillit sa succession.

Ansitéôt que Philippe apprit le décès de Robert, il résolut d'affermir sa domination en Normandie par la possession de Breteuil ; il s'entendit avec Amicie, à laquelle il céda, en échange, le château de Saint-Léger, en Yveline et la forêt du même nom.

En renonçant à tout ce que son frère avait de ce côté de la mer, Amicie garantit que sa sœur Marguerite n'élèverait pas de réclamations sur ces biens.

Peu après, au mois de février 1205, Philippe-Auguste exempta les habitants de Breteuil des droits de passage dans la Normandie, le Poitou, l'Anjou et le Maine, excepté dans le comté d'Evreux, dans le Vexin nor-

(1) Guillaume de Breteuil, lépreux et maladif, mourut sans enfants, sa sœur Amicie donna 60 s. angevins pour le repos de l'âme de son frère.

(1) Guillaume Le Breton, *Philippide*.

(2) Le Févost, p. 434.

mand, à Pacy, à Vernon et dans la terre de Hugues de Gournay.

Deux actes datés de Breteuil, entre novembre 1204 et février 1205, nous donnent l'assurance que Philippe-Auguste a visité cette ville entre ces deux dates (1).

Au moment de l'annexion de la Normandie à la France, la vigne était cultivée à Breteuil. Frère Henri, prieur du Désert, vendit, en 1207, à l'abbaye de Lyre, toute la vigne que son prieuré avait à Breteuil (2).

On fit, vers 1208, une première enquête sur les droits des *usagers* dans la forêt de Breteuil : elle fut présidée par Barthélemy, de Dreux, bailli du roi, et par Thibault Le Panetier, gouverneur du château, assistés de neuf gentilshommes du pays.

L'année suivante, Philippe-Auguste autorisa les religieux des Vaux-de-Cernay à mettre 100 porcs en franchise dans la forêt de Breteuil.

Ici, dans l'ordre des temps, se place la liste, rédigée en 1210, des fiefs relevant de la châtellenie de Breteuil; elle renfermait jusqu'à 81 fiefs de chevalier.

D'après les comptes de cette époque, la seule forêt de Breteuil valait au roi 400 l. par an. Un inventaire constate qu'il y avait alors dans le château 12 hauberts ou cuirasses complètes et 6 autres plus petites.

La même année le forestier Toustain, Barthélemy de Dreux, bailli, Thibault Le Panetier, châtelain de Breteuil, et dix chevaliers, furent chargés de faire une nouvelle enquête sur les droits des usagers de la forêt.

Selon ce document, le parc de Breteuil était compris dans le défens de la forêt aussi bien que toute la Haye de Breteuil, c'est-à-dire la partie qui avoisinait la ville. Un chemin conduisait directement de Breteuil au prieuré du Désert. Il existait sur le territoire de Breteuil les deux chapelles de Saint-Nicolas-du Bois et Saint-Jean-du-Bois, qui avaient des droits semblables à ceux du prieuré des Ermites du Désert. Bien qu'elles fussent bâties dans le défens de la forêt, les bénéficiaires avaient cependant le droit de faire traverser cette partie de la forêt par leurs bêtes, pour les conduire à la pâture dans la portion non réservée.

Les habitants de Bémécourt avaient le droit de vendre sur la place de Breteuil le bois mort ramassé dans la forêt, à la condition de payer un denier, le samedi, à celui qui tenait la place du roi. Les bourgeois de Bre-

(1) L. Delisle, *Actes de Philippe-Auguste*, n° 906 et 907.

(2) Philippe-Auguste avait donné cette vigne au chevalier Guillaume Bouffey, en échange de 8 s. de rente qui étaient dus à ce seigneur sur la prévôté de Breteuil. De son côté, Guillaume de Bouffey en avait fait don au prieuré. (*Le Prévost*.)

teuil avaient le droit de prendre le mort bois pour brûler et de mettre paître leurs bêtes, mais hors défens; ils pouvaient, de plus, prendre de la terre dans le bois, près de la chaussée Vivende, et des pierres dans la livrée; mais les fosses à charbon ne devaient être remplies que sous les yeux du sergent chargé de la garde de la forêt.

En 1217, Pierre, fils d'Herbert Estable, vendit aux moines de Lyre quatre journaux de terre à Breteuil, deux près de la terre de feu Guillaume Villain et celle de Raginard Carole, et les deux autres sur le chemin de Breteuil à Bordigny (1).

La même année, Barthélemy de Dreux, bailli du roi, présida, à Breteuil, de solennelles assises, auxquelles assistèrent Luc, évêque d'Evreux, et Raoul de Cierry, doyen de son chapitre. Ce fut en présence de cette grave assemblée que Gilbert Burnel renoua à ses prétentions sur le patronage du Plessis-Panlatte (2), et reconnut qu'il appartenait à l'abbaye du Bec (3).

Au mois de février précédent, Philippe-Auguste, mu par un sentiment de piété, avait donné la chapelle de son château de Breteuil à desservir aux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Vincent-du-Bois, dans le diocèse de Chartres.

Louis VIII succéda à Philippe-Auguste, le 14 juillet 1223, et dès le mois de mars suivant il visita sa ville et son château de Breteuil, accompagné de toute sa cour; pendant son séjour il confirma l'exemption déjà accordée par son père aux bourgeois de Breteuil de tout droit de passage et de tonlieu avec les exceptions de la charte de 1204 (4); et de plus il octroya une charte semblable à la ville de Verneuil.

Dans ce même voyage, Louis VIII donna aux religieux de Lyre 88 arpents de terre en échange des droits qu'ils possédaient dans la forêt de Breteuil. Plus tard, cette indemnité fut augmentée et portée à 700 arpents d'après une lettre de Richard, abbé de Lyre (5).

Le 8 novembre 1226, Louis VIII mourait au château de Montpensier, en Auvergne, et saint Louis, encore enfant, commençait son règne glorieux. La même année, ce prince ou la régente en son nom, manda à Berruyer de Borron, bailli du roi et successeur de Barthélemy de Dreux, de permettre

(1) *Le Prévost*, p. 434.

(2) Commune du canton de Nonencourt.

(3) *Bibl. Imp., Hist. inédite du Bec*.

(4) Le chancelier Guerin, évêque de Senlis, qui accompagnait le roi, réalisa une charte presque semblable à celle qu'il avait écrite trente ans auparavant sous les yeux de Philippe-Auguste (*Cartulaire Normand*).

(5) *Notes Le Prévost*, p. 428.

aux religieux de la Trappe d'avoir leur usage en la forêt de Breteuil (1).

Aux Pleines Assises tenues à Breteuil en 1227, Jean de la Selle renonça aux droits qu'il pouvait avoir sur les biens de l'abbaye de Saint-Sauveur à la Selle.

Saint Louis visita sa ville de Breteuil pour la première fois au mois de juin 1234; son séjour nous y est signalé par une charte en faveur de Robert de Monfort, mari d'Odeline, damoiselle de la reine Blanche, mère du roi.

Dans un compte de la même année, on trouve une dépense de 60 s. pour une robe offerte par le roi au chapelain de la chapelle du château de Breteuil (2).

Le roi revint à Breteuil au mois de mars de l'année suivante, et peu après, son bailli, Raoul Arondel y tint des assises, où Nicolas de la Selle, à l'exemple de Jean de la Selle, renonça à tous ses droits sur ce que le couvent de Saint-Sauveur possédait en la paroisse de la Selle.

Jean de la Maroleine donna en 1239, à l'abbaye de Lyre, une vigne sise à Breteuil, tenant à la vigne de Nicolas du Neubourg.

D'après un acte de 1240, le chevalier Barthelemy Druon possédait sur l'étang de Breteuil une vigne que les moines de Lyre tenaient à bail, moyennant un fermage de 20s. Les religieux finirent par en avoir la propriété sans payer, mais à la condition d'une redevance d'un quarteron de cumin (3).

Les assises de Breteuil furent tenues en 1241, par Guernon de Verberie, bailli du roi.

Au mois de juillet 1247, Jean, dit le *Moine*, était Forestier de la forêt de Breteuil, comme il ressort de l'abandon d'un droit fait par cet officier du roi au profit des hommes de la Vieille-Lyre (4).

Raoul, fils de Pierre de Verneuil, avait, en 1255, une rente de 6 d. sur la prévôté de Breteuil (5).

Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, se trouvant en visite dans le diocèse de son suffragant d'Evreux, vint de Saint-Sulpice, près Laigle, passer la nuit à Breteuil, le 21 juin 1255. Là, le fermier du prieuré que les moines du Bec avaient à Tilières lui paya au nom de ces religieux son droit de procuration. Le prélat, reçut 8 l. 17 s. 2 d. Le lendemain, le métropolitain se rendit à Conches pour continuer sa visite (6).

Un acte de 1256 nous révèle l'existence à Breteuil du pré au Barbet, qui avait été donné aux frères de l'Hôtel-Dieu de Ver-

neuil par Pierre de Grateuil, et qui était grevé d'une rente de 12 d. envers l'abbaye de Lyre (1).

Au parlement de la Chandeleur 1256 (c'est-à-dire en 1257), les héritiers des Mares virent rejeter la demande qu'ils avaient formée pour être payés d'une rente de 7 l. sur la prévôté de Breteuil (2).

En juillet 1257, saint Louis étant à Breteuil, data de cette ville une confirmation de tous les biens et possessions de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux (3).

Le 8 mai 1258, Eudes Rigaud vint une seconde fois coucher au château du roi, *joincte* Breteuil; le fermier de Tilières lui apporta 12 l. pour droit de procuration que lui devaient les moines du Bec, mais le prélat lui rendit 60 s.

Aux assises de Breteuil, en mars 1264, d'assez graves difficultés survenues entre l'abbaye de Lyre et les hommes des Scaules et du Boshion furent terminées par une transaction (4).

Les Férons de Glos se plaignant du dommage que leur avait fait éprouver Pierre de Verberie, adjudicataire d'une coupe de bois de la forêt de Breteuil, une enquête fut faite par Simon de Pogneis, clerc du roi, et par Jean de Criquebeuf, bailli de Verneuil. On jugea à l'échiquier de la Chandeleur 1266, que Pierre de Verberie payerait le dommage fait aux Férons, mais lorsqu'il aurait été apprécié (5).

Le 5 mai 1260, Eudes Rigaud, après avoir visité l'ancien prieuré de Tilières, vint coucher au château du roi à Breteuil, où le gardien du manoir des religieux du Bec lui paya 10 l. 16 s. 11 d. pour sa dépense. L'archevêque partit le lendemain pour visiter quelques religieux de Saint-Lomer à Saint-Sulpice près Laigle.

Le roi saint Louis séjourna à Breteuil, une quatrième et dernière fois, au mois de janvier 1270, et à ce moment, il confirma la charte d'exemption donnée par son aïeul aux bourgeois de Verneuil.

Le premier juillet suivant, Louis IX s'embarquait pour l'Afrique, où il mourut le 25 août.

Un document, de cette même année 1270, cite à Verneuil une rue dite de Breteuil.

En 1275, Martin Tonel, bourgeois

(1) *Le Prévost*, p. 434.

(2) Ce seigneur devait habiter Breteuil ou les environs, car l'enquête de 1210 établit qu'il avait dans la forêt des droits identiques à ceux de Guillaume de Guernanville.

(3) *Cart. Normand*.

(4) Dans ces circonstances, le saint roi étant aussi allé à Verneuil, donna à l'Hôtel-Dieu de cette ville deux charrettes de bois par semaine dans la forêt de Breteuil.

(5) M. Lebeurier, *Aubenas*.

(6) Olim 1, p. 225.

(1) *Cart. Normand*.

(2) *Notes Le Prévost*, p. 420.

(3) *Expécée de poivre*. *Le Prévost*, p. 430.

(4) *Notes Le Prévost*, p. 428.

(5) *Cart. Normand*.

(6) *Journal d'Eudes Rigaud*, p. 219.

d'Evreux, fieffa aux religieux de Lyre la vigne du Clerc, située sur la paroisse de Breteuil (1).

Le 19 juillet 1276, Philippe-le-Hardi mandait au châtelain de Breteuil de délivrer tous les ans à l'évêque d'Evreux un cerf et un sanglier que ce prélat avait droit de prendre dans la forêt de Breteuil (2).

L'année suivante, l'Échiquier refusa de reconnaître la franchise que les bourgeois de Breteuil réclamaient à Vernueil, et vice versa (3). La même année, Gilbert, seigneur des Essarts, chevalier, et Marguerite, sa femme, ratifièrent le don fait par leurs fils Gilbert, chevalier, et Hugues, chanoine d'Evreux, au chapitre de cette ville de 100 s. t. de rente sur la prévôté de Breteuil, dont 60 étaient dus par Jean Lefebvre, bourgeois de Breteuil, à cause des terres qu'il tenait dudit seigneur des Essarts dans les *livrées* de Breteuil (4).

En mars 1277, Maître Geofroy, d'Augvergnay, prêtre, donna aux moines de Lyre quatre acres de terre d'une seule pièce, sise paroisse Saint-Sulpice de Breteuil, au triage de la Croix-Boissée, bordée à l'ouest par le chemin allant de la porte Saint-Sulpice à la léproserie de Breteuil.

Un titre de 1278 fait mention de la rue *Cechage*, à Breteuil.

Philippe-le-Hardi vint au mois de mars 1279 visiter à son tour Breteuil, et c'est de cette ville qu'il data l'acte constatant l'abandon que lui faisait l'abbaye de Lyre de ses droits sur la dime de la chasse dans la forêt de Breteuil en échange d'une rente de 100 s. t. sur la prévôté de Lyre.

La même année, les religieux de Lyre furent maintenus dans le droit de percevoir, une semaine sur dix, tous les revenus de Breteuil.

A l'échiquier de la Toussaint de la même année, les droits d'une partie des usagers de la forêt furent reconnus, sauf ceux de Gilbert des Essarts, qui avaient besoin d'un plus ample informé. Les sergents à gages du roi et les sergents fieffés de la forêt durent cesser de toucher un droit quand ils faisaient des prises. Les ermites et les chapelains furent maintenus dans le droit de ramasser du bois.

Un autre arrêt décida que les banniers de Breteuil ne pourraient employer au trans-

(1) Clerc nous paraît le nom d'une famille. Lors de l'enquête forestière de 1205, Roger Le Clerc avait droit de passage pour 6 porcs gras dans la forêt, et en 1210 ses héritiers pouvaient y prendre du mort bois pour se chauffer et y mener leurs porcs librement.

(2) *Notes Le Prévost*, p. 428.

(3) *Olim* 2, p. 94.

(4) *Notes Le Prévost*, Essarts. On appelait *livrées*, *liberata*, certaines terres exemptes d'impôts dans la banlieue de quelques villes.

port du charbon que leurs propres voitures, et qu'aucun étranger ne pourrait être admis si ce n'était sur la demande des Férons.

Quatre bourgeois de Breteuil, nommés Hubert de la Vente, Bertaud Cibole, Pierre Bouin et Guillaume Bucselin (1), prirent à fief des religieux de Lyre en 1284, une vigne nommée la Vigne du Clerc.

Philippe-le-Bel, parvenu au trône le 6 octobre 1285, vint à Breteuil au mois de novembre 1286; et au mois de février 1287 ce prince ordonna que les hommes de Breteuil seraient administrés par deux habitants de cette ville, connus par leur probité, dont le pouvoir durerait un an et qu'on réélirait chaque année; que ces deux personnes auraient le gouvernement de la ville et des habitants; qu'ils s'occuperaient des affaires, fixeraient les tailles, détermineraient les dépenses, distribueraient les emplois, en un mot qu'ils auraient l'administration de la ville, sous la foi d'un serment préalable (2).

Le roi Philippe-le-Bel visita Breteuil aux mois d'août et de septembre 1291. Le 29 janvier 1294, pour compléter l'organisation de la ville, il autorisa les deux prudhommes chargés de l'administration, à instituer un sergent par le ministère duquel ils pourraient faire les citations.

Le XIV^e siècle s'ouvre pour Breteuil par une visite de Philippe-le-Bel, le 8 septembre 1305. Le roi s'y trouvait encore au mois de décembre 1309; c'est à Breteuil qu'il confitma un diplôme en faveur de l'abbaye de Juniedges pour la restitution de Genesville et qu'il amortit les biens d'une chapellenie fondée dans le château de Marbeuf.

On signale, au mois d'août 1310, un nouveau voyage du roi de France à Breteuil. Ce prince eut pour successeur, en 1314, Louis-le-Hutin, qui fut remplacé lui-même, en 1316, par son frère Philippe-le-Long. Ce dernier nomma châtelain de Breteuil, le 12 décembre 1316, Simon de Crechy, en remplacement de Roger de Bois-Arnaud, chevalier (3).

Jean Lonele, bailli de Gisors, vint en 1318 tenir les assises de Breteuil (4). Deux ans après, Philippe-le-Long se trouvant à

(1) Les noms des trois premiers de ces bourgeois méritent toute notre attention. Le premier est le tige d'une famille importante, les Cibole ont été célèbres à Breteuil où nous les verrons s'y perpétuer; quant à M. Bouin, natif de Breteuil, connu par de nombreuses publications éminemment utiles aux études historiques normandes.

(2) Après un intervalle de six siècles, nos franchises municipales sont peut-être moins étendues qu'alors.

(3) *Notes Le Prévost*.

(4) Dans cette session eut lieu une transaction importante, entre le chapitre d'Evreux et Mgr Simon Harent, au sujet du patronage de Gauville. (*Notes Le Prévost*, p. 178.)

Breteuil en août et en septembre 1320, donna à Laurent Le Boulanger, d'Épône, à cause d'un manoir voisin de la forêt, des droits d'usage semblables à ceux dont jouissaient les bourgeois de Breteuil.

Charles-le-Bel succéda à Philippe-le-Long le 2 janvier 1322, et au mois de février 1323 il était à Breteuil; le 11 mars suivant, il ordonna de payer aux religieux de Lyre la dime d'une vente de bois faite dans la forêt, dont le produit avait été employé à la réparation des étangs du roi; il vint encore deux fois à Breteuil, en décembre 1325 et en août 1327; il mourut, comme on le sait, le 1^{er} février 1328.

Au mois de novembre qui suivit son avènement au trône, Philippe-de-Valois vint aussi à Breteuil, et confirma les exemptions accordées aux bourgeois de Breteuil par ses prédécesseurs; on signale encore sa présence dans cette ville en juillet et août 1331.

Nicolas Cibole, de l'ancienne famille dont nous avons parlé, était en 1333 cleric-tabellion juré à Breteuil, sous Jean de Fourmicon, garde du scel de la vicomté de Verneuil (1).

Au commencement du xiv^e siècle, Breteuil possédait des moulins à fouler les draps; et le 25 octobre 1241, une somme de 140 l. t. fut payée à Isabelle de Nanteuil, dame de Garençières, pour le chômage des deux moulins à draps de Breteuil.

Philippe-de-Valois donna Breteuil, probablement avec Beaumont, en apanage à son fils puîné, Philippe, duc d'Orléans, le 18 juillet 1344.

Par le traité de Mantes, conclu le 22 février 1354, entre les représentants du roi Jean et Charles-le-Mauvais, la châtellenie de Breteuil avec ses noblesses, droits et appartenances, fut donnée au roi de Navarre, avec Beaumont et Conches, sauf à indemniser le duc d'Orléans.

La paix entre les deux rois ne dura qu'un instant; Breteuil, néanmoins, fut remis à Charles de Navarre qui y mit garnison. Au mois de juin 1356, le duc de Lancastre accourut en Normandie au secours du roi de Navarre, et après avoir pris Conches au mois de juillet, ce célèbre capitaine vint ravitailler Breteuil, qui appartenait à son allié, et que les Français tenaient assiégé depuis le 5 mars. Il emmena avec lui les chefs navarrais. Sanche Lopez, Radigos et François Hennequin, qui commandaient la garnison de Breteuil.

Le roi Jean accourt et offre la bataille au chef des Anglais, qui l'évite et renvoie dans leurs places respectives les garnisons d'Évreux, de Conches et de Breteuil.

(1) *Notes Le Prévost*, p. 233.

Les Français reprirent alors le siège de Breteuil, le roi Jean se trouvant devant la place le 28 juillet. Chaque jour son armée, dans laquelle *Froissard* compte soixante mille chevaux, recevait de nouveaux renforts. On y voyait, avec l'élite de la noblesse française (1), le comte de Douglas, écossais, et don Henri de Transtamare, bâtard de Castille, qui fuyait les vengeances de son frère. Par les belles *appertises* d'armes qui y furent faites, le siège de Breteuil fut un des événements les plus remarquables de ce siècle, aux grands coups de lance.

Voici le récit qu'en fait Froissard :

« Sachez que les Français ne sejournoient mie de imaginer et subtilier plusieurs assauts pour grever ceux de la garnison. Aussi les chevaliers et écuyers qui dedans estoient subtilloient nuit et jour pour eux porter contraires et dommages, et avoient ceux de l'ost fait dresser et eslever grands engins qui jetoient nuit et jour sur les combes des tours, et ce moult les travailloit. Et fit le roi de France faire par grand'foison de charpentiers un grand beffroy à trois étages que on menait à roues quelle part que on vouloit. En chacun étage pouvoient bien entrer 200 hommes, et tous eux aider, et estoit crenelé et couvert de cuir pour le trait trop malement fort, et l'appeloient les plusieurs un *cas*, et les autres un *atournement d'assaut*. Si ne fut mie sitôt fait, charpenté ni ouvré. Entrementes que on le charpenta et appareilla, on fit, par les vilains du pays, amener, apporter et a charger grand'foison de bois et tout placer dans les fossés, et paille et toile sus pour amener ledit engin sur les quatre roues jusques aux murs pour combattre à ceux du dedans. Si mit-on bien un mois à remplir les fossés où on vouloit assaillir et à faire le char. Quand tout fut prêt, en ce beffroy entrèrent grand'foison de bons chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer. Si fut ce beffroy sur ces quatre roues abouté et amené jusques aux murs. Ceux de la garnison avoient bien vu faire ledit beffroy et savoient bien l'ordonnance en partie comment on les devoit assaillir, si s'étoient pourvus selon ce de canons (2) jetant feu et grands gros carreaux pour tout derompre. Si se mirent tantôt en ordonnance pour assaillir ce beffroy et eux défendre de grand'volonté.

(1) Charles de Trie, comte de Dammartin, avec trois chevaliers et dix-huit écuyers de sa compagnie, Pierre, sire d'Aumont, chevalier, chambellan du roi Jean, avec deux chevaliers et huit écuyers; Guillaume de Gamaches avec neuf écuyers. (*Anselme*, t. VIII, p. 92)

(2) C'est la première fois que Froissard parle du canon. Villani prétend que les Anglais s'en étoient servis à Crécy, le 26 août 1346, pour épouvanter les chevaux.

« En le commencement, avant que ils fissent traire leurs canons, ils s'en vinrent combattre a ceux du beffroy franchement, main à main. Là eut fait plusieurs grands *apertisses* d'armes. Quand ils se furent planté ebattus, ils commencèrent à traire de leurs canons et à jeter feu sur ce beffroy et dedans, et avec ce feu traire epaissement grands carreaux et gros qui en blessèrent et occirent grand'foison, et tellement les ensonnerent que ils ne savoient auquel entendre. Le feu qui étoit gregeois se prit au toit de ce beffroy et convint ceux qui dedans étoient issir de force, autrement ils eussent été tous ars et perdus. Quand les compagnons de Breteuil virent ce, si eut entre eux grand emprise et s'ecrierent haut : *saint Georges! loyauté et Navarre!* et puis dirent : *seigneurs François, par Dieu, vous ne nous aurez point ainsi que vous cuidez.*

« Si demeura la grigneure partie de ce beffroy en ces fossés, ni oncques depuis nul n'y entra; mais entendit on à remplir les dits fossés de tous côtés, et y avoit bien tous les jours 1,500 hommes qui ne faisoient autre chose (1). »

Cependant le prince de Galles étoit entré en France; il fallait en finir avec les assiégés; l'attaque fut donc poussée avec une nouvelle vigueur. Un jour Robert de Montigny, chevalier Picard, et Jacquemart de Wingle, un de ses écuyers, s'en allèrent sur les fossés qu'on remplissoit, pour observer la forteresse; sept compagnons sortirent par une poterne, tuèrent l'écuyer et enlevèrent Montigny. Ce fut l'une des dernières prouesses des assiégés. Sept jours après, dans le courant du mois d'août, ils entrèrent en pourparlers. Bientôt la forteresse fut rendue, et ses défenseurs, chargés des effets qu'ils pouvaient emporter, se retirèrent à Cherbourg avec un sauf-conduit (2).

L'armée française remit le château de Breteuil en état de défense, et Jean-le-Bon en partit pour aller se faire battre à Poitiers, le 19 septembre 1356.

Dans les premiers mois de 1359, le roi Jean étant prisonnier en Angleterre, conclut avec Edouard III un traité dans lequel il fut stipulé, entre autres conditions, que le roi de France ferait livrer aux Anglais le *chastel de Britoille*. Les Etats-Généraux rejetèrent ce traité, et Jean resta dans les fers. Le 7 août de cette même année, le dauphin

Charles, régent du royaume, donna ordre au capitaine du château de Breteuil de respecter les biens de l'abbaye de Lyre.

Charles-le-Mauvais dut rentrer en possession de Breteuil, à la suite du traité de Calais, qui eut lieu le 24 octobre 1360.

Vers l'année 1368, un parti de Bretons pénétra jusqu'à Breteuil, pillà le pays pendant quatre jours et se retira. Après le départ de l'ennemi, Pierre du Tertre et messire Riffart de Polehai sortirent de Breteuil pour se rendre à Evreux. Leur petite troupe ne se composait que de six personnes armées d'épées seulement. Vers le milieu du chemin, ils virent arriver sept compagnons à cheval, venant de Damville, et les suivirent de loin jusque dans la forêt d'Evreux où ils se cachèrent. Quand ils eurent passé l'ermitage du Gaud, se dirigeant vers la Bonneville, ils virent venir à eux les sept compagnons rangés avec leurs arcs et leurs flèches. Riffart et Pierre s'élançèrent vers eux et les mirent en fuite. Un des Bretons fut blessé et porté à Damville (1).

En 1370, le fort de Breteuil étoit occupé, au nom de Charles-le-Mauvais, par des Anglais et des Gascons qui ravageaient les campagnes voisines. A la suite d'un traité conclu avec Charles V, le roi de Navarre manda au capitaine de Breteuil de livrer le château aux Français. Archambaud de Grailly, oncle du fameux Captal de Buch, répondit qu'il ne rendrait Breteuil et Conches, que l'on réclamait aussi, qu'au Captal, qui lui en avait confié la garde.

Le 2 décembre de cette même année, Sauche Lopez, ancien chef de la garnison de Breteuil, signait au nom du roi de Navarre, avec les Anglais, un traité qui n'eut pas de suite.

Une autre convention, dont nous donnons un extrait, intervint entre les représentants du Captal et du Connétable Bertrand du Guesclin, le 31 janvier 1371 (2).

« La forteresse de Breteuil demourra en la main de moy Garcia Arnaut a present cappitaine d'illeuc pour mon dit seigneur le captal, parce que je n'y recevrai aucun des ennemis ou malveillants dudit roy de France, et me maintiendrai et gouvernerai en ladite forteresse par la manière que le capitaine d'Evreux fera à Evreux, sauf tant que, se mon dit seigneur le roi de Navarre et par son dit capitaine d'Evreux faisoient guerre au roy d'Angleterre, je ne mes gens qui avec moy seront en la dite forteresse de Breteuil, ne seront tenus de lui faire guerre, se sur ce n'avons exprez comman-

(1) Hist. de Charles-le-Mauvais.

(1) Froissard, t. III, p. 151.

La *Chronique des premiers Valois* confirme ces détails : « et merveilleusement se défendoient, dit-elle, ceulx du chastel, et en ourent grand los (louange) et grand pris.... Ils getoient grosses et feu encontre les François qui estoient dedans, et moult asprement assilloient ceulx du chastel. »

(2) M. Canel. *Lettres sur l'Histoire de la Normandie*.

(2) Et non 1372, comme l'indiquent les notes Le Prevost, M. Souchet, à éviter cette erreur. *Conches*, p. 111.

dement dudit monseigneur le captal, et ce ay-je promis et juré. Et par ce ledit chastel je et mes dittes gens qui avec moi seront audit lieu de Breteuil serons et demourrons en la bonne sentrte du roy de France et de ses subgiez (1)... »

Malgré cette convention, Charles V chargea Du Guesclin, dès le mois de février 1372, d'attaquer Conches et Breteuil. Ces deux places ne purent résister au brave connétable, Breteuil capitula, et dans l'acte intervenu entre Garcie Arnault et Du Guesclin, rémission fut accordée à tous les assiégés.

Le 27 juillet 1371, les conseillers des Aides pour la guerre firent payer à Jehan de Lyon, maître de l'artillerie du roi, 200 fr. d'or pour certain nombre d'artillerie et autres dépenses faites pour les forts de Conches et de Breteuil. De son côté, Etienne Braque, trésorier des guerres du roi, donna quittance à Jehan Hussier, Receveur-général des Aides, de la somme de 5,000 fr. d'or, dont 4,100 l. employées au paiement des gens d'armes et arbalétriers en garnison à Conches et Breteuil.

Au mois de septembre 1376, Sulpice Crabery de Montvillers reçut 8 l. 10 s. pour avoir porté, depuis Harfleur jusqu'à Breteuil, les armures de plusieurs arbalétriers de Gênes, aux gages du roi, sous la bannière d'Angelin Juge.

Cette quittance suppose que le roi de France tenait encore Breteuil, qu'il rendit bientôt au roi de Navarre.

Dans la correspondance mystérieuse entre Pierre du Tertre et Charles de Navarre, Breteuil est désigné sous le nom d'*Esclavonia*.

Les intrigues criminelles du roi de Navarre ayant enfin comblé la mesure, Charles V résolut d'y mettre un terme en lui enlevant toutes ses places de Normandie. Le 10 d'avril 1378, il manda près de lui à Vernon, Yon, sire de Garencières, avec 50 hommes d'armes, Guy le Baveux, avec 30 hommes d'armes; l'Estendard de Benne, chef de 30 hommes d'armes; Olivier Féron, avec ses 26 hommes, et Jean de Montuel, chef de 12 hommes.

Dès le 12 du même mois, la montre du sire de la Garencières et des 60 hommes de sa compagnie fut recue devant Breteuil. Le même jour, Jean de Cintray passait en revue devant la même place, la montre de Jehan l'Estendard, ayant sous ses ordres 2 chevaliers et 22 écuyers.

Dans une lettre du 14, Charles V ordonna au bailli de Rouen de payer, sur les Aides de Normandie, 100 fr. d'or au sire de

Garencières, autant à Guy le Baveux, 20 fr. à l'Estendard, 60 fr. à Olivier Féron et 20 fr. à Jean de Montuel.

Au lieu de faire le siège de la place, une partie de l'armée française marcha sur Bernay, mais à la fin du mois, le comte d'Harcourt et Bureau de la Rivière, 1^{er} chambellan du roi, vinrent renforcer les assiégeants, et Charles V donna 1,681 fr. d'or 17 s. 4 d. t. pour distribuer aux gens d'armes qui devaient lui rendre et délivrer le chastel de Breteuil.

Le 5 mai, Jean des Landes reçut de Guillaume d'Hazé 202 fr. et demi pour le paiement des troupes qui se trouvaient au siège de Breteuil; le lendemain cette place tombait au pouvoir des Français, car Charles V, écrivant le 7 mai à Pierre Tranchant, receveur des revenus extraordinaires d'Evreux et de Breteuil, en parle comme d'un fait accompli.

Le roi de France étant rentré en possession de Breteuil, fit démanteler le château; le 28 octobre 1378, Robert de Lestre, vicomte d'Evreux, donna quittance à Jean Gontier, vicomte d'Orbec, de 200 fr., employés à solder les hommes chargés de garder les donjons des châteaux de Breteuil, Evreux, Pont-Audemer et autres, jusqu'à ce que le surplus desdits châteaux fût *abbattu*.

Le 18 juillet 1379, Raoul Guérard était vicomte et receveur de Breteuil (1).

Au commencement de l'année 1385, les commissaires de Charles VI destituèrent Guillaume le Mire, vicomte de Breteuil, et le remplacèrent par Pierre de Fourneau. « Dans la suite il fut maître des mines, chevalier du bon connétable, et à sa mort, son tombeau fut placé dans l'abbaye de Conches (2). »

Un acte du 12 avril 1391 nous apprend que Jean Batel était clerc-tabellion juré à Breteuil (3).

Charles VI confirma, en novembre 1399, les exemptions de droits accordées aux bourgeois de Breteuil par Jean-sans-Terre, le 24 juillet 1199 et par Louis VIII, en 1223. Il confirma aussi les lettres de franchises de Philippe-le-Bel, de 1287 et de 1294.

On a de Sappin d'Augennes, verdier de la forêt de Breteuil, à la date du 19 février 1399, une lettre adressée au comte de Tan-carville, souverain maître des eaux et forêts du roi, au sujet des travaux à faire aux étangs de Breteuil et au sujet de la pêche.

L'obligation de garder la porte dite de Verneuil au château de Breteuil est encore spécifiée dans un aven de 1402 (4); dans un

(1) M. Le Prévost, p. 423.

(2) M. Semelaigne, p. 115.

(3) Notes Le Prévost, art. Essarts.

(4) Notes Le Prévost, Saint-Pierre-du-Mesnil.

(1) Charrière, *Chron. de Bertrand Du Guesclin*, t. II, p. 408.

autre acte de la même année, on mentionne la vigne Havaud à Breteuil.

En 1404, Charles III, dit le Noble, et Pierre de Navarre, son frère, renoncèrent à tous leurs droits sur Breteuil, Evreux, Pont-Audemer, Conches, etc.

Des lettres de Charles VI, du mois de mars 1409, autorisèrent les religieux de Lyre à plaider devant le vicomte de Breteuil au siège de Glos, et par appel devant le bailli d'Evreux, au siège de Breteuil.

Le 4 avril de cette même année, Soppin d'Angennes, qualifié d'écuyer, châtelain et verdier de la forêt de Breteuil, donna quitittance de ses gages à Robert de Lestre, encore vicomte et receveur de Breteuil.

Bientôt la grande invasion anglaise de 1418 bouleversa toute l'administration de la ville et de la forêt de Breteuil. Le 7 juin, Henri V étant au Neubourg, nomma Hameric Cayres à l'office de vicomte des vicomtés réunies de Conches et Breteuil; un peu plus tard, il nomma Guillaume Roussel, sergent à cheval en la forêt, à la place de Thomas Galement.

L'année suivante fut marquée par un renouvellement complet de l'administration; une commission pour l'office de vicomte receveur de Conches et Breteuil, fut accordée, le 8 février, à Cosmo Despanery; le lendemain, Raoul Muterel obtint la place importante de verdier; le 10, Jehan Lambert eut la sergenterie à cheval au lieu de Thomassin Gremen, tandis que Laurence Hamel, bâtarde, obtenait la sergenterie de l'Épée de la ville et *chastel* de Breteuil, au lieu de Guillaume Courtois, encore rebelle, c'est-à-dire, *non rallié* aux Anglais.

Le 8 mars, Pierre Lebel fut pourvu d'une sergenterie à gages dans la forêt de Breteuil, et le 13, Robin Dormant eut l'emploi de sergenterie dangereuse par toute la châtellenie de Breteuil.

Le 20 mars 1422, on donna à Raoulin Rebours l'office de Clergie en la forêt de Breteuil, vacant par le décès de Henri Bouchereil.

En 1424, Colart Anquetin était vicomte de Conches et Breteuil; il était remplacé, en 1426, par Guillaume Campion, en même temps vicomte d'Arques.

Guillaume Roussel, Chevaucheur de la forêt de Breteuil, donna quitittance, le 6 mai 1426, au vicomte de Conches et Breteuil, de 14 l. 11 s. 3 d. t., pour ses gages dudit office (1).

L'occupation de Breteuil par les Anglais dut cesser en 1449, au moment de la prise de Rouen.

Depuis cette époque, le 12 juillet 1455,

(1) *Titre signé avec le sceau du signataire, vente Techener, n° 283.*

Colin le Hoult de Breteuil, qui avait commis un faux dans les registres de feu Jean Batel, tabellion audit lieu, obtint des lettres de rémission (1).

Pierre de Comborn, évêque d'Evreux, se trouvant en son château de Condé, reçut, le 14 octobre 1458, le cerf et le sanglier qui lui étaient dus annuellement par le roi, à cause de sa forêt de Breteuil (2).

Jacques du Fayel, chevalier, vicomte de Breteuil, seigneur d'Ocquainville, fit aveu, le 12 juillet 1464, aux religieux de Cornmeilles, tant pour lui que pour Jacqueline d'Esneval, sa femme, du fief de Malou à Saint-Pierre de Cornmeilles, tenu à 40 jours de garde au donjon du *chastel* de Breteuil (3).

Louis XI parvint au trône le 22 juillet 1461, et, au mois de janvier suivant, il confirma la rénovation des chartes de Breteuil contenue dans les lettres de Charles VI, du mois de novembre 1395; il donna bientôt le comté de Conches et Breteuil à Robert Pellegars, comte de Barne, son chambellan, issu des dauphins du Viennois, avec lequel il s'était étroitement lié dans sa jeunesse. Ce comte se plaisait à Conches, à cause de la forêt, et il mourut en 1471.

A la revue de la noblesse passée à Beaumont, en 1469, Jehan Anglois, sergent fief de Breteuil, se présenta à *cheval, habilé de salade, épée et javeline*. Mathieu Henri, alors vicomte de Conches et Breteuil, envoya Jehan Berthelot, son lieutenant-général. Pierre-Henri, autre lieutenant du vicomte, fut anobli l'année suivante.

Antoine de Lastré était vicomte de Breteuil dès l'année 1483; le 25 novembre 1492, il ajoutait à ces titres celui de vice-amiral.

Voici son épitaphe dans la chapelle du Saint-Esprit de l'église Saint-Maclou, à Rouen:

Gist noble homme Antoine de Lastré, dit Canvart, chevalier, écuyer d'écurie du roy, vicomte de Conches et de Breteuil, sieur de Graffard et de Gigneville, vice-amiral de France, qui deceda le 22 octobre 1498. Il portait: *d'or à une fasce et à un lambel d'azur* (4).

Un état de recettes de la vicomté de Conches et Breteuil, pour l'année 1504-1505, contient des renseignements précieux sur l'état du pays:

Le domaine fief de Breteuil avait produit 96 l. 7 s. 6 d. — Dans l'énumération du domaine non fief, la ferme de la Prévôté de Breteuil avait produit 44 l. 10 s. — Les

(1) Trésor des chartes.

(2) Gallia Christ. Voir plus haut.

(3) Notice sur Malou, par M. Reutey.

(4) Le titre de vicomte de Breteuil que prend Jacques du Fayel était purement honorifique et doit s'entendre d'une vicomté noble et militaire différente de la charge de vicomte receveur.

(5) Farin.

moulins à blé dudit lieu, 23 s. 8 d. — La grêle dudit lieu, 23 s. 8 d. — Le moulin à blé du château dont il ne restait que la place, *néant*. — La ferme du tabellionage, *néant*. — Ventes ordinaires à Conches et Breteuil, par ordre du maître des eaux et forêts, 71 l. 15 s. — Tiers et danger à Breteuil, 37 s. 2 d. — Paturage de la forêt de Breteuil, 92 l. 10 s. — Amendes et exploits du maître des eaux et forêts à Breteuil, 56 l. 5 s. 10 d. — Amendes et exploits taxés par le verdier ou son lieutenant, 11 l. 17 s. — *Menuz marchez* de ladite forêt, 11 l. 10 s. — Amendes du bailliage de la vicomté de Breteuil, 49 l. 15 s. — Amendes des deux vicomtés, 23 l. 3 s. 6 d. — Reliefs à Conches et Breteuil, *néant*.

Voici maintenant les dépenses; il était dû: A l'abbaye de Lyre, sur la Prévôté, une rente de 60 s. t. — Au chapelain de la chapelle fondée au *chastel* de Breteuil, pour ses gages pendant 190 jours, à raison de 12 d. par jour, 11 l. 17 s. 6 d. — A l'église de Saint-Sulpice à Breteuil, 2 s. 6 d. — A l'Ermitte Saint-Jehan-du-Bois, 18 s. 4 d. — A l'Ermitte du Tilleul (1), 18 s. 4 d. — A la Prieure et au couvent de Poissy, pour une rente qu'elle prend sur les moulins à blé de Breteuil, 88 l. — Et pour une autre rente qu'ils reçoivent par leurs mains, 43 l. 13 s.

De laquelle somme il ne leur sera payé que 34 l. 3 s. 6 d. — A quoi se monte le revenu desdits moulins 87 l. 16 s. 11 d. — Au châtelain verdier et greffier de ladite forêt, pour gages à ce terme, 39 l. 10 s. — Au Chevaucheur de ladite forêt pour ses gages à raison de 6 d. par jour 41 l. 11 s. 3 d. — A Pierre le Bescur, sergent en la garde de Lymeux à 12 d. par jour et pour moitié de sa robe 14 l. 7 s. 6 d. — A Louis de Coustes, *escuier*, seigneur de Rugles, Chevaucheur en la forêt de Breteuil pour ses gages à raison de 18 d. parisis 17 l. 16 s. 3 d.

Viennent ensuite plusieurs petites sommes versées à l'abbé de Lyre, pour la dime des ventes de bois, des pâturages, des amendes pour le quart denier sur la Prévôté de Lyre, pour les amendes des eaux et forêts et le panage de la forêt, en tout 201. 18 s. 10 d.

La recette pour 6 mois dépassait la dépense d'environ 260 l. pour les deux vicomtés. Jean Maseline était, en 1508, vicomte de Conches et de Breteuil, il avait pour lieutenant-général Pierre Henri. Mathien Henri avait le titre de vicomte de Conches et Breteuil, en 1514; après lui viennent Guillaume de Malvoue en 1535, Robert Guerboult, membre de la société de Sainte-Cécile à Evreux, en 1571.

(1) Ces ermites étaient les chapelains de la chapelle; Antoine Bruden était chapelain de la chapelle Notre-Dame du Tilleul en la forêt de Breteuil.

Le 30 janvier 1577, Guillaume Esmangard, sieur de la Prévostière, lieutenant des eaux et forêts en la vicomté de Breteuil, accorda décharge à François Lempereur, teinturier, bourgeois de Breteuil, d'une amende prononcée contre lui par Jacques Prévost, sieur de Chamoteux, et franc-jugeur en ladite forêt.

Les commissaires du Parlement se réunirent au prétoire de Breteuil, le 3 octobre 1586, sous la présidence de Pierre le Jumel, sieur de Lisores et arrêtèrent les modifications apportées à la *coutume* par les usages locaux, en quatre articles ainsi conçus:

I. Les filles venant à partage ont perdue part aux meubles que aux immeubles de la succession, et leur part des maisons en essence.

II. La femme après le décès de son mary a la moitié des meubles, à la charge de la moitié des dettes mobilières et funéraires, en exemption de luit testamentaires, soit qu'il y ait enfans ou non.

III. Homme marié ayant enfans ne peut disposer par testament que du tiers d'une moitié de ses meubles, parce que l'autre moitié demeure à sa femme, sinon en cas de l'art. 419 de la coutume générale commençant. « Néanmoins s'il n'y a que des filles. »

IV. La femme non mariée ou veuve n'ayant pas d'enfans, peut disposer de tous ses meubles par donatium à cause de mort ou testament, et quand elle a des enfans du tiers seulement (1).

Adrien Baudot, sieur du Boshion, était, en 1589, lieutenant en la vicomté de Breteuil; Thomas Foucault était lieutenant particulier au même siège, entre 1588 et 1597.

Baudot portait : *de sable, au chevron d'or, accompagné de trois molettes de même.*

En 1590, les ligueurs d'Evreux, au nombre d'environ 5,000, après avoir saccagé Conches, se présentèrent devant Breteuil, qui les repoussa vigoureusement, et resta à Henri IV (2).

Vers cette époque, Etienne le Forestier était verdier et châtelain de Breteuil; sa fille Marie épousa Cyrien Baudot.

Le Forestier portait : *d'argent, à cinq palmes de sinople liées de gueules.*

Un sieur Formont, bourgeois de Breteuil, avait légué une somme de 9,000 l. à l'église de Breteuil à charge de services. Le testament n'ayant pas été lu au testateur fut annulé par arrêt du 25 février 1631 (3).

En 1645, le domaine de Breteuil fut cédé, avec ceux de Conches et d'Evreux, à René de Longueil, seigneur de Maisons, surintendant des finances; il rentra cependant bientôt à la couronne, car il fut compris avec lo

(1) Coutumes de Normandie.

(2) Gadelbled, p. 92.

(3) *Comment. de Berault sur la Coutume.*

comté d'Evreux dans la cession faite par Louis XIV au duc de Bouillon.

Longueil, sieur de Maisons, portait : *d'azur, à trois roses d'argent, 2 et 1, au chef d'or, chargé de trois roses de gueules.*

Vers l'an 1666, Laurent Le Michel se donnoit comme noble à Breteuil; sa veuve, Geneviève Tiberge, présenta ses titres tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, Henri Tanneguy et François Alexandre; ils furent renvoyés au Conseil, parce que leur noblesse paraissait douteuse.

Dans un arrêt du 2 juillet 1689, entre le duc de Bouillon, propriétaire de la rivière d'Iton, et les riverains, il fut ordonné que ceux de la rivière qui coule du Bequet à Breteuil feraient réparer les chaussées de cette rivière.

Benin Chappey était alors fermier des moulins et étangs de Breteuil.

En 1703 et 1704, Thomas Bouchard était vicomte enquesteur et examinateur à Breteuil et premier conseiller assesseur au bailliage de cette ville.

A la date du 8 mai 1714, on a un procès-verbal de l'état du bras forcé de l'Iton, dressé par Jacques Mabrez, sieur de Basprez, vicomte de Lyre et assesseur de Breteuil, agrissant au lieu du vicomte de Breteuil, décédé (1).

En 1776, l'administration civile et judiciaire de Breteuil était composée de :

M. Vincent Gorgen de Girancourt, lieutenant-général civil et particulier; La Forestier de Saptel, lieutenant-général criminel; de Fremetel, lieutenant-général vétéran; Lallemand, vicomte et assesseur au bailliage; Badin, avocat et procureur du roi; Daupelay, greffier en chef au bailliage et vicomté.

On distingue encore l'emplacement du château avec les traces des fossés et du donjon dans une sorte d'île qui communiquait, suivant la tradition, par un pont très grand, avec un retranchement dans la forêt appelée Butte-des-Pontaris (2).

Eglise : L'église de S.-Sulpice, construite en grison et toute entière du XI^e siècle, n'a de remarquable que son antique; on y voyait autrefois une grande table de pierre fixée contre un des piliers de la nef, qui était couverte d'une longue inscription du XVII^e siècle, fort curieuse pour l'histoire de Breteuil, et qui fournissait un bon nombre de dates et de noms. Sans respect pour la mémoire des bienfaiteurs de l'église, dont cette inscription énumérait les fondations, et sous prétexte que les obits indiqués étaient depuis longtemps éteints ou prescrits, le feu curé de Breteuil a fait arracher ce monument et

la pierre a été livrée en paiement au plâtrier qui couvrait alors d'enduits affreux et de moulures impossibles les murailles et les voûtes. L'inscription est sortie de l'église pour être scidée et servir de marche à la devanture d'un café (1).

Les titres de Lyre indiquent qu'il existait aussi autrefois à Breteuil une église paroissiale du S.-Sauveur.

Maladrerie ou léproserie. Cet établissement placé sous le vocable de sainte Madeleine, doit sa fondation à Guillaume de Breteuil, fils du célèbre ami de Guillaume-le-Conquérant. Ce bon et pieux seigneur donna aux frères Lépreux un muid de froment sur les moulins de Breteuil, une once d'or sur la prévôté, une once d'or sur les moulins et pareille somme sur la forêt, la prévôté de Lyre et la prévôté de Glos.

Les successeurs de Guillaume, Robert I^{er}, comte de Leicester, et sa femme Amicie de Gael, augmentèrent les revenus des Lépreux; le mari leur donna une rente de 3 marcs d'argent à Kingeston en Angleterre, et la femme 2 marcs d'argent sur le même manoir; leur fils, Robert II, confirma ces donations et les étendit; il accorda aux Lépreux, dans la forêt, le bois de construction, une charretée de bois mort et de petites branches de charme, le panage pour leurs porcs et autres animaux, excepté les chevres et les chiens.

La charte de Robert II nous apprend que les Lépreux avaient à Breteuil un four exempt de droits, et que dans tous les autres fours ils avaient un pain chaque dimanche; qu'ils avaient un bourgeois libre à leur choix dans Breteuil et une mesure de vin par tonneau.

Cet établissement fut jugé de telle importance, que le 9 janvier 1193, le pape Célestin III, par une bulle datée de Saint-Pierre de Rome, prit sous sa protection les pauvres de la chapelle de l'hôpital de Breteuil.

En 1298, la léproserie de la Madeleine possédait des vignes à Breteuil, à côté des vignes de Roger de Préaux (2).

Philippe de Valois, lors de son passage à Breteuil, en 1328, confirma la charte de Robert II, époux de Pétronille, comte de Leicester, dont nous avons parlé.

Conformément à l'ordonnance générale, les bourgeois de Breteuil avaient été maintenus en jouissance de leurs droits dans la forêt, quand ils s'aperçurent qu'ils avaient dans leur déclaration omis les usages de leur maladrerie; le 10 septembre 1402, Hector de Chartres vérifia ces derniers et les trouva non moins fondés que les autres (3).

(1) Rapport de M. Raymond Borieaux à la Société Française en 1854. (Congrès arch. 1856.)

(2) Notes Le Prevost, p. 430.

(3) Léop. Delisle, condition, etc.

(1) Annuaire de l'Eure, 1864.

(2) M. Gadbled, p. 92.

En 1474, il y avait procès pour la maîtrise et gouvernement de la Maladrerie entre Jean Hardelet et Antoine de l'Astre dit *Cantwart*, écuyer, châtelain et verdier de Breteuil. Il y eut appointement, c'est-à-dire transaction devant les tabellions du lieu, le 20 décembre 1481 (1).

Les biens de la Madeleine appartiennent encore aujourd'hui, en grande partie, à l'hôpital de Breteuil, et l'on possède le cartulaire de la Léproserie.

Hommes illustres. Parmi les hommes remarquables que Breteuil revendique, nous signalerons :

1° JEAN DE FAYEL, vicomte de Breteuil, comte de Dammartin, fils de Guillaume du Fayel, dit le Bègue, vicomte de Breteuil, et de Marguerite de Châtillon, est l'auteur des *Ballades* qui ont fait inscrire son nom parmi les hommes célèbres (2); il mourut sans enfants en 1420.

2° ROBERT CIBOLE, né à Breteuil à la fin du XIV^e siècle, devint docteur en théologie de la faculté de Paris, chancelier de l'Université et camérier du Pape Nicolas V.

En 1453, il était doyen du chapitre d'Evreux; l'année suivante, le pape lui permit de tenir tout bénéfice sans être obligé à la résidence; défenseur de Jeanne d'Arc, il la justifia de toutes les calomnies dont les anglais l'avaient chargée; il fut inhumé dans la cathédrale de Paris en 1458.

3° DOM FRANÇOIS ROSE, qui s'est fait un nom comme poète et comme métaphysicien. Il naquit à Breteuil en 1648, fit profession, comme religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, le 2 août 1668, et il mourut dans une abbaye de Laon le 28 octobre 1703. Dom François Rose se livra d'abord à la poésie et nous a laissé quelques tragédies chrétiennes; ensuite il composa en prose : le *Nouveau Système par pensée sur l'ordre de la nature et de la grâce*, in-8, 1696, puis une brochure où il prétend démontrer que les convers de la congrégation de Saint-Maur ne sont point véritablement des religieux, et enfin un *Système de la gloire* dans le goût de celui de la nature; mais ce dernier ouvrage n'a jamais vu le jour (3).

4° HUET DE LA MARTINIÈRE, auteur d'un ouvrage sur les eaux minérales de Laigle (XVIII^e siècle).

5° LEVACHER DE LA FEUTRIÈRE, littérateur et auteur d'ouvrages de médecine au XIX^e siècle.

(1) Manuscrit d'Osmy.

(2) Marie du Fayel, sœur de Jean, épouse Renaud de Nanteuil, d'où vint Marguerite de Nanteuil, alliée à Antoine de Chabannes, qui entra dans le comté de Dammartin. Jacqueline de Fayel, vicomtesse de Breteuil, mariée à Guillaume de Ferrières, seigneur de Ferrières, Thury et Dangu, était de la même famille. (Anselme, t. II, p. 118.)

(3) Moreri.

6° HENRI DE LA RUE, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, né à Versailles en 1770, mourut à Breteuil, où il était juge de paix, en 1855. Comme secrétaire, Henri de la Rue a pris part à la composition des mémoires de la Société d'agriculture, et a contribué à la formation du jardin des plantes, de la bibliothèque et de l'école botanique d'Evreux.

7° Enfin GODEFROY DE BRETEUIL, né vers 1130, qui se fit chanoine régulier à Sainte-Barbe-en-Auge, où il professa longtemps la philosophie et la théologie; devenu prieur de sa communauté, il fut forcé plus tard de se retirer chez les chanoines réguliers de Saint-Victor, où il mourut en 1196; il est l'auteur du poème, *Fons Philosophix*; on a de lui 46 lettres par D. Martin (1).

Fiefs et Hameaux. 1° L'ALLIER. (Voir la *Guivaulde*.)

2° BOIS-CHEVREUIL. Une famille Chevreuil, qui vivait au XVI^e siècle, a laissé son nom à un fief de Bois-Chevreuil, situé à Nogent-le Sec, et l'on peut supposer que cette famille a également fondé le fief du même nom à Breteuil. Il est difficile de ne pas confondre ensemble les seigneurs de ces deux fiefs, si voisins l'un de l'autre.

On peut néanmoins considérer, comme étant de Breteuil, le Robert de *Bortchevel*, qui échangea le patronage de Saint-Onen-d'Attez avec Jean de Thomer, clerc, lequel le transmit au Chapitre d'Evreux. Robert de Bois-Chevreuil approuva cette cession, par une charte que l'on possède, datée de 1226.

Il existait dans la mouvance de Breteuil, en 1270, un Robert de Bois-Chevreuil, probablement fils et héritier du précédent (2).

En 1288, Robert de l'Épinay, chevalier, seigneur de Bois-Chevreuil, reconnut les bornes plantées entre sa vigne de *Bortchevel* et celle des religieux de Lyre appelée la vigne du châtelain.

Dans la suite nous ne trouvons plus comme seigneur bien authentique de notre Bois-Chevreuil, que Philippe de Grende qui était en 1703, conseiller et procureur du roi à Breteuil.

3° BORDIGNY. Ce fief est un village d'origine celtique. Dès le XII^e siècle, nous trouvons Raynald de Bordigny, figurant comme témoin d'une charte de Henri II, alors qu'il n'était que duc de Normandie. On retrouve sa signature au bas d'une charte de Robert I de Leicester, il avait une fosse à charbon dans la forêt de Breteuil; lui ou son fils, du même nom avait dans cette forêt, en 1210, des droits spécifiés dans les enquêtes faites à cette époque. On lui reconnaît des droits

(1) Voy. *Mémoires des Antiquités de Normandie*, août 1869.

(2) La Roque. *Traité de la noblesse*.

semblables à ceux d'Alvard du Chalet; de plus, il avait du *merrein* pour ses moulins et du mort bois pour se chauffer lui et deux sergents.

D'après une charte donnée entre 1220 et 1229, Raynauld II, de Bordigny, avait une sœur nommée Emeline, dont il approuva une vente à l'abbaye de Lyre (1).

Robert de Bordigny, remplaça Raynauld, sa vigne est mentionnée dans un titre de 1240. Après lui, Guillaume de Bordigny, probablement son fils hérita du fief. On décida dans une enquête en 1264, que le fief de Sotteville à Breteuil, relevant du fief de Guillaume de Bordigny. Ce seigneur est cité avec le titre de chevalier dans les rôles de 1270; neuf ans plus tard, il devait une reute de 15 s. à l'abbaye de Lyre, pour 4 arpents de terre qu'il tenait d'elle. En 1288, il était un des arbitres nommés entre Philippe, comte d'Artois, et Othon IV, comte de Bourgogne, mari de Mathilde, sœur de Philippe.

Renaud de Bordigny, chevalier, fut choisi, en 1304, pour arbitre entre les religieuses de S. Sauveur d'Evreux et Jean des Essarts.

L'orme de Bordigny, sans avoir la célébrité de celui de Gisors, avait cependant une certaine notoriété. Le cartulaire du chapitre d'Evreux, fait mention de trois journaux de terre assis à *Tourme* de Bordigny, en la paroisse de *Saint-Souplis*.

La famille de Bordigny ne tarda pas à s'éteindre, car en 1322, une charte de Roger de Bois-Arnaud pour Lyre, fait mention de la vigne de Guillaume d'Ivry, chevalier, sire de Bordigny.

Un siècle et demi plus tard, nous retrouvons Bordigny entre les mains d'André de Broullart *escuyer* (2) qui fit défaut à la montre de 1449, parce qu'il était de *l'hostel* et *ordonnance* de Jean II dit le Bon, duc de Bourbon et d'Auvergne, connétable de France.

En 1484, Jehan du Val, le jeune, donnait son aveu au roi pour Bordigny; Jacques du Val, *escuyer*, était seigneur de ce fief en 1562, et taxé à cause de lui à xxxij l., pour les francs-fiefs. Une de ses descendantes, Suzanne du Val, dame de Bordigny, épousa Louis de Grimonval, seigneur de l'Archamp; elle était veuve, le 24 septembre, lorsqu'elle donna aveu pour Bordigny, où se trouvait un manoir, un moulin à blé, un moulin à tan, une rivière avec pêcherie, des pâturages, etc...

(1) L'historien de la maison de Chambray fait de ce Raynauld, un fils d'Ingenulfe de Roman. fils lui-même de Baudouin de Grandvilliers; nous pensons qu'il a dû confondre les mêmes noms; il est plus naturel en effet de supposer Raynauld I pere de Raynauld II du nom.

(2) Il appartenait sans doute à l'illustre famille de Broullart, originaire du Chesne près Breteuil.

Bordigny fut vendu, en 1609, à Louis le Cornu, écuyer, sieur du Buisson et à damoiselle Barbe le Henri, sa femme, les treizièmes en furent donnés par le roi au sieur Fontanier, secrétaire ordinaire de la Chambre des comptes. Peu de temps après, il était acheté par Christophe le Comte; puis il passa à son frère Félix le Comte de Nonant, *escuyer*, sieur de Cernières. Dans l'aveu que ce dernier rendit de Bordigny, le 28 juin 1635, il le déclare un demi de haubert, ayant sous lui l'ainesse des Frétils, soumise à la redevance d'une livre de poivre et un autre fief, sans doute, Sotteville, tenu à 3 quarterons de poivre et à 3 livres de cire (1).

Marie de Pompadour, devenue propriétaire de ce fief, le vendit à Pierre-Alexandre de Barrey, d'où il passa à Hector-Pierre-Alexandre de Barrey son fils, qui le transmit à Hector-Pierre-Ambroise de Barrey, chevalier, seigneur de Boisard et de Bordigny, en 1753. Les censitaires de cette seigneurie étaient alors: Charles de Chambon, Jean-François Cireulde de Loizonnières, officier à l'hôtel royal des Invalides (2), dame Marie-Elisabeth Le Royer, veuve de Corneille Le Forestier, écuyer, sieur de Sotteville, Catherine Gentes, veuve de Cyprien Forget, écuyer, sieur de Panlatte, chevalier de Saint-Louis, Alexandre-Claude-René Hureau, écuyer, sieur de Seuarmonth, et Alexandre-Jean-Jacques Hureau sieur du Rosel (3).

Le conseil d'Etat donnait, en 1786, un arrêt en faveur de MM. de Barrey de Bordigny. En 1818, M. de Barrey de Bordigny était membre du conseil d'arrondissement, maire de Breteuil et chevalier de Saint-Louis.

De Barrey porte: *d'azur à 3 fasces d'or, à 3 têtes de lion arrachées d'argent en chef*, suivant de Marie à 3 têtes d'oiseau, suivant Chevillart et la Chesnaye-des-Bois (4).

4° LA HERUPPE. En 1205, Geoffroy de la Heruppe avait à Breteuil une maison qui lui donnait dans la forêt un droit de panage du bois vert pour bâtir et du mort bois pour brûler.

En 1270, Jean et Roger de la Heruppe possédaient des fiefs dans la mouvance de Breteuil.

5° LIGNEROLLES. Luc de Lignerolles, chevalier, vendit, en 1279, à l'abbaye de Lyre, un ténement qu'il avait au Chesne, paroisse voisine de Breteuil.

(1) Aveu aux arch. de la Seine-Inf.

(2) Héritier de Philippe Cireulde, procureur du roi à Breteuil.

(3) Arch. de l'Eure.

(4) À l'art. des Authieux, p. 210, nous avons donné par erreur les armes des Barrey, sieurs de Montfort et des Coutures anoblis, en 1647, aux de Barrey de Bordigny, d'une noblesse beaucoup plus ancienne.

En 1469, Nicolas Cresté était seigneur de Montean, à Dame-Marie, et de Lignerolles probablement à Breteuil; il résidait à Verneuil, où il s'était présenté à la montre. En 1505, les enfants de Michel Cresté, dans la vicomté de Conches et Breteuil, étaient mineurs.

6° LE MOULIN ALIS. Ce moulin doit son nom au vaillant Guillaume Alis, chevalier distingué de cette époque, attaché à la personne des seigneurs de Breteuil.

Un premier Guillaume Alis passa en Angleterre avec Guillaume Fitz Osbern, et recut des manoirs, dans ce pays, avec une baronnie qu'il tenait en chef (1). Il était témoin, en 1069, d'une charte de son maître qui donnait à la Trinité-du-Mont, des usages, dans la forêt de Longboël.

Un second Guillaume Alis était attaché à Guillaume de Breteuil qu'il suivit à l'attaque de l'abbaye d'Ivry, où Ascelin Goël le fit prisonnier et jeter dans les fers. L'abbaye de Saint-Evroult obtint de lui, à Marnefer, un emplacement pour y construire une grange; il signa comme témoin la donation de Guernanville à Saint-Evroult et de Fontaine-sous-Jony à l'abbaye de Jumièges. Enfin, en 1103, il se déclara pour Eustache de Breteuil contre les héritiers légitimes de son maître qui étaient étrangers au pays (2).

À la fin du XII^e siècle, Jean de Saequenille hérita des Bottereaux et du Moulin Alis de Breteuil. On le voit donner 60 s. de rente sur ce moulin aux religieux de Lyre.

Outre cette rente, l'abbaye de Lyre avait la dime du Moulin Alis, probablement par suite de la donation que lui avait faite Guillaume Fitz Osbern, du patronage des Bottereaux (3). Jean de Saequenille confirma cette dime aux religieux par une charte que Guérin de Cierrey, évêque d'Evreux, mort en 1200, revêtit de son approbation.

Le moulin Alis est cité comme abornement en 1269; on le retrouve encore dans les aveux des XVI^e et XVII^e siècles, mais comme étant alors le moulin du fief de Bordigny.

7° PILLE-BOURSE. Jean le Vacher était propriétaire de la forge de Pillebourse en 1704.

8° SOTTEVILLE était un arrière-fief relevant du Bordigny et servant d'apanage à une famille attachée au service des châtellains de Breteuil.

Vers 1080, Robert de Sotteville servit de témoin lorsque Guillaume de Guernanville

(1) *Domesday-Book*.

(2) Le moulin Alis eût le moulin de la seigneurie des Bottereaux, nous en concluons que Guillaume Alis était aussi seigneur des Bottereaux et de Carentan près Berny.

(3) M. Lebeurier. *Aubenay*.

confirma la donation que son père avait faite à l'abbaye de Saint-Evroult, du patronage de la paroisse dont il portait le nom (1).

Guillaume de Sotteville faisait partie du cortège de chevaliers qui accompagnèrent Robert de Meulan, lors de sa entrevue, près d'Aizier, avec Roger, abbé de Fécamp, pour y régler leurs droits respectifs sur la rivière de Seine.

Vers 1184, un juif de Verneuil, nommé Benoît obtint, moyennant 100 s., la permission de poursuivre en justice Robert de Sotteville, II^e du nom, qui lui devait de l'argent.

Renauld de Sotteville fut, en 1205 et en 1210, un des *Esquesteurs* nommés pour examiner les droits des usagers dans la forêt de Breteuil. On reconnut qu'il avait le droit de prendre du bois vif pour son manoir, du bois mort pour brûler et de conduire ses pores librement au panage.

Après un intervalle de plus de trois siècles, en 1562, Sotteville appartenait à Noël de Mante, taxé à 10 l. pour les francs-fiefs, comme jouissant d'un revenu approximatif de 100 l.

Antoine Guillard, *esc.*, lieutenant général au bailliage d'Evreux, pour la vicomté de Conches, était seigneur de Berville et de Sotteville, d'après un aveu de 1633 (2).

Guillard : *de gueules à deux bourdons d'or, posés en Chevron, accompagnés de 3 monts d'argent*.

En 1684, Gabriel le Forestier, sieur du Saptel et de Sotteville, achetait le fief de la Rivière à Ambenay; après lui, Camille le Forestier fut seigneur de Sotteville; ce dernier avait épousé Marie-Elisabeth le Rouyer, dont il eut une fille nommée Marguerite, et qui était veuve en 1733.

Au moment de la Révolution, M. de Barrey de Bordigny était en même temps seigneur de Sotteville.

Les armes de Breteuil, d'après le *Trésor héraldique* de Sevoing sont : *d'azur à l'Épervier au vol esployé d'or, grilleté et aux longues du même*.

Quant à nous, nous proposons celles des Leicester-Breteuil, dont le souvenir glorieux est intimement lié à l'histoire de cette ville : *losangé d'or et de gueules*.

BRETEUIL, chef-lieu de canton; sur l'Iton, à 179 m. d'alt. — sol : diluvium, craie blanche, grès et poudingues. — *R. dép.* n° 1 de Rouen au Mans, n° 21 de Rugles à Pacv. — *Ch. de grande comm.*, n° 9 d'Orbec à

(1) Orderic Vital, t. 2, p. 39.

C'est à tort que M. Le Prévost le signale comme la tige de l'illustre maison d'Étonville, à cause de la ressemblance du nom latin *Stotarilla*.

(2) Arch. de la Seine-Inf.

Nonancourt, n° 9 bis de Breteuil à Chanday (Orne), n° 37 d'Evreux à Breteuil, n° 39 de Breteuil à la Ferrière-sur-Risle. — *Ch. d'int. com.*, n° 16 de Breteuil à Tillières. — Surf. terr., 2,745 hect. — Pop., 2,162 hab. — 4 contrib., 29,345 fr. en pp^l. — Rec. ord., bug, 1867, 21,680 fr. compris 9,270 fr. de droits de placez et d'octroi. — 35 — Ch.-l. de percep. et de rec. de cont. ind. — Just. de paix. — 1 rec. d'enreg. — 2 notaires. — 3 huissiers. — 1 greffier. — 1 com. de pol. — 1 brig. de gend. — 1 comp. de sap. pomp. — 1 comp. de musique. — Cure parois. — Presbyt. — Ecole com. de 140 garç. — Ecole com. de 79 filles. — Pension libre de 62 filles. 25 maisons d'école com. — Hôtel de ville. — Hospice renfermant 18 lits. — Bur. de bienf. — 55 perm. de chasse. — 38 déb. de boissons. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép. et d'arrond., 32.

Dépendances. L'AILLIER, LE BAS-DES-HOUX, BOIS-CHEVREUIL, BORDIGNY, LE CORNET-MOULIN, LES HUETS, LIGNEROLLES, LA MADELLEINE, LE MOULIN-AUX, LES PETITES-BRUYÈRES, PILLE-BOURSE, LES PORTES-BLANCHES, LE PRESSOIR-RIMBERT, LES RICHARDS, SAINT-JEAN-DU-BOIS et SOTTEVILLE.

Agriculture. Céréales, forêt, légumes. — 4,000 arbres à croître.

Industrie. 3 hauts-fourneaux, — 1 laminerie. — 1 usine de polissage de métaux, — 1 moulin à blé, — 6 fabriques de ferronnerie et quincaillerie, — 1 fabrique de chandelles, — fabrication de gants et de sabots.

Commerce de chevaux, bestiaux et quincaillerie. — *Foires*, le mercredi des Cendres, le 25 avril et le 28 octobre. — *Marché* le mercredi (1). — 263 *Patentes*.

BRÉTIGNY.

Paroisse des : Dioc. de Lisieux. — Archid. du Licuvin, — Vic. et Elect. de Bernay, — Parl. de Rouen, — Génér. d'Alençon.

Britinnicus, village du Breton, tel doit être, selon nous, l'origine du nom Brétigny.

C'est un village d'origine celtique qui se trouvait assis sur une voie romaine, qui reliait le Mans avec Juliobona et Rouen. La paroisse est très ancienne, puisqu'elle est sous le vocable de saint Cyr et de sainte Julitte, sa mère, dont le culte s'est propagé en France dès l'époque gallo-romaine.

Vers 1160, Robert, curé de Brétigny, est employé comme témoin en deux actes, concernant le moulin de Sain à Livet-sur-Autoy, qui avait été donné aux religieux de Préaux, du temps de Michel, leur abbé.

Nous retrouvons, au XIII^e siècle, les traces d'une famille de Brétigny. Emeline,

(1) Il y avait autrefois marché les lundi et samedi,

femme de Richard de Brétigny, vendit aux Templiers, en 1253, des biens situés à Bos-Normand, moyennant 31 l. tournois. En 1255, Sylvestre de Brétigny donna aux religieux du Bec 6 acres de terre à Plasnes.

D'après le pouillé de Lisieux, vers 1350, le patronage de Brétigny appartenait au roi de France; dans la suite, il passa aux comtes d'Harcourt, seigneurs de Brioune, puis à la maison de Lorraine-Armagnac, et enfin aux princes de Lambesc.

Quant à la seigneurie directe de la paroisse, elle se trouvait, à la fin du XIV^e siècle, entre les mains de la noble et illustre famille du Bose, originaire de Rouen.

En 1418, noble homme Guillaume du Bose, sieur de Brétigny et de l'Épinay, obtint de Jean VII, comte d'Harcourt, souffrance pour lui rendre le dénombrement de ses fiefs; son épitaphe était ainsi conçue :

Gist N. H. Guillaume du Bose, esc., sieur de Tendos et d'Émandeville, lequel décéda l'an 1439, avec lui gist Perrette le Tourneur, sa femme, laquelle décéda en 1438, en juillet.

Gueroulin du Bose, troisième fils des précédents, eut Brétigny pour apanage. Il était, en 1403, écuyer du roi Charles VI. Lors de la reddition de Rouen, au mois de janvier 1419, il fut un des vingt-quatre commissaires, envoyés par les habitants auprès du roi Henri V, pour rédiger la capitulation. Il laissa de son mariage, avec Guillemette Boudin, entre autres enfants, Jean du Bose, seigneur de Brétigny, Autou et Livet, qui épousa Marie de Trousseauville, fille de Jean, seigneur de Chennebrun, dont il eut Jean, Gueffin et Marguerite du Bose. Par suite de son alliance on le voit assister, le 15 septembre 1434, au mariage de Perrette de Trousseauville, sa cousine, avec Pierre d'Annelant, gouverneur de François I^{er}.

Jean du Bose, II^e du nom, chevalier, lieutenant de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi, donna son apanage pour Brétigny en 1496; il épousa en premières noces Peronne de Brie, et en secondes, Jeanne le Doyen, qui lui donna Jacques du Bose, seigneur de Brétigny, et Hector du Bose, seigneur de la Grivelière, marié à Barbe de Bardouvilliers.

Vers 1502, Jacques du Bose épousa Anne le Goupil, veuve de Jean Vipart, sieur des Ifs et du Bois à Croville-la-Vieille, dont elle avait une fille nommée Catherine. Celle-ci ayant épousé, en 1517, Richard Myée, sieur de Guespray, transigea avec sa mère et son beau-père.

Jacques du Bose est encore cité, en 1520, comme seigneur de Brétigny (1); mais quelques années après, il vendit son fief à

(1) *Notariat* de Pont-Autoy.

Jean de Quintanadoine, marié, comme nous l'avons déjà dit, à Isabeau de Civile (1).

Ces deux époux laissèrent deux fils et sept filles, toutes honorablement mariées (2).

Jean, l'un des fils, embrassa l'état ecclésiastique, devint chanoine de Rouen et entra au Parlement en 1544, comme conseiller-clerc. Fernand, le second, eut la seigneurie de Brétigny; il était consul de Rouen en 1565 et 1575; il fut inhumé auprès de son père et de sa mère, et l'on ajouta à l'inscription :

Gist Fernand de Quintanadoine, sieur de Brétigny, qui decéda l'an 1601.

Jean de Quintanadoine, sieur de Brétigny, fils aîné de Fernand, s'est rendu célèbre par la fondation des Carmélites de Rouen et a illustré le nom de Brétigny. Né en 1556, ce vénérable prêtre, étant allé en Espagne, entra un jour dans une église de Carmélites pour faire sa prière; il ressentit en son cœur des mouvements si saints et si extraordinaires qu'après avoir amoné une somme assez notable à ce convent, il fit promesse à Dieu qu'il assisterait de tout son pouvoir ces religieuses en quelque lieu qu'il les rencontrerait.

En 1609, des carmélites étant arrivées à Rouen, M. de Brétigny leur donna une maison et 300 l. de rente; il fit de plus agréer leur établissement à M^{gr} l'archevêque de Rouen et au Parlement.

M. de Brétigny mérite une place parmi les écrivains normands (3); du reste, tout ce que l'on peut dire de notre pieux compatriote est résumé dans l'éloge gravé autrefois sur une table de marbre noir placée au-dessus de la grande grille des Carmélites de Rouen, et que l'espace seul nous empêche de reproduire; il mourut à Rouen le 8 juillet 1634; son corps fut placé devant le grand autel de l'église des Carmélites de cette ville, et son cœur dans l'église du monastère du même ordre, à Beauveau (*Duché de Bourgogne*) (4).

Alphonse de Quintanadoine hérita des biens de son frère et fut, après lui, seigneur de Brétigny; François de Quintanadoine, conseiller maître à la Cour des comptes, lui succéda.

Elisabeth de Voisin, fille de Jean de Voisin et de Marie de Quintanadoine, était dame de Brétigny vers le milieu du xvii^e siècle.

En 1760, messire Jean-Baptiste de Quin-

tanadoine était seigneur de Brétigny; sa terre était taxée à 220 l.

Un document du xviii^e siècle désigne le comte d'Armagnac (1) comme patron de la paroisse.

Fiefs. 1^o LA COUR. Ce fief appartenait, au xvi^e siècle, à la noble famille du Hally. En 1548, l'abbaye du Bec refusait à du Hally, sieur de la Cour, la qualité de seigneur de Livet-sur-Autois, et ne lui reconnaissait que le titre de seigneur de la Girardièrre (2).

N. de Hally, sieur de la Cour, épousa Renée de Bréauté, fille d'Adrien III, seigneur de Bonfley, et de Françoise de Roucherolles.

En 1760, la Cour appartenait à M. de Brevedent, seigneur de la Houssaye, dont nous allons parler.

2 LA HOUSSAYE. Lorsque Philippe-le-Bel donna, en 1287, à Jean d'Harcourt, la seigneurie et la haute-justice de Brionne, il en excepta le tiers et danger des bois relevant du fief de Bagor de Pommereuil.

Ce fief de Pommereuil, voisin de Brionne, n'est autre, suivant nous, que la Houssaye, qui est restée, pendant plusieurs siècles, dans la maison de Pommereuil.

Le 8 août 1419, Henri V donnait à Henri Vernay, un de ses soldats, la terre de la Houssaye et le Homme, qui avaient appartenu jusque-là à Isabelle de Pommereuil.

Gabriel de Pommereuil, marié à une des quatre sœurs de Constantin de Barville, qui vivait vers 1520, paraît avoir été seigneur de Pommereuil; Jacques de Pommereuil, seigneur de Pommereuil, Miserey, les Grèz, Broudechapon, la Houssaye-sur-Brionne et Blangy assistait, en 1560, au contrat de mariage de Nicolas de Pommereuil avec Marie de Mailloc.

En 1637, Marc-Antoine de Bredevent entra au Parlement de Rouen avec le titre de seigneur de la Houssaye; son fils, du même nom, était également sieur de la Houssaye lors de sa réception au Parlement, en 1668.

A ce moment, le fief de la Houssaye était estimé à 1,000 l. de revenu; la paroisse contenait 700 acres de terre, louées de 10 à 15 fr. l'acre.

En 1760, M. de Brevedent, seigneur de la Houssaye supportait, à cause de ce fief, un impôt de 130 l.

Brevedent; d'argent à trois fers de moulin de sable 2 et 1, au chef d'azur chargé de 5 besants d'or.

Lors de la recherche de la noblesse par

(1) C'était alors Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, Armagnac et Hiroune, vicomte de Marsan, grand écuyer de France.

(2) Notes Le Prévost. Livet-sur-Autois.

(1) V. Dict. hist., p. 450 et 451.

(2) Lettre de M. de Merval.

(3) Il a traduit en français, avec l'aide du P. G. du Chèvre, chartreux de Bourgfontaine, la vie de sainte Thérèse, écrite en espagnol par le P. Ribera; on a aussi de lui une traduction des lettres de sainte Thérèse.

(4) Farin, p. 410.

de Marle, en 1603, Jean Beguin, l'un des arquebussiers de la ville de Rouen, qui habitait Brétigny, fut exempté de la taille.

BRETIGNY, canton de Brionne, à 131 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium et craie gauloise. — *Ch. de gr. com.* n° 26 de Brionne à Licurey. — Surf. territ., 540 hect. — 4 contrib., 3,625 fr. en pp. — Rec. ord. budg. 1897, 1,717 fr. — ⁽²⁾ — Percép. et rec. contr. ind. de Brionne. — Paroisse snc. — Presbyt. — Ecole mixte de 40 enf. tenue par une laïque. — 5 perm. de chasse. — 1 déb. de boiss. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 44; d'arr., 19; de cant., 4.

Dépendances. LA COFFIÈRE, LA COUR, LA DAVOUDIÈRE, LE GREZ-VALLEE, LA GRIVEDIERRE, LE HAMEL, LA HOUSSAYE, LE JOUQUET, LA LONDIÈRE, L'ORME, LA QUEBERDIE ET LA VASERIE.

Agriculture. Céréales, bois, lins. — 10,000 pieds d'arbres à cidre.

Industrie. Tissage chez les particuliers. — 5 *Patentes*.

BREUILPONT.

Dioc., Vic. et Elect. d'Evreux. — Parl. et Génér. de Rouen.

Breuilpont a vu son importance augmenter par l'annexion, le 8 mai 1845, des communes de Lorey et de Saint-Chéron.

§ 1^{er}. BREUILPONT.

Breuilpont doit sans doute l'étymologie de son nom à un bois ou *Breuil* placé près de l'une des rives de l'Eure et relié à l'autre par un pont; c'est une localité d'origine romaine, organisée de bonne heure en paroisse, comme l'indique le patronage de Saint-Martin donné à son église.

A l'époque féodale, Breuilpont relevait du château de Bréval (1), qui devint au moyen-âge la propriété des sires d'Ivry; de telle sorte que pendant une longue suite de siècles les châtelains d'Ivry furent seigneurs de Breuilpont, où ils avaient un château fort qui a donné naissance à la châtellenie et haute-justice de la localité.

On cite un acte de 1336, tiré du grand cartulaire de Saint-Taurin, dans lequel la paroisse de Breuilpont est appelée *Breuil de Pont*, nom qu'elle a conservé jusqu'au xvii^e siècle.

Jusqu'au milieu du xiv^e siècle, nous ignorons les rapports des sires d'Ivry avec leur fief de Breuilpont; en 1375, au milieu des troubles suscités en Normandie par la lutte de Charles-le-Mauvais avec le roi de France, Charles d'Ivry, seigneur de cette ville, fit de nouveau fortifier l'ancien château féodal de Breuilpont qui se trouvait sur la terre

(1) Terre située dans l'ile-de-France.

du roi de Navarre. Du Tertre, un des capitaines de ce prince, par l'ordre de Fernando d'Ayenz, assembla des gendarmes et les conduisit à ce fort pour le détruire; quand il arriva, Fernando était déjà maître du château. Une tourelle fut livrée aux flammes, et le reste du fort fut rasé. Il était situé près du château actuel (1).

Charles I^{er}, baron d'Ivry, était premier écuyer tranchant du roi.

Charles II^e du nom, baron d'Ivry, était, en 1412 et 1416, grand-maître des eaux et forêts de France.

Généralement, les paysans qui voulaient participer aux prières et bonnes œuvres qui se faisaient à l'hôtel-Dieu de Saint-Antoine à Rouen, se soumettaient, au xv^e siècle, à l'obligation de nourrir des animaux au profit de cet hôpital. Un particulier de *Breuilpont* (Breuilpont), le 12 février 1431, promet de nourrir à ses dépens, une *beste* comme brebis, *pourel* ou *chevel*, mâle ou femelle, comme il pourra avoir et garder de ses bêtes, dont il promet faire à icelle église, livraison chacun an, sa vie durant (2).

Ivry portait: *d'or à 3 chevrons de gueules*. Après l'extinction de l'illustre famille d'Ivry, cette baronnie av. c ses dépendances revint aux enfants de Guillemette d'Ivry, femme de Fouques de Marcellly, décédée avant 1387. De ce mariage était issue Catherine de Marcellly, qui fut baronne d'Ivry et qui épousa en premières noces, Ambroise de Lorey, prévôt de Paris, et en secondes, Messire Jean Petit, chevalier, qui avait l'usufruit d'Ivry en 1453.

Marcellly portait, suivant Wulson de la Colombière: *d'or à la croix de gueules resserrée*.

Petit: *d'azur à 3 coquilles d'or*.

Ambroise de Lorey, née du premier mariage de Catherine de Marcellly, porta la baronnie d'Ivry à Robert d'Etoutville, seigneur de Beyne, chambellan du Roi, Prévôt de Paris et baron de Saint-André. Dans un acte du 2 juillet 1468, il abandonna ses droits de relief sur la terre de Lorey, mouvant de sa seigneurie de Breuilpont; il mourut le 3 juin 1479 (3), laissant un fils et quatre filles.

Jacques d'Etoutville (4), fils de Robert, présenta deux fois à la cure de Saint-Martin-de-Breuilpont, savoir: le 14 septembre 1483, Simon de Morsalines, son receveur, et le 9 décembre 1503, Jean de Contes, clerc, mort en 1544.

(1) Canel. *Lettres sur l'hist. de la Normandie*.

(2) M. de Beauverpère. *Etat des compagnes*.

(3) L'opuscule de M. Léscurier intitulé, *coupages de la châtellenie de Breuilpont*, nous a été à partir de cette époque d'un secours très précieux.

(4) C'est à lui qu'est rendu le compte de 1475, analysé par M. Léscurier.

Etouteville : *burelé d'argent et de gueules de 10 pièces au lion de sable morné et accolé d'or, brochant sur le tout.*

La châellenie de Breuilpont comprenait à peu près tout le territoire des paroisses de Lorey et de Breuilpont; elle avait dans sa mouvance 6 fiefs nobles, les hommes de la seigneurie étaient obligés d'aller moudre au moulin de Bréauté et de cuire au four à ban de Breuilpont.

Quant à la haute-justice, elle se composait d'un bailli, d'un greffier, d'un procureur du seigneur et d'un sergent. La seigneurie avait en outre, un verdier, un tabellion et un garde du seau.

Le domaine non fléffé consistait en : « la chambre de dessus le portail du chastelet de Mgr. » la basse-cour et les jardins étant dedans ladite cour en tout 23 arpents loués 6 l. 10 s., plus la ferme de la Gastine.

Guillaume Lecoq, esc., était à la fin du xv^e siècle bailli de la seigneurie de Breuilpont, et Guillaume Yvet, sergent.

Jacques d'Etouteville, seigneur de Breuilpont, était encore prévôt de Paris en 1409; il avait épousé Gillette de Coetivy (1), dont il eut deux filles, l'aînée Charlotte, dame de Beyno et Muzy, épouse de Charles de Luxembourg, comte de Brienne, de Ligny et de Roucy eut dans son lot la seigneurie de Breuilpont, dont elle jouissait en 1530.

De son temps, l'église de Breuilpont, située au pied du château, fut rebâtie et dédiée, le 3 septembre 1511, par Mgr^e Toussaint Varin, évêque de Thessalonique, qui consacra quatre autels et bénit le cimetière.

Luxembourg portait : *d'argent, au lion de gueules, la queue fourchée, nouée et passée en sautoir, armé lampassé et couronné d'or.*

En 1538, la seigneurie de Breuilpont avec celle de Lorey appartenait à noble homme Etienne d'O, seigneur de Fresnes. Ce nouveau propriétaire donna à bail la ferme de Breuilpont, le 30 septembre 1541, il fit aussi un bail pour le moulin, et quelques mois avant sa mort, arrivée en 1544, il présentait Pierre Brouet pour la cure de Breuilpont.

O, *d'hermine, au chef danché de gueules.*

Dès l'année de la mort d'Etienne d'O, ses héritiers vendirent à la fameuse Diane de Poitiers, dame d'Anet et de Breval (2), la châellenie de Breuilpont qui relevait, comme on l'a dit, de ce dernier fief.

Quelques mois après cette acquisition,

(1) Fille d'Olivier de Coetivy, seigneur de Taillebourg et de Marie de Valois, fille de Charles VII, et d'Agnes Sorel.

(2) Diane, fille de Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier avait épousé en 1414, Louis de Brezé, comte de Maulevrier, qui mourut le 23 juillet 1531, et auquel elle fit élever un magnifique tombeau que l'on voit encore dans la cathédrale de Rouen.

Antoine Mazier ayant donné sa démission de la cure de Breuilpont, Diane présenta, le 31 octobre 1544, Jacques de Louye, mort en 1581.

On conserve au château de Breuilpont les comptes des receveurs de la châellenie de 1547 à 1577. Celui de 1548 fait mention d'un nommé Le More, qui avait tué un certain Bourdinot sur le territoire de Breuilpont, l'affaire fut instruite par le bailli de cette paroisse, l'exécution eut lieu à Anet et le corps du supplicié fut ramené à Breuilpont pour être pendu à une potence.

En 1549, après la mort de Henri II, son royal amant, Diane, chassée de la cour, trouva une retraite splendide dans son château d'Anet, où elle vécut entourée d'une espèce de cour, ce qui ne l'empêcha pas d'exercer une surveillance active sur l'administration de ses biens. Par ses soins les deux fermes de Breuilpont et de la Gastine, contenant ensemble 106 arpents, furent données à bail à moitié profit; chaque année, son receveur de Breuilpont venait lui rendre ses comptes au château d'Anet.

Poitiers : *d'azur à 6 besans d'argent 3, 2 et 1, au chef d'or.*

En 1557, un malfaiteur de Lorey, nommé Jean le Paige, fut condamné par le bailli de Breuilpont à être fustigé et marqué de la fleurs de lys; le receveur acheta un pilier et un careau pour l'exécution de la sentence qui eut lieu au carrefour de *Bruteptent* (1).

La duchesse de Valentinois mourut le 26 avril 1566 et, la même année, on entoura d'une litre à ses armes l'église de Breuilpont.

Diane laissait de son mariage avec Louis de Brezé deux filles; Françoise, comtesse de Maulevrier, épouse de Robert de la Marek, duc de Bouillon, et Louise dame d'Anet, mariée le 1^{er} août 1647, à Claude de Lorraine, duc d'Aumale, qui fut tué d'un coup de canon au siège de la Rochelle, le 14 mars 1573, à l'âge de quarante-sept ans.

Henri de Lorraine, comte de Saint-Vallier, fils aîné du duc d'Aumale, étant mort en 1559 âgé de 10 ans, le receveur paya 26 s. à l'église de Breuilpont pour le service du jeune prince.

Les comptes de la châellenie furent rendus en 1575 à Mgr^e le cardinal de Guise, tuteur, ayant la garde noble de ses neveux (2).

Il semble qu'au temps des guerres de Religion, l'ancien château-fort de Breuilpont fut encore en état de défense, car, le 28

(1) M Lebourier. *D'après les comptes de la châellenie de Breuilpont.*

(2) Ce cardinal était Louis de Lorraine, archev. de Sens, mort le 29 mars 1578, frère puîné du duc d'Aumale.

novembre 1578, noble homme Guillaume Petit, était capitaine de M. le duc d'Aumale en son château de Breuilpont, et il eut pour successeur Claude Petit, marié à Louise Letellier.

Petit : *d'argent au chevron de gueules chargé de quatre croissants d'argent, accompagné de trois hures de sanglier de sable.*

La même année, Charles de Lorraine, duc d'Aumale devenu l'aîné de la famille par la mort de son père, jouissait de Breuilpont, et c'est à lui que les comptes sont rendus. Il devint pair, grand veneur de France et chevalier des ordres du roi.

La châtellenie de Breuilpont fut décrétée sur lui le 5 mars 1601 et adjugée à M^e Jean de Vailly.

Lorraine : *d'or à la bande de gueules chargée de 3 alerions d'argent.*

Sous la date de 1606, Jean de Vailly, sieur de Breuil de Pont, était écuyer de Paris (1); le 14 février, il présenta, comme curé de Breuilpont, Jean Hatton, en remplacement de Jean Foinard qui venait de mourir; il avait le titre d'écuyer, notaire secrétaire du roi, maison et couronne de France. De son temps, en 1623, Breuilpont ayant été ravagé par une inondation de l' Eure, sa taille fut dégrévée de 200 l. (2).

Vailly portait : *écliqueté d'argent et de sable.*

Le 10 janvier 1626, Breuilpont fut décrété sur M. de Vailly et adjugé à noble homme Guillaume des Landes, conseiller au Parlement de Paris (3), marié à Bonne de Vitry, vicomtesse de Meaux, dont il eut Marie des Landes, qui épousa, le 10 juin 1597, dans l'église de Saint-Leu-Saint-Gilles de Paris, Chrétien de Lamoignon, alors conseiller au Parlement.

Des Landes : *d'argent à la bande d'azur.*

Lamoignon : *Losangé d'argent et de sable au franc quartier d'hermine.*

Le 24 novembre 1625, Gilles Pinson, chapelain de la chapelle Saint-Louis du collège de Navarre, fut institué curé de Breuilpont.

Après la mort de son beau-père, arrivée vers 1630, Chrétien de Lamoignon eut les seigneuries de Breuilpont et de Lorey, et il mourut le 18 janvier 1636; sa veuve ne

mourut que le 31 décembre 1651. Le cœur de cette dame fut placé aux Cordeliers, mais son corps devait être porté aux Recollets de Saint-Denis. Le jour du service funèbre, en l'absence des parents, les pauvres de la paroisse, pénétrés de reconnaissance pour la défunte qui avait répandu sur eux de grandes libéralités pendant sa vie, creusèrent une fosse et l'inhumèrent à la hâte; à leur arrivée, les parents acceptèrent le fait accompli. Son fils, le grand Lamoignon, confia au célèbre Girardon le soin de lui élever un monument.

Madame de Lamoignon, outre le premier président, laissait deux filles : Anne de Lamoignon, mariée à François-Théodore de Nesmond, chevalier, Président au Parlement de Paris, et Madeleine de Lamoignon restée sans alliance, pour mieux se dévouer à l'exercice de la charité.

Dans le partage fait entre les héritiers Lamoignon, la châtellenie de Breuilpont fut attribuée au président de Nesmond, qui présenta, le 28 mars 1661, Jacques de Batten-court à la cure de Breuilpont (1).

Nesmond : *d'or à 3 cors de chasse de sable enquichés, liés et vrotés d'azur.*

Après la mort du Président de Nesmond, en 1662, son fils Henri de Nesmond, chevalier, seigneur de Saint-Dizant près Bordeaux, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, est désigné comme seigneur de Breuilpont, de 1662 à 1669; il avait épousé Hélène Boucherat, qui ne lui donna pas d'enfants, et qui se remaria, en 1674, à Antoine de Barillon, sieur de Moranges. La même année, on paya 225 l. pour le luminaire et convoi de son premier mari.

Dès 1672, Guillaume de Nesmond, frère du défunt, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, président à mortier au Parlement de Paris, était conjointement avec son autre frère, François de Nesmond, évêque de Bayeux, seigneur de la terre et châtellenie de Breuilpont, Lorey etc., qu'ils vendirent, le 22 mars 1674, à dame Marie-Armande Sénéchal, épouse non commune en biens de messire Jacques Barrin, chevalier, marquis de la Galissonnière, conseiller d'Etat, qui fut employé à la recherche de la noblesse dans la généralité de Rouen. Cette dame est citée comme ayant la seigneurie de Breuilpont en 1676 et 1678.

Sénéchal : *d'azur à 9 macles d'or, Barrin : d'azur à 3 papillons d'or, mirailles de sable 2 et 1.*

En 1687, M. de Boisfranc prenait possession de la châtellenie de Breuilpont, dont il

(1) Les héritiers Lamoignon avaient présenté à la cure de Breuilpont, le 5 avril 1658, Pierre Blin, et le 5 septembre suivant Nicolas Aupoix.

(1) Felibien, p. 1539.

(2) M. de Vailly, le savant continuateur de Matillon et des Benedicins, doit être de cette famille.

(3) Ce nouveau possesseur doit être le Guillaume des Landes, qui assistait parmi les conseillers au Parlement, à la procession en action de grâces pour la réduction de Paris le 19 mars 1594, qui fut confirmé par Henri IV dans son emploi le 22 avril suivant. Ce même Guillaume des Landes, fut envoyé par le Parlement visiter le Prieuré de Saint-Marin-des-Champs, et lors de l'incendie de la grande salle du Palais dans la nuit du 5 au 6 mars 1618, il fut désigné pour faire l'enquête. Felibien, t. 3.

rendait hommage en 1691 (1); il était remplacé, en 1700, par M. Louis Doublet, seigneur de Villegats, et de Saint-Chéron, secrétaire des commandements de S. A. R. M^g le duc d'Orléans, régent de France. En 1711, il augmenta la fondation d'un vicairie faite par M. de Nesmond; il était mort avant 1730, laissant de son mariage avec Marie-Anne Legendre, Louis-Antoine-François Doublet, auquel on rendit les vœux à partir de 1730. C'est ce dernier qui a fait bâtir le château actuel qu'il habitait lorsqu'il rendit aveu pour le fief Bataille, le 24 février 1763, ses armes étaient : *d'azur à 3 doubles ou papillons d'or, volant en bande 2 et 1.*

Louis-Antoine-François Doublet étant mort sans enfants, sa succession passa à ses deux nièces, Gertrude-Marie de Beaulieu, veuve de Pierre de Montesquieu, et Marguerite-Pauline Bombarde de Beaulieu, épouse de Louis-Victor Fusée de Voisenon.

Voisenon : *d'azur à 3 fusées d'or rangées en fasce.*

Ces deux dames vendirent Breuilpont, le 14 mars 1774, à messire Jean-Antoine Randon, chevalier, seigneur d'Hannecourt, receveur général de la province de Poitou, qui avait épousé Marguerite-Renée-Hélène le Metayer, de la Haye-le-Comte, près Louviers.

Randon d'Hannecourt : *d'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un cœur de gueules, accompagnée en chef de deux gerbes d'or et en pointe d'une œuvre d'argent.*

On rendit aveu à M. d'Hannecourt, en 1778, et deux ans après, de concert avec sa femme, il vendit Breuilpont à Marie-Thérèse de Mondreau, veuve d'Alexandre le Riche de Pouplinière (2), qui habita longtemps Evreux, où elle mourut en 1824.

La Pouplinière portait : *de gueules au coy perché sur une chaîne à dextre en chef d'une étoile, le tout d'or.*

La veuve de la Pouplinière avait rendu Breuilpont, le 27 décembre 1788, à Mathieu-François Gontard, marquis de Leveville, dernier seigneur de la paroisse qui en conserva le domaine jusqu'en 1807 (3); à cette époque, M. Guillaume-Marie-René Guichard de Martigné l'acheta pour le revendre, le

6 mai 1812, à M. le comte Jean-Louis Ebeuzer, général Reynier, mort le 27 février 1814, et à dame Marie Rolland de Chambaudoin, son épouse, morte le 10 avril 1821.

Le général comte Reynier : *d'or à 2 pals d'azur, à la bande d'azur brochant sur le tout, chargée d'une étoile à brans d'argent, traversée d'une épée haute du même, ou quartier de comte militaire de l'Empire.*

Enfin le 25 mai 1822, M. René Bochet acheta Breuilpont et le revendit quelques années après à M. le comte de Talleyrand (1).

Talleyrand : *de gueules à 3 lionceaux d'or lampassés armés et couronnés d'azur.*

M. Jules-François de l'Hoste mort en 1867, à l'âge de 66 ans, a été curé de Breuilpont pendant 20 ans; d'abord missionnaire, il exerça le saint ministère au Mexique pendant 14 ans; revenu en France, il fut nommé curé de Breuilpont en 1847. L'héroïque et infortuné Maximilien lui avait donné la croix de N.-D. de Guadeloupe en 1865, il était déjà chevalier de Saint-Sylvestre et chanoine de Limoges. Comme littérateur, on lui doit une histoire du Mexique qui n'est pas sans mérite et une notice archéologique et historique sur l'église de Saint-Pierre de Dreux.

Fiefs. Le compte de 1479 nous révèle l'existence du fief DENIS de NEAUFLE, qui fut Jehan Hervieu de Paey, et qui appartenait alors à Jehan le Masson, de Saint-Chéron, garde du seel de la châtellenie. Il se composait de 32 journaux de terre en 2 pièces à Breuilpont, la 1^{re}, de 15 journaux, était assise au Blanc-Fossé; l'autre, à la Vallée des Etangs.

Claude de Saint-Paul, seigneur de Neaule, demeurant à Saint-Chéron, fut déclaré usurpateur du titre de noblesse, le 12 septembre 1666, mais nous pensons que ce jugement a été réformé.

Saint-Paul : *d'argent au sautoir engrêlé de sable, accompagné en chef de 3 tonneaux de gueules 2 et 1.*

Un autre petit fief, qui fut ROBERT YVES ET CLEMENT PENNETE, assis au Breuilpont, auquel on ne sait la connaissance où il est ne qui le tient.

§ 2. LOREY.

Le nom latin *Loreyuni* indique une origine celtique, mais cependant la paroisse, placée

(1) C'est à l'obligeance de M. le comte Louis de Talleyrand, propriétaire actuel du château de Breuilpont que M. Lebeurier a dû la communication de divers registres à l'aide desquels le savant archiviste a composé ses *Comptes de la châtellenie de Breuilpont 1851-52*. Nous y avons à notre tour puisé la plus grande partie des détails insérés dans cette notice.

(1) M. de Boisfranc appartenait peut-être à la famille du Perrier de Boisfranc élection d'Andely, maintenant de Neulesse en 1693, dont un membre, M. Nicolas du Perrier de Boisfranc achetait en 1784 le fief des Erouillards ou du Bouton à Sancerre.

(2) On ne doit pas confondre cette dame avec la première femme de la Pouplinière, célèbre par ses liaisons avec le maréchal de Richelieu, mariée en 1760. La seconde femme du fermier général, perdit son mari âgé de 70 ans, le 5 décembre 1762, un mois après, elle accoucha d'un fils, ce qui donna lieu à un procès fameux.

(3) M. le marquis de Breuilpont chevalier de Saint-Louis demeurait à Vernon en 1818.

sous le patronage de saint Lubin, évêque de Chartres, n'a dû être fondée que vers le XI^e siècle.

Lorey appartenait à la châtellenie de Breuilpont, qui elle-même dépendait du grand domaine d'Ivry, et l'église est restée soumise au patronage des barons de ce dernier bourg.

Dès le XIII^e siècle, Lorey est cité dans une enquête avec Serez, Epieds et la Polletière, comme faisant partie intégrante du fief d'Ivry, et comme ayant le droit de prendre le mort-bois dans la forêt de Mérey.

Les châtelains d'Ivry gardèrent longtemps leur terre de Lorey sans l'aliéner, mais dans les premières années du XV^e siècle elle était passée à Denis de Noyers, également propriétaire sur la même paroisse, du fief à l'Ogresse dont le manoir était clos de fossés remplis d'eau et se trouvait sur la rivière d'Eure.

D'après le *Contumier des Forêts*, Denis de Noyers avait des droits dans la forêt de Mérey, à cause de son fief de Lorey. Quant aux habitants de cette paroisse, ils avaient le bois sec, le vert gisant, tout fruit après la mi-août hors gland et faine; en échange ils devaient au roi 2 boisseaux d'avoine et 1 boisseau de blé, mesure de Pacé à la St-Remi un pain *fezès* à Noël, 4 oûts à Pâques, un fromage en mai, et une gelinée à la mi-août.

Plusieurs possesseurs des fiefs de Lorey prenaient le titre de seigneurs de la paroisse, Charlot de Garennes, seigneur de Fériaux, est dénommé seigneur de Lorey, dans un abandon fait en 1468 par Robert d'Estoutville, baron d'Ivry, à Jean Chartier dit Limoges et à Ramonet de Trousseauville, époux de Jeanne et de Marie de Garennes, filles de Charlot, de tous les droits de reliefs et de rachats sur la terre de Lorey mouvant de sa seigneurie de Breuilpont. Dans le partage de la succession de Charlot de Garennes qui avait eu lieu en 1458, Ramonet de Trousseauville avait eu l'ostel, manoir, court, jardin, terre et vignes de Lorey, et Jean Chartier le fief de Brécourt.

En 1465, Thomas de Cougny, sieur de Bréauté à Lorey se disait aussi seigneur de la paroisse; il présenta à la cour son propre frère Raymond de Cougny, mais sa prétention fut repoussée à l'instance du baron d'Ivry, qui fit admettre Richard Bance.

Biane de Poitiers, dame de Breuilpont et Lorey, exerça ce droit de présentation en 1523. Depuis cette époque la seigneurie de Lorey ne fut guère séparée de celle de Breuilpont.

Le 21 juillet 1867 eut lieu la bénédiction de l'ancienne église de Lorey, devenue chapelle privée et magnifiquement restaurée par les soins de M. Mathieu, propriétaire du

château. Elle est ornée de figures dues au ciseau de Bantant jeune, et de fresques peintes par MM. Veraut et Sebron (1).

Fiefs. — 1^o BRÉAULTÉ. Anciennement ce fief avait appartenu à Simonnet Louvel. En 1479, Guillaume Cougny, écuyer, seigneur de Vaux à Authenay, était possesseur de Bréauté. Il avait un manoir clos de fossés remplis d'eau, un moulin à grain dont les vassaux des seigneuries de Breuilpont et de Lorey étaient bannières; le seigneur devait entretenir les chaussées et il recevait 2 s. par an des baniers. Il était obligé à moudre gratuitement 18 setiers de grain pour le châtelain. De plus le fief avait un four à ban à Breuilpont où les habitants devaient cuire leur pain. Les deux villages devaient encore une rente de 12 d. pour le blé qui passait à Breuilpont (2).

Thomas de Cougny, qui avait succédé à Guillaume dans les deux seigneuries de Lorey et de Vaux, vendit le 14 juillet 1485, à messire Jehan Baucher, chevalier, roi d'Yvetot, chambellan du roi, le fief du Bois-Giron à Creton avec Boutigny près Nonancourt, moyennant 600 l. (3).

Jean de Cougny, seigneur de Lorey et de Vaux, que nous croyons fils de Thomas, produisit sa généalogie en 1523, pour établir sa noblesse (4).

Après lui la famille de Cougny se divisa en deux branches, Nicolas de Cougny fut la tige de celle de Vaux, Jacques fut seigneur de Bréauté de 1574 à 1578.

Nicolas de Cougny, héritier de Jacques, paraît avoir en une fille nommée Féronne, qui épousa en 1601, René Le Hérier.

2^o FÉRIAUX. Colin ou Nicolas de Garennes son premier propriétaire connu, était un des défenseurs du château d'Ivry en 1418. Les Anglais lui prirent son fief d'VILLE-SUR-LE-NEUBOURG nommé le fief de Garennes; plus tard il le recouvra en se soumettant au vainqueur (5).

Charles de Garennes, fils de Nicolas, fut après son père seigneur de Fériaux. Ce fief passa ensuite à Ramonet de Trousseauville, puis à Charles le Comte, *esquier*, qui vivait en 1598.

Charles, Pierre et Isabeau le Comte, seigneurs de Fériaux, de 1606 à 1614, étaient héritiers de François le Comte, probablement leur père. Louis le Comte, seigneur de Fériaux, de 1621 à 1623, paraît avoir eu pour fils Louis le Comte, seigneur du Mesnil-Tison et de Lorey en partie, qui fut maintenu de noblesse vers 1695.

(1) Almanach d'Evreux, 1868.

(2) C'est un vestige du commerce des grains.

(3) Acte publié par M. Barale, *Tabellionage*, Thomas y prend le titre de seigneur de Lorey.

(4) M. Lebeurier.

(5) Breguigny.

Fériaux avait aussi son manoir, et si l'on y ajoute celui d'un petit fief qui existait en 1479 et qui, après avoir appartenu à Henri Clément, se trouvait entre les mains de Liénard Legendre et de Pierre Allaire, Lorey se trouvait posséder sur son territoire assez restreint 4 manoirs de gentilshommes.

§ 3. SAINT-CHÉRON.

Saint Chéron, en latin *Carannus*, est un des plus anciens apôtres du pays Chartrain. Surpris par des voleurs, il fut massacré à 3 lieues de Chartres. Le voisinage de cette ville aura donné lieu à la propagation de son culte dans cette partie du diocèse d'Evreux.

Cette paroisse se rattachait féodalement au grand domaine d'Anet, mais à la fin du XII^e siècle, l'église appartenait à Jean de Chambines, seigneur du fief de ce nom, à Hecourt, qui la donna, avec les dîmes de la paroisse pour la dotation du chanoine prébendé d'Hecourt et Saint-Chéron dans la cathédrale d'Evreux. Simon d'Anet, seigneur suzerain, approuva cette donation dans une lettre adressée à Jean, évêque d'Evreux, mort en 1192.

À côté des seigneurs dont nous venons de parler, existait une famille de Saint-Chéron. En 1185 Jean de Saint-Chéron fut témoin à Vernon d'une charte de Richard, châtelain de cette ville.

Vers 1210, Roger Branchart, curé de Saint-Chéron, faisait partie d'une commission chargée d'une enquête.

Robert de Saint-Chéron fut témoin, en 1230, d'une charte de Raoul Chanu, chevalier, en faveur de l'abbaye de Saint-Taurin; il fut choisi en 1246 avec un autre chevalier, comme arbitre dans une contestation entre l'abbé de Saint-Evroult et Robert-Saint-Avoir, au sujet du bois et des champarts d'Aigleville.

Au mois de mai 1253, Simon de Val-Contard, chevalier, du consentement de Basille sa femme, et de Simon son fils, renonça au droit d'usage qu'il avait dans les bois du roi appelés les Grez et Saint-Chéron; saint Louis lui donna une indemnité de 100 l. (1).

À la fin du XVI^e siècle, Saint-Chéron appartenait, du moins en partie, à une famille de Vallet. Jacques de Vallet, écuyer, seigneur de Boissy-Mauvoisin et de Saint-Chéron en partie, contracta mariage avec Marie Le Barbier, fille de Louis, seigneur d'Aigleville; d'un autre côté, Louise de Vallet épousa Louis de Vert auquel elle porta une partie de Saint-Chéron (2).

Hélène de Vert s'unit, le 8 février 1639, à

(1) Cartulaire normand.

(2) On trouve Simon Vert déjà seigneur de la Croix-Branel dans ce quartier, en 1355.

Breval, avec Claude de Saint-Paul, qu'elle rendit seigneur de Saint-Chéron, en partie.

Jacques de Saint-Paul, lieutenant-colonel, a le titre de sieur de Saint-Chéron dans la Galissonnière; il eut bien de la peine à faire admettre sa noblesse (1). Charles de Goubert, fils d'Adrien et d'Angélique de Saint-Paul, se disait aussi seigneur de Saint-Chéron; il fut renvoyé au conseil le 9 février 1607.

De 1700 à 1720, Louis Doublet, seigneur de Breuilpont et de Lorey avait aussi la seigneurie de Saint-Chéron qui passa ensuite à son fils.

BREUILPONT, cant. de Pacy-sur-Eure; à 46 m. d'alt — Sol: alluvions contemporaines, argile plastique. Calcaire grossier et craie. — *H. dép.* n° 23 de Louviers à Dreux — chem. de Gd^e com. n° 33 de Pacy à Septeuil. — surf. terr. 579 hect. — 667 hab. — \square et stat. de Buil — chef-l. de percep. — Rec. cont. ind. Pacy-Parois.; — 1 école mix. de 105 élèves; — 1 maison d'école; — 1 notaire, — 1 bur. de bienf.; — 1 C^e de sap.-pompiers; — 1 C^e de musique, — 17 per. de chasse, — 8 déb. de boissons; dist. en kil. aux ch.-l. d'arr. et de dép. 25, de cant. 7.

Dépendances, néant.

Agriculture, bois, céréales, vignobles, — 10 hect. de vignes, — 700 arbres à cidre.

Industrie, 2 moulins à blé, 1 moulin à tan, 36 *patentés*.

BREUX.

Paroisse du dioc. et du baill. d'Evreux.

— Doy. de Nonancourt. — Vic. de Conches. — Parl. de Rouen. — Génér. d'Alençon.

On a écrit *Brolium*, *Bréel*, *Breu*, et enfin Breux, formes diverses de *Brolium* ou *Breuil*, qui signifie bois.

La paroisse dédiée à Saint-Germain est très ancienne comme toutes celles qui ont le saint évêque d'Auxerre pour patron; sous le rapport féodal elle était placée sous la dépendance d'Illiers, qui appartenait primitivement à Leutgarde, veuve en premières noces de Guillaume Longue-Épée, et épouse en secondes de Thibaud, comte de Chartres.

Cette dame en fit don à Avisgandus, évêque du Mans, lorsque ce prélat, persécuté par Herbert Eveillechien, comte du Mans, se réfugia auprès du célèbre Fulbert, évêque de Chartres.

En 1006, Avisgandus donna lui-même le domaine d'Illiers au chapitre de la cathédrale de Chartres; c'est ce qui explique les réclamations que fit l'évêque de cette ville en 1027, lorsque Geoffroy, vicomte de Châ-

(1) Cette famille prétendait descendre des anciens comtes de Saint-Paul.

teaudun, fit bâtir un château fort à Illiers (1).

Gervais du Chastel, gendre de Hugues, héritier des seigneurs de Châteaudun, fut ensuite lui-même seigneur de Châteauneuf, en Thimerais et d'Illiers (2).

Ce sont les seigneurs de cette famille qui ont laissé leur nom à un fief important nommé pendant bien des siècles le fief du Chastel, qui s'étendait sur Acon, le Plessis-Panlatte, le Breuil (Breux), le Rosset, etc., et qui relevait d'Illiers (3). Breux en était le chef-lieu, car les anciens titres disent le fief du Chastel ou de Breux.

On trouve en 1090, Gervais du Châtel, contre lequel le roi Henri I^{er} fit fortifier, en 1111, les châteaux de Nonancourt, d'Illiers et de Sorel.

Hugues, fils de Gervais, prit part, en 1122, à la révolte des seigneurs normands contre le roi Henri. Fait prisonnier à la journée de Bourgheroude, en 1124, il fut cinq ans prisonnier en Angleterre; enfin il épousa, en 1130, Amicie, fille de Robert I^{er}, comte de Meulan (4).

Vers le milieu du xii^e siècle, le domaine de Breux était sorti de la maison de Châteauneuf pour entrer en celle de Grandvilliers; un seigneur de ce nom, probablement Simon I^{er}, donna aux religieux de Saint-Wandrille, la dime du moulin de Breux (5).

En 1170, Simon de Grandvilliers, II^e du nom, donna aux religieux du Bec, en résidence dans le prieuré de Tillières, la dime de Breux (Breul), en présence de Gilles, évêque d'Evreux. Ce seigneur confirma aussi aux religieux de Saint-Wandrille, le don que leur avait fait son ancêtre. Par une troisième charte, Simon de Grandvilliers consentit à ce que l'abbaye du Bec plaça sa dime de Breux où bon lui semblerait (6).

En 1204, Guillaume Binet vendit une maison d'habitation à Tillières, et donna en garantie deux pièces de terre sises à Breux.

Après Simon, nous voyons Thomas de Grandvilliers et Isabelle, sa femme, puis Isabelle de Grandvilliers, leur fille, qui porta Breux à son mari, Richard de la Ferté Fresnel, III^e du nom, auquel elle donna

(1) Durand, *Notice sur Illiers, opuscules* Bonin-Chroniq. Percheronnes.

(2) On donnait aussi à ces seigneurs le surnom de Neuchâtel, parce que Châteauneuf ou Neufchâtel était le nom du fort bâti à cote de l'ancienne ville de Thimer, qui a laissé son nom au Thimerais.

(3) Illiers, notes Le Prevost.

(4) Il est sans doute le Hugues de Châteauneuf, seigneur de Breux et Brezolles, qui confirma une donation que Geoffroy Br nel avait faite à l'abbaye du Bec de la dime de l'église et de la seigneurie de Panlatte.

(5) Le Prevost, *art. Grandvilliers*,

(6) Inventaire des titres du Bec.

cinq enfants (1). Cette dame habitait Chambray, où elle mourut vers 1224.

La Ferté Fresnel portait : *d'or à une aigle éployée de gueules becquée et onglée d'azur*.

En 1245, Nicolas, curé de Breux, était présent avec d'autres prêtres et chevaliers, lorsque Berthe, mère de Vincent d'Acon renonça à ses droits de patronage sur la paroisse dont il portait le nom, en faveur de l'abbaye du Bec (2).

Les religieux de Saint-Wandrille louèrent pour cinq ans, en 1270, tous leurs biens sis dans les paroisses de Grandvilliers et de Breux.

Mathieu de Montmorency, chambellan de France, créancier de Philippe-le-Hardy d'une rente de 500 l., recut en paiement de Philippe-le-Bel, en 1245, le domaine de Damville, estimé 240 l., et un peu plus tard, en 1292, plusieurs rentes et redevances, parmi lesquelles nous remarquons l'impôt ou cens de Breux, avec le fouage et les droits qu'il pouvait avoir sur les bois de cette paroisse.

La maison de la Ferté conservait cependant toujours la seigneurie de Breux, puisque les titres du Bec mentionnent un traité de 1316 par lequel noble homme Jean de la Ferté chevalier, se départ au profit de l'abbaye du Bec du droit qu'il prétendait au patronage de l'église de Breux.

Peu d'années après (1332) Jean Brotel fieffait à la même abbaye une noé, sise en la paroisse de Breux, sous la redevance de 20 s. de rente.

En 1384, Jean de Pommereuil, seigneur de Breux et du moulin Chapel, avait la garde noble des enfants de Jean d'Acon, dont le fief relevait de Breux (3); il plaidait à l'Échiquier en 1386, avec Agnès, sa belle-sœur alors veuve, et ce procès durait encore en 1390. Jean de Pommereuil, à ce moment, avait le titre de seigneur du Boulay-Morin, qu'il tenait de sa mère; Jean d'Acon, dont il avait été le tuteur et qui avait en fermes le fief de Breux avec la rivière d'Avre, lui vendit son fief en 1399.

Pommereuil : *de gueules au chevron d'or, accompagné de 3 molettes du même*.

Lorsque Guillaume de Floques, évêque d'Evreux, fit, en 1400, hommage au roi, pour son fief d'Illiers, l'aveu parle ainsi de Breux : « *Le fief du Chastel*, qui en fief et arrière-fief s'étend à Acon, Plessis-Panlatte, au Breuil, à Rosset, à la Praille, en la rue des Quatre-Maisons, à Tilliers, au fief Guil-

(1) L'un d'eux fut Simon, tige de la maison de Chambray.

(2) M. Lebeurier. Acon.

(3) Ce Jean de Pommereuil avait pour mère Jeanne de Houtteville, fille de Guillaume, dont la sœur Agnès avait épousé Richard du Mesnil-le-Vicomte.

lemin de la Rivière, au feu aux Gaigneurs.»

Jean de Pommerueil fut dépouillé de ses biens par les Anglais, en 1418, tandis qu'Isabelle de Pommerueil perdait la Houssaye-sous-Brionne et le Homme.

On lit dans *l'Inventaire des titres du Bec*, à la date de 1432 : « Traité par lequel il est dit que l'abbaye du Bec percevra les deux tiers de la dime de tous les fruits croissant dans un terrain nommé *Egrissain* ; l'autre tiers appartiendra au curé du Breuil, et avec cela jouira, ledit curé, de toute la dime dans un terrain nommé la Muloitière, et dessus un complant de vigne sis entre le chemin qui mène de Villers à Nonancourt.

Plus tard, nous retrouvons Breux ainsi que Boulay-Morin, autre portion de l'héritage de Jean de Pommerueil, entre les mains de Guillaume de Mailloc, mari de Guillemine du Mesnil, héritière de Pommerueil, à la représentation de Bertrand du Mesnil, son père, issu d'Agnès d'Houetteville, tante de Jean.

En 1466, Henri de Mailloc rendit à l'évêque d'Evreux son aven dont voici un fragment (1) :

« A cause duquel fief du Chastel est tenu de moi le fief d'Acon par un demi-fief....

« Item, j'ai ladite rivière d'Avre, deux moulins neufs, c'est à savoir : le moulin à blé assis auprès de l'église de Breuil... et en outre lui doit (à l'évêque d'Evreux) 40 jours de garde, en son château de Condé, à mes propres dépens, desquels 40 jours Jehan d'Acon en doit 20 jours à ma décharge (2). »

Lors de la montre tenue à Beaumont en 1469, Henri de Mailloc, fils du précédent, seigneur de Breuil-sur-Avre, fut excusé parce qu'il était en minorité et en la garde du Roi.

Mailloc : de guenes à 3 maillets d'argent.

Peu après 1490, Robert d'Acon, écuyer, acheta le fief de Breux dont celui d'Acon relevait. On le désigne sous le nom de seigneur d'Acon et de Breuil, en des lettres de doléance qu'il obtint en 1497 contre Jehan de Tourneton, lieutenant du maître des eaux et forêts à Nonancourt, et qui furent signifiées, à sa requête, le 11 février 1499 (3).

Une sentence de l'Official d'Evreux, rendue en 1513, condamna le curé et prêtre de

Saint-Germain de Breuil à la restitution de certaines gerbes qu'ils avaient enlevées, et fut suivie d'un bornage des terres sur lesquelles les uns et les autres devaient percevoir la dime (1).

C'est vers ce temps, sans doute, que la Charité de Breux fut instituée.

En 1518, la seigneurie de Breux appartenait à Nicolas d'Acon, mais en 1556, elle était passée à Gabriel Le Veneur, évêque d'Evreux. Le 8 janvier de cette même année, l'évêque avait vendu à un nommé Blaise Foreuil, un sault d'eau, c'est-à-dire une chute à prendre en dessous des planches de Breux, pour y élever un moulin à foulon, mais ce projet n'eut pas de suite (2).

Jusques-là, Breux avec ses dépendances avait relevé d'Ilhiers, puis de Condé ; en 1596, la puissante famille des Le Veneur, obtint l'érection de la baronnie de Tillières en comté, auquel on réunit le fief de Breux ou du Chastel, dont la mouvance fut enlevée au temporel de l'évêché d'Evreux, qui était occupé précisément alors, par Gabriel Le Veneur, seigneur de Breux, frère du nouveau comte.

Après la mort de Gabriel Le Veneur, arrivée en 1574, le fief de Breux passa à Tannegny Le Veneur, comte de Tillières, son frère, puis à Jacques, fils de Tannegny, mort en 1596.

Une liste des *benefices* de l'abbaye du Bec, dressée vers cette époque, indique la cure de Breux comme produisant une somme de 400 l.

Tannegny Le Veneur, 11^e du nom, comte de Tillières et de Carrouges, ayant succédé à Jacques, son père, fut ambassadeur en Angleterre en 1619. Le 9 octobre 1643, il vendit à Urbain d'Acon le droit de prendre l'eau de la rivière d'Avre, du côté de la Normandie, pour arroser ses prés, au moyen d'un ruisseau de 12 pieds de largeur sur 3 de profondeur ; enfin, il mourut à Paris en 1652.

Lors de la recherche de la noblesse par de Marle, on signale, comme habitants de Breux, Henri et Charles du Bourg, sieurs de Boessard, de la Ferrandine, etc. (3).

Henri le Veneur fut comte de Tillières après son père, et il mourut en 1687. Après lui, nous trouvons Jacques Tannegny le Veneur, son petit-fils, brigadier des armées du roi, en 1702.

D'après un règlement de 1740, les ba-

(1) M. Lebourier, d'après le *Chartrier d'Ille-tillers*.

(2) Il résulte de cet extrait que le service dû jadis au château d'Ilhiers, avait été transporté au château de Condé.

(3) On croit que Robert d'Acon a fait rebâter l'église actuelle de cette paroisse, que Toussaint Varin, évêque de Tessalonique, benit en 1514.

(1) Inventaire des titres du Bec.

(2) Montiel, t. 1, p. 209, avait la *Constitution des treize Frères établie en l'église paroissiale de Saint-Germain de Breux*.

(3) C'étaient les petits-fils d'Ambroise du Bourg, enfant naturel de Gabriel le Veneur, comte de Tillières et de Benoite de Mainneville, Tannegny du Bourg, leur père, avait été anobli en 1618.

teaux, en passant à Breux, étaient tenus de payer une redevance de 11 s.

Un autre Jacques Tannegy le Veneur succéda au précédent, et mourut en 1748; enfin, François-Jacques Tannegy le Veneur, dernier comte de Tillières, qui vint ensuite, écrivit la liste des seigneurs de Breux.

Le Veneur : *d'argent, à la bande d'azur, chargée de 3 sautoirs d'or.*

Le 20 juillet 1784, les habitants de Breux firent signifier une requête contre un barrage élevé sur la rivière d'Avre, par le fermier de madame Marie-Elisabeth de Tilly, épouse de M. de Guenet, chevalier, châtelain de Louye et de Musy.

Fiefs. 1° Bois-Néron. Il existait là, au moyen-âge, un manoir qui abritait un petit gentilhomme nommé de Bois-Néron. En 1240, Guillaume le Prévost, chevalier, donna aux moines de l'Estrée une rente de 4 s. au Bois-Néron, sur le fief dudit Mathieu (1).

2° LA TRONDÈRE. Du fief des Essarts, qui relevait lui-même de Damville, était tenue en arrière-fief, l'ainesse de la Trondière, sise dans la paroisse de (*Breuil*) Breux, d'après un aveu de 1454; elle appartenait alors aux héritiers de Jehan de la Boulaye, *esuyer*, et se relevait du fief principal par 7 l. 10 s. de plain relief (2).

En 1602, cette vassalrie appartenait à Pierre Tabouret et consorts.

3° LE VOISINET. Une quittance du 24 mars 1552 mentionnait l'achat que venait de faire Louis d'Acon du fief de Voisinnet et Brullels, tenu de la châtellenie de Brezollès (3). Ce même Louis d'Acon, seigneur du Voisinnet, vendit, le 5 février 1556, à Blaise Foreuil (*voir plus haut*), le droit de faire un cours d'eau pour y construire un moulin et arroser ses prés. Nicolas d'Acon y consentit le 17 février 1558, à la condition que le moulin ne servirait qu'à fouler les draps ou à la fabrication du tan.

Urbain d'Acon, seigneur des Voisinets et des Brulés; il céda, en 1643, à Tannegy le Veneur, comte de Tillières, le droit de pêcher dans le bief du moulin à tan du Voisinnet, du côté de la France. La fille d'Urbain d'Acon épousa en secondes nocces Louis de Tilly, seigneur de Lorleau, auquel elle porta le Voisinnet. Leur fils, Urbain de Tilly, eut cette seigneurie, qu'il laissa à sa mort, arrivée en 1708, à son fils Henri.

Tilly : *d'or à la fleur de lys de gueules.*

Dame Elisabeth de Tilly porta la seigneurie ou haute-justice du Voisinnet à messire

(1) Le Prévost, *Tillières*, 218.

(2) *Histoire de Damville*, par Ange Petit.

Cette famille de la Boulaye devait tirer son nom d'un fief à Villegats.

(3) On a vu plus haut que les seigneurs du Chastel étaient aussi châtelains de Brezollès.

François-Alexandre de Guenet, châtelain de Louye et Musy.

De Guenet : *d'azur un chevron d'or accompagné de 3 dauphins d'argent* (1).

BREUX, cant. de Nonancourt; sur l'Avre, à 124 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — R. Imp. n° 12 de Paris à Brest. — Surf. ter., 708 hect. — 501 hab. — 4 contrib., 4.389 fr. en pp^m. — Rec. ord. budg. 1867, 2.182 fr. — 33 de Tillières-sur-Avre. — Perc. et rec. contrib. ind. de Nonancourt. — Pâris. suc. — 16 perm. de chasse. — 2 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 32; de cant., 9.

Dépendances. LE BOIS-NÉRON, LA HAUTE-FOLIE, LA HAUTE-VARENNE, LES QUATRE-MAISONS, LE MOULIN-NEUF, LE TÉLÉGRAPHE, LA TRONDÈRE, LA VARENNE, VOISINET.

Agriculture. Bois, prairies, légumes; — 2,000 arbres à cidre.

Industrie. 1 tréfilerie laminière, 2 moulins à blé, une briquetterie. — 18 *Patentés*

Canton de Brionne.

Arrond. de Bernay. *Topographie.* — Le canton est divisé en deux parties presque égales par la vallée de la Risle, à l'est le commencement du Roumois et de la plaine du Neubourg, et à l'ouest le riche pays du Lieuvin. Ses limites sont, au N., les cant. de Monfort, Bourguetroule, et Saint-Georges-du-Vivier; au S., les cant. de Beaumont et de Bernay; à l'E., le cant. du Neubourg et d'Amfreville-la-Campagne, et à l'O., celui de Thiberville.

Surf. territ. — En hect., 16,045, savoir : terres labourables, 8,863; — prés et herbages, 789; — bois, 3,417; — vergers et jardins, 1,512; — marcs, canaux, rivières et cours d'eau, 60; — terrains divers incultes, 925; — enfin, routes chemins et promenades, 304.

Cours d'eau. — La Risle coule dans le canton du S. au N., reçoit les ruisseaux des fontaines Saint-Denis et Masselin, la rivière du Bec et le torrent d'Authou, qui tous prennent naissance dans le canton.

Géologie. — Les principaux terrains dont la présence a été constatée sont : le diluvium, les alluvions contemporaines, la craie glauconieuse et les sables supérieurs.

Voies de communication. — Chem. de fer — de Serquigny à Elbeuf, Rouen, — station à Brionne; — R. Imp. n° 13, de Paris à Cherbourg par Boissey; n° 138, de Bordeaux à Rouen par Brionne. — R. Dép. n° 10 de Pont-Audemer à Evreux par Brionne; n° 17, du Neubourg à Pont-l'Évêque par Brionne et Harcourt. — Chemin de gr.

(1) L'excellente notice de M. Labeurier, sur Acon, nous a été d'un secours précieux.

comm., n° 40, de Brionne à Elbeuf par Calleville; n° 26, de Brionne à Lieurey par Notre-Dame-d'Épine; n° 64, de Serquigny à Saint-Georges par Boisney et Saint-Victor-d'Épine. — Chem. d'int. com., n° 8, de Pont-Authou au Neubourg par le Bec-Hellouin; n° 12, de Bernay à Saint-Victor-d'Épine; n° 34, de Pont-Audemer à Serquigny; n° 55, de Beaumont au Grostheil.

Population. — 14,040 habitants.

Div. adm. — 23 communes : Brionne, Aclou, le Bec-Hellouin, Berthouville, Boisney, le Bosrobert, Brétigny, Calleville, Franqueville, Harcourt, Haio-de-Calleville, Heemanville, Livot-sur-Authou, Malleville-sur-le-Bec, Morsan, Neuville-du-Bosc, Neuville-sur-Authou, Notre-Dame-d'Épine, Saint-Cyr-de-Salerno, Saint-Eloi-de-Fourques, Saint-Paul-de-Fourques, Saint-Pierre-de-Salerno et Saint-Victor-d'Épine. — 3 ch.-l. de percept. : Brionne, Berthouville et Harcourt.

Les contributions du canton s'élèvent en principal :

Fonciers	115,941	} 169,537 fr.
Portes et fenêtres	15,779	
Personnelles et mobilières	19,838	
Patentes	17,978	

Les recettes prévues aux budgets des différentes communes du canton, pour l'exercice 1867, s'élèvent à 98,207 fr., dans lesquels sont compris les revenus communaux et les produits des octrois, places et marchés, montant à 30,191 fr. 50 c.

Contrib. ind. — Brionne est un ch.-l. de recette. — 8 ruralistes : à Brionne, Harcourt, Toisney, Bec-Hellouin, la Haye-de-Calleville, la Neuville-du-Bosc, Saint-Cyr-de-Salerno et Saint-Eloi-de-Fourques.

Div. ecclésiast. — 1 curé à Brionne, 20 paroisses succurs. Franqueville est réunie pour le culte à Hermanville, et Notre-Dame-de-l'Épine, à Morsan.

Établiss. de bienf. — 18 communes sont pourvues de bureaux de bienf. — 2 hospices.

Div. judic. — 1 juge de paix, un greffier, — 3 notaires, — 3 huissiers, — 1 commissaire de police.

Inst. publ. — 18 écoles de garçons, dont 8 spéciales et 10 mixtes, 9 écoles spéciales et 10 mixtes, 9 écoles spéciales de filles. — Les communes possèdent 12 maisons d'école et en louent 8. — 611 garçons et 602 filles fréquentent les écoles, dont 343 gratuitement.

Élections. — 4,574 électeurs de la 3^e circonscription électorale, — nomment 1 conseiller gén. et un conseiller d'arrond.

Force publ. — 5 gendarmes et un maréchal des logis. — 3 comp. de sapeurs-pomp., dont l'effectif est de 153 hommes.

Sociétés music. — A Brionne et à Boisney.

Agriculture. — Céréales, prairies, colzas, lins, bois, sapinières et houblonnières. —

Industrie. — Fabrication de toiles de lin, de fil et de coton, — 15 moulins à blé, — 5 filatures de coton ayant 55,900 broches, — 3 teillages mécaniques de lin, — 1 filature de lin (1,800 broches), — 1 retorderie de coton, — 6 blanchisseries de fils, — 1 moulin à huile, — 1 fab. de toile de lin mécanique, — 2 brasseries, — 1 imprimerie, — 1 fab. de vinaigre, — 2 briqueteries, — 3 fours à chaux, — 4 exploitations de machines à battre locomobiles.

Commerce de céréales, chevaux, toiles, étoffes, lin, bestiaux, fil et mercerie et d'huile.

Patent., 113.

Foires à Brionne, au Bec-Hellouin et Harcourt. — V. les communes.

BRIONNE.

Chef-l. de Comté, — des: Dioc. Parl. et Génér. de Rouen. — Elec. de Pont-Audemer.

La paroisse de Villerville a été réunie à Brionne le 6 février 1828, et aura son histoire dans un paragraphe spécial.

§ 1^{er}. — BRIONNE.



L'existence de Brionne remonte au-delà de la conquête des Gaules par les Romains, et se perd dans la nuit des temps; le nom de *Breviodurum* que cette ville portait autrefois, vient de *Brevio* ou *Brica*, mot celtique signifiant un pontet-

Durum un courant d'eau, un Dour comme on dit encore dans le pays.

Le pont jeté à cet endroit sur la Risle, dut donner à Brionne, dès son origine, une grande importance et en fit le principal point de communication entre les tribus gauloises du midi de la Risle et celles du nord de la Seine, entre les importantes cités de Rouen et du Mans.

Soit que ce pont fut quelquefois rompu ou endommagé, soit pour éviter les droits de péage, ou pour toute autre cause, les voyageurs et les habitants du pays traversaient la Risle à gué, sur plusieurs points entre Brionne et Pont-Auton, le nom celtique de *Vieu*, qui servait à désigner ces sortes de passages leur a été conservé jusqu'à nos jours.

Brionne, placé précisément au point où venaient aboutir les territoires des Lexoves des Ebuoviques et des Vellocazes, devait dès lors, être le centre de transactions com.

merciales très actives; il y existait, sans aucun doute, un marché important où s'opéraient, entre les trois peuples voisins, ces échanges de denrées qui constituaient primitivement en grande partie le commerce des Gaulois. Quatre voies romaines venaient converger auprès du pont de cette petite île de la Risle, que l'on doit considérer comme le berceau de la cité. L'une venait d'Evreux par la butte de Callonet, l'autre de Lisieux et se nomme encore le Chemin-Perré; la troisième arrivait de Lillebonne par le hameau du Longsault et la dernière de Rouen par la colline de Montmal (1).

Les monuments druidiques que l'on a trouvés sur le territoire de Brionne, confirment et justifient ce que nous avons dit de l'antiquité de cette ville.

Sur une éminence à l'ouest, des tranchées profondes ont isolé une espèce de butte, d'une surface de plus de 3 hectares, connue sous le nom de *Tombeau du druide* (2). Un auteur dit qu'un autel druidique avec un tumulus a existé dans une pièce de terre nommée la Bénestrie, sur le bord de la voie romaine conduisant de Brionne à Lisieux, un menhir était dressé sur le penchant de la côte d'Aclou (3); enfin, on a trouvé des hachettes et des médailles gauloises sur le territoire de Brionne.

L'itinéraire d'Antonin, dont la rédaction remonte à l'an 337 de l'ère chrétienne, est le premier document qui fasse mention de *Breviodurum* (Brionne), situé, d'après l'auteur de cet ouvrage, à 17,000 pas géométriques de *Juliobona* (Lillebonne), et à même distance de *Noviomagus* (Lisieux).

La carte dite *Théodosienne*, dressée au ^v siècle, cite *Breviodurum* comme une station placée à 20 milles romaines de *Rotomagus* Rouen (4).

Lorsque les légions romaines arrivaient à leur étape, elles n'allaient pas chercher un gîte chez les habitants, elles se logeaient dans un camp fortifié aux environs des villes. Telle est l'origine probable du Cas-

trum existant au sommet d'une colline qui domine Brionne, et qui se nomme aujourd'hui LE VIGNERON. Près de ce camp, on a également découvert deux petits postes d'observation parfaitement conservés; l'un, au bord de la route de Lillebonne à Evreux, offre un triple rempart, et l'on a trouvé dans son enceinte beaucoup de vases romains et de médailles gauloises (1).

Brionne, du temps des Romains, était donc un lieu de campement qui, grâce à son heureuse situation, vit son commerce fleurir; sa population fixe devint alors considérable, si on en juge par la multitude des tombeaux, la richesse des villas, le nombre des médailles et des objets précieux qu'on y rencontre en remuant le sol, sillonné d'ailleurs de substructions antiques. Les flancs de la colline où s'élevait si majestueusement les restes du donjon bâti par les Normands paraît avoir servi pendant plusieurs siècles de cimetière aux habitants de la cité.

A en juger par les découvertes souvent répétées, de nombreux débris antiques, Brionne s'étendait sur les deux rives de la Risle et devait être une cité riche et peuplée; son accès était si facile qu'elle dut connaître de bonne heure les vérités évangéliques. Le patronage sous lequel est placée sa plus ancienne et sa principale église, annonce que la paroisse doit être antérieure aux temps mérovingiens. On peut sans témérité la faire remonter plus haut et affirmer que l'église Saint-Martin-de-Brionne occupe l'emplacement du temple païen, où les habitants allaient invoquer leurs faux dieux.

Sans prétendre que le grand saint Martin de Tours soit venu à Brionne pour y prêcher l'évangile, nous pensons que le christianisme y a pénétré peu de temps après cet illustre missionnaire, c'est-à-dire longtemps avant l'invasion des Francs (2).

Lors de la division des anciennes provinces romaines en *Pagi*, Brionne, par suite de son extension plus grande sur la rive droite de la Risle, fut compris dans le *Pagus Rothomagensis*, qu'on appelle encore aujourd'hui le Roumois; et dans le diocèse de la grande cité qui avait donné son nom au *Pagus*.

L'église de Saint-Martin ne suffit bientôt plus à la pieuse ferveur des habitants, et une seconde paroisse, placée sous la protec-

(1) M. Guilmeth, p. 19.

(2) Il est en effet universellement admis, que les églises dédiées au grand Saint-Martin, sont les premiers et les plus anciens édifices consacrés au culte du vrai Dieu, et que les temples païens purifiés et appropriés à leur nouvelle destination étaient souvent placés sous le patronage du glorieux pontife, qui fut le destructeur du paganisme dans les Gaules.

(1) Beaucoup de ces voies, qu'on nomme romaines, subsistaient avant l'invasion des maîtres du monde, qui se contentèrent souvent de les entretenir et de les réparer.

(2) Quelques-uns y voient un camp romain, et d'autres un tumulus ou tombelle gauloise.

(3) Nous pensons qu'il s'agit du même monument.

(4) Nous savons que les géographes ont été partagés sur le lieu où il fallait placer cet établissement romain; les uns se sont prononcés pour Pont-Autou, les autres pour Pont-Audemer; suivant nous, il y a trop d'analogie entre *Breviodurum* et Brionne, pour qu'il soit nécessaire de prouver longuement que la ville moderne a succédé à la bourgade celtique transformée pendant un temps en établissement romain.

Lors des travaux du chemin de fer de Serquigny à Rouen, sur l'emplacement de la gare de Brionne, on a trouvé beaucoup de vases et de débris romains. (Raymond Borieaux, séance à Elbeuf, en 1862).

tion de Saint-Denis, premier évêque de Paris, s'organisa sur la rive gauche de la Risle. Nous pensons que ce fut sous les Mérovingiens, alors que le culte de Saint-Denis était célèbre et que Dagobert jetait les fondements de l'illustre abbaye, qui servit à la sépulture de nos rois. L'église Notre-Dame fut aussi bâtie sous la première ou la deuxième race, avant l'invasion normande.

Lors du partage de notre province entre les normands et leurs chefs, les Ducs se réservèrent pour leur dotation les forêts et la plupart des localités de quelque valeur. Brionne, que recommandaient à la fois ses voies de communication, son commerce, ses ponts avec leurs péages, sa forteresse, ses trois églises et sa délicieuse situation au milieu des prairies de la Risle, fut compris dans l'apanage partiel du prince.

Brionne, dit Guillaume de Jumièges, était depuis les temps les plus reculés une ville (*municipium*), où se trouvaient une des demeures particulières des ducs de Normandie (1).

Vers 980, Richard 1^{er}, dit le vieux, duc de Normandie, donna à l'un de ses enfants naturels nommé Godefroy, Brionne avec la suzeraineté des domaines voisins (2), de telle sorte que notre cité se trouvant métropole d'une certaine étendue de pays, un *Comté* de Brionne se trouva créé.

Nous savons que Bonneville et le territoire du Bec dépendaient de ce nouveau Comté, mais nous ignorons jusqu'où précisément s'étendait sa mouvance, qui dépassait probablement les limites données à l'assiette de Brionne sous la domination des maisons d'Harcourt et de Lorraine.

Le comte Godefroy ou Geoffroy, car il porte ces deux noms dans l'histoire, reçut en apanage en même temps que Brionne, le comté d'Eu qui dut le rendre un prince riche et puissant.

Après la mort de Richard-le-Vieux, un frère de Godefroy, né comme lui d'une concubine, Guillaume, comte d'Exmes, que nous verrons par la suite devenir comte de Brionne, se révolta contre son frère aîné, le duc Richard II, et voulut se rendre indépendant. Raoul d'Ivry, oncle des deux princes, fut chargé de mettre le rebelle à la raison; il l'assiégea dans Exmes, le fit prisonnier et le ramena à Rouen, où il fut enfermé dans une tour et confié à la garde de Turquetil, seigneur très puissant à cette

époque. Après cinq ans de captivité, Guillaume, aidé d'un de ses amis, parvint à s'évader; ayant un jour rencontré le duc qui chassait dans la forêt de Verney près Bayeux, il se jeta à ses pieds; Richard, touché de compassion, lui pardonna.

Godefroy, comte de Brionne, vivait encore en 1005. Cette année, le duc Richard II, ayant assemblé dans la maison de Fécamp les membres de sa famille, le clergé et les grands de son duché, afin de leur faire sanctionner un acte solennel des évêques normands, qui déclarait l'abbaye de Fécamp avec les 12 églises de sa dépendance, exempte à perpétuité de toute juridiction épiscopale, le comte de Brionne apposa sa signature à la suite du duc et du comte Guillaume nouvellement rentré en grâce.

Il paraît certain que Godefroy survécut peu à la brillante réunion de Fécamp; il mourut âgé d'environ 48 ans, laissant un fils nommé Gilbert.

Soit que Godefroy n'eût possédé le comté d'Eu qu'à titre précaire, soit que son fils fut trop jeune pour lui succéder, le duc Richard disposa de ce comté en faveur de Guillaume, son frère, dont nous avons parlé et lui fit épouser Lesceline, fille de Turquetil, son gardien, seigneur très riche qui est la tige d'une illustre famille normande.

Guillaume, époux de Lesceline, fut pendant quelques années souverain féodal de Brionne, en qualité de tuteur de son neveu Gilbert, auquel il remit tous ses pouvoirs vers 1030.

Un rare et précieux manuscrit des premières années du XI^e siècle (1), désigne Brionne, sous le nom de *Brionense Castrum* (2) et relate divers miracles de Saint-Nicolas, archevêque de Myre, parmi lesquels nous avons trouvé l'histoire d'un voleur qui nous a paru intéressante à plus d'un titre.

« Dans la ville de Brionne, qui est distante de l'abbaye du Bec d'environ un mille, vivait autrefois un nommé Isoard, père de Maubert, père lui-même de Robert le Moçon. Ce dernier s'est fait moine au Bec, et c'est de lui que celui qui écrit tient la narration qu'on va lire :

« Cet Isoard ayant obtenu, par hasard, des reliques du B. Nicolas, très illustre confesseur du Christ, savoir : de l'huile qui coule de ses sacrés ossements, prit la résolution d'ériger un autel en l'honneur du saint, dans l'église Notre-Dame, qui se trou-

(1) Le mot *municipium* dont se sert l'auteur indique que Brionne était une ville municipale se gouvernant suivant ses lois et coutumes et jouissant du droit de bourgeoisie romaine; que c'était en un mot une cité bien organisée ayant conservé de nombreux vestiges de l'administration romaine.

(2) Orderic Vital.

(1) Biblioth. d'Evreux, provenant de Lyre.
(2) Les expressions de *Castrum* et d'*Oppidum*, employées par l'auteur annoncent que Brionne était une ville forte, enceinte de murailles et défendue par un château.

vait au bas de la place du Marché (*infra forum*), afin d'y déposer les saintes reliques qu'il possédait.

« Pendant qu'il exécutait son projet avec une grande ardeur, aidé d'un prêtre qui l'était associé, vint à passer devant l'église un jeune homme surpris en flagrant délit de vol, que l'on conduisait pour sulir le dernier supplice au lieu nommé vulgairement les Fourches patibulaires.

« Ce malheureux était suivi de sa mère qui était veuve, et dont il était le fils unique. Lorsque le triste cortège fut arrivé devant l'église où les personnages cités plus haut travaillaient à leur pieuse construction, la pauvre femme entra en courant dans l'église et se mit à pleurer en jetant de grands cris.

« Les deux amis la voyant et l'entendant, lui demandèrent la cause de ses larmes. Elle leur raconta les motifs de son affliction. Après son récit le prêtre lui dit : *Si tu veux que ton fils soit délivré, fais promptement un lien et entoures en cet autel sacré, qui est construit, comme tu le vois, en l'honneur du B. Nicolas, et fais le vœu de le couvrir de cire s'il délivre ton fils.* A ces mots, la femme s'élança hors de l'église, fait un lien le plus vite possible, revient, entoure l'autel tout entier, promettant de l'enduire de cire en l'honneur de saint Nicolas, si le B. confesseur vient au secours de son fils. » Et aussitôt elle s'élança sur les pas de son fils que déjà trois hommes avaient conduit hors de la ville, dans le lieu nommé : *le champ de Geoffroy le Bouvier*, où l'on exécutait les criminels.

« Parvenus à cet endroit, les exécuteurs lièrent les mains du patient, dressèrent l'échelle contre le gibet et firent tous les apprêts du supplice. Tout étant disposé, le premier des exécuteurs dit à l'un de ses camarades : *Monte à la potence et suspends-y ce voleur.* — Fais ton devoir, répondit l'autre et attache-le toi-même, car je ne le ferai pas. — Pourquoi ? — Parce que je ne le puis. — Eh bien, moi non plus, je ne l'attacherai pas, parce que je n'ai pas la force de porter la main sur lui. — Tous deux dirent alors au troisième : « Pends ce voleur comme cela nous a été ordonné. — Non, répondit-il. — Et pourquoi ? — Parce que je n'en ai pas la force et que je me trouve dans la même position que vous.

« Pendant qu'ils discutaient, la frayeur les saisit, et ils se sauvèrent le plus vite possible, laissant le patient seul avec sa mère. Enfin, la mère s'approcha de son fils et lui ôta ses liens sans que personne s'y opposât. Heureuse et remplie de joie, elle revint à l'église avec son fils, louant et bénissant le Seigneur et son serviteur le B. Nicolas. »

Vers 1025, c'est-à-dire environ dix ans après, Robert, archevêque de Rouen, ayant appris ce miracle pendant un séjour qu'il fit au château de Brionne, se rendit à l'église Notre-Dame, où se trouvait l'autel, il en fit briser les socaux, et s'empara de la sainte relique qu'il emporta avec lui à Rouen.

Gilbert de Brionne, fils de Godefroy, fut mêlé à toutes les grandes affaires de son temps ; il se maria de bonne heure et eut deux fils, le premier nommé Robert et le second Baudouin.

Deux chartres du duc Richard II, données en 1024 et 1025, en faveur des abbayes de Fontenelle et de Fécamp, sont revêtues de la signature du jeune Richard, fils du comte Gilbert (1). Ce dernier signe à son tour, en 1026, une donation faite par le duc son oncle à la cathédrale de Lisieux.

Après la mort du duc Richard II et de son fils aîné Richard III, Gilbert se maintint en faveur sous le règne de son cousin-germain, Robert-le-Magnifique, il assista, en novembre 1032, à l'inauguration de l'abbaye de Saint-Vigor-de-Cerisy, et signa l'acte de fondation ; il avait participé, en 1030, à la rédaction de la chartre de fondation de l'abbaye de la Trinité-du-Mont Sainte-Catherine de Rouen ; il apposa aussi sa croix à une chartre de l'archevêque Robert en faveur de sa cathédrale (2).

Vers cette époque, un des principaux officiers du comte Gilbert, touché du désir d'une vie meilleure, quitta avec éclat la cour et le service de son maître, pour embrasser la vie monastique. Nous voulons parler du B. Hellouin, qui jeta, à Bonneville, les fondements d'un établissement religieux, qui fut depuis la célèbre abbaye du Bec (3).

Malgré son courage et sa puissance, Gilbert serait probablement inconnu à la postérité, mais en s'associant à une bonne œuvre, en aidant à la fondation de l'illustre abbaye, il a rendu son nom immortel. L'histoire, en racontant les vertus et la science d'Hellouin, de Lanfranc et d'Anselme, associa à leur gloire le généreux suzerain qui protégea la maison naissante et la combla de ses biens (4).

Le comte de Brionne, appelé quelquefois improprement comte d'Hyesmois, et comte d'Ouche au lieu de comte d'Eu, possédait dans le pays d'Ouche un domaine assez im-

(1) Ce qui prouve, comme nous avons occasion de le voir souvent, que les plus petits enfants signaient alors les actes les plus solennels.

(2) *Notes* Le Prévost. Art. Pailluleuse.

(3) *Dict. hist.*, p. 257.

(4) Nous faisons des vœux pour qu'une inscription à la Mairie de Brionne rappelle le souvenir du comte Gilbert, dont le nom est lié dans l'histoire avec l'établissement le plus important et les plus grands hommes du XI^e siècle.

portant composé du Sap, Meules, Bienfaite, Orbec, Neuville-sur-Touque, etc. Tout près de là, Montreuil-l'Argillé, Verneusses, Echauffour et les environs, composaient le domaine du vieux Giroie, noble et puissant baron, dont la nombreuse et vaillante famille fut toujours ennemie de Gilbert.

« Le vieux Giroie étant mort, dit *Orderic Vital*, ses fils se trouvaient presque tous en bas âge ; deux seulement, Ernauld et Guillaume, étaient en état de porter les armes. Cependant, Gilbert, comte de Brionne, se fiant sur sa valeur et voulant étendre les limites de ses possessions, eut l'audace de se jeter avec une vaillante armée sur ces jeunes orphelins, et tenta de leur enlever Montreuil de vive force. Ils s'empressèrent de réunir leurs parents et leurs soldats, se présentèrent courageusement en rase campagne, battirent Gilbert, firent un grand carnage de ses troupes et les mirent en déroute. Dans l'ardeur de leur vengeance, ils lui enlevèrent le bourg qu'on appelle le Sap. Cependant le duc Robert réconcilia les seigneurs, félicita les orphelins de leur valeur, s'intéressa pour eux et leur fit céder ce bourg par le comte Gilbert (1). »

Vers 1039, Gilbert, comte d'Eu, approuva le don d'une pièce de terre fait à l'abbaye du Bec, par Esclavise, un de ses vassaux, et la donation d'une autre pièce par les fils d'Eucostin.

En 1034, le duc Robert était parti pour la terre-sainte, après avoir laissé son fils Guillaume sous la tutelle d'Alain III, comte de Bretagne. Ce régent ayant été empoisonné à Vimoutiers, le 10 octobre 1040, Gilbert de Brionne fut choisi pour gouverner le duché pendant la minorité de Guillaume.

Le 25 février 1041, le jeune Guillaume, duc de Normandie, assistant à la dédicace de l'église abbatiale du Bec, donna au monastère la dime du *ceus* ou tribut que lui payait la ville de Brionne comme seigneur suzerain.

Cette même année, le célèbre Lanfranc de Pavie, traversant le bois de Montmal, situé sur la paroisse de Brionne, pour se rendre à Rouen, fut assailli par des voleurs qui le dépouillèrent et l'abandonnèrent après l'avoir attaché à un arbre. Le philosophe italien ayant été délivré par des voyageurs que ses cris avaient attirés, résolut de se consacrer à Dieu ainsi qu'il en avait fait vœu, dans le péril extrême auquel il avait échappé ; il se rendit auprès du B. Hellouin qui l'admit dans sa communauté (2).

(1) Gilbert eut la jouissance du comté d'Eu après la mort de son frère Guillaume, qui avait pourtant laissé trois fils, auxquels il revint ensuite.

(2) *Dict. hist.* p. 256.

« Une fois maître du pouvoir suprême, Gilbert de Brionne voulut recommencer la guerre contre ses éternels ennemis les Giroie, et tenta de leur reprendre le Sap, place qu'il leur avait cédée d'après les conseils du duc Robert. Quoique suivi d'une nombreuse armée, Gilbert succomba et trouva la mort dans cette expédition, tant ses ennemis déployèrent de courage et d'énergie (1).

Raoul de Gacé étant arrivé au pouvoir après la mort de Gilbert, il n'y avait plus de sûreté en Normandie pour les deux fils du malheureux comte, qui se réfugièrent en Flandre avec leur gouverneur. Brionne entra un instant dans le domaine ducal, mais deux ans plus tard, vers 1045, le duc Guillaume, devenu majeur, en disposa en faveur de Guy de Bourgogne, son cousin.

Le nom de Guy se trouve après celui de Guillaume et de Mathilde, sa nouvelle épouse, au bas d'une charte en faveur de la cathédrale de Lisieux. La naissante abbaye du Bec lui doit aussi l'entière possession du parc ou forêt de Brionne, les vastes pelouses et bruyères qui l'entouraient, le bois de Montmal, la partie du bois voisin de l'abbaye jusqu'au chemin qui conduisait de l'église Saint-Martin à la Neuville, l'eau de la Risle depuis le parc jusqu'à sa source, avec droit de sang et de tonlieu. On voit encore sa signature (✚) *Widonis signum* au bas d'une charte d'un Montgomery pour l'abbaye de Jumièges, enfin, la croix de Guy de Brionne figure en tête des signatures de la charte par laquelle Raoul de Varenne, seigneur suzerain, confirma la vente faite par Hugues de Flamanville à l'abbaye de la Trinité-du-Mont, de la dime d'Omonville.

Poussé par l'ambition, Guy de Brionne voulut disputer à son bienfaiteur le duché de Normandie, sous prétexte que sa naissance était illégitime ; il parvint à entraîner dans son parti Néel, vicomte de Cotentin, Ranulphe de Briquessart, seigneur de Thorigny, gouverneur de Bayeux, Haimon le Dentu, etc. De son côté, le duc Guillaume ayant appelé le roi de France à son aide, les armées se rencontrèrent au Val-des-Dunes, à huit lieues de Caen, et malgré leurs efforts et leur courage héroïque, les rebelles furent vaincus et dispersés.

(1) *Orderic Vital*.

Un autre historien moins favorable aux barons de Montreuil, représente ce meurtre comme un assassinat.... Ainsi, dit-il, Gilbert, comte d'Eu, fils du comte Godefroy, homme rusé... tuteur du jeune Guillaume, son seigneur, se promenait un matin à cheval aux environs de Montreuil-l'Argillé, et conversait avec son compère Josselin de Pont-Beaufort... Lorsqu'il fut assassiné ainsi que Fontques, fils de Grone. Ce crime fut commis par les instigations de Raoul de Gacé, fils de l'archevêque Robert...

« S'étant honteusement échappé, dit Guillaume de Poitiers, Guy gagna Brienne avec un grand nombre de chevaliers. Cette ville, et par la nature du lieu et par les fortifications de l'art, paraissait inexpugnable, car, outre les autres remparts que la nécessité de guerre force ordinairement à construire, elle a une enceinte de pierres, dont les combattants se servent comme de citadelle et est entourée de tous côtés par le fleuve de la Risle, qui n'est guéable nulle part. Le vainqueur ayant promptement poursuivi Guy, pressa étroitement cette ville par le siège et fit élever des tours sur les rives du fleuve séparé là en deux parties. Ensuite, effrayant les ennemis par des attaques journalières, il leur interdit entièrement les moyens de sortir. Enfin, le Bourguignon, succombant à la disette des vivres, envoya des intercesseurs pour implorer la clémence du duc, qui, touché par la parenté, les supplications et les malheurs du vaincu ne voulut pas exercer une vengeance plus sévère. »

« Ayant reçu de lui le château, il lui permit de demeurer à sa cour... Guy, pour se dérober au chagrin de la honte, retourna de lui-même en Bourgogne (1). »

Le duc Guillaume, ayant recouvré Brienne après un blocus de trois ans, garda le château et y vint séjourner quelquefois. En août 1050 il eut occasion d'y réunir les savants de ses États pour entendre une discussion sur l'Eucharistie entre le fameux Bérenger et ses adversaires. La conférence dura plusieurs jours pendant lesquels l'archidiacre Bérenger fut soutenu dans la dispute par un de ses disciples qui passait pour éloquent. Du côté de ses contradicteurs le plus connu est un savant nommé Ascelin, qui était assisté par un de ses élèves du nom de Guillaume (2). Bérenger et son compagnon succombèrent et se virent contraints d'avouer avec confusion que le pain et le vin, offerts sur l'autel, devenaient non pas une image, mais le vrai corps et le vrai sang du sauveur. Après cet échec, l'archidiacre quitta Brienne et se retira à Chartres.

Les religieux du Bec eurent de bonne heure des propriétés à Brienne dont ils étaient voisins. Roger fils d'Helgot, Guillaume fils d'Osbern et autres leur donnèrent ce qu'ils possédaient dans cette localité en présence de Geoffroy, évêque de Coutances; et le duc Guillaume sanctionna ces donations par une charte datée de la chambre de son

palais de Brienne, *Briennii inter cameram suam* (1).

A ces donateurs, il faut encore ajouter Robert fils d'Ebrouin, Robert le Manger et Robert Rieznois qui firent aussi des dons dans la banlieue de Brienne (2).

Vers 1060, l'illustre bâtard qui fut depuis le Conquérant, donna aux religieux de Saint-Wandrille, les églises de Brienne; sa charte dit un éternel anathème à ceux qui oseraient s'opposer dans la suite à sa donation sanctionnée, dit-il, par l'autorité des Pontifes de son duché.

Lorsque le duc Guillaume eut terminé en 1066 la conquête de l'Angleterre, il indemnisa les fils du comte Gilbert de leur domaine de Brienne qu'il retenait. Richard l'ainé eut Tunbridge en échange de Brienne et Baudouin, le château d'Exeter et 169 seigneuries. Pour mettre plus d'exactitude dans cet échange, on avait mesuré avec une corde, suivant l'usage apporté de la Scandinavie par les Normands le contour du territoire de Brienne puis on transporta cette corde en Angleterre et l'on donna à celui de Tunbridge, un contour précisément égal (3).

Dès cette époque, Brienne, comme plusieurs autres villes, possédait une banlieue dont les terres jouissaient de certains privilèges. Ainsi Guillaume-le-Conquérant, en confirmant la donation de Pont-Authou à l'abbaye de Jumièges, déclare que les vassaux de cette communauté seront exempts de tous droits de coutume dans la banlieue de Brienne (4).

En 1087, le roi Guillaume, sur son lit de mort, se souvenait encore des événements dont Brienne avait été le théâtre quarante ans auparavant. « Guy, dit-il dans ce moment solennel, m'a rendu le mal pour le bien. Pourtant je l'avais reçu avec bonté à son arrivée dans un pays étranger, je l'avais honoré comme un frère en lui donnant Vernon, Brienne et une partie assez importante de la Normandie. Cependant, il m'a outragé, m'a représenté comme un bâtard et s'est révolté contre moi... j'ai mis le siège devant la forteresse de Brienne... et je n'ai quitté cette place, qu'après avoir chassé de la Neustrie l'ennemi et m'être fait remettre toutes ses places fortes (5). »

Au moment où le roi venait de mourir, le fameux Robert de Bellême qui avait à traiter avec lui d'affaires de haute importance ayant appris à l'entrée de Brienne la nouvelle

(1) Chartes du Bec, *hist. manusc.*

(2) Ces noms consignés dans une charte inédite du Bec appartiennent à la race franque, qui se conserva sous les Normands.

(3) Guill. de Jumièges, livre 8.

(4) Neustria Pia, 324.

(5) Orderic Vital, trad., Guizot t. 7.

(1) Guy étant retourné en Bourgogne auprès de son frère, voulut le détrôner; après dix ans de guerre il fut encore battu, mis en fuite et on ne sait comment il finit.

(2) Ces deux controversistes étaient probablement venus de l'abbaye du Bec dont l'école dirigée par le célèbre Lanfranc était alors florissante.

de sa mort, reprit immédiatement le chemin d'Alençon, afin de déclarer ses états de toutes les garnisons royales (1).

Le récit suivant tiré du traité de *Libertate Berce* prend ici sa place :

« Robert (comte de Meulan) obtint d'avoir le château de Brionne dans son domaine, il promettait d'augmenter les donations de ses prédécesseurs, surtout dans cette même ville de Brionne. Toutefois, il retardait toujours en disant qu'il ne lui appartenait pas de rien donner. Les religieux allèrent trouver le duc Robert. *Par les merveilles de Dieu, dit ce prince, qu'est-ce que cela, et quelle est cette folie que j'apprends.* En ce moment Guillaume Crespin, Guillaume de Breteuil et Roger de Bienfaite, étant entrés, s'informèrent de ce dont il s'agissait et firent éclater leur indignation. Ensuite ils reprochèrent au duc avec véhémence, d'avoir livré la clef de la province à un serviteur infidèle. »

« Peu de jours après, le comte de Meulan ignorant la démarche des moines, vint au Bec afin de sonder les intentions de l'abbé S. Anselme sur ce point. Dès que les religieux surent son arrivée, ils en furent extrêmement irrités.... et aussitôt se présentèrent devant lui, Farman, cellier de la maison, Eustache, Albert et Robert. Ils demandèrent d'abord au comte, d'une voix assez douce, la cause de sa présence, bientôt une discussion très vive s'engagea, et l'abbé Anselme fut obligé d'intervenir pour les calmer. *Le château de Brionne, disaient les religieux au comte, n'est pas votre héritage, c'est un don du prince...., consultez-le et nous nous soumettrons à sa volonté.* En ce moment, Eustache se levant avec dignité, étendit la main droite vers l'église : *Par cette église, dit-il, dont nous sommes les moines, nous jurons en votre présence, père Anselme, que si vous, ou le seigneur notre prince, contre notre attente, vous consentiez à de telles prétentions, nous sortirions tous du monastère.* Puis se tournant vers le comte, il lui dit avec une courageuse hardiesse : *Seigneur Robert, par cette église, que vous voyez, je jure, devant vous, que moi et les autres moines qui occupons présentement cette maison, tant que nous vivrons, nous ne souffrirons jamais que la liberté du Bec soit blessée par vous.* Le comte de Meulan se retira outré de colère. »

« Peu de jours après, les moines ayant appris le départ du comte pour la cour, et craignant la légèreté et l'inconstance du duc, lui envoyèrent des députés pour lui annoncer la prochaine arrivée du comte, et le supplier de ne rien accorder contre les promesses qu'il avait faites à l'abbaye du Bec.

« Lorsque le duc aperçut Robert il lui dit en riant : *Ek bien, seigneur Robert, que se*

(1) Ord. Vital, l. 8.

passé-t-il? Comment êtes-vous avec les moines du Bec? Celui-ci voyant les moines présents répondit en baissant les yeux : Tout est bien, et tout ce que vous ordonnerez ils sont disposés à vous l'accorder. Vous mentez, répliqua le duc, par les merveilles de Dieu, vous avez des espérances qui ne se réaliseront pas; est-ce que vous croyez que je suis assez fou pour vous donner mon abbaye?

À la suite de cet entretien Robert donna Brionne à Roger de Bienfaite qui laissa l'abbaye du Bec en paix (1).

De son côté, Orderic Vital raconte que le duc, outré de l'arrogance du comte de Meulan qui lui réclamait le château d'Ivry, le fit jeter en prison, mais que le vieux Roger de Beaumont étant revenu à la cour, sut gagner les bonnes grâces du duc par ses flatteries et ses présents, et parvint à faire mettre son fils en liberté.

Peu de temps après, le comte Robert et son père proposèrent au duc de leur remettre Brionne en échange d'une grosse somme. Le prince avide d'argent y consentit et ordonna à Robert de Meules de leur rendre la place. Le châtelain répondit au duc : *« Si vous voulez retenu pour vous-même Brionne, comme votre père la garda en son pouvoir, je ne ferai aucune difficulté de vous la remettre, autrement je garderai mon héritage, et tant que je vivrai je ne le donnerai à personne.... Dieu aidant ma loyauté je le conserverai jusqu'à la fin. »*

Le vieux Roger n'eut pas de peine à déterminer le duc à punir la résistance du châtelain et à ne pas laisser aux mains d'un rebelle une forteresse aussi redoutable, située au centre de ses états (2).

Le sire de Beaumont et son fils commencèrent par envelopper la place avec des troupes nombreuses pour l'empêcher de recevoir aucuns secours, et peu après le duc étant venu le rejoindre, le siège commença. Robert de Meules avec six (3) chevaliers seulement voulut résister. Il était trois heures de l'après-midi, la sécheresse occasionnée par les grandes chaleurs du commencement de l'été favorisa les assiégeants, ceux-ci ayant construit un fourneau de forge, faisaient rougir la pointe de leurs traits et les lan-

(1) *Annales Benedictines* de D. Mabillon.

D'après Orderic Vital, Brionne aurait été donné à Robert de Meules. Il est facile de concilier l'écriture du Bec avec celui de Saint-Evroult, Brionne fut cédé à Roger de Bienfaite, petit-fils de Gilbert, comte de Brionne, mais Roger ayant reçu le Hommet en don, Brionne fut alors donnée à Robert de Meules, aussi petit-fils du comte Gilbert.

(2) Orderic Vital trad. Guizot.

(3) Ce chiffre paraît invraisemblable, au lieu de six M. Le Prevost propose de lire *seagenas* soixante.

Cependant les six chevaliers pouvaient avoir sous leurs ordres de nombreux écuyers et servants d'armes.

caient sur le toit de la tour centrale du fort, de façon à enfoncer le fer brûlant de leurs flèches et de leurs dards dans la mousse desséchée des vieux bardeaux (1). Le feu prit bientôt et se communiqua rapidement à tous les toits. Les assiégés occupés à se défendre vaillamment, n'aperçurent l'incendie que quand les flammes s'étendaient au-dessus de leur tête. Dès qu'ils virent les tourbillons de feu les envelopper, le courage les abandonna et ils se mirent à la clémence du vainqueur. C'est ainsi que Robert prit, en quelques heures, une ville que Guillaume, son père, aidé du roi de France, avait mis trois ans à soumettre, lorsque Guy de Bourgogne s'y réfugia après la bataille des Dunes.

Gilbert du Pin, qui commandait l'armée et qui dirigeait les troupes assiégeantes composées d'habitants de Beaumont et de Pont-Audemer, fut frappé mortellement à la tête dans le combat (2).

Le duc remit Brionne à Roger de Beaumont, et comptissant au sort de Robert de Meules, il lui rendit son fief paternel.

Pendant qu'il était maître de Brionne, Roger de Beaumont donna aux religieux du Bec, ses voisins, la dime de la forêt de Brionne (3).

Un fragment du cartulaire de Préaux constate que le vicomte de Brionne ne devait avoir aucune autorité sur les religieux de cette maison ou sur leurs vasseaux, excepté le cas où le délit aurait été commis entre les quatre portes de la ville ou du château; hors des portes de Brionne les délits étaient jugés à la cour de l'abbé.

Vers 1090, les moines de Saint-Wandrille, établis à Bernay, avaient recruté un novice nommé, à cause du lieu de sa naissance, Robert de Brionne. Ce novice, religieux très imparfait, découragé sans doute par les corrections, était venu se réfugier au Bec auprès de saint Anselme. Celui-ci le renvoya à son supérieur avec une lettre très-gracieuse qui nous a été conservée. « Dom Robert de Brionne, écrit-il à Gautier, abbé de Fontenelle, vous rend de très vives actions de grâces pour la bonté très inespérée que vous lui témoignez... Je conjure votre

discretion de se souvenir que le roseau déjà fêlé ne doit pas être brisé, et que ce ne sont pas les sains mais les malades qui ont besoin de médecin. Il a désiré que je vous le recommande, non pour que vous flattiez ses défauts, mais pour vous prier de condescendre à son infirmité, afin qu'il puisse s'en guérir à l'instar d'un malade. Il n'ose pas vous promettre qu'il ne retombera jamais dans les habitudes où malheureusement il a été nourri, mais il promet de se relever de ses chutes avec votre aide, et de parvenir à se tenir un jour ferme dans la pratique des bonnes œuvres. »

En 1093, au moment où Guillaume de Montfort venait d'être nommé abbé du Bec, en remplacement de S. Anselme, Robert de Meulan dont les sentiments envers l'abbaye s'étaient bien modifiés, donna l'ordre impératif à ses officiers de Brionne de ne molester en rien l'abbé ou ses hommes. De plus, il ordonna, que les denrées achetées au marché pour la nourriture des moines, seraient exemptes de droits (1).

En 1117, Henri 1^{er} confirma de son autorité royale cette exemption de droits.

Le 5 juin de l'année suivante, Robert 1^{er}, comte de Meulan, seigneur de Brionne, mourut à l'abbaye de Préaux, où il avait pris l'habit religieux, laissant ses immenses domaines de France et de Normandie, aux mains débilés de son fils aîné Galeran (2).

Le nouveau comte s'attacha d'abord au roi Henri 1^{er}, mais bientôt, dans une conférence tenue à son château de la Croix-Saint-Leufroy, il s'unit à un grand nombre de seigneurs normands, dans l'intention de rendre à Guillaume Cliton le duché de Normandie dont il était le légitime héritier.

Le roi Henri instruit de ce projet, ordonna à Hugues de Montfort, beau-frère de Galeran, de lui rendre son château. Au lieu d'obéir, Hugues courut donner l'ordre à sa femme et à son frère de résister vigoureusement; puis, sans descendre de cheval, il gagna Brionne pour instruire Galeran de ce qui se passait, et l'inviter à tenir ouvertement la campagne contre le roi.

Le comte ayant été fait prisonnier au combat du Bourtheroulde le 26 mars 1124, son sénéchal, Morin du Pin, fortifia ses châteaux et engagea tous ceux qu'il put à résister. »

Le roi ayant rassemblé une grande armée, assiégea Brionne au mois d'avril, et fit construire aussitôt deux châteaux, au moyen desquels il força peu de temps après les as-

(1) Il paraît que ce château était couvert d'aissantes ou bardeaux, comme le sont encore quelques clochers de campagne. Ces bardeaux n'étaient point peints, de manière que les lichens avaient pu s'y multiplier à leur aise. Ce château était situé dans l'île qui s'étend depuis le pont principal jusqu'au petit pont (Le Prévoist Ord. Vital, l. VIII).

(2) Gilbert tirait son nom d'un nom d'un fief du Pin à Grolay et non du Pin-au-Haras ou du Pin-en-Lieuvin, comme l'a pensé M. Le Prevost. Serviteur dévoué de la famille de Beaumont-Meulan, Gilbert eut pour fils Morin du Pin, précepteur de Galeran, et de Robert, fils du duc Robert 1^{er}, comte de Meulan.

(3) *Hist. manusc. du Bec.*

(1) « Jusques à, dit la *Chronique du Bec*, les officiers du comte venaient réclamer les droits jusques dans la cuisine du Bec. »

(2) On attribue au comte Robert la fondation du vieux donjon dont on voit les restes sur une côte voisine de Brionne.

siégés à se rendre. La violence des insensés ne permit pas que cette paix se fit sans un grand préjudice pour les innocents, car toute la ville fut brûlée avec ses églises (1). On ajoute qu'il fit crever les yeux au commandant du château (2).

Au bout de six ans, Galeran rentré en grâce, recouvra Brionne et ses autres domaines; il en jouissait vers 1135, lorsqu'il fonda près de Pont-Audemer la célèbre léproserie de Saint-Gilles qu'il confia aux chanoines de Beaulieu (3). Dans une de ses premières chartes en faveur de cet utile établissement, Galeran donna une *charruée* c'est-à-dire 60 acres de terre à Brionne, plus tard, il accorda aux chanoines un hôte nommé Roger, fils de Bernard de Brionne, libre et exempt pour l'expédition de leurs affaires (4).

Les églises de Brionne se relevèrent rapidement, rebâties peut être, par le roi Henri lui-même. On pense que les tours carrées de Saint-Martin et de Saint-Denis sont de cette époque (5). Le patronage au lieu de rester aux religieux de Saint-Wandrille, passa à Guillaume de Salerne, seigneur du voisinage. Pressé sans doute par les moines de Pontenelle, Guillaume, remit les patronages entre les mains de l'archevêque Hugues, qui les rendit en 1140, à leurs légitimes propriétaires.

Ce même archevêque confirma en 1250, aux lépreux de Pont-Audemer, la possession de leur domaine de Brionne.

La même année, le comte Galeran revenant de la terre sainte, fut assailli par une tempête, dans laquelle il fit vœu de fonder un monastère. Pour accomplir cette promesse il fonda, avec l'aide de l'impératrice Mathilde, le 13 juillet 1156 l'abbaye du Vasselasse, où il introduisit des religieux de Cîteaux. Il fit don à la nouvelle communauté d'une rente de 20,000 angoules à prendre à Brionne le jour de la Purification (6).

Pendant qu'on travaillait à cette fondation, le comte de Meulan tenait sa cour à Brionne, où il habitait le château aujourd'hui en ruines qui domine la ville. En 1153, il y confirma, avec de grandes solennités, toutes les donations faites par lui ou ses ancêtres à l'abbaye de Préaux. Jamais, peut-être, Brionne ne vit une réunion plus nombreuse d'ecclésiastiques, de seigneurs parmi lesquels

nous citerons : Rotrou, évêque d'Evreux; Roger, abbé du Bec; Raoul, abbé de la Croix-Saint-Leufroy; Osbern, abbé de Corneville; Robert, du Neubourg; Robert *Dapifer*; Guillaume du Pin; Raoul Besillart, etc.

A cette auguste compagnie, il faut encore ajouter la comtesse Agnès, fille d'Amaury de Montfort, entourée peut être de sa nombreuse postérité.

Parmi les donations de Galeran à l'abbaye du Bec, nous remarquons une rente de 100 s. sur le travers de Brionne, puis la confirmation d'une autre rente de 40 l. dans la même ville et la franchise accordée aux vasseaux de l'Aumône, ou fief du Bec, au marché de Brionne (1).

En 1161, le comte s'étant brouillé avec le roi Henri II, celui-ci, qui avait soin d'avoir des hommes dévoués dans les forteresses de son duché, mit une garnison dans le château de Brionne.

Galeran dégoûté du monde, abandonna, suivant la coutume de cette époque et l'usage de sa famille, ses domaines à son fils aîné Robert II, comte de Meulan, et se retira à l'abbaye de Préaux, où il mourut le 6 avril 1163 ou 1166.

Avant sa retraite, nous le trouvons, en juillet 1162, dans le cloître de la Trinité de Beaumont, ayant auprès de lui plusieurs de ses officiers, parmi lesquels son vicomte, nommé Gautier, nous paraît être le fils de Yves ou d'Yvon, vicomte de Brionne, alors que cet emploi était héréditaire (2), et qui ajoutait à son nom celui de Brionne.

Robert II de Meulan, confirma du vivant de son père le don fait aux Lépreux de Pont-Audemer d'une *charruée* de terre et d'un hôte à Brionne. Le roi Henri II en fit autant en 1170. Trois ans après, le comte Robert étant entré dans la révolte de Henri Court-Mantel, le roi, à titre de représailles, prit possession de Brionne qu'il rendit à Robert lorsque le prince Henri fit sa soumission.

En 1173, le comte Robert fit remise à perpétuité de l'impôt qu'on lui devait au Bec, et de tout droit de péage dans l'honneur de Brionne, moyennant la somme énorme de 100 l. parisis et de 10 l. angevines que lui donna Roger, alors abbé du Bec. Un peu plus tard, en 1179, Jeanne de Meulan, fille de Robert II, épousa Robert d'Harcourt et

(1) Orderic Vital.

(2) Simon de Durham assure qu'il brûla la ville, mais qu'il ne put s'emparer du donjon. (M. Guilmeth, *Pont-Audemer, 1849*).

(3) Diocèse de Chartres.

(4) C'est là l'origine du Priuré ou chapelle de Saint-Gilles à Brionne, soumis pendant bien des siècles à la maison Saint-Gilles de Pont-Audemer.

(5) M. Guilmeth. *Notice sur Brionne*.

(6) Harcourt, 1872. Cette donation prouve combien la Risle était alors poissonneuse.

(1) Invent. des titres du Bec.

(2) Ce Yves, qui a donné son nom au Bosc-Yves à Grostheil, avait un autre fils nommé Guillaume, l'un des deux fut la tige d'une famille de Brionne très nombreuse et très considérée, qui a possédé plusieurs fiefs nobles. Roger de Brionne, archidiacre d'Erreux, du temps des évêques Rotrou et Gilles, était leur frère. Il faut encore joindre à ces trois frères, un quatrième nommé Robert de Brionne, qui se croisa vers 1162, et auquel Raoul de Manneville donna son domaine d'Angleterre s'il revenait de Jérusalem. (Le Prevost, p. 273, t. 1^{er}).

lui apporta en dot une portion de la seigneurie de Brienne, ou du moins une rente sur les revenus seigneuriaux de la ville.

Guillaume de Brienne, fils du vicomte Yves, paya 40 s. au Trésor en 1180, pour avoir renoncé à une clameur qu'il avait intentée.

Au mois de juillet 1183, un incendie détruisit presque entièrement la ville de Brienne. Ce malheur fut causé par la foudre qui tomba sur le clocher de l'église Notre-Dame. Cette église fut totalement dévorée par les flammes, et il ne resta de l'église saint Martin que la grosse tour carrée qui supporte encore la pyramide actuelle (1).

Robert du Neubourg, doyen de la cathédrale de Rouen, était curé de Brienne en 1185, ce fut de son temps que Gantier II abbé de Saint-Wandrille céda le patronage de saint Martin de Brienne, qui seul existait alors, à Guillaume de Salerne, fils du Guillaume dont nous avons parlé plus haut (2). Ce nouveau patron devait présenter à l'abbé et celui-ci à l'archevêque.

Galeran II, fils du comte Robert, épousa en 1189, Marguerite de Fougères à laquelle il assigna pour dot 200 l. d'Anjou, composant tous ses revenus de Brienne, sauf les fiefs de Robert de Harcourt et de Roger de Planes. Vers le même temps, il donnait à la Cathédrale de Rouen, pour le salut de son âme, 40 s. Angevins à prendre sur son revenu de Brienne (3).

En 1194, le roi de France profita de l'absence de Richard-Cœur-de-Lion qui était à la croisade, pour s'emparer d'une partie de la Normandie. Brienne fut du nombre des villes qui tombèrent entre ses mains (4); mais Richard étant sorti des prisons de l'empereur d'Allemagne, arriva en mars dans ses états et repoussa l'ennemi au-delà de sa frontière.

Pendant les guerres qui suivirent son retour, cinq bourgeois de Brienne nommés Osbert Doringue, Hellouin, Robert du Boscomorel, Robert Ruault (5), et Raoul le François, obligés au service militaire, prirent les armes et recurent une somme de 4 l. à titre de solde; bientôt après ils rentrèrent dans leurs foyers sans permission,

(1) M. Guilmeth, p. 19.

(2) Cette cession fut peut-être consentie au prix d'une pension de 40 s. que les Religieux avaient sur les églises de Brienne, et qui consistait une sorte de personnel. *Neustria-pia, art. Fontanelle.*

(3) Galeran partit pour la croisade, et fut tué dans un combat singulier contre un Turc.

(4) Guill. le Breton comprend Brienne dans les conquêtes de son maître, et fait une peinture charmante des environs de la ville.

(5) Ce Robert Ruault voulant obtenir la fraternité du Bec, donna un acre de terre, puis un autre près du moulin des Groseliers, pendant que Guillaume était abbé de 1198 à 1211.

et ils furent contraints de rendre ce qu'ils avaient reçus.

Le roi Jean visita Brienne en 1199 et en 1202, on a de lui plusieurs messages datés de cette ville.

En 1203 Jean de Brienne était curé de Rouvres. Cette même année, le comte Robert avait engagé au roi Jean tous ses domaines de Normandie, Brienne y compris pour 5,000 mares d'argent. Un an après, le comte qui n'avait pas reçu cette somme se démit de toutes ses propriétés en faveur de Mabirie, sa fille aînée, mariée à Guillaume, comte de l'île de Wight; mais le 1^{er} juin, Philippe-Auguste achevait la conquête de la Normandie, excluait le comte de Meulan de la capitulation et s'emparait de Brienne qu'il réunissait au domaine royal.

Peu après la conquête, il paraît que les privilèges des bourgeois de Brienne furent contestés: ils portèrent leur cause devant l'Echiquier, qui se tint à Falaise, à Pâques 1200; ce tribunal décida que les bourgeois devaient jouir des exemptions dont ils étaient en possession du temps des rois Henri et Richard, d'autant plus que cette jouissance avait été sans interruption (5).

Malgré les guerres, l'abbaye du Bec continuait à s'enrichir à Brienne. Amicie, petite-fille du vicomte de cette ville, lui avait donné en 1200 tout le bois de Montlal, avec la moitié de son domaine de Bosc-Yves, Raoul Recuchon lui vendit en 1209 une vassorie à Brienne. La même année Henri de la Lande, du Grostiel, vendit aux religieux des biens assez importants afin d'avoir de leur charité 23 l. pour s'acquitter envers les juifs (6).

En 1211, commence à paraître le chevalier Pierre de Brienne, qui était seigneur du Landin, et que l'on rencontre dans toutes les affaires de son temps.

L'année 1214, est signalée par les donations que Gautier de Brienne et Guillaume de Caumont, firent au Bec de biens à Brienne.

Nicolas Jumel vendit à l'abbaye en 1218, tout ce qu'il possédait à Brienne en maisons et autres immeubles, moyennant 800 l. t. la même année, Robert de Brienne, clerc et Gautier son frère, firent une amende de 20 s. de rente ainsi répartie: Guillaume de Morainville, bourgeois de Brienne, 7 s., Barthélemy, de Brienne, 6 s. 1/2, Vincent, 2 s. 1/2, Renauld Griocier, 4 s.

Jean de la Porte, vendit aussi au Bec en 1219, une maison et place, le tout situé à Brienne près du mur du seigneur roi, entre

(5) Léopold Delisle, *Echiquier*, n° 14.

(6) Nous trouvons les Juifs établis à cette époque à Brienne; le jif Vaurol Cortipel de Brienne fut interné à Rouen par Philippe-Auguste, vers l'an 1210.

les héritiers de Richard dit Char-de-Blé défunt, et Jean de Boenay.

Richard d'Harcourt détacha en 1230, cent sous de son revenu de Brionne, pour en constituer une rente au Bec.

En 1233, les bourgeois de Brionne avaient un procès avec l'abbé du Bec, qui fut jugé aux Andelys où toutes les parties comparurent devant Jean des Vignes, bailli du roi et Raoul Arondel, bailli de Gisors.

A la Saint-Michel de l'année 1238, l'échiquier normand, présidé par Mg^r Jean de Beaumont et Mg^r Geoffroy de la Chapelle se réunit à Brionne (1).

Jean de Salerne avait succédé à Guillaume du même nom, comme patron de Brionne, et vers 1240, il présenta à l'archevêque Pierre de Colmieu, le prêtre Raoul pour la cure de la ville.

Quelques années après, Guillaume Beauvillain donna aux religieux du Bec, son domaine de Montmal avec le droit d'avoir trois jours la semaine, un pêcheur dans l'eau du roi à Brionne.

En décembre 1246, Guillaume Ruault, d'une famille bien connue de Brionne, céda au Bec une pièce de bois qu'il avait reçue de Guillaume Beauvillain, et celui-ci approuva la rétrocession.

Les habitants de Brionne, renoncèrent en faveur du Bec, en l'année 1248, à toutes prétentions sur les bois du Montmal, Beauvillain, la Couture devant la Porte du Parc, Ecoutepluie, etc. (2).

Brionne eut à cette époque l'honneur de fournir à l'ordre de Saint-Dominique un de ses premiers religieux en Normandie. En 1263, Pierre de Brionne, de l'ordre des Frères-Prêcheurs était arbitre entre l'abbé du Bec et Thomas de Thierville, curé de Malleville; l'année suivante il était témoin d'une charte de Nicolas de Foubuisson, pour Fécamp.

Pierre de Meulan, second fils du comte Robert, avait laissé un fils nommé Raoul qui, se trouvant réduit à la pauvreté, réclama, en 1255, auprès du roi saint Louis, les droits qu'il avait sur Beaumont et Brionne, patrimoine de ses ancêtres. Il ne put parvenir à les établir; mais le roi touché de sa situation et de la noblesse de son origine lui accorda en dédommagement Courseulles, Bernières-sur-Mer et autres terres voisines jusqu'à concurrence de 600 l. de revenu (3).

En 1257, saint Louis donna ordre à son prévôt de Brionne, de payer au trésorier d'Evreux, à perpétuité, à la Saint-Michel,

20 s. de monnaie courante, pour l'entretien des sept lampes de la Cathédrale, encore bien que depuis longtemps cette rente n'eût pas été acquittée (1). Les années 1257, 1258 et 1260 sont marquées sur *l'Inventaire des titres du Bec* par des ventes et des donations de biens à Brionne faites à l'abbaye par Jean de la Porte, Raoul Mormier et Ida veuve de Gilbert de Bigards, chevalier, seigneur de Fumehon.

Aux assises de Pont-Audemer, tenues en 1260, nous voyons siéger parmi les chevaliers Gautier et Richard de Brionne (2). Un document de cette même année fait mention du moulin à tan de Brionne.

Le 7 mai 1262, l'archevêque Eudes Rigaud, se trouvait à Brionne où il administra le sacrement de la Confirmation; son Pouillé nous fournit des détails intéressants sur cette ville. La cure valait 60 l. de revenu, elle était occupée par un prêtre nommé Jehan, qui avait été choisi par Jean de Salerne, et présenté à l'archevêque par l'abbé de Saint-Wandrille. On comptait environ 500 paroissiens ou chefs de famille. Dans la suite, l'archevêque avait nommé directement Nicolas Béliart à défaut de présentation dans les délais voulus. On trouve en marge du Pouillé, une mention de la chapelle Saint-Jean-de-la-Maison-Dieu, de Brionne, des additions faites à ce registre citent le nom d'un autre curé nommé Philippe de Cauville probablement successeur de Béliart.

Les enquêtes dirigées contre Jean de Neuvi, vicomte de Pont-Audemer en 1265, offrent quelques détails sur Brionne.

Etienné, alors prévôt de cette ville, pour le roi, étant compère du vicomte, on l'accusa d'avoir fait construire son cellier et sa maison avec des *quarreaux* enlevés à la tour de Brionne, sans que le vicomte eût réclamé; ce prévôt eut une dispute avec un bourgeois du Bec-Hellouin, nommé Henri, fils d'Agathe qui l'avait appelé : *inique, perfide et même menteur*. Il se plaignit au vicomte qui fit arrêter ce bourgeois. La femme de ce dernier en fut si effrayée, qu'elle accoucha avant terme d'un enfant mort.

Cette même année, Raoul Fécomme de Brionne, vendit au Bec une rente de 8 boisseaux de blé qu'il avait à Autou.

Robert de Launay vendit au Bec, en 1268, une rente de 10 œufs à Brionne, et Jean seigneur d'Harcourt consentit en 1269, à ce que l'abbaye du Bec perçut tous les ans, à

(1) Cette redevance avait été amobliée par Roger de Brionne, archidiacre d'Evreux.

(2) Ces deux juges féodaux appartenaient à la famille dont nous avons signalé l'origine. Leur ancêtre, Gautier de Brionne, n'était pas un enfant naturel issu de la famille d'Harcourt et ne tirait pas son nom d'un fief voisin de Serqueux, comme La pense l'historien d'Harcourt.

(1) Parmi les nombreux jugements rendus par ce tribunal, M. L. Delisle nous en a donné cinq

(2) *Cart. de Bec*. Archevêques de l'Eure.

(3) *Maison d'Harcourt*, t. 4.

perpétuité, 8 l. 3 s. de rente sur sa seigneurie de Brionne, et 5 l. sur ses moulins de Sauveur-le-Vicomte. L'ainé, Jean d'Harcourt se croisa avec saint Louis.

Guillaume du Theil, écuyer, du consentement de Jeanne sa femme, vendit à M^r Guillaume du Boulay ou de la Boulaye, clerc, tous ses revenus dans la paroisse Saint-Martin et Saint-Denis de Brionne, consistant en dîmes sur la guède, la gaude, la garance, les aulx, les oignons et le char-don, provenant du chef de sa femme, moyennant VII^s l. La charte est datée de janvier 1272 en présence de la paroisse (1).

Nous remarquons en passant, que Saint-Martin et Saint-Denis ne formaient qu'une seule paroisse, ce qui s'accorde avec les données fournies par le Pouillé.

En 1282, Guillaume Anquetil déclare avoir reçu de Renaud Barbou, bailli de Rouen, en ferme perpétuelle : 1^o une petite portion de sergenterie commune à Brionne; 2^o la sergenterie de Robert Moisson; 3^o le cep des prisons à garder; 4^o une petite place, sise près le grand pont de la ville, le tout moyennant 63 s. tournois (2).

D'après une note provenant de la bibliothèque du prince de Vaudemont, une troupe d'aventuriers s'empara de Brionne en 1286, et incendia les deux tiers des maisons (3).

A cette époque, le seigneur d'Harcourt ne possédait à Brionne qu'une terre de la valeur de 200 l. de rente, comme le prouve une charte du mois de novembre 1286; le domaine seigneurial estimé 400 l. de rente appartenait toujours à la couronne de France. Philippe-le-Bel le détacha pour récompenser les services rendus à son père par Jean II d'Harcourt, maréchal de France, surnommé *le Preux* (4).

Dans la charte, le roi cède Brionne, non-seulement avec le droit de haute et basse justice, mais encore avec tous les droits qui, par l'usage de Normandie, ne peuvent se séparer du domaine s'ils ne sont, formellement exprimés. Il se contenta de retenir le tiers et danger des bois du fief de Bagord de Pommereuil, écuyer.

L'année suivante, Brionne fut de nouveau pillé et brûlé par une troupe d'aventuriers. A la même date, les religieux du Bec et les bourgeois de Brionne avaient un différend au sujet des droits d'usage revendiqués par ces derniers dans les bois de Beauvillain, de Dame Avienne et de la Couture devant la porte du Parc. On nomma de part et d'autre des procureurs qui tombè-

rent d'accord aux assises de Pont-Audemer le lundi d'après l'Ascension, et rédigèrent un règlement que l'espace nous empêche d'insérer ici (1).

Dans un acte de 1293, Jean, seigneur d'Harcourt, renonçant en faveur des religieux de Préaux à tout usage dans leurs bois de Salerne pour la réparation de ses moulins, la construction et la réparation de ses ponts de Brionne, ajoute à son nom celui de cette ville.

Ce seigneur mourut chargé d'honneurs, de biens et d'années le 21 décembre 1302, laissant de son mariage avec Jeanne de Châtelleraud, Jean III d'Harcourt dit *le Tort*, qui fut après son père baron d'Elbeuf et de Brionne.

En 1313, l'abbaye du Bec donna des arbres pour la réparation des ponts de Brionne, *sans que cela puisse tirer à conséquence pour l'avenir* (2).

Guillaume le fils vendait au Bec en 1320, une rente de 10 s. à prendre sur sa maison de Brionne.

Entre 1320 et 1330 l'ancienne église de Notre-Dame fut rebâtie, mais seulement comme simple annexe ou chapelle.

Jean IV d'Harcourt, fils de Jean III et d'Alice de Brabant, succéda à son père en 1326 ou 1329; il fut créé comte d'Harcourt en 1338 et quelques années plus tard en 1346, il périt avec l'élite de la noblesse à la funeste journée de Crécy.

Le 20 mars 1350 et jours suivants, les Etats de Normandie se réunirent à Pont-Audemer pour voter au roi Jean les subsides dont il avait besoin. Toutes les villes y envoyèrent des députés, Brionne envoya Denis Huart et J. Leherengier, qui étaient sans doute deux des principaux habitants (3).

Jean V, comte d'Harcourt et d'Aumale, fils et successeur de Jean IV, attacha en 1352, à l'entretien annuel et perpétuel de la tour et donjon de Brionne, une somme de 7 l. 5 s. tournois à prendre sur la terre et baronnie de Brionne (4).

Quelques années plus tard, l'infortuné comte d'Harcourt ayant été invité à dîner par le Dauphin avec le roi Charles de Navarre au château de Rouen, était tranquillement à table avec d'autres seigneurs, lorsque le roi Jean entra brusquement avec sa suite dans la salle du festin, fit saisir une partie des convives, et trois jours après, le 5 avril 1358, la tête du comte tombait sous le fer du bourreau.

(1) Charte du cart. de Saint-Wandrille, publiée par M. L. Delisle. *Classe agricole*.

(2) Cartulaire normand, 1010.

(3) Guilmet, *Notice sur Brionne*, p. 42.

(4) Guilmet, d'après un manuscrit provenant de la bibliothèque du prince de Vaudemont.

(1) Copie manuscrite.

(2) M. Le Prévost, t. I, p. 236.

(3) Renaud Huard, bourgeois de Brionne, vivait en 1267.

(4) Arch. du prince de Vaudemont.

Jean V laissait plusieurs enfants de son mariage avec Blanche de Ponthieu comtesse d'Amale; l'aîné, Jean VI, eut la baronnie de Brionne.

L'année suivante, Louis d'Harcourt gouverneur et lieutenant-général de la Normandie recommanda et ordonna à son bien cher cousin Jean d'Harcourt, ou en son absence, à ses officiers chargés d'affaires ou tous autres ses remplaçants de fortifier garder et défendre d'hommes la tour du vieux chasteau de Brionne.

Fortifié ou non, Brionne fut impuissant contre l'armée anglaise, lorsque le duc de Lancastre, qui la commandait, occupa l'abbaye du Bec le 2 juillet 1376. Après le départ de ce général, les Français durent rentrer dans la ville; et c'est ainsi, comme le disent les historiens, que Brionne fut pris et repris. On ajoute que les églises de Saint-Martin et de Saint-Denis, où les Anglais s'étaient fortifiés, furent détruites en partie par les Français. L'église Saint-Denis étant la moins endommagée, on la remit en état de servir provisoirement de paroissiale.

Si l'on en croit la *Chronique normande*, après la bataille de Cocherel, le roi de France aurait fait détruire et ruiner Brionne et autres villes que les Navarrais avaient occupées.

Après la mort de Jean VI, comte d'Harcourt, arrivée en 1388, son fils aîné Jean VII, eut la baronnie de Brionne. Ce seigneur resta sur le champ de bataille d'Azincourt en combattant dans les rangs de l'armée française, mais cependant il survécut à ses blessures.

Un titre de 1411, constate que Durand Le Bresnier devait à l'abbaye du Bec une rente de 6 s. 3 d. 3 chapons et 40 œufs à cause d'un pré qui est une île nommée *Eristou*, située à Brionne au hameau du Longsault.

La ville de Brionne dut être envahie par les Anglais au mois de mai 1418, lorsque le roi Henri V vint en personne s'emparer de l'abbaye du Bec qui avait été transformée en forteresse (1). On dit qu'en 1421, les Anglais subirent un échec sanglant entre le Bec et Brionne, et c'est probablement à la suite de cette rencontre que les Français, commandés par l'Étendard de Milly, chassèrent pour un instant Raoul Cromwel et les Anglais en garnison dans l'abbaye du Bec. Richard Vocestre, capitaine de Bernay, étant venu au secours de ses compatriotes, chassa à son tour les Français (2).

Le 31 mai 1425, Jehan Ynus était tabellion juré à Brionne sous Guillaume Boudin,

(1) S'il n'est point fait mention de Brionne dans cette circonstance, c'est que cette ville était démantelée, que sa forteresse était détruite et hors d'état de soutenir un siège.

(2) Voir une lettre du roi Henri adressée à ces deux militaires, *Brequisny*, n° 1000.

garde du scel de la vicomté d'Harcourt-Elbeuf. En présence de ce tabellion Jehan Le Tournour et Pierre Bollet, de la paroisse de Brionne dirent de bonne foi que par le commandement de Jehannin Ogier, sergent, ils s'étaient enquis combien il y avait de leur payables dans leur paroisse pour l'aide accordé au roi notre sire (1).

Ce roi n'était pas le roi de France, il s'agit sans doute de l'aide de 160,000 l. votée à Paris devant le duc de Bedford, régent, pour aider les Anglais à faire la conquête du Maine et de l'Anjou (2).

En 1429, Durand le Besnier, dont il a été ci-dessus fait mention, s'oblige envers l'abbaye du Bec au paiement de 16 années d'arrérages d'une rente de 40 œufs.

Jean VII d'Harcourt, mourut à l'âge de 82 ans, le 18 décembre 1452. Il avait eu la douleur, l'année précédente, de voir son fils unique, Jean VIII d'Harcourt, périr en combattant pour la France à la bataille de Verneuil. En lui s'éteignit la branche aînée de la maison d'Harcourt, une des plus nobles de France. Deux filles, Marie d'Harcourt, mariée à Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont, et Jeanne d'Harcourt, épouse de Jean sire de Rieux, eurent à partager l'immense succession de leur père; à la suite d'un long procès engagé à cette occasion, Brionne et Elbeuf restèrent à l'aînée.

Cette même année, on commença la restauration de l'église Saint-Martin de Brionne, dont il ne restait qu'une portion du chœur avec la lourde masse de piliers qui soutiennent la tour. On refit la nef et les deux allées latérales; les travaux furent achevés au mois de novembre 1457.

Le 1^{er} juillet suivant, cette église fut bénie ainsi que le cimetière voisin par un évêque nommé Jean Viard (3).

En 1458, quelques habitants différend, non loin de la porte de Bernay, sur la paroisse Saint-Denis, un oratoire en l'honneur de saint Sébastien, *glorieux et puissant martyr*, lequel avait défendus et miraculeusement protégés contre la peste, par laquelle étaient morts nombre et quantité de leurs parents et amis (4).

Geoffroy d'Épaignes, abbé du Bec, fit faire à cette époque les statues des quatre docteurs de l'Église latine, et les fit placer autour du pupitre dans son église abbatiale. Ces quatre statues sont aujourd'hui dans l'église Saint-Martin; mais on a substitué les noms de

(1) M. Canel. *États*, p. 4, d'après un document produit par Montel, *Hist. des Français*.

(2) M. de Beaurepaire, *États sous les Anglais*, p. 372.

(3) Cet évêque, probablement auxiliaire de Rouen, n'est pas connu d'ailleurs.

(4) Inventaire des papiers de l'église de Brionne, manuscrit conservé aux archives de la paroisse.

saint Martin et de saint Léon à ceux de saint Anbroise et de saint Grégoire.

Le 19 avril 1476, s'éteignait dans sa 78^e année, Marie d'Harcourt, veuve d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont et de Guise; comme elle avait survécu à tous ses enfants, ce fut son petit-fils René de Lorraine (1), roi de Sicile, Naples et Jérusalem, qui hérita d'Elbeuf et de Brioune.

Une transaction termina le 3 mars 1496 le procès commencé après le décès de Jean VII d'Harcourt, au sujet du partage de sa succession.

L'année suivante, l'abbaye du Bec acheta une rente de 6 s. due par Jean Vallois de Brioune, et Guillaume Pitelle, de la même paroisse lui vendit une rente de 20 s. au hameau des Essarts. Jean Vallois, cité plus haut, donna en 1504, un gage à tenir à l'abbaye du Bec, d'une pièce de terre en mesure, plants, édifice, pâture et pré contenant 3 acres, sis à Saint-Martin-de-Brioune, sous la redevance de 23 s. et 1 chapon (2).

René de Lorraine, prince sage et prudent, mourut d'apoplexie le 10 décembre 1508, laissant de sa seconde femme Philippe de Gaeldre douze enfants; ses deux aînés eurent tout ce qu'il possédait, Antoine eut la Lorraine, et Claude les seigneuries de France, parmi lesquelles se trouvait Brioune.

Fixé à la cour de Louis XII, Antoine de Lorraine fut nommé grand veneur et se maria, le 18 avril 1513, avec Antoinette de Bourbon, fille du comte de Vendôme, dont il eut onze enfants.

Du temps de René, son chambellan, Jean d'Orglandes, baron de Quevilly, avait le titre de gouverneur de la ville et château de Brioune (3). Il mourut en 1517, d'après l'inscription qui on lisait sur son tombeau dans l'église de Pretot.

Une charte de François I^{er} du 8 août 1532, appelle la grosse tour carrée de Brioune, le chef et château de la châtellenie de Brioune en la viconté de Pont-Autou et Pont-Audemer.

Les registres de l'archevêché citent, en 1539, Saint-Martin-de-Brioune avec ses annexes, ce qui peut faire supposer l'existence des églises de Notre-Dame et de Saint-Denis.

Le 12 avril 1550, Claude de Lorraine, devenu duc de Guise, laissait en mourant son domaine de Brioune à son septième fils René de Lorraine, marquis d'Elbeuf. Ce

seigneur avait été fiancé le 3 février précédent, à l'âge de 14 ans, à Louise de Rieux, comtesse d'Harcourt, qu'il épousa en 1554 (1).

Au mois d'avril 1562, les protestants s'emparèrent de Brioune et pillèrent les églises. Le prieuré de Saint-Gilles, la chapelle Saint-Sébastien et la léproserie de Saint-Michel du Longsault furent alors entièrement détruits; au mois de juillet suivant, le duc d'Anjou ayant levé pour un instant le siège de Rouen, vint à Brioune et en chassa les protestants (2).

René III de Lorraine étant mort en 1566, son fils unique Charles I^{er}, âgé de dix ans, hérita du marquisat d'Elbeuf, dont il obtint l'érection en duché-pairie en 1581.

M. Guilmeth raconte que, le 22 décembre 1590, Henri IV vint, avec quelques-uns de ses bataillons, coucher à Brioune, et que le lendemain il alla dîner au château d'Harcourt.

D'après le même auteur, la chapelle de Saint-Sébastien qui avait été reconstruite en 1572, sous le vocable de Saint-Paul, fut détruite en 1591, et transférée dans l'église Saint-Martin sous son titre primitif.

Le premier duc d'Elbeuf mourut en 1605, à l'âge de 49 ans, laissant deux fils, Charles II qui continua la branche de Lorraine-Elbeuf, et Henri qui commença celle d'Armagnac-Brioune.

Par suite du partage survenu entre les deux frères, Brioune fut séparé d'Elbeuf et reprit son ancien titre de comté. Dès 1612, il y avait un bailli exerçant la haute-justice dont l'appel ressortissait directement au Parlement de Rouen, où ce juge devait comparaître tous les ans.

Henri de Lorraine, seigneur d'Harcourt, d'Armagnac, de Brioune, et vicomte de Marsan, si connu dans l'histoire sous le nom de comte d'Harcourt, fit ses premières armes en 1628 au siège de la Rochelle. Mis à la tête de l'armée navale de France, il fit une descente en Sardaigne, et reprit en 1637 les îles de Lérins. Plus tard, il ravitailla Casal, prit Turin avec trois autres villes. Ces exploits lui valurent la charge de Grand-Ecuyer. Il épousa en 1639, Marguerite-Philippe de Combout, veuve d'Antoine de l'Age, duc de Puy-Laurens.

Pendant la Fronde, le comte d'Harcourt resta dévoué à la régente et au cardinal de Mazarin; il conduisit les princes à la cita-

(1) Issu de Ferry de Lorraine et de Isolande d'Anjou, fille de René, roi de Naples.

(2) Invent. des titres du Bec.

(3) Nous pensons que ce titre était honorifique, et que depuis longtemps le château n'était plus en état de défense. M. Guilmeth a trouvé un d'Orglandes, gouverneur de Brioune, en 1539. c'est peut-être un fils de Jean.

(1) Cette alliance fit rentrer dans le rameau d'Elbeuf, le comte d'Harcourt jadis séparé du reste de la succession.

(2) Il est probable que les protestants et non la ville, eurent seuls à souffrir de cette circonstance, car le duc d'Anjou dut respecter un domaine qui appartenait à René de Lorraine son frère puîné.

delle du Havre, et c'est alors que le grand Condé improvisa le fameux couplet :

Cet homme gros et court
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant recors de Jules Mazarin.

La fierte de Rouen fut levée en 1633 par Anne le Thuillier, femme de Bernard de la Palu, sculpteur, qui était née à Brionne. Quoique mariée, cette femme menait une vie déréglée. Deux hommes s'étant battus à cause d'elle, l'un des deux fut tué, ce qui avait entraîné sa condamnation à mort.

En 1652, le testament d'un habitant de Brionne, nommé Charles Pic, donna naissance à un procès célèbre qui fut jugé par le Parlement en faveur du légataire universel.

Lors de la recherche de la noblesse de 1666, on eut trouver dans les titres de Pierre Vittecoq, bailli de Brionne, certains traits de dérogeance.

L'illustre comte d'Harcourt surnommé *Cadet-la-Perle*, à cause d'une perle qu'il portait à l'oreille, mourut le 25 juillet de la même année, et comme acte de son autorité à Brionne, nous citerons l'autorisation qu'il donna aux Bénédictins de s'y établir. Ce fut lui qui obtint, en 1649, des lettres-patentes du roi contenant création de trois foires par an, de trois jours chacune, avec un marché le mardi de chaque semaine.

Louis de Lorraine, l'aîné des cinq fils du comte d'Harcourt, hérita du comté de Brionne, et des autres biens de son père; il avait épousé en 1660, Catherine de Neuville-Villeroy, fille du maréchal-gouverneur de Louis XIV, qui lui donna quatorze enfants. Elevé avec le roi, le comte, depuis duc d'Armagne, vivait avec Louis XIV dans une sorte d'intimité et en obtenait tout ce qu'il voulait.

« M. le grand écuyer, dit un de ses biographes, s'est rendu considérable par le superbe état qu'il a tenu toute sa vie, par son crédit prodigieux et constant auprès du roi, par les manières si supérieures avec lesquelles il s'est comporté dans le monde (1). »

Henri II de Lorraine, fils de Louis, eut le titre de comte de Brionne; il épousa en 1689, Marie-Madeleine d'Épinay Duretal, riche héritière de Bretagne, dont il eut Louis II de Lorraine, Armagne de Brionne, son successeur, et Marie-Louise de Lorraine dite Mademoiselle de Brionne, morte sans alliance à l'âge de 31 ans.

(1) Henri I^{er} et Louis de Lorraine, comtes de Brionne, avaient eu leur sépulture dans l'abbaye de Royanmont. François-Joseph I^{er}, empereur régnant d'Autriche les a fait tirer des ruines de ce sanctuaire, pour les faire descendre, le 9 novembre 1866, dans le caveau ducal de l'ancien couvent des Cordeliers de Nancy.

À la fin du xvii^e siècle, Etienne de Guérin était bailli de Brionne. Dans le même temps existait déjà à Brionne la famille de Limesgue longtemps considérable dans cette ville.

En 1713 mourut Henri II de Lorraine comte de Brionne, âgé seulement de 52 ans; son père venait de le forcer à se démettre de sa charge de grand écuyer en faveur du prince Charles son frère, et de son gouvernement en faveur de son fils. Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, ne l'a guère ménagé : « Il mourut en même temps, dit-il, après avoir parlé d'un charcutier, un homme de meilleure maison, mais d'un génie qui se fut borné aux jambons, s'il fut né d'un père qui en eût vendu. »

En l'année 1714, le sieur de Bellemare plaidait avec le sieur de Saint-Blaise, receveur du comté de Brionne, à l'occasion d'un droit de pêche; le premier récusait pour juge le lieutenant de la haute-justice de Brionne, attendu que ce magistrat était fermier du sieur de Sainte-Blaise, mais le Parlement rejeta cette récusation par arrêt, faisant autorité en cette matière.

Etienne Guérin *esc.*, sieur d'Amfreville, était alors bailli vicomtal des eaux et forêts du comté de Brionne, Thomas Limesgue était notaire royal en cette ville; Marguerin du Chemin, ci-devant curé de la paroisse, avait alors donné sa démission.

En 1714, la *Charité* de Brionne existait et distribuait, dans les paroisses voisines, des affranchissements sur un carré de parchemin; elle avait pour chefs, Jean Gondouin et Jean Dieusit.

Brionne possédait, en 1717, une école de filles.

L'année suivante, mourut à l'âge de 79 ans, Louis de Lorraine, père de Henri II, comte de Lorraine-Brionne; il fut remplacé par son petit-fils Louis II^e du nom, né en 1692, qui prit le nom de prince de Lambesc. Il était en même temps gouverneur d'Anjou et du Pont-de-Cé, chevalier de l'Ordre et lieutenant-général des armées du roi. « A 17 ans, il devint, dit M. Mille, l'heureux époux de Jeanne-Henriette de Durfort, fille du duc de Duras, belle comme le jour, très bien faite, d'une tournure ravissante et riche à millions, ajoute Saint-Simon.

Peu de mois après son mariage, il fut fait prisonnier à la bataille de Malplaquet; ayant été échangé, il se trouva au combat de Denain, qui sauva la France.

Ce fut lui qui, en 1735 et 1741, fit démolir une partie du donjon de Brionne.

Sous la régence, Louis II de Lorraine fut chargé de faire à l'ambassadeur musulman les honneurs de la cour et de la ville; il mourut jeune, en 1743, et eut pour suc-

cesseur son fils aîné, Louis-Charles (1), qui porta les titres de prince de Lorraine, comte de Brienne, d'Armagnac et prince de Lambesc. Il devint gouverneur d'Anjou, brigadier de cavalerie, maréchal-de-camp, grand écuyer et chevalier des ordres.

Dès le 21 janvier 1740, le comte de Brienne avait épousé Louise-Charlotte de Grammont, fille du duc, morte sans enfants le 2 février 1742; il épousa en secondes noces, le 21 décembre 1744, Augustine de Coetquen, veuve de Charles-Auguste de Rochelouart-Mortemart, qui mourut aussi sans enfants, le 3 juin 1746. Enfin, il épousa en troisièmes noces, le 3 octobre 1748, Louise-Julie-Constance de Rohan-Guéné née.

Quelques années après, le prince Emmanuel-Maurice de Lorraine vendit à son cousin, le comte de Brienne, la nu-propriété du duché d'Elbeuf, moyennant une somme de 650,000 l. et une rente viagère de 9,000 l. (2).

En 1757, M. de Bellemare était bailli vicomtal de Brienne.

Louis-Charles de Lorraine ayant été tué à la chasse, en 1761, ses enfants mineurs restèrent sous la tutelle de leur mère. A cette époque, dans les dénombrements donnés au roi du comté de Brienne, il est fait mention de la *vicille muraille enclose et fermée de fossés*.

Les *Mémoires du temps* célèbrent la beauté et l'esprit de la comtesse de Brienne; sa maison était le rendez-vous de la société la plus recherchée, qui y était attirée par son urbanité, l'aisance de ses manières et son affabilité séduisante.

La brillante comtesse fut marraine, en 1772, avec son fils aîné, Charles-Eugène, prince de Lambesc. Le 7 mai de la même année, à une heure de l'après-midi, Brienne fut presque entièrement réduit en cendres (3).

En 1774, M. Vallois, curé d'Anville-sur-Seine, doyen de Bourgheroulde, fit la visite des églises de Brienne, et on réduisit alors les fondations de l'église de Saint-Martin.

Lors du partage des biens de la succession de leur père entre les enfants de la comtesse, l'aîné eut Elbeuf, mais Brienne échu au second, Joseph de Lorraine, dit le

(1) Ses autres enfants étaient François-Camille de Lorraine, chevalier de Malte, abbé de Saint-Faron de Maux et de Saint-Victor de Marseille; Jeanne-Louise, dite Mademoiselle de Lambesc, Heuriette-Julie-Gabriele, mariée en Portugal à don Jacques de Portugal, Peryra-Mello, duc de Cadaval, Charlotte-Louise, mariée à Alexandre-Ferdinand-Louis-Auguste, prince de la Tour-Taxis et de l'Empire, Agathe-Louise de Lorraine, appelée Mademoiselle de Brienne.

(2) *Arch. de Rouen*.

(3) L'incendie provenait d'une fonderie de suif établie au centre de la ville par un sieur Auger.

prince de Vaudemont, marié à Louise-Françoise de Montmorency-Logny.

Vers 1784, un dépôt de remonte pour le régiment des chasseurs des Cévennes, fut établi à Brienne, puis transféré an Thuit-Simer.

Lors de la Révolution, la comtesse de Brienne se retira à Presbourg, où elle fut visitée par le prince de Ligne et le comte Ouvaroff.

Les Lorraine-Guise entouraient les armes assez compliquées de leur maison, *d'un orde de gueules; ceux de Brienne-Armagnac chargeaient cet orde de 8 besans d'or*.

Un frère des princes de Lambesc de Vaudemont, nommé l'abbé Louis-Henri de Brienne, fut arrêté pour ses opinions religieuses et royalistes, et pour son opposition à Bonaparte dans ses rapports avec le pape. Transféré de Brest à Ham, le 29 nivôse an XI, il ne recouvra sa liberté que le 6 mai 1805.

En marge d'une charte de Henri II, contenant une enquête dressée en 1551 sur les droits et limites de la bourgeoisie de ville, se trouvent les armes de Brienne: *de gueules à une tour d'argent mouvante d'une rivière du même acostés à dextre et à senestre d'une navette d'or et chargée en abyme d'un B d'azur au chef cousu de France* (1).

Brienne a donné son nom à une espèce de toile de lin blanche, assez claire, qui se fabrique aussi à Bernay et à Beaumont (2). Au XVI^e siècle, cette ville a été réputée pour la fabrication des draps et des toiles, mais sa prospérité moderne n'a commencé qu'à la fondation d'une grande fabrique de draps, créée en 1803, par le lieutenant-général Le Marrois (3).

Les premières filatures de coton, qui remontent à 1826, sont dues à MM. Lemoine et Le Villain.

Établissements religieux. BÉNÉDICTINES. En 1642, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt et de Brienne, et François de Harlay, archevêque de Rouen, permirent à Renée le Michel de la Bretonnière, religieuse professe de l'abbaye de N.-D. d'Arcis (4), d'établir une communauté à Brienne, et d'y vivre avec les sœurs Catherine Fremont, Marguerite Bonenfant et Madeleine Godin, à la condition de réserver une place pour une fille qui serait reçue gratuitement sur la présentation de l'archevêque.

Le comte d'Harcourt avait cédé, pour cette fondation, tout le droit qu'il avait sur l'hôpital du lieu et sur une chapelle de Saint-

(1) Aujourd'hui le chef de France a été remplacé par l'N napoléonienne, en franc quartier.

(2) *Encyclopédie*.

(3) M. Gallebled.

(4) Diocèse de Chartres.

Gilles qui en dépendait; de son côté, la fondatrice avait apporté une rente de 500 l. que sa mère lui avait donnée pour établir un monastère de bénédictines réformées, soit à Beaumont-le-Roger, soit ailleurs.

Une bulle de l'official de Rouen unit l'hôpital et la chapelle Saint-Gilles au prieuré naissant, qui fut placé sous l'invocation de Notre-Dame et bénit par Gilles de Bose-Renout, prédicateur du diocèse.

Quelques années après, le prince Henri de Lorraine pour augmenter la fondation de ce couvent, donna aux religieuses les revenus attachés à l'ancienne église Notre-Dame, qui depuis longtemps n'était plus qu'une simple chapelle.

Les religieuses acquirent un peu de temps la terre du Coudray et un autre domaine au Grostheil, nommé la Cour-Aux-Religieuses, en sorte que leur couvent se trouva dans une assez bonne situation; mais malheureusement, elles se lancèrent dans des procès ruineux; elles en eurent deux à la fois qu'elles perdirent tous deux. L'un, relativement à la cession de l'hôpital, l'autre, à l'occasion de l'échange qu'elles avaient fait avec Raoul Halley de Meulaines, prieur commandataire de Saint-Gilles de Pont-Audemer, du fief du Coudray, contre celui de Saint-Gilles à Brionne (1).

Louis XIV approuva l'établissement des bénédictines par lettres-patentes du mois de janvier 1663, mais le Parlement n'enregistra les lettres du roi le 8 février 1664, qu'avec la réserve que le procès pendant au sujet de la réunion de l'hôpital dont on leur contestait la validité n'en éprouverait aucun préjudice.

En 1676, Madame de Monev, dite de Sainte Gertrude, était prieure des bénédictines.

Sous l'évêque de Mev de Tressan, on apprit des choses étranges au sujet de la situation des religieuses de Notre-Dame de Brionne; une information fit connaître leur extrême indigence; elles étaient quarante-trois, et n'avaient que 1,035 l. de revenu, sur quoi 735 l. seulement, pouvaient être employées pour leur subsistance; pas de fenêtres aux chambres, pas une seule sœur ayant un habit religieux complet; elles avaient souvent passé des jours entiers sans pain, plusieurs étaient mortes de faim, d'autres avaient voulu brouter l'herbe de leur cour.

A la suite d'une information faite sous Mev de Sauly-Tavannes, successeur de Mev de Tressan, la suppression du prieuré de

(1) Les religieuses ayant refusé de faire le service de la prévôté, elles furent condamnées par arrêt du 14 août 1659, à donner un homme tirant, mourant, et confisquant.

Brionne fut prononcée et ses biens furent donnés au prieuré de Saint-Louis de Rouen.

SAINT-GILLES. Nous avons dit, comment au XII^e siècle, les religieux de Pont-Audemer avaient obtenu de la générosité du comte Galeran, une chartrée de terre (60 acres) et un fermier à Brionne. Cette première donation fut le germe de plusieurs autres, ainsi se trouva formé le petit prieuré de Saint-Gilles à Brionne sous la dépendance de celui de Pont-Audemer.

Au XII^e siècle, il y avait à Brionne, certains étaux ou boutiques de marchands qui appartenaient à des particuliers. Hugues Bochediner et Geofroy, concierges du château de Robert comte de Meulan, possédaient un de ces étaux. Il arriva que la femme de Geofroy, devenue lépreuse, fut reçue en qualité de sœur par les frères et sœurs de Pont-Audemer. Pour reconnaître ce bon accueil, les deux co-propriétaires donnèrent leur étal et le comte de Meulan confirma la donation.

Le prieuré subsista avec sa chapelle, jusqu'aux guerres du protestantisme (1). Lors de l'arrivée des bénédictines, ces dames échangèrent, comme nous l'avons dit, la seigneurie de SAINT-GILLES, car le prieuré était un fief noble, pour la ferme et seigneurie du Coudray à Calleville.

Les ruines du prieuré de Saint-Gilles se voient encore au pied de la côte du Vigacron dans la cour d'une ferme.

HÔPITAL SAINT-JEAN. Dès le XIII^e siècle, il existait à Brionne un hôpital sous le vocable de Saint-Jean. Un titre récent en attribue la fondation aux comtes d'Harcourt; quant à nous, nous pensons qu'elle est due aux bourgeois de la ville qui ont pu être aidés par un de leurs illustres seigneurs. En 1538, Richard Desprez était administrateur de cet hôpital.

Lors de l'établissement des bénédictines de Brionne, le comte d'Harcourt leur céda les droits qu'il avait sur l'hôpital Saint-Jean; mais les religieuses, ayant perdu un procès qui leur avait été intenté au sujet de l'union des deux maisons, l'hôpital de Brionne fut réuni à celui d'Harcourt en 1698, par une décision de Louis XIV.

SAINT-WANDRILLE OU L'ABBAYE. Entre la voie de *Noviomagus* (Lisieux) et le camp du Vignerou, au hameau des Fontaines, existe une pièce de terre nommée le Vivier, mais plus connue sous le nom d'abbaye et de chapelle Saint-Wandrille. On y a trouvé des tuiles, des poteries de toutes couleurs, une clochette en cuivre de forme carrée, un vase rempli de médailles; en un mot, les restes d'un établissement considérable fondé autre-

(1) La chapelle se releva plus tard sur le penchant de la côte d'Acton. (Voir M. Guilmeth, p. 45.)

fois à Brionne par les religieux de Saint-Wandrille, devenus vers 1050, propriétaires des églises de Brionne et des immeubles qui en dépendaient (1).

Quelques années après, vers 1061, un certain clerc, nommé Guillaume, fils d'Helwin, se présenta avec Alberède, sa mère, devant Gérard, évêque de Saint-Wandrille, pour lui offrir d'abord un moulin à Brionne puis, la dime de leur manoir nommé le Mesnil de la Fontaine.

Après l'invasion des Français en Normandie, le fameux Cadoc avait obtenu une rente d'un setier de gros blé, sur le même moulin, qu'il appelle le moulin du Mesnil de la Fontaine, dans la donation qu'il en fit en 1205, à sa collégiale de Gaillon.

En 1544, les baux de ce que *Saint-Wandrille avait à Brionne*, produisaient encore 25 l. (2).

Hommages célèbres. GUILMETH Alexandre-Auguste, né à Brionne, le 2 septembre 1807, entra dans la carrière de l'enseignement, se livra avec ardeur aux études historiques et archéologiques; on lui doit un certain nombre d'ouvrages sur le département de l'Eure et les départements voisins;

2^o JOURDAIN Constant de Brionne aura une place distinguée entre les bibliophiles de notre temps, homme actif et intelligent, il s'est livré avec passion à la recherche des livres rares; sa bibliothèque est considérable. Il possède surtout la plus belle collection d'heures manuscrites qui existe en Normandie.

Fiefs 1^o L'AULNAY. A la fin du XII^e siècle, Hugues de l'Aulnay, fut témoin d'une chartre de Robert de Leycester.

Il est fait mention en 1256, de Barthélemy IIart, ayant un pré à l'Aulnay (3). En 1268, Robert de l'Anay vint au Bec et fit don aux religieux d'une rente de 10 œufs.

En 1421, la dévastation de Brionne fut telle, que deux ans après, deux hauts personnages passant par Brionne, furent obligés de se détourner jusques au hamel de l'Aulnay-sous-Risle, pour là, prendre quelque nourriture qui fut fort mince et frugale (4).

Gabriel de Pommerenil, parait avoir été seigneur de la Houssaye et de l'Aulnay.

2^o LE BOIS-DAVID. Les rôles de 1198, font mention de Robert du bois de Brionne, obligé au service militaire.

La famille du Bois, se maintint en possession de ce fief, pendant une longue suite d'années; en 1334, Jehan du Bois, *escuyer*, habitait la paroisse de Franqueville (5).

(1) C'est dans un de ces immeubles, que les moines de Fontenelle dirent s'établir.

(2) Archives de la Seine-Inf.

(3) Cart. du Bec.

(4) Note du chartrier du prince de Vaudemont Guilmet, p. 47.

(5) Cart. de la Trinité.

Dix ans après, Jehan du Bois avait la qualité de chevalier et de vicomte de Pont-de-l'Arche; il épousa Jeanne de Montenay, dont il eut Jehan II^e du nom dit le *Gascoung*.

En 1513, Jacques de Folleville, sieur du Bois-David, ayant tué, dans un moment d'exaspération, Guillaume de Folleville, son oncle, de la paroisse de Franqueville, qui avait entrepris de le ruiner, lui et ses frères et sœurs, par des chicanes et des procès vexatoires, obtint le privilège de lever la fierte.

Des vœux de 1576 et 1614 nous apprennent que Jehan de Folleville, probablement fils de Jacques, capitaine de Pont-Audemer en 1590, était seigneur du Bois-David et de Bose-Potier; il fut député de la noblesse aux Etats de 1614.

Louis de Folleville, sieur du Bois-David, maréchal de camp, capitaine aux gardes, servait en Allemagne dans la campagne de 1643; il fut tué à la bataille de Lens en 1648, laissant plusieurs enfants, Pierre de Folleville, *escuyer*, l'un d'eux, sieur de Bois-David, demeurant à Saint-Martin de Brionne, fut maintenu de noblesse le 12 janvier 1668, il portait : *d'azur à la fasce danchée d'or et de gueules, au contrepoint de 6 pièces accompagnée d'une quinte feuille d'or en pointe*.

Au XVIII^e siècle, la seigneurie du Bois-David appartenait à une famille Hardy, dont un des membres, Georges-François Hardy, sieur de Bois-David, fut reçu conseiller maître à la Cour des Comptes de Normandie, en 1770.

Hardy de Bois-David : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles du même*.

L'avant dernier possesseur de Bois-David, était M. Ribard, conseiller à la Cour de Rouen, décédé vers 1852, fils de M. Ribard, ancien maire de Rouen, d'une famille de marchands de cette ville. Aujourd'hui, la terre de Bois-David appartient à M. Ledesvé-Deudière, gendre de M. Ribard.

3^o COUILLARVILLE. Jean IV, comte d'Harcourt, plaidait au bailliage de Rouen en 1344, avec M^{me} Guillemette de Barres, veuve de messire Henri de Couillarville, chevalier.

L'histoire d'Harcourt fait mention, en 1300, de Robert de *Couillarville*.

Le fief de ce nom, situé sur la paroisse de Saint-Denis de Brionne, passa ensuite à la famille de Franqueville. Le 10 septembre 1257, Raoul de Franqueville, seigneur de Couillarville, chevalier, et Jeanne de Mailloe, sa femme, vendirent à Raoul d'Annebaut, écuyer, seigneur d'Annebaut, Brestot et Appeville, 9 l. de rente sur la vicomté de Pont-Audemer (1).

(1) Notes Le Prévost, p. 129.

Guillaume et Philippe de Franqueville figurent, en 1473, parmi les légataires de Marie d'Harcourt, veuve du prince Antoine de Vaudemont, le premier pour 50 écus, le second pour 30.

Vers le milieu du xv^e siècle, N. de Franqueville, marié à Jeanne du Quesnay, eut d'elle trois enfants : Louis de Franqueville, prêtre, sieur de Couillarville, Jacques de Franqueville, et N.-H. Guillaume de Franqueville, écuyer, verdier d'Harcourt (1).

En 1608, Jacques de Franqueville était sieur de Couillarville et de Galitrelle; deux ans après, le 14 mars 1670, Jean de Franqueville, sieur de la Galitrelle, fut maintenu de noblesse, il portait : *de gueules au chef d'or*.

En 1725, Jacques de Bonnet, sieur de Couillarville, acheta divers immeubles à Heemanville et Saint-Cyr de Salerne, moyennant 2,000 l. (2).

4^e LES ESSARTS. Ruouel des Essarts était, en 1195, un des *pleiges* de Richard Landry.

Pendant cinq siècles, la suite des seigneurs des Essarts nous échappent. En 1691, Alexandre Camin, sieur des Essarts, était receveur général du comté de Brionne.

Il y a quelques années, M. Frémont, qui prenait le titre des Essarts, a eu l'excellente idée de consacrer une partie de sa fortune à la fondation d'un hôpital dans la maison même qu'il habitait, et sur laquelle on lit aujourd'hui en passant sur la route, HOSPICE FRÉMONT DES ESSARTS.

5^e LES FONTAINES. Robert Mignot des Fontaines vendit à l'abbaye du Bec, au mois d'octobre 1260, 5 s. de rente à prendre sur Jean de la Tour, à cause d'une mesure sise à Brionne.

6^e LONGSAULT, *longus saltus*, long bois; dans la charte primitive de l'abbaye du Bec, Gilbert Crespin donna au nouveau monastère le moulin de Longsault.

Jehan Péquin de Brionne donna, en 1245, à sa fille Julie, lors de son mariage avec Pierre Morel, une maison située au Longsault, dans la paroisse de Brionne.

En 1260, il existait au hameau de Longsault un hospice pour les lépreux composé de trois corps de bâtiments, ayant chacun quatre-vingts pieds de long s' trente de large. La chapelle assez richement dotée et dédiée à l'archange Saint-Michel, était belle pour l'époque (3). Il en reste des vestiges sur la route de Brionne à Pont-Audemer, au point d'intersection de l'ancien chemin du Bec, et un calvaire, nommé *croix Paty*

ou *Patry*, marque l'emplacement de la léproserie.

Un titre de 1414 cite l'île Bristou au Longsault.

Lors du partage des successions de Jean Vipart et de Robine de Bethencourt, qui eut lieu entre leurs quatre enfants, en 1484, Etienne Vipart eut les lfs, Guillaume le Vievre et Longsault.

Suivant un aveu du Bec, du mois de mars 1521, le fief de Longsault avait droit de présenter à la léproserie dédiée à Saint-Michel (1).

L'abbaye du Bec rendit aveu, en 1688, pour le fief de Longsault qui lui appartenait. Dix ans après, la maladrerie de Saint-Michel du Longsault fut réunie à l'hôpital de Brionne.

7^e LE QUESNAY. Vers 1155, du temps de l'abbé Michel, Raoul du Quesnay donna aux moines de Préaux le quart d'un moulin situé sur l'eau de Livet, tenu par Gautier Saim (2).

En vertu d'une commission du 13 décembre 1310, Geoffroy le Danois constitua à l'abbaye du Bec une rente de 100 l. sur la ferme du Quesne, située paroisse de Saint-Martin de Brionne.

8^e LA TOUR. Une charte du Bec, de 1260, nous apprend que Jean de la Tour devait à Robert des Fontaines une rente de 5 s.

Le fief de la Tour passa dans la suite à la famille de Bonnet (3). Guillaume Bonnet, écuyer, sieur de la Tour, épousa, en 1638, Marie Guedeville.

Gilles Bourdon prenait, en 1640, le titre de sieur de la Tour (4).

Le 26 décembre 1666, Auguste de Montgommery, chevalier, seigneur de la Poterie et de la Bouteillerie, donna à ferme plusieurs immeubles à Bonnet de la Tour, et à Charles Cotti.

Jacques Bonnet, sieur de la Tour, épousa, en 1690, Elisabeth Godard, dont il eut, entre autres enfants, Jean-Charles-Alexandre-Auguste Bonnet, chevalier, sieur d'Emenville, marié en 1742, qui eut pour successeur son fils François-Auguste.

Bonnet portait : *d'argent à la fasces de gueules chargée de 3 besans du champ et accompagnée de 3 bonnets d'azur 2 en chef, 1 en pointe*.

§ 2. VALLEVILLE,

Dont l'étymologie est suivent T. Duplessis, *l'alonis ou Galonis villa*, était anciennement

- (1) Testament de Marie d'Harcourt.
- (2) Notariat de Brionne.
- (3) *Cart. du Bec*.
- (4) M. Guilmeth.

(1) T. Duplessis, p. 276.

(2) *Notes Le Prevost*, t. II, p. 323.

(3) Othon Bonnet, seigneur de Neufelles et de Montmorel, petit-fils d'Odon Bonnet, qui s'était croisé sous Philippe-Auguste, fonda les cordeliers de Bec, en 1236.

(4) Notariat de Pont-Autou.

une paroisse qui a été réunie à Brionne, le 6 février 1828.

Guillaume-le-Conquéreur donna, vers 1079, à l'abbaye de Jumièges, l'église, la chapelle de Valleville, avec les dîmes et le fief tenu par Hugues-le-Bigot.

Renaud Huard de Brionne, vendit au Bec en 1267, une demi-acre de terre en la paroisse Saint-Aignan-de-Valleville (1).

En 1428, il était dû aux moines du Bec, 8 s. de rente sur un héritage situé à Valleville, qui fut à Guillaume de Canouville (2).

Les comtes de Brionne étaient seigneurs, patrons de Valleville, et avaient le droit de présenter à la cure.

En 1619, différentes terres à Harcourt étaient sujettes au *baon* du moulin de Valleville.

Pierre Houel, sieur du Vaudetot et son fils du même nom, furent successivement seigneurs de Valleville.

Dans un aveu d'Harcourt de 1684, il est fait mention de 15 acres de prairie et de 4 moulins au val de Valleville, et de 300 acres de bois qui s'étendaient sur cette paroisse et sur celle d'Harcourt.

François Bonnet, sieur de Valleville, ancien major des côtes, requiert, en 1725, enregistrement de ses *Lettres de provision*.

Fiefs. — FUMICHON. Gilbert de Bigars, seigneur de Fumichon, consentit, en 1218, à une vente faite à l'abbaye du Bec par Emeline, femme de Geyoud, fils d'Isabelle, d'une maison sise à Brionne, relevant de son fief (3).

Jehan de Bigars était, en 1293, seigneur de Fumichon; sa fille ou sa petite-fille, Jeanne de Bigars, dame de Fumichon, épousa Foulques Paynel.

Le fief du Petit-Fumichon, à Valleville, relevait de Bigars qui mouvait d'Harcourt.

En 1612, Adrien Le Cornu était seigneur de Saint-Philibert et de Fumichon. Ce dernier fief appartenait quelques années après à Georges Alorge, qui laissa de son mariage avec Elisabeth de Lieuray, Pierre Alorge, seigneur de Malicorne et de Fumichon, en 1686; Françoise Alorge, fille de Pierre, épousa Charles de Baudot, auquel elle apporta en mariage la seigneurie de Fumichon.

Charles de Boudot, II^e du nom, fils du précédent, épousa, vers 1730, Madeleine Campion de Montpougnand et ce fut leur fille, Madeleine-Charles-Jacques Baudot de Fumichon qui porta le fief dont elle portait le nom dans la famille d'Osmy par son ma-

riage avec Henri Le Bœuf comte d'Osmy (1).

LE MIREY. — Nous lisons dans un aveu de 1684, duquel Harcourt relève le fief Mirey assis à Valleville, aux héritiers de Jean-Baptiste Le Peinteur, *escuyer*, sieur des Planches, doit un épervier de rente. »

MOULIN BELHOTTE. — Gautier Belhotte, vendit à l'abbaye du Bec, 8 s. 1 d. et 1 chapon de rente sur sa maison de Valleville (2).

BRIONNE, chef-l. de canton, arrond. de Bernay, sur la Risle et le ruisseau des fontaines de Saint-Denis, à 61 m. d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, diluvium et craie glauconieuse. — Stat. du chem. de fer de l'Ouest. — *R. imp.* n° 138, de Bordeaux à Rouen. — *R. dép.* n° 10, de Pont-Audemer à Evreux, n° 17, du Neubourg à Pont-l'Évêque. — *Chem. de grande com.* n° 26, de Brionne à Lieurey, n° 40, de Brionne à Elbeuf. — Surf. terr. 1673 hect. — Popul. 4067 hab. — 4 contrib. 45,926 fr. — Rec. ord. budg. 1867, 36,325 fr. y compris 22,472 fr. de droits de places et d'octroi. — Chef.-l. de percept. et de contr. ind. — (5) — Cure. — Parois. — Presbyt. — 2 Ecoles de garçons dont 1 libre, recevant en 1806, 178 enfants. — 3 Ecoles de 134 filles. — Mais. d'école—Mairie—Juged. de paix.—Cons. de prud'hommes. — 2 notaires. — 3 huiss. — 1 recev. d'euveg. — 1 contr. des contr. dir. — 1 ag.-voyer. — 1 comm. de police. — 1 brig. de gendarm. — Bur. télégr. — Bur. de bienf. — Hosp. de 35 lits. — C. de sap.-pomp. — Soc. de musiq. — 45 perm. de chasse. — 75 déb. de boissons. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 40; d'arr. 15.

Dépendances: L'AUNAY-BELLET ou SOUS-BRIONNE, L'AUNAY-SOIS-BRIONNE, LE BEHOTE, BOIS-DAVID, LA CABOTIÈRE, LA CABOTIÈRE-DE-VALLEVILLE, CAILLOUET, LES ESSARTS, FEUGROLLE, LES FONTAINES, LES FRICHES, LA GRIVELIÈRE, LES MARTINIÈRES, LE QUENAY, LA RIVIÈRE-THIBOUVILLE, LE THURKT, LA TOUR, LA VACHERIE ET VALLEVILLE.

Agriculture: Bois et prairies. — 13,000 arbres à cidre.

Industrie: 5 filatures de coton. — 1 fil. de lin. — 1 fil. de laine. — 1 retorderie de coton. — 4 blanchisseries chimiques. — 8 moulins à blé. — 2 moulins à huile. — 2 teillages de lin. — 4 briqueteries. — 2 fours à chaux. — 2 brasseries. — 1 tannerie. — 1 imprimerie. — 1 usine à gaz.

Commerce de céréales, chevaux, toiles, lin, bestiaux, fils et huile. — *Foires:* 1^{re} lundi de Carême, jeudi de la Fête-Dieu et 9 octobre. — *Marchés:* le jeudi et le dimanche. — 284 *Patentes*.

(1) Suivant T. Duplessis, la paroisse était dédiée à Saint-Sauveur.

(2) Cart. du Bec.

(3) Cart. du Bec.

(1) Généalogie d'Osmy.

(2) Cart. du Bec.

Canton de Broglie.

Arrond. de Bernay.

Topographie. Le canton est divisé en deux parties bien distinctes : la partie sud est très accidentée, et plus on avance vers le nord, plus le terrain tend à s'aplanir; vers le nord-ouest commence la plaine du Lieuvin; ses limites sont : au nord, le canton de Bernay; au sud, le départ. de l'Orne; à l'est, le canton de Beaumesnil, et à l'ouest, les dép. de l'Orne et du Calvados.

Surf. territ. En hect. 21,723, savoir : terres labourables, 11,200. — Prés et herbages, 1,066. — Bois, 2,925. — Vergers et jardins, 2,313. — Mares, canaux, rivières, cours d'eau, 49. — Terrains incultes, 516. — Routes, chemins, promenades, 462.

Cours d'eau. Le canton est traversé du sud au nord par la Charentonne qui reçoit les eaux de la Guiel ou rivière de Ternont.

Géologie. Les principaux terrains dont la présence a été constatée sont : les alluvions contemporaines, l'alluvium ancien, le diluvium, les grès, les poudingues et la craie blanche.

Voies de communication. Chem. de fer; le canton est desservi par le chemin de Paris à Cherbourg, station de Bernay.

R. imp. n° 138, de Rouen à Bordeaux par Broglie. — *R. dép.* n° 3, de Chartres à Lisieux par Montreuil-l'Argillé, n° 11, de Rouen à Falaise par Capelle-les-Grands. — *Chem. de g. communication.* n° 9, d'Orbec à Nonancourt par Saint-Aubin-du-Thénney et Broglie, n° 25, de Thiberville à Glos-la-Ferrière par Grand-Camp, Broglie et Chamblac, n° 62, de Bernay à la Ferté-Fresnel par Broglie, Saint-Agnan-de-Cernières, n° 63, du Saq à la Ferrière par Saint-Pierre-de-Cernières. — *Chem. d'int. com.*, n° 13, de Broglie à la Ferrière, n° 7, de Broglie à la ligne n° 8.

Population. 9,961 habitants.

Dic. adm. 22 communes : Broglie, le Bosc-Morel, Capelle-les-Grands, Chamblac, la Chapelle-Gauthier, Ferrières, Saint-Hilaire, la Goulafrère, Grand-Camp, Mélicourt, Mesnil-Roussel, Montreuil-l'Argillé, Notre-Dame-du-Hamel, Saint-Aignan-de-Cernières, Saint-Aquilin-d'Augerons, Saint-Aubin-du-Thénney, Saint-Denis-d'Augerons, Saint-Laurent-des-Grès, Saint-Laurent-du-Tencement, Saint-Pierre-de-Cernières, Saint-Quentin-des-Iles, Trinité de Réville, Verneusses. — 2 ch.-l. de percep., Broglie et Montreuil-l'Argillé.

Les contributions du canton s'élèvent en principal pour 1867 :

Foncieres	97,823	} 132,339 fr.
Portes et fenêtrés	11,056	
Personnelles et mobilières	14,521	
Patentes	8,919	

Les recettes prévues aux budgets des différentes communes du canton, pour l'exercice 1867, s'élèvent à 60,345 fr., y compris 5,597 fr. de revenus communaux. — 228 permis de chasse.

Contrib. ind. Chef-l. de rec. à Broglie. — 2 buralistes à Broglie et à Montreuil-l'Argillé.

Etablissm. de bienfaisance et de prévoyance. 14 communes ont des bureaux de bienfaisance. — 1 société de secours mutuels.

Dic. ecclésiast. 1 curé à Broglie, 17 paroisses succursales, Bosc-Morel est réuni à Chamblac, Mesnil-Roussel à N.-D.-du-Hamel, Saint-Aquilin-d'Augerons à Saint-Denis-d'Augerons, et Saint-Laurent-du-Tencement à Verneusses.

Dic. judic. 1 juge de paix et son greffier. — 2 notaires et 2 huissiers. — 1 commissaire de police.

Inst. publ. 6 écoles spéciales de garçons, 9 écoles mixtes et 6 spéciales aux filles. — Les communes possèdent 15 maisons d'école et en louent 5. — 399 garçons et 420 filles fréquentent les écoles, dont 266 gratuitement.

Elections. 3,007 électeurs de la 2^e circonscription électorale nomment 1 conseiller gén. et 1 conseiller d'arrond.

Force. pub. 4 gendarmes, 1 brigadier. — 2 comp. de sapeurs-pomp. d'un effectif de 110 hommes.

Sociétés musicales. 2 à Broglie et une à Montreuil-l'Argillé.

Agriculture. Céréales, mais en général terrain peu productif, bois.

Industrie. Tissage de frocs. — Fabrication de rubans et de toiles de fil et coton. — Exploitation de carrières de grès. — 13 moulins à blé, 2 à tan, 1 à plâtre. — 6 filatures de coton. — 2 scieries mécaniques. — 3 fabriques de rubans. — 1 fabrique à mouliner la soie. — 1 fabrique de passementerie. 3 tanneries. — 3 briqueteries et 3 fours à chaux. — Enfin, plusieurs clouteries à la main.

Commerce de Grains, bestiaux, étoffes, lin et fil.

Patent. 448.

Évêcs à Broglie, Montreuil-l'Argillé. — V. les communes.

BROGLIE.

Chambrais (nom primitif), faisait partie des doy. d'Orbec, — Archid. du Lieuvin, —

Dioc. et Elec. de Lisieux, — Parl. de Rouen, — Génér. d'Alençon.



Broglie rappelle une famille illustre et de grands services militaires rendus à la France; mais ce nom est moderne pour nous et a été substitué il y a un siècle et demi à celui de Chambrais.

L'importance de Broglie s'est accrue par l'annexion de Saint-Vincent-la-Rivière, le 8 mai 1845.

§ I^{er}. — BROGLIE.

Broglie (Chambrais), est assurément un des plus vieux bourgs gaulois qu'on puisse signaler; sa situation, sur la grande voie de *Scandinavum* (Le Mans), à Rouen et Lillebonne, au point où une autre voie s'en détachait pour gagner Evreux par Condé, a dû contribuer à son développement et à son importance. L'église de Chambrais, dédiée à Saint-Martin, est encore un signe non équivoque de haute antiquité.

Le bourg celtique devint au 5^e siècle, partie intégrante du domaine ducal sous le nom de *Calbrinse*; il figure vers l'an 1060 parmi les valeurs composant la dot de la princesse Judith, femme du duc Richard II, mais on ne le voit pas parmi les biens cédés à l'abbaye de Bernay (1).

En 1024, le même Richard II voulant obtenir du comte du Vexin, que nous croyons être Drogon ou Dreux, l'autorisation de faire passer une armée sur le Vexin français (2), lui cède deux localités de son duché que *Robert du Mont* appelle des villes riches et importantes, *villas optimas*, savoir Elbeuf et Chambrais (*Cambreium*), dans le pays d'Ouche (3).

Il ne paraît pas toutefois que la donation de Chambrais ait été de longue durée. Drogon, comte du Vexin, marié à une princesse anglaise, accompagna Robert-le-Magnifique à la Terre-Sainte, où il mourut en 1035 (4).

Avant de quitter le 11^e siècle, nous devons dire que Chambrais possédait, dès la plus haute antiquité, un fourneau pour la fonte du minerai, et que l'église actuelle, qui remonte à cette époque, doit être l'œuvre de

Henri de Ferrières (1), l'ami et le compagnon intrépide du conquérant, lors de l'invasion de l'Angleterre. Déjà possesseur du puissant donjon de Ferrières, situé à quelques milles, il aura obtenu, vers 1071, du duc Guillaume, en récompense de ses éminents services, le riche domaine de Chambrais en même temps qu'il recevait en Angleterre le château de Totsbury (2).

Il n'est pas non plus impossible que cette donation importante ait été faite plus tard à un descendant de Henri I^{er} de Ferrières; son fils Guillaume, qui fut fait prisonnier dans les rangs fideles de l'infortuné Courte-Heuse mourut, laissant Henri II de Ferrières, qui fut fait prisonnier au combat d'Exmes en 1130, en combattant pour le roi Etienne (3).

Cet Henri II^e du nom, eut certainement la seigneurie de Chambrais avec celle de Ferrières, puisqu'il donna à l'abbaye de Lyre, par une charte relatée dans une autre de Henri II, un hôte libre, *apud Cambrest* (4).

Henri II de Ferrières assistait, en 1144, à l'entrée de Geofroy d'Anjou à Rouen; son fils, Vauquelin II^e, est cité vers 1150, comme tenant du fief de l'abbaye de Bernay; c'est lui qui donna aux religieux de Saint-Wandrille, les dîmes de ses moulins de Chambrais, Ferrières, Auquinville, Courson et Saint-Aubin-en-Caux (5).

Vauquelin II^e laissa au moins deux fils, Henri de Ferrières, III^e du nom et Vauquelin, suivant une charte de Luc, évêque d'Evreux. Ces deux frères confirmèrent le don fait par leur aïeul à l'abbaye de Lyre.

Au 12^e siècle, le bourg de Chambrais avait une grande importance. On devait s'y livrer au commerce, et comme partout, la bourgeoisie était devenue riche et puissante. Nous y trouvons, vers 1170, deux prêteurs d'argent, Hugues et Drogon, auxquels Robert, abbé de Saint-Evroult, avait emprunté une somme assez importante.

Après la mort de l'abbé, ces deux banquiers de l'époque firent, auprès d'Arnoul de Lisieux, de vives instances pour être payés par Raoul, successeur de Robert. L'évêque écrivit dans ce sens à l'abbé, c'est le sujet de sa dix-neuvième lettre (6).

(1) Fils de Vauquelin I de Ferrières, tué près de Vimoutiers, dans un combat avec Hugues I de Montfort, sous la minorité de Guillaume-le-Bâtard.

(2) Ord. Vital, liv. XI, p. 22.

(3) Ord. Vital, liv. XIII, p. 66.

(4) Notes Le Prevost, p. 443.

Ce don est aussi relaté dans une charte de Luc, évêque d'Evreux, vers 1210.

(5) Notes Le Prevost, t. 1 p. 443.

(6) Edition Giles 1814. *Cambri et Cambium*, sont les expressions dont Arnoul se sert pour désigner Chambrais.

(1) Un point stratégique aussi important, où déjà peut être existait une forteresse, ne pouvait convenir à des religieux.

(2) Cette armée était destinée à faire la guerre à Hugues, comte de Chalons, qui retenait dans les fers Renaud de Bourgogne, mari d'Adelne, fille du duc Richard II.

(3) Ce pays tirait son nom de la forêt d'Ouche qui le couvrait primitivement.

(4) M. Hersan. *Gisors*, p. 19.

Les Rôles de 1195 nous offrent le nom d'un riche négociant en vins, Foulques de Chambrais, condamné à une amende de 10 l. pour avoir vendu du vin plus cher que la taxe. La même année, Geoffroy d'Argenton, fermier de la baillie de Lisieux, versa 6 l. qu'il avait reçues d'Isaac de Chambrais (1).

Jean, roi d'Angleterre, vint plusieurs fois à Chambrais; il y passait la nuit le 8 août 1199; il y revint les 3 et 4 janvier 1203; il data trois lettres *apud Cambrai* les 20 et 21 mars 1203, le 18 août il fit de nouveau son entrée à Chambrais, ayant auprès de lui Guillaume, évêque de Norvick et Pierre de Préaux; le lendemain, il nomma Guillaume Le Gras, sénéchal de Normandie et lui expédia des ordres; le 21, il déclara Guillaume Fanko quitte envers les juifs de Montivilliers; ce même jour, G. archidiacre de Lisieux et Raoul de Rupierre lui apportèrent 761. angevins, « que nous avons reçues dit le roi dans notre chambre à Chambrais » (2).

Que le roi Jean fut reçu à Chambrais comme hôte ou comme maître du château, il est certain que Henri de Ferrières avait avec lui de bonnes relations. En 1203, le roi lui fit donner par Robert de Vieuxpont, trois tonneaux de vin de *Gasconne* et lui accorda des terres considérables auprès de Bourgtheroulde.

Malgré ses relations avec le roi d'Angleterre, le sire de Ferrières ne fut point inquiété par Philippe-Auguste après la conquête de Normandie.

En 1207, il confirma à Saint-Wandrille la donation faite par son père de la dime de plusieurs moulins; et il donna à Guillaume de Capelles un siège de moulin, près du moulin du roi à Fresnay (3).

En 1211, la dame du Sûp, veuve de Henri de Ferrières, plaidait à l'Echiquier en revendication d'une terre que son mari avait vendue à Guillaume de Bonquetot, dont les enfants étaient alors mineurs. L'Echiquier défendit d'inquiéter ces enfants avant leur majorité (4).

A la mort de Henri III de Ferrières, un nuage profond enveloppe cette noble maison; et on ne peut dire avec certitude quel fut son héritier. La Chesnaye-des-Bois propose Guillaume, II^e du nom, qui fonda, en 1267, le prieuré du Bosc-Morel; nous admettons cette filiation en attendant de nouvelles lumières (5).

(1) C'était probablement un juif comme il y en avait partout où se faisait du commerce au moyen-âge.

(2) Rôles, édit. Leclandre.

(3) Comme Fresnay était alors un fief considérable de Chambrais, le domaine royal devait avoir des propriétés dans cette paroisse.

(4) L. Delisle, *Echiquier*, 87.

(5) Un manuscrit du xiv^e siècle (Bibl. de la maison Ferrières de la bibliothèque de Rouen, fonds Martainville, donne un Geoffroy ou Godefroy.

Le fondateur du prieuré de Bosc-Morel ne dut pas longtemps survivre à sa chartre de 1207. Après lui paraît Henri IV de Ferrières que nous croyons son fils.

Henri IV de Ferrières a laissé plus de traces que plusieurs membres de sa famille; l'archevêque Eudes Rigaud, invité par lui dans son manoir de Ferrières, en janvier 1268; il avait envoyé, en 1271, trois chevaliers à l'Est de Foix; on le trouve à des assises de Pont-Audemer en 1272, et il donna, en 1278, une grande chartre pour le Bosc-Morel.

Son fils, Jean I de Ferrières fit partie, en 1295, d'une expédition maritime commandée par Jean d'Harcourt; en 1320, il déclara posséder en revenus à Ferrières-Chambrais et Auquenville, une somme de 3,000 l., y compris ce qu'il tirait de sa forêt, de ses bois et de ses fosses charbonnières (1). En 1330, il est nommé entre les tenants de l'archevêque de Rouen dans le Vexin (2).

Lors de la rédaction du Pouillé de Lisieux, en 1350, le seigneur du fief de Fresnay était en possession du droit de nommer à la cure de Chambrais.

Jean I de Ferrières paraît avoir eu pour fils Gauvain ou Vauquelin de Ferrières, qui épousa Jeanne de Préaux, ayant des droits à la baronnie de Dangu.

Pendant les guerres Navarraises de la deuxième moitié du xiv^e siècle, la vieille forteresse de Chambrais livrée à Charles-le-Mauvais, reprit un instant sa vie militaire d'autrefois. On a du 8 août 1371, des lettres du roi de Navarre, relatives à 200 fr. levés en la sergenterie de Chambrais « pour la fortification de la tour du Châtelet du dit lieu. » Le vaillant Guy de Gauville est cité comme capitaine du château; il l'était encore lorsque Charles V chargea le duc de Bourgogne, Du Guesclin et autres de reprendre la Normandie.

A la nouvelle de l'agression, le lieutenant du capitaine de Chambrais, écrivit à Pierre du Tertre. Le gouverneur de Bormay répondit qu'il fallait se défendre à toute extrémité et ne remettre la place que sur des lettres signées du grand sceau du roi de Navarre.

Sans savoir précisément comment Chambrais fut délivré des troupes du roi de Navarre et rendu à son seigneur, nous pensons que Guy de Gauville ayant été gracié, dut remettre la forteresse.

En 1386, M^r Jean Raoulin, curé de Chambrais, donna sa cure à bail à messire Pierre Lebouget, curé de Martainville-sur-Ry, pour

(1) Assiette de Beaumont.

(2) A la date de 1337, l. 1, p. 414. M. le Prévost parle des vignes de Chambrais. C'est une mesure évidente, il s'agit des vignes de Chambray-sur-Eure, qui appartenaient au moines de Saint-Ouen.

trois ans, moyennant 200 l. t. par an. Jean II de Ferrières, fils de Gauvain, était alors seigneur de Chambrais, et chambellan du roi. En 1402, il épousa Madeleine d'Harcourt, dame de Montfort le Rotrou.

Dès le commencement de 1418, lors de la grande invasion anglaise, le château de Chambrais fut forcé de capituler, comme il résulte de l'acte suivant :

« C'est l'appointement fait, prins, traité et accordé le 9 de mars 1417 (vieux style) entre Jehan Cornevaill, Rauf Cromville et Jehan Héron, chevalier, à ce commis par le très haut et très puissant prince, notre très redouté seigneur le duc de Clarence d'une part, et Jacques de Neville, escuyer, et Guillaume de la Perque à ce députés du seigneur de Ferrières, des chevaliers, escuyers et bourgeois, étant de présent en la ville et chastel de Chambrais d'autre part, suivent les articles. Jacques et Guillaume remettent la ville le lundi de Pâques. Si le seigneur de Ferrières et son fils Jean, sire de Foutenay, ou d'autres, veulent se soumettre, ils auront leurs biens; ceux qui refuseront auront des lettres de sauf-conduit et pourront emmener avec eux leurs chevaux, harnais et autres biens. L'artillerie et les autres munitions de guerre ne pourront être emportées de la ville. On ne pourra ni les brûler ni les rompre. Les prisonniers anglais seront rendus et on livrera les transfuges, Gallois, Irrois et Gascons. 4 gentils-hommes et 2 bourgeois seront livrés en otage (1).

Au mois d'avril de la même année, Jean de Ferrières se soumit au roi d'Angleterre et obtint des lettres de protection, mais il survécut à peine trois mois à la prise de son château, car, le 18 juin suivant, le roi Henri V, occupé au siège de Louviers donna un sauf-conduit à : Jacques de Bouteiller, Jean de Brevédent, Thomas Le Mire et Cardin de Brevédent, pour aller en la ville du Neubourg, procéder, dit-il, à l'inhumation du corps de Jean de Ferrières, chevalier dans l'abbaye du Bec (2).

Marguerite d'Harcourt, veuve de Jean de Ferrières, et ses fils Jean, Charles et Michel, se soumièrent également aux Anglais. Dès le 21 septembre, devant Rouen, le roi anglais déclara qu'à la supplication de Jean de Ferrières, chevalier, et de sa mère, il

(1) *Antiquaires de Normandie*, xv, 2-6.

(2) Brequigny, n° 1106.

Depuis Vauquelin II, bienfaiteur de la maison, les seigneurs de Ferrières avaient le privilège d'être inhumés à l'abbaye du Bec, dans la chapelle de Saint-Jean, appelée aussi chapelle de Ferrières.

M. l'abbé Careme a retrouvé au Bec la pierre sépulcrale de Vauquelin, qui avait été taillée pour faire une marche d'escalier, on y voyait gravé au trait l'image d'un guerrier de l'époque, cette pierre existe encore à Brionne.

lui accordait tous ses héritages, moyennant hommage et les services dus.

En 1429, le privilège de la fierte fut accordé à Thomas Grandon, anglais, de la paroisse de Hanniquem, diocèse d'York, qui avait été condamné à mort pour avoir tué, à *Chambroix*, diocèse de Lisieux, avec une épée, Jean Borillesse et Robert Lescasseys.

Chambrais fut repris en 1449 par le fameux bâtard Dunois : « *Et le 18^e jour ensuyvant dudit moys fut assiégé le chasteau de Chambrais par messeigneurs les comte de Dunois, de Clermont et de Nevers, les baillifs d'Evreux et de Berry, et plusieurs autres chevaliers et escuyers, qui firent grandement leur devoir combien qu'ils n'y furent qu'ères, car le seigneur de Clermont fit la composition, et s'en allèrent les Anglois leurs corps et biens saufs qui estoient environ 200 combattants.* »

Jean III de Ferrières, étant rentré en possession de son domaine en fit hommage au roi de France; il mourut sans enfants, laissant sa succession à son frère puîné Charles, marié à Jeanne du Neubourg, dame de Livarot (1). De ce mariage naquit Jean IV de Ferrières, chambellan du roi, qui épousa, vers 1453, Jeanne de Tilly. Cette dame lui ayant apporté de nombreux domaines, il devint un des plus riches seigneurs de la Normandie, et Chambrais n'a que le cinquième rang dans les 16 ou 20 seigneuries dont il ajoutait les noms au sien.

C'est de son temps que le collatéral méridional de l'église fut reconstruit. A cette époque, les chanoines de Lisieux jouissaient en commun des dîmes de Chambrais (2).

Lors de la recherche de la noblesse, par Montfaut, en 1463, on reconnut comme nobles à Chambrais, Jean de Bailleul, et Raulin de Louvigny.

Jean IV de Ferrières fut un des seigneurs qui parurent avec le plus d'éclat à la montre de Beaumont, en 1460; il était vêtu en homme d'armes avec un chevalier également couvert de fer, 5 archers et 3 pages en tout 10 chevaux. Il était mort en 1481, laissant deux fils et deux filles.

Jean V de Ferrières l'aîné, eut la terre de Chambrais avec les autres seigneuries de son père, sauf Dangu et Thury, apanage de Guillaume son puîné. Jean est désigné comme patron de Chambrais, privilège réservé au fief de Fresnay qui probablement était dans sa main.

Jean V de Ferrières eut des aventures singulières. D'abord prêtre, il se dégoûta de

(1) Selon certains généalogistes il n'y aurait point eu de Charles, et Jeanne du Neubourg, dame de Livarot, aurait été la première femme de Jean IV de Ferrière.

(2) Pouillé, 64.

son état, se retire dans le Midi de la France en dissimulant son caractère; il épouse Emare Geofroy, dame de Boutières en Dauphiné, qui lui donne quatre filles, dont la légitimité fut contestée, puis solennellement reconnue par rescrits des papes Innocent VIII et Alexandre VI, et enfin il meurt en 1514.

La troisième de ses filles, Françoise de Ferrières eut dans son lot la Rivière-Thibouville et Chambrais. Elle épousa, le 12 septembre 1507, Antoine d'Arce, seigneur de la Bastie, vice-roi d'Ecosse.

Leur fils, Nicolas d'Arce, baron de Ferrières et châtelain de la Rivière-Thibouville, ne vivait plus en 1547, car, Anne Le Veneur, sa femme, était doturière; il ne laissait qu'une fille, Charlotte d'Arce, mariée à Gilles des Ursins, chevalier, sieur d'Armentières, d'où naquit Charlotte des Ursins, qui épousa Eustache de Conflans.

Arce: *d'azur, au franc quartier d'or, des Ursins: Bandé d'argent et de gueules de six pièces, au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules, soutenu d'une fasces en devise d'or.*

En 1502, la baronnie de Ferrières, Chambrais et la Rivière-Thibouville, était taxée à 480 l. formant le dixième de son revenu.

« Le 6 juin 1580, le sieur de Bacqueville-Martel, qui tenait, sous les ordres du duc de Montpensier, pour le roi, en Normandie, prit et pilla le château et le bourg qui tenaient pour un certain Limpon. Plusieurs bourgeois furent tués ou blessés à la porte du château; l'église fut pillée, les ornements emportés, les hosties profanées. »

« Il laissa pour gouverneur le sieur de la Grafionnière; mais au bout de quinze jours le château fut repris par le parti Benay, commandé par le capitaine Glos, qui tenait pour Limpon. »

« Ce capitaine laissa pour commandants Couray et Jean Descorches, écuyer, sieur du Bosegueret. Ils l'abandonnèrent au carême 1590, après la capitulation de Falaise et de Lisieux. »

« Un nommé la Roche de Cisey et des Brûres, son frère, s'en emparèrent alors au nom du roi et le tinrent jusqu'au 12 avril, époque où il fut rendu par composition au baron de Nonant.

« Le sieur Nicolle, dit Maupertuis, qui tenait pour Limpon et était resté au château, sortit avec armes et bagages. Il revint quelque temps après avec 80 ou 90 soldats et se battit au Bose-Robert avec le sieur de la Roche; il eut l'avantage. Il eut ordre de construire un éperon devant la porte du château avec un corps de logis pour défendre l'entrée; il fit brûler un grand corps de logis près le donjon. »

« De concert avec M. de la Roche et de

Bosegueret, il fit réparer et rehausser les galeries pratiquées autour du château ou plutôt dans l'épaisseur des murailles. Il y tint depuis le 11 avril jusqu'au 28 juin, époque où M. de Montpensier, ayant fait le siège et fait élever la batterie du Bose-Alix qui existe encore, fit tirer 38 volées de canon de 4 batteries chacune, dont les boulets pesaient chacun 45 livres, on en a conservé deux qui sont au chartrier. Après une résistance longue et meurtrière, le château fut pris d'assaut. Maupertuis et un fils du sieur de la Martinière, furent condamnés à perdre la vie. Suivant la tradition, Maupertuis fut pendu à la porte du château (1). »

Charlotte des Ursins, épouse séparée, quant aux biens, de Eustache de Conflans, rendant aveu pour la baronnie de Ferrières en 1601 (2), explique que Chambrais dépend du bailliage d'Evreux, mais de la vicomté d'Orbec; que des quatre châteaux ou maisons fortes assis sur la baronnie, il ne restait que celui de Chambrais « encore de présent édifié lequel est assis, dit l'aveu, en la paroisse et bourgeoisie dudit lieu en son intégrité, auquel lieu et bourg de Chambrais j'ai droit de foires et de marchés, dont les coutumes me competent et appartiennent. Auquel château de Chambrais j'ai droit de guet et de garde à icelui sur mes hommes tenants et sujets, selon l'étendue de leur tènement. Auquel guet d'icelui château les bourgeois de ladite baronnie ne sont pas tenus non plus qu'à payer le tribut dessus mentionné sinon en temps de guerre. »

« Mais sont sujets ledits bourgeois de Chambrais faire le guet et garde chacun en son tour, et à la semonce l'un de l'autre, aux toires ordonnées et établies audit bourg de Chambrais, et es veilles d'icelles, comparoir et faire guet jusqu'au nombre de 13 personnes, dont mon sergent de Chambrais a droit et peut en exempter un, par ce moyen ledit guet n'est que de 12 personnes qui doivent garder les *darres* et marchandises qui seront apportées es dites foires et en répondre; desquels 12 il y en aura un portant une massue de bois et une épée qui sera chef du guet, lequel fera convenir les autres en ma justice auxdits jours de foires et veilles d'icelles... lequel sera changé de jour en autre et de foire en foire, afin que chacun desdits bourgeois fasse ledit guet chacun en son tour. »

Le chef du guet était obligé de dénoncer les délits commis pendant les foires, au sénéchal chargé de les juger.

(1) Extrait des Notes A. Le Prévost, p. 444, t. 1.

(2) Note Le Prévost, t. II, p. 33.

En raison de l'intérêt qui présente nous avons cru devoir reproduire cet aveu, au moins en grande partie.

« *Item*, dit l'aveu, me doivent lesdits bourgeois, pour chacune mesure et pièce d'héritage qu'ils tiennent en bourgeoisie, 12 d. de rente censive, au terme Saint-Michel, outre les autres rentes seigneuriales, etc.... »

« *Item*, j'ai droit de foires et marchés à Chambrais aux jours de lundi et vendredi, et les foires aux jours ordonnés et établis, savoir : au jour et fête de Monsieur Saint-Mathieu, 21 jour de septembre; l'autre au jour et fête de Monsieur Saint-Luc, 18 octobre; et la dernière au jour de Monsieur Saint-Martin, 4 juillet, le tout par chacun an. »

On payait coutume ou issue de fief si les denrées et marchandises de la baronnie étaient portées et mises en vente ailleurs qu'à Chambrais; les hommes de la baronnie ne payaient point de coutume au marché de Chambrais, mais les marchands de profession la devaient.

Item, les bourgeois du bourg de Chambrais étaient anciennement tenus, tenir les murailles en bonne et due réparation dont ils sont à présent dispensés à cause des grandes ruines, en quoi ils sont à présent et advenus par les anciennes guerres. Ils étaient aussi tenus à réparer et entretenir nos fossés... dont ils sont pareillement à présent dispensés à cause des dites ruines. »

« *Item*, j'ai droit de prendre chacun un sur tous les maîtres du métier de boucher de maudit bourg de Chambrais pour leurs étaux et étalages 12 s. par an, les boulangers, drapiers, cordonniers, merciers, chandeliers et autres métiers d'étalliers audit bourg, 4 s. 2 d. pour l'étalage. »

La forêt ou buisson Cornilafre se trouvait dans la seigneurie de Chambrais; elle était bornée d'un côté par le grand chemin *Pevrey* (1).

« Sur ce prends bois pour mon four *bonnier*, assis à Chambrais, auquel les bourgeois dudit lieu sont sujets cuire leur pain sous peine de forfaiture, en payant 2 d. par chacun boisseau. »

Cependant les bourgeois avaient droit de cuire chez eux en payant une redevance de 2 chapons à Noël de chaque année.

« Ne peuvent avoir, lesdits bourgeois, vue ni issue par dedans les murs dudit bourg, s'ils ne payent pareillement 2 chapons audit terme de Noël... »

Ici Charlotte des Ursins déclara être obligée à tenir les pleuds du panage de la forêt audit lieu de Chambrais, dans le prétoire et colue d'icelui, le dimanche devant la Saint-Michel.

« *Item*, en la paroisse de Chambrais il y

(1) C'est-à-dire l'ancienne voie gauloise ou romaine dont nous avons parlé.

a deux moulins à blé, faisant de blé farine, dont l'un est assis audit bourg et bourgeoisie de Chambrais, auxquels sont sujets les bourgeois dudit lieu et sont tenus y aller mondre leurs grains et moutures sur le danger de la forfaiture; l'autre moulin est assis au village et bourgeoisie du moulin du *Prey*... »

« *Item*, ni plusieurs pièces de pré assises en la paroisse de Chambrais dont une est appelée le pré des *Grosses-Forges*, et l'autre le pré d'*Urgot*.... »

Le même aveu constate que la plupart des fiefs relevant de Ferrières étaient obligés à cinq ou dix jours de garde au château de Chambrais, suivant leur importance.

Charlotte des Ursins, dont émane cet aveu, était une femme illustre par son esprit et sa piété; elle est l'auteur d'une paraphrase de l'épître de S.-Paul aux Hébreux. Son mari Eustache de Conflans, II^e du nom, fut député de la noblesse de Vermandois aux Etats de Blois, en 1588; Henri IV le fit chevalier de ses ordres, et il fut capitaine de 50 hommes d'armes, etc., chevalier d'honneur de la reine Marie de Médicis, lieutenant-général des armées du roi. Malgré toutes les dignités accumulées sur sa personne, le vicomte d'Auchy dissipa son patrimoine, ce qui explique sa séparation de biens d'avec sa femme. Il mourut le 9 juin 1628, et sa femme le 3 janvier 1646; leur fils aîné Henri, seigneur d'Armentières, vicomte d'Auchy, était mort vers la même époque que son père, laissant lui-même deux fils, issus de son mariage avec Charlotte Pimart; Henri dit le marquis d'Armentières, qui ne survécut que peu d'années à son père, et Eustache, dont nous parlerons ci-après.

Leur fils puîné, Robert Meen de Conflans, seigneur de Scepoy, prit, après la mort de sa mère, le titre de baron de Ferrières et Chambrais; il en exerça les droits en 1646, en nommant à la cure de Livet-en-Ouche; il mourut en 1641, laissant Chambrais, Ferrières et la Rivière-Taubouville à son neveu Eustache de Conflans, III^e du nom, abbé de Lonlay et de Val-Chrézien.

Eustache III, à la mort de son frère aîné, s'était démis de ses abbayes et avait recueilli la terre d'Armentières avec celle de Cramailles et le marquisat de Louvois, du chef de sa mère. Cependant, malgré ses riches possessions, Eustache ne tarda pas à dissiper sa fortune; dès le 25 janvier 1653, il vendait sa baronnie de Chambrais-Ferrières à Charles le Comte de Nonant, seigneur de Bouffay près Bernay, vicomte de Beaumont.

Conflans : *d'azur billeté d'or, au lion rampant aussi d'or, brochant sur le tout.*

Le comte de Nonant : *d'azur au chevron*

d'argent, accompagné de neuf besans du même mal semés, 3, 3, 3.

Le nouveau possesseur de la baronnie appartenait à une maison puissante; il avait épousé, en 1636, Claire de Marle, fille de Philippe du même nom, maître d'hôtel du roi et de Madeleine de Bragelonne.

De son temps, le 5 janvier 1656, le conseiller d'Etat Gohory légua les droits qu'il avait sur la marque des cuirs de Chambrais et autres localités à l'Hôtel-Dieu d'Orbec (1).

La haute-justice de Chambrais relevait alors de la vicomté d'Orbec, seulement pour le royal, le surplus ressortissant au Parlement de Rouen (2).

Charles le Comte étant mort sans enfants, sa riche succession passa à Catherine le Comte de Nonant, sa nièce, qui avait épousé, le 20 octobre 1660, Erard Boutou, Il^e du nom, comte de Chamilly, et qui contracta une seconde alliance avec Jacques du Plessis, marquis de Chatillon.

Lors de la recherche de la noblesse dirigée par M. de Marle, Adrien de Vattetot, demeurant à Chambrais, fut reconnu d'ancienne noblesse; mais Noël Allard, sieur de la Houssaye, et Nicolas de Saint-Aubin, sieur de l'Oiselière, furent condamnés comme usurpateurs et ensuite rétablis.

Vattetot : *de gueules au croissant d'or, surmonté d'une fleur de lys de même, en pointe, trois fesses ondées aussi d'or.*

Allard : *d'azur, à trois étoiles d'or, 2 et 1, et à trois croissants d'argent, 1 et 2.*

Saint-Aubin : *d'or, au sautoir d'azur, cantonné de quatre merlettes de sable.*

En 1676, Catherine le Comte de Nonant, baronne de Beaumesnil et de Chambrais, exerçait les droits attachés à cette dernière baronnie; son mari Jacques du Plessis la vendit, le 28 avril 1682, à messire Simon Arnauld, chevalier, marquis de Pomponne, alors dans la retraite, mais qui redevint ministre d'Etat en 1691, et mourut le 26 septembre 1699, âgé de quatre-vingt-un ans, également illustre par sa piété, sa modestie et sa capacité dans les affaires.

Nicolas-Simon Arnauld, aîné de la famille, eut après son père la baronnie de Chambrais, qu'il vendit en 1716 à messire François Marie, comte de Broglie, et à Thérèse-Gillette Loquet de Granville, sa femme (3).

(1) Dubois, *Hist. de Lisieux*, p. 420.

(2) Dubois, *Hist. de Lisieux*, p. 420.

(3) La noble et antique famille de Broglie, originaire de Cheri en Piémont, est connue depuis l'an 980, sous le nom de *Gribaldi*. Trois siècles plus tard, elle prit le nom de *Broglia* ou *Broglie* et donna surtout au Piémont plusieurs capitaines distingués. Charles de Broglie, comte de Sautona, rendit de immenses services à la France et obtint, en 1673, le brevet de lieutenant-général; son frère François Marie,

Arnauld : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes et en pointe d'une montagne de six coupeaux, le tout d'or.*

Le comte de Broglie était fils du maréchal Victor Maurice et de Marie de Lamoignon. Connu sous le nom de comte de Buhly, il entra dans la compagnie des cadets de Besançon, en 1685, et passa deux ans après, en qualité de cornette, sous les ordres de son oncle Charles-Amédée comte de Revel, dont Boileau a dit :

Revel le suit de près, sous ce chef redouté
Marche des cuirassiers l'escadron indompté (1).

Il fit les dernières campagnes de Louis XIV et les termina en 1713 par une action d'éclat. Au siège de Fribourg, les Français ayant attaqué le chemin couvert, avaient laissé derrière eux une redoute défendue par 400 hommes qui par leur feu avaient mis le désordre dans leurs rangs et les contraignaient à battre en retraite. Le comte de Buhly rassembla quelques grenadiers, les anima de la voix et du geste et les conduisit à l'attaque de la redoute. Il n'y avait pas de brèche; les soldats montent à l'assaut en grimpaient sur les épaules les uns des autres et ils emportent la position l'épée à la main. Quelques jours après, Fribourg ouvrit ses portes et le traité d'Utrecht ramena la paix.

Le comte de Buhly déploya dans des négociations importantes autant d'habileté qu'il avait montré de valeur dans les combats. Nommé ambassadeur en Angleterre, en 1724, il conclut entre la France, la Prusse et la Grande-Bretagne une alliance qui déconcerta les projets hostiles de l'Espagne et de l'Autriche.

Louis XV, pour reconnaître les services du comte de Buhly, le créa maréchal de France en 1734, et lui donna le commandement de l'armée d'Italie, conjointement avec le maréchal de Coigny. Il répondit à ce double honneur, en donnant à la bataille de Parme, en 1734, les plus grandes preuves d'intrépidité. Ayant appris que les ennemis se retirant menaçaient plusieurs places, il se détacha de l'armée et vint avec quelques brigades sous les murs de Gualtalla, dont il força la garnison, composée de 1200 hommes, à se rendre à discrétion. Le 15 septembre suivant, sur les six heures du matin, 10,000 impériaux forcèrent un poste de 70 hommes qui gardaient le gué de la Secchia, et, profitant de cette surprise, ils parvinrent même à s'emparer de la maison

I du nom, s'illustra aussi par ses exploits et fut tué au siège de Valence, au moment où il allait devenir maréchal de France. Il laissa Victor Maurice, qui fut le premier maréchal de Broglie, créé en 1724. Le 3^e fils du maréchal, fit l'acquisition de la baronnie de Ferrières.

(1) Ode sur le passage du Rhin.

qui servait de logement au maréchal de Broglie. Il sortit par une issue secrète, se mit à la tête de la brigade de Champagne qui se trouvait à sa portée et la rangea en bataille ainsi que celle d'Auvergne.

Avec cette petite troupe, il soutint le choc des ennemis et garda sa position jusqu'à ce que le maréchal de Coigny, instruit du mouvement des Impériaux, fut venu le dégager.

Quatre jours après, le maréchal de Broglie prit une grande part à la journée de Guastalla, où il commanda l'aile gauche avec M. de Coigny. Durant la mêlée, la cavalerie ennemie s'étant repliée sur elle-même, le maréchal profita de ce mouvement pour attaquer et mettre en déroute l'infanterie allemande. Les vaincus laissèrent sur le champ de bataille 2,000 morts, 7,000 blessés, une partie de leurs canons et de leurs étendards. Cette victoire contribua beaucoup à la conclusion de la paix qui fut signée l'année suivante.

La mort de l'empereur Charles VI, en 1740, produisit en Europe une révolution générale, et sa succession disputée par cinq ou six prétendants ralluma le feu de la guerre. Le maréchal de Broglie fut envoyé en Bohême pour commander l'armée française qui s'était jointe aux troupes de l'électeur de Bavière. Deux traités conclus l'un à Breslaw, le 11 juin 1742, et l'autre à Berlin, le 28 juillet, entre la Prusse, la Russie, la Pologne, l'Angleterre et l'impératrice Marie-Thérèse, laissèrent retomber tout le poids de la guerre sur les français. Le maréchal de Broglie se voyant abandonné de tous ses auxiliaires n'eut plus qu'à songer à mettre ses troupes en sûreté par une heureuse et habile retraite. Il gagna une journée de marche sur les ennemis, retourna dans son camp de Pisseck, d'où il se retire ensuite sous les canons de Prague, à la vue d'une armée bien supérieure à la sienne. Il entre dans cette ville, en désarmant les habitants, et s'y trouve bientôt investi par les Autrichiens. Malgré la disette et la démoralisation des troupes, le maréchal de Broglie ranima le courage du soldat, fatigua les assiégeants par de fréquentes sorties et se tint toujours en garde contre les ennemis du dedans et les attaques du dehors. L'approche d'un secours qu'amenait le maréchal de Maillebois força les Autrichiens à lever le siège.

Tandis que le comte de Buly se couvrait de gloire en Bohême, Louis XV érigeait en duché, sous le nom de Broglie, pour lui et ses descendants mâles, la baronnie de Ferrières, dont Chambray était le siège principal. Les lettres-patentes, données au mois de juin 1742, ne furent enregistrées

que le 20 août suivant, jour où le nouveau duc livrait un combat sanglant sous les murs de Prague.

Cependant, aussi bon citoyen qu'habile général, le maréchal de Broglie eut le courage de résister aux ordres qui lui prescrivaient de défendre la Bavière, pays ravagé, où la disette, les maladies autant que le fer de l'ennemi, auraient exterminé ses troupes. Il envoya successivement onze courriers à la cour pour y faire connaître la nécessité de la retraite; on ne lui répondit pas; c'est alors que ne prenant conseil que de sa propre prudence, il ramena son armée sur nos frontières et en remit le commandement au comte de Saxe.

A son retour, pour sauver l'honneur de la France, on fit retomber sur lui tout l'odieux de cette retraite, qui laissait l'électeur de Bavière, notre fidèle et malheureux allié, à la merci de ses ennemis. Le maréchal fut exilé dans sa terre de Broglie où les constructions militaires de l'ancienne forteresse avaient été remplacées par un vaste château moderne, entouré d'un beau parc, et qui domine la vallée de la Charentonne (1).

Le maréchal de Broglie mourut dans ce château le 22 mai 1745, à l'âge de soixante-trois ans, laissant cinq enfants. L'aîné (2), Victor-François, héritier du duché de Broglie, né en 1718, entra à seize ans au service et obtint une compagnie dans le régiment de M. le Dauphin; il combattit à Parme, à Guastalla, en 1734, et porta au roi la nouvelle du gain de cette dernière bataille. On le nomma alors colonel du régiment de Luxembourg; il continua la campagne d'Italie et passa en Bohême. Avec le fameux Chevert, il escalada les murs de Prague, s'empara de la porte Neuve, et introduisit ses troupes dans la ville. Brigadier le 23 avril 1742, maréchal-de-camp le 1^{er} mai 1745, il était inspecteur d'infanterie en 1746, et lieutenant-général le 10 mai 1748. On le trouve à toutes les grandes batailles livrées pendant les dix années qui suivirent; le 23 juillet 1758, à Sandershausen, il tailla en pièces un corps de huit mille hommes; c'est alors que Louis XV lui fit présent de quatre pièces de canon prises

(1) *Encyclopédie catholique*, art. Broglie signé du savant M. Borel d'Hauterive.

(2) Les autres étaient : 1^o Charles-François, comte de Broglie, auteur de la troisième branche actuelle de cette maison, fut ambassadeur en Pologne, ministre secret de Louis XV; il mourut en exil en 1781, son fils Auguste a été fusillé à Quiberon; 2^o François, comte de Revel, brigadier des armées du roi, maréchal-général-des-logis du prince de Soubise, né à Roslach en 1757; 3^o Charles de Broglie, évêque de Noyon en 1766, mort à la fleur de l'âge au moment d'être nommé cardinal à la présentation du roi de Pologne; 4^o Marie-Thérèse, mariée au comte de Lameth.

dans cette bataille, et qui ornent encore aujourd'hui le château de Broglie.

Les victoires de Bergen, où il repoussa quarante mille hommes avec vingt-trois mille qu'il avait, de Corback, de Munden, et la conquête de l'Electorat de Hanovre lui acquirent la juste réputation d'un des plus habiles capitaines de l'Europe. Créé chevalier des ordres du roi en 1757, il reçut, le 28 mars 1759, de l'Empereur, alors allié de la France, pour récompense de ses exploits pendant la guerre de sept ans, le titre héréditaire de prince du Saint-Empire; la même année, le 13 décembre, n'ayant que quarante-deux ans, il reçut le bâton de maréchal de France.

Mais, comme l'a dit depuis un poète :

De tout haïr un poison est l'essence
L'envie attaque un trion victorieux.

Le duc de Broglie l'éprouva deux ans plus tard. Il avait opéré sa jonction avec le prince de Soubise, à Sæst, près de la Lippe, et leurs forces réunies surpassaient d'un tiers celles du prince de Brunswick. Les généraux français auraient pu facilement écraser leurs ennemis à Filinghausen, où ils leur livrèrent bataille le 10 juillet 1761, mais le défaut de concert dans leurs opérations fit éprouver à notre armée une déroute complète.

Le duc de Broglie accusa son collègue de ne l'avoir pas soutenu dans les premiers succès de ce combat pour le priver de la victoire; de son côté, le prince de Soubise se disculpa en taxant de vanité le duc de Broglie et en prétendant que pour acquérir une gloire sans partage il s'était abstenu de concerter l'attaque. Ce procès porté devant le conseil d'Etat fut jugé en faveur du prince, pour lequel s'était déclarée la favorite, et le duc fut exilé.

Comme il était facile de le prévoir, le public se rangea du côté de l'opprimé. Le jour où la nouvelle de sa disgrâce parvint à Paris, on donnait au Théâtre-Français la tragédie de *Tancrède*, M^{lle} Clairon appuya avec affectation sur ces deux vers :

On dépouille Tancrède, on l'exile, on l'outrage,
C'est le sort des héros d'être persécutés.

Le public en fit aussitôt l'application au maréchal, et l'aëctrice fut obligée de les réciter de nouveau aux acclamations des assistants (1).

Par suite des guerres désastreuses de cette époque, le roi ayant ordonné qu'il serait payé pour six ans, à partir du 1^{er} janvier 1759, un don gratuit, la taxe de Broglie fut de 500 l. (2).

(1) *Encycl. enth.*, Borel d'Hauterive.

(2) Dubois, *Hist. de Lisieux*, p. 229.

L'exil du duc de Broglie ne dura que trois ans; il avait le commandement du pays Messin depuis 1778 lorsque Louis XVI lui confia, en juillet 1789, le portefeuille du ministère de la guerre et le commandement des troupes rassemblées aux environs de Paris. La disposition des esprits faisait présager depuis longtemps au maréchal les malheurs de sa patrie; ses conseils auraient peut-être pu les prévenir, mais ils ne furent point écoutés. Le roi, pour complaire à l'Assemblée constituante, fit retirer les troupes que commandait le duc de Broglie. Il se mit alors en route pour regagner son gouvernement du pays Messin, et fut investi dans le palais épiscopal de Verdun par une multitude furieuse qui voulait y mettre le feu; s'étant réfugié dans la citadelle, il s'échappa le lendemain matin, se présenta aux portes de Metz qu'il trouva fermées et se vit ainsi forcé d'aller chercher un asile hors de France. Il fut accueilli à Luxembourg par le maréchal de Bender, avec tous les honneurs dus à son rang et à son caractère, et il y reçut de l'empereur Joseph II les marques les plus flatteuses d'estime et de considération.

Cependant le prince de Broglie, son fils, avait justifié la conduite de son père aux yeux d'une majorité factieuse, et l'Assemblée nationale consentit à ne pas flétrir les lauriers du héros en le maintenant provisoirement dans les rangs et grades dont il était revêtu. Mais le maréchal, loin de vouloir profiter de ce décret, se rendit auprès de M^g le comte d'Artois et commanda une division de l'armée des Princes pendant la campagne de 1792.

Le duc de Broglie fut élevé au grade de feld-maréchal par l'empereur de Russie; il servit quelque temps en Orient et revint en Allemagne se fixer à Munster, où il mourut, en 1804, à l'âge de quatre-vingt-six ans (1).

Le vieux maréchal avait épousé en premières noces, le 2 mai 1730, Marie-Anne de Bois, qui donna, en 1738, à N.-D. de la Cousture, un enfant d'argent, et dont il eut un fils nommé Charles-Maurice, mort à quatorze ans, en mai 1752. La mère de cet enfant étant décédée quelques mois avant, le duc de Broglie contracta une nouvelle alliance le 11 avril 1752, avec Louise-Augustine Salbighoton Crozat de Thiers, dont il eut cinq fils et quatre filles.

Charles-Louis-Victor, prince de Broglie et du Saint-Empire, l'aîné de cette nom-

(1) On trouve dans les *Mémoires historiques de la guerre de sept ans*, par Bouvet, une relation des campagnes d'Allemagne du duc, tirée de ses propres papiers.

breuse famille (1), entra, en 1770, comme sous-lieutenant, au régiment de Limousin, où, peu de temps après, il recut le brevet de capitaine. En se rendant aux Etats-Unis d'Amérique avec le régiment de Saintonge, le prince de Broglie assista au combat naval livré par les frégates françaises LA GLOIRE et L'AIGLE contre le vaisseau anglais L'HECTOR, qui fut coulé bas. Après avoir fait avec distinction toutes les campagnes qui ont assuré l'indépendance des Etats-Unis, il suivit l'expédition commandée par M. de Vismesnil et dirigée contre l'île de la Jamaïque.

A la paix de 1788, Victor de Broglie revint en France l'imagination exaltée par les principes de liberté pour lesquels il venait de combattre. Député de la noblesse de Colmar et de Schelestadt aux Etats-Généraux, il se réunit au Tiers-Etat et vota avec lui sans que jamais son zèle pour la cause du peuple lui fit oublier le respect et la fidélité dus à la couronne.

Lorsque la guerre éclata en 1792, Victor de Broglie fut envoyé comme maréchal de camp dans l'armée de Lukner et devint chef d'état-major dans celle du duc de Biron, il avait alors l'immortel Desaix pour aide-camp. La fermeté avec laquelle il sut contenir les soldats mutinés au camp de Brisac en 1792, et son refus de reconnaître les décrets du 10 août, qui suspendaient le pouvoir royal, furent les crimes qu'on lui reprocha et qui le conduisirent à l'échafaud le 27 juin 1794.

Lors de la création des Assemblées de généralité, en 1788, Follain, avocat, bailli de Chambrais-Broglie, fut un des députés du Tiers-Etat.

Victor de Broglie avait épousé M^{lle} de Rosen, fille du maréchal de ce nom, dont il eut entre autres enfants Achille-Léonie-Victor-Charles, duc de Broglie, qui vient de mourir.

Charles de Broglie perdit son père à neuf ans, et fut également sur le point d'être

(1) Ses quatre sœurs épousèrent les comtes de Damas-Cruz, de Hamenstadt, les marquis de Roert et de Murat; il avait pour frères : 1^o Auguste-Joseph de Broglie, prince de Revel, colonel d'un régiment de son nom, mort en 1795, laissant deux enfants; 2^o Charles-Louis-Victor, prince-abbé de Broglie, fondateur de plusieurs missions religieuses en Allemagne et en Angleterre, notamment du célèbre collège de Kensington près de Londres; 3^o Maurice-Jean-Madeleine, prince-abbé de Broglie, qui s'attacha à Napoléon, devint évêque de Gand, se déclara pour le pape au Concile de 1811, fut mis à Vincennes et replacé sur son siège en 1814. Depuis le roi de Hollande, protestant, devenu souverain de la Belgique catholique, irrité de son zèle à défendre les intérêts du catholicisme, le fit condamner à la déportation, et il mourut à Paris en juillet 1821; 4^o Victor-Amédée-Marie, prince de Broglie, député de l'Orne sous la Restauration.

privé de sa mère, retenue dans les prisons de Vesoul. Un ancien et fidèle domestique parvint à la faire évader et à la conduire en Suisse. Revenue en France après le 9 thermidor, elle consacra tous ses soins à l'éducation de son fils. Il devint, en 1809, auditeur au conseil d'Etat, intendant en Illyrie et en Espagne, attaché d'ambassade en 1812, pair de France en 1814, puis grand-maître de l'Université, ministre des affaires étrangères et ambassadeur à Londres; son mariage avec la fille de la célèbre M^{me} de Staël, date de 1816. De cette union est né le duc actuel de Broglie, illustre dans les lettres. Il réside habituellement au château de Broglie, dont il ne faut pas omettre citer la bibliothèque riche de 20,000 volumes.

Les armes de cette illustre famille, placée au premier rang par ses services et une succession sans exemple de trois maréchaux de France, sont : *d'or au sautoir ancré d'azur*, et sa devise : *Pour l'aveuir* (1).

Ce sont les armes adoptées par la ville.

Hommes illustres. FRESNEL Augustin-Jean, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, membre de l'Académie des sciences, naquit à Broglie le 10 mai 1789, et mourut à Ville-d'Avray le 14 juillet 1827. Ce célèbre ingénieur fit à Niort ses premières observations sur la diffraction de la lumière, ses recherches ont fait prévaloir la théorie des vibrations sur celle de l'émission soutenue par Newton.

On trouve plusieurs mémoires et notes de Fresnel dans les *Annales de Physique et de Chimie*, dans le *Bulletin de la Société philomathique*, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*; son *Mémoire* sur l'éclairage des phares fut imprimé séparément en 1822 (2). On a inauguré le buste de Fresnel à Caen, le 5 août 1847; son nom est inscrit au Conservatoire des Arts-et-Métiers, à côté de ceux de Monge, de J.-B. Say, etc. Nous avons remarqué son buste dans le phare de Fatouville (Eure), construit sans doute d'après les données scientifiques qu'il a fait prévaloir.

ETABLISSEMENTS RELIGIEUX ET DE BIENFAISANCE.

Eglise. L'église de Broglie remonte au XI^e siècle; son portail, dit M. Le Prévost, est d'une grande rusticité et presque uniquement composé, dans sa partie ancienne et centrale, de poutingues bruns; il offre pourtant un joli groupe de six colonnes et arcades romanes formant des ogives par leurs entrelacements, et surmontées d'une autre

(1) Le duc de Broglie par le marquis de Blisseville, *Revue de Rouen, février 1870.*

(2) Voir l'éloge de Fresnel dans les *Notices biographiques* d'Arago.

arcade à ogive qui renferme la statue du patron. La porte n'offre qu'une arcade en poudingue à trois ressauts. »

« La nef, d'un style roman très pur, présente la même grossièreté, les piliers inférieurs, au nord, sont d'énormes masses parallépipèdes couronnées d'un léger évaselement en place de chapiteau. Sur ces pesants piliers repose une arcade romane extrêmement surbaissée; puis, au second étage, une fenêtre romane allant s'élargissant selon l'usage de l'extérieur à l'intérieur. Celles qui avoisinent le chœur sont décorées d'un rang de boules chargées d'une espèce de croix, puis d'un tore ou boudin. Ces fenêtres, toutes bouchées aujourd'hui, sont séparées les unes des autres par des faisceaux de trois colonnes romanes qui supportent des consoles et sur lesquelles venaient s'appuyer les nervures de la voûte primitive. »

« Au midi, la construction est absolument semblable, si ce n'est qu'en construisant au ^{xv}^e siècle, le collatéral actuel, on a rempli les gros piliers carrés du rez-de-chaussée par des colonnes et des arcades ogives de cette époque. »

« Le clocher est central et surmonté d'une flèche en bois. Les piliers qui en forment la base font partie du chœur qui est du même style que la nef et qui a sur elle l'avantage d'avoir conservé sa voûte primitive à nervures plates. Sur la face occidentale de ce clocher, on voit deux fenêtres analogues à celles de la nef, mais qui s'en distinguent par le rang de billettes dont elles sont entourées. »

Quant au collatéral septentrional, il est facile de s'apercevoir, aux meneaux bizarres et contournés de cette partie de l'édifice, qu'il est du ^{xv}^e siècle.

Hospice. Il existait à Chambrais un hospice ou hôtel-dieu, fondé très anciennement par les seigneurs de la maison de Ferrières.

Dans l'aveu du 25 juin 1604, Charlotte des Ursins déclare qu'en sa qualité de fondatrice au droit de ses prédécesseurs, elle « a droit » de pourvoir de curé et d'administrateur la chapelle de l'hôtel-dieu de Chambrais.

En 1606, cet hospice avait obtenu que la léproserie de Saint-Nicolas lui serait réunie, ce qui n'empêcha pas l'hôpital de Bernay de l'obtenir en 1708.

Cette léproserie de Saint-Nicolas existait à Chambrais depuis le ^{xii}^e ou ^{xiii}^e siècle; Charlotte des Ursins déclarait, en 1604, avoir le droit d'en nommer l'administrateur. Le revenu que l'hospice de Bernay en retirait en 1706, s'élevait à 57 l. 19 s. (1).

Nous devons aussi mentionner, à cause

(1) Voir l'excellente notice de M. Malbranche sur l'hospice de Bernay, p. 50.

de son ancienneté et de son importance, la *Charité* de Broglie, dont les princes de ce nom ont été membres traditionnellement, et, le 31 janvier dernier, lors du service mortuaire du dernier duc, l'humble chapelon de la compagnie était placé sur le catafalque à côté des premiers ordres des plus grandes puissances (1).

Fiefs et hameaux. Le BOSQ-ALIX était une aïeuse où, dès 1530, il existait un cavalier ou batterie désigné sous le nom de Vieille-Motte, dont se servit le duc de Montpensier, en 1589, pour fondroyer le bourg de Chambrais.

2° BEAUVAIS. Louis Bucaille, écuyer, sieur de Beauvais, vendit, en 1662, aux religieuses hospitalières de Bernay, l'hôtel du Dauphin, situé en cette ville (2);

3° FRESNEY était un fief d'une certaine importance, puisque le droit de présenter à la cure de la paroisse de Chambrais lui était inhérent. Vanquelin de Fresney, serviteur dévoué de Robert, comte de Meulan à la fin du ^{xii}^e siècle, devait être seigneur de ce fief. Dans les premières années du ^{xiii}^e siècle, nous trouvons Renaud ou Reginald de Fresney.

Le *Registrum* de Philippe-Auguste, en 1210, signale le fief de Fresney, *juncto Chambracis*, comme un des cinq fiefs relevant du seigneur de Ferrières, et ajoute qu'il était tenu par Renaud de Fresney.

Henri, fils de Renaud, est cité dans un titre comme ayant vendu à Hugues de Mortemer 100 *solidus* de terre; il avait le titre de chevalier lorsqu'il donna, en 1239, aux religieux de Lyre, une rente de 20 s. sur un moulin sis sur l'eau de la Charentonne, entre Chambrais et son manoir de Fresney (3).

Roger de Fresney obtint de Philippe-le-Bel, en 1308, le droit d'avoir un colombier dans son manoir.

En 1350, Jean de Fresney est cité dans le Pouillé de Lisieux comme patron de Chambrais. Un armorial recueilli par Du Moulin nous donne son blason : *d'hermines à une fasce de gueules chargée de 3 fers à cheval, d'or.*

Au bout d'un siècle, Fresney se trouvait entre les mains de Jean du Rouyl, écuyer, qui assistait, en 1409, à la montre de Beaumont, comme seigneur de Grandval, Fresney et Retailles, mais il présenta pour faire le service, Jacques du Rouyl, son fils, en habillement d'homme d'armes avec trois chevaux.

(1) Marquis de Blossville, *Revue de Rouen, février 1870.*

(2) M. Le Prévost cite un fief de Bonneville à Chambrais, c'est une erreur, il faut lire Chamblac.

(3) Pouillé de Lisieux.

Avant 1510, Françoise du Rouyl, fille ou petite-fille de Jacques, avait porté le fief de Fresney avec celui de Bose-Morel à André de Mainbeville, son mari.

En 1539, Jacques de Mainbeville, fils on petit-fils d'André, était seigneur de Fresney, et il fut taxé à 54 l. sur le pied de 540 l. de revenu pour ses fiefs de Fresney, de Craouville et de Bose-Morel; de son mariage avec Marie Marguerite il eut un fils et cinq filles.

Guillaume de Mainbeville, fils unique de Jacques, donna 3,500 l. à sa sœur Catherine lorsqu'elle épousa, en 1577, Pierre d'Harcourt, fils de Charles, baron d'Oltonde (1). Il était seigneur de Fresney et du Bose-Morel en 1580; il avait épousé Judith aux Epaulles, dont il n'eut pas d'enfants.

Dans un aveu de 1604, Charlotte des Ursins parle de Fresney comme d'un plain fief de haubert, dont le seigneur et ses tenants devaient quarante jours de garde au château de Chambrais; ils devaient empanser leurs pourceaux à la Saint-Michel et payer 2 d. par tête; envoyer leurs denrées et marchandises aux foires et marchés avant de pouvoir les transporter ailleurs; leurs grains, boissons et héritages, devaient être mesurés aux mesures de la baronnie; enfin, ils devaient faire fouler leurs draps et autres étoffes de laine au moulin à foulon de la seigneurie, ou payer le droit accoutumés sous danger de forfaiture.

Plusieurs fiefs relevaient de Fresney et en avaient été démembrés, entre autres :

1° Le fief du Bois, quart de fief à Saint-Vincent-la Rivière;

2° Le Bose-Morel, quart de fief;

3° Le fief de la Rivière, demi de haubert, aussi à Saint-Vincent.

Fresney fut réunie au duché de Broglie, lors de son érection en 1742.

La ferme de la Fresnay nous paraît représenter aujourd'hui l'ancien fief de Fresney.

(1) *Hist. d'Harcourt*, p. 937.

Une autre sœur, nommée Jeanne, épousa Pierre de Caumont, procureur du roi au bailliage et présidial de Caen.

4° LES HAYES. On trouve dans les rôles Henri des Hayes, qui habitait le Lieuvien en 1180, et Guillaume des Hayes, en 1195, dans la même contrée, l'un et l'autre condamnés à 20 s. d'amende pour des réclamations mal fondées.

5° LE MONT-ALLARD était un demi-fief qui paraît avoir relevé de Fresney. Après avoir annoncé cinq manoirs et métairies,

l'aven de Ferrières de 1604 parle ainsi du dernier : « L'autre qui est assis en la paroisse de Chambrais jouxte mon château dudit lieu, appelé Montallard, auquel il y a manoir et édifices, plain pâturage et 50 acres de terres labourables, dont le revenu consiste en grains, fruitoiges et herbagies, au compris de laquelle ferme il y a gareune à connins, qui peut contenir 6 acres ou environ. »

Ce fief paraît avoir appartenu au xv^e siècle à Jean le Roy dit Montallard, mais, en 1604, il était de nouveau réuni à la baronnie.

6° LE MOULIN DU PREY, encore connu aujourd'hui, avait un ban qui s'étendait aux paroisses du Val-du-Theil, de Grand-Camp, de Chamblac et de Saint-Aubindu-Thenney, il avait

aussi des banniers à la Chapelle Gautier, tenus à réparer chacun une perche le long des écluses du moulin.

7° LA SERGENTERIE de la bourgeoisie de Chambrais appartenait au xv^e siècle à une famille Fouquet; le 22 juin 1422, Henri V, roi d'Angleterre, rendit à Guillaume Fouquet, qui lui avait fait sa soumission, ses héritages des vicomtés d'Orbec, de Pont-Audemer et d'Auge (1).

Gilles Fouquet fit hommage au roi de son fief de la Vespierre et de la Sergenterie de Chambrais, le 21 août 1435 (2).

Le 18 août 1448, Robin Gautier, sergent de la sergenterie de Chambrais, donna quitance de 60 s. à Guillaume Raison, vicomte dudit lieu (3).

A la montre de Beaumont, en 1469, Guillaume Fouquet, etc., seigneur de la Ves-

(1) Brequigny, 1129.

(2) Morel, *art. Fouquet*.

(3) Vente Tréhemer.



Église de Broglie.

Pierre, de la sergenterie de Chambrais et autres terres, se présente en homme d'armes avec un vougier, un coutelier, un page et trois chevaux.

La sergenterie de la bourgeoisie de Chambrais, n'est pas oubliée dans l'aveu de 1604.

Un tabellionage existait à Chambrais dès le xv^e siècle. La Vigne était tabellion en 1416.

§ 2. — SAINT-VINCENT-LA-RIVIÈRE.

Était une paroisse des doy. d'Orbec. — Dioc. de Lisieux. — Vic. d'Orbec. — Elec. de Bernay. — Gén. de Rouen.

Cette paroisse est très ancienne, car son église très délabrée date du xi^e siècle; d'ailleurs, le culte de Saint-Vincent remonte aux temps mérovingiens.

L'évêque de Lisieux était le patron ecclésiastique, et nommait à la cure de cette paroisse que le Pouillé de Lisieux, de 1350, désigne sous le nom de *Sanctus Vincentius de Bucher super Cambesium* (1).

Le surnom de la Rivière donné à Saint-Vincent, lui vient sans aucun doute de sa situation sur la Charentonne.

Toute l'histoire de cette paroisse est résumée dans celle des fiefs assis sur son territoire.

Fiefs. 1^o LE BOIS était un quart de fief relevant de Fresnay à Chambrais réuni par la suite au demi-fief de la Rivière.

En 1469, Jehan le Roy, *écuyer*, seigneur du Bois et de la Rivière, présente en son lieu et place à la montre de Beaumont, Pierre Pont et Jehan Calf, armés de brigandines, salades et vouges, montés de deux chevaux.

Jehan le Roy avait épousé Jeanne de Brucourt et son nom est cité dans les échiquiers du temps. En 1474, dans un procès avec Jean de Chauvieu, il était représenté par Jean de Bose Henri (2).

Jean le Roy, II^e du nom, seigneur du Bois et de Heudreville, épousa l'arbe Moinet, fille de Jean, seigneur de Neaufte, Cordé et Ocagne, dont il eut François le Roy, seigneur du Bois et Heudreville, taxé en 1562, pour l'impôt des francs fiefs, à 641., dixième de son revenu.

Le frère de François, nommé Jean le Roy fut reçu conseiller au Parlement de Rouen en 1569, avec le titre de seigneur de Heudreville, il devint lui-même seigneur du Bois, comme l'atteste l'aveu de Ferrières de 1604; il avait épousé Jacqueline Miée, dont il eut Françoise le Roy, mariée par contrat

de 1599, à Daniel Meurdrac, seigneur d'Amigny.

Le Roy : *Fusé d'or et de gueules semé de fers de lys de l'un en l'autre.*

Meurdrac : *de sable, à la fasce d'argent, accompagnée de six merlettes du même, 3 en chef 3 en pointe.*

Lors de la recherche de M. de Marle en 1602, Thomas le Roy, sieur du Bois, d'Heudreville et du Fouril, fut maintenu de noblesse, c'est de lui ou de ses héritiers que messire André Guenet a dû faire l'acquisition du fief du Bois, pour le réunir à celui de la Rivière.

2^o LA RIVIÈRE était un demi-fief, relevant de Fresnay à Chambrais. Il a existé une famille primitive portant le nom de ce fief, mais il est difficile de la distinguer de ses nombreux homonymes. Cependant, Jehan de la Rivière, envoyé en 1271, par Henri de Ferrières pour le remplacer à l'Out de Foix, devait être son voisin et son arrière vassal. Robert de la Rivière représentait cette famille dans le pays où il possédait tout près de là, le fief des Trez, en 1469.

Dès cette année, la Rivière appartenait à Jean le Roy, sieur du Bois, présent à la montre de Beaumont. Elle resta longtemps dans cette famille. En 1592, Robert le Roy, écuyer, seigneur de la Rivière, payait 24 l. pour la taxe des francs fiefs; l'aveu de Ferrières de 1604, le mentionne comme ancien propriétaire du fief qui se trouvait alors réuni à la baronnie.

La Rivière et le Bois, ces épaves de la riche baronnie de Ferrières, disloquée sous les Condans, furent recueillis par Alexandre de Guenet (1), chevalier, seigneur de Louye, de la Rivière, du Bois et d'autres lieux, qui avait été reçu conseiller au parlement 1663; son fief de la Rivière était taxé à 200 l. Il avait épousé en secondes noces, Françoise des Moulins, dont il eut François-Alexandre de Guenet de Louye, chevalier, seigneur châtelain de Louye, de Muzy, de la Rivière, du Bois, reçu conseiller au Parlement en 1706, marié en 1734 avec Marie-Elisabeth de Tilly (2).

C'est un des deux MM. de Guenet, qui a fait bâtir dans son fief le château actuel de Guenet, dont le nom a sans doute fait oublier ceux du Bois et de la Rivière.

Le 4 septembre 1752, le Parlement de Paris décida que deux aînés des aînés de LA ROUGE ET DE LA VALINIERE, étaient tenus de suivre la banalité du maréchal de Broglie, seigneur suzerain, et ne pouvaient pas être

(1) Il est difficile, dit M. Le Prévost, de se rendre un compte exact de la finale du mot ajouté à Saint-Vincent.

(2) *Manuscrit d'Osmy.*

(1) Et non André, comme le disent les Notes Le Prévost, art. Saint-Vincent-la-Rivière.

(2) Ce fut l'évêque de Saint-Pons, frère de M. de Guenet, qui donna la bénédiction nuptiale.

forcés d'aller moudre leurs grains au moulin de la Rivière (1).

M. François-Alexandre de Guenet était mort en 1754, et remplacé par son fils, Henri-François-Adjudant marquis de Guenet, ancien officier aux Gardes Françaises, maire de Senonches, en 1790.

Guenet : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois dauphins d'argent.*

LE MÉTAY OU MILLAY. En 1469, Henri Mareschal, tenant d'une vavassorie, probablement le Métay, assise à Saint-Vincent, dans la vicomté d'Orbec, se présenta à la montre de Beaumont, en vougier, avec brigandines et salade.

Reigner le Roy, *esc.*, était seigneur de Métay à Saint-Vincent, en 1520.

Pierre le Forestier, seigneur de la Cheminette au Chamblac et de Millay ou Métay, à Saint-Vincent, fut anobli avec ses fils, Jacques et Laurent, hommes d'armes de la compagnie du sieur de Carrouges, en 1578, d'après un titre, ou en 1588, par Henri III, d'après un autre; ils habitaient le Chamblac élection de Bernay (2).

Robert le Forestier, sieur de Millay à Saint-Vincent la Rivière, fut maintenu de noblesse, le 8 janvier 1667, comme issu de Pierre, annobli en 1578 (3).

Le Forestier *d'or, au chevron de gueules, chargé de trois molettes d'argent, accompagné de trois feuilles de chêne de sinople.*

BROGLIE, ch.-l. de canton, sur la Charentonne, arrond. de Bernay, à 148 m. d'alt. — Sol, grès, poulingues et craie. — *R. Imp.* n° 138, de Rouen à Bordeaux, *ch. de gr. com.* n° 9, d'Orbec à Nonancourt; n° 25 de Thiberville à Glos-la-Ferrière, n° 62 de Bernay à la Ferté-Fresnel. — *Ch. d'int. com.* n° 7, de Broglie à la Ligne, n° 8, n° 13 de Broglie à la Ferrière. — Surf. terr., 524 hect. — Pop., 1,252 hab. — 4 cont., 13,827 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 9,234 fr. compris 3,300 fr. de droits de places et d'octroi. — Chef-l. de percept. et de cont. ind. — ☞ — Cure paroisse. — Presbyt. — 1 Ecole de 61 garçons, 1 de 95 filles. — 2 Maisons d'école. — Mairie. — Juge de paix. — 1 Notaire. — 1 Huissier. — 1 Receveur d'enregt. — 1 Comm. de police. — 1 Ag.-voyer. — 1 Brig. de gendarm. — Bur. télég. — 1 Soc. de secours mut. — Bur. de bienf. — C^e de sap.-pomp. — Soc. de musiq. — 24 perm. de chas. — 28 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 53, d'arrond. 11

Dépendances : LE BOSC-ALIX, BEAUVAIS, LA BÉDOUSIÈRE, LA CABOTIÈRE, LA CAHI-

(1) Houart, droit normand.

Cette affaire avait été portée au Parlement de Paris, parce qu'il s'agissait d'un droit appartenant au duc de Broglie.

(2) Lebeurier, *anoblis* 315 et 853.

(3) Voyez de Marie.

NIÈRE, LA FRESNAYE, GUENET, LA HAGRIÈRE, MÉTAL, LE MOULIN-DE-FRESNAY, LE MOULIN DU PRÉ, LE MOULIN À TAN, LE POTAGER, LA RÉDOUSIÈRE, LA REQUERIE, LA VIMONDIÈRE. — *Agriculture*: Céréales, prairies. — 25,000 arbres à cidre.

Industrie: 3 moulins à blé. — 2 moulins à tan. — 1 teillage mécan. de lin. — 2 filatures de lin. — 5 tanneries. — 1 fab. de cierges. — 127 *Patentés*.

BROSVILLE.

Paroisse des: dioc., baill., vic. et élec. d'Evreux. — Doy. et archid. du Neubourg. — Siège de Sergenterie. — Gén. et Parl. de Rouen.

Dans les anciens titres on trouve *Broovilla*, *Brovilla* et *Brevilla*, dont il nous est impossible de donner l'étymologie, la terminaison indique l'existence de Brosville à l'époque gallo-romaine; son église, dédiée à saint Martin, suppose une haute antiquité (1).

Francon, archevêque de Rouen, en baptisant le fier Rollon, chef des pirates scandinaves, lui recommanda la cathédrale d'Evreux, comme un des sanctuaires les plus vénérés du pays. Rollon devenu Robert, porta la tunique blanche pendant sept jours qui furent tous marqués par des dons aux églises. Le troisième jour, il donna la baronnie de Brosville à l'évêque d'Evreux (2), et en outre il fonda les deux canonicats et prébendes de Brosville en affectant à chacun d'eux un canton du dimage de la paroisse (3).

D'après un acte de Rotrou, évêque d'Evreux, entre 1139 et 1169, un des prébendés de Brosville jouissait d'un moulin à tan, situé aux Roches-de-Brosville. Le prélat avait pris ce moulin à ferme du chanoine, alors investi de la prébende nommé Toustain, qu'il appelle *son fils bien-aimé*.

Devenu archevêque, Rotrou déclara que, soit que l'évêque maintienne ou détruise ce moulin, il était dû 15 s. de rente à la Saint-André à Toustain et à ses successeurs dans la prébende.

Sous l'épiscopat de Jean, évêque d'Evreux, de 1180 à 1192, le chapitre comptait un nombre de ses chanoines, Mathieu de Brosville, né dans cette paroisse d'une famille riche et noble, dont nous avons retrouvé quelques membres.

Ce chanoine, avec quatre autres, se trouvait dans la cathédrale d'Evreux lorsque

(1) Plusieurs des textes tirés par M. Le Prévost du cartulaire de Jumèges, se rapportent à Brovillie, situé à Saint-Etienne-sous-Bailleur, p. 446.

(2) Les trois paroisses limitrophes, Saint-Germain-des-Angles, Normandville et Caer, furent données à la cathédrale de Rouen, toute cette contrée devait faire partie du comté d'Evreux que le chef normand s'était réservé.

(3) Durand, publié par M. Bonnin, p. 64.

Héloïse de Saint-André déposa sur le maître-autel la donation d'une rente de 60 s. assise à Damville pour l'entretien du chapelain de la chapelle épiscopale, et 40s. pour son obit.

Vers la même époque, Gaultier, curé de Brosville, fut témoin d'une donation de Jean Adam de Cavoville de 12 acres de terre à Heudreville, pour la dotation de Robert son oncle, qui prenait l'habit religieux à Saint-Taurin.

A la fin du même siècle, la famille de Brosville était représentée par Guillaume et Gilbert de Brosville qui, tous deux figurent sur les rôles de 1198.

Un autre membre de cette famille est l'objet de la lettre suivante de Jean-sans-Terre :

Le Roi au constable du Neubourg....

« Nous l'ordonnons de rendre au seigneur évêque d'Evreux, Jean de Brosville, son vassal qui est de la tensive (vicomté) du Vaudreuil à ce qu'il dit, témoin moi-même à Rouen le 5 mars 1203 » (1).

En 1220, Hugues le Vasseux de Brosville (2), donna aux Templiers de Renneville une pièce de terre qu'il avait auprès de l'*hébergement* des Templiers, à Rublémont.

Guillaume de Brosville, archidiaire d'Evreux, figure dans une charte de 1230; il fut désigné avec Firmin, doyen du chapitre, pour être l'exécuteur testamentaire de Richard de Bellevue, évêque d'Evreux, mort en 1236; et c'est en cette qualité qu'il présenta le corps du prélat à l'église abbatiale de Saint-Taurin où se célébraient les obsèques du pontife diocésain.

Au mois de septembre 1249, Raoul du Planchey, bourgeois de Louviers, vendit aux moines de Saint-Taurin 4 s. de rente à la Saint-Jean et 4 s. à Noël dus par Roger de Brosville (3).

Le 12 octobre 1255, l'archevêque de Rouen vint de son manoir de Louviers à Brosville « pour y visiter, dit-il, Mg^r d'Evreux qui « s'y trouvait malade » (4).

Dix ans plus tard, le jour de l'Épiphanie 1266, le métropolitain se rendit de son manoir de Pinterville à celui de Brosville où se trouvait Raoul de Chevrier, évêque d'Evreux, et reçut de lui l'hospitalité avec ses gens. Le lendemain, l'archevêque amena son confrère à Pinterville où il passa aussi la journée. Le 23 août de la même année, Mg^r Chevrier ayant appris que son métropolitain était à Pinterville avec Guy de

Mello, évêque d'Anxerre, vint les y trouver pour les ramener le 24 à Brosville, où il les reçut à ses dépens avec leur suite, dans son manoir éloigné de Pinterville de trois lieues seulement.

Dès le lendemain, les deux prélats étrangers s'éloignèrent du manoir baigné par les eaux de l'Iton, pour aller déjeuner chez Jean de Harcourt, qui habitait alors son manoir de Colleville, près de Brionne.

Une charte de Raoul de Chevrier est datée de Brosville en 1269.

Nicolas d'Auteuil, autre évêque d'Evreux, data aussi de Brosville, le 3 août 1282, sa confirmation de l'élection de Robert de Romilly à la dignité abbatiale de Lyre.

En 1296, ce même évêque, très bien en cour, obtint de Philippe-le-Bel le droit de haute-justice pour les quatre baronnies d'Ilhères, de Condé, de Baux-de-Breteuil et de Brosville qui appartenaient à la messe épiscopale (1), et en outre l'exemption de tout service militaire.

Une charte du cartulaire du chapitre d'Evreux de l'année 1308, nous apprend que les chanoines étaient en procès au sujet de leurs bois de Brosville (2).

En 1401, Guillaume de Cantiers, rendant aveu du temporel de son évêché, signale comme une dépendance de son manoir épiscopal d'Evreux, les terres et appartenances de Brosville, Bernienville et Avron. Il note également le fief du Homme assis à Brosville comme tenu de lui (3).

Un autre évêque d'Evreux, dont le nom de famille rappelle de vaillants adversaires des Anglais, Guillaume de Floques, après la délivrance de la Normandie, obtint en 1449, qu'une commission fut donnée à Pierre du Val, lieutenant de Robert de Floques, bailli d'Evreux, pour informer sur la perte des titres; il vint pour cet objet à Brosville. Un ancien historien remarque à ce propos que tous les villages relevant de l'évêché d'Evreux étaient exempts de temps immémorial, de fouage, lavage, entrée de ville, foires et marchés publics, travers et péages, et que les manants de ces villages eux, leurs femmes et domestiques portaient une crose peinte à leur pourpoint ou couvrechef (4).

Lorsqu'Ambroise le Veneur fut monté sur le siège d'Evreux, en 1520, il fit renouveler les privilèges de ses vassaux de Brosville, consistant en exemption de : *fouage, lavage, pontage, pennage, prix de loup et autres bêtes, de coutume, travers, guet et garde*

(1) Avant cette concession, ce n'était véritablement que de simples fiefs.

(2) Notes Le Prévost, *Le Sacq.*

(3) Ce fief était situé à la vacherie paroisse limitrophe de Brosville.

(4) *Histoire d'Evreux*, publiée par M. Lebeurier, p. 117.

(1) *Mémoires des Antiquaires de Normandie*, t. XIV.

(2) Il ajoutait à son nom, celui de la paroisse, probablement à cause de la vassalerie qu'il y possédait.

(3) Cart. de Saint-Taurin.

(4) C'était Jean de la Cour d'Anbergenville.

de ville et châteaux, réparations d'iceux, establage, peage de forest et autres impositions et subventions (1).

La haute-justice de Brosville avait son siège, dans le faubourg Saint-Gilles à Evreux, qui en relevait pour la plus grande partie.

Au XVII^e siècle, Brosville redevint simple fief par la vente qu'un des évêques d'Evreux en fit, à un membre de la célèbre famille le Doulx, une des plus considérables de la ville.

Gabriel le Doulx (2) est le premier qui ait porté le titre de seigneur de Brosville, il devint président au Présidial d'Evreux, et épousa Marie Domest. D'abord renvoyé au conseil, il fut maintenu de noblesse le 11 du mois d'août 1667.

En 1669, le manoir de Brosville fut démoli pour aider à l'érection de la chapelle du grand séminaire.

Claude Le Doulx, fils de Gabriel, esc., seigneur de Brosville, épousa Marthe le Maréchal dont il eut un fils et trois filles.

Après la mort de sa femme, il recut l'ordre de prêtrise et devint chanoine d'Evreux. Une de ses filles épousa, le 7 juillet 1698, Louis-Alexandre de Pevrel, sieur de Bénécourt, puis dans la suite, le sieur Nervet de la Musse; le sieur de la Barre en épousa une autre, la troisième resta célibataire.

La mort du frère fut suivie d'un procès entre M^{lle} de Brosville et ses beaux-frères, MM. Nervet de la Musse et de la Barre. Ceux-ci prétendaient lui faire rapporter ce qu'elle avait reçu avant partage de la succession de ses père et mère. Cette prétention fut écartée par une sentence arbitrale de 1717, confirmée par arrêt du Parlement le 7 juillet 1718 (3).

En 1737, messieurs Mathieu Claude de Langle, seigneur de Fontaine-sous-Jouy, vendit aux religieux de Louviers 18 pièces de terre, sises aux Collets, hameau de Brosville. En 1766, un procès existait à l'occasion de cette vente, entre les religieux et le vendeur.

En 1750, la sergenterie de Brosville s'étendait sur sept paroisses, savoir : Aviron, Bernieville, Enalleville, Gauville, Melleville, Pichienville et Angerville; il y existait 14 feux privilégiés et 324 taillables. Brosville avait pour sa part 1 feu privilégié et 72 taillables.

(1) *Histoire d'Evreux*, p. 127.

(2) Il était fils de Claude, sieur de Melleville, lieutenant général à Evreux, puis maître des requêtes, et d'Anne Simon. Claude avait obtenu de Louis XIII, en 1615, des lettres de confirmation de noblesse, enregistrées en la Cour des Aides le 25 février 1616, et en la Chambre des comptes, le 6 décembre 1621, parce que ses anciennes lettres et écritures avoient esté pillés et brûlés durant les guerres dans le chasteau de Condé, qui lors estoit à M. de Saintes.

(3) Houart, p. 524 et 563.

La cure de Brosville était exempte du droit de déport, c'est-à-dire que le curé entra immédiatement en possession des bénéfices de sa cure, sans en laisser une année à l'évêque.

Un curé de Brosville, nommé Duval, a laissé des documents inédits concernant l'histoire du diocèse d'Evreux.

Lors de la Révolution, le curé de Brosville qui avait refusé le serment civique fut déporté (1).

Fief. LES ANGLES. Ce fief paraît avoir été la cause du surnom donné au village de Saint-Germain-des-Angles. Un sieur Guillaume des Angles était chargé, en 1249, de représenter Guillaume d'Aubergenville, seigneur de Pinterville; plus tard, Louis Hésbert, sieur des Angles et de la Heunnière, épousait, le 20 juillet 1640 à Evreux, Jeanne Tremblier, fille de N.-H. André Tremblier, avocat, et de Marguerite le Breton.

Hésbert, sieur des Angles : *d'azur, un chevron d'or, chargé d'une coquille de sable, accompagné de trois molettes aussi d'or.*

BROSVILLE, cant. nord d'Evreux, sur l'Iton, à 41 m. d'alt. — Sol : aluv. contemp. diluvium et craie blanche. — *Chemin de gr. comm.* n° 43 d'Evreux à Saint-Pierre-de-Lierout. — Surf. ter. 725 hect. — Pop. 412 hab. — 4 cont. 4,771 fr. en ppal. — Rec. ord. bud. 1867, 4,688 fr. parmi lesquels figurent 1,673 fr. 50 c. de revenus communs. — Percép. d'Evreux. — Rec. cont. ind. de Conches. — Parris. — Ecole mixte de 114 enf. — Mais. d'école. — Bur. de bienf. — 15 perm. de chasse. — 5 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., d'arr. et de cant. 13.

Dépendances : LES ANGLES, CARCOUET, LES COLLETS, LE FRAIS-VENT, LE MOULIN-HEULIN.

Agriculture : Céréales, bois, prairies. — 800 arbres à cidre.

Industrie : 1 filature de laine. — 1 moulin à foulon. — 1 moulin à blé.

16 Patentes.

BUREY.

des Vic., Elec. et Doy. de Conches. — Archid. d'Ouche. — Parl. de Rouen. — Génér. d'Alençon.

Ce village est d'origine celtique, comme l'indique son nom latin *Bureum*; la paroisse, placée sous le patronage de Saint-Aubin, évêque d'Angers, dut s'organiser dès l'époque mérovingienne, sa situation topographique le fit entrer dans le vaste domaine dont Conches devint la capitale, qui fut donné dans ce quartier aux descendants de l'oncle de Rollon.

(1) *Nota.* — Les du Bosc n'ont jamais eu la seigneurie de Brosville.

Les Tosny avaient aussi des domaines importants au-delà de la Seine, où les seigneurs de Clères les reconnaissaient comme suzerains. Dans le XI^e siècle, Roger de Clères, leur vassal, probablement en récompense de ses services, obtint Burey près de Conches et Hacqueville dans le Vexin.

Lorsque l'infortuné Roger de Tosny eut succombé avec ses deux fils sous les coups d'Honfroy de Vieilles et de ses fils, vers 1035, Roger de Clères se chargea de les venger, en tuant de sa propre main, Robert fils aîné d'Honfroy et frère de Roger de Beaumont (1).

Il ne fut point inquiété pour cet homicide et, pendant longues années, nous le trouvons attaché à Raoul, fils de Roger, tué en combattant. Peu après la mort de ce guerrier, Roger de Clères, voulant venir en aide à l'âme de son seigneur, donna à l'abbaye de Conches la dime de Hacqueville dans le Vexin, et deux gerbes de la dime de Burey.

Vers 1050, la comtesse Godechilde, veuve de Roger, alors remariée à Richard, comte d'Evreux et Raoul de Tosny, son fils, en qualité de suzerains, approuvèrent ces donations.

Dans la suite, Roger de Clères servit de témoin à Guillaume de Guernanville, lorsqu'il déposa le don de ce village sur l'autel de Saint-Evrault; il fut également témoin de la charte de Raoul de Tosny, seigneur de Conches, en faveur de Saint-Evrault; enfin, lui-même, avec l'agrément de Raoul son seigneur et du duc Guillaume, donna, avant 1066, à l'abbaye de Saint-Ouen, ses terres de Blainville, Crevon, Saint-Arnoul et Saint-Aignan-sur-Ry.

Vers 1190, Roger du Breuil Poignard, donnait à l'abbaye de la Noe, dix acres de terre, sises entre le hamel de Burey et le bois de Flimain (2).

En 1234, le pape Grégoire IX, confirmant les biens de l'abbaye de Conches, mentionne les deux gerbes de la dime de Burey avec un hote (3).

Les chanoines réguliers de Lierru avaient aussi pris pied à Burey; dans un acte de 1301, Guillaume de Conches, écuyer, fils de Mathieu, reconnu devant l'official d'Evreux que le prieur de Lierru avait droit de prendre tout ce que Richard le drapier tenait de son fief à Burey.

En 1419, l'abbé de Conches déclara possé-

(1) M. Le Prévost (*note sur Odrvic Vitalis*) a mis ce meurtre sur le compte de Roger de Clères, petit-fils de Gilet de Brionne, ce qui était chronologiquement impossible; mieux inspiré d'uns sa notice sur Saint-Martin-du-Tilleul, il a rectifié cette erreur.

(2) Le Prévost *art. la Bonneville*.

(3) Ces derniers mots indiquent que les moines de Conches avaient agrandi leur position et qu'ils avaient alors à Burey une ferme qui se transforma en un fief.

der à Burey un fief ou portion de fief ayant manoir, cour, usag^e et juridiction; toutefois la justice se rendait à l'abbaye comme chef-lieu du fief.

En 1430, pendant la domination anglaise; la vicomté de Conches est imposée à 1500 l., Burey, dans la sergenterie au Guignon, est taxée à 12 l.

Dans un aveu rendu par Guillaume Mailloc, seigneur du Mesnil-Vicomte, au droit de Guillemette du Mesnil, sa femme, on trouve les passages suivants:

Item, s'étend le dit fief (Mesnil-Vicomte), en la paroisse de Burey, en laquelle j'ai 6 l. de rente à la Saint-Remi, 25 s. et 30 chapons au terme de Noël; 50 s. en deniers au terme de la mi-carême, 20 s. en deniers et avec ceci 30 boisseaux d'avoine à la mesure de Conches, à cause de certains pâturages pour botes (1).

Item, ledit seigneur avait un moulin sur la rivière de Conches, près du Moulin-Neuf, alors détruit, où ses hommes de Burey auraient été obligés de faire moudre s'il avait encore existé.

Ils allaient moudre au Moulin du Roi et payaient collectivement 36 boisseaux de grain par an au seigneur.

Item il avait le patronage de Burey.

Dès 1469, la seigneurie du Mesnil-Vicomte était passée à Jehan Garin, qui exerça sur Burey son droit de patronage, de 1475 à 1488; il était remplacé, en 1502, par N. H. Guillaume de Garin, écuyer et prêtre, seigneur de la Houblonnière et du Mesnil (2).

La succession de cette branche de la famille Garin échoit à Catherine de Tessey qui, dès 1525, avait épousé Jehan d'Oinville, seigneur de Saint-Simon, qui, cette même année, présenta à la cure de Burey, au nom de sa femme, dame du Mesnil-Vicomte, du Breuil-Poignard, etc.

Pierre d'Oinville, second fils de Jehan, eut pour apanage, vers 1530, Houetteville et le Mesnil-Vicomte; il présenta comme seigneur de ce dernier fief à la cure de Burey en 1558; ayant épousé Marie d'Hellenvillers, il devint baron de la Ferté-Fresnel, en partie, et mourut en 1560. Sept ans plus tard, sa veuve, de concert avec son fils Jean d'Oinville, présentait à la cure.

N. H. Philippe d'Oinville, frère de Jean II^e du nom, réunit tous les biens de sa maison, fut seigneur du Mesnil-Vicomte, de Houetteville, baron de la Ferté-Fresnel et épousa Marie de la Perreuse.

François d'Oinville, son fils, lui avait succédé en 1580, et après lui se présente mes-

(1) Le Prévost, *Mesnil-Vicomte*.

(2) Un Jehan Garin était, en 1562, sergent héréditaire de la sergenterie au Guignon, dont Burey faisait partie.

sire Antoine d'Oinville, qui vendit ses fiefs du Mesnil-Vicomte avec le patronage de Burey, Louyrssey et Breuil-Poignard, le 21 juin 1598, à messire Louis de Canouville, seigneur de Grosmesnil, Beaucamp et Oudalle (1), chevalier de l'ordre du roi Henri III, un des cent gentilshommes de son hôtel, gentilhomme de la chambre du duc d'Anjou, frère du roi, enseigne de 50 hommes d'armes. Son alliance avec Barbe de Chambray, fille de Nicolas, baron de Chambray, baron d'Auffay et de Théveray, l'avait attiré dans le diocèse d'Evreux, où il possédait aussi Equetot et Criquetot (2).

Oinville : *d'or, à trois bandes de gueules.*

Canouville : *de gueules, à trois étoiles d'or.*

Dans son aveu de 1602, Louis de Canouville s'exprime ainsi :

Item j'ai droit d'avoir et prendre par chacun an, un boisseau d'avoine, mesure de Conches, sur chacune vache pâturant sur les communes de Burey, dépendant de mon dit fief du Mesnil (3).

Gabriel, Pierre et Antoine de Canouville partagèrent les fiefs de leur père, mort vers 1615, l'aîné eut Criquetot et le troisième obtint dans son lot le Mesnil-Vicomte avec le patronage de Burey et de Breuil-Poignard à Louverssey.

Antoine de Canouville, exerça son droit de patron, de 1619 à 1648 et même au-delà ; sa veuve Gabrielle d'Engoul alors remariée à François Le Prévost, écuyer, sieur du Fay à Saint-Quentin-des-Isles, jouissait du patronage de Burey en 1653. Elle avait eu de Antoine de Canouville, son premier mari, Pierre, seigneur du Mesnil-Vicomte et Adrien qui eut le Breuil-Poignard ; ce fut ce dernier qui présenta le curé de Burey en 1682.

Elisabeth de Canouville, fille de Georges, porta en dot le patronage de Burey à M^g Sébastien-François de Bellemare, qu'elle épousa par contrat passé devant les notaires, au Châtelet de Paris, le 4 avril 1745.

En 1760, le fief de Burey, avec la grosse dime estimée 230 l. de revenu, appartenait à l'abbesse de Saint-Sauveur.

Ou comptait à Burey, en 1765, 33 feux.

Fiefs. — 1^o Le Clos-Morin. Dans le xiv^e siècle le fief du Clos-Morin à Burey, était possédé en tout ou en partie par Jean de Chelez ou Scillez.

En 1400, Charles VI donna en faveur de Guillaume de Chelez, seigneur de ce fief, des lettres de confirmation de son droit d'usage dans la forêt de Conches.

Jean de Chelez, cité dans les rôles anglais

(1) Il était d'une famille fort ancienne, dont on fait remonter l'origine à Guillaume-le-Conquerant.

(2) Ce dernier fief lui donnait le patronage de Villettez près le Neubourg, où l'on voit encore aujourd'hui son tombeau.

(3) Le Prévost art. Louverssey.

de 1410, comme écuyer, était neveu de Guillemotte de Folleville, à Louviers ; et en 1424, il avait le Clos-Morin et le fief de Villalet. Il avait quatre-vingt-quinze ans lors de la mort de Beaumont où il se fit représenter par Georges Theurt.

Outre la partie aînée de ce fief possédée par les Chelez, il y en avait une seconde portion qui appartenait à une famille Lecomte. Gilles, Guillaume et Paris Lecomte furent successivement seigneurs du Clos-Morin.

En 1523, Paris Lecomte fut reconnu noble et en 1526 il obtint main-levée des droits d'usage en la forêt de Conches pour son fief du Clos-Morin ; sa fille Georgette Lecomte épousa un sieur du Houley, d'où vint Marguerite du Houley, mariée à Jean du Bois, qui de concert avec François de Chaulieu (1), sieur de la Ronce, son cousin germain, vendirent vers 1550 leur portion de fief à René Flambard, seigneur de la partie aînée, fils de Mathieu qui paya 20 l. en 1562, pour sa portion du Clos-Morin.

Ce fief passa aux seigneurs de Bérou à la suite du mariage de Léonore Le Franc avec Catherine Flambard, François Le Franc leur fils, succéda à son père et se maria avec Catherine d'Esparbès de Lussan. Ses enfants obtinrent une sentence de décharge d'une taxe d'amortissement.

César Le Franc, maintenu de noblesse en 1666, réunissait les fiefs de la Haye, Saquenquville, Bérou et Clos-Morin, il demeurait à Guichainville et se disait baron de Clos-Morin.

Le Franc : *d'argent, à la fasce d'azur accompagnée de trois carpes de gueules.*

En 1745, Cyr-Sébastien-François de Bellemare, écuyer, chevalier, seigneur et patron de Saint-Cyr et de Salerne, etc., devint seigneur du Clos-Morin par son mariage avec Elisabeth de Canouville.

Bellemare : *de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois carpes ou barbeaux d'or.*

BUREY, cant de Conches, à 146 m. d'al. Sol : aluv. ancien et diluv. — *Ch. de gr. com.* n^o 36 de Louviers à Conches. — Surf. terr. 535 hect. — Pop. 107 hab. — 4 contr. 2,052 fr. en ppal. — Rec. ord. bud. comm. 1,154 fr. — ∞ — Percép. et Rec. des contr. ind. de Conches. — Réunion pour le culte et l'instruction à Louverssey. — 4 per. de chasse. — 1 déb. de boissons. — Dist. en kil. au ch.-l. dedép. et d'arr. 17, de cant. 3.

Dépendances : LE BOULAY, LE BREUIL-POIGNARD, GOUPIGNY, LE CLOS-MORIN.

Agriculture : Céréales. — 400 arbres à cidre.

Industrie : 1 briquetterie. — *Patentes*, 3.

(1) Il était fils de Simonne du Houley et d'un sieur Chaulieu, sieur de la Ronce à Bocquémé, et seigneur de la Ferté-Fresnel.

BUEIL.

Paroisse des : doy. de Paey. — Dioc., Elec. et Baill. d'Evreux. — Parl. et Génér. de Rouen.

Buellium, nom primitif de la paroisse, est un nom d'origine celtique qui paraît signifier un petit village; le vocable de saint Martin est une preuve de sa haute antiquité (1).

Bueil, par sa position, se trouva compris dans les dépendances de la châtellenie d'Ivry; et, dès la fondation d'une abbaye dans ce bourg, au milieu du XI^e siècle, l'église de Saint-Martin de Bueil fit partie des donations de Roger l'Echanson, fondateur du monastère.

Après la conquête de la Normandie, Philippe-Auguste avait à Bueil des revenus consistant en 21 d. de cens ou impôt foncier, 9 setiers de fleur de farine, 11 setiers d'orge et d'avoine avec deux arpents et demi en prairie (2).

M. Le Prévost indique une charte du Cartulaire de saint Taurin, où Guillaume, curé de *Boele* et Geoffroy de *Boele* sont cités comme témoins (3).

D'après un aveu d'Ivry de 1453, les manants et habitants de Bueil avaient droit de mener paître leurs bestiaux toute l'année, sauf depuis le jour de la Notre-Dame, en mars, jusqu'à la veille de la Saint-Jean-Baptiste, dans une île nommée l'île de Courtenson, près d'Ivry.

La Haute-Bourne faisait, en 1479, la *départie* (séparation) du fief de Breuil-Pont d'avec celui de Bueil (4).

En 1504, le receveur de la vicomté de Couches et Breteuil avait payé à M. de Bueil, à la décharge du Trésor, une somme de 54 l., moitié de ce qu'on lui devait (5).

En 1750, Bueil comptait 2 feux privilégiés et 40 feux taillables.

La petite commune de Bueil, jusques-là inconnue, vient d'acquiescer une certaine notoriété en devenant une station de la ligne de Paris à Cherbourg, et lors de la construction du chemin de fer, on a découvert un tumulus celtique près de la station.

(1) On a trouvé dans la commune de Bueil, en extrayant des pierres de construction, 12 à 14 tonales formées de ces mêmes pierres. Elles avaient la forme de carres longs. Le dessous, les côtés et les couvercles étaient faits de pierres larges taillées et jointives avec du plâtre; elles contenaient des ossements humains.... On a aussi trouvé des petits pots en grès ou en terre. (Le *Prévost*, p. 447.)

(2) *Cart. normand*, p. 1204

(3) Ce savant pense que ces deux personnages appartenaient à notre Bueil. Rien n'est plus incertain, car à côté du prétendu curé de Bueil se trouve aussi, comme témoin, un curé de la Vacherie près Louviers, de sorte que *Boele* pourrait bien désigner le Boulogny-Morin, paroisse voisine de la Vacherie.

(4) M. Lebeurier, *Comptes de Breuil-Pont*, p. 18.

(5) M. Seudreignies, *Couches*, p. 133.

BUEIL, cant. de Paey-sur-Eure, à 138 m. d'alt., sur l'Eure et le ru de Radon. — Sol : alluvions contemporaines et craie blanche. — *R. dép.* n° 23 de Louviers à Dreux. — *Ch. de gr. con.* n° 31 de Saint-André à Rosny. — *St. du ch. de fer* de Paris à Cherbourg. — Surf. terr., 487 hect. — Pop., 431 hab. — 4 contrib., 2,542 fr. en ppl. — Rec. ord. budg. 1867, 2,595 fr. — \square — Perc. de Breuil-Pont; — Rec. cont. ind. de Paey; — Parois. suc.; — Ecole mix. de 54 enf.; — 7 déb. de boissons; 10 perm. de chasse; — Dist. en kil. aux ch.-l. de cant., 11; d'arr. et de dép., 26.

Dépendances : LE PAVILLON, LE BIEZ, LA CÔTE DE CHANDU, LE PEC.

Agriculture : Céréales; — 1200 arbres à cidre; — 20 hect. de vignes.

Industrie : 1 scierie mécanique; — 25 patentes.

BUS-SAINT-REMI.

Des dioc., Parl. et Génér. de Rouen, — Doy. de Baudemont, — Archid. du Vexin normand, — Bail. et Elec. de Gisors, — Vic. de Vernon.

Cette commune a formé, autrefois, trois paroisses : Bus et Saint-Remi, qui sont réunies depuis longtemps; enfin, Baudemont, qui leur a été annexé le 16 octobre 1812.

§ 1^{er}. Bts.

Le Bus est une localité très ancienne (1), et avant l'annexion de Saint-Remi, son église était dédiée à la Sainte-Vierge. Il faisait, primitivement, partie des vastes domaines que possédaient les archevêques de Rouen dans le Vexin Normand; mais ces prélats ne tenaient qu'en *chef*, le domaine direct appartenait à d'autres seigneurs.

Vers 1210, Baudry de Longchamps, seigneur de Baudemont, tenait de l'archevêque un fief à Bus, au Plix, à la Brosse et à Hanesis (2).

Sous la dépendance de ces seigneurs, existait une famille, qui jouissait plus directement du fief et qui en portait le nom; elle serait sans doute restée dans l'obscurité, si un de ses membres n'avait eu la pieuse pensée de fonder un grand établissement religieux.

Raoul du Bus, écuyer, avec le consentement de son frère aîné, Hugues du Bus,

(1) On a des témoignages de son existence, dès le XII^e siècle; il est mentionné dans les donations d'Emma de Grimouval, à l'abbaye de Saint-Taurin, seulement, au lieu de *in busco* et *in valle Grimoualdi* il faut adopter la leçon : *in Busco* et *in valle*, etc., c'est-à-dire, au Bus et à Grimouval (chef à Bees).

(2) Pendant un instant, après la conquête, Hugues de Gournay a été seigneur du Bus.

chevalier, donna en 1228, dans le val de Cantepie, près de Baudemont, une terre située entre Cantepie, Dampsmesnil et le Pré Rahier, destinée à l'établissement d'une maison religieuse de filles, de l'ordre de Cîteaux, qui prit le nom de Notre-Dame du Trésor.

Hugues du Bus, frère aîné du fondateur, approuva cette donation et la fit approuver par Théopanie, sa femme, et par ses sept enfants; lui-même, en 1228 et 1229, fit au nouvel établissement des donations que le pape, Grégoire IX, confirma en 1230 (1).

Dès 1233, l'archevêque Maurice plein de zèle et d'affection pour les filles de Cîteaux, voyant que la distance du couvent à l'église paroissiale de Saint-Rémi était incommode pour les religieuses, supprima la paroisse dont l'église tombait en ruines et qui n'était composée que de quatre familles pour la réunir à celle de Notre-Dame-du-Bus; enfin, il accorda une chapelle et un chapelain aux religieuses à la condition qu'il ne pourrait, ni donner les sacrements, ni recevoir les oblations, et qu'en échange des rentes noyales numérotées par Hugues du Bus à l'abbaye, il paierait au curé du Bus, une rente de 20 s. parisis.

Au mois d'avril 1241, Hugues du Bus permit aux religieuses de réunir tous les petits cours d'eau qui sillonnaient ses prés et ceux qu'il pourrait acquérir en un seul bras, pour l'utilité de leur moulin; enfin, il leur concéda le long de ces ruisseaux un chemin pour servir à les curer et réparer, en prenant l'engagement, pour lui et ses successeurs, de ne point labourer ces passages.

Peu d'années après, en 1244, il fut décidé que le patronage du Bus et d'Écos, appartenait pour cinq sixièmes aux seigneurs de Panilleuse, et pour le dernier sixième, à l'abbaye du Trésor, par suite d'une donation, faite en 1231, par Roger de la Baguande (2) et sa femme. Un des enquêteurs, était Roger du Bus, que nous croyons fils de Raoul, fondateur du Trésor.

Vers 1250, Amaury de Fourges, encouragé par les conseils d'Odeline, sa femme, céda aux dames du Trésor, cinq pièces de terre, à Notre-Dame-du-Bus, aboutissant à la terre de Hugues du Bus. Il est fait mention, dans la chartre, du chemin de Dieppe à Bray-sous-Baudemont et d'une grange dite de Mallassis.

Hugues du Bus, vivait encore en 1252, et il est cité dans un contrat de vente par Gau-

tier de Tourny au Trésor, de terres sises entre la paroisse du Bus et le Bois-du-Long qui appartenait au roi. Il était remplacé, en 1269, par Robert du Bus, chevalier, son fils, qui marcha sur ses traces, et se montra également généreux pour le Trésor.

Au moment où il allait partir pour la croisade, de concert avec Isabelle, sa femme, il consentit aux religieuses, une longue chartre, contenant donation ou vente de terres et de rentes. Il confirma aussi les donations de Hugues du Bus, *d'heureuse mémoire*, son père, et de Raoul, son oncle; enfin, il recut en compensation, un cheval et une somme de 401. parisis.

En 1275, Anne, veuve de Raoul du Bus (1), vendit aux religieuses une pièce de terre près des murs de leur maison, du consentement de Guillaume et d'André ses fils.

Outre la famille du Bus, qui possédait, en basse-justice, une partie de ce fief, les seigneurs de Panilleuse, patrons principaux de l'église du Bus, avaient de nombreuses propriétés sur son territoire et s'en disaient seigneurs en concurrence avec les barons de Baudemont.

Dans les premières années du XIV^e siècle, Ida de Meulan, fille d'Amaury, devenue comtesse d'Aumale, par son mariage avec Jean de Ponthieu, avait la seigneurie de Panilleuse avec celle du Bus et possédait, sur cette dernière paroisse, un domaine important. En 1314, cette pieuse dame, veuve depuis la malheureuse journée de Courtray, en 1302, voulut fonder, dans l'abbaye du Trésor, une messe à perpétuité, à l'intention de son mari et de sa fille aînée, Marie de Ponthieu, femme de Gilbert, seigneur d'Argies et de Quittebeuf; elle donna, à cet effet, ce qu'elle pouvait avoir à Fourges, et elle y joignit les prés de Saint-Rémi, en la paroisse de Notre-Dame-du-Bus, entre les pâturages communs du pays, les prés de l'abbesse, la rivière d'Epte et les jardins de Saint-Rémi (2).

L'année suivante, Philippe-le-Bel, en donnant la baronnie de Baudemont à Pierre de Garencières, en échange d'une rente qu'il lui devait, comprend le Bus dans les dépendances (3).

Jean de Ponthieu, fils d'Ida, morte en 1324, obtint deux ans après, d'être déchargé du tiers et danger, des bois que sa mère possédait dans le comté de Gisors. Il épousa Catherine d'Artois, dont il eut Jeanne de Ponthieu, dame d'Epernon, mariée à Jean, comte de Vendôme.

(1) Probablement fils de Robert.

(2) Cart. du Trésor, p. 108.

(3) Ce qui prouve ce que nous venons de dire de l'existence d'une double mouvance s'exerçant sur des parties différentes du territoire de Bus.

(4) C'est ainsi que nous interprétons le *Baguelont* des notes Le Prevost, p. 449.

Ponthieu : *d'or à trois bandes.*

La comtesse de Vendôme, vendit en 1560, toutes ses terres du Vexin Normand dont le Bus faisait partie, à Guillaume de la Haye, chevalier, sieur de Montbray et à Philippe de Manneville, sa femme, moyennant 8,000 florins d'or.

Vendôme : *d'argent au chef de gueules, au lion d'azur, brochant sur le tout.*

Dix ans plus tard, l'acquéreur du Bus, pour la partie relevant de l'abbaye, plaidait avec l'abbaye du Trésor au sujet du patronage d'Écos et du Bus. La décision rendue aux assises de Vernon, fut conforme au jugement de 1214, dont nous avons parlé.

La seigneurie en basse-justice de la paroisse, se maintint dans la famille du fondateur du Trésor ; en 1377, messire Guy du Bus, chevalier, du consentement de Jeanne de Fours, sa femme, vendit un manoir, assis au Bose-Roger, près le bois de M. de Garencières.

Le fief du Bus paraît être sorti de la famille de ce nom pendant environ un demi siècle, mais il y était rentré en 1459 et il appartenait alors à René du Bus.

Jeanne de Garencières, héritière de cette maison avait porté, en 1411, la baronnie de Bandemont à Jean, seigneur de la Ferté-Fresnel, son mari, chevalier et chambellan du roi. Le Bus est énoncé dans un aveu rendu par ce baron.

Georges de Clères, alors seigneur de Pannilleuse, vendit, en 1530, à Jean de Piel esc., un quart de fief, à Fourges, nommé le fief de Gamaches ou de Clères, assis sur Fourges et le Bus. Clères portait : *d'argent à la fasce d'azur, diaprée d'or.*

A partir de 1566, nous avons une série d'aveux du fief du Bus, le premier rendu par Robert le Sénéchal, seigneur de Fumecchon, et du Bus, gentilhomme de la chambre de Mg^r frère du roi, à Jean de Montenay, baron de Grosœuvre et de Bandemont.

Le fief du Bus, fief de pleines armes, avait alors manoir seigneurial et maison forte construite et édifiée de pierres de taille.

Sénéchal : *d'or, à la bande de sable.*

Montenay : *d'or à 2 fasces d'azur accompagnées de 9 coquilles de gueules.* 4, 2 et 3.

Georges d'Anlezy, devint seigneur du Bus et de Cantiers dans la seconde moitié du xvi^e siècle ; Anne d'Anlezy, sa fille, issue de son mariage avec Madeleine de Mancel, porta le fief du Bus à Pierre de Mornay, seigneur de Buhy, etc., qu'elle épousa en 1568, et qui mourut d'apoplexie en 1598 à l'âge de cinquante-et-un ans, après avoir servi dignement les rois Henri III et Henri IV ; sa veuve rendit aveu pour le fief du Bus, le 28 avril 1603 à Antoine de Montenay, seigneur de Fourges.

Après cette dame, son fils, Pierre de Mornay, chevalier, seigneur de Buhy Saint-Clair, rendit également aveu pour le Bus, il mourut à Paris, le 3 février 1637, laissant de son union avec Catherine de Savenue, trois filles, la dernière, Marie de Mornay, mourut en odeur de sainteté en 1664.

Mornay : *barolé d'argent et de gueules au lion de sable armé, lampassé et couronné d'or brochant sur le tout.*

Dans l'acte de vente de la baronnie de Bandemont par Guy César de La Luzerne, à Jacques d'Anvray, seigneur de Machonville, dont nous parlions à l'article Bandemont, il est dit que, le plein-fief de haubert du Bus est réuni par retrait féodal à la baronnie de Bandemont, situation qui a duré jusqu'à la destruction du système féodal.

§ 2. SAINT-REMI.

La paroisse de Saint-Remi, quoique peu nombreuse, est fort ancienne, comme l'indique le patronage de saint Remi ; son église tombait en ruines dès le commencement du xiii^e siècle.

Dans la seconde moitié du xiii^e siècle, sur la rive gauche de l'Épte, s'était formé à Villarceaux un petit prieuré de Bénédictines, qui fut protégé d'abord par l'archevêque Rotrou, puis enrichi de quelques dîmes par Guillaume de Garlande en 1200 (1).

Les dîmes de la paroisse de Saint-Remi firent partie de la dotation des religieuses de Villarceaux, puisque les Cisterciennes, lorsqu'elles s'établirent au Trésor en 1228, furent obligées de les racheter.

Avant 1195, Emma de Grimonval donna aux moines de saint Taurin d'Évreux, des traits ou portions de dîme à Chantepie, quartier de la paroisse de Saint-Remi et à Saint-Remi même (2).

Richard-Cœur-de-Lion en 1195, et plusieurs papes après lui, sanctionnèrent ces dispositions.

À la fin du même siècle, Jean de Saint-Remi, que nous croyons tirer son nom de la paroisse, fut appelé par l'archevêque de Rouen pour déposer sur la vie et les vertus de saint Adjour de Vernon, mort au prieuré de Pressagny en 1131.

Cette famille de Saint-Remi, paraît avoir subsisté jusqu'au xv^e siècle, époque où l'on voit Raoul de Saint-Remi, seigneur de Haricourt donner aveu pour ce fief (3).

C'est dans la vallée de Chantepie, dont nous avons déjà parlé, et à la Croix de Mg^r Baudry (4), que grâce aux libéralités de

(1) T. Duplessis.

(2) C. r. de Saint-Taurin.

(3) Notes Le Prévost, t. II, p. 242.

(4) Nom du célèbre Baudrye Bray, seigneur suzerain de cette belle contrée.

Raoul et de Hugues du Bus, l'abbaye du Trésor fut établie en 1228. D'abord, les religieuses dépourvues de chapelle assistaient aux offices dans l'église de Saint-Remi; mais en 1231, l'archevêque Maurice leur permit d'avoir une chapelle, et supprima en même temps la paroisse et l'église Saint-Remi pour la réunir au Bus. Malgré cette réunion, en 1258, Saint-Remi est désigné sous le nom de paroisse, dans une transaction entre les moines de Saint-Taurin et les religieuses du Trésor au sujet des dîmes, et plus tard encore, en 1269, dans une charte de Robert du Bus en faveur du trésor.

En 1316, la fusion était complète, car la comtesse d'Anjou désigne les prés de Saint-Remi comme étant assis dans la paroisse Notre-Dame-du-Bus.

Dans un aven du 11 mars 1410, les religieuses déclarent être en possession du fief de Saint-Remi. A côté d'elles, les chanoines des Deux-Amants possédaient un fief dit aussi de Saint-Remi (1), qu'ils vendirent en 1504 à M^{re} Jacques de la Barre, écuyer. Ce seigneur leur acheta aussi, en 1575, le fief de Vauguon, sis en la paroisse du Bus.

En 1600, César de la Luzerne, dans l'acte de vente de la baronnie de Baudemont, explique qu'elle s'étend sur la paroisse de Saint-Remi.

Jacques d'Anviray, acquéreur de la baronnie, ayant voulu soumettre le fief de Saint-Remi appartenant à l'abbaye, aux droits de tiers et danger, eut un procès dans lequel il succomba.

Fiefs: 1^o LA BROSSÉ. — Dès 1227, Herbert de Fourges donnait à l'abbaye de Saint-Taurin des dîmes à la Brosse.

Une famille noble de ce nom existait déjà, Jean de la Brosse avait marié Ermengarde, sa fille, à Richard de Pontoise. Celui-ci mu de dévotion envers l'abbaye du Trésor qui commençait à naître, lui donna en 1228, tout ce qu'il avait reçu de son beau-père dans la vallée de Cantepie et aux Mescrez, quartier important de Saint-Remi. Jean et Richard de la Brosse, beau-père et beau-frère du donateur, donnèrent leur approbation, l'année suivante.

En 1230, Gascion de Poissy, chevalier, et Pétronille, sa femme, donnèrent au Trésor une pièce de bois à la Brosse, près le fief Cabot (2).

Guillaume de la Brosse, écuyer, avec l'agrément d'Odeline sa mère, et d'Aliée sa femme, vendit aux religieuses, en 1266, deux pièces de terre appelées les Froches.

Raoul de la Brosse, tenait en 1269, de Robert du Bus, chevalier, seigneur de ce vil-

lage, une pièce de terre, moyennant un cens annuel. Amaury de la Brosse, seigneur du même fief, est encore cité à une date postérieure.

L'aven des religieuses du Trésor de 1419, constate qu'elles avaient acheté, en 1230, de Guillaume le Tondeur, une portion du fief de la Brosse (1), le chef-moi était resté aux seigneurs de la Brosse et à leurs héritiers.

Il appartenait, en 1411, à Pierre de Violaines, qui était en même temps, seigneur de Bois-Gautier (2). Ces deux fiefs étaient en 1456, entre les mains de Guillaume Prévosteau, *esc.*, licencié ès-lois, dont la fille Marie épousa Baudouin d'Assy, seigneur de Cantelou, à Amfreville-sous-les-Monts, dont elle eut Jacques d'Assy, seigneur de Cantelou, Tourny, etc., Jeanne d'Assy, mariée à Antoine de Chaumont-Quitry, porta à son mari les fiefs paternels: Jean de Chaumont-Quitry en hérita et les transmit à ses enfants. L'un d'eux, Henri de Chaumont-Quitry, vendit le Bois-Gautier et le chef-moi de la Brosse, sa dépendance, à François Lemoine, *esc.*, lieutenant-général au bailliage de Gisors. Catherine Le Moine, sa fille, les transmit à Jean de la Grandière, son mari. Charles et Jean de la Grandière, leurs enfants, vendirent aux religieuses, en 1603, le quart de fief de haubert de la Brosse, dont ils n'avaient guère que le chef-moi (3), composé de 30 ou 40 ares de terre.

De la Grandière portait: *d'azur, au lion couronné d'argent.*

En 1672, le fief de la Brosse possédé par l'abbaye, s'étendait sur Bus, Baudemont et Bos-Roger, il consistait en maison, mesure, bois, vignes et terres labourables.

2^o CABOT. Ce fief, cité plusieurs fois dans les titres du Trésor, était peut-être une extension d'un fief du même nom, à Fourges, possédé, en 1391, par Marie Cabot, femme de Raoul de Quitry (4).

Simon Cabot, était chargé, en 1214, avec d'autres seigneurs du voisinage, de prononcer sur le patronage de la paroisse.

3^o CHANTEPIE a donné son nom à une famille de la localité. En 1214, Thomas de Cantepie, était témoin d'une charte d'Anzeray Cain, portant constitution d'une rente de 12 d., sur la couture Cain.

§ 2. BAUDEMONT.

Ce village doit son nom à sa position sur une montagne escarpée, et sa fondation aux

(1) Guillaume le Tondeur possédait une partie de la Brosse, du chef de sa femme Arême, qui est peut-être Arêmeine sœur de Foulques de la Brosse, d'une branche collatérale.

(2) Fief situé à Civières.

(3) Par corruption, on disait le Chamoiest-Bas, *hist. manusc. du Bec.*

(4) C'est à tort qu'on a écrit de Guiry.

(1) Les religieuses pré-sédaient le fief principal, comme l'atteste leur aven de 1672.

(2) *Notes Le Prevost*, t. 1, p. 449.

Romains ; son église dédiée à Saint-Martin, atteste une origine très ancienne et doit remonter à l'établissement du christianisme dans le pays.

Aussitôt que Charles-le-Simple eut abandonné le Vexin aux hommes du Nord, ceux-ci établirent une ligne de défense sur les bords de l'Épte, qui leur servait de limite. C'est là l'occasion et l'origine de l'antique forteresse de Baudemont, qui fut prise, détruite et restaurée à plusieurs reprises, et dont il reste encore d'imposants vestiges.

En 1132 vivait un chevalier, nommé Godfrey de Baudemont, qui avait des relations avec Mathien, frère de saint Adjutor, châtelain de Vernon et de Tourny. Il fut l'un des témoins de la charte de fondation du prieuré de la Madeleine, à Pressagny (1). Henri 1^{er}, avant de mourir, s'étant réconcilié avec le vaillant Baudry, de Bray, lui donna la garde de la forteresse de Baudemont, avec les terres qui en dépendaient.

Vers 1145, la seigneurie de Baudemont, passa à Goël, fils de Baudry, et à Garnier, son frère, qui prirent, l'un et l'autre, le surnom de Baudemont.

Cinq ans plus tard, Henri II, avec le consentement de Geoffroy, son père, céda à Louis-le-Jeune, la forteresse de Baudemont, avec les autres places fortes du Vexin Normand.

Goël de Baudemont, homme de bien et de mérite, aussi loyal que pieux, sut conquérir la confiance des rois de France et d'Angleterre, dont il était le vassal, et qui lui confièrent, en 1152, la garde de Vernon. Ce seigneur se montra d'une générosité inépuisable envers les maisons religieuses ; il fut le bienfaiteur du prieuré des Denx-Amants, de l'abbaye du Bec et presque le fondateur du prieuré de Sausseuse, dont il fit construire l'église et à laquelle il donna les églises des paroisses de Bacqueville et de Valcorbon, dépendant de ses domaines. Au bas de la charte concernant Valcorbon, donnée en 1177, on lit le nom de Garnier, frère du donateur, puis celui de Hugues de Baudemont (2).

Garnier de Baudemont fut encore témoin d'une charte d'Anserède, seigneur de Fours, contenant donation à Saint-Germain-des-Près, de Paris, de la chapelle de Notre-Dame-des-Halles ; on le voit encore, en 1198, payer 20 l. à l'Echiquier, pour obtenir une reconnaissance. Ce seigneur ne parait pas avoir eu de postérité, mais Goël, son frère, eut d'Agnès Crespin, sa femme, un

fils nommé Baudry (1), comme son aïeul, et une fille nommée Heudebourg.

Baudry est à peine cité dans les documents historiques, il mourut jeune et sa sœur réunit tous les domaines de la maison de Baudemont. Elle épousa d'abord Osbern de Cailly, un des plus riches et des plus puissants seigneurs de son temps ; devenue veuve, elle se remarqua avec Robert de Piquigny, que nous voyons en 1210, jouir des fiefs de Bacqueville et de Baudemont, relevant de la châtellenie de Vernon.

L'année précédente, Heudebourg avait donné aux moines de Jumièges, le bois de Crene à Jony-sur-Eure, relevant de son fief de Crèvecezur ; en 1211, elle fit une donation à Saint-Ouen, et en 1214, son mari Robert de Piquigny, siégeait à l'Echiquier.

De son premier mariage, Heudebourg avait eu deux filles : Pétronille, mariée à Etienne de Longchamp, en 1190, et Alice, qui épousa Henri de Ver ; il n'est donc pas surprenant, de voir l'article 1^{er} du traité d'Issoudun, en 1196, attribuer à Etienne de Longchamp, la possession de Baudemont et de ses dépendances, dont il était propriétaire au droit de sa femme et par avancement d'hoirie. A l'avenir, Baudemont ne devait plus relever que du roi de France.

Etienne de Longchamp fut tué en 1214, à la bataille de Bouvines, en combattant contre Philippe-Auguste, dont il avait reçu les bienfaits. Il laissa de son mariage avec Pétronille de Baudemont, un fils nommé Baudry, qui tenait de l'archevêque de Rouen un fief s'étendant sur Bus, le Pleix et la Brosse, puis un autre à Brauville près Vire, donné par le roi à Etienne, son père.

D'après le cartulaire du Bec, Pétronille devenue veuve, se remarqua à Geoffroy du Bosc ; elle donna alors aux religieux du Bec, la terre de Moulineaux, près d'Houffleur.

Osbern de Cailly, avait eu probablement d'un premier mariage, une fille nommée Mathilde, mariée à Renaud du Bosc, auquel elle apporta le domaine de Cailly. Après la mort des enfants de sa sœur Pétronille, elle joignit la seigneurie de Baudemont à celle de Cailly ; peu après, en 1231, elle donna aux religieux du Trésor, dix acres de bois, près de Tourny. Dans la confirmation de cette donation par Saint-Louis, Cailly est appelé Chailly.

Vers la même époque, Mathilde, dame, et *hera* de Cailly et de Baudemont, donna aux moines de Bonport, « des terres en la forêt

(1) *Histoire de Vernon*, par Michel.

(2) C'est probablement le fils de Godfrey de Baudemont, dont nous avons parlé à la date de 1132.

(1) Ce second Baudry, a fait croire à M. Le Prévoist, que Baudry le grand, était fils d'un Goël premier du nom, et il a ainsi supposé deux Goël. Il n'en faut, suivant nous, admettre qu'un, fils de Baudry 1^{er}, et père de Baudry II.

de Basqueville, devant son domaine d'Ecriquetuit (1). »

Reginald de Baudemont, qui pouvait être fils de Mathilde, figure en 1236, dans une charte du cartulaire de Saint-Amand de Rouen.

C'est sans doute après la mort de ce seigneur que Baudemont fit retour à la couronne. On dit que saint Louis en a habité le château, il y possédait certainement un domaine, car en 1242 ce pieux monarque disposa en faveur de l'abbaye du Trésor de 4 acres de terre, et en 1242 de 10 arpents de terre et vignes qu'il avait à Baudemont.

Il est fait mention dans cet acte, d'un marais commun existant à Baudemont dans le voisinage de la rivière « *Inter ripariam et marecum commune.* »

En 1277, Baudemont appartenait toujours au domaine royal, et la garenne qui s'y trouvait n'avait rien rapporté.

Eudes Rigaud mentionne à plusieurs reprises dans son : *Registre de visites*, Baudemont, ses curés et l'église de la paroisse, momentanément chef-lieu du doyenné rural de Port-Mort. Il parle dans un passage de l'église du Château; mais nous ne doutons pas que ce ne fut la même que celle de la paroisse, probablement renfermée dans l'enceinte militaire.

En 1249, faisant sa visite pastorale dans ce doyenné, alors appelé doyenné de Tourny, il constate que le curé de Baudemont ne portait pas l'habit ecclésiastique, ne célébrait pas l'office divin et était excommunié, enfin que la paroisse renfermait 7 chefs de famille et valait 12 l. tournois.

Par une charte du mois d'août 1317, Philippe-le-Long réunit en une baronnie les fiefs de Baudemont, de Garennières et leurs dépendances, au profit de Pierre de Garennières en récompense de ses services, et lui permit de tenir tous ses fiefs directement du roi. Dans cette pièce, le monarque dit qu'il a donné à Pierre de Garennière, en compensation d'une rente que ce seigneur prenait sur lui un certain nombre de fiefs, savoir : Bray-sous-Baudemont, le Bois-Roger, le Bus, Ecos, etc. C'est là l'origine de la baronnie de Baudemont si longtemps unie à celle de Garennières (2).

Pierre de Garennières fut envoyé en Ecosse en 1333, au secours du roi David Bruce (3), qui se réfugia en France et résida au château Gaillard.

Son fils Ivon, chevalier banneret, fut fait prisonnier à la bataille de Crécy, et donné

(1) Archives de Rouen, fonds de Bonport.

(2) L'union de la châtellenie de Baudemont avec la baronnie de Garennières qui dura près de trois siècles, fit que Baudemont porta le titre de baronnie même après la désunion.

(3) De Masseville.

en otage lors de la paix de Breteuil en 1360. Le roi lui avait donné en 1356, pour le récompenser de ses services, les biens de Pierre de Sacqueville qui se composaient de Prey, de Saint-Germain-des-Angles et de Berangeville-la-Rivière.

En 1363, Aude de Saint-Martin, veuve du chevalier, seigneur Ivon de Garennières, vendit à Jean de Bethencourt sa baronnie de Saint-Martin-le-Gaillard.

En 1378 paraît un autre Ivon, sire de Garennières, que Charles V fit venir de Vernon et qu'il envoya avec Guy le Bayeux mettre le siège devant Breteuil. Le 12 avril la montre du sire de Garennières et des 50 hommes de sa compagnie fut reçue devant Breteuil qui tenait pour le roi de Navarre. Après un siège de près d'un mois, la ville se rendit le 5 mai.

Ivon de Garennières épousa Marie Bertrand, de l'illustre famille des Paynel, dont il eut un fils et une fille.

C'est probablement à lui que se rapporte le fait suivant recueilli par M. Floquet :

« En 1391, messire de Garennières et deux de ses valets jugés par l'Échiquier, à être pendus tous trois, pour avoir battu un homme en trêve, furent jetés dans la charette qui les traîna au gibet, mais ramenés en prison jusqu'au lendemain, leur fit Dieu grâce qu'il ne mourut. »

Ivon de Garennières possédait encore, en 1401, la seigneurie de Bérengeville-la-Rivière dont la propriété lui fut contestée par Marguerite de Sacqueville, fille de Pierre, qui en avait été dépossédée.

En 1404, Ivon de Garennières prit parti pour le duc d'Orléans dans la querelle des princes de la maison de France, et c'est probablement par la faveur du duc qu'il devint chambellan du roi, gouverneur et bailli de Caen. Il mourut vers 1410 ayant les titres de baron de Garennières et de Baudemont, vicomte de Fauquignon et de Fontenay-le-Marmion.

Son fils, Pierre de Garennières, étant mort avant lui, ce fut sa fille Jeanne, alors épouse de Jean, baron de la Ferté et du Neubourg, qui recueillit sa succession (1).

Un aveu rendu au roi en 1411 par l'opulent baron de la Ferté, nous apprend que : « du Chastel et ville de Baudemont relevaient les fiefs et arrière-fiefs suivants : le Bois-Gaultier, fief de pleines armes à Civières; Grimonal, assis à Ecos aussi de pleines armes; Heubécourt, quart de fief; Item un fief nommé le fief de la Hache, appartenant à Jehan le Couturier, assis en la paroisse de Baudemont, et acquitte son

(1) Cette dame en était à son troisième mari, elle avait auparavant épousé Bertrand Paynel, baron de Moyon, et Jean, sire de Montelay.

« dit fief pour férir chacun an le jour de la Pentecôte trois horions de hache sur la perrière du château; Fourges un quart de hautbert, le patronage de Fourges, de Baudemont et du Bois-Roger; la chapelle de Saint-Jean au château de Baudemont. »

Malgré ses immenses possessions, on voit le baron de la Ferté vendre la terre de Villarceaux, qui appartenait à sa femme.

Le sire de la Ferté-Fresnel étant mort, sans enfants, en 1412, les domaines de Garencières et de Baudemont, revinrent à son beau-fils, Guillaume de Montenay, que sa femme avait eu de son second mari (1).

Lors de la grande invasion anglaise, qui eut lieu peu d'années après, Guillaume resta fidèle à la France, et perdit tous ses biens de Normandie qu'Henri V donna à Edouard, comte de Mortain.

La châtellenie et domaine de Baudemont était, en 1421, en la possession du chevalier Walterus Hungerford, sénéchal de l'hôtel du roi, Henri V y joignit la terre de Tourny.

En 1437, la forteresse de Baudemont fut démolie par ordre de l'anglais Richard Mirbury, bailli de Gisors, et au mois de novembre de la même année, divers fonctionnaires attestèrent « que le château avait été abattu, en telle manière que les ennemis ne pourroient plus s'en servir comme de refuge et qu'il n'est plus remarquable, so n'estoit par puissance de prince. »

Jean de Montenay, premier du nom, rendit aveu, en 1459, du fief du Plessis-Hébert, mouvant de Gisors, à cause de sa seigneurie de Garencières, il réclamait, en 1463, devant l'Echiquier, le patronage d'Equainville, à cause de sa vicomté de Fauquernon. A la montre de 1469, il effaçait par son luxe tous les autres seigneurs; « il se présenta en habillement d'hommes d'armes, neuf archiers et quatre vouges, dont l'un d'iceux vougiers est Jehan Gillain, tous suffisamment montez et armez. »

En 1460, Jean de Tilly, écuyer, tenait de Jean de Montenay, le fief de Fourges, mouvant de Baudemont.

Jean de Montenay mourut vers 1475, laissant un fils, nommé Philippe, qui hérita de Baudemont et des fiefs de son père.

De Montenay portait : d'or, à deux fasces d'azur, accompagnées de 9 coquilles de gueules, 4, 2 et 3.

(1) A ce moment, apparaissent dans l'histoire divers membres d'une famille de Baudemont, le 15 mars 1415, Simon de Baudemont, lieutenant à Meulan, du bailli de Mantas. Roger de Baudemont, capitaine du château de Vitteleur, obtint des lettres de protection des Anglais, en 1420. Deux ans après, ce même Roger de Baudemont, écuyer, sieur d'Anseville, céda deux fiefs à Normanville et celui de Bosquerard, que lui avait apporté sa femme, Jeanne de Poimay, en paiement de 82 l. de rente qui lui devait

A cette époque, le baron de Baudemont et celui de Heuqueville, siégeaient tous deux à l'Echiquier et représentaient le baillage de Gisors.

En 1496, noble et puissant seigneur Philippe de Montenay, seigneur et baron de Garencières et de Baudemont, recevait un aveu pour une terre à Bosc-Roger. Il avait épousé Marguerite Avin, qui lui survécut et dont il eut deux fils, Jacques, son successeur, et André. Au commencement du xv^e siècle, Jehan Potard déclare tenir son fief de Grumesnil « de vous, noble damoiselle Marguerite Avin, veuve de feu noble homme Philippe de Montenay, en son vivant, seigneur et baron de Garencières, dame et baronne de Baudemont (1). »

En 1519, Jacques de Montenay, vicomte de Fauquernon, fit aveu au roi pour le fief de Berangeville-la-Rivière, il épousa Isabelle d'Estouteville, veuve en premières noces de Jean d'Aron (2), dont il eut : 1^o Jean, deuxième du nom ; 2^o Marie, mariée, en 1550, à Louis d'Ailly ; 3^o René de Montenay ; 4^o et Madeleine, abbesse de Saint-Sauveur, après Madeleine d'Estouteville, sa tante.

Jean de Montenay II^e, était mineur émancipé en 1537, il épousa Jeanne de Lanuay, qui lui donna Jean III^e, marié en 1569, à Marguerite de Mornay, fille de Nicolas de Mornay, seigneur de Villarceaux et de Anne Lhuillier.

Jean de Montenay III prit, dit-on, une part très-active, au massacre de la Saint-Barthélemy; Louis de Martainville, lui rendit aveu en 1579, pour le fief de Grumesnil à Ecos. Il acheta, en 1592, des chartreux de Gaillon, au droit de sa femme, la seigneurie de Fourges, avec les fiefs de Gamaches et de la Rivière, il possédait encore, en 1602, la seigneurie de Berangeville-la-Rivière. De son mariage, il eut Antoine, baron de Baudemont, après lui; Louis, qui fut seigneur de Fourges, et Madeleine, religieuse de Saint-Sauveur d'Evreux, qui devint ensuite abbesse de Gif.

On sait d'Antoino de Baudemont, qu'il épousa Marguerite du Gay dont il eut un fils unique nommé César.

En 1638, messire César de Montenay, chevalier, châtelain et haut justicier des baronnies de Garencières, Grosœuvre et Baudemont, contracta mariage avec Jeanne Le

(1) Il faut conclure de ces derniers mots que Marguerite Avin avait eu, en douaire, la terre de Baudemont.

(2) Cette dame était fille de Charles d'Estouteville, seigneur de Villobon et d'Helene de Beauveau; elle n'apporta pas, comme on l'a dit, à son mari, la terre de Berangeville, qui était, depuis longtemps, dans la famille de Montenay.

Maçon, dont il n'eut qu'une fille, Marie-Césarine de Montenuy (1).

La dernière des Montenay prit alliance avec Paul Tanneguy de la Luzerne, chevalier, seigneur de Bouzeville. Leur fils, Guy-César de la Luzerne, baron de Baudemont, épousa Madeleine-Françoise de Pommereuil, dame du Moulin-Chapel, Pommereuil et Miseray, il alla demeurer au château du Moulin-Chapel, et vendit, en 1690, sa baronnie de Baudemont à messire Jacques d'Anviray, chevalier, seigneur de Machonville, Grumesnil, etc., conseiller du roi, président de la chambre des comptes de Normandie, moyennant la somme de 86,000 livres.

Cette vente nous apprend que le siège de la haute-justice de Baudemont était situé à Ecos qui en relevait.

La Luzerne : *d'azur à la croix oncrée d'or, chargée de cinq coquilles de sable.*

En 1712, Pierre d'Anviray, fils de Jacques, était baron de Baudemont; il portait : *de gueules à une fasce d'or, chargée de 3 croisettes du premier émail, un croissant d'argent en chef.*

La terre et baronnie de Baudemont mouvant de Gisors fut cédée, en 1728, avec d'autres seigneuries, à Charles-Louis-Auguste Fouquet, en échange de Belle-Isle-en-Mer. Fouquet, comte de Belle-Isle, devint maréchal de France en 1741, et duc de Gisors en 1743. Son fils unique ayant été tué à la bataille de Crevelt, en 1758, il légua tous ses biens au roi et mourut en 1762.

La baronnie de Baudemont passa ensuite à Jacques-tiené Douleat de Pontécoulant, brigadier des armées du roi, qui présenta une requête contre les vingtièmes, en 1783 (2).

Douleat de Pontécoulant : *d'argent, à la croix fleurdelysée de sab'e.*

SERGENTERIE Baudemont était le siège d'une sergenterie noble qui s'étendait sur Guitry, et qui, en 1384, appartenait à Martin de Louvenciennes.

Jourdain de Nors, *varlet de chambre du seigneur roi*, était sergent de Baudemont à la fin du xiv^e siècle. En 1493, Hugues de Royaulx fit aveu au roi pour cette sergenterie. En 1412, l'aveu est présenté par Jehanin de Royaulx. Cette charge était passée, en 1551, à Pierre Tiphaine, qui l'avait eue de la donation de son frère aîné, Nicolas Tiphaine, curé de Senlis-le-Boutellier (3).

Peu d'années après, Marie de Seghizzo, veuve de Louis de Hellenwillier, apporta la

sergenterie de Baudemont à son second mari, Pierre du Bosc, seigneur de Houville, qui en fit hommage à la comtesse de Gisors, en 1605. Louis du Bosc et David du Bosc la possédèrent successivement.

Le fief de la HACUE appartenait, en 1411, à Jehan le Cousturier, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

LE TRÉSOR,

Abbaye Royale.

L'ordre de Cîteaux n'avait point en Normandie de couvent de filles plus illustre que l'abbaye du Trésor. Dès son origine elle fut organisée par un saint personnage et honorée par l'affection du roi saint Louis; depuis elle a traversé les siècles, offrant un asile tranquille aux filles de noble maison.

C'est à Raoul du Bus, écuyer, frère puiné du seigneur de la paroisse du Bus, que revient l'honneur de la fondation; sa charte, datée du mois d'avril 1228, explique les motifs qui l'ont fait agir et les sympathies qu'il a rencontrées.

« Que tous présents et avenir, sachent que moi, Raoul du Bus, avec le consentement de Hugues, chevalier, mon frère aîné, j'ai donné en pure et perpétuelle aumône, pour le salut de mon âme et pour celui de mes parents et ancêtres, à Dieu et à la B^e Marie, et à tous les saints, pour y édifier un monastère qui sera appelé le Trésor-Notre-Dame, dans la vallée Chantepie, près de Baudemont, et occupée par des religieuses tirées de la maison qu'on appelle Epaignes... Toute la terre et tout ce que je possède de droits, d'héritages et de domaine dans la susdite vallée, entre Chantepie, Dampsmeuil et le Pré-Rahier. Les religieuses auront cette terre et y feront construire les édifices nécessaires. D'ailleurs j'ai déposé ce domaine, à titre d'aumône, entre les mains de N. V^{te} Père, l'archevêque Thibaut qui, sur notre instance a mis les religieuses en possession. »

Hugues du Bus approuva cette dotation, et lui-même l'augmenta en donnant le même jour la Petite-Couture, près Baudemont, 2 acres de terre à la Maserie et 12 d. de reute sur la terre de la Nouraye.

Au mois de janvier 1229, Raoul et Hugues du Bus cédèrent à la nouvelle abbaye toute leur terre de la Maserie et tout ce qu'ils avaient entre la Petite-Couture et la Croix-du-Bus-Saint-Remy (1).

Dès 1230, une bulle du pape Grégoire X

(1) D'une maîtresse nommée Catherine Delouis, César de Montenuy eut deux fils, Jean et François, qui prirent le nom de Bois-Milon, servirent dans les armées et obtinrent des lettres de noblesse. Jean de Bois-Milon, fut seigneur de Bois-Roger, et le second, sieur de Launay.

(2) Archives de Rouen.

(3) Archives d'Evreux.

(1) Une portion de la terre de la Maserie avait appartenu à Jean de la Brosse, qui l'avait donnée en dot à Ermangade, sa fille, mariée à Richard de Pontoise, mais comme il paraît qu'elle était nécessaire au couvent, on l'acheta pour la lui donner.

confirmait toutes les possessions de l'abbaye. A la même époque Mathilde de Cailly, dame de ce fief et de Baudemont, donna aux religieuses 10 acres de bois à prendre dans le Bois-l'Évêque, vers Tournay. Saint Louis, alors dans sa seizième année, confirma cette donation par un acte daté de Paris en 1231, et contresigné par les grands de sa cour (1).

La même année, le couvent acheta tout ce que Roger de la Baguelande et Ada, sa femme, possédaient dans le fief Cabot, au Bus.

Lorsque Maurice, évêque du Mans, eut été installé, en 1231, en remplacement de l'archevêque Thibaut, il accorda aux religieuses du Trésor, qu'il dit habiter la vallée de Chantepeie, la permission d'avoir une chapelle et un chapelain, sous les conditions que nous avons expliquées plus haut.

A la suite d'une transaction négociée par l'archevêque Maurice, les dîmes de Saint-Remi, qui appartenaient aux dames Bénédictines de Villarceaux, devinrent la propriété du Trésor.

On travailla avec tant de zèle à la construction d'une église abbatiale, que Maurice put en faire la dédicace le 13 octobre 1232 (2); le couvent n'avait pas encore d'abbesse.

Au mois de mai 1233, l'archevêque, du consentement de son chapitre, des religieuses et des paroissiens, supprima la paroisse Saint-Remi et en transporta les revenus à l'abbaye sous certaines conditions.

Dans l'ordre de Cîteaux, il existait un lien entre les abbayes qui y étaient soumises; un couvent fondé par un autre restait sous une sorte de dépendance qu'on appelait *filiation*. L'abbaye du Trésor était de la filiation des Vaux-de-Cernay, monastère d'hommes du diocèse de Paris. Le B^r Thibaut, abbé des Vaux-de-Cernay, fut l'organisateur et le directeur du Trésor (3). On assure que durant tout le temps qu'il fut le père et le supérieur des religieuses, leur maison paraissait au-dessus de toutes les communautés du royaume, par sa piété et sa régularité.

En 1235, Richard de Cordelle, seigneur de Bantelu, donna une rente de deux muids de blé dont les religieuses jouissaient encore cinq cents ans après.

Il y eut à ce moment une pieuse émulation entre les seigneurs du voisinage pour enrichir l'abbaye naissante. Marie Cabot,

femme de Raoul de Guitry, donna un acre de terre dans le bois Cabot; Gascion de Poissy et Pétronille sa femme, donnèrent une pièce de bois à la Brosse.

Nicolas du Bois-Gautier, agréa toutes les acquisitions faites par les religieuses dans son fief de la Brosse; enfin, l'abbaye fit l'acquisition en 1239, de Guillaume le Tondeur de presque tout le fief de la Brosse; saint Louis approuva cette acquisition.

Mabilie de Guiry donna au couvent, en 1240, la 5^e partie de sa terre de Guiry (1) avec un immeuble à Commeny. La même année, le couvent obtint le fief, terre et seigneurie de Val-Corbon, où il eut à partir de cette époque un manoir seigneurial avec 44 acres de terre.

Thomas de Jambeville et Jeanne, sa femme, donnèrent aux religieuses avec l'assentiment de Nicolas de Bois-Gautier, leur suzerain, tout le fief qu'ils avaient à la Brosse; saint Louis ratifia lui-même cette concession au mois d'avril 1241.

Hugues du Bus, que l'on peut regarder avec son frère comme le fondateur du Trésor, donna dans le même temps l'eau des ruisseaux qui traversaient ses prés, pour augmenter la force du moulin de l'abbaye.

Les années 1242 et 1243, sont marquées par une donation d'Alice, femme de Jean II de Boury, de 7 vergées de terre et 5 de prés sis à Guerny, par les ventes de Guillaume Berbit et de Thomas Plastrat, fils d'Eudes.

Par charte datée de Beaumont-sur-Oise, au mois de mars 1243, saint Louis donna au Trésor 34 acres de terre labourable à Bosc-Roger avec la moitié de la métairie du lieu, les services en dépendant, plus 4 acres de terre à Baudemont. Au mois suivant, il ajouta à sa donation 10 arpents en labour et vignes qu'il avait à Baudemont.

Non moins généreuse que son fils, la reine Blanche avait aumôné 50 l. de rente à prendre sur le domaine de Meulan (2), l'année suivante, saint Louis assura au Trésor par une charte datée de Pontoise, une autre rente de 40 l. sur la même prévôté de Meulan.

Au mois de juillet 1244, la cession que Roger de Caquillon ou de Baquelon avec Ada sa femme avait faite du 6^e des patronages d'Écos et du Bus fut solennellement reconnue par un acte rédigé au nom de trois gentilshommes du pays, Hugues de Cambraye, chevalier, Simon Cabot, écuyer et Roger du Bus.

La même année, Raoul de Bois-Franc à Auvergne, vendit au couvent deux rentes

(1) Dans la suite, ce quint du revenu de Guiry, valait à l'abbaye 4 muids de méteil et 18 setiers d'avoine.

(2) Aveu du Trésor de 1672.

(1) Notes Le Prévost. Bus-Saint-Remi, p. 419.

(2) D. T. Duplessis.

(3) Thibaut, fils de Boucharde de Montmorency, après avoir porté les armes comme ses aïeux, entra chez les cisterciens des Vaux en 1225; il devint abbé en 1234, et l'on plaça, sous son autorité, le Breuil-Benoît, Port-Royal et le Trésor. (Hist. de Cîteaux, par D. Le Nain; Notice sur Breuil-Benoît, par Berger de Xivray.)

et Jean, seigneur de la Roche-Guyon, lui aumôna la moitié des grosses dîmes de Fourges avec 9 arpents de pré.

La reine Blanche et saint Louis, approuvèrent en 1245, le don qu'avait fait Mabilie, du 5^e de son domaine de Guiry.

En reconnaissance de la générosité de cette dame, les religieuses s'engagèrent à recevoir sans dot à perpétuité une demoiselle de Guiry, « pourvu qu'elle descende en ligne directe et de mâle en mâle, de la bienfaitrice » (1).

En juillet 1246, saint Louis, inépuisable dans ses faveurs pour le Trésor, déclara donner son approbation à toutes les acquisitions faites par les religieuses dans les domaines mouvants de son fief (2).

De leur côté, les religieuses prétendent avoir reçu cette même année du saint roi, la seigneurie des Ventes de Bourses, 1/4 de haubert, dans la vicomté d'Alençon (3).

L'année 1248, est marquée par les donations de Pierre, chambellan du roi (4), de Raoul de Bois-Franc et de Marie sa femme.

Au mois de juin 1248, saint Louis date de Paris une série de privilèges qu'il accorde à ses religieuses du Trésor: « elles seront exemptes à perpétuité de toute redevance séculière, auront le libre transit à travers sa terre et son eau, de telle sorte que tout ce qui sera destiné à leur usage, soit à la réparation de leurs bâtiments sera exempt de droit de pontage, péage, tonlieu, passage roage, droit sur les vins; leurs vassaux et domestiques ne pourront être gênés dans leurs courses; enfin, le pieux monarque déclare que l'abbaye est sous sa protection spéciale et celle de ses successeurs. »

La même année, le roi permit aux religieuses de vendre les 55 acres du bois, nommé le Bois-l'Evêque, qu'il leur avait confirmées précédemment (5). Guillaume de Bosc-Roger, leur vendit 5 s. de rente et Jean des Essarts, seigneur d'Ambleville, leur donna un muid de blé et un muid de vin à percevoir sur sa grange.

On peut rapporter à l'année 1249, une charte d'Amaury de Fourges et d'Odeline sa femme, contenant un échange de cinq pièces de terre avec l'abbaye du Trésor.

Les religieuses prétendirent au xviii^e

(1) La maison de Guiry, a toujours joui de ce droit.

(2) Cart. du Trésor.

(3) L'aveu de 1672, signale un don fait par saint Louis en 1247, de 41 acres de terre à Bosc-Roger et du tiers de la dîme. Il y a peut-être confusion avec la charte de 1243.

(4) C'était probablement Pierre de Villebeon, qui accompagna saint Louis dans ses voyages d'Orient et qui mourut à Tunis en 1270.

(5) Le curé de Civières, qui avait un droit d'usage dans ce bois, reçut en échange 6 acres de terre près la couture de Coupigny et du Tuit.

siècle, avoir reçu de saint Louis en 1250, 90 arpents de bois à Grimouval, paroisse d'Ecos (1). Crespin le Prévost et Mathilde sa femme, leur vendirent en 1252, une prairie entre Fourges et Bray, et Gautier de Tournay des terres au Bus.

Au mois de juin 1258, Robert du Plix, seigneur du fief de ce nom à Ecos et Jeanne sa femme, donnèrent au convent, avec le consentement de Guillaume de Gisors, seigneur suzerain, 5 acres de terre à Ecos, au triage de la Bourdonnière.

1^{re} Abbess. — MARGUERITE, première abbesse du Trésor nous est connue par une transaction qu'elle fit en 1258, au sujet des dîmes de Saint-Rémy, que les moines de Saint-Taurin réclamaient. L'abbesse en obtint l'abandon à la condition de payer chaque année au manoir que les religieux possédaient à Saint-Marcel, 3 setiers de méteil, plus 2 setiers et une mine d'avoine, mesure de Vernon.

En janvier 1258, Pierre de Gasny, écuyer, et Ada de Haulencourt, sa femme, cédèrent au Trésor en pure aumône, tous les droits, dîmes et domaines qu'ils avaient au Bosc-Roger.

L'abbaye du Trésor eut au mois d'août de cette même année, l'insigne honneur de posséder à la fois dans son enceinte deux saints personnages, les deux premiers hommes de France, saint Louis et Eudes Rigand, archevêque de Reuen.

Le roi se trouvait à Vernon le 30 août, lorsque l'archevêque, qui avait couché au prieuré de Vesly, vint l'y rejoindre. Le lendemain les deux amis se rendirent au Trésor avec leur suite. « Avec l'aide de Dieu, dit le « Prêlat, dans son journal, nous avons célébré « la bénédiction des Religieuses du Trésor-« Notre-Dame dans leur monastère, en présence du seigneur roi.... »

En avril 1260, Roger Langlois et sa femme Eremburge, vendirent à l'abbaye une portion de métairie au Bosc-Roger. La même année Raoul de Bois-Franc, déjà cité, vendit une rente de 2 s. duo par un particulier des Fours.

Le 6 mars 1261, l'archevêque se trouvant à Bray-sous-Baudemont, accepta le déjeuner que le convent du Trésor lui offrait. Le 8 et le 9 juin de la même année, le roi séjourna à Vernon avec son ami Eudes Rigand, et donna une charte en faveur de « sa chère « abbaye » (2).

(1) La charte a dû être expédiée en Orient, car saint Louis, parti en 1250 pour la Terre-Sainte, ne revint qu'en 1252.

(2) Selon M. Le Prévost, le roi aurait donné une rente de 100 l. et il renvoie au n^o 668 du Cart. nor. édité par M. L. Delisle. Nous y trouvons la permission de tenir un minis-morte des biens pour une valeur supérieure à 100 l.

La même année, saint Louis afferma aux religieuses 46 acres de terre dans la forêt de Bourse, moyennant un cens annuel de 11 l. 10 s. t. (1).

Jean de la Roche-Guyon, le puissant voisin des religieuses, leur donna en 1261, les prés Corbon, puis les services et prestations que ses hommes de Fourges lui devaient lors du fauchage des foins, et enfin un millier de hairens payable le jour des Brandons (2).

Par son testament daté de 1265, Catherine femme de Gautier de Courcelles, légua aux Nonnains du Trésor-Notre-Dame 20 s. t. (3).

Le 29 janvier 1266, Eudes Rigaud, après avoir visité un prieuré à Magny, vint chez ses bonnes filles du Trésor et prêcha dans leur chapitre; le soir il alla coucher à Sausseuse (4).

L'événement notable de 1266 est une charte de saint Louis datée de Chaumont, approuvant toutes les acquisitions faites par les religieuses, dans ses fiefs et domaines de Normandie depuis six ans jusqu'à concurrence de 60 l. de rente.

Marie d'Issoudun, comtesse d'Eu, mariée à Alphonse de Brienne, grand chambrier de saint Louis, légua la même année, à l'abbaye par son testament 15 l. t. sur la prévôté d'Eu.

Le cartulaire du Trésor constate à la même date, des achats de terre assez nombreux au Bose-Roger.

En 1267, Guillaume de Guiry, aumônier 1 boisseau de froment; l'année suivante, Guillaume du Bus, de Val-Corbon et Guillaume Mahon, du Bose-Roger vendirent aux Religieuses diverses pièces de terre.

On a du mois d'avril 1269, une dernière charte de saint Louis qui permit à l'abbaye d'acquérir des biens roturiers jusqu'à concurrence de 30 l. de rente (5). Le pieux monarque, à la veille de retourner en Orient, laissa une dernière marque de son affection aux religieuses du Trésor en les inscrivant dans son testament pour un legs de 40 l.

Malgré le soin mis à recueillir les chartes dugénéreux prince, il se encore d'autres donations dont les titres nous ont échappé. Ainsi, il avait donné à sa chère abbaye le fief de Montmarlin-en-Graine, échigné plus tard contre Paipou près de Neubourg, le droit de prendre chaque semaine trois charretées de bois dans la forêt de Vernon, plus une maison avec vignes et prairies à Vernonnet (6). La reine Blanche avait aussi donné 5 s. par

jour sur le domaine de Vernon, payables en deux termes, pour la pitance des religieuses, 100 s. pour son anniversaire et autant pour celui de son fils.

Par une charte de 1269, dressée en présence du prieur de Sausseuse et de deux chevaliers, Robert du Bus fils de Hugues, dont nous avons parlé, vendit aux religieuses, du consentement de sa femme, trois pièces de terre, sises au-dessus des murs de l'abbaye, près de la grange Malassise, moyennant une somme de 40 l. et un cheval estimé 8 l. Robert vers la fin de la charte déclare qu'il est croisé, qu'il va partir au-delà des mers, et qu'avant il approuve les dons de son père et de son oncle.

Philippe-le-Hardi, par une charte donnée à Paris en décembre 1273, approuva toutes les acquisitions faites par les religieuses dans les fiefs qui relevaient de lui et à l'exemp de son père, il prit le Trésor sous sa protection.

L'abbesse Marguerite vivait encore en 1274.

L'année suivante, Anne, veuve de Raoul du Bus, vendit aux religieuses, du consentement de Guillaume et d'André, ses fils, une pièce de terre, proche les murs du couvent.

On appelait, au Moyen-Âge, *surcens*, une seconde rente dont le tenancier grevait sa terre ou sa maison déjà chargée de cens. M. L. Delisle cite en exemple, une charte de Thomas du Clos, pour le Trésor, datée de 1278, dans laquelle on trouve l'expression *in supercensum feud.*

2^e abbesse. — ADÉLAÏDE, avait remplacé Marguerite, en 1283, elle est nommée Alice dans les archives de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.

En 1284 et 1287, les religieuses firent divers échanges de terre et bois avec Thomas Le Page, et avec Hugues de Villers, chevalier (1).

Les religieuses du Trésor, qui étaient ex nuptes envers le domaine royal, du droit de *murson*, sur les vins (2), prétendirent être également dispensées de la dime de cette maison, due aux religieuses de Saint-Amand de Rouen, en vertu d'une charte de Guillaume le Conquérant; leurs prétentions ne furent point accueilliées. Les arbitres auxquels fut remis le soin de terminer le procès du Trésor et de Mortemer contre les Dames de Rouen, décidèrent qu'à l'avenir, ces deux maisons paieraient au couvent de Saint-Amand, des rentes annuelles, qui seraient prélevées sur le premier bateau, chargé de leurs vins, qui aborderait au quai de Rouen (3).

(1) Notes Le Prévost, t. 2, p. 22.

(2) Voir plus haut, p. 629.

(3) de Beaurepaire. *Vicomté de l'Eu*.

(1) L. Delisle, *Cart. norm.* 679.

(2) Notes Le Prévost, t. 1, p. 434.

(3) *Cart. de Louviers*.

(4) On ne voit jamais le Prieur exercer son droit de visite, parce que dans l'ordre de Cîteaux l'inspection se faisait par les principaux abbes.

(5) *Cart. n° 739*.

(6) Notes Le Prévost, t. 1, p. 456.

3^e *Abbesse*. — ELISABETH DE VILLENTAIN, successeur d'Adélaïde, est nommée, en 1206, dans les chartes de l'abbaye de Saint-Amand.

A la date de 1298, il existe une sentence du bailli de Baudemont, interdisant aux religieuses, de bâtir un colombier *Aux Bruyères* (1).

4^e *Abbesse*. — Elisabeth mourut en 1302, et fut remplacée par EUSTACHIE, dont on ne sait que le nom.

En 1308, les religieuses inféodèrent un pré qu'elles possédaient à Guerny, et qui leur provenait d'Alice dame de Boury.

Louis-le-Hutin, ayant autorisé Ides de Moulan, veuve de Jean de Ponthieu, comte d'Aumale, tué à la bataille de Courtray, à donner 51 l. parisis, pour créer 4 chapellenies, une au Trésor, une au val Guyon, la troisième au prieuré des Deux-Amants, et la dernière à la Haye-le-Comte, cette dame donna, le 9 octobre 1316, une longue charte relative à la fondation qu'elle voulait faire au Trésor et dans laquelle elle explique les motifs qui la font agir : c'est dans l'intérêt de son âme, des âmes de sa famille et à l'intention de tous les trépassés, qu'elle fonde une chapellenie, à laquelle elle affecte une rente de 15 l., mais sous la condition que chaque jour, à perpétuité, on dira une messe haute pour les défunts.

5^e *Abbesse*. — MARGUERITE DE BANTELU, qui avait succédé à Eustachie, mourut en 1333 (2).

6^e *Abbesse*. — JEANNE DE MONTIGNY, qui remplaça Marguerite, est mentionnée en 1352 (3).

On a conservé une quittance d'un terme d'une rente assise sur la Prévôté de Gournay, passée devant Jean de Louprier, garde du scel, à Gournay, le 4 mai 1259, par Péronelle de Franconville, dame du Trésor Notre-Dame (4).

7^e *Abbesse*. — JEANNE LE BIGRE, n'a dû prendre possession du siège abbatial, qu'en 1375, puisque Jeanne de Montigny est citée jusqu'en 1374 ; elle avait en 1376, une contestation avec Guillaume de la Haye, au sujet du patronage d'Ecos et de Bus. La décision rendue aux assises de Vernon, consacra les droits de l'abbaye, constatés dans la charte de 1241, citée plus haut (5).

L'année suivante, Guy du Bus, chevalier, seigneur du Bus, du consentement de Jeanne

(1) Arch. de l'Eure.

(2) De la famille de Jean de Bantelu, marié à Jehanne de Noyon, héritière de la sergenterie noble d'Erepnay.

(3) Elle devait appartenir à la famille de Montigny, propriétaire du fief de ce nom, à Saint-Marcel, près Vernon, Ivon de Montigny, habitant Saint-Marcel, en 1313.

(4) Vente Téchœur.

(5) Notes Le Prévôt. t. 1, p. 453, t. 2, p. 12.

de Fours, sa femme, vendit aux religieuses, un manoir, assis au Boss-Roger.

8^e *Abbesse*. — JEANNE DE MONTIGNY, deuxième du nom, probablement nièce ou parente de la première, remplaça Jeanne Lebigre, morte en 1383.

Il existesous la date du 23 septembre 1389, un aveu de Jehanne de Montigny « à noble prince et puissant Monsieur d'Alençon, » d'une rente de 27 s. t., provenant d'une aumône « du prince, de sainte mémoire, saint Louis, roi de France (1). »

9^e *Abbesse*. — L'abbesse Jeanne mourut, en 1392, et fut remplacée par ANNE DE MONTMORENCY, morte elle-même en 1394.

10^e *Abbesse*. — Il faut probablement placer ici, Jeanne de Renti, dont les bénédictins n'ont pas parlé. Le couvent de Notre-Dame, près de Provins, où se trouvait Jeanne, ayant été dévasté, elle se retira au Trésor, dont elle devint abbesse.

11^e *Abbesse*. — MALINE DU CREMIN, gouvernait le monastère, en 1407, ou plutôt elle le bouleversait à ce point, que le Parlement de Paris, devant lequel elle plaidait, engagea l'abbé de Cîteaux à la suspendre, ce qui eut lieu en 1411 ; elle fut rétablie ensuite à certaines conditions, mais dans le chapitre de 1413, il fut encore question de la déposer et de la remplacer par Agnès de la Porte, alors abbesse de Voisais, au diocèse d'Orléans. Elle se maintint cependant, et figure encore comme abbesse, en 1416 (2).

12^e *Abbesse*. — LUCIE DE MONTMORENCY, occupait le siège abbatial en 1419 ; l'aveu (3) qu'elle rendit au roi, le 19 mars 1420, mentionne, en 13 articles, toutes les propriétés de l'abbaye.

1^o L'hôtel ou couvent, près Baudemont ;

2^o Une rente sur la Prévôté de Vernon ;

3^o 600 acres en la forêt de Bourse ;

4^o Le fief de Montmartin-en-Graigne ;

5^o Une ferme au même lieu ;

6^o Les droits d'usage en forêt de Vernon ;

7^o Les droits d'usage au moulin de Bray ;

8^o Un fief à Val-Corbon ;

9^o Un fief à la Broche ou la Brosse ;

10^o Un fief à Saint-Remi ;

11^o Une rente sur la Prévôté d'Ivry ;

12^o Des vignes à Vernon ;

13^o Une rente sur Fontaine-le-Châtel.

13^e *Abbesse*. — MARGUERITE DE NOYERS ou NOVIERS, gouvernait en 1432. L'année suivante, Jean de Montreil, abbé du Val-Notre-Dame, ayant charge de l'abbé des Vaux-de-Cernay, dont relevait le Trésor, assista

(1) Cart. norm. n° 467.

(2) *Anecdotes* de Dom Martens, t. 4.

(3) Cet aveu était rendu au roi d'Angleterre, alors maître de la Normandie. Des le 5 avril 1419, ce monarque étant au château de Vernon avait accordé des lettres de sauvegarde et protection à l'abbaye Notre-Dame du Trésor (*Breguigny*, n° 1261).

comme témoin, à la révocation d'un appel d'excommunication, portée contre l'abbesse Marguerite.

14^e *Abbesse*. — DENISE DE PRÉAU, gouvernait en 1438; elle prêta serment au roi en 1461.

15^e *Abbesse*. — JEANNE DU MONT remplaça la précédente dès 1461, mais elle ne prêta serment à Louis XI qu'en 1474; elle mourut vers 1492.

16^e *Abbesse*. — MARIE DE PLESSIS, en 1502.

17^e *Abbesse*. — MARIE LE PELLETIER, en 1505.

18^e *Abbesse*. — MARGUERITE IV^e DE MONSURES, nommée en 1505, eut pour concurrente Marguerite Capelle.

19^e *Abbesse*. — MARGUERITE V DE GOURLAY essaya, mais en vain, d'obtenir l'abbaye de Saint-Amand de Rouen. Guillemette d'Assy avait été installée comme abbesse de cette maison le 18 octobre 1517; mais quelques religieuses de Saint-Amand ayant su que la cour était favorable à Marguerite de Gourlay, abbesse du Trésor, et que même elle avait eu du roi le brevet d'abbesse de Saint-Amand, lui donnèrent leurs voix (1); cependant Marguerite finit par succomber devant les tribunaux en 1518.

20^e *Abbesse*. — LOUISE DE FLINES OU DE FELINS gouverna le Trésor de 1524 à 1536.

21^e *Abbesse*. — STÉPHANIE DE GASNY, nommée par François I^{er}, mourut en 1541, et fut remplacée par sa sœur ou sa nièce, Catherine de Gasny.

22^e *Abbesse*. — CATHERINE DE GASNY donna des aveux en 1548 et 1555; elle se démit de ses fonctions, en 1557, en faveur de Pétronille de Dampont, et ne mourut qu'en 1570.

23^e *Abbesse*. — PÉTRONILLE DE DAMPONT était à la tête du Trésor en 1559; l'année suivante, elle transigea avec le seigneur de Guiry, et ce que l'abbaye possédait dans la paroisse de ce nom fut réduit à 4 muids de métal et 18 setiers d'avoine. De son temps, en 1564, une de ses religieuses, Claude Doullé, fut nommée abbesse de Bival, et fut confirmée dans sa dignité par le Parlement, malgré l'archevêché de Rouen.

24^e *Abbesse*. — JEANNE DE LA FONTAINE obtint l'abbaye en 1569, et mourut en 1601. De son temps le fief de Fleury, assis à Guiseniers, relevant de la comtesse de Gisors, fut acquis par décret.

Vers cette époque, Jean de Montenuay, baron de Baudemont, plaidait avec les religieuses pour les droits de moule au moulin de Bray (2).

25^e *Abbesse*. — PHILIPPE DE VIEUXPONT, de

(1) Cette division eut pour cause de grands maux à l'abbaye de Saint-Amand; chaque abbesse avait son parti et même des Bulles.

(2) *Arch. de l'Eure.*

l'illustre famille de ce nom, professe de Notre-Dame de Soissons, fut nommée abbesse en 1604, et gouverna la maison du Trésor jusqu'en 1635.

A cette époque, les plus nobles familles envoyaient leurs enfants au Trésor pour y embrasser la vie religieuse; nous citerons : Antoinette de Bourbon-Rubempré, Suzanne de Saint-Simon, dixième enfant de François, seigneur du Plessis; Antoinette de l'Isle, etc.

En 1634, un arrêt du grand Conseil exempta les religieuses de payer des dimos sur leurs terres de Long-Bus, dans le val de Chantepie, en raison de la donation de Raoul du Bus, leur fondateur.

26^e *Abbesse*. — JEANNE DE VIEUXPONT, déjà coadjutrice de sa parente en 1615, la remplaça en 1635, et mourut en 1637.

27^e *Abbesse*. — CATHERINE DE VIEUXPONT tint la crosse abbatiale de 1637 à 1647.

De son temps Jeanne de Vieuxpont, fille d'Alexandre, marquis du Neubourg, religieuse du Trésor, devint abbesse du Neubourg en 1638, et Françoise de Créqui, autre professe du Trésor, la remplaça en 1640.

En 1639, Louis XIII institua, le jour de Saint-Jacques, une foire qui se tenait dans les premières cours de l'abbaye.

Les religieuses, qui avaient déjà un manoir au Val-Corbon, achetèrent, en 1643, 80 acres de terre au même endroit.

28^e *Abbesse*. — C'est en 1648 qu'ADRIENNE DES COURTILS de Talmontier fut nommée abbesse du Trésor par la reine Anne d'Autriche, à la recommandation de saint Vincent de Paul (1). En 1656, une de ses religieuses, Claude de la Fontaine, devint abbesse de Saint-Léger de Préau. L'échange de Montmartin pour Faipou, a dû être conclu de son temps. En 1663, eut lieu l'achat du chef-moi de la Brosse des Messieurs de la Grandière.

L'année suivante, mourut en odeur de sainteté, Marie de Mornay, dite Mademoiselle de Buhy, âgée de quarante-huit ans; son corps fut apporté au Trésor dont ses ancêtres avaient été les fondateurs (2).

Pierre de Feuguerolle, sieur de Montmort aux Audelys, dont la fille était au Trésor, donna en 1667 à cette abbaye pour une fondation, 28 acres de terre à Villers-sur-Audely et un acre de vigne au château Gaillard.

Dans l'aveu que Madame de Talmontier présenta au roi le 26 juillet 1672 et qui a été publié dans les notes Le Prevost, on trouve les noms des religieuses du Trésor, toutes issues des plus grandes familles de la contrée.

(1) Elle était fille de Nicolas des Courtils, chevalier, seigneur de Talmontier et de Claire de Moy.

(2) La vie de Mademoiselle de Buhy a été écrite par son parent, René de Mornay, seigneur de Vittelettre, abbé de Chartreuse et publiée en 1685.

trée. Sœur Adrienne des Courtils abbesse, sœur Marie de Lannoy prieure, sœur Marie de Vieuxpont d'Anzonville, s. Marie de Gaillarbois, s. Renée de Fouilleuse, s. Renée de Dampout, s. Madeleine de Feuguerolles, s. Renée Le Roy, s. Anne Morant celière, s. Antoinette de Mascarany, s. Marie Jubert du Thil, s. Marguerite de Sèveuse, s. Marie de Roncherolles, s. Elisabeth Le Lieur, s. Antoinette de Montfort, s. Claire du Rollet, s. Elisabeth Hallé et s. Jourdain d'Escageul.

En 1676, les religieuses obtinrent l'amortissement de toutes leurs possessions (1).

L'illustre abbesse mourut le 17 février 1683, entourée d'une grande réputation de piété; un livre d'heures, curieux manuscrit du xv^e siècle, conservé dans la famille de cette dame, renferme quelques lignes de Jean du Bois, religieux de Clairvaux, procureur de l'abbaye du Trésor, nous les traduisons du latin.

« Adrienne des Courtils, très pieuse abbesse, après 62 ans de profession religieuse et 35 ans de gouvernement, aimée de Dieu et des hommes est morte en odeur de sainteté, âgée de soixante-dix-neuf ans, à deux heures après midi, le 17 février 1683, qu'elle intercéda pour nous auprès de Dieu » (2).

2^e *Abbesse ANNE BERAUD*, professe de l'abbaye au Bois à Paris, nommée par le roi en 1683, reçut la même année la bénédiction abbatiale des mains de François de Harlay, archevêque de Paris; elle mourut en 1694; de son temps, Marie d'Épinay, fille du marquis de Bosguerout fit ses vœux au Trésor.

3^e *Abbesse ANNE DE RONCHEROLLES*, qui succéda à Anne Beraud, siégea de 1693 à 1723. Les revenus de la maison étaient alors estimés à 16,000 l. Charlotte Colbert, sœur du fameux Joachim Colbert, évêque de Montpellier, fut à cette époque religieuse au Trésor; elle en sortit pour devenir abbesse de Panthemont, en 1715, puis de Maubuisson, en 1719.

En 1707, les religieuses étaient engagées dans un procès avec Jacques d'Anviray, baron de Baudemont, qui voulait soumettre au droit de tiers et danger leurs fiefs de la Brosse, de Saint-Rémi et de Val Corbon.

31^e *Abbesse, MARIE-GABRIELLE-ELISABETH DU PLESSIS-RICHELIEU*, sœur du fameux maréchal de Richelieu, une des plus grandes dames du royaume, monta sur le siège abbatial du Trésor en 1724; elle avait fait profession à Port-Royal à Paris, puis elle avait été nommée conjutrice de l'abbesse Sainte-Perrine de Paris.

Le couvent continuait à servir d'asile à la haute noblesse de France, sous l'abbesse Gabrielle, nous voyons arriver Colombe Prospère Corlet de Marivaux, Agathe d'Hérouville, Louise-Henriette Le Bouleux d'Espinaux, Madeleine-Joseph de Clerembourg, etc., etc. »

32^e *Abbesse, DAMSEN DE VERNEGUE*, remplaça Madame de Richelieu en 1765, et elle tint l'abbaye jusqu'en 1779.

33^e *Abbesse, MARIE-JEANNE VISSEC DE GANGES*, fut la dernière abbesse du Trésor; forcée de quitter son couvent le 1^{er} mai 1792, elle se retira au Petit-Andely, où elle vivait encore le 22 janvier 1802.

Les armes de l'abbaye étaient: *d'azur à une croix d'or, cantonnée de 4 besants du même* (1), son cartulaire est conservé aux archives de l'Eure. Lors de la vente Mestel des Andelys, il a été mis aux enchères: 1^o un aveu du Trésor du 10 juillet 1633; 2^o une lettre autographe de l'abbesse Catherine de Vieupont, datée du 15 novembre 1667; 3^o enfin trois quittances sur parchemin, des années 1733, 1739 et 1747, signées: S. M. G. E. de Richelieu (2).

Avant la Révolution, un fragment du chef de sainte Clotilde était conservé à l'abbaye du Trésor (3). L'orgue de la paroisse de Saint-Sauveur du Petit-Andely, provient aussi de l'église abbatiale (4).

BUS-SAINT-REMI cant. d'Ecos, — à 138 m. d'alt. — sol: alluvions contemp. calcaire grossier, — argile plastique inférieur, — *chem. de gr. comm.* n^o 2 des Andelys à Bray, — pop. 318 hab. — surf. terr. 529 hect. — 4 cont. 3117 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 1868, 3,468 f. — 53. — Percep. d'Ecos, — Rec. cont. ind. de Tournay, — Ecole mixte de 24 enf. — Réunion pour le culte à Ecos, — 17 perm. de chasse, — 1 déc. de boissons, — dist. en kil. au ch.-l. de dép. 46, d'arrond. 22, de canton, 2.

Dépendances: SAINT-REMI, LE TRÉSOR.

Agriculture: céréales — 1 hect. de vignes, 500 arbres à cidre.

Industrie: 1 four à chaux, — 8 patentés.

(1) D'Hosier.

(2) Ces pièces ont été achetées par M. Letailleur, secrétaire de la mairie des Andelys, bibliophile distingué du département (*note de l'éditeur*).

(3) Godecard. *Vie des Saints*.

(4) Brossard de Ruville, *Hist. des Andelys*.

(1) Antiquaires de Normandie. —
(2) Arch. du chapitre de Merlemont près Beauvais. *Hist. du canton de Gouraay*, par M. Decorde.

C

CACHAIGNES.

Paroisse et archid. du Vexin-Normand. — Dioc. de Baudemont. — Baill. et élee. de Gisors. — Vic. de Vernon. — Parl. et Génér. de Rouen.

Réquidcourt a été annexé à Cahaïgnes, le 28 août 1808.

§ 1^{re} CACHAIGNES.

Le nom de Cahaïgnes, que nous n'essaierons pas d'interpréter, a une physionomie celtique et se retrouve en plusieurs contrées. Les tombeaux gallo-romains, les fibules ornées de verroteries, les vases remplis de cendres, qu'on y a découvert il y a quelques années, indiquent une origine ancienne.

Quant à la paroisse, le vocable de saint André n'annonce pas qu'elle ait été fondée dès l'apparition du christianisme dans le pays.

Une famille portant le nom de la paroisse se révèle dès le XII^e siècle. En 1184, Herbert de Cahaïgnes paya 18 s. au trésor, pour avoir donné une fausse excuse, en faisant défaut dans un procès.

Au point de vue féodal, Cahaïgnes était un fief de pleines armes, qui relevait de Tourny, et se trouvait ainsi relié à la chàtellenie de Vernon.

Le patronage de l'église appartenait à Guillaume du Mesnil, clerc, qui le donna à l'abbaye de Sainte-Catherine de Rouen, déjà établie à Autheverne (1).

En 1200, un certain Daniel de Vernon, donnait aussi aux religieuses de Sainte-Catherine, ce qu'il possédait à Cahaïgnes. Quelques années après les Templiers de Bourgout, à Harquency, obtinrent d'importantes propriétés à Cahaïgnes.

Jehan de Vienne (2), du consentement d'Axende, sa femme, donna aux Templiers de Bourgout, 5 pièces de terre, pour fonder un obit; au mois de décembre 1240, sa

(1) Ce donateur nous paraît appartenir à une famille du Mesnil, que nous trouvons aussi à Cornv.

(2) Nom d'un fief qui ne subsiste plus, mais qui est resté attaché à celui de la paroisse où il se trouvait (Mesnil-sous-Vienne).

vouvo donna de nouveau, aux Templiers, un manoir et une pièce de terre, près l'habitation des seigneurs de Senancourt et de Pierre de Blaru, le long du chemin de Giseencourt à Vernon, et enfin, deux autres terres (1).

La même année, Jourdain de Valliquerville, donna au couvent de Sainte-Catherine tout ce qu'il possédait à Cahaïgnes (2).

Guillaume Baignart avait laissé par son testament, aux Templiers de Bourgout, des rentes et des terres dans le fief que les religieux de Sainte-Catherine possédaient à Autheverne et à Gamaches, mais il en réserva la suzeraineté au profit des religieux du Temple.

Ce fut le sujet d'un procès entre les Templiers et les moines, qui néanmoins, transigèrent au mois de février 1240. Les chevaliers renoncèrent à leur tenure, et abandonnèrent, aux moines, leurs droits sur Richard Boulard de Boisement, leur fermier (3). En échange, les Templiers reçurent 17 acres de terres labourables à Cahaïgnes, à la charge de les tenir en fief et d'en payer la dime, partie au curé de la paroisse, partie à l'aumônier (4).

Les Templiers continuèrent à augmenter leurs domaines de Cahaïgnes; ils achetèrent en 1246, de Guillaume Lambert, une rente de 6 d., assise sur un immeuble à la Fosse-Heudebourg. On trouve encore à cette époque, la famille principale du pays représentée par Ranulfe de Cahaïgnes, qui donna aux *Chevaliers du Temple de Salomon*, pour le salut de son âme, la terre que Richard de Millières avait tenue de lui, quitte de tout droit féodal et en pure aumône; sa charte a pour témoins, sa femme Julienne, son frère Hugues de Cahaïgnes et plusieurs autres.

En 1251, Godefroy le Loup, du consente-

(1) *Notes Le Prévost*, t. 2, p. 463.

(2) C'est sans doute une famille du pays de Caux, que l'on appelle Vauville par contraction, qui s'établit dans le Vexin.

(3) De sorte qu'il payait aux religieux de la Trinité, le prix de son fermage consistant en 10 s. à la Saint-Martin, 2 boisseaux de blé et 2 chapons à Noël et 20 œufs à Pâques.

(4) Le couvent de Sainte-Catherine entretenait un aumônier à Cahaïgnes pour ses vassaux et pour recueillir ses dîmes.

ment de sa femme Emma, vendit aux Templiers une rente de 18 d. t., que les héritiers de Robert de Basqueville lui devaient, sur un jardin, moyennant 15 s. t. En cas d'éviction, les chevaliers devaient avoir en échange une terre près celle de Godé-froy de Vauville, dans la couture nommée Fontaine de la Gueroude (1).

Hugues de Grimonval donna, en 1253, aux mêmes Templiers, la suzeraineté qu'il avait sur une pièce de terre au territoire de Cahaignes.

Le Pouillé d'Eudes Rigault, signale au milieu du XIII^e siècle, Saint-André comme patron, et l'abbé de Sainte-Catherine, comme présentateur à la cure, dont le revenu valait 31 l. t.; la paroisse renfermait 54 chefs de famille, et son nom est écrit *Caaignes*.

En 1203, Gautier du Bosc-Gillout, vicomte de Neaufles, annonce que par devant Geoffroy Bouhurt, tabellion, il a été adjugé à Raoul Piquienet, des héritages à Cahaignes, saisis sur Jean Durant et situés entre la terre de Guillaume de Blaru, *esc.* (2).

La seigneurie de Cahaignes appartenait, au XIV^e siècle, à Jean de Noyon, dont la famille paraît originaire d'Andely (3). Le fief était alors estimé 40 l. t. ou environ.

D'après le Coutumier des forêts, les habitants de Cahaignes prenaient dans la forêt de Vernon, le bois vert *gesant*, et le bois sec. Ils pouvaient y mener leurs bestiaux, excepté les chèvres; de 3 ans en 3 ans, chaque habitant avait une charrette de bois pour clore sur rue et pour asseoir sa maison sur quatre *pots*. En échange, chaque maison devait au roi, une gerbe de blé en août, un pain à Noël et 3 œufs à Pâques.

Jean de Noyon eut pour successeur Guillaume de Noyon, *esc.*, nommé comme seigneur d'un fief de pleines armes, dans un aveu de Tourny, rendu en 1454; une fille de Guillaume, Jehanne de Noyon, épousa Jehan de Bethencourt, fils du célèbre roi et conquérant des Canaries.

Noyon : *d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, becqué, membré et couronné d'or.*

En 1463, on reconstruisit le cimetière de Cahaignes (4).

A l'échiquier de 1474, Crespin de Noyon,

(1) *Notes Le Prévost*, t. 1, p. 458.

(2) On voit par ce titre, que la famille de Blaru, représentée en 1239, par Pierre de Blaru, existait encore à Cahaignes, et qu'elle jouissait du privilège de la noblesse. Guillaume de Blaru était sans doute fils de Pierre, auquel madame Catherine, femme de monseigneur Gautier du Courcelles légua la somme considérable de 20 l. parisis, et qu'elle nomma l'un de ses exécuteurs testamentaires.

(3) Guillaume de Noyon, bourgeois d'Andely, habitait Verches en 1227. Perrin de Noyon était l'époux de Mazeline d'Andely, en 1234, etc.

(4) *Arch. de Rouen*.

esc., faisant cause commune avec Guillaume de Fours, plaidait contre Guillaume Le Jay, chevalier, et la dame, sa femme.

Dès 1529, la seigneurie de Cahaignes était passée à François de la Vieuville, fils de Jean, capitaine et bailli de Gisors, de 1476 à 1510, seigneur de Prestoy, d'Aveny, Dampmesnil, Cahaignes, Buzincourt, etc. (1).

La Vieuville portait : *fascé d'or et d'azur de 8 pièces à 3 annelets de gueules brochant sur la 1^{re} et la 2^e fasce.*

François de la Vieuville était en 1529, capitaine de Noyon, pour le roi, et veuf d'Anne de Neuville, dame de Blagny, Villers et Marconcelles. Sa sœur épousa Nicolas de Mony, gouverneur des Andelys et de Château-Gaillard, seigneur de Villers-sur-Andely.

Lors de la destruction de l'abbaye de Sainte-Catherine, les chartreux de Gaillon devinrent patrons de Cahaignes (2).

A la fin du XVII^e siècle, la seigneurie de Cahaignes, appartenait à une branche de l'illustre famille Jubert, celle de Brécourt.

En 1670, Louis-Anno Jubert, fils de Louis sieur de Sénancourt, conseiller au Parlement, et de Marguerite Le Roux, était seigneur de Cahaignes. On le trouve dans les registres paroissiaux de 1670 à 1690 avec le titre de chevalier.

Jubert portait : *écartelé en 1^{er} et 4^e d'azur à la croix alaisée d'or au 2^e et 3^e du même, à 5 fers de pique d'argent mornés posés 3 et 2.*

La seigneurie passa ensuite à la famille Daniel de Bois-d'Ennemets; Nicolas Daniel, chevalier, était seigneur de Cahaignes en 1731, et il vivait encore en 1743.

En 1701, il existait à Cahaignes un Syndicat perpétuel qui était une propriété et non le résultat d'une élection.

Thomas Le Gendre, *esc.*, seigneur de Romilly, Maigremont, Alge, Avesnes, etc., était propriétaire de cet office qu'il conféra à Guillaume Feray.

Le Gendre : *coupe d'azur et d'argent, l'azur chargé de 2 poissons d'argent posés en fasce, l'un au-dessous de l'autre, l'argent chargé d'un rosier de sinople à 3 branches, chaque branche terminée par une rose de gueules.*

Le comte de Bois-d'Ennemets était, en 1813, président du canton d'Ecos, maire de Cahaignes, etc.

Fiefs. — SENANCOURT. En 1239, Raoul et Laurent de *Saisencourt*, furent témoins de la Charte dont nous avons parlé, de Jean de Vienne en faveur des Templiers de Bourgout; l'année suivante, il est encore fait mention de Laurent et de Raoul de Senancourt, que nous croyons être les deux frères,

(1) *Regist.* de la confrérie de Notre-Dame Mi-Août, à Gisors.

(2) *Bulle* du 5 mai 1597.

dans une charte de la veuve de Jean de Vienne.

C'est tout ce que l'on sait de cette famille primitive du fief.

Senancourt, dans l'organisation féodale, relevait du roi.

Au moment de la conquête française, la famille de Trie possédait Senancourt en même temps que Fontenay. Regnaud de Trie, seigneur de Fontenay et de Radeval, conseiller et chambellan du roi, est le premier que nous trouvons avec le titre de seigneur de Senancourt. Après sa mort, arrivée en 1414, ses deux enfants Mathieu de Trie, chanoine de Paris, seigneur de Senancourt et Guillaume de Trie, chevalier, se disputèrent l'héritage de Marie de Hangest, leur mère. Le bailli de Gisors fut commis pour juger le différend.

Lors de l'invasion anglaise, en 1419, Fontenay et Senancourt furent enlevés au rebelle Mathieu de Trie et donnés à Jean de Brezé, écuyer (1). Fontenay et Senancourt sont estimés alors 500 l. de rente. Dans ces circonstances, Louis de Trie, fils de Guillaume, ayant été fait prisonnier par les Anglais fut racheté par son oncle le chanoine.

Trie : *d'or, à la bande d'azur.*

Après l'expulsion des Anglais, Senancourt revint à la famille de ses légitimes propriétaires. Jeanne de Trie, probablement fille de Louis, épousa vers 1452, Guillaume le Jay, *esc.* (2) qui devint ainsi seigneur de Fontenay et de Senancourt, et qui la même année en rendit aveu au roi.

« *Item* tiens pareillement un autre demifief, assis à Senancourt, en la paroisse de Cahaignes et illeques environ.

« A cause de ce dit fief, j'ai un hostel, cour, jardin et bois derrière, assis audit lieu de Senancourt, droit d'avoir colombier à pied, œufs, oiseaux, etc... »

Le Jay : *d'azur à l'aigle à 3 aiglons d'or regardant un soleil en franc carton.*

En 1478, Fontenay et Senancourt étaient devenus la propriété du célèbre Louis Malet, sire de Gravelle, sieur de Montaigu, de Bernay, etc. (3) fait amiral de France en 1486, et qui mourut le 30 octobre 1516, à l'âge de 78 ans.

La même année, son petit-fils Louis de Vendôme rendit aveu pour Fontenay et Senancourt.

Vendôme portait : *d'argent, au lion d'azur, armé et lampassé d'or, au chef de gueules.*

En 1526, Etienne d'O, chevalier, avait acheté les deux fiefs; il était en même temps seigneur de Fresnes et de Breuilpont; son

neveu, Jean d'O, lui avait succédé en 1547, et avait eu, par préciput, les fiefs de Fontenay et de Senancourt, qui firent la même année l'objet d'un procès célèbre.

Guillaume de Balzac, seigneur d'Entragues, en sa qualité de légataire universel de Jeanne Malet, épouse en 2^{es} noces de René d'Illiers, prétendit que ces fiefs avaient été mal acquis par Etienne d'O, et le Parlement fit droit à sa réclamation (1).

O : *d'hermines au chef danché de gueules.*

Balzac : *d'azur à 3 sautoirs d'argent, 2 et 1, au chef d'or chargé de 3 sautoirs d'azur.*

Vers 1580, Fontenay et Senancourt étaient séparés; Louis Jubert entra au Parlement en 1649 avec les titres de seigneur de Brécourt et de Senancourt (2). Il épousa, le 20 avril 1652, Marguerite Le Roux, fille de Louis, sieur d'Infreville, dont il eut plusieurs enfants. L'aîné, Louis-Anne Jubert, chevalier, fut seigneur de Chailly, Cahaignes, Senancourt, La Mare, etc., jusqu'en 1690.

David-François Jubert, qui donna aveu pour Chailly, le 17 mars 1701, était le second fils de Louis et de Marguerite Le Roux.

§ 2. — REQUIECOURT.

La racine du nom de ce village, *Richelde*, indique évidemment une origine franque.

Du temps de Gantier, III^e abbé de la Trinité, qui assista aux funérailles de Guillaume-le-Conquérant et mourut en 1115, un nommé Guillaume, fils de Normand, donna, pour le repos de son âme et de l'âme de ses parents, l'église de Réquiecourt, dédiée à la sainte Vierge, à l'abbaye de la Trinité. Gantier et les religieux, reconnaissants, lui offrirent 23 l. de deniers, 2 onces d'or et un cheval.

L'église de Réquiecourt (*Richelcort*), est mentionnée par le pape Adrien IV, dans sa bulle de 1156, pour la confirmation des biens de l'abbaye.

Un Gantier de Réquiecourt paya, en 1184, au Trésor royal, une amende de 18 s., pour s'être dessaisi d'un gage (3).

Le pouillé d'Éudes Rigaud confirme les monuments déjà cités; fixe le chiffre des paroissiens à 23, soit environ 200 habitants, nombre qui s'est conservé pendant de longues années, et le revenu de la cure, à 15 l. t.

La seigneurie de Réquiecourt est devenue de très bonne heure la propriété de l'illustre famille de Chaumont-Guitry, dont la demeure principale n'était qu'à une faible distance. Richard de Chaumont, seigneur de Guitry

(1) Il est appelé Jean Bruyée et Jean Brusée dans les *Notes* Le Prévost.

(2) Appelé Lejort dans les *Notes* Le Prévost.

(3) Harcourt, p. 828.

(1) Honart, *Droit normand*, t. III, p. 532.

(2) Fontenay appartenait, en 1583, à Jean Olivier.

(3) Le rédacteur du rôle a écrit *Richeldencourt*.

en 1387, conseiller et chambellan du roi Charles VI, fut le premier qui ait porté le titre de seigneur de Réquécourt (1). Il mourut en 1390.

Guillaume de Chaumont, son fils, conseiller et chambellan de Charles VI, surnommé *Lyonnell* ou *Hélion*, fut, comme son père, seigneur de Réquécourt. Antoine de Chaumont, héritier d'Hélion, seigneur de Guitry, etc., est cité le 23 juillet 1454, dans l'aveu de Tourny, comme possesseur de Réquécourt, quart de haubert.

Jean Hérard était curé de la paroisse en 1455: il fut remplacé par Claude Billon, dont le testament fut approuvé en 1531; Jacques Fillastre, son successeur, reçut 100 s. pour avoir fait le sermon au synode d'été de l'année suivante. Antoine de Chaumont eut pour héritier son fils Julien, seigneur de Guitry, chambellan du roi, qui était mort en 1516: la terre de Réquécourt passa alors, avec Guitry, à Guillaume de Chaumont, son second fils, car nous la retrouvons sous le nom de Roquencourt entre les mains d'un second Antoine de Chaumont, fils de Guillaume, mort seigneur de Guitry, en 1582.

Dix ans plus tard, le patronage de Réquécourt passait de l'abbaye de la Trinité-Sainte-Catherine de Rouen aux Chartreux de Gaillon.

Chaumont: *fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.*

A la fin du xvii^e siècle, Requécourt appartenait à Claude Daniel, chevalier, seigneur du Bois d'Ennemets d'Authevernes, de Fours, etc.; il épousa haute et puissante dame Madeleine Francaz Levesque, qui lui donna trois fils, savoir: Nicolas Daniel, seigneur de Fours, Claude, seigneur du Bois d'Ennemets et Benjamin, seigneur de Requécourt. La mère de ces trois gentilshommes était veuve en 1699, et elle habitait le manoir seigneurial de Requécourt; à ce moment Claude Berthault était curé de la paroisse.

L'année suivante, après le décès de cette dame, les trois frères intentèrent un procès au sieur Le Boulanger, mandataire de leur mère, auquel ils réclamèrent une somme de 36,000 l. comme reliquat de compte envers la succession.

Messire Benjamin Daniel, parrain à Requécourt en 1707, avait épousé Jeanne-Angélique des Lyons, qualifiée dame de Requécourt, lorsqu'elle fut marraine à Fours en 1708 avec son beau-frère Claude Daniel, seigneur du Bois-d'Ennemets.

En 1729, Requécourt appartenait à messire Nicolas Daniel, aîné de la famille, qui avait eu la terre de Fours dans son lot et

(1) Hist. d'Harcourt, 1427. Il y a *Roguencourt*, mais c'est une faute évidente.

qui était également seigneur du Chesnay à Ecos et de Chavanson, au droit de dame Jeanne-Baptiste d'Aubourg de Chavanson, sa mère.

Marie-Agnès Daniel de Fours, épousa Pierre de Marle, qui devint ainsi seigneur de Fours, Chesnay, Requécourt, Saint-Germain à Morgny et d'Héronval.

Messire Pierre de Marle eut de son mariage, une fille, Louise Gabrielle de Marle, née à Fours, le 17 septembre 1743; six ans après, il louait son château de Fours. Sa fille épousa le 23 novembre 1762, à l'âge de dix-neuf ans, Jean de Gallet, seigneur de Vallières.

De Marle, *d'argent au chevron d'azur accompagné de 3 alerions de gueules.*

Gallet porte, suivant la recherche de la Galissonnière: *écartelé au 1 et 4 d'argent, à la fasce ondulée d'azur; au 2 et 3 d'argent au tourteau de sable.* Suivant la Chesnaye-des-Bois: *écartelé, au 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de deux croisettes de même, au 2 et 3, d'azur, au besant d'or.*

CAHAIGNES, cant. d'Ecos, à 111 m. d'alt. — sol: alluvium ancien, calcaire et argile, — *R. Imp.* n° 181 d'Evreux à Breteuil, — *chem. de grande com.* n° 59 des Andelys à la vallée de l'Épte. — Pop. 318 hab. — surf. terr. 954 hect. — 4 contrib. 5174 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 1807 4026 fr. — 55 des Thilliers, — percep. d'Ecos. — Rec. cont. ind. de Tourny — paroiss. — presbyt. — Ecole mixte de 49 enf. — maison d'école, mairie — Bur. de bienf. — 6 perm. de chasse, — 4 déb. de boiss., — dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 47, d'arr. 17, de cant. 6.

Dépendances: REQUÉCOURT, SENANCOURT. *Agriculture,* céréales — 560 arbres à cidre.

Industrie néant, — 9 patentes

CAILLOUET.

Dioc. Baill. vic. et élec. d'Evreux. — Parl. et Génér. de Rouen — sergent. de Pacy.

Caillouet et Orgeville formaient deux communes qui ont été réunies le 8 mai 1845.

§ 1^{er} CAILLOUET

Ce nom doit désigner un endroit sec et pierreux ou, comme à Brionne, le lieu de passage d'une voie romaine, ordinairement encaissée avec du cailloutage.

MM. Antoine Passy et Stabenrath, ont constaté l'existence d'une portion de voie romaine un peu moins large qu'elles ne le sont ordinairement dans le département, mais fort droite, partant de Caillouet pour se diriger à travers Orgeville et devant la

ferme de l'hôpital, jusqu'à la descente de Gadencourt où elle se perd (1). Si ce chemin suivait, comme on le croit, le tracé de la grande route actuelle d'Evreux, il devait servir de communication entre *Mediolanum* (Evreux), et Lutèce le chef-lieu des *Parisii*.

Malgré son antiquité, Caillouet fut organisé tardivement en paroisse, sous le patronage de la sainte Vierge et n'eut jamais qu'une importance médiocre. Les seigneurs de Vaux-sur-Eure y dominèrent de bonne heure, et furent pendant plus de quatre siècles, seigneurs de la paroisse dont ils avaient obtenu le patronage.

Caillouet est cité dans un titre de l'abbaye de Saint-Taurin, remontant à 1289. Jean, curé de Croisy, fermier des dîmes de l'abbaye a pour limite le chemin par où l'on va à Caillouet *ad Collonellum*.

Vers 1440, Jehan de la Vieuville, était seigneur de Vaux et patron de Caillouet, son fils du même nom, devint bailli, capitaine de Gisors; sa fille, nommée Bonne et surnommée *la Brune*, épousa vers 1450, Charles de Mornay (2), seigneur de Villers, déjà veuf de Jeanne de Trie, auquel elle apporta la terre de Vaux-sur-Eure, probablement avec son annexe. Charles de Mornay, *esc.*, demeurant en la vicomté de Paris est désigné comme seigneur de Vaux, lors de la montre de 1469; son fief fut mis entre les mains du roi pour défaut de *comprance*.

Charles de Mornay laissa sept enfants, dont un fils de son premier lit, quatre fils et deux filles du second, André, II^e fils du second lit eut dans son lot, Vaux et Caillouet, il présentait à la cure de cette dernière paroisse en 1505, 1506 et 1507. Robine de Mornay, sa fille, s'allia avec Jean de Bouquetot en Auge, qualifié de noble homme seigneur de Caillouet et de Vaux, lorsqu'il présente en 1527 à la cure de Caillouet (3). Déjà seigneur du Breuil et de Grangues, il obtint encore Rabu, par un second mariage avec Louise Lescot, dame de Rabu, en 1534.

Bouquetot; de *gueules à deux fasces d'or au franc quartier d'hermines brochant sur le tout*.

Guillaume de Bouquetot, fils de Jean, épousa Catherine d'Angerville, dont il eut trois fils, François, Guillaume et Jean qui étaient mineurs lors de son décès, car en 1549, le roi présenta à la cure de Caillouet, comme ayant la garde noble des enfants de

Guillaume de Bouquetot, seigneurs de la paroisse.

Lors du partage des biens de la succession paternelle, Guillaume le second eut la seigneurie du Breuil, de Vaux, de Boncourt, de Caillouet et de la Chapelle-la-Reine; il a ces titres avec celui d'écuyer, dans un acte de fief du 26 août 1556 (1). Il parait avoir eu un fils nommé François, marié à Françoise de Clere, laquelle se disait dame de Vaux, en 1562, lors de la taxe des francs-fiefs.

Après elle, les terres de Vaux et de Caillouet, durent retourner à la branche de Bouquetot, représentée par noble homme Jean de Bouquetot, fils de Pierre, chevalier qui exerça son droit de patronage en 1601; il avait épousé Esther, baronne d'Orbec et de Bienfaite, qui lui survécut en 1613 et qui, en qualité de tutrice des enfants de Jean de Bouquetot, présenta à la cure de Caillouet, un prêtre nommé Mathieu Haymet; de son côté, le lieutenant du bailli d'Evreux à Pacy, ayant aussi présenté à la cure au nom du roi ayant la garde noble des enfants de M. du Breuil Bouquetot, un prêtre nommé Jacques Godefroy, il y eut un procès porté au Parlement, qui donna gain de cause au prêtre présenté par le roi.

Après Jacques Godefroy, Caillouet eut pour curé, Georges de Courcy, *escuyer*, fils de Guillaume, seigneur du Bois-Morin, à Saint-Aubin près Evreux.

En 1620, Esther d'Orbec, alors remariée à Gédéon de Magneville, présenta de nouveau à l'église de Caillouet.

L'heure de l'extinction de l'antique famille de Bouquetot, connue dès le XI^e siècle, était arrivée; Jean de Bouquetot n'avait laissé que deux filles, Guyonne, l'aînée, épousa par contrat du 9 septembre 1628, Philippe de Chaumont, seigneur de Guitry, maréchal-de-camp des armées du roi; en 1631, ce brave officier présenta à la cure, comme seigneur de Vaux et peu d'années après, en 1638, il mourut des blessures qu'il avait reçues au combat de Poligny, laissant deux fils, Gédéon qui mourut jeune et Guy qui devint grand-maitre de la garde-robe du roi, le 26 novembre 1669 et qui fut tué au passage du Rhin, près Tholus, le 19 juin 1672, sans avoir été marié.

Des 1654, les fiefs de Vaux, Caillouet, de Boncourt, etc., avaient été vendus au sieur Jacques Carel, seigneur de Mercey, qui avait épousé Françoise Mallet, dont il eut deux fils, Pierre et Claude qui se partagèrent sa succession.

Le 30 décembre 1674, Pierre Carol, seigneur de Vaux, Boncourt, Caillouet, Villerville, Saint-Arnoul, Meatrix, Bouglon,

(1) La Galissonnière, *manuscrits de Rouen*.

(1) Pierre du Quesne, indiqué comme seigneur de Caillouet, notes *Le Précoast*, était seigneur de Caillouet à Bourneville.

(2) P. Anselme.

(3) Registres d'Evreux.

épousait Marié Canaye. En 1681, il prenait le titre de chevalier, châtelain de Caillouet. Pierre Carel, son fils, deuxième du nom, chevalier, marquis de Vaux (1), épousa dame Geneviève de Gueribout des Faverils, qui était veuve à la date du 9 novembre 1717 et qui habitait sa terre d'Hardencourt, à peu de distance de Caillouet (2).

Carel portait : *d'hermines à trois carreaux d'azur*.

À défaut d'hoirs mâles, le marquisat de Vaux s'éteignit en la personne du premier marquis, Elisabeth-Marie Carel, fille de Pierre, épousa le 31 août 1723, Claude-Charles Droullin, chevalier, seigneur du Mesnil-Glaise, auquel elle apporta la riche succession de son père.

Droullin : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois quintes feuilles de pourpre*.

On comptait en 1750, à Caillouet, un feu privilégié et 50 taillables.

En 1789, M. de Mesnil-Glaise était seigneur de Hardencourt, Vaux, Boncourt et Caillouet.

§ 2. ORGEVILLE.

Placée sur le passage d'une voie romaine, cette paroisse dont l'église est dédiée à Saint-Martin, remonte aux premiers temps du christianisme. Elle doit surtout sa célébrité à la noble famille de Morainvilliers, qui en a possédé la seigneurie pendant plusieurs siècles (3).

Morainvilliers : *d'argent à neuf merlettes de sable*.

Louis de Morainvilliers, tenait en 1456, le plein-fief d'Orgeville, relevant de la baronnie d'Ivry, s'étendant sur Neuville et les Vaux; cette terre estimée 20 l. de revenu avant l'invasion anglaise, ne valait plus que 5 ou 6 l.

Le 5 octobre 1490, Jean de Morainvilliers, etc., seigneur d'Orgeville et du Buisson-Duret, donnait avec pour la terre de Godencourt. Cesseigneur, se voyant vieux et sans postérité, adopta pour son fils, Guillaume Vipart, son neveu, fils de Jacqueline de Morainvilliers et de Guillaume Vipart, par acte du 12 janvier 1512, et le fit héritier de ses domaines, composés surtout d'Orge-

ville, de Neufville et de Gadencourt, à la condition de prendre son nom et ses armes (1).

Ainsi renouvelée, la famille de Morainvilliers vécut plusieurs siècles avec gloire. Guillaume de Morainvilliers, dit Vipart, épousa Jacqueline de Garancières, devint capitaine bailli de Mantes, seigneur de Maule-sur-Mandres, de Morainvilliers à Gadencourt, d'Orgeville, etc.

Le 8 décembre 1544, Guillaume de Morainvilliers mariait sa fille Jacqueline, avec Robert de Harlay, seigneur de Sancy, et lui constituait en dot la terre de Maule. Le seigneur d'Orgeville avait aussi deux fils, Louis et Charles, qui partagèrent sa succession, le second, eut Flacourt, Gadencourt, le Buisson-Duret, le lot de l'aîné, fut composé d'Orgeville et de plusieurs autres fiefs. Divers titres nous le représentent comme seigneur de Graveron et de Jumelles; en 1604, il nomma à la cure de Tournedos, et en 1610, il est désigné comme seigneur d'Orgeville et de Thomer. Vers 1565, il avait contracté mariage avec Brigidie Abra de Racouis, dont il eut cinq fils et une fille : Gaspard, Gabriel, François, Jean et Louis; la fille nommée Brigidie, comme sa mère, épousa le 22 septembre 1586, Hector de Thumery, seigneur de la Cambre (2).

Les paroissiens d'Orgeville perdirent, en 1607, un procès contre Jean Le Cesne, etc., seigneur de Menilles et de Tournedos; il fut jugé que la pluralité des tenants sujets au ban d'un moulin y obligeait les autres (3).

En 1615, les quatre frères Gaspard, Gabriel, François et Jean de Morainvilliers, seigneurs d'Orgeville en commun, assistèrent, à Pont-Autou, au mariage de Brigidie de Thumery, leur nièce, avec François le Loureux, etc., seigneur du hameau Bois-sart.

Le Loureux : *d'argent à 3 losanges de gueules, 2 et 1*.

Louis de Morainvilliers d'Orgeville, seul de la famille, était absent (4).

François de Morainvilliers, ayant recueilli l'héritage paternel, épousa, le 22 mai 1628, Marthe-Marie du Desert, il devint capitaine de carabiniers et maréchal-de-camp

(1) Généalogie Vipart.

(2) Nous pensons que Jumelles ou le fief de la Cambre, fut constituée en dot à cette dame.

(3) Bousage.

(4) Louis de Morainvilliers entra dans la maison de Sorbonne en 1607, il en fut prieur en 1608, et prit le bonnet de docteur en 1610. Dix ans après, il se retira dans la congrégation de l'Oratoire; enfin, il mourut en 1654 vicair général de l'évêque de Saint-Malo. On a de lui deux ouvrages imprimés :

1° *Réponse à un libelle diffamatoire sous le nom de l'ami de la vérité, etc.* Paris, Estienne, 1622, in-12.

2° *Examen de la philosophie platonicienne*, Saint-Malo, 1656. Le second volume parut après la mort de l'auteur.

(1) Le ressort du titre de marquis de Vaux donné à Pierre de Carel, que Vaux avait été érigé en marquisat, avec rénouement de Vaux, Boncourt, Hardencourt et Caillouet.

(2) *Titre*, tente Techever.

(3) Cette maison paraît avoir une origine commune avec celle de Morainville, dont les armes étaient : *d'argent à trois merlettes de sable*. Les Morainvilliers sont connus depuis le xv^e siècle; en 1410, Gasse de Morainvilliers s'était établi à Gadencourt où existait un fief de son nom. Simon de Morainvilliers était seigneur du Buisson-Duret. En 1421, il eut l'honneur de voir ses biens confisqués par les Anglais.

en 1632 et 1637; enfin, il mourut en 1650 laissant deux filles (1) et un fils, nommé Robert de Morainvilliers, *esc.*, seigneur d'Orgeville.

En 1738, messire Louis-Antoine de Bois-Milan d'Orgeville était seigneur patron honoraire de Mousseaux, où il demeurait.

Robert devint capitaine de chevaux-légers, enseigna aux gardes françaises, le 18 juillet 1649, puis aide-major au même régiment avec pension de 2,000 l.; enfin, il épousa le 10 janvier 1654, Elisabeth de l'Isle (2), dont il eut trois enfants. Il fut maintenu de noblesse, le 14 mars 1668.

En 1750, Orgeville, sergenterie d'Ivry, avait 2 feux privilégiés et 44 taillables.

A cette époque, la paroisse avait pour curé Jacques Crétien, homme studieux, parent d'un sieur Crétien, alors lieutenant à l'élection d'Evreux (3). Il a fait imprimer : *la Science sublime, ou la parfaite connaissance du ciel et de la terre par le soleil, la lune et les étoiles*, 1749, Evreux, Jean Malassis, in-12. Opuscule reproduit, en partie, par M. Bonnin, 1845.

CAILLOUET-ORGEVILLE, cant. de Pacy, à 126 m. d'alt. — Sol : calcaire, craie blanche. — *R. Imp.* n. 13, de Paris à Cherbourg. — Surf. terr., 800 hect. — Pop. 271 hab. — 4 contrib. 2374 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2409 fr. — 53 et rec. de cont. ind. de Pacy. — Percép. de Breuilpont. — Ecole mix. de 22 enf. — Maison d'école. — Parois. — Peshyt. — 14 per. de classe. — 3 déb. de boissons. — dist. en kil. aux ch. l. de départ. d'arr., 12, de cant., 6.

Agriculture. — Céréales. — 4000 arbres à cidre.

Industrie, néant. — 6 *patentés*.

Commerce de bestiaux, foire le 25 sept^{bre}.

CAILLY

Baill. vic. Elect. et Archid. d'Evreux. — Doy. de la Croix-Saint-Leufroy. — Parl. et Gén. de Rouen.

Cailly, en latin Calliaecum est un nom évidemment celtique, dont le radical signifie des sources et la terminaison un village. La haute antiquité de son nom, est corroborée par le patronage de saint Remi de Reims, emprunté aux temps mérovingiens.

A ces vieux souvenirs vient s'ajouter une charte carlovingienne, qui achève de donner à cette localité un reflet antique.

(1) Lalné, Marthe-Marie, épousa Anne de Bove, seigneur de Lainville. Elisabeth s'allia avec Guillaume Polin, seigneur du Charol.

(2) Elle était fille de Joachim de l'Isle, seigneur de Puiseux, Boisement, et Courtemanche et de Marie de Pelleté; Roberte de l'Isle, sa sœur, était ursuline à Gisors, Marie, son autre sœur, était religieuse à Lyons.

(3) M. Crétien de Neuville, longtemps conseiller de préfecture à Evreux, devait être de cette famille.

Dans le VIII^e siècle, Nebelong, fils de Childebrand et neveu de Charles-Martel, qui possédait le comté de Madrie, contrée gauloise où se trouvait Cailly (1), donna cette dernière localité à l'abbaye de la Croix-Saint-Ouen, bâtie à peu de distance par Saint-Leufroy. La charte de Nebelong, porte bien l'empreinte de son époque.

« Nous, Nebelong, comte, considérant le poids énorme de nos péchés et nous rappelant la bonté de celui qui a dit: donnez l'aumône et toutes choses deviendront pures pour vous, nous donnons à perpétuité, au monastère de la Croix-saint-Ouen, édifié dans le pays de Madrie et nous lui transmettons et transportons notre puissance et autorité, sur un allen de notre domaine, qu'on appelle Cailly, ensemble son église située au même lieu, les maisons, courtils, jardins, prés, terres, bois, vergers et cours d'eau qui en dépendent ».

Suivent des imprécations et malédictions contre ceux qui voudraient s'en emparer au préjudice du monastère.

« Ils devront être condamnés à une amende de 100 l. de l'or le plus fin, que leur vie finisse, » ajoute le pieux donateur, « comme la vie du mauvais riche et comme celle de Judas le traître, qu'ils soient en enfer, avec Dathan et Abiron.

« Afin que notre donation obtienne une plus grande autorité, nous l'avons signée de notre main. » ✠ *Signum Nebelungi comitis*, « donné le 10 des calendes d'avril 788, la 20^e année de notre seigneur Charles, très glorieux roi, heureusement régnant au nom de Dieu (2).

Cette charte, rédigée en termes vigoureux, a maintenu à l'abbaye de la Croix, pendant toute son existence, la possession paisible du domaine de Cailly; ni l'invasion normande, ni le remplacement des moines primitifs de la Croix par ceux de Saint-Ouen ne purent enlever Cailly à ses légitimes possesseurs.

Son nom ne reparait plus dans l'histoire qu'au XI^e siècle. Vers 1075, Raoul de Tosny donna à l'abbé Odilon un bois situé sur la côte qui domine Cailly avec d'autres propriétés. La charte est signée de Guillaume-le-Conquérant, de Mathilde sa femme, et de Gilbert, évêque d'Evreux.

Un siècle après, une bulle donnée par Lucius III, en 1181, confirma les biens des religieux parmi lesquels figure, après l'abbaye et l'église Saint-Paul-de-la-Croix, Saint-Remi de Cailly, comme la plus ancienne des propriétés acquises par le couvent.

(1) Le pays de Madrie, *pagus Madriacensis* était situé sur la rive gauche de la Seine, vis-à-vis le Veix et s'étendait entre la Seine et l'Eure, jusqu'à leur confluent.

(2) De Bouchet, origine de la maison de France, t. 1, p. 222.

Cette même église, avec le village de Cailly, ses dépendances, ses dîmes et une rente annuelle de 40 s., est au premier rang dans la confirmation faite par le pape Innocent III, le 20 mai 1199.

En 1222, Raoul de Clerrey, évêque d'Evreux, confirma les religieux dans la possession des quatre églises de Saint-Paul-de-la-Croix, de Cailly, d'Ecardenville et de Fontaine-Heudebourg.

Le 27 avril 1283, le bois voisin de Cailly, dont nous avons parlé, et nommé alors Bois-l'Abbé fut le sujet d'un différend entre l'abbé de Conches et celui de la Croix; le premier prétendait avoir le droit d'y prendre tout ce qui lui était nécessaire pour réparer sa pêcherie d'Acquigny; l'abbé de la Croix, s'y étant opposé, les parties choisirent pour arbitre Pierre du Platane, chanoine d'Evreux, qui, par sentence du mois d'août 1288, maintint le droit des moines de Conches, et condamna leurs confrères de la Croix à 15 l. pour les frais et dépens (1).

Nicolas Loquet, abbé de la Croix, donna le 16 mars 1412, un aven au roi dans lequel on lit :

« *Item* avons à Cailly un fief noble assis en ladite ville, avec le patronage de l'église et les deux parts des dîmes grosses et menues; *Item* rentes en argent, grains, œufs et oisieux, hommes, hommages, rentes et reliefs; *Item* environ 7 acres de prés avec l'eau à ce appartenant; *Item* un moulin moulant auquel sont banniers les hommes de ladite ville de Cailly; *Item* la contume de ladite ville, avec la place pour le four à ban; *Item* 40 acres de bois ou environ, nommés les bois de Cailly, sans tiers et danger; *Item* 5 à 6 acres de bois jouxte le bois dessus dit, avec tiers et danger. Lequel fief de Cailly avec toute la droiture, justice basse et moyenne et *chouses* à ce appartenant et appartient à ma dite église, etc.... »

Un autre dénombrement, rendu le 8 janvier 1451, par l'abbé Jean du Chemin, contient ce passage :

« *Item* la ville de Cailly, avec le patronage d'église de ladite ville, et ses appartenances, assis en la vicomté d'Evreux, avec toute la droiture et seigneurie des hommes d'icelle ville, justice et juridiction en basse-justice, etc. »

Le 27 septembre 1464, nouveau dénombrement par le même abbé. La formule a peu varié (2).

En 1483, Gilles Camet, curé de Cailly, donnait à l'abbaye de la Croix une maison à Louviers (3).

(1) Archives de l'Eure.

(2) Preuves de l'abbaye de la Croix, par M. Lebeurier.

(3) Titre manuscrit.

La même formule avec mention des moulins en plus, est répétée dans un aven de 1499, rendu par l'abbé Simon Passart. De nouveaux détails se trouvent dans l'aven rendu en 1526, par l'abbé Jean de la Motte.

« *Item*, dit l'aven, la ville de Cailly avec le patronage de l'église, dîmes et presbytère, terres labourables, bois, prairies et appartenances avec le bief et cours d'eau pour faire tourner le moulin à fouler et les moulins tant à blé que papier et à fouler les draps... avec le droit du *bayage* du Hay de ladite ville, assis près le pont dudit Cailly sur la rivière d'Enre, et les eaux, pêcheries et gorz sur ladite rivière d'ore.... »

Nous avons sous les yeux un aven du 10 septembre 1530, rendu aux religieux par Simon le Marié de la paroisse de Fontaine-Heudebourg, pour plusieurs immeubles à Cailly, tenus d'une redevance de 5 s. 7 d.

Le 1^{er} mai 1533, Guillaume de Nollent, prêtre, céda son canonicat de la Saussaye à Gervaise le Vacher, pour devenir curé de Cailly, puis le 20 mai suivant, il donna sa démission en faveur de Jean de Nollent, son parent, qui lui rendit la cure de la paroisse, le 23 septembre 1535; Jean de Nollent la reprit une seconde fois et la garda jusqu'à sa mort arrivée en 1544. Le 14 juillet de cette année, Antoine de Hédonville, présenté par l'abbé de la Croix fut nommé à la cure de Cailly qu'il occupa jusqu'au 7 décembre 1574 (1).

Après la mort de l'abbé Jacques Lesueur, les religieux de la Croix, réunis au nombre de douze, le 25 septembre 1588, pour l'élection d'un nouvel abbé, reçurent le sacrement de la pénitence, de Cardin le Prévost, curé de Cailly et de Jacques Lhomme, curé de la Croix.

Le 1^{er} août 1727, Louis-Guillaume de Mathau céda par bail emphytéotique à François Barrois, célèbre libraire de Paris, les moulins à papier, les fontaines et le bac de Cailly, moyennant 250 l. de rente. Le bail du moulin fut renouvelé en 1734 et celui du bac en 1741.

Fief LE MAILLOC. Un fief de ce nom se forma à Cailly de 1588 à 1612, probablement par une concession que les religieux firent à la famille de Claude de Mailloc.

Vers 1760, Adrien-Alexandre de Loubert, seigneur de Dardez et de Mailloc, commandant la ville et le château de Caen pour le roi, paya 133 l. pour son fief du Mailloc à Cailly (2).

Loubert : de sable à 5 épis de blé d'or, 3 et 2. Louise-Olympe de Loubert, fille d'Alexandre, se maria, en 1764, après la mort de son père, dans la chapelle abbatiale de la Croix.

(1) Registres d'Evreux.

(2) Archives de l'Eure.

avec André Hallé de Clerbourg, seigneur patron de Courcelles et Fournieux, chevalier de Saint-Louis, etc. (1).

Hallé : *de gueules fretté d'argent.*

CALLEY, cant. de Gaillon, sur l'Eure, à 23 m. d'alt. — Sol : alluvium, diluvium et craie blanche. — *R. dép.* n° 23 de Louviers à Dreux. — *Chem. d'int. comm.* n° 18, du Boulay-Morin à Venables. — Surf. terr., 333 hect. — Pop., 239 hab. ; — 4 cont., 2,134 fr. en pp. — Rec. ord. budj. 1867, 1,398 fr. — Percep. de la Croix-Saint-Leufroy. — Rec. cont. ind. de Gaillon. — Réunion pour le culte et l'instruction à Fontaine Heudebourg ; — 8 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 12 ; d'arr., 11 ; de cant., 11.

Agriculture : céréales, prairies.

Industrie : 1 moulin à blé et un moulin à foulon. — 15 *Potentés*.

CALLEVILLE,

Des Archid. et Doy. du Neubourg. — Vic. de Beaumont. — Dioc. — Baill. et Elec. d'Evreux. — Parl. et Génér. de Rouen.

Ou a interprété le nom actuel de ce village par *Caroli Villa*, la ville de Charles. Il est cependant difficile de lui donner une origine carlovingienne ; le patronage de saint Agnan, évêque d'Orléans, mort en 453, semble en indiquer une plus ancienne.

Placé sur la lisière de la forêt du Neubourg et dans le voisinage d'Harcourt, Calleville se trouvait aux XI^e et XII^e siècles, partagé entre les puissants seigneurs de ces localités. La maison d'Harcourt y possédait un riche et somptueux manoir, où les seigneurs de ce nom faisaient leur résidence (2).

L'historien (3) de cette illustre famille donne le titre de seigneur de Calleville à Robert, fils d'Anquetil, un des amis dévoués de Robert-Courte-Heuse, qui assistait à la bénédiction de Guillaume, abbé du Bec, en 1093, et à la bataille de Tinchebray, en 1106.

Guillaume d'Harcourt, son fils, fut partisan aussi déclaré de Henri I^{er} que son père l'avait été de Robert, son rival. Après lui parut Robert II dit le Vaillant, mort en 1209. De son temps, en 1190, Henri du Neubourg, son parent, voulant fonder un obit au Bec, donna à l'abbaye plusieurs *montes*, entre autres celle de Calleville (1).

L'illustre Robert de Harcourt vivait encore lorsque Roger Harent, mu par un sen-

timent de charité, donna aux religieux du Bec son manoir de Calleville avec tout ce qu'il possédait à Calleville (1).

Richard d'Harcourt, fils et héritier de Robert, eut avec le chapitre d'Evreux, au sujet du patronage de Sainte-Colombe, un grand procès que Luc, évêque d'Evreux, parvint à concilier. « Afin de mettre fin au litige, » dit le prélat, « nous avons ordonné, pour le bien de la paix, que l'église d'Evreux percevra à perpétuité 6 muids de blé tercionnier (2), valant 2 muids de froment, 2 de méteil et 2 d'avoine, mesure d'Evreux, à prendre sur l'église Saint-Agnan de Calleville, après la mort ou cession de Richard, maintenant *personne*, c'est-à-dire curé honoraire de la paroisse, dont ledit chevalier (Richard d'Harcourt) est actuellement patron. Le chapitre percevra ces 6 muids dans la grange du seigneur d'Harcourt, à Rouge-Perriers. Après la mort de Richard, curé de Calleville, les 6 muids seront perçus dans l'église de Saint-Agnan... En sa qualité de patron, ledit chevalier sera tenu de garantir la rente due sur l'église de Calleville... aux nones de mars 1217 (3). »

Cinq ans après, Raoul de Cierrey donnant sa sanction épiscopale aux possessions de son chapitre, n'oublie pas les 6 muids de blé dont nous venons de parler.

En 1242, Guillaume Ruault de Brionne, vendit au Bec une pièce de bois qu'il avait dans le parc Beauvillain, à Calleville.

Richard d'Harcourt était mort en 1242. Son 5^e fils, André, portait en 1257 le titre de seigneur de Calleville ; il ratifia la donation de 6 muids de froment au Chapitre d'Evreux et mourut sans postérité. La terre de Calleville passa à Jean I^{er} d'Harcourt.

Ce seigneur, qui commença sa carrière militaire à la campagne d'Orient avec saint Louis, eut l'honneur, en 1209, de recevoir dans son manoir de Calleville, où il résidait, l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, accompagné de Guy de Mello, évêque d'Auxerre. Les prélats déjeunèrent, et après le repas, Eudes Rigaud laissa à Calleville l'évêque d'Auxerre, qui se trouvait malade (4).

Jean d'Harcourt mourut fort âgé, le 5 no-

(1) En 1209, ce même Roger fut témoin d'une charte en faveur du Bec.

(2) Le tercel comme le meteil était un blé mélangé, mais inférieur en qualité (M. L. Delisle, *Condition*, etc., p. 321.)

(3) *Hist. d'Harcourt.*

Ce même seigneur donna au Bec des rutes sur le travers de Pont-Autou et échangea des pièces de terre près du Grosleil contre une pièce de terre que les religieux possédaient à Calleville.

(4) Les prélats purent admirer les magnifiques pavés faïences, disposés en mosaïque, qui ornent le manoir du baron d'Harcourt, si justement surnommé le Prudhomme. (Voir *Rec. Acad. de Rouen, 1818. Mémoire de M. Le Prévost.*)

(1) Lebeurier, Notice sur la Croix.

(2) Ce manoir champêtre, environné d'un beau parc et près des bois, leur paraissait préférable au séjour de la forteresse d'Harcourt.

(3) De la Roque.

(4) *Hist. manoir*, du Bec.

Ceci justifie ce que nous avons dit de l'extension du domaine du Neubourg jusqu'à Calleville.

vembre 1288, et fut enterré dans le prieuré du Parc, qu'il avait fondé. Il avait donné le titre de seigneur de Calleville à Philippe d'Harcourt, son fils aîné, qui mourut avant lui.

Jean II d'Harcourt, second fils de Jean I^{er}, recueillit la plus grande partie de la succession de son père et porta les titres de sire d'Harcourt, Calleville, Brionne, etc. Il devint maréchal et amiral de France, et, après avoir servi longtemps dans les armées, il se retira à son manoir de Calleville; c'est de là qu'il data, le 11 juillet 1293, une charte en faveur de l'abbaye de Prèaux; enfin il mourut « chargé d'honneurs, de biens et d'années, » dit son historien, le 21 décembre 1302.

Un arrêt de l'année 1307, relatif à la garde noble d'Amaury de Meulan, seigneur du Neubourg, décida que cette garde appartenait au roi et non à Guillaume d'Harcourt, seigneur de la Saussaye, père de Jean, dont Amaury était l'héritier. Toutefois, on excepta formellement, dans cet arrêt, le manoir, le clos, et tout ce qui se trouvait dans le clos, à Calleville; on reconnait également que le roi n'a pas la garde des acquets faits dans le village et le territoire de Calleville, par Guillaume d'Harcourt.

Malgré les réserves faites en faveur de Guillaume d'Harcourt, époux de Jeanne de Meulan, sœur d'Amaury, Calleville continua d'appartenir à la branche aînée d'Harcourt.

Jean III, sire d'Harcourt, mourut le 9 novembre 1329 et fut remplacé par Jean IV, qui fut tué à Crécy, en 1346. Ce fut de son temps, en 1335, que Mathieu de la Poterie vendit au Bec tout ce qu'il possédait à Calleville (1).

Jean V, comte d'Harcourt et d'Aumale, par sa femme, Blanche de Ponthieu, habitait souvent le manoir de Calleville, où Blanche mit au monde, le 23 avril 1343, Jacques d'Harcourt, tige de la branche des Harcourt-Montgommery; onze ans plus tard, la comtesse y donna le jour à Louis de Harcourt, qui porta le titre de sire de Calleville, et qui mourut jeune sans postérité.

L'infortuné Jean V eut la tête tranchée à Rouen, le 5 avril 1355, laissant Calleville et ses autres domaines à Jean VI qui les transmit, par son décès arrivé en 1388, à son fils, Jean VII, dont la fille aînée, Marie, porta Calleville avec une partie de la succession de son père dans la maison de Lorraine, par son mariage avec Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont.

René de Lorraine, petit-fils d'Antoine, qui mourut en 1508, ajoutait à ses titres celui de Calleville. Claude de Lorraine, tige des ducs de Guise, l'eut après René, son

(1) Inv. des titres du Bec.

père, et le transmit à son septième fils, René de Lorraine, auteur de la branche d'Elbeuf. Charles, duc d'Elbeuf, hérita de René et fut père d'Henri de Lorraine, dont les descendants ont été comtes d'Armagnac et Brionne.

En 1453, Guillaume le Bouvier, charpentier de Parisy près Saint-Lô, se trouvant à Calleville, chez le sieur Savary, voulut à la prière de ce dernier tuer à coups de flèche une poule qui s'était perchée très haut dans un arbre, la flèche alla frapper sur une branche, puis sur une pierre, rebondit encore et alla blesser le fils du sieur Savary, qui mourut des suites de sa blessure, six jours après. Bien que le sieur Le Bouvier n'eût pas commis de crime, il fut condamné à mort, mais il obtint le privilège de la Fierté qui lui sauva la vie.

Au xviii^e siècle, existait à Calleville, une famille Le Danois, qui aspirait à la noblesse. En 1618, Pierre Le Danois achetait une portion de 20 acres dans le bois de Montmal qui s'étendait sur Calleville; un peu plus tard Etienne Le Danois, demeurant au même lieu, ne put prouver sa noblesse, il fut condamné et mis à la taille.

Un autre gentilhomme de meilleur aloi, Jean de Bosc-Regnault, sieur du Val-Sec, habitait alors Calleville où sa noblesse fut admise, il portait: de gueules à la bande d'or.

Dans un titre du xviii^e siècle (1), il est dit que le pare de Calleville appartient à très haut et très puissant seigneur, M^{gr} le comte de Brionne. C'était alors Louis de Lorraine, vicomte de Marsan, mort le 13 juin 1718.

De son temps, des commissaires furent nommés pour fixer d'une manière précise, les abornements des paroisses du Bec, Brionne, Saint-Martin-du-Parc et Sainte-Clotilde de Calleville. Messire Louis Housard, prêtre, curé de Calleville, fut un des commissaires (2).

M. Lacroix, dernier curé de Calleville avant la Révolution, a été déporté.

Le parc de Calleville, aujourd'hui livré à la culture, est encore entouré de longs pans de murs ébréchés et en ruine.

Fiefs. Le BEAUFICEL. Ce fief a été inséparablement lié à celui de Calleville et figure à sa suite, dans l'énumération des titres des châtelains d'Harcourt et de leurs successeurs, les princes de Lorraine.

(1) Titre personnel.

(2) On voit ici le nom de sainte Clotilde substitué à celui de saint Agnan, le véritable patron. A une époque qu'on ne peut préciser, le culte de sainte Clotilde se fit introduire à Calleville, où il est encore en grande vénération et c'est par suite de cette dévotion spéciale à la sainte reine de France, qu'elle a été considérée à tort comme patronne de la paroisse.

2° LE BUHOT est le nom d'un hameau, divisé entre les paroisses de Bosc-Robert, Calleville et la Haye de Calleville, *Bu*, signifie un ruisseau et c'est en effet, d'une fontaine sise au Buhot que sort la petite rivière de Saint-Martin ou du Bec.

Les religieux de cette abbaye possédaient, dès 1476, au Buhot, un rotoir qu'ils louaient encore en 1674.

3° LE CLOS HAGAN. En 1235, Pierre Reuchon, chevalier, d'une famille établie à Bos-Robert, paroisse limitrophe, donnait à l'abbaye du Bec le fief de la Haganière, comme Haganoth l'avait possédé (1).

4° LE COUDRAY. Les seigneurs du Neubourg étaient suzerains à Calleville d'un fief de ce nom. Peu après la fondation de l'abbaye du Bec, dans le xi^e siècle, un certain Raynauld fils de Normand, donna aux religieux la dime du Coudray. En 1209, Laurent du Coudray leur donna 4 acres de terre sises à Saint-Martin-du-Parc et Richard du Coudray était témoin d'un acte en faveur du Bec (2).

En 1403, Thomas de la Mare, tenait du Neubourg « une vassorie franchement sans court ne usage appelle le Coudray, dont il faisait l. x. s. de relief quand le cas s'offroit » (3).

Arthur le Muët, seigneur d'une vassorie assise à Calleville, probablement le Coudray, se présenta à la montre de Beaumont en 1469, en vougier armé et monté suffisamment.

En 1474, Guillaume Huillard *esc.*, fils d'un autre Guillaume, vit son fief du Coudray, pris et saisi sur lui, par Laurent du Vieux-Pont, baron du Neubourg, *fauté d'homme et autres devoirs féodaux* (4). C'est sans doute pour cette raison, que Guillaume Huillard et Alips Vinet sa femme, plaidèrent à l'échiquier, avec ce même baron du Neubourg.

Martin Huillard, sieur du Coudray, de la paroisse de Calleville, anobli par la charte des Francs-Fiefs, portait : *d'azur à une lampe d'or ardente à 7 molettes d'argent rangées en orle*. On l'inscrivit comme noble, le 7 juin 1523, dans le rôle de la noblesse de l'élection d'Evreux.

La taxe de Roch de Huillard, *escuyer*, seigneur du Coudray, est portée à 8 l. dans le rôle de l'arrière-ban en 1562.

Quelques années après, en 1571, N. H. Guillaume de Villers, sieur du Coudray, était fermier des moines du Bec pour une

pièce de terre de 2 acres au Montmal sur Calleville (1).

En 1583, une portion considérable des bois du Montmal appartenait à Marguerite Guiffard, veuve de Claude Surcey, qui l'échangea le 13 septembre avec Claude de Cossette, sieur de Sommereux. Le 3 juillet 1605, Marthe de Cossette, fille de Claude, épousa Gilles Descorches dont elle eut René sieur du Coudray et Louis sieur de la Vallée-Sainte-Croix (2).

Descorches portait : *d'argent, à la bande d'azur chargée de 3 besants d'or*.

René Descorches, sieur du Coudray et Thérèse de Vicquemaresa femme, habitaient en 1648, la paroisse de Bos-Robert, dans le voisinage de leur fief, où ils firent baptiser une fille le 20 février.

En 1674, une taxe de 3,300 l. fut imposée à Louis Descorches, sieur de la Vallée et à René Descorches, sieur du Coudray, pour 165 arpents de bois qu'ils possédaient à Saint-Martin-du-Parc.

René Descorches eut quatre fils et une fille qui vendirent les bois du Montmal à François Descorches leur cousin-germain, par acte du 19 juillet 1698.

François-Louis Descorches, *esc.*, sieur de la Vallée-Sainte-Croix et du Coudray épousa Marguerite Robillard de Noron, dont il n'eut qu'une fille nommée Marguerite Catherine, qui se maria le 15 février 1740, avec Louis-Gaston de Bonnechose, *esc.*, seigneur de la Boulaye, de la Francardière et du Bosc-Gueret. De ce mariage naquirent deux enfants; le fils Louis-Gaston vendit le 8 thermidor an IX, à sa sœur Marguerite-Charlotte, veuve de Thomas de Boissel-Montville, sa part des bruyères de Montmal.

Boissel-Montville : *d'azur semé de billettes d'or au lion brochant sur le tout du même*.

Thomas de Boissel-Montville, avait eu deux enfants, Thomas-Charles-Gaston et Thérèse-Charlotte-Amélie, mariée à Michel-Archange Duval, comte du Manoir, auquel elle donna trois enfants. Paul-Emile, Henri-Eugène et Amélie mariée à Hippolyte-Michel Gigault de Crisenoy.

Ces trois enfants réunis à leur oncle Thomas-Charles-Gaston de Boissel-Montville, vendirent en 1830 les bruyères de Calleville, composées de 75 hectares, au sieur Marquet, ancien huissier. Peu après la commune de Calleville revendiqua ces mêmes

(1) Ce dernier nom, inconnu chez les Franco-Normands nous paraît être celui d'un des premiers conquérants, venus du Nord avec Rollon.

(2) Il s'agit peut-être d'un autre fief du Coudray, à Saint-Philibert-sur-Risle, dont l'abbaye du Bec devint propriétaire.

(3) Aveu du baron du Neubourg.

(4) Manuscrit d'Osnoy.

(1) *Factum* Marquet, p. 28.

(2) Marthe de Cossette se remaria avec Pierre de Fortin, et elle était veuve pour la deuxième fois, et habitait encore Calleville lors de la recherche de la noblesse en 1666.

bruyères, et gagnason procès contre M. Marquet (1).

5° LE BAS-COUDRAY était une ferme ou un arrière-fief, située aussi à Calleville, relevant de Brionne; les religieuses de cette ville en avaient fait l'acquisition, puis elles le cédèrent à Raoul Halley de Moulaines, prieur de Saint-Gilles de Pont-Audemer, en échange d'un prieuré de Saint-Gilles.

CALLEVILLE, cant. de Brionne, à 135 m. d'alt. — Sol : diluv. et craie. — Ch. de grd. comm. n° 40 de Brionne à Elbeuf. — Surf. terr. 857 hect. — Pop. 598 hab. — 4 contr. 5,438 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 4,360 fr. — Percep. de Harcourt. — Rec. et cont. ind. de Brionne. — Pairs. — Presb. — Ecole mixte de 31 enf. — Mais. d'école. — Bur. de bienf. — 9 perm. de chasse. — 3 déb. de boisson. — Dist. en kil. au ch.-l. de départ. 37, d'arr. 18 et de cant. 3.

Dépendances : LA BELLEVOIE, BEAUFICEL, LE BUHOT, LE CLOS-HAGAN, LE COUDRAY.

Agriculture : Céréales, bois, vins. — 9,000 arbres à cidre.

Industrie : 3 carrières. — 1 tour à chaux. — Tissage de toiles chez les particuliers. — 10 *Patentés*.

CAMPIGNY,

Paroisse des dioc. de Lisieux. — Doy. Vic. Bail. et Elect. de Pont-Audemer. — Parl. et Génér. de Rouen.

Campigny, du latin *Campiniacus*, nom d'origine celtique, est une des plus anciennes localités de la contrée; on y voit encore un retranchement romain qui occupe l'extrémité de la bruyère des Fiefs, vers la vallée de la Risle. Ce retranchement est défendu sur chacun de ses côtés par un vallon, et en face de la vallée, par la pente abrupte de la montagne.

Près du hameau de la Viéville se trouve une enceinte parfaitement ronde de 500 pas de circonférence, entourée d'un amas de plus de 6,000 mètres cubes de silex pyramiques. Le nom de Cateliers donné à une mesure et à un bois est un souvenir des Romains (2).

Lors de la conquête normande, Campigny fut englobé presque en entier dans le vaste domaine que Torf possédait dans les environs de Pont-Audemer, et qui passa après lui à Turquetil.

Vers 1035, Onfroy, fils de Turquetil, voulant fonder l'abbaye de Préaux lui donna tout ce qu'il possédait à Campigny, un ma-

noir et le patronage de l'église (1). A son exemple Anquetil de Campigny ayant perdu, à la fleur de l'âge, son fils nommé Roger et ayant obtenu de le faire inhumer à l'abbaye de Préaux, donna aux religieux un hôte ou fermier nommé Jean du Buisson, avec les terres qu'il tenait en ferme dans la paroisse de Tourville (2).

Anquetil de Campigny, cédant aux prières de Guillaume, abbé de Préaux et aux instances de Roger de Beaumont, donna aux religieux, vers 1080, la dime de Saint-Germain-Village pour ce qui en appartenait à lui ou à ses hommes; en compensation les moines lui donnèrent 20 l. de deniers avec la promesse de prier pour lui.

Quelques années auparavant, du temps de célèbre Anfroy, premier abbé de Préaux, Robert le *Dupifer* ou le *Sénéchal*, de Campigny, figure comme témoin dans une charte de l'abbaye.

A la même époque, Anquetil, surnommé fils de Turulfe ou de Thouroulde, pour le distinguer de celui dont nous avons parlé, donna au couvent de Préaux, du consentement de sa femme et de ses fils, ce qui lui revenait de l'héritage paternel à Tourville et à Campigny. L'héritage de Turulfe fut donc partagé entre l'abbaye de Préaux et les deux frères survivant d'Anquetil, Gilbert et Geoffroy. Dans le partage, trois hôtes échurent à l'abbaye; mais les deux frères obtinrent de l'abbé, qui ne consulta pas ses religieux dont il craignait la résistance, qu'ils tiendraient ces hôtes de lui, en bénéfice ou fief et que Geoffroy l'un des frères ferait seul le service féodal (3).

En 1091, l'année où Guillaume le Roux et le duc Robert assiégèrent leur frère Henri dans le Mont-Saint-Michel, Robert Boletth avait été tué à Evreux. Ses frères, Geoffroy et Robert, donnèrent pour le repos de son âme à l'abbaye de Préaux, un champ d'un acre à Campigny, et ils confirmèrent en même temps 7 acres engagés précédemment par leur père Gilbert, pour 40 s. monnaie de Rouen (4).

Après l'année 1131, date de l'élection de Richard 1^{er}, dit de Bayeux, comme abbé de Préaux, Raoul Harpin et Adolard son frère, fils de Théolf Brancart, vendirent aux moines en présence de toutes la paroisse de Campigny assemblée devant la porte de l'église, tout ce qu'ils possédaient à Campigny en terres et bois (5). En récompense,

(1) *Archiv. de l'Eure*, Cartul. de Préaux, donné, par M. le marquis de Blouville.

(2) *Idem*.

(3) *Cart. de Préaux*, analysé par M. Passy.

(4) *Idem*.

(5) Ces biens provenaient d'un prêtre nommé Chrétien, qui les avait donnés à Osbern, aïeul des deux frères, d'où ils étaient venus à Théolf leur père.

(1) C'est à l'occasion de ce procès que M. Lys, avocat à Bernay, a publié en faveur de M. Marquet, un Mémoire dont nous avons tiré ce qui concerne les familles Descorches et de Bonechose.

(2) Canel, *Hist. de l'arr. de Pont-Audemer*.

Raoul, moine né à Montvilliers, leur donna 60 s. que Geoffroy de Campigny compta et mit dans les mains d'Harpin. De son côté, Harpin promit avec serment de maintenir cette rente comme valable, en posant sa main dans celle de Geoffroy. A sa suite vinrent jurer de la même façon dans la main de Geoffroy de Campigny, Robert Milan, Robert Gambon et Osbern, son frère, dans l'énumération des témoins de cette charte, figurant du côté de l'abbaye Guillaume de Vanescrot et Henri son fils. Deux des témoins des vendeurs recurent à cause de leur présence, chacun une paire de souliers.

La même année, Clarizie, fille de Raoul Travers, vint à Préaux, et déposa sur l'autel la donation d'une terre qu'elle tenait près le bois de Campigny; comme signe de son abandon, elle posa un cierge sur l'autel, et le moine Raoul lui compta immédiatement 10 s (1).

Vers la même époque, Herlouin de Tourville donna à Préaux, un fief situé à Campigny, qui était tenu par un nommé Gautier et qui rendait 2 s. de reute.

Enfin, Giraud de la Viéville, propriétaire d'un fief à Campigny, renonça en faveur des moines à ses prétentions sur 7 vergées de terre, voisines des MARES DE SPISLERIZ; en récompense, il fut associé aux prières de la communauté et il recut 3 s. et une mine de blé. Ses témoins furent Geoffroy de Campigny, Guillaume Vanescrot et Henri son fils (2).

Ce Guillaume Vanescrot, fit donation à Saint-Pierre-de-Préaux, du consentement de son fils aîné Raoul, de toute l'eau qu'il avait, depuis l'eau des moines, jusqu'à celle du roi sous le MONT-ROTARD, et tout ce que contenait ladite eau d'un bord à l'autre, avec pouvoir de passer en voiture et à pied. Il fit encore d'autres donations approuvées de son autre fils Henri, *avant de partir pour Jérusalem* (3).

En 1136, Hervé de Campigny, du consentement de Guillaume son fils, avait donné à Préaux, une pièce de terre, nommée TRUXIA, moyennant 5 s. et probablement d'autres biens. Après sa mort, Guillaume refusa de payer à l'abbé Michel de Tourville, une certaine quantité de blé que les religieux percevaient dans un moulin de Campigny. L'abbé transigea en 1163 et l'on donna 10 l. angevines à Guillaume de Campigny et à Gautier de Saint-Samson, son créancier; quelque temps après, le comte Galeran vint

à Préaux avec son fils Robert, et lui fit promettre de défendre les moines, si Guillaume de Campigny renouvelait ses réclamations.

Un peu plus tard, Henri de Campigny, dont le nom a été cité plus haut, donna aux dames de Saint-Léger-de-Préaux, pour la dot de sa fille qui avait pris le voile, 40 acres de terre et la dime du moulin du Gruchet, à Saint-Paul-sur-Risle. Il donna aussi au prieuré de Saint-Gilles de Pont-Audemer, à cause de sa sœur qui y avait été reçue, un pré de 5 acres (1).

A une époque voisine de 1180, Gautier, curé de Campigny est employé comme témoin dans une charte de Roger de Portes, pour Préaux. Goscelin de Campigny est cité dans une lettre de l'archevêque Rotron, datée de 1183.

Vers 1190, Geoffroy de Campigny fut témoin d'une charte de Nicolas du Tanay, qui habitait Saint-Martin-Saint-Firmin.

L'église de Campigny avait été donnée en ferme à un certain Huart de Losier, qui se trouvait débiteur envers le Trésor de 11 l.; il versa 7 l. 10 s. à la caisse royale et employa le reste à payer la solde de soldats et de sergents, en garnison à Rouen.

Geoffroy reparait en 1202, et est taxé à 25 s. pour un quart de fief qu'il possédait dans l'honneur de Montfort; son parent, Olivier de Campigny, était lui-même taxé à 16 s. 8 d., pour un 6^e de fief dans le même honneur (2).

Dans l'honneur de Pont-Audemer, Geoffroy possédait en 1210, un fief entier de chevalier.

Richard Bourdel, curé honoraire de Campigny, se trouve en 1214, parmi les témoins d'un acte par lequel Guillaume de Caumont renonçait à ses droits sur un moulin à Manneville-sur-Risle.

En 1234, Jean le Bigot, chevalier, seigneur de Condé-sur-Risle, donna aux religieux de Préaux, le cours de l'eau de Risle et le droit de curer cette rivière dans la partie qui traversait son domaine, depuis le gord de l'abbaye du Bec, jusqu'à leur fief, avec le droit d'écartier les obstacles qui empêcheraient l'eau d'alimenter leur moulin du Mont-Rotard.

La famille de Campigny existait encore en 1248, et se trouvait représentée par Robert de Campigny, noble chevalier, qu'on appela avec d'autres seigneurs de son rang, à l'enquête concernant le port de Courval à Trouville-la-Haule (3).

Le cartulaire de Préaux fait aussi men-

(1) Cart. de Préaux.

(2) Ces deux derniers personnages sont appelés de Campigny, parce qu'ils y possédaient le fief de REUL, dont nous parlerons.

(3) Cart. de Préaux.

(1) Cart. de Saint-Gilles.

(2) Ce mot repoussé à celui de comte ou de châtelain.

(3) M. de Beaurepaire, *vicomte de l'Eau*.

tion, d'un certain nombre d'acquisitions, faites au milieu du XIII^e siècle, de Tiéle de Longueval, Guillaume Vateuen, Jean Rovagel, Robert Louvet, etc...

Amaury de Campigny est le dernier membre de cette famille, dont l'histoire a conservé le souvenir, il est cité dans les titres du Bec, comme ayant vendu un moulin de CHAMPIGNY, situé paroisse de Saint-Etienne-Lallier (1).

Le pouillé de Lisieux, rédigé vers 1350, nous apprend que la cure était alors partagée en deux parties, la seconde avait pour patron l'abbé Préaux, et la première, les héritiers de Bigards, qui lui ont laissé leur nom.

Quant à la seigneurie de Campigny, proprement dite, elle arriva, au XIV^e siècle, à Robert d'Esneval, seigneur de Saint-Maclou, qui la tenait peut-être de Jeanne le Bigot, sa femme, fille de Jean le Bigot, seigneur de Malou, Formoville, etc.

Esneval portait : *palé d'or et d'azur au chef de gueules*.

Anne-Jacqueline d'Esneval, fille de Robert, épousa Jacques du Fayel, fils de Jean, vicomte de Breteuil, qui rendit aveu en 1461, pour les fiefs de Bourdainville Formoville, Campigny, la Bénéderie, Saint-Maclou, Tourville et les Portes dans la vicomté de Pont-Audemer. Sa fille unique, Jacqueline de Fayel, prit pour époux Guillaume de Ferrières, baron de Thury et de Dangu.

Fayel : *de gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 annelets du même*.

Guillaume fit hommage, pour les fiefs ci-dessus énumérés, le 22 février 1479; en 1484, il plaidait contre le baron de Clères, pour la préséance à l'échiquier; enfin, il mourut en 1500, laissant un fils, Pierre de Ferrières, mort sans postérité masculine.

Faute d'héritiers mâles ou autrement, la seigneurie de Campigny revint à Charles d'Esneval (2), dont la fille unique, nommée Jeanne, épousa, en 1514, Jean de Malortie, chevalier, seigneur de la Motte, à Saint-Germain-Village.

Jean de Malortie fut blessé à Marignan; il figure sous le nom de la Motte parmi les trente-trois gentilshommes cités, comme ayant pris une part très active à cette fameuse journée; il fut chargé de représenter la noblesse aux Etats de Normandie, tenus en 1545; enfin, il laissa quatre enfants.

Jacques de Malortie, l'un d'eux, est qualifié de seigneur de Campigny en 1558 et 1573; Charles, son frère, fut euré de la première portion de Campigny; Robert conti-

nua la filiation: Robert de Malortie, chevalier, seigneur de Campigny, de La Motte, de Tinnetot à Saint-Samson et de la Bouteillerie, partagea en 1547 la succession de sa mère, et il se maria en 1553, avec Jacqueline de Roncherolles, veuve de Pierre de la Touche (1), dont il eut deux fils et sept filles.

Charles de Malortie, l'aîné de la famille, abandonna la nu-propiété de ses biens à son frère cadet, Claude, mais il s'en réserva l'usufruit: il fut capitaine d'une compagnie de cent soldats à pied, et, en 1591, il tenait garnison à Pont-Audemer avec sa compagnie.

L'année précédente, Jacques Barrey sieur du Buisson et des Authieux, demeurant à Noblesse, avait reçu des lettres de noblesse.

En 1571, la taxe de la première portion du fief de Campigny, s'élevait à 53 l. et celle de la seconde à 34 l. (2).

Claude de Malortie, sieur de Campigny, La Motte, Tinnetot et La Bouteillerie, capitaine de 200 arquebusiers, se maria par contrat du 9 avril 1591, avec Marie de Courcy, fille de noble homme Guillaume de Courcy, seigneur de Roys et d'Anne Aubert.

C'est par cette union qu'il devint seigneur de Saint-Onen-des-Champs, patron de Bouquolon, etc... En 1598, il donna permission de vendre la terre de Lillebec et vendit lui-même la Bouteillerie, en 1599, à Richard Laisné sieur de Lillebec; il hérita de son frère Charles en 1603, et vendit Tinnetot à Simon Laisné l'année suivante; il habitait en 1614 à Saint-Onen-des-Champs le manoir de Roys dont il avait hérité, enfin après avoir obtenu le brevet de lieutenant dans le régiment de Mouy et le commandement de Quillebeuf, il mourut en 1633 et fut inhumé à Saint-Onen-des-Champs.

François de Malortie, l'aîné des cinq enfants de Claude, hérita des seigneuries de Campigny, Saint-Onen-des-Champs, La Motte, etc. Le 14 mars 1620, il épousait Charlotte de Calais, fille de Jacques esc. seigneur, patron de Manneville-la-Ruonin, du chef de laquelle il hérita plus tard de cette seigneurie. Le 20 septembre 1636, il reçut du roi le commandement de Quillebeuf, il servit avec la noblesse dans le régiment de Mouy, comme capitaine d'une compagnie de 50 hommes de pied; en 1649, il donna des preuves d'une grande bravoure et d'une extrême énergie lors du siège et de la prise de Quillebeuf par le comte d'Harcourt. La même année, il assistait à Saint-Pierre-du-Châtel, au mariage de Claude de Grosourd, son parent, avec damoiselle Charlotte de

(1) Ce nom et est inconnu dans le pays, il fut le traduire par Campigny.

(2) M. Canal dit que ce fut par son mariage avec Marguerite de Montlandrie.

(1) Elle était fille de Pierre, seigneur d'Armenonville, et de Jeanne de Houdetot, dame d'Ecauquon.

(2) Pouillé de Lisieux

Houel. Il acheta Bigards en 1651 et se maria en secondes noccs avec Marthe de Pellegats. De son premier lit, il avait un Pierre, curé de la première portion de Campigny de 1641 à 1645, Claude chef de la branche de Roys, qui eût avec ce fief celui de Manneville-la-Raoult et enfin Louis, héritier de Campigny, La Motte, Bigards, Barc et Mesnil-Bronard.

Louis de Malortie, fut maintenu de noblesse en 1668; il épousa successivement Geneviève de la Barre, Anne Legrix de Montreuil et enfin, Barbe Lefebvre; il mourut à son château de Bigards en 1694, et fut inhumé dans l'église de Campigny; il laissait trois enfants de son premier mariage et quatre du second.

Claude, l'aîné, eut Campigny (1), il fut garde du corps, puis, officier de gendarmerie, il mourut jeune, ayant eu de Catherine Gaudin de la Jossonnière cinq enfants, dont le dernier seul lui survécut.

Jean-Joseph, enfant postume, chevalier, seigneur patron de Campigny, de Saint-Martin-Saint-Firmin, recouvra Bigards et Mesnil-Bronard, probablement par l'extinction de la branche formée par son oncle Gaspard Claude.

Le seul rejeton de la branche de Malortie-Campigny, épousa en 1720, à Saint-Patrice de Rouen, demoiselle Antoinette-Marguerite de Cahaignes, dont il eut six enfants; en 1726, il était capitaine dans les Gardes-Françaises, sous le nom de M. de la Motte, et il mourut en 1733.

Charles-Louis-Félix de Malortie, son troisième fils, hérita de Campigny.

Des comptes, que nous avons sous les yeux, nous apprennent qu'en 1734 la seigneurie de Campigny valait 2616 l. de revenu et celle de Bigards 1740 l.

En 1772, Charles-Louis épousa à Saint-Ouen de Pont-Audemer, Marie-Charlotte-Eugénie Blondel de Lillebec, il mourut le 4 fructidor an VII, laissant trois enfants.

Louis l'aîné (2) était admis dans les pages du roi lorsque la révolution de 1793 éclata; il épousa en 1797 Marie de Gibert, fille du lieutenant-général au bailliage de Pont-Audemer, qui lui donna deux enfants, Louis et Marie-Ernestine, mariée en 1830 à M. Marie Dufour, comte de Longuerue.

Louis III^e du nom, dit Ludovic, comte de Malortie-Campigny, naquit en 1801; il de-

(1) Gaspard Claude, son frère eut Bigars, Barc et le Mesnil-Bronard.

(2) Son frère nommé Charles-Etienne eut la seigneurie de La Motte, que ses descendants possédèrent encore aujourd'hui; Marie-Reine de Malortie, leur sœur, épousa Charles-Nicolas-Arrien de Lanney, commandant en chef le 2^e bataillon de l'Éure, mort en 1799, sur le champ de bataille de Mondovi, avec le grade de général de brigade; son nom figure dans les galeries de Versailles.

vint juge auditeur à Bernay en 1825, puis substitut jusqu'en 1830, il épousa en 1839 demoiselle Augustine-Henriette-Hyacinthe d'Heliant, fille de M. le marquis de Chambellan.

De ce mariage sont nées, en 1842, demoiselle Louise et en 1843, demoiselle Marie de Malortie (1). La première a épousé, le 14 juin 1864, le vicomte de Pontavice.

Noël Deshayes un des curés de Campigny, homme studieux et ami des études historiques, a laissé un manuscrit important, intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Lisieux*. C'est un document très estimable et d'autant plus utile qu'on a peu de renseignements sur l'histoire du diocèse de Lisieux; il fait honneur au zèle, à la loyauté et à la sagesse de l'auteur (2).

Noël Deshayes, curé de Campigny en 1729, est mort le 21 février 1763; il a été inhumé dans le chœur de l'église.

Le fief de Campigny relevait nuement du roi; il avait une justice qui se tenait en plein air à Pont-Audemer, dans une cour de la grande rue, voisine du jeu de paume.

Une portion de la seigneurie de Campigny, que les moines de Préaux conservèrent jusqu'à la Révolution, mouvait de leur abbaye et avait la suzeraineté sur un très grand nombre d'autres petits fiefs dont voici la liste à peu près complète :

Les fiefs au Barbier, Caillouet, 6 acres; aux Rieues, 16 acres; Bayvel, Fumechon, Eustache d'Espagne, Sehire, des Fontaines, Dame-Jourdain et de la Viéville.

Jacques Barrey, sieur du Bois et des Anthieux, ayant été anobli par lettres données à Mantes par Henri IV, le 22 mars 1590, on ne put faire la lecture de ces lettres à Campigny, parce que cette paroisse tenait alors pour la Ligue; le curé de la paroisse, qui était royaliste, et qui avait été forcé d'abandonner sa cure, atteste de cette impossibilité (3).

En 1763, Nicolas Sieurey, curé de Campigny, fut admis dans la confrérie du Roumois; Claude Le Monnier, curé de la 1^{re} portion de Campigny, entra dans la même confrérie en 1772.

Etablissements religieux.

PRIEURÉ DE L'ÉGYPTIENNE placé sous la protection de sainte Marie-l'Égyptienne. Ce prieuré a fait partie d'abord du territoire de Touville; plus tard, de celui de Saint-Germain-Village, et, aujourd'hui, il dépend de Campigny; il existait déjà en 1350, lors de la rédaction du *Pouillé* de Lisieux; il était

(1) Hist. de Doudeville, par le doyen de ce canton, p. 583.

(2) M. Camé, *Revue historique de la Normandie*, t. III, p. 242.

(3) M. Lebeurier, *Anoblis*, n° 242.

taxé à 30 l. en 1571. Il avait été fondé par les anciens seigneurs de Tourville, et donné au moins, pour ce qui concerne la messe conventuelle, à l'abbaye Notre-Dame-de-Cormeilles (1).

La seigneurie de la Turpinière relevait de ce prieuré, dont M^r Robert Le Gras était prieur en 1638.

En 1707, M^r Garecent, prieur, vendit une coupe de bois.

Il existe encore des restes du prieuré de l'Égyptienne dans un vallon profond, sur la gauche de la route de Pont-Audemer à Bernay; on y voit encore la fontaine miraculeuse dont les pèlerins buvaient jadis les eaux.

Le culte de la sainte a été transféré à Tourville.

COMMANDERIE. Il y avait autrefois à Campigny une maladrerie dont le temporel fut saisi par le roi d'Angleterre en 1418, puis rendu en 1422.

Cette hôpital passa, après sa suppression, à l'ordre de Malte, qui en fit une succursale de la Commanderie du Bourgout à Harquency (2).

Le jour de la saint Jean, le commandeur était tenu de faire un festin, et devait les dépens au seigneur de Condé, à son sénéchal, à son seigneur, à son receveur, à son prévôt, à ses chiens, chevaux et oiseaux, au meunier de Condé, à sa femme, à son chien, et, pour ce, il avait droit de dégrainer et moudre franc audit moulin (3).

Fiefs : 1^o **AVUILLERS**. Rainfroid d'Avuillers, de *Atiloris*, fut un des témoins de l'abbaye de Préaux, lorsque Raoul Harpin et Adelard, son frère, vendirent aux religieux, vers 1135, les héritages qu'ils possédaient à Campigny (4).

En 1258, Robert Labisse, fils de Roger-Claude de Auville, fit don d'une redevance à l'abbaye de Préaux.

Au xiv^e siècle, Auville figure dans le dénombrement des terres composant le domaine de Campigny.

2^o **BIGARDS**. Ce fief tire son nom d'un membre de la noble famille de Bigards, originaire de Nassandres, qui, par achat ou succession, sera devenue seigneur d'une portion de Campigny. Jehan de Bigards, patron de Campigny, est le seul membre de cette branche des Bigards que nous connaissons.

Ses armes étaient : *d'argent à deux fasces de gueules*.

En 1450, par lettres données au Plessis-Tours, Charles VII anoblissait Robert

(1) Aveu de 1556.

(2) C'était le 4^e des quatre membres de cette maison.

(3) M. Casel.

(4) *Notes* Le Prévost, p. 462.

Legras, vicomte de Pont-Audemer, qui devint seigneur de Charnelles, en 1451, par son mariage avec l'héritière d'Etienne de la Chaille; c'est lui qui fit l'acquisition du demi-fief de Haubert de Bigards, dont il rendit aveu en 1456 (1).

Lors de la montre de 1469, Robert Legras, seigneur du fief de Charnelles, demeurait à Pont-Audemer.

Legras : *d'azur à une tête de cerf d'or en sautoir, accompagnée de trois molettes du même*.

La noblesse des Legras fut confirmée en 1528. A cette époque, Jean Legras, sieur de Bigards, héritier de Robert, son père, était mort (2). N. H. Robert Legras, sieur de Bigards, avocat du roi à Pont-Audemer, donnait à N. H. Jean de Mahiel, sieur du Bose et de Saint-Vulfran, la jouissance du droit de pêcherie sur la Risle, au-dessous de Campigny.

En 1622, M^r Robert Legras, iv^e du nom, *esc.*, était curé de Manneville-sur-Risle (3). François Legras, sieur de Reel, vendit Bigards, en 1651, à Louis de Malortie, et depuis il n'est pas sorti de cette maison.

La terre de Bigards produisait, en 1731, un revenu de 1,740 l.; le moulin de Bigards valait seul 140 l.

3^o **BOIS-BRULÉ** se nommait, en 1731, le bois du BRISLÉ ou BRILÉ, et contenait 24 ares.

4^o **BOIS-CHRÉTIEN**. Cet ancien fief, aujourd'hui oublié, doit tirer son nom d'un prêtre nommé Chrétien, qui, vers 1090, avait donné des terres et des bois à Osbern, père de Théol. Brancart, et neul des deux frères Raoul Harpin et Adalard, qui vendirent, à Préaux, leurs propriétés de Campigny (4).

Gilbert Chrétien, issu peut-être de la même famille, était témoin, en 1174, à une charte de Robert de Tonrnay, pour Préaux.

En 1253, Guillaume Vatemann renonça à toutes prétentions sur un bois nommé la Haye-Mallet, voisin du Bois-Chrétien (5).

Le Bois-Chrétien, d'après un titre de 1254, appartenait alors à l'abbaye de Préaux; mais, dans la suite des temps, il devint la propriété d'une branche de la famille Legras.

En 1630, Jacques Legras, capitaine du régiment de Beaumont, sieur du Reel et du Bois-Chrétien, vendit ses fiefs du Frambois-

(1) On a aussi un aveu de Jean Legras, du 28 janvier 1456, dans lequel il déclare avoir droit de présenter et pourvoir toutes fois que mestres est aux écoles dudit lieu de Campigny.

(2) Titre manuscrit personnel.

(3) Il existait aussi, à Manneville, un 8^e fief nommé Bigards, qui devait tirer son nom d'un des Bigards de Campigny.

(4) *Dict. hist.*, p. 615.

(5) Il suit de ce texte que les Malet, souvent témoins dans les chartes primitives de Préaux, étoient de Campigny.

sier, de la Turpinière et de la Vauquelinrière à messire Richard du Moncel, sieur de Richemont, moyennant 1,800 l.

Nicolas Legras, sieur du Bois-Christien, a illustré ce nom par sa mort tragique.

Le 7 avril 1652, le capitaine Maze vint à Rouen avec Nicolas Legras, son lieutenant et fort vaillant homme, pour y accomplir une mission du roi. Ils sortaient par la porte Saint-Hilaire lorsqu'ils furent assaillis par des huguenots, qui firent une décharge sur eux. Le lieutenant de Bois-Christien fut tué et jeté à terre; mais son compagnon d'armes coupa le poignet de celui qui s'était jeté à la tête de son cheval, et se sauva à Barnéval.

50 LE BREUIL. Eustache, de Malortie, écuyer, v^e fils de Richard, était seigneur du Breuil; il habitait Saint-Paul-sur-Risle; sa noblesse fut reconnue, en 1349, par les Elus de Lisieux.

Un siècle plus tard, le Breuil appartenait à François Lecerf, qui habitait la Poterie-Mathieu; il fut maintenu de noblesse avec son frère, domicilié à Vassouy, près d'Honfleur (1).

Lecerf portait : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 coeurs du même.*

Barbe Lecerf, fille unique et héritière de François, porta le Breuil à son mari, François Grossin, maître des comptes à Rouen, seigneur du Fay et de Saint-Thurien, anobli en 1396. Cette dame mourut le 17 avril 1722, et fut inhumée dans l'église de Saint-Thurien, où l'on voit encore son tombeau.

Grossin : *de sable au chevron d'or accompagné de 3 tours d'argent, 2 et 1.*

Catherine Grossin de Saint-Thurien, fille de François, avait épousé messire Pomponne Le Roux, chevalier seigneur de Virouvay, etc.

La famille Grossin a dû conserver le fief du Breuil jusqu'à la fin du régime féodal.

6^e LA CHAPELLE. En 1251, Robert Louvet, esc. de Campigny, renonça à toutes ses prétentions sur la moule sèche et mouillée du fief de la Chapelle (2). L'année précédente, ce même Robert plaidait, puis transigeait avec l'abbesse de Saint-Léger de Préaux, au sujet de l'écluse du moulin du Pré, à Cornéville.

7^e L'EGYPTIENNE. Outre le prieuré de ce nom, il existait, sur le territoire de Campigny, un fief de l'Egyptienne. Une famille La Bièche ajoutait ce nom au sien dans le XIII^e siècle.

8^e LA PERELLE. Les héritiers des sieur et dame de la Perelle figurent dans un compte

de recettes de l'église Notre-Dame-du-Pré, à Pont-Audemer.

9^e LA PINSONNIÈRE. Le nom de Frédéric Lecerf, sieur de la Pinchonnrière, conseiller du roi, vicomte de Pont-Autou et Pont-Audemer, premier assesseur au baillage, figure dans divers actes de 1720 à 1740.

Vers 1743, vivait Jean Thirel de la Pinsonnière, docteur en théologie, auteur de l'*Abbrégé de l'histoire du Jansénisme et de plusieurs autres opuscules manuscrits* (1).

10^e LA PLANCHE SAINT-ANTOINE était, sans doute, une passerelle dans le voisinage de la léproserie de Saint-Antoine, à Condésur-Risle.

11^e LA POMMERAYE. En 1681, Jean Piédelièvre, sieur de la Pommeraye, était administrateur de l'hôpital de Pont-Audemer. M^r Jean-Philippe Piédelièvre de la Pommeraye, greffier en chef de l'élection de Pont-Audemer, achetait, vers 1775, une pièce de terre à Campigny; sa fille et héritière, Marie-Catherine-Françoise Piédelièvre de la Pommeraye, se mariait, en 1781, avec M^r Pierre-Denis Boucher, conseiller du roi au baillage de Pont-Audemer.

12^e LE REEL. Cet ancien fief, autrefois sur la paroisse de Saint-Germain, fait aujourd'hui partie de Campigny; il est mentionné, dès le XI^e siècle, dans une charte de Roscelin de Theroude, qui donne à Saint-Léger-de-Préaux, 10 acres de terre au Reel, qui est nommé *Rethel*.

Geoffroy de Tourville, fils d'Osbern, donna 12 acres de terre au Reel, à la condition que les noms de ses père et mère et de Siffroy son frère, seraient inscrits dans le livre du chapitre de l'abbaye Notre-Dame-de-Préaux; il reçut du moine Sauval, 15 s. de deniers comme prix de la vente; ensuite il apposa de sa propre main une croix sur le rôle (2).

Une veille de saint Laurent, entre 1132 et 1146, Guillaume Vanescot de Campigny, vint à Préaux, et, en présence de Henri, son fils, il vendit aux Religieux, toute la terre de Reel, qu'il tenait en fief de Raoul Eflanc, pour 48 s. de Roumois; Richard de Conteville, alors abbé, lui fit compter cette somme qu'il emporta avec lui dans son pèlerinage, à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Au commencement du XIII^e siècle, Richard Eflanc, renonça à la paire de bottes que les religieux de Préaux, lui devaient annuellement en sa qualité de suzerain du fief du Reel, et qui avait été expressément réservée lors de la donation de ce fief, par Raoul Eflanc, chevalier, son grand-père, quand il prit l'habit dans ce couvent. Les moines, en reconnaissance, lui donnèrent 20 s. t.

(1) Ces deux gentilshommes descendaient de Jacques Lecerf, anobli en 1459 pour 40 *écus* sol.

(2) Cart. de Préaux.

(1) M. Camel.

(2) Notes. Le Prévost, Tourville.

Le Reel est mentionné dans un acte du cartulaire de Préaux, en 1212.

En 1602, l'abbaye de Préaux, avait aliéné le fief du Reel, qui appartenait alors à Pierre Legras, etc., dont le frère, nommé Robert, était prieur de Sainte-Marie-l'Égyptienne.

Pierre Legras, était en 1614, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel du bailli de Rouen à Pont-Audemer et maire de cette ville; l'année suivante, il en fut nommé commandant militaire; enfin il vivait encore en 1624.

Après lui Jacques Legras, capitaine au régiment de Beaumont, marié à Marie de Cordouen, fut seigneur du Reel et du Bois-Chrétien; il acheta en 1627, le fief du Framboisier, qu'il revendit en 1630; il ne vivait plus en 1637.

François Legras, commandant de Pont-Audemer, après Pierre Legras, vendit Bigars, en 1651; il n'avait que le modeste poste d'officier en l'élection, à la date de 1653.

Charles Legras, esc. était, en 1654, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel, à Pont-Audemer; il fut maintenu de noblesse, le 21 janvier 1669, avec ses deux fils, Charles et Pierre; il exerçait encore ses charges, en 1672.

Le Reel, relevait du fief de la Motte, et appartenait en 1721, à M. Le Boulleuger du Tilleul, d'une famille parlementaire.

Le Boulleuger : *d'or à 3 palmes de sinople, accompagnées d'une croix de gueules en chef.*

M^{me} Le Boulleuger du Tilleul, épousa le marquis de Belloy, auquel elle porta la terre du Reel; ils vendirent ce domaine, le 13 novembre 1767, à M^{me} Le Rieque, de Rouen.

Du Belloy : *d'or à quatre cotices de gueule.*

M. Louis-Guillaume Le Rieque, docteur en Sorbonne, ancien vicaire général, habita presque toujours le Reel; c'est là qu'il écrivit un ouvrage sur *la sensibilité*, qui fut condamné par la Sorbonne. Un discours sur les mauvais livres fut au contraire fort applaudi. A son retour de l'émigration, il revint au Reel, où il mourut à l'âge de 84 ans, le 21 décembre 1827 (1).

CAMPIGNY, cant. de Pont-Audemer, sur la Véronne, à 126 m. d'alt. — Sol : diluvium; argile plastique supérieure, craie gâconneuse. — *Ch. de gr. com.*, de Pont-Audemer à St-Georges-du-Viévre. — surf. terr., 1,074 hect. — popul. 641 hab. — 4 cont. 8,380 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,974. — ☉ et percep. de Pont-Audemer. — rec. cont. ind. de St-Georges-du-

(1) Il était très versé dans la littérature et bien des gens d'un talent inférieur au sien, sont parvenus à une grande célébrité.

Viévre. — Pariois. — Presbyt. — Ecole mix. de 35 garçons et 21 filles. — maison d'école — bureau de bienf., — 10 perm. de chasse, — 7 déb. de boiss., — dist. en kil. aux ch. l. de dép., 60; d'arr., et de cant., 6.

Dépendances : BIGARS, LE BOIS-BRULÉ, LE BREUIL, LE CARFOIR, LA LIORNE, LE MOULIN DE CAMPIGNY, LA PERELLE, LA PUNCHONNIÈRE, LA PLANCHE ST.-ANTOINE, LA POMME-RAYE, LE REEL, LA Vallée-l'Égyptienne, LA VIEVILLE, LA VOÏNERIE.

Agriculture : Céréales, bois, plantes sarclées, lins, — 1,200 arbres à cidre.

Industrie : 2 moulins à blé. — 21 Patentes.

CANAPPEVILLE.

Des Dioc., Baill. Vic. Elec. d'Evreux. — Serg. du Neubourg, Parl. et Génér. de Rouen.

Il y a en Normandie, outre notre Canappeville, deux Canapville, Canapville-la-Barronnie, près Arzevaut, et Canapville-la-Forêt, aux environs de Pont-l'Évêque. Quelques-uns appellent Canapp, ville-les-Landes, celui qui est voisin de Louviers, à cause d'une ancienne forteresse nommée les Landes, qui existait sur son territoire. Il a aussi existé à Saint-Germain, près Evreux, un fief et une famille de Canapville, dont les membres avaient le titre de sénéchaux des Comtes d'Evreux (1).

D'après M. Le Prévost, *Knopi*, signifie dans la langue du Nord, un jeune garçon, un jeune serviteur, un valet, en latin *puer*. Suivant nous, Canappeville doit plutôt son nom à un particulier inconnu nommé Canappe, qui en serait le fondateur ou premier propriétaire.

L'emplacement de Canappeville, défriché de bonne heure, était déjà habité pendant l'occupation des Gaulois, par les Romains; on y a découvert, il y a quelques années dans le parc du château actuel, un tombeau Gallo-Romain (2).

La célèbre forteresse des Landes, est signalée dans l'histoire, avant que le nom de Cappeville y ait figuré. Placée dans la mouvance, on comme on disait alors dans l'honneur d'Evreux, elle devait sa fondation à un chevalier, vassal des Comtes de cette ville. Le premier de ses propriétaires parvenu à notre connaissance, est Amaury des Landes, cité vers 1150, dans une chartre de Simon, comte d'Evreux.

Amaury III, comte d'Evreux, fils de Simon, avait devancé à la Croisade, les rois de France et d'Angleterre, et il fut le témoin de tous les désastres qui signalèrent la chute

(1) Plusieurs des textes cités par M. Passy, dans les notes Le Prévost, se rapportent à ce fief.

(2) Notes Le Prévost, t. 1, p. 461.

du royaume de Jérusalem ; peut-être était-il déjà en Orient, à l'époque de la bataille de la Tibériade, le 5 juillet 1187 : quoiqu'il en soit, il se trouvait à Jérusalem, en 1188 avec un certain nombre de chevaliers du pays d'Evreux, au nombre desquels nous sommes heureux de rencontrer Gilbert des Landes, qui figure au sixième rang des témoins (1), d'une charte d'Amaury, en faveur de Robert de Dardez, d'une rente de 60 s. sur ses moulins d'Arnières.

Le nom de Gilbert des Landes, reparait encore dans une autre charte datée aussi de Jérusalem, contenant une nouvelle donation par Amaury d'Evreux, en faveur de Robert de Dardez, d'une rente de 100 s. angevins payable sur sa chambre. Au retour, elle devait être assise sur les moulins d'Arnières, comme les précédentes, mais à la condition de l'hommage annuel d'une paire d'éperons dorés (2).

On peut attribuer à Gilbert des Landes la fondation de l'église paroissiale de Canappeville, qui a été certainement bâtie à la fin du XI^e siècle (3). La nouvelle paroisse fut placée sous le vocable des apôtres saint Pierre et saint Paul, aujourd'hui le second autel est dédié à la sainte Vierge et le troisième à saint Elol, évêque de Noyon, patron des cultivateurs.

Au mois de mai 1200, Philippe-Auguste, roi de France, et Jean II, roi d'Angleterre, eurent une entrevue dans l'île du Goulet, *aujourd'hui l'île aux Vaches*, à Notre-Dame-de-l'Isle et conclurent un traité de paix. Un des articles donna au roi de France, le comté d'Evreux, dont Canappeville faisait partie. Amaury, reçut en échange le comté de Gloucester, en Angleterre. La frontière des deux états se trouva alors fixée à Quittebeuf, entre Evreux et le Neubourg et comme la présence de plusieurs petites forteresses, sur la ligne de séparation, pouvait donner lieu à des rencontres et à des contestations, il fut décidé d'un commun accord, que les forts des Landes et de Portes, seraient immédiatement détruits sans pouvoir jamais être restaurés (4).

Au mois d'octobre 1203, pendant le siège du château Gaillard, Philippe-Auguste, voulant récompenser les services d'un des soldats auxiliaires qu'il employait, nomma Raoul de Louvain, lui donna le domaine des Landes, qui avait appartenu à Amaury

des Landes, chevalier (1) et comme le roi prévoyait de l'opposition, il donna à Raoul une rente de 100 l. *en attendant qu'il soit possesseur paisible*.

Douze ans plus tard, Raoul de Louvain, maria sa fille Elide à Thomas Bonrgonel, échançon du roi et lui donna en dot, *la terre d'Amaury les Landes*; et comme il ne tenait cette terre qu'à vie, il obtint de Philippe-Auguste une nouvelle donation à perpétuité en faveur de son gendre (2).

Après la conquête entière de la Normandie par les Français, on dressa, en 1210, une liste des fiefs, dont nous avons plusieurs exemplaires; dans l'un d'eux, les Landes sont comptées pour un fief de chevalier. Un autre document analogue dit qu'aux Landes se trouve un fief de chevalier mouvant de l'honneur d'Evreux (3).

On voit que la démolition de la forteresse n'avait point atteint la dignité féodale des Landes. D'un autre côté, la famille primitive des Landes, représentée par Eustache des Landes, probablement fils d'Amaury II, se soutenait avec un certain éclat et parvint à recouvrer les Landes et une partie des terres de Claville.

Vers l'an 1215, Gilbert, seigneur de Huest, près Evreux, du consentement d'Emeline, sa femme, fit don aux lépreux de cette ville d'une rente de 9 s. 4 d. sur sa terre de la Gastine, et il prit pour témoins un certain nombre de ses amis, parmi lesquels figure Eustache des Landes (4).

Ce même Eustache des Landes, qualifié de chevalier, dignité alors très respectée, est cité comme témoin d'une charte relative à une maison située à Evreux; il était gendre de Raoul de Reuilly, et beau-frère de Denis de Renilly; il avait renoncé, en 1213, en faveur de l'abbaye du Bec, au droit qu'il avait sur un tènement à Vernon.

En preuve de la réconciliation des deux familles de Louvain et des Landes, nous pouvons citer deux actes où Richard des Landes, héritier d'Eustache, agit de concert avec Alexandre de Louvain, fils de Raoul, jadis enrichi de la dépouille des vaincus.

En 1224, Richard, Alexandre et Pernelle, femme de ce dernier, cédèrent les droits qu'ils pouvaient avoir sur le patronage de Cesseville, au prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, et, par un autre acte, ils renoncèrent à toute réclamation pour l'avenir (5).

(1) Entre Geoffroy de Barquet et Alexandre Maillard.

(2) Gilbert des Landes, est au 5^e rang des témoins toujours entre Geoffroy de Barquet et Alexandre Maillard. (Notes Le Prestost, t. I, p. 133).

(3) C'est ce qui démontre certains restes de construction romaine en core visibles malgré les retouches et réparations subies par le monument.

(4) Hist. d'Harcourt, preuves, t. III, p. 179.

(1) Cast. Normand, d'où il suit que Gilbert des Landes, avait été remplacé par un second Amaury qui ne s'était pas soumis aux Français.

(2) Toutefois la famille des Landes, n'était pas éteinte comme on le verra bientôt; il paraît même qu'elle entra en possession de la terre de ses aïeux.

(3) Antiq. de Normandie, t. XVI, p. 186.

(4) Notes Le Prestost, t. II, p. 274.

(5) Notes Le Prestost, t. I, p. 479.

Une charte de Jourdain du Mesnil, de l'année 1243, cite le chemin qui allait du Mesnil-Jourdain à Canapperville.

Baudry Sauvale vendit, au mois d'avril 1217, sa part d'héritage à Incarville et Louviers, en présence de Michel de Canapperville.

Dès l'année 1206, Jean des Landes, siégeait à l'Échiquier de Rouen, tenu à Pâques, sous la présidence de l'archevêque Eudes Rigaud. On y jugea un procès concernant l'abbaye du Préaux (2).

On retrouve, en 1268, Guillaume des Landes chevalier, occupant une position importante dans le pays. A cette date, il vend aux Chevaliers du Temple, établis comme on sait, à la Commanderie, près le Neubourg, une pièce de terre à Claville. « Pour obtenir cette terre, dit-il dans l'acte de vente, « lesdits frères m'ont secouru dans le besoin, et m'ont donné de leur bien 201 t. »

A la même époque fut dressé un rôle des nobles du pays, inséré par la Roque dans son *Traité de la Noblesse*: Mgr Guillaume des Landes, chevalier, y paraît au premier rang, entre Mgr Simon d'Amfréville-sur-Iton et Mgr Grégoire du Bois-Genoulin.

En 1277, Guillaume des Landes, chevalier, vendit encore aux Templiers de Renneville une pièce de terre à Claville. Tout en vendant une partie de ses domaines, le seigneur des Landes prenait à fief, en 1290, dix propriétés appartenant au Chapitre d'Évreux (1).

En 1292, Jean des Landes, neveu et successeur de Guillaume, confirma une vente que Raoul de Waneserot avait faite, deux ans avant, au Chapitre d'Évreux; il reçut alors une gratification de 15 l. t.

Ce même Jean des Landes, chevalier, confirma, en 1294, moyennant 100 s. t., la vente consentie par son oncle Guillaume, au profit des Chevaliers du Temple, d'une pièce de terre à Claville (3).

En 1307, Guillaume des Landes, *esc.*, baille à Philippe Uble, commandeur des Maisons du Temple, en Normandie, 2 acres 1/2 de terre à Claville, en échange de 3 acres sises en la même paroisse, près le chemin du Roi.

Jean des Landes rendit hommage, en 1309, à Flandrine, abbesse de Saint-Sauveur d'Évreux, de terres relevant de son abbaye (4).

Un ancien obituaire de la Cathédrale de Rouen, écrit en 1329, cite Guillaume de Canapperville grand-chantre de cette métropole, dont l'obit est marqué au 6 juin (5).

(1) Grand cartulaire d'Évreux.

(2) *Jug. de l'Échiquier*, par L. Delisle, n° 830.

(3) *Notes Le Prevost*, t. I, p. 517.

(4) *Gallia Christiana*.

(5) Le voisinage nous permet de le revendiquer.

Messire Jean de Harcourt fit passer, au mois de juin 1308, une montre composée de 6 chevaliers et 33 écuyers de sa compagnie; au premier rang se trouvait Jean des Landes, chevalier. Au bout de dix ans, Jean servait encore dans les armées; il avait été employé au siège de Breteuil, où il commandait une compagnie; il reçut de Guillaume du Hazez une somme de 202 l. pour ses gages; la quittance porte son écusson chargé de 3 chevrons.

En 1385, Jean des Landes, chevalier, seigneur des Landes, obtint une sentence contre Richard Bethan, *esc.*, sieur du Boulay, son vassal.

Jean, seigneur des Landes et de Normanville, donna son aveu pour cette dernière seigneurie en 1403.

Jeanne des Landes, le dernier rejeton et l'héritière de la plus illustre famille de Canapperville, épousa Renaud, seigneur de Nantouillet, auquel elle porta les seigneuries des Landes et de Normanville (1).

En 1419, de son camp devant Vernon, Henri V, ayant appris la mort de Renaud, qui avait été jusques-là rebelle, donna les Landes et Normanville à Jean Bargh, écuyer, un de ses officiers, qui était bailli de Gisors en 1428.

Du mariage du sire de Nantouillet avec l'héritière des Landes, naquit une fille unique, nommée Jeanne, qui épousa Philippe de Melun, grand-maître des eaux et forêts de France, Champagne et Brie, seigneur de la Borde, dont elle eut cinq enfants: 1° Jacques de Melun; 2° Charles, seigneur des Landes; 3° Antoine, seigneur de Nantouillet et de Bouron; 4° Louis, évêque d'Auxerre et ensuite archevêque de Sens; 5° Projercte de Melun, dame de Saint-Liébaud.

Charles de Melun hérita du domaine des Landes à la mort de son père; il épousa d'abord, vers 1450, Philippine de la Rochefoucauld, à laquelle Guillaume de la Rochefoucauld, son père, constitua en dot 300 écus d'or, avec lesquels il acheta plusieurs seigneuries.

De ce mariage, naquit une seule fille, Ambroïse de Melun, mariée à Antoine (ou Hardouin) de Maillé, seigneur de Brezé.

Après la mort de sa femme, Charles de Melun contracta une seconde union avec Philippe de Montmorency, dont il eut Laurette, mariée à Olivier de la Chapelle, et Louis, qui fut tenu sur les fonts baptismaux par le roi Louis XI.

Au mois de juin 1462, ce monarque érigea la seigneurie des Landes en baronnie. Peu après, Charles de Melun, alors chevalier, baron des Landes et de Normanville,

(1) Il était fils d'un capitaine d'Évreux du même nom.

bailli de Caux, offrit 310 l. du château de Navarre, qui fut adjugé à Richard de Guiry, seigneur de Bois-Gueneclin, pour 315 l. Il fit alors achever la reconstruction du château de Normandville, où l'on voyait jadis sa devise au-dessus des créneaux :

Vo 9. et non. pl 9.
Vous et non plus.

Pendant la guerre du Bien-Public, le baron des Landes, avec lequel Louis XI partageait quelquefois son lit, devint grand-maire de France, gouverneur de Paris et de la Bastille, et même lieutenant-général du Royaume ; il sut maintenir la capitale de la France dans l'obéissance au roi (1). Malgré cette preuve éclatante de fidélité, Charles de Melun ne conserva pas les bonnes grâces du roi ; la haine du comte de Dammartin et celle de la reine causèrent sa perte ; on l'emprisonna au château Gaillard, et Tristan fut son juge. Condamné à mort, il eut la tête tranchée, le 20 août 1468, sur la place du marché du Petit-Audely.

Louis de Melun, qui n'avait que cinq ans lors de la mort tragique de son père, fut élevé sous la tutelle de ses oncles. Dans la revue de la noblesse, passée en 1469, on signale les enfants mineurs de Charles de Melun, seigneur d'Aulnay, Normandie et des Landes, en la vicomté d'Evreux et de Portes, en la vicomté de Conches et Breuteuil. Leur mère épousa en secondes noces messire Guillaume Gouffier, chevalier, seigneur de Boissy. En 1474, cette dame plaidait contre les tuteurs de son fils, et réclamait une partie de l'héritage de son premier mari. La même année, messire Louis de Melun, tuteur de son neveu, soutenait un procès à l'Échiquier contre Oudart de Beaumets, seigneur du Boulay, à Canappeville.

En 1484, Jean Druget, curé de Canappeville, échangea sa cure, avec Pierre Forget, contre la dignité de trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes ; mais, quelques mois après, Jean Druget reprit son poste, en cédant à Pierre Forget la cure de Saint-Germain de Pont-Audemer.

Louis de Melun était majeur en 1488 ; il épousa alors Michelle de la Place ; la même année, il prend le titre de seigneur des Landes et de Normandville en présentant, à la cure de Canappeville, Michel Faroul, qui avait cédé à Jean Druget, la cure d'Issore, dans le diocèse de Paris.

Six ans après, Michel Faroul était mort, et, le 23 septembre 1494, Louis de Melun présenta Jean de Montmorency, probable-

ment son parent (1), qui fut, pendant onze ans, curé de Canappeville.

Le 29 novembre 1505, Jean de Montmorency ayant donné sa démission, Louis de Melun, qualifié baron des Landes, Normandville, Aulnay et Portes, présenta Charles Malassis ; mais, l'année suivante, après la mort de Jean de Montmorency, le patron révoqua cette présentation pour faire agréer Aignan Lecomte, qui permuta, quelques mois après, avec Guillaume Herbert, contre la chapelle Saint-Nicolas, dans le manoir de Feuilleuse, au diocèse de Chartres (2).

Louis de Melun ne vivait plus le 3 janvier 1512, date de la vente d'une coupe de bois faite par sa veuve.

Louis Louvet, curé de Louviers, chapelain de Saint-Vincent-des-Landes, mourut en 1516 ; François I^{er}, qui avait la garde noble des enfants de Louis de Melun, présenta Adrien de Melun. Six ans plus tard, le roi présentait, comme curé de Canappeville, Charles de Melun, qui exerça cette fonction jusqu'en 1537, époque à laquelle Adrien de Melun, fils aîné de Louis, baron de Normandville et des Landes, présenta le diacre Bertrand de la Rue, qui, dès le lendemain, donnait sa démission en échange d'une pension de 100 l. (3), et le seigneur des Landes présentait alors un simple clerc, nommé Charles de Melun, probablement son propre frère.

Adrien de Melun, seigneur des Landes, épousa, le 19 septembre 1536, Marguerite de Vieux-Pont, fille de Laurent, baron du Neubourg ; il mourut sans enfants vers 1544.

Dès avant le décès de son frère, Charles de Melun, ayant abandonné la cléricature, fut remplacé par un autre membre de la famille, simple clerc aussi, nommé François de Melun, qui avait aussi la chapelle Saint-Vincent-des-Landes.

Avant le 13 avril 1548, François de Melun, permuta sa cure de Canappeville avec Guy Chanu, curé de Saint-Georges de Guernard, dans le diocèse de Meaux, que Charles de Melun, seigneur des Landes, présenta alors pour le remplacer.

Guy Chanu mourut en 1536, et, le 18 décembre de la même année, Charles de Melun, baron des Landes, de Normandville, de Nogent-sur-Loire, seigneur de Louvigny, etc., présenta à la cure Mathurin Brunet.

Le 1^{er} février 1559, le baron des Landes

(1) Nous avons vu que Louis de Melun avait pour mère Philippe de Montmorency.

(2) Il est probable que Lecomte se retira, parce que Charles Malassis maintenait son droit et se trouvait en réalité curé de Canappeville.

(3) Bertrand de la Rue avait été pourvu de la Chapelle de Saint-Vincent-des-Landes dès le 23 août 1532.

(1) Ce fut lui qui prit et livra à son maître le seigneur d'Esternay, que l'on noya dans l'Èbre, et dont le tombeau existe dans l'église de Louviers.

était aussi seigneur de Caër, et présentait à la cure de cette paroisse; cinq ans après, Antonin Brunet, qui avait remplacé Mathurin Brunet, son parent, ayant donné sa démission, Charles de Melun présenta Simon Michelet, simple clerc.

Ce dernier ayant résigné son titre, Germain le Villain, prêtre du diocèse de Lisieux, fut présenté, pour lui succéder, le 30 avril 1564.

Le baron des Landes avait épousé Marie de Luré, qui ne lui donna qu'une fille, nommée Madeleine; il était mort avant le 22 août 1566, car, à cette date, sa veuve, ayant la garde noble de sa fille, présentait à la cure de Caër. Le 27 septembre 1567, cette dame était remarquée à Louis de Vauldray, seigneur de Mouy; elle perdit alors la tutelle de sa fille Madeleine; car, damoiselle Jeanne de Brinon, sa mère, dame du Plessis-aux-Tournelles, en avait la garde noble et nommait à la cure de Caër.

La grand-mère de l'héritière des Landes mourut bientôt, puisqu'en avril 1571, François, frère du roi, duc d'Evreux, et Marie de Luré, ayant la garde noble de Madeleine de Melun, nommèrent Denis Le Lieur, chapelain de Saint-Vincent.

Le 2 mars 1573, cette garde noble était dévolue au roi qui nomma Adrien Duval, à la cure de Canappeville, pour la fille mineure de Charles de Melun.

Melun : *d'acur ou chef d'or à 6 châtelets du même.* (Ile de France).

Par contrat passé à Paris, devant les notaires du Châtelet, le deux mars 1572, Madeleine de Melun, dame de Normanville, des Landes, de Luré, de Lumigny, épousa Louis de Champagne 1^{er} du nom, comte de la Suze, etc., chevalier des ordres, conseiller d'Etat, etc., en présence du maréchal duc de Montmorency, de l'amiral de Coligny, etc.

Le 14 mars 1573, le nouveau seigneur de Canappeville, obtint *des lettres compulsives*, pour faire nommer à la cure de cette paroisse, un prêtre nommé Roger Barley. L'année suivante et ecclésiastique donna sa démission et le comte de la Suze fit agréer son compétiteur Adrien Duval.

Le baron des Landes prit une part active à toutes les guerres de son temps; il avait été blessé à Jaruac et à Montcontour, en 1569. Depuis, il se signala en 1573, au siège de la Rochelle, en 1577, à celui du Brouage, où il reçut le brevet de capitaine de cinquante hommes d'armes; la même année, Henri III qui lui portait une grande affection le fit chevalier du Saint-Esprit; il fut tué à la bataille de Coutras, en combattant contre les protestants. Il fut vivement regretté de la cour et du roi à cause de sa valeur et des belles qualités de son esprit. Il

laissait un fils nommé Louis et Catherine de Champagne, dame de Nogent-sur-Loire, mariée à Amaury Goyon, marquis de la Moussaye.

Le 9 novembre 1589, Madeleine de Melun, jouissait comme donataire de la baronnie des Landes; elle nomma en ce jour, Claude Charles à la cure de Canappeville, puis, sur sa démission, le 15 juillet 1591, Yves Rugereau (1).

Louis II, de Champagne, alla apprendre le métier de la guerre, sous Gustave-Adolphe, roi de Suède, avec la permission de Henri IV. A son retour, il embrassa la religion réformée, à la sollicitation et aux prières de Charlotte de la Rochefoucauld, sa femme, zélée calviniste (2). Il défendit alors pour son parti ville de Soissons, contre toute l'armée de Louis XIII, en 1617; il présentait à la chapelle Saint-Vincent-des-Landes, le 15 mars 1629, Charles l'Épandry; l'année suivante, il nommait Jean Huet; à la même époque, il se jeta dans Jergueu avec la noblesse protestante, mais il fut obligé de capituler. Quelque temps après, il fut battu par les royalistes, près de Baugency (3). C'est alors que la république de Berne, le choisit pour généralissime, avec permission du roi, par lettres du 8 septembre 1632. Après la prise de la Rochelle, il entra en France et mit cette fois son épée au service de la patrie. En 1632, au siège de Trèves, il commandait un régiment sous le maréchal d'Estrées; l'année suivante, il prit une grande part à la victoire de Coblenz et à la prise de Friedenberg; — il se trouva au siège de Nancy, s'empara de Charms et recut, en 1635, le commandement de Montbeillard; le 23 décembre, il assiégea le château de Rouppe, près de Bédfort, occupé par les Croates. Pendant que ces pillards cacliaient leur or et leur argent, les troupes du comte entrèrent, et passèrent au fil de l'épée tous ceux qui résistèrent. On lona surtout le comte d'avoir conservé l'honneur des femmes et des filles, en les faisant retirer et garder dans l'église du lieu.

En 1632, Louis de Champagne, avait présenté Nicolas Buisson, à la chapelle Saint-Vincent-des-Landes.

Louis XIII, voulant récompenser dignement ses services, lui donna après la prise de Rouppe, le comté et gouvernement de Bédfort, le brevet de lieutenant général, et une pension de 9,600 l. Il y a tout lieu de croire que le marquisat de Normanville, fut érigé en cette circonstance.

(1) Cette dame se remarqua avec Haimon de Mailloc, seigneur de Saint-Denis; elle vivait encore le 27 septembre 1604, puisqu'elle présenta à la cure de Caër.

(2) Leur mariage datait du 17 janvier 1617.

(3) La Cheuzay des Bois.

Louis de Champagne mourut à Montbeillard, en 1637; son corps fut transporté à Berne, où la république lui fit ériger un magnifique mausolée.

François-Marie de Champagne, second fils du comte, avait le titre de marquis de Normandie, lorsqu'il fut tué à Lens, où il était comme aide-de-camp de M. le prince.

Gaspard, frère puîné de François-Marie (1) eut les seigneuries des Landes de Canappeville, etc.; il marcha sur les traces de son père et fut comme lui un soldat intrépide. En 1610, Louis XIII lui confirma la propriété des comtés de Bedford et de Ferrette, avec le titre de lieutenant général de ses armées en Alsace.

On cite de lui en 1641, un vigoureux coup de main contre un convoi espagnol destiné à Besançon; l'année suivante il força les impériaux à lever le siège de Hohenlo.

Pendant la minorité de Louis XIV, il embrassa le parti du prince de Condé, auquel il livra plusieurs places d'Alsace; il fut assiégé dans Bedford, par le marquis de la Ferté Senneterre, auquel il rendit la place, après un siège de cinquante-neuf jours.

Le cardinal Mazarin lui ayant retiré Bedford, il se réfugia en sa terre de Broussin, où il mourut en 1694.

Il avait épousé Henriette de Coligny, fille de Gaspard, maréchal de France. Cette union ne fut pas heureuse. Le 20 juillet 1653, Henriette voulant se débarrasser de son mari, abjura le protestantisme; la reine Catherine de Suède dit alors que la comtesse de la Suze s'était fait catholique *pour ne voir son mari, ni en ce monde, ni en l'autre*. Un arrêt du Parlement cassa le mariage (2), et le comte prit une nouvelle alliance en 1662, avec Louise de Clermont-Gallerande, dont il eut un fils et trois filles.

Après Ives de Ragereau et Jean Malassis, son successeur, Gaspard de la Suze, quoique protestant, donna la cure de Canappeville à Charles Dufour, simple tonsuré, il présenta deux fois à la chapelle Saint-Vincent-des-Landes, en 1642 et en 1648; cette dernière année André de Simon fut nommé curé de Canappeville. Peu après le procureur du comte présenta Emeric de Loubert, simple clerc qui fut refusé. Au bout d'un an, les vicaires-généraux de l'évêque d'Evreux, déclarèrent la cure vacante et y nommèrent Etienne La Biche.

Le 5 mars 1652, Charles Le Maréchal,

(1) Les autres enfants de Louis de Champagne, étaient Louis II du nom, marquis de Lunéville; Valentine, tue aussi à Lens, Juste, mort à Berne, où l'on voit son épitaphe; Armand, mort au berceau, Ursule, mariée à César, marquis de la Musse Pontius, et trois autres filles mortes sans alliance.

(2) Henriette de Coligny a laissé quatre volumes de poésies, imprimées à TREVOUX, en 1745.

obtint la cure vacante par la démission d'Emeric de Loubert et d'Adrien Simon. Au bout de deux ans, Charles Le Maréchal, ayant donné sa démission, son successeur fut Claude Le Maréchal, qui lui-même fut remplacé par Adrien Le Maréchal.

Le baron des Landes, obtint en 1670, des lettres de désunion des fiefs d'Aulnay, Cagné, Portes et Ferrières-haut-Clouché de la baronnie des Landes (1), deux ans après en 1672, Louis XIV donna des lettres par lesquelles sa majesté promit de ratifier le contrat d'acquisition que Charles de Broglie, lieutenant-général de ses armées, avait fait de Gaspard de Champagne, comte de la Suze de la baronnie des Landes, transférée en la terre de Normanville.

Depuis lors les possesseurs de ce dernier fief prirent le nom de baron des Landes et Normanville (2). Canappeville de son côté, devint une seigneurie indépendante, dont le propriétaire jouissait du fief des Landes, sans en porter le titre, et qui fut vendue vers ce temps à Jean Papavoine écuyer, dont les armes étaient : *d'azur à la fasce d'or chargée d'un aigle éployé de sable* (3).

Jean Papavoine se maria en 1653, n'étant encore que seigneur de la Motte, avec dame Catherine Le Seigneur de Ruville (4). Le 16 avril 1657, il acheta la charge de Jean Baumer, conseiller audiencier en la chancellerie et secrétaire du roi à Rouen (5); il ne vivait plus en 1676. Sa veuve M^{me} Papavoine, fut une dame d'une grande piété, privée de bonne heure de son mari, qui lui laissait plusieurs enfants, elle eut la consolation de voir son second fils Georges Papavoine, se consacrer à Dieu, dès l'âge de quatorze ans dans la cathédrale de Rouen; son fils aîné imita bientôt son frère. Ce double sacrifice, M^{me} de la Motte le fit avec autant de foi que de résignation (6). M^{me} de Canappeville, sa fille, s'attacha dès l'âge de huit ans, à lire la vie des saints et, pour les imiter, elle pratiquait beaucoup de mortifications, se levait la nuit pour faire oraison, et se réduisait au pain et à l'eau, quoiqu'elle fut attachée auprès de M^{me} Marie-Louise d'Orléans (7), qui avait pour elle une estime

(1) Ces fiefs furent vendus à divers particuliers.

(2) On en a fait ensuite un marquisat.

(3) Il est originaire de Louviers, où il a existé plusieurs familles de ce nom, mais d'une branche établie à Rouen.

(4) Fille d'Adrien Le Seigneur, président des trésoriers de France à Rouen et de Cecile Langlois de Collemoulin, qui mourut en odeur de sainteté le 24 juin 1680.

(5) C'était une place lucrative qui anoblissait son possesseur.

(6) Inveut. du doyenne de Doudeville. Art. Reville.

(7) Fille de Philippe d'Orléans, mariée à Charles II, roi d'Espagne.

particulière, elle quitta bientôt le monde pour entrer aux carmélites. Georges Papavoine, obtint en 1676, la charge de conseiller-secrétaire du roi, qu'avait exercée son père; et la résigna en 1682.

La veuve de Jean de Papavoine et son fils aîné, messire Nicolas Papavoine, présentement, en 1676, un prêtre nommé Jean Bequet, pour la cure de Canappeville.

En 1680, Nicolas Papavoine obtint la chapelle de Noyon, à Canappeville, que lui donna sa mère; cinq ans plus tard il échangea cette chapelle avec son frère Georges, contre un canonicat, dans la cathédrale de Rouen. Le 2 avril 1686, il fut pourvu par sa mère de la chapelle Saint-Vincent-des-Landes restée dans le lot de cette dame, lors du partage de la succession de Jean Papavoine; à cette même date, il jouissait, comme chanoine de Rouen de la 2^e portion de la prébende de Nussy, il devint ensuite archidiacre du Vexin normand; il était déjà chanoine lorsqu'il reçut à Louviers, l'abjuration de Pierre de la Motte Pilaste, *esc.*, seigneur du Manoir; de 1721 à 1724, il était vicaire-général de Rouen (1).

Jacques Papavoine, que nous croyons frère de Nicolas et de Georges, entra au Parlement en 1665; le 13 janvier 1700, il était seigneur de Ganseville et tuteur de son fils (2); le 30 mars suivant, il assistait au mariage de Messire Jean le Metayer, *esc.*, sieur de la Haye-le Comte, avec damoiselle Hélène d'Erneville; il mourut vers 1719, laissant deux fils, Nicolas-François et Pierre-Jacques Papavoine, qui tous deux entrèrent au Parlement. Nicolas-François habitait, en 1734, la rue d'Ecosse à Rouen.

Messire Charles-Gaspard Papavoine, chevalier, seigneur de Canappeville, se mariait, en 1741, avec Marie-Claire-Angélique Le Seigneur de Rouville; c'est à lui que l'on doit la confection d'un *Nouveau terrier de la terre et seigneurie de Canappeville et hameaux des Landes, Intremarc, Noyon, le Boulay-Bestend, consistant dans le fief de Canappeville ceux de Boissay (3) et d'Auteuil y réunis, celui de Bouley en dépendant*, dressé par M. Grémouin (4).

Ce terrier nous fait connaître les noms d'une quarantaine d'aïeuses, parmi lesquelles nous citerons l'aïeuse au Curé, l'aïeuse au Poivre, Croville, etc.; il indique aussi les noms de divers triages, tels que ceux de la chapelle Sainte-Agathe, du champ de Saint-Vincent, de la croix Crville, etc.

En 1753, Pierre Papavoine de Canappeville, chanoine de Rouen, possédait la seigneurie de Theuille-aux-Maillets; il était archidiacre du Vexin français et conseiller clerc au Parlement en 1750.

Dans le cours de l'année 1763, Catherine-Angélique-Hélène Papavoine, dame patronne de Canappeville, Boissay, le Boulay, etc., fille de Charles-Gaspard Papavoine (1), épousa, par contrat signé du roi et de la famille royale, René-Charles, marquis de Toustain-Viray, seigneur d'Abancourt et de Chattenagne, ci-devant maître d'un régiment de cavalerie de son nom, puis du régiment royal de Lorraine, maréchal des camps et armées du roi.

Cette même année, l'archidiacre Papavoine se trouva mêlé à la résistance que le Parlement de Rouen faisait aux ministres; il fut exilé par le roi dans sa terre de Canappeville; ses collègues prirent alors une décision pour le considérer comme toujours présent; il mourut en 1774 (2).

Du mariage de madame de Canappeville, naquirent Angélique-Charlotte-Sophie de Toustain-Viray et Charles-Pierre-Marie, marquis de Toustain-Viray, dont la fille, qui fut depuis l'unique héritière de sa maison, épousa Jean-Baptiste-François-Hippolyte-Casimir, comte de Toustain-Limezy, et mourut à Canappeville, après son mari, le 23 octobre 1855.

Sous l'Empire, le baron de Toustain-Limezy était membre du Conseil général de l' Eure, maire de Canappeville, etc.

Charles-Théodore-Casimir comte de Toustain, a possédé ensuite le domaine de Canappeville, qui appartient aujourd'hui à M^{me} la comtesse de Bagneux.

Fiefs. 1^o AUTEUIL. D'après le terrier rédigé en 1747, il existait, à Canappeville, un fief d'Auteuil qui était réuni à la seigneurie de Iaparoisse. Les seigneurs primitifs de ce fief avaient une mouvance très vaste qui s'étendait dans la plaine du Neubourg et jusqu'à Cesseville, où nous trouvons aussi un fief d'Auteuil.

2^o LE BOULAY-BÉTHAN était un huitième fief sur le territoire duquel on prétend avoir trouvé un retranchement de forme circulaire (3); il doit son nom de Bethand à une famille qui en était propriétaire.

Le 24 avril 1363, Colard du Boulay, *esc.*, de Saint-Pierre-de-Canappeville et autres, ont, devant les notaires, confessé devoir pour prêt (4). Il y eut, le 6 mars 1385, une transaction sous forme de sentence, rendue

(1) Son neveu eut son canonicat, moyennant une pension de 500 l.

(2) Manuscrit personnel.

(3) Fief à Hondouville.

(4) Il est déposé aux Archives de l'Eure.

(1) Auquel on donne le titre de conseiller au Parlement; mais son nom ne figure pas dans les tables si exactes de M. de Mevral.

(2) Fallu, *Hist. de la Cathéd. de Rouen*.

(3) Société française, t. 20, p. 246.

(4) Notaire de Louviers.

par Pierre de Hacqueville, bailli d'Evreux, entre le seigneur des Landes et son vassal Richard Betene, écuyer, sieur du Boulay. Ce dernier reconnut qu'il était banquier du moulin des Landes.

Par suite d'acquisition, le Boulay appartenait, en 1456, à Oudart de Beaumets (1), qui plaidait à l'Échiquier avec Charles de Melun. Le procès n'était pas encore terminé en 1474; Louis de Melun, gardien des enfants de feu Charles de Melun, réclamait les deux huitièmes de fief de *Boulay-Betene* qui avait appartenu à Richard et à Jean Betenz, il affirmait qu'ils lui appartenaient tant au droit de Roi que pour cause de forfaiture et confiscation.

De Beaumets : *d'azur au chevron d'or accompagné de 2 molletes d'argent en chef; et en pointe, d'un membre de Griffon, le tout du même.*

Il y a lieu de croire que la famille de Melun entra dans la propriété du Boulay, puisque ce fief figure en 1485 parmi ceux qui furent donnés alors aux sœurs de Louis de Melun; l'une d'elles, Ambroise de Melun avait épousé en 1481 Hardouin de Maillé, seigneur de Brozé, auquel elle apporta le fief du Boulay.

Maillé : *d'or à 3 fasces ondées de guêles.*

La dame de Maillé vendit avant 1523 le domaine du Boulay à Simon le Muterel, seigneur de Fauville, dont les armes étaient : *d'argent à un aigle de sable*; mais Adrien de Melun exerça en 1523 son droit de retrait sur le fief.

D'après un aveu du 2 décembre 1544, Jacques de Beaumets était rentré en possession du fief de ses ancêtres; Guillot de Beaumets en donna un autre aveu à la baronnie des Landes, le 8 octobre 1574.

Le fief du Boulay était passé en 1581 à Mathieu de Portes, qui est signalé comme seigneur dans un aveu de Louis de Champagne pour la baronnie des Landes; il plaidait en 1611 avec Pierre de Beaumets sieur de la Mézangère.

Dans la suite, le fief du Boulay est toujours resté dans la dépendance de Canappeville, comme l'atteste le Terrier de 1717.

3° CROVILLE paraît avoir été un fief. En 1243, Jean de Croville vendit à Raoul Oudart une pièce de terre à Hondouville, bornée par un terrain qu'il appelle sa Noë (2).

4° NOYON est un très ancien village dont le nom nous paraît plutôt celtique que scandinave.

Dès le XIII^e siècle, il existait une famille de Noyon. Le 30 janvier 1225, Agnès II^e du nom, abbesse de saint Sauveur, dont le convent possédait le domaine d'Hondouville,

(1) Seigneur du fief de ce nom à Monthelon.

(2) L. Delisle, *Condition*, p. 278.

situé près de là, livra à Raoul de Noyon tout ce que Robert Noel avait laissé à l'abbesse dans le village même de Noyon. La dame de Noyon est citée en 1270 parmi les nobles tenants fiefs en l'évêché d'Evreux (1). Il existait probablement à cette époque une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge, sous le nom de N.-D.-de-Noyon, dont le seigneur était patron.

En 1401 il est fait mention des hoirs du seigneur de Noyon, ayant exercé la charge de sergent à cheval dans la forêt de Breteuil (2).

Noyon et sa chapelle appartenaient dans le XV^e siècle au baron des Landes et Canappeville, et depuis Noyon a suivi le sort du fief des Landes dont il relevait. Le 18 juillet 1483, Jean de Gomicux échangea la chapelle pour une autre à saint Bernard de Paris, et Antoine de Melun ayant la garde noble des enfants de son frère Charles de Melun, lui substitua Jean Leufaut. Le 1^{er} février 1485, Bertin Butor obtint Noyon en cédant Sainte-Geneviève-d'Aulnay. Le 28 avril 1493, Guillaume Butor, présenté par Louis de Melun, devint chapelain de Noyon, à la condition de laisser sa chapelle saint Nicolas de l'officialité d'Evreux; le même jour il céda Noyon à Jacques du Saleure, pour retourner à saint Nicolas, mais il retint 151. de rente.

Au bout de sept ans, le 22 avril 1503, Jacques du Saleure donne sa démission et se fait remplacer par le clerc Claude de Saleure qui présenta Louis de Melun, François I^{er}, ayant la garde noble des enfants de Louis, présente le 29 octobre 1521, Raoul Boulent qui garda Noyon jusqu'à sa mort.

Mathurin Brunet le remplaça le 6 juillet 1553 et il eut pour successeur Simon Michelet, clerc, Marie de Luré, veuve de Charles II^e de Melun, donna et 1593 la chapelle à Denis Poupard; nous voyons ensuite parmi les chapelains Mathieu Poupard en 1572, Henri Villot en 1587, Michel Gobil en 1601, Guillaume Guyot le 6 octobre 1608, Etienne Veauce en 1613, Louis Blin, Pierre Blin en 1630, Charles le Mareschal en 1640, Jacques le Doulx de Milleville, un des fondateurs du grand séminaire d'Evreux, en 1649, Nicolas et Georges Papavoine en 1680.

5° SACQUEVILLE Il existait à Canappeville un fief ou vavassorie de Saquequville, qui appartenait aux seigneurs de la paroisse de ce nom.

Il existe aux archives de la Seine-Inférieure une mention de trois aveux rendus par les seigneurs de Saquequville à cause de leur fief assis à Canappeville.

Jean de Mailloc, sieur de Saquequville,

(1) La Roque, traité de la Noblesse.

(2) M. Lebeurier. *Aubency*.

rendit avec le 5 juillet 1554. Perrine de Pardieu, sa veuve, gardienne de noble *soub-sage* Jean de Mailloc, fils et héritier de messire Michel de Mailloc, présenta le sien le 12 juillet 1560; enfin messire Gabriel de Limoges, sieur d'Ernevile, ayant épousé Peronne de Moret, sœur et héritière de messire Jean de Moret, en son vivant héritier de Jeanne de Mailloc sa mère, héritière elle-même de feu messire Jean de Mailloc, sieur de Saquenville, son père, rendit son aveu le 21 février 1604.

L'aveu de Louis de Champagne en 1610, signale une vassorie que tient le sieur de Saquenville.

On trouve dans le Terrier de 1717, mention du Gouillet des Veaux faisant partie du chef de la vassorie de Saquenville, sans cour ni usage.

CANAPPEVILLE, cant. du Neubourg, à 158 m. d'alt. — Sol: Alluvium ancien et diluvium. — *Chem. de gr. Com.* n° 43 d'Evreux à Saint-Pierre-de-Liérout. — Surf. terr. 1.012 hect. — Pop. 572 hab. — 4 contrib. 8.140 f. en pp. — Rec. ord. budg. com. 3.779 f. — Percép. de Saint-Aubin-d'Esrosville. — 53 de Louviers. — Rec. conf. ind. d'Amfreville. — Parois. — Ecole mixt. de 62 enf. — Maison d'école. — 18 pomm. de chasse. — 3 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 19, d'arr. 10, de cant. 15.

Dépandances: LE BOULAY, LE HAZAY, INTERMARE, LES LANDES, NOYON. — *Agriculture*: Céréales, bois, plantes sarclées. — 15,000 arbres à cidre. — *Industrie*: néant — 18 *patentés*.

CANTIERS.

Des doyen. de Baudemont — Archid. Vexin Nor Bail. Vic. Elec de Gisors. — Parl. et Génér. de Rouen.

On fait dériver Cantiers du vieux mot *Cant*, un canton. La patronne de son église est Sainte-Austreberte, 1^{re} abbesse de Pailly, dans le diocèse de Rouen (1).

Dans la première moitié du XII^e siècle, Cantiers avait pour seigneur, Gautier de Cantiers, personnage important et considéré.

Il siégeait aux assises d'Andely en 1232, au premier rang, entre Guy de la Roche et Gautier du Saussay. En 1235, il prit part au procès soulevé entre l'abbé de Saint-Taurin et Mg^r Renaud Honequin, lieutenant du bailli de Gisors, au sujet de la tenure du Buisson-Amaury, près d'Evreux (2).

(1) On comprend que le culte se soit répandu dans le Vexin, où nous le retrouvons à Saint-Denis-le-Perment.

(2) Ce Gautier de Cantiers, veau à Evreux pour être juré était peut-être de Gisors même, où existait un fief de son nom.

Peu d'années après, Guillaume de Cantiers était patron de la paroisse, comme l'atteste le pouillé d'Eudes Rigaud. On y comptait trente-huit chefs de famille, et la cure était estimée 30 l.

Un peu plus tard, M. Jean de Cantiers devint curé de la paroisse, sur la présentation de Simon de Cantiers, écuyer (1).

Cantiers: *d'argent à la croix engrelée d'azur*.

En 1260, Jean de Cantiers est cité dans une charte de Jean de Grainville pour Sausseuse; il habitait alors le Grand-Andely.

D'après le texte du Pouillé d'Eudes Rigaud, Cantiers était son le patronage direct de son seigneur.

Dans le siècle suivant, ce patronage appartenait au seigneur de Bois-d'Ennevais, et lors de la vente de ce fief par Jacques de Louvroux à Guillaume de Nœuville, le 10 septembre 1335, il est dit qu'à messire Jacques appartenait le patronage de l'église paroissiale de Cantiers (2).

A cette époque, Guillaume de Cantiers était conseiller clerc au Parlement de Paris, chanoine d'Evreux et enfin évêque de cette ville en 1409. On dit qu'il était originaire du Vexin-Normand, mais on ne dit pas à quelle branche de la famille de Cantiers il appartenait. Gisors, aussi bien que Cantiers, peut revendiquer cet éminent prélat, victime malheureuse des discordes publiques, massacré par un Bourguignon, le 12 juin 1418 (3).

En 1433, Guy Millet, curé de Cantiers, doyen de Baudemont, loua sa cure à un paysan pour un an au prix de 40 écus d'or, ce qui suppose que la cure de Cantiers produisait alors de gros revenus (4).

En 1419, on trouve à Andely, Julien de Cantiers.

Dans l'aveu de Guillaume Le Guay, *esc.*, époux de Jeanne de Trel, du 19 août 1452, pour le fief de Bois-d'Ennevais, il est formellement exprimé que le patronage et le droit de présenter à l'église de Cantiers lui appartenait. Ce droit est également exprimé dans des aveux de 1471 et 1485 (5).

Au XV^e siècle, la seigneurie de Cantiers appartenait à René du Bus, seigneur du Bus, qui fit hommage de la seigneurie de Harcourt en 1450. Il avait épousé une des filles naturelles de Charles 1^{er}, duc de Bourbon, qui lui apporta en dot le fief Tison.

En 1530, Guy du Bus, *esc.* seigneur du

(1) Il nous paraît que la famille de Cantiers et celle du même nom qui a longtemps existé à Gisors dans le fief de ce nom, ont une origine commune.

(2) Titre manuscrit.

(3) Gallia Christiana.

(4) M. de Beaurepaire. *Etat des campagnes*.

(5) Titres manuscrits.

lieu, de Tison et de Cantiers, un des gentils-hommes de la maison du roi, fit don de 50 s. parisis, pour son affiliation à la célèbre confrérie de Notre-Dame Mi-Août de Gisors (1). Il épousa le 19 septembre 1508, Anne de Culant, alors veuve de Gilbert de Rochefort, seigneur de Châteauneuf.

Au lieu de grandir, cette famille du Bus s'éteignit tout-à-coup; Guy n'eut qu'une fille nommée Rénée, qui se maria en 1531, avec Claude d'Anlezy, auquel elle porta les nombreuses seigneuries que lui laissa son père. De ce mariage, issu Georges d'Anlezy, seigneur du Bus, de Cantiers, de Haricourt; il épousa en 1560, Madeleine Mancel, dont il n'eut aussi qu'une fille unique, mariée le 14 avril 1568, avec Pierre de Mornay, seigneur de Buhly, de Saint-Clair, de la Chapelle-en-Vexin, maréchal-de-camp, etc., chevalier des ordres du roi, mort en 1598.

Anlezy: *d'hermines à la bordure de queues*. De cette union naquit un fils unique, Pierre de Mornay, II^e du nom, chevalier guidon, sous-lieutenant des gens d'armes du roi, seigneur de Buhly, Saint-Clair, la Chapelle-en-Vexin, les Bosnes, Parnes, Saint-Gervais en partie, Cantiers, Haricourt et Gommecourt.

Il avait toutes ces seigneuries, lorsqu'il fit avec en 1615 pour le plein-fief du Bus. De son mariage avec Catherine de Saveuse, il n'eut que trois filles, dont deux furent religieuses, la dernière se rendit célèbre par sa haute piété (2).

Du temps de Mornay, Jacques Daniel prenait le titre de seigneur de Bois-d'Ennemets, Authavernes et Cantiers, dans deux aveux des 1^{er} mai 1583 et 14 août 1598.

Ce titre de seigneur de Cantiers, indiquait seulement le droit de patronage inhérent au fief de Bois-d'Ennemets (3).

Le domaine utile de cette seigneurie avait été acquis par Roland de Noyon, *esc.*, issu d'une famille ancienne établie à Boury, son mariage avec Marie le Prévost, lui apporta la terre de Flumensnil; il eut de cette dame, Philippe de Noyon, seigneur de Cantiers et Flumensnil, Louis, doté d'une partie de la seigneurie de Cantiers, qui épousa Françoise de Limoges et Marguerite, mariée à Etienne Beautot, sieur de la Rivière.

Philippe, par contrat du 7 novembre 1573, épousa à Gisors, Philippe de Quetrus, fille de Marguerin et d'Alizon de Fours, dont

(1) Registre manuscrit.

(2) Dict. hist., p. 612.

(3) Voici au reste la liste de ces patrons: En 1478, noble homme Michel Daniel, avocat du roi au bailliage de Gisors; de 1507 à 1538, Jacques Daniel, conseiller au Parlement de Paris; en 1574, Jacques Daniel, président au Parlement de Rouen et en 1583, Jacques Daniel, *esc.*, sieur du Bois-d'Ennemets, qui se qualifiait, comme nous l'avons dit, de seigneur de Cantiers.

il eut François de Noyon, seigneur de Flumensnil, Cantiers et Saint-Ouen-de-Mauthierne (1). Celui-ci épousa à Meulan, le 4 décembre 1609, Antoinette de Giffard, fille de Gaspard de Giffard, chevalier, seigneur d'Héneucourt et de feu Françoise le Vicomte (2).

Marie de Noyon, fille de Louis de Noyon, *esc.*, sieur de Cantiers en partie, épousa le 22 mai 1622, à Boury, Pierre Feigneur, *esc.*, capitaine du château de Dangu.

Alexandre de Noyon, fils de François, seigneur de Flumensnil, Noyon et Cantiers en partie, épousa le 1^{er} janvier 1644 à Rouen, Marie Frémin, fille de feu Pierre, et en secondes noces Anne Rabin. Il laissa une succession obérée; il avait constitué en dot à sa fille Marie de Noyon en la mariant avec Mathieu du Val, sieur de Maubuquet, lieutenant particulier criminel d'Andely, une somme de 7,500 l., qu'il avait été obligé d'emprunter. Après sa mort, ses biens furent saisis et un procès s'éleva entre ses créanciers et Pierre de Noyon son fils. Il fut jugé le 16 août 1676, que le fils et les créanciers seraient payés *au sol la livre*.

Noyon portait: *d'argent à l'aigle de sable à 2 têtes éployées, couronnées et palées d'or*.

Du temps de la famille de Noyon, nous trouvons comme patrons de Cantiers, Jean-Paul Daniel *esc.*, capitaine d'une compagnie du régiment de la Mailleraye, fils de Jacques Daniel III^e du nom, puis Claude Daniel qui se qualifie de seigneur de Bois-d'Ennemets, Authavernes et Cantiers dans un aveu de 1663, dix ans après il avait rectifié ses titres il se disait très exactement seigneur de Bois-d'Ennemets, patron honoraire d'Authavernes et seigneur en partie du lieu et patron de Cantiers (3).

En 1674, Cantiers appartenait à Jean-Baptiste Leblanc, seigneur de Rosay, de Saint-Martin à Vatismesnil, du Quesnay à Gamaches et de Croix-Mesnil à Lyons, maître particulier des eaux et forêts de Lyons et Gisors (4).

Par contrat du 20 novembre 1679, le seigneur de Cantiers épousa Marie Sublet d'Heudicourt, fille de Michel Sublet, chevalier, marquis d'Heudicourt, seigneur d'Hébecourt, Saint-Paër, etc., et de Denise Bourlon. De ce mariage naquirent Alexis et Marie-Louise Leblanc; leur père, bienfaiteur des Cordeliers de Lyons, fut inhumé dans

(1) Fief à Boury.

(2) Nous avons des aveux rendus à cette dame alors veuve en 1629 et 1643. (*Titres manuscrits*).

(3) Titre manuscrit particulier.

(4) Cette charge se trouvait dans la famille du célèbre poète Benserade, Elisabeth Benserade, mère de Jean-Baptiste Leblanc, paraît l'avoir transmise à son fils.

leur couvent avant 1690 et l'on mit sur son tombeau : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 lionceaux d'argent.*

En 1690, Alexis Leblanc, chevalier, seigneur de Cantiers, héritier de Jean-Baptiste était aussi seigneur du grand Saint-Martin à Vatimesnil, qu'avait possédé son père.

Dans un acte voisin de cette époque, nous trouvons que Denis Sublet, comte d'Heudicourt Michel Sublet, marquis d'Heudicourt et Louis Sublet, abbé de Saint-Fasien d'Amiens, étaient les seuls héritiers de leur nièce Marie-Louise Leblanc.

CANTIERS, cant. d'Ecos, à 125 m. d'alt. — sol : alluvium ancien, argile plastique. — *chem. d'int. com.* n° 40 des Thilliers à Gailлон, n° 62 de Cahaignes à Lyons. — Surf. terr. 228 hect. — Pop. 168 hab. — 4 cont. 1929 f. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 1208 f. — 25 des Thilliers. — Percép. et rec. cont. ind. de Tournay. — Pariois. — Ecole mix. de 34 enf. — Bur. de bienf. — 3 déb. de boissons. — 5 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 50 d'arr. 13 de cant. 10.

Dépendances, néant.

Agriculture, céréales, racines. — 700 arbr. à cidre.

Industrie, néant. — 10 *Potentés*.

CAORCHES,

Des Dioc. de Lisieux. — Archid. du Lieuvain. — Doy. de Bernay. — Vic. et Elec. de Montrouil et Bernay. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Notoriété est le nom sous lequel Caorches (on prononce Corches) nous apparaît pour la première fois dans l'histoire, il y a près de neuf cents ans; c'est donc une localité très ancienne qui remonte à l'époque gauloise, et qui a dû être une des premières de la contrée érigée en paroisse, sous la dédicace du grand saint Martin de Tours.

Caorches, par sa situation topographique, se rattachait nécessairement à Bernay, aussi fut-il compris avec cette dernière ville dans la dotation toute royale que Richard II constitua à sa femme, Judith de Bretagne, lors de leur mariage.

Quelques années après, Caorches, sous le nom de *Codurges*, fut du nombre des paroisses dont la duchesse Judith enrichit l'abbaye de Bernay, qu'elle venait de fonder (1).

Il existait une famille portant le nom de la paroisse, car, en 1181, Robert de Caorches reçut un don de 100 s., par bref du roi Richard; onze ans plus tard, il devait 7 s. au Trésor pour une enquête; il paya cette

(1) Cette maison a conservé les deux tiers des dîmes de Caorches jusqu'à la Révolution.

même année 5 s., et le surplus en 1198 (1).

En 1200, Raoul de Caorches consentit à être caution de 20 l. pour Roger de Plasnes, son voisin. Ce personnage devait fournir une somme de 600 l. angevines au Trésor, pour avoir le droit d'épouser la veuve de Richard de Reviens, comte de Devon (2).

Un peu avant 1205, Jean de Caorches servit de témoin à Richard de Garencières, lorsque ce chevalier donna aux moines de Saint-Taurin la dime des terres qui viendraient à être essorties dans son fief de Garencières (3).

Sous la date de 1229, *M. Le Prévost* indique une charte de Gilbert de Caorches et une autre de Hugues de Hellenvilliers, où les formes *Caorches* et *Chaores* sont employées (4).

On peut dire de ce Gilbert de Caorches qu'il a été un des justiciers de son temps, et que sa vie s'est passée dans les assises et les échiquiers.

En 1210, il siégeait comme juge à Pont-Audemer et souscrivait des lettres testimoniales dans une réunion de seigneurs, tenue à l'abbaye du Bec; il était aux assises de Pont-l'Évêque en 1255; en septembre 1260 il recevait, avec deux juges comme lui, une somme de 15 l. de la commune de Rouen, pour être venu, aux Grands-Jours, siéger aux assises à l'Échiquier; son nom figure sur la liste de la session de Pâques, tenue à Rouen, en 1266, sous la présidence du célèbre archevêque Eudes Rigaud; l'année suivante et en 1268, il prenait place à l'Échiquier de Caen.

Le nom de Gilbert de Caorches est également inscrit dans les cartulaires; il fut témoin d'une charte pour le prieuré de Maupas à Capelles, et d'une autre émanée de Cécile de la Pommeraye. Guillaume de Vittonval devait lui payer 20 s. sur le fief de Vauquelin de Bellemare; il lui en fit remise et donna tout le fief de Bellemare à l'abbaye de Lyre (5).

En 1246, Roger de Caorches était vassal de Jean Malet, *esc.*, seigneur de Gravelle et Bernay; il lui payait chaque année une rente de 33 s. et 1 d. Le sieur de Gravelle donna ce vassal à Robert de Brucourt, qui épousait sa sœur Philippa.

Dans une transaction conclue en 1340, entre Jehan Malet, chevalier, seigneur de Gravelle et Bernay d'une part, et de l'autre, Louis de Thibouville et Robinet, son fils, le seigneur de Bernay, en faisant l'abandon de deux moulins à blé, sis à Bernay, se réserva formellement une rente de 17 setiers d'a-

(1) Rôles, 38, 77, 12.

(2) Id., 102, 104.

(3) *Notes Le Prévost*, t. II, p. 157.

(4) *Le Prévost*; Dict. des noms de lieux.

(5) Ce fief, sis à Plainville, relevait de Caorches; il servit à la dotation du prieuré de Maupas.

voine à Caorches, qui lui appartenait *par cause de finance de nouvelles* (1).

Le patronage de Caorches, ce qui suppose ordinairement la seigneurie de la paroisse, appartenait, en 1350, à Jean de Bulles.

En 1401, N. H. messire Guillaume de Bures, chevalier, était seigneur de *Caorches* (2). Nous pensons que Bures est une altération de Bulles, et que Guillaume de Bures était fils de Jean de Bulles qui précède.

Lors de l'invasion du xv^e siècle, Caorches appartenait à Jean de Bures, écuyer, qui resta fidèle à son roi, et qui mourut probablement en combattant les Anglais : son domaine fut donné, avec celui de Montreuil, à l'Anglais, Thomas Barton, par un acte daté de Vernon, le 2 mai 1499 (3).

Après l'extinction de la famille de Bures, Caorches appartint à Guillaume le Hericy, écuyer, seigneur de Creull et de *Caorches*; son frère, Jean le Hericy, était curé de Saint-Victor-de-Chrétienville, paroisse voisine de Caorches. Les noms des deux frères sont cités en des arrêtés de l'échiquier, rendus entre 1454 et 1497 (4).

Le Hericy : *d'argent à 3 hérissans de sable*.

Peu d'années après, on reconut aux mêmes échiquiers Jean d'Escajeul, écuyer, plaidant pour le fief noble de *Caorches*, tenu par hommage de la seigneurie de Bernay, appartenant à Louis Malet, sire de Graville; lequel fief lui était disputé par Guillaume de Thienville, écuyer, comme tuteur de ses enfants.

Jean d'Escajeul, seigneur de la Ramée, resta en possession de Caorches, qui devint ensuite l'apanage de son troisième fils, Jean d'Escajeul, prêtre.

Après la mort de ce dernier, la seigneurie passa à Julien d'Escajeul, son frère, marié à Suzanne de Cully, fille de Richard, chevalier, dont il eut Jean d'Escajeul, l'ancien nom, et François, seigneur de Saint-Victor.

Il est festé de Julien d'Escajeul, sire de *Caorches*, une quittance datée de 1561, d'une somme reçue de Pierre Arthur, receveur général à Caen, pour les arriérés d'une rente qu'il avait le droit de prendre sur la recette de cette ville (5).

La taxe due par Caorches, en 1571, à l'évêché de Lisieux, était de 30 l. Jean II d'Escajeul, seigneur de la Bretonnière de Caorches, du Mesnil-Mauger et de Saint-Victor, chevalier de l'ordre du Roi, fut député par la noblesse de la vicomté de Bayeux, aux États de la province, tenus à Rouen, en

1582, pour la réforme des lois et de la coutume de Normandie; il fut lieutenant de la compagnie d'ordonnance des hommes d'armes de son cousin, Pierre de Harcourt, marquis de Beuvron, qu'il alla joindre à Saint-Florentin, en 1587. Il avait épousé Jacqueline d'Harcourt, veuve en premières noces de Jacques Maillard, seigneur de Leaupartie, troisième fille de Guy de Harcourt, baron de Beuvron.

Escajeul : *d'argent à 5 cotices d'azur, ou d'azur à 5 bandes d'argent*.

Leur fils Pierre d'Escajeul, chevalier, seigneur de la Bretonnière, de Caorches, de Liencourt et de Rupalley, rendit aveu de la terre de la Bretonnière, le 18 novembre 1642; il avait épousé demoiselle Claudine Turpin, fille de Guillaume, seigneur d'Assigny et de Françoise de Pellevé.

Dès 1621, André du Bose, sieur d'Emendreville, de la cour de Bourneville, de Saint-Victor de Chrétienville, de Sourdeval, etc., avait remplacé à Caorches la famille d'Escajeul; on lui présenta cette année un aveu pour l'ainesse Pierre Duchesne, assise à Plainville.

André du Bose tenait Caorches du chef de Marguerite Deschamps, sa femme, ce qui nous fait supposer que Nicolas Deschamps, père de cette dame, l'avait possédé avant lui.

Deschamps portait : *d'or à l'épervier essorant au sable, au chef d'azur chargé de 3 tours couronnées du champ*.

Le seigneur de Caorches est encore cité le 28 février 1625; il laissa deux filles : Catherine du Bose, mariée à Louis de Guiry, seigneur d'Incourt et Elisabeth du Bose, qui épousa Gabriel de Lesnerac.

Du Bose : *de gueules à la croix échiquetée d'argent et de sable le 3 tires cantonnée de 4 lambours d'or*.

Les deux filles de André du Bose plaidèrent en 1646 au sujet de l'héritage de Marguerite Rome, aïeule de leurs femmes, qu'ils réclamaient et qui leur fut accordé par arrêt du 13 février 1666 (1).

Bientôt la seigneurie de Caorches passa en d'autres mains, comme le constate l'extrait suivant des registres de la cour des comptes de Rouen :

« Caorches 123 contribuables, paroisse « mixte. »

« Pierre Fouques esc., seigneur de Beau-« champ et Caorches est seigneur et pa-« tron. » (2).

« Le fief de Caorches, relève du Roi au « comté de Montreuil et Bernay, et peut « valoir 800 l.

(1) Bassago, t. 2, p. 48, *supplément*.

(2) Il devait être fils de Pierre Fouques, sieur de Beauchamp, anobli en 1632.

(1) Notes Le Prévost, t. 1, p. 281.

(2) Id. id. t. 1, p. 437.

(3) Brequigny, n° 515.

(4) Hist. d'Harcourt, p. 1439.

(5) Vente Techener, n° 613.

« Le fief de Beauchamp relève de Caorchés; 1000 f.

« L'abbaye de Bernay a les 2/3 de la grosse dime affermée 430 fr., la cure vaut compris les verdages et omesnes, 600 f.

« 550 acres de terre dont 150 en bois et « bruyères et le labour 6,12 et 15 f. l'acre (1). »

En 1672 Pierre Fouques, sieur de Beauchamp était vicomte d'Orbec pour le bailliage d'Evreux; son fils messire Fouques de Caorchés épousa une des filles de Jacques de Manoury, esc. seigneur de Goville à Saint-Pierre de Salerne.

Mathieu Poitevin, prieur de Maupas rendit aveu en 1785 à M. Fouques de Beauchamp pour le fief de Bellemare à Plainville qui relevait comme on l'a dit de la seigneurie de Caorchés.

de Fouques : *Le sable au lion entouré d'or lamassé de gueules affrontant une cigogne d'argent.*

Lors de la dissolution du couvent des Pénitents de Pont-Audemer, un des frères de cette communauté, Pierre Trotin, âgé de 63 ans, se fixa à Caorchés. Il avait été admis le 25 août 1783, à l'âge de 57 ans. Couvreur de profession, il avait amassé à grande peine une somme de 12 0 livres qu'il abandonna aux Pénitents à la charge d'y être nourri et catretenu sain et vaillant le reste de ses jours (2).

Fiefs : BULLES qui était autrefois un fief sur le territoire de Caorchés, est aujourd'hui une simple ferme, mais avec des vestiges de fortifications fort remarquables sur deux points de ce domaine; ce n'est pas l'emplacement du manoir féodal de Bulles, car la motte de ce fief existe de l'autre côté du vallon. L'origine de cette enceinte, très singulière d'aspect, appartient à une époque beaucoup plus reculée.

Jean de Bulles était, en 1350, seigneur du fief dont il portait le nom, après lui viennent messire Guillaume de Bures, Jean de Bures, etc.

CAORCHÉS, cant. de Bernay, à 150 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — *H. dép.* n° 11 de Rouen à Falaise. — Surf. terr. 463 hect. — Pop. 233 hab. — 4 contrib. 3,107 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 1,056 fr. — Pèrcep. de Courbopine. — Rec. cont. ind. de Bernay. — Parois. — Réunion pour l'instruct. à Saint-Victor-de-Chrétienville. — Bur. de bienf. — 2 perm. de chasse. — 1 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 49, de cant. et d'arr. 4.

Dépendances : LES BOUTILLIETS, LES BULLES, LE CLOS-JOUANS, L'ÉVELLERIE, LA GUEROTIÈRE, LE HAUSSEY, LE HEURTLOUP, LA HULLIÈRE, LA MADELINE, LES MESNIÈRES, LE NOUVEAU-MONDE.

Agriculture : céréales. — 30,000 arbres à

(1) Notes Le Prévost, t. 1, p. 467.

(2) M. Malbranche, *Rev. de Norm.* déc. 1869.

cidre. — *Industrie* : Tissage de toile chez les particuliers et fabrication de rubans. — 6 *patentés.*

CAPELLES-LES-GRANDS.

Paroisse des: dioc. de Lisieux. — Archid. du Liévin, — doy. d'Orbec. — Elect. et Vic. de Bernay. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

A une époque reculée, il a sans doute existé sur l'emplacement de la commune actuelle de Capelles, plusieurs chapelles, d'où est venu le nom de *Capellar*; et comme ces chapelles avaient de l'importance elles portaient dans les titres le nom de *Capella magur*, que l'on traduit de nos jours, par Capelles-les-Grands.

Sur le territoire fertile de Capelles, se trouvaient de riches fermes qui appartinrent d'abord au fisc impérial, puis aux ducs de Normandie, et lorsque Richard 1^{er} releva de ses ruines l'abb. ye de Saint Taurin, il en fit don au couvent bâti sur le tombeau du glorieux apôtre de l'Evreux. Le prince donna, à l'âge de une ancienne charte, qui peut remonter à 945, dans le Liévin, une terre à Onmeyer et une autre à Meules avec les nombreux vassaux qui y étaient attachés, et la franchise absolue de toute redevance coutumière dans toute sa terre (1).

Dans le commencement du XII^e siècle, la moitié de Capelles appartenait à Vauquelin du Tanney 1^{er}, au droit de sa femme, dont le nom est resté inconnu. Vauquelin était un preux chevalier, ami intime et dévoué d' Amaury, comte d'Evreux, qui lui avait donné en 1119, une terre à Cintray et la garde d'un château-fort construit dans cette paroisse (2). Bien qu'il laissât un fils, Alain du Tanney, qui prit part aux guerres de son temps, sa veuve néanmoins donna en 1138, aux religieuses de Saint-Sauveur d'Evreux, la moitié de Capelles qui était de son propre domaine.

Les deux grandes abbayes d'Evreux se trouvaient ainsi établies à Capelles à côté l'une de l'autre. L'abbesse y avait dime, patronage en partie, rentes, basse justice et 32 acres de terre labourable y compris une mesure (3).

Le souvenir de l'ancienne suzeraineté exercée par le seigneur de Tanney sur Capelles, s'est conservé longtemps dans l'ordre féodal. Au XVI^e siècle, de la Motte-en-Thenney, fief de pleines armes, assis à Saint-Jean, relevait le fief Gaillard, assis à Capelles et le fief de Capelles, appartenant aux religieuses d'Evreux, etc.

(1) Cartulaire de Saint-Taurin.

(2) Orderic Vital, t. 4 p. 335. Ed. Le Prévost.

(3) Notes Le Prévost, t. 1, p. 467.

En 1152, le Pape Eugène III sanctionna la donation que la femme de Vauquelin du Tannay avait faite aux religieuses de Saint-Sauveur, de la moitié du village de Capelles et avec droit sur l'église (1).

A la fin du xii^e siècle, durant encore l'époque des Croisades, ces temps héroïques de la féodalité, Capelles à ce moment avait pour seigneur, Guillaume de Capelles, chevalier illustre, digne d'être comparé aux plus grands hommes de son temps. Des 1180 il est porté sur les *Rôles normands* et taxé à 10 s. pour le célèbre duel de Lisieux, puis à 9 l. comme caution, pour l'évêque de Lisieux et à 20 s. comme caution de Robert Pantouf.

Le Cartulaire de Maupas fait de ce chevalier le portrait le plus flatteur. « Il fut, dit-il, un homme nommé Guillaume, seigneur de Capelles et de Belleville (2), qui eut de sa femme une fille unique nommée Agnès. Ce Guillaume, chevalier, était généreux et expert dans les armes, riche, très beau de visage; sa taille était élevée et son aspect majestueux. Attaché comme vassal à la personne de Robert, comte de Leicester, il partit pour Jérusalem en 1190, en compagnie des rois de France et d'Angleterre » (3).

Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux, dont Guillaume était le diocésain, le présenta au roi de France et ce fut en présence de ce prince que le seigneur de Capelles prit la croix. Il était revenu en 1207; cette même année Henri de Ferrières lui donna le siège d'un moulin, entre le moulin du Roi à Fresney et le moulin de Tanney, pour lui, ses enfants légitimes et les héritiers d'Agnès, sa fille; en présence de Philippe Fagnet et Gilles de Boscherville (4).

Dans un autre acte Guillaume de Capelles stipule que, si lui et sa fille meurent sans héritiers, il donnera ledit moulin à ladite abbaye, témoins Henri de Ferrières et Robert de Thibouville.

A la même époque, Vauquelin Loiseleur donna à Guillaume de Capelles la retenue d'eau du bief de son moulin, qui remontait jusque sur la propriété des donateurs; en présence de Renand de Fresney et de Jean de Bosc-Morel (5).

Jusqu'à là, Guillaume de Capelles avait tenu à ferme, mais à titre précaire, le domaine que saint Taurin possédait à Capelles et qui consistait en trois vavassories: le Hommey tenu par Raoul, Meules tenu par Guillaume Vital, et la Grue louée aussi par les frères Vital. Par le conseil de ses amis

et surtout de Guillaume de Wittental, son gendre, il prit, en 1211, à bail perpétuel pour lui et ses héritiers, ces mêmes vavassories, de Jean, abbé de saint Taurin, moyennant une rente annuelle de 20 s. de monnaie payable à la Toussaint (1).

L'année précédente, Innocent III avait donné une bulle à saint Taurin pour lui confirmer ses possessions de Capelles, dans les termes employés par Richard I^{er}, en 945; Honoré III en fit autant et dans les mêmes termes en 1216 (2).

Guillaume de Wittental et sa femme Agnès fondèrent à Capelles, en 1217, le prieuré de Maupas, auquel nous consacrons un article spécial.

Lors de cette fondation, Guillaume de Capelles vivait encore; son nom est au bas d'une charte de Gilbert de la Pommeraye, son parent, en faveur de Guillaume de Wittental, son gendre. Le dernier acte où il soit fait mention de lui est une donation que son gendre fit avec son approbation au prieuré qu'il venait de fonder. Il est cité comme n'existant plus dans un acte de 1223.

En 1226, Robert de Capelles, chevalier, sert de témoin à Jean de Sacquenville, dans une charte, en faveur de Maupas (3).

Guillaume de Wittental hérita de tous les biens de son beau-père et les prodigua pour consolider la fondation qu'il avait faite; il jouissait aussi d'une grande considération parmi les seigneurs de son temps. Henri du Neubourg le prit en 1221, pour témoin d'une charte en faveur de l'abbaye du Bec; son dernier acte daté de 1246, témoigne encore de son affection pour le prieuré de Maupas.

Son fils Gautier de Wittental, simple écuyer, fut un des témoins de l'acte de 1211 cité plus haut; il paraît être mort avant son père, en sorte que Guillaume donna tous ses biens au prieuré de Maupas, qu'il avait mis sous la dépendance de l'abbaye de Lyre. L'abbé de cette maison eut la moitié du patronage, et le prieur de Maupas, la partie de la seigneurie qui correspondait à cette moitié.

Au mois de janvier 1248, Gilbert II de la Haye, abbé de Lyre, transigea avec l'abbé de Saint-Sauveur, au sujet de certaines terres situées dans la paroisse de Capelles (4).

L'abbaye de Saint-Taurin se maintenait aussi sur le territoire de Capelles. En 1276, Vauquelin et Gilbert le Moine vendirent à cette abbaye deux pièces de terre, dont l'une aboutissait au chemin de la Cornuadière: il

(1) *Notes Le Prévost*, t. 1, p. 167.

(2) *Cart. de saint Taurin*.

(3) Il appartenait sans doute à une branche collatérale des seigneurs de Capelles. (*Le Prévost*, t. 1, p. 471.)

(4) *Notes Le Prévost*, t. 1, p. 469.

y eut aussi, en 1209, un échange de terres, à Capelles, entre Robert Malneveu et les religieux de Saint-Taurin (1).

En 1350, l'église de Capelles, dédiée à la sainte Vierge, figure dans le Pouillé de Lisieux, et occupe le septième rang dans les paroisses du doyenné d'Orbec; l'abbé de Lyre est seul indiqué comme patron. On sait cependant que l'abbesse de Saint-Sauveur partageait ce titre avec lui.

Un acte de 1459 parle d'un moulin à blé de Capelles, nommé le Moulin-des-Noes, assis sur la rivière de Charentonne (2).

Le Pouillé de Lisieux du XIV^e siècle, exprime le surnom de Capelles : *Ecclesia de Capellis magnis* : sa taxe est de 25 l. et le patron indiqué est l'abbé de Lyre.

Dans l'aveu rendu au roi par la baronne de Ferrières, en 1605, il est dit que les religieux, abbé et couvent de Lyre, tiennent le fief de Capelles, à cause de leur prieuré de Maupas.

Lors de la recherche de la noblesse, par de Marle, la veuve de Guillaume Piperey, tutrice de ses enfants, fut condamnée et ne put prouver leur noblesse.

Dans le XVIII^e siècle, l'abbesse de Saint-Sauveur et l'abbé de Lyre, étaient simultanément patrons de la paroisse.

En 1760, Louis-André le Boulenger, chevalier, était seigneur de Capelles et du fief Chaumont, dans la même paroisse et engagé du domaine de Bernay; il assistait le 15 juin 1783, à l'inhumation de messire Michel Gabriel de Chanu, seigneur du Tilleul-Fol-Enfant, de Bosbenard-Crescy et de Cerqueux.

Louis-André Le Boulenger était fils de Louis-Charles Le Boulenger, chevalier, sieur de Chaumont, la Villaye, la Rochette, Capelles et autres lieux; conseiller du roi en tous ses conseils, doyen de MM. les maîtres des comptes de la cour de Paris, et de Marguerite-Sulie Flory des Essarts.

Il portait : *d'or, à 3 palmes de sinople, 2 et 1, à l'étoile de gueules entre les 2 palmes du chef.*

PRIEURÉ DE MAUPAS.

« Sous le règne de Philippe, très-puissant roi des Français, Jourdain, étant évêque de Lisieux, Luc, d'Evreux, Robert de l'Isle, abbé de Lyre, fut fondé le prieuré de St-Nicolas de Capelles. » C'est ainsi que débute le cartulaire de Maupas, placé sous la dépendance, dès son origine, des religieux de Lyre.

Guillaume de Vittenval et Agnès de Capelles, sa femme, en furent les fondateurs

et les bienfaiteurs; leurs premières chartes datent de 1219. Guillaume pour le salut de sa femme Agnès, donna au nouveau prieuré tout ce qu'il avait à Cantepie (1), dans le fief de Robert de Cantepie, 6 s. de rente dus par Nicolas Huré, 2 acres de terre dans le fief du Boulay à Plainville, avec un millier de harengs chaque année à Honfleur, à l'entrée du carême. Le même et Agnès, sa femme, du consentement de Guillaume de Capelles, donnèrent à l'église du prieuré de Maupas, l'église de Saint-Saturnin de Plainville; Guillaume de Pont-de-l'Arche, attesta et approuva cette donation, par une charte datée de 1221.

L'année suivante, le fondateur et sa femme donnèrent une couture sise aux environs du Tremblay et tout ce que les religieux de Lyre pourraient acquérir dans les fiefs de Plainville et de Capelles.

En 1223, Guillaume de Vittenval, donna une vassorie que Guillaume de Cantepie tenait de lui, puis il acheta des tantes de sa femme, Cécile de la Pommeraye et Pétronille de Louvels, toute la moule sèche et mouillée de la terre de Capelles, pour en faire don à son prieuré.

Avant cette époque, alors que Guillaume de Capelles vivait encore, on voit Gilbert de la Pommeraye renoncer en faveur de Guillaume de Vittenval, aux services et revenus qui lui étaient dus sur la terre du Coudray à Saint-Mards-de-Fresnes.

Les seigneurs de la contrée, contribuèrent aussi à enrichir le prieuré naissant, un clerc nommé Roger de Bourneville, localité bien éloignée de Capelles, donna 5 acres de terre. Un autre seigneur plus rapproché, Guillaume le Maron, ayant aussi donné ce que lui devait Geoffroy du Long à Saint-Mards-de-Fresne : Robert de Fresnes, seigneur suzerain, confirma cette donation en présence de Guillaume de Vittenval lui-même, de Goscelin de Moyaux et autres.

Guillaume de Sacqueville, ayant aussi amoné deux setiers de froment et deux setiers de gros blé, sur son moulin de Charentonne, son fils Jean, non seulement approuva en 1226 la donation de son père, mais encore y ajouta deux setiers de gros blé mesuro de Bernay. Guillaume de Vittenval fut témoin de cette charte donnée en faveur de l'établissement (2).

Raoul de Faveroles, chevalier, et Anfroy Challon furent aussi au nombre des premiers bienfaiteurs de Maupas; Oger de Faveroles, aussi chevalier, probablement fils de Raoul, confirma ces donations par une charte de 1232 (3).

(1) Notes. Le Prévost, t. 1, p. 469.

(2) Ce moulin se trouvait sur le territoire de Bosc-Morol.

(1) Fief à Saint-Mards-de-Fresnes.

(2) Notes. Le Prévost, t. 1, p. 471.

(3) Id. t. II, p. 78.

Le prieuré gagnait du terrain à Saint-Mards-de-Fresnes; on le voit y faire l'acquisition d'une vassorie que Hugues du Long (1) tenait de Richard le Maron, Robert de Fresnes, chevalier, renonça à cette vassorie, en 1231, et Guillaume de Fresnes, son fils, y consentit.

Fromond du Catel vendit la même année à Maupas, deux pièces de terre à la Hurandière, appelées l'une la terre des Marnières et l'autre entre les Marnières.

L'année suivante Anfroy, fils de Richard de Cantepic, vendit aux religieux une autre pièce de terre à la Hurandière.

En 1235, Robert Rohes vendit aux religieux de Maupas une demi-acre de terre sise aussi à la Hurandière, moyennant 40 s. (2).

Guillaume Robert, de la paroisse de Chambrais, vendit de son côté à Lyre, c'est-à-dire au prieuré de Maupas, en 1238, trois acres de terre à Capelles, moyennant 20 l. t. (3).

Vers la même date, Raoul de Cierray, évêque d'Evreux, rédige la charte de Guillaume, évêque de Lisieux, constatant le don de l'église de Plainville, au prieuré établi sur la paroisse Sainte-Marie de Capelles.

Agnes, femme de Guillaume de Vittenval, était morte en 1214, sa tante Pétronille, veuve de Raoul de Louvels, donna à Guillaume de Vittenval, son neveu, toute la terre et les revenus qui pouvaient lui appartenir par suite du décès de sa nièce, tant à Capelles qu'ailleurs : elle lui donna en outre toute sa part de la terre, laissée en douaire à Nicole veuve de Guillaume de Capelles, son frère. Son neveu par reconnaissance, lui donna une indemnité et deux ans après il transmit au prieuré de Maupas, tout ce que lui avait donné Pétronille.

En 1243, à la suite d'une discussion avec l'abbaye de Lyre, Geoffroy de Moyaux, qui avait la *moulte mouillée* du moulin Huré, à Saint-Mards-de-Fresne, prétendit aussi avoir la *moulte sèche* : mais il finit cependant par y renoncer.

A partir de 1226, nous ne trouvons plus d'actes de Guillaume de Vittenval, qui mourut probablement cette année, c'est-à-dire trente ans après la fondation de son prieuré.

Il convient d'ajouter aux chartes du fondateur de Maupas, un don de 20 s. et 18 d. de rente payables à Pâques et un autre de 7 setiers d'avoine payables chaque année à la saint Remy, sur un tènement du Tilleul, qu'on croit être la vassorie de l'Adé-

réc (1). Il faut encore attribuer à Guillaume de Vittenval la donation du fief de Belle-mare au prieuré, par Gilbert de Caorches.

Gauquelin Pouchart rendit au prieuré, en 1262, une rente d'une mine de froment, mesuro de Bernay du meilleur et du plus cher qu'on puisse trouver au marché de cette ville, à 6 d. près, laquelle rente était assise sur 3 vergées de terre, à Saint-Victor-de-Chrétienville.

Agnes des Mares ayant renoncé, en 1268, à toute prétention, sur les biens vendus par feu Jean le Petit, son mari, au prieuré de Maupas; on lui donna en échange deux parts d'une vergée de terre à Grand-Camp.

En 1271, Robert Minard vendit aux religieux de Maupas, la rente d'une mine de froment, qui lui était due sur une pièce de terre, à Saint-Mards-de-Fresnes.

Guillaume le Mengeant leur vendit en 1276, une demi-acre de terre dans leur fief, à Saint-Mards-de-Fresnes, moyennant 50 s.

Le prieuré était encore conventuel en 1418, car le 2 juin de cette même année Henri V, roi d'Angleterre, qui venait de s'emparer de Bernay, rendit au prieuré de Maupas, son temporel pour l'entretien du service divin.

A l'époque du concordat, sous le règne de François 1^{er}, le prieuré resta sans religieux, fut donné en commendé.

Messire Louis Berrier prenait en 1685, le titre d'abbé de Maupas et, en cette qualité, il fieffa à Nicolas de Couillarlville, sieur des Mollants, le fief de la Barre, à Plainville.

Berrier portait : d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 quintefeuilles d'azur et en pointe d'un aigle du même.

L'aveu rendu au roi en 1732, par Marie comte de Broglie, explique que du fief de Chaumont, assis à Capelles, relèvent les fiefs de Maupas, de Capelles et du Fresnes, appartenant aux religieux à cause de leur prieuré.

Au XVIII^e siècle, le prieuré valait 6,000 l. de revenu. Le dernier prieur a été Mathieu Poitevin, dit l'abbé de Maupas, chanoine chantre à la collégiale de Mortagne (2). Les revenus d'une chapelle de Saint-Melain ou Melaigne, sur Saint-Germain-la-Campagne, avaient été réunis au prieuré de Maupas.

Fiefs 1^o BEMUR, voir à Saint-Aubin-du-Thenney.

2^o LA BELLETIÈRE, ce village dans lequel se trouvait un fief du même nom paraît tirer son origine de Thomas le Bel, qui est cité dans les chartes de l'abbaye de Lyre, à propos d'une vente de 9 s. à Capelles.

3^o LE BOIS GRUEL, M. Olivier Jacques de

(1) *Hist. du Tilleul*, par M. Le Prévost.

(2) Archives de l'Eure.

(1) Hameau de Saint-Mards.

(2) En sorte que l'acre valait 4 l.

(3) C'est-à-dire plus de 6 l. l'acre, le prix étant donc variable selon la qualité.

Bois-Gruel, nommé à la cure du Tilleul en 1752, fut transféré à Saint-Victor-de-Chrétienville, vers le milieu de 1762.

En 1785, Louis-Adrien Gruel, sieur de Bois-Gruel, demeurant à Capelles, était propriétaire à Plainville.

3° CHAUMONT. Au moyen-âge, il a existé tant de familles de Chaumont ou de Caumont, que nous n'essayerions pas de déterminer celle qui a laissé son nom au Chaumont de Capelles; nous passerons de suite au xv^e siècle.

Avant 1453, Thomas de Chaumont avait tenu un fief à Plasnes, lieu très rapproché de Capelles. Lors de la montre de Beaumont, en 1469, Richard Ruffault, sieur de Chaumont, se fit représenter par Jehan Boquet « suffisamment armé et monté. » (1).

A cette même montre, Thomas Ruffault, écuyer, se présenta pour remplacer Jean de Mailloc, seigneur de Courbépine (2).

Dans le siècle suivant, la famille Le Sénéchal possédait le fief de Chaumont. De 1471 à 1487, Jean Le Sénéchal était lieutenant-général du vicomte d'Orbec (3); ses descendants occupèrent depuis un certain nombre de seigneuries dans la contrée; en 1562, Jacques Le Sénéchal, sieur de Chaumont, fut taxé à 20 l. pour l'arrière-ban; son fils, Louis Le Sénéchal, aussi seigneur de Chaumont, embrassa avec chaleur le parti de la Ligue (4); il participa à la défense héroïque de Rouen par Villars Brancas lors du siège qu'en fit Henri IV en 1591 et 1592, et fut tué pendant le siège.

Charlotte des Ursins, épouse de Eustache de Confans, s'exprime ainsi à propos de Chaumont relevant de Ferrières dans son aveu de 1604 :

« Item, damoiselle Alyenor Le Seneschal tient de moi noblement un quart de fief à court et usage qui fut Louis Le Seneschal, nommé le fief de Chaumont, aussi en la paroisse Notre-Dame-de-Capelles et illec environ. »

« Duquel fief les religieux, abbé et convent de Lyre, à cause de leur prieuré de Maupas, tiennent le fief de Capelles, le fief du Fresno avec un moulin nommé le Moulin de Capelles, le tout pour un huitième de fief, duquel sont tenus aussi deux vavassories contenant viii^{xxix} acres de terre (192 acres), l'une appelée Paresse et l'autre Cantepie. . . »

« A cause duquel fief de Chaumont ladite damoiselle Le Seneschal m'est tenue faire 106 s. de rente annuelle au terme de la saint

(1) Richard Ruffault doit être le même que Monfaut trouva noble aux Jonquetts en 1463.

(2) On trouve encore, en 1662, Marie Ruffault dame des fiefs d'Assnières et d'Orbec.

(3) Lebeurier. *Ibid.*

(4) Masseurille, p. 525.

Michel, 10 jours de garde en mon château de Chambras en temps d'Ost, garde noble le cas s'offrant avec reliefs. . . et les héritiers du sus nommé Hurel sont sujets aquiter ledit fief de Chaumont de 6 s. de rente, partie desdits 106 s. de rente. »

Après la famille Le Sénéchal, Chaumont passa à un membre de la famille de Croisy, si l'on s'en rapporte au titre suivant vendu chez Téchener en 1866: « Accord entre messire Adrien de Croisy, chevalier, seigneur de Chaumont et du Theil, premier chambellan du duc d'Orléans, et Louis de Croisy, écuyer, seigneur de Bougy, au sujet d'un compte de tutelle du 12 septembre 1674.

Croisy : *d'argent à la croix de queues*, ou : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 croissants d'argent*.

Lors de la recherche de la noblesse, en 1696, Adrien de Croisy, sieur de Chaumont, habitait Valailles, et il prouva qu'il était issu de Jean de Croisy.

En 1732, Louis-Charles Boullenger, *esc.*, conseiller du roi et maître ordinaire de la chambre des comptes, représentant la demoiselle Le Sec, veuve de Guillaume Piperey, *esc.*, tenait un quart de fief appelé Chaumont assis à Capelles (1).

M. Le Boullenger, seigneur de Capelles, était aussi seigneur de Chaumont dans les dernières années du xix^e siècle.

4° GAILLARD. D'après l'aveu de Ferrières, de 1604, ce fief, situé sur la paroisse de Capelles, appartenait alors aux religieux de Maupas.

5° LA GRUE. Ce fief paraît avoir été primitivement une portion des concessions faites aux religieux de Saint-Taurin, à Capelles, par le duc Robert I^{er}. La grue est un oiseau du genre des échassiers, qu'on élevait jadis comme les cygnes sur les étangs; de là, un assez grand nombre de haueaux ou fermes appelés la Grue ou les Grues.

Au xiii^e siècle, les deux frères Raoul et Guillaume Vital exploitaient la Grue comme fermiers de l'abbaye de Saint-Taurin.

En 1211, Guillaume de Capelles prit la Grue à ferme perpétuelle avec les fiefs d'Hommev et de Meules, appartenant également aux religieux.

Après l'extinction de la famille de Capelles, la Grue appartint à la famille de Friardel établie à Grand-Camp (2). En 1226, Guillaume de Friardel était témoin avec Guillaume de Vittenval à une charte de Jean de Sacquenville pour le prieuré de Maupas; enfin, il siégea comme juge avec les évêques de Lisieux et d'Avranches aux assises tenues à Bernay en 1231.

(1) Arch. de la Seine-Inf.

(2) Il est du reste certain que la Grue relevait féodalement de Grand-Camp.

Un second Guillaume de Friardel, probablement fils du premier, donna, en 1251, au prieuré de Friardel le patronage de Grand-Camp.

A la fin du XIII^e siècle, la Grue se trouvait divisée en deux portions.

Une charte de Gilbert le François, fait mention d'un ébergement à la Grande-Grue, paroisse de Capelles; nous avons une charte de Guillaume, dit le Roy de la Grue, relative à une certaine mesure située à la Grue-Quesnel (1).

En 1327, Richard Le Roy, peut-être fils de Guillaume, prenait à fief de l'abbaye de Lyre un jardin à Capelles.

Ces mêmes religieux fleurirent, en 1419, à Vanquelin le Roy, de Capelles, 7 pièces de terre pour 70 s. de rente, payable au Pitancier de leur abbaye.

Jehan d'Orbec, sieur de la Grue et du Tannev, cité dans un titre de 1450, ne laissa que des filles (2). Madeleine d'Orbec, l'une d'elles, eut le Tannev en partie, qu'elle porta en mariage à Jean des Planches, *escuyer*, lieutenant du bailli d'Evreux en la vicomté d'Orbec.

Son autre genre, Marguerite de Monnay, seigneur de Gaudville, près Evreux, eut l'autre portion du Tannev et la Grue, qu'il vendit, selon toute apparence, à Jehan Mailloc, *escuyer*. Celui-ci rendit aveu, en 1456, à la seigneurie de Friardel pour le quart de fief de la Grue.

Lors de la recherche si sévère de la noblesse faite par Montfaut, en 1463, Jehan Mailloc, de Notre-Dame-de-Capelles, fut reconnu comme véritablement noble.

En 1467, N. homme Jehan de Mailloc, *escuyer*, sieur de la Grue, et Jacques de Mailloc, son frère, curé de Grand-Camp et de Saint-Jean-du-Tannev, héritiers de feu Henri de Mailloc, *escuyer*, signèrent une transaction avec Jacqueline de Morainvilliers, femme de Guillaume Vipart, chevalier, sieur de Drumare, au sujet d'une rente de 18 l. que Louis de Morainvilliers avait constitué en dot à sa fille Jacqueline; les deux frères, pour se libérer de cette rente, cédèrent à Guillaume Vipart le fief Trihan.

Deux ans plus tard, Jehan de Mailloc parut, avec distinction, à la montre ou revue de la noblesse passée à Beaumont-le-Roger, les 17 et 18 mars 1469, par Louis de Bourbon, comte de Roussillon, lieutenant-général en Normandie pour le roi Louis XI.

Jehan de Mailloc, *escuyer*, seigneur de la Grue (3), est cité au septième rang dans le groupe des hommes d'armes de la vicomté

d'Orbec; « il présenta pour son antiquité et faiblesse à faire le service pour lui, Guillaume de Mailloc, son fils, en habillement de homme d'armes, un gros varlet armé de brigandines (corselet en lames de fer), et un page en sa compagnie, montés de 3 chevaux, à quoi il fut reçu. » (1).

Jehan de Mailloc vivait encore en 1474, et plaidait, cette année, à l'Échiquier, avec Jehan Le Roi, *escuyer*.

Guillaume de Mailloc succéda sans doute à son père, et fut lui-même remplacé par Nicolas de Mailloc, seigneur de la Grue et de Bouffey, entre 1500 et 1509 (2).

Nicolas de Mailloc prétendait, en 1503, avoir le patronage de l'église Saint-Pierre-du-Mesnil, mais il succomba dans ses prétentions (3); il est appelé seigneur de la Grue et de la Vacquerie, et c'est probablement à lui que se rapporte le passage suivant :

« Au mois de juin 1524, la compagnie de la Grue, autrement dit *les six mille diables*, fut audit lieu ^{de} ville de Bernay, qui y séjournèrent deux jours entiers, et étaient en la bande 800 hommes ou environ. » (4).

Au mois d'octobre 1553, eut lieu, à Orbec, un accord entre N. H. Jehan de Mailloc, *escuyer*, sieur de la Grue et du Tannev en partie, avec Adrien Dandel, sieur du fief du Tannev en l'autre partie (5).

Au rôle des taxes de la arrière-ban du bailliage d'Evreux, pour l'année 1562, est inscrit au chapitre de la vicomté d'Orbec, Jehan de Mailloc, *escuyer*, seigneur de la Grue, du Tannev et de Saint-Mards; il est taxé à 52 l., quart du revenu de ses fiefs, ce qui suppose 220 l. de rente, somme assez importante pour le temps.

Mailloc blasonnait : *de gueules à 3 maillets d'argent*.

Le 25 février 1570, Guillaume de Mailloc, seigneur de la Grue, de Saint-Mards et du Mesnil-Endes, demeurant au château ou manoir de la Grue, ayant agi comme se portant fort pour Marie de Droisy, sa mère, et pour Louise de Houdeletot, sa femme, vendit à Jean de Tournebu, seigneur de Livet et de Pont-Mauvoisin, la seigneurie du Mesnil-Endes, moyennant une somme de 9,000 l. et un pot de vin de 200 écus d'or au soleil (6).

Ce Guillaume de Mailloc est cité comme ayant possédé la seigneurie de la Motte-en-

(1) M. Bonnin. *Montre de Beaumont*.

(2) Histoire d'Harcourt, p. 828.

(3) Pouilles d'Evreux.

(4) Dict. hist., p. 303.

(5) Adrien Dandel avait épousé Jeanne de Tollebusc, issue de Jacqueline de Mailloc, dame, en partie, de Tannev, et sœur de Jehan.

(6) Histoire de la maison de Tournebu. *Mémoire des Antiq. de Normandie*.

(1) Cart. de Lyre. *Notes L. Prévost*, t. 1. p. 429.

(2) Ses arrière-petits enfants, en 1540, faisaient remonter, jusqu'à lui, leur généalogie.

(3) C'est ainsi qu'on prononçait alors la Grue.

Tannev dans l'aveu de Ferrières, de 1604 (1); il était remplacé, en 1608, par N. H. Jean de Mailloc, chevalier, n^r du nom, qui devait alors 140 l. de rente à la succession de messire Jean de Sabrevois. Jacqueline de Sabrevois, sœur du défunt, mariée à Louis de Sainte-Marie, sieur de Caenchy, eut cette créance dans son lot (2).

Jean de Mailloc avait épousé Antoinette Filleul, qui lui donna deux filles; Charlotte, l'aînée, se maria successivement avec Richard Mahiel, sieur d'Echallard, et Gabriel de Nollent, fils puîné de Guillaume de Nollent, sieur de Bombanville. Selon une autre version, Charlotte de Mailloc, veuve de Richard Mahiel, aurait épousé en secondes noces Charles de Bois-Renard, seigneur du Houc, et enfin Jean de Nollent, seigneur de Limbeuf. La seconde, Louise de Mailloc, prit alliance avec Jean de Mahiel, sieur du Bosc.

Sous la date de 1626, nous trouvons un arrangement conclu entre la célèbre abbaye du Bec et les curés de Saint-Germain-la-Campagne, au sujet de la dime du fief de la Grue.

En 1606, le fief de la Grue était passé à Pierre Malet, issu d'une branche de la noble et antique famille des Malet-Graville; il fut reconnu d'ancienne noblesse le 28 février 1667; marié à damoiselle Anne de Malortie, qui lui avait apporté le fief de Glos à Saint-Aubin; il le vendit, en 1673, à Jacques de Boschenri, sieur des Marais.

M. Alexandre-François-Marie Le Filleul était seigneur de la Grue en 1777 (3); ses armes étaient: *d'azur au lion d'or à la tierce en fasce du même brochant sur le lion, et au franc canton d'or brochant sur la première pièce de la tierce.*

En 1789, M. de Quérière de la Vallée, était seigneur de la Grue; cette famille existait depuis plus de deux siècles à Capelles, où nous trouvons en 1666, Guillaume de Quérière, seigneur du Bois de Laval, qui fut condamné comme n'étant pas noble, lors de la recherche de la noblesse, par M. de Marie, mais plus tard, il fut maintenu le 27 octobre 1667; ses armes étaient: *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses du même.*

Au moment où nous écrivons, la Grue a pour propriétaire, M. Niel, banquier à Rouen, dans la famille duquel on trouve cette noblesse du cœur et du caractère, qui tient lieu d'une longue suite d'aïeux.

6° LA MARE-AUGER, ou comme on disait alors, la Mare-Augier, se trouve déjà citée dans une charte de 1227; comme tous les

anciens villages, il se trouvait partagé entre Capelles, Grand-Camp et Saint-Victor-de-Chrétienville.

Au xvii^e siècle, Guillaume le Filleul, sieur de la Mare-Auger, habitait la Folletière (Calvados), avec Nicolas Le Filleul, son fils; il fut reconnu d'ancienne noblesse, vers 1666, comme étant issu de Guillaume, anobli en 1522, dans l'élection de Lisieux. Lorsqu'il maria son second fils, Nicolas Le Filleul, il lui constitua en avancement d'hoirie, une rente de 800 l.

Le Filleul de la Mare-Auger portait: *d'azur au lion d'or, à la tierce en fasce du même brochant sur le lion et au franc canton d'or brochant sur la pièce de la tierce.*

Guillaume Le Filleul mourut en laissant trois fils et trois filles; on arbitra alors à la somme de 500 l. le mariage revenant à chacune des sœurs et dans la liquidation et le partage de sa succession, fait entre les frères, le lot de Nicolas fut chargé d'une somme de 1428 l. pour la part, revenant à l'une des sœurs qui mourut célibataire.

Olivier Le Filleul (1), seigneur des Chenets (2), ayant fait saisir les fermages de la terre que Nicolas Le Filleul avait reçu de son père, en avancement d'hoirie, pour être payé d'une somme de 214 l. montant des arrérages d'une rente qui lui était due, messire Jean Le Filleul, prêtre, curé de Saint-Jean du Tannev, prétendit qu'en sa qualité d'héritier de sa sœur décédée, il avait le droit d'être payé par préférence au seigneur des Chenets, de la somme de 1428 l. dont le lot de Nicolas le Filleul, avait été chargé, lors du partage de la succession paternelle. Le juge d'Orbec, lui ayant donné gain de cause, le seigneur des Chenets, interjeta appel à la cour où Guillaume Le Filleul, fils de Nicolas, qui avait renoncé à la succession de son père, se porta intervenant. Dans la première chambre des enquêtes, les avis furent partagés et le premier jugement ne fut confirmé au mois d'août 1692, qu'à une voix de majorité (3).

7° LA MAURIÈRE. En 1737, Pierre-Louis de Fouques, chevalier, seigneur de la Pillette, de la Mare, d'Aunay, de la Morrière et du Parc, était conseiller du roi et lieutenant-général à Orbec; il avait épousé Marie-Antoinette de Giverville, qui était veuve en 1762.

Fouques, s' de la Pillette: *de sable, au lion rampant d'or et à la cigogne d'argent affrontés.*

8° LA MOTTE. Jean de Varin ou de Garin, escuyer, licencié ès-lois, sénéchal de l'ab-

(1) Il était d'une autre famille qui portait: *palé, contrepalé d'or et d'azur, à l'orle de gueules, chargé de 8 besants d'argent.*

(2) Fief à Saint-Martin-du-Tillouil.

(3) Flaust, p. 307.

(1) Notes Le Prévost, t. II, p. 96.

(2) Généalogie Vipart.

(3) Archives de l'Eure.

baye de Bernay, avait le titre de seigneur de la Motte (1).

En 1552, ce fief appartenait à Jehan d'Andel ou Dandel, *escuyer*, seigneur aussi de la Guérondière de la Fontaine et du Tenney, il fut taxé à 26 l. pour l'arrière-ban sur un revenu de 200 l. Après lui La Motte a eu successivement pour seigneurs, Adrien, Nicolas et Guillaume Dandel; ce dernier possédait en outre le fief de Soligny à Saint-Germain-la-Campagne.

Dandel : *d'azur à trois quintefeuilles d'or*.

En 1770, Charles Jacques, sieur de la Motte, avocat au parlement, était sénéchal de la baronnie de Bernay; six ans plus tard, il avait l'office de lieutenant-général de police à Bernay.

M. Charles-Henri-Jacques de la Motte, a donné à l'hospice de Bernay, ses fermes de Menneval, Capelles et Bournainville (2).

9° L'OMMEY, était un des trois fiefs que Guillaume de Capelles, prit à ferme perpétuelle des moines de Saint-Taurin; il a donné son nom à une famille, dont nous ne connaissons qu'un seul membre, Guillaume d'Ommev, qui fut employé deux fois comme témoin en 1234, d'abord dans une charte de Robert de Fresnes, pour le prieuré de Maupas et ensuite dans une vente de Fromont du Catel (3), également au profit de Maupas.

En 1244, Guillaume d'Ommev, donna à l'abbaye de Saint-Taurin, un clos situé devant la porte des religieux de ce couvent à Ommev.

On voit par là que ces moines avaient encore, même après le contrat de fief à Guillaume de Capelles, dont nous avons parlé plus haut, un manoir à Capelles.

En 1276, dans une vente à Saint-Taurin, de terres à Capelles, il est fait mention des terres de Guillaume d'Ommev.

En 1720, un sieur Guérout du Bois d'Hommev, *escuyer*, avait pour parent Jean-Baptiste Guérout, *escuyer*, sieur de Behue (4).

10° LA PILETTE. Cette ferme, sur le territoire de Capelles, était la propriété de la famille de Fouques, dont nous avons parlé dans notre notice sur les fiefs de Bernay (5).

11° LA SEVELLE, existait comme fief dès l'année 1207; et avait pour propriétaire Guillaume de Sevelle, vassal de Henri de Ferrières, auquel il payait chaque année un setier d'avoine; de plus Henri de Ferrières, avait deux béllers à la Sevelle; il donna le

tout par une charte spéciale à Guillaume de Capelles.

12° LE TREMBLAY, dès 1222, Guillaume de Vittenval et Agnès de Capelles, sa femme, donnaient leur contour, vers le Tremblay au prieuré de Maupas.

13° LE VAL-AUGER se trouve sur Capelles et Plainville. Nous rattachons volontiers à ce lieu, Mgr de Val-Oger, siègeant à l'échiquier de Caen, en 1252, à peu de distance de Guillaume de Plainville et que nous retrouvons à l'échiquier de 1268, avec d'autres chevaliers de la Haute-Normandie, comme Gilbert de Caorches et autres (1).

14° VILARPE. On trouve Villaye, sur une carte du département de l'Eure et on peut rattacher à ce lieu un Vanquelin de Villers ou Villiers, qui donna aux moines de Lyre, une rente de 5 s. sur quatre acres de terre à Plainville.

CAPELLE-LES-GRANDS, cant. de Broglie, à 190 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien. — *R. dép.* n° 11 de Rouen à Falaise. — Surf. terr. 1.320 hect. — Pop. 799 hab. — 4 contrib. 12.291 fr. en ppal. Rec. ord. budg. 1867, 4.058 fr. — \square , percep. et rec. cont. ind. de Broglie. — Pariois. — Presbyt. — Ecole de 23 garçons. — Ecole de 39 filles. — 1 maison d'école. — 6 déb. de boissons. — 10 per. de chasse. — dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 55, d'arr. 10, de cant. 6.

Dépendances : BÈRÉSNIER, BÈREUF, LA BELLETIERRE, BERNIÈRES, LE BEURON, CHAUMONT, LA GRUE, LA HATE-LINIÈRE, LA MARÉ-ANGER, LE MAUPAS, LA MAURIÈRE, LA MOTTE, LE MOUCHEL, LA PILETTE, LA SEVELLE, LA TOUCHE, LE TREMBLAY, LE VAL-AUGER, LE VAL-PERRIER, LA VALLÉE COPEL, VILARPE. *Agriculture*: Céréales, plantes sarclées. — 20,000 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 20 *patentés*.

CARSIX.

P paroisse des : Dioc. de Lisieux. — Doyen. Bail. Vic. et Elec. de Bernay. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Le mot latin *Corresis* employé autrefois pour désigner la commune de Carsix, a une physionomie toute celtique; le vocable de saint Martin, donné à son église, ne laisse non plus aucun doute sur sa haute antiquité.

L'église elle-même est fort ancienne et offre certaines parties dans le style du XI^e siècle.

Sous les Normands, Carsix qui se rattachait par sa position à Fontaine-la-Soret, se trouva comme cette dernière localité soumise à la suprématie des évêques d'Avanches et appartenait à la famille de Thibou-

(1) Echiquier par M. Delisle, n° 793, 832, 833.

(1) Arch. de l'Eure. Fonds de l'abbaye de Bernay.

(2) M. Mallbranche. Hist. de l'hospice de Bernay.

(3) Catel était un fief à Saint-Mards-de-Fresnes.

(4) Le bois d'Hommev, devait être à Capelles, où se trouve aussi une partie de Behue.

(5) Voir Dict. hist. p. 331.

ville établie dans le château fort de la Rivière, surnommé Thibouville à cause de ses seigneurs.

Voici comment cette suzeraineté avait pris naissance :

Vers le milieu de x^e siècle, Raoul frère utérin du duc Richard I^{er}, quoique bien jeune encore eut le courage de combattre et de tuer dans la forêt du Vièvre, un ours furieux, qui causait de grands dommages aux populations voisines (1). En récompense de cet exploit, son frère lui donna pour apanage cette même forêt dont hérita dans la suite son fils Jean, qui devint évêque d'Avranches, puis archevêque de Rouen.

Cet illustre prélat fit don à ses successeurs les évêques, d'une grande partie de la forêt du Vièvre, dont le territoire comprenait Fontaine-la-Soret et même la paroisse de Carsix, qui en relevait dans l'ordre féodal.

D'après ce que nous venons de dire, on comprend pourquoi il existait autrefois à Carsix deux chapelles dites d'Avranches, dont la collation appartenait aux héritiers des fondateurs. L'une de ces chapelles était dédiée à saint Ursin, premier évêque de Bourges, dont le culte est encore aujourd'hui en grande vénération dans le diocèse de Lisieux. De plus les chanoines d'Avranches, ont conservé jusqu'à la Révolution le tiers des grosses dîmes.

Au xii^e siècle, il existait une famille de Carsix, qui, sans doute avait la seigneurie de la paroisse au moins en partie, sous la suzeraineté des Thibouville. En 1180 Robert de *Carsix* (Carsix), paya au trésor 10 s. pour fausse clameur et en 1184 Guillaume de *Carsix* paya également au fisc royal 10 s. comme caution.

Vers la même époque, Jean du Bose et Mathilde sa femme, donnèrent au prieuré de Bourg-Achard, une aere de terre, sise au milieu de l'hermitage de Carsix qui se trouvait dans le bois de Plasnes (2).

Dès l'an 1126, Guillaume de Thibouville, installé dans le donjon de la Rivière-Thibouville, fonda de concert avec Berthe sa femme, sur le territoire de Fontaine-la-Soret, le prieuré de Saint-Lambert; il donna également vers la même époque, aux lépreux de Pont-Audemer, une terre à Fontaine-la-Soret.

Après ce seigneur on voit lui succéder Robert II, Guillaume II, Robert III, Robert IV et Robert V de Thibouville.

Guillaume, curé de Carsix, que l'on écrivait alors *Karresis*, est cité en 1200 dans le cartulaire de saint Taurin (3).

(1) Guill. de Jumièges, hist. des Normands, l. 7, p. 230. Traduc. Guizot.

(2) Cartulaire de Bourg-Achard.

(3) Notes Le Prévost. Carsix.

Le Pouillé de Lisieux, constate qu'à la date de 1350, Louis de Thibouville était en même temps patron de Carsix, de Boisney, d'Estrées et de Livaie; que Carsix outre la cure avait un vicairie (1).

Le puissant Louis de Thibouville fut remplacé par Guillaume de Thibouville III^e du nom, dont la fille Judith de Thibouville épousa d'abord Guillaume de Caudecôte, puis Henri de Gouvvis, chevalier auquel elle porta les seigneuries de Carsix et de Fontaine-la-Soret.

Gouvvis : *Vair d'argent et d'azur*.

En 1418, le château de la Rivière-Thibouville fut confisqué par les Anglais, sur Louis de Thibouville; Carsix dut éprouver le même sort. Henri de Gouvvis, écuyer, second mari de Judith de Thibouville, s'étant au contraire rallié aux Anglais obtint d'eux, d'être envoyé en possession des biens laissés par Guillaume de Gouvvis, dans la viconté d'Orbec.

Henri de Gouvvis paraît avoir laissé deux fils, Lore ou Laurent qui eut dans son lot la terre de la Fontaine-la-Soret et Jean de Gouvvis, à la fois seigneur de la Mare-Gouvvis à Sainte-Opportune et de Carsix.

Dans le même temps à la montre de 1469, on voit figurer Robert Campion seigneur de Carsix, marié à Louise de Thibouville, fille de Guillaume, veuve en 1474.

A la même montre Geoffin Le Muet, *escuyer* seigneur de Forges, de Saint-Philibert-des-Champs, a aussi le titre de seigneur de *Carsis* (2).

Quoiqu'il en soit, de ces différents seigneurs, en 1484, M^e Jean Gouvvis, prêtre, avait le titre de seigneur de Carsix.

Au milieu du siècle suivant en 1560, le fief de Carsix appartenait à Pierre du Fay, 11^e du nom, vicomte de Pont-Autou et Pont-Audemer, qui jouissait en outre des fiefs de la Houssaye et de Saint-Thurien; il figure comme vicomte dans un acte de 1562; il avait épousé en 1554 Françoise-Madeleine de Pardieu (3), dont il eut Georges du Fay, chef de la branche de Carsix et Jean du Fay d'où sont issus les seigneurs de Bourg-Achard et de Maulévrier; enfin, il vivait encore en 1588.

Georges du Fay, fils de Pierre, épousa Jeanne de Longaunay, dont il n'eut point d'enfants, puis Marguerite d'Alègre der-

(1) C'est-à-dire un prêtre qui administrait la paroisse et qui en partageait les revenus avec le curé. Celui-ci était seulement cure honoraire et tenait son bénéfice en commende.

(2) Ce Carsix paraît différent du nôtre. En 1668, Louis Jacques Lecomte de Nonant, était aussi seigneur de Forges et de Carsix. (Voir Malou, par M. Acautey, p. 19).

(3) Fille de Christophe de Pardieu, baron de Boudeville, s^r d'Escotigny et d'Anne de Clerce.

nière fille de Christophe d'Alegre, baron de Saint-André et de Marilly-sur-Eure.

Ce nouveau seigneur de Carsix avait en outre les titres de baron de la Mésangère, seigneur de Gaillon, Condé, Boscherville, vicomte de Pont-Autou et Pont-Audemer, conseiller du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant de Sa Majesté au gouvernement de Quillebeuf. En 1597, il reçut le collier de chevalier de Saint-Michel.

Un aven de 1621 constate que le fief de Carsix, relevait de Fontaine-la-Soret et qu'il était alors en la possession des héritiers de Georges du Fay.

Un de ces héritiers fut Pierre du Fay III^e du nom, baron de la Mésangère et de Saint-André-en-la-Marche, seigneur des Hayes, du Thuit, du Bosbenard, de Boscherville, de Saint-Laurent-du-Bois, etc., chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller d'Etat, maître de camp d'un régiment de cavalerie légère et chef du vol pour pie, pour les plaisirs de Sa Majesté dans la grande fauconnerie de France; il eut entre autre enfant de son mariage avec Charlotte du Prat; Pierre du Fay, 1^{er} du nom, baron de Saint-André.

Le domaine de Carsix fut attribué au quatrième fils de Georges, Anne du Fay, chevalier, sieur de Carsix, Saint-Léger, Saint-Thurien, Condé-sur-Risle, vicomte de Pont-Audemer et Pont-Autou, qui épousa, en 1639, Marie de Franceini, dont il eut Charles-Guillaume du Fay, sieur de Carsix, la Housaye, etc., marié en 1681 avec Rose Thuret du Haucourt.

Du temps de Guillaume, les registres de la cour des comptes de Rouen contiennent les renseignements qui suivent : sergenterie de Montfort; Carsix, contribuables 126. Guillaume du Fay, *escuyer seigneur et patron* de Carsix, nomme à la cure qui n'a que les verdages et les aumônes. *Vault* 400 l. Il nomme aussi au Personnat (1), qui a les deux tiers de la grosse dime valant 800 l. Le dit fief de Carsix relève de Fontaine-le-Soret et peut valoir 1,400 l.; 800 acres de terre; 300 *labours* de 10, 12 et 15 l. l'acre de fermage.

La cure et le personnat étaient à la nomination du seigneur.

Pierre Georges, fils de Charles Guillaume, épousa, en 1726, Anne-Cécile Desmonts, qui lui donna Pierre-Philippe du Fay. Celui-ci contracta mariage, en 1752, avec Elisabeth Desmonts, d'où Marin-Georges du Fay, chevalier de Malte, sieur de Carsix, etc., qui prit alliance, en 1784, avec Marie-Suzanne

Dedun d'Irreville, Pierre Edouard, fils de Marin Georges, a épousé, en 1820, Joseph-Caroline du Marle, dont il a eu deux fils : Georges du Fay, inspecteur des eaux et forêts, marié à Marie Payen de Chavoy, et Godefroy du Fay, qui a épousé, en 1860, Marie-Caroline du Fay.

Cette branche des du Fay est la seule qui ait survécu.

Une lettre de M. Cordier, curé de Saint-Victor-d'Epine, nous apprend qu'un peu avant 1780, les curés étaient tracassés à cause de leurs dîmes, plus de trente procès avaient été jugés à Pont-Audemer, en leur faveur. Les paroissiens de Carsix avaient interjeté appel au Parlement (1).

Maladrerie SAINT-BRICE. Il existait à Carsix, une ancienne maladrerie de Saint-Brice qui a été réunie à l'hôpital de Bernay. Saint-Brice, vulgairement appelé Saint-Brix, archevêque de Tours, était comme nous l'avons dit patron du Personnat, qu'on avait sans doute confondu avec la Maladrerie.

Fiefs et hameaux : 1° LE CATELET, qui s'étendait sur Boisney et Carsix, rappelle un lieu fortifié contemporain des Romains.

2° MALBROCK est un village dans lequel se trouvait sans doute une auberge à la porte de laquelle pendait pour enseigne l'image du fameux général anglais.

Une foire très fréquentée y a été établie en mémoire du passage de Louis-Philippe, le 28 août 1833 (2).

CARSIX, cant. de Bernay, à 146 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium et éraie blanche. — *Chem. de gr. com.* n° 6 de Serquigny à Saint-Georges-du-Vivère. — Surf. terr. 657 hect. — Pcp. 463 hab. — 4 contrib. 6,828 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 3,432 fr. — *Ex.* — Percép. de Bernay. — Rec. cont. ind. de Brionne. — Parois. — Presbyt. — Ecole mix. de 58 enf. — Bur. de bienf. — 10 perm. de chas. — 5 déb. de boiss. — dist. en kil. au ch.-l. dép., 41; de cant. et d'arr. 8.

Dépendances : AUCOURT, LE BOCAGE, BOINCOURT, LE BOIS-JUDAS, LA BRETONNIÈRE, LA BRETTIERIE, LE CATELET, LA FRÉMONDIÈRE, LA HAYE, MALBROCK, LE MARAIS, LES MOLANDS, LE MOUCHEL, PINARD, LA ROITELLERIE ET LES THILLIERS.

Agriculture : Céréales, lin. — 8,000 arbres à cidre.

Industrie : Tissage de toiles chez les particuliers. — 12 *Patentés*.

Commerce de chevaux, bestiaux, lin, fil et toiles.

Foire le 28 août.

(1) Ce Personnat est mentionné dès le xvi^e siècle; c'était comme on l'a dit une place de cure honoraire dont le titulaire n'avait pas charge d'âmes.

(1) Arch. de la Seine-Inf.

(2) Gadelled. p. 116.

CAUGÉ.

Paroisse des dioc., vic., bail. et élect. d'Evreux. — Parl. et génér. de Rouen.

La commune de Branville a été annexée à Caugé le 5 octobre 1808.

§ 1^{er}. CAUGÉ.

Caugeium, nom latin de Caugé, suffit pour convaincre de l'origine celtique de ce village.

Il y a quelques années, Noël Moutier, tisserand à Caugé, trouva dans son jardin environ 800 pièces de monnaie de la période normande, renfermées dans un petit pot de terre blanchâtre. Ces monnaies, de la dimension d'une pièce de 50 centimes, sont composées d'un alliage d'argent et de cuivre. La plupart ont été frappées au coin des comtes du Mans, avec les légendes : *Comes Cenomanis et signum Dei vivi*. Quelques-unes sont au type Chartrain. Toutes étant à peu près de la même époque, l'enfouissement de ce petit trésor remonte vraisemblablement au XII^e siècle, c'est-à-dire à 700 ans (1).

Peu de temps après la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux, l'église de Caugé, dédiée à la Sainte-Vierge, fut donnée aux religieuses avec la dime et 39 acres de terre dans la même paroisse.

Le pape Eugène III approuva cette donation par une bulle donnée en 1152.

De 1180 à 1200, Firmin de Caugé servit de témoin à Amaury, comte d'Evreux, dans une charte en faveur de l'abbaye de la Noe.

Raoul, curé de Caugé, signa, comme témoin, en 1195, une charte de Jean des Mareux en faveur des religieux de la Noe.

Au mois de mai 1203, Robert de Bois-Gencelin, de Saint-Sébastien, près Evreux, se trouvant à Alençon, vendit à Roger de Caugé, en retenant le service et l'hommage, 50 acres de bois à prendre sur le mont Osol, près de Parville, dans l'endroit qui lui conviendrait, moyennant une rente de 10 s. et une somme de 40 l. angevines. Le comte d'Alençon, qui venait de se livrer à la France, signa cette vente avec plusieurs officiers de Philippe-Auguste et Guillaume de Caugé qui, peut-être, représentait son frère dans cette circonstance (2).

Par la suite, Roger de Caugé donna aux moines de la Noe une portion de terre avec un bois, le tout faisant partie des 50 acres qu'il avait achetés sur le Mont-Osol de Robert de Bois-Gencelin. Celui-ci ratifia cette libéralité par une charte de 1206.

En 1204, Richard d'Andé, seigneur d'Arnières en partie, donnait à la Noe une pièce de terre à Caugé.

(1) *Courrier de l'Eure*.

(2) Notes L. Prevost. S. Sébastien.

Dans une charte portant la date de 1208, nous voyons figurer Girelme de Caugé comme témoin d'une donation de Renaud d'Angerville pour la Noe (1). Ce même Girelme, avec le titre de Caugé ajouté à son nom, fut encore témoin, la même année, d'une charte d'Isabelle d'Arnières, alors veuve de Roger d'Andé.

En 1211, Richard d'Argencees donna aux moines de la Noe un bois qui paraît avoir été situé à Caugé (2).

Dans une charte de Roger de Saint-Jean de Morsan, de l'année 1212, se trouve cité, comme témoin, Richard de Caugé, le véritable seigneur de cette paroisse. On le retrouve avec le même titre dans une pièce du cartulaire de la Noe portant la date de 1238, dans laquelle son bois est mentionné comme abornement.

En 1220, au bas d'une charte de Simon, fils de Roger d'Andé, rédigée en présence de toute la paroisse de Caugé réunie, figure le curé nommé Raoul, dont nous avons déjà parlé, avec Jean, *personne* de Caugé, c'est-à-dire curé honoraire (3).

Cette même année, Mathieu de Caugé, probablement frère de Richard, seigneur du lieu, donna aux religieux de la Noe une rente annuelle de 6 s., due par Guillaume, fils de Guillaume Mercenaire.

A la même date, nous avons une autre charte de Mathieu de Caugé pour la Noe, dans laquelle on voit figurer Simon d'Andé comme co-donataire en qualité de seigneur du fief.

Guillaume et Renaud, son frère puiné, fils de Girelme ou Giraume, prévôt de Caugé vivant en 1208, ratifièrent, en 1238, par une charte spéciale, les donations de leurs ancêtres. En échange, les moines de la Noe leur donnèrent un acre de terre près du bois de Richard de Caugé, chevalier (4).

Trois autres frères, Jean, Thomas et Pierre Bellant de Caugé vendirent, en 1243, à l'abbaye de la Noe une pièce de terre à Caugé, sise vers le bois de Maubuisson, entre la terre que les moines avaient à la Mare-Hugue et les terres des vendeurs, voisins du Pont-Bellant. La charte fut rédigée en présence de la paroisse de Caugé (5).

On a, de l'an 1248, une charte du doyen de Conches au sujet d'un journal de terre situé en la paroisse de Caugé, que Gautier de Neuville et Sibille, sa femme, avaient donné à l'abbaye de la Noe (6).

(1) Ce personnage était seulement prévôt de Caugé et non parent des seigneurs de ce nom.

(2) Notes Le Prevost. Saint-Jean de Morsan.

(3) Il s'agissait d'un acre de terre dans le camp de la Grue, à Caugé, près la terre d'Abelène.

(4) Notes Le Prevost. Caugé.

(5) Notes Le Prevost. Caugé.

(6) Notes Le Prevost. Caugé.

Une autre charte pour la Noe, de 1252, fait mention d'une pièce de terre à Caugé, située près le gué de CHAPELET, dans le voisinage du moulin de Cativeil.

Alicie de Caugé, veuve de Gautier La Hère, donna, en 1257, au religieux portier de l'abbaye de la Noe, pour l'usage des pauvres qui affluaient à la porte du monastère, une pièce de terre appelée le CAMP DES PÉRONES.

Des lettres d'amortissement émanées de Philippe-le-Hardi, en juillet 1280, relatent l'achat de deux pièces de terre à Caugé, d'un particulier nommé Alerme Morel, par les moines de la Noe, puis la vente de 5 s. de rente à Aulnay, faite aux mêmes par Guillaume de Caugé.

C'est le dernier membre de cette antique famille que nous ayons à enregistrer.

Dans le courant du XIV^e siècle, Caugé, avec plusieurs autres seigneuries des environs, devint la propriété de la famille de Roye, originaire de Picardie, qui possédait Aulnay dès l'an 1259.

Dreux de Roye, fils de Mathieu, III^e du nom, seigneur du Plessis de Roye, vivant en 1391, est appelé seigneur de CANGY, nom que portait alors Caugé (1). Il fut remplacé par son frère puîné, Jean de Roye, seigneur de Cangy, de Meillancourt et de Laigny, qui épousa Marie de Châtillon, fille de Jean de Châtillon, seigneur de Dours, et de Béatrice de Châteaullain, dont il eut un fils unique, Aubert de Roye. Jean était mort en 1414, et son fils mourut sans alliance en 1438 (2).

Roye : *de queues à la bande d'argent.*

Il est certain que Caugé appartenait à Mathieu de Roye, V^e du nom, seigneur d'Aulnay, lorsqu'il mourut en 1440. Son fils, Guy de Roye, obtint répit, en 1447, pour donner aveu de ses fiefs, dont Caugé faisait partie; il se trouva, en 1449, au siège de Pont-Audemer avec le roi Charles VII, qui le fit chevalier. Comme la succession de son père était en mauvais état par suite de sa captivité en Angleterre, il ne l'accepta que sous bénéfice d'inventaire, et ne fut mis en possession des biens qui en dépendaient, situés dans la vallée de l'Iton, qu'en 1455. Cinq ans plus tard, il revendit ces mêmes domaines au célèbre Charles de Melun, qui voulait agrandir sa baronnie des Landes et de Normandie (3).

(1) Dietz, des noms de lieu. Le Prévost.

(2) Moreri, art. Roye.

(3) Trompés par l'historien de la maison d'Har-court, nous avons dit, article Aulnay, que Charles de Melun avait obtenu Aulnay, Caugé et les fiefs voisins par suite de son mariage, en 1453, avec Philippe de la Rochefoucault. M. Isarn, d'Evreux, auteur d'un excellent article sur Saint-Germain-de-Navarre, nous a fait remarquer cette erreur avec une politesse dont nous lui sommes très reconnaissants. Guillaume de

Deux ans plus tard, en effet, Louis XI unit féodalement Caugé, en faveur de son favori, à la baronnie des Landes, ayant son siège à Canappeville.

En 1468, Charles de Melun fit la triste expérience de l'inconstance des choses humaines en portant sa tête sur l'échafaud, dressé au Petit-Audely.

Quelques années plus tard, en 1474, Caugé et les autres fiefs de la vallée de l'Iton furent affectés au douaire de Philippe de Montmorency, veuve de Charles de Melun, aux termes d'un jugement rendu par l'Echiquier de Rouen.

En 1549, Caugé eut l'honneur d'avoir pour curé le célèbre Simon Vigor, mort depuis archevêque de Narbonne.

De la maison de Melun, Caugé passa dans la famille de Champagne par le mariage de Madeleine de Melun avec Louis de Champagne.

Leur petit-fils, Gaspard de Champagne, vendit sa baronnie des Landes, transférée ensuite à Normandie; mais, en 1670, il y eut des lettres du roi pour la désunion des fiefs d'Aulnay, de Caugé, de Portes et de Ferrières.

En 1750, Caugé, dans l'élection d'Evreux, sergenterie de la Bonneville, comptait 3 feux privilégiés et 70 feux taillables.

Fiefs : 1^o LE LUHEREZ. Dans les premières années du XIII^e siècle, vivait Guillaume de Luheretz, qui fut témoin, avec plusieurs autres gentilshommes de la contrée, à une charte de Roger de Saint-Jean de Morsent en faveur de la Noe.

Vers le même temps, en mai 1217, Renaud de Meeruel, c'est ainsi qu'on nommait les Mareux, renouça à certaines redevances qu'il réclamait des moines de saint Taurin dans le territoire du Luheretz, qui avaient été données aux religieux par ses ancêtres.

En 1259, l'abbé de Saint-Taurin acheta 5 s. de rente de Gautier de Luheretz. Deux ans après, lorsque Ermessende, veuve de Jean le Couturier, de Caugé, fit la remise à l'abbaye de Saint-Taurin de ses droits deaux sur une pièce de terre à Caugé, il est dit que cette pièce est bornée par la terre de Gautier de Luheretz.

En 1506, Robert d'Espagne, homme d'armes dans la compagnie des gendarmes de César de Vendôme, fils d'Henri IV et de la belle Gabrielle d'Estree, obtint le privilège de la noblesse; il était alors seigneur de Luheretz, paroisse de Caugé; il laissa deux fils de son mariage avec Jeanne Godfrey :

la Rochefoucault n'a pas donné Caugé à son genre, mais bien 3.000 écus d'or du poids de Florence, que Charles de Melun employa à acquérir les huit fiefs importants qui servirent à composer sa baronnie des Landes.

1^o Robert d'Espagne, allié avec Marie Romé et Mathurin, époux de Marie le Couturier.

Mathurin d'Espagne, *escuyer*, sieur du Luhercy, demeurant en la paroisse de Caugé, fut maintenu de noblesse en 1637. L'année précédente, il avait été renvoyé au conseil, attendu que les lettres de noblesse concédées à son père, en janvier 1596, n'avaient été enregistrées en la cour des comptes, à Rouen, que le 20 février 1623.

D'Espagne portait : *d'azur au chevron d'or, en chef 2 pieds de Griffon du même, en pointe un vaisseau d'argent, un croissant du même sur pointe du chevron.*

2^o LES MAREUX. Lorsque, vers l'an 1125, Raoul de Grisolle, doyen, c'est-à-dire curé de la paroisse, prit l'habit de moine à l'abbaye de Conches, il donna à son couvent deux hôtes avec leurs terres dans un village nommé *Merderel*, du consentement de Geoffroy de Villalet, son seigneur, en présence de Raoul de Tosny (1).

Dans le même siècle, Guillaume de Saint-Germain, près d'Evreux, donna aux religieux de Saint-Taurin la dime de la terre qu'il avait à *Méruel*. Puis, en même temps, Raoul de Méruel donna aussi à Saint-Taurin la terre des Jarriez, du consentement de Roger, son fils, qui augmenta la donation de son père de 100 acres de terre, et qui accorda, en outre, la dime du village avec l'agrément du même Guillaume de Saint-Germain, seigneur suzerain.

Les bulles des papes Innocent III et Honorius III confirmèrent ces dispositions en 1210 et 1216; de plus, elles indiquent que le moulin de *Maeruel* avait été donné aux moines par Raoul d'Evreux.

En 1180, la famille des seigneurs de Maeruel, comme on disait alors, était représentée par Guillaume, qui fut condamné à 20 s. d'amende pour avoir attelé à sa charrue les *aveirs* de ses voisins. Jean Maieruel eut aussi à payer vers la même époque 5 s. pour un accord (2).

Un premier Jean de Meeruel paraît dans une charte pour la Noe en 1106; il donne à cette maison, du consentement de ses frères, tout ce que les moines possédaient dans son fief, de plus trois acres de terre à Meeruel; parmi les témoins, figurent le curé de Caugé et Rainauld, frère du donateur.

Dans une seconde charte datée de 1198, Jean de Méeruel donna encore aux religieux de la Noe une portion de terre qu'il possé-

daît en domaine auprès du manoir de Jean Bellant, avec l'agrément de ses frères.

En 1199, commence la série assez nombreuse des chartes de Rainauld de Méruel pour l'abbaye de la Noe, sa voisine. Par la première, accordée avec le consentement de Jean, son frère aîné, il renonça à ses droits sur le fief de Geoffroy Pignart, et à ce qui lui appartenait dans le Val-Capron, que Raoul de Sacey tenait de lui en fief; il renonça de plus, en cas de délit, à exercer sur ce vassal sa juridiction féodale (1).

Rainauld donna encore à la maison de la Noe, en 1204, la terre que Hugues l'Anglais et Héloïse, sa femme, tenaient de lui au Bois-Geoffroy (2).

Emma de Neuville, fille aînée de Maurice de la Bonneville, prit pour témoin Rainauld de *Meherol* lorsqu'elle donna sa charte, en 1204, aux religieux de la Noe.

La même année, Rainauld servit de témoin dans une charte d'Agnès, fille de Guillaume de Villalet, aussi en faveur de la Noe. En 1206, Rainauld confirma les donations faites aux mêmes religieux des terres de Durand, Guillaume et Rainauld de *Meherol*, près du Pont de Caugé (3).

Agnès de *Maerol* confirma, en 1208, à la Noe une pièce de terre voisine du bois de la Bonneville, qui avait été donnée aux moines par Thomas du Cativel (4).

Une autre charte de Rainauld en faveur de la Noe, de l'année 1210, est précieuse en ce qu'elle nous fait connaître les noms de Hugues et de Guillaume, ses frères. Il s'agit du don d'une terre que déjà les religieux de la Noe tenaient et cultivaient à leurs frais et par leurs mains (5).

Loin de favoriser l'abbaye de Saint-Taurin, Rainauld de *Maeruel* leur réclama certaines redevances auxquelles ses prédécesseurs avaient renoncé; mais, au mois de mai 1218, il se désista de toutes ses réclamations par une charte munie de son sceau.

En 1221, Rainauld, parfaitement réconcilié avec les moines de Saint-Taurin, abandonna les droits auxquels il pouvait prétendre sur les deux acres de terre de Martin de Wellench.

Jean de Maeruel, frère aîné de Rainauld, était mort laissant plusieurs filles; Alice, l'une d'elles, se trouvant alors veuve, donna, en 1231, avec l'agrément de Pierre, son fils, aux moines de la Noe, un acre de terre sise dans le champ de la Pommeraye, près la terre de Gilbert, fils d'Euphémie de *Maerol*, sa sœur.

(1) On croit qu'il s'agit ici des Mareux à Caugé, néanmoins nous aurons occasion de voir que ce village n'était pas situé dans la mouvance de Conches.

(2) Jean de *Maerolio*, qui vendit aux religieux de Saint-Sauveur une terre sise à Arnières, est peut-être le même.

(1) Notes Le Prévost. Caugé, p. 475.

(2) Notes Le Prévost. Caugé, p. 475

(3) Notes Le Prévost, t. 1, p. 476.

(4) Notes Le Prévost, t. 1, p. 363.

(5) On sait que les moines de Cîteaux étaient des agriculteurs distingués.

En 1243, Rainauld de *Maerol*, leur oncle, poussa la générosité jusqu'à renoncer à une rente de 24 piais et de 16 galons de vin qu'il recevait de l'abbaye de Saint-Taurin.

Un acte de vente de 1247 fait mention de la terre de Guillaume de Maeruel, gendre de Mgr Rainauld de Maeruel, chevalier.

En 1248, Rainauld, chevalier, seigneur de *Maeruel*, confirma la donation faite à la Noë par Thomas Bellant, de la paroisse de Caugé. Son dernier acte est de 1249 : Godefroy Cabot, curé de Portes et doyen de Conches, ayant donné à la Noë une acre de terre qu'il tenait à Ferrières-Haut-Clocher, de Mgr Rainauld de *Maerel*, chevalier, celui-ci approuva la donation comme seigneur suzerain (1).

De Nicole, sa femme, le vieux chevalier laissa deux fils, Roger et Jean.

En 1252, Roger de Maeruel, fils de feu Rainauld, chevalier, donna aux religieux de Saint-Taurin une pièce de terre à Caugé dans le fief de Maeruel.

Jean de Maeruel, son frère, ayant le titre d'écuier, a laissé une charte dans laquelle il donne à la Noë, pour le salut de l'âme de Rainauld, son père, et de Nicole, sa mère, une rente de 12 d. à prendre sur Robert Goujeon de Maeruel, son vassal (2). Jean de Maeruel, écuyer, reparait en 1279 comme fondé de pouvoirs de Raoul d'Anerville, au nom duquel il vendit aux Templiers de Renneville une *monte* assise à Glisolles.

Les lettres d'amortissement en faveur de la Noë, de l'an 1280, font mention d'une rente de 2 s. achetée de Guillaume de Maeruel, probablement gendre de Rainauld, dans le fief d'Angerville, et d'une autre rente de 12 d. provenant de Jean, dont nous avons parlé. L'abbaye avait également acheté de Martiu le Doyen trois acres de terre dans le fief de Maeruel.

Après ces deux gentilshommes, nous retrouvons encore Mathieu de Maerol, chanoine d'Evreux, qui avait, en 1300, une discussion avec Jean des Essarts au sujet du patronage du Nuisement et de la chapelle du Maubuisson.

Trois ans plus tard, le clerc Tyecelin de Maeruel, de la paroisse de Caugé, donna aux religieux de la Noë plusieurs maisons à Caugé. Enfin, Robert de Maeruel, cité dans le cartulaire de Saint-Taurin, était contemporain de Raoul de Beaumont, vicomte d'Evreux.

D'après un texte emprunté à M. de Beaurepaire, Jean du Fay, écuyer, demeurant à Caugé (*Conchiers*), en la terre du Neubourg, était seigneur de Maeruel en partie lorsqu'il vendit, en 1406, à Jourdain de Dampierre,

capitaine de Moulineaux, et à Jeanne, sa femme, 10 l. de rente pour 50 l. (1).

Au xv^e siècle, le nom de Mareux avait prévalu, et c'est sous ce nom qu'il figure dans les acquisitions dont nous avons parlé, faites en 1400 par Charles de Melun, de Guy de Roye.

3^e MORANT. Vers l'an 1160, Simon, comte d'Evreux voulant agrandir la situation de l'abbaye de la Noë acheta pour elle au prix de 6 l. la terre et seigneurie, de Morant; en même temps, Raoul d'Evreux, neveu de Simon dédommagea Roger et Guillaume de Maeruel, seigneurs suzerains du fief par une somme de 30 s. pour l'amortissement de leurs mouvances et de leurs droits féodaux.

Par une autre charte du même temps Rotrou, alors évêque d'Evreux, Richard son archidiacre, Guillaume, doyen de la cathédrale, Ranulfe abbé de Saint-Taurin, Galestan comte de Meulan, Raoul d'Evreux, Adam de Cierray et Roger de Portes, neveux de Simon, comte d'Evreux, approuvèrent la donation (2).

Les moines de la Noë, agriculteurs laborieux, avaient établis à Morant, une ferme importante; en 1256 Raoul de l'Épine (3), leur vendit une pièce de terre située près de leurs propriétés de Morant, entre la terre de Guillaume de Cativel et celle de Raoul-le-Jeune, près du chemin d'Evreux, abouissant à la Marc-Haut, pour 8 l. t. (4).

En 1260 les deux Pierre de Berninville, cousins, vendirent aux religieux une rente assise sur des terres voisines de leur grange ou ferme de Morant (5).

§ 2. BRANVILLE.

La voie romaine qui reliait autrefois, Evreux à Brioune, passe à Branville.

Le nom seul de Branville indique que dans l'origine, cette localité a dû être une villa romaine.

L'établissement de la paroisse ne doit pas être des plus anciens, car le culte de Saint-Maclou évêque d'Aléoth, patron de son église, mort en 565, n'a dû se répandre que tardivement en Normandie.

En revanche, le village de Brenay, situé à Branville est très ancien et nous paraît être, comme à M. Le Prévoist, le Brinnacum d'une charte du vi^e siècle.

En 690, un riche seigneur franc, nommé Vaudemir et Ercamberte sa femme, firent rédiger leur testament qui a été conservé en partie. Après avoir fait un legs assez important en faveur de l'abbaye de Saint-Van-

(1) M. de Beaurepaire. *Etat., etc.*, p. 162.

(2) L. Brasseur, *hist. d'Evreux*, p. 149.

(3) A. la Bonneville.

(4) Notes Le Prévoist, t. I, p. 476.

(5) *Id.*

(1) Notes Le Prévoist.

(2) M. L. Delisle. *Condition*, p. 23.

drille, les illustres époux donnèrent à une autre abbaye normande, dédiée à Saint-Pierre (1), *Brinnacum in pago Ebricino* (2). C'est peut-être à titre d'ancienne possession que l'abbaye de Saint-Ouen obtint dans le XI^e siècle, la propriété d'une partie de Branville.

Adele, première femme de Richard comte d'Evreux, qui vivait dans le XI^e siècle, donna à Saint-Ouen tout ce qu'elle possédait à *Brantville* (3). Cette dame dut mourir vers 1050, laissant de son mariage deux enfants, Guillaume, comte d'Evreux, après son père, et Agnès, femme de Simon, seigneur de Montfort-l'Amaury. Richard se remaria alors avec Godechilde, veuve de Roger de Tosny, châtelain de Conches.

Jusqu'à présent, il n'a pas été question de l'église de Branville, qui appartient dans la suite au chapitre d'Evreux; on ne la trouve pas encore dans la confirmation des biens du chapitre, par Raoul de Cierray, évêque d'Evreux. Les revenus que le chapitre possédait à Branville, servaient à l'entretien d'un des quatre vicaires du chapitre, qu'on nommait la vicairie de Branville.

Dans tout le moyen-âge il n'est fait mention de Branville, qu'à l'occasion de Henri, curé de cette paroisse, dont le nom se trouve dans une charte en faveur de la Leprosérie de Saint-Nicolas d'Evreux.

Les documents du XV^e siècle nous apprennent qu'un noble fief, assis sur Graveron et la paroisse de Branville, relevait de la Vicomté de Conches et Breteuil. En 1451 la sergenterie noble et fiefée de la Ferrière-sur-Risle, s'étendait sur une partie de la paroisse de Branville.

Branville a donné son nom à un écrivain assez fécond du XVI^e siècle, oublié aujourd'hui, mais dont nous devons faire revivre la mémoire. Jean Le Blond, seigneur de Branville, né à Evreux, est connu dans le monde littéraire, par les ouvrages suivants :

1^o *Deux lettres à François I^{er}, pour l'empêcher de rappeler de Ferrare, le célèbre poète, Clément Marot.*

Elles n'eurent point de succès, puisque l'ex-valet de chambre du roi, revint en France, où s'étant déclaré pour les réformés, il fut contraint, en 1536 de s'enfuir à Genève.

II^o *Le Printemps de l'humble espérant, où sont comprises plusieurs petites œuvres, semées de fleurs, fruits et verdure qu'il a composées en son jeune âge, fort récréatif.* Paris, 1536. C'est un recueil de poésies.

(1) Ce qui désigne Jumèges ou Saint-Ouen de Rouen.

(2) Il n'existe pas dans l'Ebricin, de lieu dont le nom se rapproche plus de *Brinnacum* que Brenay.

(3) Notes Le Prevost, Branville.

III^o *La Description de l'isle d'Utopie, où est compris le Miroir des respubliques du monde par Jehan Le Blond.* Paris, in-8^o 1550. C'est la première traduction française de l'œuvre célèbre de Thomas Morus.

IV^o *Les Chroniques de Jean Carion, philosophe, là où sont contenues les choses mémorables, depuis la création du monde, jusques au regne du roi François deuxième de ce nom, traduites en françois, par Jean Leblond.* Paris, 1568 petit in-8^o.

Jean Leblond de Branville portait : *d'or, d'un sautoir de gueules, accompagné de 4 aigles du même.*

Dans les premières années du XVII^e siècle, Branville faisait partie des propriétés de l'illustre famille Bigot, établie à Graveron. En 1610, Etienne Bigot, écuyer, était seigneur patron de la Turgère, Balines, Graveron, Grosbois, Ecambosc, Branville, etc., il avait épousé Marguerite Blin, dont il eut Guillaume Bigot, conseiller au Parlement, le plus illustre de sa branche, mort à la Croix-Saint-Leufroy, en 1681.

Branville, où se trouvait une prévôté considérable, fit partie des fiefs qui furent réunis en 1687 par Louis XIV, pour former la baronnie de Graveron-la-Turgère, à la demande de Philippe Bigot, fils de Guillaume. Son fils Philippe-Guillaume devint Père de l'Oratoire en 1750; il mourut laissant une fille, la marquise de Bondeville, morte sans enfants.

Branville paraît avoir suivi le sort de Graveron et fit partie alors des domaines de la famille Feray, pour passer ensuite par alliance à la famille de Salvandy.

L'historien d'Evreux, parle avec éloge des trois frères Logrand, curés dans le diocèse d'Evreux, à la fin du XVII^e. Charles Legrand, était curé de Morsent, Jean Legrand curé de Notre-Dame-de-la-Ronde à Evreux; le troisième était curé de la modeste paroisse de Branville.

« Outre sa grande science, dit *Le Brasseur*, il était d'un désintéressement si parfait, qu'il ne voulut jamais quitter son église qui ne lui donnait que 200 l. de revenu pour en prendre une plus riche à laquelle il fut nommé par la princesse de Longueville; la raison qu'il donna de son refus, c'est qu'il ne lui était pas permis de quitter son épouse parce qu'elle était pauvre, pour en prendre une autre qui devait lui donner mille écus de rente (1). »

En 1750. Branville, élection d'Evreux, sergenterie de la Bonneville, comptait un feu privilégié et quarante feux taillables. M. Flambard était titulaire de la vicairie de Branville.

CAUGÉ, cant. sud. d'Evreux, à 134 m.

(1) *Le Brasseur*, p. 410.

d'alt. — Sol : craie, grès et poudingue. — *Chem. de gr. com.* n° 50 de Damville à Elbeuf. — Surf. terr. 1,143 hect. — Pop. 332 hab. — 4 contrib. 5,042 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,926 fr. — C. d'Evreux. — Percep. de Saint-Sébastien. — Rec. cont. ind. de Conches. — Pairoi. — Presbyt. — Ecole mix. de 36 enf. Maison d'école. — Bur. de bienf. — 12 permi. de chasse. — 2 déb. de boiss. — dist. en kil. aux ch.-l. de dép. d'arr. et de cant. 9.

Dépendances : BRANVILLE, LES FONTANELLES, LUHÈRE, MAEUX, MORAND.

Agriculture : Céréales, bois, colza, — 1,400 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 6 *Patentés*.

CAUMONT.

Paroisse des doy. de Bourg-Achard. — Grand archid. — Vic. et Elec. de Pont-Audemer. — Baill., Parl. et Gén. de Rouen.

Les Romains ont laissé à Caumont des traces de leur passage. Au hameau de la Ronce, près du chemin des LONGES-VALLES, venant de Houzennare, et peut-être de Pont-Audemer, M. de Colombel a découvert de nombreux vestiges de constructions antiques. On parle d'un mur de clôture de 3 pieds d'épaisseur, reconnu sur une longueur de 200. Des décombres situés à côté présentent beaucoup de tuiles romaines, de fragments de poterie rouge et d'enduits jaunes et rouges; enfin, on y a trouvé des médailles et des petites *Tenus Anagyminés*, en terre cuite. M. de Colombel a recueilli dans le voisinage quelques hachettes en silex (1).

Le territoire où se trouve Caumont portait autrefois le nom de Touberville. Caumont, chef-lieu de la localité, a dû tirer son nom particulier de sa position sur un mont donudé (*Calvus-Mons*) qui domine le cours de la Seine.

En 1179, Nicolas de la Londe donna au prieuré de Bourg-Achard l'église de Notre-Dame-de-Touberville avec ses deux chapelles, la Trinité et Saint-Ouen, pour le salut de son corps et de son âme, et pour les âmes de son père, Jean de la Londe, et de sa mère, Isabelle, et surtout pour l'entretien et le salut de Guillaume de la Londe, son frère aîné, qui avait été admis parmi les chanoines.

La même année, l'archevêque Rotrou confirma cette importante libéralité. Sa charte insinue que c'est lui qui a fait lui-même cette donation, mais qu'il n'a été que l'intermédiaire de Nicolas de la Londe, qui lui avait résigné ses droits avec le consentement de son frère, Robert de la Londe, et d'Isabelle, sa mère.

(1) M. Canel. *Notice* sur Caumont.

En 1181, Caumont, avec ses deux annexes, est cité sous le nom de Notre-Dame-de-Touberville dans une bulle d'Alexandre III, confirmative des biens de Bourg-Achard.

• Cependant, Guillaume de la Londe le chanoine, étant mort, fut enseveli avec honneur dans le chapitre de Bourg-Achard; Nicolas grandit, et, comme il avait fait cette donation alors qu'il n'était pas chevalier, il suscita aux chanoines querelles et procès, voulant revenir sur une donation devenue inutile depuis la mort de son frère. Gautier, archevêque de Rouen, intervint, et Nicolas de la Londe renonça à toutes ses prétentions. Gautier constata les droits du prieuré de Bourg-Achard dans une charte de 1202 (1).

Dans les premières années du XIII^e siècle, Tridon, curé de Barneville, percevait illégalement dans l'église de Caumont certains profits, gerbes, dîmes, pains et deniers, au détriment des chanoines de Bourg-Achard, qui desservaient cette église. Le différend fut porté devant le pape Innocent III, qui nomma des commissaires afin d'amener les parties à une transaction; Tridon renonça aux droits injustes qu'il percevait et faisait enlever de l'autel Notre-Dame-de-Caumont (2).

Vers la même époque, Guillaume de Mortemer, d'abord bailli de Caen, puis, en 1203, fermier de tout le territoire d'entre la Risle et la Seine, donna au prieuré de Saint-Imer-en-Auge (3) plusieurs propriétés sises à Caumont. Une transaction de 1209 entre le Bec et Bourg-Achard stipule que si le prieur de Saint-Imer obtint de Mgr Guillaume de Mortemer une valeur de 100 s. de terre dans les limites de la paroisse de Caumont, il donnera aux chanoines deux gerbes de la dime, et la troisième sera pour lui dans le cas où il cultiverait lui-même les terres. En cas de location, le prieur devait avoir deux gerbes, et les chanoines la troisième. Par le même acte, l'abbé du Bec renonça, en faveur de Bourg-Achard, à tous ses droits sur les redevances indûment perçues par Tridon (4).

Cependant la querelle entre les chanoines de Bourg-Achard et les seigneurs de la Londe s'était ravivée; il avait été convenu que les chanoines entreraient en possession à la mort du prêtre Philippe, que Nicolas de la Londe avait établi curé de Caumont; or, cet ecclésiastique étant mort après Nicolas de la Londe, Jean de la Londe, fils de celui-ci, se mit violemment en possession

(1) M. L. Passy. Prieuré de Bourg-Achard.

(2) M. L. Passy. Prieuré de Bourg-Achard.

(3) Prieuré dépendant du Bec.

(4) M. Passy. *Notice* sur Bourg-Achard.

de l'église de Notre-Dame-de-Caumont. Les chanoines portèrent, en 1223, leurs plaintes devant l'archevêque de Rouen, qui condamna l'usurpateur; cependant, ce ne fut qu'en 1239 que Jean de la Londe se désista de tous ses droits sur les églises ou chapelles, revenus, terres ou autres possessions qu'il avait prétendu avoir à Touberville (1).

En 1271, Endes Rigaut termina les différends survenus entre Guillaume Crespin, seigneur de Dangu et Mauny, et Regnaud, curé de Barneville; il est fait mention de la chapelle de Mauny, située sur le territoire de Caumont (2). C'est à partir de cette époque que la chapelle seigneuriale de Mauny devint une paroisse indépendante.

En 1290, Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, ordonne que le service divin serait célébré dans les deux églises, jusques-là chapelles, de la Trinité et de Saint-Ouen, aussi bien que dans celle de Caumont; mais que, cependant, le peuple ferait toujours ses pâques dans l'église de Caumont, et qu'il serait tenu d'y aller à la Pentecôte, à la Toussaint, à Noël et à toutes les fêtes de la Sainte-Vierge.

Caumont continua d'être administré par un curé régulier, chanoine de Bourg-Achard, désigné par le prieur de cette maison.

D'après M. Canel, les Malet ont été longtemps seigneurs de Caumont sous la suzeraineté des seigneurs de la Londe. Dès 1365, Robert Malet, chevalier, seigneur de Bardouville, baillaît à ferme pour trois ans, moyennant 4 l. par an, son droit en la pêcherie de l'eau de Seine, à l'exception des poissons royaux, depuis les *Mettes* de Saint-Georges jusqu'à Duclair.

Guy Malet, seigneur de Gravelle et Bardouville, héritier du précédent, fut contraint, en vertu d'un mandement du roi, du 13 décembre 1402, de laisser les religieux de Saint-Georges jouir de leur bateau pêcheur entre les *Mettes* de Duclair et de Caumont (4).

On place au 22 juillet 1421 (5) la fondation de la chapelle, depuis église paroissiale de la Bouille, dédiée à Sainte-Madeleine; ce fut un coup sensible porté à Caumont, car cette chapelle portait en germe une paroisse importante, créée au dépens du chef-lieu.

(1) M. Passy. *Notice* sur Bourg-Achard.

(2) D'après T. Duplessis, Jean de la Londe avait d'abord confirmé la donation de son père par acte du 24 décembre 1218.

(3) C'est sans doute dans cette partie de Caumont que la famille de Mortemer, dont les Crespins héritèrent, possédait les terres données au Bec. Comme nous l'avons dit, cette abbaye y possédait le prieuré de Saint-Nicolas de Beaulieu.

(4) M. de Beaufort. *Vieilles de l'Eau*, p. 153.

(5) Voir le récit fantastique de M. Moket, corrigé par M. de Merval. *Revue de Rouen*, 1839.

Les *Registres du Tabellionage* de Rouen constatent qu'à cette époque il existait des tuileries à Caumont.

Une partie de Caumont appartenait, en 1464, à Robert Malet de Gravelle.

Dès l'année 1495, le couvent de Bourg-Achard, au nom de frère Jean de Hardeley, chanoine et curé de Caumont, envoyait à l'Échequier une *doléance* contre l'archevêque et contre les habitants du hameau de la Bouille (1). Le prélat avait, sans doute, fait à ce quartier de Caumont des concessions au détriment de la paroisse-mère. A la date de 1582, la Bouille n'était encore qu'une succursale de Caumont.

M. Canel assure qu'en 1616, lors de l'érection du marquisat de la Londe, Caumont lui fut réuni.

Vers cette même époque, de 1615 à 1627, on répara le grand chemin de Rouen au Roumois, allant à Caumont par la forêt de Roumare et par la Rivière-Bourdet.

La famille Malet, par sa branche de Crammesnil, avait encore, au xvii^e siècle, la seigneurie de Caumont. A la date du 19 mai 1615, nous avons le contrat de mariage d'Olivier Malet, seigneur de Bonquetot, Caumont et Taillanville, avec Marie Guérin (2).

En 1639, les Ursulines de Rouen achetèrent une maison et héritage situés à Caumont, sur le bord de la rivière de Seine, ayant appartenu à Jean Molart, de Rouen.

Olivier Malet, seigneur de Caumont, demeurant à Norville, obtint des *lettres-royales* le 20 janvier 1641; il fit la preuve de sa noblesse la même année, et vendit un hôtel qu'il possédait à Caudebec-en-Caux.

Malet : de gueules à 3 boucles d'or.

Par suite de son alliance avec Jeanne de Hautemer, fille du maréchal de Grancey, Claude d'Estampes était devenu, vers 1613, baron de Mauny; son fils, Jacques d'Estampes, créé maréchal de France le 5 janvier 1651, fit l'acquisition de Caumont, dont la mouvance fut détachée de La Londe pour être réunie à la baronnie ou marquisat de Mauny; il mourut à ce château le 20 mai 1668, à l'âge de soixante-dix-huit ans, laissant plusieurs enfants de son mariage avec Catherine Blanche de Choiseul, fille du maréchal, marquis de Praslin.

L'aîné de ces enfants, François d'Estampes, marquis de Mauny, premier écuyer de Gaston de France, duc d'Orléans, mourut, avant son père, en mars 1667; son fils, Charles d'Estampes, appelé le *marquis d'Estampes*, fut, après lui, marquis de Mauny; il devint mestre de camp de cavalerie, che-

(1) Arch. de Rouen.

(2) Hist. d'Harcourt.

On lit ailleurs qu'il épousa Jacqueline de Courcy.

valier d'honneur de Madame en 1681, puis capitaine des gardes de Philippe de France, duc d'Orléans; il exerça la même charge auprès du régent; il fut fait chevalier des ordres du roi en 1688, et il mourut le 3 décembre 1716.

Aux termes d'un aveu de la baronnie de Mauny, rendu le 3 mai 1685, Charles d'Estampes avait droit de port et de passage tant à la Bouille, Caumont, le Nouret qu'au Val-des-Leus, fieffés par ses prédécesseurs, avec exemption pour lui, sa maison et officiers, de payer aucun droit de passage.

« Droit de pêche aussi en l'eau de Mois et de Caumont, qui est toute la rivière de Seine devant la Bouille, depuis l'Eau-le-Roi jusqu'à l'Eau-Dieu, à l'endroit du Val-de-Nouret, comme aussi droit de courant dans ladite rivière » (1).

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Claude du Val, prieur de Bourg-Achard, présenta successivement, pour être curés de Caumont, Nicolas Bacheley et André Hue.

La famille de Colombel était des lors établie à Caumont; on en fait remonter la généalogie à Jean Colombel, syndic de Rouen, anobli par Henri IV en 1598, et marié à Jeanne de la Haye; ses enfants obtinrent des lettres de surannation en 1614; l'un d'eux, Pierre Colombel, conseiller au présidial, épousa Catherine de la Chesnaye, fille de N. H. Jean de la Chesnaye, sieur des Hayes, le 24 avril 1608, dont il eut Pierre Colombel, avocat au Parlement. Du mariage de ce dernier avec Anne Perdrix, fille de Robert, lieutenant-général à Mauny, naquit Jean-Baptiste Colombel, qui demeurait à Caumont et qui fut maintenu de noblesse le 5 février 1667. Depuis cette époque, cette famille s'est perpétuée à Caumont, où M. de Colombel était maire en 1832 (2).

Colombel portait : *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de 2 colombes affrontées d'argent et en pointe d'un serpent d'argent*.

Une ordonnance fut rendue par la chambre des comptes en 1706 contre certains particuliers qui s'étaient permis de changer le chemin du Bas-Caumont, chemin royal et de charroi, qui conduisait dans tout le pays du Roumois, et notamment à Bourg-Achard, pour le faire passer à 600 pieds de distance de sa direction primitive (3).

En 1717, Caumont était encore dépourvue d'école de filles; on les envoyait à la classe des dames Mignot, à Touberville.

Charles d'Estampes, seigneur de Caumont, laissa en mourant six enfants: l'ai-

né (1), Roger d'Estampes, après avoir combattu à la bataille de Spire, en 1703; à celle d'Oudenarde, en 1708, où il fut fait prisonnier, donna sa démission de capitaine en 1715, et devint marquis de Mauny l'année suivante à la mort de son père, enfin il mourut à Paris le 27 décembre 1718. Vers 1708, il avait épousé, à Avignon, Marie-Elisabeth Dirache Van Angeron, dont il eut plusieurs enfants.

Louis Roger d'Estampes, marquis de Mauny, dit *le marquis d'Estampes*, est le seul fils de Roger qui lui survécut; né à Paris, le 2 novembre 1711, il devint mousquetaire du roi en 1727, et il épousa Angélique d'Estampes-Valencay, sa cousine, qui mourut l'année suivante sans lui donner d'enfants; il contracta une nouvelle alliance avec Marguerite Lydie de Bec-de-Lièvre de Cany, fille de Louis, marquis de Cany, conseiller au Parlement du Normandie, décédée, à l'âge de vingt-huit ans, le 3 avril 1742, après être accouchée, la veille, d'une fille morte en naissant. Louis Roger d'Estampes mourut à son château de Mauny, le 15 septembre 1754, à l'âge de soixante-treize ans.

Louis d'Estampes, fils du précédent et de Marguerite Lydie de Bec-de-Lièvre, succéda à son père, comme marquis de Mauny (2), et devint colonel aux grenadiers de France. Devenu veuf d'Adélaïde Godefroy Julie de Fouilleuse (3), il se maria avec Françoise Bonne Geneviève Joly de Fleury, par contrat du 16 mai 1762.

En 1772, le marquis et la marquise d'Estampes, étaient protecteurs laïques de la confrérie du Roumois, dont Caumont faisait partie à titre de paroisse privilégiée et placée immédiatement après Saint-Ouen de Touberville, siège de la confrérie.

Voici les titres que portait alors le marquis: Messire Louis, marquis d'Estampes, baron haut justicier de Mauny, seigneur et patron dudit lieu de Mauny, de Barneville, de Caumont, de Saint-Ouen, la Trinité, de Bardouville, la Bouille, seigneur de Touberville, la Houssaye, Plasne-le-Vivier, Baulieu, Laubrière, colonel du régiment de Rouen, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et brigadier des armées du roi.

Les armes d'Estampes sont : *d'azur à 2 giron d'or, mis en chevron, au chef d'argent, chargé de 3 couronnes duciales de gueules*.

(1) Le second, Jean-Baptiste, dit le comte d'Estampes, fut tue dans sa première campagne à la bataille d'Hochstedt, le 13 août 1704, après avoir combattu vaillamment et avoir eu 3 chevaux tués sous lui.

(2) Il avait un frère nommé Hector-Joseph d'Estampes, dit le marquis de Valencay, sous-lieutenant de gendarmerie.

(3) Fille de François de Fouilleuse, marquis de Flavacourt, maréchal de camp.

(1) *Vicomte de l'Eau*. M. de Beaulrepaire.

(2) *La Galissonnière*. Manuscrit de Rouen.

(3) Archives de Rouen.

En 1772, dom Saffrey était prieur curé de Caumont; en 1789, le prieur de Bourg-Achard, conservait à Caumont, un immeuble qui était loué au curé de la paroisse moyennant 75 l. Les dimes produisaient une somme importante au curé, il louait en 1786 la dime des fruits sur les fonds de M. de Colombel au Bas-Caumont, moyennant 120 l.

Le dernier seigneur de Caumont a été Louis Félicité Omer, marquis d'Estampes, qui habitait Paris, sous la Restauration.

La baronnie de Mauny n'a été aliénée par la famille d'Estampes, qu'en 1832.

On constata en 1788 qu'il était impossible de communiquer à cheval ou en voiture de l'église de Caumont au hameau du Bas-Caumont : par suite l'administration des sacrements aux habitants de ce hameau ne pouvait plus avoir lieu.

Caumont mérite d'attirer notre attention par ses belles et riches carrières. La pierre qu'on en tire est d'une excellente qualité et résiste à la gelée. Autrefois, ces carrières étaient situées au sommet de la côte et exploitées à ciel ouvert. Depuis un temps immémorial, elles ont été abandonnées et les carrières actuelles sont creusées par galeries souterraines sur les bords de la Seine : une de ces galeries est célèbre par son étendue et sa profondeur; elle est arrosée par un gros ruisseau qui conduit à des grottes remplies de brillantes stalactites. En 1575, Nicolas du Chemin tirait sa pierre pour construire l'église Notre-Dame-du-Havre, du *Val-des-Leus*, aujourd'hui Caumont (1).

Avant 1829, l'exploitation de ces carrières, donnait lieu à un mouvement d'affaires de 100,000 fr. par an; plus tard il descendit à 65,000 fr.; et en 1834 on y employait de 60 à 70 ouvriers (2).

En 1808, Caumont possédait une aciérie dans laquelle on pouvait fabriquer 400,000 k. d'acier pour la grosse taillanderie, elle a cessé d'exister en 1832 (3).

M. de Saint-Amand a signalé le remarquable point de vue de Caumont, l'un des plus beaux du monde.

D'après un titre de 1421, il existait à cette époque des tuileries à Caumont et on y cultivait la *Blanche Pomme* et le *Franc-Cornil*, deux espèces recherchées pour la fabrication du cidre (4).

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

En 1647, il y avait une chapelle en une taverne au Chouquet, en laquelle les pas-

sants entendaient la messe les dimanches, quand il s'y trouvait quelque prêtre.

A la même époque il existait une chapelle en la maison du P. Deshayes, jésuite, dans une grotte de la paroisse de Caumont; elle avait été fondée en 1632, par Jean Deshayes, avocat au Parlement de Normandie, père du jésuite, François de Lamperrière, sieur de Montigny et Catherine Deshayes sa femme, fille de Jean, firent une donation à cette chapelle qui avait été fondée en l'honneur de sainte Anne (1).

Lamperrière : *d'azur à deux lampes d'or allumées de gueules surmontant un lion léopardé d'or.*

Fiefs. BEAUSÉJOUR-DU-MONT-AU-BERGER. Ce fief qui dans l'origine était un plein fief de haubert, avait trois manoirs seigneuriaux, l'un en la paroisse Saint-Eloi de Rouen, l'autre en la paroisse Saint-Maclou et le troisième à Caumont, nommé le Beauséjour du Mont-au-Berger.

Vers l'an 1230, Jean du Mont-au-Berger, seigneur très riche de cette époque, avait donné aux religieux de Bonport, le revenu de son fief et de sa terre de Bonport, pres le Bourg-Achard, ce qui désigne assez bien son fief de Caumont. François du Mont-au-Berger chevalier, son fils, approuva cette disposition en 1248, dans une charte où il donna 1,000 l. à l'église Saint-Maclou, sa paroisse natale et 200 écus à Saint-Eloi, où il avait un manoir (2); son neveu Jean du Mont-au-Berger, figure parmi les témoins de cette charte.

Le manoir de Beauséjour à Caumont fut, plus tard, détruit dit-on par les Anglais; à ce fief alors sans cheffois appartenait un droit de pêche en la rivière de Seine, avec un bateau *vergant* et un filet, depuis le pont de Rouen, jusqu'au Val-des-Leus; ce droit fut confirmé par ordonnance de M. de Mascaronny, grand maître des *Eaux-et-Forêts*, en date du 3 juillet 1671 (3).

Jean de Jort, procureur en la cour des comptes de Rouen, seigneur du Mont-au-Berger, prétendait en outre à raison de ce fief « être voyer, visiteur des quais et atterrissements depuis le pont de Rouen jusqu'au port du Trait, pour y faire tenir les quais et talus en bon état, y faire planter des balises, à cause de quoi il disait avoir droit de prendre un denier par tonneau de port de chaque vaisseau et navire qui passait, 15 deniers de chaque courbe de chevaux, tirant les navires et vaisseaux. » Il convenait qu'il n'était plus en possession de ce droit, mais il tenait à en faire mention pour témoigner de son intention de s'y faire rétablir et pour

(1) L'abbé Cochet. Notice sur N.-D. du Havre.

(2) M. Canel, *art. Caumont*.

(3) *Id.*

(4) *Etat des campagnes*, par M. de Beurepaire.

(1) Arch. de Rouen.

(2) Cart. de Bonport, p. 178.

(3) M. de Beurepaire. *Vie. de l'au.*

prouver l'antiquité de son fief qui, disait-il, jouissait de cette prérogative depuis le temps où il avait appartenu à Goscelin d'Arques, vicomte de Rouen (1).

Cet aveu doit être d'une époque voisine de 1720; l'avouant Jean de Jort devint ensuite secrétaire du roi, près la chancellerie du Parlement.

SAINT-BRICE. Nicolas Brice, chanoine de Rouen, issu d'une famille honorable de cette ville, obtint le 15 novembre 1602, toute la Seine, entre Ronen et la Bouille au prix de 3,110 l. t. plus 660 l. pour les 2 sols par livre et enfin 910 l. de rente payables chaque année à la vicomté de Rouen; il en fit cession à l'hôpital de cette ville, le 9 juillet 1624; enfin, il mourut en 1640, à l'âge de quatre-vingts ans. Il avait posé la première pierre de la chapelle Saint-Brice aux Céléstins de Rouen et fondé un salut le jour de la Pentecôte, à la cathédrale. Son frère Jean Brice, *esc.* conseiller à la cour des comptes, seigneur de Bouclon et de Mozen-gumare, lui survécut et mourut en 1649, âgé de quatre-vingt-dix ans.

Pierre Brice, auditeur en la chambre des comptes de Normandie, fils et héritier de Jean, avait une terre au Bas-Caumont, comme le prouve un contrat par lequel il s'engagea à faire dire six messes pour l'archevêque de Rouen, dans la chapelle de sa terre de Manebret, au Bas-Caumont-sur-la-Seine.

Cette maison avec chapelle prit le nom de Saint-Brice, comme nous l'apprenons d'un opuscule, imprimé dont voici le titre: A M. Brice, *esc.* C. du R. et auditeur en sa chambre des comptes. *Description du lieu de Saint-Brice, près la Bouille au Bas-Caumont.* par M. R. B. *Ode, sonnets, etc.*, in-4° de 19 pages, avec les portraits de Jean, Nicolas et Pierre Brice et l'image de saint Brice, archevêque de Tours.

En 1631, Barthélemy Brice, archidiacre du Petit-Caux, était entré comme conseiller clerc au Parlement, où on le retrouve encore en 1668.

Le sieur Brice, de la même famille que le chanoine, ayant été maltraité par des ouvriers du Bas-Caumont, porta plainte; le bailli de Mauny, ne les ayant décrété quo d'ajournement personnel l'affaire fut portée en Tournelle à Ronen, en 1723, et donna lieu à un procès célèbre.

La famille Brice, qui a fourni 3 conseillers au Parlement de Normandie, portait: *écartelé par une croix d'azur, chargée de onze losanges d'or; au 1^{er} et 4^e d'or au chevron de sable accompagné de 3 brusses du même, posées 2 et 1; au 2 et 3 de gueules à la molette couronnée d'or.*

(3) Archives de la Seine-Inférieure.

Fiefs: LA HÉTÉRAYE. Jean de la Hétéraye *esc.*, de Notre-Dame-de-Caumont, qui peut être considéré comme le fondateur du fief dont il portait le nom, est cité dans son contrat du 29 janvier 1366.

A la fin du xvi^e siècle, le fief de la Hétéraye appartenait à Jacques de Fergeol (1), qui prenait le titre de seigneur de La Hétéraye avec celui de Caumont et qui épousa Marie de Frémont.

Ses armes étaient: *de gueules à un fer de cheval d'argent, accompagné de 3 molletes d'éperon d'or.*

Renée de Fergeol, fille de Jacques et de Marie de Frémont, prit alliance, en 1627, avec Robert de Toustain, seigneur de Hautonne, Sottville-Grestain, etc., dont elle eut plusieurs enfants; l'un d'eux, François Toustain, seigneur de Hautonnac et de la Hétéraye, vendit, en 1659, tous ses biens de Normandie, pour acheter Ecreennes-en-Beaue, où il alla s'établir.

Toustain blasonnait: *d'or à une bande échiquetée d'or et d'azur de 2 traits.*

CAUMONT. cant. de Roulot, sur la Seine, avec bac, à 142 mètres d'alt. — Sol: diluvium, argile et craie blanche. — *Clém. d'int. comm.* n° 50 de Hauville à la station du Fond-du-Chêne. — *Ch. de gr. com.* n° 54 de Duclair à Moulineaux. — Surf. terr. 600 hect. — Pop. 782 hab. — 4 contrib., 6,216 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 2,954 fr. — *sc.* de la Bouille. — Percep. et rec. cont. ind. de Bourg-Achard. — Parois. — Presbyt. — Ecole spéc. de 48 garçons et de 51 filles. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 8 déb. de boissons. — 10 perm. de chasse. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép. 51, d'arr. 30, de cant. 12.

Dépendances: LE BAS-CAUMONT, LE BEAU-SEJOUR, LA CAVÉE, LA CHOUQUE, LE CHOUQUET, LA COINTEURIE, LA HARDIÈRE, LE HAUT-CAUMONT, LA HOULLETERIE, MÈTRE, LE MOULIN-DES-CÔTES, LE PLOUZEL, LA RONCE, LE VAL-GALOPIN.

Agriculture: Céréales, lins, plantes sarclées, bois, 700 arbres à cidre.

Industrie: 14 carrières de pierre. — Commerce de pommes de reinette. — 40 patentés.

CAUVERVILLE-EN-ROUMOIS.

Des dioc. de Lisieux. — Vic. d'Orbec. — Elec. de Bernay. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Cauverville, de *Camberti villa*, village de Caubert, doit être une localité ancienne, car on a découvert sur son territoire des débris de constructions romaines, et il était tra-

(1) Famille originaire du Berry.

(2) La Chesnaye-des-Bos.

versé par le chemin *perré* de Lillebonne à Brionne.

Le christianisme a pu s'y introduire de bonne heure, mais le patronage de saint Julien n'indique pas que la paroisse remonte à une haute antiquité.

Après l'établissement dans notre contrée des hommes du Nord, les terres des vaincus furent partagées entre leurs vainqueurs. Pont-Audemer, Cauverville et plusieurs pays voisins composèrent un domaine qui passa dans les mains de Torf, puis de son fils Thouroude, père d'Onfroy de Vieilles.

Celui-ci étant mort en 1073, Cauverville devint la propriété de Roger-à-la-Barbe, comte de Beaumont, puis de son fils Robert, comte de Meulan, mort en 1118.

Lors du partage de la succession du comte Robert, Cauverville parait être passé à une sœur du comte Galeran de Meulan, et lorsque Gilbert de Corneville, fils de cette dame, fonda, en 1143, l'abbaye de Corneville; il comprit dans sa dotation l'église et la seigneurie de Cauverville.

Les religieux conservèrent le domaine et le patronage de la paroisse jusqu'à la Révolution.

A côté d'eux, dès la fin du XII^e siècle, se trouvait établie une famille de Cauverville.

Hugues de Cauverville figure, en 1198, parmi les cautions de Robert d'Apperville, receveur et garde des forêts de Vatteville, Montfort et Roumare, pour une somme de 40 s. (1).

Dans son Pouillé rédigé vers le milieu du XIII^e siècle, le célèbre Eudes Rigaud constate que les paroisses de Valletot, Colletot et Cauverville sont desservies par les chanoines réguliers de Corneville; le prélat se plaint ensuite de l'isolement dans lequel on laisse ces curés, et il ordonne de leur donner à chacun un compagnon.

L'abbaye de Corneville devait à celle du Bec 15 boisseaux d'orge, à cause de la dime et grange de Cauverville (2).

Les religieux louèrent au sieur Bouchet, prieur (c'est-à-dire curé) de Cauverville, le grand trait de la dime des Mares, à Valletot.

De 1704 à 1764, les abbés commendataires de Corneville, François-Alexis-Jubert de la Bastide de Château-Morant, et Pierre-François de Lafléau, évêque de Sisteron, présentèrent à la cure de Cauverville Jean Galot, Jean Quintaine, François Fayel et Louis de Varroc.

Jean Poisson, sieur de Montenay et de la Rue-Bécard, demeurant à Cauverville, en 1608, fut maintenu de noblesse.

(1) Rôles de l'Échiquier.

(2) Notes Le Frévois, t. 1, p. 478.

Poisson : *de gueules, au dauphin d'or, accompagné de trois vannets du même, 2 et 1.*

Mgr de Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen, faisant, en 1684, la visite des églises du doyenné de Pont-Audemer, ordonna que l'image de saint Etienne et autres indécentes seraient ôtées de l'église de Cauverville et enterrées.

D'après le *Contumier* des forêts de Normandie, rédigé vers 1400, les habitants de Cauverville avaient des droits d'usage dans la forêt de Montfort.

Fiefs. MÉDINE. La ferme de ce nom a été, sans aucun doute, créée par la famille de Médine, établie à Valletot.

MONTHULÉ. Nous ne connaissons rien sur ce fief, si ce n'est qu'il appartenait dans ces derniers temps à la famille Halley d'Amfreville de Candos.

LA ROCHE ou LA ROQUE. Louis Chef d'Hostel, était seigneur de la Roche en 1744; un de ses ancêtres, Jean Chef d'Hostel, occupait, en 1424, la place de grainetier du grenier à sel de Gisours.

Chef d'Hostel : d'or à deux lions rampants de gueules affrontés sur un tertre de simple, au chef d'azur, chargé à une tête d'homme de face au naturel entre deux étoiles d'argent.

LA TUILERIE. Centurion de Vivesfof, écuyer, sieur de la Tuilerie, demeurant à Iville-sur-Seine, fut maintenu de noblesse en 1669; sa fille épousa le sieur de Germonville, auquel elle porta le fief de la Tuilerie.

Vivesfof : d'azur, au pèlican d'or, sur un nid du même, duquel sont issautes trois petits qu'il abreuve de son sang.

Le sieur de Germonville, au nom de la demoiselle de la Tuilerie, sa femme, devait au consistoire des religieux de Pont-Audemer, en conséquence d'une déclaration du roi, en janvier 1693, une rente de 7 l. 10 s.

LA VIÉVILLE était un fief ou château, près duquel se trouvait une chapelle de saint Etienne, qui a été annexé à la cure en 1672.

CAUVERVILLE, cant. de Routot, à 136 mètres d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium et craie blanche. — *R. imp.* n° 180, d'Honfleur à Rouen, *ch. de gr. com.* n° 45, d'Abbeville à Aizier. — Surf. tot., 324 h. — Pop., 178 hab. — 4 contrib., 3,893 fr. en ppl. — Rec. ord. budg. 1866. 1,265 fr. Percep. d'Étreville. — *cc.* de Routot. — Recette contrib. indir. de Bourneville. — Réunion à Étreville pour le culte et l'instruction. — *Bur.* de bienf. — 2 perm. de chasse. — 3 déb. de bois. — Dist. en kil. aux ch-l de dép., 57; d'arr., 11, de cant., 7.

Dépendances : LES ALLAIS, LE HAGUET, LA MARE-POCHON, LES MORISSES, MÉDINE, LE

MONTHULÉ, LE NOUVEAU-MONDE, LES RABASES, LA ROQUE, LA TELLERIE, LA VIÉVILLE.

Agriculture : Céréales, plantes sarclées, racines. — 900 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 5 *Potés*.

CESSEVILLE.

Paroisse des Doy. de Louviers. — Archid. du Neubourg. — Vic. et Elec. de Pont-de-l'Arche. — Génér. et Parl. de Rouen.

Le nom de ce village s'écrivait autrefois, *Cesseville*; les 640 hectares environ de terre dont se composait son territoire sous le régime féodal, étaient partagés entre plusieurs grandes familles dont les noms vont se retrouver sous notre plume.

Un de ces nobles propriétaires, à la fin du XI^e siècle, était Gilbert du Saussay qui tenait un fief assis sur Cesseville et Crestot. Il donna en 1185, aux religieux du Bec, un tènement dans l'une de ces deux paroisses et en déposa lui-même le don sur l'autel, sous une forme symbolique (1).

L'année que Richard-Cœur-de-Lion commença à fortifier Andely (1196), Hugues, Chef de Ber et Robert son neveu, donnèrent en fief à Philippe Sorel, toute leur terre du Puits-Germond, moyennant 18 d. angevins de rente et 1 setier de froment que l'acquéreur donna au vendeur, dont le neveu reçut une tunique de burel, en manière de pot de vin (2).

A cette même époque, un seigneur d'Autueil, dans la vallée d'Eure, avait un fief à Criquebeuf-la-Campagne, qui s'étendait aussi sur Cesseville; il en donna la dime à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, sa voisine. Innocent III confirma cette libéralité dans sa charte de 1199 (3).

En 1203, Hugues, Chef de Ber, dont nous avons parlé, donna aux religieux du Bec des biens situés à Cesseville et confirma les donations que ses ancêtres avaient faites au couvent, entre autres, celle des dîmes de Cesseville, pour la partie qui relevait de son fief.

Guillaume et Jean de Criquebeuf, donnèrent la même année à l'abbaye du Bec, toutes les terres qu'ils possédaient à Cesseville et qu'ils tenaient de Hugues, Chef de Ber. Celui-ci, de son côté, confirma les donations de ses vassaux (4).

Chaque jour, les moines du Bec gagnaient du terrain et augmentaient leurs possessions de Cesseville. En 1208, Raoul Fossey, de Brai, leur donnait la dime de tout son fief de Cesseville (5).

(1) *Hist. manuscrite du Bec*. Bibl. Imp.

(2) *Notes Le Prevost*. Cesseville.

(3) M. Lebourier. *Hist. de la Croix-Saint-Leufroy*.

Pièces justificatives.

(4) Invent. des titres du Bec.

(5) *Hist. manusc. du Bec*.

Philippe Sorel, qui avait reçu, en 1190, de Hugues, Chef de Ber et de Robert, la terre de Puits-Germond, en fit don, en 1209, à l'abbaye du Bec, avec l'agrément de ceux dont il l'a tenait.

La même année 1209, Roger le Vavasour et Guillaume son frère, qui paraissent avoir été seigneurs du Buc-Richard, entre Cesseville et Criquebeuf, donnèrent à l'abbaye du Bec, un champ situé entre Cesseville et le Buc, nommé le Champ-des-Fossés, borné en long par la terre de Philippe Sorel et de Spargiel et en large, par le bois de Mathilde Troussebot et un autre bois appartenant à Richard des Landes. Cette donation fut faite publiquement dans l'église de Cesseville et confirmée en 1210, dans l'église même du Bec par les donateurs qui déposèrent un chandelier sur le grand autel.

Un titre de 1209, fait mention du champ Challenge, comme situé près la Mare Bourlin, entre Cesseville et Cressville.

Hugues, Chef de Ber, dont nous avons déjà parlé, donna au Bec, en 1210, le champ de Souillemare, à Cesseville, et la même année, Guy de Saussay, seigneur dominant, approuva cette libéralité.

Roger Corde, de Cesseville (1), fit en 1210, la remise aux moines du Bec, de 2 s. de rente et des corvées qu'il avait obtenues à l'assise tenue au Vaudreuil, par Cadoc, châtelain de Gaillon. Cette rente était due sur un acre de terre au triage de Carafosse et sur trois autres vergées comprises dans le courtill de Richard de la Prée. Ce même Roger leur donna également deux acres de terre, à Carafosse (2).

Les titres de l'abbaye du Bec sont ici, parfaitement d'accord avec le *Registrum* de Philippe-Auguste, rédigé vers cette époque, qui indique Guy du Saussay, comme tenant un fief de chevalier à Cesseville, dans la mouvance du seigneur du Neubourg.

Outre ce fief, il en existait plusieurs autres, comme nous avons déjà eu occasion de le dire; quant à Guy du Saussay, il est encore cité comme témoin dans une charte du cartulaire de Bonport (3).

En 1218, un riche propriétaire de Surtauville, nommé Mathieu du Pré, donnait aux religieux du Bec, la moitié de la dime de Surtauville (4).

Mathilde de Troussebot, qui possédait, comme nous l'avons dit, un bois à Cesseville,

(1) La famille Corde existe encore dans le pays, et l'un de ses représentants actuels est M. L.-T. Corde, le savant auteur des *Pierres tombales de l'Eure, de la Chasse de saint Taurin*, etc.

(2) Cette donation est aussi indiquée à la date de 1216.

(3) Société des Antiquaires de Normandie, t. 15, p. 187.

(4) *Hist. manuscrite du Bec*.

avait en outre, le patronage de l'église de cette paroisse. Cette dame appartenait à une famille illustre dont la notoriété commença à Guillaume Troussebot, gouverneur de Bonneville, qui chassa les Angevins de Tonques en 1138; elle était probablement fille de Geoffroy Troussebot, fils de Guillaume et avait quatre frères. L'un d'eux, nommé Roger avait fait venir les chanoines réguliers de Sainte-Barbe-en-Auge, dans la plaine du Neubourg, où ils avaient pu fonder le prieuré de Saint-Germain-le-Gaillard. Ces religieux recurent de lui les patronages de Mandeville, de Saint-Nicolas, de Bosc-Asselin et de la chapelle Saint-Jean-de-la-Vie-toire. Mathilde Troussebot, sœur ou tout au moins parente de Roger donna, en 1220, à son exemple, par amour pour Dieu et par charité au prieuré de Saint-Germain et aux frères de Sainte-Barbe, le patronage de l'église Sainte-Marie de Cesseville, en pure et perpétuelle aumône. Elle remit ce don entre les mains de R. archidiaire et procureur de tout l'évêché d'Evreux (1).

Lorsque les chanoines de Sainte-Barbe furent en possession du patronage de Cesseville, ils obtinrent en 1224, pour consolider leur position, de Richard des Landes et d'Alexandre de Louvain, avec l'agrément de Pernelle, sa femme, une renonciation absolue au patronage de Cesseville (2).

Les religieux de saint Corentin, abbaye de bénédictines, au diocèse de Chartres, avaient aussi des droits sur la dime de Cesseville, ils y renoncèrent en 1230, moyennant 10 s. de rente.

En 1232, Richard, évêque d'Evreux, confirma la donation de la dime ou d'une partie de la dime de Cesseville faite à l'abbaye du Bec par Mathieu Roussel, Emelino de Caudébec et autres (3). Ce Mathieu Roussel est désigné plus haut à la date de 1218, sous le nom de Mathieu du Pré, de Prata.

En 1246, ce même Mathieu du Pré donna au Bec, un champ à Cesseville, au triage de la Haye-Hélie.

Après Guy de Saussay, nous trouvons en 1236, un Guillaume du Saussay, le même peut-être qui vendit à Saint-Etienne de Renneville, une demi-acre de terre à Cesseville, pour 9 l. t. (4). Ce Guillaume fut remplacé par un second Guy du Saussay, qui siègeait aux assises du Pont-de-l'Arche en 1237 et qui donna, en 1247, en faveur du prieuré de Sainte-Barbe, une charte dans laquelle il est fait mention d'une terre à Cesseville, al-

lant du chemin de Ruel à la Fosse des seigneurs.

Richard du Saussay, chevalier, qui siègeait aux assises de Louviers en 1257, est le dernier membre de cette famille que nous connaissons.

Raoul Baignard (1), curé du Mesnil-Jourdain, connu par différentes chartes de 1241 à 1248, avait sur le patronage de Cesseville des droits auxquels il renonça en faveur des chanoines, par une charte qui a été conservée.

En 1260, Renaud Troussebot, chevalier, de la paroisse Saint-Cyr-la-Campagne, donnait à Guy de Brotonne, *escuyer*, une pièce de terre en la paroisse de Cesseville (2). Quelques années après, en 1272, il donna aux templiers de sainte Vanbourg, une terre à Cesseville, voisine de la terre de Mg^e Jean dit Harenc; la charte fut rédigée en présence de maître Jean du Val, avocat à la Cour de Rouen et de Jean, du Bourgheroulde.

Jeanne Renand, veuve de Jean Osanne, donna en 1270, à l'abbaye de Bonport, 2 s. de rente pour l'usage de la porte; c'est-à-dire pour donner l'aumône aux pauvres; cette rente payable à la Saint-Denis était assise sur une pièce de terre à Cesseville, bornée d'un côté, par Jean Basset et de l'autre, par Roger Malet.

En 1274, Amaury de Meulan, chevalier et seigneur du Neubourg, du consentement de Marguerite sa femme, amortit aux Templiers moyennant 50 s. t., les biens que leur avait donné à Cesseville, Renaud Troussebot.

Une vente de 1280 nous montre Geoffroy, Chef de Ber, vivant à Crestot; il descendait sans doute de Hugues ou de Robert, dont il a été parlé précédemment. D'autres actes signalent encore l'existence de cette ancienne famille à Cesseville, en 1311.

Dans le courant du xiv^e siècle, le fief de Cesseville relevant du Neubourg, appartient au célèbre Godefroy d'Harcourt, vicomte de Saint-Sauveur qui fut lieutenant pour le roi en Normandie et devint ensuite connétable et maréchal d'Angleterre (3).

Il était le troisième fils de Jean III, baron d'Harcourt et d'Aliée de Brabant; sa position le rattachait nécessairement à Charles-le-Mauvais, comte d'Evreux dont il fut l'ami et le partisan. Lorsque son malheureux frère, Jean IV, comte d'Harcourt eut subi la mort à Rouen en 1356, victime de la brutalité du roi Jean, Godefroy réunit une armée

(1) Probablement Raoul de Cierry, qui devint évêque d'Evreux, après Luc, vers 1220. Notes Le Prévost, t. 1 p. 479.

(2) On a vu plus haut, que Richard des Landes, possédait des bois à Cesseville.

(3) Hist. manuscrite du Bec.

(4) Notes Le Prévost, p. 479.

(1) Il était fils de Richard Baignard, qui tenait en 1210, une part de fief noble à Thuit-Signol.

(2) Renaud était sans aucun doute héritier de Mathilde Troussebot.

(3) Hist. d'Harcourt de la Roque, p. 356.

dans le Cotentin pour le venger. Au mois de novembre, l'armée française marcha contre lui et le força après un combat acharné à se réfugier dans un vignoble clos de haies. Messire Godefroy, qui était *hardi et courageux* durement prit alors une hache et vendit chèrement sa vie. Il fallut que deux hommes d'armes, baissant leurs lances vissent ensemble le heurter pour le jeter à terre; il ne put se relever et on le tua sur place de plusieurs coups d'épée.

Ses biens furent alors confisqués au profit du roi et donnés, en 1376, aux Célestins de Mantes par le roi Charles V, leur fondateur.

Ce que nous venons de dire résulte d'un aveu donné en 1403 par Ives de Vienpont, baron du Neubourg, dans lequel on lit également ce qui suit :

« *Item*. Un fief entier assis à Cesseville et Crestot en était tenu (du Neubourg), par foi et hommage au temps que le tenait messire Godefroy de Harcourt et fut donné par le roi aux Célestins de Mantes après la mort dudit messire Godefroy » (1).

A côté de la seigneurie que possédaient les Célestins de Mantes et qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution, il existait un autre fief de Cesseville qui se trouvait au xv^e siècle entre les mains de Gilles de la Haye, seigneur de Chanteloup, Folleville, Cesseville et Crestot. Il est cité dès 1455, comme tenant un quart de fief au *hamel* de Chanteloup à Saint-Vigor (2); son absence est signalée à la mort de 1469, où il était appelé à cause de la fiefforme de Folleville (3), il épousa le 17 mai 1462, Jeanne de Chambray fille de Jean III, chevalier seigneur de Chambray et de Gillette Cholet (4).

De cette union naquit probablement Philippe de la Haye, *escuyer*, cité dans un aveu de 1584, comme ayant été précédemment seigneur de Chanteloup (5).

Cesseville a l'honneur de compter un évêque au nombre de ses curés, le 31 mars 1526, Jean, évêque *in partibus* de Castorie, fut reçu curé de Cesseville, il permuta le 2 janvier 1545 avec Jean-le-Rebours qui lui donna en échange la prébende canoniale de Notre-Dame-de-Vaux, dans la cathédrale de Lisieux.

Philippe de la Haye est sans aucun doute le père de Jean de la Haye, seigneur de

Chanteloup et de Cesseville, qui épousa le 3 février 1529, Susanne de Roncherolles (1), d'où naquit Jean de la Haye, II^e du nom, seigneur de Chanteloup, à Saint-Vigor, et de Cesseville.

Ce dernier fit un mariage très avantageux en épousant, vers 1554, Marie le Goupil, héritière en partie d'Amfreville-la-Campagne. A trente ans de là il est cité dans un aveu de 1584 comme seigneur de Chanteloup, de Launay, de Fontaine-sous-Jouy et même comme baron de Quatremares (2).

En 1504, Guy d'Achey place Cesseville avec Marbeuf au nombre de ses seigneuries et cependant un acte de 1509 continue à désigner les Religieux Célestins de Mantes, comme seigneurs de cette paroisse.

Philippe de la Haye, fils de Jean et de Marie le Goupil, avait succédé à sa mère avant 1509, il avait épousé Prudence de Canouville dont il n'eut qu'une fille, Prudence de la Haye Chanteloup, mariée à Charles de Tilly, marquis de Blaru, gouverneur de Vernon.

La mère de Philippe paraît avoir joui de la seigneurie de Cesseville jusqu'en 1607; un titre de cette date nous apprend que cette dame avait un moulin à Hectomare et que Dom Pierre de Quinevieu était prieur curé de Cesseville (3).

En 1616, François de Bassompierre, créé maréchal de France le 29 août 1622, était seigneur de Cesseville et de Chanteloup, il était aussi seigneur de Radeval à Andely, au droit de sa mère Louise le Picard, fille de Georges, seigneur de Radeval; son fief de Cesseville est appelé fief de la Haye parce qu'il avait appartenu à la famille de ce nom.

L'écu de Bassompierre portait : *d'argent à trois chevrons de gueules et une couronne murale*.

Redoutable par ses bons mots, le maréchal fut mis à la Bastille le 25 février 1631, par l'ordre du cardinal Richelieu; pendant son emprisonnement il composa des Mémoires qui contiennent l'histoire de sa vie et la relation de ce qui s'est passé de plus remarquable à la cour de France depuis 1508. Il en sortit à la mort du premier ministre, le 19 janvier 1643 et fut rétabli dans sa charge de colonel-général des suisses; il mourut d'une attaque d'apoplexie le 12 octobre 1646.

Cesseville fut attribué lors du partage de la succession du maréchal, à la plus jeune de ses sœurs, Catherine de Bassompierre, mariée en 1608, à Tannequy-le-Veneur, II^e du nom, comte de Tillières et de Carrou-

(1) Fille de Louis de Roncherolles, baron de Heuqueville et du Pont-Saint-Pierre, seigneur de Gamaches, et de Francoise de Halleuin.

(2) Pouillé d'Evreux, art. Quatremares.

(3) La paroisse se trouvait donc encore desservie par un chanoine régulier de Sainte-Barbe-en-Auge.

(1) Notes Le Prévost, Neubourg, t. 2, p. 469.

(2) Canton de Gaillon.

(3) Canton de Thierville.

Gilles de la Haye renonça en 1483 au patronage de cette paroisse.

(4) D'après la Chesnaye-des-Bois, Gillos de la Haye était encore seigneur d'Amfreville-la-Campagne et de Fontaine-sous-Jouy; nous pensons que c'est une erreur, ces deux terres ont appartenu à ses descendants et non à lui.

(5) M. Lebeurier. Notice sur Acquigny. *Pièces justificatives*.

ges, qui fut ambassadeur en Angleterre en 1619, et qui mourut à Paris en 1652, laissant huit enfants.

Le troisième, Charles le Veneur, d'abord chevalier de Malte, eut pour sa part Cesseville et ses dépendances; il épousa, en 1672, Elizabeth des Mazis, fille puînée de Pierre des Mazis, seigneur de Brier, près d'Etampes et de Marie de Pussey. On l'appelait Mgr le chevalier de Tillières, ou suivant un titre de 1692, le marquis de Cesseville.

Un acte de vente, daté de 1693, d'une pièce de terre à Cesseville, triégo de Crestomare, relevant de la seigneurie de M. de Tillières, porte un nom de troisième, signé d'Eustache le Veneur, frère puîné de Charles et chevalier de Malte. La lecture du contrat fut faite par Nicolas Caresme, sergent à Cesseville, en présence de Simon Goujont, de Pierre Dagon et de Nicolas du Montier (1).

Le 22 janvier 1674 était né Henri-Charles le Veneur, chevalier désigné en 1699 et 1708 comme seigneur de Cesseville et de Crestot; plus tard il devint seigneur de Bailly-en-Rivière (et non de Cailly) par suite de son alliance avec Marie-Catherine de Pardieu de Maucomble; il était capitaine au régiment de Royal-Cravate.

Vers cette époque, Hector-Joseph Paviot, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Rouen, en 1695, devint titulaire de la seigneurie de Cesseville et mourut en 1739; son fils aîné Hector Nicolas Paviot, lui succéda sous la tutelle de son oncle, Gilles Nicolas Paviot, connu sous le nom d'abbé de Villette, chanoine, grand-archidiacre de Rouen et conseiller en la grand'chambre du Parlement.

Hector Nicolas Paviot devint conseiller au Parlement en 1735, puis il quitta cette place pour celle de président en la chambre des comptes de Rouen. Un aveu qui lui fut rendu le 20 janvier 1771 par les frères Lamboy, fait mention des Diguets vers le Buc, de la Vallée près Hectomare, de la Mare-Crestomare, de l'Ainesse-Basset, du Valot-Coupe-george, etc.

Hilaire-Nicolas Paviot, de Saint-Aubin, reçu au Parlement en 1768, était seigneur de Cesseville en 1789, après avoir été président à la Cour des comptes; il siégeait à la Cour royale de Rouen en 1819.

Fiefs: 1° LA MOTTE. Il semble qu'il ait existé un fief de la Motte, à Cesseville, d'après le passage suivant d'un aveu : « de messieurs les religieux, prieur et couvent de la Sainte Trinité de Mantes, chefs sei-

gneurs de Cesseville, Crestot, hameau de Hectomare, les fiefs Vincent (1), la Motte et Bourgeois... » suit la désignation d'une vergée de terre à Cesseville, au triage de la Motte. Louis du Perrey était sénéchal de la seigneurie.

2° LE ROY. En 1745, Hector Nicolas Paviot se disait seigneur du fief Le Roy; un aveu de 1789 place à Cesseville le triage du Bosquet-de-Phipou et du Camp-Bunel, la Fosse-aux-Prêtres, l'ainesse Robin-Caille-baut alors démembrée, le triège de la Vallée-Crestomare; une pièce de terre relevant du fief Le Roy qui pouvait être à Cesseville.

CESEVILLE, cant. du Neubourg, à 154 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien et diluvium. — *Ch. de gr. com.* n° 73 de Quillebeuf à Amfreville-la-Campagne. — *Ch. d'int. com.* n° 60 du Neubourg à Mandeville. — Surf. terr. 639 hect. — Pop. 426 hab. — 4 contrib. 7,370 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,834 fr. — *Ch.* du Neubourg. — Percep. de Saint-Aubin-d'Ecosville. — *Rec. cont. ind.* d'Amfreville-la-Campagne. — P. roisse. — Ecole mix. de 46 enf. — Maison d'école. — 7 perm. de chasse. — 3 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de cant. 7, d'arrond. 15, de dép. 22.

Agriculture: Céréales, plantes sarclées. — 10,200 arbres à cidre.

Industrie: 1 moulin à vent. — 17 *patentes*.

CHAIGNES.

P. roisse des: Dioc. Bail.; Vic. et Elec. d'Evreux. — Parl. et Génér. de Rouen.

La commune de Chaignes est formée des paroisses de Chaignes et de Chaigrollles qui ont été réunies en 1818.

§ 1^{er} CHAIGNES.

Dès l'année 1181 l'église et le fief de Chaignes appartenant à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, en vertu de la donation d'un bienfaiteur inconnu (2).

On peut s'en convaincre en lisant la bulle du pape Lucius III, dans laquelle l'église de Saint-Julien-de-Chaignes est trouvée comprise au nombre des paroisses qui furent confiées par le Souverain Pontife à la sollicitude de l'abbé de la Croix et qu'il soumit à sa juridiction (3).

Quelques années plus tard, le pape Innocent III renouvela les dispositions de la

(1) A. Fouqueville.

(2) Les notes Le Prévost contiennent une bulle d'Adrien IV, de l'an 1156, en faveur de la Croix, où Chaignes se trouve exprimé par le mot latin *Campus Champ*.

M. Lebourier n'a pas publié ce document.

(3) Neustria Fin.

M. Lebourier, *pièces justif. hist.* de l'Abbaye de la Croix, ou Lebrasseur, *prestes*.

(1) Un autre titre est signé Fleury, vicair de Cesseville; la lecture fut faite en présence de Robert et Gassion Ybert, de Simon Goujont, qui devaient être, à en juger par leurs signatures, les principaux habitants de la paroisse.

bulle de son prédécesseur et fit mention de l'église de Chaignes, de *Cahanis*, avec ses dîmes et les trois quarts des hôtés, c'est-à-dire des petits fermiers du village (1).

Dans une charte de la même époque, par laquelle Henri, seigneur du Neubourg, donna aux moines de Préaux, des terres situées à Meulan, qu'il tenait de Robert, comte de Meulan, on voit figurer parmi les témoins, Odon de Cahaines, vassal de Henri, qui doit appartenir à Chaignes, si toutefois il ne tire pas son nom d'un Cahaignes, situé à Montfort.

Un texte plus certain nous est offert par l'aveu que Nicolas Loquet, abbé de la Croix, rendit au roi en 1411 et dans lequel on lit le passage suivant :

« *Item un fief noble à court et usage, un manoir et colombier, assis en la paroisse de Saint-Julien-de-Chaignes, en la prévôté de Bréval, auquel appartient le patronage de l'église, les deux parts des dîmes, hommes et hommages, rentes en argent, champarts, grains, oiseaux, ventes, reliefs, 82 acres de terre labourable ou environ, une vergée de vigne ou environ, avec toute telle droiture comme à noble fief appartient selon la coutume du Pays.* »

Chaignes est omis dans le dénombrement donné au roi en 1419 par l'abbé Guillaume Legoyt, mais il reparaît dans un autre de l'abbé Jean Duchemin, le 8 janvier 1450.

« *Item, dit-il, un fief noble, assis à Saint-Julien-de-Chaignes, prévosté de Bréval, à court et usage, avec le patronage de l'église, hommes, hommages, rentes, reliefs et treizièmes, toutes et telles droitures que à busjusticier appartient.* »

L'aveu que l'abbé Jean Duchemin rendit le 27 septembre 1464 est encore plus court :

« *Item, un fief noble à court et usage et un manoir et colombier à pied, avec le patronage de l'église Saint-Julien-de-Chaignes, assis en la dite paroisse de Chaignes, en la prévôté Bréval, avec toutes ses appartenances.* »

Le 8 juillet 1499, Simon Passart, aussi abbé de la Croix, déclare à son tour avoir : « *ung fief noble, assis en la chastellenie de Bréval, en la paroisse Saint-Julien-de-Chaignes, à court et usage avec le patronage de l'église du dit lieu, etc...* »

Un autre aveu présenté par Jean de la Motte, en 1526, est identique à celui qui précède.

En 1666, une des deux portions de la cure de Louviers se trouvant vacante, Mgr Henri de Maupas, évêque d'Evreux, nomma à ce bénéfice Philibert Pitard, prêtre et curé de Chaignes (2).

(1) M. Lebeurier, *pièces justificatives*.

(2) Cette nomination n'eût pas d'effet.

Pouille d'Evreux, *art. Louviers*.

Michel de la Noe-Saint-Martin, sieur de Prèmesnil, habitait Chaignes en 1677; il fut parrain, le 31 août de cette année, d'un fils de Henri de Sailly, chevalier, seigneur d'Aigleville et de Sailly, près Mantes.

La famille de la Noe, sieur de Saint-Martin et de Prèmesnil, maintenue de noblesse le 12 janvier 1669, dans l'élection d'Evreux, portait : *d'azur à une fusée d'or*.

Le 21 décembre 1749, Marie-Louise Les-carbotte, épouse de François-Henri de Sailly, seigneur d'Aigleville, fut inhumée dans l'église de Chaignes, à cause de l'interdit de l'église d'Aigleville.

Chaignes, de la sergenterie de Villers-en-Desœuvre, élection d'Evreux, comptait en 1750, deux feux privilégiés et trente-et-un taillables.

Il paraît qu'après avoir eu à Chaignes une basse justice, comme le témoignent les aveux, les religieux de la Croix obtinrent l'érection d'une haute justice (1).

En 1812, Chaignes n'avait que cent trente-sept habitants, et au lieu d'être le chef-lieu de la succursale comme aujourd'hui, cette paroisse était réunie pour le spirituel à Chaignolles, avec Aigleville et Villegats.

§ 2. CHAIGNOLLES.

Chaignolles est un diminutif de Chaignes et doit son nom, soit au voisinage soit à un dénombrement très ancien de la paroisse de Chaignes.

Son église, dédiée à l'apôtre saint Pierre, appartenait de temps immémorial à la célèbre abbaye de Coulombs, maison religieuse du diocèse de Chartres, qui comptait sous sa dépendance plusieurs églises de l'ancien évêché d'Evreux.

Vers le milieu du XII^e siècle, il existait déjà une famille noble qui portait le nom de ce village; Gautier de Chaignolles, à une époque voisine de l'année 1140, servit de témoin à une charte d'Amaury de Garennes en faveur du prieuré du Désert (2).

En 1204, le roi de France avait à Chaignolles 100 s. de revenu et un muids d'avoine chaque année (3).

Une pièce du cartulaire de Saint-Evroult, datée de 1232, fait mention d'une terre sise près la Croix-Mauvoisin, sur le chemin de Mantes, que Garnier de Chaignolles avait tenue en fief (4).

Vers l'année 1400, le *Coutumier* des forêts constate les droits qui appartenaient aux habitants de Chaignolles, dans la forêt de Meré.

(1) Notes Le Prévost, Chaignes.

(2) Notes Le Prévost, Chaignolles.

(3) Cart. Normand, Revenus de la Chastellenie de Bréval.

(4) M. Lebeurier, Aigleville, *pièces justificatives*.

Dans les premières années du xvii^e siècle, la seigneurie de Chaingolles appartenait à Nicolas Strozzi, marié avec Adrienne de Thosny; il était fils de Léon Strozzi et petit-fils de Léonard Strozzi, qui se retira en France avec les Albizzi et les Altovilli, lorsque les Médicis se furent rendus souverains de la Toscane (1).

Le 21 mars 1646, le seigneur de Chaingolles maria sa fille Marie avec François de Montmorency, 11^e du nom, seigneur de Châteaubrun en Berry, gouverneur de Châteauroux, du bourg de Deals et de Saint-Gildas, gentilhomme de la chambre de Louis de Bourbon, prince de Condé.

Marie Strozzi donna à son mari un fils et une fille qui mourut avant d'avoir été mariée; cette dame prit part à un procès intenté par François de Montmorency, baron de Fossez, qui attaqua la légitimité de son mari et qui succomba dans son action en 1658 (2).

Strozzy portait : *d'or à la fasce de sable, chargée de trois croissants tournés d'argent.*

Cette famille ne conserva pas longtemps Chaingolles, qui devint la propriété de Claude de Fontaines, seigneur de Marchel-le-Cave, marié le 28 novembre 1603, avec Françoise Gorguesse.

De ce mariage naquit René de Fontaines, écuyer, seigneur de Rasse et de Chaingolles, maintenu dans sa noblesse par jugement de Charles Colbert, commissaire du roi, en date du 5 septembre 1666. Ce René de Fontaines, chevalier, sieur de Chaingolles et Jean Gorguesse, écuyer, sieur du Cloistre et d'Heilly, reçurent le 4 décembre 1681, du garde du Trésor royal, le remboursement de deux rentes; il épousa le 18 novembre 1632, Marie du Bois, dont il eut Charles de Fontaines, chevalier, seigneur de Chaingolles, Rasse, les Barres, Humbercourt, etc., marié le 21 juillet 1693 à Marie de Parthenay, qui lui donna deux enfants: Charles, mort jeune et Marie-Charlotte de Fontaines, alliée en janvier 1721 à Louis-François du Fay, écuyer, seigneur d'Henneveux et de Foucancourt (3).

Fontaines d'Estrajoux blasonnait : *d'or à trois écussons de vair bordés de gueules.*

En 1750 Chaingolles, élection d'Evreux, sergenterie de Villiers-en-Désœuvre, comptait deux feux privilégiés et quatorze tail-lables.

Un M. de de Fontaines se trouvait, le 16 mars 1789, à la réunion de la noblesse, dans la section du grand bailliage d'Evreux.

Chaingolles, en 1812, ne comptait que soixante-dix habitants.

(1) Les Strozzi, originaires de cette province, lut-tèrent les derniers pour l'indépendance de leur pays.

(2) Morel, art. Montmorency.

(3) La Chesnaye des Bois.

CHAIGNES, cant. de Pacy, à 148 m. d'alt. — Sol: sables avec meulrières en fragments, calcaire lacastre inférieur et calcaire grossier. — *R. Imp.* n° 13 de Paris à Cherbourg. — Pop. 189 hab. — Surf. terr. 636 hect. — 4 contrib. 2447 f. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 1116 fr. — 3^e Percep. et rec. cont. ind. de Pacy. — Réunion pour le culte et l'instruc. à Villegats. — 2 déb. de boiss., — 4 perm. de chasse, — dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr. 22, de cant. 4.

Dépendances : LA BELLE-FONTAINE, CHAINGOLLES, LES ESCRETS, LES FERETS, LA FONTAINE-SAINT-JULIEN ET MAISON-ROUSSEL.

Agriculture, céréales — 2,500 arbres à cidre.

Industrie, 2 tuileries et briqueteries — 4 *patentés*.

CHAISE-DIEU-DU-THEIL.

Les communes de Chaise-Dieu et du Theil ont été réunies le 4 mars 1830.

§ 1^{er}. — CHAISE-DIEU.

Paroisse des : Vic. et Elect. de Verneuil. Doy. de l'Aigle. — Dioc. d'Evreux. — Parl. de Rouen.

Ce village doit son existence à la célèbre abbaye de l'ordre de Pontevault qui existait sur son territoire. Les serviteurs et les autres personnes attachées au monastère s'établirent dans les environs et eurent de très bonne heure une église particulière dédiée à saint Jean, placée sous le patronage des Religieux qui avaient en même temps la seigneurie.

Au moment de la Révolution, le curé de la Chaise-Dieu fut déporté et remplacé par un prêtre marié nommé Sèbire.

Toute l'histoire de cette commune se résumant dans celle de l'abbaye, nous nous occuperons tout spécialement de celle-ci.

ABBAYE DE CHAISE-DIEU.

Dans une partie de la forêt de Breteuil nommée le Désert, se trouvait un ermitage très ancien dont les solitaires avaient pour chef, au commencement du xi^e siècle, le vénérable Hugues, que Robert de Meulan, comte de Leicester-Breteuil, 1^{er} du nom, honorait de son amitié et pour lequel il fit bâtir le prieuré de Notre-Dame-du-Désert, dit aussi du Lesme, dédié en 1125.

Peu d'années après, Richer, baron de l'Aigle, qui avait aussi une profonde vénération pour le pieux supérieur des Ermites, lui donna, dans la forêt de l'Aigle, sur le territoire de Cheronvilliers, une portion de bois avec un emplacement où fut édiflée une chapelle. sous l'intercession de saint Clair: on nomma ce lieu *Casa Dei*,

maison de Dieu, d'où vient le nom de Chaise-Dieu (1).

En 1130, le roi Henri I^{er} d'Angleterre confirma le prieuré du Désert dans la possession de son église de la Chaise-Dieu, d'une terre plantée en bois provenant de la donation de Richer de l'Aigle, et d'une autre pièce de terre, hors bois, donnée par Guillaume de Cheronvilliers (2).

Il n'y eut là, toutefois, qu'une tentative d'établissement; le vénérable Hugues, prieur du Désert, fit remarquer à Richer que l'emplacement était mal choisi à cause du manque d'eau, et il le pria de lui en donner un meilleur.

Le châtelain de l'Aigle lui en donna un autre sur les bords de l'Iton, où l'on commença immédiatement la construction d'une nouvelle église dédiée à la sainte Vierge, qui reçut aussi le nom de Chaise-Dieu. Il laissa néanmoins à Hugues et à ses religieux l'établissement abandonné, connu encore aujourd'hui sous le nom de Vieille-Chaise-Dieu (3).

En très peu de temps, on construisit un petit monastère avec une église, dédiée le 2 octobre 1132, par Audin, évêque d'Evreux, assisté de Torstin, archevêque d'York, son frère. Richer, le fondateur, était présent à cette cérémonie, avec Guillaume Fresnel, seigneur de la Ferté-Fresnel (4).

A l'occasion de cette dédicace, la chronique de l'Aigle fait une remarque qu'il est bon de noter, c'est que Julienne du Perche, veuve de Gilbert de l'Aigle, mère de Richer, ajouta aux libéralités de son fils le don d'une bibliothèque à l'usage des Frères Ermites du lieu, pour le salut de Gilbert, son défunt mari. On ignore de quoi cette bibliothèque était composée, mais des livres, en ce siècle, étaient un don bien précieux (5).

Dans cette même circonstance ou un peu plus tard, Richer de l'Aigle compléta ses dons en accordant aux Frères du Désert le produit du droit de tonlieu dans toute l'étendue du territoire de la Chaise-Dieu (6); Richer, II^e du nom, son fils et son héritier, ratifia cette donation.

Le prieur Hugues, après avoir gouverné pendant quatorze ans, les deux maisons du Désert et de la Chaise-Dieu céda cette dernière avec le consentement de Richer, le fondateur, à l'ordre de Fontevrault, qui en prit possession vers 1146.

Trente ans avant la fondation de la Chaise-Dieu avait paru dans la Bretagne et l'Anjou

un saint prêtre du diocèse de Rennes, nommé Robert et surnommé d'Arbrisselles, du nom de son village. Ses prédications et l'ascendant de sa sainteté avaient attiré autour de lui une foule d'hommes et de femmes qui ne pouvaient se résoudre à se séparer de lui. C'est alors qu'il fonda près de Politiers le célèbre monastère de Fontevrault, où les deux sexes, tout en vivant séparément, étaient réunis dans une même église. En souvenir de l'obéissance de Notre-Seigneur et de saint Jean envers la sainte Vierge, le saint fondateur voulut que l'abbesse fut la supérieure de tout l'ordre et qu'elle eût ainsi les religieux sous son administration.

Cet ordre de choses fut alors établi à la Chaise-Dieu, où la nouvelle abbesse, nommée Eldeburge, eut à la fois sous son autorité des religieuses et les anciens Ermites qui avaient jusque-là occupé la maison.

Robert, comte de Leicester, dont la prodigalité envers les établissements religieux était inépuisable, se montra aussi très généreux pour la Chaise-Dieu. Une charte que nous avons sous les yeux donne aux religieuses le droit d'usage dans la forêt de Breteuil, c'est-à-dire le droit de prendre du bois mort pour leur chauffage et du bois vif pour construire, le panage pour leurs porcs et l'herbage pour leurs bêtes à cornes.

Enfin, vers 1150, une charte du comte confirma la donation d'une rente de 36 s. faite par sa femme, Amicie, sur ses revenus de Vinburne, en Angleterre, où on lui payait des redevances en onces d'or (1).

C'est probablement cette charte que l'on conservait autrefois à la Chaise-Dieu, et qui avait été donnée en présence de Rotrou, évêque d'Evreux, et de Robert Fresnel, seigneur de la Ferté (2).

Des titres postérieurs nous apprennent que le comte Robert I^{er} avait encore donné aux Dames de la Chaise-Dieu les terres de Catleburg et Caton, situées en Angleterre, dans son comté de Leicester.

Bien plus, le comte voulut avoir dans ses domaines anglais des religieuses de l'ordre de Fontevrault, et il fonda pour elles l'abbaye d'Étone. L'abbesse et les religieuses furent tirées de la Chaise-Dieu. Alberede de Beaumont, fille du puissant Roger de Beaumont, qui s'était consacrée à Dieu chez les Fontebaldines, conduisit cette colonie en Angleterre, en 1158, et fut choisie pour abbesse (3).

(1) Vaugeois, *Hist. de l'Aigle*, p. 271.

(2) *Notes* Le Prévost. V. cette charte, art. Bémécourt.

(3) Vaugeois, *Hist. de l'Aigle*, p. 271.

(4) La Chesnaye des Bois.

(5) Vaugeois, *Hist. de l'Aigle*, p. 272.

(6) *Id.*, *id.*

(1) Cette charte a été donnée en partie dans les notes Le Prévost, seulement nous ferons remarquer que la donation a eu lieu en faveur des religieuses et non des religieux.

(2) La Chesnaye des Bois. V. Fresnel.

(3) *Hist. d'Harcourt, Tableau généalogique.*

Eldeburge, abbesse de Chaise-Dieu, qui conservait ses droits de supérieure sur l'abbaye d'Etone, cédant à la prière du roi et à la demande du comte Robert et de sa femme, Amicie, accorda certaines immunités à son ancienne religieuse, Alberede, qualifiée seulement de prieure. Le célèbre saint Thomas de Cantorbéry, alors simple chancelier d'Angleterre (1), fut témoin de cette concession avec le Frère Robert de la Chaise-Dieu (2).

Postérieurement à leur séparation, il semble que les Frères du Désert admettaient des dames dans leur association. On a une charte de Gaillard de Thevray, vers 1150, dans laquelle on voit qu'Alisende, sa femme, avait pris l'habit monastique au Désert.

En confirmant la fondation d'Etone, le comte Robert II de Leycester eut soin, à l'exemple de son père, d'excepter de sa donation la terre que les religieuses de Chaise-Dieu possédaient à Cateburg et à Caton (3).

Dès l'année 1155, l'abbesse Eldeburge avait pour prieure, c'est-à-dire comme supérieure après elle, Julienne de l'Aigle, fille du fondateur qui avait renoncé au monde. Quelques années plus tard, vers 1160, Richer, père de Julienne, mourait dans une grande vieillesse, après une vie très agitée. Il fut inhumé avec Béatrice, sa femme, dans l'église de la Chaise-Dieu, où l'on voyait leurs tombeaux. Julienne put veiller jusqu'à sa mort sur la sépulture de ses parents, avec sa sœur Félicie, qui était venue la rejoindre à la Chaise-Dieu.

Richer III, frère de Julienne et de Félicie, succéda à son père dans la baronnie de l'Aigle, qu'il posséda pendant quinze ans. Il épousa Odeline ou Adeline, fille d'un vicomte de Sainte-Suzanne, dans le Maine, dont il eut trois fils et une fille qui devint, par la suite, prieure de Chaise-Dieu.

Richer III fut inhumé en 1176, dans le prieuré de Saint-Sulpice, mais Odeline, sa femme, eut sa sépulture à la Chaise-Dieu, où on lui éleva un tombeau magnifique au milieu du chœur des religieuses.

En 1198, le couvent de la Chaise-Dieu jouissait déjà, dans la vicomté d'Evreux, d'une rente d'un muid de froment, qui lui avait été aumôné. Richard d'Argences, fermier de la vicomté, compta cette même année, aux religieuses, 9 l. 12 s., pour ce muid de froment et pour deux autres qu'elles avaient à Quittebeuf.

Le roi Jean se trouvant à Vernueil, le 25 novembre 1201, confirma au couvent une

rente de 20 l. angevines à prendre sur la prévôté de Vernueil, en deux termes, à Paques et à la Saint-Michel.

Dans un état des aumônes dues aux monastères du diocèse d'Evreux, dressé vers 1204, on lit que les religieuses de la Chaise-Dieu doivent percevoir sur la vicomté d'Evreux un muid de blé, estimé 62 s., et sur le domaine de Quittebeuf, une rente de 2 muids de froment, estimés 7 l. 4 s.

La haute noblesse des environs affluait alors à Chaise-Dieu, parmi les nobles filles, qui renonçaient ainsi au monde, se trouvait Avicie des Essarts, fille de Gilbert et de Melisende, citée dans un acte de 1205. Roger des Essarts, frère ou parent d'Avicie donna, en 1212, au couvent, du consentement d'Odeline des Minières, sa femme, 60 s. à prendre sur le moulin de Greigneuseville; mais 30 s. devaient appartenir à Avicie des Minières, sœur de sa femme, durant sa vie et retourner à l'abbaye après sa mort.

La fille de Richer III, s'était aussi retirée vers 1208 à Chaise-Dieu après la mort de Gilbert Crespin, seigneur de Tillières, son mari; son mérite la fit élever à la dignité de prieure du couvent, place éminente que sa tante Julienne avait occupée avant elle (1).

L'enquête faite en 1212 sur les droits des riverains dans la forêt de Breteuil, nous fournit la note suivante:

« Chaise-Dieu a du bois vif pour bâtir par livrée et l'herbage pour ses bestiaux, partout, hors défens et le panage avec deux charrettes de branches de charne pour leur chauffage à prendre tous les jours, hors défens, de telle sorte, néanmoins, qu'en un jour, on ne pourra prendre plus de deux charrettes. Or, tout ceci est pour l'usage exclusif des maisons de la Chaise-Dieu ».

D'après une autre enquête, peut-être antérieure, ces droits étaient moins étendus et on ajoutait que la maison de Beaufour, à Bourth, propriété des religieuses avait les mêmes droits.

Richer III, sire de l'Aigle, avait eu pour successeur son fils Gilbert II^e du nom, qui montra pour la Chaise-Dieu, la même générosité que ses illustres ancêtres. Par une charte de 1215, il lui donna une rente de 45 s. sterlings, à prendre sur le manoir de Guilandon, en Angleterre, et destinée aux frais de la chaussure des religieuses (2).

En 1218, Félicie de l'Aigle, fille du fondateur et tante de Gilbert II, était prieure de la Chaise-Dieu.

Odeline des Minières, femme de Roger des Essarts, veuve depuis 1211, était morte en 1226, son tombeau fut placé dans le chœur

(1) Il exerça cette fonction de 1157 à 1160.

(2) C'était probablement le supérieur de la section des hommes dans ce monastère.

Monasticon Anglicanum, V^o Etone.

(3) Monasticon Anglicanum; V^o Etone.

(1) Vaugeois. *Hist. de l'Aigle*.

(2) id. id.

extérieur de l'église de Chaise-Dieu ; on la voyait représentée sur une lame de cuivre, ayant aux deux côtés de sa tête, deux figures de femmes qui pleuraient (1).

En 1229, Emmeline de Roman, veuve de M^{gr} Guillaume de Gouville, en présence du V^{le} père, Richard, évêque d'Evreux, donna en pure aumône, aux religieuses de la Chaise-Dieu pour le salut de son âme, de l'âme de Guillaume, son défunt mari, deux setiers de pois à prendre chaque année, à Noël, sur le moulin de Gouville ; Richard, évêque diocésain approuva ce don à la prière d'Emeline et fit apposer son sceau sur la charte (2).

L'année suivante mourut Gilbert II, châtelain de l'Aigle, petit-fils du fondateur de la Chaise-Dieu. Ce seigneur, pendant sa vie, ratifia non-seulement les donations faites au couvent par ses ancêtres, en terres, prés, bois, moulins et droits seigneuriaux, mais il y ajouta des rentes en argent, l'établissement d'une foire le jour anniversaire de la dédicace de l'église (3) ; enfin, il concéda aux religieuses, le droit de prendre chaque jour une charretée de bois à deux chevaux, dans la forêt de l'Aigle.

Cette dernière concession donna lieu entre les Fontbraldines et les descendants de leurs bienfaiteurs à de longs procès qui ne purent se terminer qu'au moyen d'une transaction par laquelle on abandonna au couvent une partie de la forêt en toute propriété.

En 1235 et 1239, Gilbert des Essarts, célèbre par ses pérégrinations en Orient et son retour inespéré, confirma les donations faites par ses ancêtres, à Chaise-Dieu.

Dans une transaction, conclue en 1240, entre Odeline, prieure de Chaise-Dieu et l'abbaye de la Noe, les religieuses renoncèrent à une rente de cinq quartiers de blé, mesure de Conches qu'elles avaient sur les granges de Bellemare au Mesnil Hardray, constituée en échange des moutons de leurs terres du Nuisement et du Four-d'Erembarge la-Lépreuse. De leur côté, les moines abandonnèrent une rente de deux setiers de froment qu'Odeline de l'Aigle, du consentement de Gilbert, son fils, seigneur de l'Aigle, leur avait donnée en aumône. Cette rente était payable sur le manoir de Crepon, appartenant aux religieuses (4).

(1) On a pensé que ces figures représentaient les filles de la défunte, parce qu'elles étaient habillées à peu près comme elle.

(2) Notes Le Prévost. Roman

(3) C'est-à-dire le droit de prélever des impôts, qu'on appelait les *coutumes*, sur les marchands qui venaient à cette foire.

(4) Parmi les dons faits au monastère par la famille de l'Aigle et confirmés par Gilbert, il se trouvait une rente d'un millier de harengs, ce qui fait voir que dès le x^{iv} siècle, on savait conserver ce poisson.

(5) Notes Le Prévost. Mesnil Hardray.

Il suit de ce document que le couvent de la Chaise-Dieu était gouverné par une simple prieure, situation qui a duré jusqu'à l'extinction de la communauté.

En 1280, l'abbaye du Bec et les religieuses de Chaise-Dieu s'accordèrent au sujet du partage des dîmes de Fouqueville (1).

A cette époque vivaient à la Chaise-Dieu, deux nobles sœurs, Pétronille et Odeline, filles de Jean I^{er} du nom, chevalier seigneur de Chambray et de Marguerite du Fresne. Au mois d'avril 1283, leur père aumôna au monastère, sans doute à cause de ses deux filles, 8 l. de rente à prendre sur la terre de Chambray, du consentement de Jean de la Ferté, son cousin et l'aîné de la maison. La charte était scellée du sceau des deux chevaliers (2).

Dans le contrat d'échange que le roi fit en 1308 avec la famille le Veneur, de la terre de Rugles contre celle de Longchamps, il est dit que le prieur de la Chaise-Dieu (3), percevait sur le domaine de Rugles, une rente de 40 s. payable aux deux échiquiers.

Au xiv^e siècle, la communauté de Chaise-Dieu n'était plus composée que de femmes qui toutes étaient de haute naissance et parmi lesquelles nous voyons figurer, vers 1391, Robine et Jeanne, filles de Jehau de Couillarville, seigneur de ce fief à Emanville (4).

Un aveu rendu en 1393, par Catherine de Vendôme, comtesse de la Marche, femme de Jean de Bourbon I^{er} du nom, nous apprend que les seigneurs du fief de Quillebeuf et leurs gens étaient francs et quittes de mouture au moulin de Chaise-Dieu, assis en la paroisse de Honetteville ; toutefois, ce fief était sujet à certaines redevances envers la prieure et le couvent de Chaise-Dieu.

Vers 1400, le *Coutumier* des forêts constate que les religieuses de la Chaise-Dieu sont *francs usagers* dans la forêt de Breteuil (5).

Lors des assises tenues à Verneuil, en 1453, il fut jugé sur un procès intenté par les religieuses de la Chaise-Dieu, pour les arrérages des rentes en argent et en harengs qui leur étaient dues par la terre de l'Aigle, qu'elles seraient payées malgré le séquestre mais qu'elles seraient réduites, à cause de la diminution des revenus (6).

L'aveu de la terre de Rugles en 1455, fait

(1) Notes Le Prévost. Fouqueville.

(2) La Chesnaie des Bois V^o Chambray.

(3) En lisant ce passage, on pourrait croire que la communauté masculine de la Chaise-Dieu existait encore ; nous pensons que cette rente avait été donnée du temps qu'il existait un prieur ou qu'il faut lire prieure au féminin.

(4) Elles avaient une sœur aînée, nommée Guillemette, qui avait épousé Robert Rioult, écuyer.

(5) Notes Le Prévost.

(6) Vaugois. *Hist. de l'Aigle*, p. 314.

encore mention de 40 s. dus sur la prévôté de ce pays aux religieuses de la Chaise-Dieu (1).

Parmi les noms des nobles qui ne s'étaient pas présentés à la montre de 1469 et qui avaient des fiefs et revenus en la vicomté de Conches, nous trouvons : Les religieuses, prieure et couvent de Chaise-Dieu, pour les fiefs de Nogent et du Beffroy (2).

Marie de Bretagne, 26^e abbesse de Fontevrault, ne pouvant réformer son abbaye, *chef-d'ordre*, alla établir sa réforme au couvent de la Madeleine, près d'Orléans. Le monastère de la Chaise-Dieu embrassa le premier ce genre de vie plus austère, en 1475 (3).

En 1484, à la suite d'une contestation entre l'abbaye du Bec, les religieuses de la Chaise-Dieu d'une part et le curé de Saint-Ouen-de-Poncheuil, d'autre part, les couvents furent maintenus en jouissance des grosses dimes sur certaines terres situées dans la paroisse de Saint-Ouen.

Non contents d'avoir obtenu une partie des dimes, les religieuses réclamèrent le patronage de l'église de Poncheuil, mais leurs prétentions furent repoussées par un arrêt de 1501 (4).

Renée de Bourbon étant parvenue à réformer la maison principale de l'ordre de Frontevrault, y fit venir par ordre de Louis XII, quarante-deux religieuses réformées, tirées de divers monastères. La Chaise-Dieu fournit son contingent, à cette pieuse colonie (5).

En 1504, lorsque les six filles de Robert le Bœuf, chevalier, seigneur de la Bonneville, tué à Saint-Quentin en 1488, partagèrent la succession de leur père, l'une d'elles, la cinquième, était religieuse à la Chaise-Dieu.

René de Brosse, châtelain de l'Aigle, ayant fait abattre en 1506 les hautes futaies de la forêt de l'Aigle, les religieuses auxquelles les anciens barons, leurs fondateurs, avaient accordé des droits sur ces bois, lui intentèrent un procès qui ne fut terminé qu'après sa mort, arrivée vers 1525.

Guilmette de Saint-Germain, âgée de vingt-sept ans seulement, mais petite-fille par sa mère de l'amiral d'Annebaut, ayant été élue abbesse de Saint-Amand de Rouen en 1544, par les jeunes sœurs, les anciennes lui opposèrent Isabeau le Cauchois, qui prétendait aussi à cette dignité. Guilmette,

soutenue par l'immense crédit de ses parents, fit enlever sa rivale avec une autre religieuse, et toutes deux furent reléguées dans l'abbaye de la Chaise-Dieu (1).

Vers 1563, Antoinette d'Estancon, fille de Jean d'Estancon, chevalier seigneur de la Salle Houllebec prit le voile à la Chaise-Dieu, il en fut de même de Suzanne Molart, fille de François Molart, capitaine de la ville et du château d'Essay.

Le 31 décembre 1580, Jeanne de Mailloc, religieuse professe de la Chaise-Dieu, était nommée prieure de Nassandres; elle était *sœur* de Dom Claude de Mailloc, abbé de la Croix-Saint-Leufroy et l'on voit encore le tombeau de cette dame dans l'église de Sacquenille, où elle mourut en 1603 (2).

Jeanne des Fontaines, fille de Jean, écuyer, sieur des Erables, de Pierrepont, etc., dut aussi entrer à la Chaise-Dieu, dans les dernières années du xvi^e siècle (3).

M^{lle} de Girard, *sœur* de Chrestien Girard, sieur de la Chaise, se fit religieuse à la Chaise-Dieu, dans les premières années du xvii^e siècle (4).

Le prieuré reçut des dons du roi en 1615 et 1627.

De 1650 à 1669, Marie de Bretignières, de la famille des seigneurs de la Pertuisière à Bourth, était prieure de la Chaise-Dieu. De son temps, le fief de la Gerbière à la Haye-Saint-Sylvestre produisait aux religieuses un revenu de 300 l.

Le 10 mai 1667, Henri de Maupas, évêque d'Evreux fit la reconnaissance du corps de saint Juvence, martyr, envoyé de Rome à la Chaise-Dieu (5).

Vers ce temps, on voyait au couvent de la Chaise-Dieu, Marie de Laval, la huitième des neuf enfants de Jean de Laval, seigneur de Gournay-la-Guérin et de Claude de Prunel; elle était la tante du pieux François de Montigny, d'abord archidiacre d'Evreux, puis, premier évêque de Québec, qui mourut octogénaire, en 1708.

On y voyait encore depuis 1690, M^{lle} de Lenfernat, elle y était encore en 1730 (6).

Guy de Chaumont, marquis d'Orbec, seigneur de Quiry, mort en 1712, eut aussi deux filles à la Chaise-Dieu, Marie-Madeleine et Judith; cette dernière devint abbesse de Saint-Georges, de Rennes en Bretagne.

Dans la liste des créanciers du marquis de

(1) Notes Le Prévost. Rugles.

(2) On prouva que le couvent s'était présenté à la montre de Verneuil, parce qu'il était situé dans cette vicomté.

(3) Helyot. *Hist. des ordres religieux*. Frontevrault.

(4) Notes Le Prévost, Saint-Ouen de Poncheuil.

(5) Helyot. *Hist. des ordres religieux*.

(1) Notice sur Saint-Amand, par Hyacinthe Langlois. *Revue de Rouen*.

(2) Pouillé d'Evreux.

(3) La Chesnay des Bois.

(4) Saint-Antoine de Sommaire. Notes Le Prévost.

(5) La fête de saint Juvence, martyrisé à Rome est marquée au 1^{er} juin, on le nomme quelquefois Vivence et même Vincent.

(6) Sa *sœur*, Louise-Marie de Lenfernat, avait épousé M. du Bois de la Pierre.

Prie, en 1771, on voit figurer les dames religieuses du couvent de Notre-Dame-de-la-Chaise-Dieu, pour 24 l. montant d'une portion de rente échue.

En 1759, la Chaise-Dieu avait encore le patronage de Courteilles et des biens à Francheville. Le fief du Quesnoy-Mauvoisin à Beuzevillé, leur appartenait également (1).

Les armes de l'abbaye de la Chaise-Dieu étaient : d'azur à une Annonciation de la sainte Vierge par l'ange Gabriel d'or, accompagné d'un écusson du même chargé d'un aigle de sable (2).

M^{re} du Bois de la Pierre avait composé une histoire de la Chaise-Dieu, restée manuscrite, qu'on ne retrouve plus.

§ 2. LE THEIL.

On voit au village du Theil une partie bien conservée de la chaussée romaine tendant de Condé-sur-Iton à Chanday. Entre ce dernier village et le Theil, on trouve sur une grande longueur le pavé de la route assez intact pour qu'on puisse en plusieurs endroits en mesurer la largeur qui est de dix-huit pieds (3).

Le nom de ce village vient de Tilleul, arbre autrefois très cultivé en France. L'église du Theil est dédiée à la sainte Vierge, et toute l'histoire de la paroisse se trouve dans celle du fief de Courteilles qui embrassait une grande partie de la localité.

Le Theil a eu quelquefois des seigneurs distincts de ceux de Courteilles. En 1657, Pierre le Breton, comme seigneur du Theil, prétendait au patronage de la paroisse.

Le Breton : d'argent à 3 roses de gueules.

Le Theil faisait partie du doyenné de l'Aigle; sa population, en 1812, était de trois cent quatre-vingt-treize habitants.

Fief : COURTEILLES. On dit que ce fief s'est appelé autrefois la *Cour au Teil*, mais nous pensons plutôt que ce nom provient de l'établissement, en cet endroit, d'un rameau de la famille de Courteilles, près de Verneuil, que l'on nomme dans le pays le Grand-Courteilles, par opposition à celui du Theil, que l'on appelle le Petit-Courteilles (4).

Peu d'années après la reunion de la Normandie à la France, Guillaume de Courteilles, chevalier, donnait au prieuré du Désert, 10 s. de rente à Bourth, localité contigue au Theil et à la Chaise-Dieu. Evidemment, ce seigneur était propriétaire de

notre Courteilles, son fils du même nom, également chevalier, se libéra de cette rente, en 1255, par l'abandon de trois acres de terre à Bourth (1).

En 1282, ce même Guillaume de Courteilles, vendit au chapitre d'Evreux, moyennant 40 l. t. la dime qu'il percevait au Grand-Cuisiny, à Cintray. L'acte de vente nous apprend que sa femme se nommait Odeline.

Les titres des xiv^e et xv^e siècles ne nous révèlent rien sur le fief de Courteilles, mais en 1505, d'après M. Le Prévost, Séraphin d'Affagard était seigneur de Courteilles et du Theil. Au lieu de Séraphin, il faut plutôt lire Greffin Affagard, d'après un aveu de l'Aigle de 1509, que nous avons sous les yeux et dans lequel il est dit que ce fief relève de celui de Fontenil et qu'il a court et usage (2).

Greffin Affagard, fit vers 1553, le voyage de Jérusalem avec Dom Bonaventure Brochard, savant cordelier de Bernay; ils rédigèrent ensemble une relation qui se trouve imprimée dans le tome vi des *Lectiones antiquæ* de Canisius (3).

Greffin Affagard, que d'autres écrivent Arfagard, était chevalier du Saint-Sépulcre, c'est un nom de plus à joindre à ceux des hommes distingués de l'Eure.

Ses armes étaient : de gueules à trois diamants en losanges, taillés à facettes d'argent, en fasce.

Il y eut, le 15 février 1532, une sentence prononcée à Alençon, par Jacques de Rouves, fils de Georges, contre messire Geofroy Affagard (4), qui mourut laissant deux filles; Madeleine, l'une d'elles, épousa Jean Le Clerc, qui était seigneur de Courteilles et du Theil en 1559; cette dame devenue veuve, épousa en secondes noces, vers 1570, Antoine de Lenfernat, auquel elle apporta le fief de Courteilles (5).

De 1614 jusqu'en 1632, Camille de Lenfernat fut seigneur de Courteilles et présenta à la cour du Theil.

En 1657, les enfants de Corneille de Lenfernat étaient mineurs; on voit alors trois personnes nommer à la cure du Theil, savoir : Pierre le Breton, comme seigneur du Theil, Benoit de Foulongne, seigneur de Fontenil, fief dominant à raison de garde-noble et enfin le roi, pour le même motif.

(1) On conserve aux Arch. de l'Eure, un cartulaire écrit au xviii^e siècle, plus un état des ventes, chartes, titres de propriétés situés sur les paroisses de Blandey, les Bokereaux, Mandres, le Sap, S^t-André, Saint-Just et le Theil, de 1132 à 1789, 2 reg. 2 lias.

(2) *Annuaire du fondateur*, M. Canel.

(3) M. Vaugeois, *Hist. de l'Aigle*, 477.

(4) Il est à remarquer que le couvent de la Chaise-Dieu avait le patronage de Courteilles, près de Verneuil.

(1) *Notes Le Prévost*, t. 1, p. 567.

(2) Au reste M. Le Prévost indique lui-même Greffin Affagard comme seigneur de 1517 à 1548.

(3) Guilmeth, notice sur Bernay.

Frère, *Manuel du Bibliophile normand*.

(4) C'est probablement le même que Greffin Affagard.

(5) Ce seigneur était d'une famille originaire de la Brie qui avait des branches en Bourgogne et en Champagne, le père d'Antoine était veuve, en 1490, s'établir dans le Perche.

Louis de Lenfernat était seigneur de Courteilles en 1681 (1); il eut deux filles : l'une fut religieuse à Chaise-Dieu, comme nous l'avons dit; l'autre, Louise-Marie de Lenfernat, dame de Courteilles, le Theil, Champ-Motteux, etc., épousa François de l'Osmosno, seigneur du Bois de la Pierre, exempt des gardes du corps du roi et chevalier de saint Louis, dont elle n'eut pas d'enfants, et qui fut tué en 1709, à la bataille de Malplaquet. Elle-même mourut à Courteilles où elle était née, le 14 septembre 1730.

Cette savante dame est l'auteur de plusieurs ouvrages qui auraient mérité d'être publiés.

1^o *Histoire de la maison de la Chaise-Dieu*;

2^o *Histoire de l'ancienne maison de l'Aigle*, avec des preuves et des notes sur la noblesse du pays (2).

Elle avait en outre rassemblé des mémoires pour l'histoire de la Normandie, des comtes d'Evreux, de Mortain, de Mortagne et de Ponthieu, des ducs d'Alençon et des châtelains de Breteuil; elle était en relation avec beaucoup de personnes d'un nom distingué comme Fontenelle, le P. de Montfaucon, auquel elle a fourni bien des notes pour ses *Mémoires de la monarchie française*, et avec le P. Simplicier, auteur de l'*Histoire généalogique de la maison royale de France*.

Lenfernat portait : *d'azur à trois losanges d'or, 2 et 1*, un casque de front, pour supporter un ange et un sauvage, et pour devise : *qui fait bien l'enfer n'a*.

La famille de l'Osmosno, qui succéda un instant à la précédente, avait déjà la seigneurie du Bois de la Pierre en 1509; elle eut depuis la Barre, la Normandière, etc., et fut maintenue de noblesse dans l'élection de Verneuil, le 8 octobre 1696. Ses armes étaient : *d'argent à 3 girons d'or*.

Après M^{rs} du Bois de la Pierre, nous trouvons à Courteilles trois générations de la famille de Brétignières (3) :

1^o Pierre-Louis de Brétignières de Courteilles;

2^o Pierre-Louis de Brétignières de Courteilles, fils du précédent;

3^o Charles-Louis de Brétignières, comte de Courteilles, marié à Marie-Louise-Adrienne de Favières.

(1) On a dit que sa famille était protestante, mais nous supposons que c'est une supposition gratuite, car il n'aurait pas présenté à une église catholique.

(2) Louis d'Aspies, curé de Saint-Martin, s'est servi de ce travail pour l'*Histoire de la ville de l'Aigle*, dont a profité M. Vaugeois, le dernier historien de cette ville.

(3) C'est une famille de robe originaire de Verneuil qui possédait, au xviii^e siècle, le domaine de la Brétignière-sur-Bourth et qui a produit un procureur général au Parlement de Rouen, plusieurs conseillers au grand Conseil et au Parlement de Paris.

Ce dernier était, en 1812, membre du collège électoral de l'Eure et maire du Theil. M. le vicomte de Courteilles remplit encore, à l'heure où nous écrivons, cette fonction administrative pour la Chaise-Dieu et le Theil réunis.

Les armes de Brétignières qui sont dans l'église de Chavigny portent : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée d'un soleil du même en chef et en pointe de 3 roses d'argent, 2 et 1*.

CHAISE-DIEU-DU-THEIL, cant. de Rugles, l'Itou, — à 196 m. d'alt. — Sol : diluvium, — *chem. de gr. comm.* n^o 9 bis, de Breteuil à Chanday; n^o 70, de Rugles à Chennebrun. — Surf. terr., 593 hect. — Pop., 477 hab. — 4 cont. en ppal., 3,766 f. — Rec. ord. budg. comm. 1867, 2,470 f. — ∞ de Chanday (Orne). — Percep. et rec. cont. ind. de Rugles. — Parois. — Ecole mixte de 22 enf. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 12 déb. de boissons, — 8 perm. de chasse, — dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 47; de cant., 7.

Dépendances : BABU, LE BOIS-BIZET, LE BOULAY, CHAISE-DIEU, LE CRÈNE-HARD, COURTEILLES, LE CROUOIR, LA GARENNE, LA RENARDIÈRE, LES RONCIERS, LA RUE-DU-THEIL, LE THEIL.

Agriculture : Céréales. — 6,500 arbres à cidre,

Industrie : 2 moulins, une briquetterie, fabrication d'agrafes et d'épingles. — 36 *patentés*.

CHAMBLAC.

Paroisse des dioc. de Lisieux. — Vic. de Falaise et d'Orbec. — Elec. de Bernay. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Ce village, qui est traversé par la voie romaine de Lisieux à Condé, doit tirer l'étymologie de son nom de *Campus Blaque*, le champ de Blaque ou Blach.

Nous ne savons rien de l'époque présumée de la fondation de l'église, qui a été dédiée à la Sainte-Vierge, et dont le patronage appartenait au seigneur de la paroisse.

Il existait autrefois une famille portant le nom de la paroisse, qui apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1234, par une donation de Chrétien de Chamblac en faveur de l'abbaye de Lyre.

Dans une autre chartre du commencement du xiii^e siècle, Henri de Ferrières donne à Guillaume de Capelles la couture du moulier et du Tromblay à Chamblac, 4 acres de terre dans sa couture du Grand-Camp, etc., à la charge de l'hommage d'un éperon doré, livrable tous les ans le jour de Pâques au donateur ou à ses héritiers (1).

A partir du commencement du xv^e siècle,

(1) *Notes Le Prévost*, t. 1, p. 482.

la seigneurie de la paroisse et du fief principal appartenait à la même famille.

Jean de Bonneville, chambellan du roi, bailli de Caen, était, en 1400, seigneur de Chamblac et de Bonneville.

Deux actes de fief de l'abbaye du Bec, au profit de Guillaume et de Jean Moreymes, des années 1424 et 1435, font mention de la paroisse de Chamblac.

Lors de la *recherche* de Montfauit, en 1464, Robert Le Cerf de Chamblac fut mis à la taille, mais Laurent de Bonneville de la même paroisse, sergent de Chambrais, en fut exempté, ayant été trouvé noble.

Jehan de Bonneville, 11^e du nom, *escuyer*, descendant de Jean, vivant en 1400, est qualifié, dans son acte du 13 décembre 1487, de seigneur de Chamblac; il eut pour successeur et héritier, en 1536, Louis de Bonneville, son fils; nous voyons ensuite successivement, en 1579, Jean, 111^e du nom; en 1613, Louis de Bonneville, 11^e, et en 1639, Nicolas de Bonneville.

Lors de la recherche de la noblesse faite par de Marle, dans la généralité d'Alençon, en 1666, les enfants de Nicolas de Bonneville, *escuyer*, sieur de Bonneville, possédaient la paroisse, dont le revenu était de 2,000 liv. Les moines de Friardel avaient la moitié des grosses dîmes, affermées 1,000 l. et le curé l'autre moitié, avec les verdages.

Les terres étaient affermées généralement de 8 à 10 l. l'acre (1).

Le 28 novembre 1765, messire Jacques-Edouard de Bonneville, chevalier, seigneur patron de l'église paroissiale de Chamblac, demeurant en son château de Bonneville, fit le dépôt en l'étude de M^e Auzou, notaire garde notes royal à Broglie, d'une reconnaissance de 1,558 l. souscrite à son profit, par Pierre Vallet, son fermier (2).

En 1788, le comte de Bonneville, mestre de camp de cavalerie, était seigneur de Chamblac.

De Bonneville portait : *d'argent à 2 lions léopardés de gueules.*

Le Chamblac relevait féodalement de la baronnie de Ferrières, et lorsque le 25 juin 1604, Charlotte des Ursins, dame et vicomtesse d'Auchy, rendit son aveu, elle déclara en ce qui concerne Chamblac :

Que sa baronnie et terre de Ferrières, s'étend sur les paroisses de Chambrais, Ferrières, Chamblac, etc. Que le ban du moulin du Pré, s'étend en la paroisse de Chamblac, dont les hommes sont tenus de moudre leurs grains et moultures au dit moulin.

Elle ajoute : *Item, y a en ma baronnie sergenteries ou prévôtés fleffées; ... l'autre*

est nommée la sergenterie de Chamblac... qui toutes tiennent en foi et hommage de moi et se relève chacune d'icelle par 60 s. de relief... sont sujets lesdits sergents compareir aux plaids du panago à peine de 60 s. d'amende (1).

Fiefs. 1^o LE BOCAGE. François de Bonneville, sieur du Bocage, fut reconnu d'ancienne noblesse, lors de la recherche de 1666.

2^o BONNEVILLE. La famille de ce nom, ainsi que nous l'avions déjà dit, possédait le fief de Bonneville, avec la seigneurie de Chamblac.

On lit dans l'aveu de 1604, cité plus haut : « Les enfants sous âge de feu François de Bonneville, tiennent de moi un 8^e de fief nommé le fief de Bonneville, assis en la paroisse de Chambrais. (disez Chamblac)... dont ils me doivent foi et hommage, 5 jours de garde en nom château de Chambrais, en temps de guerre et que le roi mande ses ostz et après avoir esté deument sommé, ainsi que les autres tenantz de moy noblement, avec 7 l. 10 s. de rente sieuriale, par chacun an.

Un aveu de 1682, constate que le 8^e de fief de la Bonneville appartenait encore aux hoirs François de Bonneville.

3^o LE BOSQ DU BOIS. Par une charte datée de 1261, Pétenille de la Roque, alors veuve, vendit à Jehan du Bois de Chamblac, chevalier, un hébergement avec maison et un bois situé à la Minterie (1).

Lors de l'invasion du XIV^e, la seigneurie du Bosq du Bois ayant été sans doute confisquée, fut donnée à un anglais nommé Guillaume Crington, auquel le duc d'York d'Evreux et Beaumont le Roger, seigneur des Vicomtés et Chatellenies d'Orbec, Conches et Breteuil, accorda en 1447, *des lettres de répit*, datées de Rouen, pour rendre aveu du fief du Bosq du Bois.

Jacques de la Porte, seigneur du Bois et autres lieux, reçu conseiller du roi en sa cour des Aides de Normandie, demeurant au Bois d'Orbec, Bosq du Bois, près du Chamblac, maria le 9 novembre 1661 sa fille, Marguerite à Jacques de Rasset, dont la famille possédait le Bois-Robert.

La Porte : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de 2 roses du même en chef et d'une étoile d'or en pointe.*

Rasset : *d'azur, au chevron d'argent, chargé de 5 croisettes de sable, accompagné en chef de deux merlettes d'argent, et en pointe d'un massacre d'or.*

4^o LA BOUYERIE. Robert de la Bouverie, se présenta à la montre tenue à Beaumont, en 1469, en habillement d'archer et à che-

(1) *Manuscrit* Bibl. de Rouen.

(2) M. Le Prévost. t. II, p. 84 et suivantes.

(1) Notes Le Prévost, t. I. p. 83.

val, au lieu et place de Jehan Chrétien, prêtre seigneur de Barquet, etc.

Plus tard la Bouverie, passa à François Le Nourry, sieur du Mesnil, portant : *de gueules à 2 chevrons d'argent, accompagnés de 3 molettes d'éperon du même.*

5° LE CHESNAY. En 1469, Richard le Portier, était seigneur du Chesnay et du Val, dans la vicomté d'Orbec; il s'agit peut-être du Chesnay à Chamblac.

Plus tard, François Roger avait la seigneurie du Chesnay.

6° AU DROUAI. Ce fief, qui doit peut-être son nom à Gazon-le-Drouais, se trouvait sous la suzeraineté des barons de Ferrières et l'aveu de 1604, contient ce qui suit :

« *Item*, Jehan de Calf, écuyer, tient de moi, par foi et hommage un 6° de fief nommé le fief AUDROITZ, dont le chef est assis en la paroisse de Chamblac et s'étend sur plusieurs paroisses voisines, ayant justice juridiction..... tenu et subjectz me convoyer à ses dépens, hors les portez de Normandie, en temps d'Ost, toutefois qu'il sera de ce faire dûment sommé (1) ».

Dans un aveu qu'il rendit au roi en 1733, le duc de Broglie, déclare que de son domaine de Chambrais, dépend un 6° de fief, nommé le fief Au Drouais assis en la paroisse de Chamblac et autres circonvoisines.

En 1765 Jacques-Edouard de Bonneville, chevalier, était possesseur des fiefs Au Drouais, du Cable, etc., dont il portait les titres.

7° LA MARTINIÈRE. Le fils du sieur de la Martinière était au nombre des défenseurs du château de Chambrais, lorsque le duc de Montpensier l'emporta d'assaut, en 1589; le sieur Maupertuis, qui commandait la forteresse et le sieur de la Martinière, furent condamnés à perdre la vie et, suivant l'usage, ils furent pendus à la porte du château. Guillaume de Louvigny, écuyer, sieur de la Martinière, de la Marelle, fut maintenu de noblesse, le 14 avril 1666; il portait : *d'argent au chevron de sable, accompagné de 3 têtes de lion du même.*

Lors de l'assemblée de la noblesse du grand bailliage d'Evreux, le 16 mars 1789, M. de Louvigny de la Marelle, était représenté par M. d'Erneville de Poligny.

8° LA MINTERIE. Le cartulaire de Saint-Evroult, contient à la date de 1261, une vente, par Pernelle de la Roque à Colin du Bois Moret, d'une rente et de redevances à percevoir sur le fief des héritiers de la Minterie (2).

9° VALLETOT. Louis de Valletot, demeurait en 1747, en la paroisse de Chamblac.

CHAMBLAC. Cant. de Broglie, sur la Charentonne, à 197 m. d'alt. — Sol : grès, poudingue et craie blanche. — Surf. terr. 1,083 hect. — Pop. 401 hab. — 4 contrib. 4,902 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,413 fr. — Percep., et Rec. cont. ind. de Broglie. — Parris. — Presbyt. — Ecole mix. de 25 enf. — Maison d'école. — 9 per. de chasse. — 1 déb. de boisson. — dist. en kil. aux chef-l. de dép. 46, d'arr. 15, de cant. 3.

Dépendances : LES BEQUETIÈRES, BONNEVILLE, LA BENARDIÈRE, LE BOGAGE, BOSCDU-BOIS, LA BOUCHERIE, LA BOUVERIE, LE CHEMIN-PERREY, LA CHEMINETTE, LE CHESNAY, LA COUR-POLLET, LA COUR-TROTEL, LE DOUIS, LA GARENNE, LA GODETIÈRE, LES JOLIS, LA MARTINIÈRE, LA MINTERIE, LES ROQUES, LA TAUPINIÈRE, VALLETOT.

Agriculture : Céréales, lins. — 6,000 arbres à cidre.

Industrie : Carrières de grès. — 11 patentes.

CHAMBORD.

Paroisse des dioc. de Lisieux. — Vic. et Elec. de Bernay. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Les communes de Bois-Maillard et de Bois-Penthou ont été annexées à Chambord le 11 décembre 1842.

§ 1^{er}. CHAMBORD.

Le patronage de saint Martin fait présu-mer la haute antiquité de la paroisse.

Guillaume, fils d'Osbern, seigneur de Breteuil, fonda, vers 1046, l'abbaye de Lyre de l'ordre de saint Benoît, et bientôt tous les seigneurs du voisinage s'empressèrent, à son exemple, d'enrichir la nouvelle maison.

La seigneurie et le droit de présentation à la cure de Chambord ont dû être donnés à l'abbaye de Lyre peu de temps après sa fondation.

Une charte du chapitre d'Evreux, donnée en 1210, constate que l'abbaye avait l'église de Chambord avec droit de présentation à la cure et 2 portions de la dime du blé.

Raoul de La Haye, chevalier, confirma aux religieux, en 1231, une pièce de terre du fief Muscheit, située en face l'église de Chambord, et dans laquelle était située leur grange.

Dans une vente faite en 1277, par Guillaume l'Oublier, à l'abbaye de Lyre, il est fait mention du chemin de la Gaudinière à Chambord.

En 1280, les religieux achetèrent, de Henri de La Mare, 4 s. t. de rente à percevoir sur les biens situés dans leur fief, paroisse de Saint-Martin de Chambord. La même année, Jeanne, fille de Robert Teline,

(1) M. Le Prévost, t. II, p. 83 et suivantes.

(2) Id. t. I, p. 483.

leur vendit 2 s. t. de rente, assis sur des biens situés en la paroisse de Saint-Martin de Chambord et dans leur fief (1).

Une charte du XIII^e siècle, d'Ernaud de Maule en faveur de Lyre, fait mention d'un lieutenant du donateur, nommé Aubert de Chambord (2).

En 1569, Jacques Jouey, avocat, seigneur du Boisle, achetait, de l'abbaye de Lyre, des rentes à Chambord, avec le Moulin-Roger à Ambeuay, et 4 acres de pré à Transières.

Le fief de la paroisse dut passer de bonne heure aux seigneurs de La Haye-Saint-Sylvestre ; il se trouvait, au XVII^e siècle, en la possession de Charles de Hellehou, sieur de Bocquency et de la Haye-Saint-Sylvestre, qui le transmit par succession à Charles de Heudey, seigneur de Beauquency, Chambord, la Haye-Saint-Sylvestre, Savigny-le-Bourgeois, etc.

Hellehou : *de sable à 3 croissants d'argent*.

Charles de Heudey ayant été tué à Guibray, en 1692, il fut remplacé par Guillaume de Heudey, 1^{er} du nom, seigneur de la Haye-Saint-Sylvestre, Chambord, etc.

Heudey portait : *d'argent au lion d'azur, armé et lampassé de gueules, chargé à l'épaulé d'une fleur de lys d'or*.

Lors de la recherche de 1696, Jacques de la Pierre, qui habitait Chambord, fut reconnu comme étant d'ancienne noblesse. Il portait : *d'azur, à 3 bandes d'argent*.

On lit dans un document de la même époque (3), Lyre présente à la cure, le fief de la Grande-Haye à les honneurs, le fief de la Gaudinière appartenant à Anne de Bernière, *escuyer*, vaut 100 l., le fief de la Hugoire vaut 600 l., 700 acres de terre, les meilleures, 4 l. l'acre de fermage.

En 1756, Barthélemy Michel était seigneur de Vieilles, Chambord, la Haye-Saint-Sylvestre, etc. ; dans une taxe de frais de procédure, en date du 1^{er} août 1767, il prend les titres de conseiller du roi, lieutenant-général particulier, ancien civil, criminel, au bailliage et vicomté de Beaumont-le-Roger, vicomte enquêteur, commissaire examinateur dudit lieu (4).

Michel : *écartelé au 1 et 4 d'argent, à l'aigle éployée à 2 têtes de sable, au 2 et 3 d'or, au soleil de gueules*.

M. de Vieilles était seigneur de Chambord et de la Haye-Saint-Sylvestre, lorsque la Révolution éclata. Son absence fut constatée dans le procès-verbal de l'assemblée de l'ordre de la noblesse tenue en l'église Notre-Dame d'Alençon, le 17 mars 1789.

Fiefs : LA GAUDINIÈRE. Le chemin de la

Gaudinière à Chambord est mentionné dans une charte de 1277 (1).

Loys le Comte était seigneur de la Gaudinière en 1532 ; il était remplacé cinq ans plus tard par Jacques Jouey, sieur du Boisle (2), du Buiffalaize et de la Gaudinière.

Jacques Jouey ayant vendu le moulin Roger, qu'il avait acheté de l'abbaye de Lyre, à Gilles d'Épinay, avocat, sieur de Couvains, Cyrien Baudot, seigneur d'Ambeuay, exerça l'action de claimer féodale, et entra en possession du moulin le 25 septembre 1605.

La Gaudinière, huitième de fief relevant des Bottereaux par 47 s., appartenait, en 1611, à Jacques Jouey, maître des comptes, sieur de Boisle.

Jouey : *Echiqueté d'argent et de sable*.

Vers 1670 le fief de la Gaudinière appartenait, comme nous l'avons dit, à Anne de Bernière, écuyer.

LA HUGOIRE. En 1509 du fief de Fontenil relevant de l'Aigle était tenu le fief de la Hugoire, appartenant à Robert de Malleville.

En 1709, Charles-Alexandre de Rouvres était propriétaire de la Hugoire ; il portait : *de sable à 2 fasces d'or, celle en chef surmontée de 3 coquilles du même*.

La famille du Chapelet a depuis possédé la Hugoire ; M. Léon du Chapelet et M^{me} Caroline-Henriette du Vaussey de Blavoux, son épouse, habitaient leur terre de la Hugoire en 1806.

Chapelet : *d'azur au chevron d'or, accompagné de 3 chapeltes d'argent*.

LE SAUSSAY était un fief entier Haudebert, mouvant de Breteuil, qui appartenait, en 1210, à Roger du Saussay.

En 1262, Gilbert de la Haye-Saint-Sylvestre échangea un pré à Glos contre 20 s. de rente sur Pierre du Saussay, à Chambord.

§ 2. BOIS-MAILLARD.

Sur un coin défriché de l'ancienne forêt d'Ouche et sur le territoire de Glos (3), se forma, au XI^e siècle, un village qui prit bientôt après le nom de son propriétaire, appelé Mahiel ou Mahiart, nom dérivé de Mathieu, dont on a fait Maillard.

Vers l'an 1080, ce personnage, dont le père se nommait Geoffroy, mu de générosité envers l'abbaye de Saint-Taurin, lui fit don pour l'usage particulier des religieux, d'une charruée, c'est-à-dire de soixante acres de terre dans son domaine.

Guillaume, châtelain de Breteuil, seigneur de Glos et par conséquent suzerain de Mahiel, approuva ces généreuses dispositions,

(1) Notes Le Prévost, t. 1, p. 484.

(2) Fief à Glos.

(3) Glos-la-Ferrière faisait partie avant le concordat du diocèse d'Évreux.

(1) Notes Le Prévost, t. 1, p. 484.

(2) Notes Le Prévost, t. 1, p. 484.

(3) Bibl. de Rouen.

(4) Manuscrit personnel.

de concert avec les propres parents du donateur.

A partir de cette époque, le village dont nous nous occupons, porta le nom de Bois-Mahiarl et se trouve déjà écrit de cette manière dans la grande charte de Saint-Taurin, rédigée en 1195 et à laquelle nous empruntons ces détails.

Vers le milieu du XII^e siècle, lors de la fondation de l'abbaye de la Chaise-Dieu et sa réunion à l'ordre de Fontevrault, l'église de Notre-Dame-de-Bois-Mahiarl fit partie de la dotation de la nouvelle maison et nous pensons que cette libéralité doit être attribuée à Robert I^{er}, comte de Leycester, châtelain de Bretenil.

A la fin du même siècle, vers 1195, vivait Raoul de Bois-Mahiarl, qui fut alors témoin d'une vente faite à Nicolas de Glos son voisin, par Guillaume de la Barre, de la moitié du moulin de la Chaise et de plusieurs acres de terre (1), une autre fois, ce même Nicolas de Glos, donna, en présence de Raoul de Bois-Mahiarl à Robert de Bernay, un lot de vingt acres de terre aux Frétils (2).

En 1210, le pape Innocent III et en 1216, le pape Honoré III mentionnent dans leurs bulles pour Saint-Taurin, la charruée de terre du Bois-Mahiarl (3).

Thibaut ou Théobald, curé de Bois-Mahiarl, s'étant emparé, en 1231, de deux gerbes de la dime du fief de la Chaussière à la Selle, au détriment des religieuses de St Sauveur d'Evreux; ces dames protestèrent avec énergie et durent obtenir justice (4).

Dans une charte en faveur de l'abbaye de Lyre, de l'année 1259, Jean de Bois-Mahiarl figure parmi les témoins.

L'année suivante 1260, Emmeline du Plessis, dame du Bois-Mahiarl alors veuve, donna, pour le salut de son âme et de celle de ses ancêtres, de ses enfants et de ses maris, aux religieux de Saint-Evroult, plusieurs rentes situées au Douet-Artus (5). On peut supposer qu'elle était alors veuve en secondes noces de Jean de Bois-Mahiarl.

Lors de la montre de 1469, Pierre Lenier, seigneur de Bois-Mahiarl, un des nobles de la vicomté de Conches et Bretenil, âgé de soixante-sept ans, se présenta sans être habillé en homme d'armes, disant qu'il manquait d'effets d'équipement et qu'à son âge il ne pouvait plus porter le harnois. On lui ordonna de se faire remplacer par un vougier aussi bien armé que possible (6).

En 1562, la seigneurie du Bois-Mahiarl

appartenait à Claude Lermyte, écuyer, qui fut taxé pour son fief à dix livres, à raison de l'arrière-ban. Il a existé plusieurs familles de ce nom, nous pensons que Claude était membre d'une famille de l'élection de Mortagne qui portait : *d'azur à la fasce d'or surmontée de 3 étoiles d'argent et accompagnée en pointe d'un croissant du même*.

Un peu plus tard, noble dame Marie de Lermyte avait épousé, avant 1611, noble homme René de la Noc, *escuyer*, seigneur de la Noc et de Gisay. De 1611 à 1616, ce gentilhomme présenta trois fois à la cure de Brethel, près Mortagne, au droit de sa femme. Il est signalé comme seigneur du Bois-Mahiarl, dans un aven rendu à la baronnie des Bottereaux qui avait alors ce fief dans sa mouvance.

De la Noc : *d'azur à la bande d'or accostée de 3 molettes d'épéron du même*, 2 et 1.

A la mort de René de la Noc, ses deux fils Jacques et René, partagèrent sa succession, l'aîné eut la Noc et le Bois-Mahiarl dans son lot; il en portait les titres lorsqu'il fut reconnu d'ancienne noblesse, le 11 avril 1696; le plus jeune qui fut maintenu en même temps, était seigneur de Villers près la Barre et de Gisay.

Dans le XVIII^e siècle, Claude Fontaine, seigneur du Bois-Mahiarl, capitaine au régiment de Navarre infanterie et chevalier de Saint-Louis, avait épousé Jacqueline-Catherine d'Ennecey, fille de M. d'Ennecey, brigadier des gardes du corps du roi, et de demoiselle Le Coran la Tellerie.

En 1760, Adrien de Fontaine, écuyer, était à la fois seigneur du Bois-Maillard et de Château-Fort, fief au même lieu; il fut alors imposé à 72 l.

M. Thiout, prêtre très respectable, condamné à la déportation a été le dernier curé de Bois Maillard dont la paroisse a été supprimée et réunie à Chambord lors du Concordat.

Fiefs 1^o LES BROUDIÈRES. En 1219, Philippe-Auguste donna à Robert de Los, chevalier, le manoir de Bois Arnaud avec d'autres biens de manière à fournir un revenu de 100 l. Le fief de la Blodérie entra pour un revenu de 20 l. dans cette somme (1). Par la suite des temps, au lieu de la Blodérie, on a dit les Broudières. On trouve la Brouderie dans une charte de Clément de Courteilles.

2^o LE BOIS BARIL. En 1562, maître Nicole Bérault, *escuyer*, seigneur du Bois Baril fut imposé à 4 l. pour son fief de Bois Baril à Bois Maillard (3), ce qui suppose un revenu de 40 l.

(1) L. Delisle, *Actes de Philippe-Auguste*.

(2) M. Le Prévost, *Dict. des noms de lieux*, 60.

(3) Taxes de l'arrière-ban, par M. Lebeurier

(1) Notes Le Prévost, la Barre.

(2) Id. — les Frétils.

(3) Cartulaire de Louviers, 172 et 241.

(4) Notes Le Prévost.

(5) Canton de Gare (Orne.)

(6) M. Bonnin. Montre de la noblesse du bailliage d'Evreux.

D'après l'aven des Bottereaux de 1611, le Bois Baril, dit Berard, était un 8^e de fief qui devait 15 boisseaux d'avoine au fief suzerain. Ce fief avait le droit de Baril, c'est-à-dire de confectionner des petites futailles, il appartenait alors à M. Berart ou Berault vicomte de Breteuil.

Berault, seigneur du Mesnil et du Bois Baril, maintenu en 1666, portait : *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un coq d'or crêté et barbé de gueules.*

3^e CHATEAU-FORT. Ce nom, s'il est ancien, indique la présence de quelques ruines romaines. Le 1^{er} avril 1667, Nicolas de Vattefot, seigneur de Château-Fort, domicilié à Bois-Maillard fut maintenu de noblesse ; ses armes étaient : *de gueules à une tierce onlée d'or, abaissée sous un croissant surmonté d'une fleur de lys, le tout du même.*

Adrien de Fontaine était comme on l'a dit, seigneur du Château-Fort et de Bois-Maillard, en 1760 et au moment de la révolution, ce fief était encore dans la même famille.

§. 3. BOIS-PENTHOU.

Il est possible que ce hameau tire son sur-nom de la famille Pentoul, citée par Orderic Vital, à cause de ses bienfaits envers l'abbaye de Saint-Evroult ; mais on ne sait rien de positif à cet égard.

Au milieu du XI^e siècle, le Bois-Penthou qu'on appelait en latin *S'lea Pantol* appartenait à Arnald, fils de Popeline.

C'était un des plus puissants vassaux du célèbre Guillaume Fitz Osbern, châtelain de Breteuil et fondateur de l'abbaye de Lyre. Il seconda son maître dans cette pieuse entreprise et donna de son côté l'église de Corneuil, toute la dime de Bois-Penthou et d'autres localités (1). Le suzerain approuva cette donation avant l'époque de sa mort arrivé en 1071.

Un acte de 1210, émané du chapitre d'Evreux confirma les dispositions du fils de Popeline et assura à l'abbaye de Lyre la possession de l'église du *Bois-Pentol* dédiée à Saint-Ouen, archevêque de Rouen, avec le droit de présenter à la cure et la moitié de la dime du blé (2).

A la même date, Bois-Pentol est compté pour un quart de fief dans la mouvance des Bottereaux ; Guillaume de Saquenville était alors seigneur de tout ce groupe féodal.

Robert Blondel, curé du Bois-Pentol, vendit aux religieux de Lyre en 1234, un pré nommé le pré du Jardin, situé près de Chalet.

Après être sortie de la maison de Saquenville, la seigneurie de Bois-Penthou appartenait au XVI^e siècle aux deux sœurs, Marie

(1) Notes Le Prévoit, Corneuil.

(2) Id. Bois-Penthou.

et Jacqueline d'Auvergny qui possédaient aussi le fief contigu de Vaux-sur-Risle. Elles furent taxées à 121 l. pour ces deux fiefs à titre de taxe de l'arrière-ban en 1562 ; elles habitaient la vicomté de Conches et Breteuil.

Par alliance, Bois-Penthou passa ensuite à la famille Duval dont les armes étaient : *de gueules au chevron d'or accompagné de trois mollets d'éperon du même.*

Avant 1611, comme il ne restait du dernier seigneur de Bois-Penthou qu'un fils bâtard, nommé Gaspard Duval, le fief fut saisi par le baron des Bottereaux, seigneur suzerain et réuni à sa baronnie. Ce fait est constaté dans l'aveu rendu en 1611 par Guillaume Péricard, évêque d'Evreux, alors baron des Bottereaux. Bois-Penthou parvint en 1742 à Pierre-Robert Le Roux d'Esneval baron d'Acquigny par son mariage avec Françoise-Catherine Clerel de Rampen. En 1789 M. d'Esneval, son fils, était seigneur de Bois-Penthou, etc. M. de Vieilles avait cette terre en 1826.

CHAMBORD, cant. de Rugles, à 217 m. d'alt. — Sol : diluvium. — *Chem. de gr. com.* n° 24, de Beaumont-le-Roger à Glos-la-Ferrière, n° 25 de Thiberville à Glos. — Pop., 389 hab. — Surf. terr., 686 hect. — 4 contrib., 5,111 fr. en ppl. — Rec. ord. budg. com. en 1867, 2,279 fr. Percep. de La Neuve-Lyro. — 33 et Rec. contr. ind. de Rugles. — Parioisse. — Presbyt. — Bur. de bienf. — Ecole mix. de 24 enf. — Maison d'école. — 5 perm. de chasse. — 3 déb. de bois. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 51 ; de cant., 12.

Dépendances : LA CHERONNERIE, LE COUDRAY, LA DAVIERE, LE DÉSERT, LA GAUDINIÈRE, LA HUGOIRE, LA PERLIÈRE, LE PETIT-HAMEL, LA RIBOUDIÈRE, LE SAUSSAY.

Agriculture : Céréales, 10,300 arbres à cidre. — *Industrie* : 1 moulin. — 1 briqueterie. — Fabrication d'épingles et de quincaillerie chez les particuliers. — 15 *Patentes*.

CHAMBRAY.

Parioisse des Dioc., Baill., Vic. et Elect. d'Evreux. — Sergenterie de Paey. — Parl. et Génér. de Rouen.

Nous croyons, avec M. l'abbé Lebeurier, que Chambray est désigné sous le nom de *Cambrasinus* dans un diplôme de Charles-le-Chauve, daté de 876(1). Ce prince voulut bien, à la prière de Jean, archevêque de Rouen, confirmer les possessions dont l'abbaye de Saint-Ouen jouissait dès l'an 760, du temps de saint Remi de Rouen, oncle de Charlemagne(2). Le vocable de saint Martin

(1) Neustria Pia. Art. Saint-Ouen.

(2) Ainsi, Chambray, dont le nom est celtique, existait sous la seconde race et faisait déjà partie de l'immense domaine que Saint-Ouen avait entre l'Eure et la Seine



Château de Chambray

vient du reste, à l'appui de la haute antiquité de la paroisse.

Vers l'an 1018, le duc Richard II donna, en faveur de Saint-Ouen, une charte où se trouve la phrase suivante : « Nous ajoutons le village qu'on nomme *Cammeragus*, Chambray, avec son église (1). »

Placé sous l'égide des moines de Saint-Ouen, Chambray passa, sans éprouver de revers, l'époque anglo-normande, la plus tourmentée de notre histoire.

En 1239, Roger de Cocherel, chevalier, renonça à tous les droits qu'il prétendait avoir dans la Grange de Chambray, appartenant aux religieux de Saint-Ouen (2).

Guillaume Le Prêtre, de Chambray, vendit en 1250, cinq livres de rente, à prendre sur Regnault de Bailleul, à cause d'un tènement et d'héritages à Reanville.

La même année, la vigne des Monts, près la vigne de Roger de Cocherel, chevalier, appartenait à Guillaume Faucillon (3).

Au mois de février 1251, Guillaume de Bailleul, qui tirait son nom d'une paroisse voisine de Chambray, habitait cette dernière localité, comme l'atteste la charte par laquelle il vend à Saint-Ouen une rente de 10 s. et 2 chapons pour 20 s. parisis (4).

La vigne de Saint-Martin, de Chambray, est citée, en 1285, dans une charte de Guillaume de Fayol; elle appartenait sans doute à l'église du lieu.

(1) Par ce qui précède, on comprend que c'était plutôt une restitution du prince qu'une donation.

(2) Arch. de la Seine-Inf.

(3) L. Delisle.

(4) Note Le Prévost. Bailleul.

Le Livre des Jurés de Saint-Ouen, rédigé en 1391, constate que les paroissiens de Chambray étaient obligés de pressurer leur vin au pressoir de Cocherel, appartenant aux religieux, et qu'ils devaient le tiers-pot, c'est-à-dire un pot sur trois aux propriétaires du pressoir (1).

Jean de Cocherel, écuyer, fils et héritier de Mg' Michel de Cocherel, chevalier, vendit en 1322, à l'abbaye de Saint-Ouen, des biens sur Chambray (2).

Le terroir de cette localité devait être excellent pour la production du vin, car en 1337, les moines de Saint-Ouen estimaient l'un dans l'autre à 100 s. chacun des 32 tonneaux de vin que leur produisaient par an leurs vignes de Chambray (3).

En 1386, les habitants de Chambray soutenaient en commun un procès à l'Echiquier.

On pourrait peut-être rattacher à la seigneurie laïque de Chambray, Guilbert de Cambray, chevalier, seigneur de Sassay en 1390 (4). Le Hugues de Cambray, aussi chevalier, que nous voyons employé en 1244 à régler des prétentions diverses sur les patronages du Bus et d'Ecos (5), était probablement un membre de la famille primitive de Chambray.

A cette époque, la famille de Beauchesne, établie depuis le *xii^e* siècle aux environs de

(1) Le texte des notes Le Prévost porte Fécamp au lieu de Saint-Ouen; c'est évidemment une erreur.

(2) Arch. de la Seine-Inf.

(3) M. L. Delisle. Condition, etc., p. 433.

(4) Sassay n'est pas éloigné de Chambray.

(5) Le Prévost, t. I. p. 450.

Gaillon, possédait à Chambray un fief dit de Rouvray (1).

En 1400, Jehanne de Beauchesne avait épousé Jehan de la Bruyère, auquel elle avait porté ce quart de fief, qui relevait du roi en son comté d'Evreux. Jehan de la Bruyère habitait Bailleul, paroisse voisine; il rendit avec le 5 mai 1400, pour son fief, auquel appartenait 11 s. parisis de rente, 2 chapons et 15 boisseaux d'avoine. *Item* 10 acres de bois appelés *le Bois-aux-Sauvaiges*. *Item* 50 acres de terre en friche et accroissement de bois en plusieurs pièces qui n'avaient pas été labourées depuis cinquante ans. *Item* court et usage, sur les hommes dudit fief, qui se relevo du roi par 75 s. t. (2).

A côté de ce fief de Rouvray et du fief de Chambray, appartenant à Saint-Ouen, et auquel était attaché le patronage de l'église, il existait un autre fief à Chambray, mouvant d'Acquigny ou de Crèvecœur, comme on le voit dans un aveu de 1455. *Item* dit ce document, Drouet Recusson, *escuyer*, tient d'Acquigny un fief entier, duquel est tenue certaine vavassorie, le tout assis en la paroisse de Chambray-sur-Eure.

Drouet de Recusson, dont le véritable nom était Jean, avait épousé Jehanne Landry (3); il se réfugia avec elle, lors de l'invasion anglaise, au château de la Roche-Guyon, où les Français se maintinrent pendant quelque temps; il se soumit, en 1421, et obtint du roi anglais la restitution de ses biens. Il nous paraît le même que Jean de Recusson, qui rendait aveu au roi le 11 février 1457, pour le fief de Bezu-le-Long (4).

Recusson: *Fascé de simple et d'or à 13 fleus de lys, de l'un en l'autre, 2, 3, 2, 3, 2 et 1.*

Lors de la montre de 1469, Guillaume de la Bruyère, seigneur de Chambray, fut excusé, parce qu'il était en voyage pour le roi Louis XI, avec d'autres, à Rome.

Par ce que nous avons dit, on voit que Guillaume de la Bruyère, fils ou petit-fils de Jean, cité plus haut, n'était pas seigneur de Chambray, mais seulement de Rouvray à Chambray.

Les comptes de l'abbaye de Saint-Ouen pour 1478, nous apprennent que les Religieux avaient fait de Bailleul, Chambray et Cocherel, une unique baronnie, louée à Nicolas Le Prévost, prêtre, pour 32 l. Deux autres fermiers, Richard Guère et Jehan Le Bouvier, avaient la ferme des dîmes, moulins et autres droits seigneuriaux au prix de 120 l., en tout 152 l.

(1) Nom d'une paroisse contiguë à Chambray, et faisant partie, comme lui, du domaine de Saint-Ouen.

(2) *Notes* Le Prévost. Rouvray.

(3) Elle était sœur de Mahiet Landry, seigneur de Saint-Amand des Hautes-Terris, decédé sans enfants.

(4) *Mouart. Droit normand*, t. IV, p. 182.

En preuve de ce que nous avons dit de la distinction à faire entre la seigneurie de Chambray et celle de Rouvray, nous citerons l'aveu du fief de Chambray, rendu en 1529 par Guillaume de Recusson, écuyer (1).

Barbe de la Bruyère, dame de Rouvray, avait épousé Jehan de Bonenfant, seigneur de Launay; elle était veuve, en 1502, quand elle fut taxée à 12 l. pour l'arrière-ban (2).

L'historien de la maison d'Harcourt dit que le mari de Barbe de la Bruyère, dame de Chambray, était François de Bonenfant, et ajoute qu'il était capitaine général de l'arrière-ban du bailliage de Caen. Leur fils, Jean de Bonenfant, fut seigneur de Launay et de Montvéville; il se maria, en 1567, avec dame Catherine de Briquerville.

Le 27 février 1555, la communauté de Saint-Ouen avait approuvé les fieffes de terres à Chambray et Réanville, faites par le cardinal de Vendôme à Jean Le Prévost, Adrien Le Métayer et Antoine de France.

Bonenfant portait : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 6 roses d'or, 3 en chef et 3 en pointe.*

Avant l'année 1582, Guillaume de Pretreval avait épousé Lueque de Recusson, héritière du fief de Chambray; il était chevalier de l'ordre du roi et seigneur de Saint-Paër à Heudicourt, comme l'atteste un aveu du 26 mai 1582. L'aveu de Crèvecœur-Acquigny dont relevait Chambray, fait mention de ce fief, qui fut, dit-il, à Drouet Recusson, de grand nombre de bois qui en relevaient, sujets au tiers et danger envers le seigneur suzerain (3), et d'une vavassorie qui en dépendait.

Pretreval : *d'or à la hampe de gueules chargée de 3 besants d'argent.*

En 1586, Guillaume de Pretreval plaidait contre Charles de Fours, seigneur d'Heudicourt, il est encore cité en 1594; il mourut laissant deux fils, Nicolas de Pretreval, seigneur de Saint-Paër (4), et Adrien de Pretreval, qui eut Chambray dans son lot.

Adrien épousa Judith de Chaumont, fille d'Antoine, seigneur de Boissy et de Bellestre, il mourut jeune (5), laissant une fille, Adrienne de Pretreval, qui vivait en 1625, épouse de Robert de Gaillardbois, seigneur de Marcouville.

(1) Arch. de l'Eure.

(2) Son fief de Rouvray était donc estimé à 120 l. de revenu.

(3) Le nom du possesseur du fief de Chambray est resté en blanc, mais nous venons d'indiquer qu'il appartenait à Guillaume de Pretreval.

(4) Marié avec Jacqueline de Maricourt, fille d'un seigneur de Serfontaine.

(5) Sa veuve se remarria plus tard à Charles d'Aulbourg, seigneur de Porcheux.

En 1588, la paroisse de Chambray fut comprise dans la baronnie de la Boulaye, à cause du fief relevant d'Auteuil, dont nous avons parlé; quant à la seigneurie de Chambray, elle fut acquise, vers 1599, par Louis de Grimouville, seigneur de Larchant, chevalier de l'ordre et gouverneur d'Evreux, qui acheta également le fief de Rouvray et une vassorie sur Auteuil et Chambray, ayant appartenu à un sieur de Bonenfant, prêtre.

En 1609, Susanne du Val, veuve de Louis de Grimouville, prenait les titres de dame de Honfloc, Chambray-la-Rivière, Rouvray et Bordigny, elle tenait encore, en 1626, la vassorie sur Auteuil et Chambray, qu'elle possédait son mari.

Grimouville : de gueules à 3 étoiles d'argent.

En 1645, le fief de Chambray appartenait à Adrien de Hanivel, sieur de Mannevillette, du Rouvray (1) et de la Lieurey (2). Il était fils de Robert de Hanivel, sieur du Rouvray, sa sœur Madeleine de Hanivel, épousa Georges Langlois, premier président de la cour des Comptes à Rouen.

De son temps, peut-être en 1646, Saint-Vincent-de-Paul présenta à la cure de Chambray, comme fondé de pouvoirs de l'abbé de Saint-Ouen, général des Galères de France et neveu du cardinal de Richelieu.

Adrien de Hanivel avait acheté en 1645, de l'abbaye de Valmont, pour 100 liv. de rente, le fief et le patronage de Mainnevillette. Le 20 janvier 1651, il abandonna le patronage seulement à l'abbaye de Saint-Ouen, en échange du fief et patronage de Chambray, que les religieux cédèrent à son fils. Ce contrat fut ratifié de part et d'autre en 1653.

Adrien de Hanivel de Mannevillette, deuxième du nom, marquis de Crèvecœur et baron de Chambray, fut maintenu de noblesse vers 1666, et il présenta comme patron à la cure de Chambray (3). Devenu président à mortier au Parlement de Paris, il épousa, en avril 1690, Claude-Elisabeth de Harlay, fille de Nicolas-Auguste de Harlay, seigneur de Bonneville, conseiller au Parlement, ambassadeur à la paix de Riswick, et d'Anne-Françoise Bouchérat. En 1700, il fut pourvu de l'office de greffier de police à Rouen (4).

Hanivel : de gueules au santon d'argent au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

(1) Saint-Etienne-du-Rouvray.

(2) A Saint-Etienne-sous-Baillet.

(3) Louise Hanivel de Mannevillette, sa sœur épousa François Aubert, sieur de Vertot; elle donna le jour, le 15 novembre 1655, à René Aubert de Vertot, son second fils, si célèbre dans la littérature, sous le nom d'abbé de Vertot.

(4) Arch. de la Seine-Inf.

Adrien de Hanivel, m^e du nom, fils du précédent comte de Mannevillette, marquis de Crèvecœur, fut secrétaire des commandements du Régent, et il épousa Marie Le Camus (1), dont il n'eut point d'enfants. Il mourut, laissant pour héritier son frère, Alexandre de Hanivel de Mannevillette, marquis de Crèvecœur, président à mortier, qui n'eut qu'une fille unique, Marie de Hanivel, mariée en 1683, avec François-Joseph, comte de Clermont et de Tonnerre, 1^{er} baron, capitaine général et grand maître héréditaire de Dauphiné, 1^{er} gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans. Cette dame, rendit aven au roi, en sachetellenie de Paey, pour le fief de Chambray, le 4 mai 1711; elle mourut après son mari, le 17 décembre 1727, âgée de soixante-trois ans, et fut déposée à Saint-Paul de Paris, puis enterrée à Crèvecœur. Elle laissait deux fils : 1^o Philippe-Aimard, héritier de Chambray, et Joseph, maître-de-camp de cavalerie à brevet, etc., dit le marquis de Tonnerre, retiré à l'abbaye de Clairvaux.

Philippe Aimard, comte de Clermont et de Tonnerre, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment d'Anjou, hérita des titres de son père et épousa, le 30 décembre 1706, Geneviève-Armande de la Rochefoucauld de Roye (2), dame de compagnie de la duchesse d'Orléans, veuve du Régent, dont il eut trois filles, savoir : Marie-Madeleine, morte en bas âge; Marie-Charlotte-Félicité, épouse de Hyacinthe Gaetan, sire, comte de Lannion, et Alice-Tranquille, mariée en 1746, à Louis-Claude de Clermont, marquis de Montoisson, son cousin.

Clermont-Tonnerre blasonnait : d'azur à 2 clefs adossées et posées en sautoir d'argent.

Le comte Philippe Aimard rendit aven du fief de Chambray, le 2 février 1729, et ce fut lui qui vendit cette seigneurie à Hyacinthe Gaetan, comte de Lannion, baron et pair de Bretagne, vicomte de Rennes, marquis d'Épinay, son gendre, aux termes d'un acte passé devant Le Chanteur, notaire à Paris, le 20 décembre 1745.

Le comte de Lannion fournit son hommage au roi, le 8 avril 1751, il devint maréchal-de-camp, lieutenant-général, le 17 décembre 1759, et il mourut gouverneur de Mahon, le 2 octobre 1762, dans sa quarante-quatrième année (3).

(1) Elle était fille d'Antoine Le Camus, conseiller au Parlement de Paris, et de Marie-Elisabeth Faydeau de Brou.

(2) Le maréchal de Nangis, frère utérin de cette dame, lui donna par son testament du mois de janvier 1743, une somme de 150,000 liv. pour lui tenir lieu de partage.

(3) Il laissa deux filles : 1^o Félicité-Sophie Lannion, mariée au comte de la Rochefoucauld, et Pulcherie-Tranquille, qui épousa le marquis de Pons.

Lannion : *d'argent à 3 merlettes de sable au chef de gueules chargé de 3 quintefeuilles d'argent.*

Marie de Clermont-Tonnerre, veuve d'Hyacinthe Gaetan de Lannion, pair de Bretagne, vendit entre 1763 et 1771, la terre de Chambray à Marie-Thérèse de Mondray.

En 1786, le marquis de Kerkoent présenta des lettres d'hommage pour le fief de Chambray et obtint des lettres patentes; M^{me} de Kerkoent, qui possédait aussi la terre de Rouvray, était représentée, en 1780, à l'assemblée de la noblesse du grand bailliage d'Evreux par le comte de Courcy.

Kerkoent : *losangé d'argent et de sable.*

M. Duhaill, curé de Chambray, fut choisi en 1788, comme un des représentants du clergé à l'assemblée provinciale.

Sous la restauration, le château de Chambray appartenait à la marquise de Tourzel, qui y reçut à déjeuner les duchesses d'Angoulême et de Berry, dans le courant de 1826.

M^{me} de Tourzel avait pour gendre M. le comte d'Escars, pair de France, gentilhomme d'honneur de S. A. R. le duc d'Angoulême et lieutenant général des armées du roi.

Escars : *De gueules au pal vairé.*

Chambray eut pour curé, de 1812 à 1824, M. Troussel, prêtre laborieux et instruit, qui fut un des membres les plus zélés de la Société de l'Agriculture de l'Eure, lors de sa création en 1807/1).

Après le Concordat, Rouvray et Sainte-Colombe ont été réunis à Chambray pour le spirituel.

La succession de la marquise de Tourzel a été recueillie par le duc de Logres, qui mourut peu après sa majorité, et dont les armes étaient : *d'azur à la bande d'or et à la bordure du même.*

Chambray appartient aujourd'hui à un membre de la famille de Croÿ.

Croÿ : *écartelé au 1 et 4 d'argent à 3 fasces de gueules, au 2 et 3 d'argent à 3 doloires de gueules, les 2 en chef adossées.*

La célèbre M^{me} Deshoulières a chanté les agréments de la vallée de Chambray.

Le beau château de Chambray que la gravure reproduit possède une chapelle qui contient plusieurs tombeaux. En le voyant, on pense involontairement à la bonne marquise de Kerkoent qui nourrissait, chauffait et habillait les indigents du village, et qui périt dans les massacres de 1793.

Fief : VER. En 1410 Amaury de Dardez seigneur de la Charmoye et de Dardez au

Mesnil-Péan donne aveu pour le fief de Ver qui appartenait en 1408 à Marguerin de Monnay, comme héritier par Jeanne de Marcilly d'Amaury Dardez.

Après lui nous voyons comme seigneurs de Ver, Pierre d'Oinville, et Simon de Monthiers père et fils.

CHAMBRAY, cant. de Vernon, sur l'Eure, à 33 m. d'alt. — Sol : alluvions. — *R. dép.* n° 23, de Louviers à Dreux. — *Ch. de gr. com.* n° 68, de Chambray à Vernon. — *Ch. d'int. com.* n° 14, d'Evreux à Chambray. — Surf. terr., 843 hect. — Pop., 431 hab. — 4 contrib., 3,257 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 3,235 fr. — Percep. de Vernon. — 15 et rec. cont. ind. de Pacy. — Parioisse. — Presbyt. — Ecoles de 67 garç. et de filles. — 1 maison d'école. — Bur. de bienf. — 10 perm. de chasac. — 10 déb. de boissons. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép. et d'arr., 15; de cant., 16.

Dépendances : LE BOUT-AUX-BIDAUX, LE BOUT-A-MADAME, LES GRANDES-BRUYERES, MONT-PELLIER, LA VALLÉE-BENCE.

Agriculture : Céréales, bois, prairies, vignobles. — 8 hectares de vignes. — 3,500 arbres à cidre.

Industrie : 1 moulin à blé. — 19 Patentes.

CHAMPDOLENT.

Paroisse des : dioc., baill., vic. et élect. d'Evreux. — Parl. et génér. de Rouen.

Champdole est un village d'origine gallo-romaine; son nom latin, *Campus dolens*, indique un souvenir douloureux attaché à la localité, et particulièrement une bataille sanglante. Les nombreuses enceintes que l'on remarque sur le territoire de Champdole, près Conches; les débris de lances et d'armes que l'on a trouvés dans l'un de ces camps retranchés, tout vient prouver que quelque combat meurtrier y a été livré.

L'église, placée sous le vocable de Notre-Dame, était à la présentation du seigneur du lieu.

A la date de 1183, Evrard de *Camp-Dole* figure au nombre des témoins d'une charte de Raoul de Bois-Hubert, au sujet du patronage d'une église (1). Il paraît avoir été remplacé par Jean de Fresne, seigneur de Champdole, qui est cité dans différentes chartes en faveur de l'abbaye de la Noë, des années 1201, 1204, 1206 et 1213.

Jean de Fresne, qualifié de chevalier, seigneur de Champdole, vendit, en 1226, aux religieux de la Noë, 12 d. de rente qui lui étaient dus, chaque année, par Jean-Ruault de Chinot, pour un arpent de terre à la Garde (2), tenu par Chrétien Meunier de Chinot (3).

(1) Notes Le Prévost, t. 1, p. 485.

(2) Fief à Francheville.

(3) Notes Le Prévost, t. 1, p. 481.

(1) On trouve dans le Recueil de cette Société plusieurs mémoires qui attestent la science éminente du curé de Chambray. Un de ces mémoires a pour titre : *Rapport analytique sur les Journaux et autres ouvrages relatifs à l'Agriculture et à l'Economie rurale pendant les six premiers mois de 1824.* (Journal, etc., t. II, 1825.)

Dix ans plus tard, Simon de Champdolé, fils de Jean de Fresne, suivait l'exemple de son père, et donnait à l'abbaye de la Noë cinq sous à prendre sur sa portion du moulin de Chinot.

Lorsque Clément de Courteilles confirma, en 1269, à l'abbaye de Lyre, les propriétés qu'elle possédait sur le territoire de Montreuil, il en excepta « la part de Jean de Champdolé, seigneur de Bois-Baril. »

Ce même Jean de Champdolé, qualifié d'écuier est cité dans deux chartes, en faveur de l'abbaye de Lyre, des années 1270 et 1272.

Lorsque Philippe-Auguste, confirma en 1280, les acquisitions et donations des religieux de Lyre, il eut soin d'expliquer qu'il était dû à l'abbaye 12 s. dans le fief de Champdolé, appartenant à Jean de Champdolé. Vers la même époque Guillaume de Champdolé, vendit à la Noë, 3 s. de rente dans le fief d'Angerville.

C'est la dernière fois que nous voyons figurer dans l'histoire, la famille qui portait le nom de la paroisse.

En 1206, Jean Thierry de Champdolé, donna aux religieux de la Noë, en présence du doyen de Conches, pour le repos de son âme et des âmes de ses parents, 2 s. de rente; il déclare dans la charte avoir choisi le cimetière de l'abbaye pour sa sépulture et il donna à cet effet 10 s. à prendre lors de sa mort sur ses biens meubles (1).

Dans la seconde moitié du xv^e siècle, la seigneurie de Champdolé, se trouvait entre les mains d'une famille du Mesnil. Le 26 mai 1475, Jeanne du Mesnil, dame de Champdolé, ayant pour mandataire Claude d'Amfreville, son gendre, présenta le sieur Jean Roussel, à la cure de la paroisse, vacante par décès de Nicolas de Nibelle (2).

À la date de 1485 existe aux Arch. de l'Eure un acte de foi et hommage pour Champdolé et St-Léger-le-Gautier par Jeanne du Mesnil veuve de Guillaume de St-Georges.

Jeanne du Mesnil, dut épouser N. H. Guillaume de Saint-Georges, *escuyer*, seigneur de Champdolé, d'où vient Gabriel de Saint-Georges, qui présenta à la cure en 1519, Martin Savy.

Jacques d'Amfreville, fils de Claude et d'Isabelle du Mesnil, hérita des domaines de ses père et mère; il épousa Marie de Poissy, qui lui donna un fils et quatre filles, l'une d'elles, Françoise d'Amfreville, épousa Jacques de Chambray, *escuyer*, qui se disait en 1528, seigneur de Champdolé, au droit de sa femme et exerçait en cette qualité son droit de patronage.

La présentation fut faite en 1532, par Françoise d'Amfreville, alors veuve; mais

(1) Notes. Le Prévost, t. I, p. 485.

(2) Pouillés d'Evreux, arch. de l'Eure.

cette dame se remaria peu après et, en 1539, son second mari, Robert de Pommereuil, chevalier, seigneur d'Amfreville et de Champdolé, présentait à la cure de cette dernière paroisse (1).

Françoise d'Amfreville, survécut à son second mari et mourut le 14 mai 1568, sans laisser d'enfants de ses deux mariages; sa succession fut dévolue à Catherine d'Amfreville, sa sœur, alors veuve de Charles le Comte.

Jacques le Comte, fils de Charles et de Catherine d'Amfreville, hérita de Champdolé, à la mort de sa mère, il présenta à la cure de la paroisse en 1577, il y présentait encore en 1591, mais alors il avait le titre de baron de Nonant.

La seigneurie de Champdolé, passa au commencement du xvii^e siècle à Félix le Comte, baron de Nonant, chevalier des ordres du roi, fils de Jacques, qui exerça le droit de patronage en 1616.

Par mariage ou autrement, la famille de Langle, remplaça bientôt à Champdolé, la maison Le Comte.

Le 15 juillet 1621, noble et discrète personne, François Delangle, prêtre chanoine de l'église Notre-Dame d'Evreux, rendit aveu du fief, terre et seigneurie de Champdolé, consistant en court usage, basse justice, manoir, mesures, étables, colombier à pied, bois taillis et hautes futaies.

« Item, dit l'avouant, j'ai droit de coutume sur mes hommes vendant leurs bêtes et prendre 1 d. sur chaque bête. »

« Item, droit de présenter à la cure de Champdolé. »

En 1638, M. François de Langle, rendit encore aveu pour le fief de Champdolé; il mourut, laissant pour héritier son neveu Jacques de Langle, qui fonda à Evreux, en 1654, l'Institut ou maison du Saint-Esprit, dit vulgairement les ENFANTS BLEUS (2).

M. Jacques de Langle, prêtre-docteur en théologie, pénitencier et chanoine d'Evreux, seigneur de Champdolé, était en 1661, conseiller au bailliage d'Evreux; il était remplacé en 1684, par François de Langle, *escuyer*, seigneur, patron de Champdolé, conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes de Normandie.

De Langle blasonnait : *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux glands, et en pointe d'une rose, le tout du même.*

Le seigneur de Champdolé, maria sa sœur au sieur de Langle, son parent, conseiller au présidial d'Evreux et lui constitua une dot qui donna lieu à un procès célèbre,

(1) Pouillés d'Evreux.

(2) C'était une communauté de petits enfants pauvres, auxquels on apprenait à servir Dieu et à s'occuper de bonne heure au travail et à la piété. La maison était située en face du couvent les Cordeliers.

jugé par arrêt du Parlement de Rouen, en date du 18 mars 1605 (1).

Lorsque la Révolution éclata, la seigneurie de Champdolent, était entre les mains de M. de Quincarnon, dont le nom figure dans le procès-verbal de la noblesse, tenue dans la cathédrale d'Evreux, le 16 mars 1789.

Quincarnon : *d'argent à trois trèfles de sinople.*

Le château de Champdolent, est habité aujourd'hui par M. de Postel des Minières.

La terre de Champdolent a dû arriver aux Postel par le mariage, en 1737, de Jean-Baptiste de Postel, fils de Louis, écuyer, seigneur et patron d'Orvaux, des Minières, des Houllès, etc., et de Thérèse de Conguy avec Catherine de Langlé.

Postel : *d'argent, à la colonne de guêdes, avec sa base et son chapiteau posée en bande, accompagnée de 3 trèfles de sinople, 2 et 1.*

CHAMPDOLENT, Cant. de Conches, à 160 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium. — Surf. terr. 228 hect. — Pop. 63 hab. — 4 contrib. 812 fr. en ppal. — Rec. ord. bud. com. 305 fr. — Percép. de Fresne. — 73 et rec. cont. ind. de Conches. — Parois. — Presbyt. — Réunion pour l'instruction à Glisolles. — 5 perm. de chasse. — dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr. 15, de cant. 5.

Dépandances : Néant.

Agriculture: Céréales. — 400 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — *Patentés* néant.

CHAMPENARD.

Paroisse des : Doy de la Croix-Saint-Leufroy. — Dioc. Bail Vie. et Elec. d'Evreux. — Génér. et Parl. de Rouen.

Champenard a conservé le souvenir de son fondateur; *Campus Enardi*, le champ d'Enard, nom de quelque seigneur franc qui n'est pas autrement connu.

L'Eglise de ce village, dédiée à Saint-Pierre par suite de son voisinage, et grâce sans doute à la libéralité de son seigneur, fit partie à une époque reculée du patrimoine de l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy.

Dès l'année 1181, une bulle du pape Lucius III assurait aux religieux de la Croix la propriété de l'Eglise de Champenard, dédiée au prince des Apôtres (2).

Une autre bulle d'Innocent III sanctionna encore cette possession en 1199.

Outre l'église de Champenard, les moines possédaient aussi le petit village qui l'entourait, avec ses dépendances, et, de plus, une route de 5 s. angevins, assise probablement sur les revenus de l'église (3).

Malgré la sanction du chef suprême de

l'Eglise, Richard, abbé de la Croix, eut à défendre, en 1214, les droits d'usage que son abbaye possédait dans le bois de Champenard contre les entreprises de Robert des Rotoirs, seigneur d'un fief de ce nom à Autouillet. Cette querelle, reprise en 1233 par Gny Bigot d'Auteuil, chevalier, fut enfin apaisée et à jamais éteinte du temps de Guillaume, abbé de la Croix, en présence de Richard, évêque d'Evreux et d'Amaury de Meulan, baron laïque de la Croix, qui avaient sans doute servi de médiateurs (1).

Un aveu de 1411 porte que le fief de la Croix s'étend sur Champenard, et que les hommes de ce dernier village sont baniers du moulin d'Ecardenville. Puis l'abbé de la Croix déclare qu'il possède à Champenard le patronage de l'église avec les deux parts des dîmes, rentes, grains, œufs, oiseaux et corvées; *Item*, au même lieu et aux environs, 42 acres de bois nommés les bois de la Boulaye, sans tiers et sans danger du roi; *Item*, au-dessous de ce bois, une acre et demie de bois ou environ, nommé le bois Rogier, à tiers et danger du roi.

D'après le dénombrement donné en 1419 par l'abbé Guillaume de Goys, Champenard était une des quatre églises formant corps avec l'église de la Croix; le village faisait partie du grand fief de la Croix et son patronage était une des prérogatives attachées à ce fief élevé plus tard au rang de baronnie. Le dénombrement du 8 janvier 1451 et celui fourni par l'abbé Jean Duchemin en 1464, ne font que répéter les termes du précédent.

On voit par le dénombrement, que Simon Passart offrit au roi, le 8 juillet 1499, que Champenard se trouvait partie intégrante de la demi-baronnie de la Croix, propriété des Religieux. Il en est de même du dénombrement présenté par Jean de la Motte en 1526.

A partir du xvi^e siècle, on voit paraître un fief laïque de Champenard, possédé par Etienne de la Gareune, *escuyer*, qui habitait Saint-Pierre-de-Bailleul.

Etienne de la Gareune représenta son frère Philippe dans une transaction avec l'abbaye de Saint-Ouen, le 9 mars 1501 (2); plus tard, en 1537, ce même Etienne de la Gareune, seigneur de Champenard, marié à Jeanne de Pillavoine, fit à la Grâce (Saint-Pierre-de-Bailleul), une fondation de 3 l. 7 s. 6 d. de rente, à la charge de dire 6 messes hautes annoncées au prône et par le son des cloches, avec l'obligation d'étendre le drap des trépassés (3).

(1) Neustria pia.

(2) Fonds de l'abbaye de Saint-Ouen. *Archives de la Seine-Inférieure.*

(3) Titre manuscrit.

(1) Berault, t. I, p. 593.

(2) Neustria pia.

(3) Notice sur l'abbaye de la Croix par M. Lebeurier.

A Saint-Pierre-de-Bailleul existe une belle pierre tumulaire, transportée de l'église Saint-Etienne-sous-Bailleul, qui sert de passerelle sur un petit cours d'eau; sur cette pierre, sont représentés un gentilhomme et sa femme, et bien que les inscriptions soient à peu près illisibles, on peut néanmoins déchiffrer que le défunt était seigneur de Champenard et de Douains; quo sa femme était décédée en 1563. Nous pensons que ce personnage doit être Guillaume de la Garenne, seigneur de la Garenne, marié le 23 février 1557 avec Louise de Houdetot(1) qui mourut en juin 1566, à l'âge de soixante-treize ans (2).

Il existe un second Guillaume de la Garenne, probablement fils du précédent, qui, en 1570, se qualifiait de capitaine du château Gaillard, titre que Charles IX déclare appartenir à Robert du Vieu, seigneur de Bonafès (3).

De 1524 à 1567, on a plusieurs présentations à la cure de Champenard par Jean de la Motte et Christophe de Tilly, abbés de la Croix.

En 1648, 5 perches de terre au triège du Clos-Vergé, étaient tenues de la baronnie de la Boulaye, à Autenil.

Le triège du Fousselet est cité dans un titre de 1660, où figure également Mg^r le duc de la Force, baron de la Boulaye. Les principaux habitants de Champenard, sachant signer, étaient : François Erard, Leonard Porquerel, Louis Deshayes, Mathurin Porquerel, Louis Decal et M. Decal, curé de la paroisse.

Le 9 août 1674, le sieur de Préaux (4), vend une vergée de terre à Champonard, au triège du Colombier, bornée d'un bout par le sieur Rouppe. A la même date on trouve le triège de Mesleroy, relevant de la Boulaye.

Il y avait, en 1679, le triège des Merisiers, où une vergée de terre relevait de la baronnie de la Croix : Le Flanc, sergent royal, Louis Roussel, Morin Sanetier, Georges Porquerel, sont les principaux de la paroisse, un acte de vente, du 22 mai 1681, mentionne le hameau de Malassis. Thomas Sanetier, Drouet et Le Tellier, trésorier de France, sont propriétaires à Champenard. Jean Porquerel, receveur de l'abbaye de la Croix, habitait Champenard en 1692. Enfin, en 1694, 30 perches au triège du Trou-Gi-

rard, sont indiquées comme relevant de la Boulaye (1).

M. de Rochechouart, évêque d'Evreux, ayant obtenu la réunion de la mense conventuelle de l'abbaye de la Croix, au Petit-Séminaire d'Evreux, rendit, le 11 mars 1741, une ordonnance stipulant que le Petit-Séminaire jouirait des dîmes de Champenard et de l'emplacement d'une grange et d'un pressoir dans cette même paroisse. Ce décret d'union fut confirmé en 1750, sauf la clause qui interdisait au Petit-Séminaire de prétendre à une part plus grande dans le partage. On fit, en effet, devant un notaire de Paris, de nouveaux lots que le bailliage d'Evreux approuva le 20 juillet 1778.

Le troisième, lot échu au Petit-Séminaire, comprenait entre autres biens, la seigneurie de Champenard, laquelle formait un membre de la baronnie de la Croix demeurée aux mains de l'abbé : ce dernier, qui était alors M. de Foy, la réclama et l'obtint de Michel-François Renout, nouveau supérieur du Séminaire, par une transaction du 24 mars 1781. L'abbé de Foy s'engagea à payer en remplacement de la seigneurie de Champenard, diverses rentes dont le Petit-Séminaire était chargé, savoir : 400 l. au vicaire de la Croix, 350 l. au chapelain de l'abbé, 250 au prêtre écolâtre de la Croix et 66 l. à la fabrique de l'église dont 6 l. pour la chapelle de saint Ouen, en tout 1066 l. de rente.

Cette transaction ne subsista pas longtemps. Jean-Baptiste Jourdain, successeur de l'abbé Renout, la jugea contraire aux intérêts du Séminaire et la fit annuler par une sentence rendue par le bailliage d'Evreux, le 7 novembre 1796. L'abbé de la Croix acquiesça au jugement et rendit au Séminaire la seigneurie de Champenard.

AN XVII^e siècle la famille Porquerel très-ancienne à Champenard, comme nous l'avons déjà vu, avait acquis une certaine notoriété, Marie-Cécile-Catherine Porquerel, épouse le 25 octobre 1785, messire Benjamin Bisson d'Angerville, écuyer, ancien avocat au Parlement de Paris, alors entrepreneur de la verrerie de Beaumont-le-Roger.

Lors de la formation des cantons Champenard, d'abord du canton de la Croix, fut ensuite compris dans celui de Gaillon.

CHAMPENARD. Cant. de Gaillon, à 133 m. d'alt. — Sol, sables avec meulrières en fragments et sables supérieurs. — *chemin d'int. comm.* N^o 41, d'Ailly au ch. N^o 68. — Surf. terr. 233 hect. — Pop. 112 hab. — 4 contr. 1,586 fr. en pp^t. — Rec. ord. budg. 1867, 765 fr. — ∞ et rec. des contrib. de Gaillon. — Percept. de La Croix-Saint-Leufroy. — Réunion pour le culte à Autouillet. — Et

(1) Elle était fille de Antoine, seigneur d'Aufay et de Catherine de Canouville.

(2) Il est vrai que La Chesnaye des Bois, dont nous tenons ce détail, place le tombeau de Guillaume de la Garenne dans l'église de la Garenne, près Vernon, mais le savant généalogiste nous paraît ne pas avoir su que le fief de la Garenne se trouvait à Saint-Etienne-de-Bailleul, sur un point très rapproché de Vernon.

(3) Brossard de Ruville, *Hist. des Andelys*, p. 142.

(4) Jacques Carel, sieur de Tréaux, à Saint-Aquilin de Pacy.

(1) Manuscrits et titres personnels.

pour l'instruction, à Sainte-Colombe, près Vernon. — 6 per. de chasse. — 2 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 18, d'arr. 22, de cant. 8.

Dépendances : Néant.

Agriculture : Céréales.

Industrie : Néant. — 6 *Patentes*.

CHAMPIGNOLLES.

Paroisse des dioc. d'Evreux. — Vic. et élect. de Conches. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Campenole, dont on a fait Champignolles, a pour racine *Campus*, champ, et signifie des petits champs, conquis à la culture sur la forêt de Conches qui entoure ce village : son organisation en paroisse doit avoir été tardive, car le culte de Saint-Gilles, patron de l'église, n'a été introduit dans nos contrées que lorsque déjà la plupart de nos petits centres religieux s'étaient formés.

Le seigneur est resté à toutes les époques patron de l'église paroissiale, ce qui peut sembler étonnant, à cause de la faible distance de l'abbaye de Lyre; c'était à Champignolles que se trouvait la limite des domaines dont cette riche maison jouissait sur la rivièrre de Risle, à partir de la Neuve-Lyre.

Pour faciliter l'administration des forêts, on les avait divisés par quartiers qui prenaient quelquefois le nom de Métiers *Ministeria*. Champignolles donnait son nom, vers l'an 1150, à l'un de ces métiers ou portion de forêt. A cette date Raoul de Tosny, qui avait Champignolles dans la mouvance de son fief de Conches, donna aux Religieux de l'Estrée un *Bigre*, c'est-à-dire un homme chargé de rassembler et de recueillir les essaims d'abeilles dans le métier de Champignolles.

Le moulin seigneurial de Champignolles fut détruit lors de l'expédition du duc de Lancastre et la prise de Conches par ce capitaine. Ce fait est constaté dans un aven du 13 avril 1411 où il est dit qu'à Champignolles, quart de fief dans la vicomté de Conches, il existe un *sault* de moulin (chute d'eau), en ruine dès le temps des guerres des Anglais, il s'y trouvait un manoir féodal avec 20 acres de terre louées, à raison de 60 s. l'acre (1).

Il existait alors une famille de Champignolles dont nous n'avons pu trouver qu'une seule femme, Marguerite de Champignolles, épouse de Robert des Fossés, écuyer. Le roi Henri V par une ordonnance du 15 mai 1419, rendit à ces deux époux la possession de leurs biens (2).

(1) De Beurepaire, *État des Campagnes*.

(2) Ce Robert des Fossés était selon toute apparence seigneur du fief dont il portait le nom à Grandvilliers, près Damville.

En 1429, au plus fort de la seconde invasion anglaise, qui fut plus terrible que la première, Champignolles en était réduit à 6 feux (1). Il paya six livres, un peu feu pour la taxe du gnet, due par les habitants au château de Conches (2).

La paroisse faisait alors partie de la sergenterie de la Ferrière-sur-Risle; quelques années après, dans les comptes du Trésor, on trouve au bout de son nom : *Néant*; elle n'avait pu rien donner en 1431, lors de l'assiette des 1500 l., que l'on devait prélever dans la vicomté de Conches, à la suite de l'assemblée de Mantes, en novembre 1430 (3).

A la fin du même siècle, Jacques de Courteuvre, seigneur de Champignolles, se fit excuser à la montre de Beaumont, en 1469, et prouva qu'il s'était présenté à Alençon, où il demeurait. Il plaidait à l'Échiquier en 1474 avec Jean le Roux, *escuyer*, seigneur des Hauts-Chênes et de Gouttières en partie, et avec dame Agnès de Cintray, sa femme. La même année, il présentait à la chapelle de Verdun, paroisse de la Vacherie, près Louviers, ce qui nous fait supposer qu'il était seigneur de ce fief.

Environ un siècle après, Gilles de Courteuvre, probablement petit-fils de Jacques, était seigneur de Champignolles; son fief fut taxé à 10 l. pour l'arrière-ban de 1562, sur le pied de 100 l. de revenu (4).

Courteuvre blasonnait : *d'argent à une fasce de cinq fusées de gueules*.

Cette famille ne conserva pas la seigneurie de Champignolles, elle était, en 1667, divisée en deux branches, dont l'une avait la seigneurie de Bois-Chevreuil, au Noyer, et celle de la Bigotière, à Bosc-Régnoult-en-Ouche (5).

Au milieu du XVIII^e siècle, une famille Rose avait la seigneurie de Champignolles. Le 22 février 1751, Marie-Thérèse-Rose de Champignolles épousait Louis-Roland Girard, écuyer, sieur de la Chaise, à Saint-Antoine-de-Sommaire (6).

En 1760, François Rose, seigneur de Champignolles, se trouva imposé à 30 l. pour son fief (7).

On trouve une famille de Rose, dont les armes étaient : *de gueules à la croix d'or; les trois premières branches fleurdelysées, la dernière pommetée, cantonnée de 4 trèfles d'argent* (8).

(1) A peine cinquante habitants.

(2) M. Gardin, notice sur Conches, note A.

(3) M. Gardin, notice sur Conches, note B.

(4) Cette taxe fut doublée en 1567, sans que nous sachions pourquoi.

M. Lebeurier, *Arrière-ban*.

(5) Cheillier, *Gentilshommes normands*.

(6) Notes Le Préost.

(7) Arch. de l'Eure.

(8) Maguy.

Champignolles comptait 13 feux en 1765 ; c'était en 1778, un quart de fief dans la vicomté de Conches.

Lors du concordat, Champignolles, trop peu important pour rester paroisse fut réunie à la Vieille-Lyre, on y comptait en 1812, 160 habitants.

CHAMPIGNOLLES, cant. de Rugles ; sur la Risle, à 133 mètr. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — *Chem. de grande com.* n° 11 de la Rivière-Thibouville à la Vieille-Lyre. — Surf. terr. 262 hect. — Popul. 100 hab. — 4 contrib. 1,675 fr. en ppal. — Rec. ord. budg comm. 1867, 462 fr. — et percep. de la Neuve-Lyre. — Rec. cont. ind. de Rugles. — Réunion pour le culte et l'instruct. à la Neuve-Lyre. — 1 débit de boissons, — 1 perm. de chasse, — dist. en kil. aux ch.-l. de départ. et d'arr. 33, de cant. 16.

Dépendances : LE CHAMP-AU-CHAT, LA FATINIERE, LA HONGRIE, LE MANOIR, VILLE-NEUVE.

Agriculture : céréales, prairies, 3,500 arbres à cidre.

Industrie : Néant, — 3 *Patentes*.

CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE.

Paroisse des dioc. vic. et élec. d'Evreux. — Parl. et Génér. de Rouen.

La commune d'Osmoy a été réunie à celle de Champigny en 1812, et celle de la Futelaye a été annexée le 8 mai 1845.

§ 1^{er}. CHAMPIGNY.

Il existe, actuellement en France, dix Champigny, dont le nom, d'origine celtique accuse une haute antiquité. Le nôtre, contigu à Bois-le-Roy, est aussi appelé Champigny-le-Roi dans les anciens titres ; son église, dédiée à Saint-Martin, vient confirmer l'origine reculée, que nous indiquent son nom.

A la fin du XII^e siècle, Champigny faisait partie des nombreux domaines que Simon d'Anet possédait dans l'Evrecin. Vers 1190, ce seigneur fit donation à Jean évêque d'Evreux qu'il appelle : *son vénérable seigneur et père*, des dimes de Champigny et de tous ses droits dans ce village ; il y joignit les dimes du fief de Gercey sur la paroisse d'Illiers (1).

Pendant plusieurs siècles, Champigny resta dans le temporel des évêques d'Evreux : le fief de Champigny est cité comme tenu à hommage envers Guillaume de Floques, évê-

que d'Evreux, dans un aveu rendu par ce prélat, le 28 mars 1401 (1).

Tout en conservant le patronage, les évêques d'Evreux, avaient aliéné le fief laïque, ou délaissé les dimes à leur chapitre. En 1414, Vincent d'Esquetot, probablement seigneur de Champigny, eut une discussion avec ce même chapitre, au sujet des dimes de la paroisse et de plusieurs fiefs voisins ; Avant qu'elle fût terminée, Champigny et les Tuileries furent acquis par messire Pierre de Hellenvilliers, chevalier, seigneur d'Avrilly et de Feugeurolles. En remplacement de 20 l. de rente, accordées au chapitre pour les dimes contestées, le sire d'Avrilly abandonna les dimes de son fief de Saint-Lubin-des Jonquerets, près Nonancourt (2).

Hellenvilliers portait : *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois aiglons d'azur, 2 et 1.*

Pierre de Hellenvilliers, était décédé en 1421, date de la vente que firent ses enfants du fief de Leaumesnil, à Boisemont. Il est probable qu'ils vendirent également les deux fiefs de Champigny et des Tuileries.

En 1469, le fief de Champigny, malgré son peu d'importance, était divisé en deux portions ; une d'elles, sortie de la maison de Beaufort, était arrivée, par Marguerite de Beaufort, à Robert Doublet, son mari, qui jouissait, en outre, d'une portion de Fouchainville, au droit de Gilles Doublet, seigneur de la Haye, à Neuville, son père.

Doublet : *d'azur à 3 doublets ou 3 papillons d'or, 2 et 1.*

Robert Doublet se présenta à la montée de Beaumont-le-Roger, en homme d'armes avec deux chevaux.

A la même montre, fut excusé, comme étant au service du roi, un autre seigneur de Champigny, nommé Guillaume Gazeau, aussi seigneur de Saint-Aubin-des-Jonquerets, qui épousa, vers 1472, Marie Vipart, alors veuve de Thomas Poignant, baron du Bec-Thomas. Il appartenait sans doute à la famille d'Yon de Gazeau, moine du Bec, prieur de Bonne-Nouvelle, à Rouen, mort en 1525, dont voici la curieuse épitaphe :

Cy gist Yon, bien surnommé Gazeau
Qui fut recteur et prieur de ce lieu
Dix ans au plus tard par le vouloir de Dieu
Puis il gouta de mort le dur morceau
L'an vingt et cinq avec mille et cinq cents
Cinquante aout mort le mit sous la lame
Priez à Dieu que de lui prenne l'âme
Et la colloque avec les innocents (3).

(1) On verra par la suite que les seigneurs de Ferrières, près Broglie, réclamaient aussi pour leur baronnie, la tenure de Champigny et de quelques fiefs voisins, nous ignorons à quel titre.

(2) Notes Le Prévost, Jonquerets au lieu de Jonquerets, est une faute d'impression.

(3) Farin. *Hist. de Rouen*, t. 3, p. 132.

(1) Aujourd'hui Jarcey. V. Notes Le Prévost.

Une famille Gazeau, originaire du Poitou portait : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 trèfles de sinople.*

La veuve de Robert Doublet plaidait à l'Échiquier en 1474 ; son fils, Jean Doublet, se disait seigneur en partie de Champigny à la date du 13 novembre 1495, il lui était dû 45 s. de rente sur le fief de la Dodardière.

L'église de Champigny fut réédifiée et dédiée à Saint-André, en 1515, probablement par Toussaint Varin, archevêque de Thessalonique *in-partibus*, cependant le titre de Saint-Martin a toujours prévalu.

En 1523, apparaît pour la première fois Jehan de Bourdonney, sieur de Champigny, qui fut maintenu de noblesse dans la vicomté d'Evreux, le 10 juin de cette même année, il produisit sa généalogie et plusieurs lettres justificatives, ses armes étaient : *d'azur à 3 chevrons d'or, accompagnés en chef de 3 piegons d'argent rangés, et en pointe, d'une étoile du même.*

Gauvin de Bourdonney, fils de Jehan et d'Antoinette-Marie, fut témoin le 19 juin 1533, d'une vente faite à Jacques Le Bouf, seigneur d'Osmy ; il épousa Renée de Piliers, fille de Georges, seigneur de Motelle, Saint-Georges-sur-Eure et Beaufort, déjà veuve en 1549, lorsqu'elle vendit une rente au seigneur d'Osmy sus-nommé.

En 1562, Georges de Bourdonney, *escuyer*, seigneur de Champigny, fut imposé à 26 l. 15 s. 7 d. pour la taxe des francs fiefs.

Jean de Bourdonney, fils de Georges ou Gauvin (1), épousa Sidoine de Cauquelin qui devint bientôt veuve et prit un second mari. De cette union était né François de Bourdonney, seigneur de Champigny, marié à Suzanne de Gruau qui lui donna Louis de Bourdonney qui mourut vers 1650, laissant de son mariage avec Jacqueline de Concerdan, Maximilien de Bourdonney, *escuyer*, sieur de Champigny, lieutenant au régiment de Castelnau qui demeurait à Nonancourt, lorsque sa noblesse fut reconnue le 12 septembre 1668 (2).

Le 30 mars 1685, Catherine de Bourdonney, dite Madame de Champigny fut reçue à la maison de Saint-Louis à Saint-Cyr et y fit profession le 9 octobre 1694.

La famille Bourdonney possédait les deux tiers du plein fief de Champigny qui étaient passés, en 1733, à Jean-François-Louis de Brunet ; on lit en effet dans l'aveu de Ferrières, rendu par Marie de Broglie : *Item, Jean-François-Louis de Brunet, sieur de Molan, tient de moi les deux tiers d'un plein*

fief de haubert à pleines armes, nommé le fief de Champigny, assis en la paroisse de Champigny, paroisse de la Gastine, d'Osmy et Lignerolles, bailliage d'Evreux, auquel fief il y a colombier à pied, domaine fleffé et non fleffé. Plus, est tenu de moi, pour et à cause de ma dite baronnie, l'autre tiers du fief de Champigny. »

Cette dernière portion appartenait à la fin du xvi^e siècle à Florent Le Père, *escuyer*, seigneur de Grathenil, marié à Marguerite de Moussy dont il eut Claude Le Père, seigneur de la Montagne et de Champigny ; celui-ci épousa Catherine de Faverolles, qui était veuve en 1660.

De Claude Le Père naquit Robert, qui eut la seigneurie de la Montagne et Nicolas, sieur de Champigny, qui présenta à Grateuil, en 1626.

La famille de ce seigneur fut reconnue noble en 1660, ses armes étaient : *d'azur, au chevron d'or accompagné de 3 gerbes du même.*

Vers 1720, la famille Le Père était représentée par Léonard Le Père, seigneur de Champigny, qui assistait comme parent au mariage d'Alexandre de Loubert avec Françoise Le Bouf.

En 1750, Champigny comptait trois heux privilégiés et quarante-cinq taillables.

Les Archives de l'Eure conservent des titres nouveaux passés par les habitants de Champigny, au sujet des redevances qu'ils devaient aux seigneurs d'Anet, en échange du droit de ramage et de péage, dont ils jouissaient dans la forêt de Rozoux.

M. Barrey des Authieux était seigneur de Champigny au moment de la Révolution.

Fiefs : La DODARDIÈRE tire son nom d'une famille Dodard.

En 1475, Robert dit Robinet Le Bouf, seigneur de la Bonneville, du Fresne, du Mesnil-Hardré, etc., maître d'hôtel de Louis XI, tenait aussi le fief de la Dodardière.

Par acte du 27 décembre 1479, messire Jean Le Bouf, fief à Martin Varendin et à Perrin, son fils, de la paroisse de Champigny, les terres de la Dodardière, à raison de 2 l. 6 d. de rente par acre, plus deux chapons ou deux poules pour chaque chapon. Plus tard, en 1495, les héritiers Le Bouf obtinrent de Perrin et de Louis Varendin, fils de Martin, qu'ils paieraient 5 s. tournois par acre et dix poules.

Étienne Coudervillain de Lignerolles, intenta un procès aux héritiers Le Bouf, auxquels il réclamait 24 acres de terre sur la fief faite par Jean Le Bouf aux Varendin, et il les obtint en 1508.

Françoise Le Bouf, l'une des six filles de Jean, porta la Dodardière par mariage, à

(1) La Galissonnière. Arch. de la Seine-Inf.

(2) La Galissonnière indique Jacqueline de Cointreau comme femme de ce seigneur.

N. H. Louis de Quenel, seigneur du Petit-Bosc, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, créé chevalier par Louis XII, en 1509, et sergent de la Bonneville, en 1512.

En 1645, la Dodardièrre faisait partie du domaine privé du roi (1).

La Heroudière est le nom actuel de la Dodardièrre.

LA PELLETERIE appartenait, au XVII^e siècle, à une famille de Lestang, qui établissait ainsi sa généalogie.

Jean de Lestang épousa Alix le Franc, d'où Francois, marié à Suzanne Le Bœuf, qui eut Gilles, ayant épousé Catherine de Villiers, d'où est né Gabriel de Lestang, renvoyé au conseil le 4 décembre 1666.

De Lestang : de gueules au chevron d'or accompagné de 3 roses d'argent.

§ 2. OSMOY.

Osmoy, en latin *Olmeium*, indique qu'un orme probablement remarquable a donné son nom à ce village qui est fort ancien.

Saint Gilles, abbé en Languedoc, passe communément pour avoir été le patron de son église, mais un acte épiscopal de 1602, porte saint Agile, nom d'un abbé de Rebas, mort en 650, honoré à Paris et dans le diocèse d'Évreux, sous le nom de saint Aiglan. Quoiqu'il en soit, l'ancienne paroisse d'Osmoy, malgré son peu d'importance, a eu le rare privilège de conserver depuis 700 ans, la même famille, non plus dans le château gothique flanqué de sept tours, où elle demeurait précédemment, mais dans l'élégant château où réside aujourd'hui M. le comte Charles d'Osmoy.

Par un autre bonheur aussi rare, cette antique et noble maison a pu sauver ses anciens titres, récemment imprimés, et c'est à leur aide que nous allons donner la suite non interrompue des seigneurs d'Osmoy.

I. Robert Le Bouef, chevalier, par acte de l'an 1150 environ, affirme qu'en sa présence, Pierre des Essarts, a renoncé à une réclamation qu'il élevait contre la maison des chevaliers de l'Hôpital de Jérusalem (2).

II. Guillaume Le Bœuf, chevalier, pour l'âme de feu Robert, son père, d'Hybride, sa mère, et de ses ancêtres, donne, en 1168, à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, une vergée de terre, dans sa couture d'Osmoy. En novembre 1187, ce même Guillaume, de l'assentiment de Goberte, sa femme, et de Guillaume, son fils aîné, donne en échange,

à messire Jean de Ferrières (1), sa terre de l'Épine et son bois de l'Essart-Victor.

III. Guillaume Le Bœuf, chevalier, seigneur d'Osmoy est rappelé avec cette qualification dans une charte de novembre 1220, par laquelle Berruyer de Borron, chevalier, pour le salut de son âme et pour l'amour de sa fille Marguerite, veuve du dit Guillaume, donne à l'église d'Évreux, 15 l. parisis de rente, à percevoir sur le péage des Forges, probablement au Mesnil-sur-l'Estré. Du mariage de Marguerite Borron et de Guillaume Le Bœuf, n^e du nom, étaient issus : Raoul, qui suit et Guillaume Le Bœuf, templier commandeur de Burgère (2), en 1249.

IV. Raoul Le Bœuf n'est connu que par son fils, du même nom.

V. Raoul Le Bœuf, écuyer et Isabelle, sa femme, reconnurent, en avril 1249, en présence de l'official d'Évreux, avoir vendu aux Frères de la milice du Temple, à la demande instante de frère Guillaume Le Bœuf, commandeur de Burgère et oncle de Raoul, une pièce de terre, dite Touche-le-Bœuf, bornée par Jean Carbonel, écuyer.

VI. Guillaume le Bœuf, chevalier, seigneur d'Osmoy, fils de Raoul, est cité au nombre des chevaliers qui furent convoqués en 1272, par Philippe-le-Hardi, pour porter la guerre dans le comté de Foix (3). Il périt dans cette expédition, laissant de son mariage avec la fille de Guillaume de Clinchamps, un fils du même nom que lui.

VII. Guillaume Le Bœuf, iv^e du nom, seigneur d'Osmoy, est qualifié monseigneur et chevalier, en 1299, dans un accord fait avec Robert Baudouin, écuyer, au sujet d'un fief dans le bailliage de Mantes, que Baudouin voulait tenir aux *us et coutumes* du Vexin. Après enquête, il fut prouvé que le fief de Baudouin devait être tenu du seigneur d'Osmoy, aux *us et coutumes* de France. Il était mort, en 1324, lorsque Charles-le-Bel accorda à Jeanne de Reviens, sa veuve, agissant au nom de son fils, le droit d'édifier un colombier au manoir de Saint-Aubin, près Évreux.

VIII. Jean Le Bouef, i^{er} du nom, était en 1358, lieutenant de Jean Paynel, capitaine de Saint-Janus de Bouvron ; il l'aida à défendre cette place contre les Anglais et les Navarrais, et il obtint la main de Jeanne Paynel, sa fille. Le 19 août 1359, Charles, duc de Normandie, régent de France, or-

(1) Ce Jean de Ferrières appartenait probablement à la grande famille de Ferrières; il avait sans doute en ce lieu une terre qui donna lieu à ses descendants de se dire suzerains de Champigny, Osmoy et Marcellis. Voir avec de Ferrières, *Notes Le Prévost*. Il y avait tout près d'Osmoy, une paroisse de Ferrières, réunie à Saint-Antoine.

(2) Peut-être Bourgout.

(3) La Roque. Traité de l'arrière-ban.

(1) Généalogie d'Osmoy.

(2) Depuis, chevaliers de Rhodes, puis de Malte.

donna de payer à messire Jean Le Bœuf, sire d'Osmoy, la somme de 239 l., en considération de ses services et pour qu'il puisse mieux défendre son fort d'Osmoy contre les ennemis. Le 4 novembre 1377, Pierre de Navarre, comte de Mortain, lieutenant du roi de Navarre son père, ordonna de lui rembourser 35 fr., payés de son commandement à Paris, pour acquisitions de harnachements militaires (1). En 1380, Jean Le Bœuf, était lieutenant d'Étienne du Moustier, vice-amiral de la mer. Il était lui-même vice-amiral en 1382, par ordre de Charles VI, qui ordonna de lui payer 600 l. tournois pour ses gages et chevauées.

IX. Guillaume Le Bœuf, v^e du nom, est qualifié du titre de panetier du roi, dans son mandement du roi Charles VI, au receveur de Gisors, de lui payer sur sa recette, un don de 50 l. tournois. Lui et son fils, reçurent, en 1414, une somme de 115 l. tournois, pour un voyage en Hainaut, auprès du duc de Touraine. L'année suivante, Charles VI lui donna 100 l. tournois, jadis ordonnés au profit de son père. Il se rallia sans doute aux Anglais en 1418, car en 1424, le duc de Bedford le chargea d'une mission secrète auprès du duc de Bretagne. En mourant, l'an 1432, il laissait, de Marguerite de Percy, sa femme, Thibault et Jean, auteur de la branche de la Bonneville.

X. Thibault Le Bœuf, *escuyer*, embrassa avec l'ardeur de la jeunesse, la cause de la défense nationale, il s'attacha au dauphin Charles VII, et après s'être trouvé au siège d'Orléans, il assista au sacre du roi, et le duc de Bedford confisqua ses biens, en 1432, pour les donner à Richard Lesley, son chambellan. Fait prisonnier par les Anglais, en 1436, il dut sa liberté à la généreuse amitié de Guillaume de Houdetot, qui engagea sa terre de Fontaine, pour la rançon de son ami. Rendu à la liberté, Thibault Le Bœuf, engagea sa terre d'Osmoy en échange de celle de Fontaine (2). Depuis, il se trouva avec Charles VII, en 1437 et 1441, à l'assaut de Montereau et au mémorable siège de Poitose, soutenu par le fameux Talbot, ensuite il se retira dans ses terres, où il recut un aveu le 31 décembre 1447. Agé de soixante-dix ans lors de la montre de 1469, il voulut encore y comparaitre en personne et présenter lui-même son fils Jean, pour le remplacer dans les rangs de ses frères d'armes. Le dernier acte de Thibault est une fondation pieuse de trois messes aux Quatre-Temps, pour lui,

sa famille et ses amis. Il avait épousé Anne de Verdun, dont il eut Jean et Philippe.

XI. Jean Le Bœuf, 1^{er} du nom, fit partie de l'expédition d'Italie, entreprise par Charles VIII, en 1494, son malheureux frère Philippe Le Bœuf, envoyé en avant-garde, y fut tué, sa tête fut mise au bout d'une lance et portée au providéteur. Jean assista à la célèbre bataille de Fornoue, dont il fut un des héros et au siège de Milan, sous le maréchal de Trivulce. Il fit encore, en 1499, la campagne du Milanais, sous Louis XII. Ce prince lui fit don d'une somme de 160 l., le 8 mai 1501, en récompense de ses services. Le seigneur d'Osmoy mourut en 1506, laissant de Marguerite des Brossea, fille du seigneur de Bastigny, Jean 11^o du nom et Thibault Le Bœuf, 1^{er} du nom.

XII. Jean Le Bœuf, 11^o du nom, est cité en des aveux de 1510 et 1519, il mourut à la funeste bataille de Pavie, où tout fut perdu *hors l'honneur*. Il fit donation à l'église d'Osmoy d'une belle lampe d'argent à ses armes, il avait épousé Anne de Tilly, dont il eut un fils et deux filles (1).

XIII. Jacques Le Bœuf, *escuyer*, seigneur et patron d'Osmoy, acheta, en 1523, un héritage à Osmoy, il transigea, en 1543, avec Alain de la Faye, son beau-frère et Barbe Le Bœuf, sa sœur. Aux termes d'un contrat du 25 décembre 1549, il fit l'acquisition d'une rente de 100 l., de Renée de Pilliers, veuve de Guillaume de Bourdonney, seigneur de Champigny.

Vers 1540, Jean Bisson, curé d'Osmoy, avait dressé la généalogie des seigneurs de la paroisse, sur une autre qui avait été produite devant les commissaires du roi (2).

Jacques Le Bœuf est cité dans un échange de 1550, et dans l'achat qu'il fit en 1553, d'une pièce de terre. Jeanne de la Plesse était veuve de Jacques Le Bœuf, le 8 août 1563, avec trois fils et quatre filles.

XIV. Gilles Le Bœuf, chevalier, seigneur patron d'Osmoy, fut d'abord archer du prince de Ferrare, en 1559, puis chef d'une compagnie de gendarmes, et chevalier de l'Ordre; il fut envoyé par Charles IX, en 1568, pour pacifier la ville de Gap. Ses dépenses à la guerre le forcèrent à vendre ou à engager une partie de ses terres; il vivait encore le 9 septembre 1582, lors du mariage de Catherine Le Bœuf, sa fille, avec Jean de Pilliers, seigneur de Beaufort. Outre

(1) L'aînée, Anne Le Bœuf, épousa, le 5 décembre 1522, Jacques des Brossea, seigneur de Bastigny; la seconde, Barbe, épousa Alain de la Faye.

(2) Cette pièce fut vérifiée le 24 janvier 1540, par Thomas Guillotte, *escuyer*, greffier en l'élection de Coutances, elle est imprimée dans les preuves de la généalogie Le Bœuf d'Osmoy, p. 54.

(1) Original aux mains de M. le comte d'Osmoy.

(2) Fontaine-la-Mallet.

cette fille, il avait de Jeanne de Mauger, sa femme, deux fils et une seconde fille, Marie Le Bœuf, mariée le 22 janvier 1502, avec Magdeleine de Bois-Cuvier.

XV. Joseph Le Bœuf, chevalier, seigneur, patron d'Osmoy, remboursa les sommes dues par son père; en 1602, Jacques Le Noël du Perron, évêque d'Évreux, reconnut ses droits comme patron d'Osmoy. Il épousa successivement Françoise du Perrier et Charlotte de Richer. Sa succession était vacante et administrée, en 1614, par Robert Le Père, seigneur de la Montagne.

XVI. Gabriel Le Bœuf, écuyer, mineur à la mort de son père, eut pour tuteur Antoine de Paris, ses biens furent saisis pour avoir tué en duel Nicolas Martel, seigneur de Chambines. Il mourut en 1620, sans laisser d'enfants de Louise de Thieullin.

XVII. Par suite du décès de Gabriel, mort sans postérité, Tanneguy Le Bœuf, 1^{er} du nom, fut seigneur d'Osmoy, jusque-là il avait pris le nom d'une portion de la terre d'Osmoy et se faisait appeler M. de la Tuilerie. Dès l'âge de dix-huit ans, il était enseigne dans le régiment de Bréauté et se distingua au siège d'Amiens, en 1597; par suite, Henri IV l'exempta de l'arrière-ban. On a de ce monarque deux lettres à Tanneguy Le Bœuf, dont ses descendants conservent les originaux. La seconde a trait à une fâcheuse affaire où se trouvait mêlé Joseph Le Bœuf d'Osmoy, qui avait, avec plusieurs autres gentilshommes, maltraité un sergent royal du bailliage d'Évreux; elle est ainsi conçue :

*« Monsieur de la Tuilerie, je ne veux tant a fere rygueur que vous refuser la lyberté a sons vostre cautyon des deus vestres parans a prysongers au chasteu de Falaise, qui ne fit vous escryre la présente, pour vous a servir de passe à trayter la dyte afere et m'assurant qu'y feres du myeus pour conjoindre l'ynteret public avec le debvoir de vostre affection, je ne vous en dyray plus, synon que suys
« Votre plus affectyonné meitre et amy,
« HENRY. »*

Au retour du siège d'Amiens, Tanneguy s'attacha, en 1598, à Jean de Sabrevois, baron du Bec-Thomas, puis entra dans la maison de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et fut le premier gendarme de la compagnie de ses gardes, de 1610 à 1612, ensuite il passa au service de Henri, duc de Mayenne, fils du chef de la Ligue, qui le fit capitaine de ses gardes et le mena au siège de Montauban, où Henri du Mayenne fut tué en 1621. Louis XIII envoya alors Tanneguy, désigné sous le nom de sieur de la Tuilerie-Fontenay, au duc de Vendôme, pour être capitaine d'une compagnie de chevaux

légers; il alla ensuite en Bresse, sous le connétable de Lesdiguières. Il fit don, le 13 juin 1650, à la paroisse d'Osmoy, de deux arpents et dix perches de terre, à la charge d'un obit pour lui et ses prédécesseurs. On ignore la date de sa mort, il avait épousé par contrat du 20 novembre 1621, Rachel de Vennois, veuve de François de Villiers, écuyer, seigneur de Bonnières et des Houssayes, dont il eut un fils nommé Gabriel. Cette dame lui avait sans doute apporté la terre de Fontenay-Mauvoisin.

XVIII. Gabriel Le Bœuf, 1^{er} du nom, seigneur patron d'Osmoy, seigneur de la Tuilerie, né le 20 octobre 1622, eut pour parrain Gabriel de Clinchamp, baron de Bellegarde, gouverneur d'Évreux et pour marraine, M^{lle} de la Forêt. Il servit dans la compagnie de M. du Desfant, régiment de Montmain, il épousa, le 13 février 1649, Jeanne de Loubert, demoiselle d'honneur de la duchesse de Nemours, fille de Procope de Loubert, écuyer, seigneur des Adjoux, Pacel et de la Salle-Houlbec. Un jugement du 7 février 1697, maintint Gabriel Le Bœuf dans sa noblesse, de très-ancienne extraction. Il soutint sans succès un long procès au sujet de la baronnie de Larchant et des autres biens de la famille de Grimonville, et il mourut le 12 septembre 1692. Jeanne de Loubert, sa femme, l'avait précédé dans la tombe en 1690, ils furent inhumés dans l'église d'Osmoy. Ils laissaient quatre enfants, Tanneguy l'aîné eut la terre d'Osmoy, le second, François, fut curé de la paroisse, Gabriel mourut jeune, Michel, sieur de la Salle-Houlbec, cadet, dans le régiment royal, devint garde-du-corps du roi.

XIX. Tanneguy Le Bœuf, 1^{er} du nom, épousa le 3 février 1681, Marthe-Thérèse de Poussin, dont il eut huit enfants. Il vendit sa terre de la Salle-Houlbec, en 1697, et perdit son fils aîné, Guillaume Le Bœuf, à la bataille d'Almanzo, en 1707, sa mort est marquée au 9 janvier 1720.

XX. Jean-Baptiste Le Bœuf, second fils du précédent, né le 1^{er} août 1702, épousa le 27 février 1739, Marie-Anne-Espérance de Chambray, mère du célèbre bailli de Chambray. Elle donna à son mari deux fils, dont le second, Pierre Le Bœuf, destiné à l'état ecclésiastique, mourut à quinze ans et fut inhumé dans l'église d'Osmoy, le 28 juillet 1757, son père et sa mère ne vivaient plus en 1764.

XI. Henri Le Bœuf, chevalier, sieur d'Osmoy, seigneur d'Osmoy, la Tuilerie, Fâmechon, le Franc, la Bourcerie, né à Morsent, le 16 mai 1740, eut pour parrain Nicole-Henri-Barbe de Baudot, chevalier, seigneur de Gratheuil. Le 22 mars 1764, il

épousa Madeleine-Charles-Jacques de Baudot de Fumechon, héritière en partie de sa maison. Incarcéré aux Carmes pendant la Terreur, ses biens furent séquestrés, mais il fut rendu à la liberté, veuf en 1796, il devint dans la suite, maire de Champigny et mourut dans son château d'Osmoy, le 11 novembre 1816.

XXII. Henri Le Bœuf, 1^{er} du nom, chevalier, seigneur d'Osmoy, né le 27 décembre 1772, entra au service le 1^{er} janvier 1792, comme sous-lieutenant dans la garde du roi et se trouva à la malheureuse journée du 10 août. Inscrit sur la liste des émigrés, il servit comme capitaine à l'armée de l'Ouest, de 1797 à 1801. Plus tard, en 1814, il devint garde-du-corps du roi et obtint le grade de capitaine de cavalerie en 1815; il avait épousé le 21 juin 1797, Catherine-Félicité Odoard du Hazé, dont il eut deux fils. Il mourut le 7 août 1842 et fut inhumé à Champigny.

XXIII. Charles-Henri Le Bœuf, comte d'Osmoy, né au Hazé, le 30 novembre 1799, après avoir été lancier dans la garde royale fit la campagne d'Espagne en 1823, il épousa le 9 octobre 1826, Caroline-Geneviève de Guiry, fille du marquis de Guiry et par suite de cette alliance, le comte d'Osmoy devint propriétaire de la belle terre du Plessis-Boucquelon, que M^{me} d'Anneville, née Scot, légua à M^{me} d'Osmoy. C'est à M. d'Osmoy que nous devons la publication des documents généalogiques concernant sa maison; il était membre du conseil général de l'Eure, chevalier de la Légion-d'Honneur. Alphonse Le Bœuf, vicomte d'Osmoy, son frère, ancien garde du corps, s'est fixé à Rouen, où il a épousé M^{lle} Aglaé Quesnel, qui lui a donné plusieurs enfants (1).

M. le comte d'Osmoy a laissé une fille, demoiselle Nodmie-Henriette Le Bœuf d'Osmoy, maintenant épouse de M. le comte de Letourville, et deux fils, M. Alfred-Henri d'Osmoy, marié à M^{lle} de Saveuse, mort subitement à Paris, il y a quelques années.

XXIV. Charles-François-Romain Le Bœuf d'Osmoy, né à Osmoy, le 19 août 1827, qui a épousé le 30 juin 1859, demoiselle Marguerite du Bourg, fille du marquis du Bourg, et qui est aujourd'hui membre du conseil général de l'Eure et capitaine des francs-tireurs de l'arrondissement d'Evreux.

L'ancien manoir gothique d'Osmoy a été démoli il y a bientôt d'un siècle, lorsque Henri Le Bœuf, 1^{er} du nom, fit construire le château actuel, que le dernier comte d'Osmoy a fait restaurer, il ne reste de l'édifice

primitif qu'une longue pierre placée dans la façade du bâtiment moderne et sur laquelle sont sculptées les armes de la famille, avec deux anges pour support.

L'église paroissiale d'Osmoy se trouvait renfermée ainsi que le cimetière dans l'enceinte du château; les seigneurs y avaient leur sépulture dans le chœur, comme l'attestent un grand nombre de pierres tumulaires qui ont été brisées pendant la Révolution.

§ 3. LA FUTELAYE.

L'étymologie du mot Futelaye est évidemment *Fagus, Fagitelus, Fatellata*, lieu planté de hêtres. C'était une dépendance du vaste domaine d'Ivry et le patronage de Saint-Gilles, donné à l'église, indique que la paroisse a été fondée tardivement.

L'histoire de cette localité se confond avec celle du fief principal; elle n'a pas eu, du reste, d'autres seigneurs que les barons d'Ivry. C'est ce qui résulte de l'aven rendu en 1454, par Pierre Petit, baron d'Ivry, au droit de Catherine de Marilly, sa femme. Ce document énonce que la Futelaye est une dépendance d'Ivry et que son domaine particulier réuni à ceux d'Épieds et de Joinelles, produisait auparavant, dans des temps plus heureux, jusqu'à 166 l. 13 s. 6 d. de revenus, enfin que le seigneur d'Ivry est le patron de la paroisse.

Vers 1750, la Futelaye était une des paroisses de la sergenterie de Saint-André; elle comptait un feu privilégié et vingt-cinq taillables.

M. Durvy, euré de la Futelaye, a composé un ouvrage intitulé : *Secret des secrets géométriques ou la quadrature du cercle et la trisection de l'angle, démontrées par des principes infailibles*, in-8°, 1774, Evreux et Paris.

La Futelaye avait, en 1813, une population de 119 âmes; elle a cessé d'être commune le 8 mai 1845 par sa réunion à Champigny, mais plus heureuse qu'Osmoy, sans avoir sa célébrité historique, elle a obtenu que son nom serait ajouté à celui de la commune chef-lieu.

CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE, cant. de Saint-André, à 146 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium. — *Chem. de gr. com.* n° 35, de Saint-André à Dreux; *ch. d'int. com.* n° 28, de Saint-André à Dreux. — Surf. terr., 1,509 hect. Pop., 346 hab. — 4 contr. 4,468 fr. en princip. — Rec. ord. budg., 3,112 fr. — Rec. de Saint-André. — Rec. cont. ind. de Nonancourt. — Percép. de Coudras. — Paroisse. — Ecole mix. de 69 enfants. — Maison d'école et mairie. — 13 perm. de chasse. — 2 déb. de boissons. — Dist. en

(1) L'un d'eux est aujourd'hui un industriel distingué du département de l'Eure, c'est lui qui le premier a introduit dans le Vexin normand la culture de la betterave pour la fabrication du sucre.

kil. au ch.-l. de dép. et d'arr., 23; de rant., 6.

Dépendances : LA FUTELAYE, LA HÉROUDIÈRE, OSMOY, LES ROSIÈRES, LA TUILERIE.

Agriculture : Céréales, bois. — 3,500 arbres à cidre.

Industrie : 1 briqueterie, exploitation de machine à battre. — 11 *patentés*.

CHANTELOU.

Paroisse des : Dioc. d'Évreux. — Vic. de Conches. — Parl. et Gén. de Rouen.

Il y a en France seize Chantelou : ce mot signifie le canton et non pas le chant du loup.

Le vocable de Saint-Ouen, archevêque de Rouen, sous lequel est placée l'église de Chantelou, semble indiquer une origine relativement moderne.

Au XI^e siècle les seigneurs de Romilly jouissaient d'un trait de dime dans la paroisse, sous la suzeraineté des seigneurs de Conches. Vers 1080, Guillaume, Robert et Richard, tous trois fils de Robert de Romilly, ajoutèrent aux dons que leur père venait de faire à l'abbaye de Conches, en y prenant l'habit religieux, deux gerbes des dimes du village nommé Chantelou. Raoul de Tosny et Guillaume de Romilly, l'un suzerain et l'autre seigneur particulier du fief, donnèrent leur adhésion à ce don. (1).

Au bout d'un siècle environ se révèle une famille de Chantelou ayant la seigneurie du fief sous la suprématie des châtelains des Essarts.

Roger de Chantelou fut témoin vers 1162 de deux chartes de Gilbert des Essarts et de Melisande, sa femme, l'une en faveur de l'Estrée et l'autre pour la Noe. Dans la première Roger était accompagné de Guillaume, son fils.

Ce dernier doit être le Guillaume de Chantelou qui, avant l'an 1200, renonça au profit de l'abbaye de Lyre, à ses prétentions sur la dime d'un fief qu'il avait au Béhélan. Cette renonciation fut confirmée à plusieurs reprises par Guérin, évêque d'Evreux, et par Luc, son successeur (2).

La bulle que le pape Grégoire IX donna en faveur de l'abbaye de Conches, en 1234, fait mention des deux gerbes de dime données 150 ans auparavant par les châtelains de Romilly.

Mgr Roger de Chantelou faisait partie de l'assemblée de seigneurs et d'ecclésiastiques réunie à Acon au mois de mars 1243, devant laquelle Berthe, tante de Vincent d'Acon, renonça en faveur de l'abbaye du

Rec, à ses prétentions sur le patronage d'Acon.

En 1245, ce même Roger, 11^e du nom, confirma la donation d'un terrain au Béhélan, sur lequel était la grange des religieux de Lyre (1); il vendit en 1262 au chapitre d'Evreux toutes les dimes qu'il percevait ou devait percevoir héréditalement dans les limites de la paroisse de Manthelon.

Jean de Chantelou, chevalier, probablement fils de Roger 11^e du nom, fut en 1288 l'un des arbitres choisis par Philippe, comte d'Artois et Mathilde, sa sœur, comtesse de Bourgogne, femme de Othon IV, dit Othelin, comte de Bourgogne, au sujet du partage des domaines de Conches et de Nonancourt. Deux ans plus tard, le sire de Chantelou recevait la sépulture dans l'église de la paroisse de son nom et son corps était recouvert par la magnifique pierre tombale récemment publiée par M. Corde (2). On lit autour de cette pierre l'inscription suivante:

Ci-gist Jehan,adis sire de Chantelou, chevalier, qui trespassa en l'an de grâce M.CC.LXXX, le dimanche devant la Saint-Mathieu. Dex mercy l'y fasse. Amen.

Ces lignes entourent l'image d'un guerrier couvert d'une cotte de mailles, ayant un chien sous les pieds; de chaque côté est gravé son écusson chargé d'une fasces (3).

Lorsque Philippe-le-Bel cédait, en 1292, à Mathieu de Montmorency le domaine de Damville, il y comprit entre autres droits celui de percevoir le foilage de la paroisse de Chantelou (4).

La puissante maison de Chambray, soumise féodalement aux seigneurs des Essarts, posséda de bonne heure en tout ou en partie la terre de Chantelou. En 1324 vivait Jean de Chambray, 11^e du nom, chambellan de Charles-le-Bel, qui avait épousé Yolande de Sommeire, dont il eut quatre fils; le 3^e, Pierre de Chambray a porté le titre de seigneur de Chantelou; il mourut ne laissant que des enfants naturels (5).

Allain du Pré, curé de la paroisse de Chantelou fut témoin en 1366 de l'acte par lequel Mathieu des Essarts, évêque d'Evreux, fit donation à son chapitre du manoir de Saint-Germain devenu dans la suite le château de Navarre (6).

Dès 1376, le plein fief de Chantelou se trouvait partagé en quatre portions; une d'elles appartenait à Jean de Gournies, d'après l'aveu de Chambray rendu en 1390 à Agnès des Essarts.

(1) Grande Charte de Conches.

(2) Inventaire de Lyre.

(1) M. Lebeurier, Acon, *preuves*.

(2) Recueil des pierres tombales de l'Eure, 1867.

(3) Cette pierre est déposée au musée d'Evreux.

(4) *Histoire de Damville*, par M. Ange Petit.

(5) M. Le Prestot, *Gournies*.

(6) *Narrative*, par M. d'Arvans.

L'aveu de 1401 concernant le temporel de l'évêché d'Evreux constate que Chantelou, le fief à la Pagasse et le Manoir qui fut Pierre Bataille, excepté la Salle des Brosses relevaient des évêques d'Evreux. Comme fief temporel Chantelou n'avait pas cessé de relever de Damville en arrière-fief par les Essarts, mais le patronage de son église ayant été donné à une époque antérieure au chapitre d'Evreux, les biens composant la dotation de cette église formèrent plusieurs fiefs qui se trouvèrent naturellement placés dans la mouvance épiscopale. Les revenus des églises de Chantelou, d'Authenay et de Nuisement servaient à l'entretien d'un chanoine d'Evreux nommé le prébendé du Nuisement qui présentait à la cure de Chantelou.

Dans l'aveu rendu au roi le 31 mars 1454 par Jean de Montmorency, on trouve le passage suivant concernant Chantelou :

« Et s'esteind ma dite terre de Damville ès paroisses de... Chantelou... Item Gilles de Lombelon, escuier, seigneur des Essarts, met en son aveu que par le moyen de messire Jehan de Chambré, chevalier seigneur de Chambré, est tenu de lui un fief entier nommé Chantelou, parti en quatre parties dont les héritiers Jehan de Melicourt *escuier* sont aînés en partage et en tiennent un quart ; les héritiers de feu Pierre de Chambré un quart, les héritiers Jehan de Long-Perier un quart et les hoirs Jehan de Chantelou, dit de Vaulx, un quart. »

Ces lignes précieuses indiquent que Jehan III de Chambray, seigneur de Chambray, Thevray et Menilles, qui a vécu de 1428 à 1450, était suzerain du fief de Chantelou. Un de ses parents, Pierre de Chambray, chevalier seigneur de Blandey en avait possédé un quart (1). Jean de Long-Perier ainsi nommé à cause d'un fief à Manthelon en avait un autre quart, il ne restait aux héritiers de l'ancienne maison de Chantelou que le 4^e quart.

De 1455 à 1502 la suzeraineté de Chantelou était passée de Jean de Chambray à Jean son fils, puis à Nicolas son petit-fils. Quant à la propriété du fief elle appartenait entier à François de Bois-Milon déjà seigneur du fief de la Tillaye à Lieurey (2) qui paya en 1502 pour ces deux fiefs à titre de taxe d'arrière-ban, une somme de 38 l. (3).

L'aveu de Damville de 1602, exprime que le fief de Chantelou tenu des Essarts par le

moyen de Nicolas de Chambray, mort en 1500, appartient aux héritiers de François de Bois-Milon.

Dans la suite, Chantelou appartient à Henri Maillard de la Chapelle, puis par succession au comte des Essarts ; c'était sans doute Louis-Alexandre de Lombelon, qui vendit en 1764, sa terre de Cintray et autres fiefs à M. Alexandre Roussel.

En 1750, M. Jean-François-Gaston de Rochehouart était chanoine prébendé de Nuisement, Authenay et Chantelou dans la cathédrale d'Evreux.

Chantelou dans l'élection de Conches comptait 20 feux en 1765.

Lors du concordat, la paroisse de Chantelou fut supprimée et réunie aux Essarts, l'église est aujourd'hui convertie en grange.

Fiefs : 1^o LES BROSSES. On a vu par l'aveu de 1401 cité plus haut, qu'il existait alors à Chantelou une *Salle des Brosses*, qui ne relevait pas du temporel de l'évêque d'Evreux, c'est aujourd'hui le hameau des Brosses.

2^o LE MANOIR de Pierre Bataille est également cité dans le même aveu comme un ancien fief, avec le fief A LA PAGASSE.

Pierre Bataille, chevalier était en 1274 un des vassaux du seigneur de Damville.

3^o LE TERRECY a dû être un fief, auquel il faut rapporter le Roger de Torey, cité dans le cartulaire de Saint-Wandrille ; ce seigneur avec deux de ses voisins Payen de Conlé, et Gilbert du Monbuisson, servit de témoin en 1067 à une charte de Robert Ginoud, seigneur de Grandvilliers (1).

CHANTELOUP : canton de Damville, à 172 mètres d'alt. — Sol : sables avec menlières en fragments. — Surf. terr. 418 hect. — Pop. 106 hab. — 4 contrib., 1641 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 887 fr. — Percép. de Corneuil. — Rec. cout. ind. de Breteuil. — de Damville. — Réunion pour le culte et l'instruction aux Essarts. — 9 pernt. de chasse. — Déb. de boissons néant. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., d'arr. 20 kil., de cant. 5.

Dépendances : LES BROSSES, TERRECY. *Agriculture* : Céréales, plantes sarclées. — 6 500 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 3 patentés.

LA CHAPELLE BAYVEL.

Paroisse des : Dioc. de Lisieux. — Vic. et Elect. de Bernay. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

La voie antique de Lisieux à Lillebonne par Pont-Audemer, passe au pied de l'église de la Chapelle Bayvel.

On bâtissait autrefois sur le bord des

(1) Le Prévost. Grandvilliers.

(1) C'est peut-être celui dont nous avons parlé plus haut.

(2) Aujourd'hui à Saint-Sylvestre de Cormeilles.

(3) Cette famille de Bois-Milon, connue des le XII^e siècle, trait son nom d'un fief au Cormier. Yvon de Bois-Milon était en 1455 seigneur en partie du Manbuisson au Nuisement près de Chantelou.

grands chemins, des chapelles en l'honneur de saint Martin, patron des voyageurs; telle est l'origine de la paroisse saint Martin de la Chapelle Bayvel. Sa haute antiquité est attestée d'ailleurs par des restes de constructions romaines qu'on retrouve dans les substructions de l'église, dans le cruetière, l'ancien presbytère et la mesure du Vieux-Bois (1). Il existait aussi près de la Maison-Blanche, une ancienne enceinte, dont les contours formaient une sorte de feston, on lui donnait le nom de REDOUTE, et en défrichant on y a découvert quelques boulets.

Suivant une tradition locale il aurait existé près de l'église, un bourg assez considérable; en remuant le sol on a en effet trouvé dans un rayon de 200 mètres, des fondations en maçonnerie, des débris de tuiles romaines et des ossements humains en très grande quantité (2). Enfin de nombreuses antiquités ont été découvertes dans les bois de la Belle-Herbe et de la Vigne, où l'on peut voir encore les vestiges d'un ancien château.

La Chapelle, par sa position, relevait de Pont-Audemer et se trouvait dans la mouvance des comtes de Meulan, mais le domaine en fut donné primitivement au célèbre Raoul d'Ivry (3) frère utérin du duc Richard, qui se trouvait au plaid tenu à Gisors en 968. Lors de son décès arrivé vers la fin de 1020, sa succession revint en partie à son fils, Hugues évêque de Bayeux. Ce prélat fit à ses successeurs le Jon d'un fief à la Chapelle, qui a longtemps fait partie du temporel des évêques de Bayeux.

L'évêque Hugues décéda vers l'an 1050, laissant pour héritières, ses deux sœurs qui avaient épousé, l'une Richard de Beaufour, et l'autre Osbern le Grand-Sénéchal dit le Pacifique (4), père du célèbre Guillaume Fitz Osbern. Ce fut la femme de Richard de Beaufour qui eut la Chapelle dans son lot. Emma femme d'Osbern (5) eut aussi une part de biens à la Chapelle, car lorsque son fils Guillaume Fitz Osbern fonda vers l'an 1060 l'abbaye de Cormeilles, il fit entrer dans la dotation de cette maison un lot de 30 acres de terre à la Chapelle Bayvel (6).

Lors de la première expédition d'Angleterre en 1066, la maison de Beaufour était représentée par Raoul, Guillaume (7) et Robert de Beaufour auquel le poète Wace a consacré ce vers :

Robert li sire de Belfou.

(1) M. Canel, *la Chapelle Bayvel*.

(2) M. Reautey, *notice sur la Chapelle Bayvel*.

(3) Fils de Spereigne et de Sporta.

(4) Guillaume de Jamieges, livre 8 ch. 38.

(5) Cette dame fut depuis abbessse de Saint-Amand de Rouen.

(6) Voir la grande charte de Cormeilles.

(7) C'est lui qui est peut-être la tige des Beaufour Anglais.

Quinze ans plus tard ce brave guerrier avait renoncé au monde pour entrer à l'abbaye du Bec. On l'installa le 28 octobre 1076 en qualité de prieur à Saint-Nicaise de Meulan.

Son fils Richard II de Beaufour figure comme témoin dans une charte de *Conquérant* avec Raoul de Conches et Guillaume de Breteuil; plus tard, il imita son père et se retira au Bec avec Guillaume son frère. C'est lui sans aucun doute qui, devenu prieur du Bec, gouverna ce célèbre monastère en 1136 entre l'élection de Thibaut comme Archevêque de Cantorbéry et celle de Letard comme abbé du Bec (1).

Richard de Beaufour avait une sœur nommée Emma qui épousa un chevalier nommé Robert Bayvel, d'une famille dont on trouve à cette époque plusieurs membres à Pont-Audemer et dans les environs. Il est probable que c'est à lui que la Chapelle doit son surnom. Cependant dans la charte citée plus haut pour l'abbaye de Cormeilles, elle est déjà appelée la Chapelle-Bayvel. Si l'on en croit La Chesnaie des Bois, Robert Bayvel aurait pris le nom et les armes des Beaufour.

Après lui, nous trouvons Henri de Beaufour cité à plusieurs reprises dans les rôles de 1155 comme débiteur du trésor, d'abord de 17 l. à cause de ses fiefs et de 5 mares d'argent, comme caution pour Richard d'Argences. Dans la liste des fiefs de la baillie de Pont-Audemer il est inscrit comme possesseur d'un fief de chevalier (2).

En 1210, le *Registrum* constate qu'Henri de Beaufour a dans son domaine, situé à la Chapelle-Bayvel, un fief qui a coutume de relever du comte de Meulan. Le sire de Beaufour siégeait l'échiquier de Rouen dans l'affaire concernant la succession Paynel.

En 1216, Henri de Beaufour, chevalier, cédant à la prière d'Edicie, fille de Richard Rorinville (3), sa femme, fonda à Cerisy, l'abbaye de Belle-Etoile, à laquelle il offrit pour dotation son église de la Chapelle-Bayvel. « Je donne, dit-il, à Dieu et à « Sainte-Marie-de-Belle-Etoile le droit de « patronage et de présentation de l'église « Saint-Martin de la Chapelle-Bayvel et « tout ce qui m'y revenait comme succes- « sion après le décès de Richard, mon « frère, et de mes fils engagés dans les « ordres sacrés (4). »

(1) A la même époque vivait un autre Richard de Beaufour, chapelain du roi, nommé évêque d'Avanches en 1134 et inhumé au Bec en 1142.

(2) Recenseux publiés par M. L. Delisle.

(3) Ailleurs cette dame est dite fille de Nicolas de Louigny.

(4) Etudes sur l'abbaye de Belle-Etoile, *Semaine Religieuse de Bayeux* 1870.

Beaufour : *d'argent au lion de gueules, billeté de même ou d'or.*

Henri de Beaufour était mort en 1218, puisque sa femme Edicie est désignée comme veuve dans la charte d'approbation de Belle-Etoile, par Richard d'Abbeige, évêque de Bayeux; plusieurs de ses fils étaient dans les ordres comme il l'avait dit lui-même, mais il lui restait Henri de Beaufour qui plaidait à l'Echiquier de Caen dans les circonstances suivantes: Henri tenait de l'évêque d'Avranches un fief dont le prélat, à défaut de son vassal, avait payé l'aide de chevalerie, laquelle se montait à 25 l. t. Le sire de Beaufour fut condamné à rembourser cette somme à l'évêque et à lui payer une indemnité (1).

La Chesnaye des Bois cite encore un Richard de Beaufour, chevalier, vivant en 1250 qu'il donne pour le fils d'un Henri de Beaufour, et nous trouvons encore parmi les seigneurs siégeant à l'Echiquier, tenu à Rouen, à la Saint Michel 1258, Guillaume de Beaufour. L'un ou l'autre laissa trois filles héritières des biens de cette riche maison. Isabelle la seconde, épouse de Robert, sire de Percy, seigneur de Soules et de Juhaïs, eut dans son lot la Chapelle-Bayvel.

Robert de Percy approuva la fondation de l'abbaye de Moudaie, faite par ses prédécesseurs, et il eut un fils nommé aussi Robert, chevalier, marié avec Hugnette de Chirevast. De ce mariage naquirent Guillaume et Raoul de Percy, chevaliers, qui partagèrent les biens de leur maison parmi lesquels on trouve la Chapelle.

Philippe, fils de France, duc d'Orléans, comte de Valois et de Beaumont, transporta à Guillaume de Percy, chevalier, les terres de Juhaïs (3) et de la Chapelle-Bayvel pour 50 l. t de rente (à Paris, décembre 1368). Ce Guillaume Percy est probablement le même que celui qui épousa Jeanne de la Haye et qui rendit aveu pour plusieurs vassaleries en 1371 et 1372 (4).

Percy : *de sable, au chef endanché d'or.*

Dès le 17 février 1300, le fief sorti de la famille de Percy appartenait à Mgr Raoul de Guiberville, chevalier. Il tenait, d'après l'aveu rendu par Philippe d'Harcourt, un fief entier, es-parties de la Chapelle-Bayvel, qui s'étendait en plusieurs paroisses. Philippe d'Harcourt et Madame sa femme ré-

clamaient l'hommage du fief et les aides coutumières qu'on leur contestait (1).

Dans un autre aveu donné par la baronnie de Beaufour en 1455 par Jean d'Harcourt et Catherine d'Arpajon, la Chapelle-Bayvel est indiquée comme appartenant aux hoirs de messire Raoul de Guiberville (2), qui devaient le service d'ost de deux chevaliers.

Le curé de la Chapelle-Bayvel était obligé au xv^e siècle au paiement envers le chapitre de Lisieux d'une rente de 20 s., payable à la Saint-Laurent (3).

La montre tenue en 1469 à Beaumont-le-Roger révèle l'existence à la Chapelle-Bayvel de deux fiefs tenus par deux familles différentes.

Jehan Baignart tenait le fief de la Chapelle-Bayvel et en même temps un fief dans la vicomté d'Erveux à Ferrières-Haut-Clocher où se trouvait le fief Baignart, mais il habitait le bailliage de Rouen.

Cette lamille, qui s'est divisée en plusieurs rameaux et qui a subsisté plusieurs siècles, portait : *d'argent à la fasce de gueules, chargée de trois fers à cheval du champ et accompagnée de 3 molettes de sable.*

L'autre fief avait pour seigneur Jehan d'Assy, demeurant dans le bailliage de Rouen d'une très ancienne famille qui blasonnait : *d'argent, à 3 tourteaux de gueules.*

Un siècle plus tard, en 1562, les deux fiefs de la Chapelle sont encore séparés, l'un a pour propriétaire Martin de Halley (4) qui possédait en outre le Bar-Morsan à Cauverville et le Bois-Hellain, et qui paya 6 l. pour ses trois fiefs. Martin le Hérucher paya 22 l. pour le fief de la Chapelle seul. Il est probable que c'est un fils de Martin de Halley qui fut reçu conseiller clerc au Parlement de Normandie en 1568, sous le nom de Martin Halley, sieur de la Chapelle, ses armes étaient : *de sable, à deux fasces d'argent, à un pat d'or brochant sur le tout.*

Messire Martin Halley, seigneur de la Chapelle et chevalier des ordres, se trouvait avec ses frères et parents, le 27 septembre 1571 au mariage de Guillaume Vipart, sieur de Silly avec Françoise de Saint-Pierre.

La paroisse de La Chapelle-Bayvel fut taxée en 1572 à la somme de 55 l. pour les décimes diocésains (5).

En 1607, vivait un troisième Martin de Halley, seigneur aussi du fief des Planches

(1) Jugements de l'Echiquier publiés par M. L. Delisle, n° 370.

(2) Sous la suzeraineté de la portion aînée, c'est-à-dire de la baronnie de Beaufour. Cette suzeraineté a fait croire que les Harcourt-Carentouze, barons de Beaufour, étaient seigneurs de la Chapelle-Bayvel, quand ils n'en pouvaient être que les suzerains.

(3) Et non 100 s. qu'on lit dans le texte.

(4) Hist. d'Harcourt, 1919.

(1) Hist. d'Harcourt, preuves.

La famille de Guiberville, nobles anciens, nous paraît originaire de Blainville, près Bernay où se trouvait le fief de Guiberville.

(2) M. leantey, Notice.

(3) Pouilles de Lisieux.

(4) Cette famille remonte à Martin de Halley, clerc juré de la vicomté d'Auge en 1431.

(5) Pouilles.

près Louviers, mort le 4 décembre 1625, et inhumé dans l'église de la Chapelle-Bayvel; Christophe, son fils, vendait en 1626 sa terre de Dardez à Claude de Loubert; il était parrain le 5 août 1629 dans l'église Notre-Dame-de-Louviers, de l'enfant d'un apothicaire nommé Claude Le Mesnier (1); vers 1637 il épousa Marie de Rolin, alors veuve de messire Claude de Goucy et héritière de son frère Gabriel de Falaise, baron de la Ferrière. On indique à la date de 1663 le second mariage de Christophe de Halley, comte de la Ferrière, premier chambellan de Philippe de France, duc d'Orléans, avec Marie Rouxel de Mélavay, fille de Guillaume Rouxel de Méday, comte de Marcy, et de Marie d'Achey.

Dans une fiefte de l'herbage des trois-cornets, le 1^{er} juillet 1664, messire Christophe de Halley prend les titres de chevalier, comte de la Ferrière, seigneur baron de la Chapelle, Bois-Hellain, seigneur, châtelain, vicomte et haut justicier de la Carneille, seigneur patron des Millo-Savates et autres lieux; il se trouvait alors au château de la Chapelle avec Nicolas du Moustier, sieur du lieu qui habitait le Bois-Hellain.

On imprima, en 1664, un *factum* pour Christophe de Halley, marquis de la Ferrière, contre la dame de Maupeou, propriétaire du contrôle des poids de Normandie; sa noblesse fut reconnue par arrêt du 3 avril 1677; sa fortune, si belle en apparence, était grevée de dettes secrètes, qui le réduisirent à vendre pour les éteindre, une partie de ses domaines, entre autres la magnifique terre de la Ferrière, dot de sa première femme (2). Il vendit également le 19 août 1670 les fiefs de la Chapelle-Bayvel et du Bois-Hellain, à Claude de Noscey, *esc.*, seigneur de Fontenay.

Noscey : *d'argent à 3 fasces de sable, l'argent chargé de 12 merlettes, 4, 3, 2, 1.*

Le 4 janvier 1672, messire Claude de Noscey, chevalier seigneur de Fontenay et Baignart, autrement dit la Chapelle-Bayvel, rendit foi et hommage du fief, terre et seigneurie du Baignart qu'il avait acquis du comte de la Ferrière (3).

Charles-François de Noscey, fils de Claude, vendit la terre de la Chapelle-Bayvel à André Desson, *esc.*, seigneur du Torpt, par contrat passé devant les notaires de Rouen, le 24 août 1700 (4).

Dans l'acte de foi et hommage qu'André Desson rendit au roi à cause de sa vicomté

d'Orbec, le 24 janvier 1702, il explique que la Chapelle-Bayvel et Baignart réunis formaient avec les fiefs de Blapou et Gosset un plein-fief de haubert, qui s'étendait sur les paroisses de Sainte-Croix, Saint-Pierre et autres paroisses voisines; qu'il est patron honoraire de la paroisse et de la chapelle Saint-Firmin. Que les seigneuries d'Achey, Fleurigny, la Vavassorie de la Vaulinière et autres relèvent de son fief dont la contenance est de 3,268 acres de terre, dont 2,800 sont fiefés et 378 non fiefés; qu'il a moulins à *baon*, droit de pêcherie aux ruisseaux et rivière passant au travers son fief, droit de motte, un château auquel en temps de trouble se retirent en sûreté les vassaux; que les rentes du domaine non fiefé consistaient en 500 boisseaux d'avoine, mesure de la seigneurie, 107 chapons, 240 poulettes, 6 oies, 4 poulets, 580 œufs, un esteu, une paire de gants et environ 100 l. de rentes censives (1).

Desson : *d'azur, à la tour crénelée d'or, accompagnée de trois croissants d'argent.*

André Desson, seigneur de la Chapelle-Bayvel, mourut le 26 septembre 1733 et fut inhumé dans le chœur de l'église de la paroisse, il eut pour héritier son frère Nicolas Desson, qui rendit aveu le 6 juillet 1736 du fief, terre et seigneurie de la Chapelle-Bayvel et Baignart, relevant du roi par un plein-fief de haubert à cause de sa vicomté d'Orbec (2).

Marguerite-Madeleine Desson, fille de Nicolas, épousa en 1735 Antoine de Giverville, seigneur de Bonnebos et seigneur patron de Saint-Aubin-du-Seillon (3). Le 20 juin 1737 naissait de ce mariage Nicolas-Antoine de Giverville, et le 29 mai 1738 Jean-Louis de Giverville, qui recueillirent tous deux en 1746 la riche succession de Nicolas Desson, leur grand-père, cependant les partages n'eurent lieu qu'en 1762. Nicolas-Antoine, l'aîné, eut le premier lot, dans lequel se trouvèrent compris la Chapelle-Bayvel, le Bois-Hellain et le Torpt.

En 1747, messire Antoine de Giverville fit don à l'église de la Chapelle de deux cloches qui furent baptisées le 19 mai de la même année par Charles Le Hongre du Rocher, prieur curé de la paroisse.

Nicolas-Antoine de Giverville épousa noble dame Adélaïde Hurard du Catillon, dont il eut Nicolas-Jean-Marie de Giverville baptisé le 19 juillet 1768 par Nicolas Sevrey, prieur curé de la Chapelle-Bayvel.

En 1778, la possession du Mont-du-Bourg

(1) Registres paroissiaux.

(2) Reautey, *la Chapelle-Bayvel*, p. 3.

(3) Archives de la Seine-Inférieure,

(4) Arch. de la Seine-Inf.

D'après M. Reautey, la Chapelle-Bayvel serait arrivée à André Desson par son mariage avec Marie-Claude de Noscey, fille de Charles-François

(1) Archives de la Seine-Inférieure.

(2) Archives de la Seine-Inférieure.

(3) Deuxième fils de Frédéric-François de Giverville, écuyer seigneur de Saint-Maclou et de Marie de Hardeley.

de Cormeilles, dont André Desson fait mention dans l'aveu rendu par lui, fut contestée à M. de Giverville, par les abbés de Cormeilles. La cause ayant été portée devant le bailliage de Pont-Audemer, fut jugée en faveur de M. de Giverville.

Ses armes étaient : *d'or, à la fasces d'azur chargée d'un croissant accompagnée de 4 molettes d'épéron de sable.*

Le Moulin de Bayvel, sur la Calonne à Saint-Pierre-de-Cormeilles, était le moulin banal des vassaux du fief de la Chapelle; le chemin qui y accédait se nomme encore aujourd'hui la rue Moulinière. Ce moulin fut vendu en 1791, par M. de Giverville, moyennant 20,000 l. Dans l'acte de vente, il est stipulé que l'acquéreur devra moudre franc et sans aucun émoutage, tous les grains que le sieur de Giverville et ses successeurs au château de la Chapelle, enverront moudre audit moulin, en laissant seulement 6 livres de déchet sur chaque somme.

M. de Giverville du Torp fut le dernier seigneur de la Chapelle; son château fut incendié à la Révolution, par les habitants du Bois-Hellain, sous prétexte que des prêtres réfractaires s'y étaient réfugiés.

D'après d'anciens aveux, les habitants de la Chapelle étaient obligés d'entretenir les moites du château et même d'en battre les eaux, lorsque la dame du lieu était en couches.

Il existe sur cette commune, au hameau des Sablons, plusieurs sources minérales, nous signalerons notamment celle qui se trouve dans la propriété de M. Onésime Simon.

La Chapelle-Bayvel est le lieu de réunion de plusieurs *assemblées*; celle de Saint-Mandé, a lieu le dimanche avant la Saint-Jean et celle de Saint-Jean, le 24 juin. Une foire annuelle, dite de Saint-Clair (17 juillet), pour la louée des domestiques, y a été instituée par arrêté préfectoral du 27 novembre 1860.

Fiefs : 1^o LA FAUVERIE aurait été le siège d'un fief de ce nom (1).

Le 5 avril 1541 les héritiers de maistre Nicole Cardon, prêtre, tenaient de la baronnie de Beaufort un fief entier proche la Chapelle-Bayvel, s'étendant sur plusieurs paroisses (2).

2^o LA MÉTAIRIE Pierre de Halley, *escuyer*, sieur de la Méairie à la Chapelle-Bayvel, fut taxé à 24 l. pour l'arrière-ban, en 1592.

Martin de Halley, seigneur de la Méairie, assistait au mariage de Guillaume Vipart, sieur de Silly, avec Françoise de Saint-Pierre.

(1) M. Reutey, la Chapelle Bayvel.

(2) Aveu de François d'Harcourt baron de Beaufort (*Hist. d'Harcourt*, 1543).

3^o LA VARENDE. Voir à Morainville.

LA CHAPELLE-BAYVEL, cant. de Cormeilles, à 164 mètres d'alt. sur le Doult-Tourtel. — Sol : alluvium, diluvium, craie glauconieuse. — *R. dép.* n^o 19 de Lisieux à Aisier. — *Ch. de gr.* Comm. de Pont-Audemer à Cormeilles. — Surf. terr. 484 hect. — Pop. 480 hab. — 4 contrib. 5,378 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. comm. 2,216 fr. — et percep. de Cormeilles. — Rec. cont. ind. de Benzeville. — Parois. — Presbyt. — Ecole mixte de 38 enfants. — Maison d'école et mairie. — Bur. de bienf. — 3 déb. de boissons. — 3 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 68, d'arr. 13, de cant. 4.

Dépendances : LES BENARIS, LA CHAPELLE, LES COUPEURS, L'ÉGLISE, LA FAUVERIE, LA MAISON-BLANCHE, LA MAISON-BLEUE, MARTAINVILLE, LE PAPEGUAY, LE PELLECAT, LE PETIT-MALHEUR, LES ROUSSELS, LA RUE-BARON, LA SAUVERIE, LES SIMONS, LA VALLÉE.

Agriculture. — Céréales, prairies, — 200 arbres à cidre.

Industrie. — Tissage de toiles, fabrication de cordes, — 16 *patentés*.

LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAUX.

Paroisse des : Dioc. d'Evreux. — Vic. et élec. de Pont-des-Arches. — Parl. et génér. de Rouen.

Le Bois-des-Faux, ainsi nommé sans doute à cause de la quantité de hêtres dont il était planté, était une petite forêt qui faisait primitivement partie du domaine d'Acquigny. La voie romaine de Rouen à Chartres, traversait ce bois, où une tradition rapporte que les saints martyrs Mauve, évêque, et Vénérand, son-diacre, ont été poursuivis, arrêtés et de là, conduits dans une île de la rivière d'Eure, où ils furent massacrés.

Sous les Normands, le Bois-des-Faux, devint la propriété des châtellains de Conches. Un titre, de l'Abbaye de la Croix, attribué à un seigneur nommé Raoul, la donation du droit d'usage, que possédaient les Religieux, dans le Bois-des-Faux. Ce donateur est, sans doute, Raoul, fils de Roger de Conches, contemporain de l'abbé Raoul, vivant vers l'an 1155 (1).

Le Bois-des-Faux était alors un plain-fief de haubert, relevant d'Acquigny, la paroisse ne fut organisée que tardivement; elle doit son origine à une chapelle de saint

(1) La *Neustria pia* fixe cet acte à une époque voisine de 1268, à cause de la présence d'un Raoul, évêque d'Evreux; nous pensons qu'il s'agissait de la confirmation par ce prélat.

Nicolas de Bromesnil établie dans un hameau de ce nom par les Religieux de la Croix.

Un texte de la bulle d'Innocent III, de l'année 1199, par laquelle le souverain pontife, confirme aux religieux la dime du Mesnil, dans le fief de Hugues de Lacy, pourrait bien être la source de leurs possessions à la Chapelle-du-Bois-des-Faux. Outre la chapelle Saint-Nicolas, qui paraît être devenue l'église paroissiale actuelle, il existait une chapelle dédiée à sainte Anne.

Vers la fin du xiv^e siècle, le fief de la Chapelle appartenait à Billard du Buse qui portait : *écheté d'argent et d'azur*.

Billard du Buse vendit son fief à Pierre Poolin, son neveu, qui avait épousé, en 1412, une des filles de Guillaume du Buse. Bientôt après, Pierre Poolin, revendit la Chapelle à Thomas Poignant, baron du Bec-Thomas, riche personnage d'alors et grand acquéreur de fiefs. Poolin le réclama plus tard, prétendant que la vente avait été faite pour moitié du juste prix. A l'arrivée des Anglais, Thomas Poignant vit tous ses biens confisqués, tandis que son vendeur qui avait embrassé le parti de l'étranger, fut comblé d'honneurs et de biens ; il obtint cependant la seigneurie d'Amfreville-sur-Itton, confisquée sur son légitime propriétaire ; il était bailli de Louviers et Gaillon, en 1419, puis lieutenant du bailli de Rouen en 1426.

Poignant : de gueules à la croix d'or cantonnée de quatre aigles éployées d'argent.

Après l'expulsion des Anglais, en 1455, Guillaume de Gisancourt, *escuyer* (1), tenait le fief de la Chapelle, montant d'Acquigny, par un plain-fief de haubert.

La seigneurie de la Chapelle était passée, en 1479, à Bertrand de Limoges, qui présenta à la cure de la paroisse en 1493, son parent Guillaume de Limoges.

De son temps, le 2 novembre 1505, intervint une transaction entre Guillaume de Limoges, curé de la paroisse, et l'abbaye de la Croix, au sujet du patronage de la Chapelle. Les droits de ce monastère furent fixés à 20 boisseaux de blé et 20 boisseaux d'avoine, de rente annuelle.

Bertrand de Limoges, présenta à la cure de la Chapelle-du-Bois-des-Faux, Godefroy de Limoges, en remplacement de Guillaume de Limoges ; le 15 juin 1523, il produisit sa généalogie lors d'une recherche des nobles de l'élection d'Evreux. Son fils, N. H. Jacques de Limoges, *écuyer*, présenta à la cure de la Chapelle en 1524 et en 1539. Celui-ci fut à son tour remplacé en 1548 par son fils, Nicolas, *écuyer*, qui rendit aveu à Louis de

Silly, seigneur de la Roche-Guyon, baron d'Acquigny et Crèvecœur : J'ai, dit-il, cour et usage, hommes et hommages, sénéchal, prévôt et forestier, et se consiste icelui fief en manoir, maison, cour, granges, étables, pressoir à brea, colombier à pied aux lieux de la Chapelle et de Bromesnil, terres labourables, jardins, pâturages, mare ou rivière à poisson, bois, cens, rentes et revenus en deniers, grains, œufs, oiseaux et autres espèces, moultes, reliefs et treizièmes, corvées. . . le patronage de l'église de la Chapelle, prières, services, droitures. . .

Ce fief était tenu à 2 s. de rente envers l'abbaye de la Croix, et à 30 s. envers la baronnie d'Acquigny.

Dès 1548, on exploitait des tuileries à la Chapelle-du-Bois-des-Faux.

Nicolas de Limoges est cité comme tenant du fief de la Chapelle dans l'aveu de 1584, où il est dit que : « les habitants de la Chapelle sont sujets à venir mondre leurs grains et en payer la droiture accoutumée, sur la peine de forfaiture, à l'un ou l'autre du Moulin-Neuf ou du Moulin-Fricault, assis sur la rivière d'Eure, et appartenant au baron d'Acquigny. »

Limoges : d'argent, à six tourteaux de gueules, 3, 2 et 1.

Dans les premières années du xvii^e siècle, Claude de la Barre, *esc.*, trésorier de France à Rouen, devint seigneur de la Chapelle, Verdun, etc.; il mourut vers 1620, laissant, entre autres enfants, Daniel de la Barre, qui eut la Chapelle pour apanage, comme l'atteste l'aveu de la baronnie d'Acquigny, rendu en 1636, par Pierre de Goudy (1).

Daniel de la Barre possédait encore le 8^e de fief de Carcouet à la Vacherie, il présenta, en 1624 et en 1648, à la cure de la Chapelle; il avait acquis le fief de Verdun, car il nommait à la chapelle de cette seigneurie, en 1650. Trois ans plus tard, le seigneur de la Chapelle, dit aussi sieur de Verdun, nomma pour chapelain un clerc nommé Clair de la Barre, qui en fut exclu pour homicide, en 1659. Les rentes seigneuriales attachées au fief de la Chapelle ne dépassaient pas 35 l. de menus cens très éparpillés. Il était dû par les vassaux : 10 boisseaux tant blé, orge qu'avoine, 40 chapons et poules, 48 œufs et 2 gâteaux au jour de l'an, du prix de 2 s. la pièce.

Daniel de la Barre, sieur de la Chapelle-du-Bois-des-Faux, âgé de soixante-neuf ans, fut enquêteur à l'aveu rendu en 1665, par Claude Leroux, de la baronnie d'Acquigny. Ses affaires étaient en fort mauvais état, car son fief de la Chapelle fut saisi à la requête de François de Harcourt, marquis de Beau-

(1) On trouve, des 1170, dans les rôles de la Roque, un Barthélemi de Gisancourt, placé auprès de Jean Le Veneur, sire du Homme, de Heudreville et d'Escarville-sur-Eure.

(1) Archives de la Seine-Inférieure.

vrou, et d'Ectot, lieutenant pour le roi au gouvernement de Normandie, agissant au droit de dame Catherine Letellier de Tourneville, sa première femme; mais François de la Barre et Claude de la Barre, écuyers, fils du défunt, et Geneviève de la Barre, veuve de M. le Seigneur sieur de Bailly, sa fille, se prétendant créanciers privilégiés comme héritiers de dame Marguerite Leclerc, leur mère, intentèrent une claimure de haro. Néanmoins, en 1665, messire Dominique de Montfort, chevalier, seigneur de Sainte-Foy, se rendit acquéreur du fief de la Chapelle; mais cette adjudication ne paraît pas avoir eu de suites.

Lors de la maintenue de noblesse de la famille, en 1667, il n'est pas fait mention du fief de la Chapelle, et on admit comme noble François de la Barre, sieur de Verdun, et Claude de la Barre, sieur de Bromesnil.

François de la Barre présenta, en 1665, à la cure de la Chapelle et dans un aveu de 1668, pour la baronnie d'Acquigny, il est dit que le plain fief de la Chapelle appartenait présentement à François et à Claude de la Barre, *écuyers*, et qu'ils ont la présentation de la cure. En 1670, François de la Barre se qualifie de seigneur de la Chapelle, dont il percevait encore les treizièmes en 1671.

Les familles Postel du Mesnil et de Lux habitaient alors la Chapelle (1).

« Sous le règne de Louis XIII, léger de bagage et confiant dans son étoile, le jeune Jean Turlure (2) quittait à pied la Chapelle-du-Bois-des-Faux; il allait chercher fortune. La chronique locale n'a pas dit par quelle voie et quelles protections. Quelque vingt-cinq ans plus tard, Messire Jean de Malortie, écuyer, sieur de la Vallée, conseiller et maître d'hôtel du roi, l'un de ses gentils-hommes servants, revenait dans sa paroisse natale, difficilement reconnu par les contemporains ébahis de Jean Turlure. »

« Il acquit une maison, des terres labourable, des prés, à la Chapelle, et sur les territoires voisins; il fit des échanges avec le seigneur du fief et des prêts à la fabrique. Il s'attira bientôt un juste renom de libéralité et une réputation exagérée d'opulence dont le souvenir vit encore. »

Dès 1663, devant le tabellion ordinaire de la haute justice d'Acquigny, Jean de Malortie « désirant faire prier Dieu pour le repos de son âme et de ses amis et bien-faiteurs trépassés, et participer aux prières qui se faisaient et se feraient dans l'église de Saint-Nicolas de la Chapelle-

(1) M. Le Prévost.

(2) Voir dans les *Notes* Le Prévost, le récit dû à la plume savante de M. le marquis de Blossville.

« du-Bois-des-Faux, donnait et aumosnait au trésor et fabrique de ladite église, en présence de Jean Forteaux et Claude Turlure, ses proches parents et héritiers, et du consentement de tous les autres paroissiens assemblés en état de commun, à l'issue de la grande messe paroissiale, 2,200 l. pour l'établissement d'un prestre qui servirait de clerc et tiendrait les écholles en sa maison. »

« Cet acte, où sont minutieusement développés les moindres détails du cérémonial religieux, de l'ordre des prières, de la sonnerie des cloches, des compensations pour les jours de fête, fut suivi de plusieurs autres passés tant au tabellionage royal d'Evreux ou au Châtelet de Paris que devant le notaire garde-notes du roi, en la ville de Louviers, ou le tabellion royal au siège d'Hondouville. »

« Les dispositions les plus souvent remanées de M. de Malortie concernaient la chapelle de la Vierge, où il avait fondé une confrérie du Saint-Rosaire. »

« Après la messe du premier dimanche de chaque mois, 60 s. devaient être distribués par les trésoriers aux pauvres de la paroisse ou d'ailleurs, ou, faute de nombre suffisant, aux pauvres honteux: 62 s. 8 d. annuels restaient au profit des trésoriers exécuteurs de cette volonté. »

« La fondation de l'école reçut un supplément de dotation pour étendre aux paroisses circonvoisines le bienfait de l'instruction gratuite des enfants. »

« Un crédit était ouvert pour fournir aux enfants indigents: chapelets, médailles, images, papier, encre et plumes. Ils devaient sonner tous les jours l'*Angelus*. »

« L'Hôtel-Dieu d'Evreux devenait héritier, si les conditions n'étaient pas ponctuellement exécutées. »

« La messe du premier dimanche de chaque mois, célébrée à l'autel de la Vierge avec le cérémonial énuméré d'acte en acte par M. de Malortie, devait être dite par un des pères du séminaire d'Evreux, et suivie d'un sermon. Les fêtes de la Sainte-Vierge étaient comprises dans cette fondation, qui constituait, au profit du séminaire, une rente de 50 l. »

Plus tard, 150 l. par an furent affectées à l'avancement du mariage des pauvres filles auxquelles les parents n'avaient pouvoir de leur donner mariage, ou de pauvres filles que l'on aurait abusées et qui venaient repentantes de leur faute, ou aider à faire apprendre mestier à de pauvres garçons de pareille nécessité, et tant de la Chapelle que des villages voisins. »

Après la mort de M. de Malortie, la nomi-

nation du chapelain, qu'il s'était réservée, devait appartenir au curé de la paroisse, sur l'avis de l'archidiacre, du pénitencier et du supérieur du séminaire, qui, tous les quatre, nommeraient conjointement, à la pluralité des voix. En cas de partage, le précepteur-préceptorial du collège d'Evreux serait appelé... »

M. de Malortie mourut vers 1673. Son cœur fut déposé dans l'église de la Chapelle. Une plaque commémorative, qui a été religieusement respectée, porte cette inscription :

CV GUR

Le cœur de Jean de Malortie. Ce grand pécheur, qui voulut racheter ses péchés par aumône, a fondé appétuete 250 l. de rente pour estre distribués au profit de cette église : cure, chapelain, escolliers, et des pauvres, côme il est escrit sur une lame de cuivre et pierre mise dans cette église, et plus amplement dans le contrat passé par devant Poussin, tabellion d'Evreux, le 25 mai 1665, et enregistré dans les archives de l'Hôtel-Dieu dudit Evreux, auquel ladite rente appartiendra faute de l'exécution entière contenue dans le contrat.

Priez Dieu pour sa pauvre âme.

... Requiescat in pace...

Cette plaque est en forme de cœur.

Premier et dernier du nom sous lequel il était rentré dans son village, Jean de Malortie n'avait aucun lien de parenté avec les familles inscrites sous le même nom dans les nobiliaires de Normandie et de Picardie. Les œuvres de sa prévoyante charité lui survivent encore en grande partie. Après deux siècles, sa mémoire est toujours vivante dans un certain rayon. Le nom qu'il a honoré ne mérite-t-il pas d'être gravé dans la mairie de l'école de la commune dont il est resté le bienfaiteur.

Les fondations généreuses de M. de Malortie, étaient exposées par la minutieuse abondance des détails développés dans leurs actes constitutifs, à devenir la source de quelques procès, procès suivis de transaction en 1693, avec François de la Barre, sieur de Verdun, vendeur à M. de Malortie de pièces de terre comprises dans les donations.

En 1674; la seigneurie de la Chapelle-du-Bois-des-Faux, fut achetée par M. Nicolas Puchot, écuyer, sieur de Saint-Pierre, conseiller du Roi, trésorier de France.

Puchot : *d'azur à l'aigle éployé d'or au chef du même.*

Le 20 mai 1688, Mgr Potier de Novion, évêque d'Evreux, retournant à sa ville épiscopale, après avoir visité contre le gré du prieur, les reliques de saint Mauve et de ses compagnons, à Acquigny, le meilleur des chevaux qui trainait son carrosse, tomba mort au passage du Bois-des-Faux, à l'en-

droit où les martyrs avaient été poursuivis (1).

Nicolas Puchot était remplacé en 1707, par Jacques-Nicolas Puchot de Saint-Pierre, son fils, chevalier, qui rendait avec pour la Chapelle, à M. Robert Le Roux d'Esneval, baron d'Acquigny.

Vers 1740, le seigneur de la Chapelle présente une requête à fin d'obtenir la réduction du troupeau de moutons qu'il devait entretenir.

Jacques-Nicolas Puchot de Saint-Pierre, qui avait encore ajouté à ses seigneuries, Courcy, Bois-Nouvel et Cantelou-en-Caux, mourut en 1758, laissant de son mariage avec Elisabeth Viron, une fille mariée à Jacques-Nicolas, marquis de Malderrée, comte de Catheville, seigneur de Tourville et Grasville, seigneur patron de Lestanville et de la Chapelle.

En 1784, Adrien-Jacques Etienne, comte de Malderrée, seigneur et patron de Catheville, la Chapelle et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, vendit à réméré à messire Louis-Sébastien-Hyacinthe Desdouts, chevalier, seigneur et patron de Saint-Mards-sur-Risle, le plain-fief de haubert de la Chapelle-du-Bois-des-Faux, avec les terres et bâtiments en dépendant, contenant le tout 220 acres, la suzeraineté sur le fief de Carcouet-Favres, etc., moyennant la somme de 105,000 l. Le vendeur paya au Président d'Esneval, baron d'Acquigny, 7,500 l. pour droits de treizième.

Malderrée : *de gueules à la croix ancrée d'argent, chargée d'un écusson d'azur au lion rampant d'or en abîme.*

Dès le 27 juin 1791, le nouveau seigneur transmettait au prix de 127,000 l., à M. Guillaume Lambert de Fourneaux, ancien président au bureau des finances de Rouen, son ci-devant fief, diminué d'environ 10 acres aliénées à titre de fief.

M. Lambert de Fourneaux conserva la Chapelle jusqu'en 1808; il avait eu plusieurs enfants de Françoise-Marie de Sepmanville; son fils, François-Guillaume Lambert, mourut en Allemagne sous les drapeaux, le 22 avril 1807. Ses deux filles furent ses seules héritières. L'une, Marie-Pauline, porta la terre du Buisson-Garembourg à M. Alexandre-Nicolas de Mathis; l'autre, Louise-Adélaïde eut en partage la Chapelle-du-Bois-des-Faux, qu'elle transmit à son mari M. Auguste-Louis-Poret, vicomte de Blosseville.

Enclavée d'abord dans le canton de Louviers, la Chapelle-du-Bois-des-Faux en fut distraite et rattachée dans le canton nord d'Evreux. En 1855, M^{me} la vicomtesse de

(1) Labeurier, Notice sur Acquigny.

Blosseville, née de Fourneaux, habitait le château de la Chapelle; aujourd'hui son fils, M. le vicomte de Blosseville est propriétaire et maire de la commune.

Lambert de Fourneaux : *de gueules, à trois fourneaux d'or.*

LA CHAPELLE-DU-BOIS-DES-FAUX, canton nord d'Evreux, à 130 mètres d'al. — Sol : diluvium, argile plastique inférieure et craie. — R^e N^o n^o 154, d'Orléans à Rouen. — Surf. terr. 432 hect. — Pop. 174 hab. — 4 cont. 2,222 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. communal, 834 fr. — 35 et percep. d'Evreux. — Rec. cont. ind. de Pacy. — Parris. — Presbyt. — Ecole mix. de 81 enfants. — Maison d'école. — Bur de bienf. — 8 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., d'arr. et de cant., 10.

Dependances : LA BAUGE, LA BRIQUETERIE, BROSMEUIL, LES FAUBOURG, LA MARE-OSMONT.

Agriculture. Céréales, bois, — 2,400 arbres à cidre.

Industrie, 1 briqueterie, — 5 *patentés*.

LA CHAPELLE-GAUTIER.

Paroisse des : Dicc. de Lisieux. — Doy. d'Orbec. — Vic. et Elec. de Bernay. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

La paroisse de Saint-Laurent-des-Grès a été réunie à la Chapelle-Gautier le 8 mai 1845.

§ 1. LA CHAPELLE-GAUTIER.

Nous ignorons l'époque de la fondation de la paroisse placée sous l'invocation de Notre-Dame, de même que nous ne savons rien du seigneur qui lui a donné son nom.

La famille de la Haye, établie depuis longtemps à la Haye-de-Tennay (1), dans le voisinage de la Chapelle-Gautier a dû posséder de bonne heure le fief de cette paroisse; cependant nous ne l'y voyons installée qu'au milieu du xiv^e siècle.

Dans le Ponnillé de Lisieux, dressé en 1350, Robert de la Haye est désigné comme patron et seigneur de la Chapelle-Gautier.

Une portion de cette seigneurie était passée dans la seconde moitié du xv^e siècle, à la maison Baudouin. Le 16 avril 1471, Jean Beaudouin, écuyer, vicomte d'Orbec, seigneur de la Chapelle-Gautier, et Jean Le Sénéchal, conduisent à l'ost du roi à Evreux, cent trente hommes, levés en la vicomté d'Orbec, sur mandement de Nicolas de Fréville, lieutenant-général du bailliage (2). Il eut pour successeur et héritier son fils,

Jacques Baudouin, *escuyer*, qui, en 1551, était vicomte d'Orbec.

Jehan Baudouin, *escuyer* fils du précédent seigneur de Saint-Sébastien de Préaux, du Fay et de la Chapelle Gautier fut taxé en 1562 pour l'arrière-ban, à 45 l. dixième du revenu de ses fiefs.

Dix ans plus tard, la part contributoire de la cure de la Chapelle Gautier dans le paiement des décimes du diocèse de Lisieux, fut fixée pour chacune des deux parties, à 55 l., soit en tout 110 l. somme considérable en comparaison des autres paroisses.

Jehan Baudouin paraît avoir eu entre autres enfants Guy Baudouin, qui fut chevalier de Malte. 2^e Madeleine Baudouin qui épousa par contrat passé à Orbec le 26 mai 1570 Jean de Lyée, seigneur de la Fosse, de Bigars, etc. 3^e Gaston Baudouin seigneur de Préaux, conseiller au grand conseil, marié à Jeanne Bigot, dont il n'eut qu'une fille unique son héritière qui épousa, le 23 Novembre 1589, Louis Marc sieur de la Ferté, du Mesnil Durecu et de la Salle Canonville.

Baudouin : *de sable, à deux épées d'argent, passées en sautoir, garnies d'or, les pointes en bas.*

Lyée : *d'argent, au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules.*

Marc de la Ferté : *d'azur, à trois marcs d'or, 2 et 1.*

Il y avait alors en Normandie et surtout dans le diocèse de Lisieux, des bandes de paysans qui s'étaient soulevés à cause du pillage des gens de guerre et de l'oppression des huissiers des tailles. Ils étaient bien 10 ou 12,000; et on leur donna le nom de *Gautiers* parce que leurs premières liaisons s'étaient faites au village de la Chapelle Gautier. Le comte de la Brissac qui avait fort peu de troupes pour soutenir les lieutenants de Normandie, entreprit de gagner ces Gautiers. Il en prit 4 ou 5,000 qu'il joignit à quelques compagnies de gentilshommes et de carabins avec lesquels il marcha pour faire lever le siège de Falaise et pour donner du secours aux assiégés.

« Le duc de Montpensier ayant eu avis de leur dessein, quitta le siège et alla au-devant d'eux; il les trouva aux villages de Pierrefitte et de Villers, il les attaqua et les défit après une assez longue résistance. Ils y perdirent plus de 3,000 hommes, dont le plus considérable fut Vaumartel leur major général; les autres en prenant la fuite abandonnèrent aux royaux tous leurs bagages. Le comte de Brissac avec tout ce qu'il put ramasser de fuyards se retira dans Falaise. Et comme l'on fit comprendre au duc que le siège serait embarrassant par ce renfort de garnison, il résolut d'occuper ses troupes à

(1) En 1297, Gilbert de la Haye, était témoin d'une chartre de Gilbert de la Pommeraye, V. Saint-Mards-de-Fresne. *Notes Le Prevost.*

(2) *Vente Techener.*

aller chercher les autres Gautiers dans leurs principales retraites, qui étaient Vimoutier, Bernay et la Chapelle Gautier. Vimoutier n'est qu'un bourg qui ne put résister longtemps. Il y en eut plus de mille de tués, les autres furent faits prisonniers, et on les remit en liberté en leur faisant jurer qu'ils ne porteraient plus les armes contre leur Roi et qu'ils reprendraient leur métier de laboureurs. Ce ne fut pas la même chose à Bernay, où ils furent tous massacrés » (1).

« Les autres qui étaient à la Chapelle au nombre de 3,000, voyant le sort de ceux-là, prirent le parti de se rendre, et les eures du pays obtinrent leur grâce ; ils s'en retournèrent tous cultiver la terre, et la révolte des Gautiers fut heureusement étouffée (2).

L'aveu rendu en 1601 de la baronnie de Ferrières, constate que la Chapelle-Gautier appartenait à un membre de la famille Baudouin, et que les habitants de la Chapelle étaient baniers du moulin du Prey à Ferrières.

En 1613, Robert le Georgelier *escuyer* sieur du Taucy, était en même temps seigneur de la Chapelle Gautier, pour une portion, de Berengerville et du Bose (3), il mourut sans postérité, au milieu du XVI^e siècle.

Le Georgelier : *d'argent, à trois cloches de gueules, aux battants de sable, 2 et 1.*

La portion du fief de la Chapelle-Gautier dont il était possesseur, appartenait le 6 avril 1606 à Charles de Bernières, qui fut à cette date maintenu de noblesse.

Bnières : *d'azur à 2 bars adossés d'argent, sommés d'une fleur de lys d'or.*

Lors de la recherche de la noblesse faite par M. de Murle dans la généralité d'Alençon, en 1606, plusieurs nobles habitaient la Chapelle Gautier : Nicolas Maillet *esc.* sieur de Saint-Maclou, élection de Bernay fut renvoyé au conseil ; il blasonnait : *d'or à la fasce d'azur sous un lion leopardé de gueules, surmonté d'une montagne de sable.* Le Page écuyer sieur dudit lieu, élection de Bernay, portait pour armes : *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 coquilles d'or.* Sa noblesse fut reconnue ; quant à Pierre Savay, sieur de la Martinière, il fut condamné comme usurpateur.

Une autre portion du fief de la Chapelle-Gautier, appartenait en 1380, à Jean Jouvenel, conseiller au Châtelet, qui devint Prévot des marchands en 1388, avocat du roi au Parlement en 1401, chancelier de Louis Dauphin duc d'Aquitaine en 1413 ;

il suivit le parti du roi Charles VII, qui le fit président au Parlement lors scéant à Poitiers, où il mourut le 1^{er} avril 1431, d'où son corps fut rapporté et inhumé dans une chapelle de l'église de N.-D. de Paris, que les chanoines et chapitre de cette église lui avaient accordée pour lui et sa postérité. Les historiens l'appellent *homme entier, sage et bon politique.* Il remit l'état de la ville, rétablit les privilèges des marchands et s'opposa aux insolences des grands jusqu'au péril de sa vie ; en reconnaissance de quoi la ville de Paris lui donna l'Hôtel des Ursins, ce qui peut avoir servi à lui faire ajouter à son nom celui des Ursins dont il prit les armes. Il avait épousé le 20 juin 1386 Michelle de Vitry, fille de Michel seigneur de Goupillères, Crespières, dont il eut seize enfants (1). Michel Jouvenel des Ursins 8^e fils de Jean, hérita de la Chapelle-Gautier, de Doué de Bergeresse, etc., il devint bailli de Troyes et mourut en 1470, il avait épousé le 25 novembre 1446 Yolande de Monberon, fille de François Vicomte d'Aunay et de Louise de Clenmont qui lui donna plusieurs enfants (2).

Lors de l'invasion anglaise, Henri V voulant punir la fidélité du prévost des marchands à son roi, confisqua la terre de la Chapelle-Gautier, qu'il donna à Jean de Courteilles.

Plus tard, ce domaine revint à Michel Jouvenel des Ursins 8^e fils de Jean et il passa ensuite à Jean Jouvenel des Ursins, 11^e du nom, 2^e fils de Michel seigneur de Doué, Armentières, Roissy, Marly-la-Ville, etc. Jean 11^e est nommé dans les procès-verbaux de rédaction des coutumes de Paris et de Meaux, et il mourut au commencement du XVI^e siècle, laissant de son mariage avec Louise de Varie, fille de Guillaume seigneur de l'Isle Savary et de Charlotte de Bar, François, qui hérita de la Chapelle, et Jean, doyen de Paris, abbé de saint Méen puis évêque de Treguier en 1548.

François Jouvenel des Ursins, seigneur de la Chapelle, de Doué, etc., chevalier de l'ordre du roi, épousa Anne Lorphève, dame d'Armenonville dont il eut Christophe et cinq autres enfants.

Christophe Jouvenel des Ursins, baron de Traynel, devint à la mort de son père arrivée vers 1560 seigneur de la Chapelle-Gautier, etc.

Il mourut lui-même en 1588, laissant six enfants de son mariage avec Magdelaine de Luxembourg.

Ursins portait : *bandé d'argent et de gueules, au chef d'argent, chargé d'une rose de gueules pointée d'or, soutenue du même.*

Isabelle des Ursins 3^e fille de Christophe,

(1) Moreri et le P. Anselme.

(2) *Dict. Moreri.*

(1) Voir *Dict. hist.* p. 307.

(2) *Histoire sommaire de Normandie*, T. 5, p. 271. Masséville.

(3) Titre manuscrit. Robert le Georgelier était fils de Blaise, chevalier de l'ordre du roi, seigneur du Bois, vicomte de Rouen et de Marie-la Roux de Tilly.

épousa Mercure de Saint-Chamans seigneur du Peschet auquel elle porta en dot la terre et seigneurie de la Chapelle-Gautier en Normandie, diocèse de Lisieux, qui fut érigée en comté en faveur du sieur de Saint-Chamans par lettres patentes du mois de mars 1612.

Saint Chamans portait : *de sinople à 3 fasces d'argent à l'engrelure du même.*

Après la mort de son mari dont elle n'avait pas eu d'enfants, Isabelle des Ursins contracta une nouvelle alliance également infructueuse avec Louis de la Marek (1), qui mourut en 1626.

De la Marek : *d'or à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de 3 traits au lion issant de gueules en chef.*

Isabelle des Ursins survécut à son second mari et décéda seulement le 10 juillet 1644, laissant sa succession à la famille de Guiry.

François de Guiry sieur de la Chapelle-Gautier fut maintenu de noblesse le 20 février 1668 (2).

Guiry : *d'argent, à trois quintefeuilles de sable, 2 et 1.*

Les deux portions de la seigneurie de la Chapelle Gautier et les deux bénéfices de la paroisse se trouvaient réunis en 1670.

On lit dans la *Recherche* de de Marle : « Jacques le Filleul *escuyer*, sieur de la Chapelle Gautier (3), est seigneur et patron de la paroisse, et présente aux deux bénéfices alors réunis, dont le revenu était de 2,000 l. »

La cure réunie des deux bénéfices, valait 1,500 l. de revenu. Un trait de dime, appartenait au chapitre de Lisieux, un autre au prieuré de Friardel et le dernier aux moines de Saint-Evroult.

Jacques le Filleul, maintenu de noblesse, en 1670, portait : *d'azur au lion d'or, à la tierce fasce du même brochant sur le lion et au franc canton d'or brochant sur la première pièce de la tierce.*

En 1692, Charlotte de Bigarid veuve de Gabriel de la Vigne *escuyer*, sieur de Tréauville, dame de Saint-Anbin-de-Scellon, s'opposa au décret de cette terre, contre Jacques le Filleul sieur de la Chapelle-Gautier et autres créanciers de Claude de Bigarid son frère (4).

La Vigne : *d'or, à l'aigle éployé de sable, au chef de gueules, chargé de trois dards d'argent.*

En 1790, M. de la Chapelle seigneur de Saint-Jean du Tenny, était taxé à la somme de 50 l.

Alexandre-François-Marie le Filleul, seigneur de la Chapelle-Gautier, paraît avoir été en 1777 seigneur de la Grue à Capelles (1), son fils, Charles-Alexandre-François-Marie le Filleul, marquis de la Chapelle, baron de Montrenil et de Saint-Jean du Tenny, devint capitaine au régiment Royal Dragons en 1789, il épousa Marguerite de Moges, dont il a eu des enfants qui existent encore de nos jours (2).

Dans la hiérarchie féodale, la Chapelle-Gautier relevait par un demi-fief de haubert du fief du Hamel, mouvant de Ferrière.

Fiefs : 1^o LE CHESNAY, Gaspard de Boqueusey *escuyer*, sieur du Chesnay, épousa vers le milieu du XVII^e siècle Anne du Chapellet ; il fut maintenu de noblesse le 8 avril 1666 et il blasonnait : *d'argent au tronc d'arbre arraché de sinople supportant 2 colombes l'une sur l'autre de gueules.*

2^o LE HAMEL, un document du XVII^e siècle signale l'existence d'un fief du Hamel à la Chapelle Gautier (3), dont le revenu est estimé à 500 l.

Le 10 février 1710, Jacques du Clos, sieur du Hamel *escuyer*, un des gendarmes du roi fils de François du Clos sieur du Rouvre et de damoiselle Marie Chemin de Bernay, épousa dans l'église de N.-D. du Hamel, damoiselle Renée Chagrin, fille de feu Guillaume sieur du Migneray.

Du Clos : *d'or au chevron de gueules surmonté d'une molette d'éperon du même et accompagné de 3 coquilles de sable* ; famille maintenue de noblesse le 11 juin 1666.

3^o LA RADIÈRE, Louis Jean Deshayes de la Radière, mestre de camp, fut anobli en janvier 1789. Ses armes étaient : *de gueules à un lion d'or rampant et armé d'une épée d'argent.*

Le 8 juillet 1736, dame Marie de Mailloc, femme de messire Louis de la Radière, conseiller au bailliage d'Orbec, de la paroisse N.-D. d'Orbec, fut marraine de Jean-Réné-Alexandre de Baudot son neveu, fils de Jean-Réné et d'Elisabeth Deshayes.

Louis-Jean Deshayes, *écuyer* sieur de la Radière, gendarme de la garde du Roi, de la paroisse de Cerqueux, fut parrain dans l'église d'Amhenay le 25 février 1741, de Marie-Jeanne-Louise-Elisabeth de Baudot, sa nièce.

Aux assemblées de la noblesse en 1789, M. Deshayes de la Radière représenta M. de Courson.

M. Deshayes de la Radière était maire de Broglie en 1818.

4^o LE VAL ; une carte de l'Eure, place sur la Chapelle Gautier, un hameau du Val situé

(1) Louis de la Marek fils de Charles Robert laissa 4 enfants naturels, 3 garçons et une fille, d'Elisabeth Salviati sa cousine. *La Chesnaye des Bois.*

(2) *Recherche de Marle, Bibl. de Rouen.*

(3) Il était de la même famille que les Filleul de la Mare Auger, dont la souche est Guillaume le Filleul qui fut anobli par le roi François 1^{er}, au mois de février 1522.

(4) Papiers de mad^e de Baghou.

(1) Notez Lebourier.

(2) Magny p. 129.

(3) Bibl. de Rouen.

à la limite extrême du département, non loin de la route d'Orbec.

En 1264, Guillaume du Val et son frère devaient à Raoul Goulafré chevalier, une rente de 20 s. sur des terres à la Goulafrière.

De Thomas du Chapelet seigneur en partie de Saint-Laurent des Grès et de Marie de Chau lieu, mariés en 1532, naquit Guillaume du Chapelet seigneur du Val et de la Métairie, qui épousa Marguerite Lubbé, dont il eut François, seigneur du Val, marié en 1632, avec Catherine de Morel.

François du Chapelet, écuyer maintenu le 3 mars 1667, blasonnait : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 chapelles d'argent.*

5° LA VITROUILLÈRE. Il y a aussi la cour Vitrouil à Saint-Aubin du Thennay.

Nous ne trouvons à la Vitrouillère ni fiefs ni seigneurs, mais seulement une famille noble portant le nom de ce village et qui en est probablement originaire.

En 1604, François Vitrouil tenait une vassorie qui fut Sëlles, relevant de la sieurie du Buisson aux Jonquerets (1).

Jean Vitrouil, procureur du roi à Orbec, obtint des lettres de noblesse données à Paris au mois de février 1653 et contrôlées le 20 novembre suivant.

Vitrouil écuyer, sieur des Hautières, élection de Lisieux, portait : *d'or au chevron de gueules accompagné de 3 têtes de paon arrachées d'azur.*

Les derniers seigneurs de la Noe Poulain s'appelaient Vitrouil de Beaupotier (2).

§ 2. SAINT-LAURENT DES GRÈS.

Ce village a porté d'abord le nom de Chesneduit, puis celui de Chesne-Varin, qui a été remplacé au XIV siècle par celui des Grès, provenant du fief des Grès qui se trouvait autrefois sur cette paroisse.

Nous le trouvons mentionné pour la première fois dans une charte datée de 1128, par laquelle Henri I^{er}, roi d'Angleterre et duc de Normandie, confirma aux moines de Saint-Evrout le patronage de l'église de Saint-Laurent de Chesneduit (3).

D'après une charte de 1299, Henri des Essarts en Ouche, chevalier, donna pour le salut de son âme et des âmes de ses ancêtres à l'abbaye de Saint-Evrout, 10 s. de rente dus par Roger de l'Angerais à la fête de Pâques, sur la Vassorie de l'Angerais sise dans la paroisse de Chesneduit.

Le Pouillé de Lisieux de 1350, indique que la paroisse de Chesne-Varin, dépendait du doyenné de Montreuil, archidiaconné de Gacé, que la cure valait 20 l. et que le sei-

gneur de la Goulafrière était patron (1).

A la montre de la noblesse passée à Beaumont-le-Roger en 1469, Guillaume Chapelet *escuyer* seigneur de Saint-Laurent et du Petit Mesnil (à Saint-Aquilin-d'Angerons) se présenta, armé de brigandines, salade et vouge, suffisamment monté (2). Ce seigneur avait épousé Marguerite Ravacher, dont il eut Jacques du Chapelet qui lui-même contracta un mariage en 1486 avec Jeanne de Brucourt.

De cette union naquirent, Richard, Pierre et Jean du Chapelet, qui se partagèrent la seigneurie de Saint-Laurent.

Richard, l'aîné, *escuyer*, seigneur de la première partie de Saint-Laurent-des-Grès, se maria en 1528 avec Isabeau Lemaitre (3), dont il eut François et Pierre seigneurs chacun en partie de la première portion de Saint-Laurent; Pierre étant décédé sans postérité, François resta seul propriétaire.

En 1572 la paroisse de Saint-Laurent-des-Grès fut taxée pour les décimes, à 20 l.

François du Chapelet *escuyer*, seigneur d'Echaufour et de Saint-Laurent en partie, se maria en 1574 avec damoiselle Françoise Raoulin, d'où Jacques et François, ce dernier mort sans alliance (4).

Jacques du Chapelet 1^{er} du nom, *escuyer* sieur d'Echaufour et de Saint-Laurent, épousa en 1601 Jacqueline Puchot, dont il eut Henri et Guillaume (5).

Henri du Chapelet *escuyer*, seigneur d'Echaufour et de Saint-Laurent-des-Grès et de Brucourt, épousa vers 1640, Marie Le Mansel.

En 1654, on comptait à Saint-Laurent-des-Grès 62 contribuables, le présentateur à la cure était Christophe de Thiéssé à cause de son fief de la Harillière; le curé avait 400 l. de revenu, il avait toutes les dîmes et les *osmées*, mais il payait aux deux curés de Montreuil 45 l. et aux moines de Saint-Evrout 15 l. (6).

Vers 1696, le fief de Saint-Laurent que possédait N. H. Henri du Chapelet, valait 600 l. de revenu.

Henri du Chapelet est probablement le seigneur de Saint-Laurent qui fut maintenu de noblesse dans l'élection de Bernay le 3 mars 1667.

Gabriel du Chapelet *esc.*, né le 1^{er} août 1642, fils de Henri, hérita des seigneuries de son père, mais ses biens furent décrétés et passèrent au sieur de Neuville.

(1) Pouillé de Lisieux, édité par M. Le Prévost.

(2) M. Bonnin.

(3) Archives de l'Eure.

(4) Archives de l'Eure.

(5) Ce dernier fut seigneur de Mortemer (à Moyaux) il entra au service et obtint le grade de capitaine.

(6) *Manuscrit*, Bibl. de Rouen.

(1) Avez de Ferrières.

(2) M. Canel, Noe Poulain.

(3) Nous ignorons les circonstances qui ont fait perdre ce droit à l'abbaye.

MM. du Chapelet sieurs des Essarts et du Chapelet portaient : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 chapelles d'argent.*

Dans le partage des biens de la succession de Jacques du Chapelet, la seconde portion de la seigneurie de Saint-Laurent-des-Grès échut à Pierre du Chapelet, qui épousa en 1524, Gabrielle Dandel et qui mourut vers 1562, laissant deux fils, Jacques et Thomas.

Ces deux enfants se partagèrent la portion du fief de Saint-Laurent qui appartenait à leur père, l'aîné épousa Jeanne Gorges, dont il eut deux filles Marthe qui contracta mariage avec André Chenin et Barbe avec Christophe Chemin, probablement les deux frères.

Thomas du Chapelet seigneur en partie de Saint-Laurent, épousa en 1592, Marie de Chaulieu (1), qui lui donna un fils et une fille.

Guillaume du Chapelet, seigneur du Val et de la Métairie, fils de Thomas, ne porte plus le titre de seigneur de Saint-Laurent en partie, lors de son mariage avec Marguerite Labbey.

Jean du Chapelet, troisième fils de Jacques du Chapelet et de Jeanne de Brucourt, eut également une portion du fief de Saint-Laurent dans le partage de la succession paternelle, il épousa en 1531, Marie Le Carpentier, et ses deux fils André et Pierre n'ont que le titre de seigneurs de la Métairie (2).

De Jacques Rodolphe du Chapelet et de Jacqueline Le Cornu sa femme, sortirent trois fils et quatre filles dont l'une épousa M. d'Aureville (3).

En 1777, messire François Christophe d'Aureville, seigneur de Saint-Laurent-des-Grès, fut parrain d'une cloche à Mélicourt avec noble dame Louise-Anne-Charlotte Perier, veuve de messire Louis Agis, *escuyer* seigneur de Mélicourt (4).

La seigneurie de Saint-Laurent rentra ensuite dans la famille du Chapelet, car M. Jean-Rodolphe du Chapelet, maire de Saint-Laurent-des-Grès en 1812, était le fils de Jacques-François-Rodolphe du Chapelet, sieur de Brécourt et de Marie-Madeleine d'Aureville.

Aureville : *de sable au lion d'argent armé et lampassé de gueules.*

Fiefs. 1° L'ANGERAIS. Henri de l'Angerais, de Angeria, devait en 1269 à Henri des Essarts en Ouche, une rente de 6 d. t., payable à Pâques-Fleuries, sur une pièce de terre à la Goufrière (5). Henri des Essarts donna

cette rente à l'abbaye de Saint-Evrout ; la même année il fit également donation à ce monastère : 1° d'une rente de 10 s. t. payable le jour des Rameaux sur la Vavassorie de l'Angerais, due par Roger de ce nom ; 2° et de 2 s. de rente, payable à la saint Remi, due par Roger de l'Angerais sur la même vavassorie, située paroisse de Chesneduit. (Saint-Laurent-des-Grès.)

Vers le milieu du XVII^e siècle, le fief de l'Angerais appartenait à Hector d'Aureville, qui fut maintenu de noblesse le 1^{er} mai 1667 (1).

2° LES GRÈS. Louis de Louigny baron du lieu, chevalier, conseiller et chambellan du roi Charles VI, maréchal de France en 1411, était seigneur du Plessis, des Grès et de la Folletière, il épousa en 1412, Anne ou sœur d'autres Agnès de Grauville dont il eut entre autres enfants, Nicolas, Marguerite, Jeanne et Louise.

Il portait : *d'or à 3 chevrons brisés de sable.*

Le 14 octobre 1420, Henri V roi d'Angleterre donna au comte de Salisbury, la baronnie et le château de Louigny, qui furent à Louis de Louigny, chevalier tant en France qu'en Normandie, jusqu'à 1,000 l. Le monarque anglais avait donné le 21 avril 1419 en récompense de ses services à Jacques Frisel ou Frizel, *escuyer*, les fiefs du Plessis et de Croys (Grès) dans la châtellenie de Breteuil avec le fief de la Folletière, dans la châtellenie d'Orbec, qui furent à Louis de Louigny, puis un autre fief du Plessis, châtellenie de Breteuil fut à Jean Morel jusqu'à 600 l. de revenu, à la seule condition de foi et hommage, et d'une redevance d'un fer de lance à la Saint-Jean.

Louise de Louigny, fille de Louis (2), mariée à Pierre Oudart sieur de Cuissay, entra en possession d'Echauffour à la chute des Anglais, mais Saint-Laurent-des-Grès resta aux descendants de celui qui l'avait reçu du roi d'Angleterre.

À la montre de Beaumont de 1460, Jehan Filleville dit Fizel, seigneur de Longprey et de Grez, se présenta en *abillement d'archier à deux chevaux* ; Jehan Du Clos pour une petite vavassorie tenue de Jehan Filleville (3) *escuyer*, seigneur de Longprey, se présenta armé de brigandines, salade et vouge, à cheval.

3° LA HARILLIÈRE. Ce fief appartenait au XVII^e siècle à la famille de Thiessé.

Christophe de Thiessé, *écuyer*, sieur de la Harillière, de Monfort, du Chesnay, à Meulles, etc., maintenu de noblesse en 1667,

(1) Recherche de M. de Marle, Bibl. de Rouen.

(2) L'époque de la mort de Louis nous est inconnue, elle eut lieu dans l'exil qui s'était choisi plutôt que de se soumettre à l'autorité des Anglais (Fret Chroniq. Percheronnes.)

(3) Il y a ici Silleville et ailleurs Filleville.

(1) Probablement fille de Jehan de Chaulieu, sieur de la Ronce à Boquenssey.

(2) Fief à Saint-Denis d'Augerons.

(3) Généalogie du Chapelet. Arch. de l'Eure.

(4) Inscription recueillie par Rouillon.

(5) Et non à la Goufrière comme l'a cru M. L. Passy.

portait : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 5 mouchetures de sable, 2 en chef 3 en pointe malordonnées.*

La Harillière valant 2,000 l. de revenu, relevait de Reville, c'est aujourd'hui une ferme.

LA CHAPELLE-GAUTIER, cant. de Broglie, à 202 mètr. d'alt. — Sol : grès et poudingues. — *R. Nation.* n° 138, de Bordeaux à Rouen, *R. Dép.* n° 3, de Chartres à Lisieux. — Surf. terr. 1,644 hect. — Pop. 579 hab. — 4 contrib. 7,749 fr. en ppal. — Rec. ord. budget com. 3,391 fr. — E per-cep. et rec. cont. ind. de Broglie. — Ecole mix. de 36 enfants. — Pârois. — Presbyt. — Bar. de Bienf. — 12 perin. chasse. — 4 débits de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 54; d'arr., 18; de cant. 6.

Dépendances : L'ANGÉRAIS, LA BERRIE, LA BLONDELIÈRE, LE BOSQ-RAULT, LE BOUT DES SIMONS, LA CAHINIÈRE, LA CALANGE, LE CHESNAY, LA CHAMPS-MALADES, LES CLOS, LA COUTELLIERIE, LA FOLLETIÈRE, LA FOULONNIÈRE, GLATIGNY, LA GRANDE NOE, LA HARILLIÈRE, HOTTELANDE, LA HOUDIÈRE, LA MARE PÉREUSE, LES NERVEAUX, LA PLAVINIÈRE, LA PETITE NOE, LA PIETRIÈRE, LA RADIÈRE, LA ROUVINIÈRE, LES VAAST, LA VALLÉE MILCENT, LA VERMONDIÈRE, LA VITROULLIÈRE.

Agriculture : Céréales. — 18,000 arbres à cidre.

Industrie : Filage de laine, 1 briqueterie, 1 four à chaux. — 18 *Patentes.*

LA CHAPELLE-HARENG.

Paroisse des : Dioc. de Lisieux. — Arch. de Lieuvin. — Doy. de Moyaux. — Vic. et Elec. de Bernay. — Parl. de Rouen. — Génér. d'Alençon.

L'origine de cette localité est une chapelle dédiée au prince des Apôtres, fondé par un membre d'une des familles Hareng que l'on retrouve un peu partout.

Dès une époque très reculée, la Chapelle-Hareng fit partie du patrimoine de la cathédrale de Lisieux et servit à la dotation d'un chanoine de cette église; sa prébende se nommait la prébende de la Chapelle-Hareng. C'était la troisième dans l'ordre des rangs et la treizième dignité du chapitre de Lisieux, dont l'évêque occupait la première.

À la fin du xii^e siècle, il existait encore dans le Lieuvin, c'est-à-dire dans le voisinage de la Chapelle-Hareng, des membres d'une famille Hareng, descendue, peut-être du fondateur de la Chapelle. Ainsi, en 1195, Julienne, femme de Jehan Hareng avait, avec Clarin, dépensier du roi, un procès qui se termina par une transaction (1). Roger

(1) Rôles normands.

Hareng est porté pour 501 dans les sommes à recouvrer de la baillie du Lieuvin, mais il pouvait, comme Raoul Hareng, appartenir à une famille établie à Gouville et à Gisors, près Evreux. En preuve de la fréquence de ce nom on peut encore citer un cabaretier du nom de Hareng, condamné à une amende de 5 s. pour avoir vendu du vin trop cher.

Une charte de 1288, indique que saint Pierre est patron de la Chapelle-Hareng et que l'évêque de Lisieux présente à la cure (1).

Le Pouillé de 1350, reproduit les détails que nous venons de donner. Mais on ne trouve pas la Chapelle-Hareng à sa place dans la liste des paroisses, parce qu'elle n'était alors qu'une vicairie. Le chanoine prébendé, véritable seigneur et curé de la paroisse, touchait les revenus et ne donnait à son vicaire que la somme nécessaire à son entretien.

Au xv^e siècle, le chapitre entier de Lisieux possédait en commun, une rente de 10 s. sur la prébende de la Chapelle-Hareng, dont jouissait alors le chanoine Geoffroy Bertrand; elle était payable chaque année à la fête de Saint-Taurin, par les héritiers de Gaultier Le Chambellene (2).

La prébende de la Chapelle-Hareng fut frappée, en 1572, d'une taxe d'un décime annuel de 35 l.

En latin on a écrit *Capella Albech*; on sait qu'*Alex* ou *Halex*, *Halecis*, signifie un hareng, en sorte que la Chapelle a été nommée quelquefois Chapelle-Alexis, au lieu de Alecis, génitif de Hareng. Ainsi, dans un document qui remonte à une époque voisine de 1510, il est dit que le curé de la Chapelle-Alexis ou Hareng, est obligé de représenter le premier des sept diacres lors de la bénédiction des Saintes-Huiles, le Jeudi-Saint, dans la cathédrale de Lisieux.

D'après une circulaire du préfet de l'Enre, du 14 frimaire an XIV (5 décembre 1805), la Chapelle-Hareng fut une des communes de l'arrondissement de Bernay, chargées de subvenir chez elles aux frais du culte catholique. Une souscription volontaire vint garantir le traitement du desservant, de 500 fr. au minimum, le logement et l'achat des choses nécessaires à l'exercice des cérémonies religieuses.

Piefs. MANOIR-HUDOUX, le nom de ce fief vient probablement d'une famille dont M. Hudoux, maire, était représentant en 1812.

(1) Cette charte, qui est citée par M. Le Prevost (Diction. des noms de lieu), n'a pas été donnée dans le Recueil de ses *Notes.*

(2) Il est probable que ce Gaultier était un des principaux personnages du pays : Henri Chambellene était seigneur patron de Reux au pays d'Auge, dans le siècle précédent.

CHAPELLE-HARENG, cant. de Thiber-ville, à 183 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien et diluvium. — Surface terr. 407 hect. — Pop. 339 hab. — 4 contrib. 2,284 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 1,158 fr. — 25 Percép. et rec. cont. ind. de Thiberville. — Parois. — Presbyt. — Bur. de bienf. — 8 perm. de chasse. — 1 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 50, d'arr. 14, de cant. 4.

Dépendances: BOIS-L'ÉVÊQUE LA BUISSONNIÈRE, LA GROUDIÈRE, LE LABI, LA LANDE, LA MALTERIE, LE MANOIR-GALIS, LE MANOIR-HUDOUX.

Agriculture. Céréales, lins. — 6,000 ares à cidre.

Industrie, fabrication de rubans. — 5 *patentés*.

CHAPELLE-RÉANVILLE.

Paroisse des dioc., bail., et élect. d'Évreux. — Génér. et Parl. de Rouen.

La Chapelle-Génévray et Réanville ont été réunis en 1814 sous le nom de la Chapelle-Réanville.

§ 1^{er} CHAPELLE-GÉNEVRAY.

Génévray doit être le nom du fondateur du village, mais rien ne vient nous indiquer l'époque où cette fondation a eu lieu.

La paroisse dédiée à la sainte Vierge ne doit pas être très ancienne.

Au XI^e siècle, la Chapelle Génévray avait part à la léproserie de Saint-Lazare de Vernon et y envoyait ses lépreux (1).

En 1414, la prieure de l'Hôtel-Dieu de Vernon avait le droit de prendre sur le vin du roi XI muids, moitié blanc, moitié vermeil, dans les paroisses de Saint-Pierre-d'Autils, de la Chapelle-Génévray, etc...

La seigneurie de la paroisse avait été donnée à l'abbaye de Jumièges, qui la conserva jusqu'en 1789.

D'après un terrier dressé en 1758, la Chapelle-Génévray était l'un des membres de la baronnie de Saint-Pierre-d'Autils, appartenant à Messieurs les prieur et religieux de l'abbaye royale de Jumièges.

En 1660, Jean de Bausse, prêtre-curé de la Chapelle-Génévray, échangea sa cure avec Pierre Gaville contre celle de Normandie.

Adrien de Roussel, sieur de Chonevas, demeurant à la Chapelle-Génévray, fut maintenu de noblesse dans l'élection d'Andely, le 13 août 1608, ses armes étaient: *d'azur à 3 têtes de léopard d'or*.

En 1789, la paroisse de la Chapelle-Génévray formula des vœux auxquels nous nous associons de grand cœur; elle demanda la

suppression de tout impôt sur les choses comestibles nécessaires à la vie de l'homme. (1).

Le curé de la paroisse, de son côté, demanda des réformes qui eussent été fécondes en inconvénients:

1^o Que l'Église fut déchargée du fardeau des biens temporels pour ne s'occuper que du spirituel;

2^o La réunion en une masse de tous les biens ecclésiastiques pour servir à soulager les misères des pauvres, à construire des églises, décorer les autels, à entretenir le clergé et pour venir en aide aux besoins de l'État;

3^o L'abolition du cumul des bénéfices;

4^o La suppression des abbés commendataires;

5^o La nomination des évêques et archevêques par le roi, sur la présentation de trois ecclésiastiques choisis à l'élection par tous les curés du diocèse (2).

Pief, LAUNAY appartenait au commencement du XV^e siècle à la famille d'Estimauville. En 1543 Jacques d'Estimauville, sieur de Launay, était capitaine de Gaillon, cinq ans après N. H. Jacques d'Estimauville, sieur de Launay figure dans des lots de partage.

Estimauville maintenu de noblesse, en 1669, dans l'élection de Pont-l'Évêque, blasonnait: *de gueules à 3 merlettes d'argent*.

En 1600, Jean de Grimouville, chevalier, seigneur de la Lande-Patry, était également seigneur de Launay, de la Chapelle-Génévray et de la Salle à Houllbec, près Cochehel (3); l'aînée de ses filles, nommée Marie, dame de la Salle, à Houllbec, épousa le 19 juillet 1617 Procope de Loubert, seigneur des Adjoux; une autre appelée Catherine se maria le 23 octobre 1627 avec Philippe de Bonnechose, *escuyer* seigneur de la Boulaye et de la Francardière.

Grimouville: *de gueules à 3 étoiles d'argent*.

Le manoir de Launay passa de la maison de Grimouville à Adrien Langlois, *écuyer*, qui prenait le titre de sieur de Beauvais-Launay, après son mariage avec Magdeleine de Grimouville; son fils François, sieur de Beauvais-Launay, marié à Marguerite-Charlotte Toustain, dame du Roule, fut maintenu noble d'ancienne race et extraction par arrêt du 26 décembre 1666.

M. Langlois du Roule, maire de la Chapelle en 1812, qui habitait le château de

(1) *Cahiers des bailliages normands*, par M. Hippéau. Revue de Rouen, 1867.

(2) *Cahiers des bailliages normands*, par M. Hippéau. Revue de Rouen 1867.

(3) *Genealogie d'Osnoy*.

Nous ignorons comment Launay est entré dans cette famille et comment il en est sorti.

(4) Registres de Saint-Etienne-de-Bailleul.

(1) Histoire de Vernon, p. 117.

Lannay, descendait d'Adrien, dont nous avons parlé.

Langlois du Roule : *de gueules à 3 épieux d'argent.*

§ 2. RÉANVILLE.

En latin *Regionvilla*, de Region ou Region, nom d'origine franque.

Cette localité placée sous le vocable rare de Saint-Barthélemy faisait partie de la baronnie de la Grâce, dont le chef-lieu était à Saint-Pierre-de-Bailleul, et qui appartenait à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

Réanville était au nombre des domaines que Guillaume Longue-Épée donna aux moines de Saint-Ouen, et qui furent confirmés à l'abbaye par le duc Richard II en 1026. La charte porte *Regionvilla cum ecclesia*.

En 1250, Guillaume Le Prêtre de Chambray vendit aux religieux de Saint-Ouen cinq livres de rente à prendre sur Regnauld de Bailleul, à cause d'un tènement d'héritages sis à Réanville (1).

A la date du 2 mai 1521 existe un bail fait pour l'abbaye de Saint-Ouen à messire Richard Ferrey, prêtre, des usufruitiers des agneaux, cochons et veaux de la baronnie de la Grâce et aussi des usufruitiers de Villezsons-Bailleul et Réanville (2).

Les habitants de Réanville plaidaient en 1557 avec l'abbaye de Saint-Ouen pour la réparation et l'entretien de la grange que les religieux y possédaient (3).

L'abbaye posséda la seigneurie de la paroisse jusqu'à la révolution de 1789.

CHAPELLE-REANVILLE, cant. de Vernon, sur la rivière de Saint-Ouen, à 120 m d'alt. — Sol, alluvion et craie. — *Chem. de gr. comm.* n° 68 de Chambray à Vernon — Surf. terr. : 07 hect. — Pop. 294 hab. — 4 contr. 2,893 fr. en ppal. — Rec. ord. budg., com., 2,112 fr. — et Percep. de Vernon. — Rec. contr. ind. de Pacy. — Parris. — Presbyt. — Ecole mix. de 34 enfants. — Maison d'école. — Bar. de bienf. — 3 perm. de chasse. — 3 déb. de boissons. — Dist. en kil. au ch.-l. de départ. et d'arr., 20, de cant., 9.

Dépendances : LE FROC-DE-LAUNAY, COURTECOTE, LAUNAY-LES-PÉRIERS, RÉANVILLE.

Agriculture : céréales, bois. — 6,500 arbres à cidre.

Industrie : 1 moulin à eau, carrières de meules à moulin. — 7 patentés.

CHARLEVAL.

La commune de Transière a été réunie à

(1) Inventaire des titres de Saint-Ouen. Arch. de la Seine-Inférieure.

(2) Inventaire des titres de Saint-Ouen. Arch. de la Seine-Inférieure.

(3) Ce procès fut renouvelé en 1689 et 1707.

Charleval, le 2 février 1800, et toutes d'eux n'en forment plus qu'une.

§ 1^{er} CHARLEVAL.



Paroisse des : Archid. du Vexin-Normand. — Vic. et Elec. d'Andely. — Bail. de Gisors. — Parl. et gén. de Rouen.

Il y a trois siècles, Charleval, portait encore le nom de Noyon-sur-Andelle, pour le distinguer d'un autre Noyon, assis sur le plateau du Vexin-Normand et surnommé le Sec. Ce nom, d'origine celtique, en latin *Noecionum* (1), annonce une très haute antiquité.

Dès l'introduction du Christianisme dans nos contrées, Noyon fut organisé en paroisse et placé sous la protection de saint Denis, l'apôtre de Paris (2). Ce choix dut être inspiré soit par le passage du premier évêque des Gaules, lors de son voyage à Rouen, soit par l'influence des religieux de Saint-Denis, qui étaient propriétaires d'une partie du Vexin et de la forêt de Lyons, sous les rois de la première race.

Outre l'église paroissiale, il y eut dès lors sur le territoire de Noyon, une chapelle de Saint-Martin, bâtie sans doute sur le bord d'un grand chemin; et qui plus tard devint un prieuré.

Du temps de Charlemagne, Noyon faisait partie des nombreuses métairies qui formèrent la dotation de la riche abbaye de Fontenelle. Le pieux et savant abbé Ansegise, dans une constitution de l'année 830 ou environ, décide que les revenus de Noyon seront appliqués à la nourriture des pauvres et des domestiques du monastère que l'on recevait à la porte en dehors de la clôture (3).

Lors de l'arrivée des Normands l'abbaye de Fontenelle perdit une partie de ses riches domaines, et Noyon fut englobé dans les biens particuliers des ducs de Normandie. Richard 1^{er}, l'en détacha avec plusieurs autres terres pour former l'apanage de son second fils Robert, depuis archevêque de Rouen. On fit alors construire ou réparer un

(1) C'est le nom que portait une ville autrefois épiscopale. Il existe, en France, six communes du nom de Nouvion, qui ont dû s'appeler primitivement *Noecionum*.

(2) Nous sommes de ceux qui pensent que saint Denis, saint Nicaise et leurs compagnons, vinrent dès le premier siècle, répandre jusqu'à Rouen les lumières évangéliques.

(3) Le Prévost, *Dict. des noms de lieu*; c'est à son autorité que nous déferons en appliquant à notre Noyon le texte suivant : *De nutrimentis et vasallis nostris ad portam monasterii dedimus villam Noecionum.*

château ou manoir qui devint la résidence habituelle du jeune prélat, élu en 989. Il y demeura un certain nombre d'années, avec Herlevé qu'il aimait et dont il eut plusieurs enfants. Cette femme y mourut vers 1020 et fut inhumée dans une chapelle attenant au château (1).

En 1027, l'archevêque Robert, qui répara ses faiblesses par sa pénitence et ses grandes œuvres, présida une réunion d'évêques normands, tenue, selon toute apparence, dans son château de Noyon.

L'archevêque, comte d'Evreux et seigneur de Noyon, mourut pieusement à l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, en 1037, et lors du partage des biens entre ses enfants, le domaine de Noyon échut à Raoul, Richard eut le comté d'Evreux; quant à Guillaume, le troisième, il ne prit pas part à la succession paternelle, il était alors dans la Pouille avec Robert Guiscard, qui le dota richement.

Raoul, surnommé *Tête-d'Ane*, à cause de la forme allongée de sa tête et de l'abondance de ses cheveux, prit part en 1040, au meurtre de Gilbert, comte de Brioune, et gouverna le duché de Normandie, pendant la minorité de Guillaume-le-Bâtard. On le connaît aussi dans l'histoire sous le nom de Raoul de Gacé, à cause de cette petite ville, qui lui venait avec Noyon de l'héritage de son père; enfin, il a aussi le titre de comte d'Evreux, dans quelques documents. Son fils, Robert de Gacé, mourut sans enfants, après avoir institué pour héritier, Guillaume, comte d'Evreux, son cousin, fils de son oncle Richard.

Nonobstant ce legs, le duc Guillaume s'empara de l'héritage du défunt (2), et le garda pendant tout son règne de 1033 à 1087.

Un peu plus tard, en 1089, les Manceaux voulant secouer le joug du duc Richard, celui-ci réclama le secours de Foulques, comte d'Anjou. Epris des charmes de Bertrade, nièce du comte d'Evreux, Foulques le Rechin demanda en échange de son appui la main de la jeune fille. Le comte d'Evreux se rendit à la cour du duc et lui fit des réclamations qui ont été conservées. « Seigneur duc, dit-il, vous me demandez une chose qui me contrarie beaucoup, en me priant de donner à un homme déjà bigame, ma nièce qui est jeune encore et que mon beau-frère a confiée à mes soins, vous cherchez vos avantages et faites peu de cas des miens. Au moyen de ma nièce vous voulez conserver le Maine et vous m'ôtez mon héritage. Je ne ferai rien de ce que vous me demandez à

moins que vous ne me rendiez Noyon, Gacé, Ecouché et les autres places de Raoul, mon oncle, et que vous ne remettiez à mon neveu Guillaume de Breteuil, le Pont-Saint-Pierre et les autres biens qui nous appartiennent à titre héréditaire. J'ai des témoins qu'on ne peut récuser en rien pour prouver que Robert de Gacé, fils de mon oncle Raoul, m'a fait l'héritier de tous ses biens. Le roi Guillaume, notre cousin, parce qu'il était plus puissant que nous, s'est approprié toutes les parties de notre héritage, comme le lion dans son partage avec le cerf (1). Rendez-nous justice, seigneur duc et nous obéirons à vos ordres. »

Le duc résolut de donner peu, de peur de perdre beaucoup; il remit en 1089 aux deux Guillaume les places et domaines qu'ils réclamaient. C'est ainsi que Noyon revint aux comtes d'Evreux. Quant à Bertrade elle fut livrée au comte d'Anjou et monta par la suite sur le trône de France.

Dès la fin du XI^e siècle, on voit apparaître une famille de Noyon ainsi nommée à cause sans doute d'un fief important qu'elle possédait dans la paroisse. En 1097, Raoul de Noyon servit de témoin à Osbern de Gloucester qui donnait à l'abbaye du Bec 38 acres de terre avec 8 hôtes à Romilly, près Pont-Saint-Pierre; son nom figure à côté de ceux de plusieurs barons bien connus comme Guillaume de Varennes, Gautier d'Amfreville, etc. (2).

L'année qui suivit la restitution de Noyon, Guillaume, comte d'Evreux voulut assiéger Conches, mais ayant été vaincu par son oncle, il choisit pour héritier son cousin Roger de Tosny. Cette même année il aida le duc Robert à contenir le Mans dont Guillaume-le-Roux lui confia la garde en 1098. Il ravagea les terres de Robert, comte de Meulan, puis fit un accord avec lui en 1103. On le vit l'année suivante passer dans le parti de Henri I^{er} et servir en 1106 dans l'armée de ce prince à la bataille de Tinchebray, où le malheureux duc Robert fut fait prisonnier.

C'est peu après cette bataille que Guillaume d'Evreux fonda le célèbre prieuré de Saint-Martin-de-Noyon, sur les instances d'Héloïse, sa femme, mais il ne put achever son œuvre. L'esprit du comte naturellement faible était en outre altéré par la vieillesse, en sorte que sa femme, qui se croyait fort habile, gouvernait tout le comté. Elle était à la vérité belle et éloquent; elle surpassait en taille toutes les femmes du comté d'Evreux, enfin sa naissance était fort illustre puisqu'elle était fille du célèbre

(1) Probablement l'ancienne chapelle de saint Martin, novau du futur prieuré.

(2) *Ordre de Viti*, Edition Le Prevost.

(1) On voit que la célèbre fable est plus ancienne que notre bon Lafontaine qui l'a si bien racontée.

(2) *Chronique du Bec*, Biblioth. nat.

Guillaume, comte de Nevers, malheureusement elle excita contre son mari les courtisans les plus puissants et lui en fit autant d'ennemis.

Le roi Henri ayant fait construire un donjon à Evreux, la comtesse le fit détruire. Cet attentat ne resta pas impuni, Guillaume fut banni, ses biens furent confisqués en 1112, c'est alors qu'il se retira auprès du comte d'Anjou, fils de Bertrade sa nièce. Après quatorze mois d'exil le comte fut rappelé; il mourut d'apoplexie quatre ans après sa femme, le 18 avril 1118 et fut inhumé dans la célèbre abbaye de Fontenelle auprès des cendres de son père.

L'historien d'Evreux raconte d'une façon assez originale la mort du comte Guillaume. « Clothou, dit-il, qui achevait la fusée de cet illustre comte à peine lui donna-t-elle temps de faire l'établissement et fondation du prieuré de Noyon-sur-Andelle qu'elle mit fin à sa fin par une fâcheuse apoplexie (1).

Guillaume ne laissait pas d'enfants et Amaury de Montfort, son neveu, ayant encouru la disgrâce du roi Henri, celui-ci réunit à son domaine le comté d'Evreux avec Noyon et les autres possessions du comte.

En 1119, le roi Henri éleva, dit Ordéric Vital, contre les Français, un château très-fort à Noyon et y plaça cent chevaliers sous la conduite de Guillaume, fils de Théodoro et chef de l'armée (2). »

« Le 20^e jour du mois d'août de cette année, le roi d'Angleterre entendit la messe à Noyon-sur-Andelle et marcha sur l'ennemi avec ses meilleures troupes pour faire une expédition, ignorant que le roi de France était alors arrivé aux Andelys. De son côté, Louis-le-Gros sortit d'Andely avec les troupes françaises, ne sachant pas que son ennemi était si voisin. Il marchait en toute hâte avec une brillante troupe sur Noyon, parce qu'il se flattait d'obtenir ce jour-là même le château au moyen d'une trahison concertée; mais la chose tourna bien différemment. » L'historien raconte ici la bataille de Breuille gagnée par les Anglais.

Vers la fin de 1119, Amaury de Montfort étant rentré en grâce auprès du roi Henri par l'entremise de Thibaut, comte de Blois, recouvra Noyon, mais il dut se brouiller avec les religieux qui occupaient le prieuré.

En 1123, Amaury entra dans une nouvelle conspiration contre Henri 1^{er}, de sorte que le prieuré resta à ses premiers possesseurs. Le comte d'Evreux reentra une seconde fois en grâce en 1125.

Itier de Noyon, que nous croyons appartenir à une famille dont nous avons déjà signalé l'existence dans la localité qui nous occupe, acheta en 1145 des vassaux de Verclives et de Lisors une terre sur laquelle ceux-ci retinrent une rente de 7 s. du Rouen. Baudry de Baudemont et Goscelin Crespin, suzerains sans doute des vassaux, approuvèrent ces dispositions par deux chartes qui ont été conservées dans le cartulaire de Mortemer (1).

Itier de Noyon trouva la mort dans une rencontre où périt également son adversaire Richard du Plessis, seigneur d'un fief de ce nom à Ecouis. A la suite de cette mort, une inimitié bien naturelle régnaît entre les enfants des deux victimes. Helouts, fils d'Itier pour le bien de la paix céda aux fils de Richard la terre de la Mésangère au Mesnil-Verclives (2).

En 1150, le fort de Noyon se trouva un nombre des forteresses cédées avec le Vexin normand à Louis-le-Jeune, roi de France, par Henri Plantagenet, qui fut depuis Henri II, avec le consentement de Geoffroy d'Anjou, son père. C'est la dernière des places nommément citées dans le traité et pour la première fois Noyon paraît avec son surnom emprunté à sa situation sur l'Andelle, *Argentum super Andellam*.

Dans un traité de paix conclue en 1163 entre Henri II et Louis-le-Jeune, il est stipulé que le roi d'Angleterre n'aura dans le Vexin que les fiels de l'archevêque de Rouen et ceux des comtes de Leicester et d'Evreux, parmi lesquels se trouvait Noyon.

En 1167, mourut l'impératrice Mathilde, épouse de Geoffroy d'Anjou et mère de Henri II. Du temps de cette princesse, Noyon et ses deux voisines, Vasceuil et Perriers, reçurent des droits dans la forêt de Lyons, droits que le Parlement reconnut en 1258 (3).

Aux environs de l'année 1180, le domaine de Noyon appartenait à Simon de Montfort, comte d'Evreux. Amaury, son père, ayant cessé de vivre en 1137, avait été remplacé par Amaury II, l'aîné de ses fils, qui mourut sans avoir été marié dès 1140; depuis cette date, Simon jouissait de ce riche héritage et avait eu deux fiels d'Amicie, fille de Robert, comte de Breteuil et de Leicester. Il confirma vers la fin de sa vie au prieuré de Noyon, les donations de Guillaume, comte d'Evreux, son grand-père et en ajouta de nouvelles.

(1) *Revenus publics*, par M. L. Delisle.

(2) Nous ne connaissons pas ce personnage, dit M. Le Prevost. D'après le nom de son père ce ne serait ni un Normand, ni un Anglais, nous serions plutôt portés à le regarder comme Flamand.

(2) Un peu plus tard ce domaine fut vendu à l'abbaye de Mortemer, qui en fit le centre d'un des beaux établissements de culture qu'elle avait fondés dans le pays.

(3) Voir les Olim, t. I, p. 50.

En 1181, Simon mourut laissant pour héritier Amaury, son fils aîné; celui-ci céda, l'an 1200, par acte passé au Goulet, le comté d'Evreux au roi Philippe-Auguste. Il est probable qu'il lui céda en même temps sa seigneurie de Noyon, puisque le roi de France ne tarda pas à en disposer.

Dans le duel à mort entre la France et l'Angleterre, qui se termina par la conquête de la Normandie, on ne voit pas figurer la forteresse de Noyon, dont le rôle militaire était déjà terminé.

En 1197, pendant les dernières luttes de Philippe-Auguste avec Richard Cœur-de-Lion, un groupe de gentilshommes des environs de l'Andelle se étaient organisés en corps franc; mais sans respect pour les trêves, ils dépoillaient indistinctement les Français et les Normands. Avec Payen de Noyon, sans doute fils d'Hélot, se trouvaient Richard et Guillaume de Fresnes, Pierre de Senneville, Hugues et Nicolas de Lyons et autres. En 1198, on leur fit rendre ce qu'ils avaient pris : 58 s. enlevés à Guillaume de la Lieue pendant la trêve, 11 l. à Guillaume de Ronen, homme du roi de France, 60 s. à Jean Lefebvre, 40 s. à Robert de Louviers, et enfin 40 s. dérobés à Simon, aussi homme du roi de France.

Pierre de Moret, ainsi nommé d'un bourg des environs de Fontainebleau, jouissait d'une grande faveur auprès de Philippe-Auguste; ce prince, logé dans son manoir de Moret, en 1195, lui avait donné ce qu'il avait dans cinq fiefs de sa dépendance (1). Au mois d'octobre 1233, il lui fit encore présent du château de Radepont et de ce que Brice le Chambellan avait à Fleury et dans les villages voisins (2). Pierre de Moret épousa vers le même temps Lucie de Poissy, fille de Isabeau du Neubourg, veuve de Robert de Poissy seigneur de Malvoisine, et c'est probablement par suite de cette alliance, qu'il dut de posséder à Noyon-sur-Andelle les biens qu'il céda au roi Philippe-Auguste, en échange d'autres biens à Venables et à la Mare.

Isabeau du Neubourg, fille d'Henry, baron du Neubourg, et de Marguerite de Hauteville, avait eu pour dot les baronnies de Pont-Saint-Pierre et de Longboel (3).

De son premier mariage avec Robert de Poissy, Lucie avait eu deux fils, Robert et Henri. Le premier sut principalement gagner les bonnes grâces de Philippe-Auguste, qui lui donna le domaine de Noyon par l'acte ci-après que nous traduisons : « Philippe par la grâce de Dieu, roi des Français, vous

saurez que touché du fidèle service que notre amé et féal Robert de Poissy, seigneur de Hacqueville nous a rendu, nous donnons et concédons à ce même Robert et à son héritier, né en légitime mariage, en hommage lige selon les us et coutumes de Normandie et pour la posséder à perpétuité, la terre en entier que nous possédons à Noyon-sur-Andelle, sauf le service que cette terre nous doit et à l'exception des Hayes ou Bois de Noyon, qui ont appartenu au comte d'Evreux, que nous retenons pour nous et nos héritiers à perpétuité.... En outre nous accordons audit Robert, que s'il venait à mourir sans héritier mâle, né de sa femme légitime, son frère, Henri, ou l'héritier de ce même Henri, lui succéderait à perpétuité, en se conformant aux coutumes de Normandie, sauf notre droit et sauf l'exception que nous avons faite à Mantes, l'an du seigneur 1213. » (1).

D'autres actes de la même date viennent à l'appui de l'authenticité de cette donation; ainsi les Jurés Royaux dans les *Recherches des usages de la Forêt de Lyons*, reconnaissent que Robert de Poissy a droit à un lièvre, à un renard, à un lapin et au bois mort pour son chauffage, à Noyon et au Héron, le pannage pour ses porcs et l'herbage pour ses animaux dans le bois et la forêt (2).

Le *Registre* de Philippe-Auguste, rédigé vers cette époque, nous apprend qu'un certain Robert Lanceuseur tenait à Saint-Aubin, des terres du comte d'Evreux, à la condition de loger 3 fois par an les chiens du comte et ses veneurs, quand ils allaient de Noyon au Thuit et du Thuit à Noyon (3).

Hugues de Tierceville et Hugues de Bourg-Bandouin, vendirent conjointement en 1216 aux Religieuses de Saint-Amand de Rouen, une acre et demie de terre à Puchay sur le chemin de Noyon. Les vendeurs déclarèrent dans l'acte que cette terre leur avait été donnée par Denis de Noyon, que l'on peut croire le frère ou le fils de Payen de Noyon cité plus haut.

En 1218, Robert de Poissy trausgea avec Jean de Moret son frère utérin, au sujet de la seigneurie de Radepont qu'ils possédaient par moitié.

Poissy portait : *d'or au chef de sable*.

L'opulent Robert de Poissy fonda en 1230 le prieuré de Hacqueville et nous pensons qu'il survécut peu à cet acte de piété. Il avait épousé Mathilde Talbot dont il eut deux fils, Guillaume et Jean, qui se partagèrent ses immenses richesses; Noyon fut compris dans le lot de l'aîné.

(1) Actes de Philippe-Auguste, n° 440.

(2) id. id. id. 799.

(3) Hist. de la maison d'Harcourt.

(1) Antiquaires de Normandie, t. 14, p. 156.

(2) Antiquaires de Normandie, t. 14, p. 163.

(3) id. id. id. p. 172.

A cette époque la famille de Noyon s'était fixée à Andely. Guillaume de Noyon bourgeois d'Andely, est cité en 1227 et en 1232. A l'Echiquier de 1234, on jugea que Perrin de Noyon devait être mis en possession des biens de Mazelina d'Andely sa femme.

Guillaume de Poissy fils aîné de Robert, seigneur de Noyon-sur-Andelle, épousa Isabelle, dont nous ignorons le nom de famille (1), mais qui lui donna un fils nommé Robert comme son aïeul. Guillaume maria ce fils, l'héritier de son nom, en 1261, avec Isabelle de Marly et lui donna pour dot une somme de 500 l. à prendre sur son domaine de Malvoisin (2), mais sa vicillesse fut troublée par la douleur que lui causa la mort de son fils arrivée en 1263; dans cette circonstance cruelle il se montra libéral envers plusieurs maisons religieuses.

Dom Pommeraye (3) a publié le sceau original de Guillaume de Poissy. D'après une charte de ce seigneur on y voit un chevalier qui porte sur son écu et sur le caparaçon du cheval : 6 besants 3, 2 et 1, avec la légende, sig. *Guillelmi de Pissiac* (4).

Du temps de l'archevêque Rigaud mort en 1276, on rédigea un état des bénéfices de son diocèse connu sous le nom de *Pauillé*, on y lit que l'église de Saint-Denis de Noyon a pour patron le prieur de Noyon; il s'y trouvait 230 feux ou chefs de famille, ce qui suppose une nombreuse population relativement aux localités voisines; le revenu de la cure était de 30 l. t. Maître Robert avait été reçu comme curé par Eudes Rigaud sur la présentation de l'abbé de Saint-Evroult, de même après lui M^e Guillaume du Hamel et M^e Jean de Tanguant (5).

Guillaume de Poissy vivait encore en 1270 car il existe à cette date une confirmation par lui des biens donnés par ses ancêtres à Fontaine-Guérand (6); sa fille et sa seule héritière Mathilde de Poissy, fit une alliance proportionnée à sa noblesse et à sa grande fortune, en épousant Hervé de Léon d'une illustre famille de Bretagne. Il est compté pour le 1^{er} Hervé dans sa famille, mais il sera pour nous Hervé 1^{er} (7).

(1) On a donné pour femme à Guillaume de Poissy une Mathilde de Talbot, tandis qu'il la nomme lui-même Isabelle. M. Lebeurier, entraîné par l'historien quelquefois inexact de la maison d'Harcourt, est tombé dans cette erreur. Voir son *histoire d'Acquigny*.

(2) Fallue, *Hist. de Radepont*, p. 55.

(3) Histoire de Saint-Ouen, p. 432.

(4) Ainsi les armes que nous avons données plus haut d'après la Rogue, ont varié, ce qui arrivait assez souvent à cette époque.

(5) Notes Le Prévost.

(6) Fallue, *Hist. de Radepont*, p. 54.

(7) Dès 1270, il figure parmi les seigneurs du Vexin Normand; il est donc impossible de le donner pour gendre à Isabeau de Marly, veuve de Robert de Poissy, comme l'a écrit M. Lebeurier, Mathilde n'était pas la fille, mais la sœur de Robert.

Une charte de 1274 mentionne la terre du seigneur de Noyon à Houville; il est probable qu'il s'agit déjà d'Hervé de Léon.

Au mois de septembre 1281, Hervé de Léon, chevalier seigneur de Château-neuf-en-Thimerais et de Senonches, transporta à Philippe-le-Hardi tous les droits qu'il avait aux dites terres et châteaux, moyennant 400 l. de rente; la même année, Mathilde de Poissy, dame de Noyon et de Léon, femme de Hervé de Léon, chevalier, ratifia cet échange.

On trouve à la date du mois de mai 1282, un acte d'Hervé de Léon, touchant le transport fait au roi de ses droits sur Château-neuf et Senonches contre des rentes sur la paroisse de Pont-Saint-Pierre.

Si l'on en croyait M. Fallue, Hervé de Léon, seigneur de Radepont et de Pont-Saint-Pierre, serait mort en 1290, mais le titre suivant implique quelques années de retard.

En 1297, Hervé de Léon le jeune, chevalier, du consentement d'Hervé son père, céda aux Religieuses de Fontaine-Guérand, le droit qu'il avait sur une pièce de terre dans la paroisse de Radepont (1).

Hervé de Léon 1^{er} mourut probablement la même année et fut inhumé en l'abbaye de Fontaine-Guérand.

On dit de lui qu'il dissipa tous ses biens ce qu'il faut entendre de Château-neuf et de Senonches. Il laissa deux enfants, Henri 1^{er} et Jeanne de Léon, qui fut la seconde femme d'Olivier, vicomte de Rohan, mort en 1326 et auquel elle ne donna pas d'enfants.

Hervé 1^{er} épousa Jeanne de Rohan de la famille de son beau-frère et mourut le 11 avril 1304, laissant un fils du même nom que lui et Guillaume de Léon, auteur de la branche des seigneurs de Hacqueville.

Il y eut au mois de mai 1308 un accord entre Hervé de Léon, chevalier seigneur de Noyon-sur-Andelle, d'une part et Guillaume de Léon son frère, seigneur de Hacqueville de l'autre, sur le différend d'entre eux au sujet de quelques héritages (2).

Robin de Noyon était en 1320 sergent du plaideur de l'épée à Etrépagny.

En 1325 Hervé de Léon obtenait du roi la concession d'un marché pour sa seigneurie de Bourg-Baudouin (3).

Hervé de Léon, 11^e du nom comme seigneur de Noyon, épousa Jeanne de Montmorency (4), qu'il eut la douleur de perdre en 1330; Isabeau de Léon, sœur d'Hervé, épousa Guillaume d'Harcourt, seigneur de

(1) Notes Le Prévost.

(2) Hist. d'Harcourt, p. 1,750.

(3) Voir Dict. hist., p. 151.

(4) Fille d'Erard de Montmorency, seigneur de Confans et de Jeanne de Longueval.

la Saussaye, Grand-Queux de France, alors veuf de Jeanne de Meulan. En mai 1331 Hervé assigna 15 l. de rente sur sa prévôté d'Acquigny, aux chanoines Prémotrés d'Abbécourt pour une chapellenie qu'il avait en leur église. Il mourut en 1337. L'année qui précéda son décès il consentit à une transaction avec les religieux de Lyre, au sujet des dîmes de Pont-Saint-Pierre.

Hervé IV de Léon, fils du précédent, seigneur de Noyon-sur-Andelle et d'Acquigny épousa en premières nocces Marguerite de Kais, et en secondes Marguerite d'Avau-gour, fille de Henri, comte de Goello et de Jeanne d'Harcourt. Il fit son testament en 1344 et laissa pour héritiers Hervé de Léon et deux filles Jeanne et Marie.

Hervé V, seigneur de Noyon-sur-Andelle et d'Acquigny avait pour bailli Jean de Limoges qui rendit pour lui des sentences en 1348 et 1353, il mourut sans postérité en 1363 et ses biens furent partagés entre ses deux sœurs. L'aînée Jeanne, épousa Jean I^{er}, vicomte de Rohan, Marie contracta un premier mariage avec Jean de Kergorlay et convola en secondes avec Jean Malet, sire de Graville. La première eut Noyon et la plus grande partie de la succession de son frère (1); elle mourut le 19 novembre 1372, laissant deux enfants Alain et Jeanne de Rohan. Son époux se remaria en 1377 avec Jeanne de Navarre, fille du comte d'Evreux (2).

Alain VIII^e du nom comme vicomte de Rohan eut le titre de Léon, seigneur de Noyon-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre, Rade-pont, etc.; il épousa Béatrice de Clisson, comtesse de Porhoet, fille du connétable Olivier de Clisson.

Rohan : *de gueules à 9 macles d'or.*

Le 5 avril 1374, Jeanne de Rohan épousait Robert de Valois ou d'Alençon, comte du Perche et lui apportait en mariage les domaines et terres de Noyon-sur-Andelle, Pont-Saint-Pierre, Radepont, etc., avec 20,000 fr. d'or et tout ce que ses parents possédaient dans le Perche et la Normandie.

Alençon : *de France à la bordure de gueules chargée de 8 besants d'argent.*

Invité aux secondes nocces de Jean de Rohan, son beau-père, et au brillant tournois qui eut lieu à cette occasion, le comte d'Alençon mourut dans le voyage. Il avait eu de son mariage un fils nommé Charles mort avant lui; sa veuve épousa en secondes nocces Pierre d'Amboise, vicomte de

Thouars, qui prit le titre de vicomte de Rohan, dont elle n'eut pas d'enfants.

Amboise portait : *Pallé d'or et de gueules de 6 pièces.*

Jeanne de Rohan étant morte sans enfants, dans les premières années du xv^e siècle, son héritage dut retourner à son frère Alain.

Alain de Rohan fut dépouillé par l'invasion anglaise, de Noyon et de ses autres seigneuries de la vallée de l'Andelle; le 28 avril 1419, Henri V déclara donner à son cher écuyer Jean Passemerse, toutes les terres et domaines qu'Alain de Rohan, chevalier rebelle (1), possédait dans les bailliages de Caen et de Gisors. Un fer de lance à la Saint-Jean, déposé au château de Rouen, fut la seule charge imposée pour un don estimé à 700 écus de rente annuelle (2).

Par suite de cette libéralité, Jean Passemerse retrouva seigneur de Noyon, Rade-pont, Pont-Saint-Pierre, Bellefosse et Léry. Denis le Tellier, de la paroisse de Noyon-sur-Andelle, condamné à mort pour un meurtre commis près de Marconville, obtint en 1423 le privilège de la Fierle.

En 1427, Jean de Passemerse, esc. seigneur de Noyon-sur-Andelle, vendit une coupe de bois : la part revenant au roi fut adjugée à Guillaume Delamare, dit Maréchal, par Robin Mustel, lieutenant de Jean Robessart, maître enquesteur.

Alain de Rohan mourut en 1429, sans avoir recouvré ses biens de la vallée d'Andelle; son fils Alain IX continua la branche aînée des Rohan.

En 1436, l'église paroissiale de Noyon qui avait été polluée fut réconciliée et rendue au culte.

Après l'expulsion des Anglais, la famille de Rohan reentra en possession, sinon de la totalité du moins d'une partie de ses domaines du Vexin, il est incontestable qu'elle recouvra Pont-Saint-Pierre, car à l'Échiquier de 1474 messire Pierre de Roncherolles, chevalier seigneur de Henqueville, était porteur de doléances vers Messire de Rohan, baron de Pont-Saint-Pierre (3).

En 1470, selon M. L. Passy, ou plutôt en 1474, Noyon fut acheté avec Pont-Saint-Pierre et Radepont, par Olivier-le-Dain, fils d'un paysan de Thiel en Flandre près Courtray, depuis barbier et valet de chambre de Louis XI. En octobre 1474, le roi changea par lettres patentes son nom d'Olivier le Mauvais ou le Diable qu'il portait d'abord, en

(1) Cette épithète est ici un titre d'honneur et une preuve de patriotisme.

(2) Brequigny, n^o 473 et 489.

(3) *Manuscrit d'Amoy.*

C'était alors Jean II, vicomte de Rohan, fils d'Alain, ix^e du nom.

(1) Marie de Léon eut dans son lot une partie d'Acquigny.

(2) Ce seigneur était si riche qu'il donna à sa seconde femme, 10,000 livres en argent et 4,000 en fonds de terre.

celui d'Olivier-le-Dain et l'anoblit ainsi que sa postérité. En 1476, il fut envoyé en Flandre en qualité d'ambassadeur auprès de la duchesse de Bourgogne avec mission de mettre la ville de Gand sous la domination du roi. Sa mission échoua, mais il fit entrer une garnison française à Tournay. Quoique sa charge fut trop grande pour lui, dit Commines, il y montra néanmoins vertu et bon sens. Louis XI, qui le mettait au rang de ses serviteurs les plus fidèles, ne lui retira jamais sa confiance, et en mourant le recommanda à son fils Charles VIII, ce qui n'empêcha pas Olivier-le-Dain d'être condamné à mort le 20 mai 1484 et pendu le lendemain.

Noyon paraît avoir été acquis du vivant d'Olivier, par Jean Le Sec, sieur de Gaillardbois, lieutenant-général de Guillaume de Casenove, maître-enquêteur des eaux et forêts de Normandie, puis il passa à Guillemette Le Sec, dame de Gaillardbois, épouse de ce même Guillaume de Casenove, vice-amiral de France (1).

Henriette de Noyon, qui avait commis un homicide obtint, le 4 mai 1497, le privilège de la Fierle.

Guillaume de Casenove et Guillemette Le Sec, firent ensemble un don de 100 l. à la célèbre confrérie de *Notre-Dame de Miout*, à Gisors. La dame de Casenove étant devenue veuve, se remaria à Jean d'Orglandes, qui prend en 1496, le titre de seigneur de Pretot, Gaillardbois et Noyon-sur-Andelle; mais en 1511, il n'a plus le titre de seigneur de Noyon, sans doute parce que les enfants du premier lit de Guillemette Le Sec étaient rentrés dans leurs droits.

Orglandes : *d'hermine à six losanges de gueules*.

Jean de Casenove, dit COULOMR, surnom que portait également son père, chevalier, seigneur de Noyon-sur-Andelle et de la Bonde, maître-enquêteur des eaux et forêts du roi en Normandie, donna quittance le 27 octobre 1516, de 75 l. pour une demi-année des 150 l. qu'il prenait annuellement pour son office sur la recette de la vicomté de Gisors (2).

Casenove portait : *d'azur naissant d'une tour de même, tenant en sa main une clef d'argent, soutenue des pattes de devant d'un lion d'or*.

Après Jean de Casenove, marié avec Jeanne de Ligny, nous trouvons Jacques de Casenove, allié avec Françoise de Laval et Jeanne de Casenove, mariée avec Jean de Mailly, dit le *Boiteux*, gouverneur de Dourliens. Jacques n'a plus que le titre

de seigneur de Gaillardbois; Noyon était passé à une autre famille pour arriver dans la maison de Boulainvilliers.

Nous touchons au moment où Noyon, grâce à son heureuse situation et à la passion d'un roi pour la chasse, va changer de nom et devenir Charleval. C'est à Charles IX qu'il doit cette transformation. Ce prince aimait à se livrer à son plaisir favori, dans la forêt de Lyons, mais il lui manquait une résidence où il pût se reposer. Charmé du riant aspect des trois vallons qui se réunissent à Noyon, le roi résolut d'échanger cette terre contre le Vaudreuil et d'y faire construire une maison de plaisance.

Les seigneuries réunies de Noyon, Menesqueville, Bourg-Baudoin et Gournets appartenaient alors à messire Philippe de Boulainvilliers, comte de Fouquembergue et de Courtenay, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et à Jeanne de Saint-Brissin, sa femme.

Boulainvilliers : *Burellé d'argent et de gueules de 8 pièces*.

Le 18 février 1571, commission fut adressée aux Gens des Comptes de Paris, afin de commettre un député à l'évaluation des deux terres à échanger; dix mois après, le 27 décembre 1571, une ordonnance décida que l'échange aurait lieu. Le propriétaire évincé présenta des remontrances le 31 mars 1572 et obtint par la suite que Léry serait joint au Vaudreuil, à titre de compensation. L'acte d'échange fut définitivement signé à Fontainebleau, le 11 avril 1573, mais le Parlement n'enregistra que le 18 mars 1579.

La terre, seigneurie, chatellenie et haute-justice de Charleval, ci-devant Noyon-sur-Andelle, ensemble les trois seigneuries y annexées, furent ainsi cédées au roi, avec château, jardinages, moulin, halles, marchés, terres labourables et non labourables, prés, bois, rivières, forêts, garennes, gords, pêcheries, pâturages, moultes, champarts, estoublages, fougues, patronage de bénéfices; rentes en deniers, grains, œufs et oiseaux; usages de forêts, franchises, libertés, ensemble tous noms, raisons et action...

En 1572, le roi avait fait jeter les fondements d'un château qu'il ne put achever, puisqu'il mourut deux ans après (1). En les creusant on trouva le sépulcre d'Herliève, concubine de l'archevêque Robert, comte d'Evreux, dont les ossements furent transportés dans l'église du prieuré de Noyon.

En 1577, le fief de Charleval fut acquis du roi Henri III, par Claude de Faucon, chevalier, seigneur de Ris, Frainville, etc.,

(1) D'après le P. Anselme, Guillemette Le Sec aurait épousé Michel Lesse, lieutenant-général à la maîtrise des eaux et forêts.

(2) P. Anselme, t. 6, p. 856.

(1) Les plans en sont conservés dans l'œuvre gravée de Du Cerceau. On voit encore les débris des murailles et des fossés qui devaient entourer le château.

alors conseiller au Parlement de Paris. Ce nouveau propriétaire de Charleval devint président aux enquêtes, puis premier président au Parlement de Bretagne; ayant été fait prisonnier pendant la Ligue, Henri III l'échangea contre une autre personne.

Cependant les officiers de Pont-de-l'Arche, prétendant que l'évaluation du Vaudreuil avait été mal faite et qu'on avait reconnu à Philippe de Boulainvilliers plus de droits qu'il n'en avait à Noyon, un arrêt du conseil, en date du 17 octobre 1584, ordonna qu'il serait procédé par deux conseillers, à l'estimation des terres de Charleval et du Vaudreuil; à la suite de l'expertise, de Boulainvilliers fut maintenu en possession avec défense à ceux de Pont-de-l'Arche de l'y troubler (1).

En 1597, Charleval fut exempté de la taille à la charge d'entretenir le pavé de la grande rue.

M. Claude de Faucon mourut à Paris en 1601 et ce fut son fils aîné, Alexandre de Faucon, seigneur de Ris et de Charleval, qui hérita de la plus grande partie des domaines de son père; d'abord conseiller au Parlement de Bretagne en 1592, le nouveau seigneur de Charleval devint président au grand Conseil en 1602 et enfin premier président du Parlement de Rouen en 1608; il posa la première pierre de la maison des Cordeliers de Lyons en 1622. Un particulier de la vallée d'Andelle lui ayant refusé le droit de treizième, comme n'étant pas essentiel à un fief, on jugea qu'en vertu des dispositions générales de la coutume, ce droit était dû (2).

M. Alexandre de Faucon obtint en 1608, la confirmation du droit d'usage et de chauffage en la forêt de Lyons, pour les terres de Charleval et de Menesqueville qu'il possédait. En 1626, il résigna sa charge de premier président à son frère Charles, sieur de Frainville, et il mourut célibataire en 1628.

Charles de Faucon, premier président, portait le titre de sieur de Frainville; il avait épousé, par contrat du 14 septembre 1606, Charlotte du Drac, fille de Jean, vicomte d'Ay, seigneur de Mareuil, conseiller au Parlement de Paris. Vers 1640, le sieur de Ris, nom que portait le premier président, présenta requête au Conseil, au sujet de son château de Charleval dont il était engagé plutôt que propriétaire. Le Conseil ordonna « qu'il serait dressé procès-verbal des réparations à faire au château de Charleval, bâti en peu de jours, de cloisonnage et de mauvais matériaux, en attendant la construction du grand château qui n'était que com-

mencé et demeuré imparfait par la mort de Charles IX » (1).

Le premier président posa la première des quatre pierres du couvent des Feuillants de Rouen, en 1646; il testa le 30 mai de la même année et il mourut en 1647. On l'enterra dans la chapelle des Carmes de Rouen, fondée et acquise par son frère aîné, Alexandre, en 1623.

M. Lapotre était bailli de Charleval, en 1646.

Charles de Faucon laissa cinq enfants, et ce fut le second, Jean-Louis, qui lui succéda (2). On lisait sur une table de marbre placée au côté gauche du grand hôtel des Carmes, à Rouen.

« Épitaphe de Messires Alexandre et Charles Faucon frères, chevaliers et seigneurs de Ris, Frainville, Charleval, Ay et Messy, conseillers du roi en ses conseils, premier président en son Parlement de Normandie, faite par M. Jean-Louis de Faucon, chevalier et aussi premier président dudit Parlement, fils de Charles. »

D. O. M.

Arrête, qui que tu sois, et deplore le destin des mortels.

Ici gisent les corps de deux illustres et intégres premiers présidents du Parlement de Normandie, Alexandre et Charles de Faucon frères, et de la noble épouse du dernier, Charlotte du Drac, maintenant cendre et poussière. Ils sont en présence du juge suprême qui juge les justices, ceux qui furent pendant quarante ans juges en cette province, et ils attendent la miséricorde du père des miséricordes et la resurrection des morts.

Alexandre est mort en 1628, à soixante-quatre ans; Charles ayant porté à Dieppe, au jeune roi Louis XIV et à notre auguste reine regente les vœux du Parlement, s'acquitta de sa mission, puis, en présence de leurs majestés, fut enlevé subitement par la mort, et au milieu de la surprise et des regrets de toute la magistrature présente, qui déplorait la perte de ce président loyal et intégral; il succomba le 4 août de l'année 1647, de son âge la soixante-quinzième.

Jean-Louis de Faucon avait épousé, le 15 juillet 1638, Bonne Royer, fille de Jean, seigneur de Breuil. Par brevet du 18 février 1643, il avait été nommé premier président en survivance. Il obtint, en 1648, une pension, et en outre, par un brevet du roi, une retenue de 150.000 l. sur sa charge, *tant en considération des services de ses ayeux, père et oncle, que des siens.*

Par lettres-patentes du mois de juin 1651, la terre de Charleval fut, en sa faveur, érigée en marquisat; le fief de Bourg-Baudouin y était annexé; la haute justice res-

(1) Arch. de la Seine-Inf.

(2) Ses autres enfants étaient: 1° Claude, chevalier de Maille et capitaine de Fécamp; 2° Charles, connu sous le nom de marquis de Charleval; 3° Alexandre, dit l'abbé de Mareuil; 4° et Anne, mariée à Scipion Marc, *escuyer*, seigneur de la Ferté, lieutenant général au bailliage de Rouen.

(1) *Le Vaudreuil*, par M. Goujon, p. 247.

(2) *Bostage*, t. 1, p. 202.

sortissait nuement au Parlement de Rouen (1).

En 1652, Jean-Louis Faucon de Ris obtint un arrêt du Conseil portant validation des paiements qu'il avait faits de ses deniers pour les réparations et réédifications du château de Charleval, dont il jouissait par engagement (2).

En 1653, le marquis de Charleval présida au collège de Rouen, tenu par les Jésuites, la distribution des prix, où l'on représenta *Diocletianus furcens Christo triumphante*, dont le premier prix fut donné à Charles (3). Ce fut lui qui posa la première pierre de l'hôpital Saint-Roch, le 27 mars 1654, et qui lui donna le nom de Saint-Roch, de la famille duquel il croyait être descendu.

Quelques années après, en 1655, Gomboust donna la façade et élévation du château de Charleval dans son grand plan de la ville de Rouen. Cette façade est conforme à la planche déjà publiée par Androuet du Cerceau, au deuxième livre des *Bâtimens de France*, ce qui prouve, dit M. Le Prévost, que la construction projetée avait été en grande partie exécutée.

Cette même année, le roi abandonna au marquis de Charleval tous les baliveaux qui se trouvaient dans les bois de cette paroisse, et un arrêt du Conseil du roi déclara que la terre de Charleval ne serait pas comprise dans la vente du domaine.

Au mois de septembre 1660, Jean-Louis de Faucon obtint l'érection en comté de sa terre de Bacqueville-en-Vexin, et il mourut le 17 mars 1663, laissant deux enfants : Charles, son héritier, et Madeleine, mariée par contrat du 28 avril 1666, à Etienne Maignart, chevalier, seigneur de Bernières et de la Rivière-Bourdet.

En 1662, Guillaume Le Baubé était procureur du roi au bailliage de Charleval, et capitaine du château.

Le 18 juillet 1667, Charles de la Motte, sieur du Vivier, demeurant à Charleval, fut maintenu de noblesse; il blasonnait : *d'argent à deux fasces de gueules accompagnées de neuf mouchetures d'hermine de sable*.

Du vivant de son père, en 1660, Charles de Faucon, n° du nom, avait été reçu conseiller au Parlement de Rouen; il épousa, le 18 mars 1668, Charlotte Maignart de Bernières, dont il eut cinq enfants; il devint premier président du Parlement de Normandie, en 1686, et mourut le 5 mai 1691.

(1) Titres de la Chambre des Comptes.

(2) On voit que le premier président avait fait restaurer le château commence par Charles IX.

(3) La pièce fut imprimée et vendue chez Jean de Manneville.

Voir M. de Beaurepaire, *Etablissements d'instruction publique*.

Lorsque Mgr Colbert visita les églises du doyenné de Gisors, à la fin du XVII^e siècle, il enjoignit au curé de Charleval, « pour le cas où les habitants n'enverraient pas leurs enfants aux catéchismes qui se feront tous les dimanches et fêtes de l'année, de leur refuser l'absolution, et il lui défendit de les recevoir pour être parrains et marraines.

Charles-Jean-Louis de Faucon, marquis de Ry et de Charleval, comte de Bacqueville, acheta en 1697 la charge de cornette des gendarmes de Bourgogne, et fut premier maître de la garde-robe de Monsieur, frère unique du roi; il est qualifié de haut et puissant seigneur dans son contrat de mariage avec Françoise de Bar, fille d'honneur de la princesse de Condé, dont il eut Anne de Faucon, dame de Ris et d'Orangis, mariée le 22 juin 1713 à Jean-Prospère Goujon, seigneur de Gasville, intendant de Rouen.

En 1722, les paroissiens de Charleval fondèrent une école tenue par les sœurs d'Ermenont; ils y affectèrent les revenus d'un hôpital détruit depuis longues années. On se souvient que cet établissement, qui était une léproserie avec une chapelle, est déjà cité dans la Charte de Simon, comte d'Évreux (1).

C'est en 1723 que le marquisat de Charleval sortit de la famille de Faucon; il fut adjugé à Nicolas Frémont, marquis de Rosay, conseiller d'Etat, doyen des Maîtres des Requêtes (2).

On lit dans les procès-verbaux des visites des paroisses du doyenné de Gamaches, faites en 1736 : « Charleval, autrefois Noyon-sur-Andelle, 300 communians; biens destinés à fonder deux sœurs pour tenir les écoles et soigner les malades. »

Nicolas de Frémont d'Auneuil mourut en 1749, laissant, de son mariage avec Renée-Elisabeth Pucelle, trois fils et une fille; l'aîné fut seigneur de Musegros et marquis de Rosay; le second, nommé Adrien Robert, fut marquis de Charleval, mestre de camp du régiment royal étranger.

Frémont : *d'azur à 3 têtes de léopard d'or*, 2 et 1.

En 1750, Adrien Robert de Frémont, devenu marquis de Rosay, par la mort de son frère, présenta une requête pour obtenir vérification du contrat d'engagement des domaines de Charleval et Noyon-sur-Andelle, fait en sa faveur.

(1) La fondation d'un hôpital à Noyon, par Enguerrand de Marigny, est une pure imagination, car il est certain que cet infortuné ministre a jamais été seigneur de Charleval.

(2) Charles-Jean-Louis de Faucon mourut le 8 février 1730; son frère, Jean-Baptiste-Gaston, continua à s'appeler le comte de Charleval.

Dix ans plus tard, dans un document officiel, on cite M. d'Auneuil comme engagé de Charleval, dont le revenu est évalué 7,000 l. Nous avons du 17 septembre 1769 un aveu rendu à Messire Adrien-Robert de Frémont, marquis de Charleval et de Rosay, haut justicier du comté de Bacqueville. A cette époque, M. Desuoyers était curé de Charleval.

Vers 1785, Messire de Frémont intenta un procès aux sieurs Lecoq et Barbe, pour faire rentrer dans sa propriété 64 pièces de terre usurpées sur le domaine de Charleval, qui lui avait été engagé par le roi (1).

Un peu avant la Révolution, une correspondance s'établit entre l'intendant et son subdélégué, sur un projet de concession de moulins au sieur Kally, pour un établissement métallurgique. On cite encore de la même époque un arrêt du Conseil du roi concernant les pâtures de Charleval.

Fiefs: LE GRAND ET LE PETIT-THUIT. Les deux hameaux du Thuit à Charleval sont très anciens, puisque dans la Charte de 1207, on trouve déjà le Petit-Thuit et le Thuit-en-Forêt, qui doit être le Grand-Thuit.

On rencontre, en 1172, Guillaume du Thuit, chevalier, et Huard, son frère, en compagnie du curé et du seigneur de Grainville, servant de témoin à une donation de Guillaume Pelet, seigneur d'Amécourt, à l'abbaye de Marcheroux.

Mgr Guillaume du Thuit, chevalier, assistait, avec Hugues-le-Portier, seigneur, en partie, de Perriers-sur-Andelle, à des assises tenues à Orbec en 1243.

Dans les premières années du XVII^e siècle, la seigneurie du Thuit appartenait au sieur Romé, probablement fils de Jean-Jacques Romé, seigneur de la Fontaine-Romé, paroisse des Hogues; il avait épousé la fille de Joachim du Jardin, qui lui donna plusieurs fils.

Pierre Romé, l'un d'eux, fut seigneur du Thuit et de Folleville, il est cité dans les registres paroissiaux de la ville de Louviers dès 1623; il devint trésorier général de France à Rouen, et il fut parrain dans l'église Notre-Dame en septembre 1648; Madeleine Terrier, sa femme, fut marraine en octobre de la même année, avec M^r Jean Hallé, sieur d'Orgeville.

Romé : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles du même, et en pointe d'une belette, aussi d'or.*

En 1657, Nicolas Romé, seigneur du Thuit et de l'Épervier, à Louviers, entra au Parlement de Normandie; il y était remplacé, en 1691, par son frère, François de

Romé, chevalier, seigneur du Thuit et de Folleville, qui devint premier président aux Requêtes.

Divers aveux prouvent qu'il vivait encore en 1719; il eut pour héritière sa nièce, Marie de Romé, mariée avec Pierre-Jacques Le Vicomte, seigneur de Saint-Hilaire. De ce mariage naquirent Pierre-Armand Le Vicomte, conseiller au Parlement, et Joseph Le Vicomte. Ce dernier eut la terre du Thuit et s'appelaient ordinairement M. du Thuit, pour le distinguer de M. de Saint-Hilaire, son frère.

Le Vicomte : *d'azur à 3 coquilles d'or, 2 et 1.*

Joseph Le Vicomte avait recueilli, en 1701, la succession de son frère, et il vivait encore en 1771, époque où, dans les aveux, il est qualifié de chevalier, comte de Saint-Hilaire, seigneur de Folleville, Mauportuis, l'Épervier et Boutellier, unis sous la dénomination de Folleville, seigneur du Thuit-sur-Andelle, chevalier de Saint-Louis, capitaine du régiment de Champagne, lieutenant des maréchaux de France. Son héritage fut recueilli par Antoine-Louis de Marguerit, fils du marquis de ce nom, qui avait épousé, le 15 juin 1763, Marie-Angélique Le Vicomte, fille de Pierre-Amand, frère aîné de Joseph.

Marguerit : *d'or, à 3 roses de gueules tigées de sinople, 2 et 1.*

PRIEURÉ.

« Guillaume, comte d'Evreux, déjà avancé en âge, craignant à bon droit les approches d'une fin inévitable, inspiré par Héloïse, sa femme, résolut de bâtir à Dieu, sur ses terres, un temple dans lequel des moines choisis pussent combattre convenablement, avec les armes de la vraie religion, en faveur du roi des rois. Sur ce projet, Guillaume et Héloïse demandèrent avis et assistance à Roger du Sap, abbé de Saint-Evroult, et sollicitèrent nominativement douze moines pour bâtir un couvent à Noyon. Là se réunirent en conséquence, le 3 des ides d'octobre (13 octobre 1107), les douze frères demandés, avec l'abbé Roger, et, dans un désert que les habitants appellent BOUCHERON, ils commencèrent à vivre régulièrement, près de la chapelle dédiée à l'archevêque saint Martin. Plusieurs personnes de différents âges venant à se convertir, y furent bien reçues, et on leur montra de bon cœur, le chemin de la vie éternelle, selon la règle de saint Benoît. »

Yves, dont le nom vient d'être retrouvé dans un *Rouleau des morts*, par M. Léopold Delisle, fut le premier prieur de la maison.

« L'an de l'incarnation du Seigneur 1108, le comte d'Evreux et sa femme commen-

(1) Archives de la Seine-Inf.

cèrent à bâtir une grande église en l'honneur de Sainte-Marie, mère de Dieu, et employèrent beaucoup d'argent pour terminer l'ouvrage; mais tristement empêchés par les calamités du monde, ils n'en purent venir à bout. »

Le comte mourut, comme nous l'avons dit, en 1118, après avoir doté son cher prieuré de biens dont nous trouvons l'énumération suivante dans une Charte postérieure :

« L'église de Saint-Martin, sise sur son propre fond, et toute la terre que les fondateurs avaient en domaine autour du monastère, jusqu'au Chesnay, et à partir du Chesnay, tout ce qu'ils avaient en propriété, soit cultivée, soit boisée, jusqu'au bois du Roi. »

« Le champ du Moulin-Mobert, avec le pré et la terre, ju-qu'au bois. »

« Le pré Buruenc, avec ce que les fondateurs avaient aux alentours, le pré placé au-delà du pont de l'Andelle et l'eau de la rivière à partir du pont d'Alisay, tout ce qu'ils avaient dans cette eau jusqu'à la terre des moines de Saint-Onen. »

« Le verger de Gomond et tous leurs droits sur l'église de Saint-Denis, savoir: les coutumes épiscopales et la chantrerie avec le service des hommes qui en devaient au comte, avec Hildouin, fermier libre, et ce qu'il tenait du même comte. »

« Le service dû par Baudouin, à cause de son fief, et ce qu'ils avaient en domaine au Thuit-en-Forêt, soit cultivé ou boisé, la terre du Petit-Thuit et tout ce que Raoul Maudères avait là, du consentement de ce même Raoul qui a reçu à titre d'échange une vache, avec le Champ-des-Cordonniers. »

Le comte et la comtesse donnèrent en outre les dîmes du bois nommé Haye-le-Comte, savoir : la dime de la chasse, des essarts, du panage, du bois vendu et de tous les produits; les pores élevés par les moines pour leur maison seront exempts du droit de panage et ils auront l'herbage pour leurs bestiaux sans aucune réclamation.

Les Religieux avaient aussi dans le bois de La Haye, le mort-bois pour leur foyer et leurs autres besoins, sans être obligés à le recevoir par livraison; et autant qu'il était nécessaire pour la restauration du monastère du moulin, de leurs maisons et autres bâtiments indispensables, avec une bûche à leur choix le jour de Noël.

Le comte avait donné à Noyon même, la dime du Moulin du tonlieu, des cens, des prés et de tous les revenus en plaine et bois et en outre une rente de 40 s. sur le tonlieu pour le luminaire de l'église conventuelle.

En outre, il donna au prieuré tout ce qu'il avait reçu du roi Guillaume, à la suite de la conquête, mais il donna seulement la dime de deux manoirs anglais qu'il tenait de la libéralité du roi Henri et d'un autre village que lui avait accordé Guillaume-le-Roux.

Plus tard, le comte ajouta à ses premiers dons une rente de dix muids de blé, moitié méteil, moitié froment, à prendre sur les moulins de Douvres, avec la terre d'une charrie et le jardin aux Bouviers, dans lequel se trouvait une habitation; puis à Rouen sa propre maison; à Varaville une maison avec ses dépendances libre et exempté d'impôts; sur le tonlieu de Bavent une rente de 20 l. monnaie courante, et un bourgeois nommé Ansgot avec ses deux maisons et son tenement; dans le marais de Varaville le revenu de la dime des salines et la moitié de toute la dime de toutes les terres.

Le comte accorda toutes les terres susdites de Normandie et d'Angleterre, à Dieu, à Saint-Martin et aux religieux, libres et quittes, de telle sorte qu'elles ne devaient de service qu'à Dieu et qu'eux, ainsi que les hommes demeurant sur ces terres, ne devaient ni aide, ni taillage, ni reliefs, ni coutumes ou autres exactions. Il y joignit encore une maison à Evreux, obligée seulement à payer la coutume au comte de Meulan. Plus un fourneau dans l'enceinte de la cité, dont le préposé devait jouir d'une exemption absolue et pouvait prendre dans la forêt du comte le mort-bois pour chauffer le fourneau et le bois vif pour la réparation du bâtiment. A Anbevois, sur le revenu du village, 40 s. de rente et deux muids de bresi pour lesquels les religieux ont 60 mines d'avoine. A Notre-Dame-de-Châteauneuf, en Thimerais, un bourgeois exempt d'impôt produisant un muid de vin par an; suivent des donations à peu près analogues à Gacé.

Afin d'obtenir un obit pour Heloise ou Héloïse sa femme, le comte donna, pour célébrer des messes, une rente de 10 muids de vin à prendre à Longueville sur les droits qu'il percevait. Il ajouta à ces libéralités la part de terre d'Eudes de Courtonne dans le fief Chrétien, dont il s'était réservé le domaine.

Après le vénérable Yves, le prieuré de Noyon fut gouverné par Robert de Prunelay (1), homme d'un mérite éminent, fils d'Haymon de Prunelay, loyal écuyer. Par sa grande érudition littéraire, il brilla parmi les philosophes éloquents dans les écoles des grammairiens et des dialecticiens. Le roi le tira de son prieuré pour le charger

(1) A Moutiers-sur-Auge, canton de Coulbécot.

en Angleterre du gouvernement de l'abbaye de Thorney qu'il dirigea habilement pendant vingt ans.

Le souvenir de Robert de Prunelay, prieur de Noyon-sur-Andelle, se conserve encore dans un des plus anciens manuscrits de la bibliothèque d'Alençon, provenant de Saint-Evroult.

« On y trouve le traité, *Consolatio Philosophiæ* de Boèce, avec des gloses marginales interlinéaires. Beaucoup de vers de cet ouvrage sont surmontés d'une notation neumatique. Au haut du premier feuillet, on lit : *Robertus Pruneriensis has glosulas esse laudem sui laboris respuit*. A la fin sont ces quatre vers :

Ut gaudere solet fessus jam nauta labore
Desiderata diu littora nota valens
Aut aliter scriptor optato fine libelli
Exultat viso lassus et ipse quidem (1).

Robert de Prunelay eut pour successeur à l'abbaye de Noyon le moine Haimeric, remplacé lui-même bientôt par un religieux nommé Roger qui travailla près de vingt-quatre ans, de 1113 à 1137, à la construction d'une nouvelle église et au gouvernement des moines.

De son temps, en 1122, mourut en odeur de sainteté le B^x Vital, abbé de Savigny. Suivant l'usage alors établi, on fit circuler dans les communautés du pays un *Rouleau* où, à la suite de l'éloge du défunt, on demandait pour lui des prières. Voici la réponse du prieuré de Notre-Dame et Saint-Martin-de-Noyon (2).

Que l'âme du défunt et les âmes de tous les fidèles de Dieu défunts reposent en paix; nous avons prie pour les vôtres, priez pour les nôtres, pour notre comte Guillaume et Héloïse, comtesse, fondateurs de notre église et aussi pour nos frères Yves, Robert et Haimeric.

Amaury de Montfort étant rentré à la fin de l'année 1119 dans les bonnes grâces du roi, recouvra Noyon, mais il dut alors se brouiller avec les religieux qui occupaient le prieuré. En 1123, Geoffroy, archevêque de Rouen, à la prière d'Amaury d'Evreux, donna le couvent de Saint-Martin à l'abbaye de Marmoutiers pour le réformer. Cette tradition eut lieu à Rouen en présence de Thibaut, comte de Blois, du comte Amaury, du sacriste de Marmoutiers et autres personnes.

La même année, pendant un concile tenu à Chartres, par Pierre et Grégoire, cardinaux romains, Guillaume, abbé de Marmoutiers et Laurent, son prieur, obtinrent la confirmation de la décision du primat de Normandie (3).

(1) Léopold Delisle, *Notice* sur Orderic Vital.

(2) Titre officiel que prenait alors la petite communauté.

(3) *Annales bénédictines* de dom Mabillon.

Roger, prieur de Noyon, tomba malade et après avoir reçu les sacrements mourut le 21 décembre 1137. Un de ses amis l'a chanté dans ce petit poème :

« Le bon Roger, quatrième prieur de Noyon, est mort le 21 décembre. Jeune encore il apprit la grammaire, lut de pieux ouvrages, et, avant la puberté, se retira du monde périssable. Pendant près de quarante ans, ce moine digne d'éloges, porta avec ardeur le fardeau imposé par le Maître Suprême. Il fut prieur vigilant, pendant vingt-quatre années et édifica ses frères par ses bons exemples. Ami de la paix, il était obligeant pour tout le monde et toujours disposé à servir son prochain. Il mit beaucoup de zèle, à bâtir pour Dieu, un beau temple à la vierge Marie. Dieu puissant, je vous en prie, remettez-lui ses fautes. Tenez-dre monarque, donnez-lui la vie éternelle, ainsi soit-il (1). »

Peu de temps avant sa mort, arrivée en 1139, Audouin, évêque d'Evreux, confirma les biens que possédait l'abbaye de Saint-Evroult dans son diocèse. Nous y retrouvons la dotation particulière du prieuré de Noyon exprimée en ces termes :

A Anbevoie, 2 muids de bresi et 40 s. angevins de rente à recevoir du comte d'Evreux avec deux vignes au même lieu.

A Evreux, un four et un hôte.

A Longueville, 10 muids de vin à prendre sur le vin du comte d'Evreux et deux vignes au même lieu (2).

Le prieur Roger eut pour successeur à Noyon un autre religieux de Saint-Evroult nommé Ranoulo ou Renouf; mais au bout de trois ans ce prieur fut élu abbé de Saint-Evroult et reçut la bénédiction abbatiale le 6 novembre 1140. L'année suivante le célèbre historien de la communauté, Orderic Vital, mit fin à son histoire ecclésiastique (3).

Il existait à Noyon un très grand registre sur lequel on inscrivait le nom de tous les religieux et au-dessous les noms de leurs père et mère, de leurs frères et de leurs sœurs. Ce registre était conservé près de l'autel et l'on faisait en présence du seigneur, une soigneuse commémoration des personnes inscrites, au moment du *Memento* et le prêtre ajoutait : dont on voit les noms inscrits devant votre saint autel. Cet anniversaire avait lieu le 26 juin. On sonnait longtemps, soir et matin, toutes les cloches, pour l'office des morts; on ouvrait sur l'au-

(1) Orderic Vital, liv. xi, trad. Guizot.

(2) M. Lebeurier, *Agileville, precæz*.

(3) On lui doit plusieurs détails importants sur le prieuré de Noyon. Dans un endroit de son travail, il nous apprend que l'usage de la commémoration des morts, au 26 juin, comme elle se pratiquait à Saint-Evroult, avait été introduit au prieuré fondé par le comte d'Evreux.

tel, après l'avoir délié, le livre des morts et l'on offrait à Dieu des prières, d'abord pour les défunts, ensuite pour les fidèles. La messe du matin était chantée avec solennité par le prieur assisté de tous les ministres revêtus de leurs habillements sacrés. L'aumônier réunissait ce jour-là au couvent autant de pauvres qu'il y avait de moines. Le célièrier leur donnait dans l'infirmerie le pain, le vin et le *masson* qui leur était nécessaire, et, après le chapitre, tout le monde s'occupait des pauvres comme dans la Cène du Seigneur. Cette institution remontait à l'abbé Osbern, mort en 1006 (1).

En 1150, Robert de Blangy, religieux du Bec, devenu abbé de Saint-Evroult, obtint du célèbre pape Alexandre III la confirmation des biens de son abbaye. On trouve dans la bulle la mention du prieuré de Noyon, etc. (2).

• Simon de Montfort, comte d'Evreux, confirma vers 1180, en faveur du prieuré de Noyon, les donations de Guillaume, comte d'Evreux, son grand-père, et en ajouta de nouvelles; il donna pour son propre compte une terre sise entre la terre des moines et la terre des infirmes de Noyon; il approuva de plus la donation que Raoul Beauluc avait fait en sa présence de son fief aux religieux. Enfin, il donna une paroisse qu'il venait de fonder, près de sa forêt de Caudebec, nommée Saint-Arnoul, en avertissant toutefois que les dames de Saint-Sauveur d'Evreux avaient déjà les deux tiers de la dime, l'autre tiers devait appartenir aux moines de Noyon avec la dime du moulin de Sainte-Geztrude (3).

Peu de temps après l'annexion de la Normandie à la France, Ascius ou Alicius était supérieur du prieuré de Noyon. Il est cité à deux reprises dans les monuments de l'époque. En 1206, de concert avec Bernard, abbé de Saint-Victor-en-Caux, et Regnaud, prieur de Saint-Ouen de Rouen, il concilia les moines de Saint-Ouen avec Alexandre, curé de Perriers, au sujet de leurs droits respectifs dans cette paroisse. Vers le même temps, le prieur de Noyon fut témoin de la charte de Lucie de Poissy, alors épouse de Pierre Moret, en faveur de l'abbaye de Fontaine-Guérard.

En 1218, Guy, seigneur de Gacé, confirma au prieuré de Noyon les dons de ses ancêtres, savoir : la cure de la Diavolière, 60 s. de rente sur la prévôté de Gacé et plusieurs masures dans le même quartier (4).

Un différend s'éleva en 1234 entre Robert

(1) Orderic Vital. t. 3, p. 96.

(2) *Gallia Christiana*.

(3) Le patronage de cette paroisse a longtemps appartenu aux moines de Noyon, dont le prieur présentait le curé. (T. Duplessis.)

(4) Le Prévost, Charleval.

du Plessis, chevalier d'une part, l'abbé de Saint-Evroult et le prieur de Noyon d'autre part, au sujet du patronage de la paroisse de Saint-Pierre-de-Touffreville. Le désintéressement du chevalier termina l'affaire.

En 1238, Amaury de Gacé prit à ferme des religieux de Noyon, le moulin de Coulmer près Argentan, que ses ancêtres les comtes d'Evreux avaient donné au prieuré.

L'archevêque Eudes Rigaud vint le 22 août 1249 visiter pour la première fois le prieuré de Noyon. « Nous avons trouvé » dit-il dans son *Journal Secret* « que quelques moines sortaient quelquefois du cloître sans permission; nous leur avons enjoint de ne plus sortir davantage. » *Item*, nous avons trouvé que la correction ne se faisait pas bien dans le chapitre; nous avons ordonné de mieux corriger. » *Item*, nous avons trouvé que quelques-uns se servaient de matelas; nous avons prescrit de les enlever sans détour. » *Item*, nous avons remarqué que souvent et communément ils mangeaient de la viande; nous leur avons prescrit de s'en abstenir. » *Item*, ils n'observaient pas bien le silence. En revenus, ils ont 500 l. et ils en doivent 200.

Le 13 février de l'année suivante, l'archevêque passa la journée au prieuré et y donna la bénédiction abbatiale à Guillaume nommé abbé du Tréport.

Le 21 janvier 1251, Eudes Rigaud vint du prieuré de Gasny visiter le prieuré de Noyon. Il y trouva 7 religieux et renouvela les observations qu'il avait faites lors de sa première visite. Le 16 septembre suivant le prélat revint à Noyon et y fit la cérémonie de l'ordination des prêtres de son diocèse.

On revit une quatrième fois l'archevêque à Noyon le 7 octobre, venant du prieuré de Beaulieu. Après y avoir passé la nuit, il se dirigea le lendemain sur Etrépagny afin d'aller tenir un synode à Chaumont.

Dès le 25 février suivant, 1252, après avoir donné les saints ordres à Gisors, il vint coucher au prieuré de Noyon et se nourrit à ses dépens. La visite officielle du prélat eut lieu le 3 mars suivant. Il fut reçu aux dépens du prieuré, 7 religieux l'occupaient. Tout était en bon état, il fit seulement une petite observation à l'égard du sacristain, qui, paraît-il, ne se confessait pas aussi souvent que le prescrivait les statuts du pape Grégoire.

En allant en pèlerinage à Saint-Thibaut-aux-Bois près d'Auxerre, l'archevêque vint le 16 octobre 1252 demander l'hospitalité au prieuré.

Après être passé à Noyon le 19 août 1253 pour aller à son manoir de Fresne-l'Archevêque, le prélat y revint pour sa visite officielle le 18 septembre.

A son retour de Rome, en 1254, le Primat de Normandie vint le 6 septembre de Gisors coucher à Noyon d'où il gagna le lendemain Sainte-Catherine près Rouen, il y revint encore le 14 novembre suivant, pour exercer son droit de visite.

Raoul de Falaise un des religieux se montrait négligent en chantant la messe, « nous avons enjoint au prieur, » dit le vigilant pasteur « qu'à son retour on lui demande pourquoi il chante si bas et qu'on l'avertisse de se corriger ; le prieur sera privé de la ration de vin au retour de Raoul jusqu'à l'exécution de cet ordre. »

Le 11 août 1256 eut lieu la visite annuelle. Les sept religieux étaient prêtres excepté un, « nous leur avons interdit l'usage de la viande, » dit le prélat, « excepté lorsque la règle le permet. » Ils devaient 120 l.

Nouvelle visite du prélat le 23 août de l'année suivante ; il constate que les Religieux ont des coffres fermant à clef ; sur cette découverte il enjoint au prieur « de demander de temps en temps les clefs, pour voir dans les coffres s'il n'existerait pas un délit de propriété qu'il faudrait corriger. On donne l'aumône générale tous les Dimanches, les autres jours elle est donnée à tous les passants, en même temps qu'une écuelle de soupe. Ils doivent 90 l. »

La procuration du prélat fut de 8 l. 17 s. 3 d., ce qui ne diminua pas la dette des Religieux.

Eudes Rigaud vint deux fois dans le cours de l'année 1258, demander l'hospitalité au prieuré de Noyon ; le 31 août de cette même année en faisant sa visite, il n'y trouva que six Religieux, parce que le prieur en avait envoyé un en Angleterre. Leurs revenus se montaient à 500 l. ; on leur devait autant qu'il leur était dû ; mais il leur fallait dépenser 100 l. pour acheter le vin nécessaire à l'année suivante.

« Le même jour » dit le prélat, « Elie prieure de Saint-Paul de Rouen, nous a été présentée par la prieure de Montvilliers, comme abbesse élue de ce monastère. Ce même jour nous avons reçu du prieur notre droit de procuration. »

En 1259, l'archevêque retenu à son manoir de Fresne par un mal de jambe, fit donner les ordres dans l'église de Noyon, par Foulque d'Astin, évêque de Lisieux ; son inspection n'eut lieu que le 16 décembre en revenant de Fresnes.

En 1260, Amaury de Sabueil, seigneur de Gacé, cédant aux prières de Philippe sa femme et de ses fils, Pierre, Guy, Ivon et Amaury, confirma une charte de Guy de Gacé, son ancêtre, en faveur du prieuré de Noyon.

(1) Journal d'Eudes Rigaud.

Le 15 mars 1261 eut lieu la visite du monastère, le prélat y trouva sept moines, tous prêtres ; ils usaient de viande hors la nécessité, souvent trois fois la semaine...

« Tout le reste par la grâce de Dieu, » dit le visiteur « était en bon état. »

L'année suivante, la visite eut lieu le 23 avril. Le visiteur constata que le chapitre employé à des usages inusités, avait été fermé pendant longtemps pour servir de cellier ; il ordonna de l'ouvrir. L'intérieur du cloître était plein d'aspérités. La nef de l'église était ouverte à tous les vents par suite du mauvais état des fenêtres, il ordonna de réparer le tout.

« Par la grâce de Dieu, dit le journal des visites de l'archevêque, à la date du 20 août 1263, nous avons exercé notre droit de visite à Noyon où se trouvaient six moines avec le prieur, un d'eux qui se trouvait là, réside habituellement au Héron. Tous célébraient fréquemment, excepté un, qui écrivait pour le prieur et, auquel, nous avons enjoint de moins écrire et de célébrer plus souvent. »

Le soir du 21 novembre 1264, Eudes Rigaud arrivait de Saint-Laurent-en-Lyons à son couvent de Noyon ; le lendemain il fit la visite et trouva cinq moines, savoir : Thomas Le Sourd, Guillaume d'Orgeres, cellier, Drogon de Neufmarché, Pierre du Val, Thomas de Silly. Le Prieur était en vendange dans les environs de Meulan, de sorte que le visiteur ne put connaître la situation de la maison.

Après avoir dédié l'église de l'abbaye de l'He-de-Dieu le 22 août 1265, l'archevêque vint coucher à Noyon à ses dépens. Il revint le 3 février suivant et fit sa visite le lendemain. Robert de l'Épine était prieur... La dette s'élevait à 200 l., le reste était en bon état, excepté que le cellier était ivrogne, mauvaise tête, de sorte que pour ce motif et pour d'autres il devait être révoqué.

Lors de la visite du 18 février 1267, il y avait un nouveau prieur nommé frere Jourdan de la Chapelle. Le 11 mars de l'année, Eudes Rigaud trouva sept moines. Frere Jourdan de la Chapelle était prieur.

C'est le 20 Novembre 1269 qu'eut lieu la dernière visite d'Eudes Rigaud au prieuré de Noyon, son inspection fut satisfaisante sur tous les points.

En 1398, le Rouleau mortuaire de Marie de Noyon abbesse de Montvilliers, fut apporté au prieuré de Saint-Martin de Noyon-sur-Audelle.

Michel de Saint-Martin, prieur de Noyon, fut élevé en 1408 à la charge importante d'abbé de Saint-Evroult, qu'il conserva pendant 30 ans.

L'après les comptes du domaine de Gaillon pour l'année 1410, l'archevêque de

Rouen, propriétaire de ce domaine, payait chaque année au prieur de Noyon une rente de 32 s. et de 10 muids de vin. Ainsi par la succession des temps, la seigneurie de Gaillon se trouvait grevée d'une rente donnée par les comtes d'Evreux à Aubevoie, et des 10 muids de vin destinés à l'obit de la comtesse Héloïse (1).

En 1446, le droit de visite du prieuré de Noyon ne figure plus que pour 2 l. dans les comptes de l'archevêque de Rouen.

En 1523, Guy de Hellenvilliers, prieur de Noyon-sur-Andelle, et abbé de Notre-Dame-d'Ivry donna procuration à Claude de Hellenvilliers, prieur de Notre-Dame-de-Génévray, pour assister à l'Assemblée provinciale du clergé.

A la date du 22 juin 1540, un arrêt du Parlement, rendu entre le prieur de Noyon et Bernard Calmette, curé du lieu, décida que les dîmes novales qui faisaient l'objet du litige seraient partagées également entre eux (2).

On a, du 14 mars 1564, un autre arrêt entre le prieur, les religieux et couvent de Noyon, appelants du bailli de Gisors, et M. Adam Deschamps, curé de Touffreville. Les religieux prétendaient avoir les dîmes de la paroisse contre le curé qui n'avait pas de lettres de maintenue. Ils présentaient une charte de Robert de Dangu qui leur donnait le patronage et deux parts de la dime. Le curé attaquait l'authenticité de la charte et fut maintenu dans sa possession. La charte n'étant ni signée ni scellée, fut jugée titre nul.

Lorsque Charles IX fit jeter, en 1572, les fondements du château que la mort ne devait pas lui permettre d'achever, on s'aperçut que les bâtiments du prieuré nuiraient à la construction nouvelle; on les jeta par terre. Les moines furent obligés de retourner à Saint-Evroult, et le prieuré de Noyon ne fut plus qu'un bénéfice simple qui fut donné en commende à un ecclésiastique séculier.

En 1602, Dom Simon du Chaussoy, religieux-profès de Saint-Evroult, dernier prieur régulier de Noyon-sur-Andelle, fit plusieurs fondations à Auffay, où il s'était retiré (3).

Jean-Louis Poullon, prieur commendataire du prieuré de Saint-Martin de Charleval, demeurant à Paris, rue de Richelieu, paroisse de Saint-Eustache, présenta à la cure de Saint-Denis de Charleval, les 2 octobre 1735, 14 mai 1738 et 10 mai 1740 (4).

(1) Voir plus haut la charte de fondation.

(2) Roulier. *Pratique bénéficiale*.

(3) M. l'abbé Cochet. *Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*.

(4) *Arch.* de la Seine-Inf.

Le sceau du prieuré de Noyon représentait un château fort avec la légende : *S. Convent. Sancti Martini de Noione supra Andellam* (1).

§ 2. TRANSIÈRES.

Le nom de Transières, que nous avons déjà trouvé, paraît signifier un gué, un passage sur une rivière, ce qui convient très bien au lieu dont nous allons parler.

La petite paroisse de Transières, dédiée à Saint-Michel, faisait partie, depuis une époque très reculée, du patrimoine de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen. Nous croyons que c'était une portion détachée de la paroisse de Perriers, qui n'aura été érigée en paroisse que tardivement.

Nous voyons Transières cité pour la première fois dans le pouillé d'Eudes Rigaud, rédigé vers le milieu du XIII^e siècle; son église avait alors 101 t. de revenu; on y comptait 14 chefs de famille; l'abbé de Saint-Ouen est signalé comme patron.

Le livre des jurés de Saint-Ouen, rédigé en 1291, porte que tous les tenants de Périers en résidence à Transières (2), étaient obligés envers l'abbaye au service des foins, c'est-à-dire à aider, lors de la récolte de ce fourrage. Ceux de Transières n'étaient point tenus, comme les manants du fief de Perriers, de payer la redevance d'un denier, en août, par tête de pores élevés chez eux.

En 1308, Robert de la Mare, écuyer, vendit aux religieux de Saint-Ouen 25 s. de rente sur une mesure à Transières. Trente ans après, Guillaume le Herout donnait à Saint-Ouen 18 s. de rente sur le même Robert de la Mare.

Les religieux de Saint-Ouen fleffèrent: en 1330, à Colin Louvel, divers héritages pour 40 s., 3 mines d'avoine et 2 setiers de blé de rente; en 1342, à Guillaume Maréchal une mesure, moyennant 36 s. de rente.

D'après le *Coutumier des Forêts* , rédigé vers 1400, le commun des habitants de Transières avait coutume de prendre en la forêt de Lyons, le bois vert gisant à terre et le bois sec sur pied; ils avaient également le droit de prendre du bois pour la fabrication de leurs charrués (3).

Une sentence du 20 juillet 1565 maintint le fermier des religieux de Saint-Ouen en la perception des deux tiers des grosses dîmes et chauparts de Transières, au préjudice du curé.

Les baux des prés de Transières, de 1629 à 1660, sont conservés aux Archives de la

(1) Sceau conservé aux archives de la Seine-Inférieure.

(2) On lit *Transières* dans le texte; on écrivait souvent *Transiers*.

(3) *Notes Le Prévost*.

Seine-Inférieure, avec les baux des dîmes et des champarts.

Une déclaration du 22 avril 1678 énonce que l'abbaye de Saint-Ouen présente à la cure de Transières, à cause du fief de ce nom, qui lui appartient.

Le procès-verbal des visites pastorales de Mgr d'Aubigné, dans le doyenné de Gisors, en 1716, constate qu'il n'y avait, à Transières, d'école ni pour les garçons ni pour les filles (1).

À la suite de l'assemblée générale du clergé de France, qui eut lieu le 12 décembre 1726, Jacques Gouelain, prêtre, curé de Transières, fournit une déclaration du revenu de sa cure; il en résulte que son bénéfice lui rapportait à peine de quoi vivre; qu'il faisait valoir par ses mains 40 acres de terre qui ne valaient pas la culture, et qu'il était seul décimateur, vu la modicité du bénéfice.

En 1775, les bénédictins de Rouen continuaient d'avoir la seigneurie de Transières, qui comptait alors 13 feux.

Il existe encore dans une ferme de Transières une chapelle dédiée à S. Michel qui est chaque année l'objet d'un pèlerinage.

Fief: COLMONT. Vers l'an 1145, Fraterne, abbé de Saint-Ouen de Rouen, inféoda la terre de Colmont à Hugues de Perriers, à la charge de 4 s. de rente et du service de l'arrière ban (2).

Dans le siècle suivant, en 1206, Hugues le Portier, du consentement de Mathilde, sa femme, vendit à Richard Camin ses terres des Gastines et de Colmont, avec ses maisons de Perriers, au prix de 200 l. et de 100 s. t., mais sans consulter l'abbé de Saint-Ouen, seigneur suzerain. Celui-ci réclama auprès du roi, et, par suite, Hugues le Portier rendit à Richard, en présence d'Enard, maire de Rouen, ce qu'il en avait reçu et vendit ensuite ses biens à Geoffroy, abbé de Saint-Ouen, moyennant 230 l. t., plus 100 s. pour sa femme et 100 s. pour son fils Enguerrand, un des ancêtres du célèbre ministre de Louis-le-Hutin (3).

En mars 1313, Philippe-le-Bel accorda aux religieux de Saint-Ouen une charte pour leur permettre de construire un manoir à Colmont, dans la forêt de Lyons.

Le curé de Transières prétendait, en 1602, avoir les dîmes de Colmont, de là un procès avec l'abbaye de Saint-Ouen. Un arrêt du Parlement adjugea au curé 1501. de portion congrue sur ce fief.

CHARLEVAL, canton de Fleury, sur

(1) M. de Beauvoisin. *Etablissements d'instruction publique*, p. 391.
(2) Inventaire des titres de Saint-Ouen. Arch. de la Seine-Inf.

(3) Notes Le Prévost, V. Perriers.

l'Andelle et la Lieure, à 38 mètres d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, craie blanche. — *R. dép.* n° 12, de Bourgtheroulde à Gournay. — *Chem. de gr. comm.* n° 13, des Andelys à Ry. — Surf. terr., 1,414 hect. — Pop., 1,445 hab. — 4 contrib., 20,120 fr. — en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 8,394 fr. — ∞ Percep. et Rec. contr. ind. de Fleury-sur-Andelle. — Paroisse. — Presbyt. — Mairie. — Ecole de 46 garçons, école de 51 filles. — 2 maisons d'école. — Bu. de bienf. — Société de secours mutuels. — 17 perm. de chasse. — 22 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 57; d'arr., 17; de cant., 3.

Dépendances : BONNEVAL, LA BOUVERIE, COLMONT, FONTAINE-BULAND, LE GRAND-TRUIT, LE HOMME, PAVIOT, LE PETIT-TRUIT, LE PONT-DE-L'ANDELLE, TANNEBRUNE ET TRANSIÈRES.

Agriculture : Céréales, prairies, bois. — 1,800 arbres à cidre.

Industrie : 4 filatures de coton, 2 tissages de coton, 1 tissage de lin, 3 moulins à blé, 3 foulons, 1 fabrique de colle, 1 fabrique de casquettes, 1 four à chaux.

Commerce : de chevaux, bestiaux, rouenneries. — *Foires* les 1^{er} mai, 4 septembre, 11 novembre. — *Marché* le dimanche. 120 *Patentés*.

CHATEAU-SUR-EPTE.

Parois. des Baill., Vic. et Elect. de Gisors. — Doy. de Baudemont. — Archid. du Vexin norm. — Dioc., Parl. et Gén. de Rouen.

Comme Charleval, la commune de Château-sur-Epte eut un premier nom remplacé par la dénomination actuelle. C'était d'abord FUSCELMONT, que l'on explique par sa position sur une hauteur. Quant au mot *Fuscel*, qui est peut-être un nom d'homme, M. Le Prévost, notre savant guide, le ferait volontiers venir de *Foisil* (1).

Dès les temps les plus reculés, l'abbaye de Saint-Denis, qui avait un prieuré important à Saint-Clair-sur-Epte, possédait le domaine de Fuscelmont, placé dans le voisinage; mais sa prépondérance en ce lieu n'excluait pas l'existence d'une seigneurie laïque. Vers 1050, Hugues de Fuscelmont fut témoin, à la suite du duc Guillaume et de Mathilde, sa femme, à la donation que les fils d'Hellouin le Sénéchal, firent à l'abbaye de la Trinité-du-Mont de biens à Authavernes, à Gamaches et à Guerny, villages voisins de Fuscelmont.

En 1097, Guillaume le Roux, duc de Normandie, en l'absence de son frère, réclama le Vexin normand, et, pour défendre sa frontière de l'Epte, il fit bâtir le château-fort de Gisors. Dans le même but, il fit

(1) Voir art. Beaufoel.

construire à Fuscelmont, sur la montagne qui domine l'Epte, un fort château longtemps appelé Château-Neuf, où il mit une garnison. Les moines de Saint Denis furent forcés de se soumettre à cet empiètement sur leurs propriétés.

Vingt ans après sa construction, le Château-Neuf eut à soutenir un siège contre les Français.

« Cependant, » dit Ordéric Vital, « en 1119, le roi de France Louis-le-Gros se réjouit beaucoup de l'incendie du château de Dangu; il assiégea Château-Neuf, que Guillaume le Roux avait bâti à Fuscelmont-sur-Epte (1); mais il n'obtint pas tout le succès qu'il désirait. En effet, Gautier Riblard résista vigoureusement avec les troupes que le roi Henri 1^{er} lui avait confiées, et fit, par des décharges de traits, de cruelles blessures aux assiégeants. Au bout de quinze jours, Amaury envoya au roi Louis un courrier pour lui apprendre l'incendie d'Evreux, ainsi que d'autres calamités, et pour lui demander instamment un prompt secours. Le roi ayant appris ces nouvelles, se retira en toute hâte, et, mettant le feu aux huttes des soldats, il excita la joie de ses ennemis. Là, Enguerrand de Trie, preux chevalier, fut blessé au sourcil, et, quelques jours après, perdant la raison, il mourut misérablement (2). »

L'illustre Suger, abbé de Saint-Denis, qui gouverna à la fois son abbaye et la France, de 1122 à 1151, dit un mot de Fuscelmont dans le livre de son administration abbatiale, écrit par frère Guillaume, son secrétaire. Après avoir noté que dans son temps, les revenus de Fleury et autres localités du Vexin s'accrurent considérablement, il ajoute qu'il en fut de même à Fuscelmont (3).

En 1160, le Château-Neuf, *Castrum novum*, fut au nombre des forteresses du Vexin-Normand, que Henri Plantagenet, du consentement de Geofroy, comte d'Anjou, son père, céda au roi Louis-le-Jeune.

Trois ans après, le roi de France restitua à l'abbaye de Saint-Denis, son domaine de Fuscelmont, et il lui donna la forteresse à la charge de la conserver, dit-il, dans notre intérêt et celui de notre royaume. »

L'année suivante, le roi de France, dans une nouvelle chartre où il attribue la construction de la forteresse de Fuscelmont à Henri 1^{er}, qui probablement l'avait agrandie, ajoute à sa première donation un marché le vendredi, en prenant sous sa sauvegarde royale ceux qui le fréquenteraient.

La même année, Hugues, archevêque de

(1) Ce n'est donc point Henri 1^{er} qui est le fondateur de la forteresse de Château-sur-Epte, comme l'a dit T. Duplessis.

(2) Ord. Vital, l. xii, traduct. Guizot.

(3) Hist. de Saint-Denis, par Felibien. *Preuves*.

Rouen, confirma à l'abbaye de Saint-Denis les droits et profits de marché le vendredi de chaque semaine à Château-Neuf, près Saint-Clair. Ce Prêlat, en 1157, dans un acte spécial, énumérant les églises que l'abbaye possédait dans son diocèse, fait mention de l'église de Château-Neuf (1).

Bientôt, Henri II reprit Château-sur-Epte, sans se préoccuper des droits de l'abbaye de Saint-Denis. En 1180, Martin de la Heuse reçut 40 l. qu'il employa aux réparations des châteaux de Neaufles et de Château-Neuf-sur-Epte. A la même date, le Trésor payait 30 l. à Joscelin Rousset, pour la garde du château; enfin, la même année, on employa la somme de 10 l. 7 s. à réparer les bâtiments, la tour et la porte de Château-Neuf-sur-Epte.

En 1196, au moment où Château-sur-Epte allait être repris par les Français, pour leur être rendu, les moines de Saint-Denis l'échangèrent avec Thibaut de Garlande (1), contre différents droits à Mantes et la grierie de la forêt d'Arthie.

Thibaut de Garlande mourut jeune et sans alliance, laissant Château-Neuf à son frère Guillaume, déjà seigneur de Neufmarché depuis 1195, par la faveur de Philippe-Auguste.

Guillaume de Garlande avait épousé, deux ans auparavant, Alice de Chatillon, sœur du brave Gaucher de Chatillon. A l'occasion de ce mariage elle avait reçu de son père la terre de Viarmes (2).

Garlande, d'or à 2 fasces de gueules.

Le *Registrum* de Philippe-Auguste, rédigé vers 1210, indique Guillaume de Garlande, comme possesseur de Château-Neuf, et le compte au nombre des seigneurs du Vexin-Normand (3).

En 1215, le roi confirma un don que Guillaume de Garlande faisait à sa femme; ce seigneur dut mourir peu de temps après et comme son fils Thibaut l'avait précédé dans la tombe, sa riche succession fut partagée en 1217, entre ses trois filles : Jeanne, mariée à Jean, comte de Beaumont-sur-Oise, Marie, veuve de Henri, comte de Grandpré, tué à la bataille de Bouvines, en 1214, et Isabelle, femme de Guy Le Bouteiller de Senlis.

Ce fut cette dernière qui hérita de Château-sur-Epte, de Neufmarché, etc. Devenue veuve, elle contracta une nouvelle alliance

(1) Notes Le Prévost, Lilly.

(2) Il était l'un des trois fils de Guillaume de Garlande 1^{er}, seigneur de Livry et de Marbeuf, et d'Igonie de Trie. On lui donna au baptême le prénom de Thibaut, en souvenir de Thibaut de Gisors dont il descendait par Marguerite de Gisors, mère d'Igonie de Trie.

(3) Actes de Philippe-Auguste, n° 445.

(4) Hist. d'Harcourt, par La Roque.

avec Jean de Beaumont, qu'il ne faut pas confondre avec le mari de Jeanne de Garlande, décédé en 1222. Ce dernier blasonnait : *d'azur au lion d'or*, tandis que l'écu de l'autre portait : *Gironné d'argent et de gueules*.

Le second mari d'Isabelle devint camérier de France en 1224; on dit que cette même année il accompagna le roi Louis VIII, lorsqu'il se rendit à Tours avec sa cour et son armée pour combattre Henri III d'Angleterre, débarqué en Guyenne; il laissa en mourant un fils du même nom que lui.

Jean de Beaumont, 1^{er} du nom, comme seigneur de Château-sur-Epte, épousa Jeanne de Clichy, dont il eut une fille nommée Alice, à laquelle il constitua en dot en 1240, une somme de 1,000 l. lorsqu'elle épousa Jean, sire de Harcourt (1).

Guillaume de Nangis dit que Jean de Beaumont fut employé en 1259, par saint Louis contre les Albigeois. De son temps, fut rédigé le Pouillé d'Eudes Rigand, dans lequel l'église de Saint-Martin de Neufchâteau-sur-Epte a pour patron Mgr Jean de Beaumont; la paroisse se compose de 48 feux et le revenu de la cure est de 10 l. t.

Des rôles de 1270, citent Jean de Beaumont parmi les seigneurs du Vexin-Normand. C'est probablement son fils, Jean de Beaumont, que l'on voit en 1283, siéger à la Cour, où il fut décidé que le roi Philippe-Hardi devait hériter du comté de Poitiers.

Jean de Beaumont, cité en 1283, l'est encore en 1297, dans les archives de l'archevêché de Rouen et avec la qualité de chevalier. Il est le même que Jean de Beaumont, dit *le Déramé*, seigneur de Clichy et de Courcelles-la-Garenne, gouverneur d'Artois et maréchal de France, au lieu du sire de Noyers, démissionnaire en 1315.

Le maréchal de Beaumont rendit de grands services au roi, dans les guerres de Flandre et il mourut à Saint-Omer, en 1318, laissant un fils et deux filles (2).

Jean de Beaumont, fils du maréchal et aussi surnommé *le Déramé*, se trouve compté en 1339, au nombre des chevaliers bannerets avec Amaury de Meulan; son fils Thibaut de Beaumont, dit aussi *le Déramé*, seigneur de Clichy et de Courcelles, mourut avant 1369, ne laissant que trois filles. Nous croyons que Thibaut avait un frère nommé Jean, oublié des généalogistes, auquel se rapporte l'acte de vente suivant : « Jean de Beaumont, *escuyer*, sieur de Courcelles, vend à noble dame Jeanne de Mouy, dame de *Malny* (lisez Mauny), pour

3,000 florins d'or, le 3 juillet 1363, le chasteau, ville et manoir appelé le Neuf-Château-sur-Epte, avec toutes les appartenances appartenantes audit écuyer et audit chasteau, ville et manoir, avec les patronages de l'église de la ville et de la chapelle dudit chasteau, les terres, prés, bois et vignes en dépendant, et de plus deux moulins, faïssances, jours, usages, rentes de deniers, oiseaux, oufs, reliefs et treizièmes; et le 3 octobre audit an, ladite dame de Mouy promet payer à très noble et très puissante dame la reine Blanche (1), 250 l. pour le treizième de ladite acquisition. »

La dame de Mauny fut certainement remplacée à Château-sur-Epte par Hervé de Manny, seigneur de Suzay. Ce qui le prouve, c'est que Suzay et Château-sur-Epte se sont trouvés réunis à cette époque, dans les mains des de la Porte.

À la fin du xiv^e siècle, le domaine de Château-sur-Epte appartenait à Jean de la Porte, seigneur des Bordes et Caylu, chevalier et chambellan du roi, mort en 1412. Cette même année son fils, Jean de la Porte, 1^{er} du nom, etc., rendant aveu au roi, déclare que son fief de haubert, tenu du chasteau de Gisors, est assis en la paroisse de Saint-Martin du Chasteau-Neuf-sur-Epte, en Veulguessin le Normant, qu'il y a chasteau et bassecour on se trouve un colombier à pied et des granges; et qu'il a le patronage de l'église.

D'après un acte postérieur, Jean de la Porte ne jouissait pas encore de son fief qui servait de donaire à sa mère.

Le 18 avril 1419, le roi Henri V, donna à l'un de ses soldats nommé Guillaume Bigood, les domaines de la dame des Bordes au bailliage de Gisors, domaines qui devaient revenir à Louis de la Platière et à Jean de la Porte (2), écuyers, qu'il qualifie de rebelles; il estime le revenu des biens confisqués à 500 l., et la seule redevance qu'il exige du donataire est un fief de lance au châteaun de Rouen, avec l'hommage ordinaire.

En 1437, le fameux Talbot, à la tête de deux cents lances, sans compter les archers, s'empara de Château-sur-Epte, dont la forteresse était encore en état de résister.

Après l'expulsion des Anglais, Château-Neuf revient à ses propriétaires légitimes. Philibert de la Porte, fils de Jean II, rendant aveu le 8 mai 1454, pour sa terre de Château-sur-Epte, explique que le seigneur de ce fief a le droit de la rivière d'Epte, un

(1) Blanche d'Evreux, épouse de Philippe de Valois.

(2) Ces deux seigneurs étaient sans doute frères utérins; la maison de la Platière à qui revint la seigneurie des Bordes, avait aussi au xv^e siècle, les fiefs de Lisors et de Saint-Paer d'Hendicourt.

(1) Histoire d'Harcourt.

(2) Sa veuve épousa en secondes noces Jean de Ferreries. Jeanne, l'aînée de ses filles, épousa Pierre de Lougny. Isabelle, la seconde, vivait encore en 1336.

quart de lieue de long, à prendre depuis le pont de Saint-Clair jusqu'à la rivière de Berthenonville.

Louis de la Porte, probablement fils de Philibert, était seigneur de Château-sur-Epte en 1494. Sous cette même date, un compte des rentes et services des fiefs de Château-sur-Epte, Suzay, Farceaux, Neufville, Hacqueville, qui appartenaient à Louis de la Porte, écuyer, nous donne les renseignements qui suivent (2) :

« *Item*, baillé à Sevenot quand il alla pour Mgr à Saint-Chault et Saint-Fénil (3), (Félix), pour l'enfant de Mgr.

Même pèlerinage quelques mois après.

Item, baillé à Mgr, la veille de Noël, pour aller à Saint-Adrien, 60 s. t.

Item, quand Mgr et Mademoiselle furent à N. D. de Grâce, 8 s. t.

D'après ce même compte, un poinçon de cidre valait 40 s.

En 1501, Martin de Fontaines, élu à Gisors, et Claude de la Porte, sa femme, firent un don en argent à la confrérie Notre-Dame-Miout, à Gisors. Les armes de la dame sont sur le registre.

De la Porte, élection de Gisors : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 roses et en pointe d'une étoile, le tout du même*. Sur le registre il y a : 3 trèfles d'or, 2 et 1. D'après M. de Merval, il faut : une étoile d'or en pointe.

Le même registre constate, sous la date de 1505, que Louis de la Porte, *esc.*, défunt, seigneur de Château-sur-Epte et Suzay, a fait un don de 50 l. à la confrérie et que Jeanne de la Perrine, sa femme, a donné pareille somme. Gilbert de la Porte, *esc.*, qui paraît avoir été frère de Louis, est également inscrit sur ce registre, avec le titre de seigneur de la Forêt.

Plus tard vivait Jean de la Porte III^e du nom, *esc.*, sieur de Suzay, Farceaux, Neufville et Harquency, marié vers 1540 avec Marguerite de la Vieuville, fille de François, sieur d'Aveny, Dampsnesnil, etc. Il était en 1554 lieutenant général au bailliage de Gisors (4) ; sa fille Philippe de la Porte épousa le 29 août 1564 Charles ou Humbert du Bosc (5), *escuyer*, sieur de Rebetz, tué à la bataille de Saint-Denis, le 10 novembre 1567.

La terre, fief et seigneurie de Château-sur-Epte fut décrétée le 20 avril 1587 sur la

veuve du sieur du Bosc, et fut adjugée à N. H. Claude Lhoste, secrétaire de la chambre du roi, pour et au nom de haut et puissant seigneur messire Nicolas de Neufville, chevalier seigneur de Villeroy, Magny, Alincourt conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé.

Le célèbre ministre d'Etat rendit aveu à la châtellenie de Gisors, le 12 juin 1602 pour son fief de Château-sur-Epte, dont il ne jouit qu'environ dix ans, car il mourut dans le courant de 1617, âgé de soixante-quatorze ans. Son fils, Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, seigneur de Villeroy, Magny, etc., chevalier des ordres du roi, gouverneur de Lyon et ambassadeur à Rome, rendit aveu de son fief de Château-sur-Epte, le 17 juillet 1617. Il a le droit de prendre une somme de marcé et une cloÿère d'huîtres quand bon lui semblera sur ce qui passe par les Bordeaux, hameau de ladite seigneurie en payant le prix qu'elle sera vendue lors au marché de Paris, et rapportant ledit marchand certificat du vendeur de ladite marée. *Item*, droit de travers sur tous haruais et chevaux à bât et toutes marchandises passant sur la chaussée des Bordeaux.... Pour un homme portant malotte (petite malle), 1 denier, un homme portant hotte sur son dos, 1 denier, un juif qui est réputé pour bête doit 10 deniers.....

En 1682, il y eut information au bailliage de Gisors sur l'aveu de Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair, maréchal de France, etc., seigneur de Magny, Alincourt, Château-sur-Epte, etc.

A cette époque, la cure de Château-sur-Epte valait 500 l., et on y comptait 100 communians (1).

Neufville-Villeroy : *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 croix accrées de même, 2 et 1*.

En 1743 nous retrouvons Château-sur-Epte au nombre des domaines de Claude Daniel, chevalier, seigneur du Bois-d'Ennems, qui mourut lieutenant-général des armées du roi, le 1^{er} mars 1790, laissant de son mariage avec Elisabeth Borde de Clarbec, cinq fils qui avaient fait preuve de noblesse en 1785 pour monter dans les carrosses du roi.

Château-sur-Epte comptait 153 habitants en 1812, il a été réuni pour le spirituel à Berthenonville.

Les ruines de la forteresse bâtie par Guillaume-le-Roux méritent encore aujourd'hui la visite des archéologues.

CHATEAU-SUR-EPTE, cant. d'Ecots à 140 m. d'alt. — Sol, alluv. contemporaines, calcaire grossier, argile plastique inférieure

(1) Archives de la Seine-Inférieure.

(1) Archives de la Seine-Inf.

(2) Ce Louis de la Porte est cité à deux reprises par M. de Beaurepaire, dans son excellent livre sur l'Etat des Campagnes.

(3) La Chapelle-Saint-Chault et Saint-Félix était située à Elbeul, V. T. Duplessis.

(4) Son fils, aussi nommé Jean, fut également lieutenant général, sieur de Vatteville; il acheta la Baguelande aux Andelys en 1575.

(5) Voir le P. Anselme.

et craie blanche. *R. N. n° 14, de Paris au Havre.* — R. dép. n° 23, de Gisors à la Roche-Guyon. — *Chem. de gr. com. n° 59 des Andelys à la vallée de l'Épte.* — Surf. terr., 460 hect. — Pop., 192 hab. — 4 contrib., 3,408 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 2,490 fr. — 3 des Thilliers. — Percep. d'Écos. — Rec. cout. ind. de Tournay. — Réunion pour le culte et l'instruction à Berthenonville. — Bur. de bienfaisance. — 3 perm. de chasse. — 4 déb. de boissons. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 54; d'arr., 22, de cant., 8.

Dépendances : LES BORDEAUX DE SAINT-CLAIR.

Agriculture : Céréales, prairies. — 400 arbres à cidre.

Industrie : 1 papeterie, 1 four à chaux. — 12 *patentés.*

CHAUVINCOURT.

Paroisse des : Archid. du Vexin normand. — Doy., Baill., Vic. et Elec. de Gisors. — Parl. et Génér. de Rouen.

Le culte de Saint-Maclou, qui ne s'est répandu qu'au x^e siècle, nous fait penser que l'organisation de Chauvincourt comme paroisse n'est probablement pas très ancienne.

Lorsque Hugues de la Ferté-en-Bray, de la famille des châtelains de Gournay, fonda au x^e siècle le prieuré de Sigy, il disposa en sa faveur de 10 acres de terre, pour y planter de la vigne, à prendre dans son domaine sur le mont de Chauvincourt; il y joignit une pièce de bois située sur la même paroisse (1).

À la fin du même siècle, commence à paraître la famille qui porta le nom de la paroisse; Enguerrand de Chauvincourt se trouva, en 1090, avec d'autres seigneurs du Vexin, à un plaid tenu à Néaufles par Guillaume Crespin. C'est dans cette réunion que Raoul de Noyers renouvela la donation des dîmes de cette paroisse, faite antérieurement à l'abbaye de Marmoutiers.

Un siècle plus tard, Amice de Chauvincourt était seigneur de la paroisse. Lors de sa mort, en 1235, Jean de Clères, seigneur suzerain et le roi saint Louis se disputèrent la garde noble de son fils Eustache. L'échiquier tenu à Rouen, à la Saint-Michel, jugea que le roi aurait la garde noble, attendu que le roi Henri II d'Angleterre avait autrefois accordé au défunt seigneur de Chauvincourt le droit d'usage en la forêt de Lyons. Jean de Clères fut condamné à une amende que devaient fixer les gens du roi (2).

Le Pouillé d'Eudes Rigaud, rédigé peu d'années après ce jugement, s'accorde avec lui, en ce sens qu'il désigne aussi Eustache, fils d'Amice, comme seigneur et patron de la paroisse.

En juillet 1249, ce même archevêque faisant la visite du doyenné de Vesly, apprit qu'il courait de mauvais bruits sur le curé de Chauvincourt nommé Simon. Il lui fit promettre, que si ces bruits fâcheux continuaient, il remettrait sa cure s'il ne pouvait se justifier (1).

Peu de temps après, Eudes Rigaud nommait à Chauvincourt un autre curé, nommé Adam, sur la présentation du roi saint Louis, qui avait ce droit, en vertu d'un bail que lui avait fait Eustache de Chauvincourt. La paroisse comptait alors 45 feux et la cure valait 35 l. t. (2), mais le curé était obligé de payer une rente de 100 s. t.

En 1269, Eudes de Chauvincourt, chevalier, légua par son testament à la Maison-Dieu de Vernon deux muids et demi de vin blanc à prendre sur ses vignes de Pressagny-l'Orgueilleux; l'année suivante, saint Louis approuva cette donation par une charte datée de Vincennes (3).

Vers 1300, Guillaume, seigneur de Chauvincourt, donna deux acres de terre audit lieu, à Raoul de Grandpré, en récompense de ses services.

Le dernier seigneur, qui ait porté le nom de la paroisse, est Jean de Chauvincourt, dit *Floridas*; après l'extinction de cette famille, la seigneurie échut à une branche de la puissante famille de Gamaches. Elle en sortit bientôt après, par le mariage d'Alice de Gamaches avec Anselme de Douxmesnil.

Gamaches : d'argent au chef d'azur.

L'aveu de la seigneurie de Bézu, en 1408, nous apprend qu'Anselme de Douxmesnil tenait à ferme les moultes et boisselles de Sainte-Marie-des-Champs, au prix de 10 l. Le seigneur de Bézu avait garenne en la rivière, à partir du pont de Chauvincourt jusqu'au greil nommé le Houme. Il avait aussi droit de corvée quatre fois par an, sur ceux qui envoyaient leurs bêtes à la prairie de Chauvincourt.

En 1416, la Chambre des Comptes de Paris mit son attache à des lettres de répit d'hommages accordées par le roi à Anselme de Douxmesnil et Alice de Gamaches, sa femme, pour la seigneurie de Chauvincourt, bailliage et vicomté de Gisors.

En 1420, Louis de Douxmesnil, fils d'Anselme, *esc.*, rendit aveu au roi, à cause de son château de Gisors, de la seigneurie

(1) Il n'est pas certain que ce texte du *Gallia Christiana*, s'applique à notre Chauvincourt.

(2) *Jugements de l'Echiquier*, Léop. Delisle.

(1) Cette promesse datée d'Écouis a été imprimée dans le journal des visites de l'archevêque.

(2) Environ 3,500 fr. de notre monnaie.

(3) Cartulaire normand, n° 783.

de Chauvincourt, qui était un plein fief de haubert, s'étendant sur Neuville, ayant court, usage, basse justice, droit de présenter à la cure de la paroisse et à la chapelle de Neuville; droit de prendre en la forêt de Lyons le bois nécessaire pour brûler et pour bâtir, avec faculté d'y mettre des porcs, sans les compter et sans rien payer. Ce fief relevait du roi par 15 l. t.

Messire Jehan Le Monnier curé de Chauvincourt, figure sur le registre des amendes de l'Archevêché à la date de 1455; il fit en 1458 un don de 50 l. à la confrérie de N.-D. de Gisors.

Louis de Douxmesnil ne laissa qu'une fille, nommée Marie, épouse de Messire Jehan du Tertre, chevalier. Cette dame et son mari firent, en 1478, un don de 100 l. parisis à la célèbre confrérie de N.-D. de Miaout. Il est fait mention de N. H. Jehan du Tertre, comme étant décédé en 1501. Il portait : *d'azur au croissant d'or, soutenant deux colombs et surmonté de 3 étoiles rangées en fasces aissi d'or.*

Jacqueline du Tertre, fille de Jean, dame de sainte Marie-des-Champs, épousa en premières noces, Adrien de Morand et en secondes le 28 mai 1482, Yves de l'Île seigneur de Marivaux, d'Andresy, etc., dont elle eut cinq enfants; elle recevait encore les douzièmes en 1522.

En 1580, le fief de Chauvincourt appartenait à Philippe de Famechon, *esc.*, marié à Françoise de Malterre dame de la Roque et du Thuit à Portmort. Cette même année le seigneur de Chauvincourt, acheta du roi 12 acres de marais, moyennant 12 s. parisis l'acre (1).

Philippe de Famechon mourut laissant deux filles, 1^o Rénée de Famechon, mariée à Jacques de Biencourt, seigneur de Poutrin-court; 2^o Jeanne, qui épousa le 6 mai 1586, Claude de l'Isle, seigneur en partie de Sainte-Marie-des-Champs.

Famechon : *d'azur au chevron d'or surmonté d'un cornet et de 3 trèfles 2 et 1, le tout du même.*

La seigneurie de Chauvincourt échet à la dame de Biencourt dans le partage des biens de la succession de Philippe de Famechon. Cette dame séparée de son mari, quant aux biens, vendit en 1603, à Catherine de Famechon, dame de Gamaches, le moulin de Chauvincourt avec droit de rivière et le ban dudit moulin avec 3 acres de pré en dépendant, moyennant 3,900 l.

De 1607 à 1610, un long procès épuisa les ressources des propriétaires de Chauvincourt. Catherine de Famechon, veuve de Messire Georges de Limoges, étant décédée sans enfants, son frère Louis fit trois lots de son héritage. Rénée, dame de Chauvincourt,

prétendit avoir Gamaches comme héritière issue d'ainé; un premier arrêt du 18 juillet 1607 repoussa sa demande; elle se pourvut et perdit sa cause le 21 janvier 1610.

Les *Registres paroissiaux* nous fournissent à la date de 1608, le nom de Michel de Biencourt, fils de Jacques.

Après la mort de son mari, Rénée de Famechon convola en de secondes noccs avec N. H. Pierre Alorge, sieur d'Hardanvilliers, lieutenant-général au Bailliage de Gisors.

D'après le registre de la confrérie de Saint-Fiacre, établie à Chauvincourt en 1609, la famille de Biencourt se composait de Rénée de Famechon et de ses six enfants, savoir : N. H. Philippe de Biencourt, seigneur de Chauvincourt, Charles et Michel qui fut chevalier de Malte, Louise de Biencourt, mariée à Mgr de Belloy, Charlotte et Catherine de Biencourt.

Le 9 avril 1611 eut lieu l'inhumation de René de Famechon, dame patronne de Chauvincourt et Gamaches (1), veuve en premières noccs de Messire Jacques de Biencourt et en secondes de Pierre Alorge.

En 1615 messire Philippe de Biencourt commença une série de ventes, annonçant la décadence de ses affaires; deux ans plus tard, il eut un fils, qui reçut au baptême le nom singulier de Ménéclé. En 1618, le seigneur de Chauvincourt, continua la vente de son patrimoine, enfin le 25 septembre 1619 il fut réduit à la dure extrémité de vendre son fief à Antoine de Fours, chevalier, seigneur de Saint-Martin d'Etrépagny et de Doudeauville, moyennant 30,000 l.

Cette vente ne paraît pas avoir eu de suite. La terre de Chauvincourt fut poursuivie en décret par le sieur de Belloy, époux de Louise de Biencourt; il s'ensuivit un procès qui se termina par arrêt rendu en juillet 1621. Il fut jugé contre Philippe de Biencourt quo dans la saisie d'un fief, il suffit de saisir le principal manoir avec ses dépendances (2).

Au milieu de ce conflit, Philippe mourut, et il est probable que ses enfants l'avaient précédé dans la tombe, car, en 1624, Charles de Biencourt, son frère puîné, époux de Marguerite d'Ardres, est qualifié du titre de seigneur de Chauvincourt, à l'occasion de la naissance d'un fils qui fut nommé Antoine.

En 1629, Charles de Biencourt, chevalier des ordres du roi, écuyer ordinaire de sa grande écurie, commandant son Académie royale, seigneur de Poutrin-court et Chauvincourt, rendit avcu de ce dernier fief à lui échu par décès de Philippe de Famechon,

(1) Ses prétentions sur Gamaches l'avaient suivie jusqu'au tombeau.

(2) Basnage, t. II, p. 521.

(1) Notes personnelles.

son grand-père; il avait le droit de présenter à la cure et à la chapelle Saint-Nicolas, en l'église de Chauvincourt (1).

Ce fut Antoine, l'aîné des enfants de Charles de Biencourt, qui hérita de Chauvincourt. Il épousa, vers 1650, Marie d'Épinay, veuve de Messire Daniel, sieur de Bois-d'Énemets, dont il eut Antoine et Charlotte de Biencourt, mariée le 8 janvier 1665 avec François d'Orléans, comte de Rothelin, fils de Louis, marquis de Rothelin, de la paroisse de Néauffles.

En 1668, Antoine de Biencourt fut maintenu de noblesse; ses armes étaient: *de sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or*. Il mourut en 1676, et sa succession fut partagée entre ses deux filles: la comtesse de Rothelin et Marie-Marthe de Biencourt. Cette dernière donna, en 1676, à la fabrique de l'église de Chauvincourt, une rente de 400 l. à prendre sur une pièce de 57 acres de terre au dimage de Chauvincourt, autour de la Grange, à la charge de prière et d'entretenir une lampe de jour et de nuit devant le Saint-Sacrement.

Cette pieuse personne mourut le 13 juin 1695, après avoir fondé, à Chauvincourt, la chapelle du Verbe-Incarné (2).

La croix de la Garenué, qui existe encore à l'entrée du village, du côté de Gisors, est mentionnée la même année sur les registres paroissiaux.

Charlotte de Biencourt, veuve de haut et puissant seigneur Messire François d'Orléans, seigneur d'Orléans, dame et patronne de Chauvincourt-Neuville et du fief le Roy, mourut en l'année 1700 (3).

Des contestations s'étant élevées, en 1728, entre M. Tellier, curé de la paroisse, et M. Le Cuisinier, chapelain du Verbe-Incarné, l'archevêque de Rouen parvint à les régler. La seigneurie était alors revenue à Louis-Charles de Biencourt (4), seigneur du fief le Roy, de Chauvincourt, de Gamaches, et du petit fief Saint-Martin, à Vatismesnil, qui approuva le règlement intervenu par une lettre du 22 avril 1739, à la condition que lui et ses frères pourront entrer seuls

dans la chapelle du Verbe-Incarné quand ils voudront, et que le banc mis par M. le curé en sera retiré.

Louis-Charles de Biencourt était décédé le 19 novembre 1744 et Jeanne de Mauviel, sa veuve, reçut un aven en 1753. Leur fils, Michel-Charles-Louis de Biencourt, chevalier, seigneur de Poutrincourt était, en 1765, seigneur de Chauvincourt et Neuville.

En 1770 eut lieu le mariage d'Ambroise Rouget, receveur de la terre de Chauvincourt, avec Michelle Lecoq; son père avait été receveur avant lui (1).

En 1778, Michel-Charles-Louis de Biencourt, devenu marquis de Poutrincourt, faisait bâtir à Rouen; sa sœur, Rose-Jeanne de Biencourt, avait porté le fief de Chauvincourt à Claude-Nicolas de Belloy, son mari, chevalier, seigneur et patron de Provemont, Fissencourt, etc.

Nicolas de Belloy rendit aveu en 1780 au duc de Penthievre, à cause de sa vicomté de Gisors, du fief, terre et seigneurie de Chauvincourt-Neuville, plein fief de haubert, mouvant de Provemont et en arrière fief du marquisat de Clères-Panilleuse.

Belloy porte: *d'or, à 3 fasces de gueules*.

Fiefs: 1° LA COUR. Il existe à Chauvincourt une ferme de la Cour dont le nom rappelle une famille importante et qui allait de pair avec la noblesse. En 1665, demoiselle Angélique de la Cour était marraine à Gamaches, avec N. H. Emeric Jubert, sieur de Bonnemare, de l'enfant de François Thorrel, sieur du Manoir, qui reçut le nom d'Emeric.

En 1697, fut baptisé dans l'église de Chauvincourt, François de la Cour, ayant pour parrain honnête personne Jean Lefebvre, fils de M. Lefebvre de la Gripière.

François de la Cour était receveur du fief le Roy en 1773.

2° NEUVILLE. Dès le XIII^e siècle, il existait à Neuville-sous-Beaumont-le-Perreux, une chapelle dédiée à saint Nicolas.

En 1261, le chapelain nommé Thomas, reçut les ordres mineurs des mains d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen.

Cette chapelle fut au XVI^e siècle, transférée dans l'église de Chauvincourt; M. Le Cauchois en était titulaire en 1701.

Neuville était aussi un fief qui appartenait aux seigneurs de Chauvincourt et les Biencourt ne manquaient pas d'ajouter le nom de ce domaine à leurs titres.

3° LE ROY. C'était un fief de plaines-armes relevant de Bonnemare à Gamaches, dont le chefmoi se trouvait dans un clos

(1) Cette chapelle avait été transférée de Neuville dans l'église de la paroisse.

(2) D'après un document présente à la Galissonnière, en 1668, Marie-Marthe aurait été mariée à François de Busc-Richard, dont elle eut un fils nommé César. Nous n'avons point trouvé de traces de cette union à Chauvincourt.

(3) Elle avait eu trois fils et une fille: 1° Jean-Charles-Antoine, mort sans postérité en 1695; 2° Gabriel-Jean-Baptiste, chevalier de Rothelin, mort au combat de la Manche en 1690; 3° François-Marc-Antoine-Alexis d'Orléans, comte de Rothelin, dont nous ignorons la fin; 4° et Anne, morte sans alliance en 1684.

(4) Petit-fils de Charles et de Gabrielle de Pluvinel, sa seconde femme.

(1) La famille Rouget est une des plus anciennes et des plus honorables du Vexin.

qui existe encore au centre du pays. Son nom lui vient probablement de ce que, dans l'origine, il relevait du roi et non du seigneur de Clères-Panilleuse. Il a presque toujours été uni au fief principal et il est souvent rappelé dans les titres des seigneurs de Chauvincourt.

CHAUVINCOURT, cant. de Gisors, sur la Bonde, à 105 mètre d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium et craie blanche. — *Chem. de gr. comm. n° 76*, de Mômesqueville à la route n° 181. — Surf. terr., 609 hect. — Pop., 240 hab. — 4 contrib., 4,254 fr. en princip. — Rec. ord. budg. comm., 2,755 fr. — 22 et rec. contr. ind. d'Etrépagny. — Percép. de Dangu. — Paroiss. — École mixte de 44 enf. — Maison d'école. — Mairie. — 6 perm. de chasse. — 1 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 55; d'arr., 19; de cant., 11.

Dépendances : LE MONT-ROTI, LA NEUVILLE, LE NOUVEAU-MONDE.

Agriculture : Céréales, plantes sarclées, prairies. — 1,800 arbres à cidre.

Industrie : 1 moulin à blé. — 7 *Patentés*.

CHAVIGNY.

Paroisse des Dioc. d'Evreux. — Vic. et Elect. de Conches. — Gén. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

La commune de Bailleul-la-Campagne ayant été réunie à celle de Chavigny, le 9 juillet 1845, nous leur consacrerons à chacune un paragraphe.

§ 1^{er}. CHAVIGNY.

Ce nom dérive de *Calviniacus*, le Village de Calvinus. La terminaison en *acus*, indique ordinairement une origine celtique ou du moins très ancienne.

La paroisse nous paraît avoir été fondée sous le vocable de saint Lau ou Laudulphe, évêque d'Evreux, bien qu'une bulle du pape Eugène III, mentionne saint Loup (1).

On a trouvé sur le territoire de Chavigny, à la surface du sol, des hachettes celtiques en silex : toutes sont du plus beau poli, deux toutefois ne sont que taillées. Il est à remarquer que ces deux dernières sont seules en pierres du pays, les autres sont en silex jaune, brun, blanc veiné de rouge, une seule en granit.

A peu près dans la même contrée, on a trouvé deux boules de pierre très dure et taillée, que beaucoup de personnes prennent pour des boulets; mais qui pourraient bien, suivant M. Boucher de Perthes, avoir aussi une origine celtique.

(1) Cette substitution s'explique par l'impossibilité où l'on était à Rome de connaître saint Lau d'Evreux.

Près de la voie romaine d'Evreux à Dreux, qui traverse l'extrémité de la commune, on remarque l'emplacement d'anciennes forges, qui est révélé par des terres noires mélangées d'une grande quantité de scories. Tout autour existent de nombreux fossés où le minerai est encore assez abondant, pour qu'il ait été question, il y a quelques années, de l'exploiter de nouveau (1).

Enfin, on trouve encore de temps en temps dans les champs de Chavigny, des tuiles épaisses et à rebords, comme en fabriquaient les Romains (2).

Lorsque le B^x Bernard d'Abbeville fonda, en 1109, au diocèse de Chartres, l'abbaye de Tiron, l'église et la dime de Chavigny furent données à la nouvelle maison; et quand le pape Eugène III confirma cette donation, en 1147, il joignit ensemble une chapelle de la sainte Vierge et l'église Saint-Loup de Chavigny.

Quelques années après, nous voyons paraître un seigneur portant le nom de la paroisse. Fulbert de Chavigny, de *Calceino*, servit de témoin en 1164, à une charte de Robert de Leycester, comte de Breteuil, en faveur du prieuré du Lesme.

Gilles du Perche qui occupa le siège épiscopal d'Evreux, de 1170 à 1180, approuva la donation de l'église de Chavigny à l'abbaye de Tiron; l'illustre pontife Alexandre III, qui régna de 1159 à 1181, mentionne aussi l'église de Chavigny dans sa bulle en faveur de Tiron; enfin Guérin de Cierrey, évêque d'Evreux, approuva également la libéralité faite aux bénédictins de Tiron.

Les Rôles normands nous offrent à la date de 1195, le nom de Henri de Chavigny, fixé dans la baillie de Verneuil. C'était un riche seigneur puisqu'il paya au Trésor la somme très considérable de 100 l. pour sa fin, c'est-à-dire pour les droits de succession. A la même date, Guillaume de Chavigny, probablement frère d'Henri, et qui servait dans les armées de Richard Cœur-de-Lion, reçut par ordre de ce prince une gratification de 50 l. On trouve encore Hugues de Chavigny, qui paya au Trésor 40 s. pour son frère, à cause du mobilier de Guillaume Buisson dont il avait hérité.

A cette époque, le fief très important de Corneuil, jouissait d'une suprématie féodale sur un assez grand nombre de fiefs des environs. Les fiefs d'Ardennes, du Deffends et du Gôrier, situés paroisse de Chavigny, en relevaient.

(1) Plusieurs savants ont reconnu qu'il avait existé dans l' Eure, des forges au temps des Romains; d'après M. Vaugeois, *Histoire de l'Agrie*, il en est dont l'origine remonte à ces temps antérieurs.

(2) Renseignements dûs à l'obligeance de M. Canu, curé de la paroisse.

En 1211, Aubrée d'Ivry, du consentement de Robert d'Ivry, son neveu, donna au couvent de Saint-Corentin près de Mantes, une rente de 100 s. (1). A cause de la proximité des lieux, nous sommes portés à attribuer soit à cette dame, soit à la famille de Muzy, propriétaire du fief du Deffends à Chavigny, la donation des terres que les moines de Saint-Corentin possédaient dans cette paroisse, où se trouvait la plaine de Saint-Corentin.

Lors des assises tenues à Verneuil, en 1242, sous la présidence de Guernon de Verberie, bailli du roi, nous remarquons au premier rang des gentilshommes du pays, Guillaume de Chavigny, chevalier, suivi de Guillaume du Gerier et de Renauld de la Hays.

Vers 1287, Jean Halebout, abbé de Conches, donna en fief, aux moines de Tiron, les dîmes de Chavigny.

Guillaume de Chavigny est le dernier seigneur de ce nom qui a été possesseur d'un fief dans la paroisse. Cette famille, en perdant le fief dont elle tirait son nom, se maintint néanmoins dans le pays (2).

En 1359, un seigneur de la famille Le Cornu fit présent à l'église de Chavigny, d'un tableau sur lequel se trouvaient ses armes : *d'azur, à 3 cors de chasse d'argent*. Sa seigneurie principale était alors la Boissière, sur un autre point du canton de Saint-André.

Dans l'assiette d'une somme à percevoir en 1430, dans la vicomté de Conches, la paroisse de Chavigny est taxée à 56 s.

Le Pouillé du diocèse d'Evreux nous donne, à partir de 1482, la série des curés de Chavigny. Jean Morey étant décédé cette année, fut remplacé par Jean Filleul. Le 27 mai 1523, Martin de Valeur fut nommé curé de Chavigny.

C'est probablement à cette époque que fut rebâtie l'église de Chavigny. Le studieux curé (3), qui régit la paroisse au moment où nous écrivons, a remarqué sur un des vitraux, la date de M^DXXXI qui s'accorde avec le style général de l'édifice. Cette seconde dédicace de l'église est attestée d'ailleurs par l'inscription suivante, qui se trouvait sur une ancienne porte : *TEMPLUM IN HONORE SANCTORUM LAUDULPHI ET JACOBI DEDICATUM*.

Un ecclésiastique nommé Duval, remplaça Martin de Valeur, comme curé de Chavigny et fit place à Jacques des Axilles, qui fut nommé le 1^{er} juillet 1550 par Louis de Cra-

(1) Actes de Philippe-Auguste.

(2) Henri de Chavigny était seigneur de Lhosmes, non loin de son berceau; un siècle plus tard, Jean de Chavigny était encore seigneur de Lhosmes et du fief de l'Épervier à Tillières.

(3) M. Canu.

avant, abbé de Tiron; il rencontra un compétiteur dans la personne de Jean de Valeur, parent sans doute du curé précédent; au bout d'un an, il donna sa démission et l'abbé de Tiron le remplaça par Gilles le Comte. En 1573, Adrien de Boissel était curé de Chavigny.

Vers ce temps, la seigneurie de cette paroisse après avoir appartenu, pendant plus de deux siècles, à la famille Le Roy, était passée à Nicolas Hennequin, président au grand conseil.

Hennequin : *vairé d'or et d'azur au chef de gueules chargé d'un lion d'or passant*.

Le président Hennequin eut plusieurs filles, dont l'une épousa Henri Gouffier.

Nicolas de Clinchamp, chevalier, seigneur de Launay, rendant vœu au roi en sa vicomté de Breteuil, le 25 janvier 1604, pour son fief de Pommereuil, s'exprime ainsi : « Duquel relève le fief de Chavigny à moi appartenant, avec les appartenances et dépendances, rentes et redevances, qui peuvent monter en deniers à 20 f. environ par chacun an, et 20 poulailles tant chapons que poules, avec reliefs ou treizièmes dont relève et dépend un autre fief appelé le fief du Gerier. . . . »

La cure de Chavigny donna naissance à une foule de compétitions: trois prétendants se la disputaient en 1664, et ce fut Henri de Poussin qui l'emporta en obtenant, en cour de Rome, des lettres de maintenue de possession.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, la renaissance de l'esprit religieux se fit sentir à Chavigny et s'y manifesta par l'érection de plusieurs confréries; celle de Saint-Jacques et Saint-Hubert en 1621; celle du Saint-Sacrement en 1622; de Sainte-Anne en 1627 et celle de Saint-Sébastien en 1646 (1).

Vers le milieu du XVII^e siècle, la famille Le Noble portait le titre de seigneur de Chavigny; nous lisons dans un aveu de 1753 : Messire Alexandre-Honoré Le Noble, chevalier, seigneur et patron de Baillou, de Chavigny, du Perray-sur-Chavigny et du Perray-sur-Corneuil; ce seigneur fut remplacé par son fils Alexandre-Honoré-Nicolas Le Noble, qui épousa M^{lle} Louise de Bretignières.

Le Noble : *d'azur au chevron alaisé d'or surmonté d'un croissant d'argent accompagné de 3 roses de gueules tigées d'argent, 2 et 1*.

M. le curé de Chavigny a retrouvé dernièrement dans le pays, les armes des Bretignières : *d'azur à la fasces d'or accompagnée d'un soleil du même en chef et en pointe de 3 roses d'argent 2 et 1*.

(1) Renseignements fournis par M. Canu, curé de Chavigny.

En 1765, Chavigny comptait cent vingt-quatre feux.

Il semble que la famille Le Noble avait aliéné Chavigny dès avant la Révolution, car on trouve dans le bailliage de Verneuil, en 1788 : Jacques Gilles de Saint-Aignan de Chavigny.

Outre quelques vitraux bien mutilés du xv^e siècle, il faut encore signaler dans l'église de Chavigny, le maître-autel qui excite au plus haut degré l'admiration des visiteurs. Le rétable accompagné de quatre magnifiques colonnes torsées, ornées d'animaux, de branches de vigne, etc., renferme cinq groupes de statuettes en bois doré, représentant les scènes de la vie de la sainte Vierge. Ces sujets sont surmontés de dais en style flamboyant également dorés, d'une délicatesse inouïe.

Au-dessous se trouve le tabernacle, de style renaissance, qui est lui-même un chef-d'œuvre de sculpture, les ornements y sont répandus à profusion ; ce ne sont que niches avec figurines, colonnes torsées, anges, draperies, guirlandes, etc.

On dit que cet autel a été donné par les moines de Tiron, autrefois patrons de la paroisse.

Fiefs : 1^o ARDENNES (1). Outre ce village à Chavigny, il existait autrefois sur le même plateau, un fief d'Ardennes à Lhosmes et une vassorie de ce nom à Coulonges. Nous pensons que ces trois fiefs différents ont primitivement appartenu à la noble famille dont nous ne connaissons que quelques membres.

Vers 1238, Jean d'Ardennes, chevalier aumôna à l'abbaye de l'Estrée, une acre de terre, sise à Chavigny, dans son fief qui relevait de la terre de Corneuil. Pour rendre cette donation efficace, Guillaume de Corneuil l'approuva par une charte spéciale.

En 1318, Jean d'Ardennes fut un des trois clercs, qui, réunis à trois chevaliers, servirent de témoins à l'approbation consentie par Guy Mauvoisin, seigneur de Saint-André, aux ventes faites par Guillaume de Thevray et Etienne du Cormier, à l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux.

Le procès-verbal de la montre de Beaumont-le-Roger, passée en 1469, indique que Girard de Mantelles est propriétaire d'un fief à Chavigny, qui est entre les mains du seigneur de Corneuil *par défaut d'homme*. Il s'agit évidemment du fief d'Ardennes, ou de celui du Défends qui relevait tous deux de Corneuil.

2^o BEAULIEU. La ferme de ce nom appartenait primitivement à l'abbaye de Tiron :

(1) Les archives de l'Eure ont un plan de Chavigny dressé en 1778, divisé en deux parties, plus un supplément.

elle se trouvait dans le fief d'Ardennes et elle avait été fondée dans le milieu du xv^e siècle par Jean Beaulieu. On lit dans l'aveu de Corneuil de 1602 :

a Item le fief ou ainesse qui fut Jehan Beaulieu, assis en Ardennes par un fief à pleines armes à présent possédé par les hoirs Jehan Voisin.

Il paraît que la famille de Beaulieu retint le nom de Chavigny. Marie de Beaulieu de Chavigny avait épousé Robert du Poussin écuyer seigneur du Gerier, vers 1660.

3^o LE DÉFENDS. Ce nom indique une portion de bois ou de forêt réservée, dans laquelle les droits coutumiers ne s'exerçaient pas.

Vers 1200, Robert de Muzy, seigneur du Défends, donna aux Religieux de l'Estrée, 6 acres de terre dans son héritage du Défends, au Champ de la Pierre. La même année, Guillaume de Dreux ou Le Drouais, seigneur suzerain, approuva cette libéralité (1).

Un second Robert de Muzy, 56 ans plus tard, ajouta à cette donation avec le consentement d'Isabelle sa femme, deux autres acres prises également dans le Champ de la Pierre. Ce même seigneur en 1259, donna comme l'avait fait son ayeul, aux Cisterciens de l'Estrée, 6 acres de terre ayant les mêmes abornements ; de plus, il s'engagea à supporter sur le reste de son fief toutes les charges féodales dont les 6 acres pourraient être grévées. Thibaut de Corneuil, seigneur suzerain, approuva cette donation.

Dans la suite des temps, le Défends passa à la famille de Dreux ou Le Drouais, dont un membre avait déjà des droits de suzeraineté à Chavigny.

Catherine Le Drouais, héritière de la branche de Pommereuil, épousa le 3 juin 1379, Philippe de Fleurigny, dont la fille Catherine se maria, le 20 février 1404, avec Jacques de Trie, chevalier seigneur de Rolleboise, mort le 5 octobre 1432.

Fleurigny : *de sinople au chef d'or, ou lion de gueules brochant sur le tout.*

Jeanne de Trie, troisième fille de Jacques s'allia en 1460, à Martin Pillavoine, seigneur de Jufosse et lui porta selon toute apparence, le fief du Défends avec le Coudray en Vexin et Villarceaux. Après leur décès, la seigneurie du Défends passa à Guillaume de Pillavoine, puis à Richard son fils, marié à Antoinette Gaudechard, dame de Béthen-court. Guy Pillavoine, un de leurs enfants, eut ce fief, qui revint après sa mort à son frère aîné Barthélemi, auquel on donne en 1580, les titres de seigneur de Boisemont, du Défends, Pommereuil, etc.

(1) Notes Le Prévost. Muzy.

Barthélemy de Pillavoine vivait encore en 1602, époque où Anne de Montmorency rendant aveu du duché de Damville, dit que le fief du Défends assis en la paroisse de Chavigny, relève de Corneuil. D'après un autre document le Défends était un quart du fief, relevant du roi à cause de son château de Breteuil, vicomté de Conches.

Georges Pillavoine, fils de Barthélemy, ajouta le nom de Trie au sien par suite de l'extinction de la branche de Trie dont il descendait, on le surnomma aussi Lohier, comme un de ses ancêtres de la Maison de Trie. Il épousa le 31 août 1582, Catherine de Salamanque, fille d'André, *esc.*, sieur de Lormaye à Heudbouville. Dans un aveu du 28 juillet 1617, il prend entre autres titres, celui de seigneur du Défends.

Au mois d'octobre 1619, ses quatre fils partagèrent sa succession et le Défends, échu à Charles Pillavoine, le plus jeune, marié en premières noces le 28 janvier 1629, avec Elisabeth Pouguant, fille de Nicolas, seigneur de Folleville et du Bois-Raux, avocat au Parlement de Rouen, et en secondes, avec Anne de Campoyer, remariée elle-même en 1655, à Nicolas Martel, sieur de Hécourt.

Lors de la maintenue de noblesse des deux branches de Trie-Pillavoine, le 5 décembre 1668, Georges de Pillavoine habitait le manoir du Défends, sis paroisse de Chavigny ; il avait épousé le 9 octobre 1664, Marie de Mahaut, fille de Pierre, écuyer sieur de Tierceville.

La famille de Pillavoine s'est maintenue en possession du Défends jusqu'en 1789.

4^e LE GENIER. Assis en la paroisse de Chavigny, était en 1602 un 8^e de fief relevant de Corneuil et en arrière-fief du duché de Damville. Nous avons signalé l'existence de Guillaume Ju Gérier, chevalier siègeant aux assises de Verneuil en 1242.

Dans les temps modernes, le Gérier appartenait à Guillaume Thorel, puis en 1692, à Mathieu du Coutumel (1), dont la famille s'est maintenue plusieurs siècles dans ce quartier.

Les armes de Coutumel étaient : *d'azur à 5 cotices d'or.*

Le 25 janvier 1604, le Gérier avait changé de possesseur, il appartenait à Claude Yregard, écuyer sieur des Brosses (2).

Vers 1660, Robert du Poussin, seigneur du Gérier, avait épousé Marie de Beaulieu de Chavigny. Leur fille, Marie-Thérèse de Poussin, épousa le 5 février 1681, Tanne-guy Le Bœuf, chevalier seigneur d'Osmoy, auquel elle donna huit enfants.

M. l'Hopital du Gérier, Trésorier de France, en avait la seigneurie en 1789, il fut un des députés du Tiers-Etat du département d'Eureux à l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie en 1788.

5^e LA HAYE. Nous pensons que ce village est un ancien fief, qui appartenait en 1242, à Reginald de la Haye, chevalier, présent aux assises de Verneuil.

6^e LE PERRY, était un demi-fief de haubert, relevant de Damville qui doit tirer son nom du passage de la voie romaine d'Eureux à Dreux.

Au XVI^e siècle, noble homme Jean de Bailleul était seigneur du Perry, sa sœur avait épousé Pierre du Val David (1).

En 1602, Henri de Reviers était seigneur du Perry (2), enfin dans un aveu du 29 novembre 1754, messire Alexandre-Honoré Le Noble, chevalier, a le titre de seigneur du Perry sur Chavigny.

§ 2. BAILLEUL-LA-CAMPAGNE.

La voie romaine de Damville à Saint-André, que les anciens appelaient *Chemin de César*, qui traversait Bailleul et le patronage de Saint-Martin, attestent suffisamment la haute antiquité de ce village.

Il apparaît pour la première fois dans une charte de la fin du XI^e siècle, que nous traduisons à cause de l'intérêt qu'elle présente.

« Sachant tous... que Richard Mausel et Guérin son fils, ont donné à Saint-Pierre de Chavillon (3), la moitié de la terre appelée vulgairement Bailleul et de plus l'église paroissiale avec le cimetière libre et tous les hommes qu'ils voudront admettre à demeurer dans ce cimetière, seront libres et appartiendront à Saint-Pierre aussi bien que l'oratoire. La dime et le champart seront partagés par moitié égale, sauf la dime Hubert (4), que le dit Hubert tenait librement, et qu'il a donné à Saint-Pierre, du consentement de Guérin lui-même. Ensuite la terre d'une charnée de terre libre ou la moitié sus dite des dimes ; or, tout le revenu de cette terre commune sera partagé par moitié, sauf l'exception faite plus haut... Si, en dehors du cimetière, des hommes viennent habiter le terrain des donateurs, ils y trouveront la terre libre et jouiront de la même liberté que dans le cimetière. Cette convention a été sanctionnée par le don de 101, et d'un cheval... En présence de Raoul de Tosny et de sa femme Elisabeth, la 4^e feria de Pâques l'an de l'incarnation du Seigneur, 1080...

(1) 1^a Galissonnière.

(2) Aveu de Damville.

(3) Nom primitif de l'abbaye de Conches.

(4) Il s'agit peut-être de Hébert de Bailleul cité plus loin.

(1) Aveu de Damville, Arch. Seine-Inf.
(2) Arch. de la Seine-Inf.

Les trois fils de Guérin Mansel, Guillaume Guérin et Richard, divisèrent en trois parties la moitié de la dime de Bailleul, qui leur restait. Avant 1126, Guillaume et Richard donnèrent leurs parts à Saint-Pierre-de-Châtillon du consentement de Raoul, le jeune.

Nous ne retrouvons plus dans la suite de membres de la famille Mansel, à Bailleul.

Le pape Grégoire IX, par une bulle datée de Pérouse, en 1234, et signée de tons ses cardinaux, confirma les biens donnés à l'abbaye de Conches. Il résume ainsi ce qui concerne Bailleul. « La moitié du village appelé Bailleul avec le cimetière libre, la dime du vin, du blé, une portion de terre destinée à la culture et toute la dime et la franchise du village. » (1).

Herbert de Bailleul, qui figure dans une charte de 1252 et qui avait un manoir à Roman, appartenait sans doute, à la famille seigneuriale de notre village. Il faut rattacher à la même famille Robert de Bailleul, qui se trouvait sur la flotte commandée en 1295, par Jean de Harcourt.

Vers 1370, Guillaume de Bailleul était seigneur de la paroisse dont il portait le nom.

Nous lisons dans un aven de l'abbaye de Conches du 30 octobre 1419 :

« *Item*, nous avouons en la terre de Saint-André en la Marche, en la paroisse de Bailleul, un manoir lequel est frate en la forêt de Conches, comme notre abbaye; et plusieurs hommes resseants, cour et usage en basse justice, rentes et revenus. *Item*, en la dite paroisse a plusieurs terres labourables et non labourables, vignes et autres possessions et revenus, dimes, lesquels héritages, possessions et revenus, nous tenons en pure aumosne... »

Lors de la montre en 1460, Claude de Bailleul, écuyer seigneur du lieu, se présente en habillement d'homme d'armes avec deux chevaux, ce qui suppose une certaine aisance. A cette assemblée figurait Robert de Bailleul, écuyer sieur de Maubuisson à Ennalleville et Richard de Bailleul son fils, représentant une autre branche de leur maison que l'on trouve encore en 1562. Une Marie de Bailleul, épousa en 1470, Louis de Chambray, auquel elle porta le fief des Pervenches; elle blasonnait : *parti d'hermine et de gueules*, que nous croyons être les armoiries des seigneurs de Bailleul-la-Campagne.

Vers 1565, Jean de Lieurey, *esc.*, était seigneur de Bailleul, son nom figure avec ce titre dans le registre des amendes du Parlement en 1567. Il vendit en 1578 à N. H. Antoine Le Fort, sieur de Gaugy, les fiefs

de Boznehos, Bigards, Tillard et Poissy, assis à Manneville-sur-Risle, avec les moulins de la Fosse. A la même époque, il vendit aussi à Joseph d'Esparbes, sieur de Brazais, des héritages à Marcilly-sur-Eure.

Lienvey : *d'azur à la bande d'or, chargée de 2 croisettes de gueules, accompagnée en chef de deux roses d'or et en pointe de 2 molettes d'épée du même.*

En 1602, Claude de Boullenc, écuyer sieur de Grisolles, était aussi seigneur du Perray, de Bailleul, etc., il épousa le 4 juillet 1603, Hélène de Salbrevois, dont il eut Henri et Robert de Boullenc, qui devint prieur de Saint-Marc.

Henri de Boullenc, 1^{er} du nom, succéda à son père et fut comme lui seigneur d'Angerville-la-Rivière, Bailleul, etc., il prit le parti des armes; le roi le fit gentilhomme ordinaire de sa chambre, maître d'hôtel de sa maison, maréchal de camp le 4 janvier 1649 et il fut chargé la même année du gouvernement de la ville d'Evreux. Le 19 décembre 1632, il avait épousé Marthe de Tambois, fille de Pierre, baron du Vignaux, veuve en 1660.

Le 7 décembre 1660, cette dame renonça à ses avantages matrimoniaux et abandonna les terres de Saint-Remi et de Bailleul à Henri et à Alexandre de Boullenc, ses fils aînés; en même temps, elle restait tutrice de ses autres enfants.

Le 13 septembre 1661, Henri de Boullenc, 1^{er} du nom, épousa Anne des Vaux, fille de Jean, marquis de Levaré; il fut maintenu de noblesse le 12 août 1660. Son frère puîné Alexandre, chevalier, seigneur de Bailleul et marquis du Vignaux, acheta en 1668 la terre d'Avrilly de Valéran de Hellenvilliers; il paya le 22 décembre de la même année les 3,270 l. qu'il redevait sur son acquisition (1).

Boullenc : *de gueules à la fasce d'argent chargée de 3 tonneaux d'azur et accompagnée de 3 épis montants d'or 2 et 1.*

Les deux frères Henri et Alexandre de Boullenc avaient vendu en 1683 leur fief de Bailleul, car François Le Noble entraît à cette date au Parlement avec le titre de seigneur de Bailleul (2).

En 1753, il était remplacé par messire Alexandre-Honoré Le Noble, chevalier, seigneur et patron de Bailleul, Chavigny, etc.

Alexandre-Honoré-Nicolas-Isaac Lenoble, chevalier, était seigneur de Bailleul en 1784, il avait épousé Louise de Bréti-gnières (3).

(1) Vente Têchener no 233.

(2) M. de Merval.

(3) Fille de Marc-Antoine, seigneur de Nogent et du Mesnil-Hardray.

[1] Gallia christ, art. de Conches.

Il existait autrefois à Bailleul un château féodal habité par la famille de ce nom, sur ses fondements on a bâti un second château à tourelles où des calvinistes qui tenaient garnison en 1593 retinrent prisonniers les frères de la charité d'Evreux.

Vers 1750, Bailleul, élection d'Evreux, sergenterie de Saint-André, comptait 2 feux privilégiés et 37 feux taillables.

Fief. D'après M. Le Prévost, le hameau ou fief du Bois-HÉBERT à Bailleul doit peut-être son origine à Hébert de Bailleul dont nous avons parlé.

Thomas Haron, *esc.*, d'une famille de maître de forges, était en 1725 seigneur de Boishébert et du Lucival à Lhosmes.

CHAVIGNY, cant de Saint-André, à 150 m. d'alt. — Sol diluvium, grès poudingues et argile plastique supérieure. — *R. nat.* n° 151 d'Orléans à Rouen. — *R. dép.* n° 21, de Rugles à Paçy. — Surf. terr. 1,843 hect. — 4 contrib., 8,892 fr. en ppal. — Rec. ord. bud. com. 1867, 4,091 fr. — Pop., 506 hab. — Percép. de Coudres. — $\frac{1}{2}$ et rec. contr. ind. de Saint-André. — Pârois. — Ecole mix. de 46 enf. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 20 perm. de chasse. — 4 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch. l. de dép. et d'arr., 18; de cant., 7.

Dépendances : ARDENNES, BAILLEUL, BEAULIEU, BOIS-HÉBERT, BOIS-PERRIER, LE BOIS-RAULT, LES DEFFENDS, LA HAYE.

Agriculture : Céréales. — 6,200 arbres à cidre.

Industrie : 2 machines à battre locomobiles. — 18 Patentes.

CHENNEBRUN.

Paroisse des : Vic. et doy. de Verneuil. — Dioc. et élec. d'Evreux. — Parl. et Gén. de Rouen.

Un vieux chêne au sombre feuillage, *quercus bruna*, remarquable par sa grosseur et par suite, objet d'un culte superstitieux, a donné naissance à Chennebrun, bourg d'origine romaine, placé sur la voie d'Evreux au Mans par Condé. On retrouve encore la trace de ce chemin à Mézières, hameau de Tourouvre. Un embranchement venant de Bresolles par Beauche venait s'y réunir (1).

Dans les premières années du XII^e siècle, Chennebrun appartenait à Guillaume, sire de Longny, de Beaumont-le-Châtil, etc., qui reçut la croix de saint Bernard, abbé de Tiron. Vers la fin de sa vie, en 1123, il amortit par une charte ce que la maison fondée par ce saint possédait dans ses domaines.

Un peu plus tard, vers 1150, les seigneurs de Chennebrun et de Saint-Christophe don-

nèrent à Albold, premier abbé de la Trappe, la terre de Chantecoq située sur cette dernière paroisse (1).

A la fin de l'année 1168, la trêve entre les rois de France et d'Angleterre étant expirée, Louis-le-Jeune vint dévaster la frontière de l'Avre, il attaqua Verneuil dont il ne put s'emparer, mais il brûla l'un de ses faubourgs, puis il alla incendier Chennebrun, Brezolles et Châteauneuf en Thimerais. C'est alors que ce prince, pour se garantir des incursions subites des Français, fit creuser sur sa frontière de l'Avre des fossés larges et profonds dont certaines parties se sont conservées jusqu'à nos jours, surtout dans les forêts et sont connus sous le nom de *Fossés-le-Hai*.

En janvier 1194, pendant la captivité de Richard-Cœur-de-Lion, son frère Jean, comte de Mortain, traita avec Philippe-Auguste auquel il céda Chennebrun qui était sur ce point la limite de la Normandie.

Ce traité n'eut pas de suites, car le 21 juin 1201, le roi Jean se trouvant à Laigle donna ordre à Guillaume de la Chambre de payer de suite à Gohier de Chennebrun qui lui était soumis et dévoué, 20 l. pour être employées à fortifier son château (2).

Il existait alors entre ce seigneur et Guy, abbé de Saint-Pierre-de-Chartres une contestation au sujet du patronage de l'église de Notre-Dame-de-Chennebrun qui avait été donnée par les ancêtres de Gohier à la célèbre abbaye. Dans une charte de 1203 que nous avons sous les yeux, Gohier commence par renoncer au patronage, puis il accorde aux moines de son plein gré :

1^o La dime d'un revenu de 10 l. à Bourth; 2^o *Item* de 30 septiers de froment à Breteuil; 3^o *Item* de l'impôt perçu par lui sur les forges à fabriquer le fer; 4^o *Item* des foires et marchés de Chennebrun; 5^o *Item* du pain dépensé dans l'hôtel du seigneur; 6^o *Item* de tous les impôts perçus au profit du seigneur; 7^o le seigneur ne pourra rompre l'écluse des moines à Armentières qu'une fois par an entre le carême et la nativité de Saint-Jean; il aura un jour pour la dessécher et un autre pour pêcher; 8^o la dime des fours et des moulins de Chennebrun; 9^o la dime de Beaulieu sur ce qui est de son fief ou de son domaine privé avec la chapelle, la maison des moines avec ses dépendances (3).

(1) Chroniques percheronnes, t. 3, p. 343 et 456.

(2) Société des Antiquaires de Normandie, t. 15, p. 187.

(3) Il s'agit ici de Beaulieu près Chennebrun, dont l'église appartenait aussi aux moines de Saint-Père. L'importance des possessions que les religieux avaient à Chennebrun nous persuade que le prieur de Saint-Etienne situé dans la paroisse relevant de Chartres a dû servir de noyau à la bourgade.

(1) Recueil de la société de l'Eure, 1833, p. 308.

Ces larges concessions accordées ou confirmées par Gohier de Chennebrun furent aussi approuvées par Agnès, sa très chère mère, et par Cécile sa femme (1).

Parmi les témoins, figure Raoul, alors curé de Chennebrun. Le sceau apposé à la charte représente un cavalier avec une inscription portant le nom de Gohier de Marville (2).

Gohier III, fils du précédent, chevalier, eut également des difficultés avec l'abbaye de Saint-Père, de Chartres à l'occasion des dîmes du pain dépensé dans sa maison, des fruits et revenus de ses moulins de Chennebrun et du Breuil ; par une charte du mois d'août 1165 il renonça après arbitrage à toute réclamation sur les dons contenus dans la charte de 1203. Cette pièce est accompagnée d'un écusson *frette* : sauf les émaux, nous y voyons les armes des premiers seigneurs de Chennebrun.

Gohier III épousa Reincie dont il eut au moins deux fils, Gohier IV et Anselme ; le premier n'était encore que simple écuyer lorsqu'il renonça comme son père à toutes les réclamations qu'il pouvait élever au sujet des donations de ses ancêtres.

En avril 1269, Robert d'Armentières et Guillaume dit Le Roux, bourgeois de Chennebrun transigèrent avec le prieur d'Armentières et lui abandonnèrent pour 60 s. t. le moulin de Boissel dont ils réclamaient la neuvième partie par droit héréditaire (3).

La famille Gohier tomba en quenouille et eut pour dernier représentant M^{me} Agnès, dame de Chennebrun, mariée à un gentilhomme des environs nommé Jehan, seigneur de la Roche à Pullay. Cette dame était veuve en 1303 et renonçait devant Guillaume Courteheuse, bailli de Gisors à ses prétentions sur le patronage de Pullay que les moines de Saint-Père réclamaient également (4).

Dans le cartulaire de Saint-Père de Chartres on trouve à la date de 1304 une charte de Mathieu des Essarts, évêque d'Evreux, portant ordre d'installer Richard Bourgeois, présenté par l'abbé de Saint-Père à l'église paroissiale de Chennebrun.

En 1370, la partie française de la seigneurie de Chennebrun (5) appartenait à Gilbert

(1) Il a donc existé un Gohier I^r dont Agnès était veuve.

(2) Ceci nous fait penser que les Gohier tiraient leur origine de Marville-les-Bois près de Châteauneuf.

(3) M. Le Prévost, d'après le cartulaire de Saint-Père.

(4) Notes Le Prévost, art. Pullay.

(5) L'Avre divisait cette paroisse en deux portions, celle qui se trouvait sur la rive gauche ressortissant au Parlement de Paris, l'autre relevait de Rouen, elles s'appelaient Chennebrun-le-Français et Chennebrun-le-Normand.

de Tillières descendu de la célèbre famille des Crespin et relevait de Brézolles ; ce fut lui qui échangea Tillières contre Longchamps avec le roi Charles V ; il laissa deux enfants, Jeanne mariée à Guillaume d'Écorches, écuyer, et Jean de Tillières qui épousa le 3 août 1396 Marguerite de Beauvilliers, dame de Dizier, de Menainville-en-Dunois, de Baule et de Clos-Milon. Deux ans après, il partageait la succession de sa belle-mère, et il était mort avant le 19 mars 1405, date de l'hommage fait au duc d'Orléans, par sa veuve, de son hôtel de Baule.

Marguerite de Tillières, fille de Jean, s'allia avec Renaud de Cintray, d'où vint une fille unique qui renonça, le 9 juin 1452, à son droit de rachat sur Menainville-en-Dunois, provenant de sa mère (1).

Sainctray ou Cintray : *d'hermines au sautoir de gueules*.

La même année 1452, Guillaume d'Écorches et Jeanne de Tillières, sa femme, vendirent une partie de la moitié du fief de Chennebrun à Jean de Trouseauville qui acheta le reste des deux fiefs dont se composait ce bourg, avec une grande partie des domaines de la maison de Tillières, de concert avec son parent Jean de Mellicourt.

Tous deux firent aveu au duc d'Alençon pour le fief de Chennebrun ; Jehan de Trouseauville se présenta à la montre de 1469 tenue à Beaumont-le-Roger ; il était mort en 1483, car ce fut son fils Jean II^e du nom qui présenta à la cure de Cintray.

Quelques années après, Jean II de Trouseauville donna son aveu pour Chennebrun-le-François à Guillaume de Mellicourt, seigneur de Brézolles.

Le 14 mai 1493, Jean de Trouseauville, chevalier, seigneur temporel de Chennebrun, prétendit être patron de la paroisse, il présenta Jean Bernard, en remplacement d'Etienne du Chesnay, curé, qui venait de mourir ; ce fut l'occasion d'un procès avec l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, représentée par Philippe de la Chapelle, ex-abbé commendataire, qui s'était réservé la nomination aux bénéfices. Le seigneur succomba et Jean Portier, nommé par l'ex-abbé, fut maintenu en qualité de curé de Chennebrun.

Jean de Trouseauville vivait encore en 1511, époque à laquelle il présenta à la cure de Gournay ; son fils Gilles, qui hérita de ses domaines, avait épousé, en 1503, Renée de Hellande, dont il eut Jacques, Nicolas, Georges, Jean et Marie.

Dans le partage de la succession paternelle, Jacques eut la baronnie de Chennebrun et celle de Hellande, qui provenait du

(1) Archives de l'Eure.

chef de sa mère; il avait épousé N. D. Jeanne de Gareanes, qui était veuve le 14 septembre 1542.

Trousseauville : *de sable à la croix ancrée d'or.*

Un aveu du 15 octobre 1604 (1) contient ce qui suit : « Du roi, notre sire, je, Jehan de Saint-Simon, gentilhomme ordinaire de sa chambre, baron de Courtomer, de Benzeville, seigneur de Chennebrun-le-Normand-et-le-Français, avoue tenir, à cause de son duché d'Alençon, tant pour moi que pour mes cohéritiers, qui sont : Arthur de la Fontaine, esc., sieur de la Jouscelleraie; François de Cisay, esc., sieur du lieu, et les enfants mineurs de défunt Claude Labbé, vivant sieur de Champignolles, du fief de Chennebrun, plain fief de Haubert, dont le chef manoir est assis en ladite paroisse, à nous succédé et échu par décès de Messire Jean de Trousseauville, chevalier, seigneur de Chennebrun, notre oncle. Auquel fief il y a château, etc., le tout clos et renfermé de murailles et de fossés fermant à poutrelles..... »

De Chennebrun relevaient les fiefs d'Iray, de la Morandière et de Launeraie.

Chennebrun fut attribué en partage à Jean de Saint-Simon, dénommé dans l'aveu de 1604, auquel le roi donna, en 1617, six arpents de bois de haute futaie dans la forêt du Perche pour réparer son château de Chennebrun. Deux ans plus tard, le roi ajouta à ce don la coupe et dépouille d'un arpent de bois dans la même forêt, trié des Charmoises (2).

De Saint-Simon portait : *de sinople, à 3 lionceaux d'argent.*

Armand de Saint-Simon, seigneur de Courtomer, fils et héritier de Jean, épousa Suzanne Magdelène, dont il eut une fille unique, Marie de Saint-Simon, marquise de Courtomer, mariée en 1661 (3) avec Jacques Nompur de Caumont, duc de la Force, qui abjura le calvinisme et mourut en 1699.

Jeanne Nompur de Caumont la Force, née la première de ce mariage, reporta dans la famille de Saint-Simon la seigneurie de Chennebrun en épousant, le 26 août 1682, Claude-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer. Elle avait partagé la terre de Chennebrun avec sa sœur, Marie Anne Louise de Caumont, fille d'honneur de Madame la Dauphine, mariée le 8 mars 1688, avec Louis de Grimoard de Beauvoir, marquis du

Roure, tué à la bataille de Fleurus, le 1^{er} juillet 1690 (4).

De Roure : *d'azur au chêne d'or, les branches entrelacées.*

Adclède de Saint-Simon, fille du marquis de Courtomer, épousa, au mois d'août 1714, Gabriel, comte de Laval-Montmorency, auquel elle porta la seigneurie de Chennebrun.

Par contrat du 23 août 1752, Guy-Louis-Charles de Laval, marquis de Laval-Montmorency, détacha de Chennebrun la terre de Gourmay, qu'il vendit 120,000 l. Un peu plus tard, alors sans doute qu'il ne vivait plus, sa fille unique entra en religion aux Bénédictines de Ville-l'Évêque, à Paris, et institua pour sa légataire universelle sa cousine, Louise-Aglée d'Épinay-Saint-Luc, chanoinesse de Metz, filleule du duc de Penthièvre.

Laval : *de Montmorency, la croix chargée de 5 coquilles d'argent pour brisure.*

Chennebrun revint alors au beau-frère du marquis de Laval, Louis-Antoine Crozat, baron de Thiers, qui eut pour héritières ses trois filles : Antoinette-Marie-Louise, mariée à Joachim-Casimir-Léon, comte de Béthune, maréchal de camp; Louise-Augustine, épouse de Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France, et Marie-Thérèse, épouse de Armand-Louis, marquis de Béthune, lieutenant-général, mort en 1790.

Vers 1765, le maréchal de Broglie et ses cohéritiers, le comte et le marquis de Béthune, jouissaient, par indivis, du château de Chennebrun et de ses dépendances, aux droits de leurs femmes.

En 1788, M. de Fontaines était mandataire de M^{me} la comtesse de Béthune aux assemblées de la noblesse.

M^{le} du Roure, qu'on retrouve dans le même bailliage, représentait sans doute les droits de l'ancienne famille de ce nom.

Le 17 janvier 1802 est né à Chennebrun François-Bernard Dorey, ordonné prêtre en 1829, qui fut professeur de philosophie, chanoine honoraire d'Évreux, professeur de physique et de mathématiques, supérieur du petit séminaire et vicaire-général honoraire. Ce savant ecclésiastique, une des gloires du clergé moderne d'Évreux, est mort le 2 août 1868, à l'âge de soixante-sept ans.

Au commencement de 1870, Chennebrun avait pour maire M. le vicomte Giroult des Brosses, propriétaire du château de Chennebrun, et le successeur des nobles familles dont nous avons rappelé les noms.

Priuré. Un titre de 1471 fait mention du

(1) Arch. de la Seine-Inf.

(2) Registres de la Chambre des Comptes.

(3) Elle avait d'abord épousé René de Cordouan, marquis de Langey, mais son mariage avait été cassé.

(4) Il y a trois fautes d'impression dans les notes Le Prévost; au lieu de Gromare, lisez Grimoard; de Roule, lisez Roure; enfu 1691 doit être 1690.

prieuré de Saint-Etienne-de-Chennebrun, prieuré simple tenu en commendé, et dont les biens consistaient en dîmes, plus une censive, la moitié du moulin de Beaulieu et 25 journaux de terre.

De 1614 à 1636, noble et discrète personne M^r Nicole d'Aureville, curé de Notre-Dame-du-Hamel, en était prieur commendataire. Après lui, Charles de Berment, clerc tonsuré du diocèse de Paris, eut le prieuré de Saint-Etienne; mais il quitta l'habit ecclésiastique, devint capitaine de royal vaisseau et périt à Tolhus, au passage du Rhin, en 1672.

CHENNEBRUN, canton de Verneuil, sur l'Avre, à 211 mètres d'alt. — Sol : diluvium. — *Chem. de gr. comm.* n° 70, de Rugles à Chennebrun. — *Chem. d'int. comm.* allant de l'Orne dans l'Eure-et-Loir. — Surf. terr., 292 hect. — Pop., 287 hab. — 4 contr., 3,534 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. comm., 2,101 fr. — *Imp. percep.* de Verneuil. — Rec. contr. ind. de Rugles. — Paroiss. — Presbyt. — École mixte de 42 enf. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 10 perm. de chasse. — 12 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 52; de cant., 12.

Dépendances : LE BOIS-EN-JOUY.

Agriculture : Céréales, prairies, 6,500 arbres à cidre.

Industrie : Fabrication de gants, 1 fab. d'alcool de betteraves, 1 fab. de chaudière. — *Commerce* de bestiaux, ferronnerie et quincaillerie. — *Fêtes* : les jeudi gras, jeudi après la Trinité, la Saint-Barthélemy et le 1^{er} novembre. — *Marché* le jeudi. — 44 *Patentés*.

CHÉRONVILLIERS.

Dioc. d'Evreux. — Vic. et Elect. de Verneuil. Gén. et Parl. de Rouen.

Chéronvilliers a eu probablement pour fondateur un seigneur nommé *Caramnus*, du nom latin de Saint-Chéron qui a évangélisé le pays Chartrain dans les premiers siècles du christianisme.

La paroisse de Chéronvilliers, placée sous la protection de saint Pierre, avait primitivement une très vaste étendue, puisqu'on en a détaché celle de Bourth, afin d'y construire un château-fort destiné à protéger la frontière normande de ce côté.

Le nom de Chéronvilliers est cité pour la première fois en 1125, dans une charte de Robert de Leicester, en faveur des Ermites du Désert.

A la même date commence à paraître une famille qui porte le nom de la paroisse. Une charte de Henri 1^{er}, à la date de 1130, fait mention d'une terre donnée par Guillaume

de Chéronvilliers au prieuré du Lesme. Le pape Innocent II, la même année, cite parmi les propriétés des frères du Désert, le lieu de Chéronvilliers, donné par Guillaume et son fils Roger.

Ce dernier doit avoir eu pour fils Geofroy de Chéronvilliers, possesseur d'un fief à Tillières.

Jean de Chéronvilliers, descendu des précédents, était seigneur de Chéronvilliers en 1210; lors de l'enquête sur les droits des riverains dans la forêt de Breteuil, il fut constaté qu'il avait un droit de panage sans rien payer, et qu'il pouvait y ramasser du mort-bois pour son chauffage; il portait en 1228 le titre de chevalier, et il mourut peu après avoir donné pour son obit une rente de 10 s. due sur le tènement d'Alexandre du Boislo, à Tillières.

Par une charte du mois d'avril 1232, où il prend le titre de fils de Jean, autrefois seigneur de Chéronvilliers, Jean, 1^{er} du nom, du consentement d'Emeline, sa femme, vend au couvent du Désert 4 acres de terre à la HARFRERIERE, moyennant 35 l. payées comptant. La même année, il donna aux frères du Désert, pour le repos de son âme, de l'âme de son père et de sa femme, Emeline, le patronage de Chéronvilliers.

Deux ans plus tard, Jean de Chéronvilliers ajouta à sa précédente libéralité 12 s. de rente à prendre à la Noë-Lorette, sur le tènement de Roger Poquet, appelé l'Hébergement de Chretien, fils de Lenoir.

D'après une donation faite en 1255 par Guillaume de Courteilles au prieuré du Désert, Bourth faisait encore partie de la paroisse de Chéronvilliers. Le patronage en appartenait à Jean de Chéronvilliers, qui en disposa en faveur de l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux, au mois de mars 1265, en présence de l'Official d'Evreux, de Henri du Neubourg, de Mathieu, Vidame de Chartres; Gilbert de Tillières, seigneur suzerain, approuva cette libéralité.

La veuve de Jean III de Chéronvilliers réclama le patronage de la paroisse à titre de douaire, mais elle y renonça en 1271. Cette dame, à ce moment, était remariée à Gervais de Chaumont (1).

A l'échiquier de 1322, il y eut discussion entre Notre-Dame-du-Lesme et Ferrant de Brucourt, chevalier, seigneur de Chéronvilliers, au sujet du patronage de la paroisse, que les seigneurs voulaient toujours ressaisir (2).

Brucourt portait : *Fascé d'or et de gueules, de 6 pièces, à 21 fleurs de lys de l'un en*

(1) Peut-être Chaumont, près Gacé.

(2) Nous avons parlé de la famille de Brucourt, art. Bernay, t. I, p. 330.

l'autre, 4, 3, 4, 3, 4, 3, et au bâton d'azur brochant sur le tout.

Un des descendants de Ferrant de Brucourt, seigneur de Menilles et capitaine du château de Conches, en 1383 (1), laissa probablement une fille, mariée à Jean de Thévray. Celui-ci paraît avoir eu deux filles : Jeanno, mariée avec Laurent de Ménilles, et Elisabeth de Thévray, épouse de Nicolas de Rouves, qu'elle rendit seigneur de Chéronvilliers et de Thévray, en partie. Catherine de Ménilles, petite-fille de Laurent, porta une partie de Thévray et de Chéronvilliers à Roger de Chambray, son mari (2), qui était de son chef seigneur de Béhélan et de Limeux, et qui mourut en 1412, laissant sa veuve avec cinq enfants.

Le second, nommé Simon, hérita de la portion de Chéronvilliers provenant du chef de sa mère. Lors de l'invasion anglaise, il se soumit d'abord aux vainqueurs, mais il s'en sépara ensuite et fut dépossédé de ses biens en 1430. Le roi de France, pour l'indemniser de ses pertes, lui donna 400 l. de rente; il ne vivait plus en 1460.

Chambray : *d'hermines à 3 tourteaux de gueules, 2 et 1.*

Louis de Chambray, fils de Simon et d'Agnès de Bigards, était seigneur du Béhélan, de Limeux et de Chéronvilliers (3), ainsi qu'il paraît par un aveu qui lui fut rendu le 25 octobre 1470; il épousa Marie de Bailloul, qui lui apporta la terre des Pervenches, et il mourut après le 18 janvier 1491.

Sa fille unique, Jeanne de Chambray, épousa Jean de Mézières, seigneur de Montigny, Mont-Baudry et Saulx. Ce qu'elle possédait à Chéronvilliers fut sans doute vendu par son mari ou ses enfants, car on ne voit plus le titre seigneurial de cette localité dans leur famille; il appartient dès lors intégralement à la famille de Rouves, héritière de l'autre branche des Thévray.

Nous avons vu plus haut Nicolas de Rouves, *esc.*, épouser Elisabeth de Thévray, qui lui apporta une partie de ce dernier fief et de Chéronvilliers. Après lui vinrent successivement Jacques de Rouves, Nicolas de Rouves, Nicolas-Pierre de Rouves, Georges de Rouves, Jacques II de Rouves et Nicolas III de Rouves.

Rouves portait : *d'argent à deux fasces de*

gueules; allés de sable, à deux fasces d'or, celle en chef surmontée de 3 coquilles du même.

Ambroise de Rouves, seigneur de Chéronvilliers, fils de Nicolas III, transigea avec Tanneguy-le-Veneur, comte de Tillières, au sujet des moultes dues par ses vassaux, qui étaient tenus de moudre leur blé aux moulins de Bourth, appartenant aux comtes de Tillières, lorsque celui de leur paroisse manquait d'eau. Dans l'acte passé au tubellionage royal de Tillières, le 16 juin 1616, Ambroise de Rouves s'obligea pour l'abonnement des moultes, à payer à Tanneguy-le-Veneur, chaque année, le jour de la Pentecôte, 10 boisseaux de blé-méteil, mesure de Verneuil, de rente seigneuriale, ou 25 s. par chaque boisseau.

Vers 1641, Henri de Rouves, *esc.*, seigneur de Chéronvilliers et des Boulais, fit ses preuves de noblesse et obtint un jugement en sa faveur à Alençon; il avait épousé Madeleine Poupard, dont il eut Henri de Rouves, II^e du nom, qui vendit les fief, terre et seigneurie de Chéronvilliers le 3 novembre 1672, à Marc Girard, seigneur de la Rivière, à Ambenay (1).

Girard : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 branches d'arbre de sinople.*

Jeanne Girard, fille ou petite-fille de Marc, épousa François Sevin, auquel elle porta la seigneurie de Chéronvilliers, et qui en rendit aveu au comte de Tillières, le 17 juin 1767.

François Sevin mourut bientôt après, car dans l'aveu du comté de Tillières, rendu au roi par Jacques Tanneguy-le-Veneur, le 14 août 1769, ce seigneur explique qu'il a la garde noble des enfants François Sevin, et qu'il l'a cédée à leur oncle, l'abbé Sevin (2), par acte du notariat de Tillières, en date du 12 octobre 1768.

Fiefs : 1^o LES BOULAIS ou BOULAIS. Ce fief avait pour seigneur, vers 1580, François de Rouves, qui épousa Jeanne d'Escurches, veuve d'Ambroise Girard (3). Après lui, on trouve Henri de Rouves, *esc.*, seigneur de Chéronvilliers et des Boulais, dont nous avons parlé plus haut.

Lors de la recherche dirigée par M. de Marle, René de Bonseus, seigneur des Boulais, demeurant à Bourth, fut reconnu d'ancienne noblesse le 11 août 1596; il portait : *d'or, à une fasce de gueules, chargée de 3 croix d'or, et accompagnée de 6 merlettes de sable, 3 en chef, 3 en pointe, celles-ci posées 2 et 1.*

2^o LA BRIÈRE de LA LUZONNIÈRE était un huitième de fief de haubert, mouvant

(1) V. Ambenay, par M. Lebourier.

(2) Arch. de la Seine-Inf.

(3) Notes Le Prévost, Saint-Antoine de Saumaire.

(1) Société française, XXXI^e session. Rob et et Philippe de Brucourt, évêques d'Evreux, de 1310 à 1374, étaient de cette famille et non de Brécourt près Veron.

(2) Jean de Menilles, frère de Catherine, fut dépouillé de ses biens par les Anglais.

(3) Dans les notes Le Prévost, on suppose à tort que Chéronvilliers appartenait à Louis de Chambray, du chef de sa mère.

de la baronnie de Bourth, assis paroisse de Chéronvilliers, ayant domaine fiefé et non fiefé, dont les vassaux étaient baniers des moulins de Bourth, il appartenait, en 1629, à N. H. M^e Noël de Bretignères, avocat du roi en la vicomté de Verneuil; son fils du même nom, seigneur de Boisgast, l'avait remplacé en 1670 (1).

3^o CHEVREMONT. Charles de Hatte, issu d'une famille noble établie à la Haye-Saint-Sylvestre, demeurant à Paris, paroisse Saint-Méry, en 1687, avait le titre de seigneur de Chevremont (2).

Ses armes étaient : *d'azur et de gueules au lion coupé d'argent ou d'azur au lion d'argent*.

4^o LES LANDES et BEAUREPAIRE. Des fossés au lameau des Landes indiquent l'existence d'anciennes fortifications et probablement d'un ancien château fortifié.

Bertin des Landes, esc., seigneur de Beaurepaire, épousa Françoise de Fontette dont il eut Isabeau, mariée le 25 novembre 1569 à Hector des Brosses, seigneur de Bastigny.

Landes : *d'argent à la bande de gueules*.

Claude des Landes, seigneur de Beaurepaire, épousa Jeanne du Bosc, fille de Charles, seigneur de Rebets.

Suivant d'autres documents, Guillaume, Hérier, quatrième fils d'Esmond Hérier, seigneur des Seules et des Fiefes ou la Roche à Ambenay aurait été seigneur des Landes et de Beaurepaire (3).

Il est certain qu'en 1613 la terre des Landes à Chéronvilliers, avec plusieurs maisons, le tout sujet à 50 s. de rente envers le seigneur de Rugles, avait été vendu par Robert Hérier, esc., à N. H. Le Forestier (4).

Dans un arrêté de la Cour des Aides, rendu le 13 février 1632, la noblesse de Nicolas Le Forestier, esc., sieur de la Lande, *lisez* des Landes, fut solennellement reconnue.

Ses armes étaient : *d'argent à 3 feuilles de houx de sinople, 2 et 1*.

5^o LA VIEILLE-CHAISE-DIEU est le premier emplacement du monastère de ce nom (5).

CHÉRONVILLIERS, cant. de Rugles, sur le ruisseau du Lesme, à 205 m. d'alt. — Sol : diluvium. — *Ch. de gr. com.* n^o 70 de Rugles à Chennebrun. — Surf. terr. 2151 hect. — Pop. 623 hab. — 4 contrib. 8,330 fr. — ppal. — Rec. ord. budg. comm. 3,375 fr. — Percép., 5 et rec. cont. ind. de Rugles. — Paroiss. — Presbyt. — Ecole com. mixte de

48 enfants. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 15 perm. de chasse. — 5 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr. 50, de cant. 5.

Dépendances : LES BASSES-LANDES, BEAUREPAIRE, LA BISOTIÈRE, LES BOISGAUX, LES BOULAIS, LE CHÈNE-AUX-CROIX, LE CHÈNE-MILLIARD, LES CHEVALIERS, CHEVREMONT, LA COMERIE, LES ESSARTS, LE GACEL, LA GATINE, LE GRAVIER, LES HAUTES-CRIÈRES, LES HAUTES-FOLIES, LES HAUTES-LANDES, LA HOQUETIÈRE, LES LONGS, LES MARTINS, LA NOÛ-LORETTE, LES PETITES-BRUYÈRES, LA PETITE-ORAILLE, LA PETITE-FERME, LE PLANTIS, LE PLESSIS, LES SENETS, LA TUILERIE, LA VERREURIE, LA VIEILLE-CHAISE-DIEU.

Agriculture : Céréales, forêt, — 7,200 arbres à cidre.

Industrie : 3 fabriques d'articles de quincaillerie. — 33 *patentés*.

LE CHESNE.

Paroisse des dioc. d'Evreux. — Elec. de Verneuil. — Vic. de Conches et Breteuil. — Parl. et Gén. de Rouen.

Cette commune doit son nom au roi des végétaux; elle occupe un terrain défriché pris sur la forêt de Breteuil, son organisation en paroisse sous la protection de la Sainte-Vierge n'est pas très ancienne.

Lorsqu'avec le XI^e siècle apparaissent les premiers documents historiques, le Chesne est divisé en plusieurs fiefs dont deux grands. L'un de ces derniers appartenait à une famille qui portait le nom de la localité, l'autre faisait partie du domaine d'un chevalier nommé Arnaud, fils de Popeline, attaché à la personne du célèbre Guillaume Fitz Osborn, châtelain de Breteuil.

Du temps d'Arnaud, abbé de Lyre, qui gouverna cette maison à partir de 1070, Guaranger du Chesne fut témoin d'une charte de Raoul de Tournay octroyant à l'abbaye de Lyre une portion de son domaine de Corneuil (1).

Ce Guaranger du Chesne, dont le nom rappelle un homme de guerre dans la langue scandinave, est probablement le père de Gilbert du Chesne 1^{er} du nom, qui aumôna la moitié de l'église du Chesne aux religieux de Lyre.

Vers 1080, Arnaud II, petit-fils de Popeline donna au même couvent un hôte au Chesne, c'est-à-dire un fermier avec la terre qu'il cultivait. Plusieurs générations d'Arnaud se succédèrent jusqu'à la conquête française. Arnaud du Bois, le 5^e du nom,

(1) Arch. de la Seine-Inf.

(2) Nous pensons qu'il s'agit du fief de ce nom, à Chéronvilliers.

(3) Ambenay par M. Leleuier.

(4) Arch. de la Seine-Inf.

(5) V. Dict. hist., p. 689.

(1) Notes Le Prévost.

fut alors dépouillé de ce qu'il possédait au Gérier, aux Essarts et au Chesne par Philippe-Auguste, qui le donna en 1203 à Roger des Essarts (1). Le nouveau possesseur du Chesne donna son fief à bail à Guillaume de Minières, autre seigneur voisin (2).

Dans le même temps, Luc, évêque d'Evreux, confirma les donations faites par Guillaume et Gilbert du Chesne à l'abbaye de Lyre; alors vivait un second Gilbert du Chesne qui confirma les dons de ses ancêtres, et y ajouta une maison d'habitation au Chesne.

Gilbert du Chesne 1^{er} du nom s'effaça en 1231 à Haise, sa nièce, 2 acres de terre sises au Boulay, paroisse du Chesne; il confirma en 1235 à l'abbaye de la Noe la donation d'une acre de terre au Chesne, depuis il n'est plus fait mention de cette famille.

Roger des Essarts marié à Odeline des Minières mourut vers 1210 laissant pour héritier son fils Gilbert qui, lui-même, fut remplacé par un autre Gilbert célèbre par son voyage à la croisade et son retour insouffert, dont le prieuré de la Poultière a consacré le souvenir.

Roger, second fils de ce dernier Gilbert, ayant le titre de chevalier, parut avoir en le Chesne en apanage, de son temps, en 1279. Il est fait mention d'un chemin perré qui doit être une voie romaine et de la rue des Noix.

Jean des Essarts, neveu de Roger, probablement en sa qualité d'aîné de la famille, approuva en 1318 la donation des dîmes et églises du Chesne faite à l'abbaye de Lyre (3).

Hue ou Hugues des Essarts, que nous croyons fils de Roger continua la branche des Essarts du Chesne; il assista en 1350 au contrat de mariage d'Agnès des Essarts, sa parente.

Vingt-huit ans plus tard, en 1378, un second Hugues des Essarts rendit avec à Jean IV des Essarts du fief du Chesne qu'il tenait de lui par lignage (4).

Essarts : *de queules au chevron d'or.*

Le *Coutumier des Forêts* rédigé vers 1400 constate les droits très étendus des habitants dans la forêt de Breteuil, mais par contre ils devaient en temps de guerre avec ceux de Lincoux (5), 15 jours de garde à la Héronnière. Le curé de Notre-Dame-du-

(1) Actes de Philippe-Auguste.

(2) Les auteurs de l'histoire et géographie de l'Eure transcrivent Guillaume de Minières en Philippe, c'est une faute de lecture, le *Registrum* dit : *le Chesne unum feodum quod tenet Guillelmus de Minières*.

(3) Le mot : Eglises, au pluriel, indique la chapelle de Notre-Dame-du-Tilleul sise au Chesne.

(4) La Chesnaye des Bois.

(5) A Saint-Denis-du-Behelan

Chesne avait le bois pour son chauffage et pour réparer son presbytère, avec droit de pâturage et panage; mais il devait trois messes par an à l'intention du roi.

D'après l'aven de Damville du 31 mars 1451, Colin Bardoul tenait du fief des Essarts, un fief entier de haubert appelé le fief du Chesne.

Quelques années plus tard, lors de la montre de 1469, la seigneurie du Chesne était passée à Jehan de la Haye, esc., qui se présenta armé de brigandines, vouge, salade, dague et épée, un page en sa compagnie, montés de deux chevaux.

Le 16 octobre 1602, lorsque Charles de Montmorency rendit aveu de la baronnie de Damville, Gilles Potin, était seigneur du Chesne (1).

Vers 1659, permission fut accordée à la paroisse du Chesne d'imposer sur ses habitants une somme de 136 l destinée à la réparation de l'église qui menaçait ruine.

Le 15 juillet 1667, Philippe Potin, sieur du Chesne, fils de Gilles, fut reconnu d'ancienne noblesse, il blasonnait : *d'argent à la fasce d'azur, accompagnée de 6 merlettes de sable, 3 en chef, 3 en pointe.*

En 1690, dame Elisabeth de Morainvilliers, épouse de messire Guillaume Potin, chevalier, seigneur du Chesne, donna 1,500 livres à l'abbaye de Lyre pour être associée aux prières de la communauté.

Sous le règne de Louis XIV, un sieur Potin, seigneur du Chesne, avait épousé une demoiselle d'Erneville de Poligny.

Vers 1780, M. Potin du Chesne, comte de Vauvieux, était seigneur du Chesne, de Lincoux, des Chaises, du Brouillard, des Mesuils et autres lieux.

Au moment de la révolution, le Chesne avait pour seigneur M. de Saint-Prix, qui se trouva aux assemblées de la noblesse comme ayant un fief dans le bailliage secondaire de Breteuil.

La croix d'argent de la *Charité* est un chef-d'œuvre d'orfèvrerie du XVII^e siècle.

Fiefs: 1^o LES BOULAIS. Des chartes de 1231 et 1232 font mention du fief du Boulay; par suite des temps le pluriel a été substitué au singulier.

2^o LES BRIEUX, du latin *Brotium*, broussailles.

En 1286, Mathieu des Essarts, depuis évêque d'Evreux, mais alors simple chanoine, Pierre de Houssemaigne, aussi chanoine d'Evreux; Roger des Essarts, chevalier, et Gilbert de Houssemaigne, écuyer, confirmèrent la donation qu'Etienne de Brioux, de *Braltis* et Isabelle, sa femme, avaient faite à l'abbaye de la Noe (2).

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

(2) Notes Le Prevost, Essarts, p. 53.

Raoul des Brioux fit don en 1302 à l'abbaye de Lyre d'une rente en blé sur plusieurs héritages au Chesne. L'acte fut passé devant Guillaume Gaincestre, chevalier, bailli de Damville.

Le fief des Brioux a ou pour seigneur au xvi^e siècle, Jean Le Tellier qui a illustré son nom par le don de deux verrières à l'église de Sainte-Foy de Conches. La quatrième fenêtre du côté droit de l'église porte son nom avec son portrait et celui de sa femme, avec la date de 1552. Le onzième vitrail du côté gauche porte les armes de Le Tellier : *de gueules à un écusson d'azur à l'orle donchée d'argent à une fasce d'or* (1).

Lors de la recherche de M. de Marle, François Le Tellier, sieur des Brioux ne put prouver sa noblesse et fut renvoyé au conseil.

3^o LE BROUILLARD était un quart de fief relevant du Chesne.

Nous pensons que dès 1210, il existait un manoir au Brouillard qui avait des droits dans la forêt de Breteuil. On lit dans l'enquête concernant cette forêt que Pierre de Bétisy (2), qui habite la maison de Brulat, *apud domum Brulat*, a le panage gratis pour les porcs nourris dans cette maison.

La terre de Roger de Brolart et celle du curé du Chesne sont désignées comme abornement dans une charte de Gilbert du Chesne de 1231.

Au xv^e siècle, la famille de Brouillard se maintenant encore et s'était même étendue.

Le 31 mars 1454, Jean de Broullart, *esc.*, tenait du Chesne le quart de fief nommé le Brouillard, et à la même date les héritiers de Gracien de Broulart de la même famille tenaient à la Gueroude la vavassorerie de la Postière (3).

Les armes de Brouillard étaient : *losangé d'argent et de gueules, au chef d'argent chargé de 5 mouchetures d'hermines posées en sautoir*.

Vers 1470, le fief de Brouillard passa entre les mains de Mathieu-Henri, sieur de la Gueroude, vicomte de Conches et Breteuil.

Guillaume Boullenc, puis ses héritiers, possédèrent le fief de Brouillard, en 1523. Il portait : *d'azur à 3 gerbes de blé d'or*.

En 1602, Robert Le Roux, *esc.*, était seigneur du Brouillard (4), son écu portait : *échiqueté d'argent et d'azur*.

4^o GROULAY est aujourd'hui une ferme qui a servitude nobiliaire en 1603 à Alexandre de Lombelon, seigneur des Essarts, de Groulay, de la Poulitière, etc.

Peu d'années après, en 1630, Claude d'Erneville était seigneur de Launay, de Poligny et de Groulay (1).

5^o LA LANDE. Lors de la recherche dirigée par M. de Marle en 1606, Jacques Dammours, sieur de la Lande, qui habitait le Chesne, fut reconnu d'ancienne noblesse ; il blasonnait : *d'argent à 3 étoiles de sable*.

6^o LE LONG-BRISSON fut érigé en plein fief de haubert par le duc de Bouillon au profit d'Adrien de Caqueray, écuyer, sieur des Loges, premier écuyer et capitaine de son Altesse et de Nicolas de Caqueray, écuyer, sieur de Bécourt (2).

En 1789, M. de Caqueray d'Ellecourt avait un fief dans le bailliage secondaire de Breteuil ;

Caqueray : *d'or, à 3 roses de gueules, 2 et 1*.

7^o POLIGNY. Près de Poligny, dans la forêt, se trouvent les vestiges d'un camp qui se rapporte sans doute à quelque siège de Breteuil.

Adjudor de Tilly, écuyer, seigneur de Blaru, rendit aveu, en 1570, pour sa terre de Poligny ; plus tard, en 1503, il maria sa fille unique Débora à Philippe d'Erneville ; leur fils Claude, *esc.*, devint seigneur de Poligny, Launay et Groulay, il épousa, en 1630, Marie de Mainternes dont il eut Adrien, sieur de Poligny, et plusieurs autres enfants.

Erneville : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 merlettes de sable, 2 en chef, 1 en pointe*.

Adrien d'Erneville, écuyer seigneur de Poligny, épousa en 1676, Catherine de Garrencières de Saint-Clair, dont il eut René-François d'Erneville, écuyer seigneur de Poligny, marié en 1713, avec Rose-Genève d'Arquenay, qui lui donna 4 fils et 6 filles ; l'aîné, François René, eut sans doute la seigneurie de Poligny.

En 1789, Messire Pomponne d'Erneville, officier des gardes du corps du roi, chevalier de Saint-Louis, était seigneur de Poligny ; son fils, G. Pomponne d'Erneville, officier à 16 ans au régiment de Béarn, émigra, revint en France et fut maire du Chesne sous l'Empire. Madame du Temple de Rougemont, issue de l'illustre famille d'Erneville, habite aujourd'hui le château de Poligny (3).

8^o LE TILLEUL, ou NOTRE-DAME DU TILLEUL, était une Chapelle ou Ermitage, qui doit remonter au xii^e siècle, bâtie dans la forêt de Breteuil, pour le service des bûcherons et des Férons.

(1) Arch. de l'Eure.

(2) La Chesnaye des Bois.

(3) C'était un Français que Philippe-Auguste avait enrichi avec les dépouilles d'un Normand.

(4) Aveu de Damville.

(4) Arch. de la Seine-Inf.

(3) Une petite fille de M. Pomponne d'Erneville de Poligny, épousa M. des Forges, mort en 1867 ; sa fille, Marie-Léonie des Forges, a épousé Louis-Gustave du Temple de Rougemont.

D'après l'enquête ouverte en 1210 au sujet de cette forêt, l'ermitage du Tilleul, aussi bien que deux autres chapelles, nommées Saint-Nicolas-du-Bois et Saint-Jean, avait des droits semblables à ceux du prieuré du Désert.

A la date du 4 janvier 1405, Antoine de Brudieu était chapelain de cette chapelle, qui était soumise au patronage de l'abbé de Lyre. Le domaine de Breteuil lui faisait une rente de 18 s. 4 d., d'après les comptes de 1504 à 1505 (1). C'est aujourd'hui une ferme.

9° LE TRONCHET. En 1279, l'acte de vente de Luc de Lignerolles, mentionne un lieu appelé le Trunchay ou Trunchave.

10° LE VALLET. Avant 1229, Gaultier du Valet avait donné à l'abbaye de la Noe, un tènement qu'il tenait lui-même de Gautier de Lignier. Celui-ci approuva la donation en présence de Mathieu de Portes, chevalier et de plusieurs autres (2).

11° LA VALLÉE BUTRELOS Houssemaigne. Roger de Houssemaigne fut un des chevaliers appelés avec Guaranger du Chesne, à signer une charte de Raoul de Tournay, pour l'abbaye de Lyre.

L'aveu de Damville de 1454, constate que Houssemaigne, quart de fief relevant du Chesne, appartenait à Jean Marye, écuyer ; à ce moment on commençait déjà à lui donner le nom de la Vallée, car à la montre de 1460, les fiefs de la Vallée et de l'Ecureuil à Rngles, appartenaient aux enfants de feu Jehan Marye.

En 1602, le quart de fief de la Vallée appartenait aux héritiers de Michel de Varennes ; plus tard, il passa à la famille d'Erneville, seigneurs de Poligny.

LE CHESNE, cant. de Breteuil, à 175 m. d'alt. — Sol : diluvium. — *R. dép.* n° 1^{er}, de Rouen au Mans. — *Ch. d'int. com.* n° 10, de la Vieille-Lyre à Marçilly-sur-Eure. — Surf. terr. 1761 hect. — Pop., 571 hab. — 4 contrib., 9,225 fr. en ppal — Rec. ord. budg. com., 3770 fr. — 3E contrib. et rec. cont. de Breteuil. — Parris. succ. — Presbyt. — Ecole com. de 46 garg. — Maison d'École. — Ecole libre de 43 filles. — Bur. de Bienf., — 5 déb. de boissons. — 10 perm. de chasse. — dist. en kil. au ch.-l. de dép. et d'arr., 23 ; de cant., 6.

Dépendances : LES AUBERGES, LE BOIS-RICHERIE, LES BOULAIS, LES BRIEUX, LA BROSE, LE BROUILLARD, LE BUISSON-RUET, LE COTTIN, LE COUDRAY, FRILEUSE, LA GRANDE-FERME DE FRILEUSE, GROULAY, LA LANDE, LA MARE-D'ANCY, LES MARES, LA PETITE-FERME DE FRILEUSE, POLIGNY, LE TILLEUL, LE TRONCHET, LE VAL, LE VALLET, LA VALLÉE.

- (1) *Hist. de Conches* par M. Semelaigne.
(2) *Notes Le Prévost*. Oissel le noble.

Agriculture : Céréales, forêt. — 4,000 arbres à cidre.

Industrie : Fabrication de boissellerie. — 21 patentés.

CIERREY.

Paroisse des doy. de Paey. — Vic. Elec. et Dioc. d'Evreux. — Parl. et Gén. de Rouen.

Cierrey, comme l'annonce son nom latin *Cierreium*, est d'origine celtique, toutefois la paroisse sous l'invocation de l'apôtre saint Jacques, n'a été fondée que tardivement.

Ce petit village si peu important qu'il soit, conservera néanmoins une place honorable dans l'histoire de notre pays, auquel il a donné trois évêques de son nom. Ajoutons que la famille de Cierrey s'est maintenue pendant trois siècles en possession de plusieurs fiefs dans nos contrées.

Au milieu du XII^e siècle, vivait Adam de Cierrey, attaché à la personne et serviteur zélé de Simon de Montfort, comte d'Evreux, dont un historien croit qu'il était neveu (1) et auquel il servit de témoin dans une charte pour Geofroy de Montfort, autre serviteur du comte.

Le nom d'Adam de Cierrey figure dans trois chartes de 1165, lui-même vers 1190, donna les dîmes de Bernienville, Pithienville et Cierrey, pour fonder une prébende dans la cathédrale d'Evreux.

Parmi les enfants que laissa Adam de Cierrey, nous citerons Guérin, nommé évêque d'Evreux en 1194 ; Guillaume, qui approuva la même année la fondation de la prébende pour son saint et celui de son seigneur et frère Guérin, évêque d'Evreux (2) et Adam de Cierrey, père d'une nombreuse postérité.

Adam de Cierrey, 1^{er} du nom, est le plus connu des frères de l'évêque d'Evreux, il servit de témoin à deux chartes, l'une d'Amaury, comte d'Evreux, pour le chapitre de cette ville et l'autre de Robert, comte de Meulan ; lui-même donna une charte en faveur de Lyre, en présence de Guérin son frère, de Thibaut, de Gilles et de Roger de Cierrey, ses fils (3).

Cierrey portait : *de sable à la croix dentelée d'or.*

Thibaut de Cierrey hérita du domaine

(1) *Hist. d'Evreux* publiée par M^r Lebeurier d'après Le Brasseur.

(2) Le Brasseur, p. 167. Guillaume est probablement le père de Raoul I, aussi évêque d'Evreux.

(3) Il avait encore deux autres fils, l'un nommé Robert, l'autre Guillaume et une fille nommée Agnes, mariée à Gilbert Camin, seigneur de plusieurs fiefs près de Gaillon.

don't il portait le nom ; il fut témoin en 1195 d'une charte en faveur de Lyre et en 1202 d'une autre part pour la Noë ; enfin lui-même confirma aux lépreux d'Evreux, une rente qu'ils avaient sur le moulin de Grocet, situé dans cette ville (1) et donna en garantie un de ses vassaux nommé Roger le Forestier.

Dans la liste des fiefs de l'Honneur d'Evreux, qui remonte à 1210, Cierrey est compté pour un quart du fief.

En 1233, Guillaume de Cierrey, chevalier fils de Thibaut et d'Anicie, était seigneur de Bois-Normand.

Les Rôles de la Roque qui contiennent les noms des nobles de l'Evrecin, à la date de 1270, nous offre le nom de Guillaume de Cierrey, simple écuyer fils du précédent.

Robert de Cierrey est cité dans une charte de 1277 (2) ; il confirma en 1284, toutes les acquisitions que l'abbaye de la Noë avait faites dans ses domaines.

En 1285, vivait Jean d' Cierrey, curé de Romilly-sur-Andelle, sans doute frère de Robert, auquel l'abbaye de Lyre avait donné ses dîmes de Flipou (3).

Vers le milieu du xv^e siècle, Philippe de Cierrey était seigneur d'Irville et d'un fief du même nom à Miserey.

Dès 1332, par suite de la donation de Philippe, comte d'Evreux, une branche de la puissante famille de Garenicières, vint s'établir à Croisy, sur les bords de l'Eure ; au commencement du xv^e siècle elle était représentée par messire Jean de Garenicières, chevalier, seigneur de Croisy et de Cierrey, baron de Macy.

Ivon de Garenicières, fils de Jean, touchait en 1421 une pension du roi ; sa fille ou sa sœur Marie épousa Tugdual de Karmoisien, dit le Bourgeois, écuyer d'écurie de Charles VII (4), qui fut tué en 1450, au siège de Cherbourg, laissant une fille, Marie de Karmoisien, alliée à Jean de Gaillon, seigneur du Mesnil-Ferry et de Tourneville, dont elle eut une nombreuse postérité.

En 1461, Guillaume de Gaillon, leur fils aîné, fit hommage au roi pour le Mesnil-Ferry, Tourneville, Cierrey et Fains ; il paraît cependant que Marie de Garenicières, aïeule de Guillaume, conserva pendant sa vie l'usufruit de Cierrey et du Vieil-Evreux.

En 1484, un frère ou neveu de Guillaume, Jean de Gaillon, chevalier, avait réuni sur sa tête avec la baronnie de Paey, les seigneuries de Cierrey, Fains et Hardancourt ; il

avait épousé Philippote de Rouvray, qui était veuve en 1490.

Il fut remplacé par Guillaume de Gaillon, écuyer, puis chevalier, grand veneur de France, baron de Macy, seigneur de Croisy, Cierrey et Fains, marié à Anne de Prunclé, dont il eut deux filles, Françoise et Marie.

Gaillon : *de gueules à 3 lions d'or.*

Françoise de Gaillon épousa, en 1516, François de Harcourt, chevalier, baron de Beuvron, Marie s'allia avec Jean le Veneur, baron de Tillières (1), et mourut sans enfants vers 1540 ; toute la succession de Guillaume de Gaillon, passa à la branche d'Harcourt-Beuvron.

Guy d'Harcourt, baron de Beuvron, second fils de François, hérita en 1558 du domaine de Cierrey ; il prit une part active aux guerres de religion qui désolèrent la France à cette époque et mourut le 1^{er} juillet 1567, ayant eu treize enfants de Marie de Saint-Germain, dame de Saint-Laurent-en-Caux et de la Nocherie ; son septième fils, nommé Jean, eut le titre de baron de Croisy et de Cierrey ; il fut blessé au siège de Dieppe, près du Pollet, à la tête d'une compagnie de cheval-légers, sous les yeux de Henri IV. On le transporta à Caen, où il mourut en 1589 et où il fut inhumé dans l'église Saint-Jean.

Cierrey retourna alors à Pierre d'Harcourt, frère du défunt, un des serviteurs les plus dévoués de Henri IV, auquel il rendit avec le 5 novembre 1601. Il mourut au mois d'août 1617, laissant huit enfants de son mariage avec Gilonne de Matignon.

Pierre Harcourt-Beuvron : *de gueules à 2 fasces d'or qu'il brisait d'une bande d'argent.*

Guy d'Harcourt, cinquième fils de Pierre, dit le marquis de Beuvron, hérita du titre de Cierrey ; destiné d'abord à l'Eglise, il obtint le titre de protonotaire apostolique et la commende de l'abbaye de Maldasy, il prit le goût des armes en la société du cardinal de Retz et prit part à la guerre du Languedoc en 1621. En 1627, il eut avec le comte de Montmorency-Bouteville, sur la place Royale à Paris, un duel qui est resté célèbre ; après cette affaire que le roi avait défendue, le marquis de Beuvron alla se jeter dans Cazal assiégé par le fameux Gonzalve de Cordoue et il y fut tué dans une sortie, le 3 novembre 1628.

Cierrey revint ensuite à la famille le Veneur (2), puis au comte de Fiesque, et le 7 novembre 1710, Anne-Charles-Claude, sire de Bréauté, marquis de Hautot, en rendit

(1) Il est probable que ce moulin porta plus tard le nom de Cierrey et qu'il fit toujours partie de cette seigneurie.

(2) Notes Le Prévost. Bois-Normand.

(3) Inventaire des titres de Lyre. Arch. de l'Eure.

(4) Alain Chartier en parle comme d'un bon et bracc chevalier.

(1) Morel indique Charles le Veneur, mais nous croyons que c'est une erreur.

(2) Gilonne de Harcourt, nièce et héritière de Guy, avait épousé en secondes noces Charles-Léon, comte de Fiesque.

avec comme propriétaire, par suite de la cession que messire François, sire de Bréauté, chevalier, lui avait faite de la part qu'il avait en la succession de feu Messire Jean-Louis-Marie de Fiesque, son cousin-germain, dont il était seul héritier on la ligne paternelle.

Fiesque : *bandé d'argent et d'azur.*

Bréauté : *de gueules, à la quintefeuille d'argent.*

Le marquis de Hautot vendit la seigneurie de Cierrey, à Pierre-Claude de Bosguerard, le 10 novembre 1713.

Jean-Baptiste Bosguerard, *escuyer*, sieur du Buisson-Garembourg, fils de Pierre-Charles, auditeur aux Comptes en 1714, était, en 1729, seigneur de Cierrey. Il eut pour fils, Jean-Baptiste-Claude de Bosguerard, de Croisy, qui entra à la Chambre des Comptes de Rouen, en 1749, comme conseiller maître.

Pierre-Charles-Antoine, dit M. Bosguerard de Garembourg, fit sa visite en 1748, comme lieutenant-général du bailliage et il était maire d'Evreux l'année suivante, lors du passage de Louis XV dans cette ville. Il obtint des lettres de noblesse en 1750 et il donna sa démission de maire l'année suivante.

Bosguerard : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une branche d'épine de sinople, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

M. Bosguerard, installé maire d'Evreux le 13 février 1767, et qui en exerça les fonctions jusqu'en 1770, doit être un fils du précédent et le même que M. Bosguerard, seigneur de Cierrey, qui paraît dans les assemblées de la noblesse en 1789.

CIERREY, canton de Pacy-sur-Eure, à 156 m. d'alt. — Sol : grès et poudingues. — Surf. terr. 301 hect. — Pop. 182 hab. — 4 cont. 1388 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 774 fr. — S et rec. cont. ind. de Pacy. — Percep. de Breuilpont. — Réunion pour le culte et l'instruction à Miserey — Bur. de bienf. — 5 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l., de dép. et d'arr. 11, de cant. 10.

Dépendances : LE BAS-CIERREY, LA HAYE-BOUVET, LE HAUT-CIERREY.

Agriculture. Céréales, bois. — 3,000 arbres à cière.

Industrie. Néant. — 1 *patenté.*

CINTRAY.

Paroisse des Vic. et Elec. de Verneuil. — Dioc. d'Evreux. — Parl. et Gén. de Rouen. *Cintraium*, nom primitif de Cintray est d'origine celtique et l'église de cette loca-

lité dédiée à Saint-Martin de Tours est une seconde preuve de sa haute antiquité. Deux voies romaines venant de Condé, traversaient son territoire dans la direction de Chennebrun et de Bourth. On y a trouvé des monnaies romaines (1), on y rencontre des débris romains et des vestiges d'anciennes forges.

Sous les Normands, avant la fondation de la ville de Verneuil, qui eut lieu vers 1120, Cintray avait une forteresse qui se reliait à celles de Tillières et de Bourth et entraînait dans le système de défense de cette partie de la frontière normande. Comme le siège central de la défense était à Tillières, les châtelains de cette dernière place ont conservé longtemps sur Cintray une suprématie féodale.

Dans le commencement du XII^e siècle, la forteresse de Cintray appartenait à Amaury, comte d'Evreux et Vauquelin du Tanney (2), en avait la garde avec la jouissance du fief.

Alain du Tanney, seigneur de Cintray, fils de Vauquelin II, vivait en 1138, il se joignit cette année à Guillaume de la Ferté-Fresnel et autres pour brûler le Pont-Echfray et Montreuil-l'Argillé. Ses deux fils Nicolas et Alain du Tanney, partagèrent entre eux le domaine de Cintray.

Nicolas épousa Crespine de Corneville, fille de Gilbert, seigneur de cette paroisse et fondateur de l'abbaye de ce nom; entre 1180 et 1190, Nicolas donna, en perpétuelle aumône à Dieu, à la sainte Vierge et à Jean, évêque d'Evreux, pour lui et ses successeurs, l'église de Saint-Martin de Cintray avec sa dotation et son droit à la présentation.

La part revenant à Alain du Tanney dans la seigneurie de Cintray était, en 1180, entre les mains du roi. Seher de Quincy qui commandait pour Henri II sur cette frontière, tint compte au Trésor royal de 100 s. provenant du revenu de la terre d'Alain à Cintray (3). Dans le même temps, Roger, fils de Landry, tenait à ferme une terre très importante, située à Corneville-sur-Risle, dont le revenu était de 90 l., qui avait été également saisie sur Alain du Tanney pour avoir manqué au service militaire.

En 1197, Gilbert du Tanney, fils ou petit-fils du précédent, avait eu le malheur de tuer un de ses voisins, Robert de Luçay, qui habitait Francheville. A la suite de ce meurtre, il prit la fuite, de sorte que son mobilier fut saisi et vendu au profit du Roi, le

(1) M. Pouchet, instituteur, en possède une très jolie collection.

(2) C'est le fils ou le petit-fils de Vauquelin du Tanney, père d'Emma, femme de Guillaume Grotte, seigneur de Montreuil et d'Ecbaufour.

(3) Rôles, p. 24, col. 2.

produit de la vente figure dans les comptes de la recette de Verneuil de 1198, pour 7 l. A la faveur de la révolution politique qui s'opéra par l'expulsion des Anglo-Normands, Gilbert rentra paisiblement dans son fief où on le retrouve en 1210.

Cette même année, le roi d'Angleterre entretenait dans la maison forte de Cintray, une garnison de 3 sergents à cheval avec leur monde. Le bailli Henri de Grajeu leur avait fourni une somme de 4 l. sur un ordre du roi.

En 1252, Gautier du Moulin, sur Saint-Ouen d'Attez, vendit au chapitre d'Evreux toutes les dîmes qu'il pouvait avoir à Cintray, moyennant 9 l. t.

Au commencement de 1250, Robert du Buisson, chevalier, seigneur de Cintray et Jeanne de Houssemaigne, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Lyre, tout le fief de Garin Le Couturier, savoir: un hébergement nommé le Jardin de Houssemaigne avec toutes ses dépendances, situé dans la paroisse des Essarts, près Damville. Cet immeuble faisait partie de la dot de Jeanne de Houssemaigne et Le Couturier le tenait à ferme pour 13 s. et 2 gelines de rente (1).

A la date de 1270, nous retrouvons Robert de Cintray, chevalier au nombre des nobles qui devaient service au roi dans les environs de Verneuil (2).

En 1282, Robert de Cintray, chevalier, de concert avec Gilbert, aussi chevalier seigneur de Tillières, approuva comme suzerain, la vente faite par Guillaume de Courteilles au chapitre d'Evreux, des dîmes qu'il percevait dans le fief du Grand Cuisiney sur la paroisse de Cintray (3).

Guillaume de Cintray, écuyer, fils de Robert et Théophanie sa femme, vendirent aussi la même année au chapitre d'Evreux, pour 7 l. t., les dîmes du blé, du grain de tout genre qu'ils avaient dans la paroisse et toutes les dîmes qu'ils percevaient sur les grains, blés, vesces, fourrages et autres matières décimables (4).

Le chapitre d'Evreux, qui avait le patronage de Cintray, donné primitivement à l'évêque, voulant à tout prix devenir seul décimateur de la paroisse, acheta, en 1283, de Roger de Beaumarchais et d'Emeline, sa femme, leurs dîmes de Cintray, moyennant 4 l. t. Enfin, la même année, Pierre et Renaud des Barils leur vendirent conjointement, avec Mathilde, leur mère, les dîmes qu'ils avaient à Cintray.

Après vingt années de minorité, la terre

de Cintray fut dévolue à Mgr Jehan du Buisson (1), chevalier, qui offrit de la vendre à Robert d'Artois, seigneur de Conches, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Jeanne de Valois, sa femme, du 25 août 1326.

« Mon très redouté seigneur, dit-elle, c'est dimanche dernier passé, Mgr Jehan du Buisson vint à Conches, conseillé de ses amis, si comme il disait et était tout prêt de marchander à nous de la terre de Cintray, tant seulement, et de son autre terre, se nous plaisait, etc.... (2).

Cette proposition n'eut aucune suite; la famille de Cintray conserva son fief encore plus d'un siècle.

R. Sainctray portait, d'après les armoiriaux, en 1350 : *d'hermines au sautoir de gueules*.

En 1358, Charles, fils aîné du roi de France, régent du royaume, duc de Normandie, donna au curé de Cintray, dans la forêt de Breteuil, les mêmes droits d'usage que ceux des habitants de cette ville (3).

Jean de Cintray échangeait, en 1393, sa terre du Béchelan avec Roger de Chambray; dans ce même siècle, la famille de Cintray était établie à Friardel, à Belleouet, etc. (4).

En 1452, Renaut de Cintray avait épousé Marguerite de Tillières, fille de Jean, seigneur de Chennebrun et de Brezolles; tout son héritage paraît avoir été acquis en commun par Jean de Trouseauville et Jean de Mélicourt.

Il est certain qu'en 1483, Jean de Trouseauville, *esc.*, présentait à la cure de Cintray comme seigneur de la paroisse. Par suite d'alliance ou de partage des biens acquis, noble homme Michel de Mélicourt, *esc.*, était seigneur et patron de Cintray en 1511; son fils Nicolas, *esc.*, seigneur de Cintray, après lui, mourut jeune, laissant deux filles mineures, nommées Catherine et Olive.

En 1524, Jean-le-Veneur, baron de Tillières, ayant la garde noble de Catherine de Mélicourt, dame de Cintray, présenta à la cure de cette paroisse.

L'année 1542 est marquée par quatre présentations à la fois que firent, mais à des titres différents : Jean-le-Veneur, sus-nommé, par défaut d'hommage de la part du seigneur de Cintray, Jean de Mauvoisin, seigneur de Cintray, au droit d'Olive de Mélicourt, sa femme, Robert de la Vove, *esc.*, comme étant veuf de Catherine de Mélicourt, sœur d'Olive; enfin le roi de Na-

(1) Invent. des titres de Lyre.

(2) La Roque, *Traité de la Noblesse*.

(3) Notes Le Prévost.

(4) M. Léopold Delisle cite cette chartre comme preuve de la culture de la vesce au moyen âge.

(1) C'était, comme on l'a vu, le nom des seigneurs de Cintray.

(2) Notes, Le Prévost, t. I, p. 512.

(3) Notes Le Prévost, t. I, p. 513.

(4) Calvados, cant. de Livarot.

varre, depuis Henri IV, et Marguerite de France, sa femme, à cause de la vicomté de Verneuil, dont ils jouissaient. La présentation de Jean Mauvoisin fut seule acceptée (1); il mourut vers 1550, laissant deux filles: l'une nommée Madelaine, épouse de N. H. François Neel, et l'autre Marie, alliée à Jacques de Chevestre. En 1577, ce dernier était veuf et il présenta au bénéfice de Cintray, au nom de sa défunte épouse.

Mauvoisin : *d'or, à 2 fasces de gueules.*

Charles de Chevestre, seigneur en partie de Cintray, présenta en 1605 à la cure de Cintray. Cinq ans plus tard, il y eut une autre présentation par François Le Franc, *escuyer*, sieur d'Argentelles, au nom des enfants issus de son mariage avec Anne Potin, petite fille, par sa mère, de François Neel et de Madeleine Mauvoisin; mais Charles de Chevestre s'opposa à cette présentation.

Le Franc : *d'argent à 3 cœurs de gueules.*

Chevestre-Cintray portait : *d'azur, à 3 chevestres ou hiboux d'or, accompagnés d'une molette en chef.*

Charles de Chevestre avait épousé Françoise de Houetteville, fille de Louis, seigneur de Muids, Maigremont et du Camp-Jacquet; il mourut laissant pour héritier son fils Charles (2).

Mathurin Guérard, laboureur de la paroisse de Cintray, fit assigner, devant le lieutenant du bailli d'Alençon, au siège de Verneuil, Jacques Le Gendre, curé de la paroisse, pour se voir condamné à lui livrer de la paille à 30 s. le cent, jusqu'à concurrence des dimes provenant de la récolte précédente, perçues sur son héritage. Il se fonda sur une ancienne sentence et sur la possession immémoriale des paroissiens. Le curé fut condamné en première instance; mais sur l'appel, la Cour, par sentence du 6 juillet 1612, le déchargea de la condamnation.

Cintray était un plain-fief de haubert, relevant de Bourth, dont Tanneugy-le-Veneur rendit avec le 24 mars 1629.

Charles de Chevestre, II^e du nom, seigneur de Cintray, présenta à la cure de la paroisse en 1611; il mourut laissant pour héritier Tanneugy de Chevestre, dont la noblesse fut reconnue le 26 août 1666. Vers le 8 janvier 1667, on reconnut la légitimité des titres à la noblesse de Jacques de Russy, sieur de Cintray, fils naturel de Jean Picot, sieur de Russy, et de Marguerite Le Berger (3). Il représentait probablement les

Neel et les Le Franc, héritiers d'une portion de Cintray, divisé, comme on l'a vu, entre les deux sœurs Madeleine et Marie de Mauvoisin.

Russy : *de gueules, à la croix ancrée d'argent.*

Tanneugy de Chevestre épousa Marie de Caruel, dont il eut Charles de Chevestre, qui n'est connu que par trois présentations à la cure de Cintray, dans les années 1670, 1675 et 1677.

Par un exploit du 15 octobre 1683, le duc de Bouillon mit en demeure le sieur Chevestre de Cintray de rabaisser les moulins qu'il possédait sur la rivière d'Iton, dans le bras allant de Bourth à Breteuil, de niveler, couper et ébrancher les bois longeant la rivière et de boucher les rigoles de ses prés.

Le domaine de Cintray était passé, en 1754, à Louis-François-Alexandre de Lombelon, chevalier, marquis des Essarts et d'Avrilly, marié à Clotilde Jehannot de Bartillat, sœur d'un chanoine d'Evreux (1). Les biens du marquis des Essarts furent décrétés et la seigneurie de Cintray fut vendue par adjudication en 1764 à Messire Cyprien-Alexandre-Robert Roussel, sieur de la Plesse, qui mourut le 11 décembre 1769, d'un coup d'arme à feu tiré sur lui par des braconniers (2).

Lombelon : *de gueules au chevron d'or.*

Dans l'aveu de Tillières du 14 août 1769, on lit le passage suivant :

« *Item de la baronnie de Bouth relève Cintray, plain-fief de haubert, qui a cout et usage, droit de présenter à la cure de la paroisse, manoir, colombier à pied, garenne, rivière, moulin banal, appartenant à Cyprien-Alexandre-Robert Roussel, escuyer, qui a rendu avec le 5 décembre 1765, comme acquéreur de la direction des créanciers du feu marquis des Essarts, qui l'avait acquis du sieur de Chevestre (3).* »

Cyprien Roussel laissait, de son mariage avec Catherine-Françoise Bonnet des Loges, trois fils et cinq filles: l'aîné, Michel-Charles-Louis Bonnet Roussel, fut le dernier seigneur féodal de Cintray.

Roussel de Cintray : *d'argent à la toque d'azur au chef de gueules chargé de 2 fers de moulin d'or.*

Sous l'empire, un de Messieurs Roussel de Cintray fut membre du collège départemental et maire de Cintray, puis juge de paix du canton de Verneuil, où il est mort vers 1830.

M^{me} la comtesse du Temple de Rouge-

(1) Pouillés d'Evreux.

(2) Un autre fils nommé Nicolas de Chevestre fut reçu chevalier de Malte le 3 janvier 1630; une fille épousa Letrane, fils de François, seigneur d'Argentelles, auquel elle porta le fief du Camp-Jacquet.

(3) Anouilh n° 623. M. Lebeurier.

(1) Le marquis de Bartillat, de cette même famille, habite le château de Boucheront, à Ecaqueuon.

(2) Actes de l'état civil de Cintray.

(3) Arch. de la Seine-Inf.

mont descendant de l'ainé de MM. de Cintray, possédait encore, en 1869, le domaine de cette paroisse (1).

Fiefs : 1° **BEAUMARCHAIS** existait dès le XIII^e siècle comme propriété particulière, et donnait son nom à son possesseur. Roger dit de Beaumarchais et Emeline, sa femme, vendirent, en 1283, au chapitre d'Evreux, ce qu'ils possédaient de dîmes dans la paroisse de Cintray :

2° **GRAND ET PETIT-CUISINÉY.** Cet ancien fief était déjà, en 1282, divisé en Grand et Petit Cuisinéy. Guillaume de Courteilles, chevalier et seigneur d'un fief voisin de Verneuil, paraît en avoir eu la seigneurie, puisqu'il en vendit toute la dime au chapitre d'Evreux moyennant la somme, très importante alors, de 40 l. t.

3° **GALISSON.** Vers le milieu du XVII^e siècle, Guillaume Le Fournier Galisson était un marchand drapier de Verneuil; de sa femme, Anne de la Haye, il eut un fils, messire Louis Le Fournier, prêtre chapelain royal et perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris.

Louis Le Fournier était étroitement lié avec les fameux solitaires de Port-Royal, surtout avec Singlin, et avec Le Tourneux. Lorsqu'il perdit sa mère, il la fit enterrer dans l'église de Port-Royal, puis composa en vers un récit de sa vie, qu'il fit imprimer, et qu'il mit à la place même où elle était morte, afin de l'avoir sans cesse sous les yeux. Lorsqu'il mourut, en 1676, il fut inscrit avec sa mère dans le Nécrologe de Port-Royal, à la date des 15 et 22 janvier (2).

4° **LA MOTTE.** On lit dans l'aveu du comté de Tillières, du 24 mars 1629 : « Du fief de la Pointillière est dépendant le fief de la Motte, assis en la paroisse de Cintray, auquel il y a maison à demeurer, close de fossés à eau, pont-levis, un colombier dans la basse-cour..., domaine fleffé et non fleffé, possédé par Hector Darcy, sieur de la Busière, à cause de sa femme (3).

Lorsque Henri le Veneur rendit aveu de son comté de Tillières, le 23 février 1670, le fief de la Motte appartenait pour moitié à Georges de Bardouf ou Bardoul, *esc.*, au droit de sa femme, et pour l'autre moitié à Jacques de Russy, *esc.*, également au droit de sa femme ;

Bardoul : *de sable, à la fasce d'or, accompagnée de 3 fers de trident d'argent, à la bordure d'or.*

5° **PETIT-HOTEL.** On lit dans l'aveu de Tillières, cité plus haut : « Du fief de Cintray relève un 8^e de fief nommé les Broses, autrement le Petit-Hôtel, appartenant au sieur Roussel, par succession du sieur Morel, son oncle. » Le nom de ce fief est du reste ajouté aux titres donnés à Cyrien Roussel, dans son acte mortuaire :

6° **LE PLESSIS.** En 1587, noble homme François Neel, écuyer, seigneur de Cintray, donnait à Madeleine de Mauvoisin, sa femme, le titre de dame de Cintray et du Plessis :

Néel : d'azur, à 3 bandes d'argent, au chef de gueules.

7° **LA POINTILLIÈRE.** L'ancienne enceinte du château de la Pointillière était longée par la voie romaine tendant vers Bourth. Une intéressante porte en damier, qui sert aujourd'hui d'entrée à la ferme, a été dessinée dans le Recueil de la Société française, pour 1857.

Au XV^e siècle, Guillaume Berthin ou Berthelin, seigneur en partie de Mauny sur Saint-Nicolas-d'Attez, était en même temps seigneur de la Pointillière; il se trouvait à la montre de 1469, et il se présenta bien armé, mais disant *qu'il n'acuit de quoi soy mieux habiller.* En 1472, il fut anobli par la charte des Francs-Fiefs, dans la vicomté de Conches, moyennant la faible taxe de 61. (1). Entre 1481 et 1489, René de Lombelon lui vendit un fief qu'il revendit à Louis de Brezé, comte de Maulévrier; Guillaume Berthin a, dans cet acte, le titre de seigneur de la Pointillière.

Robert de la Masure fut depuis seigneur de la Pointillière : nous pensons qu'il est le même que Robert de la Masure le Jeune, seigneur du Bois-Simon à Moyaux, qui paya 40 l. pour la taxe du ban en 1562 (2).

Par divers édits de 1543, 1556 et 1605, les seigneurs de la Pointillière furent maintenus dans leur droit de prise d'eau en dérivation de la rivière d'Iton.

Dans l'aveu de Tillières, rendu par Tanneguy le Veneur, le 24 mars 1629, on lit : « du fief de Cintray est dépendant le fief de la Pointillière qui est au demi de haubert assis en la dite paroisse de Cintray ayant cour usage, justice, bois taillis, terres labourables, rivière, prés; le moulin à blé de présent en état possédé par messire Gabriel du Quesnel à cause de sa femme. »

Du Quesnel : *de gueules, à 3 quintefeilles d'argent, 2 et 1.*

Vers 1657, messire Louis de Povel, chevalier seigneur du Nuisement à Huest, vendit le fief de la Pointillière, mais Tanneguy

(1) Les renseignements que nous avons donnés sur la famille Roussel de Cintray sont empruntés à une lettre très intéressante de M. des Saudrais de Verneuil, allié lui-même à cette noble maison.

(2) Supplément au Nécrologe de Port-Royal.

(3) Arch. de la Seine-Inf.

(1) Registre d'Osmoy.

(2) Lettre de M. des Saudrais.

le Chevestre, seigneur suzerain, exerça l'action de clameur féodale et reentra en possession de ce fief qui appartenait en 1070, à Charles de Chevestre, son fils (1).

Pevrel : d'or fretté d'azur à l'écu d'or en abîme, chargé d'un lion de gueules issant.

La Pointillière fut vendue avec la seigneurie de Cintray en 1664, à M. Roussel, sieur de la Plesse.

8° LA TOURNEVRAIE. Dans le bois de la Tournevraye on voit une motte ou tumulus à deux enceintes. Près de là, dans les champs, on voit le canal à sec par lequel Guillaume-le-Conquérant avait dérivé vers Breteuil les eaux de l'Iton.

En 1629, d'après l'aveu de Tillères, la Tournevraye était un demi fief de haubert, qui était joint à un autre nommé la Brosse, et qui appartenait à la famille de Chevestre d'où il est arrivé par le marquis des Essarts à Cyprien Roussel qui en portait le titre.

CINTRAY, cant. de Breteuil, sur l'Iton, à 172 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — Surf. terr., 1,627 hect. — Pop. 512 hab. — 4 cont., 6,817 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 3,531 fr. — ☞ et rec. cont. ind. de Breteuil. — Percép. de la Gueuloude. — Paroiss. — Presbyt. — École mix. de 40 enf. — Maison d'école. — Bur. de Bienf. — 18 perm. de chasse. — 3 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 37 ; de cant., 5.

Dépendances : BEUDOIN, BEAUMARCHAIS, LE BOIS-RICHER, LA BOUDIERE, LA BOULAYE, LE CHEF DU BOIS, LA COCARDIÈRE, LA COLOMBIÈRE, LA CORNIÈRE, LA COUTURE, GALISSON, LE GRAND CUISINEY, LA HEURTERIE, LA MARTINIÈRE, LA MANTELONNIÈRE, LA MOTTE, LE MOULIN-NEUF, LA MUTELLERIE, LE PETIT-CUISINEY, LE PETIT HÔTEL, LE PLESSIS, LA POINTEILLÈRE, LES ROUSSIÈRES, LA TASSE, LA TOURNEVRAIE, LA TUILERIE.

Agriculture : Céréales, prairies, plantes sarclées, légumes secs. — 2,500 arbres à cidre.

Industrie : 4 fab. de ferronnerie. — 2 moulins à blé. — 1 usine de polissage. — 2 fab. de bouclerie. — 20 *Patentés*.

CIVIÈRES.

Paroisse des Archid. du Vexin normand. — Bail., vie. et élec. de Gisors. — Parl. et Génér. de Rouen.

Civières, en latin *Civeria*, peut venir de *civata*, qui signifie de l'orge, un pays où l'on cultive l'orge. Le patronage de Saint-Martin est encore là, comme ailleurs, la preuve certaine de l'existence de la paroisse dès l'époque gallo-romaine.

(1) *Aveu de Tillères*. Arch. de la Seine-Inf.

Avant la seconde moitié du XII^e siècle, un bienfaiteur resté inconnu donna aux religieux du Bec le patronage et les dîmes de Civières. Le pape Lucius III confirma la donation dans sa bulle de 1184.

À cette époque, Anserède de Fours créait le prieuré de Notre-Dame-des-Halles, où il introduisit des religieux de Saint-Germain-des-Prés. Dans l'acte de fondation, nous trouvons en tête des témoins produits par les Religieux : Gautier, curé de Civières, puis Gilbert de Civières, chevalier, et plus bas Guiard de Civières, et Lambert, son frère (1).

D'après le Pouillé d'Eudes Rigaud, qui donne deux versions, il y avait à Civières quarante-six chefs de famille ; le revenu de la cure est estimé, d'après une version, à 30 l., et d'après l'autre, à 60 ; l'abbé du Bec est désigné comme patron, et Port-Mort comme chef-lieu du Doyenné.

Un curé de Civières figure à plusieurs reprises dans le journal d'Eudes Rigaud. Nous avons assigné, « dit-il, à la date du 9 novembre 1261, le curé de Civières à comparaître avant les ordinations de Noël, afin de se purger des accusations qui pèsent contre lui.

L'accusé ne comparut que le 7 juin 1262, et signa une déclaration par laquelle il s'obligeait à résigner sa cure quand son supérieur le jugerait à propos. Jean, curé de Civières, conserva son bénéfice puisque, le 21 septembre 1264, Eudes Rigaud lui prescrivit de nouveau de se présenter le lendemain du prochain synode, pour se justifier, par le serment de sept prêtres, des reproches qu'on lui adressait.

Une table des cartulaires du Bec indique la chartre de Nieaise Le Teissier (*Textor*) et de Mathilde, sa femme, contenant la remise d'une rente qui leur était due par l'abbaye sur sa grange de Civières.

Jean d'Ecos, chevalier, soit à cause de la seigneurie de Civières, soit comme seigneur d'Aubigny, disputa, en 1319, le patronage de l'église aux moines du Bec, qui eurent gain de cause.

Le 7 novembre 1365, Jean de Boisset, *esc.*, prit à ferme la cure de Civières ; cinq ans après, ce même personnage, élevé au rang de chevalier, était seigneur en partie de Civières en Vexin (2).

Boisset : *d'hermines, au lion de gueules couronné d'or*.

D'après un aveu du 26 mai 1411, le quart de haubert, assis en la paroisse de Civières, appartenait aux hoirs de feu Pierre Manesier, et relevait de la baronnie de Baudemont, par 75 s. t. de relief.

(1) *Hist. de Saint-Germain-des-Prés*.

(2) *Notariat de Rouen, contrat du 7 avril*.

M^r Pierre Foubert, curé de Civières, représentait le clergé du bailliage de Gisors, aux Etats de 1577.

A la fin du xvi^e siècle, la seigneurie de Civières appartenait à Louis de Montmorency, seigneur de Bouteville, qui mourut le 20 mars 1615; elle passa ensuite à François de Montmorency, comte de Bouteville, qui fut exécuté place de Grève.

Au xvii^e siècle, les revenus du Bec, à Civières, s'élevaient à 800 l.

L'aveu rendu le 14 août 1673 par René de Prestreval, du marquisat de Clères, contient le passage suivant: *Item*, relèvent de madite seigneurie les terres et seigneuries de Civières et d'Aubigny, appartenant aux enfants de feu messire Louis de Montmorency, baron de Bouteville; laquelle seigneurie est un fief noble de plaines armes dont le chef-mois est assis paroisse de Civières; ayant manoir..., colombier à pied..., cours, usage, justice et juridiction... (1). »

François-Henri de Montmorency, petit-fils de Louis, hérita de la terre de Civières, qui passa à sa veuve, Madelaine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont-Tonnerre de Luxembourg, duchesse de Piney, comme on le voit dans l'aveu de Baudemont du 21 mai 1697 (2).

Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, et son petit-fils, Charles-Anne Sigismond de Montmorency-Luxembourg, duc d'Olonne, furent ensuite l'un et l'autre seigneurs de Civières.

En réponse à une lettre-circulaire de Mgr de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, au sujet de l'état des fonds destinés dans chaque paroisse, au soulagement des pauvres, le curé dit: « Qu'il n'a jamais pu rien obtenir des chanoines d'Andely, ni de l'abbé de Jumièges, qui ont une partie des dîmes, mais que l'abbaye du Bec s'est montrée plus compatissante. »

Fiefs: 1^o AUBIGNY devait être dans l'origine, autant que son nom celtique l'indique, une villa gauloise. Dès 1170, nous trouvons Gualon d'Aubigny au nombre des témoins de la charte de fondation de Notre-Dames-Halles, à Fours; son fief relevant des archevêques de Rouen, était un membre dépendant du fief de l'Isle, à Gisors. En 1210, Robert d'Ecos tenait le fief dont il portait le nom, et celui d'Aubigny, de l'archevêque de Rouen (3).

Il est probable que Jean d'Ecos, qui pré-

tendait au patronage de Civières, était seigneur d'Aubigny en 1319.

En 1339, Aubigny appartenait à la famille de Pellevé. On trouve ensuite parmi les successeurs Thomas de Pellevé, vicomte de Valognes, mort avant 1408; ses descendants conservèrent jusques au xvi^e siècle ce fief qui passa dans les mains des Montmorency, comtes de Bouteville, puis aux Montmorency, ducs de Châtillon.

Pellevé: *de gueules, à la tête d'argent de profil, au poil levé d'or.*

2^o BOIS-GAUTIER. Ce fief, placé quelquefois sur Ecos, porte probablement le nom de son premier propriétaire.

En 1239, Nicolas de Bois-Gautier consentit à la libre jouissance de tout ce que les religieuses du Trésor avaient acquis dans son fief de la Brosse, à Bus-Saint-Remi (1). Guy du Bois-Gautier, chevalier, son fils, confirma cet acte la même année. Nicolas du Bois-Gautier est encore cité dans deux chartes de 1241 et 1243.

Guy de Bois-Gautier, fils aîné de Nicolas, succéda probablement à son père.

En 1262, Raoul de Bois-Gautier, que nous croyons fils de Guy, prit en fief et emphytéose de Richard, curé de Vatteville, toute la terre que ce prêtre possédait à Fourges.

Robert de Bois-Gautier, chevalier, est inscrit, en 1269, comme témoin d'une charte de Robert du Bus, pour le Trésor (2).

En 1317, Philippe-le-Bel donna à Pierre de Garençnières la mouvance de Bois-Gautier, avec la baronnie de Baudemont.

Gautier de Bois-Gautier, à cause du fief de ce nom, est compté au nombre des vassaux de l'archevêque de Rouen, dans le Vexin; il eut pour héritières ses filles Catherine, dame du Viennois, à Forêt-la-Folie, mariée à Guillaume du Belloy, et Péronnelle, qui épousa Philippe de Marigny, dont elle eut, entre autres enfants, Pierre de Marigny, surnommé *Oiselet*, qui parait avoir hérité de Bois-Gautier, et qui épousa Blanche de Changy, dont il eut Jean de Marigny, père de Roberte, mariée à Guy de Dangu, chevalier, et de Jeanne, qui porta la seigneurie de Bois-Gautier à Pierre de Villaines, son mari (3). Un de leurs fils, qui servait contre Pierre-le-Cruel, en 1383, eut lui-même un fils aussi nommé Pierre, et surnommé *le Begue*.

Le 26 mai 1411, Jean, sire de la Ferté-Fresnel, rendant aveu, mentionne comme une dépendance de son domaine « le fief du Bois-Gautier, assis en la paroisse d'Ecos, appartenant à messire Pierre de Vieulaines, et m'en doit 7 l. 10 s. t. de relief. »

(1) Arch. de la Seine-Inf.

(2) Arch. de la Seine-Inf.

(3) La famille primitive d'Aubigny n'était pas éteinte dans ce pays. En 1233, Robert d'Aubigny donna au Trésor une rente ou une vigne à Fourges. Une charte de 1240 fait mention de la terre de Richard d'Aubigny vers Senaucourt. Notes Le Prévost.

(1) Notes Le Prévost, t. 1, p. 449.

(2) Notes Le Prévost, t. 1, p. 453.

(3) Hist. d'Harcourt, p. 1815.

Le seigneur de Bois-Gautier était conseiller, chambellan du roi, capitaine-gouverneur de la Rochelle, lorsqu'il fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt.

Villaines portait : *d'argent à la fasce de sable, accompagnée de 6 fers de lys de gueules, 3 en chef et 3 renversés en pointe.*

L'héritage de Pierre de Villaines, d'abord vendu, puis confisqué par les Anglais et rendu plus tard à ses héritiers, appartenait par acquisition, en 1459, à Guillaume Prévosteau, eschever, licencié ès-lois. Sa fille Marie porta le Bois-Gautier, avec Tournay, à son mari, Beandouin d'Assy, seigneur de Cantelou, à Amfreville-sous-les-Monts.

Jacques d'Assy, fils de Baudouin, seigneur de Cantelou, Tournay, Bois-Gautier, etc., épousa Jeanne de Vançay, dont il n'eut que deux filles : Jeanne, l'une d'elles, épousa le 3 février 1544, Antoine de Chaumont, seigneur de Guitry, etc., auquel elle porta le Bois-Gautier.

Assy portait : *d'argent à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'or, cantonnées de 12 noriettes de sable.*

Jean de Chaumont, fils d'Antoine, seigneur de Guitry, hérita de Bois-Gautier, à la mort de son père en 1582 : ses trois fils Jean, Charles et Henri de Chaumont furent successivement seigneurs de Guitry. Le dernier vendit Bois-Gautier en 1608, à François Le Moine, etc., lieutenant-général au bailliage de Gisors.

Chaumont : *fascé d'argent et de gueules de 8 pièces.*

François Le Moine laissa le fief du Bois-Gautier à son gendre, messire Jean de la Grandière, qui en fit hommage en 1630.

Charles et Jean de la Grandière, fils de Jean, vendirent en 1663 le fief de la Brosse qui relevait de Bois-Gautier et ils furent maintenus de noblesse avec leur père, le 6 décembre 1666. Le Bois-Gautier resta à l'aîné dans le partage de la succession paternelle.

La Grandière : *d'azur au lion rampant d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

Pierre d'Anviray rendant aveu de Baudemont, le 24 avril 1714, s'exprime ainsi : « Item, de madite baronnie relève un demiefief de haubert nommé le Bois-Gautier, assis paroisse de Civières . . . de présent possédé par le sieur de la Grandière, duquel est relevant un quart de fief nommé la Brosse, assis en la paroisse du Bus, de présent réuni au fief de Bois-Gautier, fauto d'homme. »

3° LE CHESNAY-HAGUEST. (Voir *Ecos*.)

4° LE HALLOT, après avoir appartenu aux Montmorency-Luxembourg, passa à la comtesse de Boutteville et au duc d'Orléans. On lit dans l'aveu de Baudemont sus-énoncé :

« De laquelle baronnie relève un quart de fief de haubert, assis paroisse de Civières, ci-devant possédé par la dame de Boutteville et de présent par le duc d'Orléans. »

« Item, un huitième de fief de haubert, assis en ladite paroisse, possédé par ladite dame, qui fut anciennement à Sauvage de Boisset, relevant par 37 s. 6 d. » (2).

Anne Charles Sigismond de Montmorency-Luxembourg vendit le Hallot le 3 juillet 1791 à Pierre d'Anjou, intendant du comte d'Artois, qui le laissa à sa fille, épouse de M. Claude Troussseau. Cette dame, à son tour, le donna le 15 fructidor an V à M^{me} Félicité Troussseau, sa fille, lors de son mariage avec le comte de Chabrol-Croussol.

Le château du Hallot, qui a été démolí il y a environ vingt ans, avait la forme d'un quadrilatère flanqué aux angles d'une tourrelle, il était entouré de fossés remplis d'eaux vives.

CIVIERES, cant. d'Écos, à 86 m. d'alt. — Sur un petit ruisseau qui se perd dans les terres. — Sol : alluvium ancien, calcaire, argile plastique inférieure. — *Chem. de gr. com.* n° 2, des Andelys à Bray. — Surf. terr. 777 hect. — Pop. 225 hab. — 4 contrib. 3,968 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 5,127 fr. — Percep. et E d'Écos. — Rec. cont. ind. de Tournay. — Paroisse. — Ecole mixte de 28 enf. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 4 perm. de classe. — 2 déba. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 45, d'arr. 18, de cant. 2.

Dépendances : AUBIGNY, BOIS-GAUTIER, LE HALLOT.

Agriculture. Céréales. — 400 arbres à cidre. *Industrie.* Néant. — 5 *patentés.*

CLAVILLE.

Cette commune a vu son importance s'accroître en 1845, par l'annexion de la Neuville. Nous ferons l'histoire de ces localités sous deux paragraphes.

§ 1^{er}. CLAVILLE.

Paroisse des Dioc., Baill., Vic. et Elect. d'Evreux. — Parl. et Gén. de Roen.

Le nom latin de cette paroisse paraît être *Clavilla*, mot dont il est difficile de donner l'étymologie ; nous dirons seulement que Claville est d'origine romaine et que la paroisse a été formée dès les premiers siècles chrétiens, sous la protection de saint Martin.

La voie romaine d'Evreux à Brionne passait à Claville.

Vers 1020, le vicomte Ursion donna au

(1) C'est l'ancien manoir seigneurial.

(2) Arch. de la Seine-Inf.

couvent de Jumièges, un hôte avec sa métairie à Claville (1). Ursion était peut-être un des douze vicomtes qui se partagèrent la Normandie, du temps des premiers ducs.

Au XI^e siècle, les comtes d'Evreux avaient des possessions à Claville et lors de la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur, Richard, comte d'Evreux, donna au monastère où s'enferma sa fille, une demi-charnue de terre contenant 30 acres. En 1152, le pape Eugène III et un des frères, d'Amaury de Montfort, confirmèrent cette donation.

Lorsque Simon, fils d'Amaury, comte d'Evreux, fonda la prévôté de Quitteheuf, il lui assigna 100 sous angevins de rente à prendre sur l'impôt foncier de Claville et un muid de froment, à Quitteheuf (2).

En 1183, Raoul de Bois-Hubert, patron de Claville, vendit avec l'agrément d'Agnès, sa femme, en présence et avec l'adhésion de Richard, son beau-père et de Béatrice, sa mère, au vénérable Rotrou, doyen du chapitre d'Evreux, son droit de présentation avec toutes ses dîmes et appartenances, moyennant la somme énorme de 60 l. angevins. Il déposa un bâton sur l'autel, en signe d'investiture (3).

Richer de l'Aigle, seigneur suzerain de Raoul de Bois-Hubert, approuva cette vente la même année (4).

Le chapitre attachait une telle importance à l'acquisition de Claville, qu'il expédia sur-le-champ, un messenger au pape Lucius III, qui confirma la possession de l'église de Claville, au chapitre d'Evreux, par une bulle datée de Verone, du 10 novembre 1184.

Quelques années plus tard, lorsque le doyen Rotrou vint à mourir, les chanoines reconnaissants l'inscrivirent dans leur nécrologe, à la date du 8 des ides de mars, comme le véritable donateur de Claville.

Peu après la donation de Rotrou, Amaury de Lacy (5), du consentement de sa femme et de son fils Gilbert, donna au chapitre tous les droits qu'il pouvait avoir sur les dîmes de Claville. En présence de Adam de Cierrey et de Hugues de Baquepuit, deux des plus honorables chevaliers de ce quartier.

La liste des fiefs normands, rédigée après

la conquête française, place le plain-fief de Claville dans l'honneur ou comté d'Evreux, en observant qu'un tiers de fief était en friche et non-valeur; il se trouvait alors entre les mains de Philippe-Auguste.

Ce prince l'abandonna en 1211 à Guillaume Bourgonel, son sergent, qui lui céda en échange 12 l. de revenu à Etampes. En 1202, ce sergent était chargé de la recette de Gournay (1), il devint ensuite châtelain d'Evreux et c'est probablement à ce titre qu'il eut la seigneurie de Claville.

Thibaut Bourgonel, échançon du roi, fils de Guillaume, épousa vers 1214, Elide ou Alice, fille de Raoul de Louvain (2).

L'année qui suivit ce mariage, Guillaume Bourgonel, alors châtelain d'Evreux, fit accord et paix avec les chevaliers du Temple, au sujet de certaines terres à Claville.

En 1221, Raoul de Cierrey, évêque d'Evreux, confirma à son chapitre, l'église de Claville, avec toutes les dîmes du blé et de la guede, la terre de l'Aumône et 60 s. sur l'autelage, le reste était consacré à l'entretien du vicaire perpétuel, ce qui semble indiquer que les chanoines étaient curés primitifs de la paroisse.

Le roi Louis VIII récompensa, en 1225, les services de Simon de Poissy, en lui donnant la terre de Claville, avec une rente de 16 l. et une autre de 50 s. à prendre sur les vignes de Guillaume Bourgonel, à Normanville. Il est probable que Guillaume mourut bientôt et qu'il fut remplacé par ses deux fils Thibaut et Guillaume.

Les maîtres de l'Echiquier, avec l'adjonction d'un grand nombre de chevaliers jugèrent, en 1239, que le fief de Claville, au sujet duquel il y avait procès entre Thibaut Bourgonel, chevalier et Guillaume, son frère, était partageable à la volonté du Roi, comme Richard de Hotot, Jehan des Vignes et Jean de Tournebu, chevaliers, l'avaient déclaré après enquête. C'est pourquoi il fut jugé que Guillaume Bourgonel tiendrait en paix sa portion du fief et que Thibaut serait à l'amende pour avoir soutenu une cause injuste (3).

En 1252, Guillaume Bourgonel avait remplacé son frère Thibaut; cette même année il donna aux Templiers, un champ au hameau de la Forêt, paroisse de Claville.

A cette époque, vivait Jean Bourgonel, chambellan ou pannetier du roi saint Louis, qui était de la famille des seigneurs de Claville (4).

Au mois d'octobre 1257, en présence de

(1) Charte de Richard II, en faveur de Jumièges. Il y a deux autres Claville dans la Seine-Inf., mais M. Le Prévost pense qu'il s'agit ici du nôtre.

(2) Notes Le Prévost, art. Quitteheuf.

(3) Notes Le Prévost, art. Bois-Hubert.

(4) Ceci indiquerait que Claville était de la mouvance de l'Aigle, comme la Bonneville et autres paroisses voisines d'Evreux.

(5) La famille de Lacy que nous retrouvons souvent à cette époque auprès d'Evreux, était d'origine anglaise et attachée à la personne des comtes d'Evreux qui l'avaient récompensée de ses services, par des concessions de fiefs à Claville, Morsent, la Bonneville, etc.

(1) Brussel, *Usage des Fiefs*, t. II, p. 168.

(2) Autre soldat de Philippe-Auguste, enrichi des dépouilles des Normands.

(3) L. Delisle, *Echiquier*, n° 664.

(4) L. Delisle, *Cart. normand*, n° 708.

toute la paroisse de Claville, Guillaume Bourgonel confirma la vente que Guillaume des Perois avait faite aux chevaliers du Temple, de trois pièces de terre situées sur la paroisse, l'une au Bosclin, l'autre au Foud-du-Val et la troisième au Champ-Giffart. La charte originale existe encore et sur le sceau on trouve un écu chargé : *d'une fasce accompagnée de 9 losanges, 3 en chef et 6 en pointe*. Autour on lit la fin de son nom : RGVIGNEL MILITI (1).

En 1202, Guillaume *Bourguenel*, chevalier, seigneur de Claville, ratifia un échange fait entre Michel Pépin et les chevaliers du Temple (2).

Guillaume *Borgongnel*, chevalier, qui vendit en 1205, de concert avec sa femme Alipdis, à Pierre de la Broce, sergent du Roi, une maison de briques, à Loudun, ne peut être que le seigneur de Claville. Dans ce cas, Loudun serait le berceau de la famille Bourgonnel.

Mgr Guillaume Bourguignel, chevalier, est inscrit sur le tableau de la noblesse de l'Evrecin dressé en 1270 et publié par La Roque (3).

En 1271, Nicolas Pepin et sa femme Emma, vendirent aux Templiers une pièce de terre à Claville. L'année suivante, Guillaume Bourguignel confirma cette vente. C'est le dernier acte où il soit fait mention de lui.

De 1274 à 1286, les Templiers de Renneville augmentèrent leurs possessions de Claville par les ventes que leur consentirent Sellon le Boscheron, Guillaume des Landes, Jean et Durand Pelletier.

En 1290, Raoul de Vanescrot, clerc, et Pernelle, sa femme, vendirent au chapitre d'Evreux, aussi prépondérant à Claville que les Templiers, 8 acres de terre dans cette paroisse, moyennant 95 l. t. Guillaume de Landes, suzerain du fief, approuva la vente.

Jean des Landes, chevalier, seigneur des Landes, et successeur du précédent, approuva cette vente en 1293, et reçut 15 l. t.

En 1294, Jean des Landes consentit, moyennant 100 s., à approuver la vente d'une pièce de terre que son oncle Guillaume avait consentie précédemment aux Templiers.

Les chevaliers du Temple firent encore différentes acquisitions à Claville, pendant les années 1295 et 1296, des frères Simon et Robert Pelletier, ainsi que d'un sieur Durand Le Pelletier (4).

(1) L. Delisle. Le véritable nom de cette famille serait donc de Bourguignel. Nous pensons que Pierre Bourguignel, chevalier, seigneur de Chamoteux aux Baux de Breteuil, était frère ou neveu de Guillaume.

(2) Notes Le Prévost.

(3) L. Delisle, *Cart. normand*.

(4) Famille qui paraît avoir été importante à cette époque.

Guillaume Le Bourguignel, II^e du nom, eut pour successeur et héritier du fief de Claville son fils Jean, écuyer.

Le Cartulaire de saint Taurin fait mention, à la date de 1304, d'une maison d'Etienne de Claville.

Guillaume des Landes, héritier de Jean, donna, en 1307, à Philippe Uble, commandeur des maisons du Temple en Normandie, deux acres et demi de terre à Claville, en échange de trois acres sises même paroisse, près le chemin du Roi.

En 1313, le chapitre d'Evreux donna en emphytéose à Simon des Landes, *esc.*, 8 acres de terre dans la paroisse de Claville, dont Jean Bourguignel continuait d'être seigneur.

A la date du 7 juillet 1361, Jehan Le Bourguignel, fils du précédent, était un des hommes d'armes qui gardaient le chastel et ville de Conches, à 12 écus de solde par mois (1). Richard Le Bourguignel, probablement son frère, assistait en 1308, avec Jean des Landes, à une montre passée par Jean d'Harcourt.

Simon Le Bourguignel, le dernier de cette famille que nous connaissons, acheta en 1405, de Laurent et Guillaume Le Comte, le fief de La Salle, à Claville.

Simone, probablement fille de Simon Le Bourguignel, et son mari, Jean de Courcy (2), ayant résisté à l'invasion anglaise, furent, en 1419, déclarés rebelles par le roi, et le fief, terre et seigneurie de Claville, estimé 200 l. t. de rente, fut donné, non pas à un Anglais, mais à un traître nommé Pierre Goret, comme prix de sa trahison, à la charge seulement par lui d'offrir un fer de lance, chaque année, le jour de Saint-Jean, au château de Rouen. Quelques mois après, le surplus des domaines de Jean de Courcy, dans la vicomté d'Evreux, estimé 300 écus de rente, fut donné à l'Anglais Jehan Saltmersshe (3).

Courcy : *d'azur fretté d'or*.

A la date du 3 juin 1420, le fief de Claville-la-Campagne, comme on disait alors, comprenait 90 acres de terre labourable, valant 16 s. l'acre de revenu (4).

En 1426, messire Pierre Goret, chevalier, seigneur de Claville, de La Salle et des Pénétraux, tant en son nom qu'en celui de Marguerite Bende, sa femme, fit avec pour le quart de fief des Pénétraux, à Saint-Germain-des-Angles.

Momentanément, et pour des causes in-

(1) M. Canal, *Notice sur Bernay*. M. Gardin, *Conches*.

(2) Descendu de l'illustre famille de ce nom, originaire des environs de Falaise.

(3) Brequigny, n^o 413 et 631.

(4) M. de Beaurepaire, *Etat. etc.*, p. 280.

connus, la famille Goret fut à son tour dépouillée de la seigneurie de Claville. Le 5 janvier 1431, messire Pierre Le Breton, chevalier, fit foi et hommage au roi des fiefs de Claville, les Pénétraux, la Salle et de Saint-Martin-la-Campagne.

Après l'expulsion des Anglais, Pierre Goret, fils de celui dont nous avons parlé, entra en possession de la seigneurie de Claville; il en prend le titre dans un aveu du 9 octobre 1453.

En 1523, Pierre Lambert, habitant de Claville, présenta sa généalogie et fut maintenu de noblesse.

Au milieu du xv^e siècle, la terre de Claville appartenait à Jacques Le Pelletier (1), qui était mort en 1562. Ses héritiers furent taxés pour Claville et La Salle à 33 l. dans la répartition de l'arrière-ban.

Pelletier portait : *d'argent à la fasce d'azur chargée de 3 besants d'or*.

Les fils de Jacques Le Pelletier ayant acquis le quart de fief de Martainville-sur-Ry, obtinrent du roi Charles IX, le 5 avril 1571, la permission de changer leur nom de Pelletier en celui de Martainville, de sorte que, par la suite, ils ne furent plus connus que sous ce nom (2). Antoine Le Pelletier, l'un d'eux, obtint des lettres de confirmation d'anoblissement datées de Paris de novembre 1577, vérifiées l'année suivante, qui lui coûtèrent 500 l. (3). Son fils, Richard Le Pelletier, épousa Marguerite de Montmorency, dame d'Aumont; il rendit aveu le 27 juillet 1601 pour le fief de Faulcon ou Herlandais, à Oissel, près Elbeuf. Dans cet acte, le sieur Le Pelletier prend le titre de seigneur d'Etouteville.

Dans le partage de la succession de Jacques Le Pelletier, le fief de Claville avait été attribué à Jehan Le Pelletier, *esc.*, qui mourut sans enfants, laissant pour héritier son neveu Richard.

Celui-ci rendit aveu, le 2 octobre 1603, du plain fief de Claville, lui provenant de Jehan Le Pelletier, *esc.*, sieur du lieu, son oncle (4), et qui relevait du roi par 50 s. t. et un fer de lance rendu au château de Rouen.

Richard Le Pelletier, dit de Martainville, eut pour successeur Charles de Martainville, sieur d'Etouteville, Thiouville, Claville, Saint-Aubin-Pierrevall, etc., écuyer de la petite écurie du roi, et capitaine des chasses des forêts d'Eawy, d'Arques et d'Hellet (5).

(1) Descendant probablement des Le Pelletier, dont nous avons parlé, qui vivaient au xiii^e siècle.

Jacques Le Pelletier était fils de Richard, échevin de Rouen, qui possédait fiefs dans la vicomte de Neuchâtel et paya 50 l. au receveur des franc-fiefs comme anoblissement par la chartre de Louis XI, en 1470.

(2) T. Daplessis, *Martainville-sur-Ry*.

(3) M. Leseigneur, *Anoblis*.

(4) *Arch. de la Seine-Inf.*

(5) *Arch. de l'Eure*.

Le 15 juin 1665, Roger de Martainville, seigneur de Thiouville et de Claville, fils de Charles, rendit aveu pour le fief du Faulcon, à Oissel; il était remplacé, en 1686, par Roger de Martainville, marquis de Thiouville, seigneur de Claville, Oissel, Port-Saint-Ouen et du Pré-aux-Boeufs.

Par arrêt de la Grand'Chambre du 19 décembre 1637, les sieurs doyen, chanoines et chapitre d'Evreux furent déchargés de la pension du vicairé de Claville, à laquelle ils avaient été condamnés par sentence du bailli d'Evreux, et cela faute par le curé d'abandonner ses dîmes et de se contenter de sa portion congrue; et sur la question de savoir qui paierait le vicairé, le curé et les paroissiens renvoyés par-devant le sieur évêque, pour juger de la nécessité du vicairé, et cependant les paroissiens condamnés à restituer au chapitre une année de la pension du vicairé, qu'ils avaient fait payer par saisie et exécution (1).

Marie-Anne-Alexandre-Cécile de Martainville de Thiouville, fille de Roger, apporta Claville en dot à son mari, Alexandre-François de Carrey, chevalier, sieur de Saint-Gervais, reçu conseiller au Parlement en 1706. M. de Saint-Gervais dressa, en 1710, une supplique contre le Domaine, qui prétendait que les biens de sa femme étaient soumis à la garde noble. Il rendit aveu du fief Faulcon au droit de sa femme, le 15 février 1715. Ce fut l'aîné de ses enfants, Roger-Robert de Carrey, sieur de Saint-Gervais, reçu conseiller au Parlement en 1737, qui hérita de Claville.

En 1750, Claville, sergenterie de la Bonville, contenait 3 feux privilégiés et 118 feux taillables (2).

En 1760, M. de Saint-Gervais était taxé à 20 l. pour son fief de Claville. Il prit part aux assemblées de la noblesse en 1789.

Carrey : *d'azur, à trois correaux d'or, 2 et 1*.

M. Louis Moulinet, curé de Claville en 1700, a été le dernier roi d'une confrérie assz célèbre érigée dans l'église de la Madeleine de Verneuil.

Un des agronomes les plus distingués de notre époque, M. Colombel, fait depuis longtemps l'honneur de Claville par ses nombreux écrits sur l'agriculture, et par sa belle ferme; la croix de la Légion d'Honneur a été la juste récompense accordée à son mérite.

Fiefs: 1^o BEAULIEU. Il est fait mention du

(1) *Recueil d'Arrêts du Parlement de Rouen*. Le chapitre d'Evreux était donc toujours patron, et l'indication du comte de Brionne, dans les Notes Le Prevost, est fautive.

(2) On trouve aux archives de l'Eure le plan géométrique ces cours, jardins et dépendances du manoir seigneurial de Claville.

chemin de Beaulieu au Fay dans une charte de 1271.

Les Templiers avaient fait de Beaulieu une sorte de succursale de leur maison; l'un d'eux résidait dans un manoir où ils avaient fait bâtir une chapelle en l'honneur de sainte Suzanne. En 1278, Guillaume Brémart, et Alis, sa femme, baillèrent pour un an à Robert Gardin, frère du Temple, demeurant à Beaulieu, une demi-vergée de terre à Claville, moyennant 30 s. t.

Les chevaliers de Malte, successeurs des Templiers, conservèrent longtemps la chapelle de Sainte-Suzanne, à Beaulieu. Le 2 mars 1596, frère Antoine Deshayes, commandeur de Saint-Etienne-Renneville, présenta Guillaume Lair comme chapelain, Jean Caboche, prêtre du diocèse de Soissons, le remplaça en 1606.

2° LE BOSCO-ROGER. Au milieu du grand nombre de fiefs de ce nom, il est souvent fort difficile de savoir auquel s'applique tel ou tel texte. Il s'agit très probablement de Bosco-Roger-de-Claville dans une charte de 1203, où Raoul Harcenc, seigneur de Gauville, accorde à l'abbaye de Saint-Taurin 50 s. de rente sur son revenu.

Ce fief fut, depuis, partagé en haut et bas Bosco-Roger.

Vers la fin du xv^e siècle, la partie dite le Bas-Bosco-Roger, appartenait à la famille de Baignard, et il passa ensuite à Philippe de Monnay, dont le fils Jean figure comme seigneur du Bas-Bosco-Roger sur le tableau des taxes du Ban, en 1592.

Jean de Monnay épousa Marguerite de Fouilleuse, dame de Naincourt, dont il eut Françoise de Monnay, mariée à François de Courcy, chevalier, seigneur du Plessis-Bouquelou, et auquel elle porta le Bas-Bosco-Roger, Ferrières-Haut-Clocher, en partie, etc....

Ce seigneur prit le parti de la Ligue, se distingua au siège de Rouen, pendant lequel il fut chargé de la distribution des munitions de guerre et où il trouva la mort en 1592 (1).

Maitre Gentian Thomas, *esc.*, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa chambre des Comptes, qui fut anobli en 1620, était seigneur du Bas-Bosco-Roger. Vers le commencement du xvii^e siècle il avait épousé Catherine Quatresols, dont il eut un fils nommé Henri et tous trois furent inhumés dans l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen; le dernier, le 8 septembre 1622.

Le savant Pierre Thomas, un des plus laborieux solitaires de Port-Royal, né à Rouen et mort en 1698, fut probablement seigneur du Bas-Bosco-Roger.

Thomas : *d'azur, à deux bras de sable, les mains d'argent armées de coutelas du même, à poignées de sable affrontées accompagnées de trois besants d'argent, 2 et 1, au chef d'or.*

En 1763, le fief appartenait à Marie-Catherine Le Doux de Melleville, veuve de Nicolas Leclerc de Grandmaison, chevalier, seigneur du Bas-Bosco-Roger, Ribcrprey, etc., comme tutrice de Marie-Henriette et d'Elisabeth Leclerc de Grandmaison, ses filles.

4° HAUT-BOSCO-ROGER. En 1562, Mathieu du Vivier, avocat du Roi aux bailliage et siège présidial d'Evreux, seigneur du Bosco-Roger, fut taxé à 9 l. (1).

On lit dans l'aveu que Richard Le Pelletier rendit à la vicomté d'Evreux, de son fief de Claville : « Du quel est relevant un huitième de fief, nommé le Bosco-Roger, assis en la paroisse de Claville, à Mathieu du Vivier, advocat du roi. »

En 1789, M. Bourlet était seigneur du Haut-Bosco-Roger à Claville.

5° LA FORÊT était autrefois un fief qui donnait son nom à une famille importante.

En 1205, Richard, fils d'Osmond de la Forêt et Gilbert, son frère, donnèrent aux chevaliers du Temple, 3 acres de terre à Claville; le même jour, un autre Richard, fils de Raoul de Cauz, leur donna également avec l'approbation de Simon de La Forêt, 3 acres de terre dans le Champ-des-Chemins à Claville.

La Forêt est encore citée comme triage dans les chartes de 1252 et 1278, citées plus haut.

6° LA SALLE. Ce nom indique toujours un ancien établissement romain : C'était une dépendance immédiate de Claville.

Pierre Le Conte, *esc.*, en était seigneur en 1387 et il eut au sujet de son fief une discussion avec le Chapitre d'Evreux.

En 1405, Laurent et Guillaume Le Conte, probablement fils de Pierre, vendirent tout ou partie du fief de la Salle à Simon Le Bourguignel. Il fut confisqué avec Claville en 1419, sur Jean de Courcy, gendre de Simon le Bourguignel, par les Anglais, pour le donner à Jean Goret, qui le possédait encore en 1425. Messire Pierre Le Breton en fit hommage en 1431, par suite d'une générosité des Anglais. Il est probable que Jean Goret, H^e du nom, reconvra La Salle en même temps que Claville, après le départ des Anglais.

En 1462, les héritiers de feu Jacques Le Pelletier, étaient seigneurs de Claville et du fief de La Salle. A partir de cette époque, ces deux fiefs sont restés unis et sont passés ensemble aux Carrey de Saint-Gervais.

(1) *Dan* par M. Lebeurier, n° 457.

Il s'agit probablement du Haut-Bosco-Roger.

(1) Masseville, t. v, p. 312.

Au XVIII^e siècle, La Salle formait une des trois saisons de la terre de Claville (1).

§ 2. NEUVILLE.

Le nom indique une origine romaine et à cause de son peu d'importance, la paroisse ne s'est formée que tardivement, sous l'invocation de saint Pierre.

Neuille relevait des comtes d'Evreux, qui en donnèrent le patronage avant 1152 à l'abbaye de Saint-Sauveur d'Evreux. Le pape Eugène III daigna confirmer aux religieux la possession de l'église, avec la dime et 30 acres de terre qui formaient sa dotation.

Le plus ancien seigneur de cette localité que nous connaissons, est Alain de Neuville, qui fut témoin, vers 1150, d'une charte du comte Galéran, pour le prieuré de Saint-Nicaise, de Meulan.

Onfroy de Neuville vivait à la fin du XII^e siècle; son fils Raoul, qui épousa Emma de la Bonneville, fut une des cautions de Roger Harenc, fils de Raoul, lorsque ce seigneur donna au chapitre d'Evreux le patronage de Gauville.

Neuille figure pour un demi de haubert dans la liste des fiefs, dressée en 1210.

Robert de Neuville, fils de Raoul, figure en 1234, dans deux chartes en faveur de la Noc. Gautier de Neuville et Sibille, sa femme, donnèrent à la Noc un journal de terre à Caugé.

Au XV^e siècle, une vavassorie assise en la paroisse de Neuville, faisait partie de la vicomté de Conches et Breteuil.

En 1562, maître Jean de Courtonne était seigneur du fief Nourry à Ezy et d'un fief de Neuville, que M. Lebeurier croit être celui qui était voisin de Claville (2).

En 1750, Neuville comptait 1 feu privilégié et 59 taillables. Une partie de la paroisse faisait déjà partie de la terre de Claville, commune à laquelle elle a été réunie le 9 juillet 1845.

CLAVILLE, cant. sud d'Evreux, à 145 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, sable avec meulrières en fragments et craie blanche. — *Chem. de gr. comm.* n° 31 d'Evreux à Beaumont, n° 26 de Conches à Louviers, n° 50 de Damville à Elbeuf. — Surf. terr. 1750 h. — Pop. 579 hab. — 4 contrib. 9,920 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 4,874 fr. — Percép. de St-Sébastien. — ☞ d'Evreux. — Rec. cont. ind. de Conches — Parois. suc. — Presbyt. — Ecole mixte de 76 enf. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — C^o de 40 soc. de musique. — sap.-pompiers. — 22 perm. de chasse. — 2 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., d'arr. et de cant., 10.

(1) Arch. de l'Eure.

(2) Lebeurier, *Ban* n° 508.

Dépendances : BEAULIEU, LE BOSQ, BOSC-ROGER, LA FORÊT, L'HERMITAGE, LA NEUVILLE.

Agriculture : Céréales, colza, lins, plantes sarclées. — 1600 arbres à cidre.

Industrie : 1 moulin à blé, 1 briqueterie, tissage de coutils. — 11 patentés.

Foire le 6 juillet. — *Commerce* de bestiaux et mercerie.

COLLANDRES.

Les paroisses de Collandres et de Quincarnon ont été réunies le 2 mars 1837.

Nous traiterons leur histoire sous deux paragraphes.

§ 1^{er}. COLLANDRES.

Paroisse des : Vic. et Elect. de Conches. — Dioc. d'Evreux. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Le nom de Collandres, en latin *Chorlando*, a une physionomie celtique. *Land*, en irlandais, signifie encore des terres labourées; cependant le patronage de la sainte vierge, n'annonce pas une haute antiquité.

Par sa position, Collandres se trouvait dans la mouvance des châtelains de Conches, qui en partageaient la propriété avec les seigneurs de Romilly.

Lors de la fondation de l'abbaye de Conches, en 1035, Roger de Tosny donna au nouveau monastère, la dime d'une charrie de terre à Collandres, avec un hôte ou fermier.

Quelques années plus tard, sous Raoul, successeur de Roger, Robert de Romilly en prenant l'habit monastique à Conches, marqua son entrée dans la maison, par le don de tout ce qu'il possédait à Collandres, avec le consentement de sa femme et de ses trois fils et avec l'adhésion de Raoul de Tosny, seigneur suzerain.

Pendant la seconde moitié du XI^e siècle et tout le XII^e, Collandres resta aux seigneurs de Romilly, dont nous donnerons la liste à l'article consacré à cette commune.

En 1198, Gilbert des Minières, héritier de Richard de Romilly, paya 100 l. au receveur du roi, afin de revendiquer contre Roger de Tosny, seigneur suzerain, sa mise en possession des biens de Richard.

Robert de Courtenay, châtelain de Conches reconnu, en 1221, Guillaume des Minières, fils de Gilbert, comme sénéchal fleffé de Conches et lui confirma le droit de présenter à Collandres, à Romilly, etc. (1).

On voit figurer dans une charte de cette époque, relative à la Barre, un Raoul de Collandres; mais il ne devait avoir qu'une portion de fief et non la seigneurie de la pa-

(1) Notes Le Prévost, art. Baubray.

roisse, qui resta pendant le XIII^e siècle et une partie du XIV^e, aux seigneurs des Minières et de Corneuil.

En 1234, lors de la bulle du pape Grégoire IV, pour l'abbaye de Conches, cette maison ne possédait déjà plus le patronage de Collandres, qui était probablement passé au chapitre d'Evreux.

Le *Contumier des Forêts de Normandie*, rédigé vers 1440, constate les droits des habitants de Collandres dans la forêt de Conches.

En 1428, les habitants furent imposés à 6 l. 10 s. pour le paiement du guet qu'ils étaient obligés de faire au château de Conches, commandé alors par l'anglais Richard Walter.

Dans la répartition de l'assiette de 1500 l. que la vicomté de Conches devait fournir d'après la décision de l'assemblée de Mantes, en 1430, la paroisse de Collandre fut taxée à 6 l.

La léproserie de Saint-Blaise, dans la forêt de Conches, paraît avoir été commune entre un groupe de paroisses, dont Ferrière-Haut-Clocher était le chef-lieu et dont Collandres faisait partie.

D'après un titre emprunté aux anciens Pouillés d'Evreux, Jacques de Bigarêts était, en 1481, seigneur de Collandres et de Saint-Melain.

Bigarêts portait : *d'argent, à 2 fasces de gueules*.

Pendant les siècles qui suivirent, la paroisse de Collandres eut souvent les mêmes seigneurs que ses voisins Romilly et Quincarnon.

La famille de Sepois ou Scepy, la posséda en partie pendant le XVII^e siècle avec Romilly; elle passa alors pour une portion dans la maison de Conflans par le mariage de Marie de Sepois avec Eustache de Conflans, vicomte d'Auchy.

Leur fils Eustache possédait la seigneurie de Collandres en 1589.

Scepy ou Scepy portait : *d'or à 5 châteaux maçonnés de sable, les tourelles et portails de gueules, 2, 2 et 1*.

Robert de Sepois, le dernier de son nom, épousa Louise d'Ongnies, fille de Louis, comte de Chaulnes, dont il n'eut point d'enfants et qui fut son héritière. Cette dame se remaria avec Emmanuel-Philibert d'Ailly, vidame d'Amiens, baron de Picquigny; puis avec Charles de Cossé, duc de Brissac, qui livra Paris à Henri IV et reçut en récompense le bâton de maréchal. Le duc de Brissac et sa femme exerçaient leurs droits seigneuriaux en 1607; cette dame était veuve en 1621 et vivait encore en 1627; elle eut pour héritière Claire-Charlotte d'Ailly, mariée à Honoré d'Albert, seigneur de Ca-

denet, duc de Chaulnes, frère du célèbre duc de Luynes, favori de Louis XIII. Ce seigneur jouissait, en 1640, des deux tiers de la seigneurie de Collandres; il mourut maréchal de France, le 31 octobre 1649.

D'Ailly portait : *à 2 branches d'allister passées en double sautoir d'argent, au chef échiqueté d'argent et d'azur*.

Cossé-Brissac : *de sable, à 3 fasces danchées d'or*.

D'Albert portait : *d'or au lion de gueules, armé, lampassé et couronné de même*.

En 1661, le domaine que la maison d'Albert possédait aux environs de Conches était passé à Henri Jubert du Thil, chevalier; son frère Jacques Jubert, marquis du Thil, hérita de lui en 1684.

Collandres et Romilly appartenait, en 1692, à Thomas Legendre (1), écuyer, capitaine d'une compagnie de bourgeois, à Rouen. Il avait épousé Esther Scott, de la famille du mari de la célèbre M^{me} de la Mésangère, dont il eut quatre fils; trois prirent le parti des armes. Thomas, aîné de la branche de Collandres, très brave officier, était brigadier des armées du roi, lorsqu'il épousa, le 12 août 1715, Marguerite-Catherine-Madeleine Le Voyer d'Argenson, fille du ministre d'Etat, garde des sceaux de France (2); il devint ensuite maréchal de camp et commandeur de l'ordre de Saint-Louis. On raconte que Thomas Legendre, habituellement désigné sous le nom de Collandres, à la suite d'une intrigue avec une dame de Chambenen, aurait été forcé par Louis XV de lui donner Maigremont (3). Il perdit sa femme le 27 novembre 1735, et mourut le 1^{er} mai 1738, laissant un fils (4) nommé Alexandre-Pierre Legendre, dit le marquis de Collandres, au sujet duquel on lit l'article suivant dans le *Journal de Barbier* : « Novembre 1752. M. Legendre de Collandres, brigadier des armées du roi, neveu de M. le comte d'Argenson, ministre de la guerre, est mort ces jours-ci, âgé de vingt-sept ans; mais le bruit est qu'il a eu quelque dispute à un souper avec M. le marquis Le Voyer d'Argenson, son cousin germain; que le lendemain il est allé le trouver, qu'ils se sont battus et qu'il a été tué. Il est dit, dans la *Gazette de France*, qu'il est mort à sa terre. »

Une cousine de l'infortuné marquis de Collandres, Marie-Adélaïde Legendre de Maigremont,

(1) C'était un simple commerçant de Rouen anobli en 1685.

(2) M. Voyer d'Argenson laissa trois enfants... une fille mariée à un brave officier nommé Collandre, fils d'un marchand de Ro. en. [*Journal de Barbier*, t. 1, p. 81.]

(3) M^{re} de Morvilliers était une fille bâtarde de M. de Collandres et de M^{me} du Roure [*Mémoires du marquis d'Argenson*].

(4) *Journal de Barbier*.

gremont, avait épousé, le 17 mars 1739, son cousin germain, Pierre-Hyacinthe Legendre de Berville, qui réunit ainsi sur sa tête tous les biens de sa maison et qui mourut en 1762, après avoir vu mourir en couches, l'année précédente, sa fille, qui était mariée à Emmanuel-Agathe du Hallay, dit le marquis du Hallay-Coetquen.

M^{me} du Hallay, en mourant, avait donné le jour à un fils nommé Emmanuel-Louis-Eléonore-Agathe du Hallay, dont sont issus deux fils; morts tous deux sans postérité mâle.

Fiefs : LE MESSIL-GAL. Robert de Courtenay, châtelain de Conches, permit, en 1230, aux hommes des cinq paroisses (Le Fidelaire, Sainte-Marguerite, Sebécourt, Beaubray et Sainte-Marthe) qui auraient défriché entre le Messil-Gal, Lyre et Le Fidelaire, de posséder à perpétuité le terrain défriché.

§ 2. QUINCARNON.

Nous n'entreprendrons pas d'expliquer l'étymologie de ce nom, qu'on écrivait autrefois *Esquerquenon*. Le vocable de Saint-Jacques n'est pas une présomption d'antiquité.

En 1221, Robert de Courtenay reconnut que Guillaume des Minières, en sa qualité de sénéchal de Conches, avait droit à 10 s. de rente sur la prévôté de Quincarnon.

Robert d'Artois, seigneur de Conches, et Amicie de Courtenay, sa femme, donnèrent en 1269, à l'église de Quincarnon, diocèse d'Evreux, deux setiers de blé à prendre dans la paroisse de Collandres, sur des terres appartenant à Guillaume Geroude; plus le chauffage et le pâturage dans la forêt, pour Henri, curé de l'église, et une maison dans le village de Quincarnon. Cette générosité indique que les châtelains de Conches avaient à la fois le patronage et la seigneurie de la paroisse, qui, du reste, sont toujours restés unis.

Il existait, en 1336, un château fortifié à Quincarnon, car il est fait mention dans une charte du *châtel d'Esquincarnon* (1).

Charles-le-Mauvais ayant donné Conches au célèbre Jean de Grailly, Captal de Buch, celui-ci détacha de son domaine la terre de Quincarnon pour la donner, en 1368, à Guerard Mausegernt, alors bailli de Conches et d'Evreux. Les motifs de cette donation étaient d'abord les services rendus par le donataire à la cause du roi de Navarre, et surtout l'état déplorable du fief de Quincarnon, composé presque en entier de terres labourables. Les guerres incessantes avaient empêché de cultiver les terres, et il fallait beaucoup de patience, d'argent et de soin

pour remettre les choses en état. Il ne fut pas possible à Mausegernt de réaliser les vœux de son protecteur; devenu suspect au roi de Navarre, qui l'accusait d'être l'ami bienveillant et favorable de Charles V, le seigneur de Quincarnon fut assassiné vers 1380, dans une rue d'Evreux, pendant la nuit.

Après la mort de leur père, Guerardin et Charlot Mausegernt obtinrent de Charles V et de Charles VI des lettres pour entrer en possession de Quincarnon, mais le roi de Navarre s'opposa à leur exécution.

Charles-le-Mauvais étant mort le 2 janvier 1387, les deux Mausegernt firent de nouvelles instances pour recouvrer le domaine de leur père; elles eurent d'abord un plein succès; la Chambre des Comptes reconnut leurs droits, et le bailli d'Evreux et Conches les remit en possession le 10 septembre 1388. Il paraît, toutefois, que le successeur de Charles-le-Mauvais n'en tint aucun compte, puisque les deux frères continuèrent à réclamer auprès du roi de France en 1390 et 1391 (1).

Un aveu du 22 décembre 1419 témoigne que Charlot Mausegernt, *esc.*, avait obtenu des Anglais ce que les Navarrais lui avaient refusé; le *fief d'Esquincarnon* était un membre de fief de chevalier, sans court ni usage; le seigneur avait le patronage de l'église, une tasse de bois nommée les Flesches et la Garenne; il était tenu de payer à la recette de la vicomté de Pont-de-l'Arche, un hanap de Madre du prix de 10 l. (2).

En 1420, les habitants de Quincarnon étaient imposés à 60 sols dans la sergenterie de Ferrière, en indemnité du guet qu'ils devaient faire au château de Conches; on voit par là que la paroisse était réduite à un bien faible population; aussi, dans l'assiette des 1,500 l. imposés par l'assemblée de Mantes, en 1430, Quincarnon n'est taxé qu'à 30 s.

À l'époque de l'expulsion des Anglais, on voit apparaître une famille de Quincarnon, probablement originaire de ce village, dont plusieurs membres sont arrivés à la noblesse, et à la possession de fiefs.

Quant au fief de Quincarnon, qui n'appartint jamais à la famille de ce nom, il était rentré dans les mains du roi, qui en fit présent à Jean Barat, chevalier, son maître d'hôtel. Celui-ci en fit hommage au roi Louis XI, en 1473. Lors de la mort de 1469, il avait été mentionné sous le titre de sire Barat, seigneur de Saint-Aubin-des-Hayes, dans le voisinage de Quincarnon,

(1) M. Semelaigne, p. 315.

(1) M. Semelaigne, p. 314, et Notes Le Prévost.

(2) M. Semelaigne, p. 107.

demeurant en Auvergne. Son fils, Vastin Barat, l'avait remplacé, en 1479, date de son aveu.

En 1498, Jean du Bec, fils de Guillaume et de Catherine de Brillac, rendit hommage pour Quincarnon; la même année, il acheta la terre de Bourry, où il fixa sa résidence. Il mourut en 1503, mais son corps fut porté à Rouen et inhumé à Sainte-Croix-Saint-Ouen (1). Sa veuve y fut aussi inhumée, et l'on avait inscrit sur son tombeau :

Gist noble dame Marguerite de Roncherolles, dame de Fontaines-le-Châtel, et veuve de feu messire Jean du Bec, en son vivant chevalier échanson du roi notre sire (Louis XII) et seigneur de Bourry, laquelle trépassa le 11 avril 1531 (2).

Charles du Bec, chevalier, vice-amiral de France, seigneur de Bourry et de Vardes, fils aîné de Jean, rendit hommage pour Quincarnon en 1519, et devint chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Sa devise était : *Se taire ou bien dire du bec*.

Il portait : *écartelé au 1 et 4, fuselé d'argent et de gueules; au 2 et 3 d'azur à 3 fleurs de lys d'argent; sur le tout d'azur, au dauphin d'argent*.

Charles du Bec avait épousé d'abord une demoiselle de la maison de Chatillon, dont il n'eut pas d'enfants; puis, en juillet 1517, Madeleine de Beauvilliers, fille de Claude, comte de Saint-Aignan, qui lui donna : 1^o Charles du Bec; 2^o Philippe, mort archevêque de Reims, et 3^o Pierre, tige des marquis de Vardes.

Pendant la minorité de Charles du Bec, II^o du nom, seigneur de Quincarnon, cette terre fut acquise par Guillaume de Clerly, qui en fit hommage au roi en 1533; sa fille Marie, épousa Charles du Bec, II^o du nom (3).

Dès 1545, la seigneurie de Quincarnon était passée à Emery de Sepois, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du roi, amiral de Bretagne, qui présentait à la cure la même année, et fit hommage pour le fief en 1549; il mourut en 1552, laissant de son mariage avec Françoise de Scepeaux : Roger, Robert, Marie et Antoinette de Sepois. Roger exerça son droit de présentation en 1561, et il fut remplacé par Robert de Sepois, son frère, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme de la chambre de Charles IX, qui mourut vers 1577, sans laisser d'enfants de Louise d'Ongnies, sa femme.

Le 20 novembre 1603, Charles de Cossé, comte de Brissac, rendit aveu au roi, en sa vicomté de Conches, du fief, terre et sei-

gneurie de Quincarnon, lui appartenant, comme ayant épousé Louise d'Ongnies, avant veuve de feu Robert de Sepois et comme donataire d'icelle, en faveur du mariage. Cette dame l'avait acquis du vicomte d'Auchy (1) et du sieur de Veraines, qui étaient héritiers dudit sieur de Sepois, savoir : le vicomte d'Auchy, comme fils de Marie de Sepois, sœur dudit défunt, et le sieur de Veraines à cause de dame Anne de Marginal, son épouse, fille et héritière de feu dame Antoinette de Sepois, femme du sieur de Marginal de Sallency, qui était aussi sœur dudit sieur de Sepois, auquel la seigneurie de Quincarnon appartenait par succession de feu messire Emery de Sepois, son père.

On lit dans cet aveu : « Le chef dudit fief est assis au village et bourgeoisis de Quincarnon, auquel lieu y a par ancienneté, château, forteresse et basse-cour close à motte et fossés; laquelle forteresse fut démolie du temps des guerres anciennes et n'y a de présent que peu de maisons et logis... j'ai plusieurs droitures et franchises en la châtellenie de Conches... je suis franc de moudre en tous les moulins du roi en ladite châtellenie, sans payer aucun droit de moute... » (2).

La comtesse de Brissac était veuve en 1627, elle présenta alors à la cure, ayant le titre de dame de Quincarnon. Elle laissa pour héritière, sa fille Claire-Charlotte d'Ailly, mariée au duc de Chaulnes. Après leur décès, vers 1654, le fief de Quincarnon fut vendu à Henri Jubert.

Jacques Jubert, frère héritier de Henri, fut après lui seigneur de Romilly, Quincarnon, Collandres, Berville et Tilcul-Dame-Agnès. Ces cinq seigneuries furent décrétées le 8 mars 1685, ainsi qu'il résulte d'un extrait des registres des requêtes de l'hôtel du Roi, portant opposition par dame Jeanne Mandar, veuve de messire Vincent de la Vergne, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, aux saisies réelles, criées, ventes des fiefs, terres et seigneuries de Romilly et Quincarnon (3).

Jubert portait : *écartelé au 1 et 4, d'azur, à la croix alaisée d'or; au 2 et 3, d'azur, à 5 fers de lance morisés d'argent, 3 et 2*.

Ce dernier fief devint ensuite la propriété des Legendre et suivit le sort de Collandres.

En 1778 le fief de Quincarnon avait le titre de plain-fief de haubert.

COLLANDRES, cant. de Conches, à 157 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien et sableux avec meulrières en fragments. — *Ch. de gr. comm.*

(1) Eustache de Conflans, marié à Charlotte des Ursins.

(2) *Archives de la Seine-Inf.*

(3) Vente Téchener, n^o 1061.

(1) M. Hersan, *Hist. de Bourry*, p. 112 et 113.

(2) Marguerite de Roncherolles était également dame de Vardes et du Marais-Vernier.

(3) C'est la mère du savant abbé de Mortemer, Jean du Bec-Trépin, auteur de plusieurs ouvrages, qui fut évêque de Saint-Malo.

n° 66 de Lyre au Neubourg. — Surf. terr. 792 hect. — Pop. 341 hab. — 4 contrib. 3,489 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 1,974 fr. — Percerp. de la Ferrière-sur-Risle. — ☒ et rec. cont. ind. de Conches. — Pâroisse. — Presbyt. — École mix. de 47 enf. — Maison d'école. — Bur. de bienf. — 10 perm. de chasse. — 5 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr. 25, de cant. 7.

Dépendances : GLATIGNY, LA LANDE, LE MESNIL-GAL, LE POUDRIER, LE PERRUCHET, QUINCARNON.

Agriculture : Céréales, — 1,000 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 11 *patentes*.

COLLETOT.

Paroisse des Doy., Baill., Vic., Elect. de Pont-Audemer. — Dioc., Parl. et Gén. de Rouen.

Colletot, avec la terminaison anglo-saxonne de son nom, et son église, dédiée à Saint-Denis, peut à bon droit passer pour un des plus vieux villages de la Normandie.

Dans le x^e siècle, Ansfrida étant abbesse de Saint-Léger-de-Préaux, Guillaume, fils d'Ansqetil, céda aux religieuses de cette maison tout ce qu'il possédait de terre à Colletot et à Eturquayra. Cette donation avait pour motif le salut de son âme et de l'âme de ses sœurs; une somme d'argent que lui donna l'abbesse au moment où il partait pour l'Espagne, avait aussi excité sa générosité. Le prix du domaine qu'il abandonnait lui fut compté en présence de Guillaume, archevêque de Lisieux, et autres (1).

Le départ de Guillaume, fils d'Ansqetil, pour l'Espagne, dut coïncider avec celui de Raoul de Tosny, vers 1077 (2).

La Roque a fait de ce Guillaume un membre de la famille d'Harcourt, ce qui n'est pas impossible, mais il ne faut pas le confondre avec son neveu Guillaume, fils de Robert, fils d'Anquetil, un des combattants de la bataille de Bourgheroude, en 1223, comme l'a fait M. Canel.

Il est très probable, suivant une heureuse conjecture de M. Canel (3), que la seigneurie avec l'église de Colletot, fut donnée par Gislebert de Corneville au prieuré de chanoines réguliers qu'il venait de fonder au chef-lieu de ses domaines. L'archevêque Hugues approuva, vers 1160, la donation de

l'église au prieuré, et depuis lors, la cure de Colletot fut régulière et desservie par un religieux qui prit plus tard le titre de prieur.

Dans les rôles de 1198 et 1203, on retrouve à deux reprises le nom de Colletot. Joscelin de Colletot avait payé au Trésor royal 100 s. pour une transaction sur procès (*pro concordia*), et à la suite d'un procès avec les hommes de Colletot, Jean du Bois seigneur du fief de ce nom, à Appeville, avait payé 50 s. d'amende.

En 1207, Guillaume de Condé-sur-Risle, chevalier, vendit à un juif de Pont-Audemer, nommé Calot, tout ce qu'il possédait à Corneville et à Colletot. Ce juif est connu par plusieurs arrêts de l'Échiquier. Un arrêt des assises de Falaise, en 1207, l'autorisa à se battre en duel avec un autre juif nommé Abraham, qui l'avait attaqué sur un grand chemin (1).

Le Pouillé d'Eudes Rigaud constate qu'au milieu du xiii^e siècle, l'église de Colletot était desservie par les chanoines de Corneville, et que les revenus de la cure étaient employés à l'usage du couvent.

En 1628, trente acres de bois nommées la Quainée de Colletot, furent adjugées par les agents du domaine à Geoffroy Séguin, secrétaire de la chambre du roi, pour le compte de François Le Mercher (2).

A partir de 1645, nous avons une liste des curés de Colletot, présentés par les abbés de Corneville, ce sont : André Pallier, Dom Nicolas Gallot, Pierre Lecourt et Gilles-Jean-Remi de Roiffé. La charité de Colletot fut approuvée en 1648; enfin, une visite de 1684, constate qu'il n'y avait dans l'église, ni chaire à prêcher, ni confessionnal; ordre fut donné d'en établir.

Lors de la recherche de la noblesse par la Galissonnière, Alexandre du Fay, esc., sieur de Transières, habitait la paroisse de Colletot; il fut maintenu le 30 décembre 1667 (3).

Dans le xviii^e siècle, les chanoines de Corneville avaient aliéné la seigneurie laïque de Colletot. En 1723, Jean-François Hescamp, esc., procureur du roi à Pont-Audemer, prenait le titre de seigneur de Colletot.

Hescamp portait : *d'azur au lys d'argent, la tige garnie de quatre feuilles*.

Le fief de Colletot appartient bientôt à maître Charles Benet, sieur d'Arpenville, avocat au Parlement de Paris, qui le vendit en 1752 à Pierre-Alexis Cabot, de Cailletot,

(1) Cet archevêque doit être l'historien de Guillaume-le-Conquerant, connu sous le nom de Guillaume de Fulers.

(2) M. Semelaigne, *Hist. de Conches*, p. 26.

(3) *Hist. de l'arrondiss. de Pont-Audemer*, p. 375.

(1) *Echiquier*. L. Delisle, n° 28.

(2) Titre manuscrit personnel.

(3) D'après M. Canel, les du Fay de Fourmetot avaient leur sépulture dans l'église de Colletot, à cause d'une chapelle qui a été détruite.

conseiller-maitre à la Cour des Comptes de Normandie, dont une des filles épousa M. Bernard-Alexis-Nicolas-François. Le Bourg-de-Lépine (1), etc., qui était conseiller du roi, lieutenant criminel au bailliage de Pont-Audemer en 1770, puis maire de cette ville en 1785, et enfin l'année suivante maître à la Cour des Comptes de Normandie.

M. Fallot, prêtre curé de Colletot, fut reçu en 1708 dans la confrérie du Roumois. Les terres du bénéfice de Colletot étaient alors louées 240 liv.

Louis Chef-d'Hôtel, négociant, né à Rouen, est mort à Colletot, le 7 mai 1799. Il s'était occupé en même temps et avec distinction des sciences physiques et météorologiques. Reçu membre de l'Académie de Rouen, il lui fit plusieurs communications importantes sur un phénomène météorologique observé à Rouen, le 22 janvier 1770, etc..... (2)

A la mort de M. Le Bourg de Lépine, la terre de Colletot devint la propriété de son fils, Arthème, auquel on doit des *Eléments d'Algèbre*, 1804, 2 vol. in-8°; aujourd'hui, elle appartient à M. Armand Le Bourg de Lépine, son fils.

L'église de Colletot n'offre rien à signaler sous le rapport de l'architecture; son autel en bois est d'une forme gracieuse.

Fief: LA SALLE. Ce fief a été longtemps possédé par une branche de la famille de Vivefoi, très répandue dans le Roumois. Jean et Robert de Vivefoi père et fils, de la paroisse de Colletot, furent anoblis par arrêt de 1484. Guillaume de Vivefoi était seigneur de La Salle, à Colletot, lorsque sa famille fut reconnue d'ancienne noblesse, le 23 janvier 1608.

Pierre de Vivefoi, chevalier de Saint-Louis, officier de l'École royale, propriétaire à Apperville, a été un des derniers représentants de cette illustre maison dans ce pays.

COLLETOT : cant. de Pont-Audemer, à 90 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien et diluvium. — *R. nat.* n° 180 d'Honneur à Rouen. — *Ch. de gr. com.* n° 45 d'Apperville à Aizier. — Surf. terr. 428 hect. — Pop. 140 hab. — 4 cont. 3,477 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 1,250 fr. — Perecep. de Manneville-sur-Risle. — ☒ de Pont-Audemer — Rec. cont. ind. de Bourneville. — Paroisse. — Ecole mix. de 26 enf. — Bur. de bienf. — 1 déb. de boisson. — 7 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 61, d'arr. et de cant. 8.

(1) Descendant de Raullin Le Bourg, qui vivait vers 1486.

(2) M. Frère, *Manuel de Bibliogr. normand.*

Agriculture. Céréales, lins. — 3,000 arbres à cidre.

Industrie. Néant. — 3 patentes.

COMBON.

Paroisse des : Dioc. d'Evreux. — Vic. de Beaumont. — Elec. de Coneyes. — Parl. de Rouen. — Génér. d'Alençon.

Combou, dont le nom primitif est *Combou-num*, est un village très ancien, antérieur à l'établissement des Romains dans les Gaules. Le fief et l'église, dédiée à la Sainte-Vierge, faisaient primitivement partie des domaines de Roger de Beaumont.

Vers l'an 1050, cet illustre seigneur s'était réservé une partie de la dime de Combou et avait donné le reste, avec l'église, à un prêtre nommé Honfroy.

« Dans la suite, lorsque Guillaume, fils du marquis Robert, régnait en Normandie, Roger de Beaumont fit don aux religieux de Préaux, où il devait avoir sa sépulture, de la portion des dimes qui lui restait; puis, sur les instances de l'abbé Ansfroy, il donna également l'autre partie de la dime et l'église. Le prêtre Honfroy, qui tenait cette portion de Combou, reçut d'Ansfroy une once d'or, moyennant quoi il consentit à tenir de l'abbé ce qu'il tenait auparavant de Roger. Robert et Henri, qui furent depuis les comtes de Meulan et de Warwick, tous deux fils du châtelain de Beaumont, consentirent à la donation de leur père (1). »

Le puissant Roger n'avait aliéné que le fief ecclésiastique, il lui restait le fief laïque de Combou et la mouvance des portions fieffées à diverses personnes. Aussi, lorsqu'il fonda, en 1088, la collégiale de Beaumont, il lui donna la dime des cens et pasnages de Combou. Au moment où il se retirait à Préaux, en 1094, il partagea ses biens entre ses deux fils, et Combou fut compris presque en entier dans le lot du second; toutefois, le comte de Meulan y conserva plusieurs fiefs qu'il transmit à son fils Galéran.

Le comte de Warwick, mort vers 1117, laissa Combou à l'un de ses fils, très connu dans l'histoire sous le nom de Robert du Neubourg, un des hommes les plus respectables de la Normandie, qui prit l'habit religieux et mourut au Bec en 1159.

De son temps, « Emma de Combou, femme de Gaucelin Le Maréchal et Richard, leur fils, donnèrent à Saint-Pierre-de-Préaux, à titre d'aumône, toute la terre que pendant un jour et une nuit Gaucelin avait tenue à Combou en domaine et que les hommes de la localité, tenaient de lui à la condition que pendant toute sa vie, Emma aurait chaque

(1) Cartulaire de Préaux.

jour un pain blanc et un pain demi-blanc, avec trois mets savoir : des pois ou fèves, de la bouillie et du poisson, plus sa boisson et 10 s. par an pour ses vêtements. Quant à Richard, il se fera moine s'il le veut, ou il aura un emploi quelconque dans le monastère. Robert du Neubourg, déposa lui-même ce don sur l'autel, en disant : Moi et ma mère Marguerite, donnons tout ce que nous avons en fief et domaine dans cette terre, au seigneur Dieu et à saint Pierre, à perpétuité et nous la déclarons libre de plein-droit à l'avenir... Comme indemnité, Robert du Neubourg eut 100 s. et sa mère un muid de froment (1).

Neubourg : *bandé d'or et de gueules*.

Vers ce temps, Robert de Barquet, qui possédait à Combon, un fief avec la dime, fut frappé d'excommunication pour cause d'homicide. Il se rendit à l'abbaye de Préaux et y déposa sur le grand-autel de Saint-Pierre, la donation de la dime de toute sa terre de Combon. On le reçut alors comme frère et associé aux prières du couvent, puis pour alléger le poids dont il était chargé, les religieux chantèrent successivement cinquante messes.

Quelques années plus tard, Robert du Neubourg, Marguerite sa mère et Henri son fils, furent témoins d'une donation faite à Préaux, par Henri de la Prée. Au nombre des personnes présentes à cette charte, se trouvaient Richard de Combon, fils d'Emma, pensionnaire au couvent avec sa mère et Théodorie Maçon, fils de Chrétien Maçon, de Combon.

« En 1162, Godefroy de Barquet, vint à Préaux. On l'introduisit dans le chapitre, devant toute l'assistance, il confessa la faute qu'il avait commise envers saint Pierre de Préaux, en lui enlevant la dime de Combon, que son père Robert de Barquet avait donnée à cette maison, longtemps auparavant... Il demanda avec de vives instances à être admis à la participation de toutes les bonnes œuvres du couvent, comme s'il était un des frères de la communauté, ce qui lui fut accordé... Rendu heureux par cette confraternité, il donna toute la dime susdite exempte de toute redevance à saint Pierre et en posa le don sur l'autel, faisant de sa propre main une croix avec de l'encre, en signe de confirmation. Pour ce motif, il reçut 20 s. chartrains de la charité du couvent. »

Alexandre III, par sa bulle du mois d'avril 1179, en faveur de Préaux, lui confirma la possession de l'église de Combon, avec les terres et les dimes qui formaient sa dotation.

A ce moment, Préaux obtenait un succès complet à Combon. Alman de Combon en-

trait en association pour les prières et prenait ses dispositions pour être enterré dans l'abbaye, moyennant 20 s. à donner quand il serait prêt à mourir, ou la moitié de son bien. Geoffroy, Le Parmentier, voisin d'Alman et témoin de son acte, ainsi que Guillaume Camessot, cuisinier de la comtesse et son fils, demandèrent la même faveur.

Henri du Neubourg, succéda à son père en 1160, comme seigneur de Combon, où il était alors représenté par Godefroy Langlais, son prévôt, chargé de rendre la justice et de recevoir les saisances. Aléran de Combon était alors curé de la paroisse.

Henri de Neubourg, fils de Robert, fut remplacé vers 1195 par Robert II, son fils, qui à son tour eut pour successeur Henri, deuxième de nom, peu d'années après l'envahissement de la Normandie, par les Français (1).

Jean de Combon, prêtre, chapelain du seigneur de la paroisse, fut témoin en 1217, d'une charte de Philippe Le Prêtre, concernant la Neuville-de-Combon et en 1223, d'une charte de son seigneur.

En 1228, Henri du Neubourg, deuxième du nom, fit au Bec, des donations en présence de Guyon de Combon (2).

A cette époque, un autre membre de la famille de Combon, ou du moins né dans ce village, arrivait aux honneurs de la prélature. Bernard de Combon, d'abord religieux au Bec, devint vers l'an 1220, abbé de l'antique maison de Préaux, près Pont-Audemer (3).

Henri du Neubourg mourut en 1229, laissant de son mariage avec Isabelle Mallet, Robert du Neubourg, III^e du nom, dont la femme, nommée Jeanne, était déjà veuve en 1243. En lui s'éteignit la branche principale de la famille du Neubourg : il ne laissait que trois filles. La seconde, nommée Jeanne, épousa Renaud, sire de Maulévrier, et eut pour apanage la terre de Combon, démembrée de la baronnie du Neubourg et formant elle-même une demi-baronnie.

Renaud de Maulévrier, *esc.*, et Jeanne, sa femme, sont cités en 1270, dans un acte où il fut reconnu que le prieur de Notre-Dame-du-Bosc avait le droit d'usage dans la forêt du Neubourg.

Maulévrier : *d'or à un chef de gueules*.

Pendant qu'une nouvelle famille s'implan-

(1) Cette succession des seigneurs du Neubourg n'est pas celle indiquée par La Roque, mais nous prouverons plus tard, avec pièces à l'appui, que l'historien d'Harcourt s'est trompé.

(2) Hist. d'Harcourt, p. 272.

(3) Il a bien mérité de la postérité en faisant rédiger le précieux cartulaire de Préaux, sauvé et restitué à notre pays par l'honorable et savant marquis de Blotville.

(1) Notes Le Prévost, t. 1, p. 519.

taît à Combon, le nom de ce village était porté avec honneur par Thiébaud de Combon, religieux de Sainte-Catherine, à Rouen (1).

Renaud de Maulévrier, chevalier, est mentionné à l'Échiquier de 1306. Il était remplacé en 1313 par messire Guillaume de Maulévrier, qui eut une grande difficulté avec le couvent de Préaux, relativement aux reliefs que cette maison lui devait pour ses terres de Combon ; on transigea moyennant une paire de boîtes ou 10 s. au choix du seigneur, livrable à la Toussaint au manoir de Combon, plus l'obligation à chaque nouvel abbé de payer pour toutes aides et tout relief, audit chevalier, un cheval, le meilleur de l'ostel, après le palefroy de l'abbé (2).

Guillaume, Jean et Renaud de Maulévrier furent successivement seigneurs de Combon. Vers la fin du XIV^e siècle, cette terre appartenait, pour l'usufruit, à Marie de Maulévrier et à Jean, sire de Montberon, son époux, et pour la nu-propriété à Marguerite de Maulévrier, épouse de Charles de Coesme qui plaidaient en 1386 et 1400 contre les hoirs de Jeanne de Courcy, dame de Romilly. Charles de Coesme rendit avec le 19 décembre 1401 pour une portion de la baronnie du Neubourg, qui s'étendait de cette ville aux paroisses de Combon et Sainte-Opportune-la-Campagne. Les fiefs du Bose-Fichet, du Boisourd, le fief le Roy et le manoir des Religieux de Préaux en relevaient (3). Le seigneur avait la nomination d'un prêtre à Saint Paul du Neubourg, du chapelain de la Maison-Dieu et du maître des écoles alternativement. Il y avait à Combon un manoir seigneurial avec colombier, clos, jardin et 149 ares de terres labourables, d'un revenu de 120 l. Le sire de Maulévrier y avait joint par retrait de bourse le fief Brunel et celui des Jardins qui valaient 60 l. de revenu.

Coesme : *d'or au lion d'argent armé et lampassé de gueules.*

D'après un autre aveu de 1403, le seigneur de Combon avait un droit sur les chemins dans les fiefs du Neubourg et dans les fiefs de Combon, situés dans cette même ville. Le sergent fief du Neubourg faisait exploiter sur les terres de cette ville et de Combon, mais ne devait l'hommage qu'au seigneur du Neubourg.

On touchait à la malheureuse époque de l'invasion anglaise ; dès le 1^{er} juin 1418, à son arrivée à Bernay, le roi d'Angleterre disposa d'un seul coup du Neubourg, du

domaine de Combon que possédait Charles de Coesme et de la Rivière Thibouville en faveur de Thomas d'Essex, comte de Salisbury. L'usufruit que Jacques de Montberon avait de la terre lui fut enlevé et il mourut en 1422 après avoir été destitué l'année précédente de ses fonctions de maréchal de France.

Charles de Coesme laissa de Marguerite de Maulévrier, Brisgand de Coesme, marié avec Marguerite d'Eschelles, d'où vint Charles de Coesme, 1^{er} du nom, qui épousa Françoise de Rieux dont il eut François de Coesme que l'expulsion des Anglais remit en possession de Combon ; son fils Nicolas et ses petits-fils Charles de Coesme, 1^{er} du nom, Louis et Jean de Coesme furent après lui seigneurs de Combon.

Vers 1575, Alexandre de Vieuxpont, baron de Neubourg, acheta Combon et réunit les deux demi-baronnies en une seule dont il obtint, en 1619, l'érection en marquisat.

Messire Robert de Mahiel, d'une famille noble des environs de Pont-Audemer, était, en 1626, curé de Combon.

Rénée de Vieuxpont, fille d'Alexandre, marquis de Neubourg, épousa, par contrat du 11 juillet 1624, Jean-Baptiste de Créquy, et eut en partage dans la succession de son père la baronnie de Combon avec la terre du Champ de Bataille, où ses enfants firent construire le château de ce nom.

Ces enfants étaient : Alexandre de Créquy comte de Bernieules, Gabriel Antoine, qui eut la seigneurie de Combon, Rénée, mariée à Gabriel de Mailloc, baron de Cailly, et la belle Catherine Séraphine de Créquy, morte abbesse du Neubourg.

Alexandre et Gabriel-Antoine de Créquy, étant morts sans enfants, leurs biens passèrent à leur beau-frère qui eut pour fils et héritier Gabriel-René de Mailloc, comte de Cléry-Créquy, baron de Combon, seigneur du Champ-de-Bataille, marié en 1720 à Claude-Lydie de Harcourt, fille de Henri, qui fut duc de Thury-Harcourt et maréchal de France. Cette dame était veuve à l'âge de 28 ans le 11 octobre 1724 et elle mourut elle-même d'apoplexie, le 25 décembre 1750. Créquy portait : *d'or au érégrier de gueules.*

Après la mort du dernier baron de Combon cette seigneurie était arrivée à Etienne Marie, marquis d'Escoraille, peut-être au droit de sa femme, Maria Asselin de Banville. Tous deux vendirent Combon à Robert-Philibert Le Carpentier des Longs-Vaux qui en fit hommage au comte d'Evreux. Son fils, Pierre-Jacques Le Carpentier, seigneur de Combon, entra en 1749 au Parlement de Rouen.

En 1760, les trois fiefs de Combon, de Brunel et des Jardins payaient 266 l. d'impôts.

(1) Arch. de l'Évreux.

(2) Cartulair de Préaux.

(3) Ce dernier fief était obligé à la paire de boîtes ou 10 s. à la Toussaint avec un cheval lors de la nomination d'un nouvel abbé.

L'aîné des fils de Pierre Jacques Le Carpentier, nommé Jacques-Guillaume Augustin, seigneur de Combon, devint aussi conseiller au parlement de Rouen en 1778. Un autre fils, nommé Pierre Hilaire, fut l'auteur de la branche de Sainte-Opportune qui subsiste encore aujourd'hui.

Le Carpentier : D'azur à 2 carpes rampantes d'or adossées, posées en pal, au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.

Fiefs : 1^o LE BOISCARD nous paraît avoir été formé de la partie de Combon que possédaient les seigneurs de Barquet. Boiscard ou Bouchard de Barquet qui vivait à la fin du XI^e siècle, doit lui avoir laissé son nom. C'est lui qui, de concert avec Robert son frère, donna le patronage de Combon à Raoul de Cierrey qui le transmit au chapitre.

Charles de Coesme rendant aveu du fief du Boiscard en 1401, s'exprime ainsi : Item le fief du Bouyard, tenu par ung quart, en la valeur et revenu communs ans de 24 l. t. . . et est mon subget en 2 s. t. de cens et 2 journées de charue (1).

Le tenant du fief du Boiscard n'ayant point assisté à la montre de Beaumont, en 1469, son fief fut mis en la main du roi.

En 1495, vivait Jean de Fontaines, 1^{er} du nom, seigneur du Boiscard ; son fils Jean, 1^{er} du nom, seigneur, de Boiscard, épousa Marguerite de Bardouil, dont il eut Nicolas et David de Fontaines, qui tous deux eurent le titre de seigneurs de Boiscard. David eut de son second mariage avec Marie du Bosc, Claude de Fontaines, esc. sieur du Boiscard, dont le fils Gédéon, seigneur du Boiscard, épousa, en 1647, Marguerite Henri ; et fut déclaré usurpateur en 1666 ; mais néanmoins il fut maintenu le 1^{er} mars 1667.

Charles de Fontaines, 1^{er} du nom, esc. seigneur du Boiscard, de Banquet et de Chambrines, épousa, en 1674, Marguerite Jeanne Le Roy dont il eut Antoine esc., curé d'Emenville et Charles de Fontaines, 1^{er} du nom esc. qui furent seigneurs de Boiscard, chacun par une portion.

De son second mariage avec Anne-Marguerite Roussel, Charles II de Fontaines laissa 7 enfants, parmi lesquels Georges-Charles et Nicolas-Antoine de Fontaines.

2^o BRUNEL. Ce fief relevant de Neubourg, appartenait à la fin du XIV^e siècle à Pierre de Tournebu baron du Bec-Thomas. Charles de Coesme, baron de Combon, obtint le fief Brunel par retrait de bourse, mais à la condition que le vendeur et sa femme en conserveraient l'usufruit leur vie durant, le revenu du fief était estimé à 30 l. (2)

Le fief fut aliéné plus tard, car en 1469, Marguery du Royul seigneur du fief Brunel, assis à Combon et du fief de Bray, se présenta à la montre de Beaumont, en homme d'armes avec 3 chevaux.

Il avait eu de son mariage avec damoiselle Colette Gautery, Jehan du Royul, qui en 1474, soutenait un procès à l'Echiquier contre François de Coesmes.

Vers le milieu du XVI^e siècle, Jehan Roussel avait la seigneurie de Brunel et des Jardins ; ses héritiers furent taxés à 16 l. pour le ban, en 1592. La famille Roussel tenait encore les deux fiefs en 1691, un de ses membres maintenu de noblesse, portait : *d'argent au chefvron d'azur, accosté au chef à dextre d'une molette de sable, à senestre de 3 petits poissons passant l'un sur l'autre de sinople, le 2^e contrepassant ; en pointe un croissant de gueules.*

En 1760, le fief Brunel appartenait à M. Le Carpentier de Combon

3^o GRIMOND, Henri, fils de Robert, prévost de l'abbaye du Bec à la Neuville de Combon, céda aux Religieux en 1234, 10 livres tournois avec une mesure édifiée de bâtiments, dite mesure du fief Grimond, selon qu'elle était ceinte de murs et les murs avec.

4^o LES JARDINS. Dans l'aveu de 1401, Charles de Coesmes constate que le fief des Jardins, lui appartient par retrait de bourse ; que Pierre de Tournebu et Perrette de Franqueville, sa femme, en ont les fruits leur vie durant.

Nonobstant cet arrangement, on retrouve quelques années plus tard dans les Echiquiers la mention de : Robert de Tournebu, seigneur des Jardins. (1).

En 1469, Jehan du Busc avait succédé aux Tournebu dans le fief des Jarlins et dans celui de Graveron ; lors de la montre de Beaumont, il est noté comme absent et fixé aux environs de Laigle, où il avait l'importante seigneurie de Fontenil.

Malgré la possession bien avérée de Jehan du Busc, François de Coesme la réclamait encore à l'Echiquier de 1474, prétendant que le fief des Jardins et celui de Brunel, lui avaient été cédés par les nommés Trousseauville et Tournebu.

Les Jardins passèrent à la famille Roussel qui les possédait encore lors de sa maintenance de noblesse ; ils avaient été taxés à 6 l., en 1567 sur le pied de 60 l. de revenu ; mais en 1684, un aveu d'Harcourt désigne le 8^e de fief des Jardins, comme relevant de cette baronnie ; il appartenait à Jean de saint Léger

(1) Il se peut que cette mention se rapporte à un Robert de Tournebu ayeul de Pierre de Tournebu seigneur de Misy et Graveron, celui-là même qui avait vendu à Charles de Coesme, les fiefs de Brunel et des Jardins.

(1) Le Prévost, T. 2, p. 457.

(2) Notes Le Prévost, T. 2, p. 458.

et devait 5 jours de garde au château du suzerain.

Ce fief faisait partie en 1760 des domaines de M. Le Carpentier, de Combon.

4° LE MESNILLOTTE, ou Mesnil-Othon, doit son nom à Othon, seigneur de Beaumontel, qui a laissé son nom au Tilleul-Othon, village voisin de Combon.

Vers 1080, Raoul, fils de ce Othon, donna aux religieux de saint Taurin, la dime de son moulin de Beaumontel, avec celle d'un autre moulin près d'Evreux et de son village du Tilleul. Il y joignit bientôt après la dime du Mesnilotte (1).

Raoul d'Evreux, neveu du comte Simon, approuva cette donation en 1170. Un peu plus tard, Roger de Portes, fils de Roger et neveu aussi du comte, exerça son droit de suzeraineté sur le fief de Mesnilotte dans les circonstances suivantes : Godfroy de Combon avait donné à l'abbaye de Préaux, 15 acres de terre qu'il possédait dans ce fief et qui étaient grévées d'une rente envers Roger de Portes ; celui-ci avec l'agrément de Raoul et Guillaume, ses fils, approuva la vente en se réservant sa rente de 10 s. et de 4 chapons. En cas de délai de paiement, cette rente devait être payée au double. Raoul aîné de Roger eut 100 s. angevins et son puîné 15 s. en raison de leur acquiescement, quand à Roger de Portes, il obtint un annuaire de prières pendant 37 ans et l'insertion de son nom au nécrologe du monastère.

Dans une charte de 1180, Roger de Portes s'engage, quand il le pourra, à faire l'acquisition d'une terre contigue aux 15 acres, et à la donner aux moines de Préaux, afin de leur permettre d'y envoyer un procureur chargé de surveiller leurs intérêts et les siens.

Le cartulaire de Préaux enregistre la donation de Roger de Portes, en ayant soin d'ajouter que les 15 acres de terre ont été enlevés au couvent par Richard d'Harcourt.

Au commencement du XIII^e siècle, en 1210 et en 1216, les papes Innocent III et Honoré III, confirmèrent à saint Taurin, les dîmes que Raoul d'Evreux leur avait données au Mesnilotte.

Richard d'Harcourt, un des plus illustres seigneurs de sa race, mourut vers 1240, laissant le Mesnilotte à Robert, baron de Beaumesnil, son 3^e fils, qui le laissa à son second fils, Raoul, l'auteur de la branche de Harcourt-Carentonne.

Préaux et Saint-Taurin ayant à Combon des intérêts opposés à l'occasion des dîmes, réglèrent de la manière suivante cette question si délicate : Le couvent de Préaux a

la moitié de la dime de la laine, et la moitié de la dime des deniers à Noël et à Pâques ; il doit avoir la dime de la moitié du vin à la fête de l'Ascension... En ce qui concerne la dime des gerbes, Préaux prend 6 gerbes et l'église de Combon la 7^e, excepté dans le domaine propre de l'abbaye où l'église prend la 3^e gerbe. Dans le fief de Mesnilotte, le monastère de saint Taurin perçoit d'abord 2 gerbes : la 3^e est pour Préaux, et sur cette 3^e l'église de Combon prend la 7^e. C'est l'abbaye de Préaux qui doit amener la dime entière à la grange où l'église de Combon doit recevoir sa part. Les religieux reçoivent 2 gerbes à titre d'indemnité, chaque jour, par chaque charretier et les jours de fête une seule.

Robert de Harcourt-Carentonne, second fils de Raoul, curé de Bliquetuit, eut dans son lot la terre du Mesnilotte, car en 1338, lui, prêtre, renonça à toutes prétentions sur les dîmes du Mesnilotte.

Isabeau d'Harcourt porta cette seigneurie à Jean d'Achey, dit le Grand Gallois, leur fils Jean dit le Petit Gallois, fut dépouillé de ses fiefs par l'invasion anglaise au profit d'un écuyer anglais.

Le Mesnilotte passa ensuite, par mariage, à la famille Pigace, qui le conserva environ 150 ans. M. Charles Giverville, conseiller secrétaire du roi, en fit l'acquisition d'Adrien Pigace, ou de l'un de ses héritiers, enfin en 1640, il appartenait à Monsieur Maître Guillaume Bigot, *esc.*, seigneur patron de la Turgère, etc.

Philippe Bigot hérita du Mesnilotte en 1681. Il mourut doyen du parlement de Normandie, en 1730 ; son fils Guillaume Philippe, conseiller en 1703, renonça ensuite au monde, car il est qualifié de prêtre de l'Oratoire, dans un bail de la ferme du Mesnilotte du 16 janvier 1735 (1). Marie-Anne-Catherine Bigot, sœur de l'oratorien, veuve de messire Pierre-François Doublet, marquis de Bandeville, était en 1760, dame du Mesnilotte.

En 1787, les marquis de Pardieu et de Malherbe, héritiers de la famille Bigot, vendirent les fiefs qui en provenaient, à Henriette Lefebvre, veuve de Pierre Feray, et à son fils, Jean-Baptiste-Antoine Feray.

Plus tard Mademoiselle Feray, épousa M. de Salvandy, représenté aujourd'hui par M. Paul de Salvandy, son fils.

Pardieu : *d'or, au lion couronné de gueules.*
Malherbe : *de gueules à 6 coquilles d'or, 3, 2 et 1, au chef du dernier, chargé d'un lion léopardé du premier.*

Feray : *d'hermine à 3 croissants d'azur, 2 et 1, surmontés d'une rose de gueules en chef.*

(1) Cartulaire de Louviers, p. 63.

(1) Notes Le Préost, t. 2, p. 204.

Du fief de Mesnilotte, relevait le petit-fief du Boyon ou Bose-Guyon, assis également à Combon (1). Charles du Bose-Guyon, sieur des Jardins, eut pour fille Françoise du Bose-Guyon, mariée en 1518 à Louis de Belle-mare, seigneur de Duranville et de Bose-Guyard (2). En 1562, Louis de Bois-Guyon, *esc.*, seigneur du lieu, paya 10 l. pour la taxe du Ban.

6° LA NEUVILLE et TREMBLAY étaient une ancienne ferme romaine qui appartenait dans le XI^e siècle à Roger de Beaumont. Ce puissant seigneur en dotant la collégiale de la Trinité à Beaumont lui donna trois charnières de terre à la Neuville.

Vers l'année 1190, Robert II, comte de Meulan, exempta les vassaux de l'abbaye du Bec habitant le Tremblay et la Neuville de l'obligation de disposer des haies pour arrêter le gibier et d'aider leur seigneur à la chasse; mais en revanche ces mêmes vassaux ne devaient pas aller plaider ailleurs que devant les justiciers du comté.

La redevance nommée *moutonage* fut convertie au moyen-âge en une indemnité en argent qui remplaçait l'animal, une contestation s'étant élevée sur ce sujet entre les hommes de la Neuville et du Tremblay, et le prieur de Beaumont, représenté par Guillaume de Lisieux, son supérieur, les parties transigèrent le 25 juin 1300, les hommes du Tremblay, au nombre de 40, tous désignés par leurs noms, s'engagèrent à payer par mouton, 16 s. de monnaie courante (4).

En 1283, Alice, femme d'Etienne Drouart de la Neuville, est citée dans le cartulaire de Beaumont.

7° LA PRÉE, dès le XII^e siècle, avait son seigneur particulier.

Vers l'an 1155, Henri de la Prée, marié avec Adelize, dont il avait trois enfants, se décida à quitter sa famille pour se faire religieux à Prèaux; mais avant, il donna au couvent 12 acres de terre à Combon dans le fief de la comtesse de Warwick, mère de Robert du Neubourg, et de plus il renonça aux réclamations qu'il avait élevées sur la propriété de 5 acres de terre au même lieu.

Guillaume de la Prée, fils aîné de Henri, qui confirma cette donation, est également cité dans le cartulaire de la Trinité de Beaumont pour avoir donné à ce prieuré des terres qu'il avait au Mesnil-Isambert (5).

8° LE ROY. Ce fief doit tirer son nom d'un domaine particulier que le roi de France

possédait à Combon; il fut donné au célèbre capitaine anglais Jean de Chaudesdeux fois vainqueur de Du Guesclin, à Anvray, en 1364 et à Navarre, en Espagne, l'an 1366, et qui fut tué dans un combat près de Poitiers en 1369.

L'aveu du Neubourg, de 1401, indique comme relevant de cette baronnie « le fief le Roy, qui pièce fut à ung nommé Jehan de Chaudes, seigneur anglois d'Angleterre, et à présent le tient Mgr d'Ivry par don du roy... »

C'était un quart de fief d'un revenu annuel de 20 à 25 l. t. Charles, baron d'Ivry, seigneur du fief le Roy, ayant été tué en Picardie, en 1421, son domaine devint la propriété d'Arthur de Bretagne, mais après l'expulsion des Anglais il revint à Catherine de Marçilly, héritière des anciens seigneurs, par Guillemette d'Ivry, sa mère, puis il passa par le mariage de cette dame à Pierre Petit, chevalier, son second mari.

Un siècle plus tard, le fief le Roy était entre les mains des héritiers de feu Jehan L. Mercier, taxés à 100 s. pour le ban.

COMBON, cant. de Beaumont à 149 m. d'alt. — sol: alluvium ancien. — *R. nat.* n° 13 de Paris à Cherbouurg. — *Ch. de moy. com.* du Tremblay à Barquet, — surf. terr. 1,616 hect. — Popul. 813 hab. — 4 cont. 10,452 f. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 5,131 fr. — Percep. de Barquet — et rec. cont. ind. de Beaumont. — Péroisse. Presb. — Ecole mixte de 78 enf. — Maison d'école. — Comp. de 50 sap.-pomp. — Soc. de musique. — 6 déb. de boissons — 10 perm. de chasse. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 21, d'arr., 25, de cant., 9.

Dépendances: BOISCARD, LE BOUT-DE-BOUZET, LE MESNILLOTTE, LE MOULIN DE COMBON, LA NEUVILLE, LA NOUVELLE-ATHIENES, LA PRÉE, LE TREMBLAY.

Agriculture: céréales, colza, lin, betteraves. — 10,000 arbres à cidre.

Industrie: 1 moulin à vent, 1 briqueterie, tissage de toiles. — 23 *Patentés*.

Canton de Conches.

Arrondissement d'Evreux.

Topographie. Le canton est sillonné dans divers sens par les vallées de l'Iton, du Ronloir et plusieurs vallons secs peu profonds, la forêt de Conches dont la superficie totale est de 6,000 hectares, couvre presque toute la partie S.-O. du canton, et s'étend sur ceux de Rugles et de Breteuil; les limites du canton sont au N. celui d'Evreux (nord), au S. ceux de Damville et de Breteuil, à l'E. le canton d'Evreux (sud), et à l'O. ceux de Rugles, Beaumesnil et Beaumont.

(1) M. Lebourier a placé ce fief parmi les inconnus.

(2) Lettre de M. Raut. de Neuville.

(3) Voir Dict. hist., p. 247 et 249.

(4) Cette transaction, qui mérite d'être remarquée, a été publiée par L. Delisle, *Condition*, p. 131.

(5) Notes La Prévost, p. 322.

Surf. territ. — En hect., 24.203, savoir : terres labourables 13,904, — près et herbages 283, — bois 7,890, — vergers et jardins 484, — mares, canaux, etc., 19, — terres incultes 811, — routes, chemins, promenades, etc., 512, — rivières et cours d'eau 21, — forêts domaniales 147.

Géologie. — Les terrains dont la présence a été constatée dans le canton sont : les alluvions contemporains, l'alluvion ancien, le diluvium, les sables avec meulieres en fragments, le minerai de fer et les grès et poudingues. *Cours d'eau* : L'Iton entre dans le canton sur le territoire d'Orvaux, et en sort à la limite de celui de la Bonneville, après avoir reçu à Champ-Dolent une source abondante nommée le Grand-Riant, et à Glissolles les eaux de la source nommée Fosse-aux-Dames. — Le Rouloir prend sa source au-dessus du vieux Conches, forme trois étangs dans la vallée des Vauxgoins et arrive au pied de Conches se grossit des eaux de trois sources qui prennent naissance à peu de distance; au hameau du Quesnet dépendant de la commune de Fresne, le Rouloir forme un canal sur lequel on construit des trains pour le transport des bois de marine; il va ensuite se jeter dans l'Iton sur le territoire de Glissolles. La Risle longe sur 2 kilom. la limite occidentale du canton.

Votes de communication. — Chem. de fer de Paris à Cherbourg [st.] à la Bonneville et Conches. — Chem. de f. de l'Aigle à Conches [st.] à Fidelaire.

R. nation. n° 1, de Ronen au Mans par Conches; n° 9 d'Evreux à Alençon par Glissolles et Conches; n° 9 bis, d'Evreux à Conches par la Bonneville; n° 20, de Damville à Pont-Audemer par Conches. — *Chem. de gr. comm.* n° 11, de la Rivière-Thibouville à la route n° 9, par la Ferrière-sur-Risle; n° 31, d'Evrenx à Beaumont-le-Roger; n° 36 de Conches à Louviers par Ferrières-Haut-Clocher; n° 39 de Breteuil à la Ferrière-sur-Risle; n° 48, de Conches à Beaumont-le-Roger par Louversey; n° 50, de Damville à Elbeuf par Glissolles; n° 63, du Sap à la Ferrière-sur-Risle; n° 66, de Lyre au Neubourg par Fidelaire. — *Chem. d'int. com.* n° 13, de Broglie à la Ferrière; n° 23 de Conches à Anbenay; n° 27, de Conches à Saint-André; n° 37, d'Avrilly à Emanville; n° 38, de la Ferrière à la station de Romilly.

Population, 10,943 hab.

Div. adm. — 26 communes : CONCHES, BEAUBRAY, LA-BONNEVILLE, BUREY, CHAMP-DOLENT, COLLANDRES, LA-CROISILLE, EMANVILLE, FAVEROLLES, FERRIÈRES-HAUT-CLOCHER, LA-FERRIÈRE-SUR-RISLE, LE-FIDELAIRE, LE-FRESNE, GAUDREVILLE, GLISSOLLES,

LOUVERSEY, LE-MESNIL-HARDRAY, NAGEL, NOGENT-LE-SEC, ORMES, ORVAUX, PORTES, ST-ELIER, SAINTE-MARTHE, SÈBÉCOURT et SÈZ-MESNIL. — 3 *ch.-l. de percep.* Conches, Ferrière-sur-Risle et le Fresne.

Les contributions du canton, pour 1867, s'élevaient en principal :

Foncieres.	97,062 fr.	} 136,914 fr.
Personn. et mob.	13,496	
Portes et fenêtrés.	15,578	
Patentes.	10,778	

Les recettes ordinaires prévues aux budgets des communes du canton s'élevaient pour 1867 à 86,270 fr., les revenus communaux, places et octrois, figurent dans ce chiffre pour 24,400 fr. — 303 permis de chasse.

Cont. indir. — Ch.-l. de recette à Conches — 4 ruralistes à Conches, la Bonneville, la Ferrière et aux Ormes.

Div. ecclesiast. — 1 curé au ch.-l. et 18 paroisses succursales : Gaudreville est réunie pour le culte à Champ-Dolent, Saint-Elier à la Croisille, Burey et Favrolles à Louversey, Mesnil-Hardray à Nogent-le-Sec et Nagel à Sèz-Mesnil.

Etablissement de bief. — Un hospice au ch.-l. qui contient 35 lits; 12 bureaux de bief à Collandres, Emanville, Glissolles, Louversey, la Bonneville, le Mesnil-Hardray, Ormes, Portes, Nogent-le-Sec, Sainte-Marthe et Sèbécourt.

Div. Judic. — 1 juge de paix et son greffier, 3 notaires, 3 huissiers, 1 commissaire de police.

Instruct. pub. — 7 écoles spéciales de garçons; 6 écoles spéciales de filles; 10 écoles mixtes; nombre d'écoliers, 701 garçons, dont 102 gratuits; 606 filles parmi lesquelles 113 sont admises gratuitement. Les communes possèdent 14 maisons d'école et en louent une. Bibliothèque de 1,800 volumes.

Elections. — 3,469 électeurs de la 2^e circonscription électorale; 1 conseiller général et 1 conseiller d'arrond.

Force publ. — 4 gendarmes, 1 brigadier, 3 comp. de sapeurs-pomp., dont l'effectif est de 155 hommes.

Sociétés music. à Conches, la Bonneville et à la Ferrière-sur-Risle.

Agriculture. — Le sol du canton étant généralement d'une qualité médiocre les produits sont peu abondants, céréales, chanvre, bois.

Industrie. — La plus grande et à peu près l'unique industrie est la métallurgie, 10 moulins à blé, 1 établissement de fonderie de fer, 1 fabrique de ferronnerie, 3 tanneries, 2 moulins à tan, 3 tuleriers-briqueeteries, 3 fabriques de cierges et chandelles, 4 exploitations de machines à battre locomobiles, 1 carrière. *Commerce* de bois, de

bestiaux, de fer, de fonte, de clouterie, etc.
Patentés : 500.

Foires à Conches et à la Ferrière-sur-Risle.
 Voir les communes.

CONCHES.



Chef-lieu de : doy. de Vic. et d'Elec — des Baill. et Dioc. d'Evreux. — Parl. et Génér. de Rouen.

La ville de Conches, qui nous apparaît de loin sigracicuse avec la flèche élégante de son église et les ruines pittoresques de son donjon féodal, est postérieure à l'époque celtique. L'emplacement qu'elle occupe était alors couvert par la vaste forêt qui l'entoure aujourd'hui.

Des hachettes en silex trouvées récemment, témoignent néanmoins du séjour des Celtes (1).

A l'époque romaine deux voies traversaient le territoire de Conches et les vainqueurs du monde y séjournerent, comme l'attestent de nombreux retranchements. Ce sont eux qui construisirent, non loin de la voie qu'ils avaient percée ou réparée, sur la colline où s'éleva plus tard l'abbaye, un petit fort, en latin *Castellio*, mot dont on a fait plus tard CHATILLON-LES-CONCHES.

Les Romains avaient également formé près des sources du Rouloir, un petit établissement, qu'ils nommèrent *Concha*, probablement à cause de la forme concave des étangs d'où s'échappait le ruisseau.

Plus tard, nous tâcherons d'expliquer comment le nom de Conches a été donné à la bourgade voisine du fort de Chatillon.

Avant le x^e siècle, alors que la ville actuelle n'existait pas encore, un village s'était formé près des étangs, dont nous venons de parler et on y avait bâti une église paroissiale sous l'invocation de saint Ouen, archevêque de Rouen, mort à la fin du vii^e siècle.

Lors de l'établissement des Normands dans la contrée, Chatillon, la paroisse Saint-Ouen et le reste de la forêt de Conches, devinrent le patrimoine de Malahulee, oncle de Rollon.

Nous devons dire à la louange du premier seigneur du pays, où est assise la ville de Conches, que Malahulee avait concouru par sa valeur à la conquête de la Normandie et c'est probablement de lui, que les sires de Conches tenaient l'honneur de porter dans les batailles l'étendard de nos ducs.

(1) M. Semelaigne.

Une fille ou une petite-fille de Malahulee, dut épouser, vers 950, un homme riche et puissant, de race franque, nommé Raoul de Cavaleamp, fils de Hugues et frère d'un autre Hugues, d'abord moine de Saint-Denis en France, qui fut élevé en 942 sur le siège de Rouen (1).

Pendant son épiscopat, Hugues détacha des biens de son église, la belle terre de Tosny et plusieurs autres localités du Vexin pour les donner à son frère Raoul, qui changea dès lors son nom de Cavaleamp en celui de Tosny.

Ce premier des Raoul de Tosny, eut vers 950, un fils nommé Raoul, fils de Raoul, le héros de la défense du château de Tillières (2).

« Dans les premières années du xi^e siècle, le duc Richard II, alors en guerre avec Eudes, comte de Chartres, fit construire à Tillières, une forteresse destinée à protéger sa frontière de ce côté. Il y plaça pour la défendre le brave Néel, vicomte de Coutances, avec Raoul de Tosny et Roger son fils. Peu après, le comte de Chartres, aidé de Hugues, comte du Mans, et de Galéran, comte de Meulan (3), avec leurs chevaliers, chevaucha toute la nuit et arriva au point du jour près du château de Tillières, précédé de ses porte-bannières. »

« Néel et Raoul suivi de son fils et leurs chevaliers, s'élancèrent impétueusement à la rencontre de l'ennemi et lui livrèrent bataille. Avec l'aide de Dieu, le parti du duc remporta la victoire, tellement que ceux qui survécurent prirent la fuite à travers champs et cherchèrent un refuge dans les forêts. Eudes et Galéran se blottirent derrière les fortifications du château et le comte du Mans se réfugia dans une étable, sauva sa vie en se couvrant d'un habit de berger (4). »

Quelques années plus tard, en 1027, lorsque Richard III eut cédé de son vivant, le titre de comte de Normandie à son frère Robert, les deux princes donnèrent ensemble en faveur de la cathédrale de Lisieux, une chartre au bas de laquelle avec les noms de plusieurs seigneurs de la cour, on trouve la croix de Raoul, fils de Raoul, qui ne peut être que le défenseur de Tillières, père de Roger I^{er}. (5).

(1) Roger de Tosny ne pouvait descendre de Malahulee que du côté des femmes, dit M. Le Prévost, en parlant du petit-fils de Raoul, frère de l'archevêque Hugues. (*Notice sur Orderic Vital*, t. I, p. 181.)

(2) Il est évident que le Raoul, frère de l'archevêque, mort en 989, n'est pas celui qui a défendu Tillières en 1017.

(3) Qu'il ne faut pas confondre avec son petit-fils Galéran de Beaumont-Meulan.

(4) Guill. de Jumièges livre 5, ch. 10.

(5) *Signum Rodulphi filii Rodulphi de Todiaco*. (Le Prévost, Pouillé de Lisieux.)

Un historien français prétend que dès 1018, Roger de Tosny était parti pour l'Espagne, où il se battit très vaillamment contre les Sarrazins. On lui attribue même un stratagème d'une horrible singularité. Dès les premiers jours, il fit couper par morceaux plusieurs de ses prisonniers et jeter ces tronçons dans de grandes chaudières qu'on mit sur le feu. Les chairs étant cuites, il les faisait manger à d'autres Sarrazins. Tout ce qui n'était pas consommé par eux était réservé, disait-on, pour sa propre table. L'ennemi demeura persuadé qu'il avait affaire à des antropophages et n'osa plus résister (1).

Au retour de ce premier voyage, Roger épousa Godechilde, dont il eut au moins quatre enfants, puis vers l'année 1030, il fit les fondements de la célèbre abbaye de Chatillon-les-Conches.

D'après la charte de fondation, rédigée en 1035, sur l'emplacement de Conches actuel, il n'existait qu'une petite bourgade nommée Chatillon, ayant néanmoins déjà un tonlieu des impôts avec une paroisse organisée. Près de là, se trouvait le Moulin-des-Fontaines et de plus l'église de Saint-Ouen de Conches, chef-lieu d'une paroisse.

On pourra approximativement se faire une idée de l'immense fortune des sires de Conches, en lisant cette charte où l'on voit que Roger possédait de grandes terres au Buisson-Vernet, à Collandres et à Louversey. Il avait en outre dans son domaine Acquigny, Fontaine-sous-Joury, Villez-sur-le-Roule, Tosny, Heuqueville et Villers-en-Vexin. Dans le pays de Caux, il possédait Villers-on-Ouche près le Pont-Echanfray, des terres à Mortemer, l'église de Varengeville, une maison et des prés à Rouen.

En fondant l'abbaye de Conches, Roger de Tosny avait pour but non-seulement le salut de son âme et de sa famille, mais encore le salut de l'âme de Robert, son seigneur et de Guillaume, son fils (2).

Peu après cette pieuse fondation, le duc Robert partit pour la Terre-Sainte et Roger au lieu de suivre son seigneur, se joignit avec d'autres seigneurs normands aux chevaliers français, que le roi de France Henri I^{er}, envoyait comme auxiliaires à Ferdinand, roi de Castille et de Léon.

L'absence de Roger dura cinq ou six ans; à son retour il fut salué d'un nom mérité

par ses exploits : On le surnomma Roger d'Espagne.

Irrité de l'influence exercée sur le jeune duc par Honfroy de Vieilles et ses enfants, Roger de Tosny prit les armes vers l'année 1045. C'était, dit Guillaume de Jumièges, un homme orgueilleux et puissant, porte-bannière de la Normandie. « Ayant appris que le jeune Guillaume avait succédé à son père dans le duché, il en fut vivement indigné, et, dans son orgueil, il dédaigna de le servir, disant qu'un bâtard n'était pas fait pour commander à lui et aux autres Normands » (1).

« Roger donc, se confiant en la multitude de ses partisans, osa se révolter contre le jeune duc. Il insultait ouvertement ses voisins, dévastait leurs terres par le fer et le feu, principalement celles de Honfroy de Vieilles. Celui-ci ne pouvant supporter plus longtemps ces offenses, envoya contre Roger, son fils Roger de Beaumont, suivi de toute sa maison. Roger de Tosny le méprisa dans sa témérité, et, ne craignant rien, s'avança audacieusement pour le combattre; mais il fut tué en cette rencontre, ainsi que ses deux fils Helbert et Helinance, et laissa la victoire à ses ennemis. » (2).

Roger de Tosny fut sincèrement regretté de ses vassaux : Roger de Clères, l'un d'eux, vengea sa mort en tuant Robert, frère de Roger de Beaumont; il donna l'église d'Hacqueville et deux gerbes de dime à Burey dans son fief, afin d'obtenir des moines de Conches, des prières pour l'âme de son seigneur. Gêrelin du Fresne, donna en 1050 le patronage de cette paroisse à la même intention.

Les religieux de leur côté inscrivirent sur leur nécrologe, le nom de Roger de Tosny, avec son titre de fondateur, à la date de la veille des ides de juin (31 mai). Tous les ans, ce jour-là, on célébrait une messe de *Requiem* pour le repos de son âme.

On pouvait croire que le funeste combat où le père était tombé avec ses deux fils, avait anéanti à jamais la fière race des Tosny : il n'en fut rien; elle se releva, plus puissante que jamais. Il restait Raoul, 11^e du nom et Robert, depuis seigneur de Staford, en Angleterre.

Une heureuse alliance plaça immédiatement Raoul dans les bonnes grâces du jeune duc. Adélise sa sœur, épousa le puissant Guillaume Fitz Osbern, châtelain de Breteuil, le compagnon d'enfance et l'ami intime de celui qui fut le conquérant. En même temps, la belle-mère de Raoul, veuve de

(1) Licquet, *Hist. de Normandie*, d'après la Chronique d'Ademar de Chabanas.

(2) Cette solennelle reconnaissance de Guillaume par Roger de Tosny, renverse l'opinion de ceux qui donnent pour cause à la guerre de 1045, le désir du châtelain de Conches, de détrôner le jeune prince. C'était tout simplement une guerre de rivalité avec la puissante maison de Beaumont, une démêlé individuel.

(1) Nous avons cité un texte émané de Roger lui-même, qui détruit le témoignage, non de Guillaume de Jumièges, mais de son interpolateur.

(2) Guil. de Jumièges, liv. 7, ch. 3.

l'infortuné Roger de Tosny, prenait pour second époux le comte Robert d'Evreux. Quant à lui, il se maria en France et prit pour femme Isabelle de Montfort, fille de Simon 1^{er}, seigneur de Montfort-l'Amaury.

En 1050, Raoul de Tosny débuta dans la vie en assistant, au château de Lyons, à une grande assemblée d'évêques et de seigneurs, réunis autour du jeune duc au moment où fut signée la chartre de restauration de l'abbaye de Saint-Evroult.

Quatre ans plus tard, le roi de France, Henri 1^{er}, se jeta sur la Normandie avec deux armées; mais il fut vaincu par le duc Guillaume à Mortemer sur-Eaune. Après la bataille, qui fut terrible, le duc envoya Raoul de Tosny annoncer au roi de France la défaite de son armée.

Ce fut entre les deux camps, séparés probablement par un court espace, que le sire de Conches alla s'acquitter de sa mission. Suivant Robert Wace, il serait monté sur un arbre, et d'après Guillaume sur une montagne, d'où il cria d'une voix très forte, au milieu de la nuit: *Je me nomme Raoul de Tosny et je vous porte de mauvaises nouvelles; conduisez vos chars et vos chariots à Mortemer, pour emporter les cadavres de vos amis, car les Français sont venus vers nous afin d'éprouver la chevalerie des Normands, et ils l'ont trouvée beaucoup plus forte qu'ils l'eussent voulu. Eudes, leur porte-bannière, a été mis en fuite honteusement, et Guy, comte de Ponthieu, a été pris. Tous les autres ont été faits prisonniers ou sont morts ou fuyant rapidement, ont eu grand peine à se sauver. Annoncez au plus tôt ces nouvelles au roi des Français de la part du duc de Normandie (1).*

Ce message, destiné à être chanté, fut dans la suite traduit en vers français:

Réveillez-vous et vous levez
 Français qui trop dormy avez
 Allez bientôt voir vos amis
 Que les Normands ont à mort mis

(1) Guill. de Jumièges, liv. vii, ch. 24.

Entre Ecouis et Mortemer (1)
 Là vous couvient les inhumier.

Lorsque la paix fut rétablie, Raoul de Tosny approuva les donations faites à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen par Roger de Clères.

On doit rapporter à la jeunesse de Raoul la chartre par laquelle il confirma à l'abbaye de Conches, avec l'agrément de sa mère, les donations de son père, pour faire honneur à sa sépulture. Le don de l'église du village de Conches, dont il est question, doit s'entendre du Vieux-Conches, où Raoul demeura dans un château dont on voit encore les vestiges.

La mère du seigneur de Conches, remariée vers 1046 avec Richard, comte d'Evreux, avait donné à son mari trois enfants: Guillaume, Agnès et Godechilde. Il survint vers l'an 1065 un événement qui affligea les dernières années du comte Richard et mit le trouble dans la famille de Tosny.

On a vu que Raoul de Tosny avait un frère nommé Robert, surnommé du Val (2). « C'était un jeune homme de courage et

d'exécution ami intime de Simon de Montfort, auquel il voulut faire épouser sa sœur utérine, Agnès d'Evreux. Sa proposition ayant été repoussée, il enleva de nuit sa sœur et la livra à son prétendant. Ensuite il prit la fuite, se cacha; Simon en fit autant. Le comte d'Evreux, irrité, voulait porter sa plainte au duc Guillaume, mais l'évêque d'Evreux intervint, et le comte outragé consentit au mariage des époux, qui s'aimaient (3). »

Vers l'an 1060, le duc Guillaume, cédant aux instigations de Roger de Montgommery

(1) M. Le Prévost remarque avec raison que la substitution de Mortemer-en-Lyons à Mortemer-en-Bray est une erreur grossière.

(2) Il tirait peut-être son nom d'une portion du domaine de Conches, nommé le Val, où fut fondée la paroisse Notre-Dame-du-Val.

(3) Le Brasseur. *Hist. d'Evreux.*

Orderic Vital attribue cet enlèvement à Raoul de Tosny, et non à Robert.

et de Mabile, sa femme, dépouilla Raoul de Tosny de ses biens, et le força de s'exiler avec Hugues de Grantemesnil et Ernault d'Echaufour.

Au bout de trois ans, la guerre s'étant élevée entre les Normands et leurs voisins de la Bretagne et du Maine, « le duc Guillaume résolut, de l'avis de ses conseillers, de rétablir la paix entre les grands de ses Etats, et de rappeler les bannis. En conséquence, ayant pris le parti de la douceur, d'après les supplications de Simon de Montfort, de Galéran de Breteuil et de quelques autres amis et voisins très puissants, il rappela Raoul de Tosny et Hugues de Grantemesnil... et leur restitua leur patrimoine (1). »

A son retour, Raoul de Tosny, de concert avec Hugues Le Bouteiller, donna Saint-Christophe-du-Foc à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Cen, que l'on commençait à construire. Vers 1065, il servit de complice à son ami Arnould d'Echaufour, en l'aidant à brûler le bourg de Saint-Evroult, propriété des religieux. On le retrouve, en juillet 1066, à l'assemblée de Lillebonne, où l'expédition d'Angleterre fut résolue. Raoul fit partie de l'expédition avec cinq autres personnages du nom de Tosny, parmi lesquels nous reconnaissons son frère, Robert, qui s'établit depuis en Angleterre.

On mit bientôt à la voile : « Le matin de la bataille d'Hastings, l'armée se rangeait en silence, lorsque Guillaume fit appeler Raoul, porte étendard héréditaire de la Normandie, pour lui remettre la bannière qu'il avait reçue du pape. Le comte le remercia avec dignité de ce qu'il reconnaissait son droit, et lui demanda comme une grâce de le laisser combattre, dans ce grand jour, à la manière des simples chevaliers. Il se vantait de le servir davantage, et il tint parole (2).

Li dus apela un serrant
 Son Gonfaon fist traire avant
 Ke il poe lui envoia,
 Et cil le traist, cil le despleia;
 Li Dus le prist, sur le drega
 Raol de Conches apela :
 Portez, dist-il mou Gonfaon
 Ne vos veul faire se driet non ;
 Par dreit et par accessorie
 Deivent estre de Normandie
 Vostre parent Gonfaonier
 Mult furent tuit bon chevalier,
 Grant merci, dist Raol, nez,
 Ke n'atre dreit reconnaissez;
 Mais li Gonfaon, par ma lei,
 Ne sera hui porte par mei.
 Hui vos claim quite cest servise
 Si vos servira d'altre guise,
 D'altre chose vos servira :
 En la bataille ol vos ira
 Et as Engleez me combatrai
 Tant que jo vis estre porrai
 Sachiez ke ma main plus valdra
 Ke tels vint homes i aura (3).

(1) Ord. Vital, liv. III, p. 87.

(2) M. Samelagne. *Hist. de Conches*.

(3) Poème de Wace.

Gaultier Giffard, appelé après Raoul, fit la même réponse. Ces propositions et ces refus, qui se répètent dans les mêmes termes, l'héroïsme qui précède le poste le plus périlleux et le rôle le plus actif à l'honneur de porter l'étendard, tout cela, dit un auteur, a quelque chose de vraiment épique (1).

Après la conquête, Guillaume donna au brave Raoul vingt-sept terres seigneuriales, une dans le comté de Beik, deux dans celui d'Hertford, sept dans celui de Gloucester, huit dans celui d'Hereford, et neuf dans le comté de Norfolk.

Raoul de Tosny assista à Londres au couronnement de son maître, et revint avec lui en Normandie au mois de mars 1067. Devenu plus puissant qu'autrefois, il résolut de faire un voyage en Espagne, probablement comme simple pèlerin ; mais avant, il se rendit à Saint-Evroult, où ayant été introduit dans le chapitre, il demanda pardon à l'abbé Mainier et à tout le couvent de ce que peu auparavant, il avait aidé Arnould d'Echaufour à incendier leur bourg. Ensuite il fit réparation aux moines, déposa son gage sur l'autel, et promit dévotement beaucoup de choses s'il revenait heureusement. Il leur recommanda son médecin, Coisbert, qu'il aimait beaucoup, et qui se fit moine après son départ.

Peu après, Raoul partit pour son pèlerinage d'Espagne, peut-être pour Compostelle, où le tombeau de Saint-Jacques était l'objet de la vénération universelle. Dans le cours de son voyage, attiré sans doute par la similitude du nom, il dut visiter le célèbre sanctuaire de Sainte-Foi-de-Conques, et en obtenir une relique.

A son retour, Raoul jeta les fondements d'une église en l'honneur de la vierge et martyr d'Agen, qui fut le berceau de la ville de Conches actuelle. Autour se forma dès lors une bourgade entre de murailles et défendue par le formidable château où les siros de Conches fixèrent leur demeure.

Raoul s'étant rappelé sa promesse, se rendit au monastère d'Onche, et donna à Saint-Evroult, pour l'usage de la messe, deux arpents de vigne à Tosny. Il fit donc, en outre, de tout ce qu'il avait à Guernanville, avec trois hôtes, un à Conches, un à Tosny, et l'autre à Acquigny, que Gérold Gastinel tenait de lui.

Nous avons, à la date de 1070, une charte de Raoul de Tosny, par laquelle il donne à l'abbaye de Jumièges l'emplacement d'un moulin à Fontaine-sous-Jouy ; de plus, les hommes de l'abbaye pouvaient circuler librement dans ce village. Il recut de l'abbé Robert, en compensation, un cheval et 20 s.

(1) *Roman de Troie*, par M. Joly.

A la même époque, il donna deux chartes en faveur des abbayes de Lyre et la Croix, en présence du roi Guillaume et de la reine Mathilde.

« En 1078, des dissensions ayant éclaté à l'Aigle, entre les fils du roi, Robert de Belleme et Raoul de Conches, prirent parti pour le prince Robert. Bientôt, ils en furent réduits à fuir, et le roi Guillaume s'empara de leurs biens pour récompenser les hommes qu'il arma contre eux (1). »

La quatrième fête de Pâques, l'an de l'Incarnation 1080, Raoul de Tosny, sa femme Isabelle, avec leur vicomte Ibert et Guillaume de Romilly, furent témoins d'une donation de Richard Mansel à l'abbaye de Conches. Avec l'agrément de son seigneur, Ibert donna aussi un manoir en Angleterre. Raoul approuva également, vers le même temps, les donations faites au même couvent par plusieurs de ses vassaux. Enfin, il assista, aux fêtes de la Pentecôte de la même année, au Concile que le roi fit tenir à Lillebonne.

L'année suivante, le sire de Conches passa en Angleterre avec son ancien médecin Goisbert, et par ses conseils, il fit don aux moines d'Ouche, de deux manoirs, l'un dans le comté de Norfolk, nommé Caudecote et l'autre dans la province de Worcester, nommé Alvington.

Il revint sur le continent en 1082 et se trouva de nouveau avec le roi Guillaume, à Caen, où il est mentionné dans une charte en faveur de la Trinité de Caen. La même année, il assista au plaid d'Oissel, présidé par le roi, où fut jugé un procès entre Gerbert, abbé de Fontenelle et Guillaume, archevêque de Ronen.

A la date de 1085, l'abbaye du Bec inscrivit Raoul et Isabelle, sa femme, dans ses annales, en raison de la donation d'un tourneur avec le droit de panage dans la forêt de Conches, d'une forge à la Ferrière et d'un bourgeois à Acquigny (2).

Le fort de Conches était alors occupé par une garnison royale comme Breteuil et Evreux. Dès que Raoul apprit la mort du roi arrivée en 1087, il chassa de son château les troupes royales.

Cette entreprise ne paraît pas l'avoir brouillé avec le duc Robert car la faveur dont il jouissait auprès de Guillaume-le-Conquérant continua sous son successeur. Le sire de Conches fit en 1088, avec le duc Robert, avec son frère, Guillaume, comte d'Evreux et son neveu Guillaume de Breteuil, la campagne du Maine, sous les ordres d'Eudes, évêque de Bayeux.

Au retour de cette expédition commença la funeste guerre dite *des Belles Dames*, dont nous empruntons l'intéressant récit à Orderic Vital :

« Au milieu des combats qui mettaient toute la Neustrie en tumulte, la province d'Evreux ne put jouir de la sécurité de la paix. En effet, il s'éleva entre des frères puissants une guerre plus que civile;... la comtesse Helvise, femme du comte d'Evreux s'emporta de colère contre Isabelle de Conches pour quelques paroles outrageantes et fit tous ses efforts pour faire partager son courroux et prendre les armes au comte Guillaume et à ses barons... Les deux femmes étaient indiscrettes et violentes; elles étaient fort belles, avaient beaucoup d'empire sur leurs maris, vexaient leurs sujets, les tourmentaient de toutes manières. Toutefois il y avait entre elles une grande différence de mœurs et de caractère. Helvise était adroite et éloquente, mais cruelle et avare; Isabelle était généreuse et entreprenante, gaie et par conséquent, aimable et gracieuse pour ceux qui l'approchaient. A la guerre elle montait à cheval, armée comme un chevalier; parmi les chevaliers, et non moins que la jeune Camille, l'honneur de l'Italie dans les troupes de Tarnus, elle ne le cédait point en intrépidité aux hommes d'armes.... »

« Les gens d'Evreux avaient beaucoup d'auxiliaires et faisaient quelquefois supporter aux habitants de Conches les ravages de l'incendie et du pillage. Ceux-ci n'usaient pas de moindres représailles envers leurs ennemis. Raoul de Conches alla trouver le duc Robert, lui fit en vain connaître ses plaintes, il ne put rien obtenir. Il se retourna d'un autre côté... Il fit porter ses réclamations à Guillaume Le Roux, roi d'Angleterre, par des délégués et lui exposa ses infortunes; il lui promit en cas d'assistance de se remettre à lui ainsi que ce qui était de sa dépendance. Le roi se réjouit beaucoup de ce message et promit toute son assistance... Ensuite il manda au comte Etienne d'Amale et à Girard de Gournay et à d'autres chefs, de seconder Raoul de toutes leurs forces et de munir ses places de tout ce qui leur était nécessaire. Ils obéirent avec empressement aux ordres du roi et, s'efforçant de lui plaire en tout, ils secoururent Raoul de Tosny. Au mois de novembre, le comte Guillaume d'Evreux rassembla une grande armée et mit le siège devant Conches. Ses deux neveux, Guillaume de Breteuil et Richard de Montfort l'Amaury, étaient avec lui... Là, Richard de Montfort, attaquant le monastère de Saint Pierre de Châtillon, fut tout à coup atteint d'un trait lancé par

(1) Ord. Vital, liv. iv, p. 288.

(2) Histoire manuscrite du Bec.

l'ennemi et mourut le jour même au grand regret des deux partis. » (1)

« Peu après, les gens d'Evreux se réunirent de nouveau, et désirant se venger, entreprirent de ravager le territoire de Conches. Alors Raoul avait avec lui une puissante armée, des sriers et des vassaux du roi ; il dit à ses chevaliers : *Armez-vous et tenez-vous prêts ; mais ne sortez pas de la place jusqu'à ce que je vous l'ordonne, laissez l'ennemi se charger de butin, et quand il se retirera, poursuivez-le virilement avec moi.* Ils obéirent... puis ils s'attachèrent pied à pied à la poursuite des pillards lorsqu'ils firent leur retraite ; chargés avec fureur, les gens d'Evreux abandonnèrent leur proie et prirent la fuite. Alors Guillaume de Breteuil furent pris : la paix suivit cette victoire... un traité de paix fut signé aux conditions suivantes :

« Guillaume de Breteuil donna à son oncle 3,000 l. pour sa rançon et fit Roger, son cousin, fils de Raoul, héritier de tous ses biens. Le comte d'Evreux établit aussi Roger, qui était son neveu, héritier de son comté ; mais la divine Providence qui n'est pas soumise aux volontés des hommes, en ordonna autrement. Le jeune Roger se distinguait par ses mœurs excellentes.... et il s'efforça de se conduire en tout avec la plus grande modestie. »

« Un jour des chevaliers oisifs jouaient et causaient ensemble dans la salle (2) du château de Conches et s'entretenaient sur différents sujets, en présence de madame Isabelle, châtelaine du lieu. L'un d'eux parla ainsi :

« J'ai fait dernièrement un songe qui m'a fort effrayé : j'ai vu le Seigneur attaché à la croix.... se tourmentant beaucoup dans l'excès de ses angoisses et me considérant avec un regard terrible. »

Ceux qui étaient présents lui dirent que cela lui présageait un jugement horrible. Cependant Baudouin, fils d'Eustache, comte de Boulogne, ajouta : « Et moi aussi, dernièrement, je voyais en songe N.-S. Jésus, pendu à la croix.... me souriant agréablement, me bénissant de la main droite... » Les assistants répondirent : « Une telle vision paraît vous annoncer de grandes grâces. »

Le jeune Roger ayant entendu ces choses, dit à sa mère : « Je connais un homme, et il n'est pas loin d'ici, qui a observé les

(1) Il était frère germain d'Isabelle et neveu du comte Guillaume.

(2) Quelques portions du château dont cette salle faisait partie, subsistent encore. *Note de M. Le Prévost sur ce passage d'Ordéric Vital.*

On peut supposer, en effet, que Raoul avait alors transféré sa demeure du vieux Conches dans le Conches actuel.

mêmes choses dans une vision... » Il refusa de s'expliquer en public. Enfin, prié instamment, il répondit : « Un certain homme a vu dernièrement dans une vision le Seigneur Jésus qui lui imposait les mains sur la tête, le bénissait avec clémence et l'appelait en ces mots : — *Viens promptement à moi, mon bien-aimé, je te donnerai les joies de la vie.* — J'affirme... que celui qui a été ainsi appelé n'a pas longtemps à vivre dans cette vie. »

Peu après les trois chevaliers éprouvèrent des événements conformes à leurs récits. Le premier reçut une blessure funeste et mourut sans confession. Baudouin, ayant épousé Godechilde, fille de Raoul de Conches, veuve de Robert de Neubourg, prit la croix du Seigneur sur l'épaule droite.... fit partie du saint pèlerinage et mourut roi de Jérusalem....

Quant à Roger, il tomba malade.... ayant dévotement accompli tout ce qui convient aux fidèles de faire, il quitta le monde le 15 mai 1090 et fut enseveli avec ses parents à l'abbaye de Châtillon... » (1)

Lors du traité qui intervint en 1091 entre Guillaume le Roux et son frère Robert Courteuse après leur réconciliation, ce dernier céda au roi d'Angleterre la suzeraineté des terres de Raoul de Conches avec toutes ses places et tous ses vassaux.

La même année, le sire de Conches paraît dans une solennelle occasion avec le duc Robert pour approuver l'engagement conclu entre Raoul du Bois (2) et Gautier, abbé de la Trinité-du-Mont au sujet des dîmes d'Amfreville-la-Campagne.

Le roi Guillaume le Roux ayant rassemblé une grande armée se rendit en France et vint coucher à Conches le 5 des calendes d'octobre (27 septembre) 1098. Dans cette même nuit, le monde fut témoin d'un prodige terrible : presque tous les occidentaux virent le ciel entier s'embraser pour ainsi dire et devenir rouge comme du sang. « Alors comme nous l'apprirent ensuite, dit Ordéric Vital, les chrétiens combattant contre les païens dans les contrées orientales, et, avec l'aide de Dieu, remportaient la victoire. »

Le 29 août 1099, Raoul de Tosny assistait avec le clergé et la noblesse normande à la dédicace de l'église abbatiale de Saint-Evroult ; il profita de cette occasion pour confirmer et augmenter ses anciennes donations.

Au mois d'août 1100, dès qu'on eut appris dans la Neustrie la mort de Guillaume le Roux tué accidentellement à la chasse, « l'orgueil furieux des Normands les porta à se déchi-

(1) Ord. Vital Trad. Guizot, liv. 8. p. 301.

(2) Le Bois, près Saint-Evroult.

rer les entrailles. » Guillaume, comte d'Evreux, et Raoul de Conches qui s'étaient réconciliés, envahirent ensemble le territoire de Beaumont-le-Roger, et firent un butin considérable sur les terres de Robert, comte de Meulan, qu'ils accusaient de les avoir desservis auprès de Guillaume-le-Roux.

Un des derniers actes du châtelain de Conches paraît être une charte ainsi conçue : Moi, Raoul de Tosny, fils de Roger, fondateur de l'église de Châtillon, je donne, accorde et soumet à la dite église, tous les ermitages de ma forêt de Conches (1) et quiconque cultivera la terre dans cette forêt et dans mes autres forêts, j'en donne la dime à ladite église. »

Le vieux Raoul mourut le 9 des calendes d'avril (24 mars 1102) et fut inhumé dans l'abbaye de Conches. Son fils Raoul lui succéda ; quant à Isabelle, étant restée longtemps dans le veuvage, elle se repentit de la funeste légèreté de sa jeunesse ; elle abandonna le siècle, prit le voile dans le couvent de Haute-Bruyère et persévéra admirablement dans la crainte de Dieu, corrigea sa vie d'une manière solitaire (2).

Peu de mois après Raoul, mourut son neveu, Guillaume de Breteuil qui ne laissait point d'enfants légitimes ; Eustache son fils naturel et ses neveux Gaël et Rainault de Grancey (3) se disputèrent sa succession. Raoul de Conches se prononça pour Rainault de Grancey ; mais, Eustache aidé par d'autres barons et par le roi Henri dont il avait épousé la fille, vint à bout de recueillir l'héritage de son père.

Cette même année, Robert, comte de Meulan, vint en Normandie et passa quelques jours à son château de Beaumont-le-Roger. Il fit alors la paix avec Guillaume, comte d'Evreux et dans le même traité, il réunit Raoul de Conches, Eustache de Breteuil, Ascelin Goel et autres seigneurs belligérants, de sorte que le calme se rétablit dans la Normandie (4).

Raoul de Conches étant passé en Angleterre, obtint du roi l'héritage que lui avait laissé son père au-delà du détroit. Il épousa ensuite Adélise (5), fille du comte de Waltheof et de Judith, fille de la comtesse d'Aumale, sœur du conquérant qui lui apporta

(1) Dans un procès de 1725, on a soutenu que ces ermitages au nombre de cinq, sont devenus les cinq paroisses dont se composait la ville de Conches. Ceci peut être vrai pour Sainte-Foy, le Val, Saint-Etienne, mais le Vieux Conches existait antérieurement.

(2) Orderic Vital.

(3) Grancey-le-Châtel (Côte-d'Or) et non Dracy, comme l'a écrit M. Semelaigne.

Guarner doit se traduire par Gaël d'après M. Léopold Delisle.

(4) Ord. Vital, liv. 11, p. 168.

(5) Et son Judith, comme l'a dit M. Semelaigne.

en dot Welcomstou, comté d'Essex et Carthage dans celui de Cambridge.

En 1104, Henri, roi d'Angleterre vint en France avec une flotte considérable, visita Domfront et ses autres places ; il fut reçu avec de grands honneurs par les seigneurs de la contrée, parmi lesquels figure Raoul de Conches.

Lorsque commença en 1106, la campagne terminée par la bataille de Tinchebray, Raoul embrassa le parti du roi Henri et servit dans ses troupes.

Pendant les treize années qui suivirent, l'histoire reste muette sur Raoul IV de Tosny. C'est alors sans doute que fut rédigé sa charte pour l'abbaye de Conches, dans laquelle il prend le surnom de Raoul le jeune, fils de Raoul, seigneur de Tosny.

Lors de l'expédition de 1119, Raoul de Tosny resta fidèle au roi Henri, bien que le comte d'Evreux comptât sur lui comme le prouve cette phrase de son discours au roi Louis VI. « Raoul de Conches, mon neveu, lui dit-il, se réunira à nous avec tous ses vassaux et nous offrira ses forteresses. En effet, il possède les châteaux importants de Conches, de Tosny, de Portes et d'Acquigny ; il a sous sa main de preux barons... En ce moment il est resserré dans Breteuil et s'il ne vient pas à notre secours, c'est qu'il n'ose le faire de peur que ses terres ne soient aussitôt dévastées » (1).

Vers la fin de l'année 1119, Raoul de Gaël, neveu et héritier légitime de Guillaume de Breteuil fut remis en possession du domaine de son oncle par le roi Henri. Comme il soupçonnait Raoul de Conches de lui être hostile, et qu'il ne pouvait se rendre sur ses terres, au-delà de la Seine, sans traverser celles de ce châtelain, il lui donna de l'avis du roi, le Pont-Saint-Pierre et toute la vallée de Pitres, « pour lui être fidèle et défendre le duché. » (2)

Raoul IV, dit le Jeune, mourut vers 1126 laissant deux fils et plusieurs filles, il dut être inhumé à l'abbaye de Châtillon à côté de ses ancêtres.

Roger II, fils et successeur de Raoul IV avait hérité par son ayeule Isabelle de Montfort, du domaine de Nogent-sur-Marne qui donna lieu vers 1130 à une guerre avec Guillaume Monvoisin, seigneur de Rosny. Ce dernier ayant tenté un coup de main sur Nogent fut grièvement blessé. Il fit alors vœu de bâtir à Mantes, une église, en l'honneur de sainte Marie-Madeleine. La mort l'empêcha d'exécuter sa promesse et ce fut son frère, Samson Monvoisin, prévôt de Chartres, des-

(1) Ord. Vital, liv. 11, p. 313.

(2) Cette donation, dit L. Le Prévost (notes sur Ord. Vital), était une grande légèreté. Nous supposons qu'elle n'avait qu'un caractère temporaire et fiduciare.

puis archevêque de Reims, qui l'acquitta en 1133 (1).

A la suite de cette guerre, Roger de Tosny donna aux religieux de son abbaye de Châtillon, le manoir de Wertheam dans le comté de Warwick avec la dime de toutes les cendres et de tous les charbons de la forêt, mais en échange de cette concession il reçut de l'abbé Gilbert un palefroy du prix de 3 marcs d'argent et sa femme nommée Ida, 2 onces d'or. En outre, l'abbé le tint quitte de 13 liv. sterlings qu'il devait à la communauté pour des aumônes promises par son père (2).

« Dans le courant de 1135, dernière année de la vie du roi Henri, des discussions se manifestèrent entre les seigneurs de Normandie dont quelques-uns favorisaient le comte d'Anjou, gendre du roi; Guillaume Talvas et Roger de Tosny, étaient surtout l'objet de graves soupçons de la part du monarque, aussi, n'osaient-ils pas venir à sa cour. Par ce motif, le roi différa de passer en Angleterre et envoya ses propres troupes occuper le château de Conches. Cette garnison conserva une place qui était entourée de bonnes murailles et empêcha le jeune Roger de se révolter. » (3)

En apprenant la mort de Henri I, Roger de Tosny se déclara pour Geoffroy d'Anjou, tandis que Galéran, de Meulan et son frère Robert, comte de Lyecester prenaient le parti du roi Etienne. Le château d'Acquigny servit à Roger de place d'armes, il en partit dans les premiers jours de mai 1136 pour aller surprendre la forteresse royale du Vaudreuil, mais au bout de trois jours, le comte Galéran, à la tête de la commune de Rouen fondit sur la place et la rendit au domaine du roi. Ensuite, le lundi de la Pentecôte, Galéran vint du Vaudreuil à Acquigny avec une forte armée et brûla toute la place. Néanmoins, dès le lendemain, Roger marcha contre lui et lui brûla trois villages.

La guerre continua avec des succès divers. Les habitants de l'Aigle livrèrent plusieurs combats où ils éprouvèrent des pertes sensibles. Dans le même temps, Galéran et Robert demandèrent du secours à Thibaut, comte de Blois, et lui ayant donné 100 marcs d'argent, le déterminèrent à marcher contre Roger. Leurs armées combinées brûlèrent Bougy avec son église; mais le même jour, Richer de l'Aigle et Auvray de Verneuil furent attaqués et mis en déroute à la Ferrière-sur-Risle par Robert de Bellesme,

(1) Apostolat de sainte Madeleine par M. Faillon.

(2) *Monasticum Anglicanum*.

Les genealogistes donnent à la femme de Roger, fille du comte de Hanaut, le nom de Gertrude, mais il résulte de ce titre qu'elle portait le nom d'Ida comme son aïeule Ida de Louvain.

(3) Orderic Vital. liv. 13, p. 458.

par les Mauvoisin et autres chevaliers français, du parti de Roger.

Au mois de juin, Thibaut, comte de Blois, assiégea le Pont-Saint-Pierre, défendu par Guillaume de Fontaines, et pendant un mois il fit en vain, de grands efforts, pour s'en emparer.

« Sur ces entrefaites, pendant que les Angevins ravageaient le territoire de Lisieux, Roger de Conches dévastait dans l'évêché d'Évreux, le pays du voisinage et le livrait partout au meurtre, aux flammes dévorantes.... Roger attaqua vivement, mais ne put prendre le château de la Croix-saint-Leufroy que le comte de Meulan avait construit pour la défense du pays. C'est alors que Roger avec ses compagnons d'armes viola l'abbaye bâtie par le bienheureux Leufroy, au lieu où saint Ouen avait eu la vision d'une croix lumineuse. Cet attentat ne resta pas longtemps impuni: Roger brûla sans obstacle le bourg des moins, attaqua l'église, enleva les religieux qui s'y étaient réfugiés après avoir fui de leurs cellules; mais par une vengeance de Dieu, juste, équitable, il perdit peu de temps après tout ce qu'il avait dérobé. »

« En effet, le lendemain, 3^e jour d'octobre, Roger dévasta une fertile contrée aux environs du Vaudreuil. Il commit sans égard des meurtres, des brigandages et des incendies, et, de concert avec ses complices, il rendit beaucoup de gens malheureux en les dépouillant de tout ce qu'ils avaient. Ayant brûlé l'église de Saint-Etienne-du-Vauvray, il reçut le même jour pour ce crime la peine du talion; en effet, le samedi, comme il revenait emmenant fastueusement avec lui un grand butin et beaucoup de prisonniers, le comte Galéran et Henri de la Pommeraye avec 500 chevaux sortirent de la forêt voisine et se montrèrent disposés à le combattre.... Roger qui était entreprenant et brave n'avait avec lui qu'un petit nombre d'hommes, car il avait envoyé devant à Acquigny, Guillaume et Roger le Bègue avec leurs troupes, le butin et les prisonniers. Ce fut vainement qu'il soutint courageusement la charge de ses ennemis, accablé et vaincu par leur multitude, il succomba et gémit d'être fait prisonnier, ainsi que le comte Ferric et Robert de Bellesme que l'on surnommait *Powd*. Cet accident causa une grande joie à ses ennemis et rendit la sécurité aux paysans du voisinage.

« A la suite de cette guerre, Audin, évêque d'Évreux, jeta l'interdit sur les terres du seigneur de Conches, afin de contenir par la terreur, les désordres qui s'y commettaient... » (1).

(1) Orderic Vital. liv. 13, p. 455.

En 1137, le roi Etienne ayant fait la paix avec Rabel le Chambellan, se rendit dans le territoire d'Evreux et après six mois de captivité, il tira Roger de Conches des prisons de Galéran de Meulan (1), mais il lui imposa de dures conditions.

Au mois de mai 1138, le comte Galéran et Guillaume d'Ypre... marchèrent contre Roger de Conches, mais ils trouvèrent ce belliqueux chevalier disposé à les recevoir. C'est pourquoi ils déchargèrent leur fureur contre les paysans, et courant tous deux au butin; ils dévastèrent le pays par le pillage et l'incendie (2). Le 7 septembre, Roger de Tosny réunit une troupe brillante de chevaliers, et pour venger plusieurs injures qui lui avaient été faites autrefois, il attaqua Breteuil qui appartenait à l'obert, comte de Leycester... et après y avoir jeté des feux causa un grand dommage aux habitants... L'église Saint-Sulpice fut brûlée et la garnison forcée à se réfugier dans la citadelle.

Toutefois la même année la paix fut conclue entre Roger et les deux frères, les comtes de Meulan et de Leycester. Ceux-ci conduisirent ensuite Roger en Angleterre auprès du roi Etienne, avec lequel il se réconcilia honorablement (3).

Les moines de Saint Evroult possédaient alors un hôte à Conches avec droit de franchise pour tout ce qui concernait leur nourriture et leur vêtement dans les possessions du seigneur de Tosny; leurs domestiques étaient aussi exempts de redevance de passage de tonlieu et de glandage; Audin, évêque d'Evreux, leur confirma ces droits avant sa mort, arrivée en 1139 (4).

Roger de Conches était au nombre des seigneurs Normands qui se joignirent à l'armée du comte d'Anjou, en 1144, lorsqu'il vint assiéger Rouen, et quise portèrent solennellement garants, dans la charte accordée aux Rouennais, par ce prince.

Onze ans plus tard, en 1155, Roger de Conches souscrivit une charte par laquelle il consentit à ce qu'en cas de forfaiture des habitants du Plessis-Mahiel, il ne serait rien pris du domaine des moines du Bec et de plus, il accorda aux religieux la permission de prendre du bois dans sa forêt, pour leur manoir du Plessis-Mahiel. Un des derniers actes de la vie de Roger, est la charte par laquelle il donna en 1160 à l'abbaye de la Noë, toutes les aides de sa terre, le bois pour les charrires des religieux, le bois mort, le glandage pour leurs porcs, et le pâturage pour les bestiaux (5).

(1) C'était probablement à Beaumont ou à Brionne.

(2) Orderic Vital, liv. 13, p. 130.

(3) Orderic Vital, trad. Guizot, liv. 13.

(4) M. Lebeurrer, *Aigleville, presées*.

(5) Cartulaire de la Noë. M. Semelaigne attribue à tort cette charte à Roger de Tosny, sire du nom.

Il ne faut peut-être pas juger Roger de Tosny sur les récits un peu larmoyants d'Orderic Vital. A côté de ses méfaits, il faut mentionner ses œuvres pies; à celles dont nous avons parlé, il faut ajouter l'approbation de différentes donations en faveur des abbayes de Lyre, de l'Estrée, du Bec et des Hautes-Bruyères. Enfin on lui attribue la fondation de la ville actuelle. « Quelques cabanes, dit M. Gardin (1), couvertes de chaume avaient été construites autour du château de Tosny, et le petit bourg qui s'y était formé, s'étendait de la porte de Breteuil jusqu'au cimetière de Sainte-Foy, où il y avait une porte qui fermait la rue. Jusque-là le château seul était entouré de défenses; Roger fit enclore le bourg de fortes murailles avec des fossés très profonds et fit placer une porte à chaque extrémité. »

La tour et le clocher de l'église Sainte-Foy seraient aussi l'œuvre de Roger, qu'on a probablement confondu avec son petit-fils Roger, III^e du nom.

Roger II^e du nom, mourut en 1160, laissant quatre fils de son mariage, avec la fille du comte de Hainaut. Raoul V de Tosny, l'aîné confirma la même année les donations faites par son père à l'abbaye de l'Estrée; d'une exemption de tout droit dans ses terres, du droit de pacage et de pâturage dans ses forêts avec la faculté d'y prendre le bois mort et d'avoir un bigre dans le métier de Champignolles.

Vers le même temps, Raoul de Tosny se rencontra à la cour du roi Henri II, dans le château de Bonneville-sur-Touques, avec le célèbre Thomas Becket, il apposa sa croix à la suite du signe de l'archevêque de Cantorbéry, sur une charte du roi en faveur d'Osbern de Cailly.

Le sire de Conches s'allia dans la famille de Beaumont-Meulan, autrefois ennemie de la sienne; il épousa Marguerite de Beaumont-Leycester, fille de Ponce I, comte de Leycester et d'Anicie de Gael, et mourut bientôt laissant un fils en bas âge, nommé Roger, comme son aïeul.

Pendant la minorité de ce jeune enfant, les revenus de l'honneur de Conches furent perçus par Hugues de Lonchamps (2), au nom du roi d'Angleterre; à ce moment l'honneur de Conches et Tosny comprenait 44 fiefs de chevalier, plus 7 autres que tenait Mathieu de Clerès, indépendamment des fiefs en relevant qui se trouvaient entre les mains du comte d'Aumale, du comte de Hugues Bigot et de Hugues de Mortain.

L'enfance du dernier des Roger de Tosny

(1) Notice sur Conches, p. 21.

(2) Cet administrateur relevait au Trésor royal en 1169 sur la recette de Conches, un peu plus de 706 l.

s'écoulait sous la tutelle du roi d'Angleterre et n'est marquée que par un seul incident. Henri II ayant appris en 1173 que Louis VII assiégeait Verneuil, s'empressa de voler au secours de cette ville, et vint camper sous les murs de Conches dans les premiers jours d'août.

Parvenu à sa majorité, Roger III fonda dans son château de Conches et côté des chapelles de saint Hilaire et de saint Martin qui y existaient déjà, une nouvelle chapelle dédiée à saint Mathieu ou Mathieu à laquelle il affecta une rente de 6 l. pour l'entretien du chapelain. Un peu plus tard, il augmenta cette dotation d'une rente de 10 s. sur les étaux de la Ferrière.

En 1193, lorsque la Normandie s'épuisa pour racheter son roi Richard, le domaine de Conches fut imposé à une somme si considérable, que Roger resta devoir 272 l., qu'il ne put payer et dont on lui fit grâce plus tard.

Lors de la trêve conclue entre les rois de France et d'Angleterre, le 23 juillet 1149, il fut convenu que Richard pourrait fortifier Conches, Neubourg et Breteuil, s'il le désirait.

En 1198, Roger, en sa qualité de suzerain, tenait en sa main l'héritage de Richard de Romilly, son vassal ; Gilbert des Minières, héritier de Richard, ne fut mis en possession qu'après avoir payé 100 l. à Henri de Grajeu, bailli du roi à Verneuil. A ce moment Roger de Tosny devait encore 272 l. sur la taxe imposée pour la rançon de Richard ; plus 20 l. 17 s. pour la redevance d'une cuirasse ; enfin il avait reçu 100 l. pour fortifier son château de Tosny.

Après la mort de Richard-Cœur-de-Lion, arrivée au mois d'avril 1199, Philippe-Auguste envahit la Haute-Normandie, enleva Conches au mois de septembre, mais il le rendit au mois de mai suivant, lors du traité du Goulet. Roger de Tosny fut un des garants du traité du côté du roi d'Angleterre, et il s'engagea par serment sur *les Saintes Reliques*, à se soumettre avec tous ses fiefs au roi de France, si la paix était rompue par son maître.

Le 17 juin 1202, le roi Jean vint de Brionne passer la nuit à Conches, sa présence y est attestée par deux actes émanés de lui ; par le premier, il ordonna à Geoffroy du Bosc et à Guillaume, clerc de sa chambre, qui l'accompagnaient, de payer à Roger de Portes, vassal du seigneur de Conches, une gratification de 30 l. d'Angers. Par le second il écrivit le lendemain aux barons de l'Echiquier de Caen, de compter à Guillaume Poignard, 300 l. angevines, recueillies dans la vicomté de Caen, qu'il avait employées à enrôler des sergents pour la guerre (1).

(1) Rôles 107.

Le soir même, Jean partait de Conches et se dirigeait sur Verneuil. Deux jours après, il était à Laigle. Wantant sans doute reconnaître l'hospitalité qu'il venait de recevoir, il manda de cette ville, à Henri de Grayeu, son bailli à Verneuil, de faire, que par une charte authentique, Constance, dame de Conches, se trouve libérée d'une somme de 21 marcs qu'elle devait à Benoit, juif de Verneuil et même des intérêts de la dette.

Déjà en 1199, le roi Jean avait rendu à Constance, dame de Conches, un manoir qu'elle avait en Angleterre (1).

Le 4 février 1203, Roger de Tosny se trouvait à Rouen avec le roi, et signait la charte par laquelle ce prince donna le droit de haute justice à Guillaume de Brionne. Le lendemain Jean écrivit aux barons de son échiquier, qu'il tient Roger quitte des 200 l. restées sur la rançon du roi Richard et des 100 l. que ce monarque lui avait prêtées pour fortifier le château de Tosny.

Au printemps de la même année, le roi de France, qui depuis longtemps nourrissait le projet de s'emparer de la Normandie, recommença les hostilités et débuta par la prise de Conches, du Vaudreuil et de Radepont ; il entreprit ensuite l'attaque du Château-Gaillard. Pendant ce siège fameux, Roger de Tosny fut envoyé comme parlementaire auprès de Philippe-Auguste. Au mois d'août suivant, le roi d'Angleterre donna à Roger une terre à Hautot-en-Auge, qui depuis, est restée dans la mouvance de Conches.

Lorsque la ville de Rouen capitula, le 1^{er} juin 1204, Roger de Tosny fut un des seigneurs exclus du traité de paix, ses biens furent confisqués, et il dut suivre son maître en Angleterre où sa race subsista longtemps riche et puissante (2).

Tosny : d'argent à un dextrachère portant un gonfanon de gueules et un rameau d'arbre de sinople.

En février 1205, Philippe-Auguste se trouvant à Anet, donna à son cousin Robert de Courtenay le château de Conches, à la condition qu'en cas de décès du donataire sans enfants, la seigneurie ferait retour à la couronne. Robert ne pouvait du reste ni vendre, ni aliéner, sans le consentement du roi. Il s'interdit lui-même ce droit par un acte spécial.

Au mois de juillet de la même année, Robert de Courtenay de concert avec d'autres

(1) Cette dame, mariée à Roger III de Tosny, était fille de Richard, vicomte de Beaumont ; une de ses sœurs avait épousé en 1186, Guillaume, roi d'Ecosse, qui se trouvait ainsi beau-frère de Roger.

(2) Il avait laissé sur le continent un fils naturel nommé Martin de Damville cité dans une charte de 1238.

seigneurs, déclara qu'il ne paierait pas les impositions nouvelles que le pape pourrait mettre sur ses terres (1).

Le roi de France, se trouvant à Conches, en janvier 1207; il y séjourna et manda de cette ville à Nicolas Boceel de maintenir les aumônes des moines de Lyre dans l'état où elles étaient du temps de Henri II et de Richard Cœur-de-Lion (2).

Différentes chartes de 1195, de 1210 et 1223 font mention du prêtre Raoul de Conches, qui appartenait peut-être à la famille des Tosny, et qui devint chanoine d'Evreux puis grand chantre de la cathédrale.

En 1210, Philippe-Auguste confirma un accord entre le seigneur de Conches et Itier de Toucy. La même année, Robert de Courtenay prit la croix contre les Albigeois, il assista au siège de Lavaur, puis il revint en Normandie. A son retour, il donna aux religieux de la Trappe une rente de 60 s. t. à prendre sur la prévôté de Conches.

Le roi confirma, en février 1215, un accord entre Robert de Courtenay et l'abbé du couvent de Bourgueil, au sujet d'une commune que les hommes de Coudres avaient formée avec ceux de Nonancourt. Il semble qu'une commune s'était également formée à Conches, car en novembre 1217, Robert jurant fidélité à Philippe-Auguste, ajoute : « Si je « manuais à un bon et fidele service en « vers mondit seigneur, je consens à ce que « tout le commun ou la communauté des « hommes de Conches, de Nonancourt, de « Champignoles et tous mes vassaux vien- « nent en aide contre moi audit seigneur « Philippe (3) ».

Robert s'engagea en outre à remettre au roi les forteresses de Conches et de Nonancourt lorsqu'il en serait requis.

La même année, Robert de Courtenay passa en Angleterre au secours du prince Louis de France; il se fit remarquer par sa bravoure à la bataille de Lincoln, ce qui ne l'empêcha pas d'être fait prisonnier; mais il obtint bientôt sa liberté et revint en France.

La ville de Conches était dès-lors chef-lieu d'un doyenné; Robert, doyen de Conches, servit en 1217 de témoin à la restitution que fit le croisé Philippe Le Prêtre au prieuré de Beaumont-le-Roger (4).

En 1218, Philippe-Auguste permit à son cousin Robert de Courtenay de constituer en dot à sa fille naturelle nommée Agnès, mariée au fils aîné de Guillaume de Fresnes, une rente de 15 l. parisis sur sa prévôté de

Nonancourt, et autant sur deux autres terres que le roi lui avait données à garder (1).

La même année, Guillaume de Conches et Emeline de Vernay, sa femme, donnerent aux religieux de Lyre un fief qu'ils tenaient d'eux à Saint-Germain, près Neaufles (2).

Les vastes possessions des anciens sires de Conches étaient distribuées pièce à pièce aux serviteurs de Philippe-Auguste; l'année précédente, Cadoc, chef des Brabançons du roi, avait reçu Tosny; en 1218, Gautier le jeune, son chambellan, eut les terres de Fontaine-Guerrard, de Fredeville à Daugeuf en Vexin et de Heuqueville.

En 1221, Robert de Courtenay reconnut que Guillaume des Minières était seigneur fief de Conches, et qu'en cette qualité il avait: l'exemption du vinage, le panage de 120 pores dans la forêt de Conches, un sanglier et un cerf par an, etc... (3).

On a de l'année 1222, deux actes de Robert de Courtenay; par l'un, il garantit au roi la fidélité de sa nièce Mathilde, comtesse de Nevers; par l'autre, il atteste que son gendre Louis, comte de Sancerre, a garanti à Philippe-Auguste la fidélité de Thibaut, comte de Champagne.

L'année suivante, Robert de Courtenay accorde aux personnes qui voudraient s'établir dans la forêt de Conches, la permission de cultiver entre le Mesnil-Gal et le Fidelaire, moyennant une mine de froment et un chapon par acre, avec droit de pâturage, en payant comme les autres habitants, etc.

A la mort de Philippe-Auguste, Louis VIII, son fils et son successeur, s'empressa de nommer le sire de Conches, Grand-Bouteiller ou Echanson de France, une des grandes dignités de la couronne. Robert accompagna son nouveau maître à la guerre du Poitou, et se trouva avec lui aux sièges de Niort, de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle.

Dans l'assemblée du 28 janvier 1226, qui décida la guerre contre les Albigeois, Robert de Courtenay appuya cette mesure de toutes ses forces. Avant de partir, le roi lui promit, en échange de ses loyaux services, de prendre sous sa garde s'il était tué, les terres de Conches et de Nonancourt, jusqu'à la majorité de Pierre de Courtenay, son fils (4). Louis VIII mourut au retour de cette expédition, le 8 novembre 1226. Son ami Robert resta constamment attaché à la reine Blanche de Castille, qu'il défendit pendant

(1) Actes de Philippe-Auguste, n. 1.842.

(2) Cette famille de Conches s'est perpétuée dans le pays jusqu'au XVII^e siècle, où elle possédait encore le fief du Bois à Louvency.

(3) M. Gardin, *Histoire de Conches*, p. 28.

(4) Cart. normand, n° 354.

(1) Pièces publiées par M. Semelaigne.

(2) Actes de Philippe-Auguste.

(3) Historiens de France, t. 15.

(4) Notes Le Prévost, t. 1, p. 520.

la minorité de Louis IX contre les vassaux rebelles (1).

En 1228, le seigneur de Conches plaidait à l'Echiquier avec la veuve de Pierre Mauvoisin, seigneur de Saint-André. Cette dame lui réclamait un douaire, l'avait poursuivi en cour ecclésiastique et avait fait jeter l'interdit sur son domaine. L'Echiquier jugea en faveur de Robert. On fit signifier à la veuve Mauvoisin de cesser ses poursuites et de faire lever l'interdit, sans quoi le roi pourrait la contraindre par la saisie de ses meubles et immeubles (2).

Le Grand-Bouteiller de France confirma en 1231 les donations que Roger de Tosny avait faites au prieuré de Lierru et y ajouta 100 s. de rente sur le bailli de Conches.

La même année, le pape Grégoire IX mentionne dans sa bulle de confirmation des biens de l'abbaye de Conches, le village de Châtillon, les moulins de l'Étang, l'église Saint-Ouen de Conches, et les chapelles de Sainte-Foy, de Saint-Etienne et de Notre-Dame-du-Val avec leurs dîmes et oblations (3).

En 1237, entraîné par sa piété, dit M. Semelaigne, Robert de Courtenay traversa les mers avec le roi de Navarre, Thibaut de Champagne, Amaury de Montfort et beaucoup d'autres, pour aller guerroyer contre les infidèles. Deux ans plus tard, il succombait dans la terre sainte. Avant son départ, Robert avait affranchi tous les biens que l'abbaye de la Noe possédait dans le comté d'Evreux et qui relevaient de sa terre de Conches, à la condition que les religieux feraient à perpétuité son anniversaire et celui de Mathilde sa femme.

Cette dame lui avait donné 6 fils et 3 filles. L'aîné, Pierre de Courtenay, fit en juin 1238, avant la mort de son père, hommage au roi saint Louis pour la baronnie de Conches, sans préjudice toutefois de l'usufruit que le comte son père s'était réservé et du douaire de sa mère (5); on ne l'appela jamais à la cour autrement que : M. DE CONCHES.

Une charte de 1240 parle de la cour de Mgr Pierre de Courtenay à Conches; c'était un tribunal chargé de rendre la justice, présidé par le bailli du seigneur.

Au mois de mars 1248, Pierre de Courtenay s'engagea à n'exiger ni tailles, ni corvées de ses vassaux de la forêt de Conches, c'est-à-dire des cinq paroisses, à la condi-

tion de lui payer chaque année par acre une mine de froment et un chapon (1).

Saint Louis allait partir pour la Terre-Sainte; Pierre de Courtenay voulant l'accompagner, nomma Guillaume de Bellemare, capitaine du château, et Jean du Bosc Gruel, bailli, puis il emprunta 1,200 l. à l'abbaye de Conches. Le 3 août 1248 quelques jours avant son départ, il concéda à Robin de Saint-Lubin, son écuyer, 30 acres de terre dans la forêt de Conches avec droit de chauffage, de pâturage et de mouture au moulin de la Ferrière, moyennant une paire de gants de rente de la valeur de 3 d. (2).

Le 28 août 1248, Pierre s'embarqua avec saint Louis, il passa l'hiver suivant dans l'île de Chypre, où il perdit son beau-frère Gaucher de Joigny, dont Pernelle, sa femme, était l'unique héritière. Il se trouvait près de Nicosie, au mois de mai 1249, lorsqu'il fit hommage à saint Louis pour la terre de Joigny; quelques jours après, on abordait à Damiette où Pierre combattit à côté du roi. Le seigneur de Conches fut blessé en 1250 à la bataille de la Massoure, et mourut peu après. Par son testament, il légua une rente de 100 s. au prieuré de Lierru pour son anniversaire. Il avait épousé en premières noces Agnès de Montfort, morte sans enfants; sa seconde femme, Pernelle de Joigny, lui donna une fille unique nommée Amicie qui était très jeune à la mort de son père dont elle fut l'héritière.

En 1249, Geoffroy, dit Cabot, curé de Portes, était doyen du doyenné de Conches (3).

Par acte passé à Paris au mois de novembre 1253, Henri de Sully, second mari de Pernelle, se chargea de la tutelle de l'héritière de Courtenay, et s'engagea à payer 1,550 l. par an au roi, qui la tenait à titre de bail.

D'abord fiancée à Pierre, fils du comte de Champagne, Amicie fut promise, en 1259, à Robert, comte d'Artois, fils du frère de Saint-Louis, qu'elle épousa trois ans après, avec une dispense du pape Urbain IV, à cause de la parenté de Robert, avec le premier fiancé d'Amicie.

Aussitôt après son mariage, Robert d'Artois vint s'établir à Conches; il nomma Jean Risque bailli et accorda au curé du Fidaire le droit de chauffage et pâturage dans la forêt de Conches. Pierre le Bouvier obtint la charge de bailli en 1265, et Henri de Sully autorisa Pernelle, sa femme, à transiger avec son gendre au sujet de son douaire, qu'elle lui abandonna moyennant

(1) M. Semelaigne, *Hist. de Conches*.

(2) Echiquier, par M. Léopold Delisle, n° 411.

(3) C'est le premier document où il soit fait mention des trois paroisses de Conches n'ayant encore que le titre de chapelles.

(4) Fille de Philippe, seigneur de Mehun-sur-Yèvre.

(5) Trésor des Chartes.

(1) L. Delisle, *Condition, etc.*

(2) M. Gardin, *Notices sur Conches*, p. 29.

(3) *Notes Le Prévost*; t. II, p. 81.

une pension viagère de 2,000 l. parisis, comme nous l'apprend une charte de 1266 (1).

En 1267, Robert d'Artois fut fait chevalier par saint Louis, avec son cousin, Philippe de France. D'accord avec Amicie, sa femme, il donna, en 1270, une grande charte en faveur de l'abbaye de Conches. L'abbé Luc conclut en même temps un arrangement avec lui, au sujet de la dette de 1,200 l. contractée par Pierre de Courtenay, lors de son départ pour l'Orient. Le comte accorda au même moment aux habitants de Conches, obligés jusque-là à payer leurs tailles tous les ans, en un seul paiement, de ne les acquitter que de trois en trois ans.

On lui attribua d'avoir, à cette époque, fait entourer de murs, pour la conservation du gibier, l'immense terrain connu encore aujourd'hui sous le nom de Grand-Parc.

Le 1^{er} juillet 1270, Robert s'embarqua avec Saint-Louis à Aigues-Mortes, et assista au siège de Tunis; à son retour en France, il confia, le 8 octobre 1273, son comté de Conches au chevalier Enguerrand d'Aurin (2), puis il partit pour l'Italie auprès de son oncle, le roi Charles d'Anjou; Amicie, sa femme, qui l'avait accompagné, mourut à Rome, où elle fut inhumée dans l'église Saint-Pierre. D'après l'historien Guillaume de Nangis, elle était parfaitement bonne et d'une incomparable beauté. On lui attribue la réparation de la tour et du clocher de Sainte-Foy.

En 1276, le comte Robert châtia les rebelles de la Navarre, prit Pamplune et plusieurs autres places. L'année suivante, il épousa en secondes noces Agnès de Bourbon, veuve de Jean de Bourgogne, sieur de Charolais.

Jean 1^{er}, sire d'Harcourt, promit en plein Parlement, à la Toussaint de l'année 1278, que lui ou son héritier ferait hommage à Philippe d'Artois, seigneur de Conches, fils aîné de Robert, aussitôt qu'il serait en âge, du droit qu'il avait de prendre tous les ans: un chêne, un hêtre, un cerf et un sanglier, dans la forêt de Conches, et d'y mettre 100 porcs quittes de tout panage.

Lorsque Philippe d'Artois épousa, au mois de juillet 1280, Blanche de Bretagne, fille du duc Jean II, le comte Robert donna en douaire à sa bru le tiers des terres de Conches et de Dumfront; il donna le second tiers à sa fille Mathilde et se réserva le dernier.

Après les fameuses *Vêpres siciliennes* de 1282, Robert offrit le secours de son épée à Charles de Valois, et à la mort de ce prince,

en 1285, il gouverna le royaume de Naples pendant cinq ans.

En 1288, Eustache de Tollé, chevalier, était bailli de Conches. La même année, dix arbitres, choisis parmi les notables du pays, décidèrent entre Philippe d'Artois et sa sœur Mathilde ou Mahaut, devenue la femme d'Othon, dit *Othein*, comte de Bourgogne, que cette dame devait avoir le tiers de Conches, qui venait de sa mère en ligne directe.

Robert, comte d'Artois, revint de Naples en France en 1289; à son retour, il reconcilia les comtes d'Armagnac et de Foix, qui devaient se battre devant le roi, à Gisors. Son fils Philippe jouissait dès lors de Conches et de Nonancourt, et il n'avait qu'un seul bailli pour les deux villes.

Dans le cours de l'année 1293, Philippe-le-Bel ayant déclaré la guerre au roi d'Angleterre, Robert d'Artois partit pour la Guyenne, où il eut de grands succès, mais d'où il fut rappelé pour commander l'armée de Flandre. Après avoir pris Béthune, il battit les Flamands et les mit en déroute devant Furnes; mais la victoire lui coûta cher, son fils unique, Philippe, à peine âgé de trente-sept ans, y fut blessé mortellement et mourut le 11 septembre 1297, laissant un fils nommé Robert et quatre filles.

Eustache de Tourly était bailli de Conches et de Nonancourt en 1298.

Le 11 juillet 1303, Robert d'Artois perdit la bataille de Courtrai, contre les Flamands, et tomba percé de trente coups de piques. C'était un des chevaliers les plus accomplis de la cour de France, mais sa bravoure était souvent téméraire, et il était aussi emporté que vaillant.

En 1305, M^e Gilles Heudebourg était curé de la paroisse de Saint-Etienne, de Conches.

Robert III, fils de Philippe d'Artois, étant parvenu à sa majorité, réclama le comté d'Artois, que Philippe-le-Bel adjugea à la comtesse Mahaut, tante de Robert, par sentence du 13 octobre 1309, à la condition d'une rente.

Pendant la minorité de Robert, le roi de France avait donné la haute justice de Conches à Eudes, qui devint plus tard duc de Bourgogne, mais cette donation rencontra une vive opposition de la part des vassaux du domaine de Conches. Guillaume d'Ussy (1), seigneur d'Amfreville-la-Campagne, l'un d'eux, fut chargé, au nom de tous et des habitants de Conches en particulier, de réclamer auprès du roi.

En 1314, Philippe-le-Bel, pour indem-

(1) Cartulaire d'Artois.

(2) M. Gardin. *Notice sur Conches*. p. 32.

(1) L'historien d'Harcourt et M. Semelaigne ont à tort écrit d'Usto.

niser Robert de la perte du comté d'Artois, lui assigna 4.000 l. de pension sur le comté de Beaumont-le-Roger, que Philippe-le-Long lui donna deux ans plus tard, et dont il prit le titre.

Dans une charte datée de Paris du 7 juin 1317, où il prend toujours le titre de comte d'Artois, Robert, sire de Conches, restitua à Jean de Corneuil, sire de Romilly, certains privilèges dont il jouissait du temps de son père (1). Robert était alors prisonnier au Louvre, où il était venu se rendre à la suite d'une tentative infructueuse sur le comté d'Artois. Un nouveau jugement du 13 mai 1318 renversa encore ses prétentions.

La même année, Robert d'Artois épousa Jeanne de Valois, fille de Charles et sœur de Philippe, qui fut roi de France. Après leur mariage, les nouveaux époux vinrent habiter leur château de Conches. On a de Jeanne une lettre à son mari, datée de ce château, le 25 août 1326 :

« Mon très chier et très redouté seigneur, pour ce que je suy toujours désirante de savoir vostre très bon estat, en quel Dieu vous maintiengne,..... Si vous voulez savoir nouvelles du mien estat, savoir vous faiz que la merci Jesu-Crist, quant ces lettres furent faites, je estoie en bonne santé de corps et ensement Loysce et Jehan; mes Jehan avoit ou trois asses de tiercheinne. » La dame continue, annonçant à son mari que le seigneur de Cintray est venu offrir de vendre sa terre (2).

Philippe de Valois étant parvenu à la couronne en 1328, s'empressa d'ériger Beaumont-le-Roger en comté-pairie, au profit de son beau-frère. Ce n'était point assez, Robert voulait le comté d'Artois, et pour arriver à son but, il ne recula pas devant un crime; il fit fabriquer des pièces fausses par une fille des environs de Béthune, nommée Jeanne Divion. Le 6 juin 1329, le sire de Conches se présenta devant le roi et réclama justice. A l'inspection des pièces, les juges poussèrent un cri unanime de réprobation. On ajourna le comte à comparaître devant la Cour des Pairs, mais il se sauva en Normandie, puis en Brabant; sa complice, qui était restée à Conches, fut brûlée vive à Paris, comme faussaire. Conches fut confisqué au profit du roi, par arrêt du 19 mars 1332.

Robert appela les Anglais à son aide, perdit la bataille de Saint-Omer, en 1340, et mourut en 1343 des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Vannes. On prétend que cette même année, il vint de nuit,

à la tête d'un parti anglais, *bouter* le feu au manoir abbatial de Conches (1).

Artois : *semé de France à 1 lambel de 4 pendants de queues, chaque lambel chargé de 3 châteaux d'or.*

Le 18 janvier 1344, Philippe de Valois, qui avait gardé Conches dans son domaine, en disposa, avec Beaumont et d'autres terres, en faveur de Philippe, duc d'Orléans, son fils puiné.

On cite une ordonnance du roi Jean, en 1352, qui permet au verdier des forêts de Conches et d'Evreux de donner le bois nécessaire pour la réparation de la cathédrale d'Evreux (2).

Cette même année, le roi Jean donna en mariage sa fille Jeanne à Charles d'Evreux, roi de Navarre, que l'histoire a surnommé *le Mauvais*. Les faveurs dont le roi de France comblait le comte de la Cerda, et ses injustices envers son gendre, exaspérèrent ce dernier, qui fit assassiner le comte près de Nonancourt. Le roi Jean pardonna ce crime et consentit, par le traité de Mantes du 22 février 1354, à donner à son gendre la châtellenie de Conches, avec plusieurs autres seigneuries, en compensation des droits qu'il réclamait. Ce traité fut mal observé de part et d'autre. Dès le mois de novembre suivant, le roi, profitant de l'absence de son gendre, entre en Normandie avec son armée, et se remet par ruse en possession de la ville de Conches. L'année suivante, 1355, la garnison d'Evreux, informée du petit nombre de soldats laissés à Conches, prend les armes, et se joignant à une troupe de Navarrais venus de Pont-Audemer, suproud à son tour la ville de Conches et met le château en état de défense.

Le 22 juin de la même année, messire Jehan de Hellenvilliers était sergent héréditaire de la forêt de Conches. Mgr Charles Dauphin, alors régent, ordonna de le payer de ses gages (3).

Cependant le 5 avril 1356, eut lieu la fameuse scène du souper de Rouen, où Charles de Navarre fut traiteusement arrêté par le roi Jean en personne et où ses principaux amis furent traînés au gibet. Dès le 17 avril Philippe de Navarre, frère de Charles, qui se trouvait à Conches, envoya par un héraut, des lettres de défiance à Jean de Valois qui se dit roi de France, et il lui déclara guerre à mort si l'on attendait à la vie de son frère.

Moins d'un mois après, Conches retombait encore une fois au pouvoir du roi de France.

(1) M. Semelaigne, d'après *le Chartrier* de Romilly.

(2) Dict. hist. Voir *Cintray*.

(1) Séance de la Société française, 27 mai 1861.

(2) Masson Saint-Arnaud. *Essais*.

(3) *Notes Le Prevost*, p. 530.

Une armée anglaise, sous les ordres du duc de Lancastre accourut bientôt après au secours du roi de Navarre. Le 2 juillet de la même année, elle était à l'abbaye du Bec et le lendemain à Conches. Elle donna l'assaut au château, gagna d'abord la première garde et y mit le feu. On massacra, dit-on, la garnison; la ville fut en partie détruite et l'abbaye livrée aux flammes disparut sous ses décombres. Le roi Jean s'empessa de venir repousser les anglais; il était à Condésur-Risle dès le 8 juillet; mais le duc de Lancastre se retira sans vouloir accepter la bataille.

Jean ayant été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, avait conclu dès le commencement de 1359, avec le roi Edouard, un traité qui ne fut pas exécuté et par lequel il donnait, pour obtenir la liberté, le château de Conches avec beaucoup d'autres.

Le 8 mai 1360, intervint le traité de Breteuil qui rendit la liberté au roi de France et le 24 octobre on signa un accord qui contenait un pardon général avec la restitution des biens conquis. Conches revint alors à Charles-le-Mauvais, son légitime propriétaire.

Lamouras de Lignièux, Jean de Couillarville, Gaillon de Préaux, Pierre de Saint-Martin, Guillaume et Robinet de Hancourt, Guillaume Aubert, Jean Le Bourguignel, Athis de Lignièux, etc., figurent pendant les années suivantes parmi les défenseurs des châteaux et ville de Conches, dont Robert de Couillarville était capitaine en 1364 (1), aux gages de 24 écus par mois.

À la mort du duc de Bourgogne dont Charles-le-Mauvais était héritier, le roi Jean lui refusa son héritage et l'on se prépara à la guerre. Lorsqu'elle recommença en 1364, Charles V confia l'épée de la France à du Guesclin, tandis que son ennemi plaçait à la tête de ses troupes Jean de Grailly, dit le Captal de Buch.

Un des premiers soins du Captal en arrivant à Exreux pour y prendre le commandement de l'armée du roi de Navarre, fut d'envoyer Guy de Gauville à Conches, afin d'y commander et d'y faire frontière sur le pays (2).

Le 13 mai eut lieu la bataille de Cocherel. Vers la fin du combat, Guy de Gauville accourut venant de Conches et conduisant au Captal environ cinquante lances de bons compagnons. Mais quand il arriva près du champ de bataille, il n'y trouva que des morts et blessés; l'armée navarraise était en fuite. « Et s'en ralla son chemin comme il

était venu; je crois bien que ce fut devers la garnison de Conches. » (1).

Après la trêve conclue le 6 mars 1365, Charles-le-Mauvais donna au Captal la seigneurie de Conches, pour le récompenser de ses services (2).

Un nouveau traité fut signé entre les deux rois au mois de mars 1371; à la suite, Charles de Navarre manda au capitaine de Conches de livrer la ville au roi de France. Archambaud de Grailly, répondit qu'il tenait Conches au nom du Captal et qu'il ne rendrait la ville qu'à lui et non à un autre.

Depuis six ans que le Captal était maître de Conches, les fortifications en avaient été réparées et augmentées; il avait fait construire près du donjon une tour considérable qui porte encore son nom.

Au mois de juin, du Guesclin vint mettre le siège devant Conches et le poussa avec vigueur, mais la défense repêdit à l'attaque; la garnison était nombreuse et commandée par un capitaine habile; on avait de plus convoqué les seigneurs voisins, qui étaient obligés à la garde du château et ce ne fut qu'après sept mois de siège que le brave connétable put s'en emparer. Le 26 juin 1371, Alain Taillecol, etc., dit l'abbé de Malepays, donna quittance à Etienne Braque, trésorier des guerres du roi, de la somme de 75 fr. d'or à compte sur ses gages et sur ceux de neuf écuyers de sa compagnie, employés à des bastides et estangs devant Conches, sous le gouvernement de M. le Connétable de France. Donnés dîtes bastides, sous mon scel (3).

Le 1^{er} juillet, du Guesclin écrivait à Etienne Braque : Nous vous envoyons sous notre scel la reveue de nous et des gens de notre hostel, c'est assavoir nous banneret et autre banneret, 31 chevaliers arbalétriers et 218 escuyers de nostre compagnie. On a du 27 juillet 1371 un ordre de payer à Jehan de Lyon, maître de l'artillerie du roi, 200 fr. d'or à compte sur celle de 233 l. à lui due pour certain nombre d'artillerie et autres mises faites pour les forts de Conches et de Breteuil. La quittance de Jehan de Lyon relate que cette somme de 200 l. lui était allouée « pour mener et conduire dix milliers de viretons et quatre milliers de quarreaux à M. le Connétable devant Conches. » (4).

Ce siège dut coûter des sommes énormes, car le 25 octobre, Etienne Braque donna

(1) Froissard, t. 4, p. 217.

(2) Jean de Grailly était petit-fils de Jeanne d'Artois, fille de Philippe, autrefois seigneur de Conches; il avait des droits sur cette seigneurie (M. Semelaigne, p. 316).

(3) *Hist. de du Guesclin*, par M. de Fréminville.

(4) P. Au elme, t. 8, p. 128.

(1) Notes recueillies par M. Canel, constatant les gages payés à chacun des sus-nommés.

(2) M. Canel, *Hist. de Normandie*, p. 144.

quittance de 5,000 l. à Jean Huissier, receveur-général, dont 3,100 l. pour les gens d'armes et arbalétriers étant es bastides de Conches et Breteuil (1).

Un arrangement conclu le 31 janvier 1372 vint mettre un terme à ce siège si onéreux; il fut convenu que la forteresse de Conches serait mise aux mains du roi de France pour en avoir la garde jusqu'à ce que la paix fut faite entre la France et l'Angleterre. Cette paix une fois faite, Conches devait revenir au Capital, selon la concession de Charles de Navarre (2).

Charles-le-Mauvais portait : *Ecartelé au 1 et 4 de gueules aux chaînes d'or passées en orle, en croix et en sautoir*, qui est Navarre. Au 2 et 3 semé de France à la bande componée d'argent et de gueules, qui est Evreux.

Il ressort des lettres de Rémission, datées des bastides devant Conches, le 4 février 1372 et accordées par le connétable du Guesclin à Heliot d'Épreville, un des défenseurs du château de Conches, qu'une amnistie complète avait été accordée aux assiégés. On peut également en conclure que les Français n'étaient pas encore entrés dans la place à cette date et qu'un délai pour sortir avait été donné à ses vaillants défenseurs.

A peine ces conventions étaient-elles arrêtées, que le capital fut pris une seconde fois devant Soubise et amené dans la tour du Temple à Paris. Le roi d'Angleterre fit tous ses efforts pour l'en tirer; Charles VI y consentit, mais à condition que le capital jurerait de ne jamais porter les armes contre la France. Jean de Grailly préféra rester dans sa prison où il mourut en 1376.

Jean de Grailly, capital de Buch, chevalier de la Jarretière, comte de Bigorre, n'eut pas d'enfants de Rose d'Albret, il institua Archambaud de Grailly son oncle, héritier des biens qu'il possédait en Guyenne, en Bourgogne et en Savoie.

Grailly : *d'argent à la croix de sable chargée de 5 coquilles d'argent*.

On ne pouvait rendre Conches à l'implacable ennemi de la France, Charles V le donna au connétable Bertrand du Guesclin comme l'attestent divers actes.

Martin Gaudon ayant été banni pour ses démérites en 1373, ses biens furent mis en lamain du roi et de Mgr le connétable. Honoré homme et sage, Robert Langlois, bailli de Conches fit faire par Laurent Duval son lieutenant, une enquête d'où il résulta que les héritages de Gaudron relevaient du fief de Romilly. La commission d'enquête se composait de douze bourgeois de Conches ou des environs dont les noms ont droit à une place dans l'histoire de cette ville, où ils

ont peut-être encore des descendants. C'étaient : Guillaume Coquet, Adam Bouley, Robert Percepié, Jehan Benec, Guillot Mallouy, Mathien le Bouillet, Anchaud Lettren, Jehan Hollouyn, Jean du Bouilloy, Jehan Bellet et Lucas de Pussay.

Il résulte d'un procès-verbal des assises tenues à Conches, le 17 juillet 1376 par le bailli Robert Langlois que le procureur de Mgr le connétable avait fait citer à comparaître Ridel de Gaillon, pour un délit de chasse. L'inculpé se défendit en alléguant une permission du connétable lui-même (1).

Enfin, une tombe de l'église de l'abbaye portait cette inscription :

Cy gist Pierre de Fournoux, maître des mines et chevalier du bon connétable Bertrand.

Le vainqueur de Cocherel ne conserva pas Conches qui paraît avoir été rendu vers 1377 au roi de Navarre qui le désigna dans sa correspondance sous le nom de *Luzan*. « En avril 1378, les Français, » dit Froissart, « virent devant Conches : si se logèrent sur cette belle rivière de Orne (2) qui court à Caen et se rafraîchirent jusques à tant qu'ils surent la volonté de ceux de Conches, lesquels par traités se rendirent. »

Le 30 janvier 1380, on accorda au grainetier de Conches 13 l. t. pour être venu à Paris remettre sacrecoite au trésorier des guerres.

Charles VI étant monté sur le trône, rendit le 6 février 1381, Conches et les autres domaines de Charles-le-Mauvais à son fils, Charles de Navarre qu'il établit garde et gouverneur de Conches avec pouvoir de changer à sa discrétion les capitaines du château (3).

De Brucourt, seigneur de Mécilles était en 1383 capitaine de la ville et du château de Conches.

Le 20 mars 1385, à la suite d'une tentative d'empoisonnement sur sa personne, par l'anglais Woundreton, Charles VI retira aux fils de Charles-le-Mauvais la garde des terres de leur père, Conches rentra de nouveau dans le domaine royal.

L'assise de Conches fut en effet tenue par des agents royaux le 14 juin 1387. Jacques d'Ableiges était bailli d'Evreux et de Conches, Jehan Merchié était procureur du roi, Durand Fillenil, vicomte et receveur de Conches, Guillaume Séguin, avocat du roi au bailliage, Simon Taste et Simon Legrand, avocats en cour laïe étaient ses assessors.

Le 13 janvier 1388, le contrôleur du grenier à sel de Conches préleva sur ses recettes

(1) M. Semelaigne, 116.

(2) On voit que le bon chroniqueur se trompait quelquefois en géographie.

(3) M. Canel. *Lettres sur l'hist. de la Normandie*.

(1) M. Semelaigne, p. 410.

(2) Voir ce traité, publié par M. Semelaigne.

250 l. qu'il envoya au trésorier des guerres à Paris; le 10 mars 1390, il envoya une nouvelle somme de 200 l.

Il existait alors à Conches et dans toute la vicomté des écoles très fréquentées; le droit de nommer les maîtres de ces écoles appartenait à l'abbé de Conches d'après un aveu de 1391 (1).

Du 21 février 1392, on a une quittance de 50 s. pour solde d'un voyage fait par Guillot Foubiant, voiturier, pour Pierre Chapelet, alors grenetier (2).

A cette époque, Durand Filleul, vicomte de Conches avait été transféré à Pont-Audemer et remplacé par Jean Dubus; ce dernier reçut, le 3 décembre 1396, 7 l. 10 s. pour ses gages du parquier du parc.

Vers l'année 1400, fut rédigé le *Contumier des Forêts* où sont inscrits les droits des trois paroisses de Conches, Sainte-Foy, Saint-Étienne-hors-Conches et Notre-Dame-du-Val. Ceux de Sainte-Foy pouvaient pour 10 s. prendre en forêt une charretée de bois de chêne, pour 5 s. la charretée de hêtre et 3 s. celle de bouleau. Ils avaient droit de fruitage, de pâturage etc., mais ils devaient au roi ou au seigneur de Conches différentes redevances en deniers et avoine.

Les curés qui avaient le droit d'usage dans la forêt devaient célébrer en commun chaque année, trois messes à diacre et à sous-diacre dans le château de Conches, tous les curés assistant payaient un denier, employé à acheter du pain pour les pauvres.

Le célèbre Hector de Chartres, chevalier, seigneur d'Ons-en-Bray, enquesteur des eaux et forêts de Normandie et de Picardie, se trouvait à Conches le 10 septembre 1402 et il donna un mandement daté de cette ville. Le 31 mai 1403, le Prévôt de Paris vidima la lettre qui nommait Jehan Le Pelletier garde du parc de la ville. Pierre de Narbonne était receveur du grenier à sel le 22 avril 1405, son traitement était de 600 l. Jehan de Chambray était lieutenant du verdier de la forêt.

Le 20 avril 1407, Jean Deshayes, vicomte de Conches, versa au maître de la chambre des deniers du roi, une somme de 450 l. t. conformément à l'ordre des trésoriers généraux.

En 1408 eut lieu la fondation de la *Charité* de Sainte-Foy de Conches, dont les armes étaient : *de gueules à un chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même*.

Du 31 août 1409, les receveurs généraux des aides font payer par Mahieu Mensois, grenetier du grenier à sel de Conches,

500 l. t. d'or, dûs à Mg^r le duc de Berri (1), pour une année de sa pension (2).

Henri V, roi d'Angleterre, voulant s'emparer de la Normandie, débarqua à Touques en 1417. A ce moment, Nicolas-Henri était vicomte de Conches. Au printemps suivant, le duc d'Exeter, oncle du prince, à la tête d'une armée de 15,000 hommes s'empara de Conches. On voit, dit-on, sur le parc et dans la forêt les demi-lunes et les parallèles qui furent établies par les Anglais pour prendre la ville. Nous pensons que ce siège dura peu et qu'il était terminé le 7 juin 1418, car Henri V, étant au Neubourg, nomma ce jour-là Jean Gynion (probablement Giencourt ou Gencourt), à l'office de verdier de Conches et Hameric Cayres, à l'emploi de vicomte de Conches et de Breteuil (3).

Pendant le siège de Rouen, le 1^{er} décembre 1418, le roi envoya Jean Chamberlain et Jean Pylton, avec mission de vendre le sel du roi qui se trouvait dans les greniers de Conches, à la charge de rendre compte des deniers qui en proviendraient. Le 10 du même mois, le roi anglais donna à Henri de la Croix, dit le Bastard, une maison à Conches, sise devant l'église Sainte-Foy, qui avait appartenu à Jean Mensois, grenetier pour le roi de France, moyennant une rente de 12 d.

Une commission de Henri V fut donnée à Cosme de Bavery, le 8 février 1419, pour l'office de vicomte, receveur de Conches et Breteuil, et depuis cette époque les deux vicomtés demeurèrent unies. Le 20 du même mois, Colin Morieult obtint une des sergenteries de la forêt de Conches, que tenait Simon de Launey; mais six jours après elle fut donnée à Jean de Belon. Le 17 mars, Jehan Bras-de-fer fut nommé parquier du parc de Conches, le 23 février précédent, Jehan Langlois, dit Nyot, avait aussi obtenu une des sergenteries de la forêt de Conches, enlevée à Philippe l'Arbalétrier. Jehan Deschamps eut aussi une sergenterie des bois, confisquée sur Jehan Poterel. Des provisions de l'office de garde des sceaux, des obligations de la vicomté de Conches, furent accordées le 17 mai à Jehan Le Prestrel, aux gages et droits accoutumés. Presqu'en même temps le grenier à sel fut réorganisé, Jehan Langlois fut nommé grenetier, Charlot Mausergent, *esc.*, seigneur de Quincarnon, eut la charge de contrôleur, et Jourdain Feré, celle de mesureur.

Le document suivant, négligé par les his-

(1) C'était Jean, troisième fils de Jean, frère de Charles V et oncle de Charles VI.

(2) Vente Téchenet, n° 280.

(3) Brequigny, n° 1.198.

(1) M. Léop. Delisle. *Condition*, etc.

(2) Vente Téchener n° 277.

toriens de Conches, a pour l'époque où nous sommes parvenus, un véritable intérêt.

« Le Roi... Vous saurez qu'au moment du traité intervint entre les commissaires nommés par Notre très-cher oncle Thomas, duc d'Excester, et les bourgeois et manants de la ville de Conches, au sujet de sa reddition à notre obéissance, on a inséré dans la capitulation que tous les chevaliers, écuyers, bourgeois et habitants de ladite ville et du château, auraient leurs biens, terres et héritages quelconques leur appartenant et ceux que nous leur aurions donné avant la reddition, sauf l'exception contenue dans un des articles du traité. Or, Jean de Chelles (1), écuyer, nous ayant fait supplier que se trouvant dans ladite ville lors du traité, il s'est alors soumis à notre obéissance et voulant que la composition alors faite demeure inviolable, nous lui avons accordé ses biens, terres et héritages, à la charge des services et charges qui sont dus et consacrés. (Témoin le roi, le 20 juin 1419.) »

Des lettres semblables furent accordées en même temps à Jean Le Comte, bourgeois de Conches et à Pierre Le Velu, écuyer.

L'aveu rendu le 30 octobre 1419 par l'abbé de Conches au roi d'Angleterre, constate que la ville jouissait alors de quatre foires par an; à la Chaire de Saint-Pierre en février, à la Saint-Pierre en juin, à la Saint-Pierre-ès-Liens et à la Sainte-Croix en septembre.

Le 12 septembre de la même année, par acte signé au *chastel* de Vernon, Simon de Bernay fut pourvu d'une des sergenteries de la forêt de Conches qui en contenait sept.

Le 6 janvier 1420, la verderie de Conches, poste important qui rapportait 60 l., fut donnée à Henri de la Croix dit le Bâtard, qui avait été nommé sergent l'année précédente; Cosme de Bonery était encore vicomte. Au mois de mars, la sergenterie des cinq paroisses, en la vicomté de Conches, occupée par Colin Vilain, passa à Hébert Le Pelletier. Le 26 du même mois, Henri V donna au duc d'Exeter, son oncle, l'office de capitaine de Conches, avec les gages, profits et émoluments y attachés, il lui accorda en outre le pouvoir d'expédier des lettres de sauvefouduit. Un nommé Jean Blanchard, de Conches, et Pierrette, sa femme, obtinrent du roi, à la même date, des lettres pour hériter dans le bailliage d'Evreux, de Gilles Regnard, frère de Pierrette, décédé sans avoir voulu se soumettre aux Anglais.

Le 23 septembre, l'office de verdier, retiré

à Guillaume de Jeucourt fut donné à Guillaume du Buisson.

Henri V accorda à Guillemme, jadis femme de Durand Le Pelletier, veuve, qui lui avait prêté serment, la sergenterie du plaid de l'épée de la ville et paroisse de Conches qu'elle tenait avant le 1^{er} août de la cinquième année de son règne (1). Le 6 mars, Martin de Bézu, homme lige du roi, obtint une sergenterie à gages dans la forêt de Conches, que tenait Jehan Le Pelletier. Deux jours après, Jourdain Feré, mesurant du sel à la gabelle, fut aussi nommé à une sergenterie à gages, en remplacement de Jacques de Robard.

Par ordonnance du roi Henri, du 1^{er} septembre 1421, le grenier à sel de Conches fut transféré à Evreux.

L'office de sergent donné à Martin de Bézu fut dès le 21 septembre 1421 confié à Jean Lenfant; le 24 octobre, la sergenterie d'Estienne-Tournenlit fut accordée à Geoffroy de Thibouville.

Une circulaire de l'administration anglaise du 19 octobre ordonna au vicomte de Conches de se procurer dans le plus bref délai des charpentiers pour abattre des arbres qui seraient employés à faire des mâts pour la marine anglaise (2).

Geoffroy Ayhton, écuyer, était en 1422, lieutenant de Conches; un ordre du roi du 28 août lui prescrivit de passer la revue de Thomas Kenc, lieutenant du capitaine d'Evreux.

D'après un *Vidimus* du 22 février 1423, Jehan Lesage était notaire public à Conches, Richard de Beaupengue, curé de Saint-Etienne, Robert Langlois et Jehan Lhermite prêtres, étaient sans doute membres du clergé de Conches. La même année, Guillot Delos, capitaine et gouverneur fit réparer le pont-levis du donjon et reçut 60 s. t. pour son logis et pour ses gages.

En 1424, le duc de Bedford, régent de France, nomma Jean Arthur, capitaine de Conches avec l'ordre de recevoir les montres des garnisons de Dreux et Damville. Colard Anquetin était alors vicomte de Conches et Breteuil.

Le nommé Geoffroy Picot se rendit en 1425 de Conches à Gaillon, sur l'ordre du receveur Jean Leroy afin de l'aider dans ses comptes et écritures. En retournant à Conches, il fut pris par les brigands et mis à rançon à 6 écus d'or (3).

Le 2 juillet, pardevant Jean Velu, prête-tabellion à Conches, Adam Gaillebout, ma-

(1) Bréguigny, n^{os} 635, 790, 855, 862, 908, 973.

(2) Bréguigny, *Documents trouvés à la tour de Londres*, n^o 1309.

(3) On trouve 8 l. portées en dépense dans les comptes de Gaillon.

(1) Jean de Chelles ou Chellez était seigneur du Clos-Morin à Burey et de Virolet à Manthelon; il avait 95 ans lors de la montre de Beaumont.

çon et couvreur reconnu avoir reçu de Colard Anquetil, vicomte de Conches et Breuteuil, 20 l. t. pour des réparations à la salle Aucadal qui se trouvait dans le château de Conches (1).

Le 27 décembre 1428, Richard Walter, esc. (2), alors capitaine de Conches, ayant fait dresser par Jean Lechat et Jean Langlois chargés de la recette, un état des droits du Guet, dûs par chaque paroisse, le présenta à Guillaume Campion, vicomte de Conches, qui devait en assurer le recouvrement (3). Chaque feu devait payer 20 s. Les habitants de Saint-Etienne-Jouxte-Conches, dans la sergenterie de Graveron, ne devaient rien de cette taxe, parce qu'ils faisaient guet et garde toutes les nuits, au *chastel* dudit lieu de Conches.

Richard Walter était remplacé comme capitaine de Conches en 1429, par Jean Power. Au mois de novembre, les Trois-Etats de la province votèrent 140,000 l. t., pour le paiement des garnisons de Torcy, Aumale et Conches qui avaient dû être renforcées (4). D'un autre côté, le 1^{er} juillet 1430, le trésorier général de Normandie donna l'ordre d'acheter 4,000 traits à arbalètes, 1,000 demi-dondaines et 100 grosses dondaines à arbalètes pour les remettre au comte de Stadfort et aux autres capitaines qui occupaient Conches (5).

En 1431, Jean de Cintray fut nommé vicomte de Conches. Le 17 avril de la même année, Henri Standick, capitaine de la ville, reçut 780 l. 8 s. 9 d. pour ses gages et ceux de 4 hommes d'armes à cheval, de 5 à pied et de 30 archers.

Le 24 juin 1432, Henri Standick passa à Conches la revue de la garnison du château, en présence de Jean Langlois, lieutenant du bailli d'Evreux, et de Jean Amaury, vicomte de cette dernière ville (6). Au mois de novembre suivant, les députés de la Province, se réunirent à Mantes, sous la présidence du duc de Bedford, et votèrent un aide de 200,000 liv., dont 1,500 furent mises à la charge de la vicomté de Conches. Le rôle que les élus dressèrent, de concert avec Guillaume de Cintray, vicomte de Conches, et qu'ils adressèrent à Henri Standick, capitaine du château, constate que la sergen-

terie de Conches, se composait alors des trois paroisses : Sainte-Foy, taxée à 38 l. ; Saint-Etienne, à 5 l. 10 s., et N.-D. du Val, à 10 l.

André Ogard, chevalier, était capitaine de Conches et du château en 1436; il avait sous lui une seule lance à cheval, 6 à pied et 24 archers, qui furent passés en revue, le 27 décembre, d'après une quittance de 533 l., 7 s. t. donnée par Taillefer de la Ramonerie, son lieutenant (1).

« En 1440, Pierre de Brezé et Robert de Floques, capitaines français, prirent la ville de Conches, sur les Anglais, la remparèrent et se logèrent dedans avec 800 ou 1,000 Français pour guerroyer et tenir frontière contre les Anglais. Le roi de France nomma Robert de Floques, capitaine de la ville. »

« A la fin de novembre, les Anglais se firent voter par les Etats un aide de 60,000 l., dont 10,000 devaient être employées, contre les Français de Conches et de Louviers. Par ordre du roi, on donna au célèbre capitaine Jean Talbot, 400 lances sans compter les archers, pour combattre les adversaires (2). « En 1441, les Français de la garnison de Conches, sous les ordres de Pierre de Brezé et de Floquet, prirent d'assaut sur les Anglais, Beaumont-le-Roger et furent tous les Anglais qui étaient dedans, morts ou pris; puis allèrent devant Beaumesnil et mirent le siège; mais quand les Anglais virent les bombardes et canons qui étaient affûtés, ils rendirent la place par composition (3).

Au mois de septembre il y eut une assemblée des Etats de la province, où, pour obtenir de larges subsides, on exposa aux députés les très-grandes charges du roi Henri VI, et combien il avait besoin d'argent pour résister aux grandes violences que faisaient à ses sujets les ennemis et adversaires étant à Louviers, Conches, Beaumesnil et ailleurs (4).

Le 27 octobre suivant, Robert de Floques, capitaine de Conches, aidé par les bourgeois de Louviers, eut le bonheur de surprendre Evreux et de remettre la ville sous l'obéissance du roi de France. Peu après, Conches subissait le joug de l'étranger, et l'armée de Talbot s'y réinstallait, sans coup férir. Le général anglais remplaça Robert de Floques comme gouverneur.

Le 5 octobre 1442, Richard duc d'York, au nom de Henri VI son cousin, roi de France

(1) Voir M. Semelaigne, p. 339.

(2) C'était un anglais qui s'était signalé en plusieurs occasions. Le duc de Bedford l'avait nommé bailli d'Evreux en 1425. Lors de l'institution de la confrérie de saint Barnabé dans cette ville, Richard Walter donna un écu d'or pour son *chériage*.

(3) Il en existe une copie sous le *signe* de Jean Velu, prêtre et tabellion du roi, à la date du 30 juin 1429.

(4) *Etats de Normandie sous les Anglais*, par M. de Beaurepaire, p. 385.

(5) M. Gardin, p. 45.

(6) id. p. 45.

(1) Cabinet de M. Clairambault.

(2) C'est-à-dire les Français établis à Louviers et à Conches.

(3) Chroniques de Belleforest, citées par M. Semelaigne, p. 124.

(4) *Etats sous les Anglais*, par M. de Beaurepaire.

et d'Angleterre, établit Guillaume de Neville, sire de Faucomberge, garde et capitaine des ville, château et place de Conches, pour trois ans. Il devait payer et tenir continuellement sur pied le nombre et quantité de 20 lances à pied, et 120 archers. On lui accordait pour cette dépense 8,000 l. t. par an.

Robert Prinstrap, écuyer, naguère capitaine de Conches, reçut le 27 juillet 1444, du vicomte de la ville, 60 l. t. pour ses gages. Lorsque le sire de Faucomberge eut cessé ses fonctions de gouverneur de Conches, en 1445, il ne resta plus dans la forteresse qu'une garnison de 4 lances à cheval, 6 lances à pied, et 22 archers.

La vicomté de Conches et Breteuil avec les redevances, faisait partie en 1447 de l'apanage du duc d'York, lieutenant du roi d'Angleterre en France.

Au mois de mai 1449, Robert de Floques ayant enlevé Pont-de-l'Arche, où le sire de Faucomberge fut fait prisonnier (1), reçut « commandement d'assiéger la ville et château de Conches, où cette *conaille* d'Anglais s'était réfugiée et employa beaucoup de travail à surmonter ce haut et aspre rocher qui fut escaladé et pris d'assaut. » (2)

Ainsi se termina à Conches la domination anglaise, et bientôt après dans toute la Normandie.

Dans un aveu du 17 février 1452, Guillaume de Mailloc, seigneur du Mesnil-Vicomte, reconnaît devoir 10 jours de garde à l'une des portes de Conches, nommée la porte du Val; mais le seigneur de la ville doit lui fournir les doubleurs, sur lesquels il doit boire et manger selon raison. » (3)

De 1458 à 1461, Pierre Blosset, chevalier, fut bailli et capitaine de Conches. Il est qualifié dans divers actes, de seigneur de Conches et Breteuil, bailli des Eaux et chambellan du roi.

Le 21 octobre 1458, Jehan Le Pelletier, donnait au Châtelet de Paris, son aveu en qualité de sergent héréditaire de la ville et bourgeoisie de Conches; ses fonctions consistaient à faire payer les amendes, vendre les gages et tenir la police du marché; comme rétribution, il avait le *droit de hanage*, c'est-à-dire de prendre chaque jour de marché une poignée d'oignons, navets, etc., sur les marchands de fruitages.

Brunet du Bois était verdier de Conches l'année suivante. Lorsque Louis XI fut monté sur le trône, le 22 juillet 1469, un de ses

premiers actes fut de donner Conches et Breteuil à Robert Pellegars de Malortie, son chambellan, avec lequel il était étroitement lié; en même temps il lui conféra les titres de baron, capitaine de la Tour-du-Pin en Dauphiné et seigneur de Quirienne (1)

On dit que Robert Pellegars se plaisait beaucoup à Conches, à cause de la forêt, but ordinaire de ses promenades; de son temps, la ville n'avait plus de bailli particulier; ce fut le lieutenant général de celui d'Evreux, Jean Louvel qui vint, en 1465, tenir les assises de Conches.

On a, du 22 novembre 1467, une quittance donnée à Mathieu Henri, vicomte de Conches, par N. H. Louis de Contes, *esc.*, seigneur de Rugles, pour une rente assise sur la terre de Bailly (2).

Les 17 et 18 mars 1470 eut lieu à Beaumont, la revue des nobles du bailliage d'Evreux dont la vicomté de Conches et Breteuil faisait partie. Au nombre des comparants figure Jehan Lepelletier, sergent fieffé de Conches, « à cheval, garni de salades et javelines. » Mathieu Henri, vicomte, présente à sa place, Jehan Berthelot, son lieutenant-général, armé de brigandines, harnois de jambes, vouge, dague, salade et espée. « A quoi il fut reçu, » dit le procès-verbal, pour ledit vicomte, considéré la charge et entreprise que a icelui vicomte pour le seigneur roi; tant de la recette des deniers qu'à cause de son domaine de ladite vicomté (3).

D'après un titre authentique du 15 novembre 1481, Jehan le Bœuf, seigneur du Fresno, reçut de Antoine de Lastre, dit Canvart, *escuyer d'escuier* du roi et son vicomte de Conches, 22 l. 10 s. pour ses gages de verdier royal de la forêt (4).

Le 9 avril 1481, Jean-Philippe de Crique-tot, abbé de Bouport, donna quittance à Antoine de Lastre, vicomte de Conches, qui avait pour lieutenant-général Guillaume Goguet.

A la date du 25 novembre 1492, Antoine de Lastre dit Canvart était seigneur de Graffart, vicomte de Conches et Breteuil et vice-amiral.

Les amendes de l'assise de Conches furent imposées à Pâques 1497, par Robert Auvery, lieutenant-général du bailli d'Evreux, sur la

(1) Robert était fils de Cardot Pellegars de Malortie et de Marie de Beaugé; c'est par cette dame qu'il avait des liens de parenté avec les Dauphins du Viennois.

(2) Vente Téchener, n° 284.

(3) Ces derniers mots laissent entrevoir que Louis XI n'avait point fait donner de sanction légale à la cession de Conches puisque le domaine est toujours censé lui appartenir.

(4) Généalogie Le Bœuf d'Osmoy.

Nous ne pouvons pas admettre comme vicomte de Conches et Breteuil Renaud Havard, institué en 1484, d'après la Roque.

(1) Il se racheta moyennant 20,000 écus.

(2) Hist. d'Evreux, publiée par M. Lebeurier, p. 112. Parmi les Français qui se distinguèrent à la prise de Conches, on cite Richard Baivel dit Malortie, frère, dit-on, de Robert qui eut par la suite le domaine de Conches.

(3) Notes Le Prévost, Mesnil-Vicomte, p. 209.

délibération de M^{rs} Mathieu, avocat, Simon Boullenc, procureur, Jean Ronisset, procureur général et autres (1).

Dans la chapelle du Saint-Esprit à Saint-Maclou de Rouen, Farin a recueilli l'inscription suivante :

Gist. N. H. Antoine de Lestre, dit Convart... vicomte de Conches et Breteil, sieur de Graffart et Gigneville, vice-amiral, qui décéda le 22 octobre 1498.

Il portait : *d'or à une fasce et un lambel d'azur*. Jean Masseline, seigneur du Houlbec, près Grosteil, était vicomte de Conches en l'année 1500.

Nicolas Bosquet, commis à la recette de la vicomté de Conches, nous a laissé un état des recettes et dépenses, pendant 6 mois; de la Saint-Michel à Pâques 1505.

Le domaine féodé rapportait 86 l., la ferme de la prévôté, 20 l., la ferme du Change d'or et d'argent, 5 s. 1 d., le tabellionage 18 l., le panage de la forêt, 85 l., le pâturage du parc, 10 s., menus marchés, appaux de la forêt 34 l., au terme de septembre et 67 l. au terme de février.

Toute la recette des vicomtés unies de Conches et Breteil, pour le terme de Pâques 1505, s'élevait à 1792 l.

Le chapitre des dépenses n'est pas moins curieux. Les trois chapelains du château recevaient : celui de Saint-Hilaire, 10 l., celui de Saint-Valois (Saint-Mathieu ou Mahieul) 65 s. et celui de Saint-Martin 15 l., 28 s., seulement sont affectés aux malades de Conches.

On voit que les officiers du roi étaient au nombre de quatre : le vicomte qui recevait 100 l., le capitaine du château qui recevait autant ; l'avocat du roi au bailliage avait 10 l. et le procureur du roi, 24 l.

L'administration de la forêt était composée des officiers ci-après qui recevaient, savoir : le grand maître des eaux et forêts, messire Jacques de Mouy, 100 l., le verdier et le greffier réunis, environ 60 l., le sergent héréditaire, Arthur de Hellenvilliers, 10 d. par jour, les sept autres sergents amovibles autant ; enfin le garde du parc, même somme.

Les frais de voyage à Conches du bailli d'Evreux et les frais de justice s'élevaient à 29 l. pour 6 mois. On avait payé 16 s. pour ferrer et déferer les prisonniers ; le luminaire de la chapelle du château avait coûté 32 s. (2).

D'après la *Genealogie d'Osmy*, le 26 janvier 1505, Jehan Muterel, *esc.* était garde des sceaux aux obligations de la vicomté de Conches, Jehan et Guillaume de la Gastine étaient tabellions jurés.

(1) Vente Téchener, n° 286.

(2) Vente Téchener, n° 287.

Le 30 août 1507, Jean de Tourneton, *esc.*, lieutenant du bailli d'Evreux en la vicomté de Conches, sur la plainte portée devant lui par Simon Exmeroult, contre Pierre Henri, écuyer, lieutenant général du vicomte de Conches, permit d'assigner ce dernier, moyennant pleige et caution (1). L'année suivante, le rôle des amendes et exploits de la vicomté tenu par Pierre Henri se monta à 7 l. 12 s.

Le 26 avril 1508, Jean Guillard était conseiller en cour laye, Jean de la Gastine et Jean Berthelot étaient tabellions royaux à Conches, Jean Masseline, *esc.* était vicomte et garde des sceaux.

M^g Toussaint-Varin, évêque de Thessalonique fit, à la date du 22 février 1514, la réconciliation du grand cimetière des paroisses de sainte Foy, de N.-Dame et de saint Etienne de Conches, lequel avait été pollué et jugé tel par l'official pour violences commises en icelui et jusqu'à effusion de sang par Antoine Rasset, seigneur de Bois-Robert sur la personne de Jehan Baignard, *esc.*, seigneur de Ferrières-haut-Clocher (2).

Jean Louvel, *esc.*, lieutenant-général du bailliage d'Evreux, donna le 26 juin 1516, une sentence de décharge en faveur de Jean Hervieu, sergent royal en la vicomté de Conches, de diverses taxes imposées sur des personnes n'habitant plus le pays, ou n'y possédant pas de biens (3). Le même jour, Jean Muterel, aussi lieutenant-général du bailli d'Evreux, tint les assises de Conches.

A la date du 31 décembre 1517, Pierre Henri, *esc.* était lieutenant général de Conches (4).

Nicolas Levasseur, abbé de Conches, s'est acquis un grand honneur dans la postérité pour la restauration du chœur de l'église Sainte-Foy de Conches, tel qu'il existe encore aujourd'hui (5). Ce chœur, de forme heptagone est percé de sept fenêtres, séparées l'une de l'autre par un faisceau de moulures d'un seul jet. Il fut terminé, vers 1520, et orné alors de splendides verrières par un habile peintre allemand nommé Aldegrevers, élève d'Albert Durer. Né en Westphalie en 1502, il vint en France à l'âge de dix-huit ans et fut employé par l'abbé de Conches, à la peinture des vitraux qui existent encore. Ils forment, dit M. Lenormand, un ensemble de décorations unique en France et de tout temps, ils ont attiré l'attention des artistes. A la délicatesse des dé-

(1) Vente Téchener, n° 288 et 289.

(2) Pouille d'Evreux.

(3) Vente Téchener.

(4) Genealogie d'Osmy.

(5) On sait que les abbayes patronnes étaient obligées à la restauration du chœur ou sanctuaire des églises soumises à leur patronage.

tails, à la correction du dessin, ils réunissent l'harmonie des couleurs. Les sujets représentés sont: la vie et le martyre de Sainte Foy, des scènes de la vie et de la passion du Christ. Sur un des vitraux, au bord de la tunique de saint Louis, on lit :

Aldegrevers hoc anno MDXX (1).

Le portrait de Nicolas Levavasseur, abbé de Conches se trouve sur une des autres verrières.

Du 6 décembre 1520, il y eut mandement de payer au gardien des prisons de Conches ce qui lui était dû pour salaire et vacation, dans l'affaire du nommé Guillaume Clerdouet, fustigé et banni de Normandie pour divers vols par effraction (2).

Lors de la recherche de la noblesse du bailliage d'Evreux en 1523, Pierre Henri, lieutenant du vicomte prouva qu'il avait été anobli, en 1471, pour 45 l.

Jean de Tourneton, bailli de l'évêque d'Evreux, lieutenant du bailli en la vicomté de Conches, produisit sa généalogie et prouva que ses ancêtres étaient originaires d'Angleterre; il était remplacé en 1532 dans son office de lieutenant du vicomte, par Antoine Rasset.

A la date du 19 novembre 1535, Loys Masseline, esc. (3) était vicomte de Conches et Breteuil et garde des sceaux aux obligations de la vicomté. Mathurin Valdory et Augustin Sanglier étaient les tabellions jurés de l'époque (4).

Jean Verrier, vicomte de Conches, reçut une quittance de l'abbé de Bonport le 8 mai 1537.

Conches paya sa part de la taxe de 3,000 l. t. mise, vers 1543, sur les villes closes du bailliage d'Evreux, pour la solde de 150 hommes de pied; la ville était alors dix fois moins importante que Bernay et se trouvait classée au rang de Pacy (5).

Le 20 septembre 1547, le roi Henri II, par des lettres où il l'appelle son cousin, donne à Galeotti Pic, comte de la Mirandole, les comtés de Conches et Breteuil (6).

Trois mois après, Galeotti Pic mourut, laissant de son mariage avec Hippolyte de Gonzague un fils nommé Louis qui eut après lui les comtés de Conches et Breteuil.

En créant le présidial d'Evreux, le roi institua, en 1552, un lieutenant du bailli de cette ville, en résidence à Conches, dont les jugements étaient portés en appel au présidial.

Par acte du 22 octobre 1562, Jean Levavasseur, abbé de Conches, acquit une place dans la paroisse de Notre-Dame du Val, proche son abbaye. Il y fit construire plusieurs bâtiments qu'il cêda à la ville de Conches pour servir à tenir école ou collège pour l'instruction des enfants de la ville et des faubourgs. La même année, Jehan Le Tellier, esc., seigneur des Bricux, donna à l'église sainte Foy une verrière représentant le Christ debout sur un pressoir; on y voit aussi le donateur et sa femme avec les armes des Le Tellier. Ce seigneur doit avoir aussi donné le vitrail de l'Annonciation de la Sainte Vierge (1).

L'année suivante, M. du Coudray, alors vicomte de Conches, donna aussi une magnifique verrière représentant le triomphe de la Vierge ou de la Religion, entourée des vertus théologales et des sept arts libéraux. Au-dessous, on voit son portrait et celui de sa femme qui est d'une beauté remarquable (2).

Le sieur du Coudray, vicomte, ayant reçu pour ses gages de l'année 1555, la somme de 100 l. remit sa charge à Guillaume du Jardin. D'après les comptes de 1557, les revenus de la vicomté reçus par le comte de la Mirandole s'élevaient à 1800 l. t. Jean d'Annebaud touchait 100 l. comme capitaine du château, Robert Aubert, procureur du roi, 24 l., Martin Broc, chapelain du château, 15 l. t., Guillaume Langlois, avocat du roi et Jean Roussel geolier, garde des prisons, chacun 10 l. t. La ferme de la garde des sceaux de la vicomté fut adjudgée moyennant 10 s. 8 d., celle du tabellionage, moyennant 382 l. t. pour trois ans.

Nous trouvons dans les *Rôles de la Chambre des Comptes* des détails intéressants au point de vue des mœurs contemporaines, sur des exécutions faites à Conches.

« A Jean Le Comte, exécuteur des sentences criminelles de la Vicomté de Beaumont 16 l. 17 s. 6 d. t. à lui taxés et ordonnés le 7 juillet 1557, pour ses peines salaires et vacations : à savoir d'avoir mis et apposé un tableau (3) auquel était la figure de Jean de Beaumontel, écuyer, et Jacques Muler, condamnés à être pendus et étranglés et Robert Lancever, rompu et mis sur la roue, 22 s. 6 d. t. et mesmement pour avoir mis aux prisons de Conches, Jean Asselin et icelui baillé une torche vive et quéri des dites prisons jusqu'au devant l'église Sainte-Foy du dict Conches, où il fit faire amende honorable aud. Asselin, nud en sa chemise, la somme

(1) Inscription découverte par M. Laumonier.

(2) Vente Techener, n° 295.

(3) Il était sans doute fils de Jean, vicomte en 1500.

(4) Généalogie d'Osnoy.

(5) Notes Le Prévost, t. 1, p. 274.

(6) Il faut entendre par là, l'usufruit des comtés.

(1) M. Samelaigne, 210.

(2) Le manoir du Coudray occupé par ce vicomte existe encore au Vieux-Conches.

(3) Richard Heudeline, de Conches, reçut 4 l. 10 s. pour avoir fait ce tableau. Louis Lamoureux reçut autant pour la potence (M. Gardin).

de 22 s. 7 d. t. et pour la torche 10 s. t.; *mesmement* pour lui avoir percé la langue, 20 s. t.; et pour après ycelui Asselin pendu et étranglé, pour la somme de 100 s. t. et pour avoir pendu le corps et y celui mis en 4 quartiers, la somme de 30 s. et pour avoir affiché la tête dudict Asselin au bout des halles dudict Conches, lequel l'a fixé, de pour se faire, 20 s. t., et aussi pour avoir porté chacun des 4 quartiers et iceux pendus es lieux ordonnés, pour chacun des 4 quartiers, la somme de 10 s. La somme de 10 l. pour 3 journées que led. exécuteur a vacqué à fairez lesdites expéditions tant aller, séjour que retourner. » (1)

« A Durand Conventan, exécuteur des sentences criminelles du bailliage d'Evreux, la somme de 91. 11 s. 6 d. t. à lui taxée et ordonnée par lesdits officiers, le 23 juillet 1558, pour ses peines, salaires et vacations d'être venu à cheval audit lieu de Conches, pour, suivant la sentence desdits officiers, confirmée, par arrêt de ladite Cour du Parlement de Rouen, pour faire amende honorable à Pierre Guiboult, tant au prétoire que devant l'église dudit lieu de Conches, à genoux, nus tête et pieds, tenant une torche ardente du poids de 21. criant: *Merci à Dieu, au Roy et à sa justice*, et de là, mené ledit Guiboult au gibet patibulaire, icelui pendu et étranglé. En quoi faisant il aurait vacqué à cheval, avec un homme de pied, par un jour, tant venir, séjourner, que retourner, à sçavoir: pour avoir fait ladite amende honorable, 20 s. t., pour la torche, 20 s. t., pour avoir pendu et étranglé ledit Guiboult, 100 s. t. *Item*, la somme de 7 s. 11 d. t. pour avoir fait mener et ramener l'échelle pour faire exécution. » (2)

La même année 1558, le comte de la Mirandole nomma le sieur Becary, pour son receveur à Conches, et reçut 1,300 l. pour le revenu de sa vicomté.

A cette époque, les guerres de religion éclatèrent et l'on vit plusieurs fois les Protestants s'armer contre leur patrie. Dans ces circonstances, Charles IX nomma, en 1570, un de ses fidèles serviteurs, Antoine d'Estree, au gouvernement supérieur de Conches et des villes voisines.

Robert Gueribout avait remplacé en 1571, Guillaume du Jardin, dans l'office de vicomte de Conches. Louis Guillard sieur de Berville, exerçait, en 1572, la charge importante de lieutenant particulier du bailli d'Evreux à Conches; son père, Noël Guillard, était déjà revêtu de cet emploi en 1562.

En 1577, Guillaume Esmangard, sieur de la Prévostière, était lieutenant des Eaux et

Forêts en la vicomté de Conches et Breteuil. Cinq ans plus tard, Joachim Berthelot était procureur du roi, au Bailliage, en la Vicomté, aux Eaux et Forêts, à l'Electon et à la Chambre à sel de Conches (1).

Le 7 octobre 1586, Louis Langlois, doyen de Conches, Antoine Postel, sieur des Minières et du Collombier, et Pierre Langlois, receveur des deniers communs de la ville de Conches, ayant été députés par les Trois Etats, de la châtellenie de Conches, pour la réforme de la coutume de la Normandie, exprimèrent le vœu que les usages locaux fussent déclarés communs dans toute l'étendue de la vicomté de Conches et Breteuil.

Le roi fit don, la même année, aux sieurs de la Vente et de la Rochette, de 800 écus sols, sur les glandières et pâturages de la vicomté de Conches et Breteuil.

On enregistra, en 1587, à la chambre des comptes, les lettres obtenues par Jacques Martel, capitaine des ville, château et parc de Conches, pour jouir de 200 écus de pension à lui accordés pour sa provision. (2)

La même année, si on en croit une histoire manuscrite de Conches, « Les soldats huguenots de Henri de Bourbon, roi de Navarre, beau frère de Henri III, roi de France et de Pologne, firent de grands ravages dans l'abbaye et le château. Ils entrèrent dans la forteresse où est le donjon, par le pont de bois qui y conduisait depuis le XI^e siècle. Ils abâtirent le vieux château qui dominait sur la côte. » (3)

Cyprien Baudot, sieur de Bohion était, en 1589, lieutenant du bailli en la vicomté de Conches et de Breteuil.

Il paraît que la garnison calviniste se maintint à Conches, jusqu'en 1590, car au commencement de cette année, le comte de Tavannes, gouverneur de Normandie pour la Ligue, s'étant présenté devant Conches, fut repoussé à coups de canon. Le seigneur de Falandres ayant voulu escalader la forteresse fut tué d'un coup d'arquebuse (4).

La même année, Fleuriat Bousard fut nommé receveur triennal des Aides à Conches.

Louis Guillard *esc.*, sieur de la Motte, était en 1594, lieutenant-criminel à Conches, Cy-

(1) Un membre de cette famille est le donateur d'une des verrières de l'église de Conches.

(2) Ce Martel n'était pas Ce la maison de Bacqueville, comme l'ont dit MM. Gardin et Semelaigne.

(3) Vaugeois, *histoire de Laigle*, p. 534.

(4) L'ancien historien d'Evreux, copié et amplifié par Le Brasseur et autres, dit qu'en 1590, les bourgeois d'Evreux, entrés dans la Ligue, s'étant joints à l'armée du duc de Montpensier, mirent le siège devant Conches qu'ils pillèrent et saccagèrent. Nous ne savons ce qu'il peut y avoir de vrai dans ce récit, mais il y a évidemment confusion, puisque le duc de Montpensier, ennemi mortel de la ligue, n'a jamais combattu que pour Henri IV.

(1) M. Canel, revue trimestrielle, p. 83.

(2) id. id.

prien Baudot *esc.* était à cette date, avocat du roi, en la vicomté (1).

Les 12 juin, 16 octobre 1593 et 5 mars 1594, Louis Guillard, sieur de la Motte, lieutenant du bailli d'Evreux et Mathurin Nouvet, procureur du roi, firent la revue, en la ville de Conches, de 20 hommes de guerre, à cheval, armés de toutes pièces, qui étaient sous les ordres de Hamon de Mailloc, sieur de Saint-Denis, capitaine-gouverneur du château de Conches.

En 1603, ce même Hamon de Mailloc, était à la fois gouverneur de Lisieux et de Conches; il céda, en 1604, le commandement de cette dernière ville à Constanzo Litolphi Maronis, originaire de Mantoue, qui se disait descendre de Virgile; on a de cette date des lettres de jussion adressées à la chambre des comptes de Paris, pour faire jouir le sieur Constance Litolphi, capitaine des ville et château de Conches, et des chasses dudit lieu et de Breteuil, de ses gages de 100 l. et de 500 l. de pension, attribuées à cette capitainerie.

Nicolas Baudot avait succédé, en 1606, à son frère aîné Cyprien, dans les fonctions de lieutenant en la vicomté; c'est probablement lui qui donna à l'église Sainte-Foy le vitrail de la nativité: on y voit le portrait de la donatrice, à genoux devant la crèche du Sauveur; le donateur est aussi à genoux: derrière lui est Saint-Roch, dont sa famille croyait être descendue.

En 1412, le roi donna à Constance Litolphi, son maître d'hôtel et capitaine de Conches, les deniers provenant de la coupe de bois faite sur le grand chemin d'Evreux à Breteuil; il cessa ses fonctions en 1613 et fut remplacé par Gilles de Vipart, sieur de Silly (2).

D'après un aveu de 1618, le fief de Portes avait droit d'atrier au logis qui avait appartenu à Guillaume Guillard, puis à M^r Pierre Lollier, sis dans l'enclos de la ville de Conches, paroisse N.-D.-du-Val. Le 29 mars de la même année, Marin de Bordigny, sergent royal et héréditaire de la ville et Bourgeoisie de Conches, rendit aveu de la sergenterie héréditaire de l'épée de ladite ville.

Messire Gabriel de Clinchamp, baron de Bellegarde, fut nommé bailli d'Evreux, en la vicomté de Conches et Breteuil, le 31 octobre 1619. La charge de capitaine-gouverneur de Conches était remplie, en 1636, par Tanneguy de Clinchamp, baron de Pommeruël, qui reçut un don du roi Louis XIII.

(1) Il était fils de Louis Guillard, sieur de Berville. La chapelle de la Motte, à l'église Sainte-Foy, tire son nom de cette famille.

(2) Henri Litolphi, fils de Constance, devint par la suite, évêque de Bazas.

M. Leloutre était, en 1625, seigneur de la paroisse de Saint-Etienne de Conches.

De 1632 à 1637, le roi accorda divers octrois à la ville de Conches. Jean-Baptiste Postel, sieur des Minières, était vicomte de Conches en 1634; Jacques de Chambon était, vers 1630, lieutenant criminel (1).

Antoine Guillard, dont les ancêtres avaient exercé la même magistrature, était, en 1633, lieutenant criminel à Conches.

Un contrat de vente et adjudication, de 1645, mit les domaines de Conches, Breteuil et Evreux, entre les mains de René de Longueil, marquis de Maisons, président à la Cour des aides de Paris. Néanmoins, le 20 mars 1651, la couronne abandonna en échange à Maurice, duc de Bouillon, le comté d'Evreux, Conches, Breteuil et Beaumont-le-Roger, plus les bois et forêts desdites vicomtés.

Dès le 1^{er} août 1651, le duc de Bouillon nomma Jean Martel, capitaine-gouverneur des villes et château de Conches. (2)

Un an après, le 9 août 1652, le duc de Bouillon mourut, laissant pour lui succéder, son fils Godefroy Maurice.

Jacques Joucy acheta, le 12 avril 1665, de maître Guillaume Girard, sieur du Hanoy, la charge de président en l'élection de Conches, moyennant 8,000 l.

Les recherches de noblesse dirigées par la Galissonnière ne furent pas heureuses pour Conches.

Alexandre Guillard, sieur de la Motte, lieutenant particulier au siège de Conches, vit ses prétentions condamnées: Anne Campion, veuve d'Antoine Guillard, tutrice de ses enfants, eût le même sort; Nicolas Bonneville, sieur d'Orvaux, qui habitait Conches, renonça à la noblesse; quand à Christophe Maréchal, avocat du roi à Conches, il fut renvoyé au conseil.

Pierre Martel, dernier gouverneur de la ville de Conches, mort vers 1672, a donné une des verrières de Sainte-Foy, représentant le Christ à table au milieu de ses disciples.

Le donateur s'est fait peindre mort, le corps étendu sur son tombeau, à ses pieds est sa femme en prières.

Vers 1675, Guillaume Romé de la Bertondière, obtint la charge de lieutenant criminel au siège de Conches. En 1680, Alexandre de Fougy était vicomte; Robert Rotrou, l'année suivante, était élu à Conches, et René Le

(1) La sacristie actuelle de Conches était autrefois une chapelle de la Sainte-Trinité, appartenant à la famille Chambon, qui eût un long procès avec les trésoriers de Conches.

(2) Le capitaine obtint, en 1655, des lettres d'abolissement.

Grand, sieur du Fay, devenait, en 1687, président en l'élection. En 1688, Christophe Roussel était procureur du roi en la vicomté et Pierre Fouesnard, procureur du roi en l'élection.

Madeleine Joucy, veuve du président René Le Grand, prit une seconde alliance avec François de Malleville, auquel elle porta également la charge de président en l'élection. Ils vivaient ensemble en 1715.

Conches fut visité l'année suivante par le célèbre botaniste Sébastien Vaillant, de l'Académie des Sciences; il y était venu avec deux amis, pour y chercher des plantes et y ramasser des fossiles (1).

Godefroy Maurice, duc de Bouillon, seigneur de Conches, avait épousé Marie-Anne Mancini, nièce du cardinal, il mourut le 26 juillet 1721, et eut pour successeur son second fils Emmanuel-Théodore, mort en 1730, qui fut à son tour remplacé par son fils Charles-Godefroy.

Voici, d'après Le Brasseur, quelle était alors la situation de Conches :

« C'est, dit-il, une petite ville dans le pays d'Ouche, sur la croupe d'une montagne. Elle a deux parties, deux faubourgs, trois paroisses, un hôpital et une abbaye. Dans son enceinte elle n'a qu'une église sous le titre de Sainte-Foy. Cette église, dont les vitres sont anciennes et bien peintes, est proprement bâtie, et la pyramide de son clocher est un ouvrage percé à jour, et tout revêtu de plomb; comme celle de la cathédrale d'Evreux, mais elle n'est pas si élevée. Dans le faubourg Saint-Etienne, il y a une paroisse de ce nom avec deux rues habitées par quantité de cloutiers et de faiseurs d'alènes. Le château tombe en ruines et il n'en reste plus que quelques pans de murailles. Il n'y a d'un côté de la ville qu'un vallon arrosé d'un ruisseau, qui la sépare de la forêt, et de l'autre côté, la forêt borde les murs de la ville, que les habitants ont percés, pour avoir la facilité de s'y aller promener sans prendre un grand tour. Elle a un bailliage et une vicomté, qui ressortissent au présidial d'Evreux, son élection qui comprend 162 paroisses, relève de la Généralité d'Alençon. Il y a aussi un grenier à sel, une maîtrise des eaux et forêts, un maire, deux échevins et un lieutenant de police. On y tient un marché tous les jeudis et une foire le jour de la saint Pierre. Le commerce consiste en grains, en barres de fer, en clous, en alènes, en marmites, en pots et autres ouvrages en fer, dont il y a de très bonnes mines dans son territoire avec un moulin à forge que la petite rivière de Conches fait aller. »

(1) Voir la notice en tête de son *Botanicon Parisiense*.

Un arrêt du Parlement de Rouen du 29 novembre 1725 termina un procès intéressant pour la ville de Conches, et ou la question de son origine fut incidemment traitée.

Le sieur de Houtteville, curé de Saint-Etienne de Conches, intenta contre l'abbé de Conches, curé primitif de la paroisse, une action par laquelle il lui réclamait 300 l. de portion congrue en lui abandonnant les dimes.

D'après l'avocat du curé, la ville de Conches était autrefois une forêt, dans laquelle il y avait cinq chapelles données aux moines de Conches, avec les dimes de la forêt. Robert de Courtenay avait permis aux moines d'ériger les cinq chapelles en paroisses, pour ceux qui avaient défriché la forêt, avec faculté d'assigner aux paroisses, les limites qu'il leur plairait. Aussi dans certaines, les Religieux en qualité de curés primitifs allaient-ils célébrer l'office.

Ils avaient donné tout le territoire qui entoure Conches à la paroisse N.-D. du Val et renfermé les autres paroisses dans l'enceinte de la ville. Il en était arrivé que Saint-Etienne, placé dans un faubourg, était si étroitement borné par N.-D. du Val, que les dimes ne s'élevaient qu'à 12 l. de revenu, malgré une population de 800 paroissiens. Tout le bénéfice ne valait au curé que 400 l. de rente.

La Cour, plus touchée sans doute de la position du curé de Saint-Etienne que de son roman sur la fondation de Conches, lui accorda sa pension de 300 l. (1).

Marie Abrouil, était à cette époque, maîtresse des écoles de Conches.

En 1740, Nicolas Le Grand, fils de René et de Madeleine Joucy, *esc.* était président en l'élection de Conches; il mourut en 1700 et fut remplacé par son fils François. A cette époque, Pierre-Guillaume Rotrou était élu en l'élection de Conches.

Charles Godefroy de la Tour, duc de Bouillon, obtint en 1749 la concession du flottage sur l'Iton (2). On entreprit alors la canalisation du Rouloir et de l'Iton pour le transport par eau jusqu'à Rouen des arbres de la forêt de Conches.

Pierre Danjou, conseiller de son Altesse le duc de Bouillon, était vicomte de Conches à la date du 17 juin 1763 (3). On comptait à cette date 560 feux dans la paroisse.

En 1765, des lettres d'intermédiaire et de surannation furent accordées au sieur Le Grand de Transières, président en l'élection de Conches.

(1) Routier. *Pratique bénéficiale* 514.

(2) Cette concession remonte plus haut. Arrêt du Conseil d'Etat qui autorise le duc de Bouillon à rendre flottable le ruisseau de Conches à ses frais et dépens. (*Arch. nat.*)

(3) On connaît encore le bois Danjou qu'il possédait paroisse N.-D. du Val.

Charles Godefroy de la Tour mourut le 24 octobre 1771 ; il fut remplacé par son fils Godefroy Charles-Henri qui fit en 1790 l'abandon de la halle de Conches aux habitants. Il décéda à Evreux, le 3 décembre 1792 ; son successeur, Jacques-Léopold-Charles Godefroy, jouit aussi du domaine de Conches et mourut en 1802.

En 1791, les armes de Conches figuraient sur les boutons de la garde nationale : *d'or à la bande d'azur, chargée de 3 coquilles d'argent.*

A la fin de 1793, cinq officiers municipaux, le greffier et le procureur de la commune furent arrêtés, sous prétexte d'une lettre écrite au malheureux Louis XVI, et de munitions fournies aux fédéralistes. Sur les instances de Robert Lindot, leur cause fut ajournée et le 9 thermidor les sauva.

Lors du concordat, Conches eut pour curé Michel-Benjamin Baudard, ecclésiastique studieux, qui laissa un volume de conférences sur le sacrement de l'Eucharistie, une oraison funèbre de Louis XVI, une notice sur saint Taurin et une dissertation sur le nom de Bayeux.

Honnes distingués.

1° GUILLAUME DE CONCHES, mort vers 1160, professa longtemps à Paris la grammaire et la scolastique ; ses écrits assez nombreux sur cette matière ne sont pas parvenus jusqu'à nous. On en connaît cependant les titres comme 1° la *Grande Philosophie des Etres*, 2° la *Petite Philosophie*, où il admet l'existence des antipodes ; 3° *Dragnaticon Philosophie*, dialogue entre Guillaume lui-même et son élève, Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou.

L'anecdote suivante, racontée par lui, prouve que Guillaume était de Conches. « Voulez-vous savoir dit-il à des antagonistes qui n'avaient point de système arrêté, voulez-vous savoir à qui vous ressemblez ? Il y avait dans la petite ville de Conches, ou j'ai passé ma première jeunesse, un forgeron, Heschelein, qui n'y fit pas fortune. Heschelein quand il se mettait à la besogne, ne s'inquiétait nullement de ce qui allait sortir de ses mains, il tournait et retournait au hasard sur son enclume le fer qu'il frappait, sans savoir pourquoi ni comment ; était-ce une faux, un soc de charrue, une lame de couteau qui se fabriquait ainsi ? Il ne s'en inquiétait nullement, le marteau seul en décidait. A ce métier là, l'honnête artisan ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'y avait pas de pain à manger ni d'eau à boire, et il quitta sa forge ; vous fermerez bientôt boutique comme lui (1) »

(1) Cette anecdote est citée dans l'histoire littéraire de la France, t. 12, p. 455. Elle prouve que ce n'est pas d'hier que la petite ville de Conches se fait remarquer par l'industrie qui travaille le fer (M. Charma).

2° ODON LE PEINTRE. Vers la fin du XII^e siècle, Conches fournissait déjà des artistes. Odon le Peintre, de *Concheto*, fut témoin d'une chartre de Mathieu d'Orvau, pour la Noë.

3° GUILLAUME ROUSSEL, bénédictin distingué, naquit à Conches vers 1659 et mourut le 5 octobre 1717. On lui doit une *bonne traduction des lettres de saint Jérôme*, 3^e vol. in-8, 1703.

4° ALLARD qui fonda l'usine métallurgique du Vieux-Conches naquit, en cette ville au XVIII^e siècle.

5° FOINARD (Frédéric-Maurice) naquit à Conches, vers 1693 ; il embrassa l'état ecclésiastique et devint curé de Calais, il laissa en mourant plusieurs ouvrages sur la religion, notamment un projet de bréviaire publié en 1720.

6° DELAISTRE (Charles), né à Conches le 25 septembre 1743, est connu par ses poésies, on a de lui : 1° *Conches*, poème en trois chants suivi d'une épître à M. X..., 1779 ; 2° *Eandre et Méris*, églogue (1), 1779 ; 3° *Epithalame*, 1780 (2).

7° RAYMOND (Henri), né à Conches en 1764, auteur et archéologue, professa à l'Université de Paris et mourut en 1837.

8° PAULMIER (Louis-Pierre), né en 1775 à Conches, devint directeur de l'établissement des Sourds-Muets de Paris, il a laissé quelques ouvrages.

9° LAUMONIER (Jean-Edmond), né à Conches le 19 novembre 1813, d'une ancienne famille bourgeoise de la ville et mort le 23 août 1870, fut à la fois sculpteur, dessinateur et archéologue ; de concert avec son frère François, il ouvrit une école d'où sont sortis un assez grand nombre d'élèves et il publia dès 1841 une série de lithographies sur le département de l'Eure. C'est à lui que l'on doit la conservation du donjon de Conches et la restauration de l'église.

ETABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Abbaye.

Au XI^e siècle, une pieuse émulation s'empara des grands seigneurs normands, et à l'exemple de leurs ducs, restaurateurs de Fécamp, de Jumièges et de Fontenelle, chacun d'eux eut le désir de laisser après lui une maison de prières.

En 1035, au moment où Robert le Magnifique s'acheminait vers le tombeau du Christ, Roger de Conches, fils de Raoul, jeta les fondements d'une maison de Bénédictins, sous l'invocation de saint Pierre. Il plaça la

(1) A la fin de cette églogue, dans l'exemplaire de M. Canel, il y a de la main de l'auteur : *je vous supplie d'aimer Conches.*

(2) Voir le Mercure de 1779 et M. Frère. *Bibliographe normand.*

nouvelle communauté, non près de son château du Vieux-Conches, mais dans l'ancienne bourgade romaine nommée Chatillon, d'où lui est venu le nom de Châtillon-lès-Conches, qu'elle porte presque toujours dans les titres.

1^{er} *Abbé*. GISELBERT, Religieux de l'abbaye de Fécamp, fut choisi pour gouverner la maison naissante que Roger de Tosny, comme il est appelé communément, dota en mettant largement à contribution ses domaines de Conches, de Tosny, d'Acquigny, etc. Voici du reste sa charte :

« Moi, Roger, fils de Tosny, pour le salut de mon âme, celui de mon père, de ma mère, de ma femme et de tous les enfants que Dieu m'a donnés, pour l'âme aussi du comte Robert, mon seigneur et Guillaume son fils, j'accorde pour l'usage des serviteurs de Dieu, occupés à le servir dans le monastère dédié à l'apôtre saint Pierre dans le lieu qu'on appelle Châtillon, le village de ce nom, que je possède en paix et qui m'appartient en propre; et je veux qu'ils le possèdent intégralement, exempt de toute exaction et redevance avec le moulin de Fontaine et tout le territoire adjacent au village, le tonlieu, les amendes, le droit de libre banlieue, tous les revenus et la dime de la paroisse, l'église Saint-Ouen de Conches, avec les dimes et oblations en totalité, la terre de Vernay, d'une contenance de cinq charruées, la dime de Collandres, avec une charruée de terre et un fermier, les dimes et autres redevances de la forêt, nommée campagne Renold, c'est-à-dire les droits d'entrée et les taxes sur les grains et la viande, concession qui concerne également mes autres forêts, la dime d'une charrue et d'un fermier à Louversey, l'église d'Acquigny avec les oblations et dimes en grains et en vins en totalité, sans en excepter celle du poisson de la rivière nommée l'Eure et des moulins assis sur la même rivière, la dime de deux charrues dans le village de Fontaines, du vin de la forêt et des prairies, les dimes de Saint-Ursin-de-Villers (sur la Roule) celle du vin et de tout ce qui s'y trouve, l'église de Tosny avec les oblations, la dime des grains et du vin intégralement, celle des prairies et du poisson; à Heuqueville, l'église et la dime avec un fermier; à Villers (en Vexin), l'église, la dime et un fermier. »

Suivent d'autres donations à Mortemer, Dieppe, Valliquerville et Rouen, où Roger possédait une prairie près du pont qui existait dès lors sur la Seine, etc.

Dans une réunion d'évêques et d'abbés, convoqués sans doute pour la dédicace de la première église abbatiale, Hugues, évêque d'Evreux, sanctionna les donations faites et à faire. Hugues, évêque de Bayeux, Robert,

évêque de Coutances, les autres prélats ainsi que les abbés présents lancèrent un éternel anathème, contre ceux qui usurperaient quelque partie de la dotation du nouveau monastère.

Quelques années après sa fondation, l'abbaye de Conches, grâce à l'habileté de l'abbé Gislebert, était en état de fournir une colonie de religieux à l'abbaye de Troarn.

Gislebert gouverna simultanément les deux maisons et il s'acquitta avec succès de cette double tâche; il mourut en 1059, époque de la nomination de Durand du Neubourg comme abbé de Troarn.

2^e *Abbé*. GUILLAUME 1^{er} fut tiré de Fécamp comme la colonie qui avait peuplé l'abbaye de Conches; il a laissé peu de traces de son passage en ce monde.

Il était probablement encore abbé lorsque la comtesse Godechilde consacra une partie de son douaire à enrichir l'abbaye de Conches.

Cette dame approuva aussi la donation faite à l'abbaye par Gireaume de Fresne, de tout le village de ce nom, pour en jouir après lui.

Roger de Clères donna de son côté, pour l'âme de son maître, du consentement de la comtesse sa veuve, l'église et la dime de Haqueville (en Vexin), avec deux gerbes de la dime de Burey. Guillaume de Valeuil légua son domaine aux religieux.

Ces donations furent confirmées par le jeune Raoul de Tosny, qui, lui-même, donna une charte très ample, enchérissant sur les dons faits par son père, lors de la fondation de l'abbaye. Il y a un gord ou pécherie à Acquigny, produisant 5,000 anguilles, un moulin à Fontaine-sous-Jouy avec des fiefs, des dimes à Saint-Vigor, un autre gord à Tosny avec des vignes, des fermiers à Varengeville, deux charruées de terre à Sébécourt, toute la dime des moulins de ses domaines et de ses revenus à Conches, La Ferrière, Acquigny, Tosny, Heuqueville, Mortemer-sur-Eaune, avec les églises de ces villages, enfin les fiefs de Guillaume de Valeuil et de Gireaume de Fresne dont il a été parlé plus haut.

3^e *abbé*. GUILLAUME II^e fut tiré de Saint-Laumer de Blois; ce choix était dû sans doute à ce que cette maison religieuse avait des possessions à Verneuil et aux environs.

Guillaume II^e mourut probablement vers 1085; son nom était marqué au 1^{er} des ides de juin. De son temps, plusieurs nobles du pays embrassèrent la vie monastique; nous citerons Robert de Romilly, qui se fit moine du vivant de sa femme.

Sous son administration, Girelme de Vernay, Raoul du Nuisement, Gérard Gastinel, Gislebert de Clères et autres seigneurs du

voisinage, firent, avec l'agrément de Raoul de Tosny, des donations importantes à l'abbaye de Conches.

Ces libéralités paraissent antérieures à la conquête de l'Angleterre par les Normands. Raoul de Tosny, un des héros de cette conquête, fut récompensé de son concours, par de nombreux domaines qu'il partagea avec l'abbaye de Conches. Robert de Tosny, frère de Raoul, plus connu sous le nom de Raoul Stafford, d'une terre qu'il avait obtenue en Angleterre, donna aux religieux l'église d'Octona, le manoir de Christon, avec des terres, du consentement de Nicolas son fils. Wolston, évêque de Vigorn, confirma cette charte.

4^e abbé. THEOTARD. Vers 1085, un second moine de Saint-Laumer de Blois, nommé Théotard, vint remplacer Guillaume. C'est à cette époque qu'il faut rapporter les donations faites par les fils de Robert de Romilly, Raoul de Berville, Richard de Romilly, Ilbert vicomte, Richard Mousel et autres, qui sont inscrites dans la grande Charte de Conches.

L'abbaye de Conches comptait à peine quarante-cinq années d'existence, qu'elle fut attaquée par le comte d'Evreux, alors en guerre avec Raoul de Tosny, et c'est dans une des attaques que Richard de Monfort, neveu du comte d'Evreux, trouva la mort.

5^e abbé. SULPICE, religieux de l'abbaye de Coulombs, remplaça Théotard, vers la fin du XI^e siècle. Du temps de cet abbé, qui paraît avoir été un homme de mérite, Raoul-le-Vieux mourut en 1102 et recut la sépulture dans l'abbaye, à côté du fondateur, son père; avant de mourir, pour laisser aux religieux un dernier témoignage de son affection, il leur donna tous les hermitages de la forêt de Conches et la dime de toutes les terres qu'on y cultivait dans la suite.

Les années 1108 et suivantes sont également signalées par des donations à l'abbaye de Conches, par Robert Payen, Archambaud de Mousseaux, Hugues de Rolville et le célèbre Robert, comte de Meulan.

En 1113, on apporta au monastère de Saint-Pierre de Châtillon, le rouleau funéraire de Mathilde, 1^{re} abbesse de la Sainte-Trinité de Caen, qui venait de mourir; les religieux inscrivirent les lignes suivantes :

« Que son âme et que les âmes de tous les fidèles de Dieu reposent en paix. Priez Dieu pour les nôtres, pour Dom Guillaume, abbe, Théotard, abbé, Gondouin, prieur, Robert, Giraucne, ... et pour les autres. »

Il existait alors, parmi les moines, un poète qui ajouta à cette prose deux distiques latins dont voici le sens :

« La lumière qui finit, la nuit qui vient, abrégent forcément nos chants funéraires et ne nous permettent que quelques vers sur ce rouleau. Mon poème serait bien long si je pouvais tout écrire; je me contenterai seulement d'inscrire ici : Qu'elle repose en paix. »

Quelques années plus tard, on présenta le rouleau du B^e Vital, abbé de Savigny, et voici l'inscription des moines de Conches :

« Que son âme et les âmes de tous les fidèles défunts reposent en paix. Amen. Nous avons prié pour les vôtres, priez pour les nôtres : Gislebert, Guillaume, Théotard (abbés), Gondouin, Robert, Lesselin et pour tous les autres dont Dieu sait les noms (1).

Dès cette époque, l'abbaye de Conches entretenait à Acquigny, quelques religieux dans une chapelle bâtie sur le tombeau des martyrs saint Mauxe, évêque, et saint Vénérand, son diacre. Il s'y forma plus tard un prieuré qui a subsisté bien des siècles. Trois autres prieurés occupés par des moines de Conches, existaient aussi en Angleterre. Un des plus célèbres est celui de Sainte-Foy de Horsam, au comté de Norfolk, fondé vers 1120, par Robert, fils de Walter et de Sibille du Quenet (2), sa femme. Un autre, celui de Monkellan, au comté d'Hereford, avait été formé avec des biens donnés par Raoul-le-Vieux; enfin, celui de Wotoune, au comté de Warwick, avait été fondé par Robert de Tosny, dit de Stafford. Nicolas son fils approuva les donations de son père et Robert de Stafford, petit fils du donateur, confirma les possessions des moines de Saint-Pierre-de-Châtillon.

La mort de l'abbé Sulpice est marquée dans le nécrologe au 8 août 1125.

6^e abbé GILBERT II^e fut tiré de la riche pépinière du Bec; son élection doit remonter à l'année 1130. C'est à lui, selon toute apparence, qu'Ebrard, seigneur de Breteuil-en-Beauvaisis, restitua l'église de Hacqueville, dans le Vexin normand, que ses hommes avaient enlevée injustement avec 90 gerbes qui faisaient partie de la dime.

L'acte capital de l'administration de l'abbé Gilbert II^e, qui ne dura que dix ans, a été l'obtention de la grande charte de Conches, donnée à Rouen en 1133 par le roi Henri I^{er}, document de la plus haute importance, où toutes les donations faites jusque-là sont relatées. Une des dernières appartient à Roger de Tosny II^e du nom, qui avait donné au couvent le manoir Vertbeam, en Angleterre, avec l'église, un moulin et 40 acres de terre. En échange, l'abbé Gilbert avait offert à Roger un palefroy, de la valeur de trois marcs et à Ida, sa femme, 2 onces d'or. De plus, il lui avait donné quittance de 13 l. sterlings, que son père avait données en aumône. De son côté, le monarque accorda aux religieux de Conches, l'élection libre de leur abbé, l'exemption pour leurs vassaux d'Angleterre, de la plupart des impôts ordinaires, le libre passage par Dieppe et enfin la confirmation de toutes les chartes de Tosny.

(1) Léop. Delisle. *Rouleaux des morts*.
(2) Probablement le Quenet-au-Fresne, près Conches.

Postérieurement, Roger de Tosny accorda encore aux Religieux la dime de toutes les cendres et de tous les charbons de ses forêts et, de plus, les dimes de toutes ses chasses, de toutes ses bêtes vivantes et mortes et de tous ses revenus.

7^e abbé. VINCENT fut, comme Sulpice, tiré de l'abbaye de Coulombs. Hugues, archevêque de Rouen, lui donna, en 1140, l'église et les dimes de Varengeville, près Dieppe.

Vincent transigea avec lui au sujet du moulin de Fontaines et décida qu'une lampe brûlerait continuellement dans le chapitre, devant les tombeaux des bienfaiteurs de l'abbaye (1).

8^e abbé. BERNIER est le troisième moine de Coulombs, qui prit la direction de l'abbaye de Conches, il succéda à Vincent, vers 1150.

De son temps, Guillaume Chevreuil, en prenant l'habit monastique, donna au monastère la dime du domaine qu'il possédait dans la vallée d'Aubevoie (2). Il était déjà mort en 1155.

9^e abbé. SYLVESTRE fut tiré de Lyre, en 1155. Il obtint la même année, du pape Adrien IV, une confirmation des biens de son abbaye, enfin il mourut en 1160.

10^e abbé. GILBERT III transigea en 1160 avec l'évêque d'Evreux au sujet des dimes de Graigneuseville (3). Une bulle donnée à Tours, le 7 des calendes de juin 1163, par Alexandre III, confirma les donations faites au prieuré d'Horsam, dépendant de Conches.

11^e abbé. RAOUL remplaça Gilbert et donna au prieuré de Mortemer-sur-Eaune, tout ce que son abbaye y possédait, depuis sa fondation, à la charge d'une rente.

12^e abbé. HERBERT 1^{er} est très-connu, disent les auteurs du *Gallia Christiana*, par un grand nombre de chartres; il eut un long démêlé avec l'archevêque de Rouen, à l'occasion des dimes de Varengeville-sur-Mer. Il contracta vers 1180 une union de prières avec le chapitre de Londres. Pendant son administration, en 1179 et 1180, Alexandre III confirma par une bulle les biens du monastère. Fidèle aux traditions de ses ancêtres, Roger III de Tosny, a aussi laissé une chartre en faveur de l'abbaye de Conches, rédigée vers 1180.

13^e abbé. GISEBERT IV succéda à Herbert, vers 1185. De son temps, l'évêque de Lisieux confirma la dime et le patronage de l'église de Saint-Pierre-de-Villiers-en-Ouche, dont l'abbaye jouissait depuis sa fondation.

14^e abbé. SIMON gouverna Conches, au plus tard en 1187, car il obtint une bulle d'Urbain II, décédé au mois d'octobre de cette année. Il fut témoin vers 1188 à la fondation de la chapelle Saint-Mathieu, fondée par Roger III de Tosny; deux ans après, il échangea des dimes avec Geoffroy, abbé de Lyre. Cette même année, les religieux de Conches transigèrent avec ceux de la Chaise-Dieu.

Simon, disent les Bénédictins, fut exposé à plusieurs tempêtes, et sa vie se passa au milieu des orages; il fut accusé de mener une vie très-licencieuse et d'avoir dissipé par ses débauches les revenus de l'abbaye.

Une plainte fut portée en cour de Rome en 1190, et, après des phases diverses, en 1190, le pape Innocent III, condamna l'abbé à abandonner l'abbaye de Conches et à quitter le pays (1).

Une chartre de l'abbaye, de la même année, est souscrite par Guérin, évêque d'Evreux (2), qui confirma aux religieux leurs possessions dans le diocèse d'Evreux.

15^e abbé. THÉOTARD. Les bénédictins assurent que Théotard succéda à Simon, expulsé du monastère, et que son nom se trouve au nécrologe, sous la date du 15 septembre. Nous croyons à une erreur des savants Religieux, qui n'ont point connu le premier Théotard, sous son véritable nom; ils ont écrit Letard ou Zocard, trouvant ensuite un Théotard dans le nécrologe, ils ont cru que sa place était ici.

16^e abbé. HERBERT II est mentionné dans le cartulaire, sous la date de 1211, alors que Luc, étant évêque d'Evreux, approuva le projet de construction d'une nouvelle église pour l'abbaye.

Par une chartre de 1213, Roger des Esarts donna aux religieux 20 s. de rente sur le moulin de la Pontlière.

Du temps de l'abbé Herbert, le pape répondit à une consultation par une lettre insérée dans le corps du droit canonique (3) le pontife y décide que les religieux peuvent licitement, quand il est nécessaire, affirmer devant la justice avec serment.

17^e abbé. ROBERT fit, en 1215, avec le chapitre et l'évêque d'Evreux, un accord, par lequel l'abbaye s'obligea à entretenir perpétuellement deux moines, pour faire le service divin auprès du tombeau des martyrs saint Mauxe et saint Vénrand (4).

Robert, abbé, est cité en 1217 dans le cartulaire de Lyre; il était présent à l'approba-

(1) On entretint cette lampe jusqu'en 1602, époque où les religieux se trouvant privés de l'étang de Fontaines, laissèrent la lampe s'éteindre.

(2) *Gallia Christiana*.

(3) Le *Gallia Christiana* porte Varengeville qui est évidemment une erreur, puisque cette paroisse ne dépendait pas du diocèse d'Evreux.

(1) Voir le liv. 1^{er} n^o 301 des lettres d'Innocent III.

(2) Quelques uns ont lu Guillaume, dont ils ont voulu faire un évêque d'Evreux, successeur de Guérin.

(3) Décrétales, liv. 2, titre 23.

(4) On peut dire que cette convention est l'origine et l'acte de fondation du prieuré Saint-Mauxe.

tion des possessions de cette abbaye, faite en 1220, par Robert Poullain, archevêque de Rouen; son décès est marqué au 5 des ides de janvier ou février.

18^e abbé. ROGER, on sait de lui seulement qu'il siégeait en 1223.

19^e abbé. LUC qui remplaça Roger, mourut le 24 mars 1224; il fut inhumé à l'entrée du chapitre. Cettémêmeannée, Richard de Bellevue, évêque d'Evreux, donna l'église de Sainte-Cécile d'Acquigny, avec ses revenus, aux moines de Conches, résidant au prieuré.

20^e abbé. RAOUL Il est mentionné comme abbé de Conches, sur la fin de l'année 1224. De son temps, et en sa présence, un habitant d'Acquigny, nommé Darsel, approuva la cession que ses trois héritiers avaient faite au prieuré de Saint-Mauxe, d'un tènement, en échange d'une rente de 2,000 anguilles, à cause du gord de Sainte-Cécile, qu'ils tenaient en location (2). L'abbé Raoul résigna ses fonctions vers 1230.

21^e abbé. RENAULD est nommé, dans des titres de 1230; cette même année, le pieux et célèbre Adam de Reclus, abbé de la Trinité de Rouen, reçut les religieux de Conches, dans sa *fraternité*. On fait remonter à la même date la fondation du prieuré d'Hacqueville, attribuée à Robert de Poissy. Il^e du nom; on y plaça des moines de Conches, et il resta conventuel pendant quelques années.

L'ex-abbé Raoul est marqué au nécrologe, le 8 mai, et son successeur Renauld, le 7 janvier.

22^e abbé. GUILLAUME III. Au mois de novembre 1234, le pape Grégoire IX, confirma toutes les possessions et privilèges du monastère. En comparant cette bulle avec la chartre donnée par Henri I^{er}, un siècle auparavant, on remarque d'assez notables accroissements qui écartent toute idée de décadence. Il ressort aussi de ce document, que l'abbaye de Conches avait conservé ses possessions d'Angleterre, où elle avait, dit-on, 10,000 l. de rente.

La même année Robert de Courtenay, seigneur de Conches, du consentement de Mathilde, sa femme, et de Pierre, son fils aîné, confirma les donations de ses prédécesseurs, et y ajouta la dime de toutes les provenances de la forêt de Conches, et de toutes les terres essartées ou à essarter dans la même forêt. La mort de Guillaume doit être arrivée en 1238.

23^e abbé. CLÉMENT administrait, en 1238 et 1239, nous avons de 1238, un acte de Raoul de Cierrey, évêque d'Evreux, qui fixe au di-

manche après l'Épiphanie de 1239, la consécration de l'église de Saint-Pierre de Châtillon; ce même prélat confirma aux religieux à cette date, la possession des dîmes des nouvelles paroisses érigées dans la forêt de Conches.

24^e abbé. PHILIPPE avait remplacé Clément, lorsqu'en septembre 1240, Pierre-de-Courtenay renouvela les donations octroyées par ses prédécesseurs. Il permit en outre aux religieux d'assigner aux habitants de la forêt, telle paroisse qu'il leur plairait. Il leur donna une couture sise entre l'abbaye, le village de Châtillon et le parc de Conches, etc.

L'année suivante, Jeanne, II^e abbesse de Saint-Sauveur, donna aux religieux de Conches, toute la dime du vin de Tosny (1).

25^e abbé. ROBERT DE GUILLEMERES, II^e du nom, étant devenu abbé de Conches; Pierre de Courtenay lui demanda l'hommage que lui avait rendu, disait-il, Philippe son prédécesseur. Robert refusa et prétendit ne devoir que le serment de fidélité, qu'il rendit le lundi voisin de la Purification, 1245, dans le préau, près la chapelle de la Sainte Vierge.

À des assises tenues à Conches, en 1249, sous la présidence de Roger du Fay, l'abbé fit citer Gaultier de l'Onche et le força de restituer une rente en présence de 16 chevaliers des environs (2).

C'est le 5 mai 1250 que le célèbre Eudes Rigaud commença ses visites à notre abbaye. « Les séculiers, dit-il, entrent dans le cloître et le chœur pour entendre la messe et les dames nobles quelquefois. Ils n'observent pas les jeûnes de la règle avec une entière exactitude.... Ils ont en revenu 1,200 l. Les revenus ne sont pas écrits.... Ils doivent environ 100 l..... Comme il avait été prescrit.... que les moines auraient des tuniques et que quelques-uns en avaient et d'autres pas, nous avons décidé que l'abbé fournirait des tuniques à tous... Nous avons prescrit d'observer les jeûnes de règle et recommandé à l'abbé, de les faire observer, dans les prieurés du dehors (3).... »

Entre cette visite et celle du mois de décembre 1253, en de solennelles assises tenues à Conches, devant 13 chevaliers et le bailli, Robert Houssemagne, *esc.*, fit hommage pour le fief de Garencières qui relevait de l'abbaye (4) et reconnut, pieds et mains jointes,

(1) *Gallia Christiana.*

(2) Léopold Delisle, *Echiquier*, p. 266.

(3) Saint-Mauxe d'Acquigny et Saint-Etienne d'Hacqueville.

M. Le Prévost a omis cette visite, et suppose que la première est de 1255 et que le prieuré de Bailleul relève de Conches. Bailleul, près Saint-André, propriété des moines, n'a jamais été un prieuré. Le seul prieuré de Bailleul, à Saint-Pierre-de-Bailleul, était une dépendance de Saint-Ouen de Rouen.

(4) Quart de fief qui, dans la suite, releva de Portes.

(1) M. Lebeurier, *Acquigny*.

(2) Arch. de l'Éure.

(3) Fariu, *Hist. de Rouen*, p. 94.

devant toute l'assemblée, devoir l'hommage avec 5 s. d'aide, etc...

Le 22 juin 1255, nouvelle visite de l'archevêque. Il y trouve 28 moines; tous sont prêtres, si ce n'est deux; il fait différentes observations sur les jeunes, l'usage de la viande et les comptes.

L'année suivante, un compromis eût lieu entre le prieuré de Lierru et la communauté de Conches; par suite, Jean d'Ailly, prieur de Lierru devait, lui et ses successeurs, venir dans le délai d'un mois, à partir de son élection, au monastère de Châtillon et y prêter serment, de payer chaque année, une livre d'encens à la fête de Saint-Pierre, sous peine de 20 l. t. (1)

Le 3 mai 1258, Eudes Rigaud revint pour la troisième fois à Conches; il y retrouva les 28 moines, de 1255. Il prescrivit à l'abbé de visiter, plus souvent que de coutume, les prieurés de sa dépendance, etc... On avait des provisions pour attendre la récolte et la maison avait payé ses dettes.

En 1260, il y eut une transaction entre l'abbé de la Croix et celui de Conches.

L'administration de Robert de Goupillères se prolongea jusqu'en 1261; c'est une des plus longues et des plus glorieuses du moyen-âge; jusqu'alors, les abbés n'avaient fait que passer sur leur siège; Robert s'y maintint et laissa la maison dans la prospérité.

26^e abbé. GILBERT ou GAUTIER DE DIEPPE (2) succéda à Robert de Goupillères.

Le 21 mai 1269, Eudes Rigaud arrive à Conches et touche son droit de procuration; le lendemain il procède à la visite du couvent: 25 moines dont 2 novices le composaient. Après quelques observations, « tout était bien par la grâce de Dieu, » dit le bon archevêque. C'est son dernier mot sur l'abbaye de Conches (3).

Cette même année, mourut Gilbert ou Gautier de Dieppe.

27^e abbé. Luc II^e du nom, siégeait le vendredi, après les Brandons, en 1270, ainsi qu'il résulte d'un accord passé à Paris, entre lui et Robert d'Artois, au sujet de la somme de 1,200 l. que Pierre de Courtenay devait à l'abbaye, pour dimes, sur ses ventes de la forêt de Conches et, au sujet des ventes que les religieux avaient faites, pour se dédommager de certaines portions de la forêt. « L'abbé remet à Robert d'Artois, héritier en partie de Pierre de Courtenay, par sa femme, la dette de 1,200 l. Toutefois, si

après enquête, cette somme se trouve être due ou par le roi ou par Pétronille, veuve de Jean de Sully, ou par Jean son fils, elle reviendra à Robert d'Artois. Si par suite des ventes opérées en racquet par l'abbaye, la dette se trouve inférieure à 500 l., de même que si, après jugement, les héritiers de Courtenay sont entièrement exonérés, l'abbé paiera dans les deux cas 500 l. au comte d'Artois. »

Ce prince voulant reconnaître cette largesse, confirma le même jour, les biens du couvent et lui abandonna la pêche, des rivières de fontaine.

En 1273, les cinq vicaires des trois paroisses et des 2 chapelles de Conches, reconurent les droits de l'abbé et des religieux, comme curés primitifs de ces églises.

Il faut placer, à la date de 1275, une reconstruction du clocher de l'abbaye et d'un mur latéral, signalée par M. Launonier, dont nous parlerons plus bas.

En 1276, Luc, abbé de Conches, contracta une association de prières avec Richard, abbé de Corneilles; on croit qu'il mourut le 23 mars 1278.

28^e abbé. RAUL II^e est désigné comme abbé de Conches, en des titres de 1281 et 1284; il mourut le 9 juillet de cette année.

29^e abbé. JEAN HALLEBOUT donna aux moines de Tiron, en 1285, les dimes que sa maison possédait à Chavigny (1).

En 1290, Marguerite, abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux, traita avec l'abbé de Conches, au sujet des dimes de Nogent-le-Sec (2). La mort de Jean Hallebout est marquée au 30 mai 1292.

30^e abbé. PIERRE I^{er} MAURENS est nommé dans des chartes, de 1298; il ressort d'un acte de cette date, que Philippe, fils aîné du comte, voulait s'arroger le droit d'élire l'abbé de Conches.

Vers 1295, Amicie de Courtenay et son fils, Philippe d'Artois, firent bâtir sur l'intertransept de l'abbaye de Conches, un magnifique clocher, dit M. Launonier; le mur latéral du sud de l'église fut alors reconstruit, comme l'attestaient les bases des piliers qui y étaient engagés et les chapiteaux trouvés dans les décombres (3).

Il est fait mention de l'abbé Pierre Maurens, en 1307, à l'occasion des dimes de Louversey, et, en 1316, pour les dimes de Romilly; il est mort la veille des Ides de septembre.

31^e abbé. PIERRE II^e DE CÉRILLY, dans le cours de l'année 1333, ayant fait scier et mettre en bûche du bois de chêne que lo

(1) *Ext. du lectionnaire de Conches.*

(2) Il y a *Lavr.* dans le texte mais il faut dire *Dieppe*. *Dierra.* On sait que les moines de Conches avaient des biens dans cette ville et les environs, plus bas il y a Adam de Dieppe, sans doute parent ou compatriote de l'abbé.

(3) *Registrum*, p. 626.

(1) Cette famille maintenue de noblesse en 1667, portait: *d'azur à 3 coquilles d'or.*

(2) *Gallia christiana.*

(3) *Société française*, 31^e session, p. 439.

Verdier avait livré comme bois de construction, ce fut l'occasion d'un procès; l'abbé fut condamné à 40 s. d'amende envers le Verdier. (1)

Pierre de Cerilly mourut le 13 des Calendes de mars (17 février) 1343 et fut inhumé dans la chapelle Saint-Eustache.

32^e abbé. ETIENNE BERTIER. Une ancienne chronique nous apprend qu'en 1343, Robert d'Artois, devenu félon, vint de nuit, accompagné d'un parti anglais, bouter le feu au manoir abbatial. Les Religieux se virent contraints de se réfugier dans une maison de la ville, nommée *la Petite-Abbaye*.

Le témoignage de cette chronique est infirmé par tous les auteurs et monuments qui fixent à 1357, la destruction de l'abbaye de Conches.

Etienne Bertier, dont le nom seul a été sauvé de l'oubli, mourut le 27 décembre 1355.

33^e abbé. JEAN PAPILLON. Au mois de juillet 1356, le duc de Lancastre prit de vive force le château de Conches. On dit que le couvent de Châtillon, livré aux flammes, disparut sous les décombres. L'abbaye était alors gouvernée par Jean Papillon, surnommé de Saint-Denis, docteur en décrets, que les Bénédictins appelaient un docteur très-disert. Ses religieux habitaient dans la ville une maison que le roi Charles V leur avait donnée. En 1368, il administrait encore Conches, qu'il quitta peu après, pour devenir abbé de Saint-Eloi de Noyon, et pour prendre, en 1374, l'administration de Jumièges. Il résigna cette importante dignité, en 1377, et mourut deux ans après. Les documents de Conches le représentent comme un *rouviseur inique, un sacrilège et un apostat de la foi chrétienne*, etc... Ceux de Jumièges, au contraire, l'exaltent comme *le miroir de la raison, un docteur d'une exacte orthodoxie, la verge des superbes et le défenseur ardent de la piété*.

34^e abbé. PIERRE III. En 1263, les religieux de Conches donnèrent à bail leur ferme de Varengeville et leurs rentes de Dieppe. Une clause caractérise la triste situation du pays et les alarmes auxquelles étaient exposés les malheureux habitants des campagnes : « Si l'on prenait, dit le bail, » des grains de la grange de ladite ferme, par force de prince, gens d'armes ou de garnisons de chastiaux, les bailleurs seroient tenus rabattre aux preneurs demi-franc d'or pour chaque mine de grain » (2).

L'emplacement de l'abbaye de Conches servait alors aux gens de guerre, car le 1^{er} janvier 1364, Robert d'Harcourt, chevalier,

assisté de 5 autres chevaliers et de 14 écuyers, y fit sa montre (1). Pierre, III^e du nom, mourut la sixième année du règne du pape Urbain V, c'est-à-dire après le 28 octobre 1367.

35^e abbé. ROGER II. On sait de lui, qu'il mourut au mois de novembre 1368.

36^e abbé. ROGER III, élu par le chapitre de son abbaye, succéda à Roger II^e du nom, la 1^{re} année d'Urbain V, qui lui accorda une bulle de confirmation, de tous les biens du monastère, avant Pâques 1369, il mourut le 15 des calendes de décembre (17 novembre 1379).

37^e abbé. RICHARD HAUDOUF fut abbé en 1380. Il paraît qu'avant de mourir, Charles V avait laissé un fond à prendre sur son duché de Normandie, pour rebâtir; aussi, peu après la mort du roi, l'abbé Richard entreprit, en 1381, la reconstruction du monastère.

Cependant, une partie de l'église avait résisté au désastre; la nef, les sous-ailes et même les piliers du chœur étaient restés intacts, les voûtes seules avaient dû souffrir.

L'abbé fit entourer le chœur, de six chapelles et d'une Merc-Dieu, qu'il fit décorer avec une grande magnificence; il avait l'intention de couronner son œuvre par un magnifique clocher, mais les ressources lui manquèrent.

En 1380, Richard Haudouf, abbé de Conches, donna quittance de 10 l. qui lui étaient dues à titre d'aumône, sur la prévôté de la ville.

En 1383, Bernard Cariti, évêque d'Evreux, vint consacrer l'église de Conches et les six autels; cette dédicace eut lieu la veille de Saint-Pierre, à la prière du sieur de Brécourt, alors gouverneur de la ville et du château (2). La nouvelle église se composait d'un vaisseau d'assez grande longueur et de deux collatéraux avec un transept; vingt colonnes surmontées d'une travée soutenaient la nef. La voûte, toute entière en pierre de taille, était de forme ogivale. Des vitraux peints éclairaient l'édifice, et une tour située au-dessus du chœur, terminée par une pyramide quadrangulaire, renfermait les cloches, au nombre de sept.

La porte d'entrée à deux vantaux, était recouverte de sculptures délicates. A l'une des extrémités du transept nord, se trouvait le chapitre, où l'on voyait lestombeaux des sires de Tosny (3).

Dans la suite, l'abbé Richard, qui avait dû dépenser des sommes importantes, fut accusé d'avoir dilapidé les biens de son cou-

(1) M. Semelaigne, p. 231.

(2) *Etat des campagnes*. M. de Beaurepaire, p. 22.

(1) Histoire d'Harcourt.

(2) Hist. d'Evreux.

(3) Semelaigne, p. 223 et suiv.

vent et fut déponillé de sa dignité, vers 1380. Depuis, il plaida avec son successeur et il mourut le 3 des nones de décembre 1396.

38^e *abbé*. JACQUES GAUDION (1) était docteur en décrets, lorsque le pape Boniface IX, le nomma abbé de Conches, le 8 mars 1391 ; un peu plus tard, le 5 avril, il prêta serment au roi Charles VI. C'est alors, que le monarque déclara l'abbaye de Conches de fondation royale et attribua en conséquence la connaissance de toutes les causes aux juges royaux de Rouen (2).

En 1391, Jacques Gaudion donna un aveu où il déclara avoir la *donnoison des escolles* de toute la terre de Conches (3). Il plaidait en 1396 contre son prédécesseur, devant les conservateurs des privilèges de l'Université de Paris. Son nom est inscrit, le 13 janvier, en nécrologe de Conches.

39^e *abbé*. JEAN III BAILLARD rendit hommage au roi Charles VI, le 30 juin 1401. L'abbé et les religieux avaient, en 1412, le droit de vendre à la foire d'Avrilly, le jour de Saint-Mathieu, leur bétail, franc de meureau. Il est marqué au nécrologe le 15 octobre 1413.

40^e *abbé*. GAULTIER est mentionné comme abbé de Conches en 1416; il était mort le 6 des ides de septembre.

41^e *abbé*. GUILLAUME IV DUCHESNEY prêta serment de fidélité à Henri d'Angleterre, le 18 février 1419, et ce prince lui restitua toutes les possessions de son abbaye ; le 30 octobre de la même année, Guillaume présenta au même roi, le dénombrement des biens de son monastère. C'est un document curieux, mais incomplet. Il énumère les prieurés d'Hacqueville et d'Acquigny, 14 manoirs et seulement 10 églises paroissiales. Voici les noms des manoirs : 1^o St-Aubin, près Conches ; 2^o Valeuil ; 3^o Malassy au Mesnil-Hardray ; 4^o Launay à Notre-Dame-du-Val ; 5^o Leslée à Seez-Mesnil ; 6^o Villers-en-Ouche ; 7^o le Nuiseim ; 8^o le petit fort de Conches ; 9^o le Planchier à Fontaine-sous-Jouy ; 10^o Bailleul, près St-André ; 11^o Tosny ; 12^o le Grand-Chelier, rue de Leyeestre à Rouen.

Les églises citées dans l'aveu comme appartenant à l'abbaye, sont les suivantes :

1^o N.-D.-du-Val ; 2^o Ste-Foy de Conches ; 3^o St-Etienne de Conches ; 4^o St-Ouen du Vieux-Conches ; 5^o St-Sulpice de Tosny ; 6^o Ste-Cécile d'Acquigny ; 7^o St-Denis de Villers-en-Vexin ; 8^o St-Erbin de Villers-sur-le-Roule ; 9^o St-Valery de Varengeville-sur-Mer ; 10^o St-Germain d'Heuqueville.

A ces dix églises, il faut joindre les qua-

torze suivantes, qui ont appartenu, en divers temps, à l'abbaye de Conches :

St-Nicolas de Sebecourt ; St-Maximin de Seez-Mesnil ; St-Lucien d'Hacqueville ; Ste-Marguerite de l'Autel ; N.-D. de Baubray ; St-Landulphe de Graigneuseville ; St-Martin de Bailleul ; St-Éloi du Fidélaire ; St-Léonard de Fresne ; St-Martin de Louversey ; Ste-Marthe ; St-Aubin de la Puthenaye ; Villers-en-Ouche et N.-D. des Reux.

En 1420, Guillaume du Chesny se porta caution, de l'abbé de St-Pierre-sur-Dive, auprès du roi d'Angleterre ; on a aussi de lui, une quittance datée de cette année ; sa fin est entourée de mystère, et elle est marquée au nécrologe le 3 septembre 1434. (1).

42^e *abbé*. MICHEL DU CHESNAY, mort abbé de Conches, est marqué au 24 octobre 1438, dans le nécrologe de sa maison.

43^e *abbé*. ROBERT III obtint, le 2 mars 1416, un délai du roi d'Angleterre, pour fournir le dénombrement du temporel de son abbaye. Il prêta serment au roi Charles VII, alors à Louviers, le 7 septembre 1440.

44^e *abbé*. GUILLAUME V PRESTREL, d'abord prieur d'Acquigny, était abbé en 1450. Voulant restaurer l'abbaye de Conches, dévastée par les guerres, et le prieuré de Saint-Manxe, qui tombait en ruines, les religieux résolurent de parcourir divers diocèses, et de provoquer des aumônes, en transportant de paroisse en paroisse, les reliques conservées, soit dans l'abbaye, soit dans le prieuré.

L'abbé Guillaume prêta serment au roi Charles VII, le 14 février 1453. Dix ans plus tard, on trouva le corps de Roger de Tosny, de sa femme et de ses fils, dans le sépulchre où l'on soupçonnait qu'ils étaient enfermés.

Guillaume Prestrel mourut en 1464, et il fut inhumé dans le chœur de l'église abbatiale, sous la lampe.

45^e *abbé*. JEAN IV LE GROS, fut élu le 6 juillet 1465, du vivant de son prédécesseur, et prêta serment au roi Louis XI, le 24 août suivant. On a de lui des quittances de 1466 et 1471. Il renouvela, le 8 mai 1473, avec Constantin, abbé de Cormeilles, l'union de prières qui existait entre cette maison et la sienne. En 1479, il acheta, pour le chœur, deux lectionnaires, et il mourut le 15 mai 1484, ayant bien mérité de son église ; il fut inhumé dans la chapelle St-Sébastien.

46^e *abbé*. ROBERT ROSSE, prieur de Hacqueville et bailli du monastère, fut élu le 24 mars 1484, il rendit hommage au roi Charles VIII, pour le temporel de sa mai-

(1) Cet abbé était sans doute de Conches, où nous trouvons en 1374, Martin Gaudion banni de la ville (V. M. *Sauclaigne*, p. 114).

(2) Les abbés se trouvaient indépendants du bailliage d'Evreux et de la lieutenance de Conches.

(3) M. Léopold Delisle, p. 185.

(1) L'inventaire des arch. de la Seine-Inférieure, parle d'un certain Jean, abbé de Conches, amené en 1431, dans la prison de Rouen, à cause de ses démerites. Cet individu, n'était pas comme on le croit, abbé de Conches. Il faut sans doute lire, Jean L'Abbé, de Conches, ou Jean Aubé.

son, le 3 mai suivant; il siégeait à l'échiquier le 14 octobre de la même année, où, de temps immémorial, l'abbé de Conches avait place, dans le clergé du bailliage d'Evreux, entre l'abbé de Bernay et celui de Lyre. Avant sa mort, le pape Sixte IV s'était réservé de nommer à l'abbaye de Conches, en cas de vacance; son successeur, Innocent VIII, nomma, en effet, Hugues de Albinhaec, déjà abbé de Pessan, au diocèse d'Auch, qui prêta serment au roi, le 25 novembre 1484. Il ne paraît pas que ce compétiteur ait nuï à Robert Rosse, qui est cité comme abbé de Conches, en 1485 et en 1487, année de sa mort.

47^e abbé. NICOLAS I. LE GROSSIER, est cité comme abbé de Conches, le 19 août 1491; il contracta une union de prières, en 1497, avec l'abbé du Mont-Saint-Catherine de Rouen, et il mourut le 2 novembre de la même année.

48^e abbé. JEAN V DES PERROIS, issu d'une famille noble de Normandie, succéda à Nicolas le Grossier. Il mourut en 1509, après avoir rétabli la nef de son église, qui tombait en ruines; on l'inhuma au bas du chœur, près du lutrin.

49^e abbé. NICOLAS II, LE VAVASSEUR, de prieur d'Acquigny, devint abbé de Conches, après Jean des Perrois. Le 22 février 1513, Mgr. Toussaint Varin, évêque de Thessalonique, ayant réconcilié le cimetière de Conches, entra dans l'église de l'abbaye, fit la bénédiction d'une partie de la nef de l'église, et donna la tonsure à quelques enfants (1).

Nicolas Le Vavasaur fit rédiger le cartulaire de son abbaye, en 1514, il mourut le 1^{er} novembre 1525.

50^e abbé. JEAN VI LE VAVASSEUR, fut élu abbé, en remplacement de son oncle, le 24 juillet 1526; on a de lui des quittances, de 1227 et 1228, il transigea cette année avec l'abbé de Jumièges. Henri II, roi de France, donna ordre, en 1547, de rembourser à Jean Le Vavasaur, 1,560 l. 53 s., que l'abbaye avait prêtées à François I^{er}. L'abbé Jean fonda, en 1552, le collège de Conches; il mourut le 18 octobre 1556, et fut inhumé dans la nef de l'église, près de son oncle. Il fut le dernier des abbés réguliers; on l'avait surnommé le père des pauvres; il fit les stalles du chœur et acheva le cartulaire, où son nom est inscrit, au 26 octobre.

51^e abbé. ROBERT V^e DE QUESNEL, curé de la Bonneville et déjà abbé commendataire de la Noe, obtint aussi vers 1560, par la faveur de Diane de Poitiers, l'abbaye de Conches, tenue pour la première fois en commendé. Il fit dresser, en 1560, par les officiers royaux,

l'inventaire de tous les biens de son monastère.

On lit dans le registre du *Puy de Musique* d'Evreux de Robert de Quesnel, promit en l'an 1576 le 19 mars, la somme de 20 l. t. son neveu Adrien de Quesnel, prieur de Friardel, en fit autant le même jour. Le jour de Madame Sainte-Cécile, 1567, ledit seigneur paya la somme promise, et de plus 15 d. de chérage. Robert de Quesnel avait aussi promis 30 l. pour la fondation des prix de musique; il mourut sans avoir payé cette somme qu'on réclama à ses héritiers.

Robert fut prince en l'an 1578. Assisté de la duchesse d'Aumale, il donna le diner d'usage, puis le souper et le lendemain déjeuner... Il décéda, ajoute le registre, au mois de septembre 1584.

52^e abbé. GABRIEL DE QUESNEL petit-neveu de Robert, âgé seulement de 21 ans, obtint en 1584, l'abbaye de Conches. Ses armes étaient: *d'or à 5 cotices de gueules, au franc canton du champ, chargé d'une croix du second email, surchargée de 5 coquilles d'argent.*

Vers l'année 1600, les Religieux de Conches, ayant été privés de l'étang des Fontaines, laissèrent s'éteindre la lampe, qui brûlait depuis 1145, dans le chapitre, devant les tombeaux de la famille de Tosny.

En 1602, Jean Lestard, moine, profès de Conches, obtint l'investiture du prieuré de Saint-Mauxe, que Jean Le Vavasaur et Martin Le Roy se disputaient entre eux.

En 1606, Dom Jacques Thiesse, religieux de Conches, demeura au prieuré de Saint-Mauxe dont il était le gardien (1).

La mère de Charles de la Haye, religieux profès de Conches, avait donné à son fils, 45 l. de rente. Ses héritiers, après avoir ratifié la donation, finirent par la contester. Un arrêt, du 13 février 1617, déclara les Religieux incapables de recevoir une donation (2).

Pierre de Quesnel, parent de l'abbé Gabriel, était en 1618 prieur commendataire de St-Etienne de Hacqueville.

En 1620, l'archidiacre d'Evreux visita l'abbaye de Conches, et dans son procès-verbal, il se plaignit de ce qu'il n'y avait plus personne au prieuré de Saint-Mauxe pour y célébrer l'office divin, et il obligea les Religieux à y pourvoir immédiatement. Le 21 mai 1627, on dressa l'inventaire des reliques et ornements de ce prieuré, dont la garde était confiée à François le Chien, prêtre d'Acquigny.

L'abbé de Conches recut la réforme de Saint-Maur, dans son abbaye, vers 1630.

(1) Pouillé d'Evreux.

(1) M. Lebeurier, *Acquigny*, p. 138.

(2) *Banage*, t. 2, p. 247.

Des arrêts du 10 juin 1631 forcèrent le prieur de Saint-Mauxe, à payer 150 l. de pension à Dom Jean Vitecoq, religieux de Conches, chargé de la garde des reliques et des ornements et à lui remettre les clefs.

Peu d'années avant la mort de l'abbé, une scène lamentable attrista le monastère de Conches. C'était en 1644 ou 1645; un vol d'argent avait été commis dans l'abbaye et le soin d'en informer avait été confié à Antoine de Montenay, conseiller au Parlement. Sous prétexte d'assister ce magistrat, Pierre de Graffart, *esc.*, sieur de Mailly, et du Franc-Pêcher, s'introduisit dans le couvent avec 14 hommes; survint le sieur d'Escorpins, frère de l'abbé Gabriel, avec des paysans au nombre de plus de 200, lesquels voulant faire sortir Graffart de Mailly et ses compagnons, rompirent les portes de l'abbaye. Ces hommes étant entrés tirèrent les uns contre les autres.....; le sieur d'Escorpins et son valet furent tués ainsi que plusieurs de ceux qui étaient avec lui. Poursuivi pour ce fait et pour avoir tué un de ses parents, Pierre de Graffart obtint grâce de la vie, en levant la Fierde de Saint-Romain, en 1651.

Une table de pierre placée contre la muraille, à l'entrée de la grande salle des malades, de l'Hôtel-Dieu de Rouen, constatait autrefois que l'abbé Gabriel avait donné à la Madeleine de Rouen, une somme de 700 l. « pour contribuer à la nourriture, gouvernement et entretien des pauvres malades et infirmes qui y étaient reçus (1). »

Gabriel du Quesnel mourut à l'âge de quatre-vingt-trois ans, le 14 septembre 1646; il fut enterré dans la chapelle de la Sainte-Vierge, qu'il avait décorée, et son cœur fut déposé dans l'église de Fresne.

53^e abbé. GUILLAUME VI DE LONOUËIL n'avait que dix-sept ans lorsque Louis XIV le nomma à l'abbaye de Conches; il résigna alors le prieuré d'Acquigny, dont il était déjà pourvu, à Robert Rosse, prêtre du diocèse d'Evreux. On a écrit de lui qu'il prit un grand soin de l'ornementation de son église, qu'il agrandit la maison abbatiale et administra, à la satisfaction de tous. En 1648, l'abbaye de Conches nommait encore à 14 bénéfices ou cures dans le diocèse d'Evreux. Le 28 janvier, l'abbé de Conches qui possédait aussi en commende les deux abbayes de Beaulieu et de Saint-Chéron, fut emporté par une mort subite.

Longueuil : *d'azur à 3 roses d'argent, au chef d'or chargé de 3 roses de gueules.*

54^e abbé. JEAN VI D'ESTRADES, ancien évêque de Condom, fut nommé en 1670 à l'abbaye de Conches; il en prit possession le 22 février 1671 et résigna en octobre 1672. De-

puis il eut l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, où il mourut, le 13 juin 1684.

Ses armes étaient : *de gueules au lion d'argent couché sur une terrasse de sinople, sous un palmier d'or.*

55^e abbé. JEAN VII D'ESTRÉE, fils de François Annibal, duc d'Estrée, n'avait que vingt-un ans lorsqu'il obtint l'abbaye de Conches, dont il prit possession, le 22 février 1673.

En 1673, les religieux furent maintenus, dans l'exercice des fonctions curiales, qu'un curé du Val-lès-Conches leur disputait (1).

En 1680, le cardinal d'Estrée se démit, en faveur de l'abbé de Conches, son neveu, de son évêché de Laon, qui le fit devenir duc et pair de France. Le 25 décembre 1685, mourut à Conches, Dom Le Rouge, de Montivilliers, profès de Jumièges, qui avait composé divers écrits pour défendre les droits de l'abbaye de Conches.

Jean d'Estrée blasonnait : *fretté d'argent et de sable au chef d'or, chargé de 3 merlettes de sable*; il mourut le 1^{er} décembre 1694, à l'âge de 43 ans.

56^e abbé. HENRI OSVALD DE LA TOUR-D'AUVERGNE, neveu du grand Turenne, obtint la commende de Conches, le 24 décembre 1694, ayant déjà celle de Saint-Sauveur de Redon; il devint, en 1698, abbé général de Cluny et grand prévost de Strasbourg. Nommé d'abord archevêque de Tours, en 1719, il fut sacré archevêque de Vienne, le 10 mai 1722; en 1737, il reçut le chapeau de cardinal, et à cette occasion Barbier écrivit dans son journal :

« On croit que le cardinal Fleury lui a fait tomber cette grâce parce qu'il n'y a rien à appréhender à son sujet, pour aspirer à la place de premier ministre à laquelle.... un homme d'esprit aurait pu prétendre, avec la dignité de cardinal. »

Ce prélat assista, en 1740, à l'élection du pape Benoît XIV; il se démit de son évêché en 1745 et mourut à Paris le 23 avril 1747; il avait, outre Conches et Redon, l'abbaye du Valasse et le prieuré de Souvigny.

H. O. de la Tour-d'Auvergne portait : *écartelé; au 1 et 4, d'azur, semé de fleurs de lys d'or, à la tour d'argent; au 2 d'or, à trois tourteaux de gueules, 2 et 1; au 3, de gueules, à trois bandes d'argent; sur le tout parti au 1, d'or, au gonfanon de gueules; au 2, de gueules, à la fasce d'argent.*

57^e abbé. PIERRE-JULES-CÉSAR DE ROCHECHOUART était évêque d'Evreux lorsqu'il obtint, au mois de mai 1747, l'abbaye de Conches qu'il résigna en 1753; l'année précédente, de concert avec les religieux, il avait vendu le prieuré de Saint-Mauxe d'Acquigny, au président Le Roux d'Esneval. L'ab-

(1) Farin. *Histoire de Rouen.*

(1) Houard. *Droit normand.* T. 2. p. 680.

baye obtint un reliquaire à cette occasion. Déjà, en 1747, l'abbé avait cédé au président d'Esneval, le patronage d'Aequigny, en échange de celui de Vaux-sur-Risle.

Rochechouart portait : *Fascé, ondé d'argent et de gueules de six pièces.*

58^e abbé. CHARLES-FRANÇOIS-SIMÉON DE SAINT-SIMON SAUDRICOURT obtint la commande de Conches, le 7 novembre 1753, il en prit possession le 5 mars 1754, mais elle était vacante en 1760.

ROUVROY de Saint-Simon portait : *de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.*

59^e et dernier abbé. GABRIEL CORTOIS DE QUINCEY fut sacré évêque de Belley, en 1751 et nommé abbé de Conches, en 1764; le revenu de l'abbaye était alors estimé à 27,000 livres.

En 1764, un arrêt du conseil d'Etat, condamna les religieux de Conches à payer les droits de subvention sur les vins et les cidres qu'ils achetaient et faisaient entrer chez eux. (1)

Dix ans plus tard, le duc de Bouillon et l'abbé plaidaient encore, au sujet des dîmes, sur les ventes de bois dans la forêt.

Dom Pierre-Martin Mullet, dernier prieur, prêta serment le 28 août 1792.

Le 15 mai 1791, les paroissiens de Sainte-Foy, Saint-Etienne, Vieux-Conches et N.-D.-du-Val eurent à se prononcer sur le choix à faire entre l'église abbatiale et l'église Sainte-Foy. Après de grands débats, cette dernière fut adoptée et l'église abbatiale abandonnée aux démolisseurs.

La maison abbatiale, autrefois construite sur des murailles appuyées de contreforts fut démolie à la révolution, pour donner passage à la route actuelle du Neubourg.

L'abbaye de Conches possédait une bibliothèque importante, dont quelques centaines de livres forment le fond, de celle de la ville. On y remarque plusieurs manuscrits curieux.

N.-D.-DU-VAL-LÈS-CONCHES.

Cette paroisse, située en dehors de l'enceinte de Conches, a été indépendante de cette ville, pendant plusieurs siècles. En 1789, réunie avec le Vieux-Conches, elle formait une municipalité séparée; elle a été annexée à Conches le 4 mai 1791.

Les habitants voisins du monastère eurent d'abord une chapelle, à l'abbaye, qui leur était destinée. Au XIII^e siècle, les moines fatigués de cette communauté, firent bâtir, à l'entrée du faubourg du Val, une petite église, que Luc, évêque d'Evreux, dédia en 1210, et qui fut érigée en paroisse.

En 1240, Mathilde, veuve de Robert de Courtenay, donna au curé du Val le droit de chaufage dans la forêt.

Au moyen-âge, les habitants du Val étaient obligés à faire le guet au château.

Hôpital. L'existence d'un hôpital à Conches remonte au moins à l'année 1229. Des lettres du mois de novembre, données par la reine Blanche, tiennent quitte le frère Robert, de Conches, du paiement d'une rente de 12 d., d'un demi-setier et de deux boisseaux d'avoine, avec un quart de chaupon, qui était assise sur une maison que Robert avait transformée en hôpital pour les pauvres. (1) Saint-Louis, l'année suivante, *vidima* les lettres données par sa mère, en faveur de l'hôpital.

Le *Manuscrit historique* de Conches, composé à la fin du siècle dernier, par M. Catel, curé de Fresne, a conservé le nom d'un bienfaiteur des pauvres, Nicolas Rougeole, originaire de Conches, ex-directeur des Aides, en l'élection d'Evreux, qui, par acte passé en 1479, devant Robillard et Robert Guiparel, tabellions royaux, donna sa maison pour servir d'hôpital aux pauvres de sa ville natale. Ayant fait construire une chapelle, sous l'invocation de Saint-Nicolas, son patron, il la dota de 100 l. de rentes. Ces bâtiments furent démolis, vers 1700 (2) et reconstruits au même endroit; enfin, ils furent abandonnés il y a quelques années, à cause du chemin de fer, qui en compromettait la solidité.

L'hospice actuelle de Conches a été reconstruit en 1862.

L'proserie. Il existait autrefois, sur la route de Breteuil, une léproserie avec une chapelle, dédiée à Sainte-Madeleine. En 1505, le vicomte paya aux malades 18 s. t. En 1550, il paya encore aux malades de la maladerie de la Madeleine, une somme de 4 l. 3 s. En 1781, ses biens furent réunis à l'Hôtel-Dieu de Conches.

Fiefs ou lieux remarquables : 1^o LA BRETEUIL doit son nom à d'anciennes fortifications romaines.

2^o LE CHÈNE-AU-LOUP ou BOSTENEY fut vendu, en 1639, avec son manoir et sa chapelle, par Pierre Pigace, seigneur de Parfouru, à Antoine Guillard, *esc.*, sieur de Berville.

Cet ancien manoir ne peut être que celui de LAUNAY, mentionné dans les aveux de l'abbaye, comme étant assis sur le territoire de N.-D.-du-Val.

Une famille de Bosteney lui a laissé son nom. En dernier lieu, il servait de rendez-vous de chasse aux ducs de Bouillon.

(1) *Cartulaire* d'Artois.

(2) M. Gardin.

(1) M. Semelaigne, p. 365.

3^e FONTENELLES tire son nom, du nombre de les petites fontaines, qui naissent au pied de la côte.

4^e GOURIENX. Ce nom doit remonter à l'époque celtique et signifie domaine de Cupinius; on rencontre dans son voisinage beaucoup de vestiges romains.

5^e SAINT-AUBIN. En 1246, Mathieu de Saint-Aubin reçut de Pierre de Courtenay 10 acres de terre dans la forêt de Conches, avec le droit de chauffage et d'herbage, moyennant une rente d'un cerge et de 3 d. (1).

Le même ou son fils, gendre de feu Gilbert de Lallier, vendit, en 1260, à Raoul des Essarts, une rente sur une terre voisine d'une propriété de Guillaume des Minières, chevalier.

Dans la suite, le manoir de Saint-Aubin devint une des propriétés de l'abbaye de Conches; il est cité dans l'aven de 1419.

On remarque encore, sur l'emplacement du fief de Saint-Aubin, les restes d'une chapelle du XII^e siècle, avec beaucoup de ruines romaines.

6^e VALEUIL était, au XI^e siècle, la propriété d'un chevalier qui en prenait le nom et qui donna son domaine à l'abbaye naissante. Les Religieux avaient encore, en 1419, le manoir de Valeuil avec toutes ses terres. Le fief avait court et usage, son *hostel*, dit de Valenil, avait aussi droit de chauffage dans la forêt voisine (2).

LE VIEUX-CONCHES.

Le Vieux-Conches a été la première demeure des seigneurs de Conches, qui habitaient un donjon, dans le voisinage de l'église. Il se peut que le choix de Saint-Ouen, pour patron du Vieux-Conches, tienne à ce que le premier Raoul de Tosny était frère de Hugues, archevêque de Rouen.

Lors de la fondation de l'abbaye, Roger de Tosny lui donna l'église Saint-Ouen, avec les dîmes et oblations; Raoul son fils, confirma cette donation. L'église de Saint-Ouen du Vieux-Conches est mentionnée en 1234, dans la bulle de Grégoire IX.

Au XV^e siècle, pendant les désastres de l'invasion anglaise, le Vieux-Conches ne comptait plus que deux feux ou familles imposées à 30 s. pour le service du guet. En 1433, lorsqu'on leva l'aide de 1500 l. accordée aux anglais, ces deux familles furent taxées à 15 s.

La cloche du Vieux-Conches, qui est aujourd'hui dans l'église de Faverolles, porte

(1) Nous pensons qu'il s'agit ici du manoir de Saint-Aubin près Conches et non de Saint-Aubin du vieil Evreux, comme l'a cru le continuateur de M. Le Prestov. p. 79.

(2) On trouve Baillieu pour Valenil dans une pièce imprimée dans M. Semoligne, p. 349.

l'inscription suivante: Charles Godefroy de la Tour d'auvergne, l'an 1753, j'ai été béni par Louis Anvray, curé du Vieux-Conches et nommée Françoise par M^r Guillaume Roussel.... et par Françoise de Soligny, épouse de Guillaume Rotrou... doyen des élus à Conches.

Buiffe est le nom d'un quartier du Vieux-Conches, qui paraît l'avoir emprunté à une famille qui a conservé longtemps l'emploi de sergent de la forêt.

En 1248, Raoul Budée, sergent de la forêt, siégeait aux assises de Conches. Guillemain de Budée, sergent aux assises de 1373, fit valoir ses droits, sur la maison de Martin Gaudon, qui avait été banui.

LES VAUGOINS sont cités dans une charte du prieuré de Lierru, de l'année 1276.

Maurice Allard obtint, en 1597, la concession à titre de fief, des anciennes forges du Vieux-Conches. En 1620, Gilles Allard, maître de forges à Conches, achetait le manoir du Bois à Louversey; son fils, Nicolas Allard, sieur des Vaugoins et du manoir du Bois était parvenu à la noblesse et avait pris pour armes: *d'azur à 3 étoiles d'argent et 3 croissants mal ordonnés d'argent*. Toutefois, Suzanne de Bigards, sa veuve, tutrice de ses enfants, fut condamnée comme usurpatrice de noblesse, lors de la recherche de la Gallissonnière, mais Nicolas Allard, son fils et Noël Allard, sieur de la Houssaye, paroisse de Chambrôis, furent depuis rétablis dans leur noblesse.

Claude de Bigards, *esc.*, sieur de Saint-Aubin-de-Scellon, habitait chez sa sœur, au manoir des Vaugoins en 1675, il portait: *d'argent, à deux fasces de gueules*.

CONCHES, ch.-l. de cant. sur le Rouloir, à 150 m. d'alt. — Sol diluvium, sables avec menlières en fragments, craie blanche. — *Ch. de fer* de Paris à Cherbourg et de Paris à Laigle. *St. — R. dép.* n° 1 de Rouen au Mans, n° 9 d'Evreux à Conches, n° 20 de Danville à Pont-Audemer. — *Chem. de g. com.* n° 36 de Conches à Louviers, n° 48 de Conches à Beaumont-le-Roger. — *Ch. d'int. com.* n° 23 de Conches à Ambenay. — surf. terr. 1,657 hect. — Pop. 2,482 hab., 4 cont. 23,441 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 28,463 fr. dont 18,577 f. de revenus communaux, droits de places et octroi — ch.-l. de percep. et de cont ind. — *ss.* — bur. télég. — Cure, paroisse — presbyt. — 2 écoles de garçons, 2 écoles de filles. — 1 maison d'école. — Mairie, justice de paix, — bibl. com. de 1,800 vol. — Bur. de bienf. — Hospice de 35 lits, revenu 8,266 fr. — 1 Juge de paix, — 1 greffier, — 1 notaire, — 1 recev. d'Enreg. — Brig. de Gend. — 1 Comp. de sap.-pomp. de 60 hom. — Société de musiq. — usine à gaz. — 23 déb. de boissons. — 43 perm. de chasse.

— dist. en kil. au ch.-l. d'arr. et de départ. 18.

Agriculture. Céréales, prairies, étangs, 3,200 arbres à cidre.

Industrie : 5 moulins à blé — 1 haut-fourneau. — 1 tannerie. — 1 fab. de chandelles. — 1 mach. à battre. — fab. de ferronnerie.

Commerce de grains, de chevaux, bestiaux, fer, fonte, clouterie. — **Foires** à la mi-carême, le lendemain de l'Ascension, le 29 juin, le 16 septembre et le 31 décembre.

Marché le jeudi (halle).

Patentés.

CONDÉ-SUR-ITON.

Paroisse des Dioc. d'Evreux. — Vic. et Elec. de Conches et Breteuil. — Génér. d'Anleçon. — Parl. de Ronen.

Le nom latin de Condé, *Condatus* signifie confluent, jonction; c'était effectivement le lieu où six grandes voies romaines qui ont été parfaitement reconnues et décrites (1), aboutissaient, venant d'Evreux, de Lisieux, de Paris par Ireux et Chartres, du Mans, de Jublains et de Rugles.

Du temps des Gaulois et dès avant la conquête romaine, Condé était le centre d'une fabrication active de fer. C'est ce qui dut engager les vainqueurs à s'y établir eux-mêmes. Les forges gauloises sont attestées par les nombreux amas de laitier que l'on trouve sur le territoire de cette commune.

En face le parc de Mauny, près de l'Iton et au-dessus du parc de Condé, se trouve un menhir ou pierre levée, de 4 mètres de haut, nommée par les habitants la Pierre-de-la-Gour.

Condé est mentionné, dans les *Itinéraires romains* et sur la carte de Peutinger, comme une localité fort importante; il occupait, du reste, un espace beaucoup plus étendu que le pays actuel.

Des fouilles pratiquées, à différentes époques, ont mis à découvert des tuiles à rebords, de grandes briques, des tuyaux en terre cuite, des fragments de poterie, des mosaïques, etc., des fibules, des débris d'armures, des monnaies romaines, des cercueils en pierre calcaire et enfin les restes d'un ancien canal.

C'est aux environs d'une montagne factice, appelée *le Camp*, que l'on trouve surtout ces débris d'un autre âge.

On a dit autrefois CONDÉ-LES-MONTAGNES, quoiqu'il n'y en ait qu'une, parce que sa partie supérieure qui a été bouleversée, depuis la destruction de la forteresse qui la dominait, présente plusieurs sommets. D'après une tradition locale, cette montagne

aurait été formée avec des terres apportées à dos d'homme.

Condé est cité, au IX^e siècle, dans la vie de saint Leufroy et fut donné de bonne heure, par un de nos premiers ducs, à l'évêque d'Evreux.

Dans la seconde moitié du XI^e siècle, Henri II, roi d'Angleterre, approuva cette donation, que le pape Lucius confirma lui-même, de 1181 à 1185.

Par une charte datée de Vernon, Richard-Cœur-de-Lion concéda à Jean, évêque d'Evreux et à ses successeurs, un marché le samedi de chaque semaine (1).

En 1239, Raoul de Cierrey, évêque d'Evreux, était en contestation avec les Religieux de saint Taurin à l'occasion du droit de procuration qu'il réclamait; il transigea avec eux, moyennant 50 l. t. employés à acquérir une rente à Condé (2).

En 1200, Eudes Rigaud coucha à Condé, dans l'hôtel de l'évêque. Dès avant cette époque, Condé avait été érigé en baronnie ayant droit de haute-justice et était exempt de déport (3).

D'après un aveu du 28 mars 1400, la baronnie de Condé-sur-Iton s'étendait sur les paroisses de Condé, de Séez-Moulins, Dame-Marie, Saint-Ouen d'Atiez, le Sacq et Mousseaux.

On lit ce qui suit dans le *Coutumier des fiefs* de Normandie: « Monsieur l'Évêque de Condé, en la forêt de Breteuil, à cause de son hostel de Condé, franchise de panage pour ses porcs, un chesne et un fou. — *Item* un cerf et un sanglier pris aux dépens du roy et rendu à Condé et il doit rendre le cuir du cerf aux veneurs ou payer 5 s. »

En 1473, l'évêque Turpia se trouvait au château de Condé.

De 1511 à 1532 Ambroise le Veneur, évêque d'Evreux, fit rebâtir le château de Condé que notre gravure reproduit, il fit également clore le parc de murailles, enfin il renouvela les droits et privilèges de ses vassaux. Ce château, situé dans les environs d'Evreux, servit de maison de plaisance aux évêques de cette ville. Encore aujourd'hui, les magnifiques pièces d'eau qui décorent le parc, donnent à ce domaine un aspect véritablement princier.

Pendant la ligue, en 1591, Gabriel de Chambray commandait à Condé et c'est là qu'il négocia la reddition de Dreux.

Quelques années après, le 31 mars 1599, M^g Guillaume Pericard, étant à Condé, approuva la collégiale de Verneuil.

Le 28 octobre 1602, Jacques Davy du Per-

(1) *Notes* Le Prévost.

(2) *Cartulaire* de Louviers, p. 205.

(3) *Gallia Christiana*.

(1) Vaugeois. *Condé-sur-Iton*.

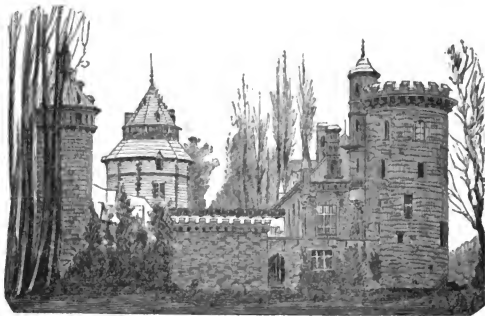
ron, évêque d'Evreux, datait un acte de Condé. Cet homme d'état affectionnait particulièrement le séjour de Condé et son ami, le baron de Médavy ayant perdu son fils, il l'invita à y venir avec sa femme passer quelques temps, afin de se distraire.

Le 14 septembre 1613, Mgr de Pericard se trouvait au château de Condé.

La présence de Mgr Potier de Novion,

relevait de l'évêque d'Evreux, d'après l'avou de 1400 ;

4° PILLEBOURSE. L'évêque d'Evreux fieffa en 1624, à Jean Bucaille, sieur du Buisson, le fourneau de forge à fonte de Pillebourse. Le 10 septembre 1717, Jean Le Vacher obtint arrêt, qui accorde temps, pour obtenir des lettres de confirmation des grosses forges et fourneaux ;



Château de Concé-sur-Iton.

évêque d'Evreux, est marquée, en 1683, au château de Condé, par un acte, aux termes duquel il donna par dévolu à Michel Germon la chapelle Saint-Lubin de Louviers.

En 1703, Etienne Goeslen était receveur général de la baronnie de Condé; enfin le 16 septembre 1775 eut lieu le partage des biens que l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy possédait à Condé (1).

L'église renferme des peintures à fresques fort belles qui font l'admiration des visiteurs.

Fiefs : 1° LE CHESNAY. Le 13 mai 1419, Henri, roi d'Angleterre, étant à Vernon, accorda des lettres de protection et de sauvegarde à Jeanne du Mesnil et à sa maison du Chesnay ;

2° GRANDMAISON. François-Antoine Le Vacher de Grandmaison, esc., seigneur de la Guillerie et du Boisle, acheta Bois-Hibout et Maupertuis en 1778 ;

3° LES HAYES. N. H. Jehan de la Chesnaye, sieur des Hayes, épousa vers 1410, Catherine de Caradas. C'était un fief qui

5° LA PIHALLIÈRE. En 1170, Gadone Le Sesne, seigneur de la Pihallière fut témoin d'une charte de Simon de Granvilliers. Un de ses descendants, Pierre Le Sesne, esc., sieur de la Pihallière, se présenta à la montre de Beaumont de 1469 « *en cuir, assé, salade, gantelez, espée, dague et demye lance et à cheval.* »

Au milieu du xvi^e siècle, le fief de la Pihallière appartenait aux hoirs de défunt M^r Bernard Henri, en son vivant esc., sieur dudit lieu de la Pihallière (2). Bientôt après, ce fief passa à une autre famille; François Durand, esc., sieur de la Pihallière et de Betherville à Plainville, échangea au commencement du xvii^e siècle, l'aînesse des Rondeaux avec le roi; sa femme, damoiselle Rachel de Bonin, était veuve en 1656, et ses enfants avaient pour tuteur, en 1664, Esme de la Vallée, sieur de la Roche.

Durand de la Pihallière: *d'azur à trois têtes de lévrier d'argent, colletées de gueules, 2 et 1.*

(2) Il descendait sans doute de Mathieu Henri, vicomte de Conches et Breteuil en 1409.

(1) M. Lebeurier, p. 109.

Le 17 avril 1698, Charles Dufour, *esc.*, sieur de St-Léger et de la Pihallière, épousa Marie-Gabrielle de Chambray, fille de Nicolas, baron de Chambray. Leur fils, Charles Dufour, épousa le 2 mars 1725, Marie-Anne de Chambray, sa cousine, morte le 21 septembre 1728, laissant une fille. D'un second mariage, Charles Dufour eut un fils du même nom qui, vers 1750, était pensionnaire au Collège de Joyeuse à Rouen.

M. du Four, sieur de la Pihallière, est noté comme absent, le 16 mars 1789, dans le procès-verbal de l'assemblée de l'ordre de la noblesse du bailliage de Breteuil.

Dufour de la Pihallière : *d'azur, à l'étoile d'or, accompagné de trois croissants du même, 2 et 1.*

♁ SENOUDIÈRE-SOLLIGNÉ, FOU, ENSER. Il est fait mention de ces fiefs comme relevant des évêques d'Evreux, dans l'aveu d'Illiers du 28 mars 1400.

CONDÉ-SUR-ITON, cant. de Breteuil, sur l'Iton, à 160 m. d'alt. — Sol : diluvium, sables avec meulrières en fragments, craie blanche et minerai de fer. — *R. dép.* n° 21 de Rugles à Pacy. — *Ch. de gr. com.* d'Orbec à Nonancourt. — *Ch. d'int. com.* n° 16. — Surf. terr. 1,948 hect. — Pop. 892 hab. — 4 cont. 9,813 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. comm. 7,222 fr., dont 2,605 fr. de revenus comm. — *IS.* percep., rec. cont. ind. de Breteuil. — Parioisse, — Presbyt. — Ecole de garçons, 43 enf. — Ecole de filles tenue par une religieuse, 32 enf. — 2 maisons d'école. — Bur. de bienf. — 7 déb. de boissons. — 20 permis de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr. 35, de cant. 4.

Agriculture. Bois, céréales, prairies. — 8,000 arbres à cidre.

Industrie. 3 moulins à eau, 1 fourneau servant à la ferronnerie, une usine pour la fabrication des tenailles, fabrication de boucles, une tuilerie-briqueterie.

Commerce de chevaux, bestiaux, etc. — *Foire* le 24 septembre. — *Patentes*, 35.

CONDÉ-SUR-RISLE.

Parioisse des : Dioc. Génér. et Parl. de Rouen. — Vic. et Elec. de Pont-Audemer.

Condé, qui tire son nom du confluent de la Risle et de la fontaine Sainte-Christophe, est un village ancien, dont la paroisse a été organisée de bonne heure, sous le vocable de saint Martin.

Au sommet de la bruyère, dite des Parquets, qui domine le hameau de l'Eglise, on a reconnu l'existence d'un camp, probablement romain, ayant la forme d'un rectangle divisé en deux parties inégales. La plus

grande renferme une enceinte circulaire, d'environ 20 mètres de diamètre. Ce camp est entouré de fossés assez bien conservés. On peut encore, dans certains endroits, juger de leur profondeur, qui devait être d'au moins 4 mètres. Vers le sud, s'étend un long fossé, qui coupe la bruyère et qui semble former une seconde ligne de défense.

Le premier seigneur de la localité dont l'histoire fait mention, est Gilbert de Condé, chevalier, qui, n'ayant pas d'enfants, donna à l'abbaye de Préaux, du temps de Guillaume-le-Conquérant, avec le consentement de Robert, fils d'Houfroy, tout ce qu'il possédait à Condé. Plus tard, Gilbert ayant eu de sa femme légitime, une fille qui épousa Roger de Croixmare, la donation dont nous venons de parler, fut l'objet d'une contestation, entre le gendre de Gilbert et l'abbaye; les parties transigèrent néanmoins et il fut convenu que le domaine de Condé relèverait de Beaumont, que les moines auraient la moitié de Condé, pendant la vie de Roger de Croixmare, et qu'à son décès, ils auraient le surplus, à l'exception de 30 acres de terre, du manoir, de la cour, du verger et de deux chevaliers, Robert et Roger.

La terre de Condé était un plain-fief de haubert qui fut, on ne sait à quelle époque, divisé en plusieurs portions.

L'une d'elles paraît avoir appartenu, pendant un certain temps, à la famille primitive de Condé, ou du moins cette famille s'est maintenue pendant près de deux siècles dans la localité.

Guillaume de Condé fut, en 1105, un des témoins de la restitution que Raoul, fils de Walbert de Boury, fit dans l'église de Vesly au chapitre de Rouen, des terres de jistors, que son père et lui détenaient injustement.

Un autre Guillaume de Condé, chevalier, vendit en 1207, à un juif de Pont-Audemer, tout ce qu'il possédait à Corneville et à Colletot.

Le *Registrum* de Philippe-Auguste, rédigé vers 1210, constate que Robert de Condé doit le service d'un quart de chevalier, dans la baillie de Pont-Audemer.

Mathilde de Condé donna au Bec, en 1218, une vergée de près à Condé. Enfin, d'après le cartulaire du Bec, Richard de Condé était religieux de cette abbaye, en 1222. C'est la dernière fois qu'il est fait mention de cette famille.

Une autre portion de la seigneurie de Condé appartenait, en 1141, à Richard Le Bigot, porte-cuirasse du grand Robert de Meulan; un de ses descendants, du même nom, sénéchal de Robert II de Meulan, fut témoin, en 1175, d'une charte de son maître.

Un autre Richard Le Bigot, chanoine, donna au Bec, en 1190, tout ce qu'il possédait au Bec.

En 1220, Jean Le Bigot, fils Robert, fils Richard, confirma aux religieux du Bec, les dons de Richard son aïeul et de Geofroy de Berou. Quelques années après, en 1234, il donna aux moines de Preaux, le cours et courant d'eau de la Risle qui traversait son fief. L'année suivante, Jean Le Bigot, chevalier, seigneur de Condé, donna au Bec, 60 gerbes qu'il avait le droit de prendre sur la dime de Condé-sur-Risle.

Au milieu du xiii^e siècle, Jean Le Bigot, chevalier, seigneur de Condé, vendit aux moines de Saint-Denis, moyennant 70 l. parisis, 3 arpents de vigne à Pierrefitte. Ce même seigneur vendit également à l'abbaye de Saint-Denis, une maison située dans cette ville, rue de la Chevallerie (1).

A la même époque, Robert Léonard, chevalier, paraît également avoir possédé une portion de la seigneurie de Condé; il donna, en 1256, aux moines du Bec, une première fois 30 gerbes sur la dime de Condé et la seconde, 20.

Enfin, Jean Pouchin était, en 1202, seigneur de Percé et de la dernière portion de Condé.

Il portait : *de gueules au vol d'argent.*

En 1272, Guillaume Pouchin, seigneur de Condé, est cité dans le rôle des assises tenues à Pont-Audemer.

Jean Pouchin, descendant de Guillaume, épousa Jeanne Martel, fille de Jean, seigneur de la Poterie et de la Tillyaye, il rendit aveu pour le fief de Condé, en 1384, et il mourut laissant une fille unique, nommée Jeanne, mariée à Nicolas de la Bruyère, auquel elle porta les biens de son père.

Marguerite de la Bruyère, fille de Nicolas, épousa Georges de Livet qui devint ainsi seigneur de Condé, de la Poterie, de la Tillyaye, etc., leur fils Richard fut seigneur des mêmes fiefs.

Livet : *d'azur, à trois molettes d'or, 2 et 1.*

Le 11 septembre 1479, Jehan Poisson, seigneur de Condé et du Buisson, rendit aveu du tiers de la terre de Condé qui lui rapportait chaque année, savoir : à la Saint-Michel, 12 l., 2 muids d'avoine, 4 douzaines de poules, plus, pour allouage, 22 s. t.; à Noël, 100 chapous avec 100 d.; à la mi-carême, 12 l.; à Pâques, 1,000 œufs et les deniers qui avec vont; à la Saint-Jean-Baptiste, 10 s.; à la Saint-Pierre, en aout 40 oies... outre les corvées, etc.

François Poisson, fils de Jean, seigneur des mêmes fiefs, épousa Charlotte de la Rivière, dame des Menils.

Poisson : *de gueules, à trois vannets d'or, 2 et 1, surmontés d'un dauphin d'argent.*

Jean Poisson, procureur de Robert Cornu, ayant le droit de Guillaume de Meslo et de la demoiselle, sa femme, est cité avec Aubery, actourné de Gasteligneuil, seigneur de Condé-sur-Risle, dans un contrat de 1474.

L'aveu du Bec, de 1525, fait mention de la fiefferme de Condé-sur-Risle, que tiennent Richard de Livet et les trois fils de Jehan Gasteligneuil.

François Poisson, fils de Jehan, vendit le fief de Condé à N.-H. Robert du Fay, chanoine de la Cathédrale de Rouen, qui laissa pour héritier Pierre du Fay, son frère.

Georges du Fay, *esc.*, fils de Pierre, sieur de la Mesangère, Gaillon, du Fay, Boscher-ville, conseiller du roi, vicomte de Pont-Autou et de Pont-Audemer, rendit aveu au roi, en 1602, de 2 quarts de fiefs, le premier, appelé de toute ancienneté le fief de Condé-sur-Risle, et l'autre le fief de la Dame, de présent réuni au fief de Condé, pour former moitié de haubert.... auquel il y a manoir, contenant 10 acres de terre, compris l'assiette des murs étant autour et qui s'étend jusque sur les bords de la Risle.

Du Fay : *de gueules, à croix d'argent, cantonnée de quatre molettes du même.*

Pierre du Fay, fils de Georges, seigneur de Condé-sur-Risle, vendit la seigneurie de Condé, en 1640, à Guy Duval de Bonneval, qui fut reçu conseiller au parlement de Rouen, en 1644 et qui mourut le 26 mai 1674, après avoir obtenu, par lettres-patentes, données à Versailles, au mois d'aout 1671, l'érection de la seigneurie de Bonneval, en marquisat composé des fiefs, terres et seigneuries de Condé-sur-Risle, du Buisson, plains fiefs de haubert, du Pied-de-Loup, demi-fief de haubert réunis par lettres données à Paris, le 24 avril 1654 et du plain fief à la Dame, avec ceux du Coudray, et de la Benauderie, réunis par lettres patentes du mois d'avril 1677.

Il y eut, en 1605, un procès entre Robert Quesnay, fermier des moulins de Condé, et Martin Vassel, demeurant sur ledit fief de Condé, qui prétendait que les blés récoltés par lui sur le territoire de Corneville ne devaient point de banalité à Condé. Le Parlement décida, par arrêt du 17 juillet, que Martin paierait le droit de banalité de tous les grains qu'il consommait au lieu de sa résidence (1).

On lit, dans un aveu rendu le 20 décembre 1682, par Guy Duval, fils du précédent, chevalier, marquis de Bonneval, seigneur de Condé, Saint-Christophe, etc. « Le fief de

(1) Notes Le Prévost, p. 537.

(1) Basnage.

Condé, sur la paroisse dudit lieu, auquel il y a droiture pour tenir justice et juridiction... Le domaine non fleffé consiste en un enclos fermé de murailles de caillou, contenant 24 acres, dans lequel il y a un vieil chateau ruiné, fermé de fossés plains d'eau, avec un colombier à pied....

« *Item.* Droit de pêcheur en tous les bras de la Risle, depuis l'eau du prieuré de Saint-Philibert et au-dessous des moulins de la ville sous Montfort, passant au travers la commune de l'Ortier,... droit de guet,... droit des bateaux qui passent le long du manoir, qui sont 10 d. de garde.... »

« Plus, il y a audit fief 6 vasseurs, lesquels sont tenus.... assister aux gages, pleges desdites seigneuries avec des gants neufs, une verge blanche en leurs mains, accompagner aussi le seigneur en habit honnête et suffisant en bon équipage, pour tenir l'étrier de son cheval, quand il monte à cheval pour aller au service du roi, et convoier ledit seigneur, à partir de sa maison jusqu'à 2 lieues d'icelle, à leur propre cout et dépens avec une javeline à la main, et outre iceux vassaux sont tenus, quand il nous plaira jouter à la quintaine à l'encontre d'un pal de bois, fiché en ladite rivière de Risle, de quêrir et fournir les bateaux et les hommes, pour les tirer de l'eau... en ce faisant, icelui seigneur leur doit à diner et fournir de chemise.... droit de prendre sur lesdits vasseurs, quand ils marient leur fille aînée, la seconde vache de l'étable ou 60 s. t. et de payer la même chose quand le seigneur marie sa fille aînée....

Le seigneur avait la présentation à l'office de sacristain et le droit d'école de la paroisse de Condé.

De la seigneurie de Condé relevaient la baronnie d'Ecorche-Caillou avec les fiefs de Saint-Pierre-des-Isfs, du Buisson, etc.

Les armes de M. de Bonneval étaient : *de gueules à la fasce vivrée d'or.*

En 1609, Pierre Aubert était receveur de M. Bonneval, à Condé.

À la mort du marquis de Bonneval, ses héritiers vendirent, en 1700, la terre de Condé qui retomba au rang de simple seigneurie, à M. Louis Voisin, de Saint-Paul ; La famille de Choiseul-Gouffier la posséda ensuite jusqu'à la Révolution (1).

Voysin : *d'azur, au vol d'argent, accompagné en chef de deux croissants d'or et d'une croix trefflée du même en pointe.*

Choiseul-Gouffier : *d'azur à la croix d'or, cantonnée de 18 billettes du même, 5 posées en sautoir dans chaque canton du chef, 4 posées en carré dans chaque canton de la pointe ; sur le centre de la croix, un écu d'or,*

chargé de 3 jumelles de sable en fasce, qui est de Gouffier.

Condé-sur-Risle éprouva, en 1788, de grands dommages causés par les pluies et les orages, les pertes furent estimées à 5,116 livres.

Du manoir de Condé, dont il est parlé dans l'aveu de 1682, il ne reste plus qu'un vieux colombier situé à peu de distance de l'église.

Fiefs : 1° CHAPELLE DE SAINT-ANTOINE. Il y avait à Condé une maladrerie de Saint-Antoine, dont la présentation appartenait au seigneur de la paroisse.

En 1454, l'administrateur de la Maladrerie présentait aux écoles de Condé.

D'après l'aveu de 1682, le fief et prieuré de la chapelle Saint-Antoine consistait en manoir, chapelle, maison, jardin, 10 acres de terre labourable, pouvant produire un revenu annuel de 150 l. t., « à cause duquel revenu et usufruit, le chapelain est sujet de prier Dieu pour le roi, pour le seigneur et de dire et célébrer, faire dire et célébrer deux messes chaque semaine, etc... »

Cet établissement fut incorporé à l'hospice de Pont-Audemer, au commencement du XVIII^e siècle ; on voit encore aujourd'hui les vestiges de la chapelle de Saint-Antoine.

2° COUDRAY. Jean du Coudray, chevalier, qui figure, à la date de 1252, dans les titres du Bec, était seigneur de ce fief.

Le Coudray a longtemps appartenu à une famille Toustain, il relevait du fief de Condé et dans l'aveu de 1602, il est dit que le Coudray est de présent à Jehan Toustain, fils de Pierre, fils de Thomas. Robert du Fay acheta ce fief, vers 1572, et Guy Duval, seigneur de Bonneval, le fit unir en 1677 à la seigneurie de Condé. Il consistait en manoir bâti, édifié de maisons, colombier à pied, terres, prés, bois, contenant 30 acres en une pièce, sujet à faire 6 l. de rente au roi, en son domaine de Pont-Audemer (1).

3° ECORCHE-CAILLOU. L'abbaye du Bec possédait à Condé un prieuré, dit de Saint-Martin, situé dans le fief d'Ecorche-Caillou, qui est mentionné dans l'aveu du Bec du 10 janvier 1455.

On a de 1622, cinq baux par les infirmiers du Bec, du fief d'Ecorche-Caillou.

On lit dans l'aveu de 1682 : « relevant aussi de notre fief de Condé le fief et baronnie d'Ecorche-Caillou, qui fut donnée et aumônée à l'infirmerie du Bec, par nos prédécesseurs (2). »

Les vassaux outre les rentes, reliefs, treizièmes, etc., devaient une journée pour aider à faner les foins de l'abbaye.

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

(2) Id. id.

(1) M. Canel, t. 2 p. 289.

En 1789, M. Turpin prit à ferme des Religieux du Bec, leurs terres de labour de Condé pour 130 l.

4° GAILLON était un quart de fief relevant de la cour d'Elbeuf à Fourmetot. Guillaume de Gaillon, qui possédait la Mésangère, en 1337, possédait sans doute aussi un fief à Condé qui fut nommé le Gaillon.

La famille du Fay semble avoir succédé à celle de Gaillon à Condé comme à la Mésangère.

Robert du Fay, Georges et Pierre du Fay furent successivement seigneurs de Condé, Gaillon, etc.

5° LES PRÉS. En 1297, Thomas et Jean des Prés furent témoins de la charte du Moulin de Glos.

6° LE ROUILLARD était un quart de fief movant de Condé-sur-Risle, il appartenait en 1602, aux sous-âge de Charles Nicaise, fils de M^r Martin Nicaise et il devait annuellement 1 l. 14 s. 6 d. de rente seigneuriale (1).

7° LA SALLE-LOUVET. Item dit l'aveu de 1682, relève de notre seigneurie de Condé, le fief de la Salle Louvet, sis à Condé qui possédait à présent les héritiers de feu Charles Poisson, sieur du Bois.

8° LA TILLAYE. Vers le milieu du xiv^e siècle, Jean Martel était seigneur de la Poterie et de la Tillaye ; sa fille Jeanne épousa Jean Pouchin, seigneur de Condé, dont elle n'eut aussi qu'une fille, nommée Jeanne, mariée à Georges de Livet, seigneur de Condé, la Tillaye, etc.

En 1484, Gosset était seigneur de la Tillaye, sa fille Anne épousa Charles de Sainte-Marie-aux-Epaules, auquel elle porta le fief de la Tillaye avec d'autres seigneuries. Judith-aux-Epaules, petite-fille de Charles, porta la Tillaye en dot, en 1607, à Jacques du Fay, sieur du Taillis.

Aux-Epaules : *de gueules, à une fleur de lys d'or.*

Pillon, seigneur de la Tillaye, fut maintenu de noblesse le 6 juin 1670 ; il portait : *d'or à la fasce d'azur accompagnée de 3 molettes d'éperon de sable.*

CONDÉ-SUR-RISLE. Cant. de Montfort, sur la Risle et la Fontaine Saint-Christophe, à 42 m. d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, diluvium et craie glauconieuse. — *St. ch. fer.* de Glos à Pont-Audemer. — *Ch. d'int. com.* no 34 de Pont-Audemer à Serquigny. — Surf. terr. 987 hect. — 4 cont. 6,357 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 4,802 fr. — Pop. 513 hab. ☒ et perc. de Montfort. — Rec. des cont. ind. de Saint-Georges-du-Vivère. — Paroisse. — Ecole mixte de 42 enf. — maison d'école. — Bur.

(1) Arch. de la Seine-Inf.

de bienf. — 3 perm. de chasse, — 5 déb. de boissona, — dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 54, d'arr. 9, de cant. 5.

Dépendances. LES CARDONS, LE CARFOUR, CHARRIERE, LA COURELLERIE, LES DESCHAMPS, LES FÉRET, LE GAILLON, LA GRANDE BRUYERE, LE GRAND-COUDRAY, LE LIEU-AUX-PLAIDS, LE LIEU-AUX-PARCS, LES MAILLARDS, LES MARIE, LES MONTS-DU-LYS, LES PRÉS, LE QUAI-AUBLIN, LE ROUILLARD, SAINT-ANTOINE, LES SERTAUX, LA TILLAYE, LA VORILLONNERIE.

Agriculture. bois, prairies, céréales. — 1,400 arbres à cidre.

Industrie. tissage de toile, 1 moulin à blé. — 10 *patentés.*

CONNELLE.

Paroisse des. Doyenné de Gamaches. — Archidiac. du Vexin-Normand. — Bail. de Gisors. — Elec. des Andelys. — Parl. et Gén. de Rouen.

D'après M. Le Prévost, *Connelle*, Connelle serait peut-être un diminutif de *Colonia*. T. Duplessis lui donne une origine celtique et le fait dériver de *Cum el*, vallée arrosée par un cours d'eau.

Ce serait d'après les Bénédictins, le lieu situé sur les bords de la Seine, nommé *Clavibus* où l'archevêque Raginfrid fut exilé en 754.

Au xi^e siècle, Robert I, duc de Normandie, donna au chapitre de la cathédrale de Rouen, la portion de domaine que Valburg et sa sœur possédaient à Connelle.

L'église de la paroisse, fondée de bonne heure, était placée sous l'invocation de saint Vast ou de saint Pierre; le chanoine de la cathédrale de Rouen, dont la prébende portait le nom de Connelle, présentait à la cure.

Vers le même temps, Raoul de Connelle confirma aux moines de Saint-Evrout une donation faite par Albert de Cravent, de la moitié de la dime de l'Ormais.

Connelle comptait au xiii^e siècle, 60 paroissiens, la cure valait 20 l. t. et l'archevêque était patron de la paroisse.

En 1248, Guillaume de Connelle donna en son nom et en celui de son frère, Robert de Connelle, clerc, aux Templiers de Bourgot, 5 s. de rente dus par Jehan Boutel de Fréteville (1).

Un compte établi à la date de 1332, rendu par Robert Flachet, à l'occasion d'une acquisition de bois qu'il avait faite du duc de Normandie, fait mention de la mesure de Robert de Connelle, qui était tenue à 18 d. parisis de rente, à la Toussaint.

Le 4 avril 1365, Robert Brocheronde, esc.

(1) Notes Le Prévost.

passé quittance de sa terre de Connelle, qui était tenue à 18 d. parisis de rente en deux termes.

Le fief de Connelle, huitième de haubert, s'étendant sur les paroisses de Connelle, Daubeuf, Muids et Andé, relevait de la baronnie de Heuqueville.

Vers la fin du xvi^e siècle, Nicolas Clerc, auteur d'un ouvrage sur la religion, était curé de Connelle; à la même époque, cette localité possédait un vignoble important.

Pierre de Jeucourt et son fils Jacques, esc. ont été tous deux seigneurs de Connelle (1).

En 1648, N. H. Jacques Hallé, conseiller du roi au Conseil d'Etat, doyen de la Chambre des Comptes de Paris, était seigneur de Connelle et du Fay.

Un exemplaire vendu, en 1806, des *Mémoires* de l'abbé de Choisy, publiés à Utrecht en 1727, porte la signature du chevalier de Bermanville, de Connelle, de Rouen.

Un des descendants de ce gentilhomme, Abraham de Rouen, de Bermanville, chevalier, était en 1750, seigneur de Connelle et de Saint-Pierre-le-Petit.

Enfin, au moment de la Révolution, le dernier seigneur féodal fut M. de Meaupou, seigneur de Cabourt, le Fay, Fretteville, etc.

Hallé : *d'azur à trois treffles d'or*, 2 et 1.

Rouen de Bermanville : *d'azur, au chevron d'or, accompagné d'une roue du même en pointe, au chef engrêlé d'argent, chargé de trois molettes de gueules*.

Meaupou : *d'argent, au porc-épic de sable*.

En 1840 mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans, Pierre-Chrysostome Lesage, ancien curé de Connelle.

Fiefs. GUILLAUME-DU-BOIS ET RABOT. Ces deux fiefs appartenaient en 1698 à Claude d'O, et au xviii^e siècle, à la veuve de Louis André de Romé, seigneur de Villers-en-Vain.

D'O : *d'hermines, au chef endenté de gueules*.

Romé : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles du même en chef et en pointe d'une belette aussi d'or*.

RAOULIN ET CABOURT. Ce dernier fief appartenait en 1789 à M. de Meaupou, et tous deux relevaient de la baronnie d'Heuqueville.

CONNELLE. Cant. de Pont-de-l'Arche, sur la Seine, à 28 m. d'alt. — Sol alluvions contemporaines, diluvium et craie blanche. — *Ch. d'int. com.* n° 47 de Pont-Saint-Pierre à Andé. Surf. terr. 393 hect. — Pop. 221 hab. — 4 contrib. 1,581 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 1,583 fr. — et percep. de Saint-Pierre-du-Vauvray. — Rec. des cont. ind. de Pont-de-l'Arche. — Parois. — Ecole mixte de 38 enf. — maison d'école, — 3 déb.

(1) Hist. d'Harcourt, p. 1259.

de boissons. — 4 perm. de chasse. — Dist. kil. aux ch.-l. de dép. 35, d'arr. 11, de cant. 11.

Dépendances. LA GRANDE-MAISON, RONFLAUD, LE NOUVEAU-MONDE.

Agriculture : Céréales.

Industrie : 1 moulin à eau. — 4 *patentés*.

CONTEVILLE.

Paroisse des: Dioc. de Lisieux. — Elec. de Pont-Audemer. — Parl. et Génér. de Rouen.

Suivant le cartulaire de Préaux, le nom primitif de Conteville serait *Comitivilia*, le domaine du comte.

Conteville faisait en effet, partie des possessions des premiers de nos ducs, qui, dans l'origine, sont souvent dans les chartes qualifiés de comtes.

Au commencement du xi^e siècle, un petit chevalier, nommé Herluin, déjà veuf, épousa la maîtresse du duc Robert, Harlette, mère de Guillaume-le-Conquérant, qui lui apporta en mariage le domaine de Conteville et dont il eut trois enfants, Robert, Odon et Emma (1).

Vers 1040, Herluin fonda l'abbaye de Grestain, il assista en 1065 à la dédicace de la Bonneville-sur-Touques, et il mourut, laissant, outre les enfants de son second mariage, un fils du premier, nommé Raoul de Conteville qui fut un des compagnons du Conquérant; c'est lui qui fit élever la tour de la basilique du prieuré de Saint-Vigor, qui s'écroula subitement, en 1579.

Robert et Odon suivirent aussi leur frère Guillaume, à la conquête de l'Angleterre et fournirent, le premier, soixante-dix vaisseaux et Odon, cinquante. Le matin de la bataille d'Hastings, Odon, évêque de Bayeux, un haubert sous son rochet, célébra la messe, prêcha et bénit les troupes; puis, monté sur un coursier blanc et armé d'une lance, il combattit comme un intrépide chevalier (2). Robert ne se distingua pas moins par ses exploits et après la victoire, Guillaume lui donna 973 manoirs dans 18 comtés; c'est alors qu'il prit le titre de comte de Mortain et qu'il épousa Mathilde, fille de Roger de Montgommery.

Robert succéda à son père dans la seigneurie de Conteville, et après la mort du conquérant, poussé par son frère Odon, homme léger, ambitieux, attaché aux désirs de la chair.... (3), il se révolta contre son

(1) Emma prit alliance avec Richard Gou ou le Gois qui fut toujours fidèle au duc Guillaume.

(2) M. Canal. Arrondissement de Pont-Audemer.

t. 2, p. 442.

(3) Orderic Vital.

neveu Guillaume le Roux, mais il se réconcilia avec lui, en lui rendant Pevensey dont il s'était emparé.

Robert, comte de Mortain, mourut en 1090, et il fut inhumé dans l'abbaye de Grestain, dont il avait été le bienfaiteur : il laissait trois filles et un fils nommé Guillaume, comte de Mortain et de Conteville, qui se laissa entraîner par son oncle Robert de Bellême et abandonna le parti du roi Henri, pour embrasser celui de Robert Courte-Heuse. L'armée royale assiégeait Tinchebray et la famine commençait à se faire sentir, Guillaume de Mortain y introduisit un convoi de vivres. « Ce jeune seigneur était si brave et si habile que ses troupes du roi n'osèrent devant lui, sortir de leurs retranchemens, pour lui interdire l'entrée de la place (1).

Quelques temps après, le duc Robert voulant forcer son frère à lever le siège de Tinchebray, en vint aux mains avec lui; il confia le commandement de l'aile droite de son armée au comte de Mortain.

Le duc fut complètement battu et tomba au pouvoir du roi avec le comte Guillaume.

Celui-ci fut non-seulement dépossédé de tous ses biens, mais encore le roi Henri le retint dans une étroite captivité et lui fit, dit-on, crever les yeux. Depuis cette époque, Conteville fit partie du domaine ducal.

En 1184, Guillaume de la Mare, vicomte de Conteville et de Bouleville, fit état au Trésor de 170 l. de ferme. Le 18 janvier 1195, Richard Cœur-de-Lion donna Conteville aux moines de Jumièges, en échange du Pont-de-l'Arche, et à la charge d'une rente de 20 l. En 1198, l'abbé de Jumièges rendait compte de 20 l. de revenu pour le manoir de Conteville, auprès du Lendin.

Le roi Jean donna, en 1201, à Gérard de Fornival, 200 l. de rente sur Léry, Conteville et Lormaye (2).

Après la conquête de la Normandie, au mois de mars 1211, Philippe-Auguste échangea Conteville avec les moines de Jumièges, contre Pont-de-l'Arche, à la charge par les moines de payer chaque année au Trésor 40 l. à Pâques et 40 l. à la Saint-Michel.

En 1238, Thomas du Buisson vendit à Jumièges, moyennant 65 l. t., un manoir situé à Conteville, entre le chemin de Grestain et celui de la Vigne (3).

L'abbaye du Bec possédait de son côté un domaine à Conteville, qui lui provenait d'une donation que lui avait faite, en 1121, Guillaume Mallet.

Saint Louis confirma, en 1240, l'échange de Pont-de-l'Arche contre Conteville.

« En 1275 un voleur fut pris ayant les deniers d'un homme de Quillebeuf, nommé Guillaume Havot. Les preneurs se rendant à Pont-Audemer s'arrêtèrent à Conteville et le lient à un poteau la bourse au cou. Faux en fut fait par 15 l. t. que le vicomte en eut. Guillaume Havot perdit son argent... (1). »

L'église de Conteville, dédiée à saint Marcou, était placée sous la dépendance des évêques de Dol, qui depuis la fondation de l'abbaye de Pentale par saint Samson, possédaient une exemption sur les bords de la Risle.

La prébende cléricale de Saint-Samson avait 500 l. de rente à Conteville, et la sous-diaconale 540 l.

En 1571, l'abbaye du Bec, fléssa au seigneur d'Ouilly, moyennant 60 l. de rente, tout ce qu'elle possédait à Conteville.

Au commencement du xvii^e siècle, Pierre Gallot était curé de Conteville.

La seigneurie de cette localité appartenant à Jumièges et depuis longtemps érigée en baronnie, fut échangée, en 1685, par François de Harlay, archevêque de Paris, et abbé de Jumièges avec Pierre Cousin, conseiller du roi, seigneur du Marais-Vernier, contre le fief et seigneurie du Lendin.

Ce nouveau seigneur épousa Marie Aubry dont il n'eut qu'une fille, mariée à Grouchy, sieur de la Mare.

M. Cousin entreprit d'assainir le fond de la vallée, que le flux et reflux de la mer rendaient stérile. Il acheta une foule de petites propriétés et lorsqu'il eut réuni un domaine de 350 hectares; il éleva une forte digue pouvant résister aux coups de mer et destinée à retenir les eaux de la Risle. Les terres qui venaient d'être restituées à la culture produisirent abondamment des céréales d'excellente quantité, mais, cependant les dépenses extraordinaires que ces travaux avaient occasionnés, obèrent tellement M. Cousin, qu'il se vit forcé de vendre sa propriété, le 28 novembre 1719, à M. Morin, financier, que le système de Law avait enrichi.

Conteville comptait, au milieu du xviii^e siècle, 2 feux privilégiés et 69 taillables.

En 1770, M. Barthelemy Morin, esc., seigneur et patron honoraire de Conteville, seigneur de la baronnie dudit lieu, avait une contestation avec messire Charles-Antoine-Cezard-Henri de Grosourdy, sieur du Chastel, à l'occasion d'un aveu que ce dernier lui avait rendu, d'une pièce de terre relevant du fief Marie à Conteville.

M. Morin prit bientôt en dégoût son domaine de Conteville, en raison des dépenses occasionnées par l'entretien des digues et il

(1) Orderic Vital.

(2) Notes Le Prévost, Léry.

(3) Notes Le Prévost.

(1) Cart. normand.

le revendit, en 1775, à M. Thiroux de Mau-regard, fermier général des postes.

M. Thiroux améliora l'indigence de la Risle, répara la route de Conteville à Pont-Audemer et enfin livra à la culture toutes les terres du fond de la vallée. Le colonel Thiroux de Médavy, son fils, vendit en détail le domaine patrimonial; le château fut acheté par M. de Foucaud, ancien garde-du-corps, chevalier de Saint-Louis.

Thiroux : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois bandes d'or, accompagnée en chef d'une croix ancrée de gueules et de trois têtes de lion du même, 2 et 1 en pointe.*

En 1786, le curé de la paroisse jouissait de sept pièces de terre d'une contenance de 2 acres 25 perches, qu'il louait 90 l. Vers la même époque, on voyait encore les fossés de l'ancien manoir féodal, qui furent comblés et compris dans les dépendances du presbytère actuel.

Le clocher de Conteville attire de loin les regards, son église offre quelques parties des XIII^e et XIV^e siècles, les fonts baptismaux sont romans.

Dans le cimetière, s'élève le tombeau d'un ancien curé de Conteville, que le département de l'Eure peut à bon droit revendiquer comme un de ses plus illustres enfants, puisqu'il a toujours vécu au milieu de nous depuis sa jeunesse. François-Gilles Rever, né à Dol, le 8 avril 1753, embrassa l'état ecclésiastique et après avoir professé la philosophie à Dol et à Angers, il fut envoyé à Conteville, dont il était curé lors de la révolution. Nommé d'abord administrateur du département de l'Eure, il fut député à l'assemblée législative. C'est lui qui a fondé la bibliothèque d'Evreux et l'école centrale de l'Eure. Parmi les ouvrages qu'il nous a laissés, nous citerons : *ses mémoires* sur les ruines du Vieil-Evreux et celles de Lillebonne, enfin le *Voyage des Elèves de l'école centrale de l'Eure*. Il mourut à Conteville, le 12 novembre 1828, après avoir légué à la commune sa fortune, qui était considérable. On a élevé sur la place qui se trouve devant l'église, une fontaine en pierre, surmontée d'un globe terrestre; une plaque de marbre indique qu'elle a été érigée en 1832, avec les fonds provenant du legs de M. Rever.

Un bac connu sous le nom de *Bac de Magasin* (1), mettait en communication les deux rives de la Risle; il est remplacé aujourd'hui par un beau pont tournant.

Fiefs. Les bois. Il est fait mention de ce fief dans un titre de 1286; Laurent Restaut était seigneur du Bois à Conteville en 1641, il était remplacé, en 1692, par Louis de Bri-

non, qui lui-même eût pour successeur la famille de Grosourdy.

Restaut : *d'argent à trois trofles d'azur, 2 et 1.*

Brinon : *d'azur, au chevron d'or, au chef endenché du même.*

Grosourdy : *de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée d'un croissant du même en chef, et en pointe de deux roses aussi d'argent.*

2^e LA GARENNE est citée dans une charte de 1286.

3^e GUÉRET ET LA HÉRICHÈRE. Ces deux fiefs devaient 36 l. 1 s. 8 d. de rentes seigneuriales, et appartenait en 1768 à Jean et à Charles Bouchard. Une de leur descendante, M^{me} Agathe-Emélie Bouchard, veuve de M. Dominique-Alexandre Cardine, a vu vendre ses biens par expropriation le 28 août 1868.

4^e MARIE appartenait, en 1770, à Joseph-Barthélemy Morin *esc.* seigneur de Conteville.

5^e LA VIGNE. Les premiers seigneurs que nous connaissons sont les hoirs Richard de la Vigne, tenant le quart de fief de ce nom.

En 1637, Ambroise d'O, *esc.*, était seigneur du Val et de la Vigne.

CONTEVILLE, cant. de Beuzeville, sur la Risle, à 85 m. d'alt. — sol; alluvions contemporaines, diluvium et craie glauconieuse. — *Ch. de g^{de} con.* n^o 47 de Toutainville à Fiquetteur. — *Ch. d'int. com.* n^o 52 de Beuzeville à Conteville. — Surf. ter. 1,023 hec. — Pop. 641 hab. — 4 cont. 10,509 fr. — Rec. ord. budg. com. 5,738 fr. — Ch.-l. de Percep. — Rec. contrib. ind., de Beuzeville. — Capitaine de port. — Parois. — Presbyt. — Ecole mix. de 68 enfants. — Maison d'école. — Bureau de bienf. — C^o. de sap. pomp. — 13 perm. de chasse. — 10 déb. de boissons — dist. en kil. aux ch.-l. du dép. 78, d'ar., 12, de cant. 9.

Dépendances. LA COTE-MACAIRE, DESILE, LE DOUY, LA FOSSE-TISON, LES FRICHES, LA GARDERIE, GRANDE-MARE, LE HAMEAU-POTTIER, LES JULIENS, LA JUDÉE, LES PELISSIERS, LA RUE DU BOIS, LES RONCES, LE SARAZIN, SAINT-PIERRE LE THEIL, LE VAL-DAVID, LE VAL-DE-LA-VIGNE.

Agriculture, céréale, lin, chanvre, prairies. — 2,500 arbres à cidre.

Industrie. — Pêche et marine — 25 *patentés*.

Canton de Cormeilles.

Arrondissement de Pont-Audemer.

Topographie. Le canton offre aux regards une vaste plaine unie, qui n'est guère accidentée que par la vallée de la Calonne, il est borné au N. par les cantons de Beuzeville et Pont-Audemer, au S. par celui

(1) Ce qu'on appelait le Magasin, était un grand bâtiment qui servait à placer les marchandises et près duquel les navires s'arrêtaient.

de Thiberville, à l'E. par le canton de Saint-Georges-du-Vivère, et à l'O. par le dép. du Calvados.

Surf. territ. — En hect. 10,469, savoir : terres labourables 5,487 — près et herbages 1,962 — bois 890 — vergers et jardins 1,751 — terrains divers incultes 80 — routes, chemins, etc., 220 — rivières et cours d'eau 13.

Géologie. — Les principaux terrains, dont la présence a été constatée, sont : les alluvions contemporaines, l'alluvium ancien, le diluvium et la craie glauconieuse.

Cours d'eau. — La Calonne entre dans le canton à Bailleul-la-Vallée, passe à Saint-Jean-d'Asnières, Saint-Pierre-de-Cormeilles, et à sa sortie du territoire de Cormeilles, pénètre dans le dép. du Calvados; elle reçoit sur sa rive droite : les eaux du ruisseau de Bailleul, de la fontaine d'Angerville, qui prend naissance à Saint-Sylvestre, du Doult-Tourtel formé par les sources ferrugineuses d'Epaignes, et enfin du Doult-de-la-Belle-Herbe. Sur sa rive gauche la fontaine Saint-Féréol, le ruisseau Fredet, et les fontaines Castel, Doult-Saint-Crespin et Domain. — La rivière de Sebec prend sa source à la Chapelle-Becquet, et passe à Saint-Simon.

Votes de communications. — Routedép. n° 17, de Neubourg à Pont-l'Évêque, par Cormeilles et Saint-Pierre-de-Cormeilles, n° 19, de Lizieux à Aizier, par Cormeilles. Chem. de g^de. com. n. 10, de Thiberville à Honfleur par Saint-Pierre-de-Cormeilles, n° 13, de Beuzeville à Lieurey par Epaignes, n° 52, de Pont-Audemer à Cormeilles, par la Chapelle-Bayvel — chem. d'int. com. n° 30, de Cormeilles à Blangy, n° 33, de Monfort à Epaignes.

Population. — 8,251 hab.

Div. adm. — 12 communes, Cormeilles, Asnières, Bailleul-la-Vallée, Bois-Hellain, Chapelle-Bayvel, Epaignes, Fresnes, Cauverville, Jouvaux, Morainville, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Simon et Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, 2 ch. l. de percep. Cormeilles et Morainville.

Les contributions du canton pour 1867, s'élèvent en princip.

Fonciers.	76,713 fr.	} 106,585 fr.
Personn. et mob.	9,321	
Portes et fenêtres.	13,134	
Patentes.	7,417	

Les recettes ordinaires prévues au budgets des communes du canton, s'élèvent pour 1867, à la somme de 55,205 fr. dans laquelle les octrois, places et revenus communaux figurent pour 15,203. — 86 permis de chasse.

Contrib. ind. — Rec. de Beuzeville et de

Saint-Georges-du-Vivère — 2 buralistes à Cormeilles et à Epaignes.

Div. ecclésiast. — Une cure. au ch. l. — Chaque commune est paroisse succursale.

Étab. de bienf. — Toutes les communes sont pourvues de bureau de bienfaisance, mais il n'existe pas d'hospice.

Div. judic. — 1 juge de paix et son greffier — 2 notaires — 3 huissiers — 1 commissaire de police.

Instruc. publ. — 3 écoles spéciales de garçons, 4 de filles — 7 écoles mixtes — 360 garçons, 445 filles reçoivent l'instruc. prim., 84 garçons et 120 filles admis gratuitement; les communes possèdent 8 maisons d'écoles, et en louent 4.

Élections. — 2,772 électeurs nomment 1 conseiller génér., et 1 conseiller d'arrond.

Force pub. — 4 gendarmes et 1 brigadier. — Une Cie. de sapeurs pompiers au ch. l. dont l'effectif est de 60 hom.

Société music. — 1 orphéon.

Agriculture. — Céréales, lins, prairies, engrais de bœufs et vaches.

Industrie. — Fabrication de fils de toiles, de rubans et de bonneterie — 2 tanneries — 1 moulin à tan — 1 filature de laine — 2 teintureries — 16 blanchisseries de fil — 4 écangeries — 8 routoirs — 2 teilleries mécaniques de lin — 3 moulins à l'huile — 1 à moutarde — 1 moulin à ciment — usine à ciment — usine à métaux — 4 tuileries ou briqueteries — 2 fours à chaux.

Commerce de chevaux, bestiaux, toiles, fil, lin, bonneterie.

Patentes. — 407.

Foires à Cormeilles, Epaignes, Saint-Pierre-de-Cormeilles. — V. les communes.

CORMEILLES.



Paroisse des dioc. de Lisieux. — Chef-lieu de doyenné. — Vic. et élec. de Pont-Audemer. — Parl. et gén. de Rouen.

Cormélie, les Cormeilles, au pluriel, implique l'existence de plusieurs localités réunies en une seule et formant un bourg. Bien que la révolution ait fait trois communes des paroisses de Saint-Pierre, Saint-Sylvestre et Sainte-Croix de Cormeilles qui, autrefois, ne formaient qu'un bourg, nous ne consacrerons qu'une seule notice à leur histoire et nous intervertirons un instant l'ordre alphabétique.

Cormeilles était, primitivement, une bourgade romaine, s'étendant vers Bailleul-la-

Vallée et traversée par la voie romaine, de Lisieux à Pont-Audemere.

Lors de l'invasion normande, Cormeilles fut compris dans le domaine ducal, mais moins d'un siècle après, il fut donné à Raoul comte d'Yvry et de Bayeux, en même temps que la forêt du Vièvre. Les deux fils de Raoul ayant embrassé l'état ecclésiastique, le riche domaine de Cormeilles devint la propriété de son gendre Osbern, fils d'Herfaste et neveu de la duchesse Gunnor.

Ce seigneur fut en grande faveur, à la cour du duc Robert qui, avant son départ pour l'Orient, le fit sénéchal de son duché et gouverneur de son fils. Cette haute faveur attira l'envie des grands et se termina par la scène affreuse du Vaudreuil où l'infortuné sénéchal fut massacré, en 1039, sous les yeux du jeune duc Guillaume.

Osbern laissait un fils, qui devint le célèbre Guillaume-Fitz Osbern, l'ami d'enfance du conquérant et après lui, le plus grand homme de la Normandie. Unissant la piété à la bravoure, il fonda, vers 1060, dans son domaine de Cormeilles, un monastère qu'il plaça sous l'invocation de la sainte Vierge.

Guillaume-Fitz Osbern abandonna aux religieux destinés à prier sur sa tombe, non seulement un de ses fils nommé Raoul, mais encore les trois paroisses de Cormeilles, le bourg en entier avec son tonlieu, son four banal, ses eaux, ses moulins, ses prés, ses bois, ses cinq foires, avec cinq fiefs militaires à l'entour et tout le territoire voisin du monastère. Depuis cette époque, Cormeilles n'a plus cessé d'appartenir aux religieux, sous le titre de baronnie avec haute justice.

Un signe de l'importance de Cormeilles à cette époque, c'est que le bourg avait des usages et des coutumes locaux que l'historien contemporain appelle « *Leges Cormeiliensium* ». Richard de Hengleville introduisit, au XI^e siècle, dans son domaine d'Auffay, les coutumes de Cormeilles.

Lors de l'expédition d'Angleterre, pour laquelle Guillaume-Fitz Osbern fournit 60 vaisseaux, les bourgeois de Cormeilles furent représentés par deux d'entre eux : Ausfroy et Goscelin dont les noms sont inscrits sur les marbres de Dives. L'un et l'autre sont cités dans le *Domesday Book*, rédigé en 1080. En récompense de leurs services, ils reçurent des terres en Angleterre.

Au mois de mars 1071, on rapportait à Cormeilles les restes du fondateur de l'abbaye, qui venait d'être tué dans un combat livré aux troupes de Robert le Frison.

Un fait qui se rapporte à l'an 1085 et qui concerne un personnage de Cormeilles, nous fournit l'occasion de citer un morceau bien intéressant d'Orderic Vital.

« Gislebert, évêque de Lisieux, vieillard versé dans la médecine... avait coutume de contempler longtemps toutes les nuits le mouvement des astres ; et, comme il était plein de sagacité dans ses horoscopes, il notait habilement leur cours : c'est pourquoi ce physicien considéra avec sollicitude ce prodige céleste : il appela un garde qui, pendant que tout le monde dormait, veillait sur le palais. « Gautier, lui dit-il, voyez-vous ces signes remarquables ? — Seigneur, répondit le garde, je les vois, mais j'ignore ce qu'ils annoncent. » Le vieillard reprit : ils figurent, comme je le pense, l'émigration des peuples d'un royaume dans un autre ; beaucoup de personnes partiront, pour ne jamais revenir, jusqu'à ce que les astres rentrent dans leur propre cercle... d'autres resteront dans une place éminente et sainte comme les étoiles qui brillent au firmament (1). Ce Gautier, qui était de Cormeilles, me raconta longtemps après, ce qu'il avait appris de la bouche du prudent médecin, au moment même où le prodige s'était opéré (2).

Un siècle après cet entretien de l'évêque avec le chef de ses gardes, en 1198, Guillaume de la Mare, receveur du roi, avait levé une taille de 100 l. sur les bourgeois de Cormeilles.

Il est bon de remarquer que ce bourg fut alors imposé au quart de la somme payée par Bernay, ce qui indique qu'il avait quatre fois moins d'importance, et c'est encore la proportion actuelle. De plus, le pays s'administrait lui-même, car le receveur du fisc ne levait pas directement l'impôt, il le recevait des bourgeois qui s'imposaient eux-mêmes, proportionnellement à leurs richesses.

Un de ces bourgeois, Guillaume, de Cormeilles, paya en 1199, 40 s. au trésor pour avoir vendu son vin au-dessus de la taxe (3).

Nicolas, doyen de Cormeilles, fut député avec le doyen de Bernay, au concile de Pont-Audemere, tenu le 12 septembre 1257, pour représenter le diocèse de Lisieux.

Vers 1270, Thomas de Cormeilles et Raoul Poignant, son filleul, présentèrent à Jean de Nenvy, vicomte de Pont-Audemere, un hanap d'argent de la valeur de 7 l. t., de la part de Jean Gél-de-Bœuf, pour engager le vicomte à se prononcer contre Mgr. Guillaume Tesson, chevalier, avec lequel il plaiddait pour un héritage (4).

Le Pouillé de Lisieux, cite Cormeilles, vers 1350, comme le chef-lieu d'un doyenné dans l'archidiocèse du Lieuvain. Dans la

(1) Gislebert annonçait les Croisades.

(2) Orderic Vital. L. 9., trad. Dubois.

(3) Rôles Normands. Ed. Leclaudd.

(4) Cartulaire Normand.

liste des paroisses, Sainte-Croix tient le premier rang; viennent ensuite Saint-Pierre et Saint-Sylvestre : l'abbé de Cormeilles est le patron des trois paroisses.

Pendant la domination de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, Cormeilles fut victime, tour à tour des vexations des Navarrais, des Anglais et des Français. Nous voyons dans l'interrogatoire de Pierre du Tertre, secrétaire du roi de Navarre, qu'il assembla, vers 1374, des gens d'armes de la contrée et alla s'emparer du fort du Pin, défendu par Taupin du Mesnil. Du Tertre le fit détruire, « parce que ledit Taupin avait battu et navré d'une dague au col, et é-s-fesses moult vilainement, au marchié de Cormeilles, un sergent du roi de Navarre, en lui disant : c'est en despit de ton roy et de sa sauvegarde; et aussi avait fait brisier les deux jambes à un homme du pays, pour ce qu'il ne voulait aller à son guiet et aloit à un autre guiet ailleurs, et en avait esté mort; et aussi pour les autres mauls que ledit messire Taupin et ses gens avaient faiz et faisoient sur le pays. »

D'après une enquête du 4 avril 1447, les principaux habitants de la paroisse Sainte-Croix à Cormeilles, étaient : Jehan Lefevre, Mathieu du Bois-Hellain, Cardin Carrel, Jehan de Tressy, dit Lebreton, Colin Coul-dray, Thomas Dumoulin, Giroit du Bois-Hellain, Giroit du Perray, Colin Variu, Pierre Desmares, Jean de la Crinière (1).

Vénéérable M^r Jean Grenet était curé de Cormeilles et de la Hauille en 1457.

En 1459, Jean du Bois-Bazire, natif de Cormeilles, condamné à mort, eut la vie sauve en portant la Fierte de saint Romain : il avait encouru la peine capitale pour avoir accusé faussement quelques personnes d'avoir enlevé Guillemine, sa fille naturelle, qui avait quitté la maison paternelle (2).

Il faut peut-être rattacher à ce Jehan du Bois, un Gilles du Bois qui, en 1562, fut taxé à 20 l. lors de l'assiette du ban. Son frère ou parent, Ursin du Bois, alors défunt, possédait les deux portions de la seigneurie de Courcelles, près Bernay.

Au mois de mai de cette même année, Cormeilles était envahi par les hugenots; le 18 de ce mois, Antoine Langeois, dit la Cornerie, se dirigea vers Lisieux, où, réuni à d'autres protestants, il put pénétrer dans la ville. Le lendemain il la pillà, secondé par les frères Paulmier qui tiraient des coups d'arquebuses et de pistolets contre le crucifix et autres images (3).

Ces désordres ne demeurèrent pas impu-

nis : les chanoines de Lisieux portèrent plainte et un certain nombre de séditeurs qui, à Lisieux, à Cormeilles et à Pont-Audemer avaient saccagé les églises, furent menés par charrettes à Louviers, où ils ne devaient pas longtemps languir (1).

Le Registre des taxes dues par les paroisses, pour l'année 1571, nous montre l'importance relative de chacun des trois centres qui composaient Cormeilles. Sainte-Croix était taxé à 22 l., Saint-Pierre à 45 l. et Saint-Sylvestre à 35.

Cormeilles, qui avait jusque-là fait partie de la vicomté de Pont-Audemer, sous l'élection d'Orbec, fut compris dans le ressort de Pont-Audemer, lorsqu'une élection y fut établie en 1572. « En 1589, les taillables de Cormeilles et autres bougs étaient retard pour le paiement de leurs impôts et l'on faisait arrêter tous ceux qui venaient à Pont-Audemer. Cormeilles se révolta contre ces mesures, et, d'accord avec les localités importantes de la vicomté, fit emprisonner par repréailles, tous les bourgeois du chef-lieu qu'on pouvait saisir. Aucun étranger ne venait plus dans la ville et les habitants n'osaient sortir lors de leurs murs. Pour mettre un terme à cet état de chose, ceux-ci se réunirent en état de commun et défendirent aux élus et commissaires des tailles d'arrêter qui que ce fut dans la ville; ils ordonnèrent en même temps au vicomte d'y tenir sa juridiction. » (2).

Jean Le Chartier, sieur de Cormeilles, demeurant en la paroisse de Beuzeville, obtint, en août 1637, des lettres de noblesse; on pourrait le rattacher aux seigneurs de Cormeilles, dont nous avons signalé l'existence (3).

Le Chartier, élection de Pont-l'Évêque : *d'azur au dextrochère d'or mouvant d'une nuée d'argent accompagné de 3 étoiles d'or.*

Pierre Englemont était, en 1667, greffier de la haute justice de Cormeilles.

En 1675, la translation des Pénitents de Bernay, dans leur nouveau monastère, fut l'objet d'une fête et l'on remarqua que le curé de Cormeilles donna le cidre qui servit au repas.

Vers le milieu du XVII^e siècle, la famille de Bellemare, sieur de la Pelletière, habitait la paroisse Sainte-Croix; elle portait : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 3 carpes du même, 2 et 1.*

Quelques pièces manuscrites, datées de 1695, nous fournissent sur Cormeilles divers renseignements, parmi lesquels nous extrayons ce qui suit :

Jehan Delaunay était bailli vicomtal de la

(1) Notes Le Prévost.

(2) M. Floquet, *Hist. du Privilège de Saint-Romain*.

(3) Dubois, *Hist. de Lisieux*, p. 161.

(1) Floquet, *Hist. du Parlement*.

(2) M. Cauel, t. II, p. 371.

(3) Lebeurier, *Anoblis*, 702.

haute-justice de Cormeilles, — feu M^e Noel Huard, greffier en ladite vicomté, demoiselle Fabienne Le Paulmier, sa femme, — M^e Jean Lucas, sergent en la haute-justice, — Jean Daufresne, — Thomas Lecomte, — Eustache Bouchard, — Denis Le Guesnier, *esc.*, — Louis Meslier, — François de la Bigne, — M^e Constantin Tavenne, docteur en médecine, demeurant à S.-Sylvestre, — M^e Louis Asse, procureur fiscal en la vicomté, — le sieur des Viviers, — Monsieur du Val-Hébert, — M^e Nicolas Lefebvre, Président en l'élection de Pont-Audemer, — d'Asnières, commis-contrôleur, — La commune des Monts-du-Bourg, — Pierre Lefebvre, sieur des Malarties.

M^e Bernard Selle était en 1714, bailli vicomtal de la haute-justice de Cormeilles.

En 1758, Sainte-Croix-de-Cormeilles contribua pour 660 l. au don gratuit demandé par le roi dans son édit de 1739.

Une compagnie du régiment Pont-Charrost fut casernée dans le bourg de Cormeilles en 1761.

M. Besogne, syndic de Sainte-Croix de Cormeilles demanda en 1785 à être dispensé de conduire à Neufchatel, les deux ou trois miliciens de sa paroisse. « Je suis syndic, dit-il, mais en outre chirurgien très-affaire et accoucheur; actuellement plusieurs femmes à la veille d'accoucher dont j'ai la confiance, de ce nombre, il y en a de condition, jettent les hauts cris sur l'absence que ce voyage exige de moi (1). »

En 1786, le curé de Sainte-Croix avait un pré loué 170 l. et un autre 180 l. et 3 l. de sucre fin.

Un peu avant la Révolution en 1788, M. Asse père était bailli vicomtal, Reynouard de la Frossaye, lieutenant, Delamare, procureur fiscal etc.

A cette époque, l'abbaye de Cormeilles possédait la contume du bourg et foires dont le revenu était évalué à 1400 l.

Le moulin à blé était loué 1125 l.

Les armes de la ville de Cormeilles étaient : *de gueules au cerf passant d'or.*

Fiefs et lieux dits 1^o LES MONTS DU BOURG: C'était un terrain en friche dont les seigneurs de la chapelle Bayvel réclamaient la propriété. Dans un aveu du 14 février 1702, André Desson s'exprime ainsi. Plus m'appartient les Monts-du-Bourg de Cormeilles en paturages, sur lesquels est situé la chapelle Saint-Firmin et y compris ladite chapelle, contenant V^{ix} acres ou environ.

Vers 1600, Martin de Hally, seigneur de la chapelle Bayvel, vendit aux religieux de Cormeilles la chapelle de Saint-Firmin qui a quelquefois le titre de prieuré.

En 1779, l'abbé de Cormeilles plaidait avec M. de Giverville au sujet des-Monts-du-Bourg (1)

2^o PETIT-MOYARD. C'était une sergenterie noble, quart de fief de haubert s'étendant sur les paroisses de Sainte-Croix, Saint-Pierre, Saint-Sylvestre de Cormeilles, Bonneville-la-Louvet et Saint-Léger de Bonneville. Il était tenu du roi à la charge de reliefs, treizièmes, service de ban et arrière-ban... de payer chaque année en deux termes, Saint-Michel et Pâques, 8 l. t... il avait le droit de chasse à cor et à cris, avec chiens sur les paroisses ci-dessus; de percevoir sur les coutumes des foires Saint-Barthélémy et Saint-Mathieu 5 s. t. et de faire rôles, exploits, ventes de biens, décrets d'héritages, en un mot, tous les actes appartenant à noble sergenterie (2).

Vers 1378, Jean de Bellemare, sergent fiefcé de la sergenterie de Moyard, par ordre de Guillaume du Boys, bailli de Pont-Audemer et Orbec, détruisit le château de Malou à Saint-Pierre-de-Cormeilles; il obtint pour ce fief, en 1383, des lettres de rémission.

Lors de la montre de 1469 à Beaumont, Jean de Bellemare, de la famille du précédent, seigneur de Gouvvy et de la sergenterie de Moyard, se fit remplacer par Philippe, son frere, qui se présenta en archer avec deux chevaux.

En 1550, la sergenterie appartenait à Nicolas Le Vallois, *esc.*, seigneur de Putot; douze ans plus tard, elle était divisée en deux parties; l'une appartenait aux héritiers Nicolas Le Vallois, et l'autre à Jacques d'Annebault *esc.*, vicomte d'Auge, seigneur de Gouvvy et de la Roque.

Gabriel La Vache en fit hommage en 1575; il en avait présenté l'aveu le 12 mai 1574, devant le lieutenant du bailli de Rouen en la vicomté de Pont-Audemer.

Le 14 mars 1602, Jean de la Vache donna son aveu de la sergenterie du Petit Moyard qui lui provenait de Gabriel de la Vache, son aieul.

Tanneguy de la Vache avait remplacé Jean de la Vache, son père, le 21 janvier 1631; lui-même eut pour successeur son fils François, qui rendit aveu en février 1664.

Benoit Cansbourg ayant épousé Catherine de la Vache, fille de François, hérita du fief et donna aveu le 16 octobre 1678 (3).

La sergenterie était en 1728 entre les mains de Jean du Quesnoy, sieur des Londres qui la comprit cette même année dans la dot de sa fille Marie, lors de son mariage avec Pierre Parrin, *esc.*, sieur de Semainville, porte-épée de parent du roi; il était rem-

(1) M. Reutey. *Chapelle Bayvel.*

(2) *Notes communiquées par M. Canel.*

(3) *Arch. de la Seine-Inf.*

(1) *Arch. de la Seine-Inf.*

placé en 1773 par son fils, Pierre Luc, sieur de Semainville.

Parrin de Semainville : *D'azur à deux fonds baptismaux d'or, au chef d'argent chargé d'or, croix patée alaisée de gueules.*

3^e LA PELLETIÈRE. Jean de Bellemare, sieur de la Pelletière, figure dans la taxe du ban de 1562, pour 64 s.

Dans le même temps vivait Constantin de Bellemare, senéchal de l'abbaye et juge ordinaire de la haute justice de Cormeilles; de son mariage avec Marie du Quesne, il eut Pierre de Bellemare, sieur du Val-Hébert et de la Pelletière.

4^e LA VALLÉE-MARTIGNY. A la fin du XII^e siècle, il existait dans cette partie du Lieuvain une famille de Martigny dont le hameau a pu tirer son nom. Vers 1180, Guillaume de Martigny confirmait une donation faite aux lépreux de Saint-Gilles de Pont-Audemer par Raoul Pikes (1). Gudon de Martigny en 1198 devait au trésor 10 s. pour une taille (2).

SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES.

L'histoire de cette paroisse est liée avec celle de la bourgade entière, nous constatons, cependant, les faits particuliers ci-après.

En 1439, M^r Pierre Baudry, frère de Richard, était curé de Saint-Pierre de Cormeilles; d'un autre côté, les principaux habitants de la paroisse figurant dans une enquête en 1447, étaient : Jean Drouet, Robin Catulley, Jehannot Baillet, Jehannot Faulcon, Jehannot Drouet, Thomas Drouet l'ainé, Thomas Drouet le jeune, Jehannot Grieu (3).

A la date du 19 juin 1700, noble homme Jean Lageois, sieur du Parc, habitait Saint-Pierre de Cormeilles, à l'image Saint-Lubin, il devait 800 l. à un habitant de Cavoville qui avait épousé sa petite-fille.

En 1616, Jeanne de Launay, veuve de Jean Ferey, seigneur de Malou, donna 4 l. de rente et une pièce de terre pour un *Salve* et un *De profundis* aux quatre grandes fêtes; quelques années après, elle donna deux pièces de terre pour l'instruction des enfants de la paroisse.

ABBAYE.

Ce fut, sur la rive gauche de la Calonne, que Guillaume Fitz Osbern fit bâtir vers 1055 l'abbaye de Notre-Dame de Cormeilles, où il voulait reposer un jour. Rainier, abbé de la Trinité, à Rouen, auquel il s'était adressé, mit à la tête de la colonie qu'il envoyait dans le Lieuvain un moine très-intelligent nommé Osbern, fils d'Herfast.

1^{er} Abbé. OSBERN se mit résolument à la tâche et fit construire les bâtiments de la nouvelle abbaye, mais à la fin de 1060, il fut

subitement enlevé à son œuvre et nommé abbé de Saint-Evroult qu'il gouverna avec un talent remarquable. Voici l'éloge qu'en fait Orderic Vital. « Osbern » dit-il, « originaire du pays de Caux avait cultivé les lettres depuis son enfance, il était éloquent dans ses discours et propre par la force de son esprit à toutes sortes d'arts tels que la sculpture, l'écriture... C'était un homme d'une stature médiocre... la tête bien garnie de cheveux noirs et blancs; il était sévère pour les sots... miséricordieux pour les faibles... Plein d'ardeur pour la profession monastique... il savait contenir à merveille les jeunes gens et les forcer à lire, psalmodier, ainsi qu'à écrire... »

Ce fut malgré lui qu'Osbern accepta le siège abbatial de Saint-Evroult et en se rendant à ce nouveau poste, il emmena avec lui un moine de Cormeilles, nommé Guimond, très-habile dans l'art de la grammaire et de la musique (1).

2^e Abbé. ROBERT fut tiré de l'abbaye de la Sainte-Trinité et remplaça Osbern, après sa translation à Saint-Evroult; il périt sur mer dans un naufrage et, n'ayant fait que passer sur le siège abbatial, il n'est pas compté au nombre des abbés de sa maison (2).

3^e Abbé. GILBERT (3). Un troisième religieux de la Trinité, nommé Gilbert, remplaça le défunt (4). Il fut témoin, en 1070, d'une charte de Guillaume Fitz Osbern, pour l'abbaye de Saint-Denis. C'est lui sans doute qui, en 1071, donna la sépulture au fondateur de la maison; il lui fit élever un tombeau remplacé plus tard par un plus moderne on y voyait la statue de Guillaume, avec des armoiries, *de sable à un cerf d'or*, avec cette épitaphe :

Cy gist Guillaume Fitz Osbern, comte de Breteuil et de Lancesstre, fondateur de ceus (5).

L'abbé Gillebert mourut vers 1075 le 25 mars.

4^e Abbé. GUILLAUME 1^{er} fut fourni par l'abbaye du Bec pour succéder à Gislebert; c'était le disciple inséparable du vénérable Helouin. Il jouissait d'une grande considération auprès du roi Guillaume et nous le trouvons auprès de ce prince lorsqu'il confirma à Fécamp les biens que cette maison possédait en Angleterre, en France et en Normandie.

Lors de la mort du bienheureux Lanfranc en 1089, Guillaume, abbé de Cormeilles, son ami, écrivit aux religieux du Bec une lettre qui nous a été conservée et dans laquelle il

(1) D'après Robert du Mont, Osbern n'aurait été que l'organisateur et non l'abbé de la maison de Cormeilles.

(2) Robert du Mont. *Traité de Abbatis*.

(3) Robert du Mont l'appelle Geofroy, mais son texte aura été altéré.

(4) Dom Mabillon le regarde comme le premier abbé de Cormeilles.

(5) M. Canel.

(1) Cart. de Saint-Gilles.

(2) Rôles 18 et 130.

(3) Notes Le Prevost.

révèle certaines particularités des premiers temps du séjour de Lanfranc au Bec.

Au mois d'août 1094, les religieux du Bec envoyèrent chercher leur ancien confrère, l'abbé de Cormeilles, afin d'assister à la bénédiction de leur nouvel abbé, Guillaume de Montfort; il vint effectivement le lendemain et installa son nouveau confrère.

Orderic Vital cite au nombre des hommes remarquables décédés pendant le cours de l'année 1109, Guillaume, abbé de Cormeilles, mort le 27 juillet (1).

5^e *Abbé*. BEXORT. Après la mort de Guillaume 1^{er}, l'auteur du *Neustria Pia* introduit un abbé, nommé Richard, qu'il dit être mort le 9 décembre, nous pensons qu'il faut s'en tenir à Robert du Mont qui donne pour successeur à l'ami d'Hellouin un autre moine du Bec, nommé Benoît.

En 1113, les moines de Cormeilles inscrivirent une prière sur le rouleau de Mathilde, 1^{re} abbesse de la Trinité de Caen que l'on venait de leur apporter; ensuite ils demandèrent à leur tour des prières pour les morts dont le souvenir leur était le plus cher. En tête est le comte Guillaume, leur fondateur, puis Emma, sa fille aînée, épouse de Raoul de Gaël, morte à la croisade avec son mari; viennent ensuite les noms d'Havise, seconde fille du comte, de Roger, comte d'Hereford, son fils, de Dom Gislebert, de Guillaume, abbé, de Ranulfe, prieur, du moine Benoît et de douze autres religieux; le laïque Gislebert termine la liste (2).

Un second rouleau fut apporté en 1122, c'était celui du bienheureux Vital, abbé de Savigny. La réponse des religieux diffère peu de la première.

6^e *Abbé*. ROBERT II DE SAINT-PANCRACE. C'est de l'abbaye du Mont-Saint-Michel que l'on tira cet abbé de Cormeilles, en 1158.

La même année, le roi Henri II se trouvant à Rouen, confirma toutes les possessions de l'abbaye de Cormeilles, qui se composaient de: les trois paroisses de Cormeilles.

La terre de Genbray, près Falaise, avec deux moulins, plus le moulin de Vitry;

Noyon-le-Sec, avec le patronage de l'église, son bois, son moulin, ses vassaux et un manoir;

A Romilly-sur-Andelle, 60 ares de terre avec les acquisitions que pourra faire le couvent;

A Pont-Saint-Pierre, le pansage pour 60 pores et deux verrats dans la forêt de Longboel.

(1) L'histoire littéraire de France, t. 9, p. 491 a consacré un article à ce savant abbé.

La lettre de Lanfranc à Guillaume abbé est adressée à l'abbé de Caen et non à celui de Cormeilles comme l'a cru le P. d'Achery.

(2) Rouleaux des morts par L. Delisle.

En forêt de Lyons, panage pour tous les animaux et pâturage en tout temps, avec le bois pour bâtir à Romilly ou Pont-Saint-Pierre.

A Elbeuf, une pêcherie dans la Seine et un tènement dans la ville.

Martigny, près d'Arques, avec la moitié du Moulin d'Arques;

Obermesnil, avec ses terres et le patronage de l'église, plus le patronage qui paraît être Roumesnil-sur-Dieppe;

A Heuqueville, un vassaux ou fermier; A Couronne et Quevilly, des prés des vassaux, des rentes.

Le patronage de Crepon (1) 18 acres;

Le droit le panage et pâturage en forêt Breteuil, pour 60 pores et 2 verrats, avec exemption de tout impôt, à la condition de fournir cinq chevaliers à la garde du château de Breteuil.

En 1068, l'abbé de Cormeilles obtint du pape Alexandre III, la confirmation des possessions ci-dessus et en outre de la moitié des dîmes des églises de Saint-Aubin, 30 acres à la Chapelle-Bavel, un fermier à Beuzeville, exemption de droit dans le bourg de Pont-Audemer et un demi-muid de vin à Gaville.

L'abbé Robert mourut le 21 février 1174.

7^e *abbé*. HARDUIN. On sait de lui qu'il était moine du Bec et prieur de Saint-Emmer-en-Auge lorsqu'il fut nommé abbé de Cormeilles, en 1174, et qu'il mourut le 18 décembre.

8^e *abbé*. DURAND appartenait aussi au Bec avant d'être élevé à la dignité d'abbé de Cormeilles; il paya au trésor 10 l. pour la remise d'un dou qu'il avait fait au roi; il fut témoin, en 1200, dans une charte de Préaux et dans une autre de Juniéges; il mourut le 21 avril.

9^e *abbé*. ETIENNE 1^{er}, sorti également du Bec, remplaça Durand au commencement du 12^e siècle. Il est fait mention, en 1210, dans le *Registram*, des cinq fiefs relevant de Cormeilles.

Malou, un fief; Romainville, un fief; Heudreville, un fief; Neuville-sur-Authon, 1/4 de fief; Chapelle-Lufroy, 1/2 fief; le Pavril le Bouilly et Epreville, un fief; le Saussay, à Morainville, 1/4 de fief.

L'abbé Etienne mourut le 22 mai.

10^e *abbé*. PHILIPPE. Par une lettre datée de Cormeilles, du 2 novembre 1221, Guillaume de Pont-de-l'Arche annonce au roi que l'abbé de Cormeilles, nommé Philippe, a résigné ses fonctions, et il demande la permission pour les moines d'élire un autre abbé. Philippe n'ayant point été inscrit dans

(1) Titre que prenait Osbern de Crepon, père de Guillaume Fils Osbern.

le nécrologe de son couvent avait échappé aux auteurs du *Neustria Pia* et du *Gallia Christiana*; son nom n'a été retrouvé que par M. Léopold Delisle (1).

11^e abbé. GUILLAUME n fut élu en remplacement de Philippe. En 1234 son couvent et lui déclarent que Louis, roi de France, leur avait permis de prendre dans leur bois de Nojeon-le-Sec 200.000 essentes ou bardeaux et de les transporter à Cormeilles pour couvrir le monastère et de plus 30 chênes pour faire des étaux.

Guillaume II reconnut le 23 juin 1243 que la faveur que lui avait accordée saint Louis de transporter du bois de Nojeon à Cormeilles, ne serait jamais invoquée comme une coutume impliquant un droit (2).

Le 29 septembre 1252, l'archevêque de Rouen vint demander l'hospitalité au monastère de Cormeilles, mais il y vécut à ses frais. Le lendemain, il partit pour Lisieux où il allait faire la paix avec ses suffragants.

Il y revint en 1255, le lendemain des Rois, pour faire sa visite. — « Ils sont vingt-quatre moines dans tout le royaume, ils n'ont d'autre pricuré que celui de l'Égyptienne (3). Tous sont prêtres, sauf deux novices: ils chantent rarement la messe hors des fêtes; nous avons enjoint à l'abbé de remédier à ces abus, même par la privation du vin, si c'est nécessaire... On donne l'annuëe chaque jour à tout venant; ils doivent 600 l. et plus. Un ancien abbé réside à Paris avec deux religieux et des 250 l. qu'on lui donne il ne rend aucun compte; il faudra en parler à l'évêque. L'abbé est accusé d'incontinence... *Nota*. Nous en parlerons au seigneur évêque.

Le 1^{er} janvier 1258, nouvelle visite de l'archevêque. Il remarque que les moines en voyage n'observent pas les jeûnes de règle. On leur devait autant qu'ils devaient, ils avaient des provisions suffisantes. Ils devaient une pension de 13 l. à l'archidiacre Nicolas, une autre de 10 l. à l'archidiacre Girard et 100 s. à quelqu'un en vertu d'un rescrit apostolique (4). L'abbé a fait récemment un voyage à Rome.

12^e abbé. SIMON. Le nom de cet abbé appartient pour la première fois en 1260, dans un manuscrit de l'abbaye de Grestain; c'est peut-être à lui que se rapportent les observations du prélat visiteur.

(1) C'est probablement l'abbé de Cormeilles dont il sera question plus tard, qui était retiré à Paris, avec deux religieux et qui recevait de la maison une pension de 250 l.

(2) Cart. normand no 41.

(3) Prieure fondé par les seigneurs de Tourville, près de Pont-Audemer.

(4) Exemple très-ancien des pensions imposées aux abbayes.

Eudes Rigaud vint encore à Cormeilles le 23 avril et le 27 août 1267, et c'est le 2 janvier 1268 qu'il y fit sa dernière visite; il constate la présence de 30 moines, 8 autres étaient en Angleterre, tous étaient prêtres, sauf cinq. Ils devaient 900 l. t. mais on leur en devait 310. Tout d'ailleurs, par la grâce de Dieu, était en bon état.

L'abbé Simon est marqué au nécrologe le 20 mars.

13^e abbé. RICHARD conclut en 1276, avec Luc, abbé de Conches, le même acte d'association que celui qui existait déjà entre son abbaye et celle de Saint-Pierre-sur-Dives; il mourut le 5 novembre.

14^e abbé. NICOLAS. On ne sait de lui que son nom et la date de sa mort arrivée le 30 novembre. Nous pensons qu'il a pu gouverner Cormeilles de 1300 à 1330.

En 1315, Hugues de Morainville donna aux religieux de Cormeilles la moitié des dîmes de la paroisse dont il portait le nom, avec le droit de présenter à la cure (1).

Le 10 mai 1327, l'abbaye de Cormeilles échangea, avec Guillaume d'Harcourt, fondateur de la Saussaye, son franc-fief dit de Cormeilles, à Romilly, avec la pêcherie d'Orifosse, assise en l'eau de Seine, devant Elhenf (2).

15^e abbé. GUILLAUME DE CHANTECOUR. Des pouillés de Lisieux qui remontent à 1350, il résulte que l'abbaye de Cormeilles possédait alors la cure et le prieuré Saint-Jacques et Saint-Christophe-de-Firfol, Morainville, les trois cures de Cormeilles et le Bois-Hellain; en 1356, les religieux n'avaient plus dans ce diocèse, la cure de Crépon; mais ils possédaient encore un revenu de 46 l.

La même année 1356, Joachim de Morainville rendit aveu, à l'abbaye de Cormeilles, pour le fief de la Mare-des-Mortiers.

L'abbé Guillaume mourut la neuvième année du pape Innocent VI; il fut remplacé par Robert le Brument, en 1361.

16^e abbé. ROBERT LE BRUMENT. A peine installé, cet abbé vit son couvent devenir la proie d'une bande de mercenaires armés. Malgré le traité de Brétigny, l'anglais James de Pippes tenait la campagne dans le Cotentin. C'est en vain qu'on lui donna jusqu'à 15,000 *royaux*, au mois de février 1362, pour évacuer le Hommet et Rupièrre. James de Pippes et ses compagnons quittèrent bien ces deux fortresses, mais le 17 avril suivant ils prirent l'abbaye qu'ils transformèrent en château-fort, d'où ils jetèrent l'effroi dans les campagnes du diocèse de Lisieux. Ils allèrent jusqu'à me-

(1) Factum imprimé.

(2) Note Le Prevost Romilly, p. 35.

nacer Rouen. Cette fois il fallut encore payer, et, le 24 juillet, Claudin de Hellenvilliers fut chargé de traiter avec eux (1).

Le 18 janvier 1399, on présenta à Cormeilles le rouleau funèbre de Marie de Noyers, abbesse de Montivilliers. Robert Le Brument mourut lui-même le 2 septembre 1405, après avoir donné, en 1404, une quittance de 100 s. t. dus au luminaire de l'abbaye, à l'office de sacristain, sur les recettes de Breteuil.

17^e *Abbé*. GUILLAUME IV BONNEL, né à Cormeilles, fut nommé abbé après le décès de Robert ; il assista en 1409 au concile de Pise et prêta serment de fidélité en 1418 au roi d'Angleterre Henri V. Ce prince lui restitua le temporel de sa maison et, lorsqu'il fit démouler, en 1422, l'hôtel-fort de Falaise, qui appartenait aux religieux, il voulut que ce fut à leurs dépens.

Pendant deux ans, de 1426 à 1428, Guillaume, quoiqu'étant docteur en décrets, assista aux cours de droit canon, professés à la faculté de Paris, par Jean, abbé de Saint-Taurin. Le 21 février 1431, l'abbé de Cormeilles siégeait comme un des assesseurs de Pierre Cauchon, évêque de Beauvais lors de l'interrogatoire de Jeanne d'Arc. Plus tard, il déclara adopter la décision des docteurs de Paris, qui avaient condamnés les apparitions et visions de la Pucelle. Il mourut le 27 juillet 1437.

18^e *Abbé*. JEAN TESSON obtint, le 18 décembre 1438, un délai d'un an pour présenter son aveu au roi d'Angleterre, mais avant ce délai il le fournit le 24 novembre 1439.

Le chef-lieu de l'abbaye est assis à Cormeilles, au bailliage de Rouen, mais la maison à des biens dans les bailliages de Caux, Gisors, Caen, Evreux et Aleuçon. Il est encore fait mention de cinq chevaliers soumis à l'abbaye qui doivent pour elle tenir garnison à Breteuil.

Le 28 novembre suivant, les gens des Comptes de Rouen ordonnèrent une enquête sur cet aveu : elle eut lieu le 4 avril 1447 (2). Le 14 du même mois, Nicolas de Freville, garde du seel à Pont-Audemer, reconnu sur le témoignage du tabellion Guiffroy Le Prévoist, l'authenticité de ces diverses pièces.

Il est fait mention de l'abbé de Cormeilles, dans une charte de Préaux, de l'année 1446 ; il mourut le 17 mai.

19^e *Abbé*. CONSTANTIN, fils de Jean de Scérie, obtint délai, le 25 mai 1451, pour prêter serment de fidélité au roi. Charles VII, voulut bien reconnaître, en cette occasion, que l'abbaye de Cormeilles, par le fait des

guerres passées, était moult détruite, tournée en ruine et alors de très-petite valeur. Un titre de la même année dit que l'abbé prend le fougage à Noyon-le-Sec. L'abbé prêta serment en 1452 et il reçut lui-même, le 9 décembre 1453, l'hommage de Jacques du Fayel, pour le fief Malou. En 1461, Simon de Bernay lui écrivit, pour cimenter l'union des deux abbayes. Il reçut le 21 octobre 1465 de Guillaume Vipart, aveu pour le fief de la Chapelle-Infray. En 1467, il fit au roi la déclaration des biens de son abbaye. Il vivait encore le 15 février 1475 et il mourut le 23 mars de la même année.

Le 13 octobre de l'année précédente, l'abbé Constantin avait assisté à l'Échiquier de Rouen.

On sait que l'abbé de Cormeilles siégeait après l'abbé de Grestain, et au-dessus de celui de Saint-Georges-de-Boscherville.

20^e *Abbé*. PIERRE. Les registres de la Chambre des comptes font mention de cet abbé, à la date du 3 avril 1469.

En 1503 le fief de Martigny-en-Caux, propriété des moines de Cormeilles, était obligé au ban.

21^e *Abbé*. ETIENNE BLOSSET DE CARROGES était évêque de Lisieux lorsqu'il fut nommé à Cormeilles le 26 mai 1504. Il était aussi abbé de Grestain et prieur de Sainte-Barbe. En mourant le 31 octobre 1505, il légua tous ses bénéfices à son neveu Jean Le Veneur, depuis cardinal, que quelques auteurs placent au nombre des abbés de Cormeilles, mais qui ne paraît pas avoir véritablement joui des revenus de l'abbaye.

22^e *Abbé*. THOMAS DE CLERMONT était le troisième fils de René de Clermont, vice-amiral de France, et de Perrette d'Estouteville. Il choisit l'abbaye de Cormeilles, pour y embrasser la vie ecclésiastique, à cause de la proximité de Honfleur, dont son père était gouverneur. Il devint abbé le 24 août 1504, ce qui suppose qu'à Cormeilles on n'eût pas égard à la nomination d'Etienne Blosset. En 1516, il orna le chœur d'un pupitre d'airain ; il est encore cité comme abbé, dans un titre de 1522.

Louis de Brézé, grand sénéchal, ayant été reçu à Pont-Audemer en 1523, fut hébergé à l'hôtel du *Lion d'or*, dont les chambres avaient été ornées avec des tapisseries empruntées à l'abbaye de Cormeilles (1).

23^e *Abbé*. OGER DE CHAMBRAY était en 1529 abbé commendataire de Cormeilles ; il avait également l'abbaye du Joug-Dieu, avec les prieurés de Charolles et de Beaumont-le-Roger. Etant abbé de Cormeilles, il fit une donation aux chanoines de Saint-Jean de Falaise, du temps de l'abbé Jehan de Glatigny.

(1) L. Delisle, *Saint-Sauveur-le-Vicomte*.
(2) Ces pièces ont été publiées dans les *Notes* Le Prévoist, mais l'aveu n'est pas de 1446 comme on le dit.

(1) *Revue de Rouen*, février 1870.

Le 22 mai 1534, le Parlement de Rouen rendit un arrêt, chambres assemblées, concernant Pierre Le Pelletier, fermier des religieux de Cormeilles, et Robert Le Bourgeois auquel il avait fait, en 1518, un bail de neuf ans, d'héritages dans le domaine des religieux. Il fut jugé que les conquets ne pouvaient être affectés à la garantie des arrérages des fermages échus depuis le décès de la femme.

24^e Abbé. JEAN DES SERPENS est mentionné à la date du 27 juillet 1536, comme abbé de Cormeilles dans un titre de la Chambre des Comptes de Paris. Oger de Chambray ayant vécu jusqu'en 1557, il faut en conclure, ou qu'il avait donné sa démission, ou que Jean des Serpens avait été élu en concurrence avec le commendataire. De son temps, en 1562, Martin de Hally aumôna au couvent la chapelle Saint-Firmin de Cormeilles.

25^e Abbé. JEAN DE VASSÉ naquit en 1553 et n'avait que douze ans lorsqu'il obtint Cormeilles en 1565. Un pouillé de 1571 nous montre l'abbé de Cormeilles inscrit pour 844 l. sur la taxe des décimes à payer.

Jean de Vassé cessa la même année d'être abbé de Cormeilles. Par la suite, il devint évêque de Lisieux et mourut, en 1583, à quarante-neuf ans.

26^e Abbé. BÉNIGNE LECLERC DE FLEURIGNY, fils de François et de Jeanne Dauvet, fut abbé de Corneville en 1548, conseiller-aumônier du roi et prieur de N.-D. de Harcourt; il cêda, en 1571, ce dernier bénéfice, pour devenir abbé de Cormeilles, il est cité comme tel, le 12 février, dans les registres du Parlement; sa mort arriva en 1576.

27^e Abbé. NICOLAS QUENTIN était abbé de Cormeilles en 1580.

28^e Abbé. DENIS ROUXEL DE MÉDAVY, fils de Jacques, seigneur de Médavy et d'Anne-Françoise de Pierrefitte, prit le parti des armes et porta le titre de seigneur du Crocq.

Ayant été blessé au siège de Domfront et mis hors du service, il embrassa l'état ecclésiastique et fut promu, le 18 juin 1578, à l'évêché de Lisieux, dont il ne prit pas possession (1). Il eut en échange, en 1580, l'abbaye de Cormeilles, où il ne fit que passer, étant mort le 6 août 1581.

29^e Abbé. FRANÇOIS ROUXEL DE MÉDAVY remplaça son oncle Denis; il devint chanoine de Paris et abbé de Saint-André-en-Gouffern; de plus, il obtint l'évêché de Lisieux, en 1598, et il mourut à Rouen, le 8 août 1617.

De son temps, l'abbaye acheta de Martin de Hally la chapelle de Saint-Firmin.

(1) Il fut remplacé par Jean de Vassé, ci-devant abbé de Cormeilles.

30^e Abbé. FRANÇOIS ROUXEL DE MÉDAVY DE GRANCEY, son neveu, fils de Pierre, comte de Grancey, gouverneur de Verneuil, et de Charlotte de Hautemer. Il eut dès l'âge de treize ans, en 1617, l'abbaye de Cormeilles; l'année suivante, l'archevêque nomma M. Louis Aubourg, sénéchal de l'abbaye de Cormeilles, en remplacement de M. Antoine de Bellemare, démissionnaire.

L'abbé de Cormeilles avait en outre, en 1651, l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern et l'évêché de Sées. A cette époque, Guillaume de Bernard, parent de l'abbé, était religieux à l'abbaye de Cormeilles.

En 1664, il passait de l'évêché de Sées à celui d'Autun, après avoir été désigné pour le siège de Langres; il fut nommé, en 1671, à l'archevêché de Rouen.

Le 30 novembre 1674, l'église de l'abbaye fut brûlée par la foudre (1).

En janvier 1691, l'archevêque-abbé mourut près de Mâcon à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

31^e Abbé. PHILIBERT-CHARLES DE PAS DE FEUQUIÈRES, docteur de Sorbonne, évêque d'Agde, obtint en avril 1691 l'abbaye de Cormeilles.

Charles Le Tellier de Valhebert, prieur de Cormeilles eut le 8 mars 1719, délai pour donner l'état des biens de la chapelle du prieuré de Saint-Firmin, membre de son abbaye (2).

L'abbé de Cormeilles mourut en 1726; son abbaye était alors estimée 14,000 l. de revenu.

32^e Abbé. CHARLES D'ORLÉANS DE ROTHELIN descendait du brave Dunois, un des libérateurs de la France au xv^e siècle; il perdit en bas âge son père et sa mère; il passa sous la surveillance de sa sœur Suzanne d'Orléans-Rothelin, mariée à Charles Martel, comte de Clères, qui lui prodigua les soins les plus tendres. Enfermé dans la ville d'Aire, lorsqu'elle fut assiégée en 1710, Charles de Rothelin eut la jambe fracassée d'un coup de feu, le 23 septembre. Il étudia la théologie et prit avec éclat, en Sorbonne, le degré de docteur. Un tel succès, rehaussé par la naissance, le fit connaître au cardinal de Polignac qui le prit pour son conclave, lors de l'élection du successeur d'Innocent XIII, en 1724. Ce voyage décida de la vocation du jeune abbé; il prit à Rome le goût de la numismatique et des livres. A son retour, il se forma un cabinet et une bibliothèque les plus riches peut-être que jamais particulier ait possédés (3).

En octobre 1720, Charles de Rothelin,

(1) M. Canel place cet incendie en 1707.

(2) Arch. de la Seine-Inf.

(3) Catalogue des livres de l'abbé de Rothelin, par Gabriel Martin, 1746 in-8

après avoir obtenu la commende de Cormeilles, rebâti l'église et les édifices réguliers, ramena la discipline et augmenta le nombre des religieux ; en 1728, il entra à l'Académie où il occupa le siège n° 3, dans lequel Praguier s'était assis avant lui. Il mourut à Paris le 17 juillet 1744 d'une maladie de poitrine, âgé de cinquante-trois ans. Son principal titre littéraire est d'avoir achevé et corrigé *l'Anti-Lucrèce*, du cardinal de Polignac, qu'il chargea Lebeau de publier en lui donnant 9,000 médailles, de petit bronze, pour le payer de ses soins.

33° *Abbé. LOUIS-HENRI DE FOGASSE DE LA BASTIE*, fils de Pierre, marquis de la Bastie, dans le Comtat-Venaissin, reçut de Louis XV l'abbaye de Cormeilles au mois de septembre 1744. D'abord chanoine de Chartres, son oncle, l'évêque de la Rochelle, lui céda, le 22 août 1722, le titre de chanoine haut-doyen de la cathédrale de Lisieux ; il fut aussi vicaire-général de Henri-Ignace de Brancas, évêque de Lisieux, son autre oncle ; il mourut agent général du clergé de France et abbé de Cormeilles, le 4 juin 1754, laissant aussi une riche bibliothèque.

34° *Abbé. JOSEPH-DOMINIQUE DE CHEYLUS* fut nommé abbé de Cormeilles en 1754 et en même temps doyen de Lisieux, en remplacement de M. de la Bastie, ancien abbé de Cormeilles. En 1760, à la mort de Mg^r de Brancas, son parent, il fut nommé l'un des vicaires capitulaires. Il fut sacré évêque de Tréguier le 25 avril 1762 ; il cessa d'être abbé de Cormeilles lorsqu'il fut nommé évêque de Cahors en 1766. Il fut ensuite évêque de Bayeux et mourut à Jersey, le 24 février 1797.

35° *Abbé. JEAN-BAPTISTE DE BELLOY* né à Morangle, en 1709, dans le diocèse de Beauvais, d'une famille très-ancienne, fut d'abord chanoine officiel et archidiacre de Beauvais, puis évêque de Glandèves en 1751 et de Marseille en 1755 ; il obtint l'abbaye de Cormeilles en 1766.

Au mois d'août 1778, l'abbaye de Cormeilles subsistait encore et l'évêque de Marseille y était représenté par le sieur Boudard, son homme d'affaires ; elle fut supprimée l'année suivante. On dit que Mg^r de Belloy ayant reçu des plaintes sur la conduite des religieux vint lui-même à Cormeilles s'assurer des faits ; il trouva les moines absents et dispersés. Peu après, en 1779, il obtint leur suppression, chacun d'eux reçut une pension de 1200 l. et le prieur 1800 l. Le reste des biens de la maison conventuelle fut réuni à l'évêché de Lisieux et une partie servit à fonder des bourses, dans le collège de cette ville, pour les jeunes Cormeilliens.

Dans la suite, Mg^r de Belloy devint archevêque de Paris et cardinal ; il mourut le 10

juin 1808, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Après la suppression de l'abbaye, l'évêque de Marseille possédait toujours le manoir de l'abbaye avec une acre de jardin et 6 de mesures louées 800 l. Des terres, bois taillis et traits de dimes d'un revenu de 11,390 l., plus les grosses dimes louées 200 l., un moulin à blé, 328 l., un autre, 550 l., des rentes seigneuriales estimées 3500 l., en totalité, près de 17,000 l. de revenu.

De cet antique monastère, qui a eu son temps de gloire et de splendeur, il ne subsiste plus aucun édifice.

Les anciennes stalles très-curieuses de l'abbaye de Cormeilles, qui datent du règne de Louis XIV, sont dans l'église de Glos-sous-Lisieux.

Fiefs et hameaux : 1° BAYVEL était le moulin banal de la seigneurie de la Chapelle-Bayvel, vendu en 1791, par Antoine-Aimé-Marie de Giverville.

2° LE BOSQ-D'ASNIÈRES était, en 1464, une vavassorie relevant de Malon et appartenait à la veuve Jacques Le Pointe.

La vavassorie noble du Bosq appartenait en 1615 à demoiselle Marguerite Le Carbonnier, épouse de Jean de Conty, seigneur du Menillet, comme héritière d'Antoine Le Carbonnier son frère ; en 1637, elle était entre les mains de Robert le Bachelier (1), fils de noble homme Le Bachelier et d'Hélène de Livet, qui mourut sans alliance. Plus tard, en 1747, Louis-François-Armand de Carrey était seigneur de la Tour et du Bosq-d'Asnières.

3° LES BOSQ'ETS, que l'on nomme aussi ferme de Delaunay, contenaient 55 hectares. Le moulin de Delaunay, sur la Calonne, était une annexe de la ferme.

4° LE BOULAY faisait partie en 1210, d'un des cinq fiefs qui relevaient de l'abbaye de Cormeilles dès 1158. Olivier d'Aubigny en jouissait en 1210.

Il y avait une chapelle de Saint-Joseph-du-Boulay dans le fief des Catelets.

5° LA CHAULE. C'est dans ce hameau que se trouvait la chapelle Saint-Barthélemy, ancienne léproserie pour les trois paroisses de Cormeilles. L'abbaye en nommait le chapelain. La foire de Saint-Barthélemy à Cormeilles a été fondée à son occasion.

6° LES CATELETS. Dans une procession solennelle, à Lisieux, en 1356, Philippe de Poullain, bailli de Lisieux et sieur des Catelets, était un des quatre nobles qui portèrent la fierte de Saint-Ursin (2).

En 1639, Nicolas Le Paulmier, sieur des Catelets, obtint des lettres de noblesse ; son père était bailli d'Harcourt, ses trois oncles étaient morts aux sièges de Falaise et

(1) N. Reautey. *Notice sur Malou.*

(2) Dubois *Hist. de Lisieux.*

de Lisieux. Lors de la prise de cette dernière ville par les protestants, les trois frères Le Paulmier tirèrent des coups d'arquebuse sur le crucifix et autres images saintes.

Mathias le Paulmier, fils de Nicolas et de Charlotte de Fribois, *esc.*, sieur des Catelets, épousa Jeanne de Bellemare, dont il eut enire autres enfants, François, mariée le 16 septembre 1645, à Pierre de Fatouville, seigneur du Val et du Mesnil ;

Ses fils Nicolas, François et Joseph furent maintenus en 1608, leurs armes étaient : *d'azur à 3 palmes d'argent.*

7° CLÉRANVILLE. La maison de Baillent a eu longtemps la seigneurie de Cléranville avec le bois de la Roselle et la Cornerie ;

Benoist des Guestiers, sieur de Cléranville, un des gardes du corps de sa majesté, obtint des lettres d'exception, de révocation de noblesse, le 29 mars 1737 (1).

8° LA CORNERIE. Nous avons parlé plus haut du terrible Laugeois de la Cornerie, chef d'une compagnie de protestants. Il était secondé par les trois frères Le Paulmier ; l'un d'eux, Guillaume, en la garde des clefs de la ville.

9° LE FOSSIOY. Il y avait deux fiefs de ce nom à Saint-Etienne-Lailler, à peu de distance de Corneilles.

10° LES FONTAINES. Le 22 septembre 1731, la terre et ferme des Fontaines fut achetée par Jean-Baptiste Blondel, sieur de Lillebec, et par le sieur de la Boissière, son frère.

Le fils de Jean-Baptiste Blondel, *esc.*, gendarme de la garde du roi, portait le titre de sieur des Fontaines.

11° LA FRESNAYE. En 1681, Richard Reynouard, fils et héritier de Tanneguy, rendit aveu pour une pièce de terre. Environ un siècle plus tard, en 1749, François-Joseph Reynouard, *esc.*, sieur de la Fresnaye, était lieutenant du bailli à Corneilles.

En 1788, un M. Reynouard de la Fresnaye remplissait les mêmes fonctions.

Raymond : *De gueules au chevron d'argent accompagné de 3 tetes de lévrier d'or.* 2 et 1.

12° LES HÉTREAUX. En 1611, Sébastien Papillon, sieur des Hétreaux, bourgeois de Bernay, était témoin d'un mariage à Bernay. François Papillon était, en 1664, un des bourgeois de cette ville. Enfin, Jean Papillon, sieur des Hétreaux, est cité, en 1714 et 1715, dans les archives de l'abbaye de Bernay (2).

13° MALOU. Il paraît certain que Malou appartenait primitivement aux seigneurs de Corneilles et qu'il était une partie intégrante de leurs possessions. Guillaume Fitz Osbern en donna la suzeraineté, en 1060, à

l'abbaye dont il jetait les fondements ; le domaine utile appartenait à une famille qui portait le nom du fief. En 1188, Robert Malou, caution de l'évêque de Lisieux, payait au trésor un peu plus de 3 marcs. Ce même Robert tenait à Malou, en 1210, un fief entier qui relevait des abbés de Corneilles (1).

Martin de Malou, chevalier, possédait ce même fief en 1309 ; ayant vendu des arbres qui entouraient son manoir, sans acquitter le droit de tiers et danger, le seigneur de Malou vit saisir ces mêmes arbres par autorité du roi. Il réclama, et ayant prouvé que ces bois avaient été plantés de main d'homme et n'étaient pas sujets au droit réclâmé, une sentence de Philippe de Convers, archidiacre de Brie et *Enquesteur des Forêts*, lui donna satisfaction (2).

Le fief de Malou possédait une forteresse importante, dont on retrouve encore les fossés et quelques pans de murailles, ayant jusqu'à sept pieds d'épaisseur. En 1355, quoique le pays fut cédé à Charles-le-Mauvais, la forteresse resta au roi de France. Elle était à ce moment tenue et occupée par Jehan le Bigot, « un bon homme d'armes et bien éprouvé en plusieurs bons faits. »

Ce chevalier assistait, en 1350, à l'assemblée des Etats de Normandie ; il combattit, en 1359, à la bataille du Favril, où il fut fait prisonnier par les Anglais ; il portait alors le titre de maréchal de Normandie. Nous le retrouvons, en 1374, au siège de St-Sauveur, parmi les chevaliers-bacheliers.

Pendant ce siège, qui retenait Jehan le Bigot loin de sa forteresse, Guillaume du Bois, bailli d'Orbec et de Pont-Audemer pour le roi de Navarre, s'empara de Malou et donna ensuite l'ordre à Jean de Bellemare, sergent de Moyard à Corneilles, « de contoyer tous les maçons, charpentiers et autres du pays d'environ, d'abattre et araser ladite forteresse » (3).

Dès l'année 1385, Jean le Bigot obtint de Charles VI la permission de faire rebâtir sa forteresse. Les vassaux étaient obligés d'en réparer les mottes, de sept en septans (4). Jean le Bigot est encore cité dans un acte de tutelle, en 1396.

Jeanne le Bigot, fille de Jean avait épousé Robert d'Esneval, chevalier, seigneur de Saint-Mards-sur-Risle et de Saint-Maclou, auquel elle avait apporté Malou et Formoville ; elle mourut en 1398, laissant entre autres enfants, Etienne et Charlot d'Esneval, qui sont cités dans un texte de 1403.

(1) *Registrum* de Philippe-Auguste.

(2) Grand, *mémoire sur le tiers et danger.*

(3) M. Ganel, *lettres*, p. 246.

(4) M. Beauté a publié dans son excellente *notice sur Malou*, le texte des lettres de permission adressées par Charles VI à son aïeul et féal chevalier Jean le Bigot, seigneur de Malou.

(1) Magny.

(2) Archives de l'Eure.

Le 30 juillet 1411, le bailli de Rouen liait des lettres du duc d'Orléans contre le duc de Bourgogne, en présence de messire Robert d'Esneval, chevalier, et autres seigneurs des environs (1).

Charles d'Esneval se vit enlever, vers 1419, une partie de ses domaines, qui furent donnés à un anglais.

D'Esneval portait: *ballé d'or et d'azur de six pièces*.

Une charte du 20 décembre 1432 parle de Charles d'Esneval, chevalier, et de Robert d'Esneval, escuyer, son frère, probablement fils de Robert, cité en 1411. Il est à peu près certain que Robin ou Robert est celui dont la fille nommée Jacqueline, porta Malou à Jacques du Fayel, comte de Dammartin.

Le 29 décembre 1453, l'abbé de Cormeilles reconnut que messire Jacques du Fayel, chevalier, avait fait hommage à cause de Malou.

Du Fayel: *de gueules au chevron d'or, accompagné en chef de deux molletes d'éperon du même percées d'argent et en pointe d'une rose d'or*.

Jacques du Fayel n'eut qu'une fille nommée Jacqueline, qui transmit la terre de Malou à Guillaume de Ferrières, baron de Thury et Dangu.

Guillaume laissa deux enfants, Pierre et Françoise. Le premier est cité comme vicomte de Breteuil et seigneur de Malou en 1506, dans un aveu pour l'ainesse Baron, sire à Saint-Pierre-de-Cormeilles.

Pierre de Ferrières mourut le 7 septembre 1550 sans laisser d'enfants de son mariage avec Anne Basset, dame d'Ouilly, et ce fut sa sœur, Françoise de Ferrières, dame d'Aumont, veuve de Ferry d'Aumont qui recueillit sa succession. La dernière des trois filles de cette dame, nommée Jeanne, successivement femme de Gaspard de Vienno, sieur de Listenois et de Philibert de Sassenay, hérita de Malou dont elle fit donation entrevifs vers 1554 à messire Didier de Rameru, gentilhomme du Dauphiné. Cette donation fut contestée par François de Montmorency-Halot, fils d'Anne d'Aumont, sœur aînée de Jeanne, légataire universel de sa tante. A la suite d'une transaction intervenue le 21 mai 1567, François de Montmorency devint propriétaire du domaine de Malou.

Au bout de trois ans, le 3 avril 1570, le noble possesseur vendit son fief pour 20,000 l., à Jean Férey, chevalier, seigneur de Duréu, etc. Il est dit dans l'acte que Malou est un plein fief de haubert, tenu et mouvant de l'abbaye de Cormeilles, auquel fief, il y a manoir, maison fortifiée et motte en forme de vieux château (2).

(1) Voir Pierre Cauchon, p. 251.
C'était peut-être un frère puiné de Charles d'Esneval.

(2) Il était alors loué à Pierre de Montfreville, marchand, demeurant à Rouen.

Il portait: *d'hermines à 3 croissants d'azur surmontés d'une rose de gueules en chef*.

Ce nouvel acquéreur augmenta le domaine de Malou et on croit que c'est lui qui fit bâtir le château actuel. Il avait épousé Jeanne Delaunay, dont il eut François qui lui survécut à peine, Marguerite, dame de Formoville ou Formainville, et Catherine Férey, héritière de tous les biens de son père.

Cette riche demoiselle épousa, vers 1601, Louis Le Comte, seigneur de Brucourt, Villers, Huest, etc., auquel elle porta Fontaine-la-Louvet avec Malou et dont elle eut six enfants.

Louis Le Comte avait le titre de chevalier lorsqu'il rendit aveu pour Malou, en 1615; il ne vivait plus en 1633 et le fief de Malou, après avoir appartenu à ses deux fils, François et Félix, resta à ce dernier, qui épousa Françoise Anquetil, dame de Betherville et de Pierrecourt, dont il eut Jean-François, tige des Le Comte de Nonant et Louis-Jacques Le Comte, qui eut Malou avec Pierrecourt, Louye, Le Coudray, etc.

Ce dernier épousa Françoise Le Mire, qui lui apporta encore la châtellenie de Fauquernon, la baronnie d'Angerville avec Forges, le Beschét, Bois-Ravenot, etc.

Il mourut, en 1668, à Malou, laissant deux enfants mineurs: Jean-François Le Comte et Louis-François. Le premier fut marquis de Pierrecourt et châtelain de Fauquernon, le second prit le titre de seigneur, comte de Pierrecourt, Brevedent, Beaumont et Malou. Il plaidait en 1705, contre l'abbaye de Cormeilles.

Après Louis-François Le Comte de Nonant, le fief de Malou passa au président des Requêtes du Parlement de Rouen, Alexis Bernard Le Comte, puis à son fils, Abel-Alexis, marié en 1761 à Marie-Reine-Vieitoire de Durcet. En 1784, Cécile-Rose Le Comte de Nonant, épousa son parent Joseph-Antoine-Alexis Le Comte de Nonant, d'où vint Amédée-Charles-Joseph Le Comte, comte de Nonant.

Ce dernier possesseur de Malou vint de mourir, laissant trois enfants, dont deux fils célibataires, et une fille, mariée à M. du Petit-Thouars, parent de l'amiral de ce nom.

SAINTE-SYLVESTRE-DE-CORMEILLES.

C'était la seule paroisse du diocèse de Lisieux qui fut placée sous l'invocation d'un saint pape, contemporain de Constantin; elle tenait le milieu, pour l'importance, entre Sainte-Croix et Saint-Pierre.

En 1447, les principaux habitants de St-Sylvestre étaient: Guillaume Bourse, Raoul Sevin, Binet Revel, Henri Le Caron, Rogier Pourgrand et Colin Duval.

Jean Poulain, *esc.*, sieur de Grandchamp, habitait St-Sylvestre en 1615. Nicolas De-launay, curé en 1668, toucha 18 l. pour des messes à l'intention du seigneur de Malou.

Vers 1740, le trésor de la paroisse jouissait d'une rente de 5 l., due par la famille Blondel.

Fiefs. 1° LA COUTURE. En 1643, Vincent Le Court, enquesteur en la vicomté d'Auge, était seigneur de la Couture, à St-Sylvestre, lorsqu'il obtint des lettres d'anoblissement.

Le Court, *esc.*, sieur de La Couture, élection de Pont-Audemer, fut maintenu de noblesse le 14 juillet 1667; il portait : *d'hermines à 3 quintes feuilles de gueules.*

En 1711, Marc-Antoine Lefebvre, *esc.*, sieur de Ter-vaine, conseiller auditeur honoraire à la Cour des Comptes, et Marie Selle, sa femme, habitaient la terre de la Couture à Saint-Sylvestre.

Lefebvre : *Burellé d'or et d'azur en franc quartier d'argent chargé d'un lion rampant de sable au chef d'azur chargé de 3 mollettes d'or.*

2° LISLEBEC. Ce fief doit être le même que celui des Mares, qui a changé de nom au XVIII^e siècle.

3° LES MARCAUDIÈRES. Un aveu de 1702 signale un sieur des Marcaudières.

Laurent Richard des Guestiers, *esc.*, sieur des Marcaudières, obtint le 20 mars 1737, des lettres d'exception de révocation de noblesse. Il était en 1744, lieutenant général à la haute justice de Cormeilles

4° LES MARES. Le 28 juillet 1715, par contrat passé à Borneville-la-Louvet, M^r René Blondel, curé de Saint-Pierre de Cormeilles donna la terre et ferme des Mares à René Pierre et Jean-Jacques Blondel, sieur de Lislebec.

En 1746, la terre des Mares fut partagée entre les deux frères.

Une petite chapelle de N.-D. des Mares existe toujours sur le petit coteau de ce nom.

5° LE MESNIL. Nous pensons que ce fief est

le Mesnil-Cordelier, dont Richard Beuzelin, élu à Pont-Audemer et anobli en 1610, était seigneur la même année. Il portait : *d'azur à un treffle d'or, accompagné de 3 roses d'argent.*

Marie de Cordouen, veuve de son fils épousa en secondes noces Jehan Le Carbonnier, sieur du Framboisier; tous deux vivaient encore en 1627.

6° TILLIÈRES OU LA TILLAYE. Voir à Lieurey.

7° LE VAL-HÉBERT à St-Pierre de Cormeilles appartenait au XVII^e siècle à une famille rouennaise, illustrée par les charges municipales et pour avoir produit le cardinal Gilles Des-

champs et son neveu du même nom, doyen de la métropole. Au mois de mars 1470, lors de la montre de Beaumont, Robert Deschamps, seigneur de Val-Hébert fut signalé comme absent.

Un siècle plus tard, en 1562, M^r Robert Deschamps, fils du défunt, M^r

Jehan Deschamps, était seigneur du Réel et du Val-Hébert, il paya 12 l. pour la taxe des francs fiefs. Un peu plus tard, en 1579, Robert Deschamps, sans doute fils du précédent, sieur du Réel, épousait Anne du Fay, fille de Jean, seigneur de Bourg-Achard, on voyait leurs tombeaux à Saint-Eloi de Rouen, au milieu du chœur.

Deschamps : *de gueules à une bande de sable, accotée de 2 cotices d'argent et chargée de 3 tourpins d'or.*

Pierre de Bellemare est cité en 1605 comme seigneur du Val-Hébert et de la Pelletière; Antoine de Bellemare, *esc.*, était en 1618, seigneur du Val-Hébert; sa fille, Barbe de Bellemare qu'il avait eue de Marie Buequet, épousa le 21 mars 1638 Pierre Le Gentil.

Regnault de Bellemare, seigneur du Val-Hébert, fils d'Antoine, lieutenant du roi à Gravelines épousa vers 1630, Françoise de Faudoas.

Laurent de Bellemare, seigneur du Val-Hébert se maria avec une fille de Pierre Desson, sieur de Bellonde à Bezeville, dont il eut Geneviève de Bellemare qui rendit aveu, le 11 septembre 1701, à la seigneurie de Ma-



Château de Malou.

lou, pour l'aïeuse des Vaux-du-Pont, située sur St-Pierre-de-Corneilles (1).

En 1707, Marc-Aurèle Le Tellier, sieur du Val-Hébert, est cité comme membre d'un conseil de famille (2).

Le 2 septembre 1739, Etienne Doïsnel, *esc.*, seigneur patron d'Hermival, le Val-Hébert, Saint-Laurent, La Morie, etc., conseiller du roi, maître en sa cour des Comptes de Normandie, demeurant au château d'Hermival, héritier de Christophe-François Doïsnel, son frère, payait 1,000 l. pour le remboursement d'une rente de 50 l. constituée par feu son frère (3).

Doïsnel : *D'or à un oiseau de sable surmonté de 3 roses d'argent, rangées en fasce et soutenu au point d'une rose aussi de gueules.*

CORMEILLES, chef-lieu de cant., sur la Calonne, à 33 m. d'alt. — sol : alluvions contemporaines, diluvium et craie glauconieuse. — *R. Dép.* n° 17 du Neubourg à Pont-l'Évêque, n° 19 de Lisieux à Aizier. — *Chem. de gr. comm.* n° 10 de Thiberville à Honfleur, n° 52 de Pont-Audemer à Corneilles. — *Ch. d'int. com.* n° 30 de Corneilles à Blangy. — Popul. 1,385 hab. — Surf. terr. 305 hect. — 4 cont. 14,735 en ppal. — Rec. ord. budg. com. 1867, 19,624 fr., y compris 13,520 fr. de rev. com. — Ch.-l. de percep. 55 — Rec. cont. ind. de Beuzeville. — cure, paroiss. — Presbyt. — Ecole de 111 garç. — Ecole de 83 filles. — Une maison d'école. — 1 juge de paix, — 1 greffier, — 1 bur. d'enregist. — 1 notaire, — 2 huissiers, — une brig. de gendarmerie, — 1 dépôt de sûreté, — Comp. de sap.-pomp. — Soc. d'orphéon. — Bur. de bienf. — 10 perm. de chasse. — 28 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 67, d'arr. 17.

Dépendances : LES MONTS-DU-BOURG, LA VALLEE-MARTIGNY, LE CLOS-DES-MOINES.

Agriculture : riches pâturages, — 3,000 arbres à cidre.

Industrie : 2 moulins à blé, 1 moulin à tan, une filature de laine, 2 tanneries, 2 teintureries, une blanchisserie de fils, 2 fours à chaux, fabrication de focs, de tissus de lin, de coton et de bonneterie.

Commerce de toiles, bestiaux, de lin, etc. — Foires, 1^{er} vendredi de Carême, 3 mai, 25 septembre et 21 décembre. — Marchés le vendredi. — 178 *potentés*.

CORNEUIL.

Paroiss. des : dioc. d'Evreux. — Vic. et Elec. de Conches. — Génér. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

(1) M. Réautey, p. 20.

(2) Charles Le Tellier de Val-Hébert, prieur de abbaye de Corneilles en 1619, devant être son parent.

(3) Manuscrit particulier.

Arnauld du Bois, fils de Popeline, qui figure dans la grande charte de Lyre, donna au nouveau monastère, en 1070, l'église de Corneuil avec la terre voisine, du consentement de Guillaume, fils d'Osbern.

Arnauld du Bois, fils du précédent confirma cette libéralité.

Vers la même époque, Gaultier de Corneuil fut témoin d'une charte par laquelle Robert de Tranchevilliers donna aux religieux de Lyre, l'église de Morainville-sur-Damville.

En 1199, Guerin de Cierrey, évêque d'Evreux, adjugea aux moines de Lyre le patronage de Corneuil, que leur disputait Guillaume de Minières.

Un des descendants de Gautier de Corneuil, Guillaume du même nom, seigneur de Chavigny, approuva, en 1238, une donation faite par Jean d'Ardenne, dans son fief de Chavigny.

Roger des Minières, Thibaud de Corneuil et Guillaume des Minières, chevaliers, siégèrent ensemble, le mercredi de la Passion 1249, aux assises de Conches.

Guillaume des Minières est qualifié de seigneur de Corneuil et sénéchal de Conches, dans une donation de 1246, en faveur de l'abbaye de St-Taurin.

Thibaud de Corneuil siégeait encore à l'échiquier de 1252 (1); il est désigné comme suzerain du fief des Doffands, à Chavigny, dans un acte de 1259; enfin, l'année suivante, Thibaud de Corneuil confirma au chapitre d'Evreux la vente que lui avait consentie Robert des Minières, des dîmes de cette localité.

Thibaud de Corneuil était remplacé, en 1270, par Pierre de Corneuil (2).

Un second Thibaud, seigneur de Corneuil, ayant *justicié* à tort, en 1295, les hommes de St-Taurin, à Morsant, s'attira une affaire de la part des religieux.

De 1285 à 1298, Philippe d'Artois, par composition, avait supprimé à messire Jean de Corneuil, seigneur de Romilly, tous ses droits en la forêt de Conches (3).

Par une charte de 1317, Robert III d'Artois rendit à Jehan de Corneuil, seigneur de Romilly, divers droits dans la forêt de Conches.

Le 28 juin 1339, Jehan de Corneuil, chevalier, seigneur de Romilly, et Guillaume de Corneuil *esc.*, frères, fils de Jehan, transigèrent avec les religieux de St-Père-de-Chartres, au sujet du fief de Maheru, conformément à l'arrangement coeclu par Roger de Corneuil, leur frère (4).

(1) Léop. Delisle, p. 267.

(2) La Rogue.

(3) M. Semelaigne, *Hist. de Conches*, p. 303.

(4) Notes Le Prévost.

Un autre Jehan de Corneuil assistait le bailli d'Evreux, dans une sentence rendue par lui en 1403; il fut, lors de l'invasion anglaise, en 1418, dépouillé de sa terre de Romilly.

Cependant le domaine de Corneuil n'appartenait plus, depuis longtemps, aux seigneurs de ce nom; il était passé à la famille de Mauquenchy. A la fin du xiv^e siècle, Isabelle d'Etoutville, fille de Blanchet et de Jeanne de Mont-Doucet, était dame de Corneuil; son oncle, Guillaume d'Etoutville, évêque de Lisieux, lui donna d'abord une somme de 500 l. puis lui légua 1,000 l. par son testament de 1404.

En 1420, Guillaume d'Etoutville, chevalier, rendit hommage pour le fief de Corneuil.

Mgr. Jean d'Etoutville, chevalier, seigneur de Torchy était en 1646, seigneur de *Corneil*; il jouissait également du fief des Minières en l'absence du sieur de Rieux et du fief de Girard de Mantelles à Chavigny.

Geofroy de Quincarnon était vicomte de Corneuil et Romilly en 1486.

Charlotte de Dreux, épouse de Charles de Mouy, seigneur de la Mailleraye, dame de Piencourt, des Minières et de Corneuil, vendit ces deux derniers domaines, vers 1530, à Hector de Vipart, baron du Bec-Thomas, qui les revendit à son tour, en 1550, moyennant 33,000 l. au connétable Anne de Montmorency, qui les réunit à la baronnie de Damville.

Dans l'aveu que Charles de Montmorency, fils et héritier du connétable, rendit au roi, en 1602, on trouve le passage suivant, relatif à Corneuil.

« Plein fief de Hanbert. il soullait avoir chasteau et chapelle avec la donation des écoles et sy a parc, trois moulins à blé sur l'Iton, le moulin de la Porte, le moulin de Verrières et le moulin des Cherottes » (1).

A partir du jour de sa réunion à Damville, le fief de Corneuil a toujours appartenu aux mêmes propriétaires féodaux.

Fiefs. LE CHATEAU doit son nom à une forteresse, qui paraît remonter au xi^e siècle; on voit encore l'emplacement de ses fossés avec des restes de murailles très-épaisses.

NEUVILLE. Au xviii^e siècle, Charles Fouchet, sieur de la Neuville était censitaire de la seigneurie de Corneuil, relevant de Damville.

LE PERRY. Guillaume du Perrey fut témoin, en 1202, d'une charte de Robert de Bois-Gencelin; une autre charte de 1270 fait mention de Simon du Perrey et de Beau douin du Perrey, prêtre.

Le Perrey est cité, dans l'hommage que

Guillaume d'Etoutville rendit au roi, en 1420, du fief de Corneuil.

Robert Auvray, lieutenant général du bailliage d'Evreux était, en 1483, seigneur du Perrey.

Claude de Boullenc, seigneur du Perrey, de Glisolles, de Bailleul, etc., était après son père, le 30 janvier 1602, maître particulier des eaux et forêts; il épousa Hélène de Sabrevois, dont il eût Henri de Boullenc, seigneur des mêmes fiefs.

La sœur de N.-H. Jean de Bailleul, seigneur du Perrey, nommée Jeanne, fut mariée devant Antoine Signol, *esc.*, seigneur de Dampierre, vicomte d'Evreux.

Enfin, d'après un aveu du 29 novembre 1753, messire Honoré Lenoble, chevalier, était à ce moment seigneur et patron de Bailleul, Chavigny, le Perrey-sur-Chavigny et le Perrey-sur-Corneuil.

LA VILLE-DU-BOIS. Jacques du Bois-de-la Ville, qui vivait au xvii^e siècle était probablement seigneur de ce fief.

CORNEUIL, cant. de Damville, à 156 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien et diluvium. — *R. Dép.* n° 21, de Rugles à Pacy. — Surf. terr. 1099 hec. — Pop. 313 hab. — 4 contrib. 4735 f. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 2574 f. — Ch.-l. de percep. — 5: de Damville. — Rec. cont. ind. de Nonancourt. — Paroisse. — Presbyt. — Ecole mix. de 40 enfants. — Maison d'école. — Bur. de blenf. — 4 déb. de boisson. — 12 Per. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 18, de cant. 5.

Dépendances. LE CHATEAU, LA NEUVILLE, LE PERRY, LA VILLE DU BOIS.

Agriculture. Céréales. — 4,000 arbres à cidre.

Industrie. Exploitation de machines à battre. — 15 patentés.

CORNEVILLE-LA-FOUQUETIÈRE.

Paroiss. des : dioc. d'Evreux. — Doy. archidiacon. et sergent. d'Ouche. — Vic. de Beaumont-le-Roger, Parl. et Gén. de Rouen.

Corneville doit venir de *Corneli villa*, domaine de Cornélius, nom assez commun chez les Romains; Fouquetière est un dérivé de Fouquet, qui sert à distinguer cette localité de celles du même nom.

Le vocable de St.-Paul ne fait pas supposer que l'établissement de la paroisse soit ancien.

Au xiv^e siècle, les habitants de Corneville qui avaient franchise à cheval en la forêt de Beaumont, devaient payer chacun 12 d. à la St.-Jean, au prévôt du lieu, pour le compte de Robert d'Artois, seigneur de

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

Beaumont. En 1331, cette rétribution produisait 14 l. 19 s. par six mois.

Louis XI, qui avait une dévotion toute particulière pour l'église de N.-D.-de-Clery où il avait choisi sa sépulture, lui donna, au xiv^e siècle, le patronage de Corneville.

La veuve du défunt, Guillaume Maillet, dame de Corneville, fut imposée à 10 l. pour le ban de 1592.

On trouve dans le registre du Puy de Ste.-Cécile d'Evreux, l'article suivant consacré au fils de Guillaume Maillet.

« Claude de Maillet, sieur de Corneville, a été associé au nombre et compagnie des fondateurs en l'an 1579 et a promis donner 10 écus sol, tant pour la fondation du service que du Puy en attendant le paiement, a promis donner un escu sol, par chaque an, parce que la présente obligation et celle qui a été écrite ailleurs ne vaudront que une obligation. »

« Claude Maillet a payé un escu sol en ladite année 1579 et un autre en 1580. »

« Il fut prince en l'an 1585, fit le convive du dîner, du souper et le lendemain du déjeuner, francs ; et leur dit jour continu le souper du Puy, à l'aide des confrères, le tout en la maison canoniale de M. de Blanfosse, son beau-frère. Fut assisté de plusieurs bons et excellents chanteurs, entre autres des sieurs Pierre Le Large, basse-contre de la reine, mère du roi, et Guy le Page, de Chartres, domestique de M. l'abbé de Vallemont, qui chantaient en l'église et au Puy qui fut tenu en ladite maison. »

« Claude de Maillet décéda en 1587, et se sont acquittés les confrères, de ses services tant en général que particulier, suivant le stotal de la fondation » (1).

De Maillet : *d'or, à la fasce d'azur abaissée sous un lion, léopardé de gueules, surmonté d'une montagne de sable.*

En 1666, la famille Maillet n'existait plus à Corneville. Guillaume de la Londe, *esc.* en était seigneur, on estimait le revenu de son fief à 800 l., la cure en valait 500, les contribuables étaient au nombre de 42. Il y avait dans la paroisse 500 acres de terre en labour, louées à 5, 8 et 10 l. l'acre.

En 1766, la seigneurie de Corneville appartenait à M. de Malleville qui habitait le Teil-Nolent. En 1789, nous retrouvons M. de Malleville-Corneville dans le bailliage de Bernay.

Fiefs : 1° ORIGNY, en latin *Oriniacum*, est un fief très-ancien ayant un nom d'origine celtique.

Louis d'Argence, *esc.*, seigneur d'Origny, rendit un avcu au roi à cause de son comté de Beaumont, le 12 février 1538, du fief,

terre et seigneurie d'Origny, sis en la paroisse de St.-Paul-de-Corneville qui se relève par un quart de haubert, auquel il y a manoir avec un colombier à pied qui peut valoir chacun an 20 s. Le seigneur avait droit d'usage en la forêt de Beaumont, mais était tenu à 10 jours de garde au château de cette ville (1).

En 1662, Louis d'Argence, descendu du précédent, fut imposé pour son fief d'Origny, à 10 l. pour le ban ; ses armes étaient : *d'azur, à 3 fermoirs d'or.*

Ce même fief appartenait, vers 1666, à Jean Rousset, sieur d'Origny, premier valet de chambre de la duchesse d'Orléans, il valait alors 700 l. de rente.

2° LA PRÉVÔTÉ. Des le xiv^e siècle, il existait à Corneville un prévôt chargé de surveiller les droits seigneuriaux, pour le compte du seigneur. Ordinairement, cet agent avait une terre fleffée dont il avait la jouissance pour l'indemniser de sa charge (2).

CORNEVILLE-LA-FOUQUETIÈRE, cant. de Bernay, à 131 m. d'alt. — sol diluvium et craie blanche. — Surf. terr. 399 hect. — Pop. 150 hab. — 4 contrib., 1543 f. en ppal. — Rec. ord., budg. 1867 800 f. — ∞ Percep. de Bernay. — Rec. cont. ind. de Beaumont-le-Roger. — Pariois. — Réunion pour l'école à Fontaine-l'Abbé. — Bur. de bienf. — 2 déb. de boissons. — 4 perm. de chasse. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 36, d'arr. et de cant. 10.

Dépendances. LE BUISSON, LA FAYARDIÈRE, LA GENETAIE, LE HOMME, LA PRÉVÔTÉ, LE MANOIR, ORIGNY.

Agriculture. Céréales. — 2,600 arbres à cidre.

Industrie. Néant. — 4 *patentés.*

CORNEVILLE-SUR-RISLE.

Paroisse. des dioc. de Rouen. — Vic. Elec. Bailli de Pont-Audemer. — Gén. et Parl. de Rouen.

La formation de ce village sur les bords de la Risle, dans une situation délicieuse, doit remonter à l'époque romaine ; son non se rapproche assez de celui de Cornelius, très-commun chez les conquérants de la Gaule.

On a trouvé sur son territoire, des hachettes gauloises, et, comme traces d'anciens combats, on voit, sur une côte, une enceinte dite le fort d'Harcourt, de même que l'on appelle la Citadelle des terrassements considérables, qui sont un peu plus loin.

Par suite de sa position topographique près de Pont-Audemer, Corneville lors de

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

(2) L. Delisle. *Actes normands.*

(1) MM. Bounia et Chassant, Puy de musique.

l'invasion normande, fit partie du grand domaine cédé à Torf, qui passa ensuite à Thouroude, son fils, puis à Honfroy de Vieilles.

Vers l'an 1050, Honfroy de Vieilles ayant fondé pour des religieuses l'abbaye de Saint-Léger-de-Préaux, détacha de Corneville, les moulins, pour former la dotation du nouveau monastère. « Nous donnons, dit-il, deux moulins, dont nous sommes devenus propriétaires à Corneville par héritage de nos ancêtres. Nous donnons aussi tout ce que Guimond cultive de terre dans ce village (1). C'est la première trace de Corneville mentionnée par l'histoire.

A la même époque, les seigneurs du fief Bonnebos-sur-Manneville avaient à Corneilles le moulin banal de leur fief. L'un d'eux, désigné comme l'ancêtre de Robert de Bonnebos, contemporain de Roger de Beaumont, donna ce moulin à l'abbaye de Jumièges (2).

Quelques années après la fondation de Saint-Léger, Guimond, surnommé Bollit, dont nous venons de parler, se prétendit propriétaire des moulins de Corneilles que les religieuses lui avaient loués, il intenta même une action et bientôt il fut forcé de s'en désister. Emma lui paya une indemnité de 10 s. Cette transaction fut suivie d'un autre arrangement, afin de faciliter l'agrandissement des moulins. Guimond céda une petite maison, en échange de laquelle l'abbesse lui fit remise de 55 s. qu'il devait pour la location des moulins.

Raoult Bollit, qui paraît avoir été le fils de Guimond, fut témoin, vers 1080, d'une charte d'Othon de Rotes en faveur de Saint-Léger.

Il existait dès lors une famille de Corneville, qui tenait en fief des seigneurs de Pont-Audemer une partie considérable de la paroisse. Geoffroy de Corneville est cité, parmi les témoins d'une donation par Dunelme, sœur de Roger de Beaumont, aux religieuses de Préaux.

Au commencement du XII^e siècle, Raoul de Corneville fut un des témoins de l'abbé de Préaux, lorsque Hellouin, fils de Gilbert d'Espaignes, renonça à ses prétentions sur la terre du Bosc-Aubé.

Vers cette époque, Hugues de Montfort fonda la collégiale de Saint-Ymer-en-Auge, et lui donna la dime de ses moulins de Corneville (3).

Environ l'an 1140, la veuve de Saint-Laurent, Guillaume Vanescrot vint à Préaux et vendit aux religieux sa terre du

Réel; un des témoins, du côté des moines, fut Gislebert de Corneville avec Robert de Fourmetot, son neveu, qui mirent chacun une croix au bas de la charte.

Le seigneur de Corneville était alors préoccupé de fonder lui-même une maison religieuse, dont nous parlerons plus loin. Sa femme, nommée Mathilde, et ses deux filles le secondèrent dans cette bonne œuvre. L'une des deux, nommée Crispine, épousa Nicolas du Tannay; la seconde Eustachie se maria avec Robert de la Mare (1).

On trouve, dès 1180, des preuves de la division du territoire de la paroisse en plusieurs seigneuries; ainsi un Robert d'Angerville, vassal de Robert II comte de Meulan, avait une terre qu'il avait donnée en gage à un prêtreur d'argent de cette époque, nommé Guillaume de Morainville. Ce dernier étant mort ou confisqué, le roi d'Angleterre s'empara de ses biens et en même temps de la terre de Robert d'Angerville. Roger Landry receveur du roi, tint compte, en 1180, de 72 s. 6. d., produit du revenu de cette terre pendant un an.

Nicolas de Tannay, gendre de Gilbert de Corneville, paraît avoir eu trois fils, Nicolas, Alain et Gilbert.

L'aîné est déjà connu pour avoir donné, vers 1180, le patronage de Cintray à Jean, évêque d'Evreux. On a de lui une charte, portant confirmation d'une rente de 10 s., que Gilbert de Corneville, qu'il appelle son aïeul, avait donnée sur les moulins de la Foulerie à Corneville.

En 1180, un revenu de 90 l. qu'Alain de Tannay possédait dans l'honneur de Montfort et qui devait être en partie à Corneville, fut saisi pour cause de défaut (2), et Roger de Landry en tint compte au Trésor.

Corneville est cité en 1182 dans une bulle de Lucius III, confirmant au prieuré de Saint-Ymer les dimes des moulins de Corneville, données par les sires de Montfort-sur-Risle.

A cette époque, il existait à Pont-Audemer une porte de Corneville. Robert, comte de Meulan, avait donné à Robert de Tournay, la coutume du pain que l'on vendait entre le pont sur la Risle et la porte de Corneville.

En 1195, Galon de Corneville paya 5 s. d'amende, pour vin survenu; Lœtitia de Corneville paya 10 s. pour le même motif, Hugues de Corneville encourut une amende de 5 s. en 1198 pour un procès. Nicolas de Tannay qui habitait entre Risle et Seine, c'est-à-dire à Corneville, fut taxé en 1202

(1) *Neustria Pia*. Saint-Léger-de-Préaux.

(2) id. Jumièges.

(3) Cartulaire de Préaux.

(1) La Mare-Vernier ou Grande-Mare à Sainte-Opportune, pres Vieux-Point.

(2) C'est-à-dire pour n'avoir pas rempli le devoir féodal auprès de son suzerain.

à 10 l. comme caution de Clair le Dépendier.

Dans le courant de 1202, on remarque dans l'honneur de Montfort un Raoul, fils d'Alain, dont nous avons parlé.

Un message du roi Jean, adressé au bailli de La Loude, lui ordonna de mettre Galaran de Lisieux, sans délai, en possession des moulins de la Fosse à Corneville, que réclamaient Guillaume de Bonnebos et Guillaume de la Mare.

D'après une charte du Cartulaire de Saint-Gilles de Pont-Audemer, Guillaume de Bonnebos n'avait sur les moulins de la Fosse, qu'une rente de trois boisseaux de froment, dont il fit don aux lépreux.

Lorsque le fameux Cadoc fonda, en 1205, la collégiale de Gaillon, il lui donna, entre autres biens, 2 acres de pré à Corneville.

Guillaume de Condé, chevalier, vendit en 1207, à Calet, fameux juif de Pont-Audemer, tout ce qu'il possédait à Corneville et Colletot.

Lors de la rédaction du *Registrum* de Philippe-Auguste, vers 1210, Nicolas de Tannay, fut inscrit pour un fief entier de haubert dans l'honneur de Pont-Audemer, ce qui désigne visiblement Corneville (1).

En 1211, Mathilde, abesse de Préaux, et Nicolas du Tannay, chevalier, transigèrent au sujet de l'écluse des moulins du Pré, qui appartenait à l'abbesse. Cette transaction eut lieu à l'Assise d'après l'Assomption de la Vierge, à Pont-Audemer. Nicolas du Tannay reçut de Mathilde 15 l. 10 s. t. pour sa concession (2).

Nicolas du Tannay renonça, en 1216, à tous ses droits à l'écluse des moulins du Pré, en faveur des religieuses de Préaux, moyennant 25 l. t. (3).

En 1217, Eustachie du Tannay, fille d'Allain, donnait à l'abbaye du Bec 20 s. de rente, sur le moulin de la Foulerie, à Corneville. Richard de Condé approuva cette donation et y joignit une rente de 3 l. sur le moulin Chevrel (4).

La famille Martel avait remplacé, à Corneville, en 1226, Nicolas du Tannay et sa nièce Eustachie; Thomas et Etienne Martel cédèrent cette même année aux religieuses de Préaux la mare qui est au-dessus de leurs moulins du Pré, assis en la paroisse Sainte-Marie de Corneville; ils reçurent 20 s. t. de l'abbesse.

Raoult Martel, fils de l'un des précédents, obtint en 1241 de Thomas de Préaux, un

moulin assis à Corneville, nommé le moulin Kervroel ou Chevrel (1).

Il y avait près-ès, en 1253, aux assises de Pont-Audemer, entre Robert Louvet de Campigny et l'abbesse de Préaux, au sujet des écluses placées au-dessus des moulins des religieuses. Cette contestation se termina, par une indemnité de 8 l. donnée à Robert Louvet.

L'année suivante, Robert Louvet qui possédait le moulin de la Croix, à Corneville, renonça en faveur des religieuses à ses prétentions sur la moule sèche et mouillée du fief de la Chapelle.

Au mois de novembre 1258, Gilles Haton, de la paroisse de Sanwick, donna à l'abbaye de Valasse, 5 s. de rente sur un pré, que Guillaume Haton tenait de lui à Corneville (2).

Le pouillé d'Eudes Rigaud rédigé vers 1260, constate que la paroisse de Corneville était desservie par les chanoines réguliers de l'abbaye qui employaient à leur usage les revenus de l'église.

En 1228, Toussaint le Mettayer prit en fief du roi, l'emplacement d'une maison et un terrain, dans la rue aux Juifs, à Pont-Audemer, et il donna comme garantie une demi-acre de terre à Corneville, sise entre le domaine de Robert de la Rue et la terre de Guillaume Malart (3).

Guillaume Martel, etc., osa en pleine assise de justice, aux plaids de la vicomté, tenus en 1298, frapper sur l'écrivain d'un notaire. Aussi fut-il condamné à 150 l. t. d'amende envers le roi et à pareille somme envers l'offensé.

En 1308, l'abbaye du Bec, pour plaire au roi Philippe-le-Bel, lui donna son fief d'Ecouis et reçut en échange un certain nombre de petits fiefs, aux environs de Montfort-sur-Risle. Parmi les biens cédés par le roi, se trouve la basse-justice de VIII^{ix} hommes à Valletot, Corneville, etc.

Corneville nous offre un exemple de la sévérité avec laquelle les tribunaux punissaient les usuriers au XVe siècle.

Un curé de cette paroisse avait fait un prêt de 40 saluts à Pierre Le Sesse, pour payer la rançon de sa femme, retenue prisonnière à Lillebonne, comme otage des habitants d'Etreville, et s'était fait souscrire une obligation de 44 saluts; il fut condamné, en 1439, à un jour de prison, 6 l. d'amende et envoyé en pénitence (4).

Le 26 juillet 1540, lors du passage de François I^{er} à Pont-Audemer, les officiers

(1) Ce pré se trouvait à *Pied Massam*.

(2) Titre particulier.

(3) Copie de la charte sur papier.

(4) Titres du Bec.

(1) Thomas de Préaux devait être de la famille de ce nom attachée aux comtes de Meulan, dont elle tenait le moulin Louvet à Beaumontie-Roger.

(2) Barabé, recherches n° 369.

(3) Leopol. Delisle *Cart. normand*, n° 258.

(4) Arch. de la Seine Inf.

de la ville lui offrirent une haquenée qu'ils avaient achetée du curé de Corneville (1).

Par la suite des temps, les moulins de la Fosse étaient devenus la propriété de la famille d'Annebaut établie à Apperville. Jeanne Segrétaïn, épouse de Nicolas Martel, seigneur de Bacqueville, en hérita par sa mère, Jeanne d'Annebaut. En 1574, cette dame voulut vendre les deux moulins, mais ils furent clamés à droit lignager par Jean de Lieurey, *esc.*, seigneur de Bailleul, près St.-André, descendu de la maison d'Annebaut. Très-peu d'années après, le seigneur de Bailleul avait réuni sur sa tête les quatre huitièmes de fief, de Bonnebos, Bigards, Tillard et Poissy, qu'il vendit en 1578, à Antoine Le Fort, sieur de Gaugy, procureur du roi à Pont-Audemer, moyennant la somme de 11,000 l.

Les religieux de Corneville, en vertu de la donation de leur fondateur, étaient seigneurs de la paroisse; cependant, les seigneurs d'un fief nommé la Massue prirent, par la suite, le titre de Corneville.

Ce fief de la Massue relevait de la Poterie-Mathieu, et on lit ce qui suit dans un aveu : « Le fief de la Massue de Corneville, dont le chefmoi est assis audit lieu de Corneville, qui appartient aux enfants du feu sieur Cavalier, et s'étend ledit fief aux paroisses de N.-D.-du-Val, Fiquetleur, Illeville, Tonville, etc., duquel fief est relevant le fief de Tonville. »

M^e Arrien Cavalier, *esc.* dont il est question ici, sieur de Villequier et de l'Espinau-en-Viévre, conseiller du roi, M^e des comptes de Normandie, était mort le 1^{er} avril 1645, ayant épousé en premières noces Marie Puchot et en secondes, Madeleine de Rasant, morte le 20 mai 1682 (2).

Cavalier : d'argent, à la bande d'azur accompagnée de 6 losanges de gueules rangés en orle.

En 1670, les fiefs de Bonnebos, Bigards, Tillards et Poissy furent réunis, en un seul fief de haubert, sous le nom de Bonnebos-Manneville. Les moulins de la Fosse furent en même temps unis à cette seigneurie. On lit dans l'aveu rendu alors par Nicolas Le Fort, arrière petit-fils d'Antoine, acquéreur des moulins : « Item des deux moulins faisant de blé farine, situés sur ladite paroisse de Manneville et Corneville, lesquels moulins sont situés sur la Risle et s'appelaient, anciennement, les moulins de la Fosse et présentement les moulins de Bonnebos..... au-dessus desquels j'ai le droit de pêcher autant que s'étend les tenures de mon fief. »

Aut que les dernières années du xvii^e siècle, Corneville-la-Massue appartenait à Jean-Baptiste Guillot de la Houssaye, seigneur

de Fourmetot, Iclon, etc., et maire de Rouen en 1713.

A partir de 1716 ou 18, presque tous les fiefs de M. de la Houssaye, y compris la Massue, étaient passés à Jacques-Etienne de la Rue, seigneur de Fourmetot, le Hamel, Iclon, Corneville-la-Massue, etc. Ce personnage devint maire de Rouen en 1723; deux de ses fils furent chanoines de Rouen, un autre était seigneur de Fourmetot, en 1770, et sans doute de la Massue.

De la Rue : Au chevron... accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'une bande feuillée et fruitée.

En 1771, M. Cleinge, prieur, curé de Corneville, fut admis dans la confrérie du Roumois.

Le dernier seigneur de Corneville-la-Massue a été Claude-Louis-Aimable Carel de Thibouville, sieur de Mesonval, conseiller au Parlement, en 1762, qui vivait encore en 1788, il portait : d'hermines, à 3 carreaux de gueules.

Le 26 septembre 1825, mourait à Corneville, au Hameau de St.-Laurent, à l'âge de 84 ans, Guillaume-André-René Baston, docteur de Sorbonne, vicaire-général du cardinal Cambacères et de Mgr. de Lernis, archevêque de Rouen. Cet ecclésiastique est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages de théologie et de polémique religieuse. Il se retira dans les Pays-Bas, lors de la Révolution, et ne revint en France qu'à l'époque du Concordat. Vers la fin de l'empire, il eut le tort d'accepter l'évêché de Séz, contre les intentions du pape Pie VII, mais il ne reçut pas l'unction épiscopale. Sous la Restauration, il écrivit avec chaleur contre l'abbé de Lamennais et contre M. de Maistre (1).

Fiefs : 1^o APLUY. L'abbé de Corneville possédait dans ce village une grange avec un trait de dime. Il est peut-être le fief d'Appetuit, 6^o de chevalier, mentionné dans le Registre de Philippe-Auguste, en 1210.

La terre d'Apluy possédée en dernier lieu par M. Poisson de Franqueville, a été vendue en détail.

2^o BIANCOURT ou BRUNCOURT était un ancien fief noble appartenant à l'abbaye; ce nom vient sans doute d'une famille de Bruncourt établie à Rougemontier.

3^o LE BOULAGE. Les religieux percevaient la dime de ce hameau.

4^o LE BOULANGAR. Vers le milieu du xvii^e siècle, Jacques Rabasse, *esc.*, conseiller, secrétaire du roi à la chancellerie du palais, à Rouen, était sieur du Boulangar et de la Motte (2). Sa fille unique, Marguerite, porta ces deux fiefs à Jacques de la Houssaye, sieur de Rougemontier, qui vivait en 1680.

(1) M. Canel.

(2) Voir son épitaphe dans Farin, 220.

(1) Voir l'intéressante notice de M. Canel.

(2) Fief à Montfort-sur-Risle.

5° DAME-JULIENNE-DE-NEUVILLE OU PETIT-FIEF-DE-ST-MARDS. En 1210, Julienne de Neuville jouissait d'un quart de fief de chevalier, dans la baillie de Pont-Audemer. Plus tard, ce fief revint au roi. En juillet 1280, Philippe-le-Hardy le donna en ferme perpétuelle à l'abbaye de Corneville, moyennant une rente de 45 l. t. (1). Le fief se composait de : 1° un moulin avec moule sèche donnant 11 l. 22 d. de rente, 28 chapons, plus 26 d., 7 ponces, 30 œufs et 30 d. ; 2° un pâturage à Saint-Mards et des côtes qui dominaient Pont-Audemer ; 3° de la sixième partie d'un moulin, donnant 5 fêches ferrées, 11 l. 15 s. et 9 d. de rente., 28 chapons, 20 d., 120 œufs et 6 d., les reliefs des paysans et la basse justice.

Dans la suite, l'abbaye eut son fief, sauf quelques rentes seigneuriales. Il tomba dans la famille des d'Esneval, seigneurs de St.-Mards-sur-Risle, d'où le nom de Petit-fief-de-St-Mards donné au fief de Julienne de Neuville. On en voit la preuve dans l'épithète de Gauvin d'Esneval, où on lit qu'il était seigneur de St.-Mards, de Trouville, de Blacerville, de St.-Malou et du fief Dame-Julienne-de-Neuville, décédé le 21 mars 1585.

En 1750, Coignard, chirurgien, faisait 2 s. de rente à l'abbaye de Corneville, à cause de l'ainesse Dame-Julienne.

6° LES NEUF-MOULINS. Une ruelle des Neuf-Moulins est signalée, dans un acte de fief, de 1380.

D'après un aveu de 1644, les hommes du fief des Crottes, à Escaquelon, étaient obligés à aller mouandre leur grain aux Neuf-Moulins, à Corneville (2).

7° ST-LAURENT. Il existait dans ce village une chapelle de St.-Laurent, dite de Frometuit ou Fourmetot, à cause du voisinage de la paroisse de ce nom. Elle dépendait de l'abbaye de Corneville et l'on retrouve encore son enclos avec quelques vestiges.

Nous n'avons rien de particulier à dire sur les fiefs de la VAQUERIE, de la VINQUE, de MASNEVILLE, ni sur les vassaleries de CHOPILLARD et des CHAMPS qui appartenaient tous à l'abbaye, ainsi que le fief aux Prêtres.

ABBAYE.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'abbaye de Corneville fut fondée vers 1143, par Gilbert, seigneur de Corneville, Mathilde, sa femme, et ses deux filles.

Ce seigneur donna d'abord l'église paroissiale dédiée à la Ste-Vierge, avec son propre manoir et deux acres de terre à l'entour,

pour y bâtir le monastère. Galeran, comte de Meulan (1), seigneur de Pont-Audemer, donna au nouveau couvent une terre à Illeville, la dime des denrées allant par eau, de Montfort à Pont-Audemer, le droit de coutume dans ses domaines, égal à celui dont jouissait l'abbaye de Préaux, avec le mort bois dans la forêt de Montfort pour le chauffage.

On appela des chanoines réguliers de l'abbaye de St-Vincent-au-Bois, afin de peupler la nouvelle maison sous la conduite d'Osbern, l'un d'entre eux, choisit pour être le premier prieur du couvent.

En 1143, l'archevêque de Rouen confirma le nouvel établissement en stipulant dans sa charte que si la maison venant à s'augmenter était un jour élevée au rang d'abbaye, elle resterait néanmoins soumise à l'abbaye de St-Vincent-au-Bois.

Quelques années plus tard, le 3 septembre 1147, l'archevêque vint lui-même à Corneville et en dédia l'église, en l'honneur de l'Assomption de la très-sainte Vierge.

Tout porte à croire que dans cette circonstance solennelle, le prieur fut érigé en abbaye et qu'Osbern reçut la bénédiction abbatiale. Le don des églises de Corneville, Colletot et Valletot, qu'on dit avoir été fait ou plutôt confirmé par l'archevêque Hugues, aura déterminé ce prélat à élever Corneville au rang des abbayes.

1^{er} abbé. OSBERN n'était plus prieur, mais abbé de Corneville, en 1155. Il est cité avec ce titre au bas d'une charte de Galeran de Meulan, en faveur de l'abbaye de Préaux.

On fixe à l'année 1180 la mort de Gilbert de Corneville, inscrit dans l'obituaire du couvent avec le titre bien mérité de fondateur.

L'abbé Osbern vivait encore lorsque le pape Clément III daigna accorder, vers 1190, une bulle à l'abbaye de Corneville ; il mourut aux nones d'avril 1195.

2nd abbé. GUILLAUME 1^{er} remplaça Osbern et parut, en 1197, comme signataire des traités qui consacrèrent l'échange d'Andely contre Louviers et Dieppe ; il signa également, vers la même date, une charte de Robert, comte de Meulan, en faveur de Préaux.

Du temps de cet abbé, qui mourut en l'année 1200, le comte de Meulan prit un des chanoines de Corneville, nommé Nicolas, pour lui servir de chapelain.

3rd abbé. HUGUES fut élu en 1201 et mourut le 15 août 1213. Pendant son administration, Nicolas, chanoine de Corneville, chapelain du comte Robert, servit de témoin à une charte de son maître, qui confirmait un don fait à l'abbaye de Savigny, par sa sœur Isabelle de Meulan.

(1) On prétend qu'il était l'oncle de Gilbert de Corneville.

(1) Cart. Normand, 162.
(2) M. Canel, T. 2, p. 263.

4^e abbé. MARTIN I^{er} succéda à Hugues. En 1216, Philippe-Auguste confia sa chapelle du château de Breteuil aux chanoines de Saint-Vincent-des-Bois. De son côté, l'abbaye de Corneville était chargée de desservir la chapelle du château de Beaumont. Le chapelain jouissait d'une très-ample rétribution; il recevait : à la St-Michel, 27 setiers de blé, 3 muids de vin par an, 10 l. à Pâques et 18 setiers d'avoine, plus les droits forestiers alors en usage.

5^e abbé. MARTIN II. D'après les Nécrologes de Corneville, Martin I^{er} du nom mourut le 18 février 1220, et eut pour successeur Martin II^e, moine de Cîteaux.

En 1221 mourut Robert Poullain, archevêque de Rouen, qui avait fait une aumône à l'abbaye afin d'avoir le secours de ses prières.

Thibaut d'Amiens, archevêque de Rouen, constata en 1222 l'existence à l'abbaye de Corneville de 15 vaches, 40 brebis, 50 porcs et 13 chevaux, ce qui suppose que les religieux s'occupaient d'agriculture.

Parmi les témoins appelés à déposer dans une enquête en 1230, se trouve W. de la Haye-Aubrée, prêtre et chanoine de l'abbaye de Corneville.

A cette époque, les religieux de Corneville prétendirent se soustraire à la juridiction de l'abbaye de Saint-Vincent; une transaction eut lieu en 1233; il fut décidé que l'abbé de Saint-Vincent pourrait se transporter à Corneville, pour y exercer le droit de correction, prendre place au chœur et au réfectoire, et qu'il aurait droit de suffrage pour l'élection de l'abbé (1).

Jourdain de Villequier ayant donné à l'abbaye de Cormeilles un fief, une église et des dîmes à Villequier et à Anquetière, l'abbaye de Saint-Vandrille réclama; il fut convenu entre les abbés des deux maisons, que Corneville paierait, chaque année, une rente de 6 l. à Saint-Vandrille et qu'elle donnerait aux héritiers de Jourdain de Villequier 12 pains, 1 setier de vin et 1 setier de cervoise avec un mouton, le jour de la fête de Saint-Vandrille. De plus, Corneville ne pouvait percevoir de dime dans l'île qui appartenait à leurs confrères.

On apprend d'un procès jugé à l'Echiquier, en 1236, que Robert Villequier, fils de Jourdain, avait encore donné aux chanoines de Corneville une rente de 10 s. à Equainville, avec l'étrain qu'il avait droit de ramasser dans leur grange.

6^e abbé. PIERRE I^{er}. Martin II^e du nom, mourut en 1240 et fut remplacé par un abbé nommé Pierre.

Le 10 septembre 1248, Eudes Rigaud fit sa

première visite à Corneville. « Nous avons trouvé, dit-il, que les religieux ont 240 l. de revenu et qu'ils en doivent 120. Deux femmes ayant été reçues comme sœurs, nous avons défendu d'en recevoir à l'avenir. En trois prieurés (1), se trouve un chanoine seul, il faudra leur adjoindre un compagnon ou les rappeler dans le cloître. Tout le reste était en bon état.

L'archevêque revint visiter Corneville en 1250, 1251 et 1253.

Cette dernière année, mourut Pierre Cardinal, évêque d'Albane, autrefois archevêque de Rouen. Ce prélat est cité dans les archives de Corneville, comme un des bienfaiteurs de la maison.

Au retour de sa visite dans le diocèse de Lisieux, le 18 janvier 1255, le métropolitain arrive à Corneville et s'y trouve hébergé gratis en vertu de son droit de procuration. Le lendemain, il fait la visite et note que : « trois chanoines sont seuls dans leurs paroisses. Dix chanoines occupent la maison, trois seulement ne sont pas prêtres; ceux-ci ne communient que trois fois par an, ils ne s'accusent pas mutuellement des fautes extérieures contre la règle. Le prélat sait qu'on sort du cloître sans permission, il interdit cet abus; il n'existe pas d'infirmerie, trois fois la semaine on donne l'aumône à tous ceux qui s'y présentent. Ils doivent 100 l., mais on leur en doit 160. Les bâtiments sont découverts, y compris le monastère et l'étable. Le prélat insiste pour qu'on remédie à cet état de choses. Frère Henri, sur l'ordre de l'abbé, a refusé de se rendre dans un prieuré et s'est rendu coupable de désobéissance. Guillaume Mignot, ex-bailly, a résigné son office sans ordre et n'a pas voulu le reprendre malgré les injonctions de son supérieur, parce qu'il trouve le temps trop cher. Ce même religieux après avoir délaissé sa charge s'est acheté une cape qu'il ne veut pas livrer à son abbé. Thomas, autre religieux, a également une cape qu'il ne veut pas partager en commun avec ses co-chanoines; sur ce, le prélat convoque le chapitre. « Nous avons, dit-il, imposé une pénitence à Henri et ordonné qu'il recevrait chaque jour, en punition de sa résistance, la discipline des mains de son abbé ou du semainier et de jeûner les lundi, mercredi et vendredi de carême au pain et à l'eau. Quant à Guillaume et Thomas, l'abbé leur enlèvera leurs capes et les donnera à mettre à chacun des frères à leur tour... »

Le 1^{er} février 1256, l'archevêque fit une nouvelle visite, et se plaignit de l'irrégularité des comptes. Le 21 juillet 1257, le prélat constata ce qui suit : neuf chanoines sont présents, y compris l'abbé. Deux chanoines

(1) Concile de Pommeraye, p. 221.

(1) Villequier, Anveville-sur-Saône et Rainefreville.

sont seuls, l'un à Colletot et l'autre dans une autre paroisse... Sept religieux sont prêtres, ceux qui ne le sont pas communient trois fois par an et les novices se confessent trois fois veulent... Quelquefois les chanoines sortaient du cloître pour voir les ouvriers... Il faudra les en empêcher.

Les chanoines ont des coffres que l'abbé devra visiter souvent; les revenus du couvent sont écrits sur des rôles; ils doivent 30 l. de plus qu'on ne leur doit. Le blé, pour eux et pour leurs domestiques, est suffisant jusqu'au nouveau, aussi bien que l'avoine. Ils ont deux tonneaux de cidre. Deux sœurs converses sont attachées à la maison. Les paroissiens allaient et venaient dans la maison pour assister au service divin... Quelquefois on recevait des hôtes et un ou deux chanoines mangeaient avec eux; défense est faite à l'abbé de tolérer cet usage.

Le lendemain, Eudes Rigaud resta au monastère et vécut à ses dépens. Dans la journée, Guillaume Bernard se présenta devant lui et jura en sa présence que dorénavant il traiterait avec une affection toute conjugale, sa femme Eméline Le Noble, qu'il avait renvoyée plusieurs fois. Il promit de payer 100 s, s'il retombait dans cette faute; de plus, il donna caution de 20 l. t., dont les garants furent Gautier du Chemin et Richard de Buez, de Corneville (1).

En 1260, un nouvel abbé remplaça Pierre, auquel paraît se rapporter la mention suivante de l'Obituaire de Corneville, à la date du 24 avril: *Obit de Pierre Le Petit, père de Dom Pierre Ferrant, notre abbé.*

7^e abbé. GALERAN, successeur de Pierre, ne fut abbé que fort peu de temps.

Le 19 novembre 1260. Eudes Rigaud arriva de Lisieux et fit le lendemain sa visite pastorale. Dix chanoines, l'abbé compris résidaient à Corneville et dix étaient employés au dehors. Parmi ces derniers, plusieurs n'étaient pas prêtres; il fut ordonné à l'abbé de le faire recevoir comme cures avant le prochain synode.

Le visiteur prescrivit encore à l'abbé de faire communier ceux de ses religieux qui n'étaient pas prêtres une fois par mois et de visiter les coffres, de manière à bannir du milieu d'eux tout esprit de propriété.

L'abbé était nouveau et les bâtiments en mauvais état.—Le pape Alexandre IV qui régna de 1254 à 1261 est compté parmi les souverains pontifes qui ont accordé des privilèges à l'abbaye de Corneville.

Cette maison devait à celle du Bec, à la date de 1261, une rente de 15 boisseaux d'orge (2).

À l'ordination de cette même année, frère

(1) *Regist.* d'Eudes Rigaud, p. 281.

(2) Invent. des titres du Bec.

Nicolas fut ordonné diacre, les frères Jean et Richard devinrent acolytes.

Pour 1262, nous trouvons: frère Guillaume ordonné sous-diacre, les frères Jean et Richard, diacres, et le frère Nicolas prêtre, le même qui devint abbé par la suite.

Au mois de mai de la même année, l'archevêque vint faire la visite; il se trouva qu'une femme de Pont-Audemer, après avoir longtemps porté l'habit religieux dans le couvent comme sœur et avoir fait des vœux, était retournée dans le siècle.. Plus tard, elle avait repris l'habit religieux et sollicitait vivement sa réintégration. Nous avons longtemps discuté au sujet de cette femme, dit le prélat, et le résultat des débats a été qu'ils étaient tenus de la reprendre.

8^e abbé. NICOLAS. En septembre suivant, une députation des chanoines de Corneville alla trouver l'archevêque à St.-Martin-en-Gareigne, pour lui annoncer la nomination comme abbé, de frère Nicolas de la Croix, en remplacement de l'abbé démissionnaire. Eudes Rigaud se fit rendre compte de ce qui s'était passé, approuva le choix, et, le 11 septembre, donna la bénédiction abbatiale à Nicolas dans l'église du prieuré de St.-Martin.

En 1263, au mois de mai, nouvelle visite; le prélat note ce qui suit: comme ils n'ont pas encore admis, avec l'habit religieux, la femme de Pont-Audemer, autrefois leur sœur, malgré la convention faite entre nous, nos *compagnos* et l'abbé Galeran (1) et les chanoines, nous leur avons enjoint de la reprendre...

Le procès-verbal de visite constate que trois chanoines ne sont pas prêtres: l'un d'eux, Osbern, fut ordonné à Noël 1263.

Urban IV, qui régna de 1261 à 1264 est cité comme ayant donné une bulle pour Corneville. Les frères Richard obtinrent cette année le sous-diaconat.

Le jour de l'octave de l'Épiphanie 1265, Nicolas, abbé de Corneville, *par la grâce de Dieu*, servit de témoin à un désistement consenti par Eudes le Chambellan de la paroisse d'Aizier, au profit de l'abbaye de Fécaup.

Frère Henri et frère André furent élevés au rang d'acolytes en 1265; frère André fut sous-diacre, puis diacre la même année, frère Robert fut élevé à l'ordre de diacre.

Cette même année, l'archevêque étant allé au prieuré de Bourg-Achard, y trouva un jeune chanoine de Corneville; il ordonna de le faire confesser et communier plus souvent que de coutume. Au mois d'avril de la même année, il procéda à sa visite accoutumée. D'abord il se plaint de l'absence de l'abbé qui était parti seul pour le château de Beau-

(1) On voit que le nom de l'abbé, prédécesseur de Nicolas n'est pas douteux et qu'il faut rectifier la liste des abbés.

mont (1). Il faut absolument, dit-il, que les frères dénoncent ceux qui manquent à la règle, et que le silence soit mieux observé.

Le vigilant archevêque vint d'Illeville à Corneville le 30 juin 1206 et recut d'abord sa procuration de 8 l. 10 s.; le lendemain, pendant la visite, on lui dénonça frère Adam Picard, comme coupable de propriété; employé au dehors, il avait réclamé sur les legs, sur les offrandes, jusqu'à la somme de 30 s. contre le vœu de ses supérieurs, et avait donné cette somme à son parent. Ordre fut donné à l'abbé de le punir, et comme en outre il avait dit des injures à son supérieur, il devait être châtié plus rigoureusement. On devait 400 l. en partie au curé de Routot; provisions suffisantes, hormis le vin.

Dans le cours de l'année 1206, frères Crespin et Alexandre furent faits diacres, frère André et Henri furent élevés au sacerdoce.

La discorde régnait à Corneville en 1207; Eudes Rigaud fut forcé d'y revenir à cause d'une discussion qui existait entre l'abbé et frère Osbert qui l'accusait de nombreux crimes. Le prélat ordonna de faire un catalogue des livres et de réclamer ceux qui ont été prêtés. L'abbé doit fournir des confesseurs aux chanoines, mais il doit réserver certains cas (2). Frère Adam Picard ne s'était jamais confessé à son abbé. Une inimitié s'était élevée, entre frère Henri le Sourd et frère Robert. L'archevêque les réconcilia. On saura, ajoute le procès-verbal, que frère Osbert de la Porte, ayant dit devant nous et écrit dans un mémoire venu à notre official à Rouen, des choses qui sentaient le crime, contre frère Nicolas de Lacroix, son abbé. Ce même abbé et frère Osbert sont convenus, en plein chapitre que nous informerions... soit par nous, soit par d'autres de la vérité des faits allégués...

Ce jour-là et jour suivant, le prélat fut nourri avec sa suite, aux dépens du monastère; puis il partit pour Martot, laissant Jean de Jumieges, chanoine de Rouen, chargé de poursuivre l'enquête dont nous venons de parler (3).

Pour la dernière fois, l'archevêque de Rouen visita Corneville et dans l'octave de Pâques 1209, dans son procès-verbal, il constate que différentes paroisses n'ont pas de curés; il ordonne de faire un catalogue

des livres de la maison; de faire rentrer dans le cloître frère Henri resté chez le curé de Routot, de choisir un prieur, de prendre des Bons-Enfants (1), ou des clers lettrés pour les revêtir de l'habit, afin de porter au moins à 12 le nombre des chanoines, et enfin de mieux soigner les malades...

En 1272, Nicolas, abbé de Corneville, siégeait aux assises de Pont-Audemer et fit parti du grand jury qui décida que Jean d'Harcourt n'avait jamais eu la haute justice du Moulin du Pont-Gueroult à Pont-Audemer, que Pierre-le-Vilain tenait de l'abbaye de Préaux (2).

Frère Richard était chargé en 1272 de desservir la chapelle du château de Beaumont, qui appartenait à sa congrégation.

9^e abbé. NICOLAS II^e du nom. Vers 1279, Nicolas de la Croix était remplacé par Nicolas le Chambellan.

Cet abbé prit à ferme en 1280 du roi Philippe-le-Hardi, le fief de Dame-Julienne-de-Neuille-moyennant 45 l. par an.

Le pape Martin IV (3), qui avait eu occasion de connaître l'abbaye de Corneville, alors qu'il était archidiacre de Rouen, étant monté sur le siège de Saint-Pierre, en 1281, envoya à l'humble abbaye qu'il avait connue un calice d'or.

Le curé d'Illeville s'obligea, en 1282, à une reute de 10 l. envers l'abbaye de Corneville, à cause de l'extension de sa dime, sur un terrain réclamé par les religieux.

Nicolas le Chambellan mourut le 25 février 1285.

10^e abbé. OSBERT de la Porte (4), que nous avons vu, en 1207, se porter accusateur de son abbé, succéda à Nicolas II^e.

Un grand malheur frappa l'abbaye, en 1287; le feu du ciel dévora l'église en partie, le dortoir, le réfectoire, le chapitre, le grenier, le chartrier, le trésor, tout fut réduit en cendres.

La même année, après cet incendie, le roi Philippe-le-Bel confirma tous les biens du monastère (5).

Les archives de Corneville font mention, à la date de 1289, d'une chapelle fondée par Robert de Villequier dans son château.

Un document, de 1290, constate que l'abbaye avait à Corneville, toutes les dîmes, avec la chapelle de Fourmetot; quatre moulins: le moulin Huon, le Petit-Moulin

(1) Jeunes gens élevés dans les maisons de Bons-Enfants où l'instruction était gratuite.

(2) Cartulaire de cette maison.

(3) Simon de Brie.

(4) Cette famille habitait le fief de ce nom à Rougemontiers.

(5) Ces renseignements résultent des informations que le roi fit prendre pour suppléer aux titres de l'abbaye qui avaient été détruits par l'incendie.

(1) Corneville desservait la chapelle de ce château. Ici, Eudes nomme l'abbé, Pierre. c est une erreur, puisqu'il raconte lui-même comment il a béni Nicolas en 1262.

(2) Les abbés avaient donc comme les évêques certains cas réservés.

(3) Nous ignorons ce qu'il en advint, la dernière visite de Rigaud n'en fait pas mention.

et les deux Neufs-Moulins, une pécherie sur la Risle et le bois d'Angerville contenant 25 ares et 9 acres de bruyères ;

A Toqueville, la moitié de toutes les dîmes ;

A Illeville, une rente sur Robert du Mesnil ;

A St-Samson-en-Auge, 60 s. t. à la Toussaint sur le prieuré, etc.

Le cardinal Jean Cholet mourut en 1292, après avoir fait un présent à l'abbaye, pour avoir des prières après sa mort.

11^e *abbé*. JEAN le Cordonnier remplaça Osbert de la Porte, mort le 14 juillet 1293.

En 1295, Nicolas Malesmain céda à Corneville le patronage de Sainte-Catherine de Rondemare.

De 1295 à 1301, le pape Boniface confirma les bulles de ses prédécesseurs, en faveur de l'abbaye.

12^e *abbé*. PIERRE II. L'abbé Jean le Cordonnier, mort en 1305, était remplacé, à la date du 14 janvier 1306, par Pierre Le Comte qui était encore à la tête de la maison au mois d'avril 1322.

13^e *abbé*. PIERRE III, Coton siégeait le 1^{er} mars 1347; il fut chargé par le pape Clément VI, avec l'évêque d'Avranches, l'abbé du Val-Richer, de rétablir l'union entre Nicolas d'Auteuil, abbé de Fécamp, et ses religieux, ainsi que ses vassaux ; ils y parvinrent momentanément ; mais aussitôt les commissaires du pape partis, l'abbé ne tarda pas à se laisser emporter à son caractère dur et hautain, il fut interdit et se retira à Avignon.

14^e *abbé*. ADAM Cœvel siégeait le 18 septembre 1380 et le 6 mai 1393.

15^e *abbé*. LOTIS d'Auge, successeur d'Adam, était mort dès le 1^{er} octobre 1398.

16^e *abbé*. ROBERT Sagran remplaça Louis d'Auge ; c'est lui sans doute qui fut convoqué en 1400 à une réunion qui devait se tenir à Metz, afin de travailler à l'union de l'église, alors déchirée par le schisme. Robert est cité comme abbé au mois de mars 1403. Le chapitre de Rouen reçut son serment le 26 avril 1418. Il fut inhumé dans le chœur de son abbaye l'année suivante. Sur sa tombe, on lisait la date incomplète de mcccc.

17^e *abbé*. JEAN II, successeur de Robert, fit hommage au roi d'Angleterre le 16 février 1420, et la même année, Henri V lui rendit son temporel qui avait été confisqué.

18^e *abbé*. GUILLAUME le Carou siégeait en 1430; de son temps, en 1439, l'abbaye de Corneville fut inspectée par Frère Jean Conuin, augustin, et par Robert le Cervoisier, doyen rural de Bourgheroulde, délégué de l'autorité diocésaine.

19^e *abbé*. JEAN III Martin, d'abord cha-

noine de Ste-Barbe-en-Auge, fut fait abbé en 1454 ; il l'était encore le 2 juin 1472.

20^e *abbé*. PIERRE IV du Mont, prieur de Rondemare, fut élu abbé le 2 septembre 1473; il assistait à l'échiquier, le 13 octobre 1474; la place des abbés de Corneville était marquée entre l'abbé de Bonport et celui de l'Île-Dieu. Pierre IV mourut en 1499.

21^e *abbé*. JEAN IV du Fay fut confirmé dans la dignité d'abbé, par Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, le 18 septembre 1499.

En 1525, les religieux de Corneville vendirent une rente qu'ils avaient sur le moulin de la Fosse, afin de contribuer à la rançon de François 1^{er}, fait prisonnier à Pavie. L'abbé de Corneville, avec plusieurs autres, assistait à Rouen, en 1533, à la dégradation d'un prêtre. (1).

Jean du Fay donna à son convent un acre de terre en 1593 ; il fit faire le pupitre du chœur en 1510, et enfin, il donna sa démission en 1524, en se réservant la nomination aux bénéfices.

22^e *abbé*. RAOUL du Mont fut nommé après la démission de Jean du Fay.

23^e *abbé*. BÉNIGNE, Le Clerc de Fleurigny, déjà prieur du Parc-d'Harcourt, obtint l'abbaye de Corneville en commendé en 1548.

En 1570, le roi avait obtenu du pape Grégoire XIII l'autorisation de faire vendre pour 50,000 écus de biens d'église. Le diocèse de Rouen fut taxé à 114,000 l. t. et Corneville à 1,950 l. Pour trouver cette somme, le bailli de l'abbaye, Jacques Durand, délégué à cet effet, vendit le fief du Chastel à Illeville à Jean Dupin *esc.*, moyennant 250 l.

24^e *abbé*. GUEFFIN de Malepièce fut nommé en remplacement de l'abbé Benigne, mort le 9 juillet 1577. On trouve vers cette époque, une suite d'aveux rendus pour un fief, que l'abbaye possédait à Frenuese-sur-Seine.

Gueffin laissa tellement dépérir son abbaye, que ses religieux se virent forcés de s'adresser à la justice. Le Parlement, par arrêt du 19 août 1611, ordonna qu'il serait dressé procès-verbal des ruines et dégradations, afin d'y apporter le remède convenable. L'abbé mourut le 8 février 1616.

25^e *abbé*. ANDRÉ de Bigards (2) de la Loude, seigneur de Tourville la-Campagne et St-Mélain-le-Bosc, aumônier du roi, prieur du parc d'Harcourt, obtint l'abbaye de Corneville. En 1630, il devient doyen de la cathédrale de Lisieux ; il mourut en 1638. Son cœur fut déposé dans le sanctuaire de Fontaine-Guérand, dont sa nièce était abbesse, et son corps à la Loude.

(1). Neustria Pia.

(2) Fils d'Antoine, seigneur de la Loude, et Tourville et d'Anne de Tiercelin.

En 1629, il avait le titre d'aumônier de la reine.

26^e abbé. ALEXANDRE Bichi. Après la mort d'André de Bigards, l'administration du temporel de l'abbaye fut confiée à un économe, et peu après Corneville fut donné en commende à Alexandre Bichi, évêque de Carpentras. Ce prélat était venu en France pour accommoder le différend soulevé entre les Barberini, le duc de Parme et la République de Venise. Il tint l'abbaye jusqu'en 1645; il eut depuis celle du Montmajour en Provence et il mourut à Rome, protecteur de la France, le 25 mai 1657.

27^e abbé. JEAN-BAPTISTE Gaston Savary de Breves obtint en 1645 de l'official de Rouen, la fulmination aux bulles, qui le nommaient à l'abbaye de Corneville.

Le Pouillé général de Rouen, pour l'année 1648, porte à 4,400 l. les revenus de l'abbaye de Corneville, dans ce seul diocèse. Corneville produisait 700 l., Colletot, 500 l., Cauverville 700, Rondemare 500, Valletot 500, Villequier, 700 et Raimfreville 800.

L'abbaye avait d'autres revenus dans le diocèse de Lisieux et l'on estimait à 5,000 l. la part qui revenait à l'abbé.

28^e abbé. Louis II, Desmés de la Chesnaye fut nommé en remplacement de l'abbé précédent, dont la mort est indiquée au 25 mai 1649. Ce nouvel abbé procura une immense avantage à son monastère, en y introduisant des Génovéfains qui relevèrent l'abbaye et reconstruisirent presque tous les bâtiments (1); avec Corneville, il avait encore l'abbaye d'Angles, au diocèse de Luçon, qui valait 3,000 l. et celle de Gimont, estimée 8,500 l., ce qui portait ses revenus à plus de 16,000 l.

En 1670, il prend le titre de conseiller-aumônier du roi, dans une assignation qu'il donne à Charles Guestral de Valletot, de lui payer 1,300 l. pour le fermage des dîmes.

François de Baigneux était en 1673 prieur de l'abbaye et curé de Corneville.

29^e abbé Louis III Desmés. Avant de mourir, Louis II du nom avait eu soin de faire déchoir ses deux abbayes de Corneville et d'Angles, à son neveu Louis Desmés de la Chesnaye de Rougemont, nommé le 15 mai 1683. Ce neveu avait été élève de Bossuet et placé, en 1669, à l'âge de dix ans, comme page d'honneur auprès de Mgr le Dauphin (2). Il fut parrain à St.-Michel de Préaux, le 6 août 1685, ayant comme marraine, dame Louise de Vaudetar de Bournonville, abbesse de Préaux.

Joachim Dreux, docteur de Sorbonne, fut son vicaire-général à Corneville; il vivait encore en 1692.

30^e abbé. FRANÇOIS Jubert de la Bastide

(1) Notes Le Prévost, t. 1, p. 350.

(2) Voir M. Floquet et ses travaux remarquables sur les sermons de Bossuet.

de Châtean-Morand remplaça Louis III^e du nom, le 25 mars 1704; il mourut le 1^{er} juin 1731.

31^e abbé. PIERRE-FRANÇOIS Laiteau, successeur de François Jubert, ne dut son élévation qu'à son mérite. Admis fort jeune chez les jésuites, il s'y distingua par ses talents pour la chaire. On l'envoya à Rome, pour négocier au sujet de la bulle *Unigenitus*.

Il sut plaire au pape Clément XI, quitta sa congrégation, et fut en 1720 sacré évêque de Sisteron; il mourut au château de Lurs, le 5 avril 1764.

32^e abbé. JEAN-MARIE Dulau d'Allemands obtint, cette même année 1764, l'abbaye de Corneville; né le 30 octobre 1738 au château de la Coste, diocèse de Périgueux, il cessa d'être abbé de Corneville en 1766. Devenu archevêque d'Arles en 1775, il périt lors du massacre des prisons le 2 septembre 1792.

33^e abbé FRANÇOIS Berros de Giamanson obtint l'abbaye en 1766 et la conserva jusqu'à la Révolution. De son temps, son couvent possédait environ 333 acres de terre.

En 1771, Thomas-Louis de Varros était prieur de l'abbaye, et M. Cleinge l'avait été avant lui.

« A l'époque de la Révolution, dit M. Canel, les religieux de Corneville possédaient 45,000 l. de rente et ils étaient parvenus à absorber à l'avance une année de leurs revenus, etc... (1). »

« L'église paroissiale construite la première et l'église de l'abbaye bâtie en 1143 ne formaient qu'un édifice... Il ne reste plus que l'église paroissiale, sous l'invocation de St.-Sébastien; elle n'a de remarquable que son portail roman. »

CORNEVILLE-SUR-RISLE, cant. de Pont-Audemer. — Sol : alluvions contemporaines, diluvium. — R. dép. n^o 10 de Pont-Audemer à Evreux. — Surf. terr. 1,324 hect. — Pop. 1,027 hab. — 4 contrib. 14,905 en ppal. — Rec. ord. budg. com. 7,378 fr. — Percep. de Manneville, — 55 et rec. cont. ind. de Pont-Audemer. — Paroisse, presbyt., — Ecole com. de 47 garç. Ecole de 57 filles. — 1 maison d'école. — bur. de bienf. — 14 perm. de chasse, — 13 déh. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 59, d'arr. et cant. 7.

Dépendances. APLAY, LE BOULANGER, LA CARDOURIE, LES COLLINS, LA FOULERIE, LE MOULIN-DU-BOIS, LE MOULIN-DU-PRÈS, LE MOULIN DE LA FOSSE, LE MOULIN-NEUF, LES

(1) Il y a une faute d'impression dans M. Canel répétée par M. Le Prévost, qui ferait croire que les Religieux de Corneville étaient des dissipateurs. Au lieu de 45,000 l. de rente qui leur sont attribués, il faut lire 4 à 5,000 l. de rente. Il n'est donc pas étonnant qu'avec un si faible revenu, absorbe une grande partie par les commendataires, les R. E. n'aient dépensé à l'avance une année de leur revenu.

NEUFS-MOULINS, LE RUEL, ST.-LAURENT, LE VERT-BOCAGE.

Agriculture, prairies, bois, colzas, lins. — 2,000 arbres à cidre.

Industrie, 4 moulins à blé, 1 moulin à huile, 1 filature. — 48 *patentes*.

CORNY.

Paroisse des Archidiac. du Vexin-Norm. — Doy. de Vesly et Gamaches. — Vic. Elec. d'Andely, Baill. de Gisors. — Parl. et Gén. de Rouen.

Dans les derniers temps du règne des rois Anglo-Normands, une partie de Corny appartenait à Guillaume Le Maréchal, comte de Pembrock, baron normand, très-attaché au roi Jean; lors de la conquête, Philippe-Auguste s'en empara pour la réunir à la couronne.

Au commencement du XIV^e siècle, lorsque Philippe-le-Bel fonda l'abbaye de Poissy, en l'honneur de saint Louis, son aïeul, il lui donna, selon toutes probabilités, le domaine de Corny, confisqué sur les descendants de Guillaume Le Maréchal.

On a un mandement du roi Charles VII, à la date de 1424, au châtelain de Longchamps, pour laisser les religieuses de Poissy jouir de leurs droits en la forêt de Lyons, à cause de leur manoir de Corny.

En 1770, Dom Ange Rouvière, prieur de la chartreuse de Gaillon, rendit hommage à Anne-Genève de Sainte-Hermine, prieure de Saint-Louis de Poissy, dame de Noyers, Corny, Huval, Leomesnil et Puchay, de divers héritages relevant du fief que les religieux possédaient à Corny et qu'elles conservèrent jusqu'à la Révolution.

La proximité d'Andely, longtemps propriété des archevêques de Rouen, fit que le patronage ecclésiastique de Corny se trouva de bonne heure entre les mains de ces prélats qui conservèrent même après l'échange avec Richard-Cœur-de-Lion.

Un sieur Joscelin de Corny, fut un des jurés chargés par Philippe-Auguste de fixer les droits dont les archevêques avaient jadis été en possession dans la contrée.

Au milieu du XIII^e siècle, la paroisse de Corny, placée sous la protection de la sainte Trinité, comptait 40 feux, l'archevêque en était patron et la cure valait 20 l. t. (1).

Le 18 novembre 1206, Eudes Rigaud, se trouvant à Paris, en cour de Parlement, mit M^e Nicolas de Periers en possession de la cure de Corny, qui dépendait alors du doyenné de Vesly.

Dans le courant du XIV^e siècle, le patro-

nage de Corny échappa aux archevêques, pour retomber en des mains laïques; Bonchard du Mesnil, huissier d'armes du roi, le vendit avec une portion du fief de la paroisse à Jean de Marigny, archevêque de Rouen, moyennant 2,000 l. parisis, par contrat du 19 octobre 1350 (1).

Dans un acte du 2 décembre de l'année suivante, Jean de Marigny dit: qu'il lui en a coûté bien de l'argent pour jouir en paix de ce patronage (2).

Le fief de Corny relevait de la baronnie de Fresne-l'Archevêque. La ferme était louée, en 1399, moyennant 5 muids de blé et 24 l.; en 1498, elle ne produisait plus que 5 muids de blé et 1 muid d'avoine (3).

D'après un aveu de 1412, le ban des moulins d'Andely s'étendait sur Corny. Le 26 février 1620, Nicolas La Vache, esc., sieur du Val-Saint-Jean et de Cléry, rendit aveu, pour la seigneurie des moulins d'Andely dont le ban s'étendait sur la paroisse de Corny, excepté l'hôtel de Mgr l'archevêque de Rouen.

Peu de temps après, les archevêques aliénèrent leur fief, qui parvint à la famille de Freville.

Clau de Freville, esc., sieur de Corny et Geneviève Leroy, son épouse, laissèrent de leur mariage, Cécile de Freville, qui épousa Charles Le Bigot, seigneur du Boulay, maintenu de noblesse, le 10 août 1667.

Bigot du Boulay portait: *d'azur à 2 palmes mises en pal et adossées d'or*.

Le fief de Corny, quart de haubert, appartenait au moment de la Révolution à la famille Ethis de Corny.

M. Charles-Marie-Nicolas-Aimé Ethis de Corny mourut à Aubevoie, le 6 août 1829, laissant une fille, qui épousa Alexandre-Armand Daniel, comte de Bois d'Ennemets.

Un des représentants de cette famille, M. Victor-Emanuel-Aimé Ethis de Corny habitait Paris en 1871.

Fiefs. 1^o FRENELLES (voir Boisemont).

2^o HUVAL. Ce hameau a disparu, dit-on, il y a déjà longtemps, à l'époque d'une peste mémorable. Le fléau avait emporté une partie des habitants et fait fuir le reste. On raconte à ce sujet que le curé de Corny refusa son ministère aux malheureux pestiférés. Heureusement, pour l'honneur du sacerdote, que celui de Mussegros montra plus de charité et se dévoua hardiment au salut des ouailles de son collègue. Indignés de la conduite de leur curé, les habitants de Huval refusèrent ensuite de lui payer la dime et l'offrirent à celui de Mussegros. Voilà pourquoi le territoire de Huval a fait partie du

(1) Léop. Delisle, *chroniq. de Pierre Cochon*.

(2) Toussaint Duplessis.

(3) M. de Beaurepaire. *Etat des campagnes*.

(1) Poullé d'Eudes Rigaud.

dimage de Mussegros, tout en restant un arrière-fief de la seigneurie de Corny (1).

CORNY. Cant. des Andelys, à 145 m. d'alt. — sol diluvium, alluvium ancien et craie blanche. — *R. dép.* n° 15 de Louviers à Gournay. — Surf. terr. 526 hect. — Popul. 223 hab. — 4 cont. 2,970 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1857 2197 fr. et percep. des Andelys. — Rec. cont. indir. d'Étrépnay. — Paroisse, presbyt. — Ecole mixte de 36 enf. — Maison d'école. — 2 déb. de boissons. 6 perm. de chasse, — dist. en kil. au ch.-l. de dép. 42, d'arr. et de cant. 6.

Dépendances: FRENELLES.

Agriculture: Céréales, plantes sarclées, bois. — 1,600 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 8 *Patentés.*

LE COUDRAY-EN-VEXIN.

Paroisse des: Archidiac. du Vexin-Norm. — Vic. Baill. Elec. et Joy. de Gisors. — Dioc. Parl. et Gén. de Rouen.

L'église souterraine de Saint-Martin du Coudray paraît remonter au temps des Romains, et peut-être fut-elle construite au fort des persécutions. C'est un bâtiment de 18 à 19 pieds de long sur 10 à 11 de large et 9 à 10 de haut. La voûte en silex brut est soutenue d'un cintre de pierre sous lequel était le sanctuaire où se trouvait un autel isolé; dans l'épaisseur du mur, vis-à-vis l'autel était un siège en maçonnerie et deux soupiraux laissaient pénétrer le jour dans cette grotte. C'était là, comme on le présume, le lieu où les premiers fidèles de la forêt de Lyons se cachaient pour célébrer les saints mystères. On ne peut s'empêcher de le regarder comme un des plus anciens et des plus respectables monuments de la religion chrétienne dans cette contrée. La nouvelle église, dédiée aussi à saint Martin, a été placée directement sur cette crypte ou souterrain (2).

Dans le XI^e siècle, l'église du Coudray fut donnée à la célèbre abbaye de Marmoutiers, qui en fit une annexe de son prieuré de Vesly. Nous pensons que Coudray avec Vesly et le prieuré de Saint-Ouen de Gisors furent donnés à ce couvent de la Touraine par Hugues, seigneur de Gisors et de Chaumont, mort vers 1074.

Dans la première moitié du siècle suivant, un certain Richard Avenel s'empara des dîmes du Coudray qu'il rendit plus tard à Hugues, archevêque de Rouen. Celui-ci, avec l'agrément de Robert Boudard, seigneur suzerain, les restitua en 1252 aux moines de

Marmoutiers avec celles du Saussay et de Nainville.

Vers ce temps, un différend s'éleva entre Guillaume, prieur de Vesly, et Payen du Coudray, qui devait être propriétaire du fief laïque de la paroisse. La cause fut portée devant Rotrou, évêque d'Evreux, alors justicier de la Normandie. Ce prélat trancha la difficulté, en partageant la terre contestée en deux parts égales.

Du temps de Philippe I^{er}, roi de France, une discussion s'éleva entre Geoffroy, prieur de Vesly, et Guillaume, fils de Goscelin Crespin, au sujet de certains droits que l'un et l'autre revendiquaient dans l'église du Coudray. Le seigneur d'Étrépnay finit par se désister de ses prétentions (1).

En 1213, Robert du Coudray, descendu sans doute de Payen, légua en mourant à l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, une terre au Coudray. Robert Maroie, parent du défunt et son légataire, remit cette terre aux Religieuses.

Robert Maroie, fils du précédent, approuva dans la suite l'acte de son père en présence de Guillaume de Pavilly, alors curé du Coudray.

Agathe, veuve de Mgr Amaury de Verclives, chevalier, donna en 1222 aux religieuses de Saint-Amand, une rente de 5 mines de blé et de 5 mines d'avoine sur 5 acres de terre au Coudray, dans le quartier du Mont-Bernier.

Entre 1231 et 1234, Adam, présenté par l'abbé de Marmoutiers, fut reçu curé du Coudray par Maurice, archevêque de Rouen. La cure valait 20 l. t. de revenu, la paroisse se composait de 52 feux.

La famille du Coudray existait encore au XIV^e siècle; Guillaume du Coudray, seigneur du lieu et de Villez-sur-le-Roule est cité dans un contrat du notariat de Rouen en 1365.

Peu après, le Coudray en totalité ou en partie passa à la maison de Trie et sa seigneurie paraît avoir servi de dot à Jeanne de Trie, fille de Mathieu, mariée d'abord à Jean de Néel, seigneur de Saint-Venant, puis devenue la troisième femme de Colard d'Estouteville.

En 1409, N. H. Colard d'Estouteville, sieur d'Austrebois, engagea la seigneurie du Coudray à Henri du Bosc, bourgeois de Rouen, jusqu'à parfait paiement de 260 l. t. qu'il lui devait pour vente de draps (2).

Il semble que la seigneurie du Coudray était alors divisée; on en trouve une portion entre les mains de Guillaume Crespin, mari

(1) Ce fait a été rapporté à tort au règne de Philippe-Auguste dans les notes Le Prévost, t. 1, p. 552.

(2) M. de Beaurepaire, *Etat des compagnies*, p. 129.

(1) *Hist. des Andelys*, Brossard de Ruville.

(2) T. Duplessis, t. II, p. 239.

de Jacqueline d'Aurichet. En 1120, le roi d'Angleterre rendit à Marie de Bréauté, belle-mère de Guillaume, une terre du Coudray avec Villerets, Houville, etc. (1).

La veuve de Colard d'Etouteville étant morte sans enfants, le Coudray fit retour à Jacques de Trie, son frère, seigneur très-riche. Il mourut le 5 octobre 1432, laissant le Coudray et Villarceaux à une de ses filles nommée Jeanne, qui épousa Martin Pillavoine, seigneur de Jeufosse.

Dans le même temps, une autre portion du Coudray avait pour propriétaire Jean de Sabrevois, qui avait aussi le titre de sieur de Jeufosse et de Villarceaux.

D'après une inscription qui se lisait dans la crypte du Coudray, Martin Pillavoine en fit réparer l'autel en 1486 pour se conformer aux désirs de son beau-père et de son aïeul de la maison de Trie (2).

Guillaume Pillavoine, seigneur de Villarceaux et de Boiesmont eut après Martin son père le fief du Coudray; il fut remplacé par Richard Pillavoine.

En 1520, le curé du Coudray avait été amené aux prisons de la Cour d'Eglise, deux sergents royaux reçurent 20 s. pour avoir recherché et arrêté cet ecclésiastique.

Quentin Pillavoine, fils aîné de Richard, seigneur du Coudray, fut tué à Jarnac, en 1569, après avoir épousé Antoinette de Marolles, dont il n'eut qu'une fille, Anne de Pillavoine, mariée à Richard de Morteaux.

Barthélemy Pillavoine succéda à son frère comme seigneur du Coudray, il avait épousé le 4 avril 1551, Eléonore d'Estivaux, dont il eut Georges ci-après; il rendit hommage du Coudray à Isambart du Bosc qui paraît avoir été seigneur de la partie aînée.

Georges dit de Trie et Lohier fut seigneur du Coudray après son père, il fut député à l'Assemblée des Etats, tenus à Rouen, le 14 novembre 1611; il avait épousé Catherine de Salamanque, dont il eut une nombreuse postérité. Philippe, l'un de ses enfants, eut le Coudray, Frenelles, etc.

François Pillavoine, fils aîné de Philippe et d'Anne Bouthier, rendit aveu en 1606, pour le fief du Coudray et autres; de son mariage avec Catherine Sublet, il eut plusieurs fils, dont l'aîné nommé aussi François, vendit le Coudray à Charles, son frère puîné.

Charles Pillavoine, *etc.*, seigneur du Coudray, donna son aveu du Coudray, le 11 septembre 1600. Il eut pour enfants de Geneviève de Mareuil, Charles de Trie Pillavoine, sieur du Coudray, Georges Ambroise,

(1) Il s'agit peut-être d'un Coudray assis à Saint-Paer.

(2) T. Duplessis, t. II, p. 131.

(3) Arch. de la Seine-Inférieure.

curé du Coudray, puis chanoine de la collégiale des Andelys, et Charles de Trie, curé du Coudray.

Après le second Charles de Trie, nous trouvons encore Michel de Trie Pillavoine, seigneur du Coudray.

Le revenu de la cure du Coudray était en 1738, de 900 l. La branche de Pillavoine, éteinte vers cette époque, paraît avoir été remplacée par messire Georges Jourdain, sieur du Coudray, qui épousa Charlotte-Antoinette de Fours et de Guiseniers; sa fille, Marie-Anne Jourdain du Coudray, dite sous Hélène, fut la dernière supérieure des Ursulines d'Andely. Vers 1700, Antoine Jourdain du Coudray, fut admis au séminaire de Joyeuse, à Rouen.

Ce fut en 1722 que l'on découvrit la chapelle souterraine dont on avait perdu la mémoire; elle fut mise en état d'y célébrer les saints mystères. C'est aujourdhui un pèlerinage dédié à Notre-Dame-de-Pitié.

Fiefs: 1° AUSTREBOSC. En 1138, Robert, seigneur de Dangu, donna à l'abbaye de Mortemer 60 acres de terre et un lieu nommé la Pommeraye, pour y construire une grange, qui fut nommée *Ostrebose* (1).

Dans un aveu de 1422, *Oultrebosc* figure comme une grange ou manoir, appartenant à la célèbre abbaye du Vexin-Normand.

2° LE VAUROSC ou BOIS-PRÉAUX (Voir Lisors).

LE COUDRAY-EN-VEXIN. Cant. d'Etré-pagny, à 124 m. d'alt. — sol: diluvium et craie blanche. — *Chem. de gr. comm.* n° 76 de Ménesqueville à la route nation. n° 181. — Surf. terr. 775 hect. — Pop. 278 hab. — *☉* d'Econis. — Percep. de Pochay. — Rec. cont. ind. d'Etré-pagny. — Parioisse. — Presbyt. — Ecole mixte de 39 enf., maison d'école. — 2 déb. de boissons, — 6 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 49, d'arr. 13, de cant. 10.

Dépendances: AUSTREBOSC, LES GAUDINETTES, LA VALLEE, LE VAUROSC.

Agriculture: Céréales, plantes sarclées. — 1575 arbres à cidre.

Industrie: Néant. — 4 *Patentés.*

COUDRES.

Parioisse des: Dioc. et Elec. d'Evreux. — Vie. et serg. de Nonancourt. — Parl. et Gén. de Rouen.

La haute antiquité de cette localité est attestée par sa situation sur la voie romaine d'Evreux à Dreux, par le vocable de Saint-Martin et par la découverte qu'on y a faite en 1838, d'un vase contenant 600 médailles en bronze du 1^{er} siècle.

(1) Titres de l'abbaye de Mortemer.

Nous ajouterons encore que dès le x^e siècle, il y existait un prieuré.

« Vers 1017, Mathilde, sœur de Richard II, duc de Normandie, mariée à Eudes, comte de Chartres étant morte, son frère réclama sa dot qui se composait de la moitié de Dreux et du territoire adjacent au rivièred'Avre, ce fut le sujet d'une guerre entre les deux beaux-frères. Richard, pour protéger sa frontière, fit élever le château de Tillières; Eudes s'étant présenté devant cette place, fut repoussé par Nél de Coutances, Raoul et Roger de Tosny. »

« De peur de représailles, Richard appela à son secours, Legman, roi de Suède et Olaus, roi de Norvège, qui après avoir pris Dol s'avancèrent vers le pays chartrain. »

« Le roi de France intervint alors, il manda aux deux beaux-frères ennemis d'avoir à se rendre auprès de lui à Coudres. Là, vers 1019, le roi Robert ayant entendu de chacune des deux parties le sujet de leurs querelles, calma leur animosité et les réconcilia aussitôt » (1).

De bonne heure, le patronage de la paroisse et le fief de Coudres se trouvaient entre les mains des religieux de Bourgueil.

En 1215, Philippe-Auguste confirma un accord conclu entre Robert de Courtenay et les religieux de Bourgueil, au sujet d'une commune que les hommes de Coudres avaient formée avec ceux de Nonancourt (2).

Guillaume Prévost, chevalier, donna, en 1230, à l'abbaye de l'Estrée, la Brosse de Coudres, qui s'étendait entre les terres du couvent, depuis le *Marchais* de Coudres jusqu'au chemin qui conduit du Préau vers Verneuil (3).

A la date de 1447, Henri Rive, de la paroisse de Coudres prit à rente, un hébergement et des terres à Osmoy. Un siècle plus tard, en 1563, Jehan de Grossœuvre et Simone, fille du défunt Maria Jacotin, sa femme, demeurant à Coudres, vendirent des héritages à Osmoy.

De 1621 à 1625, décharge fut accordée en faveur de la paroisse de Coudres, désolée parla grêle. Antoine Tanneur était vicaire de Coudres en 1685.

En 1750, Coudres, dépendant de la sergenterie de Nonancourt, comptait 1 feu privilégié et 190 taillables.

Jacques Chretien, curé d'Orgeville, naquit à Coudres au commencement du xviii^e siècle, on lui doit la *Science sublime ou la parfaite connaissance du ciel et de la terre par le soleil, la lune et les étoiles*.

(1) Guillaume de Jumièges, p. 127.

(2) Les seules traces d'organisation communale se réduisent à quelques fairs assez vagues consignés dans les titres des seigneurs de Nonancourt (L. Delisle, *Condition*, etc. p. 136.)

(3) Notes Le Prévost, Coudres.

Prieuré. Le prieuré de Coudres, dédié à Saint-Martin, ne formait qu'un seul établissement religieux avec l'église paroissiale du lieu. Il doit remonter au x^e siècle et être contemporain de l'abbaye de Bourgueil, en Anjou, dont il relevait. Cette dernière maison avait été fondée vers 904 par Emma, fille de Thibaut le Tricheur, comte de Chartres, et de Leutgarde, veuve de Guillaume Longue-Epée, duc de Normandie. Emma ayant épousé Guillaume, Bras-de-Fer, comte de Poitiers, lui persuada de faire construire dans son pays une maison religieuse dédiée à Saint-Pierre, à l'instar de Jumièges.

Comme elle avait hérité un tiers de la dot de sa mère, qui consistait dans la portion de terre placée entre la Seine et l'Enre, nous pensons que Coudres se trouvait compris dans son lot et que ce fut Emma elle-même qui fournit la dotation du prieuré et le fit unir à l'abbaye de Bourgueil (1).

Vers 1157, Simon d'Anet, seigneur d'Illiciers, se trouvant à Coudres avec Rotrou, évêque d'Evreux, consentit à ce que les deux églises d'Illiciers, Notre-Dame et Saint-Pierre, appartenissent au chapitre et à l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres.

Une note, du mois de février 1215, constate qu'à Nonancourt, le prieur de Coudres devait une moute de un boisseau par sac et qu'il avait le droit de moudre après le premier engrainé (2).

Le 8 mai 1250, Eudes Rigaud venant de la Noc arrive à Coudres: « Il y a deux moines de Bourgueil; ils se servent de matelas, parfois ils mangent de la viande, le prieuré à 400 l. de revenu, nous avons interdit l'usage de la viande, dit-il, et des matelas, sauf quand la règle le permet. »

Le 8 mai 1258, Eudes Rigaud vint coucher au prieuré de Coudres, où il reçut 71. 16 d. pour son droit de procuration. Le lendemain il procéda à la visite.

Eudes Rigaud visite de nouveau Coudres le 4 mai 1269. « Deux moines de Bourgueil, le prieur ne couchait pas avec son compagnon... Ils n'observaient sur aucun point les statuts de la règle. Le prieur nous dit qu'il donnait à son abbé 250 l. par an et qu'il entretenait la maison avec le reste... »

En 1456, Pierre Artault, prieur de Coudres et de Saint-Onen de Gisors, donna 10 l. à la confrérie de Notre-Dame de Miout de cette ville. Raoul du Fou, évêque d'Erreux, fut prieur de Coudres de 1480 à 1511.

(1) On peut également admettre que Coudres était arrivé à Emma par son père, Thibaut, comte de Chartres.

(2) Labbé. *Alliance chronologique*.

Les plus privilèges avaient même le droit de ne pas attendre leur tour, on recevait le ir blé immédiatement après celui que la tremie renfermait à leur arrivée (L. Delisle, p. 525).

Jacques de Poitiers (1), conseiller-aumônier du roi, abbé de Saint-Symphorien de Beauvais, chambrier de Coulombes, abbé d'Ivry en 1500, prend dans un titre de 1573 la qualité de prieur et seigneur temporel de Coudres.

En 1740, le prieuré de Coudres était occupé par les missionnaires de Saint-Lazare de Paris, qui le possédaient encore au moment de la Révolution.

Fiefs. TRIERNON. En 1533, Guillaume Legendre, demeurant à Triernon, paroisse de Coudres, fit une rente à Jacques Le Bœuf d'Osnoy.

COUDRES. Cant. de Saint-André, à 145 m. d'alt. — sol: diluvium gres et poudingues. — *Ch. de grande commun.* n° 7 d'Evreux à Nonancourt. — *Ch. d'int. com.* n° 42 de Coudres à Dreux. — Surf. terr. 1,537 hect. — Pop. 494 hab. — 4 cont. 9,328 fr. — Rec. ord. budg. 1867, 4,103 fr. — *Ch.-l.* de Per. — Rec. cont. ind. de Nonancourt. — Parois. — Ecole mixte de 50 enf. — maison d'école. — 13 perm. de chasse. — 8 déb. de boiss. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr. 20, de cant. 5.

Dépendances: LE FAVRIL, FRANCHEVILLE, TRIERNON.

Agriculture: céréales colza. — 3,000 arbes à cidre.

Industrie: Néant. — 18 Patentes.

COULONGES.

Paroisse des: dioc. d'Evreux. — Vic. et Elec. de Conches, Gén. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Coulonges, nom très-commun en France, vient de *Colonia*, pays habité par des Colons romains.

Cette commune doit en effet remonter à l'époque romaine. L'aqueduc du vieil Evreux avait sa prise d'eau sur le territoire de Coulonges; on en voit encore des restes au hameau du Buisson-Chevalier.

Le patron de la paroisse était saint Arnould d'Iveline, mari de sainte Scarberge; il avait quitté sa femme pour se faire l'apôtre des Francs; il mourut évêque et martyr à la fin du v^e siècle.

Coulonges faisait partie du grand domaine d'Hellenvilliers, et les seigneurs de ce nom avaient le patronage de l'église Saint-Arnould avec le fief de la paroisse qu'ils conservèrent jusqu'à Roger d'Hellenvilliers.

Les Hellenvilliers devaient avoir à Coulonges un château-fort qui était occupé en 1356 par une bande de mercenaires anglais, reste de l'invasion. Ils en furent chassés en

(1) Frère de Diane de Poitiers, il portait: d'azur, à six besants d'or, 3, 2 et 1, au chef aussi d'or.

1363 par Philippe de Navarre, lieutenant du roi de Navarre en même temps que de Quincarnon (1).

Jeanne de Hellenvilliers, fille de Roger, épousa en 1453 Guillaume de Mainemares, seigneur de Bellegarde (2) dont les armes étaient: d'argent à 3 fasces de sable.

Lors de la montre tenue à Beaumont-le-Roger, en 1470, Mgr Guillaume de Mainemares, dit Bellegarde, seigneur d'Hellenvilliers, se présente: en habillement de homme d'armes, accompagné de 2 archers et Jehan De-lamare, armé de corset blanc et rouge un paige montez de 5 chevaux.

Guillaume de Mainemares, seigneur de Bellegarde, Hellenvilliers et Coulonges présentait à la cure de cette dernière paroisse, en 1480; il était mort avant 1505, laissant plusieurs enfants, Olivier, Guillaume qui fut religieux et Française, mariée à René de Pont-Bellanger.

En 1505, Jeanne d'Hellenvilliers, veuve de Guillaume de Mainemares, dame d'Hellenvilliers et Coulonges présentait à la cure de cette dernière paroisse son propre fils, Guillaume de Mainemares.

Peu d'années après, Olivier de Mainemares, seigneur de Bellegarde avait succédé à sa mère; il avait procés à l'Echiquier en 1510 avec Gilles des Hayes.

René de Mainemares, fils de Roger, chevalier, seigneur de Bellegarde, Hellenvilliers, Coulonges, présenta à la cure de cette paroisse en 1529 (3), Jean de Mainemares, probablement son frère (4). Il épousa Antoinette de Boullainvilliers, dont il eut Robert qui suit.

Vers 1540, Robert de Mainemares, seigneur de Bellegarde, possédait également le fief de Coulonges.

En 1554, N. H. Jehan de Mainemares, fils de Robert, seigneur de Bellegarde, Hellenvilliers, Coulonges, etc., présentait Rainaud de Mainemares à la cure de Coulonges; il épousa, en 1563, Renée le Veneur, fille du baronde Tillières (5), dont il eut René ci-après.

Renée le Veneur était veuve en 1573, époque à laquelle elle acheta la seigneurie de Pommereuil (6); elle présentait à la cure de Coulonges, en 1577, et le duc d'Alençon y présentait également.

René de Mainemares, fils de Jean et de Renée le Veneur, baron de Freville, seigneur de Bellegarde, Hellenvilliers et Pommereuil, maria en 1588 sa fille Marie à Nicolas de

- (1) L. Delisle. *V. Saint-Sauveur*, p. 127.
- (2) Dans la vicomté de Caudobec, près de Duclair.
- (3) Et non 1239, faute d'impression dans les Notes Le Prevost.
- (4) Pouillé d'Evreux.
- (5) La Chesnaye-des-Bois.
- (6) Minutes de M^r Chêdeville, à Evreux.

Clinchamp, seigneur de Launay et du Theil

Gaspard de Mainemares succéda à René, son père; ce fut lui qui vendit Pommereuil à Nicolas de Clinchamp, son beau-frère, il est indiqué dans l'aveu de Damville de 1602, comme seigneur d'Hellenvilliers, Bellegarde, la Puisette à Roman et la Roscée; il mourut laissant sa sœur pour sa seule héritière.

En 1619, Nicolas de Clinchamp et Marie de Mainemares, dame d'Hellenvilliers et de Coulonges, sa femme, présentèrent à la cure de cette paroisse (1). Leurs enfants furent: 1^o Gabriel de Clinchamp, qui hérita de Coulonges; 2^o Tanneguy, seigneur de Tranchevilliers; 3^o Jean, seigneur de Pommereuil; 4^o Gilonne, religieuse à l'abbaye de Moncel; 5^o et Diane, morte sans alliance.

Clinchamp: *d'argent, au gonfalon de gueules.*

Messire Gabriel de Clinchamp, gouverneur d'Evreux fut en 1622, parrain de Gabriel Le Bouf, fils de Tanneguy, seigneur d'Osmoy.

Gabriel de Clinchamp, seigneur de Bellegarde et de Hellenvilliers, baron de Launay et de Freville, bailli et gouverneur d'Evreux, lieutenant de la Vénérie de France prit alliance avec Antoinette de Mornay, dont il eut deux fils et quatre filles.

La présentation à la cure de Coulonges fut faite, en 1665, par François de Clinchamp, l'aîné des enfants de Gabriel, qui épousa Judith de Lombelon. Cette dame présentait à la cure de Coulonges en 1679; deux ans après, N. H. François de Clinchamp y présentait aussi.

Son fils, Antoine Robert, baron de Hellenvilliers, seigneur de Coulonges, fut page de l'écurie du roi en 1667.

Vers 1720, Augustin-Hiérôme d'Erard, fils aîné de feu Louis-Hiérôme d'Erard, chevalier, était seigneur d'Hellenvilliers, Boissy et Coulonges; il assista le 14 janvier de cette année au mariage de son frère Louis-René d'Erard, chevalier de Saint-Louis, etc., avec Geneviève de Tilly à Acon (2).

D'Erard: *d'azur à 3 pieds de griffon d'or, tournés à senestre, appuyés chacun sur un tronç ou chicot d'arbre d'argent posé en pal 2 et 1.*

Augustin-Charles d'Erard, 2^o fils de Louis-Hiérôme, avait épousé le 6 février 1718, Antoinette Gaspard de Lange qui était veuve en 1735 et remariée avec messire Henri-Alexandre de Baignard, chevalier, seigneur du Gerier et de Champ-Dominel.

Du mariage d'Augustin-Charles d'Erard, était issu Augustin-Charles-Gabriel d'Erard, 1^o du nom, marié le 26 avril 1746, à Marguerite-Augustine de Marboeuf, d'où vint Armand-Aimé, comte d'Erard, censitaire de

(1) Pouille d'Evreux.

(2) M. Lebeurier. Acon.

la seigneurie des Murgers à Coulonges, né le 3 mars 1757; il devint colonel du régiment d'artillerie d'Auxonne, puis maréchal-de-camp; il eut trois enfants de son mariage avec Eléonore de Mauger, savoir: 1^o Alexandre-Augustin-Amand-Désiré; 2^o Augustine, mariée à Florentin-Anselme Pasquier, baron de Franlieu; 3^o et Aglaée, qui épousa le comte de Bernard de Marigny.

En 1789, d'Erard d'Hellenvilliers, était seigneur dudit lieu, du Plessis Panlatte et de Coulonges.

Alexandre-Augustin-Amand-Désiré d'Erard, écuyer, épousa le 7 avril 1806, Marie-Caroline de Ruffo dont il eut: 1^o Aimée-Marie-Désirée d'Erard, mariée à Edouard Lambert, baron de Chamorrolles, dont une fille mariée au comte de Brossard; 2^o Amand-Aimé; 3^o Alexandrine d'Erard, épouse de Gustave de Badereau de Saint-Martin, dont deux fils et une fille mariée au baron Albert de Waugan.

Amand-Aimé, comte d'Erard, chef actuel de nom et d'armes de cette ancienne famille a épousé le 22 octobre 1838, M^{lle} Louise de Boissière dont le fils aîné, Georges-Gabriel-Joseph-Charles d'Erard était lieutenant de mobiles dans la funeste guerre de 1870.

Le château de Coulonges appartient aujourd'hui à M. le vicomte Georges d'Arjuzon, ancien chambellan de l'Empereur.

Fiefs. 1^o ARDENNES. Ce nom peut provenir des chanoines de l'abbaye d'Ardennes au diocèse de Bayeux. Ces religieux avaient des biens dans le voisinage; en 1234, ils avaient vendu à l'abbaye de la Noe une rente de 7 setiers de blé à Portes (1).

En 1454, Jehan, chanoine tenait la vavassorie d'Ardennes, relevant des Meurgers, elle appartenait en 1602 à Denis Delorme (2).

Un plan de la seigneurie des Meurgers se rapportant au terrier de 1784 comprenait les villages d'Ardennes, de la Millerette et des Meurgers.

2^o LE BUISSON-AUX-CHEVALIERS. Sans doute ainsi nommé parce qu'il avait appartenu à des chevaliers ou à une famille Chevalier.

Au XII^e siècle, le Buisson appartenait à une famille de ce nom, N. H. du Buisson, épousa une fille de Girard du Roncenay, il mourut avant 1106, laissant de son mariage, Raoul du Buisson, seigneur du Roncenay, qui donna au Bec la moitié de ce fief avec l'église de la paroisse.

Cette libéralité ratifiée par Rose, sœur de Raoul et Gautier son mari, fut confirmée par Guillaume du Franc, seigneur suzerain.

Vers 1540, Robert de Mainemares, fils de René, possédait le fief du Buisson-aux-Che-

(1) Notes Le Prévost.

(2) Aveu de Danville.

valiers qu'il laissa en 1554 à son fils Jehau. Ce fut lui qui vendit cette terre à Claude de Money qualifié, en 1570, de seigneur du Buisson-aux-Chevaliers et du Gérier-Arnaud.

Claude de Money mourut en 1580, laissant sa succession à sa fille Marie, qui la porta à son mari Nicolas de Baignard, seigneur de la Madeleine de Nonancourt.

Nicolas de Baignard, etc., est cité en 1600 et 1608 dans une onquête concernant le fief d'Argences : il était remplacé en 1620 par Tanneguy de Baignard, son fils.

Guillaume de Baignard, fils aîné de Tanneguy, fut maintenu de noblesse le 16 juillet 1667. Ses armes étaient : *d'argent à la fasce de gueules, chargée de 3 fers à cheval du champ et accompagnée de 3 molettes d'éperon de gueules*. Il fut comme son père seigneur du Buisson-aux-Chevaliers.

Pierre de Baignard et César de Baignard furent ensuite successivement seigneurs de ce fief.

En 1735, Henri-Alexandre de Baignard, seigneur du Gérier-Arnaud, du Buisson-aux-Chevaliers, etc., épousa Antoinette Gaspard de Lange, veuve d'Augustin-Charles d'Erard.

Un peu plus tard, François-Nicolas de Chambray, chevalier, marquis de Chambray, colonel d'infanterie en 1702 et mort en 1750 eut la seigneurie du Buisson-aux-Chevaliers ; son fils Louis, marquis de Chambray, en hérita et mourut le 7 mai 1783.

Bernard, comte de Chambray, 3^e fils de Louis, marié à Anne Auger, fut le dernier propriétaire féodal du Buisson-aux-Chevaliers.

3^e LA MILLERETTE était une dépendance, un arrière-fief du Gérier-Arnaud, enlevé au dernier des Arnaud de Bois-Arnaud par Philippe-Auguste et donné à Roger des Essarts. Celui-ci donna ce fief vers 1220 à Guillaume de Biers ; aussi, lorsque Etienne des Essarts donna en 1237, à l'abbaye de Lyre et au curé de Champ-Dominel les dimes de tous ses fiefs, il eut soin d'en excepter la Millerette donnée par Roger son père à Guillaume de Biers (1).

D'après les aveux de la seigneurie de Damville de 1454 et de 1602, les Manants de la Millerette étaient sujets au ban du moulin de Coulonges, qui appartenait aux seigneurs de Damville.

4^e LES METROERS. En 1231, Roger Le Moine de Ferrières-haut-Clocher, confirma à l'abbaye de la Noe, la moule d'une pièce de terre aux Meurgers, que Jeanne Postel, sa femme avait donné à cette maison (2).

Robert de Courtenay, évêque d'Orléans, seigneur de Nonancourt, fit savoir, en 1275,

(1) *Inv. de Lyre*, Arch. de l'Évêq.

(2) *Notes Le Prévost*.

au seigneur des Meurgers, chevalier et à ses autres féaux du district de Damville qu'il avait vendu sa terre de Damville à Pierre de la Broce, chambellan du roi (1).

En 1280, Pierre de Bousseuy vendit à la Noe une acre de terre dans le fief des Meurgers (2).

À cette époque, il existait encore une famille de Murgiers. Alice de Murgiers, abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux nomma, en 1291 des arbitres chargés de terminer le procès qu'elle avait avec l'évêque d'Evreux au sujet de la dime de la Queue-Blancart et elle figure en 1304 dans une charte de l'abbaye de Fontenelle (3).

Au xv^e siècle, le manoir des Meurgers appartenait par acquisition aux seigneurs de Damville. Jehan de Montmorency rendant aveu de cette terre en 1454 s'exprime ainsi : *« Item, ai en la dite terre un manoir nommé le manoir des Murgers, jardins, droit de colombier, terres labourables et non labourables, bois et tout ce que à icelcti manoir appartient. »*

Les manants des Meurgers étaient soumis au ban des moulins de Coulonges appartenant aux seigneurs de Damville.

Charles de Montmorency était seigneur des Meurgers en 1602, lorsqu'il présenta son aven pour Damville.

Parmi les censitaires des Meurgers, en 1784, on comptait ; le comte d'Erard, Louis du Bose, chevalier, seigneur de Vitermont, M^{me} de Péverel, etc... (4).

5^e LE MOULIN de VERRIÈRES, qu'Arnoud, fils d'Arnoud, tenait de l'évêque d'Evreux, fut donné par lui vers 1060 à l'abbaye de Lyre. Ce nom de Verrières doit venir d'anciennes verreries établies en cet endroit.

En 1195, Guérin, évêque d'Evreux, confirma les dons faits à l'abbaye de Lyre par Ernaud du Bois et ses ancêtres. Parmi ces libéralités se trouve la dime du moulin de Verrières, tant des deniers que du blé.

Au xii^e siècle, Godefroy de Verrières fut témoin d'une charte de Guillaume et de Gislebert de Tournay en faveur de Lyre. À ce moment le Haut et le Bas-Verrières formaient étant réunis, un ancien domaine soumis à la suzeraineté des seigneurs du Gérier-Arnaud et de Corneuil (5).

6^e LA PRÉVOTÉ fief de Coulonges relevait des Meurgers et appartenait en 1454 à Jean Le Prévost (6).

(1) *Hist. de la maison de Courtenay*, Dubouchet.

(2) *Notes Le Prévost*, t. 1^{er}, p. 865.

(3) *Gallia Christiana*.

(4) Arch. d'Evreux.

(5) Une famille de Verrières s'était établie à Villalot où se trouvait jadis le fief dont elle portait le nom. En 1562, Jean de Verrières, etc., seigneur du lieu à Villalot paya 100 s. pour le ban de son fief.

(6) C'est un exemple de nous venu de l'emploi qu'on exerçait.

François Voultier, héritier de Noël Le Prévost par sa femme tenait la prévôté de Coulonges en 1602 (1).

7° LE TERTRE. En 1236, Guillaume des Minières était seigneur de Corneuil et du Tertre, probablement à Coulonges, d'après l'histoire de la maison de Chambray (2).

COULONGES. Cant. de Damville, sur l'Iton à 140 m. d'alt. — sol: diluvium et craie blanche. — *R. dép.* n° 21 de Rugles à Ivry. — *Chem. de grande commun.* n° 6 d'Evreux à Verneuil. — Surf. terr. 1071 hect. — Pop. 331 hab. — ☐ de Damville. — Perc. de Corneuil. — Rec. cont. ind. de Breteuil. — Paroisse. — Presbyt. — Ecole mixte de 24 enf., maison d'école. — Bureau de bienf. — 19 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch. -l. de dép. et d'arr. 18, de cant. 2.

Dépendances: ARDANNE, LE BAS-VERRIÈRE, LE BUISSON-CHEVALIER, LE HAUT-VERRIÈRE, LES MEURGERS, LA MILLERETTE, LE MOULIN-MULOT, LE MOULIN-NEUF, LE PETIT-MOULIN, LE TERTRE, LA TOUCHARDIÈRE.

Agriculture: Céréales, bois, prairies. — 1.500 arbres à cidre.

Industrie: 3 moulins. — 6 *Patentés*.

COURBÉPINE.

Paroisse des: doy. de Bernay. — Vic. et Elec. d'Orbec. — Dioc., Parl. et Gén. de Rouen.

Les débris d'antiquités que l'on a découvert à Courbépine indiquent que cette localité existait à l'époque Gallo-Romaine; d'un autre côté, le patronage de Saint-Martin atteste l'ancienneté de la paroisse.

Lorsque Judith de Bretagne épousa, en l'an 1000, Richard II, duc de Normandie, Courbépine figure parmi les nombreux domaines qui composaient la dot de la princesse.

Au commencement du XI^e siècle, vivait Raoul (3) Maminot, seigneur de Courbépine, dont le fils Gilbert devint par la suite médecin et chapelain de Guillaume-le-Conquérant.

Hugues Maminot, probablement frère de Raoul, suivit le duc Guillaume en 1067, à la conquête de l'Angleterre.

Peu de temps après, en 1076, un Raoul de Courbépine, établi dans le comté de Kent, avait des discussions avec l'archevêque Lanfranc, aux plaids de Pinedam, devant Hugues de Montfort, au sujet d'un domaine dans l'île de Grain, à l'embouchure de la Tamise (4).

Gilbert Maminot, fils de Raoul, seigneur de Courbépine et chapelain du Conquérant, fut sacré évêque de Lisieux en 1078; il assistait, en 1087, le roi Guillaume dans sa dernière maladie et se trouvait à ses funérailles.

Ce prélat paraît s'être occupé d'astrologie, il était au concile de Rouen en 1096; ce fut lui qui consacra l'abbaye de Saint-Evroult, le 13 novembre 1099, et qui conféra le sous-diaconat à Orderic Vital; sa mort est marquée au mois d'août 1101 (1).

Hugot Maminot fut témoin, en 1108, d'une charte de Henri I^{er}, pour la confirmation des biens donnés à l'abbaye de Tokesbury par le roi Guillaume.

Vers 1157 ou 1182, Henri II, fils de Mathilde, donna à l'évêque de Lisieux un fief à Courbépine et un autre à Messidon.

Le 10 novembre 1202, le roi Jean manda ce qui suit au sénéchal de Normandie et aux barons de l'Echiquier:

« Si vous pouvez trouver dans les rôles de notre Echiquier que N... a obtenu du roi mon père un fief de chevalier à Courbépine, vous l'en mettez en possession (2).

Les Rôles de 1210 constatent que Jean du Saussay avait à cette époque un fief de chevalier à Courbépine.

En 1252, M^r Robert était curé de Courbépine (3).

Le 12 septembre 1337, le roi manda au bailli de Rouen qu'il a reçu l'hommage de Jehan du Saussay, *esc.*, pour la terre de Courbépine. L'année suivante, le 8 mai, il manda encore au bailli de Rouen et au receveur de Benumont de laisser Jean du Saussay jouir paisiblement de sa terre de Courbépine (4).

Jean d'Anisy, seigneur de Courbépine présentait à la cure de la paroisse en 1350; il blasonnait: *d'argent, billété de sable, un lion rampant du même*.

Il se fit des partages, l'an 1396, devant les tabellions du ressort de Lisieux, des fiefs d'Anisy, Courbépine et autres terres ayant appartenu à Jean d'Anisy, chevalier, et Robert d'Anisy; entre Pierre d'Anisy, Guillaume d'Anisy, M^r Pierre, Fabien et Lambert d'Anisy, enfants de Jean et de Jeanne de Vassy... (5).

M^r Guillaume d'Etouteville, qui fut successivement évêque d'Evreux, d'Auxerre et enfin évêque de Lisieux, de 1382 à 1414, fonda en 1413, pour le 2 janvier de chaque an-

(1) Ce n'est pas lui qui fut envoyé à Rome comme l'a dit M. Lambert, mais Gilbert, depuis évêque d'Evreux.

(2) Il s'agit ou du don fait à l'évêque de Lisieux ou de celui fait à Jean du Saussay.

(3) Cart. de Louviers.

(4) Actes Normands.

(5) Hist. d'Harcourt, p. 1604

(1) Aven de Damville.

(2) Notes Le Prévost. Roman, p. 24.

(3) M. Lambert l'appelle Robert dans son excellente

Histoire de la seigneurie de Courbépine.

(4) Notes sur Orderic Vital.

née, un obit et légua à cet effet la dime de la paroisse de Courbépine qu'il avait achetée avec le fief du Coq, appelé vulgairement le fief de Gouvou ou de Garde et la terre de Courtonne de Meurdrac.

Jean de Bouffey était seigneur de Courbépine, au milieu du xv^e siècle, sa veuve, Jeanne des Marets, épousa en 1461 Jean de Bréauté, fils de Roger et de Marie d'Etoutville.

Quelques années après, Mg^r Jean de Mailloc, chevalier, seigneur du lieu, de Courbépine et de Chamitout, homme fort ancien et débile de ses membres se fit représenter à la montre de Beaumont, en 1470, par Thomas Ruffault, *esc.*, qui parut accompagné de 2 archers, un coutellier et un paige montez de 5 chevaulx.

Aux Echiqiers des années 1500, 1501, 1505, 1506, 1509 et 1510, il y avait procès entre Jean, sire et baron de Ferrières, Jean de Bellemare (1), héritier du messire Jean de Bouffey, chevalier; et Robert Auvray, naguère lieutenant-général du bailli d'Evreux (2).

En 1516, un arrêt entre de Bellemare, sieur de Courbépine et les nommés de Bouffey décida « que la donation pour récompense étant clamée, le renbourg se fait eu égard à la valeur du fonds lors de la donation. »

Un autre arrêt du Conseil du 14 février 1516, entre Jacques Masselin, Guillaume Allain et Jean de Bellemare, sieur de Courbépine jugea que le sénéchal ne doit rien prendre pour la réception des aveux.

Jean de Bellemare était encore seigneur de Courbépine en 1520, mais il fut bientôt remplacé par N. H. Jehan Menard, dont les hoirs furent taxés, en 1502, pour le fief de Courbépine à 100 l.

En 1633, Courbépine appartenait à Pierre de Lezay; c'était un plain-fief de haubert qui s'étendait sur les paroisses Sainte-Croix et Notre-Dame de la Couture à Bernay.

Léssé élection de Pont-Audemer blasonnait: de gueules à la fasce d'argent accompagnée de 4 merlettes du même.

Le curé de Courbépine étant mort, le doyen rural fit ajourner son héritier, en 1660, devant l'official, pour les réparations du presbytère, la Cour confirma la procédure faite par le juge royal.

En 1666, la famille de Bouffey, qui habitait encore Courbépine bien qu'elle n'en possédât plus la seigneurie, fut reconnue d'ancienne noblesse. Cette même année, le

comte des Marais avait la seigneurie de Courbépine.

Bouffey : d'hermines, au vol de sable.

Léonor II de Matignon, qui fut évêque de Lisieux de 1676 à 1714, fit construire le château de Courbépine pendant son épiscopat.

Ce fut à la fin du xvii^e siècle que Louis de Prie, baron de Planes, dit le marquis de Prie, fit l'acquisition de la seigneurie de Courbépine. Le marquis de Prie avait eu l'honneur de tenir sur les fonts de baptême le roi Louis XV avec la duchesse de la Ferté, le 7 mars 1717; il avait épousé le 28 décembre 1713 Agnès Berthelot, fille d'Étienne, seigneur de Plénouf (1). Il devint ensuite ambassadeur à Turin et fut attaché à l'éducation de sa majesté avec toutes les entrées dans la chambre et le cabinet.

La marquise de Prie avait suivi son mari à la Cour de Savoie où elle fut admirée et réussit fort; à son retour, à la suite d'une intrigue nouée à l'Opéra, elle devint la maîtresse du duc de Bourbon autant par ambition que par haine contre le ministre Leblanc, l'amant de sa mère, qui l'avait classée de son hôtel et dont elle voulait se venger.

À la mort du régent, le duc de Bourbon ayant été nommé premier ministre, Leblanc fut arrêté, mais malgré toutes les intrigues de la marquise, le Parlement renvoya l'ancien ministre de toute poursuite criminelle.

La marquise était arrivée au comble de la puissance, elle gouvernait la France par le duc de Bourbon; Voltaire lui avait dédié *l'Indiscret*; enfin elle réussit à doter la France d'une reine en faisant épouser à Louis XV, alors âgé de quinze ans, Marie Leczinska, fille de l'ancien roi de Pologne.

Cependant la réprobation publique s'était attachée à la marquise et, le 11 juin 1726, l'évêque de Préjuss parvint à la faire exiler dans sa terre de Courbépine.

La marquise de Prie, à peine installée dans son château, y réunit une société nombreuse, donna des fêtes brillantes espérant toujours ressaisir le pouvoir. Lorsqu'elle se fut bien convaincue de l'inutilité de ses intrigues, le chagrin s'empara d'elle et ne tarda pas à lui enlever cette beauté qui l'avait placée à la tête des femmes galantes de l'époque; c'est alors, qu'elle avala du poison; elle fit cependant appeler le curé et fut inhumée dans l'église de Courbépine, le 8 octobre 1727, après avoir reçu les secours de la religion (2).

(1) • Plénouf était Berthelot, c'est-à-dire de ces gens du plus bas peuple qui s'enrichissent en le dévorant, et qui, des plus abjectes commissaires des fermes, arrivent peu à peu à force de travail et de talents, aux premiers étages des maîtres et des financiers par la suite. . . » (Mémoires de Saint-Simon.)

(2) Nous avons puisé presque tous nos renseignements sur la marquise de Prie dans la savante mono-

(1) Il appartenait à la famille de Bellemare-Durandville; peut-être est-il le même que Jean de Bellemare marié en 1491 avec Jeanne Le Muet.

(2) Hist. d'Harcourt, p. 1659.

M^{me} de Prie avait légué par son testament pour les pauvres de la paroisse 1,000 écus, qui furent donnés, savoir: 1,500 l. à l'hospice de Bernay et le surplus pour différentes œuvres de charité. Elle laissait deux enfants qui moururent sans postérité avant leur père.

Le marquis de Prie épousa en secondes noces, le 5 juin 1744, Anne de Biaudos, dont il n'eut pas d'enfants et il mourut au mois de mai 1751.

Ce fut François-Léonor de Prie, frère du marquis, qui hérita de la seigneurie de Courbépine; il avait épousé Geneviève Coquet de Tolleville dont il eut Marie-Thérèse de Prie, mariée à Pierre-Jean-Marie Lejeune, baron de Créquy et Louis de Prie, 1^{er} du nom.

Marie-Thérèse de Prie donna en 1733 une somme de 3,000 l. à l'hospice de Bernay, pour un lit en l'honneur de sainte Thérèse; en 1736, elle fut marraine à Bernay d'une cloche qui portait son nom (1).

Le 3 novembre 1765, François-Léonor, marquis de Prie, donna à ferme le manoir de Coquainvilliers (2). Il fut remplacé la même année par Louis, 1^{er} du nom, marquis de Prie, qui avait épousé en premières noces Louise-Camille-Victorine de Villette, et, en secondes, le 21 juillet 1771, Julie-Madeleine-Antoinette de Mauville.

De Prie: *de gueules, à trois tierce-feuilles d'or, 2 et 1, au chef d'argent, chargé d'un aigle à deux têtes éployé de sable.*

Le mauvais état des affaires de M. de Prie le força à abandonner tous ses biens à ses créanciers et l'un d'eux, un sieur Duclos-Lange fut chargé de les vendre pour acquitter les dettes du marquis.

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication, dressé par les notaires de Bernay en 1777, M. Duclos-Lange se rendit acquéreur des terres et seigneuries de Plasnes et Courbépine, moyennant la somme de 500,000 l. C'est alors que le château fut démoli.

M. Duclos-Lange, qui passait pour s'être enrichi des dépouilles du marquis de Prie, se trouva bientôt dans un état de ruine complète; il fut mis en état de faillite au mois de mars 1782, et il mourut dans les prisons du Châtelet en 1780, sous le coup d'une accusation d'abus de confiance et de malversation dans les affaires du marquis de Prie (3).

Les biens du sieur Duclos-Lange furent décrétés et le fief de Courbépine fut vendu l'année même de sa mort.

A peu de distance de Bernay, dans un engraphie de M. Lambert, intitulée, *la Seigneurie de Courbépine, etc.*

(1) M. Malbranche. *Notice sur l'hospice de Bernay.*

(2) Id. Id.

(3) M. Lambert. *La seigneurie de Courbépine.*

droit aujourd'hui appelé le Désert, on découvre quelques vestiges de l'ancien château de Courbépine, que la marquise de Prie a rendu célèbre.

Fiefs. 1^o FIEF DE L'ABBAYE. L'abbaye de Bernay possédait en la paroisse de Courbépine un fief noble, appartenant à l'office de sacristain et faisant partie de sa prévôté de Frocourt. Ce fief était probablement celui des Loges que la duchesse Judith avait donné à l'abbaye en 1025.

En 1230, Roger du Tilleul Fol-Enfant céda à l'abbaye du Bec tous les droits qu'il avait au Theil-Nolent et à Courbépine.

Jean Hemery, Robert et Simon Basset, *esc.*, vendirent au Bec en 1334, tous les droits de dîmes qu'ils avaient à Courbépine.

Un acte de 1455 prouve que l'abbaye de Bernay avait des propriétés à Courbépine (1).

2^o LE BOCAGE était un fief qui s'étendait sur Plasnes et dont le chefmoi était situé paroisse de Courbépine.

François-Pierre-Froudière, officier dans le régiment royal, avait le titre de seigneur du Bocage le 29 novembre 1702.

Froudière: *d'azur, à l'arbre d'or, chargé au milieu d'une merlette de sable, sur un tertre d'argent, au lion d'argent passant derrière l'arbre.*

3^o LE BUC-ALAIN. Alain-du-Busc, dénommé dans les titres du Bec de 1240 a donné son nom au fief.

En 1259, l'abbaye du Bec donna à fief à Guillaume de Buc-Alain, une pièce de terre et un manoir à Courbépine.

4^o LE COUDRAY. En 1180, Renauld du Coudray paya une amende de 20 s. au Trésor (2). Quelques années après il figure encore sur les rôles comme débiteur de 1 marc 10 d. sterlings.

Lorsque Jean Mallet, *esc.*, seigneur de Gravelle et Bernay, maria sa sœur avec Robert de Brucourt, il lui donna ce qu'il possédait au Coudray (3).

En 1437, Guy de la Villette, vicomte de Rouen, était seigneur du Coudray; quelques années après, en 1440, il était général sur le fait de la justice des Aides, pour les Anglais.

Les hoirs de Guy de la Villette, au droit de leur mère, étaient en 1456, possesseurs du Grand-Coudray à Courbépine, fief de Haubert, relevant de Plasne.

Guy de la Villette, 1^{er} du nom, seigneur du Coudray en 1469, demeurait à Caen; il n'était pas présent à la montre de Beaumont-le-Roger, passée l'année suivante; il laissa entre autres héritiers, messire Jean de la

(1) Notes Le Prévost.

(2) Rôles.

(3) Notes Le Prévost.

Villette, *esc.*, qui était seigneur du Coudray en 1474.

5° L'ÉPINAY. En 1306, Bellot de Lespincy était du nombre des gens de la ville de Bernay et des plus anciens assemblés par ordre de Charles, roi de France, pour déclarer jusqu'où s'étendait l'emplacement des Cordeliers de Bernay.

Vers 1650, Philippe des Champs, *esc.*, seigneur de l'Épinay, était également seigneur du Saussay et de la Gruelle, à Saint-Victor-de-Chrétienville.

En 1696, Philippe Deschamps, *esc.*, était seigneur de l'Épinay.

Deschamps: *d'or, à l'aigle essorant de sable, au chef d'azur, chargé de trois tours d'or.*

6° LES LOGES. Dans l'énumération des biens compris, en 1007, dans la dot de la duchesse Judith, on voit figurer les Loges à Saint-Aubin-le-Verteux, et les Loges à Courbépine.

Louis Jouvin, sieur des Loges, fut anobli en 1654; il était alors grenetier du grenier à sel de Bernay.

Son fils Pierre Jouvin, escuyer, sieur des Loges, fut Aide major, capitaine des portes de la ville de Montreuil-sur-Mer; son petit-fils Charles Jouvin, écuyer, sieur des Loges, était lieutenant dans le régiment royal des vaisseaux.

Jouvin: *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles du même au chef, et en pointe d'une rose tigée et feuillée aussi d'or.*

Le 20 mai 1719, vivait dame Jeanne Potel, veuve de M. Vincent Jouvin, sieur des Loges, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et vicomte de Beaumont.

7° LE MESNIL-GUERIN. L'abbaye du Bec fit en 1238, l'acquisition du champ du Champart et d'une pièce de terre au terroir d'Escorchère, vers le Mesnil-Guérin (1).

8° LE ROSAY. Au x^e siècle Jehan d'Emalleville, *esc.*, était seigneur du Rosay. En 1641, l'abbaye du Bec acheta de Jacques d'Orival, sieur du Rosay, 8 pièces de terre; enfin M. de Louvigny du Rosay hérita du fief de Mailly à Berthouville.

9° LA VASTINE. Vers 1192, Robert, fils de Jehan, comte d'Alençon, donna à Robert des Erables, le fief et terre que Raoul de la Vastine tenait de lui dans l'honneur de Bernay et pour lequel il lui payait un muid de froment. Ce Robert des Erables donna ce fief aux Tompliers en 1205 (2).

COURBÉPINE. Cant. de Bernay, à 168 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien et diluvium. — *Ch. d'int. com.* n° 9, de Bernay au Theil-Nollent et n° 11 de ceint. de Bernay. — Surf. terr. 1191 hect. — Pop. 808 hab. — ☞ de Ber-

(1) Notes Le Prévost, Courbépine.

(2) Notes Le Prévost.

nay. — Ch.-l. de Percep. — Rec. cont. ind. de Vicomté d'Evreux imposé en 1562, Jehan Thiberville. — Parioisse. — Presbyt. — Ecole com. de 41 gare.; école relig. de 33 filles. — 1 Maison d'école. — Bur. de bienf. — 11 Permis de chasse. — 2 Déb. de bois. — Dist. en kil. aux ch.-l. de départ. 50, d'art. de cant. 5.

Dépendances: LE BOCAË, LE BUGALIN, LE BUISSON, CAPELLE, LE DÉSERT, L'ÉPINAY, LE GRAND-COUDRAY, LES LOGES, LE MALHARQUIER, LE MESNIL, LE PETIT-COUDRAY, LE QUESNOT, LE ROSAY, LE VAL-QUERRARD, LA VASTINE.

Agriculture: Céréal, lin. — 20,000 arbres à cidre.

Industrie: 1 moulin à blé. — Tissage de toiles chez les particuliers.

— 20 Patentes.

COURCELLES-SUR-SEINE.

Parioisse des: archid., du Vexin Normand Doy. de Baudemont. — Ball. de Glisors. — Vic. et élec. d'Andely. — Parl. gén. de Rouen.

Courcelles, du latin *Corticella*, petites cours, est d'origine romaine, et le vocable de Saint-Martin annonce que la paroisse est ancienne.

La seigneurie de cette localité a été de très-bonne heure divisée en deux parties, l'une ecclésiastique, l'autre laïque.

En l'an 1128, Hugues II de Gournay (1), fils de Girard et de Gondrée, possédait l'église de Courcelles et une partie de son territoire. Ayant alors fondé l'abbaye de Saint-Laurent-de-Beaubec, dans la forêt de Bray, il lui donna sa vigne de Courcelles, avec l'église Saint-Martin, le droit de patronage et tout ce qu'il possédait (2).

Hugues II de Gournay, avait épousé, vers 1120, Mélisandre, sœur du comte de Vermandois, il fut chargé en 1135 de défendre la frontière de Normandie, et on prétend qu'il mourut dans un pèlerinage en Palestine.

Autrefois, en Normandie, on entendait généralement par une *charrue de terre*, un domaine de 60 acres. Un texte de 1169, indique qu'il existait alors sur le territoire de Courcelles une terre de 3 charrues, c'est-à-dire, de la contenance de 180 acres, couverte de bois et inculte.

Une chartre donnée par le roi Jean, le 26 octobre 1201, en faveur de l'abbaye de Beaubec, fait mention du territoire de Courcelles, de ses maisons et du patronage de l'église.

(1) M. l'abbé Decorde l'appelle Hugues III, mais à notre avis, c'est une erreur.

(2) M. de Toulmont pense que Courcelles n'a été donné à l'abbaye de Beaubec, qu'en 1147.

Tatin, seigneur de Pinterville, céda en 1200, à Etienne du Mesnil, l'île Jourdain et le Gord ou pécherie qu'il avait à Courcelles, moyennant une rente de deux fleches arbelées (1).

Le pouillé d'Eudes Rigaud, constate qu'en 1260, Courcelles avait pour patron l'abbé de Beauce, et comptait 36 paroissiens; la cure valait 15 l. t.

Au xv^e siècle, on achetait des rentes de vin à perpétuité; en voici un exemple: vers 1435, un caque de vin vermeil de Courcelles, à fournir à Romain Langlois, curé d'Autretot, sur le quai de Rouen, était vendu pour 12 l. t. (2).



Eglise de N.-D. de Bonsecours de Courcelles.

Courcelles renfermait alors des vignobles importants.

L'abbaye de Beauce présentait à la cure en 1648, elle possédait encore son fief de Courcelles le 10 janvier 1689; ce n'est donc qu'après cette époque que l'abbaye vendit sa seigneurie.

La famille de Chevestre de Beauchêne posséda la portion de Courcelles, qui avait appartenu à l'abbaye de Beauce, elle passa ensuite par acquisition aux Hallé de Clerbourg (3).

En 1692, Armand-Claude Hallé de Clerbourg, était seigneur de Courcelles et de Fourneaux, il requit en 1699, enregistrement de ses lettres de provision. En 1707, messire Armand Hallé de Clerbourg, chevalier, seigneur de Courcelles-sur-Seine, était gouverneur d'Andelys et du château Gailard (4).

Messire André Hallé de Clerbourg, chevalier, seigneur de Courcelles et de Jeufosse, conseiller et chambellan du roi, fut parrain à Bailleul en 1714.

André Hallé de Clerbourg, m^e du nom, neveu du précédent, seigneur de Courcelles et de Fourneaux, chevalier de Saint-Louis, demeurant au château de Jeufosse, épousa

en 1764, à la Croix-Saint-Leufroy, Louise Olympe de Loubert, fille de feu Alexandre-Adrien de Loubert, seigneur de Dardez et de Mailloc (1).

Hallé: de gueules, treillis d'argent. Un neveu d'André Hallé de Clerbourg, échangea la seigneurie de Courcelles avec les Chartreux de Gaillon, contre un autre fief.

La portion laïque de Courcelles, appartenait originairement à des seigneurs de ce nom et relevait féodalement des archevêques de Rouen, en leur baronnie de Fresne, pour un demi de haubert.

En 1289, Nicolas du Lu, donne à Saint-Léger-de-Préaux, une rente de 29 s. 6 d. assise sur plusieurs terres à Boudelles, dont l'une aboutissait à la terre de Mgr. Jehan de Courcelles, chevalier (2).

En 1330, Pierre de Courcelles, surnommé d'Ecos, probablement fils de Jehan, était seigneur de Courcelles.

Un aven fut rendu en 1352, à l'archevêque de Rouen, par Jean de Courcelles, ne du nom, sieur de Saint-Liébaud (3), chambellan de Charles VI et du duc de Bourgogne, pour le fief de Courcelles, quart de haubert (4).

Jean de Courcelles, m^e du nom, fils du précédent, donne aven en 1418, pour le 1/4 de fief de Courcelles, sis à Bonnelles et pour le quart de fief appelé Robert, au même lieu, relevant tous deux de l'abbaye de Préaux.

Pierre de Courcelles, fils de Jean, seigneur de Saint-Liébaud, épousa le 8 mars 1435, Préjente de Melun, sœur de Guillaume, marié à Marie de Courcelles, aussi fille de Jean.

Le 12 janvier 1481, devant les notaires du Châtelet, Philippe de Courcelles, écuyer, vend à H.-H. Richard Guero, bourgeois de Gaillon 1/8^e de fief assis au Hamel-de-la-Baguelande (5); il est probable qu'il lui vendit également son fief de Courcelles.

Richard Guere laissa entre autres enfants, Louis, seigneur de Courcelles, et Jean dit le Jeune, sieur de Cléry; Louis étant mort sans enfants, son frère réunit les fiefs de Courcelles et de Cléry.

Jean Guere avait épousé, par traité de mariage, le 4 juillet 1513, devant Thomas Coiffier, tabellion de Gaillon, damoiselle Hélène Le Sec, dont il eut plusieurs enfants.

Une transaction eut lieu devant le bailli de Gaillon, le 28 novembre 1570, entre Bernardin Guere, etc., sieur de Courcelles, curateur de Jean Guere son frère d'une part, Quantin et Paris, dits Guere, etc., frères,

(1) M. Lebeurier, *La Croix-Saint-Leufroy*.

(2) Chartre inédite, arch. de l'Éure, aujourd'hui Estissac.

(3) Arch. de l'Éure.

(4) *Hist. des Andelys*, Brossard de Ruville.

(1) Cartulaire de Bouport.

(2) M. de Beaurepaire, *Etat des Campagnes*.

(3) M. de Toumout.

(4) M. Brossard de Ruville, *Andelys*, p. 181 et 215.

enfants héritiers de feu Jean Guere, sieur de Courcelles (1).

Guere : *d'azur au chevron d'or, bordé de sable, accompagné en chef de 2 croissants renversés d'argent, chargés chacun d'une melette d'or, et uncinqué en pointe de 3 croissants d'argent, 1 et 2.*

Bernardin Guere avait épousé, à Gisors, le 6 juin 1511, Geneviève Le Pelletier, fille de N.-H. Nicolas, sieur du Parc, dont il eut Nicolas Guere, avec lequel il vendit la seigneurie de Courcelles aux Chartreux de Gaillou, le 18 mars 1583 (2). Les vassaux étaient tenus de fournir au seigneur pour la tenue des plaids, le jour de la Saint-Martin d'Été, un lit garni et fourrai.

Les Chartreux finirent par posséder presque tout le village de Courcelles à la fin du XVIII^e siècle.

De nos jours le domaine de Courcelles a été possédé par M. de Tintmont, connu dans le monde littéraire par différentes publications dans le *Bulletin monumental*.

COURCELLES-SUR-SEINE, cant. des Andelys, à 33 m. d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, diluvium et craie blanche. — *R. Départ* n° 22 d'Evreux aux Andelys, n° 7 de Vernon aux Andelys. — Pop. 270 hab. — Surf. terr. 517 hect. — 4 contrib. 2,372 fr., en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 2,197 fr. — ☞ et perc. des Andelys. — Rec. des cont. ind. de Gaillon. — 5 déb. de bois. — 4 perm. de chasse. — Eglise à Boufles. — Ecole mix. de 47 enf. — Maison d'école. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép., 30 d'arr. et de cant. 10.

Dépenses : MOCENEAU - LE - TROU - CAILLOT.

Agriculture. — Céréales. — Plantes sarclées et industrielles. — Bois. — Petits vignobles, 630 arbres à cidre.

Industrie. — Néant. — 4 *patentes*.

COURDEMANCHE.

Paroisse des dioc., vic. et élect. d'Evreux. — Serg. de Nonancourt. — Parl. et Génér. de Rouen.

Courdemanche vient de *Curtis Dominicus*, la cour du Seigneur. C'est une paroisse d'origine romaine, bâtie sur la voie antique d'Evreux à Dreux.

Une chartre de Landry, abbé de Saint-Père-de-Chartres, constate que le 4 août 1063, jour de la mort du roi de France Henri 1^{er}, le duc Guillaume se trouvait à Courdemanche avec toute sa cour; il y approuva un don fait à Saint-Père-de-Chartres par Richard de Reviens (3).

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

(2) La Galsouinière.

(3) Cart. de Saint-Père-de-Chartres.

Dans le cours du XII^e siècle, Gervais de Châteauneuf et Hugues II, son fils, possédaient Illiers en même temps que Courdemanche, et lors qu'Illiers passa au seigneur d'Anet, Courdemanche resta sans doute aux seigneurs de Châteauneuf, qui l'avaient encore en 1230.

Hugues du Châtel, n^o du nom, seigneur de Châteauneuf, fonda en 1130, l'abbaye de Saint-Vincent-au-Bois, dans le diocèse de Chartres et parmi les biens de la dotation il comprit le patronage de Courdemanche (1).

Vers 1157, Herbert, euré de Courdemanche, fut un des témoins de l'arrangement conclu par Rotrou, évêque d'Evreux, entre les moines de Saint-Père-de-Chartres, et Pierre, curé de Saint-Georges-sur-Euro, au sujet des dîmes de sa paroisse.

Hugues IV du Châtel, seigneur de Châteauneuf, passa sa vie au château de Sorel. Il épousa vers 1205, Eléonore de Dreux, et mourut vers 1230.

Quelques années après, en 1233, Richard de Bellevue, évêque d'Evreux, confirma le don fait aux chanoines de Saint-Vincent-au-Bois par Hugues de *Cheminges*, chevalier, du patronage de Courdemanche (2).

Dans un acte d'échange du XII^e siècle, il est fait mention d'une dime à Illiers dans la paroisse de Courdemanche, ce qui indique que cette dernière localité faisait primitivement partie d'Illiers et qu'elle en a été détachée pour former une paroisse à part.

Il résulte de l'avenue d'Illiers, rendu en 1400, par Guillaume de Cantiers, évêque d'Evreux, que le Blancfossé, Courdemanche, les Grès, et la Vallée, c'est-à-dire la paroisse entière avec ses fiefs, relevaient du temporel de l'évêque d'Evreux, ce qui confirme la dépendance de Courdemanche par rapport à Illiers.

En 1750, Courdemanche dépendait de la sergenterie d'Illiers, comptait un feu privilégié et 110 taillables.

Fiefs. 1^o **BEAUCRENS**. Landry de Beaupuits est mentionné en 1107, Simon de Boipuits, signe en 1158 une chartre de Simon d'Anet, en faveur des moines de l'Estrée (3).

2^o **BLANCOSSÉ**. Ce fief appartenait, au commencement du XV^e siècle, à la famille de Tignonville. Guillaume de ce nom, chevalier, était en 1404, prévôt de Paris; il fut destitué en 1406, pour avoir fait pendre deux étudiants de l'Université, puis le roi le fit premier président de la Chambre des Comptes.

A la mort de Beaumont de 1470, il fut

(1) *Notes Le Prevost*.

(2) Ce texte est évidemment altéré, il faut entendre que Hu mes ou Châtel, seigneur de Châteauneuf et Thimerais fut le oncle du patronage.

(3) *Notes Le Prevost*, la Madeleine de Nonancourt.

constaté que dame Philippe de Tignonville demeurait en France.

Richard Boullen, chevalier, seigneur de Tournville, Blancfossé et Glisolles, venu d'Angleterre, était en 1480, procureur du roi au bailliage d'Evreux; il épousa suivant les uns Magdeleine Alorge et en secondes nocces Jeanne Houel, d'où naquit Simon Boullen sieur de Gara abouville et Glisolles, qui entra au Parlement de Rouen en 1507 (1). Il avait épousé Charlotte Lepelletier-Martainville, dont il eut Jacques Boullen et Raoul.

En 1527, Raoul Boullen, sieur de Glisolles, clerc, fils de Simon et frère de Jacques 1^{er}, entra au Parlement de Rouen.

Jacques Boullen, 1^{er} du nom, conseiller au Parlement de Paris, fut père de Jacques 2nd du nom, et de Raoul, sieur de Blancfossé.

Dans la taxe de la vicomté d'Evreux, pour l'année 1502, maistre Raoul Boullen, seigneur de Blancfossé, fut taxé à 50 l.

« Raoul Boullen, sieur de Blancfossé, trésorier en l'église cathédrale d'Evreux, et Jacques Boullen, son frère, sieur d'Angerville-la-Rivière, recus à l'association de Sainte-Cécile à Evreux, l'an 1573. Ledit sieur, trésorier, a promis donner la somme de 30 l. pour la fondation, et son frère 15 l. »

« Ledit sieur de Blancfossé fut prince en l'année 1576 et fit le convive du dîner, souper et déjeuner à l'issue de la messe des trépassés, franc, en sa maison canoniale. »

Il décéda en 1593, et se sent acquitté les confrères de ses derniers, tant en général qu'en particulier (2).

Boullen portait: *de gueules à la fasce d'argent chargée de 3 tourteaux d'azur accompagnée de 3 épis nantants d'or 2 et 1.*

Dans la suite des temps, le fief du Blancfossé appartient à la famille Quesnel, établie depuis plusieurs siècles à Pinson, paroisse d'Ilhiers.

Jeanne-Marie du Quesnel, héritière de Fabien-Albert du Quesnel, seigneur de Pinson à Ilhiers et du Blancfossé, épousa Charles Le Cesne, marquis de Menilles, et laissa décréter sur elle, entre 1750 et 1753, les deux fiefs du Blancfossé et de Pinson.

Du Quesnel: *de gueules, à trois quintefeuilles d'or, 2 et 1.*

3^e LES GRÉS. Henri des Grés et Idoine, sa femme, donnent en 1231 à l'abbaye de l'Estre, à la prière de Renaud des Grés, frère de Henri, deux parts de la dime de Merville (3).

On a dit plus haut, que le fief des Grés

relevait en 1400 de la temporalité de l'évêché d'Evreux.

4^e LA VALLÉE. Ce fief relevant d'Ilhiers, était suzerain de la portion sinéc du fief de Merville à la Madeleine-de-Nonancourt, et de cette portion sinéc relevait la portion pinéc.

Thomas de Cressy, *esc.*, seigneur de la Vallée, était absent de la montre tenue à Beaumont en 1470.

Dans la taxe des francs-fiefs de la vicomté d'Evreux imposée en 1562, Jehan du Marchis, *esc.*, seigneur de la Vallée, de Cressy et en partie de la paroisse de Courdemanche fut taxé à 110 s (1). Loys de Thieullin, *esc.*, seigneur de la Vallée de Cressy, en partie taxé à 108 s.

La famille de Marchis, qui fut maintenue le 5 septembre 1606, portait: *de gueules à 3 chevrons d'argent.*

Vers 1590, Emile de Thieullin, *esc.*, seigneur de la Vallée, épousa Catherine Chesnel, leur fille Louise prit alliance vers 1620 avec Gabriel Lebouf, *esc.*, seigneur, patron d'Osnoy, mort sans enfants en 1620.

De Thieullin, *esc.*, sieur de Merville et de la Vallée, fut maintenu de noblesse le 16 mars 1647; il blasonnait: *d'azur à 6 gerbes de lin d'or, 3, 2 et 1.*

COURDEMANCHE, cant. de Nonancourt, sur la Condane, à 128 m. d'alt. — Sol: diluvium, grès et poudingues. — *Ch. de gr. com.* n° 72 de Nonancourt à Marcilly. — Surf. terr. 887 hect. — 354 hab. — 4 cont., 3,291 fr. ppal. — Rec. ord. budg. com. 1867, 2,131 fr. — Rec. cont. ind. de Nonancourt. — Percep. d'Ilhiers. — Paroisse. — Réunion d'école à Ilhiers. — 16 perm. de chasse. — Déb. de bois. — Dist. en kil. ch.-l. de dép. et d'arr. 26, de cant. 7.

Dependances: BEAUFUITS, LE BLANCOFOSSE, LES GRÉS, LAURETTE, LA VALLÉE.

Agriculture: Céréales. — 3 hect. de vignes, 4,200 arbres à cidre.

Industrie: Une briquetterie et 4 *patentés.*

COURTEILLES.

Paroisse des: dioc. d'Evreux. — Doy. Vic. et élec. de Verneuil. — Gén. d'Alençon. — Parl. de Rouen.

Courteilles qui vient de *Curticella*, petites cours, réunion de petites enceintes closes, est un village d'origine romaine. Le vocable de saint Hilaire de Poitiers est remarquable en ce qu'il se trouve dans ce quartier, sur plusieurs points rapprochés.

Guillaume de Courteilles est cité en 1006 et en 1107 dans deux chartes de Geoffroy

(1) M de Merville.

(2) Puy de Sainte-Cécile, p. 30.

(3) Madeleine de Nonancourt, Notes Le Prévost.

(1) Ban 131.

de Berou (1). Il fut témoin en 1190 de la restitution de Gauville à l'abbaye de Jumièges et d'un acte passé à Tillières par Ursus, abbé de Jumièges.

Vers 1119, Richard de Courteilles fut témoin d'une chartre sans date de Geoffroy de Berou; lui-même donna à l'abbaye de l'Éstrée, après 1144, date de sa fondation, une rente d'un demi-muid de méteil et un demi-muid d'avoine. Gislebert son fils, Adeline et Marie, ses filles, approuvèrent cette donation (2).

D'après M. Bonnin, dont nous embrassons l'opinion, ce serait à Courteilles qu'aurait été signé le traité de paix entre Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion. Il est, en effet, daté d'entre Vernueil et Tillières, ce qui convient à Courteilles (3).

Il paraît que la terre du seigneur de Courteilles était en 1195, entre les mains du roi, en tout ou en partie, carson receveur fit état au Trésor de 14 s. pour produit de la terre de Gislebert de Courteilles (4).

En 1198, Gislebert de Courteilles fut témoin avec Rotrou, doyen d'Evreux, d'une chartre de l'évêque Jean.

Richard-Cœur-de-Lion, voulant protéger de ce côté la frontière de ses états, fit construire à Courteilles une forteresse importante dont les travaux furent dirigés par Robert Clerc (5). Cet architecte reçut, en 1198, deux sommes de chacune 100 l., puis une autre somme de 150 l., dont il devait rendre compte, une somme de 300 l., fut employée à clore l'enceinte de Courteilles.

Guillaume de Courteilles servit de témoin avec de Goussainville, son neveu, à la cession faite par Mathieu de Charnelles, de sa dime de Berou, à l'abbaye de Lyre (6). Mathieu de Charnelles ayant quitté la France avec le roi Jean, sa chartre peut-être de 1204.

Une chartre de 1255, constate qu'avant cette époque, Guillaume de Courteilles, chevalier, père de Guillaume, aussi chevalier, avait donné à Notre-Dame-du-Désert, 10 s. de rente sur le revenu du Bourth.

L'année suivante, Guillaume de Courteilles, n° du nom, fils de Guillaume, donna au Désert 30 acres de terre sur le Lesme, dans sa ville de Bourth, paroisse de Chéronvilliers, en échange de 10 s. de rente donnés par son père.

Clément de Courteilles, probablement

fils de Guillaume, n° du nom, donna en 1259, une chartre en faveur de Lyre.

En 1270, Guillaume de Courteilles, n° du nom, chevalier, est cité comme devant le service du roi (1); il vendit en 1282, au chapitre d'Evreux, moyennant 40 l. t., toute la dime des gerbes de grains qu'il avait au Grand-Cuisiney à Cintray.

Lorsque Philippe-le-Bel cêda, en 1292, à Mathieu de Montmorency, chambellan de France, le domaine de Damville, il l'obligea envers le seigneur du Nutillet, et de Courteilles, à payer une rente de 62 s. 6 d. pour une robe (2).

En 1418, Jean de Courteilles obtint du roi d'Angleterre la terre de la chapelle Gautier, enlevée à Jean Jouvenel des Ursins, prévôt des marchands (3).

Jean de Courteilles, chevalier, est cité dans les échiquiers du xv^e siècle; il avait épousé Jeanne de Garençières qui lui survécut (4). Un autre Jean de Courteilles est cité dans l'échiquier de 1697.

Après l'extinction de la famille de Courteilles, la terre de ce nom passa à la maison d'Illiers, en Banco, dont les armes étaient *d'or à bannelets de gueules*, 3, 2 et 1.

Hélène d'Illiers, fille de Jean, seigneur de Manou, frère de René, seigneur de Marcoussy, et de Miles ou Milon d'Illiers, évêque de Chartres, épousa en 1534, Jean d'O, seigneur de Maillebois, etc., capitaine de la garde écossaise du roi, auquel elle porta le domaine de Courteilles.

En 1547, Jean d'O, neveu d'Etienne d'O, seigneur de Fresne, Breuil, Lorcy, Senancourt, etc., fut évincé des fiefs de Senancourt et Fontenay (5).

Jean d'O eut d'Hélène d'Illiers: 1^o Le célèbre François d'O, maître de la garde-robe de Henri III, surintendant des finances; 2^o Jean d'O ci-après; 3^o René, seigneur de Fresne; 4^o Louis, seigneur de Ferrières; 5^o Charles, abbé de Saint-Etienne-de-Caen et de Saint-Julien-de-Tours; 6^o Françoise, mariée à Louis-d'Angennes, seigneur de Maintenon.

Jean d'O, n° du nom, seigneur de Manou et de Courteilles, second fils de Jean d'O et d'Hélène d'Illiers, fut fait chevalier des ordres du roi, l'an 1585, et capitaine de 100 archers des gardes du corps; il épousa Charlotte de Clermont-Tallard, veuve en premières noces de Claude d'Amoucourt, et il était mort avant 1598, époque du troisième mariage de sa veuve avec Gabriel du Ques-

(1) Notes Le Prévost, Courteilles.

(2) Id. 14.

(3) Cartulaire de Louviers, page 59.

(4) Rôles 78.

(5) Ce Robert Clerc nous paraît le même que Robert de Louviers, clerc de l'archevêque de Cantorbéry, cité dans une dépêche du roi Jean. *Antiq. de Normandie*, t. 15 p. 149.

(6) Notes Le Prévost, Charnelles.

(1) La Roque, *Traité de la Noblesse*.

(2) *Hist. de Damville*, preuves 81.

(3) Notes Le Prévost, p. 492.

(4) La famille de Garençières possédait le fief de Pinson à Illiers.

(5) Honoré, *Droit normand*, t. 3, p. 832.

nel, seigneur de Coupiigny, veuf d'Isabeau d'Alègre.

Du mariage de Jean d'O avec Charlotte de Clermont, était issue Louise d'O, qui fut mariée le 5 juin 1599, avec le fils de son beau-père, Gabriel du Quesnel, chevalier de l'ordre, marquis d'Alègre, auquel elle apporta la seigneurie de Courteilles.

Gabriel du Quesnel, 1^{er} du nom, obtint de Louis XIII, par brevet du 11 décembre 1615, une compagnie de 30 lances, et le 6 novembre 1618, par contrat devant les tabellions de Verneuil, il vendit la terre de Courteilles à noble dame Suzanne de Villars, dame de Fontaine et Courteilles.

Cette dame était fille de François de Villars, lieutenant particulier au présidial de Lyon et de Françoise Goyon, sœur de Pierre et de Jérôme de Villars, archevêque de Vienne. Elle avait épousé, le 7 janvier 1589, Thomas Bartholy, *esc.* (1).

Villars : *d'azur, à trois molettes d'or, 2 et 1, au chef cossu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.*

Bartholy : *tranché, renné de huit pièces d'or et de gueules, à deux étoiles de l'un en l'autre.*

En 1619, le roi avait fait don à Étienne Pelletier et à Simon Contentin, huissiers de sa chambre, des treizièmes de la terre de Courteilles.

Noble dame Suzanne de Villars mourut quelques années après, laissant pour héritière sa nièce Suzanne de Bonequetot, mariée à Gabriel, comte de Montgomery, chevalier, gouverneur du château d'Argentan, fils du fameux Gabriel de Lorges, comte de Montgomery, qui tua Henri II par accident en 1559, et qui fut condamné à mort pour trahison, en 1574.

En 1620, lorsque Louis XIII se rendit de Rouen à Caen, le comte de Montgomery alla à sa rencontre et lui offrit ses services.

Gabriel II de Montgomery rendit aveu au roi, le 1^{er} février 1629, au nom de sa femme, du plain-fief de haubert de Courteilles, composé de manoir seigneurial, chapelle, colombier, etc., le tout clos et fermé de fossés avec pont-levis... Pres des fossés, il y a garenne à conins, droit de justice, etc.

Jacques de Montgomery, fils de Gabriel, fut après son père seigneur de Courteilles; il épousa Marie-Le Révérend, veuve en premières noces de Tobie Barberie, sieur de Saint-Contest, trésorier extraordinaire des guerres; peu d'années après, M. de Saint-Contest fils, demanda des comptes à sa mère, et fit saisir Courteilles, pour être payé des 123,000 l. qui lui étaient dues.

M. de Montgomery réclama le tiers coutumier qui lui fut accordé (1).

Un arrêt du 12 février 1617, décharge la dame Le Révérend, ayant garde de ses enfants.

Le 22 novembre 1633, Courteilles fut cédé sur le comte de Lorges de Montgomery, et adjugé à Michel Barberie, chevalier, seigneur de Saint-Contest, etc.

Montgomery : *escartelé, au 1 et 4 d'azur à trois fleurs de lys d'or, au 2 et 3 de gueules à trois cognalles à Saint-Michel d'or.*

Michel de Barberie, chevalier, seigneur de Saint-Contest, Courteilles, etc., conseiller du roi, maître des requêtes, rendit aveu en 1670, du plain-fief de haubert de Courteilles, relevant de Verneuil, par 20 s. t.

Courteilles fut érigé en marquisat, au profit de Michel de Barberie, par lettres-patentes du roi, datées de Saint-Germain-en-Laye, au mois de mai 1671.

Vers ce temps, eut lieu une transaction entre Jean-Louis de Laval et Michel de Barberie, marquis de Courteilles, pour déterminer la profondeur du bras d'eau, près le moulin du Sault, paroisse de Montgomery-sur-Terre.

Barberie, sieur de Saint-Contest : *d'azur à 3 têtes de griffon arrachées d'or.*

Outre Jacques de Barberie, tige de la branche de Courteilles, Michel de Barberie eut un autre fils nommé Dominique-Claude, sieur de Saint-Contest, maître des requêtes, ministre plénipotentiaire au Congrès de Bade, le 7 septembre 1714.

En 1716, M. Barberie de Courteilles, était commissaire en la généralité d'Alençon, il assista la même année, au mariage de Mathurin de Quincarnon avec Barbe de Tilly (2).

Jacques de Barberie, marquis de Courteilles, intendant d'Alençon et de Bourges, mourut en 1731, laissant un fils nommé Jacques-Dominique Barberie de Courteilles, qui fut ambassadeur de France, auprès du corps helvétique.

Jacques-Dominique de Barberie, marquis de Courteilles, épousa Marie-Mélanie Fyot, fille du premier Président au Parlement de Dijon; il acheta en 1769 les seigneuries de Balines et de Grosbois, alors qu'il était intendant des finances (3); il devint conseiller d'État en 1761.

C'est lui qui fit bâtir le château de Courteilles dont M. Raymond Bordeaux nous a donné une description si intéressante dans l'*Almanach d'Éverux*. Les bâtiments construits en briques avec encadrements de pierre, formaient un immense fer à cheval qu'envoyait la Cour-d'Honneur. La chapelle

(1) Basnage.

(2) Notes Le Prévost, Acon.

(3) Id. id. Amécourt.

(1) Moréri.

avait un autel en marbre noir assez remarquable : quant au parc, il était parfaitement dessiné à l'anglaise. C'est à peine s'il en reste aujourd'hui quelques vestiges.

Madeleine-Mélanie-Henri dite Barberie de Courteilles, fille unique de Jacques-Dominique, marquis de Courteilles, épousa le 30 octobre 1764, Aimery-Louis-Roger de Rochechouart, comte de Rochechouart, marquis de Faudos, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de l'Orléanais.

Procès-verbal fut dressé contre le comte de Rochechouart, marquis de Courteilles, pour avoir détourné le cours de la rivière d'Avre.

Le comte de Rochechouart figure en 1780 parmi les nobles du bailliage de Verneuil ; sa fille, Alexandrine-Rosalie, épousa le comte de Chinon, qui devint duc de Richelieu.

Armand-Emmanuel-Sophie-Septimanie de Vignerod du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, devint Pair, Grand Veneur de France et Président du Conseil des ministres.

Peu de temps après sa démission de cette haute fonction, il se rendit au château de Courteilles, où demeurait habituellement la duchesse ; se sentant indisposé, il voulut revenir à Paris, où il mourut d'apoplexie, le 16 mai 1821, à l'âge de 54 ans.

Rochechouart : *Fosse, enté, outé d'argent et de queues de six pièces.*

Du Plessis-Richelieu : *d'argent à trois chevrons de queues.*

Ce fut en 1849, que la terre de Courteilles fut vendue en détail, et, par suite, le château fut démoli.

Au mois de décembre 1871, M. le baron Paul Dubois, une des notabilités de la médecine française, doyen honoraire de la Faculté de Paris, mourut à Courteilles, où il s'était retiré depuis un grand nombre d'années.

Fiefs : 1^o LE GERIER appartenait en 1483, à Nicolas Postel, seigneur de Grosbois et Bâlines. M. de Bancé en était propriétaire en 1835.

2^o LE NILLET. On écrivait autrefois le Nutillet ; il en est fait mention dans un document de l'année 1292. On a vu plus haut que le seigneur de Nutillet était sénéchal fief de la baronnie de Tillières.

CHURTEILLES. — Cant. de Verneuil-sur-l'Aune, à 170 m. d'alt. — Sol : diluvium et craie blanche. — *H. Nat.* n° 24 de Paris à Granville. — *Ch. d'int. com.* n° 35 de Verneuil à Bregmolles. — 4 cont. 3,777 fr. ppal. Rec. ord. budg. cont. 1,67, 1,893 fr. — Surf. terr. 624 hab. — Pop. 330 hab. — *ss* et Rec. cont. ind. de Verneuil. — *Porc.* de Tillières. — Parioisse. — Ecole de 35 garç. — Ecole

relig. de 19 filles. — 1 Maison d'école. — Bur. de bienf. — 4 Dch. de bois. — 21 par. de chasse. — Dist. en kil. au ch.-l. de dép. et d'arr. 40, de cant. 6.

Dépendances : LE LÉFAT, LE FÊTU, LA FORÊT, LE GÉRIER, LA GUIGNETTERIE, LA HAYE-ROULT, LA HARFELLERIE, LA HAUTE-EQUERRE, LES MAISONS-ROUGES, NILLET, LE NOUILLON, LE PLESSIS.

Agriculture : Céréales. — Bois. — Prairies. 5,180 arbres à cidre.

Industrie : Une usine à laminer le cuivre. — 1 Moulin à blé. — 9 *Patentés*.

LA COUTURE-BOUSSEY.

La Couture-Bousseuy formait autrefois deux paroisses qui ont été réunies en 1814, et dont nous ferons l'histoire sous deux paragraphes.

§ I. LA COUTURE.

Paroisse des doy. d'Ivry. — Vic., élec., bail. et dioc. d'Evreux. — Parl. et génér. de Rouen.

La Couture, du latin *Cultura*, terre défrichée faisait partie intégrale du domaine d'Ivry.

En 1071, Roger d'Ivry, échanson de Guillaume-le-Conquérant, ecrivit dans la dotation de l'abbaye d'Ivry qu'il fonda, le patronage de la Couture, dédié à Notre-Dame.

Vers 1130, Faulcon de la Couture, fut témoin d'une chartre de Guillaume Louvel, sieur d'Ivry, pour Saint-Père-de-Chartres.

La Couture-Bousseuy appartenait au XIII^e siècle, à Simon de la Couture.

Pierre Petit, rendant avert en 1456, du domaine d'Ivry, s'exprime ainsi : « *Item en icelle baronnie d'Ivry a plusieurs fiefs et appartenances à l'abbaye d'Ivry, amonés à l'ancienne fondation d'icelle par nos prédécesseurs comme le fief de la Couture et autres amortis comme d'est, mais tenus sous ma haute-justice.* » (1).

Le seigneur d'Ivry pouvait exiger un droit de travers ou passage, qui s'étendait à la Couture.

En 1590, la veille de la bataille d'Ivry, le duc de Mayenne traversa la plaine de la Couture et c'est près de cette commune qu'eut lieu le choc de l'armée de la Ligue contre celle de Henri IV.

La Couture renfermait en 1750 1 feu privilégié et 54 feux taillables.

L'abbaye d'Ivry conserva jusqu'à la Révolution la seigneurie de la Couture.

C'est vers 1780, que s'est formée la curieuse industrie des flûtes et instruments à

(1) Notes Le Prévost, Ivry, p. 291.

vent, qui occupe les deux tiers des habitants de cette commune.

§ 2. — BOUSSY.

Boussy, du latin *Bouceium*, est un nom d'origine celtique latinisé, dont la signification nous échappe.

La paroisse dédiée à Sainte-Opportune, vierge et abbesse, n'a pu être formée qu'après 770, époque de la mort de la sainte.

Le patronage de l'église de Boussy, qui appartenait aux seigneurs d'Ivry, fut aliéné vers 1070 par Roger, l'un d'eux, pour servir de dotation à l'abbaye de Notre-Dame-d'Ivry qu'il fondait.

Quant au fief laïque, il appartenait à une famille dont nous avons recueilli plusieurs membres.

Vers 1158, Guillaume Bocet, 1^{er} du nom, fut témoin avec beaucoup d'autres seigneurs de la contrée, à une chartre de Raoul de Tosny, confirmant les dons faits par Roger, son père, à l'abbaye de l'Éstrée (1).

Le compte des revenus du roi à Brevai en 1201, comprend dans les recettes 100 s. pour le fermage des corvées de Boussy.

Guillaume de Boussy, 1^{er} du nom (2), chevalier, fut choisi en 1232, avec Jean de Faveril, comme arbitre entre Alexandre Peverel, seigneur d'Aigleville et l'abbaye de Saint-Evroult. Ces arbitres prononcèrent leur sent-ence à l'Assise de Mantec, en présence de Raoul Arondel, bailli du roi (3).

En 1268, Guillaume de Boussy, 1^{er} du nom, chevalier, reçut de Guillaume d'Ivry, suzerain de Boussy, l'usage du Bois-Crépin. Le 17 mai de la même année, Saint-Louis étant à Evreux, approuva cette cession (4).

Pierre de Boussy, *esc.*, et Isabelle sa femme, de la paroisse de Saint-Aquilin-de-Pacy, vendirent en 1275, devant l'Official d'Evreux, une pièce de terre au Bois-Goncelin; cinq ans plus tard, Pierre de Boussy vendit à l'abbaye de la Noe un acre de terre dans le fief des Murgiers (5).

Vers 1250, dans une enquête, Guillaume de Croth, sénéchal de la seigneurie de Saint-André, déclare qu'il a tenu des pieds de retrait de bourse, entre Ansaut Le François et Jean de Boussy (6).

En 1420, Jean de Drovais était curé de Boussy.

(1) Notes Le Prevost, Champignoles.

La chartre, don n° art. Boussy, par M. Le Prevost, doit se rapporter à Boussy-les-Pervanches, où se trouve L. B. eul Duiy.

(2) Il est probablement le Guillaume de Boussy, cité dans l'obituaire de Lyre.

(3) M. Lebeurier, Aigleville.

(4) Cart. No mand, n° 747.

(5) Notes Le Prevost, t. p. 365.

(6) Cart. Normand, n° 493.

La famille de Boussy était éteinte au milieu du XV^e siècle.

Ou lit, en effet, dans l'aveu d'Ivry, de 1456. « Item Raoul le Berruyer tient un plein-fief nommé le fief de Boccy, assis en la paroisse dudit Boussy, tenu comme dessus qui souloit, valoir 40 l. t. et de présent ne vaut que 12 l. en environ. »

Les hommes manans de Boussy et autres paroisses voisines étaient suiets à faire trois corvées en l'an, de leur harnois, c'est à savoir en façons de blés, en mars, et en gaërêts dans le fief de Serrez.

À la fin du 1470, tenue à Beaumont, dans le groupe de la vicomté d'Evreux, se présenta Raoul de Boussy, seigneur du lieu.

Le 30 août 1514, eut lieu la dédicace de l'église de Boussy et la bénédiction du cimetière, par Toussaint Varin, archevêque de Thessalonique.

Claude de Hellenvilliers était curé de Boussy en 1522, il était remplacé quatre ans après par Michel de Hellenvilliers, probablement son parent.

Loys Desert, *esc.*, seigneur de Boussy, au droit de damoiselle sa femme, fut taxé en 1562, pour le ban à 40 l. pour un revenu de 400.

Au commencement du XVI^e siècle, Pierre Desert, *esc.*, sieur de Boussy, prit alliance avec Marguerite de Loubert, dont il eut Floronce du Desert, mariée par contrat du 12 janvier 1578, à Valérie du Val-David.

« Le 13 mars 1590, l'armée du duc de Mayenne venant à la rencontre de celle de Henri IV, traversa la plaine de Boussy pour aller occuper le village d'Épieds, c'est entre ces deux villages, que se porta l'effort de la bataille. On montrait encore, au siècle dernier, dans les vignes, une butte qu'on disait avoir été l'emplacement d'une batterie du duc, dirigée contre les troupes royales, vers Serrez » (2).

Jacques du Désert, *esc.*, probablement fils de Pierre, sieur de Boussy, épousa au commencement du XVII^e siècle, Jacqueline de Marie, dont il eut Marthe et Marie du Désert.

Le 19 février 1700, dans un rôle des sommes ordonnées pour la capitation dans la généralité de Rouen, Alexandre Varin de Boussy, fut imposé à 300 l (3).

En 1750, Boussy renfermait 3 feux privilégiés et trois feux taillables.

Chrétien-Guillaume-Jacques-Jean Chesnard, comte de Boussy, épousa Marie de

(1) C'est le même que Raoul de Berruyer cité dans l'aveu de 1456, il avait pris le nom de l'ancienne famille de Boussy.

(2) M. Gate led, art. Boussy.

(3) Vente Becherol, n° 1287.

Lorraine Groslay. En 1700, M. Chesnard était imposé à la somme de 150 l. à cause de sa terre de Boussey (1).

Chesnard : *d'azur à 3 marmittes d'or.*

Jacques-Louis Chesnard, comte de Boussey, était au moment de la Révolution seigneur de Boussey ; il avait épousé Mathilde de Guenet, dont il eut Jacques-René Chesnard, comte de Boussey, marié à Brigitte-Isabelle de Keating.

La famille Chesnard perdit Boussey lors de la Révolution, et il ne parait pas qu'elle soit rentrée dans ce domaine.

En 1802, le premier Consul descendit à Boussey, et visita la place où s'était livrée la bataille d'Ivry.

LACOUTURE-BOUSSEY, cant. de Saint André, à 135 m. d'alt. — Sol : diluvium, calcaire, la caestre inférieure, calcaire grossier et craie blanche. — *R. Dép.* n° 21 de Rugles à Ivry. *Ch. d'int. com.* n° 17 du Brévières à La Couture. — *Surf. terr.* 1,000 hect. — *Pop.* 671 hab. — 4 cont. 5,532 fr. et ppal. — *Rec. ord. budg.* 1807, 4,615 fr. — [2] de Breuil. — *Percep.* d'Ivry-la-Bataille. — *Rec. conul. ind.* de Saint-André. — *Paroisse.* — *Presbyt.* — *Ecole com. mix.* de 96 enf. — *Ecole. relig.* libre de filles. — *C^e* du sap. pompiers. — *Société musiq.* — 7 déb. de boiss. — 25 Perm. de chasse. — *Dist.* en kil. au ch.-l. de départ. et d'arr., 26, de cant. 10.

Agriculture : Céréales. — 8,000 arbres à cidre.

Industrie : Une usine à tourner les métaux. — 3 Grandes fabriques d'instruments de musique. — Fabrication importante d'instruments de musique chez les particuliers. — 29 *patentes*.

Dépendances : BOUSSEY, LES BUISSENS, LES ROUSSEAUX.

CRASVILLE.

Paroisse des : Vie, et Elce, de Pont-de-l'Arche. — *Bay.* de Louviers. — *Dioc.*, *Parl.* et *Gén.* de Rouen.

Crasville de *Crasa Villa*, village fertile et plantureux ; le terroir de Crasville est en effet excellent ; c'est une paroisse très-ancienne dédiée à Saint-Martin.

A la fin du x^e siècle elle était divisée en plusieurs parties : une d'elles appartenait à un seigneur voisin, Guillaume de Quatremares, l'autre à une famille qui portait le nom de la paroisse.

Vers 1177, Guillaume de Quatremares donna aux moines des Deux-Amants, la dime de son fief de Crasville, en présence de trois curés et trois chevaliers des environs (2).

(1) Arch. de Freux.

(2) Arch. de L. Seine-d'inférieure.

La chartre que Gautier, archevêque de Rouen, donna en 1207 pour confirmer la possession des biens du prieuré des Deux-Amants, constate que Renaud, curé de Damneville, avait donné aux religieux le quart de la dime de Crasville qu'il possédait à droit héréditaire.

Guillaume de Quatremares, suzerain de cette partie de Crasville approuva lui-même cette libéralité.

En 1225, le roi Louis VIII, en échange de Roules (1), donna à Jehan de la Porte, le domaine de Quatremares, et il ajouta dans sa chartre, la terre labourable et le jardin au verger, le tout sis à Crasville et qui relevait du fief de Crasville (2).

Ce Jehan de la Porte était bailli du roi, en 1222, et tenait les assises de Bernay ; il parait avoir eu pour héritier Etienne de la Porte, chevalier, qui acheta une vigne à Gaillon en 1258 et qui, deux ans après, la donna au Béc.

Surtauville, Quatremares et une partie de Crasville formaient au xiii^e siècle, la baronnie de Quatremares, dont le possesseur avait droit de patronage sur l'église de Crasville.

Pierre de Chaumbly, chambellan du roi, posséda le domaine de Quatremares-Crasville jusqu'en 1310, et c'est lui qui fit construire une chapelle à Quatremares (3).

Robert d'Artois est le domaine de Quatremares-Crasville jusqu'en 1343, époque à laquelle Philippe de Valois le donna avec d'autres terres à son neveu Philippe d'Alençon, en paiement d'une somme de 6,000 l., qu'il lui avait allouée sur les biens confisqués de Robert d'Artois ; il passa ensuite à Pierre d'Alençon, frère de l'archevêque. Celui-ci, en 1380, donna Quatremares à Jean VII, comte d'Harcourt, en lui accordant en mariage sa fille Marie.

En 1390, les habitants de Crasville soutenaient un procès à l'Échiquier (4).

De 1480 à 1500, N. H. Louis de Gravelle, chevalier, sieur de Montaignu, capitaine de Pont-de-l'Arche plaidait avec les habitants de Quatremares, Surtauville, Surville, Crasville et Damneville, pour les forcer à payer pour le guet.

On lit dans un *Registre des Archives d'Évreux*, à la date du 5 juin 1510, « Reverend Père en Dieu, messire Martin d'Orgis, par la permission divine, évêque d'Hébron, vicaire-général de Mgr Raoul du Fou, évêque d'Évreux, a consacré l'église paroissiale de Crasville en l'honneur de Dieu et du Bienheureux Saint-Martin, avec les trois autels qui sont dans ladite église et dans le grand-

(1) Départ. de la Manche.

(2) Il y avait, comme on sait, une extension du fief de Quatremares sur Crasville.

(3) P. An-elme.

(4) Leep. Delil, Échiquier.

autel ont été mises des reliques de saint Barthélemy. »

Le 20 décembre 1540, Claude de Lorraine duc de Guise, baron de Quatremares, présenta à la cure de Crasville, Robert de Morainville, prêtre. Quelques années après, le 14 décembre 1547, Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, baronne de Quatremares, autorisée de son mari, présenta Jean de Morainville (1).

Les habitants de Crasville furent déchargés de la taille, de 1611 à 1638, à cause des pertes qu'un orage qui avait détruit les moissons, leur avait fait éprouver.

Une autre portion de Crasville appartenait à la fin du XII^e siècle à Roger de Crasville, chevalier, qui fut témoin de la donation faite au prieuré des Deux-Amants par Guillaume de Quatremares.

Le 31 juillet 1205, Jean de Crasville fut témoin de la cession faite par les religieux des Deux-Amants à l'abbaye de Bonport de la chapelle de Saint-Martin de Maresdau (2).

Guillaume de Crasville, chevalier, fut témoin en 1209, d'une charte pour saint Taurin.

Après la conquête de la Normandie, Philippe-Auguste distribua à ses soldats les domaines des vaincus; Robert Le Breton, qui nous paraît un étranger, reçut une partie de Crasville, il fut témoin après 1204 de la cession par Jean Boterel à Jean de Saint-Aubin, de tout le tènement qu'il avait au Hamcl-Jude, moyennant 60 s. t. (3).

En 1210, Robert Le Breton de Crasville, tenait un quart de fief et le quart d'un autre fief, dans les cinq fiefs qui relevaient de Surtauville dans l'honneur d'Evreux (4).

La famille de Crasville s'était maintenue dans la contrée, Baudouin de Crasville, chevalier, siégeait avec d'autres chevaliers aux assises tenues à Louviers en 1257; Arnould, Roger et Renaud de Crasville, probablement frères de Baudouin, furent témoins le 11 février 1251, de la vente faite par Guérin Lasnier à Clément Le Clerc, de 34 d. de rente sur deux pièces de terre à la Garenne de Léry (5).

En novembre 1266, Baudouin de Crasville et Azie, sa femme, vendirent au chapitre d'Evreux toutes les dîmes qu'ils avaient ou pouvaient avoir dans la paroisse de Surtauville, moyennant 48 l. (6).

(1) Il était fils de Pierre de Morainville, seigneur de Gaillon, son frère François, *esc.*, était seigneur du Coudray.

(2) *Cartulaire de Bonport*. Il y a Crasville dans le texte, mais il faut lire Crasville.

(3) *Cartulaire de Bonport*, p. 35.

(4) *Registre de Philippe-Auguste*.

(5) *Cartulaire de Bonport*.

(6) *Notes Le Prévost, Surtauville*.

Roger de Crasville, *esc.*, fils et héritier de Baudouin et d'Azie, donna son consentement en 1270, à la vente faite par ses père et mère.

Avant le mois de mars 1278, Roger de Crasville avait vendu à l'abbaye de Bonport tout ce qu'il avait en prairie, et 20 s. t. de rente au Vaudreuil.

Une branche de la famille Hesbert, dont plusieurs membres avaient possédé la sergenterie de Crasville, s'est maintenue longtemps dans cette localité, dont ils possédaient sans doute une portion de la seigneurie, car ils en prenaient le titre sans en avoir ni la sergenterie ni la baronnie.

Jacques de Hesbert, qui vivait vers 1570, eut de son mariage avec Anne le Barbier, Jean de Hesbert, ayant le titre de sieur de la Motte et de Crasville lorsqu'il épousa le 1^{er} janvier 1603, Jeanne de la Fontaine, fille d'honneur de Catherine de Gonzague de Cleves (1).

De ce mariage issu Hervé et probablement Charles, sieur de la Brosse qui habitait Caudebec-les-Elbeuf en 1635.

Hervé de Hesbert épousa Louise de Guiry, d'où vint Jacques II de Hesbert et Louise de Hesbert, mariée à Jean du Houlay, *esc.*, sieur de la Fontaine et de Gouy.

Une fille de Jean du Houlay et de Louise de Hesbert fut baptisée le 18 avril 1658, et nommée Barbe, par damoiselle Louise de Guiry, veuve de Hervé de Hesbert, *esc.*, sieur de la Motte Alisay et Alphonse du Houlay, *esc.*, sieur d'Argouges (2).

Le 19 avril 1660, une autre fille de Jean du Houlay, âgée de quatre ans, fut ondoyée à Crasville et nommée Marie, par M^{me} Marie Civile, veuve de M. du Houlay, et par Jacques Hesbert, *esc.*, sieur de Villeneuve, de la paroisse de Crasville (3).

Jacques de Hesbert, *esc.*, III^e du nom, épousa Marie Bouchard et fut maintenu de noblesse au mois de septembre 1667; il portait: *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 molettes d'or, 2 en chef, 1 en pointe*.

Marguerin de Hesbert, fils de Jacques, portait aussi le titre de sieur de Crasville, il possédait en 1680, 13 acres de terre aux Basses-Touffles à Villez-sous-Bailleul; il eut pour fils Charles, sieur de Crasville.

En 1706, le sieur de Hesbert, fils et héritier de Margueria de Hesbert, *esc.*, sieur de Crasville avait hérité de son père les 13 acres de terre aux Basses-Touffles (4).

Messire Marguerin de Hesbert épousa le 10 juin 1720 Marthe Beillon; le mariage eut lieu à la Grâce en présence de Charles de

(1) La Chesnaye-des-Bois.

(2) *Registres de Notre-Dame de Louviers*.

(3) *Id.* *Id.*

(4) C'était sans doute Charles de Hesbert, cité en 1720.

Hesbert, sieur de Crasville, probablement père du marié et autres.

Vers 1680, la terre de la Motte à Alisy, sortie de la maison de Hesbert était entrée dans la famille Hays; de 1764 à 1782, un membre de cette dernière famille, Barnabé-Eustache Hays, conseiller au Parlement de Normandie, finit par réunir la Motte et Crasville (1).

Hays: *d'argent au lion rampant de sable, armé et lampassé de gueules, accompagné de 3 molettes de sable 2 et 1 (2).*

SERGENTERIE. Au XIV^e siècle, la sergenterie de Crasville commençait à être connue et à former une seigneurie particulière, elle avait son siège sur une portion de Crasville alors que l'autre portion relevait de la sergenterie de Quatremares.

Jehan Faroul, sergent de Crasville pour le roi en 1378 se transporta à Rouen en l'hôtel Robert-Choisy, procureur du roi au bailliage de Rouen et Gisors, de la part de messire Jean Hanart, procureur de l'archevêque de Rouen, pour le sommer de rendre certaines pièces (3).

Le 21 décembre 1383, Jehan Faroul, sergent de Crasville, se trouvant à Louviers, accourut à une clameur de haro poussée entre Jehan du Vignay et sa femme, s'en empara et les conduisit devant le vicomte du Pont-de-l'Arche; de là, plainte de l'archevêque.

M. Barabé, planche XX, n° 1, a publié le scel particulier appliqué par le sergent de Crasville, le 4 mai 1400 à un acte de son ministère (4).

Robin du Mesnil, sergent de Crasville, à la requête de l'archevêque de Rouen, délivra devant l'église Notre-Dame de Louviers, le 18 mai 1400, un ajournement à l'encontre de Hue de Donquerre, chevalier, chambellan du roi et son bailli à Rouen, à comparaître au prochain Echequier à raison des torts et griefs à lui reprochés (5).

En 1408, Jean du Bazay était sergent du roi notre sire en la sergenterie de Crasville; Jehan Hesbert l'avait remplacé en 1452.

Claude Hesbert, seule héritière de la branche des Hesbert qui avait la sergenterie de Crasville, épousa Alphonse d'Araude, auquel elle porta cette charge. Avant le 15 décembre 1603, Alphonse d'Araude était mort, laissant des enfants mineurs.

Vers cette époque, un arrêt fut rendu par le Conseil d'Etat à l'occasion d'un procès, entre le cardinal de Bourbon et Claude Hesbert, veuve de Alonce d'Araude, pour la sergenterie noble de Crasville.

Araude: *coupé d'argent à l'aigle issante de sabie et de gueules à une fleur de lys florencé d'or.*

Isaac d'Araude, sieur d'Emonville, fils et héritier d'Alphonse, fit hommage le 11 septembre 1618, pour la sergenterie de Crasville, plain-fief de haubert, dont le chef était assis en la paroisse de Crasville, consistant en mesure, jardin, terres labourables, etc.

« A cause de laquelle noble sergenterie, dit l'aveu, le sieur d'Emonville a droit de mener et chasser l'oiseau sur le poing, ainsi qu'avec chiens épagneuls ensemble sur les terres de l'abbaye de Royaumont

La sergenterie de Crasville se divisait en quatre branches, membres dépendant du fief de ladite sergenterie: celle de Crasville, celle de Louviers, celle de Quatremares et celle d'Acquigny et de Crèveœur (1).

Le sergent de Crasville devait avoir le pain béni après le seigneur.

Le 25 juin 1679, Alphonse-Isaac d'Araude, esc., fils d'Isaac, sieur de Crasville, fit aveu au roi pour la sergenterie noble de Crasville et branches en dépendant.

Anne-Catherine d'Araude, fille de feu Alphonse-Isaac, esc., sieur de Crasville, épousa Charles-Dominique Le Comte, auquel elle porta la sergenterie de Crasville, et dont il rendit aveu le 15 mai 1730.

Le 30 septembre suivant, le sieur d'Araude demanda à être dispensé d'informer; le 22 mai 1732, il fut eussaisiné de ladite sergenterie de Crasville.

Jacques Careme était sergent de Crasville, entre 1732 et 1766. Michel Jourdain, bourgeois de Louviers vendit, par contrat du 8 mars 1766, la sergenterie de Crasville avec deux autres relevant de la chàellenie du Vaudrenil, à Michel-Pierre Jourdain, moyennant 9 l. de rente foncière et pour le surplus 20 l. de rente *racquitable* par 4,000 l. et 500 l. de pot-de-vin.

CRASVILLE. Cant. de Louviers, à 166 m. d'alt. — sol: alluvium ancien. — Ch. de gr. communic. n° 43, d'Evreux à Saint-Pierre-de-Liéroult. — Surf. terr. 245 hect. — Pop. 232 hab. — 4 cont. 2.881 fr. en p. pal. — Rec. ord. budg. 1867, 1500 fr. — Σ de Louviers. — Percop. de Surville. — Rec. cont. ind. d'Amfreville-la-Campagne. — Par. — Réunion pour l'instruction à Surtauville. — Bur. de bienf. — 4 perm. de chasse. — 1 déb. de bois. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 25, d'arr. et de cant. 8.

Agriculture: Céréales
Ind. stric: Néant. — 5 *Patentés*.

(1) M. Lebeurier, *Alisy*.

(2) M. de Merval.

(3) Arch. de Rouen.

(4) *Tablelounage royal*, p. 394.

(5) M. Barabé, *id.*, p. 414.

(1) Arch. de la Seine-inférieure.

CRESTOT.

Paroisse des : Doy. du Neubourg. — Vic. et Elec. de Pont-de-l'Arche. — Dioc. Parl. et Gén. de Rouen.

Crestot est un village d'origine saxonne; son nom vient des langues du Nord; la paroisse, dédiée à saint Pierre, est peu ancienne.

En 1185, Gilbert du Saussay donne au Bec son tènement de Crestot et en dépose le don par un signe symbolique sur le grand-aueil du Bec. La même année, Jean Burnel donne également à l'abbaye du Bec, 2 gerbes de Bois Normand, la dime de son fief à Crestot et 24 l. et 20 s. de rente, en présence de R. de Duranville, aumônier du Bec (1).

A la fin du XII^e siècle, Gilbert du Saussay et Adam Corde, donèrent au Bec les champs d'Uscmare et du Fresnay (2). De son côté, Nicolas Burnel confirma les donations de ses prédécesseurs.

Dans les premières années du XIII^e siècle, Guillaume d'Auge, chevalier, fit une donation à l'abbaye du Bec, d'un immeuble à Crestot.

A la même époque, vers 1206, Guillaume, doyen de Crestot (3), fut témoin de l'acte par lequel Robert de Condé prit à ferme du chapitre d'Evreux une portion de dîmes à Béréngeville-la Campagne.

Guillaume Burnel, probablement fils de Nicolas, donna au Bec, en 1221, les champs de Boissonnet et de l'Épine-Baudry (4).

En 1246, Mathieu de la Prée, de Surtanville, donna aux moines du Bec, des terres sises à Cesseville et à Crestot. Simon Commin vendit à l'abbaye de Bonport au mois d'avril 1266, une vergée de terre, sise en la paroisse de Crestot, entre la terre de Toustain Letailier et celle de Richard Sauvage (5).

Geofroy, chef de Ber. de la paroisse de Crestot, et dont la famille possédait de vastes propriétés à Cesseville, vendit en mars 1281, à maître Robert Le Maçon, une pièce de terre de 4 acres et 4 vergées, sise à Crestot, appelée le Champ-du-Prêtre, moyennant 20 l. t., et une rente d'un chapon à Noël à faire au vendeur et à ses héritiers (6).

(1) Hist. manuscrite du Bec.

Les du Saussay, famille de chevaliers ont possédé pendant tout le XII^e siècle des fiefs dans la plaine du Neubourg.

(2) Notes Le Prévoist.

(3) Crestot a pu être le chef-lieu d'un doyenné à une époque où les doyennes étaient encore imparfaitement déterminés.

(4) Notes Le Prévoist. Crestot.

(5) Après six siècles, L. l'au II. Sauvage est encore très-nombreux à Crestot et dans les environs, on y retrouve aussi la famille Corde, dont un membre était déjà propriétaire à Crestot.

(6) Cartulaire de Bonport, p. 323.

Dès le XIV^e siècle, le chapitre d'Evreux possédait à Crestot un domaine assez important, pour l'entretien d'un des chanoines qui se nommait le prêtre de Crestot et qui avait le droit de présenter à la cure.

A la même époque, le fief des Célestins de Mantes que le roi leur avait donné après la mort de Geofroy d'Harcourt, avait des extensions tellement considérables sur Crestot, que les Célestins prétendirent quelquefois à la seigneurie.

Dans l'aveu d'Acquigny de 1455, on trouve le passage suivant: *Item*. Gilles de la Haye, esc., en tient (d'Acquigny), un quart de fief au hamel de Chantelou à Saint Vigor. Le 17 mai 1462, ce même Gilles de la Haye, seigneur de Cesseville, de Crestot, etc., épousa Jeanne de Chambray (1).

Vers 1475, Gilles de la Haye, qui était venu aux plaids de la vicomté de Louviers, dîna dans cette ville avec Etienne de la Rivière, messire Simon Fissel et plusieurs autres personnes; ce dîner ne coûta que 7 s. 6 d. et fut payé par le receveur de Guillaume de Bigards, esc., seigneur de Tourville.

Le 4 novembre 1521, Louis de la Haye, seigneur temporel de Crestot, présente à la cure de cette paroisse; il était remplacé en 1529 par son frère, Jean de la Haye, seigneur de Chantelou et de Cesseville, marié le 3 février de cette année avec Suzanne de Roncherolles, fille de Louis, baron de Henqueville et du Pont-Saint-Pierre.

En 1584, Jean de la Haye, II^e du nom, était seigneur de Cesseville et d'une partie de Crestot; son mariage avec Marie Goupil, lui donna, en 1551, la seigneurie d'Amfreville.

Philippe de la Haye, fils de Jean, II^e du nom, devint, en 1590, seigneur d'Amfreville-la-Campagne, de Cesseville, de Crestot, etc.; il épousa la même année Prudence de Canouville. Il mourut le 22 mai 1633, et fut inhumé à Amfreville.

En 1619, Crestot avec Cesseville et autres terres appartenait à François de Bassompierre, chevalier des ordres, colonel des suisses et maréchal de France, homme brillant et plein de vivacité d'esprit, auteur de mémoires qui contiennent l'histoire de sa vie et de ce qui s'est passé de plus remarquable à la cour de France depuis 1598 jusqu'à son entrée à la Bastille en 1631; il n'en sortit que le 19 janvier 1643 après la mort du cardinal de Richelieu; il mourut d'apoplexie le 12 octobre 1646, ne laissant que deux enfants naturels. Ce fut sa sœur Catherine qui recueillit sa succession.

Bassompierre: *d'argent, à trois chevrons de queues*

Catherine de Bassompierre, sixième enfant

(1) La Chesnaye-des-Bois.

de Christophe, chef des finances de Lorraine, épousa en 1608, Tanneguy le Veneur, comte de Tillières et Carrouges, chambellan de la reine de la Grande-Bretagne et ambassadeur en Angleterre (1). Tanneguy eut la seigneurie de Crestot, à partir de la mort du maréchal et il mourut lui-même en 1652.

Un aveu de 1646 constate que Guillaume Corde était receveur de Tanneguy le Veneur. A la même date, Pierre du Souchay, prêtre, principal du collège d'Evreux était chanoine prébendé de Crestot.

Charles le Veneur, troisième fils de Tanneguy et de Catherine de Bassompierre, eut à la mort de son père, la seigneurie de Cesseville et Crestot. En 1672, il épousa Elisabeth des Mazis, dont il eut Henri-Charles le Veneur, né le 22 janvier 1674.

En 1697, dame Elisabeth des Mazis, était veuve de messire Charles le Veneur, chevalier, seigneur et marquis de Cesseville, Crestot.

Enstachele Veneur, frère puiné de Charles recevait le 13^e des fiefs de Cesseville et Crestot, peut-être comme tuteur de son neveu, Henri-Charles; celui-ci était seigneur châtelain de Bailly-en-Rivière, seigneur de Crestot, Saint-Ouen, Saint-Aignan, capitaine au régiment royal Cravates, lorsqu'il épousa dans la chapelle du château de Bouchevilliers, le 10 mai 1707, Catherine de Pardieu, fille de Louis, marquis de Maucombe. De ce mariage, naquit Marie-Françoise le Veneur, qui était en 1742, abbesse de Saint-Thomas, à Neufchâtel-en-Bray.

En 1720, Marc-Antoine de Languedor, conseiller au Parlement, était seigneur patron d'Anonville, Crestot et Limare. Il nous paraît certain que ce fut lui qui, vers 1736, vendit Crestot avec Cesseville.

De Languedor : *de gueules à 3 étoiles d'or 2 et 1.*

Hector-Joseph Paviot (2), conseiller au Parlement de Rouen, reçu en 1735, fit l'acquisition de Cesseville et Crestot de M. de Languedor.

Un aveu du 10 août 1745, constate que Hector-Nicolas Paviot, fils du précédent, chevalier, était seigneur de Saint-Aubin d'Ecrosville, Cesseville, Crestot, etc.; en 1771, il était président en la Cour des Comptes et conseiller honoraire au Parlement de Rouen.

En 1750, M. Girard, chanoine prébendé de Crestot, était principal du collège. Quand le principal a payé les professeurs, il ne lui reste plus rien de sa prébende (3).

L'aveu du 20 janvier 1771 fait mention à Crestot de la fosse Coquery, de la terre du

Trésor de Crestot. Nicolas Dulong, licencié ès-lois, était sénéchal des seigneuries de Cesseville et Crestot.

Hilaire-Nicolas Paviot, fils d'Hector-Nicolas était en 1791, seigneur de Cesseville, Crestot, Iville, etc.

« Lodieu, curé de Crestoten 1790 ou 1800, retracté en nos mains: bonnes mœurs, talent médiocre. » (1).

Fiefs: AMPRICHEZ. Le 6 août 1672, Olivier Anzeray, chevalier, conseiller au Parlement de Rouen, seigneur châtelain de Courvaudon, baron du Bosc-Normand, de la Motte, du Bosc, etc., rendit aveu au roi, du fief d'Amprichet lui appartenant comme lui provenant des successions de feu Gilles Anzeray, son père, chevalier, président au Parlement de Normandie et de dame Barbe Lefebvre, sa mère. Lequel fief consistait en domaine fiefé et non-fiefé, manoir seigneurial, maisons, granges, étables, mesures plantées de pommiers, contenant 14 acres et 120 acres de terre labourables, droit de colombier à pied, etc. (2).

2^e ECQUETOMARE. Le hameau de ce nom à Crestot appartenait en 1204, à Guillaume d'Auge, chevalier

En 1679, Charles le Veneur prend le titre de seigneur du hameau d'Ecquetomare, et la famille Paviot le porte ensuite.

3^e LE HAMEL. Ce hameau se trouvant sur les communes de Crestot et Hectomare. Voir cette dernière.

4^e LIMARE est un village fort ancien et d'origine celtique.

Avant 1179, Simon Sorel donne au prieuré Saint-Germain-le-Gaillard, un setier de blé sur le moulin Villard à Saint-Germain de Pasquier et une acre et demie de terre à Limare.

La famille Sorel, établie à Limare était importante à cette époque; Philippe Sorel avait de grands biens à Cesseville et Simon Sorel, chevalier, permit en 1223, au clerc de Richard du Mont-Héroult, de donner à l'abbaye de Bonport, une rente de 8 boisseaux de froment, pour faire des hosties et 2 s. pour le luminaire de l'Eglise.

Dans la cession de tous ses biens, que le célèbre chef Brabançon Lambert-Cadoc fit au roi, en 1227, il est fait mention de tout ce qu'il possédait à Limare.

M^g Raoul de Limare, chevalier, se trouvait en 1237, aux assises de Pont-de-l'Arche tenues par Jean des Vignes, bailli de Rouen.

On jugea à l'Echiquier de Pâques, tenu à Rouen en 1243 « que Limare, chevalier, fera ajourner M^g Jean de Tournebu aux assises, et si le dit de Limare ne peut assigner une rente de 4 l. en terre à Renaud Burnel, &

(1) La Chesnaye-des-Bois

(2) M. de Merval l'appelle Hector-Nicolas, c'est peut-être par confusion avec son fils.

(3) Opuscules de M. Bonnin, p. 19.

(1) Notes d'un vicaire-général du chapitre d'Evreux.

(2) Arch. de la Seine-inférieure.

cause de la mort de son frère, sous la permission de Jean et de droit sur la terre qu'il tient dudit Jean, alors il assignera cette rente ailleurs sur la terre la meilleure qu'il aura » (1).

En 1252, Raoul de Limare, chevalier, donne deux acres de terre à Crestot dans la couture d'Usmare.

Richard de Limare, probablement fils de Raoul, paraît avoir été attaché à la personne d'Amaury de Moulan, seigneur du Neubourg, qui le prit pour témoin du règlement de l'hospice du Neubourg.

Le 14 février 1392, Robert de Bois-Guillaume, à cause de sa femme, tenait de Bec-Thomas un quart de fief, nommé le fief de Limare, dont le chefmoi était situé en la paroisse de Crestot (2). Ce même Robert de Bois-Guillaume, rendit aveu pour Limare, le 23 mai 1405.

Quelques années après, le fief de Limare était revenu à la famille de ce nom. Le 21 mars 1419, Jehan de Limare rendait hommage, et trois jours après aveu au roi d'Angleterre. Le 1^{er} mars 1420, ce monarque donnait à Laurent de Limare, probablement fils de Jean, les biens de Jean de Boscherville, son cousin-germain.

Laurent de Limare, *esc.*, sieur du lieu, achète en 1433 de N. H. Robert de Berville, le fief du Bosc à Saint-Symphorien et l'abbaye du Bec exerce son droit de retrait sur cette acquisition.

Bardin, qui doit être le même qu'Isambart de Limare, est cité comme seigneur de ce lieu, le 29 décembre 1453.

Dans l'*Audiendi* de Rouen 1474, on voit que Gervais des Ormaux poursuivait un procès contre Pierre de Limare, *esc.*, fils d'Isambart. La même année, Robert des Landres et Pierre de Limare plaidaient avec le procureur du roi. Enfin, Robert des Landres et Robert de Cantelou ou Cantelou, s'accordèrent ensemble au sujet des terres et seigneurie de Limare, vicomté du Pont-de-l'Arche, le 18 novembre devant les tabellions de Rouen.

Il semble que d'après cet arrangement, le fief de Limare se trouva partagé en deux branches, l'une à Robert des Landres et l'autre à Robert de Cantelou.

En 1475, Robert de Limare est signalé comme seigneur du fief (3); c'est probablement le Robert des Landres qui avait obtenu le fief de Limare l'année précédente.

Le 5 juillet 1519, Jean de Grouchet (4), *esc.*, donna son aveu pour le fief de Limare; c'est lui qui, en 1521, présenta à la cure de Cres-

tot, en concurrence avec le chanoine prébendé.

Lucas de Grouchet, *esc.*, donna son aveu pour Limare le 28 septembre 1540. Dans deux dénombremens, de 1548 à 1555, Vincent de Grouchet, est désigné comme seigneur de Limare.

De 1560 à 1598, Pierre de Gruchet, *esc.*, était seigneur de Limare; sa fille, Anne, porta ce fief en mariage à Nicolas Campion, *esc.*, seigneur du Mont-Poignant.

Nicolas de Campion rendit aveu en 1607, pour le fief de Limare. Le domaine fieffé consistait en 215 acres, produisait 37 l. de rente, 8 boisseaux d'avoine, 48 pièces de volailles, 346 œufs, 2 onces de poivre, une paire de gants. Droit de colombier à pied, moulin à vent.

François de Campion, fils de Nicolas, figure le 22 octobre 1627, comme seigneur de Limare sur les registres de la catholicité de la Harangère.

Du temps de la Fronde, François de Campion embrassa le parti de la Cour; il laissa plusieurs fils et filles entre autres, Nicolas, seigneur de Mont-Poignant et Henri, seigneur de Limare.

En 1670, Henri de Campion, *esc.*, rendit aveu de la seigneurie de Limare qu'il avait, à droit de feu François de Campion, son père, qui l'avait de Nicolas de Campion.

Nicolas-Abraham de Campion, époux de Catherine Huet, était en 1692, seigneur de Montpoignant et de Limare, il possédait ce dernier fief à droit successif de Henri de Campion, vivant, *esc.*, sieur de Limare, son oncle (1).

Le 14 mai 1707, messire François de Campion, *esc.*, fils de feu Nicolas-Abraham et de Catherine Huet, épousa à Crestot, dame Catherine Corde, avec dispense pour affinité spirituelle; il mourut probablement sans enfants et il eut pour héritier Nicolas-Abraham de Campion, 1^{er} du nom, son frère, marié à Madeleine Le Métayer de la Haye le Comte, dont il eut Charles-François (2).

Celui-ci eut la seigneurie de Limare après son père, il épousa Marie-Jeanne-Claude d'Erneville. On lui donne en 1761, les titres de chevalier, sieur de Montpoignant, Limare, La Rêve, l'Ormais, Saint-Pierre, etc. En 1780, il rendit aveu de Limare, lui appartenant à droit de son père, mort en 1740.

Charles-François de Campion de Montpoignant, mort à Rouen le 16 mars 1822, ne laissant que trois filles est le dernier seigneur de Limare de cette maison.

D'après le titre du 1474, que nous avons cité plus haut, le fief de Limare fut partagé entre Robert des Landres et Robert de Can-

(1) L. Delisle, *Echiquier* n° 708.

(2) Aveu de Gérard de Tournoué.

(3) Notes Le Prévost.

(4) Cette famille était une branche de la grande maison d'Etoutville.

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

(2) M. de Corde, d'après les registres de Crestot.

telen. La famille de ce dernier se trouva donc posséder une portion de Limare.

Christophe de Canteleu, seigneur de Limare, épousa en 1652, Charlotte de Bigards. Cette dame étant venue fonder à Lyons-la-Forêt, le prieuré de Saint-Charles de l'ordre de Saint-Benoît, en faveur de sa fille Madeleine de Canteleu, professe de Fontaine-Guérard.

François de Nollent, qui vivait en 1676, était seigneur de Limare. A la date de 1702, existe un aveu de Pierre-François de Nollent, chevalier, héritier de François, son père, pour Limare.

De 1720 à 1726, Marc-Antoine de Langue-dor, de Bois-le-Vicomte, était seigneur patron d'Anouville, Crestot et Limare.

CRESTOT. Cant. du Neubourg, à 159 m. d'alt. — sol: alluvium ancien. — *Ch. d'int. com.* n° 84, d'ville à Mandeville. — 4 cont. 6,776 fr. en ppal. — Rec. ord budg. 1867, 2,785 fr. — Surf. terr. 621 hect. — Pop. 487 hab. — Percep. et rec. cont ind. du Neubourg. — P paroisse, presbyt. — Ecole mixte de 57 enf. — Maison d'école. — 4 déb. de boissons — 9 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 27, d'arr. 16, de cant. 8.

Dépendances: LA CABOCHÉ, LE HAMEL, LIMARE, LONDEMARE.

Agriculture: Céréales.

Industrie: Tissage et filage chez les particuliers. — 21 *Patentés.*

CRETON.

Paroisse des: Dioc. et bailli d'Evreux. — Elec. de Conches. — Vic. de Breteuil. — Parl. et Gén. de Rouen.

Creton formait autrefois trois paroisses, dont nous ferons l'histoire sous trois paragraphes.

§ 1^{er}. — CRETON.

Le vocable de Notre Dame n'indique pas que la paroisse soit très-ancienne.

Entre 1181 et 1192, Hugues de *Keretum*. Creton, fut témoin d'un acte de Jean, évêque d'Evreux (1).

Guillaume de *Carum*, il faut sans doute lire Creton, fut témoin en 1208, de la confirmation d'une donation de Richard de Cleis à l'abbaye de la Noe (2).

La liste des fiefs mouvant de Breteuil, dressée en 1210, constate que le quart de fief de *Aaron*, probablement Creton, était en la main du roi.

En 1288, Roger de Courton, lisez Creton, Pierre de Pommereuil, son voisin et autres,

seigneurs des environs, nommés arbitres, déclarent que Mathilde, comtesse de Bourgogne devait avoir le tiers de la terre de Conches et rien dans celle de Nonancourt dévolue à son frère Philippe, comte d'Artois (1).

Robert, comte d'Artois avait, dès 1270, concédé à ses hommes de Conches, la Ferrière et Creton, de payer leurs tailles en deux termes au lieu de les payer en un.

Dès 1298, la prébende de Creton servant à l'entretien d'un des chanoines d'Evreux, existait déjà. Il y avait alors discussion pour cette prébende devant Jehan de Saint-Liéard, bailli de Gisors et de Verneuil, entre Mg^s Guillaume-Pierre, chanoine d'Evreux, et Guillaume Le Drouais, chevalier, sire de Pommereuil.

Au mois d'août 1312, Geoffroy du Plessis, évêque d'Evreux, concilia le chanoine prébendé de Creton, avec le curé de la paroisse, au sujet des dîmes et du droit à percevoir des terres noyales, sur le territoire de Creton (2).

Par suite d'une résolution prise à l'assemblée de Mantes en 1432, sous les Anglais, la vicomté de Conches et Breteuil fut taxée à 1500 l. en 1433. La paroisse de *Courton*, (Creton), dans la sergenterie de Breteuil, fut taxée à 55 s. (3).

M. Crosnier était chanoine prébendé de Creton en 1750. A la même époque, messire François-Xavier Dery, conseiller au Parlement de Rouen, prenait les titres de chevalier, seigneur et patron de Moislville, Saint-Mamert, Bières, Pommereuil et Creton, il habitait le château de Birres (4).

En 1727, Creton avait pour curé M. Charles le Comte, ancien lieutenant-général de Nonancourt et d'Ezy. Le testament de cet ecclésiastique que nous avons sous les yeux renferme des détails intéressants.

Un des premiers vœux du testateur est son inhumation dans le chœur de l'église de Creton, sous une tombe de pierre qui devait aussi servir de sépulture à ses successeurs.

« Je donne, dit-il, à la même église, le beau graduel que j'ai fait et imprimé moi-même en deux tomes, savoir: le *propre du temps* et aussi l'*antiphonaire* en deux tomes; pour en faire de même, il faudrait plus de 200 l. chaque tome. »

La principale disposition du testament est le legs d'un orgue avec une grande mesure, qui devait servir de dotation à l'organiste. Cette disposition subsiste encore et le champ dit de l'Orgue a toujours pour usufruitier l'organiste de Creton.

(1) Archives d'Artois.

(2) *Gallia Christiana*.

(3) *Hist. de Conches*. Garlin, p. 120.

(4) Titre manuscrit.

(1) *Notes Le Prévois*.

(2) *Id.* *Id.* Saint-Sébastien.

M. de Fougy, membre du collège électoral était maire de Creton en 1813.

Fiefs. 1° LE BOIS-GIROUD. Gaultier de Giroud tenait en 1210 dans la baillie de Nonancourt un fief de chevalier.

En 1400, le fief de Bois-Giroud, vicomté de Nonancourt valait en temps de paix de 80 à 100 l. (1).

Henri, roi d'Angleterre, se trouvant à Evreux le 3 avril 1419, rendit à Robert de Bois-Giroud tous ses biens.

En 1470, Jehan Patry, *esc.*, seigneur du Bois-Giroud s'était retiré dans le bailliage de Caen, il portait : de gueules à 3 quintes feuilles d'argent.

Thomas de Congny, fils de Guillaume, seigneur de Bréauté à Breuilpont, en 1470, était aussi seigneur de Bois-Giroud à Creton, probablement par sa femme.

« Le 14 juillet 1485, devant Jean Vatiere et Jean Godefroy tabellions à Rouen, Thomas de Congny, *esc.*, seigneur de Lorry, vend à messire Jehan Baucher, chevalier, roi d'Ivetot, seigneur de la Forest, conseiller et chambellan du roi, notre sire, un fief de haubert nommé le Bois-Giroud, à cour, usage, justice et juridiction assis en la paroisse de Creton, bailliage d'Evreux, châtellenie de Nonancourt, pour 600 l. t., 6 l. pour le vin; le vendeur fera consentir son frère Remond de Congny, à la vente. » (2).

Le roi d'Ivetot mourut à Lyon le 26 juillet 1500, et pendant un demi-siècle, nous perdons la trace des seigneurs de Bois-Giroud.

En 1502, le fief du Bois-Giroud avait probablement été divisé en deux portions, car deux seigneurs en portaient le titre. Nicolas d'Angerville, seigneur de Bois-Giroud, vicomté d'Evreux, fut taxé pour le ban à 17 l. d'un autre côté, Simon de Salnoe, *esc.*, seigneur de l'1 le (3) et de Bois-Giroud fut taxé à 40 l.

Salnoe : d'argent au lion de sable, la queue fourchée et passée en sautoir, au chef de gueules.

En 1609, Marie de Vinau, veuve de Georges de Morteaux, sieur de Bois-Giroud, tutrice de Charles et de René de Morteaux ses enfants, demeurant à Creton, fut reconnue d'ancienne noblesse; les armes de ses enfants étaient : de gueules à 3 chevrons d'argent.

Charles de Morteaux, seigneur du Bois-Giroud fut imposé en 1760 à la somme de 131 l. (4).

M. Jean-Nicolas-François Sorel, officier de la maison d'Orléans, seigneur du Bois-Giroud, figure en 1775, dans un acte d'émancipation de la famille Guillebon.

(1) M. de Beaurepaire. *Etat*, p. 295.

(2) M. Barate, *tabellionnage*, p. 469 et 70.

(3) Fief à Saint-Germain-sur-Avre, vicomté de Conches et Breteuil.

(4) Arch. d'Evreux.

Le domaine de Bois-Giroud passa probablement ensuite à la famille de Fougy et enfin à M. d'Hostel, maire de Creton.

2° LE COUBRAY. Nous en parlerons aux Minières.

§ 2. — POMMEREUIL.

Pommereuil était autrefois une paroisse dont l'église était dédiée à la Sainte Vierge.

Les restes de la forteresse que l'on voit à Creton, sont ceux du château-fort de Pommereuil.

Vers 1070, Raoul de Pommereuil et Roger son frère, donnèrent à l'abbaye de Lyre, leur église de Pommereuil et toute la dime qu'ils avaient en domaine et non en fief (1).

D'après le *Registre* de Philippe-Auguste, dressé vers 1210, à l'article des fiefs mouvants de Breteuil, on lit que Mathieu de Pommereuil en tenait un fief entier à Pommereuil.

À la même date, Mathieu de Pommereuil avec ses voisins, Roger de Bières et Guillaume de Villez sur-Damville, avait le droit de panage dans la forêt de Breteuil (2).

« À l'Échiquier de la Saint-Michel 1221, on a jugé qu'un record d'inspection de la terre sera fait devant Barthélemy de Dreux, bailli du roi, entre Roger de l'Espinet et Mathieu de Pommereuil et que la terre, objet du record, sera dans l'intervalle, entre les mains du roi (3).

Mathieu de Pommereuil fut témoin en 1231, d'une charte de Guillaume de Conches, doyen de Mortain, enfin, il figure encore en 1247 comme témoin avec Guillaume son fils, tous deux chevaliers, dans une transaction entre Robert de Bordigny et l'abbaye de la Noe (4).

Guillaume de Pommereuil avait assisté aux assises tenues à Verneuil en 1243, sous la présidence de Vernon de Verberie, où le différend entre l'abbaye du Bec et Vincent d'Acon, au sujet du patronage de cette paroisse, fut concilié (5).

Pierre de Pommereuil, chevalier, est cité dans une enquête avec Roger de Creton; il est peut-être celui qui aliéna Pommereuil au profit de Guillaume de Dreux ou Le Drouais (6).

En 1260, Guillaume Le Drouais, *esc.*, confirma un don fait en 1257 par Robert de Muzy à l'abbaye de l'Estrée. Dans la charte

(1) Notes Le Prévost.

Ce texte prouve l'existence de la paroisse de Pommereuil.

(2) Antiquaires de Normandie, t. 14, p. 166.

(3) Léopold Delisle. *Echiquier*.

(4) Notes Le Prévost. *Portes*.

(5) M. Lebeurier, Acon. *Pièces justifiées*.

(6) La famille de Pommereuil ne s'éteignit pas, elle se maintint à l'omme-reuil, à Sainte-M. rthe, et au moulin Chapel, où elle était encore florissante au xv^e siècle.

il prend le titre de seigneur de Pomme-reuil (1).

Pierre Le Drouais, chevalier, seigneur de Pomme-reuil, épousa Jeanne de Claye, dont il n'eut pas d'enfants. Catherine Le Drouais, nièce et héritière de Pierre, décède 4 mars 1388, alors veuve de Jean de Vendôme, chevalier, sire de la Ferté, convola en de secondes noces, le 3 juin 1379, avec Philippe de Fleurigny 1^{er} du nom, chevalier, premier chambellan du duc d'Orléans.

Par lettres-patentes données à Orléans, en avril 1388, le roi Charles VI accorda à Philippe de Fleurigny la permission de rebâtir, fortifier et réparer de nouveaux murs, puits et fossés, comme bon lui semblerait, la maison forte, terre et appartenances de Pomme-reuil, assise en la vicomté et châtellenie de Breteuil (2).

En 1400, l'église paroissiale de Notre-Dame de Pomme-reuil n'avait que 2 paroissiens (3).

Le comte de la Marche, de Vendôme et de Castres et son épouse s'obligent envers Catherine Le Drouais d'une somme de 346 l. de rente, dont ils promettent bailler titres bons et valables audit Philippe de Fleurigny, époux de Catherine Le Drouais à sa première demande.

Jean de Fleurigny, fils de Philippe, succéda à son père, et c'est sur lui que le roi d'Angleterre confisqua en 1419, la forteresse et domaine de Pomme-reuil qu'il donna à Pierre de Croth pour le récompenser de ses services.

Jean de Fleurigny, chevalier, épousa Marguerite de Ferrières, et tous deux ne vivaient plus en 1457, date du partage de leurs successions entre leurs enfants, Philippe II de Fleurigny et Agnès, première femme d'Antoine d'Hellande (4).

M^{gr} Philippe de Fleurigny, II^e du nom, chevalier, seigneur de Pomme-reuil se présente en 1470 à la montre de Beaumont avec 6 chevaux; le 24 novembre 1474, il fit amende honorable pour paroles arrogantes par lui dites à messire Jean de la Diuche; il avait épousé Jaqueline de Boscherville, enfin il mourut en avril 1482, laissant une fille unique.

Jeanne de Fleurigny, fille de Philippe, dame de Fleurigny, de Vallières, de la Chapelle-sur-Oreuse, de Sergines, de la Haute-Maison, de Pomme-reuil, etc., épousa Antoine de Châteauneuf, grand chambellan et grand bouteiller de France, sénéchal de Guyenne, etc.

(1) M. Le Prévost donne à cette charte la date de 1200; c'est évidemment une erreur.

(2) La Chesnaye-des-Bois.

(3) M. Le Prévost. Notes.

(4) Catherine de Fleurigny, sœur de Jean, épousa Jacques de Trie, seigneur de Rolleboise.

Antoine de Châteauneuf rendit avec le 15 mars 1483, pour la seigneurie de Pomme-reuil et il mourut peu après car Jeanne était veuve en 1485. Ce n'est que postérieurement à 1490 qu'elle prit une deuxième alliance avec Jean, seigneur de Sandouville, bailli d'Evreux qui fut poursuivi pour rendre compte de l'exécution du testament d'Antoine de Châteauneuf. Il y a des traces d'un troisième mariage de Jeanne avec Richard de Nollent-Fatouville.

Le 31 mai 1507, Jeanne de Fleurigny, dame de Pomme-reuil et de la Haute-Maison, présente Jean Danisy, prêtre, à la chapelle Notre-Dame (1), fondée dans la basse-cour du château de Pomme-reuil, au lieu de Simon Besnard, décédé.

Par acte du 16 décembre 1513, Jeanne de Fleurigny, sans enfants de ses trois mariages, vend avec donation de la plus-value, presque toutes ses terres, à François Leclerc, chevalier, baron de la Forêt-le-Roi, seigneur de Beauvoir et Villebon, à la charge de porter le nom de Fleurigny avec les armes de cette maison écartelées avec les siennes.

Jeanne de Fleurigny fit son testament, le 21 mai 1517 et mourut au mois d'août suivant.

Fleurigny: *de sinople au chef d'or à un lion de gueules brachant.*

Pomme-reuil tout entier ne passa pas des mains de Jeanne de Fleurigny à François Leclerc, il en resta quelques portions aux descendants de Catherine de Fleurigny, femme de Jacques de Trie, sieur de Rolleboise.

Le 13 octobre 1520, N. H. François Leclerc, seigneur de Pomme-reuil, présente à la chapelle de Pomme-reuil, Jehan Huet, au lieu de Jean Danisy (2); il était en 1530, bailli de Sens, il fit son testament le 9 juin 1555.

Leclerc blasonnait: *de sable à 3 roses d'argent, 2 et 1, au pal de gueules brachant sur la rose du milieu et il écartelait de Fleurigny.*

François Leclerc laissa de son mariage avec Jeanne Dauvet, Charles, baron de Fleurigny, Benigne, abbé de Corneville et François, mariée à Louis de Bigards.

En 1555, Benigne Leclerc, abbé de Corneville, prieur de Notre-Dame du Parc, surnommé du roi, deuxième fils de François était seigneur de Villiers, Villebon et Pomme-reuil; il avait approuvé le 23 janvier 1548, le partage des biens de sa mère. Le 26 septembre 1506, il présenta Charles Patrin à la cure de Pomme-reuil; enfin, après avoir vendu en 1573 le fief de Pomme-reuil à Renée Le Veneur, veuve de Jehan de Mainemares, il mourut en 1576.

René de Mainemares, fils de Jean et de

(1) Ce doit être l'ancienne paroisse.

(2) Registre d'Evreux.

Renée le Veneur était baron de Fréville, seigneur de Bellegarde, Hellenvillers et Pommeureuil en 1585, lorsqu'il maria sa fille Marie à Nicolas de Clinchamp, seigneur de Launay et du Theil; il mourut laissant outre sa fille, un fils nommé Gaspard, qui vendit sa part de Pommeureuil à son beau-frère.

Le 25 janvier 1604, Nicolas de Clinchamp rendit aveu de la terre et seigneurie de Pommeureuil, plain-fief de haubert, assis espéroisses de Creton, Chavigny, Moisville et Corneuil, consistant en un château clos en rond, de fossés à eau, chapello, colombier, etc.

Nicolas de Clinchamp, *esc.*, présentait à Pommeureuil le 26 novembre 1615.

Tanneguy de Clinchamp, deuxième fils de Nicolas, était vers 1620 seigneur de Pommeureuil, capitaine-gouverneur de Conches (1). Le roi lui avait fait don en 1617, de 500 l. de pension et de 100 l. de gages; il présenta à la cure de Pommeureuil en 1664; il eut pour héritier son frère Jean, qui épousa N. de Rasset, dont il eut une fille unique.

En 1673, M. Jacques Dery, *esc.*, conseiller au Parlement était seigneur de Pommeureuil, il vivait encore le 13 octobre 1677; ses armes étaient: *d'argent au chevron d'azur, chargé d'un croissant et de 2 étoiles d'argent accompagné de 2 aigles affrontées de sinople en chef et en pointe d'une rose de gueules au chef du même chargé de 3 bésants d'argent.*

Louis Dery, sieur de Moisville et sans doute aussi de Pommeureuil fut reçu en 1698 conseiller au Parlement. En 1713, François-Xavier Dery, était seigneur de Pommeureuil.

Un des derniers possesseurs féodaux de Pommeureuil a été Xavier Dery, conseiller au Parlement qui fut taxé à 43 l. en 1781.

Fiefs. LE BOIS DE POMMEUREUIL. Lorsque Jeanne de Trie, la troisième des huit filles de Jacques de Trie et de Catherine de Fleurigny épousa, vers le milieu du xv^e siècle, Martin Pillavoine, elle lui apporta en mariage le Coudray-en-Vexin et une portion de Pommeureuil du chef de sa mère.

Guillaume Pillavoine, fils du Martin fut seigneur du Coudray, de Villorceaux, etc., et d'une portion de Pommeureuil; après lui Richard, Barthelemy et Georges Pillavoine furent successivement seigneur d'une partie de Pommeureuil, que nous croyons être le bois de Pommeureuil.

2^e LE HAUT-BOIS. Catherine de Fleurigny, fille de Philippe avait été mariée par contrat du 20 février 1403, à Jacques de Trie, seigneur de Pillavoine, mort en 1432.

Jeanne de Trie, dite la Jeune, v^r des huit filles de Jacques, eut dans son lot le Haut-Bois à Pommeureuil, elle épousa, en 1449, Charles de Mornay, seigneur de Villiers,

(1) M. Gardin. *Hist. de Conches.*

Achères, etc., dont elle eut Jean de Mornay.

Philippe de Mornay, fils de Jean, seigneur de Buhj, Boiesmont et du haut-bois de Pommeureuil, épousa, le 21 mars 1499, Berthe d'Isques, fille de Jean, dont il eut Jacques, seigneur de Buhj et de la Chapelle-en-Vexin.

Jacques de Mornay épousa Françoise du Bec, fille de Jacques, seigneur de Bourj; il fut taxé pour le ban, en 1562, à 10 l. sur un revenu de 100 l., auquel son domaine du Haut-Bois de Pommeureuil avait été évalué.

§ 3. SAINT-MAMERT.

D'après une note de M. Le Prévost, Saint-Mamert aurait été le nom de l'église de Pommeureuil, mais suivant nous c'était une paroisse à part.

Aux termes du testament de M^e Charles Lecomte, curé de Creton, rédigé en 1724, le curé de Saint-Mamert devait célébrer 400 messes pour suppléer à celles que le testateur n'avait pas pu célébrer de son vivant.

En 1749, messire François-Xavier Dery, était seigneur et patron de Saint-Mamert, et autres lieux.

En 1765, Saint-Mamert, élection de Conches, comptait 25 feux.

CRÉTON, canton de Damville, à 155 m. d'alt. — Sol : diluvium. — *Ch. d'int. com.* n^o 20. — 4 cont., 3,900 fr. en pal. — *Rec. ord.*, budg. 1867, 2,167 fr. — Surf. terr., 900 hect. — Pop., 330 hab. — \square et Percap. de Damville. — *Rec. cont. ind.* de Nonancourt. — Paroisse. — Presbyt. — Réunion pour l'instruction à Moisville. — Bur. de bienf. — 1 déb. de boiss. — 15 perm. de chasso. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 20; de cant., 6.

Dépandances: LE COUDRAY, LE DÉFENDS, ECORCHEVEZ, LES ÈREUX, LES FOSSES-FOURRÈRES, LA GASTINE, POMMEUREUIL, SAINT-MAMERT, BIÈRES, LE BOIS-GIROULT, LA BOURDONNIÈRE.

Agriculture: Céréales. — 2,000 arbres à cidre.

Industrie: 3 moulins à blé. — 3 Patentes.

CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE.

Cette commune a vu son importance s'augmenter en 1844, par l'annexion de Limbeuf; chacune d'elles aura sa notice sous un paragraphe spécial.

§ 1^{er}. CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE.

Paroisse des : Dioc. d'Evreux. -- Vic. et Elect. de Pont-de-l'Arche. — Parl. et Gén. de Rouen.

D'après un savant danois, M. Adam Fabricius, professeur d'histoire à l'Université

de Copenhague, Criquebeuf est d'origine scandinave. *Crique*, dans la langue des peuples du nord, signifie une église, et *boc* ou *bot* un village. Criquebeuf, le village de l'église; son surnom tient à sa situation dans la campagne ou plaine du Neubourg. Quant à la fondation de ce village, nous l'attribuons aux pirates saxons qui ont, dès le III^e siècle, fait des courses dans notre pays et qui y ont formé de nombreux établissements.

Dans la seconde moitié du XI^e, siècle le domaine de Criquebeuf, appartenait à la famille de Tournebu; Guillaume de ce nom, Adda, sa femme, et Guillaume, leur fils, donnèrent à l'abbaye du Bec, vers 1080, les droits qu'ils avaient sur l'église et les dimes de Criquebeuf (1).

C'est la seule trace que nous trouvons de l'autorité des Tournebu à Criquebeuf.

Avant 1203, Guillaume La Chèvre donne au Bec deux parts de dimes dans son fief de Criquebeuf.

À l'époque de la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste, deux chevaliers, Simon Sorel et Guillaume de La Chèvre, qui étaient restés fidèles au roi Jean, virent leurs biens confisqués et passer à un partisan du vainqueur, en vertu de l'acte suivant :

« Charte pour Roger Pescheveron, l'an du seigneur 1208, sachez, etc., que nous donnons à Roger Pescheveron et à son héritier, Criquebeuf-la-Campagne avec ses dépendances, savoir : la terre de Simon Sorelle et de Guillaume de La Chèvre... »

Roger Pescheveron fut témoin, en 1208, d'une chartre de Gislebert d'Auteuil, en faveur de la collégiale de Gaillon.

En 1213, Roger Pescheveron, chevalier, donne à Saint-Aubin un setier de blé sur son revenu de Criquebeuf-la-Campagne.

À l'Échiquier de Rouen de 1213, Roger Pescheveron siègea au 28^e rang. Le 12 août de l'année suivante il confirma aux moines du Bec la donation de Roger et Guillaume Le Vavasseur (2). Il assistait à l'Échiquier de Falaise en 1217; il figure en 1224 dans une transaction entre l'abbé de la Noë et Gervais de Bois-Gencelin. Son sceau attaché à cette chartre porte un écu, *semé de fleurs de lys à la bande, brochant sur le tout*.

Le curé de Criquebeuf s'était emparé des dimes de la paroisse au préjudice de l'abbaye du Bec. Cité en 1214 devant les abbés de Saint-Ouen et de Sainte-Catherine et le prieur de Saint-Lô de Rouen, il fut forcé de les rendre.

En 1228, l'abbé du Bec et le curé de Criquebeuf étaient encore en procès, au sujet de deux parts des dimes; le curé fut forcé de les restituer.

(1) Grande chartre inédite du Bec.

(2) Inventaire du Bec.

En 1231, Roger Pescheveron, chevalier, du consentement de sa femme et de Simon, son fils aîné et héritier, donna au Bec tout l'étrain de la dime des religieux à Criquebeuf-la-Campagne. La même année, Robert Pescheveron, permit au Bec de faire ce qu'il voudrait des dimes du blé et de l'étrain de Criquebeuf.

Simon et Roger Pescheveron assistaient, en 1232, aux assises d'Andely. Marcel Pescheveron, fils de Simon, père de Jean, était mort en 1263, et son fils était mineur (1).

La famille de la Chèvre n'était pas éteinte à Criquebeuf. Jourdain la Chèvre, chevalier, donna en aumône au Bec, en 1241, une pièce de terre à Criquebeuf, et de plus, l'étrain avec la paille et tous les fourrages de la dime de cette paroisse (2).

Lorsque Jean de Tournebu recut en 1290 Tourville en échange de Neufmarché, le fief de Criquebeuf-la-Campagne appartenant à Jean Pescheveron, fut placé dans la mouvance du Bec-Thomas dont il releva désormais.

En 1309, Crespin du Busc, esc., sieur du Framboisier et de Criquebeuf-la-Campagne, vend à Jean Le Tabletier, bourgeois de Rouen, à Guillaume et à Jean, dits les Tabletiers, ses enfants, 100 s. t. de rente à vie (3).

Crespin du Busc avait épousé Gilette de Guerros, dont il eut un fils, nommé Jean. Celui-ci épousa, le 19 janvier 1404, Etienne Martel, fille d'Enguerrand et de Marguerite, paysans de la Saussaye. Le 23 décembre précédent, Crespin du Busc avait emprunté d'Enguerrand-Martel 26 l. t. argent sec.

Le 7 février 1412, Jean du Busc vendit au comte de Harcourt (4) le fief de Pescheveron, c'est-à-dire la seigneurie de Criquebeuf. Il continua le genre de spéculation de son beau-père, mais sur une moindre échelle, il se fit prêteur d'argent. On le voit acheter, en 1413, des rentes à vie et à celle de sa femme, de plusieurs voisins obérés.

L'histoire de Criquebeuf nous échappe pendant toute la durée du XIV^e siècle; nous savons seulement que le fief principal passa à la famille d'Harcourt; il appartenait en 1414 à Jeanne, comtesse d'Harcourt et d'Aumale, fille de Jean VII (4), lorsqu'elle épousa Jean, sire de Rieux, auquel elle le porta.

Jean III, sire de Rieux, mourut en 1432,

(1) Notes Le Prévost, p. 562.

Roger Pescheveron l^{er} du nom, a laissé pour enfants Robert, Simon, Roger et Jean, chanoine d'Evreux.

(2) Notes Le Prévost, p. 562.

(3) M. de Beaurepaire, Etat, p. 166.

(4) Ce doit être Jean VII, sire d'Elbeuf, qui fit le voyage d'Afrique en 1390 et mourut en 1452.

à l'âge de 54 ans; sa veuve se remaria en 1434 à Bertrand de Dinan, seigneur de Beaumanoir et de Château-Briant, et mourut le 3 mars 1356.

François, sire de Rieux, comte d'Harcourt, fils de Jean, mourut le 20 novembre 1450, avant son aïeul, Jean, comte d'Harcourt; mais son titre de comte d'Harcourt laisse supposer qu'il jouissait par avance de la dot de sa mère, composée de Criquebeuf et de 11 fiefs, sis dans la plaine du Neubourg; il laissa Jean IV, sire de Ricux, et Louise de Ricux, etc.

Jean IV, sire de Rieux, et de Rochefort, comte d'Harcourt, maréchal de Bretagne, assista, contre Charles VIII, à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488; plus tard, il suivit ce prince à la conquête du royaume de Naples. Louis XII lui donna le commandement de l'armée du Roussillon, où il mourut le 15 février 1518, âgé de 71 ans.

En 1464, Louise de Rieux ayant épousé Louis de Rohan, n° du nom, seigneur de Guéméné, son frère, Jean IV, sire de Ricux, lui constitua en dot Criquebeuf-la-Campagne, avec onze autres fiefs.

Louis Fraval, *esc.*, procureur de Louis de Rohan, seigneur de Guéméné et de Criquebeuf, donna à bail, en 1480, la garde noble des enfants mineurs de Richard de Nollent.

Louis de Rohan présenta le 5 juillet 1483 à la cure de Criquebeuf, Guillaume du Fay, en remplacement de Thomas Gambart, décédé.

Ce fut Louis de Rohan qui vendit, vers 1495, son fief de Criquebeuf, à Etienne de la Roche (1), sieur de Vandrimare, bourgeois de Rouen, qui fut anobli par lettres de Charles VIII, données à Naples, moyennant 300 l. La chambre des comptes les enregistra en 1497.

La Roche : *d'or à la fasce de gueules, chargée d'un barbeau d'or, accompagnée de 2 barbeaux d'azur, un en chef et un en pointe.*

Le 26 septembre 1496, Gilles de Nollent, seigneur d'Auteuil à Criquebeuf, voulut présenter à la cure de cette paroisse, mais il y eut opposition de la part du seigneur de ce nom.

« Sur question mue, 15 janvier 1497, entre Jean de la Roche, *esc.*, seigneur de Criquebeuf, et N. H. Gilles de Nollent, seigneur de Saint-Cyr-la-Campagne, il est dit que Pierre de Mélicourt, maître ès-arts, restera curé de Criquebeuf, mais qu'à l'avenir le patronage sera alternatif (1).

N. H. Etienne Miffant, conseiller au Parlement, seigneur de Criquebeuf-la-Campagne, présenta, en 1549, Richard Abraham à

la cure de Crestot, vacante par la mort de Philippe Mondot.

Etienne Miffant, sieur de Longueville, clerc, fut reçu au Parlement en 1525, ses armes étaient : *d'azur à 3 têtes pucelles d'argent, coiffées d'or 2 et 1 (1).*

Le 24 février 1559, Richard de Nollent, seigneur d'Auteuil dans la paroisse de Criquebeuf, étant en tour, présenta à la cure de Criquebeuf, Thomas Leclerc, en remplacement de Richard Abraham, décédé.

Etienne Miffant, le conseiller clerc, eut sans doute pour héritier son neveu et filleul, nommé aussi Etienne Miffant (2).

Le 27 décembre 1584, sur la présentation de N.-D. Marguerite Surren, dame de Farceaux, veuve de N. H. Etienne Miffant, conseiller du roi, seigneur de Criquebeuf, ayant son douaire sur la terre de Criquebeuf, la cure vacante par la mort de Thomas Leclerc, fut conférée à Jean Lefebvre.

Dans l'aveu de la baronnie du Bec-Thomas, rendu en 1612 par Anne de Sabrevoys, on lit ce qui suit : « Relève de ladite baronnie un fief entier nommé de Pescheveron, paroisse de Criquebeuf-la-Campagne, à Claude de Launay, sieur de Houdin, ayant épousé Louise de Lunes, duquel fief relève le fief Doinsel, dont est tenant Richard de Nollent, sieur de Saint-Cyr (3) ».

Nicolas Le Tellier, conseiller du roi, receveur des gabolles de Normandie, épousa Catherine Mare. Il acheta Tourneville en 1628, puis Sotteville près de Rouen, et enfin Criquebeuf-la-Campagne; il avait un procès avec les Jésuites de Rouen, lorsqu'il mourut vers 1642, laissant des enfants mineurs.

Le Tellier : *d'azur à une tour d'argent.*

Le sieur de Beaumont, lieutenant de la vénerie du roi, eut la garde noble des enfants de Nicolas Le Tellier.

Le 30 avril 1648, Catherine Le Tellier de Tourneville, fille unique et héritière de Nicolas Le Tellier, seigneur de Tourneville, de Sotteville et de Criquebeuf-la-Campagne, épousa François de Harcourt, n° du nom, chevalier, marquis de Beuvron, etc. Elle mourut à Paris le 26 mars 1659, laissant deux fils et trois filles.

Messire François d'Harcourt, marquis de Beuvron, tuteur naturel des enfants issus de son mariage avec Catherine Le Tellier, présenta le 6 novembre 1662 à la cure de Criquebeuf-la-Campagne, François Le Sa-

(1) M. de Merval.

(2) Registre d'Erreux.

(3) Claude de Launay était probablement seigneur de Hodenc-en-Bray et deux membres de cette famille ont possédé des fiefs à Martigny et à Mesnil-sous-Vienne. Au lieu de Louise de LUNES, famille inconnue, il faut lire de RUXES, que nous avons déjà trouvée établie à Bezu-la-Forêt.

(1) Registres d'Erreux.

voureux, en remplacement de P. Gohan, décédé.

Le marquis de Beuvron obtint deux arrêts de délai, les 17 mars 1667 et 28 mars 1672; il épousa en secondes noces Angélique de Fabert, veuve de Charles Brulart, dont il eut encore quatre enfants, et il mourut le 22 avril 1703, âgé de 78 ans.

De Geneviève Le Tellier, le marquis de Harcourt-Beuvron avait eu le vaillant et célèbre Henri, duc d'Harcourt-Beuvron, maréchal de France, qui dut avoir, dès 1675, époque de sa majorité, la jouissance de Criquebeuf et des autres biens de sa mère.

Le 26 mars 1700, Marie-Anne-Claude Brulart, agissant tant en son nom que comme mandataire de Henri, duc d'Harcourt, son mari, vendit à Nicolas Langlois, *esc.*, seigneur de Jeucourt, lieutenant du bailli de Rouen, au siège de Pont-de-l'Arche, les fermes de Saint-Cyr et de Criquebeuf-la-Campagne. Le 26 juin suivant, le duc d'Harcourt vendit à sa femme les fiefs de Criquebeuf et d'Auteuil.

Nicolas Langlois, *esc.*, seigneur patron de Criquebeuf-la-Campagne, rendit aveu pour Criquebeuf le 13 septembre 1704.

Langlois : *d'argent au lion de gueules au chef d'azur chargé de 3 molettes d'épéron d'or.*

Nicolas-François Langlois, fils du précédent, succéda à son père, il fut reçu en 1727 conseiller au Parlement de Rouen. A la date de 1732, on a un aveu ainsi conçu : de messire Nicolas-François Langlois, chevalier, seigneur et patron de Criquebeuf-la-Campagne, le fief d'Auteuil, etc... Jacques Lamboy, demeurant au hameau du Buc à Criquebeuf, avoue une ainesse qui fut à Robert de Rouen...

Marie Langlois de Criquebeuf et Marie-Thérèse du Thuit, filles de Nicolas-François Langlois, étaient en 1757 religieuses à Saint-Amand de Rouen.

Nicolas-François Langlois, seigneur et patron de Criquebeuf, gendarme de la garde, conseiller au Parlement, eut pour fils : 1° François-Ferdinand-David, seigneur d'Auteuil et Criquebeuf, lieutenant au régiment Royal-Vaisseau, chevalier de Saint-Louis, capitaine en 1760; 2° Jacques-Ferdinand, gendarme de la garde du roi en 1786.

Ce dernier eut un fils nommé Edmond, né en 1793, qui a dû mourir avant son père. Sa fille, mademoiselle Langlois d'Auteuil de Criquebeuf, épousa Edouard de Martel, devenu marquis de Martel après la mort de ses frères aînés. De ce mariage sont issues trois filles, aujourd'hui propriétaires des fermes de Criquebeuf.

De Martel : *d'or à 3 marteaux de sable.*

Fiefs. AUTEUIL. Le nom de ce fief vient des

seigneurs d'Auteuil-sur-Eure, qui en ont été les premiers possesseurs.

Dès le XI^e siècle, les seigneurs d'Auteuil avaient un fief à Cosseville, village qui tient à Criquebeuf.

Le 20 mai 1199, Innocent III confirma aux moines de la Croix, la dime de Cosseville, dans la partie du village qui relevait d'Auteuil.

Dans le XV^e siècle, le fief d'Auteuil appartenait à la branche des Nollent Saint-Cyr, qui le conserva longtemps.

Marguerite de la Heruppe, dame de Limbeuf, pourrait l'avoir apporté à son mari, Jean de Nollent, qui vivait en 1406.

En 1455, Richard de Nollent donna aveu pour le fief de Saint-Cyr au seigneur de la Londe; il plaidait en 1474 contre messire Bertin de Silly et Marie de la Roche-Guyon, sa femme (1).

La garde noble des enfants mineurs de Richard de Nollent fut donnée à bail en 1489 (2).

Gilles de Nollent, seigneur de Saint-Cyr, présentait en 1496, Pierre de Melicourt à la cure de Criquebeuf; il eut à ce sujet un procès avec le seigneur de la paroisse; il mourut, en 1513, et fut inhumé dans l'église de Saint-Cyr, où l'on voit encore son tombeau.

Guillaume de Nollent, prêtre, fut seigneur de Saint-Cyr de 1518 à 1543, et nous pensons qu'il eut aussi la seigneurie d'Auteuil.

Dans le rôle des fiefs dressé en 1540, Richard de Nollent, n^o du nom, seigneur de Saint-Cyr, Auteuil et Mellicourt, portait : *d'argent à la fleur de lys de gueules, accompagnée de trois roses de gueules.*

Le 24 février 1560, Richard de Nollent, seigneur d'Auteuil, présente Thomas Leclerc à la cure de Criquebeuf; il rendit aveu en 1579, pour le fief de Gilles de Touques à Saint-Cyr-la-Campagne.

François de Nollent était, le 10 novembre 1617, seigneur de Saint-Cyr et d'Auteuil; il avait le patronage alternatif de Criquebeuf; il épousa Madeleine de Bigards, fille du marquis de la Londe, dont il eut deux enfants.

Le 30 août 1618, Emery de Nollent, fils de François, était seigneur de Saint-Cyr, de Saint-Pierre-de-Lierout et probablement d'Auteuil, après André de Nollent, qui était seigneur de Saint-Cyr et d'Auteuil, en 1652.

Vers l'année 1700, Auteuil fut acquis par Nicolas Langlois, seigneur de Criquebeuf, et depuis, jusqu'à nos jours, il a toujours appartenu aux seigneurs de la paroisse.

2^o LE BUC-RICHARD doit son nom à un

(1) *Hist. d'Harcourt*, p. 149.

(2) Vente Techener, n^o 902.

bois et son surnom à un de ses premiers propriétaires. Vers 1190, Gaultier du Buc fut témoin de la charte de Guillaume La Chèvre en faveur du Bec.

A cette époque vivait au Buc-Richard une famille Le Vavasseur, qui était considérable, mais différente des seigneurs : Roger et Guillaume Le Vavasseur se signalèrent en 1209 et en 1214 par des donations en faveur de l'abbaye du Bec.

En 1235, Agnès du Buc-Richard abandonne au Bec tout le douaire qui lui revenait par la mort de Raoul, son mari, et qui était assis à Criquebeuf moyennant 30 s. t. L'année suivante, Geofroy du Buc fit donation des dîmes du Buc-Richard.

Adam du Buc figure dans les *Rôles* de la Roque, en 1270, à côté de Jean Pescheveron.

Crespin du Buc fut seigneur du Francoisier, du Buc et de Criquebeuf-la-Campagne, de 1399 à 1410 (1) ; son fils Jean vendit, le 7 février 1412, au comte de Harcourt, le fief de Criquebeuf.

En 1453, Crespin du Buc, 1^{er} du nom, était seigneur du lieu et de la Harangère ; il vivait encore en 1459.

Crespin du Buc, 2^m du nom, fut excusé en 1470 à la montre de la châtellenie de Vernon, pour être occupé à la garde de la tour de Vernonnet ; il épousa Robine de Livarot, qui lui apporta différents fiefs, entre autres celui du Boutellier, qu'il vendit en 1472 à Louis Lambert, moyennant 100 l.

Marc du Buc, fils du précédent, était, en 1505, seigneur de la Londe, du Busc à Louviers, de la Harangère et du Buc-Richard.

René du Buc, seigneur du Buc-Richard en 1587, avait épousé Geneviève-Catherine de Prêtreval ; il était mort en 1589.

En 1599, Marie du Buc, fille de René, était sous la tutelle de Geneviève-Catherine de Prêtreval. Cette noble demoiselle épousa, au commencement du xvii^e siècle, Jean de Nollent, baron de Saint-Julien, auquel elle porta le Buc-Richard. Elle était veuve en 1630, époque où elle vendit à Jehan le Cornu, *esc.*, sieur de Bimorel, le fief de la Londe, moyennant 100 l.

En 1676, François de Nollent, héritier de Jean, son père, était seigneur de Limbeuf ; il épousa Marie du Fay, qui devait être veuve en 1693.

Pierre-François de Nollent, fils du précédent, contracta mariage avec Marie-Elisabeth de Thuit-Pollet, le 28 avril 1701. L'année suivante, il prend le titre de chevalier, seigneur de Limbeuf et du Buc-Richard, dans son aveu du fief de Limare à Crestot.

En 1709, Madeleine de Nollent-Limbeuf,

(1) Dans l'église de Criquebeuf on voit un tombeau qui doit être celui du père de Crespin du Buc.

religieuse à Saint-Sauveur d'Evreux, probablement sœur de Pierre-François, était compromise dans l'assassinat de la prieure de ce couvent, commis par le diacre François Bagnolet.

Le seigneur du Buc-Richard était, paraît-il, un homme fort peu commode, et il s'était rendu tellement redoutable dans le canton, qu'aucun huissier n'était assez osé pour lui signifier un exploit. Le 24 avril 1719, il y eut injonction aux sergents de lui notifier une sentence (1).

En 1724, Pierre-François de Nollent, patron de Limbeuf, seigneur du Buc-Richard, fonda une chapelle en l'honneur de Saint-Martin, abbé de Verton, de la famille duquel il descendait.

Jacques-Augustin-Alexandre-Joseph de Nollent, chevalier, seigneur du Buc-Richard, deuxième fils de Pierre-François, reçut, en 1731, un aveu de Jacques Lamboy. Jean-Nicolas Durocq de Biville était sénéchal de la seigneurie du Buc.

Le 5 décembre 1752, François-Auguste de Nollent, chevalier, était seigneur du Buc-Richard. Ce fief dut ensuite passer à la famille Langlois, car, en 1772, François-Ferdinand Langlois, fils de Nicolas-François, se disait seigneur en partie du Buc-Richard.

3^e LONGUEIL OU SAINT-CYR. Ce fief doit son premier nom à ses possesseurs primitifs, et le second à la famille des Nollent de Saint-Cyr, qui l'ont possédé.

Vers 1200, Guillaume de Longueil, avec ses voisins fut témoin de la charte de Guillaume La Chèvre en faveur du Bec.

D'après un aveu du mois de septembre 1704, Longueil ou Saint-Cyr était un quart de haubert ayant cour, usage, juridiction, petit manoir et 200 acres de terre. François Langlois, conseiller au Parlement, en rendit aveu en 1741.

4^e LA NOÛ. Ce fief fut compris dans la vente faite le 5 septembre 1704, à Nicolas Langlois par le duc d'Harcourt.

§ 2. LIMBEUF.

Limbeuf est un village d'origine saxonne, de *linde*, tilleul, et *bot*, village. La paroisse, dédiée à Saint-Pierre, ne doit pas être très ancienne.

Dans l'origine, Limbeuf appartenait aux deux frères Hugues et Robert de Grentemesnil, restaurateurs de l'abbaye de Saint-Evroult, à laquelle ils donnèrent vers 1050, leur église de Limbeuf.

Hugues de Grentemesnil, fils de Robert, tomba en disgrâce auprès du duc Guillaume en 1061, mais il reentra en faveur en 1063,

(1) Factum imprimé.

Le duc lui confia en 1064 la garde de Neufmarché, dont il fonda le prieuré. Il combattit à Hastings, et après la victoire il eut le gouvernement de Vinchester, qu'il abandonna en 1069, pour revenir en Normandie.

Vers 1115, Audouin, évêque d'Evreux, confirma les possessions de l'abbaye de Saint-Evroult dans son diocèse et lui consacra à Limbeuf les lignes suivantes :

« A Limbeuf, deux parts de la dime intégrale qui est dépendante (1) du fief de Grentemesnil, que tient Richard des Châteaux. »

Mgr Geoffroy de la Heruppe tenait à Limbeuf, en 1210, un demi-fief qui faisait partie des fiefs de Grentemesnil (2).

Geoffroy de la Heruppe est un des seigneurs relevant de Grentemesnil qui firent hommage à Philippe-Auguste ; il vivait encore en 1218.

Jean de la Heruppe, qui devait être fils de Geoffroy et son héritier, possédait en 1249 un bois à Saint-Jean-de-Morsent (3) ; il avait, en 1256, un procès avec l'abbé de Saint-Taurin et il est encore fait mention de lui en 1272.

« 1349, Pour les dépens de messire Guillaume de la Heruppe, de messire Pierre de Poissy, de messire Nicole Thomas et Mgr Robert de Graveron, du jour qu'ils furent au Pont-de-l'Arche pour juger Guillaume Morel et un coupeur de bourses, 100 s. » (4). Guillaume de Limbeuf était alors seigneur de Limbeuf.

Vers 1360, Jean de la Heruppe, *esc.*, seigneur de Limbeuf, était capitaine de Pont-de-l'Arche ; il est mentionné avec Henri de Ferrières dans un rôle de 1361 (5).

Jean de la Heruppe, sergent d'armes, fut nommé par lettres de Charles V, datées de 1377, garde et capitaine de Pont-de-l'Arche (6) ; il mourut peu après.

Pierre de la Heruppe, *esc.*, probablement fils de Jean, se trouva à la montre de Carentan l'an 1388, comme il se voit dans le compte Jean le Flamand, trésorier des guerres (7).

Marguerite de la Heruppe, fille de Pierre, porta le fief de Limbeuf à Jean de Nollent, son mari, avec lequel elle vivait en 1406.

Une inscription, qui existe dans l'église de Limbeuf, constate qu'elle a été consacrée le 15 octobre 1480.

Jean de Nollent, *nr* du nom, seigneur de

Limbeuf, fils du précédent, épousa Marie de Tilly, dont il eut Pierre ci-après.

Pierre de Nollent, *esc.*, seigneur temporel de Limbeuf, présentait à la cure les 17 juin et 15 novembre 1483 ; dix ans après, il avait hérité la baronnie de Saint-Julien-le-Faulcon de Gérard de Nollent, prêtre.

Jehan de Nollent, *nr* du nom, présentait à la cure de Cracouville, en 1505 ; il renonça en 1512 à ses droits sur une terre appartenant au Bec.

Le 31 juillet 1521, N. H. Jean Nollent, *esc.*, présentait à la cure de Limbeuf ; il épousa Marie Hallebout ; leur fils Jacques, baron de Saint-Julien-le-Faulcon, sieur de Limbeuf, rendit aveu le 20 mars 1555.

Jacques de Nollent, seigneur de Limbeuf, et Jean de Hallebout, curé d'Yville, prêtre, en 1574, à l'abbaye de la Croix, une somme de 1,200 l., moyennant une rente de 120 l. (1). Jacques épousa Anne de Dampont, qui était veuve en 1587, alors qu'elle fut marraine à la Harangère.

La petite église de Limbeuf, dont la nef remonte au *xv*^e siècle, renferme deux pierres tombales. Sur l'une on voit deux personnages sous une double arcade cintrée ; l'un, Jacques de Nollent, porte l'habit de guerre ; l'autre, Anne de Dampont, porte un costume très simple.

Jacques de Nollent, *nr* du nom, fils du précédent, baron de Saint-Julien, seigneur de Limbeuf, épousa Marie de Roncherolles, dont il eut plusieurs enfants ; Jehan de Nollent, l'un d'eux, présentait en 1663 à la cure de Limbeuf, Claude Le Comte, en remplacement de Clément Tardif, décédé.

François de Nollent, *esc.*, sieur de Limbeuf, capitaine de chevaux-légers au régiment de Hainaut, rendit aveu, en 1676, du fief de Limbeuf, quart de haubert, consistant en manoir seigneurial, 20 acres de terre autour d'une maison manable, grand colombier à pied, clos de murailles ; 30 acres de terre labourable, place de moulin-à-vent, patronage, etc. . . François de Nollent, seigneur, baron de Limbeuf, du Buc-Richard, la Tomberie, avait épousé Marie du Fay et il était mort avant 1693.

Le 13 décembre 1700, Pierre-François de Nollent, fils du précédent, chevalier, sieur de Limbeuf et du Buc-Richard, emprunta 4,700 l. à Thomas Frosmont ; il se maria le 28 avril 1701, il acheta en 1720 la Harangère, et il était mort avant 1742, époque à laquelle ses héritiers vendirent la Harangère à Guillaume Boissel.

François Bosguerard, curé de Limbeuf, accepta en 1724 les dons et fondations de Pierre-François Nollent (2).

(1) M. Lebourier, La Croix.
(2) Factum imprimé.

(1) Ce Richard des Châteaux nous est inconnu. Une famille de ce nom a possédé le fief de la Villotte, à Louviers.

(2) Registres de Philippe-Auguste.

(3) Le Prévoist, Saint-Martin-du-Tilleul, p. 27.

(4) Actes normands, 408.

(5) Hist. d'Harcourt, p. 1495.

(6) Vente Techeber.

(7) Hist. d'Harcourt, p. 1495.

De Nollent, seigneur de Limbeuf, s'était rendu redoutable aux huissiers, sergents du canton. M. Lebrument, huissier de la cour, éprouva, en 1752, une rébellion de sa part, dans laquelle il manqua perdre la vie, son chien ayant été tué d'un coup de fusil dans ses jambes (1).

Messire Frédéric-François de Nollent était, en 1752, seigneur et patron de Limbeuf, où il demeurait.

En 1772, François-Ferdinand-David Langlois, chevalier, seigneur, patron de Criquebeuf, se dit seigneur de Limbeuf en partie.

M. de Nollent vendit son fief de Limbeuf à M. Languedor, marquis du Bec-Thomas, qui en rendit aveu en 1780.

La litre funèbre, qui existe autour de l'église de Limbeuf, porte les armes suivantes : de gueules à 3 étoiles d'or (2), avec une couronne ducale; l'écu est entouré d'un manteau de président à mortier.

La sœur du président du Bec-Thomas, religieuse à Neufchâtel-en-Bray, légua Limbeuf et le Bec-Thomas à son parent, Thomas-Louis-César Lambert de Frondeville, président à mortier au Parlement de Normandie, qui émigra et mourut pair de France en 1816.

CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE, canton du Neubourg, à 155 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien. — *Ch. d'int. com.* n° 60, du Neubourg à Mandeville. — 4 cont., 7,346 f. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 2,719 fr. — Surf. terr., 576 hect. — Pop., 360 hab. — et Rec. cont. ind. du Neubourg. — Perc. Saint-Aubin-d'Ecrosville. — Paroisse. — Presbyt. — Ecole mix. de 33 enf. — Maison d'école. — 10 perm. de chasse. — 2 déb. de boisson. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 26; d'arr., 14; de cant., 9.

Dépendances : Le Buc.

Agriculture : Céréales.

Industrie : Tissage de toiles. — 10 *Patentés*.

CRIQUEBEUF-SUR-SEINE.

Paroisse des : Dioc. d'Evreux. — Vic. et Elect. de Pont-de-l'Arche. — Parl. et Gén. de Rouen.

La voie romaine de *Mediolanum à Rothomagus*, longe la rive gauche de la Seine et passe aux Damps, Criquebeuf-sur-Seine et Caudebec-lès-Elbeuf.

L'origine de ce village, qui est saxonne, est peut être commune avec celle de l'autre Criquebeuf, tous deux ont la sainte Vierge comme patronne.

(1) *Notes* Le Prévost, Limbeuf.

(2) Ce sont les armes des Languedor que M. Corde a retrouvé à Saint-Pierre-des-Cercueils et à Saint-Germain-de-Pasquier.

En 1063, une partie de Criquebeuf-sur-Seine appartenait à Odon Stigaud, dapifer de Guillaume-le-Bâtard. Ce seigneur ayant perdu son fils à l'âge de 26 ans, en éprouva une grande douleur et le fit inhumer à Saint-Ouen de Rouen, où déjà Stigaud l'ancien était inhumé avec sa femme et où lui-même avait choisi sa sépulture.

En récompense de la sépulture accordée à lui et aux siens, Eudes Stigaud donna aux moines de Saint-Ouen l'église de Montaure pour en faire un prieuré, qu'il dota de tout ce qu'il avait dans le territoire de Criquebeuf, avec l'eau.

L'église de Criquebeuf avec le fief qui lui servait de dotation étaient restés dans le domaine ducal; Richard-Cœur-de-Lion, en fondant l'abbaye de Bonport, détacha de son domaine l'église de Criquebeuf. « Nous donnons, dit-il, à perpétuité, aux religieux pour leur entretien et besoins, l'église de Criquebeuf intégralement avec toutes ses dépendances, nous voulons à cette occasion qu'on sache que l'avouerie de ladite église nous a été adjudgée après la preuve faite dans une enquête (1) ».

Cette donation remonte à 1090, et quatre ans après, Guérin, évêque d'Evreux, donna deux parts de la dime de Criquebeuf aux moines de Bonport, et la troisième au curé et aux clercs chargés de desservir l'église.

Philippe-Auguste se trouvant à Fontainebleau en 1204, confirma les biens de N.-D. de Bonport.

L'année suivante, Gilbert, prieur des Deux-Amants, cède à Pierre, abbé de Bonport, la chapelle Saint-Martin de Marcands et tout ce que son couvent avait de droits depuis le Pont-de-l'Arche jusqu'à l'église de Criquebeuf (2).

Dans une bulle du commencement du XIII^e siècle, le pape Innocent III prend sous sa protection l'abbaye de Bonport et lui confirme les dimes de Criquebeuf.

Dès 1160 on trouve des traces d'une famille de Criquebeuf; Goscelin et Raoul de Criquebeuf, son fils, furent témoins de la donation que le curé de la Londe fit au Bec.

Geoffroy de Criquebeuf est cité dans une charte de 1223. Gautier, châtelain du Pont-de-l'Arche, vendit, vers 1230, 3 vergées 3/4 à prendre dans la forêt de Bord, à Raoul de Criquebeuf et Richard du Val, pour 12 s. 9 d. de rente, il mesura lui-même et fit si bonne mesure, que les acquéreurs lui donnèrent 30 s. de pot-de-vin (3).

Le 16 octobre 1245, Innocent IV confirma la possession des dimes de Criquebeuf à l'abbaye de Bonport, et le 10 mars suivant

(1) Cartulaire de Bonport.

(2) Cartulaire de Bonport.

(3) Cartulaire normand.

il consacra le partage fait par Guérin, évêque d'Evreux, de la dime de Criquebeuf.

Au mois de septembre 1247, Hamon le Haranguier et Julienne, sa femme, fille de Gautier Mustel du Pont-de-l'Arche, vendent à Robert Coepel 3 boisseaux de blé, un charbon 6 d. et 1 obole de rente dus par Marie Tissier et Roger Goujon, sur une mesure et terre cultivable en la paroisse de Criquebeuf-sur-Seine (1).

Nicolas, seigneur de la Londe, donna au Bec, en 1250, tout le pré qu'il avait dans l'île de Criquebeuf-sur-Seine (2).

Au mois d'août 1254, Jehan, fils de Nicolas de Saint-Amand, vend à Richard, son frère, tout son héritage de Criquebeuf et Freneuse, en maisons, terres et aulnaies.

Robert Le Courtois, de la paroisse de Criquebeuf-sur-Seine, vendit à l'abbaye de Bonport, en 1262, une pièce de terre à Criquebeuf, sise entre la terre de Guillaume Baignart et celle de Gillebert Maillard (3).

L'abbaye de Fontaine-Guérard vendit au couvent de Bonport, en 1264, une première fois deux pièces de pré dans l'île de Criquebeuf, et une seconde deux autres pièces au même lieu ; parmi les témoins de ces chartes, Thomas et Étienne Le Tissier, Jacques-André et Pierre Le Goupil, deux familles importantes de Criquebeuf à cette époque.

Robert de Feuquerolles, chevalier, seigneur de Criquebeuf, siégeait en 1258 à l'Echiquier de la Saint-Michel à Rouen ; au mois d'août 1266, il approuva la vente de deux pièces de pré dans son fief, faite par les religieuses de Fontaine-Guérard à Bonport (4).

En 1290, Geoffroy de Feuquerolles, chevalier, tenait le fief de Criquebeuf-sur-Seine ; il le possédait encore en 1309, lorsqu'il fut compris dans l'échange du fief de Tourville-la-Campagne contre celui de Neufmarché (5).

En septembre 1327, Jean Le Panier avait vendu aux moines de Bonport une pièce de terre sise dans le fief de Mgr de Criquebeuf et estimée 2 s. 6 d. de rente. Charles IV amortit cette acquisition.

En 1390, les habitants de Criquebeuf-sur-Seine, Martot, le Becquet et S. Pierre Lierrou, unis ensemble, plaidaient à l'Echiquier contre ceux de Pont-de-l'Arche, Lory, le Vaudreuil, Igoville, etc.

Le fief de Criquebeuf-sur-Seine, en sortant des mains de la famille de Feuquerolles paraît avoir été acquis par la maison d'Harcourt, d'où il passa aux seigneurs de Rieux, héritiers en partie de cette maison.

(1) Cartulaire de Bonport.

(2) Inventaire des titres du Bec.

(3) Cart. de Bonport.

(4) Cartulaire de Bonport, 266.

(5) Il s'agissait de la mouvance seulement.

Vers 1460, Jean de Rieux rendit foi et hommage au seigneur de la Londe et de Tourville, à cause de ses fiefs de Criquebeuf-sur-Seine et Gilles Touques (1).

En 1496, lors de l'arrêt de partage entre les maisons de Rieux et de Lorraine, Criquebeuf-sur-Seine resta à cette dernière, représentée alors par René de Lorraine, marquis d'Elbeuf. Les ducs d'Elbeuf n'ont pas cessé de posséder ce fief jusqu'à la Révolution (2).

Au xv^e siècle, bon nombre de petits propriétaires obérés pour se procurer des ressources, vendaient leurs troupeaux, quittes à les reprendre à ferme ou à moitié. A cette époque, un paysan de Criquebeuf vendit 10 bêtes à laine pour 85 s. t., puis il les reprit à bail pour trois ans ; la laine devait être partagée tous les ans et les corps à la fin du bail (3).

Criquebeuf fut uni à Elbeuf lors de son érection en duché, en 1582.

Un curé de Criquebeuf fonda en 1648, le couvent des Pénitents du Tiers-Ordre, à Pont-de-l'Arche.

Fiefs: 1^o Baignard. Ce fief a aussi été nommé Mesnil ou Mesnillet, à cause de sa dépendance du Mesnil-Jourdain. Richard Baignard, tige de cette famille, tenait dès 1210 un fief au Thuit-Signol.

Raoul Baignard, prêtre, curé du Mesnil-Jourdain, renonce en faveur du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, à ses prétentions au patronage de Cesseville.

Au mois de février 1240, Gautier du Mesnil vendit à Raoul Baignard, son oncle, une pièce de terre au Mesnil-Jourdain.

Charles-le-Bel, en septembre 1327, amortit en faveur de l'abbaye de Bonport une rente de 40 s. que leur avait vendue Geoffroy Baignard, sauf 2 d. que les religieux devaient audit Geoffroy sur des héritages assis au Mesnil-Jourdain dans ses fiefs (4).

Dans son aveu pour le Mesnil-Jourdain, en 1395, Pierre de la Heruppe dit que, est tenu de lui par quart d'hommage de membre de fief noble, le fief Baignart à Criquebeuf, 8^e de fief (5).

Guillaume Le Prevost tenant du fief Baignard ou Menillet, ou Criquebeuf, eut mainlevée le 27 juillet 1596 (6).

Raoul Labbé, mort avant 1629, fit l'acquisition du fief de Baignard ou Menillet ; il prenait les titres de baron de Bellegarde, conseiller à la cour des Aides de Normandie, seigneur d'Incarville, Epreville, la Motte-Vaudreuil, Criquebeuf, Livet, Mesnil,

(1) Archives de la Seine-Inf.

(2) Voir *Diet. Hist.* à la suite des ducs d'Elbeuf.

(3) Tabellionage d'Elbeuf.

(4) Cart. de Bonport, 383.

(5) M. Goujon, *Hist. du Vaudreuil*, p. 9.

(6) Arch. de Rouen.

Sainte-Marguerite, etc. (1). Il épousa Catherine de Bois-l'Évêque, dont il eut quatre fils et deux filles; Charles, l'un d'eux, sieur de la Motte, marié à Madeleine Labbé, avait été reçu au Parlement en 1625. Il blasonnait : *d'argent au sautoir de sinople*.

On lit dans un aveu pour le Mesnil-Jourdain, du 17 novembre 1605 : *Item en relève un huitième de fief assis en la paroisse de Criquebeuf-sur-Seine, jadis nommé le fief Baignard, à présent le fief du Mesnil ou de Criquebeuf, qui fut Guillaume Le Prévot et à présent Charles Labbé...*

En 1670, Marguerite Labbé, fille de Jean-Baptiste, héritière sous bénéfice d'inventaire de son oncle Charles Labbé, *esc.*, conseillère au Parlement, tenait la châtellenie de Martot, composée des fiefs de Martot et Frenesse, Criquebeuf-sur-Seine.

M. Nicolas-Alexandre Lucas, fils d'Adrien, sieur de Boucout, devint président du bureau des finances en 1707; c'est lui qui fit l'acquisition de Criquebeuf, la Motte ou Vaudreuil et Martot.

Lucas de Boucout : *d'or, à l'aigle éployé de sable becqué et onglé de gueules, au chef de gueules, chargé de trois croisettes d'argent*.

Jacques-Alexandre Lucas de Boucout, fils du précédent, était, en 1780, possesseur du plain-fief du Ménillet à Criquebeuf, dont il avait été ensaisiné le 3 septembre 1764. Sa fille unique et héritière, Adélaïde-Généviève Lucas de Boucout, épousa Michel-Charles-Louis de Biencourt, marquis de Pourtincourt, auquel elle porta la succession paternelle.

CRIQUEBEUF-SUR-SEINE, canton de Pont-de-l'Arche, sur la Seine, à 35 m. d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, craie blanche. — *R. dép.* n° 12, de Bourgheroulde à Gournay. — 4 cont., 7,535 fr. en ppal. — Rec. ord., budg. 1867, 4,838 fr. — Surf. terr., 1,463 hect. — Pop., 1,220 hab. — ∞ Percep. et Rec. cont. ind. de Pont-de-l'Arche. — Ecoles spéc. de 90 garçons et de 75 filles. — 1 Maison d'école. — Parioisse. — Presbyt — Comp. de 30 sap.-pompiers. — Soc. de musique. — 15 perm. de chasse. — 0 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch. l. de dép., 38; d'arr., 16; de cant., 4.

Dépendances : QUATRE-ÂGES, LE CHAMP-D'ÂSILE, GAMBOURO.

Agriculture : Céréales. — Bois. — Légumes.

Industrie : Néant. — 31 Patentes.

(1) M. Goujon. *Hist. du Vaudreuil*, p. 43.

LA CROISILLE.

Paroisse des : Dioc., Vic., Elect. d'Yvreux. — Parl. et Gén. de Rouen. — Sergenterie de la Bonneville.

La Croisille, localité très ancienne, dédiée à Saint-Martin, doit son nom soit à une petite croix antérieure à la paroisse, soit à l'exiguïté de la croix de son cimetière.

Dans les premières années du XI^e siècle, la paroisse appartenait à une dame nommée Emma, qui en fit don, vers 1028, à l'abbaye de Saint-Vandrille, en même temps que de deux autres paroisses, aux termes de la charte ci-après :

« Moi Emma, pécheresse avec l'agrément et l'autorisation du très pieux comte Richard, je donne aux frères occupés au service divin, dans le lieu nommé Fontenelle et qui est consacré en l'honneur du B apôtre saint Pierre, de saint Paul, le docteur des nations, et de saint Vandrille, Ticheville, le Breuil... et je livre également pour leurs usages un autre village nommé La Croisille, assis sur la rivière d'Iton, avec un moulin, etc... » Signé de Richard II et de Richard III (1).

Vers 1068, Garnier de la Croisille, qui devait appartenir par sa naissance à ce village, fut un des quatre religieux chargés par l'abbaye de Saint-Vandrille d'arranger le différend qui s'était élevé avec Ginoud de Granvilliers (2).

W., curé de la Croisille, signa le premier une charte donnée en 1208 par Roger du Bois-Gencelin en faveur de l'abbaye de la Noe (3).

Vers 1210, Guillaume des Minières, sénéchal de Conches, à la demande de Guernanville, donne à Saint-Vandrille l'île sise entre Greigneuseville et la Croisille, au sujet de laquelle il s'était élevé une contestation.

Le grand *Cartulaire* de Saint-Vandrille fait mention, entre 1255 et 1278, d'une lettre de Guillaume de Saane, trésorier de la métropole de Rouen, contraignant l'évêque d'Yvreux, « qui voulait nous contraindre de maintenir un religieux dans notre maison de la Croisille (4). »

Les religieux de Saint-Vandrille avaient un manoir à la Croisille, ou quelques-uns d'entre eux venaient de temps en temps s'us-

(1) Charte donné par M. Léop. Delisle. *Saint-Sauveur*, preuves, mais ce savant s'est trompé en attribuant cette charte à Croisilles, près Gâce.

La donation d'Emma est également mentionnée dans les *Miracles de Saint-Vulfran*, document du XI^e siècle, imprimé dans les Bollandistes.

(2) *Notes* Le Prévost, Granvilliers.

(3) *Id id.* Saint-Sébastien.

(4) Guillaume de Saane avait probablement été choisi pour arbitre.

journer; il est fait mention à la date de 1290, du fermier du manoir de la Croisille appartenant à Saint-Vandrille.

En 1380, Alexis du Quenet, partant en pèlerinage à Rome, donne aux religieux de Saint-Vandrille pour le cas où il ne reviendrait pas, 100 l. t. et ce à quoi il pouvait prétendre pour les améliorations qu'il avait réalisées à leur manoir de la Croisille, dans le temps qu'il en avait été le fermier (1).

Robert de Fourneaux rendant aveu pour le fief de ce nom à Faverolles, le 24 janvier 1453, explique qu'il a le droit de prendre en forêt de Conches du bois pour maisonner et édifier en son manoir de Fourneaux et pour son moulin de la Croisille, en toutes choses excepté le tournant du moulin (2).

Les moines de Saint-Vandrille finirent peut-être par aliéner leur fief de la Croisille, car on trouve, en 1733, Christophe de Bareq, seigneur de la Croisille; à cause de sa femme, fille de Robert le Dain, il était censitaire du fief Saint-Antoine à Iville, près le Neubourg (3).

En 1750, la Croisille comptait 1 feu privilégié et 48 taillables.

Fiefs. 1° LE COUDRAY. Guérin du Coudray fut témoin en 1204 d'une charte de Robert Cape, au profit de l'abbaye de la Noe.

2° LES FLAMAINS. Vers 1190, Robert du Breuil donne à la Noe 10 acres de terre entre le hamel de Bore et le bois de *Felimeint* (4).

LA CROISILLE, canton de Conches, sur le Rouloir, à 125 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium et craie blanche. — *R. Dép.* n° 6 bis, d'Evreux à Conches. — 4 cont., 2,216 fr. en ppal. — Rec. ord., budg. 1867, 1,112 fr. — Surf. terr., 536 hectares. — Pop., 121 hab. — ☉ et Rec. cont. ind. de Conches. — Percép. du Fresne. — Pairie. — Réunion pour l'instruction à Barey. — 6 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 16 : de cant., 4.

Dépendances : LA BASSE-CROISILLE, BARVILLE, LE COUDRAY, LES FLAMAINS, LES FOURNEAUX, LA HAUTE-CROISILLE, LA SEIGNEURIE. **Agriculture :** Céréales. — Prairies. — 600 arbres à cidre.

Industrie : 3 moulins à blé. — 3 *Patentes*.

CROISY.

Paroisse des : Dioc., Vic., El. et Baill. d'Evreux. — Sergenterie de Passy. — Parl. et Gén. de Rouen.

Le nom celtique, Croisy, de *Crusiacum*, qui signifie quelquefois un carrefour formé

(1) Cart. de Saint-Vandrille.

(2) *Notes Le Prévoist, Faverolles.*

(3) *Id.*, *id.*, Iville, t. II, p. 285. Nous citons ce document sans rien garantir.

(4) *Notes Le Prévoist, Menilles.*

par la rencontre de deux chemins et le patronage de Saint-Germain, évêque d'Auxerre, font penser que Croisy est d'origine celtique et que la paroisse remonte aux Mérovingiens.

Roger de Croisy figure comme témoin, de 1130 à 1170, dans une charte de Rotron, évêque d'Evreux (1).

Vers 1150, Herbert de Croisy donna à l'abbaye de Saint-Taurin, la dime du village du Plessis-Hébert et l'église de Croisy, et puis se fit religieux à Saint-Taurin.

Godefroy de Croisy est un des personnages qui furent interrogés, vers 1192, au sujet des miracles de saint Adjutor, de Vernon (2).

Godefroy, clerc, du consentement des suzerains dont il tenait ses possessions, donna à Saint-Taurin la dime de Croisy, pour la tenir paisiblement comme lui-même, avec toutes ses dépendances, Herbert de Croisy ayant donné cette même église au saint évêque (3).

Avant 1204, Robert, fils de Guillaume, donne à Saint-Taurin, évêque d'Evreux, pour l'usage des deux religieux de cette maison, établis au prieuré de Saint-Antoine de Paey, 5 acres de terre de son domaine sur les Monts de Croisy et ce qu'il avait au Plessis-Hébert, du consentement d'Agnès, sa femme, de Guillaume et Jean, ses fils.

Au moment de la conquête de Normandie, vers 1202, Philippe-Auguste voulant récompenser les services d'Amaury Coispel, ingénieur militaire, lui donna sans charte écrite la seigneurie de Croisy. Ce personnage était surtout habile à confectionner les machines de guerre. Il est appelé *charpentier et maître à faire des engins*.

L'année suivante, le roi lui donna encore tout ce que Mathieu de Clères possédait à Nézé, hameau sur Hennesis et Mézières (4), et c'est sans doute comme possesseur de ces fiefs, qu'Amaury Coispel avait le droit d'envoyer ses bêtes pâturer en la forêt d'Andely.

Denis Coispel remplaça Amaury, dans la possession de Croisy, et dans une enquête vers 1250, le chevalier Jehan Neel dit : que Denis Coispel avait été homme lige, c'est-à-dire vassal du prédécesseur de Robert d'Ivry, qui réclamait alors la haute-justice des fiefs de Croisy (5).

Renaud de Trie, chevalier, auteur de la branche de Fontenay-en-Vexin, du consentement d'Isabelle sa femme, renonce en septembre 1229, à ses prétentions au patronage de Croisy et reconnaît le droit de

(1) *Notes Le Prévoist, Croisy.*

(2) *Histoire d'Harcourt.*

(3) Grande charte de Saint-Taurin d'Evreux.

(4) Actes de Philippe-Auguste, n° 799.

(5) *Notes Le Prévoist, Menilles.*

Saint-Taurin : quelques jours après, il présente Jean, son clerc, pour que l'abbé de Saint-Taurin le présente lui-même à la cure de Croisy (1).

Vers 1252, Robin d'Ivry, prétendant être suzerain de Croisy, une enquête eut lieu, et il fut établi qu'il existait alors deux fiefs à Croisy, l'un relevant du roi et l'autre de Robin d'Ivry.

Guillaume, Courbet, vendit en 1260, aux religieux de Saint-Taurin, 2 s. parisis de rente valant 2 s. 6. d. t. que ceux-ci lui demandait en raison d'une grange dans le fief des seigneurs de Croisy (2).

En 1277, les abbayes de Saint-Taurin et de la Croix-Saint-Leufroy, transigèrent au sujet des dîmes de la paroisse de Croisy. Guillaume Hardouin, procéda à une enquête, le vendredi après l'Ascension, à Croisy.

A la date de 1289, Jean, curé de Croisy, reconnut avoir pris à ferme des religieux de Saint-Taurin, pour sa vie durant, une portion des dîmes de tous les fruits qui croissent dans la paroisse de Croisy, entre le vallon et le chemin qui va de Croisy à Caillouet.

Messire Jehan de Garençières, reçut le 8 septembre 1332, de Philippe, comte d'Evreux, la terre de Croisy, avec divers droits dans la Forêt de Meray (3).

En 1348, Jean de Garençières, chevalier, seigneur de Croisy, reconnaît l'obligation pour ses vassaux de payer un setier de blé au chapitre d'Evreux, sur sa terre du Puiset à Mizeray.

Lesire de Garençières, chef du nom et des armes, porte : *de gueules à 3 chevrons d'or*. Jean de Garençières, seigneur de Croisy, *brise d'une volette d'argent*.

Mgr. Jean de Garençières, chevalier, sieur de Croisy, acheta, vers 1370, de Guillaume Mare, aubergiste à Rouen, un cheval pour 18 f. d'or.

Mgr. Jean de Garençières, n° du nom, fils du précédent, seigneur de Croisy, fut constitué maître des eaux-et-forêts l'an 1384, aux terres du roi de Navarre, comte d'Evreux et de Mortain ; il épousa Jeanne de Villiers, dame de Maey, fille du seigneur de l'île Adam, il donnait en 1409, avec pour un fief de haubert, situé en la châtellenie de Pacy, qui ne peut être que Croisy (4).

Jean de Garençières, chevalier, seigneur de Croisy et de Cierrey, de son chef et baron de Maey, à cause de Jeanne de Villiers, sa femme, avouant tenir ces fiefs et autres terres, le 15 mai 1409, eut souf-

france de bailler son dénombrement de la seigneurie de Coudray-les-Evreux (1).

Jehan de Garençières vivait encore en 1414, il avait à ce moment pour lieutenant en Basse-Normandie, Guillaume Hébert ; sa veuve fut inhumée dans l'église de Maey, où l'on voit son épitaphe (2).

Le 4 juin 1419, le roi d'Angleterre accorda à son oncle Thomas, duc d'Exter, le château et le domaine de Croisy, en tant qu'il s'étend en chef et membre, selon que l'a tenu et possédé Jehan de Garençières, chevalier, naguère seigneur de Croisy.

Après la mort du duc d'Exter, Croisy fut donné au duc de Bedford, régent de France, pour le roi d'Angleterre, son neveu.

« Sous le sceau du bailliage d'Evreux, copie certifiée de 3 quittances données aux fermiers de la terre de Croisy, appartenant au duc de Bedford, régent de France. »

Cependant, la famille de Garençières n'était pas éteinte et prenait toujours le titre de seigneur de Croisy. Yon de Garençières, *esc.*, seigneur de Croisy, fils de Jehan, n° du nom, était resté fidèle au roi de France, il était couché en 1421 sur l'état des pensions du roi (3). Il mourut jeune et ce fut sans doute sa sœur Marie qui recueillit sa succession.

Tugdual de Karmoisien, dit le *Bourgeois*, escuyer d'écurie du roi, par lettres données le 15 juin 1441, eut souffrance d'un an de bailler par écrit, son dénombrement et faire hommage de sa ville et appartenances de Croisy, à lui appartenant, à cause de damoiselle Marie de Garençières, sa femme, dame de Maey, Croisy et du Puiset. Par lettres données le 19 juin 1445, ce seigneur fit les foi et hommage de sa baronnie, château, châtellenie, terre et seigneurie de Croisy, tenue de la comté d'Evreux.

Le sire de Karmoisien porte en tous ses aveux le sobriquet de *Lebourgeois* : Alain Chartier, l'appelle bon et vaillant chevalier ; il mourut glorieusement au siège de Cherbourg, contre les Anglais (4).

Jean de Garençières, chevalier, seigneur de Croisy et Cierrey, rendit hommage en 1461, pour Ecérou, vicomte de Vernon, et pour les Bottereaux, vicomte de Breteuil ; il mourut avant 1470, laissant pour héritier en partie Robert de Gaillon, et probablement pour le surplus Jeanne de Karmoisien, sa nièce, mariée à Jean de Gaillon (5), qui fit aveu pour Croisy, le 9 juillet 1468.

En 1484, Jean d'Oinville, *esc.*, sieur de Saint-Simon était curateur de Jean de

(1) Nous ignorons si ses successeurs ont eu après lui le domaine de Croisy.

(2) Cart. de S.-Taurin.

(3) Notes Le Prestot, Garençières.

(4) *id.* *id.* Croisy.

(1) *Hist. d'Harcourt*, p. 1116.

(2) *id.* *id.* 1124.

(3) *Hist. d'Harcourt*, p. 1128.

(4) *id.* *id.* 1117.

(5) *Hist. d'Harcourt*, p. 1121.

Gaillon, 1^{er} du nom, seigneur de Croisy, fils du précédent. La même année, Jean de Gaillon, fit hommage de sa châtellenie et baronnie de Macy et de ses fiefs; il épousa Philipotte de Ronvray, qui était veuve en 1490, et présentait à la cure de Croisy.

Guillaume de Gaillon hérita de son frère Jean, 1^{er} du nom; il épousa vers 1495, Anne de Prunelay, dont il eut deux filles, Françoise et Marie. La première épousa François de Harcourt. La seconde contracta mariage avec Jean Le Veneur, auquel elle porta Croisy, et dont elle n'eut pas d'enfant. Elle était morte en 1516, époque à laquelle son mari convola en secondes noces avec Gillette de Montejean.

Jean Le Veneur, usufruitier des biens de Marie de Gaillon, en jouissait encore en 1541, mais son usufruit avait pris fin avant 1557.

Louis d'Harcourt, fils aîné de François et de Françoise Gaillon, baron de Macy, recueillit la seigneurie de Croisy, dans la succession de sa tante Marie de Gaillon, épouse de Jean Le Veneur. Après lui, ce domaine passa en 1558, à son frère Guy de Harcourt, baron de Beuvron, qui avait épousé en 1546, Marie de Saint-Germain, damo de Saint-Laurent-en-Caux, Guy servit dans toutes les guerres de religion, fut blessé à la surprise de Fontaine-sous-Jouy, en 1565, et il mourut le 1^{er} juillet 1567, laissant plusieurs enfants.

Estienne Michel, l'un des fondateurs du Puy-de-Sainte-Cécile à Evreux, était curé de Croisy, en 1572. Il mourut en 1574.

Charles, 6^e fils de Guy de Harcourt, était en 1580, abbé de Mondaye et baron de Croisy; il fut bientôt remplacé par son frère Jean, baron de Croisy et de Cierry, qui fut tué en 1589, au siège de Dieppe, à la tête de sa compagnie, laissant pour héritier son frère Pierre, chevalier de l'ordre du roi, marquis de la Motte-Harcourt, comte de Croisy, baron de Beaufour-Beuvron, etc.

Pierre d'Harcourt commença à porter les armes en Hongrie contre les infidèles; à son retour en France, il donna de grandes marques de sa valeur dans plusieurs combats, il s'attacha dans la suite à Henri IV, le 10 mai 1600, il rendit aveu de Croisy et de Cierry deux plain-fiefs de haubert; enfin il mourut en 1617.

Le bois de Vaus, à Croisy, fut vers 1610, témoin d'un drame qui coûta la vie à deux personnes.

Une dispute s'était élevée sur quelques points de religion, entre Jacques de Franqueville et le sieur de Louvigny, qui était protestant, Louvigny provoqua en duel le sieur de Franqueville, et le tua. René de Franqueville, témoin du combat, voyant ex-

pirer son frère, attaqua Louvigny et lui donna la mort. Le privilège de Saint-Romain lui sauva la vie.

Après Pierre de Harcourt, Croisy passa à son 1^{er} fils, Charles, comte de Croisy, gouverneur de Falaise, marié le 2 avril 1609, avec Jacqueline d'O, dame de Fresne.

Urbain d'Harcourt, baron d'Écouché, étant conduit au supplice à la Croix-du-Tiroir, d'après un arrêt du grand conseil, fut enlevé à la justice par Jacques de Harcourt, marquis de Beuvron, assisté de Charles de Harcourt, comte de Croisy, son frère, et de deux autres seigneurs.

Charles de Harcourt mourut en 1624, laissant Croisy à son frère puîné, Odet d'Harcourt, comte de Croisy, marquis de Thury, qui épousa le 29 septembre 1636, Marie Perrier, comtesse de Cisay, dont il eut une fille unique, Gilloüne Marie-Julie d'Harcourt.

Croisy passa plus tard par cette dame à la famille de Fiesque, le dernier de ce nom. Jean-Louis-Marie, comte de Fiesque, était mort sans enfants, sa succession fut dévolue pour partie à François, sire de Bréauté, son cousin-germain et son seul héritier dans la ligne paternelle, et pour une autre partie à Charles-Claude, sire de Bréauté, marquis de Hautot, qui acheta la part de François, sire de Bréauté, vers 1708.

En 1713, Charles-Claude de Bréauté, rendit aveu à la châtellenie de Pacy, de la terre, seigneurie et châtellenie de Croisy, consistant : « en un plain-fief de haubert, auquel il y a droit de châtellenie et de château, manoir, maison cour et jardin, clos de fossés plains d'eau avec pont levis... droit de présenter au bénéfice de la cure...

Dans le château de Croisy existait une chapelle dédiée à Saint-Mamart.

Charles-Claude de Bréauté vendit le fief de Croisy le 10 novembre 1713 à M. Pierre-Charles de Bosguerard, conseiller à la Cour des Comptes de Normandie, qui en rendit aveu le 7 décembre 1716 et qui fit hommage pour la châtellenie de Croisy le 19 août 1726.

Bréauté : de gueules, à une quintefeuille d'argent.

Bosguerard : d'argent, au chevron de gueules à la branche d'épine de sinople en pointe, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Croisy comptait en 1750 2 feux privilégiés et 83 taillables.

En 1781, M. Jean-Baptiste-Claude Bosguerard de Croisy, maître ordinaire en la cour des comptes de Normandie, était créancier du sieur Bourlot, bourgeois d'Evroux, d'une rente viagère de 1,000 l.

A la date de 1783 mourut, à Mercy, demoiselle Marguerite Lambert, veuve de

messire François-Paul Gallois, chevalier, seigneur châtelain et patron de Merey, Gadenecourt, Croisy, etc..., ancien ministre du roi de Pologne, etc.

M. de Gain de Montagnac était maire de Croisy et propriétaire du château en 1812.

Croisy a été longtemps habité par la bonne et spirituelle comtesse de Gain de Montagnac, née de Marsan, sous-gouvernante du duc de Bordeaux. Il y a à Croisy un château fort et une synagogue (1).

Fiefs. 1° LE BOCHET. On lit dans l'aven du 10 novembre 1736 cité plus haut : « de Croisy relèvent : 1° le fief de l'Aumône ou du Bochet, annexé anciennement par mes prédécesseurs, seigneurs de Croisy, et au profit du bénéfice de la cure de la paroisse; lequel fief aurait été réuni aux mains du comte de Fiesques par Thomas Deschamps, curé de la paroisse, par transaction du 5 octobre 1685, moyennant 60 l. de rente. »

2° LA BOULLAYE-MARION appartenait, le 19 août 1730, à messire Barthélemy du Chesne, seigneur de Préaux, dont les armes étaient : *d'azur à 3 têtes d'or, 2 et 1 à un croissant d'argent en abyme.*

Ce fief a été également possédé par Jean de Sailly, *esc.*, sieur du lieu et de la Boullaye-Marion, qui blasonnait : *d'azur à 3 têtes de butor d'or.*

3° LE MOULIN-DU-CHAMP-À-L'AVOINE. Dans le dénombrement des fiefs de la vicomté d'Evreux, il est dit que le plain-fief de Croisy en la châtellenie de Pacy, les fiefs de Fains et d'Hardencourt, appartenait à François de Harcourt et que Jean le Veneur, son cohéritier, tenait le fief du Moulin-du-Champ-à-l'Avoine par un quart de fief (2).

CROISY, canton de Pacy, sur l'Eure, à 37 m. d'alt. — Sol : alluvium contemporain, calcaire grossier et craie blanche. — *Chem. d'int. com.* n° 25, de Pacy à Louviers. — 4 cont. — Rec. ord., budg. 1867, 1,344 fr. — Surf. terr., 393 hect. — Pop., 223 hab. — Rec. et Rec. cont. ind. de Pacy. — Réunion pour le culte à Vaux-sur-Eure. — Ecole mix. de 19 enf.

LA

CROIX-SAINT-LEUFROY.

Paroisse des : Dioc., Vic. et Elect. d'Evreux. — Parl. et Gén. de Rouen.

Le bourg de la Croix-Saint-Leufroy est contemporain de l'abbaye, qui lui a donné son nom. Après avoir bâti sa maison en l'honneur de la Sainte-Croix, saint Leufroy bâtit également l'église de Saint-Paul, contiguë à l'enceinte du monastère pour servir

d'église paroissiale aux laïques groupés dans le voisinage de son abbaye.

L'existence d'un village auprès du convent est confirmée par le témoignage de l'auteur des *Miracles de Saint-Taurin*. Cet auteur raconte qu'un habitant du Moutier-de-la-Croix avait acheté un bœuf aveugle : sa femme s'en aperçut et gourmanda son mari ; celui-ci porta un cierge à l'église de Saint-Taurin d'Evreux et obtint la guérison de l'animal (1).

Lors de l'invasion normande, le domaine de la Croix devint la propriété d'un chef nommé Helton, et, d'après Orderic Vital, la Croix avait pris son nom et se nommait la Croix-d'Helton.

Dans la charte que le duc Richard II accorda, vers 1020, à l'abbaye de Marmoutiers, Helton figure comme témoin entre Baudry et Ernaldi ; son nom est également au bas d'une autre charte de Gondolphe, abbé de Fontenelles, datée vers 1040, relative au domaine de Ticheville.

Helton doit être le grand seigneur qui vivait à la cour du duc Guillaume, et dont le nom paraît dans plusieurs chartes. Il mourut vers 1050, sans laisser d'héritiers.

Le domaine de la Croix fut alors donné à Roger de Beaumont ou à Robert I, comte de Meulan, son fils. Toutefois il est certain que Galéran, fils de Robert, le possédait vers 1116.

Galéran fit élever vers 1120, entre la Croix-Saint-Leufroy et Crèvecoeur, une forteresse dont il reste encore quelques parties (2).

C'est dans ce château, qu'au mois de septembre 1123, les seigneurs conjurés contre Henri I^{er} se réunirent pour arrêter les bases de la conjuration (3).

Vers 1135, lors de la fondation du prieuré de Saint-Gilles à Pont-Audemer, Galéran, comte de Meulan, joignit à ses dons la dime plénière de son clos de la Croix (4).

Roger de Tosny assiégea l'année suivante le château que le comte de Meulan avait bâti à la Croix-Saint-Leufroy, et dans cette occasion eut lieu la violation de l'abbaye ; le château ne put être pris, mais le bourg des moines fut brûlé (5).

Au moment où son père allait quitter le monde pour se retirer à Préaux, vers 1165, Robert II, comte de Meulan, confirma le

(1) Ce trait prouve non-seulement l'existence du village, mais encore qu'en 850 on labourait avec des bœufs.

(2) M. Gadebled.

(3) Nous citerons parmi les conjurés : Galéran, comte de Meulan ; Guillaume de Roumare, Hugues de Montfort, Hugues de Châteauneuf en Thimerais, Guillaume Louvel, sire d'Ivry ; Baudry de Bray, Payen de Gisors et Amaury, comte d'Evreux.

(4) *Hist. d'Harcourt*, preuves 38.

(5) Order. Vital., L. 13, p. 76.

(1) Notes Rouillon.

(2) *Hist. d'Harcourt*, p. 1145.

don que Galéran avait fait à l'abbaye de la Croix, de toutes les dîmes et des pécheries du lieu; il confirma également au prieuré de Saint-Gilles les dons de son père, on y trouve le clos de Saint-Leufroy.

Robert de Meulan ayant été forcé de passer en Angleterre, à la suite de la conquête de la Normandie par le roi de France, la Croix fut possédée par Roger de Meulan, son frère.

Vers 1221, Amaury de Meulan, fils de Galéran, fit une donation à l'abbaye de la Croix; l'année suivante il confirma les possessions que les Templiers avaient dans le fief de Feuquerolles. Il se porta caution de 100 l., en 1227, pour la mise en liberté de Cadoc; il fut témoin, en 1233, d'un accord entre l'abbé de la Croix et Guy Bigot d'Autueil; il siégeait à l'Echiquier en 1235.

Les deux frères, Amaury et Guillaume de Meulan, sont cités ensemble dans une chartre de 1249 (1).

Jean de Meulan renonce, en 1252, à son droit d'aînesse en faveur d'Amaury, n° du nom, son frère.

En 1269, Amaury n°, chevalier, ayant un différend avec les religieux de la Croix, au sujet des écluses de la porte Oricot, dont ils prétendaient que la réparation était pour moitié à sa charge, déclare que les religieux l'ont tenu quitte et que même ils étaient tenus à faire des écluses à son moulin dans le voisinage de son manoir de la Croix (2).

Amaury et Guillaume de Meulan, frères et enfants de Amaury, n° du nom, furent condamnés en 1302 aux assises de Pont-de-l'Arche.

Guillaume de Meulan, n° du nom, donna en 1307, une chartre pour la Croix; la même année, il avait donné aux moines un bras d'argent pour servir de reliquaire (3), et il renonça à ses prétentions au patronage de l'église Saint-Paul de la Croix (4). Guillaume II de Meulan siégeait à l'Echiquier de 1337; il mourut peu après, laissant pour héritière une fille unique, nommée Jeanne.

Philippe I, sire baron de Clères, vivait en 1304, épousa Jeanne de Meulan, dame de Beaumais, la Croix-Saint-Leufroy, etc., dont Jean, sire de Clères, Georges qui suit et Guillaume mort sans lignée.

Le sire de Clères, chambellan et conseiller du roi, seigneur de Bailleul, Goupillières, Clères, etc., rendit aveu au Bec en 1340 (5); il perdit la haute-justice de la Croix-Saint-Leufroy parce qu'il avait tué un juge en la comté de Meulan, pendant qu'il était en

chaire, lequel n'avait voulu faire à la volonté dudit seigneur ni obéir à sa réquisition (1).

Dans le cœur de l'église des Jacobins de Rouen on voyait jadis l'épitaphe suivante :

Cy gist N. H. Philippe de Clères, chevalier, seigneur de Clères, lequel trépassa l'an 1346, le 26^e jour d'octobre. En la même tombe cy gist N. D. Jeanne de Meulan, femme dudit Philippe de Clères, laquelle trépassa l'an 1342.

Georges I du nom, sire baron de Clères, Beaumais, la Croix-Saint-Leufroy, etc., succéda à son frère aîné, mort sans hoirs en 1346; il fit de grandes aumônes au couvent des Jacobins de Rouen, il y fonda une messe quotidienne et il y fut inhumé depuis en 1406. Il se maria trois fois : la première, avec Marguerite de la Heuze, fille du châtelain de Bellencombre. La seconde avec Jeanne de Mallemais, fille et héritière en partie de Colart, seigneur de Berville-en-Caux; enfin il épousa en troisièmes noces, Mathilde d'Etouteville, fille de Jean, seigneur de Torcy.

En 1356, Georges, sire de Clères, était un des seigneurs assis à la table du dauphin Charles, dans le château de Rouen, lorsque le roi Jean entra dans la salle du festin et fit conduire quatre d'entre eux à la mort, sans jugement.

Ce fut à la Croix-Saint-Leufroy, que Du Guesclin apprit, le 14 mai 1364, par les rapports des gens du pays que le capital était sorti d'Evreux; il s'était logé dans l'abbaye avec son armée qui dévasta les terres du roi de Navarre.

Georges II, fils du précédent, sire de Clères, baron de Beaumets et de la Croix-Saint-Leufroy, fut pris dans Honfleur, en 1415, par les Anglais qui confisquèrent son château. Georges II, sire de Clères, mourut la même année, laissant pour héritier son frère Jean, qui fut tué à la journée d'Azincourt, après avoir épousé Isabelle de Helhande.

Le 6 septembre 1456, messire Georges, III^e du nom, seigneur de Clères, chevalier, avoué tenir du roi une demi-baronnie, dite de la Croix-Saint-Leufroy, il devait 40 jours de garde une fois en sa vie à la porte du château d'Evreux (2). Il plaidait l'année suivante avec Richard Hostel, etc. et avec Robert Piperel. En 1465, on voit le baron de Clères assister au couronnement du duc de Normandie; lors de la montre de Beaumont, il habitait le bailliage de Caux.

Georges III de Clères épousa Marguerite de Chevenon dont il eut cinq fils et une fille. Georges IV, l'aîné de ces enfants, sire et baron de Clères, vivant en 1490 épousa Anne

(1) Cartulaire de Saint-Taurin.

(2) M. Lebeurier, la Croix-Saint-Leufroy.

(3) *Neustria Pta.*

(4) M. Lebeurier, pièces justificatives, n° 20.

(5) Titres de M. de Rubelles.

(1) *Histoire d'Azincourt*, preuves 57.

(2) *Notes Le Prévost.*

de Brezé dont il n'eut pas d'enfants, puis Isabeau de Mully, d'où Jean ci-après.

Georges IV prenait en 1538 les titres de sire et baron de Clères, Beaumets et de la Croix-Saint-Leufroy.

Jean III de Clères, baron de la Croix-Saint-Leufroy, etc., épousa en 1547, Anne de Fouquesoles dont il eut Jacques de Clères ci-après; cette dame étant morte, il convola en de secondes noces en 1551 avec Marguerite de Louigny; après sa mort, arrivée en 1563, cette dame se remaria avec François de Bethune, chevalier, baron de Rosny, père du grand Solly.

Le 18 février 1583, Charles d'Aurilly et Antoine Le Vantier étaient tabellions pour le roi et M^{gr} le duc, au siège de La Croix.

L'année de la mort de son père, Jacques de Clères, *esc.*, son héritier, rendit aveu de la Croix, il avait également la baronnie de Clères avec les fiefs de Hugleville, Nézé et Panilleuse; il épousa Louise de Balsac dont il eut entre autres enfants, Diane de Clères, mariée à Adrien d'Esnaillville, *esc.*, seigneur de Panneville et Cailletot, et Charles qui lui succéda.

Charles de Clères, né le 7 août 1580 fut d'abord abbé commendataire de Beaubec-en-Bray. Après la mort de son frère aîné Jacques, on lui donna sa fiancée Claude de Combaut dont il eut plusieurs enfants. Ce fut lui qui vendit la baronnie laïque de la Croix à la famille Langlois.

En 1642, Nicolas Langlois, seigneur de Colmoullins, conseiller d'Etat, baron de la Croix reçut un aveu; il avait donné en 1635 une quittance au nom de la princesse de Conty (1); il mourut en 1650, laissant de son mariage avec Marguerite Restot, Jean-Baptiste, Georges et Cécile Langlois, mariée en 1620 à Adrien Lescigneur de Reuville; il fut inhumé dans l'église paroissiale de Cantelieu, près de Rouen, où l'on voit son épitaphe.

Jean-Baptiste Langlois, fils aîné de Nicolas, seigneur de Colmoullins et de Cantelieu, fut reçu conseiller au grand conseil le 21 janvier 1642; il était maître des Requêtes le 28 novembre 1650; l'année suivante, il perdit sa femme, Gabrielle de Maupeou, lui-même mourut le 5 mars 1667 et il fut inhumé à Cantelieu près de son père. A côté de la table de marbre de celui-ci, on lisait sur une plus petite :

Et dame Gabrielle Maupeou son épouse dont les soins ont été de plaire à Dieu, aimer son mari, élever ses enfants, mépriser les vanités et les délices du monde. Le ciel craignant une vie sans bornes aussi bien que ses vertus en arrêta le cours en la fleur de son âge qui était sa 33^e année le 18 août 1651.

Ils ont fait bâtir cette chapelle sous laquelle y a un caveau.

(1) Vente Téchener, n^o 1873.

En 1667, Claude de Baudry, abbé de la Croix entreprit un procès assez important contre les héritiers de Jean-Baptiste Langlois de Colmoullins, baron laïc de la Croix-Saint-Leufroy; ceux-ci avaient voulu entourer les églises de la Croix et d'Ecardanville d'une litre aux armes du défunt, l'abbé les arrêta par une clameur de haro et le bailiage d'Evreux lui donna raison, dans une sentence du 4 octobre 1667, où on voit que la veuve du baron de Clères, prédécesseur de Jean-Baptiste Langlois, avait fait peindre une litre aux armes de son mari autour des deux églises, mais par la permission et avec réserve des droits de l'abbé, seul seigneur patron (1).

Langlois de Colmoullins : *d'or à 2 lions passants de queues au chef d'azur chargé d. 3 besants d'or.*

Nicolas Langlois, chevalier, était en 1659 seigneur de Motteville, baron de la Croix-Saint-Leufroy, de Saint-Aubin et des Mesnills à Sainte-Barbe-sur-Gaillon; il épousa successivement 1^o Catherine de Brion; 2^o Anne Dauvet de Rieux; 3^o Catherine-Françoise de Roncherolles; 4^o et Elisabeth-Généviève de Thixemois.

Ce fut Nicolas Langlois qui vendit vers 1709 la baronnie de la Croix à François Le Cornu, sieur de Bimorel qui avait été reçu au Parlement en 1689 et dont les armes étaient : *d'argent à 2 fasces de sable.*

François-Marie Le Cornu, chevalier, sieur de Bimorel, baron de la Croix, fils du précédent, fut reçu conseiller au Parlement en 1729, à la place de Henri Bigot de Monville. En 1750, il possédait le fief de la Geole à Baons-le-Comte; la même année, on lui donna un alignement pour une maison qu'il possédait à Rouen; il avait acheté en 1755, la baronnie de Crèvecœur; il fut reçu Président au Parlement en 1763 et il mourut le 13 septembre 1775 laissant deux filles de son mariage avec Marie Haroux de Danneville, savoir: Anne-Françoise Le Cornu de Bimorel, mariée à Jean-François-Alexandre Asselin, baron de Villequier, et Françoise Le Cornu de Bimorel, épouse de Jacques-Pierre-Louis-Antoine le Hayer du Perron, qui toutes deux recueillirent par moitié la succession de leur père.

M. Alexandre-Marie-François le Hayer de Bimorel, fils de Jacques-Pierre-Louis-Antoine (2) fut reçu au Parlement de Normandie en 1784, il possédait quelques années après les fiefs de Bimorel, Ecardanville, le Chesne et la baronnie de la Croix; il habitait

(1) M. Lebeurier. *Hist. de la Croix.*

(2) Sa sœur, Angélique-Françoise Le Hayer de Bimorel, épousa M. Gueuon du Lesmont, cette famille possède encore des propriétés à la Croix.

ce dernier village en 1819 et il y mourut en 1821 laissant quatre filles et un fils.

Le Hayet portait : *d'or auchevron de gueules, chargé de 3 croissants d'argent.*

Au xv^e siècle, il y avait à La Croix de nombreux vignobles (1).

L'église de La Croix renferme un assez grand nombre de tableaux provenant de l'ancienne abbaye; deux portent les armes de la famille de Clères avec les portraits des donateurs, quatre datant du xvii^e siècle sont dus au pinceau de Jean Nicole, peintre de Louviers.

La tour de l'église a été reconstruite au xv^e ou au xvi^e siècle. On a de M. Delanne, curé actuel de La Croix, *des Méditations* remplies d'onction, imprimées à Paris et un poème intitulé *le Grand Constantin*, épopée chrétienne dont la Bibliographie catholique a parlé dans les termes les plus flatteurs.

Fiefs: 1^o BAILLEUL. On lit dans l'aveu de Crévecœur, de 1709, relevant de ladite baronnie: Un huitième de fief, appelé fief de Baillieu, assis à Crévecœur, à court et usage qui fut à Jean de Baillieu et depuis à Guillaume-le-Roux, ensuite à Isaac de Chalange, *esc.* sieur du Mesnil, aujourd'hui possédé par le sieur de Corbion, comme ayant épousé une des filles du sieur du Mesnil.

LE BIMOREL. Il n'est pas question de ce fief avant sa prise de possession par les Le Cornu.

Jean Le Cornu avait, en 1586, le titre de seigneur de Bimorel, lorsqu'il fut parrain avec Marie Le Sergent, comme marraine, de Madeleine Le Page, fille d'Etienne (2). Cette même année, Jean Le Cornu fit des acquisitions de Claude de Quicarnont et de Claude de Quiévreumont; il fut reçu conseiller en 1596. Don et remise des treizièmes du Port-Pinché lui fut fait en 1614.

Le 27 mai 1621, Jean le Cornu, *esc.*, sieur du Bimorel, conseiller au Parlement et commissaire aux requêtes, acheta de Barthélemy Salles le fief de Houbert, dit fief aux Malades, à Sotteville. En 1630, il achetait La Londe et Louviers (3); il mourut le 18 janvier 1641 et fut inhumé dans l'église Sainte-Croix-Saint-Ouen; il laissa six enfants de son mariage avec Madeleine Restout.

Laurent Le Cornu, sieur de Bimorel, fils aîné de Jean, fut nommé, en 1624, trésorier de France au bureau des finances; ce fut lui qui rendit à Barthélemy de Boivin, sieur de Bonnetar, le fief Aux-Malades.

Au nombre des administrateurs généraux de l'Hôtel-Dieu, il faut citer deux frères qui appartenaient à une des familles les plus re-

commandables de Rouen, Laurent de Bimorel, trésorier de Rouen au bureau des finances, et François de Bimorel, chanoine de l'église métropolitaine et conseiller au Parlement de Normandie (1).

Les noms de Laurent et de François de Bimorel sont inscrits avec celui de leur frère Nicolas sur le tableau des bienfaiteurs des Hospices de Rouen.

Laurent Le Cornu est souvent désigné sous le nom de sieur d'Igenville; il mourut sans enfants, le 19 juillet 1689.

François Le Cornu, qui est également le titre de sieur de Bimorel, exerçait de 1616 à 1637 les fonctions de lieutenant civil et criminel au présidial d'Evreux, il entra plus tard dans les ordres et fut reçu comme conseiller-clerc en 1647.

M. de Bimorel ont une belle ferme sur la montagne de Bihorel, de 900 liv. de rentes qu'ils ont donnée à l'Hôtel-Dieu, et ont acheté la grande maison qui fait le coin du bureau des valides pour le prix de 1,600 liv. à dessein de la donner au Bureau après leur mort. (2).

Dans la chapelle du bureau des pauvres à Rouen, sur une table de marbre noir est écrit :

... François Le Cornu, sieur de Bimorel, prêtre conseiller... chanoine en l'église de Rouen, a donné à la Communauté des pauvres valides... le 1^{er} août 1650, 408 liv. de rente au denier 14, sur plusieurs particuliers à la charge de faire dire une messe basse tous les ans, en la chapelle du Bureau, le jour de Saint-François, pendant sa vie et au jour de son décès après sa mort, à laquelle messe tous les enfants des écoles, tant garçons que filles, assisteront et leur doit être fait distribution de 5 s. chacun à prendre sur les d. 400 liv. de rente.

Item, le 7 janvier 1653, il a donné à ladite communauté la somme de 6,000 liv.... employée en achat d'héritages... et s'est réservé ledit sieur de Bimorel, 300 liv. de rente sa vie durant.

François Le Cornu mourut en 1679, et légua par son testament 300 l. à distribuer aux maîtres et aux maîtresses d'école.

Nicolas Le Cornu, sieur des Epinières, à Saint-Aubin-sur-Gaillon, survécut à ses frères; il a le titre de seigneur de Bimorel, dans une pièce de 1680 (3).

Adrien Le Cornu, seigneur du Coupay-à-la-Croix, est le seul des enfants Le Cornu, qui ait eu postérité; son fils recueillit sa succession et celle de ses oncles; il acheta, en 1709, la baronnie de la Croix qu'il transmit, avec le Bimorel, à ses enfants.

Le domaine de Bimorel fut vendu à madame de Chantemerle, M. Louvrier, maire d'Écardenville, l'acheta ensuite et le vendit en 1859, à M. Charles Villain, flûteur à Darnétal.

(1) M. de Beaurepaire, *Etat, etc.*, p. 112.

(2) Registres de Louviers.

(3) Il ne conserva pas ce fief qui fut acheté par un membre de la famille Le Blanc, du Rollet.

(1) M. de Beaurepaire, p. 539.

(2) Farin, t. 2, p. 385.

(3) M. Lebeurier, *Ailly*.

Le château est en partie détruit, la chapelle avec sa tribune seigneuriale date du siècle dernier.

2° LA BOISSIERE. Ce hameau a dû être un fief dont nous ne connaissons qu'un ancien propriétaire, Haymery de la Boissière, attaché à la personne des comtes d'Evreux, qui fut témoin au XII^e siècle de deux chartes de Simon de Montfort, comte d'Evreux.

3° LE CHESNE. M. Le Hayer était en 1789, seigneur de Bimorel, baronnie de la Croix, Ecardanville et du Chesne à la Croix.

Le Hayer : *d'or, au chevron de gueules, chargé de trois croissants d'argent.*

4° LE COUPEY. Adrien Le Cornu, dont nous avons parlé plus haut, en était seigneur au commencement du XVIII^e siècle.

5° CRÈVECŒUR. Souffrance et hommage de la baronnie de Crèvecœur en 1408 ; ello fut saisie féodalement faute de devoirs en 1409. Ce sont les deux premières mentions que l'histoire en fait, cette baronnie était primitivement unie à la baronnie d'Acquigny.

Le 22 décembre 1709, Louis-Hyacinthe Castel, comte de Saint-Pierre, baron haut justicier de Crèvecœur..., premier écuyer de S. A. R. la duchesse d'Orléans, rendit aveu au roi en sa vicomté de Pont-de-l'Arche de la terre, baronnie, châtellenie et haute justice de Crèvecœur à lui appartenant, comme acquéreur de N. D. Marie des Hommets, marquise du Saint-Pierre, fille et héritière du feu messire Jacques des Hommets, chevalier, seigneur et baron de Crèvecœur, à ce autorisée par messire Bon Thomas Castel, chevalier, marquis de Saint-Pierre-Eglise, seigneur de Coqueville, Coursy et Ranville, son mari, frère aîné de Louis-Hyacinthe Castel, par contrat, devant Forestier et son compagnon, notaire à Paris, le 19 avril 1703.

« Dans laquelle baronnie, dit l'aveu, il y avait anciennement un vieux château ruiné par les guerres et à présent j'y ai un antre château de pierres et de briques, chapelle, colombier, etc..., assis sur la paroisse de Saint-Vigor-sur-Eure.

« Haute, moyenne et basse justice, droit de tabellionage, etc...

« Deux moulins à blé sur la rivière d'Eure, auxquels sont banniers les habitants de Crèvecœur, Saint-Vigor, Dardez, etc...

Item m'appartient l'eau de la rivière d'Eure ou la pêche des deux côtés de la rivière depuis Cailly... jusqu'au manoir du sieur de Clères à présent représenté par le sieur de Bimorel... à cause de l'acquisition qu'il a faite de la terre de la Croix. Et sur la dite rivière j'ai tous droits de haute justice, pescherie, corrections d'engins, sergent dangeux.... »

Les habitants de Crèvecœur, possesseurs

de bêtes à louage ou moitié, devaient au seigneur par chaque bête à laine pour la première l d. et pour les autres une maille ; pour chaque chèvre 4 d. « *Item*, ajoute l'aveu, j'ai droit de relief et 13 c. lequel est de 20 d. t. pour chacune livre de rente et le relief sur chacun de mes vassaux qui décèdent, ost de 3 s. pour le lieu où ils décèdent à eux appartenant, et pour chaque acre de terre 12 d. et les vignes, prés, etc., à l'équipolent ce quo sont tenus payer les héritiers après décès.... » (1).

Crèvecœur fut acheté en 1755, par le président François le Cornu, sieur de Bimorel, et il passa à ses héritiers, MM. Asselin de Crèvecœur qui le possèdent encore.

Castel de Saint-Pierre : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois roses d'or.*

Des Hommets : *d'azur, à trois flammes d'or, 2 et 1.*

Asselin de Crèvecœur : *d'azur, au chevron d'or accompagné de trois burettes du même.*

ETABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Abbaye.

Vers l'an 674, saint Ouen, archevêque de Rouen, traversait la vallée d'Eure, monté sur un charriot à cause de son grand âge, lorsqu'une croix lumineuse apparut à ses yeux. En souvenir de ce prodige, il planta une croix en ce lieu et y déposa des reliques. Telle fut l'origine de l'abbaye mérovingienne de la Croix-Saint-Ouen dite depuis de Saint-Leufroy.

1^{er} abbé. SAINT-LEUFROY. Vingt ans après l'apparition dont nous venons de parler, Leufroy, religieux, né dans le pays, vint se fixer auprès de la croix élevée par saint Ouen, y fit bâtir un monastère avec un hospice et en fut le premier abbé. Instruit dans les écoles d'Evreux et de Chartres, le pieux fondateur avait pris l'habit sous la conduite de saint Saens, irlandais, disciple de saint Coloman ; il gouverna sa communauté pendant quarante-huit ans et mourut le 21 juin 738 ; son nom est à cette date dans le martyrologe romain.

2^o abbé. SAINT AGOFRUY, frère de saint Leufroy est honoré comme saint dans le diocèse d'Evreux ; plusieurs auteurs pensent qu'il fut abbé après son frère. Son corps fut porté par la suite à Saint-Germain-des-Prés. On a cru que saint Turiaf mort en 749, avait quitté son siège pour vivre en cénobite sous les premiers abbés de la Croix ; mais il est plus certain qu'une translation des reliques du saint évêque a donné lieu à cette opinion.

On a aussi considéré longtemps saint Barénone, honoré le 13 septembre, comme un

(1) Arch. de la Seine-Inférieure.

abbé de la Croix ; il vient d'être retiré du bréviaire d'Evreux à cause de la ressemblance de son nom avec celui du syrien Barsanoré qu'on honore le même jour.

En 788, Nébelong, comte de Maderic, contrée où se trouvait l'abbaye de la Croix, lui donna l'église et le domaine de Saint-Remy de Cailly, situé dans le voisinage.

La Croix figure pour 2 l. d'argent dans le testament du B^s Ansegise, abbé de Fontenelle ou Saint-Wandrille.

3^e abbé. HUMBALDE (1). Du temps de Charles-le-Chauve, l'abbaye de la Croix fut donnée à un grand seigneur, nommé Humbalde qui envoya Baticric pour régir les biens de la communauté ; occupé à la chasse, il laissa les religieux gouvernés par Offa, leur prévôt, manquer de tout. Étant à table, il fut pris d'un accès de fièvre chaude et il mourut subitement, croyant voir le moine Hercus l'assommer d'un coup de bâton.

4^e abbé. PURCHARD. Les bénédictins ont trouvé le nom de Burchard abbé de la Croix, dans un ancien nécrologe de l'abbaye de Richenow.

5^e abbé. JEAN 1^{er}. D'après une addition à l'histoire de la vie et des miracles de saint Leufroy, Jean, archevêque de Dol et abbé de la Croix, où il s'était sans doute réfugié, transporta le corps du saint fondateur, de l'église Saint Paul, aujourd'hui paroissiale, dans l'église conventuelle dédiée à la Croix et saint Ouen. C'est sans doute ce prélat qui apporta avec lui le corps de saint Turiaf (2).

En 802, lors de la prise d'Evreux par les Normands, les religieux de la Croix se retirèrent en France avec les corps saints de leurs abbés. Par la suite, ils s'établirent à Saint-Germain-des-Prés et se donnèrent corps et biens à leurs hôtes. Un diplôme de Charles-le-Simple, daté de 913, donna aux religieux de Saint-Germain la partie de l'abbaye de la Croix, qui n'avait pas été cédée à Rollon et à ses Normands pour défendre le royaume.

Les religieux de la Croix réfugiés à Saint-Germain-des-Prés, se seront probablement éteints sans pouvoir ni se recruter ni rentrer en possession de leur maison.

Il est certain que la restauration du monastère de la Croix fut opérée par les religieux de Saint-Ouen de Rouen, en souvenir de leur saint patron.

Le normand Hellon, devenu propriétaire des restes de l'abbaye et les ducs de Normandie contribuèrent, sans aucun doute, à cette reconstruction.

(1) Lebrasseur a fait de Humbalde un saint par suite d'une confusion avec Huebolic, abbé de Saint-Amand, en Belgique, qui vivait alors.

(2) L'historien Frodoard attribue cette translation à Gauthier, évêque d'Evreux.

1^{er} abbé. ALBERTIC, moine de Saint-Ouen, fut le premier abbé de la nouvelle maison ; il souscrivit vers 1035 à la charte de fondation de l'abbaye de Conches. Plus tard, il alla bâtir et organiser l'abbaye du Tréport ; sa mort est marquée au 20 juin.

2^e abbé. ODILON était aussi moine de Saint-Ouen ; soutenu par Nicolas, abbé de ce couvent, il réclama sans succès, en 1070, aux plaids de Gisors, le prieuré de Saint-Ouen de Gisors, donné aux moines de Marmoutiers. Vers 1075, Raoul de Tosny donna à Odilon, un bois près de Cailly et tout ce qu'il possédait à Tosny.

De son temps, l'abbaye renfermait dans son sein le savant Guitmond, mort archevêque d'Averse en Italie. De la Croix sortirent aussi Roger, premier abbé de Montbourg et Robert, abbé de Saint-Laurent d'Averse, l'un et l'autre amis de Guitmond.

3^e abbé. RICHARD 1^{er}. Le nom de cet abbé vient de nous être révélé par la publication du rouleau de saint Vital (1). C'est par erreur que Robert du Mont a nommé cet abbé Henri et l'a désigné comme le second abbé de la Croix.

4^e abbé. GUILLAUME 1^{er} assistait au Concile de Rouen en 1118. Dès l'année 1113, il était déjà abbé, lorsque l'on présenta à son monastère le rouleau de Mathilde, abbesse de Caen. Alberic, Odilon et Richard l'avaient précédé comme abbés. La communauté profita de cette circonstance pour les recommander aux prières, avec le prieur Hugues et plusieurs religieux et bienfaiteurs.

5^e abbé. GARNIER succéda à Guillaume après 1122 ; il était moine de la Croix lorsqu'il fut placé sur le siège abbatial. De son temps, en 1130, le monastère fut en partie brûlé par Roger de Tosny, alors en guerre avec les comtes de Meulan.

6^e abbé. RAOUL I (2). En 1140, Jean de Neuville, évêque de Sées, lui confirma la possession de l'église Saint-Paër de Tournay. Il obtint aussi le prieuré de Saint-Sulpice de Sailly, en 1113 ; son nom se trouve dans les chartes de Saint-Ouen, en 1158.

Il transigea pour les dîmes de Saint-Aubin-sur-Gaillon et mourut le 14 avril 1159.

7^e abbé. SILVESTRE fit en 1179 un échange avec l'abbé de Marcheroux, l'année suivante, Retrou lui rendit les dîmes de Saint-Aubin-sur-Gaillon ; Guillaume Mallart lui donna en 1180 les dîmes d'Authouillet, en présence de Jean, évêque d'Evreux.

8^e abbé. GAUTIER fut pris dans le sein de l'abbaye de la Croix sans consulter les moines de Saint-Ouen ; ceux-ci réclamèrent

(1) L. Delisle. *Rouleaux des morts*.

(2) Le P. du Montier place ici un abbé Roger ou Roderic, qui n'est que le nom de Raoul. *Rodolphus*, mal lu dans l'obit du Mort.

après du pape Lucius III. Les commissaires nommés par le Souverain-Pontife jugèrent en faveur de l'abbaye de Saint-Ouen, de sorte que Gautier fut obligé d'aller à Rouen recevoir l'investiture. En 1181, il obtint du pape Lucius III, une bulle confirmative des privilèges de son abbaye. Le pape permit aux abbés de la Croix de placer des religieux dans les nombreuses paroisses de leur juridiction, avec pouvoir de visiter, prêcher, absoudre, sans que personne pût y mettre obstacle.

Il transigea, en 1183, avec Gilbert de Rouen, prieur de Sausseuse. Jean Pointel lui abandonna en 1188 le patronage de Gaillon; vers la fin de sa vie il fut obligé de s'éloigner de son abbaye, probablement par suite de la conquête du pays par les Français.

9^e abbé. RICHARD II. A la mort de Gautier de Saint-Paul, les religieux élurent l'un d'eux nommé Richard et le présentèrent à l'évêque diocésain. Geoffroy, abbé de Saint-Ouen s'opposa à cette élection, et les moines de la Croix en appelèrent au pape Innocent III. Les juges délégués par ce pontife donnèrent gain de cause à Richard et leur sentence fut confirmée par le pape le 3 juin 1190; le 2 mai précédent, l'abbaye avait obtenu du même pontife la consécration de ses droites.

En 1204, les moines de la Croix reçurent du roi 72 s. pour un muid de blé, à titre d'annone.

Le Raoul, cité en 1206 comme abbé de la Croix, n'est autre que Richard qui avait la même initiale. L'abbé Richard transigea en 1209 avec Raoul de Tourmay; il conclut la même année avec le prieur de Sainte-Barbe-en-Auge, un accommodement qui fut approuvé par Sylvestre, évêque de Séez, aux ides de décembre. La même année, l'abbé, le prieur et le sous-prieur de Saint-Martin de Pontoise furent délégués par le siège apostolique pour juger une contestation soulevée entre l'abbé de la Croix et Robert des Rothoirs, au sujet des droits d'usage que possédait l'abbaye dans le bois de Champenard.

En 1210, l'abbé de la Croix fut un des enquêteurs chargés de prononcer sur les droits réciproques des châtellenies d'Evreux et de Gaillon.

Le décès de Richard est marqué le 27 avril dans le nécrologe de la Croix.

10^e abbé. GEOFFROY, successeur de Richard était déjà abbé de la Croix le 11 avril 1219, époque à laquelle il fut témoin de l'accord entre Thomas de Louviers et les religieux de saint Taurin, au sujet du patronage des églises de Louviers.

Geoffroy avait été tiré de Fécamp aussi

bien que Jean de Martigny, abbé de saint Taurin. Ces deux abbés en quittant Fécamp, avaient reçu la promesse d'être appelés à l'élection du futur abbé de Fécamp. Lors du décès de Richard d'Argences, en 1219, ils ne furent point invités lorsqu'on nomma son successeur, ils en appelèrent au pape. Honorius III leur donna pour juge le cardinal Bertrand, du titre de saint Jean et saint Paul, qui déclara la prétention des appelants mal fondée (1).

En l'année 1222, Gautier, 46^e abbé de Saint-Germain-des-Près, fit retirer le corps de saint Leufroy de sa vieille châsse et le fit déposer dans une nouvelle en bois; mais couverte de lames d'argent où se trouvaient représentées en demi-relief les principales actions de la vie du saint. L'abbé de la Croix qui assistait à la cérémonie, obtint un os détaché du corps du saint et deux phalanges du pouce; on les enchassa dans un reliquaire d'argent et en mémoire de cette donation on institua à la Croix une fête solennelle que l'on appelait le retour des reliques de saint Leufroy (2).

La même année, Raoul de Cierrey confirma aux religieux le patronage des églises de Saint-Paul de Cailly, d'Ecardenville et de Fontaine-Heudebourg.

Philippe-Auguste étant mort à Mantes, le 14 juillet 1223, les moines inscrivirent son nom dans leur nécrologe en y mentionnant le don d'une bibliothèque que ce prince leur avait fait.

En 1224, l'évêque et le chapitre d'Evreux confirmèrent à la Croix les biens situés dans le diocèse. La même année, l'abbé Geoffroy abandonna au chapitre d'Evreux une rente de 8 s. que l'abbaye de la Croix percevait dans l'église Saint-Christophe de Reuilly. En 1226, Geoffroy lia une société de prières entre sa maison et celle d'Ivry; il obtint en 1227 une confirmation des biens de son abbaye par le pape Grégoire IX. Sa mort doit être fixée au 9 février 1228.

11^e abbé. GUILLAUME II. RACINE avait remplacé Geoffroy en 1228; le 8 septembre de cette année, il loua au nom de son convent, moyennant 4 l. 10 s. au curé de la Vaeherie, nommé Rabel, sa vie durant, les dîmes que la Croix avait à Houetteville (3). Thibault, archevêque de Rouen, confirma cet accord au mois d'octobre suivant. En 1231, Guillaume Racine résigna ses fonctions.

12^e abbé. RAUL. Trois mois après la démission de l'abbé Guillaume, les religieux ne lui ayant pas nommé de successeur, Ri-

(1) Décrétales. Livre I^{er}.

(2) Neustria Pia.

(3) C'est ainsi qu'il faut traduire *Werandevilla*, nom altéré et non par Vandreuil comme l'a pensé le savant M. Lebeurier.

chard, évêque d'Evreux, ayant pris l'avis de plusieurs abbés et religieux nomma Raoul qui fut accepté. Le nouvel abbé se rendit auprès de saint Louis, le 7 mars 1232, pour prêter serment de fidélité et lui présenter une lettre de ses religieux où tous ces faits sont racontés (1). Raoul mourut probablement peu après son installation, car on trouve le nom de son successeur dès l'année 1233.

13^e abbé. GUILLAUME III onclut en 1233 un arrangement avec Guy Bigot, chevalier, seigneur d'Auteuil, au sujet du droit d'usage dans le bois de Champeiard.

Un différend s'étant élevé en 1234 entre le chapitre de Gaillon et les religieux de la Croix, au sujet des dîmes de Saint-Aubin-sur-Gaillon et d'Aubevoie; les chanoines du Saint Sépulture de Caen furent chargés de le juger et leur décision fut confirmée par Richard, évêque d'Evreux.

L'abbé de la Croix transigea en 1237 avec l'abbaye de Conches; en 1238 avec Emeline, abbesse de saint Sauveur et, en 1242, avec Guillaume, abbé d'Abécourt.

Saint Louis avait donné l'année précédente à la Croix une très-notable partie du village de ce nom, parce que dans son comté d'Evreux, c'était la seule abbaye dédiée à la Croix (2).

L'abbé Guillaume fut employé en 1243 à la réforme de l'abbaye de Montivilliers (3); il y eut en 1245 une transaction entre l'abbé de la Croix et Guérin, abbé de la Noe, au sujet d'une dette remontant à l'année 1230.

14^e abbé. PIERRE D'ESTREÈ, successeur de Guillaume, commença à être cité en 1245, à l'occasion d'une autorisation qu'il donna au chapitre de Gaillon d'inhumier dans le cimetière de l'église Saint-Antoine de Gaillon quiconque voudrait y être enseveli, sauf le droit des paroissiens.

L'abbaye de saint Taurin, soumise à Fécamp, voulut, comme la Croix, se soustraire au joug de la mère et nomma un abbé tiré de son sein. Fécamp réclama auprès d'Innocent III, qui nomma une commission composée de trois évêques et de quinze abbés. Ce premier tribunal remit la cause à deux arbitres, Pierre, abbé de la Croix et Jean de Ros, chanoine de Lisieux. Ils prononcèrent en faveur de saint Taurin et leur décision fut sanctionnée par le pape le 23 juillet 1247.

En 1249, l'abbé de la Croix et Guillaume, archidiacre du Vexin français, furent choisis pour arbitres entre Eudes Rigaud, archevêque de Rouen d'une part, et deux habitants de Louviers, Michel et Geoffroy le Bicaud

qui avaient une contestation au sujet d'une terre sise en cette dernière ville.

D'après un acte de cartulaire daté de 1250, l'abbé Pierre était tenu de payer chaque année diverses sommes au prieuré de Saulceuse.

Le 9 mai 1250, Eudes Rigaud vint visiter la Croix; il y trouva vingt moines, sans compter ceux qui étaient dispersés dans les six prieurés relevant de l'abbaye (1). Les revenus étaient de 500 l. Le métropolitain blâme l'usage de la viande qui s'était introduit chez les bénédictins français, livrés aux rudes travaux de l'agriculture. La même année, le prélat vint à Tournay, diocèse de Séez, où résidaient deux moines de la Croix. Le prieur s'étant absenté à dessein, ordre lui fut donné de venir offrir ses excuses dans un délai de huit jours.

Nouvelle visite le 4 juillet 1255; il y avait 20 moines, tous prêtres excepté quatre; la maison devait 300 l., ordre fut intimé à l'abbé de visiter les prieurés. Le 12 janvier 1256, il était à Tournay, où il constate la présence de deux moines de la Croix si pauvres, qu'ils n'avaient ni vêtements sacerdotaux, ni calice, ni livres. Cette maison avait cependant 100 l. de revenu, mais elle était déjà endettée de 80 l.

En 1257, le pape Alexandre IV écrivit aux abbés de la Croix et de Préaux pour les autoriser à permettre, s'il était nécessaire, à Nicolas de Beauvais, abbé de Saint-Ouen, de prélever une somme de 500 mares sterlings pour la reconstruction de son monastère (2).

La même année, l'abbaye de la Croix céda au Bec le moulin de Marbeuf à la Vacherie et reçut en échange ce que le Bec possédait à Reuilly, sauf la dime du fief de la Champagne.

Le 3 mai 1258, Eudes Rigaud visita la Croix, y prêcha, signala la présence de vingt-quatre moines; la maison ne devait plus que 100 l. Ordre fut donné à l'abbé de visiter les prieurés, d'obliger aux jeûnes même les religieux qui allaient à cheval et d'éviter les repas avec les séculiers.

Pierre, abbé de la Croix, céda au chapitre d'Evreux différentes dîmes, moyennant 5 setiers de blé d'hiver et 2 d'avoine, mesure de Paey, à prendre chaque année à la Toussaint à Gadencourt, dans la grange du chapitre.

En avril 1260, Gillette, veuve de Gilbert

(1) Ces six prieurés paraissent avoir été: Bern-Jo-Long, Tournay, Sailly, Pacl. Venables et Saint-Laurent-des-Bois au Breuil.

(2) Au lieu de ce dernier prieuré on fait mention du prieuré de Guersenny, où les religieux avaient une maison et des biens des 1199.

(3) Cette maison avait été consumée en 1248 par un incendie qui avait commencé à la porte Beauvoisine et qui avait détruit les églises de Saint-Laurent, de Saint-Godard avec une partie de la ville.

(1) Carl. Normand, no 389.

(2) Febhien. *Hist. de Saint-Denis*.

(3) Gallia Christiana.

de Garencière, donna aux religieux de la Croix, 3 s. de rente *parisis* qu'elle avait sur leur prieuré de Saint-Sulpice-de-Pacel. La même année, une transaction eut lieu entre l'abbé de la Croix et Robert de Goupillères, abbé de Conches.

Pierre, abbé de la Croix, consentit, en 1263, à la vente d'une vigne, faite par le curé de Pacel à l'abbaye de Lyre.

Un arrangement fut fait en 1267 entre l'abbaye de la Croix et Julienne de Saint-Célerin, abbesse de la Trinité, de Caen. L'année suivante, l'abbaye de Saint-Taurin cède aux Religieux de la Croix toutes les dîmes dont elle jouissait à Saint-Aubin-sur-Gaillon, moyennant une rente en blé et avoine.

La dernière visite du métropolitain est du 20 avril 1260, il ne trouva plus que 16 moines; il prescrivit à l'abbé de visiter les coffres des religieux dans le but de bannir les idées de propriété.

Dans ce même mois, Amaury de Meulan transigea avec les religieux de la Croix, au sujet de la réparation des écluses de la porte Oriault, dont nous avons déjà parlé.

15^e abbé, **RAUL III^e**. A partir de 1268, on ne voit plus repaître le nom de l'abbé Pierre, marqué au nécrologe de la Croix, le 5 des Ides de Juin. L'auteur de la *Neustria Pia* lui donne pour successeur, Raoul III^e du nom. On prétend qu'il était présent en 1269 lorsqu'un seigneur, aussi nommé Raoul, donna au couvent de la Croix, le droit d'usage dans le bois des Faulx.

En 1270, Jean de la Ronce et sa femme Isabelle vendirent à l'abbaye une rente de 12 pains et 12 *joustes* de vin, qu'ils prenaient sur elle à la fête de Saint-Leufroy et aux deux fêtes de la Croix (2).

Les abbayes de la Croix et de Saint-Taurin transigèrent en 1277 au sujet des dîmes de Croisy.

En 1286, Pierre de Platane, chanoine d'Evreux, fut choisi pour arbitre du différend survenu entre les abbés de la Croix et de Conches, au sujet d'un bois placé au-dessus de Cailly, appelé le bois de l'Abbé. Les religieux de Conches eurent gain de cause et l'abbé de la Croix fut condamné à leur payer 15 l. pour les frais et dépens.

Vers la fin du XIII^e siècle, l'abbaye de la Croix eut encore d'autres contestations avec le chapitre d'Evreux, au sujet de différentes pièces de terre.

16^e abbé, **GUILLAUME IV^e D'ACQUIGNY** (1) avait en 1302, une contestation avec le curé d'Heu-

dreville-sur-Eure au sujet des dîmes; une sentence arbitrale de Mathieu des Essarts, évêque d'Evreux, termina l'affaire.

L'abbaye de la Croix devait à Guy de Pery une rente de 10 l. t. que ce chevalier vendit au célèbre Enguerrand-de-Marigny. Au mois de juin 1306, ce ministre, se trouvant à Poissy, déclara devant Philippe-le-Bel qu'il avait délaigé cette rente avec l'abbé et les religieux de la Croix contre une dime qu'ils possédaient à Mainneville, à cause de leur prieuré de Bézu, et que l'on nommait la dime de la Croix (1).

En 1310, Jean d'Ecardenville-sur-Eure, *esc.*, abandonna aux moines de la Croix son droit de présentation à l'église de la paroisse dont il portait le nom.

Philippe-le-Bel, par affection pour sa femme, la feue reine Jeanne de Navarre, accorde à la Croix, en 1312, la permission d'acquérir jusqu'à 100 l. *parisis* de rente dans ses fiefs.

17^e abbé, **JEAN DE MORTEMER**, abbé de la Croix, promit l'obéissance canonique et une soumission respectueuse à Jean, évêque, à l'église d'Evreux et à ses successeurs à perpétuité, ensuite il signa ce serment, prêté dans la cathédrale d'Evreux, sur le grand autel, après la messe pour les défunts, célébrée le 28^e jour de mars 1320, au synode d'été, en présence de Robert de Brucourt, doyen du chapitre. Le *Gallia* fait mourir cet abbé le 14 août 1325: il faut sans doute lire 1335.

18^e abbé, **PIERRE LE RELIEUR II^e**, présenta un dénombrement au roi de Navarre, le 28 avril 1347.

19^e abbé, **JEAN II** mourut en 1356, la 4^e année du pontificat d'Innocent VI.

20^e abbé, **JEAN III**. Le 14 mai 1364, Du Guesclin, s'acheminant vers Cocherel, se logea dans l'abbaye, deux jours avant la brillante victoire qui l'emporta sur le parti du roi de Navarre (2).

L'abbé Jean mourut la VIII^e année d'Urban V, ce qui correspond à l'année 1369.

21^e abbé, **PIERRE III** était prieur de Saily avant d'être abbé. Il succéda à Jean III, d'après les manuscrits de Suarez; il n'est pas cité dans le *Neustria Pia*.

Du temps de cet abbé, Claudin d'Hellenvilliers, seigneur d'Auteuil et maréchal de Normandie fut inhumé à la Croix.

22^e abbé, **GUILLAUME V DU MOUTIER**, issu d'une ancienne famille normande qui a donné plus tard le laborieux Recollet, Arthur du Moutier, auteur du *Neustria Pia*, alla au ciel le 7 des kalendes d'octobre, d'après le nécrologe.

23^e abbé, **GUILLAUME VI SEMAISIN** fit

(1) Notes Le Prévost. Mainneville.

(2) M. Lebeurier.

(1) Arch. de l'Eure.

(2) Au lieu d'*Aguerni*, nom que lui donnent les notes Le Prévost, et qui nous paraît altéré, on trouve *Aguerni* pour Acquigny, dans une charte de Louis, comte d'Evreux, en 1316.

ceindre de murs l'enclos de l'abbaye et mourut le 12 septembre, probablement 1387.

24^e *abbé*, NICOLAS LOQUET prêta serment à Philippe de Moulins, évêque d'Evreux, le 19 mai 1388; quelque temps après, il donna son dénombrement des biens de l'abbaye. Il fit dresser, en 1404, par l'official de la Croix, un *vidimus* de la bulle du pape Lucius III (1).

En 1410, les religieux de la Croix recevaient du domaine de Gaillon un setier de blé pour fournir le pain à communion, dans l'église Saint-Antoine de Gaillon.

Dans l'aveu rendu le 16 mars 1412 par Nicolas Loquet, humble abbé de l'église de Saint-Leufroy, nous remarquons :

1^o Un fief tenu en demi-baronnie à la Croix, avec un manoir nommé la Couture, avec le patronage de la Croix, d'Ecardenville, de Fontaine-Heudebourg, de Champenard et de Saint-Julien de la Liègue;

2^o Un fief noble à Cailly avec le patronage et un moulin;

3^o Un fief noble à N.-D.-d'IVille avec le patronage de Saint-Richier d'Augepart;

4^o Le patronage de Saint-Pierre du Tronc;

5^o Un fief noble et un hostel dit prieuré à Venables avec patronage;

6^o Un fief noble au Vaudreuil (de Cavé);

7^o Un manoir à Saint-Marcel de Longueville avec des vignes;

8^o Un fief noble à Chaignes,

9^o Un hostel ou prieuré de Saint-Sulpice à Saint-Martin de Paclé, avec le patronage;

10^o Un hostel dit prieuré à Saint-Sulpice de Sailly, en la prévôté de Meulan, avec patronage;

11^o Une grange à Saint-Denis du Breuil;

12^o Un prieuré à Saint-Paër de Tournay;

13^o Un hostel dit prieuré de Saint-Remy à Hezu, des prés à Bazincourt;

14^o La grange de Sainte-Croix avec le patronage de Saint-Aubin de Gaillon;

15^o Des rentes à Cesseville.

Nicolas Loquet a attaché son nom à la reconstruction du clocher de son église abbatiale.

25^e *abbé*, NICOLAS LE ROUX, moine de Jumièges, prieur de Jouy-sur-Eure, reçut l'abbaye de la Croix du pape Jean XXIII, qui se l'était réservée, par rescrit du 20 juillet 1412. Nicolas professait le droit à Paris en 1414, il fut député au Concile de Constance, par la province de Normandie; il fut transféré à Jumièges en 1418, et prit part dans la suite au procès de la Pucelle.

26^e *abbé*, GUILLAUME VII LE GOYS. Henri V, roi d'Angleterre, s'étant rendu maître de

la Normandie en 1418, permit aux religieux d'élire un abbé qui fut Guillaume le Goys. Le 16 février il prêta serment au monarque anglais qui lui donna des lettres de protection le 16 mars; il donna le dénombrement des biens de son abbaye le 8 avril suivant.

27^e *abbé*, JEAN DU SAUSSAY jura fidélité au roi à Evreux, le 3 septembre 1449 et mourut le 10 février 1450 (1).

28^e *abbé*, ROBERT DE FLOUTEVILLE. A la date du 6 septembre 1450 on trouve un aveu rendu par Robert de Flouteville qui a le titre d'abbé de la Croix-Saint-Leufroy (2).

Cet abbé jusqu'alors inconnu a donc gouverné l'abbaye dans la première moitié du xv^e siècle.

29^e *abbé*, JEAN DU CHEMIN (*de Itinere*), rendit aveu au roi le 8 janvier 1451. Il y avait procès en 1453 entre révérend père en Dieu, Jean, abbé de la Croix-Saint-Leufroy, et N. H. Jean de Bettreville, *esc.*, seigneur du Tronc, au droit de demoiselle Tassine Berthelin, sa femme.

Le 27 septembre 1464, Jean du Chemin rendit au roi un aveu dans lequel les propriétés de l'abbaye sont plus complètement énumérées que dans les précédents (3).

30^e *abbé*, ÉTIENNE PASSARD est cité comme abbé en 1473; il prêta le serment ordinaire à Jean Haberge, évêque d'Evreux, en 1474, et la même année il assistait à l'Échiquier.

Gilles Camus, curé de Cailly, donna au couvent une maison à Louviers, en 1483. Ce fut l'année suivante que l'abbé prêta serment au roi Charles VIII.

Etienne Passard plaidait, en 1485, avec Simon de Blaru, commandeur de Saint-Antoine à Rouen, au sujet du patronage de N.-D.-d'IVille. En 1491, le 7 mars, il ratifia en chapitre, diverses seffes de pièces de terre situées à Chaignes et obtint, en 1493, un bref de patronage pour la chapelle du Bois des Faux qui resta sans effet.

En 1498, l'abbé et le prieur claustral de la Croix étaient en contestation, à cause de la chapelle Saint-Michel d'IVille, dont le prieur disposait ordinairement.

Etienne Passard mourut avant le mois de juillet 1499, après avoir reconstruit la nef de l'église et plusieurs autres parties du monastère.

31^e *abbé*, SIMON PASSARD, parent du précédent, était prieur de Bézu-le-Long en 1488, il fut nommé abbé de la Croix en 1499, et il mourut le 24 février 1506. De son temps, en 1505, l'abbaye de la Croix et Guillaume de Limoges, curé de la paroisse,

(1) La *Neustria Pia* dit: Jean Loquet et le distingue de Nicolas. C'est visiblement une erreur puisque Nicolas présenta son aveu en 1412.

(1) Notes Le Prévost.

(2) Id. Id. Goupillières.

(3) M. Lebeurier, notice sur la Croix. Preuves.

transigèrent au sujet du patronage de la chapelle du Bois des Faux (1).

32^e abbé, RICHARD LE MERCIER, religieux de la Croix, fut élu au scrutin immédiatement après le décès du dernier abbé; son élection fut approuvée le dernier jour de février 1506, par le vicair général de Mgr Raoul du Fou, évêque d'Evreux (2).

Cet abbé fit reconstruire la sacristie et la salle du chapitre, et mourut le 11 juin 1522; son successeur ne fut pas choisi immédiatement. Les revenus de l'abbaye étaient alors donnés à bail à des fermiers généraux : Jean le Metayer, prêtre, Guillaume et Thomas le Metayer, ses frères. Ces trois associés présentèrent, le 3 octobre 1522, à la cure d'Yville.

33^e abbé, JEAN DE LA MOTHE fut choisi pour abbé de la Croix avant le 14 juillet 1524, date de sa présentation à Authouillet, il présenta aussi à Champenard le 17 septembre de la même année; il fournit le dénombrement des biens de sa maison en 1526, et sa mort arriva le 4 mai 1527.

34^e abbé, NICOLAS HESBERT, prieur claustral de la maison, fut élu par ses confrères, peu de jours après le décès de Jean de la Mothe, et, après information des vicaires généraux de l'évêque d'Evreux, son élection fut confirmée.

En 1529, Dom Pierre Savary, religieux de la Croix, prieur de Saint-Sulpice de Paclé, fit vendre le cheval de Blaise Goubert. L'abbé de la Croix fit fondre les cloches, enrichi son abbaye d'un grand nombre d'ornements, il était au nombre des prélats qui assistèrent, le 26 octobre 1536, à l'inhumation d'Ambroise le Veneur, évêque d'Evreux.

Louis le Coq, religieux de la Croix, était prieur de Paclé en 1540; le 14 juillet 1544, l'abbé présenta Antoine de Heudouville, religieux de la Croix, à la cure de Cailly. Christophe de Tilly, autre religieux, obtint la cure d'Aigleville en 1549, par permutation avec Pierre de Tilly. Pierre Hesbert était prieur de Paclé en 1551. Dom André Pelet, prieur claustral de la Croix, présenta à la chapelle de Saint-Michel d'Yville. Le couvent fit encore, en 1553, une tentative inutile pour ressaisir le patronage de la chapelle du Bois des Faux.

Nicolas Hesbert donna sa démission peu après le 26 octobre 1559, date de sa présentation à la cure d'Ecardenville, et vécut encore jusqu'au 14 septembre 1566.

35^e abbé, CHRISTOPHE DE TILLY (3) qui était curé d'Aigleville en 1549, succéda à

(1) Notes Le Prévost.

(2) Registres d'Evreux.

(3) Il était le 5^e fils de Jean de Tilly, seigneur de Blaru.

Nicolas Hesbert; sa première présentation est, du 25 octobre 1561, à la cure de Chaignes. En 1565, il présentait à la cure de Champenard et, en 1566, à celle de Dardze. Dom Pierre Hesbert, jadis prieur de Paclé est cité comme prieur claustral, de 1571 à 1579 (1).

En 1574, le clergé de France ayant été imposé à deux millions, l'abbaye de la Croix fut taxée à 1,000 l. Pour se libérer, l'abbé vendit le fief d'Yville qui ne rapportait que 20 l. et 12 chapons à N. H. Jean de Hallebout, curé de la paroisse, moyennant 400 l. Le chapitre qui ratifia la vente se composait de sept religieux et l'abbé; Louis le Coq, prieur de Tournay, Joachim Roussel, Jehan le Camus, Jean Heuzard, Robert Regnaud, prêtres, Robert de Garencières et Jehan le Barbier, prêtres. Les 1,200 l. qui restaient à payer furent formées au moyen d'une rente de 120 l. que l'abbaye constitua au profit de Jean de Hallebout et de Jacques de Nollent, baron de Limbeuf.

La vente dont nous venons de parler ayant été annulée, le fief d'Yville fut mis en adjudication et acheté, le 19 mai 1575, par Jean de Hallebout lui-même moyennant 450 l.

Dans le cours de l'année 1579, Christophe de Tilly se décida à résigner son abbaye, moyennant une pension de 2,500 l. Il ne mourut qu'en 1587.

36^e abbé, JACQUES LESUEUR, prêtre, religieux profès de la Croix, reçut la bénédiction abbatiale le 20 décembre 1579 des mains de Mgr de Saintes, évêque d'Evreux, dans l'église du monastère, en présence des religieux et d'un grand concours de peuple (2).

Jacques Lesueur eut, en 1580, des difficultés avec Guillaume Péricard, abbé de Saint-Taurin, au sujet de la rente constituée en 1267 en échange des dimes de Saint-Aubin-sur-Gaillon. Une sentence des Requêtes donnée à Rouen le 8 août 1581, confirma les droits de Saint-Taurin.

On conserve à Louviers (2) la pierre tumulaire de l'abbé Lesueur, sur laquelle il est représenté à genoux, les mains jointes et un livre ouvert sur son prio-dieu. Elle porte l'inscription suivante :

Cy devant gist reverend père
 eu Dieu Dom Jacques Lesueur,
 en son vivant abbé de ceans,
 lequel decéda le premier jour
 de septembre mil VcIII^{me} huit.
 Priez Dieu pour lui.

(1) Il avait, en outre, l'abbaye de Bessons et la cure de Blaru.

(2) Les bulles données par Grégoire XIII sont datées du 25 juin 1579.

(3) Elle se trouve chez M. Lelon, architecte, connu par son zèle pour l'histoire des antiquités de son pays.

39^e abbé, JOACHIM ROUSSEL. Dès le 25 septembre 1588, les religieux se hâtèrent de donner un successeur à Jacques Lesueur, pour éviter la commende qui envahissait les monastères. Ils étaient au nombre de 12, savoir : 1^o Dom Jacques Lesueur, sous-prieur claustral et prieur de Bézu; 2^o Georges Amyot; 3^o Louis Le Coq; 4^o Joachim Roussel, prieur de Tournay; 5^o Yves Le Roux, prieur de Venables; 6^o Jean Le Camus, sacristain; 7^o Jean Heuzard, prieur de Saily; 8^o François Sarton; 9^o Nicolas Maurisse; 10^o Jean Fizeau; 11^o Pierre Registre; 12^o Nicolas Mathieu.

Après la messe du Saint-Esprit où les religieux reçurent la communion, ils entrèrent au chapitre, d'où ils exclurent Dom Jean Le Barbier, prieur claustral, et Dom Adjuir de Soisy, chantre, parce qu'ils n'avaient pas communiqué avec leurs confrères, quoiqu'ils en eussent été avertis. Dom Joachim Roussel fut élu à l'unanimité. Après son acceptation, le sous-prieur fit publier l'élection à la porte du monastère. Là se trouva Jacques Hersent, soi-disant économiste du couvent, sous Dom Claude de Mailloc, prêtre, seigneur de Saquenville, qui protesta de nullité. Les religieux n'en tinrent compte, chantèrent le *Te Deum* et Dom Roussel conduit au chœur fut installé dans la chaire abbatiale. Le 6 octobre suivant, son élection fut approuvée par l'évêque d'Evreux et il prit possession le lendemain.

Il manquait à Joachim Roussel des bulles pontificales et ce fut son compétiteur qui les obtint.

Après le triomphe de la faveur sur le droit, Joachim Roussel resta prieur de Tournay, où il vivait encore en 1599.

38^e abbé, CLAUDE DE MAILLOC, obtint du pape des bulles le 4 novembre 1588; de son côté, Henri III, alors à Blois, ordonna le 12 janvier 1589, à son bailli d'Evreux, de le mettre en possession.

L'abbé transigea en 1603, avec les habitants de la Croix, au sujet du curage du bief du moulin de l'abbaye. Après vingt années d'administration, Claude de Mailloc mourut le 8 juillet 1612.

39^e abbé, CLAUDE DE BAUDRY, petit neveu du précédent, lui succéda; il était moine de Saint-Benoît et par conséquent abbé régulier. Il aimait à être parrain de servaux, car il est cité nombre de fois en cette qualité, dans les registres de 1603 à 1617. Il entreprit en 1618 le voyage de Rome et, le pape Paul V lui accorda le privilège de porter la mitre, la crosse et les autres insignes pontificaux. La bénédiction abbatiale lui fut donnée par le cardinal de Saint-Clément.

Claude de Baudry fut, en 1637, la bénédic-

tion du prieuré de Saint-Jean des Andelys, fondé par son frère Hamon de Baudry de Piencourt, dont la sœur, Marie de Baudry, religieuse de Poissy, fut nommée la première abbesse (1). Il fut élu le 4 octobre 1643, général des anciens Bénédictins de France. En 1653, il revendiqua en vain le prieuré de Sainte-Austreberthe à Saint-Denis-le-Ferment, contre l'abbesse du Saint-Saëns. Louis de Launay était moine et sacristain de la Croix en 1659. L'année suivante, l'abbé prit pour coadjuteur son neveu François-Placide de Baudry, qui plaidait en 1664 avec Dom François de Bigarda, prêtre et prieur de Tournay. Celui-ci avait vendu ses biens à l'abbé de Tilly, mais ils furent saisis à la requête de son supérieur.

Vers ce temps, l'abbaye eut pour prieur Dom Georges de Toustain, des seigneurs du Frontebosc et Limésv.

En 1667, Claude de Baudry célébra dans l'église de la Croix le mariage de Gabriel d'Achey, *etc.*, sieur de Marbeuf avec sa nièce Catherine de Baudry de Piencourt. La même année, il eut un procès avec les héritiers de Jean-Baptiste Langlois, baron de la Croix s. Leufroy, au sujet d'une litre funèbre dont ils voulaient entourer les églises de la Croix et d'Ecardenville. Il mourut le 17 janvier 1669. L'inscription de sa pierre tumulaire qu'on lit maintenant dans l'église de la Croix, résume assez bien sa vie et ses œuvres :

Cy gist,
Messire Claude de Baudry de Piencourt,
abbé de céans et général des anciens Bénédictins,
illustre par sa piété, ayant maintenu
dans la decadence générale de
l'ordre l'observance régulière dans sa maison
pendant 58 ans qu'il l'a gouvernée... zélé pour la
gloire de sa maison, ayant obtenu de
Paul V pour lui et ses successeurs le droit de
porter la mitre, il a orné l'église
de cette contre-table, des fenêtres du
choeur, de la chapelle de Saint-Leufroy,
des voûtes qu'il a fait réédifier et de
couvertures d'ardoises, lambrissé les cloîtres,
rétabli les dortoirs et l'infirmerie et bâti cette belle
maison abbatiale accompagné de ce grand
jardin, qui lui acquièrent à juste titre
le nom de restaurateur de cette maison.
Charitable envers les pauvres, libéral envers
toute sorte de personnes, use si belle vie
à été terminée d'une glorieuse mort,
le 10 janvier 1669, âge de 79 ans.

40^e abbé, FRANÇOIS-PLACIDE DE BAUDRY, était un des quatre fils de Hamon Baudry, seigneur de Piencourt et de Charlotte de la Motte, profès de l'ordre de Saint-Benoît; il était prieur de Bézu, lorsque son oncle le prit comme coadjuteur en 1660; il assista en cette qualité à la cérémonie de Pontoise le 15 avril de la même année: Son oncle étant mort, il fut béni solennellement à

(1) T. Duplessis, t. 2, p. 224.

Saint-Germain-des-Prés, par François de Harlay, archevêque de Rouen, en présence des abbés de Prémontré et d'Abbecourt, de l'évêque d'Evreux et de plusieurs autres prélats.

En 1673, Dom Marin, religieux de la Croix, docteur en théologie et prieur de Venables, prouva dans un *factum*, que les bois de l'abbaye étaient exempts de tiers et danger.

L'abbé retira en 1674 le fief d'Yville des héritiers de Jean de Hallebout. Trois ans après, il fut nommé à l'évêché de Mende, où il signala son passage par son adhésion aux quatre articles de 1682 et par la restauration de l'église Notre-Dame à Marjevois, où l'on voit ses armes, à côté de celles d'un roi d'Aragon. Baudry : *De sable à trois mains droites d'argent*. Il fut le dernier abbé régulier de la Croix. Après lui, cette maison fut donnée en commende.

41^e abbé, PAUL PELLOT, fils du mossiro Claude, chevalier, seigneur de Port-David, et du Deffends, 1^{er} président du Parlement de Rouen, fut le premier abbé commendataire de la Croix, le roi le nomma en juillet 1677, sa résidence habituelle était à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice; outre son abbaye il avait encore le prieuré de Villomoutier.

En 1684, Dom Charles Asselin passa du prieuré de Tournay à celui de Venables, par permutation avec Dom Henri de Laval. Dom Anne Boquet, docteur de Sorbonne, était en 1689, prieur de Bèzu. L'abbé plaidait en 1689 avec un de ses religieux, Dom Nicolas Laurence, prieur de Saily.

Un arrêt de Parlement du 10 juin 1701, prescrivit des lots et cantons entre la Croix et le Bec qui avaient les grosses dimes d'Yville. La même année, François de Bec de Lièvre, neveu de l'abbé et religieux bénédictin, jouissait du prieuré de Bèzu et de plusieurs autres bénéfices. En 1711, le Parlement prononça contre l'abbé de la Croix, et adjugea diverses dimes au curé de Venables. Par contre, l'année suivante, il eut gain de cause pour les dimes d'Aubevois, qu'il eut en entier.

Le 12 avril 1724 eut lieu une transaction pour la division des biens entre l'abbé et les moines.

Dom Beaumier, qui visita l'abbaye de la Croix, vers 1725, remarque que les anciens Bénédictins qui l'occupaient étaient en petit nombre « par la faute, dit-il, » de M. Pellet, abbé commendataire, quoiqu'elle doive retourner en règle après sa mort.

L'abbé mourut le 26 janvier 1726, et la maison continua d'être tenue en commende.

42^e abbé, LOUIS GUILLAUME DE MATHAN.

T. I.

Après la mort de l'abbé Pellet, Pierre Jarri, architecte de Rouen, dressa un état des lieux en présence des héritiers du défunt. Il remarqua qu'une cave en maçonnerie servait à Dom Morant, grand chantre de l'abbaye. Il se trouvait dans l'abbatiale 28 grands tableaux anciens, entourés de cadres uniformes.

Au mois de mars 1626, le roi nomma abbé de la Croix Louis Guillaume de Mathan, qui devait consacrer la ruine de la maison. Le 1^{er} août 1727, il loua à François Barrois, libraire à Paris, les moulins à papier de Fontaines et le bac de Cailly, pour 250 livres de rente.

M. de Mathan eut de graves difficultés avec ses religieux; trois d'entre eux: Dom Morand, Dom de Villars et Dom Ferand, l'accusèrent devant le Conseil du Roi d'avoir réduit à 4 le nombre des religieux, de maintenir Dom Havet comme prieur claustral depuis quinze ans contre les constitutions et de n'accorder aux religieux qu'une faible pension de 250 l. Le Conseil évoqua l'affaire le 12 septembre 1738, mais M. de Mathan obtint le 9 décembre un arrêt qui annulait le précédent. On fit, le 11 janvier 1739, une visite des bois de l'abbaye, où l'abbé avait fait abattre un grand nombre d'arbres. Avec le prieur, il ne restait alors que deux moines, Dom Butlerne et Dom de Monthelon (1).

M^{gr} de Rochechouart, évêque d'Evreux, désirait alors fonder un petit séminaire; il s'entendit avec M. de Mathan et rendit une ordonnance qui réunissait la messe conventuelle au petit séminaire de Saint-Leufroy, à Evreux (2). En conséquence de cette union M. Gormain Prétavoine, supérieur du petit séminaire, vendit le 7 septembre 1751 à un charpentier de Louviers, tous les matériaux provenant de l'église abbatiale à démolir, moyennant 5,800 l.

M. de Mathan continua d'habiter le manoir abbatial de la Croix. On célébra, en 1764, dans sa chapelle et en sa présence, le mariage d'André Hallé, de Clerbourg, avec Louise-Olympe de Loubert, fille du seigneur de Dardex. Il mourut le 4 novembre 1769 et fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale, où l'on voit encore son épitaphe.

43^e abbé, LOUIS ETIENNE DE FOY obtint du roi l'abbaye de la Croix dont il prit possession en 1770. C'était un diplomate distingué: Il avait publié en 1765, alors qu'il était abbé de Saint-Martin de Sées et de la Garde-de-Dieu, un in-folio intitulé: *Notice des di-*

(1) M. Lebeurier, *Notice sur la Croix*, 105.

(2) Cette ordonnance fut approuvée par des lettres-patentes datées de Rouen. Ce fut en vain que les abbayes de Saint-Onen et de Saint-Germain-des-Prés s'y opposèrent.

plômes des chartes et des Actes relatifs à l'histoire de France depuis l'an 23 jusqu'en 841 (1).

Dès son installation, l'abbé eut à répondre à une demande du séminaire qui voulait revenir sur les partages de 1741. Des arbitres ayant décidé que la demande était fondée, on fit de nouveaux lots en 1778. L'abbé de Foy réclama Champenard et l'obtint en 1781; il prenait alors le titre de baron de la Croix, de Cailly, Saint-Julien de la Liègue, Champenard et autres lieux.

En recevant Champenard, l'abbé de Foy s'était chargé de payer 400 l. au vicaire de la Croix, 250 l. au prêtre régent écolâtre de la Croix et 60 l. à la fabrique de l'église, dont 6 l. affectées à la chapelle Saint-Ouen, qui se trouvait alors interdite et tombait de vétusté (2).

En 1780, l'abbé vendit Champenard au petit séminaire; il était membre de l'Assemblée municipale de la Croix en 1790; son manoir abbatial fut vendu en 1791 à André-Jacques-François de Puisaye. Depuis il appartient à M^{me} de Chantemesle, qui y reçut M^{gr} de Quélen, archevêque de Paris, après 1830. Aujourd'hui, il est la propriété de la famille Poussin, d'Elbeuf.

LA CROIX-S'-LEUPROY, cant. de Gaillon, sur l'Eure, à 24 m. d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, diluvium, sables avec meulrières en fragments, craie blanche. — *R. dép.* n° 23. — Ch. d'int. com. de la Croix à la R. n° 182. — Surf. terr. 1,488 hect. — Pop. 731 hab. — 4 contrib. 9,701 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 1867, 4,037 fr. — 13, ch.-l. de percep. — Rec. cont. ind. de Gaillon. — Paroisse, — presbyt. — Ecoles spéciales de 63 garç. et filles. — 1 maison d'école, — 1 notaire, — comp. de 51 sap.-pomp. — 20 perm. de chasse, — 7 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 13, d'arr. 14, de cant. 9.

Dépendances : L'ABBAYE, BIMOREL, BIZAY, LA BOISSAIE, LA BOISSIERE, COUPEY, LA COUTURE, CRÈVECEUR, LE MANOIR, LES MARES, LES MURAILLES, L'ORTIER.

Agriculture : Céréales, prairies, bois vignoble.

Industrie : 1 moulin à blé, — 1 moulin à foulon.

Foires : 2^e mercredi de mai et d'octobre.

Marchés : le mercredi.

Commerce de bestiaux, fil, lin. — *Patentes*, 40.

(1) Un autre abbé de Foy, chanoine de Meaux est l'auteur des lettres du baron de Bisbec, ambassadeur à la Cour de France, Paris 1748.

(2) Cette chapelle située à l'entrée du village avait été sans doute bâtie à l'endroit supposé de l'apparition de la Croix à saint Ouen.

CROSVILLE-LA-VIEILLE.

L'importance de cette localité s'est accrue le 9 juillet 1845 par l'annexion de la Salle-Coquerel.

§ 1^{er}

CROSVILLE-LA-VIEILLE.

Paroisse des : Doy. et arch. du Neubourg. — Elec. de Conches. — Vicé de Beaumont-le-Roger. — Dioc. d'Evreux. — Parl. et Gén. de Rouen.

Dès l'époque gallo-romaine, il existait dans la plaine fertile du Neubourg une localité nommée Crosville, qui comprenait plus de 2,000 hectares. Au v^e ou v^e siècle il s'y forma une paroisse chrétienne, sous la bannière de Saint-Martin. Un peu plus tard sous les Mérovingiens, une seconde paroisse s'établit sur ce vaste territoire, sous la protection de Saint-Aubin. La première des deux paroisses fut nommée Crosville-la-Vieille et la seconde appelée d'abord Crosville-la-Richard, finit par porter le nom de Saint-Aubin-d'Ecrosville, par suite d'une altération visible dans la manière d'écrire.

A cause du voisinage et de la similitude des noms des deux communes, il est difficile de distinguer ce qui concerne chacune d'elles dans les premiers temps.

Raoul de Crosville, seigneur puissant et considéré dans le pays fut appelé par le comte d'Evreux, son suzerain, à apposer sa signature à la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur, vers 1060.

Vers 1180, Richard de Crosville se joignit à Guillaume de Garlande et à Thomas de Tournebu, pour assurer aux religieux du Bec la possession du patronage de Saint-Aubin-d'Ecrosville. L'année suivante, l'église et le fief de Crosville-la-Vieille appartenant à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy.

Peu d'années après, Innocent III, dans sa bulle de 1199, confirma aux religieux de la Croix la propriété de l'église de Crosville, avec les dîmes et un manoir. Plus tard, le patronage passa aux évêques d'Evreux, mais la Croix conserva toujours à Crosville des dîmes d'une assez grande valeur.

Vers 1202, Guillaume de Escroville avec Robert de Harcourt et autres furent témoins d'un hommage rendu par Robert de Bernay à Nicolas de Glos pour 20 acres de terre aux Frétils (1).

Il faut encore rattacher à la famille de Crosville, le Jean de Crosville qui vendit en 1243 à Raoul Oudard, une pièce de terre à

(1) *Notes* Le Prévost. Les Frétils.

Hondouville, bornée par la Noe ou prairio du vendeur (1).

En 1290, une contestation s'éleva entre l'évêque et le chapitre d'Evreux d'une part, et les moines de la Croix de l'autre, au sujet des dîmes d'une pièce de terre que les uns croyaient située sur Vitot et les autres sur Crosville-la-Vieille. L'official jugea l'affaire le vendredi avant la saint Barnabé.

Nicolas d'Ecrosville ou de Crosville, chevalier, banni en 1356, comme complice de Godefroy de Harecourt, dans l'affaire du pillage de Chiffrevast, doit être classé au nombre des membres de l'ancienne famille de Crosville (2). Dans ce guet-à-pens, figuraient aussi les deux frères Richard de Crosville, *esc.*, probablement parents de Nicolas.

En 1684, François de Lorraine, prince et comte d'Harcourt, présentait, d'après un aveu, à la cure de Crosville. Comme patron, il possédait dans cette paroisse 50 acres de terre dont une mesure (3).

D'après une transaction de 1724, les dîmes que l'abbaye de la Croix n'avait pas cessé de posséder à Crosville, furent affectées à la messe conventuelle, c'est-à-dire à l'entretien des religieux, mais elle devint la propriété du petit séminaire d'Evreux en 1741 lorsque les moines furent partis de l'abbaye.

En 1765, Crosville-la-Vieille comptait 104 feux. Au moment de la Révolution, le curé fut condamné à la déportation.

Fiefs. 1° Bois et Busc. Il existait sur Crosville un fief de quelque importance nommé le Bois qui paraît avoir été constamment uni à un autre nommé le Busc, situé sur Iville.

Il faut rapporter à l'un de ces deux fiefs le Richard du Busc qui habitait, en 1259, la paroisse de Saint-Aubin-d'Ecrosville (4).

D'après un aveu du 28 juillet 1410, le manoir de la Vassorie du Busc, à Iville, vicomté de Beaumont, avait été démoli par le temps de la guerre (5).

Au xv^e siècle, le Bois, près le Neubourg, appartenait à Jean Vipart, marié en 1433 avec Robine de Béthencourt, qui lui apporta de nombreux fiefs.

Lors de la montre de 1470, Jehan Vipart, tenant des fiefs les Places, le Bosc-Drouet, etc., présenta pour lui son fils aîné Jehan Vipart accompagné de deux brigandiniers et d'un page suffisamment montés et armés.

Il ne vivait plus en 1483, car le 10 août de cette même année, ses quatre fils partagèrent sa succession.

Jean Vipart l'aîné, déjà sieur du Bois et

de Crosville, eut en partage le quatrième lot qui se composait du Bosc-Drouet à Draucourt, mais il paraît l'avoir échangé avec son frère Etienne, baron du Bec-Thomas, qui lui céda les Ifs à Saint-Taurin-sur-Touques; il mourut en 1499, laissant de son mariage avec Anne Goupil, deux filles mineures. Catherine se maria en 1517, avec Richard Myéc, *esc.*, sieur de Guesprey, l'autre nommée Marie, épousa Guillaume de Malortie, seigneur de Lislebec.

En 1594, Le Bois et le Busc sur Crosville et Iville, appartenait à Geneviève de Bois-l'Evêque, veuve de Jean de la Rosière, qui avait épousé en secondes noces Guillaume de Marillac, seigneur de Ferrières, contrôleur des finances. Cette dame eut pour héritier Louis de Marillac, maréchal de France, qui fut exécuté sur la place de Grève en 1632.

Cet infortuné serviteur de la Reine-Mère n'avait pas eu d'enfants de son union avec Catherine de Médiéis. Ce fut Louis de Rochechouard, son neveu, qui hérita de ses biens. D'après un aveu de cette époque, le fief du Bois et du Busc formait un plein fief de haubert relevant de la châtellenie de Beaumesnil.

En 1661, les deux fiefs étaient la propriété de Louis de Houetteville, *esc.*, seigneur du Mesnil-Hardrey et de Poupourcelles qui se disait seigneur d'Iville et de Crosville-la-Vieille.

Houetteville: *d'argent, à la fasce de sable.*

Avant 1731, Gilles de Fermanel était seigneur de Bois d'Iville et du Busc; il avait aussi une partie du fief du Houet au Neubourg et le Favril à Ecquetot.

Fermanel: *d'azur, à trois fers de lance d'or en pal rangés en fasce.*

Charles-Georges Puchot, seigneur d'Amfreville-la-Campagne, propriétaire du Bois, fit dresser en 1731 le terrier de son fief qui comptait parmi ses censitaires: l'hôpital et le Saint-Sacrement du Neubourg, la confrérie de Notre-Dame de Liesse, à Crosville, le trésor de Saint-Paul du Neubourg, noble dame Julie de Bressy, Gilles de Fermanel, *esc.*, sieur de Favril, François de Venon, représentant Anne du Fay, *esc.*, seigneur de Saint-Léger et de Carsin.

En 1761, messire Hector-Nicolas Paviot, seigneur patron honoraire de Saint-Aubin-d'Ecrosville, possédait le fief du Bois; son fils Hilaire-Nicolas était seigneur du Bois-d'Iville en 1776, et par suite ajoutait à ses titres ceux de seigneur d'Iville et de Crosville qu'il a portés jusqu'en 1789.

§ 2. — LA SALLE COQUEREL.

La salle signifie un manoir antique, et

(1) L. Delisle, *Conditions*, p. 278.

(2) Id. *Hist. de Saint-Sauveur*.

(3) Arch. de la Seine-Inf.

(4) M. de Beaurepaire, p. 294.

(5) Notes Le Prévost, Saint-Aubin-d'Ecrosville.

annonce ordinairement des ruines gallo-romaines. Coquerel est le nom d'un ancien village dont une partie dépendait de Saint-Aubin-d'Ecrosville. L'église dédiée à Saint-Ouen, ainsi que le fief, paraissent avoir appartenu à la maison d'Harcourt.

Un des membres de cette riche famille, en fondant les Templiers du Renneville, leur donna probablement la Salle-Coquerel; il a néanmoins existé une famille de Coquerel; Guerin de ce nom, fut témoin en 1210, d'une chartre pour les Templiers de Renneville (1); la même année, Renauld, chapelain de Coquerel, fut témoin d'une chartre de Guillaume Doret pour les Templiers; un peu plus tard, en 1255, Jean Billon, curé de Coquerel, vendit à Guillaume Le Franc, une pièce de terre à Tournedos. Déjà, en 1252, Théophanie de Pontoise, avait vendu aux mêmes Templiers de Renneville, la rente d'un setier de froment, sur une terre qu'elle tenait d'eux à Coquerel.

En 1310, les Templiers étaient patrons de l'église de Coquerel, dont le revenu était de 131. Après l'extinction de ces chevaliers, le patronage retourna aux seigneurs de la maison d'Harcourt. Lors du partage définitif de la succession des Harcourt en 1496, entre les Ricux et la maison de Lorraine, Coquerel resta au roi René de Lorraine. D'après ce partage, les rentes dues à Ecardenville, Villez et Coquerel, s'élevaient à 957 l.

Martin Le Sauvage, avocat, habitait Coquerel en 1607. François de Lorraine, prince et comte d'Harcourt, présentait à la cure, en 1684, il y avait alors dans cette paroisse 150 acres de terre avec manoir. En 1765, on comptait 25 feux à la Salle-Coquerel.

CROSVILLE-LA-VIEILLE.—Canton du Neubourg, à 14 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien, diluvium. — *R. d'p.* n° 13 de Bernay à Louviers. — *Ch. d'int. com.* n° 60 du Neubourg à Mandeville. — Surf. terr. 775 hect. — Pop. 485 hab. — 4 cont. 7,175 fr. — Rec. ord. budg. 1867, 3,152 fr. — 65, perc. et rec. cont. ind. du Neubourg. — Paroisse, — presbyt. — Ecole mixte de 51 enf. — maison d'école, — 2 perm. de classe, — 4 déh. de boissons, — dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 25, d'arr. 19, de cant. 3.

Dépendances: LA SALLE-COQUEREL, LE BO-CAGE.

Agriculture: Céréales, lins.
Industrie: Tissage de toile, — 1 briqueterie. — 21 *Patentés.*

(1) *Notes, L. Le Prevost, Romilly.*

CROTH.

Paroissedes dioc., vic., et élec., d'Evreux. — Parl. et gén. de Rouen. .

Croth vient de *Crota*, issu lui-même de l'anglo-saxon. *Crust* ou *Crot*, qui signifie un enclos. Primitivement Croth était une dépendance de la terre de Sorel, qui avait pour seigneur au XI^e siècle, Ingulf Ribault, puissant baron, originaire de Dreux, qui possédait à la fois Brezolles, Remalard, Thimer, etc. Son nom figure en 1028 au bas d'une chartre du roi Robert et d'une autre de Henri 1^{er}.

Il eut pour fils aîné, Albert, cité par Ordéric Vital, mais Sorel et Croth échurent à Guazon ou Gaston, son second fils, marié à Frodeline. Il fonda dans son domaine de Thimer une forteresse nommée le Châteauneuf qui est devenue une ville importante; lui-même prit le nom de Guazon du Chastel qui a passé à ses descendants.

En 1060, du consentement de sa femme et de ses trois fils Hugues, Gauzbert et Guazon du Chastel, il donna aux religieux de Marmoutiers, l'église de Croth avec les habitants (1), les vignes, les prés, les moulins, les pêcheries, etc. Hugues Bardou, seigneur suzerain donne son assentiment à la donation.

À côté des seigneurs de Sorel, il existait à Croth d'autres seigneurs moins importants qui portaient le nom de ce fief. On trouve, en 1062, dans le cartulaire de Chartres, Arnold de Croth et de Richard son frère.

Vers 1080, l'abbaye de Saint-Père acheta sans doute des moines de Marmoutiers, l'église de Croth, sise au Haut-Croth, in *Crota superiori*. (2.)

On a vu plus haut, que Guazon du Chastel avait un fils aîné, nommé Hugues, qui s'est rendu célèbre dans l'histoire, sous le nom de Hugues de Châteauneuf. Ce guerrier fut présent en 1066, à la restitution des Authieux que fit Richard fils d'Henri-le-Sénéchal, en présence du duc Guillaume. Là se trouvait également présent Roger de Montgomery, dont Hugues épousa la fille en 1073. Cinq ans plus tard, il prit le parti du duc Robert Courte-Heuse contre le roi Guillaume, son père, et recut les révoltés dans ses châteaux de Remalard, Châteauneuf et Sorel. Pour le punir, Guillaume lui enleva Remalard. Il n'eut que deux filles, Mathilde, l'aînée, fut la première prieure de Bellomet, près La Loupe, que son père avait fait bâtir pour elle. Mathilde, sa sœur, épousa Gervais qui hérita de Sorel, de Châteauneuf, de Breux, etc.

(1) Cette formule a fait croire à l'existence du sergave en France au XI^e siècle.

(2) Il y avait peut-être deux églises de Croth, mais il était certainement divisé en deux parties.

En 1092, Gervais de Châteauneuf fit la paix à Bréval, entre Guillaume de Breteuil et Gœl, seigneur d'Ivry. Ce seigneur, en 1104, à la suite d'un échange fait avec l'abbé de Saint-Père, lui céda la dime des Essarts de la forêt de Croth.

En 1107, Gautier de Croth fut témoin dans une chartre de Foulques de Marcellay pour Saint-Père de Chartres. On trouve encore dans le cartulaire de saint Père, un Payen de Croth, parent du premier.

Gervais de Châteauneuf, sénéchal du roi de France, Philippe I, faisait des courses sur les terres de Normandie : pour se délivrer de ce voisin incommode, Henri I^{er} fit bâtir les forts de Nonancourt, d'Illiers, puis il enleva à Gervais son château de Sorel. Croth dut alors rester quelques années entre les mains du roi d'Angleterre.

Hugues II, fils de Gervais, recut la garde de l'Aigle que lui confia Louis VI en 1118; plus tard, il se révolta contre Henri I^{er}, en 1122, et essaya de ravitailler Waterville en 1124; fait prisonnier à la journée de Bourgetroule, il fut captif en Angleterre, puis délivré. Il avait épousé Amicie, une des filles de Galéran de Moulan. En 1132, il guerroyait avec Roger de Tosny, contre Guillaume Monvoisin, seigneur de Rosny.

Hugues autorisa la donation de Panlatte, faite à l'abbaye du Bec, il donna à celle de l'Estrée le mort-bois de sa forêt de Croth, enfin, il mourut vers 1140, laissant un fils du même nom que lui.

En 1144, les évêques d'Evreux et de Chartres confirmèrent à l'Estrée le droit de prendre du bois mort dans la forêt de Croth. Vingt ans plus tard, le pape Alexandre III confirma les droits des religieux de l'Estrée dans le bois de Croth.

Hugues III de Châteauneuf eut, en 1152, une guerre à soutenir contre Gilbert de Tillières et le duc de Normandie qui brûla le bourg de Brezollas (1). Hugues est cité en 1181 au nombre des chevaliers du Perche portant bannière.

On voit dans un acte de 1185, que les moines de Marmoutiers avaient conservé leur prieuré de Croth, différent de l'église achetée par les moines de Saint-Père, et que les seigneurs d'Anet avaient aussi des droits à Croth.

Le 19 août 1185, il y eut transaction sous les auspices de l'évêque de Chartres, entre les moines de Marmoutiers et Simon d'Anet au sujet de la maison que les religieux possédaient à Croth; Simon la leur laissa, dans les conditions où ils l'avaient reçue de Gachon ou Gaston du Châtel.

Robert, comte de Dreux, donna aux reli-

gieux de l'Estrée en 1180, le droit de prendre chaque année trois charrettes de mort-bois dans sa forêt de Croth.

Gervais de Châteauneuf n^o du nom, était alors seigneur de Croth. En 1194, il servit de caution dans un trêve entre le roi Richard et Philippe-Auguste. En 1198 il partit pour la croisade d'où il rapporta le chef de Saint-Mathieu qu'il offrit à l'église de Chartres. A son retour, en 1200, il servit une seconde fois de garant d'une convention du roi de France avec Jean-sans-Terre; il mourut vers 1204, laissant de son mariage avec Marguerite de Donzy, Hugues, son héritier, Hervé, seigneur de Brezollas et Gervais, chanoine de Chartres, puis évêque de Nevers.

Hugues IV, sire de Châteauneuf, fils de Gervais II, passa tranquillement ses jours, tantôt en son château de Sorel, tantôt à Châteauneuf. Il épousa, vers 1205, Eléonore de Dreux, fille aînée de Robert II. En 1225, Hugues IV rendit à l'abbaye de Marmoutiers comme injustement détenu par lui, tout ce qu'il avait à Croth (1); depuis lors, il n'est plus question, dans cette paroisse, des seigneurs de Châteauneuf.

En 1229, d'après une chartre de Richard de Bellevue, évêque d'Evreux, une rente de 5 muids de blé assise sur une dime du prieur de Croth comprenait 50 setiers d'hivernage, 15 setiers d'avoine et 15 setiers d'orge, à la mesure de Dreux.

Au moment où les Châteauneuf disparaissaient de Croth, la famille qui tirait son nom de ce village y était dignement représentée par Guillaume de Croth, sénéchal de la seigneurie de Saint-André. Il se trouvait, en 1235, à des assises à Evreux, il était au Bec en 1240; trois ans après on le revit siéger à l'Echiquier de Rouen et, en 1249, il était avec d'autres seigneurs, caution de l'abbaye de Saint-Taurin. Vers cette époque, il fut le principal témoin d'une enquête au sujet de la haute justice de Saint-André.

Guillaume de Croth, chevalier, siégeait encore à l'Echiquier de 1253.

En 1258, l'abbaye du Breuil-Benoit se plaignit des dommages qu'avait éprouvés son droit d'usage dans la forêt de Croth, dont on avait essarté 300 arpents. Mais un arrêt inséré dans les *Oliv* mit à néant cette réclamation.

Foulques, seigneur de Marcellay-sur-Euro, chevalier, abandonna en 1396, au prieur de Croth, la dime d'une pièce de terre située aux Eperons.

Dans la suite des temps, le fief de Croth se trouva détaché de la mouvance de Sorel, pour passer sous la dépendance d'Illiers qui

(1) Robert du Mont.

(1) *Notes Le Prévost.*

appartint successivement aux seigneurs d'Anet et de Courtenay, puis aux évêques d'Evreux. Croth faisait partie des fiefs relevant du temporel épiscopal, en 1431.

Vers 1750, Croth, sergenterie d'Ezy, comptait 2 feux privilégiés et 65 taillables.

Croth est le lieu de naissance de Jacques-Désiré Laval, docteur en médecine, curé de Pinterville de 1839 à 1841, puis membre de la congrégation du Saint-Esprit et employé, pendant 23 ans, à l'apostolat des Nègres de l'île Maurice; il mourut à Port-Louis en 1864. Sa vie, écrite par le P. Delaplace, natif des Andelys, doit paraître prochainement. Des miracles, survenus après la mort de ce pieux missionnaire, ont donné la pensée d'introduire à Rome la cause de sa béatification.

Fief. LE BUISSON-SOUS-SOREL. Il existait primitivement une famille du Buisson, dont un membre, Robert du Buisson, donna à l'abbaye de Saint-Père une rente de 18 s. qu'il avait sur l'église de Saint-Georges-sur-Eure (1). Nous plaçons aussi à ce Buisson, Robert de ce nom, chevalier, qui compléta la déposition de Guillaume de Croth, lors de l'enquête concernant la haute justice de Saint-André.

Gabriel Hérambourg, esc., seigneur de Buisson-sous-Sorel, se présente en 1470 à la montre de Beaumont-le-Roger, à cheval, armé de brigandine et portant une arbalète.

En 1552, Georges de Hérambourg, descendant de Gabriel, seigneur du Buisson-sous-Sorel, fut taxé pour l'arrière-ban à 32 l. sur un revenu de 320 l.

Les seigneurs d'Anet ont longtemps possédé la ferme du Buisson (2).

LA VIEUVILLE. On trouve aux parchemins de l'Eure, un bail pour Raymond-Philippe, du fief de la Vieuville, paroisse de Croth; puis une vente de ce fief par le même, à Nicolas Ladvoat, en 1601.

Les descendants de ce dernier, Julien, Nicolas et Jacques Ladvoat, sieurs de la Vieuville, sont cités pour achat de terres et de maisons à la Vieuville, Croth, Ezy et au Coutumel.

CROTH, cant. de Saint-André-sur-Eure, à 66 m. d'alt. — Sol : alluvions contemporaines, grès poudingues et craie blanche. *Route dép.* n° 23 de Louviers à Dreux. — *Surf. terr.* 1051 hect. *Popul.* 498 hab. — 4 cont., 4,491 fr., en ppal. — *Rec. ord. budg.* 1867, 3,221 fr. 50 d'Ezy. — *Percep.* d'Ivry. — *Rec. cont. ind.* de Nonancourt. — *Parois.* — Ecole mix. de 58 enf. — Maison d'école. — 5 déb. de bois. — 10 perm. de chasse. — *Soc. de musique.* — *Dist.* en kil. au ch.-l. de dép. et d'arr. 30, de cant. 13.

(1) Cart. de Saint-Père.

(2) Arch. de l'Eure.

Dépendances. LE BUISSON, COUTUMEL, EZZÉ, LE POUILLON, ROZEUX, *Agriculture.* Céréales, bois. — 2 hect. de vigno, 1,500 arbres à cidre.

Industrie. 1 moulin, fabriq. de peignes. — 18 *Patentés.*

CUVERVILLE-EN-VEIXIN.

Paroisse des : Archidiac. du Vexin normand. — Bail. de Gisors. — Doy. de Gamaches. — Vic. et élec. d'Andely. — Parl. et Gén. de Rouen.

On peut faire dériver Cuverville de Calvert qui signifie étranger ou Aubin (1). Il y a en Normandie 4 communes de ce nom.

Cuverville et son église faisaient partie du domaine d'Andely qui, peut-être, dès les rois de la première race appartenait à l'archevêque de Rouen. Rollon, au moment de son baptême, confirma cette possession, qui se composait de 12 hôtes ou fermiers, avec l'église dédiée à Saint-Pierre, ce qui suppose un domaine considérable.

Un texte du siècle suivant nous apprend qu'il existait une famille de Cuverville : un nommé Guérin de Marcouville restitua à Philippe, chanoine de la cathédrale de Rouen, 26 acres de terre qui avaient été détenues injustement par Enguerrand de Cuverville qui fut surmonté dans un duel accepté par lui selon l'usage de ce temps-là, à la cour du roi d'Angleterre. La charte en fut expédiée l'an 1157.

Cuverville serait une localité bien obscure si elle n'avait pas eu sur son territoire le fief de Roncherolles, propriété d'une famille illustre à bien des titres, qui a traversé les siècles pour arriver jusqu'à nous (2).

On prétend que le titre de grand Bouteiller de Normandie était attaché à la terre de Roncherolles; quant à la famille, ses commencements sont environnés de nuages. On cite des dates et des noms qu'une saine statistique ne peut admettre.

Pierre de Roncherolles nous paraît le premier personnage authentique de cette maison. Un titre d'après Pâques 1189 constate qu'il eut un différend avec Georges Quesnel, au sujet des mouvances de la vallée d'Andelle. Dans la suite, Gaspard Quesnel épousa Berthe de Roncherolles et fonda un obit aux Deux-Amants.

Roger de Roncherolles, chevalier, fils de Pierre, était un seigneur puissant, possesseur de nombreux fiefs. Il se montra généreux pour le prieuré des Deux-Amants, peu éloigné de sa demeure et lui donna le pa-

(1) *Notes Le Prévost.*

(2) Le doyenné de Ry renfermait deux paroisses de Roncherolles, l'une d'elles était sans doute le berceau de la famille de ce nom établie à Cuverville.

tronage d'Andé avec la moitié de celui de Venestanville.

Pour terminer un procès qui existait alors entre l'archevêque et le chapitre de Rouen, le sire de Roncherolles fit généreusement l'abandon de ses prétentions, au droit d'avouerie, sur les églises de Venestanville, Toqueville, du Pôtit-Caux, Gonnetot et Cuverville qui lui appartenaient par succession et sur les fourrages ou pailles des dimes (1).

La même année, Roger de Roncherolles, fonda la chapelle de Saint-Laurent qu'il donna aux religieux des Deux-Amants. Le premier chapelain fut le clerc Robert, auquel il donna, le 14 mars 1207, pour lui et pour ses successeurs, 7 acres de terre près la couture du Rossel, 2 acres et demi à Branicrote, l'arrière dime de tout son domaine du Vexin et un muid de blé sur les moulins de Petitville-en-Caux.

A la suite de cette fondation, Jean, curé de Cuverville, et Robert, chapelain de Saint-Laurent, firent une convention pour fixer leurs droits respectifs.

Roger était remplacé, en 1210, par Guillaume de Roncherolles, chevalier, son fils. Les titres du temps constatent que Cuverville relevait de Breteuil ainsi que le demifief de Roncherolles tenu par Guillaume. Il confirma en 1221 les donations faites aux Deux-Amants par ses prédécesseurs, puis il donna la même année une rente de 4 s. au prieuré de Saulceuse, du consentement de Théophanie, sa femme, pour l'âme de son père (2) et de sa mère. Il fit don aussi aux Deux-Amants de rentes sur le moulin de Hauterive à Romilly.

En 1214, Henri Chevalier, châtelain du Château-Gaillard, donna aux religieux de Saint-Taurin des biens qu'il avait reçus du roi à Roncherolles. Deux ans plus tard, Philippe-Auguste donnait à Alexis, son sergent, des biens à la Mare de Roncherolles, à Guiseniers, etc. Saint Louis transféra ce dernier don à Eric Le Fauconnier, aussi son sergent en 1235.

Geofroy, sire de Roncherolles, fils aîné de Guillaume et son principal héritier, donna en 1250 à la chapelle de Saint-Laurent de Roncherolles et au chapelain, 4 acres et demi de terre; plus tard, en 1256, Geofroy et Jehan, son frère (3) servirent de caution à deux écuyers arrêtés dans la garenne de Lery pour délit de chasse. Geofroy de Roncherolles et Jean de Mussegros furent arbitres dans une discussion d'intérêt survenue entre Amaury de Meulan et Jeanne, dame

(1) Dom Pommeraye.

(2) Notes Le Prévost, Pont-Saint-Pierre.

(3) Jehan de Roncherolles parut avec éclat dans un tournoi en 1259, il portait: un écu d'argent à 2 fasces de gueules.

de Rollboise (1). Il prit Thomas Martin la même année, et le mit aux fers dans sa prison sous la prévention de l'avoir menacé de brûler sa maison. Thomas étant mort au bout de deux jours, sa mère et son frère se plaignirent au roi qui chargea le bailli de Gisors, assisté de Gilbert Belet, chevalier, et de Mathieu d'Escouvis, vicomte, de faire une enquête. On ne put prouver que Thomas était mort des suites de son incarcération et cependant le sire de Roncherolles fut condamné à une amende pour l'avoir mis aux fers.

Frère et héritier du Gérard de Roncherolles, Geofroy confirma le don fait par le défunt, de 60 l. de rente aux religieux des Deux-Amants. Il mourut en 1290 et fut inhumé dans ce prieuré où l'on a lu longtemps son épitaphe.

Parmi les méfaits dont s'accuse lui-même Raoul, curé de Senneville, dans une lettre de 1258, il reconnaît avoir blessé grièvement le chapelain de Roncherolles en le frappant d'un épiau à la tête.

Vers ce temps, l'archevêque était patron de Saint-Pierre de Cuverville, qui comptait 60 chefs de famille; la cure valait 80 l. et la chapelle de Saint-Laurent 15 l.

Guillaume II de Roncherolles, chevalier, fils de Geofroy, seigneur de Cuverville, Houville, Malicorne, la Roquette, etc., épousa Mathilde de Chelles, dont il eut Jean, Geofroy et Guillaume ci-après. Il mourut à la guerre et fut inhumé au prieuré des Deux-Amants à côté du grand autel; on lisait sur sa tombe:

« Cy gist messire Guillaume de Roncherolles, chevalier, qui trépassa au mois de septembre l'an de grace 1318 » (2).

Vers 1312, un certain Guillaume Bonnetot de Toqueville vendit au prieuré des Deux-Amants ce qu'il avait à Cuverville-en-Vexin et à Saint-Martin-au-Bois.

Guillaume de Roncherolles, III^e du nom, *esc*, donna en 1330 aux religieux des Deux-Amants des rentes sur le moulin de Hauterive à Romilly.

Le 14 mai 1367, Jean de Roncherolles, fils de Guillaume, épousait Isabelle de Hangest, fille de Aubert, seigneur de Heuqueville et d'Alice d'Harcourt.

On a, du 16 juin 1364, une reconnaissance de foi et hommage pour la terre de Roncherolles, donnée par lettre de Charles VI à Jehan, sire de Roncherolles, écuyer (3).

Le 8 février 1381, messire de Roncherolles fut, par l'ordre de Charles VI, convoqué à Louviers par le bailli de Rouen et Gisors,

(1) Hist. manuscrite de Doury, par M. Hersan.

(2) Notes Le Prévost, Pont-Saint-Pierre.

(3) Venie Technér.

pour l'exécution de l'ordonnance touchant la défense du royaume (1).

En 1309, Isabelle de Hangest perdit son frère aîné Aubert du Hangest, mort sans postérité; son second frère Jean, lors du mariage de sa nièce avec Guillaume de Houdestot, lui donna en dot 200 écus d'or et 2,000 l. pour être converties en 200 l. de terres ou rentes à l'héritage et propres à elle et à ses hoirs. La mort de Jean de Hangest vers 1414 rendit Isabelle héritière de tous les biens de sa maison. Déjà, du vivant de son frère, elle avait le titre de dame de Pont-Saint-Pierre et de Heuqueville.

Les Anglais s'emparèrent de ses domaines en 1418, et donnèrent Heuqueville et Pont-Saint-Pierre à Henri Noon.

Guillaume IV de Roncherolles, chevalier, chambellan du roi, fils de Jean et d'Isabelle de Hangest, épousa, le 26 novembre 1387, Marguerite de Léon, dame de Heuqueville. Il fut à la fois baron de Pont-Saint-Pierre et seigneur de Cuverville, la Roquette, etc. Le 23 février 1405, il était à Pont-de-l'Arche et servit de témoin avec Guillaume de Houdestot, etc. son beau-frère, à une procuration donnée par Louis de Harcourt. Il vendit, en 1411, le demi-fief de la Vacherie, à Muids, lui provenant de sa femme qui était alors décédée. L'année suivante, on lui rendait aveu pour le fief de Montilhart près d'Avranches. Il fut tué à Azincourt, en 1415.

Il laissait quatre fils, dont trois, Godefroy, Roger et Hector furent tués au Château-Gailard en 1418. Il ne resta que Louis, héritier unique des domaines de ses ancêtres. Etant mineur, il habita quelque temps avec sa mère la forteresse de Gaillon, il devint chambellan de Charles VI et mourut dans la première moitié du xv^e siècle, laissant de son mariage avec Isabelle de Rouville, Pierre de Roncherolles, chevalier, chambellan des rois Charles VII et Louis XI, qui épousa Marguerite de Châtillon, dame de Mainneville et Longchamp, patronne de N.-D. d'Ecouis. En 1456, Pierre était encore mineur et ses tuteurs réclamaient pour lui le fief de la Neuville-Champ-d'Oisel (2). Il avait un procès en 1408 avec l'archevêque de Rouen; on le voit en 1470 donner de concert avec sa femme 100 l. à la confrérie de N.-D. de Mi-Août de Gisors; il fournit son aveu pour Heuqueville en 1474; la même année, il plaidait avec Jean de Rohan, baron de Pont-Saint-Pierre en partie. A sa mort, arrivée en 1505, il laissait pour héritier un fils nommé Louis et trois filles: Françoise, épouse de Jean de Vieuxpont, baron du Neubourg, Marie, femme de Jean de Gouvis, seigneur de la Grande-Marc et Marguerite qui contracta

mariage avec Jean du Bec, seigneur de Boury, etc.

Louis III de Roncherolles, baron de Heuqueville et Pont-Saint-Pierre, seigneur d'Ecouis, épousa Louise de Hellwin, fille de Louis, seigneur de Piennes et plus tard Guillemette de Gisancourt; il fonda en 1507 la chapelle de Saint-Hubert dans son manoir de Roncherolles; il mourut en 1538 et fut inhumé dans l'église d'Ecouis.

Philippe, sire de Roncherolles, fils de Louis III^e du nom, épousa en premières noces Guillemette de Gisancourt, fille du seigneur de Bouchevilliers, et en secondes, Renée d'Epinay, dont il eut pour fils aîné Robert auquel échet en partage Roncherolles et Cuverville; Philippe de Roncherolles convola en troisièmes noces avec Anne de Maily dont il eut un second Robert, sire de Roncherolles.

En 1600, Pierre de Roncherolles, frère de Robert I, s'exprime ainsi au sujet du fief de Roncherolles donné en apanage à son frère:

« Ung fief de haubert entier, nommé et appelé le fief de Roncherolles... appartenant de présent aux enfants mineurs de feu messire Robert de Roncherolles, vivant chevalier, seigneur dudit lieu, notre frère, lequel fief s'étend tant audit Roncherolles, qu'au grand Roncherolles, la Roquette et es-paroisses de Romilly, Cuverville que environs et à qui il y a manoir seigneurial, grange, maisons et tout ce que à ung plein fief de haubert appartient. »

Vers 1690, il y eut un monitoire d'Etienne de Fieux, vicaire général de l'archevêque, contre les quidams qui retenaient les titres de la chapelle Saint-Laurent de Roncherolles.

A cette époque, la seigneurie de Roncherolles-Cuverville appartenait à Charles, marquis de Roncherolles, maréchal des camps et armées du roi, marié à Thérèse-Suzanne de l'Estandard.

De ce mariage naquit Thomas Sybille de Roncherolles, mort à 26 ans au château de Roncherolles, et dont la fille, Anne-Marguerite-Thérèse de Roncherolles, dame de Roncherolles, Bully, Martincamp, Saint-Martin-l'Ortier, épousa Nicolas de Maupeou.

En 1722, la chapelle Saint-Laurent, paroisse de Cuverville, appartenait à M. Charles Julienne, prêtre. A la même époque, la chapelle de Saint-Hubert, au château de Roncherolles, avait 100 l. de revenu. Sous Mg^e de Sault-Tavannes, archevêque de Rouen, la chapelle de Saint-Laurent fut supprimée et unie à Saint-Hubert. Les jésuites devaient présenter une fois sur trois et le seigneur une fois.

Du mariage de Nicolas de Maupeou naquit,

(1) Archives de l'Empire.

(2) Hist. d'Harcourt, 1750.

le 3 décembre 1746, René-Ange-Augustin de Maupou, qui, en 1751, était chevalier, marquis de Bully, Roncherolles, Cuverville, la Rouquette, etc., et, de plus, président du Parlement, gouverneur de Neuchâtel. Il fut garde des sceaux en 1763 et chancelier en 1768; élevé par la faveur de M^{me} Du Barry, il exila le Parlement de Paris et celui de Rouen; mais il fut disgracié et exilé lui-même en 1774, il était encore seigneur de Roncherolles en 1785 (1).

Depuis la Révolution, le domaine de Roncherolles a été la propriété de M. le comte de Roncherolles, maréchal de camp, député de l'Eucre sous la Restauration, c'est le dernier de cette illustre race dont les rameaux de Pont-Saint-Pierre et de Mainneville ne sont pas non plus sans illustration. Une des filles du général de Roncherolles a épousé le comte de Ferragut, beau-père du

(1) M. Brossard de Ruville, *hist. d'Andely*, p. 482.

général comte de Noue, une autre le comte du Hamel dont la fille est aujourd'hui M^{me} de Fénélon.

Nous ne pourrions citer un plus beau nom en terminant notre notice sur Cuverville et Roncherolles-en-Vexin.

CUVERVILLE, cant. des Andelys, à 144 m. d'alt. — Sol : alluvium ancien, diluvium. — *R. dép.* n° 6, des Andelys à Rouen. — Surf. terr., 617 hect. — Pop. 267 hab. — 4 cont. 3,952 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,418 fr. — \square des Andelys. — Percerp. de Heuqueville. — Rec. conf. ind. de Fleury. — Pairs. — Presbyt. — Ecole mixte de 55 enf. — Maison d'école. — 7 perm. de chasse. — 2 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 42, d'arr. et de cant. 7.

Dépendances. RONCHEROLLES.

Agriculture. Céréales, bois. — 510 arbres à cidre.

Industrie. Néant. — 4 *Patentés.*

D

DAME-MARIE.

Paroisse des : Elce, de Conches. — Vic. de Conches et Breteuil. — Doy. de Verneuil. — Dioc. d'Evreux. — Parl. et Gén. de Rouen.

Cette commune, qui doit son nom à la patronne de son église, était située sur la voie romaine qui allait de Condé à Lutèce par Nonancourt. Elle appartenait dans le XI^e siècle à un Français rallié à la cause normande, Geoffroy de Bérout; lié d'amitié et de voisinage avec Gislebert Crespin, châtelain de Tillières, il connut par lui l'abbaye du Bec à laquelle il donna vers 1075, l'église de Dame-Marie avec la dime, ce qu'il avait sur les bords de l'Avre et un moulin (1).

Un certain Teudon de Saint-Denis apporta les dons de Geoffroy de Bérout pour ce qui relevait de son fief. Un second Geoffroy de Bérout, vers 1115, au moment de partir pour la croisade, donna aux religieux de Saint-Père la moitié d'un moulin, en présence d'Héloïse, sa mère, de Richard, son frère, et de Raoul de Bérout, son oncle (2). On trouve aussi son nom apposé vers le même temps, au bas d'une charte de Robert de Meulan; il eut, avec Guillaume, abbé de Saint-Père, une discussion dans laquelle intervinrent Gislebert de Tillières père et fils avec Laurentia, femme du premier.

(1) Charte inédite du Bec.

(2) Cartulaire de Saint-Père.

La famille de Bérout était en bonnes relations avec les comtes de Meulan; car Arnoul de Bérout vers 1140, fut témoin d'une charte du comte Galéran pour Saint-Wandrille.

Un troisième Geoffroy de Bérout fut témoin, en 1187, d'une charte de Thibaut, comte de Chartres et de Blois, on y fait allusion à un lot de 30 acres de terre qu'il avait à Condé-sur-Risle et qui furent cédées au Bec, en 1196.

En 1207, en reconnaissance de la création de la prébende de Marbeuf consentie par Luc, évêque d'Evreux, au profit de l'abbé du Bec, ce religieux donna l'église de Dame-Marie à l'évêque qui, depuis lors, a toujours présenté à la cure.

Peu de temps après, Geoffroy de Bérout, 1^{er} du nom, sieur de Bérout et N. de Bérout cédèrent deux gerbes de dimes qu'ils avaient sur le fief Houpequin et sur le fief de Gilon de Montean (1).

En 1216, Raoul de Bérout confirma les moines de l'Estrée, dans la possession des terres et du bois qu'ils avaient près de sa grange de L'Hosmes, paroisse limitrophe, et dans son fief. D'un autre côté, en 1210, un Raoul de Bérout avait pris part à l'enquête des coutumes de la forêt d'Andely (2); ce même Raoul de Bérout possédait des mou-

(1) Hist. de la maison de Chambray.

(2) Si s'agit du même personnage il faut dire que les Bérout de Dame-Marie ont créé le fief à Aubevois.

lins à Acon, dont il céda la dime aux religieux du Bec.

Un Roger de Bérrou, chevalier, siégeait aux assises d'Evreux en 1248, à la même époque vivait Roger, chevalier, seigneur de Bérrou, à Aubovoie; il fut remplacé par Galéran de Bérrou, esc., vivant encore en 1200.

Martin de Quattrerouges, hameau de Dame-Marie, tenait de l'abbaye de Maubuisson 20 acres et demie de terre, au hameau des Mares, paroisse du Chesne, à raison d'une livre par 5 acres; l'abbesse de Maubuisson céda cette terre avec d'autres à Jean de la Cour, évêque d'Evreux (1):

Jehanin de Bérrou, le dernier seigneur de cette noble race, fit un échange en 1291 avec Pierre de Marcouville, chevalier; il avait donné une bouvée de terre à Saint-Sulpice-de-Vitray contre 111 s. t. de rente à prendre à Dame-Marie au village de Montean. Aux plaids de Breteuil de 1291, Pierre d'Acon, esc., et Emmeline, sa femme, héritiers du sieur de Bérrou, réclamèrent cette rente qu'ils obtinrent probablement, car ils abandonnèrent en même temps, à Pierre de Marcouville et à Marguerite, sa femme, un héritage à Saint-Jean-de-Morsent. Ces deux seigneurs avaient peut-être épousé les deux sœurs, héritières de feu Jehanin de Bérrou.

D'après un aveu de 1300, la famille de Bérrou possédait à Dame-Marie un plein fief (2).

L'aveu du temporel de l'évêché d'Evreux, en date de 1401, cite les fiefs de Senoudière, Fou et Enser sur Condé et Dame-Marie comme relevant d'Illières.

Jehan le Vilain le jeune, de Saint-Pierres-Cerqueils, alors domicilié à Dame-Marie, se loua à son père pour 9 ans, avec sa femme et ses enfants, devant les tabellions d'Elbeuf, le 3 février 1414; il s'obligea à *demeurer en hostel de son père, à Dame-Marie, de labourer et agriculteur tous les héritages appartenant audit lieu, pour le prix de 60 l. pour tout le terme avec la nourriture et le vêtement pour lui et sa femme* (3).

On comptait en 1765 à Dame-Marie 74 feux.

Fiefs : 1° L'ESPINAY. L'abbaye de Jumièges, qui dominait à Piseux, avait aussi des intérêts à Dame-Marie, paroisse limitrophe. Cette maison réclamait en 1335 des rentes sur un fief de l'Espinau qui doit être placé ici. Il y eut à ce sujet sentence arbitrale entre elle et Jehan du Quesnel (4), chevalier. La taxe en fut faite aux assises françaises de Verneuil et elle fut approuvée par le bailli Jean de Fournichon (5).

(1) Notes Le Prévost, art. Baux de Breteuil.

(2) Archives nationales.

(3) M. de Beaurepaire, *Etat des Campagnes*.

(4) Les du Quesnel ont été longtemps puissants dans cette contrée.

(5) Cette pièce existe encore; son sceau a été publié par M. Barabie, p. 307.

La cour d'Espinau à Dame-Marie a longtemps appartenu à Jumièges, qui en tenait les terres; ses baux font connaître l'augmentation du prix des fermages. Jumièges louait en 1482, vingt-cinq livres, et en 1547 quatre-vingt-quinze livres, la même contenance de terre.

2° MONTEAN est un fief très-ancien, qui appartenait en 1207 à Gilon de Montean.

Aux^x siècle, Nicolas Crestey, seigneur de Montean et de Lignerolles, ne se présente pas à la montre de Beaumont, mais il prouva qu'il avait comparu à Verneuil où il faisait sa résidence. On trouve en effet, en 1474, Michel Crestey au nombre des frères de la confrérie de N.-D. de Verneuil, ses enfants mineurs étaient en la garde du roi en 1505 (1).

Peu d'années après, Montean appartenait à Michel Caradas; le 21 octobre 1492, ce seigneur présenta à la cure de Piseux le célèbre Arthur Fillon, depuis curé de Saint-Maclou et évêque de Senlis.

Nous retrouvons Montean, en 1562, entre les mains de Jacques de Château-Thierry, fils de Jacques, qui fut remplacé par Georges; celui-ci à son tour eut pour successeur un autre Jacques de Château-Thierry, 11^e du nom, son fils, esc., qui rendit aveu en 1604, du fief de Bérrou dont le chef était assis à Montean, paroisse de Dame-Marie.

Jacques III épousa Perrine Le Constellier de Bourey, d'où naquit Marie de Château-Thierry, mariée le 20 juillet 1645 à Jean Mallard, sieur du Jardin, d'où est sorti Jacques Mallard, tige des seigneurs de Varende.

Il y eut un 1^{er} Jacques de Château-Thierry dont la veuve Jeanne de Bougis vivait encore en 1679; il avait échangé son fief avec Gilles de la Houssaye, esc., seigneur de Gaillon, contre ce dernier fief.

Château-Thierry : *de gueules à la devise abaissée d'argent surmontée d'un faucon d'or tenant un rameau de 8 feuilles d'argent*.

Gilles de la Houssaye rendit aveu, le 7 septembre 1633, pour le fief Montean, appelé autrefois Bérrou.

Lors de la recherche de de Marle, Claude de la Houssaye, seigneur de Montean fut reconnu d'ancienne noblesse; après lui on trouve en 1772, messire Bon-Jean-Nicolas de la Houssaye, seigneur de Montean.

Les deux frères de la Houssaye de Montean, derniers possesseurs de la terre de Montean, sont morts tous deux sans postérité sous la Restauration.

La Houssaye de Montean : *d'azur, à un houx à trois feuilles arraché d'or*.

DAME-MARIE, cant. de Breteuil à 177 m. d'alt. — sol : Alluvium ancien, craie blan-

(1) M. Semelaignes, *Conches*.

che. — *Chemin de 9^e com.* n° 6, d'Evreux à Verneuil. — *ch. d'int. com.* n° 48, de Tillières-sur-Avro à Condé-sur-Etan. — Surf. terr. 1141 hect. — Pop. 201 hab. — 4 contrib. 3,933 f. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 2,198 f. — Percep. de la Gueroude. — Rec. cont. ind. de Breteuil. — Réunion pour le culte à Saint-Ouen d'Athez. — Ecole mix. de 28 enf. — 5 per. de chasse. — Dist. en kil. aux ch. l. de départ. d'arr. 30, de cant. 8.

Dépendances : LE BOULAY, LA BROUSSE, CHAINQUIN. LE COUDRAY, L'ÉPINAY, LES FAVERIEUX, LE FOUR, LES HAYES, LA MESANGÈRE, MONTEAN, QUATREBOUGES, LA ROUSSIÈRE.

Agriculture : Céréales. — 3,000 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 3 patentés.

DAMPMESNIL.

Paroisse des : Arch. du Vexin normand. — Doy. de Baudemont. — Vic. Bail et Elec. de Gisors. — Parl. et Gén. de Rouen.

Aveny a été réuni à Dampmesnil en 1808; nous consacrerons un paragraphe à chacune de ces paroisses.

§ 1^{er}. DAMPMESNIL.

On a écrit autrefois Domesnil, qui peut s'interpréter par le manoir du seigneur. L'église était dédiée à saint Pierre et saint Paul : l'archevêque en était patron, ce qui suppose que la paroisse faisait primitivement partie des grands domaines qu'avait l'église de Rouen dans le Vexin.

Dès le x^e siècle, il existait une seigneurie et une famille de Domesnil. Ybbert de Domesnil fut témoin vers 1060 à la donation de l'église d'Authevernes à l'abbaye de la Trinité du Mont (1).

La charte de fondation de l'abbaye du Trésor, datée de 1228, constate que Robert du Bos donna au nouveau couvent tout ce qu'il avait entre Cantepie, Domesnil et le Pré Rahier.

Vers 1250, le pouillé d'Eudes Rigaud nous apprend que l'archevêque est patron de Saint-Pierre de Dampmesnil (2) qui renferme 12 paroissiens et que le revenu est de 12 l. t.

La famille Le Brun possédait Dampmesnil au xiv^e siècle. A l'échiquier de Pâques 1386, on trouve cité messire Jehan Le Brun, dit Brunet, chevalier, seigneur d'Aveny et de Douxmesnil.

Le 12 mars 1405, Pierre le Mesrees, *esc.*, vendit à Jacques Letourneur et à Robert

(1) *Diet. hist.* voir Authevernes.

(2) Il paraît que l'on a écrit ainsi quelquefois le nom de Dampmesnil.

(3) M. de Beaurepaire, 845.

Alorge, son gendre, un 8^e de fief sur Aveny et Aumesnil avec les deux fiefs Lirois et du Chevalier qui en dépendaient, ce n'était cependant pas le fief appartenant à la famille Lebrun.

Robert Alorge échangea son fief d'Aveny-Aumesnil, en s'en réservant le manoir et les jardins, le 13 mai 1424, contre un fief de plaines armées à Sainte-Marie-des-Champs et Vatimesnil (1).

En 1460, ce même fief appartenait à Simon Lemaire, qui plaidait avec l'archevêque de Rouen, au sujet de la cure de Douxmesnil, dont il prétendait être patron.

Vers 1476, Jehan de la Viouville, bailli de Gisors, était seigneur de Aveny et Douxmesnil. Lors de son décès, en 1510, il fut inhumé dans une chapelle de l'église de Gisors qu'il avait fondée. Dans le même temps, le patronage de Dampmesnil était par usurpation entre les mains de François d'Orléans 1^{er} du nom, duc de Longueville, baron d'Etrépagny.

Par la suite des temps, la terre de Dampmesnil avec celle d'Aveny échet à la maison de Montmorency. Le 2 juillet 1695, François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg et de Piney Rumeru, etc., était aussi seigneur de Gaillardbois, baron de Dangu, Gisencourt, Vesly, Vervelles, Rosay (1), Lorleau, Tonffreville, Harquency, Aveny et Dampmesnil. Ce grand homme fut l'élève et l'émule de Condé. La campagne de Hollande, en 1672, et les brillantes victoires de Fleurus, Steinkerque et Norwinde ont immortalisé son nom.

En 1687, la cure de Dampmesnil valait 400 l., la paroisse comptait 200 communicants. Le curé écrit, en ce qui concerne les secondes noces, qu'après la messe de mariage, l'épouse s'enfuit brusquement de l'église et avec tumulte. On conservait dans l'église des reliques de saint Arnould d'Iveline et de sainte Scariberge, sa femme.

Dampmesnil partagea le sort de Dangu ; il fut vendu, le 8 juin 1714, par Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg à Louis Jubert, marquis de Bouville; il appartint ensuite à Charles-Guillaume de Broglie, dit le marquis de Broglie, fils aîné du premier maréchal de Broglie. A sa mort, arrivée le 15 juin 1751, cette terre passa à Charles-Guillaume-Louis de Broglie, son fils, seigneur de Buhly, Saint-Clair et Montjavoult et à Mario-François de Broglie, mariée au comte de Lignérac.

Ici se place un procès qui donna lieu à un *Factum* manuscrit que nous avons sous les yeux. Le 1^{er} maréchal de Broglie avait un frère nommé le comte de Revel, qui mourut en 1720, laissant une fille, Françoise de

(1) Aveu manuscrit.

Brogie, née en 1719, dite Mademoiselle de Revel. A cause du douaire accordé à sa mère, cette demoiselle réclama hypothèque de 6,000 l. sur Aveny et Dampmesnil, puis elle demanda au marquis de Brogie, son cousin, ces deux terres en échange de sa dette, ce qui lui fut accordé. Elle mourut sans alliance et sa succession fut disputée entre son frère utérin, Nicolas de Changy, comte de Roussillon, et son cousin le marquis.

M. du Fayet est le propriétaire actuel de cette terre.

§ 2. AVENY.

Aveny tire peut-être son étymologie de *Advenacum*, domaine de l'étranger. Son église était dédiée à la sainte Vierge.

A la fin du XII^e siècle se révèle une famille d'Aveny dont deux membres sont nommés parmi les premiers témoins de la charte de fondation de la chapelle de N.-D. des Halles à Fours.

En 1180, Guillaume d'Aveny paya 10 s. au Trésor pour une terre contestée. Un article à demi effacé du rôle de 1184, ferait penser que le domaine de Mathieu d'Aveny était entre les mains du roi, puisque le receveur du prince en percevait le revenu (1).

Il résulte d'une lettre adressée au roi Jean, que Guillaume d'Aveny était employé à l'escorte des convois d'argent. Avec trois autres chevaliers il amena d'Angleterre au Trésor de Rouen une somme importante au moment des dernières luttes qui amenèrent la conquête de Normandie (2).

Vers le milieu du XIII^e siècle, Pierre Le Brun, chevalier, était patron de la paroisse d'Aveny, qui renfermait 34 chefs de famille et dont la cure valait 16 l. de revenu.

Du temps d'Eudes Rigaud, de 1248 à 1275, Jehan Lebrun, chevalier, avait succédé à Pierre dans la seigneurie de Berthonville et probablement aussi dans celle d'Aveny.

En 1330, Jehan Lebrun, *esc.*, est compté au nombre des seigneurs du Vexin qui relevaient de l'archevêque de Rouen, dans le Vexin normand.

Messire Jehan Lebrun, chevalier, fut convoqué à Vernon, pour le lendemain de la Chandeleur 1350, avec d'autres seigneurs, par l'ordre de Jehan, duc de Normandie (3); il doit être le père de Jehan Lebrun, chevalier, dit Brunet, seigneur d'Aveny et de Dampmesnil, mentionné à l'échiquier de 1380.

Guillaume Moran d'Aveny donna en 1376 à la confrérie de N.-D. Miout de Gisors 5 l. de rente.

- (1) Antiquaires de Normandie, t. 14, p. 23.
 (2) L. Delisle, *Revenus*, etc., p. 61.
 (3) Actes normands, p. 386.

Jehan Le Brun, seigneur d'Aveny, fut nommé arbitre pour concilier les droits des deux seigneurs d'Amécourt, Pierre de Saint-Claire et Guillaume Busquet (1).

Jacques Lebrun, probablement fils de Jehan, seigneur de Palaiseau et d'Aveny, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415; un peu plus tard, le 11 avril 1419, le roi Henri donnait à Roger Imgerland la terre et domaine d'Aveny, propriété de Jehan Lebrun, chevalier, jadis sire d'Aveny, qui persistait dans sa rébellion (2).

Aveny appartenait en 1460 à Simon Le Maire et il passa dans les mains des divers possesseurs de Dampmesnil que nous avons énumérés plus haut.

En 1532, le chapitre de Rouen présenta un aveu du fief de l'île à Gisors, dont relevait le fief d'Aveny (3).

Le marquis de Brogie était encore seigneur d'Aveny en 1774, lors de la confection du terrier de Fours. De cette baronnie relevait Nainville, dont relevait à leur tour Aveny et Dampmesnil, par un plein-fief de haubert, avec droit de présenter aux deux paroisses.

En 1775, M^{me} la comtesse de Lafayette était dame de la paroisse d'Aveny, qui renfermait 105 ares de terre, 50 arpents de prairie, 72 de bois et 5 de vignes, la paroisse payait 607 l. d'impôts dont 425 étaient acquittés par M^{me} de Lafayette.

La Fayette : *de gueules à une bande a'or et une bordure de vair.*

Au XVIII^e siècle, il existait un pont sur l'Épte à Aveny.

DAMPMESNIL, cant. d'Ecos, sur l'Épte, à 145 m. d'alt. — Sol : Alluvions contemporaines, calcaire, craie. — R. d. n^o 26, de Gisors à la Roche-Guyon. — Surf. terr., 561 hect. — 4 contrib., 2,768 fr. en ppal. — Rec. ord. bud. com., 2,385 fr. — □ et Percep. d'Ecos. — Rec. cont. ind. de Tournay. — Paroisse. — Ecoles de garçons et de filles recevant 39 enf. — 1 maison d'école. — Bur. de bienf. — 4 déb. de boissons. — 10 per. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 48, d'arr. 23, de cant. 3.

Dépendances : AVENY.

Agriculture : Céréales. — 600 arbres à cidre, 50 ares de vignes.

Industrie : 1 moulin, 2 briqueteries. — *Patentés*, 8.

LES DAMPS.

Paroisse des vic. élec. de Pont-de-l'Arche. — Dioc., bail., parl. et gén. de Rouen.

(1) M. Lebourier, Amécourt.

(2) C'est-à-dire sa fidélité au roi de France.

(3) On sait que l'Église de Rouen possédait primitivement le principal fief de Gisors avec toutes ses dépendances.

Les médailles romaines et les restes de constructions antiques trouvés aux Damps, ont fait supposer à M. Rever qu'il fallait y placer la station d'Ugade, indiquée par les itinéraires entre Rouen et Evreux; il paraît en effet que cette ancienne ville gauloise s'étendait sur la rive de la Seine, depuis Caudebec jusqu'aux Damps.

Au reste, les Damps, heureusement placés sur la Seine, au confluent de l'Eure, avaient autrefois un port sur le grand fleuve, déjà célèbre du temps des Romains. Il s'y livra en 896, entre les pirates du Nord et les Français, un combat dont le récit se trouve dans Guillaume de Jumièges (1). « Rollon, dit-il, s'étant emparé de Rouen, méditait la ruine de Paris. Lui et les siens détachant alors leurs navires sillonnèrent les flots de la Seine et vinrent s'arrêter aux Damps, que l'on appelle aussi Arches (2). Renaud, généralissime des troupes françaises, ayant appris l'arrivée des payens, se porta au-devant d'eux, sur le fleuve de l'Eure, avec une vaillante armée, et envoya en avant, avec d'autres députés, Hastings, qui habitait Chartres et connaissait leur langage; il vint à eux en suivant le cours de la rivière d'Eure. »

« Il leur demanda ce qu'ils voulaient; Rollon répondit qu'ils ne voulaient se soumettre à personne, mais se rendre maître de tout ce qu'ils pourraient conquérir. »

« Hastings alla porter cette réponse au chef français. Pendant ce temps, Rollon et ses Normands se firent des retranchements et une redoute en forme de château; ils se fortifièrent derrière une levée de terre, en laissant au lieu de porte un vaste espace ouvert. »

« A la pointe du jour, les Francs se rendirent à l'église Saint-Germain de Louviers (3), entendirent la messe, participèrent au corps et au sang du Christ. Partant de là, ils aperçurent bientôt sur la rive du fleuve les vaisseaux des pirates, et ceux-ci cachés derrière leurs retranchements. L'attaque a lieu sur-le-champ; mais les Normands, cachés et recouverts de leurs boucliers, se relèvent. Roland, porte-enseigne du général des Francs, s'élança avec ardeur; il est tué au premier choc. Sa mort entraîne la fuite des assaillants, et Rollon peut ensuite sans obstacle lever son camp des Damps et s'avancer sur la Seine jusqu'à Meulan. »

(1) Ce combat paraît avoir été confondu.

(2) Pont-de-l'Arche aurait donc été bâti sur le territoire des Damps, qui s'étendait jusqu'à Bonport et Criquelieux-sur-Seine.

(3) C'était alors une simple chapelle. M. Lebeurier pense qu'il s'agit ici de Saint-Germain d'Alisy; mais l'ensemble du récit montre que les Francs occupaient la rive gauche de la Seine tandis qu'Alisy se trouve sur la droite.

Lorsque les Normands se furent fixés dans le pays, les Damps firent partie du domaine ducal. Il y existait surtout des pêcheries importantes. Vers 1020, Richard II donna aux moines de Saint-Père huit seines (1), dont deux dans le port des Damps, deux à Elbeuf, etc. En 1023, il donna également aux moines de Fécamp des pêcheries aux Damps. L'année suivante, il gratifiait l'abbaye de Jumièges, de l'église des Damps et de trois hôtels ou fermiers. Cette dernière libéralité fut confirmée par le roi Henri II en 1174.

Hervé des Dans figure dans le compte du receveur de la baillie du Vaudreuil en 1180, pour une amende de 10 s. pour vin surveudu.

En avril 1232, Godefroy des Dans, clerc, vendit à Robert, fils de Richard, de Lery, un héritage à Lery, relevant du fief de la Senne, pour le tenir à l'avenir de l'abbaye de Bonport.

Une chartre de Simon Bonard, de 1235, fait mention d'un chemin de Lery aux Damps.

Au mois de mars 1248, une femme nommée Philippe des Dans, acheta de Jean Rigneut, du Pont-de-l'Arche, une pièce de terre, moyennant 60 s. t.

On trouve dans divers actes de vente de 1259, 1261 et 1281, les noms de Guillaume Cornard, Jehan Lemoine, Sylvestre Porsonnier, Richard Lestoré, Etienne Legallois, Sylvestre des Dans, Vivien des Dans et autres, tous habitants de la paroisse.

André des Dans afferma, le 20 août 1284, une pièce de terre à Regnault d'Ybermens, pour 6 s. de rente; l'année suivante, il vendit aux religieux de Bonport 5 s. de rente qu'il avait sur un pré à Lery, moyennant 40 s. de monnaie courante.

En 1303, les pêcheurs des Damps et de Limaye pouvaient pêcher dans toute la garrenne de Lery lorsque la Seine était débordée (2).

En mai 1331, Philippe le Bel donnait à Etienne de la Chapelle, son cuisinier, des héritages assis aux Damps, à Lery et dans les environs, qui avaient été confisqués sur Robert de Gasny, pendu pour ses démerites. Il se trouve que ce domaine de Lery appartenait alors à Blanche de France, fille de Philippe le Long, qui en avait hérité de sa mère Blanche de Bourgogne, morte en 1330. Cette princesse prétendit que les biens du supplicié lui appartenaient par échoite, et avec l'approbation de sa famille, elle les donna à deux religieuses de Longchamps; mais Guillaume de la Chapelle, fils d'Eustache, fit une vigoureuse résistance en s'appuyant sur la donation faite à son père. Le roi intervint par lettre de juillet 1335 et

(1) Filets de pêche.

(2) Vicomte de l'Eau, 140.

ordonna l'exécution d'une décision de ses gens des comptes, qui avait adjugé les héritages à Blanche de France.

Laurent des Damps est cité dans la lettre de Philippe de Valois dont nous venons de parler.

La paroisse des Damps avait dans la forêt de Bord des droits importants dont on trouve l'énumération dans le coutumier des forêts, rédigé vers 1401, puis dans deux actes subséquents de 1424, 1445, et enfin dans un arrêt du conseil de 1673, déposé aux archives de l'Eure (1).

Henri VI, roi d'Angleterre, confirma aux religieuses de Lougchamps, le 20 février 1434, les biens qu'elles possédaient aux Damps et dans les environs (2).

On trouve aux Damps, en 1612, N. H. Gratien de la Faye, membre d'une famille distinguée qui est restée pendant plusieurs siècles dans les environs de Pont-de-l'Arche, Adrien de la Faye, fils de Nicolas et de Marguerite de Farouil, habitait les Damps lorsqu'il fut maintenu de noblesse en 1636. Il faut en dire autant d'Antoine de Hôris, qui paraît avoir eu la seigneurie du Mesnil de Poses.

La Faye: de gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une croix fleurdoyante et en pointe d'une tour, le tout d'or.

Heris: d'argent, à la bande d'azur chargée de trois mollettes d'or, à la bordure en grésée de gueules.

Le 22 juillet 1681, une ordonnance de Louis XIV permettait aux Damps la culture du tabac, mais les plantations ayant été détruites, un arrêt du conseil du 9 août 1723 accorda aux habitants des Damps une diminution de 395 l. sur leurs tailles.

Le bac de l'hôtellerie de la Maison Rouge à la Garenne et aux Damps appartenait au seigneur de Rouville, qui le donnait à ferme avec l'hôtellerie et le droit de pièce du fief de la Bosse, servant à attacher les bateaux montants et avalants (3).

D'après un aveu du président Portail, châtelain du Vaudreuil, l'église et le manoir des Damps faisaient partie de son domaine fleffé.

Fief. LA BARRE DES DAMPS. De 1206 à 1238, on voit figurer dans les chartes de Bonport, soit comme vendeur, soit comme témoin, un Guillaume Barre ou de la Barre, qui était de Lory, et qui pouvait tirer son nom de la Barre des Damps.

Robert Roudart et une femme nommée Philippe Goujon, en raison de terres sises à la Barre des Damps et dans le voisinage, devaient porter à l'abbaye de Saint-Ouen tout

le poisson qu'ils prenaient, depuis Crémenville jusqu'à l'embouchure de l'Eure.

Le 7 janvier 1682, Pierre de Lux, *esc.*, sieur de la Barre, demeurait en la paroisse des Damps.

Lux: écartelé: au 1 d'or, à trois pals de gueules; au 2, d'azur, à la tête de licorne d'argent; au 3, d'azur, à l'aigle éployée d'argent; au 4, de gueules, au *loupard couronné d'or*.

En 1743, Nicolas Grospoisson, arpenteur, était syndic des Damps (1).

LES DAMPS, cant. de Pont-de-l'Arche, au confluent de la Seine et de l'Eure, bac à voitures sur l'Eure, à 12 m. d'alt. — Sol: alluvions contemporaines. — Surf. terr., 474 hect. — Pop., 281 hab. — 4 contrib., 2,216 f. en ppal. — Rec. ord. budg. com., 822 f. — *De*, percep. et rec. cont. ind. de Pont-de-l'Arche. — Réunion pour le culte et l'inst. à Pont-de-l'Arche. — Bur. de bienf. — 4 déb. de boissons. — 2 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 35; d'arr., 12; de cant., 2.

Dépendances: LE FORT-BUISSON, LE VAL.

Agriculture: céréales, plantes sarclées.

Industrie: Nèant. — 6 *patentés*.

Canton de Damville

(ARR. D'EVREUX).

Topog. — Le canton, borné au N. par celui d'Evreux (sud), au S. par ceux de Nonancourt et de Verneuil, à l'E. par le canton de Saint-André, et à l'O. par ceux de Breteuil et de Conches, présente une surface à peu près entièrement plane, la vallée de l'Iton, qui est étroite et peu profonde et quelques petits ravins qui s'embranchent sur la rive gauche, produisent seuls de légers accidents de terrain.

Surf. terr. — En hect., 18,116, savoir: Terres labourables, 13,835. — Prés et herbages, 185. — Bois, 2,204. — Vergers et jardins, 519. — Terrains divers incultes, 767. — Routes, chemins, etc., 425. — Rivières et cours d'eau, 33.

Géologie. — Les principaux terrains dont la présence a été constatée, sont: le minéral de fer, le diluvium, les sables supérieurs, les meulrières et la craie.

Cours d'eau. — Le seul cours d'eau est l'Iton, qui entre dans le canton sur le territoire de Gouville. Autrefois ses eaux disparaissaient entièrement à Viollet; mais les travaux d'étanchement qui ont été faits leur ont permis de reprendre leur ancien lit que l'on appelait *Sec-Iton*.

Voies de communication. — R. nat. n° 154 d'Orléans à Rouen effleure le canton et passe à Thome. — R. dép. n° 20 de Damville à Pont-Audemer par Conches. N° 21 de Rugles

(1) Vaudreuil, p. 196.

(1) Notes Le Prévost.

(2) On a vu comment ces dames avaient obtenu ces biens provenant de la forfaiture de Robert de Gasny.

(3) M. de Beaurepaire, vicomte de l'Eau.

à Pacy par Gouville, Damville et Corneuil. — *Chemin de gde com.* n° 6 d'Evreux à Verneuil par Damville et Roman, n° 6 bis de Damville à Nonancourt par Minières et Morainville, n° 37 d'Evreux à Breteuil par les Essarts, n° 38 de Damville à Tillières par Granvilliers, n° 50 de Damville à Elbeuf par Villiers-sur-Damville, n° 63 du Saecy à la Forrière-sur Risle par les Essarts. — *Chem. d'int. com.* n° 20 de la Vieille-Lyre à Marcilly-sur-Eure par le Roncenay, Damville et Creton, n° 37 d'Avrilly à Emanville.

Population : 6,101 habitants.

Div. adm. : 22 communes, Damville, Authenay, Avrilly, Boissy-sur-Damville, Chanteloup, Corneuil, Coulonges, Creton, les Essarts, Gouville, Granvilliers, Hellenvilliers, l'Hosmes, Manthelon, les Minières, Morainville-sur-Damville, Roman, le Roncenay, le Saecy, Thomet, la Sogne, Villalet, Villez-Champ-Dominel. — 2 ch.-l. de perc. : Damville et Corneuil.

Les contributions du canton pour 1867 s'élevaient en ppal :

Foncieres.....	57,295	} 78,419 fr.
Personnelles et mobilisées.....	8,579	
Portes et fenêtrées.....	7,186	
Patentes.....	5,359	

Les recettes ordinaires prévues en 1867 aux budgets des communes du canton s'élevaient à 54,718 fr., y compris la somme de 12,208 fr. 20 c., montant des revenus communaux et des droits de places et octrois.

Contrib. ind. : 3 buralistes à Damville, Corneuil et Morainville. — Roc. de Conches et de Breteuil.

Div. ecclésiast. : 1 cure au ch.-l. — 12 succ. à : Boissy-sur-Damville, Corneuil, Coulonges, Creton, les Essarts, Gouville, Granvilliers, Hellenvilliers, Manthelon, Roman, Thomet et Villez-Champ-Dominel.

Etablissem. de bienf. — Damville, Creton, Corneuil, Gouville, Granvilliers, les Essarts, Manthelon, Thomet et Villez-Champ-Dominel ont des bureaux de bienfaisance.

Div. jud. : 1 juge-de-peace et son greffier. — 2 notaires. — 1 huissier. — 1 commissaire de police.

Instruct. pub. : 1 école spéciale de garçons. — 1 pension de demois. — 1 école spéciale de filles. — 10 écoles mixtes. — 290 garçons et 252 filles reçoivent l'instruction primaire. — 52 garçons et 46 filles sont admis gratuitement. — Les communes possèdent 11 maisons d'école et en louent une.

Elections. — Nomme 1 conseiller gén. et 1 conseiller d'arrond.

Force publ. : 4 gendarmes, 1 brigadier. — 1 comp. de sapeurs-pompiers au ch.-l.

Agriculture : Céréales, prairies, élevage de moutons et bestiaux. — *Industrie* : 17 moulins à blé. — Commerce sans impor-

tanco. — *Foires* à Damville et à Avrilly, *marchés* à Damville.

DAMVILLE.



Paroisse des dioc. d'Evreux. — Vic. et Eleo. de Conches. — Parlem. de Rouen. — Gén. d'Alençon.

Mousseaux a été réuni à Damville le 2 février 1808, et nous leur consacrerons à chacun un paragraphe.

§ 1^{er}. DAMVILLE.

Damville dut son importance à sa situation sur la frontière normande; elle formait du côté de la France, avec Tillières et Breteuil, une ligne de forteresses qui arrêta souvent l'ennemi; l'origine de son nom est assez difficile à interpréter. C'était un village dès l'époque gallo-romaine, et le vocable de Saint-Evroult nous ferait croire qu'il a été évangélisé par ce saint, qui fit des courses apostoliques dans le pays d'Ouche, où il fonda jusqu'à quinze petits monastères.

Lorsque le duc Robert, vers 1035, confia Tillières au vaillant Gislebert, 1^{er} du nom, que sa chevelure inculte a fait surnommer Crespin; il dut lui remettre en même temps Damville, Bourth et tout le pays voisin à surveiller. C'est alors que la forteresse de Damville fut bâtie, et que le village qui l'entourait prit de l'importance. Malgré son désir de défendre Tillières, Gislebert fut forcé de le céder au roi de France; son nom parait avec ceux des grands seigneurs du temps dans une charte de 1045. Il avait épousé la fille de Foulques-le-Vieux, seigneur d'Alençon, dont il eut trois fils, Gislebert, Guillaume et Robert. Les deux premiers sont rendus célèbres entre les guerriers normands, et le troisième mourut en Orient.

Gislebert fut continué, par le duc Guillaume, dans le commandement que son père exerçait sur l'Avre. Guillaume son frère reçut un poste non moins périlleux, celui de garder la Normandie du côté de l'Epte et d'occuper la tour de Neufles, sentinelle avancée de la puissance normande dans le pays (1).

On ne trouve point les noms des deux Crespin sur *les marbres de Dive*: ils gardaient sans doute les frontières normandes, pendant l'expédition d'Angleterre, à laquelle Milon Crespin, leur frère naturel, prit seul part.

(1) Gisors ne fut fortifié que plus tard, sous Guillaume I^{er} Roux.

En 1050 et en 1060, Gislebert et Guillaume furent témoins de deux chartes, l'une pour le Mont-Saint-Michel et l'autre pour Saint-Julien du Mans. Entraîné probablement par l'affection que son frère Guillaume portait à l'abbaye du Bee, où il avait mis un de ses fils, Gislebert, fit, vers 1070, à l'abbaye du Bee des dons importants, parmi lesquels nous voyons figurer l'église de Damville, avec la dime de tous les revenus, la dime d'une demi-charnne, des moulins et des fours de la paroisse, avec la terre de Rainauld, Gottevrard.

Les vassaux du chapelain de Tillières imitèrent leur suzerain. Raoul de la Cunelle et son fils donnèrent au Bee un peu de terre à Tillières et 30 acres à Damville (1).

Gislebert ajeta encore à ces libéralités, une moitié de moulin à Damville; mais pour prix de cette concession, Gautier, moine du Bee, prieur de Tillières, lui donna un cheval en présence de Gislebert Crespin le Jeune et de Richard, fils du donateur.

Gislebert, 1^{er} du nom, vivait encore en 1091, puisqu'il fut témoin de la charte de Raoul du Bois, concernant Amfreville-la-Campagne; il était remplacé, en 1100, par Gislebert III, qui signa avec sa femme, nommée Laurentia, et Hersende, sa mère, un acte d'Ursus, pour le recouvrement de Gauville.

En 1119, un parti français, sous les ordres de Guillaume de Chaumont, ayant essayé de surprendre Tillières, fut surpris lui-même par Gislebert III, qui s'élança sur le chef, le fit prisonnier et en tira 200 mares d'argent. En 1130, il confirma avec Gislebert, son fils et sa femme, Laurentia, une donation de Guillaume Malet, au Bee.

Gislebert IV, fils du précédent, étant en guerre avec Hugues de Châteauneuf, appela le roi Henri 1^{er} à son aide, en 1152, et prit part à l'incendie de Brezolles, qu'il posséda quelque temps, car il donna la dime de tous les péages de ce bourg aux religieux du Bee.

Gislebert fut compris dans la paix conclue en 1154 entre Louis-le-Jeune et Henri, comte d'Anjou, depuis roi d'Angleterre; il avait épousé Julienne de l'Aigle, fille de Richer, baron de l'Aigle, devenue, après la mort de son mari, prieure des religieuses de la Chaise-Dieu.

A la fin du xii^e siècle, Damville avait déjà acquis une telle importance, qu'il était devenu le chef-lieu d'un doyenné. En 1161 et en 1170, Richard, doyen de Damville, servit de témoin à deux chartes de Rotrou, évêque d'Evreux, puis archevêque de Rouen.

(1) Richard, fils du comte Gilbert de Brienne, témoin de cette charte, n'était pas le fils du donateur, comme l'a cru M. Ange Petit; il était doyen de Damville et non seigneur de la localité.

Gislebert V, fils de Julienne de l'Aigle, fut témoin, en 1171, avec Gilles, évêque d'Evreux, de la donation des dîmes de Dreux à l'abbaye du Bee, par Simon de Grandvilliers. Un peu plus tard, il se jeta dans la révolte de Henri, Court-Mantel, contre son père, le roi Henri II; il s'attira ainsi la colère du prince. En sortant de Verneuil, en 1173, Henri se dirigea sur Damville, qu'il emporta d'assaut.

Il paraît que lors de la paix, qui arriva en 1183, par suite de la mort du jeune Henri, le château de Damville ne fut pas rendu à Gislebert, mais qu'il fut donné à Simon d'Anet, seigneur français, déjà possesseur d'Illiers, de Croth, etc.

A dix ans de là, Richard-Cœur-de-Lion possédait le château de Damville et dépensait des sommes considérables pour le fortifier. Il y entretenait une garnison, dont la solde lui coûta 50 l. Pour recouvrir la tour de Damville, y construire un moulin, faire une barbacane, on dépensa en totalité 244 l. que nous estimons à plus de 25,000 de notre monnaie actuelle.

Vers 1192, Héloïse de Saint-André donna 60 s. de rente pour le chapelain de l'évêque d'Evreux et 30 s. pour le chapitre, à prendre à perpétuité sur le mariage de la donatrice, à Damville (1).

Dans le traité du Goulet, en 1200, il fut stipulé que Tillières, Damville, etc., resteraient au roi Jean; mais il ne les conserva pas longtemps; car en 1202, Philippe-Auguste en jouissait déjà. On porte en dépense pour son compte 35 l. 2 s. pour conduire des bateaux de Breteuil à Damville et les ramener.

Le domaine de Damville fut compris avec les châteaux de Conches et Nonancourt, dans la donation faite, en février 1205, par Philippe-Auguste à son cousin, Robert de Courtenay.

Le doyen de Damville figure, en 1210 et 1223, dans deux actes concernant l'abbaye de l'Estrée.

Les Chartes de la Noe, en 1238, nous offrent le nom de Martin de Damville, fils de Roger de Conches. En 1239, Robert de Courtenay fit le voyage d'outre-mer et mourut en Palestine, peu de temps après son arrivée.

Lors du partage de sa succession entre ses six fils, Robert de Courtenay, le quatrième, destiné à l'église, eut une rente de 50 l. à

(1) Cette donation ressort du texte suivant : « Le jeudi, jour de Saint-Gilles, les Gallois du roi d'Angleterre, à son insu, pénétrèrent sur le territoire français et brûlèrent le château de Simon d'Anet, savoir : Damville, etc., et sans épargner personne, ils massacrèrent tous ceux qui leur tombèrent sous la main.

prendre sur la baronnie de Conches (1), mais bientôt il eut en échange les seigneuries de Nonancourt et de Damville dont il jouissait en 1243, n'étant que simple clerc. Il devint doyen de Chartres en 1251 et fut élu évêque d'Orléans en 1258; il accompagna saint Louis à la croisade en 1270 et bientôt il eut la douleur de le voir mourir, après l'octave de l'Ascension. Dès le mercredi suivant, les grands seigneurs qui entouraient le Saint Roi, firent hommage pour leurs fiefs à son fils aîné, Philippe III. L'évêque d'Orléans rendit un double hommage, l'un pour Nonancourt et l'autre pour Damville.

Ce prélat était de retour en France en 1273, et peu après, il vendit Damville, car le 25 février 1275, il data de Sens une lettre commune par laquelle il annonçait à ses principaux feudataires qu'ils avaient changé de suzerain, par suite de la vente qu'il avait faite à Pierre de Broce (2), chambellan du roi, de son domaine de Damville.

En décembre 1275, Philippe le Hardi pour récompenser Pierre de la Broce de son dévouement, lui donna pour lui et ses descendants le droit de haute et basse justice sur Damville et sur une partie de Charnelles qu'il venait d'acheter; il permit l'aliénation du bois appelé le Taillis, qu'il affranchit du droit de tiers et danger, et enfin il renonça à son droit de garde noble, sur les descendants de Pierre de la Broce, jusqu'à la 3^e génération.

Le 17 juillet 1276, Jehan Le Tailleur prit à bail la prévôté de Damville avec les cens, rentes, etc., excepté les aides et reliefs réservés au seigneur, moyennant 300 l. t. par an. Le preneur fut en outre chargé des fiefs et aumônes en blé; le seigneur devait payer les redevances en deniers; enfin faculté fut réservée pour Jehan Le Prévost, de placer des nasses à anguilles dans les moulins de Damville.

Dans le même temps, Pierre de la Broce, à la suite d'un accord fait avec ses tenanciers de Charnelles, obtint la réunion de ce qu'il possédait dans cette localité, à son fief de Damville.

La même année, le seigneur de Damville accusa la reine, Marie de Brabant, d'avoir empoisonné Louis de France, l'aîné des enfants issus du premier mariage de son mari avec Isabelle d'Arragon. Marie courrait risque d'être punie de mort tant les indices étaient graves; mais Jean, duc de Brabant, son frère, envoya un chevalier pour délier l'accusateur qui n'osa pas accepter le com-

bat. Le duc le poursuivit avec acharnement, s'empara de sa personne et le pendit sans miséricorde; par suite, ses biens furent réunis à la couronne.

Philippe le Hardi avait eu l'intention de récompenser les services de Mathieu de Montmorency, grand chambellan de France, mais sa mort, arrivée le 6 octobre 1285, l'empêcha d'exécuter ce dessein. A peine eut-il fermé les yeux que son fils et héritier, Philippe le Bel, s'empressa, par des lettres datées de Narbonne, en octobre, de donner au grand chambellan une rente de 500 l. t.; pour arriver à ce chiffre, il lui abandonna le domaine de Damville et ordonna une enquête sur la valeur du fief, afin de parfaire la différence.

Mathieu de Montmorency, le nouveau seigneur de Damville, surnommé le Grand, accompagna Philippe III en Arragon, en 1285. En février 1293, le roi régla l'indemnité ou pension qu'il lui avait promise. Damville était estimé 241 l. 4 s. 8 d. de revenu; le roi Philippe y ajouta diverses rentes et les fougues d'un certain nombre de paroisses voisines; il lui accorda la haute-justice de Damville, sauf l'hommage dû par le baron de Tillières qu'il se réserva, mais à la charge de fournir un chevalier, pendant 40 jours, pour la garnison de Breteuil et une robe au sénéchal de la seigneurie de Tillières.

Afin d'augmenter son fief de Damville, Mathieu de Montmorency acheta, moyennant 90 l. t., la terre et le pré de la Garrenne.

En 1302, Guillaume Gincestre était bailli de Damville, pour Mg^e de Montmorency.

Le seigneur de Damville prit part à la guerre de Flandres en 1303, et mourut en 1305; son fils, Mathieu V, le suivit au tombeau la même année sans laisser de postérité. Jean de Montmorency, son frère puîné, hérita des biens de sa maison. Il paraît s'être occupé avec zèle des intérêts de sa terre de Damville; il eut une discussion en 1313 avec le chapitre d'Evreux au sujet du fief d'Arpentigny aux Essarts, dont il réclamait l'hommage à cause de sa seigneurie de Damville (1). En 1323, il renonça à acquiescer les moines du Bec, au sujet du patronage de Roncenay. Peu après, en 1325, ces religieux lui donnèrent la sépulture à côté de son père, dans le prieuré de Sainte-Honorine de Conflans.

Charles de Montmorency, fils aîné de Jehan, remplaça son père en 1325. De son temps, une contestation s'éleva entre l'abbé du Bec et Bertrand des Authieux, curé de Damville, au sujet des dîmes des bois croissants dans la paroisse. A la suite d'une enquête, l'évêque d'Evreux, Geoffroy du Plessis,

(1) Notes Le Prévost.

(1) Notes Le Prévost, Saint-André.

(2) Il était originaire de Touraine; il fut d'abord chirurgien, puis chambellan de Saint Louis, fonction qu'il continua sous son fils.

qui avait été choisi pour arbitre, jugea le 27 septembre 1337, que les dîmes appartenaient à Bertrand comme curé, sauf le droit des religieux à percevoir les grosses dîmes dans les bois ou croissent les châtaigniers ; quant aux bois que l'on planterait à l'avenir, le Boc devait avoir deux parts des dîmes et le curé une. Les moines avaient deux parts de la dime du pare du seigneur de Damville.

Charles de Montmorency, devenu maréchal de France, tint Charles VI sur les fonts baptismaux en 1368, et lui donna son nom.

La même année, des Bretons entrèrent en Normandie, pour guerroyer dans les domaines de Charles-le-Mauvais ; ils pillèrent les environs de Breteuil et s'approchèrent de Damville, l'un d'eux, pris et blessé, fut apporté dans le bourg (1).

Le sire de Montmorency fut affranchi de la garde du château de Tillières ; il vint comme otage en 1370 et il mourut en 1381.

Lorsque Charles de Montmorency avait marié sa fille Jeanne, le 29 septembre 1378, avec Guy de Laval, il lui avait donné Damville, mais cette donation n'eut pas de suites.

Jacques de Montmorency n'avait qu'onze ans, lorsqu'il recueillit la terre de Damville dans la succession de son père (2). Comme la châtellenie de Breteuil, dont relevait Damville, avait été donnée en 1353 à Charles-le-Mauvais, ce fut Charles-le-Noble, fils de ce prince, qui, le 2 septembre 1381, donna au jeune sire de Montmorency des lettres d'émancipation ; il lui fut ainsi permis de jouir de ses revenus de Damville. Peu après il fut nommé chevalier par Charles VI et il se signala à Rosbecque, le 27 novembre 1382.

En 1404, Jacques de Montmorency rendit aveu de son fief ; il mourut en 1414, laissant une fille naturelle nommée Denise, qu'il avait mariée à Robert Enguerrand, *esc.*, garde des sceaux de la Baillie de Damville.

Jean de Montmorency, 11^e du nom, fils aîné de Jacques, hérita de Damville qui lui fut enlevé peu de temps après, le 19 avril 1419, pour être donné par le roi d'Angleterre, avec le domaine de Pommerœuil, le tout estimé 700 couronnes de revenu, à l'évêque Pierre Cros, à la charge d'offrir au roi en son château de Rouen, un grand aigle de mer chaque année.

Le 5 décembre 1419, Henri V, de son château de Rouen, déclare que par suite du décès de Pierre de Cros, auquel il reproche de s'être emparé de la haute-justice de Damville, contrairement à l'acte de cession, la terre de Damville est rentrée dans son

domaine et que les revenus en seront administrés par le vicomte de Conches et Breteuil (1).

Pendant l'occupation anglaise, sire Christofet Corwen fut capitaine de la tour et château de Damville.

Jehan, duc de Bedford, nomma Jean Arthur capitaine de Conches en 1424 et lui prescrivit de passer en revue les garnisons de Dreux et de Damville. La même année, le duc vint loger à Damville, que Monstrelet appelle « une grosse ville tirant sur le Perche. »

En 1440, à la sollicitation du bailli d'Evreux, le roi d'Angleterre donna l'ordre de démolir le château de Damville, qui tomba au pouvoir des Français vers 1448, après un siège de courte durée.

Jehan de Montmorency, rentré dans son domaine, eut souffrance en 1449, pour donner aveu de son fief réduit à l'état le plus pitoyable. Le 31 mars 1453, cet aveu fut présenté au roi. Jehan déclare que « Damville avait été une ville close avec des faubourgs, une tour assise sur motte, un pavillon, des maisons et fossés, le tout démoli et détruit par les Anglais, anciens ennemis du royaume. » Il restait encore une place d'étang en garenne, une garenne dite de Damville, et trois moulins, etc. (2).

En 1460, Pierre Enguerrand était vicomte de Damville et garde des sceaux, et Jehan Delousehe, clerc tabellion (3). Le premier était sans doute fils de Robert Enguerrand cité plus haut. Le pont Enguerrand à Damville doit tirer son nom de cette famille.

Jehan II de Montmorency, en mariant sa fille Philippe, avec Charles de Melun, le 23 mars 1466, lui donna 500 l. de rente sur la terre de Damville, mais cette somme fut reportée sur Vitry en Brie.

En 1470, le seigneur de Montmorency ne s'étant pas présenté à la montre de Beaumont, fut porté sur la liste des seigneurs dont on devait mettre les fiefs en la main du roi.

Jehan le Métayer, de Damville, fut anobli en 1471, par la charte des francs-fiefs.

En 1473, Jehan de Montmorency vendit à Jehan de Hangest, bailli d'Evreux, son domaine de Damville, moyennant 8,000 écus d'or, destinés à acquitter la dot de sa fille Philippe ; sa seconde fille, Marguerite, épouse de Nicolas d'Anglure, seigneur de Bourlemont, clama le fief à droit lignager, mais il passa par échange à Guy Pot, chevalier, comte de Saint-Paul, qui exerçait son droit de seigneur de Damville, on pré-

(1) Brequigny, n° 698.

(2) Cet aveu a été publié par M. Ange Petit.

(3) M. Lebeurier. *Acon, preuves.*

(1) M. Canel. *Lettres, etc.*, p. 206.

(2) M. Ange Petit. *Hist. de Damville.*

sentant à la cure de Blandey en 1480. On le voit, en 1484, présenter une supplique à Charles VIII, pour obtenir le rétablissement des foires de Sainte-Catherine et de Saint-Barnabé.

En 1490, Jacques Laurent était vicomte de Damville, et Jean Guillé avait la garde des registres du tabellionnage.

Guy Pot présentait à la cure de Blandey, en 1491 et en 1494; l'institution de la Charité de Damville eut lieu sous l'épiscopat de Raoul du Fou, en 1498, du temps de Gilles Barat, curé de Damville; elle avait jusqu'à sept chapelains pour célébrer les messes et offices.

A la mort de René Pot, seigneur de Damville, cette terre passa à Anno Pot, sœur du défunt, mariée à Guillaume de Montmorency, fils de Jacques, et rentra ains dans la famille d'où elle était sortie.

Le 12 octobre 1503, Guillaume rendit hommage pour Damville au roi Louis XII; il contesta à l'abbaye du Bee, en 1508, son droit au patronage. Il fut reconnu qu'il appartenait aux religieux, à cause de leur prieuré de Tillières, dont il formait la dotation. La même année, le sieur de Montmorency racheta de Joachim Le Gras les fiefs de Charnelles et Aumaire, détachés, vers 1410, du fief de Damville, en faveur de Denise, fille naturelle de Jacques de Montmorency.

En 1510, Jean de Montmorency eut la seigneurie de Damville après la mort de son père. Il flécha, en 1516, à Guillaume Dubose, un héritage nommé les Douves du Pont-Saint-Pierre, moyennant 10 s. de rente; il épousa Anne de Boulogne, dame de Montgascon, veuve de Charles de Bourbon, comte de Roussillon, dont il eut Claude et Louise; il mourut en 1516. A la mort de Claude, arrivée en 1518, son grand-père, Guillaume, rontra en possession de Damville, qu'il donna à sa petite-fille Louise pour 1,000 l. t. de rente. Il parait toutefois que cette demoiselle mourut sans alliance.

Guillaume de Montmorency, qui avait glorieusement servi sous quatre rois, mou-

rut en 1531, laissant Damville au célèbre Anne de Montmorency.

Cette même année, le roi d'Angleterre donna le collier de la Jarretière au nouveau seigneur de Damville, et le roi de France l'envoya en Provence pour y préparer l'entrevue de Marsalle avec le pape Clément VIII. Après avoir battu l'armée de Charles-Quint en 1536, délivré Terouanno en 1537, il obtint l'épée de connétable l'année suivante, et il suivit le roi à l'entrevue où se trouverent Paul III et l'empereur.

Le connétable fut un instant disgracié pour avoir répondu de la parole de Charles-Quint; mais il revint à la cour sous Henri II. Vers 1552, il acheta les seigneuries de Corneuil et des Minières. Le roi, par considération pour son très-cher et très-aimé cousin réunit ces deux fiefs à la châtellenie de Damville, et il érigea le tout en baronie, au mois d'août 1552.

Cette même année, Guillaume Boullene, *esc.*, lieutenant général du bailli de Damville, seigneur de Vironvay, épousa Laurence Guérard.

En 1557, Anno de Montmorency perdit la bataille de Saint-Quentin, où il fut pris. Son second fils, Henri, plus connu sous le nom de Damville, commençait alors à se faire connaître. Pendant que son père gagnait la bataille de Droux contre les calvinistes, en 1562, mais

restait cependant leur prisonnier, Damville se couvrait de gloire et s'emparait du prince de Condé.

Le brave connétable périt, en 1567, à la bataille de Saint-Denis, qu'il avait gagnée. Son second fils, si célèbre sous le nom de Damville, hérita de ce domaine; il était en 1569 lieutenant général en Guyenne, Provence et Dauphiné. A l'époque de la Saint-Barthélemy, 1572, il se retira en Languedoc, où il régna souverainement jusqu'à l'avènement de Henri IV. Son frère aîné étant mort en mai 1579, Henri laissa Damville à son frère Charles pour devenir duc de Montmorency.

Charles de Montmorency, seigneur de



Eglise de Damville.

Méru, troisième fils du connétable Anne et de Madeleine de Savoie, devint chevalier des ordres de Henri IV ; il était amiral de France le 21 février 1596.

En 1591, Henri IV allant à Ivry, passa par Damville, et les Gascons de sa suite se logèrent dans le manoir du Gerrier-Arnaud.

Charles de Montmorency présenta son aveu pour la terre de Damville, le 17 octobre 1602. Il y est fait mention d'un hôpital et d'écoles existantes alors à Damville.

En 1603 fut construit un bâtiment en bois sur l'emplacement de l'ancien château ; c'était sans doute un pied à terre pour le seigneur.

« La seigneurie de Damville, dit M. Ange Petit, atteignit sous Charles de Montmorency la plus haute dignité qu'on puisse attacher à un fief, par son érection en duché-pairie par Louis XIII, en septembre 1610. C'était une juste récompense des services rendus par Charles sous cinq rois. »

L'acte d'érection signale Damville comme un des fiefs les plus amples en seigneuries et des plus anciens du duché d'Evreux. En cas de décès sans hoirs mâles, le duché devait passer à Henri de Montmorency, fils de Henri I^{er}. Cette clause reçut son exécution en 1612, lors du décès du premier duc de Damville.

Le jeune duc de Montmorency et Damville, amiral de France à dix-huit ans, reprit l'île de Rhé sur les calvinistes, et vainquit le duc de Rohan, leur chef, en 1628 ; ses services en Italie, où il triompha du prince Doria, lui valurent, en 1630, le bâton de maréchal de France. Plus tard, il prit le parti de Gaston d'Orléans contre Richelieu, et il mourut sur l'échafaud, le 30 octobre 1632, sans laisser de postérité.

Le duché, au lieu d'être confisqué, fut donné à la sœur du défunt, Marguerite, alors veuve de Anne de Levis, duc de Ventadour.

Le roi, en 1648, érigea de nouveau Damville en duché, en faveur de François-Christophe Levis de Ventadour, comte de Bréon, quatrième fils du duc de Levis et de Marguerite de Montmorency. Le nouveau ducut, en 1655, le titre de vice-roi d'Amérique ; il mourut à Paris le 9 septembre 1661, sans laisser d'enfants de son mariage avec Anne Le Camus de Jambeville, et ce fut son neveu, Louis-Charles de Levis, duc de Ventadour, qui eut Damville après lui.

Levis : *d'or à 3 chevrons de sable.*

En 1667, Nicolas de Bretonnières, bailli de Damville, ne pouvant prouver sa noblesse, fut condamné par le conseil.

Louis-Charles de Levis, prenant les titres de duc de Damville, de prince de Montbuisson, comte de Tournon et Albon, marquis d'Annonay et autres lieux, concéda à Mat-

thieu Legendre, bourgeois de la ville, le canal qui alimentait les fossés du château.

De son mariage avec Charlotte-Éléonore-Madeleine de la Motte Houdancourt, fille du maréchal de ce nom, le duc de Damville avait une fille unique, Anne-Geneviève, qu'il maria en 1691 à Louis-Charles de la Tour de Bouillon, prince de Turenne, tué à Steinkerque en 1692. Il parait lui avoir donné en dot le duché de Damville, car, cette dame ayant épousé en secondes noces, le 15 février 1694, Hercule Meriadec de Rohan, duc de Rohan. Celui-ci vendit, le 21 juillet de la même année, la terre de Damville au comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV.

Dès le mois de septembre de la même année, le roi érigea de nouveau Damville en duché-pairie, en faveur de son fils. Au moment de cette érection, le comte d'Evreux en fit opérer la saisie féodale, sous prétexte qu'il relevait de Breteuil. Le comte de Toulouse appela devant le Parlement de Paris, qui, le 28 mars 1695, annula la saisie, attendu que Damville désormais relevait de la Grosse Tour du Louvre à Paris.

Ce prince a laissé un souvenir de son autorité à Damville ; il fit construire, en 1716, le pont de bois, et fit abattre pour cet objet 91 chênes dans ses bois (1).

Le 19 août 1718, devant Denis Regnault, notaire-tabellion du duché-pairie de Damville, le seigneur des Essarts rendit aveu au duc de Damville, représenté par Claude-Gabriel Bavoiler, son fondé de pouvoir.

En 1720, un arrêt du Parlement condamna un juge de Damville aux dépens pour avoir jugé seul les causes de récusation. L'année précédente, le comte de Toulouse avait vendu Damville pour 30,000 l. à Mme de Parabère, née Marie-Madeleine de la Vieuille, une des maîtresses du régent.

Mme de Parabère concéda en 1722 à Médard Brunet une partie des fossés de la ville en pâture et pré, ayant 130 pieds de long sur 17 de large, moyennant 10 sols de rente.

De 1728 à 1735 habitait à Damville Jehan Le Sueur, sieur de la Bretonnerie, huitième de fief à Boissy-sur-Damville, fils de Nicolas, sieur du Coudray, conseiller en l'élection d'Evreux. Sa femme se nommait Louise Le Boulanger ; il se fit annobler en 1778. D'Hosier approuva ses armes : *d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un croissant aussi d'argent* (2).

Entre 1724 et 1731, Mme de Parabère vendit sa terre de Damville à Joseph Durcy de Sauroy, commissaire et trésorier de l'ordre de Saint-Louis, etc.

(1) M. Ange Petit.

(2) Lettres manuscrites.

La plus grosse cloche de Damville porte l'inscription suivante : « 1736, j'ay été nommée Mario-Joseph par messire Joseph Durey de Sauroy, chevalier, seigneur du duché et pairie de Chamville, seigneur et patron de Charnelles, Gouville, seigneur de Montigny, Montevel, Bouvillier, La Motte du Colombier Mercilly-la-Champagne... et autres lieux et par haute et puissante dame Marie-Claire du Terrail d'Estaing (1), son épouse, en présence de messire Gilles-Marie Populus de Sainte-Marie, prieur du prieuré de Chaillae et curé de cette paroisse, M^e Mathurin Boulanger, avocat, Gabriel Vassel et Nicolas Le Roy, trésoriers. »

Joseph Durey de Sauroy mourut en 1752 et fut remplacé par son fils nommé aussi Joseph, marquis du Terrail, maréchal de camp.

Damville comptait 246 feux en 1765; il y avait en 1767 une maîtrise de Poste, dont était titulaire Pierre-Alexandre Routier de Maisonville, propriétaire à Authenay.

Le marquis du Terrail avait épousé Marie-Rosalie de Guesbriand dont il n'eut pas d'enfants; il mourut en 1770, sa devise était celle de Bayard : *Sans peur et sans reproche*. Il avait une sœur mariée à Jean-Paul-Timoléon de Cossé, duc de Brissac, pair de France, prince de Caserte, lieutenant-général des armées et grand panetier de France. Ce fut le second fils issu de ce mariage, Louis Hercule-Timoléon, d'abord marquis de Cossé qui hérita de son oncle.

M. Daviel était curé de Damville en 1778; deux ans plus tard, le duc de Cossé-Brissac prêta serment et hommage devant le Parlement de Rouen, pour son fief de Damville. En 1784, Pierre-Jean Charpentier, sergent du Plaid de l'Épée, présenta une supplique au Bailli afin d'obtenir la permission d'avoir un billard à lui et de donner à jouer en se conformant aux règlements. Nicolas Lainé, sieur de La Lando à Roman était, en 1784, lieutenant civil et criminel du duché-pairie de Damville; le secrétariat était affermé à François Giblain, moyennant 800 l.

Le duc de Brissac périt à Versailles dans le massacre du 9 septembre; sa mort fut un sujet de deuil pour la population de Damville. C'est de lui que Delisle a dit :

Les vertus du vieil âge honoraient ses vieux ans (2).

Hôtel-Dieu. Il existait autrefois à Damville un Hôtel-Dieu dont l'existence est postérieure aux aveux de 1454 et de 1602, qui a laissé son nom à une rue. La chapelle était dédiée à la Sainte-Croix de Notre-Seigneur.

(1) Terre illustrée par Bayard. Cette dame était veuve de Jean Gaspard de Moutboissier de Beaufort Canillac.

(2) La Pitié, III^e chant.

Sœur Hyacinthe Faleon dirigeait l'hospice de Damville, à la date du 4 juillet 1734.

Fiefs. 1^o LES CHEROTTES. Autrefois les Chelottes. Ce fief paraît avoir appartenu en 1338 à Jean de Moyaux, damoiseau, seigneur des Minières, car il donnait alors à l'abbaye de l'Éstrée une rente à prendre sur le moulin des Chelottes.

En 1470, Magiet Trousson tenant d'une petite portion de fief nommé Cherotes, se présente à la montre de Beaumont, sans habillement et il lui fut commandé avoir vouge, arbestre, salade et myeux se il peut.

Jehan Planchette le jeune, seigneur des Cherottes, paya en 1562, 100 s. pour le ban. C'était un 8^e de fief qui relevait de Corneuil et que les hoirs de Jehan Planchette possédaient en 1602.

Aux Cherottes existait un monument druidique nommé Pierrelée. C'était un pouding siliceux de 2 mètres 50 de long reposant sur 3 autres.

2^o LES MURGIERS ont eu leurs seigneurs particulier, car, en 1275, Robert de Courtenay ayant vendu son domaine de Damville à Pierre de la Broce, notifia cette vente au seigneur des Murgiers, chevalier.

Plus tard, le domaine fut annexé à la seigneurie de Damville.

En 1455, les habitants des Murgiers étaient banniers du Moulin de Coulonges et dans l'aveu de Jean de Montmorency il est dit :

« Item. Ai en ladite terre un manoir, nommé le manoirs des Murgers, jardins, droit de colombier, etc... »

Parmi les hommes distingués qu'a produit Damville, il faut signaler M. Abrouty ancien juge de paix, mort depuis quelques années, auteur d'une histoire des *Chartes* (1).

Nous devons aussi un solennel hommage à la mémoire de M. Ange Petit, juge à Evreux, membre du Conseil général, auteur de *Notes historiques sur Damville* qui nous ont été d'un grand secours.

§ 2. MOUSSEAUX-SUR-DAMVILLE.

Mousseaux du latin *Moncelli*, élévation de terre qui a dû exister dans le village. Son église, dédiée à Saint-Sulpice de Bourges, indique que la paroisse peut remonter au VIII^e ou IX^e siècle. La donation de l'église aux évêques d'Evreux doit être très-ancienne.

Vers 1108, Robert Pean et Archambaud de Mousseaux frères, de concert avec Hugues de Rolville, leur beau-père, donnèrent à l'abbaye de Conches, avec l'approbation de Gilbert de Minières, suzerain du fief, toute la dime de leur terre de *Moncels*. (2).

La famille de Mousseaux était représentée en 1225 par Robert de Mousseaux qui

(1) Recueil de l'Eure, 1835.

(2) Grande charte de Conches.

donna au chapitre d'Evreux, un fief que Eudes et Ilermargarde tenaient de lui à Mousseaux.

En 1227, Archambaud de Mousseaux, 1^{er} du nom, frère de Robert, confirma cette donation (1).

A la fin du XIII^e siècle, le fief de Mousseaux appartenait à Geoffroy de la Heruppe, cac., de la paroisse de Cintrey qui, en 1298, reconnut devoir au chapitre d'Evreux 3 setiers et une mine de mèteil, assis sur ce qu'il possédait en la paroisse de Mousseaux-sur-Damville. Un siècle plus tard, au contraire, c'était le chapitre qui devait à Guillaume Thierry pareille rente, à raison du fief de Mousseaux.

Le fief de Mousseaux dessus Damville se trouve, en 1401, dans la liste des fiefs soumis à l'évêque d'Evreux.

Lors de la montre de Beaumont en 1470, Mousseaux appartenait à Guillaume de More qui ne se présenta pas et fut excusé comme étant de l'hôtel et ordonnance du Roi. Un siècle plus tard, un autre Guillaume de More était taxé de 10 l. pour le droit d'arrière-ban à cause de son fief de Mousseaux.

En 1572, Maure le Prestrel céda la cure de Mousseaux-sur-Damville à Jean Pouchet en échange de celle des Essarts.

Dans le XVII^e siècle, la terre de Mousseaux appartenait à la famille Chambon, dont un membre était, en 1655, lieutenant général et particulier du bailli d'Evreux pour la vicomté de Breteuil.

Le 20 octobre 1771, les héritiers de M^{me} Chambon vendirent la terre de Mousseaux pour 46,000 l. à M. Legendre, lieutenant général à Conches.

DAMVILLE, chef-l. de cant. sur l'Iton, à 157 m. d'alt. — Sol, alluvium; craie. —

R. dép. n° 20, de Damville à Pont-Audemer, n° 21 de Rugles à Paey. — *Ch. de grande comm.* n° 6, d'Evreux à Verneuil n° 38, de Damville à Tillières n° 50, de Damville à Elbeuf. — *Ch. d'int. com.* n° 20 de la Vieille-Lyre à Marceilly-sur-Eure. — Surf. terr. 500 hect. — Pop. 985 hab. — 4 cont. 10,577 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 15,599 fr. y compris 10,150 fr. de droits de place, octroi, etc. — *Ch.-l.* de percep. cont. ind. de Breteuil. — Paroisse. — Presbyt. — 1 école de 70 garç. et 2 de 106 filles, — 1 maison d'école, — 2 notaires, — 1 huissier, — 1 juge de paix, — 1 greffier, — 1 rec. d'enregist., — bur. de bienf., — comp. de sap.-pompiers, — 1 brigade de gendarmerie, — 1 bur. télégr., — soc. de musique, — 35 per. de chasse, — 21 déb.

(1) Ingulf de Mousseaux, chevalier, qui habitait un manoir dans les bois de Garel, était peut-être de cette famille.

de boissons, — dist. kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr., 20.

Dépendances. LES CHEROTTES, LE GRAND-MOUSSEUX, LE PETIT-MOUSSEUX, LA COCHARDERIE.

Agriculture. Céréales, bois, prairies, — 3,000 arbres à cidre.

Industrie. 2 moulins à blé, — 134 patentes

Commerce de bestiaux et étoffes. — *Foires* le mardi de Pâques, le 2 juin et le 25 novembre. *Marché* le mardi.

DANGU.

Paroisse des : Arch. dioc. du Vexin-Normand. — Baill. vic. et élec. de Gisors. — Parl. et Gén. de Rouen.

Le nom celtique de cette localité et son église, dédiée à Saint-Aubin, attestent une origine très-ancienne.

Sous les Normands, Dangu acquit de l'importance en devenant place frontière; un château-fort s'élevait sur la rive droite de l'Epte (1). C'était un poste avancé, où Guillaume-le-Conquérant entretenait une garnison commandée par le vaillant Guillaume Crespin qui gardait en même temps Neaufles et Etrépagny.

En 1088, au moment de la mort du Conquérant, Guillaume, comte d'Evreux, courut s'emparer de ce point stratégique, dont l'importance pour lui nous échappe.

Vers 1090, Guillaume Crespin le jeune, était vicomte de Neaufles et en même temps gardien du château de Dangu.

On croit avec raison, qu'en 1098, par les ordres de Guillaume-le-Roux, la forteresse de Dangu reçut des accroissements considérables sous la direction du fameux Robert de Bellesme.

En 1105, lorsque Guillaume, archevêque de Rouen, se trouvait au prieuré de Vesly, pour recevoir de Raoul de Boury, la restitution de son domaine de Gisors, on remarquait dans la nombreuse assemblée Guillaume Crespin le Jeune et son frère Manassés de Dangu, ainsi que plusieurs autres habitants de ce village. D'après ce texte, il est évident que les deux frères Crespin avaient remplacé leur père, comme capitaines gouverneurs d'Etrépagny, Neaufles et Dangu.

En 1114, Henri 1^{er} pardonna à Guillaume Crespin, châtelain de Dangu (2).

Guillaume Crespin était du nombre des seigneurs normands qui se ligèrent en 1118 avec Louis-le-Gros, en faveur de Guillaume Cliton, fils de Robert Courteheuse, aussi le roi d'Angleterre lui enleva la garde du châ-

(1) L'emplacement en est encore très-visible et se trouve à environ 150 met. du chemin de Gisors à Vesly.

(2) Orderic Vital. *Edition Le Prevost.*

teau de Dangu pour la donner à Robert de Candos. Celui-ci, l'année suivante, repoussa vigoureusement Louis VI lorsqu'il se présenta devant le château; mais cependant, pour éviter une capitulation, il mit le feu à la place et ne laissa en se retirant sur Gisors que des cendres à l'ennemi.

« L'incendie de Dangu, dit le moine de Saint-Evroult, avait enflé le cœur du roi de France; il voulut ensuite prendre Château-sur-Epte, où il échoua peu glorieusement. »

C'est alors qu'on voit apparaître dans les monuments de l'époque, une famille de Dangu, propriétaire du domaine qu'il ne faut pas confondre avec le château.

Robert de Dangu, Robert et Roger de Candos assistaient en 1136 au plaid tenu par Henri I^{er} à Sainte-Gauburge, diocèse de Séz pour terminer le différent entre les moines de Marmoutiers et l'évêque de Séz, au sujet des églises de Bellesme (1).

En 1138, ce même Robert de Dangu donna aux religieux de Mortemer 60 acres de terre à la Pommeraye, pour y construire une grange; il avait épousé Euphémie. Leur fille Isabelle épousa Goscelin Crespin, châtelain d'Etrépagny et probablement de Dangu fils de Guillaume le Jeune.

Goscelin Crespin étant à Rouen en 1144, reconnut Geoffroy d'Anjou comme duc de Normandie. Celui-ci abandonna à Louis-le-Jeune le Vexin-Normand dont faisait partie le château de Dangu.

Goscelin Crespin, du temps d'Adam, abbé de Mortemer, mort en 1154, soutint une guerre dans laquelle Adam Aiguillon, seigneur de Trie trouva la mort. En expiation de cette mort violente et pour échapper à la vengeance de la famille, il donna aux religieux de Mortemer 50 acres de terre. Une autre charte de ce seigneur contient donation de 18 acres de terre vers la Poterie, plus la confirmation de ce que les moines tenaient de lui à la Mesangère; sa femme, Isabelle, fit de nombreuses libéralités au monastère afin d'avoir chez eux sa sépulture. A sa mort elle fut inhumée dans le cloître; son mari et ses fils donnèrent 6 l. de rente sur le moulin de Valtot à Etrépagny, pour son anniversaire et celui de Robert de Dangu son père.

Vers ce temps, Goscelin Crespin s'étant brouillé avec le roi Louis-le-Jeune, dont il était devenu le vassal, fut forcé de se retirer dans ses terres de Normandie; nous le trouvons en 1155 à l'abbaye de Bec, où il confirma les dons faits par Guillaume Crespin I, II et III; Henri II le réconcilia en 1160 avec le roi de France et dans le traité qui eut lieu il fut décidé que le fort d'Etrépagny serait

(1) Arch. d'Alençon. *Mém. des Antiquaires.*

rasé et que Goscelin ferait de nouveau hommage au roi de France pour Dangu, etc.

Cet état de chose dura peu, car en 1164, Henri II se remit en possession du Vexin.

Vers ce temps, Etienne était prévôt (1) de Dangu comme l'atteste une charte de Guillaume, fils aîné de Goscelin Crespin.

Goscelin est encore cité en 1180 comme devant au Trésor 40 l. pour la ferme de la barre de Neaulles (2). Un nommé Odin Clerc est mis à l'amende de 40 s., pour avoir dérobé dans la forêt deux chevaux du seigneur de Dangu.

En 1182, Henri II dépensa 208 l. 10 s., pour refaire une tour du château, réparer les murs, le pont-levis et les portes; 29 boucliers furent distribués dans les forteresses de Gisors, Neaulles, Château-sur-Epte et Dangu qui étaient confiées à la garde de Guillaume de Mainneville (3), comte d'Essex et d'Aumale.

Un peu plus tard, en 1197, Philippe-Auguste profitant de l'absence de Richard-Cœur-de-Lion, s'empara de Dangu, mais le roi d'Angleterre ne tarda pas à le lui reprendre; il lui fut livré par Guillaume Crespin (4), fils de Goscelin qui en était seigneur et gouverneur depuis la mort de son père. Le roi d'Angleterre fit de nouveau réparer la forteresse et la pourvut d'hommes et de vivres.

Avant que Richard eut eu le temps de revenir en Normandie, le monarque français reprit le château de Dangu, accordant la vie sauve aux chevaliers et sergents qui s'y trouvaient, moyennant une rançon de 500 marcs d'argent (5).

Philippe-Auguste répara encore une fois Dangu, mais son rival le reprit bientôt et il y transféra son quartier général.

Le dimanche 27 septembre 1198, Richard ayant traversé l'Epte au gué de Dangu, enleva de force le château de Courcelles-lez-Gisors. Ayant appris le lendemain que Philippe-Auguste, parti de Mantes, se dirigeait sur lui, il sortit de Dangu avec ses troupes et prit position auprès de ce village prêt à se porter du côté où sa présence serait nécessaire. C'est dans cette journée que le roi de France, rejeté dans Gisors faillit périr dans l'Epte à l'entrée de la ville.

(1) Le prévôt était quelquefois le receveur de la seigneurie, mais ici il désigne le lieutenant du seigneur de Dangu.

(2) Cette barre fermait la frontière et il fallait payer un droit pour la franchir.

(3) Il est plus connu sous le nom de Maudeville, mais nous lui restituons son véritable nom qu'il tirait de Mainneville-en-Vexin, berceau de sa famille.

(4) C'est à tort que M. Hersan et beaucoup d'autres l'appellent Guillaume du Bec et en font un baron du Bec Crespin. La seigneurie du Bec de Mortemer n'est entrée que plus tard dans cette famille.

(5) Roger de Hoveden.

Peu après, Philippe-Auguste ayant reçu des renforts, reentra en Normandie et repassa l'Epte au gué de Dangu, ce qui suppose sa rentrée dans cette forteresse qui lui fut définitivement abandonnée par le traité du Goulet, en 1200.

Le *Registre* de Philippe-Auguste rédigé vers 1210, constate que Guillaume Crespin tenait sa baronnie de Neaufles, moyennant le service de deux chevaliers, il ajoute qu'il devait aussi un chevalier pour sa vavassorie de Dangu (1).

Vers 1210, Pierre de Dangu fut témoin d'une charte pour Fontaine Guérard (2).

Au mois d'avril 1210, Guillaume Crespin (3) renonça en faveur des moines de Marmoutiers établis à Vesly aux droits qu'il prétendait sur les mares de leur grange et reconnut que les religieux devaient partager avec lui certains droits. L'acte est scellé d'un sceau de cire blanche, où Guillaume Crespin est représenté à cheval.

Guillaume Crespin 1^{er} du nom étant mort en 1223, sa femme Amieüe de Roie se retira à Cambrai où elle devint abbesse de Premy (4).

Dès le mois de juillet 1223, Guillaume Crespin 2^e du nom, donna une charte pour les templiers de Bourgout établis à Harquency, dans laquelle il parle de Robert Crespin son oncle. En 1224, il amôna une rente d'un muids de sel et d'un millier de harengs à l'abbaye de Joyenval, fondée en 1221 par son aïeul maternel Barthélémy de Roie. Il approuva en 1227 un accord conclu entre l'abbé de Mareheroux et Hugues d'Hébécourt, au sujet des chanoines en résidence à Sainte-Geneviève près Mainneville. En 1236 il fut caution envers le roi saint Louis pour la comtesse de Boulogne, de 200 mares d'argent; la même année, il fut convoqué à Saint-Germain-en-Laye pour aller à Chinon. En sa qualité de suzerain, il confirma en 1237 le don fait par Robert du Plessis et ses fils à l'abbaye de Gomer-Fontaine, d'une rente d'un boisseau de blé sur sa terre de Dangu (5); en 1239, il donna une rente de 30 s. pour son obit.

Dans le pouillé d'Eudes Rigaud, Guillaume Crespin est inscrit comme patron de Dangu,

(1) On s'est fondé sur ce passage pour dire que Dangu était une grande vavassorie équivalente à baronnie. C'était la première des quatre grandes vavassories franches de Normandie (T. Duplessis).

(2) Il doit être la tige d'une famille de Dangu qui a possédé un fief de ce nom à Mesnil-sous-Vienne et Neuville-aux-Bois par alliance avec les Marigny.

(3) M. L. Passy le qualifie à tort dans ses notes de M. Le Prevost de baron du Bec Crespin.

(4) Moreri, *Roie*.

(5) A cet acte est suspendu un grand sceau équestre en cire brune où Guillaume est représenté avec un houcier losange, le cheval est également couvert de losanges.

de Neaufles, de Farceaux, de Gisencourt, d'Harquency, de Lisors, de Neuville-sous-Farceaux et de Suzay. Il n'existait encore à Dangu que la cure de Saint-Aubin desservie par deux curés, on comptait 110 chefs de famille, une des portions de la cure est estimée 30 l. t.

Guillaume Crespin 3^e mourut en 1254, laissant d'Aliee de Sancerre, sa femme, Guillaume VI son successeur et Jean, seigneur de Saint-Clair-sur-Epte et de Lisors.

Le 11 juin 1254, Guillaume Crespin fit au roi saint Louis serment de fidélité pour l'héritage paternel, pour les terres de sa femme et la charge de connétable de Normandie. Il avait épousé Jeanne de Mortemer, qui lui avait apporté les baronnies du Bec et Varengebec, etc., avec le titre de connétable héréditaire de Normandie qui provenait de la famille du Hommet.

En 1256, Guillaume Crespin consentit à un accord avec les templiers de Bourgout au sujet d'un droit de pâture et de panage (1).

Le 24 juin 1259, Jehanne, dame du Bec de Mortemer, femme de Guillaume Crespin, donna à l'abbaye du Valasse, une rente de 40 s. sur ses revenus du Bec de Mortemer, dit depuis, *Bec Crespin*, pour son anniversaire et celui de son époux (2). La même année, le seigneur de Dangu et ses frères s'obligèrent à payer une somme de 50 l. au Bec.

A l'Echiquier de la Saint-Martin 1263, on rendit compte d'une enquête confiée à Anselme, bailli de Gisors et à Robert de la Truie, chevalier, dans le but de rechercher si la dame de Boury avait par moitié le droit de pêche dans la rivière d'Epte; et il fut décidé que cette dame pouvait sans opposition mettre autant de pêcheurs et entretenir autant de bateaux que le seigneur de Dangu.

Guillaume Crespin, qualifié du titre de chevalier, remit en 1266 à l'abbaye de Saint-Vandrille, la redevance d'un palefroy de la valeur de 7 l., qu'en lui devait tous les trois ans.

En 1268, la dame de Dangu et M^{gr} Guillaume Crespin devaient 600 l. t. aux religieux de Sainte-Catherine de Rouen. Guillaume s'embarqua avec saint Louis en 1270, pour la croisade qui se termina par la mort du roi; Jeanne de Mortemer, sa femme étant morte, il soutint un procès l'année suivante, à cause du titre de connétable héréditaire de Normandie qu'il prétendait conserver pendant la minorité de ses enfants. Il ne put prouver que ce titre était attaché à la terre de Varengebec et il perdit sa cause.

En 1293, ce même seigneur à la titre de

(1) Cette chartre conservée en original avec son sceau, est une des plus anciennes que l'on connaisse, en langue vulgaire.

(2) Barthe, tabellionage, 259.

maréchal de France dans un arrêt du Parlement; on le retrouve encore en deux actes de la même année, par l'un, il confirme au Bec les dons de ses ancêtres, par l'autre, il fiefte à Pierre de Chambly sa terre de Neaufles. Il dut mourir peu après et sa succession fut partagée entre ses deux fils. Guillaume, l'aîné, eut Etrépagny et Jean eut Dangu avec Mauny.

En 1305, Jean Crespin et Jeanne Bertrand sa femme, hériitière de la baronnie de Thury, donnèrent 24 acres de bois à l'abbaye de Saint-Etienne-de-Fontenay. Le sire de Dangu fit en 1315 plusieurs donations à l'abbaye de Gomer-Fontaine. Les années 1320 et 1321 sont marquées par les libéralités du même seigneur envers le Bec.

Une seconde église dédiée en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste fut consacrée à Dangu, en 1325, par l'évêque de Bethléem, suffragant de l'archevêque de Rouen. Nous pensons que Jean Crespin eut une grande part à la construction de cette église fondée sous le vocable de son patron. Le fief de Lisors lui était sans doute revenu par le décès de ses cousins, hériitières de son oncle Jean, car on le voit figurer en 1330 comme seigneur de cette localité et vassal de l'archevêque. Il dut mourir peu après et son second fils Jean eut Dangu.

Jean Crespin ne du nom n'est guère connu que par son alliance avec Jeanne d'Avaugour, dont il eut Guillaume et Blanche Crespin.

Guillaume épousa Agnès de Trie, veuve du seigneur de Bacqueville, dont il n'eut pas d'enfants. D'après *Moreri*, il était déjà mort en 1353.

De son temps, la famille de Melun hériitière de la branche aînée des Crespin avait quelques propriétés à Dangu: En 1352, 1364 et 1380, messire Jean de Melun, baron d'Etrépagny, et messire Guillaume son frère, comte de Tancarville, firent hommage de leurs seigneuries de Neaufles et de Dangu.

Crespin : *Fuselé d'argent et de gueules.*

Après la mort de son frère en 1353, Blanche Crespin, veuve sans enfants, de Louis de Ferrières, et épouse en secondes noces de Pierre, sire de Préaux, obtint Dangu et Thury. On a d'elle un acte daté de 1365, où elle est appelée dame de Préaux, Thury et Dangu. Elle laissa deux filles de son second mariage, Marguerite et Jeanne de Préaux.

Marguerite contracta aussi une première alliance demeurée stérile avec Jean Bureau, seigneur de la Rivière, chambellan de Charles V; devenue veuve en 1365, elle fut mise sous la curatelle de sa mère, par ordre du roi, en 1367. Avant 1375, elle était remariée à Jacques de Bourbon, seigneur

d'Argies et de Villaines qui est cité dans un arrêt du Parlement de cette année, avec le titre de sire de Préaux et de Dangu.

Un registre de la Chambre des Comptes de Paris fait mention du droit de tiers et danger auquel était sujet le bois de Dangu, appartenant à Jacques de Bourbon. Ce seigneur sorvit avec distinction sous les rois Charles V et Charles VI, et fut pourvu par le dernier, en 1397, de la charge de Grand-Bouteiller de France. La même année, il plaidait avec sa belle-sœur Jeanne de Préaux mariée à Jean de Ferrières, chambellan du roi.

En 1303, Jean, Pierre Chief d'Hostel et Marion sa femme, inscrits dans le registre de la confrérie de Gisors (1).

Vers 1400, Jacques de Bourbon abandonna l'ancienne forteresse pour en faire bâtir une nouvelle, là où s'éleva le château actuel (2).

Le sire de Dangu mourut avant 1417, époque du partage de ses biens entre ses enfants.

Pierre de Bourbon, sire de Préaux et de Dangu, servit non moins fidèlement que son père le roi Charles VI et le Dauphin, depuis Charles VII; il commandait le château de Rouen en 1416, et après la prise de cette ville, les Anglais firent au mois de janvier 1419 le siège de Dangu, que Pierre de Bourbon défendit avec courage. Réduit à l'extrémité, il demanda au roi Henri un sauf-conduit pour deux de ses gons chargés de lui remettre la place. De son château de Rouen le prince expédia un sauf-conduit pour Pierre Grandin et Jean de Paris, députés, pour traiter de la reddition de Dangu.

Le premier février suivant, le roi donna les terres et domaines de Préaux et Dangu à Richard Wideville, *esc.* Dans l'acte il est dit que ces domaines avaient appartenu à Pierre de Bourbon. Cet ancien seigneur de Dangu fut fait prisonnier à Melun par les Anglais en 1420, et enfermé à la Bastille, d'où il parvint à s'évader pour rejoindre le Dauphin. Il mourut aux côtés de ce prince à la Rochelle, le 14 octobre 1422, écrasé sous le poids du plancher de la chambre où il se trouvait; il avait épousé Elisabeth de Montaignu, dont il n'eut pas d'enfants; son frère puiné Jacques, ne fut pas réellement seigneur de Dangu, le Dauphin lui donna 1001. par mois pour l'indemniser de la perte

(1) D'eux sont descendus Jean Chief d'hostel, grénetier, à Gisors en 1424 et la noble famille qui occupa la terre de Beaulieu à Etreville.
(2) C'est à tort que M. Gadebled dit que l'ancien château était situé sur la rive gauche de l'Eppte, trois éminences de terre situées au-dessus de la route de Vesly à Gisors indiquent parfaitement son emplacement.

de serbiens de Normandie. Tour à tour ecclésiastique, homme du monde et religieux, il fut assassiné en 1423. Marie de Bourbon, sa sœur, eut alors le titre purement honorifique de dame de Dangu, etc. Il appartenait réellement à Richard Wideville.

En 1430, Jean Cibren, anglais, était capitaine de Dangu.

Pendant l'occupation anglaise, la branche de Bourbon-Préaux étant venue à s'éteindre, le droit de posséder Dangu revint aux descendants de Jeanne de Préaux et de Jean de Ferrières, dit Gauvin (1) son mari. Un arrêt du Parlement de 1440, l'adjudgea à Jean de Ferrières, leur petit-fils qui mourut sans postérité. Au reste, Dangu, ne redeint français que vers 1444, et ce fut Guillaume Chenu, capitaine de Pontoise, qui le remit sous l'obéissance du roi; Charles de Ferrières, frère de Jean et son héritier, rentra alors en possession de Dangu. Il se maria avec Jeanne du Neubourg, dont il eut Jean de Ferrières, que son alliance avec Jeanne de Tilly rendit très-puissant.

Ce dernier eut à l'Echiquier, en 1453, un débat de préséance. L'année suivante, il s'assura par un traité avec Jean Crespin, baron du Bec-Crespin, la possession des seigneuries de Dangu et Thury il donnait avec pour Bézu, en 1464, et avait le titre de chambellan du roi en 1481. Quelques années plus tard, en 1485, Jeanne de Tilly, sa femme, était veuve avec deux fils, Jean et Guillaume. L'aîné, d'abord pronotaire apostolique et engagé dans les ordres, se retira en Dauphiné où, dissimulant son caractère, il épousa Emare Geoffroy, dont il eut quatre filles, légitimées plus tard par le pape à cause de la bonne foi de la mère.

Guillaume, marié avec Jacqueline du Fayel, eut pour apanage Thury, Dangu, etc. Il disputait, en 1484, au baron de Cleres la préséance à l'Echiquier; il attaqua le testament de son frère qui le privait de la plus riche portion des biens de sa famille. Il fonda à Dangu, en 1490, la chapelle de N.-D. de la Motte ou de Recouvrance, où l'on admirait jadis son tombeau (2) sur lequel on lisait :

Cy gist

N. et P. seigneur messire Guillaume de Ferrières, chevalier, en son vivant seigneur et patron de Thury, Dangu, Gisors (3), et Bezu, chambellan du Roi notre sire, fondateur et patron de ceans, lequel trépassa l'an de grâce 1500, le 3^e jour d'avril.

Il laissait un fils nommé Pierre et une fille, Françoise de Ferrières, mariée à Ferry

(1) Probablement de l'italien Giovanni qui veut dire Jean.

(2) On pense que cette chapelle est le résultat d'un vœu fait par Guillaume au moment où il était désarçonné et traité par son cheval.

(3) Les Ferrières possédaient le fief de l'Isle à Gisors.

d'Amont, seigneur de Méru. Cette dame avait donné jusqu'à cent livres à la grande confrérie de Gisors.

Pour exécuter les dernières volontés de son père, Pierre de Ferrières fonda, en 1502, un chapelain pour la Chapelle de Recouvrance, s'en réservant la nomination à perpétuité à la charge de célébrer 3 messes par semaine. Il fonda aussi sept messes par semaine dans l'église Saint-Jean de Dangu et donna pour acquitter cette charge plusieurs muids de blé, sur les moulins bannaux de Gisors qui lui appartenaient. En 1529, il transigea avec ses cousines Renée et Françoise qui lui abandonnèrent Préaux, Crèveœur et Bézu. Il assistait, en 1541, dans la cathédrale de Rouen, aux funérailles du sénéchal de Brezé; il vendit en 1538, au connétable de Montmorency, sa terre de Préaux, et douze ans plus tard on l'inhumait à Saint Jean de Dangu; Anne Basset, sa femme, lui survécut, et lors de son décès fut placée à côté de lui devant le crucifix. Ils n'avaient eu qu'une fille, nommée Jeanne, morte en bas âge en 1507.

Françoise de Ferrières, sœur de Pierre, avait épousé Ferry d'Aumont dont elle eut trois filles; la seconde, nommée Louise, mariée en 1523 à François, sire de Rouville, hérita de Dangu; Anne d'Aumont, l'aînée, eut Thury dans son lot (1).

Par un premier contrat, du 27 septembre 1554, la dame de Rouville échangea la moitié de Dangu avec le connétable de Montmorency contre une terre en Poitou, moyennant une soule de 1,200 écus. Le 14 octobre suivant, elle vendit au connétable l'autre moitié de Dangu moyennant 60,000 l. et les bois pour 31,150 l. à la charge de payer les droits de mutation à la duchesse de Ferrares, comtesse de Gisors.

Le connétable mourut le 12 novembre 1567 des suites de blessures reçues à la bataille de Saint-Denis. Son 5^e fils, Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, eut la terre de Dangu et en prit le titre. De son temps, en 1590, le duc du Maine envoya de Gisors des troupes qui battirent le château avec deux pièces d'artillerie: tout fut pillé et incendié (2).

En 1502, Guillaume de Montmorency mourut ne laissant qu'une fille, Madeleine, dame de Montbiron, Thoré, Dangu, etc., mariée l'année de la mort de son père, à Henri de Luxembourg, duc de Piney. Cette dame mourut en décembre 1615 et son mari la suivit au tombeau, le 23 mai 1616. De leur union

(1) Notes Le Prévost, M. L. Passy a fait de Louise une fille d'Anne Basset après avoir dit que la fille unique de Pierre de Ferrières, Jeanne était morte en 1507.

(2) M. Gadebled.

étaient nées Marguerite-Charlotte de Luxembourg, duchesse de Piney, comtesse de Ligny et Marie-Liesse de Luxembourg, princesse de Tingry.

Pendant l'enfance de ces deux jeunes filles, qui étaient placées sous la garde noble de messire René Pottier, chevalier, comte de Tresmes (1), un procès leur fut intenté par Henri de Savoie, duc de Nemours, comte de Gisors, qui prétendait que tous les bois de Dangu étaient sujets au droit de tiers et danger. Noël Richard, curé de Saint-

Jean de Dangu, Michel Henri, curé de Saint-Aubin, Clément Blin, curé de Moufflaines et Ch. Mauconduit, curé de Gisors, intervinrent au procès pour être maintenus dans leurs droits de recevoir la dîme sur les bois de Dangu. Un arrêt du Parlement de Rouen du 29 mai 1619, ordonna une enquête.

Marguerite-Charlotte, l'aînée, épousa, en juillet 1620, Léon d'Albert, seigneur de Brantes, duc de Luxembourg, qui mourut le 25 octobre 1630.

Cinq ans plus tard, le roi Louis XIII se trouvant à Dangu, éréa, par un édit, les offices de Lieutenant et de Président du Présidial des Andelys.

La veuve de Léon d'Albert se remaria avec Henri de Clermont-Tonnerre; elle consentit, en 1641, à échanger Dangu contre la principauté de Mortagne en Saintonge, avec François Sublet, sieur de Noyers, alors secrétaire d'Etat. On dit que Louis XIII fit les frais de cet échange et que c'est lui qui donna Dangu à son ministre. Sublet était l'ami le plus fidèle et le plus dévoué du cardinal de Richelieu, qui se servit de lui pour attirer à Paris notre célèbre compatriote, Nicolas Poussin.

À la mort du cardinal, en 1643, le seigneur de Noyers renonça à toutes ses charges et se retira à Dangu, où il vécut heu-

reux dans sa retraite et uniquement occupé de pratiques religieuses. Il mourut le 20 octobre 1643, à l'âge de 57 ans, et fut inhumé dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, à Paris. De son mariage avec Isabeau Lesueur il avait eu Guillaume Sublet son héritier et Madeleine, carmélite à Gisors.

En 1659, Guillaume Sublet prend le titre de chevalier, baron de Dangu, seigneur de Noyers, les Thilliers, le Mesnil-Verclives, etc. À la même époque, Louis Sublet, fils de Mathurin Sublet, oncle de Guillaume prenait aussi le titre de seigneur de Dangu, en partie.

Peu de temps après, en 1663, sous prétexte que le contrat d'échange de 1641 était nul et frauduleux, Guillaume Sublet se vit dépouillé de la baronnie de Dangu, qui fut rendue à François-Henri de Montmorency, comte de Boutteville, à cause de sa femme Madeleine-Charlotte-Bonne-Thérèse de Clermont, fille de Charles-Henri de Clermont-Tonnerre et de Marguerite-Charlotte de Luxembourg.

D'après un aveu du 2 juillet 1605 le nouveau seigneur de Dangu prend les titres de seigneur de Luxembourg et de Piney, pair de France..., vicomte de Boutteville..., seigneur de Pressy, Gaillardbois, baron de Dangu, Gi-

senecourt, Vesly, Verclives, les Thilliers, Rosay, Touffreville, Lorleau, Harquency, Aveny et Dampmesnil.

Le sénéchal de Dangu était alors François de la Rouvraye (1).

Le baron de Dangu se signalait, en 1608, à la conquête de la Franche-Comté; il commandait en chef à la campagne de Hollande en 1675, il gagna les batailles de Fleurus, Steinkerque et de Nerwinde. C'est à la suite de cette dernière victoire, qui avait permis de tendre Notre-Dame avec les drapeaux de l'ennemi, que le prince de Conti trouva ce

(1) Jacques Vignétier, baron de Jailly était aussi tuteur honoraire.

(1) Plusieurs membres de cette famille figurent sur les livres de la catholicité de Dangu, de 1622 à 1745.



Chapelle du Château de Dangu.

mot si heureux : « Messieurs, place au tapisserie de Notre-Dame. »

François-Henri de Montmorency mourut, le 4 janvier 1695, à l'âge de 67 ans. Sa mère Elisabeth-Angélique de Vienne, veuve de François de Montmorency, comte de Boutteville, lui survécut et mourut en 1696, sa veuve décéda le 21 août 1701.

L'aîné de leurs enfants, Charles-François-Frédéric de Montmorency, pair de France, prince de Tingry, gouverneur de Normandie, hérita de la baronnie de Dangu; veuf en premières noces de Marie-Anne d'Albert, fille du duc de Chevreuse, il se maria le 15 février 1696 à Marie-Gillone de Gilliet, fille unique de René de Gilliet, marquis de Clérambaud. Cette dame mourut à Dangu le 12 septembre 1709, et le 8 juin 1714, Charles-François de Montmorency vendit Dangu à Louis-Guillaume Jubert, marquis de Bouville, intendant d'Orléans.

La bénédiction de la petite cloche de Saint-Aubin de Dangu eut lieu en 1738; elle fut nommée Louise-Gabrielle, par messire Louis-Guillaume de Bouville, chevalier, marquis de Clères-Panilleuse, baron haut justicier de Dangu, Vesly, Gisencourt, seigneur des Thilliers, etc..., et par madame Gabrielle Martin, son épouse.

Vers ce temps, le baron de Dangu fit réunir par desheréance sur le sieur Le Loup la seigneurie de Bernouville; il mourut le 20 mai 1741 et sa femme le suivit dans la tombe le 3 juillet de l'année suivante.

André Jubert, marquis de Bouville, mourut au château de Dangu peu après son père et sa mère, le 4 septembre 1742, laissant de son mariage avec Marie-Thérèse-Julie Guyot de Chemisot un fils nommé le marquis de Bouville, baron de Dangu et une fille Marie-Catherine-Jeanne Jubert qui épousa le marquis d'Achey.

Adrien Lévêque, mouleur de faïence et Dominique Pellevé, peintre, son tiers-associé, avaient établi à Dangu une manufacture. En 1740, Louis Alepée en était contre-maitre; en 1755, Adrien Lévêque fut saisi par défaut de paiement de trois années d'une location de 300 l.

En 1760, M. Deschamps, curé de Dangu, publiait sa traduction d'*Isaïe*. Paris Deburé.

Le terrier de la haute justice de Dangu, une des quatre baronnies relevant du roi à cause de son duché de Normandie par 100 l. de relief fut dressé sur les soins de M. de Bouville. De Dangu relevait la baronnie de Nainville avec ses dépendances et divers fiefs parmi lesquels nous remarquons Touffreville qui dès le xii^e siècle appartenait à Robert de Dangu. Le seigneur avait le droit de choisir et nommer un clerc pour instruire la jeu-

nesse dans les paroisses de Dangu, Vesly et Gisencourt.

Peu après la confection du terrier, M. Jubert de Bouville vendit Dangu à Louis-Auguste Le Tonnelier, baron de Breteuil qui exécuta des travaux considérables au château.

Le Tonnelier: *d'azur à l'épervier d'or*.

Cette terre appartient aujourd'hui à M. le comte Frédéric de Lagrange, le célèbre sporteman.

DANGU, cant. de Gisors, à 80 m. d'alt. sur l'Epte. — Sol: alluvions contemporaines, calcaire grossier et craie. — *R. nat.* n° 181 d'Evreux à Breteuil. — *R. dép.* de Gisors à la Roche-Guyon *ch. de grande commun.* n° 20, de Dangu à la Feuillie. — *Ch. d'intérêt com.* n° 3 de Gisors à Vesly, n° 59 de Dangu à Serifontaine. — Surf. terr. 783 hect., 4 cont. 9713 f. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 6889 f. — *Ch.* chef-l. de percept. — Rec. cont. ind. de Gisors. — Paroisse, — presbyt. — 1 école de 40 garç., 1 école de 40 filles, — 1 maison d'école. — Bur. de bienf. — Comp. de sap.-pomp. — Soc. de mus. — 9 déb. de boissons, — 7 perm. de chasse, — dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 58, d'arr. 23, de cant. 8.

Dépendances : L'ANCIENNE TUILERIE, LA PORTE-DES-CHAMPS.

Agriculture : Céréales, prairies, grande ferme Haras. — 1500 arbres à cidre.

Industrie : 1 moulin à blé, 1 laminerie de zinc, 2 briqueteries, plusieurs fabriques de dominos, fabrication de gants, dentelle et tapisserie. — 27 Patentes.

DARDEZ.

Paroisse des: Dioc. — Vic. et élec. d'Evreux. — Parl. et Gén. de Rouen.

C'est une localité très ancienne dont le nom est celtique; quant à la paroisse, elle a été placée de bonne heure sous le vocable de Saint-Martin.

Nous ignorons à quelle époque son église fut donnée à l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy, qui la possédait dès 1181.

Dans l'ordre féodal, Dardez relevait de la baronnie de Crèvecœur sur un plain-fief de haubert, d'où relevait 4/8^e de fief; Launay, Verdun et Morel, Mesnil, Morin et les Plis-aux-Planches.

La famille de Dardez était représentée, en 1187, par Robert et Etienne de Dardez frères, riches et puissants seigneurs qui se trouvent mêlés à toutes les affaires du pays.

A cette époque, Amaury de Montfort III^e du nom, comte d'Evreux, au moment de partir pour Jérusalem, voulant récompenser les services de Robert de Dardez, dont il avait sans doute reçu une somme considérable pour l'aider dans son voyage, lui cons-

titua une rente de 100 s. à prendre sur sa *Chambre aux deniers*, à la condition de l'hommage annuel d'une paire d'éperons dorés. Dans le cas où le comte ne serait pas revenu de la croisade, Robert et après lui ses héritiers légitimes devaient avoir leur rente sur les moulins d'Arnières. Etienne de Dardez, frère de Robert, est cité au nombre des témoins de cette charte.

En 1189, parvenu à cette Jérusalem qu'il avait tant désirée, le comte d'Evreux ayant peut être encore reçu de Robert de Dardez une nouvelle somme d'argent, lui constitua une nouvelle rente de 60 s. sur ses moulins d'Arnières à la condition d'une paire d'éperons dorés la veille de Pâques. On cite dans l'acte qui fut rédigé dans le couvent du Temple à Jérusalem, Girard de Ridefort, grand maître des templiers. Les autres témoins sont des croisés du diocèse d'Evreux, vassaux du comte (1).

Le 20 mai 1199, le pape Innocent III confirma aux moines de la Croix la propriété de l'église de Dardez avec ses dîmes et une pension de 10 s. angevins.

Lors de la conquête française, les dispositions d'Amaury comte d'Evreux, envers Robert de Dardez furent respectées par le vainqueur. En 1204, la prévôté d'Evreux était grevée d'une rente de 7 l. en faveur de Robert de Dardez.

Etienne de Dardez était revenu de la croisade en 1203, époque à laquelle il fut témoin d'une charte de Gislebert d'Auteuil.

En 1209, Robert de Dardez, qui n'avait pas d'enfants, abandonna à l'abbaye de saint Taurin sa rente de 7 l. sur les moulins d'Arnières; sa femme pouvait les prendre en garantie de sa dot, mais à la charge de retour aux moines. Etienne et son fils aîné, héritiers du donateur, consentirent à la donation de leur frère et oncle. Celui-ci hypothéqua une rente de 60 s. sur la terre de la Charmoye qu'il possédait, en cas de garantie insuffisante de ses héritiers. Le frère du donateur et son fils, prêtèrent serment de ne rien réclamer (2).

Robert dut mourir peu après, et depuis lors, Etienne paraît seul en plusieurs occasions importantes. Il fit partie des deux commissions chargées de prononcer, l'une sur les limites respectives des châtellenies de Gaillon et d'Evreux, l'autre sur les droits des évêques de cette ville dans la forêt du même nom. Il fut témoin, vers 1209, à différentes chartes, concernant l'église du Bois-Genceclin, les Léproux d'Evreux, les Templiers de Reneville et le chapitre d'Evreux.

L'héritier d'Etienne fut probablement Mg^r Henri de Dardez qui assistait, en 1225, à

(1) Notes Le Prévost art. Arnières.

(2) Notes Le Prévost. Dardez.

la dédicace de l'église de la Haye-le-Comte et à l'exemple d'autres gentilshommes présents à la cérémonie, il donna à la nouvelle paroisse 40 s. pour être placés en rente.

Amaury de Dardez, chevalier, inséré au nécrologe de la Croix, à la date du 11 juin, doit avoir succédé à Henri.

En 1206, Henri de Dardez, *esc.*, II^e du nom, fut choisi comme arbitre avec Mathieu de Daubeuf, au sujet des dîmes que se disputaient l'abbaye de saint Taurin et Jehan de Sassy (1):

Après lui vient Guillaume de Dardez, *esc.*, que les moines de la Croix ont inscrit dans leur nécrologe, au 7 juillet. Le frère Gilbert, ermite, leur avait abandonné une rente de 3 pois de vin et de 3 pains qu'on lui devait à Dardez.

Un fief à la Charmoye qui appartenait à Robert de Dardez, se retrouve, en 1410, entre les mains de ses descendants. Amaury de Dardez rendit alors aveu pour le quart de la Charmoye, tenu par Jean de Dardez son frère, du fief de Vert, tenu par Jean de la Brière et du fief de Dardez au Mesnil-Péan, tenu par Jean de Granville (2).

Amaury mourut au moment de l'invasion du xv^e siècle, le roi d'Angleterre donna ses biens estimés à un revenu de 300 écus d'or à Raoul de Plonley, *esc.*, le 1^{er} mai 1419, à la condition de lui offrir chaque année, une dague dans sa cité d'Evreux.

Dardez n'appartenait pas alors à Amaury de ce nom, issu sans doute d'une branche cadette, mais à Jean de Sillans, qui représentait la branche aînée.

Jean de Sillans, fils de Jean, sergent d'armes du roi Jean, eut le fief de Dardez par alliance. Son fils Guillaume fut de droit seigneur de Dardez qui resta sans doute, jusqu'en 1449, entre les mains de Jean Chamberlope, écuyer, anglais, auquel le roi Henri l'avait donné le 3 avril 1419.

Au retour de la paix, Jeanne de Marcilly, héritière d'Amaury, mariée à Bertrand de Tessey obtint la jouissance du fief de Dardez.

Tessey la Ferrière : *d'or à 6 fers de cheval d'azur.*

La dame de Tessey était veuve en 1455; elle se remaria bientôt avec Marguerin de Monney. Tous deux plaidaient devant l'Échiquier en 1463 avec Jean de Sillans, pour les terres de Dardez, de Verdun et du Mesnil-Morin; cette contestation durait encore en 1497.

Les aveux de la Croix, en 1464 et 1499, mentionnent le patronage de Dardez; l'église de cette paroisse fut dédiée, le 24 septembre 1516.

(1) Id. Id. Sassy.

(2) Arch. de l'Eure.

Jean de Sillans, 1^{er} du nom, marié avec Marie de Vierville vivait encore en 1527; Antoine de Sillans, leur fils, épousa Jeanne Hébert d'Osseuvilliers. Pierre de Sillans, un des enfants issus de ce mariage, eut les titres de seigneur du Bose-Roger, de Dardez et de Ruppierc; de Marguerite de Balzac issu Antoine de Sillans qui tenait, en 1584, le fief de haubert de Dardez (1).

Sillans : *d'argent, au sautoir bretessé et contrebretessé de gueules, chargés de 5 besants d'or.*

Le 16 août 1551, Robert le Camus, moine de la Croix, était curé de Dardez. Pierre Barbet s'en fit pourvoir en 1553 et, trois ans après, il était remplacé par Charles Hays, prêtre.

Des mains de la famille de Sillans, la terre de la Ferrière passa à la maison de Falaise.

Marie de Falaise, sœur de Gabriel, veuve du seigneur de Villeneuve-la-Guyard, se remaria à Christophe de Hally, qu'elle rendit baron de la Ferrière et seigneur de Dardez. Celui-ci, le 1^{er} janvier 1620, vendit Dardez à Claude de Loubert.

Loubert : *d'azur à 5 épis d'orge d'or 3 et 2.*

Ce nouveau seigneur rendit avec pour son fief de Dardez, en 1635, à Pierre de Gondy, duc de Retz, baron d'Acquigny.

François de Loubert, fils de Claude est connu pour avoir contribué au décret du fief de Sassay, sur Louis de Carvoisin.

La saisie de ce fief avait été requise par Adrien de Hanivel; sa créance fut achetée par le sieur de Dardez et Pierre de Langlade. Georges de Carvoisin, fils du décreté, intervint et réclama le tiers du fief en essence. De là un procès dont la décision fut alors regardée comme très-importante. Il fut jugé, le 25 mars 1672, que les fiefs étaient indivisibles et que le tiers n'était exigible qu'en deniers.

L'aveu de Crèvecœur, de 1700, signale Alexandre de Loubert comme seigneur de Dardez; après lui vint Alexandre-Adrien de Loubert, seigneur de Dardez et de Mailloc, commandant et lieutenant pour le roi de la ville et château de Caen.

La branche de Loubert-Dardez n'avait plus conservé que Mailloc en 1789. Dès 1772, Jean Leonard de Dun était seigneur-patron d'Irville, Dardez, etc. (2)

Il existait à Dardez un autre fief de ce nom qui relevait du comté d'Evreux. Mathieu de Langle, *esc.*, était seigneur de Mauny et de Dardez; il obtint, en 1061, des lettres de noblesse qui furent révoquées en 1664, mais on lui accorda des lettres de confirmation en 1675. Son 4^e fils Mathieu eut la terre

de Dardez, dont il rendit avec au duc de Bouillon, comte d'Evreux, en 1682.

Mathieu de Langle, 111^e du nom, fils du précédent, fut seigneur de Dardez; il embrassa la carrière militaire et épousa, en 1729, Marguerite Rotrou dont il eut Pierre et Mathieu de Langle.

De Langle : *d'or à une fasces d'or accompagnée en chef de 2 glands de même tigés et feuillés chacun d'une seule feuille de sinople et en pointe d'une rose d'or.*

En 1780, l'abbé de Langle était aumônier de M^{me} Victoire de France, une des filles de Louis XV. Plus tard, en 1788, l'abbé de Dardez, chanoine et vicaire général d'Evreux, fut élu député à l'Assemblée provinciale par l'ordre du clergé pour le département de Conches. Il était, en 1818, un des vicaires généraux de Mgr Bourlier, évêque d'Evreux.

DARDEZ. Cant. N. d'Evreux à 113 m. d'alt. Sol: alluvium, ancien, diluvium, craie. — Surf. terr. 278 hect. — Pop. 61 hab., — 4 cont. 1,010 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 403 fr. — Percep. de Gravigny. — 25 d'Evreux. — Rec. cont. ind. de Pacv. — Réunion pour le culte à Irreville, — pour l'instruct. à Renilly, — 3 perm. de chasse, — dist. en kil. au ch.-l. dép., d'arrond. et de cant., 8.

Dépendances. Néant.

Agriculture. Céréales, — 180 arbres à cidre.

Industrie. Néant.

DAUBEUF-LA-CAMPAGNE.

Paroisse des: Dioc. d'Evreux. — Doy. de Louviers. — Vic. et élect. de Pont-le-Arche. — Parl. et Gén. de Rouen.

La terminaison *beuf* ou *bor* appartient aux langues du nord et signifie un village. Le patronage de la Sainte-Vierge choisi pour l'église de Daubeuf, n'indique pas une existence reculée.

Dans les premières années du XI^e siècle, Daubeuf formait avec Venon, Lignon et Intremare un domaine qui appartenait à Raoul d'Ivry, frère du duc Richard I.

En 1011, ce seigneur, avec l'agrément d'Albérède sa femme, donna tout ce riche domaine à Hildebert; abbé de Saint-Ouen de Rouen. La charte qui nous a été conservée dit que les terres relevaient du fief de Breteuil (1).

Cette donation fut confirmée avant 1026, par Richard II, neveu de Raoul.

Les moines de Jumièges prirent aussi pied à Daubeuf, un certain Ademald dont le nom atteste une origine franque leur donna tout ce qu'il tenait en fief.

Parmi les dons de Richard, comte d'E-

(1) Dudon de Saint-Quentin, a rédigé cette charte.

(1) Notice sur Acquigny. M. Lebeurier.

(2) Ces titres supposent que les abbés de la Croix avaient alors aliéné le patronage de la paroisse.

vreux aux religieux de Saint-Sauveur, lors de leur fondation, vers 1060, figure une moute à Daubeuf. Dix ans plus tard, Guillaume-le-Conquérant confirmait le coin de terre qui possédait Juniémes, et dans sa bulle de 1152, le pape Eugène III relate la moute de Daubeuf (1).

En 1135, Guérin, évêque d'Evreux, voyant le triste état dans lequel se trouvait Saint-Ouen de Rouen et sollicité par Richard, curé honoraire de Daubeuf, chantre de la cathédrale d'Evreux, confirma les religieux dans la possession de deux portions de l'église de Daubeuf, dont ils jouissaient de temps immémorial; il donna ensuite pour l'entretien des moines malades le tiers de la dime, de telle sorte que le curé devait avoir les oblations, les menus dimes et une rente de six setiers de blé, moitié en froment, moitié en méteil (2).

Il y eut, en 1204, une modification à ces dispositions. Par un accord passé entre Luc, évêque d'Evreux et Geoffroy, abbé de Saint-Ouen, la 3^e gerbe de la dime devait être appliquée à l'infirmerie des moines; quand au curé, il devait recevoir chaque année un muid de blé, demi-froment, demi-méteil dans la grange de Daubeuf, il avait les dimes du lin, du chanvre, mais le tiers seulement de la garde, de la laine des agneaux, des menus dimes et deux acres de terre, à la charge d'une rente de 15 l. envers l'abbaye.

Mg^r Jean de Daubeuf, prêtre et doyen de la paroisse fut témoin, en 1220, à la donation de l'église de la Haye-le-Comte à l'abbaye d'Abbécourt.

En 1250, Eudes Rigaud fit une première visite dans le diocèse d'Evreux qui relevait de lui; le 16 mai, le prélat vint avec sa suite frapper à la porte du manoir de Daubeuf, qu'il appelle prieuré, bien qu'il ne s'y trouvât plus de moines. Jean de Valemont, qui était gardien de la maison, en refusa la porte au visiteur qui fut obligé de revenir coucher à Louviers. Le malentendu cessa cependant bientôt, car, dès le lendemain, Eudes Rigaud s'étant présenté de nouveau, Jean de Valemont consentit à payer une amende dont Gabriel le Bicaud, de Louviers, fut caution. L'archevêque fit observer au régisseur qu'il devait indemniser les religieux pour la perte des provisions qu'ils avaient envoyées, attendu que c'était de son chef et sans ordre qu'il avait réstitué.

Le 15 juin 1255 et le 24 avril 1258, Eudes Rigaud visita de nouveau Daubeuf et constata qu'il n'y avait pas de moines. Le 13 mai 1269, l'archevêque revint à Daubeuf. « Nous sommes arrivés, dit-il, au prieuré ou manoir de Daubeuf, appartenant à Saint-

Ouen de Rouen, nous y avons trouvé un fermier nommé Pierre le Bicaud, de Louviers, qui payait chaque année à Saint-Ouen 80 muids de blé et avoine et vi^{xx} l. t. en argent (1).

Le vicomte d'Evreux fait savoir, en août 1203, que Robert de Cracouville, *etc.*, et Jehanne, sa femme, ont délaissé à touz jours à l'abbé de Saint-Ouen de Rouen, 108 s. 8 d. de rente annuelle en la paroisse de Daubeuf (2).

D'après le livre des jurés de Saint-Ouen, rédigé en 1204, l'église de Daubeuf est « la donation » à l'abbé et au couvent de Saint-Ouen, ainsi que la dime de tout blé; et si on la moitié des gudes dans les francs-fiefs et le tiers dans les vilains et la personne (le curé) à l'autre partie plus un demi-muid de froment et un demi-muid de méteil avec une postée d'estrain.

Un particulier de Daubeuf avait un domaine de 4 acres et demie, nommé la Pestorerie, à la condition de pétrir la pâte qui convenait au manoir de Daubeuf; il s'en rachetait par une rente de 5 s.

En 1204, les aînés des bouvieries et porcheries de Daubeuf étaient francs de vendre et d'acheter aux 4 foires de Montaur.

Michel le François tenait par hommage des religieux, un cotage à des conditions diverses: il était le messager de la ferme, il devait porter l'eau aux gens de corvée, reprendre le fient à certains jours. Toutes les fois qu'il était employé il recevait une certaine quantité de pain.

La mesure de Richard, fils de Jean, contenant 21 acres et demie, était aussi soumise à diverses obligations, comme de porter 2 setiers d'avoine à un port de la Seine, entre Elbeuf et Criquebeuf. On allait moudre aux moulins de Hondouville, appartenant à l'abbesse de Saint-Sauveur d'Evreux (3).

A la fin du XIII^e siècle, Jean d'Autueil, abbé de Saint-Ouen, fit réparer le manoir de Daubeuf. Après lui, le célèbre abbé Jean-Marc d'Argent, de 1319 à 1339 fit de grandes améliorations à cette propriété; il y dépensa plus de 1,300 l. employées à restaurer la maison, les greniers, les étables, voisines de la chambre haute, près la salle où résidait le chapelain... On répara aussi la chambre de l'abbé, les garde-robes, les dépenses, boves et cuisines. On fit des murs en pierre du côté de Crosville et la chapelle du manoir fut aussi l'objet d'importantes améliorations (4).

Antérieurement à l'année 1346, l'abbaye

(1) On peut juger par là de l'importance de cette ferme dont les bâtiments existent encore.

(2) Notes Le Prévost. Cracouville.

(3) Voir le titre des Jurés. Fragments publiés

par M. Léop. Delisle.

(4) Notes Le Prévost.

(1) *Gallia Christiana.*

(2) Notes Le Prévost.

de Saint-Ouen avait acheté à Daubeuf, en la campagne des Herzulotin de Quatremares, un manoir et des jardins moyennant 75 livres t. (1).

En 1345, Blanche d'Avauourg, veuve de Guillaume d'Harcourt, fondateur de la Saussaye, donna au chanoine de cette collégiale tout l'héritage qu'elle possédait sur Daubeuf et Vonon. Les chanoines cédèrent ces biens, moyennant 100 f. d'or, à l'abbaye de Saint-Ouen parce qu'ils étaient situés dans la baronnie de Daubeuf (2).

La liste des bénéfices du diocèse d'Evreux dressé, vers 1386, relate Daubeuf dans le doyenné de Louviers, ayant pour patron l'abbé de Saint-Ouen.

Simon de Daubeuf était nommé par le roi d'Angleterre, le 14 juillet 1418, un des quatre sergents de la forêt de Bord (3).

Le 27 juillet 1437, sous la domination anglaise, Estienne Osmont était sénéchal de Daubeuf pour l'abbaye de Saint-Ouen; il se servait du grand scel du bailliage de Fontaine-Heudebourg.

De 1409 à 1474, le manoir de Daubeuf fut encore loué pour des grains. En 1485, on dressa le terrier de Daubeuf, déposé aux archives de la Seine-Inférieure.

Vers l'année 1600, N. H. Louis Le Comte prenait le titre de seigneur de Daubeuf et de Quatremares; de son mariage avec Anne de la Rochette il avait eu une fille nommée Anne, qui se maria en 1628.

François de Daubeuf, *esc.*, sieur du lieu, épousa, en 1630, H. et P. dame Madelcino de Campion (4).

Ses prétentions à la seigneurie de Daubeuf se conciliaient difficilement avec les titres de l'abbaye de Saint-Ouen qui continuait à désigner Daubeuf comme une baronnie de laquelle relevait le fief de Saint-Didier-des-Bois.

Le 14 septembre 1743, Charles de Saint-Albin, archevêque, duc de Cambrai, abbé de Saint-Ouen, se disait seigneur et patron de la seigneurie, terre et baronnie de Daubeuf, Vonon, Lignon et Intremare, hameaux en dépendant, aussi unis et incorporés à ladite abbaye. Jean Nicolas Ducrocq de Biville, était sénéchal de la baronnie.

Le cardinal de Rochechouart, abbé de Saint-Ouen avait les mêmes titres, le 22 octobre 1768; Dominique Ducrocq de Biville, *esc.*, était sénéchal. On donne encore en 1780 à Louis-Georges Philippeaux, archevêque de Bourges et abbé de Saint-Ouen, le titre de baron de Daubeuf.

(1) Chronique de Saint-Ouen.

(2) On sait que Daubeuf avait déjà le titre de baronnie.

(3) Il est peut-être la tige de la maison de Daubeuf.

(4) Registres paroissiaux.

DAUBEUF-LA-CAMPAGNE, cant. du Neubourg, à 154 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien, diluvium. — *Ch. de grande com.* n° 4, de Pont-de-l'Arche à la route dép. n° 13; n° 50 de Damville à Elbeuf. — Surf. terr., 627 hect. — Pop. 353 hab., — 4 cant., 5,186 f, en ppl. — Rec. budg. com., 2,358 f. 60 c. — \square et rec. cont. ind. du Neubourg. — Percep. de Saint-Aubin-d'Ecroville. — Pariois. — Presbyt., — école mix. de 37 enf. — 4 déb. de boissons, — 6 perm. de chasse, — dist. kil. au ch.-l. de dép.; 23, d'arr., 12, de cant. 12.

Dépendances. LE MANOIR.

Agriculture. Céréales.

Industrie. Tissage chez les particuliers. — 10 *patentés.*

DAUBEUF-EN-VEXIN.

Paroisse des Archidiacs. du Vexin-Normand. — Vic. et Elec. d'Andely. — Parl. et Gén. de Rouen.

Daubeuf est une localité très-ancienne, comme l'attestent son nom celtique, le patronage de Saint-Martin et le cimetière mérovingien découvert dans le voisinage (1).

Dès avant le XI^e siècle, on trouve inscrit dans les Rôles normands, un Raoul de Daubeuf, qui avait payé le relief de son fief au trésor public.

Quelques années après, on remarque à Daubeuf, un fief relevant de l'abbaye de Saint-Ouen, possédé par Guillaume d'Annebaut, qui le vendit, en 1206, à Raoul de Cailly, bourgeois de Rouen, du consentement de Jeanne, sa femme, d'Enguerrand, son fils et d'Amaury, son frère. Geufroy, alors abbé de Saint-Ouen, intervint comme suzerain et se fit céder la vente pour 80 l. et 100 s. (2). Il paraît que cette vente n'eut pas de suites, car en 1206, Enguerrand d'Annebaut est signalé comme tenant un fief de l'abbaye de Saint-Ouen.

En 1226, Mg^r Roger de Daubeuf, chevalier, servit de témoin à la vente que fit André Boutevillain à Jean de Mansigny, d'une rente à Romilly-sur-Andelle; il siégeait aux assises d'Andely, en 1233, dans un affaire que l'abbé du Bec avait avec Benoit Leclerc de Touffreville (3).

D'après le pouillé d'Eudes Rigaud, Mg^r de Daubeuf était patron de la paroisse de ce nom, qui renfermait 80 chefs de famille et qui rapportait 80 l. de revenu au curé.

Roger de Daubeuf laissa deux fils, Ma-

(1) M. Guillard avoué à Louviers possède dans sa collection une médaille dite panonnienne, trouvée sur le territoire de Daubeuf ou ont dû passer jadis les légions romaines.

(2) Cette charte, publiée dans les *Notes* Le Prévost a été placée par erreur à l'article Daubeuf-la-Campagne.

(3) Hist. manuscrite du Bec.

thieu qui lui succéda à Daubeuf et Pierre qui eut la seigneurie du Thuit. Le premier épousa Marguerite qui lui donna un fils nommé Guillaume, demeuré orphelin vers 1255.

L'archevêque de Rouen constate dans son journal à la date du 15 juillet 1249, que le prêtre de Daubeuf, excommunié pour n'avoir pas payé l'impôt de la croisade et la dime royale, célébrait la messe malgré cela. On l'accusait en outre de vol. Ce curé fut bientôt remplacé par un autre: que le prêtre refusa de recevoir et qui en appela au pape.

Le registre de l'archevêque contient à la date de 1266, le récit suivant: « a comparu devant nous Guillaume de Daubeuf, *esc.*, et nous avons fait lire devant lui une lettre qu'il avait fait rédiger pour un fait à lui personnel et qu'il nous avait envoyée scellée de son sceau et du sceau de Mg^r Guillaume, camerier de France ainsi conçu: que tous sachent que moi Guillaume de Daubeuf, *esc.*, j'ai contracté un mariage clandestin avec Marie de Fresnelle (1), contre la défense à moi faite par l'officiel de Rouen...., maintenant guidé par le conseil de mes amis, j'ai promis et je me suis obligé à souffrir à cause de cette faute, toute peine corporelle qui me serait imposée.... de telle sorte que si je venais à m'y soustraire, de l'autorité et consentement de Mg^r Gautier, camerier de France, mon seigneur en chef, je m'oblige... à une amende de 100 l. t. payable en cinq ans à raison de 20 l. par an, dont 10 à la Saint-Remy et 10 à Noel et hypothéquée sur moi membre de haubert que je tiens à Daubeuf dudit Camerier...., fait l'an 1266, le vendredi après *Jubilate* au mois d'avril. »

« Ayant pris conseil sur ce qui concerne Guillaume, nous lui avons enjoint la pénitence qui suit: nous lui prescrivons de partir d'ici la Madeleine, pour visiter l'un après l'autre, saint Pierre et saint Paul de Rome et saint Nicolas de Bari et en même temps, la Cour et le Saint Siège apostolique et de revenir par Saint-Gilles en Provence, apportant avec lui des lettres testimoniales sous peine d'encourir la peine spécifiée dans sa lettre.... »

A vingt ans de là, nous retrouvons Guillaume de Daubeuf en des rapports si affectueux avec Guillaume de Flavacourt, successeur d'Eudes Rigaud, qu'il se décida à lui céder le patronage de Daubeuf, en 1286; les seigneurs de Heuqueville qui étaient suzerains ne voulurent point consentir à cette cession, en sorte que le droit de patronage

(1) Nous croyons qu'elle était fille de Mathieu de Fresnelle, alors fermier de l'archevêque à Fresnes-en-Vexin et c'est même ce qui explique la sévérité excessive du prêtre: Marie, enlevée par Guillaume de Daubeuf, s'était mariée sans le consentement de son père.

fut tantôt alternatif et tantôt revendiqué par les barons de Heuqueville (1).

Mathieu de Daubeuf, chevalier, cité en 1296, comme arbitre dans une affaire entre le seigneur de Sassy et l'abbaye de saint Taurin doit avoir succédé à Guillaume de Daubeuf.

En 1330, Guillaume de Daubeuf, chevalier, et Roger de Daubeuf, écuyer, sont cités comme vassaux de l'archevêque de Rouen dans le Vexin (2). Le premier siégeait avec les chevaliers, à l'écliquier de Rouen, en 1337.

Ce même Guillaume de Daubeuf était, en 1339, co-proprétaire du moulin Thorel à Guiseniers et plaidait avec l'abbaye de Junnières; une transaction mit fin au procès (3).

Pierre de Daubeuf, *esc.*, seigneur du lieu, vendit le 15 octobre 1370, à Thomas de Greuges, au prix de 300 l., 15 acres de terre qui étaient chargées de 4 s. de rente envers l'église d'Orgeville et de 4 autres au profit de l'église d'Etrépagny (4).

À la même époque, Guillaume, frère de Pierre de Daubeuf, devenait seigneur de Tilly, près Vernon.

Catherine de Daubeuf, dernier rejeton de la branche aînée de sa maison, épousa Jean de Boissay, seigneur de Boissay et de Menières, capitaine de Fécamp.

Jean de Boissay, Isabelle de Hangest, dame de Heuqueville et l'archevêque de Rouen se disputaient le patronage de Daubeuf auxjassés d'Andely, tenues en 1412: ce procès se continuait encore le 10 avril 1415.

Au moment de l'invasion anglaise, Daubeuf appartenait à Isabelle de Boissay, mariée en premières noces à Thibaut de Chantemelle, chevalier, et en secondes, à Alain Le Lay, chevalier. A la prière de ce dernier et de sa femme, le roi d'Angleterre accorda à cette dame, après avoir reçu leur serment de féauté, un douaire raisonnable sur les biens de son premier mari. Dès l'année précédente, le vainqueur avait rendu leurs biens aux deux époux qui s'étaient soumis à lui.

En 1419, on voit recommencer le procès du patronage de Daubeuf entre Alain Le Lay, seigneur du lieu, Henri Noon, seigneur de Heuqueville et l'archevêque.

Le Lay portait: *d'argent à la fasce d'azur accompagnée en chef de 3 annelets et en pointe d'une aigle de sable éployée, héruée et membrée de gueules.*

Jean de Harecourt occupa la cure de Dau-

(1) Parmi les *vicomtes* de cet acte, figure Roger de Daubeuf, parent du comteur que nous presumons être le fils de Pierre, seigneur du Thuit.

(2) Arch. de la Seine-Inf.

(3) Hist. d'Andely, par M. Brossard de Ruville.

(4) Notariat de Rouen.

beuf au commencement du xv^e siècle, il y renonça vers 1419 parce qu'il obtint un bénéfice incompatible avec cette fonction; il fut remplacé par Robert de Bressy qui bailla en 1421, sa cure de Daubeuf à un prêtre de l'endroit pour 160 l. par an.

Le 20 novembre 1420, Charles de Longueval, seigneur de Maigremont à Saint-Cyr-du-Vaudreuil, nomma pour son procureur général, Dumont de Daubeuf avec pouvoir d'ester pour lui en justice (1).

Vers 1441, l'archevêque fit une remise aux trésoriers de Daubeuf, sans doute à cause de la misère du temps. En 1452, Jean de Gisors, agent de l'archevêque, fit un voyage à Daubeuf avec l'évêque de Dimitre pour réconcilier l'église, on lui paya sa dépense qui s'éleva à 31. 6 s.

Lorsque la Normandie fut délivrée des Anglais, la terre de Daubeuf revint à Louis de Boissay, baron de Mainières, marié avec Hélène Lhuillier, dame de Cailly. Ces deux époux donnèrent Daubeuf et Muids à Roger et Jean de Longchamps, chevaliers, père et fils; aussi, en 1468, le procès pour le patronage de Daubeuf était repris entre Pierre de Roncherolles, héritier des Hangest à Heuqueville, Roger de Longchamps, seigneur de Daubeuf et l'archevêque.

La famille de Boissay ne pouvait laisser échapper sans réclamation les domaines de Daubeuf et Muids. Vers 1494, il y avait, pendant à l'Echiquier, un procès conduit par Alain de Hellenvilliers, époux de Marie de Boissay et dans lequel figurent une douzaine d'intéressés.

En juin 1587, les paroissiens de Daubeuf et ceux de Heuqueville présentèrent requête au Parlement pour faire citer les officiers de justice d'Andely et leur faire produire les lettres du Roi qui ordonnaient de lever des contributions sur les villages de la vicomté d'Andely, sous prétexte de nourrir les gens de guerre. La citation fut accordée (2).

Le 11 février 1640, François de Gonnatz, *etc.*, conseiller au présidial d'Andely et curé de Daubeuf, donna sa démission de prieur de l'hospice Saint-Jacques d'Andely, à la condition d'une pension de 400 l.

Louis de Lambert, sieur de Lanbermont et son frère Charles de Lambert, sieur du Londe habitaient Daubeuf le 4 janvier 1669, lorsqu'ils furent maintenus de noblesse.

Lambert; *d'argent à 3 bandes de sable.*

En 1683, Adam de la Basoge, baron de Heuqueville, haut justicier d'Heuqueville et d'Heudécourt, ajoutait à ses titres celui de patron de Daubeuf.

Une branche de la famille de Roncherolles avait au xvii^e siècle la seigneurie de Dau-

beuf; M^g de Roncherolles-Daubeuf assistait au Vaudreuil, en 1733, au mariage de Daniel Thierry de Trogny avec Louise Alorge.

On comptait 88 feux à Daubeuf en 1738, le baron de Heuqueville présentait deux fois à la cure et l'archevêque une.

La famille de Roncherolles avait encore la seigneurie de Daubeuf en 1759.

Fiefs et Hameaux. LES BUSPINS. Le château de ce nom était occupé par M. Bouffay en 1864.

FRETTEVILLE, est une ancienne villa romaine qui fit, sous les Normands, partie du domaine ducal avec Amfreville-la-Campagne. A son retour d'une expédition, Guillaume Longue-Epée, qui régna de 927 à 943, donna Amfreville et Fretteville à la cathédrale de Rouen.

En 1201, Henri de la Mare possédait à Fretteville une ferme considérable qui revint à Philippe-Auguste, soit par le décès, soit par l'exil du propriétaire; elle se composait de 132 acres de terre louées une mine de grain l'acre (1). Il y avait un bois et un jardin.

Quelques années plus tard, en 1218, Philippe-Auguste donna ce domaine avec les fiefs de Fontaine-Guéraud, Heuqueville et tout ce que Roger de Tosny possédait dans le Vexin-Normand, à Gauthier le jeune son chambellan (2).

Ce grand officier vivait encore en 1219, il fut remplacé dans sa charge et ses seigneuries, par Adam de Villebeon, seigneur de la chapelle Gautier, qui était chambellan en 1223 et qui mourut en 1238.

Après lui vient Gautier III^e du nom, qui approuva comme suzerain de Guillaume de Daubeuf, les conditions qui lui étaient imposées pour effacer la tache de son mariage clandestin. Il paraît avoir eu pour fils, Pierre, ami de saint Louis qui l'accompagna aux deux croisades. Il mourut à Tunis en 1270 et fut inhumé aux pieds du saint roi.

Sous la domination des seigneurs de Villebeon, un nommé Jean Boute de Fretteville devait 5 s. de rente aux deux frères Guillaume et Robert de Connelle qui donnèrent cette rente aux Templiers de Bourgout.

Villebeon: *de sinople à 3 jumelles d'argent.*

Par suite de l'extinction de la ligne masculine de la famille de Villebeon, Fretteville fut donné, par Philippe-le-Bel, vers 1286, avec Heuqueville et Fontaine-Guéraud à Albert de Hangest, seigneur de Genlis, chevalier, qui avait déjà une partie de Pont-Saint-Pierre. Fontaine-Guéraud lui fut retiré pour être donné à Enguerrand de Marigny, mais Louis le Hutin le lui rendit, en 1315, moyennant le service de deux chevaliers (3).

(1) Cart. normand.

(2) Actes de Philippe-Auguste n^o 1874.

(3) Notes Le Prévost.

(1) Hist. du Vaudreuil.

(2) Hist. d'Andely, par M. Brossard de Ruville.

Isabelle de Hangest transmitt Fretteville à la maison de Roncherolles ; il passa plus tard aux Hallé, Guillaume et Barthélemy son fils ont été au milieu du XVII^e siècle, seigneurs de Fretteville. Barthélemy fut maintenu de noblesse le 3 septembre 1606, il portait : *d'azur à 3 trèfles d'or*.

En 1785, M. de Meaupeou, chancelier de France ajoutait à ses titres celui de seigneur de Fretteville.

DAUBEUF-EN-VEXIN, cant. des Andelys à 144 m. d'alt. — sol : diluvium ancien, diluvium craie. — *Ch. de grande com.* n° 41 de Louviers à Mencesqueville. — Surf. terr. 1,100 hect. — Popul. 447 hab. — 4 cant. 5,321 en ppal. — Rec. ord. budg. com. 4,313 fr. — Percep. d'Heuqueville. — des Andelys. — Rec. cont. ind. de Fleury-sur-Andelle. — Patoisse. — Presbyt. — Ecole mixte de 51 enf. — 1 maison d'école. — 4 déb. de boissons. — 11 perm. de chasse. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 37, d'arr. et de cant. 10.

Dépendances : AUMARE, LES BUSPINS, FRETTEVILLE, ET LE MONT-JOYEUX.

Agriculture : Céréales, bois. — 1,100 arbres à cidre.

Industrie : Néant. — 15 Patentes.

DOUAINS.

Boisset-Hennequin et Brécourt ont été réunis à Douains le 15 janvier 1809 ; nous leur consacrerons à chacun un paragraphe.

§ 1^{er}. — DOUAINS.

Paroisse des Dioc. Beill. Vic. d'Evreux. Parl. et Gén. de Rouen.

En août 1026, Richard II, duc de Normandie, donnait ou confirmait à l'abbaye de Fécamp l'église d'un village nommé *Dunus* ou *Dunes*, dédiée à la sainte Vierge avec ses dépendances et deux ou trois petites fermes (1).

Dunus signifie un monticule d'où est venu le français Dunes.

A la fin du XII^e siècle, Douains est compté pour un fief dans la châtellenie de Pacy. Lors de la confection du *Registrum* de Philippe-Auguste, vers 1210, Guillaume de la Heunière, seigneur d'un fief voisin, avait le fief de Brécourt et le demi-fief de Douains, à la charge pour ce dernier fief, de 20 jours de garde au château de Pacy.

Etienne de Villiers-en-Désœuvre tenait une autre portion de Douains, aussi à la charge de 20 jours de garde ; et un écuyer nommé Labbé touchait par donation du roi, 25 s. à Douains, ce qui représentait un quart de fief.

(1) C'était entre la Seine et l'Eure la plus avancée des possessions de la célèbre abbaye.

A cette époque, Hugues de Douains était moine de Fécamp sous l'abbé Raoul ; Roger, curé de Douains, servit de témoin à une chartre de Guillaume Havart pour Fécamp.

Nous trouvons çà et là, quelques épaves d'une famille de Douains qui existait au XIII^e siècle. Emeline, vouve de Jean de Douains, est citée dans les chartes du Bec, Pierre et Aubin de Douains sont inscrits dans le nécrologe de la Croix. La vigne de Guillaume de Douains à St-Aubin-sur-Gaillon, est mentionnée dans une chartre de 1204.

Le fief de Douains resta presque toujours partagé en deux portions ; l'une d'elles appartenait en 1470 à Guillaume Jubert, qui n'assistait pas à la montre de Beaumont, parce qu'il habitait le bailliage de Gisors. Henri Jubert, son second fils, issu de son mariage avec Catherine Daniel de Bois d'Ennecquets eut les terres de Brécourt et de Douains ; c'est lui la tige des Jubert de Brécourt. D'une première alliance avec Perrette de Quévremont, il eut Michel, chanoine de Rouen, seigneur de Chailly et Guillaume, tige des Jubert de Portmort et de la Griprière, remarié en 1532, avec Marie Le Goupil, fille de Pierre, seigneur du Parquet (1), dont il eut Henri Jubert, II^e du nom, héritier de Brécourt et Douains.

Henri, II^e du nom, épousa Claude de la Rosière qui lui donna un fils nommé Jean, Geneviève, mariée à Christophe Le Masson et Madeleine, religieuse à Villarsaux.

Jean Jubert, chevalier, connu d'abord sous le nom de sieur de Chailly, épousa en 1612 Marie de l'Hopital dont il eut neuf enfants. Le 20 mai 1639, il donna son aveu pour Brécourt, dans lequel on lit ce qui suit : « Plus n'appartient à cause dudit fief de Brécourt, la demi part indivise dufief de Douains, fief de haubert, consistant en domaine fieffé et non fieffé..., domaine fieffé de 600 acres à cause de quoi me doivent les ressants et tenants de cette seconde part indivise..., la moitié de 200 boisseaux d'avoine, de 36 chapons, de 18 poules et de 80 l. en deniers, comme aussi m'est dû par indivis le droit de champart sur les héritages dépendant de mon fief. Jean Jubert testa le 8 janvier 1651 et mourut peu après.

Anne Jubert, l'aîné des enfants de Jean, hérita de Brécourt et Douains. Celui-ci étant mort sans héritiers mâles, vers 1680, son frère Louis hérita des domaines de Brécourt et Douains ; il était de plus seigneur de Sénancourt et de Chailly ; il avait épousé le 22 avril 1652, Marguerite le Roux d'Infreville, qui lui donna entre autres enfants, Henri, seigneur de Chailly, Brécourt et Douains.

(1) A la Vaupalière près Maromme. C'est au Parquet qu'est mort le savant M. Auguste Le Prevost, chez sa respectable amie, M^{me} Ricard.

Les terres de Brécourt et de Douains, son annexe, revinrent dans le XVIII^e siècle, à la branche aînée des Jubert et formèrent, en 1764, le marquisat de Bonville, créé en faveur de Nicolas-Louis Jubert de Bonville.

L'autre portion de Douains appartenait, vers 1460, à Jeanne de Chambray, dame de Limeux, de Cheronvilliers et du Béhellan, mariée à Jean de Mézières.

En 1502, les hoirs de défunt Jacques Hervieu, seigneur de Douains furent taxés pour le ban à 201.6 s. (1).

Vers 1675, vivait à Douains, Charles du Buisson, *esc.*, petit-fils de Jacques, anobli en 1584, il avait épousé Jacqueline Hervieu qui descendait peut être des anciens seigneurs de Douains de ce nom.

Enfin, cette portion de la seigneurie de Douains était possédée en 1719 par Catherine Elisabeth Duval, veuve de Charles-François Guédier de Saint-Aubin (2).

Fiefs. 1^o LAMORY, Louis de Beauvais, *esc.*, sieur de l'Amory, épousa vers 1685, Marie-Charlotte de la Gareune, de la paroisse de Douains. Leur fils Claude-Louis, sieur de l'Amory, prit alliance le 13 juin 1712 avec Marie-Marguerite des Loges qui lui apporta Aigleville et le Val-Frémont, dont il fit hommage au maréchal de Montmorency le 28 mars 1736. L'année suivante, il vendit Aigleville (3).

Beauvais : *de gueules, à deux piques d'or ferrées d'argent, posées en chevron, accompagnées de trois hausse-cols d'or, 2 et 1.*

2^o GOURNAY, *Gournenui*, signifie en celtique, un amas d'eau. Sous les ducs de Normandie, Gournay fut donné à l'abbaye d'Ivry qui y fit construire une chapelle dédiée à saint Barthélemy et un manoir où quelques religieux résidaient. C'est ainsi que s'est formé le prieuré de saint Barthélemy de Gournay, sous la dépendance d'Ivry.

Gournay était un demi-fief de hanbert et le *Registrum* dit que l'abbé d'Ivry tient Gournay près Paey, à la condition de 20 jours de garde à ses frais au château de Paey : et ses hommes sont obligés à moudre aux moulins du roi, établis pour le service du château.

3^o LA SABLONNIÈRE. Vers 1620 vivait Pierre de Bordeaux, *esc.*, sieur de la Sablonnière ; de son mariage avec Charlotte de la Mare naquit Anne de Bordeaux, mariée dans la suite à Claude Le Barbier, seigneur d'Aigleville qui vint habiter le manoir de Sablonnière, chez son beau-père en 1638.

Jean de Bordeaux, fils de Pierre et seigneur de la Sablonnière, après lui, épousa Hélène de Lombart et mourut avant 1651,

(1) On retrouve cette famille Hervieu à Vieuxvilliers, Gadencourt et à la Plessis, à Hecourt.

(2) Pres Gournay-en-Ivray.

(3) M. Lebeurier, *Aigt ville*.

époque du second mariage de sa femme avec Charles le Bârbier, frère de Claude, dont nous venons de parler.

Bordeaux : *d'or au pal d'azur, chargé de 3 fleurs de lys du champ et accosté de 2 lions affrontés de gueules.*

Le Barbier : *d'argent, à trois mains gauches renversées de sable, 2 et 1.*

§ 2. — BOISSET-HENNEQUIN.

Boisset de *Bosseium* annonce un lieu planté de buis, Hennequin doit être le nom d'un ancien propriétaire de ce petit fief classé comme quart de haubert et dépendant de Menilles.

En 1210, Guillaume de Boisset devait pour son quart de chevalier 10 jours de garde au château de Paey.

Vers 1250, le seigneur d'Ivry prétendait que Boisset était dans sa mouvance : il résulte de l'enquête qui eut lieu, que Boisset relevait de Menilles qui, lui-même, relevait du roi, d'où il arrivait que le roi avait les gerbes en août, le pain fêté à Noël et les oufs à Pâques. Le seigneur en cas de minorité devait être sous la garde du roi (1).

À la fin du XIV^e siècle, Boisset-Hennequin appartenait à Philippe, dit Philippot de Jaucourt, échanson de Charles VI, seigneur de Mauducage à Saint-Pierre-la-Garenne. D'après un aveu du 23 juin 1401, Philippe de Giencourt, *esc.*, tenait de Menilles un quart de fief assis à Boisset-Hennequin, dont le relief était de 60 s. Ce même Philippe de Jaucourt avait épousé Jeanne, fille de Nicolas de Médicis ; il fonda dans l'abbaye de Bonport une chapelle dans laquelle il fut inhumé vers 1414 ; son frère Pierre de Jaucourt était son exécuteur testamentaire, ses héritiers occupèrent le fief en 1470.

Un peu plus tard, en 1505, Marie de Fontaine, dame de Villetes et de Boisset-Hennequin, alors veuve de Thibaut d'Amfreville, seigneur de Bières, de Mercey, etc., présenta à la chapelle Notre-Dame de Menilles.

Fontaine : *d'argent au chevron de sable accompagné de 3 mouchetures d'hermine, de même, en chef et en pointe.*

Achille Martel, *esc.*, seigneur de Boisset-Hennequin paya 100 s. pour l'arrière-ban ; il mourut sans postérité, après 1572, ayant été seigneur du Mauducage et gentilhomme de la chambre du roi.

En 1652, N. H. Charles Le Cesne, chevalier, seigneur de Menilles, présenta à la cure de Boisset-Hennequin. Depuis lors, ce fief resta annexé à la seigneurie de Menilles.

Le Cesne : *écartelé d'argent et de gueules.*

Au moment de la Révolution, Boisset-Hennequin avec Menilles et la Heunière appartenait au comte Joseph de Puisaye, par suite de son mariage avec Louise Le Cesne de Me-

(1) Cart. normand, 491.

nilles dont il n'eut qu'une fille. On sait que le comte de Puisaye commandait l'armée fédéraliste lors de la déroute de Brécourt.

Puisaye: *d'azur à 2 lions leopardes d'or.*

Fief. Rosny. En 1205, Bernard de Rosny fut un des chevaliers appelés sous la foi du serment à fixer les limites des châtellenies d'Evreux et de Gaillon; il est inscrit dans le *Registrum* de Philippe-Auguste, comme tenant un demi-fief de haubert par 20 jours de garde au château de Pacý.

Vers 1250, Jean de Rosny, probablement fils de Bernard, plaidait devant le sénéchal de la seigneurie de Saint-André.

Robert La Biche, *esc.*, seigneur des Routils à Marcilly-la-Campagne avait épousé Gillette Loubert, dame de Rosny, veuve de Georges Labsolut. Ce fief s'acquitta du droit de ban pour 12 l. (1).

La Biche: *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 écusseurs de même.*

Gilles Labsolut, *esc.*, cité dans un acte de 1601, paraît avoir été seigneur de Rosny (2).

§ 3. — BRÉCOURT.

On écrit *Bréencourt* et *Braencourt*. C'est une ancienne paroisse dont l'église était dédiée à la sainte Vierge.

Dès le XII^e siècle, Geoffroy de Brécourt est employé comme témoin de la charte par laquelle Henri II, encore simple duc de Normandie reconnaît Robert II, comte de Leicester, comme seigneur de Breteuil.

Les sires de Brécourt habitaient la châtellenie de Pacý et se trouvaient ainsi vassaux des châtelains de Breteuil qui possédaient Pacý. On s'explique ainsi pourquoi Mathieu de Brécourt, Eudes de Brécourt et Pierre son fils, servirent de témoin en 1185, dans une charte de Robert de Leicester.

Après la conquête française, vers 1205, Eudes de Brécourt qu'on vient de citer fut un des chevaliers qui déposèrent dans l'enquête ouverte sur les droits des usagers dans la forêt de Mérey. Dans cette enquête, on cite Jean de Brécourt de la châtellenie d'Ivry, qui devait un boisseau de blé à cause de son droit de prendre des branches en la forêt de Mérey.

Vers 1210, Jean de Brécourt tenait à Menilles (3) un fief par 40 jours de garde et Guillaume de la Heunière, outre son fief de ce nom en tenait un à Brécourt et un demi à Douains.

Henri de Brécourt est cité en 1228 comme seigneur de la paroisse de ce nom, en même temps que Jean de Brécourt dans la châtellenie de Pacý.

(1) M. Lebourier. Ban.

(2) M. Berger de Xivrey. Breuil-Benoit.

(3) Cette famille s'est maintenue longtemps à Menilles et on la trouve encore au Vieil Evreux en 1419 (Voir Breuilpont. *Dict. hist.*)

On a dit plus haut que Guillaume de la Heunière avait un fief à Brécourt. Ce fief, différait de celui dont relevait Douains, nous apparaît le 31 juillet 1408 entre les mains de Guy de la Roche qui en fit aveu au roi à cette date.

L'autre fief de Brécourt était alors divisé en trois quarts, Simon Louvel (1), écuyer d'écurie de M^g le duc d'Orléans, possédait la principale portion; l'hostel de Brécourt avait coutume et usage en la forêt de Mérey. Lancelot d'Hellenvilliers, seigneur de Bières et Mérey avait la seconde portion. Guillemette de Flacourt avec sa nièce Jeannette Dauvet avait la troisième portion.

Lors de l'invasion anglaise, Brécourt fit partie d'un lot de fiefs qui fut donné à Hervé Le Cornu, chevalier français, rallié à l'ennemi (2). Plus tard, Brécourt retourna à ses légitimes propriétaires.

Par Jeanne de la Roche-Guyon sa mère, Jacques de Trie, mort le 5 octobre 1432, obtint la partie de Brécourt qui relevait de la Heunière et qui prit alors le nom de fief de Rolleboise. Le 25 avril 1458, Philippe de Trie, seigneur de Rolleboise, rendit hommage pour la Heunière et Brécourt (3).

Quant au fief de Brécourt proprement dit, il passa de Simon Louvel à Charlot de Garennes, son héritier, dont la fille Jeanne épousa Jean Chartier, dit *Limoges*, écuyer, vicomte d'Evreux, qui eut la seigneurie de Brécourt et des rentes sur le fief de la Folletière à Epiédes.

En 1482, le commandeur de Chanu présentait à la cure de Brécourt. L'année suivante, il y avait procès au sujet du patronage de la paroisse entre frère Jean Prévost, commandeur de Chanu, et N. H. Samson Patry et damoiselle sa femme, sans doute fille ou héritière de Jean Chartier.

En 1531, Jean Lecomte, *esc.*, seigneur de Brécourt, voulut nommer à la cure au préjudice du commandeur de Chanu. Parmi les compétiteurs à la cure, nous remarquons Robert de Venois, nommé par le cardinal de Sainte-Anastasia. La même année, Henri Jubert, fit l'acquisition du fief de Brécourt qui a donné son nom à une branche de cette maison.

Lors du partage de la riche succession Jubert, vers 1540, Michel Jubert, issu du premier mariage de Henri avec Perrette de Quievremont eut Chailly avec Brécourt; il présenta comme seigneur à la cure de la paroisse, en concurrence avec N. H. Nicolas de Fouquesoles, prieur de Chanu.

Henri Jubert, II^e du nom, reçu gentilhomme ordinaire, le 15 septembre 1577,

(1) Et non Branel, comme dans les notes Le Prévost.

(2) Breuigny, n^o 389.

(3) P. Anselme, t. 6, p. 674.

frère consanguin de Michel, eut après lui Chailly et Brécourt, il fut le père de Jean, conseiller au grand Conseil en 1600 et seigneur de Brécourt et Chailly.

En 1639, Jean Jubert obtint de Gaspard Lecesne ou Dechesne, seigneur de Clermont et de Rolleboise, la réunion à Brécourt de la partie de ce dernier fief qui s'étendait sur Brécourt, moyennant 100 liv. de rente.

Vers 1652, Anne Jubert remplaça Jean son père; il épousa en premières nocces Marie Varin et en seconde Marie d'Auxy, son fils Louis eut après lui la terre de Brécourt, il mourut vers 1680.

A la fin du XVIII^e siècle, la terre de Brécourt appartenait à Alphonse Jubert, membre de la branche aînée de sa famille, seigneur de Bouville, président à la Cour des Aides de Rouen; Magdeleine Legrand sa femme et son héritière mourut en 1706.

François de Mousseaux d'Axy, marquis d'Axy, hérita de cette dame; nous avons de lui un aveu de Brécourt, daté du 28 avril 1706.

Le 10 septembre 1716, Claude Daniel, *esc.* seigneur de Bois d'Ennemets eut délai pour rendre son aveu le 10 septembre 1716, puis il le rendit le 17 mai 1718.

En 1719, Elisabeth Duval, veuve de Charles François Guédier, se dit dame de Brécourt, nous ne savons à quel titre.

La famille Jubert de Bouville racheta Brécourt en 1764, Nicolas-Louis Jubert de Bouville obtint l'érection de Brécourt en marquisat sous le nom de Bouville. Ce fut l'occasion d'un procès. Jubert, marquis de Biszy, avait vendu, en 1708, la terre de Bouville à M. Grossin, conseiller au Parlement, qui se faisait appeler M. de Bouville. Celui-ci attaqua l'érection de 1764 et parvint à faire admettre son opposition.

La terre de Brécourt payait, en 1750, 2 sol. d'impôts; on comptait 2 feux privilégiés et 3 taillables.

Lors de la Révolution, M^{me} de Bouville était dame de Brécourt, Saint-Vincent et Douains.

Grossin de Bouville: *de sable au chevron d'or accompagné de 3 tours d'argent.*

Fief. FORTELLE. On lit dans un aveu de Jean Jubert, du 20 mai 1639, « plus m'appartient à cause de mon dit fief de Brécourt, un fief nommé la Fortelle qui s'étend es paroisses de Brécourt et de Douains. »

DOUAINS. Cant. de Vernon, à 143 m. d'alt. — *R. nat.* n° 181, d'Evreux à Breteuil. — Sol: alluvium ancien, diluvium, craie. — Surf. terr. 1,300 hect. — Pop. 327 hab. — 4 cant. 4,789 eu ppal. — Rec. ord. budg. 1867, 3,046. — Percep. ☒ de Vernon. — Rec. cont. ind. de Pacy. — Parois., — école mix. de 34 enf., — 1 maison d'école, — bur. de

bienf. — 16 per. chasse. — 3 déb. de boissons. — dist. en kil. aux ch.-l. de départ. d'arr. 23, de cant. 10.

Dépendances. BOISSET-HENNEQUIN, BRÉCOURT, GOURNAIL, LES HAS, LES MÉTREAUX, LA SABLONNIÈRE.

Agriculture. Céréales. — 3,500 arbres à cidre.

Industrie. Néant. — 5 patentés.

DOUDEAUVILLE.

Paroisse des; Arch. dioc. du Vexin normand. — Doy. vic. baill. et élec. de Gisors. — Parl. et Gén. de Rouen.

Doudeauville de Dodaville, est d'origine gallo-romaine, le patronage de Saint-Aubin indique que la paroisse doit remonter aux temps mérovingiens.

Dans le XII^e siècle, l'antique famille de Chaumont comptait Doudeauville au nombre de ses domaines. En 1138, avant de partir pour la croisade, Hugues de Chaumont, dit le Borgne, comte de France, donna l'église de Doudeauville en Vexin normand à l'abbaye de Saint-Germer (1).

Lors de la fondation de l'abbaye de Fontaine-Guérard, à la fin du même siècle, plusieurs seigneurs voisins se signalèrent par leur libéralité. Weiric de Witrencourt, ou Guitrancourt (2), donna l'église de Saint-Aubin de Doudeauville, avec les masures et les hôtages qu'il avait dans le voisinage de l'église. Hugues dit le Vaslet, seigneur suzerain, consentit à cette donation en 1199 et fut imité par Simon son fils (3).

Il résulte d'un texte fort altéré d'une bulle du pape Innocent III, de 1199, en faveur de la Croix, que Guillaume N'auduit avait donné aux religieux de cette maison, à cause de leur prieuré de Bezu, un trait de dime à Doudeauville.

Le *Registram* de Philippe-Auguste constate la suzeraineté de Hugues de Chaumont II^e du nom, sieur de Doudeauville.

Dans la première moitié du XIII^e siècle, l'église de Saint-Aubin de Doudeauville avait 12 l. de revenu et comptait 90 paroissiens chefs de famille: le curé nommé Hugues avait été présenté par la prieure de Fontaine-Guérard.

Au nombre des bienfaiteurs de la confrérie Notre-Dame de Gisors, en 1399, se trouve inscrite Maheut ou Mathilde du Mesnil, dame de Doudeauville, pour 5 l.

Peu d'années après, le 26 novembre 1405,

(1) C'est à tort que M. l'abbé de Cordé a pensé que le Doudeauville donné par Hugues de Chaumont est celui du canton de Gournay.

(2) Ce nom inconnu est probablement altéré.

(3) La donation à l'église Saint-Germer n'avait sans doute pas pu être exécutée par suite des guerres entre les Anglo-Normands et les Français.

N. H. Enguerrand de Feure (Fours), *esc.*, « tenait à une seule foi et hommage du Roi à cause de sa châtellenie de Gisors, un fief de haubert, dont le chief et manoir étaient situés et assis en la ville et paroisse de Doudeauville en Veulquessin le Normant, auquel fief à court, usaige et justice... coulombier à pied, moulin à baon, estang, etc. *Item*, 84 acres de terre, 2 arpents de pré.... le relief était de 15 l. (1).

Après Enguerrand de Fours, Guillaume, son petit-fils, joignait à la seigneurie de Doudeauville, en 1480, celle d'Heudicourt-Saint-Paer. Il eut pour successeurs : François de Fours, de 1495 à 1500, Pierre de Fours, de 1538 à 1551, puis François II de Fours jusqu'en 1561.

Jean du Jardin, curé de Doudeauville, donna, en 1462, à la célèbre confrérie de Gisors, une somme de 50 l.

D'après un aveu rendu par les habitants de Doudeauville à la châtellenie de Lyons, le 14 mars 1481, ils avaient droit de prendre dans la forêt, de ce nom du bois pour se chauffer et bâtir leurs maisons, droit de passage en payant 1 d. par porc à la Saint-André et une maille à la Chandeleur.

À la même date, l'abbesse de Fontaine-Guerrard était toujours patronne de la paroisse, elle avait présenté Jean Duval, à la cure qui valait 30 l.; on comptait 50 paroissiens (2).

Le 20 juin 1536, Michel de Beauvais, prêtre, était curé de Doudeauville et d'Amécourt dont la seigneurie appartenait à sa famille.

Vers la fin du xvi^e siècle, les religieuses de Fontaine-Guerrard vendirent à Guillaume de la Gandille, les droits honorifiques attachés à leur fief de Doudeauville; ce fut l'occasion d'un procès avec Charles de Fours. À la suite de trois arrêts du Parlement, de 1506, 1603 et 1600, la préséance fut adjugée à Charles de Fours, comme plus âgé que son compétiteur, Guillaume de la Gandille fut renvoyé au curé pour avoir une place dans l'église, hors le chœur.

Antoine de Fours, chevalier, était, en 1613, seigneur de Doudeauville en partie; il fonda, en 1626, près de son enclos, la chapelle de Sainte-Véronique. Depuis longtemps, la famille de la Gandille avait une portion de cette seigneurie. Dès 1487, Pierre de la Gadille était seigneur de la Gripière à Saint-Martin d'Etrépagny; Pierre, 1^{er} du nom, donna, en 1522, 50 s. à la confrérie de Gisors. Nicolas, son fils, qui prend les titres de seigneur de la Gripière et de Doudeauville épousa, vers 1550, Jeanne de Mauviel, dont il eut Renée, femme de Ro-

bert de Gaillarbois et Barbe, mariée à Antoine du Bosc.

Hélie de la Gandille, seigneur de Doudeauville, épousa, en 1628, Charlotte de Mouchy; de son temps, en 1654, Louis de Fours portait aussi le titre de seigneur de Doudeauville.

Vers 1661, mourut un second Guillaume de la Gandille, auquel l'abbaye de Fontaine-Guerrard avait fait bail de son fief de Doudeauville et le droit de présenter à la cure, Sà veuve, Catherine de Clères, voulut faire peindre une litre funéraire autour de l'église, Antoine de Fours, seigneur d'Autherne, se disant seigneur de Doudeauville, s'y opposa, mais une sentence des Requêtes du Palais lui permit de continuer (1).

En 1667, Adrien de la Gandille, seigneur patron de Dandeaupville, produisit ses titres généalogiques (2).

La Gandille : *d'argent au sautoir de gueules, accompagné d'une molette de sable en chef et chargé de 3 besants d'or.*

Dans un état des paroisses du doyenné de Gisors, en 1691, on signale l'insuffisance des revenus de la paroisse, pour l'entretien de l'église, dont le clocher était fréquemment déconcerté par les vents.

À partir de 1704, le Pouillé de Rouen, constate que le patronage a cessé d'appartenir à l'abbaye de Fontaine-Guerrard, qu'il est passé au seigneur. En 1710, l'archevêque de Rouen, conféra de plein droit la chapelle de Sainte-Véronique et ordonna, en 1720, que le service en serait acquitté dans l'église paroissiale.

D'après un aveu du 15 avril 1720, messire Pierre Baudouin, doyen du Parlement de Normandie, était seigneur patron du Thil, de Malterre du Thil, de Doudeauville, de Grumesnil, du Basset, etc.; il avait été reçu au Parlement en 1671, il était capitaine d'une compagnie de milice bourgeoise à Rouen, en 1694. De son mariage avec Marie Anne Lever, qui lui apporta Gonzeville, il eut Pierre-Nicolas, conseiller au Parlement en 1710, seigneur de Gonzeville et Doudeauville, marié à Catherine-Madeleine Anzeray de Courvaudon.

De son temps, les héritiers du fondateur de la chapelle Sainte-Véronique en abandonnèrent le patronage qui fut uni au fief de Doudeauville; l'archevêque ordonna de nouveau que le service en serait acquitté dans l'église paroissiale.

En 1763, au moment du célèbre conflit qui s'éleva entre Louis XV et le Parlement de Normandie, Baudouin de Doudeauville fut un des 90 magistrats qui protestèrent contre les ordres du roi et se démisèrent de

(1) Notes Le Prevost, Doudeauville.

(2) Arch. de Rouen.

(1) Basnage, 216.

(2) Arch. de l'Eure.

leur charge, plutôt que de consentir à ce que le duc d'Harcourt consignât sur leurs registres ce qu'ils considéraient comme une honte pour leur compagnie.

Léonore-Marie-Pierre-Baudouin de Doudeauville fut reçu conseiller au Parlement de Normandie en 1770. Ses armes étaient : *d'argent à la croix de sable cantonnée au 1 et 4 d'une croix de Malte d'azur au 2 et 3 d'un pavillon de gueules* (1).

La succession de ce conseiller fut recueillie par demoiselle Catherine-Françoise Baudouin de Gonzeville, fille de Pierre-Nicolas. En 1780, elle fut marraine d'une cloche à Saint-Pierre-le-Viger; elle a « le titre de baronne d'Envermeu, dame de Doudeauville, dans un acte de 1792; sa mémoire est restée vénérée dans le pays; elle eut pour héritiers le vicomte de Blangy, à Boissey-le-Châtel, et le marquis Lever, à Gonzeville.

Fiefs. — On comptait en 1773, 4 fiefs à Doudeauville : 1° LE PATRONAGE, 2° DOUDEAUVILLE, 3° AUBERGEON, 4° GRUMESNIL qui a été cité plus haut comme appartenant en 1720, à Pierre Baudouin. Maître Pierre de Grumesnil, archidiacre de Beauvais, donne en 1483, à la confrérie de Notre-Dame-de-Miaout, une somme de 50 sols parisis. Guillaume de Grumesnil et Regnaud de Grumesnil furent l'un après l'autre seigneurs de la Tourelle à Nojon-le-Sec, paroisse qui touche à Doudeauville.

DOUDEAUVILLE, canton d'Étrépagny, sur la Bonde, à 98 m. d'alt. — Sol : diluvium et alluvium ancien, craie. — *Ch. de gr. com.* n° 19 d'Étrépagny à Ry. — 4 cont. 4,988 fr. en ppal. — Rec. ord. Budg. com. 10,950 fr. Percop. de Puchay — 5 et Rec. cont. ind. d'Étrépagny. — Réunion pour le culte à Nojon-le-Sec. — Ecole mix. de 37 enf. — une maison d'école. — Bur. de bienf. — 5 per. chasse — 3 déb. de boissons — dist. en kil. ch.-l. de dép. 52, d'arr. 16, de cant. 3.

Dépendances : LE BOUT-DE-HAUT, LE BOUT-DE-BAS.

Agriculture. Céréales prés. — 1,750 arbres à cidre.

Industrie. 1 moulin à blé, fabrication de gants et tapisserie de 7 patentes.

DOUVILLE.

Paroisse des Archid. du Vexin Normand. — Vic. et élec. d'Andely. — Parl. et gén. de Rouen.

Douville, localité d'origine romaine, doit son nom à son premier possesseur nommé Doton : *Dotonis villa*.

(1) Doudeauville par M. de Corde.

M. de Corde a cru à tort que l'af amille Baudouin avait eu la seigneurie de Doudeauville, près Neuchâtel.

Au moment du partage de la Normandie, les ducs l'eurent dans leur lot.

Un peu plus tard, vers 930, lorsque Guillaume Longue-Épée eut vaincu Rioulf, comte de Cotentin, dans le pré de la Bataille, près Rouen, il fit en reconnaissance de sa victoire, un riche présent à la Cathédrale de Rouen, il lui donna Londinières, Clayes, Douville et Amfreville-la-Campagne (1).

Il est possible que l'église Notre-Dame-de-Douville ait été fondée par le chapitre de la Cathédrale placé aussi sous le patronage de la Mère de Dieu.

Dans le siècle qui suivit, les chanoines partageaient les revenus de Douville en quatre portions destinées à sustenter autant de chanoines; cette disposition fut confirmée par le duc Robert.

A cette époque apparaît une famille de Douville dont nous avons recueilli quelques membres.

Guillaume, seigneur de Douville, de Cantelou, etc., épouse la sœur de Hugues Talbot, gendre du comte Guillaume de Meulan (2).

Pierre de Douville fut en 1102, un des seigneurs du Vexin, qui attestèrent devant Gautier, archevêque de Rouen, la vie sainte et les miracles de saint Adjutor, de Vernon.

Elie et Mathieu de Douville sont cités dans la lettre du roi Jean à Lupescaire, chef des Brabançons, ainsi conçue : « Nous vous mandons que si l'héritier d'Elie de Douville est mineur et en même temps vassal de Mathieu de Douville, vous donniez à ce dernier, suivant l'usage de la Normandie, la garde de la terre et de l'héritier sans aucun retard, de Montfort, 20 octobre 1203. »

Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, Mathieu de Douville, fils du précédent, épousa une fille de Jean de Poissy, seigneur de Radepont (3).

Il semble que dès 1221, Baudry de Longchamps possédait une partie du fief de Douville, car il fit à cette date un accord avec les chanoines de Rouen au sujet des biens qu'il possédait à Douville.

En 1263, les religieux de Royaumont vendirent au chapitre de Rouen, moyennant une rente de 25 s., un pré sis entre Douville et Pont-Saint-Pierre, faisant partie d'une ferme à la Neuville-Champ-d'Oisel, que les moines vendirent aussi aux cha-

(1) Hist. de la Cathédrale de Rouen, par D. Pommeraye.

Cet auteur a eu le tort de traduire *Dotonis villa*, par Othouville au lieu de Douville, et M. Fallue a commis la même faute après lui.

(2) Hist. d'Harcourt, p. 198.

(3) La famille de Douville avait encore la seigneurie de Cantelou-le-Bocage, dans le XIV^e siècle.

noines. Saint-Louis approuva cette vente par lettres datées de Saint-Denis (1).

Par acte de 1290, le chapitre de Rouen donna l'église de Douville à Jean-le-Beruyer.

Douville fut porté par Ide de Meulan, héritière de sa maison, à Jean de Ponthieu, puis par Jeanne de Ponthieu, à Jean, comte de Vendôme, son mari. En 1362, le 16 juillet, Jeanne de Ponthieu, comtesse de Vendôme et de Castres, donna des lettres par lesquelles elle reconnaît que les doyen et chapitre de Rouen lui ont octroyé, de leur grâce et humble volonté, que par chacune nuit, un de leurs hommes de Douville, lui aide à faire guet en son chastel dudit lieu de Douville tant qu'il lui plaira (2).

Cette dame vendit en un seul lot tous les fiefs de sa famille, dans le Vexin, moyennant 1,000 florins d'or, à Guillaume de la Haye, chevalier, seigneur de Monbray, et à dame Philippe de Manneville. En tête figure le chastel et terre de Douville (3).

De la Haye Monbray : *d'or au sautoir d'azur brisé d'un lambel de gueules de 3 pièces.*

Lors de l'invasion des Grandes Compagnies, le château de Douville fut mis en état de défense et le capitaine manda, en 1368, aux chanoines de la Métropole, que tous les vassaux du chapitre étaient réunis pour faire le guet sur les remparts de cette forteresse (4).

Peu d'années après, Douville appartenait à Philippe de Calleville, un des grands seigneurs de l'époque. On le trouve, le 8 novembre 1368, aux plaids de Baon-le-Comte; il figure à la date de 1372, sur le registre de la grande confrérie de Gisors.

En 1388, son hostel à Etrépagne fut pris par escalade; Guillaume de Bruck, fameux brigand, qui fut décapité l'année suivante, s'y introduisit et y déroba des bijoux et de l'argenterie appartenant à la dame du lieu (5); Calleville était chevalier, capitaine du Vaudreuil et chambellan du roi, lorsqu'il mourut en 1390, laissant de Jeanne de Clères sa femme, un fils nommé Jean.

Calleville : *d'argent à 3 molettes de gueules.* Philippe de Calleville ajoutait : *une bordure de gueules.*

Le 9 mars 1400, il y eut une information faite par la vicomté de Rouen, au sujet de la garde royale de Jean de Calleville, chevalier. Il y est mentionné : 1° que Jean de Calleville fut mis sous la garde du roi, à la mort de son père, qui trépassa en voyage de Barbarie; 2° que la garde dudit Jean fut baillée

à Colbert de Calleville, chevalier, son oncle, pour 30 l. t. par an; 3° que ledit Jean avait certains droits de patronage; 4° que la dame de Calleville se cacha dudit Jean, au chastel du Val-de-Reuil, dont son mari, Philippe de Calleville, était capitaine en 1387 (1).

Au milieu des troubles de cette époque, Jean de Calleville, s'attacha au duc d'Orléans, dont il était chambellan en 1406; sous le nom de Jean de Douville, il acheta du sire de Craon, dans les premiers jours de septembre 1411, la charge de capitaine de Rouen. Il vint prendre possession en grand apparat et offrit un grand dîner aux bourgeois de la ville; quelques jours après, il se rendit auprès du duc de Bourgogne, mais comme il était suspect d'Orléanisme, on le retint prisonnier. En son absence, Antoine de Craon se fit recevoir capitaine de Rouen, le 29 septembre et fut installé un mois après, malgré l'opposition du procureur de Jean de Douville (2).

Lors de l'invasion anglaise en 1418, l'armée de Henri V, après s'être emparée de Pont-de-l'Arche, se répandit comme un torrent dans la vallée de l'Andelle, et prit possession des châteaux de Douville et de Logempré; celui de Douville était alors occupé par Jean Chebert et Jean de Saint-Jean qui obtinrent, le 8 juillet 1418, un sauf-conduit de Henri V, alors sous Pont-de-l'Arche, afin de sortir du château de Douville avec 30 chevaux (3).

Le 28 avril 1419, le monarque étranger donna à Hugues Spencer, écuyer anglais, avec le donjon de Fécamp, les fiefs de Tremauville et de Vinemerville que tenait Jean de Calleville, chevalier, naguère seigneur de Douville, le tout estimé 300 l. de revenu. Par un autre acte, il donne au même la terre et domaine de Fresnes (4) que tenait Jean de Calleville d'une valeur de 400 l.

Jeanne de Calleville, une des filles de Jean épousa Guillaume Biotte, etc., qui décéda en 1448, auquel elle avait apporté en dot des terres de Douville et de Doudeville; elle mourut le 11 octobre 1467 et fut inhumée auprès de son mari chez les Jacobins de Rouen. Robert Biotte leur fils, maître des requêtes de l'hôtel du roi est cité dans le registre manuel de l'Échiquier. Louis XI logea dans sa maison près la porte Saint-Eloi, en juin 1467, lorsqu'il vint traiter avec le comte de Warwick; il mourut le 9 octobre 1471 et fut inhumé auprès de ses père et mère.

Depuis la branche de Calleville unie aux Biotte, nous ne trouvons plus de seigneurs

(1) Notes Le Prévost. Romilly.

(2) id. id. Douville.

(3) id. id. Forges.

(4) Fallue. *Hist. de la Cathédrale de Rouen.*

(5) Regist. du Châtelet, t. 1, p. 31.

(1) Vente Techener, n° 1107.

(2) Chronique de Pierre Cochon, p. 333.

(3) Roles normands.

(4) Probablement Calleville à Fresnes.

de Douville. Ce domaine, partagé en deux portions canoniales, resta exclusivement au chapitre de Rouen et fit partie de son exemption.

En 1481, un nouveau terrier de Douville fut rédigé par Nicolas-François, maître ès arts.

Le vicaire perpétuel (1) de Douville écrivait au chapitre pour l'informer du grand scandale occasionné dans son église par le sieur Féron, quartierier de Rouen, lequel, distribuant du pain bénit, en avait présenté à sa femme avant de l'offrir aux habitants, bien qu'il n'eût aucune qualité dans la paroisse. Nous ignorons la réponse des chanoines au sujet de ce grand scandale.

Vers 1685, le grand archidiacre de Rouen, Hardouin de Grancey, avait sa prébende à Douville, première portion. M. Rouxel de Medavy autre chanoine avait la seconde (2).

En 1747, le chapitre distribua aux paroisses de sa dépendance parmi lesquelles figure Douville, une somme de 632 l.

Fief. L'ESSART. Le 17 mars 1733, le sieur Jean-Baptiste Le Metayer habitait la terre de l'Essart et la paroisse de Douville; il était marié avec demoiselle Francoise Ygou et il mourut à l'Essart en avril 1734.

DOUVILLE, cant. de Fleury-sur-Andelle, à 20 m. d'alt. — Sol: diluvium, alluvions contemporaines et craie. — *R. dép.* n° 12 de Bourgtheroulde à Gournay. — 4 cont. 3,527 fr. en ppal. — *Rec. ord. bud. com.* 2,627 fr. — *Surf. terr.* 451 hect. — *Popul.* 455 hab. — ☒ et percep. de Pont-Saint-Pierre. — *Rec. cont. ind.* de Fleury-sur-Andelle. — *Paroisse.* — *Ecol.* mixte de 51 enf. — 1 maison d'école. — 6 perm. de chasse. — 12 déb. de boissons. — *Dist.* en kil. aux ch. -1. de dép. 47, d'arr. 10, de cant. 5.

Dépendances: FONTAINE-GUÉRARD, LA VAL-LÉE-GROULT, LESSART, LA VERTE-MAISON.

Agriculture: Céréales, bois, prairies, — 1,100 arbres à cidre.

Industrie: 1 Filature de coton, — 1 foulon. — 23 *Patentés.*

DROISY.

Paroisse des: Dioc. et élec. d'Evreux. — *Vic. sergent.* et baill. de Nonancourt. — *Parl.* et gén. de Rouen.

Droiciacum est un nom d'origine celtique; l'organisation en paroisse de Droisy placée sous le vocable de Saint-Martin, remonte aux premiers temps de la conversion des Gaules. La voie romaine de Condé à Dreux passait sur les confins de Droisy et de Panlatte.

(1) C'est ainsi qu'on nommait le curé de Douville, dont les chanoines de Rouen étaient curés primitifs.

(2) Fallue. *Hist. de la cathédrale de Rouen.*

L'église de Droisy fut donnée dans le x^e siècle par les comtes de Blois et de Chartres à l'abbaye de Saint-Lamer de Blois, donation qui a subsisté jusqu'à la Révolution.

Richard de Droisy, le seul seigneur de cette famille qui nous soit connu, fut témoin, vers l'année 1145, d'une charte de Richard de Courteilles pour l'abbaye de l'Estrée.

Un titre de 1284 constate que les religieux de Blois étaient décimateurs de Droisy.

Vers 1332, Jean de Villesavoie, seigneur de Droisy, épousa Marie de la Bove, veuve de Mathieu de Hangest, seigneur de Heuqueville, mort en 1331 (1).

Au milieu du xviii^e siècle, Droisy comptait 1 feu privilégié et 80 taillables.

En 1727, Adrien Rabilly, de la paroisse de Droisy, vendit une ferme sise à Neuville-de-Cordeuil (2).

Nicolas Jean Lucas était seigneur de Droisy le 19 février 1762; il fut capitaine au régiment d'infanterie de Custine, chevalier de Saint-Louis, gouverneur d'Evreux, mort au service, cité en 1778 dans les lettres d'annoblissement de Jean Lesueur, sieur de la Brotonnière; M. Lucas, esc., prêtre, archidiacre, chanoine d'Evreux et président du présidial de la ville, était son frère.

Lucas de Droisy: *d'azur, à l'aigle éployé d'or.*

Fiefs. 1^o LA BROSSÉ. Vers le milieu du xiii^e siècle, vivait Elisabeth de la Brosse, héritière de ce fief, mariée à Robert, seigneur de Masy, chevalier, dont elle eut un fils, nommé Robert de Tranchevilliers. Cette dame, qu'une charte de l'abbaye de l'Estrée dit être *de pieuse mémoire*, donna aux religieux de cette maison 15 arpents de terre qu'elle possédait à Saugouse, près Boissy, sur Damville (3).

Avant cette donation, la pieuse Isabelle en avait fait une autre en 1256 à l'abbaye de Lyre, que Robert de Tranchevilliers son fils, encore simple écuyer, consentit à approuver (4).

2^o LES PUIITS. En 1232, Guillaume Le Chevalier, qui habitait les Puits devant, avec autres, à Aubin Potin, sa part d'une rente de 8 l. t. Il existait aux Puits une chapelle de Notre-Dame-des-Puits qui fut conférée le 9 février 1495 par l'autorité diocésaine d'Evreux.

DROISY. Cant. de Nonancourt à 146 m. d'alt. — sol: alluvions, craie. — *Ch. de gr.*

(1) Moreri. *Hangest.*

(2) Cette famille, très ancienne dans le pays d'Evreux, est citée dans une vieille chanson qui commence ainsi: *Cornards sont les Busot et non les Rabilly.*

(3) *Notes Le Prévost. Glissouvre.*

(4) *Notes Le Prévost. Boissy-sur-Damville.*

com. n° 6, de Damville à Nonancourt et n° 9 de Lisieux à Nonancourt. — Surf. terr. 1,192 hect. — Pop. 344 hab. — 4 cant. 3,649 fr. en ppal. — Rec. ord. bud. com., 2,641. — *ca*, percept. et rec. cont. ind. de Nonancourt. — P. arsis., — presbyt., — école mix. de 51 enf. — maison d'école, — 8 per. chasse, — déb. de boiss., — dist. kil. aux ch.-l. de dép. et d'arr. 25, de cant. 6.

Dépendances. LES ARDILLIÈRES, LA BROSSÉ, MERGENT, LES PUIITS.
Agriculture. Céréales, plantes sarclées, — 3,000 arbres à cidre.
Industrie. — Néant. — 6 patentés.

DRUCOURT.

Paroisse des: Dioc. de Lisieux, — Vic et élect. de Bernay. — Parl. de Rouen. — Gén. d'Alençon.

Drucourt peut venir de *Droci curia*, cour, habitation de Drocus, qui serait le fondateur de la localité. Le patronage de la Sainte-Vierge n'indique pas une paroisse plus ancienne que la seconde race de nos rois.

Dans le XI^e siècle, Drucourt faisant partie du vaste domaine possédé par la famille Crespin dont Livarot était le point central. Vers 1070, Guillaume Crespin II^e du nom, héritier de l'affection de son père envers l'abbayo du Bec, lui céda à *Droicourt* l'église avec la dime, le patronage et autres appartenances; il y joignit ce que tenait de lui Robert Malconvencant (1).

En 1134, Drucourt est compris dans la liste des paroisses que Jean, évêque de Lisieux, reconnaît appartenir au Bec, dans son diocèse.

Gosselin Crespin, petit-fils du donateur, fait mention dans sa charte de 1155, de Dioscourt, donné par Guillaume Crespin, fils de Guillaume et d'Ève (2), vers 1170, Henri II confirma cette donation.

Vers la fin du XII^e siècle, les Crespin étaient remplacés à Drucourt par Ernaud de ce nom; par suite de malheurs ou autrement il devait aux juifs la somme énorme de 1,000 l. et leur avait abandonné sa terre en nantissement. Roger de Mortemer, du consentement d'Ernaud, paya cette somme et devint seigneur de Drucourt; il versa au trésor royal, en 1195, 100 s. pour droit d'acquète.

En 1200, Enguerrand de Drucourt, fils d'Ernaud, approuva la rétrocession de Drucourt faite par les juifs à Roger de Mortemer. Comme compensation ou par pure générosité, Roger de Mortemer céda à Enguerrand, sous la réserve de l'hommage, le tiers de la Drucourt, consistant en 13 acres

(1) Charte inédite du Bec.

(2) Notes Le Prévost.

et demi de terres labourables et une portion de bois; 2^e et les tenants de Gislebert Lasne, le Bochier, Roger de la Mare, Robert Goscelin, Béatrice Faisnel, Herbert Matinel et autres... Dans cette concession du tiers de Drucourt n'était pas compris le droit de moule dû par les vassaux, quoiqu'il eût été réservé. Enguerrand de Drucourt s'engagea à tenir les biens qu'on lui abandonnait de Roger de Mortemer et de ses héritiers pour le service d'un tiers de chevalier.

Roger de Mortemer disparut de Drucourt avec Joan-sans-Terre, en 1204, et son fief arriva par *échoite* au roi de France. D'après le *Registrum* de Philippe-Auguste, Drucourt était le chef-lieu d'un groupe de 8 fiefs situés à Lieuray, Duranville, Saint-Mards du Fresne, Saint-Vincent-du-Boulay, le Teil-Nolent et Saint-Victor-de-Christienville. Le fief Ernaud de Drucourt figure pour un fief de chevalier.

Eudes du Bosc donna, en 1226, à l'abbayo du Bec une motte et une terre à Drucourt (1).

La terre d'André de Drucourt était tombée en 1275 en la main du roi (2).

Sous la date de 1200, il existe une confirmation en faveur du Bec, de tout ce que cette maison possédait à Drucourt.

Le domaine de Drucourt était fort important puisque, vers 1280, le fisc royal le donna à bail emphytéotique, moyennant 220 l. t. à Guillaume Canterel (3), bourgeois de Pont-Audemer. Ce riche particulier prit aussi à ferme du roi, le fief de Bonnebose, à Manneville-sur-Risle.

En 1314, Louis-le-Hutin échangea sa rente de 220 l. sur Guillaume Canterel contre le moulin Oswen, à Barc, etc.

D'après le pouillé de Lisieux, de 1350, l'abbé du Bec était patron de l'église dédiée à la Sainte-Vierge.

Roger Canterel succéda à Guillaume, et il paraît avoir été comme son père un spéculateur dans le genre des Alorge du Rouen. Son fils, Guillaume Canterel, 1^{er} du nom, vendit Drucourt avant 1370, époque de sa mort, à messire Robert de Barville.

Le 16 mai 1370, le vicomte de Pont-Autou déclara que, devant lui, il y avait eu des débats contradictoires entre les religieux de Beaumont et messire Robert de Barville, au sujet de la baronnie et fief ferme de Drucourt, acquise par ce dernier de feu Guillaume Canterel, sur laquelle les religieux avaient chaque année 220 l. de rente. Il y eut arrangement entre les parties en ce

(1) Notes Le Prévost.

(2) Dom Bouquet, 6, 12, p. 752.

(3) Les Canterel étaient une famille distinguée de Pont-Audemer. Raoul Canterel avait été le bienfaiteur des lépreux de la ville. Denis Canterel était maire en 1248 et Guillaume pouvait être son fils.

sens que l'acquéreur s'obligea à payer la rente et il y engagea tous ses biens, sauf son corps, son armure et le harnais de deux chevaux (1).

Malgré toute sa bonne volonté, Robert de Barville ne put payer l'énorme rente qui pesait sur sa baronnie. Chrétien de Troarn, alors prieur de Beaumont-le-Roger, attaqua son débiteur devant la vicomté d'Orbec, et le pauvre chevalier aux abois, se résigna en 1386, en présence de Jean Mutel, tabellion de Bernay, à remettre au religieux son fief ou baronnie de Drucourt avec ses appartenances, tanton manoirs, jardins, prés, terres, moulins, moultes... patronage d'église, *se il lui est*, rentes en deniers, grains, oiseaux, oufs....., qu'en services, prières, corvées, etc. (2).

En 1479, le prieur de Beaumont-le-Roger se disant seigneur en partie de Drucourt, obtint clameur de gage-pleige contre l'abbaye du Bec, dont il était cependant l'enfant et le vassal pour l'empêcher de construire une grange sur une pièce de terre voisine de l'église.

L'abbé du Bec rendit aveu en 1521 de la baronnie de Drucourt, que sa maison possédait encore.

Item. Avons un autre fief, auquel avons, cour usage, manoir, colombier... , rentes, prières, etc... , une tasse de bois séant au pourpris d'icelui manoir, franche de tiers et danger, moultes et siège de moulin à vent avec le patronage et le droit de présenter à l'église dudit lieu et s'étend ledit fief en icelle paroisse et ès-paroisses de Courbépine, Duranville... Et au droit de notre dict monastère nous appartenent les patronages des églises de Drucourt, Bourmainville, Duranville, Folleville et Blangy.

D'après la taxe des décimes pour le diocèse de Lisieux en 1571, Drucourt payait 70 l., la plus haute taxe du canton de Moyaux.

Une liste des bénéfices de l'abbaye du Bec, de la première moitié du xvii^e siècle, indique que Drucourt rapporte 1,000 l. de revenu à l'abbaye.

A la date du 6 avril 1620, un arrêt du Parlement constate que les religieux avaient aliéné leur baronnie de Drucourt, acquise par un membre de la famille de Bosc-Henri.

En 1661, Jean du Bosc-Henri, baron de Drucourt et de la Mare-Gouvis à Sainte-Opportune-sur-Quillebeuf présentait à la chapelle de la Mare (3). Il avait épousé Ma-

rie de la Roque, fille unique de Jean, seigneur de la Maro.

Dans une enquête qui fut faite à cette époque sur la situation du pays, on signale Jean du Bosc-Henri, *esc.*, comme seigneur et baron de Drucourt. Cette baronnie relevait du roi en la vicomté d'Orbec et valait 300 l. de revenu. Le Petit-Drucourt qui continuait à relever du Bec ne valait plus que 20 l. de revenu. L'abbé de cette maison présentait à la cure, mais le sieur de Bosc-Henri se disait patron honoraire. Cet abbé avait la moitié des grosses dimes de la paroisse affermée 900 l., le curé avait l'autre moitié avec les verdages, le tout estimé de 11 à 1,200 l. La superficie de la paroisse était d'environ 1,500 acres, tant en bruyères que labours qui rapportaient de 8 à 16 l. de revenu (1).

Jean de Bosc-Henri fut maintenu de noblesse en 1667, avec trois autres seigneurs du même nom, il portait: *d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef d'un léopard d'or et en pointe d'une croix de Malte du même.*

En 1672, Messires Fouques, sieur de la Pilette, Pierre Fouques, sieur de Beauchamp et François Fouques, sieur du Parc donnèrent aux religieuses hospitalières de Bernay, pour la fondation d'un lit en faveur d'un pauvre malade de la ville, mais préférablement de la paroisse de Drucourt, un tènement de maisons à Bernay, rue du Grand-Bourg, où se trouve aujourd'hui l'hôtel du Cheval-Blanc (2).

Louis du Bosc-Henri fut baron de Drucourt après Jean. Le garde du Trésor lui donna quittance en 1707 et 1708 ainsi qu'à Guillaume Rousselin et autres qui étaient adjudicataires des domaines aliénés en Normandie. Le 12 juillet 1719 la veuve de Louis de Bosc-Henri, seigneur baron, haut justicier de Drucourt fit hommage du fief qui lui appartenait par échange.

Quelques années plus tard, la baronnie de Drucourt était passée dans la famille des Le Comte de Nonant. En 1724, on déposait dans le caveau seigneurial de Fontaine-la-Louvet, le corps de messire Anonyme Le-comte de Nonant, chevalier, seigneur et marquis de Fontaine-la-Louvet, Drucourt, etc., âgé de 30 ans.

On trouve qu'en 1753, sœur Louise de Drucourt était supérieure des sœurs de saint François et sainte Elisabeth de Bernay.

De 1753 à 1767, le baron de Drucourt était engagé dans un grand procès qui se termina à son avantage; voici les faits: Le marquis de Brétoncelles, qui représentait une branche de la famille de Nonant, avait hérité de Fontaine-la-Louvet; après sa mort, ses

(1) Notes Le Prévost. Drucourt.

(2) id. id. id.

(3) Peu d'années après, la terre de la Mare-Gouvis fut décrétée sur Jean de Bosc-Henri, ce qui prouve que malgré son gros revenu, le baron de Drucourt n'était pas riche.

(1) Notes particulières.

(2) M. Malbraiche *Hospice de Bernay.*

biens furent décrétés au bailliage d'Orbec. Le baron de Drucourt, parent lignager du marquis, clama les biens restés entre les mains de l'abbé Mery, chanoine de Lisieux. Celui-ci publia un mémoire dans lequel il soutint que le baron de Drucourt devait être déchu de sa clameur, faute d'avoir clamé l'adjudication toute entière : le bailliage d'Orbec donna gain de cause à l'abbé, mais, en juillet 1767, le Parlement prononça pour le baron.

Dans la dernière moitié du XVIII^e siècle, Drucourt appartenait aux Bosc-Henri; et Bosc-Drouet, au marquis de Balivière.

Nicolas-Pierre Le Cornu de Balivière fit ses preuves en 1784, pour monter dans les carrosses du roi; il portait: *d'azur à 3 cornets d'argent liés de gueules.*

Il existait à Drucourt une léproserie mentionnée dans le pouillé de Lisieux, *édité par M. Le Préost.*

Fiefs. LE BEAUDROIT était un fief relevant du roi en la vicomté d'Orbec.

En 1470, Jehan Vipart, *esc.*, seigneur des places de Bosc-Drouet, etc., présenta à la montre « pour et lieu de lui Jehan Vipart, son fils en abilement de homme d'armes, accompagné de deux brigandiniers vougiers et ung paige suffisamment montés et armés. »

Le Bosc-Drouet était arrivé à Jehan Vipart par son alliance avec Robine de Bethencourt, nièce, dit-on, du conquérant des Canaries, fille de Guillaume et de Catherine de Longchamp.

Lors du partage des biens de cette famille en 1483, Bosc-Drouet, placé dans le 4^e lot, échut à Jean Vipart, *esc.*, qui le céda à son frère Etienne Vipart, baron du Boc-Thomas, mort en 1527.

Avant 1551, le Bosc-Drouet était passé à Nicolas le Huré qui fut chargé de payer 15 l. de rente aux paroisses de N.-D. d'Orbec et de Drucourt à titre de compensation, par décision de la Chambre des Comptes du 3 novembre 1557.

En 1562, maître Nicolas le Huré, *esc.*, seigneur de Drucourt, fut taxé à 20 l. pour le ban.

Bertrand Le Huré, issu de Nicolas, fut maintenu de noblesse en 1667; son fief valait 1,500 l. de revenu.

Le Huré: *d'argent, à 3 hures de sanglier de sable.*

En 1780, M. Le Cornu de Balivière était seigneur de Bosc-Drouet et en même temps baron de Drucourt.

2^e LE BOIS-GUILLAUME. En 1320, Guillaume du Bois, *esc.*, tenait du roi un membre de fief à Drucourt. En 1421, le roi d'Angleterre rendit à Isabelle de Neuville, femme de Ferrand d'Anisy, *esc.*, ses biens de Bois-Guillaume, la vicomté d'Orbec provenant de sa mère.

En 1562, Abel Pary de Brovedent et du Bosc-Guillaume fut taxé à 15 l. pour le ban.

Pary; *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 roses d'argent au chef du même chargé de 3 trèfles de sable.*

3^e LE BOSCHENRI. Henri, qui a laissé son nom à ce fief, vivait en 1210 au moment de la conquête; il était chevalier et son fief relevait des comtes de Meulan, seigneurs de Pont-Audemer. Le roi s'en empara momentanément.

Lors de la recherche de Montfaut, ce sévère censeur de la fausse noblesse reconnut, à la date du 1463, l'origine antique de Jean de Bosc-Henri qui habitait Drucourt. Ce même Jean, *esc.*, seigneur du lieu se présenta en vougier à la montre de Beaumont.

Il avait le droit de Jehan le Roy, seigneur de la Rivière, à l'Echiquier de 1474, contre Jean de Chaulieu, seigneur de la Ronce à Boquenquay.

Laurent du Bosc-Henri, fils de Philibert et petit-fils de Jean, était en 1562 seigneur du Bosc-Henri et de Guiberville à Plainville. Il était très-riche puisqu'il fut taxé pour le ban à 126 l. 12 s. 3 d.

En 1606, Jean de Bosc-Henri, petit-fils de Laurent, était seigneur du fief, dont il portait le nom. C'était un plain-fief de haubert relevant du roi, au comté d'Orbec, qui valait 2,000 l. de revenu; il était en même temps baron de Drucourt.

4^e LE HOUSSEY. Il est probable que ce lieu dit de Drucourt a donné son nom à Pierre du Houssey, archidiacre d'Ouche, dans l'église d'Evreux, l'un des exécuteurs testamentaires de Raoul de Cierrey, évêque d'Evreux en 1250.

5^e LE MANOIR a été habité par Jean Férey, seigneur de Durescu et Malou, conseiller secrétaire du roi reçu le 17 novembre 1544 et résignataire le 11 novembre 1568. On a découvert au manoir l'inscription suivante (1):

De Jean Férey seigneur de Durescu
Qui de ces Rois fut l'un des secrétaires
F. J. henri II François II K. IX
et conseiller signant en leurs affaires
de leurs bienfaits n'épargnant un escu
commencée fut l'an mil cinq cent soixante
et de son âge avec deux quarante.

6^e LE MOUREY. Le receveur du Lieuvin reçut en 1180 de Robert de Maurey 20 s. à cause d'une pâture qu'il avait inutilement contestée à son légitime propriétaire.

DRUCOURT, cant. de Thiberville à 178 m. d'alt. — sol: alluvium ancien. — *Ch. de gr.*

(1) *Revue de Rouen*, janvier 1864.

Nous avons parlé de Jean Férey, *art. Malou*, à Saint-Pierre-de-Corcieux. Nous reviendrons sur ce riche personnage, *art. Fontaine-la-Louette*.

comm. n° 25 de Thiberville à Glos-la-Ferrière. — surf. terr. 1184 hect. — Pop. 1,114 hab. — 4 cont. 13,065 fr. en ppal. — Rec. ord. budg. com. 4,596 fr. — 5. perc. et rec. cont. ind. de Thiberville. — Pariois. — presbyt. — Ecole de 52 garçons, id. de 43 filles. — 1 maison d'école. — Bur. de bienf. — 8 perm. de chasse, — 4 déb. de boiss. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép. 55, d'arr. 10, de cant. 3.

Dépendances : L'AUNERIE, LE BEAUDROUET, LA BARONNERIE, LE BOIS-GUILLEUME, LE BOSCH-HENRI, LA BUISSONNIÈRE, LES CORDELIERS, LA COUR-D'ÉPAINES, LA DOGUERIE, L'ÉVÊCHÉ, LA FABRIQUE, LA HÉTÉRAIE, LE HAMEAU-JOUAS, LE HOUSSAL, LA LOUVERIE, LE MANAI, LA MANERIE, LE MAUREY, LES MERCERIES, LE MESSNIL, LE ROSEY, LA TOMAÏNERIE, LA VALLÉE.

Agriculture : Céréales, lin, 14,000 arbres à cidre.

Industrie : 1 tuilerie, — 4 fabriques principales de rubans, — 38 *Patentes*.

DURANVILLE.

Paroisse des : dioc. de Lisieux. — Vic. et dec. de Bernay. — Gén. d'Alençon. — Parlement de Rouen.

Duranville, du gallo-romain *Durandi Villa*, la demeure de Durand, a pour patron Saint-Onen.

Un moment où l'histoire écrite commence pour Duranville, la seigneurie appartenait à une famille d'Astin, vassale des Crespin.

Raoul d'Astin, premier seigneur connu, fut témoin, vers 1050, de la charte par laquelle Guillaume Crespin I offrit à l'abbaye du Bec, son fils, Gilbert, et donna en même temps l'église de Blangy pour sa dot (1).

Gislebert d'Astin, successeur de Raoul, donna également au Bec, à l'exemple de son suzerain et peut-être à sa prière, l'église et la dime de Duranville (2); Guillaume le Bâtard approuva cette donation.

En 1155, Goscelin Crespin approuva les donations de ses aïeux et de leurs vassaux, en faveur du Bec. Sa charte exprime qu'avec l'église, la dime et le patronage, Gislebert d'Astin avait donné l'emplacement d'une grange pour recueillir le produit de cette dime (3).

Depuis lors nous ne retrouvons plus les d'Astin à Duranville. Gislebert était peut-être le dernier de sa branche.

En 1134, Jean, évêque de Lisieux, assura aux moines du Bec la possession de Duranville, et Goscelin Crespin, issu des anciens

suzerains, en fit autant en 1155. Vers cette époque, Robert de Duranville était un personnage distingué, puisqu'il fut admis, avec Robert du Neubourg et plusieurs évêques, à signer comme témoin une charte de Henri II, en faveur de l'abbaye de Fécamp.

Les *Rôles* nous ont conservé le nom d'un pauvre cabaretier de Duranville, nommé Richard Le Febvre, qui paya 5 s. au trésor, en 1180, pour avoir vendu son vin trop cher.

Vers 1195, Roger de Mortemer, seigneur de Drucourt, confirma la donation faite à l'abbaye du Bec par Renaud Leclère, de toute la terre qu'il possédait à Duranville.

Si l'on en croyait *La Chesnaye des Bois*, Roger des Essarts, qui vivait dans les premières années du XIII^e siècle, aurait donné au Bec, Bournainville, Nandres et Duranville (4).

Duranville était alors un plein-fief de chevalier, relevant de Drucourt.

En 1221, Guillaume de Pont-de-l'Arche, évêque de Lisieux, confirma la donation faite au Bec, de l'église et de la dime de Duranville. Raoul, curé de la paroisse, promit à l'abbaye du Bec, de lui payer une somme de 10 l. t. Robert Emangard et Geoffroy Gocelin furent ses témoins (2).

Parmi les chevaliers de l'assise de Conches, en décembre 1253, siégeait Guillaume de Duranville, dans une affaire entre Robert de Gonpillières, abbé, et Robert de Houssemagne, *esc* (3). Son fils, R. de Duranville, était aumônier du Bec en 1285.

Par sentence du Châtelet de Paris, de l'année 1349, Henri Turpin, Pierre Prévost, Jean Fleury et Guillaume de la Queze de Duranville, furent déclarés banniers du moulin Crespin et obligés d'y aller moudre, sous peine de forfaiture en payant le 12^e boisseau, etc. . .

Le pouillé de Lisieux, rédigé vers cette époque, constate que Duranville dépendait du doyenné de Bernay, que Saint-Onen était patron, et l'abbé du Bec présentateur à la cure.

Pierre de Thiberville, curé de Duranville, lona sa cure en 1362, moyennant 60 florins d'or; l'année suivante, il la lona à Mgr. Pierre Brotin, prêtre, moyennant 60 francs d'or (4).

Guillaume de la Queze, dont nous avons parlé plus haut, mourut en 1393, laissant deux filles de son mariage avec Blanche de

(1) Il ne s'agit que d'une confirmation ratifiée après 1210, par Gislebert des Essarts, fils de Rogor, ce qui prouve que la famille des Essarts avait succédé aux Crespin, soit comme suzerains, soit comme seigneurs directs.

(2) Histoire manuscrite du Bec.

(3) L. Delisle, *Échiquier*.

(4) M. de Beaurepaire, *État des campagnes*.

Bellou ; Jeanne de la Queze, l'une d'elles héritière de la Queze à Duranville et de Bosc-Raoul à Folleville, avait épousé, en 1386, Robert de Bellemare, fils de Jean, seigneur de Saint-Denis du Bosc-Guerard.

De ce mariage, naquit Jean de Bellemare, 1^{er} du nom, marié le 22 mai 1454, avec Guillemette de la Rivière, par contrat devant Echallard, garde pour le roi de la Vicomté d'Orbec. Il fut reconnu pour noble à Duranville, lors de la recherche de la noblesse, faite par Montfaut, en 1463. Il était habillé en vougier à la montre tenue à Beaumont en 1470 ; il y figure parmi les nobles de la vicomté d'Orbec, avec le titre de seigneur de la Queze ; il présenta son frère Robert à la cure de Bosc-Guerard.

Jean II de Bellemare, son fils, épousa le 19 octobre 1491, Jeanne Le Muet ; il est cité en 1499, dans l'acte de la tutelle de Catherine Vipart, et comme seigneur de Courbepine en 1515.

L'aveu du Bec de 1521, signale l'église de Duranville comme dépendant de l'abbaye.

Louis de Bellemare, seigneur de Duranville et du Bosc-Guerard, se maria le 4 octobre 1518, avec Françoise de Bois-Guyon. Deux fois, en 1533, il présenta à la cure de Bosc-Guerard ; à la fin de cette année, il vendit cette seigneurie à Pierre de Montfaut, président au Parlement de Rouen.

François de Bellemare, sieur de Duranville, Saint-Cyr de Salerno, etc., épousa le 31 août 1556, Françoise Eude, fille de Guillaume, sieur de Noron.

Duranville figure pour 50 l. dans la taxe des décimes imposés en 1572, au diocèse de Lisieux. Le seigneur de la paroisse, mourut en 1583, laissant une nombreuse postérité. L'aîné, Jacques de Bellemare, eut Duranville ; il avait le titre de seigneur de cette paroisse et du Mesnil-sur-Blangy, lorsqu'il épousa demoiselle Jeanne de Flambart. En 1610, il fut témoin d'un testament à Fontaine-la-Louvet. Il fit en 1624, un échange au nom de sa femme, avec Louis Le Comte, seigneur de Huest, etc. ; son fils André, entra dans l'ordre de Malte, en 1627.

Laurent de Bellemare, seigneur de Duranville, fils aîné de Jacques, ne vivait plus lors de la recherche de de Marle, qui reconnut comme étant d'ancienne noblesse, Gabrielle sa veuve, tutrice de ses enfants mineurs.

Vers 1650, Duranville entra pour 700 l. dans les revenus de l'abbaye du Bec.

Gabriel-Joseph de Bellemare, fils aîné de Laurent, eut en partage la seigneurie de Duranville et le fief du Petit-Lombelon. Charles de Bellemare, son frère, fut reçu chevalier de Malte en 1668.

En 1672, Nicolas de Duranville, marquis

de Bellemare, fut admis au nombre des enfants d'honneur du Dauphin, élève de Bossuet (1).

En 1670, Duranville relevait de Plasnes ; l'abbaye du Bec avait les deux tiers de la grosse dime affermés 600 l. ; le curé avait le surplus et les verdages estimés aussi 600 l. de revenu.

Dès cette époque, il existait à Duranville un sieur Jean de Mauduit, sieur de l'Isambardière qui fut reconnu d'ancienne noblesse ; il portait : *de queues au chevron d'or accompagné de 3 roses de même* (2).

En 1710, il y eut des lettres-patentes d'union de fiefs accordées à Gabriel-Joseph de Bellemare, *esc.*, sieur de Duranville.

Sous la date de 1758, nous trouvons un *factum* contre messire Pierre-Marie-Benjamin de Bellemare, chevalier, seigneur de Duranville et du Grand-Lombelon.

En 1789, M. de Bellemare était seigneur de Duranville, du Grand et du Petit-Lombelon, au Grand et du Petit-Mesnil.

Bellemare : *de queues, à la fusée d'argent, accompagné de trois corpes d'or, 2 et 1.*

On a trouvé dans un puits à Duranville en 1858, quatre plateaux et neuf assiettes en étain ; plusieurs portent des noms qui sont sans doute ceux des propriétaires ; ils sont déposés au Musée de Rouen (3).

Le portail de l'église de Duranville en plein cintre est orné dans le style du XI^e siècle (4).

Fiefs. BOUQUETOT ou le GRAND-LOMBELON existait dès le XII^e siècle. En 1195, Richard de Lombelon dut payer au Trésor royal 19 l. 7 s. 9 d., à titre de droit d'enquête. Sa famille se perpétua, car, en 1343, Jean de Lombelon épousa Agnès des Essarts, la dernière de sa maison.

En 1347, Robin de Lombelon, *esc.*, servait dans une compagnie qui fut passée en revue par Robert de Thibouville, sous les ordres de Godefroy d'Harcourt.

Le 13 octobre 1407, Henri de Trousseauville voulant s'acquitter d'une somme de 20 l. t., que lui avait prêtée en 1401, le fameux banquier Robert Alorge, lui vendit, de concert avec Jean de Trousseauville son fils, la vavassorie d'Esperande, le Moulin-au-Prêtre, un quart de fief à Duranville, qui ne peut être que le Grand-Lombelon et des rentes à Boissy-Lamberville, moyennant 400 l.

(1) M. Floquet. *Note sur les sermons de Bossuet.*

(2) Le 26 juin 1770, Guillaume Mauduit de la Rosière, marchand, fils de feu Pierre et de feu Catherine Ecolard de la Belleugerie, originaire de Duranville, épousa Catherine-Genevieve Delaunay.

(3) Voir une note sur ces vases avec leur reproduction par la gravure dans le *Bulletin monumental* de M. de Caumont.

(4) M. Gadebled.

A la mort de Robert Alorge, arrivée en 1412, sa succession passa d'abord à son fils aîné Robert, n° du nom, qui eut la tête tranchée le 13 juin 1421, victime de son dévouement à la cause nationale.

Dans la succession de Robert Alorge, n° du nom, se trouvaient plusieurs propriétés indivisées entre lui et les héritiers de son beau-frère, Jean Letourneur. Ces biens furent partagés le 13 mai 1624 entre Guillaume et Jean Alorge d'une part et Jean Letourneur, leur cousin-germain, qui eut dans son lot le quart de fief de Duranville, etc. . .

Une grande partie des biens échus à Jean Letourneur appartenait, en 1470, à Jacques Labbey, seigneur de Saint-Jean, de Livet, de Lombelon, etc., qui épousa Jeanne de Martainville, dont il eut Jean Labbey.

Celui-ci s'allia avec Marie Legris, et son 3e fils Christophe, qui eut le titre de seigneur de Lombelon, mourut sans postérité.

Jean Labbey, n° du nom, fils de Jean I, était, en 1562, seigneur de Lombelon, à Duranville (1); il paya pour ce fief, à cause du ban, 17 l. 12 s.

Un descendant de Jean Labbey, cornette de chevaux-légers, nommé M. Labbey de Duranville, servait en 1637, dans l'armée du duc de Longueville. De concert avec M. de Montgoubert de Ferrière, il avait fait déserter un déserteur qui mourut peu après. Les frères de celui-ci intentèrent un procès aux deux officiers devant le juge de Pont-Audemer et ceux-ci portèrent la cause devant le commissaire. Le juge civil maintint sa compétence et sa sentence fut confirmée le 17 avril 1638, parce que les frères du défunt, n'étant point gens de guerre, ne pouvaient s'adresser à un tribunal militaire.

Catherine Labbey, fille du précédent, était veuve du sieur de Bouquetot, lors de la recherche de de Marle, qui la condamna. D'après un document de cette époque, le grand Lombelon, dont relevait le petit Lombelon, appartenait au sieur de Bouquetot, qui contestait au seigneur de Duranville les honneurs de l'église. C'est par suite de la possession du sieur de Bouquetot que ce fief a pris le nom de son propriétaire.

En 1758, Pierre-Marie-Benjamin de Bellemare était, comme nous l'avons dit, seigneur

(1) Et non à Saint-Jean d'Asnières comme l'a dit M. Lebeurier. *Ban* n° 179.

de Duranville et du grand Lombelon. Cette famille possédait encore Bouquetot lors de la Révolution.

2° LE PETIT-LOMBELON avait sans doute été détaché du Grand-Lombelon dont il relevait.

A la montre de 1470, à Florimond d'Aurès, ayant négligé de se présenter, le fief qu'il possédait à Duranville fut mis en la main du roi.

En 1562, Loys d'Aurès, *esc.*, seigneur du Petit-Lombelon, fut taxé pour le ban à 221., dixième de son revenu.

Nous connaissons encore de cette famille Guillaume d'Aurès, *esc.*, qui était en 1575 et 1576, lieutenant de la capitainerie de Harfleur (1).

A partir de 1610 jusqu'à la Révolution, la famille de Bellemare a toujours eu la propriété du Petit-Lombelon.

3° LES CHAMPS étaient un petit fief que l'abbaye du Bec tenait de Duranville.

4° LA CHAUSSÉE tire son nom du passage de la voie romaine, de Brionne à Lisieux.

5° LE PETIT-MESNIL. En 1470, Guillaume du Chapelet était seigneur du Petit-Mesnil lorsqu'il se présenta en vougier, monté à cheval à la montre de Beaumont.

Il appartenait en 1562, à Guillaume de la Court, taxé pour le ban sur un revenu de 60 l.

Le dernier des seigneurs de Durancourt, de la maison de Bellemare, avait le titre de seigneur du Petit-Mesnil.

DURANVILLE, canton de Thiberville, à 181 m. d'alt. — Sol: alluvium ancien. — *R. nat.* n° 13 de Paris à Cherbourg. — Surf. terr. 479 hect. — 271 hab. — 4 cont. 5,576 fr. en pnal. — Rec. budg. comm. 1,775 fr. Percep. ☒ et rec. cont. ind. de Thiberville. — Paroisse, — presbyt. — Réunion pour l'école à Folleville. — Bur. de bienf. — 2 perm. de chasse. — 8 déb. de boissons. — Dist. en kil. aux ch.-l. de dép., 51; d'arr., 10; de cant., 5.

Dépendances: BELLEMARE, BOUQUETOT, LA CHAUSSÉE, ORIGNY, LE PETIT-MESNIL, LA PORTE-ROUGE, LES ROCHERS.

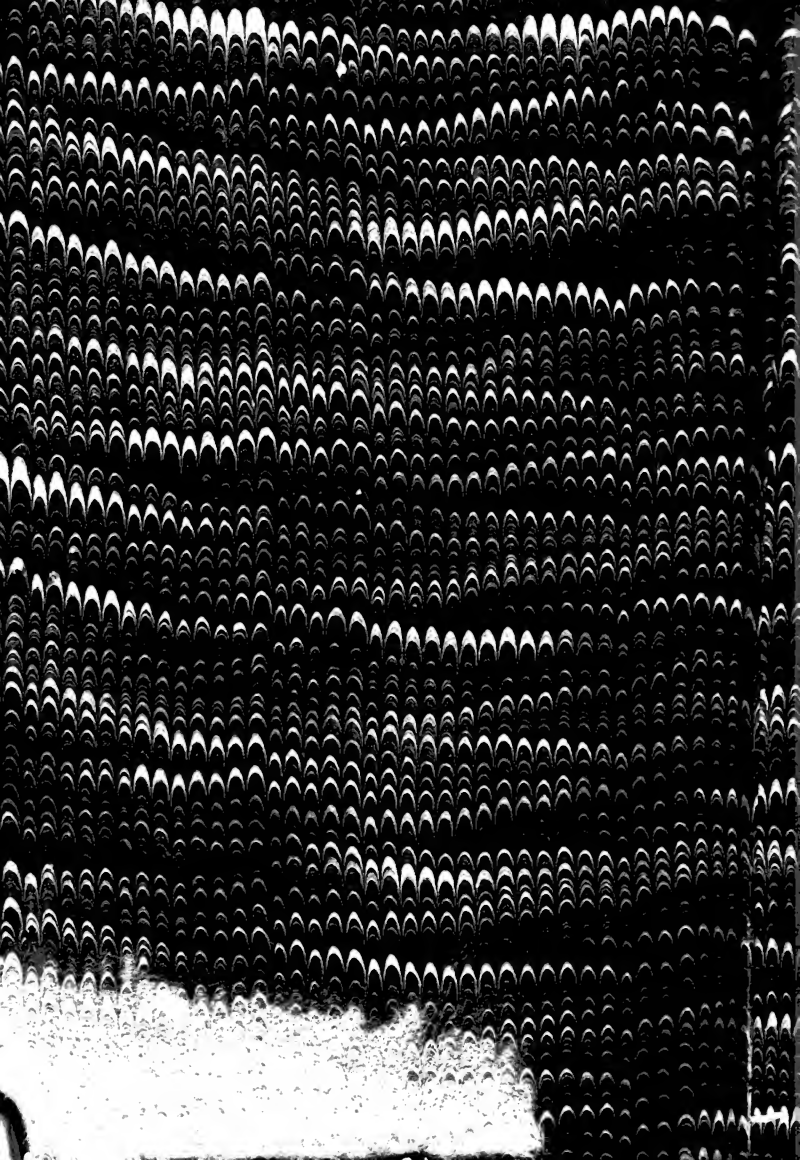
Agriculture: Céréales, lim. — 8,200 arbres à cidre.

Industrie: Fabrication de rubans et toile. — 18 Patentes.

(1) Vente Techener, n° 20, 21 et 22.

FIN DU PREMIER VOLUME.





This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.

Please return promptly.

